BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1968/69
A25
A1
v.2

Canada. Parlement.
Chambre des Communes.
Comité permanent des
affaires extérieures
et de la défense
nationale, 1968/69.
Procès-verbaux et
témoignages.

DATE NAME OF BORROWER

16-2-73 Retour B de P

Date Loaned

CAT. NO. 1138

J
103
H72
1968/69
A25
A1
V.2

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 28

SÉANCE DU MARDI 18 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29782—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,
Anderson,
Barrett,
Brewin,
Cafik,
Fairweather,
Forrestall,
Gibson,
Groos,
Guay (*St-Boniface*),
Harkness,
Howard (*Okanagan Boundary*),
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacDonald (*Egmont*),
MacLean,
Macquarrie,
MacRae,
Marceau,
Nowlan,
Penner,
Prud'homme,
Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Stewart (*Cochrane*),
Thompson (*Red Deer*),
Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 18 février 1969
(42)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 05, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan-Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Macquarrie, MacRae, Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch (25).

Aussi présents: MM. Buchanan, Danson, Gillespie, Roberts, députés.

Témoin: M. Kenneth McNaught, professeur d'histoire à l'Université de Toronto.

M. Roberts appelle l'attention sur deux erreurs qui se sont glissées à la page 904 du fascicule nº 25 des Procès-verbaux et Témoignages, et le Comité convient de les faire corriger.

Le président présente le témoin, M. Kenneth McNaught, professeur à l'Université de Toronto, qui fait un exposé préliminaire.

Les membres du Comité interrogent le professeur McNaught, surtout sur les vues qu'il a exposées dans son mémoire provisoire présenté au Comité.

A la fin de l'interrogatoire, le Comité convient de faire imprimer les documents suivants en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

Le mémoire provisoire du professeur McNaught intitulé *Le Canada et le neutralisme*; en outre, son curriculum vitae. (*Voir l'appendice ii*).

La liste des ententes bilatérales en matière de défense conclues entre le Canada et d'autres pays (se reporter à la page 882 du compte rendu); (*Voir l'appendice jj*).

La lettre adressée au professeur McNaught le 31 juillet 1967 par le directeur de l'activité intérieure du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. (*Voir l'appendice kk*).

Le président remercie le professeur McNaught de son intéressant témoignage, puis à 13 h 40 le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 20 février 1969, à 11 heures du matin, alors que le témoin sera M. David Golden.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 18 février 1969

Le président: Messieurs, nous avons avec nous ce matin le professeur Kenneth McNaught. On a distribué aux membres du Comité une notice biographique détaillée du professeur McNaught, et un exposé de ses qualités professionnelles. Le professeur McNaught me dit qu'il ne pourra pas être parmi nous cet après-midi, de sorte que nous devrons essayer de terminer notre interrogatoire ce matin.

Sans entrer dans de plus amples détails concernant ses titres qui sont, en fait, très impressionnants, je me contenterai de vous présenter le professeur McNaught. Permettez-moi également de mentionner qu'un résumé de son témoignage a été distribué aux membres du Comité. Si quelqu'un n'en a pas un exemplaire, le secrétaire en a des copies supplémentaires.

Je demande au professeur McNaught de résumer l'exposé qu'on a déjà distribuée aux membres du Comité.

Le professeur Kenneth McNaught (du Département d'histoire de l'Université de Toronto): Merci beaucoup, monsieur le président. La plupart d'entre vous avez un exemplaire de cet exposé et peut-être que quelques-uns parmi vous ont même eu le temps de la lire. Je vais donc la résumer et peut-être en lire des extraits qui, je pense, touchent de plus près, du moins à mon point de vue, à l'argumentation.

La cause que je défends, c'est que, à mon avis, il est très important pour le Canada d'élaborer une politique de non-engagement, et que cela exige le retrait du système des alliances militaires, système composé essentiellement de l'OTAN, du NORAD, des ententes prévoyant le partage de la production des armes défensives, et de la Commission permanente de la défense de l'Amérique du Nord.

Pour commencer, je soutiens que l'un des arguments principaux qu'avancent les partisans du non-engagement, c'est que notre adhésion au système des alliances nous a empêchés de prendre des initiatives utiles, comme la reconnaissance du gouvernement chinois. A mon avis, on pourrait arguer que puisque nous sommes maintenant, semble-t-il, engagés dans des pourparlers préliminaires à Stockholm en vue de reconnaître la Chine, ce fait constitue peut-être un contre-argument et montre peut-être qu'en réalité nos engagements militaires avec le système des alliances ne sont pas aussi restrictifs que certains le prétendent. J'aimerais donc lire le paragraphe suivant à titre de partie de l'argumentation:

> Dans quel contexte se situe donc notre décision d'entreprendre des pourparlers en vue de reconnaître la Chine? Nous nous décidons à prendre cette mesure à la faveur de la crise politique qui secoue les États-Unis, cette crise qu'a amenée le besoin pressant de mettre fin à la guerre du Vietnam. Or, tout règlement durable de la situation sévissant dans le sud-est de l'Asie peut difficilement survenir tant que les États-Unis s'entêtent à conserver un ostracisme diplomatique chancelant contre la Chine. Par conséquent, personne . . .

peut-être devrais-je dire presque personne

> . . . à Ottawa ne considère les murmures désapprobateurs que M. McCloskey fait entendre à Washington comme un avertissement sérieux de ne pas poursuivre ce petit jeu. Peut-être, mais pas nécessairement, serait-il audacieux de supposer qu'on nous a discrètement invités à agir. Par contre, il serait certainement exagéré de prétendre que cette initiative représente une audacieuse affirmation de notre indépendance et démontre que notre participation à une alliance militaire ne nous empêche pas d'instituer une politique que réprouve le membre le plus important de cette alliance.

• 1110

Et je poursuis donc en soutenant que ce geste en vue de la reconnaissance de la Chine est venu beaucoup trop tard et que nous sommes encore paralysés, dans tous les autres domaines relatifs au non-engagement, lorsqu'il s'agit de prendre ce que je considère comme les initiatives qu'il faut. En outre, de par la nature du système des alliances militaires, nous sommes nécessairement associés directement à certaines des activités les plus contestables qui se poursuivent dans le monde, et j'aimerais lire un paragraphe là-dessus.

Qu'il s'agisse de la répression en Grèce, de l'impérialisme portugais ou du massacre auquel se livrent les Américains au Vietnam, nous y sommes intimement liés par nos alliances militaires. En outre, ces alliances nous ont empêchés d'agir librement aux Nations Unies et dans d'autres circonstances, et de contribuer ainsi à l'apaisement des tensions internationales.

Et je soutiens qu'en fait, nous ne pouvons efficacement et d'une façon convaincante appuyer un traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires pendant que nous, pour notre part, soutenons que nous sommes protégés par la plus grande puissance nucléaire du monde. Nous pouvons difficilement dire à l'Égypte ou à Israël ou au Pakistan de ne pas se procurer la bombe pendant que nous mêmes, selon toute apparence et officiellement, nous nous complaisons sous sa protection.

Je pense dès lors qu'il existe un véritable écart de crédibilité entre d'une part l'opinion généralement admise selon laquelle il n'est pas possible de se défendre dans une guerre nucléaire et, d'autre part, le fait que nous dépendions, et nous l'admettons, d'une alliance militaire fondée sur la puissance nucléaire dominante.

Je soutiens qu'il existe des antécédents historiques qui militent pour une politique militaire canadienne essentiellement non engagée, et ces antécédents on les trouve à la lecture de la plupart des projets de loi relatifs à la milice qui furent présentés au cours des premières années de la Confédération, alors qu'effectivement, et peut-être serai-je plus bref en le lisant, nous croyions:

> Que seule la rupture des relations entre l'Angleterre et les États-Unis pourrait nous faire craindre une attaque, et que le fardeau de la défense retomberait alors surtout sur l'Angleterre. A un siècle de distance, la principale différence réside dans le fait que notre protecteur

il s'agit des États-Unis, non de la Grande-Bretagne

> . . . ne pourrait nous protéger.

A mon avis, nous pourrions soutenir que si Macdonald et Cartier avaient cru la Grande-Bretagne incapable de nous protéger, nous aurions eu le statut de Dominion beaucoup plus vite.

Mais selon moi, le véritable argument, c'est que nous devrions abandonner une politique d'engagement militaire parce qu'on la défend en grande partie avec un mythe. Et je pense que c'est là le point central de mon argumentation—je vais peut-être ici plus loin que certains autres témoins, qui ont peut-être appuyé ce point de vue d'une façon vague—: nous ne devrions pas prétendre que le retrait du système des alliances militaires provient de ce que nous croyons que les États-Unis doivent nous défendre. Il me semble que cela donne un écart de crédibilité à quelques-uns des arguments avancés.

Nous devrions dire clairement, pour que notre politique soit réaliste et honnête et fondée sur ce que nous savons être en cause, qu'il ne s'agit pas ici de défense: il ne s'agit que du danger effroyable que la civilisation soit anéantie si tous les États n'admettent pas ce qui effectivement arrivera en cas de guerre nucléaire.

Autrement dit, nous devrions, à mon avis, utiliser très consciemment une position de non-engagement militaire comme facteur de l'image que nous projetons sur la scène internationale. Il ne faudrait pas que ce soit l'image du neutralisme d'abstention de la Suisse ou de la Suède, mais l'image d'une inquiétude authentique qui corresponde, à mon avis, aux vraies vues de la population canadienne plutôt qu'aux doctrines surannées et épuisées du pouvoir.

● 1115

Je pense qu'on peut, encore ici, soutenir l'argument du non-engagement par un rappel historique. Lorsque Londres nous pressait, à la fin du dix-neuvième siècle, de participer à un pool de guerre organisé au sein de l'Empire britannique, nous soutenions d'ordinaire que la plus grande contribution que le Canada pouvait apporter à la défense de l'Empire était d'assurer la sécurité du Canada et de construire son économie. Et parfois, un homme comme Sir Charles Tupper soutenait que la construction du Canadien-Pacifique contribuait effectivement à la puissance militaire de l'Empire. Mais il n'y avait aucun Canadien pour le croire vraiment, et certainement aucun Anglais ne le croyait.

Un jour, le capitaine Mahan, des États-Unis, qui était en cette année de 1890 assez semblable à ce qu'Henry Kissinger est dans les années 1960—c'est-à-dire, je l'affirme, un des fondateurs de l'impérialisme américain—avança que la construction du Canadien-Pacifique au Canada, sous l'égide de la Grande-Bretagne, était une épée pointée vers le coeur de la puissance militaire américaine. Mais je ne pense pas qu'il y avait beaucoup de Canadiens ou d'Américains pour le croire vraiment.

Autrement dit, nous n'étions pas engagés militairement même si nous étions membres de l'Empire, et ce n'est que lorsque, sans aucune espèce de nécessité, nous nous sommes engagés militairement dans la guerre de l'Afrique du Sud que nous avons commencé à connaître de sérieux troubles inter-ethniques, et cette crise va sans cesse en s'aggravant.

A mon avis, il y a là vraiment une leçon à tirer, et je la décrirais de la façon suivante: durant les périodes où les crédits que nous pouvons consacrer à des fins militaires ne sont pas assez considérables pour produire un effet notable sur la balance internationale du pouvoir, la voie la plus sage pour nous est de consacrer tous nos efforts à prouver qu'un état multiracial peut survivre dans le monde moderne sans s'émietter, et qu'il peut se forger une vie culturelle aussi riche, voire plus riche, que celle que peuvent offrir des nations qui consacrent des proportions déraisonnables de leur revenu national à des armes qui nous conduisent à la fin du monde.

Le professeur Eayrs, et je ne vais pas reprendre son argumentation, a déjà prouvé d'une façon qui me satisfait, et je ne sais pas à combien de membres du Comité cela s'appliquerait aussi, que nous pourrions retirer environ un milliard de dollars du budget actuel de la défense et avoir quand même toute prête une force paramilitaire suffisante, à mettre au service de l'ONU en cas de besoin et au moment où ce besoin se ferait sentir. Ces économies, il me semble, on pourrait fort bien les employer à soulager la pauvreté qui existe au Canada et à enrichir la culture canadienne, de même qu'à élargir notre programme d'aide à l'étranger, programme dont les crédits actuels, ainsi que M. Gellner l'a signalé précédemment, sont ridiculement faibles comparativement aux pays évolués du monde. Il me semble que pour arriver à dire que nous ne ferions pas

plus pour la paix du monde, et même pour notre strict intérêt national, si nous affections ce milliard de dollars à ces fins plutôt qu'à des armes et du personnel qui, presque tout le monde est d'accord là-dessus, n'ont aucun effet fondamental sur la puissance de la structure de l'alliance, il me semble, dis-je, que pour soutenir pareil avancé, il faudrait disposer d'un argument vraiment très fort. On dit, dans l'Édifice de l'est, que la raison véritable qui incite le Canada à demeurer dans le cadre de l'OTAN se fonde sur le freinage des ambitions territoriales de l'Allemagne de l'Ouest et de son acquisition d'engins nucléaires. On a dit plus récemment encore que l'intervention russe en Tchécoslovaquie a justifié ce raisonnement et ce serait la raison pour laquelle notre gouvernement actuel n'a pas songé plus tôt à se retirer de l'OTAN. Je crois que cet argument n'est pas valable. A mon avis, l'intervention de la Russie était directement attribuable à ce qu'elle jugeait, à tort ou à raison, une menace de l'OTAN visant à dégager la Tchécoslovaquie de l'emprise communiste. Par conséquent, l'intervention russe vue dans cette optique ne diffère aucunement de celles des États-Unis au Guatemala, en République Dominicaine ou de leur tentative ratée à Cuba. J'avoue que c'était là une tactique blâmable visant à conserver une sphère d'influence. Il ressort, néanmoins, que l'OTAN n'a pas été créée en vue de prévenir de tels gestes. Donc, il me semble que ce serait le comble de l'absurdité de se fonder sur ces événements afin de maintenir l'OTAN.

Je ne crois pas qu'ils soient nombreux les Canadiens qui pensent qu'on empêche l'Allemagne de se livrer à des actes de guerre parce que nous avons quelques milliers de soldats cantonnés en Allemagne de l'Ouest. Il serait valable, en partie, de transposer ce motif de non-participation, me semble-t-il, à notre adhésion même à l'OEA. La question qui se pose n'est pas celle de se retirer de l'OTAN. La question véritable est: pourquoi en sommes-nous membre? J'affirme qu'il existe une multitude d'exemples démontrant que les entraves que cette adhésion nous impose militent considérablement en faveur de notre retrait.

• 1120

On a maintes fois prétexté notre adhésion à l'OTAN en vue de motiver notre appui à l'effort de guerre américain au Vietnam. Je veux surtout souligner cet aspect parce qu'on dit souvent que nous demeurons neutres ou objectifs ou que nous le secondons pas. En vérité, nous le faisons et de nombreux extraits du *Hansard* démontrent que nous appuyons, en théorie, la présence des États-Unis au Vietnam. On dit aux États-Unis que, vu l'aide du Canada au Sud-Vietnam seulement, le général Westmoreland, entre autres, nous considère comme un allié des États-Unis. Au printemps de 1967, alors que 360 professeurs préconisaient, par l'entremise d'une lettre à M. Pearson, que le Canada répudie ouvertement l'intervention des États-Unis, au Vietnam et l'interdiction d'envois d'armes aux États-Unis pour destination ultime au Vietnam, Mr. Pearson a répondu:

> Des arguments présentés sans tapage de façon confidentielle par un gouvernement digne de confiance sont habituellement beaucoup plus efficaces que des déclarations publiques . . . En faisant état trop ouvertement de ses convictions, on risque de compliquer les chose . . . La nécessité d'exercer des pressions diplomatiques discrètes est d'autant plus grande que le problème est complexe et dangereux.

C'est là, certes, le retranchement classique derrière la diplomatie feutrée. On suppose que cette diplomatie en douce s'est maintenue, en 1967 et en 1968, sans résultats. De nouveau, il me semble que l'effet a été déclenché par la crise politique américaine. La politique que nous avons alors proposée, c'est-à-dire le blocus des armes canadiennes au États-Unis à destination du Vietnam, aurait donc contribué plus largement à la cessation des hostilités en aidant dans une faible mesure à l'éclatement de la crise politique américaine que la diplomatie silencieuse alors en cours.

D'autre part, si l'on admet que la diplomatie sereine n'a pas été brillamment efficace, il demeure qu'une part très réelle de notre politique s'est avérée fructueuse; il s'agit de la poussé active de contrats d'armes pour le compte des États-Unis, au Canada. La Corporation commerciale canadienne ne s'est pas désistée et n'a pas fait preuve de diplomatie sereine. Ses dépliants et sa publicité à grand renfort montraient comment obtenir une part du gâteau. Je désirerais à nouveau citer un passage de la lettre de M. Pearson parce que, selon moi, c'est là le fond du problème démontrant pourquoi nous n'avons pas de parti pris, ce qui signifie vraiment la prise de position ou pourquoi nous n'avons pas répudié au grand jour l'invasion américaine du Vietnam. Dans cette lettre, M. Pearson fait d'abord état de l'envergure de l'intégration de notre production de défense et il mentionne les avantages technologiques de la production massive dont nous tirons parti. Je cite:

> Il est donc évident, pour une large gamme de raisons, que l'imposition d'un embargo sur l'exportation de matériel militaire aux États-Unis, ce qui mettrait en même temps un terme aux Ententes de partage de la production, entraînerait des conséquences d'une portée incalculable que le gouvernement canadien ne saurait envisager sans inquiétude. Aux yeux des intéressés, cette mesure refléterait notre intention de ne plus participer à la défense du continent et même aux ententes multilatérales de défense de l'Alliance atlantique.

Voilà, il me semble, une déclaration aussi succincte et digne de foi qu'on ait jamais prononcée au sujet de la conjugaison de notre politique actuelle et de notre prise de position stratégique. Ces aspects sont très subtils et ils dépassent même les liens purement économiques auxquels M. Pearson a si adroitement fait allusion.

Ils englobent presque tous les secteurs de notre politique et je voudrais vous en citer un autre exemple. J'avoue que c'est vexant et je ne le fais pas à la légère. Je le crois important parce qu'il démontre la portée des répercussions d'alliances militaires.

• 1125

Il s'agit de notre politique d'immigration. La plupart des Canadiens, semble-t-il, croyaient que le Canada a servi d'asile, au même titre que les États-Unis, aux immigrants britanniques et européens. On croit que, vu notre indépendance et notre libéralisme, nous avons chargé nos agents d'immigration de ne pas faire respecter les loi d'un pays étranger ou de ne pas se mêler des idées politiques ou devoirs militaires des immigrants éventuels. Si c'eût été le cas auparavant, un grand nombre des immigrants de Sir Clifford Sifton, vêtus de peaux de mouton, auraient été envoyés se battre pour les armées impériales de Russie ou de l'Austo-Hongrie. Donc, lorsque de jeunes américains contestaires contre la guerre ont tenté de se réfugier au pays et qu'un grand nombre d'entre eux ont éprouvé des difficultés à entrer parce qu'ils sont réfractaires au service militaire, l'indignation publique s'est soulevée et on a modifié la politique d'immigration. On les admet, mais parallèlement–c'est un point important–le Ministère a exprimé certaines réserve adoucies. Il a déclaré qu'il existe un écart entre les réfractaires et les déserteurs et il continue, comme l'ont prouvé, il y a environ une semaine, quatre ou cinq jeunes étudiants impulsifs de l'Université York, de refuser l'admission des déserteurs de l'Armée américaine. Ce qui compte le plus, selon moi, c'est qu'on agit ainsi pour un motif politique bien que la plupart des Canadiens prennent sans doute pour acquis que, si un Américain refuse de se battre au Vietnam et qu'il déserte lorsqu'on décide de l'envoyer outre-mer, on ne lui interdira pas, pour cette raison, l'admission au Canada.

Au printemps de 1967, j'ai demandé au Ministère quels étaient les motifs qui l'incitaient à refuser, selon cette politique, les déserteurs. On m'a d'abord dit qu'il s'agissait d'une politique découlant de nos engagements envers l'OTAN. Lorsque je me suis objecté et que je ne connaissais pas de tels engagements aux termes de l'OTAN, on m'a dit que c'était en vertu de la Loi sur les forces présentes au Canada (Traité de l'Atlantique Nord). Il n'est en rien, bien entendu, parce que cette loi vise les forces en service au Canada. Je cite, afin d'élucider ce problème, la lettre que j'ai reçue à ce sujet. Il s'agit d'une réponse officielle à une demande officielle de ma part et je cite:

> Il est indéniable que la Loi sur les forces présentes au Canada (OTAN) ne s'applique qu'aux militaires étrangers actuellement en service au Canada et que, par conséquent, un militaire étranger qui vient au Canada après avoir déserté n'est pas soumis à ces dispositions. Je suis sûr que vous conviendrez toutefois que ni le Canada, ni les autres membres de l'OTAN ne se conformeraient aux intentions du Traité de l'Atlantique-Nord en offrant l'immunité, à l'intérieur de leurs frontières, aux déserteurs des forces armées d'un membre de l'Alliance.

On peut s'étendre sur une vaste portée de politiques canadiennes sur tous les sujets et en découvrir la répercussion directe sur nos concepts et notre politique de prise de position stratégique. Mon grief principal découle du fait que la répercussion est mesquine, qu'elle va à l'encontre de l'indépendance politique sans que ce soit nécessaire parce que notre apport militaire ne nous protège d'aucune façon. Au dire de M. Robert McNamara, lors de sa comparution devant un comité du Sénat des États-Unis, en 1965, elle est efficace à cause de l'installation chez nous de deux emplacements de fusées Bomarc devant servir d'appât aux engins russes. Je ne vois guère là une mesure de défense.

Je passe enfin au dernier argument qu'on entend répéter souvent, à savoir que, vue notre timidité au sein d'alliances, il en vaudrait autant que nous nous en retirerions. C'est peut-être un argument fort. Cependant, on peut contester cela si, à la suite de la présente étude, nous décidions de retirer notre apport stratégique, ce choix devrait naître d'un débat politique dont les échos seraient retentissants. Comme je l'ai dit, ce serait un débat qui porterait sur chaque décision formelle touchant notre politique au pays et à l'étranger. Si les résultats de ce débat devaient pencher vers la non-participation, il engendrerait aussi le voeu d'une majorité qui exigerait une planification étendue des investissements publics, de l'exploitation des ressources, du développement culturel et peut-être la production, à un faible niveau, d'armes classiques sous la tutelle de l'État.

Je ne connais pas d'autre moyen que l'examen approfondi de toutes les implications de notre apport stratégique qui puisse vraiment définir les intérêts véritables touchant notre pays ou, à vrai dire, de découvrir quelle est la portée des désirs de tous les Canadiens dans ce sens.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, professeur McNaught. Monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Je voudrais m'étendre sur deux ou trois sujets. L'un d'eux a trait à la reconnaissance de la Chine. Jugez-vous valable cette idée selon laquelle les États-Unis accueillent favorablement cette initiative du Canada au point qu'un secrétaire de presse commentant sur ce changement fondamental de politique déclare que les États-Unis sont plutôt en faveur de ce projet pilote, vu leur reconnaissance inévitable de la Chine?

• 1130

Le professeur McNaught: Monsieur Fairweather, en ma qualité d'historien, je ne prise pas l'emploi du mot «inévitable», mais je suis généralement d'accord. Nous sommes certes trop rapprochés de cet événement particulier et nous ne sommes guère renseignés. Je m'étonne, comme vous, de la réaction faible et changée des État-Unis portant sur nos premiers entretiens. Il me semble donc qu'on est au moins en mesure de supposer raisonnablement que nos démarches en vue de la reconnaissance de la Chine n'ont pas l'heur de déplaire aux États-Unis et c'est, en partie, leur raison d'être.

M. Fairweather: N'est-il pas vrai que plusieurs vieux sénateurs américains et d'autres chefs de file se réunissaient dès le mois de janvier, à Santa Barbara, pour imprimer aux États-Unis une orientation qui les amènerait à reconnaître Pékin?

Le professeur McNaught: Oui. Les pressions exercées par des gens comme le sénateur Fullbright et toute la troupe des sénateurs libéralisants ont fortement pesé dans la balance pour faire faire volte-face à la politique américaine dans ce domaine. Et ce ne sera probablement pas la première fois que le Canada aura donné le ton.

M. Fairweather: Pourrait-on tirer ici un juste parallèle et dire que l'initiative canadienne d'établir des relations commerciales avec la Chine a été en soi bien accueillie aux États-Unis?

Le professeur McNaught: Je ne sais dans quelle mesure on pourrait appuyer cette théorie. Il me semble, et ce serait très difficile de documenter cet avancé, mais non pas impossible, il me semble, dis-je, que les filiales canadiennes d'entreprises américaines supportent mal l'accroissement des ventes consenties aux pays communistes, surtout celles qui font largement appel à l'initiative, ce qui montre que les États-Unis n'ont pas prisé, jusqu'ici, de voir ces relations commerciales prendre une telle ampleur.

M. Fairweather: J'étais stupéfié de constater, au sein de notre groupe interparlementaire canado-américain, un changement d'attitude vis-à-vis de la politique américaine chez les quasi-neutralistes du *Midwest* pour qui une seule vente pourrait vider le grenier.

Le professeur McNaught: Oui.

M. Fairweather: Vous avez dit qu'en demeurant non engagé, le Canada serait plus libre d'agir dans certains secteurs. Je ne tiens pas à m'engager ici dans le débat, car nous n'avons pas encore rédigé notre rapport, mais pourriez-vous nous dire en quoi notre retrait de l'OTAN pourrait influer, par exemple, sur le gouvernement militaire de Grèce ou l'impérialisme portugais en Afrique? Pourriez-vous développer cet aspect, si vous le voulez bien.

Le professeur McNaught: Monsieur Fairweather, je n'ai pas dit que le Canada pourrait faire renverser un gouvernement étranger. J'insistais surtout sur le fait qu'il serait à propos de donner du Canada une image toute nouvelle, de sorte qu'il ne puisse passer pour suspect ou hypocrite aux yeux des Nations Unies ou d'autres organismes. Il me semble que notre adhésion au traité de non-prolifération porterait davantage si nous abandonnions l'idée que la bombe nous protège. L'allusion à la Grèce et au Portugal, c'est, évidemment, qu'un certain matériel de guerre canadien est bel et bien acheminé, par des voies portugaises, jusqu'au Mozambique où il sert à supprimer la révolte, et autres utilisations du genre. Je conviens qu'en pratique l'influence n'est pas tellement grande et que le Portugal pourrait se procurer des armes ailleurs. Mais pour le Canada, s'engager militairement du côté du Portugal, regardé, en Afrique, comme un pouvoir militaire extrêmement réactionnaire, c'est ternir son image et diminuer sa crédibilité. Si le Canada veut défendre cet engagement, il lui faudra, à mon avis, démontrer avec beaucoup plus de persuasion que c'est là une absolue nécessité et qu'il y va de son intérêt national.

Mr. Fairweather: Nous sommes, à vos yeux, si vous me passez un cliché publicitaire, une espèce de M. Net d'envergure internationale. C'est de l'utopie.

• 1135

Le professeur McNaught: Je saisis le sens de votre raisonnement, mais loin de moi l'idée de suggérer qu'il faut faire droit à l'idée que tant d'Américains—parmi eux, des collègues et des étudiants—et avec raison, jugent les Canadiens terriblement pharisaïques et méticuleux, évitant de se salir les mains, alors qu'en fait, c'est tout le contraire. Mais l'idée de non-engagement n'implique pas nécessairement l'idée de la pureté morale, mais c'est une attitude beaucoup plus réaliste, qui se fonde sur une vision claire des données réelles de la défense, de l'influence et du risque, que ne l'est l'alliance militaire.

M. Fairweather: Monsieur le président, je ne voudrais pas vous empêcher d'épuiser la liste. Il y en a plusieurs autres qui veulent poser des questions.

Le président: Merci, monsieur Fairweather. M. Howard a maintenant la parole.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Monsieur le président, j'aimerais faire une observation personnelle. Votre comparaison entre le Canada d'il y a un siècle et le Canada d'aujourd'hui m'a vivement intéressé. Vous m'avez quelque peu étonné par vos généralisations à l'emporte-pièce de la nation il y a 100 ans. Le Canada d'aujourd'hui diffère de celui d'autrefois. Ce serait risqué d'avancer que la Grande-Bretagne devrait fonder ses politiques d'aujourd'hui sur l'état de ses affaires du siècle dernier. Vous préconisez ainsi l'immiscion sans coup férir des Canadiens dans les affaires internationales. Selon d'autres témoins, que je crois responsables, le Canada joue un rôle important pour aider l'OTAN à conserver l'équilibre militaire de ses forces classiques, que notre armée est importante à leurs yeux et que, durant les vingt dernières années, elle a contribué pour beaucoup à rendre efficace son rôle de gardien de la paix en Europe. Vous concluez que notre neutralité vis-à-vis des deux grandes puissances du monde—et nous allons dire: « Au diable vous deux» — fera de nous une tierce force plus efficace. Je ne suis plus votre raisonnement. Vous dites que nous serions plus efficaces, mais je ne vois pas comment. Certes, les les Canadiens n'approuvent pas tous les faits et gestes de l'une des grandes puissances internationales, mais

nous ne sommes pas en complet désaccord avec ceux de l'autre. Mais, dans un monde hostile, il faut prendre parti et de deux maux, il faut peut-être choisir le moindre. Et je songe à l'idée de devenir une troisième puissance dans les affaires internationales. Je ne puis vraiment comprendre comment nous pourrions avoir quelque efficacité. Je vous saurais gré d'élaborer là-dessus.

Le professeur McNaught: Permettez-moi de relever dans l'ordre les quatre points de votre argumentation. Vos accusations d'accrocs à l'histoire m'ont particulièrement blessé. Il me semble que nous venons de traverser une période—et la plupart des écrits historiques sur les relations canadiennes dans les affaires internationales semblent me donner raison—au cours de laquelle nous avons cessé d'être une colonie impuissante et peu évoluée pour apporter une contribution militaire importante en Afrique du Sud et dans les deux guerres mondiales et pour nous industrialiser. Toutefois, nous voilà de nouveau, comme l'a si fortement démontré Melvin Conant, spécialiste en matière de défense et auteur de *The Polar Watch*, en passe de redevenir impotents sur le plan militaire. Pour ce qui est de notre influence militaire au sein de l'OTAN, il me semble, à relire le compte rendu du Comité lorsque M. Gellner y était—et je crois que les renseignements qu'il a donnés sur les questions militaires sont clairs et à point—que l'influence dont jouissent nos armées est plutôt politique que militaire, que notre apport militaire accroît notre influence politique. Toutefois, l'essence du raisonnement qui porte sur une comparaison entre aujourd'hui et hier, c'est qu'à l'ère nucléaire, à l'époque des missiles et à l'âge aérospatial, le Canada ne peut vraiment, sans nuire à son économie, apporter de contribution militaire véritable.

• 1140

Je vais passer maintenant à votre autre point selon lequel le Canada pourrait, sans coup férir, se tailler une place dans les affaires internationales. C'est de la plus haute importance, à mon avis, que nous indiquions assez clairement que nous ne croyons pas être défendus par les États-Unis. Moi, du moins, je n'y crois pas. Je deviens quelque peu nerveux à la pensée que le diamètre de portée d'un missile Bomarc est de 400 milles, soit 200 milles au nord et 200 milles au sud, et à environ 200 milles au sud de North Bay, on trouve Rosedale, à Toronto, où il serait censé intercepter un bombardier russe, si les Russes sont assez fous pour dépêcher leurs bombardiers si tard. Je ne crois pas que nous veuillons avoir une place sans payer le prix. Quant à moi, je prône que, non seulement nous devrions économiser ce milliard de dollars affectés à la défense, mais même augmenter cette somme et permettre au Canada de jouer un rôle honnête dans le domaine de l'aide extérieure. Nous sommes très, très bas sur la liste maintenant et je ne propose pas de nous en tirer sans payer le prix. Tout au contraire. Je crois que notre apport devrait plutôt consister à des efforts positifs en vue de la conciliation et de l'élimination des conditions qui mènent le tiers monde à des frictions et à des guerres accidentelles.

Pour ce qui est de rester neutre quand il s'agit de déterminer si la Russie a raison dans une situation donnée et si les États-Unis ont raison dans une autre situation, je ne crois pas que le non-engagement entraîne cette espèce de neutralité intellectuelle ou morale. Rien au monde, malgé notre non-engagement, ne pourrait nous empêcher de nous prononcer très énergiquement contre l'intervention russe en Tchécoslovaquie ou au Vietnam. Il faut le faire dans l'un et l'autre cas et prendre toute contre-mesure qui s'impose. Il s'agit ici, à mon sens, de non-engagement militaire, ce qui nous libérerait, dans une large mesure, d'initiatives beaucoup plus onéreuses.

Pour répondre enfin à votre dernier point, je ne crois pas que nous ayons à prendre parti, en d'autres termes.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci.

Le président: M. Marquarrie a maintenant la parole.

M. Macquarrie: J'ai été enchanté, je dois le dire, de la précision des idées exprimées dans le document du professeur McNaught. Je suis un honnête jeune Canadien, et je crains un peu d'aller trop souvent à l'ambassade des États-Unis ou de passer trop de temps à l'édifice de l'Est.

Dans la première partie de votre document, vous parlez de notre attitude pusillanime et de notre crainte d'offenser les États-Unis. Je me demande si, en écrivant cela, vous avez beaucoup réfléchi au fait que le gouvernement du Canada, en matière de politique étrangère, comme dans toutes les autres sphères d'ailleurs, doit tenir compte de l'opinion des Canadiens. La Raison en serait-elle que, durant longtemps, un large secteur de l'opinion canadienne se montrait défavorable à cet acte de reconnaissance. Il y a toujours des gens, et je suis porté à croire que c'est une minorité, qui ont cet état d'esprit. Êtes-vous disposé à donner une certaine considération à notre point de vue?

• 1145

Le professeur McNaught: Ces derniers mots me portent à dire que les habitant de l'Île du Prince-Edouard ne favorisent pas non plus tellement l'accession à la propriété. Il me semble, toutefois, qu'avoir une certaine considération pour l'opinion canadienne veut dire en sonder le pouls exact, et ma thèse repose principalement sur le fait qu'en énonçant de tels arguments à l'appui de notre politique actuelle en matière de défense, nous ne jaugeons pas tellement l'opinion publique au Canada. Ou, si vous préférez, nous disons à nos électeurs que nous sommes à l'abri sous l'aile nucléaire des États-Unis et sommes protégés par toute l'organisation de l'OTAN, et nous leur disons que, parce que nous formons un État industrialisé et semi-

développé, nous ne pouvons produire tous les armements nécessaires à notre défense, et qu'il nous faut recourir à des accords de partage de production de la défense. Ce sont là, à mon avis, deux contre-vérités, qui, forcément, ne sont pas vraies. Le fait est que, si nous présentons aux Canadiens ce que je crois être les véritables données du problème—et je doute que vous le fassiez, monsieur Macquarrie—je prétends que l'opinion canadienne se rangerait alors du côté du non-engagement, mais tout dépend si les faits sont présentés aux Canadiens et comment ils le sont. Je conviens qu'un sondage de l'opinion publique, prélevé aujourd'hui, indiquerait probablement que les Canadiens appuient l'OTAN, mais il ne serait pas si fortement affirmatif, et il me semble que ceux qui appuient cette proposition en totalité ou en partie, surtout sur la question des écarts de crédibilité que présente notre politique actuelle, devraient éduquer les Canadiens en matière politique et leur faire connaître l'état, sous son vrai jour, de notre défense et de notre politique étrangère. Cela pourrait rendre majoritaires les tenants du non-alignement. Je respecte l'opinion canadienne, et c'est pourquoi je la crois ouverte à la persuasion, surtout quand on lui expose la réalité.

M. Macquarrie: Je ne crois pas qu'on ait dit aux Canadiens qu'une telle mesure irriterait les États-Unis. Je ne crois pas, en toute honnêteté, que nous ayons présenté ainsi le problème. Je frémis à la pensée que, simple politicologue, je parle à un historien de grande taille, mais je me demande si le pays n'a pas démontré, au fil des ans, un certain penchant pour le non-engagement, si vous me passez l'expression. Ne peut-on dire que les dirigeants de l'État, lors de la guerre des Boers, ont trouvé qu'il était très difficile d'empêcher le Canada de s'y engager, se souvenant des difficultés qu'avait connues Laurier à cet égard. Je me souviens aussi que Borden ne trouva pas d'autre choix que la situation juridique. D'après lui, toute la question de la conscription lui a été imposée. Inutile d'ajouter pour la guerre mondiale aussi. En d'autres termes, je soupçonne—et je m'arrêterai là, car je m'en remets à vos connaissances en histoire—que le tempérament canadien soit plus porté naturellement au non-engagement qu'à l'engagement en territoire étranger.

Le professeur McNaught: Même d'après l'histoire de M. Bourassa?

M. Macquarrie: Bourassa n'a jamais représenté l'opinion publique, mais un simple segment.

Le professeur McNaught: Un segment important quand même.

M. Macquarrie: Certes, les minorités sont toujours importantes.

Le professeur McNaught: Elles le sont toujours.

M. Macquarrie: J'aurai quelques brèves questions à poser, puis je céderai mon tour.

Croyez-vous vraiment, professeur, que l'Union soviétique aurait été un tant soit peu gênée dans ses manoeuvres contre la Tchécoslovaquie si ses opérations militaires s'étaient insérées dans un groupe multinational?

Le professeur McNaught: Je crois bien que les difficultés que les Russes ont connues, semble-t-il, sur le plan diplomatique, durant leur invasion de la Tchécoslovaquie et jusqu'à l'heure actuelle, dénotent profondément qu'ils s'inquiéteraient fort d'en faire une opération multinationale du Pacte de Varsovie et qu'elle aurait bien pu y penser deux fois avant d'agir de façon unilatérale.

M. Macquarrie: Votre attitude, j'allais dire votre «foi», m'impressionne fort. La citation mentionne le général Westmoreland. Tout observateur, si aveugle soit-il, ne peut pas ne pas distinguer, d'après moi, entre notre rôle dans le conflit vietnamien, et celui de l'Australie, la Corée du Sud, etc. Voilà un domaine où, s'il y avait du temps, je n'aurais pas été en désaccord avec vous.

Le professeur McNaught: J'aimerais juste prendre une minute pour répondre au dernier point. Notre rôle diffère évidemment de celui de l'Australie au Vietnam du Sud. Toutefois, quiconque, si aveugle soit-il, comme vous le dites, peut constater que nous n'envoyons de l'aide qu'à Saïgon et que nous avons transmis des renseignements très utiles aux Américains qui sont observateurs au sein de l'ICC. Le borgne n'a donc qu'à regarder dans l'autre direction pour comprendre mon raisonnement en faveur de notre engagement.

• 1150

M. Macquarrie: Je dois préciser, monsieur le président, que les observateurs borgnes sont les gens dont le professeur parlait et que la comparaison ne s'appliquait pas à lui-même.

Le président: M. Laniel a la parole.

M. Laniel: Monsieur le professeur, pour poursuivre le raisonnement de M. Macquarrie sur l'origine de notre engagement, à partir de 1899, je ne vois pas d'abord comment vous pouvez arriver à une telle conclusion car, en 1899, il n'y avait pas de conscription. Chaque individu s'inscrivait de plein gré. Puis vous avez parlé de notre crise raciale la plus grave qui s'est implantée davantage au fur et à mesure qu'augmentaient nos prises de parti et nos engagements. Je n'arrive pas du tout à la même conclusion. Je suis québécois et francophone, et j'ai même l'impression que notre politique actuelle compte un appui plus favorable au Québec que dans bien d'autres régions du Canada. Qu'entendez-vous par notre crise raciale au Canada?

Le professeur McNaught: Je dois m'en remettre à la plus grande connaissance que vous avez des sentiments des Canadiens français sur le problème. Je ne peux appuyer mes conclusions que sur les livres d'histoire que j'ai lus et sur les journaux canadiens-français d'aujourd'hui.

Je défendrais la proposition selon laquelle l'intervention en Afrique du Sud, même s'il n'y a pas eu conscription, avait pour but de se porter au secours de l'empire colonial britannique en danger, ce qui a répugné à la plupart des Canadiens français. Et il va sans dire que la conscription lors des deux guerres mondiales a engendré une crise raciale au pays.

Pour ce qui est de savoir si l'opinion québécoise appuie d'emblée notre politique actuelle d'engagement militaire, il est assez difficile de le vérifier exactement, mais je peux dire que si nous relisons les numéros de Cité Libre, lorsque la revue fourmillait d'articles signés par le premier ministre actuel . . .

M. Laniel: Et que personne ne lisait.

Le professeur McNaught: Que lisait la nouvelle garde peut-être—et l'on y trouvera une expression fort documentée de l'opinion québécoise en faveur du non-engagement. Je crois que vous retrouveriez la même chose dans Le Devoir.

M. Laniel: Il y a bien des gens au Québec, comme partout ailleurs, qui ne parlent qu'à eux-mêmes ou entre eux.

Le professeur McNaught: Je suppose que c'est une question d'opinion en l'absence d'un sondage précis d'opinion publique. Mais je soutiens que, même s'il en était ainsi, là encore, comme pour les Canadiens de langue anglaise, en étalant la réalité toute nue, si on y exerçait les pressions politiques, la majorité se prononcerait en faveur du non-engagement.

M. Laniel: Ne diriez-vous pas que votre problème serait en partie tout autant relié, si nous nous conformions à une certaine partie de votre conclusion, aux relations économiques ou sentimentales avec l'Empire, de la part des Canadiens français pour qui les Anglo-Canadiens sembleraient oublier parfois le Canada au profit du l'Empire—et que ce n'est qu'une question de sentiment et de manque de communication? Je ne vois pas vraiment ce que notre prise de parti ou nos engagements viennent faire ici. Mais les choses ont changé et nous nous rallions davantage maintenant aux États-Unis. Mais je ne suis quand même pas convaincu que les Canadiens soient de votre avis. Pourriez-vous vraiment m'indiquer une autre façon par où le Canada pourrait poursuivre son développement à l'avenir? Pourriez-vous me dire si le Canada va progresser au même rythme s'il ne s'engage pas d'un côté ou de l'autre?

• 1155

Le professeur McNaught: Nous voilà évidemment dans le vif de l'argumentation, et c'est pourquoi j'ai dit que, d'après moi, toute révision de notre politique étrangère, surtout en ce qui a trait à l'engagement militaire, doit s'accompagner d'une révision de la politique des affaires économiques et sociales de la nation. J'ai vraiment été ébahi par les constatations du rapport Watkins et de l'article de M. Safarian, et de voir dans quelle mesure l'industrie canadienne appartenait à des intérêts américains. Je suis vraiment impressionné de voir un pays comme la Suède être en mesure de produire pour son propre compte tout le matériel militaire dont elle a besoin et de pouvoir acheter le matériel électronique qu'il lui faut sans jouer tous ses atouts sur le même pays.

Nous n'avons rien fait d'autre, à mon avis, que de laisser nos relations militaires et économiques s'enchevêtrer à tel point qu'un professeur Underhill a pu dire qu'en 1940, nous nous sommes libérés de l'emprise britannique pour nous soumettre au joug américain, et qu'il nous faudra bon gré mal gré suivre les États-Unis. Voilà le genre d'interprétation contre lequel je veux m'élever. Je n'en vois pas, pour ma part, le caractère inéluctable. Quant à moi, je crois qu'une sérieuse planification économique au pays nous rendrait moins dépendant que ne le laisse supposer M. Pearson dans la lettre où il parle des accords conjoints de production de la défense, et je crois que si l'on donnait aux campagnes politiques un juste coloris, les Canadiens appuieraient cette voie.

M. Laniel: J'en conclus bel et bien que vos opinions ou conclusions se fondent avant tout sur la moralité, car nous entendons les gens dire, et je le crois, que la guerre nucléaire est impossible et que l'épée de Damoclès pend au-dessus des nations instables. Vos idées peuvent différer des miennes ou vous pouvez avoir de la situation une toute autre vision, mais je crois qu'on trouve le germe de la guerre dans les jeunes nations qui montent, et très souvent dans les nations qui sont instables ou déchirées par des crises raciales—et ces pays ne sont pas engagés. Comment alors pouvez-vous en arriver à une telle conclusion?

Le professeur McNaught: Je ne vois vraiment pas le rapport. A mon avis, je crois que le Canada devrait faire jouer son influence pour minimiser les crises, le déséquilibre et l'insécurité de ces jeunes pays non engagés et en voie de développement, bien qu'ils ne soient pas tous neutres. Le Pakistan, par exemple, est engagé. Mais leur non-engagement ne les rend pas instables, non plus que notre engagement ne nous rend instables. Tout ce que je propose, c'est de nous libérer afin de mieux pouvoir nous livrer à un travail efficace dans ces endroits instables, si nous acceptons le postulat que nos intérêts nationaux ne sauraient être défendus dans une guerre nucléaire. Je ne crois pas qu'un seul de vos témoins aient supposé que le Canada pourrait vraisemblablement faire face à une attaque par les armes classiques.

M. Laniel: Je ne tiens pas à poursuivre cette discussion, monsieur le président.

A la page 6, vous faites allusion à la Tchécoslovaquie et vous comparez ce qui s'est passé là-bas avec l'intervention américaine au Guatémala, en République dominicaine et aussi à Cuba. Comment pouvez-vous en arriver à une telle conclusion et dire ensuite que l'intervention russe a été une réaction directe à ce que la Russie considérait, à tort ou à raison, comme une menace émanant de l'OTAN evers la Tchécoslovaquie pour la sortir de l'orbite communiste. Ne seriez-vous pas d'accord en même temps pour reconnaître que la Russie a agi ainsi surtout parce qu'elle était en train de perdre la maîtrise et le contrôle politique de la Tchécoslovaquie?

Le professeur McNaught: Oui, oui, je suis tout à fait d'accord et c'est évidemment aussi pourquoi ont lieu les interventions américaines en Amérique latine. Mais l'argumentation diplomatique des Russes a été que les puissances de l'OTAN, particulièrement l'Allemagne de l'Ouest, ont essayé d'attirer à elles la Tchécoslovaquie. En réalité, l'argumentation des Russes a été beaucoup plus loin et ils ont prétendu qu'il y avait des infiltrations importantes. Si j'ai bonne mémoire, immédiatement avant l'intervention du mois d'août, la presse russe a beaucoup parlé des exercices militaires de l'OTAN. Comme je l'ai dit, à tort ou à raison,—ils peuvent se tromper en la craignant,—mais l'existence de l'OTAN constitue une justification très efficace du maintien du pacte de Varsovie et de cette sorte d'intervention.

● 1200

M. Laniel: Vous voulez dire une excuse.

Le professeur McNaught: Une excuse.

M. Laniel: Merci, monsieur le président.

M. MacLean: Monsieur le président, à la page 3, il y a l'expression «le massacre américain au Viet Nam» et au bas de la page 7

> . . . aucune entente directe ne nous force à appuyer l'agression américaine . . .

et ainsi de suite. Il semble y avoir tout au long de cet exposé, une idée maîtresse qui est que le professeur se préoccupe principalement, et avec raison, de la moralité des États-Unis dans les affaires internationales; mais il me semble que la liberté universitaire, depuis des siècles, s'est fondée sur le concept que les universitaires recherchent la vérité.

Il me semble qu'il s'agit là de demi-vérités, en ce sens qu'on ne semble pas se préoccuper de la moralité internationale des autres grands pays—je pense, par exemple, à la Russie et à la Chine—et qu'on ne se préoccupe guère du droit des nations indépendantes de se défendre contre l'infiltration communiste mondiale ou contre l'incitation au désordre par les partis communistes internationaux à travers le monde. On semble présumer que le monde communiste ne s'adonne plus à ce genre de choses, que les communistes se seraient subitement réformés. Quand cela aurait-il eu lieu?

Le professeur McNaught: Ce n'est pas ce que je prétends. L'Union soviétique est évidemment prête à avoir recours à la force militaire d'une façon unilatérale si elle sent que son intérêt direçt et immédiat est menacé, mais il en est de même des États-Unis; j'ai pris pour acquis qu'en parlant de non-engagement, je m'occuperais surtout des pays avec lesquels nous sommes fondamentalement engagés. Je crois, bien sûr, que les nations indépendantes ont le droit de se défendre, mais nous pourrions discuter ici pendant des heures à savoir si le Vietnam-Sud est ou non une nation indépendante et du déroulement exact de l'infiltration des troupes non vietnamiennes.

Tout ce que je puis dire pour défendre mon intégrité professionnelle sur le sujet est qu'il y a quelque temps, j'en suis venu à la conclusion qu'en réalité, les seules troupes étrangères qui se trouvent en grand nombre au Vietnam appartenaient aux États-Unis et à leurs alliés qui participent à la guerre, et que cela constituait en réalité une invasion.

M. MacLean: Vous en concluez donc qu'il n'y a pas d'objection à ce que les troupes nord-vietnamiennes soient au Vietnam-Sud?

Le professeur McNaught: Pas plus d'objection, monsieur, qu'à ce que les troupes de la Catalogne se soient trouvées à Valence pendant la guerre civile espagnole. Je considère la guerre du Vietnam exactement comme le faisait le président Kennedy, c'est-à-dire comme une guerre civile; il faut donc s'attendre à des déplacements dans un sens et dans l'autre de divers secteurs de la population vietnamienne dans la poursuite d'une solution à leurs problèmes. Il ne s'agit pas d'une frontière internationale et l'accord de Genève de 1954 l'a bien précisé.

● 1205

M. MacLean: Donc, il faudrait que vous puissiez dire qu'il n'y avait de troupes étrangères nulle part au Vietnam?

Le professeur McNaught: Sauf les troupes américaines, australiennes et sud-coréennes.

M. MacLean: Vous croyez que tel est le cas?

Le professeur McNaught: Oui.

M. MacLean: Il est dit à la page 6:

> Or, l'OTAN n'a jamais été destinée à empêcher ce genre d'intervention; au contraire, l'existence de l'OTAN a rendu, dans une large mesure, ce genre de réaction possible et même probable.

Cette déclaration a trait aux événements en Tchécoslovaquie l'été dernier. Comment expliquez-vous alors le coup d'État de Tchécoslovaquie en 1947 avant que l'OTAN n'existe?

Le professeur McNaught: En 1947 bien sûr, l'Europe centrale était beaucoup plus agitée que maintenant. Il est intéressant, du point de vue de la statistique histo-

rique, de constater que la dernière élection en Tchécoslovaquie avant ce que vous appelez le coup d'État a donné au parti communiste une majorité légèrement plus élevée que celle qu'a remportée Abraham Lincoln en 1860 et qu'il a ensuite entrepris d'établir par la force des armes, ce qui a donné lieu à la plus grande guerre du siècle en Amérique du Nord.

Des choses de ce genre peuvent naturellement se produire mais ce que je veux dire, c'est que l'OTAN n'a pas été créée pour repousser le pouvoir communiste de Tchécoslovaquie ni pour repousser le pouvoir communiste de Hongrie; et, même aux meilleurs jours de John Foster Dulles, elle ne pouvait être utilisée dans ce but, car elle n'était pas créée dans ce but. Elle a sûrement été créée pour protéger les sphères d'influence qui existaient déjà.

M. MacLean: Je ne veux pas raconter une expérience personnelle, mais j'était en Tchécoslavaquie juste avant le coup d'État et je ne pourrais pas dire que ce qui se passait alors était ce qu'on pourrait appeler, même par un effort d'imagination, l'expression libre de support populaire.

A la page 7, il y a une déclaration commençant par ces mots:

> Une mesure semblable priverait certainement la Russie, dans une grande mesure, de la raison d'être du Pacte de Varsovie.

Cela se défend bien sûr. Cela semble tout à fait plausible, mais si l'on remonte un peu en arrière, quelle justification avait la Russie de garder ses forces armées et de les maintenir au même niveau que pendant la guerre alors que, par comparaison, les pays démocratiques—la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, etc.—ont rapidement démobilisé les leurs après la seconde guerre mondiale; de cette façon, elle est arrivée à imposer le contrôle communiste en Europe de l'Est et, en même temps, à s'emparer des États de la Baltique, alors qu'il n'y avait pratiquement pas de forces armées dans le reste de l'Europe. De quoi avaient-ils peur?

Le professeur McNaught: De quoi les Russes avaient-ils peur?

M. MacLean: Oui, puisque l'OTAN est pour eux la bête noire à l'heure actuelle.

Le professeur McNaught: Je ne prétends pas, monsieur, que la seule source de conflits entre la Russie et l'Ouest est constituée par l'existence de l'OTAN. Vous pouvez remonter à la Grande Catherine et à Frédéric le Grand et, en fait, à n'importe quelle époque de l'histoire de la Russie et de l'Allemagne, et vous y constaterez l'existence d'une crainte historique et croissante de la part des Russes d'être envahis par des armées avançant à travers les marais du Pripet et ainsi de suite. C'est là une situation historique inhérente à la Russie.

Je prétends que l'existence de l'OTAN fournit actuellement aux Russes un argument diplomatique additionnel pour le maintien du Pacte de Varsovie, qui est le moyen principal qu'ils utilisent pour conserver leur influence prédominante en Europe de l'Est. Certes, je ne prétendrais pas que toutes les causes de friction ou que la crainte qu'a la Russie de l'Allemagne seraient éliminées par la disparition de l'OTAN. Je soutiens que la disparition de l'OTAN réduirait la tension et diminuerait les arguments diplomatiques pour justifier le Pacte de Varsovie.

● 1210

M. MacLean: Et alors, qu'arrive-t-il de l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire la peur de la Russie qu'ont les pays européens?

Le professeur McNaught: Bien sûr, elle existe, mais encore une fois, je ne crois pas et je n'ai jamais entendu dire, sauf par feu le sénateur McCarthy, que l'OTAN était destiné à repousser le communisme de l'Europe de l'Est.

M. MacLean: Non, ce n'est pas ce que je prétends, mais elle a été créée et a pour but, je dirais, d'arrêter l'envahissement communiste de l'Europe qui a commencé avec la Tchécoslovaquie.

Le professeur McNaught: Il s'agit évidemment d'une différence d'opinion, et je crois que je partage celle de George Kennan et des autres observateurs qui, comme lui, ont étudié l'histoire diplomatique de notre ère atomique et qui prétendent qu'il est permis de se demander si une menace militaire soviétique contre l'Europe de l'Ouest au-delà de la Tchécoslovaquie a déjà existé; c'est d'ailleurs là l'opinion exprimée par quelqu'un qui occupait encore récemment un très haut poste dans le service diplomatique canadien, et que j'hésite à citer parce que ses remarques n'étaient pas destinées à être publiées.

M. MacLean: C'est fort possible. Les communistes sont en mesure d'utiliser des méthodes que les pays démocratiques en général n'emploient pas pour renverser les gouvernements légalement constitués des autres pays.

J'ai une autre question. A la page 10, au sujet des déserteurs de l'armée des États-Unis, voulez-vous dire que ces gens sont tous des immigrants de bonne foi qui ont l'intention de lier leur sort irrévocablement au Canada et de rester ici jusqu'à la fin de leurs jours en tant que citoyens canadiens, comme ce fut le cas pour les hommes aux manteaux de mouton de Clifford Sifton auxquels vous faites allusion?

Le professeur McNaught: Vous avez soulevé deux questions différentes. En réponse à ce que vous avez dit au sujet des gouvernements démocratiques qui, selon vous, n'auraient pas recours normalement aux mêmes méthodes pour renverser les gouvernements étrangers que celles utilisées couramment par les Russes, laissez-moi vous dire simplement que je doute fort que les Russes aient une organisation qui soit plus efficace que le CIA.

Deuxièmement, pour ce qui est des déserteurs, il me semble qu'il ne fait pas partie de nos attributions tradi-

tionnelles et légitimes de nous renseigner sur leur statut militaire et je ne crois pas que nous nous soyons jamais préoccupés sérieusement d'obtenir d'un immigrant un engagement solennel à ne jamais quitter le Canada une fois venu ici.

D'un point de vue personnel, je peux seulement dire que j'ai avec moi un certain nombre de réfractaires et de déserteurs en tant que collègues et étudiants. Mon impression personnelle, surtout après avoir étudié les demandes de bourses d'étude au Conseil des Arts, comme je l'ai fait il y a environ une semaine, est que les réfractaires et les déserteurs vont s'avérer une des sources d'immigration les plus vivifiantes que nous ayons jamais eues dans ce pays.

M. MacLean: Votre opinion à ce sujet ne me surprend pas du tout, mais je crois qu'un pays a sûrement le droit de connaître les intentions de quelqu'un arrivant au pays pour déterminer s'il vient en tant que touriste, immigrant ou avec l'intention de devenir citoyen éventuellement—citoyen permanent. Je vais maintenant passer la parole à quelqu'un d'autre. J'ai déjà pris trop de temps.

Le président: Monsieur Groos et puis Monsieur Lewis.

M. Groos: Pour m'exprimer avec modération, je crois comprendre que vous n'accordez pas beaucoup d'importance à la participation du Canada à des alliances de sécurité collective telles que l'OTAN.

Le professeur McNaught: Oui, monsieur.

M. Groos: Seriez-vous d'accord pour dire qu'une alliance défensive viable est peut-être une condition préalable à la négociation d'un désarmement général, la raison en étant qu'il est préférable de négocier dans une situation de force collective plutôt que de faiblesse individuelle?

• 1215

Le professeur McNaught: Voilà, bien sûr, un argument qui est toujours mis de l'avant lorsqu'il s'agit de défendre la structure actuelle de l'OTAN et que j'aurais bien pu ajouter à mon argumentation concernant la répression de l'Allemagne de l'Ouest; en effet, vous ne pouvez engager des négociations sur le désarmement et la sécurité en Europe de l'Ouest sans un équilibre entre les forces du Pacte de Varsovie et celles de l'OTAN.

Je dois avouer que mon opinion personnelle est que depuis la seconde guerre mondiale, l'histoire des conférences sur le désarmement démontre que le progrès vers le désarmement, même le progrès vers la limitation de la propagation des armes nucléaires, a été non seulement nul mais qu'il y a eu un recul; cet état de choses est dû à la naissance et à l'expansion du système d'alliances militaires. J'en conclus que le système d'alliances militaires ne nous mène pas très vite au désarmement.

Si vous ajoutez à cet état de choses le fait qu'à mon avis, le Canada ne peut de toutes façons apporter une contribution militaire importante, je crois que nous avons une responsabilité politique—j'évite si possible d'employer l'adjectif «morale»—d'explorer et d'innover dans une autre direction. Vous pouvez appeler cela le désarmement unilatéral si vous voulez. C'est un terme péjoratif—il n'est pas péjoratif pour moi mais il le sera si on en parle dans la presse.

Je crois que le Canada, reconnaissant, non pas qu'il est défendu par les États-Unis comme plusieurs personnes l'ont prétendu en tant qu'isolationnistes vers les années 1920, mais qu'il n'existe pas de défense au sens militaire, devrait explorer cette alternative et dire: «Nous ne croyons pas être défendus. Nous croyons que nous sommes rendus plus vulnérables et plus sujets à être attaqués et nous n'allons pas nous engager dans quelque aspect de la course aux armements, que ce soit en fournissant des armes au Portugal ou à l'armée américaine au vietnam ou même en installant des *Bomarcs* à North Bay et à La Macaza; nous croyons effectivement que la façon de faire des progrès importants dans le domaine du désarmement est d'augmenter la confiance mutuelle et de réduire la tension par tous les moyens qui sont à notre disposition.»

M. Groos: Je ne suis pas disposé à convenir avec vous que le Canada n'a rien à offrir à l'OTAN en continuant de faire partie de l'alliance car je crois le contraire—je n'emploierai pas non plus le terme «moralement». Mais revenons-en à des arguments qui nous touchent de plus près en tant que Canadiens et voyons la chose sous un autre angle.

Vous dites que nous n'avons rien à gagner en continuant de faire partie de l'alliance. Puis-je vous dire que nous avons peut-être quelque chose à perdre du point de vue de la sécurité de notre population en nous retirant de l'alliance, ou certainement d'une alliance quelconque avec les États-Unis. J'ai remarqué hier dans un journal—et j'exprime maintenant un point de vue personnel—que les États-Unis ont apparemment l'intention d'installer une de leurs 14 bases de lancement de missiles anti-missiles légers sur l'île Bainbridge qui se trouve au nord de Seattle et Tacoma, donc près de Vancouver et Victoria.

Il me semble que le fait d'être en mesure d'exercer une influence sur le choix de l'emplacement des missiles anti-missiles a une très grande importance en pratique pour les gens habitant les régions de Victoria et Vancouver; il en va de même je crois pour les gens qui habitent tout au long de la frontière nord des États-Unis, y compris les gens habitant Winnipeg, Toronto et Montréal. N'est-il pas nécessaire d'avoir une alliance quelconque de façon à pouvoir au moins se parler l'un à l'autre et discuter de l'emplacement de ces bases.

• 1220

Le professeur McNaught: Je conviens qu'il y a là certains risques à courir mais, au fond, il s'agit de savoir faire la part des risques d'un côté comme de

l'autre. Il me semble que nous ne pourrons pas empêcher les Américains, que nous fassions ou non partie d'une alliance avec eux, de situer des bases de missiles anti-missiles où ils veulent, que ce soit près de Détroit, et donc mettant Windsor en danger, ou n'importe où ailleurs. Je ne crois pas qu'ils mettent en danger ce qu'ils considèrent comme l'efficacité de leur système seulement parce que nous ne voulons pas avoir de base trop près de Vancouver. Je ne vois vraiment pas la validité de l'argument à l'effet que nous serions plus susceptibles d'obtenir cela si nous faisions partie de l'alliance.

M. Groos: Ayant déjà été mêlé à ce genre de choses, je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Je crois que s'il est dans notre intérêt réciproque de placer ces bases ailleurs—si nous pouvons démontrer que cela serait dans notre intérêt réciproque—les Américains vont acquiescer très rapidement.

Le professeur McNaught: Je voudrais ajouter une chose seulement au sujet de votre argumentation. Évidemment, vous partez du principe que l'emplacement des bases de missiles anti-missiles peut être considéré, si les choses sont bien faites, comme étant dans notre intérêt réciproque et bien sûr, c'est sur ce principe fondamental que nous sommes en désaccord.

En réalité, je ne crois pas que même avec le système de missiles anti-missiles légers—quelle que soit l'appellation que lui donnent les Américains—nous renforcions notre défense. Vous avez maintenant entendu beaucoup de témoignages des gens de l'institut Hudson et d'autres personnes sur ce sujet, et lorsque vous parlez de sauver 8 ou 18 millions de personnes alors que vous allez en tuer 40, 50, 60 ou 70 millions, je ne vois vraiment pas quel intérêt il peut y avoir à parler d'avantages relatifs.

M. Groos: Pour en revenir à cette question, puisque vous-même l'avez soulevée de nouveau, j'en discutais de l'autre point de vue; je prétendais que même si vous ne pouvez pas faire grand-chose pour augmenter votre sécurité par rapport aux missiles qui ont été lancés sans diminuer le degré de sécurité que vous êtes sur le point d'atteindre, vous pourriez certainement diminuer votre sécurité par rapport à vos propres retombées ou aux retombées résultant de la destruction des missiles qui ont été lancés en les plaçant ailleurs. A votre avis, n'y aurait-il pas avantage à éviter qu'il y ait des retombées sur Toronto ou Montréal?

Le professeur McNaught: Nous en aurons déjà sur Toronto avec les Bomarcs. Vous voyez, il s'agit de la conception de chacun sur ce qui arrivera dans le cas d'une guerre nucléaire, car il n'y aura pas de retombées sans qu'il y ait une attaque nucléaire, et en dépit des variantes dans «*War Games*» de Herman Kahn et de tout le reste, je ne crois pas qu'en réalité quiconque puisse survivre dans un centre canadien populeux s'il y avait une attaque nucléaire et c'est là je crois que nos opinions divergent d'une façon fondamentale.

M. Groos: Merci.

Le président: Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Gibson?

M. Gibson: En parlant de la sorte, ne croyez-vous pas que vous prêtez une complète mauvaise foi aux États-Unis qui prennent en considération les intérêts du Canada de même que les leurs dans le domaine de la défense?

Le professeur McNaught: Non, pas vraiment. Ce que je dis, c'est que je ne crois pas que c'est notre défense qui est prise en considération. Je crois que les gens qui font cette planification agissent en toute bonne foi; les gens qui font confiance à un commandant canadien adjoint de Norad à Colorado agissent en toute bonne foi. Ce n'est pas une question de bonne foi; c'est une question d'interprétation des données de la situation telle qu'elle existe. Je ne crois tout simplement pas que cela nous procure une protection, quelle que soit la bonne foi.

Le président: Monsieur Lewis?

M. Lewis: Professeur McNaught, comme vous le savez, même si je ne puis accepter votre conclusion finale, non opinion est plus près de la vôtre que de celles d'autres membres du Comité. Il me semble qu'il y a certains éléments de votre argumentation qui devraient être étudiés de plus près.

• 1225

Est-il réaliste de parler du Pacte de Varsovie comme étant une alliance du même genre que celle créée par le traité de l'OTAN? En réalité, le Pacte de Varsovie est-il autre chose qu'un paravent derrière lequel s'abrite une organisation militaire ayant son quartier général à Moscou, qui existait avant que le Pacte de Varsovie soit effectivement créé et qui existerait demain même si le Pacte de Varsovie était officiellement rompu?

N'est-ce pas un fait que lorsque vous parlez de Pacte de Varsovie, à cause de ce que je viens de dire—si cela est valable et je crois que ce l'est—il ne peut être question du retrait d'un membre du Pacte de Varsovie. L'invasion de la Tchécoslovaquie en août dernier est l'exemple le plus récent mais vous n'aviez pas besoin d'un exemple en réalité. La Yougoslavie est le seul pays qui ait réussi et elle a réussi probablement parce que cela s'est produit si peu de temps après le premier envahissement de la Tchécoslovaquie et avant que la situation dans l'Est se soit consolidée autant qu'elle l'est depuis.

On savait parfaitement que si un membre du Pacte de Varsovie essayait de se retirer de ce groupement militaire—ce n'est pas vraiment une alliance—il aurait été envahi et en aurait été empêché, qu'il y ait eu un traité d'alliance ou non, alors qu'en dépit des critiques de la politique américaine que vous formulez dans votre exposé, et avec lesquelles je suis presque

entièrement d'accord, il est toujours vrai de dire que si un membre de l'OTAN se retirait—le Canada, le Danemark ou tout autre membre—il pourrait le faire. Si l'OTAN était abolie demain, ce serait le démantèlement véritable d'une alliance. Les deux ne peuvent donc pas se discuter dans une même optique, n'est-ce pas?

Le professeur McNaught: Je suis d'accord avec votre exposé dans le mesure où il laisse entendre que le Pacte de Varsovie est de nature très différente de celle de l'OTAN. Comme vous le suggérez, il s'agit bien plus d'une façade diplomatique pour un système de contrainte militaire, mais nous avons entendu soutenir avec beaucoup de fermeté qu'une des deux principales raisons pour le maintien de l'OTAN est de contenir l'Allemagne, et c'est en effet l'argument que j'ai entendu alléguer le plus souvent et avec le plus de persuasion au cours de conversations, du moins dans le particulier, avec des membres du ministère des Affaires extérieures. C'est un argument de bonne foi et je ne doute pas qu'ils soient de bonne foi, mais que je ne saurais accepter.

Lorsque vous parlez de la permanence du Pacte de Varsovie, que l'OTAN soit dissoute ou non, vous présupposez, il me semble, qu'il n'y aura aucun changement dans un avenir prévisible en Europe orientale. Il y a eu sans doute des indices d'un changement considérable, d'une liberté plus grande. de temps en temps et, bien que ce changement ait été réprimé militairement par la Russie, il ne faut pas en conclure qu'il en sera toujours ainsi. Une diminution de l'insécurité, de la crainte et de la tension en Europe occidentale pourrait amener la Russie à moins ressentir le besoin de maintenir une contrainte purement militaire.

En ce qui concerne le retrait d'un membre de l'OTAN du pacte de l'Europe occidentale, si le retrait était strictement militaire, vous avez probablement raison de dire que rien ne se produirait, mais si le pays se retirait—prenons l'Italie comme exemple hypothétique—pour devenir un État communiste, je ne suis pas du tout certain qu'il n'y aurait pas intervention.

M. Lewis: Je suis peut-être d'accord avec vous sur ce dernier point. Je ne vois pas cette possibilité dans le événements actuels en Italie ou en France, où les partis communistes sont les plus forts dans le moment. Et je ne partage pas l'opinion voulant que l'OTAN soit précieuse pour contenir l'Allemagne de l'ouest. Je n'étais pas au Parlement à ce moment, mais j'étais de ceux qui se sont opposés au réarmement de l'Allemagne en premier lieu.

Mais cela n'a aucun rapport, n'est-ce pas, professeur McNaught, à la situation présente, et vous m'amenez à la deuxième question que j'aimerais vous poser.

● 1230

L'Allemagne n'est-elle pas le réel problème en Europe à ce moment? Peut-on parler des sphères d'influence sans tenir compte de l'Allemagne et de la situation très explosive que ce pays divisé présente à l'Europe? Il me semble que ce serait mal connaître l'histoire contemporaine.

Je ne suis pas impressionné par la proposition de M. MacLean au sujet de l'absorption des États balte par la Russie. Je me souviens que nous avons accepté cette absorption. Je ne sais plus si c'est dans le Traité de Potsdam ou de Yalta, mais nous avons dit: «Allez-y et absorbez-les», et nous avons signé un traité à cet effet.

Tout cela est dans l'histoire et nous pouvons le critiquer, mais il reste que nous avons (a) une Allemagne divisée, (b) un Berlin divisé et (c) une situation où il n'y a pas encore de traité de paix en Europe.

Il reste également d'une part les nations de l'est de l'Europe, l'Union soviétique et ses alliés, ou satellites, comme vous voulez, qui sont déterminés à laisser l'Allemagne divisée à moins qu'elle ne tombe sous le contrôle communiste; et d'autre part, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France et leurs alliés, ou satellites, comme vous voulez, déterminés à laisser l'Allemagne divisée par crainte qu'elle ne devienne un État communiste.

Dans cette situation en constante ébullition, de menaces de part et d'autre au sujet de Berlin en zone soviétique, on peut facilement comprendre que les nations de l'ouest de l'Europe, conscientes de cette situation et face à un danger immédiat, sentent le besoin d'une alliance militaire ou autre pour se protéger. Toute anxiété à ce sujet, et je partage avec vous une inquiétude plutôt qu'une opinion déterminée, provient du fait que, bien que l'Union Soviétique ne me semble pas intéressée à dépasser la Tchécoslovaquie vers l'ouest, l'Allemagne non comprise, il n'est aucunement vrai que l'Union Soviétique et ses alliés ne sont pas intéressés à aller de l'avant dans le reste de l'Allemagne—certainement à se débarrasser de la présence occidentale à Berlin, une situation ridicule de toute façon—et à aller plus loin par la suite.

Il me semble que de blâmer les nations de l'Europe de l'Ouest adhérant à l'OTAN, quel que soit le rôle du Canada, et de leur reprocher d'avoir pris cette mesure de l'OTAN en 1948 et d'y tenir depuis, n'a plus une grande validité dans la situation actuelle.

Je m'excuse d'avoir pris autant de temps, mais j'ai voulu expliquer pleinement ce qui m'inquiétait.

Le professeur McNaught: Je réponds d'abord à votre dernière question. Je ne les ai pas blâmés d'avoir pris la mesure en 1948 ou 1949. Il me semble que la tension dans le monde était alors compréhensible, même si les Américains détenaient encore le monopole de «la bombe».

Il me semble que de défendre l'OTAN comme alliance militaire qui offre une sécurité précaire à la Norvège, au Danemark et à la France—et la France

apparemment ne pense pas qu'elle offre grand-chose—est de contourner le sujet même qui vous inquiète le plus et se situe en son centre, soit la situation de l'Allemagne.

Je parlais l'autre soir avec le professeur Smith, qui prépare un livre sur l'Allemagne de l'Est et est une autorité américaine sur le sujet—considéré évidemment par nos radicaux comme un laquais à la solde du ministère de la Défense—et il a soutenu avec persuasion, du moins pour moi, qu'une des mesures efficaces que le Canada pourrait prendre s'il se retirait de l'OTAN serait de négocier pour la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est.

Je suis pleinement d'accord que le problème, comme dans plusieurs autres domaines, est de reconnaître la réalité de la situation. L'Allemagne est divisée; l'Allemagne n'a pas toujours été unie dans son histoire; et elle est présentement de nouveau divisée de façon claire, permanente et effective. Une politique étrangère réaliste tiendrait sans doute compte de ces faits et pourrait ainsi amener d'autres États à prendre une position analogue.

• 1235

M. Lewis: Si vous me permettez d'interrompre, il me semble que je serais d'accord si ce n'était de Berlin. Quelle serait votre solution? Reconnaissez-vous l'Allemagne de l'Est tout en conservant Berlin comme une enclave distincte dans l'Allemagne de l'Est?

Le professeur McNaught: Il me semble qu'un des problèmes dans la solution de la situation de Berlin, que nous n'aurions jamais dû avoir d'abord, est de trouver un levier diplomatique pour forcer des négociations efficaces sur le sujet. Ce levier pourrait bien être la question de la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est. Mais je ne vois pas comment nous pouvons reconnaître l'Allemagne de l'Est et rester dans l'OTAN.

M. Lewis: Non, nous ne pouvons pas faire cela. C'est évident.

C'est tout, monsieur le président.

Le président: Monsieur Cafik, et ensuite monsieur Harkness.

M. Cafik: Professeur McNaught, j'aurais quelques mots à dire au sujet de certaines observations à la page 3 et qui se poursuivent à la page 4.

A la page 3 vous dites:

> La pire des contradictions que l'on peut déceler dans notre politique extérieure et notre politique de défense, et ces contradictions sont nombreuses, réside dans le paradoxe que nous admettions communément l'absence de tout moyen de défense en cas de conflit nucléaire et que nous adhérions en même temps à une alliance militaire fondée sur la supériorité nucléaire.

Vous continuez et le même sujet revient à la page suivante où vous dites:

> . . .abandonner une politique d'alliance militaire fondée sur un mythe. . .

Je suppose que le mythe dont vous parlez est l'impossibilité de défendre un pays. Plus loin dans le même paragraphe vous dites:

> . . .nous devrions tout simplement déclarer qu'il n'existe *aucun* moyen de défense . . .

De toute évidence, vous affirmez qu'il n'y a aucun moyen de nous défendre.

Le professeur McNaught: Contre le seul genre d'invasion ou d'attaque prévisible, oui.

M. Cafik: Bien. C'est un argument de dire qu'un pays n'a aucun moyen de se défendre efficacement dans le cas d'une guerre nucléaire, mais il en est tout autrement de dire qu'un pays ne peut rien faire pour empêcher qu'une guerre nucléaire se produise.

Le professeur McNaught: C'est juste.

M. Cafik: Si un pays veut éviter qu'une guerre nucléaire se produise, étant donné que tous seraient perdants si quelqu'un déclanchait une guerre nucléaire—qu'il n'y a aucun moyen de défense—si un pays est convaincu de cela, il serait alors logique que ce dernier juge que le meilleur moyen d'éviter une guerre serait par une alliance militaire et une position de force. Est-ce que vous en convenez?

Le professeur McNaught: Oui.

M. Cafik: J'ai l'impression à la lecture de cet exposé que vous créez un mythe, dans ce sens qu'en disant aux Canadiens: «Il n'y a pas moyen que vous vous défendiez dans une guerre nucléaire», vous créez l'impression—ou je crains que beaucoup de gens ne l'aient—qu'il n'y a rien que nous puissions faire; qu'il ne nous reste plus qu'à attendre et à l'accepter—accepter cette réalité morbide.

Je crois tout au contraire que le Canada peut faire quelque chose. Personnellement, en ce moment, d'après ce que j'ai entendu, il me semble que la meilleure façon d'éviter cette effroyable réalité d'une guerre nucléaire est de participer à des alliances qui rendraient impossible, et certainement sans avantage, pour une puissance nucléaire d'en commencer une. Qu'en pensez-vous?

Le professeur McNaught: Je répondrai d'abord à la dernière proposition. Les deux prédécesseurs du président actuel des États-Unis ont déclaré que le plus grave danger de guerre nucléaire que nous envisagions est celui d'un accident. MM. Wilson et Khruschev ont fait de même. Si j'avais les documents, je pourrais sans doute trouver que les chefs actuels de la Russie sont d'accord avec cette position. Il me serait difficile de ne pas être d'accord avec eux.

M. Cafik: Oui.

Le professeur McNaught: Par conséquent, l'élaboration d'alliances basées sur un système électronique incroyablement compliqué d'appareils et de contrôles, dans lequel on obtiendrait un équilibre de terreur—et qui n'est pas un équilibre parce que les États-Unis disent que nous devons maintenir notre supériorité—n'est pas vraisemblable, vu que dans ce système tous les chefs des grandes puissances disent qu'il y a un réel danger d'accident et que c'est de cette façon que viendra la guerre nucléaire. De fait, M. Kennedy est allé plus loin et il a dit qu'on pourrait probablement par une formule mathématique prédire quand elle se produira.

M. Cafik: Dans ce cas, quelle est la solution? Proposez-vous que tous les pays de ce côté-ci de cette sorte guerre des nerfs, à l'ouest, fassent le désarmement unilatéral et mettent fin à leurs associations de défense mutuelle?

• 1240

Le professeur McNaught: J'admets que nous nous trouvons dans une espèce de tragédie grecque. Comme je l'ai déjà dit, je ne mets pas en doute la bonne foi de la plupart de ceux qui édifient et maintiennent le système, mais je dis que parce que nous ne pouvons rien apporter d'important, et parce que toutes les autres méthodes de le contenir et de le refouler comme système capable d'anéantir le monde ont échoué par les alliances militaires, nous devons à l'humanité de prendre une nouvelle orientation. Je ne dis pas que seuls les pays de l'ouest devraient le faire. Je parle du pays que nous pouvons influencer.

M. Cafik: Je vois là une légère contradiction. Vous dites que nous devrions nous retirer de l'OTAN parce que nous n'y apportons rien. Je considérerais votre argument comme plus conforme à votre attitude si vous disiez que nous devrions nous retirer parce que nous y apportons quelque chose.

Le professeur McNaught: Vous avez raison. Ma présentation est apparemment incohérente. Je vous accorde que nous devrions nous retirer si nous y apportons quelque chose, oui.

M. Cafik: Ce n'est donc pas un argument. L'importance de la contribution n'a pas de rapport avec votre argument.

Le professeur McNaught: C'est dans le sens que je rejette cela comme un argument contraire. S'il nous est dit, comme à quiconque soutenant le non-engagement, que nous devons y rester parce que nous apportons un élément important à l'OTAN, je dis que ce n'est pas de fait un argument. Notre apport n'est pas important, mais même s'il l'était, nous devrions nous retirer.

M. Cafik: Quel est alors l'argument pour que nous nous retirions? Vous semble-t-il que ces alliances militaires comme l'OTAN et NORAD, sans tenir compte de la participation du Canada pour le moment, ont un effet réel pour éliminer ou diminuer la possibilité d'une guerre nucléaire?

Le professeur McNaught: En raison du fait que le système d'alliance semble, d'après notre analyse et son histoire, a) se perpétuer et b) se propager dans son effet, lorsque vous établissez un rapport entre l'histoire récente et celle du système des alliances,—disons avant la première guerre mondiale—et le fait que le système des alliances conduit, par sa propre force génératrice et la condition de sa course aux armements,—qui se poursuit—à accroître les possibilités d'une guerre, l'argument me semble être que le système des alliances nous conduit à la guerre et que c'est une des principales raisons pour travailler contre son maintien.

M. Cafik: Vous croyez alors que non seulement le Canada devrait se retirer de l'OTAN, mais que l'OTAN devrait être abolie?

Le professeur McNaught: Ce n'est probablement pas aux Canadiens à débattre cette question. Ils devraient plutôt poser un geste en se fondant sur l'hypothèse qu'un geste, de fait, en dit plus long qu'un flot de paroles. En d'autres termes, il me semble que nous devrions poursuivre une idée et une initiative au lieu d'un verbiage sur ce que les autres devraient faire.

M. Cafik: Vous êtes historien, je crois. Du point de vue de l'histoire, si l'on tient compte du fait que depuis la deuxième guerre mondiale il y a eu une cinquantaine de guerres dans le monde et qu'aucune ne s'est déroulée en Europe et que le théâtre européen n'a pas été touché, en tirez-vous la conclusion que cela prouve que l'OTAN n'a pas eu un effet préventif contre la guerre, ou a-t-elle eu un effet préventif? Ou n'en tirez-vous aucune conclusion?

Le professeur McNaught: Il ne me semble pas nécessaire d'en tirer des conclusions catégoriques, non. J'ai l'impression nette que la cinquantième, si le chiffre est exact . . .

M. Cafik: C'est peut-être un peu plus.

Le professeur McNaught: . . . des guerres en dehors de l'Europe—sans doute plusieurs de ces guerres ont été associées étroitement à la concurrence des systèmes actuels d'alliances d'Europe et d'Amérique. La guerre de Corée serait certainement un exemple. La guerre du Vietnam est un exemple évident. Que l'OTAN ait ou n'ait pas évité la guerre en Europe, il ne me semble pas que nous puissions tirer cette conclusion simplement parce que les guerres jusqu'à ce jour ont eu lieu en dehors de l'Europe.

• 1245

En d'autres termes, si l'OTAN n'avait pas existé, il y aurait encore eu dans le contexte des armements nucléaires une répugnance à envisager un conflit en

Europe qui, par la nature même du continent et de sa population, n'aurait pas pu être contenu, alors que les guerres périphériques peuvent plus facilement être contenues.

M. Cafik: Je ne suis peut-être pas d'accord avec vous, mais je passe à une autre question. A la page 4 également vous dites:

> . . .ce non-engagement, non pas de façon distance, mais attentive, qui reflète véritablement les sentiments du peuple canadien. . .

Vous me semblez avoir l'impression—il en a déjà été question—que le public canadien penche en faveur d'une politique de non-engagement. Vous l'avez mentionné une fois et je constate par la suite que vous donnez les raisons pour lesquelles ils ne sont pas réellement en faveur—parce que nous ne leur avons pas présenté les faits, comme vous les désignez. Je ne sais pas comment vous pouvez concilier les deux; ils sont en faveur, mais nous les trompons et c'est pourquoi ils ne sont pas en faveur.

Le professeur McNaught: Les historiens sont reconnus pour concilier des choses irréconciliables, et je vous accorde que je présume savoir ce que désire le peuple canadien, ce qui n'est pas historiquement vérifiable. C'est exact. Dans mon hypothèse, cependant, si le cas était présenté dans le contexte des faits, la majorité des Canadiens seraient en faveur.

M. Cafik: Il me semble que dans l'argument que vous présentez, ceux que vous considérez comme les faits sont ceux qui font l'affaire. En d'autres termes, vous diriez à un groupe de personnes—des Canadiens: «L'Otan n'a aucune fin utile; je vous demande de le croire. Je vous demande de croire qu'elle ne nous aide pas à nous défendre, elle ne nous empêche aucunement d'être entraînés dans une guerre; par conséquent qu'en pensez-vous? » Ils voteront sans doute d'une certaine façon s'ils vous croient. Vous auriez donc le même problème si vous présentiez tous vos faits comme vous les voyez au peuple canadien; ils pourront sans doute avoir les mêmes raisons pour soupçonner qu'ils n'ont peut-être pas pris une bonne décision parce que les facteurs ne seraient pas tels qu'ils leur ont été présentés.

Le professeur McNaught: J'admets que la question devient alors politique, et je suppose qu'en présentant le cas—des cas de tous les genres sont sans doute soumis au Comité—par exemple M. Gellner ou le général Foulkes pourront venir appuyer et étayer la politique actuelle, nous avons la liberté de tenter de la changer.

M. Cafik: C'est entendu. A la page 5 vous dites ici—et cela m'a toujours inquiété. Nous avons entendu des gens signaler la même chose.

> Le professeur Eayrs a déjà prouvé aux membres du Comité qu'on pourrait amputer notre budget de défense d'un milliard de dollars . . .

Je suis membre de ce Comité depuis le début du 28e Parlement et il n'a jamais été prouvé réellement qu'il était possible de retrancher un milliard de dollars. Je crois comprendre que notre budget de la défense est d'environ 1.7 milliard de dollars et je suppose qu'on pourrait argumenter que nous pourrions retrancher le tout. Il est assez simple de tout enlever. Mais je n'ai entendu aucune preuve à l'effet que l'on pourrait faire de telles coupures si l'on croit avoir besoin de la moindre défense. Et cela m'amène à la question suivante. Vous semble-t-il que nous n'aurions besoin d'aucune défense si nous prenions la position neutre que vous préconisez, ou une position de non-engagement?

Le professeur McNaught: L'argument, dont je me souviens après avoir lu des passages du mémoire présenté par le professeur Eayrs et le chapitre de son livre sur le Canada contemporain, qui est un chapitre très bon et recommandable, est qu'il suffirait de 700 millions de dollars pour maintenir les forces paramilitaires de sécurité dont nous aurions besoin. Oui.

M. Cafik: Et d'après vous, ces forces militaires seraient strictement sur ce continent, au Canada, pour défendre nos côtes et notre frontière au nord?

Le professeur McNaught: Et dans une certaine mesure, disponibles sans doute comme techniciens hautement qualifiés pour servir dans les missions spécialisées, essentiellement de police, des Nations Unies.

M. Cafik: Il vous semble alors que la Suède et la Suisse, qui ne sont pas alignées, dépensent trop pour la défense?

Le professeur McNaught: Je prétendrais que oui.

M. Cafik: Elles dépensent trop?

Le professeur McNaught: Oui.

M. Cafik: Il vous semble, en d'autres termes, que nous devrions seulement prier et espérer que tous nos voisins, les Américains, les agresseurs et tout cela restera en place sans nous déranger. Vous espérez tout bonnement que tout ira bien.

● 1250

Le professeur McNaught: Nous n'avons qu'un voisin, à moins de prendre la projection polaire . . .

M. Cafik: C'est la région qui apparemment présente le plus grave danger. Dans le secteur nord, d'après les témoignages que nous avons entendus, il y a peut-être une raison réelle d'avoir une force de reconnaissance suffisante pour surveiller cette région et nous assurer qu'elle n'est pas de fait en voie d'être annexée par d'autres puissances.

Le professeur McNaught: Le type de force de reconnaissance qu'on a proposé pour les territoires du Nord et dont vous auriez besoin, selon l'argument qui veut que les Américains n'acceptent pas la théorie géographique des secteurs et que les Russes peuvent se servir des champs de glace flottants et ainsi de suite, c'est en gros le même type que celui que vous avez déjà pour surveiller la pêche, n'est-ce pas?

En d'autres termes, si les Américains décident de s'y installer, rien ne les empêche; et si les Russes décident de s'y installer, rien ne les empêche non plus. Et je n'ai pas encore entendu d'arguments convaincants venant du ministère de la Défense nationale depuis que le Ministère a abandonné ses plans de défense contre les États-Unis et selon lesquels nous pouvons y faire quoi que ce soit.

M. Cafik: Très bien. J'ai encore quelques questions, mais je crois préferable de les retenir.

Le président: Monsieur Harkness, ensuite monsieur Ryan.

M. Harkness: Monsieur le professeur, votre mémoire n'est-il pas en fait un exposé de la doctrine pacifiste, et ne soutient-il pas une thèse selon laquelle le Canada devrait adopter une attitude pacifiste en politique internationale de défense?

Le professeur McNaught: Ma foi, monsieur, le pacifisme est difficile à définir. Woodrow Wilson a été qualifié de pacifiste par son principal biographe, et pourtant il a mené une opération militaire assez importante à l'étranger et au Mexique. Je ne définirais pas la position que je défends comme une attitude pacifiste, parce que je crois qu'il faut donner un sens assez précis au mot «pacifiste», et que cela signifie quelqu'un qui ne veut jamais se battre.

M. Harkness: Reconnaissez-vous, alors, que vous adoptez une attitude favorable au désarmement, ou à un désarmement plus ou moins complet?

Le professeur McNaught: Oui.

M. Harkness: Si vous regardez, en tant qu'historien, la situation qui régnait entre les deux guerres, n'êtes-vous pas porté à croire que l'attitude pacifiste qui prévalait à cette époque, particulièrement aux États-Unis et en Grande-Bretagne, et le désarmement qui en a résulté dans ces deux pays, ont été les principales raisons, et peut-être les seules raisons fondamentales pour lesquelles la deuxième guerre mondiale a éclaté?

Le professeur McNaught: Oui, en d'autres termes, je suis porté à croire que le professeur Underhill se trompait à ce moment-là et qu'il se trompe encore. Je dis cela avec tout le respect que je lui dois; il est un peu mon mentor. Mais je crois que nous avons eu tort de ne pas nous préparer, de ne pas nous allier à la Russie quand nous aurions dû le faire pour empêcher l'explosion du nazisme, et que nous aurions dû participer davantage militairement à cette alliance que nous ne l'avons fait. Je soutiens, cependant, que c'est la nature même de la guerre qui a complètement changé. Nous sommes maintenant aux prises avec un système d'armement qui a révolutionné le concept même de l'utilisation de la puissance dans le monde, et d'une façon telle que la participation utile que nous aurions pu avoir dans les années vingt et trente ne nous est plus possible.

M. Harkness: Mais ne trouvez-vous pas qu'au fond, dans la situation actuelle, le fait qu'un nombre considérable de nations soient encore désarmées invite celles qui sont armées à l'agression? En d'autres termes, nous revenons dans une grande mesure à ce que M. Cafik disait en parlant de ce que vous avez déclaré, à savoir qu'il n'y a pas de défense possible dans une guerre nucléaire, et que par conséquent on ne devrait rien tenter dans ce sens. N'est-il pas vrai que la vraie défense contre les armes nucléaires, comme M. Cafik le faisait remarquer, c'est le pouvoir de dissuasion des deux types d'armées, tant nucléaires que classiques? C'est la meilleure garantie, en fait la seule garantie que nous ayons qu'il n'y aura pas de guerre nucléaire.

Le professeur McNaught: Là, bien entendu, je ne suis pas de cet avis. Je ne considère pas cela comme une garantie. Ces systèmes sont sujets, et de plus en plus, aux accidents et aux pannes d'électronique. Je n'accepte pas, pour la plupart, les arguments qu'on avance pour dire qu'on peut se sentir en sécurité; je ne crois pas qu'ils aient de la valeur à longue échéance. Je ne crois pas que cela soit une garantie du tout, et je considère au contraire qu'un mouvement très prononcé vers le désarmement serait une bien meilleure garantie, et qu'il faudrait l'entreprendre en commençant par intensifier les opérations de surveillance des Nations Unies dans les secteurs de moindre importance.

• 1255

M. Harkness: Ne croyez-vous pas sincèrement que si les pays de l'Ouest se débarrassaient de leurs armes nucléaires et de leurs armes classiques, on ferait presque immédiatement face à une situation où les pays du bloc communiste se serviraient de leurs armes pour dominer le monde entier?

Le professeur McNaught: Non, monsieur, je n'ai pas laissé entendre qu'on devrait dire aux États-Unis: «Détruisez toutes vos armes.» Ce que j'ai dit, c'est que l'influence limitée que le Canada peut avoir, quelles que soient les circonstances, il ne l'aura pas en contribuant à la course aux armements; mais en disant aux autres: «N'y entrez pas.» La difficulté du problème, c'est que notre influence est limitée, et nous ne pouvons pas résoudre ce problème en encourageant une course aux armements qui s'appuie sur un système d'alliances.

M. Harkness: Tout ce que je peux dire là-dessus, c'est que je suis en désaccord total avec vous. Je crois que votre position ne s'appuie pas sur l'expérience réelle. Sûrement pas sur la mienne, qui est considérable dans ce domaine. Je crois que la réalité est exactement contraire. Le fait que nous fassions partie de ces alliances, le fait que nous disposions d'une certaine quantité d'armement et que nous participions dans une certaine mesure à la sécurité du monde occidental nous place dans une bien meilleure situation pour exercer une influence sur les affaires mondiales et sur la ligne de conduite générale des alliances auxquelles nous appartenons que cela ne serait le cas si nous nous en retirions.

Le professeur McNaught: En effet, c'est bien sur ce point que nous sommes en désaccord, monsieur.

M. Harkness: Quelques-unes au moins des propositions que vous avancez tout au long de votre exposé sont sujettes... Je vais m'exprimer autrement. Reconnaissez-vous qu'elles représentent votre point de vue personnel, et qu'il y a un grand nombre de personnes qui s'y connaissent dans ces questions et qui adopteraient le point de vue diamétralement opposé?

Le professeur McNaught: Selon mon expérience, oui, c'est le cas, presque immanquablement.

M. Harkness: Je n'en citerai qu'une ou deux. Vous déclarez:

> ... en analysant le rôle que nous jouons au sein de la Commission internationale de surveillance au Vietnam, nous constatons de plus en plus clairement que nous avons accepté ce rôle parce que les États-Unis nous considéraient comme les meilleurs représentants de l'Occident, en ce sens que nous serions faciles à manoeuvrer.

Cela contredit absolument tout ce que je sais à ce sujet, et j'oserais dire en toute humilité que ces questions me sont beaucoup plus familières qu'à vous au point de vue pratique. Quelles preuves avez-vous pour appuyer cet avancé?

Le professeur McNaught: La preuve, il me semble, c'est que ce sont les États-Unis qui ont proposé que nous fassions partie de la Commission. C'est aussi qu'à plusieurs endroits, dans le *Hansard*, M. Martin, sénateur, qui était alors ministre des Affaires extérieures, a dit qu'il démentait formellement la thèse selon laquelle nous étions neutres au sein de la CIC—ou plutôt, je crois qu'il répondait à des questions que M. Lewis lui avait posées il y a un ou deux ans. Il a dit: «Non, nous ne sommes pas neutres. Nous faisons partie de la CIC comme représentants du monde occidental.» Je considère cela comme une preuve assez sérieuse qui confirme que c'est cela que nous étions.

M. Harkness: Ce n'est pas du tout la même chose, pourtant, de dire cela que de dire que nous faisions partie de la commission surtout parce que les États-Unis voulaient que nous en fassions partie, et que nous sommes les marionnettes des Américains. En fait, quand la Commission a été formée, comme vous vous en souvenez sans doute, nous avons accepté ce rôle à la suite d'une demande formulée à la conférence de Genève à ce sujet, et nous avons accepté, pour autant que je sache, non pas avec l'idée d'y représenter les États-Unis, mais le monde occidental en général. La Pologne représentait l'Est en général, et l'Inde était censée faire partie de la Commission à titre de membre non aligné. En aucune façon que je sache, nous ne devions y représenter les États-Unis, encore moins y jouer le rôle de marionnette des États-Unis. Je m'oppose énergiquement à cette déclaration selon laquelle nous serions une marionnette aux mains des Américains.

Le professeur McNaught: Le terme est peut-être un peu trop blessant. Si vous voulez que je dise plutôt «agent» ou «représentant», ou quelque chose d'approchant, je suis tout à fait d'accord. J'ai dit cela pour faire mousser un peu mon point de vue, monsieur le président, et je crois qu'il n'y a là qu'une difficulté d'interprétation.

• 1300

M. Harkness: Ce sur quoi je veux insister, c'est que nous représentions le monde occidental.

Le professeur McNaught: De la même façon que la Pologne représentait le monde de l'Est?

M. Harkness: En gros. La Pologne représentait le bloc communiste, en effet.

Le professeur McNaught: Et qui trace la ligne de conduite du bloc communiste?

M. Harkness: On revient exactement à ce que disait M. Lewis, à savoir qu'il y a une différence essentielle et énorme entre le bloc communiste et le monde occidental.

Le professeur McNaught: Mais je répondrais à cela, monsieur, que la différence essentielle, c'est que si les pays communistes se croient obligés de s'aligner, le Canada, trop souvent, s'impose lui-même une politique d'appui des positions américaines, et la preuve en est, je crois, évidente d'un bout à l'autre de notre politique étrangère. Je reconnais qu'elle est volontaire.

Le président: C'est là un avantage, professeur.

Le professeur McNaught: C'est un avantage si vous reconnaissez que cette politique volontaire peut être renversée.

M. Harkness: De plus je crois qu'il s'agit que chacun des pays occidentaux se demande d'abord, comme il se doit, où sont ses plus grands intérêts. Et à mon avis, nous servons davantage nos intérêts en demeurant au sein de cette alliance, de ces alliances.

A la page 11, vous dites:

> Le Canada croit-il vraiment que la simple présence des troupes de l'OTAN en Allemagne de l'Ouest peut empêcher ce pays de se lancer dans d'autres entreprises militaires ou d'acquérir des armes atomiques? l'Allemagne de l'Ouest ne compte sûrement pas plus que de Gaulle sur les États-Unis en cas d'attaque nucléaire de la part de la Russie.

Selon moi c'est un avancé que les faits contredisent complètement. Ayant été amené à traiter des affaires considérables avec le ministre de la Défense de l'Allemagne, et ayant eu des entretiens très prolongés avec le ministre des Affaires étrangères de ce pays sur ces questions, je suis pour ma part absolument convaincu que l'Allemagne compte presque uniquement, pour sa sécurité, sur le fait que les États-Unis seraient disposés à la défendre. Elle considère la présence sur le sol allemand de troupes américaines nombreuses et armées d'engins nucléaires comme sa garantie, plus ou moins totale, qu'au cas où l'Allemagne serait attaquée par les Communistes, les Amércains participeraient à sa défense.

Le professeur McNaught: Monsieur, c'est là un point où nous sommes en complet désaccord. Il me semble qu'on pourrait soutenir très raisonnablement que l'OTAN constitue, à certains points de vue, un appui pour le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest dans sa résistance aux extrémistes de droite qui réclament une politique étrangère beaucoup plus agressive. Je suis d'accord jusque là. Mais je suis loin d'être convaincu que le fait qu'il y ait autant de milliers de militaires américains sur le sol allemand garantisse en quoi que ce soit que les États-Unis repousseraient au moyen d'armes nucléaires une attaque lancée contre l'Allemagne de l'Ouest.

M. Harkness: Alors vous croyez qu'en cas d'attaque, les Américains abandonneraient sans plus de façon leurs troupes qui sont stationnées là-bas? Cela me paraît inconcevable.

Le professeur McNaught: Ils sont armés, bien entendu, d'engins nucléaires stratégiques ou tactiques dont la force explosive est supérieure à celle de la bombe d'Hiroshima. S'il y a une défense anti-nucléaire, elles vont être détruites de toute façon. Il me semble qu'elles sont là comme des otages, mais des otages qu'on ne peut pas récupérer en se servant d'armes nucléaires.

En d'autres termes, c'est en fait le même type de mythe qu'on veut nous faire accepter, à savoir qu'on peut se défendre contre ce genre d'attaque. Il me semble qu'ils achètent l'influence politique de la même façon que nous essayons d'acheter l'influence politique des États-Unis en restant dans l'alliance militaire.

• 1305

M. Harkness: Oui, c'est votre point de vue. Mais vous prétendez, dans votre mémoire, que les Allemands ont en substance le même point de vue, que les Allemands ne croient pas que la présence de ces troupes américaines signifie que les États-Unis vont être disposés à défendre l'Allemagne par les armes nucléaires, et je crois que c'est absolument faux, et je suis sûr que les Allemands pensent que c'est absolument faux.

Le professeur McNaught: Il y a une grande controverse en Allemagne à ce sujet et, encore une fois, on formule des hypothèses sur la tendance générale de l'opinion publique, et je ne crois pas qu'on puisse la sonder parfaitement dans les faits. Mais je crois que le malaise qui existe actuellement en Allemagne porte à croire qu'il y a un scepticisme assez prononcé là-bas.

Le président: Messieurs, il y a encore plusieurs membres qui veulent poser des questions, et malheureusement le professeur McNaught ne peut pas revenir cet après-midi. Alors si vous voulez bien, nous allons poursuivre jusqu'à la fin de la liste.

Avant de passer au prochain interrogateur, le Comité accepte-t-il d'imprimer le mémoire préliminaire du professeur McNaught en appendice au compte rendu d'aujourd'hui? D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: En second lieu, M. Forrestall a demandé le 5 février qu'on fournisse au Comité une liste de tous les accords bilatéraux de défense en vigueur entre le Canada et d'autres États. Il semble qu'il y en a 64 en tout. La grande majorité ont été conclus avec les États-Unis. Neuf nous lient à d'autres pays de l'OTAN et 9 avec des pays qui ne font pas partie de l'OTAN. Tous ces accords ont un caractère très technique. Le secrétaire a des exemplaires de la liste, qu'il met à la disposition de tous les membres qui en veulent un tout de suite, mais il serait peut-être utile d'imprimer cette liste en appendice au compte rendu d'aujourd'hui. Le Comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Roberts: Monsieur le président, dans le même ordre d'idées, serait-il possible d'annexer aussi la lettre que le professeur McNaught cite dans son mémoire?

Le professeur McNaught: Vous voulez dire toute la lettre du ministère de l'Immigration?

M. Roberts: Oui.

Le président: Il ne s'agit que de savoir si vous y voyez des inconvénients, professeur.

Le professeur McNaught: Je n'en vois pas pour ma part. J'espère que le Ministère n'en voit non plus, car j'ai une copie de la lettre que je peux vous céder si vous désirez vous en servir.

M. Roberts: J'aimerais avoir un exemplaire de la lettre au complet.

Le président: Aimeriez-vous à vous renseigner auprès du Ministère avant de nous autoriser à l'imprimer, ou croyez-vous que c'est nécessaire, professeur?

Le professeur McNaught: C'est une lettre officielle, alors je ne crois pas qu'il y ait des inconvénients.

Le président: Est-on d'accord pour faire imprimer cette lettre en appendice?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Ryan.

M. Ryan: Merci, monsieur le président. Professeur, je voulais vous interroger sur le même paragraphe de la page 6 au sujet duquel M. Harkness vient de vous poser des questions. Je m'opposais à la déclaration suivante, que je trouvais dogmatique:

> L'Allemagne de l'Ouest ne compte sûrement pas plus que de Gaulle sur les États-Unis en cas d'attaque nucléaire de la part de la Russie.

Vous avancez cela comme un fait. J'appuie ce que dit M. Harkness, en me fondant sur l'expérience que j'ai acquise depuis trois ans à l'assemblée consultative de l'Atlantique Nord, organisme consultatif attaché à l'OTAN. Je dirais que tous les représentants allemands auxquels j'ai parlé au cours de ces années s'inquiétaient beaucoup de toute idée de retrait des troupes américaines ou canadiennes du continent, justement parce que leur présence et leur force témoignent du désir du continent nord-américain de recourir à la guerre, au besoin, pour les défendre.

Ce n'est pas une question, mais l'expression de ma conviction, professeur; j'ai cru devoir appuyer M. Harkness à ce propos.

Voici ma première question. Reconnaissez-vous que chacun des 15 pays membres de l'OTAN vit depuis 20 ans dans une paix et une sécurité relatives à l'intérieur de ses propres frontières, et que c'est en quelque sorte un record mondial, particulièrement en ces temps troublés?

• 1310

Le professeur McNaught: Bien entendu, l'expression «paix et sécurité relatives» exclurait sans doute le cas de la Grèce et de la Turquie, et peut-être, pour ce qui est de la paix, celui du Portugal.

M. Ryan: Non, ils n'ont pas été envahis, j'ai dit «à l'intérieur de leurs propres frontières».

Le professeur McNaught: A l'intérieur de leurs frontières, oui, mais ils ont eu des engagements les uns coutre les autres; c'est certaineent le cas de la Grèce et de la Turquie.

M. Ryan: Ne croyez-vous pas que certaines des difficultés de la Grèce sont dues à l'infiltration communiste, et qu'il en est de même pour les colonies portugaises de la Mozambique et de l'Angola?

Le professeur McNaught: Il ne fait aucun doute que le malaise et les troubles politiques ont été influencés par des sentiments pro-communistes, en effet.

M. Ryan: Voilà. A la page 5 de votre mémoire, vous parlez de la suggestion qu'a faite le professeur Eayrs de détourner un milliard de dollars de notre budget militaire vers d'autres fins. Au bas du paragraphe du milieu, vous dites:

> ce même milliard à mettre sur pied une armée et un arsenal militaire qui n'apporteraient rien à la puissance militaire de l'alliance.

C'est cela que je trouve un peu incroyable, que notre participation à l'alliance ne modifie en rien sa puissance militaire. Savez-vous, professeur, notre division aérienne est l'une des meilleures divisions d'aviateurs de métier?

Le professeur McNaught: Oui, je suis au courant.

M. Ryan: Savez-vous que ces gens-là sont probablement les plus compétents dans leur métier, et qu'ils disposent d'armes nucléaires et classiques qui constituent environ dix pour cent de la force aérienne de l'Europe, que notre brigade blindée est l'une des meilleures qu'il y ait au monde, que nous ne faisons plus avec 100,000 hommes ce que nous pouvons faire avec 9,000 ou 10,000 hommes? C'est là un engagement ferme du Canada et je suis prêt à vous contredire quand vous dites que la Canada ne contribue pas à la puissance militaire de l'alliance.

Il y a aussi la force navale de l'OTAN sur l'Atlantique, et je crois savoir que cette contribution est beaucoup plus importante que le public ne le sait généralement. Elle a diminué considérablement ces derniers temps mais, si on connaissait vraiment les faits, on s'apercevrait que notre force navale peut apporter beaucoup à la puissance militaire de l'OTAN. Cela dit, que répondriez-vous à ces arguments?

Le professeur McNaught: Je suis absolument convaincu par l'analyse du rapport qu'il y a entre le potentiel militaire du Canada et la puissance totale de l'alliance, analyse qu'ont faite non seulement Melvin Conant, mais aussi le professeur Eayrs, plus récemment. La conclusion du professeur Eayrs, si je me souviens bien, c'est que bien que personne ne doute de la compétence et de la formation du personnel de la division aérienne et des autres troupes stationnées en Allemagne, leur puissance est très inférieure à la puissance de frappe dont les commandants de l'OTAN ont besoin et qu'ils jugent nécessaire. Et l'opinion de Conant, plus générale, c'est qu'à notre époque nous ne pouvons pas, à cause de notre taille, apporter une contribution suffisante pour modifier de façon sensible la puissance militaire de l'alliance.

Lorsque nous disons que notre contribution ne modifie aucunement la puissance militaire de l'alliance, cela ne signifie pas qu'elle soit tout à fait dépourvue de toute puissance intrinsèque. Bien entendu, notre groupe-brigade et nos CF-104 possèdent une véritable puissance puisqu'ils ont des armes nucléaires tactiques. Ce que nous voulons dire, toutefois, c'est que notre contribution à la puissance militaire globale de l'OTAN n'est pas essentielle. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, grâce à ses structures actuelles, ne serait certainement pas réduite à l'impuissance, ni même sérieusement affaiblie, par le retrait de nos forces.

M. Ryan: Tout au haut de la page 7, plus précisément à la troisième ligne, vous dites, et je cite:

> Si le Canada décidait de se désolidariser de l'OTAN et que son attitude menait à la désagrégation de cette alliance, il est parfaitement raisonnable de soutenir que la disparition de l'OTAN amènerait un apaisement plutôt qu'une recrudescence des tensions en Europe.

● 1315

C'est le terme «parfaitement» que je veux discuter. Je crois que c'est avec votre affirmation exagérée ou votre emphase excessive, plutôt qu'avec toute autre chose, que je ne suis pas d'accord. A ce propos, je voudrais exprimer mon propre point de vue sur la situation actuelle dans l'Ouest de l'Europe et dans l'Atlantique.

La flotte soviétique, maintenant la deuxième du monde, patrouille les mers de la Norvège jusqu'à l'Islande et même au-delà. Elle domine les quatre cinquièmes de la Baltique. Elle détient en guise d'otage, l'île de Bornholm, île du Danemark ayant une population de 100,000 habitants. Environ 20 divisions de l'armée soviétique sont actuellement déployées dans la plaine allemande, en Allemagne de l'Est. L'armée soviétique possède maintenant des avant-postes en Tchécoslovaquie. La flotte soviétique traverse le Bosphore et les Dardanelles. Elle s'y trouve en très grande force, environ 50 unités. Elle possède des bases en Syrie et en Égypte, et elle aura apparemment bientôt une base au nouveau port très moderne d'Alger. On dit même qu'elle s'approvisionne en mazout en Yougoslavie.

Il y a aussi le retrait de l'influence militaire britannique dans tout le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient, laissant ainsi un grand vide que la flotte soviétique tente également de combler en y dépêchant des unités par la voie des eaux de l'Extrême-Orient, le canal de Suez étant actuellement fermé. Avec toutes ces branches, comme celles d'une fourche, dirigées contre l'Europe occidentale, croyez-vous sincèrement qu'il serait actuellement opportun de nous retirer de l'OTAN, de lui asséner un coup entre les deux yeux, pour ainsi dire, et de permettre à cette forte concentration militaire soviétique d'occuper des positions qui lui permettront d'engager un par un les alliés de l'Ouest de l'Europe?

Le professeur McNaught: Votre raisonnement, cela va de soi, est fondé sur l'hypothèse que les Russes veulent nous attaquer parce qu'ils auraient une politique générale d'agression et de conquête. Je crois qu'il n'est pas plus valable d'avancer cette hypothèse que de soutenir que la puissance américaine est agressive, bien que les États-Unis maintiennent des flottes dans tous les endroits que vous avez mentionnés, et qu'ils se soient même avancés plus loin de leurs propres frontières que la Russie ne l'a encore fait avec des effectifs puissants. La véritable portée de votre argument c'est que d'une certaine façon le Canada peut apporter une contribution significative à ce qui n'est rien d'autre, et je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point, qu'une confrontation de forces armées tout autour du globe. Je crois que le Canada est incapable d'apporter une contribution efficace à cette confrontation, et que nous devrions employer les sommes que nous épargnerions, celles que nous dépenserions inutilement dans l'alternative pour apporter une contribution militaire, à faire tout en notre pouvoir pour éliminer les points de tension où cette vaste confrontation pourrait s'enflammer à tout moment.

M. Ryan: Et qu'est-ce que vous voudriez accomplir en détruisant cette unité qui a persisté depuis tant d'années?

Le professeur McNaught: Exactement ce que j'ai dit. Si l'on parle «d'unité ayant persisté depuis tant d'années» on doit aussi comprendre, bien entendu, la nouvelle situation apportée par ces années avec la mise au point d'armes dont le pouvoir de destruction est à l'échelle mondiale et qui dépassent de beaucoup, il me semble, les anciens concepts de diplomatie de canonnières ou même des vastes armées de terre luttant de tranchée en tranchée pour la possession de l'Europe. C'est une nouvelle situation révolutionnaire et tellement coûteuse que la véritable confrontation militaire ne peut être influencée par notre présence. Notre action doit s'exercer dans d'autres domaines que dans celui des armes.

M. Ryan: Naturellement, je suis bien d'accord que la confrontation nucléaire existe, mais je crains plutôt que le feu ne soit mis aux poudres par la confrontation classique en Europe occidentale.

● 1320

Le professeur McNaught: Permettez-moi de soulever une autre question pour illustrer ma pensée. Lorsque nous avons eu la crise des missiles à Cuba, en 1962, il y a eu confrontation d'armes classiques par les deux super-puissances, par la Russie qui voulait envoyer des navires ordinaires à Cuba et par le président des États-Unis qui avait imposé un embargo, mais heureusement la confrontation n'a pas dégénéré en fusillade. Il est de plus en plus évident, toutefois, et c'est certain que nous l'avons tous senti à ce moment-là, que le véritable danger de cette confrontation classique était la menace des armes nucléaires, et je soutiens que la confrontation des forces classiques des deux super-puissances comportera toujours cette menace des armes nucléaires.

M. Ryan: A titre d'historien, professeur, n'êtes-vous pas d'accord que l'histoire de la Russie en est une d'expansion intermittente, qu'elle retraite parfois

quelque peu, mais qu'elle a toujours conservé une partie de ses conquêtes, assimilant d'autre tribus, d'autres nationalités, d'autres nations, et que ce phénomène n'a jamais cessé de s'accentuer depuis plusieurs centaines d'années, de sorte que, toutes proportions gardées, il n'y a maintenant que très peu de Russes en Russie?

Le professeur McNaught: En effet, c'est la pure vérité. Toutefois, un des historiens américains dont les oeuvres sont les plus révélatrices, Frederick Jackson Turner, a récrit toute l'histoire des Etats-Unis du point de vue de l'expansion, et je crois bien que vous ne voulez pas réellement que j'emploie le temps du Comité pour énumérer une à une toutes les guerres d'expansion des Etats-Unis. Je suis d'accord que ces deux grandes puissances continentales sont toutes deux des puissances militaires expansionnistes.

M. Ryan: La plupart des Américains sont venus légalement au pays, à titre d'immigrants et non pas à titre de vaincus.

Le professeur McNaught: Je crois que les Mexicains ne seraient pas d'accord avec vous, monsieur.

M. Ryan: J'admets que c'est vrai de quelques régions désertes.

Le professeur McNaught: Et les philippins non plus.

M. Ryan: Pour revenir à la Russie, il y a cette sorte de théorie reconnue de tous selon laquelle elle étend sans cesse ses frontières à la manière des ondulations excentriques produites par une pierre lancée dans un étang, et devrait être contenue.

Le professeur McNaught: Vous m'avez invité à exposer mon point de vue sur cette question à titre d'historien. Qu'il me suffise de vous renvoyer à cette vaste littérature de l'expansionnisme américain depuis la fondation de la République. C'est le capitaine Mahan, dans les années 1890, qui a jeté les bases de cette théorie virtuellement impériale en vertu de laquelle la puissance américaine n'a cessé de s'accroitre pour envelopper une très grande partie du monde.

M. Ryan: Est-ce que vous suggérez sérieusement qu'il existe une analogie entre les satellites de Moscou et ceux de Washington?

Le professeur McNaught: Je crois réellement que c'est probablement ce que pensent les Vietnamiens.

M. Ryan: Il y a deux semaines, j'ai passé une couple de jours à Saigon, et ce n'est pas du tout ce que j'ai constaté. En vérité, les Américains sont en voie d'assurer la sécurité de tout le pays. Ils auront, toutefois, des difficultés le long des frontières aussi longtemps que les Russes continueront d'aider les Cambodgiens, les Laotiens et les Vietnamiens du Nord.

Le professeur McNaught: En effet, il y a certainement confrontation en ce coin du monde, mais les Américains y sont présents et font . . .

M. Ryan: Le gouvernement sud-vietnamien et les Américains commencent à gagner la confiance de la population dans le sud. C'est ce que j'ai constaté au cours de mon bref séjour de quelques jours à peine. Je sais que je ne suis pas un oracle, mais il m'a bien semblé que ce n'était peut-être pas le moment de régler cette guerre maintenant.

Le professeur McNaught: Eh bien, j'espère sincèrement que vous avez raison.

Le président: Avez-vous une question à poser, monsieur Gillespie?

M. Gillespie: Merci, monsieur le président. Je n'ai pas eu l'avantage, malheureusement, d'entendre le professeur McNaught faire la lecture de son mémoire. J'ai écouté attentivement, toutefois, et j'aimerais vous poser quelques questions, professeur McNaught.

Il y a un moment, vous avez qualifié les deux superpuissances de puissance militaires expansionnistes. Je crois que c'est probablement là l'hypothèse fondamentale que nous devons retenir lorsque nous songeons à notre monde actuel et à la sorte d'équilibre du pouvoir que nous pourrions chercher à obtenir. Il me semble que la seule façon d'assurer la paix dans le monde est de fonder cette paix sur ce concept d'équilibre du pouvoir, aussi bien sur le plan de la puissance militaire que sur celui de l'intention.

Vous avez semblé dire à un certain moment,—je ne sais si je vous ai bien compris ou non,—que vous vous opposiez à toute forme d'alliance, et que vous voudriez favoriser la dissolution de l'OTAN parce que vous êtes d'avis que cela contribuerait à réduire les tensions par tout le monde. Ai-je bien compris le sens de vos paroles?

● 1325

Le professeur McNaught: Le point essentiel que j'essayais de faire valoir c'est que, selon moi, l'OTAN a eu pour effet de restreindre l'initiative de la politique extérieure du Canada et que, en conséquence, nous devrions nous en retirer. L'argument corroborant selon lequel nous devrions ensuite chercher à obtenir la dissolution de l'OTAN n'en est pas un que je voudrais exposer sous forme de proposition concrète.

M. Gillespie: N'avez-vous pas suggéré ici même, ce matin, qu'il serait avantageux que l'OTAN, en sa qualité d'une des alliances militaires du monde, se dissolve?

Le professeur McNaught: En effet, je suis d'avis que cela amènerait une réduction de la tension.

M. Gillespie: Est-ce que, par conséquent, vous parlez en faveur du retrait des forces canadiennes de l'OTAN dans le cadre de cet objectif particulier, c'est-à-dire la dissolution de l'OTAN?

Le professeur McNaught: Le point essentiel, celui que je tente d'abord d'établir, c'est que nous devrions avoir la liberté de l'initiative dans le domaine de notre politique extérieure et de notre politique de défense, tandis que l'argument secondaire c'est que la meilleure manière d'influencer les autres nations serait pour nous de poser un acte de ce genre plutôt que de chercher uniquement à les convaincre par la parole.

M. Gillespie: Vous seriez certainement obligé de vous reporter à la supposition fondamentale que vous faites concernant le genre de situation mondiale dans laquelle s'inscrirait notre politique. Le genre de monde que vous semblez envisager serait mieux préservé s'il n'y avait aucune alliance militaire.

Le professeur McNaught: C'est juste.

M. Gillespie: A partir de ce postulat, vous concluez que nous devrions nous débarrasser de l'OTAN, et ensuite vous en déduisez logiquement que le Canada devrait se retirer de l'OTAN car ce geste aiderait à détruire l'OTAN.

Le professeur McNaught: Vous vous dirigez . . .

M. Gillespie: Vous envisagez cet argument de votre propre point de vue, mais je le retourne contre vous en disant qu'un tel geste doit être lié au genre d'objectifs et à la sorte de situation mondiale qui prévaudraient selon vous au moment où la politique canadienne serait établie.

Le professeur McNaught: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je crois qu'en retour d'une telle politique, nous devrions exiger des concessions à Berlin, le règlement de la question allemande, en somme. Il est certain qu'il ne faudrait pas prendre une telle mesure naïvement et unilatéralement. J'affirme, toutefois, qu'anticiper la dissolution de l'OTAN dans sa forme actuelle c'est nous offrir à nous-mêmes une flexibilité de conception et d'initiative que nous ne possédons pas à l'intérieur de l'OTAN.

M. Gillespie: Mais pour revenir à l'argument de la situation mondiale, n'est-il pas plus vraisemblable que l'équilibre du pouvoir, la stabilité et la prévisibilité des actes des autres seraient mieux préservés par un système d'alliances?

Le professeur McNaught: Naturellement, cela . . .

M. Gillespie: Je ne m'en prend pas actuellement à la position du Canada. Je parle du système des alliances que vous attaquiez vous-même plus tôt, je crois.

Le professeur McNaught: Je crois que l'histoire des alliances ne me donne aucune confiance dans leur aptitude à préserver l'ordre mondial, mais que c'est plutôt le contraire qui est vrai. L'histoire de Schmidt et Bernstein et d'autres concernant le régime des alliances qui a conduit à la première guerre mondiale, régime très semblable à celui qui existe aujourd'hui, est de nature à me persuader que les alliances conduisent à la course aux armes, qu'elles engendrent la peur et le militarisme, et qu'elles conduisent, de fait, à toutes ces choses qui menacent la stabilité plutôt que de l'engendrer.

M. Gillespie: Aussi longtemps que la certitude existe quant à la réponse des alliés, ils n'ont pas besoin de faire ces choses dont vous avez parlé, et il est certain que la certitude de la réponse est l'un des objectifs atteints par l'OTAN.

Le professeur McNaught: Puis-je vous donner rapidement une illustration historique? En 1911 et 1912, sir Winston Churchill, alors à l'Amirauté, a fait préparer par sir Eyre Crawe un plan d'action navale et de rapide déploiement des forces militaires britanniques en direction de la France en cas d'hostilités, et il a écrit dans son mémoire à sir Crawe que c'était là un système de rétaliation massive, instantanée et connue, qui préviendrait à coup sûr toute attaque contre la France. Je ne vois pas réellement la certitude de cette rétaliation à laquelle l'Allemagne n'a pas ajouté foi, et je crois qu'il existe encore aujourd'hui entre les différentes alliances le même écart de crédibilité.

• 1330

M. Gillespie: Je crois que c'est ce qui aurait pu se produire si la crise de Cuba s'était dénouée d'une autre manière. Je crois que le fait que les États-Unis étaient prêts à faire face à la menace de Cuba et à risquer un holocauste mondial à ce moment-là a augmenté la crédibilité de l'OTAN et la certidude de la réponse.

Le professeur McNaught: Je crains que nous n'ayons des opinions différentes sur ce qui s'est produit à Cuba. Il semble bien confirmé par tout ce que nous apprenons de nouveau sur cette crise, y compris le dernier livre de Robert Kennedy, qu'essentiellement, en dernière analyse, puisque les États-Unis ont bien commis un acte de guerre en imposant un embargo sur Cuba, que la paix dans le monde tenait au fait que M. Khrouchtchev a eu suffisamment de bon sens pour ne pas essayer de forcer l'embargo.

En d'autres termes, il y avait un écart de crédibilité dans les deux sens dans cette situation et je ne crois pas que la peur de la rétaliation instantanée ait empêché le président Kennedy de commettre un acte de guerre.

M. Gillespie: Admetteriez-vous que la raison pour laquelle toutes ces alliances ont échoué, et c'est là toute leur histoire, c'est qu'il a toujours existé une certaine incertitude quant à l'ardeur avec laquelle les partenaires se montreraient solidaires de l'alliance au moment critique.

Je suis persuadé que tout ce que nous pourrions faire par inadvertance ou en exécution de notre politique et qui serait de nature à affaiblir la conviction que l'OTAN relèverait le défi, réduirait la valeur de l'OTAN pour le maintien de l'équilibre du pouvoir.

Le professeur McNaught: Je ne suis pas d'accord. Je crois que plus l'alliance devient massive et complexe plus elle devient dangereuse. Je n'en veux citer qu'un seul exemple historique, la crise survenue à la suite de l'assassinat de l'archiduc à Sarajevo en 1914, alors que certains membres des diverses alliances ont commencé à faire des préparatifs en vue de l'éventualité d'une guerre. Un de ces préparatifs fut l'envoi par le tsar de forts contingents de troupes à la frontière. La difficulté qui est survenue alors c'est que par accident et

par suite d'une mauvaise stratégie les troupes se sont concentrées à la frontière et certaines d'entre elles ont dû la traverser parce qu'il y avait un embouteillage à la gare de ravitaillement. C'est cet événement plus que tout autre qui a poussé le kaiser à agir rapidement.

En d'autres termes, je crois que les organisations massives des alliances,—et le perfectionnement de la technologie moderne ne modifie pas nécessairement la psychologie interne du régime des alliances,—sont en soi des forces qui nous poussent vers les accidents et la guerre.

M. Gillespie: Merci, monsieur le président.

Le président: Professeur McNaught, il y avait dans le journaux d'hier, je crois, une nouvelle selon laquelle le gouvernement de la Russie verrait d'un bon œil que le Canada se retire de l'OTAN. La plupart des amis traditionnels du Canada sont membres de l'OTAN. Si le Canada se retirait de l'OTAN, de quelle manière, à votre avis, pourrait-il le faire sans semer l'inquiétude et l'angoisse chez ses amis, et sans aider et réconforter le gouvernement de la Russie? Un des arguments que l'on utilise pour nous persuader de continuer d'adhérer à l'OTAN c'est que notre retrait apporterait aide et réconfort au gouvernement russe et angoisse à nos amis.

Le professeur McNaught: Vous trouvez peut-être que je touche à un sujet délicat, mais vous n'avez encore rien entendu car je suis bien convaincu de ce que j'avance. Ce qui m'afflige dans votre manière de formuler votre question, c'est la supposition que nous avons des amis et des ennemis.

Le président: J'ai évité d'utiliser le mot «ennemis».

• 1335

Le professeur McNaught: Toutefois, la contre-partie d'ami est bien ennemi, et bien qu'il soit vrai que certains de nos amis traditionnels font partie de l'OTAN, c'est également vrai de certains de nos ennemis traditionnels. L'ennemi d'aujourd'hui n'est pas nécessairement l'ennemi de demain et *vice versa*. Un des véritables problèmes auxquels nous ayons à faire face, un problème que nous tous qui avons vécu la guerre froide devrions reconnaître, c'est que l'existence même d'un système d'alliances tend à nous faire diviser le monde en amis et en ennemis et, en conséquence, à nous faire adopter une attitude intransigeante envers les individus qui se trouvent dans l'autre camp. C'est précisément là un des domaines où la participation du Canada aux alliances militaires ne lui a laissé aucune liberté.

Je ne dirai évidemment pas que nous devrions considérer la Russie comme un pays ami mais je crois, par contre, que nous ne devrions pas qualifier automatiquement les Russes d'ennemis.

Le président: Si le Canada songeait à adopter une attitude de neutralité, existe-t-il une possibilité quelconque, à votre avis, que l'U.R.S.S. et les États-Unis reconnaissent la neutralité du Canada? Selon vous, est-il possible que la Russie et les États-Unis reconnaissent la neutralité du Canada, étant donné sa situation géographique?

Le professeur McNaught: La reconnaissance de la neutralité est, bien entendu, un problème très complexe en droit international. Je n'ai pas préconisé que nous devrions tenter de nous faire donner un bout de papier comportant une garantie internationale de neutralité comme celui sur lequel les Belges s'appuient depuis les années 1830, mais plutôt que nous ne devrions faire partie d'aucune alliance militaire, car ce sont ces alliances qui créent les divisions psychologiques, politiques et autres dans le monde. En réponse, je dois vous dire que je crois qu'ils reconnaîtraient tous deux notre neutralité si nous le désirions, mais je ne me ferais pas l'avocat d'une telle neutralité.

Le président: Pourquoi ne la préconisez-vous pas?

Le professeur McNaught: Il n'y a rien à gagner en la préconisant. Bien qu'une neutralité officielle du genre de celle de la Belgique, de la Suisse ou de la Suède ne réduirait pas sérieusement la flexibilité de notre politique extérieure, elle lui imposerait une restriction indue. Nous savons tous que la neutralité officielle des Suédois et des Suisses impose des restrictions à leur politique étrangère.

Le président: Je vous remercie beaucoup, professeur McNaught. Avez-vous d'autres questions, messieurs?

En votre nom, j'aimerais remercier le professeur McNaught d'être venu témoigner ce matin. Nous avons trouvé l'expérience très enrichissante, professeur McNaught, et j'espère qu'il en a été de même pour vous.

Le professeur McNaught: Je vous l'assure, et je vous remercie beaucoup.

APPENDICE II

OPTION CANADIENNE: LE NON-ENGAGEMENT

Kenneth McNaught

Nombre de personnalités affirment depuis longtemps que notre participation au système de défense militaire OTAN-NORAD a considérablement limité le champ de nos initiatives diplomatiques, surtout quand ces initiatives risquaient de froisser les États-Unis. Parmi les cas que l'on peut citer à l'appui de cette thèse se trouvent notre refus de reconnaître la Chine et notre pusillanimité lorsqu'il s'est agi d'admettre la Chine aux Nations Unies. Maintenant que nous avons entrepris de traiter directement avec les autorités chinoises la question de leur reconnaissance diplomatique, je suis convaincu que les champions de la loyauté envers nos alliés clameront que les pourparlers de Stockholm démontrent que cette alliance possède la souplesse requise pour n'entraver aucunement notre liberté. En raison de sa vraisemblance, j'examinerai cet argument en premier.

La qualité intrinsèque d'une initiative est sa nouveauté, son aptitude à ouvrir la voie dans un certain domaine. Même si nous accueillons avec joie la décision de reconnaître officiellement l'existence d'un pays avec lequel nous avons pourtant conclu des ententes bien concrètes pour la vente de notre blé, on peut difficilement affirmer que ce soit là une initiative audacieuse, alors que quarante pays ont déjà établi des ambassades à Pékin, y compris la France et la Suède, et que tout porte à croire que l'Italie se prépare à faire de même. De fait, pour l'historien désabusé qui a douloureusement conscience de l'interprétation différente qu'il faut parfois donner aux événements alors que les chercheurs ont tardivement accès aux archives, tout ce tableau manque de perspectives. On peut toutefois ajouter de la netteté à cette perspective en y réfléchissant un peu, même avant que les archives ne soient disponibles. Pendant des années, nous avons entendu des gens qui évoluent dans les milieux parlementaires concernés nous donner à entendre, plus ou moins explicitement, que le Canada n'établissait pas de relations diplomatiques avec la Chine pour ne pas offusquer inutilement les États-Unis. D'autre part, en analysant le rôle que nous jouons au sein de la Commission internationale de surveillance au Vietnam, nous constatons de plus en plus clairement que nous avons accepté ce rôle parce que les États-Unis nous considéraient comme les meilleurs représentants de l'Occident, en ce sens que nous serions faciles à manœuvrer. Si on considère nos agissements lorsque nous avons servi d'émissaires aux États-Unis, l'amorce de nos pourparlers avec Pékin constitue une initiative peu convaincante. Au cours des années qui voyaient la guerre atroce du Vietnam augmentée d'intensité, nous nous sommes mis au service de Washington par nos agissements au sein de la Commission internationale de surveillance, nous avons obstinément refusé de reconnaître Pékin et nous avons même souscrit à la thèse américaine de l'intervention au Vietnam. Il est vrai que nous avons exercé de discrètes pressions diplomatiques et que nous avons été jusqu'à soutenir publiquement que l'arrêt des bombardements servirait des fins utiles. Comme Catherine de Russie l'a fait lors du démembrement de la Pologne au dix-huitième siècle, nous avons pleuré, mais cela ne nous a pas empêché de continuer à empocher les bénéfices.

Dans quel contexte se situe donc notre décision d'entreprendre des pourparlers en vue de reconnaître la Chine? Nous nous décidons à prendre cette mesure à la faveur de la crise politique qui secoue les États-Unis, cette crise qu'a amené le besoin pressant de mettre fin à la guerre du Vietnam. Or, tout règlement durable de la situation sévissant dans le sud-est de l'Asie peut difficilement survenir tant que les États-Unis s'entêtent à conserver un ostracisme diplomatique chancelant contre la Chine. Par conséquent, personne à Ottawa ne considère les murmures désapprobateurs que M. McCloskey fait entendre à Washington comme un avertissement sérieux de ne pas poursuivre ce petit jeu. Peut-être, mais pas nécessairement, serait-il audacieux de supposer qu'on nous a discrètement invités à agir. Par contre, il serait certainement exagéré de prétendre que cette initiative représente une audacieuse affirmation de notre indépendance et démontre que notre participation à une alliance militaire ne nous empêche pas d'instituer une politique que réprouve le membre le plus important de cette alliance.

Sans compter la question chinoise, nous ne pouvons ignorer tous les autres exemples frappants où nos alliances militaires nous ont conduits à l'immobilisme vis-à-vis de nombreuses questions importantes et se sont révélées humiliantes pour le peuple canadien en l'impliquant dans certains des agissements les plus ignobles de notre époque. Qu'il s'agisse de la répression en Grèce, de l'impérialisme portugais ou du massacre auquel se livrent les Américains au Vietnam, nous y sommes intimement liés par nos alliances militaires. En outre, ces alliances nous ont empêchés d'agir librement aux Nations Unies et dans d'autres circonstances, et de contribuer ainsi à l'apaisement des tensions internationales. En appuyant la thèse américaine voulant qu'ils conservent leur supériorité nucléaire pour maintenir l'«équilibre» de la terreur, nous avons directement contribué à perpétuer le «déséquilibre» et la prolifération des armes nucléaires. En clamant au monde entier que nous sommes convaincus d'être sous la protection du parapluie nucléaire américain (et que nous devons, par conséquent, céder à leurs exigences stratégiques), nous avons abâtardi notre appui au traité de non prolifération. Car à quel titre pouvons-nous exhorter Israël, l'Inde, l'Egypte ou tout autre pays à renoncer aux armes nucléaires alors que

nous nous vantons de jouir de la protection qu'assure cet armement, et que nous ajoutons que notre sécurité l'exige?

La pire des contradictions que l'on peut déceler dans notre politique extérieure et notre politique de défense, et ces contradictions sont nombreuses, réside dans le paradoxe que nous admettions communément l'absence de tout moyen de défense en cas de conflit nucléaire et que nous adhérions en même temps à une alliance militaire fondée sur la supériorité nucléaire. Puisque nous savons également que toute attaque dirigée contre nous ne pourrait résulter que d'une guerre entraînée par des divergences de politiques entre les États-Unis et une autre puissance nucléaire, il serait doublement logique que nous pratiquions un non-engagement militaire inflexible. L'ère atomique a, d'une certaine façon, replongé le Canada dans une situation étonnamment semblable à celle qui a entouré les débats lors de la présentation, au cours des années de 1860, des projets de loi au sujet de la milice. A cette époque, on s'accordait à dire que seule la rupture des relations entre l'Angleterre et les États-Unis pourrait nous faire craindre une attaque, et que le fardeau de la défense retomberait alors surtout sur l'Angleterre. A un siècle de distance, la principale différence réside dans le fait que notre protecteur ne pourrait nous protéger. A mon avis, nous pouvons affirmer sans risque d'erreur que nous aurions acquis le statut de dominion beaucoup plus rapidement si Cartier et Macdonald avaient mis en doute l'aptitude de l'Angleterre à nous secourir.

La question vraiment importante est que nous devrions, en raison des arguments invoqués ci-dessus, abandonner une politique d'alliance militaire fondée sur un mythe. Le cas échéant, nous ne devrions pas prétendre que nous renonçons à cette alliance forts de notre certitude que les États-Unis devront nous défendre bon gré mal gré; nous devrions tout simplement déclarer qu'il n'existe *aucun* moyen de défense, que rien d'autre n'existe à part le danger effroyable que la civilisation ne se précipite à sa ruine si tous les pays ne se rendent pas compte de cette réalité. Nous devrions sciemment bâtir notre réputation internationale sur ce non-engagement, non pas de façon distante, mais attentive, qui reflète véritablement les sentiments du peuple canadien plutôt que les doctrines désuètes de «puissance» qui avaient cours avant l'ère atomique.

Pour instituer une politique moderne de non-engagement, nous pourrions nous fonder sur les concepts de la politique de non-intervention que pratiquait notre pays aux débuts de la Confédération. A cette époque, non seulement le gouvernement savait-il que nous ne pourrions apporter de contribution substantielle à la défense militaire de l'empire, mais encore agissait-il en conséquence. Le principal argument qu'il opposait lorsque Londres tentait de lui forcer la main était que notre meilleure contribution consistait à mettre notre pays en valeur et à régler de façon pacifique les problèmes que posait notre pluralité ethnique. Il est vrai que d'aucuns ont parfois prétendu, comme Sir Charles Tupper, que la construction du réseau ferroviaire du Canadien Pacifique constituait en réalité un apport direct à la puissance militaire de l'Empire, mais peu de Canadiens, et encore moins d'Anglais, ont pris cet argument au sérieux. Seule la méfiance assez profonde du Capitaine Mahan, préfigurant les caractéristiques de l'impérialisme américain inspiré des leçons que fournissait la puissance maritime anglaise, le poussait à voir dans le Canadien Pacifique une menace pour l'Amérique. Notre non-engagement, lors de crises comme celle où s'est empêtré le général Gordon au Soudan, nous a permis d'élaborer librement les moyens de rétablir la paix. Lorsque nous avons résolu, sans raison valable, d'allier nos forces à celles de l'Empire lors du conflit de 1899 en Afrique du Sud, nous avons fait naître l'une des pires crises raciales que nous ayons connues. Et cette crise empirait au fur et à mesure que nous nous engagions plus profondément dans cette alliance et dans ces engagements militaires. La leçon que nous devrions tirer de cette expérience s'impose à nos yeux: lorsque les ressources que nous pouvons consacrer au secteur militaire n'affectent aucunement l'«équilibre» international du pouvoir, il serait beaucoup plus sage de faire concourir tous nos efforts en vue de prouver qu'un peuple résultant de la fusion de plusieurs groupes raciaux peut survivre dans notre monde moderne sans courir au suicide atomique et que cette fusion peut donner naissance à une culture aussi riche, sinon plus riche, que celle dont peuvent bénéficier des nations qui consacrent des proportions absurdes de leur revenu national à un arsenal de destruction.

Le professeur Fayrs a déjà prouvé aux membres du Comité qu'on pourrait amputer notre budget de défense d'un milliard de dollars sans que cela nous empêche de mettre à la disposition de l'ONU, en tant que pays non engagé, les forces paramilitaires dont elle a besoin pour ses missions de surveillance. Si nous consacrions les sommes économisées de la sorte au soulagement de la pauvreté, à l'enrichissement de notre culture canadienne et à l'expansion de notre programme d'aide étrangère, il faudrait être bien hardi pour soutenir que ces mesures ne contribueraient pas de façon plus positive au maintien de la paix dans le monde, même si cette attitude était inspirée par un nationalisme égoïste, que si l'on dépensait ce même milliard à mettre sur pied une armée et un arsenal militaire qui n'apporteraient rien à la puissance militaire de l'alliance.

Cependant, la thèse qui veut que nous continuions à participer étroitement à l'alliance militaire de l'OTAN et du NORAD et à partager les frais entraînés par la production de défense est beaucoup plus complexe que le raisonnement superficiel démontrant que nous favorisons ainsi notre sécurité militaire. Cette thèse n'est pourtant pas plus convaincante que le raisonnement strictement militaire. Le professeur Fayrs a également pesé le pour et le contre de l'argument supplémentaire qu'on invoque en faveur de l'alliance militaire, celui qui prétend, entre autres choses, que nous obtenons ainsi de l'influence auprès de Washington. En réalité, nous n'obtenons que des restrictions et des contrats de défense. On a également fait état, avec moins d'emphase, il est vrai, d'un argument qui jouit d'un grand crédit au ministère des Affaires extérieures, c'est-à-dire que le seul moyen de mettre un frein aux ambitions territoriales de l'Allemagne de l'Ouest et d'étouffer ses désirs d'acquérir son propre arsenal nucléaire est de conserver à l'OTAN sa puis-

sance actuelle. On ajoute, à l'appui de cet argument, que l'inquiétude s'accentue à juste titre en Allemagne de l'Ouest depuis l'intervention de la Russie en Tchécoslovaquie. Cet argument est à peine plausible, surtout quand on prétend que l'intervention soviétique ravive la menace militaire contre l'Europe occidentale. En intervenant ainsi, la Russie réagissait directement à ce qu'elle croyait être, à tort ou à raison, une manoeuvre de l'OTAN pour arracher la Tchécoslavaquie de l'orbite communiste. Cette réaction ne différait en rien de l'intervention américaine au Guatemala, en République Dominicaine ou à l'invasion manquée de Cuba, en ce sens que ce sont toutes des mesures militaires condamnables visant à protéger une spère d'influence. Or, l'OTAN n'a jamais été destinée à empêcher ce genre d'intervention; au contraire, l'existence de l'OTAN a rendu, dans une large mesure, ce genre de réaction possible et même probable. En effet, l'OTAN est la principale raison d'être du Pacte de Varsovie et, sans le prétexte du Pacte de Varsovie, l'intervention russe aurait été à peu près injustifiable au point de vue diplomatique.

Le Canada croit-il vraiment que la simple présence des troupes de l'OTAN en Allemagne de l'Ouest peut empêcher ce pays de se lancer dans d'autres entreprises militaires ou d'acquérir des armes atomiques? L'Allemagne de l'Ouest ne compte sûrement pas plus que De Gaulle sur les États-Unis en cas d'attaque nucléaire de la part de la Russie. D'autre part, advenant une attaque de son territoire au moyen d'armes classiques, l'Allemagne de l'Ouest est certainement capable de mettre sur pied une armée suffisante pour repousser toute attaque qui ne soit pas d'une envergure suffisante pour entraîner un conflit total, et ainsi nucléaire, en Europe. Si le Canada retirait son appui à l'OTAN, de l'avis de nombreux observateurs, dont au moins un membre haut placé du gouvernement actuel, d'autres membres de l'OTAN feraient probablement de même. On craint ainsi que les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest se retrouvent seuls dans cet alliance. Pourtant, c'est là l'essence ultime de l'OTAN. Si le Canada décidait de se désolidariser de l'OTAN et que son attitude menait à la désagrégation de cette alliance, il est parfaitement raisonnable de soutenir que la disparition de l'OTAN amènerait un apaisement plutôt qu'une recrudescence des tensions en Europe. Une mesure semblable priverait certainement la Russie, dans une grande mesure, de la raison d'être du Pacte de Varsovie. En outre, le Canada jouirait d'un climat beaucoup plus favorable pour établir des relations avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Nous pourrions même avoir le réalisme d'admettre la division permanente des deux Allemagnes.

Le non-engagement nous permettrait de prendre tant d'initiatives constructives et propices à la paix que nous ne devrions pas nous demander si nous devrions abandonner l'alliance militaire, mais plutôt quelles seraient les raisons d'y demeurer. De fait, nous devrions aborder l'examen de cette question de la même façon que celle de notre adhésion éventuelle à l'OEA. Si nous procédions à partir de ce point de vue, nous en arriverions certainement à la même conclusion dans les deux cas, c'est-à-dire que les avantages sont minimes par rapport aux inconvénients. Car, dans les deux cas, les inconvénients (bien qu'encore plus graves dans le cas de l'OTAN) résident surtout dans les restrictions qu'imposent l'appartenance à une association semblable. Selon moi, les restrictions inhérentes à notre alliance militaire sont si nombreuses et, souvent, si subtiles qu'elles méritent d'être illustrées de façon plus précise, car, de fait, elles constituent un argument probant en faveur du non-engagement.

Le Canada a fait état, à maintes reprises, de sa compassion à l'égard du sort des Vietnamiens, mais il a restreint son aide au Vietnam du Sud. Notre attitude a amené le général Westmoreland à nous considérer au nombre des pays qui appuyaient les États-Unis; le monde n'a donc d'autre choix que de nous voir sous cet aspect. Le fait est que, même dans un cas où aucune entente directe ne nous force à appuyer l'agression américaine, nos engagements militaires fondamentaux nous poussent à leur accorder cet appui. Lorsque le peuple canadien, après plus de deux ans d'escalade militaire massive au Vietnam, fit montre d'une inquiétude grandissante, on nous expliqua en terme clairs les raisons pour lesquelles le gouvernement devait poursuivre son petit jeu. Cette explication prit la forme d'une lettre de l'ancien premier ministre, l'honorable Lester B. Pearson, dans laquelle il répondait à 360 professeurs qui prônaient un désaveu public de l'intervention américaine au Vietnam et l'interruption des exportations de matériel de guerre canadien destiné au Vietnam. M. Pearson leur répondit, dans sa lettre de mars 1967:

> Des arguments présentés de façon confidentielle par un gouvernement digne de confiance sont habituellement beaucoup plus efficaces que des déclarations publiques... En faisant état trop ouvertement de ses convictions, on risque de compliquer les choses... La nécessité d'exercer des pressions diplomatiques discrètes est d'autant plus grande que le problème est complexe et dangereux.

Or, ces pressions diplomatiques discrètes se sont sans doute pourvuivies en 1967 et en 1968, mais leur seul effet apparent a été d'affaiblir la position de M. Ronning. Seule la crise politique dont les États-Unis étaient victimes les a fait progresser dans la voie des négociations de paix. Peut-on nier que la seule façon dont le Canada aurait pu faire sentir son influence dans de pareilles circonstances aurait été celle que proposaient les professeurs dans leur mémoire, c'est-à-dire une attitude qui n'aurait certainement pas retardé l'éclatement de la crise politique américaine, mais qui en aurait probablement hâté la venue?

Alors que nos mémoires discrets et inutiles moisissaient quelque part à Washington, un secteur plus dynamique de nos relations extérieures se portait à merveille. En effet, grâce aux efforts des entreprises commerciales canadiennes, les bénéfices que nous retirons de cette guerre atteignaient un sommet inégalé: $400 millions de dollars par année de contrats *directs*. C'est là que nous trouvons la raison véritable pour laquelle nous ne devons pas perturber la situation. C'est d'ailleurs une raison que M. Pearson expliquait longuement dans sa lettre. Après avoir passé en revue la façon dont la production de défense avait été intégrée et les avantages que cela comportait tant

au point de vue technologique que pour la production massive, il soutenait qu'en raison de ces événements, nous ne pouvions refuser de contribuer à l'effort militaire américain au Vietnam:

> Il est donc évident, pour une large gamme de raisons, que l'imposition d'un embargo sur l'exportation de matériel militaire aux États-Unis, ce qui mettrait en même temps un terme aux Ententes de partage de la production, entraînerait des conséquences d'une portée incalculable que le gouvernement canadien ne saurait envisager sans inquiétude. Aux yeux des intéressés, cette mesure refléterait notre intention de ne plus partitiper à la défense du continent et même aux ententes multilatérales de défense de l'Alliance atlantique.

C'est peut-être ce genre de raisonnement qui a amené le ministre de la Défense à proposer, au cours de la revue actuelle de notre politique, que nous augmentions le budget consacré aux armements au lieu de le diminuer. On n'a encore jamais fait état d'argument plus concis ni plus péremptoire que celui dont M. Pearson faisait l'exposé dans sa lettre. Après en avoir pris connaissance, comment pourrait-on soutenir que nous pouvons librement établir notre politique étrangère générale tout en acceptant l'intégration de la production de défense et de la planification à l'échelle continentale; et comment pourrait-on nier que notre appartenance à l'OTAN et au NORAD nous dicte notre politique étrangère? L'alliance militaire est la manifestation évidente de notre euphorie matérialiste.

Il est évident que les implications politiques de la situation, telles que les expose M. Pearson, ne sont pas propices à la sérénité dans les cercles gouvernementaux. Notre retrait de la planification et de la production pour la défense continentale exigerait des prouesses de subtilité politique et, ce qu'il y a de plus important, une planification économique avertie. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas mettre en évidence les véritables raisons (et les résultats) de notre alliance militaire. Si le but de la revue actuelle de notre politique est *vraiment* d'examiner toutes les implications de notre politique actuelle d'alliance, nous devrons étudier et faire connaître au public un grand nombre de nos politiques intérieures qui en sont directement touchées. Dans nombre de cas, qu'il s'agisse des investissements étrangers ou de l'immigration, la véritable signification de nos politiques est non seulement déterminée par notre alliance militaire, mais encore est-elle totalement inconnue du public. Je me propose de faire mention d'un cas où l'alliance militaire a un effet direct et, en même temps, fort difficile à percevoir.

La majorité des Canadiens estiment que notre politique d'immigration devrait refléter notre libéralisme fondamental. Ils croient que le Canada, d'une façon assez semblable aux États-Unis, a donné asile à des millions de personnes venues des Îles britanniques et d'Europe. Ils sont également convaincus que c'est en raison de notre libéralisme et de notre indépendance que nos agents d'immigration ont comme directives de ne pas mettre en vigueur de lois étrangères ou chercher à connaître les convictions politiques ou les obligations militaires des candidats à l'immigration. Si nous avions agi autrement, une grande partie de ceux que Sir Clifford Sifton appelait les «hommes vêtus d'une peau de mouton» auraient été forcés de retourner se battre dans les rangs des armées impériales de la Russie et de l'empire austro-hongrois. Ainsi, quand les jeunes objecteurs de conscience américains ont commencé à chercher refuge au Canada et que nombre d'entre eux se heurtaient à des difficultés au moment de leur demande d'admission, l'inquiétude s'empara du public et le ministère de l'Immigration rappela à ses agentss des bureaux frontaliers de se conformer aux règlements en ne questionnant pas les candidats à l'immigration au sujet de leur statut militaire. Toutefois, le ministère apporta en même temps une réserve subtile. Il précisa qu'il y avait une différence entre un objecteur de conscience et un déserteur. Il s'ensuit que le ministère continue d'appliquer une loi américaine en refusant d'admettre au pays des déserteurs de l'armée américaine. Et c'est là une politique bien établie, bien que la plupart des Canadiens croient sans doute qu'on ne rejettera pas la demande d'immigration d'un Américain qui refuse d'aller combattre au Vietnam et déserte au moment de son affectation outre-mer.

Lorsque j'ai demandé au ministère, au printemps de 1967, sur quels motifs il se basait pour suivre cette ligne de conduite, on m'a répondu tout d'abord que nos engagements vis-à-vis de l'OTAN nous y obligeaient. Comme j'objectais que cette obligation n'était spécifiée nulle part, on m'a informé que c'était en vertu de la Loi sur les forces présentes au Canada (Traité de l'Atlantique Nord). Quand j'ai répliqué par la suite que cette disposition ne s'appliquait pas aux déserteurs, on a admis que j'avais raison et on m'a envoyé une lettre officielle* pour faire la lumière sur ce sujet. Je citerai certains passages de cette lettre, car c'est la seule façon d'illustrer adéquatement la question que je suis en train d'examiner:

> Il est indéniable que la Loi sur les forces présentes au Canada (OTAN) ne s'applique qu'aux militaires étrangers actuellement en service au Canada et que, par conséquent, un militaire étranger qui vient au Canada après avoir déserté n'est pas soumis à ces dispositions. Je suis sûr que vous conviendrez toutefois que ni le Canada, ni les autres membres de l'OTAN ne se conformeraient aux intentions du Traité de l'Atlantique-Nord en offrant l'immunité, à l'intérieur de leurs frontières, aux déserteurs des forces armées d'un membre de l'Alliance.

J'admets que l'admission au Canada de déserteurs américains va à l'encontre des intentions de l'OTAN. C'est justement là que se trouve la question. En outre, le raisonnement supplémentaire sur lequel s'appuie le ministère pour défendre son attitude est également inquiétant:

---

*Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Bureau du Directeur et Sous-ministre adjoint (Immigration); dossier nº 555-38; le 31 juillet 1967.

En autant que je sache, le droit «d'asile» n'est reconnu ni dans la Loi canadienne sur l'immigration, ni dans aucune autre loi Canadienne. De toute manière, le bon sens démontre qu'il ne peut s'appliquer aux ressortissants de pays amis, plus particulièrement ceux qui sont dotés d'un gouvernement démocratique en principe analogue au nôtre. De toute évidence, cela signifie qu'une personne qui cherche «asile» s'efforce d'échapper à la persécution politique d'un régime dont l'orientation est diamétralement opposée à la nôtre. Un déserteur des forces armées américaines, ou de la plupart des autres forces de l'OTAN, n'est certainement pas en danger de subir la persécution politique, bien qu'il soit toutefois passible de poursuites.

Je ne crois pas devoir préciser quelles sont les parties du passage ci-dessus qui devraient inquiéter profondément les Canadiens soucieux de pratiquer le libéralisme, ni qu'il me soit nécessaire d'expliquer les rapports qui existent entre cette politique et notre alliance militaire. La lettre précise ensuite que nos agents d'immigration sont justifiés de s'occuper du statut militaire des objecteurs de conscience, car le refus d'assumer ses obligations militaires est la preuve d'une totale irresponsabilité:

Les qualités personnelles revêtent une extrême importance dans la décision prise à cet égard, et la motivation est une des qualités dont on tient compte. Une personne qui vient au Canada convaincue qu'il s'agit d'un pays où il fait bon vivre et où les perspectives d'avenir sont meilleures, est plus apte, toutes choses égales, à franchir avec succès cette période d'adaptation qu'une personne dont le motif principal est de fuir les responsabilités auxquelles il doit faire face dans son propre pays. Donc, sauf pour des raisons spéciales, nous refusons l'entrée à ceux qui cherchent à fuir les responsabilités qu'ils ont vis-à-vis leurs créditeurs, leur épouse ou les lois de leur pays. Vous conviendrez qu'en vertu de la Loi sur l'immigration, nous devons classer les déserteurs dans cette catégorie.

Nombre de personnes soutiennent que, si nous *voulions* vraiment établir nos relations extérieures de façon indépendante, nous pourrions suivre l'exemple de de Gaulle qui a su le faire sans refuser catégoriquement de faire partie d'une alliance militaire. J'ai tenté de démontrer que la complexité de nos engagements envers nos alliés, engagements dont nous connaissons ou ignorons la portée, est telle qu'elle rend peu probable notre indépendance au sein de cette alliance. Mais que penser de l'argument suivant: compte tenu de la mollesse dont nous avons fait montre au sein de cette alliance, notre attitude ne se raffermirait probablement pas du seul fait que nous nous retirions officiellement de cette alliance. C'est là un argument solide. L'une des solutions serait, si la revue actuelle de notre politique nous amène à nous prononcer en faveur du non-engagement, de soumettre cette décision aux conslusions d'un débat politique qui devrait déborder l'enceinte de l'Édifice Ouest. Ce débat devrait porter sur presque toutes les questions reliées aux politiques intérieure et étrangère du Canada. Si la majorité se prononçait en faveur du non-engagement, la majorité devrait également exiger une vaste planification publique des investissements, de la mise en valeur de nos ressources, de notre essor culturel et de la fabrication du petit nombre d'armes classiques dont nous aurions encore besoin. Sans examiner de près toutes les conséquences de notre alliance militaire, nous ne pouvons définir véritablement les intérêts de notre pays ou découvrir dans quelle mesure les Canadiens sont disposés à batailler pour leurs intérêts.

Curriculum vitae–Kenneth McNaught

Diplômes:

Bac. ès arts (hist. moderne) Toronto, 1941; maîtrise ès arts, Toronto, 1947; Ph.D., Toronto, 1950.

Enseignement:

United College, Winnipeg–profess. agrégé, 1947; prof. adjoint, 1950; professeur, 1956.

Université de Toronto–professeur agrégé, 1959; prof. adjoint, 1962; professeur, 1965.

Cours d'été–Toronto, Manitoba, Queen's, Colombie-Britannique

Chargé de cours–L.S.E., Oxford, 1964; Université du Minnesota, 1956; Franklin and Marshall College, 1962; Laurentian, Antigonish, 1967.

Livres:

(a) *publiés:*

A Prophet in Politics, Les Presses de l'Université de Toronto, 1959
A Source-Book of Canadian History, Longmans (Canada), 1959; en collaboration avec MM. J. H. S. Reid et H. S. Crowe
Canada and the United States, Clarke, Irwin (Toronto) 1963 (en collaboration avec M. R. Cook)
Manifest Destiny: A Short History of the United States, Clarke, Irwin, Toronto, 1965

(b) *sous contrat, en voie de réalisation*:

The Nature of Progressivism–pour le compte de John Wiley, N.-Y., série «problems»
The Left in Britain and America–pour le compte de John Wiley, N.-Y. (1968)
Pelican History of Canada–pour le compte de Penguin Books, Londres (terminé)
The Winnipeg General Strike–pour le compte de Prentice-Hall, série «problems» (1969)

Mémoires, articles, chapitres:

«J.S. Woodsworth and a Political Party for Labour», *C.H.R.*, juin 1949
«Who Controls Foreing Policy? » *C.I.I.A.* Pamphlet, 1954
«Ottawa and Washington at the U.N.», *Foreign Affairs*, juillet 1955

«External Affairs in Parliament», *International Journal*, automne 1956

«Canadian-American Relations», *India Quarterly*, juillet-septembre 1956

«Debate on Defence», Woodsworth Foundation pamphlet (en collaboration avec M. A. Brewin) 1961

«Mackenzie King and Foreign Policy», rapport annuel de la *Canadian Historical Association*, 1957

«Canadian Foreign Policy», dans le livre de M. Oliver (ed.) *Social Purpose for Canada*, les Presses de l'Université de Toronto, 1961

«American Progressives and the Great Society», *Journal of American History*, décembre 1967

«Socialism and Concensus in the Progressive Era», dans le livre de A. Young (ed.) *Essays on Dissent*, Univ. of Northern Illinois, 1968

«The English-speaking Canadian Outlook» dans le livre de P. Russell (ed.) *Nationalism in Canada*, McGraw-Hill, 1966

«From Colony to Satellite» dans le livre de S. Clarkson (ed.) *Canadian Foreign Policy*, McClelland and Stewart, 1968 (fév.)

«The Nineteen-thirties» dans l'ouvrage *The Canadians*, Macmillan, 1967

«Reflections on the Progressive 'Fiasco' of 1924», mémoire présenté lors de la réunion de l'*American Historical Association*

«The Impact of Regional and Ethnic Differences on the Culture of English-Speaking Canadians», préparé pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme–1966

Analyses d'ouvrages et articles de revues:

Canadian Historical Review, Annals (U.S.), Political Science Quarterly (U.S.)
Journal of Sociology (British), International Journal, Canadian Forum, Saturday Night, Dalhousie Review, Queen's Quarterly, Canadian Journal of History, Monthly Review (U.S.)

Travaux connexes

Rédacteur en chef, Canadian Studies in History and Government (pour le *Social Science Research Council of Canada* et les Presses de l'Université de Toronto)

Animateur, *CBC Roundtable TV panel*, Winnipeg 1953-57

Rédacteur-collaborateur, *Saturday Night*, de 1959 à aujourd'hui, environ 45 articles

Membre de la rédaction, *Christian Outlook* (Montréal) 1961-1966

Membre de la rédaction, *Canadian Welfare* 1961-1965

Président, University League for Social Reform, 1964-1965

APPENDICE JJ

le 6 février 1969

Liste des accords bilatéraux entre le Canada et l'étranger en matière de défense

Belgique

30 mars 1953–Convention générale entre le Canada et la Belgique relative au passage et au séjour en Belgique de forces canadiennes.

France

25 mai 1962–Échange de notes (le 25 mai 1962) entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement français concernant l'Échange de renseignements scientifiques relatifs à la défense.

République Fédérale d'Allemagne

3 août 1959–Accord entre le Canada et la République Fédérale d'Allemagne sur le règlement des litiges découlant de fournitures et autres prestations directes.

28 août 1964–Échange de notes (Le 21 et 28 août 1964) entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'échange de renseignements sur la science de la défense. (Avec un mémorandum d'Accord).

Ghana

8 janvier 1962–Accord d'assistance technique concernant l'instruction militaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République du Ghana.

Grèce

18 juillet 1962–Échange de notes (les 17 et 18 juillet 1962) entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement grec concernant l'échange de renseignements scientifiques relatifs à la défense. (Avec memorandum d'Accord).

Inde

12 juin 1953–Échange de notes (5 et 12 juin 1953) entre le Canada et l'Inde constituant un Accord relafif à l'inspection des fournitures et du matériel achetés par l'Inde au Canada.

Italie

18 décembre 1961–Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation royale du Canada en Italie.

18 septembre 1963–Complément à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation royale du Canada en Italie, signé à Rome le 18 décembre 1961.

Jamaïque

16 juillet 1965– Échange de notes (le 16 juillet 1965) entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement jamaïcain concernant la formation au Canada d'un personnel militaire jamaïcain par les forces militaires canadiennes.

Corée

18 décembre 1958–Accord sur le règlement des réclamations relatives aux services publics entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant au nom du Commandement unifié, en son propre nom et aux noms de certains autres gouvernements et le Gouvernement de la République de Corée.

Malaisie

22 avril 1966–Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement malaisien concernant la fourniture d'avions de transport militaires à la Malaisie.

Nigéria

3 juillet 1963–Accord et Protocole entre le Canada et le Nigeria pour la formation au Canada de militaires du Nigeria.

25 juin 1964–Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria concernant les conditions de service du personnel des Forces armées canadiennes détaché auprès des Forces armées Nigeriennes.

Norvège

24 mai 1960–Échange de notes (le 24 mai 1960) entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien concernant la mise en œuvre d'un programme d'échange de renseignements sur la science de la défense.

Tanzanie

4 novembre 1965–Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie concernant la formation militaire et l'aide de conseillers militaires.

30 avril 1966–Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la République Unie de Tanzanie concernant la fourniture d'avions militaires de transport et de liaison à la Tanzanie.

Royaume-Uni

11 septembre 1964—Échange de notes (le 11 septembre 1964) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni concernant le statut des forces canadiennes aux Bermudes.

États-Unis d'Amérique

18 août 1940—Déclaration du premier ministre du Canada et du président des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'une commission permanente canado-américaine de défense (désignée sous le nom de «Déclaration d'Ogdensburg»).

27 mars 1941—Accord (27 mars 1941) entre les gouvernments du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique concernant les bases cédées à bail aux États-Unis d'Amérique.

27 mars 1941—Protocole entre le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique concernant la défense de Terre-Neuve.

20 avril 1941—Déclaration par le premier ministre du Canada et le président des États-Unis d'Amérique sur la collaboration pour la production de guerre faite le 20 avril 1941 (et documents y relatifs).

27 juin 1944—Échange de notes (23 et 27 juin 1944) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportant un accord visant le paiement du coût d'installations de défense au Canada et au Labrador.

12 février 1947—Déclaration concordante des gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant la collaboration en matière de défense entre les deux pays, faite à Ottawa et à Washington le 12 février 1947. (Maintien de la collaboration au sein de la Commission permanente canado-américaine de défense pour des raisons de sécurité).

23 octobre 1947—Accord (13 août et 23 octobre 1947) entre le gouvernement de sa Majesté au Royaume-Uni et le gouvernement des États-Unis concernant la base louée aux États-Unis à Argentia (Terre-Neuve) (Avec annexe).

12 avril 1949—Échange de notes (12 avril 1949) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportant un accord visant l'établissement d'un comité mixte de mobilisation industrielle.

26 octobre 1950—Échange de notes (26 octobre 1950) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique mettant formellement en oeuvre le «déclaration de principes concernant la coopération économique».

1er août 1951—Échange de notes (1er août 1951) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'extension et à la coordination du réseau continental de défense par radar.

19 mars 1952—Échange de notes (13 février et 19 mars 1952) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique confirmant la recommandation des 28 et 30 mars 1950 formulée par la commission permanente Canado-Américaine de défense au sujet des bases Terreneuviennes cédées à bail.

30 avril 1952—Échange de notes (28 et 30 avril 1952) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'application de la convention du 19 juin 1951 sur le statut des forces de l'OTAN aux forces des États-Unis au Canada y compris les forces stationnées aux bases louées de Terre-Neuve ainsi qu'à Goose-Bay (Labrador).

8 novembre 1952—Échange de notes (les 4 et 8 novembre 1952) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'établissement par les États-Unis, à Terre-Neuve, d'installations de communications mondiales.

5 décembre 1952—Échange de notes (5 décembre) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à la location de certains terrains situés dans les limites de la station du CARC à Goose-Bay.

30 juin 1953—Échange de notes (les 26 et 30 juin 1953) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le transfert au Canada des trois stations de LORAN de Port-Aux-Basques, Battle Harbour et Bonavista (Terre-Neuve).

30 juin 1953—Échange de notes (30 juin 1953) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'installation d'un pipe-line entre Haines et Fairbanks (Alaska).

3 mai 1954—Échange de notes (1er et 3 mai 1954) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la construction et l'utilisation d'une station Loran par la garde côtière des États-Unis au cap Christian, île de Baffin. (Avec annexe).

5 mai 1955—Échange de notes (le 5 mai 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique régissant l'établissement d'un réseau lointain de guêt avancé en territoire canadien.

13 juin 1955—Échange de notes (le 13 juin 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement de certaines stations de radar dans la zone Terre-Neuve-Labrador.

15 juin 1955 (1)—Accord entre le Gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques aux fins de défense mutuelle.

15 juin 1955 (2)—Échange de notes (le 15 juin 1955) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement de certaines stations de radar en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

22 septembre 1955—Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, en date du 22 septembre 1955, concernant la proposition du gouvernement des États-Unis de construire un pipe-line à Terre-Neuve, entre le quai de l'aviation militaire des États-Unis situé à Saint-Jean et la base aérienne de Pepperrell.

19 avril 1956—Échange de notes (les 18 et 19 avril 1956) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique visant la construction d'habitations à la base aérienne de Pepperrell (Saint-Jean de Terre-Neuve).

23 avril 1956—Échange de notes (les 20 décembre 1955 et 23 avril 1956) entre le Canada et les États-

Unis d'Amérique étendant aux employés canadiens des forces armées des États-Unis au Canada la participation à la loi canadienne sur l'assurance-chômage.

17 janvier 1957–Échange de notes (les 16 et 17 janvier 1957) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation du chemin de traverse de Haines par l'armée des États-Unis pour entretenir en hiver le pipeline Haines-Ferbanks.

12 mai 1958–Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du nord (NORAD).

2 septembre 1958–Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement d'une commission canado-américaine de défense commune.

13 avril 1959–Échange de notes (le 13 avril 1959) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les travaux de construction et le matériel requis pour l'agrandissement des installations de communication du Cap Dyer, dans l'Île de Baffin (ligne DEW est).

1er mai 1959–Échange de notes (le 1er mai 1959) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon sur neuf emplacements (TACAN).

22 mai 1959–Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune.

13 juillet 1959–Échange de notes (le 13 juillet 1959) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un système intégré de communication appuyant le système de pré-alerte contre les engins balistiques (SPEB).

31 août 1960–Échange de notes (les 20 juillet, 23 et 31 août 1960) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet du prêt au Canada pour cinq ans du sous-marin «USS Burrfish».

12 juin 1961–Échange de notes (le 12 juin 1961) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration de la défense aérienne de la région Canada-États-Unis de l'OTAN, au programme des deux gouvernements pour le partage de la production de défense et à l'octroi d'assistance à certains autres gouvernements de l'OTAN.

1er septembre 1961–Échange de notes (le 28 août et le 1er septembre) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des États-Unis au Canada.

23 septembre 1961–Échange de notes (les 19 et 23 septembre 1961) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant addition du Cap Dyer à l'annexe à l'accord du 1er mai 1959 concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon.

27 septembre 1961–Échange de notes (le 27 septembre 1961) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec annexe).

6 mai 1964–Échange de notes (le 6 mai 1964) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique annulant le programme de radars correcteurs prévu par l'accord du 27 septembre 1961 sur le système de défense aérienne du continent.

25 mai 1964–Échange de notes (le 25 mai 1964) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la suppression de certains postes de radar du réseau continental de défense par radar.

12 mai 1965–Échange de notes (le 12 mai 1965) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement, l'utilisation et l'entretien d'une zone d'essai de torpilles dans le Détroit de Georgie.

24 novembre 1965–Échange de notes (le 24 novembre 1965) entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement, l'entretien et l'utilisation d'un réseau de commande des intercepteurs d'appui destinés à renforcer le système de défense aérienne continentale.

1er décembre 1965–Échange de notes (le 1er décembre 1965) entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, en ce qui concerne les installations de communications sol-air aux fins de défense.

11 mai 1966–Échange de notes (le 11 mai 1966) entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant la période de location au Canada du sous-marin «USS Burrfish».

10 juin 1966–Échange de notes (le 6 et 10 juin 1966) entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation de terrains de la base navale des États-Unis à Argentia pour l'établissement d'un service de BAC entre North Sydney et Argentia.

15 juin 1966–Échange de notes (le 15 juin 1966) entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la continuation de l'utilisation par les États-Unis d'un terrain contigu à Argentia pour le fonctionnement d'une installation de communications.

8 août 1967–Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique révisant l'accord du 15 novembre 1963 relatif à la coopération des deux pays en matière de planification civile d'urgence.

30 mars 1968–Accord prorogeant pour une période de cinq ans l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord signé à Washington, D.C., le 12 mai 1958.

APPENDICE KK

Le 31 juillet 1967.

Monsieur le professeur Kenneth McNaught
Département de l'Histoire
Université de Toronto
Toronto (Ontario)

Monsieur le professeur,

Votre lettre adressée le 7 juillet à M. Curry au sujet des déserteurs des forces armée américaines soulève plusieurs points intéressants.

Il est indéniable que la Loi sur les forces présentes au Canada (OTAN) ne s'applique qu'aux militaires étrangers actuellement en service au Canada et que, par conséquent, un militaire étranger qui vient au Canada après avoir déserté n'est pas soumis à ces dispositions. Je suis sûr que vous conviendrez toutefois que ni le Canada, ni les autres membres de l'OTAN ne se conformeraient aux intentions du Traité de l'Atlantique-Nord en offrant l'immunité à l'intérieur de leurs frontières, aux déserteurs des forces armées d'un membre de l'Alliance.

En autant que je sache, le droit «d'asile» n'est reconnu ni dans la Loi canadienne sur l'immigration, ni dans aucune autre loi canadienne. De toute manière, le bon sens démontre qu'il ne peut s'appliquer aux ressortissants de pays amis, plus particulièrement ceux qui sont dotés d'un gouvernement démocratique en principe analogue au nôtre. De toute évidence, cela signifie qu'une personne qui cherche «asile» s'efforce d'échapper à la persécution politique d'un régime dont l'orientation est diamétralement opposée à la nôtre. Un déserteur des forces armées américaines, ou de la plupart des autres forces de l'OTAN, n'est certainement pas en danger de subir la persécution politique, bien qu'il soit toutefois passible de poursuites.

Les personnes qui demandent l'entrée au Canada doivent être considérées comme des immigrants ou comme des non-immigrants, conformément à la Loi sur l'immigration. Ceux qui désirent obtenir un droit de résidence permanente, c'est-à-dire la majorité des déserteurs, doivent être considérés comme des immigrants éventuels, ce qui veut dire, entre autres, qu'ils doivent répondre aux exigences de l'article 31 du Règlement sur l'immigration. La possession ou la non possession d'un visa d'immigrant ou d'une lettre d'examen préalable, en vertu de l'article 28 du Règlement, est avant tout une indication qu'un agent de l'immigration a étudié le cas de l'immigrant éventuel et qu'il a décidé que ce dernier est ou n'est pas admissible, conformément à l'article 31. Les visas ou les lettres d'examen préalable ne sont pas accordés ou refusés simplement en vue d'accorder ou de refuser les droits d'entrée, mais seulement lorsque la décision fondamentale au sujet de l'admissibilité a été prise. En conséquence, une personne se voit refuser le droit d'entrée ou fait face à un ordre de déportation, non pas simplement parce qu'elle n'a pas de visa ou de lettre d'examen préalable, bien que cela puisse constituer la raison technique, mais essentiellement parce que l'absence du document indique qu'un agent de l'immigration a jugé que la personne en cause n'était pas admissible en vertu de la Loi sur l'immigration.

En lisant l'article 31 du Règlement, vous avez remarqué que l'admissibilité des personnes qui n'ont pas de parents au Canada est conditionnée par leurs possibilités de réelle adaptation au pays. Les qualités personnelles revêtent une extrême importance dans la décision prise à cet égard, et la motivation est une des qualités dont on tient compte. Une personne qui vient au Canada convaincue qu'il s'agit d'un pays où il fait bon vivre et où les perspectives d'avenir sont meilleures, est plus apte, toutes choses égales, à franchir avec succès cette période d'adaptation qu'une personne dont le motif principal est de fuir les responsabilités auxquelles il doit faire face dans son propre pays. Donc, sauf pour des raisons spéciales, nous refusons l'entrée à ceux qui cherchent à fuir les responsabilités qu'ils ont vis-à-vis leurs créditeurs, leur épouse ou les lois de leur pays. Vous conviendrez qu'en vertu de la Loi sur l'immigration, nous devons classer les déserteurs dans cette catégorie.

Comme vous le voyez d'après ce qui précède, notre ligne de conduite au sujet des déserteurs étrangers, non pas seulement ceux des États-Unis, ne relève pas uniquement de nos obligations envers l'OTAN; elle est plus généralement fondée sur la Loi et le Règlement concernant l'immigration. Cette politique n'est pas nouvelle et ne vise pas tout spécialement le déserteur en général ou le déserteur américain en particulier. Il s'agit plutôt d'une réflexion de la politique générale concernant l'entrée des immigrants au Canada.

Pour tout autre renseignement complémentaire à cet égard, je vous prie de communiquer avec moi. De toute manière, c'est avec plaisir que je recevrai de vos nouvelles.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

J.C. Morrison,
Chef de la Direction des services intérieurs,
pour le sous-ministre adjoint
(Immigration).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES
et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 29

SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER 1969

Concernant
La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:
(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 29

SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29784—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,
Anderson,
Barrett,
Brewin,
Cafik,
Fairweather,
Forrestall,
Gibson,
Groos,
Guay (*St-Boniface*),
Harkness,
Howard (*Okanagan Boundary*),
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacDonald (*Egmont*),
MacLean,
Macquarrie,
MacRae,
Marceau,
Nowlan,
Penner,
Prud'homme,
Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Stewart (*Cochrane*),
Thompson (*Red Deer*),
Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le JEUDI 20 février 1969.

Il est ordonné,—Que les crédits n°s 1, 10 et 15 concernant le ministère des Affaires extérieures;

Les crédits n°s 30, 35 et L35 concernant l'Agence canadienne de développement international;

Le crédit n° 40 concernant la Commission mixte internationale;

Les crédits n°s 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48 et 50 concernant le ministère de la Défense nationale; et

Le crédit n° 55 concernant la Construction de défense (1951) Limitée soient renvoyés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29784—1½

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le JEUDI 20 février 1968.
(43)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h. 05, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch—(24).

Aussi présents: MM. Buchanan, Gillespie et Hymmen, députés.

Témoin: M. David Golden, président de l'Association des industries aéronautiques du Canada.

Le président présente le rapport suivant, provenant du sous-comité du programme et de la procédure:

Le MARDI 18 février 1969.
(19)

QUATRIÈME RAPPORT

«Le sous-comité directeur s'est réuni mardi principalement pour élaborer le programme de notre voyage en Europe. Le programme, dans son état actuel, prévoit que le Comité quittera Ottawa le dimanche 9 mars et y reviendra le samedi 22 mars. On a pris des dispositions raisonnables, je crois, pour que les membres du parti conservateur qui font partie du Comité et qui désirent assister à l'assemblée annuelle de leur parti puissent le faire, et rattraper le Comité en Europe sans trop de difficulté. Je signale, sans donner trop de détails, que nous projetons d'aller à Chypre, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Suède, en France et en Belgique; nous visiterons des installations militaires, cela va de soi, mais la raison première pour laquelle nous faisons ce voyage est d'entendre les dépositions de personnes bien informées qui ne sauraient venir au Canada pour comparaître devant notre Comité.

En Suisse et en Suède, nous étudierons les dispositions prises en matière de protection civile et de neutralité. En Belgique, naturellement, nous nous rendrons au quartier général de l'OTAN. A Londres et à Paris, nous nous arrêterons brièvement à quelques instituts d'études stratégiques. Au fond, nous tenterons d'obtenir à l'étranger des renseignements que nous ne pouvons obtenir au Canada. Nous avions projeté, à l'origine, de partir le 14 mars pour revenir à la fin du mois, mais la date du départ a dû être avancée de cinq jours parce que les membres du sous-comité directeur ont jugé qu'il serait souhaitable de présenter un rapport provisoire au Parlement avant le congé de Pâques. Naturellement, cela dépendra de la volonté des membres du Comité, mais les membres du

sous-comité directeur, presque à l'unanimité, sont d'avis qu'il serait souhaitable de présenter ce rapport provisoire, que nous devrions en entreprendre la rédaction au cours de notre séjour en Europe, et même y songer immédiatement, afin d'être en mesure de le présenter au Parlement avant que celui-ci ne s'ajourne pour le congé de Pâques. On nous a dit qu'il y aurait une conférence ministérielle de l'OTAN à Washington le 10 avril, je crois, et c'est là une autre raison pour laquelle nous avons cru souhaitable d'établir notre rapport provisoire avant le congé de Pâques.

Nous n'avons pas encore fini de communiquer avec les gens que nous désirons rencontrer en Europe; en conséquence, tout document qui vous sera distribué constituera nécessairement un avant-projet. Jusqu'au moment où nous monterons à bord de l'avion, tout peut changer. Il nous faut évidemment obtenir un ordre de la Chambre autorisant ce voyage. Nous l'obtiendrons sans doute, et je crois que nous serons en mesure de communiquer aux membres un projet de programme qui leur sera utile. Ils recevront en outre un mémoire au sujet des vaccins, du passeport, et ainsi de suite.

Le sous-comité directeur a établi la liste des témoins en perspective il y a quelque temps déjà. Depuis lors, nous nous sommes occupés à fixer des dates mutuellement satisfaisantes pour la comparution de ces témoins devant le Comité. Il est intéressant de constater que nous avons reçu un très grand nombre d'offres de mémoire de la part d'organismes nationaux, ainsi que d'un bon nombre de particuliers. Il est bon que cet intérêt se manifeste chez le public; nous accepterons volontiers tous les mémoires, et les plus importants seront distribués aux membres, pourvu qu'un nombre suffisant d'exemplaires nous soit fourni. Nous désirons vivement connaître les vues non seulement des organismes nationaux, mais aussi, naturellement, des particuliers. Il nous est malheureusement impossible de recevoir tous ceux qui désirent présenter leurs vues au Comité, en personne. Nous avons fait de notre mieux pour établir une liste qui soit juste envers tout le monde et utile aux membres du Comité; je dois ajouter qu'il nous est malheureusement impossible d'entendre toutes les personnes qui désirent comparaître. La liste des témoins, susceptible d'être modifiée à la dernière minute, s'énonce comme il suit: aujourd'hui, évidemment, M. Golden est parmi nous; le 25 février, ce sera le professeur John Warnock, le 27 février, le professeur Legault, et le 4 mars, le professeur Stephen Clarkson. Nous aurons une autre réunion avant notre départ, et nous déciderons du choix de trois ou quatre autres témoins. Le choix du dernier témoin que nous entendrons avant de partir sera fait sous peu. Voilà, brièvement, quelles sont les propositions que votre sous-comité directeur vous soumet.»

Sur une motion de M. Winch, le rapport du sous-comité est adopté.

Sur une proposition de M. Gibson,

Il est décidé—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient payés aux professeurs J. Warnock, A. Legault et S. Clarkson, qui ont été invités à comparaître devant le Comité relativement à l'objet de l'ordre de renvoi du Comité en date du jeudi 16 janvier 1969.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*voir l'appendice 11*) l'exposé préliminaire présenté par M. David Golden, intitulé *La politique de défense du Canada et les États-Unis,* de même que la notice biographique de M. Golden.

Le président présente M. David Golden, et celui-ci fait un bref exposé d'ouverture. Les membres du Comité interrogent M. Golden sur divers aspects de la politique de défense, et particulièrement sur les vues énoncées dans l'exposé préliminaire du témoin.

Le Comité ayant terminé son interrogatoire, le prédient remercie M. Golden d'être venu témoigner.

A 13 heures, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 25 février 1969; le témoin sera alors le professeur J. Warnock.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 20 février 1969

Le président: Messieurs, il est passé onze heures; nous pourrions peut-être commencer la réunion. Avant d'entendre le témoin de ce matin, je devrais peut-être vous donner un bref rapport de la réunion du comité directeur (*voir le procès-verbal*).

M. Winch: Je propose l'adoption du rapport du comité directeur.

Le président: Le Comité décide-t-il d'adopter le rapport du comité directeur?

La motion est adoptée.

Le président: Quelqu'un aurait-il l'obligeance de proposer formellement que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient payés aux professeurs J. Warnock, A. Legault et S. Clarkson, qui ont été invités à comparaître devant notre Comité relativement à l'ordre de renvoi de celui-ci, en date du jeudi 16 janvier 1969.

M. Gibson: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée.

Le président: On a distribué au Comité, je crois, un sommaire des observations de M. Golden. Le Comité décide-t-il de le faire imprimer en appendice au compte rendu de nos délibérations?

Des voix: D'accord.

Le président: Messieurs, le Comité commence aujourd'hui l'examen particulier de ses relations avec les États-Unis au sujet de la défense; il s'agit du troisième secteur d'enquête, comme l'expose notre programme. Notre premier témoin est M. David Golden dont l'exposé écrit, intitulé «La politique de défense du Canada et les États-Unis», a été distribué aux membres.

M. Golden est avocat et possède une vaste expérience. Il a été sous-ministre de la Production de défense, président de la *Northern Ontario Pipeline Corporation* et sous-ministre de l'Industrie. Il est maintenant président de l'Association des industries aéronautiques du Canada; président du Bureau des gouverneurs de l'Université Carleton et administrateur de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Cette expérience lui a donné une vue globale des relations économiques canado-américaines, de même qu'une connaissance étendue des détails techniques touchant aux arrangements de partage avec les États-Unis ayant trait à la défense et à la production de défense, ainsi que des ramifications de ces arrangements. C'est en raison de cette vaste et fort pertinente expérience qu'on l'a invité à témoigner devant le Comité à ce stade particulier de nos délibérations.

Monsieur Golden, avez-vous quelques observations préliminaires à faire?

M. David Golden (président de l'Association des industries aéronautiques du Canada): Oui, monsieur le président. Je n'ai que quelques observations à faire. En premier lieu, bien qu'il semble à peine nécessaire de le dire aux membres du Comité qui me connaissent, je crois qu'il faudrait inscrire au procès-verbal que je ne suis pas un expert et que je ne prétends pas l'être.

En deuxième lieu, je tiens à préciser bien nettement que je parle à titre personnel seulement, et que j'exprime des opinions personnelles que j'ai formées au cours des années.

Si je devais résumer mes vues sur le sujet en quelques mots seulement, je pense que je m'exprimerais comme il suit. Les relations canado-américaines en matière de défense et dans les autres secteurs revêtent une importance primordiale pour le Canada et devraient recevoir l'attention qu'elles méritent. On ne peut examiner isolément la politique de la défense nationale: il faut la relier à de nombreux autres facteurs. Si nos ressources nous permettaient de faire tout ce qui est souhaitable ou utile, il ne serait pas nécessaire de se livrer à la tâche ardue d'établir des priorités. Mais puisqu'un tel état de choses est très improbable, cette question d'importance primordiale pour le Canada devrait recevoir une attention prioritaire.

Je ne pense pas que des considérations d'ordre économique devraient dicter notre politique de défense et d'affaires extérieures, mais je crois que les conséquences économiques des divers choix qui s'offrent au Canada devraient être bien comprises.

C'est tout ce que je désire ajouter à mes notes, monsieur le président.

• 1115

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Golden. Monsieur Brewin, avez-vous une question à poser?

M. Brewin: Oui. Je ne prévoyais pas que je serais appelé si tôt à interroger le témoin, et je ne suis pas prêt à poser une question immédiatement. Monsieur Golden, si je saisis bien le sens de vos remarques, le choix des priorités est le problème clef de la défense; on ne peut pas tout avoir et si l'on choisit une chose, cela peut signifier que l'on en élimine une autre. Est-ce que j'interprète avec justesse vos observations?

M. Golden: Éliminer ou amoindrir, selon les possibilités.

M. Brewin: Oui, éliminer ou amoindrir une autre chose. Il y a une partie de votre exposé écrit que j'ai de la difficulté à comprendre. Vous pourriez peut-être l'expliciter davantage. C'est à la page 2, paragraphe 3:

> Autrement dit, le Canada devrait faire sa part dans les mesures de défense jugées importantes par les États-Unis, même si notre appréciation de la nécessité de telles mesures doit différer de la leur.

Si j'ai bien saisi, supposons que nous en venons à la conclusion que la fusée Bomarc ou le système de défense SAGE contre les bombardiers pilotés n'est plus utile, que c'est notre opinion et que les dirigeants du Pentagone ou le gouvernement des États-Unis affirme: «Nous pensons qu'il a encore une utilité quelconque, nous avons beaucoup d'argent à dépenser sur ce genre d'appareils et nous voulons continuer à nous en servir». Diriez-vous alors que, dans ces circonstances, le Canada doit choisir comme prioritaire un système de défense qu'il juge périmé mais dont certaines autorités américaines veulent le maintien?

M. Golden: C'est une question de mesure, monsieur Brewin. Je crois qu'il serait très simple de prendre une décision dans tout cas noir et blanc. Si les Canadiens étaient tous d'avis que le maintien d'un certain système de défense ne faisait plus aucun sens, je m'attendrais alors que le Canada lutte vigoureusement afin que les États-Unis en viennent à adopter ce point de vue. Mais si je me fie à mon expérience limitée, la situation est rarement aussi claire. Ce que j'essayais de démontrer, c'est que, dans les cas qui ne sont pas clairs, nous devrions toujours tenir compte des très lourdes responsabilités que les États-Unis ont à porter mais pas nous; nous devrions donc chercher à nous accommoder de la situation pourvu que cela ne fasse pas perdre de vue nos intérêts essentiels ou n'y porte gravement atteinte.

M. Brewin: La difficulté à ce sujet, comme vous l'avez dit dans vos observations préliminaires, ne vient-elle pas de ce que nous ne pouvons pas tout faire? Supposons que le gouvernement canadien adopte une ligne de conduite qui n'est ni essentielle, ni requise; s'étant laissé persuader par les dirigeants américains qui ont des vues opposées, il décide de se conformer au point de vue des États-Unis. En agissant ainsi, ne se trouve-t-il pas à exclure la réalisation d'une chose qu'il estime nécessaire et qui pourrait aussi être utile aux États-Unis?

M. Golden: C'est bien possible. Ce que je veux souligner, c'est que, dans le contexte de l'Amérique du Nord et des relations canado-américaines, je crois que ces questions méritent une attention prioritaire et une réaction plus flexible que ce ne serait le cas dans tout autre rôle significatif que nous pourrions choisir en matière de défense.

M. Brewin: Vous ne conviendriez pas alors que l'élément essentiel de la souveraineté ne porte peut-être pas sur les questions territoriales ou des sujets de ce genre, mais bien sur l'aptitude à prendre vos propres décisions selon votre meilleur jugement, sur les mesures que vous prenez pour votre propre sécurité dans les limites de vos moyens?

M. Golden: Je ne discuterai pas ce point. Ce qui me préoccupe, c'est le problème de l'application de ce principe. Je ne discuterai pas du tout cette assertion. Malheureusement, je crois que de nos jours, l'indépendance n'est pas tout à fait aussi simple que cette déclaration catégorique et fort lucide que vous venez de faire.

• 1120

M. Brewin: Mais après tout, vous dites bien que le Canada devrait jouer un rôle dans l'établissement des mesures de défense que les États-Unis considèrent importantes, même si nous devons nécessairement juger la situation différemment des États-Unis. Je tente de préconiser qu'en ce domaine, nous consultions à fond les États-Unis et, si nous en venons à des conclusions contraires, ne devrions-nous pas nous en tenir à nos conclusions, si nous voulons affirmer notre indépendance?

M. Golden: Je ne peux vraiment rien ajouter à ce que j'ai dit plus tôt. Je suis d'accord avec votre affirmation. Je crois que les difficultés surviennent dans l'application de ce principe et que, dans le contexte des relations canado-américaines, l'application en devient d'autant plus difficile.

M. Brewin: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur Golden, j'aimerais d'abord dire qu'après certains des témoins que nous avons entendus récemment, vous nous apportez une bouffée d'air frais. Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites dans votre exposé. Il me semble impensable de concevoir la défense nord-américaine dans tout autre contexte qu'un tout, nos deux pays collaborent à sa mise au point.

Vous n'avez pas parlé des autres aspects de notre politique extérieure et j'ignore si vous désirez faire des commentaires à leur sujet. Vous dites ici qu'on peut ajouter d'autres rôles, mais pas aux dépens de celui de l'Amérique du Nord. Proposeriez-vous que nous laissions l'OTAN et que nous renforcions notre rôle au sein du NORAD?

M. Golden: J'aimerais aborder cette question d'une façon quelque peu indirecte, si vous me le permettez. Il s'agit là d'un problème très, très difficile à résoudre. J'ai tenté d'approfondir ce sujet et je ne suis pas du tout sûr que mon opinion ne se modifie pas au fur et à mesure que je considère les différents facteurs.

De prime abord, je crois qu'il est juste et approprié de considérer la participation canadienne au NORAD comme une contribution à l'OTAN. Je n'ai pas la compétence voulue pour aborder les discussions fort ardues qui ont eu lieu il y a quelques années, afin de savoir si le NORAD fait partie ou non de l'OTAN, mais il me semble qu'il serait difficile de soutenir qu'il ne contribue pas à l'OTAN. Je dirai donc d'abord que le NORAD contribue à l'OTAN.

En deuxième lieu, je continue à supposer que nos ressources sont limitées et que, dans un avenir prévisible, ces ressources constitueront un pourcentage un peu moins élevé de toutes les ressources dont dispose le pays que ce n'était le cas il y a 12 ou 15 ans. Si vous deviez me demander ce que je pense de l'OTAN par rapport au présent budget de la défense nationale, qui est de deux milliards de dollars, de 2.1 milliards ou de 2.2 milliards, je pense que je vous répondrais que je considère très importante la contribution canadienne à l'OTAN. Mais par rapport à un budget de la défense nationale de 1.81 milliard de dollars, de nos jours, je crois alors qu'il sera nécessaire de réduire quelque peu la contribution canadienne. J'estime qu'au cours des quatre ou cinq prochaines années, en supposant que le budget de la défense nationale n'augmentera pas et que l'inflation qui réduit d'année en année le pouvoir d'achat du dollar se continuera, que le Canada devra négocier une réduction appréciable des forces canadiennes dans l'OTAN.

M. Stewart (Cochrane): Et j'ose dire que cette réduction serait encore plus forte, si nous réduisons le budget de la défense?

M. Golden: Oui, en effet.

• 1125

M. Stewart (Cochrane): Je me demande, monsieur Golden, si vous auriez objection à commenter notre actuel dispositif de défense nord-américaine. Nous avons des arrangements avec les États-Unis, qui intègrent assez bien notre défense à la leur. D'autres témoins nous ont appris (du moins, c'est ce qu'il m'a semblé) que la participation navale du Canada est sans valeur, qu'il faudrait beaucoup d'argent pour la mettre à jour et, même alors, il est douteux que son rôle serait efficace, car la marine américaine a quelques difficultés concernant la détection des sous-marins et ainsi de suite. Pourriez-vous faire des commentaires sur ce point? Il me semble que nous devrons soit dépenser beaucoup d'argent, soit mettre notre Marine au rancart; je serais plutôt enclin à adopter la dernière suggestion. Aimeriez-vous commenter cette question?

M. Golden: J'éprouve ici certaines difficultés car je ne n'ai pas du tout la compétence pour discuter l'aspect technique. Je n'ai vraiment aucune idée de l'efficacité des forces navales dont le Canada dispose à l'heure actuelle. Je n'ai vraiment jamais eu beaucoup de connaissances à ce sujet, mais le peu que je sais date de quelques années.

Pour ce qui est de l'autre aspect du problème, ici encore c'est une question de degré. A mon avis, on devrait décider ensemble ces questions. Le Canada va consacrer des ressources fort limitées à ces entreprises et il me semble qu'on doit décider ensemble lesquelles des tâches, qu'on peut confier à l'un ou l'autre partenaire, seront probablement effectuées plus efficacement par les forces canadiennes, pourvues de matériel canadien. Là encore, il s'agit d'adapter ce qui est, à l'échelle mondiale, une contribution relativement modeste à un grand nombre des tâches dont un grand nombre (je suppose qu'on peut le soutenir indépendamment) revêtent une importance énorme. C'est seulement, à mon avis, quand on les relie à d'autres tâches qu'elles prennent une importance relative.

M. Stewart (Cochrane): C'est exactement ce que nous avons fait au sujet de l'Aviation, n'est-ce pas? Nous avons décidé, de concert

avec les États-Unis, qu'ils s'occuperaient de maintenir les escadrilles de bombardiers; c'était une tâche trop lourde pour le Canada. Nous nous en sommes tenus aux escadrilles de chasseurs. En ce domaine particulier, ne croyez-vous pas que le Canada est un pays trop petit pour s'occuper de tous les aspects de la défense, y compris le secteur naval?

M. Golden: Bien sûr, il est vrai que, même en ce domaine, nous sommes loin de voir à tous les aspects de la guerre navale; même là, nous nous en sommes tenus à une couple des nombreuses options qui s'offrent à nous, tandis que les États-Unis, il va de soi, estiment qu'ils doivent exercer tous les choix.

Monsieur Stewart, j'éprouve certaines difficultés ici parce que je ne connais pas tellement la nature de la contribution du Canada dans le domaine naval par rapport à ce qu'on pourrait attendre dans les premières années de la prochaine décennie, dollar pour dollar.

M. Stewart (Cochrane): C'est bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Golden. Je pensais que je pouvais vous rallier à mon opinion.

Le président: Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): Monsieur Golden, je trouve que le paragraphe 4 de la page 4 constitue une déclaration très intéressante. Je dois avouer que je suis d'accord avec la déclaration préliminaire de M. Stewart concernant sa réaction à cette communication, par rapport aux autres que nous avons eues récemment.

Nous irons en Europe et notre premier objectif sera de chercher à avoir des notions plus poussées sur notre responsabilité envers l'OTAN, vue de là-bas. Vous dites que le Canada ne peut pas jouer un rôle de défense plus important que celui qu'il joue en Amérique du Nord. A votre avis, quel rapport existe-t-il entre la défense de l'Europe par l'intermédiaire de l'OTAN et celle de l'Amérique du Nord, et quelle responsabilité avons-nous à ce sujet?

• 1130

M. Golden: Je crois qu'il existe deux rapports. En premier lieu, il existe probablement une relation dans l'esprit des Canadiens, ce que je considère de la plus haute importance. En deuxième lieu, il y a une relation dans l'esprit des États-Unis, qui arrive, je dirais, en second. Au Canada, nous avons tendance à considérer nos rôles en Amérique du Nord et dans l'OTAN comme deux mesures de défense collective, et je crois que c'est exact. Peut-être qu'au cours de votre voyage à Washington, vous trouverez là-bas beaucoup de gens qui estiment que le rôle du Canada dans l'OTAN exerce aussi une influence sur l'attitude que peuvent prendre les autres membres de l'OTAN. En conséquence, à Washington, il y aura ou il y a chez certaines personnes le sentiment que le rôle du Canada est important non seulement en lui-même, mais aussi par l'effet qu'il aura sur les décisions futures des autres membres de l'OTAN.

M. Thompson (Red Deer): Laissant de côté l'attitude que les États-Unis peuvent entretenir au sujet de l'influence que nous pouvons avoir sur certains des autres membres de l'OTAN, que pensez-vous de notre responsabilité à l'endroit, disons, des petits pays européens qui sont membres de l'OTAN, tels que la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et même à l'extrémité sud-est de l'Europe, la Turquie et la Grèce?

M. Golden: J'ai confiance en l'OTAN. Je crois que c'est une alliance qui a été absolument essentielle. Je pense qu'elle devrait continuer à exister. Je crois que le Canada devrait continuer à adhérer à l'OTAN. J'éprouve certaines difficultés lorsque je tente d'analyser quelles forces le Canada devrait mettre à la disposition de l'OTAN, dans le contexte du genre du budget dont nous avons parlé.

Je crois aussi que nous n'avons pas suffisamment tenu compte de l'évolution de l'Europe entre 1950 et 1970. Au moment où nous avons parlé de nous joindre à l'OTAN, l'Europe était presque prostrée à la suite de la guerre. Non seulement le Canada n'avait pas été touché matériellement, mais de fait il avait connu une expansion industrielle incroyable. Pendant une brève période (une période dont certaines gens ne semblent pas avoir remarqué la fin) nous avons figuré parmi les grandes puissances militaires du monde. Il me semble qu'il était approprié qu'à cette époque-là, nous ayions aidé à porter le fardeau de l'OTAN comme nous l'avons fait. Je pense que ce genre de fardeau ne convient plus par rapport aux autres tâches qu'on nous demande maintenant d'exécuter. A mon avis, il s'agit plutôt de réduire dans une certaine mesure notre participation que de demeurer dans l'OTAN ou d'en sortir.

M. Thompson (Red Deer): En vous fondant sur vos connaissances des politiques et attitudes de quelques-uns des petits pays européens que vous venez de mentionner, pensez-vous que la façon la plus logique de définir le rôle futur du Canada dans l'OTAN serait de le faire en consultations étroites avec les petits pays de l'alliance? Ne croyez-vous pas que leur attitude en ce domaine revêt plus d'importance, disons, que celles des États-Unis et

de certains des autres grands pays comme la France et l'Allemagne?

M. Golden: Oui; je crois que toute renégociation du rôle du Canada à l'OTAN devrait certes se faire en étroite consultation avec les membres de l'alliance. Bien que je ne sache rien de spécial à ce sujet, il se pourrait, comme vous le dites qu'il soit particulièrement nécessaire que nous consultions les petits États membres; cela pourrait fort bien être.

La raison pour laquelle je persiste à mentionner la consultation avec les États-Unis se rattache en partie au point principal de mon exposé—à savoir, que ce qu'il y a de plus important pour l'avenir à long terme du Canada, c'est que nous comprenions ce que les États-Unis s'attendent à réaliser par suite de ces diverses alliances et qu'ils sachent ce que nous espérons réaliser; c'est qu'ils comprennent qu'il existe une pensée et des vues canadiennes, comme M. Brewin l'a dit plus tôt, lesquelles sous divers aspects seront bien différentes des leurs. Je ne cesse de revenir au point central de mon exposé, à savoir que les relations canado-américaines sont de première importance dans toutes ces régions. Je suis d'accord toutefois, avec votre observation.

• 1135

M. Thompson (Red Deer): En ce qui concerne le principe que vous venez d'énoncer, j'estime qu'il est raisonnable de supposer que la Russie craint probablement l'Allemagne de l'Ouest plus que tout autre aspect de la stabilité en Europe. C'est pourquoi, ainsi que pour d'autres raisons, les États-Unis doivent attacher aussi beaucoup d'importance au rôle de l'Ouest allemand. Selon vous, dans quelle mesure la situation de l'Allemagne de l'Ouest par rapport à celle de la France préoccupe-t-elle la pensée américaine, c'est-à-dire la mesure dont pourraient se ressentir nos relations avec les États-Unis dans la politique relative à l'OTAN?

M. Golden: Je ne doute pas que toutes ces choses soient des questions très importantes. Je n'ai jamais pu moi-même me laisser convaincre par la force d'un argument qu'on avance parfois—je ne dis pas que vous l'avez avancé—c'est-à-dire, que nous devons effectivement maintenir notre alliance à l'OTAN pour assurer que l'Allemagne se comporte bien. Je ne puis concevoir que c'est là un rôle que doivent jouer les forces canadiennes en Europe.

M. Thompson (Red Deer): Ma prochaine question, monsieur le président, se rattache à ma propre expérience en Afrique, à l'intérêt que je porte à ce continent et au rôle que nous devons jouer dans les régions émergentes, telle l'Afrique. Dans quelle mesure, à votre avis, notre alliance à l'OTAN, en ce qu'elle touche un pays comme le Portugal, par exemple, influe-t-elle sur notre politique extérieure en d'autres parties du monde, dont l'Afrique, et comment influe-t-elle sur notre attitude par rapport au monde entier?

M. Golden: Il existe des anomalies dans notre politique extérieure. Il s'en trouve dans la politique étrangère de tout pays. Il y a quelques années, nous ne l'avons pas oublié, un pays très important et très populeux disait à d'autres combien ils avaient tort de s'inquiéter du communisme, et soudainement lorsqu'un voisin très agressif commença à manifester de la turbulence à la frontière, cette prédication cessa presque subitement. J'estime que ce que vous avez dit présente une difficulté, mais il y a de ces difficultés dans toutes les manifestations de la politique étrangère d'un pays, qui représentera probablement un amalgame du meilleur de ce qui est possible et réalisable dans la recherche de l'intérêt national. Et c'est pourquoi j'ai pris soin de dire dans l'introduction de mon exposé que je ne croyais pas que les expressions d'usage courant—le monde libre et le monde occidental—soient aussi exactes qu'elles le semblent, mais qu'elles ont quand même un certain semblant de vérité.

Le président: Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, je crois sincèrement que M. Golden est un meilleur expert qu'il ne nous l'a laissé entendre. M. Stewart a posé ma première question. Je voudrais maintenant poser quelques questions qui se rattachent à un domaine intéressant le Comité et dans lequel M. Golden est un spécialiste, j'en suis sûr.

Monsieur Golden, vous avez été, n'est-ce pas, sous-ministre de la Production de défense pendant environ deux ans? Approximativement.

M. Golden: Non; beaucoup pous longtemps que cela.

M. Winch: Très bien. Vous étiez sous-ministre de la Production de défense. Monsieur Golden, parce qu'au nombre des témoins que nous avons interrogés, vous êtes le premier qui ayez une connaissance de cet aspect très important de notre discussion, pourriez-vous nous dire, en premier lieu, d'après votre expérience et ce que vous en savez, si le ministère de la Production de défense était à proprement parler un ministère qui adjugeait des contrats, d'après les demandes et les détails que vous transmettait le ministère de la Défense nationale?

Permettez-moi de vous poser en même temps la seconde question. Pouvez-vous donner au Comité une idée de la politique et de la procédure que vous suiviez afin d'essayer de faire correspondre en quelque sorte les

dépenses que le Canada faisait aux États-Unis, et qu'il fait encore, avec les dépenses militaires que les États-Unis effectuaient au Canada?

J'en arrive à une troisième question sur le même sujet. Étant donné votre longue expérience dans cette sphère, en qualité de sous-ministre de la Production de défense, et le fait que le Canada présente encore un déficit, une position lourdement déficitaire par suite de nos achats de matériel militaire aux États-Unis et de leurs achats au Canada, pourriez-vous nous donner quelque conseil pour nous aider à redresser cette situation et à la mettre plus en équilibre?

M. Golden: Et bien, monsieur Winch, je ne m'attendais pas à cette question. J'y répondrai le mieux que je pourrai. Premièrement, comme vous le savez probablement, je ne suis plus sous-ministre de la Production de défense depuis près de 7 ans, et je dois dire que je ne passe pas la plus grande partie de mon temps à m'inquiéter au sujet de ce que j'avais l'habitude de faire à la Production de défense, de sorte que certaines de ces choses sont...

M. Winch: Pendant toutes ces années d'expérience, vous n'avez pu faire autrement que d'en venir à certaines conclusions.

M. Golden: Oui; mais la question de savoir si ces conclusions sont justes ou non est une autre affaire. Pour ce qui concerne l'acquisition, vous vous souvenez sans doute que M. Howe a dit un jour à la Chambre des communes qu'il suffisait que la Défense nationale commande un piano en or pour que la Production de défense l'achète. Je ne crois pas qu'il existait une telle situation lorsqu'il a dit cela, avant qu'il l'ait dit ou après qu'il l'eut dit; il y a là, néanmoins, un fond de vérité, ou il y «avait»—chaque fois que je dis «est», j'espère que vous comprendrez que je veux dire «était», parce que je ne suis pas tellement au courant de ces questions. Il y avait là, toutefois, un fond de vérité. Depuis que le ministère de la Production de défense a été établi, en 1951, le ministère de la Défense nationale n'a jamais cédé son droit de solliciter des appels d'offre pour des produits, de décider des détails soit des prescriptions relatives au rendement ou à d'autre égard, et je ne crois crois pas que cette situation ait changé. Quoi qu'il en soit, entre hommes raisonnables, ce n'est pas du tout la même chose de dire que la Production de défense achètera tout ce que le ministère de la Défense nationale obtiendra par voie de soumissions et que la Production de défense insistera pour la Défense nationale achète le produit A ou le produit B. Il y a une très, très grande différence entre ces deux assertions. Je me souviens, certes, de plusieurs cas où le ministère de la Défense nationale était raisonnablement satisfait d'un produit entre bien d'autres et qu'il était, en conséquence, disposé à favoriser un achat plutôt qu'un autre pour des considérations d'ordre économique et industriel; il est arrivé aussi dans plusieurs cas que ce n'était pas possible et qu'aucune considération d'ordre industriel ou économique n'a prévalu, étant donné que l'acquisition d'un produit particulier s'imposait pour répondre à un besoin particulier.

Le nombre de commandes d'achat et de produits en cause se comptent par milliers chaque année, et il est très difficile d'énoncer des principes d'application générale dont on ne peut immédiatement se saisir et de dire «c'était absurde» dans tel ou tel cas particulier. Assurément, si je comprends bien votre question, le ministère de la Défense nationale en tant que ministère utilisateur avait le droit d'exiger que certains produits soient fabriqués ou achetés, mais cette acquisition faisait, dans bien des cas, l'objet de négociations.

M. Winch: A ce sujet, nous savons tous que le Canada semblait avoir pris comme règle d'acheter ce que les États-Unis avaient déclaré désuet, tels le *Voodoo*, le *Bomarc*, etc. Quand vous étiez sous-ministre de la Production de défense, a-t-on jamais formulé d'objection lorsque le ministère de la Défense disait «C'est décidé», ou deviez-vous vous en tenir à leur décision et faire les achats, même les États-Unis avaient déclaré désuets les produits en cause?

M. Golden: Monsieur Winch, il s'agit ici d'une question bien différente et certes, en tout respect, ce que vous avez dit n'est pas le cas. Vous avez dit que le ministère de la Défense avait acheté le *Voodoo* et le *Bomarc*. Le *Voodoo* et le *Bomarc* ont été acquis en vertu d'une transaction très, très compliquée entre les gouvernements et qui comportait des centaines de millions de dollars. Je présume que tous les documents sont accessibles aux membres du Parlement; quant à moi, je n'y ai pas accès. Je sais que vous ne vous attendiez pas à ce que je vous réponde en termes juridiques; il n'en est pas moins vrai qu'il est inexact de dire que le *Voodoo* et le *Bomarc* ont été achetés dans le sens normal du terme «acheté» et que la Production de défense n'a rien dit à ce sujet. Nous étions, en effet, les intermédiaires dans cette transaction; nous y avons joué un rôle très actif; non en ce qui concernait la ligne de conduite mais le côté administratif et exécutif; il s'est agi d'une transaction entre gouvernements qui a été très, très difficile et compliquée, et le terme «acheté» ne la décrit réellement pas du tout.

M. Winch: Voudriez-vous maintenant nous donner quelques explications sur les achats canado-américains, certains conseils sur la manière dont nous pourrions équilibrer un peu plus notre déficit.

M. Golden: Je ne suis pas au courant des chiffres quotidiens. Je ne les vois que lorsqu'ils sont publiés, mais je crois savoir qu'en ce qui concerne les produits strictement militaires et décrits dans les diverses ententes conclues entre le Canada et les États-Unis, il n'existe pas effectivement de déficit. S'il y en a un, il s'agit d'un déficit courant et qui n'a pas de véritable importance. Naturellement, le déficit général du commerce entre le Canada et les États-Unis est très élevé dans les années normales, mais j'ai l'impression, et que l'on me corrige si j'ai tort, que ces dernières années, les transactions entre les deux pays pour l'acquisition de matériel militaire ne sont pas en déséquilibre; cependant, je ne vois que les chiffres qui sont publiés. Je n'ai pas accès à autre chose.

• 1145

M. Cafik: Monsieur Golden, j'aimerais me reporter au document que vous nous avez présenté avant la réunion. Vous dites à la page 2

> ...le Canada devrait faire sa part dans les mesures de défense jugées importantes par les États-Unis, même si notre appréciation de la nécessité de telles mesures doit différer de la leur.

J'espère que personne ne conclura de cette observation que si nous estimions que notre contribution était sans valeur pour la défense nord-américaine, nous devrions la faire quand même.

M. Golden: Je puis voir maintenant que j'aurais peut-être dû m'exprimer autrement bien que je ne veuille pas retirer quoi que ce soit de ce que j'ai dit. Peut-être, au lieu d'un point, aurais-je dû mettre une virgule ou un deux points ou autre chose. Je voulais réellement que la phrase qui précède soit liée à la suivante où j'ai dit:

> Je ne veux pas dire par là que le Canada devrait renoncer à son droit d'apprécier objectivement chaque situation au moment où elle se présente; ce que je veux dire c'est qu'en procédant à cette appréciation, le Canada devrait tenir compte du rôle joué par les États-Unis ainsi que des responsabilités qu'ils assument.

M. Cafik: Oui; mais je ne crois pas toutefois que cela réponde à la question. J'ai également lu plus loin dans le texte. J'admets que nous devons tenir compte de l'intérêt des États-Unis, mais cela ne veut pas dire que nous devons agir dans leurs intérêts au détriment des nôtres ou à l'encontre de notre propre jugement. Si nous avons le droit de juger, nous avons sûrement le droit de décider de maintenir notre adhésion au NORAD ou de nous en retirer, par exemple.

M. Golden: Oh oui, mais je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point. J'estime que le droit de juger ne signifie pas forcément qu'on va donner suite à la décision prise. On peut juger qu'un système particulier de dépense est moins important que les États-Unis ne le croient. On peut cependant décider de l'adopter en vertu des termes et conditions appropriées qui peuvent être négociés.

Je ne crois pas que le fait de prendre une décision signifie nécessairement qu'on va y donner suite. On peut avoir plusieurs raisons de prendre une décision, puis d'autres raisons bonnes et suffisantes de modifier la décision prise. C'est le point que j'essaye de faire ressortir.

M. Cafik: Ce n'est guère la peine de prendre une décision si l'on se sent obligé de n'y pas donner suite.

M. Golden: Je ne suis pas du tout de votre avis. Je crois que, dans bien des cas, le Canada se sentira naturellement obligé de donner suite à la décision qu'il aura prise. J'ajoute qu'il est possible qu'il y ait des cas où, se rappelant les responsabilités que doivent assumer les États-Unis, le Canada puisse décider après avoir pesé tous les éléments de ne pas donner suite à une décision. J'admets parfaitement qu'il y a plusieurs cas où il serait impensable pour nous de renoncer à une décision lorsque notre jugement nous dit que c'est ce qu'il faut faire.

• 1150

M. Cafik: Très bien; nous vous remercions de cette mise au point. A la page 3, vous dites que les États-Unis dans l'exercice de leurs fonctions et de leur rôle de direction s'attendront ordinairement à ce que leur sécurité se ressente de l'action ou de l'inaction d'un proche voisin. Or, au cours de témoignages précédents devant le Comité, certains témoins ont dit que les États-Unis pourraient prendre des mesures plutôt rigoureuses à l'égard du Canada si nous n'agissions pas exactement comme il le faut dans nos relations avec eux. Quel est votre opinion là-dessus?

M. Golden: Je ne m'exprimerais sûrement pas de cette façon. Ce paragraphe représente mon meilleur avis là-dessus, mais ce n'est pas question de moralité; je n'essaye réellement pas dans ce paragraphe de discuter de la moralité du comportement d'une nation; j'essaye de dire, qu'à mon avis, lorsqu'il s'agit d'une question vitale de sécurité, les États-

Unis ne pourraient considérer sans importance toute mesure que pourrait prendre le Canada.

Je m'empresse d'ajouter que je n'ai jamais cru pour un moment que nous serons envahis et occupés chaque fois que nous dirons aux États-Unis qu'ils ne peuvent faire telle ou telle chose. Toute mon expérience, il va sans dire, si limitée soit-elle, a été de l'autre côté. Dans la plupart des questions contestées, les États-Unis ont été très raisonnables à l'égard des points de vue du Canada. Je n'ai jamais été chargé de la responsabilité d'une politique, mais l'exécution de certaines de ces politiques peut aussi devenir difficile parfois.

Ce que je veux dire, en réalité, c'est que la situation n'est pas la même pour une modeste puissance que pour celle qui assume des responsabilités mondiales extrêmement onéreuses.

M. Cafik: Si les États-Unis sont très raisonnables dans leurs relations avec le Canada, est-ce parce que le Canada accède normalement à leurs désirs? Dans quelle mesure seraient-ils raisonnables si nous n'étions pas si coopératifs? Je sais que, dans le passé, ils ont été raisonnables, mais ils n'avaient aucune raison de ne pas l'être.

M. Golden: J'ai bien pris soin de dire «d'après mon expérience». Il se peut que d'autres personnes ici aient toujours eu à négocier avec eux sur d'autres questions où ils ont toujours été peu raisonnables. La gamme entière des relations canado-américaines est effectivement très étendue, et je n'essayais pas d'embrasser toute cette gamme de relations.

Le président: Monsieur Cafik, puis-je poser une question supplémentaire?

M. Cafik: Oui; sans aucun doute, monsieur le président.

Le président: Vous avez dit, monsieur Golden, qu'il y a un nombre infini de mesures possibles que pourraient prendre les États-Unis. Songiez-vous à la possibilité de pressions économiques parmi d'autres causes pouvant provoquer certaines mesures?

M. Golden: Oui; mais avant d'en venir à des pressions économiques, je crois savoir qu'il existe aujourd'hui un certain nombre de relations très spéciales entre le Canada et les États-Unis, qui se fondent sur le concept d'une communauté d'intérêts dans les mesures de défense. A mon avis, ces considérations passeraient avant toute pression.

Il me semble qu'il serait tout à fait naturel pour les États-Unis de dire: «Nous avons conclu certaines ententes; nous avons certains arrangements qui s'inspirent du principe que nous avons un intérêt commun dans la défense. Si nous n'avons pas cet intérêt commun, le Canada a-t-il raison d'entretenir cette relation spéciale?» Je suppose que cela n'est pas la même chose que la pression économique qui se ramène à ces mots: «Comportez-vous comme il le faut à notre égard ou les États-Unis peuvent user de représailles». Je ne suis pas plus en mesure que quiconque de dire à quel stade cela pourrait se produire ou même si cela pourrait se produire du tout.

J'estime que nous devons nous rappeler qu'il s'agit simplement d'une chose élémentaire, mais nous sommes parfois enclins à oublier que non seulement le Canada tient à entretenir de bonnes relations avec les États-Unis, mais que les États-Unis y tiennent tout autant. Quand on m'interroge au sujet de l'entente sur le partage de la production canado-américaine, je dois souvent rappeler à ces interlocuteurs que les États-Unis ont participé librement à cette entente parce qu'elle leur offrait des avantages. Il ne s'agit pas d'une idée que d'habiles négociateurs canadiens ont vendue à des Américains qui ne comprenaient pas ce dont il était question. Il existe une communauté d'intérêts dans toutes ces choses.

• 1155

M. Cafik: Dans vos arguments concernant la souveraineté nationale, vous dites que si nous ne participons pas à l'effort commun, nous aurons alors besoin de forces pour accomplir la tâche nous-mêmes. De plus, et immédiatement après, vous dites que si nous adoptions une attitude neutre ou, je suppose, une attitude non engagée, il nous faudrait également avoir une force de défense pour nous maintenir dans cette sorte de situation. Avez-vous quelque idée de ce que coûterait au gouvernement l'une de ces deux options? Nous en coûterait-il moins que notre budget actuel de 1.8 milliard de dollars pour la défense, ou davantage?

M. Golden: Je crois que cela dépendrait en grande partie de l'envergure du programme, mais je suis sûr que pour permettre au Canada de tenir les États-Unis et la Russie en dehors de son espace aérien, il faudrait, à mon avis, un budget bien plus élevé que 1.8 milliard. Pour mettre le Canada en mesure de détecter toute activité inconnue dans son réseau de radar au moyen d'avions, d'alerte, de communications et de contrôle canadiens et le rester—je ne suis pas en mesure de juger, mais ici encore, je crois que le coût serait très élevé. Il n'y a pas que l'air; il y a la mer, les forces maritimes, aériennes et terrestres. Je dirais qu'une neutralité efficace qui

nous permettrait de dire à tous de se tenir éloignés et nous donnerait les moyens de les y contraindre serait en réalité une option très coûteuse.

M. Cafik: Ceci amène la question suivante. Vous parlez du concept de la gratuité. Je suis porté à croire que le professeur McNaught, notre témoin précédent, l'avait à l'idée. A tout événement, vous invoquez l'opinion publique et vous prétendez que le public répudierait cette idée. Le professeur McNaught opinait que le public avait pu être amené à adopter des vues erronées; que nous avions fait une pétition de principe—le gouvernement se répand en explications sur la nécessité de l'OTAN et, durant plusieurs années, nous nous sommes appliqués à justifier le NORAD; enfin, que nous avions créé un climat propre à inciter le public à juger de la question sans en être au courant. Il semblait croire que, l'occasion lui était donnée de propager des idées contraires, il y gagnerait tout le monde.

M. Golden: Je ne savais pas que Ken McNaught avait éprouvé des difficultés avec sa propagande. J'ai tenté de venir l'entendre témoigner, mais la séance se tenait dans une salle exiguë et je n'ai pu y entrer. J'ai lu son mémoire mais je n'ai pas assisté à l'interrogatoire. Je ne peux vraiment pas le commenter.

Je ne connais pas la pensée ni les sentiments de 21 millions de Canadiens. Je tente d'être honnête avec le Comité. C'est mal de prétendre que le Canada n'a pas à s'acquitter d'une certaine obligation parce que les États-Unis s'en chargeront pour lui. Je ne crois pas que ce soit ainsi que l'on bâtit une nation. Néanmoins, d'aucune peuvent différer d'avis à ce sujet et je respecte leur opinion. En ce qui regarde les autres aspects de la gratuité, cette politique ne vous conduira pas loin. Comme j'ai tenté de l'établir dans le premier paragraphe, vous pourriez être pris à votre jeu.

M. Brewin: Une question supplémentaire, je vous prie. Je partage vos vues sur la gratuité, mais je ne suis pas justifié pour autant de dire qu'en raison de la gratuité de la principale défense territoriale par les forces américaines, l'on soit libre d'agir diamètralement à l'opposé. Il ne s'en suit pas que l'on ne fait rien. Notre rôle est conditionné par notre situation géographique en Amérique du Nord; nous sommes dans la zone américaine de défense, quoi que l'on fasse. Notre rôle n'en est-il pas modifié? Je pense que même le professeur McNaught favoriserait davantage cette proposition que la gratuité et son corollaire, cette prétention que le Canada ne doit rien faire.

• 1200

M. Golden: D'accord. Il est quand même vrai que nous oublions parfois que nous escomptons la suppléance, car nos forces sont très insuffisantes. Prises isolément, les forces canadiennes sont parfaitement absurdes, à moins de compter sur une alliance, et en premier lieu sur notre alliance avec les États-Unis.

M. Cafik: Abordons un autre ordre d'idées. J'ai l'impression, sauf erreur, que votre théorie essentielle veut que nous nous alignions solidement avec les États-Unis dans le cadre du NORAD et que nous donnions moins d'importance à notre participation à l'OTAN. Est-ce une juste interprétation de votre pensée?

M. Golden: Votre interprétation est assez juste, sauf que le NORAD renforcit l'OTAN et en fait proprement partie. Cette réserve étant faite, je ne trouve pas à redire à votre interprétation.

M. Cafik: Plusieurs sont d'avis, je pense, que cette opinion est assez répandue, qu'il n'y a pas de protection contre la guerre nucléaire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de protection assez efficace pour assurer la survie humaine et la conservation de nos biens. Vous partagez cet avis?

M. Golden: Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il n'y a pas de protection. Néanmoins, elle ne serait pas très efficace.

M. Cafik: Très bien. J'en viens donc à la question que voici: l'argument exploité en faveur de notre participation à l'OTAN, directement en Europe, prétend que le premier rôle de l'Organisation est de prévenir la guerre, alors que le NORAD est surtout un moyen de défense en cas de guerre.

M. Golden: Je suis nettement en désaccord. C'est faux. L'objet principal du NORAD est de promouvoir la crédibilité, afin que personne ne commence à faire la guerre. Si la guerre éclate, on tâche de se défendre. Tout est ordonnée en vue de décourager la guerre; je ne tenterais pas de faire cette distinction. Je trouve cette interprétation vraiment inacceptable.

M. Cafik: Jugez-vous que tout l'arsenal nucléaire des États-Unis, engins balistiques, sous-marins, et autres armes, fait partie du NORAD?

M. Golden: Il ne fait pas nécessairement partie du NORAD. Le NORAD en fait partie, en ce sens que c'est à cela que le NORAD sert.

M. Cafik: Le NORAD n'est-il pas principalement une organisation visant à détourner quiconque de lancer avec succès une attaque contre les États-Unis?

M. Golden: Je crois savoir que les deux organismes sont conçus de manière à dissuader tout agresseur éventuel. En conséquence, ils sont également défensifs, l'un comme l'autre. Dans le cas d'hostilités, éventualité inimaginable, il faudrait évidemment y parer. Néanmoins, à mon avis, l'idée fondamentale de l'OTAN et du NORAD est exactement la même.

M. Cafik: Pouvons-nous fournir à NORAD un apport aussi important qu'à l'OTAN?

M. Golden: Je soutiens que nous pouvons faire un apport valide à l'un et à l'autre, à condition de leur affecter les ressources nécessaires. J'ai pris pour acquis—est-ce une erreur?—que nous examinons un budget de défense de l'ordre de celui que nous connaissons. Si je m'abuse, j'aimerais à revenir témoigner une autre fois devant votre Comité.

M. Cafik: Ne pensez-vous pas que le budget de défense peut augmenter ou diminuer plus ou moins, mais qu'il doit conserver sensiblement son importance actuelle?

M. Golden: Je ne dis pas qu'il le devrait ou ne le devrait pas. Je cherche tout bonnement de vous faire part de mon avis, lors de l'examen de ces politiques, sur ce qui adviendra.

M. Cafik: Vous croyez que nous devrions minimiser notre participation à l'OTAN?

M. Golden: Je crois que, de concert avec nos alliés, non pas brusquement ni unilatéralement, nous devrions, sur une période de quatre ou cinq ans, si le budget de défense doit demeurer de l'ordre de celui d'aujourd'hui, diminuer considérablement notre apport militaire à l'OTAN.

M. Cafik: Mais tout en conservant nos liens avec l'OTAN?

M. Golden: Oui, sûrement.

M. Cafik: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Laniel, puis M. MacDonald.

M. Laniel: Monsieur Golden, plusieurs de mes questions vous ont été posées déjà. Néanmoins, je pourrais peut-être vous demander votre avis personnel sur un point. Vous avez sans doute voyagé passablement en qualité de sous-ministre de la Production de défense. Pensez-vous qu'il y ait un seul pays au monde qui verrait le Canada comme un pays non aligné, vu notre situation géographique, même si nous nous retirions de l'OTAN et du NORAD?

• 1205

M. Golden: Je ne vois pas la moindre possibilité que quiconque puisse croire le Canada un pays non aligné. Je ne le crois certainement pas moi-même.

M. Laniel: A votre avis donc, nos efforts en faveur de la paix et notre participation, au sein des Nations Unies, aux forces pour le maintien de la paix et notre collaboration à des programmes de même nature ne changeraient absolument rien à votre visage, que nous maintenions ou que nous répudions ces alliances?

M. Golden: Non, je ne le crois pas.

Le président: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. Laniel: Volontiers.

Le président: Le Mexique, à votre avis, monsieur Golden, est un pays non aligné?

M. Golden: Oui.

Le président: Pourquoi croyez-vous qu'en nous retirant de l'OTAN ou du NORAD, nous ne passerions pas pour un pays non aligné, alors que vous tenez comme tel le voisin du sud, le Mexique?

M. Golden: Parce que nous participons très activement à ces organismes et que nous continuerons d'y participer. Au contraire, le Mexique n'y participe pas; il n'y a jamais participé. Les situations pourraient changer radicalement et je pourrais faire erreur au sujet du Mexique, mais c'est ma manière de voir les choses.

M. Laniel: J'en suis venu à la même conclusion. Aussi, en étudiant notre politique de défense et notre participation aux alliances, nous devons tenir compte du très important facteur économique. Quelle proportion de tous nos autres programmes à frais partagés avec tous nos autres alliés intéresserait directement les États-Unis, comparativement aux autres pays de l'OTAN?

M. Golden: En raison de notre situation géographique et des rapports très étroits entre l'industrie canadienne et l'industrie américaine, non pas dans ce domaine-ci mais en général, ces transactions en très grande partie s'effectuent entre le Canada et les États-Unis. Celles qui intéressent la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne sont modestes, comparativement à celles que concluent le Canada et les États-Unis, et pour cause.

M. Laniel: Pouvez-vous nous dire quelle partie de notre produit national brut revient à ces programmes? Je cherche à savoir quel effet exercerait sur l'économie canadienne non pas la cessation de nos rapports avec les États-Unis mais, disons, notre isolement au point d'avoir à pourvoir à nos propres forces armées et à nous procurer à l'intérieur diverses fournitures. En nous isolant ainsi, est-ce que nous nous placerions dans une situation désavantageuse pour l'industrie canadienne?

M. Golden: En effet, nous perderions de précieux avantages, mais je ne saurais les apprécier quantitativement ni qualitativement.

Comme je le disais antérieurement, la politique militaire ou étrangère ne doit pas s'inspirer uniquement de considérations de cette nature, mais je soutiens qu'il faut en tenir compte, avec beaucoup d'autres, lors de l'examen de ces questions.

Dans un grand nombre de nos industries, l'accès à la technologie américaine, aux progrès américains, exerce un important effet que nous devons ménager si nous voulons demeurer compétitifs sur le marché mondial. Je présume qu'il se présente des techniques de rechange, mais elles sont difficiles et dispendieuses et elles exigent beaucoup de temps.

M. Laniel: Vous accordez une importance extrême aux rapports canado-américains, mais jugez-vous que notre participation NORAD soit suffisante, peut-être pas sur le plan militaire—vous avez dit que vous n'étiez pas expert en la matière—mais sur le plan des décisions?

M. Golden: Je trouve que vous devriez adressser votre question à quelqu'un d'autre. De prime abord, nous avons des officiers chevronnés qui y participent.

• 1210

J'ignore comment se déroulent les consultations sur le plan politique, mais je crois que la participation doit s'adapter au rythme de l'évolution de la situation mondiale et à la cadence des innovations d'ordre technique. Nous savons tous que de nouvelles rondes de discussions portent, entre autres, sur le Système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS). Je pense qu'il revient aux gouvernements d'examiner quel rôle, s'il en est, le Canada devrait jouer, compte tenu de la modicité de nos ressources comparativement à celles des États-Unis.

M. Laniel: Une dernière question. D'aucuns prétendent qu'en raison de notre voisinage avec les États-Unis, nous conserverions beaucoup des avantages dont nous bénéficions présentement, même si nous nous isolions dans la neutralité. Pensez-vous, toute proportion gardée, que le Canada retire présentement et depuis une dizaine d'années, plus d'avantages que le Mexique, l'autre voisin des États-Unis? Dans l'affirmative, la raison en serait-elle que nous faisons partie de différentes alliances et collaborons étroitement avec les États-Unis, soit au sein de l'OTAN, soit à la défense de l'Amérique du Nord?

M. Golden: Je le suppose. Je ne voudrais pas offenser le Mexique, mais il me semble que nous sommes plus avancés que lui sur les plans technique et industriel. Cette situation aussi exerce un effet, non seulement sur les relations canado-américaines, mais encore sur ce que nous espérons réaliser par ces moyens —comment dit-on cela? La révolution des espoirs grandissants? L'appui industriel que le Canada aurait jugé très acceptable avant la Seconde Guerre mondiale serait totalement dénué de sens en 1969.

M. Laniel: Merci.

Le président: Monsieur MacDonald, ensuite M. Anderson.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur Golden, je pense que vous nous avez communiqué tantôt l'essence de votre présentation, lorsque vous avez laissé entendre que les rapports du Canada avec les États-Unis prennent à votre avis une importance extrême. C'est ce qui se dégage de votre témoignage.

Cette prémisse pourrait donner lieu à diverses prises de position. Vous en adoptez une voulant non seulement que nous collaborions très étroitement avec les États-Unis en matière de défense, mais encore, comme il a été indiqué ce matin, que nous le leur cédions en cas de désaccord sur l'importance de certains moyens ou de certaines positions de défense.

Le fond de votre pensée, l'essence, si je peux dire, de votre théorie, je la trouve dans votre mémoire au premier paragraphe, page 4, troisième ligne, soit:

> ... Mais pour ce qui est des choses essentielles à la vie, Canadiens et Américains partagent les mêmes opinions,...

Pensez-vous que les objectifs de la politique extérieure du Canada et des États-Unis, compte tenu de la disproportion des deux puissances, soient les mêmes dans un certain sens?

M. Golden: La question est difficile. En faisant allusion aux choses essentielles de la vie,

je parle de la liberté de la personne au sein d'une société démocratique, et de ses autres droits. Je présume que les objectifs ultimes de la politique nationale des États-Unis, comme de celle du Canada, sont la paix et la tranquilité.

Ce sont à vrai dire les objectifs ultimes de toutes les sociétés établies. Seulement, la paix et la tranquilité n'ont pas le même sens pour les peuples à l'égard desquels les événements au cours des cent ou deux cents dernières années ont été pénibles. C'est pourquoi il est si facile, d'une part, de recueillir les suffrages en faveur de la paix et de la tranquillité en Amérique du Nord et si difficile, d'autre part, d'y rallier les peuples d'autres régions du monde.

• 1215

J'admets que fondamentalement nous désirons la paix et la tranquillité dans le monde. Ce sont les premiers objectifs de la politique extérieure du Canada; ce sont aussi ceux que visent les États-Unis. Par ailleurs, certaines différences nous séparent indubitablement mais elles ne touchent pas à la qualité même de la vie ni à ses objectifs essentiels. Elles mettent en cause les moyens, ce qui nous ramène à votre point de départ: compte tenu de la différence de puissance et de responsabilités. A mon avis, on ne saurait feindre de l'ignorer.

Le souci que l'on entretien aux États-Unis à l'égard du «communisme» est plus incessant que chez nous. La raison, je pense, est que les États-Unis voient globalement leurs responsabilités. D'autres raisons d'ordre historique s'ajoutent à celle-ci. Mais sur ce plan, il s'agit de deux pays qui ont des missions différentes dans le monde, d'où leurs manières différentes d'agir.

M. MacDonald (Egmont): Permettez que j'insiste sur ce point. Vous dites que les États-Unis se préoccupent du communisme, ou entretiennent à son égard des soucis que les Canadiens ne partagent pas au même degré à cause d'une différence de puissance, non pas d'une différence essentielle de point de vue à l'égard du communisme ou de conception de ses dangers. Nous pouvons invoquer le communisme en cette occurence, car nous constatons maintenant que sous cette étiquette nous faisons allusion à plusieurs pays qui diffèrent en matière de politique étrangère, selon les dictées de leur idéologie communiste.

M. Golden: C'est juste.

M. MacDonald (Egmont): Laissez-vous entendre, en réalité, que c'est uniquement une différence de puissance, non pas une différence essentielle de vues?

M. Golden: Je ne redirais pas cela.

M. MacDonald (Egmont): Admettez-vous que de nos jours le critère essentiel de la souveraineté d'un pays est son aptitude à définir sa propre politique étrangère et, en dernière analyse, la responsabilité d'assumer sa propre défense nationale?

M. Golden: Oui, mais les deux expressions de sa souveraineté ne sont pas d'égale facilité, malheureusement. Concevoir une politique étrangère est... J'allais dire simple. Évidemment, ce n'est pas si simple: à preuve ces comités qui y consacrent des heures et des heures. Néanmoins, il est relativement simple de formuler une politique étrangère, comparativement aux complexités que fait surgir son application, malgré ce que nous disions vous et moi, il y a un instant, au sujet de la paix et de la tranquilité.

Comment assurer la paix et la tranquilité? Imposer la *pax romana*, la *pax britannica*, et maintenant la *pax americana*? Je ne le pense pas—du moins, j'espère que non. Le monde ne permet plus cet état de choses. Vous parlez de répondre de sa propre défense. Qui de nos jours, quel pays peut répondre aujourd'hui de sa propre sécurité?

Je présume qu'une des principales considérations qui ait motivé l'invasion russe de la Tchécoslovaquie en était une de défense. D'autres s'y ajoutaient, je n'en doute pas. Néanmoins, l'U.R.S.S. elle-même opine qu'elle est incapable d'assurer sa propre sécurité sans tenir compte de ce qui se passe à ses frontières. Voilà, il me semble, où les difficultés commencent à surgir. Vous pouvez bien avoir une politique étrangère ou une politique de défense nationale, mais comment en assurer l'efficacité par vos propres moyens?

M. MacDonald (Egmont): S'il m'était permis de paraphraser votre mémoire et d'extraire l'essentiel de votre témoignage aujourd'hui, je serais justifié de dire que nous avons avec les États-Unis beaucoup plus en commun que nous ne concevons nettement et que nous devons tenir un compte primordial de cette situation et des considérations qui en découlent en établissant notre politique nationale de défense. Je me demande seulement si vous entrevoyez le jour où il pourrait y avoir, non seulement pour des fins de défense mais peut-être pour des motifs d'amélioration des perspectives économiques, et ainsi de suite, une union économique et politique générale avec les États-Unis.

M. Golden: Ah, non; c'est pourquoi je discute toute cette question si énergiquement. Je suis violemment opposé à cela. J'ignore pourquoi je devrais l'être mais je le suis.

M. MacDonald (Egmont): J'ignore moi aussi pourquoi vous devriez l'être, d'après votre exposé.

• 1220

M. Golden: Mais je le suis; je suppose que je me suis mal exprimé. C'est *parce que* je veux que le Canada soit indépendant, c'est *parce que* je crois en un Canada souverain, indépendant que je veux ces choses. C'est parce que je ne veux pas que les avions américains pullulent dans le ciel canadien.

M. MacDonald (Egmont): Mais ils y pullulent aujourd'hui, actuellement.

M. Golden: Qu'ils le fassent par suite d'un accord librement consenti voulant qu'ils fassent certaines choses et que nous fassions certaines choses, c'est une affaire; mais, qu'ils agissent comme s'il n'y avait pas d'accord canadien, c'est une toute autre affaire.

M. MacDonald (Edmont): Je crois que votre interprétation de ce que j'ai dit n'est pas tout à fait correcte. Je ne vois pas bien le Canada comme étant une sorte de coiffe des États-Unis. Je ne fais tout simplement que poursuivre ce qui semble être la trame de votre idée jusqu'à la prochaine étape ou la prochaine série d'étapes, en disant que si les Canadiens doivent devenir actifs et efficaces sur le continent nord-américain au lieu d'y jouer le rôle d'un infime partenaire, ce qui est le rôle que nous jouons aujourd'hui, ils doivent participer pleinement au torrent de vie des États-Unis; nous formerions probablement dix autres États. La suite logique de ce que vous préconisez semble être que nous soyons les dix prochains États des États-Unis et que nous devenions de cette façon encore plus activement engagés dans l'élaboration de la politique de défense nord-américaine.

M. Golden: Je ne puis faire que deux commentaires là-dessus. Je ne crois pas avoir dit quelque chose qui puisse porter à croire qu'une telle conclusion est inévitable ni que je crois qu'une telle conclusion est désirable. Je crois que ni l'une ni l'autre de ces interprétations n'est justifiée.

M. MacDonald (Egmont): Bien, après cette petite exploration, permettez-moi de vous poser une autre question. Je ne me souviens plus comment vous avez dit cela, ... quelque chose à propos de savoir si nous devions être conscients des États-Unis et de leur intérêt, ... mais je me demande si vous avez des idées sur la question de savoir si, oui ou non, le Canada, à cause de son étendue et à cause, comme vous l'avez dit plus tôt, de son avancement technologique, pourrait jouer soit dans sa position de défense, soit dans sa politique étrangère, un rôle particulier qui présente un avantage particulier pour les États-Unis.

En d'autres termes, les États-Unis ont-ils découvert, en particulier au cours de la dernière décennie, qu'il existe, dans certains domaines, certaines choses qu'ils ne peuvent pas faire, à cause de leur importance et à cause du fait qu'ils constituent, en termes de polarité, l'un des centres de la période actuelle, mais que le gouvernement canadien pourrait, de fait, faire et qui seraient extrêmement utiles et précieuses pour le gouvernement américain?

M. Golden: D'une manière aussi improvisée, je ne puis pensé à aucun exemple, mais je ne vois pas pourquoi un tel scénario serait tout à fait improbable; je crois que la chose est fort possible. Il y a bien peu de choses, dans le domaine industriel et le domaine technologique, que les États-Unis ne puissent pas faire mais il y a beaucoup de choses qu'il ne serait peut-être pas, pour eux, économique ni raisonnable de faire. C'est la conclusion à laquelle nous en sommes arrivés au Canada il y a quelques années dans certains domaines, et je crois que les initiatives conjointes canado-américaines dans certains de ces domaines présentent des avantages non seulement pour le Canada mais aussi les États-Unis. D'après mon expérience, la plupart des entreprises conjointes qui ne font pas quelque chose pour les deux parties ne durent pas bien longtemps. Elles doivent présenter un attrait important pour les deux partenaires.

M. MacDonald (Egmont): Croyez-vous que l'idée qu'on se fait du Canada ou que l'impression qu'on en a lorsqu'il fait quelque chose dans une partie du monde comme le continent africain ou dans des parties de l'Asie soit bien différente de l'idée qu'on se fait des États-Unis ou de l'impression qu'on en a? Croyez-vous que l'idée que ces gens se font de nous ou que l'impression que nous créons chez eux soit différente?

M. Golden: Le continent que vous avez choisi est un continent avec lequel je n'ai jamais été en contact. Je ne suis jamais allé en Afrique mais, dans les parties du monde que je visite fréquemment, je n'ai pas constaté que les gens avaient trop de diffiulté à trouver que les Canadiens étaient différents des Américains et qu'ils jouaient des rôles différents.

M. MacDonald (Egmont): De quelle façon, cependant?

M. Golden: Je crois qu'ils acceptent le fait que nous sommes un pays souverain, indépendant et que d'une manière indépendante, nous en sommes venus à la conclusion que nombre des choses que font les Américains sont raisonnables et que nous voulons nous associer à eux. Je ne crois pas que le fait

d'être d'accord avec les États-Unis veuille nécessairement dire que nous leur sommes subordonnés ou que nous n'exerçons pas un jugement indépendant.

• 1225

M. MacDonald (Egmont): Puis-je poser une dernière question? Cette question est brève, mais je demande peut-être une réponse trop longue: croyez-vous que la situation politico-militaire ait vraiment beaucoup changé depuis les dernières années avant 1960?

M. Golden: Je suppose qu'elle a changé; tout évolue. Je suppose que vous voulez que je me demande si elle a changé de façon significative? Assurément, le redressement économique de l'Europe et l'aptitude de celle-ci à participer à sa propre défense se sont accrus avec une rapidité étonnante au cours des dix dernières années. Je dois considérer cela comme un changement significatif. Je considère que l'aptitude des nations de l'Europe à contribuer à leur propre défense et leur désir de le faire ont changé d'une manière significative au cours des dix dernières années.

M. MacDonald (Egmont): Puis-je ajouter ceci à titre de question supplémentaire: y a-t-il des régions où la menace,...si je puis employer ce terme,...a changé, la menace militaire éventuelle, disons, pour notre pays? S'est-elle modifiée ou s'est-elle déplacée d'une région du monde à l'autre?

M. Golden: Je ne suis pas un spécialiste dans l'observation du Kremlin ni un sinologue, quel que soit le nom que l'on donne de nos jours aux spécialistes de ces questions, et mon opinion n'a pas plus de valeur que celle du citoyen ordinaire. Chaque fois que je pense que les choses s'améliorent quelque chose d'horrible se produit et je suis obligé de repenser la situation. J'ignore si d'autres ont éprouvé ce sentiment.

Le président: Merci. Monsieur Anderson, puis monsieur Ryan.

M. Anderson: Je vous félicite de votre bref et brillant exposé. Il fait grand contraste avec certains que nous avons eus tout récemment, mais il y a un point que je ne comprends pas trop bien. C'est au paragraphe 4 de la page 4. En voici une partie:

> 4. Pour ce qui est de l'indépendance, seul un Canada qui contribue à la défense de l'Amérique du Nord et qui possède une armée qu'il peut faire participer à cette défense peut exercer une influence significative sur la politique américaine.

J'accepte certainement cet énoncé à titre d'exposé préliminaire, mais il me semble que, si nous consacrions une partie de nos dépenses de défense à la défense de l'Amérique du Nord dans le cadre des accords comme, selon vous, nous devrions le faire, nous devrions aussi en même temps essayer, peut-être, de jouer en Europe, au sein de l'OTAN, un rôle qui constituerait aussi une aide, si vous voulez, à la défense en général de la région nord-atlantique. A mon avis, une attaque directe eu Europe ou une guerre en Europe entraînerait probablement une guerre en Amérique du Nord aussi. Une telle guerre deviendrait rapidement globale et je ne puis m'expliquer pourquoi vous croyez que notre influence dépend directement de notre contribution en Amérique du Nord.

J'aurais cru que notre influence dépendrait directement du montant de notre contribution non seulement en Amérique du Nord mais aussi en Europe de ce point de vue, le lieu où nous plaçons nos troupes importe peu, d'une façon ou de l'autre.

Ceci dit, évidemment, j'en viens à la partie suivante de ma thèse personnelle, selon laquelle, peut-être pour des intérêts purement canadiens, nous devrions faire une contribution assez grande en Europe, où nous avons l'occasion de travailler avec d'autres nations de passé analogue, nations avec lesquelles nous avons des liens autres que ceux que nous avons avec les États-Unis, et avoir ainsi, peut-être, plus d'influence sur la politique américaine que nous pourrions en avoir au sein d'une organisation bilatérale strictement nord-sud du genre NORAD.

Je regrette que cette question soit aussi compliquée mais je vous explique, en réalité, une attitude sur laquelle je désire que vous fassiez des commentaires. Vous avez affirmé à la page 3, au paragraphe 1, que notre contribution en Amérique du Nord n'avait pas besoin d'être de 100 p. 100 ni même d'être de

• 1230

près de 100 p. 100, mais qu'elle devait être de beaucoup plus que 0 p. 100. Je suis d'accord sur ce point mais il me semble que, du moment qu'on a décidé que nous allions nous charger dans une proportion de 30 à 50 p. 100 de la défense réelle de l'Amérique du Nord et de la zone canadienne, une fois, dis-je, qu'on a décidé qu'il importe peu que notre contribution soit de 30 ou de 50 p. 100, notre contribution sera seulement une petite contribution, de toute façon. Vous voulez faire une contribution importante et, en ce qui concerne les Américains, je ne vois pas comment il leur importe particulièrement que notre contribution soit de 30 ou de 50 p. 100, pourvu que nous jouions en Europe un rôle qui, de nou-

veau, soit dans l'intérêt commun de l'Atlantique-Nord. Ce n'est pas une très bonne question, monsieur, mais je ne comprends pas pourquoi vous avez laissé entendre que notre influence sur les Américains et sur la politique américaine, ou notre aptitude à exercer une influence sur cette politique, dépend entièrement de ce que nous faisons en Amérique du Nord. Il me semble plutôt que tout devrait dépendre de ce que nous faisons dans les deux zones.

M. Golden: Au contraire, je crois que c'est une très bonne question. Évidemment, c'est la sorte d'obstacle auquel on se bute tout le temps. On a des ressources limitées et on doit décider ce qu'on doit faire avec ces ressources. Premièrement, lorsque je parle de seulement un Canada qui participe à la défense de l'Amérique du Nord et qui a des forces qu'il peut affecter à cette défense, qui peut exercer une influence d'une façon importante quelconque sur la politique américaine, j'entends la politique américaine en Amérique du Nord. Je ne veux pas dire la politique américaine locale. Ceci m'amène à la difficulté que j'éprouve à ce sujet. Lorsqu'on parle d'indépendance et de souveraineté, on ne peut rattacher ces termes au Canada qu'en tant que chose physique. Lorsqu'on parle des forces canadiennes en Europe, on parle d'une contribution à une alliance où nous pouvons jouer ou ne pas jouer un rôle approprié, selon les points de vue. Il ne se pose pas de question à ce sujet; les États-Unis sont des plus désireux que nous jouions ce rôle, et ceci pour des raisons faciles à comprendre.

Ce qu'on ne comprend peut-être pas aussi bien, à mon avis, c'est qu'il y a pour nous plus de raisons impératives canadiennes que de raisons américaines de jouer un rôle approprié en Amérique du Nord. Ce qui se passe dans le nord du Québec ou dans le nord de l'Ontario importe peu à la souveraineté des États-Unis; c'est la nôtre qui est en cause, voilà pourquoi je fais cette distinction. Je vous concède que cela rapporterait des dividendes en fait d'influence sur la politique, si nous avions des forces militaires appropriées en Europe; mais j'estime que pour faire cela et toutes les autres choses dont nous avons parlé, il faudrait un budget de défense plus considérable que celui que nous avons aujourd'hui. Si telle est la décision, qu'il en soit ainsi. De fait, je crois que c'est bien. La contribution canadienne à la défense devient peut-être, je crois, plus petite qu'elle devrait l'être, compte tenu des obligations que nous pourrions convenablement assumer, c'est ce que j'ignore. Je ne m'oppose pas du tout à ce que vous avez dit; c'est simplement la question de savoir comment faire tout cela. Lorsque je parle de souveraineté et d'indépendance, je suis bien au courant du fait que bien des Américains ont dit, ... s'ils parlaient au nom du gouvernement américain ou non, je l'ignore, ...: «Ne vous inquiétez pas de ce qui se passe à NORAD. Vous restez en Europe.» Je crois que c'est une opinion américaine tout à fait soutenable. Cependant, comme opinion canadienne, je la considère insoutenable. Pour moi, il est important que ces choses n'arrivent pas, qu'elles soient ou non, importantes pour les États-Unis.

M. Anderson: Donc, vous pensez que les avantages politiques qui reviennent au Canada peuvent être des avantages obtenus directement en travaillant avec les nations européennes et que notre aptitude à agir, de concert avec ces nations, sur les États-Unis n'a peut-être pas plus de valeur que, par exemple, au Canada, l'accroissement du nombre des avions canadiens et la diminution du nombre des avions américains. En d'autres termes, nous gagnerions plus en augmentant notre contribution à partir de mes chiffres hypothétiques de 30 p. 100 à 50 p. 100 que nous ne perdrions en Europe?

M. Golden: Je suppose que nous parlons décidément de chiffres hypothétiques parce que je doute que nous fassions une contribution comme celle-là à la défense de l'Amérique du Nord ou que nous le fassions jamais.

Je ne saurais vous reprocher votre évaluation. Je crois en l'importance d'une Europe intacte. Je crois qu'il est important pour le Canada que l'Europe ne soit pas envahie. Je crois que le Canada doit rester membre de l'OTAN. Évidemment, les circonstances peuvent changer et il pourrait devenir d'une importance capitale que nous fassions une contribution militaire importante, mais je ne conçois pas pareille contribution aujourd'hui avec les forces et les ressources dont nous semblons disposer. Il se peut qu'il y ait à ce sujet plusieurs aspects de la politique du gouvernement que je ne comprenne pas; ce ne serait pas la première fois. Cependant, je ne vois pas grand'chose qui indiquerait qu'une augmentation du budget de la défense soit envisagée et, par rapport à ce qui peut être accompli avec un dollar quelque peu déprécié, pour des raisons canadiennes, j'attache plus d'importance à ces domaines. Je ne voudrais pas minimiser les avantages que peut présenter pour le Canada le fait de disposer de forces dans l'OTAN. Je ne conçois

pas, tout simplement, comment on fait toutes ces choses.

• 1235

M. Anderson: J'ai une dernière question. On nous a dit que le matériel que nous avons à l'OTAN n'est pas utilisable en Amérique du Nord, que c'est un genre de matériel qui, par sa nature, est destiné à être utilisé en Europe seulement. Croyez-vous alors que nous serions engagé dans un programme de rééquipement assez étendu si nous décidions de ramener ces troupes et la division aérienne?

M. Golden: Toutes les missions exigent le rééquipement après une période qui, pour les gens qui ont à fournir les fonds, semble lamentablement courte. Lorsque je parle de désengagement en Europe, je présume que ce désengagement se ferait en étroite collaboration avec nos alliés. Il pourrait prendre de quatre à cinq ans. A la fin de cette période, le matériel serait à remplacer, qu'on quitte l'Europe ou non. Je ne crois pas que ces décisions apportent une solution aux problèmes très difficiles que pose la nécessité de remplacer le matériel. Ce qui doit alors vous préoccuper, c'est le genre de matériel à utiliser. Je ne crois pas que le remplacement soit une question qui apporte une solution à l'une quelconque de ces choses; tôt ou tard, tout matériel doit être remplacé.

M. Anderson: Merci beaucoup, monsieur.

M. Ryan: Monsieur Golden, ce fut un réel plaisir, pour moi comme pour les autres membres du Comité, de lire votre mémoire écrit, et je vous félicite. M. Anderson a engagé la discussion dans un domaine qui m'intéresse. Au sujet de votre insistance sur le rôle du Canada dans la défense de l'Amérique du Nord, il me semble que cette insistance est un peu forte. J'admets que cette défense constitue notre intérêt premier mais, à l'heure actuelle, compte tenu de la situation mondiale et des circonstances qui nous entourent, même si elle nous coûte quelque chose, au moins,—je vous propose et vous demande d'en convenir avec moi,—elle ne nous coûte pas bien cher en Amérique du Nord. D'accord?

M. Golden: Certainement pas.

M. Ryan: A l'heure actuelle?

M. Golden: Il en est vraiment ainsi et, de par la nature même des choses, c'est inévitable.

M. Ryan: Oui. Nous n'avons pas besoin d'avoir 600,000 hommes sous les armes comme T'ai-wan, par exemple. Nous avons une armée, une marine et une force aérienne de quelque 100,000 hommes. Nous n'avons pas besoin de forces classiques considérables sur terre et dans les airs, au Canada. N'est-ce pas?

M. Golden: Oui, mais l'expression «considérables» peut s'interpréter de bien des façons. Cependant, si je comprends bien ce que vous voulez dire, je suis d'accord avec vous.

M. Ryan: De fait, nous n'avons qu'à porter une certaine attention à notre sécurité intérieure. Nous avons un voisin bienveillant au sud. Le risque d'occupation de notre pays par des forces classiques, à l'heure actuelle ou dans un avenir prévisible, est fort faible. De fait, notre principale crainte est celle d'une attaque nucléaire, n'est-ce pas?

M. Golden: C'est ce que je comprends, oui.

M. Ryan: Dans cette optique, ne devrions-nous pas nous préoccuper de prévenir une guerre nucléaire, surtout entre les États-Unis et la Russie? N'est-ce pas notre principale préoccupation, nous qui vivons au Canada aujourd'hui?

M. Golden: Oui, je le crois.

M. Ryan: Dans cette optique, ne devrions-nous pas consacrer le plus possible notre attention et notre argent au soutien de la paix que nous voulons, de la stabilité que nous voulons, en particulier dans la zone où la guerre est le plus susceptible d'éclater, zone qui se trouve, je crois bien, le long du mur de l'OTAN, en Europe. Je parle de la guerre nucléaire.

M. Golden: J'espère que vous me comprenez bien lorsque je dis que je désire ne pas poursuivre cette dernière partie. Je ne dis pas qu'elle ne soit pas correcte, mais . . .

M. Ryan: Cela ne me fait rien que vous apportiez des réserves ou que vous ne soyez pas d'accord.

• 1240

M. Golden: Cela ne me fait rien non plus de n'être pas d'accord si je connais ce à propos de quoi je ne suis pas d'accord, mais je suis incapable de songer à quelque chose que je voudrais substituer à ce que vous avez dit, sauf que je ne suis pas moi-même si certain que ce soit au mur de Berlin qu'une telle guerre soit le plus susceptible de se produire. Je suppose qu'on n'aura peut-être pas accès aux archives, si jamais on y a accès, avant un autre demi-siècle ou un autre siècle, mais n'est-ce pas au sujet de Cuba, qui est très loin du mur de Berlin, qu'est survenu entre les deux grandes puissances l'incident qui nous a conduit le plus près d'une confrontation nucléaire?

M. Ryan: Évidemment, je puis ne pas être tout à fait d'accord avec vous au sujet de celle-là. Je ne crois pas que cette confronta-

tion était aussi importante qu'on l'a prétendu. Je pense qu'il s'agissait de la sphère d'influence des États-Unis et qu'il est raisonnable de penser que tout pays dans la même position par rapport à la Russie s'en tirerait de la même façon. Je crois que nous aurions été en plus mauvaise posture si ces choses s'étaient passée en Yougoslovie ou en Autriche ou un autre pays semblable. Toutefois, cela nous a certainement permis de voir la gravité des dangers; c'est une chose évidente. Vous limitez maintenant ma question au mur de Berlin, mais j'avais à l'esprit l'OTAN dans son ensemble, comme une digue en quelque sorte, et ce qui m'inquiète en ce moment, c'est de savoir si on devrait enlever le doigt qui bouche le trou dans cette digue. Il me semble que c'est pour nous la question la plus grave.

M. Golden: En somme, je ne trouve rien de répréhensible dans tout ce que vous avez dit.

M. Ryan: Monsieur Golden, pourriez-vous nous dire quel serait votre point de vue sur l'idée que le Canada pourrait participer à un système de défense contre les missiles balistiques?

M. Golden: Eh bien, pour ce qui est du coût, ces choses-là coûtent très cher et je ne sais rien à ce sujet-là. Je ne suis pas au courant de ce que les Américains auraient proposé au Canada, ni s'ils l'ont fait, et je ne sais pas non plus, sauf ce que j'ai appris en lisant les journaux, ce qui serait nécessaire pour avoir des stations terrestres au Canada ou les exigences pour le Canada en matière d'espace aérien. Je serais porté à voir d'un bon œil une suggestion visant notre coopération dans la mesure de nos ressources si, après analyse, on s'apercevait que ce serait le meilleur moyen et le plus efficace de faire des forces de défenses américaines ce qu'on voudrait en faire. Il y a beaucoup de «si» et de conditions dans tout cela parce que je ne suis pas assez au courant de la chose.

M. Ryan: Merci, monsieur Golden.

M. Cafik: Monsieur le président, il y avait dans le *Globe and Mail* de ce matin un article de M. Bruce Hutchison, et cet article soulève une question que j'aimerais poser. M. Hutchison parle d'une entrevue avec une personne que je ne connais pas mais qui, je crois, est un personnage important des États-Unis et qui à son avis, pourrait bien devenir président des États-Unis. Selon M. Hutchison, ce personnage aurait dit ceci au sujet de notre retrait possible de l'OTAN:

> Si le Canada songe réellement à se retirer de l'OTAN, cela est une insulte à mon pays. Non, bien pire qu'une insulte. Ce serait une trahison. Notre nation ne le lui pardonnerait jamais. Et vous pouvez m'en croire, les Américains exprimeraient leur mécontentement par des moyens qui auraient beaucoup plus de répercussions sur le Canada que vous ne pouvez l'imaginer.

Je ne sais pas si vous êtes de cet avis ou si ce point de vue est vraiment la réaction de personnes importantes aux États-Unis.

M. Golden: Je ne suis pas du tout de cet avis et je ne crois pas que le Canada devrait porter la moindre attention à des points de vue comme cela.

M. Cafik: Ne pensez-vous pas que les États-Unis exprimeraient leur désapprobation par des moyens qui nous nuiraient considérablement?

M. Golden: J'ai lu cet article ce matin et j'en ai été choqué.

M. Cafik: Merci. Ma seconde question, monsieur le président,—et j'espère qu'elle est conforme au règlement, puisqu'il s'agit de renseignements plus que toutes autres choses,—ma seconde question, donc, a trait à vos antécédents et à vos fonctions comme sous-ministre. Vous avez été sous-ministre de la Production de défense de 1954 à 1962. Est-ce exact?

M. Golden: C'est bien cela.

M. Cafik: Vous étiez président de la *Northern Ontario Pipeline Corporation* en même temps?

M. Golden: Dans ma famille, on disait que c'était mes fonctions du dimanche matin.

M. Cafik: Je comprends. Cela veut dire, je suppose, que vous étiez le sous-ministre au moment où l'avion Avro *Arrow* a été mis au rancart. Est-ce bien cela?

• 1245

M. Golden: C'est exact.

M. Cafik: Est-ce que vous pourriez nous exprimer votre point de vue à ce sujet, c'est-à-dire si cette décision était sage étant donné les besoins de notre défense à ce moment-là, et même aujourd'hui?

M. Anderson: Objection, monsieur le président. Je ne pense pas qu'il devrait être question de l'avion *Arrow* à ce moment-ci. Je ne crois pas que nous devrions discuter la chose davantage.

M. Cafik: Pourquoi pas? Tout dépend de savoir si le témoin voudrait répondre. S'il préfère ne pas répondre, c'est très bien.

Le président: Monsieur Golden, si vous préférez ne pas répondre, vous n'êtes pas du tout obligé de le faire.

M. Golden: Je n'ai pas d'objection à répondre. J'étais sous-ministre de la Production de défense, mais il ne faut pas surestimer les responsabilités des sous-ministres; le Minis-

tère n'a pas décidé si, oui ou non, il fallait mettre au rancart les avions *Arrow*. Vraiment, je ne suis pas en mesure de vous dire de façon certaine si la mise au rancart des avions *Arrow* a changé de manière importante la défense du Canada.

Mais compte tenu des sommes que nous consacrions à la défense à ce moment-là, j'ai pensé alors et je pense encore que la décision, bien que regrettable, était la bonne.

M. Cafik: Merci.

Le président: Monsieur Harkness?

M. Harkness: Monsieur Golden, en vous appuyant sur votre supposition que le budget de la défense restera à peu près ce qu'il est présentement, c'est-à-dire de 1.5 à 1.8 milliard de dollars environ par année, est-ce que vous diriez que, du seul point de vue des dépenses, les sommes que nous consacrons à la défense à tout moment—disons en ce moment même—sont établies en grande partie en fonction du matériel que nous avons déjà? En d'autres termes, il en coûterait trop cher de décider tout d'un coup de changer les rôles que nous remplissons présentement et, conséquemment, d'avoir à équiper de nouveau nos forces. Du simple point de vue pratique des dépenses, cela ne peut absolument pas se faire.

M. Golden: Oui, je crois que votre point de vue est juste.

M. Harkness: Et, par conséquent, disons que la seule façon pour nous de modifier les sommes que nous consacrons à cette fin, c'est de le faire au cours des années, à mesure que l'équipement que nous avons présentement devient désuet.

M. Golden: Oui, je suis d'accord là-dessus. Je voudrais répéter aussi ce que j'ai dit antérieurement: j'ai foi aux alliances et je crois à la parole donnée. Vous savez, lorsque je pose des restrictions à l'OTAN comme je le fais à cause de ces autres facteurs, je ne veux pas dire qu'il faudrait nous retirer demain, par exemple. C'est quelque chose qu'il faut faire dans les formes et en consultant nos alliés.

M. Harkness: Bien entendu, les sommes que nous avons versées à l'OTAN et à NORAD ont changé au cours des années.

M. Golden: Oui.

M. Harkness: Je crois qu'elles changeront inévitablement au cours des années. Mais une chose, je crois, qu'il ne faut pas oublier, c'est que les sommes que nous consacrons présentement à la défense sont quelque chose d'acquis jusqu'à un certain point, à cause du capital que nous avons déjà engagé et des fonds que nous avons dépensés pour du matériel que nous avons déjà.

M. Golden: Tel est le cas, j'en suis certain.

Une voix: Et au sujet du *Bonaventure*?

M. Harkness: Il ne s'agit pas uniquement du *Bonaventure*, mais de tout l'équipement militaire que nous avons. Il y a les CF-104 en Europe, et l'équipement lourd de la brigade en Europe. Si nous devons nous défaire de la brigade lourde en Europe, alors le rôle particulier qu'elle joue sera confié, par exemple, à une brigade légère qu'il faudrait équiper de beaucoup de transports militaires, de transports aériens, d'hélicoptères, et ainsi de suite. A cette fin, il faudrait faire immédiatement de nouvelles dépenses de plusieurs centaines de millions de dollars. C'est là une chose que nous ne pourrions faire qu'au cours des années, à moins d'augmenter beaucoup notre budget militaire. Il faut que ce soit fait graduellement.

Le président: Je vous remercie, monsieur Harkness.

M. MacLean: Je voudrais poser une question supplémentaire pour avoir des éclaircissements. Lorsque vous dites que vous croyez que nous devrions réduire nos engagements envers l'OTAN, je suppose que vous ne voulez pas dire que notre contribution est inutile ou malavisée, mais que nous ne pouvons nous permettre de continuer à contribuer à l'OTAN de même qu'à d'autres engagements plus importants?

M. Golden: C'est exact. Je ne veux aucunement dire que notre contribution soit inutile ou malavisée. Je n'ai pas suffisamment de connaissances militaires pour dire à quel point elle est efficace, mais tous ceux qui ont ces connaissances considèrent que notre contribution a toujours été du meilleur calibre qui soit.

• 1250

Le président: Monsieur Golden, pourrais-je vous poser une ou deux questions, si les autres membres n'ont pas d'autres questions.

En réponse à une question de M. Ryan, vous avez dit que le danger d'une attaque nucléaire était le plus grand danger pour le Canada. Par conséquent, êtes-vous d'accord avec les points de vue de M. Gellner, du docteur Solandt et des témoins de l'Institut Hudson qui ont témoigné devant le Comité, et qui ont dit que nous devrions faire encore davantage pour la protection et assurer la défense civile, que nous continuions ou non à participer aux traités? Ou avez-vous d'autres idées à ce sujet?

M. Golden: J'ai des idées partagées là-dessus. Personnellement, je n'ai jamais rien fait à ce sujet, même lorsque j'étais fonctionnaire au moment où on nous a incités à faire quelque chose en ce sens. Or, j'ai lu le compte rendu dont vous parlez et je crois qu'on fait beaucoup état d'un regain d'activité, mais il est très difficile de dire dans quelle mesure.

Le président: Monsieur Golden, vous avez déclaré plus tôt aujourd'hui que le Canada a eu une grande influence durant la guerre et immédiatement après la guerre, et vous avez dit que certains Canadiens ne semblent pas s'être habitués à jouer le rôle moins important et qui semblerait plus approprié étant donné notre puissance et notre position dans le monde.

Peut-être ne voulez-vous pas répondre à cette question ou même exprimer votre point de vue mais, selon votre avis personnel, est-ce qu'il s'agirait de hauts fonctionnaires au ministère de la Défense nationale, par exemple, ou au ministère des Affaires extérieures, et qui auraient un intérêt personnel particulier à maintenir une position importante dans le monde?

M. Golden: Je ne songeais à aucun haut fonctionnaire en particulier quand j'ai dit cela. Je ne pourrais vraiment rien dire là-dessus.

Le président: Non. Selon vous, monsieur Golden, le degré d'indépendance que le Canada peut exercer dans les affaires étrangères ou dans les questions de politique de défense—en se rappelant qu'aucune nation ne peut avoir une indépendance complète—est-il limité par certains accords sur un continent, comme l'accord sur la production de défense, l'accord sur l'équipement motorisé, la politique continentale du pétrole, et d'autres accords économiques de même nature?

M. Golden: En somme, je ne le crois pas. Fondamentalement, je ne crois pas que ce soit le cas. Bien que le Canada fasse partie de tous ces accords, je crois que le Canada peut quand même se permettre d'avoir une politique étrangère passablement indépendante.

Le président: Mais si le Canada voulait, dans un cas particulier, adopter une ligne de conduite indépendante vis-à-vis des États-Unis, vous ne pensez pas que l'existence de ces accords sur un continent pourrait jouer au détriment du Canada?

M. Golden: Évidemment, si on niait qu'on a une communité d'intérêts avec eux, ce serait mettre les autres intérêts en danger, et je trouve que c'est impensable. Mais je ne crois pas que le fait de différer d'opinion ou de n'être pas d'accord sur un point en particulier doive nous arrêter.

Le président: Êtes-vous en mesure de savoir, monsieur Golden, si les États-Unis travaillent présentement à la défense du Canada, sur notre propre territoire, et que nous ne pourrions le faire nous-mêmes en y consacrant des ressources prises ailleurs? Savez-vous, par exemple, si les États-Unis assurent la défense aérienne de l'Ouest du Canada? Selon vous, est-ce là quelque chose que nous pourrions faire nous-mêmes si c'était nécessaire?

M. Golden: Vous avez choisi la question la plus difficile de toutes. Pour des raisons historiques et géographiques, le problème de l'Ouest canadien a toujours existé, même à une époque où nous disposions de sommes très considérables, c'est-à-dire à une époque où nous prenions de 6 à 7 p. 100 du produit national brut aux fins de la défense, en comparaison de 2.5 p. 100 à peu près que nous dépensons présentement.

Je ne suis pas du tout au courant, mais je serais surpris d'apprendre qu'il n'y a pas tellement de choses que font les États-Unis et que nous pourrions faire si nous étions disposés à les faire et à payer.

• 1255

Le président: En diminuant nos dépenses pour l'OTAN, serait-il possible d'utiliser l'argent économisé afin de ne pas avoir à nous en remettre à d'autres, c'est-à-dire en assurant la défense de notre propre pays là où nous ne le faisons pas présentement?

M. Golden: Je crois qu'on pourrait raisonner ainsi. En outre, il ne faut pas oublier qu'une épargne cesse bientôt d'en être une. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de vous permettre de faire face à l'augmentation générale des dépenses.

Le président: Monsieur MacLean, je crois que vous avez une question supplémentaire à poser?

M. MacLean: J'ai une question à poser, mais je crains qu'elle ne soit étrangère au mémoire. J'hésite à la poser, mais je crois que je vais le faire quand même, et le témoin y répondra s'il le désire.

Vous avez dit au cours de la discussion que les États-Unis s'inquiétaient plus que le Canada au sujet de la menace du communisme dans le monde, ou quelque chose de semblable. N'est-il pas possible que c'est nous qui nous trompons ici et que nous nous berçons dans une fausse sécurité, et en nous imaginant que de telles mesures ne sont pas

aussi importantes que d'autres le croient? N'est-il pas possible qu'alors que nous sommes ici à décider de la façon de garder la porte de devant, l'ennemi soit déjà à la porte arrière, de façon telle qu'à la fin, la situation sera plus destructive qu'une attaque militaire directe?

M. Golden: Vous avez peut-être raison. J'aurais mauvaise grâce à mettre en doute ce que vous dites. Mais, personnellement, et en parlant uniquement en mon propre nom, je trouve qu'il est parfois un peu difficile d'admettre que certaines gens qualifient immédiatement d'idéologie communiste une chose que j'aurais considérée comme un mouvement de réforme sociale. Voilà ce que je veux dire. Mais je me trompe peut-être. Je ne suis pas aussi prompt que certains que je connais à dire des choses comme cela, et j'ai peut-être bien tort, mais c'est ainsi que je suis.

M. MacLean: Par ailleurs, pour en venir aux faits, quels moyens de défense le jeune homme moyen, au sortir de l'école secondaire, a-t-il contre un témoignage plausible, mais à mon sens complètement erroné, comme celui que nous a présenté notre dernier témoin?

M. Golden: Je ne crois pas que je doive répondre à cette question.

Le président: J'ai une dernière question à vous poser, monsieur Golden, si vous le permettez. Certains témoins ont déclaré que notre participation à l'OTAN et à NORAD nous confère plus d'influence et de prestige que nous pourrions avoir autrement. En d'autres termes, notre participation à la défense nous donne en effet de l'influence et du prestige, si je puis m'exprimer ainsi. Selon vous, et je comprends que ce ne peut être qu'une opinion personnelle, est-ce là un argument suffisant pour que nous continuions à faire partie de ces traités?

M. Golden: Je crois que l'idée de prestige est de la foutaise, et j'espère que nous ne dépenserons pas un sou pour le prestige. L'influence, bien entendu, est énormément importante, mais tout dépend où vous voulez exercer de l'influence. Si cette influence a pour but de promouvoir les besoins et les intérêts nationaux du Canada, alors je suis tout à fait en faveur.

Le président: Croyez-vous que les fonds de la défense affectés à acheter ce genre d'influence contribuent, en effet, à promouvoir les besoins nationaux du Canada?

M. Golden: Ils le peuvent très certainement. Il reste à juger si les choses se passent ainsi dans chaque cas, mais je pense qu'il peut certainement en être ainsi.

Le président: Est-ce que les membres veulent poser d'autres questions?

M. Hymmen: Je veux poser une question supplémentaire, monsieur le président. M. Golden a dit, je crois, que d'après lui les engagements militaires du Canada envers l'OTAN pouvaient être réduits sur une certaine période de temps, et il a ajouté, je crois, après entente complète et avec la collaboration de nos alliés actuels. S'il y a quelque chose de vrai dans cette énigme, je pense qu'il faut lui attribuer un rôle très important en l'occurrence.

M. Golden: Oui, mais j'avoue que je trouve difficile de m'y retrouver sur l'échiquier de l'Europe. Si les pays d'Europe ne trouvent pas d'intérêt à se défendre eux-mêmes, j'ai peine à comprendre comment nous, avec quelques milliers d'hommes, nous pourrons rendre cette défense efficace. Voilà pourquoi je dis que j'ai de la difficulté à m'y retrouver sur l'échiquier de l'Europe.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, messieurs, je voudrais, en votre nom, remercier très sincèrement M. Golden pour son témoignage de ce matin. Monsieur Golden, je vous remercie beaucoup.

APPENDICE LL

LA POLITIQUE CANADIENNE DE DÉFENSE ET LES ÉTATS-UNIS

Cette brève étude a pour but de faire de nombreuses observations au sujet de la politique canadienne de défense et des relations du Canada avec les États-Unis.

Bien qu'il y ait des raisons d'ordre culturel, linguistique, ethnique, religieux et historique aux relations étroites qui existent entre les États-Unis et le Canada, les deux motifs les plus forts sont d'ordre géographique et économique. La situation géographique ne peut être modifiée à cause des lois physiques, et la situation économique entraîne ses propres conséquences physiques au cours des années.

Les rapports entre le Canada, ou plutôt les colonies qui se sont finalement réunies pour former le Canada, et les États-Unis n'ont pas toujours été empreints de la plus grande cordialité, et il y a eu à l'occasion des actes d'hostilité de part et d'autre. Bien qu'on ne puisse rien affirmer de façon définitive et qu'il soit dangereux de prophétiser, je suppose pour les besoins de ma cause que la possibilité de se trouver de nouveau dans un état de tension à l'avenir est si petite qu'il ne vaut pas la peine d'y penser.

Certains faits élémentaires exercent une influence déterminante sur les rapports canado-américains. Quelques-uns des plus importants sont:

1. Les États-Unis constituent une grande puissance mondiale, jouissant d'une grande influence non seulement à cause de leur puissance comme telle, mais c'est de plus le pays qui dirige le «monde libre», ou le «monde occidental», ou encore «l'alliance démocratique». Toutes ces expressions font l'objet de contestation, mais elles comportent néanmoins une bonne part de vérité.

2. Le Canada est une puissance plutôt modeste aux yeux du monde et il n'exerce pas une influence prépondérante ou extraordinaire, ni ne joue-t-il un rôle de premier plan. Dans toute alliance ou rapport spécial entre les États-Unis et le Canada, la différence entre la puissance et les responsabilités globales de ces deux pays a nécessairement certaines répercussions.

3. La Canada et les États-Unis reconnaissent tous deux plusieurs principes fondamentaux régissant le gouvernement, les rapports entre l'État et l'homme, les rapports entre les hommes et les droits de l'homme. Ces principes influent nécessairement sur la façon dont les Canadiens réagissent à certaines manifestations de la politique étrangère ou à certaines questions concernant la défense.

Les États-Unis jouent leur rôle de chef et, parce qu'ils sont opposés à l'U.R.S.S., ils adoptent l'attitude selon laquelle ils doivent parer à toute éventualité en matière de défense. Cela les incite donc à attribuer une grande importance à certaines mesures qui ont pour but la défense de l'Amérique du Nord. J'imagine que, si de telles mesures sont importantes pour les États-Unis, elles devraient l'être également pour nous du Canada, à moins qu'elles n'aillent manifestement à l'encontre de notre intérêt. Autrement dit, le Canada devrait faire sa part dans les mesures de défense jugées importantes par les États-Unis, même si notre appréciation de la nécessité de telles mesures doit différer de la leur. Je ne veux pas dire par là que le Canada devrait renoncer à son droit d'apprécier objectivement chaque situation au moment où elle se présente; ce que je veux dire c'est qu'en procédant à cette appréciation, le Canada devrait tenir compte du rôle joué par les États-Unis ainsi que des responsabilités qu'ils assument.

Aucune puissance de l'importance des États-Unis, prenant à cœur son rôle de chef et s'acquittant de ses responsabilités, n'accepterait facilement que sa sécurité soit compromise par l'action ou l'inaction d'un voisin immédiat. Est-ce que cela signifie que si le Canada ne collabore pas avec les États-Unis, ces derniers envahiront et occuperont notre pays? Je ne veux pas laisser entendre cela du tout. Mais il y a un nombre illimité de mesures que les États-Unis pourraient prendre, et ces mesures se situeraient entre les deux extrêmes consistant ou bien à ne rien faire du tout pour marquer leur réaction au refus du Canada de participer aux entreprises conjointes de défense, ou bien à occuper militairement notre territoire.

Le Canada devrait jouer son propre rôle dans la défense de l'Amérique du Nord en raison de sa souveraineté, de son intérêt, de sa fierté et de son indépendance. J'aimerais dire quelques mots de chacun de ces motifs.

1. Pour ce qui est de la souveraineté nationale, plusieurs options s'offrent au

Canada mais chacune exige les moyens suffisants pour donner à la souveraineté la signification que nous lui attribuons. Il n'est pas nécessaire que ce soit à 100 p. 100 ou près, mais il faut que ce soit beaucoup plus que zéro. Si nous participons à un effort commun avec les États-Unis, nous devons avoir les moyens de jouer notre rôle. Si nous ne voulons pas participer à un effort commun, nous devons alors avoir les moyens de faire seul ce qui est nécessaire. Si nous voulons être neutres, nous devons avoir les moyens de sauvegarder cette neutralité.

2. Pour ce qui est de l'intérêt national, les Canadiens et les Américains diffèrent d'opinion sur plusieurs sujets, et sur certains points la divergence est notoire. Mais pour ce qui est des choses essentielles à la vie, Canadiens et Américains partagent les mêmes opinions, somme toute et l'intérêt du Canada exige une collaboration étroite avec les États-Unis pour la sauvegarde de ses intérêts.

3. Pour ce qui est de la fierté nationale, il s'agit d'un point difficile à définir avec une précision rigoureuse. Je crois, mais je ne puis le démontrer, que les Canadiens ne veulent pas, et en fait rejetteraient l'idée d'être protégés aux frais des Américains, pour ainsi dire.

4. Pour ce qui est de l'indépendance, seul un Canada qui contribue à la défense de l'Amérique du Nord et qui possède une armée qu'il peut faire participer à cette défense peut exercer une influence significative sur la politique américaine. Un Canada indépendant qui a une conception particulière de la politique et de la stratégie doit s'associer ou participer, et non se limiter à observer, s'il veut faire triompher ses idées.

Il y a d'autres rôles de défense qui conviendraient au Canada et qu'il est en mesure de jouer. L'auteur de la présente étude prétend qu'aucun de ces rôles n'est aussi important que celui que le Canada peut et doit jouer dans la défense de l'Amérique du Nord. Si les moyens le permettent et si la situation internationale l'exige, d'autres rôles peuvent être ajoutés ensuite, mais pas au détriment du premier.

DAVID A. GOLDEN

M. Golden est né à Sinclair (Manitoba) le 22 février 1920. Il a étudié à l'Université du Manitoba ainsi qu'à la faculté de droit de cette dernière institution qui lui a décerné un baccalauréat en droit en 1941. Il a obtenu une bourse Rhodes en 1940.

En 1941, M. Golden s'est enrôlé dans le 1er bataillon, *The Winnipeg Genadiers* au sein duquel il a servi au Canada, à la Jamaïque et à Hong Kong. Il a été prisonnier de guerre à Hong Kong de décembre 1941 à septembre 1945. Il a été licencié de l'armée en décembre 1945 avec le grade de capitaine adjudant.

M. Golden a épousé mademoiselle Molly Berger de Estevan (Saskatchewan) en septembre 1946; ils ont trois enfants; deux garçons et une fille.

M. Golden a été nommé sous-ministre de la Production de défense le 30 septembre 1954 et il est devenu président de *Northern Ontario Pipeline Corporation* le 7 juin 1956. Il a remis sa démission au gouvernement quand il a été nommé président de l'Association des industries aéronautiques du Canada le 1er juillet 1962. Il a été nommé sous-ministre de l'Industrie le 25 juillet 1963. M. Golden a repris son poste de président de l'Association des industries aéronautiques du Canada le 1er juillet 1964.

M. Golden est président du Bureau des gouverneurs de l'Université Carleton. Membre du Comité consultatif d'Ottawa, pour la *Royal Trust Company*, Ancien président du *Canadian Club* d'Ottawa, et Directeur de l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 30

SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 30

SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29786—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,
Anderson,
Barrett,
Brewin,
Cafik,
Fairweather,
Forrestall,
Gibson,
Groos,
Guay (*St-Boniface*),
Harkness,
Howard (*Okanagan Boundary*)
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacDonald (*Egmont*),
MacLean,
Macquarrie,
MacRae,
Marceau,
Nowlan,
Penner,
Prud'homme,
Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Stewart (*Cochrane*),
Thompson (*Red Deer*),
Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le MARDI 25 février 1969.
(44)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 11 h ce matin, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacRae, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch—(26).

Aussi présents: MM. Buchanan et Hymmen, députés.

Témoin: Le professeur John W. Warnock, Département de l'économique et des sciences politiques, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan).

Le président donne lecture du rapport du sous-comité du programme et de la procédure concernant la date à laquelle le Comité doit faire rapport à la Chambre et l'itinéraire du voyage en Europe. Le Comité convient de discuter de ces sujets lors de la réunion à *huis clos* qui aura lieu ce soir, à 8 heures.

On remet aux membres des exemplaires revisés de l'itinéraire du voyage en Europe, de même que des copies des cinq articles qui traitent de l'OTAN et de la politique extérieure, intitulés:

To stick with NATO, or live alone with the U.S. (Adhérer à l'OTAN, ou vivre seul avec les É.-U.)—Woodside (The Observer)

New course in foregin policy (Le nouveau cap de la politique extérieure)—Louis Hertzman

The big gap in the great NATO debate (La faille importante dans le grand débat sur l'OTAN)—Thomas A. Hockin, Globe and Mail, le vendredi le 14 février 1969

NATO is dangerous, Let's Quit (L'OTAN est dangereuse, lâchons)—Anton Vogt, The Vancouver Sun, le jeudi 9 janvier, 1969

A New Atlantic Role for Canada (Le nouveau rôle du Canada dans l'Atlantique)—Roy A. Matthews, Foreign Affairs, v. 47, janvier 1969.

Le président présente le témoin, le professeur John W. Warnock qui fait son exposé préliminaire.

Les membres interrogent le professeur Warnock sur ses vues quant à la politique de défense du Canada.

Le Comité convient d'imprimer en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui l'exposé du professeur Warnock, remis d'avance aux membres du Comité, intitulé *Le rôle du Canada dans la défense de l'Amérique du Nord* (voir l'appendice mm).

L'interrogatoire terminé, le président remercie le professeur Warnock de son témoignage.

A 1 h 30 de l'après-midi, la séance est interrompue jusqu'à 8 h du soir, alors qu'on se réunira à *huis clos.*

SÉANCE DU SOIR
(45)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à *huis clos* ce soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, Macquarrie, MacRae, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch—(27).

Aussi présents: MM. Buchanan et Roberts, députés.

Les membres du Comité se réunissent à *huis clos* pour discuter des sujets mentionnés dans le rapport du sous-comité du programme et de la procédure dont le président a donné lecture lors de la séance de ce matin (voir le compte rendu).

Sur la proposition de M. Cafik,

Il est décidé que le rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

A 8 h 55 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 27 février 1969, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 25 février 1969

Le président: Messieurs, je pense que nous pouvons commencer. Le sous-comité directeur s'est réuni juste avant cette séance pour discuter du calendrier du voyage et de la nature du rapport. A la suite des remarques faites à la Chambre vendredi dernier, on s'est demandé s'il était souhaitable ou non que le Comité fasse une sorte de rapport avant son retour de voyage.

On a demandé des renseignements et le sous-comité a été avisé que si le Comité pouvait faire son rapport au Parlement pour le mercredi 26 mars, il n'y aurait aucune prise de position politique de la part du gouvernement avant cette date. C'est l'idée. Si le Comité présente son rapport au Parlement le 26 mars au plus tard, cela laissera au gouvernement assez de temps pour étudier le rapport, et adopter et rendre publique sa position officielle sur le problème de l'OTAN. Comme les députés le savent, il y aura une réunion à Washington le 10 avril; j'en conclus donc que le gouvernement devra prendre une décision avant cette date.

Toutes les certitudes que le sous-comité a pu obtenir indiquent que si le Comité pouvait faire son rapport pour le mercredi 26 mars, ce serait parfait pour tout le monde et cela éviterait d'avoir à scinder notre rapport. En conséquence, le sous-comité nous a recommandé d'adopter cette attitude. Cela exigerait que, pendant notre séjour à l'étranger, du 9 mars au 22 mars, les membres du Comité pensent à la nature du rapport qu'ils désirent soumettre.

Le sous-comité directeur qui prépare la première ébauche devra probablement être prêt à travailler le dimanche qui suit son retour, et les membres du Comité devront sans doute travailler le lundi et le mardi suivant leur retour, de sorte que le Parlement puisse recevoir le rapport en anglais et en français le 26 mars.

Telles sont les recommandations du sous-comité. Je ne pense pas que nous ayons le temps ce matin de beaucoup discuter. Si cela vous convient nous procéderons de cette façon. Si vous désirez discuter de la chose en détail, je suggère que nous le fassions lors de la réunion spéciale que nous devons avoir jeudi soir, car aujourd'hui nous avons un témoin.

M. Groos: Puis-je me permettre de suggérer qu'en conséquence on s'occupe du témoin, monsieur le président.

M. Anderson: Je ne suis pas d'accord avec M. Groos. Je pense que jeudi c'est trop tard. A mon avis, si nous faisons notre rapport pour le 26 mars et si le gouvernement l'étudie, il ne restera pas suffisamment de temps pour informer nos partenaires de l'OTAN de la position du gouvernement avant la réunion de Washington le 10 avril. Je pense que les délais sont trop courts. Je veux absolument entendre le témoin, mais je pense que nous devrions discuter le problème aussitôt après son témoignage, aujourd'hui même.

En ce qui me concerne, je n'aime pas l'idée de présenter notre rapport le 26 mars. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait avoir le temps de l'étudier et de se faire une opinion de la position canadienne dans les délais prévus.

Le président: Si nous devons avoir une longue discussion, je ne vois pas comment nous pourrions l'avoir maintenant.

M. Anderson: Ne pourrions-nous pas commencer immédiatement après avoir entendu le témoin?

Le président: Bien sûr; nous commencerions dès que possible. Est-ce que le Comité pense qu'il peut accepter le rapport du sous-comité tel quel ou est-ce qu'il désire en discu-

• 1110

ter en détail? M. Anderson a indiqué que lui, en tout cas, désirait en discuter. Que souhaite le Comité?

M. MacDonald (Egmont): Je suis de l'avis de M. Anderson je pense que c'est une importante question à débattre.

Le président: Dans ce cas, nous pourrions peut-être reporter la discussion en détail à une autre séance. Les comités ont un problème de locaux. Nous pourrions probablement prévoir une réunion spéciale ce soir, si les membres le désirent. Une réunion spéciale, sous réserve de votre approbation, est également prévu jeudi soir, de 20 à 22 heures; nous devons y entendre un distingué commentateur allemand, M. Theo Sommer; il sera à Ottawa à ce moment-là, et je pense qu'il pourrait nous donner des renseignements intéressants. Qu'en pensez-vous?

M. Winch: Monsieur le président, je voudrais seulement dire que la question d'une décision finale ne peut pas être retardée parce que lors d'un voyage comme celui-ci, avec les contacts à établir, avec les personnalités à rencontrer, nous ne pouvons pas laisser le ministère des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale dans l'incertitude. Si l'on doit faire des changements, il faut les faire tout de suite; il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Cafik: Monsieur le président, la question de la date du rapport et du temps qu'il restera au gouvernement pour l'étudier est très importante, mais votre préoccupation est-elle à propos du voyage lui-même et de son calendrier ou à propos de la façon de faire rapport? Nous pourrions peut-être nous mettre d'accord sur le voyage tel qu'il a été prévu et, cette question une fois réglée, voir ce que nous ferons en ce qui concerne le rapport à la Chambre des communes, si c'est cela qui vous préoccupe.

M. Anderson: Je ne sais pas ce que va décider le Comité. Je suis résolument en faveur du voyage car je pense qu'il sera très utile, mais, au cours des deux derniers mois, nous avons entendu un grand nombre de témoins et je pense que nous devrions au moins donner au gouvernement une idée générale de notre point de vue avant de partir pour l'Europe. Car, si nous devons rentrer le 22 mars et soumettre notre rapport au gouvernement le 26 mars, cela implique que tous les membres du Comité resteront à Ottawa au lieu de retourner dans leur circonscription après une absence du Canada de deux semaines.

Si nous agissons ainsi et que nous déposons notre rapport le 26 mars, il ne restera presque plus de temps au gouvernement pour l'étudier et il lui en restera encore moins pour informer ses partenaires de l'OTAN avant la réunion du 10 avril à Washington.

Le président: Messieurs, nous sommes en train de nous enliser dans une discussion qui risque de se prolonger. Puis-je suggérer que nous ayons une réunion spéciale ce soir, de 20 à 22 heures, pour discuter de la question en détail et pour arriver à une solution définitive. Est-ce que cela convient à tout le monde? Je ne voudrais pas avoir l'air d'imposer des décisions, mais nous ne pouvons pas siéger cet après-midi, les salles étant occupées par d'autres comités. En conséquence, nous devons terminer l'interrogatoire du professeur Warnock avant 13 heures ou 13 heures 15.

Donc, le secrétaire fera parvenir aux membres une note indiquant le lieu de la réunion spéciale de ce soir, de 20 à 22 heures.

Messieurs, notre témoin d'aujourd'hui est, comme je l'ai déjà dit, le professeur John W. Warnock. Vous avez déjà reçu une copie de son exposé et une notice biographique. Le professeur Warnock est actuellement professeur adjoint de science politique à l'université de la Saskatchewan. Il est bien connu pour sa critique de NORAD, il va nous présenter aujourd'hui ses vues sur le sujet. Professeur Warnock, désirez-vous faire un bref exposé préliminaire à la période des questions?

Le professeur John W. Warnock (professeur adjoint de science politique, université de la Saskatchewan): Bien que l'on m'ait demandé de venir ici pour parler de la politique de défense nord-américaine, j'ai pensé qu'il valait mieux que je commence par quelques courtes remarques sur la politique étrangère en général. Surtout parce que beaucoup de gens, y compris M. Sharp, disent que personne ne propose de politique de rechange à la politique actuelle, j'ai cru bon de commencer par quelques remarques générales.

Tout d'abord, je pense que tout le monde est d'accord pour admettre que la politique de défense canadienne vise essentiellement à sauvegarder la paix, mais la question est de savoir quelle est la meilleure façon d'y arriver?

• 1115

Le premier but de la révision actuelle, telle que je la vois, est de savoir si la politique actuelle, définie immédiatement après la guerre, est encore valable. La plus grande menace pour la paix vient-elle de l'Union soviétique? Ce pays n'attend-il qu'une occasion favorable pour envahir l'Europe? Envisage-t-il d'attaquer les États-Unis? Est-ce que, pour le Canada, le système d'alliances de la fin des années quarante, en Europe et en Amérique, constitue encore le meilleur moyen de sauvegarder la paix? Ces alliances sont-elles toujours efficaces? Est-ce qu'elles exigent un aussi grand engagement des ressources et des efforts canadiens? Telles sont les questions auxquelles toute révision de la politique de défense doit répondre.

A mon avis, la situation mondiale a changé considérablement au cours des 20 dernières années et ces changements ont rendu inutile la participation du Canada à l'OTAN et au NORAD. Premièrement, le centre d'inquiétude n'est plus maintenant l'Europe; il s'est déplacé vers les pays sous-développés. Deuxièmement, selon des sondages d'opinion, la plupart des Canadiens considèrent maintenant que la Chine est un danger plus grand, bien plus grand que l'Union soviétique. Et pourtant, toute la défense ou tout l'effort canadien est orienté vers l'Europe et l'Union soviétique.

Je voudrais aussi faire remarquer, et c'est un point qui a été soulevé par un de vos témoins, que tous les conflits armés qui ont eu lieu dans le monde depuis la fin des années quarante, ont eu lieu dans des pays sous-développés, pas en Europe. Comme l'avait fait remarquer le Secrétaire d'État à la défense, M. McNamara, même dans sa conférence de presse, à Montréal, il y a deux ans, le véritable souci des pays occidentaux, c'est le Tiers monde. Il faisait remarquer à cette époque qu'il y avait quelque 40 pays du monde sous-développé dans un état de révolution permanente.

La question est donc de savoir si le Canada veut réellement une politique visant à promouvoir la paix et quel est le meilleur moyen pour y parvenir? Je conviens avec les autres critiques que la contribution du Canada à l'OTAN et au NORAD est très faible. Nous n'avons que très peu d'influence politique, ce à quoi il faut s'attendre dans une alliance comportant une super-puissance. De plus, notre participation militaire aux deux alliances est très marginale. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

Si le Canada se retire de l'OTAN et du NORAD et déplace ses intérêts vers d'autres zones, en Europe de l'ouest principalement, la question est de savoir si l'influence militaire et politique du Canada serait plus importante au service de la paix? A mon avis, elle le serait. Je pense que l'influence politique et militaire du Canada dans le système d'alliances est actuellement très faible et, si le Canada s'en retire, son influence augmentera probablement. Rien n'indique que l'influence du Canada en serait diminuée.

Par exemple, la politique de remplacement, proposée par des gens comme Dalton Camp et Eric Kierans, repose sur le principe que le Canada ne contribue que très, très peu à l'OTAN et à la NORAD et que, par conséquent, il n'y a que peu d'influence, mais que, par contre si le Canada déplaçait sa participation vers d'autres domaines, son influence augmenterait considérablement.

M. Camp notamment, a proposé de consacrer notre budget de défense à l'aide aux pays étrangers. Il faut faire remarquer, je pense, que notre contribution militaire à l'OTAN, exprimée en argent, ne représente qu'environ 2 p. 100 du budget total de l'OTAN. Notre participation militaire est quelque chose comme ½ de 1 p. 100 de la contribution militaire totale à l'OTAN. Mais, si le Canada consacrait ses dépenses militaires à l'aide aux pays étrangers, sa participation augmenterait de 20 p. 100 l'aide des pays occidentaux aux pays sous-développés. Comme beaucoup de gens l'ont fait remarquer, c'est un domaine qui demande beaucoup actuellement, car les autres pays occidentaux semblent réduire leur aide à ces pays sous-développés, et on a beaucoup parlé de l'écart croissant entre les riches et les pauvres. Comme l'a fait remarquer M. McNamara, ancien Secrétaire d'État américain à la défense, c'est la raison pour laquelle il était heureux de passer du ministère de la Défense à la direction de la Banque mondiale, parce qu'il pense que la véritable crise ne se situe pas en Europe, mais dans les pays sous-développés.

Si le Canada désire faire le changement de politique que je suggère, et que d'autres ont suggéré, il semble qu'il y a deux façons de fournir notre aide. L'une serait de la faire passer par les Nations Unies, et je pense que la façon dont nous la ferons passer par les Nations Unies est importante. Je suggère que nous fournissions notre aide par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel parce que tout le monde s'accorde à dire que la situation des pays sous-développés ne s'améliorera pas tant qu'ils ne seront pas industrialisés et qu'actuellement l'aide étrangère ne fait pas grand-chose pour industrialiser les pays sous-développés.

• 1120

La deuxième façon, recommandée notamment dans le livre de Stephen Clarkson, est que le Canada accorde une aide sélective aux pays étrangers. Le but principal de la politique de sélectivité est d'éviter que le Canada ne soit de plus en plus intégré aux États-Unis, ce qui paraît dangereux. Par exemple, en 1968, environ 70 p. 100 de notre commerce s'est fait avec les États-Unis, soit à peu près le même pourcentage que le Guatemala et le Nicaragua, ce qui a fait dire à des gens

comme feu Ralph Allen du magazine Macleans que le Canada était la plus septentrionale des républiques bananières.

Le but principal de la sélectivité est d'essayer d'inverser la tendance à l'intégration avec les États-Unis et de recréer un Canada indépendant par un programme d'aide sélective, principalement par l'intermédiaire des pays du Commonwealth, des pays francophones et des pays sous-développés, ainsi que par un réel effort vers une diversification de notre commerce, en augmentant, par exemple, nos échanges avec le Japon et la Chine qui sont des partenaires commerciaux tout désignés. Ceci permettrait d'inverser la tendance à une intégration économique totale avec les États-Unis.

Finalement, je dirais que comme d'autres, je ne vois aucune raison pour laquelle le Canada devrait adhérer à l'Organisation des États américains. Nous n'avons rien à en retirer, si ce n'est de nouveaux maux de tête, de nouveaux problèmes et de nouveaux conflits. Tout ce que voudrait faire le Canada en Amérique du Sud pourrait être fait en dehors de l'Organisation des États américains.

En fait, je pense qu'il faut reconnaître, et je ne pense pas que beaucoup de gens aient fait cette distinction, et le problème semble être embrouillé par les communiqués des membres du gouvernement, qu'il y a une différence entre une politique de neutralisme et une politique de non-alignement. Il s'agit de deux choses absolument différentes et, à mon avis, comme à celui de la plupart des gens qui soutiennent mon point de vue sur la politique étrangère canadienne, le Canada ne peut pas vraiment être un pays neutre, car il appartient au monde occidental. Nous sommes un état blanc dans un monde où les blancs sont la minorité. Nous sommes un pays à majorité chrétienne. Nous sommes un pays capitaliste. Nous avons cette longue tradition d'association au monde occidental que nous ne pouvons renier. Il serait impossible au Canada d'être un pays vraiment neutre, car cela voudrait dire que nous devrions nous abstenir de prendre parti.

Il y a une grande différence entre un pays neutre et un pays non-aligné comme l'Autriche, la Suède ou l'Irlande. Ces pays sont occidentaux dans leurs attitudes, mais ils sont non-alignés, ce qui leur donne une grande liberté de mouvement.

En conclusion, ce que je demande c'est une politique de non-alignement et un changement en conséquence de la politique étrangère canadienne. Cela demande une approche positive de la politique étrangère canadienne et c'est peut-être trop demander si l'on considère la tradition canadienne.

Le président: Merci, professeur Warnock. Je dois dire que les questions supplémentaires seront permises, mais je demanderais aux députés de s'imposer une certaine discipline et de s'en tenir à la question essentielle, Monsieur MacDonald.

M. MacDonald (Egmont): Professeur Warnock, je voudrais parler de deux ou trois choses qui concernent votre exposé que nous avons pu lire avant votre témoignage d'aujourd'hui. Dans un passage assez long, vous dites qu'à votre avis le NORAD n'est plus un instrument utile pour le Canada. Ceci nous a bien sûr été mentionné par d'autres témoins. A la lumière de votre déclaration et de vos arguments, pourquoi les Américains, qui sont évidemment les plus gros contributeurs au NORAD tandis que la contribution du Canada est relativement faible, continuent-ils de soutenir NORAD, si, militairement, il ne se justifie plus? Vous n'avez pas mentionné cela dans votre discours et je me demande si vous...

Le professeur Warnock: Je ne sais pas exactement quelles sont leurs raisons. Dès 1965, le Secrétaire d'État à la Défense, M. McNamara, avait déclaré que le NORAD n'avait plus sa raison d'être. Dans son allocution au Congrès le 1er février 1968, il mentionna qu'ils allaient se retirer au moins des vieilles lignes DEW et Pinetree, parce qu'elles étaient complètement périmées.

• 1125

Je pense que nous devons reconnaître, tous ceux qui ont été au gouvernement, et j'y ai été un moment, reconnaissent, que le gouvernement se trouve lié par les politiques existantes. Il y a le système, et la Loi de Parkinson s'applique au domaine militaire aussi bien qu'à la bureaucratie en général. Il est toujours difficile d'éliminer des programmes, car il y a toujours des tas de gens qui y participent. C'est en fait leur demander de laisser ce qu'ils sont en train de faire et leur dire que ce qu'ils ont fait ces dernières années est périmé et que ça a été en pure perte de toute façon. C'est une décision difficile à prendre.

Je ne doute pas que les opinions de M. McNamara sur le NORAD étaient partagées par l'administration Kennedy et la partie civile du gouvernement, mais la partie militaire était absolument opposée à l'abandon du

NORAD. Les militaires avaient une institution et ils y étaient tout dévoués. C'est un programme militaire.

M. MacDonald (Egmont): Est-ce à dire qu'au moment de renouveler l'accord et, en fait, dès maintenant, soit un an avant terme, où il nous est possible d'envisager une tout autre politique vis-à-vis NORAD, il conviendrait peut-être de faire savoir à l'Administration américaine que nous voyons désormais dans cet accord une dépense injustifiable au chapitre de notre budget de défense et que nous nous proposons soit d'y mettre un terme, soit de modifier considérablement les modalités d'adhésion?

Le professeur Warnock: J'ignore si la nouvelle administration Nixon partagera le point de vue du secrétaire à la Défense, M. MacNamara. Mais je pense, compte tenu des déclarations de personnalités en vue comme le sénateur Mansfield, que les Américains, je veux dire le gouvernement américain, en sont au stade où ils escomptent que le Canada prendra toutes dispositions utiles, et ils sont assez disposés à endosser des changements. Le sénateur Mansfield compte bien sur le retrait du Canada de l'OTAN. Je pense que les Américains sont prêts à accepter le fait accompli. Ils estiment, étant donné la publicité monstre faite autour de la politique de défense, que M. Trudeau va imprimer une autre orientation à la politique extérieure du Canada. Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, je pense que nos voisins du Sud seraient prêts à accueillir les initiatives canadiennes quant à la modification de la zone de défense du continent nord-américain.

M. MacDonald (Egmont): Dans un tout autre ordre d'idées, vous semblez penser que le Canada aurait dû jouer un rôle de premier plan et, en fait, devrait, à l'heure actuelle, se faire le champion d'une quelconque détente entre l'Union soviétique et les États-Unis; vous dites en particulier, que nous devrions nous intéresser de plus près à l'Arctique, que nous devrions nous lancer dans une sorte de neutralisation militaire de cette région du globe.

Cela, me semble-t-il, est une contradiction complète, car vous laissez entendre en même temps qu'il n'y a peut-être pas lieu de se préoccuper pour l'instant d'implanter du matériel militaire dans cette zone. Je me demande si la mesure que vous préconisez suffirait à diminuer la tension entre l'Union soviétique et les États-Unis. En venez-vous vraiment, dans votre exposé, à indiquer la voie qui permettrait au Canada de jouer un rôle d'arbitre ou de négociateur chargé d'apporter une détente entre les deux pays.

Le professeur Warnock: Je ne me suis pas étendu dans mon exposé; peut-être aurais-je dû le faire. A vrai dire, je voulais poser comme principe que le concept militaire de systèmes d'alerte comme la ligne DEW pesait peu dans la balance.

Un système d'alerte DEW russo-canado-américain, que ce soit une ligne avancée ou non, ne serait pas très efficace sur le plan stratégique, étant donné que le premier souci des États-Unis est la défense globale de leur territoire et qu'ils s'inquiètent plutôt de parer à une offensive massive. Peu leur importe qu'un avion s'égare dans leur espace aérien. Ils sont sur le qui-vive, s'attendant à une attaque globale qui peut-être détectée par d'autres systèmes de radar. Même sur le plan militaire, l'installation de systèmes de radar pour surveiller les zones intérieures et extérieures aurait peu de portée, mais contribuerait néanmoins à amorcer la détente. Je pense que ce serait aussi important, si non plus important, que le traité interdisant les essais thermonucléaires dans l'atmosphère.

• 1130

A mon avis, les États-Unis et l'Union soviétique cherchent désormais un terrain d'entente. Comme vous le savez, le président Nixon ainsi que ses proches collaborateurs, affirment souvent qu'ils veulent entamer des négociations avec l'Union soviétique sur la question de la réduction des stocks de missiles. Ils s'attachent actuellement à amener une plus grande détente entre les deux pays. Je pense que dans ce cas, l'initiative du Canada serait de nature à faciliter les choses et servirait d'entrée en matière. Je crois que ce serait aussi l'occasion, étant donné que ça n'a pas de conséquences militaires pour les États-Unis et l'Union soviétique, d'en venir à un compromis, d'œuvrer ensemble, de créer un précédent pour les zones de désarmement et les zones dépourvues d'armes offensives, et de mettre en œuvre une sorte d'inspection et d'autres mesures.

L'entente intervenue entre l'Union soviétique et les États-Unis pour mettre un terme aux essais thermonucléaires dans l'atmosphère n'était pas un accomplissement en soi, cependant elle a eu de grandes répercussions. Pour tout dire, ce n'est pas un signe d'harmonie entre les deux pays, mais les rapports entre eux s'en sont ressenti. Je pense qu'il est dans l'intérêt du Canada de minimiser le conflit qui sépare l'Union soviétique et les États-Unis.

M. MacDonald (Egmont): Je m'abstiens, monsieur le président, j'y reviendrai plus tard.

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, puis-je demander au professeur Warnock s'il entend par là que le système de défense contre les bombardiers, dans le cadre du NORAD, est vraiment inefficace et qu'il vaudrait mieux destiner à des choses plus utiles les crédits consacrés à la défense du territoire.

Le professeur Warnock: C'est exact.

M. Brewin: J'aimerais savoir ce qui vous fait dire cela. Tout d'abord, je pense que personne ne contestera que ce système ne se révélera efficace qu'en cas d'attaque par des bombardiers. Selon vous, il serait rationnel, étant donné les moyens technologiques dont elle dispose, que l'U.R.S.S. lance des bombardiers à l'attaque de l'Amérique du Nord?

Le professeur Warnock: Non. Je pense que c'est la thèse soutenue à maintes reprises par le secrétaire à la Défense, M. MacNamara. C'est la raison pour laquelle il rejetait le système de défense du NORAD. Il disait que que si l'Union soviétique attaquait les États-Union, ce qui, à son avis, et je suis d'accord, serait du suicide collectif et une véritable folie, il était évident que les Russes enverraient tout d'abord des engins ballistiques. Une attaque lancée par bombardiers donnerait en fait aux Américains deux heures de préavis. Il faudrait en effet deux heures aux bombardiers pour se rendre au-dessus du territoire américain, de sorte que l'agression se fera sous forme de missiles; et, en fait, toute la stratégie du NORAD repose sur la théorie que, s'il y a agression, l'agresseur éventuel nous gratifiera tout d'abord de missiles. Par exemple, lorsque la première alerte sera donnée à la base du NORAD, tout le monde courra se cacher, en attendant que les bombes accomplissent leur œuvre destructrice. C'est la première chose à faire dans ces cas-là, et ensuite, si les défenseurs sont présumément toujours en vie, ils sortent des abris après le passage des missiles et s'il reste encore quelque chose à détruire pour les bombardiers, c'est alors que le système de défense peut se mettre en branle.

M. Brewin: Vous me devancez quelque peu dans mes questions. Mais si, comme vous le dites, l'agresseur se propose d'avoir recours aux bombardiers après le passage des engins ballistiques intercontinentaux, les bases ne sont-elles pas alors très vulnérables? Les Russes ne pourraient-ils pas les investir en les soumettant au feu de quelques missiles? Pensez-vous que le système de défense soit très efficace après un tel feu d'artifice?

Le professeur Warnock: Non. En fait, quand on se met à extrapoler quant à savoir combien de bombes l'un des deux pays va larguer et à quels objectifs il va s'attaquer, il devient difficile d'évaluer le pouvoir destructeur de l'un ou l'autre pays.

Je ne sais pas très bien comment les États-Unis s'y prennent pour juger de la situation qui prévaudra, et je suppose que leurs données sont plus précises depuis que les satellites-espions leur apportent un précieux concours, mais toujours est-il qu'ils évaluent l'arsenal ballistique de l'Union soviétique à 900 engins intercontinentaux sur lesquels des ogives multiples sont adaptables et ce, à dater de janvier dernier. Ces engins à têtes multiples seront monnaie courante aux États-Unis d'ici un an et je suppose que les Russes en seront au même point à cette date.

• 1135

Néanmoins, les missiles russes peuvent transporter plus d'ogives multiples que les engins américains, en raison de leurs dimensions plus considérables. En admettant que l'U.R.S.S. se contente de jeter dans la bataille ces 900 engins qui larguent des bombes à hydrogène d'une nuissance allant jusqu'à 50 mégatonnes, cela suffirait amplement à rayer les États-Unis de la carte du monde. Outre ce que le souffle des explosions détruirait, il ne faut pas oublier que les radiations suffiraient amplement à la tâche. En fait, si les États-Unis et l'Union soviétique s'avisaient d'échanger leurs engins ballistiques, il est plus que probable que ce serait la fin du monde. Les radiations qui se dégageraient de ces bombes seraient tellement grandes qu'elles brûleraient tout sans exception. Personne ne le comprend et, à vrai dire, parler après coup de l'efficacité d'un système qui ne réussirait à descendre que quelques bombardiers me paraît être le comble.

M. Brewin: En admettant que les Russes se lancent dans cette entreprise insensée et nous envoient leurs bombardiers, ils ne le feraient, si je comprends bien, qu'en second lieu, après avoir jeté leurs missiles dans la bataille? En supposant qu'ils choisissent la voie du suicide, ils utiliseraient en premier lieu les engins intercontinentaux, et vous convenez avec moi que ces engins n'auraient aucune difficulté à détruire notre pseudo-système de défense contre les bombardiers.

Le professeur Warnock: Effectivement.

M. Brewin: Je note dans votre exposé que ce qui était vrai il y a dix ou quinze ans l'est toujours, c'est-à-dire qu'environ 50 p. 100 des bombardiers lancés à l'attaque de notre territoire réussiraient à percer le système de défense. D'où tirez-vous cette conclusion.

Nous autres du Comité, ainsi que les membres de l'organisme auquel nous avons succédé, avons souvent demandé quel était le taux de radiations: c'est bien ainsi que l'on dit, je pense—

Le professeur Warnock: C'est très difficile à dire, car l'Armée de l'air n'aime pas admettre que le système de défense que l'on prétend efficace ne l'est pas au sens où on l'entend généralement. Elle reconnaîtra, même aujourd'hui, que l'agression sous forme d'une attaque par bombardiers, est une grave menace pour le système de défense; et même si 10 p. 100 seulement des bombardiers russes franchissaient ce rideau de défense, cela suffirait à détruire les objectifs les plus importants aux États-Unis.

Tout comme vous, je me suis employé à obtenir des statistiques et je me suis vu indiquer des chiffres allant de 10 à 50 p. 100. On est tout juste prêt à admettre que le système pourrait détruire 50 p. 100 des appareils. L'année dernière, je me suis entretenu en confidence avec plusieurs officiers supérieurs de l'ARC, et ils m'ont tous dit grosso modo la même chose, bien qu'ils se gardent de le dire officiellement.

M. Brewin: Puis-je aborder un autre point? D'après ce que vous nous dites—et je dois dire que je me rallie à vos opinions pour d'autres raisons—il est indéniable que cet état de choses ne plaide guère en faveur du système de défense contre les bombardiers.

Avez-vous jamais lu quelque chose de catégorique à ce sujet, une déclaration raisonnée qui reconnaîtrait une utilité quelconque à ce système? Je n'ai jamais rien trouvé de tel au cours de mes lectures et je me demandais ce qu'il en était dans votre cas. Je serais très curieux de savoir si ça vous est arrivé.

Le professeur Warnock: Non, on n'a pas écrit grand-chose à ce sujet depuis l'entrée en scène de l'engin anti-ballistique qui a accaparé l'attention des journalistes et des responsables militaires. Personne ne songe plus aux bombardiers. Les militaires justifient le maintien d'un système de défense contre les bombardiers en ces termes: «Si nous parvenons à descendre 50 p. 100 des bombardiers, c'est d'autant moins de bombes de larguées sur le pays». Il est difficile de s'imaginer l'utilité que ça pourrait avoir pour le pays après avoir été pris sous le feu de 900 bombes de plusieurs mégatonnes, quelle est la raison d'être de ce système. Le président Nixon affirme que cela entre dans le système de défense globale, mais c'est certainement bien secondaire.

Je suis d'accord avec vous. Je n'ai nullement constaté que l'unanimité se faisait à ce propos ces derniers temps, probablement parce que, aux yeux de tous, cela semble tellement secondaire.

M. Brewin: Peut-être bien, mais savez-vous à peu près combien il en coûte au Canada pour maintenir ce système?

Le professeur Warnock: Tout ce que je sais me vient des crédits budgétaires alloués par le gouvernement: 139 millions de dollars ou quelque chose d'approchant.

• 1140

M. Brewin: Le coût de remplacement des intercepteurs ou, en fait, du système, est-il compris dans ce chiffre?

Le professeur Warnock: Non, cela ne couvre que les frais de fonctionnement. D'après les déclarations gouvernementales et les documents officiels, je ne pense pas qu'on ait inclus les à-côtés, par exemple, la formation du personnel, le matériel, les services d'entretien, etc. Il ne s'agit donc que des dépenses directes.

M. Brewin: J'imagine que votre prise de position n'est pas dictée par une objection à la coopération avec les États-Unis pour ce qui est de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, mais bien parce que vous trouvez ces méthodes périmées.

Le professeur Warnock: En effet. J'estime que ce système n'a aucune utilité. Si c'était le cas, j'aurais une tout autre optique de la question, mais comme ces moyens de défense ne peuvent remplir le rôle qu'on leur attribue, je ne vois pas pourquoi on s'arrête à cette solution ni pourquoi on s'obstine.

M. Brewin: J'aurais une dernière question à vous poser: je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Cela a trait à ce que vous dites à la page 3:

> Il est à peu près temps que les Canadiens se rendent compte que la contribution qu'ils font chaque année au système de défense de l'Amérique du Nord constitue littéralement une perte d'argent.

Peut-être est-ce une question théorique, mais comment voulez-vous que le peuple canadien ait son mot à dire dans un domaine hautement technique, alors que le gouvernement lui dit que ce système s'impose. Il est évident que cette responsabilité ne devrait pas être assumée par des gens qui sont loin d'être très au courant de ces questions hautement techniques.

Ne serait-ce pas plutôt au gouvernement ou au Parlement d'assumer la responsabilité de notre système de défense? Comment pouvez-vous en rejeter le blâme sur des gens qui n'y peuvent rien?

Le professeur Warnock: Il se peut que la majorité des gens ne soient pas en mesure de prendre une décision à ce sujet, et peut-être cela ne les intéresse-t-il pas, mais lorsqu'un gouvernement est engagé à fond dans une politique donnée, ne vous attendez pas qu'il

la décrie à qui mieux mieux. Peut-être faudrait-il alors que le Parlement passe plus de temps à critiquer ces questions.

J'ai aussi découvert, dans l'exercice de mes fonctions, en particulier l'été dernier, où j'étais chargé de faire un reportage sur la politique extérieure et la politique de défense du Canada auxquelles j'avais consacré une étude qui n'est pas encore publiée, ainsi que sur l'évolution de la situation à propos du renouvellement du NORAD et notre décision d'aller de l'avant avec les engins anti-balistiques, que la presse s'était très peu intéressée à ces problèmes. Il est, par conséquent, très difficile pour l'homme de la rue de se tenir au courant à ce point de vue, car la presse est très laconique.

Il y a bien des facteurs à l'origine de cet état de choses. Par exemple, j'ai repris vingt déclarations majeures faites par le gouvernement américain et le gouvernement canadien à ce sujet et étalées sur une période de 15 mois, puis j'ai ensuite dépouillé trente quotidiens canadiens pour voir combien d'entre eux y faisaient écho. J'ai constaté que ces déclarations avaient été commentées dans ces journaux dans une proportion de 23 p. 100. C'est-à-dire que j'ai dû procéder à 20 vérifications dans chacun de ces 30 quotidiens, ce qui donne un pourcentage de 23 p. 100.

Autre fait significatif, étant donné que la presse canadienne puise largement aux sources du *New York Times* communiquées par télex, nos journaux s'attachaient plutôt à commenter les déclarations d'ordre militaire émanant de Washington, et ils ne s'en privaient pas, et reléguaient au second plan, les déclarations faites par le gouvernement canadien ou les débats du Parlement.

Dans ces conditions, il est très difficile pour les Canadiens de se tenir au courant de la politique extérieure: ils ne disposent pas des outils nécessaires.

Le président: Monsieur Laniel?

M. Laniel: Monsieur le président et monsieur le professeur, à ce sujet, je voudrais savoir pourquoi, à votre avis, la population devrait critiquer notre budget de défense ou l'usage que le gouvernement en fait? Je crois surtout qu'elle s'inquiète de ce que ces fonds ne sont pas consacrés à d'autres fins, soit le bien-être ou des objectifs de cet ordre. Je ne suis pas certain que les contribuables aimeraient voir une partie de ces crédits aller à l'aide extérieure.

Le professeur Warnock: Non, c'est bien entendu. A tout prendre, ils seraient probablement partisans d'allouer ces crédits à des projets canadiens.

• 1145

M. Laniel: Vous semblez faire abstraction du caractère préventif des alliances, que ce soit l'OTAN ou le NORAD Je fais peut-être erreur, mais je me demande si le côté préventif de certaines de nos alliances ne va pas plus loin que nous le pensons. Elles n'existent pas uniquement pour empêcher une guerre nucléaire, car, bien que les grandes puissances la craignent, elles n'en écartent pas pour autant l'éventualité d'une guerre conventionnelle dans les pays signataires.

Le professeur Warnock: Tout d'abord, je vous ferai remarquer que la force dissuasive en Amérique du Nord n'est pas le NORAD, mais bien le *Strategic Air Command*. Vous en avez eu la preuve par l'intervention du gouvernement américain durant la crise de Cuba.

En second lieu, je dirai que nous ne devons pas la paix en Europe à l'OTAN; ce fut tout d'abord grâce aux faibles moyens militaires dont disposait l'Union soviétique. Par exemple, si la Russie avait projeté, il y a plusieurs années, d'envahir l'Allemagne, ses moyens longtemps limités l'en auraient empêchée. En outre, depuis lors, l'existence de la bombe a tenu et tient encore les Russes en respect, même en admettant qu'ils veuillent envahir l'Europe, ce que je conteste.

En admettant que ce soit le cas, ce n'est pas l'OTAN qui les en dissuaderait, mais la crainte de voir cette invasion dégénérer en conflit mondial et amener l'intervention des armes nucléaires. Si une guerre éclatait en Europe, les Américains seraient automatiquement impliqués, étant donné leur présence sur les bords du Rhin, etc. et il est donc naturel de conclure que cette guerre aboutira à l'utilisation des armes nucléaires.

M. Laniel: Très bien, mais en admettant que nous envoyons des troupes, réglerons-nous pour autant les problèmes de guerre en Europe, ou bien le danger sera-t-il plus grand dans cette partie du monde?

Le professeur Warnock: Je ne sais quel est exactement le risque de guerre en Europe. Il me semble, par exemple, que la position actuelle de la Russie au sein des pays signataires du pacte de Varsovie est plus faible que jamais sur le plan politique et si l'on tient compte des troubles qui agitent l'Albanie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, ainsi que des protestations qui s'élèvent, même en Allemagne de l'Est, à propos de l'occupation de la Tchécoslovaquie, il ne fait pas de doute que la Russie est en mauvaise posture en Europe. En fait, elle se prévaut constamment de l'existence de l'OTAN pour justifier sa présence en Europe de l'est et l'occupation de la Tchécoslovaquie. Sa position est tellement précaire au sein même des pays satellites, que je ne vois pas comment elle pourrait envisager une guerre dans cette région, à moins qu'elle ne veuille par ce

moyen conquérir le territoire de l'un de ses pseudo alliés.

M. Laniel: Dans l'hypothèse de notre sortie du NORAD, vous semblez oublier de dire ce qu'il adviendrait de nos forces armées, ou n'en soufflez mot. Vous ne faites non plus aucune mention de la souveraineté concernant le territoire canadien, bien que vous parliez en théorie d'un territoire neutre dans le Nord, ou d'un territoire où les grandes puissances auraient accès pour fins d'observation ou autres de ce genre.

Ne craignez-vous pas qu'un grand pays comme les États-Unis qui se croit responsable de la défense nationale, ainsi que du maintien de la paix dans le monde, n'exerce à un moment donné, dans son intérêt, une certaine pression sur le gouvernement canadien, pour le forcer à veiller à la défense de notre espace aérien? Quelle force militaire aurons-nous au Canada pour parer à une telle situation?

Le professeur Warnock: Nous n'envisageons pas ces problèmes de la même façon que les États-Unis Un examen de la crise concernant la base cubaine pour le lancement de missiles indique exactement comment les Américains envisageaient cette situation, et quel rôle ils attribuaient au Canada, quand ils ont pris la décision en l'espèce, car il s'est agi d'une vraie décision, d'une confrontation réelle des États-Unis avec l'Union soviétique. Après que le gouvernement des États-Unis eut jugé que les Russes installaient à Cuba une base pour le lancement de missiles balistiques sol-sol, la première mesure qu'ils prirent fut d'ordonner d'urgence au *Strategic Air Command* de diriger les B-47 vers d'autres bases privées d'aviation commerciale. Ils mirent les B-52 et B-58 sur le pied d'alerte, alertèrent les emplacements de missiles, les forces de défense et le système d'alerte du NORAD, et il ne leur est jamais venu à l'idée que le rôle du Canada dans cette crise fût de la plus haute importance. Ils n'ont même pas pensé au Canada. Ils n'ont pas songé à ses possibilités de défense. La lecture de tous les dessous de l'incident montre que leur seule préoccupation était la protection du moyen de dissuasion, c'est-à-dire du *Strategic Air Command*, et le gouvernement américain considérait que la chose était assurée, car il n'attache pas une haute importance aux forces de défense. Il n'a cure du territoire canadien, ou de la question de savoir si le Canada y maintient sa souveraineté. Il surveille l'écran du radar, à l'affût de missiles en mouvement ou de l'approche d'une attaque aérienne massive. Voilà l'unique objet de ses préoccupations: la protection de son moyen de dissuasion. Comme l'a dit le président Kennedy, et comme Robert Kennedy l'a écrit dans son livre sur les 13 jours, sa seule préoccupation, c'était la protection du moyen de dissuasion, et tout ce qui protège ce moyen, c'est le réseau de radar. Celui-ci est vraiment en dehors du Canada, du fait du nouveau radar de surveillance au-delà l'horizon et du réseau de préalerte pour les missiles balistiques.

Si vous lisez le récit des dessous des événements, vous constatez qu'il n'a été fait mention du Canada que lorsque tout était terminé. Lorsque les dirigeants américains ont entendu dire que l'on discutait au Canada la question de savoir si M. Diefenbaker avait bien agi, ils s'en sont préoccupés. Mais il n'en a jamais été question durant toute cette période. A mon sens, la chose n'offre pas beaucoup d'importance au point de vue des États-Unis.

M. Laniel: Quand on vous a demandé si l'abandon de nos alliances accroîtrait l'influence politique du Canada, vous avez semblé dire que oui. Ce n'est pas tout à fait l'impression que nous ont laissée les membres de la mission canadienne en Amérique du Sud. Ils nous ont dit que plusieurs des représentants des pays sud-américains s'enquièrent de l'Europe, de notre influence au sein de l'OTAN, de ce qui se passe dans la coulisse et ainsi de suite. Cela les préoccupe. En tout cas, ce que je dégage des propos qu'on m'a tenus, c'est qu'ils semblent nous tenir pour privilégiés d'être au beau milieu des discussions entre les nations importantes dont l'influence est si grande dans le monde. Notre position leur paraît assez forte pour que nous recevions les renseignements de la dernière heure et soyons en même temps en mesure d'influer sur une décision.

Le professeur Warnock: Oui. J'ai entendu formuler cet argument maintes fois et, pour deux raisons, je n'admets pas que le Canada ait la moindre influence sur les États-Unis. D'abord, l'histoire démontre que les petites puissances n'ont jamais influé sur la politique des grandes et les grandes puissances n'ont jamais consulté les petites avant de prendre une décision. En deuxième lieu, les Américains sont peut-être plus nationalistes par leur puissance et leurs sentiments que la plupart des pays, et ils ne prennent conseil de personne. La crise cubaine l'a bien démontré. Lorsque les États-Unis ont une politique à établir, ils le font de leur propre chef, sans consulter personne. Il faut s'y attendre, étant donné qu'ils sont une grande puissance et d'esprit fort nationaliste.

J'ai scruté cet aspect dans l'étude que j'ai faite de la prise de décisions à l'OTAN. J'ai examiné une quinzaine de décisions majeures d'ordre stratégique prises au sein de cet orga-

nisme, et j'ai constaté que chaque fois elles furent formulées aux États-Unis, par le gouvernement américain, en conformité de ses vues, pour être ensuite soumises au Conseil de l'OTAN pour qu'il les approuve. Cela est dans la nature des choses, étant donné la puissance des États-Unis dans l'alliance. A mon sens, ni le Canada ni même la Grande-

• 1155

Bretagne n'exercent d'influence sur les États-Unis. Assurément, la crise cubaine touchait plus le Canada qu'aucun autre pays. Nous étions au beau milieu de l'affaire. J'étais alors attaché au Secrétariat d'État et je puis vous dire que nous avons eu la frousse. La crise est passée et tout le monde pense que Kennedy a bien fait de la faire éclater. Mais au Secrétariat d'État, on a craint que la crise ne dégénérât en guerre nucléaire. Il s'agissait d'une situation qui mettait le Canada en cause plus qu'aucun autre pays, car nous nous trouvions entre les deux camps, et un conflit nucléaire nous vouait à la destruction. Cependant, les États-Unis n'ont jamais songé qu'ils devraient consulter le Canada avant de prendre une décision. Ce n'est pas ainsi qu'ils agissent.

M. Laniel: Mais pour envisager les choses sous un autre aspect, ne pensez-vous pas que le fait pour le Canada et les autres membres de l'OTAN d'avoir pris une autre attitude que celle des États-Unis à l'égard du Vietnam a pu avoir une influence sur la décision des Américains de participer à des négociations à Paris?

Le professeur Warnock: Peut-être, mais à mon avis, ce sont l'opposition grandissante aux États-Unis et les problèmes économiques et autres qui ont vraiment déterminé cette volte-face de leur part. Comme toute grande puissance, comme il en a toujours été des grandes puissances—et les États-Unis sont uniques entre les grandes puissances, le pays le plus puissant que le monde ait jamais connu—le souci de l'opinion publique ne les détourne pas d'exécuter une décision qu'ils ont prise. Par exemple, si vous lisez la relation de Sorensen, de Schlesinger ou de Kennedy, vous verrez que, lorsque dans la crise cubaine, U Thant de l'ONU a cherché à intervenir, les États-Unis ont regardé ce geste comme une intrusion injustifiée dans une affaire qui les concernait. Schlesinger et d'autres ont fait dire au président Kennedy que la chose nuisait au parti que les États-Unis étaient décidés à prendre, et que cela leur déplaisait. C'est ainsi que les grandes puissances se conduisent.

M. Laniel: J'aurais d'autres questions à poser, mais je m'en abstiendrai.

M. MacDonald (Egmont): J'ai une autre courte question à poser. Pensez-vous que le nouveau gouvernement américain et, an particulier, les commentaires faits par le président Nixon au cours de sa récente tournée en Europe, font peut-être enfin présager un commencement d'ouverture vers une consultation possible des alliés? Je souscris joliment à vos remarques, mais voyez-vous un changement d'attitude de la part du gouvernement Nixon ou cela constitue-t-il surtout de la poudre aux yeux?

Le professeur Warnock: Non. De temps à autre, quand il s'agit de questions ordinaires, les États-Unis se diront bien disposés à consulter leurs alliés avant d'agir. Par exemple, on peut supposer qu'ils le feraient—rien ne les empêche de le faire—s'ils décidaient de déposer des armes tactiques ou nucléaires en Europe, ou des missiles Jupiter en Italie ou en Turquie. En pareil cas, ils ne seraient pas obligés d'agir de leur propre chef. Ils pourraient alors prendre conseil, mais quand il s'agit d'une situation critique comme celle qui existait à Cuba, ils ne consultent personne, ils prennent leurs propres décisions.

Cette conduite dépend apparemment de la structure de l'OTAN. Cette organisation a été originairement constituée sur le plan d'une alliance militaire classique et, si vous vous référez au Traité et aux déclarations de M. Pearson et d'autres orateurs, lors du débat sur le traité à la Chambre des communes, vous verrez que, selon lui, le pacte n'engageait pas le Canada automatiquement à prendre part à une guerre et que nous n'interviendrions pas en Europe sans avoir consulté le Parlement. C'était l'alliance militaire classique. Cependant, après la guerre de Corée, le pacte s'est transformé en une alliance hautement intégrée, présidée par le Commandant suprême en Europe, lequel était un général américain relevant directement du président des États-Unis. Il ne reçoit d'ordres que du président des États-Unis et, de fait, est le commandant des forces américaines et de toutes les autres en Europe. Cela crée dans le système d'alliance un état de choses contre lequel la France s'est élevée longtemps avant l'avènement de de Gaulle. Il en résulte une situation qui assure la prédominance des États-Unis et dans laquelle la filière des décisions au sein de l'OTAN passe des États-Unis et de son président, à travers la hiérarchie militaire intégrée aux États-Unis, et cela complique beaucoup la consultation classique.

Le président: Ma liste contient les noms de huit membres ayant des questions à poser. Ils voudront peut-être être le plus brefs possible, afin que nous finissions pour une heure. Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci, monsieur le président. Certains témoins appartenant au *Hudson Institute* diffèrent d'opinion avec vous sur les conséquences d'une guerre nucléaire totale sur le continent. Selon vous, il en résulterait la destruction de l'Amérique du Nord ou du monde entier. Les spécialistes de la protection civile présentent des chiffres fort épouvantables, mais leur tableau n'est pas aussi noir que le vôtre. A les en croire, il est tout à fait possible que des millions de personnes survivraient.

Le professeur Warnock: J'ai examiné leur témoignage, moi aussi, et je pense qu'ils se préoccupent surtout des effets des explosions et des incendies. Sauf erreur, ils ne prennent pas en considération les effets à longue portée de la radiation. Je ferai remarquer, par exemple, que les mémoires et les témoignages présentés par la Fédération américaine des hommes de science, laquelle comprend quelques-uns des savants nucléaires les plus éminents des États-Unis contredisent tout à fait pareille affirmation. Ils croient qu'en cas d'attaque globale, les effets de la radiation ne se feraient sentir peut-être pas dans la semaine après l'attaque, mais à peu près dans le mois suivant.

• 1200

Vous vous rappelez que, lors du lancement d'une bombe à hydrogène d'environ 20 mégatonnes en 1954, à quelques centaines de milles plus loin, sous le vent, se trouvait un petit bateau de pêche japonais, et un pêcheur japonais est mort pour avoir subi les radiations de cette petite bombe.

Prenons l'hypothèse de l'explosion de 900 missiles au-dessus des États-Unis, et puis de l'explosion de 2,000 missiles au-dessus de l'Union soviétique, et on ignore combien grands sont les cônes de charge soviétiques, mais leurs fusées sont bien plus grandes et puissantes que celles des États-Unis. Tout indique que la stratégie des Russes consiste dans l'emploi d'un très grand cône de charge. Nous savons qu'ils ont éprouvé des cônes de charge atteignant jusqu'à un calibre de 100 mégatonnes, et s'ils en faisaient exploser 900 de ce genre au-dessus des États-Unis, il ne resterait pas grand-chose.

M. Howard (Okanagan Boundary): Nous avons discuté avec ces témoins la question des effets de radiation et ils en ont fait mention à propos des chiffres qu'ils ont présentés. Ils ont donné à entendre que certaines mesures de défense pourraient modifier le tableau radicalement.

Le professeur Warnock: C'est un sujet de contestation aux États-Unis depuis des années.

M. Howard (Okanagan Boundary): Plaît-il?

Le professeur Warnock: C'est un sujet de contestation aux États-Unis depuis des années en ce qui regarde la politique du pays.

M. Howard (Okanagan Boundary): D'accord. J'aborderai l'autre point principal. La pierre de touche d'une politique extérieure ou d'une politique de défense, c'est sa réussite ou son échec. Dans le cas de l'OTAN, le bilan de notre côté accuse une assez belle réussite, en ce que nous avons évité la guerre majeure du genre que nous redoutons. Par conséquent, la politique suivie, qu'elle implique ou non l'OTAN comme chaînon majeur, a été heureuse en ce qui nous regarde, et quand vous prétendez qu'il faut l'abolir, pour ce qui est du Canada, je vous accorde certes que la situation a beaucoup changé, mais rien n'indique que la motivation des Russes ait changé, mais seulement leur appréciation du succès qu'ils pourraient obtenir dans l'état actuel de la situation au point de vue défense. Si nous changions notre attitude en matière de défense, y compris l'OTAN, rien n'indique que les Russes ne tâteraient pas de nouveau le terrain, pour voir s'ils ne sont pas en mesure de profiter de la situation.

Une des raisons pour lesquelles il existe des forces révolutionnaires à l'œuvre en d'autres parties du monde, c'est que les révolutionnaires croient jouir d'une sécurité fondamentale dans le monde autour d'eux en ce qui regarde un conflit majeur. Ils croient que ce climat leur permet de s'appliquer à développer leurs forces révolutionnaires en d'autres parties du monde.

Le professeur Warnock: Je reconnais d'abord qu'il n'y a pas eu de guerre en Europe. J'ignore si la chose est attribuable ou non à l'OTAN.

Si vous considérez la stratégie défensive d'ensemble des Soviets, et les autres aspects de la politique communiste, ainsi que les engagements idéologiques du communisme comme mouvement, vous verrez que les communistes n'ont jamais préconisé la diffusion de la révolution directement par la force, de la façon dont l'Allemagne a envahi la France, ou d'une manière analogue. Ils ont toujours regardé l'armée comme un moyen de défense

de la révolution contre la contre-révolution, fermement convaincus qu'ils pourraient répandre le communisme en fomentant indirectement la révolution. Si vous examinez leur conception des choses, vous verrez qu'à leurs yeux, c'est la situation intérieure d'un pays qui crée le climat favorable à la révolution. Par exemple, une action comme l'invasion de l'Allemagne par les troupes soviétiques contredirait leur tactique et, dirais-je, serait tout à fait contraire à leur politique historique de défense, à l'idéologie du communisme au cours de son histoire. C'est certes vrai de la Chine. La Chine n'a jamais envahi le territoire de ses voisins. Et si elle le voulait, elle pourrait conquérir tout le Sud-Est asiatique.

M. Howard (Okanagan Boundary): Les communistes ont envahi la Hongrie, ainsi que la Tchécoslovaquie.

Le professeur Warnock: Ils se trouvaient déjà en Hongrie. Ils y étaient à la fin de la guerre, y ayant pénétré pendant les hostilités. En revanche, ils n'ont pas envahi la Yougoslavie, quand celle-ci a secoué le joug de Moscou, ils n'y étaient donc pas.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais il est arrivé, mettons, qu'ils aient pénétré de nouveau en Hongrie, ainsi qu'en Tchécoslovaquie. Ils se trouvaient là, mais ils ont utilisé leurs forces militaires.

Le professeur Warnock: Ils ont envahi de nouveau la Tchécoslovaquie, mais cela n'indique pas qu'ils fussent prêts à envahir l'Allemagne. Ils regardaient ce pays-là comme un pays d'intérêt vital pour eux, et cela indique aussi que leurs regards sont plutôt fixés sur l'intérieur que sur l'extérieur. Ils s'efforcent de garder ce qu'ils ont. Ils ne cherchent pas à communiser l'Europe par l'envoi de chars de combat. L'éventualité sur laquelle ils comptaient en Europe occidentale, c'est que les partis communistes en France et en Italie se révéleraient assez forts pour s'emparer directement du pouvoir. C'est certes toute leur tactique maintenant, en tout cas, et dans le monde entier, l'Union soviétique ne vise pas à fomenter des révolutions mais à faire prendre le pouvoir aux partis communistes par voie électorale. Il en est particulièrement ainsi en Amérique latine.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci beaucoup.

M. Anderson: Professeur Warnock, mes questions se fondent presque entièrement sur votre déclaration initiale, plutôt que sur votre commentaire écrit. D'abord, je dirai que je souscris entièrement à votre déclaration écrite au sujet de l'Organisation des États américains. Je trouve fort singulier que les gens nous engagent à adhérer à une organisation qui a si peu à nous offrir et dans laquelle nous n'avons pas de rôle à tenir. Toutefois, d'accord avec vous, force m'est de diverger, je le crains, sur divers autres points.

L'idée fondamentale qui a inspiré plusieurs de vos remarques, c'est que l'accroissement de notre aide accroîtrait notre action sur le Tiers monde. Pouvez-vous définir ce que vous entendez par le mot «action»? Entendez-vous une influence? Entendez-vous ...

Le professeur Warnock: La plus grande action peut-être que le gouvernement Kennedy ait exercée sur toute la structure gouvernementale des États-Unis, c'est d'avoir détourné l'attention de l'Europe vers les pays peu développés, ayant compris que la vraie crise de notre époque c'est la scission nord-sud, et non la scission est-ouest entre l'Union soviétique et les États-Unis. Ma thèse, c'est que des mesures radicales s'imposent, sans quoi l'espoir révolutionnaire, comme on l'appelle, se tournera vers la révolution armée. Le projet de McNamara et Kennedy tendait à ces mesures, et il faut donc agir sérieusement pour écarter le danger, et c'est pour cette raison que McNamara s'est mis au service de la Banque mondiale. Il a affirmé qu'il fallait rechercher la solution des problèmes des pays en voie de développement. Dans 10 ou 20 ans, nous nous éveillerons pour constater que tout le monde peu développé sera devenu communiste. Il est donc dans l'intérêt de l'Occident de chercher à empêcher la révolution de s'orienter vers le communiste dans les pays peu développés, et le meilleur moyen de prévenir la chose, c'est l'emploi de moyens positifs. Ce qui est tragique, comme McNamara l'a dit depuis son accession à la direction de la Banque mondiale, c'est que les pays occidentaux réduisent leur aide aux pays peu développés. Par conséquent, il importe qu'un pays, et de préférence un pays occidental, donne l'exemple en montrant au monde l'ampleur du problème et l'existence d'une solution. Mais la solution requiert plus qu'un geste symbolique, et c'est une chose que le Canada peut accomplir. Le Canada pourrait donc exercer une grande influence dans le monde en transposant dans le sens de l'aide aux pays étrangers sa politique entière de défense, reconnaissant ainsi que cela constitue le vrai problème d'aujourd'hui et qu'il faut le résoudre. La solution de ce problème exige plus que des gestes symboliques et plus que la guerre du Viet-Nam, elle exige un effort positif et les pays dits marginaux au point de vue militaire, tel le Canada, peuvent éven-

tuellement travailler plus efficacement à la paix mondiale en orientant leurs efforts vers ce domaine plutôt que de jouer un rôle insignifiant dans le jeu des alliances.

• 1210

M. Anderson: J'ai certes de l'admiration pour M. McNamara. Il n'est pas toutefois, à mon avis, au-dessus de tout reproche. Il tenait les rênes du ministère de la Défense des États-Unis lorsque les armées américaines subirent toute une série de revers au Viet-Nam, revers qui sont peut-être sans précédent dans l'histoire militaire des États-Unis. Je n'en attribue pas la faute directement à McNamara, mais croyez-moi, il est moins qu'infaillible.

Le professeur Warnock: Il en a peut-être tiré profit.

M. Anderson: Possible, mais par contre il ne s'ensuit pas nécessairement que les opinions qu'il a exprimées relativement au développement du Tiers monde sont exactes. Il a déclaré, et vous l'avez répété, que d'autres pays réduisent leurs contributions à l'aide étrangère, qu'ils retranchent une partie de leur aide à l'étranger. Je suppose que vous songiez alors à des pays tels que les États-Unis et l'Europe occidentale. Ceci me paraît vraiment singulier et, si cet état de choses est aussi nettement défini que vous et M. McNamara semblez le percevoir, il y a lieu de croire qu'il apparaît de façon aussi nette aux pays européens, et il semblerait que ces pays d'Europe occidentale se conduisent de façon essentiellement contradictoire lorsqu'ils réduisent leur aide à un moment comme celui-ci, alors qu'ils devraient, comme vous le dites, accroître leurs engagements d'aide. Qu'en pensez-vous?

Le professeur Warnock: Certains pays, tels la France et la suède, on accru leur aide, en revanche d'autres pays retranchent une part de la leur, particulièrement les États-Unis. Ceux-ci réduisent leur aide à cause, entre autres, de difficultés budgétaires. Le budget militaire, qui s'élève maintenant à 80 milliards de dollars aux États-Unis, les a forcés à opérer des coupures dans certains domaines et c'est l'aide extérieure qui a écopé. C'est pourquoi nous devrions peut-être aider à recueillir cet héritage que les Américains ont abandonné parce qu'ils ne pouvaient plus poursuivre leur programme d'aide extérieure par suite d'exigences militaires.

M. Anderson: Ceci pose à mon esprit une autre difficulté logistique, à savoir que McNamara, qui avait charge de la défense, à qui est imputable la dépense de milliards sur milliards de dollars chaque année, transfère maintenant son allégeance à la Banque mondiale qui, admettons-le, est une entreprise financée en grande partie par des capitaux américains. Son influence auprès de Washington est nulle lorsqu'il s'agit de faire accepter ses idées parce que, vous venez de le souligner, les États-Unis retranchent leurs secours. Ceci indiquerait-il tout simplement que McNamara a eu si peu de succès au ministère de la Défense qu'il a été dérouté vers un poste où peut-être il sera moins en mesure de nuire aux intérêts américains? Le fait que ce pays ne fournisse pas plus de fonds indique que le gouvernement américain est fermement convaincu que ce qu'il dit n'est pas exact. Vos paroles, monsieur, laissent percer un raisonnement contradictoire que j'ai grand-peine à suivre.

Le professeur Warnock: Il n'existe, à mon avis, aucune contradiction entre reconnaître l'existence d'un problème et de sa solution, et l'aptitude du gouvernement à trouver cette solution. A l'heure actuelle, les États-Unis ne font pas seulement face à des problèmes étrangers mais ils se trouvent aux prises avec de sérieux problèmes à l'intérieur même du pays et, si vous interprétez correctement les sondages *Gallup*, il saute aux yeux que la population estime que le pays devrait se retirer du Viet-Nam et utiliser l'argent ainsi récupéré à des fins telles que la réhabilitation des villes américaines dont quelques-unes sont presque devenues inhabitables. De grandes pressions sont exercées pour que l'argent soit dépensé ailleurs. Il n'est pas facile au gouvernement de se présenter devant le Congrès, qui est indépendant (le régime parlementaire n'existe pas chez nos voisins du Sud), et de dire qu'il a besoin de tant pour l'aide étrangère. Au fait, il est significatif que des journaux du monde des affaires comme le *Wall Street Journal* s'opposent énergiquement à toute diminution du chiffre d'aide à l'étranger. Il y a également ces autres pressions exercées sur le gouvernement et, aussi longtemps que le gouvernement américain s'en tiendra à ces 80 milliards de dollars pour la défense (et il fait face à cette terrible crise intérieure et c'est vraiment une terrible crise), il lui est difficile de justifier des programmes d'aide à l'étranger.

M. Anderson: Ceci nous replace devant notre problème, et il se peut que, grâce à la chance et au secours divin, nous soyons plus avancés que les États-Unis dans le domaine des problèmes intérieurs.

Le professeur Warnock: Ou plus arriérés.

M. Anderson: Oui, peut-être plus arriérés. Toutefois, nous devrions alors prévoir nos

propres ennuis et peut-être nous en faire une assez bonne idée à la vue des événements d'outre frontières, et ne pas nous laisser entraîner à des dépenses massives à l'étranger, soit dans le domaine militaire, soit dans celui de l'aide à l'étranger, ce qui pourrait nous distraire de nos propres problèmes intérieurs, au Canada. J'estime que ceci contient également une certaine logique.

Le professeur Warnock: En effet, je partage votre avis. Les ressources du pays sont mises à forte contribution et, sous notre régime, il appartient au gouvernement de fixer l'ordre des priorités. Si M. Trudeau effectuait des économies importantes dans l'appareil de défense tout en s'abstenant de nous imposer un fardeau d'aide à l'étranger dépassant 1 p. 100 du revenu national et canalisait le reste vers l'amélioration des conditions de vie au pays...

M. Anderson: C'est sûrement possible.

•1215

Le professeur Warnock: Ce serait, à mon avis, oublier que nous ne vivons pas isolés du reste du monde. Cette pensée n'a pas pour nous le même poids que pour les États-Unis, parce que ceux-ci ont des intérêts et des dettes à travers le monde tandis que le Canada n'en a pas vraiment, mais, en fin de compte, nous avons nous aussi des intérêts à l'échelle mondiale. Si le monde entier saute, si l'Amérique latine suit Castro, et ainsi de suite, si ceci se produit d'un bout à l'autre du monde, ce qui n'est pas inconcevable d'ici 20 à 50 ans, le Canada se trouvera bien mal pris.

M. Anderson: Je suis d'avis, personnellement, que même si toute l'Amérique latine devenait castriste, comme vous dites, le monde ne sauterait pas pour autant. J'estime, toutefois, que vos paroles soulèvent de réels problèmes. En somme, vous affirmez que les problèmes mondiaux ne peuvent pas être résolus comme un tout par des mesures symboliques, de simples gestes et, pourtant, je ne puis pas voir comment le Canada, en admettant que les États-Unis et les pays de l'Europe occidentale retranchent à leurs programmes d'aide, pourrait, en augmentant sa faible contribution, non seulement compenser pour ces diminutions, mais transformer les gestes symboliques en une contribution globale constructive et significative. Il me semble qu'en face d'une situation semblable à celle que vous avez décrite, nous ne pourrions rien faire de plus que d'offrir des témoignages symboliques à ces pays, même si nous leur consacrions la totalité de notre budget de défense. Peut-être devrions-nous consacrer nos efforts à persuader d'autres pays (en particulier les États-Unis de même que l'Europe occidentale, où nous possédons quelque légère influence, soit par l'intermédiaire de l'OTAN, soit autrement, je ne sais) ou à faire pression sur eux pour qu'ils se joignent à nous dans cette entreprise, à moins que nous ne soyons particulièrement intéressés ...

Le président: Y a-t-il des questions bien précises que vous désirez poser? Il y a ici six ou sept personnes qui aimeraient poser des questions précises au témoin. A mon avis, nous discutons plus que nous n'interrogeons.

M. Anderson: Très bien, passons à autre chose. J'aimerais connaître votre opinion sur l'industrialisation du Tiers monde. Je croyais que l'idée en avait été abandonnée il y a une dizaine d'années. A mon avis, le développement de l'agriculture est la clé du développement du Tiers monde. La Thaïlande, par exemple, fort propice à l'agriculture, est susceptible d'expansion économique, alors que le Laos, qui n'a pas de vocation agricole, ne pourra jamais, à mon avis, se développer. Pourquoi mettez-vous l'accent sur l'industrie? Estimez-vous sincèrement que c'est la seule planche de salut?

Le professeur Warnock: Non. Si vous êtes dans la situation (et le Canada devrait s'y connaître étant donné le problème annuel de l'énorme balance des paiements) de ne produire que des biens primaires, agricoles ou d'extraction et d'importer les produits finis, vous vous en tirerez toujours mal. La vraie raison de l'écart toujours plus grand entre le niveau de vie de ces deux mondes, est que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le monde occidental a réussi à convaincre le monde sous-développé qu'il devrait se borner à exploiter les produits primaires de l'agriculture plutôt que de s'adonner aux industries de transformation et, aussi longtemps que ces gens se contenteront d'être des bûcherons ou des porteurs d'eau, ils n'échapperont jamais à leur pauvreté.

M. Anderson: Nos fermiers des prairies se contentent de faire pousser du grain, ce qui ne les empêche pas de descendre en force, chaque année, eux et leurs Cadillacs, vers le littoral de la Colombie-Britannique. On ne peut pas dire que votre raisonnement soit très bon.

Le président: Monsieur Anderson, il y a d'autres membres du Comité qui désirent poser des questions.

M. Anderson: Je vais donc poser une dernière question, monsieur le président.

Le président: Ensuite, je placerai peut-être votre nom au bas de la liste en ce qui a trait à vos questions supplémentaires.

M. Anderson: Ça va. Vous avez souligné le fait que l'aide est le moyen de développer le Tiers monde. J'ignore pourquoi vous dites ceci. A mon avis, les principes d'assurance, de confiance en soi dont le président Mao a parlé si souvent rapportent des avantages bien plus précieux et constituent une façon bien plus sûre de hâter le développement éco-

nomique du Tiers monde que les méthodes d'aide qui sont souvent interprétées comme des manifestations de néo-colonialisme, et certes, pour ce qui est de la portée et de l'influence, je conviens volontiers que les programmes d'aide sont au fond interprétés dans les pays bénéficiaires comme une simple manœuvre tendant à prévenir la révolution ou à la retarder pour au moins quelques années. Peut-être pourriez-vous formuler des commentaires à cet effet. J'estime que les programmes d'aide ne se comparent pas aux programmes visant de façon non équivoque à développer les pays du Tiers monde et que nous devrions avant tout venir en aide uniquement aux pays qui s'aident eux-mêmes par l'intermédiaire de bons programmes d'autodéveloppement.

Le professeur Warnock: En effet, je partage votre avis. Nous touchons là un nœud de la question. J'étais au ministère d'État depuis peu lorsque fut formée l'*Alliance for Progress* et je puis vous assurer que les Américains ne se privaient pas d'affirmer que si nous n'entreprenons pas quelque chose d'envergure visant à aider ces pays à se développer, ils se rallieront à la thèse du président Mao à l'effet que c'est la meilleure façon de se développer, et par conséquent ce que l'*Alliance for Pro-*

• 1220

gress cherchait à exprimer était que nous pouvons leur offrir l'alternative occidentale, qu'ils n'avaient nul besoin de recourir au mode de développement communiste. Comme Walter Lippmann le soulignait de façon fort exacte à mon avis, la vraie menace de Cuba pour les États-Unis serait que la révolution cubaine réussisse et que son peuple devienne vraiment indépendant, qu'il se suffise à lui-même et que se relève son niveau de vie. Nul doute que le niveau de vie des Cubains dans le domaine de l'hygiène, de l'éducation, etc. s'est relevé de façon fantastique au regard de ce qui existe dans le reste de l'Amérique latine. Si cette question fait l'objet des préoccupations du gouvernement américain, elle devrait nous préoccuper également.

Le président: Je regrette, monsieur Anderson, je sais que vous aimeriez poser d'autres questions et je vais inscrire votre nom sur la liste; j'essaierai plus tard de vous accorder la parole, mais il y a actuellement six ou sept autres membres qui désirent poser des questions. Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur le président, pour revenir au sujet des États-Unis, on a exprimé l'idée que ce pays (je ne devrais peut-être pas dire qu'il retournait à son isolationnisme d'avant-guerre) faisait preuve d'une tendance certaine à dire: Bon, surveillons notre propre terrain de chasse et abdiquons le rôle de gardiens de l'Univers. On a avancé, en dépit de ce que vous avez dit à l'effet que les États-Unis n'ignorent pas les initiatives canadiennes en ce domaine et de l'intérêt que l'on porte à notre rôle dans l'OTAN, que les Américains ne savent rien de notre projet de nous retirer de l'OTAN, et qu'en ce faisant, nous prêterions effectivement main-forte et encouragement à ceux des Américains qui proposent la même ligne de conduite pour leur pays. Ils auraient lieu de dire: Suivons l'exemple du Canada et contentons-nous de réparer nos clôtures et de rester à l'intérieur des frontières continentales des États-Unis.

On a laissé entendre que notre retrait joint au fait que nous comptons verser un autre 200 ou 300 ou 400 millions de dollars à l'aide extérieure pourrait aider et encourager les gens qui, aux États-Unis, ont recommandé des réductions beaucoup plus considérables de l'aide à l'étranger, et que le résultat final de notre modeste contribution dans ce domaine serait plus que contrebalancé par les réductions effectuées par les États-Unis dans l'aide étrangère. Ce point de vue est-il valable?

Le professeur Warnock: C'est possible. Au fond, ce qui me pousse à recommander cette ligne de conduite n'est pas de croire que le Canada livré à lui-même pourrait résoudre tous les problèmes, mais j'estime que ce serait un exemple frappant à donner aux autres pays. Le Canada serait évidemment impuissant à résoudre les problèmes de maints pays, dût-il consacrer la totalité de son budget à l'aide étrangère, mais ce serait un exemple à offrir aux autres pays. A mon avis, ceci n'a rien d'une politique isolationniste. J'estime qu'en ceci nous nous éloignons du concept des alliances pour nous rapprocher du concept d'une solution par l'intermédiaire des Nations Unies et autres organismes neutres, et ainsi de suite. J'estime également qu'une tendance se précise aux États-Unis contre les engagements américains outre-mer. Lorsque l'on voit, par exemple, un homme comme le sénateur Stuart Symington du Missouri qui, dans le passé s'est fait le champion des dépenses militaires et de l'installation de bases partout dans le monde, adopter du jour au lendemain l'attitude de Fulbright, on se rend compte qu'un revirement spectaculaire de l'opinion publique s'est produit, que les Américains ont de plus en plus conscience que leur pays s'est peut-être engagé trop à fond et devra faire marche arrière. Ce sentiment va grandissant. A titre d'exemple, l'opposition grandissante du peuple comme du Congrès au système de missiles antibalistiques.

M. Buchanan: Avez-vous l'impression que ceci s'applique uniquement aux engagements militaires? Ne placeriez-vous pas leurs engagements d'aide extérieure dans la même catégorie?

Le professeur Warnock: Non; il règne, je crois, une certaine inquiétude aux États-Unis, et particulièrement au sein du Congrès, à l'égard des diminutions de l'aide extérieure et de leurs conséquences, mais étant donné que le budget militaire est si considérable, cette mesure paraît inévitable. S'agit-il d'établir un ordre de priorités dans les retranchements à effectuer, les États-Unis ont déjà effectué de grosses diminutions au programme de lutte contre la pauvreté et autres programmes relatifs au bien-être, comme conséquence du budget militaire. Étant donné qu'il est impossible de couper davantage dans ces domaines, on place donc l'aide extérieure au bas du tableau des priorités et on se dit: Mon Dieu, c'est malheureux que nous ayons eu à tailler là-dedans. Nous le regrettons vivement, mais nous comptons bien l'augmenter à la première occasion.

M. Buchanan: Monsieur le président, voici une autre question. Un économiste de mes amis me donna un jour à entendre qu'une bonne part des discussions au sein de ce Comité étaient hors de propos, en ce sens qu'à son avis nous avions passé trop peu de temps à peser les conséquences pour le Canada du retrait de ces alliances; que ceci pourrait avoir comme résultat de créer aux États-Unis un sentiment d'antipathie envers le Canada, que nous faisions en quelque sorte faux-bond à nos coéquipiers, ce que d'ailleur

• 1225

Bruce Hutchison a mis en évidence dans ses articles de la semaine dernière, avec le résultat que, lorsque le Canada ira, le chapeau à la main, comme il nous a fallu le faire trop souvent, à Washington pour solliciter quelque concession (par exemple, au sujet du pétrole des provinces de l'Ouest ou lorsque les États-Unis imposent des restrictions sur les fuites de capital), au lieu d'être reçus à bras ouverts comme par le passé et d'obtenir la plupart de nos demandes, nous pourrions bien nous faire claquer la porte au nez. L'effet de ce geste, en supposant qu'il freinât notre économie jusqu'à un certain point, serait bien plus néfaste pour le Canada que la dépense occasionnée par notre participation à ces alliances.

Le professeur Warnock: J'ignore si vous pouvez mesurer cela. Je ne crois pas que les États-Unis se laissent aller à de telles mesures envers le Canada. Aux yeux des États-Unis, le Canada possède un atout de valeur, et c'est l'évidence même. Le Canada revêt une grande importance aux yeux des États-Unis parce qu'il constitue une source de matières premières stratégiques. Ainsi, 85 p. 100 du nickel des États-Unis provient du Canada. De son côté, le minerai du Labrador est également très important.

Ce sont ces choses qui comptent pour les États-Unis et je ne puis voir comment ils seraient amenés à s'en priver. En outre, les États-Unis ne contrôlent pas leur économie à ce point quant à l'exploitation des richesses du Canada, etc. Je ne crois pas que notre retrait du système d'alliance puisse intervenir en cette matière.

Prenons par exemple le Mexique. Au cours des années, le Mexique a adopté une attitude très hostile envers les États-Unis, allant même jusqu'à nationaliser, lors des années 30, la plupart de ses ressources naturelles devenues la propriété des États-Unis et d'autres pays occidentaux. Ses relations économiques avec les États-Unis n'en ont pas souffert pour autant. Au fait, il impose de formidables restrictions à caractère nationaliste à l'économie, comme la défense d'exploiter les richesses naturelles par tout autre que des Mexicains. Au Mexique, nulle entreprise n'est admise à moins que 51 p. 100 de ses actions n'appartiennent à des Mexicains; de plus, en dépit du fait que le Mexique se soit toujours rangé contre les États-Unis sur les questions cubaines, ceux-ci frappent à la porte du Mexique, cherchant à y investir des fonds.

Il n'est pas facile de barrer la route du Mexique à l'argent américain, étant donné que l'argent suit toujours sur les talons des ressources, des marchés, etc. Je ne puis tout simplement pas concevoir que les États-Unis s'abandonnent à instituer des représailles d'aucune sorte contre le Canada.

M. Buchanan: «Représailles» n'est peut-être pas le terme que j'emploirais. J'ai voulu dire que nos demandes tomberaient dans une oreille beaucoup moins attentive. Ce n'est pas qu'ils entreprendraient sciemment et malicieusement de nous nuire, mais si nous cherchions, par exemple, à obtenir des augmentations de nos contingentements d'importation d'huile, peut-être la voix de l'opposition, qui est assez bruyante, comme chacun le sait...

Le professeur Warnock: En effet.

M. Buchanan: ...dans certains domaines aux États-Unis, serait écoutée un peu plus attentivement.

Le professeur Warnock: En effet, c'est là un aspect qui pose un réel problème pour le Canada. Problème peut-être insoluble. Nous sommes à ce point pris dans l'engrenage de l'économie américaine que nous serons peut-être incapables de nous en extirper. C'est à mon avis une situation dangereuse et, comme vous l'avez souligné, et comme d'autres, tel M. Pearson, l'ont admis dans le passé, cette crainte de représailles découlant de l'intégration économique des deux pays a gêné l'indépendance politique du Canada.

Aussi, c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai proposé que nous fassions un effort positif pour nous éloigner de cet engagement total

d'intégration économique avec les États-Unis et d'investissement commercial et ainsi de suite, et nous diriger vers les autres régions. C'est certainement ce que l'on désire dans l'Ouest du Canada: une évolution vers de meilleurs échanges avec le Japon et la Chine. Ce sont là les alliés commerciaux naturels du Canada et, cependant, notre engagement total avec les États-Unis restreint véritablement nos échanges commerciaux avec ces pays.

M. Buchanan: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Hymmen: Monsieur le président, voulez-vous me permettre une brève question afférente?

Le président: S'agit-il de questions supplémentaires? Je donne la parole à M. Prud'homme puis à M. Hymmen.

M. Prud'homme: Ne pensez-vous pas qu'il y a une différence entre la situation géographique du Mexique et celle du Canada? Du point de vue stratégique, le Canada est certainement bien plus important pour les États-Unis que le Mexique.

Le professeur Warnock: Vous voulez dire parce que le Canada est situé entre nous et l'Union soviétique?

M. Prud'homme: C'est exact.

Le professeur Warnock: Oui, je suppose que c'est vrai.

M. Prud'homme: De sorte que les représailles, le type de représailles dont nous parlait notre collègue M. Buchanan, pourraient véritablement affecter le Canada tandis que pour le Mexique, la question est tout à fait différente.

• 1230

Le professeur Warnock: A cette exception près que la zone qui est vraiment d'importance vitale pour les États-Unis est l'Amérique latine et, en Amérique latine, l'épine la plus douloureuse au flanc des États-Unis est conséquemment le Mexique. Les Mexicains se sont opposés aux embargos sur Cuba, ils se sont opposés à la rupture des relations diplomatiques, à l'exclusion de Cuba de l'Organisation des États américains, et ainsi de suite. Pendant l'administration Kennedy, l'inquiétude au sujet du Mexique était constante. Le Secrétariat d'État accorde beaucoup plus d'attention au Mexique qu'au Canada.

M. Prud'homme: Oui, pour l'instant, parce qu'il n'aperçoit aucun problème militaire avec le Canada, mais s'il fallait adopter votre façon de voir (je tiens à préciser que je pose simplement des questions, je ne formule pas d'opinion personnelle) concernant ce que vous venez de dire, à propos de la profondeur que peut avoir le sentiment nationaliste des Américains, qu'éprouveraient-ils s'ils apercevaient soudain, au nord de leur frontière, un territoire non protégé long de 4,000 milles? Que penseraient-ils de leur sécurité?

Le professeur Warnock: Je pense que le gouvernement considère probablement les choses d'une façon différente. Le gouvernement est réaliste. Rien ne le porte à croire que l'Union soviétique est sur le point de lancer une offensive terrestre contre les États-Unis en passant par le Canada. Je veux dire qu'il n'a même aucun souci à cet égard. Il n'envisage même pas cette éventualité. La seule chose qu'il a peur de voir venir par le nord, ce sont les missiles et les avions, et le Canada n'est plus vraiment important à ce point de vue maintenant, depuis que le système avancé de pré-alerte des missiles balistiques, le radar de surveillance au-delà de l'horizon, est situé à l'extérieur du Canada.

C'est pourquoi le Canada n'est pas essentiel pour la défense des États-Unis, lorsqu'on regarde vers le nord. Je pense que ce qui pourrait inquiéter les États-Unis ce serait, par exemple, la sécession du Québec et la venue au pouvoir dans le Québec d'un gouvernement socialiste de gauche. Vous savez, à l'époque où l'on a fait savoir aux États-Unis ce qu'était le Projet Camelot en prévision de révolutions en Amérique latine, on a également révélé que le Projet Révolte avait été mis à l'étude par l'armée. Ce projet envisageait ce qu'il conviendrait de faire à propos du Québec au cas où les séparatistes prendraient le pouvoir et pratiqueraient une politique socialiste.

Des universitaires canadiens ont même été invités à se rendre à Washington pour participer à ceci en faisant savoir au gouvernement quelles mesures il pourrait prendre pour écarter les séparatistes et les socialistes dans le Québec. C'est là, je pense, ce qui peut inquiéter les États-Unis, mais je ne pense pas que le simple fait de se retirer de l'OTAN ou du NORAD puisse les préoccuper.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Hymmen, pour une question supplémentaire.

M. Hymmen: Je ne poserai qu'une brève question, monsieur le président. Le professeur Warnock a, semble-t-il, répondu à M. Buchanan sur une éventuelle discrimination de la part des États-Unis. Ma question s'y rapporte. Il me semble que vous avez laissé entendre, monsieur, que notre engagement au sein de l'OTAN n'a pratiquement aucune valeur véritable. Que pensez-vous d'une éventuelle discrimination de la part de nos alliés européens? Il y a une situation militaire; il y a des situations politiques et économiques et, bien sûr, le Canada a entretenu des liens étroits avec ses partenaires européens depuis de longues, très longues années. Que dites-vous de cette question?

Le professeur Warnock: Il me semble que ce sont là de pures hypothèses. Je doute que cela affecterait l'essentiel de nos relations

commerciales avec la Grande-Bretagne, par exemple. Nos rapports commerciaux avec le Marché Commun n'ont pas tellement d'ampleur. Je ne pense pas qu'ils s'en trouveraient affectés, monsieur.

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur le président, il y a une chose qui me surprend depuis que nous avons commencé l'étude de la révision possible de notre politique de défense.

Tous les professeurs ou les théoriciens ont toujours favorisé le retrait du Canada des alliances, alors que les militaires, ceux qui sont engagés dans la politique de défense, ont toujours favorisé une sorte de *statu quo*, peut-être une participation moins grande, mais tout de même une participation active aux alliances, plutôt qu'un retrait. Est-ce parce que les militaires sont trop craintifs ou que les professeurs manquent de sens pratique?

• 1235

[*Traduction*]

Le professeur Warnock: Premièrement, je voudrais dire qu'au Canada une bonne majorité des professeurs, particulièrement les professeurs de sciences politiques, seraient en faveur du maintien du rôle du Canada au sein de l'OTAN et du NORAD. Quant aux divergences d'opinions entre ceux d'entre nous, qui ne sont pas d'accord, et les militaires, je pense que les militaires sont évidemment, dans tous les pays, en faveur de leurs dispositifs militaires, tels qu'ils sont. A ma connaissance, l'histoire ne contient aucun exemple de militaires ayant jamais sollicité que l'on diminue leurs effectifs.

Des professeurs ont peut-être la possibilité de considérer les choses à longue échéance et dans une très vaste perspective, sans aucun parti pris personnel, pour ne considérer que ce qui leur semble être l'intérêt national à longue échéance; pas dans une optique étroite, mais avec une vue globale des choses. Ils ont la possibilité de consacrer une grande partie de leur temps à des questions d'étude, beaucoup plus que ne peut le faire quelqu'un qui se trouve dans les arcanes bureaucratiques du gouvernement, et peut-être peuvent-ils adopter des attitudes différentes parce qu'ils ont les mains parfaitement libres.

Je pense que quiconque a participé à une politique, surtout à la mise au point d'une politique, se trouve plus ou moins lié de ce fait. Comment peut-on s'attendre à ce que des gens qui ont consacré toute leur vie à la création et à la consolidation de l'OTAN puissent soudain déclarer qu'ils le considèrent comme périmé? Il est fort difficile de penser que des gens puissent agir de la sorte.

[*Texte*]

M. Marceau: Alors, m'en tenant dans la ligne de pensée que vous venez d'énoncer, vous avez dit que vous étiez mieux placé que d'autres pour faire des études. Voudriez-vous me dire quelles études vous avez faites pour arriver à cette conclusion aussi catégorique que nous devrions nous retirer de l'OTAN et de NORAD, que la guerre au Vietnam est une guerre inutile et, en fait, que tout ce qui existe devrait être remplacé? Quelle étude pratique avez-vous faite? Quelle étude comparative vous permet d'énoncer des conclusions aussi catégoriques devant une assemblée comme la nôtre?

[*Traduction*]

Le professeur Warnock: Comme je l'ai dit, le seul avantage véritable c'est le temps. Or, j'ai vraiment consacré les cinq dernières années de ma vie à des travaux académiques, essentiellement l'étude de la politique étrangère canadienne et de la politique de défense de notre pays depuis la seconde Guerre mondiale. J'ai actuellement derrière moi quinze années passées dans les universités à étudier les relations internationales et la politique étrangère en général. Le simple fait d'avoir pu consacrer tant de temps à ces travaux me donne un avantage sur d'autres gens. J'ai participé à l'administration de la politique étrangère pendant deux ans, et j'ai pu m'apercevoir que quiconque s'occupe d'administration est tout simplement tellement plongé dans les tâches journalières qu'il n'a même plus le temps de s'asseoir tranquillement quelques heures, le soir, pour lire, pour regarder les choses de plus haut. En même temps, je ne m'attends pas à ce que les gens qui ont à faire la politique soient prêts à accepter automatiquement les vues de professeurs qui sont dans leur tour d'ivoire, étudiant ces choses, parce qu'ils n'ont pas de responsabilité. Les gens qui portent les responsabilités sont les hauts fonctionnaires, et c'est à eux qu'il appartient de prendre des décisions.

[*Texte*]

M. Marceau: Pour résumer votre réponse, vous avez émis une opinion plutôt que les conclusions d'une étude?

[*Traduction*]

Le professeur Warnock: Telle est ma conclusion après avoir passé cinq ans à analyser la politique étrangère canadienne. Oui monsieur, c'est mon opinion.

[*Texte*]

M. Marceau: J'ai maintenant une question plus précise. D'après vous, la nouvelle politique de défense que le Canada devrait avoir serait-elle plus ou moins dispendieuse que l'actuelle?

[*Traduction*]

Le professeur Warnock: Ma foi, si l'on envisage seulement la défense, cela coûterait moins parce que si vous vous retirez de l'OTAN et du NORAD, vous n'aurez plus besoin de maintenir l'effectif de défense. Si vous fai-

tes ce que je suggère également, c'est-à-dire transférer la plus grande partie de l'argent ainsi économisé à un programme d'aide à l'étranger, vous ne ferez que modifier légèrement la répartition interne du budget. Il n'en résultera aucun réduction des impôts, aucune diminution du montant budgétaire, si l'on approuve cette politique de rechange.

• 1238

[*Texte*]

M. Marceau: Ne croyez-vous pas que cette nouvelle politique que le pays devrait avoir va nécessiter des dépenses, un équipement nouveau et le remplacement éventuel des facilités que nous avons actuellement à l'intérieur des alliances et qui peuvent nous servir, ce qui impliquera nécessairement des dépenses et des déboursés accrus pour le pays? Ne croyez-vous pas que la meilleure solution serait plutôt un réajustement de notre politique, c'est-à-dire une contribution moins grande à l'OTAN ou à NORAD et un souci pour le Canada d'entretenir et de maintenir la paix dans le monde? Autrement dit, ne croyez-vous pas que les solutions radicales dans le domaine de la défense, comme ailleurs, ne sont jamais les meilleures?

[*Traduction*]

Le professeur Warnock: Eh bien, avant tout, si le Canada reste au sein de l'OTAN et du NORAD, on constatera qu'actuellement la plupart de son équipment est périmé et devra être remplacé. Le remplacer nécessitera des dépenses considérables. C'est-à-dire que, si nous restons maintenant au sein de l'OTAN et du NORAD, et si nous poursuivons la politique que nous avons menée jusqu'à présent, nous devrons acheter des avions et du matériel nouveau pour l'Europe. Nous pouvons rester et nous retirer. Par exemple, nous pouvons retirer notre brigade d'Allemagne et la rapatrier au Canada. Mais je pense que bien des gens ont proposé que, si nous faisons cela, et si nous engageons la force mobile de l'OTAN, cela nécessitera de nouvelles dépenses en moyens de transport pour la rendre suffisamment mobile pour aller en Europe. Si nous restons au sein du NORAD et si nous désirons jouer un rôle de défense, nous aurons à remplacer les F101 Voodoos et cela nécessitera probablement l'achat de nouveaux avions aux États-Unis, d'où de nouvelles dépenses. Le programme d'aide à l'étranger n'accroîtra pas nécessairement les dépenses au Canada. Notre proposition serait de procéder à ce changement par l'intermédiaire des Nations Unies, qui disposent de la bureaucratie nécessaire pour le réaliser.

• 1240

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur le président, en toute déférence pour le témoin, il n'est pas exact de dire que nous devons renouveler notre équipement au complet, parce que le Canada vient actuellement de terminer une campagne de renouvellement de tout notre équipement, qui a duré près de cinq ans. Ceci ne signifie pas que le remplacement est complet, mais je pense qu'il n'est pas exact de dire que nous devons renouveler notre équipement. Depuis quelques années, il est renouvelé et je pense qu'avec quelques dépenses supplémentaires, il pourrait servir à l'intérieur de l'OTAN.

J'ai une dernière question, monsieur le président. Croyez-vous que dans l'état actuel, il serait prudent de prendre des décisions aussi radicales que celles que vous suggérez? Ne croyez-vous pas qu'il serait beaucoup plus avantageux d'adopter une attitude de prudence, parce que le moindre geste que nous pouvons poser peut, en quelque sorte, engendrer une guerre nucléaire?

[*Traduction*]

Le professeur Warnock: Eh bien, non. Avant tout, je ne pense pas que les propositions que j'ai faites soient radicales. Elles ont été faites par des gens souvent très conservateurs, tant aux États-Unis qu'au Canada. Je ne pense pas que notre retrait du système d'alliance puisse provoquer une guerre. Je pense que c'est là une politique non seulement possible, mais un choix réalisable et probable. C'est quelque chose qui pourrait être accompli, et qui pourrait être accepté. Je crois que M. Trudeau pourrait le faire.

Il est un point qu'il faut souligner à l'occasion de toute cette révision, et vous ne le voyez peut-être pas du même œil que moi qui suis des Prairies, c'est que l'on a dit tant de choses dans la presse, au cours de l'année écoulée, au sujet de cette révision de notre politique de défense—et chaque fois que le gouvernement doit faire une déclaration, il dit: «Eh bien, nous ne ferons aucune déclaration tant que la révison de notre politique de défense n'aura pas eu lieu»—que les gens, au Canada, pensent vraiment que cela pourrait entraîner des changements profonds. Je ne pense pas qu'il y en ait, et je crois que l'attitude et la réaction du public s'exprimera comme suit: «Alors, après tout le bruit qu'on a fait depuis un an, tout ce que nous trouvons à dire est que la meilleure solution est le statu quo?»

Une voix: C'est exactement ce que nous allons dire.

[*Texte*]

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Ryan: Monsieur le professeur, je suppose que vous conviendrez avec moi que, si votre programme d'aide à l'étranger passe, nous nous trouverons en présence d'un problème de balance des paiements bien plus important que celui que nous avons avec

notre brigade et avec notre division aérienne en Europe?

Le professeur Warnock: Je ne sais pas. Je ne vois pas pourquoi cela devrait s'ensuivre.

M. Ryan: Ma foi, si nous donnions un milliard à l'étranger sous forme d'aide, contre ce que nous faisons actuellement en Europe pour entretenir notre brigade et notre division aérienne, n'y aura t-il pas une différence énorme dans l'envoi de fonds canadiens à l'étranger?

• 1245

Le professeur Warnock: Oui, si aucune fraction de cet argent ne revenait au Canada, mais je pense que plus de 90 pour cent de toutes les sommes que nous dépensons, que nous donnons ou que nous prêtons au titre de l'assistance à l'étranger revient actuellement au Canada pour le paiement d'achats...

M. Ryan: Si elle se fait sous la forme de crédits à l'exportation.

Le professeur Warnock: Non. Je veux dire que si vous donnez de l'argent à un pays, des dollars canadiens, il est très probable... enfin pour l'instant nous lions la plus grande partie de notre aide et nous n'aurions pas à faire cela. Mais je ne suis pas absolument certain dans ce domaine.

M. Ryan: Mais votre plan serait de le faire sur la base d'un retour au Canada de 90 pour cent de l'argent dépensé?

Le professeur Warnock: Ma foi, je ne sais pas si cela devrait se faire directement, vous comprenez... Les dollars canadiens reviennent généralement dans notre pays sous forme d'achats.

M. Ryan: Si je comprends bien, vous estimez non seulement que le matériel de l'OTAN et du NORAD est périmé, mais encore que le concept de ces alliances est lui-même périmé? Est-ce bien là votre opinion?

Le professeur Warnock: C'est exact.

M. Ryan: Dans ce cas, je suppose que vous seriez disposé à mettre fin à tous les accords de survol des territoires canadiens conclus avec les États-Unis?

Le professeur Warnock: Qeuls survols... Les survols du Strategic Air Command?

M. Ryan: Oui, ou tout survol qui pourrait être considéré comme nécessaire par les militaires américains.

Le professeur Warnock: Oui, je ne crois pas que les survols du territoire canadien par le Strategic Air Command soient de quelque utilité réelle.

M. Ryan: Vous estimez donc que nous devrions devenir un pays aussi indépendant que possible, et complètement non-aligné. Est-ce bien l'expression de votre pensée?

Le professeur Warnock: Je crois que le non-alignement pourrait être une politique immédiate. Et je pense certainement que l'intérêt à long terme du Canada, une fois encore, est de s'efforcer de devenir un pays indépendant dans le véritable sens du terme. Aussi longtemps que les États-Unis détiendront 60 pour cent de notre économie, aussi longtemps que 70 pour cent de nos échanges commerciaux se feront avec les États-Unis, nous ne serons pas réellement indépendants.

M. Ryan: Vous voudrez bien admettre cependant que nous sommes, par notre niveau de vie, au deuxième ou au troisième rang mondial.

Le professeur Warnock: Oui...

M. Ryan: Je dirai même que nous venons au deuxième rang.

Le professeur Warnock: Non. Je crois que nous pourrions retomber au quatrième, mais pour le moment, nous sommes au haut de la liste.

M. Ryan: Il est certain que nous y sommes, en effet.

Le professeur Warnock: Nous sommes parmi les trois ou quatre premiers.

M. Ryan: Nous sommes bien loin devant le Mexique.

Le professeur Warnock: Oui.

M. Ryan: Vous avez fait remarquer au Comité que, à certains moments critiques, nous n'avons pas été consultés en tant que membres du NORAD ou de l'OTAN, mais admettrez-vous cependant que l'on nous consulte de façon suffisamment approfondie dans la plupart des domaines, avant les crises?

Le professeur Warnock: Je ne sais pas ce que vous entendez par «consultés». Dans une politique générale d'ensemble, par exemple lorsqu'il s'agit de l'effectif du NORAD, il est clair que cela se fait par consultation entre les deux pays.

M. Ryan: Mais de la façon dont les choses se passent, il devient inutile de nous consulter, n'est-ce pas?

Le professeur Warnock: Ma foi, peut-être. Mais prenons par exemple la décision des États-Unis de poursuivre le programme antibalistique. Il n'y a pas eu de consultation préalable avec le Canada dans ce domaine...

M. Ryan: Bien sûr, mais cela se passait dans les limites de leur propre territoire.

Le professeur Warnock: Cela fait cependant partie du système du NORAD et cela fait partie également de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Si cela fonctionne, des bombes exploseront au-dessus du Canada. C'est d'un intérêt vital pour le Canada. Pourquoi ne nous a-t-on pas consultés au préalable? On ne l'a pas fait. Il n'est même pas

venu à l'idée des Américains de consulter le Canada. M. Pearson affirme que nous avons été informés une semaine à l'avance, en même temps que les Russes. Notre participation à NORAD ne nous a pas favorisés de façon particulière à cet égard.

M. Ryan: Vous parlez présentement d'information officielle. Il reste que le gouvernement canadien et plusieurs de ses dirigeants militaires savaient que cette décision serait prise, n'est-ce pas?

Le professeur Warnock: En effet, tout le monde savait qu'elle se préparait.

M. Ryan: Oui. Ne pensez-vous pas également que nous savions, lors de toutes ces crises, que nous pouvions faire un choix?

Le professeur Warnock: Personnallement, je crois que la décision d'aller de l'avant prise par les États-Unis était attribuable à un problème d'ordre politique interne. Par contre, on se rappelle que le Secrétaire à la Défense, M. MacNamara, s'y était toujours opposé, de sorte que personne ne croyait vraiment que les États-Unis iraient de l'avant. Soudainement, sans aucun avis préalable, cette décision a été annoncée. Si je ne m'abuse, M. Hellyer s'était rendu la semaine précédente à Washington pour autre chose, et il fut alors informé que les États-Unis avaient changé d'idée et avaient décidé de l'établir.

M. Ryan: Quelle est l'importance de nous en préoccuper, étant donné que vous affirmez que le Canada subirait une attaque tellement nourrie de la part des engins ennemis qu'aucune défense ne serait possible? Pourquoi tant se formaliser de l'apport des États-Unis?

• 1250

Le professeur Warnock: Je m'en préoccupe, étant donné que le principal argument qui motive notre participation à l'Alliance, c'est que nous soyons consultés au préalable et que nous ayons sur la politique étrangère des États-Unis une influence particulière que n'ont pas les autres pays. A mon avis, l'histoire révèle qu'il n'en est pas ainsi, même dans le cas d'une association étroite bilatérale comme le NORAD qui exige et prévoit une consultation préalable à la mise en œuvre des lignes de conduite.

M. Ryan: Vous savez sans doute que nos militaires postés sur les bases des États-Unis sont informés de tout ce qui nous concerne?

Le professeur Warnock: C'est possible.

M. Ryan: N'êtes-vous pas d'avis que, si le Canada devenait non aligné, sa situation en ce qui concerne les consultations deviendrait très pathétique?

Le professeur Warnock: On suppose, je pense bien, que la consultation doit donner certains résultats. Elle n'a aucune raison d'être si elle ne peut influer sur la politique établie. Pour prendre un exemple, c'est là l'attitude prise par de Gaulle lors de la crise des missiles à Cuba lorsqu'il reçut la visite de Dean Acheson. Il lui dit: «M'informez-vous ou me consultez-vous?» et Acheson lui répondit «Nous vous informons». De Gaulle répondit: «Voilà qui est bien, car être informé d'une question et être consulté n'est pas du tout la même chose.» Vous vous rappelez sans doute que, lorsque les États-Unis ont annoncé qu'ils avaient décidé d'établir le réseau d'engins antibalistiques, on ne savait même pas alors d'aucune source si le Canada y participerait. De fait, les cartes que les organes de presse avaient réussi à se procurer indiquaient que l'une des bases d'engins serait située à North Bay (Ontario). Il est évident que les États-Unis en avaient décidé ainsi, et leur attitude était très logique. Il reste que le gouvernement devait décider subitement si le Canada ferait partie du réseau d'engins antibalistiques et si ce réseau ferait partie du NORAD. Le gouvernement du Canada continue d'affirmer qu'il n'en est rien, tandis que les États-Unis soutiennent le contraire. A mon sens, le climat qui a entouré cette décision laisse entendre que le Canada n'a vraiment pas été consulté à cet égard.

M. Ryan: Vous dites dans votre mémoire, professeur, qu'il est concevable à l'heure actuelle que le Canada soit attaqué par deux pays, les États-Unis et la Russie. Si notre pays devenait non-aligné, je suppose qu'il serait nécessaire, à votre avis, de s'armer pour parer à ces attaques possibles. En conséquence, nous devrions peut-être mettre au point nos propres armes nucléaires, nos propres engins antibalistiques, établir nos propres bases sous-marines au large de nos côtes, etc.

Le professeur Warnock: Non, c'est plutôt le contraire, et c'est sur ce point que je m'élève fortement contre les déclarations de M. Sharp. A mon avis, le Canada ne pourrait se défendre contre aucun de ces deux attaquants,

même s'il affectait des crédits illimtés à l'établissement de son système de défense. Il ne pourrait d'aucune façon établir une politique de défense, créer des cadres pouvant résister à une attaque de la part de l'Union soviétique ou des États-Unis. Ce serait de l'argent dépensé en pure perte. S'il est impossible de se défendre contre des ennemis éventuels, il est aberrant de vouloir établir un réseau de défense. Voilà pourquoi je ne suis pas d'avis, comme M. Sharp et d'autres, que, si le Canada devenait non-aligné, il nous faudrait renforcer davantage notre réseau de défense.

M. Ryan: Vous dites qu'il est concevable que le Canada soit attaqué par les États-Unis?

Le professeur Warnock: C'est possible.

M. Ryan: En serait-il ainsi, à votre avis, si le Canada continuait de participer à l'OTAN et au NORAD? La possibilité d'attaque de la part des États-Unis ne serait-elle pas ainsi écartée?

Le professeur Warnock: La seule attaque possible à laquelle je songe, et il s'agit d'une pure hypothèse et de quelque chose qui pourrait être tout à fait impossible ou inconcevable, se produirait si le Québec devenait indépendant et se donnait un gouvernement de gauche. Les États-Unis pourraient considérer cette éventualité comme constituant une véritable menace à leur sécurité, ainsi qu'ils l'ont fait lors de l'éventualité que des gauchistes prennent le pouvoir en république Dominicaine, ce qui amènerait leur intervention au Québec. Je ne crois pas que le fait que le Canada participe ou non à l'OTAN ou au NORAD influerait sur cette décision. D'après moi, c'est la seule éventualité où pareille intervention serait possible, et c'est également l'avis des États-Unis.

M. Ryan: Pourquoi dites-vous que la Chine constitue une plus grande menace à la paix mondiale que la Russie?

• 1255

Le professeur Warnock: Sur l'échiquier mondial contemporain, l'Union soviétique poursuit une politique de coexistence pacifique. Le parti communiste, partout dans le monde, au diapason de la politique étrangère de la Russie, notamment en Amérique latine, est opposé aux guerres de libération, à la révolution, etc., tandis que la politique de la Chine favorise partout la guerre dans les régions sous-développées. Dans l'esprit des Canadiens et des Américains, la plus grande menace qui pèse sur le monde est le fait que la Chine stimule et favorise partout dans le monde des guerres de libération nationale auxquelles l'Union soviétique s'oppose ouvertement. Ainsi que l'a affirmé un diplomate américain, la plus grande force contre-révolutionnaire en Amérique latine est le parti communiste russe, le parti officiel.

M. Ryan: Mon opinion est tout autre. J'affirme que c'est la Russie qui a été à l'origine de la guerre de Corée; c'est la Russie qui soutient principalement l'activité d'Ho Chi-Minh contre les Américains et les Sud-Vietnamiens au Sud-Vietnam; c'est la Russie qui appuie le Cambodge et la partie frontalière du Laos et qui favorise la situation d'instabilité qui y règne. Ho Chi-Minh ne collabore pas avec les Chinois; il ne leur permet pas l'entrée dans son pays bien qu'il accepte leur aide. Au Moyen-Orient, c'est la Russie qui est à l'origine des troubles en Syrie, en Égypte et en Algérie. Sa flotte est maintenant la deuxième plus importante au monde. C'est la Russie et non la Chine qui s'immisce partout. La Chine en a suffisamment de ses propres problèmes intérieurs, presque toutes ses provinces connaissent la révolution et le chaos. Qu'en dites-vous, professeur?

Le professeur Warnock: Il est vrai que l'activité de la Chine se limite à l'Asie. L'influence communiste en Amérique latine se traduit par un engagement d'ordre idéologique. Il est sûr qu'au Moyen-Orient l'Union soviétique a favorisé la position arabe. Elle constate qu'il lui est plus avantageux d'appuyer les Arabes qu'Israël. Par contre, il est significatif que les partis communistes soient hors-la-loi dans tous ces pays, notamment l'Égypte.

En réalité, l'influence communiste n'augmente pas au Moyen-Orient, elle est plutôt en train d'adopter une certaine stratégie. L'Union soviétique pense avoir coincé les États-Unis, étant donné que ce pays doit appuyer Israël, et elle opine qu'à long terme il lui est préférable d'appuyer l'Égypte.

M. Ryan: Elle peut y gagner beaucoup en envoyant sa flotte en Extrême-Orient et dans l'océan Indien, et en tentant d'y remplacer la Grande-Bretagne qui a battu en retraite ou évacué les lieux, devrais-je dire.

Le professeur Warnock: Vous parlez de la Russie?

M. Ryan: Oui.

Le professeur Warnock: Elle a des flottes de pêche et des navires espions dans la plupart des parties du monde, comme la plupart des grandes puissances.

M. Ryan: Merci, monsieur le président.

Le président: Avant de donner la parole à un autre membre, j'aimerais savoir si le Comité convient que le mémoire du professeur Warnock figure en annexe au compte rendu des témoignages d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: En outre, la réunion spéciale convoquée pour ce soir en vue d'établir le programme aura lieu à 20 heures dans la salle que nous occupons présentement. J'espère qu'elle sera de courte durée. MM. Groos, Cafix et Legault ont demandé la parole. Monsieur Groos, vous pouvez commencer.

M. Groos: Monsieur, je serai bref. Vous avez déclaré que l'influence politique du Canada augmenterait s'il se retirait de l'OTAN et du NORAD et s'il consacrait à l'aide à l'étranger les fonds affectés à ces deux associations. Vous avez ensuite affirmé que cette aide pourrait être fournie par le truchement de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Commonwealth francophone, et de l'O.E.A. bien que vous ne préconisez pas que le Canada en devienne membre. A mon avis, l'influence politique du Canada diminuerait si notre pays se retirait de l'OTAN et du NORAD. J'aimerais toutefois savoir dans quels secteurs elle augmenterait, surtout si nous accordions notre aide économique par le truchement des Nations Unies.

Le professeur Warnock: Lorsque je disais que le Canada devait devenir non aligné, j'ai également affirmé qu'il devait mettre en œuvre certaines initiatives d'ordre diplomatique par le truchement des Nations Unies et autres blocs non alignés déjà existants, et j'ai supposé que l'influence du Canada augmenterait ailleurs qu'en Europe de l'Ouest. Je ne dis pas qu'elle augmenterait aux États-Unis ou en Europe de l'Ouest, mais je crois qu'elle

• 1300

augmenterait dans le reste du monde vu qu'elle est quelque peu limitée à l'heure actuelle en raison de notre association étroite aux États-Unis. Je suppose toujours que le Canada désire exercer une influence positive dans le domaine de la politique étrangère, ce dont je doute.

M. Groos: Vous ne pourriez pas apporter plus de précision à ce sujet?

Le professeur Warnock: Voulez-vous que j'apporte des exemples?

M. Groos: Je vous en saurais gré.

Le professeur Warnock: Au Moyen-Orient, par exemple, on n'accepte plus que nous fassions partie de la Force d'urgence des Nations Unies dans la région de Suez, étant donné que nous nous identifions tellement à la politique des États-Unis en Israël. Nous sommes de moins en moins acceptés pour assurer le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies vu notre participation à l'OTAN. Les pays qui adhèrent au Pacte de Varsovie sont automatiquement exclus des opérations poursuivies par les Nations Unies en vue de maintenir la paix, et une campagne est présentement en cours en vue d'exclure les pays qui adhèrent à l'OTAN.

De plus, les troupes canadiennes n'étaient pas acceptables au Congo, tandis que l'étaient celles de l'Autriche, d'Irlande et de Suède, étant donné que ces pays étaient neutres et que le Canada ne l'était pas. La seule unité militaire canadienne au Congo était celle des communications, vu qu'elle était bilingue et répondait à un grand besoin dans ce domaine.

Par exemple, au sein des Nations Unies, il y eut une époque—je parle des années qui ont précédé 1955—où le Canada, de concert avec d'autres petits pays, a exercé une influence modératrice, mais cette initiative diplomatique a été totalement éclipsée par le bloc des pays non-alignés. Toutes les initiatives de modération, de changement, de compromis, etc. sont proposées par le bloc des nations non alignées, dont le Canada est absent. Les seuls groupes dont le Canada fait partie au sein des Nations Unies sont celui du Commonwealth, qui se réunit peu souvent, et celui de l'OTAN. C'est ainsi que le Canada a cessé d'être un architecte des compromis aux Nations Unies et s'est indentifié de plus en plus aux initiatives de l'OTAN. Par exemple, on ne lui a pas demandé d'appuyer l'attitude modérée des pays afro-asiatiques qui était un compromis entre les politiques des pays de l'Ouest et ceux de l'Est. A mon sens, si le Canada devenait non-aligné, il pourrait jouer un rôle plus positif comme la Suède, l'Irlande et l'Autriche, ce qui augmenterait plutôt que de diminuer son influence au sein de cet organisme.

Le président: Monsieur Cafik, vous avez la parole.

M. Cafik: Professeur Warnock, j'ai été quelque peu étonné par vos observations, et je suis porté à croire que vous faites preuve d'une certaine naïveté. Si je ne m'abuse, vous laissez entendre que la Russie ne poursuit pas une politique expansioniste. Vous avez déjà prétendu, si j'ai bonne mémoire, que la Russie désire avoir mainmise sur d'autres pays

par la voie électorale, à la faveur des élections. Cela semble plutôt étonnant, vu qu'elle ne l'a jamais fait auparavant même chez elle. Vous avez fait plusieurs affirmations de ce genre, ce qui me porte à conclure que vous vous réfugiez dans une tour d'ivoire professorale très bien isolée de la réalité.

M. Brewin: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Interroge-t-on le témoin ou le harangue-t-on? C'est une attaque ...

Le président: Veuillez poser votre question.

M. Cafik: Avec votre permission, je vais la poser. J'aimerais que vous me disiez si mes observations sont exactes, étant donné que je ne voudrais pas mal interpréter vos paroles. Avais-je raison d'affirmer qu'à votre avis la Russie n'a aucune visée expansionniste, ni en Europe, ni en d'autre partie du monde?

Le professeur Warnock: Aucune visée d'ordre militaire?

M. Cafik: Oui.

Le professeur Warnock: Non.

M. Cafik: Je suis de votre avis dans une certaine mesure. Je ne crois pas qu'elle en ait sur le plan militaire, en raison, justement, de l'alliance militaire des pays alliés. En d'autres termes, elle constate qu'elle ne réussirait pas à poursuivre ces objectifs sur le plan militaire.

Le professeur Warnock: On pourrait certes l'interpréter de cette façon. Si la Russie n'a pas envahi l'Europe ni l'Allemagne au cours des 20 dernières années, l'existence de l'OTAN pourrait en être la cause. Pour ma part, je crois qu'elle ne l'aurait pas fait même si l'OTAN n'avait pas existé. Je ne crois pas qu'elle eut jamais cette politique.

• 1305

M. Cafik: Vous avez également prétendu antérieurement, lorsque vous tentiez de justifier cette position, qu'elle ne le faisait pas vu qu'elle avait assez maille à partir avec ses propres alliés, les pays du Pacte de Varsovie.

Le professeur Warnock: Présentement.

M. Cafik: C'est exact, ce qui mettrait un frein à ses visées impérialistes, vu que cela ne ferait qu'augmenter ses maux de tête.

Serait-ce une des raisons pour lesquelles elle n'aurait pas l'intention d'étendre son empire?

Le professeur Warnock: Non. Si, par hypothèse, la Russie songeait à lancer une politique d'agression contre l'Allemagne, elle voudrait évidemment avoir l'appui de tous ses alliés de l'Europe de l'Est, car elle devrait traverser ces pays. Si elle n'avait pas leur appui, elle y songerait deux fois avant de mettre en œuvre pareille politique.

M. Cafik: Et vous croyez qu'elle a hésité parce qu'elle ne pensait pas que les pays du Pacte de Varsovie l'appuieraient dans cette décision?

Le professeur Warnock: Au cours des années?

M. Cafik: Oui.

Le professeur Warnock: Pas du tout. Je ne crois pas qu'elle ait jamais eu cette politique. Il faudrait d'abord examiner quelle était la situation de la Russie à la fin de la guerre. J'ignore s'il est valable de remonter aussi loin. Kennan a décrit dans ses mémoires son voyage de Moscou jusqu'en Europe de l'Ouest à la fin de la guerre. Tout le territoire russe avait été rasé. Une analyse économique de la situation qui existait en Russie à cette époque révèle qu'elle correspondait à celle des États-Unis vers 1860. C'était la destruction complète. Le but de l'Union soviétique durant la période immédiate qui a suivi la guerre était la reconstruction de la Russie. C'était comme si le territoire des États-Unis avait été rasé du Mississippi à l'océan Atlantique. Notre voisin aurait-il été aussi puissant dans les circonstances? Non. De fait, Kennan souligne dans ses mémoires que la Russie était très faible à cette époque et il affirme que personne n'aurait sensément cru que l'Union soviétique poursuivait des visées militaires expansionnistes alors qu'elle était tellement faible, à une époque surtout où les États-Unis possédaient le monopole des bombes atomiques. On doit conclure que, croire dans ces circonstances que l'Union soviétique était sur le point d'envahir l'Europe, constituait, au dire de Kennan, le comble de l'aberration.

M. Cafik: Oui, mais je ne crois pas qu'on doit en conclure qu'elle n'en avait pas le désir, mais plutôt qu'elle n'en avait pas les moyens, ou qu'elle considérait que les États-Unis possédaient une force de dissuasion telle qu'elle ne pouvait poursuivre cet objectif.

Le professeur Warnock: Dans un sens, la Russie formant une collectivité fermée, il s'agit de deviner quelle aurait pu être sa politi-

que, et il arrive que vous et moi avons des opinions différentes à ce sujet, ce qui est normal.

M. Cafik: Voici, je pense, ma dernière question: un autre point que vous avez soulevé est que les États-Unis et la Russie étaient les seuls ennemis possibles, ou les pays qui pourraient attaquer le Canada, et j'imagine que vous avez voulu dire l'attaquer avec succès; j'incline à reconnaître qu'il pourrait en être ainsi. Vous en concluez alors que nous devrions mettre fin à nos alliances et nous placer ainsi à la merci de l'un ou de l'autre, ou des deux. Cela étant, il me semblerait logique que nous réduisions de moitié ce danger. S'il est possible que nous soyons attaqués par deux pays, nous pourrions au moins en éliminer un en nous alliant aux États-Unis, de sorte qu'il n'en resterait plus qu'un qui pourrait le faire. Je crois vraiment que telle est notre position, savoir que nous nous sommes liés aux États-Unis et que nous partagerons leur sort quoi qu'il advienne.

Le professeur Warnock: Oui. Je reconnais que c'est ce qui est arrivé, mais je ne suis pas d'avis que cette ligne de conduite était la bonne. Notre politique aurait dû être, à mon sens, dès le début, dès la fin de la deuxième Guerre mondiale, de prendre tous les moyens possibles pour minimiser le danger d'un conflit entre l'Union soviétique et les États-Unis. J'ai l'impression qu'en nous alignant depuis lors avec les États-Unis, nous n'avons rien fait pour diminuer cette possibilité. J'estime au contraire que nous avons probablement accru la tension et que, si nous avions vraiment été une zone-tampon, si nous avions tout fait du point de vue diplomatique—je n'affirme pas que nous aurions pu le faire ni que la population l'aurait approuvé—si notre effort diplomatique avait été dirigé en vue de modérer la tension entre l'Est et l'Ouest, les intérêts du Canada auraient été mieux servis à la longue qu'en établissant des liens militaires très étroits avec les États-Unis.

M. Cafik: Ne croyez-vous pas que les alliances dans lesquelles nous nous sommes engagés ont été très avantageuses, du moins jusqu'ici? Reste à savoir ce qu'elles seront plus tard. Mais nous n'avons pas eu de guerre nucléaire. Ces alliances ont tout de même réussi à maintenir la liberté en Europe. Peut-être direz-vous que l'Europe serait quand même restée libre, mais je ne suis pas précisément d'accord sur ce point. Je crois que nous avons mis un frein aux ambitions expansionnistes militaires de la Russie; elles ne se sont pas trop manifestées directement dans ce sens. Cela doit résulter de quelque chose, me semble-t-il.

Le professeur Warnock: Cela pourrait être attribuable à l'OTAN, je n'en suis pas sûr. Que cela soit dû à l'OTAN ou au fait que les Russes en aient été empêchés parce que les États-Unis disposaient d'une bombe nucléaire capable de faire sauter l'Union soviétique, c'est évidemment question d'opinion. Ce peut avoir été la vraie cause présentive si vous prenez pour acquis qu'ils étaient déterminés à suivre une politique d'agression militaire en Europe, mais ce n'est pas mon avis.

M. Cafik: Merci, monsieur le président. Merci, professeur.

M. Legault: J'ai deux courtes questions à poser, monsieur le président. Au début de votre exposé, professeur, vous avez dit—et cela a été souligné par M. Cafik et aussi, je crois, par M. Ryan—que la Russie était présentement aux prises avec quelques difficultés, et que vous étiez d'avis qu'elle s'affaiblissait à cause des ennuis que lui causaient les pays signataires du Pacte de Varsovie. Vous m'avez laissé l'impression que vous ne croyiez plus que la Russie soit un agresseur. M. Ryan a certainement mis en lumière tout ce qui se passe dans le monde. Mais vous donnez à entendre dans votre exposé que la région arctique devrait servir à l'établissement d'un système international de détection de missiles et de bombes qui fournirait des renseignements aux deux côtés. Tel est le plan que vous adopteriez pour que l'impartialité règne dans les deux camps et qu'il serve simplement à renseigner les deux parties sur ce qui pourrait arriver. Vous comprenez que cela briserait complètement notre alliance avec les États-Unis.

Le professeur Warnock: Non, je crois que les États-Unis désirent présentement créer une détente avec l'Union soviétique et qu'ils agissent en ce sens. Une chose qui y fait vraiment obstacle c'est la guerre du Vietnam. N'était-ce ce conflit, je crois que nous aurions constaté beaucoup plus d'initiatives dans le sens de la paix et de la coopération avec l'Union soviétique au cours de ces dernières années. J'estime que nous avons là un domaine où nous pourrions faire naître une occasion. Peut-être ne serait-ce pas une chose vraiment significative, mais ce serait une chance d'établir un nouveau champ de compromis.

M. Legault: Croyez-vous, professeur, que les États-Unis soient agresseurs de quelque façon que ce soit, car vous donnez à entendre

par là qu'ils pourraient aussi bien déclencher une attaque nucléaire que la Russie?

Le professeur Warnock: J'estime que vous pouvez en envisager la possibilité. Ainsi, Robert Kennedy, dans son ouvrage *Thirteen Days*, dit que le secrétaire de la Force aérienne, qui était alors Curtis Lemay, proposa à l'époque de la Crise de Cuba que les États-Unis lancent immédiatement une attaque nucléaire contre l'Union soviétique. Pendant tout le temps que dura la controverse à propos de la conduite à tenir à l'égard des missiles qui se trouvaient à Cuba, l'autorité militaire était unanime à soutenir que la seule solution était d'attaquer et d'envahir Cuba. La gent militaire est donc portée à croire en la solution des problèmes par les armes.

M. Legault: A se servir des armes pour la défense.

Le professeur Warnock: Je ne sais pas; c'est possible.

M. Legault: Ce que vous dites revient nécessairement à ceci que le monde doit craindre les États-Unis autant que la Russie.

Le professeur Warnock: Je pense que le monde doit avoir peur d'une guerre nucléaire et prendre les précautions qui s'imposent; il devrait tout faire pour que ni les États-Unis, ni la Russie ne cherchent jamais à recourir aux armes nucléaires ou se placent dans une situation où ils croient devoir le faire.

M. Legault: J'ai une question qui fait suite à l'affirmation voulant que nous nous retirions de toute participation à ces choses: croyez-vous que le Canada devrait augmenter de façon substantielle ses dépenses pour la protection civile—je fais allusion à l'OMU—à cause des effets désastreux d'une attaque nucléaire dont le Canada serait la victime?

Le professeur Warnock: Oui, si vous envisagez de façon réaliste ce que le Canada peut réellement faire pour se défendre: vous devez alors prendre en considération les probabilités d'une attaque, et la plus grande menace pour le Canada est la possibilité d'une guerre nucléaire entre l'Union soviétique et les États-Unis. C'est le plus grand danger qui menace l'existence du Canada.

Cela étant, la chose la plus logique, si vous voulez consacrer de l'argent à la défense, serait en ce cas de l'affecter à la survivance. Je ne suis pas convaincu, ainsi que je l'ai affirmé précédemment, que, si nous en arrivions au point où les armes nucléaires seraient utilisées dans une guerre sans merci entre l'Union soviétique et les États-Unis, cela ferait beaucoup de différence que nous ayons ou non des abris contre les retombées, car si l'on tient compte de l'ampleur et du nombre des armes utilisées, si une telle situation se présentait, les vivants envieraient les morts, ainsi que le disait Herman Kahn dans son premier livre.

M. Legault: Merci beaucoup, professeur.

Le président: Je voudrais vous poser une question, professeur Warnock. Je crois savoir que les États-Unis pourvoient dans une certaine mesure à la défense du Canada au moyen de leurs forces armées; je crois qu'il s'agit de défense aérienne dans l'Ouest du Canada. Connaissez-vous bien les détails des moyens que fournissent les États-Unis pour la défense du territoire canadien, et pouvez-vous nous dire en quoi ils consistent?

Le professeur Warnock: Ils ont des plans pour des cas imprévus. Par exemple, lors de la crise des missiles à Cuba, ils ont demandé de transférer des avions intercepteurs en territoire canadien, et cela leur fut refusé. Pour ce qui est des plans spéciaux, je ne les ai pas vus parce qu'ils ne sont communiqués qu'aux gens qui ont besoin de les connaître. Je ne les ai pas vus même lorsque j'étais au ministère des Affaires étrangères. Quoi qu'il en soit, ils ont toutes sortes de plans, même, par exemple, en ce qui a trait à leur ligne de conduite advenant une invasion du Canada par les Russes. Ils ont des plans pour toutes les situations possibles.

Le président: Mais l'aviation militaire américaine ne pourvoit-elle pas présentement à la défense du Canada occidental? Le savez-vous?

Le professeur Warnock: Je suis porté à le croire, vu que les intercepteurs canadiens sont stationnés en Colombie-Britannique et à North-Bay sans rien entre les deux. Si vous examinez le dispositif de la force de défense, vous pouvez constater que les intercepteurs canadiens n'ont pas un rayon d'action suffisant pour couvrir cette superficie. Par conséquent, en cas d'attaque par des bombardiers cette région, étant donné la situation de nos intercepteurs, sera défendue, si l'on peut dire, par les intercepteurs américains stationnés dans le Dakota-Nord, le Montana et ainsi de suite.

Le président: Monsieur Anderson, aviez-vous une seconde série de questions?

M. Anderson: Non, pas une seconde série. Je voudrais simplement poursuivre la dernière idée que j'ai formulée. Affirmeriez-vous,

monsieur, que l'Alliance pour le Progrès a été un succès?

Le professeur Warnock: Non.

M. Anderson: Vous avez laissé entendre antérieurement qu'elle ne fut instituée qu'à une fin: empêcher une révolution violente, et empêcher l'Amérique latine de faire sienne la thèse du président Mao d'une révolution suivie de...

Le professeur Warnock: Oui.

M. Anderson: Vous croyez donc qu'elle a échoué. Cela veut-il dire que vous prévoyez une série de crises à la Cuba dans toute l'Amérique latine?

Le professeur Warnock: Les Américains eux-mêmes admettent maintenant... le gouvernement a reconnu l'an dernier que l'Alliance pour le Progrès a échoué. J'ignore ce qui arrivera plus tard en Amérique latine où quelque huit pays font actuellement face à des révolutions très peu importantes. Je prévois que, dans les vingt prochaines années, vu que les conditions économiques et le standard de vie des habitants de l'Amérique latine ne s'améliorent d'aucune façon—de fait ils se détériorent, c'est-à-dire que les denrées alimentaires par tête y sont en diminution chaque année—le nombre de ces guerres de guérillas augmentera et peut-être aussi leur intensité.

M. Anderson: Je ne vous contredirai certainement pas sur ce point. Ne croyez-vous pas cependant qu'un accroissement assez massif de l'aide à ces pays par le truchement de l'Alliance pour le Progrès, ou que tout autre programme revivifié de développement nous permettrait d'écarter un tel danger? Ou bien avez-vous l'impression qu'avec les structures sociales existant dans plusieurs de ces pays—je reconnais qu'il y en a de plusieurs sortes—il est impossible de réaliser le développement pour lequel l'Alliance, par exemple, fut instituée?

Le professeur Warnock: Je pense qu'il est plus difficile de réaliser une évolution significative en Amérique latine que dans toute autre région. Ce fut l'une des grandes déceptions de l'Alliance pour le Progrès dans les deux premières années, surtout que la Conférence originelle de Punta del Este, qui établit le programme de l'Alliance par le truchement de l'OEA, adjurait les pays de l'Amérique latine d'opérer une réforme majeure dans le domaine de la répartition des terres, de la fiscalité, et de taxer la richesse. La plupart des riches ne sont pas taxés en Amérique latine. La majeure partie des terres ne sont pas taxées. Chaque fois que les gouvernements de ces pays se sont trouvés en face de cette épreuve, ils refusèrent d'opérer les réformes. C'était très décevant pour l'administration Kennedy de constater que ses efforts étaient frustrés par la mauvaise volonté—je crois qu'il est équitable de le dire, surtout dans le cas de l'Amérique latine—de l'oligarchie retranchée derrière ses privilèges et refusant de modifier la situation de quelque façon que ce soit.

M. Anderson: Je suis tout à fait d'accord avec vous; c'est aussi mon impression. Vous avez cependant proposé plus tôt que nous accordions autant que possible d'aide à l'étranger dans une tentative d'éviter des révolutions de ce genre. Vous conviendrez cependant comme moi que des révolutions sont probablement inévitables en Amérique latine. Pouvez-vous aller un peu plus loin en disant que nous devrions vraiment remettre maintenant en question notre ligne de conduite originelle et voir si nous devrions chercher à éviter de telles choses?

Le professeur Warnock: En premier lieu, si nous voulons adopter une politique de sélection partout où nous accordons notre aide, je ne me serais pas arrêté particulièrement à l'Amérique latine, exception faite, par exemple, des pays du Commonwealth britannique des îles caraïbes. J'aurais prêté une attention spéciale aux pays sous-développés du Commonwealth et de la Francophonie. Je crois qu'on peut faire plus là qu'en Amérique latine, et j'aurais surtout fait ressortir, vu que les États-Unis ont de gigantesques intérêts dans l'Amérique latine, le fait que vous vous immiscez vraiment dans ce que les Américains considèrent être leur intérêt particulier. J'estime que le Canada pourrait être réellement plus utile en s'efforçant de créer des liens politiques, commerciaux et économiques avec des pays autres que ceux qui sont dans la zone d'influence des États-Unis.

M. Anderson: Croyez-vous qu'il soit très possible que des mouvements révolutionnaires non communistes prennent naissance en Amérique latine? Je n'entends pas simplement des révolutions de palais montées par des généraux; je veux parler de révolutions modifiant totalement la structure sociale et qui ne sont pas ncessairement calquées sur celles de Cuba ou de la Chine?

Le professeur Warnock: Franchement, je l'ignore. C'est difficile à dire à cause de la réaction présente. La révolution cubaine, par exemple, en était essentiellement une des étudiants bourgeois, fils de millionnaires et de docteurs. C'est pourquoi le parti communiste cubain y était opposé et proclamait que ce n'était qu'une révolution bourgeoise. Après la

prise du pouvoir par ces bourgeois nationalistes révolutionnaires, ceux-ci commencèrent par nationaliser les entreprises américaines, furent poussés de plus en plus vers la gauche et, lorsque Castro—vous devez comprendre la terminologie latino-américaine—annonça en décembre 1961 qu'il était marxiste, c'était en somme une façon de dire «Je ne suis pas un communiste. Je suis un révolutionnaire». Jamais, ni lui, ni Guevara, ni aucun autre, ne se sont associés au parti communiste parce qu'ils croient que ce parti est épuisé comme tel, qu'il est un groupe contre-révolutionnaire et ils ont toujours maintenu cette opinion depuis 1954. Ils se sont toujours opposés fermement au parti communiste en Amérique latine parce qu'il était historiquement engagé avec la Russie, adoptait la politique étrangère russe, et ne voulait par conséquent lui accorder aucune aide. Lors de la révolution bolivienne, par exemple, les mineurs d'étain de la Bolivie étaient tous membres du syndicat ouvrier communiste, et Moscou leur donna l'ordre de ne donner aucune aide à Guevara. Les mineurs d'étain sont armés, et s'ils avaient appuyé pleinement Guevara, sa révolution aurait réussi.

M. Anderson: Cette certitude était notée dans son journal. Vous croyez donc qu'il soit très possible qu'il existe en Amérique latine ce que j'appellerai une politique de confiance en soi, une sorte de régénération interne qui pourrait ne pas être communiste.

Le professeur Warnock: Je pense que les sentiments les plus forts en Amérique latine, à bien y penser, sont le nationalisme et une attitude anti-yankee. Vous le savez bien, plusieurs écrivains et Américains latins croient en la nationalisation parce que le seul moyen, selon eux, d'être maîtres de leur économie consiste à nationaliser les entreprises américaines et étrangères.

Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils soient communistes, mais simplement qu'ils croient en la maîtrise nationale de l'économie.

M. Anderson: Les généraux péruviens en ont donné la preuve.

Le professeur Warnock: Oui, au Pérou.

M. Anderson: Une dernière question. Je regrette d'avoir abusé de votre temps. Vous avez dit que nous devrions nous efforcer de commercer davantage avec le Japon et la Chine. Ayant servi pendant trois ans dans cette région comme délégué commercial adjoint, je suis extrêmement curieux que vous me disiez où sont ces grandes chances de commerce. Je suis d'avis que le commerce avec la Chine, par exemple, va entièrement à celui qui présente la meilleure affaire. Vous en avez un exemple classique dans l'Allemagne de l'Ouest qui jouit des meilleures relations commerciales possibles avec la Chine, alors que d'autres pays tirent un peu de l'arrière. Croyez-vous sincèrement qu'il existe en extrême Orient quelque champ commercial inexploré que nous pourrions découvrir si nous regardions moins du côté des États-Unis? Est-ce simplement pour le Canada question de manque de hardiesse?

Le professeur Warnock: Vous êtres probablement mieux renseigné que moi sur ce sujet, mais je crois que cela vient aussi du fait que la majeure partie de notre commerce se pratique déjà avec les États-Unis et qu'une bonne part de ces affaires sont imposées par le système des succursales d'entreprises.

D'autre part, le Japon a de stricts règlements commerciaux. Il n'importera pas plus qu'il n'exportera, puis il vous faut convaincre les fabricants canadiens qu'ils devraient tolérer l'entrée chez nous de ce qu'ils considèrent être de la marchandise japonaise bon marché en vue de promouvoir des échanges équilibrés. Il en va de même pour la Chine, et le commerce restera probablement le même jusqu'à ce que le Canada fasse un véritable effort pour accroître les importations de produits manufacturés de la Chine et du Japon.

• 1325

M. Anderson: J'apprécie, certes, vos commentaires, mais je dois ajouter que je suis en complet désaccord avec vous sur ces deux derniers points. Les hommes d'affaires japonais et chinois, de même que les fonctionnaires du gouvernement avec qui j'ai discuté cette question, savaient fort bien que vous n'équilibrez les choses que dans leur ensemble, et les Chinois ne tiennent pas plus à placer leur commerce au même niveau que le nôtre qu'ils ne désirent le faire avec Hong-Kong où ils ont un énorme surplus, alors qu'ils ont avec le Canada un grave déséquilibre à leur détriment.

Le professeur Warnock: Vous ne croyez pas qu'ils tiennent à accroître leurs exportations.

M. Anderson: Ils y tiennent certainement, mais ils ne nous fourniraient assurément pas l'occasion de vendre chez eux. Je ne vous fais là qu'une simple remarque. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à remercier en votre nom le professeur Warnock pour son très utile et fort intéressant exposé. Merci bien, professeur Warnock.

APPENDICE MM

Rôle du Canada dans la défense de l'Amérique du Nord

par John W. Warnock

Il est utile à tout pays de repenser périodiquement sa politique étrangère et sa politique en matière de défense, car la situation internationale évolue de façon passablement rapide. Une politique de défense doit toujours être fondée sur une évaluation réaliste des objectifs à long terme. En élaborant les plans, il faut mettre l'accent sur les probabilités et ne pas se rendre esclave de la tradition établie au cours des années. De plus, tous les programmes mettent en valeur un intérêt inné, et aucune organisation de défense n'échappe à la loi de Parkinson. Au Canada comme dans la plupart des autres pays, les moyens sont rares et les besoins sont grands dans plusieurs domaines. En élaborant son programme de défense, un gouvernement doit tenir compte des besoins dans d'autres domaines; comme les dépenses effectuées à des fins de défense ne sont pas aussi productives que dans d'autres domaines, un gouvernement doit s'assurer que les programmes en vigueur et les nouveaux programmes correspondent à un besoin fondamentalement important.

Un établissement militaire a pour but de protéger et de défendre l'État. On peut supposer que le Canada ne peut être attaqué que par deux pays, les États-Unis et l'Union soviétique. Certains pourraient prétendre que dans un avenir éloigné la Chine pourrait constituer un danger militaire pour le Canada, mais c'est par un effort d'imagination qu'on parvient à élaborer une telle hypothèse. Mais ce que nous avons craint le plus ces dernières années, c'est une guerre entre les États-Unis et l'Union soviétique. Dans le domaine des armes nucléaires transportées par des missiles et des bombardiers, le Canada serait pris au centre à cause de sa situation géographique et deviendrait très probablement une zone neutre nucléaire.

Mais la réalité la plus importante pour le Canada, c'est que nous ne pouvons pas nous défendre contre une attaque, qu'elle vienne des États-Unis ou de l'Union soviétique; nous n'avons pas les moyens de nous défendre. En second lieu, il est assez évident qu'on ne pourrait rien faire pour protéger le Canada advenant un conflit nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il n'existe pas de défense, à proprement parler dans le cas d'une guerre nucléaire. Même avant l'avènement des missiles balistiques intercontinentaux (*ICBM*), les États-Unis et l'Union soviétique pouvaient tous deux se détruire réciproquement.

Peu de temps après la seconde guerre mondiale, dès 1946, le gouvernement canadien a décidé que notre sécurité pourrait mieux être sauvegardée par une alliance militaire étroite avec les États-Unis. Notre organisation de défense a été intégrée au système américain de défense dont le premier but consistait à détecter une attaque possible d'un bombardier soviétique contre les États-Unis. Cette alliance a conduit à la signature de l'accord du NORAD en 1958.

Cependant, le système de défense de l'Amérique du Nord admettait la possibilité de protéger les États-Unis contre l'attaque d'un bombardier soviétique. Ainsi, au cours des années, on a dépensé des sommes astronomiques pour mettre au point des intercepteurs et des missiles, qui en fait, n'aurait jamais pu constituer une protection acceptable pour l'Amérique du Nord. Ce système de défense n'aurait pas pu intercepter plus de 50 p. 100 des bombardiers qui se seraient présentés, et dans les années 1950 cela signifiait que la plupart des points vraisemblablement vulnérables n'auraient pu échapper à la destruction. En outre, cela n'a jamais été un élement important du dispositif de dissuasion que constitue le commandement aérien stratétique des États-Unis; le système de détection par radar suffisait à déceler l'approche d'un bombardier soviétique.

Fait à noter, l'Union soviétique a lancé Sputnik I un mois avant d'entrer en vigueur de l'accord du NORAD, ce qui symbolisait la fin de l'époque des bombardiers et le véritable début de la période de l'équilibre de la terreur. Il n'existe pas de moyen de défense contre les engins balistiques intercontinentaux. Même le système antimissile balistique que les États-Unis sont à étudier ne constituerait pas un moyen efficace de défense.

Dès le 17 mai 1965, Robert McNamara, alors secrétaire américain à la défense, a proclamé que le système du NORAD était périmé. En février 1968, il a ordonné la suppression progressive des anciennes lignes de radar et l'adoption du système d'alerte et de contrôle aéroporté (*AWACS*). Aujourd'hui le NORAD n'est plus qu'un système d'alerte en cas d'attaque par un missile soviétique. Est-il nécessaire que le Canada continue à participer au NORAD réduit à ce rôle? La participation du Canada donne-t-elle plus de force à l'organisation préventive américaine?

Tout d'abord, le système de détection lointaine des missiles balistiques (*BMEWS*) fonctionne en dehors du Canda: à Clear, en

Alaska; à Thule, au Groenland; et à Fylingdales Moor, en Angleterre. Aucune partie du territoire canadien ni aucune partipation du Canda sont nécessaires à ces opérations. La seule contribution du Canada dans le domaine de l'espace aérien consiste dans le détecteur optique *Baker-Nunn* de poursuite spatiale établi à Cold Lake, en Alberta, qu'on pourrait facilement transporter aux États-Unis. De plus, les États-Unis ont maintenant en service un nouveau radar à détection au-delà de l'horizon dont le fonctionnement est assuré par des bases établies aux États-Unis et qui est de beaucoup supérieur à l'ancien système anti-bombardier et *BMEWS*.

Selon les dernières prévisions budgétaires du secrétarait américain à la défense publiées en janvier 1969, l'Union soviétique aurait environ 800 engins balistiques intercontinentaux qu'elle serait en train de transformer en ogives à têtes multiples. L'Union soviétique aurait au moins 30 sous-marins atomiques capables de lancer des missiles sur le territoire américain. Advenant un conflit entre l'Union soviétique et les États-Unis, resterait-il quelque chose du système canadien de défense pour abattre les 155 bombardiers de l'Union-soviétique? Les bombardiers soviétiques trouveraient-ils encore quelque chose à détruire dans notre pays? Il est à peu près temps que les Canadiens se rendent compte que la contribution qu'ils font chaque année au système de défense de l'Amérique du Nord constitue littéralement une perte d'argent.

Cependant, je mettrais également en doute la façon dont on envisage ordinairement la défense comme étant le principal moyen de sauvegarder la paix. Est-ce là la meilleure façon de protéger le Canada contre un conflit nucléaire qui entraînerait probablement la destruction totale des régions habitées de notre pays? La guerre nucléaire menace l'existence même du Canada, et notre gouvernement a la responsabilité de diminuer les risques de conflit entre les États-Unis et l'Union soviétique. Selon moi, notre décision de participer à des accords de défense avec les États-Unis n'a pas diminué la tension entre les deux géants, bien au contraire. Le fait de permettre à des bombardiers atomiques américains, effectuant des missions dans les conditions maximums de sécurité malgré erreur de survoler le territoire canadien jusqu'à la frontière de l'Union soviétique ne peut être décrit que comme un danger. Le Canada n'a pas joué le rôle de zone tampon dans ce conflit; nous avons joué le rôle de prolongement du système militaire américain. Nous avons donc accru la tension entre les États-Unis et l'Union soviétique et nous avons amené ces deux pays plus près d'un conflit.

Sous le régime actuel d'équilibre de la terreur, il est important que le Canada s'assure que la dissuasion joue *dans les deux sens*. Nous voulons être certain que ni les États-Unis ni l'Union soviétique soit en mesure de déclencher une attaque surprise. Il semble donc logique que le Canada prenne des initiatives directes dans ce domaine afin de favoriser la stabilité. Le Canada pourrait recommander que la région de l'Arctique serve de zone internationale pour l'établissement d'un système de détection réciproque des missiles et des bombardiers. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle proposition;[1] cette mesure a déjà été proposée, mais les représentants du Canada n'en ont pas tenu compte. Elle ne serait peut-être pas militairement valable dans la situation actuelle mais, du point de vue de la paix, elle aurait une portée semblable à l'accord de 1963 destiné à banir les essais nucléaires dans l'atmosphère.

Le Canada pourrait en outre remettre en cause la démilitarisation de la région de l'Arctique. En 1958, le président Eisenhower avait proposé un plan pour l'inspection de l'espace aérien au-dessus de l'Arctique et ce plan a été présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies par Dag Hammarskjold.[2] La proposition comportait certains inconvénients; de façon générale, elle semblait avantageuse pour les États-Unis qui avaient peu de bases aériennes dans cette région sauf celles de l'Alaska alors qu'on suppose que l'Union soviétique maintenait un nombre beaucoup plus considérable de telles bases dans la région arctique. Néanmoins, une autre proposition a été soumise en 1964 par deux scientifiques, M. Alexander Rich, Américain et M. Alexander P. Vinogradov, Soviétique.[3] Cette proposition prévoyait un plan en trois étapes pour le désarmement complet de l'Arctique, auquel la Norvège, la Suède et le Canada auraient participé. Le Canada devrait chercher sincèrement à diminuer la tension entre les États-Unis et l'Union soviétique; on pourrait tenter certains efforts dans ce sens.

En résumé, j'estime donc que l'apport du Canada à la défense de l'Amérique du Nord est irréaliste, dépassée et inutile, et qu'on pourrait y mettre fin sans nuire aucunement au système américain de dissuasion. En outre,

---

[1] Par exemple, voir Harry Pope, «Permettez aux Russes d'utiliser également la ligne DEW» *Maclean's*, décembre 1959, pp. 10, 60-61.

[2] Pour un résumé, voir Trevor Lloyd, «Open Skies in the Arctic», *International Journal*, XIV, nº 1, hiver 1958-1959, pp. 42-49.

[3] Alexander Rich et Alexander P. Vinogradov, «Arctic Disarmament», *Bulletin of the Atomic Scientists*, XX, novembre 1964, pp. 22-23.

je ne crois pas que le fait de nous intégrer militairement avec les États-Unis soit la meilleure façon de préconiser la paix entre l'Union soviétique et les États-Unis. Le Canada pourrait élaborer de nouveaux programmes et prendre de nouvelles intiatives en ce sens qui sans doute seraient bien accueillis par les États-Unis. Il est certain que l'argent ainsi économisé pourrait être affecté à des programmes plus productifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays.

BIOGRAPHIE

John W. Warnock. Né le 1er décembre 1933, à Cleveland, Ontario. B.A. de l'Université Duke. M.A., Ph.D. de l'American University. Archiviste à la bibliothèque du Congrès, 1958-1961. Service extérieur des États-Unis, Département d'État, 1961-1963. Professeur adjoint de sciences politiques à l'Université de Saskatchewan, Saskatoon, 1963-1969.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 31

SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29854-1

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le jeudi 27 février 1969
(46)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h. 05. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, Macquarrie, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*) et Winch—(23).

Aussi présents: MM. Groos et Hymmen, députés.

Témoin: Le professeur Albert Legault, professeur itinérant, chaire des Études stratégiques, Université Queen's.

Sur une proposition de M. Winch,

Il est décidé—de payer des frais de voyage et de séjour raisonnables à M. Theo Sommer et au professeur J. Granatsein, qui ont été invités à témoigner devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale relativement à l'objet de l'ordre de renvoi du jeudi 16 janvier 1969.

Le vice-président présente le témoin, le professeur Albert Legault, qui fait un exposé préliminaire.

Les membres du Comité interrogent le témoin sur divers aspects de la politique de défense.

Il est convenu de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui l'exposé communiqué à l'avance par le professeur Legault et intitulé *L'OTAN: Une organisation vitale et nécessaire*, dont des exemplaires en français et en anglais ont été distribués, de même que la notice biographique du professeur (*voir l'Appendice nn*).

L'interrogatoire terminé, le vice-président remercie le professeur Legault d'être venu témoigner.

A 13 heures moins 10 minutes, la séance est suspendue jusqu'à 20 heures; le témoin sera alors M. Theo Sommer.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Harkness	MacRae
Anderson	Howard (*Okanagan Boundary*)	Marceau
Barrett	Laniel	Nowlan
Brewin	Laprise	Penner
[1] Buchanan	Legault	Prud'homme
Cafik	Lewis	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Fairweather	MacDonald (*Egmont*)	Stewart (*Cochrane*)
Forrestall	MacLean	Thompson (*Red Deer*)
Gibson	Macquarrie	Winch—(30)
Guay (*St. Boniface*)		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,

Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:

[1] M. Buchanan remplace M. Groos le 26 février 1969

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 27 février 1969

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

● 1110

J'aimerais prévenir les membres du Comité que ce soir nous consacrerons 15 minutes à l'étude de l'itinéraire projeté pour notre voyage en Europe, qui débutera le 8 mars prochain. Nous tenterons alors de répondre à toutes les questions.

M. Brewin: Est-ce une réunion à huis clos?

Le vice-président: Non, il s'agit d'une réunion au cours de laquelle nous entendrons l'exposé de M. Sommer.

M. Brewin: La différence n'est pas très considérable car habituellement ce qui est important . . .

Le vice-président: Je crois que nous ne pouvons vous entendre, monsieur Brewin.

M. Brewin: Je voulais seulement vous demander si la réunion de ce soir, prévue pour étudier l'itinéraire, serait à huis clos, et je voulais dire que cela ne fait pas une différence très considérable de toute façon car, apparemment, les décisions que nous prenons à huis clos sont toutes divulguées par les membres.

Le vice-président: Je crois qu'on pourrait tout aussi bien poursuivre ce sujet à huis clos. Il ne s'agit que des menus détails du voyage.

M. Brewin: C'est à vous que je m'adresse alors.

Le vice-président: Essayons de procéder avec un certain ordre. Je ne pense pas que les membres du Comité soient intéressés à cette question pour le moment. J'aimerais maintenant présenter . . .

M. Anderson: Monsieur le président, j'aimerais poser une question concernant un privilège personnel. Il s'agit d'un point qui a été soulevé à deux reprises par d'autres membres de ce Comité et je crois que s'ils ont en main le compte rendu de notre précédente séance publique ils y trouveront un exposé de mes opinions que tout citoyen peut très bien lire. Non seulement s'agissait-il d'une déclaration publique, mais elle a été publiquement enregistrée ce qui me porte donc à croire que les observations de M. Brewin sont peut-être inadmissibles.

M. Brewin: Si j'ai commis quelque injustice à l'égard de mon collègue, je vais me rétracter.

M. Anderson: Très bien.

M. MacDonald (Egmont): J'aimerais poursuivre cette remarque.

Le vice-président: Monsieur MacDonald, sur une question de privilèges.

M. MacDonald (Egmont): Il semble y avoir une certaine confusion quant à savoir si, quand il s'agit d'une réunion à huis clos, les membres sont libres d'exposer leurs opinions personnelles au sujet de ce qu'ils ont dit ou de ce qui s'est produit au cours d'une réunion du Comité. Je ne songe à aucun cas précis, mais il me semble y avoir une certaine confusion quant à savoir si oui ou non un membre en particulier peut faire des observations quant à ce qui s'est passé et à ce qui a été dit.

Je crois qu'il y aurait lieu d'établir une certaine ligne de conduite afin de déterminer si on doit se borner à une simple déclaration du président concernant les décisions prises ou bien s'il est loisible aux membres du Comité d'exprimer leurs opinions au sujet de ce qui s'est passé et de ce qu'ils ont dit, ou de toute autre chose qui aurait été dite.

Le vice-président: Monsieur Cafik.

M. Cafik: Monsieur le président, à ce sujet, j'ai moi-même été un peu ennuyé. Il s'agit d'un incident qui s'est passé lors d'une séance d'un autre comité, si je puis le raconter, et je pense que nous sommes arrivés à une conclusion sage. A la suite d'une réunion à huis clos du comité des comptes publics, on a accordé une entrevue à des représentants de la radio et de la télévision, et on leur a exposé ce qui s'était passé et ainsi de suite. J'ai alors invoqué le privilège de présenter une explication sur un fait personnel et nous sommes venus à la conclusion que personne n'avait commis d'erreur en fait, mais que chacun aurait dû du moins comprendre les règles du jeu.

Nous avons décidé qu'à la fin des réunions à huis clos subséquentes, on déciderait les conclusions que le président serait autorisé à rendre publiques à l'égard de chaque réunion à huis clos. Je crois que nous devrions

cette invitation, j'ai eu quelque hésitation au sujet de la participation du Canada à l'OTAN, car je conçois difficilement ce qu'on peut dire de neuf ou qui n'a pas été dit et qui soit important mais, comme il semble que la politique consiste à répéter constamment les mêmes choses de façon différente dans une nouvelle présentation, je vais tenter aujourd'hui de mettre à l'épreuve votre compréhension et votre patience.

• 1120

Ce faisant, je comprends que je fais preuve d'un certain masochisme, particulièrement lorsqu'il s'agit de vous présenter de façon ordonnée mes conceptions très confuses, mais je suis persuadé que vous jouerez le jeu en faisant preuve d'un certain sadisme, du moins quand viendra la période des questions. Ceci dit, je puis maintenant passer à ce dont tout Français est très fier dans un article quelconque; dans un livre quelconque; dans un discours quelconque—probablement même en amour—c'est-à-dire les préliminaires. Vous me permettrez donc de faire cette présentation en français.

[*Texte*]

• 1121

Messieurs, j'aimerais compléter le texte que vous avez sous les yeux, de deux manières différentes. Permettez-moi tout d'abord de mettre en lumière certains aspects de l'évolution des relations entre les deux Grands, d'une part, et entre les pays européens, d'autre part. Nous tirerons ensuite, si vous le voulez bien, les conclusions qui en découlent pour l'OTAN.

De la crise de Cuba à aujourd'hui, la «détente», convenons-en, hormis la brève interruption due à l'occupation du territoire tchécoslovaque et en dépit du Vietnam, a été le trait dominant des relations entre les deux Grands. Le principal terrain de rencontre s'est constitué autour du grand débat stratégique. A telle enseigne, la conclusion d'un traité sur la suspension des essais nucléaires dans l'atmosphère, l'installation d'un téléphone rouge, l'interdiction de la mise sur orbite d'engins nucléaires, et enfin le dépôt du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A tout cela vient s'ajouter le dialogue déjà entamé sur la réduction des armes stratégiques offensives et défensives, et j'entends par là le système de défense antimissiles.

Sur un plan général, l'évolution de la politique des deux Grands n'en est pas moins frappante. En premier lieu, les États-Unis, après de vains efforts pour faire aboutir le projet de la MLF, la force multi-latérale, se détournèrent subitement des questions européennes pour attacher une importance croissante à l'amélioration de leurs relations avec l'URSS.

Il y eut ensuite le projet de la non-prolifération des armes nucléaires qui coïncida, assez curieusement, avec l'engagement progressif des États-Unis au Vietnam. Les Russes, pour leur part, renoncèrent peu à peu à l'universalisme du communisme révolutionnaire et cela, dès que la rupture Moscou-Pékin fut consommée, pour attacher une importance croissante aux questions du Moyen-Orient et au problème de la sécurité européenne. Deux points méritent ici d'être retenus: en premier lieu, il ne saurait y avoir d'asymétrie plus totale entre l'évolution de la politique soviétique et celle de la politique américaine. Moscou s'est peu à peu replié sur lui-même pour se préoccuper des ses intérêts les plus immédiats, alors que Washington a paru, j'insiste, a paru négliger ses alliés pour s'éprendre subitement du besoin d'être le gardien des valeurs occidentales, du moins, le dit-on, en Asie. En deuxième lieu, le débat stratégique sur la stabilisation de l'équilibre nucléaire, ressemble étrangement à celui de l'entre-guerre, où les puissances navales cherchaient au premier plan à stabiliser l'équilibre stratégique sur les mers alors que les puissances continentales pensaient à l'avenir en termes de garanties européennes.

Ce parallèle historique s'applique, à peu de nuances près, à la situation européenne d'aujourd'hui. La France fut certes le premier pays à rechercher aussi ouvertement l'entente et la coopération avec les pays de l'Est. Mais l'Allemagne ne tarda pas à se joindre à la course à la détente, ce qui rendit par le fait même la pilule de plus en plus difficile à avaler pour les Russes. Le point qu'il importe de retenir ici, et je l'ai déjà souligné dans le texte qui vous a été distribué, est que de nombreux pays européens, tant à l'Est qu'à l'Ouest, se refusent à reconnaître la division de l'Europe comme définitive.

Or, le but de la politique de Moscou est évidemment, premièrement, de consolider le *statu quo* européen, ce qui lui mermet par la même occasion, de conserver son glacier militaire acquis au prix de si nombreux efforts. Deuxièmement, de consolider son contrôle sur les pays du pacte de Varsovie, de manière à en faire de fidèles alliés. Troisièmement, d'obtenir le démantèlement de

procéder de la même façon ici. A la fin des réunions à huis clos, nous devrions décider ce qui doit être révélé à la presse, car autrement les réunions à huis clos n'ont aucun sens.

Le vice-président: Monsieur Winch?

M. Winch: Je crois comprendre alors que tous les membres souhaiteraient qu'on remette la discussion à ce soir, alors que nous aurons une réunion à huis clos pour prendre une décision.

M. Anderson: Je vous demande pardon, monsieur le président, je crois que cette conclusion est tout à fait erronnée. Je pense que nous devrions étudier ce problème à fond et prendre une décision maintenant. Mes deux collègues qui viennent de parler on dit «une fois la réunion terminée», comme je l'ai dit, si on avait le compte rendu de la réunion publique précédente, qui a eu lieu l'avant-midi du même jour où nous avons eu la réunion à huis clos au cours de la soirée, on y trouverait un exposé de mon opinion.

Si, à la suite d'une réunion publique, nous avons une réunion à huis clos pour discuter un point qui a déjà été soulevé et étudié à fond, je ne comprends pas pourquoi une opinion personnelle qui peut avoir ou ne pas avoir été exprimée au cours de la réunion à huis clos, mais qui est certainement l'opinion d'un membre, ne pourrait pas être discutée avec qui que ce soit, y compris la presse. C'est précisément ce dont il s'agit ici.

• 1115

Vous avez déclaré très à propos, monsieur MacDonald, qu'une fois la réunion terminée, ce qui s'est passé au cours de la réunion est à huis clos, et j'en conviens. Mais si une déclaration a été faite plus tôt et n'a pas été faite seulement en public et a été consignée au compte rendu de ce Comité, je ne vois pas pourquoi ce qui a été rendu public de cette façon ne pourrait pas être répété verbalement à la presse.

Et vous, monsieur Cafik, vous avez dit qu'«après la réunion à huis clos du Comité», ce qui a été dit est confidentiel et j'en conviens, mais si vous avez exposé très clairement votre opinion avant une réunion à huis clos, vous pouvez certainement la répéter après une telle réunion. Une réunion à huis clos ne vous interdit sûrement pas de façon absolue de traiter de certains sujets importants.

M. Cafik: Je suis entièrement d'accord avec vous. Selon moi, vous situez le problème dans son véritable contexte. Cependant, cela soulève tout le problème de ce qui se passe dans les réunions à huis clos et de nos responsabilités à cet égard. Je ne veux pas, monsieur Anderson, soulever de problèmes au sujet de ce que vous avez fait en particulier mais au sujet du problème dans son ensemble—et peut-être aurais-je dû être plus clair sur ce point—concernant nos obligations à l'égard des réunions à huis clos. Si nous sommes d'accord sur ce point, oublions simplement toute la question.

Le vice-président: Les membres sont-ils d'accord sur ce point?

M. Barrett: Autrement dit, nous poursuivrons cette discussion ce soir.

Le vice-président: Très bien, nous reviendrons à cette question ce soir.

M. Barret: D'accord.

Le vice-président: Messieurs, vous entendrez aujourd'hui une opinion au sujet de l'OTAN par le professeur Albert Legault. Le professeur Legault occupe actuellement la chaire des études stratégiques à l'Université Queen, à titre de professeur itinérant. Les membres trouveront des détails concernant l'expérience et les publications du professeur Legault dans le domaine des relations internationales en lisant la documentation qui a été distribuée, de même que sa déclaration écrite intitulée «L'OTAN: Une organisation vitale et nécessaire».

Parmi les écrits du professeur Legault, j'aimerais signaler «La prévention et l'Alliance atlantique», publié en 1966, qui concerne de plus près le sujet que nous étudions présentement.

Le professeur Legault fera d'abord une déclaration en anglais et se prononcera ensuite en français sur la participation du Canada à l'OTAN. Je signale aux membres du Comité que le professeur Legault parle couramment le français et l'anglais. Suivant la coutume, les membres pourront l'interroger quand il aura terminé son exposé.

Avant de demander au professeur Legault de présenter son exposé, je voudrais simplement vous rappeler que M. Theo Sommer comparaîtra comme témoin ce soir à 8 heures dans cette même salle—253-D—afin de nous entretenir des problèmes posés par la sécurité européenne du point de vue des Européens. Êtes-vous maintenant prêt à commencer, professeur Legault?

Le professeur Albert Legault (professeur adjoint itinérant, Université Queen's, Département des études politiques, Kingston; chaire des études stratégiques): Merci beaucoup, monsieur le président. Messieurs, je considère comme un plaisir et un privilège de comparaître devant votre distingué Comité. Avant d'accepter

l'OTAN de manière à transformer l'Europe de l'Ouest en un sous-continent qui serait, sinon converti à ses thèses, du moins acquis à son influence politique.

Les buts des pays européens, à l'exclusion de l'Union soviétique, vont évidemment en sens inverse. Premièrement, contourner et dépasser le *statu quo;* deuxièmement, pour les pays de l'Est, échapper au contrôle soviétique, pour les pays de l'Ouest, marcher vers leur unité par la mise en place d'institutions politiques et économiques. Paradoxalement, ceci est important, l'OTAN répondent quelque sorte aux objectifs numéros 1 et 2 de la politique soviétique. Puisque les alliances militaires tendent à pétrifier le *statu quo* d'une part et fournissent aux Russes des arguments pour justifier le contrôle qu'ils maintiennent sur les pays du pacte de Varsovie, d'autre part.

Ces idées, cependant, n'ont rien de très nouveau. Elles nous ont déjà été servies avec beaucoup d'assurance et à plusieurs reprises par de nombreuses personnalités françaises. Il est cependant regrettable qu'on en vienne ainsi à considérer comme la cause ce qui ne sont que les effets. L'OTAN et le pacte de Varsovie ne sont que les effets de la division de l'Europe. Ce n'est qu'en s'attaquant aux racines du mal qu'il sera possible de faire retrouver à l'Europe son unité perdue. Les questions qu'il me semble important de poser en guise de conclusion, sont donc les suivantes: premièrement, dans quelle mesure l'OTAN peut-elle faire avancer la cause de la réunification de l'Europe; deuxièmement, dans quelle mesure faudra-t-il modifier l'Alliance pour mieux atteindre ces objectifs? J'aimerais ici, m'excuser de laisser les membres de ce Comité sur leur faim en terminant surtout par des questions au lieu de terminer par des réponses.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le vice-président: M. Brewin posera la première question.

M. Brewin: Vous me prenez au dépourvu, monsieur le président. L'exposé du professeur Legault m'a vivement intéressé et j'ai un problème. De la façon dont je le comprends, il prétend qu'un des motifs pour lesquels nous pourrions demeurer au sein de l'OTAN consiste à participer par l'entremise de cette alliance au règlement pacifique des conflits, à l'instauration d'une détente.

J'ai défendu cette thèse à maintes reprises et j'y souscris entièrement, mais j'ai peine à admettre l'affirmation selon laquelle l'OTAN n'est pas utilisée à cette fin présentement et, en fait, cette alliance semble strictement militaire, monolithique, statique, inchangeante et n'est pas vraiment utilisée pour les fins admirables que vous avez énoncées dans votre étude.

Je me demande si vous pourriez nous donner une raison d'espérer davantage qu'à l'avenir l'OTAN sera plus qu'une alliance strictement militaire. Je sais qu'on a parlé de cette tendance de temps à autre dans des communiqués, mais certaines gens éprouvent beaucoup de difficultés à s'en convaincre. Je me demande si vous pourriez nous apporter des arguments dans ce sens.

Le professeur Legault: Avec plaisir, monsieur Brewin; vous avez sûrement touché le fond du problème. Je crois qu'il est très difficile de répondre à cette question. Tout d'abord, pour les motifs que j'ai exposés, je pense que, dans une certaine mesure, l'OTAN, dans sa forme actuelle d'une alliance purement militaire qui caractérise le *statu quo*, répond aux objectifs des Russes. Autrement dit, les motifs de la stabilité du *statu quo* sont également ceux de la rigidité des deux blocs, et cela constitue sûrement un facteur déterminant.

• 1130

Cependant, j'estime qu'il est important de se rappeler qu'on doit bien distinguer la cause de ses effets. J'ai mentionné dans mon étude que les Russes ne veulent qu'une chose: le maintien de l'Europe de l'Est et, selon moi, les Américains seraient très heureux de quitter ce continent si les pays de l'Europe de l'Ouest pouvaient assurer seuls leur défense.

Si nous nous reportons au début de la guerre froide, j'ai l'impression que la France a éprouvé beaucoup de difficultés à faire admettre son point de vue tant par les pays de l'Europe de l'Est que par l'Union soviétique. Je pense qu'il n'y a pas d'avantages correspondants si la France agit unilatéralement. Si vous me demandez quel choix nous avons, je vous répondrai que si nous procédons de façon bilatérale, tout ce que nous pouvons faire consiste à diminuer lentement la force de l'OTAN, ce qui aura pour effet d'affermir la conviction de l'U.R.S.S. selon laquelle elle a raison de conserver une emprise sévère sur les pays de l'Europe de l'Est. Selon moi, l'OTAN est aussi importante pour le monde occidental d'aujourd'hui, si on le considère comme un moyen d'arriver à la paix avec les pays d'Europe de l'Est, car il a besoin de l'OTAN qui constitue une pression les incitant à négocier avec les pays de l'Ouest.

Tâchez d'imaginer ce qui arriverait si l'OTAN était abolie. Comment les États de l'Europe orientale feront-ils pour discuter avec l'Ouest s'ils n'ont plus rien à discuter? C'est un moyen à leur disposition d'essayer de se soustraire à la domination des Soviets et je crois que c'est justement leur politique. L'affaire tchécoslovaque, à mon avis, en est un bon exemple.

Si vous êtes d'accord avec cette déclaration générale, je pense que nous pouvons aller plus à fond dans la question et essayer de comprendre ce que l'OTAN peut faire. Je ne crois pas que l'OTAN puisse apporter la détente avant d'avoir tenté de régler divers problèmes régionaux. Tout le problème m'apparaît sous forme de cercles concentriques au sein desquels l'Allemagne de l'Ouest négocierait avec l'Allemagne de l'Est. Elles ont en commun un grand nombre de problèmes, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires. J'aperçois un autre cercle concentrique entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, et j'espère voir l'Europe atteindre à une certaine unité politique qui lui permettra de négocier comme un front commun et se placer enfin dans une position de force. Le troisième cercle concentrique que je vois passerait entre les États-Unis et l'Union soviétique, occupés à discuter les effets qu'un règlement de la crise européenne ou une entente en vue d'assurer la sécurité de l'Europe, pourrait avoir sur leurs propres relations, tout particulièrement en ce qui concerne le maintien de leur propre équilibre stratégique et militaire. Cela répond-il à votre question?

M. Brewin: Oui, je crois. Je n'ai plus qu'une question. Je ne voudrais pas mal interpréter ce que vous avez dit mais, si j'ai bien compris, vous prétendez que l'une des principales raisons pour lesquelles le Canada devrait demeurer dans l'OTAN, c'est que nous pourrions ainsi participer à l'évolution d'un régime plus pacifique en Europe et dans le monde. L'OTAN contribuerait à renforcer nos liens avec le continent notamment.

Le général Foulkes, dont je crois interpréter fidèlement la pensée, est d'avis que nous devrions modifier considérablement notre rôle militaire au sein de l'OTAN. Nous devrions rappeler notre division aérienne et transformer notre détachement d'Allemagne en un élément de la Force mobile du Commandement allié en Europe destiné à servir sur les flancs d'Europe. Vous ne posez pas à l'expert militaire, mais vous vous sentez plus à l'aise sur le plan politique. Or, je vous saurais gré de me dire pourquoi les avantages politiques que nous retirerions de notre participation à l'OTAN ne nous seraient pas également garantis si nous décidions de modifier notre rôle dans le sens indiqué par le général Foulkes.

• 1135

Le professeur Legault: J'avoue que je suis tout à fait d'accord avec la déclaration faite par le général Foulkes devant votre Comité. Pour les raisons mêmes qu'il vous a données, je crois tout d'abord que, si vous convertissez votre brigade lourde ou si vous vous en débarrassez une fois que son équipement sera usé et que vous vous engagiez à fournir une brigade légère à la Force mobile du Commandement allié en Europe, vous pourriez utiliser ces mêmes forces pour le maintien de la paix. Vous ne faites pas un double emploi de votre équipement, mais essayez de le rendre aussi adaptable et souple que possible pour les besoins du Canada.

Encore une fois, je crois que nous devrions considérer les besoins canadiens en fonction de notre politique extérieure. Pour moi, le genre de notre participation à l'OTAN importe peu. C'est là, je crois, une décision que nous devrions laisser aux experts militaires et je ne puis que vous dire que je suis d'accord avec le général Foulkes. Je crois fermement au maintien des forces canadiennes en Europe parce que, si nous ne sommes pas présents, on ne nous consultera pas comme un membre à part entière de l'Alliance, ainsi que je le dis dans mon exposé, mais plutôt comme un expert étranger qui peut avoir de bonnes idées mais qui n'a à peu près rien à dire.

Par exemple, j'ai mentionné dans les conclusions de mon mémoire que le Canada aurait pu jouer un rôle très important lors du différend qui a divisé l'Alliance sur la question de la politique de représailles massives par opposition à la politique de riposte souple. Pour moi, il s'agit là d'un débat purement spéculatif, pourvu que vous consentiez à parler la même langue. Si cette question vous intéresse, j'y reviendrai plus tard. Je crois que cela répond à vos questions.

M. Brewin: Merci bien.

Le vice-président: Vous avez une question supplémentaire, monsieur Hymmen?

M. Hymmen: En effet, j'en ai une qui fait suite à la première qu'a posée M. Brewin, et qui porte sur ce qu'a accompli l'OTAN pour la détente. N'est-il pas vrai, professeur Legault, que les événements d'août

oppose les tenants des représailles massives et ceux de la riposte souple. A mon avis, cette discussion est purement théorique car, ce qui sert de préventif contre l'agression soviétique, au sujet de laquelle tout le monde n'est pas d'accord, ce sont seulement les engins nucléaires dont l'escalade déclencherait l'utilisation.

Vous devez aussi vous rappeler qu'une déclaration de politique est une chose en temps de paix, mais que cette politique peut évoluer à l'occasion d'une crise. La crise cubaine vous en fournit un bon exemple. Les États-Unis avaient déjà formulé avec force détails leur politique de riposte souple lorsque survint cette crise. Le secrétaire à la Défense, M. McNamara, était en fonctions depuis deux ans, et le général Maxwell Taylor, avant M. McNamara, avait aussi proposé l'adoption de cette politique. Il était à ce moment-là conseiller militaire spécial du président Kennedy. Et cependant, en dépit de l'existence de cette politique, le président Kennedy, dans sa désormais célèbre déclaration du 22 octobre, dit que «toute attaque venant de Cuba sera considérée comme une attaque venant de l'Union soviétique, et sera suivie de représailles de grande envergure contre l'Union soviétique».

Nous étions en pleine crise. La nuance était devenue imperceptible entre cette nouvelle politique et la politique de représailles massives de John Foster Dulles en 1954. Je crois qu'il importe de ne pas perdre de vue de telles éventualités.

• 1145

Je crois que si le Canada avait essayé d'expliquer cela aux États-Unis et peut-être aux membres de l'OTAN, le conflit qui s'est produit entre la France et les États-Unis sur ce point aurait pu être évité. Comme vous savez, la théorie de la riposte souple a été exposée à la réunion des ministres de l'OTAN en 1962, mais il a fallu attendre la dernière réunion de décembre 1967 pour que cette politique devînt la politique officielle de l'OTAN, c'est-à-dire jusqu'après le retrait de la France de l'Organisation.

En allant au fond de ces problèmes, auxquels j'attache une grande importance, si vous admettez qu'en fait il n'y a que les armes nucléaires pour décourager l'agression par l'escalade, ce qui signifie que vous avez besoin d'un seuil, il est clair que c'est là le second point qui a causé des difficultés parce que les pays d'Europe voulaient que les États-Unis délimitent avec précision le niveau exact de ce seuil. En réalité, ce seuil est un point qui ne peut être défini et ne le sera jamais, car en le définissant, vous inviteriez l'ennemi à se livrer à des manœuvres limitées de toutes sortes au-dessus ou au-dessous du seuil. C'est comme si je disais aux membres de votre Comité que je quitterais cette pièce si l'un deux m'adressait la parole en grec aujourd'hui. Par conséquent, vous pouvez penser que je vous permettrais de me parler en français, en espagnol ou en italien sans que je quitte la salle. C'est vous dire que, lorsque vous fixez un seuil, vous vous privez vous-mêmes des effets psychologiques des moyens préventifs.

A mon avis, ce point ne saurait être délimité et nous devrions laisser aux Allemands le soin de trouver une solution au problème par la voie de la consultation, et ces consultations devraient se dérouler au sein de l'Alliance. Les Allemands et les Britanniques ont beaucoup insisté pour que vous utilisiez les armements nucléaires aussitôt que possible. C'est une vieille histoire qui remonte à 1960.

Tout cela est vrai mais, si les Allemands préfèrent livrer une guerre classique, cette question devrait être décidée en consultation et vous devriez adapter votre stratégie ou votre politique déclarée aux besoins des Allemands. Il y a eu à un moment donné la ligne Trettner, qui était une ligne de démolition atomique entre l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest et, à ce moment-là, d'après les rapports des journaux que j'ai lus, si cette ligne de démolition atomique avait explosé, il y aurait eu 10 millions de tués chez les Allemands de chaque côté de la ligne.

Autant que je sache, cette politique a été complètement abandonnée, mais j'ignore si c'est pour des raisons militaires ou politiques. Quoi qu'il en soit, je crois que c'est une chose importante et que le Canada aurait accepté ce rôle il y a longtemps si seulement il avait pris conscience de ces problèmes.

Une voix: Puis-je demander...

Le vice-président: Monsieur Winch, vos questions me semblent assez compliquées.

M. Winch: Dans la deuxième partie de ma question, je vous demandais si vous pouviez me donner quelques explications. D'après vous, l'influence de la France au sein de l'OTAN a-t-elle baissé à cause d'un changement radical de la politique, qui obligea les forces américaines et canadiennes à quitter la France? Je reviens à la question de l'influence...

dernier ont sapé et même anéanti l'optimisme qui semblait régner à la suite de la mise en œuvre du plan Harmel?

Le professeur Legault: Voilà une question très intéressante. Je pense que nous sommes plus ou moins d'accord sur l'interprétation des événements de Tchécoslovaquie, si j'en juge par la façon de formuler votre question.

Je pense qu'il faut revenir à l'histoire. En fait, la politique française ne m'apparaît pas comme un facteur si important de division, ou elle n'aurait peut-être pas produit un tel effet si elle avait eu une suite positive dans l'Est. Effectivement, elle a donné des résultats contraires à ceux qu'on espérait et, dans ce sens, c'est un échec.

Il se peut, d'autre part, que cette politique ait été appliquée trop tôt. Si on la faisait revivre dans 10 ou 15 ans, peut-être les résultats seraient-ils différents. Je crois que la zone d'influence russe ou l'empire soviétique n'est pas encore prêt à accepter une décentralisation de son autorité parce qu'elle n'est pas consolidée. En d'autres termes, il n'a pu encore digérer ce qu'il a absorbé il y a 20 ans. Aussi longtemps que cet état de choses persistera je n'aperçois aucune lueur d'espoir d'une detente rapide en Europe.

On pourrait en dire autant du «Grand Design» du président Kennedy. J'espère que dans 20 ans le monde sera prêt à accepter cette nouvelle formule. Mais je ne vois pas comment nous pourrions réaliser la détente pour le moment, si l'OTAN disparaissait ou si les États de l'Europe occidentale ne peuvent réaliser leur propre unité politique et défensive.

Le président: Monsieur Winch, avez-vous une question supplémentaire à poser?

• 1140

M. Winch: J'en ai une, qui m'est inspirée par la réponse du professeur à la question de M. Brewin. Vous avez non seulement mentionné mais souligné l'influence que le Canada peut avoir en demeurant au sein de l'OTAN, même s'il change de rôle. Auriez-vous l'obligeance de nous donner un peu plus de détails sur cette question d'influence, en nous faisant part de vos impressions à la suite de tout changement survenu dans l'influence du Canada, si changement il y a eu, et dans quel sens et quelle mesure, lorsque la France a modifié ses relations avec l'OTAN?

Le professeur Legault: Est-ce là le seul cas d'espèce que vous ayez à mentionner?

M. Winch: Je mentionne ce cas simplement parce que, à mon avis, c'est le meilleur exemple.

Le professeur Legault: Comme vous le savez, je n'ai jamais eu accès au compte rendu des délibérations du Conseil de l'Atlantique Nord, de sorte qu'il m'est difficile de vous donner une idée de l'influence que le Canada avait alors. Des journaux de l'époque ont donné à entendre que le Canada essayait de tempérer les réactions des autres membres de l'OTAN. Nous avons aussi appris d'autres sources que le Canada a exercé une certaine influence modératrice, ce qui est une excellente chose. Quant à déterminer si nous pouvons avoir de l'influence dans d'autres secteurs, je pense qu'il importe de revenir à ce phénomène de détente, parce que nous avons cherché à prendre le taureau par les cornes en tentant d'atteindre le cœur du problème de la puissance soviétique en Europe. Permettez-moi de recourir à la distinction habituelle en stratégie, c'est-à-dire établir une différence entre l'abord direct et indirect. J'ai dit que le problème de l'unification de l'Europe à l'heure actuelle est probablement plus important que le problème de l'unification de l'Allemagne qui, si jamais elle se réalise, ne se produira qu'à la fin de tout le reste.

Ce problème me remet en mémoire les paroles célèbres prononcées du président Thiers au sujet de l'Alsace-Lorraine après la guerre de '70. Il a dit alors: «N'en parlons jamais, mais pensons-y toujours». Eh bien, au sujet de la réunification des deux Allemagnes, c'est l'inverse qu'il faudrait dire: «Parlons-en toujours, mais n'y pensons jamais».

Peut-être ne nous sommes-nous pas attaqués aux bons problèmes et qu'il eût mieux valu essayer d'instaurer une politique de détente dans les Balkans. Après tout, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie sont tous des pays balkaniques; ils ont une énorme influence, surtout depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie. Nous avons été les témoins d'une collaboration étroite ou plutôt d'un rapprochement entre la Roumanie et la Yougoslavie. La Bulgarie demeure toujours un problème très difficile, mais peut-être devrions-nous chercher à stabiliser un secteur et en retirer une partie de nos troupes. Nous pourrions commencer par étudier tous les aspects de cette politique puis en proposer l'adoption car, en fait, elle permettrait au Canada de jouer le rôle de pacificateur.

Ce n'est là qu'un exemple, et il y en a d'autres où le Canada pourrait exercer une certaine influence. En fait, comme je le mentionne dans mon mémoire, si vous désirez avoir de l'influence, vous devez tout d'abord élaborer une politique. Je ne sais pas quelle est la politique du gouvernement canadien et combien de groupes d'étude et de comités travaillent à résoudre ces problèmes. Mais aucune déclaration officielle n'a encore été faite, à ma connaissance, sur nos intentions de modifier notre rôle au sein de l'OTAN ou de servir de médiateur entre l'Est et l'Ouest. Un autre secteur où nous pourrions avoir une certaine influence, ainsi que je l'ai dit à M. Brewin, est dans le différend qui

Le professeur Legault. Parlez-vous de l'influence du Canada ou de l'influence à la baisse de la France?

M. Winch: Non, de la France, à cause de cela.

Le professeur Legault: Il n'y a aucun doute là-dessus et personne ne songerait à le contester. Mon Dieu, quand la France se retira de l'OTAN, tous les autres membres, au nombre de quatorze, se sont serré les coudes et, ensemble, ont cherché un moyen de sauver l'Alliance, et cet effort concerté aboutit au célèbre rapport de l'armée, qui marque une date dans l'histoire de l'OTAN. Bien sûr, il a été amputé de ses éléments vraiment progressifs parce que, comme vous le savez, la France siège encore au Conseil de l'OTAN et il fallait que ce rapport fût approuvé à l'unanimité, mais je crois que, n'eût été la contestation de la France, il en serait sorti des résultats et des politiques plus progressifs.

M. Winch: Je vous remercie.

M. MacLean: Je veux d'abord féliciter le professeur Legault au sujet de son exposé. Mon appréciation est peut-être empreinte de partialité, car ses vues s'accordent parfaitement avec la conception que j'ai de la politique qui devrait être la nôtre. En même temps, je crains que la situation n'ait tourné au désavantage psychologique du monde occidental, et je serais reconnaissant au professeur de me rassurer sur ce point.

On peut dire de nous que nous ne désirons qu'une chose: le maintien du *statu quo*, et cette tendance existe, car la seule chose qui est constante dans le monde est le changement. En conséquence, ceux qui sont contre la politique actuelle de l'OTAN sont portés à prendre pour acquis que vous ne pourrez jamais vous améliorer si vous ne changez pas, et c'est là un argument valable. Mais là où ils se trompent, c'est quand ils concluent de leurs prémisses que tout changement sera nécessairement une amélioration. Du coup ils donnent un avantage psychologique au monde communiste, qui, ouvertement je crois, et très certainement dans le particulier, est farouchement engagé à dominer le monde, et, partant, au changement.

• 1150

Mais comme le *statu quo* n'atteint jamais à la perfection, naturellement, on le critique et, d'autre part, nous entendons des voix d'un autre monde qui prétendent que parce que le bloc de l'Est représente le changement, il représente l'amélioration.

C'est fort heureux que le plaidoyer du professeur émane de sa propre génération, parce que je crains qu'une myriade de jeunes hommes de son âge ne puissent pas évoquer, puisqu'ils ne les ont pas subies, les misères de la Deuxième guerre mondiale et les débuts de la guerre froide qui a suivi et, enfin, la pénible situation de l'Europe avant la création de l'OTAN. Un grand nombre de contemporains du professeur apprennent leur histoire dans des ouvrages écrits par des historiens qui, à mon avis, devraient être plus conscients de leurs responsabilités.

Je vous saurais donc gré de nous dire quels moyens, à votre avis, s'offrent au monde occidental, et tout particulièrement à l'OTAN, de prendre l'initiative pour trouver une issue à l'état de crise qui existe depuis la Deuxième guerre mondiale.

Le professeur Legault: Je vous remercie sincèrement. Je voudrais apporter une réserve à ce que j'ai déjà dit sur cette question, à savoir que le Canada ne devrait pas chercher à régler tous les problèmes du monde, étant donné que certains de ces problèmes ne recevront jamais de solution. Vous pouvez essayer de faire sentir votre influence, et cela est extrêmement important. Mais, tout en nous gardant d'oublier que nous avons cet atout dans notre jeu, nous devons en même temps éviter de proclamer que nous cherchons à régler les problèmes du monde. Il se peut que votre influence ne pèse pas lourd, mais on n'en sentira que plus les effets si vous êtes conséquents dans votre politique extérieure; si vous avez un vaste éventail de propositions pour faire ne serait-ce qu'un seul pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers des horizons plus larges, par exemple la codification du droit international, le maintien de la paix entre les nations, un peu plus d'influence au sein de l'OTAN et autres objectifs réalisables.

Vous avez dit tantôt que l'Union soviétique est dans une meilleure position psychologique. J'avoue que, sur ce point, je suis tout à fait d'accord avec vous. En effet, les Soviets n'ont pas reculé d'un millimètre sur la question du règlement de la crise en Europe ou même en ce qui concerne le désarmement, depuis la Deuxième guerre mondiale. Seuls les alliés occidentaux ont fait des concessions afin de tomber d'accord avec les Soviets.

C'est encore vrai si vous prenez l'exemple de la France. Nous avons constamment essayé d'éviter l'immobilisme. L'Allemagne elle aussi a considérablement modifié sa politique, dans l'espoir d'en arriver à réaliser ses objectifs par le truchement de l'OTAN. D'après moi, on ne saurait atteindre tous les buts qu'on s'était fixés de cette façon, mais si on veut vraiment arriver à quelque chose, il faut compter sur l'appui de l'OTAN.

Ainsi, par exemple, les grandes puissances ont elles aussi abandonné la formule de négociation à quatre en vue de la réunification de l'Allemagne pour consentir virtuellement au partage de l'Allemagne et n'eût été la

tragédie en Tchécoslovaquie, l'Allemagne elle-même est venue tout près d'accepter la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est. Il est donc évident que ça bouge un peu partout, même en Union soviétique. En fait, les Soviets éprouvent d'énormes difficultés, dont la première, à mon avis, est le rôle de plus en plus important joué par les intellectuels soviétiques. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'histoire de la Russie des Tsars pour évoquer le rôle important joué par les intellectuels soviétiques dans l'émancipation du peuple russe.

Le deuxième problème est né des invasions répétées. Il y a eu d'abord Budapest, puis Prague, encore Prague et, à chaque invasion, la tendance s'accentue d'organiser les forces de résistance et aussi les forces de contestation qui soutiennent les dirigeants du pays. Ce phénomène est pour moi très important. Il y a eu un premier Budapest, un second Prague, mais je ne suis pas sûr que les Soviets soient en mesure de risquer un troisième coup de main.

• 1155

Il y a aussi un troisième facteur d'une extrême importance, qui est l'indifférence croissante du peuple soviétique pour sa propre idéologie. Si vous lisez les rapports envoyés aux journaux par des reporters qui connaissent très bien la Russie soviétique, vous découvrirez que les chefs soviétiques éprouvent de grandes difficultés à organiser des démonstrations populaires en faveur de leur politique. Ils doivent littéralement sortir les ouvriers de leurs usines. Ce problème est très épineux, et il ne fait aucun doute que l'invasion ou l'occupation de la Tchécoslovaquie par les membres du Pacte de Varsovie n'ait créé des dissensions profondes au sein de l'Union soviétique. Personne n'éprouve le moindre doute à ce sujet et le processus se poursuit sûrement. En fait, il a fallu trois semaines au Presidium pour décider de soumettre un rapport au Comité central.

Maintenant, deux options s'offrent à vous. D'une part, vous pouvez dire: la politique tout indiquée des Etats-Unis consiste à accélérer ou faciliter la désintégration de l'empire soviétique sans provocation directe. De toute évidence, c'est cette politique qu'appliquent à des degrés divers les puissances européennes et l'OTAN. D'autre part, vous pouvez prétendre que la politique des Américains devrait comporter l'acceptation ou la reconnaissance du *statu quo*, qui va manifestement à l'encontre de la volonté des pays de l'Europe orientale et des pays occidentaux. Selon que vous acceptez l'une ou l'autre de ces deux hypothèses, vous avez un tableau très différent de valeurs et de politiques.

En lisant l'histoire et en regardant la façon d'être du nationalisme en Europe, il ne subsiste plus le moindre doute dans mon esprit que la nation tchécoslovaque a simplement différé la réalisation de ce que j'ai appelé «un rêve». Je crois que le Canada a un rôle à jouer dans ce contexte, car l'avenir de l'Europe m'apparaît lourd d'incertitudes dans les Balkans, dans les pays de l'Europe de l'Est, et je ne crois pas que l'état d'immobilisme dure éternellement. Quoi que fasse le Canada, je crois que si quelque chose arrivait à l'OTAN, nous serions l'un des premiers pays à y renvoyer des troupes comme nous l'avons fait pendant les deux guerres mondiales.

Il n'y a aucun doute que notre sécurité est intimement liée à celle de l'Europe, ne serait-ce qu'à cause de la crise monétaire internationale qu'une guerre provoquerait et de ses effets sur le dollar américain et, partant, indirectement sur l'économie canadienne.

M. MacLean: Merci.

M. Cafik: Professeur Legault, à la page 2 de votre exposé, vers le bas de la page, vous dites ce qui suit:

[*Texte*]

> Or l'un ne demande qu'à rester, et l'autre, qu'à partir.

[*Traduction*]

Vous parlez des complications en Europe, et je suppose que vous entendez par là que la Russie veut s'arroger un droit d'hégémonie sur la partie de l'Europe occupée par ses satellites tandis que les Etats-Unis, qui maintiennent des troupes au sein du contingent de l'OTAN et pour honorer d'autres engagements, voudraient bien sortir d'Europe, mais elle y est retenue militairement.

J'ai une ou deux questions à vous poser. Quand vous dites que la Russie veut seulement rester, estimez-vous qu'elle a perdu sa force d'expansion en Europe? Autrement, dit, est-elle satisfaite de demeurer à l'intérieur de ses propres frontières?

Le professeur Legault: Voulez-vous que je vous réponde tout de suite?

M. Cafik: S'il vous plaît.

Le professeur Legault: Je croyais que vous aviez plusieurs questions à me poser.

M. Cafik: En effet, j'en ai quelques-unes, mais vous pourriez peut-être les prendre une par une.

Le professeur Legault: J'ai l'impression très nette que l'expansionisme soviétique n'est plus pratiqué depuis des années. Je ne parle pas du communisme international, mais des intérêts soviétiques en Europe.

Le vice-président: Veuillez parler un peu plus fort jusqu'à l'arrivée du technicien, qui pourra remédier à la situation.

Le professeur Legault: Je me rappelle avoir assisté à une série de conférences données en décembre dernier par un bon ami qui, à mon avis, est l'un de nos écrivains les plus sagaces dans ce domaine, je veux parler d'Alistair Buchan.

• 1205

Les professeurs sont portés à dire que si les petites et moyennes puissances n'assument pas une partie des responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, il est clair que, devant cette abdication, les grandes puissances redeviendront isolationnistes ou que le monde sera gouverné par un condominium de puissances, en l'occurence l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Ce qu'Alistair Buchan a dit c'est qu'il est à peu près impossible pour les États-Unis de retourner à leur solitude et qu'en fait, il est possible qu'ils se tournent de plus en plus vers l'unilatéralisme. Ainsi, Ils entretiendront avec un soin jaloux des relations avec l'Union soviétique et même avec la Chine, sans s'occuper de leurs alliés ni s'intéresser à ce qu'ils font. Je sens qu'il y a là un grand danger. Si vous vous rappelez la guerre froide en 1948, l'OTAN, les États-Unies et les Nations Unies apparaîssaient comme une seule et même entité: les États-Unis.

Il est clair que la situation a changé, et j'estime que nous devrions envisager un monde dans lequel les puissances moyennes prendraient leur part des responsabilités; peut-être même devrions-nous envisager une troisième hypothèse, celle d'un monde régi par une organisation intelligente et politique, relevant probablement des Nations Unies, bref, une organisation qui permettra aux différents peuples de la terre de mieux collaborer entre eux.

M. Cafik: Je voudrais examiner davantage la question de savoir si les États-Unis désirent vraiment que l'Europe soit suffisamment puissante pour se défendre seule.

Vous avez déjà dit que les États-Unis avaient prouvé qu'ils le voulaient; mais, pour ce qui est de mettre l'Europe en mesure de se défendre elle-même dans le sens classique plutôt que nucléaire, ils n'entendent pas l'abandonner à son sort advenant une telle guerre. Les États-Unis entendent toujours exercer un contrôle absolu de l'utilisation des armes nucléaires, même au sein des forces de l'OTAN. Je ne prétends pas qu'ils ont tort, mais leur attitude ne signifie-t-elle pas qu'ils voudraient voir l'Europe dépendre d'eux pour assurer sa survivance militaire?

M. Nowlan. Monsieur le président, je demande l'application du Règlement. J'ai demandé la permission de poser une question supplémentaire et M. Cafik a dit qu'il en avait une à poser lui aussi. Cependant, il a posé une toute nouvelle question, tandis que la mienne s'appliquait directement à la réponse du professeur à sa première question portant sur les tendances expansionnistes ou impérialistes de la Russie.

M. Cafik: Qu'à cela ne tienne, vous avez la permission de poursuivre.

M. Nowlan: Je vous remercie. Professeur, j'étais fort intéressé par la question et votre réponse, et je voudrais maintenant vous demander si les tendances impérialistes ou expansionnistes de la Russie ont changé ou si, la situation étant ce qu'elle est en Europe, la Russie ne poursuit pas son rêve de s'étendre de ce côté-là parce que il y règne une stabilité relative du point de vue militaire qui est peut-être attribuable à la présence de l'OTAN. Autrement, comment pourriez-vous rationaliser la situation en Méditerranée dont vous avez parlé très sommairement, ou celle du Moyen-Orient? J'aimerais entendre vos commentaires sur cette zone instable d'Europe où les Russes semblent faire tache d'huile.

Le professeur Legault: La réponse à votre question n'est pas facile et il n'est personne, je le crains, qui puisse y répondre de façon satisfaisante.

Disons tout d'abord que nous devrions dissocier les problèmes des différentes tendances en Europe de ceux que pose la stratégie navale.

Nous nous engageons de plus en plus dans une nouvelle étape de la guerre maritime et nos stratèges n'ont pas encore décidé quelle orientation donner à notre action navale. Personne ne sait au juste si une guerre limitée est possible en mer ou si ces opérations vont s'amplifier au point de dégénérer en une guerre totale. C'est pourquoi je propose que nous laissions ces problèmes de côté.

En ce qui concerne l'expansion soviétique au Moyen-Orient, la réponse est difficile également. Apparemment, l'histoire nous enseigne que cette expansion a progressé en raison directe de l'action soviétique au Vietnam, et d'aucuns prétendent aujourd'hui que si les Soviets peuvent aider les Etats-Unis à se retirer du Vietnam, peut-être que les États-Unis seront en

M. Cafik: Oui.

Le professeur Legault: Bien entendu, la situation serait tout différente si l'Europe orientale était occupée par la Chine communiste. Une chose nous frappe si on regarde la carte politique de l'Europe actuelle, et c'est que seule l'Union soviétique est une puissance européenne avec les problèmes qui en découlent, ce qui explique les difficultés actuelles, tandis que pour les États-Unis la situation n'est pas la même. Du double point de vue économique et militaire, les deux géants sont peut-être à égalité, mais pour ce qui est de l'influence politique, il est évident que seule l'Union soviétique est une puissance européenne.

• 1200

A mon avis, les Soviets ont à peu près réalisé les objectifs que s'était fixés la Russie des tsars, et qui consistaient à aménager un glacis militaire oblique à l'ouest, c'est-à-dire à reculer le plus loin possible ses frontières occidentales, et maintenant ils s'efforcent d'accroître considérablement leur zone d'influence en Méditerranée. Je crois que l'augmentation des effectifs navals soviétiques dans la Méditerranée fait aussi partie intégrante de la politique soviétique. C'est dans ce sens qu'ils ont, à mon avis, réalisé dans une certaine mesure les objectifs qu'ils poursuivent depuis des siècles et qu'ils ont abandonné leur rêve d'expansion pour se vouer au conservatisme, c'est-à-dire à la sauvegarde des territoires conquis.

Je crois qu'il faut considérer les crises successives de Berlin dans cette perspective. L'intérêt primordial de l'Union soviétique est de faire reconnaître le *statu quo* par tout le monde, y compris les États-Unis. Cela fait, vous pouvez être sûrs que le climat actuel de xénophobie et d'insécurité qui imprègne tout le régime soviétique disparaîtra lui aussi. Je doute fort, cependant, que les Soviets réalisent jamais cet objectif prioritaire.

M. Cafik: Très bien. Est-ce que . . .

M. Nowlan: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le vice-président: Une question supplémentaire, monsieur Nowlan?

M. Cafik: Je voudrais bien poursuivre mon raisonnement. Je comprends votre point de vue, mais votre attitude est-elle fondée sur le fait que l'OTAN se trouve sur les lieux et qu'elle est une puissance redoutable en Europe? Si nous retirions nos forces, croyez-vous que les Soviets modifieraient leur politique? Autrement dit, ne peuvent-ils rien changer à cette politique et sont-ils réduits à accepter ce qu'ils ont et à espérer s'en tirer ainsi?

Le professeur Legault: Non; ainsi que je l'ai dit au début, nous devons nous garder de prendre la cause pour l'effet, et l'effet pour la cause. En réalité, les Pactes de l'OTAN et de Varsovie ne sont que des manifestations de la division qui règne en Europe. Naturellement, si l'OTAN était abolie, j'en serais très heureux, à la condition qu'il en soit de même du Pacte de Varsovie. Mais il faudrait que la démolition soit totale et complète et qu'on ne nous présente pas un nouveau réseau d'accords bilatéraux, ou de relations militaires bilatérales entre l'Europe orientale et les États-Unis et l'Union soviétique, car c'est justement ce qui se fait présentement, le bilatéralisme étant la fonction de l'allié le plus récalcitrant. Nous sommes d'accord sur ce point, je crois.

M. Cafik: En ce qui concerne le deuxième aspect de la situation, vous avez laissé entendre que les États-Unis seraient prêts à s'en aller ou même désireux de le faire, mais qu'ils jugent qu'au point de vue militaire, ils doivent rester. Est-ce vrai? Croyez-vous que les États-Unis seraient heureux si l'Europe était assez forte pour se défendre sans le secours de l'extérieur?

Le professeur Legault: Certes, j'estime que le *Grand Design* prouve ce que vous dites au sujet des intentions des Américains. Quant au voyage de M. Nixon en Europe aujourd'hui, il est évident, comme l'a déclaré M. Kiessinger et comme je l'ai lu a diverses occasions, que l'Europe occidentale devrait se charger de sa propre défense. C'est là une éventualité que j'accueillerais avec joie, mais il est évident que les pays de l'Europe occidentale ne sont pas encore en mesure de le faire et je ne crois pas qu'ils le soient d'ici dix ans. Le rôle anglo-français aura vraisemblablement pour effet encore une fois de diviser les efforts, chacun jouant son propre jeu et tâchant de coopérer autant que possible ou de paraître aussi européen que l'autre.

Le vice-président: Professeur, permettez que je vous interrompe un moment car, apparemment, quelque chose ne va pas au sujet de l'interprétation anglaise. Le micro ne fonctionne pas bien, car nous n'entendons que votre voix, de sorte qu'il n'y a pas d'interprétation. Pour ce qui est de la traduction française, tout va bien.

Le professeur Legault: Voulez-vous que je parle un peu plus fort?

mesure d'aider l'Union soviétique à se retirer du Moyen-Orient.

Mais je ne suis pas aussi optimiste pour l'avenir. D'après moi, l'Union soviétique s'intéresse beaucoup au Moyen-Orient. Cependant, je ne suis pas un expert sur ces questions et c'est à peu près tout ce que je puis vous dire là-dessus.

Pour en revenir à l'Europe, il s'agit de savoir, naturellement, si c'est l'OTAN qui a mis un frein à l'expansion soviétique. A mon avis, les Russes ont trop de problèmes sur les bras dans les États qu'ils ont subjugués pour songer à en absorber d'autres.

• 1210

L'OTAN ne m'apparaît pas comme une organisation qui va empêcher à tout prix une invasion soviétique, car je considère que cela n'est pas probable. D'après moi, c'est pour cette raison que le rapport Harmel marque une date dans l'histoire de l'Alliance et j'espère qu'il y aura un lendemain.

Si l'OTAN était complètement désorganisée, j'ai nettement l'impression que l'Europe deviendrait un vassal du régime soviétique. Je ne veux pas dire qu'elle deviendrait communiste, car cela me paraît impossible, mais elle serait très sensible à l'influence politique de l'Union soviétique. Bref, ce sont là, je crois, les seules réponses que je puis vous donner.

M. Nowlan: Vous faites une distinction très nette entre l'Europe, le Moyen-Orient et la Méditerranée.

M. Cafik: Peut-être pourriez-vous amplifier la réponse à la deuxième question que je vous ai posée touchant la position de l'Amérique en Europe?

Le professeur Legault: J'y pensais. Je crois que c'est là une excellente question, mais à laquelle il est difficile de répondre.

Je ne crois pas qu'il soit possible pour l'Europe occidentale, ou pour l'Europe, de s'imaginer qu'elle peut assurer sa propre défense au moyen des seules armes classiques. Il est clair qu'elle devra recourir aux armements nucléaires. Seules la France et la Grande-Bretagne en possèdent en ce moment. Je ne crois pas que la France ait encore des armes nucléaires tactiques, et c'est pour cela que l'escalade devient possible et qu'elle peut opter pour la stratégie axée sur la riposte souple.

Par la voix de Dean Rusk, les États-Unis ont, à l'époque de la Force multilatérale, vous vous souvenez sans doute, promis ainsi qu'un certain nombre de personnalités dans l'entourage du président Johnson que le jour où l'Europe réalisera sa propre unité politique, de lui céder le contrôle absolu de ses propres armements nucléaires.

Je crois que cela n'est plus possible après la signature du Traité de non-prolifération, et ce fut là une importante concession faite aux Soviets aux dépens des Allemands et aussi au risque de compromettre la future entreprise de mise en commun des armements nucléaires en Europe. J'ajoute que c'est bien dommage car, si cette décision était demeurée pendante, nous aurions eu là un moyen de négocier avec les Russes.

Pour moi, ce fut la cause d'une bonne partie de la frustration allemande vis-à-vis de la politique des États-Unis dans le cadre du Traité de non-prolifération, qui leur a été présenté quelques mois après l'abandon de la FM. C'était là une toute nouvelle politique, à mon avis.

Si vous songez à la défense de l'Europe comme une seule et même entité, elle aura besoin d'armements nucléaires, ne serait-ce que pour lui donner une certaine sécurité psychologique, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire avant une dizaine d'années. Comme quoi on a encore raison de dire que tant que l'unité européenne ne sera pas réalisée, l'OTAN sera indispensable.

Cela répond-il à votre question?

M. Cafik: Oui, mais je voudrais bien aller un peu plus au fond des choses. Si j'ai bien compris, vous estimez que l'Europe est condamnée à jouer un rôle militaire de deuxième ordre; qu'elle ne sera certes pas en mesure de se défendre elle-même avant au moins dix ans, et qu'après ces dix années, il se peut qu'elle ait ses propres armements nucléaires et soit en mesure de se défendre. C'est bien ce que vous avez dit?

Le professeur Legault: C'est à peu près la thèse générale que j'ai essayé de développer; et je crois que c'est également l'idée maîtresse de la politique de l'administration Nixon pour le moment.

M. Cafik: Si c'est là le plan définitif, je comprends très difficilement pourquoi les États-Unis s'opposent si souvent à la volonté de la France de jouer son propre rôle nucléaire et de se défendre. Elle ne veut pas devoir compter sur l'Amérique du Nord pour la défendre en cas de guerre. Pourquoi les États-Unis n'approuveraient-ils pas l'attitude que la France a prise?

Le professeur Legault: Je crois que votre question a déjà reçu une réponse dans le sens que nous avons encore dix ans devant nous. Si vous commencez dès maintenant à démembrer l'Alliance, vous accordez un

énorme avantage aux Soviets. Je crois tout simplement que c'est impossible, et c'est pourquoi la politique française a été cause de tant de division.

M. Cafik: Laissons cette question de côté. Je désire en poser une qui s'y rattache.

Croyez-vous qu'il y ait quelque raison valable en faveur de l'argument formulé à l'égard de l'existence de l'OTAN, savoir que la puissance militaire de l'Allemagne en serait amoindrie? C'est un argument souvent avancé en faveur de l'existence de l'OTAN.

● 1215

Le professeur Legault: Je viens de voir M. Theo Sommer quitter la salle. Il est bien plus en mesure que moi de répondre à votre question.

Tout ce que je puis dire, c'est que les membres des équations ont été renversés, ainsi que je l'ai dit dans mon exposé. Dans les années 50, la question était de trouver ce que l'Allemagne pourrait faire pour l'OTAN, parce qu'il sautait aux yeux de tout expert militaire qu'il fallait une ligne de défense avancée. En 1969 et, certes, durant la prochaine décennie, le problème consiste évidemment à savoir ce que l'OTAN peut faire pour l'Allemagne. Je crois que la crainte des Allemands d'être vendus aux Russes ou qu'un accord bilatéral spécial ne soit conclu entre Russes et Américains est bien fondée et, à cet égard, l'OTAN leur apparaît comme un tribunal indispensable où ils peuvent obtenir de leurs alliés consultations et négociations, et où ils constatent vraiment que quelqu'un appuie encore leur politique de réunification, même s'ils jugent qu'elle n'est pas réalisable dans un avenir prochain. Il a du moins aidé à adoucir l'impression que l'Allemagne est le plus utile mais en même temps le moins désirable des alliés. Vous savez qu'il est bien difficile en histoire de prévoir comment un nationalisme tournera; en ce sens, l'alliance est une sauvegarde et une assurance contre une chose imprévisible. Peut-être croyez-vous que c'est une perspective très modérée, mais il faut se mettre dans l'état d'esprit des Allemands pour comprendre vraiment combien l'alliance leur est précieuse et indispensable.

M. Cafik: Je vais citer une déclaration que vous avez faite à la page 5:

> Troisièmement,
>
> . . . orienter les aspirations de la République fédérale allemande dans un cadre plus vaste, susceptible d'agrandir ses horizons politiques et de satisfaire ses ambitions les plus légitimes dont notamment celle de sa réunification avec l'Allemagne orientale.

Je présume qu'il s'agit de l'OTAN.

Il y a une couple d'autres endroits où vous parlez de la réunification de l'Europe et de celle de l'Allemagne. Vous avez indiqué qu'elle n'était réellement pas possible, à moins qu'il ne se produise une modification radicale dans l'attitude de la Russie. Or, je ne vois vraiment pas comment l'OTAN contribue de quelque façon que ce soit à la réunification de l'Europe dans le vrai sens du mot. Contribution à sa stabilité, oui, à la paix et à beaucoup d'autres choses. Peut-être pourriez-vous faire quelques commentaires à cet égard.

Le professeur Legault: Je crains bien d'avoir à me répéter. J'estime que vous ne pouvez négocier que si vous êtes en position de force. Si vous avez lu les communiqués de presse relatifs à la visite de Nixon en Allemagne, vous avez vu que celle-ci tient à ce que les États-Unis l'appuient dans ses négociations avec l'Allemagne ou les États européens de l'Est. Elle tient beaucoup à normaliser, si je puis employer ce terme, ses relations avec l'Europe orientale. A en juger par sa politique passée, elle a passablement réussi, mais cette tendance a manifestement subi un arrêt avec l'invasion de la Tchécoslovaquie. Mais, je le répète, il n'est que provisoire et la tendance reviendra. N'oublions pas que si les bolchévistes avaient à choisir, il y a quarante ans passés, entre le socialisme universel et le socialisme confiné à un pays, ils ont à choisir aujourd'hui entre le socialisme universel et le socialisme dans un empire et à trouver un équilibre convenable entre les deux. S'ils ne le font pas, m'est avis qu'ils pourraient être complètement dominés soit par la gauche, c'est-à-dire par l'activisme chinois, soit par la droite que s'efforce d'établir un socialisme plus humain, genre Togliatti et, soit dit une fois de plus, je pense que la Tchécoslovaquie en est un bon exemple.

● 1220

Je crois que nous ne devrions pas avoir seulement la force à l'esprit. Il y a manifestement quelques puissantes forces politiques qui agissent maintenant en Europe et qui travaillent contre la doctrine du *statu quo*. J'ai lieu de croire qu'elles continueront dans cette voie. Vous ne pouvez le faire que si vous êtes manifestement dans une position de force, sans quoi il pourrait en résulter simplement une dépendance de l'Union

soviétique. C'est en cela que l'OTAN est de fait encore très nécessaire, ne serait-ce que pour réassurer les Allemands qu'on ne les abandonnera pas.

M. Cafik: N'êtes-vous pas d'avis que le plus sérieux obstacle à la réunification, et peut-être à l'atténuation des tensions militaires en Europe, est la crainte réelle qu'éprouve la Russie des tendances à la libéralisation de ses propres satellites, comme cela s'est produit en Tchécoslovaquie? J'y vois une véritable peur que ressent la Russie, et si l'un deux voulait tenter une confrontation des esprits des deux côtés, je ne crois pas que la Russie pourrait se le permettre, parce que ses propres sujets sortiraient de la cage, si je puis dire, si elle en ouvrait jamais les portes.

Le professeur Legault: Prenons Cuba, par exemple. Si jamais Cuba normalisait ses relations avec les États-Unis, cela ne signifierait pas nécessairement une alliance avec eux. Mais au moins il peut le faire et réaliser une certaine évolution dans ses relations. Je pense que c'est ce que cherchent les États de l'Est européen. Je ne crois pas que si l'Union Soviétique acceptait une politique étrangère indépendante de la part de la Roumanie ou de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie, cela voudrait nécessairement dire que ces pays deviendraient démocratiques et contracteraient alliance avec l'Ouest. S'il en était ainsi, cela serait simplement, pour l'Ouest, un suicide, car ce serait absolument inacceptable pour l'Union Soviétique. Je le répète, ces changements ou ces possibilités existent et se manifesteront encore, mais ce serait plutôt, entre les États de l'Europe de l'Est et l'Union Soviétique, un genre de normalisation analogue à celui qui se produirait entre Cuba et les États-Unis, advenant qu'un certain genre de normalisation puisse jamais se produire entre ces deux pays.

M. Cafik: Merci beaucoup, professeur Legault.

M. Allmand: Votre mémoire, monsieur Legault, semble être fondé sur l'hypothèse d'une Europe restée le centre principal et peut-être le seul valable de la politique mondiale. Certains de nos témoins, en particulier le Professeur Michael Brecher, ont affirmé qu'il n'en est pas ainsi et ont laissé entendre que toute politique fondée sur cette hypothèse est tournée vers le passé et non vers l'avenir. Étant donné que le professeur et d'autres ont affirmé que l'Europe est importante, les zones vraiment dangereuses pour la stabilité et la paix universelles se trouvent dans le tiers-monde, soit l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Asie. Ces témoins de notre Comité ont laissé entendre que le Canada peut jouer un rôle beaucoup plus important en construisant des ponts pour le tiers-monde, que ce que nous avons à offrir peut être plus utile que le genre d'équilibre des puissances européennes dont vous parlez existera que nous y participions ou non, que nous bénéficierons de la stabilité réelle du monde, et de la paix politique et d'autres choses, sans que nous y ayons vraiment contribué. Le mémoire du professeur Brecher vous est-il familier?

Le professeur Legault: Oui, et c'est à mon sens l'un des plus persuasifs qui ait été présenté devant le Comité.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne devons voir dans la politique que blancs et noirs. Si vous pouvez avoir un ami, je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas en avoir un second et, cela va de soi, je ne vois pas pourquoi le Canada ne peut rester dans l'OTAN tout en s'efforçant d'adopter une politique progressive à l'égard du tiers-monde. Vous ne pouvez lire un livre aujourd'hui sans y trouver un commentaire sur la division nord-sud, sur le pays pauvre et le pays industrialisé et cela parce que, de fait, à cause de la Chine, les pays industrialisés peuvent devenir des alliés au détriment du tiers-monde. Vous ne pouvez manifestement

● 1225

pas concevoir la sécurité internationale confinée à une seule région. Je crois qu'il en va de même pour l'Europe. Les puissances européennes ont eu tendance dans le passé à se désintéresser de ce qui se passait aux Nations Unies. M'est avis que c'est fort regrettable, parce que plus vous avez de coopération aux Nations Unies, plus vous en avez avec le tiers-monde, et plus il devient difficile, semble-t-il, pour tout autre système d'avoir une politique différente. Autrement dit, vous pouvez affirmer que les organisations internationales des Nations Unies et les entités étrangères sont toutes interdépendantes. J'ai moi-même l'impression, bien que nul ne puisse le prouver, que la paix et la sécurité internationales sont vraiment interdépendantes et que vous ne pouvez pas avoir de détente dans une région sans qu'elle existe dans l'autre. C'est une assertion que bien des Français ont faite dans la presse française. Si vous n'aviez pas eu les troubles de la République Dominicaine, du Vietnam et peut-être du moyen Orient, il se peut que vous n'auriez pas eu la tragédie de la Tchécoslovaquie. Or, voyez-vous, nul n'en est certain, vous ne pouvez pas le prouver, mais je crois que tout cela est interdépendant. J'envisage moi-même avec plaisir, ne serait-ce que pour cette raison, l'unification de l'Europe, réalisée à un point où elle pourra

jouer un rôle dans l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. Je ne vois pas pourquoi le Canada se limiterait, à l'égard de sa politique étrangère, à 1 p. 100 peut-être de son produit national brut qui pourrait être affecté au tiers-monde, et je ne comprends pas non plus pourquoi nous ne pourrions pas dépenser en même temps une somme semblable au sein de l'OTAN. Je n'y vois aucune contradiction; je ne crois pas qu'il s'agisse d'un choix entre blancs et noirs: c'est plutôt l'expression d'une idée politique quant à savoir ce que devraient être vos relations étrangères et, si vous croyez réellement en la paix et la sécurité nationales comme en la restauration d'une paix et d'un ordre universels durables, je ne vois pas pourquoi vous vous dégageriez de vos alliances militaires qui s'efforcent d'atteindre les mêmes objectifs par d'autres moyens.

M. Allmand: Je reconnais que ce n'est pas une question de blancs et de noirs. Mais il me semble, à moi comme à plusieurs de nos témoins, que nous sommes pas mal engagés à une chose, disons à l'Europe, et que le Canada et nombre d'autres pays sous-estiment les problèmes que peut susciter le tiers-monde auquel ils sont bien peu engagés. Nous sommes une petite puissance à ressources limitées. Vous paraissez vouloir dire que nous pourrions maintenir nos engagements militaires en Europe et accomplir quand même ce que nous devrions faire à l'égard du tiers-monde. J'aimerais croire que c'est possible, mais j'ai l'impression que nos ressources financières et autres ne nous le permettent pas. Nous devrons établir des priorités et, étant donné la détente en Europe, peut-être devrions-nous canaliser davantage nos énergies dans le sens du tiers-monde.

Voulez-vous dire que nous pouvons tenir nos présents engagements militaires envers l'OTAN tout en faisant ce que nous devons faire pour le tiers-monde?

Le professeur Legault: C'est ce que je ferais moi-même si j'étais premier ministre. Vous pouvez être en désaccord avec moi sur ce point.

M. Allmand: Ou si vous étiez un contribuable.

Le professeur Legault: Même si je n'étais que cela.

M. Allmand: Très bien.

Le professeur Legault: C'est question de croire ou de ne pas croire à la coopération politique. Évidemment, tout le monde s'est détourné de cet objectif qui, à mon sens, était celui des Nations Unies. Tant de choses se sont passées que tout le monde devient sceptique à cet égard, à l'égard des résultats, de ses engagements financiers, de son influence politique et ainsi de suite, de sorte que tout le monde oublie que cela se rattache à la Ligue des Nations, à la coopération politique avec le Commonwealth britannique, au mandat politique du président Wilson. Vous avez foi en une cause ou vous n'y croyez pas. Vous pouvez prétendre, par exemple, que le maintien de la paix est une chose secondaire, utile mais pas nécessaire. Or, ce qui est utile devient souvent nécessaire en temps de crise. Il en est de même de vos relations avec votre propre femme. Ce qui est utile en temps de conflit peut bien devenir indispensable. Si, un bon jour, parce que tout marche si lentement et que les grandes puissances exercent une telle influence, vous cessez de croire que vous avez certainement de l'influence et que vous pouvez réaliser n'importe quoi, alors vous êtes battu, j'en suis sûrs.

● 1230

M. Allmand: Excusez-moi, mais vous semblez croire que les remarques que j'ai faites au sujet de l'OTAN portaient sur les Nations Unies. Or, je n'ai exprimé aucun doute à l'égard des Nations Unies; j'en ai peut-être à l'égard de l'OTAN.

Le professeur Legault: Je le regrette; je vous retourne vos propres questions en ce sens que l'OTAN s'efforce probablement de réaliser la paix et la sécurité internationales mais par des moyens différents, et je ne pense pas qu'il y ait contradiction en ce sens.

M. Allmand: Je vous remercie.

M. Anderson: Monsieur Legault, vous mentionnez quelque part la possibilité que des difficultés éprouvées en Europe de l'Est se répandent dans l'Europe de l'Ouest. Si je continue de tourner les pages, j'arriverai à retrouver le passage.

Le professeur Legault: Je me souviens de l'avoir écrit.

M. Anderson: Vous dites:

> événements analogues à ceux de l'été 1968 pourraient se produire en Pologne, en Hongrie, en Roumanie et déborder sur le flanc ouest de l'Europe.

C'est une opinion largement répandue, mais je trouve qu'il est difficile de la justifier. Est-elle due au fait que les Allemands de l'Ouest se préoccupent tellement de la réunification de l'Allemagne de l'Est qu'ils pourraient tirer avantage des troubles de l'Europe orientale? Je ne crois pas que cela pourra arriver avec un groupe relativement stable de pays de l'Europe de l'Ouest dont les régimes politiques me paraissent maintenant stables. J'ignore quelles sont vos opinions, et je ne pense pas à l'Europe mériodionale mais aux pays de l'Europe centrale. Je ne vois pas comment un malaise de la Pologne pourrait se communiquer à l'Allemagne de l'Ouest. Je ne le vois tout simplement pas. Voulez-vous dire qu'un certain groupe dissident pourrait être poussé de l'autre côté de la frontière? Il me semble, même à cela, qu'il n'en résulterait aucune instabilité politique. Pourriez-vous entrer dans plus de détails?

Le professeur Legault: Je dois dire que vous avez là un solide argument et qu'il est bien difficile de réfuter. Lorsqu'un argument de ce genre est formulé, vous ne pouvez procéder que par intuition. J'estime que la situation européenne est bien plus instable que les gens ne sont portés à le croire, précisement parce que le *statu quo* politique est si stable et que tout le monde a foi dans les moyens préventifs et croient que les deux Grands pourront imposer une solution aux autres pays. Si vous aviez vécu en Europe pendant les dix dernières années et surtout à l'époque de la tragédie tchécoslovaque ou à celle des émeutes de mai dernier en France, m'est avis que votre impression serait toute différente de celle que vous exprimez devant le Comité.

Je me souviens des premières paroles que m'adressa dans ce temps-là un personnage français, un général, qui revenait de Russie après les émeutes de France; il me dit: «Je pense, voyez-vous, que ce qui est arrivé en France peut se produire demain au sein du régime soviétique». J'estime qu'il y a bien du vrai dans cela, surtout si vous êtes au courant des difficultés dont souffre le système soviétique. Il est évidemment mieux en mesure de maîtriser le vaste réseau de communications qui peut faire dégénérer un événement sans importance en cette sorte de réaction collective hystérique et, psychologique qui s'est produite en France. Il est manifestement mieux organisé pour empêcher cela. Quoi qu'il en soit, vous vous souvenez que, selon un communiqué de presse chinois transmis en été, l'un des personnages les plus puissants du comité central qui, en fait, poussera ce comité à adopter une attitude plus sévère à l'égard des Etats de l'Europe de l'Est, est M. Chelest, premier secrétaire de la République d'Ukraine. A en croire un homme d'État chinois, il s'est produit dans ce pays une révolution qui fut maîtrisée à Cracovie dans le sang et par les tanks. Est-ce vrai, est-ce faux, nous n'en savons rien, mais je suis sûr que tout spécialiste en politique soviétique vous dira que la situation est vraiment très dangereuse dans . . .

M. Anderson: Permettez-moi d'ajouter que, bien que nous soyons tout à fait d'accord sur la possibilité d'un état d'instabilité en Europe de l'Est, je ne vois pas comment ce malaise peut-être transmis à travers ce que vous pouvez appeler la ligne Est-Ouest de l'Europe centrale. Je ne le vois toujours pas. Je puis assurément comprendre qu'il peut y avoir de l'instabilité d'un côté du fait de ceux qui la provoquent de l'intérieur, ainsi que vous l'avez mentionné dans le cas de la France, ou bien il peut, certes, y avoir de l'instabilité de l'autre côté, mais les deux systèmes et les causes d'instabilité me paraissent suffisamment différents dans chacune des deux zones que je ne puis voir la relation causale à laquelle vous faites allusion dans ce passage particulier.

Le professeur Legault: C'est peut-être question d'opinion personnelle. Tout ce que je puis dire c'est que, selon la loi physique, la violence de l'explosion est directement proportionnelle au degré de compression. C'est à peu près tout ce que je puis affirmer. Peut-être vois-je la situation sous un angle différent. Je ne cherche pas à vous imposer mes idées. C'est simplement intuition de ma part, voilà tout. Je n'ai pas justifié du tout l'OTAN à cet égard et me suis contenté de dire qu'il est pour nous comme une police d'assurance, en ajoutant que les occupants de cette salle reconnaissent plus ou moins que la fonction primordiale de l'OTAN n'est pas d'empêcher un déferlement soviétique jusqu'à l'Atlantique, car ce serait tout simplement inconcevable.

● 1235

M. Anderson: Pour ce qui est de l'Allemagne en général, je me rends assurément compte, par exemple, que sa préoccupation à l'égard de l'une ou l'autre de ses parties, Est ou Ouest, pourrait provoquer de tels événements. Je puis concevoir que l'Allemagne de l'Ouest cherche peut-être à tirer profit d'une difficulté de l'Allemagne de l'Est, et que l'inverse pourrait aussi se produire.

Le professeur Legault: Je dois ajouter que même les Allemands de l'Est ne suscitent guère la sympathie des États européens de l'Est.

M. Anderson: Ce qui, bien entendu, complique davantage la situation. Pas de commentaires sur l'Europe de l'Ouest.

Votre point nº 4 vous fait dire à l'égard de cette façon d'agir:

> (4) Nous permet de peser sur les décisions de l'Alliance sinon de les orienter, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des doctrines d'emploi de l'arme atomique . . .

Plusieurs témoins se sont présentés devant le Comité et ont allégué que, du fait de la faiblesse de notre voix au sein de l'OTAN et parce que nous n'y exerçons aucune influence réelle, nous devrions quitter cette organisation où, manifestement, les Américains tirent toutes les ficelles, et chercher à nous faire des amis ailleurs. Mon opinion personnelle est qu'aucun témoin ne nous a convaincus que nous pouvons nous gagner des amis ailleurs. Il ne l'ont dit qu'en termes assez généraux et vagues. Quoi qu'il en soit, pourriez-vous nous parler de l'autre aspect, de l'importance de notre rôle dans l'OTAN et de l'influence dont nous jouissons quand il s'agit de décider où les armes atomiques doivent être placées? Pourriez-vous nous donner quelque idée de l'importance que les Européens nous reconnaissent au sein de l'organisation? Leur est-elle de quelque utilité vis-à-vis des Américains?

Le professeur Legault: Pour ne parler que de contribution militaire, je crois que la nôtre est d'environ 10 p. 100 de la force de frappe nucléaire. Je ne pense pas qu'on puisse qualifier cela d'isolement. Somme toute, cette force alliée fut créée en mars 1963, sauf erreur, mais en tout cas c'était à l'époque de la réunion des ministres de l'OTAN à Ottawa en 1963. Dix nations en faisaient partie. La France s'en est retirée, de sorte qu'elle ne reçoit plus d'armes nucléaires sous l'empire du régime du dualité.

En outre, il ne faut pas oublier que cela se passait à une époque très critique, alors que la question du partage des armes nucléaires existait en fait au sein de l'alliance, et c'était un moyen de satisfaire les ambitions allemandes et les besoins de l'Allemagne en armes nucléaires, motivés uniquement par le désir d'avoir voix dans la stratégie nucléaire de l'Ouest ou, au moins, des États-Unis. Une fois la FM abandonnée, il y avait une autre solution: c'était le comité McNamara, annoncé le 31 mai 1965 par McNamara, qui élabora l'actuel comité de planification nucléaire. Il est d'importance vitale pour l'Allemagne, en ce sens qu'elle doit savoir où ces armes seront livrées, quel objectif leur est assigné et ainsi de suite. Vers le milieu des années 50, nul ne connaissait la destination de ces armes, pas plus que la façon de s'en servir. Cela représente un important changement, surtout en ce qui a trait à la sécurité nationale de l'Allemagne. Si les Allemands désirent adopter une stratégie de guerre avec les armes classiques parce qu'ils croient que c'est dans leur intérêt, pourquoi donc ne pas les y aider par le truchement de l'alliance? Voilà un domaine où le Canada pourrait jouer un rôle. Si vous me demandez quelle influence le Canada exerce à l'égard de son rôle dans la force de frappe nucléaire, ça c'est une chose toute différente, et sans doute ne devriez-vous pas envisager la chose sous cet angle, mais sous celui de membre de l'alliance à part entière que nous sommes et qui, de fait, a fait siens les objectifs et les fins de l'alliance.

M. Anderson: Voilà où je voulais en venir. Je ne voulais pas parler du programme particulier de la force de frappe mais de l'ensemble.

Le professeur Legault: Je crois que nous convenons tous plus ou moins qu'en somme, la question vitale n'est pas tant celle de notre contribution que celle d'avoir une politique si nous tenons à exercer quelque influence.

M. Anderson: Monsieur le président, puis-je poser une dernière question, si j'en ai encore le temps? Je suis complètement d'accord avec vous dans votre interprétation de l'influence dans l'OTAN. Êtes-vous d'avis que notre rôle actuel dans NORAD nous conférera quelque influence dans ces réseaux de défense anti-missiles que les Américains installent? Je n'entends pas par là que le Canada prenne part à la fabrication d'appareils ou à quoi que soit de cette nature, je vous demande seulement si, étant donné nos relations assez étroites avec les Américains, vous êtes d'avis nous pouvons avoir un mot à dire dans la situation de ces batteries, de façon que, dans l'éventualité d'une guerre et de l'emploi de ces armes, les retombées n'atteignent pas les centres populeux canadiens? Croyez-vous qu'à cet égard nous aurions voix . . .

• 1240

Le professeur Legault: Pas que je sache si nous n'y participons pas, et je ne suis pas d'avis que nous prenions part à ce réseau. Cela me ramène à ma remarque antérieure, savoir que si les grandes puissances, les États-Unis en particulier, décidaient d'affecter 50 milliards de dollars à la défense civile et autant au réseau de défense anti-missiles, ils pourraient prendre une tournure d'esprit tellement schizophré-

nique au sujet de leur propre sécurité et se sentir tellement en sûreté—ce qui me semble être un concept marginal—qu'ils finiraient en fait par ne penser qu'à eux-mêmes, et c'est là une chose que le Canada devrait s'efforcer d'éviter. L'action que nous pourrions sans doute exercer, c'est de dissuader les Américains de se lancer dans cette affaire. Je sais que Dean Rusk a consenti à l'établissement d'un mince réseau, probablement pour avoir son mot à dire, quelque influence et quelque objet de négociation avec les Russes. Si c'est ou non le seul objectif, je l'ignore, mais je sais bien que beaucoup de pressions s'exercent au sein du Pentagone pour passer d'un mince à un dense réseau. Je regretterais fort qu'ils en arrivent là, parce que j'estime que c'est un immense et scandaleux gaspillage d'argent. Quoi que vous fassiez, c'est moins onéreux pour l'ennemi d'organiser ses forces offensives, et ils s'en tireront toujours.

M. Anderson: Je ne pourrais pas être plus d'accord avec vous; mon point se limite toutefois à la question de savoir si, à l'égard de l'emplacement de ces armes, vous croyez que nous pouvons avoir quelque influence sur les Américains?

Le professeur Legault: Je ne puis répondre à votre question, pour la simple raison que je n'ai aucun accès aux documents portant sur le déploiement de ces réseaux. Je pourrais peut-être vous exprimer mon opinion si j'étais renseigné, mais je ne le suis pas.

M. Anderson: Merci beaucoup.

Le vice-président: Monsieur Marceau?

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur le président, d'abord, je voudrais faire remarquer que, de tous les témoins qui ont été entendus devant ce Comité, le professeur Legault est le premier à nous soumettre un rapport bilingue et je tiens à l'en féliciter. J'espère que cette excellente façon de procéder sera imitée par les autres témoins à venir, car ceci nous permet de comparer immédiatement les deux déclarations des témoins, et je pense que ceci est une contribution très précieuse au Comité.

• 1242

A la page 3 de vos commentaires écrits, monsieur Legault, vous disiez ceci, au début du dernier paragraphe; vous disiez entre autres que:

> «La sécurité militaire et une politique de détente sont complémentaires».

• 1243

Je voudrais que vous me donniez plus de précision parce que, à mon sens, la sécurité militaire facilite peut-être davantage un état de paix, si on entretient une idée de guerre ou une idée d'armement, je vois assez mal comment cela peut contribuer à la détente.

M. Legault: Il est bien évident, cher monsieur, que je ne propose pas une augmentation massive des budgets militaires au sein de l'OTAN. Je crois que la sécurité dont disposent les pays occidentaux au sein de l'OTAN est suffisante et je ne peux que simplement répéter, ce que j'ai déjà dit auparavant, qu'il s'agit de transformer l'Alliance en un instrument de règlement pacifique des différends. Je crois qu'il faut bien se rendre compte que c'est précisément ce climat de sécurité qui a rendu possible ce dialogue constant entre les Russes et les Américains. En d'autres termes, si vous êtes vous-même dans un climat psychologique d'insécurité totale, vous n'êtes ni en mesure de négocier ni en mesure d'imposer votre point de vue à l'autre.

• 1244

Et, je peux uniquement répéter ce que j'ai déjà essayé d'expliquer auparavant, c'est qu'en ce sens, si vous n'avez ni une Europe unie ni l'OTAN, je ne vois pas les résultats qui pourront être atteints en ce qui concerne justement ce relâchement des liens, ce relâchement et cet abandon de la contrainte que l'Union soviétique maintient sur ses alliés.

M. Marceau: Un de vos commentaires me laisse supposer que vous seriez peut-être d'avis que l'OTAN, dans sa situation actuelle, n'est peut-être pas adéquate et qu'il faudrait la modifier ou, peut-être, la réorienter. Pourriez-vous me donner des précisions à ce sujet-là?

M. Legault: Je crois que les seules perspectives que j'avais à présenter, je les ai indiquées au début de cette déposition, à savoir que je pense à une évolution en termes de comités et de groupes d'études qui seraient créés en fonction de problèmes régionaux, c'est-à-dire

• 1245

en fonction, si vous voulez, de cercles concentriques, de groupes d'études qui pourraient discuter avec leurs homologues de l'autre bloc. Et, je crois que c'est à peu près la meilleure façon d'envisager le problème et, à mon avis, le Canada pourrait faire des suggestions ou des propositions en ce sens, soit en ce qui concerne la sécurité européenne, soit en ce qui concerne, peut-être, l'amélioration des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

M. Marceau: Croyez-vous qu'éventuellement, l'OTAN et le Pacte de Varsovie sont appelés à disparaître ou plutôt à jouer un rôle grand à l'avenir?

M. Legault: Si on en arrive à une position où il y aura effectivement cette division nord-sud entre les pays industrialisés et les pays pauvres, les pays du tiers-monde, il est bien évident, à mon sens, que les alliances devront disparaître parce qu'elles ne seront pas nécessaires, n'est-ce pas? Les alliances sont uniquement l'effet d'une crainte, d'un climat d'insécurité. Si vous arrivez à établir un climat de coopération et d'entente, à ce moment-là, je ne vois pas pourquoi vous devez vous défendre contre une crainte qui n'existe même pas.

M. Marceau: Mais vous, personnellement, est-ce que vous croyez que . . .

M. Legault: Oui, je le crois, je l'espère. Je crois que le but devrait être d'en arriver là, parce que cela entraîne des dépenses qui pourraient être dirigées ailleurs. Et, je rejoins à ce moment-là un argument qui m'a été présenté auparavant.

M. Marceau: Parmi les hypothèses que vous avancez à la page 4 de votre rapport, vous n'indiquez pas la possiblilité pour le Canada de diminuer sa contribution ou peut-être même de la suspendre, disons, pour une période de temps. Croyez-vous que cela pourrait être possible?

M. Legault: Je ne crois pas qu'en temps de crise, quoi qu'on en dise, particulièrement si vous retirez vos troupes au canada, que vous aurez la possiblilité des les transférer en Europe. En fait, à ce moment-là, évidemment, cela joue un rôle en ce qui concerne la dissuasion, mais plutôt en ce qui concerne votre volonté psychologique de défendre ce qui est en danger.

Mais, je crois que, pour des raisons économiques, cela nous coûterait à peu près la même chose. Si vous me demandez si on peut évoluer de cette brigade lourde aux brigades légères ou à des bataillons qui font partie des *mobile line forces* au sein de l'OTAN, je suis tout à fait d'accord. Mais, comme je l'ai dit déjà au début, je crois que nous aurons d'autant plus d'influence que notre contribution, même si elle est symbolique, existera.

Il y a une chose que je ne comprends pas. Après tout, le Canada a été le premier pays qui a poussé probablement les États-Unis et encore l'Europe à signer ce traité, lequel a été approuvé à la Chambre des communes par un vote de 185 voix à 0, ce qui est quand même extraordinaire, je ne comprends pas pourquoi le Canada devrait être le premier pays à retirer ses troupes d'Europe.

Vous verrez, ce soir, je crois que si vous discutez avec M. Theo Sommer, ce sera à peu près le même argument qu'il emploiera: si vraiment cela doit se faire, que ce soit les Belges ou les Néerlandais ou les Grecs, si vous voulez, qui retirent les troupes, mais non pas le Canada.

• 1250

M. Marceau: Mais, ne croyez-vous pas que la situation qui existait au moment où cette décision a été prise diffère de celle qui prévaut à l'heure actuelle? Des problèmes se posent dans les pays du tiers-monde —ne croyez-vous pas alors que le Canada devrait graduellement s'orienter vers une aide accrue à leur égard, plutôt que vers une contribution à l'endroit de l'Europe, qui peut être utile, mais qui, à mon sens, serait de beaucoup meilleure et plus efficace si elle était dirigée vers le tiers-monde, qui aura éventuellement besoin de cette aide?

M. Legault: Je crois avoir déjà répondu à cette question. Je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas vous faire un deuxième ami, même si cela vous coûte un peu plus cher. Il en va de même aussi dans vos relations sociales, plus vous aurez d'amis, n'est-ce pas . . . Si le but de votre politique étrangère est de n'avoir aucune influence, eh bien, d'accord, il faut le dire. Mais, alors, fermons la boutique. Je ne crois pas que ce soit contradictoire et je ne crois pas que les citoyens ne soient pas en mesure de supporter des charges additionnelles si vous avez une politique pour la justifier.

Vous ne vendrez pas une politique à des citoyens si elle est tellement compliquée et tellement obscure; personne ne la supporterait. Évidemment, à ce moment-là, c'est aussi une question d'imagination politique et une question de soutien domestique, en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

M. Marceau: Je vous remercie, monsieur Legault, et je vous félicite encore une fois pour vos commentaires écrits et pour votre témoignage devant ce Comité.

M. Legault: C'est moi qui vous remercie. Si vous me permettez de faire une remarque. Il y a une erreur de traduction en ce qui concerne le texte anglais, en page 8, n'est-ce pas . . .

[*Traduction*]

A la page 8 du texte anglais, la traduction est exactement le contraire de ce que j'ai dit. Dans l'alinéa commençant par les mots «in my opinion», le sens de la fin de la première phrase est:

> . . . enfin, il est invraisemblable que le gouvernement canadien puisse faire porter son choix que sur une seule d'entre elles.

qu'il est improbable que le choix du Gouvernement canadien ne porte que sur l'une d'elles. Autrement dit, je parlais des six possibilités formulées à la page 6 où il est dit que nous participons déjà à (3), (4), (5) et (6). Oui, c'est bien à la page 8 de la version anglaise.

Le vice-président: Oui, c'est vers le haut de la page. M. Stewart nous ayant quittés, cela met fin aux questions, à moins qu'il y ait quelqu'un d'autre. Non, il n'y a personne. Le Comité consent-il à ce que le mémoire du professeur Legault soit imprimé en appendice au compte rendu de ce jour?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Adopté tel que modifié. Je tiens, professeur, à vous remercier au nom de tous les membres du Comité pour votre aimable contribution et pour la façon dont vous avez répondu si patiemment et si minutieusement à nos questions. Je regrette que nous ne soyons pas aussi à l'aise dans cette salle que nous le sommes dans celle où nous nous réunissons habituellement, dans l'édifice de l'Ouest. Cela nous a causé un peu d'embarras ce matin, mais je suis sûr que vous nous le pardonnerez. Merci.

Le professeur Legault: Monsieur le président, cela m'a certainement fait plaisir et je vous remercie beaucoup.

Le vice-président: Nous nous réunirons ce soir à 8 heures dans cette même salle. Aucun mémoire ne sera présenté. La séance est levée.

APPENDICE NN

Texte de la déposition de M.

Albert Legault

devant la commission des

Affaires extérieures

et de la défense, le 27 février 1969

L'OTAN: UNE ORGANISATION VITALE ET NÉCESSAIRE

En 1969, qualifier l'OTAN d'organisation vitale et nécessaire peut sans doute paraître sinon discutable, du moins présomptueux. Cette «fille de la guerre froide», comme se plaisait à le rappeler récemment M. André Fontaine, n'a-t-elle pas dépassé les buts qu'elle se proposait d'atteindre, c'est-à-dire contenir l'expansion soviétique en Europe? Que peut-on attendre d'une aussi lourde machinerie militaire alors que la politique est à l'heure de la détente, et la discussion à celle de la coopération? Qu'en est-il enfin de la justification politique de la participation de Canada à l'OTAN?

Bien sûr, nous vivons à l'heure de la détente et il suffit d'avoir été attentif à l'évolution de la politique internationale de ces dernières années pour s'en convaincre. Mais la détente n'est pas un objectif en soi; elle n'est que l'instrument d'une politique plus vaste. Pour reprendre une formule désormais consacrée, il faut passer «de la détente à l'entente, et de l'entente à la coopération». Mais est-il besoin de rappeler les douloureux événements du 21 août 1968 pour comprendre que l'expression n'a pas la même signification pour tous?

Il faut remonter aux sources pour saisir la *raison d'être* de l'OTAN. En 1949, il s'agissait certes d'endiguer l'expansion soviétique avant que la vague n'atteigne les rivages de l'Atlantique. Mais il y avait plus. Il s'agissait de faciliter la reconstruction politique et économique de l'Europe à l'abri de toute intervention étrangère. Tout ceci, me semble-t-il, résume en peu de mots l'histoire de l'Organisation de sa naissance jusqu'au «Grand Design» du président Kennedy.

Mais tout cela ne me paraît guère aller au coeur du problème. En réalité, c'est de l'opposition de deux idéologies contraires, et à l'époque irréductibles, qu'est né le partage de l'Europe. C'est en réalité de la puissance militaire de deux géants, dont l'une s'étend de Washington à Berlin en passant par Londres et Paris, et l'autre, de Moscou à Pankow en passant par Varsovie, Prague, Budapest, Sofia et Bucharest, qu'est née la division de l'Europe en deux blocs. Or l'un ne demande qu'à rester, et l'autre, qu'à partir. Et c'est là toute la tragédie de l'Europe d'aujourd'hui.

Point n'est besoin d'être un spécialiste des relations entre les pays du bloc socialiste pour se rendre compte du malaise qui y règne et de la crise de régime qui y sévit. Des événements analogues à ceux de l'été 1968 pourraient se produire en Pologne. en Hongrie, en Roumanie et déborder sur le flanc ouest de l'Europe. Seule une OTAN forte et unie sera en mesure de faire face à d'aussi graves difficultés. Elle constitue, en ce sens, une excellente police d'assurance contre les risques d'incendie qui, d'origine socialiste, pourrait rapidement se propager à l'Europe toute entière. Rien ne saurait donc remplacer l'OTAN, à moins que l'Europe ne prenne dans ses mains la responsabilité de sa propre défense. Dici là, l'Alliance reste nécessaire et indispensable.

Ce serait aussi une grave illusion que de croire que l'Europe pourrait retrouver son unité en l'absence d'une évolution de la politique de l'URSS dans le sens d'un plus grand respect des diversités et de l'abandon de la contrainte qu'elle entretient chez elle et chez les autres. En d'autres termes, *la division de l'Europe ne disparaîtra qu'avec la disparition des causes qui l'ont engendrée.* Et c'est là un point capital qu'il ne faudrait jamais avoir cessé de rappeler. Démanteler l'OTAN ne ferait que renforcer la conviction de l'URSS en sa politique de contrainte qu'elle maintient sur ses alliés et équivaudrait, ni plus ni moins, qu'à abandonner les pays socialistes à leur sort. Ce serait, en outre, sinon inviter l'Union soviétique à l'attaque, du moins lui ouvrir la voie à toute une série de manoeuvres et d'intimidation politiques dont les conséquences ne tarderaient pas à se faire sentir.

En vérité, les Polonais, les Hongrois et les Roumains, pour ne citer que ceux-là, regardent toujours à l'ouest. Les Français et les Allemands, pour leur part, se tournent toujours vers l'est. Les événements tchécoslovaques n'ont pas réduit en miettes les espoirs d'une Europe «renouvelée» ils ont tout simplement fait remettre à plus tard la réalisation de ce qui n'est, pour le moment, qu'un rêve éveilllé. La réunification de l'Europe qui, notons-le, déborde largement le problème de la réunification de l'Allemagne ne saurait être l'objet de tentatives isolées, voire accidentelles. Ce n'est qu'au sein de l'OTAN qu'il sera possible de coordonner les divers efforts nationaux, de fixer les objectifs d'une politique progressive et dynamique, de créer des comités et des groupes d'étude (qui, souhaitons-le, trouveraient leur équivalent au sein du Pacte de Varsovie) chargés d'apprécier l'étendue des moyens dont dispose l'Alliance pour atteindre les objectifs recherchés. Le rapport Harmel, en ce sens, marque un premier pas. Mais il devra être suivi de beaucoup d'autres si l'on veut parachever ce qui n'est encore qu'une timide ébauche.

C'est aussi à bon droit que les auteurs de ce rapport concluaient: «La sécurité militaire et une politique de détente ne sont pas contradictoires mais complémentaires». Confiance et sécurité ont toujours formé au cours de l'histoire l'envers et l'endroit d'une même médaille. Il me paraît difficile de douter de la valeur même de ce principe alors que les deux Grands, depuis longtemps déjà, en ont fait la pierre de touche de leurs relations. Il serait donc pour le moins illusoire de croire en l'établissement entre les deux blocs européens d'un climat de stabilité politique propice à l'entente et à la coopération, si l'un est dans une position de force, et l'autre faible.

L'OTAN est enfin nécessaire pour rassurer l'Allemagne qui, pour l'instant, ne veut et ne peut avoir de politique de défense qui soit indépendante de celle de l'Alliance. Au lendemain de la naissance de l'OTAN, on en est vite venu à se demander ce que l'Allemagne pourrait faire pour l'OTAN. En 1969, les termes de l'équation sont renversés: que peut faire l'OTAN pour l'Allemagne? Trois fonctions me semblent essentielles. Premièrement, assurer la sécurité de la République fédérale allemande, ce qui a toujours constitué et continue d'être la tâche primordiale de l'Alliance. Deuxièmement, pourvoir l'Europe d'un écran protecteur à l'abri duquel les pays européens pourront se réconcilier et retrouver leur unité. C'était, faut-il le rappeler, la politique d'un Schumann, d'un Gasperi et d'un Konrad Adenauer. Troisièmement. orienter les aspirations de la République fédérale allemande dans un cadre plus vaste, susceptible d'agrandir ses horizons politiques et de satisfaire ses ambitions les plus légitimes dont notamment celle de sa réunification avec l'Allemagne orientale.

Venons-en maintenant au problème de la participation canadienne à l'Alliance. Six hypothèses, me semble-t-il, méritent d'être retenues. Le Canada pourrait:

1) Se retirer purement et simplement de l'Alliance;

2) Se retirer, à l'image de la France, de l'organisation militaire proprement dite, sans pour autant se retirer de l'Alliance;

3) Participer à l'Organisation uniquement par le biais d'une contribution à la défense du continent nord-américain;

4) Participer à l'Alliance sous forme de forces armées qui seraient maintenues en réserve sur le territoire canadien;

5) Participer sous forme d'une contribution purement navale;

6) Participer directement en affectant des forces armées au Commandement Suprême Allié en Europe (SACEUR).

La première hypothèse, pour séduisante qu'elle soit, ne me paraît guère réaliste. Toute dénonciation du Traité ne saurait être autrement interprétée que comme une condamnation des buts et des objectifs de l'Alliance. Or, il nous semble avoir suffisamment insisté sur lea nécessité de l'Alliance pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. Le retrait pur et simple d'un de ses membres ne manquerait pas de provoquer des tendances fissipares au sein de l'Alliance. La meilleure façon d'affaiblir l'Alliance est évidemment de semer le doute dans les esprits, en laissant au temps le soin de faire son oeuvre. C'est là une tactique à laquelle les

Russes se sont merveilleusement employés dans le passé, au demeurant, sans succès. Il serait dommage que le Canada soit le premier pays à en être dupe.

Il faut bien se rendre compte, d'autre part, qu'une alliance n'est pas une addition ou une soustraction de contributions nationales. Elle est et doit être une agglutination de volontés nationales qui se tendent vers un but commun. Le dynamisme et la persévérance qui l'animeront en feront sa force ou sa faiblesse. Si l'on connaît l'homme par ses actes, c'est aussi à la mesure de ses responsabilités que l'on juge un pays. La deuxième hypothèse, en ce sens, ne me semble pas, non plus, résister à un examen sérieux. Le retrait du Canada de l'organisation militaire proprement dite enlèverait toute «crédibilité» à son engagement politique et réduirait d'autant son influence au sein de l'Organisation. Ce n'est qu'en faisant cause commune avec l'Alliance qu'il sera possible pour le Canada de peser sur ses décisions, sinon de les orienter. De ce point de vue, il est douteux que la Belgique eût pu faire sentir son influence avec autant de vigueur si elle n'avait pas fait partie de l'organisation militaire de l'Alliance. Le rapport Harmel témoigne en tout cas de l'importance qu'un pays membre peut prendre au sein d'une alliance. Mais encore faut-il qu'il ait une politique!

Quant aux troisième, quatrième, cinquième et sixième options, notons immédiatement que le Canada en entretient un savant dosage. Nous participons à la défense du continent nord-américain par le biais de NORAD et SACLANT; nous maintenons en réserve, sur le territoire canadien, deux brigades légères en vue d'appuyer, en cas de besoin, notre brigade stationnée en Europe; nous fournissons, en outre, comme nous venons de le souligner, une contribution maritime à SACLANT; et maintenons, enfin, une brigade lourde motorisée en Allemagne. Bien que le réexamen de notre politique de défense porte sur NORAD et SACLANT, c'est bien le problème du maintien de nos troupes en Europe qui semble semer dans les esprits la plus grande confusion.

La meilleure façon, me paraît-il, de mettre en lumière les avantages que nous retirons de l'affectation de nos troupes en Europe est de procéder *a contrario* et d'examiner successivement les inconvénients des autres formules. Il s'agit là, soulignons-le, d'un exercice purement théorique, car, enfin, il est invraisemblable que le gouvernement canadien puisse faire porter son choix que sur une seule d'entre elles.

Remarquons tout de suite que la troisième hypothèse a déjà été sérieusement envisagée dans le passé, plus particulièrement lors de la mise sur pied de NORAD. La raison en est fort simple: étant donné que la zone géographique couverte par le Traité s'étend de l'Europe à l'Amérique en passant par le Canada, ce dernier ne remplit-il pas déjà ses obligations en participant à la défense du continent nord-américain? Ne serait-il pas avantageux qu'il retire ses troupes de l'Europe pour se préoccuper des ses intérêts les plus immédiats? En d'autres termes, si l'on veut bien nous permettre de pousser plus loin l'analyse, dans quelle mesure un pays comme l'Islande et, à la rigueur, la République fédérale allemande, participent-ils à la défense du territoire canadien? Mis en ces termes, l'argument est évidemment de poids.

Il est cependant possible d'opposer à ces arguments légitimes des raisons politiques non moins convaincantes. En réalité, la contribution du Canada à l'OTAN n'est pas née d'un besoin de sécurité mais d'une profession de foi: assumer une part croissante de responsabilités internationales. En deuxième lieu, tout comme l'objectif de la politique européenne d'aujourd'hui est de se soustraire à l'influence croissante des deux Grands, échapper à l'orbite politique américaine a toujours été et reste l'objectif numéro un de la politique canadienne. La contribution européenne du Canada à l'OTAN constitue, en ce sens, un acte politique indépendant, issu d'une volonté nationale indépendante. Elle tend à raffermir la conscience d'une unité nationale à travers le prisme de réalisations internationales, ce qui est loin d'être négligable à une époque où le Canada est à la recherche de sa propre indentité.

Les mêmes arguments me paraissent tout aussi vrais en ce qui concerne la quatrième hypothèse. Outre qu'il est difficile de concevoir les économies subtantielles qui pourraient être réalisées en rapatriant nos troupes affectées à l'OTAN (car il faudra bien de temps à autre qu'elles refassent le chemin inverse pour participer aux exercices militaires alliés) pour les convertir en troupes de réserve, il est pratiquement impossible de voir quels seraient les avantages immédiats que le Canada pourrait en retirer. Il serait en tout cas pour le moins ironique, si économie il devait y avoir, que les sommes ainsi dégagées soient utilisées pour la défense du continent nord-américain.

La cinquième hypothèse a ceci de commun avec la quatrième que les bâtiments affectés au SACLANT pourraient aussi être maintenus en réserve en vue d'une participation éventuelle au commandement maritime récemment établi à Naples (MARAIRMED). Les avantages d'une telle formule sont évidents. De touts les pays membres de l'OTAN, le Canada n'est-il pas avec les États-Unis un pays à vocation maritime,

du moins de par sa situation géographique? N'aurait-il pas intérêt à fournir une contribution purement navale destinée à assurer la protection de ses eaux territoriales, quitte à tranférer, en cas d'urgence et à la demande des autorités navales de l'OTAN, certains de ses bâtiments en Méditerranée?

L'histoire et des considérations d'intérêt stratégique me paraissent répondre à ces arguments. En premier lieu, notons immédiatement que le Canada n'est pas une puissance maritime. Pour des raisons obscures, le développement d'une flotte marchande canadienne n'a jamais constitué un objectif prioritaire dans la politique du gouvernement. Il serait donc difficile de justifier le développement d'une imposante marine nationale sous prétexte que nous devons garantir la sécurité de nos lignes de communications maritimes, alors qu'elles ne nous sont nullement vitales.

S'il s'agit, d'autre part, de se protéger contre la menace de sous-marins lanceurs d'engins, c'est là un domaine où le Canada aura vite fait de s'essoufler. Nous n'avons ni les moyens techniques, ni la possibilité financière de mettre sur pied un tel programme. Depuis une dizaine d'années environ, nous assistons à une militarisation progressive des mers et des océans qui deviennent peu à peu de véritables «souricières» pour les bâtiments de guerre des petites et moyennes puissances. Il est difficile de trouver une seule raison, soit-elle de nature militaire, qui puisse justifier le lancement d'un vaste programme de lutte anti-sous-marine. Tout au plus le Canada a-t-il le devoir d'assurer la protection de ses eaux territoriales. Cela revient à dire que nous devons posséder suffisamment de moyens de détection et d'identification pour nous assurer que nos eaux territoriales ne seront pas impunément violées, d'une part, et pour être en mesure, le cas échéant, de protester par l'envoi d'une note diplomatique, d'autre part.

Notons enfin que notre participation à SACLANT n'a pratiquement rien à voir avec l'OTAN. En réalité, en maintenant d'imposants moyens de lutte anti-sous-marine, ou bien nous aidons les États-Unis à affaiblir l'invulnérabilité de la force de représailles stratégiques des Soviets–ce qui ne me semble guère répondre aux besoins d'une saine stratégie–, ou bien nous contribuons à renforcer l'invulnérabilité de la force de représailles américaines–ce qui ne me semble guère, non plus, répondre aux intérêts canadiens. Quant à NORAD auquel il nous faut bien participer, car enfin, ou bien nous sommes alliés, ou bien nous ne le sommes pas, il est bien évident que ce commandement ne concerne que les intérêts canado-américains et non l'Alliance en tant que telle, sinon que très indirectement.

Profitons de l'occasion pour ouvrir ici une parenthèse. Il est probable que le Canada sera exposé, au cours des années à venir, à des pressions accrues de son voisin du sud dans le sens d'une participation plus active dans le domaine de la lutte anti-sous-marine. Nous pourrons d'autant mieux résister à ces pressions que nous aurons diversifié la nature de nos engagements militaires et que nous pourrons répondre à Washington que, après tout, nous faisons plus que notre part, soit dans le domaine du maintien de la paix, soit au sein de l'OTAN en maintenant nos troupes stationnées en Europe.

Et ceci nous amène à notre dernière et sixième hypothèse: le maintien de l'affectation de nos troupes en Europe. L'un des principaux rôles de nos armées a toujours été d'appuyer et de soutenir notre politique étrangère. Cette situation ne changera guère dans l'avenir, étant donné que le Canada n'a pas d'ennemi secret ou avoué. Il va donc de soi que nos forces armées constituent, *ipso facto*, l'instrument politique par excellence pour influencer nos alliés et avoir voix au chapitre de ce qui devrait être le but déclaré de notre politique étrangère–l'institution d'un ordre international durable et pacifique.

Or, c'est l'Europe qui me paraît ici visée au premier plan. Jamais l'équilibre des forces militaires n'y a été aussi satisfaisant qu'au cours de ces dernières années. Mais personne ne peut cependant douter de l'importance des forces de transformation qui sont aujourd'hui en présence en Europe. Certaines agissent dans le sens d'une modification sinon d'un dépassement du *statut quo*, d'autres, dans le sens de son maintien ou de sa stabilisation. Il est possible qu'à court terme elles se cancellent les unes les autres. Mais il serait présomptueux de croire qu'il en sera ainsi pour toujours. Trop de raisons psychologiques, historiques, économiques et sociales militent à l'encontre de la division de l'Europe pour qu'il soit permis de croire en sa perpétuation.

L'OTAN n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ans. Elle demeure certes «un forum et un centre efficace pour les échanges d'informations et de vues; ainsi, chacun des alliés peut-il arrêter sa politique à la lumière d'une connaissance approfondie des problèmes et des objectifs de tous les autres». (Rapport Harmel,

paragraphe 7) Mais elle devrait être et est déjà en voie de devenir un instrument efficace de règlement pacifique des différends, pour peu que les pays membres du Pacte de Varsovie veuillent bien engager le dialogue. Or si nous voulons être consultés, non pas à titre de simple expert, mais en tant que membre de l'Alliance à part entière, principalement en ce qui concerne l'institution d'un système de sécurité européenne ou encore la réduction équilibrée et progressive des forces armées de part et d'autre des deux Europes, il est bien évident que nous n'atteindrons cet objectif que si nous maintenons des troupes en Europe et que nous assumons, de plein gré, nos responsabilités en vue d'assurer la stabilité militaire de la zone européenne de l'Alliance.

La politique internationale a toujours été, dans le meilleur comme dans le pire, le fruit d'opposition de volontés nationales animées par des hommes de croyance ou de conviction différentes. C'est lorsque les uns ont cessé de croire en une cause que les autres ont triomphé. Il serait dommage que le Canada, pour sa part, cesse subitement de croire en la loi de la coopération et de l'entraide internationales.

Permettez-moi enfin de conclure en résumant les bénéfices que le Canada retire du maintien de ses troupes en Europe. Ce geste:

1) Est susceptible de raffermir notre sentiment d'unité nationale, ce qui est loin d'être négligeable à une époque où le Canada est à la recherche de sa propre identité;

2) Nous permet d'être consulté non pas à titre de simple expert, mais en tant que membre de l'Alliance à part entière, particulièrement en ce qui concerne l'avenir des relations européennes est-ouest ou le problème de la réduction progressive et réciproque des forces armées du Pacte de Varsovie et de l'OTAN;

3) Marque notre volonté d'épouser les buts et les objectifs de l'Alliance qui est un instrument nécessaire de transformation et de règlement pacifique des différends;

4) Nous permet de peser sur les décisions de l'Alliance sinon de les orienter, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des doctrines d'emploi de l'arme atomique et la sélection des objectifs militaires;

5) Nous permet de résister plus facilement aux pressions américaines destinées à orienter nos efforts de défense dans un sens plutôt que dans l'autre;

6) Nous permet d'avoir voix au chapitre de la paix et de la sécurité internationales en Europe, ce qui devrait constituer l'un des objectifs de notre politique étrangère;

7) Nous permet de resserrer nos liens avec le Vieux Continent et d'être pleinement au courant de l'évolution de la politique européenne, ce qui, par la même occasion, nous permet de déterminer avec plus de sûreté l'évolution de notre propre politique.

Quant à la nature de notre contribution, il va de soi qu'elle devrait être assez facile à établir, si le principe du maintien de troupes canadiennes en Europe est *a priori* accepté. Il s'agit là d'un problème que des experts militaires pourront traiter avec plus de compétence et qui devrait être résolu, me semble-t-il, en consultation avec nos aliés, d'une part, et en fonction du genre de troupes qu'il serait souhaitable pour le Canada de fournir, d'autre part.

LEGAULT, Albert

Publications

LIVRES

–*Le Concept de la dissuasion: ses exigences stratégiques et ses incidences sur la politique,* Ambilly, les Presses de Savoie, 1964.

–*Deterrence and the Atlantic Alliance,* Institut canadien des Affaires internationales, Toronto, 1966.

–Contribution à Schwarz-HADIK (éd.) *Strategic Terminology* ECON-VERLAG, Dusseldorf et Vienne, 1966.

–Bibliographie, IOMP (Information internationale sur les opérations de maintien de la paix, Paris), 1967.

ARTICLES

–*L'évolution de la situation internationale et la politique extérieure française, AAI,* Institut universitaire des hautes études internationales, Genève, septembre 1965.

–*Les études stratégiques, BASTIONS,* Université de Genève, été de 1955.

–*Atomic Weapons for Germany?, International Journal,* vol. XXI, nº 4, automne 1966, pages 447 à 469.

–*Organisation et conduite des opérations de maintien de la paix, Politique étrangère,* nº 4-5, 1967, pages 369 à 397.

–*Current Status and Future Needs of Research on Peace-Keeping Operations,* monographie nº 5 de l'IOMP, Paris, avril 1968, 58 pages.

–*The Authorization of Peace-Keeping Operations in Terms of the Nature of the Conflict,* monographie nº 7 de l'IOMP, Paris, juin 1968, 62 pages.

CURRICULUM VITAE

NOM: Albert Legault

LIEU ET DATE DE NAISSANCE: Montréal, 1938.

GRADES UNIVERSITAIRES:

B.A.–Montréal, 1959

M.A.–Université de Chicago, 1961

D.Ph.–Institut universitaire des hautes études internationales, Genève, 1964.

POSTES DÉTENUS:

1964-1966–Successivement adjoint et associé aux recherches à l'Institut universitaire des hautes études internationales, Genève.

1966-1968–Directeur adjoint de l'IOMP (Centre international d'information sur les opérations de maintien de la paix), Paris, France.

1968-1969–Professeur adjoint itinérant (Université Queen's), Département des études politiques, Kingston; chaire des études stratégiques.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 32

SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 1969

Concernant
La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:
(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969
2000-2

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 32

SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29856—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Harkness	MacRae
Anderson	Howard (*Okanagan Boundary*)	Marceau
Barrett	Laniel	Nowlan
Brewin	Laprise	Penner
Buchanan	Legault	Prud'homme
Cafik	Lewis	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Fairweather	MacDonald (*Egmont*)	Stewart (*Cochrane*)
Forrestall	MacLean	Thompson (*Red Deer*)
Gibson	Macquarrie	Winch—(30)
Guay (*St. Boniface*)		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 27 février 1969
(47)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir à 8 h. 10, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, MacLean, Macquarrie, MacRae, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (24).

Aussi présent: M. Hymmen, député.

Témoin: M. Theo Sommer, rédacteur adjoint et titulaire de la rubrique des affaires étrangères du *Die Zeit,* à Hambourg, République fédérale d'Allemagne.

Le président présente M. Sommer et celui-ci fait son exposé préliminaire.

La notice biographique de M. Sommer figure en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*voir l'appendice OO*).

Les membres du Comité interrogent M. Sommer sur divers aspects de la défense de l'Europe et de la politique extérieure du Canada.

Le président met les membres au courant de certaines dispositions prises en vue du voyage du Comité en Europe.

Le président remercie M. Sommer d'être venu témoigner à la demande du Comité.

A 22 h. 30, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 14 mars, à 11 heures du matin. Le témoin sera alors le professeur J. Granatstein, de l'Université York.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 27 février 1969.

Le président: Il est passé l'heure, messieurs, aussi nous pouvons peut-être commencer. Le Comité a le privilège ce soir d'entendre comme témoin M. Theo Sommer. M. Sommer est venu au Canada pour donner des cours au Collège de la défense nationale. Il a accepté de comparaître devant le Comité à très peu d'avis. Je suis certain que le Comité apprécie beaucoup son empressement évident à contribuer à nos délibérations sur la politique de défense.

Soit dit en passant, je crois que certains membres désirent discuter un certain nombre de problèmes administratifs. Il serait probablement très approprié de faire cela après avoir entendu M. Sommer, plutôt qu'à ce moment-ci. Il sera peut-être nécessaire de tenir une séance à huis clos si les membres le souhaitent.

M. Sommer est né en 1930. Il est maintenant directeur adjoint et titulaire de la rubrique des affaires étrangères du remarquable hebdomadaire allemand *Die Zeit*, publié à Hambourg. A propos, ce journal publie une édition en allemand à Toronto. M. Sommer fait également partie du conseil de l'*Institute of Strategic Studies*, de Londres.

• 2010

M. Sommer a publié de nombreux articles et plusieurs livres sur les problèmes de la sécurité allemande et européenne, et il a écrit sur cette question dans le *Die Zeit*. Il a également été commentateur politique à la radio et à la télévision allemandes.

En raison du court délai que le Comité lui a accordé, monsieur Sommer n'a pas pu préparer d'exposé écrit à notre intention. Toutefois, il a accepté de faire une déclaration préliminaire sur son appréciation du problème de la sécurité européenne, après quoi les membres auront l'occasion de l'interroger. J'ai eu l'occasion de causer brièvement avec M Sommer; il parle très franchement. Je sais qu'il accueillera bien les questions sur presque tous les sujets.

Je puis vous mentionner aussi que j'ai discuté avec lui des personnes que nous pourrions voir pendant notre tournée. Il m'a fort obligeamment donné les noms de personnes qui, à divers points de vue, pourraient nous aider.

Monsieur Sommer, auriez-vous l'obligeance d'adresser la parole au Comité?

M. Theo Sommer (directeur-adjoint et titulaire de la rubrique des affaires étrangères du «Die Zeit,» Hambourg, en Allemagne): Monsieur le président, messieurs, c'est en effet un grand privilège pour moi de pouvoir témoigner devant votre Comité. Je me rends compte que, depuis quelque temps, vous considérez l'importante question de vos engagements envers l'alliance de l'atlantique. Comme le président vous l'a dit, j'ai reçu votre invitation à très peu d'avis et, par conséquent, je n'ai pas pu vous soumettre d'exposé écrit. Je vous prie de m'en excuser, et je tenterai de compenser en faisant inscrire au procès-verbal quelques remarques préliminaires qui, je l'espère, ne seront pas trop décousus.

Je suis citoyen allemand, mais je vais tenter de vous présenter un point de vue globalement européen, plutôt que d'aborder mon sujet d'un point de vue strictement allemand. Je ne n'ai pas de mandat de quiconque, cela va de soi, et je ne tenterais même pas de donner le point de vue de la France gaulliste. Toutefois, je pense qu'en dehors de la France, la communauté de la défense européenne et des affaires étrangères ne formulerait pas trop d'objections à mon exposé. Soit dit en passant, je vous demande de m'excuser si ma maîtrise de la langue anglaise n'atteint pas les normes d'élégance et d'éloquence auxquelles vous êtes habitués en ces salles.

M. Allmand: Votre anglais est meilleur que celui des Maritimes.

M. Sommer: Je me propose, monsieur le président, de traiter d'abord de deux aspects de la situation européenne, l'aspect de la défense et l'aspect de la détente. Je vais tenter de vous expliquer comment, à mon avis, le Canada s'intègre à ces deux aspects de la défense et de la détente. Commençons par la défense.

Il faut dire d'abord que, depuis la fin des années quarante et les premières années de la décennie cinquante, la nature de la menace qui pesait sur l'Europe occidentale et sur l'Alliance occidentale a changé fondamentalement. Une guerre générale, ou une guerre centrale comme les experts du Pentagone l'appellent, avec ses conséquences incalculables, ne constitue pas aujourd'hui une éventualité probable, pas plus, d'ailleurs, à mon avis, qu'une attaque massive en Europe.

Il y a toujours le danger d'un conflit armé suscité par un mauvais calcul ou un accident. Il y a aussi le danger de poussées rapides et limitées à la ligne de partage de l'Europe centrale. Mais aucune de ces éventualités n'est bien probable. Je crois qu'il importe de se rendre compte que cette diminution de la menace venant de l'Est résulte directement des efforts défensifs de l'OTAN. Il y a ici une relation de cause à effet et, si vous supprimez la cause, vous perdrez probablement cet effet aussi.

Il y a un autre point qu'il importe de se rappeler: il est vrai que l'éventualité d'une aggression soviétique contre l'Europe occidentale peut être considérée comme exceptionnelle plutôt que normale ou naturelle. Mais il est également vrai que les crises entre l'Est et l'Ouest peuvent se reproduire. Si l'outil qui a aidé à maîtriser les crises passées était dissous, cela pourrait vraisemblablement attirer de nouveau les dirigeants du Kremlin sur le chemin de l'aventure irrationnelle. Après Prague, je pense que personne ne peut se permettre de négliger cette possibilité.

• 2015

Si Prague a prouvé un point, c'est bien que le Kremlin frappe et frappe dur lorsqu'il peut agir sans crainte de châtiment.

Dans l'ancienne armée allemande, il y avait une infraction qu'on appelait en allemand *Verfuhrung zum Kameradendiebstahl*, c'est-à-dire, détourner vos camarades vers le vol. Lorsqu'une armoire n'était pas fermée à clef, non seulement le voleur était puni, mais aussi celui qui avait négligé de fermer son armoire à clef. De même, si nous négligeons nos défenses en Europe aujourd'hui, nous pourrons vraiment tenter les dirigeants du Kremlin.

J'aimerais dire quelques mots au sujet des effets militaires de l'occupation soviétique de la Tchécoslovaquie. Je crois que cette affaire touche directement le sujet dont nous parlons ce soir. Je ne partage pas la facile supposition que l'occupation soviétique de la Tchécoslovaquie a affaibli le pacte de Varsovie. Je pense que le Comité a entendu une opinion en ce sens. Il est vrai que cette alliance ne peut pas se fier en ce moment aux 14 divisions tchèques et slovaques. Mais je suis persuadé que si l'affaire tchèque en vient à une conclusion quelconque, dans le sens que souhaitent les Soviétiques, alors ces divisions feront de nouveau partie des forces armées de l'Est.

J'ai entendu dire récemment que l'aviation militaire tchèque a déjà repris l'entraînement avec les autres forces aériennes du pacte de Varsovie. Si vous étudiez le précédent historique de l'insurrection hongroise de 1956, vous constaterez, je pense, que l'armée hongroise a recommencé à participer aux manœuvres des forces du pacte de Varsovie en 1958. Il s'agit donc d'une phase passagère, à laquelle je n'ajouterais pas trop d'importance.

D'autre part, je ne partage pas les vues des alarmistes, non plus. Aujourd'hui, les Soviétiques ont réduit leurs garnisons en Tchécoslovaquie à un total qui varie entre 50,000 et 70,000 hommes. Ces troupes sont déployées à l'intérieur et s'occupent évidemment plus de tâches policières que militaires. Il va de soi que ce noyau est suffisamment nombreux pour démontrer aux Tchèques et au reste du monde que les autres forces armées peuvent toujours revenir. Mais je ne crois pas que la Tchécoslovaquie, si vous regardez la carte de l'Europe, est vraiment l'endroit stratégique pour lancer une attaque contre l'Ouest. La route traditionnelle des invasions passe par les plaines de l'Allemagne du Nord.

De toute façon, si les Soviétiques postaient en permanence des troupes nombreuses en Tchécoslovaquie, elles seraient singulièrement mal déployées car elles feraient face aux plus fortes unités du complexe de défense de l'OTAN en Allemagne, à savoir la septième armée des États-Unis.

On doit remarquer certains changements. Il y a un plus grand nombre de divisions soviétiques déployées à l'ouest de la Vistule qu'il y en avait avant le 21 août de l'an dernier. L'armée rouge a démontré son extrême et étonnante mobilité. Elle a effectué des manœuvres et a montré qu'elle peut camoufler des opérations de grande envergure en manœuvres, ce qui lui donne un avantage décisif au départ dans la poursuite de leurs buts. Il y aura peut-être lieu, en effet, de reviser les délais prévus d'avertissement. Toutefois, je soutiens que la menace venant de l'Est n'a pas changé fondamentalement, du moins pas la menace militaire. Cependant, ce qui a changé, c'est l'atmosphère politique, la menace politique.

Je suis d'avis que l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a créé de nouvelles incertitudes au sujet des intentions des dirigeants

du Kremlin. La doctrine Brezhnev proclamée l'an dernier après cet événement a encore

• 2020

accru l'incertitude, car elle crée un précédent à partir de ce qui a pu être une aberration. Elle est ambiguë, définit mal ses limites géographiques et me paraît particulièrement inquiétante, car elle a été énoncée contre l'arrière-plan d'un débat idéologique, qui se continue encore en Union soviétique, à l'heure actuelle, entre les militaires et les technocrates. Au cours de ce débat, les militaires ont affirmé que la guerre nucléaire n'est pas, comme Khrouchtchev l'avait soutenu, un instrument inutilisable de la politique à notre époque. Les militaires qui participent au débat qui se poursuit actuellement en U.R.S.S. sont d'avis que la guerre nucléaire peut servir à des fins politiques.

A mon avis, tout ceci se ramène à la simple conclusion que l'Alliance atlantique est encore nécessaire; il serait tout à fait insensé de démolir le système défensif de l'OTAN avant d'être sûr qu'il n'est plus nécessaire ou avant de l'avoir remplacé avec un nouveau système de sécurité.

Aujourd'hui, messieurs, la sécurité provient d'une part des moyens préventifs et d'autre part des moyens de défense, si les mesures préventives échouent. Cela signifie que les États-Unis doivent fournir la mesure préventive ultime, mais il doit aussi y avoir assez de forces classiques pour nous protéger du danger d'incursions de faible envergure à travers la ligne de démarcation. Si ces forces sont absentes, nous ferons face, en effet, à un choix amer, formulé récemment par Dennis Healy dans son ouvrage *Suicide or Surrender*. A mon avis, c'est ici que la contribution du Canada à la défense de l'Europe intervient et pèse plus lourdement dans la balance qu'on ne se rend compte parfois, il me semble, dans votre pays.

Notez bien, ce n'est pas seulement le problème du nombre de militaires; c'est en premier lieu une question de qualité. Tout le monde en Europe convient que vous avez des unités de première classe là-bas et qu'en particulier votre division aérienne se compose des meilleurs combattants qu'on puisse trouver aujourd'hui dans l'OTAN. C'est en deuxième lieu, une question de principe; il s'agit du principe selon lequel tout agresseur devrait faire face, s'il attaque, à un aussi grand nombre que possible d'alliés occidentaux aussi près que possible de la ligne de démarcation. C'est dans cette prévision de l'autre partie que repose la valeur préventive réelle des contributions, même petites, des alliés. C'est la présence sur le terrain d'unités, même petites, qui garantit la participation, dans l'éventualité d'une guerre, d'un nombre aussi élevé que possible de partenaires; ce n'est pas les clauses elles-mêmes du Traité, telle que la disposition concernant les opérations du Traité de l'OTAN. L'aide que peut fournir chaque partenaire peut consister d'une lettre de symptahie ou d'une bombe H; c'est à chaque gouvernement d'en décider.

En conséquence, il ne faut pas s'en cacher, il me semble que si le Canada retire ses contingents de l'Europe, cela pourrait bien déclencher une déplorable réaction en chaîne. Votre décision pourrait avoir un effet catalyseur en Belgique, aux Pays-Bas, peut-être au Danemark et en Norvège et, éventuellement, même en Allemange. Il y aurait une telle baisse des effectifs que nous devrions avoir recours à l'ancienne stratégie des représailles massives, qui était peu plausible lorsqu'elle a été formulée par John Foster Dulles en 1964 et qui est entièrement inconcevable aujourd'hui.

• 2025

Je ne veux pas qu'on se méprenne sur ma pensée. Je ne veux pas dire, pour un seul instant, qu'il ne devrait jamais y avoir de réduction de troupes. Si l'évolution qui nous conduisait de l'affrontement à la collaboration, qui a été interrompue par la tragédie tchèque, reprend tôt ou tard, une réduction des installations militaires des deux côtés du rideau de fer (du côté occidental aussi) sera certainement à l'ordre du jour. Toutefois je tiens à faire trois observations à ce sujet.

D'abord, je ne vois pas pourquoi le Canada voudrait provoquer la débâcle.

En deuxième lieu, toute réduction des effectifs militaires ne devrait pas découler d'une décision individuelle et séparée, mais bien être le fruit de délibérations communes. Je souhaiterais que le Canada puisse donner ou donne l'exemple aux autres membres, sur la façon d'en arriver à des décisions communes au sein de l'Alliance.

En troisième, le Canada a un rôle important à jouer dans ces délibérations. Il peut aider à établir des critères judicieux pour le retrait de troupes et à assurer que les modalités de tout retrait soient telles qu'on puisse rapidement renforcer les avant-postes en temps de crise.

Si vous voulez bien m'accorder encore quelques minutes, j'aimerais vous faire quelques observations sur le deuxième aspect de mon sujet, la détente. Je dirai d'abord que, malgré

l'affaire tchécoslovaque, la détente, à mon avis, a encore de l'avenir, non pas à très court terme, mais certainement à long terme et peut-être déjà à terme moyen. Je ne pense pas que l'invasion de la Tchécoslovaquie ait modifié pour de bon les tendances fondamentales qui existaient sur la scène européenne avant le 21 août. Ces tendances sont présentement submergées, mais elles s'affirmeront de nouveau. Je pense que l'on doit continuer à promouvoir les relations entre l'Est et l'Ouest, du moins l'Ouest doit être prêt à poursuivre le dialogue en tout temps, ou aussitôt que l'autre partie sera disposée à le faire. Toutefois, nous ne devrions pas nous illusionner pour ce qui est de l'allure des progrès que nous pourrons accomplir. Je pense qu'après l'affaire de Prague, il n'y a pas de place pour l'euphorie en ce domaine.

La question est de savoir comment obtenir la détente ou comment la conduire, car l'Alliance a besoin non seulement de savoir comment affronter une crise dans le sens militaire, mais aussi comment manier la détente dans le sens politique.

Laissez-moi dire, en premier lieu, qu'il est tout à fait erroné de croire que la participation à l'entente et la détente s'excluent mutuellement. En détruisant l'OTAN de la façon dont le général de Gaulle l'avait entrepris il y a quelques années, on n'est pas du tout l'artisan de la détente. Je crois qu'il a fondé sa politique sur l'hypothèse que, si on mettait davantage l'accent sur la souveraineté nationale en Europe occidentale, on pourrait alors encourager une tendance semblable dans l'est de l'Europe, et on en arriverait ainsi à la réunion graduelle des deux moitiés de l'Europe. Il supposait aussi que tout relâchement de la cohésion de notre alliance entraînerait une fragmentation semblable de l'autre côté.

• 2030

Je pense que l'invasion de la Tchécoslovaquie a démontré de façon concluante la fausseté de cette hypothèse. Jamais l'OTAN n'avait été plus amorphe, plus fragmentée, plus désunie qu'avant le mois d'août l'an dernier. Les Soviétiques ont envahi la Tchécoslovaquie à un moment où l'OTAN s'effritait et où elle avait une orientation toute pacifique. Ceci n'a pas amené les Soviétiques à permettre une tendance parallèle de leur côté. Ils ont plutôt tiré profit du relâchement de notre alliance pour consolider de nouveau leur empire. Je vous fais part de l'idée (je ne suis pas sûr qu'elle ait du sens, mais je crois qu'elle en a autant que certaines autres qui ont eu cours ces dernières années), je vous suggère qu'il est possible de bien mieux manier la détente de bloc à block, de pacte à pacte que par de nombreuses approches multilatérales. Je suis porté à penser cela, car seules des ouvertures de bloc à bloc calmeront et pourront calmer la crainte soviétique que la détente n'est fondamentalement rien d'autre qu'un moyen de subversion, un moyen de fragmenter le bloc de l'Est.

Autre observation. J'ai eu le privilège d'entendre ce matin une partie du témoignage du professeur Legault. Il a parlé de trois cercles concentriques dans lesquels on doit conduire la détente. Je me servirais d'une métaphore différente. Je conçois la détente comme un processus qui se poursuit aux trois paliers d'un même immeuble: à l'étage supérieur, les grandes puissances qui doivent s'occuper de certains problèmes qui leur sont particuliers: la limitation des armes stratégiques et ainsi de suite; au deuxième étage ou étage intermédiaire, les Européens de l'Est et de l'Ouest; et au premier étage, les Allemands de l'Ouest et les Allemands de l'Est. Cela ne veut pas dire que les Européens de l'Ouest, par exemple, ne devraient pas chercher à avoir de bonnes relations avec Moscou aussi, ou que l'Allemagne de l'Ouest ne devrait pas chercher à avoir aussi des relations avec Moscou. Il y a des escaliers dans cette structure de détente que j'esquisse pour vous, mais dans l'ensemble, je pense que la détente doit être conduite à des niveaux différents, avec des objectifs différents, l'OTAN (et c'est là mon point) l'OTAN agissant comme centre d'échange si possible; sinon, comme instrument de détente.

Je ne sais pas si je devrais continuer à retenir votre attention plus longtemps en insérant quelques remarques au sujet de la question allemande. Je dirais ceci: l'Allemagne, pendant quelques années, et particulièrement sous le gouvernement de la grande coalition qui est venu au pouvoir vers la fin de 1966, a complètement adhéré au concept de la détente et est disposé à poursuivre une politique de réconciliation. Cette politique s'adresse à trois collectivités: l'Union soviétique, les pays de l'Europe de l'Est et l'Allemagne orientale.

Nous avons cherché à amorcer des pourparlers avec les Soviétiques au sujet d'une entente mutuelle de ne pas recourir à la force. Nous étions à la veille d'en venir à un accord avec les Tchèques lorsque sont intervenus les tragiques événements du mois d'août dernier. En vertu de l'accord envisagé alors, on aurait mis fin à la vieille querelle au sujet de la validité de l'entente de Munich, éteinte ou non.

• 2035

Nous avons offert à la Pologne d'ouvrir des négotiations et, bien que, publiquement, ils n'aient jamais renoncé pour toujours à faire valoir nos droits aux territoires situés à l'est des rivières Oder et Neisse, les porte-parole du gouvernement et les hommes en vue des deux partis formant le gouvernement ont laissé voir bien clairement que les Allemands ne prétendent pas pouvoir jamais reprendre ces territoires.

Nous avons effectué des modifications d'importance dans nos rapports avec l'Allemagne de l'Est. Nous reconnaissons maintenant qu'il y a là une espèce d'état, même si c'est un état dont nous apprécions peu les gouvernants et que nous trouvons immoral. Nous avons conclu que la ré-unification n'est pas à prévoir pour demain. Elle pourra tarder longtemps, peut-être des décennies. Il nous faut avoir une politique pendant tout ce temps et nous avons offert à l'Allemagne de l'est aussi d'entamer des négotiations. Nous nous sommes dit que ce qui importe le plus, si l'on ne peut faire disparaître la division, c'est de la rendre plus tolérable. Jusqu'à maintenant, ils ont refusé d'en discuter. Ce qu'il faut noter, toutefois, c'est que nous sommes prêts à négocier en tout temps. Nous ne faisons plus de difficultés fondées sur le droit. Nous sommes capables d'imaginer l'existence pour plus tard de deux Allemagnes vivant côte à côte, existant ensemble dans la paix. La seule condition imposée de notre côté à cet égard, c'est que l'autre côté ne nous impose pas un mode de co-existence approprié à des ennemis jurés. Nous voulons mettre en terme à la guerre froide entre les deux Allemagnes. De notre côté, nous sommes prêts à y mettre un terme, et si l'Allemagne de l'Est le voulait bien, nous serions prêts à considérer plusieurs concepts qui nous semblaient totalement inacceptables il y a dix ans. Un tel concept consiste à admettre que la réunion des deux Allemagnes ne constitue peut-être pas le destin éventuel de notre nation. J'ai dit que le gouvernement de l'Allemagne doit suivre une politique qui obtiendra la réunion ou la rendra superflue, ce qui veut dire que notre division doit devenir tolérable, moins cruelle. C'est un point de vue, comme vous l'avez remarqué, qui n'est plus du tout nationaliste. Fondamentalement, c'est un point de vue humanitaire. Nous comprenons aussi que, si la réunion s'effectue jamais, ce sera dans les cadres d'accords allant bien au-delà de ce problème. Ces accords devront faire disparaître les craintes et les doutes chez nos voisins de l'Est aussi bien que chez nos voisins de l'Ouest et nos amis. Je crois que nous n'avons pas abandonné le projet d'une réunion éventuelle mais que nous nous habituons à la pensée que c'est irréalisable et que nous sommes maintenant prêts à dire «Faisons la réunion si elle est possible ou restons avec la division si elle est tolérable.»

Enfin, dans tout ce processus de détente, même pour considérer la détente, comme procède-t-on? Que peut-on offrir? Quels mécanismes met-on en place? Dans tout ce processus, les moindres puissances ont un rôle à jouer. Je pense non seulement aux deux hommes d'état belges, Paul-Henri Spaak d'autrefois et Pierre Harmel son successeur actuellement, mais aussi à Halvard Lange, de Norvège, et à votre Lester Pearson. Je pense que ces hommes ont contribué au travail politique de l'OTAN et à l'esprit de détente beaucoup plus que ce que l'on pouvait attendre d'eux en se

• 2040

basant sur l'importance de leurs patries respectives et, quant à moi, je voudrais bien ne pas perdre les sages conseils des Canadiens aux réunions de l'OTAN lorsque des délibérations ont lieu sur des sujets aussi graves. Nous avons besoin d'esprits calmes comme ceux que vous avez pris l'habitude de déléguer sur la scène internationale pour nous empêcher de retomber dans nos vieilles habitudes et retourner aux formules faciles de la guerre froide. C'est là, je crois, l'avantage que nous retirons de votre présence au sein de l'OTAN et l'avantage que vous avez à en retirer, c'est que vous pouvez aider à déterminer quel sera l'avenir de ce continent pour lequel et sur lequel, deux fois en l'espace d'une génération, vous avez versé votre sang et vos deniers.

Une dernière remarque. Si finalement vous vous retirez, une question va se poser et c'est une question très grave. Si vous vous retirez et si cela provoque une catalyse ailleurs, qui va combler le vide? Si les Allemands augmentent leur puissance militaire pour compenser, cela réveillera toutes les vieilles craintes un peu partout et la tension en Europe sera augmentée plutôt que réduite. Et si nous réduisons les forces, si nous faisons la même chose, cela rendra plus précaire une situation internationale qui est déjà changeante et précaire. Je répète donc qu'il serait malheureux que l'OTAN ne bénéficie pas de vos conseils et que vous ne restiez pas pour terminer l'affaire de l'Europe. Votre présence, à mon avis, est un des facteurs qui empêchent les dangers de la situation actuelle de s'accroître et un de ceux qui augmentent les chances de l'avènement éventuel de changements désirables. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sommer. J'ai une longue liste de gens qui veulent poser des questions. Le premier est M. Hymmen.

M. Hymmen: L'Allemagne est naturellement un de nos très importants associés au sein de l'OTAN mais on s'inquiète parfois, et on a parlé à notre réunion de ce matin, du militarisme allemand. Il y a beaucoup d'opinions là-dessus. D'une part, certains disent, affirmant que c'est là la véritable raison d'être de l'OTAN, qu'il s'agit d'empêcher une renaissance du militarisme allemand. A l'autre extrémité se situent ceux qui disent comme les journaux de l'Union soviétique qu'en créant et en maitenant l'OTAN pendant presque 20 ans, nous avons justement fourni les conditions favorables. Je ne partage ni l'un ni l'autre de ces avis. Vous consentirez peut-être à ajouter vos commentaires. J'aimerais poser deux autres questions rattachées. Elles sont courtes. Vous connaissez peut-être l'étude publiée en 1964 par le professeur Eric Waldman, qui était autrefois de l'Université de Marquette et maintenant se trouve à l'Université de l'Alberta. Il a fait cette étude comme boursier de l'OTAN l'a intitulée *The Goose Step is Verboten*. Le professeur Waldman découvrit en 1964, au cours de son étude, c'est-à-dire 18 ans après la Seconde Guerre Mondiale, que la masse de la population de l'Allemagne de l'Ouest était fortement antimilitariste. Il a même découvert au sein du *Bundeswehr* un profond sens de responsabilité à l'égard d'une Europe libre dans l'alliance de l'OTAN. Au cours de votre énoncé antérieur, vous avez répondu à une partie de cette question. Que pensent les Allemands en général de la présence des forces de l'OTAN, qui comprennent des forces canadiennes, dont on nous dit qu'elles n'ont aucune utilité au sein de l'OTAN?

Relativement à la troisième question, je dis qu'il existe une certaine inquiétude au sujet du militarisme allemand. Le Canada et les Canadiens, y compris même Radio-Canada, se sont inquiétés à un autre sujet et, même si je ne vous demande pas de nous parler de la politique en Allemagne, certains sont inquiétés par le *NDP* et, à tort ou raison, ont laissé entendre que la seule présence de Von Fadden et d'une vingtaine de ses partisans dans la ville de Berlin libre peut bien avoir causé la crise d'il y a quelques jours. Je crois que vous avez expliqué la position de votre gouvernement de coalition à l'égard de l'OTAN. Quelle est l'attitude officielle ou la politique officielle vis-à-vis le groupe d'extrême droite, le NPD?

• 2045

M. Winch: Allons, il ne faut pas vous tromper d'initiales.

M. Sommer: C'est là toute une série de questions, et je vais les prendre une à la fois. Il y a d'abord votre question au sujet de militarisme allemand: je ne peux là-dessus que dire ce que je crois. Je sais que la génération qui vit en Allemagne de l'Ouest maintenant n'est plus militariste. Si vous me permettez de le dire, on ne peut pas manquer d'en tirer une leçon lorsqu'on est passé par des défaites désastreuses à la fin de deux guerres après avoir provoqué certainement le déclenchement de l'une d'elles et je suis entièrement d'accord avec le professeur Waldman, de l'Université de l'Alberta.

Deuxièmement, quel est l'objectif attribué par les Allemands à la présence en territoire allemand de forces étrangères ou, à mon sens, alliées? Je crois que nous considérons qu'elles sont là à titre d'amis. Elles ne sont pas là seulement pour la défense des Allemands: l'Allemagne dans les circonstances constitue tout simplement leur propre frontière en termes de confrontation mondiale. Le premier objectif des forces cantonnées en Allemagne est d'assurer la sécurité de l'Allemagne ainsi que la sécurité de tous les autres alliés et d'empêcher aussi, à mon avis, que les ressources humaines, technologiques et industrielles de l'Europe de l'Ouest ne tombent aux mains de l'Union soviétique. Leur deuxième objectif est d'assurer une base solide pour cette tâche à long terme que constitue la réhabilitation de l'Europe.

Votre dernière question se rapportait au *NPD*. Je pourrais vous en parler longtemps, mais je voudrais être bref. D'abord, on trouve des grincheux dans toute société libre. Ensuite, si ce sont des grincheux de l'aile droite et si la société est la société allemande, on a raison de les surveiller de plus près qu'ailleurs. Troisièmement, ils semblent avoir eu une apogée et l'avoir atteinte il y a environ deux ans, quand ils ont obtenu jusqu'à 13 ou 12.8 p. 100 des votes lors de certaines élections provinciales. Ils ont maintenant perdu du terrain de nouveau et en sont à 5 ou 6 p. 100. Je n'ai aucun moyen de prédire quel pourcentage des votes ils vont obtenir aux élections de septembre, mais je crois que les effectifs du NPD ont été réduits par la seule existence d'un gouvernement à Bonn qui fait du travail, qui a eu raison de la récession économique et semble gouverner de nouveau. Quant à moi, je continuerais de les surveiller de très près, mais je ne crois pas qu'ils puissent menacer l'organisation démocratique de l'Allemagne d'aujourd'hui.

Pour conclure, disons qu'il est très facile de remarquer les 8 ou 10 p. 100 qu'ils ont toujours obtenu lors de diverses élections, mais ce qui importe c'est 90 ou 92 p. 100 des gens ont voté pour les partis démocratiques. Merci.

• 2050

Le président: Monsieur MacLean?

M. MacLean: Je vais poser seulement une ou deux questions, et je tâcherai d'être bref. Monsieur Sommer, vous avez parlé du changement survenu dans l'opinion en Allemagne de l'Ouest en ce qui concerne la réunion de l'Allemagne, disant que, tant que la situation serait tolérable, on accepterait comme alternative les deux Allemagnes distinctes et que la réunion est peut-être très lointaine. Y a-t-il eu un changement dans l'opinion publique, si cela existe, en Allemagne de l'Est face à ce même problème? Je ne vise pas l'attitude officielle du gouvernement, mais plutôt celle de la majorité des Allemands vivant en Allemagne de l'Est?

M. Sommer: Il est très difficile, monsieur, d'obtenir des renseignements fiables là-dessus. J'ai fait mon dernier voyage en Allemagne de l'Est il y a cinq ans. A ce moment-là, j'ai cru déceler qu'ils commençaient à sentir, non pas qu'ils formaient une véritable nation, mais qu'ils étaient séparés de nous et en quelque sorte différents de nous. Ils sont fiers de ce qu'ils ont accompli dans des conditions beaucoup plus difficiles que celles que nous avons eues en Allemagne de l'Ouest. Nous avions l'aide du plan Marshall et ils devaient payer des réparations à la Russie Soviétique. La génération plus jeune s'y habitue peut-être aussi. Ils n'aiment pas leur système, mais ne sont pas convaincus complètement de l'excellence du nôtre. C'est ainsi que j'ai senti alors, et des voyageurs depuis l'ont aussi ressenti, qu'ils voudraient être avec nous mais qu'ils ont l'impression d'être différents maintenant et se contenteraient aussi d'un genre d'Allemagne, qu'on l'appelle une union, fédération ou confédération, au sein de laquelle les deux Allemagnes seraient différentes l'une de l'autre, mais pas des étrangères.

M. MacLean: Merci beaucoup. J'ai une autre question qui est une confirmation, ou peut-être une demande de développement de ce que vous avez déjà dit sur un sujet. Si je les ai bien compris, certains témoins ont défendu devant ce Comité la thèse, que je considère empreinte de naïveté, voulant que, si l'OTAN n'avait pas été créée, l'extension de la domination russe en Europe se serait arrêtée quand même et que nous contribuons à l'OTAN sans raison valable et que, pour en faire la preuve, pour prouver qu'ils n'ont pas l'intention de commettre un viol, nous n'avons qu'à nous mettre à nu, du point de vue militaire, ce qui fera la preuve. Mais je crois que le bloc de l'Est, la Russie en particulier, se trouve être très pragmatique et, si ces gens voyaient quelques bons morceaux bien exposés et susceptibles d'être empochés sans grand risque, ils seraient encore aujourd'hui bien capables de le faire.

• 2055

M. Sommer: Ce que vous me demandez, monsieur, c'est un tour de prophétie rétroactive. Je partage les sentiments qui me semblent être à la base de votre déclaration. Je crois qu'en ce temps-là, au début des années cinquante, même si les Soviets n'avaient peut-être pas l'intention de se rendre à l'Atlantique, les hommes d'état de l'Ouest ont bien fait de supposer qu'ils pourraient le faire. Il y avait assez d'indices pour faire croire qu'ils en avaient peut-être l'intention et nous devions nous en garder. Je ne crois pas qu'on puisse faire la preuve à cet égard en faisant disparaître l'OTAN. Et si cette expérience finit mal, nous sommes tous finis. Comme je l'ai dit auparavant, je ne laisserais pas mon armoire sans la fermer à clé.

Le président: Monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Merci, monsieur le président. Monsieur Sommer, je tiens à vous féliciter de la qualité de votre anglais. Nous avons entendu et nous avons étudié beaucoup de choses au sujet de l'OTAN en général, et notre souci principal n'est pas d'établir que l'OTAN elle-même devrait ou ne devrait pas continuer d'exister, mais bien quel rôle le Canada devrait jouer. Le Canada devrait-il se retirer complètement et s'il ne se retire pas, quel devrait être son rôle? Vous avez suggéré que la retraite du Canada pourrait provoquer un mouvement important de retraite parmi d'autres pays d'Europe. J'ai quelque difficulté à comprendre cela, car je ne crois pas que le Canada soit un pays assez grand ni assez important pour exercer une telle influence sur tous les autres pays et, par ailleurs, je me demande si les autres pays considèrent que le Canada devrait résoudre tous les problèmes du monde. Certainement le Canada n'est pas assez puissant pour être présent sur tous les fronts. En ce moment nous sommes impliqués du côté NORAD. Les pays d'Europe ne le sont pas. Cela fait partie de la participation à l'OTAN. Il me semble tout aussi raisonnable de

penser que le Canada n'aura pas à participer à quelqu'autre fonction au sein de l'OTAN dont les pays d'Europe partagent les frais. Quand nous nous demandons ce que notre rôle devrait être et nous l'évaluons, nous considérons comme une possibilité notre présence en Europe, nous demandant si elle doit être retirée ou atténuée. Nous examinons notre participation à NORAD qui, à mon avis, est ce qu'il y a de plus important pour le Canada et fait partie de l'aliance de l'OTAN. On nous demande de penser à la contribution de notre Marine. On nous propose de nous demander aussi si le Canada doit maintenir des forces de maintien de la paix. Un témoin en particulier a proposé que le Canada ait une force mobile. D'autres seraient d'accord avec ceux qui proposent que la force mobile soit cantonnée au Canada et prête à se rendre partout ailleurs. Ce sont là toutes les préoccupations qui priment dans nos esprits alors que nous tâchons d'examiner ce problème de l'OTAN.

Je me demande, monsieur Sommer, si vous pourriez m'offrir à ce sujet quelques commentaires qui pourraient me convaincre ou m'aider à comprendre pourquoi vous trouvez que le Canada est si important en Europe alors que nous avons déjà du travail sur ce côté-ci de l'océan. Pourriez-vous faire vos commentaires sur mon postulat à l'effet que nous ne pouvons nous occuper de la solution de tous les problèmes du monde, que nous participons déjà à NORAD et que nous ne devrions peut-être pas participer dans une telle mesure en Europe.

M. Sommer: Je vais tâcher de répondre en pensant tout haut. D'abord, je ne crois pas que le problème soit exclusivement celui du Canada. Je voulais le laisser entendre lorsque j'ai dit que je serais peiné que le Canada soit le pays qui provoque la débandade. Il pourrait arriver que ce soit la Belgique ou le Danemark, mais il semble que ce pourrait être vous. Je trouve personnellement que ce serait déplorable, non pas parce que je surestime votre influence, (il est possible aussi que vous le sous-estimiez) mais parce que vous feriez pencher la balance à un moment très critique et vous établiriez un précédent en agissant indépendamment et en prenant une décision basée sur votre autonomie au moment où l'alliance devrait tâcher de revenir à l'ancien mode d'action, soit l'action concertée plutôt que l'action indépendante.

Je comprends bien la difficulté que vous présente la multitude des tâches que vous avez, mais je ne peux pas savoir si vous devez absolument en abandonner quelques-unes ou si vous avez simplement le désir de le faire, si elles sont intolérables ou si vous vous proposez de déposer certains fardeaux afin de pouvoir en prendre d'autre. Dans le cas de la dernière éventualité, je vous demanderais quels autres rôles vont être proposés pour le Canada et s'il y a de tels rôles, qu'est-ce qu'ils vont rapporter?

• 2100

Vous contribuez déjà aux forces mobiles. Les forces mobiles sont utiles mais, si l'on stipule d'avance qu'elles ne pourront être utilisées ailleurs que sur les flancs ou sur un seul flanc, on réduit par là la flexibilité qui est un atout dont l'OTAN a besoin pour résister à tout adversaire. Vous parlez du maintien de la paix. Jusqu'à maintenant, votre participation à l'OTAN ne vous a pas nui quant à votre rôle en faveur du maintien de la paix?

M. Stewart (Cochrane): C'est vrai. Cependant, ce rôle a été restreint.

M. Sommer: Ce rôle a été restreint. Alors il faut se demander si l'on prévoit vraiment pour les 20 ou 30 années à venir un grand nombre de conflits à l'égard desquels on pourra faire quelque chose d'utile dans le sens du maintien de la paix comme autrefois? Je remarque, par exemple, qu'il n'y a actuellement aucune organisation pour le maintien de la paix sur les territoires du Nigéria et j'ai parfois l'impression que le cas du Nigéria et du Biafra est le premier d'un grand nombre de conflits dont nous serons témoins pendant le dernier tiers de ce siècle et où l'intervention de soldats blancs, qu'ils portent des casques bleus ou d'une autre couleur, n'est ni désirée ni le moindrement possible ni efficace.

Si vous me permettez une remarque personnelle, j'admire le souci moral qui vous pousse à vous engager dans le travail du développement du tiers monde, tant politiquement qu'économiquement. Mais, sauf respect, je crois que vous et tous ceux qui essaient, (et nous essayons tous dans une certaine mesure) allez tous être souvent désappointés. Le tiers monde va probablement vous désappointer plus que l'OTAN ne l'a jamais fait.

M. Stewart (Cochrane): Merci.

Le président: Une brève question supplémentaire de M. Brewin. Vous pouvez continuer auparavant, monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Je me demande si vous pourriez nous dire ce qu'on pense en Europe de la participation du Canada à NORAD. Les gens pensent-ils que c'est effectivement une participation dans l'OTAN ou considèrent-ils que c'est une chose tout à fait distincte?

M. Sommer: Je vous renvoie la question. Considérez-vous une participation allemande ou française à NADGE comme une contribution à l'OTAN et à votre sécurité ici même ou comme quelque chose de séparé? Je crois qu'il s'agit d'une clôture autour de nos maisons. Dans votre cas, c'est NORAD. Que vous désiriez ou non une telle clôture, cela doit être laissé à votre entière discrétion. Dans notre cas, c'est le rôle que joue NADGE, qui est un organisme semblable, mais à l'échelle européenne. Je ne vois donc pas qu'il y ait lieu de choisir entre faire partie de l'OTAN et faire partie de NORAD.

• 2105

Si vous me permettez une petite observation, je vous ferai remarquer qu'il y a plusieurs genres de rôles, même au sein de l'OTAN. Il y a le modèle français, selon lequel on se retire des organismes militaires tout en laissant une garnison en Allemagne. J'ai entendu au Canada l'expression «procéder à la de Gaulle» pour décrire ce genre de participation. Mais procéder à la de Gaulle signifie qu'on agace les Américains tout en demeurant en Allemagne; le Canada pourrait aussi adopter le modèle scandinave, selon lequel on demeure membre permanent sans contribuer au front central sur le plan militaire. Je crois que le Canada devrait continuer de s'intéresser au front central, pour les raisons que j'ai mentionnées au début de mon exposé. Il y a ensuite l'exemple de l'Islande, qui participe à toutes les délibérations mais qui, n'apportant aucune contribution militaire, ne jouit d'aucune influence.

M. Stewart (Cochrane): Je vous remercie.

Le président: Vous désirez poser une autre question, monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur Sommer, vous avez fait, au sujet de l'effet catalysant que pourrait avoir un retrait ou une réduction ou un changement de rôle de la part du Canada, un exposé très clair des raisons pour lesquelles nous devrions demeurer au sein de l'OTAN, mais je suis d'avis que cette hypothèse au sujet de l'effet catalysant n'est pas très convaincante. Les pays d'Europe ne seraient certainement pas très inquiets au sujet de leur propre sécurité s'ils suivaient l'exemple du Canada et si le retrait d'une force militaire nord-américaine plutôt sans importance allait avoir comme conséquence l'écroulement de l'OTAN. Si la situation est précaire à ce point, il ne vaut pas la peine de tenter d'y remédier. Si nous sommes les gens qui sont en mesure de provoquer la débâcle, il est grand temps qu'on change les choses. Il me semble que vous présentez votre cause de façon peu convaincante.

M. Sommer: Je vois pourquoi vous en venez à cette conclusion. Je vais essayer de présenter ma cause de façon plus claire, et j'ajouterai qu'il serait peut-être souhaitable de changer les choses. L'effet négatif de votre retrait ne serait pas simplement que l'Europe perdrait 6,000 soldats canadiens et environ une centaine d'avions; il s'ensuivrait un revirement complet du climat psychologique. On assisterait à une perte de confiance envers l'alliance, organisme international dont les Canadiens, ordinairement ou antérieurement très intéressés aux problèmes internationaux, se seraient retirés. Voilà un des résultats que votre geste produirait en Europe. Quel est donc, dirait-on, ce genre d'organisme dont même les Canadiens veulent se retirer?

J'irai plus loin. S'il nous faut procéder à une diminution quelconque, et nous avons toutes les raisons de ce faire, qu'on le fasse tous ensemble. Il ne faut pas qu'on y procède séparément ou individuellement, mais tous à la fois et qu'on le fasse d'une façon ordonnée qui nous permettra de maintenir les défenses de l'Europe d'après une nouvelle conception. Je vous expose maintenant l'opinion qui avait cours en Europe avant la crise tchécoslovaque, et qui reviendra sur le tapis, à savoir que nous devons établir notre stratégie sur une nouvelle base et passer d'une stratégie de présence sur terre à une stratégie de mobilisation, ce qui voudrait dire, pour les pays d'Europe, l'installation de vastes systèmes de défense territoriale utilisant les réservistes, ce qui ne se fait pas à l'heure actuelle, et qui voudrait dire pour les Américains et les Canadiens la fourniture de transport aérien, de navires de guerre qui peuvent être déployés rapidement et de dépôts de matériel de guerre en Europe vers lesquels on peut aéroporter des troupes en cas de nécessité.

• 2110

Si c'est bien ce but qu'on veut atteindre, si l'on croit qu'il en coûterait moins cher et qu'il en résulterait une organisation plus efficace, il faut alors passer aux actes. Mais il faut le faire ensemble de façon raisonnée et non pour obéir à une poussée séparatiste, d'où que vienne cette poussée.

M. Brewin: Vous venez de dire qu'il faudrait procéder de façon concertée, mais l'idée générale de l'OTAN n'est-elle pas que le rôle de chaque pays en soit un qui lui convienne et qui soit modelé sur sa propre pensée? Je conviens qu'il ne faut pas que nous déclarions de façon unilatérale ce que nous avons l'intention de faire; mais, si vous nous dites qu'il faut agir après consultation, il faut tout de même que l'on se fasse une juste idée du rôle qu'on devrait jouer et non faire simplement

ce qui nous est parfois suggéré et poursuivre notre rôle actuel pour la simple raison que c'est celui que nous avons joué depuis le début, comme si quelqu'un nous disait «Un changement de votre part aura un effet néfaste».

M. Sommer: Je comprends votre point de vue, mais je crois que l'OTAN n'est pas, à cet égard, une simple alliance démodée. Elle est différente des anciennes alliances historiques, en ce sens que nous avons adopté la politique de prendre des décisions ensemble. C'est, du moins, ce que nous devrions faire à l'avenir au lieu de prendre des décisions séparées, et de les prendre au dépourvu les autres membres de l'alliance. Je crois donc que, si, d'après la recommandation de votre Comité ou d'un autre comité, le gouvernement en venait à décider que le Canada devrait demeurer au sein de l'OTAN tout en retirant son contingent, il faudrait nécessairement procéder graduellement. A mon avis, votre vote devrait être conditionné par celui de vos alliés. Je crois aussi que l'alliance devrait être l'objet d'une nouvelle étude. Mais je comprends votre point de vue et j'ai bien peur de ne pouvoir vous convaincre.

M. Brewin: On ne sait jamais.

Le président: La parole est à M. Anderson, qui sera suivi de M. Macquarrie.

M. Anderson: Monsieur Sommer, quand vous dites qu'il doit y avoir assez de forces non nucléaires pour décourager les incursions, cette opinion se fonde sans doute sur le fait qu'il nous faut le plus grand nombre possible de troupes au front. Est-ce juste?

M. Sommer: Je ne dis pas autant de troupes que possible au front, mais autant de contingents variés que possible au front, c'est-à-dire des contingents de différents pays.

M. Anderson: Vous avez ensuite traité de renforts qui pourraient se déplacer rapidement. Cela veut dire, sans doute, que plus vous avez de troupes au front, plus il devra y avoir de possibilités d'obtenir des renforts. Cette conclusion est-elle logique?

M. Sommer: Je crois qu'elle est assez logique.

M. Anderson: Je crois que la crise tchécoslovaque a démontré que les membres du pacte de Varsovie sont en mesure de procéder rapidement à un vaste déploiement militaire et que le système défensif de l'OTAN en Europe serait probablement déficient sur le strict plan des armes classiques. Je crois qu'on accepte ce fait. On se rend compte de ce fait et on l'accepte, et le fait qu'une bonne partie des armes offensives en Europe est du genre nucléaire est une autre preuve qu'on accepte cette théorie.

Croyez-vous que nous ayons suffisamment de troupes pour repousser une attaque classique? Êtes-vous encore d'avis que, ce fait étant accepté, nous nous servirions d'armes nucléaires ou thermonucléaires pour repousser une telle attaque classique? Il me semble que nous serions rapidement engagés dans une guerre nucléaire en Europe, que le nombre de troupes terrestres le long du front aurait moins d'importance que la détermination des États-Unis à appuyer les échanges nucléaires en Europe par un échange de missiles intercontinentaux.

• 2115

M. Sommer: Monsieur Anderson, je crois que nous nous laisserions guider par le principe qu'on doit employer le moins de force que possible mais qu'on doit en employer autant que nécessaire. Si l'on peut mater une incursion au moyen d'armes classiques, très bien; on ne songerait jamais alors à employer des armes nucléaires, pas même des armes nucléaires tactiques. Mais, si l'attaque prend une certaine ampleur, au point qu'on ne peut pas en venir à bout avec des armes classiques, on voudra peut-être ou on sera peut-être forcé d'utiliser des armes nucléaires tactiques. L'ennemi le sait bien et il sait aussi qu'il n'y a qu'un pas entre les armes nucléaires tactiques et les armes nucléaires stratégiques. Il sait qu'une fois qu'on se place sur cette échelle on grimpe plus haut qu'on ne l'aurait cru possible. Voilà pourquoi il y a déjà un effet de dissuasion au bas de l'échelle. Et rappelez-vous que vous êtes aussi engagés dans le domaine des armes nucléaires tactiques.

M. Anderson: C'est absolument vrai, et la distance entre les armes classiques et les armes nucléaires tactiques est vite franchie. Sauf en quelques rares occasions, on peut s'imaginer que des incursions de l'ennemi donneraient vite lieu à l'utilisation des armes nucléaires tactiques.

M. Sommer: Je ne saurais dire, vos sources de renseignements sont peut-être meilleures que les miennes, mais je serais porté à croire que la distance qui sépare les armes classiques des armes nucléaires tactiques est beaucoup plus grande que celle qui sépare les armes nucléaires tactiques des armes nucléaires stratégiques. Le grand écart se situe entre les armes classiques et les armes nucléaires de tout genre.

M. Anderson: Je ne suis certainement pas aussi bien renseigné que vous l'êtes mais il semble que, vu l'énormité de la pression qui pourrait être exercée contre l'OTAN à n'importe quel point le long de la ligne de défense de l'OTAN, l'emploi des armes nucléaires tactiques se ferait presque immédiatement dans

le cas d'une incursion sérieuse de la part des forces du pacte de Varsovie.

M. Sommer: Je ne veux pas m'engager dans une discussion sémantique sur l'interprétation qu'il faut donner au mot «incursion». En employant le mot incursion, je veux parler d'une violation de frontière ou de la prise de possession d'une ville à une distance de 20 kilomètres, par exemple, de la frontière, ou de tout autre geste du genre. Mais, si le geste cache quelque chose de sinistre, s'il s'agit d'un premier empiètement qui annonce une attaque plus sérieuse, l'escalade se fera beaucoup plus rapidement. L'autre camp le sait très bien et il doit se rendre compte que c'est bien cela qui va se produire, ce qui veut dire qu'il s'engage dans une guerre nucléaire certaine. Si donc les Russes, ou d'autres adversaires au cours des années 80, sont déterminés à s'engager dans une guerre nucléaire ouverte, il n'y a rien qui puisse les en empêcher. Le contingent canadien en Allemagne comptera alors pour peu de choses, et il en va de même pour toutes les autres troupes cantonnées en Allemagne, sauf dans un rôle, naturellement, et ce rôle, c'est que, même dans une guerre nucléaire ouverte, l'occupation du sol peut avoir une influence décisive.

Je désirerais maintenant élucider un autre point. Vous avez, il y a quelques instants, mentionné le fait que les Russes avaient rassemblé un nombre imposant de troupes pour l'invasion tchèque. Je suis d'avis que l'OTAN savait fort bien que cette mobilisation n'en était pas une qui pouvait mettre en danger l'avenir de l'OTAN et qu'elle n'était montée qu'en prévision d'une manœuvre en Tchécoslovaquie. S'ils avaient vraiment eu l'idée de masser des troupes pour une invasion massive contre l'Europe, il leur aurait fallu l'appuyer par une concentration de 60 à 100 divisions de réserve dans une région où l'on ne relevait la présence d'aucun rassemblement de troupes. Nous nous en serions rendu compte, au plus tard au mois de mai ou au mois de juin de l'année dernière et cela nous aurait donné le temps de renforcer nos contingents sur le continent européen.

M. Anderson: Permettez-moi de passer à une autre question, monsieur Sommer. Vous avez déclaré que l'Allemagne appuie sans réserve l'OTAN à l'heure actuelle et vous avez aussi parlé du climat d'incertitude qui s'ensuivrait si le Canada et certains autres pays, comme la Belgique, la Hollande, le Danemark, et d'autres, s'en retiraient. Croyez-vous qu'un tel affaiblissement de l'OTAN aurait pour effet, en Allemagne, la création d'une force politique irrésistible en faveur de l'acquisition d'armes nucléaires allemandes?

M. Sommer: En toute franchise, je ne le crois pas. J'ai étudié à fond cette question et j'en ai traité dans mes écrits. Aucun secteur de l'opinion publique en Allemagne ne favorise le développement d'une puissance nucléaire nationale. Dans tout le domaine de la presse et des moyens de communication, je ne connais qu'un seul éditorialiste qui ait suggéré cette prise de position, et je dois souligner le fait qu'l s'agit d'un émigrant allemand qui rentre des États-Unis.

M. Anderson: Oui, mais serait-ce le cas dans les circonstances que j'ai suggérées?

M. Sommer: Permettez-moi de vous expliquer la situation bien simplement. Nous n'aurons pas besoin de force nucléaire nationale aussi longtemps que nous serons protégés par le parapluie nucléaire des États-Unis. Si cette protection américaine nous était retirée, une force nucléaire allemande ne serait d'aucune valeur, elle n'aurait aucune utilité et elle ne saurait se substituer à la protection des États-Unis. Et ne soyez surtout pas induits en erreur par nos discussions sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Nous voulons nous ménager certains choix, mais celui d'une force nucléaire nationale n'est pas de ce nombre. Notre choix est technologique et scientifique, et je dirais en terminant qu'il est européen. Si l'OTAN venait à s'écrouler, nous n'opterions pas pour une force nucléaire allemande, parce que les désavantages politiques d'un tel choix seraient trop sérieux, mais pour une force nucléaire européenne, si cela était du domaine des possibilités. De fait, voilà une des options que nous avons voulu conserver au cours des négociations sur la non-prolifération.

• 2120

M. Anderson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Macquarrie.

M. Macquarrie: L'exposé du professeur Sommer a été très clair et très au point, et je n'ai que quelques questions à poser. J'ai été légèrement surpris par une partie de votre exposé. Vous avez laissé entendre, sans insister trop fortement, qu'il pouvait y avoir une relation de cause à effet entre l'affaiblissement de l'OTAN, à la suite de ce qui a été fait par la France et en France, et le geste qui a été posé par l'Union soviétique pour consolider son emprise sur la Tchécoslovaquie. J'aurais cru que la Tchécoslovaquie serait, pour employer une expression démodée, une sphère d'influence qu'on ne discute pas et qui ne saurait être discutée quelle que soit la force combinée de l'OTAN.

M. Sommer: Je crois que c'est le général de Gaulle qui a déclaré que le pacte de Varsovie se détendrait si l'OTAN donnait des signes de

détente, et j'ai dit qu'une telle hypothèse était erronée. Je crois, du reste, que les Russes ont à la longue beaucoup plus saboté leur influence en Tchécoslovaquie en l'envahissant que s'ils étaient restés chez eux et avaient attendu la tournure des événements. Je conçois que la Tchécoslovaquie est dans la sphère d'influence ou sous la puissance prépondérante de l'Union soviétique, mais j'ajouterais qu'une invasion n'est pas la seule façon pour les Russes d'exercer leur influence. Il y a plusieurs autres façons. Ces dernières ne se sont pas présentées à l'esprit des dirigeants actuels du Kremlin, mais les futurs chefs soviétiques y penseront peut-être. C'est du moins ce que j'espère.

M. Macquarrie: J'ai apprécié les commentaires que vous avez faits sur les prises de contact qui ont été faites par votre pays avec les pays du bloc de l'Est. Si je me souviens bien, il y a eu des contacts diplomatiques et économiques avec la Roumanie et d'autres pays il y a quelques mois, et certainement avant la date du moins d'août que vous avez mentionnée. A-t-on repris cette initiative à l'heure actuelle?

M. Sommer: Nous sommes prêts, de notre côté, à reprendre ces contacts, mais nous nous rendons compte, à l'heure actuelle, qu'un tel geste ne ferait que gêner ceux à qui nous voudrions tendre la main. Nous y allons donc en douce, même dans nos relations avec la Roumanie. Ils ont assez d'ennuis pour le moment. Nous écoutons sans nous alarmer les Tchèques faire toutes sortes de déclarations violentes au sujet de l'Allemagne de l'Ouest, chose qu'ils n'avaient pas faite depuis un an. Nous sentons que c'est là le plus petit geste de solidarité qu'ils doivent poser pour le moment et nous n'en faisons pas de cas. La situation est impossible en ce qui a trait à la Pologne. Je ne suis pas au courant des derniers développements dans les pourparlers Berlin-Ouest-Berlin-Est au sujet des laissez-passer pour les Berlinois, mais je crois que Berlin-Est n'est pas, dans le moment, d'humeur à entamer des négociations sérieuses, qu'elle n'est pas prête à considérer notre offre de remettre à plus tard les pourparlers sur la réunification est de voir à la bonne conduite des affaires, et d'humaniser, dans l'entretemps, les relations. Nous nous entendons bien avec la Yougoslavie. De toute façon, une sommes prêts à discuter tout problème que ce pays voudrait discuter.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Lorsque vous avez décrit la situation actuelle au Kremlin, vous nous avez parlé d'un débat idéologique qui s'y déroule entre les technocrates, d'une part, et les théoréticiens ou les politiciens de l'autre.

M. Sommer: J'ai plutôt dit les militaires.

M. Allmand: Les militaires?

M. Sommer: C'est bien cela.

M. Allmand: S'agirait-il, comme nous l'entendons ici, d'un débat au Kremlin entre ceux qu'on pourrait appeler les faucons et les colombes? Si tel n'est pas le cas, croyez-vous qu'il se soit déroulé un débat sérieux au Kremlin entre les faucons et les colombes? Mais après avoir fait votre analyse et votre déclaration, vous avez déclaré, et j'ai tenté de prendre des notes par écrit, qu'il régnait au Kremlin une nouvelle incertitude et qu'il y avait une nouvelle politique qui était maintenant acceptable à savoir que la guerre nucléaire peut avoir une certaine utilité du point de vue politique?

• 2125

M. Sommer: Pourrait avoir.

M. Allmand: D'après votre expérience, cela signifie-il que les faucons du Kremlin ont le dessus à l'heure actuelle?

M. Sommer: Non, monsieur Allmand, mais cela signifie qu'on les entend parler de nouveau, chose qu'ils n'ont pas faite depuis environ cinq ans. Ce n'est pas pour rien que j'ai employé l'expression «débat idéologique». Il s'agit d'un débat qui porte sur l'interprétation de certains passages de Lénine et de Clasewitz. La pensée de certains militaires est que la politique de Khrouchtchev, qui voulait qu'on oublie la guerre nucléaire et que pour cette raison en renonce à toute une série d'actions politiques, était erronée, qu'elle limitait trop le camp d'action du Kremlin et qu'il est possible, après tout, que la guerre nucléaire soit un instrument de politique. Si vous voulez plus de détails sur cette discussion, je vous conseillerais de lire l'excellente analyse qu'en faisait Victor Froza dans le *Guardian*, il y a quatre semaines environ.

M. Allmand: J'allais vous demander quelle preuve vous pouviez donner que le Kremlin aurait maintenant adopté cette politique.

M. Sommer: Cet observateur politique cite de longs extraits qui sont tirés de publications militaires et idéologiques officielles.

M. Allmand: Êtes-vous d'avis que le débat en question est terminé ou qu'un des deux groupes a definitivement la maîtrise au Kremlin?

• 2130

M. Sommer: Non, je ne crois pas que le débat soit terminé, et je ne vois pas comment l'Ouest pourrait en influencer le résultat d'une façon qui lui serait favorable.

M. Allmand: Certains disent que si nous réagissons aux événements de Tchécoslovaquie en renforçant nos défenses et en adoptant d'autres mesures du même genre, nous ferons le jeu des faucons du Kremlin, ainsi

qu'on les appelle, et que nous les placerons en meilleure position pour prendre le dessus et qu'en conséquence, un tel comportement conduirait non pas à la détente mais plutôt à l'augmentation des effectifs militaires des deux camps.

M. Sommer: Je connais cet argument. Toutefois, j'ai également entendu l'argument opposé selon lequel, si l'Ouest cède maintenant et se montre résigné, cela renforcera peut-être autant la position des faucons, car ils pourront faire valoir que dès qu'ils font entendre le cliquetis des armes l'Ouest cède aussitôt. A propos, soit dit sans vouloir vous offenser, à mon avis nous ne faisons rien qui puisse être interprété comme étant un renforcissement des défenses de l'Ouest. Tout ce que nos gouvernements font à l'heure actuelle c'est de voter quelques lois qui dormaient dans le fond des tiroirs, quelques unes depuis plusieurs années déjà, et ils se sont servis de la Tchésoslovaquie comme d'un bon prétexte pour obtenir de l'argent de leurs parlements.

Cette réaction n'est pas du tout comparable, par exemple, à celle qui a suivi le premier coup de Prague en 1948, celle qui a réellement déclenché la guerre froide. Cette fois, je ne pourrais pas dire que nous menons de nouveau une guerre froide. De fait, je dirais que la période de deuil est déjà terminée. Les Américains s'efforcent d'amorcer le dialogue avec les Russes. Le général de Gaulle a eu sa grande commission à Paris, en décembre. Les Anglais aimeraient bien traiter avec le Kremlin, mais celui-ci se montre particulièrement détestable à l'égard des Anglais en ce moment. Les Allemands ont tenté à leur tour d'entrer dans le mouvement en suggérant la reprise des négociations en vue d'un accord proscrivant l'emploi de la force.

En définitive, je crois que l'Ouest s'est montré plutôt raisonnable, et n'a fait qu'un faible effort pour réparer sa négligence des dernières années.

M. Allmand: J'ai une dernière question à poser. Vous avez dit que la crise tchécoslovaque n'était pas réellement une indication que l'Alliance du pacte de Varsovie faiblissait, et vous avez ensuite donné des faits tendant à démontrer que l'aviation tchécoslovaque a déjà repris son entraînement, que les signataires du pacte de Varsovie collaborent entre eux, et ainsi de suite. Toutefois, nous avons lu et entendu d'autres observations selon lesquelles l'affaire tchécoslovaque n'était que la première d'une longue série de tentatives semblables pour secouer le joug de l'Union soviétique, et que nous verrions peut-être une répétition de ces événements en Pologne, en Allemagne orientale et peut-être de nouveau en Tchécoslovaquie, peut-être même en Union soviétique.

Si ce point de vue est exact, le pacte de Varsovie semblerait plus affaibli que vous ne le disiez.

M. Sommer: Permettez-moi de vous expliquer ce que j'ai voulu dire. Je ne me suis probablement pas exprimé assez clairement. Mon argument était un argument strictement militaire. Je faisais allusion à l'hypothèse émise par certaines personnes et selon laquelle vu que le pacte de Varsovie ne peut plus compter maintenant sur les 14 divisions tchécoslovaques, ses armées ne sont pas aussi puissantes qu'elles ne l'étaient avant le 21 août 1968. Il s'agit-là d'un argument technique, professionnel et sans aucune largeur de vue. Naturellement, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le plan politique. L'invasion de la Tchécoslovaquie était la manifestation extérieure de l'incertitude et de l'insécurité profondes qui planent sur tout le système soviétique.

• 2135

Je crois que l'intervention russe ne représente pas un revirement du déclin de l'influence soviétique sur l'Europe orientale, mais seulement un retardement temporaire de ce déclin. Je crois qu'elle n'a pas enrayé mais seulement retardé les grands mouvements de ces récentes années. Il y avait trois grands courants: en premier lieu, la tendance vers un plus haut degré d'autonomie des nations de l'Europe orientale, et cette tendance se poursuivra; en second lieu, la tendance vers une plus grande libéralisation interne, tout au moins au point de vue économique, et troisièmement, la tendance vers la multiplication des contacts avec les pays de l'Ouest. Je crois qu'il est inévitable que ces mouvements reprennent.

M. Allmand: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Legault?

M. Legault: Merci, monsieur le président. Au cours de votre exposé que j'ai beaucoup apprécié, monsieur Sommer, vous avez bien démontré que les circonstances ont changé depuis l'établissement de l'OTAN il y a quelque vingt ans, soit en 1948. Forcément, peut-être, les circonstances ont changé au point que la France a peut-être fait une erreur de calcul en croyant que la détente était suffisante pour lui permettre de se retirer de l'OTAN.

Combien de temps encore croyez-vous que l'alliance devrait être maintenue avant que nous n'ayons atteint un degré de détente ou de compréhension mutuelle qui écarterait tout danger?

M. Sommer: J'ai beaucoup réfléchi à ce problème, mais je n'y ai pas trouvé de réponse plausible. En considérant la situation dans son ensemble, aussi bien en Europe que

dans le monde occidental, il semble plutôt invraisemblable que 25 ans après la fin de la guerre, des troupes alliées se trouvent encore sur le principal champ de bataille, mais avons-nous le choix? Aussi longtemps que cette affaire ne sera pas réglée, je crois que nous devrons y demeurer.

J'y vois cependant une différence importante. Dans les années cinquante, la structure militaire de l'alliance était une fin en soi. Au cours des années soixante, nous en sommes venus à penser que cet instrument militaire devait servir à des fins politiques. Je crois que nous étions dans la bonne voie, mais c'est alors que sont survenus les événements de la Tchécoslovaquie qui résultaient de facteurs indigènes tout à fait indépendants de ce que l'OTAN a fait ou n'a pas fait. Je crois que nous devons maintenant nous armer de patience et attendre la suite des événements.

Ainsi que je l'ai dit, j'ai confiance que dans un avenir lointain les Russes ne s'opposeront plus à ce que les pays de l'Europe orientale adoptent une politique de libéralisation et entretiennent de bons rapports avec l'Ouest. Il y a trois éventualités à considérer. Les Russes devront accepter ces changements qui se préparent en Europe orientale et, si vous examinez les rapports récents concernant les intellectuels et les scientistes russes, les minorités ethniques russes agissent, réagissent et pensent de la même manière que les minorités tchèques, les intellectuels tchèques et les écrivains tchèques se conduisaient il y a deux ou trois ans. Il y a en Russie, également, tous les éléments d'un bouleversement. C'est là la première éventualité: les Russes devront se rallier eux-mêmes à la vague réformiste.

Selon la deuxième possibilité, les Russes ne feraient pas acte de conformité, mais toléreraient les changements dans leurs pays satellites de l'Europe orientale. La troisième possibilité, c'est qu'ils ne prisent pas cette évolution, mais qu'ils ne soient pas assez forts pour la prévenir, et c'est ce qui pourrait fort bien se produire.

• 2140

Nous, les Européens, et c'est peut-être aussi votre cas à vous les Canadiens, nous sommes portés à observer avec une sorte d'horreur ce qui se passe aux États-Unis et nous croyons que c'est tout l'édifice social américain qui s'écroule. Nous nous demandons même parfois si les États-Unis seront un partenaire fiable dans les années soixante-dix.

Nous oublions cependant de jeter un coup d'œil du côté de la Russie, et je crois que la société russe est soumise à des tensions et des pressions aussi fortes que celles qui assaillent la société américaine. Certains experts croient qu'il est beaucoup plus probable que ce soit la Russie soviétique qui se fragmente au cours des années soixante-dix, même jusque dans ses minorités, plutôt que les États-Unis, mais je ne faisais ici qu'une parenthèse.

M. Legault: Ma première question était nécessairement fondée sur le fait que le pacte original prévoyait une alliance d'une durée de vingt ans, alliance qui serait alors renouvelée, et je me demandais si la France ne s'était pas fondée sur cette disposition particulière pour agir ainsi.

Au cours de votre exposé, vous avez aussi mentionné la surprise et la rapidité avec laquelle les troupes du Pacte de Varsovie avaient envahi la Tchécolsovaquie. Cependant, je doute beaucoup que vous-même ou toute autre personne, et particulièrement les gens de l'OTAN, n'ayez pas su que ce coup se préparait. Si je me souviens bien, durant plusieurs semaines avant l'invasion, nous pouvions lire dans les journaux des nouvelles concernant les diverses manœuvres et les concentrations de troupes. J'ai l'impression que les pays de l'OTAN n'auraient pu rien faire, même si on les avait prévenus un mois d'avance que cette invasion aurait lieu, et particulièrement en Tchécoslovaquie. N'êtes-vous pas du même avis?

M. Sommer: Oui monsieur, c'est bien mon avis, car il ne faut pas oublier que la Tchécoslovaquie n'est pas membre de l'OTAN. Certaines personnes sont portées à oublier ce fait, et disent que l'OTAN aurait dû faire quelque chose. Si l'OTAN était intervenue elle aurait violé les règles du jeu observées depuis 1945, et elle aurait déclenché l'holocauste nucléaire.

M. Legault: N'en déduisez-vous pas que l'intervention surprise n'était pas une réelle surprise en fin de compte?

M. Sommer: Ce n'était pas une surprise tactique. Ce n'était une surprise que dans la mesure où notre état-major n'aurait pas cru, il y a deux ans, que les Soviétiques pouvaient intervenir aussi rapidement, mais en face de la rapidité de leur intervention, nous avons vu immédiatement ce qui se passait et nous savions également que cette intervention n'était pas dirigée contre nous et il nous était impossible de faire quoi que ce soit.

Je voudrais revenir à l'un des points soulevés au début de votre deuxième question, notamment que l'OTAN avait été établie pour une période de vingt ans, qu'elle devait ensuite être renouvelée et, selon votre argument, que le général de Gaulle avait profité de cette disposition.

M. Legault: Pas nécessairement qu'il en avait profité, mais plutôt que la situation avait évolué au point qu'il avait fait une erreur de jugement, croyant que la détente était suffisamment amorcée pour lui permet-

tre de se retirer vu qu'il n'y avait plus de danger à ce moment-là. C'est là l'erreur du jugement.

M. Sommer: J'étais sur le point de parler de cette période de vingt ans. Il n'est pas nécessaire de renouveler l'OTAN; en vertu de l'article XIII, tout membre peut se retirer de l'alliance après vingt ans en donnant un préavis de douze mois. Pour ma part, je ne trouve pas cette disposition satisfaisante. Nous avons présentement une alliance sous réserve d'un préavis de retrait de douze mois. Le protecteur nucléaire de l'alliance, les États-Unis, pourrait s'en retirer légalement en tout temps et à son gré. Je crois que l'alliance devrait reposer sur une assise ayant un caractère plus permanent. Pour ma part, je souhaiterais un renouvellement d'au moins cinq ans, ratifié si c'est possible par le Parlement, sous réserve d'un nouveau renouvellement au terme du contrat. Merci, messieurs.

M. Legault: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Legault?

M. Legault: Oui, monsieur.

M. Gibson: Monsieur Sommer, pourriez-vous me dire quel fut l'effet du retrait de la France de l'OTAN sur les autres pays européens membres de l'OTAN. L'OTAN était-elle prise au sérieux? La réaction fut-elle marquée en Europe?

• 2145

M. Sommer: Oui monsieur. Bien entendu, ce n'était là qu'un seul des nombreux gestes peu équitables posés par la France aux dépens de ses alliés, et l'effet en a peut-être été noyé dans l'effet cumulatif de tous ces autres gestes. Toutefois, dans l'ensemble, la conduite de la France a bouleversé le reste de l'Europe occidentale et, à vrai dire, je ne crois pas que la France en ait tiré quelque profit. J'ai lu dans certaines publications canadiennes que si le Canada se retirait de l'OTAN, il jouirait d'une liberté diplomatique beaucoup plus grande et serait beaucoup plus en mesure de jouer un rôle efficace dans le monde.

A mon avis, la France n'a pas gagné une once de liberté diplomatique en se retirant des organismes militaires de l'OTAN. Je dirais même que depuis ce moment-là de Gaulle fait figure de béquillard en diplomatie. Quelqu'un a dit récemment qu'il ressemble à un homme qui ne cesse d'ouvrir et de refermer frénétiquement des tiroirs pour voir s'il s'y trouve quelque chose. Or, il ne s'y trouve jamais rien. Il n'y avait rien en Chine; il n'y avait rien en Amérique latine; il n'y avait rien dans le traité conclu par l'Élysée avec l'Allemagne et on dit qu'il n'y avait pas grand-chose dans le Québec, c'est pourquoi il me semble que son retrait des organismes militaires de l'OTAN na pas du tout renforcé la position diplomatique de la France dans le monde.

M. Gibson: Quel est l'état des relations actuelles entre le peuple français et le peuple allemand? C'est peut-être une question sur laquelle il est difficile de faire le point, mais quel en est l'esprit? De notre côté, nous entretenons d'excellentes relations avec les Américains, nous sommes des amis. De votre côté, l'atmosphère est-elle aussi tendue qu'elle l'a déjà été?

M. Sommer: Non elle ne l'est pas, et je ne dis pas cela comme une plaisanterie.

M. Gibson: Ce n'est pas non plus mon intention, et je me rend bien compte qu'on aurait pu interpréter votre réponse en ce sens.

M. Sommer: Je crois que la réconciliation franco-allemande, aussi bien sur le plan des individus que sur celui de la nation, est un fait accompli, et que si cette nouvelle harmonie peut être mise en danger, c'est bien par les activités de nos politiciens respectifs. C'est la haute politique qui la menace de nouveau, si toutefois elle peut être menacée, mais je ne le crois pas moi-même. Je crois que cette hostilité héréditaire, ainsi qu'on l'appelle, qui poussait Allemands et Français à s'envahir mutuellement à tour de rôle pour brûler les châteaux et semer la destruction, s'est tout simplement épuisée après trois cents ans, et je suis persuadé que, au point de vue psychologique, cela constitue une base durable pour la réconciliation. Ainsi que je l'ai déjà dit, si des difficultés viennent troubler cette harmonie, elles seront causées par les plus hauts échelons de la politique franco-allemande.

M. Gibson: Croyez-vous qu'il existe un véritable danger que la France ou l'Italie se transforment subitement en pays communistes?

M. Sommer: Je dirais en premier lieu que je n'ai jamais exclu cette possibilité au cours des vingt dernières années. Le parti communiste peut toujours compter sur environ le quart du vote populaire.

Je dirais en second lieu que l'une des conséquences de l'affaire tchécoslovaque, c'est que la prise du pouvoir par les communistes en France ou en Italie serait beaucoup moins inquiétante et choquante qu'elle ne l'aurait été il y a quelques années, Je crois que l'affaire tchèque a donné naissance à une troisième forme de communisme. C'est ce que j'appelle le communisme blanc. Le communisme original était le rouge, le deuxième était le jaune, et le troisième, le blanc, est celui qui se dessine maintenant au sein des partis communistes sud-américains, français et italien.

J'aimerais souligner, en passant, que le parti communiste français est probablement l'élément le plus conservateur au pays en ce moment, et que c'est le parti communiste français qui a sauvé de Gaulle l'an dernier, durant et après la révolution de mai.

M. Gibson: Je vous remercie beaucoup de vos réponses. Elles étaient très instructives en ce qui me concerne.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président. Au début de vos remarques, monsieur Sommer, je crois que vous avez fait allusion au fait que ce n'est pas tellement le nombre des forces qui importe mais plutôt leur qualité, et je crois que vous avez parlé en bien des aviateurs canadiens. Par la suite, vous avez semblé vous éloigner quelque peu de ce principe en disant qu'il serait actuellement prématuré de réduire nos forces, que vous étiez d'avis que le mouvement de détente était arrêté et que nous ne devions pas envisager une telle mesure en ce moment. Pourriez-vous apporter quelques précisions sur cette question?

M. Sommer: Certainement. Je n'ai peut-être pas répondu assez clairement à la question précédente. La prise du pouvoir par les communistes en Italie et en France me semblait peu probable à ce moment-là. Ma réponse concernant la qualité des partis communistes de ces deux pays se plaçait sur un plan plutôt théorique.

Pour ce qui est de votre question, je ne sais comment m'expliquer. J'ai dit que ce n'était pas surtout une question de nombre, de nombre d'individus, mais plutôt de nombre de nations membres de l'alliance. Est-ce plausible?

M. Buchanan: En effet.

M. Sommer: J'ai dit, en premier lieu, que je m'opposais à la réduction de nos forces...

• 2150

M. Buchanan: Non, non; j'ai d'abord eu l'impression que ce n'était pas une question de nombre, mais qu'il suffisait de maintenir certains effectifs en Europe pour démontrer notre engagement.

M. Sommer: L'engagement des forces canadiennes et américaines.

M. Buchanan: J'ai eu l'impression que vous vouliez dire que leur nombre n'était pas aussi significatif que leur présence même. Par la suite, ainsi que je l'ai dit, vous avez semblé vous éloigner de ce principe en laissant entendre qu'une réduction numérique ne serait peut-être pas sage à l'heure actuelle. Il semble exister une certaine contradiction entre ces deux affirmations.

M. Sommer: Il y a deux choses à considérer. En premier lieu, certaines des contributions apportées par certains des partenaires ne sauraient être réduites davantage sans «s'évanescer», si le mot existe, complètement. En second lieu, je suis persuadé qu'une réduction de nos effectifs en ce moment, suivant d'aussi près la crise de la Tchécoslovaquie et particulièrement, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, sans décision unanime des alliés, serait une erreur.

M. Buchanan: Vous êtes d'avis qu'une réduction de nos forces en ce moment aurait ce que vous appelez un effet catalytique?

M. Sommer: En effet, je le crois.

M. Buchanan: Et quel effet la réduction de nos forces produirait-elle sur l'influence du Canada dans les conseils de l'OTAN?

M. Sommer: Cela dépendrait du genre de statut que vous vous donneriez au sein de l'OTAN ou en dehors de ses cadres. Si vous vous séparez complètement de l'OTAN, vous n'aurez naturellement plus voix au chapitre. Si vous adoptez une sorte de statut islandais, soit dit sans vouloir offenser les Islandais ni personne d'autre, je crois que cela diminuerait votre influence.

M. Buchanan: Est-ce que vous voulez dire que toute réduction de nos forces nous conduirait au point d'évanescence qui est très près du zéro? Votre déclaration implique-t-elle que toute nouvelle réduction de notre contribution la réduirait à zèro à toutes fins pratiques?

M. Sommer: Je dirais oui en ce qui a trait aux forces terrestres, mais je ne voudrais faire aucune conjecture quant à ce que seraient, devraient être ou pourraient être les limites supérieures ou inférieures de votre contribution aux forces aériennes.

M. Buchanan: Bien que vous ayez eu des paroles élogieuses à l'égard de nos aviateurs, vous n'avez rien dit des avions qu'ils pilotent. Je n'en connais pas grand-chose, mais je crois comprendre qu'ils sont relativement déclassés. Est-ce une appréciation équitable ou non?

M. Sommer: Toutes les armes sont relativement désuètes, monsieur, dès qu'elles deviennent disponibles. Dans l'ensemble, je crois que la performance de vos *Starfighters* a été bien meilleure que celle des nôtres. Je dois dire, toutefois, que notre performance s'améliore. Je crois que ces avions auront un rôle nucléaire ou un rôle d'appui des forces terrestres à jouer jusque bien après 1970.

M. Buchanan: Je vous remercie, monsieur Sommer.

Le président: La parole est à M. Ryan, puis à M. Prud'homme.

M. Ryan: Monsieur Sommer, lors de votre description du premier étage de l'édifice de la détente, vous avez exposé le changement d'attitude qui s'est produit en Allemagne de l'Ouest, où l'on tend à reconnaître, comme on peut surtout le constater depuis l'année dernière, une division de fait entre l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest. En outre, vous avez précisé que les Allemands croient de moins en moins en la réunification, sans toutefois abandonner tout espoir. Pourrait-on décrire la situation ainsi?

M. Sommer: Oui, c'est une esquisse assez précise.

M. Ryan: A votre avis, la reconnaissance officielle de l'Allemagne de l'Est est-elle possible dans un avenir plus ou moins rapproché?

• 2155

M. Sommer: Monsieur, je n'entrevois pas la reconnaissance *de jure* de l'Allemagne de l'Est par l'Allemagne de l'Ouest, si c'est à cela que vous faites allusion.

M. Ryan: C'est, en effet, ce que je voulais dire.

M. Sommer: J'entrevois plutôt l'établissement de rapports d'une nature particulière entre les deux Allemagnes, pourvu que l'Allemagne de l'Est y consente, ce qui se rapprocherait considérablement de la reconnaissance tout en préservant une condition fondamentale et essentielle, à savoir que les deux Allemagnes ne deviennent pas comme deux pays étrangers l'un vis-à-vis de l'autre. C'est une formule qu'utilisent d'ailleurs à l'occasion certains ministres du gouvernement actuel; selon eux, l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est ne forment pas un même pays, sans toutefois constituer des pays séparés; dans leurs rapports mutuels, on ne saurait parler de politique extérieure ni de politique intérieure. C'est ainsi, à mon avis, que le gouvernement actuel s'efforce de concevoir une forme de rapports qui remplirait cette condition tout en ne risquant pas d'étouffer la voix de l'Allemagne de l'Est sur la scène internationale. Vous apprendrez certainement avec intérêt que le Commonwealth, par sa constitution inusitée, nous a inspiré quelques idées. Vous adhérez, en effet, à la doctrine que les juristes appellent *inter se*. Les membres du Commonwealth, ainsi, sont *inter se*; ils ont des rapports spéciaux entre eux. Ils ne se considèrent pas comme des pays étrangers, malgré qu'ils soient bien distincts.

• 2200

M. Ryan: A ce sujet, je précise que nous reconnaissons que chaque pays membre a la juridiction sur ses affaires nationales.

M. Sommer: Naturellement, mais vous ne nommez pas vos représentants ambassadeurs, mais plutôt hauts commissaires.

M. Ryan: Oui, et des chancelleries au lieu d'ambassades.

M. Sommer: En effet. Il se peut, vous savez, que nous entrions dans des considérations trop détaillées, mais il est vrai que certains milieux de Bonn ont envisagé d'établir des relations entre les deux Allemagnes et de confier cette tâche à des commissaires généraux ou d'autres fonctionnaires du genre, au lieu d'en charger des ambassadeurs. Cette hypothèse ne figure dans aucun document officiel, mais de nombreuses déclarations d'hommes publics et de ministres en attestent le bien-fondé.

Nous leur avons offert d'entrer en pourparlers, ce qui, en soi, est une initiative nouvelle. Auparavant, il n'était aucunement question d'avoir des entretiens. Nous ne dépouillions même pas leur courrier et nous ne répondions à aucune de leurs lettres. Maintenant, nous le faisons. Puis, nous avons déclaré que nous recourrions à des négociateurs spéciaux chaque fois qu'il y aurait matière à pourparlers. Ensuite, nous nous sommes déclarés désireux d'échanger des représentants permanents que nous appelerions commissaires généraux. Nous sommes prêts à prendre toutes ces mesures pourvu que ce corps un peu mystique qu'est la nation allemande demeure commun aux deux membres. On a proposé plusieurs façons de le désigner: le Commonwealth allemand, la Confédération allemande, la Fédération allemande et l'Union allemande. C'est une question qu'il incombe aux hommes de loi de résoudre. Cependant, cette solution présuppose que les deux parties soient disposées à se contenter chacune de la moitié du gâteau. Nous sommes maintenant disposés à cette entente, tandis que l'autre partie s'y oppose pour le moment.

D'autre part, je dois préciser, en toute honnêteté, qu'il existe un autre problème. Si l'Allemagne de l'Est n'est pas un pays étranger pour l'Allemagne de l'Ouest, elle l'est toutefois par rapport au Ghana et au Canada. Quelle solution y aurait-il donc pour la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est par un tiers pays? Aucune politique gouvernementale n'existe à ce sujet pour le moment. Je crois que la solution actuelle serait d'essayer d'empêcher que cela ne se produise. J'ai toutefois entendu des déclarations officielles affirmant que nous aiderions l'Allemagne de l'Est à se tailler une place sur la scène internationale pourvu qu'elle favorise une amélioration des rapports entre les deux Allemagnes. Je ne peux affirmer que ceci: si l'Allemagne de l'Est est disposée à entreprendre des pourparlers sérieux, l'Allemagne de l'Ouest serait prête à faire beaucoup plus de concessions que les déclarations publiques ne le laissent croire en ce moment.

M. Ryan: Où la situation de Berlin-Ouest figure-t-elle dans ce tableau, monsieur Sommer?

M. Sommer: Naturellement, Berlin-Ouest est en ce moment un abcès dans la chair de l'Allemagne, abcès qui connaît actuellement, ou du moins risque de connaître, une recrudescence d'infection, même si nous n'avons rien fait pour provoquer cette crise. L'assemblée présidentielle s'est déjà tenue à Berlin en trois occasions; les Soviétiques et les Allemands de l'Est n'y avaient pourtant pas vu alors une raison pour faire tant d'histoires. Ce n'est pas nous qui avons changé d'attitude, ce sont eux qui l'ont fait. Berlin-Est donne à la Russie et à l'Allemagne de l'Est un moyen de pression sur l'Allemagne de l'Ouest. Chaque fois qu'ils veulent provoquer une crise, ils profitent de l'occasion que leur offre Berlin. Si nous en arrivons à un arrangement transitoire de régler nos litiges, il faudrait que la question de Berlin-Ouest y soit traitée. Cet arrangement devrait garantir le libre accès à Berlin-Ouest et pourrait faire de Berlin une sorte de lieu de rencontre entre les deux Allemagnes. L'avenir nous dira si une telle solution est possible; dès que l'autre côté décidera de mettre fin à la guerre froide qu'il entretient, des solutions de ce genre deviendront alors concevables.

M. Ryan: Est-il possible qu'on assiste à un échange de territoire et de population, c'est-à-dire Berlin-Ouest, contre une bande de territoire le long de la ligne de démarcation entre l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest ou

• 2205

contre une section ou un triangle de territoire le long de la côte de la Baltique? Est-ce qu'on a parlé d'un tel échange ou en a-t-on envisagé la possibilité? Ici, au Canada, si je peux me permettre une telle observation, un grand nombre de gens considèrent que les accords de Yalta sont insensés, qu'ils n'auraient dû être, faute de mieux, que temporaires et qu'on aurait dû, après cinq ou dix ans, les réviser. Mais ces accords ont maintenant plus de 25 ans. En outre, les journaux d'aujourd'hui nous apprennent, je suis certain que cette nouvelle inquiétera certains Canadiens, que le président Nixon promet de défendre Berlin au prix de vies américaines. Or, nous faisons partie de cette alliance. Cela signifie que cette affaire nous concerne également. L'Allemagne de l'Ouest veut-elle donc que cette situation se prolonge indéfiniment?

M. Sommer: Non, ce n'est pas là notre désir. Nous aimerions conclure avec l'autre côté une entente qui mettrait au moins fin à cette menace de crise. Toutefois, je ne peux concevoir comment vous pourriez vous retirer en ce moment sans entraîner une désagrégation totale de cette alliance. J'admets, tout comme vous, que les accords conclus en 1944 et 1945 sont insensés au point de vue des alliés.

M. Ryan: Nous aimerions entendre la version allemande.

M. Sommer: Contrairement à ce que vous affirmez, je ne crois pas qu'il soit temps de mettre fin à ces accords stupides qui ont maintenant 25 ans, car ils ont entraîné tant d'engagements et ont acquis une telle valeur symbolique, non pas intrinsèquement mais politiquement, que je ne peux concevoir comment les Américains, les Anglais, les Français ou leurs alliés, liés comme ils le sont par leurs engagements vis-à-vis de l'OTAN, pourraient s'en retirer maintenant.

Pour répondre à votre question proprement dite, vous vous rappelerez que c'est en 1958 que Khrouchtchev lançait le premier ultimatum au sujet de Berlin. Ensuite, en 1961, survenait la crise provoquée par la construction du mur. Au cours de cette période, il y eut certains débats théoriques en Allemagne de l'Ouest quant à la possibilité de prendre tout simplement la ville de Berlin-Ouest toute entière, sans l'échanger contre une bande de territoire le long de la frontière, et de la transplanter dans le Lüneberg Heide, qui est une sorte de grande étendue sableuse située au sud d'Hambourg, en y reconstruisant la ville et en y établissant les habitants, ce qui nous aurait débarrassé de cet abcès. Or, je ne vois pas comment on pourrait faire cela aujourd'hui.

M. Ryan: Pourquoi ne pas vous servir du premier étage de cet édifice de la détente dont ils ont parlé?

M. Sommer: Je suis heureux que vous m'ayez rappelé ce sujet. Le fait est que Berlin ne se trouve pas au premier étage de cet édifice, mais plutôt à l'étage des super-puissances, et je ne vois pas comment l'une des super-puissances pourrait abdiquer ses responsabilités à l'égard de Berlin sans concéder pratiquement la victoire à l'autre côté dans cette guerre froide. Je ne peux m'imaginer que le gouvernement américain en arrive là. Personnellement, je ne souhaite pas que le gouvernement américain prenne cette décision. Je ne peux imaginer que les Russes abandonnent non plus. Je crois que Berlin, tout simplement parce que c'est un sujet de tracas et de disputes, est un véritable abcès, mais peut également inciter les adversaires à conclure enfin une entente quelconque. Peut-être ce tableau est-il recouvert d'un vernis d'optimisme injustifié, mais c'est la seule façon d'envisager la situation. Pour résumer ma réponse, cette affaire est désagréable, mais il est impossible d'en sortir.

M. Ryan: Je suis désolé de vous avoir posé ces questions plutôt difficiles, monsieur Sommer, mais vos réponses nous sont extrêmement utiles.

• 2210

Le président: Si vous le permettez, monsieur Sommer, j'aimerais vous poser une question. Certains des témoins que ce Comité a entendus prétendent que la soi-disant bipolarisation du monde résultant de la création de l'OTAN et du pacte de Varsovie nous mène vers la guerre plutôt que vers la paix, qu'il faudrait une augmentation du nombre des pays neutres et que, par conséquent, le Canada devrait envisager cette possibilité. Pourriez-vous nous faire part de votre opinion à ce sujet? La situation du Canada est évidemment différente de celle des États-Unis, car nous ne sommes pas une super-puissance, et diffère également de celle des pays d'Europe occidentale en raison de la distance beaucoup plus grande qui nous sépare de la Russie.

M. Sommer: Monsieur le président, pour débattre votre argument sur le plan théorique, je dirais que je ne crois pas que la bipolarisation soit déplorable ou ait pris fin. On pourrait plaider la cause de cette bipolarisation en examinant comment elle a préservé la paix pendant les 20 dernières années dans tous les secteurs où les deux super-puissances se faisaient face, alors que de nombreux conflits éclataient dans les zones grises éloignées des sphères d'influence de ces deux super-puissances. Voilà pourquoi je suis heureux, du moins relativement satisfait, de la poursuite de cette confrontation entre les deux super-puissances, les deux puissances nucléaires en Allemagne, car je crois qu'elle garantit notre sécurité.

Quant à la deuxième partie de votre argument, je ne crois pas que la multiplication des pôles d'influence dans le monde accroisse notre sécurité ou favorise la paix. De tout façon, pour ramener cette question au point de vue essentiellement pratique, je ne crois pas qu'il existe de moyennes puissances. Militairement parlant, la bipolarisation est, à mon avis, un état de choses qui durera encore un certain temps. Au point de vue politique, certains pays aspirent à un fractionnement de cette bipolarisation; ces aspirations sont également de nature psychologique, naturellement. Néanmoins, je crois que cette structure structure bipolaire du monde mettant aux prises les États-Unis et l'Union soviétique durera encore quelque temps. Est-ce que j'ai répondu complètement à votre question?

Le président: Votre réponse était excellente. J'aimerais vous poser une question dans le même ordre d'idées cette fois-ci, également, je m'inspire des témoignages qu'on a présentés au Comité. Considérant que le Canada se trouve, du point de vue géographique, entre les États-Unis et l'U.R.S.S., serait-il utile, à votre avis, que le Canada tente de conclure, avec les États-Unis et l'U.R.S.S., une entente selon laquelle le Canada deviendrait un territoire interdit aux engins nucléaires, servant ainsi de tampon entre les deux super-puissances, ce qui pourrait contribuer substantiellement à l'instauration de la paix?

M. Sommer: Je ne sais pas si une telle entente changerait quoi que ce soit à la situation bien que vous fassiez ainsi du Canada un territoire interdit aux engins nucléaires, vous ne pourriez empêcher les autres puissances nucléaires de vous attaquer à leur gré avec ces engins.

Le président: Serait-il dans l'intérêt des États-Unis et de l'U.R.S.S. de conclure de tels traités avec le Canada, pour restreindre vos observations à ces deux puissances nucléaires? Vous nous avez laissé entendre qu'elles désiraient toutes deux éviter un conflit nucléaire.

M. Sommer: Oui.

Le président: L'une des trajectoires que pourraient suivre leurs engins nucléaires, en cas de conflit, passerait au-dessus du Canada. Ne serait-il pas dans l'intérêt de ces deux puissances de rendre ce territoire neutre?

M. Sommer: Certainement, mais je crois que votre argument présuppose que les bases de lancement de ces engins se trouvent en sol canadien. Or, tel n'est pas le cas, ce n'est pas ainsi que cela se passera. Leurs attaques partiront de leurs territoires respectifs. Si vous envisagez de leur interdire l'utilisation de votre espace aérien ou spatial . . .

• 2215

Le président: C'est à cela que je pensais, un traité selon lequel ils n'utiliseraient pas notre espace aérien.

M. Sommer: Oui, un traité interdisant le survol du territoire canadien par leurs missiles. Je crois que, techniquement parlant, cette idée est dépassée, car ils n'auraient qu'à établir une trajectoire passant par l'autre côté du globe, évitant ainsi le territoire canadien . . .

Le président: Nous serions un peu plus rassurés s'ils recouraient à ce moyen.

M. Sommer: . . . sans que cela ne les empêche d'en venir aux prises.

Le président: Comme je le disais, nous serions plus rassurés s'ils recouraient à ce moyen.

M. Sommer: Oui. Vous seriez ainsi à l'abri, à moins qu'ils ne construisent un réseau de missiles antimissiles conçus de façon à

détruire les engins ennemis exactement au-dessus de votre territoire. Mes connaissances techniques limitées en matière de missiles ne me permettent pas de me prononcer à ce sujet, mais je crois que le péril que le Canada craint le plus, celui des retombées radioactives, viendrait du réseau de missiles antimissiles, c'est-à-dire d'armes défensives, plutôt que des missiles offensifs.

Le président: Monsieur Buchanan, votre question supplémentaire.

M. Buchanan: Monsieur Sommer, j'aimerais vous poser une question complémentaire à la première partie de la question du président. Selon vos observations, la zone grise est le secteur où se sont produits les troubles et les ennuis des vingt dernières années. Vous laissez à entendre que l'existence de l'OTAN et du pacte de Varsovie avait mis un frein aux conflits en Europe et que la zone de tension s'était déplacée ailleurs. Il me semble que votre explication concorde beaucoup avec les remarques de M. Robert McNamara, qui déclare que, dans une certaine mesure, c'est sur ce secteur entier que nos efforts ont porté, que cette zone grise est le théâtre de la majorité de ces conflits et que la cause de cette situation explosive est plutôt de nature économique que militaire. Nombre de personnalités qui ont témoigné devant le Comité préconisaient notre retrait de l'OTAN, dans l'espoir que les sommes que nous y consacrons actuellement serviraient au relèvement économique de cette zone grise, atténuant ainsi les causes de troubles et améliorant les perspectives de paix.

A votre avis, ne serait-ce pas là une proposition digne d'intérêt?

M. Sommer: Une fois de plus, je tiens à préciser que j'admire les raisons morales de cette prise de position, mais je doute de l'efficacité d'une telle politique. Le tiers monde, nous ferions bien de nous habituer à cette idée, est un abîme insondable. Son évolution doit connaître les mêmes phases que l'Europe a traversées, ce qui nous a pris 300 ans. Il doit probablement passer par certains stades successifs de développement économique et d'excès de nationalisme avant d'atteindre l'équilibre, tout comme nous l'avons fait.

J'espère que l'évolution accélérée que l'on a constatée dans maints domaines depuis le début du siècle permettra au tiers monde de franchir ces étapes en moins de 300 ans. Je suis néanmoins convaincu qu'il lui faudra plusieurs décennies et que nos efforts ou notre inactivité du moment n'y changeront pas grand-chose. De toute façon, de nombreux prophètes de malheur affirment que si nous n'agissons pas, l'hémisphère sud nous éclatera en pleine figure. Je rétorque toujours: qu'est-ce qui le fera exploser et comment recevrons-nous les morceaux en pleine figure? Je ne crois pas que cela se produise. La confrontation du Nord avec le Sud est un mythe que l'avenir ne saurait concrétiser. Pour exprimer cette idée en termes brutaux, disons qu'ils n'ont aucun moyen de nous atteindre. L'écart qui existe entre nos niveaux de vie et nos rythmes de développement n'entraînera aucune catastrophe politique. La

• 2220

répétition de crises comme celle du Biafra ou l'apparition d'une famine décimant 50 millions d'Indiens seraient catastrophiques au point de vue humanitaire, mais non sur le plan politique. Selon moi, la meilleure attitude que les grandes puissances, et même les moyennes puissances, pourraient adopter serait de rester à l'écart de ces crises. Si chaque conflit comme celui du Biafra devient un sujet de dispute entre l'Union soviétique et les États-Unis, nous ne tarderons pas à être témoins d'une guerre nucléaire entre ces deux super-puissances. Ces dernières devront apprendre à ne pas réagir à cette violence sporadique, dont nous pouvons prévoir de nombreux cas au cours des trente dernières années du siècle, de la même façon que les grandes puissances ont agi en 1912, 1913 et 1914 lors des guerres des Balkans. Elles devront plutôt adopter une attitude semblable à celle des grandes puissances au cours des guerres du Gran Chaco pendant les années trente. Tant que vous les ignorez, ces conflits ne peuvent menacer le système international. Ils entraînent beaucoup de souffrances pour ceux qui en sont victimes mais, à mon avis, il est plus important de préserver l'intégrité du système. C'est cela, selon moi, que les super-puissances devront apprendre, de même que certaines puissances de second ordre.

Le président: M. Sommer, pourrais-je vous poser une dernière question. Je serai très bref. En supposant, pour un moment, que vous soyez Canadien, que répondriez-vous à cette question? De quoi et de qui le Canada devrait-il se défendre?

M. Sommer: Tout d'abord, je suis très flatté que vous ayez voulu supposer que je sois Canadien; si jamais j'envisage de quitter l'Europe, le Canada serait le premier endroit où je songerais à m'établir.

Des voix: Très bien, très bien.

M. Sommer: J'en parle très sérieusement. En deuxième lieu, contre quoi ou contre qui le Canada devrait-il se défendre?

M. MacLean: Contre nous-mêmes.

M. Sommer: Nous devons tous nous défendre contre nous-mêmes. Cependant, outre

cela, le danger le plus terrible auquel vous puissiez être exposés, tout comme le reste du monde, résiderait dans un affrontement entre les deux super-puissances. De la façon dont la situation mondiale se présente actuellement, ce conflit résulterait probablement d'un incident ou de quelque machination ourdie par une nation de l'Europe centrale. Je ne saurais donc pénétrer la nature exacte des périls contre lesquels vous devriez vous garantir, mais je dirais que vous devriez prévenir tout imbroglio en Europe centrale et que vous ne pourriez faire un meilleur usage de votre sagesse et de vos moyens matériels que de les employer à prévenir une pareille éventualité.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Sommer. Y aurait-il d'autres questions?

Avant de remercier M. Sommer au nom de tous les membres du Comité, j'aimerais vous donner quelques précisions au sujet du voyage. Tout d'abord, le départ se fera de l'Édifice central à 17 h. 45, le samedi 8 mars 1969. Pour en venir à des détails vraiment pratiques, les escales seront trop courtes pour nous permettre de faire blanchir nos vêtements à l'hôtel; je vous conseillerais donc de prendre vos dispositions en conséquence. Nous devrions également nous munir de pardessus, de préférence imperméables. Quant à la question pécuniaire, les membres devraient se procurer des devises américaines, ce qui a presque l'air humiliant. Vous devriez vous munir de petites coupures pour faire vos achats en cours de route, de façon à ne pas être en possession de trop de devises locales au moment de quitter un pays étranger. Le secrétaire du Comité vous remettra vos certificats de débarquement pour Chypre; vous devez les remplir et les insérer dans votre passeport afin de les remettre aux autorités au moment de votre arrivé à Chypre. Le secrétaire désire connaître le plus tôt possible le nom des participants au voyage; les représentants des partis auront donc l'obligeance de lui fournir ces renseignements. Le secrétaire n'a pas encore reçu la liste finale des noms; il est donc important qu'on lui procure ces renseignements dans le plus bref délai possible. Y a-t-il d'autres questions quant aux dispositions habituelles de voyage?

M. Forrestall: J'aimerais me renseigner au sujet d'un détail. Le secrétaire pourrait peut-être répondre à ma question. Le départ se fait le samedi à 17 h. 45. A quelle heure quittons-nous Gibraltar à destination de Chypre?

Le président: Le lundi matin.

M. Forrestall: L'horaire n'a donc pas été modifié?

Le président: Non. Y a-t-il d'autres questions?

M. Gibson: A-t-on établi une limite quant au poids des bagages?

Le président: Nous nous renseignerons à ce sujet et nous vous en ferons part.

M. MacLean: Recevrons-nous un mémorandum au sujet de ces détails?

Le président: Vous avez déjà reçu certaines précisions sur l'itinéraire l'autre jour. A ce sujet, pourrais-je rappeler aux membres l'importance d'avoir leur passeport et leur certificat de vaccination. Nous n'avions pas l'intention de rédiger un autre mémorandum, mais nous y verrons au besoin. Monsieur Allmand?

M. Allmand: M. Forrestall a mentionné que le vol partait à 17 h. 45. N'avez-vous pas précisé que nous quittions l'Édifice central à 17 h. 45 et que notre avion partait à 19 h?

Le président: Nous partons de l'Édifice central à 17 h. 45.

M. Allmand: Et quelle est l'heure de notre vol?

Le président: Notre avion part à 19 h., mais vous devriez être à Uplands vers 18 h. 15.

Y aurait-il d'autres questions avant que nous ne mettions fin à la réunion?

Monsieur Sommer, vous pouvez constater que les membres du Comité sont tous impatients d'apprendre, et nous vous sommes extrêmement reconnaissants d'avoir bien voulu nous faire profiter de vos observations perspicaces et éloquentes. Nous vous en remercions très vivement.

APPENDICE OO

Le 27 février 1969

M. THEO SOMMER

NAISSANCE: 1930

ANTÉCÉDENTS:

Rédacteur adjoint et titulaire de la rubrique des affaires étrangères de *Die Zeit*; administrateur de l'Institut des études stratégiques, Londres; commentateur politique à la radio et à la télévision allemandes; auteur d'un grand nombre de livres; chargé de cours de sciences politiques et de relations internationales à l'Université de Hambourg:

PUBLICATIONS:

en allemand: *L'Allemagne et le Japon entre les puissances, 1935-1941*

Pensées sur l'Allemagne (sur la réunification)

Voyage en terre lointaine (sur une visite en Allemagne de l'Est)

En anglais: *Bonn Changes Course*, dans *Foreign Affairs*, 1967

For an Atlantic Future, dans *Foreign Affairs*, 1964

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 33

SÉANCE DU MARDI 4 MARS 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29858—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn
Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Guay (*St. Boniface*)	[1]Nesbitt,
Anderson	Harkness	Nowlan
[3]Asselin	Howard (*Okanagan Boundary*)	Penner
Barrett	Laniel	Prud'homme
Brewin	Laprise	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Buchanan	Legault	Stewart (*Cochrane*)
Cafik	Lewis	[4]Stewart (*Marquette*)
[2]Carter	MacLean	Thompson (*Red Deer*)
Forrestall	Marceau	Winch–(30)
Gibson		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:
[1]M. Nesbitt remplace M. Fairweather le 3 mars 1969.
[2]M. Carter remplace M. MacDonald (*Egmont*) le 3 mars 1969.
[3]M. Asselin remplace M. Macquarrie le 3 mars 1969.
[4]M. Stewart (*Marquette*) remplace M. MacRae le 3 mars 1969.

ORDRE DE RENVOI

Chambre des communes
Le lundi 3 mars 1969

Il est ordonné,—Que les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale aient l'autorisation de voyager à l'étranger entre le 8 mars et le 22 mars 1969 en vue de l'avancement de leurs travaux, et que le personnel nécessaire les accompagne.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le mardi 4 mars 1969
(48)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 10, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Allman, Brewin, Cafik, Carter, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, MacLean, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch—(23).

Aussi présents: MM. Hymmen et Fairweather, députés.

Témoin: M. J. L. Granatstein, professeur adjoint d'histoire à l'Université York, à Downsview (Ontario).

Sur une motion de M. Gibson,

Il est décidé—Que le personnel nécessaire, c'est-à-dire un secrétaire du Comité, un secrétaire adjoint, un technicien du son, un technicien du son adjoint, deux interprètes, le conseiller du Comité, M. Peter Dobell, et un préposé aux bagages, accompagne les membres du Comité lors de leur voyage à l'étranger, du 8 mars au 22 mars 1969.

Le président présente le témoin de ce matin, le professeur Granatstein. Le Comité décide de faire imprimer, en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, l'exposé présenté par anticipation par le professeur, intitulé «*Le maintien de la paix: Quel est le rôle en réserve pour le Canada?* », de même que la notice biographique du témoin. (*voir l'appendice pp*)

Le Comité décide de faire imprimer les documents énoncés ci-après en appendice au compte rendu d'aujourd'hui:

Un discours prononcé le 27 janvier 1969 par l'honorable Léo Cadieux, intitulé «*Les besoins éventuels du Canada en matière de sécurité*» (*voir l'appendice qq*);

Un discours prononcé le 20 février 1969 par l'honorable Mitchell Sharp, intitulé «*Le rôle des puissances moyennes dans le monde en évolution*» (*voir l'appendice rr*);

Un discours prononcé le 1er mars 1969 par l'honorable Mitchell Sharp, intitulé «*L'OTAN dans la perspective canadienne*» (*voir l'appendice ss*).

Les membres du Comité interrogent le professeur au sujet de ses vues sur divers aspects de la politique de défense du Canada, surtout en ce qui a trait au maintien de la paix.

L'interrogatoire terminé, le président remercie le témoin de sa déposition.

A midi et 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 6 mars 1969, à onze heures du matin. Le témoin sera alors le professeur Stephen Clarkson.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 4 mars 1969

• 1111

Le président: Messieurs, nous pourrions peut-être commencer. Comme vous le savez, la Chambre a approuvé hier un ordre autorisant le Comité à se rendre en Europe. Un membre du Comité voudra peut-être présenter et un autre appuyer la motion que le Comité doit adopter afin d'autoriser le personnel nécessaire à nous accompagner. Y aurait-il un membre pour proposer et un autre pour appuyer la motion suivante:

Que le personnel nécessaire composé notamment de M. Peter Dobell, conseiller du Comité, de deux secrétaires de Comité, d'un technicien du son, d'un adjoint au technicien du son, de deux interprètes et d'un porteur, accompagne les membres du Comité pendant leur voyage outre-mer du 8 au 22 mars 1969.

M. Gibson: J'en fais la proposition.

M. Brewin: Monsieur le président, je voudrais signaler une chose sans vouloir insister, car nous voulons entendre le témoin. Sauf erreur, on avait d'abord proposé que les membres féminins du personnel suivent à titre de traducteurs et de secrétaires pendant le voyage et, ensuite, on a dit que cela ne leur était pas commode. Je ne veux pas modifier les dispositions déjà prises, mais je tiens à donner avis que s'il existe une telle règle et qu'on l'applique à l'avenir, je la contesterai, car, à mon avis elle ne convient pas.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Brewin.

La motion, telle que j'en ai donné lecture, a été proposée et appuyée. Êtes-vous tous en faveur de la motion?

Y a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Fairweather: Il y a la question dont j'ai parlé. Devrions-nous en traiter maintenant?

Le président: Nous pourrions en traiter maintenant ou elle pourrait faire l'objet d'une motion distincte après que nous aurons examiné la question d'espace, monsieur Fairweather, à votre choix.

M. Fairweather: C'est parfait.

Le président: En tout cas, cette motion autorisera les intéressés à faire leurs préparatifs de voyage.

Y a-t-il autre chose à ajouter?

(La motion est adoptée.)

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, pourriez-vous nous mettre au courant des dispositions en vue du voyage? Allons-nous recevoir une avance pour nos dépenses, et ainsi de suite, à quel moment, et allons-nous avoir le temps d'échanger cet argent en chèques de l'American Express?

Le président: On est en train de préparer un mémoire qui sera remis aux membres du Comité, leur donnant les détails relatifs au voyage. Quant aux dépenses, les montants nécessaires ont été requis et les chèques seront disponibles demain ou jeudi matin.

M. Laniel: Monsieur le président, un autre détail. Connaîtrons-nous à l'avance les témoins qui comparaîtront devant le Comité pendant tout le voyage? Les membres du Comité pourraient avoir des propositions à faire et n'être pas satisfaits de n'entendre qu'une version de l'affaire.

Le président: Oui, on met tout en œuvre pour obtenir les deux versions de toute question. Je crois que nous pourrons mettre à la disposition des membres du Comité une liste des personnes que nous espérons voir pendant le voyage. Quelques changements pourront évidemment se produire, mais dès que nous aurons dressé une liste relativement précise, nous ferons connaître les noms des témoins aux membres du Comité.

• 1115

M. Winch: Monsieur le président, si j'ai bien compris l'autre soir, vous avez dit qu'il était préférable de transporter des billets américains plutôt que des chèques de l'American Express? Vous avez dit «billets» dans votre déclaration de l'autre soir.

Le président: On avait laissé entendre qu'il était préférable d'avoir des petites coupures pour les échanger une fois arrivé, mais, à mon avis, des billets ou des chèques de voyage conviendraient.

M. Gleave: Il serait peut-être sage d'avoir en sa possession des chèques de voyage américains négociables. On a dit, je crois, que les petites coupures en billets américains seraient commodes outre-mer.

M. Winch: Voici, à mon avis, un point assez important. Je me suis renseigné auprès de la banque avec laquelle je traite ici; on m'a dit ne pas pouvoir émettre des chèques de l'American Express de $5 mais que l'on pouvait obtenir des billets de $5. Si on doit rester seulement un jour ou deux à chaque endroit, comme on peut obtenir des billets américains de $1, $5 et $10 et plus, mais pas de chèques de l'American Express de moins de $10, il serait peut-être préférable d'avoir des billets américains afin de ne pas se trouver avec un tas de devises étrangères. Ce sont les renseignements qu'on m'a donnés.

M. Gleave: Vous avez raison, je crois.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Je crois que le mémoire que le secrétaire vous adressera répondra à un certain nombre de ces questions.

Le Comité va entendre aujourd'hui le témoignage du professeur Jack Lawrence Granatstein de l'université York de Toronto. On a déjà fait circuler parmi les membres du Comité l'exposé préalable du professeur qui s'intitule: «Le maintien de la paix: quel rôle est en réserve pour le Canada? », accompagné de certains détails biographiques au sujet de l'auteur.

Même si la question du rôle du Canada dans le maintien de la paix a déjà été soulevée à quelques reprises, je voudrais faire remarquer au Comité que le professeur Granatstein est le seul témoin qui ait été précisément invité pour témoigner sur ce sujet. Dans son exposé écrit le professeur Granatstein s'est efforcé de nous soumettre une évaluation objective du rôle que le Canada pourrait jouer dans le maintien de la paix.

Avant de passer au témoignage du professeur Granatstein, je dois vous dire qu'avec l'accord du comité directeur, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre de la Défense nationale s'ils souhaitaient comparaître individuellement ou ensemble devant le Comité avant notre départ pour l'Europe. Je leur ai aussi demandé s'ils désiraient exprimer leurs opinions sur certaines critiques relatives à la politique de défense actuelle qui ont été . . .

M. Cafik: Plus fort, monsieur le président, on ne peut pas vous entendre d'ici.

Le président: Je leur ai aussi demandé s'ils désiraient exprimer leurs opinions sur certaines critiques relatives à la politique de défense actuelle qui ont été formulées par des témoins qui ont comparu devant notre Comité. Tout en exprimant leurs remerciements, les deux ministres ont estimé que leurs opinions étaient suffisamment connues par leurs déclarations récentes.

Étant donné les circonstances, le Comité consentira-t-il à ce que le discours de M. Cadieux prononcé le 27 janvier devant le Rotary Club d'Ottawa et les discours de M. Sharp prononcés le 20 février à l'Université Carleton et le 1er mars à Calgary figurent en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui?

M. Winch: Pourrions-nous y ajouter le discours de M. Kierans à Nanaïmo?

Le président: Pouvons-nous régler la question de ces discours? Convenons-nous que ces trois discours de MM. Cadieux et Sharp figurent en appendice? Sérieusement, monsieur Winch, est-ce d'accord? D'accord.

M. Winch: Du fait que M. Kierans est un ministre du cabinet et qu'à l'instar des deux autres ministres il a fait publiquement des discours en dehors de la Chambre, je voudrais recommander que le discours qu'il a prononcé à Nanaïmo soit aussi imprimé en appendice.

Le président: Je ne vois pas d'objection. Les membres du Comité sont-ils d'accord?

M. Cafik: Sur le point soulevé par M. Winch?

Le président: Oui.

M. Cafik: Je n'y souscris certes pas. A mon avis, la situation n'est pas du tout comparable. Les deux ministres ont un domaine de responsabilité, l'un celui de la Défense nationale et l'autre les Affaires étrangères, et cela les place dans une catégorie tout à fait différente.

M. Winch: A mon avis, un ministre du cabinet qui fait un discours a aussi une responsabilité.

M. Cafik: Oui, si nous traitions du ministère des Postes, je serais de votre avis.

Le président: Nous ne voulons pas nous lancer dans un long débat à propos de ce discours. Voulez-vous insister, ou suffirait-il de distribuer des exemplaires du discours aux membres du Comité?

M. Winch: Nous en avons tous.

M. Fairweather: Le cordonnier n'est pas chaussé, monsieur le président.

Le président: Professeur Granatstein, voudriez-vous faire un exposé préliminaire avant que les membres du Comité vous posent des questions sur les perspectives du Canada quant au maintien de la paix?

Le professeur Jack Lawrence Granatstein (professeur adjoint d'Histoire, Université d'York): Peut-être pourrais-je faire quelques brèves observations. Messieurs, il est inutile, d'insister sur la déception qu'éprouve actuellement le Canada et qu'il éprouve, en

• 1120

fait, depuis 1967, en ce qui a trait au maintien de la paix. Quant à notre prestige, c'est comme si nous avions mis tous nos oeufs dans le même panier et qu'ils se seraient tous brisés lorsque le panier est tombé à Suez. Je comprends cela et c'est en vérité difficile de critiquer un tel sentiment.

Les Nations Unies n'ont réalisé que très peu de progrès dans les dix dernières années, pour ce qui est d'institutionnaliser le maintien de la paix, et elles manifestent peu d'intérêt à poursuivre désormais cette tâche. L'aptitude des Nations Unies dans ce domaine n'a vraiment jamais été mise en valeur, ni d'ailleurs son aptitude à faire respecter la paix. J'essaie de montrer cependant que cela ne veut pas dire que nous, au Canada devrions abandonner la partie en disant qu'il n'y a rien à faire. Cela ne veut pas dire que nous devrions renoncer au maintien de la paix, comme je crains que nous le fassions. Nous devrions continuer, je crois, à insister sur ce point-là aux Nations Unies et garder aux forces canadiennes un rôle pour le maintien de la paix.

J'ai bien peur que, si la révision de notre politique étrangère, comme on s'y attent—du moins comme je m'y attends—appuie sans réserve le statu quo à l'égard de l'OTAN et du NORAD, on aura l'impression que le gouvernement devait trouver quelque chose à changer, sans quoi il se verra accusé que la revision était arrangée dès le début, ou peut-être même truquée, et qu'elle n'a pas eu l'ampleur qu'elle aurait pu avoir. Selon moi, c'est cette façon de voir qui explique l'annonce que nous allions reconnaître la Chine et aussi le Vatican.

Ce qui m'inquiète, c'est que le maintien de la paix puisse perdre énormément d'importance sous prétexte que l'on peut sans risque le sacrifier et que l'on indique un certain changement. La déclaration du premier ministre avant, pendant et depuis les dernières élections étaye certes cette impression. A mon avis, ce serait une erreur de notre part que de faire perdre son importance au maintien de la paix. La structure et le déploiement des Forces que je préconise seraient idéales pour le maintien de la paix ainsi que d'autres tâches, idéales surtout pour le maintien de la paix en cas de besoin.

Elles conviendraient parfaitement aussi à un rôle différent pour nous au sein de l'OTAN. Je devrais peut-être dire que pour l'OTAN mes sentiments sont un peu ambivalents. Théoriquement, je crois que nous devrions nous retirer de l'Alliance, mais du point de vue pratique, je reconnais qu'il est peu vraisemblable que nous le fassions. Selon les journaux de ce matin, cette probabilité semble encore plus éloignée.

Ce qu'il nous faut, c'est une force militaire moins importante, plus mobile, située dans la réserve de l'OTAN et peut-être au Canada. Nous devons délaisser le rôle coûteux et essentiellement inutile du point de vue militaire que nous jouons actuellement dans l'OTAN. La brigade mécanisée ne comporte rien de sacro-saint pas plus que le rôle de reconnaissance et d'attaque. A mon avis, notre contingent destiné à l'OTAN devrait être mis en place sur notre territoire, avec une structure qui soit compatible au reste de nos forces militaires. Je veux dire que nous ne devrions pas avoir de CF104 en Europe et des avions différents au Canada; ne pas avoir des tanks lourds en Europe et un matériel différent ici. Les frais de recyclage seraient épargnés de même que la formation de conversion; il y aurait économie de personnel et l'argent économisé dans le budget actuel permettrait des investissements en matériel. Dieu sait que les Forces canadiennes ont grand besoin d'équipement. Il serait criminel d'envoyer la brigade canadienne au front européen avec ses tanks de 1940.

Notre rôle ainsi adapté nous permettrait de jouer un rôle plus utile au sein de l'OTAN. Il nous procurerait aussi la force militaire capable, et consentante j'espère, de répondre positivement et efficacement aux exigences du maintien de la paix lorsqu'elles se présenteraient. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup professeur Granatstein. Des questions? Monsieur Brewin?

M. Brewin: Professeur Granatstein, développeriez-vous votre exposé en traitant de situations actuelles où, selon vous, on pourrait utiliser les troupes du maintien de la paix. Au Vietnam, par exemple, si les longues négociations aboutissent à une sorte de règlement, prévoyez-vous un renforcement des troupes

• 1125

chargées d'assurer le maintien de la paix afin de faire respecter un règlement dans cette région?

Le professeur Granatstein: Oui, ce sera probablement nécessaire. Il est difficile de prévoir au juste le genre de troupes qui pourraient être nécessaires dans cette région. Il en faudrait assurément un très grand nombre et qu'elles soient mobiles dans une certaine mesure. Autrement dit, il faudrait élargir de beaucoup la Commission de contrôle internationale actuelle et lui confier un mandat assez vaste pour lui permettre de s'attaquer à ce genre de travail.

M. Brewin: Dans un article du numéro de janvier de la revue «Affaires extérieures» M. Kissinger proposait exactement la même chose en parlant de l'avenir des négotiations au Vietnam.

Le professeur Granatstein: S'il se passait quelque chose au Vietnam, nous nous trouverions immanquablement en cause simplement parce que nous faisons déjà partie de la CCI.

M. Brewin: Prenons un autre endroit où il y a conflit, le Moyen-Orient. C'est vrai, comme vous l'avez dit, que le retrait des Forces d'urgence des Nations-Unies a eu un effet traumatique, sur les faibles d'esprit en tout cas, et a peut-être directement mené à la reprise des hostilités. Cependant, en supposant que M.

Jarring réussisse, faudrait-il, selon vous, renvoyer dans cette région quelques contingents chargés du maintien de la paix?

Le professeur Granatstein: A mon avis il le faudrait probablement. Cependant, il est douteux que l'on nous demande d'en faire partie. A certains égards, nous sommes *persona non grata*, du moins auprès des Égyptiens, à l'heure actuelle. Il est peu vraisemblable qu'on nous demande de faire partie d'une force dans cet endroit-là. Mais on en enverra probablement une sur les lieux, à mon avis.

M. Brewin: Je me trompe peut-être, mais le Comité a proposé qu'en cas de trêve conclue par négociations au Nigéria, entre les forces fédérales et les Biafrais, il faudrait presque assurément y envoyer une sorte de force pour y maintenir la paix. Êtes-vous de cet avis?

Le professeur Granatstein: Oui.

M. Brewin: Même si je vous ai proposé trois cas où l'on pourrait envoyer des forces pour y maintenir la paix, je suppose que l'essence même du problème réside dans le fait que les conflits éclatent tout d'un coup et de manière inattendue, et qu'une intervention extérieure pourrait parvenir à limiter l'envergure des hostilités. N'est-ce pas la notion fondamentale d'une force chargée du maintien de la paix?

Le professeur Granatstein: Oui, je crois. Au Congo, en 1960, il n'y a certes pas eu d'avertissement préalable qu'il faudrait y envoyer une force pour maintenir la paix. Pourtant, un mois environ après l'indépendance du Congo, plus de 20,000 hommes appartenant à une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix se trouvaient sur les lieux.

M. Brewin: Je me rappelle avoir lu que, depuis la fin de la dernière guerre en 1945, 80 conflits ont éclaté dans le monde auxquels ont participé des forces régulières. Prévoyez-vous que l'instabilité qui mène à de tels conflits persistera?

Le professeur Granatstein: Oui, monsieur.

M. Brewin: Selon vous, les forces chargées du maintien de la paix seraient-elles essentielles à la limitation des conflits dans ces régions?

Le professeur Granatstein: Oui.

M. Brewin: C'est ce qu'on pourrait appeler une question tendancieuse.

Le professeur Granatstein: Oui.

M. Brewin: C'est tout, merci.

M. Gibson: Monsieur, à la page 6 vous déclarez que le régiment de commandos, par exemple, pourrait passer à l'action n'importe où dans un bref délai. Auriez-vous l'obligeance d'expliquer ce que vous voulez dire par un régiment de commando? Pourriez-vous développer un peu?

Le professeur Granatstein: Les forces canadiennes comptent une unité appelée officiellement à l'heure actuelle un commando. Une moitié de ses effectifs se trouve dans l'Ouest, l'autre moitié dans l'Est et, que je sache, on est en train, à l'heure actuelle, de compléter son effectif. Sauf erreur, son rôle réel consiste à agir comme force de commando capable de manoeuvrer dans toutes sortes d'endroits, sur divers types de terrain, dans un bref délai.

M. Gibson: Ce concept me plaît particulièrement; ce serait le genre de force utile que le Canada devrait avoir. Ailleurs, dans votre mémoire, vous avez proposé que nous ayons des troupes aéroportées. Préconiseriez-vous une telle force en Europe?

• 1130

Le professeur Granatstein: Si vous devions avoir ce genre de force, j'aimerais l'avoir au Canada. Cependant, si, pour diverses raisons, c'est impossible, il serait assurément préférable d'avoir une force aéroportée en Europe plutôt que la structure actuelle.

M. Gibson: D'après certains députés, l'invasion du Canada est relativement improbable et, s'il était nécessaire d'étouffer une incursion ou une explosion de violence, ce serait plus vraisemblablement en Europe. Ne partagez-vous pas cet avis-là?

Le professeur Granatstein: J'ai beaucoup de mal à concevoir des conflits limités à l'Europe.

M. Gibson: S'il y avait, mettons, une révolte en France—une émeute communiste—croyez-vous qu'il devienne nécessaire de diriger un contingent de commandos vers un port ou une région vitale qui seraient attaqués?

Le professeur Granatstein: Non, monsieur je ne le crois pas.

M. Gibson: Parlez-vous de l'Europe? Je n'essaie pas de vous déconsidérer; j'ai lu vos titres et quiconque les a vus se rend compte de votre compétence. Selon vous, n'est-il pas plus que probable que le genre de difficultés auxquelles nos troupes de l'OTAN vont se heurter revêtiront la forme d'une incursion de commando de l'Est, d'une insurrection ou d'une émeute violente, d'une menace contre un gouvernement, ou des édifices, ou quelque incident du genre? Ce sont des situations comme celles-là qui pourraient se produire, n'est-ce-pas?

Le professeur Granatstein: Je ne puis concevoir que le gouvernement canadien utilise ses troupes pour apaiser une insurrection dans un pays de l'OTAN. Cela me semble absolument inconcevable. L'éventualité d'une incursion à mon sens, est presque tout autant inconcevable.

M. Gibson: Je ne vois vraiment pas pourquoi vous préférez garder ce commando au Canada plutôt qu'en

Europe. Si son utilisation au Canada n'est guère probable, pourquoi le garder ici alors qu'il faudra le déplacer pour qu'il se trouve sur les lieux dès le début des troubles?

Le professeur Granatstein: Tout d'abord, on économiserait sur les sorties d'or et le reste. Autrement dit, nous n'aurions pas ce long pipe-line qui nous oblige à continuer de faire traverser l'Atlantique aux hommes, ce qui est incommode, inutile et n'avance à rien. Nous pouvons nous former à un rôle de réserve de l'OTAN au Canada aussi bien qu'en Europe. Je n'exclus pas la possibilité—comme l'a suggéré, je crois, le général Foulkes au Comité—d'une sorte de stage de six mois en Europe. Je pense que ce serait éminemment pratique.

M. Gibson: Vous avez effleuré le problème—à mon avis très important—de l'utilisation des blindés lourds et des chars d'assaut démodés que possède le Canada. D'après vous, le char d'assaut allemand, le genre de blindés que possède l'armée allemande, est-il supérieur à presque tous les autres chars du monde?

Le professeur Granatstein: C'est un projet mis au point conjointement avec les États-Unis, je crois. Je ne pourrais vraiment pas faire de commentaires à ce sujet.

M. Gibson: Pensez-vous que, si nous restions en dehors du secteur des blindés, notre force serait plus souple, que l'aspect maintien de la paix serait plus positif que si nous engageons nos ressources dans ce secteur?

Le professeur Granatstein: La question n'est pas que nous serions plus souples. Les chars d'assaut sont très lourds et difficiles à déplacer. Vous auriez une bonne mobilité tactique mais une piètre mobilité stratégique. J'aimerais que nous améliorions notre mobilité stratégique.

M. Gibson: Le Canada a-t-il son mot à dire en ce qui concerne l'utilisation des forces mises à la disposition de l'OTAN? Ne passent-elles pas alors sous la juridiction des généraux de l'OTAN et ne sont-elles pas instruites de remplir tout rôle que juge bon de leur assigner l'OTAN? Le gouvernement canadien peut-il dire: «Nous allons vous donner ceci et vous pourrez l'utiliser si vous le voulez. Si vous ne le voulez pas, c'est tout ce que nous vous donnerons»?

Le professeur Granatstein: Je crois savoir qu'il y a là matière à négociation. Tout ce que j'entends, c'est que nous devrions négocier notre passage à un rôle différent.

M. Gibson: Pour la question des chars d'assaut nous devrions . . .

Le professeur Granatstein: Non, pour la question de savoir si nous voulons un rôle de première ligne ou un rôle de réserve. Si nous avons un rôle de réserve avec possibilité de mouvement par air, je pense que ce genre de déploiement ne nécessite pas de chars d'assaut. C'est au gouvernement canadien de décider s'il va avoir des chars d'assaut ou non. C'est à nous et à l'OTAN de décider du genre de rôle que nous allons remplir.

M. Gibson: Merci; c'est tout.

Le président: Monsieur Allmand?

M. Allmand: Monsieur Granatstein, avez-vous envisagé la possibilité d'une force des Nations Unies pour le maintien de la paix recrutée directement dans les pays du monde plutôt que composée de contingents nationaux? Dans tous les autres secteurs, les Nations Unies recrutent directement leurs employés et leurs agents, et cela semble donner de bons résultats. De

● 1135

nombreuses personnes ont suggéré que l'O.N.U. recrute de la même façon sa force de maintien de la paix; cela éliminerait les critiques selon lesquelles les contingents nationaux ont des droits acquis et le reste. Que pensez-vous de cette proposition et, à votre avis, le Canada pourrait-il en prendre l'initiative?

Le professeur Granatstein: Je ne pense vraiment pas que ce soit possible. On a essayé ce genre de chose. On en a parlé dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre; les Nations Unies ont pensé le faire mais n'ont abouti à rien. Le plus qu'elles aient fait dans ce sens a été d'établir le service des observateurs de campagne des Nations Unies—je crois que c'est le nom qu'on lui donne—qui est, en fait, une sorte de service de communications des Nations Unies composé de ressortissants de divers pays recrutés directement. Je pense qu'il serait très difficile d'en payer les frais, de la recruter, d'obtenir l'autorisation des pays intéressés et de décider de son utilisation. A mon avis, d'énormes facteurs entreraient en jeu et l'empêcheraient de se réaliser.

M. Allmand: En d'autres termes, vous estimez que les politiques nationales des différents États gêneraient la formation d'une telle force.

Le professeur Granatstein: En partie, oui.

M. Allmand: Mais ne pensez-vous pas, si nous voulons vraiment faire quelque chose de positif en matière de maintien de la paix ou mettre les Nations Unies dans une meilleure position pour résoudre les problèmes internationaux et ainsi de suite, que c'est le genre de chose qu'il faudra faire?

Le professeur Granatstein: Pas vraiment, monsieur. Je pense que nous pourrions arriver à quelque chose en faisant du maintien de la paix une institution, ce que nous n'avons pas réussi à faire jusqu'ici; en ayant du personnel chargé de la planification au siège des Nations Unies; en obtenant des pays la promesse qu'ils contribueront des forces de réserve; en mettant au point une procédure uniforme d'opération et en trouvant des personnes et des pays sur lesquels nous puissions compter. Si nous obtenions cela, ce serait suffisant et je pense que c'est plus facilement réalisable que ce que vous suggérez.

M. Allmand: Merci.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: M. Allmand a touché à l'un des secteurs qui m'intéressent et j'ai une question supplémentaire à poser, un simple éclaircissement, monsieur Granatstein. Vous estimez donc que les raisons pour lesquelles les Nations Unies ne seraient pas disposées, selon toute vraisemblance, à se diriger dans cette voie, dans un avenir proche ou prévisible, sont presque les mêmes raisons pour lesquelles, il y a quelques années, elles ont discrètement enterré toute idée de recrutement direct d'une telle équipe. En d'autres termes, les raisons sont les mêmes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a dix ans.

Le professeur Granatstein: Oui, c'est un peu comme il y a vingt ans.

M. Forrestall: Dans votre exposé écrit, monsieur Granatstein, vous avez dit que nous devrions faire du maintien de la paix notre raison d'être . . .

Le professeur Granatstein: Dans son acception la plus large.

M. Forrestall: . . . dans son acception la plus large et que cela aurait pour effet une réduction du personnel de 15,000 à 20,000 hommes et une économie énorme sur les dépenses relatives à leur entretien.

D'où ces 20,000 hommes viendraient-ils à votre avis?

Le professeur Granatstein: En mettant hors service la brigade qui se trouve en Europe et en ne la remplaçant pas lorsqu'elle reviendrait; en ne fournissant plus de CF-104 et en ne les remplaçant pas; en fait, en reconnaissant que si l'on doit remplir un rôle, quel qu'il soit, il faut avoir l'argent nécessaire; or, si les crédits ne sont pas augmentés, la seule façon que l'on ait de se procurer de l'argent pour obtenir l'équipement nécessaire est de diminuer l'effectif, les dépenses en personnel étant les plus élevées.

Actuellement, étant donné la politique de défense de notre pays, nous devrons diminuer l'effectif de 20,000 hommes afin d'acheter de l'équipement. Ce que je suggère brièvement ici serait, je crois, une façon de réaliser cette diminution et de trouver un rôle nouveau aux Forces qui nous resteront.

M. Forrestall: Que serait, d'après vous, le rôle du Commandement maritime—je dois être éclairé à ce sujet—dans ce vaste concept d'ordre général que vous avez exprimé?

Le professeur Granatstein: C'est un point qui intéresse beaucoup Halifax, j'en suis certain. Je pense que le Commandement maritime pourrait être réduit de moitié ou supprimé.

• 1140

M. Forrestall: Je suppose que je l'ai cherché. Je ne doute pas de votre sincérité. Toutefois, à un autre moment, il faudra que je discute de cela avec vous. J'ai une autre question de détail à poser; vous y avez peut-être une réponse aussi énergique. Estimez-vous que notre nouveau CF-5 ait toujours la même valeur avec cette force hautement mobile? Pensez-vous qu'il puisse jouer un rôle utile?

Le professeur Granatstein: Cela vaudrait mieux, sinon nous aurons dépensé beaucoup d'argent pour une chose qui vaut bien peu. Dans le vaste concept du maintien de la paix, il peut jouer un rôle dans les forces mobiles. Cela implique que vous avez une force équipée de son propre soutien aérien, vraisemblablement capable d'opérer à partir de terrains d'aviation plus ou moins difficiles. Je pense que c'est quelque chose qu'une force mobile devrait avoir.

M. Forrestall: Très bien; c'est tout ce que j'ai à demander.

Le président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Monsieur Granatstein, vous faites deux observations intéressantes aux pages 4 et 5 de votre exposé écrit sur l'objection de Nasser aux troupes canadiennes en raison de notre alignement au moins cérémonial avec l'Angleterre, du fait que nous avons la même Reine. Vous parlez ensuite du malheureux incident qu'a été le fait d'appeler les troupes que nous avons envoyées là-bas «Queen's Own Rifles» (les Fusiliers de la Reine). Cela soulève à mon sens une question fondamentale. Pensez-vous que notre alignement avec l'Angleterre, dans ce sens que nous avons la même Reine, est un empêchement à toutes opérations de maintien de la paix?

Le professeur Granatstein: Pas vraiment, non. Je pense que le président Nasser cherchait une excuse pour nous susciter des obstacles en 1956, et le fait que les forces aient été appelées «Queen's Own Rifles» lui a fourni cette excuse. D'un autre côté, c'est une considération pratique. Les troupes portent l'inscription «Queen's Own Rifles» sur l'insigne d'épaule. Les forces britanniques qui sont arrivées étaient peut-être les «Queen's Own Cameronians» ou quelque chose du même genre, un régiment britannique quelconque. Les possibilités d'un véritable malentendu sont, je crois, évidentes. Mais dire que cela est un empêchement n'est sans doute pas exact.

M. Cafik: Comme la Grande-Bretagne était l'une des grandes puissances coloniales d'Asie, d'Afrique et d'autres pays qui deviennent indépendants et que selon moi, la plupart des opérations possibles de maintien de la paix auront lieu à l'avenir dans ces secteurs, ne pensez-vous pas que cela pourrait être un véritable problème?

Le professeur Granatstein: Je pense que nous avons prouvé notre bonne foi à la plupart des États d'Afrique et d'Asie, et je ne crois pas que ce soit un véritable problème.

M. Cafik: Très bien. Maintenant, vous signalez que le fait d'être membres de l'OTAN nous est, dans certains cas, avantageux et peut nous aider à obtenir ce rôle de maintien de la paix, que dans d'autres cas c'est un désavantage, mais que dans l'un et l'autre cas nous finissons d'ordinaire par faire partie de la force. Cela est très différent de ce que de nombreux autres témoins ont indiqué. Nombre d'entre eux estimaient que, si nous nous retirions de l'OTAN et du NORAD, nos possibilités en matière de maintien de la paix et de travail avec les nations sous-développées augmenteraient beaucoup. Vous ne partagez pas vraiment cette opinion, n'est-ce pas?

Le professeur Granatstein: A certains points de vue, si. La plupart des gens qui ont défendu cette idée devant le Comité sont des gens qui, à mon avis, partagent les mêmes opinions que moi sur la plupart des questions. Mais, à certains égards, je ne suis pas d'accord, simplement parce que je m'appuie sur l'expérience. Jusqu'à présent, vous ne pouvez pas dire que cela ait gêné de quelque façon que ce soit. Vous ne pouvez pas dire que cela ait beaucoup aidé, que le fait que nos troupes soient là soit important.

Maintenant, nul ne sait ce que nous réserve l'avenir. Le point que j'ai essayé de démontrer est que nos possibilités militaires sont le facteur principal qui nous a placés sur toutes ces forces de maintien de la paix. Un jour viendra peut-être où d'autres pays auront les mêmes possibilités. Dans ce cas, je pense qu'une nation non alignée serait vraisemblablement un membre plus intéressant que le Canada.

M. Cafik: A la page 7, vous mentionnez—et cela a été discuté plus tôt—le fait que nous ayons une force de maintien de la paix mobile qui pourrait être rapidement transportée par air. Ne pensez-vous pas que créer une telle force augmenterait le coût de nos engagements de défense?

Le professeur Granatstein: Si le niveau actuel de l'effectif est maintenu, oui. Mais si, en fait, vous le
• 1145
diminuez d'environ 20,000 hommes pour ne garder, disons, que 80,000 hommes, je pense qu'une partie importante du budget serait alors disponible pour l'équipement.

M. Cafik: Avez-vous une idée des frais que représenterait ce changement?

Le professeur Granatstein: Pas vraiment, non.

M. Cafik: Vous pensez donc qu'ils seraient assez considérables?

Le professeur Granatstein: Oui, sans aucun doute. Ainsi le coût d'hélicoptères qu'une force aérienne mobile devrait avoir serait, je crois, au grand minimum de l'ordre de $500,000. Si vous avez des C-5, ces lourds transporteurs de troupes américains qui sont maintenant en fabrication, leur coût est de l'ordre de 20 millions de dollars par avion. Personne ne doute que les frais seront élevés. Le point est que si la situation demeure la même, si nous jouons le même rôle, nous devrons de toute façon rééquiper la brigade à grands frais. Les chars d'assaut eux aussi sont plutôt dispendieux.

M. Cafik: Très bien, merci beaucoup.

M. Laniel: Monsieur Granatstein, bon nombre de mes questions ont déjà été posées par d'autres. Vous dites qu'il est peu probable que les Nations Unies signent des accords pour ce qui est des forces de réserve, et, pourtant, vous voulez que le Canada s'engage dans ce domaine. Si nous regardons en arrière, nous devons nous rendre compte que les grandes puissances au moins ont mis leur veto à la plupart des forces au moment où on en a parlé et chacun semble les accepter en dernier ressort, lorsque rien d'autre ne marche. Comment justifieriez-vous un rôle—un rôle général, permanent pour les Forces canadiennes dans ce domaine du maintien de la paix?

Le professeur Granatstein: Je ne pense pas que les grandes puissances aient mis leur veto à la plupart des forces; même s'il en était ainsi, cela ne ferait aucune différence, car, en fait, en vertu de la résolution sur l'union pour la paix adoptée en 1951, l'Assemblée générale, lorsqu'il n'y a pas de veto, peut établir une force de maintien de la paix. En fait, la Force d'urgence des Nations Unies a été établie par l'Assemblée générale à Suez en 1956; je ne vois donc pas cela comme un problème.

Je conviens qu'il y aura des difficultés, car il est peu probable que les Nations Unies, comme je l'ai dit, puissent prendre des dispositions en ce qui a trait aux forces de réserve. Toutefois, je ne dis pas que notre seule politique devrait être le maintien de la paix. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis seulement que nous devrions continuer à insister pour faire partie des forces de maintien de la paix, que nous devrions continuer à insister pour que les Nations Unies prennent des dispositions, que nous devrions vouloir et pouvoir servir dans les forces de maintien de la paix si la nécessité s'en faisait sentir, et que cela devrait continuer à faire partie de notre politique. Je ne dis pas que, si les Nations Unies ne font pas quelque chose demain, il n'y aura plus de maintien de la paix. Je dis que des crises vont se produire—presque certainement—où la nécessité d'une force de maintien de la paix se fera sentir et, alors, il conviendrait, je pense, que nous soyons en mesure d'agir.

M. Laniel: Mais vous dites que le Canada ne serait pas vraiment bienvenu chez les Egyptiens, en Asie ou en Afrique, et ce sont les parties du monde où il pourrait y avoir des troubles.

Le professeur Granatstein: Je n'ai pas dit cela, monsieur. J'ai dit que nous ne serions pas les bienvenus chez les Egyptiens, mais j'ai dit—j'ai essayé de faire ressortir ce point—que nous serions les bienvenus en Asie et en Afrique dans l'ensemble, simplement parce que nous sommes l'un des rares pays qui peut—militairement—jouer ce rôle. C'est le facteur important. En fait, si nous étions des Noirs, nous serions

mieux à même de faire ce genre de chose, mais nous ne le sommes pas. Toutefois, nous n'avons pas la technologie, les qualifications techniques et le reste qui nous permettraient de remplir ce rôle. Je pense que c'est là un facteur important.

M. Laniel: A part le fait que nous sommes membres de certaines alliances, cela nous empêche, nous qui sommes économes, de faire plus dans le domaine du maintien de la paix. Ne pensez-vous pas qu'il y ait avantage—peut-être avez-vous donné en partie ce renseignement dans votre réponse à la question de monsieur Cafik—à être membre d'une alliance telle que l'OTAN par laquelle certains des pays plus petits ou moins bien protégés voient en notre présence quelque chose de rassurant?

Le professeur Granatstein: Quels pays?

M. Laniel: Les pays sud-américains.

Le professeur Granatstein: Ils se trouvent rassurés parce que le Canada fait partie de l'OTAN? Comment cela?

M. Laniel: Parce que notre présence à l'OTAN peut rendre l'Alliance plus raisonnable et plus empressée à prendre des mesures importantes pour résoudre un problème et éviter un massacre mondial.

Le professeur Granatstein: Il vous faudrait me convaincre qu'en fait notre influence a été utilisée avec succès de cette façon et je serais très intéressé de vous voir essayer, monsieur.

M. Laniel: Non, ce sont seulement des idées qui me sont venues à l'esprit. Vous n'avez pas dit grand-chose du NORAD. Comment voyez-vous le Canada par rapport au NORAD, même si nous donnons priorité à une sorte de rôle de maintien de la paix?

Le professeur Granatstein: Je pense que le NORAD est une «vache à lait» encore plus importante que le Commandement maritime. Je ne vois pas pourquoi nous devrions verser tant de ressources dans le NORAD pour essayer d'arrêter des bombardiers qui sont, je le soupçonne, une menace inexistante ou virtuellement inexistante. Il serait certainement ridicule de notre part de dépenser de l'argent pour des missiles anti-ballistiques.

M. Laniel: Comment envisagez-vous le rôle du Canada dans sa propre défense ou dans la défense de l'Amérique du Nord?

• 1150

Le professeur Granatstein: Je ne vois pas la défense de l'Amérique du Nord comme un véritable problème. En effet, nous sommes défendus contre tous, sauf contre les Américains et, de toute façon, il n'y a aucune défense contre les Américains.

M. Laniel: Que serait, d'après vous, la réaction de la population canadienne si nous maintenions nos dépenses actuelles de défense, juste pour envoyer nos Forces armées à l'extérieur pour défendre d'autres peuples, en particulier quand des gens comme vous lui disent qu'il n'y a aucun motif de préoccupation au Canada?

Le professeur Granatstein: Qui est l'ennemi au Canada? Nous avons utilisé tout l'argent de notre budget de défense pour entraîner nos forces armées et les envoyer à l'étranger, et la population canadienne n'a pas soulevé d'objections. D'après le sondage Gallup, elle semble être en faveur de notre participation continue aux alliances, elle ne soulève donc pas d'objection maintenant et je ne vois pas pourquoi cela changerait.

M. Laniel: Merci.

Le président: Monsieur Howard?

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, monsieur Cafik a effleuré le sujet qui m'intéressait le plus, à savoir ce problème du changement—du coût—si nous assumons un nouveau rôle. On a dit qu'un rôle de maintien de la paix serait moins onéreux pour le Canada et, pourtant, tout notre équipement a été conçu pour un rôle différent. Ainsi, notre porte-avions vient d'être remis en état à grands frais, bien que l'on considère généralement qu'il ait déjà vécu la moitié de son existence. Cela est typique d'une grande partie de notre équipement. Il a été conçu pour servir en Europe et il n'est pas nécessairement usé dans tous les cas. Une bonne partie de l'équipement est entièrement neuf. Par conséquent, si notre rôle devient un rôle de maintien de la paix, l'équipement que nous avons nécessitera une importante remise en état. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de coût mais aussi d'un problème de temps, car il faudra sans doute des années avant que nous puissions jouer ce rôle avec efficacité. Nous considérons donc la situation politique qui existera dans cinq ans au minimum; une période qui se situe disons entre 1975 et 1985. Conviendrez-vous que nous sommes bloqués dans notre position présente, si nous acceptons de demeurer dans l'OTAN, en raison de notre équipement actuel? Si nous suivions la politique que vous suggérez, que nous parlions vraiment d'une période commençant dans cinq ans au minimum, quelle serait, selon vous, la situation politique de l'époque?

Le professeur Granatstein: Je ne puis rien prévoir, évidemment, mais je ne pense pas que nous soyons bloqués. Je pense que l'on peut changer petit à petit et s'adapter à un nouveau rôle. Je pense qu'il faudra dix ans pour rééquiper les forces, qu'il s'agisse d'une brigade mécanisée de l'OTAN ou de troupes aéroportables. Il faudra dix ans pour acheter tout l'équipement, car il va coûter 2 milliards de dollars et il n'est pas possible d'effectuer ce paiement en bloc; il faudra le répartir en tranches de 200 millions de dollars par exemple sur une période de dix ans. Sans aucun doute, il faudra du temps, mais l'important est de renégocier notre rôle pendant que nous le pouvons—pendant que nous en avons la possibilité, cette année, le mois

prochain—et de changer notre rôle, si c'est ce que nous voulons. Pour l'amour du ciel, décidons-nous dès maintenant, de sorte que nous ne soyons pas immobilisés dans une situation qui, bien que satisfaisante en 1951, ne l'est peut-être pas autant aujourd'hui.

M. Howard (Okanagan Boundary): Croyez-vous qu'entre-temps nous devrions aussi faire accepter au monde l'idée que le Canada est un pacificateur indépendant et non pas un partenaire à part entière de l'OTAN?

Le professeur Granatstein: Je n'ai pas dit cela; je n'ai pas dit qu'il fallait quitter l'OTAN. J'ai dit que nous devrions adopter au sein de l'OTAN un rôle qui cadrerait mieux avec une nouvelle attitude de notre part, qui attacherait plus d'importance au maintien de la paix. C'est tout ce que j'ai dit. J'aimerais, disons, envisager notre rôle, au sein de l'OTAN ou ailleurs, comme un rôle de maintien de la paix.

M. Laniel: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Laniel: Professeur, vous n'avez pas dit que nous devrions nous retirer de l'OTAN, mais croyez-vous que pareille mesure pourrait affaiblir l'OTAN au point que d'autres pays voudraient aussi s'en retirer?

Le professeur Granatstein: Non, monsieur, car si les autres pays se retirent parce que le Canada l'a fait, il faut supposer que l'alliance n'a plus d'objet.

M. Laniel: Merci.

M. Howard (Okanagan Boundary): C'est tout; c'était ma dernière question.

Le président: M. Ryan, puis M. MacLean.

M. Ryan: Professeur Granatstein, selon vous, le Canada pourrait épargner beaucoup d'argent en se défaisant du Commandement du transport aérien.

Le professeur Granatstein: Je n'ai pas dit cela, monsieur.

M. Ryan: Ma foi, c'est l'impression que j'ai eue. Donc, vous le maintiendriez?

Le professeur Granatstein: Si nous voulons jouer ce rôle de maintien de la paix, il faut accroître le Commandement du transport aérien.

M. Ryan: Oui, et vous remplaceriez les Yukon par des C-5?

Le professeur Granatstein: Je pense que nous avons besoin de quelques C-5. Il nous faut un avion capable de servir diverses fins. En raison même de ses dimensions, le C-5 ne peut atterrir partout et, par conséquent, nous aurons besoin d'autres . . .

M. Ryan: Excusez-moi, je ne vous ai pas compris. J'allais signaler que l'actuel Commandement du transport aérien dessert très bien les opérations de maintien de la paix de même que la brigade et la Division de l'Air en Europe. De fait, nous avons presque une ligne aérienne internationale avec des horaires réguliers; parfois ses missions la mènent tout autour du monde.

• 1155

Le professeur Granatstein: Cela ne fait aucun doute. Je pense que le Commandement du transport aérien a joué un rôle extrêmement utile dans nombre d'opérations de maintien de la paix.

M. Ryan: Ainsi vous jugez essentiel de le maintenir.

Le professeur Granatstein: Oh, absolument.

M. Ryan: Oui, merci.

Le président: Monsieur MacLean?

M. MacLean: Dans tout ce contexte de maintien de la paix, son intervention se limiterait évidemment aux actes de violence entre pays relativement petits, dans l'ensemble. Par exemple, le Canada ne songerait pas à envoyer une force de maintien de la paix en Mongolie ou quelque part comme cela parce que les Chinois et les Russes sont en querelle, dit-on; elle se limiterait, je présume, à ce qu'on appelle parfois la troisième force du monde, les nations émergentes? Un des témoins, M. Sommer, s'est dit d'avis que les efforts que fera cette troisième force mondiale pour régler ses problèmes signifieront probablement pour les grands pays du monde la situation la plus décevante et la plus ingrate à laquelle ils auront à faire face dans un avenir prochain ou pour une période assez longue encore. D'un point de vue tout à fait cynique, pourquoi le Canada doit-il tant se presser, comme vous le voudriez, pour se lancer dans ce genre d'opération ingrate?

Le professeur Granatstein: Il n'y a pas de doute qu'elle sera ingrate. Il n'y a pas de doute que nos troupes seront matraquées et battues et qu'elles essuieront probablement des coups de feu, dans certains cas, mais si l'on admet que l'objet de nos Forces est effectivement de maintenir la paix, de ne pas se battre, de ne pas se mêler à une guerre générale, dans ce cas, je ne vois rien qui soit vraiment plus utile pour les Canadiens et pour les autres pays que d'empêcher les petits conflits de dégénérer en grands conflits; d'empêcher les échauffourées de se transformer en conflagrations mondiales. Nous le voulons réellement et, je pense, ce rôle nous conviendrait mieux. Ainsi, nous aurions plus de chance de maintenir la paix qu'en nous contentant de poster des troupes le long de la frontière est-allemande, comme nous le faisons présentement. La menace véritable viendra plus probablement d'un petit conflit quelconque que de l'Est.

M. MacLean: Encore une fois, si l'on se place d'un point de vue cynique, ne pourrait-on pas soutenir que si les grands pays et leurs associés des blocs de l'Est et de l'Ouest, si l'on veut les appeler ainsi, se tenaient à l'écart des conflits mineurs qui surviennent dans la troisième force mondiale, ces conflits ne prendraient jamais les proportions de conflagrations mondiales?

Le professeur Granatstein: Sauf qu'ils ne l'ont pas fait jusqu'à maintenant et qu'ils ne le feront très probablement pas à l'avenir. Vous ne me direz pas, par exemple, que les grandes puissances ne se sont pas mises de la partie au Moyen-Orient ou au Congo.

M. MacLean: Je sais que tel a été le cas jusqu'à présent, mais c'est peut-être une tendance à encourager plutôt que . . .

Le professeur Granatstein: Je dirais que la meilleure façon de persuader less grandes puissances de ne pas y fourrer leur nez serait l'intervention des Nations Unies dans ces petits conflits.

M. MacLean: Ne serait-ce pas là une tâche interminable, toujours du point de vue plutôt cynique?

Le professeur Granatstein: Oui, monsieur.

M. MacLean: Je ne pense pas qu'on puisse imposer une civilisation hautement morale à des gens qui en sont toujours à couteaux tirés. Peut-être est-ce un problème insoluble à moins d'imposer de force, par l'intervention de l'ONU, une paix qui est—notamment dans le cas des forces de maintien de la paix formées surtout de Blancs—quelque chose qui ressemble beaucoup à la paix coloniale, à la *pax Britannica.*

Le professeur Granatstein: Certes, bien des gens ont soulevé la question, soit que cela ne réglera rien. On ne parviendra qu'à imposer un colonialisme nouveau genre à la nation sous-développée et, en un sens, je suppose, c'est vrai. Vous insistez pour appliquer des notions occidentales d'ordre à une partie du globe à qui cette notion est peut-être étrangère. C'est peut-être là un secteur où, effectivement, nos notions occidentales sont peut-être meilleures que les notions existantes et c'est certainement un domaine où nous devons persister dans notre rôle. Je pense que c'est un rôle noble, que c'est un rôle utile. Il est noble; il est idéaliste; il est pratique. Il semble réunir en un même tout plusieurs éléments qui le rendent attrayant, du moins à mes yeux. D'accord, il est fatigant, fastidieux et interminable.

• 1200

M. MacLean: Mais la nature humaine est très perverse. En pareille situation, on croirait qu'après un certain temps les gens à qui on impose la paix finiront par s'y résigner, mais je garde mes doutes. Cela peut se solder par un échec de la même façon que le colonialisme, malgré les nombreux avantages qu'il a valus à de vastes secteurs du globe.

Le professeur Granatstein: D'accord, monsieur. Cela se soldera peut-être par un échec, mais le malheur est que, dans ce cas, nous risquerions d'en mourir tous et cela, je ne suis pas disposé à le risquer.

M. MacLean: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous là-dessus, mais j'admets que cela pourrait être une opération très douloureuse et très désespérante. Peut-être le tiers-monde devra-t-il apprendre lentement par expérience, comme l'a fait l'Europe depuis quelques milliers d'années, que l'état de guerre constant entre pays n'est pas la meilleure façon de vivre et que . . .

Le professeur Granatstein: Jusqu'à ce que nous n'ayons que de grandes guerres?

M. MacLean: Oui, exactement.

Le professeur Granatstein: Un progrès véritable.

M. MacLean: Le diagnostic est très difficile, mais avec la menace nucléaire qui plane depuis un certain nombre d'années, il semblerait que nous en sommes peut-être au point où même nous reconnaissons que les hommes . . .

Le professeur Granatstein: Suivant notre raisonnement, monsieur, nous devrions donner à tous les petits pays des armes nucléaires pour qu'ils soient dans la même situation de force nucléaire.

M. MacLean: Non, mais ils les auront peut-être un jour ou l'autre.

Le professeur Granatstein: Alors nous aurons de véritables ennuis.

M. MacLean: Alors ils connaîtraient à peu près la même évolution que l'Europe; ou, si vous pensez que c'est trop mauvais, nous devrions peut-être confier le maintien de la paix en Europe à des forces de civilisations anciennes comme la Chine.

Le professeur Granatstein: Je ne sais quoi répondre à cela. Je m'excuse.

Le président: Avez-vous fini, monsieur MacLean?

M. MacLean: J'ai fini, merci.

Le président: Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai remarqué que M. Granatstein préconise un rôle de maintien de la paix pour le Canada et je partage ses vues,

évidemment. Nous avons joué un rôle important dans divers pays du monde. C'était une des principales recommandations du Livre blanc et une des raisons de l'unification.

Comme d'autres membres du Comité, j'aimerais poser certaines questions sur la réduction considérable des effectifs que vous semblez croire possible. De manière à ne pas sortir toute la question de son contexte, je dirai tout de suite que vous ajoutez, à la dernière page de votre mémoire, que l'épargne—l'épargne financière—que permettrait une réduction des effectifs pourrait servir à l'achat de matériel. En d'autres termes, recommandez-vous le statu quo au budget de défense, ou un accroissement du budget de défense? Quel est votre avis?

• 1205

Le professeur Granatstein: J'aimerais qu'on en retranche autant que possible, mais je ne crois pas que ce soit tout à fait réalisable. Une chose dont je suis certain c'est que s'il s'accroît, s'il atteint jamais 3 p. 100 du PNB, on entendra de vastes secteurs de la population pousser les hauts cris. Si vous supposez que le budget est fixe et que les Forces armées ont besoin de matériel, la seule solution est, effectivement, de réduire nos effectifs actuels d'environ 20,000 hommes. Nos finances nous mettent dans une camisole de force et il n'y aura pas moyen de nous en sortir tant qu'il y aura de l'inflation et tant qu'on affectera à la défense un montant pour ainsi dire fixe, comme on le fait présentement.

Il est impossible de faire tenir à une force de 100,000 hommes les mêmes rôles qu'à l'heure actuelle. A mon sens, c'est tout simplement impossible, du moins s'il faut leur donner du matériel en plus.

M. Hymmen: Nous savons, et on nous l'a dit bien des fois, qu'en cas de conflagration majeure le Canada ne pourrait espérer se défendre sans l'aide des États-Unis. Vous dites que nous devrions avoir une force de défense de 80,000 hommes pour parer à toute éventualité chez nous et pour assurer des forces de maintien de la paix dans d'autres parties du monde. Croyez-vous que c'est réaliste?

Le professeur Granatstein: Croyez-vous qu'il est réaliste de parler de défendre le Canada avec une force de 100,000 hommes? Est-il moins réaliste de le faire avec une force de 80,000?

M. Hymmen: On s'est posé des questions, je le répète, sur l'utilité de nos forces armées, puisqu'il est impossible de défendre notre sol de tout façon. Pourquoi ne pas tout simplement demander aux États-Unis d'Amérique de nous prêter main-forte?

Le professeur Granatstein: Le professeur Eayrs vous a sans doute parlé des fins que peuvent servir les forces armées et il vous les a sans doute exposées dans son mémoire au Comité. Elles servent à des fins de prestige, à des fins diplomatiques, militaires, cérémoniales et à plusieurs autres fins. Il soutient que jusqu'à maintenant nos forces ont effectivement servi surtout des fins cérémoniales.

Je dis que nous pourrions peut-être trouver un rôle un peu plus pratique, où la défense du Canada n'entrerait pas en ligne de compte. Tout d'abord, je ne vois pas d'ennemi pour nous attaquer; ensuite il nous serait impossible de nous défendre de toute façon, à moins d'avoir une force massive. C'est indiscutable. Dans ce cas, l'objet de nos forces serait de faire valoir notre politique à l'étranger. Mais il faut se demander quel genre de politique? Jusqu'à maintenant c'était plutôt la politique de l'OTAN et du NORAD. Je dis que peut-être ce rôle pourrait subir certaines transformations.

M. Hymmen: Il y a une autre raison pour avoir une force armée et je pense que d'autres ont dit, que même le premier ministre a dit, que les troubles civiques pourraient déborder les frontières des États-Unis. Je reviens à la question de l'importance optimum des forces du Canada, compte tenu de l'immensité du pays et de sa population de 20 millions d'habitants. Je pense que si les forces se trouvent réduites à 80,000, 50,000 ou 25,000 hommes, ce sera peut-être plus une farce que présentement.

Le professeur Granatstein: A mon sens, ce n'est pas une farce. Je n'ai pas dit cela. Si la violence déborde les frontières, des États-Unis et atteint le Canada, ce ne sont pas des chars et des avions de bombardement qu'il nous faudra. Il faudrait plutôt des gens formés précisément au genre de rôle que doivent jouer les pacificateurs, c'est-à-dire au maniement des foules et à la répression des émeutes grâce à sa mobilité.

M. Hymmen: Je ne parlais pas du matériel. Je parlais du personnel et de toute la question de savoir ce qui est réaliste.

Le professeur Granatstein: 80,000 est-il moins réaliste que 100,000? Si vous me dites qu'il en faut 10,000 par province, pourquoi fendre les cheveux en quatre? Pourquoi ne pas nous donner un rôle, nous trouver des rôles, avant de commencer à nous préoccuper du nombre?

M. Hymmen: J'ai une autre question. Vous avez exprimé l'avis que le NORAD entrait dans la même catégorie que le commandement Atlantique et vous avez employé les mots «vache à lait». Notre rôle au sein du NORAD n'est-il pas essentiellement un rôle de planification et de liaison?

Le professeur Granatstein: Nous avons, semble-t-il, mis quelque chose de l'ordre de 150 millions de dollars par année là-dedans, ce qui est pas mal cher pour de la planification et de la liaison.

M. Hymmen: Si nous ne revouvelons pas l'accord du NORAD ou si nous le dénonçons, quelle autre entente pourrions-nous conclure avec nos voisins du Sud?

Le professeur Granatstein: Quel est l'objet de l'accord? Est-ce pour descendre les bombardiers. Y a-t-il une menace véritable, et à quoi servira cet accord du NORAD relativement à notre participation aux engins antimissiles? Voilà les questions qu'il faudrait poser. Il ne suffit pas de dire, au moment de renouveler l'accord, que nous ne participerons pas aux

• 1210

engins antimissiles. Quand les Américains les installeront à Buffalo et à Plattsburg, nous y serons mêlés, car les Canadiens diront: «Voulons-nous que cela nous tombe sur la tête? Voulons-nous des retombées radioactives?» Ils répondront: «Non, nous n'en voulons pas, installez-les à North Bay et elles retomberont sur les Esquimaux.»

M. Hymmen: Mais que nous soyons dans le NORAD ou pas, cela aura-t-il un effet quelconque sur la décision des Américains d'installer des engins antimissiles à Buffalo ou à Detroit, et cela modifiera-t-il notre situation de quelque manière?

Le professeur Granatstein: Les États-Unis vont se protéger comme ils l'entendront. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous avons déjà dit en quelque sorte que nous ne voulons pas nous mêler des engins antimissiles, mais nous y participons déjà en vertu de notre participation au NORAD. Je pense que M. John Gellner qui a témoigné devant le Comité l'a démontré très clairement sur plusieurs pages l'an dernier. Nous y participons déjà. L'objet du NORAD est de parer à la menace de bombardement soviétique. Est-ce une menace croyable?

M. Hymmen: C'est encore une menace, n'est-ce-pas?

Le professeur Granatstein: En est-ce bien une? Face aux missiles intercontinentaux, quand les Soviétiques en auront autant, ou presque autant que les Américains, direz-vous que 150 bombardiers constituent une menace suffisante pour motiver des dépenses de 150 millions?

M. Hymmen: Merci.

Le président: Monsieur MacLean.

M. MacLean: Puis-je poser une question supplémentaire. Est-il juste de dire que le NORAD ne s'intéresse qu'aux bombardiers? Certes, il a un rôle—peut-être mineur—à jouer dans la question de surveillance, d'identification et de maintien de notre souveraineté, conjointement avec les États-Unis, sur notre espace aérien.

Le professeur Granatstein: Oui, je vous l'accorde.

Le président: M. Ralph Stewart, puis M. Harkness.

M. Stewart (Cochrane): Merci, monsieur le président. Seulement quelques brèves questions pour obtenir des précisions. Soit dit en passant, je m'oppose vivement à l'installation de quoi que ce soit à North Bay qui pourrait faire disparaître ma circonscription.

Le professeur Granatstein: Moi aussi, monsieur, moi aussi.

M. Stewart (Cochrane): Vous avez dit tantôt, monsieur Granatstein, que nos relations avec l'Égypte n'étaient pas bonnes. Effectivement, je pense que vous avez dit que nous étions *persona non grata*.

Le professeur Granatstein: Nous l'étions en 1967, en tout cas.

M. Stewart (Cochrane): Nous ne le sommes plus? J'aimerais que vous nous expliquiez. Je ne comprends pas.

Le professeur Granatstein: Lors de l'expulsion—le mot n'est pas trop fort pour décrire ce qui s'est produit en Égypte en 1967—lors de l'expulsion, dis-je, de la FUNU, les Canadiens étaient particulièrement visés et ont effectivement reçu avis de partir avant le reste de la Force—un pré-avis de 48 heures, effectivement. La raison, je pense, était que M. Pearson avait fait certaines déclarations après sa rencontre avec le président Johnson, qui était venu, sauf erreur, visiter l'Expo.

Le président Nasser, je crois, a qualifié M. Pearson d'idiot, si je me souviens bien de ses mots—et il y a eu des échanges de mots assez désagréables d'un côté et de l'autre. Cela a amené bien des gens à dire qu'il était fort peu probable que le Canada participe jamais à une force de maintien de la paix dans cette région. C'est ce que j'ai voulu dire par ces mots. C'est à cela que je faisais allusion. Vraiment, sans avoir observé cette région de près, je n'ai pas vu de changements importants dans les rapports entre le Canada et la République arabe unie. Certes nous n'avons pas rompu les relations avec la RAU.

M. Stewart (Cochrane): J'ai l'impression que nos relations étaient très bonnes, mais je me demande parfois comment il se fait qu'il en soit ainsi, vu que tout le monde au Canada, sous prétexte de voir les choses d'un point de vue objectif, semble—c'est le cas du moins des organes de communication et ainsi de suite—prendre invariablement la défense des Israéliens dans la guerre du Moyen-Orient.

Je me demande si vous pourriez me donner votre opinion, monsieur Granatstein? Il y a quelque temps, M. Cafik a dit que l'Angleterre et nous avions la même reine et vous avez répondu que cela ne semblait pas faire de différence. Croyez-vous que la collectivité internationale considère le fait que nous n'ayons une

reine que de nom ne veut vraiment rien dire; que ce n'est qu'un symbole?

Le professeur Granatstein: Je suis nettement d'avis que cela n'affecte nullement nos relations avec les autres pays. Cela ne nous fait ni bien ni mal.

• 1215

M. Stewart (Cochrane): Je vous remercie.

Le président: Je donne la parole à M. Harkness.

M. Harkness: Monsieur Granatstein, d'après ce que j'ai compris, l'essentiel de votre exposé se trouve dans la phrase, à la page 7, où vous dites:

> «Ce qui s'impose maintenant, c'est de faire du maintien de la paix, dans son sens le plus large, la raison d'être des forces canadiennes.»

Le professeur Granatstein: Oui, monsieur.

M. Harkness: C'est donc sur la validité de cette idée que doit porter notre examen.

Le professeur Granatstein: Oui, monsieur.

M. Harkness: Tout d'abord, pensez-vous que les effectifs qu'on attend du Canada pour le maintien de la paix dépasseront 3,000 hommes à la fois?

Le professeur Granatstein: J'ai dit, monsieur, dans le sens le plus large. Il ne s'agissait pas seulement de forces comme celles de l'ONUST, de l'UNFICYP et de la FUNU, mais du maintien de la paix dans un sens assez large pour comprendre notre participation à l'OTAN. Je disais même que nous devrions renforcer et élargir ce rôle de force mobile dans le cadre de l'OTAN, de notre action en tant que réserve mobile de l'OTAN, si nous restons au sein de cette alliance.

M. Harkness: J'estime que c'est là une toute autre affaire. Selon moi, l'OTAN a fait, au cours des 20 dernières années, beaucoup plus que les Nations Unies pour le maintien de la paix.

Le professeur Granatstein: Cette opinion est discutable.

M. Harkness: Cependant, la question des forces de maintien de la paix à mettre à la disposition de l'OTAN est beaucoup plus précise et c'est de cela que je parle tout particulièrement en ce moment.

Le professeur Granatstein: Ce que j'ai dit, c'est qu'en prenant des dispositions pour rendre toutes les forces aéroportées et en s'appliquant surtout à contenir les conflits, en basant toutes nos Forces au Canada, notre pays pourrait jouer un rôle utile dans la réserve de l'OTAN, tout en se tenant prêt à agir pour le maintien de la paix.

M. Harkness: Pour revenir à ce qu'on entend généralement par «agir pour le maintien de la paix» en dehors des alliances militaires dont c'est là l'objectif fondamental, quel effectif maximum, à votre avis, faudrait-il, tout moment, pour maintenir la paix?

Le professeur Granatstein: Je crois que nous n'avons jamais eu à l'étranger plus de 3,000 hommes en même temps comme vous l'avez dit.

M. Harkness: Je n'ai pas l'impression que nous ayons jamais eu un si grand nombre d'hommes à l'étranger à la fois.

Le professeur Granatstein: Quand nous avions du personnel dans l'UNEF, à Chypre, dans la Mission d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNIPOM), et au Cachemire, je crois bien que nous approchions du chiffre de 3,000.

M. Harkness: Je crois que le chiffre exact serait plus proche de 2,000. En tout cas, mettons 3,000 comme maximum absolu. Vous estimez donc qu'il serait pratique, si cela doit être notre rôle principal, de maintenir des Forces aussi importantes que celles que nous avons maintenant?

Le professeur Granatstein: Il faut que je m'explique encore une fois. Je n'ai pas voulu exprimer l'idée que le maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies doit être notre rôle unique. Personne, je crois, ne pourrait soutenir logiquement une pareille thèse. J'ai dit que pour le maintien de la paix au sens le plus large, qui comporte, d'après moi, notre participation à l'OTAN dont j'ai parlé, il faut des effectifs plus importants.

M. Harkness: Êtes-vous aussi partisan d'une participation au NORAD, qui a des objectifs strictement de défense?

Le professeur Granatstein: La question n'est pas de savoir si ce sont des objectifs de défense, mais bien si les objectifs de défense de cet organisme sont utiles, ce que je ne crois pas.

Mr. Harkness: Sur ce point nous ne sommes pas du même avis. Mais, pour revenir aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, vous admettez que les effectifs nécessaires à cette fin seraient assez modestes.

Le professeur Granatstein: Ceux que nous pourrons être tenus d'engager activement à l'étranger pour les activités des Nations Unies le seront probablement. Les effectifs de soutien, les effectifs à l'entraînement ne seront pas si modestes. Je voudrais que la composition de nos Forces soit de nature à nous permettre

non seulement de tenir nos engagements envers les Nations Unies mais aussi d'avoir d'autres fonctions.

M. Harkness: Là, nos avis sont assez semblables. J'estime en effet que, pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies auxquelles nous participons, il faut des effectifs relativement peu nombreux engagés activement dans l'opération. D'autre part, j'estime essentiel, pour pouvoir remplir ce rôle, d'avoir des Forces bien équilibrées.

C'est qu'on ne sait jamais—nous ne le savions pas dans le passé et nous ne le saurons pas à l'avenir—combien d'hommes on peut nous demander pour ces opérations de maintien de la paix. En réalité, en nous fondant sur ce qui s'est passé jusqu'ici, le seul moyen pour nous de pouvoir fournir ce qu'on nous demande, c'est d'avoir des forces assez bien équilibrées, comme nous en avons maintenant.

Le professeur Granatstein: Ce n'est pas du tout mon avis, monsieur. Quand avons-nous eu besoin d'artillerie pour une opération de maintien de la paix? Quand avons-nous eu besoin de blindés?

M. Harkness: Nous n'en avons pas eu besoin jusqu'ici, mais ce qu'il fallait pour le Congo, c'était des signaleurs, qu'en l'occurrence personne d'autre ne pouvait

• 1220

fournir, et que nous avons pu envoyer du fait que nous avions des forces équilibrées. Lors de l'opération de l'enclave de Gaza, on nous a demandé du personnel médical, du personnel de réparation de véhicules, du personnel d'intendance et un escadron de reconnaissance. Je le répète donc, nous n'avons pu fournir ces contingents que parce que, dans l'ensemble, nos Forces étaient bien équilibrées.

Le professeur Granatstein: L'organisation que je préconise permettrait de faire face à toutes les situations dont vous venez de parler et à toutes celles qu'on peut prévoir. Il est peu probable qu'on ait besoin, pour les opérations de l'ONU, de brigades motorisées, de forces blindées ou d'artillerie, que ce soit pour jouer un rôle intégré dans une guerre nucléaire ou pour une intervention importante avec des armes conventionnelles. Il n'en est pas du tout question.

M. Harkness: C'est peu probable. C'est possible mais peu probable. Ce que je tiens surtout à souligner, c'est que ce rôle là, à mon avis, doit être plutôt secondaire que principal, car il réclamera toujours des effectifs restreints et nous ne pouvons jamais prévoir le nombre qu'on nous demandera. C'est pourquoi, pour pouvoir fournir ce qu'on nous demande, il nous faut absolument disposer de Forces assez équilibrées.

Le professeur Granatstein: Ce qui complique les choses, c'est que vous parlez du maintien de la paix tel que vous l'entendez et non tel que je l'entends. Si nous pouvions nous mettre d'accord sur une définition, cela permettrait d'en discuter.

M. Harkness: J'essayais de restreindre ce rôle de maintien de la paix à l'ONU . . .

Le professeur Granatstein: Et moi, je voudrais l'élargir.

M. Harkness: . . . les opérations de maintien de la paix en ce qui concerne mes questions.

Le professeur Granatstein: Je pense comme vous qu'il faudrait relativement peu de personnel. Il faudrait probablement de l'infanterie, peut-être du personnel de transmissions, de transports et d'intendance. D'accord, mais je soutiens qu'on pourrait prélever ces contingents sur une force aéroportée, une Force qui, essentiellement, si elle doit avoir des bases en Europe et au Canada, puisse jouer le même rôle avec le même matériel, donc une Force comme celle que nous avons actuellement. C'est tout.

M. Harkness: Je conviens que cela peut être vrai.

Le professeur Granatstein: Nous sommes donc d'accord.

M. Harkness: Je pense que là où nous ne sommes pas d'accord c'est que j'estime que c'est dans l'OTAN que nous avons un de nos rôles principaux, alors que ce n'est pas votre avis.

Le professeur Granatstein: En principe, comme je l'ai dit, ce n'est pas mon avis. J'ai dit qu'il me semblait peu probable que nous abondonnions notre rôle dans l'OTAN, telle que se présente actuellement la situation. Si vous avez lu les journaux ce matin, vous aurez vu que le groupe chargé d'une révision de la politique extérieure et les ministères qui collaborent avec lui, ont recommandé que le Canada reste dans l'OTAN. S'il en est ainsi, il est très probable que nous y resterons.

Qu'allez-vous donc faire? Vous en tenir à ce que vous faites maintenant? Est-ce devenu aussi immuable que les dix commandements du fait que c'est ce que nous faisons depuis quinze ou vingt ans. Pourquoi ne pouvons-nous pas changer de rôle pour un autre où, tout en étant utiles au sein de l'OTAN, nous le serions aussi ailleurs. C'est là ce que je propose. Je considère que nous avons là un rôle bien plus important à jouer.

L'inconvénient de la politique que vous recommandez, c'est qu'elle nous forcera à maintenir la Force au niveau actuel. Il faudra donc augmenter le budget, ce qui est peu probable, selon moi, et j'ai l'idée que ceux qui sont de ce côté-ci de la table pensent aussi que c'est peu probable.

Le président: Monsieur Granatstein, dans votre réponse à M. Harkness, vous disiez que vous n'aviez pas la certitude que l'OTAN avait fait davantage pour la paix que les Nations Unies. Je pense que vous nous accorderez bien que les Nations Unies n'ont pas pu réaliser les grands espoirs qu'on avait pour cette organisation lors de sa création.

Le professeur Granatstein: Sans aucun doute.

Le président: Pourriez-vous nous indiquer la raison fondamentale de cet échec et s'il y a quelque chose que devrait faire le Canada pendant les prochaines années pour essayer de porter remède aux facteurs qui l'ont amené?

Le professeur Granatstein: Vous voudriez savoir pourquoi les Nations Unies n'ont pas obtenu des résultats aussi satisfaisants qu'on l'espérait?

Le président: Oui.

M. Granatstein: Je pense que c'est surtout parce que, lors de la création de l'organisation en 1945, la Charte a été rédigée en partant du principe que les grandes puissances agiraient de concert et travailleraient ensemble au maintien de la paix. Déjà à la fin de 1945 ou au début de 1946 on a pu se rendre compte qu'il n'en était pas ainsi, que cela ne marcherait pas du tout. Dès lors, tout l'édifice compliqué de l'organisation est devenu inutile. Nous nous sommes trouvés acculés à l'improvisation quand il s'agissait d'intervenir, de quelque façon que ce soit, dans les régions du monde où régnaient des désordres.

• 1225

Il a fallu improviser des méthodes qui, sans contrevenir à la Charte, ont exigé une refonte complète du mode d'interprétation de la Charte des Nations Unies. Ce que nous devrions peut-être faire maintenant, c'est essayer de donner le plus de moyens possibles aux Nations Unies pour leur permettre de fonctionner dans le domaine de la sécurité collective.

C'est bien ce que fait le gouvernement actuel, comme l'ont fait le gouvernement précédent et pratiquement tous les gouvernements depuis le début des années 50, essayer de consolider le rôle des Nations Unies en tant qu'organisme de sécurité collective. Je suis d'avis que nous devons continuer à agir ainsi. C'est là une des choses que j'essayais de faire ressortir.

Le président: En d'autres termes, vous êtes d'avis qu'il existe encore des possibilités pour les Nations Unies de devenir une organisation capable d'assurer la sécurité collective et que nous ne sommes pas obligés de compter nécessairement à l'avenir sur des alliances.

Le professeur Granatstein: Il faudrait être une espèce de visionnaire pour adopter un tel point de vue. Je ne crois pas qu'on le puisse. Les Nations Unies jusqu'ici n'ont pas encore démontré leur volonté d'agir ainsi. On peut espérer qu'elles le feront un jour, mais on ne peut pas fonder une politique sur un espoir. Cela, je l'admets et je le reconnais.

Le président: Dans son témoignage, M. Eayrs a semblé en faveur d'une modification de notre rôle dans l'OTAN, ou même préconiser notre retrait de l'OTAN, mais seulement si nous pouvons obtenir par négociation certaines concessions de l'autre côté. Je ne sais pas au juste à quelles concessions il pensait. Croyez-vous possible, si nous devions modifier ou restreindre notre action au sein de l'OTAN, qu'on puisse obtenir une réduction du même genre au moyen de négociations avec les pays du Pacte de Varsovie?

Le professeur Granatstein: J'ai lu l'exposé de M. Eayrs dans l'avion en venant ici. Je ne l'ai reçu qu'hier. Autant que je me rappelle, pendant la période de questions, ce jour là, quelqu'un a déclaré que la Roumanie aurait manifesté un certain intérêt à un échange de concessions de ce genre, et si on pouvait y parvenir, je crois que ce serait là une initiative magnifique, si on pouvait l'amorcer et y travailler.

Le président: Estimez-vous que cela vaut la peine d'essayer de négocier pour obtenir une concession de ce genre.

Le professeur Granatstein: Absolument.

Le président: Vous ne trouvez pas cela trop chimérique ou trop utopique?

Le professeur Granatstein: Non, ce n'est pas mon avis. Je crois que ce serait une attitude relativement réaliste.

Le président: A votre avis, existe-t-il la moindre possibilité d'obtenir au cours de ces négociations que les États-Unis et l'U.R.S.S. s'engagent à ne pas lancer de missiles à travers l'espace aérien du Canada? Est-ce là le genre de concession qu'on pourrait essayer de négocier pratiquement, ou est-ce là une chimère?

Le professeur Granatstein: Je pense que c'est probablement chimérique, car c'est là le trajet le plus court pour un missile. Il est peu probable que l'une ou l'autre des parties accepte un pareil engagement.

Le président: Tous mes remerciements. Les membres du Comité ont-ils d'autres questions à poser?

M. Nowlan: J'en ai une ou deux, au sujet d'une de vos dernières questions. Cela étonnerait-il M. Granatstein de savoir qu'il y a peut-être eu, au cours des dix ou quinze dernières années, des négociations aux fins d'obtenir des concessions mutuelles, et qu'elles n'ont pas eu de grands résultats?

Le professeur Granatstein: Il se peut que le climat international se transforme; il ne faut pas pour autant y renoncer à jamais.

M. Nowlan: Non, c'est vrai, mais la question que je voulais vraiment poser, monsieur le président, se rapporte à ce qu'a dit M. Granatstein dans sa réponse à M. Forrestall qui n'est plus ici. Ce n'est pas nécessairement une question de clocher. Il a dit que le Commandement maritime avait été très gâté. Je voudrais qu'il nous donne quelques détails là-dessus, en partant de ma question: si le Commandement maritime, qui se trouve actuellement dans le Pacifique, dans l'Atlantique et le long de notre littoral, ne joue plus son rôle

de surveillance, est-ce aux Etats-Unis qu'il envisage de laisser ce rôle, tant dans l'air qu'en mer? Je ne parle pas nécessairement de la construction de quatre destroyers et des frais supplémentaires que cela a comportés, je ne parle que d'un service du Commandement maritime.

Le professeur Granatstein: Je n'ai pas dit qu'il faudrait couler tous les bateaux. Ce n'est pas ce que j'ai recommandé. Je crois qu'on peut bien dire en toute justice que le Commandement martitime a été favorisé en quelque sorte en matière de matériel–quatre destroyers–escorteurs qui ont coûté plus de 50 millions de dollars chacun, les grands frais engagés pour la remise en état du «Bonaventure», etc. Je crois qu'il nous faudra une surveillance, mais il n'est pas nécessaire de ce fait d'orienter toute une force vers la guerre sous-marine, comme nous l'avons fait jusqu'ici en réali-

• 1230

té. On peut moderniser la garde côtière et l'utiliser à cette fin.

M. Nowlan: Voilà ce que je voudrais voir clarifier. Est-il juste de dire que, selon vous, parce que le service actuel n'est pas, à votre avis, dirigé comme il le devrait, il faudrait abandonner la formule du Commandement maritime quelle qu'elle soit?

Le professeur Granatstein: Pas du tout.

M. Ryan: Monsieur Granatstein, pour faire suite aux questions du président, je voudrais savoir ce que vous pensez de l'inquiétude qu'a suscitée dans l'Allemagne de l'Ouest la visite du président Nixon et la perspective des pourparlers de désarmement. Pourriez-vous nous dire si vous estimez que cette initiative découle du Rapport Harmel.

Le professeur Granatstein: Si vous permettez, je préfère m'abstenir de répondre.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser à M. Granatstein? S'il n'y en a pas, je voudrais, monsieur Granatstein vous exprimer, au nom des membres du Comité, de sincères remerciements pour votre témoignage qui nous a été des plus utile.

APPENDICE PP

LE MAINTIEN DE LA PAIX: QUEL EST LE RÔLE EN RÉSERVE POUR LE CANADA?

Il est incontestable que depuis 1945, le rôle que le Canada a joué sur le plan du maintien de la paix a fait beaucoup plus pour son prestige aux yeux des autres nations que toute initiative qu'il ait pu prendre en fait de politique extérieure ou de politique de défense. Les militaires canadiens en mission au Cachemire, en Palestine, à Chypre, à Suez, au Yemen et au Liban, ont su gagner le respect de ces nations et ont fait honneur à leur pays. Et cependant, depuis la débâcle de Suez en mai 1967, la priorité du maintien de la paix a subi une éclipse au Canada, ainsi qu'aux Nations unies. Le concept du maintien de la paix est-il encore viable au seuil des années 1970? Connaîtrons-nous des crises que seule une force d'urgence pourra étouffer? Le Canada sera-t-il invité à participer à ce genre d'opération? Dans le bref exposé qui suit, je tenterai de répondre de façon concrète et, j'espère, plausible, à ces points d'interrogation.

Si l'on considère son processus d'évolution et son champ d'application depuis 1948, la notion de maintien de la paix était à l'origine pragmatique au possible. Lors de la création de l'Organisation mondiale en 1945, les auteurs de la charte des Nations unies étaient loin de penser à des forces d'intervention comme le Groupe d'observateurs militaires des Nations unies pour l'Inde et le Pakistan ou la Force de paix de Chypre. Ils étaient persuadés alors qu'il suffisait que les grandes puissances disposent de forces massives pour décourager un agresseur éventuel assez présomptueux pour défier la volonté commune des Cinq. Mais ils avaient oublié que les Cinq en question n'avaient jamais fait front commun et qu'ils n'avaient jamais œuvré en ce sens, d'où l'impasse dans laquelle se trouvait l'Organisation incapable de se porter garante de la sécurité collective. Les crises ne continuèrent pas moins de se produire et les Nations unies durent créer de toutes pièces des groupes d'observateurs en Palestine et au Cachemire, à la fin des années 1950. Après que la guerre eut éclaté en Corée, en 1950: dans ce cas, l'Organisation avait put agir, car, par un effet du hasard, l'Union soviétique boycottait le Conseil de sécurité, l'Occident craignait, chose bien compréhensible, que le veto russe ne vienne paralyser tout autre initiative pour renforcer la sécurité collective. C'est alors qu'on trouva la solution dans «L'Union pour la paix», résolution adoptée en 1951 qui donnait champ libre à l'Assemblée générale lorsque le Conseil avait les mains liées. L'ironie du sort fit que cette résolution joua pour la première fois en 1956, lorsque l'Assemblée convint de constituer la FUNU, tandis que la Grande-Bretagne et la France, deux des parrains de cette résolution, opposaient leur veto.

Même la crise de Suez de 1956 ne suffit pas à convaincre les Nations unies de la nécessité de créer une force d'urgence véritable, dotée de plans d'action et d'un personnel compétent cantonné à New York. En 1957, le secrétaire aux Affaires extérieures du Canada, M. Pearson demanda instamment qu'on agisse et le premier ministre, M. Diefenbaker, qui, cette année-là, prenait la parole pour la première fois aux Nations unies, lança le même appel. Toujours est-il que lorsque la crise du Congo éclata en 1960, l'improvisation fut encore de règle; la même chose se réédita pour la crise de Chypre, en 1964. Après la mise sur pied hâtive de la Force de paix de Chypre, le gouvernement canadien repartit à l'offensive auprès de l'ONU, afin de la convaincre de créer une force d'urgence puis il organisa la même année une conférence à Ottawa qui attira les représentants de 23 nations. La conférence sur le maintien de la paix d'Ottawa fut suivie, en 1965, de l'institution d'un comité spécial où 33 pays étaient représentés et s'occupant des opérations de maintien de la paix, malheureusement, ce comité s'égara dans des discussions stériles à propos du financement des opérations (le continuel sujet de dissenssion depuis l'affaire du Congo), et aucun progrès notable ne fut enregistré.

Ce nouvel échec du comité spécial compromettait gravement la cause du maintien de la paix, ainsi que les projets du Canada, mais le coup le plus terrible fut accusé en 1967 lors de la dissolution de la Force d'urgence. Il semble bien que le troisième conflit israélo-arabe qui s'ensuivit ait porté le coup de grâce. Pour le Canada, en particulier, l'expulsion péremptoire du contingent canadien intégré à la FUNU ordonnée par le président Nasser fut un cuisant échec.

On peut dire que même avant 1967, des critiques s'étaient fait entendre au sujet du rôle du Canada dans le maintien de la paix. Du côté des gauchisants, on clamait à tout vent que le maintien de la paix n'était qu'un paravent dont se servaient les régimes décadents, qu'il étouffait les crises et visait à écarter leur règlement par la révolution. Il était des intellectuels, des hommes politiques et voire des militaires qui estimaient que c'était une perte de temps, un handicap qui détournait les forces canadiennes de leur véritable rôle, soit se préparer à affronter les Russes. D'autres encore accusaient le gouvernement d'imposer trop de restrictions quant aux lieux d'intervention des forces canadiennes. Après le fiasco de Suez, la critique gagna l'opinion publique et au lieu de s'apesantir sur leur statut national, comme ils avaient toujours tendance à le faire, les Canadiens reportèrent, en partie tout au moins, leur attention sur la question du maintien de la paix. Malgré cela, le refrain reprit de plus belle: le Canada avait échoué irrémédiablement.

A-t-on perdu tout espoir de ce côté? Je ne le crois pas. Il est évident que l'idée a du mal à faire son chemin, mais tout n'est pas encore perdu. Il y aura toujours des crises aux quatre coins du monde et il faudra

qu'un organisme international, pas nécessairement les Nations Unies, intervienne dans ces conflits à venir. Il est fort peu probable que des forces permanentes de maintien de la paix soient créées dans un avenir rapproché, mais il suffit d'un pas pour que l'improvisation qui a toujours caractérisé les opérations de maintien de la paix, n'aboutisse à quelque chose de permanent. L'éventualité de la mise sur pied de forces internationales de maintien de la paix ou de renforcement de la paix est loin d'être lettre morte.

A l'avenir, le Canada sera-t-il invité à participer à des opérations de maintien de la paix? La critique donne à entendre que, en tant que nation caucasienne, il est bien improbable que le Canada puisse participer à des opérations en Afrique et en Asie. Déjà en 1956, observent-ils, Nasser s'opposait à la présence des troupes canadiennes qui pour lui étaient des «soldats de la reine» de race blanche et qu'on ne distinguait guère des troupes des envahisseurs britanniques. On ne peut nier qu'il en soit ainsi. Il est bien improbable que des états africains ou asiatiques arrêtent a priori leur choix sur le Canada. Mais je n'en affirme pas moins que le Canada participera à coup sûr à des opérations de maintien de la paix qui impliqueront l'intervention de forces plus importantes que de simples groupes d'observateurs, pour la simple raison que les diverses nations devront tenir compte des impératifs militaires, bien que ce ne soit pas évident a priori. Les grandes puissances n'ont jamais pu participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, c'est une tradition établie. Où donc trouvera-t-on le pont aérien dans le pays où intervient la force d'urgence? Où trouvera-t-on le personnel de communications? Outre les grandes puissances, le Canada est l'un des rares pays qui ait des effectifs militaires complets, bien que réduits. Nous disposons d'une force aérienne, nous avons du personnel de transmission compétent, et des services d'approvisionnement importants. Aucun pays africain ou asiatique ne peut en dire autant et n'est prêt à intervenir.

Cet état de préparation militaire explique notre participation dans au moins deux cas. A Suez, en 1956, par exemple, on demanda instamment au gouvernement canadien d'envoyer du personnel d'approvisionnement, étant donné que le commandant de la FUNU, le général E.L.M. Burns, n'avait pas réussi à en recruter ailleurs (sans compter que le colonel Nasser fustigeait le commandement pour avoir envoyé un régiment au nom bien mal choisi: le Queen's Own Rifles). En 1960, les Nations Unies demandent une fois de plus au Canada d'envoyer une unité de transmissions au Congo. Ces appels alliés à la campagne lancée par la presse, suffirent à forcer virtuellement la main du gouvernement, bien que le premier ministre eût déclaré clairement au Parlement que la contribution du Canada serait strictement limitée. Le fait est que même au Congo, état africain aux prises avec les affres du nationalisme, on ne fit pas d'objection à l'emploi de signaleurs canadiens, malgré la couleur de leur peau. A vrai dire, la connaissance de l'anglais et du français fut un précieux atout pour les Canadiens.

Notre adhésion à l'OTAN et à NORAD est-elle un handicap pour notre participation aux opérations de maintien de la paix? En 1954, le Canada fut désigné pour participar aux commissions de contrôle international en Indochine, car il était considéré comme un état «occidental». En 1956, Nasser semblait penser que le Canada suivait la même ligne de conduite qu'aux Nations Unies, c'est-à-dire volait au secours de ses alliés de l'OTAN, la Grande-Bretagne et la France. En 1960, l'U.R.S.S. s'opposa à l'intégration du contingent canadien dans la Force d'urgence au Congo, sous prétexte que l'état «colonialiste» de Belgique faisait partie de l'OTAN. Il est évident qu'on demanda alors au Canada de participer aux opérations, en raison de son système d'alliance et pour ainsi dire malgré cette situation; ce qui compte, c'est qu'on ait fait appel à nous. Par conséquent, on peut difficilement affirmer que nos liens avec l'OTAN ou les États-Unis nous aient desservi dans ce cas. Il est indéniable que nous devons notre force militaire à notre adhésion à l'OTAN et à NORAD. D'autre part, à l'époque de la crise du Congo, il nous était extrêmement difficile de trouver suffisamment de signaleurs pour servir dans le cadre des Nations Unies, principalement en raison de nos obligations envers l'OTAN et la défense continentale. En outre, on ne peut pas dire non plus qu'on nous a demandé de participer à ces opérations en raison des liens avec l'OTAN et Washington. Notre pays a participé à toutes les opérations de paix depuis 1948 parce qu'il le voulait bien et parce qu'il était en mesure de le faire. Tant qu'il en sera toujours ainsi, je suis persuadé que le Canada participera à toutes les opérations futures.

Il ne faut pas oublier non plus que ces opérations coûtent relativement peu. Si l'on considère le prestige que nous y avons gagné et notre réputation sur le plan diplomatique, on peut dire que ces opérations sont une aubaine. De nos jours, le Canada est peut-être plus que jamais en mesure de participer à ce genre d'opérations (nonobstant le pénurie d'effectifs de nos forces). Le régiment de commando, par exemple, pourra intervenir en n'importe quel point dans les plus brefs délais. Les deux bataillons affectés à la force mobile du Commandement allié en Europe peuvent aussi se déployer rapidement.

Tout ce qu'il reste à faire, c'est de préserver la paix, à tous égards, soit la raison d'être des Forces canadiennes. Le Canada devrait renoncer à jouer un rôle nucléaire au sein de l'OTAN et liquider la question d'une brigade motorisée. En rendant toutes les forces aéroportées, en s'attachant à contrôler les conflits et en concentrant toutes ses forces sur le sol national, le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan dans les forces de réserve de l'OTAN tout en se tenant prêt pour les opérations de maintien de la paix lorsqu'elles se présenteraient. Nous arriverions ainsi à une réduction des effectifs de l'ordre de 15,000 à 20,000 hommes et une économie considérable. On pourrait consacrer les fonds ainsi récupérés à l'achat de matériel dont nos forces ont un grand besoin.

En conclusion, je dirai donc qu'à mon avis, les perspectives en fait de maintien de la paix sont les suivantes:

a) Il est fort peu probable que les Nations Unies en viennent à créer des forces d'urgence;

b) Il y a de fortes chances pour que des opérations de maintien de la paix soient organisées à l'avenir;

c) En raison de leur état de préparation, il est probable que les forces canadiennes seront appelées à participer aux futures opérations de maintien de la paix. La question de couleur ou du jeu des alliances du moment n'entrera pas en ligne de compte.

CURRICULUM VITAE

JACK LAWRENCE GRANATSTEIN

NÉ: le 21 mai 1939, à Toronto.

DOMICILE: 53, avenue Marlborough, Toronto 5.

ÉTAT MATRIMONIAL: Marié, deux enfants.

ÉTUDES:

Diplôme de fin d'études, Collège militaire royal, 1959
B.A., Collège militaire royal du Canada, 1961
M.A., université de Toronto, 1962
Ph.D., Université Duke, 1966.

ESSAI:

"The Conservative Party of Canada, 1939-45" (Dr. Theodore Ropp)

PRIX ET BOURSES:

Médaille du gouverneur général, Collège militaire royal, 1959
Médaille du lieutenant-gouverneur, Collège militaire royal, 1960
Bourse d'étude "Queen Elizabeth II" (Province d'Ontario), 1961
Bourse d'étude J. B. Duke, Université Duke, 1953, 1964
Bourse de doctorat du Conseil des arts du Canada, 1963, 1964, 1965
Bourse du Conseil national de recherche, 1966, 1967, 1968, 1969.

EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE:

Chargé de cours, Université York, depuis 1966.

AUTRE EXPÉRIENCE:

Historien, Direction des services historiques, Quartier général des forces armées canadiennes, Ottawa, été, 1964 1965 et 1966.

SERVICE MILITAIRE:

Forces armées canadiennes, 1956-1966.

PRINCIPAUX TRAVAUX DE RECHERCHE:

La conscription; le parti conservateur; la politique de défense et la politique étrangère du Canada.

PUBLICATIONS:

"How the Tories of Old Switched Leaders", *Globe and Mail,* 27 octobre 1966
"The Conservative Party and the Ogdensburg Agreement", *Int J* (hiver, 1966-1967), 73-76
"Conservative Party Finances, 1939-45," in Canada, Secretary of State, Comité des dépenses électorales, *Studies in Canadian Party Finance* (Ottawa 1966), 257-316.
"The York South By-Election of February 9, 1942: A Turning Point in Canadian Politics" *CHR* (juin 1967) 142-158.
"Norad: Renew or not" *Canadian Forum* (juin 1967), 49-50.
Chapitre X, ouvrage de D. J. Goodspeed, *The Armed Forces of Canada 1867-1967* (Ottawa 1967), 240-266.
"Conservative Convention Three Views: 3 View from Montmorency", *Canadian Forum* (octobre 1967), 150-151.
The Politics of Survival: The Conservative Party of Canada, 1939-45 Toronto: Presse universitaire de Toronto 1967
"The Conservative Party and Conscription in the Second World War" *CHA Report* 1967, 130-148
"All Things to All Men: Triservice Unification", ouvrage de S. Clarkson *An Independent Foreign Policy for Canada?* Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 130-148.
(En collaboration avec A. Taylor et D. Cox) *Peacekeeping, International Challenge and Canadian Response* (Toronto, CHA, 1968)
"On Vincent Massey" *Canadian Forum* (février 1968)
"Trudeau's Foreign Policy" *Canadian Forum* (août 1968)
"Conscription in the Second World War" (Toronto, Ryerson Press, 1969)

A paraître:

"The Military Vote in Canadian General Elections" *Journal of Canadian Studies*
Canadian Foreign Policy Since the Second World War (Toronto, Copp Clark)

ÉTUDES PUBLIÉES DANS LES PÉRIODIQUES SUIVANTS:

Canadian Historical Review, Canadian Forum, Canadian Journal of Political Science, International Journal, Dalhousie Review

APPENDICE QQ

ALLOCUTION DE L'HONORABLE LÉO CADIEUX, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, AU CLUB ROTARY D'OTTAWA, LE 27 JANVIER 1969

«LES BESOINS ESSENTIELS DU CANADA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ»

Depuis quelques mois, la politique de défense du Canada fait l'objet d'un intérêt accru, dont nous ne pouvons que nous réjouir. Cet intérêt a été stimulé dans une large mesure par la révision de la politique de défense et de la politique extérieure. Il convient de noter que les déclarations faites par le Premier ministre, par moi-même et par certains autres ministres ont encouragé les gens en dehors du gouvernement à contribuer à cette révision en participant à des discussions et des débats publics.

Dans ce contexte, j'ai cru qu'il pourrait être utile d'examiner certaines des considérations fondamentales qui se rapportent à notre révision de la défense. Je ne vous dirai pas quelle politique nous établirons,—nous n'avons encore rien décidé à ce sujet,—mais c'est plutôt dans l'intention de stimuler la discussion sur des questions d'une grande importance nationale que je m'adresse à vous cet après-midi.

Dans le passé, la position que nous occupons sur la face du globe et l'analogie des vues que nous partageons avec les États-Unis nous ont placés, sous le rapport de la défense, dans une situation dont jouissent très peu d'autres nations. Depuis que nous possédons le statut de nation, nous avons prospéré avec le temps, sans que notre évolution soit gênée par la menace ou l'intervention militaire provenant directement de l'extérieur. Nous vivons dans un monde changeant et, de temps à autre, il nous faut réexaminer la base de nos activités de défense. C'est ce que nous faisons en ce moment.

Les Forces armées que le Canada a constituées par le passé ont compté parmi les meilleures du monde. Pour un pays traditionnellement non militariste, nous avons tout lieu d'être fiers de la qualité des marins, des soldats et des aviateurs que le Canada a envoyés dans toutes les parties du monde pour défendre la cause de la paix, de la liberté et de la justice. Il n'y a personne ici aujourd'hui, j'en suis sûr, qui ne se soit jamais réjoui à la pensée des victoires remportées par nos combattants canadiens, qui ont établi la réputation enviable dont jouit maintenant notre pays,—sans doute bon nombre d'entre vous ont-ils aidé à écrire ces pages de notre histoire. Le Canada maintient aujourd'hui les mêmes traditions dans ses Forces armées.

Le militaire moderne est un spécialiste qualifié. On a développé au plus haut point chez lui la faculté de réagir rapidement et de travailler en équipe, comme l'exige le nouveau matériel compliqué.

Ces qualités ne peuvent se cultiver et se maintenir que dans une force professionnelle d'hommes et de femmes dont la formation, la motivation et le dévouement ne laissent rien à désirer. Nous avons cette force aujourd'hui. Il faut de nombreuses années pour atteindre un tel degré de compétence, et nous devons avoir la certitude de savoir exactement ce que nous faisons avant d'en licencier quelque partie que ce soit.

Je sais que vous reconnaissez, comme moi, la qualité des Forces canadiennes. Voici les questions qui nous préoccupent aujourd'hui: Pourquoi en avons-nous besoin? Quelles sont les tâches et les missions qu'elles sont appelées à remplir? Pourquoi le Canada doit-il consacrer une importante partie de ses ressources au soutien des Forces armées? Les réponses à ces questions doivent se fonder sur les besoins essentiels du Canada en matière de sécurité.

J'aimerais vous exposer quelques-unes de mes opinions au sujet de ces besoins. Vu le manque de temps, cependant, je devrai passer sous silence l'important problème de la sécurité intérieure.

Base de la sécurité du Canada

L'avènement de l'âge nucléaire a enlevé au Canada, aussi bien qu'à son voisin et ami très puissant, l'invulnérabilité confortable que leur assurait leur situation géographique. Bien que l'on ne puisse considérer le Canada comme étant menacé directement, c'est-à-dire en tant que tel, par les bombardiers à long rayon d'action, les sous-marins porte-engins et les missiles balistiques intercontinentaux de l'une ou l'autre des puissances nucléaires, il n'en est pas moins vrai que nous occupons une position unique entre les deux super-puissances. De fait, en jetant un coup d'oeil sur une carte des régions polaires, vous constaterez aussitôt que nous sommes dans une situation analogue par rapport à la République populaire de Chine—qui pourrait fort bien devenir une puissance nucléaire intercontinentale.

La majorité de notre population ainsi que la plupart de nos biens nationaux se trouvent tellement près de la frontière qui nous sépare des États-Unis que nous ne pourrions espérer échapper à la destruction en tant que société viable, advenant qu'une vigoureuse attaque nucléaire soit déclenchée de part et d'autre. Même si nos villes ne constituaient pas des objectifs déterminés, ce qui est fort peu probable, il en résulterait des dommages et pertes de vie considérables et sévères. A mon avis, le gouvernement du Canada a une double responsabilité envers la population afin de parer à cette menace à notre sécurité.

En premier lieu, nous devons continuer de faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que l'équilibre nucléaire ne sera pas dérangé et, ce qui importe encore davantage, pour essayer d'accroître la stabilité de cet équilibre.

Deuxièmement, nous ne devons pas relâcher les efforts que nous tentons pour aider à créer et à maintenir un monde où la paix pourra être assurée sans qu'il soit nécessaire de recourir à la terreur pour contrepoids. Cependant, en attendant d'atteindre de beaucoup plus près un monde idéal, nous devons donner la priorité aux mesures qui intéressent directement la sécurité du Canada.

Désarmement

En exprimant cette opinion, je n'ai pas la moindre intention de minimiser l'importance des efforts tendant à la «désescalade» éventuelle des armes nucléaires qui s'accumulent de tous côtés. Le Canada a été un membre actif et efficace du Comité de désarmement des Dix-huit nations. Peut-être pourrais-je ici saisir l'occasion pour dire combien le Canada a été favorisé d'avoir le général E. L. M. Burns comme chef de la délégation canadienne auprès du Comité, durant les négociations prolongées et décevantes de Genève. D'une certaine façon, le général Burns, à titre d'ancien militaire distingué, symbolise la relation étroite qui existe entre la défense du Canada et les intérêts du désarmement.

Le Canada a appuyé sans réserve les objectifs visés par les tentatives de désarmement international, et il a apporté une contribution importante aux progrès réalisés dans ce domaine. Mentionnons les plus notoires:

* Le traité interdisant les expériences nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace interplanétaire et sous la mer. Ledit traité a été scrupuleusement observé par tous les pays signataires depuis que l'accord a été conclu en 1963;
* le traité interdisant l'installation d'engins de destruction massive dans l'espace interplanétaire, lequel, autant que nous sachions, a aussi été fidèlement observé;

et ce qui constitue le plus grand succès récent,

* le traité de non-prolifération nucléaire, visant à empêcher la prolifération d'une force dévastatrice aux mains de divers États souverains. Au début du mois, le Canada se trouvait parmi les premiers pays du monde à ratifier le traité de non-prolifération.

Il n'y a pas de doute que le Canada gagne à poursuivre ses efforts en vue du désarmement.

Le système stratégique

Maintenant, que penser du système stratégique dont la stabilité est si essentielle à la sécurité du Canada? L'équilibre nucléaire est une chose extrêmement compliquée. Il s'agit d'une affaire beaucoup plus importante que le simple fait de compter les bombes et les engins que possède chacun des arsenaux nucléaires. L'équilibre nucléaire comprend tout un éventail de mesures particulières et de contre-mesures, et il subit une évolution constante en raison des progrès incessants de la technologie militaire.

Il existe trois principaux genres de systèmes de lancement d'armes offensives: les bombardiers, les sous-marins et les missiles balistiques intercontinentaux. Les satellites terrestres pourraient constituer une quatrième possibilité s'ils n'allaient pas à l'encontre du traité de «non-utilisation de l'espace». Pour parer aux armes offensives, voici les systèmes de défense: les avions et les missiles destinés à intercepter les avions de bombardement; les torpilles aussi bien que les armes aériennes et les armes de surface destinées à la lutte sous-marine; et les systèmes de missiles anti-balistiques. Tous ces éléments de la guerre offensive et défensive, étroitement liés entre eux, constituent l'organisme compliqué du système stratégique global.

L'équilibre stratégique ne dépend pas seulement du nombre d'armes offensives dont dispose chaque adversaire mais aussi de quelle manière elles sont montées et équipées, la façon qui a été prévue pour leur utilisation, et les systèmes de défense auxquels elles auront à faire face. L'équilibre est constamment changé dès que les deux camps prennent les mesures nécessaires pour s'assurer que l'adversaire n'atteigne pas le point où il pourra le premier déclencher l'attaque, et frapper de telle manière qu'il aura la certitude de pouvoir éviter des représailles dévastatrices. Ni l'une ni l'autre des super-puissances ne possède aujourd'hui un tel pouvoir d'attaque initiale. L'une et l'autre pourraient subir une attaque générale dévastatrice, et disposer quand même d'une force nucléaire intacte qui pourrait infliger les mêmes dommages à l'agresseur. Ces forces survivantes constituent ce qu'on appelle la seconde puissance d'attaque.

La défense aérienne du système stratégique

Examinons plus attentivement la place qu'occupe l'avion de bombardement dans le système stratégique. En ce moment, les super-puissances trouvent plus économique de concentrer leur capacité offensive sur les missiles intercontinentaux et les sous-marins porteurs de missiles. Mais pourquoi en est-il ainsi? Tout simplement parce que la défense efficace contre les avions de bombardement est possible, et les deux camps maintiennent de telles défenses—juste assez pour dissuader le camp opposé d'investir dans le système de lancement économique et précis que sont les avions de bombardement.

Qu'arriverait-il si l'un des deux camps laissait tomber ses défenses contre les avions de bombardement? En

toute probabilité, l'adversaire s'engagerait immédiatement à exécuter la plupart des choses suivantes:

* Remettre à neuf les bombardiers qui sont encore en état de servir.
* Modifier certains avions de transport de manière à pouvoir transporter des bombes.
* Construire d'autres bombardiers.
* Peut-être que des avions-citernes et des avions tactiques lourds pourraient être utilisés comme bombardiers.
* Retirer des avions de bombardement l'équipement de brouillage et le remplacer par d'autres lance-bombes.
* Cesser d'utiliser les engins lancés à distance parce qu'ils réduisent la charge utile des bombardiers, et enfin
* Diriger vers les villes les missiles intercontinentaux qui avaient été destinés antérieurement à frapper les installations de défense aérienne.

L'équilibre serait ainsi rapidement rompu, et cela à un degré beaucoup plus considérable qu'il ne l'aurait été par la «menace initiale des avions de bombardement».

Un des deux camps disposerait d'une organisation offensive peu coûteuse qui menacerait aussi bien la population que les forces terrestres de deuxième frappe de l'adversaire. Il faut décourager toute manoeuvre qui romprait l'équilibre entre les forces. Par conséquent, la défense aérienne sera nécessaire aussi longtemps que les bombardiers constitueront une menace réelle ou possible aux forces de deuxième frappe.

Étant donné les aspects géographiques de notre territoire, il est peu probable que les États-Unis puissent, dans un avenir prévisible, maintenir un système de défense aérienne efficace qui répondrait aux exigences que je viens de mentionner, sans une collaboration étroite et active de la part du Canada. Si nous gênions les États-Unis dans leurs efforts visant à établir des systèmes efficaces de défense aérienne, nous ne ferions que rompre l'équilibre nucléaire. Une telle attitude de la part du Canada serait contraire à ses propres intérêts en matière de sécurité. La collaboration du Canada avec les États-Unis dans le domaine de la défense s'est traduite par une série d'accords soigneusement négociés, résultant de la déclaration conjointe du premier ministre King et du Président Roosevelt à Ogdensburg, en 1940. Le NORAD, exemple frappant de cette collaboration, a bien servi le Canada. A mon avis, le NORAD ne cesse de jouer un grand rôle dans la sécurité du Canada.

Importance stratégique de la guerre anti-sous-marine

Un autre important aspect de l'équilibre stratégique porte sur la défense contre les sous-marins porteurs de missiles. Admettons qu'un des deux camps néglige, en temps de paix, ses efforts de surveillance anti-sous-marine ou ses capacités opérationnelles d'attaque sous-marine; l'adversaire pourrait alors se servir de sous-marins beaucoup moins perfectionnés et bien moins coûteux, ce qui lui permettrait d'en produire et d'en utiliser un plus grand nombre. Il pourrait prévoir le lancement, à faible distance, d'ogives plus puissantes ou en plus grand nombre qui pourraient être portées par chaque missile. Une fois de plus, l'équilibre serait rompu et le monde serait dans une situation moins stable.

Le meilleur moyen pour un des deux camps de priver son adversaire d'un tel avantage consiste à maintenir une certaine mesure d'efficacité anti-sous-marine. D'autre part, il est prudent de soutenir un programme actif dans le perfectionnement de la technologie anti-sous-marine afin d'être constamment en état d'alerte quant aux avances technologiques qui pourraient mettre en danger l'invulnérabilité des capacités sous-marines de deuxième frappe. Pour qu'il soit efficace, ce programme doit aller de pair avec d'importantes activités anti-sous-marines.

Notre collaboration avec les États-Unis dans les opérations anti-sous-marines est une autre preuve marquante de l'évolution de la sécurité collective, dans l'esprit de la déclaration d'Ogdensburg.

Importance stratégique de l'Europe et de l'OTAN

Permettez-moi de passer maintenant à l'Europe et à l'OTAN. Vous vous souviendrez qu'en décembre dernier, au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense, j'ai déclaré qu'à mon avis le Canada ne faisait face qu'à une seule menace militaire d'envergure. Il s'agit de la menace ayant trait à la catastrophe dont nous serions victimes, si les super-puissances se lançaient, pour une raison quelconque, dans un duel d'armes nucléaires.

Quelle serait la position de l'Europe en pareil cas? L'Union soviétique a affirmé, à maintes reprises, qu'elle considérait l'Europe orientale comme étant d'une importance vitale à sa sécurité. Dans le même ordre d'idée, les États-Unis se sont donné beaucoup de mal à convaincre les deux parties qu'il considéraient l'Europe de l'ouest comme étant vitale à leur sécurité.

L'Union soviétique a clairement démontré sa position lorsqu'elle a envahi la Tchécoslovaquie en août dernier. Si nous avions quelque doute à ce sujet, la preuve est maintenant faite que l'Union soviétique n'hésitera pas à recourir à la force de la façon la plus flagrante pour défendre ce qu'elle considère être ses intérêts vitaux en Europe orientale.

Les États-Unis démontrent leur attitude à ce sujet en gardant de façon permanente en Europe une grande partie de leurs forces armées, tout en contribuant largement à d'autres programmes de défense de l'Europe occidentale.

Nous devons supposer que si l'on ne réussissait pas à contenir une agression quelconque, de la part de l'Europe de l'est contre l'Europe de l'ouest, au moyen d'une guerre limitée, la situation ne pourrait que dégénérer en un conflit nucléaire général entre les deux super-puissances. Cela affecte évidemment la sécurité du Canada. De plus, c'est la seule région au monde où les Etats-Unis et l'Union soviétique sont tous deux engagés jusqu'à l'extrême. Ainsi, toutes considérations d'ordre historique ou traditionnel mises à part, l'Europe constitue notre unique préoccupation du point de vue de la sécurité du Canada.

Heureusement, il existe des organismes par l'entremise desquels le Canada peut contribuer à décourager l'agression et à maintenir la stabilité en Europe; si ces organismes existent, c'est, en partie, grâce aux efforts du gouvernement et du parlement du Canada appuyés sans réserve par le peuple canadien durant les premières années difficiles qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. L'OTAN, avec sa structure de commandement intégré, constitue, à mon avis, un moyen efficace pour que les conflits d'intérêt et d'idéologie en Europe soient maîtrisés et résolus sans recourir à la violence cataclysmique. L'OTAN constitue, à l'heure actuelle, le seul moyen institutionnel réel qui permette de consolider les avantages liés à la sécurité du Canada en Europe.

Nous préférerions tous voir, en Europe, l'aboutissement d'un règlement qui dissiperait la discorde héritée de la guerre. En ce qui concerne le Canada, aucun réglement ne peut être acceptable à moins qu'il ne satisfasse les besoins du peuple européen en matière de sécurité de façon à assurer une paix durable. Rien de moins ne pourrait satisfaire les exigences du Canada du point de vue de sa propre sécurité. Entre-temps, il est de notre intérêt d'agir de notre mieux pour assurer une situation stable.

Les paliers consécutifs de l'escalade sont formés, en Europe, par des forces conventionnelles et des armes nucléaires tactiques. Celles-ci contribuent à maintenir un état de stabilité en prouvant à la partie adverse que l'OTAN est prêt à faire face à toute agression par des représailles appropriées à l'offensive de l'agresseur et dont l'ampleur ressort de la décision de l'Alliance. Les moyens dont dispose l'OTAN pour user de représailles avec souplesse assurent le maintien d'une garantie stratégique fondamentale. Comme le disait Robert McNamara, alors Secrétaire à la Défense des États-Unis: «Un moyen dissuasif de bonne foi ne saurait découler d'un acte de mauvaise foi».

Les forces tactiques modernes représentent un domaine où la situation technologique d'avant-garde du Canada et sa compétence militaire peuvent être mises pleinement à contribution en vue d'aider à atteindre l'objectif de l'Alliance et, par le fait même, assurer notre propre sécurité.

D'autre part, l'OTAN nous fournit l'occasion de participer aux efforts visant à opérer une détente entre les nations de l'Europe de l'est et de l'ouest, détente qui, en temps voulu, nous l'espérons, créera le climat de confiance au sein duquel on pourra en arriver à un compromis sur les désaccords qui troublent l'Europe. Le retrait de nos engagements militaires envers l'Alliance européenne ne serait dans l'intérêt du Canada que si les efforts en vue d'une détente étaient, dans une large mesure, assurés de réussir.

Quelle ampleur devrait-on donner à l'effort du Canada en matière de défense?

Je n'ai rien mentionné au sujet de l'ampleur qu'on devrait donner à l'effort du Canada en matière de défense. Les mêmes principes s'appliquent à l'étendue de nos activités de défense continentale aussi bien qu'à celle de notre contribution à la force de l'OTAN. L'une et l'autre se rattachent à la sécurité du Canada d'une façon similaire, car chacune constitue un élément de l'équilibre nucléaire stratégique.

De plus, l'une et l'autre ont pour effet d'accroître la stabilité nucléaire uniquement à cause de leur application collective. On peut considérer comme raisonnable d'agir en tant que médiateur impartial lorsque ses propres intérêts ne sont pas directement engagés, mais c'est tout autre chose lorsque la survie de la nation est en jeu.

Ces deux facteurs, dont l'un est lié à la sécurité du Canada et l'autre à l'Alliance ou à la nature collective de nos activités majeures en matière de défense, soulèvent deux questions dont la portée devrait servir de base à notre évaluation de l'importance de nos forces:

* En premier lieu, en ce qui concerne la sécurité, dans quelle proportion les Canadiens devraient-ils consacrer leurs ressources nationales à leur propre sécurité?

* En second lieu, en ce qui a trait aux alliances, dans quelle mesure le Canada désire-t-il participer effectivement à la prise de décisions concernant sa sécurité?

La réponse à ces deux questions doit, en fin de compte, être formulée par les Canadiens eux-mêmes. Nous, au niveau du gouvernement, pouvons et ferons de notre mieux pour refléter la volonté de la nation à cet égard; cependant, plus on réfléchira, plus on discutera et plus on communiquera entre individus et entre groupes au sein de la nation, plus nous serons en mesure de comprendre le désir collectif de celle-ci et d'y donner suite. En fin de compte, il ne tient qu'à la volonté du peuple d'accomplir ce qui est nécessaire pour la sécurité du Canada.

La preuve du succès des mesures de sécurité prises par le Canada dans le passé est attestée par le fait qu'aujourd'hui nous sommes toujours libres, nous jouissons toujours d'une prospérité comparativement élevée, et nous en sommes même rendus au point où nous nous préoccupons de nos mesures de sécurité pour l'avenir. Nos préoccupations sont continuellement détournées par d'autres problèmes d'importance et de grande envergure du point de vue national et international, mais ces problèmes ne peuvent être résolus que dans un monde où règnent la stabilité et la sécurité.

Observations majeures en matière de sécurité

Cet après-midi, je vous ai exposé, dans leurs lignes générales, quelques-uns des facteurs qui, à mon avis, importent à la sécurité du Canada. Permettez-moi d'en résumer les points saillants:

* Premièrement, la seule menace militaire d'importance à la sécurité du Canada réside dans la possibilité que l'équilibre précaire de la terreur nucléaire puisse être rompu.

* Deuxièmement, nos efforts en matière de défense devraient s'orienter de manière à réduire les risques d'une telle rupture.

* Troisièmement, la défense aérienne sera nécessaire pour un temps indéterminé encore.

* Quatrièmement, les opérations anti-sous-marines contribuent aux objectifs de sécurité du Canada.

* Cinquièmement, à l'heure présente, le maintien de notre participation à l'OTAN est essentielle à la sécurité du Canada.

* Sixièmement, dans la trilogie des objectifs du Canada en matière de sécurité, c'est-à-dire la défense, la détente et le désarmement, aucun de ces objectifs ne saurait être négligé.

* Enfin, l'importance de notre effort en matière de défense doit refléter la volonté du peuple canadien d'agir en faveur de sa propre sécurité.

La défense nationale est une affaire sérieuse qui affecte la vie et les destinées de chaque famille canadienne.

Il importe que tous les Canadiens soient tenus au courant des décisions prises à l'égard de la sécurité du Canada. Nous devons tous être assurés que les projets d'avenir pour le Canada renfermeront une politique réaliste en matière de sécurité nationale.

APPENDICE RR

ALLOCUTION DE MONSIEUR MITCHELL SHARP INTITULÉE «LE RÔLE DES PUISSANCES MOYENNES DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION» A L'UNIVERSITÉ CARLETON, LE 20 FÉVRIER, 1969

Cela fait quelque peu démodé de classer les pays en puissances petites, moyennes ou grandes. Au dix-neuvième siècle et à peu près jusqu'au début de la seconde Guerre mondiale, on donnait un rang aux nations d'après l'importance de leur marine militaire, et il n'y avait que cinq ou six «grandes puissances». C'étaient celles qui possédaient des cuirassés. Les cuirassés sont maintenant disparus et il en est de même de l'ordre mondial qu'ils symbolisaient. Un des événements les plus remarquables qui soient survenus sur la scène mondiale depuis 25 ans, c'est l'accroissement considérable du nombre des États indépendants. Il est devenu beaucoup plus difficile, sinon impossible, de les classer en grandes, moyennes ou petites puissances.

L'idée du degré de «puissance» demeure, d'une certaine manière. Il reste vrai qu'il y a des différences dans la façon dont les divers pays peuvent exercer une influence sur le cours des événements à l'extérieur de leurs frontières. C'est un fait aussi que les pays diffèrent les uns des autres quand à leur liberté et à leur capacité d'agir à l'intérieur même de leurs frontières. Évidemment, aucun d'entre nous n'est tout à fait indépendant. Les faits et gestes de chacune des nations se heurtent de plus à ceux des autres et les plus grandes puissances elles-mêmes ne peuvent pas se permettre d'ignorer complètement les effets combinés des décisions nationales. Il n'en reste pas moins que certains d'entre nous sont plus en mesure que d'autres de jouer dans le monde un rôle actif plutôt que passif.

Cette aptitude d'un État à poursuivre des politiques qu'il a lui-même choisies et à exercer une influence sur d'autres États tient surtout à trois facteurs: (a) la puissance économique; (b) la puissance militaire; (c) l'influence diplomatique et politique.

De toute évidence, ces attributs sont reliés entre eux et aucun pays ne peut être considéré comme une puissance de quelque importance s'il ne possède pas les trois à un certain degré. Un pays peut quand même, par un choix délibéré, donner une grande importance à l'un de ces domaines d'activité et une importance beaucoup moindre aux deux autres. Les circonstances peuvent aussi contraindre un pays à compter beaucoup sur un des éléments de la force nationale.

Il existe des pays d'une puissance économique considérable, qui ont décidé de ne pas acquérir ni d'utiliser la force militaire. Le Japon d'après-guerre est une puissance économique considérable qui a choisi de ne maintenir que des forces militaires réduites et de s'en remettre aux États-Unis du soin d'assurer sa sécurité. La Grande-Bretagne, par ailleurs, est un pays dont la puissance économique et militaire a subi un déclin relatif. L'influence politique britannique demeure toutefois très considérable dans de vastes parties du monde où la force militaire britannique n'est plus dominante. D'autres États ont une puissance militaire qui est hors de proportion avec leur puissance économique et leur influence politique. Israël en est un exemple intéressant. L'histoire récente de ce pays l'a forcé à consacrer une proportion extrêment forte de ses ressources à des fins militaires, afin de survivre.

Le cas d'Israël nous offre l'exemple d'une autre dimension que prend cette question de la «puissance» des États modernes. Il s'agit de la dimension géographique. Un pays peut jouer un rôle important dans une certaine région parce qu'il possède un ou plusieurs des trois facteurs que j'ai mentionnés il y a un moment; toutefois, son influence effective peut ne s'étendre guère au-delà de cette région. La puissance militaire d'Israël, comparativement à celle de ses voisins, est manifestement très grande et, à cause de cela, comme aussi pour d'autres raisons, Israël est un pays clé du Moyen Orient. Par contre, du point de vue de sa superficie et de sa population, Israël doit être considéré comme un petit pays si on le mesure à l'échelle mondiale.

Il y a une autre dimension dont il faut tenir compte si l'on veut établir le classement des pays du monde. C'est celle du temps. Un pays peut sembler fort et vigoureux pendant une décennie puis être déchiré par les dissensions politiques et affaibli par des crises économiques la décennie suivante. La scène internationale change constamment et la puissance respective des pays par rapport aux autres est toujours en hausse ou en baisse. Nous ne sommes jamais en droit de supposer que l'ordre qui existe à un certain moment demeurera longtemps sans changement.

Si l'on examine le monde d'aujourd'hui d'après les éléments variables dont j'ai parlé, il semble qu'il n'existe réellement que deux grandes puissances: les États-Unis et l'Union soviétique. Ce sont les deux seuls pays qui soient immensément forts dans les domaines

économique, militaire et politique et qui puissent en même temps mettre leur force en oeuvre, non seulement dans le cadre d'une région, mais dans le monde entier. Ils ont évidemment la suprême possibilité de s'annihiler mutuellement par des charges nucléaires intercontinentales, possibilité terrifiante qu'aucun autre pays n'est près d'atteindre. Il est probablement plus exact de parler de «superpuissances» à propos des États-Unis et de l'Union soviétique.

Je doute qu'il soit tellement utile de vouloir classer les pays qui ne sont pas des superpuissances. Il se trouve que la plupart des pays peuvent exercer quelque influence sur la scène internationale, soit à l'intérieur de leur zone géographique, soit dans le monde en général, soit encore dans tel ou tel domaine particulier d'activité, et qu'ils entrent ainsi dans une vaste catégorie indéterminée. Nous sommes presque tous des puissances moyennes. Sauf, d'un côté, les deux géants et, de l'autre, un certain nombre de très petits États qui sont incapables d'agir de façon vraiment autonome.

Si donc le monde est plein de puissances moyennes dont les forces nationales sont d'une grande variété, il est difficile de définir le rôle que les puissances moyennes comme telles sont appelées à jouer dans les affaires internationales.

Il est vrai pour les puissances moyennes, comme pour toutes les nations, que ce sont surtout les ressources qu'elles possèdent, ainsi que leur passé historique et leur situation géographique, qui déterminent leur rôle. Quant à l'efficacité avec laquelle elles le jouent, c'est une autre question. Cela dépend de l'évaluation exacte et réaliste de leurs possibilités et du choix judicieux de leur politique.

Les superpuissances peuvent modifier la destinée des autres nations à un point tel que, de toute évidence, les puissances moyennes ont tout intérêt à s'occuper de la politique des États-Unis et de l'U.R.S.S. Elles ont le droit et le devoir de chercher à influencer les décisions des superpuissances. Il est probable que leur influence sera plus efficace si elles agissent collectivement. On pourrait dire en effet qu'en règle générale, les puissances moyennes et les petites puissances joueront un rôle plus efficace dans presque tous les domaines d'activité internationale si elles s'unissent pour ce faire.

L'ampleur et la forme de l'action collective des puissances moyennes dépend du but à atteindre. Il peut s'agir d'un objectif technique, comme dans le cas d'une organisation économique, ou d'un objectif géographique, comme dans le cas d'une organisation régionale, ou ce peut être enfin un objectif universel poursuivi par l'intermédiaire des Nations Unies. Mais le principe reste le même. L'action collective a des chances d'être plus efficace.

Il arrive parfois qu'une puissance moyenne soit à même de jouer un rôle particulier dans une situation où les superpuissances, enfermées dans leur dispute pour l'hégémonie mondiale, n'osent pas bouger. Ces cas sont rares toutefois, et il ne faut pas en exagérer l'importance. On cite parfois l'initiative prise par le Canada lors de la crise de Suez en 1956 comme un exemple de ce rôle que peut jouer une puissance moyenne, mais rappelons-nous que c'était dans des circonstances très particulières.

Je suis arrivé par cette voie un peu détournée à reconnaître que le Canada est probablement une «puissance moyenne», quelle que soit la définition que nous donnions du terme. Il est évident que nous sommes une nation dont la force économique est importante. Nous avons une population de vingt et un millions d'habitants et un produit national brut de plus de 60 milliards de dollars et notre économie progresse à un rythme constant. Nous offrons un marché considérable aux produits des autres pays. Nous sommes parmi les principaux pays producteurs et exportateurs d'un bon nombre de denrées. Nous avons des ressources qui attirent les capitaux de l'extérieur. Notre niveau de vie est suffisamment élevé pour nous permettre de consacrer des ressources considérables à l'activité internationale sans affaiblir aucunement notre propre économie. Bref, nous sommes une puissance économique.

Nous avons également un potentiel militaire appréciable. Il n'est pas énorme par rapport à celui des superpuissances et les quelque 100,000 hommes que comptent nos forces armées ne représentent pas des effectifs très considérables par comparaison avec beaucoup de pays dont la population est plus faible que la nôtre. Toutefois, notre armée, qui est une armée de métier, se compose d'engagés volontaires et non d'appelés; elle est équipée d'armes modernes et capable de jouer un rôle très efficace dans des situations données.

L'influence politique et diplomatique du Canada représente aussi un potentiel considérable. Nous sommes un pays respecté dans presque toutes les parties du monde ainsi qu'aux États-Unis et aux Nations unies. Cela est dû partiellement au fait que nous n'avons pas été, par le passé, un pays dominateur et que nos relations avec les autres peuples ne sont troublées par le souvenir d'aucune injustice. Nous entretenons un corps diplomatique formé de personnel de carrière, choisi par concours parmi les meilleurs diplômés de nos universités. Nous avons produit des personnalités politiques de premier plan dont les capacités personnelles ont accru l'influence de notre pays à l'étranger, en particulier Monsieur Lester B. Pearson. Notre peuple a généralement fait preuve d'une bienveillante compréhension des problèmes des autres pays.

Mais que dire de la dimension régionale? Le Canada se trouve, à cet égard, dans une situation particulière. Nous sommes une nation dotée d'un potentiel suffisant pour jouer un rôle très considérable dans le cadre régional mais, à toutes fins pratiques, sur le plan géographique immédiat, notre région ne comprend que nous-mêmes et les États-Unis qui sont l'une des superpuissances. On a observé avec justesse que nous sommes une puissance régionale sans région. Il nous faut donc regarder plus loin.

L'évaluation réaliste du potentiel national du Canada dans les divers domaines que j'ai énumérés et notre situation en tant que pays voisin des États-Unis conduisent inévitablement à la conclusion que, si nous voulons faire progresser nos intérêts nationaux et exercer une réelle influence sur le cours des affaires mondiales, il nous faut pour cela nous joindre à d'autres nations. L'histoire récente du Canada atteste que tous les gouvernements sont arrivés à cette conclusion. Quel que soit le domaine d'application qu'on examine, il est impossible de compter que le Canada puisse faire sentir son influence avec le maximum d'efficacité sans se ménager la collaboration d'un certain nombre de nations qui partagent notre manière de voir.

Dans le domaine économique, il y a longtemps que le Canada aborde les problèmes du commerce mondial sous l'angle multilatéral, pourrait-on dire. Nous avons reconnu que, vu le poids accablant de nos liens économiques avec les États-Unis, il est de notre intérêt, et de celui de la communauté internationale dans son ensemble, de favoriser la création d'un régime multilatéral libéralisé de commerce mondial plutôt qu'un régime autarcique ou de bloc. C'est pourquoi nous avons fortement appuyé le GATT et le FMI. Lorsque les blocs commerciaux comme la Communaute économique européenne se sont formés, nous avons essayé, de concert avec d'autres pays qui ont à résoudre des problèmes similaires, de faire en sorte que les nouveaux groupements économiques observent les principes du GATT et ne deviennent ni exclusifs ni repliés sur eux-mêmes.

Dans le domaine militaire, c'est en collaborant avec d'autres puissances moyennes au sein de l'OTAN, que le Canada a surtout cherché à résoudre ces vingt dernières années, le problème de sa propre sécurité. Comme l'Europe reste l'endroit où un conflit pourrait, s'il n'était pas enrayé, mener à un holocauste nucléaire qui engouffrerait inévitablement le Canada, nous avons fourni des forces militaires pour la mise en oeuvre des arrangements de sécurité auxquels participent dans le cadre de l'OTAN les pays de l'Europe occidentale et les États-Unis.

L'OTAN, bien entendu, n'est pas seulement une organisation militaire. Ses membres se préoccupent de plus en plus de questions comme les accommodements entre l'Est et l'Ouest et le désarmement. Les occasions que l'OTAN a fournies au Canada d'avoir d'étroites consultations avec d'autres puissances moyennes ont été d'une valeur particulière pour contrebalancer notre association nord-américaine avec les États-Unis. L'OTAN est une forme unique d'association étroite avec un groupe d'autres nations dont la collaboration importe aux États-Unis.

Nous revisons présentement nos engagements envers l'OTAN en fonction de la situation qui a évolué depuis que l'alliance a été créée en 1949. Personne n'a encore établi de façon convaincante que le Canada, s'il veut contribuer à résoudre les problèmes de sécurité de l'Europe qui influencent directement son propre destin et à atténuer la confrontation entre les superpuissances, peut le faire par lui-même aussi bien qu'en participant à un effort collectif comme l'OTAN. Nous pourrions évidemment décider de nous retirer de l'Organisation. C'est l'alternative qui se pose. Nous pourrions décider de ne pas participer avec nos associés de l'OTAN à la recherche de la sécurité collective et d'un règlement en Europe. Mais les problèmes d'une Europe divisée ne disparaîtront pas si nous nous retirons. En optant pour son retrait de l'OTAN, le Canada ne pourra se soustraire aux conséquences qui découleront de l'absence prolongée d'un ordre stable en Europe.

Des problèmes de maintien de la paix se posent partout dans le monde en dehors de l'Europe, et là encore, le Canada s'est efforcé de jouer le rôle le plus efficace possible en combinant son apport avec celui d'autres nations. Notre pays a été parmi les principaux contribuants aux opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Nous avons pris part à presque toutes les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies depuis 1948. Malheureusement, en raison de l'opposition persistante de certains des grands pays membres, les chances d'arrangements permanents ou de création de nouvelles forces *ad hoc* des Nations Unies pour le maintien de la paix ne sont pas bonnes. Je ne vois aucune raison, toutefois, de ne pas chercher patiemment à surmonter les obstacles dressés devant les efforts des Nations Unies. Beaucoup d'autres puissances moyennes aux Nations Unies partagent nos vues et veulent bien continuer d'exercer avec nous des pressions pour faire accepter le concept du maintien de la paix.

Il y a bien d'autres cas où le Canada a joué un rôle à l'intérieur d'un groupe de nations organisé pour atteindre un objectif commun. L'une des plus intéressantes et peut-être des plus originales de ces institutions est le Commonwealth. C'est, comme vous le savez, une association très souple de nations indépendantes, dotée d'un modeste secrétariat. Toutes ces nations ont atteint la souveraineté nationale à l'école de l'Empire britannique.

Au cours des vingt dernières années, le Commonwealth a réussi d'une façon remarquable à faciliter à de nombreux membres de la collectivité mondiale le passage de la dépendance coloniale à l'indépendance nationale. Il a encore un rôle important à jouer pour rétrécir l'abîme entre nations riches et nations pauvres et diminuer les tensions raciales qui, malheureusement, coïncident très souvent avec de forts contrastes de richesse et de pauvreté. Pour le Canada, le Commonwealth a une valeur permanente d'instrument, grâce auquel nous pouvons exercer une influence sur le cours des événements dans une vaste et importante partie du monde.

Notre qualité de membre des Nations Unies est le plus haut exemple d'association avec d'autres nations dans la poursuite d'objectifs internationaux. Aux Nations Unies et à l'intérieur de leurs organismes affiliés, nous avons l'occasion de contribuer à presque tous les aspects de la lutte pour l'édification d'un ordre mondiale stable et juste—le règlement pacifique des différends, le respect des droits de l'homme, la libéralisation du commerce international, l'aide aux pays en

voie de développement, la codification du droit international. Dans la plupart des cas, nous trouvons avantageux de travailler aux Nations Unies, en collaboration avec d'autres puissances moyennes, mais non exclusivement avec elles. Appuyer l'initiative d'une superpuissance est parfois un moyen très efficace de favoriser la cause de l'ordre mondial. En d'autres circonstances, un très petit État avance une proposition utile et importante, comme le fit Malte au sujet de l'exploitation des ressources du lit des mers. Le Canada appuie depuis longtemps le principe de l'universalité pour l'Organisation mondiale, estimant que chaque nation a quelque chose à apporter.

J'ai parlé brièvement de certaines des activités du Canada dans le monde et des raisons de certaines des politiques que nous avons poursuivies dans le passé. J'aimerais maintenant poser certaines questions touchant ces politiques et suggérer les directions que nous pourrions suivre en les adaptant aux changements qui surviennent sur la scène mondiale et dans notre propre pays.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'un des changements les plus caractéristiques de la scène mondiale au cours des 25 dernières années est la prolifération des puissances moyennes. Nous vivons à une époque de dissolution des empires. Il ne reste plus que quelques vestiges des empires des puissances d'Europe occidentale. Les empires idéologiques semblent aussi se relâcher. Ils ne sont certes pas aussi monolithes qu'ils l'étaient il y a vingt ans. Moscou et Pékin se disputent actuellement la direction idéologique du monde communiste, et la Yougoslavie est communiste, mais non alignée.

En raison du nombre beaucoup plus grand d'États indépendants, ou d'États jouissant d'un plus haut degré d'indépendance, les relations politiques dans le monde sont instables, imprévisibles et elles évoluent constamment. Il est très encourageant de voir que tant de peuples ont acquis une liberté personnelle et nationale bien plus grande qu'ils n'en ont jamais connu auparavant, mais cette même liberté peut mener, au début, à des tensions dangereuses ou à de violentes manifestations. En diverses parties du monde, les peuples qui ont été sous la domination d'un pouvoir impérial luttent pour établir un nouvel équilibre. Tel est le cas au Vietnam, au Nigeria et en Tchécoslovaquie.

Un autre aspect de la situation mondiale qui a pris de plus en plus la vedette au cours des vingt-cinq dernières années est la crise du sous-développement. Ce problème existe depuis longtemps. Dans sa forme actuelle, il existe au moins depuis le XIXe siècle où les nations industrialisées de l'Occident s'engageaient sur la voie d'une richesse relative. Mais l'écart s'est considérablement accentué à notre époque et, grâce à l'efficacité des communications mondiales les pays industrialisés aussi bien que les habitants des pays en voie de développement sont beaucoup plus conscients du problème. La majorité des peuples de la terre qui sont dans l'indigence sont de plus en plus conscients que les nations riches les surpassent toujours d'année en année sur le plan du progrès économique.

A mon avis, deux des plus importantes questions de politique étrangère que le Canada se pose aujourd'hui sont premièrement: que faire pour régler des problèmes de paix et de guerre dans des parties du monde auxquelles nous nous intéressions à peine autrefois et deuxièmement, que faire pour combler l'écart considérable qui existe entre les nations riches et les nations pauvres du monde. Nous avons été longtemps étroitement liés aux événements en Europe et à juste titre. Nous sommes les héritiers de la civilisation européenne; la majeure partie de notre population tire ses origines d'Europe où nous avons des intérêts économiques considérables et où plane la menace la plus immédiate à notre sécurité. Nous ne pouvons tourner le dos à l'Europe, mais nous sommes contraints d'ajouter de nouvelles dimensions à notre façon d'envisager les autres parties du monde.

De par sa qualité de membre du Commonwealth, le Canada a été amené à participer à la lutte pour la viabilité économique de l'Inde, du Pakistan et du Ceylan d'abord et ensuite d'autres nations d'Asie, d'Afrique et des Antilles, qui sont membres du Commonwealth. Au sein des Nations Unies, nous nous sommes trouvés aux prises avec des questions aussi complexes que la guerre de Corée, la révolte au Congo, Chypre et la guerre israélo-arabe au Moyen-Orient. Nous avons été appelés à participer activement aux Commissions internationales de contrôle établies avec tant d'espoir en 1954 pour surveiller le rétablissement au Vietnam après le retrait de la France. Il nous faut maintenant décider si nous allons poursuivre ces engagements en entier ou en partie, si nous allons élargir nos sphères d'intérêt à l'étranger ou si nous allons concentrer nos efforts sur certaines fonctions internationales et sur certaines régions du monde.

La contribution du Canada à l'aide au développement international s'élève actuellement à plus de 300 millions de dollars par an et nous nous sommes engagés à accroître notre aide jusqu'à un p. 100 du revenu national. L'importance et l'efficacité de notre programme ne sont nullement négligeables. Mais il nous faut répondre à un grand nombre de questions urgentes à propos de notre aide. Est-il préférable de concentrer davantage notre aide sur certains pays ou sur certains secteurs de développement? Quelle importance doit-on accorder aux subventions et aux prêts de tout genre et aux concessions commerciales? En tant que puissance moyenne, y a-t-il quelque chose que le Canada est plus en mesure de faire que d'autres pays? Jusqu'à quel point devrions-nous conjuguer nos efforts avec ceux d'autres pays donateurs? Plus l'aide au développement prend d'importance dans nos activités internationales, plus les questions comme celles que nous venons de poser deviennent aigües.

Au cours des dernières années, une nouvelle dimension est venue s'ajouter à l'activité du Canada dans le monde: celle d'une projection active à l'étranger de l'aspect bilingue et biculturel de notre nation. Les Canadiens d'expression française cherchent maintenant de façon pressante à jouer dans les affaires nationales et internationales un rôle qui reflète davantage leur importance au sein de la population canadienne. La signature de l'Accord culturel France-

Canada en 1965 a marqué une étape importante dans la voie d'un effort conscient pour que le fait français au Canada soit représenté de façon plus satisfaisante dans nos relations extérieures. Comme je l'ai signalé précédemment, nous nous sommes trouvés pour des raisons historiques, assez étroitement liés aux membres du Commonwealth nouvellement indépendants en Afrique et en Asie. Nous avons été plus lents à nouer des liens similaires avec les pays francophones nouvellement indépendants, mais nous sommes présentement en train d'établir rapidement de telles relations. Il est très important pour consolider l'unité de notre nation canadienne que notre politique extérieure reflète comme il convient le caractère biculturel du Canada. C'est aussi pour le Canada l'occasion de jouer un rôle plus important dans le monde.

Dans le passé, notre politique étrangère a négligé l'hémisphère américain. Sauf en ce qui concerne les États-Unis, nous avons été plutôt lents à collaborer de façon active avec les Antilles et plus lents encore à nouer des relations étroites avec les pays de l'Amérique latine. Il nous faut admettre franchement que le Canada a négligé cette partie du monde et qu'il doit chercher à réparer cet oubli.

Ainsi en est-il de nos relations avec les nations qui bordent l'océan Pacifique. Le déséquilibre, dans ce cas ne dépend pas précisément de la négligence. Au contraire, la région occidentale du Canada et, notamment la Colombie-Britannique, entretient depuis longtemps des relations commerciales et autres avec l'Asie orientale et les pays du Pacifique Sud. Ces dernières années, il y a eu un accroissement particulièrement important dans nos échanges commerciaux avec le Japon. Toutefois, cela traduit surtout un intérêt régional de la part des provinces du Canada qui se tournent naturellement vers le Pacifique plutôt que vers l'Atlantique. Ce qu'on nous demande à l'heure actuelle, c'est de considérer constamment le Pacifique de même que l'Atlantique comme une région d'intérêt national pour tous les Canadiens.

Une démarche importante que le Canada pourrait faire dans la zone du Pacifique serait d'échanger des représentants diplomatiques avec les dirigeants de Pékin. Nous, et le reste du monde, devons ouvrir toutes les voies possibles de communication avec le Gouvernement qui détient effectivement le pouvoir en Chine. C'est pourquoi nous venons de prendre contact avec les représentants de la République populaire de Chine en vue d'explorer la question de la reconnaissance et de la création d'ambassades, de part et d'autre.

Au-delà de tous les intérêts régionaux ou fonctionnels, notre souci est de voir à ce que les Nations unies deviennent un instrument plus efficace de coopération internationale pour la réalisation des objectifs de la Charte concernant la paix et la sécurité, la justice économique et sociale ainsi que les droits de l'homme. L'Organisation des Nations unies est imparfaite parce qu'elle reflète un monde imparfait. Toutefois la plus noble aspiration de l'homme est de réduire les écarts dans la condition humaine et d'harmoniser les activités des nations. Nous devons donc revoir nos objectifs nationaux dans le cadre des Nations unies et identifier les événements de la vie internationale qui influent sur le fonctionnement des Nations unies. Ensuite nous devons décider des changements qui pourraient être nécessaires dans la politique ou les techniques canadiennes au fur et à mesure que nous faisons cause commune avec d'autres pays de l'Organisation des Nations unies et de ses institutions spécialisées.

La tâche des Canadiens, au cours de la revision de notre politique étrangère, consiste en premier lieu à déterminer nos propres capacités, nos propres forces et nos propres faiblesses. En tant que puissance moyenne, quelles sont les ressources économiques, militaires et politiques dont nous disposons et comment prouvons-nous mieux les utiliser pour servir nos intérêts nationaux et ceux de la communauté internationale? Nous devons aussi examiner avec réalisme le monde qui nous entoure et les changements qui s'y produisent. A la lumière de ces changements, devons-nous concentrer nos efforts davantage sur une activité et moins sur d'autres, ou davantage sur une région et moins sur une autre?

Je suppose que les réponses à ces questions entraîneront certaines modifications dans l'ordre d'importance de nos activités internationales et un remaniement des méthodes que nous suivons dans l'exécution de ce programme d'activités.

La politique étrangère n'étant jamais statique, nous avons déjà commencé à y effectuer certaines modifications. Je doute fort que nous abandonnions complètement une activité fonctionnelle ou régionale et je n'en vois pas la nécessité. Nous n'avons pas besoin de nous retirer de l'Europe afin d'améliorer nos relations avec l'Amérique latine ou avec les pays du Pacifique. Notre participation à des mesures de sécurité collective par l'entremise de l'OTAN n'est pas incompatible avec l'assistance aux pays en voie de développement ou avec un rôle actif dans les négociations de désarmement. Nous ne sommes peut-être qu'une puissance moyenne, mais nous sommes aussi une nation capable de jouer son rôle dans maints domaines divers sur la scène internationale, s'il est dans notre intérêt national de le faire. La politique étrangère du Canada doit trouver la juste mesure dans les efforts qu'elle déploie et choisir les rôles qui conviennent à notre condition de puissance moyenne et aux impératifs de la situation internationale.

APPENDICE SS

«L'OTAN DANS LA PERSPECTIVE CANADIENNE»
UN DISCOURS DESTINÉ À ÊTRE PRONONCÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES MONSIEUR MITCHELL SHARP À LA CONFÉRENCE DE L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES À L'UNIVERSITÉ DE CALGARY LE 1er MARS 1969

Deux premiers ministres du Canada, Messieurs St-Laurent et Pearson, ont été parmi les fondateurs et les principaux architectes de l'OTAN. Vingt ans plus tard, sous un nouveau premier ministre, le Canada revise sa politique étrangère et sa politique de défense. L'une des premières questions qui se posent est celle de savoir si, oui ou non, le Canada devrait demeurer à l'intérieur de l'OTAN. Au cours des dernières semaines, le premier ministre de la Grande-Bretagne et le chancelier de l'Allemagne ont réaffirmé lors d'une réunion à Bonn leur plein appui à l'Alliance et le président des États-Unis, au siège de l'OTAN à Bruxelles comme dans d'autres capitales européennes, a renouvelé l'engagement de son pays de demeurer en Europe et de demeurer dans l'OTAN. Le général de Gaulle, malgré toute la méfiance qu'il éprouve à l'égard de ce qu'il appelle «l'hégémonie américaine», a maintenu la France dans l'Alliance; il garde deux divisions en Allemagne et, même s'il a retiré ses troupes du commandement unifié de l'OTAN, il préconise le lien le plus étroit possible entre les états-majors français et atlantique.

Pourquoi donc le Canada, pays tourné vers l'extérieur, à la conscience internationale, étroitement lié par son histoire, sa géographie et ses intérêts nationaux aux États-Unis comme à l'Europe occidentale, est-il le seul pays qui effectue présentement une revision fondamentale de son rôle dans l'Alliance atlantique? Permettez-moi d'établir d'abord clairement que cette revision n'a pas été entreprise pour d'étroites raisons d'intérêt propre. Le Canada est bien loin de posséder une économie refermée sur elle-même; notre niveau de vie et notre aptitude même à survivre dépendent d'un commerce extérieur d'envergure mondiale. Aucun pays qui se trouve dans cette situation ne peut se payer le luxe de se replier sur lui-même et de se désintéresser de ses obligations internationales. Pour vivre et pour grandir, le Canada a besoin d'un monde stable et prospère.

Indépendamment de toute revision, tout l'élan de la politique étrangère du Canada se porte vers le double objectif de l'ordre mondial et de la prospérité mondiale. Cela signifie que, dans son propre intérêt et pour garder sa dignité, le Canada doit fournir son apport particulier au maintien de la paix et à l'élévation du niveau de vie dans le monde. Ce sont là des objectifs politiques, que nous poursuivons aux Nations Unies et à l'OTAN, au moyen d'autres groupements tels que le Commonwealth et la nouvelle Francophonie et par une action bilatérale avec les autres pays du monde.

La poursuite de ces objectifs politiques suppose une activité militaire qui, pour le Canada, n'est pas et ne peut pas être une question d'ambition nationale mais plutôt un apport pour le maintien de la paix, et une aide extérieure qui constitue un moyen de relever le niveau de vie des pays en voie de développement.

La révision actuelle de la politique étrangère et de la politique de défense n'a pas pour objet de mettre en doute l'obligation du Canada de poursuivre une activité politique, de travailler au maintien de la paix et de dispenser de l'aide à l'étranger. Il ne s'agit pas de mettre en doute non plus la valeur de l'OTAN elle-même puisque l'OTAN va subsister encore, quoi que nous fassions, avec l'appui de ses membres européens et des États-Unis.

La revision de notre politique extérieure et de notre politique de défense a pour but de déterminer si nous servons nos intérêts au mieux et si nous faisons l'apport le plus efficace possible à l'ordre mondial et à la prospérité mondiale sans l'empire des dispositions actuelles. Si tel n'est pas le cas, nous allons modifier ces dispositions. Pour en revenir à l'OTAN, les questions que pose la revision sont les mêmes: la participation à l'OTAN est-elle dans l'intérêt national du Canada et l'appartenance à l'OTAN constitue-t-elle un apport efficace du Canada au maintien de la paix mondiale?

Je ne peux pas vous donner aujourd'hui la réponse à ces questions puisque le Gouvernement n'en est pas encore arrivé à une conclusion. Je puis examiner avec vous, cependant, la toile de fond qui sous-tend la décision à prendre de même que certains des éléments dont il faudra surtout tenir compte.

La fin des années quarante a été une période critique pour le monde occidental. La coopération du temps de guerre entre les Alliés occidentaux et l'Union soviéti-

que n'existait plus. En l'espace de trois ans, l'U.R.S.S. avait établi sa domination politique sur cinq états de l'Europe orientale et sur une partie de l'Allemagne, le tout constituant un réservoir de population de 100 millions de personnes. L'instauration d'un régime communiste en Tchécoslovaquie s'accompagna de pressions de plus en plus fortes sur la Finlande, la Turquie et l'Iran et aussi du blocus de Berlin. Le Canada, qui avait vu deux guerres mondiales résulter de disputes européennes, voyait une nouvelle situation explosive se créer.

L'Europe occidentale, affaiblie par la guerre, craignait à la fois l'agression de la part des puissantes forces militaires maintenues par l'Union soviétique et la subversion communiste entretenue à l'intérieur par Moscou.

Il fallait que les démocraties de l'Europe occidentale trouvent le moyen de se protéger elles-mêmes aussi bien que le mode de vie qu'elles symbolisent. L'espoir que les Nations Unies pourraient fournir une telle protection par la sécurité collective universelle s'était vite dissipé—en partie par suite de l'utilisation abusive du droit de veto par les Soviétiques. Telle était la situation quand fut créée l'OTAN, mise en commun des ressources de pays ayant la même idéologie pour la protection du mode de vie qu'ils partagent.

Bien que la menace à laquelle répondait la fondation de l'OTAN se soit posée, dans l'immédiat, aux seules démocraties ouest-européennes, on a jugé au Canada et aux États-Unis qu'elle portait atteinte directement à la sécurité de l'Amérique du Nord. Nous avions retenu la leçon de deux guerres mondiales et nous ne pensions pas pouvoir demeurer à l'écart si une troisième guerre semblable devait éclater. Le Canada partageait toutefois le sentiment général qu'on peut profiter des erreurs du passé; qu'en prenant la bonne décision au bon moment on pouvait sans doute empêcher une guerre plutôt que de devoir y prendre part. On en vint peu à peu à penser que c'est seulement collectivement qu'on pouvait prendre les mesures efficaces devenues nécessaires. Monsieur St-Laurent fut le premier homme d'Etat de l'Ouest à exprimer cette conclusion. Il le fit le 11 juillet dans les termes suivants: «Nous croyons que nous devons faire comprendre clairement aux dirigeants des États communistes totalitaires que s'ils tentent par agression directe ou indirecte d'étendre leurs États policiers au-delà de leurs frontières actuelles, en subjuguant d'autres nations libres, ils n'y réussiront pas à moins de pouvoir nous vaincre tous.»

Tout cela se passait il y a vingt ans et peut-être la réponse la plus éloquente à la question de savoir si l'OTAN a été utile réside-t-elle dans le fait très simple que, depuis son établissement, aucun autre pays d'Europe n'est tombé sous la domination soviétique, que ce soit par une intervention militaire directe ou par la subversion. Les pays de l'Europe occidentale ont connu la croissance et la prospérité. En un temps marqué par la violence et les conflits dans d'autres parties du monde, l'Europe a connu à un degré remarquable la stabilité. On oublie souvent, par le temps qui court, le succès de l'OTAN; il ne faudrait pourtant pas perdre de vue de telles réussites. Si paradoxal que cela paraisse, c'est le succès même de l'OTAN qui nous permet d'en mettre en cause la nécessité. On me demande souvent si nous pouvons être sûrs qu'il faille attribuer à l'existence de l'OTAN les vingt années de paix que l'Europe a connues. En définitive, il est sans doute impossible d'en apporter des preuves absolument concluantes. Toutefois, je puis vous dire ceci: une telle question se pose facilement à Calgary, à 6,000 milles du Rideau de Fer, mais elle ne se pose tout simplement pas chez ceux qui vivent tous les jours à portée de fusil des puissantes troupes soviétiques.

L'OTAN n'a pas d'équivalent, en ce sens que c'est la seule alliance officielle qui fonctionne efficacement en temps de paix. Quinze pays, malgré les oppositions inévitables de leurs intérêts nationaux, ont pu maintenir leur collaboration pendant deux décennies. C'est là une grande réussite qu'il convient de célébrer. C'est aussi la réfutation de ceux qui prétendent que les membres de l'OTAN n'ont pas eu à affronter de menace véritable du côté de l'Union soviétique et que le danger qu'ils croient voir est imaginaire. Si quinze pays indépendants ont accepté de faire l'effort nécessaire pour maintenir une alliance en vigueur pendant vingt ans, c'est sans doute qu'ils ont perçu collectivement un danger auquel ils ont pensé qu'il fallait opposer une défense commune. Le danger est manifeste. L'Union soviétique continue d'accroître et de roder son énorme potentiel militaire; nous ne sommes toujours pas fixés sur ses intentions; il subsiste en Europe des problèmes non encore réglés qui pourraient provoquer une guerre nucléaire, parce qu'ils mettent en cause les intérêts essentiels des superpuissances. Le Canada ne peut pas demeurer indifférent à ce danger.

Pour faire face à cette situation, l'OTAN s'est donné des traits qui la distinguent des alliances d'autrefois et qui en font un outil moderne de la sécurité collective.

Premièrement, elle offre une défense efficace à un prix relativement peu élevé. En groupant leurs ressources sous un commandement unifié plutôt que de se reposer sur l'effort de chacun, les membres de l'Alliance s'assurent, pour les temps de crise ou de conflit véritable la possibilité d'une riposte rapide et efficace. A notre époque où la synchronisation doit se faire à la fraction de seconde et où l'armement est d'une grande complexité et coûte très cher, la sécurité qu'offre l'OTAN à ses membres ne pourrait être obtenue d'aucune autre façon.

Deuxièmement, grâce à l'OTAN, la protection que constitue la force de dissuasion nucléaire s'étend à l'Europe. En collaborant avec les États-Unis pour la défense de notre continent, le Canada fournit son apport à la force de dissuasion de l'Alliance.

Troisièmement, puisque les pays membres peuvent compter sur la protection des armes nucléaires américaines, ils sont libérés du soin de produire ou d'acquérir leur propre armement nucléaire. En aidant à limiter la dissémination de ces armes, l'OTAN joue un rôle actif de «non-prolifération» en même temps que, à l'intérieur de l'Alliance, elle réduit la probabilité d'une guerre nucléaire qui se produirait par accident ou par une erreur de calcul.

Quatrièmement, l'OTAN permet à l'Allemagne de l'Ouest de faire un apport efficace à la défense des pays occidentaux. C'est l'Allemagne qui possède les plus gros effectifs militaires de toute l'Europe occidentale, mais toutes ses troupes sont intégrées dans l'OTAN et relèvent des commandants de l'OTAN. L'Allemagne n'a pas d'état-major propre et les commandants allemands ne disposent pas de troupes en dehors des cadres de l'OTAN. En raison de la protection des armes nucléaires qu'elle reçoit de l'Alliance, l'Allemagne a été disposée à renoncer formellement au droit de fabriquer des armes nucléaires sur son propre territoire. Cela s'est fait en 1954, au moment où l'Allemagne a été admise à l'OTAN.

Enfin, un des traits les plus importants de l'OTAN est constitué par le mécanisme qu'elle s'est donnée pour qu'il y ait consultation permanente sur les questions militaires et politiques. Ces dispositions donnent aux membres moins importants de l'Alliance, comme le Canada, l'occasion de participer à l'élaboration des lignes de conduite sur une foule de questions majeures qui nous intéressent, occasion que nous n'aurions pas eue autrement. Mais cette participation est-elle véritable? On suppose souvent que, lorsque de petites puissances siègent en compagnie de superpuissances, tout ce qu'elles peuvent faire c'est d'écouter et d'approuver. Il y a aujourd'hui dans le monde deux superpuissances qui sont très différentes l'une de l'autre. L'Union soviétique travaille dans le secret, sans beaucoup tenir compte des désirs et des opinions de ses alliés. Les États-Unis, d'autre part, sont une société ouverte dont le gouvernement doit triompher aux élections pour prendre le pouvoir et s'y maintenir. Ils peuvent être à même de dominer l'Alliance mais, de leur propre choix, ils n'agissent pas sans le consentement des intéressés et ils sont sensibles aux influences de l'intérieur et de l'extérieur sous leurs multiples aspects.

L'OTAN présente pour ses membres de grands avantages mais faire partie de l'Alliance entraîne aussi des obligations tant militaires que politiques. Sur le plan militaire, outre la garantie d'assistance mutuelle prévue par le traité, chaque membre s'engage implicitement à contribuer dans la mesure voulue aux ressources militaires générales de l'Alliance. Sur le plan politique, on y trouve sans doute l'occasion de faire valoir des idées et d'influencer l'action des autres nations de l'Alliance, mais il est aussi indispensable de tenir compte des opinions et des intérêts de celles-ci. L'OTAN fonctionne suivant le principe de l'unanimité et on peut s'attendre que, sauf dans des circonstances particulières, on tombe d'accord.

L'une des critiques qu'on dirige parfois contre l'OTAN, c'est que, outre qu'elle impose des contraintes à la liberté d'action de chacun de ses membres, elle est une bureaucratie conservatrice qui a tendance à se perpétuer tout en étant incapable de s'adapter réellement à l'évolution de la situation.

Dans une organisation composée de quinze gouvernements, il se peut qu'on ait parfois de la difficulté à coordonner les points de vue et qu'il s'ensuive du retard. Par contre, dans la mesure où elle agit comme frein, l'Alliance peut exercer une influence positive en empêchant une nation membre de prendre des mesures précipitées qui auraient un effet néfaste sur l'ensemble/l'organisation. Lorsqu'on traite des questions de guerre et de paix, et en particulier de guerre nucléaire, cela peut être capital. En second lieu, même si c'est avec lenteur que l'on semble s'acheminer vers des solutions politiques lorsqu'on travaille collectivement, peut-être, dans l'autre hypothèse, les progrès seraient-ils absolument nuls.

Comme toute grande organisation complexe, l'OTAN a ses imperfections. Pour chacun de ses membres, la question est simple: les avantages de la participation à l'OTAN en compensent-ils les inconvénients? A l'inverse des membres du Pacte de Varsovie, les membres de l'OTAN sont libres de se retirer s'ils le désirent mais le fait qu'au bout de vingt ans, aucun d'entre eux ne l'ait encore fait montre clairement de quel côté penche la balance des avantages et des inconvénients.

En regardant l'OTAN dans le cadre du monde actuel, il nous faut nous demander: Quel est son rôle dans l'avenir immédiat et quelle est la place qu'y occupe le Canada?

Il me semble qu'une solution durable aux problèmes qui continuent à tourmenter l'Europe et à menacer la paix mondiale doit renfermer deux éléments: un règlement définitif, sur une base acceptable par tous, des questions politiques portant sur l'Europe centrale, y compris la division de l'Allemagne en deux parties, et la création d'un dispositif de sécurité européen qui pourrait répondre aux besoins de tous les pays intéressés tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Les questions en jeu sont compliquées et cet objectif ne sera atteint ni rapidement ni facilement. Si l'on veut progresser, il faut qu'il y ait un mécanisme permettant de maintenir la paix et contribuant en outre à créer un climat grâce auquel il serait possible de s'acheminer vers une solution durable. L'OTAN répond-elle à cette double exigence?

Les premières années de son existence, l'OTAN s'est surtout attachée à assurer un bouclier défensif contre une éventuelle agression soviétique en Europe occidentale. Cela demeure l'un des buts fondamentaux de l'Alliance mais un changement d'orientation se produit à mesure que la situation politique et militaire de l'Europe se modifie. L'Alliance consacre à présent son énergie et son attention aux doubles objectifs de la *dissuasion*, c'est-à-dire de la défense préventive contre la guerre, et de la *détente*, dont l'objet est d'améliorer les relations entre les nations de l'Est et de l'Ouest.

Le but de la *dissuasion* est d'empêcher la guerre. Pour y parvenir, l'Alliance doit essayer de maintenir une situation dans laquelle une aventure militaire de la part des Soviétiques ne serait de toute évidence pas avantageuse pour eux et où l'on minimise l'éventualité qu'une guerre éclate en Europe. En même temps, si un conflit se déclarait, l'OTAN devrait être à même de riposter efficacement et d'empêcher *l'escalade* qui conduirait à une guerre nucléaire totale.

Pour réaliser ces buts, l'OTAN a mis au point une stratégie qui lui permet une «riposte souple». Il faut pour cela que l'OTAN dispose de suffisamment de forces militaires, aussi bien classiques que nucléaires, pour convaincre l'Union soviétique que toute attaque armée de sa part ne lui serait d'aucun avantage. Par-dessus tout, cette stratégie tente d'éviter que l'OTAN ne se trouve dans la situation d'avoir à choisir strictement entre la soumission devant une attaque classique et le recours à la guerre nucléaire. Elle est aussi conçue de manière à retenir assez longtemps les effets de tout incident survenu accidentellement ou par suite d'une erreur de calcul pour qu'il reste la possibilité d'une solution politique sans recours aux armes nucléaires tactiques ou stratégiques. En une telle occurrence, quelques jours ou même quelques heures peuvent être d'une importance capitale. Voilà pourquoi on peut à juste titre qualifier l'OTAN de force chargée du maintien de la paix.

La *détente* exige des membres de l'Alliance qu'ils ne cessent de s'efforcer, aussi bien sur le plan national que sur le plan collectif, d'améliorer leurs relations avec les États d'Europe orientale, y compris l'Union soviétique. Il est bien évident que cette politique appelle une certaine réciprocité. Il s'agit de réduire les tensions et d'y substituer une atmosphère de confiance et de stabilité. On espère que dans semblable ambiance les deux parties pourraient prendre des initiatives mutuellement acceptables afin de trouver des solutions durables qui rendraient inutile l'existence des blocs armés. En ce sens, le but déclaré de l'OTAN est de faire naître une situation dans laquelle l'Alliance deviendrait superflue.

La recherche de la détente sera un lent processus, marqué probablement de reculs comme la crise qui a eu lieu l'an dernier en Tchécoslovaquie. Sa réussite sera le couronnement des efforts individuels et collectifs des membres de l'Alliance. Une grande partie du progrès devra nécessairement être réalisée au moyen de relations bilatérales entre membres de l'OTAN et membres du Pacte de Varsovie. L'OTAN a un rôle important à jouer dans ce processus en offrant un cadre pour la coordination des activités de ses membres. Les actions d'un pays membre peuvent avoir des conséquences bien définies pour les autres, et d'étroites consultations sont indispensables. Il y a aussi place pour les initiatives collectives et l'Alliance est déjà à l'œuvre à cet égard. Un exemple de ce genre d'initiative, présentement à l'étude, est la proposition de réductions équilibrées des forces. Des négociations entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie devront avoir lieu pour la conclusion d'une entente sur une diminution progressive des forces militaires de part et d'autre. L'équilibre relatif de la puissance militaire en Europe, qui permet actuellement un degré raisonnable de stabilité, serait maintenu à des niveaux progressivement plus bas. C'est au début de l'été dernier que l'OTAN a proposé l'amorce de discussions à ce sujet aux pays du Pacte de Varsovie et, en dépit des événements intervenus en Tchécoslovaquie, la question n'a pas été abandonnée.

Quelle que soit la décision adoptée par le Canada, l'Alliance continuera d'être le mécanisme qui permet de maintenir la paix en Europe. Des décisions sont prises sur les questions qui influencent l'évolution des relations Est-Ouest et la solution des problèmes politiques européens. Nous devons décider si ces questions nous intéressent véritablement et, dans le cas de l'affirmative, si nous avons une meilleure chance de les orienter dans un sens favorable en continuant d'être membres de l'Alliance ou en nous en retirant.

Je n'oublie pas qu'il y a des divergences de vues quant à l'importance, pour le Canada, de l'évolution des événements en Europe et quant à nos moyens de les influencer. C'est pourquoi j'estime hautement souhaitable la discussion ouverte que nous avons présentement. Pour ma part, je ne puis écarter la conclusion que ce qui arrive en Europe importe énormément au Canada. Nos intérêts se situent là-bas dans bien des domaines—histoire, culture, commerce et finances, pour n'en mentionner que quelques-uns. La préoccupation la plus fondamentale, néanmoins, a trait au fait que c'est en Europe qu'il y a la plus dure confrontation des intérêts vitaux des superpuissances, et de là la plus grande chance d'un conflit formant escalade pour devenir une guerre nucléaire. Vu la position géographique du Canada, entre les deux superpuissances, cette guerre se livrerait par-dessus nos têtes. C'est pourquoi le Canada a un intérêt direct et égocentrique à la prévention de la guerre.

Je ne propose pas, à ce stade, que nous ignorions nos intérêts dans d'autres parties du monde; je veux seulement dire qu'au point de vue des priorités, l'Europe et les événements qui s'y déroulent devront continuer de mobiliser une partie de nos énergies et de notre attention pendant encore assez longtemps.

Les événements de l'été dernier en Tchécoslovaquie ont illustré d'une manière frappante la détermination de l'Union soviétique et son désir de maintenir son contrôle sur l'Europe occidentale. Il est difficile de croire, cependant, que l'élan vers une plus grande liberté et de meilleures conditions de vie que se manifeste de l'autre côté du rideau de fer puisse être indéfiniment réprimé, même par l'usage brutal de la force. Avec toutes les incertitudes que comporte la situation, l'avenir immédiat semble faire appel à l'ensemble de nos facultés de vigilance et de perception. La vigilance est nécessaire pour parer aux conséquences de nouvelles difficultés comme celles de Tchécoslovaquie; la perception, pour discerner les occasions de progrès que peut susciter la marche inévitable du changement en Europe de l'Est en vue d'une solution aux problèmes politiques de l'Europe.

Les intérêts du Canada seront-ils servis au mieux dans l'avenir par le maintien de notre participation à l'OTAN? Un de nos principaux soucis, pendant cette revision de notre politique étrangère et notre politique de défense, c'est d'établir s'il y a pour le Canada d'autres possibilités qui soient plus intéressantes pour lui que l'OTAN. Nous examinons nous-mêmes ce problème, nous recherchons les opinions d'autres observateurs bien informés et nous tenons compte des opi-

nions que nous a fait connaître le public. En outre, un comité du Parlement poursuit sa propre revision de bon nombre de ces questions.

Si nous devons décider qu'il y va de notre intérêt de demeurer dans l'OTAN, il nous faudra tenir compte des obligations tout autant que des avantages que comporte une telle ligne de conduite. Je le dis parce que d'aucuns ont prétendu récemment que, en se retirant de l'Alliance ou en n'y maintenant qu'une participation minime, le Canada retirerait presque tous le avantages d'une participation entière sans en subir les inconvénients. Je doute qu'une telle manière d'aborder la question plaise à bon nombre de Canadiens; je doute aussi que les avantages imaginés nous arrivent aussi facilement. Cela ne veut pas dire que si nous décidions de demeurer dans l'OTAN ce devrait être pour vingt autres années ni que notre apport militaire devrait demeurer le même.

On accuse souvent les gouvernements de perdre de vue les désirs et les aspirations de la population et le Gouvernement du Canada n'a pas échappé à ces accusations. Mais il est une question sur laquelle le Gouvernement et le peuple du Canada sont entièrement d'accord: la ferme détermination de faire tout ce que nous pouvons pour empêcher la guerre. Si le Canada décide de demeurer dans l'OTAN, ce sera parce que nous serons convaincus que, dans le cadre de l'OTAN, nous pouvons contribuer efficacement à empêcher la guerre. Si nous prenons une orientation différente, ce sera parce que nous croyons que cette orientation nous permettra de mieux travailler à empêcher la guerre. Aucun autre but, si intéressant soit-il, ne fera dévier le Canada de son objectif suprême, la prévention de la guerre.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 34

SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29920–1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Guay (*St-Boniface*)	Nesbitt
Anderson	Harkness	Nowlan
Asselin	Howard (*Okanagan Boundary*)	Penner
Barrett	Laniel	Prud'homme
Brewin	Laprise	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Buchanan	Legault	Stewart (*Cochrane*)
Cafik	Lewis	Stewart (*Marquette*)
Carter	MacLean	Thompson (*Red Deer*)
Forrestall	Marceau	Winch—30
Gibson		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le jeudi 6 mars 1969
(49)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 10. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil présidentiel.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch—(23).

Aussi présent: M. Roberts, député.

Témoin: Le professeur Stephen Clarkson, du Département d'économie politique de l'Université de Toronto.

Sur une motion de M. Guay (*Saint-Boniface*),

Il est décidé—Que l'on rembourse au professeur Clarkson ses dépenses relatives à la préparation du mémoire présenté à l'avance au Comité suivant la note de frais détaillée dressée par la maison en cause.

Le secrétaire distribue des chèques, des documents et autres notices en vue du voyage en Europe.

Le vice-président parle d'abord du témoin de ce matin et traite, ensuite, de l'itinéraire du voyage du Comité en Europe, puis annonce que le président du Comité publiera un communiqué au sujet du voyage.

Le vice-président présente le témoin et celui-ci fait un exposé préliminaire.

Les membres interrogent le professeur Clarkson sur ses opinions à l'égard du rôle que jouent la politique de défense et la politique extérieure du Canada.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui le mémoire présenté à l'avance par le professeur Clarkson, de même que le résumé et les remarques complémentaires (*voir l'appendice TT*).

Le vice-président remercie le professeur Clarkson de son témoignage.

A 13 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 6 mars 1969

• 1110

Le vice-président: Messieurs, nous avons le quorum. Auriez-vous l'obligeance de faire silence.

D'abord je voudrais que quelqu'un présente une motion qui permette au professeur Stephen Clarkson d'être remboursé de ses dépenses pour la préparation de son mémoire préliminaire au Comité, que l'entreprise intéressée a appuyé d'un état détaillé.

M. Guay (Saint-Boniface): J'allais proposer que nous attendions qu'il ait terminé.

Le vice-président: Monsieur Guay, vous pouvez voir que des documents supplémentaires figurent sur la table, et qu'il a dû les préparer en toute hâte.

M. Guay (Saint-Boniface): J'en fais la proposition.

M. Winch: J'appuie la motion.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: Ce matin, le Comité entendra le témoignage du professeur Stephen Clarkson de l'Université de Toronto.

Je voudrais signaler que le professeur Clarkson sera le dernier témoin à comparaître devant le Comité durant la première phase de son étude et avant son départ pour l'Europe.

Je veux faire une communication au sujet du voyage. Le secrétaire fera circuler à l'usage particulier des membres du Comité des renseignements d'ordre pratique et quelques détails que nous connaissons maintenant sur le programme que le Comité suivra en Europe. Nous projetons de remettre aux membres du Comité un itinéraire complet, une fois dans l'avion, où nous posséderons alors de plus amples détails.

Le président propose de remettre demain aux journalistes de la tribune un communiqué indiquant les objectifs de la visite du Comité en Europe dans les termes déjà indiqués au Comité, donnant des détails de l'itinéraire que nous posséderons à ce moment-là et une liste des participants au voyage.

Le professeur Clarkson a présenté un exposé très complet et préliminaire intitulé *Canada's Role in Long-Term World Perspective: A Proposal for a New Initiative.* Il est prêt à faire une déclaration liminaire sur le Canada et l'OTAN en s'appuyant sur le schéma qu'il a développé dans sa déclaration écrite. Sauf erreur le professeur Clarkson ne préconise pas un retrait complet de l'OTAN mais il est d'avis que le Canada devrait mettre au point une nouvelle approche et adopter une politique différente quant à sa participation à l'organisation.

Vous connaissez probablement le professeur Clarkson comme rédacteur de l'ouvrage *An Independent Foreign Policy for Canada.* On vous a remis sa notice biographique et je m'abstiendrai donc de fournir des détails sur son expérience antérieure.

Professeur Clarkson, voudriez-vous faire maintenant votre déclaration liminaire.

Professeur Stephen Clarkson (Université de Toronto): Merci, monsieur le président. Qu'il me soit permis de dire pour commencer que je suis ravi d'être ici pour une raison spéciale. Me rappelant le discours du ministre de la Justice lundi, je ressens une certaine agitation comme quelqu'un qui serait pris sous les feux de deux camps: d'une part, le ministre de la Justice nous attaque, nous les professeurs, de participer à des discussions publiques concernant la politique et de ne pas nous acquitter de notre rôle à l'université qui est de ne pas laisser traîner les étudiants dans les rues. D'autre part, les étudiants nous attaquent parce que nous appuyons l'empire américain en participant à des consultations comme celle-ci. Je suis ravi de voir que le Comité juge bon de convoquer tout de même des observateurs indépendants et de les consulter sur des problèmes de politique nationale. Dans une veine plus sérieuse, je suis ravi parce qu'à mon avis le fait que la Chambre des communes délibère sérieusement en comité sur les problèmes de la politique étrangère du Canada est un facteur extrêmement important qui vient s'ajouter à la participation de l'opinion publique au processus décisoire en matière de politique étrangère ce qui ne saurait être qu'un facteur important je l'espère dans l'élaboration future de la politique étrangère.

Je vous présente des excuses pour ne pas avoir joint le résumé de deux pages à mon mémoire. A vrai dire vous auriez dû le recevoir avec la déclaration. Mais il est là. Voilà pourquoi j'ai pensé consacrer dix ou quinze minutes à tracer simplement un schéma de mon document pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas eu le temps de le lire.

[*Texte*]

Et je voudrais aussi m'excuser auprès des honorables députés d'expression française, de n'avoir pu présenter mon rapport en français. On m'a invité il y a cinq jours et je n'ai pas eu le temps de la faire. Je m'en excuse d'autant plus qu'un des aspects principaux de notre revue de la politique extérieure est le caractère binational que notre politique extérieure doit avoir. Alors j'espère que nous pourrons en discuter aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'ai donc pensé vous donner simplement un schéma succinct de mon mémoire qui en réalité est divisé en

• 1115

trois parties. Il s'agit selon moi de la revision du problème de la politique étrangère, deuxièmement de l'analyse fondamentale dans le cadre de laquelle il faut envisager une revision de la politique étrangère et troisièmement les conclusions du point de vue de la politique et ma proposition.

Pour commencer, il y a le problème général. Dans un examen général de la politique étrangère du Canada, ce qui est en jeu à mon avis c'est le rôle du Canada dans les affaires internationales pour les vingt prochaines années. Il n'existe pas de revision fondamentale de cette ampleur et on peut simplement supposer que la somme de labeur consacrée à cet examen n'aura pas à être répétée bientôt. Donc, ce qui est en jeu, c'est le rôle du Canada dans les dix prochaines années au moins et probablement vingt. C'est presque comme la réévaluation initiale de l'OTAN lors de sa création il y a vingt ans. A mon avis c'est extrêmement important parce que l'enjeu c'est donc l'édification de la nation canadienne au cours de cette période qui nous attend. Selon moi, notre politique étrangère est imbriquée dans tout le réseau des politiques canadiennes et elle ne peut donc qu'influencer notre développement au cours des vingt prochaines années ce qui explique l'importance de son caractère binational. A mon sens c'est essentiel parce que la revision de la politique étrangère est devenue le domaine témoin par excellence de l'application de la démocratie de participation. La participation directe du Comité à cette revision rend impératif que son rapport constitue un élément significatif de la revision de la politique étrangère du gouvernement. Je suis stupéfié que vous puissiez aller en Europe et rédiger aussi votre rapport préliminaire avant le 26. Je vous souhaite de le rédiger avec plaisir en Europe parce que j'ai du mal personnellement à écrire en toute hâte et j'ignore comment un comité composé de 30 personnes va s'attaquer à cette tâche. Pourtant elle est extrêmement importante et je vous encourage certes à l'accomplir.

Quant à l'ensemble du problème, on peut dire je crois que c'est vraiment une occasion pour le Canada de réévaluer sa politique étrangère. Ce n'est pas un exercice futile parce que la conjoncture internationale est arrivée à un point où nos rôles peuvent être réévalués. J'estime aussi que c'est un point, sous l'angle politique où une réévaluation est logique. Le gouvernement a un nouveau chef, M. Trudeau, qui n'a cessé de dire depuis sa nomination à la tête du parti libéral qu'il voulait réévaluer la politique étrangère du Canada. Nos alliés de l'OTAN et d'autres pays ont compris le message. On s'attend donc à un changement et, selon moi, c'est le facteur qui fait vraiment que l'on croit à un changement de politique étrangère. En outre, le fait que M. Nixon dirige maintenant à Washington et qu'il a nettement donné des indices qu'il voulait réévaluer certaines politiques comme l'aide—même sa politique d'alliance avec l'Ouest—permet encore de considérer une réévaluation significative de la politique étrangère du Canada comme n'étant pas nécessairement en contradiction avec une politique américaine elle-même en voie de revision. Je reviendrai sur ce sujet un peu plus tard.

Toujours sous l'angle général, il y a en outre le danger auquel à mon avis le Comité est exposé: vous devez prendre une décision au sujet de l'OTAN d'ici deux semaines ou quelle que soit la date antérieure au 26 mars qui vous a été fixée, avant que M. Trudeau rencontre M. Nixon et avant la réunion en avril des puissances de l'OTAN à Washington. Voici le danger: tout le principe de la revision de la politique étrangère

• 1120

consiste à réévaluer le rôle du Canada dans le monde à partir de principes fondamentaux, et de cette analyse fondamentale en venir aux politiques particulières et décider la forme qu'elles devraient revêtir. Mais la date limite qu'on vous a fixée me force à rendre une décision à propos d'une politique particulière qui sert de pivot à tout le processus. Si j'ai une chose à vous dire aujourd'hui c'est vraiment de vous encourager malgré cette date limite bien que vous ayez à prendre rapidement une décision à propos de l'OTAN à la prendre dans le contexte d'une analyse générale de la situation mondiale actuelle et des dix prochaines années et de l'intérêt national du Canada intégré à ce contexte à long terme. Le danger c'est que si l'on prend une décision sur une politique importante mais unique qui implicitement renfermera des suppositions au sujet de la perspective à long terme, au sujet de l'intérêt national du Canada et si l'on n'a pas bien approfondi ces conjectures, la décision prise à l'égard de la politique de l'OTAN influera nécessairement sur toutes les autres éventualités. Vous vous trouverez coincés, quel que soit le choix, dans toute une suite de conclusions logiques qui en découleront. Donc, le fait que vous soyez obligés de respecter cette date limite rend extrêmement importante toute l'analyse que vous ferez de l'ensemble de la situation. Voilà pourquoi je voudrais vous exposer le chemin de mon analyse et vous soumettre les recommandations qui figurent dans mon exposé.

En outre, il y a l'analyse de base d'après laquelle on prendrait une décision particulière concernant une politique particulière. Il me semble nettement que l'on doit envisager la conjoncture universelle—telle qu'elle est actuellement et telle qu'elle se déroulera, d'après nous, d'ici les dix prochaines années—et examiner quelles sont les menaces fondamentales qu'il faudra

affronter et quels sont les problèmes essentiels. A mon avis il y aura une réduction significative de la menace communiste surtout dans l'Ouest de l'Europe à la suite mettons du succès de l'OTAN, une menace continuelle et très réelle d'un holocauste nucléaire premièrement entre les deux superpuissances et ensuite de plus en plus à mesure que la prolifération des armes nucléaires est tolérée, entre les puissances moyennes, ce qui sera une menace constante que nous aurons à envisager très sérieusement.

Vient ensuite le problème de l'instabilité dans le tiers-monde si vous voulez ou plus simplement de la pauvreté du tiers-monde et de l'instabilité militaire et politique qu'elle implique. Nous devons à mon avis nous attendre sans arrêt à des guerres locales dans les pays émergents y compris le Proche-Orient, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie qui seront la source directe principale d'instabilité et de menace à la paix du monde avec l'holocauste nucléaire comme une menace générale primant le reste. Voilà donc la situation internationale des dix prochaines années, ce qui semble logique. La menace communiste s'étant stabilisée vraiment à cause de la division dans les camps communistes. Même dans ces deux blocs fondamentaux on trouve des divisions importantes entre Hanaoï et Pékin, entre la Roumanie et la Russie soviétique et ainsi de suite, ce qui rend donc la pauvreté dans le tiers-monde la source principale d'instabilité dans une ou deux décennies.

Du point de vue maintenant de l'analyse générale, quels sont les intérêts nationaux du Canada si l'on songe à l'incidence de notre politique étrangère sur l'intérêt de notre pays? Cela à mon avis se résume au fond à un problème. Tout le monde peut pousser l'examen dans les détails mais il s'agit vraiment de l'identité canadienne, la survie du Canada en tant que pays, en tant qu'entité politique. Voilà vraiment, à mon avis, ce que signifie l'établissement ou la continuation de l'établissement ou le développement d'une identité nationale qui ait un sens pour les francophones, les anglophones, les néo-Canadiens et les indigènes. La politique étrangère à cet égard est vraiment très importante étant donné sa valeur symbolique en tant qu'affirmation de la personnalité nationale aux yeux des autres nations. Et si on envisage à quel degré extraordinaire le public est renseigné actuellement sur les questions de politique étrangère par la télévision, grâce aux émissions spéciales d'une heure, il se sent tout aussi proche du Biafra ou de la crise de Berlin que d'une émeute à Chicago. L'importance virtuelle du rôle du Canada sur la scène internationale est énorme à mon avis pour affirmer et développer le sens de son identité nationale. Cela veut dire, du point de vue de l'intérêt

• 1125

national que ce qui est essentiel lorsqu'on envisage la revision de notre politique étrangère c'est qu'elle doit s'intégrer logiquement dans l'ensemble des politiques nationales élaborées. On ne saurait en d'autres mots dissocier la politique étrangère de notre politique vis-à-vis des placements étrangers, de l'expansion régionale ou de notre politique en matière de biculturalisme.

[*Texte*]

En d'autres mots, pour répéter, notons l'importance comme affirmation de la personnalité canadienne pour appuyer le développement d'un État canadien binational.

[*Traduction*]

Cette analyse de la conjoncture universelle et de l'intérêt national nous suggère que l'on doit envisager la revision de la politique étrangère du Canada en envisageant le rôle de notre pays dans le monde au cours de la dernière décennie au moins. On doit envisager ce que nous voulons faire dans le monde et ensuite par un processus inverse élaborer une politique particulière.

On devrait commencer—je n'en ai pas parlé dans mon mémoire mais j'ai ajouté deux feuillets qui devraient aussi à mon avis être en votre possession—par concevoir le rôle possible et obligatoire du Canada dans le monde. Je dirai que depuis vingt ans, sans porter un jugement nécessairement péjoratif, son rôle a été essentiellement défensif—défensif au sens évident et littéral, c'est-à-dire qu'on a accordé la priorité à l'OTAN et qu'on a engagé des dépenses pour la défense. Si on envisage le montant d'argent que nous avons dépensé depuis vingt ans, sur la scène internationale, la majeure partie bien entendu a servi aux dépenses militaires pour la défense et une très faible portion a été affectée à d'autres activités étrangères comme l'aide. En outre il a été défensif sur un deuxième plan du fait que nous avons au fond envers les États-Unis une attitude déférente. Les rapports avec les États-Unis ont été à sens unique surtout pendant la première décennie de l'après-guerre alors que nous appuyons à fond la politique étrangère américaine, peut-être moins pendant la deuxième décennie mais toujours avec l'inquiétude d'une menace de représailles si nous déplaisions d'une manière quelconque aux Américains.

Je ne veux pas engager une discussion sur les avantages ou les inconvénients de cette attitude mais à mon avis ce qu'il faut maintenant et ce qui est désormais possible c'est de concevoir pour le Canada un rôle dans le monde qui soit créateur, actif et concret, un pour lequel le Canada, à cause de sa situation unique—et j'en parle vraiment parce que cet aspect souligne l'importance du manque d'importance du Canada en tant que grande puissance mondiale—devrait envisager de frayer la voie et prendre l'initiative en matière de politique étrangère pour être une sorte de pays témoin pour la politique étrangère américaine. Je songe par exemple à la Chine, à notre rôle à Cuba, aux rôles que nous pourrions jouer éventuellement en Europe et en particulier à l'aide aux pays émergents. Le Canada peut montrer la voie et il devrait envisager de jouer sur la scène internationale un rôle plus actif et plus créateur.

La stratégie décennale que je préconise est fort simple et elle part vraiment d'une position budgétaire. Si l'on considère les dépenses du Canada relativement à sa politique étrangère actuelle—ces chiffres sont

inexacts mais généraux—représentent environ 2 p. 100 du produit national brut au chapitre de la défense et environ .5 p. 100 au chapitre de l'aide—ce n'est pas exactement .5 p. 100—et si l'on extrapole ces montants sur une période de dix ans en intervertissant simplement ces dépenses pour qu'en 1980 le Canada dépense 2 p. 100 de son produit national brut au chapitre de l'aide à l'expansion et .5 p. 100 au chapitre des dépenses militaires, on peut envisager le changement vraiment significatif de l'importance du rôle du Canada dans le monde. Autrement dit d'ici dix ans le Canada serait devenu l'une des grandes puissances d'aide—d'après le postulat que les Américains diminuent la leur et les Soviets également. Pour le moment la plupart des puissances occidentales diminuent leur aide et peut-être qu'en suivant l'exemple du Canada elles l'augmenteraient. Mais nous devrions songer pour le Canada à un rôle extrêmement important dans ce domaine parce qu'il se trouve vraiment dans une situation très favorisée en tant que puissance dispensatrice d'aide simplement, je le répète, à cause de son manque d'importance, parce qu'il ne peut pas repré-

• 1130

senter une menace pour les pays émergent. Ce serait probablement dans les régions où l'aide du Canada serait la plus efficace; je songe aux pays africains, à la francophonie où, je le répète, si l'on veut élaborer une politique étrangère binationale . . .

[*Texte*]

Si on veut créer une politique extérieure bi-nationale, le rôle du Québec et le rôle des Canadiens français est évidemment spécial, fondamental. Une politique d'aide vraiment accrue, aux pays du tiers-monde et surtout aux pays membres de la francophonie donnerait à la politique extérieure canadienne un caractère bi-national évident.

[*Traduction*]

Donc la politique concernant l'aide serait très importante. A mon avis, la politique militaire serait également importante si nous l'envisagions comme une force extrêmement mobile et souple destinée au maintien de la paix qui n'aurait au fond que du matériel vraiment léger, le plus lourd étant des petits chars d'assaut mobiles, je suppose. Cela ne voudrait pas dire que le rôle virtuel du Canada en Europe serait négligeable parce que les opérations du maintien de la paix en temps de crise engloberaient évidemment l'Europe. Nos troupes seraient en principe stationnées au Canada et disponibles pour les opérations du maintien de la paix où on aurait besoin d'elles, ce qui veut vraiment dire maintenant où elles seraient invitées par les antagonistes ou un accord international permettrait l'entrée de troupes étrangères. Elles devraient avoir un rôle secondaire à mon avis, celui de secours en cas de catastrophe, l'un des principaux problèmes du tiers-monde à l'heure actuelle. Une catastrophe arrive, tout le programme de mise en valeur est anéanti et il faut immédiatement des secours—autrement dit, il s'agirait d'une force destinée au maintien de la paix relativement peu coûteuse, mais assez importante tout de même, et orientée principalement vers l'aide extérieure.

Comment applique-t-on cette stratégie sur une période de dix ans? On procède simplement à rebours en remontant jusqu'à la politique actuelle. Il faut songer à la période de transition pendant laquelle en Europe, par exemple—cela résulterait de négociations avec les alliés—les puissances européennes s'empareraient d'une base aérienne une fois que nous l'avons quittée lorsque la force atomique d'attaque serait devenue désuète. Une transition échelonnée sur dix ou douze ans est assez longue pour qu'il ne soit pas question que nous nous retirions tout d'un coup en abandonnant les alliés, mais ce serait plutôt une transformation graduelle négociée à partir de notre politique actuelle en nous orientant vers une politique future clairement exprimée dont nos alliés sont au courant parce qu'on le leur a dit clairement.

Je veux faire valoir un autre point. Il entre dans ma proposition mais il n'était pas vraiment explicité dans mon document. Le Canada ne déclarerait pas catégoriquement à la fin mars et en avril qu'il reste ou sort de l'OTAN. Il demanderait une réévaluation de l'OTAN par les puissances de l'Organisation. C'est extrêmement logique, si le Canada a déjà consacré un an à l'évaluation de sa politique étrangère sans savoir encore au juste quels devraient être ses rapports avec l'alliance actuelle qui présente nettement certains inconvénients pour lui, et des inconvénients manifestes à l'heure actuelle pour certaines puissances de l'OTAN comme la France, que nous demandions maintenant une réévaluation de l'Organisation par l'OTAN lui-même. Nous comptons après tout parmi les puissances qui ont pris l'initiative de l'organiser il y a vingt ans. L'Organisation a duré les vingt années prévues par le traité, et c'est logiquement le moment de réclamer une réévaluation de la situation car l'Organisation a manifestement réalisé ses principaux objectifs—contenir la poussée communiste vers l'Ouest et stabiliser l'Europe occidentale. Maintenant une réévaluation s'impose clairement. De fait, toutes les puissances de l'OTAN font de même. La Grande-Bretagne réduit ses dépenses militaires. C'est évidemment le bon moment de le faire. Et il se pourrait à la suite du rapatriement au Canada des troupes canadiennes que les forces de sécurité européennes se réorganisent en une force européenne avec une sorte de relai américain qui modifierait peut-être le nom et le caractère de l'accord de l'OTAN; de la sorte, le Canada ne serait plus identifié comme appartenant à l'occident anticommuniste—l'ancienne alliance—et ferait partie d'une nouvelle.

Je termine mon document avec certaines observations sur les possibilités d'acceptation de cette politique par nos alliés. Deux facteurs, à mon avis, sont importants. Premièrement, nos rapports avec la France.

• 1135

[*Texte*]

Il me semble qu'un des aspects les plus importants d'une nouvelle politique extérieure canadienne, c'est un renouveau de nos rapports avec la France. Et le fait que le Canada réexamine sa participation à l'OTAN et

qu'il montre clairement qu'il va changer ses rapports avec l'OTAN, l'aidera à renouer ses liens avec la France et donnera aussi au Québec, au fur et à mesure qu'il jouera un rôle plus important comme intermédiaire entre le Canada et la France, une possibilité d'action et d'influence sur la politique française.

[*Traduction*]

Et voici le second point que je signalerai en ce qui concerne l'acceptation de cette proposition: je crois qu'à l'égard des États-Unis d'Amérique, le Canada peut jouer un rôle extrêmement important en lançant un ballon ou en agissant à titre d'instigateur, quelle que soit l'appellation qu'on préfère. C'est évidemment ce que nous faisons actuellement vis-à-vis de la Chine et de problèmes difficiles à résoudre depuis une dizaine d'années, comme celui de Berlin et de l'Allemagne divisée. L'intervention du Canada en vue de rouvrir les négociations visant ces problèmes serait une initiative que les Américains ne peuvent prendre eux-mêmes, à cause de leurs engagements bien précis avec les Allemands et de la situation politique à l'intérieur des États, tandis que, venant de leurs bons amis les Canadiens, une telle initiative pourrait être acceptée de l'opinion publique américaine comme quelque chose que les Canadiens veulent entreprendre de leur propre gré, en toute honnêteté et en toute bonne foi, de sorte que les négociations seraient amorcées, et si elles le sont grâce à un pays peu important elles auraient des chances de réussir.

A mon avis, nous devrions songer à cette nouvelle politique étrangère que pourrait adopter le Canada durant une dizaine d'années en vue de jouer un rôle constructif et novateur, surtout relativement à la politique américaine.

Enfin, mon dernier point en faveur de cette initiative, c'est qu'à mes yeux une telle façon d'envisager la politique extérieure du Canada serait fort bien vue au pays. Elle pourrait, entre autre, rétablir l'initiative du Canada et son rôle d'influence créatrice dans le monde. Je ne prétends pas parler à titre de spécialiste de l'opinion juvénile au Canada, mais les contacts que j'ai avec les étudiants et les jeunes qui sont très actifs—tout ambigu que soit ce mot—dans le domaine politique au pays me portent à croire fermement qu'une telle initiative serait fort appréciée; ou, pour le prendre dans un sens négatif, si nous semblons rivés au vieux style de l'OTAN, ce sera une grande déception pour cette couche de la population canadienne qui dirigera le pays dans les années 70 et 80 lorsqu'on connaîtra les résultats d'une telle politique.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur le professeur. J'ai ici une liste d'interrogateurs: d'abord M. Buchanan, puis MM. Lewis et Nesbitt. Monsieur Buchanan?

M. Buchanan: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le professeur, vous proposez que nous discutions avec nos collègues de l'OTAN des procédures et des moyens grâce auxquels on pourrait modifier le rôle non seulement de l'OTAN mais celui du Canada au sein de celui-ci. Je formule ici l'espoir que toute décision prise par notre Comité au cours des deux ou trois prochaines semaines, en présumant que vous êtes en faveur du maintien de nos relations actuelles dans ce domaine, ne nous empêchera pas le moindrement de continuer très activement de négocier et de discuter la modification du rôle de l'OTAN ni celle du rôle que nous y jouons. Je souhaite ardemment que telle soit la situation. En second lieu, le Président Nixon, au cours de sa récente tournée, a manifesté très clairement son espoir que ce genre de négociations s'opéreront sur une base de consultations. Je crois toutefois que, parmi nos autres associés de l'OTAN, on continue de craindre que, même si en théorie les Américains ont déjà appuyé par de belles paroles ces délibérations consultatives, il n'en reste pas moins qu'en fait les rôles et la stratégie y ont assez généralement été imposés par la hiérarchie américaine. Croyez-vous qu'il y ait vraiment des chances sérieuses de constater un changement à cet égard, que les Américains vont renoncer à leur attitude et soumettre volontiers leurs propres intérêts nationaux à l'ensemble des intérêts de l'OTAN?

● 1140

Le professeur Clarkson: S'agit-il de savoir si les Américains seront prêts à discuter en toute impartialité ou s'ils consentiront à nous laisser soulever la question de ré-évaluation?

M. Buchanan: Très bien. Quel caractère d'impartialité revêtirait cette procédure de consultations?

Le professeur Clarkson: Quel degré d'impartialité y avait-il en 1948 et en 1949 lors de la fondation de cet organisme? Il me semble que les négociations importantes ont été discutées entre les puissances qui se sont alliées pour former l'OTAN.

M. Buchanan: C'est vrai.

Le professeur Clarkson: Et l'on a ouvertement préconisé une restructuration de l'OTAN.

M. Buchanan: C'est précisément ce que vous nous recommandez de faire.

Le professeur Clarkson: Oui. Les Américains n'auraient plus d'autre choix que de prendre part à des discussions avec les Français, les Britanniques, les Allemands et nous-mêmes. Leur pouvoir est incontestablement dominant et ce facteur donnerait un poids considérable à leur opinion. Mais si la discussion s'établit au même palier et qu'elle prend réellement un caractère multinational à l'égard de l'avenir des membres de l'alliance, l'opinion du Danemark, de la Belgique et des Pays-Bas devient importante, car chaque chaînon de la chaîne est important.

M. Buchanan: Ce que vous dites, au fond, c'est qu'à votre avis, si nous réussissons à étudier et à évaluer de nouveau le rôle de l'OTAN, il y aura alors une véritable consultation. C'est ce qui m'inquiète un peu.

Le professeur Clarkson: Je ne vois là aucun problème.

M. Buchanan: Il y a une autre chose qui m'inquiète. Vous avez signalé, dans votre exposé, je crois, que selon vous la future menace à la paix mondiale deviendra un problème émanant du tiers-monde. Un de nos témoins a prétendu, il y a deux ou trois jours, que le tiers-monde ne menacerait pas notre paix car, malheureusement pour eux, ces pays ne sauraient se développer suffisamment pour faire du tort, en général, à d'autres qu'à eux-mêmes à l'intérieur de leurs propres frontières.

Le professeur Clarkson: Je n'entendais pas une menace au Canada directement, une menace pour le territoire canadien. Pour répondre à la question portant sur les principales causes de l'instabilité militaire dans le monde, j'ai voulu dire que ce sont ces guerres qui se prolongent dans le Proche-Orient, en Asie et en Afrique, car nous nous y trouvons impliqués; une fois qu'un pays va jusqu'à un certain point, les grandes puissances y sont elles-mêmes impliquées, de sorte que toute guerre qui se poursuit n'importe où dans le monde constitue, à mon avis, une menace à notre sécurité.

M. Buchanan: Bien. Tout ce que je voudrais dire, c'est que malheureusement je crois que les pays ont une certaine tendance—ainsi, la population canadienne en général manifesterait beaucoup plus d'intérêt dans le domaine de l'aide à fournir si elle sentait qu'il existait une véritable menace contre la propre sécurité du Canada. Il est heureux, dans un sens, mais regrettable, d'autre part, que le tiers-monde ne semble pas en mesure d'imposer énergiquement ses problèmes à l'attention des Canadiens et des pays évolués.

Le professeur Clarkson: Eh bien, je crois que c'est notre rôle, le vôtre et le mien, d'en instruire le peuple canadien.

M. Buchanan: Comment peut-on le faire le plus efficacement? C'est évidemment là le problème. Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Lewis?

M. Lewis: Monsieur le professeur Clarkson, j'ai lu votre exposé et écouté ce que vous avez dit ce matin. Je dirai d'abord, comme vous le présumez probablement, que mes collègues et moi-même partageons probablement tout ce que vous avez déclaré, ou du moins la plus grande partie. Je dois aussi vous féliciter de l'analyse complète et poussée que vous avez faite de la situation. Mais ce qui m'intrigue dans votre exposé et dans vos observations, c'est de savoir ce qui vous a inspiré cette nouvelle orientation à long terme de la politique canadienne. La plus grande partie de nos recettes pourrait être consacrée à l'aide extérieure au lieu de l'être à des fins de défense, à l'essor d'un rôle efficace que pourrait jouer notre pays. Par où débuter? Il me semble que vous commencez par quelques-unes des institutions où nous nous trouvons déjà impliqués. Et cela m'amène à parler de l'OTAN.

Comme première question, monsieur Clarkson, je vous demande s'il se trouve vraiment quelque élément

• 1145

d'ordre pratique dans votre proposition selon laquelle l'OTAN devrait reviser son propre rôle. Nous avons eu trois hommes avisés il y a une dizaine d'années, nous avons eu Harmel il y a une couple d'années, et avant que le Canada préconise une réforme du rôle de l'OTAN nous devrions savoir quel devrait être ce rôle. Je vous demande donc, monsieur, quel devrait être le rôle de l'OTAN dans les circonstances actuelles et au cours de la prochaine décennie, en vue de réduire la menace communiste contre l'Europe occidentale? Quel devrait être ce rôle?

Le professeur Clarkson: Vous avez raison, monsieur Lewis; il faut savoir d'où partir. Je crois que dans l'avenir immédiat il serait fort regrettable de se dire: «Oui, nous demeurerons dans l'OTAN tel que cet organisme existe présentement», ou «Non, il faut s'en retirer», mais mon premier point était le suivant: ce serait malheureux parce qu'il existe d'autres possibilités et, en préconisant une réforme de l'OTAN, je prétends que cette révision s'accomplirait dans un contexte de nouveaux facteurs. Un de ceux-ci consisterait en ce que le Canada se dise: notre politique à long terme est d'opérer un revirement important dans notre façon de dépenser le même montant de notre PNB dans les affaires internationales. Cette attitude modifie déjà la façon d'envisager la situation.

M. Lewis: Je regrette, mais n'est-ce pas là aller carrément à contre-courant? Dans la présente situation européenne, avec ou sans la collaboration du Canada, quel devrait être le rôle de l'OTAN, qui ne serait plus nécessaire, si je vous ai bien compris, pour faire face à une forte menace communiste contre l'Europe occidentale? Et alors, pour répondre à cette question, quel devrait être son engagement militaire?

Le professeur Clarkson: Je vous répondrai de nouveau un peu indirectement. Au point de vue de la sécurité européenne, je crois que la priorité à donner par le Canada, comme je l'ai dit dans mon exposé et répété dans mon résumé, devrait s'appliquer à la consolidation économique et politique de l'Europe; et l'implication militaire qui en découle, c'est que votre troisième force s'occuperait de votre propre défense, prise fondamentalement en termes de défense conventionnelle; quant aux engagements d'ordre nucléaire, qui ne peuvent au fond ne se prendre qu'entre superpuissances, ils s'intégreraient dans ce contexte. S'agirait-il de créer un nouvel organisme ou de restructurer l'OTAN, c'est une question d'organisation à déterminer, mais en principe il me semble que les Européens devraient assumer leur propre défense; le Canada possède une puissante force de maintien de la paix qui pourrait leur venir en aide si c'est nécessaire; il faudrait des consultations mutuelles d'ordre militaire au niveau de la planification, mais l'OTAN, dans sa structure actuelle—et je ne crois pas que cet organisme demeurerait nécessairement le même—est en train de se modifier, me semble-t-il, surtout quand on constate que le Canada songe à consacrer la plus grande partie de ses

revenus à l'aide extérieure. Si vous me demandez d'être plus précis sur le genre de consultations à entamer, vous savez qu'il est impossible pour quiconque d'entrer dans plus de détails. Ces observations répondent-elles à votre question?

M. Lewis: Oui, mais sous réserve de la question suivante: si l'on devait en arriver—et je crois que vous avez raison—à ce que les pays de l'Europe occidentale organisent leur propre défense collectivement, pourquoi vous inquiétez-vous de l'éventualité de voir le Canada se retirer de l'OTAN?

L'OTAN comprend des pays européens ainsi que les États-Unis et le Canada, c'est un fait. Si vous tirez la conclusion qu'il est temps pour les pays européens d'organiser leur propre défense, appuyée par la puissance nucléaire des Etats-Unis, ce que vous dites, au fond . . .

Le professeur Clarkson: Oui.

M. Lewis: . . . et qui n'ont pas à s'installer en Europe, grâce au rendement actuel des missiles nucléaires, pourquoi êtes-vous si inquiet de votre conclusion carrément formulée—et que je peux ou non partager: je vous pose simplement la question—selon laquelle, vu les circonstances, le Canada devrait dire qu'il se retire de l'OTAN, ou du moins qu'il en retire ses effectifs militaires pour les ramener au pays sous forme de force mobile?

• 1150

Le professeur Clarkson: Cette éventualité ne m'inquiète en rien. Je n'entendais pas créer cette impression.

Réellement, je croyais formuler un jugement d'ordre politique: soit que l'OTAN fait l'objet d'une conception fort émotionnelle de la part des Canadiens et que, si nous décidions subitement et déclarions que nous nous retirons de l'OTAN, bien des Canadiens en seraient bouleversés, mais ne le seraient pas par une politique ayant les mêmes objectifs à longue échéance; et que nous faisions de la question d'organisation une éventualité dont l'aspect technique à long terme serait surtout souligné. S'il était prévu que l'OTAN n'existerait plus dans un an, vous savez, et si l'on pouvait tout simplement renégocier les conditions nouvelles de la défense de la communauté européenne, avec l'entente que le Canada aurait un rôle distinct à jouer en Amérique du Nord, ce serait très bien, mais c'est là, pour moi, une question de détail à résoudre.

M. Lewis: En toute déférence, monsieur le professeur Clarkson, il ne s'agit pas là d'une question de détail. Pour parler en toute franchise, je crois que c'est là un remaniement théorique qui me laisse froid.

Le professeur Clarkson: Je ne partage pas votre avis.

M. Lewis: Personne ne suggère qu'à une date donnée, mettons le 10 avril prochain, le Canada déclarerait à Washington: «Dès demain, nous nous retirons de l'OTAN». Dans tout engagement contracté, un pays qui se respecte n'agit pas ainsi. C'est pourquoi ce que nous pourrions faire le 10 avril, conformément à votre exposé formulé au Comité, ce serait d'annoncer à nos alliés de l'OTAN que nous avons l'intention de mettre un terme au moins à notre engagement d'ordre militaire envers l'OTAN et de rapatrier nos effectifs dans un an ou deux, après les avoir réduits dès maintenant.

C'est là un énoncé de politique. Il va de soi qu'on n'agit pas ainsi du jour au lendemain à l'égard de ses alliés; on peut y arriver au cours d'un an ou deux. Verriez-vous quelque objection à ce que le Comité fasse rapport au Parlement qu'il est souhaitable pour le Canada d'énoncer une telle politique? A mon avis, une telle déclaration est opportune à l'heure qu'il est.

Le professeur Clarkson: Oui, tout cela me paraît parfaitement acceptable. Dans un sens nous sommes du même avis. Vous dites que nous annoncerions notre projet de faire revenir nos troupes au Canada, afin d'en réorganiser leur force éventuelle. Il ne s'agirait pas de démembrer l'OTAN en modifiant notre politique à son égard. Cette initiative, toutefois, comporte une révision de l'organisme même, et c'est soumettre le caractère technique de celui-ci à cette nouvelle orientation de notre politique.

M. Lewis: Pas tout à fait, ou je m'éloigne encore de votre point de vue. On peut théoriquement—et c'est très difficile à définir en termes précis—assigner une alternative à un organisme comme l'OTAN. Il peut assumer un rôle exclusivement défensif, comme il l'a fait jusqu'ici, ou celui de négocier avec les pays qui ont signé le pacte de Varsovie—que cette conception corresponde ou non à la réalité—ou que les deux possibilités se conjuguent; mais dans aucun de ces deux rôles, selon votre analyse que j'accepte, la participation directe du Canada est nécessaire.

Aussi, quand vous dites que le Canada se retire de l'OTAN, à supposer que cela devienne notre politique, vous ne préconisez pas nécessairement une révision de cet organisme par les pays européens; vous leur laissez simplement prendre la décision dans la mesure où ils veulent exercer un rôle de défense, jusqu'à quel point désirent-ils entrer en négociations et jusqu'où peuvent-ils concilier ces deux choix de l'alternative.

Je ne vois pas pourquoi, si le Canada se retirait de l'OTAN, en ce qui concerne sa contribution militaire, s'en trouverait le moindrement affecté le rôle des pays européens qui assument actuellement leur propre défense. N'est-ce pas vrai?

Le professeur Clarkson: Oui, et il s'ensuit que les pays européens eux-mêmes, une fois réorganisés, repenseraient à organiser leur propre défense.

M. Lewis: Cela m'amène à poser une dernière question à ce sujet. Du point de vue historique et, je crois, d'une logique *a priori*, n'est-il pas vrai qu'aussi longtemps que les pays de l'Europe occidentale pourront persuader les pays de l'Amérique du Nord de maintenir leurs forces militaires en Europe, ils le préféreront parce qu'ils se sentiront en plus grande sécurité; parce qu'ils pourront ainsi réduire leurs propres engagements militaires; et parce qu'ils seront en mesure de tirer des conclusions politiques d'une telle situation. C'est pourquoi, si jamais vous aviez l'intention de laisser l'Europe occidentale ne compter que

• 1155

sur ses propres moyens de défense, vous devrez les prévenir que nous avez décidé de mettre un terme à votre contribution militaire et non pas attendre qu'ils vous demandent de quitter leur territoire, ce qu'ils ne feront jamais.

Le professeur Clarkson: Oui, selon moi on devrait dire clairement que nous ne croyons plus nécessaire de partager sur la même base les frais de la défense européenne et que nous allons dépenser notre budget de défense surtout pour former un genre de force mobile destinée au maintien de la paix mais qui serait disponible pour répondre, en cas de nécessité, aux besoins de l'Europe et d'ailleurs; que l'Europe a maintenant rétabli son équilibre économique et que quelques-uns de ses pays se trouvent actuellement en meilleure posture que nous-mêmes sur le plan économique; qu'il n'y a plus de nécessité d'ordre économique pour subventionner la défense de l'Europe; et que, au fond, du point de vue politique, nous préférons voir maintenant l'Europe s'occuper elle-même de ses propres problèmes de défense. On pourrait certainement le déclarer clairement sans pour cela le faire sur un ton de défiance, d'agressivité ou d'inimitié.

M. Lewis: Certainement.

Le professeur Clarkson: On peut simplement le faire en conformité de notre réévaluation de la situation mondiale et en révélant comment nous entendons agir.

M. Lewis: Je voudrais vous poser deux ou trois questions sur la menace nucléaire, mais M. Brewin a une question supplémentaire à formuler, si vous le voulez bien, monsieur le président.

Le vice-président: Une question supplémentaire, monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur Clarkson, sauf erreur, vous proposez que non seulement le Canada modifie le rôle qu'il joue dans l'OTAN, mais que l'OTAN elle-même devrait réformer le sien. Je présume que ce nouveau rôle consisterait à négocier une détente, ou une réduction des armements dans l'Europe centrale, ainsi que d'autres initiatives de ce genre. D'après vous, l'OTAN est-elle l'instrument sur lequel on peut compter et qui serait le plus apte à atteindre cet objectif? Je suis porté à croire qu'il en est ainsi, mais j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Le professeur Clarkson: Mes vues sont plutôt contradictoires en l'occurrence. Je crois que, dans une certaine mesure, on peut se fier à l'OTAN pour négocier avec les pays du pacte de Varsovie, si l'on entend par là obtenir une compensation en échange d'un départ de l'Europe des forces canadiennes qui aurait pour effet de réduire les forces du pacte de Varsovie. A un tel niveau, deux organisations qui se suffisent à elles-mêmes peuvent sérieusement négocier entre elles. Je ne suis pas convaincu que l'OTAN puisse jouer un rôle constructif et à long terme dans ses négociations avec les pays de l'Europe orientale, car on en garde manifestement une image d'aggressivité. Elle est tellement reliée à la menace allemande contre la Pologne orientale, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique que je ne la juge pas moi-même comme un instrument approprié de négociations politiques.

Je la vois plutôt agir dans des accords militaires visant le retrait d'effectifs dans l'ensemble de l'Allemagne de l'Ouest, en face de l'Allemagne de l'Est comme entité. Peut-être a-t-elle encore un rôle à jouer sur le plan militaire ou dans le rétablissement d'un certain complexe de coordination militaire entre l'Europe occidentale et les États-Unis. Je crois qu'on peut l'affirmer sans pour cela prétendre que l'OTAN devrait être l'instrument de négociations politiques sur une restauration fondamentale de l'Allemagne. Ces observations répondent-elles à votre question?

M. Brewin: Oui.

M. Lewis: Pour enchaîner, le rôle de l'OTAN à titre d'instrument de négociation ne serait-il pas plus valable et efficace si les pays de l'Amérique du Nord n'en faisaient pas partie et si l'on avait une alliance de l'Europe occidentale en face d'une alliance de l'Europe orientale?

Le professeur Clarkson: Valable à l'égard de qui?

M. Lewis: De l'Europe orientale?

Le professeur Clarkson: Eh bien, je crois que nous anticipons fort sur l'avenir. Ce rôle pourrait réduire la menace qu'appréhendent les pays de l'Europe orientale de la part de l'Ouest, à condition qu'il ne s'exerce pas de façon à augmenter la menace allemande aux yeux des pays de l'Est. C'est là, je crois, le danger le plus grave. En matière de négociations, la jonglerie des facteurs est une question très délicate, et c'est l'évidence même; c'est pourquoi je ne nous vois pas concentrer notre attention sur l'OTAN pour y trouver une solution suffisante de toute la question européenne.

Si le problème d'ordre militaire est maintenant moins important mais que le problème politique demeure le principal facteur de l'instabilité de l'Europe, l'absence de solution de la question allemande—qui justifie l'existence de l'OTAN aussi bien que celle du pacte de Varsovie—est évidemment la principale cause de l'insécurité qu'on y constate.

Il est incontestable que les Russes sont traumatisés par l'Allemagne. Je me trouvais à Moscou l'été dernier. On nous y montre encore des exemples de destruction attribuable aux Allemands: tel palais, tel édifice, telle ville. Les Russes en sont encore impressionnés, comme les Polonais et les Tchèques. C'est la cause profonde du problème qui existe en Europe.

• 1200

M. Lewis: Je le reconnais. J'ai fait partie d'une délégation parlementaire qui a visité la Pologne il y a une vingtaine de mois. La crainte que ressent la Pologne envers l'Allemagne est tout à fait réelle. J'aimerais qu'on m'accorde encore quelques minutes pour vous poser la question suivante: Etant donné que la véritable menace qui pèse sur le monde est, selon vous, d'ordre nucléaire, affirmation qui me paraît exacte, quelle devrait être, en l'occurrence, la position du Canada par rapport à celle des États-Unis?

Le professeur Clarkson: Voilà un élément que je dirais des plus capital. En fait, dans le cadre d'une politique étrangère à la fois active et créatrice, le Canada pourrait jouer un rôle dans le contrôle des armes, ainsi que dans le désarmement nucléaire de certains secteurs. Par exemple, il pourrait y contribuer par le seul retrait de son matériel nucléaire en Europe. En matière de la défense du continent nord-américain, ce qui nous ramène à la question de NORAD, si nous pouvions limiter notre participation, ou nos rapports avec les États-Unis, au contrôle et à la limitation des armements, afin de dégager notre territoire d'armes nucléaires, nous réussirions, je pense, à atténuer partiellement la menace qu'inspirent tant les Russes que les Américains. Le grand danger pour notre monde actuel, c'est que les États-Unis sont en voie de relancer la course aux armements: engins antimissiles, engins à ogives multinucléaires, intercepteurs de missiles. Voilà un nouvel équipement qu'ils désirent installer, non sans hésitation, toutefois. Je puis concevoir que le Canada, eu égard à son opposition évidente au projet américain, propose aux États-Unis comme à la Russie, dans le cadre de cette stratégie décennale, le désarmement nucléaire du territoire canadien; bien sûr, ce n'est qu'un élément parmi bien d'autres, tels les océans où les sous-marins nucléaires auraient encore toute latitude d'agir; néanmoins, je pense que le Canada pourrait envisager une telle démarche pour réduire la tension dans l'univers, démarche qui me semble compatible avec le programme américain de défense, pourvu qu'il est clair que notre pays l'entreprend volontiers.

M. Lewis: Ne faudrait-il pas en conclure, outre les autres motifs qui ont été exposés, que le Canada ne devrait plus souscrire à l'accord NORAD?

Le professeur Clarkson: Peut-être suis-je plus ouvert que vous l'êtes quant à la formule concrète d'une telle organisation; quoi qu'il en soit, je puis concevoir que le Canada souscrive encore au NORAD ou à tout autre mode de défense nord-américaine, mais de manière différente. Je le vois s'entretenir avec les États-Unis au sujet du désarmement partiel de l'Amérique du Nord, mais sans oublier les impératifs de la sécurité continentale et de l'équilibre stratégique vis-à-vis l'évidente menace russe, afin de dissiper le climat actuel de tension. Je n'ai rien contre le fait d'appartenir à une association, mais je suis convaincu qu'il faut y définir son rôle, y poser des conditions d'adhésion, compte tenu de la conjoncture contemporaine. Nous devons entretenir des rapports étroits avec les Américains au sujet de la défense du continent, mais il nous faut leur faire comprendre que la menace d'engins balistiques nucléaires dans les cieux canadiens nous semble peser sur notre sécurité.

M. Lewis: Pourriez-vous être moins ouvert pour un instant et me répondre simplement à ceci: votre analyse du NORAD, tel qu'il est présentement constitué, ne vous amène-t-elle pas à conclure que le Canada devrait cesser d'y souscrire, quels que soient les autres entretiens de défense qu'il ait avec les États-Unis?

Le professeur Clarkson: Je vous répéterai ce que j'ai dit tantôt, soit que le Canada pourrait s'en dissocier, mais qu'il peut y adhérer, à la condition d'y repenser son rôle, lequel, à mon sens, consiste à assurer un contrôle des armements en Amérique du Nord.

M. Lewis: Au sein du NORAD, mais non pas selon les modalités actuelles, n'est-ce pas?

Le professeur Clarkson: C'est exact. Nos escadrilles, qu'elles disposent d'armes nucléaires ou classiques, n'attendraient pas les ordres de Colorado.

M. Lewis: Uniquement ceux des Américains en réponse à tout geste de la Russie, car l'essentiel de vos propos, je crois, c'est la nécessité d'un arrangement qui engloberait les deux grandes puissances au nord et au sud, pourrait-on dire, de notre pays, n'est-ce pas?

Le professeur Clarkson: Voilà.

M. Lewis: Alors, cela signifie, certes, que l'actuel accord NORAD n'est d'aucune utilité. Comment peut-on dire qu'il n'atteint pas ces buts?

Le professeur Clarkson: Il est tout à fait concevable de penser que le Canada devrait se dissocier de cet organisme et situer ses rapports à un différent

• 1205

niveau d'organisation. Un certain mode de communications s'impose, de toute évidence, avec les services américains de défense et de planification, car nous avons nos propres forces armées en Amérique du Nord. Ce qui m'intéresse, ce sont les répercussions de notre politique, ainsi que la formule concrète que nous devrions adopter, mais en l'occurrence, il y a fort peu matière à controverse, je pense.

M. Lewis: En effet. Toutefois, vous n'êtes pas, comme moi, nettement d'avis que le Canada devrait se dissocier du NORAD.

Le professeur Clarkson: C'est-à-dire que je m'inquiéterais aussi des répercussions de notre politique sur la pensée américaine. En ce qui touche des questions aussi délicates que celles de l'OTAN et du NORAD, il serait facile de mal interpréter le geste du Canada; il ne faudrait pas que Washington pense que nous agissons à l'encontre de leurs intérêts. Réellement, le problème revient donc à traduire notre politique

étrangère pour les Américains. A ce propos, nous aurions tout intérêt, à mon avis, à les éduquer davantage, à améliorer, en un sens, nos relations publiques, pour qu'ils soient au courant de la nature et des buts de notre politique, au lieu d'avoir à lire dans le *Washington Post* que le Canada se retire du NORAD. Le Canada doit repenser son rôle; d'ailleurs, certains ouvrages ont paru aux Etats-Unis afin d'expliquer notre attitude et de l'élucider. Comme vous le savez, peu d'ouvrages canadiens sont publiés chez nos voisins, à cause des lois tarifaires américaines. Néanmoins, j'envisage un effort sensiblement accru de la part du Canada pour expliquer sa politique aux Américains et cesser d'être, à leur yeux, la terre des Esquimaux du Grand Nord. Le Canada peut mettre en évidence son autonomie de pensée et faire voir que certaines politiques qu'il entend poursuivre lui semblent également dans l'intérêt des États-Unis. J'hésite toutefois à vous répondre catégoriquement, car il faut se rappeler que tout geste peut donner lieu à diverses interprétations, sur lesquelles repose l'entendement éventuel de notre politique.

M. Lewis: Je vous remercie.

Le vice-président: Monsieur Nesbitt.

M. Nesbitt: J'aurais trois questions à vous poser, professeur Clarkson. Premièrement, vous conviendrez avec moi, je pense, que la question de l'OTAN doit s'intercaler à tous les autres aspects internationaux de la politique étrangère qui nous concernent. Nombre de Canadiens ont fait connaître leurs vues à ce sujet, mais M. Escott Reid est le premier peut-être qui a émis l'idée que dans 25 ou même 50 ans, les deux principaux problèmes auxquels notre monde devra se mesurer, c'est l'aide aux pays en voie de développement, domaine qui vous touche, bien entendu, et la normalisation des rapports entre la Chine et l'Occident.

Tout d'abord, quant au rôle que le Canada peut jouer en matière de l'aide aux pays sous-développés, on trouvera très peu de Canadiens, je pense, qui s'y opposent en général. Vous-même, croyez-vous que nous devrions généraliser cette aide, à mesure qu'elle s'accroît, par l'entremise de l'ONU ou d'un autre organisme, ou bien fournir davantage une aide peut-être bilatérale ou autre dans certaines régions, telles que l'Amérique latine ou les Indes occidentales?

Le professeur Clarkson: Essentiellement, notre aide devrait rester bilatérale. Je ne suis pas convaincu que cette forme d'aide soit mauvaise, comme certains le prétendent. Dans la mesure où l'ONU peut canaliser de manière productive l'aide fournie par le Canada, il est certes utile que nous collaborions avec les agences de l'ONU ou avec d'autres organismes internationaux, mais c'est une formule qu'il faudrait remettre en question pour chaque type de projet. Il se peut, lorsque des questions culturelles sont en jeu, que l'aide technique ou éducative se prêtent mieux à l'intervention de certains organismes internationaux, mais sur le plan politique, je crois qu'il faut aussi envisager pareille aide comme un rapport fondamentalement bilatéral, car le Canada, pour des motifs purement économiques, ne peut prévoir une politique d'aide massive que s'il fait appel au secteur industriel national. Le fondement économique de ma proposition, c'est que notre économie opère un certain déplacement, soit du secteur de la défense à celui de l'aide. Il me semble impossible à la fois de tenir compte de la balance des paiements et d'autres facteurs et de mettre en oeuvre un très vaste programme d'aide qui ne soit pas jugé essentiellement bilatéral. On peut invoquer beaucoup d'autres motifs

• 1210

d'ordre divers, comme donner aux jeunes l'occasion d'oeuvrer dans les pays en voie de développement. Nous pourrions nous spécialiser dans certains domaines, tels que l'aménagement de routes, si c'est là un besoin pressant en Afrique, ou bien participer financièrement à d'autres entreprises que nous savons être nécessaires. Nous pourrions en faire une initiative canadienne et développer une forme spécialisée d'aide industrielle.

M. Nesbitt: En supposant que nous adoptions une formule bilatérale, croyez-vous que notre aide devrait être concentrée dans certaines parties du monde, ou bien être davantage généralisée?

Le professeur Clarkson: Les arguments pour la spécialisation de l'aide l'emportent, à mon avis. Il y a, bien entendu, un certain nombre de facteurs à considérer. Faut-il aider les pays les plus pauvres ou ceux qui se portent assez bien? Ceux qui offrent des perspectives économiques intéressantes, ou bien ceux dont la situation paraît sans espoir?

M. Nesbitt: Ne croyez-vous pas que l'aide doit être fonction de la capacité à la fournir?

Le professeur Clarkson: Nombre de facteurs entrent en ligne de compte. D'une manière générale, je dirais que c'est en Afrique que notre aide est la plus productive en ce moment, et ce, pour plusieurs raisons: premièrement, la prédominance des pays francophones sur le continent africain; deuxièmement, la nécessité qu'il y a d'une telle aide; troisièmement, le potentiel de développement qui est si élevé, justement parce que le niveau actuel d'expansion économique est si bas; quatrièmement, nous avons déjà établi des rapports particuliers des plus productifs avec certains pays africains, telle la Tanzanie. En outre, aucun problème linguistique ne se pose, on y parle le français ou l'anglais; donc, l'Afrique se révèle propice pour un certain nombre de bonnes raisons.

La région des Caraïbes me paraît aussi propice; d'ailleurs, nous avons avec elle des contacts étroits. D'autre part, je préfère l'Asie à l'Amérique latine pour des motifs analogues. En Asie, le développement actuel est fort prometteur, les besoins sont immenses, tandis qu'en Amérique latine, la situation

est tout à fait différente. Il est difficile, pour nous qui sommes dans l'opulence, de porter de tels jugements sur ces pays généralement très pauvres. Néanmoins, il me paraît inutile de fournir une aide importante à un pays dont le régime politique frustre toute tentative de développement.

M. Nesbitt: Venons-en maintenant à la deuxième question, plus précisément celle de l'OTAN et de l'organisation connexe qu'est le NORAD. Le mémoire que vous avez présenté—et que je trouve bien fait, permettez-moi de vous le dire—présuppose, à mon sens, une certaine détente, qui est appelée à s'intensifier de manière continue dans un avenir raisonnablement prévisible, entre les États-Unis et l'Union soviétique. Bien que la chose semble probable en ce moment, on conviendra, je pense, qu'il est parfois un peu difficile d'anticiper sur les politiques qu'adopteront les futurs gouvernements totalitaires d'autres pays. Pareils gouvernements agissent quelquefois suivant des motifs un peu différents des nôtres. Ne trouvez-vous pas risqué que nous n'envisagions qu'une seule éventualité, soit celle que les rapports russo-américains s'amélioreront progressivement?

Le professeur Clarkson: Je présuppose non pas un progrès soutenu, mais un certain équilibre. D'une certaine manière, les relations entre ces deux pays se sont considérablement améliorées, ces quinze dernières années, soit depuis la mort de Staline. Je ne prévois pas de changement radical dans ces relations. Les divergences d'ordre idéologique, si elles sont nettes, perdent un peu de leur signification, en fait.

M. Nesbitt: Pardon, monsieur Clarkson, cela, je vous l'accorde, mais comme ces pays, dont l'Union soviétique, sont dotés de gouvernements totalitaires dont les dirigeants changent parfois brusquement, ne croyez-vous pas qu'il est vraiment dangereux d'asseoir notre politique étrangère et les programmes de défense qui en découlent sur le principe que la politique soviétique actuelle, mettons, demeurera inchangée?

Le professeur Clarkson: Je ne suppose pas que le régime soviétique ne subira aucune modification. Au contraire, force nous est d'admettre, je crois, que la situation s'est empirée depuis que M. Khroutchev a été limogé. Moscou a connu une recrudescence du

• 1215

stalinisme, comme en témoignent les procès intentés à certains écrivains, mais l'Europe orientale aussi, ainsi qu'en fait foi l'invasion de la Tchécoslovaquie. Je dirais que les chefs politiques qui prendront la relève d'ici une dizaine d'années seront aussi prudents, aussi totalitaires que l'actuel tandem Brezhnev-Kossyguine. Ce sont les gens qui émergeront du Komsomol et des syndicalistes; on ne peut s'attendre d'eux qu'ils soient plus libéraux que les dirigeants actuels, mais je vois nullement pourquoi ils seraient plus agressifs qu'eux sur le plan international.

M. Nesbitt: J'aurais une autre question à poser. A l'heure actuelle, il semble généralement admis que l'Union soviétique néglige tant soit peu ses intérêts, réels ou imaginaires, en Europe occidentale et peut-être aussi en Amérique du Nord, à cause des ennuis qu'elle éprouve présentement avec la Chine. Envisagez-vous un rapprochement éventuel des chefs de file, actuels ou futurs, à Pékin et à Moscou?

Le professeur Clarkson: Dans l'immédiat, non.

M. Nesbitt: D'accord, mais dans une dizaine d'années, mettons?

Le professeur Clarkson: La chose est possible, bien sûr, mais fort peu probable, car la situation est assez tendue en ce moment; la presse nous a signalé dernièrement certains incidents de frontière. On ne peut vraiment pas espérer que l'actuel régime chinois se libéralise.

M. Nesbitt: Supposons que, d'ici dix ans, il y ait un rapprochement, malheureux peut-être à notre point de vue et à celui d'autres pays, entre Moscou et Pékin, croyez-vous que cela intensifierait la menace qui pèse sur les États-Unis?

Le professeur Clarkson: Non, un tel rapprochement l'atténuerait, en un sens. Posons l'hypothèse que la politique militaire mondiale d'aujourd'hui, essentiellement conservatrice, vise à maintenir le *statu quo*. Or, les Russes sont fort conscients nous le savons, du péril nucléaire, ils sont manifestement lancés dans la course aux armements avec les Américains, ceux-ci ne voulant pas être devancés par ceux-là. Mais un rapprochement entre Pékin et Moscou, à mon avis, serait fondamentalement assujetti aux conditions posées dans l'optique militaire mondiale des Russes. C'est d'ailleurs l'une des raison de la rupture sino-soviétique. Les Chinois estiment que la Russie a conclu un pacte avec l'impérialisme américain. Je m'imagine mal un rapprochement où, à l'inverse, l'Union soviétique se rallierait à une politique étrangère exaspérée de la Chine.

M. Nesbitt: Permettez-moi de vous poser deux autres questions. Supposons que: a) seule la politique soviétique à l'égard de l'Occident devienne de plus en plus agressive ou b) qu'il y ait un rapprochement, d'ici dix ans, entre l'Union soviétique et la Chine rouge, et que les dirigeants américains, dans l'un ou l'autre cas, estiment que leur pays est beaucoup plus menacé qu'auparavant; supposons encore que

nous ayions largement renoncé, entre-temps, à nos engagements militaires envers l'OTAN et le NORAD, croyez-vous que les États-Unis toléreraient l'existence d'une telle zone neutre, au nord de leur territoire, s'ils se croient en danger? Autrement dit, si les Américains jugent qu'une grave menace pèse sur leur sécurité nationale, permettront-ils, selon vous, qu'il y ait immédiatement au nord d'eux un vaste secteur démilitarisé, contigu à leur frontière, soit le Canada dont l'économie, même à des fins pacifiques, rejoint la leur sous bien des aspects?

Le professeur Clarkson: Cela dépend largement de la manière que s'effectuera le désarmement nucléaire du Canada. Évidemment, il est concevable que l'équilibre mondial fondamental des forces militaires soit rompu et sensiblement modifié, ce qui pourrait remettre en question la pensée américaine en matière de défense, mais aussi la nôtre. Au cas où l'hypothèse que vous posez, fort improbable à mon avis, se réalise, nous examinerions de nouveau votre position, sans doute, pour en venir à la conclusion, comme vous le supposez, que les Soviétiques ne se sont pas conformés à la partie de l'accord concernant le désarmement nucléaire du Canada. Par conséquent, je pense que nous remettrions toute la chose en question. Quant à savoir si les Américains permettraient la démilitarisation du Canada, je suppose que leur propre organisation de défense, de toute façon, serait déjà orientée sur la menace russe. Je ne vois pas les choses comme vous. Vous supposez que l'équilibre mondial des forces serait rompu au point que le Canada aurait à réviser sa politique militaire, mais même si la chose se réalise, cela importerait peu, à mon avis. Une fois que la situation est à ce point grave, ce n'est pas une petite puissance comme le Canada qui pourra changer grand-chose.

M. Nesbitt: Dans le domaine international, la vie nous réserve des surprises qui sont parfois désagréables.

• 1220

Si nous diminuons notre rôle militaire au sein de l'OTAN, sans nous en retirer complètement, comme au sein du NORAD, croyez-vous que les États-Unis pourraient demander, peut-être même exiger catégoriquement, en vue de leur sécurité, que certaines bases navales et militaires au Canada soient utilisées?

Le professeur Clarkson: Non, si nous faisons les choses correctement. L'essentiel, c'est de prévoir une réduction des forces armées dans la partie septentrionale de l'Amérique du Nord de telle sorte que les États-Unis et l'Union soviétique soient également persuadés que les risques provenant du nord sont notablement atténués. Il est évident que votre question sous-entend des problèmes technologiques et militaires, car il importe de moins en moins pour les services américains de défense qu'il y ait des bases aériennes ou navales au Canada.

M. Nesbitt: Enfin, il s'agit des divers équipements en cause, ce qui est d'ordre technique.

Le professeur Clarkson: Ce que je propose, ce n'est pas un retrait unilatéral, mais une diminution négociée de la tension créée par les grandes puissances, alors que le Canada y contribuerait par un geste concret intéressant une partie de son territoire, soit la route nord-sud.

M. Nesbitt: Oui, j'ai bien saisi l'argument. Toutefois, si les États-Unis estiment, chose qui ne me semble pas improbable, que le Canada ne contribue pas à l'effort du NORAD, ou du moins qu'il s'en dissocie graduellement, est-ce qu'ils n'en viendraient pas à croire qu'ils doivent prendre en main la défense de l'Amérique du Nord?

Le professeur Clarkson: En pareil cas, c'est dire que nous aurions failli à la tâche que nous nous étions fixés.

M. Nesbitt: Ce qui entraînerait la mise en service de certaines bases au Canada. Croyez-vous alors que nous passerions, aux yeux de l'univers, pour un pays neutre, au même titre que la Suède ou la Suisse, ou bien pour une province militaire quelconque des États-Unis?

Le professeur Clarkson: Pour ma part, je ne m'imagine pas les États-Unis nous imposant des bases militaires en temps de paix pendant que nous-mêmes, nous cherchons à renégocier les accords de défense. Cela me semble invraisemblable, à moins que les militaires ne prennent le pouvoir aux États-Unis.

M. Nesbitt: La paix est chose fort relative dans notre monde moderne, n'est-ce pas? Une dernière question. Il me semble que toutes les questions prennent beaucoup de temps ce matin.

Le vice-président: Des questions brèves appelleraient peut-être des réponses brèves. C'est ce qu'il faudrait tenter désormais, car le temps commence à nous manquer. J'ai cinq autres noms sur ma liste, soit MM. Allmand, Nowlan, Prud'homme, Gibson et Cafik, dans l'ordre.

M. Nesbitt: Permettez-moi de poser une autre question, brève celle-là. En cas d'un grave conflit entre les États-Unis, d'une part, et l'Union soviétique ou la Chine, sinon les deux, d'autre part, êtes-vous d'avis que le Canada pourrait s'en tenir à l'écart, étant donné l'aspect géographique de la situation: Détroit, Montréal, la Voie maritime, et ainsi de suite?

Le professeur Clarkson: Si les hostilités prennent une telle tournure, monsieur Nesbitt, nous n'aurions pas beaucoup le temps d'y penser, je crois.

M. Nesbitt: Assez juste.

Le vice-président: Merci, monsieur Nesbitt. Avant que j'appelle M. Allmand, je demanderais au Comité s'il consent à ce que nous ajoutions en appendice au compte rendu d'aujourd'hui le texte que le professeur Clarkson a distribué à l'avance, y compris son résumé et les notes supplémentaires.

Des voix: D'accord.

(*Voir l'appendice ci-joint*)

M. Allmand: Monsieur le professeur Clarkson, je veux également vous faire mes compliments pour votre mémoire. Je trouve vos conseils les plus persuasifs que nous ayons eu jusqu'ici. Bien que quelques-unes de mes questions aient déjà été posées, je voudrais éclaircir dans mon esprit certains des propos que vous avez tenus.

Est-ce que vous soutenez qu'une fois que nous aurions décidé du meilleur rôle que nous puissions jouer et, peut-être, le meilleur rôle que l'OTAN puisse jouer comme ensemble, nous devrions nous présenter devant l'OTAN non pas avec un ultimatum ni avec une position rigide mais plutôt pour négocier le rôle que nous croyons nous revenir et celui que nous croyons revenir à l'OTAN? Est-ce que j'interprète correctement ce que vous avancez?

Le professeur Clarkson: Oui.

M. Allmand: Pour aller plus loin donc, je pense que pour que cette négociation soit significative, il ne faudrait pas nous engager au-delà d'un certain point. Autrement dit, même si nous étions disposés à faire certaines concessions quant à notre position, il ne faudrait pas aller au-delà d'un certain maximum ni en deçà d'un certain minimum. Est-ce que vous voyez aussi les choses de cette façon?

Le professeur Clarkson: Quelle sorte de maximum et de minimum?

M. Allmand: Vous savez, vous avec fait certaines suggestions dans votre mémoire et je penche passablement de leur côté. Vous suggérez aussi que nous nous présentions devant l'OTAN en disant: «Voici ce que, d'après nous, devrait être le rôle du Canada. Voici ce que, d'après nous, devrait être le rôle de l'OTAN. Négocions. Échangeons nos vues là-dessus.» Il se peut que nos suggestions rencontrent une

● 1225

opposition obstinée au sein de l'OTAN. Je suis porté à croire que si nous pensons sérieusement à négocier, nous accepterons de céder un peu. Cependant, je suis convaincu qu'avant de nous lancer dans de pareilles négociations, il nous faudrait aussi décider quels doivent être les secteurs de compromis, et peut-être que nous aurions aussi à poser jusqu'à un certain point des ultimatums en disant: «Si vous insistez là-dessus, nous nous retirons».

Le professeur Clarkson: Bien, dans la mesure où nous voulons diminuer de façon notable, disons, sur une période de dix ans, les crédits que nous affectons aux forces armées, si quelqu'un venait nous dire que nous devrions les augmenter, je pense que nous ne considérerions pas très sérieusement une idée de ce genre. Dans le contexte des négociations internationales, le mot *ultimatum* est un mot très fort, et, à mon avis, nous ne réussirions pas à atteindre notre objectif, qui est d'inciter les puissances européennes en particulier à repenser les accords de défense, si d'une part nous réclamons un réexamen, en donnant l'impression que les choses devraient être repensées, et que, en même temps, nous disons que notre opinion est faite sur tel ou tel problème et que ces questions ne sont pas négociables. Il s'agirait de régler les détails et c'est pourquoi j'hésite à dire si on devrait démonter l'OTAN ou la maintenir. Ces questions finiront par être réglées. L'important, c'est la somme des crédits que nous affectons à certains domaines, défense et assistance, notre désir de favoriser un accord en Europe: ce sont certains objectifs fondamentaux qu'il n'y a pas lieu de présenter sous forme d'ultimatum, parce qu'on ne saurait donner à l'Union soviétique un ultimatum lui disant qu'elle doit négocier au sujet de l'Allemagne de l'Ouest, de Berlin ou de la frontière orientale de l'Allemagne. Ce sont là des objectifs que nous voulons voir atteints, disons, au cours de la prochaine décennie. Nous considérons inadmissible que la situation qui règne en Europe se poursuive indéfiniment, avec la source fondamentale de tension et d'instabilité qui l'accompagne, mais ce n'est pas là le genre de chose que l'on présente sous forme d'ultimatum.

M. Allmand: Peut-être ai-je employé le mauvais terme. Je voulais dire «catégorique».

Le professeur Clarkson: Pour répondre à votre question, je dirai que nous aimerions, je pense, énoncer clairement ce qu'est en gros notre position, et c'est pourquoi nous réclamons un réexamen, car nous sommes d'avis que de par leurs actes la France, certainement, et l'Angleterre aussi, ont ces dernières années réexaminé leur position, et il faudrait coordonner et reformuler le tout.

M. Allmand: Je crois comprendre également selon votre analyse qu'il n'y a pas eu à l'OTAN suffisamment de coordination et de rationalisation en ce qui concerne le rôle que les États membres pourraient jouer, et qu'on pourrait travailler davantage à rendre ces rôles plus complémentaires. Par exemple, vous avez avancé que le Canada pourrait jouer un rôle plus expérimental au sein de l'Alliance occidentale. A mon avis, si nous procédions aux échanges de vues qui s'imposent avec nos alliés de l'OTAN, nous pourrions probablement faire un travail beaucoup plus rationnel qu'actuellement. En ce qui concerne les objectifs de politique étrangère assignés à l'OTAN comme ensemble, l'emploi des pays de l'OTAN a été totalement orienté vers l'implantation de la détente et de la paix en Europe. N'est-ce pas exact? A votre avis, y a-t-il actuellement, au sein de l'OTAN, suffisamment de rationalisation et de coordination entre les différents États membres?

Le professeur Clarkson: Et bien, vous vous placez maintenant à deux niveaux différents: la rationali-

● 1230

sation, qui touche au plan militaire, et la collaboration, qui touche au plan politique.

M. Allmand: Oui, mais je les vois liés l'un à l'autre.

Le professeur Clarkson: Et bien, en ce moment, ils ne le sont pas. C'est là un problème.

M. Allmand: Oui, c'est bien cela.

Le professeur Clarkson: La France a sa propre politique vis-à-vis les communistes, avec sa conception bilatérale des relations avec l'Union soviétique, avec la Tchéchoslovaquie, avec la Pologne, et elle a une politique passablement indépendante en ce qui concerne le monde communiste. Et même, en un sens, sa politique militaire est probablement plus intégrée, parce que les troupes sont là et qu'elles sont en puissance dans l'organisation de l'OTAN, ou elles y seraient s'il survenait un conflit. Mais ma réponse serait à peu près la même que celle que j'ai faite à M. Brewin, c'est-à-dire qu'on devrait penser au problème militaire qui se pose en Europe, de même qu'au problème politique. Sur une prospective de dix ans, notre intérêt devrait se porter sur l'évolution politique de l'Europe, et si on entreprend de discuter et de négocier le problème politique, le problème militaire devrait vraiment pouvoir se résoudre de lui-même. Nous sommes très obsédés par la question militaire; c'est d'abord et avant tout, je pense, parce que nous n'abordons pas les problèmes politiques fondamentaux. Je me rappelle que M. Escott Reid disait, lors d'une conférence de la C.I.I.A., il y a quelques années, que lorsqu'il était ambassadeur à Bonn, c'est-à-dire de 1959 environ, jusqu'à 1961 ou 1962, la question allemande ne faisait l'objet d'aucune discussion fondamentale parmi les puissances alliées. J'ai trouvé cela très révoltant. Il y avait une crise à propos de Berlin et il y avait des problèmes en Allemagne. Personne n'essayait de poser la question allemande dans le sens d'une recherche d'un règlement de base, et c'est là le genre de chose que, à mon avis, nous ne devrions pas permettre plus longtemps. Je ne dis pas qu'il suffira de poser le problème pour trouver une solution, mais je serais porté à penser que sur une période de dix ans, cela n'a rien d'utopique. Si l'on y regarde de près, l'Allemagne de l'Est a été stabilisée par le mur de Berlin; elle possède maintenant une viabilité économique qu'elle n'avait pas auparavant. Selon des observateurs occidentaux, le régime jouit d'un appui politique. Le professeur Jean Smith, de l'Université de Toronto, est de ceux-là. Cela donne à l'Allemagne de l'Est une plus grande stabilité vis-à-vis l'Allemagne de l'Ouest, et il existe une possibilité de négociation qui ne met pas simplement en présence d'une part la forte puissance ouest-allemande contre d'autre part, une Allemagne de l'Est chancelante. Il y a maintenant une base de négociation et de discussion, et ce qu'il faut en partie, c'est que l'on puisse poser des questions, si c'est là le style Trudeau, je pense qu'on devrait l'appliquer sur le plan international.

M. Allmand: Merci.

Le vice-président: Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'ai maintenant moins de questions que j'en avais avant, vu les questions déjà posées. J'aimerais d'abord poser au professeur Clarkson quelques questions que M. Lewis a abordées, car il a mentionné quelques-uns des points dont je veux parler, bien qu'il les ait peut-être abordés sous un angle différent. Il a parlé du plan Harmel. Je pense que votre document est des plus stimulants, de même que la présentation de votre thèse, mais je suis surpris que vous demandiez un nouvel examen, étant donné le plan Harmel élaboré il y a peu de temps et, si j'ai bien compris, sur votre initiative. Je me demande si vous pourriez brièvement nous dire comment vous conciliez d'une part l'examen auquel le plan Harmel a donné lieu, il y a moins d'un an et demi, avec votre opinion selon laquelle le Canada devrait de nouveau demander un réexamen de l'OTAN?

Le professeur Clarkson: Monsieur Nowlan, cette réévaluation se ferait dans le sens de la déclaration du Canada dans laquelle ce dernier annonce son intention de donner, au cours de la prochaine décennie, une nouvelle orientation aux ressources qu'il consacre à la politique étrangère et je pense, par conséquent, que cette déclaration suppose une position revisée vis-à-vis l'OTAN, de sorte qu'elle rend nécessaire une réévaluation d'un genre différent.

M. Nowlan: En fait, les nouveaux facteurs dont vous avez déjà parlé aujourd'hui, et que vous avez également mentionnés dans votre mémoire, c'est-à-dire l'avènement d'un nouveau gouvernement et la déclaration du Canada, entraînent par le fait même un nouvel examen.

Le professeur Clarkson: A quoi il faut ajouter l'avènement d'un nouveau régime à Washington. Il y a un facteur qui s'est passablement modifié par rapport à il y a quelques années: il s'agit de l'intention des Américains de se retirer du Viet-nam.

M. Nowlan: Oui.

Le professeur Clarkson: Cela nécessitera peut-être une couple d'autres années. C'est de toute évidence un problème qui n'est pas facile. D'une façon générale, on observe un repli de la participation militaire active des Américains en Asie. Probablement que partout dans le monde on peut observer une semblable diminution de l'excroissance américaine en matière d'engagements militaires, et je suis porté à croire qu'il serait énormément à l'avantage des Etats-Unis qu'ils jugent bon que l'on procède à une renégociation de la situation européenne.

● 1235

M. Nowlan: Je ne vais pas poursuivre là-dessus pour l'instant. Je ne vais pas poursuivre là-dessus, point, parce que je n'aurai pas l'occasion d'interroger de nouveau. J'aborde maintenant l'autre point qui m'inquiète, même si nombre de nos objectifs sont, ainsi que l'a dit M. Allmand, très constructifs tout en posant un défi à nos capacités. Peut-être que sur certains points je suis comme M. Lewis. Je ne suggère pas un changement qui s'inspirerait de données

purement intellectuelles, mais peut-être qu'elles sont théoriques, et je me demande jusqu'à quel point ce changement se ferait en pratique. Par exemple, en ce qui concerne l'Allemagne, vous avancez qu'on devrait insister sur le secteur économique, sur le secteur politique, et ensuite sur le secteur militaire, et à partir du moment où vous posez la question allemande—dans votre mémoire, vous dites qu'elle est peut-être l'épine au coeur de certains problèmes—vous touchez à l'autre côté de la médaille, n'est-ce pas, en ce sens que théoriquement les européens de l'Ouest devraient s'occuper de leur propre défense. Mais n'est-ce pas du fait même de l'existence de l'OTAN que d'autres pays, ailleurs qu'en Europe de l'Ouest ont en quelque sorte dilué la menace allemande, pour autant que les Européens de l'Est, et spécialement la Russie, sont en cause?

Le professeur Clarkson: Non. Mon analyse aboutirait plutôt au contraire. Malheureusement, l'OTAN a accru chez les Européens de l'Est l'idée d'une menace venant de l'Allemagne, parce qu'elle a aboutit au réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, je ne suis pas d'accord avec votre dernier point.

M. Nowlan: N'hésitez pas à manifester votre désaccord. J'essaie simplement de rationaliser le conflit qui est dans mon esprit. Vous dites que l'idéal serait que les Allemands de l'Ouest défendent les Allemands de l'Ouest, et je suis d'accord là-dessus. . .

Le professeur Clarkson: Qu'est-ce qui vous fait dire cela?

M. Nowlan: Je pensais que vous aviez dit déjà que les Européens de l'Est faisaient contrepoids aux Européens de l'Ouest. Vous avez parlé du problème allemand et de notre retrait, et lorsque vous parlez de notre retrait, à titre de pays nord américain, je suppose que vous parlez également du retrait des Américains de l'OTAN, n'est-ce pas?

Le professeur Clarkson: Oh non! Il faudrait tenir compte de ce que feraient les Américains.

M. Nowlan: Quand vous avancez, dans votre thèse, que le fait que les Européens de l'Est soient en équilibre avec les Européens de l'Ouest ouvre ainsi la voie à l'exploration de la question allemande, de la question berlinoise, et de certains autres problèmes connexes, il est alors certain que si nous avons le pouvoir de faire celà, notre retrait doit être suivi du retrait des Américains en Europe. Quelle est votre opinion là-dessus?

Le professeur Clarkson: Mon opinion là-dessus, c'est qu'il est très peu probable qu'il se produise un retrait complet des troupes américaines en Europe tant qu'on n'aura pas réglé les questions de Berlin et de l'Allemagne.

M. Nowlan: Cela laisse alors. . .

Le professeur Clarkson: La raison la plus évidente de ce que j'avance, c'est que toute la question de Berlin est encore une affaire qui regarde quatre puissances, et si périmé et anachronique que cela puisse être, c'est là une situation qui est au coeur du problème, et on ne saurait s'attendre que les Américains se retirent avant qu'on trouve une solution. Leur retrait ferait partie de la solution.

M. Nowlan: Alors, est-ce que cela ne dilue pas en quelque sorte certaines de vos opinions sur la contribution du Canada, que l'on admet insignifiante en termes d'effectif bien qu'il se peut que sur le plan psychologique il y ait contribution, et ne pensez-vous pas que notre retrait de l'OTAN ne va pas vraiment ouvrir la voie à un équilibre entre européens de l'Ouest et Européens de l'Est tant qu'on n'aura pas résolu le problème américain? Je ne vois tout simplement pas comment vous pouvez soutenir votre point de vue.

Le professeur Clarkson: Pourriez-vous répéter? Tant qu'on n'aura pas résolu le problème américain? Ou voulez-vous dire le problème allemand?

M. Nowlan: Vous dites que notre retrait aura pour effet de rendre à déplacer l'attention vers l'équilibre qui existe entre Européens de l'Ouest et Européens de l'Est. Je soutiens que vous oubliez les États-Unis parce que par notre retrait, nous ne pourrons pas vraiment ouvrir la voie à une solution du problème de Berlin, comme vous l'avez déjà dit, ou de la réunification de l'Allemagne, et d'autre avant vous ont avancé que la question allemande se présentera vraiment au dernier stade. Il y aura les États-Unis et la Russie, les Européens de l'Ouest et les Européens de l'Est, puis enfin, au bas de la liste, ou dans les cercles concentriques, le problème de Berlin et le problème allemand.

Le professeur Clarkson: Non, je n'oublie pas les États-Unis. C'est vraiment un point central de mon analyse que si nous agissions de nous-mêmes, nous prendrions de ce fait une initiative de nature à amener les Américains à négocier, c'est-à-dire que nous mettrions en branle le processus d'un changement, et nous ne sommes pas insignifiants. Je n'ai pas dit que notre rôle principal est insignifiant.

M. Nowlan: Non, vous ne l'avez pas dit.

Le professeur Clarkson: Il se peut que vous ayez interprété mes propos comme si je voulais parler

• 1240

d'un rôle sans importance, mais l'importance du rôle relativement mineur que nous jouons à l'OTAN, alors que nous sommes toujours membre de l'OTAN, est telle que si nous déclarons que nous voulons réorienter par certains gestes l'ensemble de notre politique étrangère, et plus particulièrement en ce qui concerne l'Europe, pareille déclaration, accompagnée d'un appel en vue d'une réévaluation de l'OTAN et aussi, a mon avis, de l'objectif précis qu'est la solution de la question allemande, point central de la tension entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, cela, dis-je, ferait partie d'un tout, et nous continuerions à nous efforcer d'assurer que se maintienne le processus de la renégociation entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Donc, le rôle des États-Unis est évidemment fondamental, et le rôle du Canada dans cette affaire est d'agir comme une sorte de catalyseur.

M. Nowlan: Je vois. Vous ne pensez pas que nous pourrions jouer un rôle de catalyseur même en restant dans l'Alliance, en ce qui concerne certains problèmes qu'il faut de toute nécessité résoudre.

Le professeur Clarkson: Mais cela se ferait au sein de l'Alliance en ce sens que nous mettons les choses en train dès maintenant.

M. Nowlan: Mais utiliser, pour ce que cela vaudrait, le fait de notre retrait et de notre départ comme facteur de négociation, si c'en est un, au lieu de mettre cartes sur table avant, et dire: nous partons et que nous espérons que vous ferez telle et telle chose, je me demande si cela n'est pas mettre la charrue avant les boeufs, et je demande aussi qu'est-ce qui nous empêche, dans la position que nous occupons actuellement, de stimuler la discussion.

Le professeur Clarkson: Nous n'avons pas eu beaucoup de succès jusqu'ici, ce faisant . . .

M. Nowlan: Non, j'en conviens . . .

Le professeur Clarkson: . . . et je n'accepte pas l'analogie que vous faites avec le jeux de cartes. La question n'est pas que les soviétiques ignorent nos cartes. Ils savent que la discussion est en cours. La population canadienne saura assez vite ce qu'aura donné le réexamen de la politique étrangère, et . . .

M. Nowlan: L'analogie avec le jeu de cartes . . .

Le professeur Clarkson: . . . je pense que nous devrions porter notre effort de pensée du côté d'une réduction réciproque des effectifs, mais quant à décider si oui ou non nous devons garder là-bas nos forces armées jusqu'à ce que les Soviets, d'une façon ou d'une autre, retirent une ou deux divisions de la Pologne, je crois que c'est là quelque chose qui ne dépend pas de nous. A mon avis, on devrait, pour être plus réaliste, supposer que si nous diminuons nos engagements en Europe, en diminuant les forces armées qui y oeuvrent activement, à la longue, il se fera une certaine pression sur les soviétiques et les Européens de l'Est pour qu'ils réduisent leurs forces armées.

M. Nowlan: J'aimerais aller plus loin dans ce domaine, mais le temps passe. J'aimerais poser une autre question sur un sujet qui n'a pas été abordé ici, et peut-être ne le sera-t-il pas, bien que vous l'ayez certes soulevé dans votre mémoire et que vous en ayez fait mention ce matin. Je parle de la teneur nationale de notre politique extérieure, qui doit de toute évidence refléter les divers éléments de notre pays. Cela m'emmène à la question de la présence que peut avoir une nation dans les affaires extérieures. Il est indéniable que le Québec est dans ce cas, lui qui s'intéresse également aux relations avec l'étranger, et je me demande comment vous conciliez les deux, ou bien est-ce que vous restreindrez l'un pour permettre à la teneur nationale de la politique extérieure de se développer à plein?

Le professeur Clarkson: Je ne vois aucune. . .

M. Nowlan: Ou bien voyez-vous là un conflit quelconque?

Le professeur Clarkson: . . . difficulté fondamentale, pourvu qu'il y ait de-la bonne volonté des deux côtés, tant du côté d'Ottawa que du côté du Québec. Il me semble que la contribution originale et constructive que le gouvernement du Québec pourrait apporter à la politique étrangère du Canada est inutilisée et que, plus particulièrement en ce qui concerne les relations avec la France ou les relations avec les pays francophones, c'est de toute évidence les Canadiens francophones qui mettraient en œuvre nos programmes d'assistance aux pays francophones.

M. Nowlan: Non, mais en tant que gouvernement du Québec ou en tant que partie du gouvernement du Canada?

Le professeur Clarkson: L'un et l'autre. L'Ontario a une politique étrangère en ce sens que nous envoyons des missions commerciales en Europe. Cela fait partie de la politique économique internationale du Canada. Ce sont là, encore une fois, des détails.

M. Nowlan: je vois. Ma dernière question, et peut-être quelqu'un d'autre l'abordera, concerne l'institution d'une force de maintien de la paix au Canada. Nous ne cessons de parler de réduction des forces, mais vous entendez encore . . .

Le vice-président: Votre question précédente a entraîné une question supplémentaire. Auriez-vous la bonne obligeance de vous interrompre un instant, monsieur Nowlan. M. Marceau a une question supplémentaire.

[*Texte*]

• 1244

M. Marceau: Monsieur le président, je voudrais apporter une précision à ce que vient de dire mon honorable ami. Je ne pense pas que le Québec ait exprimé l'intention d'adopter une politique extérieure. Je pense qu'on oublie la distinction que le Québec a faite. Ce que le Québec demande, c'est une extension de ses juridictions exclusives. En matière d'éducation par exemple, le Québec désire pouvoir étendre sa juridiction à l'étranger, mais sans pour autant entrer en conflit avec la politique extérieure du Canada, car celle-ci est acceptée par la province de Québec comme étant de juridiction fédérale. Pour être juste, on doit dire qu'il y a un problème. Mais il faut admettre que la province de Québec semble prête à des compromis et que l'attitude qu'on veut lui attribuer n'entre pas en conflit avec la politique extérieure du Canada au point qu'on voudrait le laisser supposer. Il y a un problème, mais je pense que des négociations pourraient mener à un accord. C'est mon opinion.

Le professeur Clarkson: Puis-je considérer cette affirmation comme une question et y répondre?

M. Marceau: Oui.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Je suis peut-être d'accord avec une partie de ce que mon collègue vient de dire, mais je ne pense pas vraiment que c'était là une question. C'était une explication de ma question. Je ne vais ni la désavouer ni me dire partiellement d'accord avec

elle, parce qu'à mon avis il y a peut-être là plusieurs domaines de conflits en puissance, et je ne veux pas poursuivre sur ce point. J'allais simplement demander quelque chose qui n'a rien à voir avec ce point. Le professeur Clarkson a vraiment répondu au problème que je posais. Ma question concerne cette force de maintien de la paix. Je conclus de votre thèse que vous supposez, peu importe ce que nous ferons, que nous devrons toujours avoir, sous une forme ou sous une autre, une force de maintien de la paix au Canada, une force qui sera dotée de moyen de transport et de mobilité. Est-ce exact?

Le professeur Clarkson: C'est exact.

M. Nowlan: Vous ne voulez pas vous prononcer quant à l'importance numérique d'une telle force. Vous l'avez reliée au produit national brut, mais pensez-vous à une force composée de 100,000 ou de 50,000 hommes, ou tout simplement à une force nominale de 10,000 hommes?

Le professeur Clarkson: Vous parlez de l'effectif?

M. Nowlan: Oui, pour voir comment vous pouvez relier le produit national brut à la force du maintien de la paix dont vous parlez.

Le professeur Clarkson: Le comité devrait, je pense, exploiter la spécialité de ses témoins, et je ne prétends pas être expert en art militaire. Vous obtenez, évidemment, la valeur de votre argent, et vous obtiendriez une plus petite force spécialiséę. Vous réaliseriez des économies de spécialisation, en dépensant moins vous obtiendriez probablement ce que vous voulez.

M. Nowlan: Je vais passer à cause du peu de temps.

Le vice-président: La parole est à M. Prud'homme.

[*Texte*]

M. Prud'homme: Monsieur le professeur, je suis entièrement de votre avis lorsque vous dites que la question n'est pas aussi simple et qu'elle ne peut être tranchée, ni par un oui ni par un non.

La question que j'aimerais vous poser a été posée par certains de mes collègues, mais d'une manière un peu différente. D'après vous quelle serait la réaction de nos alliés si le Canada les informait de son intention de jouer un rôle nouveau comme membre participant de l'OTAN et ce, en étroite collaboration avec ses alliés. Ne serait-ce pas une avenue nouvelle à présenter à nos alliés plutôt que de leur dire: Nous quittons l'Alliance.

Mon opinion sur le sujet est que, et j'aimerais avoir vos commentaires, il serait assez difficile d'arriver et de dire qu'à compter du 10 avril: *Out we go.* Je ne crois pas que cette possibilité soit dans le domaine des réalités actuelles. Mais peut-être pourrions-nous, comme je l'ai dit au début, manifester notre intention de jouer un rôle nouveau qui pourrait être une combinaison des suggestions de votre mémoire et de plusieurs autres qui ont été exprimées ici très clairement par d'autres témoins. Croyez-vous que le Canada pourrait dès maintenant informer ses alliés qu'à l'avenir, il désire jouer un rôle différent, mais qu'il désire le faire en étroite collaboration avec eux? Croyez-vous qu'à l'heure actuelle les membres de l'OTAN sont prêts à recevoir une telle manifestation d'intention de la part du Canada?

M. Clarkson: Monsieur Prud'homme, vous posez en fait deux questions. La dernière, savoir si nos alliés sont prêts à accepter une telle réévaluation de notre rôle, je pense que oui. On sait déjà que la France a réévalué son rôle militaire et politique à l'intérieur de l'OTAN. On sait que les Anglais pensent que la menace communiste est beaucoup moins importante qu'elle ne l'était et qu'ils sont en train de réduire leurs dépenses militaires. On sait que la Belgique, par exemple, n'a pas une machine militaire très importante. Vous voyez, ce n'est pas simplement le Canada qui veut changer sa politique extérieure. Je pense que les Allemands, comme M. Nowlan l'a dit, affrontent de grands problèmes et que le Gouvernement allemand serait le moins disposé à accepter sans protester une telle ré-orientation de notre politique extérieure. C'est là le problème et je pense qu'il nous faut y faire face. Le problème est donc la réaction des Allemands; il nous faut le considérer avec compréhension et patience, mais c'est là le problème. Voilà pour votre dernière question.

Pour la première, il me semble qu'il est possible jusqu'à un certain point, de rester à l'intérieur de l'OTAN tout en changeant notre politique. Mais s'il est vraiment important que nous changions l'orientation de notre politique extérieure, je pense qu'il deviendrait important de changer le nom de l'Alliance, pour des raisons symboliques sinon pour d'autres raisons. L'OTAN a une image.

M. Prud'homme: Militaire.

M. Clarkson: Nous, Canadiens, sommes membres de l'OTAN. Cela entrave parfois notre liberté d'octroyer de l'aide à un pays non-allié. Je pense que si le rôle du Canada en Europe change d'une manière importante et si le caractère de l'Alliance des pays occidentaux de l'Atlantique change, il serait normal que l'organisation change aussi. Pour revenir aux questions de M. Lewis, c'est l'essentiel de ma proposition. Il y aurait des changements mais pour moi, l'important ce n'est pas oui ou non à l'OTAN comme non. Pour moi, l'important c'est quel sera le rôle du Canada, et de quelle manière allons-nous le jouer. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Prud'homme: Oui.

M. Clarkson: On ne peut rester dans une organisation et y changer complètement son rôle, sans que cela influe sur l'organisation.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Pour vous rendre votre amabilité, je vais vous poser ma prochaine question en anglais. Une des choses qui m'inquiètent est cette question que vous avez soulevée vous-même. Comment ce changement sera-t-il reçu en Allemagne? Selon moi,

c'est l'Allemagne qui, en ce moment, est le centre nerveux de l'Alliance de l'OTAN.

Nous allons en entendre beaucoup parler en Europe, j'imagine, et si nous pouvions trouver une nouvelle solution accceptable pour les Allemands, cela serait sans doute utile. Je n'aime pas parler de retrait du Canada de l'OTAN, parce que cela rend une idée négative. J'aimerais mieux appeler cela un nouveau rôle pour le Canada au sein de l'OTAN; c'est une idée plus positive.

Le professeur Clarkson: J'aimerais mieux l'appeler un nouveau rôle pour le Canada en Europe, parce que si vous concentrez tout sur l'OTAN, vous assumez qu'elle va se perpétuer, ce que nous ne voulons pas assumer, évidemment. Nulle organisation n'est éternelle. Nous devrions avoir une politique européenne et décider si elle doit toujours comprendre l'OTAN...

M. Prud'homme: Puis-je interrompre, monsieur? Lorsque vous dites: «ce que nous ne voulons pas assumer», que représente le mot «nous»? Voulez-vous dire les Canadiens?

Le professeur Clarkson: Personne ne voudrait prétendre, je pense, que l'OTAN va demeurer à perpétuité un élément caractéristique de l'Europe, ni les Allemands de l'Ouest eux-mêmes, qui officiellement veulent l'unification de leur pays, ni les Américains qui veulent réaliser la stabilité en Europe. C'est une organisation de colmatage lancée en 1949, ayant des buts précis en matière de défense, dont le mandat devait durer un certain temps. En vertu de l'article 15, les pays membres pouvaient l'abandonner sous réserve d'un préavis d'un an. D'après sa loi de constitution, elle devait fonctionner pendant un certain temps déterminé.

M. Prud'homme: Je ne saurais dire au juste si ma prochaine question, qui sera ma dernière, serait bien reçues des hautes sphères du Parlement, mais, ne pensez-vous pas que le Canada devrait, en ce moment, commencer à penser de façon concrète à se rapprocher du gouvernement de la France sous la présidence du général de Gaulle?

Le professeur Clarkson: Quelle question avez-vous posée? Si je pense que le Canada devrait maintenant...

● 1255

M. Prud'homme: Commencer à faire des gestes concrets de rapprochement avec de Gaulle afin d'être en mesure de jouer un nouveau rôle au sein de l'OTAN. Par exemple, si nous pouvions établir des rapports étroits avec le gouvernement de la France, cela pourrait être un deuxième pas. Le président de Gaulle a été le premier à quitter l'OTAN, et maintenant, le Canada veut jouer un nouveau rôle au sein de cet organisme. Sans se laisser influencer par la France, le Canada pourrait peut-être former une nouvelle alliance Canada-France et jouer un nouveau rôle au sein de l'OTAN.

Le professeur Clarkson: Ce sont deux problèmes assez différents, je pense, et fort difficiles à relier. Je serais en faveur de l'amélioration des relations du Canada avec la France, mais je ne pense pas que le meilleur moyen d'y arriver serait de suggérer que notre objectif commun consisterait à réorganiser l'OTAN, au sens de ramener la France dans l'Organisation, alors que la politique de de Gaulle est bien claire...

M. Prud'homme: Ne pourrions-nous profiter de l'expérience de la France?

Le professeur Clarkson: Maintenant, vous laissez entendre deux choses différentes. Si les nouveaux rapports France-Canada étaient fondés sur la recherche d'une évaluation nouvelle de l'OTAN...

M. Prud'homme: Nous pourrions profiter de l'expérience de la France.

[*Texte*]

Nous pourrions profiter de l'expérience française dans l'élaboration d'une nouvelle politique à l'intérieur de l'OTAN.

M. Clarkson: Je suis d'accord mais je pense que pour en profiter, nous devons étudier les conséquences de l'action française.

M. Prud'homme: C'est ça.

M. Clarkson: Je dirais que l'action française, c'était la manifestation, à l'intérieur d'une Alliance, d'une indépendance assez forte, dans le but d'influencer la politique américaine. Je pense que le résultat de ces dix ans d'expérience gaulliste est un échec et que les américains ont poursuivi leur politique étrangère, finalement en ne tenant pas compte de la politique française. Donc la conclusion que le Canada devrait en tirer, c'est qu'il doit, oui, essayer d'influencer la politique américaine, non pas comme celle d'une sorte d'ennemi à l'intérieur d'une Alliance mais au contraire, comme celle d'un ami qui est du même avis. Il faut réévaluer l'OTAN, mais en le faisant d'une manière plus apte à être comprise pas les États-Unis.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: C'est précisément ce que je voulais dire. Je suis content que vous en soyez venu à la même conclusion que moi au sujet de l'idée que nous pourrions profiter de l'expérience de la France en quittant l'OTAN. Cela n'a pas été une expérience fructueuse, je pense. Comme vous, je dirais que cela a été une très mauvaise expérience. Mais, si le Canada, un petit pays, profitait de cette expérience, il pourrait en arriver à une évaluation concrète et nouvelle de son rôle au sein de l'OTAN.

[*Texte*]

En profitant des erreurs que la France a pu faire. Je suis pleinement de votre avis: ce n'est pas une manière de traiter avec les alliés, que d'arriver le 10 avril par exemple et de dire: *Now, out we go.* Je ne

crois pas que ce soit une manière acceptable sur le plan international.

M. Clarkson: Il y a un autre aspect de l'expérience française qu'on a tendance à ignorer en discutant de l'OTAN. C'est que la France n'est pas tellement pour l'OTAN. Et si on veut réévaluer le rôle de l'OTAN en Europe, il faut prendre conscience du fait que l'OTAN en réalité, c'est une Alliance sans la France. On a beau dire que la France est là, que ses forces armées sont toujours là en cas d'agression, mais en fait la France a une force militaire indépendante non intégrée à l'OTAN. Elle est membre de l'Alliance mais pas dans son aspect le plus important.

M. Prud'homme: L'aspect militaire.

M. Clarkson: Oui, l'aspect militaire. Alors, une réorganisation des liens militaires entre les pays de l'Alliance Atlantique, surtout en Europe, réorganisation qui tiendrait compte de la politique française, devrait se faire sur un plan d'indépendance nationale beaucoup plus importante pour les pays d'Europe. C'est un facteur qui joue contre la thèse que l'efficacité de l'OTAN peut continuer jusqu'aux calendes grèques. A mon avis, si on étudie sérieusement la politique française, on ne peut garder de grandes illusions sur la cohésion ou l'intégration militaire de l'Europe parce que cela n'existe plus. C'est un facteur qu'on a tendance à ignorer ou à ne pas prendre au sérieux.

M. Prud'homme: Je voudrais poser une dernière question. Croyez-vous que si le Canada décidait de jouer un nouveau rôle, entièrement différent de son rôle actuel, ce changement puisse avoir une influence énorme sur ses alliés autres que l'Allemagne et les États-Unis? Croyez-vous que ce changement influencera par exemple la Belgique ou la Hollande au point même d'indiquer la fin de l'OTAN que l'on connait actuellement?

M. Clarkson: Vous me demandez si le changement de la politique canadienne signifierait la fin de l'OTAN?

M. Prud'homme: C'est ça.

M. Clarkson: Si après cette négociation qui serait inévitable, on acceptait que le Canada joue son rôle

• 1300

militaire d'une autre manière, il paraît aussi probable que les pays comme la Belgique et l'Angleterre, pour réduire leurs dépenses militaires voudraient aussi changer leur rôle. Donc la somme des politiques militaires de ces pays serait différente et donc l'OTAN, qu'elle conserve ou non le même nom serait différente. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait plus de défense de l'Europe. Il ne faut pas en tirer des conclusions trop pessimistes quant à la capacité de l'Europe de l'Ouest de se défendre. Il y aurait nécessairement des changements, oui.

M. Prud'homme: Surtout en Allemagne de l'ouest?

M. Clarkson: Oui.

[*Traduction*]

Le vice-président: Messieurs, deux autres personnes voudraient poser des questions. Il est déjà passé une heure et il semble difficile de poursuivre la séance cet après-midi, en raison du nombre d'autres réunions qui doivent avoir lieu. La parole est à M. Legault.

M. Legault: Nos questions seront très courtes et je ne devrais pas prendre plus de cinq minutes.

Le vice-président: Si le Comité veut prolonger la séance, je vais donner la parole à M. Gibson.

M. Gibson: Je vais être bref, professeur Clarkson. Je m'intéresse à l'évolution de la situation en Europe par suite de la visite de M. Nixon. Je voudrais vous demander, monsieur, si vous êtes d'avis qu'il serait absurde pour le Canada d'opérer un changement radical dans sa politique étrangère avant la tenue de la conférence des quatre grands ou la confrontation qui aura probablement lieu sur la scène mondiale d'ici deux ou trois ans.

Le professeur Clarkson: Pourquoi dites-vous qu'elle aura probablement lieu?

M. Gibson: Selon moi, il est fort probable que le président des États-Unis et le chef de l'Union soviétique vont s'asseoir autour d'une table et chercher à faire le point. Prions pour qu'il en soit ainsi. Cette perspective vous paraît-elle improbable?

Le professeur Clarkson: Avez-vous dit une conférence des quatre grands ou une conférence des grandes puissances?

M. Gibson: Une conférence des grandes puissances.

Le professeur Clarkson: Et par cela, vous voulez dire les États-Unis et l'Union soviétique.

M. Gibson: Oui, au moins ces deux-là.

Le professeur Clarkson: Et vous dites que cette conférence aurait lieu d'ici deux ou trois ans?

M. Gibson: En effet. Croyez-vous cette perspective probable?

Le professeur Clarkson: Les Américains et les Soviets vont avoir des entretiens plus tôt que cela—vous savez, d'ici. . .

M. Gibson: Oui, mais pensez-vous qu'il y aura une rencontre réellement importante?

Le professeur Clarkson: Voulez-vous dire une conférence au sommet?

M. Gibson: Oui.

Le professeur Clarkson: Ou simplement un entretien?

M. Gibson: Non, une véritable conférence au sommet.

Le professeur Clarkson: Bien, c'est différent. Une conférence au sommet signifie . . .

M. Gibson: C'est peut-être différent, mais . . .

Le vice-président: A l'heure actuelle, une conférence sur le désarmement est en cours.

M. Gibson: En effet, des pourparlers se poursuivent à Paris sur le désarmement nucléaire et la situation est mauvaise en Europe. J'en appelle à votre jugement, ne pensez-vous pas qu'il est fort probable que le président Nixon et les dirigeants de l'Union soviétique tiennent une conférence à un échelon très élevé d'ici deux ou trois ans?

Le professeur Clarkson: Oui.

M. Gibson: Alors, ne serait-il pas absurde pour le Canada de prendre une voie diamétralement opposée, avant que cet événement ait eu lieu?

• 1305

Le professeur Clarkson: Pourquoi?

M. Gibson: Parce que si tout le milieu ambiant s'améliore—et prions qu'il en soit ainsi—grâce à une conférence des grandes puissances, nous serions mieux placés pour examiner la situation de façon plus réaliste.

Le professeur Clarkson: Bien, quant à moi, je ne retiendrais pas mon souffle jusqu'à ce que les Soviets et les Américains aient résolu d'eux-mêmes le problème européen.

M. Gibson: Non, mais nous songeons à 1980.

Le professeur Clarkson: En effet, je pense à ce temps-là . . .

M. Gibson: Je le sais.

Le professeur Clarkson: . . . et c'est pourquoi il faut envisager ce que nous voulons faire. Nous commençons déjà à prendre une part active en suscitant des pourparlers. Ces pourparlers se tiendront assurément au niveau soviétique-américain. Ils devraient aussi se tenir à l'intérieur de l'Europe de l'Ouest. Il ne s'agit pas simplement d'attendre qu'une sorte de négociation soit engagée avant d'en entamer une autre. Des négociations ont lieu tous les jours entre les pays par voie diplomatique. Il s'agit, autant que possible, de mettre en marche le processus fondamental de refonte de l'organisme. Votre question comporte une légère insinuation qu'il serait présomptueux pour le Canada, à titre de petite puissance, de s'engager dans une plus grande partie de balle entre les deux super grands.

M. Gibson: Ce n'était pas le but de ma question. Non, je ne crois pas personnellement à un retrait unilatéral.

Le professeur Clarkson: Je veux qu'on comprenne bien que je ne recommande pas que le Canada brûle tous ses ponts. Je recommande que le Canada fasse comprendre qu'il veut donner à sa politique étrangère une orientation nouvelle et jouer un nouveau rôle sur le plan international et qu'un de ces vœux est d'obtenir de ses alliés qu'ils repensent la situation internationale et qu'ils s'adaptent aux réalités de l'heure.

M. Gibson: Je vous remercie, monsieur.

Le vice-président: La parole est à M. Cafik.

M. Cafik: Je vous remercie, monsieur le président. Professeur Clarkson, je tiens à me joindre à mes collègues pour vous remercier de votre discours de présentation. Il est très clair et, depuis que je suis ici, c'est, je pense, la thèse la plus énergique que j'aie jamais entendue à ce sujet.

Vous avez soutenu ici aujourd'hui que depuis la Deuxième Guerre mondiale l'Europe a maintenant atteint l'âge adulte sur le plan économique et qu'elle peut s'occuper de sa propre défense. Cela résume assez bien, je pense, votre exposé. Je partage aussi cet avis et cela m'a conduit à croire, dans le passé, que nous ne devrions pas nous engager dans l'OTAN. Mais un élément nouveau se présente qui me fait hésiter et me porte à penser autrement. Même si l'Europe peut se défendre elle-même de façon normale, de la façon classique, elle ne peut certes se défendre contre une attaque nucléaire et selon toute apparence, elle n'aura pas les moyens de le faire. Les États-Unis ne veulent pas, je pense, qu'elle acquiert ces moyens et ce n'est sans doute pas dans l'intérêt de la paix que l'Europe possède de tels moyens de défense. Ceci dit, comment peut-on s'attendre que l'Europe se défende lorsqu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour le faire? Notre présence est une sorte de garantie pour les puissances européennes, surtout de la part des États-Unis, si les États-Unis les appuient, en cas de guerre, de leur force de dissuasion. Si l'on supprimait tous les engagements nord-américains, ceux du Canada et des États-Unis, l'Europe ne se sentirait pas tellement en sécurité en cas d'attaque.

Le professeur Clarkson: D'abord, je dis que le Canada devrait réorienter sa politique militaire et cela signifie certainement le retrait de notre force de frappe nucléaire et de nos troupes d'Europe. Je ne dis pas que les Américains devraient se retirer. Il y a deux choses: soit leurs forces classiques, nécessairement, soit leur ombrelle nucléaire. Je pense au niveau des forces classiques pour les Américains, cela dépendrait en grande mesure de l'heureux dénouement de la question allemande, parce que les forces américaines sont intégralement engagées dans la situation de Berlin. Si les Américains retiraient leurs forces classiques, il y aurait encore, dans l'hypothèse où la balance de la terreur nucléare serait fondamentalement sovieto-américaine, la force de frappe

• 1310

nucléaire américaine qui fournirait comme maintenant cette ombrelle de protection à l'Europe de l'Ouest. Que des bombardiers porteurs d'ogives nucléaires soient stationnés en Europe, que des sous-marins dotés d'armes nucléaires parcourent l'Atlantique ou qu'il y ait des missiles aux Etats-Unis, ce sont là des considérations d'ordre technique. L'important c'est que la force nucléaire américaine de dissuasion demeurera en fin de compte l'ombrelle de défense de l'Europe occidentale.

M. Cafik: Mais, bien entendu, dans ces circonstances la question qui se poserait dans l'esprit des Européens serait celle-ci: les États-Unis nous garantiraient-ils la sécurité, s'ils n'étaient directement et personnellement engagés eux-mêmes en Europe?

Le professeur Clarkson: Voilà une vraie question et c'est celle que de Gaulle a posée.

M. Cafik: C'est exact. Et pensez-vous que cela ne porterait pas alors les Russes à commencer à se demander s'ils s'en serviraient réellement? Autrement dit, cela les encouragerait peut-être à courir quelques risques en Europe?

Le professeur Clarkson: Non, rien, à mon avis, ne justifie cette conclusion. Prenons comme exemple, la réaction des Occidentaux lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie en juillet. Il n'a pas été question d'engagement de la part des Occidentaux. L'OTAN s'est inquiétée de la situation tchèque au printemps et durant tout l'été, mais rien ne laissait entrevoir, même si les tanks russes roulaient sur les routes de la Tchécoslovaquie, que les Américains allaient intervenir. Les risques sont tout simplement trop grands et je ne vois pas pourquoi les Russes n'appliqueraient pas la même logique. La balance de la terreur est très réelle et le fait qu'il y ait des troupes américaines en Europe est un facteur significatif. C'est une garantie symbolique pour les Européens que les Américains vont intervenir. C'est pourquoi, comme je l'ai dit à M. Nowlan, je ne pense pas que les Américains retireraient toutes leurs troupes jusqu'à ce que la question allemande soit réglée.

M. Cafik: J'aimerais poursuivre cette question, mais je ne pense pas que je devrais le faire, vu le peu de temps qui reste.

Le professeur Clarkson: On peut dissocier, je pense, le retrait des troupes canadiennes de celui des troupes américaines.

Le résultat de notre initiative serait assez différent de l'initiative prise par les Américains.

M. Cafik: Je vous remercie.

Le vice-président: Bien, voilà qui termine nos questions. En votre nom, messieurs, je voudrais remercier le professeur Clarkson de son exposé fort réfléchi qui a été fort bien accueilli. Je vous remercie beaucoup, monsieur.

Le professeur Clarkson: Puis-je dire en conclusion que, dans un sens, j'aimerais mieux que votre voyage vous conduise dans des pays comme la Tanzanie ou l'Algérie si vous voulez évaluer le problème de l'OTAN.

M. Allmand: L'automne prochain.

Le professeur Clarkson: Si vous vous rendez dans les pays membres de l'OTAN, vous devriez aussi examiner l'OTAN dans l'optique du tiers-monde.

Le vice-président: Nous examinerons cela une autre fois.

La séance est levée.

APPENDICE TT

RÔLE DU CANADA RELATIVEMENT AUX PERSPECTIVES MONDIALES A LONG TERME: UNE PROPOSITION VISANT DE NOUVELLES INITIATIVES

Notes en vue de la déposition, le 6 mars 1969, de M. Stephen Clarkson, du Département de l'économie politique, Université de Toronto.

Considérations préalables: Facteurs en jeu dans l'étude de la politique étrangère.

Lorsque j'ai été convoqué pour témoigner devant cet important Comité et pour présenter du point de vue historique les raisons qui ont motivé la politique extérieure du Canada, on m'a demandé de faire porter mes remarques sur la question de l'OTAN et, plus particulièrement, de fournir les arguments «contre» notre adhésion a cet organisme. Bien que je ne craigne pas de prendre une position bien nette (et j'espère que la dernière partie de ce document le prouvera), j'hésite à me lancer dans la bagarre et à attaquer davantage cette question de politique extérieure déjà tellement controversée.

En vérité, je crois que je serais injuste envers le Comité si je lui fournissais une thèse toute prête sur ce qui n'est, à mon sens, qu'un aspect secondaire de l'étude de la politique extérieure. Je me suis vite rendu compte, à la lecture des longues délibérations des séances du Comité qui ont eu lieu en janvier et en février que, indépendamment du sujet officiel traité par mes prédécesseurs, vous avez déjà passé deux mois à discuter l'OTAN sous tous ses aspects. Au point où nous en sommes, je me demande si une nouvelle récapitulation des principales thèses serait particulièrement utile. De plus, j'ai été frappé, à la lecture du compte rendu, de la confusion créée par l'interrogation des experts. Des témoins ayant à peu près des idées semblables ont grandement différé d'opinion sur des questions particulières (par exemple, la réaction européenne à une modification de la politique canadienne), alors que d'autres ayant des idées diamétralement opposées sont souvent tombés d'accord sur certains sujets (la garantie de la sécurité du Canada).

A quelques exceptions près, l'analyse a été moins axée sur la situation internationale, en général, à l'approche des années 70, que préoccupée par des considérations à court terme comme, par exemple, les intentions des États-Unis, les inquiétudes actuelles de nos alliés ou les problèmes d'ordre budgétaire. Cette préoccupation du particulier signifie que l'étude des modifications apportées à la politique a surtout visé les rajustements à court terme (les déplacements de troupes, les réactions peut-être immédiates des Américains ou des Communistes) au dépend des tendances à long terme de la situation internationale. L'attention portée aux problèmes actuels d'organisation militaire semble avoir empêché l'étude de leurs implications à l'égard de la planification de la politique étrangère du Canada au cours des années à venir.

Cette inquiétude à l'égard des détails de la politique suivie plutôt que des raisons motivant cette politique fut difficile à comprendre, surtout parce que les problèmes de principes sont mentionnés dans les mandats, ainsi que dans les documents préparés aux fins de distribution antérieure. Il faut, je crois, voir la raison de cette incongruité dans la position ambivalente dans laquelle ce Comité est placé. Ayant été formé pour faire une étude complète de la politique extérieure du Canada, à partir des principes premiers, ce Comité doit maintenant en venir à une conclusion rapide sur ce qui est peut-être la plus controversée des politiques actuelles à l'étude, c'est-à-dire, le rôle du Canada au sein de l'OTAN. Comme le gouvernement, ce Comité a été placé devant un ultimatum défaitiste, du fait de la réunion en avril, à Washington, des membres de l'OTAN. Le problème ne consiste pas seulement en ce que la question est extrêmement compliquée et en ce qu'elle a des ramifications et des implications qui en rendent l'analyse très difficile. Ce qui est plus grave, c'est que la réponse immédiate «Oui ou Non» à l'égard de l'OTAN sera décisive pour ce qui sera de déterminer la nature du reste de l'étude de la politique extérieure. Plutôt que de découler d'une analyse générale du rôle du Canada dans le monde d'ici vingt ans, la logique demandera que la politique extérieure du Canada soit conforme à la décision que notre pays prendra à l'égard de l'OTAN. Une décision à ce sujet comprendra des hypothèses, soit implicites ou explicites, concernant la nature de la situation internationale et ce qu'elle sera à l'avenir, les priorités relatives au rôle du Canada sur le plan international et la définition des intérêts du Canada sur le plan national. Les limites de la discussion dans tous les autres domaines de la politique, qu'il s'agisse d'aide au tiers-monde ou de politique économique continentale, seront déterminées dans leurs grandes lignes par cette unique décision à l'égard de l'OTAN.

La limite artificielle qui vous est imposée en vue d'en arriver à une décision rapide au sujet de l'OTAN exige que vous placiez le pays dans une position fixe en matière de politique étrangère, au cours des années 70, sans vous donner suffisamment de liberté d'esprit pour étudier sérieusement les considérations à long terme dont devrait découler la politique étrangère.

Importance de l'étude pour le Canada

Ma crainte que votre étude de la politique extérieure soit bouleversée est renforcée du fait que je suis inquiet du résultat immédiat qu'aura cette étude sur

le système politique canadien. Ce n'est pas là seulement la crainte que l'espoir d'un changement, soulevé par l'annonce de M. Trudeau voulant qu'il y ait une réévaluation, soit anéanti par la réaffirmation des principes de l'ancienne politique. Ce Comité est également important dans une autre sphère politique: il doit donner un sens à la démocratie participante, même dans le domaine traditionnellement secret de la politique extérieure. L'établissement de ce Comité en tant que forum de consultation avec l'opinion publique constitue un pas en avant pour ce qui est d'amener les experts indépendants et les parlementaires (et par conséquent les électeurs) à formuler la politique extérieure.

C'est surtout pour cette raison que je suis inquiet des conséquences de votre étude en ce qui concerne la jeunesse du pays. Le gouvernement n'est pas à même de faire chaque année une réévaluation fondamentale de sa politique extérieure. Cette étude, sans aucun doute immobilisera le pays dans une politique extérieure étrangère pendant la durée de l'administration Trudeau. En d'autres termes, cette politique extérieure définira le rôle du Canada pendant les années de formation à la politique de la génération qui est maintenant au début de la vingtaine. Je suis inquiet de penser qu'aucune disposition n'a été prise afin que cette génération fasse connaître ses vues. Cela est d'autant plus troublant que la décision définitive sera prise relativement à l'OTAN qui, pour la jeune génération, est le symbole de la politique extérieure sans pertinence pratiquée au cours des dix dernières années.

Une indication finale de ce qui est en jeu est l'effet qu'une nouvelle définition de la politique extérieure du Canada aura sur la formation de la nation. Puisque le mécontentement général à l'égard de la politique étrangère du gouvernement s'est accru (la force de frappe nucléaire, la participation à la guerre au Vietnam, les relations Paris-Ottawa), la politique extérieure n'a pas été une source d'unité dans notre pays. Elle n'a pas réalisé son potentiel en tant qu'instrument destiné à encourager la cohésion nationale. Comme politiciens, vous connaissez aussi bien que moi l'extraordinaire importance symbolique que la politique nationale a pour les gens. Alors que le Canada est encore aux prises avec sa crise fondamentale relative à son identité politique, une politique extérieure créatrice et imaginative peut constituer une force importante, susceptible de relâcher cette tension au cours des dix prochaines années. Pour ce faire, notre politique extérieure doit être telle que les principaux éléments de notre population, les Canadiens-Anglais, les Canadiens-Français et les Néo-Canadiens pourront l'accepter.

Vous ayant signalé ce qui est en jeu dans l'étude que vous avez entreprise de la politique extérieure, permettez-moi d'ajouter que deux facteurs me semblent extraordinairement opportuns et susceptibles de vous aider à réaliser cet objectif.

1. Le Canada a une occasion unique non seulement de formuler des théories, mais de réaliser en pratique une nouvelle politique extérieure fondamentale. Considérez les facteurs suivants:

– Un nouveau premier ministre, ayant un style bien différent et ayant annoncé son intention de faire une réévaluation de la politique extérieure du Canada, a obtenu un vote majoritaire au Canada anglais aussi bien qu'au Canada français. Le monde diplomatique est ainsi préparé à ce que le Canada revise sa politique.

–Dans la capitale qui est pour nous la plus importante, Washington (D.C.), il existe également une situation exceptionnellement flexible: le changement de pouvoir à la maison blanche, à la suite duquel on effectue des études sur les principaux éléments de la politique extérieure des États-Unis, comme par exemple, sur l'aide à l'étranger et sur le système de défense contre les missiles balistiques. Si notre étude de la politique étrangère peut être complétée sans retards excessifs, la position internationale revisée du Canada peut s'intégrer dans l'étude américaine comme étant l'un des facteurs de la situation mondiale dont M. Nixon doit tenir compte.

2. En dépit des désavantages d'avoir d'abord à nous occuper de l'OTAN, le simple fait que l'entente à l'égard de cet organisme touche à la fin de sa durée prévue de vingt ans nous permet de la reconsidérer dans un esprit bien différent. Il ne s'agit pas de rompre les rangs unilatéralement. La question de son avenir n'est pas soulevée par un membre dissident, comme l'a fait M. de Gaulle il y a plusieurs années. L'organisme a vécu les vingt années de la vie qui lui avait été prévue. La question de la collaboration militaire, à l'avenir, des membres actuels de l'OTAN devient donc un sujet approprié de débat. Cela signifie que le Canada n'a pas à craindre d'ouvrir la discussion. Au contraire, il peut offrir à la communauté de l'Atlantique le bénéfice des efforts considérables qui ont été consacrés ici à l'étude de la politique extérieure du Canada. Ce que le premier ministre a dit au sujet de la constitution, «au premier prenant», s'applique également à l'OTAN. Nous ne rendrons pas service à nos meilleurs amis sur le plan international si nous n'avons pas l'imagination et le courage de projeter notre pensée vers les dix ou vingt prochaines années au lieu de nous poser des questions insignifiantes comme, par exemple, regrouper des troupes en Bavière ou redéployer notre porte-avion repeint.

C'est pour ces raisons que je demande au Comité d'être indulgent si, dans mon mémoire, je traite de sujets que mes prédécesseurs–ou du moins de plus grands experts que moi–n'ont pas osé mentionner. Plutôt que de m'empêtrer dans le fouillis du débat relatif à l'OTAN (Oui/Non, Demeurer/Nous retirer, Pour/Contre), je voudrais proposer qu'on fasse une analyse générale et de la situation internationale et du rôle que le Canada y joue. Si nous pouvons nous entendre au sujet de cette analyse, vous aurez des cadres qui vous permettront d'étudier des domaines particuliers de la politique extérieure, qu'il s'agisse des domaines militaire ou économique, américain ou africain, car, en fin de compte, les politiques extérieures sont indivisibles. Sans perdre de vue que le problème concret dont est saisi le Comité est l'OTAN, je vais ébaucher mon analyse des principes généraux dont devrait découler notre politique extérieure, en tenant compte particulièrement de la politique militaire.

Les cadres généraux d'une politique extérieure canadienne au cours des années 70.

Il faut considérer deux facteurs principaux pour définir une politique étrangère globale: 1) la situation internationale actuelle et son évolution possible; 2) les intérêts du pays sur le plan national, qu'ils soient externes ou internes.

1. La situation internationale

A une époque d'insécurité, la question la plus importance qu'un pays doit se poser à propos de la situation mondiale est celle-ci: quelles sont les principales menaces. La réponse à un moment particulier est décisive puisqu'on a déjà mentionné à ce Comité qu'il est très dangereux dans l'élaboration de la politique extérieure de se préparer à traiter des problèmes du passé. Cela constituera toujours un problème, puisque les chefs dans la quarantaine, la cinquantaine ou la soixantaine apportent à l'élaboration de leurs politiques des idées sur le monde qu'ils ont acquises dans la vingtaine ou la trentaine. En d'autres termes, il faut, dans cette étude de la politique extérieure, essayer de comprendre les problèmes de l'homme et de son temps, 1969-1979, et non revivre l'histoire du Canada de 1949 à 1969. Un résumé des diverses menaces au cours des dernières décennies illustrera ce point:

–fin des années 30: le nazisme expansionniste d'Hitler n'est contenu par aucune capacité de sécurité collective. Remède: aucun.

–fin des années 40: la consolidation militaire et économique faite par Staline de la sphère d'influence de l'Europe de l'Est menace l'Europe de l'Ouest qui est politiquement instable et économiquement faible. Stratégie: sécurité collective au moyen de l'OTAN et développement économique au moyen du Plan Marshall.

–fin des années 50: la confrontation Est-Ouest en Europe, ainsi qu'une tension croissante dans le monde en voie de développement, dans la perspective d'un équilibre de terreur nucléaire. Stratégie: le *statu quo* Est-Ouest est défendu par la politique des États-Unis sur le plan mondial et de l'aide est accordée.

Il n'est pas très difficile de faire une évaluation générale de la scène mondiale à la fin des années 60. La stabilisation du communisme soviétique et européen a réduit l'ancienne menace militaire communiste pour l'Ouest de la guerre froide à une paix froide un peu moins inquiétante. On ne peut plus parler du «bloc communiste» qui est maintenant divisé fondamentalement entre les Chinois et les Soviets. Même dans les sphères d'influence respectives de Moscou et de Pékin, les forces du nationalisme, que ce soit en Roumanie ou à Hanoï, empêchent qu'on parle du bloc soviétique ou du bloc chinois. Là où les régimes communistes se sont établis, ils n'ont pas fait preuve d'agressivité externe pratique (par opposition à l'agressivité verbale). Les révolutions chinoise et cubaine ont constitué une menace moindre pour l'Ouest et ses voisins qu'on ne l'avait d'abord cru. La rupture du bloc communiste, l'arrêt de son mouvement d'expansion et la stabilisation des régimes communistes signifient donc le déclin du communisme en tant que notre principale menace sur le plan mondial. Il faut considérer l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Soviets comme une opération défensive de la part d'un Kremlin conservateur et non comme un danger de nouvelle expansion. Cela ne signifie pas la fin de l'instabilité politique ou militaire dans le tiers-monde. Toutefois, il est évident qu'on ne peut pas compter sur les alliances militaires dominées par l'Ouest comme, par exemple, l'OTASE, pour imposer la stabilité, puisque les pays en voie de développement ne considèrent pas le communisme comme une menace importante. Ils élaborent leurs politiques extérieures d'après leurs propres intérêts nationaux. Cela s'est produit au Pakistan, qui était l'une des importantes bases américaines en Asie et qui est devenu le principal allié de la Chine. Pour ce qui est des mouvements révolutionnaires indigènes et des guerres de libération, le conflit vietnamien, prolongé et terrible, nous a démontré que les révolutions internes, qu'elles soient sociales ou politiques, ne peuvent pas être maîtrisées ou arrêtées par l'intervention militaire des grandes puissances.

La grande menace qui plane sur toute la situation est l'holocauste nucléaire. La balance de terreur qu'on a essayé d'établir à Cuba en 1962 est toujours à nos portes du fait que les deux grandes puissances nucléaires entrent dans une nouvelle phase de leur course à l'armement, en dépit du caractère de plus en plus compatible de leurs intérêts nationaux et des progrès considérables qui ont été réalisés pour en arriver à collaborer (la ligne rouge, le traité anti-prolifération).

Que peut-on projeter à l'égard des dix prochaines années, en tenant compte de cette situation apparente? En Europe, nous pouvons nous attendre au maintien du progrès économique en général et à ce que l'intégration continentale se poursuive lorsque M. de Gaulle aura perdu le pouvoir ou le quittera. En Union soviétique, on ne peut espérer beaucoup plus que la perpétuation d'un système autoritaire, de moins en moins dynamique mais hautement militarisé. Dans le tiers-monde, il faudra, afin de réaliser le développement économique et social, d'abord des chefs nationaux forts et éclairés et, ensuite, beaucoup d'aide provenant des pays développés. Toutefois, l'écart économique croît et s'élargira encore et, ainsi, la pauvreté sera la principale menace dans le monde. Nous devons nous attendre à une instabilité continue dans les domaines militaires (guerres de frontières, guerres civiles) et politique (coups de l'armée, mouvements politiques radicaux). Le facteur le plus incertain est le rôle que joueront les États-Unis. Ils pourront peut-être poursuivre la course technologique militaire; ils voudront peut-être maintenir leur rôle, qui n'a pas été couronné de beaucoup de succès et qui consiste à maintenir la paix dans le monde là où ils ont un intérêt économique ou idéologique; ils voudront peut-être s'arrêter, réduire leur aide et leurs engagements militaires afin de concentrer leurs efforts à la solution de leurs propres problèmes sociaux

et économiques, qui sont énormes: nous ne pouvons pas le prédire. Je crois que les États-Unis suivront les trois directions. Il faut bien tenir compte de ces impondérables dans l'élaboration de notre politique. Celle-ci devra s'adapter à la réalité américaine, quelle qu'elle soit. De plus, nous devons nous préoccuper d'influencer le débat américain à l'égard de ces politiques qui, à leur tour, touchent aux développements globaux.

Le tableau des années 70, comme je le vois, en est donc un où la grande menace communiste qui nous a préoccupés à la fin des années 40 et durant les années 50 ne sera plus notre principal souci. Plutôt, la menace qui pèse sur notre avenir se situe à trois niveaux:

1. *La menace d'un holocauste militaire* résultant soit d'une confrontation malmenée des grandes puissances, soit du fait qu'elles passeront à une autre phase de leur course à l'armement, soit du fait que la capacité nucléaire se multipliera chez les puissances moyennes.

Il faut donc que la planification militaire du Canada accorde la plus haute priorité à dissuader les grandes puissances, et particulièrement nos amis américains, de poursuivre cette entreprise risquée et à travailler en vue de réaliser des ententes sur le désarmement et sur la dénucléarisation, ce qui sera de nature à contenir la menace nucléaire dans des limites acceptables d'instabilité.

2. *La menace de guerres locales sporadiques* dans le tiers-monde, du genre de celles qui se sont produites entre le Nigéria et le Biafra, entre le monde Arabe et Israël ou entre l'Inde et le Pakistan. Le rôle militaire des pays industrialisés du tiers-monde ne sera pas celui d'un policier mondial intervenant arbitrairement, comme cela s'est malheureusement produit en République dominicaine. Il s'agira plutôt de garder et de faire la paix en collaboration, d'entreprendre de petites opérations en vue de maintenir la paix à la demande des pays en litige eux-mêmes, ou lorsqu'un conflit ne peut se régler ainsi, d'avoir recours à des ententes internationales.

En ce qui concerne la politique militaire du Canada, ceci implique que la poursuite d'un rôle pacifiste par un pays qui occupe un rang de plus en plus indépendant sur le plan international ne cessera pas d'être d'une grande nécessité.

3. En autant que *les conditions qui entourent la sécurité européenne* puissent être considérées à part des tergiversations américaines et russes à l'égard des armes nucléaires, la cause principale de l'état de tension actuel réside moins dans les alliances de l'OTAN et du pacte de Varsovie que dans l'origine même des tensions que reflètent maintenant ces alliances, autrement dit la scission de l'Allemagne et de Berlin en deux groupes idéologiques opposés.

Du point de vue militaire, ceci signifie pour le Canada qu'en marge d'une restauration économique, politique et militaire de l'Europe occidentale nous aurons le choix entre deux rôles, soit celui qui consistera à renforcer le *statu quo*, aidant ainsi à remettre à plus tard le règlement de cette cause de tension fondamentale, ou bien à insister pour qu'elle soit résolue sans délai. Le passage des années '50 et '60 ayant indiqué clairement que la première de ces alternatives et le fait de laisser le temps s'écouler n'ont mené à aucun examen vigoureux de la difficulté sous-jacente, il faut en conclure que le Canada devrait appuyer une nouvelle étude du dossier relatif au règlement de la question allemande.

Les implications militaires du prolongement de la situation internationale courante au-delà de 1970 soulignent l'existence d'un besoin moindre d'engagements militaires positifs en Europe, et elles favorisent plutôt le maintien d'un mouvement pacifiste dont l'action puisse se faire sentir avec force et de façon effective dans plusieurs parties du monde, y compris l'Europe, dès que le besoin de cette action se fera pressant et qu'on la réclamera à très brève échéance.

Les intérêts nationaux: Besoins extérieurs

Même si tout le monde admet que la politique étrangère doit répondre aux intérêts de la nation, la définition de ces intérêts donne lieu à autant d'interprétations diverses que tous les aspects de la politique nationale. Il ne suffit pas d'affirmer que nous désirons appuyer la cause de la paix et de la prospérité mondiales. Entendons-nous par là la quiétude du *statu quo*, laquelle ne fait que prolonger un déséquilibre mondial favorable aux nations riches, dont la prospérité ne cessera de s'accroître aux dépens des pauvres? Ou bien avons-nous en vue une paix qui élargira l'horizon des nouvelles nations et qui assurera leur prospérité parce qu'elle jugera qui la pauvreté, chez ces nations, est tout aussi inadmissible que la présence des taudis dans nos propres quartiers miséreux? Considéré à longue échéance, notre intérêt national doit s'harmoniser avec les meilleurs intérêts du reste du monde. Nous devons assurément reconnaître que la survie de la pauvreté au milieu d'une évolution faite d'espoirs croissants constitue un fort élément d'instabilité intérieure et, par conséquent, un affaiblissement de la protection militaire. Si une expansion sociale, économique et politique satisfaisante des autres pays intéresse la nation canadienne, il est évident que des relations fructueuses avec tous les gouvernements étrangers, tant soviétiques que du tiers-monde, méritent une plus haute priorité que les alliances militaires régionales. Si, comme je le crois, l'affaiblissement du cercle vicieux créé par la course aux armes nucléaires entre les deux plus grandes puissances du monde devient d'un intérêt national pour le Canada, il va de soi que notre pays devrait chercher à encourager le rapprochement des autres puissances qui sont indépendantes du contrôle soviétique ou américain et qui peuvent en conséquence contrebalancer l'influence de ces derniers.

Un objectif de cette nature aurait comme implication militaire la fixation des périmètres de défense des grandes puissances, et chacune de ces puissances verrait diminuer la menace qu'elle croit deviner chez son adversaire. Cet objectif entraînerait aussi un contrôle des armements et la création des zones dépourvues de toute puissance nucléaire.

Si l'on définit les objectifs internationaux à long terme du Canada en les raccordant aux pays où les besoins se font les plus urgents, l'Europe qui s'est maintenant complètement remise des suites de la seconde guerre mondiale devra céder sa priorité au tiers-monde, c'est-à-dire celui dont l'évolution économique est devenue une nécessité morale non moins qu'économique et politique. Comme nous devons nous attendre à ce que les affres d'un développement obligatoire des anciennes colonies s'accompagnent d'une forte tension, tout effort très marqué sur le plan international, basé sur l'idée de secours, devra s'accompagner d'une capacité militaire appréciable destinée à assurer la paix.

Les intérêts nationaux: Besoins intérieurs

Sans jamais perdre de vue les besoins de la collectivité mondiale, nous devons aussi nous souvenir que la politique extérieure ne constitue qu'un aspect de l'action d'ensemble de notre gouvernement. C'est pourquoi elle doit répondre à la fois aux intérêts intérieurs et extérieurs. L'intérêt national le plus pressant du Canada à l'heure actuelle réside dans la survivance politique de la Confédération. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne cesse de nous signaler que le Canada traverse actuellement une crise nationale profonde. Les Canadiens d'origine anglo-saxonne cherchent à démontrer que leur propre nationalité est distincte de celle des habitants des États-Unis; les immigrants qui s'installent dans une partie anglophone du Canada doivent s'adapter à un genre de culture qui ne leur offre pas une identité patente en remplacement de leur ancienne nationalité; les Canadiens français s'efforcent de découvrir si ce n'est pas le Québec plutôt que l'ensemble du Canada qui offre le meilleur mode d'expression à leur existence collective. Vu que l'une des fonctions constantes de la politique extérieure est de démontrer la personnalité d'une nation aux yeux du reste du monde, nos relations avec l'étranger doivent essentiellement être conçues de manière à faire reconnaître aux Canadiens leur double nationalité en leur indiquant quel effet ils exercent sur les autres pays et de quelle façon ceux-ci les considèrent. S'il est de première importance pour notre pays d'ériger une collectivité qui soit binationale, imbue de confiance en elle-même et cultivant une politique d'avancement, notre politique extérieure devrait servir pertinemment à renforcer chez les Canadiens la conviction qu'ils constituent un pays différent des autres et possédant ses propres objectifs et ses politiques distinctes. Notre politique extérieure devrait donc être d'une teneur nettement canadienne et cesser d'être une pâle imitation de la politique américaine et des objectifs que recherche cette dernière. Ceci ne signifie pas cependant que nous endossions un mode d'action anti-américain. Au contraire, la création d'une politique extérieure typiquement canadienne, qui appuiera notre expansion nationale, signifie que le Canada devrait chercher à faire ses preuves sur le plan international d'une façon qui le distingue nettement des autres pays. Il ne faut pas pour cela rejeter tous les rapports que nécessite l'interdépendance. Cela ne signifie pas non plus que la valeur des alliances et des organismes supranationaux doive être appréciée selon l'importance du rôle que le Canada est appelé à y jouer.

Ce genre de politique aurait comme effet de réduire les rapports avec les groupes militaires qui n'ont pas d'autre objectif que leur propre survie et, par contre, d'augmenter la participation à des mouvements qui tendent à négocier un désarmement et où toute initiative prise par le Canada pourrait aider à la réalisation d'ententes collectives.

Si un intérêt national de prime importance exige que notre politique extérieure tende à établir notre caractère binational, nos relations avec les pays d'expression française assument une nouvelle importance. Deux objectifs pourraient dans ce cas être poursuivis, l'aide à donner aux anciennes colonies francophones et certains programmes tendant à répandre la francophonie. On pourra prétendre que tant que De Gaulle restera au pouvoir, il sera inutile de tenter quoi que ce soit à l'égard des relations canado-françaises. Il n'en est pas nécessairement ainsi. Si l'on continue à rapprocher l'image du Canada des alliances militaires régionales dominées par les États-Unis, on ne fera que renforcer la conception française d'un Canada agissant comme satellite des Américains. Toutes choses étant égales, une haute priorité accordée aux relations avec la France laissera entendre que le Canada devrait tenter de dépendre un peu moins des États-Unis, du point de vue tant militaire qu'économique.

Il existe aussi une troisième dimension au sein de laquelle l'étude du sens de notre politique extérieure, par rapport à notre situation intérieure, pourrait sans doute changer la teneur de cette politique. Les politiques extérieures qui sont isolées des autres, même si elles peuvent paraître très sensationnelles, réussiront notablement moins à développer une nationalité canadienne qu'une politique extérieure logique qui ferait partie intégrale de notre politique nationale prise dans son ensemble. Ce genre de politique nationale ne définirait pas seulement le rôle joué par le Canada dans le monde entier; elle donnerait également un sens essentiellement canadien au biculturalisme, à l'égalité économique entre les régions et à la justice sociale. Nos relations «spéciales» avec les États-Unis seraient reconnues comme étant aptes à contrôler notre propre milieu socio-économique, contrôle absolument nécessaire à la saine expansion du pays.

Les relations entre le Canada et les États-Unis ne doivent pas toutefois recevoir une définition purement négative, c'est-à-dire purement en fonction de tout contrôle américain. A mon avis, une partie de la politique nationale du Canada devrait inclure une définition de la façon dont le Canada exercera lui-même une influence sur la formation des politiques adoptées par les États-Unis. Ainsi, par exemple, la question d'un système de défense contre les missiles balistiques doit éveiller un intérêt justifiable au sein de la population canadienne, puisque cette question la touche de près. La communication de l'intérêt éprouvé par les Canadiens aux politiciens et à l'opinion publique des États-Unis devrait devenir un objectif national de premier ordre. Puisque nous sommes liés aux Américains par une amitié des plus étroites, nous devrions agir en

conséquence. Soyons indépendants, coopérons, montrons-nous francs et, au besoin, critiquons-les.

La signification de ce qui précède, en ce qui concerne l'organisation militaire, pourrait être interprétée d'une façon pragmatique. Cela pourrait signifier le maintien de l'adhésion au pacte NORAD tout en abondonnant notre envoi de forces supplémentaires et en participant plutôt à la conception d'une politique tendant à amener le Canada à renoncer aux armements nucléaires et en faisant abandonner par le Pentagone les programmes de missiles ABM et MIRV, la Russie soviétique consentant à faire de même. Le rôle militaire du pays serait alors réduit à peu de chose; il suffirait de faire patrouiller les côtes et la région arctique et d'être prêts à agir en cas de désastre national.

Une politique extérieure canadienne pour les années '70

L'examen de la situation internationale et de ses perspectives, ainsi que ses probabilités d'évolution, en tenant compte des intérêts nationaux du Canada tant à l'intérieur qu'à l'étranger, définit la structure générale dont nous pouvons nous servir pour élaborer un aperçu à long terme de la manière dont notre politique extérieure pourrait être érigée, avec un délai raisonnable accordé pour la mise en oeuvre et le parachèvement de cette politique. Le présent chapitre a pour but, tout d'abord, de définir une politique qui corresponda à la situation internationale et qui énoncera les intérêts nationaux du Canada pour dix ans à venir; en second lieu, il sondera plus en détail les moyens d'exécution de la politique extérieure adoptée.

1. *Une politique étrangère canadienne pour l'année 1980*

Si l'on admet que la menace communiste décroît réellement, que le tiers monde a un besoin toujours plus marqué de ressources qui assureront son évolution économique, et enfin que des guerres espacées continueront à se produire, il serait raisonnable que la politique extérieure du Canada se donne comme but, au cours des dix années à venir, de réduire les crédits budgétaires accordés à des fins militaires et les dépenses effectuées en secours. Si nous présumons que les dépenses faites à l'étranger à des fins militaires s'en tiennent à une proportion constante de 2.5 p. 100 du produit national brut, il s'ensuivra que les crédits accordés à des fins militaires et de secours passeront, dans un délai de dix ans, de 2 p. 100 et .5 p. 100 à .5 p. 100 et 2 p. 100 respectivement d'ici 1980. Après avoir occupé le quatrière ou le cinquième rang parmi les grandes puissances militaires du monde vers la fin des années '40, le Canada pourra faire la transition et compter, en 1980, au nombre des donneurs d'aide les plus importants du monde. Tout en conservant un même pourcentage du produit national brut consacré aux relations étrangères, le rôle joué par le Canada sur le plan international se trouverait changé. Au lieu de continuer, comme c'est le cas présentement, à assurer un appui marginal aux alliances anti-communistes du monde occidental, il adopterait un programme hardi de lutte stratégique contre la pauvreté au niveau international.

Du point de vue militaire, le Canada aurait alors réussi à perfectionner un corps pacifiste extrêmement souple et mobile dont le champ d'action pourrait s'étendre de l'Europe à l'Asie, de l'Afrique à l'Amérique latine. Ses armes légères serviraient à la fois à maintenir la paix et à accorder son aide lorsque survient un désastre; il aurait un vaste corps d'ingénieurs chargés de la construction civile en cas d'urgence, une base technologique pour les communications mobiles, et une capacité de transport aérien qui rendrait possibles des opérations assurant un secours instantané.

Vers la fin des années '70, le Canada aurait donc acquis une spécialisation assez étendue sur le plan international, à un moment où le tiers monde obtiendrait son droit à une première priorité. Le Canada, en poursuivant ses opérations de secours, s'attacherait principalement aux pays et aux régions où ses moyens d'aide et ses connaissances linguistiques lui permettent d'exercer l'action la plus salutaire. Les pays africains d'expression anglaise et française, les Antilles, les pays démocratiques de l'Inde et ceux de l'Amérique latine qui ont prouvé leur aptitude à réaliser le progrès voulu dans les sphères politique et sociale, progrès essentiel à l'expansion économique de ce continent.

En Europe, continent avec lequel des rapports internationaux normaux continueraient à s'accroître, des considérations d'ordre économique en premier lieu, puis de nature politique et enfin militaire, occuperaient le premier plan. A ce moment, le Canada aura pu réussir à se créer des relations fructueuses avec la Communauté économique européenne, en lui fournissant des matières premières et des produits raffinés grâce aux méthodes technologiques de nos industries canadiennes spécialisées; en retour, les industries européennes pourront alors avoir trouvé au Canada des débouchés commerciaux (comme la société Volvo) dont ils se serviraient comme points de départ pour leur pénétration de l'économie nord-américain. Au niveau politique, notre rôle consisterait principalement à appuyer l'évolution d'une «troisième force» et il est à espérer qu'une solution aurait finalement été trouvée au problème de l'Allemagne. Un des facteurs de la solution politique du problème allemand serait une réduction négociée et réciproque des forces armées dressées à la suite du pacte de Varsovie et des alliances de l'OTAN, y compris le rapatriement des forces canadiennes. Après avoir nivelé sa force de frappe nucléaire devenue désuète et trouvé un nouveau rôle militaire à jouer auprès de ses anciens alliés de l'OTAN, le Canada établirait son vaste territoire sur le pied d'une zone dénucléarisée et il engagerait ses alliés à transformer l'OTAN, actuellement une alliance de l'Atlantique-Nord tendant à assurer une sécurité collective, en un groupe militaire de l'Ouest européen, le Canada et les États-Unis étant appelés à aider de leurs conseils un programme de défense élaboré par ce groupe. De cette façon, la sûreté de l'Europe serait toujours garantie à deux paliers différents, à cause premièrement des tergiversations de la Russie soviétique et des États-Unis au sujet des armes nucléaires et, sur son territoire, à la suite des forces organisées grâce aux conventions de la Communauté européenne elle-même, à titre de troisième force viable.

En plus d'aider à amoindrir la menace que représente l'Allemagne de l'ouest pour les pays de l'Europe orientale, le Canada aurait alors poursuivi une politique constante tendant à développer des relations économiques avec chaque pays communiste, et il aurait fait de son mieux pour créer de nouveaux contacts et augmenter la bonne entente. Même s'il n'exerçait pas une influence considérable sur la Russie soviétique, on pourrait s'attendre à ce que, vers 1980, l'apport qu'il aurait donné aux relations avec les pays de l'Europe de l'est donne des résultats sensiblement plus fructueux. Ceci compléterait la politique d'une économie bilatérale préconisée par de Gaulle, ainsi que la collaboration culturelle et scientifique avec ces pays.

Quant aux relations avec les États-Unis, le Canada devrait établir d'ici 1980 son rôle de puissance voisine bien disposée et pourvue d'une personnalité distincte, travaillant d'une façon claire et frappante à soutenir l'essor des pays en voie de développement et agissant à titre de partisan objectif mais non servile des relations générales entre les nations de l'est et celles de l'ouest. Le Canada pourrait continuer à collaborer aux programmes militaire et stratégique des États-Unis, en s'efforçant toutefois d'amoindrir les tensions causées par les programmes d'armements nucléaires des Américains et des Soviets. En d'autres termes, NORAD deviendrait une agence servant au contrôle des armements dans l'une des zones où persiste la tension causée par la force nucléaire. Cet effort redoublé du Canada dans le but de faire partager ses vues sur la politique mondiale au monde politique américain ainsi qu'à l'opinion publique des Etats-Unis, établirait, de toute évidence, avec peut-être un effet décisif sur la politique américaine, que le Canada désire assurer la sécurité mondiale en soutenant l'évolution sociale et économique du tiers-monde, et non de réprimer tous les signes de développement politique émanant de la gauche. Quant au côté économique de ses relations extérieures, soit par des actes bilatéraux ou, encore mieux, en agissant sur le plan international, le Canada sera en mesure, nous l'espérons, d'établir des règles de conduite qui régiront le fonctionnement de firmes multinationales, et cela d'une manière compatible avec les intérêts nationaux de pays hôtes.

2. *Mise en œuvre*

Établir un programme de dix ans marquant un changement important dans le rôle international du Canada peut fixer les objectifs et indiquer les principaux champs d'action. Il faut ensuite savoir s'il est possible d'atteindre ces objectifs et de mettre en œuvre l'alliance particulière de politiques envisagées. La mise en œuvre nécessiterait d'abord la planification de leur politique, sur une échelle semblable, par les pays avec lesquels le Canada est le plus intimement lié, à savoir ses alliés actuels de l'OTAN. En leur faisant bien comprendre que l'intention n'est pas de retirer arbitrairement les troupes et l'appui, que les objectifs finals de la politique extérieure du Canada sont à nouveau précisés en tenant compte des intérêts mondiaux, en étant prêt à avoir des discussions avec nos alliés sur les moyens et le temps d'exécution le plus appropriés, le passage à un rôle international différent ne devrait pas soulever de grandes difficultés diplomatiques pour le Canada ou ses alliés. L'empressement à donner tout notre soin aux mesures de transition, prévues sur un certain nombre d'années, serait encore plus décisif pour notre propre force militaire. Le recyclage du personnel ne serait qu'un aspect d'un important programme à long terme tendant à donner une nouvelle orientation à notre force militaire, comme partie du processus d'ensemble de planification.

3. *Accueil international*

Le succès d'une politique révisée hardie à long terme comme celle-ci dépendrait pour beaucoup de l'accueil qu'elle recevrait dans les capitales étrangères. Je ne veux pas seulement dire que l'exécution de ce programme nécessiterait la coopération des autres pays, mais que la nouvelle politique influerait sur la conduite des autres pays. Son succès dépendrait de la confiance qu'elle inspirerait.

L'accueil réservé par les *États-Unis* dépendrait surtout de la façon dont l'image du Canada serait présentée; il devrait paraître comme un voisin indépendant, amical, ayant son propre rôle à jouer. Ainsi, il serait important de continuer à signaler aux Américains l'utilité de la non-dépendance du Canada: les tâches qu'il peut remplir alors que les États-Unis, pour diverses raisons, ne le peuvent pas, telles que le maintien de la paix à Chypre, l'aide à la Tanzanie, les tentatives de relations avec la Chine, la porte ouverte pour Cuba à l'ouest. Il serait de plus essentiel que les États-Unis comprennent que les divergences qui existent dans la politique sont dues non à des oppositions mais à des évaluations différentes de la situation internationale et de la façon de la traiter. Si nos relations avec les États-Unis étaient menées d'une façon aussi nette, positive et objective, les histoires de «représailles» ou d'imposition de la politique américaine au Canada perdraient toute importance. Si l'objectif du Canada est de toute évidence d'adapter son propre rôle international aux besoins des années 1970, alors l'homme politique, le diplomate ou le général américain n'aura pas besoin de s'alarmer. Les hauts fonctionnaires américains devraient être encouragés à observer le changement de politique du Canada et à participer à la mise au point des mesures de transition de façon à satisfaire à leurs propres besoins d'adaptation à court terme. Il faudrait donc s'occuper particulièrement d'instruire l'opinion publique et politique américaine. Si elle est réalisée avec modération, il n'y a aucune raison de supposer que les Américains ne trouveraient pas la politique canadienne à la fois intelligente et utile à leur propre réévaluation et à leur adaptation aux exigences de la décennie à venir.

En *Europe* il n'y aurait pas de grandes difficultés avec des pays peu importants ou neutres comme la Suède, la Suisse, le Danemark et la Norvège. Avec la France, il semble qu'une politique de ce genre, une fois qu'elle serait en cours de réalisation, devrait augmenter les chances de rétablir des relations diplomatiques et économiques fécondes. Avec la plupart des pays de l'OTAN en Europe, il ne devrait pas y avoir de grandes difficultés à mettre au point un programme de retrait acceptable–de préférence sur la base d'une

réduction des armements équivalente de la part des pays du pacte de Varsovie. Plutôt que d'avoir un effet de domino, des discussions créatrices sur une politique à long terme pourraient aider ces pays à revoir leurs propres arrangements militaires. Le Canada préciserait bien que la conception qu'elle a de son rôle militaire mobile de maintien de la paix embrasserait l'Europe en cas de nécessité. Les consultations militaires et une collaboration continue en matière de production de défense conjointe, la standardisation des armements et d'autres arrangements militaires coopératifs seraient encouragés. Le seul pays susceptible de trouver à redire à la stratégie d'ensemble du Canada serait l'Allemagne de l'Ouest, toujours sensible à tout affaiblissement de ses possibilités de négociation avec le bloc oriental. Un des objectifs politiques de ce type de retrait stratégique de l'Europe devant précisément être d'encourager à revoir l'ensemble de la situation allemande—l'ouverture de négociations sur le statut de Berlin, les frontières de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest et une certaine forme de coopération entre Allemagnes de l'Est et de l'Ouest—, le Canada devrait être disposé à montrer la voie et à replacer ce problème longtemps repoussé en tête de l'ordre du jour des négociations internationales. Comme dans nos relations avec les États-Unis, une déclaration d'intention de ce genre ne devrait pas provoquer de violentes réactions en Allemagne. Elle devrait être conçue de façon telle qu'elle aurait une influence profonde sur les éléments progressistes d'Allemagne qui pourraient être encouragés à se diriger dans la voie d'un règlement européen.

L'influence sur le *monde communiste* ne devrait pas être exagérée. De toute évidence, les Soviets accueilleraient favorablement la dénucléarisation du Canada, mais ils se préoccuperaient surtout de l'Allemagne de l'Ouest qui, pour eux, serait le fait dominant de la vie européenne. On pourrait, toutefois, s'attendre à ce qu'une réduction importante des forces classiques de l'OTAN et de la menace nucléaire que représentent par exemple les bombardiers canadiens aurait un effet rassurant sur le public et l'élite d'Europe de l'Est, qui sentiraient moins la nécessité d'un pacte de Varsovie compensateur. L'effet de ces réactions serait très difficile à évaluer, mais sa force possible en tant qu'élément libéralisant a été vue pas plus tard que l'année dernière en Tchécoslovaquie. A court terme, du moins, on ne pourrait s'attendre à une réaction officielle très favorable de la part des capitales d'Europe de l'est. Les déclarations des militaires seraient extrêmement sceptiques, puisque la véritable raison d'être du pacte de Varsovie et des généraux ayant le commandement serait menacée par l'agressivité réduite de l'OTAN.

De même, on devrait s'attendre à ce que les porte-parole de l'organisation militaire de l'OTAN soient très sceptiques, sinon ouvertement opposés au projet de révision de la politique à long terme du Canada. Ces deux organisations ne justifiant leur existence que par la menace réciproque qu'elles représentent, leurs porte-parole ne seraient donc pas très enthousiastes. Une fois encore, une explication clair, patiente et persuasive de la nouvelle politique étrangère, par les leaders du gouvernement et les représentants diplomatiques, serait de première importance. Des négociations raisonables ayant pour objet de mettre au point les mesures de transition devraient également suffire à venir à bout de l'opposition militaire étrangère.

Résumé

Tirant argument d'une analyse de la situation internationale actuelle et des relations internationales telles qu'on les prévoit au cours de la prochaine décennie, j'ai parlé du rôle international que pourrait jouer le Canada et qui, pour 1980, en ferait une grande puissance au point de vue assistance. Mais laissons là la façon dont le Canada jouerait son rôle dans les principaux secteurs de la politique et venons-en à un programme d'action centré sur la révision de l'OTAN qui aura déjà ses vingt ans d'existence. Le Canada informerait les autres membres que sa politique de dix ans tendrait à une restructuration phasée de son rôle international en collaboration avec ses associés de l'OTAN, en tenant compte des objectifs à long teme sus-mentionnés. On envisagerait une année de discussions avec les puissances de l'OTAN sur les nombreuses questions de planification à long terme que cette proposition de dix ans ferait naître dans les autres régimes politiques. A mesure que des politiques conjointes s'élaboreraient, les retraits pourraient se poursuivre. A mesure que l'adaptation se ferait au retrait graduel du Canada, les forces européennes pourraient introduire leur nouveau matériel militaire classique. Alors que les différentes mesures et les différentes phases pourraient être exposées plus en détail, on en a assez dit pour montrer que le choix que doit faire le Canada à très court terme ne doit pas se traduire par un retrait immédiat de l'OTAN. Une politique à long terme profondément repensée peut, en d'autres termes, être mise en oeuvre d'une façon qui ne provoque pas d'oppositions ou de représailles de la part de ceux qui seront touchés—et, à mon avis, en profiteront.

Accueil politique

Après s'être demandé comment une telle adaptation de la politique étrangère à long terme serait mise en oeuvre, et si elle serait agréable aux grandes puissances et aux alliés, on doit encore évaluer cette proposition en fonction de la situation politique du Canada. Un tel programme est-il acceptable? La meilleure façon de répondre à cela est de traiter des questions qui viennent à l'esprit:

– Cela serait-il considéré par les secteurs plus âgés et plus conservateurs de la population comme une rupture trop brutale avec l'ancienne politique étrangère? Comme nous l'avons vu ci-dessus, dans d'autres cas, la réponse en pratique dépendrait pour beaucoup de la façon dont une telle politique serait présentée au public canadien. Il me semble qu'elle est compatible avec la tradition internationale canadienne. Elle n'essaie pas de couper le Canada du continent nord-américain et de le laisser aller à la dérive; elle ne demande pas à ce que le Canada soit un pays non aligné du genre de la Yougoslavie ou de l'Inde. Elle accepte

d'une manière explicite le maintien d'une responsabilité internationale très importante, augmentant énormément les éléments productifs dans nos relations extérieures—aide économique—que l'opinion publique bien informée approuve. Ce ne serait en aucune façon frapper nos alliés dans le dos, puisqu'aucun engagement relatif à l'OTAN ne serait rompu. En fait, soulever la question de l'avenir à long terme de l'OTAN serait de la part du Canada faire preuve de qualités de leader. Aucun secteur actuellement défendu du bouclier de l'OTAN ne resterait sans défense, puisqu'elle donnerait le temps nécessaire au regroupement. En d'autres termes, elle serait dans la meilleure tradition de la diplomatie canadienne: une proposition visant à un changement créatif et mise en œuvre grâce à des négociations multilatérales.

– Semblerait-elle trop anti-américaine? Il n'y a aucune raison pour cela, si ce n'est de la part de ceux qui acceptent aveuglément comme parole d'évangile tout ce qui est politique américaine du moment. Après tout, des différences de vue importantes sur les plans stratégie et intérêts nationaux respectifs ont été une caractéristique des relations entre nos deux pays. Deux fois depuis 1914, alors que les États-Unis défendaient une politique d'isolationnisme et ne voyaient pas la grave menace internationale qui planait devant eux, le Canada est entré en guerre en dépit de l'isolationnisme de son voisin. Deux fois depuis 1959, alors que les États-Unis réagissaient trop violemment à une menace, le Canada a tenu bon (Cuba et la République dominicaine). Il n'y a aucune raison de croire que cette initiative constructive pourrait nuire à nos relations avec les États-Unis.

– Ce programme politique serait-il acceptable au Canada français? Il y a toute raison de le croire. L'anti-communisme n'y est plus une des principales préoccupations, l'OTAN a depuis longtemps été considéré comme une opération essentiellement anglo-américaine, en particulier parce que le symbolisme des forces canadiennes est si étroitement lié à la monarchie. Pour ceux qui comptent sur des relations solides avec la France pour inspirer et appuyer le développement du Québec, la dénationalisation de la politique extérieure du Canada devrait être une caractéristique particulièrement positive. A l'exception des séparatistes qui pourraient vouloir entretenir l'hostilité Paris-Ottawa, des relations améliorées entre ces capitales devraient être considérées par les Canadiens français comme une preuve du désir de faire exprimer à la politique extérieure du Canada le caractère bi-national de la Confédération. D'un autre côté, l'aide, plus importante, serait orientée dans une large mesure vers l'appui social, économique et politique des pays francophones avec les possibilités d'emploi que cette aide fournirait aux Canadiens français.

– Et les jeunes Canadiens? Étant intéressé de par ma profession aux membres les plus actifs de la nouvelle génération, je n'hésite pas à affirmer qu'une telle politique étrangère, convenablement expliquée, serait appuyée à une majorité écrasante par la jeunesse canadienne pour laquelle l'OTAN a presque perdu toute crédibilité, étant le symbole de tout ce qui est démodé et hors de propos dans la politique extérieure du Canada. L'expansion de l'aide canadienne à l'industrie leur offrirait de plus des possibilités d'emploi créatif dans des domaines qui pourraient capter leur idéalisme qui s'exprime pour le moment par l'intérêt croissant qu'ils prennent aux cours des universités portant sur le tiers monde.

– Et les militaires? Nombre d'entre eux jugeraient leur carrière menacée. Beaucoup seraient découragés de voir que, sitôt après que l'unification des trois corps les a ébranlés un autre changement de politique devrait être mis en oeuvre. Il faudrait de la compréhension et de la circonspection dans le recyclage et le réemploi de ceux dont les postes pourraient disparaître. Mais si nous devons croire le témoignage des précédents experts militaires, la proportion extrêmement élevée d'hommes non combattants par rapport aux combattants, qui caractérise nos forces, pourrait indiquer que la réduction phasée des activités militaires du Canada toucherait plus de personnes ayant des activités du type civil que de troupes vraiment combattantes. Le recyclage pour le nouvel équipement et les nouveaux rôles de défense est une caractéristique continuelle de la vie militaire; il devrait donc y avoir peu de difficultés d'adaptation au nouveau rôle de maintien de la paix.

Si cette proposition est acceptable sur le plan politique et sur le plan international, pourrait-il y avoir d'autres objections? La seule objection sérieuse que je puisse envisager est économique; quelle en serait l'influence sur notre complexe militaire-industriel? Les accords conjoints de la production de défense représentent après tout quelque 400 millions de dollars d'affaires, l'équivalent en gros de nos importations d'équipement militaire des États-Unis. A long terme, on pourrait s'attendre à ce que la production de défense diminue comme élément important de l'économie, puisque le fait d'acheter moins d'armes américaines pourrait diminuer l'empressement des États-Unis à permettre aux compagnies canadiennes (ou filiales américaines) de faire des offres pour des contrats de défense. Toutefois, l'investissement du gouvernement dans les opérations d'assistance aurait l'infuence équivalente sur l'économie—en assurant raisonnablement du point de vue politique que l'aide du Canada continuerait à être contrôlée. La conséquence sur l'économie est que le changement dans les priorités des dépenses du gouvernement stimulerait la recherche et le développement dans des secteurs ayant une importance sociale beaucoup plus grande (nouveaux produits alimentaires, contrôle massif des naissances, techniques agricoles, production d'aliments marins) que le lancement de fusées ou les bérets verts.

Conclusion

Il y a vingt ans, le Canada prenait la tête en imaginant l'OTAN et en négociant sa création pour faire face a ce que l'on sentait être une nécessité internationale urgente: un accord régional de sécurité collective. Maintenant que cette organisation a rempli son

rôle, le Canada a de nouveau l'occasion de prendre la tête en s'attaquant au grand problème économique, politique et moral qui confronte le monde: l'abîme croissant séparant les nations riches des pauvres.

Je recommande vivement au comité d'inviter le gouvernement à prendre une fois encore l'initiative, en adoptant le programme net et constructif à vaste portée dont j'ai parlé ci-dessus.

Stephen Clarkson,
Université de Toronto,
Le 28 février 1969.

APPENDICE TT

LE RÔLE MONDIAL DU CANADA–PERSPECTIVE À LONG TERME PROPOSITION D'UNE NOUVELLE ORIENTATION

Par Stephen Clarkson,
Départment d'économie politique,
Université de Toronto.
Le 6 mars 1969.

Résumé

Prendre une décision au sujet de l'OTAN avant un examen approfondi du rôle du Canada dans le monde, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Cette décision, au lieu de réaffirmer une orientation générale de notre politique extérieure pour les années à venir, laisserait irrésolues les questions importantes d'une nouvelle orientation de notre politique extérieure.

L'enjeu de cette refonte de notre politique extérieure est considérable; il s'agit de la confiance qu'on pourra accorder à notre démocratie de participation, de la forme définitive qui devra être donnée pendant l'ère Trudeau à notre politique extérieure. L'effet qu'aura cette politique, pour la consolidation de la nation dépendra du degré de son acceptation par les Canadiens, qu'ils soient francophones, anglophones, nouveaux, jeunes, en tant qu'expression de leur identité nationale.

Une grande possibilité de transformer sa politique extérieure s'offre au Canada: nos alliés attendent une telle transformation de notre nouveau gouvernement; l'OTAN, à la fin de ses vingt premières années, est mûre pour un nouvel examen.

Le présent document exhorte le Comité, avant de décider de sa politique militaire:

1. à peser ce que sont aujourd'hui les principales menaces internationales et à prévoir ce que seront, aux environs de 1980, les problèmes du monde (déclin de la menace communiste, constance du péril nucléaire, fossé de plus en plus grand entre pays industrialisés et pays sous-développés; conflits sporadiques localisés et guerres intestines dans le tiers-monde);

2. à préciser ce que sont les intérêts nationaux du Canada, tant ses intérêts à long terme (une paix qui permette au tiers-monde d'évoluer, une prospérité qui réduise l'écart entre pays riches et pays pauvres, un ralentissement de la course aux armes nucléaires) que ses besoins intérieurs (une identité canadienne bien distincte, étayée par une politique nationale cohérente qui s'étend aux secteurs économiques et sociaux et fait clairement ressortir le rôle du Canada à l'échelle internationale et dans ses relations avec les États-Unis).

Ce n'est qu'après une telle analyse de la situation internationale en perspective et des intérêts constants du Canada qu'on pourra élaborer un programme de politique extérieure pour les années 70.

Tout en maintenant les dépenses globales pour l'ensemble des relations extérieures (défense et aide extérieure) en rapport constant avec le produit national brut, il suffira d'intervertir les crédits militaires et les crédits d'assistance de telle sorte qu'en 1980 le Canada consacre 2 p. 100 de son produit national brut à l'assistance et 0.5 p. 100 à la défense. Le Canada était, à la fin des années 40, une grande puissance militaire. Le programme envisagé porterait à nouveau le Canada à l'avant-garde par sa contribution à la stabilité mondiale et en ferait, en 1980, une grande puissance d'aide internationale.

Le Canada se spécialiserait comme force qui met sa souplesse et sa mobilité au service du maintien de la paix, et comme force de secours dans les catastrophes, capable de se manifester à tout point de la planète, aussi bien en Europe qu'ailleurs, quand on le lui demande et quand le besoin s'en fait sentir.

Les efforts d'assistance du Canada seraient surtout dirigés vers les pays en voie de développement qui en tireraient le plus grand profit, surtout les pays africains francophones et anglophones et les Antilles.

Ces objectifs de politique extérieure à long terme, c'est à un rythme de transition qu'il faudra les atteindre, rythme compatible avec les besoins de défense de nos alliés qui auront été consultés à cet égard.

Le document se termine par un exposé de l'accueil enthousiaste que recevrait un tel programme au sein de la communauté nord-atlantique et dans le régime politique canadien, à condition qu'il ait été présenté pour ce qu'il est, c'est-à-dire comme une ligne de conduite digne de la meilleure tradition d'un Canada chef de file international, situé à un des points importants pour l'évolution politique de la planète. L'influence qu'a exercée le Canada en 1948 dans le domaine de la sécurité européenne, il peut maintenant l'exercer dans l'intérêt de la stabilité économique mondiale.

APPENDICE TT

LE RÔLE MONDIAL DU CANADA–PERSPECTIVE À LONG TERME

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

Par Stephen Clarkson,
Département d'économie politique,
Université de Toronto.

Conception générale du rôle du Canada sur le plan international.

Depuis vingt ans, la politique extérieure du Canada a été une politique défensive: au sens propre, axée sur la défense par rapport aux crédits consacrés aux autres aspects de notre politique extérieure; au sens figuré aussi, car notre rôle international a été dans une grande mesure inspiré par la politique américaine. «Une diplomatie tranquille», tel a été le mot d'ordre de la doctrine de politique extérieure d'un Canada soutien fondamental et reflet des politiques de l'alliance occidentale. Ces dernières années surtout, nos relations avec les États-Unis semblaient être à sens unique, avec comme obsession principale les représailles éventuelles, d'où une politique extérieure à action limitée par l'orientation de la politique américaine.

Si justifiée qu'ait pu être une telle politique dans le passé par les pressions de la Guerre froide et les sentiments qu'avait le Canada d'infériorité et de dépendance dans un monde sans sécurité, ces conditions ont changé et le Canada doit repenser la conception d'ensemble de son rôle international:–La confiance dans la sagesse de la politique extérieure des États-Unis n'est plus aussi aveugle;–Les Canadiens ont davantage confiance en eux-mêmes, en leur aptitude à faire face à leurs propres problèmes et à les résoudre.

Voici venu le moment de faire une refonte du rôle international du Canada, d'adopter une *politique extérieure active et créatrice* qui nous porte à prendre des initiatives et à frayer la voie pour l'affrontement des problèmes mondiaux. Il nous faut surtout comprendre que le Canada peut jouer son rôle le plus important en influençant la politique des États-Unis, en prenant des initiatives que les pressions politiques intérieures et les engagements officiels extérieurs interdisent au président des États-Unis. Au lieu de jouer à un gaullisme qui se tient à l'extérieur du cercle de ses alliés occidentaux, le Canada peut jouer un rôle indépendant et de ce fait plus efficace en restant au sein de l'alliance occidentale et en prenant de nouvelles mesures pour combattre les problèmes fondamentaux et persistants.

En d'autres termes, il faut que le Canada tire parti de l'importance que lui confère son manque d'importance relatif et que, libre d'engagements internationaux, il en profite pour devenir, sur le plan international, un chef de file que les États-Unis pourront suivre dans la voie qu'il aura tracée.

Notice biographique

Né à London en octobre 1937, **Stephen Clarkson** a fait ses études à Toronto. Il a obtenu en 1959 des diplômes en histoire et en langues à l'Université de Toronto; il est allé à Oxford comme boursier *Rhodes* et y a étudier la politique et l'économique. Il a passé son doctorat en sciences politiques à la Fondation nationale des sciences politiques de l'Université de Paris.

Depuis 1964, il enseigne la politique comparative au Département d'économie politique de l'Université de Toronto où il est maintenant professeur associé.

Son principal domaine de recherche universitaire est la théorie soviétique du sous-développement. Il a publié des articles à ce sujet dans les périodiques *Problems of Communism, International Journal, Canadian Journal of Economics and Political Science* et *Economic and Political Weekly*. Son livre, *L'analyse soviétique des problèmes indiens du sous-développement* sera publié cette année. Il a passé l'année 1967-1968 à l'Institut de recherche sur les affaires communistes, Université Columbia, et deux mois l'été dernier en Union soviétique pour y poursuivre ses recherches.

Ses publications sur les problèmes canadiens comprennent: «*A programme for Bi-national Development*», chez Peter Russell, éd., *Nationalism in Canada*, Toronto: McGraw-Hill, 1966. «*Charting a Course for Canadian Foreign Policy*», *Globe and Mail*, 12 juillet 1967. «*The politics of Economic Dependence*», étude pour le *Watkins Report*.

Il a été président du programme sur la politique étrangère du Canada pour la *University League for Social Reform* pour laquelle il a écrit *An Independent Foreign Policy for Canada?*, Toronto, McClelland & Stewart, 1968.

Il fait partie du Conseil des éditeurs du *Canadian Forum*, auquel il a régulièrement contribué.

Il est parfaitement bilingue.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

DÉLIBÉRATIONS
N° 35

SÉANCES DU LUNDI 24 MARS 1969
ET DU MARDI 25 MARS 1969

Concernant
La politique-défense et affaires extérieures

Y compris
LE CINQUIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

IMPRIMERIE DE LA REINE, OTTAWA, 1969
35029-1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

DÉLIBÉRATIONS

N° 35

SÉANCES DU LUNDI 24 MARS 1969

ET DU MARDI 25 MARS 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

Y compris

LE CINQUIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29922—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Anderson,	Harkness,	Nowlan,
Barrett,	Howard (*Okanagan*	Penner,
Brewin,	*Boundary*),	Prud'homme,
Buchanan,	Laniel,	Smith (*Northumberland-*
Cafik,	Laprise,	*Miramichi*),
Carter,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
[1]Fairweather,	Lewis,	Stewart (*Marquette*),
Forrestall,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Gibson,	Marceau,	Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:
[1]M. Fairweather remplace M. Asselin le 24 mars 1969.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le JEUDI 16 janvier 1969

Il est ordonné,—Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit chargé, et se trouve chargé par les présentes, d'entendre des témoignages et d'examiner la politique du Canada en matière de défense nationale et affaires extérieures.

Le LUNDI 3 mars 1969

Il est ordonné,—Que les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale aient l'autorisation de voyager à l'étranger entre le 8 mars et le 22 mars 1969 en vue de l'avancement de leurs travaux, et que le personnel nécessaire les accompagne.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29922—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 26 mars 1969

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

En conformité de l'ordre de renvoi du jeudi 16 janvier 1969, le Comité a entendu les témoignages et a étudié la politique du Canada en matière de défense et d'affaires extérieures.

Le Comité a tenu 24 séances au Canada entre le 21 janvier et le 25 mars 1969, au cours desquelles il a entendu les témoins suivants (par ordre de comparution devant le Comité) :

1. M. John Gellner, rédacteur, le *Commentator,* Toronto.
2. Le Dr O. M. Solandt, président, Conseil des sciences du Canada.
3. Le Dr Raymond D. Gastil, du *Hudson Institute Inc.,* Croton-on-Hudson, New-York.
4. M. Robert A. Krupka, du *Hudson Institute, Inc.,* Croton-on-Hudson, New-York.
5. Le major général M. R. Dare, Chef adjoint des opérations et des opérations et des réserves, Quartiers généraux des Forces canadiennes.
6. Le professeur Adam Yarmolinsky, *Harvard Law School,* Cambridge, Massachusetts.
7. Le professeur James Eayrs, Département d'économie politique, Université de Toronto.
8. Le professeur Charles Foulkes, professeur invité, Ecole des affaires internationales, Université Carleton, Ottawa.
9. Le professeur Michael Brecher, Faculté d'économie et de science politique, Université McGill, Montréal.
10. Le professeur Kenneth McNaught, Département d'histoire, Université de Toronto.
11. M. David Golden, président, *Air Industries Association of Canada.*
12. Le professeur John W. Warnock, Département d'économie et de science politique, Université de Saskatchewan, Saskatoon.
13. Le professeur Albert Legault, professeur invité, Chaire des études stratégiques, Université Queen's, Kingston.
14. Le Dr Theo Sommer, rédacteur adjoint et rédacteur des nouvelles internationales de *Die Zeit,* Hambourg, République fédérale d'Allemagne.
15. Le professeur J. L. Granatstein, professeur adjoint d'histoire, Université York, Downsview, Toronto.
16. Le professeur Stephen Clarkson, Département d'économie politique, Université de Toronto.

L'ordre de renvoi du 3 mars 1969 accordait la permission aux membres du Comité de voyager à l'étranger entre le 8 et le 22 mars 1969, afin de poursuivre leurs travaux. C'est ainsi que les membres du Comité se sont rendus en Europe dans le cadre de son étude de la politique de défense du Canada et ont terminé la première partie de la revue globale de la politique de défense entreprise en janvier. Les membres du Comité ont visité Chypre, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse, la Suède, la France et la Belgique.

Les membres du Comité se sont réunis et ont discuté avec un bon nombre de personnes en vue. Entre autres, mentionnons le président de Chypre, le secrétaire général de l'OTAN, les ministres de la Défense et des Affaires extérieures d'un bon nombre de pays visités, des représentants civils et militaires de l'OTAN, dont le Commandant suprême des Forces alliées en Europe, des leaders politiques et des membres de tous les partis politiques des pays visités, des fonctionnaires des ministères de la Défense et des Affaires extérieures, des officiers militaires canadiens et étrangers, des représentants du Canada en Europe, des représentants d'importants organismes de recherche, tel l'Institut d'études stratégiques, de même que des journalistes et des commentateurs politiques éminents.

Les documents suivants ont été placés en appendice aux procès-verbaux et témoignages:

Z—Programme proposé au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et Programme: Partie I.

AA—Déclaration préliminaire de M. John Gellner et notes biographiques.

BB—Notes biographiques sur le Dr O. M. Solandt.

CC—Efficacité de la défense civile, par Raymond D. Gastil et Robert A. Krupka et notes biographiques sur MM. Gastil et Krupka.

DD—Notes biographiques sur le major général M. R. Dare.

EE—Mémoires du professeur Adam Yarmolinsky et notes biographiques.

FF—Rôles futurs des Forces armées du Canada—mémoire du professeur James Eayrs et notes biographiques.

GG—Le Canada et la sécurité collective, par le professeur Charles Foulkes, et notes biographiques.

HH—Le neutralisme: Son analyse, par le professeur Michael Brecher, et le curriculum vitae du professeur.

II—La neutralité du Canada, par le professeur Kenneth McNaught, et le curriculum vitae du professeur.

JJ—Liste des ententes bilatérales de défense entre le Canada et les autres pays.

KK—Lettre du directeur de la Direction des services intérieurs, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Ottawa, au professeur McNaught en date du 31 juillet 1967.

LL—La politique canadienne de défense et les États-Unis, par M. David Golden, et notes biographiques.

MM—Mémoire préparé par le professeur John Warnock, et notes biographiques.

NN—Mémoire préparé par le professeur Albert Legault, notes biographiques, et bibliographie.

OO—Notes biographiques sur le Dr Theo. Sommer.

PP—Mémoire préparé par le professeur J. L. Granatstein, et le curriculum vitae du professeur.

QQ—Discours prononcé par l'honorable Léo Cadieux, le 27 janvier 1969.

RR—Discours prononcé par l'honorable Mitchell Sharp, le 20 février 1969.

SS—Discours prononcé par l'honorable Mitchell Sharp, le 1er mars 1969.

TT—Mémoire préparé par le professeur Stephen Clarkson, et notes biographiques.

De plus, un bon nombre de mémoires ont été présentés par des citoyens et des organismes intéressés. Seuls ceux dont les auteurs se sont présentés devant le Comité ont été inclus aux dossiers officiels du Comité.

PARTIE I

Portée du Rapport préliminaire

Le Comité est autorisé, par son mandat du 16 janvier 1969, à procéder à une étude approfondie de la politique du Canada en matière de défense et d'affaires extérieures. Il espère continuer, après le congé de Pâques, son étude actuelle de la politique de défense.

Bien que son travail ne soit pas complété, le Comité juge opportun de soumettre le présent rapport intérimaire, qui comprend des recommandations sur la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), étant donné que le Gouvernement désire annoncer sa politique vis-à-vis de l'OTAN avant le 10 avril 1969, date ou le Conseil de l'Atlantique Nord doit se réunir à Washington.

Le Canada et les Nations Unies

Le territoire canadien n'est directement menacé d'invasion par aucune nation. Cependant, tout conflit mondial mettrait sérieusement en jeu les intérêts canadiens, car le maintien de la paix, de l'ordre et de la stabilité dans le monde est d'intérêt vital pour le Canada, comme pour toutes les autres nations. En conséquence, aux yeux des Canadiens, il est nécessaire que l'ordre et la paix règnent dans le monde,—un ordre, non pas statique, mais qui permettrait et favoriserait une évolution, de façon que les populations puissent vivre pacifiquement et jouir de la plus grande mesure possible de liberté et d'égalité des chances.

La réalisation de ces objectifs, par la sécurité collective, est un des buts pour lesquels l'Organisation des Nations Unis a été créée après la seconde Grande Guerre. Malheureusement, pour de multiples raisons, les espoirs de paix des Nations Unies ne se sont pas encore concrétisés.

Les Canadiens ont toujours appuyé, et continuent d'appuyer avec enthousiasme, les Nations Unies qui, à leurs yeux, sont l'instrument le plus propre à maintenir dans le monde le régime de paix et d'ordre qu'ils souhaitent. Le Comité estime que tous les États membres de l'ONU devraient faire preuve d'une plus grande initiative et d'une plus grande ingéniosité et de multiplier leurs efforts pour faciliter l'évolution et le développement des Nations Unies de façon qu'elles puissent assurer efficacement la sécurité collective par l'établissement et par l'application d'un régime de règlement juridique des différends internationaux.

Alliances actuelles du Canada

La politique de défense du Canada, depuis la seconde Grande Guerre, s'est fondée sur des alliances, notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et divers accords de défense avec les États-Unis, dont le Commandement de défense aérienne nord-américain (NORAD). De telles alliances sont prévues à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

L'OTAN

Le Traité de l'Atlantique Nord a été signé le 4 avril 1949. L'Organisation comprend maintenant les pays suivants: Belgique, Canada, Danemark, République fédérale allemande, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis. Elle résulte principalement d'une réaction des États membres devant la rapide expansion du territoire et de l'influence de la Russie après la seconde grande Guerre et de la crainte de nouvelles tentatives soviétiques d'agression et de subversion en Europe de l'Ouest.

Aucun engagement militaire précis n'est imposé aux membres par le Traité proprement dit. L'article 5 reconnaît que l'assistance peut être militaire ou non militaire; la nature des effectifs militaires que les États doivent maintenir était laissée à la discrétion de chacun d'eux, et le Traité lui-même ne comprenait aucune disposition touchant la mise en commun des effectifs militaires ou concernant un commandement intégré ou conjoint. On n'a pas tardé, cependant, à établir, aux termes du Traité, des procédures et institutions par lesquelles les membres s'engageaient à fournir des forces militaires et à les intégrer sous un commandement unifié.

Il était prévu dans le Traité que tout État membre pouvait, à l'expiration d'une période de vingt ans, donner un avis écrit de son retrait, lequel entre en vigueur un an après ledit avis. Le Traité est devenu exécutoire au moment de sa ratification par la majorité des signataires initiaux, le 24 août 1949. En conséquence, à partir du 24 août 1969, tout État membre pourra s'en retirer moyennant un avis d'un an.

NORAD

L'accord entre le Canada et les États-Unis en vue de l'établissement officiel du Commandement de défense aérienne nord-américain a été signé le 12 mai 1958. Initialement, il était valable pour dix ans. L'accord a été renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans le 30 mars 1968. Cependant, il peut être réexaminé en tout temps et, à la suite de cet examen, il peut être résilié soit par le Canada, soit par les États-Unis, moyennant un avis d'un an.

En somme, l'accord de NORAD établit un commandement intégré pour la planification et l'opération des défenses aériennes du Canada et de la partie continentale des États-Unis. Le commandant en chef, un Américain, et le commandant adjoint, un Canadien, relèvent des chefs d'état-major conjoints des États-Unis et du chef de l'état-major de la défense canadienne, lesquels, de leur côté, relèvent de leur gouvernement respectif.

L'accord de NORAD ne comporte, pour ni l'un ni l'autre des deux pays, l'obligation précise d'affecter des forces militaires au Commandement de NORAD. Ce commandement ne comprend que les personnes et les unités de combat que les deux gouvernements jugent à propos, à l'occasion, de lui assigner.

Comme le Comité espère continuer son examen de NORAD au cours de séances ultérieures, il a décidé de n'inclure aucune recommandation concernant NORAD dans le présent rapport.

Apport militaire actuel du Canada à l'OTAN

Le Canada fournit un groupe de brigade entièrement mécanisé dont l'effectif de temps de paix est approximativement de 6,000 hommes. La brigade est munie d'un équipement moderne, mécanisé et varié, dont la plus grande partie est de fabrication récente, dont deux dispositifs de lancement des fusées Honest John à courte portée et munies d'ogives nucléaires. Cependant, les chars Centurion ont été abondamment utilisés; on a dit au Comité qu'il faudrait les remplacer au début des années 70. Le 4e groupe de brigade mécanisé canadien, dont la quartier général est à Soest (Allemagne), fait partie de l'Armée britannique du Rhin, laquelle fait partie du Groupe d'armées du Nord chargé de la défense des plaines de l'Allemagne septentrionale.

Le Canada a aussi une division aérienne en Europe. La 1re division aérienne est en ce moment répartie en six escadrilles de F-104, avions fabriqués au Canada, dont quatre de frappe-attaque pouvant transporter des armes nucléaires ou classiques et deux de reconnaissance qui ont également une capacité limitée d'attaque au moyen d'armes classiques. On a informé le Comité que ces appareils pourraient demeurer en service jusque vers 1975. L'effectif de la division aérienne, une fois les escadrilles concentrées dans deux bases, sera d'environ 3,800 hommes. Son quartier général est à Lahr, en Allemagne du Sud, et elle fait partie de la 4e Force aérienne tactique alliée du Centre et du Sud de l'Allemagne.

Le Canada met aussi à la disposition de l'OTAN, pour service en Europe, une brigade de troupes aéroportées dont la base est au Canada.

Les forces navales du littoral canadien de l'Est sont désignées pour l'OTAN et, en cas d'urgence, seraient assignées au Commandement suprême allié de l'Atlantique (SACLANT). Elles comprennent un porte-avions, 15 escorteurs d'escadre, 3 sous-marins et 26 appareils Argus à long rayon d'action. Les forces du littoral de l'Ouest peuvent aussi être assignées à l'OTAN. Elles comprennent 5 escorteurs d'escadre, 1 sous-marin et 4 avions Argus.

Le Comité a eu l'occasion de visiter le quartier général de la 1re division aérienne et la quartier général mobile du 4e groupe de brigade mécanisé canadien. Tous ses membres ont été fort impressionnés par le sens du devoir et par la compétence professionnelle des officiers et militaires canadiens qu'ils ont rencontrés. Ces troupes canadiennes sont toutes hautement considérées par les autres forces auxquelles elles sont associées et contribuent à donner au Canada une très enviable réputation.

PARTIE II

Le Canada peut-il adopter une politique de neutralité?

Même si la plupart des témoins étaient d'avis que le Canada devrait maintenir sa participation aux alliances de défense, quelques-uns ont prétendu que le Canada devrait se retirer des alliances et adopter une politique de neutralité ou de non-alignement. Ces témoins ont dit que le Canada n'était pas menacé par les autres pays; selon eux, le plus grand danger pour lui proviendrait du fait qu'il serait mêlé à un conflit entre les alliances. Ils ont aussi soutenu que le Canada, étant un pays neutre ou non-aligné, pourrait jouer un rôle plus indépendant et aurait plus d'influence sur le plan international.

Les membres du Comité ont eu l'occasion d'évaluer cet argument lors de leur visite en Suède. Ils ont été frappés par la conviction des Suédois que leurs forces défensives doivent être capables de défendre également toutes les régions

du pays et être suffisantes pour décourager toute attaque d'un agresseur éventuel. Les Suédois estiment que leur territoire ne revêt que peu d'intérêt aux yeux des grandes puissances et ils comptent sur l'OTAN pour faire contrepoids à la puissance du pacte de Varsovie. Enfin, la Suède croit que son système de défense doit être assez efficace pour convaincre les grandes puissances des deux camps qu'elle veut et peut remplir les obligations d'un État neutre. Cette politique comporte le service militaire obligatoire et des frais de dépenses plus élevés que ceux du Canada.

Le Comité en est venu à la conclusion que le Canada ne peut pas adopter une politique de neutralité à cause de sa proximité des États-Unis et du fait qu'il est situé directement entre les États-Unis et l'Union soviétique. De plus, l'expérience suédoise démontre que le Canada, pour faire respecter sa politique de neutralité par les deux grandes puissances, devrait assumer des frais prohibitifs de défense.

Le Canada doit-il compter uniquement sur la protection des États-Unis?

On a aussi soutenu devant le Comité que le budget canadien de défense pourrait être sensiblement réduit étant donné que les États-Unis, à cause de la proximité géographique du Canada, se doivent de le protéger afin de se défendre eux-mêmes. C'est ce qu'on a appelé la théorie du «parasite».

Le Comité n'accepte pas cette hypothèse. Au contraire, il est convaincu que le Canada doit être prêt à affecter un budget raisonnable à sa propre défense, pour maintenir son indépendance et sa liberté d'action en tant que nation et pour s'assurer que ses intérêts sont reconnus lors de la prise de dispositions visant la défense du continent. Le Comité reconnaît que la situation géographique du Canada, voisin d'une super-puissance, les États-Unis, lui confère certains avantages. L'un de ceux-ci est que cette situation dispense le Canada de maintenir une gamme complète de matériel de défense et lui permet, en conséquence, de contribuer à la sécurité mondiale, ce qui constitue également, dans son sens le plus large, une contribution à sa sécurité, et d'évoluer dans d'autres domaines.

Peut-on substituer l'aide extérieure aux dépenses de défense?

On a exprimé le vœu que le Canada réduise très appréciablement son budget de défense et qu'il affecte les dollars ainsi épargnés à un accroissement de l'assistance économique aux pays en voie de développement. Le Comité n'est pas convaincu qu'il y ait un lien d'interdépendance entre le budget de la défense et celui de l'assistance. Les dépenses affectées à l'aide aux pays en voie de développement sont une bonne chose et le Canada devrait se montrer généreux mais, du moins à court terme, elles ne contribuent pas à la défense du Canada et ne sauraient par conséquent être substituées aux dépenses de la défense. Le Comité entend toutefois examiner cet aspect plus tard.

Le Canada devrait-il concentrer ses efforts sur le maintien de la paix dans le cadre de l'ONU?

Les témoignages entendus par le Comité indiquent que, à l'avenir, il est peu probable que les Nations Unies envoient une force de maintien de la paix dans les cas où son intervention pourrait nuire aux intérêts d'une grande puissance et que le Conseil de sécurité y donne son autorisation. Ces forces seront nécessaires, cependant, lorsque de tels intérêts ne seront pas en cause, que les grandes puissances auront intérêt à maintenir la stabilité dans la zone en question et que l'État d'accueil consentira à faire l'invitation nécessaire.

Le Comité a eu l'occasion de rendre visite à la force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre. Il a été impressionné par l'esprit de collaboration entre les unités nationales qui composent la force des Nations Unies et en particulier par l'efficacité et le bon moral du contingent canadien (3e bataillon, Royal 22e régiment) et par le respect que lui portent non seulement les représentants des Nations Unies mais aussi les Cypriotes tant grecs que turcs. Le Comité est convaincu que les Forces canadiennes de maintien de la paix, à Chypre, jouent un rôle très utile et, de plus, contribuent sensiblement à consolider la bonne réputation du Canada à l'étranger.

Le Canada est en mesure de fournir des forces qui servent au maintien de la paix, et ce rôle rendrait notre pays un peu plus attrayant, selon certains témoins, s'il n'était pas membre de l'OTAN, mais les témoignages les plus convaincants portent que certains avantages que vaut au Canada son appartenance à l'OTAN à titre de pays pacificateur l'emportent sur les désavantages, quels qu'ils soient. C'est un fait également connu que l'appartenance à l'OTAN n'a pas empêché le Canada de participer à des entreprises de paix. Le Comité conclut donc que l'adhésion de notre pays à l'OTAN ne l'empêche pas de jouer un rôle de pacificateur par l'intermédiaire des Nations Unies. De plus, certaines forces militaires destinées à servir dans l'OTAN sont également au service des Nations Unies, de sorte que l'accomplissement des deux tâches n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

Quels sont les effets de la participation à l'Alliance sur l'influence du Canada?

Un certain nombre de témoins ont demandé que le Canada se retire entièrement de ses alliances parce que, si nous maintenons cette participation, nous deviendrons suspects aux yeux des pays non alignés ou en voie de développement. On affirme que, si le Canada fait partie d'une alliance, son influence auprès des nations du «tiers monde» sera moindre que si nous coupions entièrement toutes ces attaches, que notre crédibilité de nation indépendante aux Nations Unies en sera affaiblie et que notre acceptabilité à l'égard des opérations de maintien de la paix en sera détruite ou gravement compromise.

D'autres témoins ont défendu la thèse opposée, préconisant le maintien de la participation active du Canada à l'OTAN parce que l'OTAN est la principale tribune qui permet d'influer sur le cours des événements dans des régions où les risques qu'un conflit local ne dégénère en guerre nucléaire sont les plus grands. Certains témoins soutiennent en outre que les rapports étroits que le Canada entretient avec les États-Unis et avec d'autres États membres de l'OTAN sont vus d'un très bon œil par certains États non engagés qui croient que le Canada peut leur servir d'intermédiaire.

Le Comité en est venu à la conclusion que l'influence du Canada auprès des autres nations, y compris les pays non alignés et les nations en voie de développement, que son influence aux Nations Unies et son acceptabilité à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies seront déterminées davantage par le degré d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité qu'il manifestera dans ses rapports et ses relations avec les autres pays que par les considérations exposées ci-dessus.

De plus, le Comité fait remarquer qu'un État neutre comme la Suède ne semble pas, du fait de sa neutralité, avoir plus d'influence auprès des autres nations que n'en a un État comparable, tel le Canada, qui fait partie de l'OTAN. Même si le Comité trouve difficile d'évaluer des impondérables comme l'influence, il conclut que le Canada obtient certains avantages en étant en mesure de faire valoir ses avis à une tribune comme celle de l'OTAN, où sont discutées et décidées les questions touchant la sécurité de l'Europe et du monde.

L'OTAN est-elle souhaitable?

Le Comité a entendu des arguments pour et contre l'importance du maintien de l'OTAN. Certains ont soutenu que la Russie demeure agressive et expansionniste, à preuve le cas de la Tchécoslovaquie. L'OTAN assure une protection plus efficace et plus économique que celle que pourrait assurer chacun des pays de l'OTAN pris isolément.

Certains sont d'avis que l'OTAN permettra d'éviter la prolifération des armes nucléaires au sein des pays qui n'en possèdent pas, tant que la force de dissuasion nucléaire des Américains continuera de protéger tous les pays de l'Alliance. En France, les témoins ont soutenu le contraire.

On a aussi soutenu que la survivance de l'OTAN est importante pour assurer la sécurité de l'Allemagne de l'Ouest, dans un cadre collectif, en ce sens que, dans ce contexte, il ne serait plus nécessaire à l'Allemagne de l'Ouest de rechercher sa propre sécurité par des alliances militaires bilatérales ou par la mise sur pied d'effectifs militaires ou d'une puissance nucléaire, perspective qui pourrait alarmer ses voisins et créer un état d'instabilité en Europe centrale.

On a, de plus, affirmé que l'OTAN est un instrument nécessaire à la coordination des plans de réduction mutuelle des armements qui se font face en Europe et à la négociation d'autres mesures de détente, au nom de ses membres, avec les pays du Pacte de Varsovie.

D'autres ont soutenu que le besoin urgent d'une alliance militaire défensive en Europe a disparu à mesure que la menace d'une invasion globale de l'Europe de l'Ouest est devenue de moins en moins probable par suite de l'impasse nucléaire. On a soutenu que cette impasse serait un dissuasif efficace contre les aventures militaires en Europe. De fait, certains sont même allés jusqu'à dire que le maintien de l'OTAN est une provacation, qu'il a perpétué le Pacte de Varsovie et qu'il milite contre la manifestation de tendances libérales en Europe de l'Est.

A la lumière de ces arguments, le Comité conclut que la puissance militaire du Pacte de Varsovie est plus grande que jamais et que l'OTAN demeure le moyen le plus efficace d'assurer la securité de l'Europe occidentale. Le Comité a aussi été impressionné par l'importance que le Conseil de l'OTAN s'est acquise comme centre de consultation politique et il estime que cet organisme peut contribuer utilement à stimuler la détente avec les pays du bloc soviétique.

La sécurité du Canada est-elle en jeu en Europe?

Bon nombre de témoins soutiennent qu'en contribuant des troupes à la défense de l'Europe, le Canada contribue directement à sa propre sécurité. Leur argument est, selon l'expression d'un des témoins, que la ligne de confrontation entre le bloc soviétique et l'alliance de l'OTAN passe par le milieu de l'Europe. Dans ces circonstances, des éruptions spontanées ou des conflits accidentels, à moins qu'ils ne soient freinés rapidement et efficacement, pourraient facilement dégénérer en un échange nucléaire destructif, dans lequel le Canada et son territoire seraient inévitablement impliqués. La présence et la disponibilité immédiate de forces classiques suffisantes que pourrait employer l'OTAN en Europe est importante si l'on veut assurer une force de dissuasion digne de ce nom et un certain délai pour les négociations au cas où des hostilités limitées viendraient à éclater. Selon ces témoins, une attaque nucléaire massive préméditée contre l'Amérique du Nord est peu probable, et le principal risque de guerre nucléaire—qui est le seul genre de guerre où le Canada serait touché directement—réside dans l'escalade d'un conflit en Europe.

Le Comité reconnaît la validité de cet argument.

Le Canada dépense-t-il trop pour sa défense?

Plusieurs témoins ont fait valoir que le Canada dépense trop pour sa défense. D'autres en sont venus à la même conclusion en considérant que le Canada est le seul membre de l'Alliance, à part des États-Unis, à maintenir des troupes sur trois plans: en Europe; en mer; pour la défense de l'Amérique du Nord. Certains témoins se sont limités à recommander une réduction de ces dépenses, attendu que, selon eux, le Canada n'est pas directement menacé. D'autres ont proposé d'affecter à l'aide extérieure les économies ainsi réalisées, et d'autres encore, à l'aménagement du territoire canadien.

De l'avis du Comité, il est difficile de juger objectivement de cette question. Le critère sur lequel on se fonde le plus souvent est le rapport entre les dépenses de défense et le produit national brut par tête. D'après ce critère de comparaison, le total des dépenses de défense du Canada à tous les chefs, y compris le maintien de la paix, est l'un des plus bas de l'OTAN, alors que lorsque le Canada a envoyé des troupes en Europe pour la première fois, en 1950, son apport était l'un des plus importants. Mais le Comité juge que ce critère manque de précision, parce qu'il fait intervenir le coût d'importantes troupes de sécurité intérieure que maintiennent certains pays, et le coût d'activités militaires que d'autres pays exercent à l'extérieur du secteur de l'OTAN, et qu'il ne tient pas compte du caractère différent des besoins en matière d'aménagement.

Le Comité croit toutefois que, en comparaison des autres pays, membres ou non de l'OTAN, les dépenses que le Canada consacre à sa défense ne sont pas élevées outre mesure.

Les forces canadiennes sont réparties sur trois théâtres au sein de l'OTAN, mais leur nombre dans chaque cas n'est pas excessif. Le Comité est d'avis que toute nouvelle conclusion concernant la nature et la situation de l'activité canadienne en matière de défense doit se fonder sur des considérations de sécurité et d'ordre politique. Il ne s'ensuit pas que le Comité en ait conclu à l'impossibilité de comprimer ses dépenses au chapitre de la défense.

L'OTAN est-elle une tribune valable?

Le Comité a appris de témoins expérimentés, en Europe, que le Conseil de l'OTAN constitue un excellent centre de consultation politique. Grâce à ce dispositif, qui prend constamment de l'ampleur, les petits pays, surtout quand ils agissent de concert, peuvent exercer une influence beaucoup plus persuasive que lorsqu'ils procèdent de façon bilatérale.

Le retrait du Canada nuirait-il sensiblement à l'OTAN?

A maintes reprises, on a soutenu devant le Comité, si le Canada retirait ou diminuait appréciablement ses forces en Europe, les États-Unis ou les pays de l'Ouest pourraient suivre son exemple, et que l'initiative du Canada pourrait affaiblir gravement l'OTAN en provoquant une réaction en chaîne ou en ayant l'effet d'un catalyseur.

Les tenants de cette thèse, qui craignent de voir les États-Unis se retirer d'Europe, attachent une importance toute particulière à la présence permanente de nombreuses troupes américaines sur le continent européen. Cette présence est nécessaire en partie afin d'assurer aux Européens que les États-Unis, désormais vulnérables aux attaques nucléaires soviétiques, n'hésiteraient pas à recourir à tous les moyens nécessaires pour dissuader les Russes d'attaquer l'Europe occidentale. Selon plusieurs témoins l'Europe occidentale, si elle était privée de l'appui des États-Unis, devrait, étant donné sa situation géographique, accepter dans une certaine mesure d'être subordonnée politiquement à la Russie. D'après

les tenants de cette thèse, il est à craindre que si le Canada retirait ses troupes d'Europe, cet exemple ne servirait d'argument aux groupements politiques qui font pression sur le gouvernement des États-Unis pour l'amener à adopter une mesure semblable.

Ceux qui craignent un effet "catalytique" en Europe prévoient deux possibilités: 1° certains pays d'Europe en proie à des difficultés budgétaires pourraient suivre l'exemple du Canada; 2° l'Allemagne pourrait juger nécessaire de remplacer des troupes ayant été retirées, ce qui entraînerait, de sa part, une plus grande participation militaire à l'Alliance, participation qui est déjà relativement élevée. Plusieurs témoins ont parlé du choc que produirait un tel geste de la part du Canada; étant donné que le Canada jouit d'une grande réputation de sérieux et de bon jugement, son exemple influencerait d'autres pays.

En Europe, quelques témoins ont invoqué l'effet psychologique qu'une telle action de la part du Canada produirait sur la Russie. On a affirmé que si un autre pays envoyait en Europe des troupes équivalentes à celles qu'aurait retirées le Canada, de sorte que la puissance militaire de l'OTAN ne fût pas modifiée, la force de dissuasion de l'OTAN vis-à-vis de la Russie s'en trouverait quand même diminuée.

Le Comité admet qu'il est difficile de se prononcer catégoriquement sur cette question. Toutefois, il estime que, selon la façon ou le moment dont cette mesure serait prise, le retrait des forces canadiennes pourrait être suivi de certains ou de l'ensemble des effets défavorables mentionnés ci-dessus.

Serait-il possible de maintenir les forces actuelles au Canada, tout en les réservant au service en Europe?

On s'est demandé si le Canada devrait retirer ses troupes d'Europe mais les maintenir au Canada dans l'état où elles sont actuellement, pour qu'elles puissent être envoyées en Europe en cas d'urgence.

Le Comité a eu amplement l'occasion d'examiner cette proposition. Il s'est rendu compte que cette façon d'agir réduirait l'efficacité du programme d'instruction, qu'elle exigerait des réserves de matériel lourd en Europe, qu'elle entraînerait des dépenses supplémentaires considérables au chapitre du transport aérien, qu'elle ne permettrait pas de réaliser des économies importantes en frais d'exploitation, que l'utilité militaire des troupes ainsi maintenues serait incertaine en temps de crise et que leur retour en Europe pourrait être considéré comme une provocation; et que, par conséquent, les autres membres de l'OTAN accorderaient beaucoup moins d'importance à cet apport du Canada. Le Comité conclut donc qu'il n'y aurait aucun avantage à faire revenir au Canada nos troupes qui sont actuellement en Europe et à les entretenir au pays en vue de servir outre-mer en cas d'urgence.

Quel doit être le rôle des troupes canadiennes en Europe?

C'est l'une des questions les plus importantes que le Comité doit examiner. Toutefois, il n'a pas recueilli assez de témoignages pour se former une opinion. La seule suggestion concrète qui a été formulée en vue de modifier le rôle des forces canadiennes a été de remplacer nos forces présentement en Europe par une force aéro-transportable dotée d'armes classiques. Le Comité ne connaît pas assez l'utilisation qu'on fera de cette force et n'a pas, non plus, recueilli les témoignages d'experts quant aux autres rôles que le Canada pourrait jouer. Il continuera d'étudier cette question dans son ensemble en vue de faire des recommandations précises dans un rapport subséquent.

PARTIE III

Après avoir étudié les observations qui lui ont été présentées, le Comité formule les recommandations suivantes, qui résultent de son étude des divers arguments exposés dans la Partie II.

1. Le Canada devrait continuer à jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix en faisant partie de l'OTAN.

2. Le Canada devrait continuer à maintenir des Forces en Europe comme contribution aux accords collectifs de défense de l'OTAN.

3. Le Canada devrait, au besoin, continuer à jouer ses rôles actuels en Europe jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de remplacer le gros de l'équipement de la division aérienne et la brigade mécanisée.

4. A l'avenir, les rôles militaires à longue portée des Forces canadiennes affectées à l'OTAN devront être examinés promptement et périodiquement par le gouvernement et par le Comité, en tenant compte
   a) qu'il est souhaitable que nos Forces affectées à l'OTAN soient aussi compatibles que possible avec nos autres Forces;
   b) que les décisions relatives aux rôles des Forces canadiennes soient prises assez tôt pour permettre d'entamer des négociations avec nos alliés et, s'il y a lieu, de faire l'acquisition de nouvel équipement et le recyclage des Forces.

5. Par l'intermédiaire de l'OTAN, le Canada devrait, par son influence, chercher à provoquer une détente en Europe et, tout en y assurant la sécurité, négocier une réduction équilibrée des Forces, comme le recommande le Rapport Harmel.

Jusqu'à présent, le Comité n'a pas recueilli, en ce qui a trait aux Forces maritimes du Canada destinées à l'OTAN, suffisamment de témoignages pour lui permettre d'inclure dans le présent rapport des recommandations à ce sujet. Il étudiera la question lors de l'examen qu'il fournit sur la politique de défense.

Le Comité a recueilli des témoignages au Canada et des renseignements en Europe en ce qui a trait aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, à la protection civile et au désarmement. Il a toutefois décidé de faire ses recommandations sur les sujets précités dans un rapport subséquent.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant à l'ordre de renvoi du 16 janvier 1969 (*fascicules n°s 19 à 35*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

IAN WAHN.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAUX

Le LUNDI 24 mars 1969
(50)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à huis clos ce matin à 11 h. 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(28).

Aussi présent: M. Groos, député.

Les membres du Comité expriment au président leur gratitude pour les efforts qu'il a déployés à l'égard du voyage en Europe; le président, se son côté, remercie les membres de leur collaboration.

Le Comité exprime également ses remerciements à M. Peter Dobell, au secrétaire du Comité et aux membres du personnel de soutien administratif. Le président est chargé d'adresser une lettre de remerciement au ministre de la Défense nationale, avec une mention de tous les membres du personnel de ce Ministère qui ont accompagné le Comité au cours du voyage.

Les membres entreprennent l'étude d'un document de travail devant servir de base au rapport à déposer à la Chambre.

A une heure de l'après-midi, les délibérations sont interrompues et la séance est levée jusqu'à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(51)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à huis clos à 14 h. 10, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan-Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(29).

Aussi présent: M. Groos, député.

Le Comité poursuit son étude du document de travail.

A six heures du soir, la séance est levée jusqu'à huit heures.

SÉANCE DU SOIR
(52)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à huis clos à 20 h 15, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan-Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, MacLean, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Marquette*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(26).

Aussi présent: M. Groos, député.

Les membres du Comité continuent leur étude du document de travail relatif à leurs délibérations sur la défense.

A vingt-deux heures, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 h 30 le mardi 25 mars 1969.

Le MARDI 25 mars 1969
(53)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à huis clos à 9 h 40 ce matin. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(30).

Aussi présent: M. Groos, député.

Le Comité poursuit son étude du document de travail qui doit servir de base au rapport à soumettre à la Chambre.

A midi et demi, l'étude est interrompue et la séance est levée jusqu'à quatorze heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(54)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à huis clos à 14 h. 05, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(30).

Aussi présent: M. Groos, député.

Le Comité termine son étude du document de travail. Il est décidé que le président présentera ce document, modifié, en guise de cinquième Rapport à la Chambre.

A 17 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 36

SÉANCE DU JEUDI 17 AVRIL 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbaux*)

29924—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Anderson,	Harkness,	Nowlan,
Barrett,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Penner,
Brewin,	Laniel,	Prud'homme,
Buchanan,	Laprise,	Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Cafik,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Lewis,	Stewart (*Marquette*),
Fairweather,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	Marceau,	Winch—(30).
Gibson,		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le JEUDI 20 février 1969

Il est ordonné,—Que les crédits n°s 1, 10 et 15 concernant le ministère des Affaires extérieures;

Les crédits n°s 30, 35 et L35 concernant l'Agence canadienne de développement international;

Le crédit n° 40 concernant la Commission mixte internationale;

Les crédits n°s 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48 et 50 concernant le ministère de la Défense nationale; et

Le crédit n° 55 concernant la Construction de défense (1951) Limitée soient renvoyés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

29924—1½

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

JEUDI 17 avril 1969
(55)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 8 h. 10; M. Wahn, président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Cafik, Forrestall, Gibson, Guay (*St-Boniface*), Laniel, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Nowlan, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (16).

Aussi présent: M. Roberts, député.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (finances) et le brigadier général A. McCaig, directeur général du budget et des finances.

Le président donne lecture du mandat du Comité, daté du jeudi 20 février 1969.

Le président met en délibération le crédit n° 1 *Administration, etc., du ministère, $7,299,250* du Budget des dépenses de 1969-1970 ayant trait au ministère de la Défense nationale.

Le président présente M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (finances). M. Arnell fait un bref exposé préliminaire, puis, secondé par le brigadier McCaig, répond aux questions que lui posent les députés.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu d'aujourd'hui l'exposé préliminaire précité, y compris la liste sélective du matériel important. *(Voir l'appendice UU)*

Le Comité convient de réserver le crédit n° 1.

Le président met en délibération le crédit n° 5 *Subventions selon le détail des affectations $546,375.*

Le président fait part des recommandations du sous-comité du programme et de la procédure qui s'est réuni le mardi 15 avril 1969. Il donne les grandes lignes du calendrier des réunions prévues pour l'étude des crédits de la Défense nationale et des Affaires extérieures ainsi que du programme concernant la prochaine étude détaillée de la situation de la défense. Les membres du Comité font d'autres suggestions dont le sous-comité sera saisi.

M. Arnell est interrogé sur le *crédit n° 5* du Budget des dépenses. M. Allmand demande qu'on présente un rapport écrit renfermant de plus amples renseignements sur les subventions aux *Universités canadiennes—études de la science militaire.* M. Arnell fera parvenir le rapport au secrétaire du Comité qui veillera à le communiquer aux membres.

A 10 h. 10 du soir, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

Hugh R. Stewart.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 17 avril 1969

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Nous examinerons ce soir le budget des dépenses du ministère de la Défense nationale. Le témoin est le sous-ministre adjoint de la Défense nationale, M. J. C. Arnell, qui s'occupe particulièrement des questions ayant trait aux finances et au budget. On se rappellera que M. Arnell avait accompagné le sous-ministre devant le Comité en novembre dernier, lorsque nous avons étudié le budget principal révisé de ce ministère pour 1968-1969.

Pour votre gouverne, nous procéderons aux termes de l'ordre de renvoi adopté par la Chambre et qui se lit ainsi:

> Il est ordonné que les crédits nos 1, 10 et 15 concernant le ministère des Affaires extérieures; les crédits nos 30, 35 et L35 concernant l'Agence canadienne de développement international; le crédit no 40 concernant la Commission mixte internationale; les crédits nos 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48 et 50 concernant le ministère de la Défense nationale; le crédit no 55 concernant la Construction de défense (1951) Limitée, soient renvoyés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Ce soir, je le répète, nous envisageons d'examiner les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale. Mardi prochain, ce sera au tour de celles du ministère des Affaires extérieures. Vous avez en main le Livre bleu qui présente les crédits sous leur

forme ordinaire, ainsi que la nouvelle formule de présentation du budget.

Je céderai d'abord la parole à M. Arnell, qui vous a déjà remis, je pense, une déclaration au sujet des prévisions et qui aimerait vous entretenir brièvement. Monsieur Arnell.

M. Allmand: Ce n'est peut-être pas le moment d'aborder la question; toutefois, pourriez-vous nous exposer ce soir le programme du Comité, maintenant que le congé de Pâques est terminé? Sauf erreur, le comité de direction s'est réuni depuis. J'ignore quel programme il a arrêté d'ici l'ajournement des Chambres pour l'été, mais je me demande s'il serait possible d'en discuter en comité ce soir.

Le président: Oui, dès maintenant ou lorsque les autres membres seront arrivés. Selon moi, il vaudrait mieux en discuter vers la fin de la réunion, quand plus de députés y seront.

M. Allmand: Cela me va.

M. J. C. Arnell (sous-ministre adjoint, Division des finances du ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, membres du comité permanent, lorsque je suis venu témoigner en novembre dernier, à l'occasion de l'examen du budget de 1968-1969, je vous ai remis une liste renfermant nos principaux équipements et quelques-uns des points saillants du programme budgétaire que nous avions arrêté à l'époque. J'ai tenu à suivre la même procédure cette année, mais en tenant compte d'une suggestion qu'on m'a faite, soit de vous remettre des exemplaires de ma déclaration un peu avant de venir témoigner; on m'a affirmé que la chose pourrait vous être utile. Vous avez donc cette déclaration devant vous, je pense, de même que la liste de nos principaux équipements, dont la sélection correspond plus ou moins à celle de l'an dernier. Il s'agit en fait des principaux équipements intégrés au programme quinquennal rendu public en décembre 1964 par MM. Hellyer et Cadieux.

Tel qu'il est dit dans ma déclaration, les prévisions budgétaires de l'exercice en cours se rattachent à la dernière année de ce programme quinquennal; c'est en quelque sorte un exposé détaillé de ce programme, car la plupart des travaux en cause sont terminés ou en voie d'achèvement.

A la suite de la décision prise par le gouvernement de revoir sa politique de défense, nous avons reçu l'ordre d'arrêter un budget

minimal pour l'exercice financier de 1969-1970, en n'y introduisant aucune nouveauté, pour ainsi dire. A remarquer que nous avons prévu dans ce budget, par exemple, 98,000 années-hommes dans le secteur militaire, soit le chiffre fixé pour le 31 mars 1969 et dont je vous ai fait mention, sauf erreur, en novembre dernier. Par rapport à l'exercice financier de 1968-1969, il s'agit d'une baisse effective de 2,000 années-hommes, à rapprocher d'une réduction analogue de quelque 2,400 années-hommes dans le secteur civil.

A propos des équipements, rien de neuf n'y est indiqué, pour le motif, d'ailleurs précité, que le gouvernement entend terminer la révision de la politique de défense avant d'apporter quelque changement que ce soit. Par conséquent, je le répète, le budget porte essentiellement sur les entreprises en voie d'achèvement en ce qui a trait à l'équipement.

• 2020

Ainsi que le président vous l'a fait remarquer, on trouvera dans le Livre bleu les crédits tels qu'ils sont officiellement présentés au Parlement. Nous avons signalé, lorsque ces crédits ont été détaillés suivant la nouvelle formule de présentation, qu'il s'agissait d'une simple illustration de la méthode, moins précise, à notre avis, que celle qui a cours dans le Livre bleu. Dans bien des cas, il faut se reporter aux anciens postes de dépenses pour obtenir le détail de certains programmes. Dans la déclaration qu'on vous a remise, il est dit aussi que nous avons dû répartir assez largement, au prorata, certains éléments de notre effectif. Je peux vous en fournir l'explication dès maintenant, mais ainsi que la déclaration le précise, lorsqu'un effectif donné devait s'occuper de deux ou trois tâches distinctes, nous avons inscrit les dépenses estimatives concernant cet effectif sous une seule des rubriques énoncées dans la nouvelle formule. Je suis tout à fait disposé à vous expliquer comment notre budget se présente suivant ce nouveau mode, mais dans certains cas, je le répète, si vous voulez des précisions, il faudra vous reporter au Livre bleu, car c'est ainsi que nous avons arrêté notre programme budgétaire. Si le Comité veut commencer par l'examen des crédits figurant dans la nouvelle formule, j'y consens volontiers. Je puis vous en donner l'explication dans l'ordre; enfin, c'est à votre goût.

Le président: Messieurs, pour ouvrir la discussion, je propose à votre examen le crédit numéro 1 dans le Livre bleu, lequel crédit correspond, en l'occurrence, au premier poste cité dans la nouvelle formule.

Ministère de la Défense nationale

Administration

1 Administration, fonctionnement et entretien du ministère, y compris l'autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant $2,695,674,125 aux fins des crédits 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, et 45 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $961,166,000 deviendra payable dans les années à venir) et l'autorisation de faire des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits et, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, le revenu touché au cours de l'année au titre de l'aide rendue au Nations Unies, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou à l'un des pays qui en font partie, à un membre du Commonwealth britannique ou à tout gouvernement provincial ou municipal et à l'égard de frais pour approvisionnements et services imputés avec l'autorisation du Conseil du Trésor, conformément aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la défense nationale—$7,299,250

Le président: Y a-t-il des questions à poser à ce sujet? Monsieur MacLean.

• 2025

M. MacLean: Monsieur le président, afin que tout soit bien clair pour les membres du Comité—et je compte que le témoin me pardonnera si mes questions concernant le crédit numéro 1 semblent inutiles—je saurais gré à M. Arnell de rapprocher les chiffres dans le Livre bleu de ceux qui figurent dans la nouvelle formule, compte tenu de la déclaration qu'il nous a remise, surtout pour ce qui est du crédit numéro 1, afin que nous en saisissions bien la teneur. Le texte est le même dans les deux cas, je pense, c'est celui qu'on emploie depuis environ cinq ans; il y est fait mention de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière: «par dérogation à... etc.» Si je comprends bien, il s'agit de l'article ayant trait aux contrats passés à l'égard de postes figurant dans le budget des dépenses pour un exercice en cours; il y est interdit de passer un contrat, à mois de prévoir les fonds nécessaires à l'acquit des paiements venant à échéance pendant l'exercice au titre de tels

contrats. On précise ensuite que l'engagement global s'établir dans chaque cas à plus de deux milliards de dollars.

Je crains que la signification exacte de cet engagement global ne m'échappe un peu; je n'en saisis pas tout le sens. Ces cinq dernières années, il s'est établi respectivement à 2.5, 2.6, 2.8, 2.7 et 2.6 milliards. Il y a aussi les engagements, en baisse cette année, qui doivent être versés ultérieurement. Sur quoi porte ces engagements, outre l'acquisition du matériel important?

M. Arnell: Ces engagements ont trait, en partie, justement à ce que vous supposiez dans votre question. Lorsqu'un contrat stipule des paiements en espèces répartis sur plusieurs années, il faut obtenir du Parlement une autorisation suffisante de contracter pour que le programme puisse être mis en branle. Le montant de 2.7 milliards, dont une partie seulement est reportée aux années suivantes, a pour raison d'être de nous assurer les moyens d'acquitter les traitements et autres dépenses, lorsque de tels engagements doivent être pris avant la date effective des versements. En conséquence, le gros de cet engagement global de 2.695 milliards, soit de 60 à 70 p. 100, porte sur les transactions financières normales qui seront effectuées au cours de l'année. Le reste, soit 961 millions cette année, selon le budget, nous permettra de conclure des contrats à longue échéance. L'un de nos spécialistes pourra vous en dire plus long à ce propos, si vous voulez des précisions concernant l'autorisation de contracter.

M. MacLean: La liste du matériel important comporte une colonne où figure le reliquat des paiements ultérieurs.

M. Arnell: En effet.

M. MacLean: Or, j'ai additionné ces montants pour en arriver à quelque 200 millions de dollars, alors que le chiffre global, selon le crédit numéro 1, est de 961 millions.

M. Arnell: Avec votre permission, puis-je demander au général McCaig de compléter mes remarques?

M. MacLean: Oui.

M. Arnell: Pourriez-vous nous dire quelques mots à ce sujet?

Le président: Veuillez vous approcher du microphone.

M. Winch: En particulier, pourrait-il nous parler des traitements? Je croyais que les traitements entraient dans le budget ordinaire, non sous la rubrique des engagements.

Le brigadier général A. McCaig (directeur général du budget et des finances, état-major des forces canadiennes, Ottawa): Ainsi que l'a mentionné M. Arnell, lorsqu'un programme est approuvé, tel celui du CF-5, qui totalise environ 215 millions de dollars, nous devons alors passer des contrats avec diverses firmes jusqu'à concurrence du coût du programme. Pour ce, il nous faut disposer d'une autorisation couvrant l'ensemble du programme, même si ce dernier s'étale sur un certain nombre d'années et n'entraîne que peu de frais la première année. Dans un cas comme celui du CF-5, par exemple, nous demandons quelque 215 millions, l'année où le programme est annoncé. Pour un exercice donné, toutefois, nous ne nous prévalons peut-être que d'un dixième de ce montant, si c'est là tout ce qu nous avons à verser. Au cours de chaque exercice ultérieur, nous demanderons l'autorisation de contracter pour le reste des coûts du programme et pour les dépenses prévues dans l'année.

M. MacLean: Cela, je le comprends, mais j'avais l'impression que pareils engagements s'appliquaient surtout au matériel important. Ce sont des contrats du genre qui figurent sur la liste, ou du moins la plupart d'entre eux; par exemple, le reliquat pour le programme du CF-5 est de 18 millions de dollars. Or, si l'on additionne tous les montants relatifs aux autres contrats de matériel, on obtient, grosso modo, 200 millions. Pourtant, le crédit numéro 1 fait mention de 961 millions. Est-ce que les autres engagements, soit plus de 700 millions, porteraient sur d'autres choses que les équipements?

Le brigadier général McCaig: Le plus clair de cette somme porte sur des engagements, bien entendu. La liste n'est qu'une sélection du matériel important, mais il y a aussi d'autres rubriques qui ont trait aux engagements globaux, telles la construction et le développement. Ajoutons à cela les contrats de fonctionnement et d'entretien qui embrasse souvent plus d'une année, vu la nature de l'équipement acheté. En additionnant tout cela, on obtient le total global. La liste en question ne s'en rapproche pas, car elle ne représente qu'une sélection des principaux équipements.

• 2030

M. MacLean: Oui, je comprends tout cela, mais je suis étonné que même une liste partielle du matériel important n'englobe que le quart, environ, de l'ensemble des engagements futurs. J'aurais plutôt envisagé comme fraction les trois quarts, par exemple, le reste étant composé des traitements et autres dépenses annuelles.

Le brigadier général McCaig: S'il le faut, nous pourrons certes vous faire tenir d'autres renseignements à ce sujet. Je ne puis vous fournir de telles précisions au pied levé.

M. Winch: Monsieur le président, M. MacLean me permettrait-il de poser une question supplémentaire afin d'obtenir certains éclaircissements? Le crédit numéro 1 (Administration) comporte des engagements futurs de l'ordre d'un milliard, mais selon les prévisions budgétaires de cette année, par exemple, à la page 27 de votre Livre blanc, on relève $74,411,000 pour les bâtiments, $1,930,000 pour les véhicules de combat et $2,878,000 pour diverses choses. S'agit-il de montants à part de cette dépense de 1 millard, ou bien est-ce le montant global requis pour cette année. Vous voyez où je veux en venir, n'est-ce pas?

M. Arnell: Le crédit numéro 1 comprend l'autorisation globale à contracter pour toute l'activité du ministère, dont les achats importants du Conseil de recherches pour la défense et ceux des services de défense.

M. Winch: Alors, ce qu'on trouve à la page 27 y est-il compris?

M. Arnell: Il ne figure aucun engagement à la page 27. Il s'agit des besoins pour l'exercice suivant; je suppose qu'on pourrait dire, en fait . . .

M. Winch: Et du budget des dépenses projetées en 1969-1970.

M. Arnell: En espèces; il s'agit des exigences liquides pour . .

M. Winch: Sont-elles comprises dans le crédit à l'étude?

M. Arnell: Non, monsieur. Les chiffres que vous voyez sont compris dans l'article courant des dépenses au crédit numéro 15: Construction et acquisition de machines, de matériel et d'ameublement. Dans le Livre bleu, aux deux tiers de la page 242, sous la rubrique: «Construction et acquisition de terrains, de bâtiments et de matériel», on trouvera deux postes, soit Construction et acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains: 19.6 millions de dollars, et plus bas, Construction et acquisition de machines, de matériel et accessoires: 210.4 millions. Il s'agit du chiffre total de la construction et des immobilisations dans le secteur militaire; le total de 210 millions s'obtient, en fait, en additionnant tous les postes énumérés de la page 27 à la page 31.

M. Winch: Pardon, mais je parle de navires, de véhicules de combat, des avions et engins, non de l'acquisition de terrains ou de matériel.

M. Arnell: Mais il s'agit des acquisitions, du programme des immobilisations. Au sommet de la page 27, on peut lire: «Détail: Constructions et acquisitions importantes». Il s'agit effectivement de l'énoncé détaillé des projets groupés sous ces deux rubriques à la page 242 du Livre bleu.

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président? Pourriez-vous nous donner des précisions au sujet de la rubrique: Construction et acquisition de bâtiments, à la page 242? Comment se présentent par le détail ces deux dépenses envisagées, 19 et 210 millions de dollars?

• 2035

M. Arnell: La liste est assez longue, c'est pourquoi j'ai rédigé cette liste, semblable à celle qu'on vous a remise l'an dernier, pour vous donner une idée de notre matériel important. Elle renferme les principaux équipements compris dans le chiffre de 210 millions.

M. Guay (Saint-Boniface): Alors, monsieur le président, voici ma question supplémentaire: abstraction faite de la liste complémentaire qu'il nous a remise, le témoin pourrait-il nous dire ce qui entre dans la rubrique: Construction et acquisition de bâtiments, en mettant l'accent sur ce qu'il juge le plus pressant? Pourrait-il nous faire tenir ces renseignements ce soir?

M. Arnell: Je pourrais passer la liste en revue, mais ce qui y figure . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Quelles choses ont la priorité?

M. Arnell: A ce propos, la liste renferme les entreprises jugées suffisamment pressantes

pour être englobées dans notre programme en cours. Il y en a beaucoup d'autres pour qui on ne demande aucun fonds et, pour vous donner un exemple du genre de choses que comprennent les 19 ou 20 millions consacrés à la construction, prenons la base de Cold Lake où on a prévu un poste de $305,000 pour la réparation des installations de traitement des eaux-vannes. Il y a des améliorations à ...

M. Guay (Saint-Boniface): A-t-on prévu un montant pour le traitement de ces eaux-vannes?

M. Arnell: Oui, on a prévu la somme de $305,000. On prévoit dépenser $215,000 pour améliorer la piste d'essais opérationnels des CF-104. On prévoit aussi la construction d'une école de dix classes, de $600,000, et ainsi de suite. Je pourrais continuer ainsi pendant plusieurs pages, mais nous nous éloignons du...

M. MacLean: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si je pourrais revenir à mes premières questions. J'aurai bientôt fini, et nous pourrons peut-être alors nous arrêter à des détails plus généraux. Encore une fois, je cite le texte du crédit nº 1:

> ... nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, le revenu touché au cours de l'année au titre de l'aide rendue à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord...

Si je comprends bien, cela signifie que le chiffre total qui figure dans le budget est le coût net de la défense, et que les sommes recouvrables sont, en réalité, en sus de ce montant. Par exemple, si on nous remboursait, au cours de la présente année, disons, 10 millions de dollars pour l'aide accordée aux Nations Unies, cette somme serait ajoutée au total, n'est-ce pas?

M. Arnell: Si vous regardez au haut de la page 242, sous «Administration, fonctionnement et entretien», vous verrez un certain nombre de choses, telles que la solde, le transport, etc. Puis, après un espace, vous voyez: «Moins: Montants recouvrables». Vous remarquerez que les sommes recouvrables sont passées de $94,962,000, en 1968-1969, à $99,158,000.

• 2040

M. MacLean: Oui, pour la présente année.

M. Arnell: En réalité, on nous demande de dire combien d'argent nous croyons pouvoir toucher grâce aux différents moyens que nous sommes autorisés à utiliser pour percevoir de l'argent et l'utiliser de nouveau. Le fait que vous acceptez ce chiffre de, disons, 99 millions de dollars comme étant une somme que nous allons recouvrer, c'est le montant que nous pouvons recouvrer et utiliser pour toutes ces fins. Si nous recouvrons plus d'argent, nous ne pouvons l'utiliser, car le Parlement nous permet de dépenser 99 millions de dollars, selon l'autorisation qu'il nous a d'abord donnée.

M. MacLean: D'habitude, cependant, en vertu de la Loi sur l'administration financière, cette somme recouvrable irait directement dans les recettes générales et devrait être votée de nouveau?

M. Arnell: En effet.

M. MacLean: Ainsi, vous jouissez d'un certain privilège, pour ainsi dire, à la Défense?

M. Arnell: Je crois qu'il en est ainsi pour d'autres ministères.

M. MacLean: En effet.

M. Arnell: Le contrôle parlementaire consiste, en fait, dans l'obligation que nous avons d'expliquer comment nous en sommes arrivés à ce montant. Une fois qu'on a le chiffre, le seul moyen de le modifier, c'est de voter un crédit supplémentaire.

M. MacLean: Je termine en demandant qu'on m'explique brièvement cette liste d'importants articles d'équipement. Même si on n'a prévu aucun poste pour une pièce d'équipement donnée—je pense surtout aux ravitailleurs des CF-5 et peut-être à quelques CF-5 supplémentaires, si on en vient à déterminer qu'on doit en équiper davantage le commandement de la force mobile et à penser, éventuellement, à remplacer les Argus—a-t-on évalué les avions qui pourraient les remplacer, ou a-t-on fait d'autres essais de ce genre, si vous voulez, même si rien ne figure dans le budget à ce sujet.

M. Arnell: Oui, monsieur. Dans la Direction du vice-chef de l'état-major de la Défense, au quartier général des forces canadiennes, il y a un chef adjoint des opérations et, au sein de l'organisation de ce dernier, un directeur général des forces aériennes. Son personnel est chargé de prévoir l'avenir et de découvrir de nouveaux systèmes, de faire analyser les différents genres de recherches opérationnelles, etc., et de toujours avoir une certaine connaissance de l'équipement ou des armes futurs.

C'est une des raisons pour lesquelles, en dépit de l'autorisation de prendre des engagements, certaines de ces choses ne figurent pas encore dans le budget. Il est possible qu'au cours de l'année une modification de la politique gouvernementale, ou quelque chose d'autre, lance un nouveau programme. Mais avant cela, il faut obtenir l'autorisation voulue, avant même d'envisager la possibilité d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor. C'est le genre de souplesse qu'il nous faut pour aller de l'avant, même s'il n'y a pas de fonds disponibles.

• 2045

Comme je l'ai dit dans mon exposé, cela était vraiment un des problèmes que posait l'application du programme de pièces d'équipement important, de 1964. Il existe un genre de retard qui, vraiment, ne nous permet d'utiliser que l'autorisation de prendre des engagements. On ne peut pas dépenser de l'argent, car il faut faire des appels d'offres, ou il faut respecter des contrats et, ainsi, on n'engage aucune somme pendant peut-être six mois et, dans certains cas, pendant un an. Il est donc très possible de lancer un nouveau programme, même si le budget ne prévoit aucun fonds à cette fin.

M. MacLean: Je suis heureux d'apprendre cela. J'aimerais croire—et je crois que j'ai raison de le supposer—qu'on fait beaucoup d'études et de planification pour le remplacement éventuel de l'équipement sur le point de devenir désuet, de sorte qu'aussitôt qu'on a pris une décision, on peut aller de l'avant, comme auparavant.

M. Arnell: Souvent, les études portant sur l'avenir vont prendre trois, quatre ou cinq ans avant qu'on puisse en arriver au point de pouvoir vraiment dépenser de l'argent.

M. MacLean: Je cède la parole pour le moment.

M. Nowlan: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Quelqu'un du ministère viendra-t-il discuter certains de ces projets à long terme, le remplacement de l'équipement actuel et, en particulier, cette somme dont M. MacLean a parlé, et le retard qui existe, selon M. Arnell. Je pense précisément à l'Argus et à l'Orion. Je ne vais pas poser d'autres questions à ce sujet, pourvu que qulqu'un vienne expliquer, d'une façon plus détaillée, ce que pense le ministère au sujet du remplacement de l'équipement, pas nécessairement avec l'autorisation et du fait, que vous allez aller de l'avant, selon ce que le Ministre décide et ce qu'établit la révision de la politique, et selon l'état des transports maritimes.

M. Arnell: Ce que je devrais répondre pour le moment, c'est que la direction que va nous faire prendre la nouvelle politique devient un peu abstraite quand il s'agit de savoir ce qu'on projette de faire dans plusieurs domaines. Toutefois, je puis vous assurer que la question, par exemple, de savoir si l'Orion pourrait remplacer l'Argus a été étudiée pendant plusieurs années. Tout en pensant à l'Orion, on regardait aussi du côté du Nimrod, le nouvel avion britannique de surveillance maritime, dont la base se trouve sur le Comet. C'est ce qui arrive chaque fois qu'on étudie des systèmes qui rivalisent.

M. Nowlan: Je comprends cela, et je sais qu'on a pensé à différents systèmes, mais ma question, qui fait suite à celle qu'a posée M. MacLean, se fonde directement sur votre déclaration concernant le décalage qui existe nécessairement entre la décision et la production, et certaines discussions détaillées ici, au sein de ce service du quartier général, au sujet de la situation. Selon mes renseignements, l'Argus a presque dépassé la moitié de sa durée, et, même si on prenait une décision demain, il pourrait être très douteux qu'un avion puisse le remplacer pendant l'entraînement des pilotes, le programme de conversion, et ainsi de suite.

M. Arnell: Pour autant que je m'en souvienne, l'Argus doit durer jusqu'en 1975, au moins. Et je crois qu'avec certaines retouches, il pourrait peut-être durer jusqu'en 1978.

M. Winch: Puis-je poser une courte question supplémentaire? Comment faites-vous vos prévisions au sujet de l'équipement? Vous avez fait mention de l'Argus, mais je veux mentionner le char d'assaut Centurion pour lequel, nous a-t-on dit, on a fait des prévisions d'environ deux ans. Comment pouvez-vous faire des prévisions sans savoir ce que sera la politique de défense?

M. Arnell: Je crois que la seule façon de vous répondre, monsieur Winch, c'est de dire qu'il y a cinq ans le gouvernement a approuvé un programme d'équipement quinquennal.

M. Winch: Le programme expire cette année, n'est-ce pas?

M. Arnell: En effet. Comme vous le savez, cette révision de la politique de défense dure,

en fait, depuis au moins un an, sous une forme ou une autre. Au sein du ministère, je dirais qu'on a peut-être toujours étudié d'une façon un peu abstraite la question de savoir vers quoi nous devrions nous orienter. Si je reviens à huit ou dix ans en arrière, alors que j'étais conseiller scientifique du chef d'état-major de l'air et que je participais très activement à l'étude des projets d'avenir, au sein de l'armée de l'air, chaque fois qu'on mettait en chantier un nouvel avion et que la production commençait, à cause des longs délais, l'analyse des systèmes portait d'abord sur ce qu'allait offrir la prochaine génération et, bien sûr, à ce moment-là, la vitesse de pointe des avions s'accroissait de cent milles à l'heure à chaque année. Vous savez, après avoir commandé de l'équipement, il fallait attendre assez longtemps avant de le recevoir. Il y a dix ans environ, on pouvait se demander si un avion à haute performance durerait vraiment plus de cinq ans. Les transporteurs comme l'Argus et autres avions dont la vitesse n'est pas l'aspect le plus important, duraient longtemps, mais dans le cas d'un avion de chasse, il fallait d'abord penser par quoi on allait le remplacer, avant de le construire. Il n'y avait là qu'une certaine continuité. Un seul groupe de personnes était conscient de ce fait et essayait de découvrir ce qui allait arriver.

• 2050

Pour en revenir à cette période, on ne pouvait alors vraiment pas dire ce qui allait vraisemblablement arriver et, alors, l'armée de l'air a effectué une étude des avions dont on aurait éventuellement besoin pour tous les conflits possibles et imaginables, à partir de la mission en plein désert, comme cela s'est produit au cours de la Seconde guerre mondiale, où l'avion ne peut compter sur aucun appui au sol, ou autres genres d'assistance, mais doit se tirer d'affaire par ses propres moyens, au genre de mission où l'avion peut compter sur un appui total, appui que l'on considère comme l'un des systèmes les plus perfectionnés. Nous avions effectué toute une série d'études, de sorte que lorsqu'on nous demandait quelque chose, nous pouvions au moins donner une certaine orientation en ce sens.

M. Winch: Ce que vous voulez dire, c'est que, peu importe la politique de défense du gouvernement, vous savez exactement ce que vous devez faire à la suite de vos prévisions?

M. Arnell: On peut émettre des idées, mais une fois qu'on sait où le gouvernement veut en venir en matière de défense, il faut alors s'arrêter, évidemment, et effectuer des études plus poussées, avant de pouvoir continuer et expliquer, disons, à votre Comité, que tel genre d'équipement convient à telle situation. Tout ce que nous pouvons vous dire, d'abord, c'est que c'est le genre de chose que vous pourriez faire, mais nous ne pouvons vous dire combien il en coûtera, et ainsi de suite, avant que nous ayons...

M. Forrestall: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Je me demande si on ne pourrait pas poser les questions supplémentaires en suivant l'ordre, monsieur Forrestall? Avez-vous terminé, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): La réponse ne me satisfait pas, mais je cède la parole pour le moment, monsieur le président.

Le président: Je crois que M. Allmand a une question à poser, puis MM. Nowlan et Forrestall.

M. Forrestall: Ma question est une question supplémentaire et comme les autres questions sont aussi des questions supplémentaires, je vais attendre mon tour.

Le président: Très bien. Monsieur Allmand?

M. Allmand: Monsieur le président, ma question est une question supplémentaire. Dans la liste qu'on nous a distribuée avant la séance, et qui est intitulée: «Choix d'importantes pièces d'équipement-budget 1969-1970», figure la somme qu'on a dépensée pour chaque pièce, plus la somme impayée. Je me demande, monsieur Arnell, s'il existe une liste indiquant combien de ces articles on a reçus, combien on s'attend d'en recevoir, et à quelles dates?

M. Forrestall: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ma question est directement supplémentaire...

Le président: Excusez-moi un instant. Est-ce que cela figure au crédit n° 1, ou au crédit n° 15, monsieur Allmand?

M. Allmand: Je crois que c'est au crédit n° 1, mais je peux me tromper.

M. Forrestall: Ma question, monsieur le président, est une question supplémentaire à celles qu'on a posées, et elle vise une position, rendue publique, qu'on a adoptée, ces deux derniers jours, sur une question actuellement à l'étude.

Le président: Je crois que votre question concerne peut-être davantage le crédit n° 15, monsieur Allmand, et, avec votre permission,

nous pourrions peut-être étudier la question posée par M. Forrestall, qui, je crois, touche directement le problème que nous sommes à examiner.

M. Forrestall: Ma question est pertinente, mais une fois encore, monsieur le président, je dois reconnaître qu'on peut me contredire à ce sujet. Monsieur Arnell, dans le dernier numéro de *Sentinel* dont les députés viennent de prendre connaissance, il y a un jour ou deux, on dit que le programme Orion est le meilleur enjeu, pour ce qui est de remplacer l'Argus, et je suis d'accord avec cela, au point de vue technique. Voici ma question supplémentaire: êtes-vous d'accord avec cela, ou aviez-vous une raison, en raison de votre poste, de croire que le gouvernement a décidé, en fait, de continuer à utiliser l'Argus?

M. Arnell: Non, pour autant que je sache, il s'agit là d'un aspect de la question que nous devons étudier.

M. Forrestall: Vous n'aviez absolument aucune indication directe . . .

M. Arnell: Non.

M. Forrestall: . . .et *Sentinel* est dans l'erreur . . .

M. Arnell: Je n'ai pas lu *Sentinel*, mais je dirais qu'il est vraiment inexact de donner à entendre qu'on a pris des mesures. Des gens ont pu étudier la question et dire: «Si nous continuons, c'est là où nous allons». Toutefois, aucune décision officielle n'a été prise à ce sujet.

M. Forrestall: Certains d'entre nous ont donc entretenu de faux espoirs en lisant l'article de *Sentinel*. Merci.

Le président: Monsieur Nowlan, avez-vous une question à poser au sujet du crédit n° 1?

M. Nowlan: Oui, mais je croyais que M. Allmand avait une question à poser.

M. Allmand: La mienne porte sur le crédit n° 15, semble-t-il.

M. Nowlan: J'ai déjà posé une partie de ma question. Elle a surtout trait à l'Argus, mais, d'une façon plus générale, elle concerne ce que M. Arnell a dit au sujet des différentes études sur l'équipement, et des prévisions. Cela se résume vraiment à ce que sera la politique, selon la décision du ministre en fonction, n'est-ce pas? Ou, pour poser la question en tenant compte du passé, quoi qu'il arrive à toutes les études et rapports sur le CF-5? Se sont-ils jamais rendus sur le bureau du Ministre, ou même d'un parlementaire? Bien sûr, je comprends que la question est peut-être controversée, mais je ne veux pas soulever de controverses. J'essaie de découvrir des moyens d'éviter certains de ces problèmes, à l'avenir. Si cette équipe spéciale, ou ce service du quartier général, et les hommes qui effectuent ces études décident, à la suite de ces études, qu'une certaine pièce d'équipement a une valeur négative, mais que le Ministre, comme il l'entend, dit que cette pièce a une valeur positive, comment un comité parlementaire peut-il étudier cette question s'il n'a pas reçu certains de ces rapports?

Je reconnais que vous n'êtes pas celui qui doit prendre la décision, mais pour qu'un comité parlementaire interroge le Ministre sur les motifs pour lesquels il accepte telle pièce d'équipement—dans le cas du CF-5, je dirais que la majorité des rapports interministériels, sinon tous, étaient négatifs, pour une multitude de raisons dont nous essayons encore de défaire le nœud—il a besoin de ces rapports. Je n'essaie pas de vous demander de réchauffer nécessairement le projet du CF-5, mais comment un comité parlementaire—je vous écoute et j'aime être d'accord avec vous, mais nous sommes les élus du peuple et c'est au Ministre qu'il incombe de décider—peut-il jouer son rôle (les comités deviennent de plus en plus spécialisés), s'il ne peut pas, d'une façon ou de l'autre, obtenir certains de ces rapports pour interroger le Ministre et être mis au courant du fardeau et des frustrations que vous supportez lorsque vous voyez votre équipement démoli?

M. Arnell: Je suis d'accord avec vous, et je crois que ce qui va vraiment permettre au Parlement de comprendre la situation, c'est le fait qu'on passe du contrôle budgétaire annuel en vigueur depuis des années et des années, partout dans le monde, sous forme du Livre bleu dont les articles courants de dépenses, lorsqu'on les adoptait, constituaient, semble-t-il, une bonne avance sur ce qui existait antérieurement, compte tenu du fait que les gens comprenaient pourquoi on votait ces sommes, c'est donc le fait qu'on passe à ce nouveau système qui nous permettra d'élaborer des programmes quinquennaux. Les gens peuvent être intéressés de savoir ce qu'est le programme, plutôt que de dire tout simplement: «Pourquoi avez-vous prévu $50,000 pour l'affranchissement?» Je crois que c'est une question d'éducation, et on se dirige dans cette voie. Je crois que les études actuellement en cours, à cause de la récente déclaration du premier ministre sur la politique de défense, vont aboutir à ce qu'on pourrait appeler une nouvelle orientation du programme. Quand on en aura pris la décision, il sera alors temps pour le Comité, je crois, de demander des explications au Ministre, ou de demander à des fonctionnaires de préciser les conclu-

sions qui se dégagent de cette situation, et d'examiner de près comment les choses en sont arrivées là.

• 2100

Je pense qu'une des raisons pour lesquelles cela n'a jamais été fait est qu'on n'a jamais eu l'occasion de le faire, qu'il n'y a jamais eu d'intérêt à le faire et que le matériel pour le faire faisait défaut.

Selon moi, nous vivons dans une ère nouvelle. C'est une des raisons pour lesquelles, en novembre dernier, lorsque je me suis présenté pour la première fois devant vous, j'ai parlé de nos principes de gestion et de la façon dont on aboutit à certaines décisions. Je crois qu'auparavant personne ne s'était jamais présenté pour parler du processus par lequel on aboutit à ces décisions, et les questions posées ce soir démontrent, dans ce domaine, un intérêt qui n'existait probablement pas il y a trois, quatre ou cinq ans.

A mesure que ce système se développera, je pense que vous allez être, pour ainsi dire, forcés d'approfondir les choses plutôt que de procéder de l'autre façon.

M. Nowlan: Je voudrais faire un bref commentaire, monsieur le président. Je suis absolument d'accord sur les principes exprimés par M. Arnell, et j'aimerais croire qu'ils vont porter des fruits. Mais, appartenant au domaine politique, je suis un peu sceptique. Ainsi, comme vous l'avez expliqué à M. MacLean, on peut penser en fonction de l'avenir et faire des projets pour l'avenir sans qu'il y paraisse jamais. Je comprends fort bien qu'avec la structure actuelle, les changements apportés au plan quinquennal sauteraient aux yeux et que les membres poseraient des questions.

Cependant, dans un exemple précis comme celui du remplacement de l'Argus, il faut d'abord décider s'il y aura ou s'il n'y aura pas de Commandement maritime, et je comprends fort bien que ce sont là des décisions politiques. Mais, en admettant qu'il y ait un Commandement maritime et un avion destiné à remplacer l'Argus, comment le Comité, même en faisant appel aux principes dont vous parlez puisque cela n'a jamais figuré auparavant dans un plan quinquennal, saura-t-il si celui qui le remplacera sera l'Orion où l'un de ces autres avions que vous avez mentionnées alors qu'en fait toutes ces commissions d'étude au sein du ministère peuvent avoir opposé leur veto à l'avion choisi par le Ministre, sans que nous en sachions rien?

M. Arnell: Au cours des trois ou quatre derniers mois, le Comité a consacré beaucoup de temps à sonder des domaines dans lesquels je ne pense pas qu'il se soit jamais engagé réellement auparavant.

M. Guay (Saint-Boniface): Bravo! Attendez que nous en soyons arrivés au budget.

M. Arnell: Quand on en viendra au changement d'orientation de la politique de défense, si les membres du Comité maintiennent cette ligne de pensée, vous allez vous intéresser à des choses auxquelles les comités précédents ne se sont jamais intéressés.

En ce qui concerne les documents et tout le reste, il ne fait aucun doute qu'un ministre décidera d'en garder secrets, mais il devra toujours expliquer, en termes généraux, ce que contiennent ces documents confidentiels pour vous satisfaire en ce qui concerne...

• 2105

M. Nowlan: Monsieur le président, ma dernière question est plus précise et je pense que M. Arnell y a déjà répondu dans un sens général.

Vous estimez donc qu'avec les études qui ont déjà été effectuées, et en tenant compte du délai nécessaire pour adopter un nouvwl équipement, nous n'avons pas encore dépassé le point de non retour en ce qui concerne l'Argus?

M. Arnell: C'est surtout ceci qui a permis au ministère de ne pas augmenter son budget. En examinant l'équipement important, on s'est aperçu qu'il pouvait encore faire l'affaire, qu'il n'y avait pas lieu d'établir de nouveau programme, cette année, pour quelque pièce d'équipement que ce soit, et ce, sans que le matériel ne subisse des dommages irréparables.

M. Nowlan: Pourriez-vous me dire, monsieur, quelle est la date critique pour la décision à prendre en...

M Arnell: Pour la plus grande partie de cet équipement important—et l'Argus en fait partie—comme je l'ai dit, c'est entre 1975 et 1978. Je dirai que pour d'autres, 1970 ou 1971 serait probablement la date où il conviendrait d'entreprendre un nouveau programme.

M. Nowlan: Combien de temps vous a-t-il fallu pour passer du Neptune à l'Argus?

M. Arnell: Ils étaient parallèles, bien sûr, Tous deux ont été achetés presque en même temps (j'ai oublié les dates exactes) et de fait iis ont volé ensemble.

M. Nowlan: Je vous remercie.

Le président: Je donne la parole à M. Forrestall.

M. Forrestall: Monsieur, pour m'en tenir au domaine des questions posées par M. Nowlan, je crois bon de demander si, oui ou non,

l'ancien concept de cinq à six ans de délai est maintenant un concept périmé, et si, du fait de ce que nous avons déjà préparé, nous sommes en mesure d'accomplir en deux ou trois ans ce qui demandait peut-être cinq ou six ans auparavant. Cette estimation est-elle acceptable?

M. Arnell: Voilà une question discutable; tout dépend du stade où on est rendu quand on décide de renouveler le matériel. Le délai qu'exigent la plupart des équipements modernes, si l'on prend pour point de départ le stade de la recherche et du développement, est aussi long maintenant qu'il l'était il y a dix ans. Par contre, et l'Orion en est peut-être une bonne illustration, si l'avion que vous achetez en est au stade de la production, le délai est évidemment bien plus court que s'il fallait attendre la décision de soutenir une industrie canadienne et de créer au Canada l'infrastructure nécessaire pour produire un article qui pourrait être produit ailleurs. Il ne s'agirait pas ici d'une décision du ministère. Cela pourrait être une décision de politique gouvernementale pour aider l'industrie canadienne.

M. Forrestall: C'est exact, mais ce n'en est pas moins une décision influencée par les penseurs du ministère, parce que les professionnels, c'est vous.

Mais ceci n'a rien à voir, monsieur, avec la question que je voulais poser sur ce point particulier. Je voulais en revenir au programme DDH.

Le président: Monsieur Forrestall, M. Arnell me fait savoir que nous touchons maintenant à une question qu'il serait préférable de discuter dans le cadre du crédit n° 15, mais je pense que M. Allmand désire également poser quelques questions. Pourrions-nous poursuivre?

Y a-t-il d'autres questions concernant le poste 1? Je donne la parole à M. Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): J'aimerais poser une question, si vous me le permettez, monsieur. Cela concerne les gouvernements municipaux. Je prendrai pour exemple le crédit n° 12 où on lit «Détail à la page 241». Je ne trouve absolument pas que ce crédit soit détaillé, sous quelque forme que ce soit, à la page 241. Mais il faut que je revienne au crédit n° 1, puisque c'est sur lui que porte la discussion. Quelle est la participation des gouvernements municipaux à cet égard? J'ai un peu d'expérience en matière de gouvernement municipal, et je ne me souviens pas, par exemple, de «Fonctionnement et entretien y compris les autorités»; de plus, en ce qui concerne le crédit n° 1, vous précisez qu'il s'agit des gouvernements provinciaux et municipaux. De quels gouvernements s'agit-il? J'aimerais que l'on me renseigne sur ce point.

• 2110

M. Arnell: Peut-être pourrions-nous vous en trouver un exemple, mais le but du libellé en question est essentiellement que ce crédit, comme on l'a dit précédemment, est ce qui nous permet de dépenser le revenu perçu pour fournir de l'assistance à n'importe quel niveau de gouvernement. Le cas le plus fréquent au Canada où le ministère perçoit des revenus perçus est celui d'un gouvernement provincial qui nous demande d'entreprendre telle ou telle chose précise qui, comme il en a été convenu précédemment, est le type de services que le ministère de la Défense nationale fournit sous réserve d'un remboursement ultérieur. Un exemple me vient à l'esprit: il y a quelques années, en Alberta, une tempête avait isolé du bétail, et le gouvernement provincial nous avait demandé de l'aider à nourrir ce bétail. En nous demandant cela, il nous avait déclaré qu'il nous paierait pour les services rendus, et lorsque l'opération fut terminée, nous lui avons effectivement présenté la note. Je ne puis trouver pour l'instant un exemple de ce genre à l'échelon municipal, mais il se peut fort bien qu'une grande ville nous demande un service.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous remercie pour votre réponse. Je trouve cependant que vous l'avez faite en termes assez larges et qu'elle ne concerne que des circonstances assez particulières. Je suppose que vous devez faire certaines prévisions pour cette partie spéciale de votre budget en cas d'imprévus. Ce poste particulier peut certainement représenter des sommes considérables qui, cependant, ne sont jamais dépensées à cette fin précise.

M. Arnell: Nous ne faisons aucune prévision budgétaire précise pour les dépenses de ce genre. Je puis maintenant vous donner un exemple de ce que nous faisons parfois pour une municipalité. A l'occasion des Jeux panaméricains, à Winnipeg, nous avons effectivement rendu service à cette ville, sous réserve d'un remboursement intégral. Si nous ne pouvons pas rendre le service dans le cadre de nos opérations normales, en quelque sorte, nous refusons. Il ne s'agit pas d'établir un budget précis dans le but de pouvoir rendre service. S'il y a un incendie de forêt et qu'on demande notre aide, ou s'il surgit des problèmes comme ceux que posent actuellement les inondations dans la Saskatchewan, toutes les forces disponibles dans la région peuvent abandonner l'entraînement régulier et venir à la rescousse. C'est ce qui a toujours lieu. Comme cela a été le cas à diverses reprises dans le passé pour les feux de forêt, si des recherches à grande échelle ne sont pas encore entreprises, on fait invariablement

appel à nos hélicoptères de recherches et de sauvetage. Cependant, s'il faut entreprendre des recherches, l'incendie de forêt sera négligé un peu. Ceci constitue réellement le seul pouvoir que le Parlement nous donne pour rentrer dans nos frais. De fait, dans nos recouvrements nous englobons, il est vrai, certaines sommes calculées en nous fondant sur l'expérience, parce qu'il est impossible de prédire avec précision ce que l'on pourra avoir à faire la prochaine fois pour aider les gens. Il y a donc effectivement une certaine partie de faits anciens dans nos recouvrements et, naturellement, si nous n'obtenons pas l'argent que nous avions espéré recevoir, nous nous trouvons aussi dépourvus que si nous ne l'avions pas dans notre budget dès le commencement.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous remercie, monsieur le président. Merci, monsieur.

M. Cafik: Je voudrais poser une question supplémentaire sur ces dons d'argent aux municipalités. D'après ce que l'on nous a dit au comité des comptes publics, je crois comprendre qu'une grande partie de l'argent donné aux provinces n'est pas récupéré par le gouvernement fédéral. Est-ce exact?

M. Lewis: Elles ne reçoivent pas d'argent. Vous ne parlez pas d'argent, n'est-ce pas?

M. Cafik: Non. Mais nous fournissons des services pour lesquels une facture est envoyée aux provinces et, dans bien des cas, la note n'est pas payée. Je crois que ces dettes n'ont pas été effacées, mais bien des gens ont laissé entendre que nous pourrions tout aussi bien les effacer, parce que les montants ne seront jamais recouvrés. Je crois savoir que Terre-Neuve est une province qui doit au gouvernement fédéral des sommes assez considérables à ce titre, et qui a refusé de payer. Est-ce exact?

M. Nowlan: La Colombie-Britannique également.

M. Cafik: Oui, c'est exact.

Une voix: Elle peut payer. Terre-Neuve ne le peut pas.

Le président: Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur Arnell?

M. Cafik: J'aimerais vraiment savoir si le ministère envisage de récupérer ces sommes, ou s'il a l'intention de laisser courir?

M. Arnell: Ces questions sont revues périodiquement par le ministère. Dans bien des cas, nous prenons immédiatement des mesures. Naturellement, notre situation est la même que celle de n'importe quel autre créancier; en effet, si quelqu'un demande un service en promettant de vous payer, vous lui rendez ce service de bonne foi. Ensuite, vous lui envoyez la facture qu'il néglige de payer, puis vous lui envoyez un certain nombre de rappels, vous n'avez pas de réponse valable à donner si quelqu'un vous demande pourquoi vous n'avez pas récupéré l'argent. A l'occasion, nous avons demandé aux autorités d'effacer de mauvaises dettes de ce genre. Je pourrais même vous donner plus d'informations sur ce point, si cela vous intéresse, bien que je pense que cela a déjà été fait, et je suis certain que ces renseignements seront fournis par l'intermédiaire du Comité des comptes publics.

M. Cafik: Il me semble qu'il y aurait un moyen très simple de récupérer ces montants, et ce serait par l'intermédiaire du Conseil du Trésor. Des sommes considérables coulent du gouvernement fédéral vers les provinces, et l'on pourrait donc avoir recours à des procédures de compensation. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une situation à sens unique.

• 2115

M. MacLean: Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Dans le cas où un programme prend du retard, sans que le ministère en soit responsable (délai de livraison, par exemple, ou quelque chose de ce genre) et que vous n'êtes pas en mesure de dépenser les montants qui ont été approuvés dans les prévisions budgétaires de l'année en cours pour ce projet, les montants qui n'ont de ce fait pu être dépensés sont-ils frappés de péremption, ou avez-vous exceptionnellement le droit de les reporter à l'année suivante?

M. Arnell: Les sommes effectivement prévues sont frappées de péremption. Le seul montant de toutes les prévisions budgétaires qui ne soit pas frappé de péremption est celui du crédit n° 48.

M. MacLean: Je vous remercie.

M. Guay (Saint-Boniface): Ne serait-il pas possible, monsieur, de faire figurer dans le budget les cas où votre aide a été sollicitée? Je pense, par exemple, aux Jeux pan-américains de Winnipeg et à l'ampleur de l'aide que vous avez fournie aux municipalités (qu'il s'agisse de bétail perdu, en Alberta, ou d'autres cas, à Charlottetown ou à Vancouver) de façon que nous ayons le compte rendu détaillé de ce qui a été dépensé l'année précédente. Et quand je parle de détails, je pense, par exemple, à la ventilation de l'assistance mentionnée à la page 241, parce qu'il n'y a là aucun détail. Tout cela crée de la confusion, surtout dans l'esprit des nouveaux membres. A propos de détails, je pense, par exemple, à l'assistance que nous avons fournie au Manitoba, à Winnipeg, à Saint-Boniface ou à St. James, et ensuite aux détails sur les jeux pan-américains ou sur le bétail isolé en Alberta. Ce serait une façon plus logique de présenter un budget, surtout pour les nouveaux venus. Ainsi, nous pourrions faire une estimation plus précise de ce que vous avez dépensé l'année dernière et de ce dont vous pourriez avoir besoin cette année. Si j'osais présenter

un budget de ce type au niveau municipal, je me ferais jeter à la porte sans ménagements (et je suis certain que vous vous trouveriez embarqués sur la même galère) parce que le conseil municipal n'avalerait pas des données aussi vagues.

C'est pourquoi j'aimerais savoir s'il vous serait possible de nous donner des détails. Et lorsque je demande des détails, il ne s'agit pas de me renvoyer à la page 241—parce que l'on n'y trouve absolument aucun détail. Les détails que je demande devraient nous montrer quels sont ceux que vous avez aidée, et c'est de cette façon là seulement que nous pourrons faire une évaluation appropriée.

Maintenant, s'il se trouvait que j'ai parlé trop vite et que j'aurais dû consulter certains livres ou certains rapports auxquels je n'ai pas eu accès, je vous demanderais, monsieur le président, et à vous aussi, monsieur Arnell, de bien vouloir les mettre à notre disposition, particulièrement pour nous, les nouveaux venus, qui ne savons pas encore où les trouver, mais de la sorte, nous serons mieux placés pour faire cette évaluation appropriée à laquelle je faisais allusion.

• 2120

M. Arnell: Je pense qu'il y a peut-être une légère méprise ici. J'ai consulté le Livre bleu et toute la description qui figure sous le crédit n° 1; le montant en dollars qui figure en regard, $7,316,000, ne comprend aucune somme destinée à aider quelque gouvernement provincial ou municipal que ce soit, ou quelque autre type d'activités. Cette somme, $7,316,000, est presque entièrement destinée à fournir (ou au moins $6,482,000 de ce montant sont destinés, comme vous le verrez dans la nouvelle présentation des prévisions budgétaires 1969-1970 de la Dfense nationale, à la page 8) aux salaires du personnel du sous-ministre. Le reste de cette somme est destiné à payer les services d'information. Mais il s'agit presque entièrement d'un crédit concernant les salaires, parce que c'est de là que le personnel du sous-ministre, qui a la charge de ce que l'on appelle maintenant le contrôle du personnel civil et la direction de la politique, tire ses ressources. C'est de là que vient l'argent pour ce personnel.

Tout le reste du texte vise essentiellement à fournir l'autorité nécessaire pour permettre d'établir des contrats qui susciteront par la suite des besoins en argent, de façon à ce que les gens puissent souscrire un contrat qui ne débutera que dans trois mois sans avoir à faire aussitôt un dépôt d'argent, ainsi que pour nous autoriser à envoyer nos factures aux divers organismes énumérés ici, les nations unies, l'OTAN, les pays du Commonwealth, les provinces, ou d'autres encore, pour tous les services que nous leur fournissons au moyen de nos effectifs opérationnels ordinaires, ou en prélevant sur nos stocks courants de matériaux. Je ne sais pas avec précision pour l'instant (mais je puis trouver, si cela vous intéresse) si nous envoyons effectivement des factures, mais je pense que oui, pour les sacs de sable que nous avons fournis lors des inondations, et ainsi de suite. Ils font partie de nos stocks et, à moins de recouvrer notre argent pour en racheter, nous ne pouvons pas remplacer 100,000 sacs de sable expédiés à l'extérieur. C'est là exactement ce dont il s'agit, et il n'est question que de nous donner le pouvoir d'adresser à autrui des factures pour quelque chose qui nous appartient et qu'il a utilisé. Il n'y a pas de somme véritablement prévue pour cela au crédit n° 1.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions sur le crédit n° 1, et conformément à la suggestion du comité directeur, si vous y consentez, nous réserverons le crédit n° 1 au cas où les membres souhaitent poser d'autres questions au Ministre ou à d'autres témoins. Nous passerons ensuite au crédit n° 5.

Avant d'en venir au crédit n° 5, le Comité est-il d'accord pour faire imprimer en appendice aux délibérations d'aujourd'hui l'exposé préliminaire de M. Arnell, y compris la liste de l'équipement lourd choisi? Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je pourrais peut-être également profiter de cette occasion pour répondre à la question posée par M. Allmand concernant le programme du Comité pour le reste du mois et pour les quelques semaines qui suivront. Le comité directeur s'est réuni, et il a été décidé d'essayer de terminer, avant la fin du mois, l'étude de toutes les prévisions budgétaires déférées au Comité, et de commencer, au début de mai, l'examen général de la politique de défense.

M. Forrestall: Cela comprendra-t-il le commandement maritime?

Le président: C'est effectivement l'un des sujets qui ont été proposés. En ce qui concerne la semaine prochaine, nous espérons pouvoir nous pencher sur les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, mardi soir, à 8 heures. Aucune autre réunion n'est prévue pour la semaine prochaine, mais nous pourrions vraisemblablement en organiser une si nous n'avançons pas aussi rapidement que nous le pensons. Ce sera peut-être nécessaire pour en finir avec les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale, si nous n'y parvenons pas ce soir. Ensuite, deux séances sont prévues pour le mardi 29 avril, une à 11 heures du matin et l'autre à 15 heures 30 de l'après-midi, pour examiner les prévisions budgétaires de l'Agence canadienne de développement international. De la sorte, nous espérons pouvoir terminer avant la fin du mois, si possible, l'é-

tude de toutes les prévisions budgétaires qui nous ont été déférées, et passer ensuite à l'examen général de la politique de défense.

• 2125

Comme les membres du Comité le savent, quand nous avons déposé notre rapport provisoire à la Chambre avant le congé de Pâques, nous avions laissé de côté un certain nombre de sujets que vous me permettrez de vous rappeler. Nous avons d'abord laissé de côté la question du NORAD, et cela comprendrait certainement l'étude des systèmes ABM (missiles antimissiles) et AWACS (systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle). Nous avons également remis à plus tard le Commandement maritime, notre rôle futur au sein de l'OTAN, le maintien de la paix, la protection civile et le désarmement. Le comité directeur a discuté de ces diverses questions et il a convenu que les plus urgentes étaient celles du NORAD et du Commandement maritime.

Le comité directeur a aussi discuté de la possibilité de créer des sous-comités à qui on confierait l'étude de ces diverses questions. La pénurie de locaux cause certaines difficultés, et il nous faudra repenser cette proposition, à savoir si l'on épargnerait du temps en établissant ces sous-comités, et quel serait leur mode de fonctionnement. Entre-temps, cependant, nous devons étudier ces deux sujets d'importance primordiale, le NORAD et le Commandement maritime. S'il y en a parmi vous qui ont une préférence quant à celui de ces deux sujets qu'il importerait d'étudier en premier lieu, je crois qu'on pourrait en discuter maintenant, ou vous pourriez peut-être en aviser le représentant de votre parti afin qu'on puisse décider quel sera le premier sujet à l'étude. Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: Monsieur le président, étant donné l'importance de l'étude que nous n'avons pas encore terminée et qui prend une plus grande importance si l'on considère les mesures que le gouvernement doit prendre dans un avenir prochain, particulièrement à la lumière des déclarations que le premier ministre a faites à cet égard, je voudrais dire au Comité, que nous en discutions ou non dès maintenant, qu'il importe avant tout de savoir quel rôle spécial d'importance le Canada pourrait jouer. Dans le même ordre d'idées, je vous demanderais, ainsi qu'au comité directeur, d'accorder au Commandement maritime la priorité sur NORAD.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord vous demander si l'étude du NORAD comprendra celle du problème des missiles antimissiles?

Le président: C'est là une conclusion logique, s'il nous est possible d'obtenir à ce stade-ci des renseignements sur ce sujet.

M. Allmand: Dans ce cas, je crois qu'il serait peut-être nécessaire de tenir une séance pour en décider. Il faudra peut-être consulter les représentants, des partis, mais je crois que nous devrions essayer d'obtenir le plus vite possible des renseignements au sujet des missiles antimissiles. Le gouvernement est censé étudier cette question de son côté, et le gouvernement américain doit nécessairement en arriver à une décision. Son comité est actuellement au travail. Je suis d'avis que la question du Commandement maritime pourrait attendre deux ou trois semaines. Dans l'intervalle, on tenterait d'obtenir le plus de renseignements possible au sujet des missiles antimissiles. J'admets que nous devons terminer l'étude des prévisions budgétaires, mais je crois que nous devrions nous réunir le plus tôt possible pour faire des recommandations en ce qui a trait au NORAD et aux missiles antimissiles.

Le président: Je crois qu'il ne sera pas possible de déterminer ce soir quand les prévisions budgétaires de la Défense seront soumises au Comité. Je demanderais cependant aux membres du Comité de songer à cette question. Nous semblons tous être d'avis qu'il s'agit là, de toute façon, des deux principaux sujets qu'il faut aborder en premier lieu. La seule question à résoudre est de décider laquelle des deux on étudiera la première. Monsieur Cafik.

M. Cafik: Il me semble que la chose dont nous devons tenir compte c'est que le gouvernement doit prendre bientôt des décisions au sujet de la réduction de nos effectifs au sein de l'OTAN et, naturellement, au sujet des missiles antimissiles.

Je crois que, compte tenu de cette question, il importe que nous procédions aussi rapidement que possible à tous les échelons afin de pouvoir faire des recommandations avant que ces décisions ne soient prises, soit, certainement, avant le mois d'août, ou même avant.

Le président: Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: La question que M. Cafik a abordée d'une façon générale est celle que je voulais soulever. Nous avons tous connu ce problème que M. Lewis a mentionné au sujet de l'OTAN. Nous avons tenu des séances pendant trois mois, nous avons fait une tournée en Europe et il nous a fallu préparer notre rapport en toute hâte. Plusieurs d'entre nous se demandent si les décisions n'avaient pas été prises avant que le rapport ne fût présenté.

• 2130

Je me demande, monsieur le président, si le leader de la Chambre, le premier ministre ou M. Cadieux ne vous auraient pas donné quelque indication des intentions du gouvernement. De plus, si vous avez lu les comptes

rendus des journaux ou écouté les débats de la Chambre, vous pouvez vous demander s'il n'y a pas une différence d'opinion entre M. Cadieux et le premier ministre au sujet des délais. Vous dites que les prévisions budgétaires doivent avoir la priorité. Je me demande pourquoi, étant donné qu'il nous faut étudier la question des missiles antimissiles, le Commandement maritime, justement pour la raison que M. Cafik amentionnée. Je crois qu'un des ministres a déclaré que nos alliés seraient avertis au mois de mai ou au mois d'août, alors qu'un autre mentionne le mois de décembre. De toute façon, nous ne serons pas ici cet été. Ma première question est donc: Pourquoi nous faut-il étudier en premier lieu et séparément les prévisions budgétaires sans tenir compte des discussions générales sur la politique, alors que nous ferions sans doute mieux de former des sous-comités pour préparer un rapport qui vaille le prix du papier sur lequel il est imprimé.

Le président: Pour répondre de façon précise à votre question, monsieur Nowlan, je dirais qu'on n'a pas, que je sache, imposé au Comité de date limite pour la déposition de ses rapports. En réponse à votre deuxième question, qui porte sur la priorité à accorder à l'étude des prévisions budgétaires, je dirais simplement qu'il est raisonnable de croire que nous pouvons terminer cette étude assez rapidement, alors qu'il est difficile de décider combien de temps il faudrait pour étudier à fond les deux grands sujets que j'ai mentionnés.

M. Nowlan: Nous avons l'expérience de la question de l'OTAN et, si je me souviens bien, vous en avez averti le premier ministre, ou vous en avez discuté avec lui, avec le résultat que, pour cette raison et pour certaines autres raisons, aucune politique n'a été formulée au sujet de l'OTAN avant que le Parlement ne prenne connaissance de notre rapport. Le comité directeur a-t-il discuté de l'opportunité de suivre la même ligne de conduite afin que tout l'effort que nous mettons dans cette étude ne soit pas superflu et inutile?

Le président: Nous pouvons certainement prendre cette question en considération, monsieur Nowlan. Le comité directeur n'a pas étudié cette question en particulier.

M. Nowlan: La déclaration du premier ministre visait certainement le Commandement maritime. Il a déjà dit que cette question serait étudiée et elle entraîne à son tour la question du NORAD. Je ne voudrais pas que le Comité se trouve dans la ridicule position de tenir séance sur séance et de faire peut-être enquête sur les lieux de certains de ces problèmes pour se rendre compte en définitive que son rapport est présenté après que la décision a été prise.

Le président: Vous venez de soulever un point intéressant, monsieur Nowlan, et nous le prendrons certainement en considération. Vous voudrez sans doute communiquer aux représentants de votre parti vos opinions sur la priorité qui doit être accordée à ces deux importantes questions, ainsi que vos suggestions sur la façon de mettre sur pied des sous-comités, si vous croyez que cette suggestion a de la valeur, eu égard aux conditions dans lesquelles nous sommes. Je voudrais maintenant mettre en délibération le crédit n° 5, à la page 239.

5—Subventions selon le détail des affectations—$546,375

M. Cafik: Je n'ai que quelques questions à poser au sujet du crédit n° 5. Il s'agit d'une somme assez importante, quoique modeste si on la compare à certains autres postes des prévisions, pour les sociétés de tir, associations militaires, etc. Pouvez-vous nous donner la véritable nature de ces subventions? Je suppose que mes remarques portent bien sur le crédit à l'étude.

Le président: Oui, vous avez raison.

M. Cafik: Je ne connais rien à ces détails. Je m'intéresse tout particulièrement aux United Services Institutes. A quelle fin l'argent sert-il?

M. Arnell: Dans le cas des United Services Institutes, et parce qu'il ne s'agit que d'une somme de quelques centaines de dollars, je crois qu'il ne s'agit là que d'une petite subvention administrative pour défrayer l'affranchissement de lettres et l'envoi d'avis.

M. Cafik: Je crois que nous ne nous comprenons pas très bien. Par exemple, sous la rubrique «Instituts militaires, des services unis et autres», que l'on trouve à la page 13 de la nouvelle présentation des prévisions budgétaires, il est fait mention d'une somme de $50,000 pour l'Air Cadet League of Canada. A quoi cette somme est-elle consacrée?

M. Arnell: C'est là le montant . . .

M. Laniel: Cela ne tombe-t-il pas sous le crédit n° 1?

M. Cafik: Non, je crois que c'est le crédit n° 5 dans l'ancienne présentation. C'est au crédit n° 1 dans la nouvelle.

M. Laniel: C'est possible, mais c'est au crédit n° 5 dans l'ancienne.

• 2135

M. Arnell: En ce qui a trait à l'Air Cadet League of Canada, et il y a réellement trois ligues, il s'agit en général d'organismes bénévoles qui s'occupent des corps de cadets dans l'ensemble du pays. L'Air Cadet League of Canada, qui est un organisme très actif qui

s'occupe de l'administration des cadets de l'air d'un bout à l'autre du pays, reçoit de l'aide financière depuis un certain nombre d'années. Cela remonte au temps de l'Aviation canadienne en tant que force armée distincte. A cette époque-là, l'ARC accordait à l'Air Cadet League of Canada une assistance de $50,000. Je ne suis pas en mesure de vous donner en ce moment le montant qu'il en coûte pour faire fonctionner ce mouvement de cadets au Canada; mais, si je me souviens bien, il s'agit d'une somme imposante comparée aux $50,000 que lui accorde le ministère.

La Navy League of Canada, nom qui désigne les Cadets de la Marine, a fonctionné comme organisme bénévole qui recueillait ses propres fonds pour les cadets de la Marine jusqu'au moment où elle se rendit compte qu'elle ne pouvait plus fonctionner à titre bénévole, et c'est alors qu'elle fit appel au ministère.

L'Aviation s'est toujours intéressée aux cadets de l'air parce qu'un grand nombre d'entre eux joignaient ses rangs après en avoir fait partie. On s'est rendu compte que ces derniers faisaient de bonnes recrues, et on a toujours été d'avis que, pour la minime somme qu'on verse aux mouvements des cadets de l'air du pays, c'est de l'argent bien dépensé si l'on considère le calibre des jeunes gens qui s'enrôlent par la suite dans l'Aviation.

Voilà une des raisons pour lesquelles vous vous rendrez compte qu'il n'y a aucun montant d'indiqué pour 1968-1969, au poste Navy League of Canada. Comme je l'ai dit, la Navy League of Canada s'est enfin rendu compte qu'elle ne pouvait plus fonctionner avec ses seules ressources, et le ministère a cru que, comme pour les cadets de l'air, ce mouvement était trop utile pour qu'on le laisse tomber.

M. Cafik: Pouvez-vous nous renseigner sur le poste «Université canadienne—Étude de la science militaire»? Que comprend ce programme au niveau universitaire?

M. Laniel: S'agit-il de l'université sir George Williams?

M. Cafik: Leur montre-t-on comment démolir un ordinateur en 10 minutes ou autre chose du genre?

M. Arnell: Non, il s'agit plutôt de cinq chaires de science militaire qui ont été subventionnées dans cinq universités canadiennes.

M. Cafik: S'agit-il d'études au niveau post-universitaire?

M. Arnell: Strictement à ce niveau. On trouve une de ces chaires ici-même, à l'université Carleton, au sein de la School of International Affairs (Faculté des affaires internationales). C'est Alistair Buchan qui en a été le premier titulaire. Le ministère a l'intention de conserver ce programme en vue d'attirer des diplômés. De fait, ce programme a remplacé les programmes universitaires de formation de réservistes: Corps-école d'officiers canadiens, pour l'Armée, le Programme universitaire d'entraînement (Réserve) de l'Armée de l'Air, et enfin la division universitaire d'instruction navale, pour la Marine.

Le ministère a cru qu'on obtiendrait probablement de meilleurs résultats dans l'étude de l'histoire militaire, de la stratégie et dans l'étude de la science militaire en établissant ces chaires au niveau universitaire et post-universitaire qu'en vertu de l'autre système. On a établi les subventions à $50,000 par chaire et on a accordé l'autorisation d'en établir six, mais il n'y en a que cinq pour le moment. Voilà les deux nouveaux postes qu'on trouve dans l'ancienne liste.

Vous noterez qu'il y a un changement cette année par rapport à l'année dernière. On a porté le montant à $300,000. Il y a $50,000 pour la Navy League of Canada et $250,000 pour le poste «Universités canadiennes—Étude de la science militaire».

M. Cafik: Ces chaires n'ont été établies que l'année dernière?

M. Arnell: Oui.

M. Cafik: Je vous remercie beaucoup, monsieur Arnell.

M. Allmand: Je voudrais poser une autre question à ce sujet.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Dans quelles universités a-t-on établi ces chaires?

M. Arnell: Si je me souviens bien, mais je puis me tromper, je crois qu'elles se trouvent aux universités Acadia, en Nouvelle-Écosse, à Laval et à McGill, au Québec, à l'université Carleton, à Ottawa, et à l'université de Victoria, en Colombie-Britannique.

• 2140

M. Allmand: Ces chaires sont-elles essentiellement consacrées à l'étude de la science militaire ou bien ressemblent-elles à celle que vous avez décrite, celle de l'université Carleton?

M. Arnell: On les appelle chaires d'étude de la science militaire; mais, en règle générale, on y enseigne tout, depuis la stratégie jusqu'à l'histoire militaire. Je dirais que les institutions ont une certaine liberté de choisir les professeurs, parce que le fait d'inviter Alistair Buchan à Carleton pour une période de trois mois était véritablement un stimulant pour les personnes qui s'intéressent à la science de la stratégie.

C'est de concert avec l'Association canadienne des collèges et universités qu'on a décidé à quel endroit et de quelle façon cet

argent serait dépensé, ce qui fait que ce sont en réalité les universités elles-mêmes qui ont tracé les cadres de ce programme.

M. Allmand: Les cours donnés par ces chaires sont-ils accessibles à tous les étudiants de ces universités?

M. Arnell: Oui. De fait, quand Alistair Buchan a été invité à l'université Carleton, un de ses cours a été offert aux étudiants à temps partiel sur paiement des frais d'inscription.

M. Allmand: Je vous remercie.

Le président: La parole est à M. Stewart, et ce sera ensuite au tour de M. Forrestall. Monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Je n'ai qu'une seule autre question à ajouter, car l'autre question que je voulais poser l'a déjà été. Je me demande ce qui a motivé l'établissement du crédit de $250,000 pour ces cinq chaires. Je me demande s'il y avait un réel besoin, puisque nous avons déjà des collèges militaires et d'autres institutions. Je me demande pourquoi on a établi ce programme dans les universités et pourquoi le gouvernement ajoute une autre subvention?

M. Arnell: Je crois que le collège militaire et la chaire universitaire sont deux choses bien différentes. Il s'agit, dans le cas des chaires, d'élever l'enseignement ou la recherche—comme vous voudrez—dans les universités au même niveau que celui qui a été atteint par certaines écoles qui tentent de créer des instituts d'affaires internationales. Je crois que le ministère s'est rendu compte, au cours des dernières années, qu'il n'y avait vraiment personne dans les universités qui s'occupait de l'aspect stratégique des affaires internationales. La plupart des études internationales portaient plutôt sur l'aspect économique et commerciale ou sur un autre aspect. Ce programme a été mis sur pied afin de donner plus d'envergure à l'enseignement. Comme je l'ai déjà dit, je crois que le programme est assez flexible en ce qui a trait...

M. Forrestall: Monsieur Arnell, vous pourrez sans doute répondre très brièvement à la question que je vais poser. En ce qui a trait à l'influence gouvernementale dans le secteur privé ou non militaire, que ce soit pour une raison ou pour une autre, puis-je vous demander si, à votre connaissance, l'Association des scouts du Canada, par exemple, dans ses relations nationales ou dans n'importe quel de ses contacts régionaux ou provinciaux, a déjà fait des démarches auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une aide financière aussi concrète qui est mise à la disposition des Cadets de la marine, des Cadets de l'air ou des Cadets de l'armée pour des programmes tels que la pratique du tir?

M. Arnell: Cela n'a pas été fait à ma connaissance, mais je ne puis que vous donner le point de vue de la Défense nationale. Je ne saurais dire si les scouts ont approché un autre organisme gouvernemental.

• 2145

M. Forrestall: S'agirait-il d'une question de décision politique ou bien pourrais-je vous demander quelle serait la réaction de votre ministère si l'Association des scouts du Canada vous demandait, par exemple, d'utiliser les champs de tir qu'on trouve dans plusieurs centres du Canada, et vous demandait de lui fournir des munitions, non des carabines, mais seulement des munitions?

M. Arnell: Je crois que ma réponse ne peut être que personnelle, car, en ce qui a trait à votre question bien particulière au sujet des exercices de tir, etc., ma première réaction serait probablement de me demander pourquoi ils ne se joignent pas aux cadets afin de recevoir ainsi un certain entraînement militaire. On vient de me dire que, dans le domaine général des subventions, les scouts ont reçu à l'occasion, de même que plusieurs autres organismes, une certaine assistance sur le plan local, soit par l'établissement d'un camp ou par autre chose du même genre dans un centre où il y a un détachement militaire ou une unité locale de réserve. Cependant, il ne s'agirait là que l'octroi d'une chose qui est déjà disponible. Il n'a jamais été question, à ma connaissance, de leur fournir une assistance financière.

Le président: La parole est à M. Guay, et ce sera ensuite au tour de M. Lewis. Monsieur Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Je voudrais seulement demander...

Le président: Monsieur Allmand, je crois qu'il vaudrait mieux attendre avant de poser votre question. Je vais ajouter votre nom à la liste. Pour le moment, la parole est à M. Guay et il sera suivi de M. Lewis.

M. Forrestall: Monsieur le président, je voudrais revenir sur un point et demander une clarification. Pourrais-je demander à M. Arnell si le ministère veut se montrer charitable, car, je crois comprendre par ce qui a été dit qu'on a fait preuve de beaucoup de générosité envers l'Association des scouts du Canada.

M. Arnell: Je ne dirais pas qu'on en a beaucoup de preuves.

M. Forrestall: En avez-vous quelques-unes?

M. Arnell: J'ai simplement tenté de vous démontrer qu'on est venu en aide à un bon

nombre de personnes. Pour mettre les choses au point, je dirai que nous avons prêté à de nombreuses expositions une sorte de tente, du genre de celles qui servent à protéger les fleurs. Nous les avons aidés de cette façon, mais on ne peut pas appeler cela une aide importante. Nous ne pouvons appeler cela de l'aide, au sens que nous donnons à ce mot.

Le président: Monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, c'est avec un grand respect que je pose ma question à M. Arnell; je ne suis pas en train de plaisanter. Vous avez acquis une vaste expérience au cours des années, monsieur. Imaginez que vous soyez dans l'entreprise privée et que vous ayez droit à une prime pour tout montant que vous pourriez économiser sur le budget; seriez-vous disposé à nous dire où vous pourriez réduire ce budget, compte tenu du fait que vous travailleriez à la prime? Pensez-vous, en examinant le budget tel qu'il est, qu'avec votre expérience vous pourriez nous dire où vous pourriez substantiellement le réduire?

J'ai une certaine expérience, monsieur le président, et je sais qu'un budget est présenté à un conseil, une commission ou un comité dans l'espoir que ce conseil, cette commission ou ce comité l'approuvera. Je pense parfois que vous pourriez conclure que nous sommes plutôt stupides étant donné le genre de questions que nous posons et, trop souvent, nous ne posons pas la question qu'il faut. Disons qu'il est vraiment nécessaire de réduire le budget mais qu'en même temps vous travaillez à la prime—vous devez aussi tenir compte de cela—je vous pose donc la question en toute humilité: Où feriez-vous porter cette réduction, monsieur?

M. Winch: Où faire porter cette réduction? Vous renverriez cela au ministre et le laisseriez répondre à la question.

M. Guay (Saint-Boniface): Ce n'est pas la question que j'ai posée.

M. Forrestall: C'est une bonne question.

M. Arnell: Nous sommes en train de discuter du crédit n° 5 qui est de un demi million de dollars de subventions.

M. Guay (Saint-Boniface): Peut-être ma question était-elle trop vaste, mais j'ai voulu lui donner un sens large.

• 2150

M. Arnell: Nous avons examiné ce secteur très attentivement. Nombre de ces associations sont anciennes et ont, en fait, constitué le noyau des organismes de réserve et autres du même genre. Les Instituts des services unis ont donné aux gens la possibilité de se réunir et ont souvent invité des conférenciers et d'autres personnes; on a donc estimé que ces subventions qui permettent aux organisations militaires de maintenir les réserves et le reste sont, en fait, justifiées. On a jugé inopportun de réduire ces subventions qui, à part les études de la science militaire, s'élevaient à environ un quart de million de dollars. On a estimé qu'il ne fallait pas réduire ce secteur. Si on veut faire des gains rapides, la seule façon de réduire un budget est de renvoyer les gens ou d'arrêter l'exploitation, et la question qui se pose alors est de savoir avec quelle rapidité vous pouvez renvoyer les gens.

Le côté immobilisations ne comporte pas de nouveau programme d'importance. Vous ne pouvez donc économiser par de nouvelles immobilisations. La plupart des programmes, comme vous le verrez en examinant les programmes importants et la liste, vous coûteraient probablement presque autant en frais d'annulation que pour vous procurer le matériel. Et l'on en revient en réalité, comme je l'ai dit au début, au fait qu'il s'agit là d'un budget strictement conservateur. La seule façon d'économiser est de renvoyer les gens, car aussi longtemps que vous avez des gens vous devez les nourrir, les vêtir, les occuper.

Comme vous le verrez, un pourcentage très important de ce budget sert à payer les indemnités, les dépenses relatives au personnel et les pensions, car, dans ce budget, 200 millions de dollars sont consacrés aux contributions actuarielles de l'État au régime statutaire de pensions militaires.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser sur ce point, si M. Guay veut bien me le permettre. Prenant le budget de 1.6 milliard de dollars que nous avons sous les yeux, comme chiffre ou comme pourcentage, et développant plus ou moins sur ce qu'a dit M. Arnell, y a-t-il une possibilité, sans coupures de personnel, de réduire ce budget cette année?

M. Arnell: Pratiquement aucune, à moins que vous veuillez simplement garder les hommes assis dans leurs casernes au lieu de conduire des camions.

M. Winch: Monsieur le président, si vous discutez de cela, j'aimerais que nous passions au crédit n° 15. Je voudrais discuter ce point très important du crédit 15.

Le président: Les membres se sont peu à peu éloignés du crédit 5. Je me demande si nous pourrions y revenir.

En avez-vous fini avec le crédit 5, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Oui.

Le président: Monsieur Lewis?

M. Lewis: Monsieur Arnell, j'aimerais me renseigner sur ces subventions aux universités canadiennes. Comme cela s'est-il passé? Les universités vous en ont-elles fait la demande ou s'est-il agi d'une initiative du ministère?

M. Arnell: En réalité, cela découle du fait que, pendant de nombreuses années, il y a eu les réserves des universités ou quel que soit le nom qu'on leur ait donné—le corps-école des officiers canadiens, pour l'Armée, la division universitaire d'instruction navale, pour la Marine et le programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve) de l'Armée de l'Air—dont les programmes, destinés aux élèves-officiers, dans les universités étaient d'un niveau très élevé. Ce programme existait dans presque toutes les universités et, en général, il y avait un professeur directement responsable comme officier de réserve, qui jouait le rôle de chef de corps local et plusieurs professeurs intéressés par les questions militaires. C'est ainsi que l'université a appris à connaître les militaires, l'esprit militaire et le reste, de sorte qu'un certain lien s'est formé avec la communauté universitaire.

• 2155

Étant donné les résultats du programme de formation des officiers, etc, les militaires eux-mêmes ont commencé à se demander, il y a quelques années, s'il était encore utile à l'époque moderne. Il n'était plus possible à l'élève-officier universitaire de connaître tout de la vie militaire à notre époque avancée. Pensant que le jour était peut-être venu d'y mettre un terme, les Forces canadiennes ont senti qu'elles devaient maintenir une sorte de lien avec les universités afin de permettre un échange de vues.

M. Lewis: Vous nous donnez là une réponse détaillée. La question est que c'est vous qui en avez pris l'initiative.

M. Arnell: Et, ensuite la question a été discutée avec les universités associées du Canada, car les universités elles-mêmes voulaient continuer ce programme pour élèves-officiers. Cet autre a donc, en fait, été mis au point avec l'Association des Universités et Collèges du Canada.

M. Lewis: Pourquoi donc le ministère de la Défense nationale s'occuperait-il de subventionner un genre de programme particulier que vous appelez «études de la science militaire»?

M. Arnell: Pourquoi le gouvernement fédéral appuie-t-il la recherche dans les universités? En fait, il s'agit vraiment d'un genre de recherche.

M. Lewis: Allons donc. Vous ne faites pas de recherches lorsque vous êtes titulaire d'une chaire de $50,000 par an dans une université. Vous faites ce que vous dites que vous faites. Vous allez avoir des études de la science militaire dans les universités. Je sais que le montant n'est pas très élevé. Je ne discute pas du montant. Je discute du principe.

Pourquoi ne vous occuperiez-vous pas tout aussi bien de subventionner les universités pour créer une chaire où l'on enseignerait les moyens d'éviter la guerre ou les causes de la guerre?

M. Arnell: Ces études pourraient être reliées à celle-ci.

M. Lewis: Pourquoi vous intéresseriez-vous à ce que les universités aient une chaire d'études de la science militaire?

M. Arnell: Le général Davis vient de me passer une note; il y indique qu'il a suivi cette année le cours de l'Université Carleton. Il dit que les études ne sont pas d'ordre militaire mais stratégique, et que les sujets étudiés comprenaient, entre autres, le maintien de la paix et le contrôle des armes, sujets qui étaient traités dans ce cours au même titre que la vaste stratégie militaire. Il s'agit, en fait, au sens large, d'une étude stratégique si l'on peut dire.

M. Lewis: S'il a de la valeur, et peut-être en a-t-il—et je sais que le cours est sans aucun doute laissé aux universités, bien que vous puissiez donner des conseils mais ne le contrôliez pas, j'espère...

M. Arnell: Non, en effet.

M. Lewis: Je serais rudement furieux contre les universités si elles vous laissaient le contrôler—mais si ce genre de cours dispensé par les universités a de la valeur, pourquoi le ministère de la Défense nationale? C'est ce que je ne puis comprendre. Que le Secrétariat d'État accorde une subvention, que le Conseil des arts du Canada accorde une subvention, que toutes sortes de groupes en fassent autant. Pourquoi seriez-vous à ce point intéressés à ce qu'il existe un contact de nature militaire avec les universités? Pourquoi?

M. Arnell: Je ne pense pas que cela mène nécessairement à un contact de nature militaire.

M. Lewis: Vous l'avez dit il y a trois minutes, monsieur Arnell. Vous expliquiez comment ce programme est entré en vigueur. Vous avez dit que vous aviez le cours d'instruction des officiers dans les universités et qu'à un certain moment vous avez décidé que sa valeur devenait douteuse et qu'une rupture devait se produire. Ce lien militaire avec les universités allait—à Dieu ne plaise—disparaître. Pourquoi, au nom du ciel, ce lien militaire avec les universités vous intéresse-t-il?

M. Arnell: C'est l'université qui détermine l'importance de ce lien militaire.

M. Lewis: Pourquoi devrais-je voter pour que $250,000 aillent aux universités afin d'encourager l'esprit militaire? Dites-moi un peu.

M. Winch: Il m'intéresserait de savoir si ceux qui ont suivi les études stratégiques étaient les chefs de l'agitation dans les universités.

M. Lewis: Cela ne m'intéresse pas, monsieur Winch.

Le président: Je ne pense pas que l'on puisse vraiment s'attendre à ce que monsieur Arnell réponde à cette dernière question, monsieur Lewis.

• 2200

M. Lewis: C'est bien mon avis. Il est ici pour défendre ce budget. Je ne vois pas pourquoi moi, qui suis membre du Comité, je devrais voter pour une somme qui doit servir à maintenir un prétendu lien militaire avec les universités. Il se trouve que je ne suis pas particulièrement intéressé—et je ne l'étais pas lorsque j'étais étudiant—par l'esprit militaire dans les universités canadiennes. Pourquoi devriez-vous vous y intéresser?

M. Arnell: J'ai commencé mon explication portant sur les chaires d'études de la science militaire et stratégique en disant que, lorsque le moment fut venu de se retirer du programme des élèves-officiers, les Forces armées canadiennes ont voulu maintenir un lien et qu'en fait elles ont cherché par différents moyens à le faire. Je pense que cette solution ne veut pas nécessairement dire qu'il existe un lien direct, car ce qui a été créé, ce sont les cinq chaires que l'Association des Universités et Collèges du Canada a décidé de placer dans certaines universités, en général au sein des Instituts des affaires internationales, afin d'avoir un professeur pour diriger l'enseignement et les études dans le domaine de la stratégie au sens le plus large. Le maintien de la paix et le contrôle des armes sont envisagés comme des études de la science militaire au même titre que l'histoire de la guerre au XVe siècle.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet, monsieur Lewis?

M. Lewis: On y a répondu.

Le président: M. Allmand, puis M. Cafik.

M. Allmand: La question que je voulais poser a déjà reçu une réponse.

M. Cafik: Monsieur le président, la question que je veux poser est une question supplémentaire qui a trait à cette subvention aux universités. Les $250,000 sont nouveaux cette année; il me semble un peu étrange d'introduire une subvention qui n'existait pas auparavant, puisque nous avons un budget conservateur, que nous abordons les problèmes d'une manière plutôt austère. Et cela me pousse à demander—et peut-être y a-t-on déjà répondu—si ces chaires ont en fait été créées. Je crois savoir que l'une d'entre elles a été créée à l'Université Carleton. Je ne sais rien des quatre autres. Et si elles ont été créées—peut-être suis-je un peu naïf étant un nouveau membre du Parlement—comment cela s'est-il fait, puisque le Parlement n'a pas approuvé la subvention particulière de $250,000 à cette fin? A-t-elle été approuvée l'année dernière? Je suppose que c'est la première fois que la Chambre des communes et son comité en sont saisis?

M. Arnell: Elle a été approuvée l'année dernière et, en fait, autorisation a été donnée de dépenser l'argent du programme de formation des officiers des Forces régulières (ROTP) lorsque le corps d'élèves-officiers des universités a été supprimé. De l'argent a été alloué aux chaires militaires sur l'ordre du Conseil du Trésor.

M. Cafik: Mais pas sur autorisation directe du Parlement?

M. Arnell: Non.

M. Cafik: Toutes les chaires sont-elles maintenant créées ou envisagez-vous de le faire?

M. Arnell: Je pense qu'elles ont toutes été créées ensemble par l'Association des universités. Je crois qu'elles fonctionnent toutes—que l'on me corrige si je me trompe. Peut-être devrais-je dire que nous pourrions fournir à cela une réponse écrite pour qu'il n'y ait aucun doute. Mais je pense qu'elles ont toutes commencé à fonctionner l'automne dernier.

M. Cafik: Voulez-vous dire que le nouveau poste de $250,000 remplace en réalité un poste semblable du même montant du budget précédent?

M. Arnell: Il y aurait eu dans l'autre un montant pour ce qui était le URTP: programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve).

M. Cafik: Ce montant aurait-il également été porté au crédit 5?

M. Arnell: Non, mais au poste concernant les Forces de réserve.

M. Cafik: Si nous l'examinions, nous trouverions donc une diminution de $250,000?

M. Arnell: Je pense que le montant était plus élevé que cela. Oui, certainement. Si je me souviens bien, cela représentait seulement une partie de ce qui entrait dans l'URTP.

• 2205

M. Cafik: Ainsi, le financement de ce programme a entraîné une réduction des dépenses totales du ministère. Merci.

M. Allmand: Une question supplémentaire à ce sujet. Vous avez dit que vous pourriez nous fournir une réponse écrite à ce sujet. Il m'intéresserait d'avoir une réponse écrite décrivant brièvement les cinq chaires et les sujets enseignés, si cela est possible.

M. Arnell: Je ne sais pas si nous pourrons obtenir de renseignements sur les sujets enseignés. Peut-être devrons-nous pour cela nous adresser aux universités. Mais nous pourrons certainement vous donner des détails sur les chaires, où elles se trouvent, quand elles ont été créées.

M. Allmand: Je vous en serais reconnaissant.

M. Winch: Le nom des professeurs.

Le président: Nous ferons parvenir ces renseignements au secrétaire du Comité pour la gouverne de tous les membres.

M. Nowlan: Il est plus de 10 heures. Je ne sais pas ce que le président a l'intention de faire, mais, à moins qu'il n'y ait unanimité, je n'ai certes pas l'intention de poursuivre longtemps après 10 heures du soir. Certains comités ont commencé leurs travaux à 9 heures et demie ce matin.

Le président: Je pense que nous sommes tous d'accord pour ne pas poursuivre plus avant.

M. Winch: J'ai au moins cinq questions à poser sur le crédit 15, monsieur le président.

M. Cafik: Qu'allons-nous faire? Aurons-nous une nouvelle séance à ce sujet?

M. Nowlan: Nous n'allons pas approuver les prévisions budgétaires de la Défense en une séance. Quiconque le croyait, y compris le président, est plutôt...

M. Cafik: Je n'ai pas dit que quelqu'un le croyait.

M. Nowlan: Je pense qu'il le croyait.

M. Cafik: Sachant que vous faites partie du Comité, je ne supposerais certainement pas cela.

M. Nowlan: Il m'est désagréable de le dire, monsieur Cafik, mais le président pourrait avoir perdu la tête s'il pensait que nous en aurions terminé avec cela en une séance.

Le président: Je suis certain que chacun est ravi, y compris monsieur Arnell, de l'immense intérêt manifesté par les membres à l'égard des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale. Il est bien évident que nous n'allons pas terminer ce soir. Je pense donc, si vous êtes d'accord, que nous réserverons le crédit 5 que nous examinons en ce moment, et peut-être pourriez-vous me laisser décider avec les responsables de la date d'une nouvelle séance.

M. Guay (Saint-Boniface): Ne pourrions-nous pas mettre le crédit n° 5 aux voix et en terminer avec lui?

Le président: Je pense que, de toute façon, nous n'avons pas le quorum pour le moment; peut-être pourrions-nous donc réserver ce crédit. Il se peut qu'il y ait des difficultés, car mercredi et jeudi prochains, comme le savent les membres, il y aura le débat sur les affaires extérieures et la défense nationale. Le vendredi suivant, M. Arnell ne sera peut-être pas présent, mais nous ferons de notre mieux pour trouver une date appropriée.

M. Nowlan: Puisque le temps presse, et que nous avons tous profité du congé de Pâques, ne pourrait-on envisager la possibilité d'une séance sur le budget samedi?

Le président: Cela pourrait être assez difficile, mais que penseriez-vous de demain matin—vendredi matin, à 9 heures et demie?

M. Nowlan: Non.

M. Cafik: Je ne sais pas. Il y en a beaucoup qui ont des engagements.

Le président: Peut-être pourriez-vous me laisser le soin de décider d'une date appropriée. Si vous êtes intéressés par les cravates de l'OTAN ou le médaillon du SHAPE, vous pouvez remplir le formulaire que M. Grant vous a distribué et le lui retourner.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Merci beaucoup, monsieur Arnell. Nous vous reverrons.

APPENDICE UU

Le 14 avril 1969.

DÉCLARATION RELATIVE AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR 1969/1970, RÉDIGÉE À L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour 1969/1970 se rapportent à la cinquième année du programme d'équipement des Forces armées canadiennes, réparti sur une période de cinq ans, qui avait été annoncé par le ministre et le ministre associé de la Défense nationale en décembre 1964. Ce programme découlait directement du Livre blanc du gouvernement sur la défense, qui avait été publié plus tôt cette année-là, et qui avait pour objet de rééquiper l'armée ainsi que d'en accroître la mobilité, de fournir le transport aérien et maritime nécessaire pour assurer un déploiement immédiat en cas d'urgence, de faire l'acquisition d'avions d'appui tactique, et de maintenir une amélioration relativement constante de la capacité maritime anti-sous-marine.

Le montant global des dépenses de capital, réparties sur cette période de cinq ans, devait s'élever à environ 1,500 millions de dollars. Y compris les fonds prévus dans le budget de 1969/1970, le montant total des dépenses affectées au programme d'équipement des Services de défense au cours de cette période sera d'environ 1,300 millions. Cet écart dans le chiffre des dépenses était dû, dans une large mesure, à l'impossibilité de dépenser tous les fonds qui étaient prévus pour l'équipement au cours des deux premières années de cette période. Le mouvement des capitaux subit toujours un certain retard, une fois qu'il a été décidé de faire l'acquisition d'un matériel important ou d'un système d'armes. La préparation des spécifications détaillées, les demandes de soumissions aux entreprises industrielles, la négociation des contrats et le temps nécessaire au soumissionnaire choisi de s'outiller, peuvent prendre un an ou plus, avant qu'une partie importante des fonds soit dépensée, pour un projet d'envergure dont le coût total s'élèvera à $100 millions ou plus.

Il convient de noter que les fonds d'immobilisation prévus dans les crédits courants sont moindres que ceux des années antérieures. C'est là une conséquence directe de la décision du gouvernement de restreindre les dépenses relatives à la défense, dans ce domaine, aux projets en cours, jusqu'à ce que la révision de la politique de défense soit terminée. Il s'ensuit que plusieurs projets d'équipement nouveau, dont l'inclusion au programme de la présente année aurait pu être envisagée, ont été reportés à plus tard, et que l'on n'a inclus que les fonds destinés à défrayer les dépenses afférentes aux projets d'équipement principal déjà autorisés.

L'annexe ci-jointe contient un tableau dans lequel figurent les articles d'équipement principal en voie d'acquisition, les dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1969, les dépenses prévues pour l'année en cours, et le solde des fonds affectés à chacun d'eux. De plus, ce tableau comprend les articles prévus pour le programme quinquennal, et pour lesquels la mise en commande n'est pas terminée. Environ 75 p. 100 des dépenses totales prévues auront été faites à la fin de la présente année financière.

En ce qui concerne les crédits, il conviendrait de noter que leur somme totale dépasse de quelque $102 millions les crédits révisés pour l'année 1968/69, tels qu'envisagés par le comité permanent, le 21 novembre 1968, à la suite d'une réduction de $5 millions, représentant la somme des fonds qui ont été versés, en 1968/69, de l'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense au ministère des communications, et ce, après la publication des crédits révisés. Cette différence est directement imputable aux redressements de la solde des militaires et du traitement des civils au cours de 1968/69 et à la contribution de l'État au compte de pension de retraite des Forces canadiennes. Ces deux postes forment ensemble un total d'environ 104 millions de dollars, soit un peu plus que l'augmentation dans l'ensemble du budget. Certains crédits ont été remaniés dans le budget pour faire face à l'augmentation du coût des fournitures, etc., ainsi qu'aux changements déjà signalés au programme d'immobilisations.

Le budget de 1969/70, comme celui des autres ministères, a été préparé selon la nouvelle formule des programmes et des activités; la brochure qui décrit cette nouvelle façon de préparer le budget a été distribuée à tous les députés après avoir été déposée le 24 février 1969. Il importe de noter que le budget de la présente année a d'abord été préparé selon l'ancienne méthode et a été déposé sous forme de Livre bleu le 4 février 1969. Sauf erreur, c'est sous cette forme qu'il sera adopté dans la Loi des subsides. Les principales explications et justifications sont donc en fonction du Livre bleu.

Le 21 novembre 1968, au moment où le Comité permanent étudiait le budget de 1968/69, on a présenté un mémoire qui donnait les grandes lignes de la préparation du budget par programmes en voie d'adoption au sein du ministère de la Défense nationale. La présentation, par programmes et par activités, du budget de cette année est essentiellement la même que celle qui été utilisée en novembre; on n'a apporté que les changements nécessaires pour plus de clarté. Elle est aussi conforme aux instructions proposées au Comité des comptes publics par le président du Conseil du Trésor et le personnel du Secrétariat en vue des prochains budgets.

Sous cette nouvelle forme, les prévisions budgétaires de la Défense sont présentées en fonction de Programmes qui, à leur tour, sont subdivisés en Activités liées aux objectifs des programmes. Ainsi, le Programme des services de défense est subdivisé en sept activités. Les divers éléments des Forces canadiennes sont groupés, avec leurs coûts respectifs, sous l'une ou l'autre de ces activités. Cependant, nombre de ces éléments exercent plus d'un rôle, ou sont tenus de remplir plus d'un engagement, ce qu'explique le texte ci-joint. A cause de cela, les ressources financières qui se rattachent à ces éléments des forces ont été affectées aux activités appropriées, selon une répartition générale proportionnelle aux prévisions budgétaires initiales. Il s'ensuit que seul un aperçu général de l'ampleur des coûts attribuables à chaque activité figure dans cette nouvelle présentation des prévisions budgétaires, qu'on ne saurait considérer qu'à titre de renseignement descriptif supplémentaire et non d'estimation précise du coût de chaque activité. Néanmoins, les membres du comité pourront étudier avec profit cette nouvelle présentation des prévisions budgétaires, parallèlement au Livre bleu, vu que ces deux présentations des mêmes données budgétaires, prises ensemble, donnent une idée beaucoup plus claire de l'utilisation prévue des fonds demandés.

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
BUDGET DES DÉPENSES 1969–1970
Liste partielle d'articles d'équipement

$ Milliers

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1969	Paiements prévus 1969–1970	Solde
	($000)	($000)	($000)	($000)
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE NAVIRES DES CLASSES DDH	220,692	57,800	57,000	105,892
Continuation d'un programme approuvé de construction de quatre escorteurs d'escadre modernes porteurs d'hélicoptères destinés à augmenter les moyens de la flotte en ce qui concerne la lutte ASM. Ces navires seront dotés du système canadien de missiles à courte portée SEA SPARROW, du sonar AN/SQS-505 à profondeur réglable, installé sous la coque du canon 5"/54 Mk. 45 italien Oto Malara, du système d'informations tactiques CCS 280, et des matériels les plus perfectionnés de guerre électronique et de télécommunications.				
NAVIRES DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL	63,308	42,014	17,000	4,294
Continuation d'un programme approuvé de construction de deux navires analogues au PROVIDER, devant servir au ravitaillement en mer de la flotte et au transport limité de cargo.				
PROGRAMME DE TRANSFORMATION DES NAVIRES DE LA CLASSE «RESTIGOUCHE»	49,700	10,296	14,200	25,204
Continuation d'un programme approuvé visant à améliorer les moyens ASM de quatre navires en les dotant d'un sonar moderne AN/SQS-505/AN/SQA-502 à profondeur réglable, installé sous la coque, et de systèmes ASROC de fusées ASM.				
SOUS-MARINS DE LA CLASSE «OBERON»	49,200	45,477	1,400	2,323
Achèvement d'un programme approuvé de construction de trois sous-marins classiques qui serviront à améliorer les moyens ASM de la flotte et qui seront en outre employés pour l'entrainement des forces ASM (tant de surface qu'aériennes).				
PROGRAMME DE REFONTE ET D'AMÉLIORATION DU «BONAVENTURE»	12,570	12,056	295	219
Achèvement d'un programme approuvé visant à améliorer les moyens opérationnels et l'habitabilité de ce navire.				
NAVIRE DE RECHERCHES DE LA MARINE	11,919	9,734	1,985	200
Continuation d'un programme approuvé de construction d'un navire de recherche hydrographique et océanographique qui sera utilisé pour le compte du Centre de recherches pour la Défense (Atlantique).				
SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE	Revient chaque année	Revient chaque année	1,290	1,000 par année
Programme permanent visant à retenir les services d'experts-conseils et de bureaux d'étude civils afin de déterminer les systèmes et les matériels dont les navires ont besoin pour remplir leur rôle opérationnel, et la meilleure façon de les installer à bord de ces navires.				

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
BUDGET DES DÉPENSES 1969–1970
Liste partielle d'articles d'équipement

$ Milliers

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1969	Paiements prévus 1969–1970	Solde
	($000)	($000)	($000)	($000)
VÉHICULE BLINDÉ DE TRANSPORT DE TROUPES M113A1, VÉHICULE DE POSTE DE COMMANDEMENT M577A1, VÉHICULE DE TRANSPORT DE MATÉRIEL M548.....	46,049	45,546	503	0
Continuation d'un programme visant à augmenter la mobilité tout terrain des troupes et à assurer leur protection contre le souffle, la chaleur et le rayonnement causés par les explosions nucléaires. La première commande comprend 461 APC et la seconde 500.				
VÉHICULE BLINDÉ DE RECUPÉRATION M578.....	702	531	171	0
Huit véhicules (à chenilles) assurant les moyens essentiels de récupérer les véhicules blindés de combat et les canons autopropulsés.				
OBUSIER MOYEN AUTOPROPULSÉ, 155MM, M109.....	8,997	8,831	166	0
Cinquante obusiers pour équiper les régiments d'artillerie des groupes-brigades motorisés.				
OBUS 155MM.....	15,679	12,527	2,152	1,000
Divers types d'obus ont été commandés pour l'obusier M109 SP.				
TOTAUX.....	24,676	21,358	2,318	1,000
OBUSIER DE MONTAGNE 155MM.....	2,597	893	207	1,497
Canon d'artillerie léger et aérotransportable, servant à l'appui direct et facilement démontable pour le transport à bat. Cet obusier utilise l'obus 105mm M1 en usage courant.				
MORTIER MOYEN, 81MM.....	545	340	205	0
OBUS.....	7,953	4,797	1,946	1,210
Arme de tir indirect que les bataillons d'infanterie utilisent comme appui de feu organique.				
	8,498	5,137	2,151	1,210
VÉHICULE DE COMMANDEMENT ET DE RECONNAISSANCE «LYNX».....	11,000	10,820	180	0
Petit véhicule amphibie largable, à chenilles, de la classe des véhicules M113A1, destiné à remplacer le véhicule de reconnaissance FERRET, actuellement en usage.				
CAMION À USAGE MULTIPLE, ¼ DE TONNE, M38A1 (JEEP).....	7,663	3,028	3,236	1,399
Ces camions qui servent au transport des troupes et du matériel léger remplaceront les véhicules du même type maintenant en usage, à mesure que ceux-ci deviendront inutilisables.				
AVION «HERCULES C130E»				—
Avion de transport de longue portée à turbo-réacteurs qui a remplacé les appareils «C119 Flying Box Car» et «North Star».....	12,500	11,069	50	1,381
Achèvement d'un programme approuvé visant à échanger trois avions «C130B» contre quatre «C130E». Deux de ces derniers ont été livrés en juillet 1968 et deux autres en août 1968.				—

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
BUDGET DES DÉPENSES 1969–1970
Liste partielle d'articles d'équipement

$ Milliers

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1969	Paiements prévus 1969–1970	Solde
	($000)	($000)	($000)	($000)
MODERNISATION A MI-VIE DU «TRACKER CS2F».....	10,470	9,392	800	278
Programme visant à mettre à jour les moyens ASM de l'avion «45 CS2F».				
AVION «BUFFALO CC115».....	46,900	38,731	2,000	6,169
Continuation d'un programme d'achat de 15 avions de transport tactique destinés à l'appui des troupes en campagne.				
HÉLICOPTÈRE «SEA KING CHSS–2».....	87,257	83,151	2,000	1,686
Programme d'achat d'hélicoptères amphibies ASM. Ces appareils seront portés par des escorteurs d'escadre, avec lesquels ils forment un système d'armement ASM. Des contrats ont été passés pour l'achat de 41 hélicoptères.				
DF5–AVION LÉGER D'ATTAQUE				
Continuation d'un programme d'achat de 115 avions légers d'attaque				
APPAREILS ET MOTEURS.....	215,000	173,300	23,000	18,670
MATÉRIEL D'ARMEMENT.....	9,148	6,007	3,141	0
MUNITIONS ET BOMBES.....	5,367	968	1,283	3,116
TOTAUX.....	229,515	180,305	27,424	21,786
ENGIN AUTOGUIDE DE SURVEILLANCE CL89 AN/USD–501.	7,765	3,936	2,417	1,412
Un appareil de photo-reconnaissance non piloté destiné à être tiré par des unités d'artillerie. Le Canada, les É.-U. et la République fédérale d'Allemagne collaborent à la mise au point de cet engin.				
AVION DE TRANSPORT A RÉACTION «FALCON CC117» A USAGE MULTIPLE.....	13,200	12,199	700	301
Achèvement d'un programme approuvé d'achat de 7 avions de transport «Falcon» dotés de réacteurs à soufflantes, qui servent de moyens de transport pour les divers Commandements. La livraison de ces appareils était complétée en juin 1968.				
HÉLICOPTÈRE DE TRANSPORT TACTIQUE «CUH–1H» À USAGE MULTIPLE.....	7,000	5,034	1,200	766
Programme d'achat de 10 hélicoptères «Bell UH–1» et du matériel d'appui, pour l'entraînement des équipages aériens et terrestres affectés aux opérations UTT au sein du Commandement de la Force mobile.				
AMÉLIORATIONS APPORTÉES À L'«ARGUS».....	16,488	11,170	3,800	1,518
Perfectionnement des systèmes de navigation et de contrôle du vol de 32 appareils «Argus».				
CALCULATEUR ALTIMÉTRIQUE.....	4,485	100	2,130	2,255
Programme visant à améliorer la précision des altimètres à bord des avions des Forces canadiennes.				

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
BUDGET DES DÉPENSES 1969–1970
Liste partielle d'articles d'équipement

$ Milliers

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1969	Paiements prévus 1969–1970	Solde
	($000)	($000)	($000)	($000)
MATÉRIEL CRYPTOGRAPHIQUE.....	10,743	8,708	344	1,691
Doter les réseaux de transmissions à longue distance de matériel cryptographique compatible, de dispositifs de codage et de décodage simultané.				
POSTE RADIO, 50 MILLES—304 POSTES.....	19,000	12,540	2,237	4,223
POSTE RADIO, 15 MILLES—1,078 POSTES				
POSTE RADIO, 5 MILLES—2,069 POSTES				
Programme visant à rééquiper les Forces terrestres de postes radio portatifs et transportables par véhicule pour la zone de combat. Ces postes sont tous en usage courant dans l'Armée américaine.				
MATÉRIEL DE GUERRE ÉLECTRONIQUE.....	5,721	1,443	380	3,898
Éléments majeurs d'un programme de grande envergure visant à doter un porte-avions et 20 escorteurs d'escadre des classes ST-LAURENT, RESTIGOUCHE et ANNAPOLIS de systèmes efficaces de contre-mesures électroniques. (Seule la classe RESTIGOUCHE sera équipée d'un système électronique de brouillage et de déception.) Ce programme tient compte des besoins des écoles de la flotte et du remplacement normal en temps de paix.				
RADIO-BOUÉES NON-DIRECTIVES.....	Revient chaque année		3,400	Revient chaque année
Un dispositif d'écoute immergé non-récupérable utilisé au cours d'opérations et d'exercices ASM. Il faut remplacer chaque année les dispositifs utilisés.				
Trois stations radio mobiles requises pour assurer aux trois Commandements (maritime, force mobile et transport aérien) les moyens de communiquer avec les formations supérieures et avec les avions au cours d'opérations effectuées pour le compte de l'ONU et de l'OTAN ou pour la défense du Canada. La livraison de ces stations est prévue pour le mois de september 1969.	2,250	400	1,100	750

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. JAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Nº 37

SÉANCES DU LUNDI 21 AVRIL 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère de la Défense nationale

TÉMOINS:

(Voir Procès-Verbaux)

IMPRIMERIE DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 37

SÉANCES DU LUNDI 21 AVRIL 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère de la Défense nationale

---

TÉMOINS:

(*Voir Procès-Verbaux*)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29993—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Guay (*St. Boniface*)	Nesbitt
Anderson	Harkness	Nowlan
Barrett	Howard (*Okanagan Boundary*)	Penner
Brewin	Laniel	Prud'homme
Cafik	Laprise	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Carter	Legault	Stewart (*Cochrane*)
Fairweather	Lewis	Stewart (*Marquette*)
Forrestall	*MacLean*	Thompson (*Red Deer*)
Gibson	Marceau	Winch—(30)
[1]Groos		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:
[1]M. Groos remplace M. Buchanan le 21 avril 1969.

PROCÈS-VERBAUX

(*Traduction*)

Le LUNDI 21 avril 1969.
(56)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi à 3h.35. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (17).

Témoins: M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint, Finances, du ministère de la Défense nationale et M. C. R. Patterson, directeur général de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada.

Le Comité reprend son étude du *Budget 1969-1970 du ministère de la Défense nationale.*

Poursuivant la discussion du *crédit 5*, le Comité demande des renseignements à M. Arnell sur les subventions accordées aux *Universités canadiennes—étude de la science militaire*, tel que requis à la réunion précédente. M. Guay (*Saint-Boniface*) demande de plus amples renseignements sur les universités de la région des Prairies, que M. Arnell a promis de fournir.

L'interrogatoire terminé, le crédit 5 est réservé.

Le président met à l'étude les crédits se rapportant à l'Organisation des mesures d'urgence du Canada, à savoir le crédit 7, *Administration et fonctionnement· $1,778,600;* le crédit 10: *Construction ou acquisition, etc.· $220,900;* et le crédit 12: *Contributions aux provinces et municipalités, etc.· $3,000,000.*

M. Arnell et M. Patterson sont interrogés par les membres du Comité sur chacun de ces crédits. M. Harkness demande des détails sur les hôpitaux de l'extérieur, M. Guay (*Saint-Boniface*) sur les subventions accordées aux municipalités du Manitoba et M. Allmand sur le Digeste de l'OMU. M. Patterson fera parvenir des rapports sur ces crédits au secrétaire, pour la gouverne du Comité.

Le Comité accepte d'imprimer une déclaration relative à *l'étude sur une attaque plausible*, qui sera aussi remise à M. Patterson, à titre d'appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*Voir l'appendice VV*).

Les crédits 7, 10 et 12 sont réservés.

Le Comité s'ajourne à 5h.45 de l'après-midi et se réunira de nouveau à 8 heures du soir.

SÉANCE DU SOIR
(57)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir à 8h.05, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Cafik, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Wahn, Winch (16).

Aussi présent: M. Groos, député.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint, Finances; Commodore F. D. Elcock, directeur général de l'organisation, de la main-d'œuvre et de la direction; et le brigadier général G. R. Truemner, directeur général des Plans et Besoins en personnel.

Le président met à l'étude les crédits du *Budget 1969-1970* relatifs aux services de défense, notamment le crédit 15: *Administration, fonctionnement, etc.: $1,541,006,000;* et le crédit 20: *Subvention de transition, etc.: $700,000.*

Le Comité interroge M. Arnell sur ces crédits, en s'arrêtant surtout aux questions de personnel. M. Howard (*Okanagan Boundary*) et M. Legault demandent de plus amples renseignements sur les réductions du nombre des officiers. M. Cafik demande des détails sur les soldes. M. Arnell fournira ces renseignements. Le commodore Elcock et le brigadier général Truemner secondent M. Arnell au cours de l'interrogatoire.

Les crédits 15 et 20 sont réservés.

Le président remet à l'étude les crédits 5, 7, 10 et 12 qui sont adoptés individuellement.

Le président remet à l'étude les crédits 15 et 20.

Le Comité continue à poser des questions sur ces crédits. M. Arnell fait une déclaration sur le personnel médical, comme l'avait demandé M. Ryan.

A 10.05 du soir, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 22 avril 1969, à 8 heures du soir, pour étudier le budget du ministère des Affaires extérieures.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

le lundi 21 avril 1969

Le Président: Messieurs, M. Arnell du ministère est de nouveau notre témoin.

La semaine dernière, nous avons réservé le crédit n° 1 après en avoir fait une étude approfondie. Nous avons ensuite abordé l'étude du crédit n° 5, et je crois que nous avions presque terminé l'interrogatoire des témoins. Toutefois, on a soulevé certaines questions concernant les subventions aux universités pour l'enseignement des sciences militaires. M. Arnell désire communiquer d'autres renseignements à ce sujet, selon ce qui a été proposé en Comité. Lorsqu'il l'aura fait, et si les membres ne désirent pas poser d'autres questions relativement au crédit n° 5, nous passerons au crédit relatif à l'Organisation des mesures d'urgence. Je donne la parole à M. Arnell.

M. J. C. Arnell (sous-ministre adjoint, Division des finances, ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, j'ai pensé que la meilleure façon de répondre aux questions des membres du Comité sur le programme d'études universitaires et les chaires de sciences militaires serait de citer deux communiqués qui pourraient être annexés au compte rendu, avec l'autorisation du Comité.

Le premier communiqué, publié le 2 octobre 1967, annonçait le projet de discontinuer dans les universités les programmes de formation des officiers de réserve. Il s'agit des trois programmes dont j'ai parlé jeudi soir dernier, soit les divisions de formation navale dans les universités, le corps canadien de formation des officiers de l'Armée et le programme de formation universitaire des réservistes de l'Aviation.

Le communiqué continuait dans les termes suivants:

> En vue de stimuler l'enseignement des sciences militaires au niveau universitaire, le ministère de la Défense nationale proposera l'établissement de cours de sciences militaires à certaines universités du Canada, ainsi que la création de bourses universitaires et le versement de subventions à la recherche.

On donnait ensuite certaines statistiques, notamment sur le nombre d'élèves-officiers en formation.

Le 3 juillet 1968, on publiait un deuxième communiqué, dont voici quelques extraits:

> Des chaires de stratégie et de sciences militaires seront établies cet automne (1968) à cinq universités canadiennes, en vertu d'un nouveau programme mis en œuvre par le ministère de la Défense nationale et l'Association des universités et collèges du Canada.

Permettez-moi de corriger ce que j'ai dit la dernière fois sur les universités participantes, en citant le communiqué:

> Participeront au nouveau programme l'Université Acadia, de Wolfville (N.-É.), l'Université Laval, de Québec, l'Université Carleton, d'Ottawa, l'Université Queen's, de Kingston (Ont.) et l'Université Victoria, de Victoria (C.-B.).
>
> La création des chaires permettra tant aux diplômés qu'aux étudiants d'étudier les problèmes de sécurité nationale et internationale dans le contexte canadien.

On parle ensuite de l'aide financière au montant de $250,000 dont nous parlions la semaine dernière, et qui comprendra

> les traitements, frais généraux, documentation, et pourra comprendre les bourses postuniversitaires, bourses de recherche et programmes de recherche particuliers.

On affirme que le recrutement du personnel enseignant et l'élaboration des cours relèvent uniquement de chaque université. Le communiqué poursuit dans les termes suivants:

> On s'attend que la création de ces chaires stimulera et favorisera l'étude objective et approfondie de tous les aspects des problèmes de la défense au Canada dans le contexte général de la sécurité internationale.

Le communiqué se termine comme suit:

> Les universités qui bénéficieront de la création de chaires ont été choisies par un comité dirigé par M. A. D. P. Heeney, président de la

Commission mixte internationale et formé de représentants de l'A.U.C.C. et du ministère de la Défense nationale.

Comme on a demandé comment le programme a été financé l'an dernier, voici quelques chiffres à ce sujet. Lors de l'établissement du budget de 1968-1969, on avait prévu d'affecter un montant d'un peu plus de 1 million et demi de dollars à la mise en œuvre des trois programmes de formation d'officiers dans les universités. La décision ayant été prise de ne plus accepter d'élèves-officiers et d'abolir ces programmes de formation, seulement $287,000 seront affectés, lorsqu'on fermera les livres pour l'an dernier, à ce qu'on appelle le programme de formation des officiers de réserve dans les universités. Un montant de $141.000 a été affecté à la première phase de la création des chaires d'études universitaires.

Comme nous le disions jeudi soir dernier, le budget pour la présente année comprend au crédit n° 1 un montant de $250,000 prévu pour l'enseignement des sciences militaires et, au crédit n° 15, Services de la défense, un montant de $294,000 prévu pour poursuivre et terminer le programme de formation des officiers de réserve dans les universités. Je pense, monsieur le président, que ces renseignements éclairent le point soulevé jeudi soir.

Le Président: Merci, monsieur Arnell. Y a-t-il d'autres questions sur le crédit n° 5?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, j'aimerais revenir sur un point déjà soulevé. Je m'intéresse particulièrement à l'Ouest du Canada. Je crois qu'on nous a souvent oubliés, et j'aimerais savoir pourquoi on nous oublie de nouveau. J'ai pris note des universités mentionnées par M. Arnell, et j'ai remarqué qu'il n'y a aucune université des provinces des Prairies, notamment du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Pourrait-il nous expliquer pourquoi les provinces des Prairies ne participent pas à ce programme?

M. Arnell: Le choix des universités s'est effectué en deux étapes. En premier lieu, les universités intéressées ont été invitées à s'inscrire, et elles l'ont fait en grand nombre. Comme je l'ai mentionné antérieurement,

• 1540

le choix lui-même a été fait par un comité formé en grande partie de représentants de l'Association des universités et collèges du Canada. On peut donc affirmer qu'il a été fait par les représentants des universités eux-mêmes.

Sans me reporter aux détails, il m'est impossible de vous dire quelles universités des provinces des Prairies ont demandé des subventions. Comme le choix a été laissé à un comité, ce sont en grande partie les universités qui ont décidé quelles seront celles qui obtiendront des chaires. Je pense qu'on a également prévu que d'autres universités participent au programme en vertu d'ententes coopératives sur le plan local. Je ne suis pas au courant que certaines s'en soient prévalu jusqu'ici, mais je puis me tromper.

M. Guay (Saint-Boniface): Si vous le permettez, monsieur le président, je poserai une autre question au témoin. Le comité qui a fait le choix définitif siège-t-il à Ottawa?

M. Arnell: Non; de fait, je crois que les représentants venaient des universités. J'ignore si nous possédons une liste des membres qui en faisaient partie, mais je crois savoir qu'ils représentaient les universités de tout le pays. Si vous désirez vraiment obtenir ces renseignements, je pourrai certainement les trouver.

M. Guay (Saint-Boniface): J'en serais bien aise, monsieur Arnell. Je voudrais savoir si les universités des Prairies se sont inscrites au programme et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi elles n'ont pas été prises en considération.

Je sais qu'il se pourrait fort bien qu'elles ne se soient pas inscrites, mais si elles l'ont fait, nous devrions savoir pourquoi ces trois provinces ont été laissées de côté.

Le Président: Monsieur Guay, aimeriez-vous savoir quels étaient les membres du comité qui a effectué le choix?

M. Guay (Saint-Boniface): En effet, monsieur le président.

M. Arnell: Je pense qu'il nous faudra nous renseigner auprès du comité, car cette décision n'a pas été prise au sein du ministère. C'est justement parce que nous ne voulions pas que le choix relève du ministère de la Défense nationale que nous l'avons laissé aux universités elles-mêmes. Si on désire ces renseignements, je tenterai de les obtenir et de les annexer au compte rendu.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous en serais très obligé, monsieur le président et monsieur Arnell. Il reste que les fonds sont dépensés par le comité, et c'est ce qui me préoccupe.

Le Président: Monsieur Arnell, les renseignements qui nous intéressent, peu importe la façon dont ils sont obtenus, sont les suivants: 1) si des universités des Prairies se sont inscrites; 2) quels étaient les membres du comité qui a fait le choix; 3) si les universités des Prairies se sont inscrites, pourquoi n'ont-elles pas été choisies?

M. Arnell: Je sais simplement que 14 universités s'étaient inscrites au programme.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions sur le crédit no 5?

M. Forrestall: Ma question sera brève, monsieur Arnell. A la page 239 des prévisions budgétaires figure un poste au montant de $50,000 visant la Navy League of Canada. Pourquoi n'est-ce pas un poste statutaire?

M. Arnell: J'y ai fait allusion jeudi soir. Les trois corps de cadets de l'armée, de la marine et de l'aviation sont dans une grande mesure des organismes bénévoles dirigés par des citoyens qui se préoccupent de la formation des jeunes.

Pendant plusieurs années, l'Aviation a subventionné l'Air Cadet League of Canada. Ce groupe fort nombreux et très dynamique pouvait ainsi organiser ses camps d'été et autres initiatives. Les deux autres organismes ont préféré se financer au moyen de dons qu'ils recueillaient eux-mêmes.

Ces dernières années, la Navy League of Canada, qui groupe les cadets de la marine, ayant constaté qu'elle ne pouvait continuer sur une base de bénévolat en raison de la hausse des coûts, a demandé l'appui du ministère. Celui-ci a toujours considéré la formation des cadets comme étant une initiative fort valable, étant donné qu'il a constaté au cours des années, notamment dans l'aviation, qu'une très forte proportion des recrues avaient fait partie des cadets de l'Air. Il en a été de même pour ce qui est des deux autres groupes de cadets.

Étant donné que les cadets de l'Air avaient été subventionnés pendant plusieurs années, il a été jugé souhaitable et raisonnable de subventionner également la Navy League lorsqu'elle en a fait la demande.

Ce crédit inaugure ce qui deviendra probablement une subvention statutaire à la Navy League, et on peut s'attendre, en raison des coûts qui sans cesse s'accroissent, que les cadets de l'Armée adoptent éventuellement la même politique.

M. Forrestall: Je vous remercie, monsieur Arnell.

Le Président: Avez-vous terminé, monsieur Forrestall?

M. Forrestall: J'aimerais me faire éclairer sur un poste que je ne parviens pas à trouver dans le budget. Je voulais poser des questions sur la situation financière du ministère relativement à la construction, à Halifax, de locaux pour loger l'administration centrale du *HMCS Scotian*.

M. Arnell: Cela est prévu au crédit n° 15.

Le Président: Nous y viendrons sous peu.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, dans le cadre de la question des groupes de cadets, j'ai été quelque peu étonné de constater que, même si ces derniers sont reconnus officiellement par les forces militaires, on les considère plutôt comme des enfants nés d'un second mariage, pour ainsi dire.

Des dirigeants de ces organismes se sont plaints de ce qui arrive lorsqu'ils tentent d'obtenir du matériel militaire usagé dont ils ont besoin, notamment des instruments de musique. Ils ont tenté d'obtenir du matériel excédentaire dont les forces militaires voulaient se départir. Ils ne peuvent même pas les acheter à leurs frais sans passer par la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, encore là, il leur est impossible d'observer cette formalité, étant donné que la Corporation n'en dispose qu'en très grandes quantités.

Il me semble que ce n'est pas utiliser les deniers publics à bon escient que de subventionner ces organismes pour qu'ils rachètent ensuite, par le truchement d'organismes civils, du matériel ayant autrefois appartenu aux forces militaires et vendu à une fraction de son coût initial. Pourrais-je avoir une explication à ce sujet?

M. Arnell: Je ne connais rien de cet aspect de la question; de fait, c'est la première fois que j'en entends parler.

Règle générale, s'il est avéré que pareille situation existe, il est possible de prendre les mesures appropriées au cours de la disposition du matériel. Il arrive souvent que les besoins d'un organisme comme l'Air Cadet League ne sont connus qu'après qu'une déclaration a été faite à la Corporation qui,

alors, lui facilite l'occasion de soumissionner à l'égard du matériel. Il peut arriver évidemment dans certains cas que les intéressés en entendent parler une fois que les instruments ont été déclarés excédentaires et qu'ils estiment que les formalités à remplir sont trop complexes.

• 1550

M. Winch: J'aimerais communiquer certains renseignements supplémentaires à cet égard, monsieur le président.

Le Président: Monsieur Winch, désirez-vous poser une question supplémentaire?

M. Winch: Je voudrais dire à l'honorable député que j'ai également été saisi de demandes de ce genre, à Vancouver, et que je n'ai jamais éprouvé de difficultés au cours des années. Voici la façon de procéder: lorsqu'on reçoit une demande d'une ligue de cadets ou d'une fanfare de la Légion canadienne, ce qui arrive, il s'agit de la transmettre au ministère de la Défense nationale, car on sait bien que ce dernier déclarera le matériel excédentaire à la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, d'après mon expérience, cela a toujours très bien marché. Le ministère en avise alors la Corporation, et les divers groupes intéressés, que ce soit les ligues de cadets ou la Légion, écrivent au ministère de la Défense nationale ainsi qu'à la Corporation. Toujours, à ma connaissance, il leur a été possible d'obtenir le matériel à un prix tellement bas que je n'ai reçu aucune plainte. Voilà comment on procède, à Vancouver, si cela peut vous être utile.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Je vous sais gré de ces renseignements, car je connais des groupes de cadets qui n'ont pu procéder de cette façon. Je m'empresserai de suivre vos conseils.

M. Winch: Tout a toujours bien marché à Vancouver à cet égard.

M. Arnell: C'est ainsi qu'on serait censé procéder. Il s'agit d'être renseigné au préalable, car il est difficile d'agir une fois que les dispositions ont été prises.

M. Howard (Okanagan-Boundary): C'est exact. Puis-je être assuré qu'en vertu de la ligne de conduite établie, les autres groupes militaires du Canada peuvent acheter le matériel disponible avant qu'il soit officiellement mis en vente?

M. Arnell: Oui.

M. Barrett: C'est la première fois, monsieur le président, que j'entends dire que Vancouver peut bénéficier d'avantages en provenance de cette source.

M. Winch: Nous sommes si pauvres que je m'empresse de dire que nous avons eu certains résultats en l'occurrence.

M. Barrett: Très bien.

M. Guay (Saint-Boniface): Par contre, monsieur le président, il arrive parfois que nous recevions de nombreuses plaintes, et qu'à la suite d'enquêtes nous découvrons que les intéressés n'ont jamais demandé qu'on leur vende le matériel en question. Dans le cas cité par M. Howard, sans vouloir rien insinuer, il serait intéressant de savoir si ces gens ont vraiment demandé cette aide au ministère de la Défense nationale. L'ont-ils demandée par écrit, et quand, et est-il possible de savoir si on a donné suite à la demande? Si un groupe l'obtient et l'autre pas, nous devrions savoir pourquoi.

M. Howard (Okanagan-Boundary): J'ai connu ce cas en parcourant un dossier et j'ai constaté que ces gens n'ont pas obtenu le matériel désiré en raison des nombreuses formalités administratives à remplir.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions sur le crédit n° 5?

M. Éuay (Saint-Boniface): Une dernière question. Abstraction faite de la hausse des coûts, M. Arnell pourrait-il nous dire comment il se fait que le crédit soit passé de 6 millions de dollars l'an dernier à 7 millions cette année, soit une hausse de plus d'un million, devrais-je dire de plus d'un milliard?

Le Président: Etes-vous revenu au crédit n° 1?

M. Guay (Saint-Boniface): J'en suis toujours au crédit n° 5 à la page 234, dont l'affectation totale est de 7 millions, contre 6 millions l'an dernier, soit une hausse de plus d'un million.

M. Arnell: Ce total englobe les chiffres des crédits nos 1 et 5. Les chiffres du poste n° 5, dans les deux colonnes, sont respectivement $546,375 et $246,375, soit une hausse de $300,000, dont $250,000 pour les subventions aux universités et $50,000 pour la subvention à la Navy League of Canada. L'augmentation qui précède vise les traitements et salaires du personnel du sous-ministre et autres postes de dépenses. Le détail des augmentations figure aux pages 238 et 239.

• 1555

Le Président: Y a-t-il d'autres questions à propos du crédit n° 5? Sinon, nous pourrions peut-être le réserver et adopter ce groupe de crédits en bloc, plus tard.

Le crédit numéro 5 est réservé.

Le Président: Nous passons au crédit suivant, le n° 7. On remarquera que les n°s 7, 10 et 12 se rattachent tous à l'Organisation des mesures d'urgence. Il me faudra, je crois, les mettre en délibération séparément mais, si les députés sont d'accord, nous pourrons les examiner en bloc puisqu'ils portent tous sur le même sujet général. De fait, dans le budget des dépenses sous son nouveau format, les trois crédits sont groupés sous le n° 5, je crois. Tout le monde est d'accord?

Je mets donc en délibération les crédits numéros 7, 10 et 12; les membres du Comité peuvent maintenant poser des questions sur l'un ou l'autre de ces crédits. Monsieur Harkness?

Ministère de la Défense nationale

Organisation des mesures d'urgence

7 Administration et fonctionnement—$1,778,600.

10 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total de la participation des gouvernements provinciaux au coût des programmes conjoints—$220,900.

12 Subventions aux provinces et aux municipalités pour les fins de la protection civile—$3,000,000.

M. Harkness: Monsieur le président, je m'inquiète de constater que le champ d'activité de l'Organisation des mesures d'urgence semble se rétrécir constamment. Même les chiffres que nous avons sous les yeux indiquent un fléchissement appréciable depuis l'année 1966-1967. Et le budget de l'année 1966-1967 marquait une diminution par rapport à celui de quatre, cinq et six années plus tôt. J'ai toujours pensé pour ma part que la protection civile est un des éléments les plus importants de la défense. Si le pire arrivait, il est probable qu'une organisation efficace de défense civile permettrait de sauver des millions de vies humaines qui, autrement, seraient sacrifiées. C'est pourquoi il est inquiétant de constater une diminution aussi régulière et aussi rapide de l'activité de l'Organisation des mesures d'urgence. Je ne sais pas qui occupe en ce moment le poste de directeur général de l'Organisation, mais je me demande s'il pourrait nous donner une idée des activités qui ont été abandonnées et de celles qui sont encore en cours à l'heure actuelle.

M. Arnell: M. C. R. Patterson, directeur général de l'Organisation des mesures d'urgence est ici à mes côtés; cependant, avant de l'inviter à répondre, je signale qu'une large part de la diminution constatée au crédit n° 7 porte sur les traitements et salaires.

L'an dernier, lorsque l'Organisation est passée du ministère de l'Industrie à celui de la Défense nationale, diverses fonctions administratives ont été fusionnées et le personnel du bureau central de l'Organisation des mesures d'urgence a été réduit d'autant; c'est pourquoi il y a réduction à la rubrique des salaires.

C'est peut-être au chapitre des services professionnels et spéciaux que la diminution est la plus forte. Cela tient dans une large mesure, je pense, à l'achèvement d'une étude importante, confiée à des spécialistes-conseils, qui était encore en cours l'an dernier; la somme qui continue de figurer au budget des dépenses, soit $292,000, servira à la rémunération de conseillers auxquels on jugera nécessaire de faire appel. L'autre diminution importante se trouve au n° 12 et tient à ce que les sommes versées aux provinces et aux municipalités ont de nouveau été réduites. Puisque vous l'avez demandé, monsieur Harkness, je pourrais maintenant inviter M. Patterson à venir s'asseoir près de moi pour quelques instants afin de répondre à certaines de vos questions.

• 1600

Le Président: Monsieur Patterson, avez-vous des commentaires à faire à propos de la question qu'a posée M. Harkness?

M. C. R. Patterson (directeur général, Organisation des mesures d'urgence du Canada): Les réductions du budget de l'Organisation des mesures d'urgence remontent, en somme, à l'automne de 1967, ou du moins au budget de 1967-1968. Au moment où le gouvernement avait décidé de comprimer les dépenses, j'étais allé voir le Ministre. Il a demandé quelles étaient les rubriques où des réductions étaient possibles sans que cela mette fin à l'exécution de notre programme. Chez nous, comme dans bien d'autres départments, c'est au chapitre des immobilisations en matière de construction et d'achats que les plus fortes coupes ont été effectuées. Quant on parle d'immobilisations en matière de construction, on entend par là les travaux afférents à des entreprises comme l'aménagement de quartiers régionaux d'urgence pour les gouvernements; vous savez très bien de quoi il s'agit, et nous

avons sous cette rubrique un programme actuellement en cours d'exécution. Nous nous proposions, à l'époque, de reconstruire l'école d'Arnprior; bien entendu, une somme assez importante, au chapitre des achats, devait être affectée à l'acquisition d'équipement de communication et de protection contre les radiations; c'est là que se trouve, en somme, l'explication. A ce moment-là également, nous affections quelque $600,000 ou $700,000 par année au relevé des abris contre les retombées. Dans le budget de 1968-1969, il y a eu réduction sensible de la participation provinciale aux mesures civiles d'urgence. Un grand changement d'orientation s'est dessiné à cette même époque, en ce sens qu'on a tenté, tout en abaisant les dépenses, de poursuivre l'exécution d'un programme viable et déjà en cours, avec les ressources dont nous disposions. Sur le plan pratique, il en est résulté une réduction des sommes affectées au recrutement et à la formation d'un grand nombre de travailleurs bénévoles. Pareillement, le nombre des coordonnateurs locaux, etc., de même que la somme réservée pour ces services, ont été réduits. Cette réduction était conforme aux théories modernes, qui valent non seulement pour le Canada mais pour l'ensemble des pays occidentaux, suivant lesquelles les mesures civiles d'urgence ne sont que le prolongement des plans et préparatifs touchant l'utilisation des ressources disponibles à tous les niveaux de gouvernement. A l'époque, le gouvernement voulait s'assurer que tous les départements fédéraux qui assument certaines responsabilités en temps de paix puissent assumer des responsabilités comparables en temps de guerre et prendre part, dans le cours ordinaire de leurs attributions quotidiennes, à une planification valable également pour le temps de guerre.

Le même raisonnement s'applique aux provinces. Certaines d'entre elles, du reste, ont pris des dispositions analogues dans des projets de loi et même, dans certains cas, par des décrets du conseil. Le budget ayant été réduit à $3,750,000 pour 1968-1969, et à trois millions de dollars pour 1969-1970, de profonds changements ont été opérés sur le plan provincial en matière de gestion et d'organisation; cependant, toutes les provinces continuent de participer au Programme des mesures civiles d'urgence.

Comme l'a dit M. Arnell, le programme du quartier général de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada a subi des modifications.

• 1605

En 1968-1969, notre personnel se composait de 150 employés en tout, ce qui correspondait à l'effectif établi; pour 1969-1970, ce chiffre a été abaissé à 92. Toutefois, comme l'a déjà dit M. Arnell, les fonctions attachées à une trentaine de nos postes administratifs sont désormais exécutées dans une large mesure par le bureau du sous-ministre. Au Collège canadien des mesures d'urgence, à Arnprior, l'effectif était de 48. Pendant longtemps, on avait estimé que, par mesure d'économie, il nous faudrait modifier notre régime d'approvisionnements de table; c'est ce que nous avons fait à la suite des réductions qu'il nous a été possible d'opérer cette année; en conséquence, notre effectif, au Collège canadien des mesures d'urgence a baissé de 48 à 22. Je puis vous assurer que nous avons pratiqué toutes les économies possibles à l'égard de tous les aspects du Programme des mesures civiles d'urgence afin de nous limiter au budget de cinq millions de dollars attribué à l'OMU du Canada.

Nous avons dans chaque province un bureau régional de l'Organisation des mesures d'urgence dont le personnel a été, dans tous les cas, réduit à un coordonnateur et un secrétaire, ce qui donne 20 employés pour tout le Canada. C'est sous ces rubriques, en somme, que les réductions ont été effectuées. Désirez-vous plus de détails à ce sujet?

M. Harkness: Pour ce qui est de la réduction des frais d'administration et de l'élimination d'un certain nombre de postes du fait que l'Organisation des mesures d'urgence est passée au ministère de la Défense nationale, je me contente de dire qu'à mon avis c'est une bonne chose. J'approuve sans réserve ces décisions, car je comprends très bien que, du fait que l'Organisation est maintenant intégrée à ce ministère, il est possible de réduire sensiblement le nombre des postes administratifs. Je n'ai pas de commentaires à formuler à ce sujet. A propos, cependant, de votre programme d'équipement et de construction, où en sont les choses actuellement, pour ce qui est des quartiers généraux régionaux. Combien sont achevés et combien sont en activité?

M. Patterson: Six sont complètement achevés, ceux de Nanaïmo, Penhold, Shilo, Camp Borden, Valcartier et Debert. Comme vous le savez, les plans prévoient un quartier général régional d'urgence pour le gouvernement dans chaque centre provincial et des quartiers généraux provisoires reliés aux autres centres.

M. Harness: Sont-ils en activité et déjà pourvus d'un personnel?

M. Paterson: Oui. Au moment où les réductions ont été annoncées, aucun des principaux services déjà en activité n'a été éliminé. Autrement dit, partout au Canada, le système de communications d'urgence a conservé son effectif complet. Les quar-

tiers généraux régionaux d'urgence ont leur personnel. Le système d'alerte assure la surveillance 24 heures par jour. La Société Radio-Canada maintient son réseau de diffusion d'urgence. Par conséquent, toutes ces activités se continuent, monsieur Harkness.

M. Harkness: Est-ce qu'on a dressé des plans d'achèvement de ces quartiers généraux régionaux dans les centres provinciaux où ils ne sont pas encore en activité?

M. Patterson: Au moment où les réductions ont été annoncées, le gouvernement a déclaré que les immobilisations en matière de construction et d'achats seraient différées. C'est le mot qu'on a employé: non pas supprimées, mais différées.

M. Harkness: J'imagine qu'elles sont en quelque sorte différées indéfiniment, n'est-ce pas?

M. Patterson: Non, je n'irais pas jusqu'à l'affirmer, monsieur Harkness. Nous n'avons pas renoncé à l'ensemble du programme. De fait, quand on parle du programme des mesures d'urgence du Canada, on entend par là tous les ministères associés, toutes les provinces, un réseau de quartiers régionaux d'urgence pour les gouvernements, un réseau de communications et un réseau provincial-municipal de protection contre les radiations. Nous continuons d'envisager ce programme comme un tout.

• 1610

M. Harkness: A propos de l'équipement, est-ce que le programme d'acquisition d'appareils de repérage des radiations a été mené à teerme? Est-ce une des raisons pour lesquelles la somme affectée à cet équipement a diminué régulièrement durant les trois années indiquées dans le budget des dépenses, c'est-à-dire de 1966-1967 à la présente année 1969-1970, passant de $743,000 à $220,000 par année?

M. Patterson: En ce qui concerne le programme de protection contre les radiations, les deux tiers de l'équipement ont été achetés jusqu'ici. L'an dernier, nous avions de l'équipement sur les étagères. Les provinces en ont acheté une bonne partie et nos réserves ont diminué. Nous avons assez d'argent dans le budget de cette année pour faire l'acquisition d'un autre millier de compteurs à faible rayon, ce qui, je crois, répondra à nos besoins pour cette année. Ma foi, un programme comme celui-là dépend de la capacité des provinces de "déployer" cet équipement. Jusqu'à maintenant, nous avons pu conserver en réserve un nombre d'instruments suffisant pour satisfaire aux demandes des provinces.

M. Harkness: Et les autres articles d'équipement? Est-ce qu'on a prévu des fonds ces dernières années pour l'acquisition d'autres articles, comme les appareils de lutte contre les incendies, etc.?

M. Patterson: Au point où nous en sommes, les appareils de lutte contre le feu ne sont pas des articles que nous achetons habituellement dans les cadres du Programme canadien des mesures d'urgence.

M. Harkness: On projetait également l'achat d'adaptateurs afin de pouvoir utiliser des appareils de tous calibres.

M. Patterson: Pour les adaptateurs, le programme d'achat est terminé. Il vous intéressera sans doute d'apprendre que les pompiers de Windsor, au moment des soulèvements à Détroit, ont pu traverser le pont et se brancher sur des bornes-fontaines que des brigades américaines de pompiers ne pouvaient pas utiliser, faute d'adaptateurs.

M. Harkness: Quoi qu'il en soit, pour ce qui est des adaptateurs, le programme est achevé, n'est-ce pas?

M. Patterson: En effet.

M. Harkness: Il est sur pied partout au Canada?

M. Patterson: C'est exact.

M. Harkness: Et l'équipement hospitalier d'urgence? Si je ne me trompe, vous en avez expédié une bonne partie au Viet-Nam, n'est-ce pas?

M. Patterson: Je crois qu'on a expédié quatre hôpitaux mobiles au Viet-Nam. Je ne saurais vous dire le nombre exact de ces hôpitaux que nous avons achetés. Le coût de l'équipement que nous avons acquis pour ces hôpitaux se situe dans le voisinage de 18 à 20 millions de dollars. Cet équipement a été en partie déployé. Nous en avons en entrepôt au Parc Plouffe de même que dans un entrepôt central du Québec. Je le répète, une partie de cet équipement a été déployée.

M. Harkness: Que veut dire le mot "déployer" dans ce contexte?

M. Patterson: Dans le cas d'un hôpital d'urgence, d'environ 200 lits, mettons, il nous faut conclure un contrat pour l'expédition de l'équipement vers un endroit où il existe une école secondaire ou un gros immeuble où il est possible d'aménager des salles; on s'entend ensuite avec le gouvernement provincial pour l'entreposage de cet équipement en lieu sûr, pour le remplacement des produits pharmaceutiques,

et ainsi de suite. Suivant les articles, l'équipement doit être conservé tantôt au froid, tantôt au chaud, tantôt dans un endroit sec, et ainsi de suite. C'est ce que nous entendons par "déployer".

M. Harkness?: Et combien d'hopitaux ont été jusqu'ici "déployés"?

M. Patterson: Je ne saurais dire. Il faudrait que je le demande à M. Crawford. De fait, je m'attendais de voir M. Crawford, soit ce soir, soit demain soir, car un de ces hôpitaux a été aménagé ici même, à Ottawa, à titre de démonstration au kiosque du parc Brewer.

M. Harkness: Avez-vous des renseignements sur ceux qui ont été "déployés" au Viet-Nam? Je crois que vous en avez expédié un autre quelque part ailleurs, n'est-ce pas?

M. Patterson: Nous en avons expédié un à Yellowknife.

M. Harkness: A Yellowknife?

M. Patterson: En effet. Une partie d'un hôpital mobile a été expédiée à Yellowknife et a été récupérée.

M. Harkness: En avez-vous expédié quatre au Viet-Nam?

M. Patterson: En effet.

M. Harkness: Est-ce qu'on les a remplacés dans l'entrepôt central?

M. Patterson: Je ne saurais dire.

Le président: S'il était possible de communiquer au secrétaire du Comité les deux renseignements demandés par M. Harkness, ils pourraient être inclus dans le compte rendu de nos délibérations. Vous avez d'abord demandé, monsieur Harkness, si les quatre hôpitaux d'urgence ont été remplacés.

• 1615

M. Harkness: A propos du déploiement, j'ai demandé combien de ces hôpitaux ont effectivement été aménagés dans diverses parties du Canada et combien peuvent être utilisés sur place.

M. Patterson: C'est cela.

Le président: Et aussi ce qu'il est advenu de ceux qui ont été déployés.

M. Harkness: Je veux savoir également si ceux qui ont été expédiés à l'étranger ont été remplacés.

Vos plans prévoient-ils l'augmentation du nombre de ces hôpitaux?

M. Patterson: Je dois répondre ici que, pour le moment, l'Organisation canadienne des mesures d'urgence est un organisme de coordination; elle n'exerce aucun contrôle bien qu'elle soit consultée par les divers ministères au sujet des plans. Pour l'année 1969-1970, on ne prévoit pas d'augmentation de ce côté.

M. Harkness: Il importe de rappeler que c'est l'Organisation des mesures d'urgence qui a fourni initialement les fonds pour l'achat de ces hôpitaux.

M. Patterson: Non. C'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui a effectivement fourni les fonds.

M. Harkness: Peut-être, mais je crois me rappeler que les fonds ont été puisés à même les crédits de l'Organisation des mesures d'urgence et transférés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui a ensuite fait l'achat de ces hôpitaux; ce fut donc par l'entremise de l'Organisation des mesures d'urgences que le financement s'est opéré.

M. Patterson: Il me faudrait vérifier, monsieur Harkness. Je suis attaché à l'Organisation depuis quatre ans et, durant cette période de quatre années, nous n'avons jamais eu à affecter des fonds à des services sanitaires, sauf dans les cadres de notre programme d'assistance financière aux provinces en vue du recrutement de planificateurs-hygiénistes pour les ministères provinciaux de la Santé. Pour ce qui est du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il a effectivement fourni les médecins et les pharmaciens qui sont affectés sur place, dans les diverses provinces, à l'entretien des hôpitaux qu'on y a déployés.

M. Harkness: Comment expliquez-vous que les cotisations versées aux provinces et aux municipalités aient diminué d'environ la moitié par rapport à ce qu'elles étaient il y a trois ans alors qu'il y a trois ans elles représentaient déjà une forte diminution par rapport aux années antérieures?

M. Patterson: Comme je l'ai déjà dit, à l'automne de 1967, le gouvernement avait demandé, entre autres choses, que les dépenses pour la planification soient réduites autant que possible. Chacune des provinces a eu recours à ses propres moyens pour

faire cette réduction. Voici, dans l'ensemble, ce qui s'est passé. Lorsque l'Organisation des mesures d'urgence du Canada a apporté des réductions à son organisme central, on a réduit à une personne par tâche le nombre de ceux qui étaient chargés de l'exécution de tâches importantes.

M. Harkness: Ce n'est pas ce qui s'est produit dans la province de l'Alberta, n'est-ce-pas?

M. Patterson: C'est ce qu'ils ont fait dans une grande mesure.

M. Harkness: Ils m'envoient régulièrement leur bulletin mensuel et j'en conclus que c'est la seule province qui n'a pas vraiment réduit ses dépenses et ses activités.

M. Patterson: Ils ont réellement reduit leurs dépenses au bureau central. Je pourrais dire que la province de l'Alberta et la province de la Colombie-Britannique sont les deux—et les autres provinces de temps à autre—qui ont presque chaque année ajouté des fonds au montant que leur accorde le gouvernement fédéral. Elles s'intéressent toutes les deux à la planification contre les désastres en temps de paix ainsi qu'à la planification en prévision de catastrophes en temps de guerre, surtout dans la province de la Colombie-Britannique où les possibilités de catastrophes en temps de paix sont plus grandes. Au lieu d'une répartition d'environ 75 contre 25, ou de 3 à 1, ces provinces collaborent à peu près à part égale au soutien du programme.

• 1620

L'Alberta a réduit dans une certaine mesure son programme au bureau central, et je le sais, car j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Arnold Lajoie lors d'une récente vente. Comme je l'ai dit, ils ont complété eux-mêmes les fonds. Si vous voulez revenir à ce qu'ont fait les autres provinces, par exemple, la Saskatchewan, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick, elles ont adopté une méthode provinciale-régionale pour l'établissement des mesures d'urgence civiles. Par conséquent, au lieu d'un coordonnateur dans chaque petite collectivité il y en a un par zone ou par région. La province de Québec, par exemple, à cause des frais encourus, a éliminé un nombre assez considérable de coordonnateurs pour ainsi dire à temps partiel employés localement. Ils ont établi des coordonnateurs dont relèvent plusieurs municipalités et ce type de coordonnateur central ou régional traite avec les secrétaires des diverses municipalités, et les maires des villes peuvent en réalité confier au secrétaire municipal la responsabilité d'établir un plan. J'étais à Québec, il y a deux semaines, et j'ai vu le programme qu'ils avaient alors. Il comprenait 239 localités de 2,000 habitants ou davantage, dont les maires ont désigné un secrétaire municipal comme coordonnateur non retribué et 13 surveillants de service. Le surveillant de service fait partie de la police, du service des pompiers, de la santé, du bien-être, des travaux publics, etc. Chacun d'eux est chargé d'établir un plan. Voilà ce que j'appelle revenir aux projets d'utilisation du potentiel d'un organisme gouvernemental, qu'il soit municipal, provincial ou fédéral, au lieu de créer une quatrième force armée qui doive défendre le pays du point de vue civil.

M. Harkness: Quel a été en réalité le résultat de la réduction de 50 pour cent des subventions aux provinces et aux municipalités au cours des trois ou quatre dernières années? En d'autres termes, qu'est-ce qu'on ne fait plus, et qu'on faisait auparavant, et comment a-t-on pu réduire les subventions?

M. Patterson: Les provinces ont le même problème que le gouvernement fédéral actuellement en ce qui concerne la construction et l'achat de matériel. Tout en maintenant leurs systèmes de communications d'urgence au niveau actuel, ils ne peuvent pas les augmenter sans réduire radicalement dans certains domaines les frais de personnel, ce qui est assez difficile au niveau où ils se trouvent actuellement.

M. Guay (Saint-Boniface): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le Président: Une question supplémentaire, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): En ce qui concerne les municipalités et les provinces, et particulièrement les municipalités dont parlait M. Patterson, pourriez-vous nous indiquer ce qu'elles recevaient et sur quoi ont porté les réductions, et aussi quelles provinces recevaient des subventions et ne les reçoivent plus? Si je pose cette question, monsieur le président, c'est que, jusqu'ici, je ne connais aucune municipalité, tout au moins parmi celles qui me concernent, qui reçoivent des subventions proprement dites. Il se

peut que la province à laquelle j'appartiens ne soit pas très active dans le domaine de la défense civile—c'est du moins mon impression—et il m'arrive de me demander si les montants dépensés pour la protection civile sont proportionnés aux avantages dont nous bénéficions. Pourrions-nous avoir un relevé des subventions accordées aux municipalités, par exemple en 1967, en 1968 et en 1969, afin de nous permettre de constater ce que nous perdrons par l'application de la nouvelle politique de cette année.

M. Patterson: Monsieur le président, c'est là une question qui dépend des provinces. Ce qui se passe actuellement, c'est que le montant fourni par le gouvernement fédéral pour subventionner les programmes de mesures d'urgence civiles dans les provinces est partagé entre les provinces selon le nombre d'habitants. Les provinces ont ensuite toute liberté de l'utiliser comme elles le jugent bon, dans le cadre

• 1625

d'un certain nombre de directives que nous stipulons. En somme, elles peuvent acheter une certaine quantité de matériel, elles peuvent employer des planificateurs, des coordonnateurs, etc., conformément à ce qu'elles jugent convenir à leur province en particulier. Cela varie d'une province à l'autre. C'est pourquoi nous n'avons pas la répartition des montants entre les municipalités.

M. Guay (Saint-Boniface): Ainsi, la province doit dépenser ces montants pour la protection civile, et le gouvernement fédéral stipule qu'elles doivent le rendre si elles ne l'utilisent pas. Est-ce exact?

M. Patterson: Vers la fin de l'année, les différentes provinces nous font savoir ce qu'elles vont utiliser. S'il doit y avoir un surplus dans la province A et que la province B, dans son projet établi au début de l'année—elles établissent un plan pour chaque année—indique qu'elle désire vraiment dépenser certaines sommes pour l'achat de matériel de communications, nous pouvons envisager l'affectation à une province du surplus qui provient d'une autre. Mon comptable m'a dit que, cette année, il nous restera environ $3,000 sur les $3,750,000 affectés aux provinces.

Le Président: Monsieur Patterson, à cet égard, chaque province ne vous envoie-t-elle pas un rapport de ses dépenses?

M. Patterson: En effet.

Le Président: En ce cas, n'auriez-vous pas une liste des municipalités qui ont reçu des fonds? Il me semble que vous pourriez avoir quelque part dans vos dossiers les renseignements que demandait M. Guay.

M. Patterson: J'ai une masse de renseignements. Chacune des provinces soumet, au début de l'année, un projet approuvé par son ministre; il est soumis au ministre de la Défense nationale qui, à son tour, donne son approbation. Ce projet indique ce que dépensera la province et quelle répartition sera faite entre les projets municipaux. Vous faut-il tous les renseignements, un échantillon, ou une région en particulier?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, il se peut que les autres membres n'y tiennent pas, mais je voudrais avoir ces renseignements pour la province du Manitoba.

Le Président: Bien. Vous avez parlé de prévisions au début de chaque année, mais ce qui nous intéresse, ce sont les dépenses réelles qui, sans doute, sont indiquées dans le rapport que vous recevez à la fin de l'année.

M. Patterson: Le vérificateur se fonde sur les prévisions; c'est à dire qu'on ne peut pas faire, sanst autorisation, des transferts d'un secteur du projet à un autre.

M. J. E. Arnell (sous-ministre adjoint, Division des finances du ministère de la Défense nationale): A ce que j'ai compris, ce que voudrait M. Guay serait le rapport de 1968-1969 tel qu'il se présente à cette période de l'année, avant qu'elle soit terminée. Cela serait très proche d'un rapport complet.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous pourriez peut-être me communiquer un rapport de l'exercice précédent, ce qui pourrait être plus facile que de présenter le plus récent.

M. Patterson: Je serai heureux de vous le soumettre.

Le Président: Il s'agit de la province du Manitoba.

M. Harkness: Je voudrais poser encore une question. Quels exercices a exécuté l'Organisation des mesures d'urgence au cours des deux dernières années.

M. Patterson: A l'heure actuelle, on se prépare à exécuter un exercice de l'OTAN, "Civil Logistics 1969," c'est-à-dire les activités du Canada en matière de mesures d'urgence civiles dans le cadre

de l'OTAN. En 1966, et ceci s'est passé pendant mon séjour de dix mois à Québec, on a exécuté l'exercice Tocsin. Au fait, je crois que vous avez exécuté l'exercice Tocsin un peu plus tôt. Ensuite, il y a eu l'exercice Fallex, exécuté conjointement avec le quartier général des Forces canadiennes. Puis, en 1965, il y a eu l'exercice Civlong 1965, encore un exercice de logistique civile de l'OTAN.

En outre, nous assurons ce qu'on peut appeler un état d'exercice pour les provinces. et elles peuvent en réalité y faire participer une municipalité ou un groupe de municipalités comme elles le jugent bon. Par exemple, dans votre propre ville, au printemps de 1966, il y a eu un exercice "Évacuation de la nation" de Calgary à Didsbury.

M. Harkness: Il semblerait qu'il n'y ait pas eu depuis 1966 d'exercice à l'échelle générale, qui englobe les bureaux centraux, provinciaux et régionaux, les communications, etc.

• 1630

M. Patterson: Vous avez raison.

M. Harkness: Y a-t-il un autre exercice complet . . .

M. Patterson: Excusez moi. Je parlais d'un exercice de mesures d'urgence civiles.

M. Harkness: A-t-on l'intention d'exécuter dans le cours de l'année prochaine un exercice complet de l'Organisation des mesures d'urgence?

M. Patterson: Non, pas cette année.

M. Harkness: Donc, avant qu'il y en ait un autre il y aura eu un intervalle de quatre ou cinq ans.

M. Patterson: Cela est vrai en ce qui concerne un exercice de mesures d'urgence proprement dit, mais pas en ce qui concerne les exercices des Forces canadiennes, auxquels nous participons à titre d'observateurs seulement. Nous avons aussi affecté certaines personnes du bureau central et des différentes régions à l'observation d'exercices qui ont eu lieu aux États-Unis, pour voir comment ils exécutaient leur programme de mesures d'urgence civiles.

M. Harkness: Je voudrais seulement faire remarquer, monsieur le président, qu'en étudiant notre rapport nous devrions considérer si nous devrions y insérer une recommandation quant à la nécessité, ou à l'intérêt, de tenir plus souvent des exercices de mesures d'urgence. Je pense qu'indiscutablement, à cause du roulement rapide de personnel qui se produit dans tous les ministères, s'il doit y avoir des intervalles de cinq ans entre exercices, le système ne fonctionnera pas quand il pourra être appelé à le faire.

Le Président: Je vous remercie, monsieur Harkness. Je donne la parole à M. Penner.

M. Penner: Monsieur le président, je voudrais revenir sur une question qu'a soulevée M. Harkness au cours de son interrogatoire, du témoin, c'est-à-dire celle du programme qui accordait des subventions aux municipalités pour le matériel de lutte contre les incendies. J'ai cru comprendre que les municipalités pouvaient acheter des pompes à incendie, et vous avez parlé des adaptateurs dont on se servait à Detroit. Pourriez-vous nous expliquer le rôle de ces adaptateurs?

M. Patterson: Il s'agit d'une espèce de programme d'uniformisation des raccords de tuyaux dans l'ensemble du Canada. C'est le major-général Worthington qui a pris l'initiative de ce programme parce qu'il estimait que, pour pouvoir s'aider mutuellement, surtout en ce qui concerne les incendies, il fallait remédier à la grande variété de matériel qui existe au Canada. C'est pourquoi on a établi un programme d'adaptateurs ou d'uniformisation dans tout le Canada.

Ensuite, en ce qui concerne les autopompes, c'est tout d'abord un appareil d'entraînement au maniement des pompes à incendie qui a été fourni. On pense actuellement, à cause des nombreuses demandes de fonds affectés au programme des mesures d'urgence, qu'il y a des choses plus indispensables dans les provinces et les municipalités qu'un programme de pompes à incendie. En somme, personne ne conteste l'utilité d'une pompe dans n'importe quel incendie, qu'il y ait eu attaque ou non, mais il y a des choses plus urgentes. Après tout, les programmes d'autopompes existent dans les municipalités en dehors du programme de mesures d'urgence civiles. Si ce programme cessait aujourd'hui il resterait quand même des autos-pompes et du matériel de lutte contre les incendies partout au Canada.

Selon une des directives formulées par le gouvernement en janvier 1968, les fonds à affecter aux constructions en matière de mesures civiles d'urgence devraient être consacrés à l'achat ou à la construction de matériel ou de bâtiments qui n'existaient normalement ni dans les localités, ni dans la région environnante, et qui ne pourraient

pas être obtenus avec leurs ressources normales. C'est pourquoi le programme des autopompes est tombé à l'eau.

M. Penner: Vous avez dit, monsieur Patterson, que ce programme était terminé. En réalité, il faudrait plutôt dire qu'il a été abandonné.

M. Patterson: Vous parlez du programme d'uniformisation?

M. Penner: Non, du programme de matériel de lutte contre les incendies.

M. Patterson: C'est du programme d'uniformisation que je parlais.

M. Penner: C'est donc seulement le programme d'uniformisation qui n'a pas été terminé.

M. Patterson: C'est exact.

M. Penner: Je ne suis pas certain d'être d'accord avec la ligne de conduite dont vous avez parlé, surtout dans certaines régions du Canada, comme le Nord-ouest de l'Ontario où il y a un bon nombre de localités situées carrément en pleine brousse. Leur économie ne peut vraiment pas leur permettre l'achat d'un matériel si compliqué, et elles sont par conséquent exposées chaque année aux dangers d'anéantissement par des incendies impossibles à maîtriser. De tous les programmes de l'Organisation des mesures d'urgence, celui-là était le mieux accueilli, parce qu'il offrait à un bon nombre de ces localités la possibilité d'obtenir ce genre de matériel et, de ce fait, une sécurité que jamais elles n'auraient pu envisager d'acquérir avec leurs propres fonds.

Plusieurs collectivités du Nord-ouest de l'Ontario ont fait, au cours de plusieurs années successives, des demandes qui ont toujours été renvoyées à l'année suivante, en indiquant qu'elles finiraient par aboutir. Puis le programme a été interrompu et ces collectivités sont restées dans une situation critique. J'estime regrettable l'abandon de ce programme. A mon avis, il entre très bien dans le cadre de la protection civile. Les localités sont en danger, et il m'arrive souvent de penser que, dans notre secteur du pays, il faut compter avec des éléments étrangers, car nous avons une abondance de touristes américains qui sont souvent coupables d'abuser de nos forêts. Nous estimons qu'il s'agit vraiment là de protection civile, et nous regrettons, nous déplorons l'abandon de ce programme particulier qui aurait permis à nos collectivités d'obtenir des autopompes.

M. Patterson: Monsieur le président, me permettrez-vous une observation. Je crois que vous avez absolument raison en ce qui concerne la protection des localités du Nord contre les incendies en circonstances normales. Cependant, il faut dire que le programme de mesures d'urgence civiles a pour but de créer des moyens de faire face à des situations qui se produiraient en temps de guerre, à une attaque de l'Amérique du Nord. Il a toujours été convenu que les moyens conçus pour un état de guerre devraient, quand ils existent, pouvoir être utilisés en temps de paix. Cependant, lorsqu'il s'agit de créer des mécanismes de défense en temps de guerre, il faut vraiment tenir compte des priorités. Les dangers qui menacent l'ensemble du pays et les diverses régions peuvent être tout à fait différents en temps de guerre.

M. Penner: Merci, monsieur le président.

Le Président: Je donne la parole à M. Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de ces autopompes sont-ce les provinces qui formulent la ligne de conduite à cet égard? Tout d'abord, je sais que ce sont elles qui en font l'achat, probablement pour votre compte, et ensuite les envoient, pour ainsi dire, à titre de prêt, aux différentes municipalités des régions auxquelles elles sont destinées aux seules fins d'entraînement. Elles ne servent nullement à ces municipalités. Dire que les municipalités de certaines régions surtout celles des régions métropolitaines, utilisent ces véhicules à des fins autres que l'entraînement à la protection civile, serait prendre des désirs pour des réalités, car les municipalités qui les possèdent les conservent plus ou moins uniquement pour le programme. Ai-je raison?

M. Patterson: C'est le but qu'on se proposait en les achetant, qu'elles servent d'autopompes d'entraînement et pas pour le service ordinaire. Il n'était pas question de les fournir aucune municipalités dans le but d'en augmenter les moyens de lutter contre les incendies. Il ne s'agissait pas de leur fournir les pompes supplémentaires dont elles avaient besoin pour compléter leur service de lutte contre l'incendie, mais des autopompes que pourrait utiliser la province ou la municipalité pour l'entraînement des pompiers volontaires.

M. Guay (Saint-Boniface): Ma seconde suggestion n'influera certainement pas sur le budget de cette année. Il faudrait peut-être, cependant, aviser à faire agir la Protection civile en accord avec les municipalités régionales, surtout les zones métropolitaines, pour l'achat des appareils de pompage, très

• 1640

coûteux actuellement, par le canal du gouvernement fédéral. On ne peut acheter un appareil décent à moins de $40,000. Il faut, en outre, payer les taxes fédérale et provinciale. Dans mon milieu, les gens seraient fort heureux d'agir de concert avec la Protection civile. Celle-ci bénéficierait de cette collaboration à bien des égards, surtout en ce qui concerne l'entretien de l'appareil qui, autrement, est mis dans un poste d'incendie et y demeure probablement. Je m'y connais. A mon avis, cette action conjointe vaudrait des économies aux autorités fédérales, provinciales et municipales.

J'ai acquis beaucoup d'expérience en matière de protection civile depuis 1956. Elle me fait parfois l'effet d'être une cause perdue. Il est très difficile de réunir les gens, même ceux qui ont suivi la formation donnée à Arnprior. Ils nous reviennent et on n'entend jamais plus parler d'eux. Ils ne rendent même pas compte de ce qu'ils ont appris. Si on leur demande comment les choses se sont passées, ils répondent que c'était magnifique et fort profitable. Cependant, je n'en ai vraiment jamais vu sortir quelque chose. Si je le dis, c'est parce que j'ai vu beaucoup de responsables municipaux qui ont reçu la formation. Je ne suis pas allé à Arnprior moi-même parce que je ne croyais pas que je pourrais faire mieux que les autres. Si les autres constituent un exemple, cet exemple est fort médiocre. Je me demande parfois si la dépense en valait la peine.

Cela m'amène à deux autres questions que j'ai déjà en partie amorcées. Ne pourrions-nous pas connaître la somme donnée à chaque province chaque année ainsi que l'apport fourni aux municipalités? Je regrette de passer au crédit 10 pour un moment, mais cela est pertinent, monsieur le président. Je le dis parce que, en ce qui concerne ces crédits, comme toute autre partie du budget, les autorités des ministères sont ici présentes et que les membres du Comité rivalisent d'habileté afin de toucher du doigt le point où les autorités ont pu se tromper ou encore où il y aurait moyen d'apporter une réduction. Nous agissons, sans cela, comme l'enseignant qui cherche à examiner ses élèves et qui invite le plus habile à poser la meilleure question. A mon avis, le budget permet très mal, surtout dans le cas des nouveaux venus, de questionner vraiment ces gens sur le bien-fondé de la dépense et aux fins de savoir s'ils ont vraiment besoin de la somme inscrite aux crédits, mais si elle est inférieure au chiffre de l'an dernier.

Voici donc ma question: y a-t-il une partie du budget de la Protection civile qui, selon votre expérience et ce que vous en savez, et si vous étiez dans l'entreprise privée et ayez droit à une prime pour toute réduction du budget, pourrait se réduire?

M. Patterson: Pour moi, il faudrait procéder à l'inverse. Fixez-moi une tâche et je vous dirai ensuite ce qu'il en est vraiment.

M. Forrestall: Que voulez-vous dire?

M. Patterson: Quelle est la mission que vous fixez à un programme de mesures d'urgence? Il y a une foule de missions que vous pouvez lui confier, missions dont certaines exigeraient de très fortes sommes. Je puis dire que le budget a été coupé de 12 millions, à peu près, en 1966-1967, en 1965-1966—je parle en gros—à 10 millions, puis à 7.6 millions. Nous en avions 6.5 l'an dernier et nous en sommes

• 1645

à 5 cette année. Nous avons travaillé ferme pour veiller à employer dans les secteurs les plus importants les sommes qui nous restaient.

M. Guay (Saint-Boniface): Voilà qui est bien, monsieur le président. J'allais poser la question parce que les réponses ne me semblaient pas satisfaisantes. Ma première question est celle-ci: y a-t-il possibilité ou espoir que ces crédits, surtout celui qui nous occupe, renferment, une autre année, plus de détails au lieu d'un énoncé fort général? Nous ne savons pas exactement ce que nous examinons; il nous est impossible de l'étudier de façon intelligente et de poser des questions qui le soient. Si le budget

était plus compréhensible, surtout aux nouveaux venus, nous pourrions mieux le discuter et de façon plus profitable aux citoyens.

Voici ma seconde question au témoin, monsieur le président. Pensez-vous vraiment que l'argent affecté à la Protection civile en vaut vraiment la peine?

M. Winch: Si vous dites non, vous êtes mis à pied.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne sais pas. Je lui lèverais probablement mon chapeau.

M. Patterson: Il n'existe pas d'organisation parfaite. Ni les hommes ni les programmes n'en sont tous au même point. Je voudrais, cependant, dire quelque chose qui me paraît plutôt intéressant. Quand je vous parle des mesures d'urgence civiles adoptées au Québec—j'en reviens—vous pouvez peut-être demander si le programme en vaut la peine. Il y a six millions d'habitants au Québec. L'an dernier, ils ont obtenu un peu plus du quart de nos fonds, soit environ $900,000, mettons moins de 1 million. En dehors des opérations d'une organisation de première classe, et je dis bien de première classe, il faut songer qu'il y a 229 municipalités intéressées. Si on multiplie ce nombre par 13 et si on y ajoute les chefs de service, on arrive à un total de 26,000 personnes qui ne touchent pas un sou, qui ont toutes un plan à exécuter et qui sont toutes responsables de bien faire en cas d'urgence. Il en est ainsi partout au Canada. Tout cela se fait, en ce qui concerne le Programme, pour 5 millions par année.

Puis-je passer à une autre question un moment. Vous avez mentionné quelque chose il y a quelque temps qui me paraît plutôt important. Vous parliez de l'école des mesures d'urgence civiles, dénommée Collège canadien des mesures d'urgence, d'Arnprior.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne pose pas de questions au sujet du Collège, monsieur le président. Je n'entretiens pas de doutes au sujet du programme qui s'y pratique. Je mets en cause les gens qui y sont allés.

M. Patterson: Je me demande de quelle époque il s'agit. Le programme du Collège a beaucoup changé.

M. Guay (Saint-Boniface): Je le sais.

M. Patterson: Il s'agissait déjà de ce qu'on pourrait appeler une école de sauvetage. Le Collège formait des gens ou des enseignants à assurer une sorte de sauvetage individuel, y compris les premiers soins et le reste. Aujourd'hui, c'est un collège bien établi. Il reçoit des médecins, des infirmières, des assistants sociaux, des maires, des présidents de conseils municipaux, des conseillers, des coordinateurs municipaux et provinciaux, soit des gens qui ont des responsabilités quotidiennes. Ils y vont pour connaître leur rôle et le plan général des mesures d'urgence civiles. Je dois dire que, sauf que nous payons leurs frais de déplacement et de séjour de deux à cinq jours, ces gens ne sont aucunement indemnisés. Ils rentrent chez eux pour assumer des responsabilités s'il survient une urgence dans leur milieu. Les choses, en effet, changent puisque nous avons maintenant un collège plutôt qu'une école.

M. Arnell: Monsieur Guay, cela nous ramène à un point que nous avons discuté jeudi soir. Il s'agit de la présentation nouvelle des prévisions budgétaires. Ce n'est qu'un premier essai, mais la description du programme des mesures d'urgence civiles ventile les dépenses et fait voir quels sont les cinq services de soutien. Cette présentation tend à con-

• 1650

centrer l'attention sur le contenu du programme. J'espère que la nouvelle présentation renfermera plus de renseignements l'an prochain. C'est la tendance qui s'établit dans les prévisions. Les dépenses sont présentées par programmes plutôt qu'en fonction de simples sommes d'argent.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous remercie.

Le Président: J'ai le nom de M. Howard à la liste, puis celui de M. Barrett.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, à l'audition du témoignage de l'*Hudson Institute* durant nos délibérations sur l'OTAN, il a été question des retombées et des divers degrés de protection que pouvait s'assurer un pays en adoptant les mesures qui s'imposent. Nous avons même entendu des estimations au sujet du nombre de victimes d'après le degré de protection.

Pouvez-vous nous dire, monsieur Patterson, quelle est la protection que nous avons au Canada aujourd'hui contre la menace des retombées?

M. Patterson: S'il s'agit de protection organisée, nous n'avons pas vraiment un programme de cette nature. Cependant, point extrêmement important, quand nous avons mené l'enquête sur les abris, sur la base d'une capacité selon le facteur de protection de 10 ou mieux pour 12 pieds carrés, nous avons établi que le Canada comptait essentiellement 55 millions d'espaces d'abri. Certes, c'est là une fausse expression en un sens parce que ce chiffre comprend tous les gros immeubles et l'ensemble des mines et des cavernes et le reste. Certains endroits ne sont pas disponibles parce qu'il sont remplis de charbon, sont des dépôts d'équipement et ainsi de suite. Ces données fournissent aux provinces les données nécessaires pour déterminer dans chaque collectivité la capacité d'abri et mettre en route un programme d'abris d'urgence.

En ce qui concerne le programme d'abris même—j'entends, bien sûr, les abris contre les retombées, et non pas contre le feu ou le souffle,—je dois dire qu'on se trouverait probablement 30 fois plus à l'abri dans chaque maison dotée d'une pleine cave et ayant deux pieds de béton, mettons, au-dessus du sol et, peut-être, 20 p. 100 de ses murs occupés par les fenêtres, qu'à l'extérieur, à condition que la maison ne prenne pas feu, et le reste.

Le programme visait deux choses: d'abord, fournir aux collectivités les renseignements relatifs aux gros immeubles du lieu afin qu'elles puissent amorcer un programme et savoir que, dans les dix pâtés de maisons établis, les principaux bâtiments sont tels et tels, et soient en mesure d'y orienter la population en cas de tension.

Ensuite, procéder à ce dénombrement afin de fournir au gouvernement une indication de la situation des abris au Canada en général et, une fois les données analysées, de décider des mesures à adopter pour passer à une autre étape au besoin.

Afin de tenir le programme à jour, nous avons des fonds dans les crédits de cette année destinés à permettre au planificateur municipal, qui avise au programme d'abris d'urgence, d'avoir des données courantes par rapport à celles de cinq ans plus tôt qui seraient probablement tout à fait inutiles à bien des endroits au rythme où le Canada se développe aujourd'hui. Nous tenons compte des immeubles qui se construisent et de ceux qui se démolissent, ce qui nous donne un total à jour en tout temps. Ne pourriez-vous pas préciser davantage votre question?

• 1655

M. Howard (Okanagan Boundary): Dois-je conclure de vos propos que nous n'avons pas de programme d'abris à l'heure actuelle, si ce n'est une enquête établissant que nous n'en avons pas?

M. Patterson: Non, il existe un guide municipal que provinces et municipalités utilisent depuis quelques années. Il renferme un chapitre sur la façon d'utiliser les renseignements en ce qui concerne les résultats de l'enquête sur les abris contre les retombées. Toutes les provinces ont fait imprimer des documents fondés sur l'enquête qui indiquent aux municipalités exactement l'espace d'abri que contiennent les immeubles, l'espace pouvant servir d'abri et exprimé en pieds carrés ainsi que le degré de protection assuré.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vois que vous avez un document, mais avons-nous vraiment au Canada de l'espace d'abri et ainsi désigné?

M. Patterson: De l'espace ainsi désigné, non. Je ne devrais pas dire cela parce que nous avons de l'espace établi, pour servir de locaux administratifs d'urgence, à l'échelon régional, zonal et communautaire. Il s'agit d'espaces désignés comme espaces protégés pour les fins du gouvernement et pour les gens qui. . . .

M. Howard (Okanagan Boundary): Soit pour 0.001 p. 100 de la population que vous protégez?

M. Patterson: Le ministère des Travaux publics s'est occupé dans le passé de la situation en ce qui concerne la capacité des gros immeubles du gouvernement afin de déterminer si l'emplacement de l'immeuble exigeait qu'il renferme de l'espace d'abri. Je

sais que, à mon arrivée au programme, on pouvait faire la dépense nécessaire pour augmenter le volume d'un immeuble, de façon à en accroître l'espace d'abri, si on le jugeait indispensable et si l'immeuble se trouvait dans un secteur menacé.

M. Howard (Okanagan Boundary): Dois-je conclure, d'après vos dires, que le pays, aujourd'hui, n'est pas protégé contre de possibles retombées ?

M. Patterson: Cela n'est pas juste et pour une autre raison que je n'ai pas mentionnée. Une des choses les plus importantes dans le cas d'un programme d'abri contre les retombées et de tout autre programme de préparation aux urgences est un public informé. Il existe des rubans radiophoniques et des films de TV qui, si les choses devenaient urgentes et si le gouvernement le jugeait à propos, pourraient informer le public de l'impact éventuel d'une attaque nucléaire sur le Canada et des mesures à prendre par chacun pour se protéger. Ces renseignements sont aussi donnés dans la nouvelle—comme dans l'ancienne—édition de *11 Etapes pour la survivance* que nous sommes en train de publier. L'édition n'est pas mise en distribution générale, mais nous sommes en train d'en tirer 6 millions d'exemplaires de sorte que chaque ménage aura le sien.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur Patterson, vous m'avez parlé de bouts de papier, de rubans et de films, mais vous ne m'avez rien dit d'un seul abri que nous ayons, sauf quelques abris aménagés dans les capitales provinciales pour y abriter les autorités provinciales. Nous n'avons pas, en fait, un seul abri pour la population civile.

M. Arnell: Monsieur Howard, le programme de mesures d'urgence inscrit dans les crédits de la Défense nationale est précisément cela: l'exercice d'une fonction de coordination destinée à aider les gens de tous échelons administratifs, et particulièrement ceux des provinces et des municipalités, à voir à eux-mêmes. Je ne pense pas qu'on ait jamais imaginé que ces 5 ou 6 millions de dollars doivent assurer ces choses. Les crédits visent à éduquer les gens et à leur fournir des renseignements de nature à leur permettre de voir à eux-mêmes. A mon sens, si l'on remonte

• 1700

à la seconde guerre mondiale, la protection civile avait surtout pour fins d'éduquer les gens afin de les aider à se protéger eux-mêmes; il ne s'agissait pas de tout faire pour eux. C'est une chose sur laquelle le général Worthington avait coutume de tellement insister aux jours où il était chargé de la question.

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Le Président: M. Guay a la parole pour une question supplémentaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Si la raison de la somme inscrite au budget est d'éduquer les municipalités régionales, comment y réussirons-nous bien si nous, qui étudions le budget, ne sommes pas assez informés par vous qui venez devant nous et n'en connaissez même pas les détails. Ce n'est pas que nous ne réfléchissons pas, mais que nous sommes fort peu informés. J'espère que vous allez nous renseigner davantage sur la question des municipalités régionales.

Je vous dirai franchement, cependant, que vous échouez grandement s'il s'agit d'éduquer les régionales. Je sais—et j'étais certainement à l'école quand cela se passait il y a une dizaine d'années—que le programme destiné à renseigner les municipalités et à les informer de tous les privilèges qui peuvent leur revenir ne leur est certainement pas bien expliqué.

Voilà mon propos. Je voudrais entendre vos observations à cet égard.

Monsieur le président, je vais me désister si mon attitude est mauvaise.

Le Président: Monsieur Guay, la question me semble fort importante.

Incidemment, au cours de nos audiences d'avant Pâques sur l'Otan, nous avons reçu des témoignages de la part, non pas d'un témoin, mais de plusieurs, sur l'extrême importance des organisations de secours d'urgence. Nous sommes allés en Suisse et en Suède et avons vu ce qu'on y faisait. Ainsi, les deux pays exigent que les immeubles neufs construits dans certaines zones vitales comportent un abri approprié. Il y a moyen de le faire à guère plus de frais.

Nous savons tous que nos zones urbaines grandissent très rapidement. A Toronto, Montréal, Vancouver et Winnipeg, d'énormes immeubles de plusieurs millions s'érigent, mais on ne consacre pas

un sou ou on ne pense pas à adapter le sous-sol à des mesures de secours.

Vous justifiez les crédits, monsieur Patterson et monsieur Arnell, en disant que votre programme en est un d'ordre éducatif ou qui vise à aider les gens à s'aider eux-mêmes. Je sais que M. Guay a acquis beaucoup d'expérience à l'échelon municipal et je pense qu'il est juste . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne prétends pas que ce soit uniquement mon impression, monsieur. J'ai peut-être un peu d'expérience et je n'avais peut-être pas ce qu'il faut pour m'adapter au programme, mais j'estime que nous en voyons peu de chose à l'échelon régional. Si ce n'est pas la faute du gouvernement fédéral, ne serait-ce pas parce que vous vous en remettez aux provinces? N'est-ce pas la province qui ne réussit pas à communiquer? Je l'ignore et c'est pour cela que je vous le demande.

Le Président: Monsieur Guay, veuillez me corriger si je me trompe, mais je crois que vous cherchez à faire valoir que, s'il s'agit essentiellement d'un programme d'éducation au bénéfice des municipalités, les choses, d'après votre expérience, ne réussiront pas. Si cela est exact, c'est là une observation que votre organisme devrait mûrement considérer, monsieur Patterson.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne critique pas. Je pose la question uniquement pour savoir ce que vous pensez.

Le Président: Monsieur Patterson, voudriez-vous dire ce que vous en pensez?

M. Patterson: Je vous remercie beaucoup. Je sais à quoi vous pensez. Je puis dire que l'enquête sur les abris contre les retombées vient juste de se terminer. Les diverses données de base viennent d'être communiquées aux provinces.

Nous ne faisons le recoupement avec plusieurs aspects: situation en fait d'abris, population de jour, et de nuit, et emplacement des abris par rapport aux secteurs exposés.

A la suite de tous ces recoupements, de l'examen des données et de leur répartition en chiffres de base, nous serons en mesure de faire le point de la situation des abris au Canada. Si vous me demandez si nous sommes rendus plus loin, ma réponse est négative.

• 1705

Les États-Unis sont plus avancés. Ils ont fait deux ou trois choses. Tout d'abord, à bien des endroits, ils ont marqué l'espace d'abri recensé. Il l'a été exactement comme nous l'avons fait ici. Le marquage s'est fait à la suite de contrats passés avec divers propriétaires d'hôtel et de grands magasins, et le reste, qui avaient des locaux pouvant servir d'abris. Ils en sont au point où ils ont stocké en contenants d'eau, installations sanitaires de secours, trousses de premiers soins et rations alimentaires de base, 92 millions d'espaces d'abri. A l'heure actuelle, le programme n'est pas financé davantage, mais il en est à cette étape.

Une des choses importantes que font les États-Unis—et c'en est une dont je viens de parler—c'est d'établir des plans communautaires qui disent aux gens la zone où ils se trouvent et les immeubles où ils peuvent se rendre pour s'abriter.

A la première grande conférence sur les mesures d'urgence civiles à laquelle j'ai participé, j'ai écouté le maire d'une ville de l'Ouest des États-Unis qui venait de terminer son programme d'abris. On lui a demandé s'il avait suffisamment d'installations pour toute sa ville. Il a répondu que non et que le programme n'avait fait que les recenser, mais qu'il y avait suffisamment d'abris pour 65 p. 100 de la population. A son avis, il fallait informer la population de la situation des abris. Il y a des gens qui seraient absents, qui décideraient d'aller ailleurs, qui seraient de service et qui resteraient à la maison. A son avis, par conséquent, même s'il n'avait encore que recensé les locaux, il fallait un plan communautaire destiné à dire aux gens où aller pour se protéger.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, si vous me le permettez, ma prochaine question en est un d'ordre supplémentaire. Je dois me retirer pour assister à une autre réunion. Ma question porte encore sur la communication. Tout d'abord, vous connaissez votre programme et vous semblez pouvoir me l'expliquer. Cependant, si vous dépensez de l'argent et le remettez aux provinces pour qu'elles instituent un programme en votre nom, voyez-vous à ce que les régions en bénéficient? Agissez-vous auprès des municipalités et des citoyens eux-mêmes

ou vous bornez-vous à remettre l'argent aux provinces ?

M. Patterson: Non, nous avons passé beaucoup de temps avec les gens des provinces et des municipalités, chaque fois que possible, pour voir ce qui se fait dans le domaine des mesures d'urgence.

En ce qui concerne le programme d'abris, cependant, nous en sommes juste à l'étape où il est possible de poursuivre les choses. Nous avons des rubans magnétoscopiques . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, je m'explique sur un point personnel. Je voulais simplement demander à M. Arnell si le ministère surveille l'argent affecté à la protection civile et remis à chaque province afin de voir s'il est bien dépensé et si le programme est bien expliqué aux municipalités et à leurs citoyens. Voilà ce que je veux savoir. Je ne veux pas toucher à la question des rubans ni à rien d'autre.

En d'autres termes, si vous étiez en affaires et que vous accordiez des fonds à diverses filiales, vous voudriez certainement savoir où va votre argent et s'il est dépensé de façon appropriée.

• 1710

M. Arnell: M. Patterson vous assure qu'on suit les choses. En outre, en réponse à la question antérieure, des renseignements vous sont fournis au sujet de la province du manitoba et en ce qui concerne les œuvres auxquelles servent les fonds. J'espère que cela va effectivement répondre à votre question.

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, en effet, monsieur.

Le Président: Monsieur Howard, en avez-vous terminé ?

M. Howard (Okanagan Boundary): Non.

Le Président: Nous pourrions peut-être revenir à vous, par conséquent.

M. Gibson: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président.

Le Président: Nous ferions mieux, je crois, d'en revenir à M. Howard. J'ai votre nom sur ma liste, monsieur Gibson.

M. Howard (Okanagan Boundary): Nous avons entendu des estimations de *Hudson Institute* au sujet du nombre de victimes qu'une attaque nucléaire ferait aux États-Unis. Qu'en serait-il du Canada ?

M. Patterson: Revenons à la question de l'attaque de l'Amérique du Nord: sont-ce les États-Unis ou le Canada seulement ou les deux qui sont attaqués ? S'ils le sont, quels sont les centres atteints ?

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, M. Patterson sait sûrement de quelle de comparaison il s'agit. Nous parlons de l'étude de l'*Institute* sur une attaque nucléaire totale portée contre les États-Unis, étude qui nous a donné des estimations du nombre de victimes. L'OMU a certainement des chiffres comparables pour le Canada.

M. Arnell: Le problème que la réponse à la question pose à M. Patterson, à mon sens, c'est que, à l'exception de quelques grands centres de population ou établissements militaires, il n'existe pas au Canada de cibles équivalentes.

Une des grandes zones cibles des États-Unis aujourd'hui pour ce qui est d'une attaque par missiles, c'est celle, bien sûr, de leurs silos souterrains de missiles. Ils sont situés dans des régions éloignées. Une attaque portée contre ces zones n'aurait aucun effet sur le Canada si les conditions météorologiques étaient de telle et telle nature. D'autre part, si la météorologie était fort différente et si le vent soufflait dans la direction opposée, l'attaque pourrait porter un grand coup à une région qui, normalement, ne subirait pas de retombées.

Dans une étude comme celle de l'*Institute* pour les États-Unis, il y a tellement d'hypothèses qui doivent intervenir, comme celle de la direction du vent dans le cas d'une attaque contre une cible américaine, qu'on tend, je pense, à se limiter à des régions comme les grandes agglomérations qui se trouvent dans le Sud de l'Ontario et jusqu'à Montréal, régions susceptibles de se ressentir des effets transportés par le vent à la suite d'une attaque contre quelques grandes cibles américaines et suceptibles même de constituer elles-mêmes une cible.

En réalité, une des grandes difficultés consiste à rattacher le Canada à une distincte de celle des États-Unis ou à déterminer s'il existe vraiment des

cibles canadiennes qui ne se trouvent que dans la direction du vent dans le cas d'une attaque portée contre les États-Unis.

M. Howard (Okanagan Boundary): Toutes ces hypothèses posées, avons-nous . . .

M. Harkness: Puis-je dire un mot qui aidera peut-être les choses?

Le Président: M. Harkness a la parole pour une question supplémentaire.

M. Harkness: Il y a huit ou neuf ans, il existait des cartes extrêmement détaillées que vous devez encore posséder. Elles montraient quel serait l'effet de l'explosion d'une bombe d'un certain mégatonnage en dehors de Toronto, à l'intérieur de Toronto, en dehors de Montréal, à diverses distances de Montréal et des autres grands centres du pays, quelle serait l'étendue des destructions et quelles seraient les suites des retombées selon la direction du vent. Ces cartes, très détaillées et extrêmement compliquées, donnaient tous ces renseignements dont vous parlez et dont a parlé l'*Institute* en ce qui concerne le Canada. Avez-vous encore ces cartes?

• 1715

M. Arnell: Un des problèmes ici, monsieur Harkness, tient à ce que ces cartes d'il y a 10 ans se rapportaient essentiellement aux bombes à fission dont presque toute l'énergie produisait des retombées radioactives, si bien que leur explosion en altitude ou au sol ne faisait pas de différence.

M. Harkness: Oh, oui.

Le Dr Arnell: Cela, c'était sûr. En fait, comme vous l'avez dit vous-même, il s'agissait de bombes. Dans le cas des missiles à ogive thermonucléaire, la somme du produit de fission est fort réduite et dépend en grande partie de l'altitude de l'explosion...

M. Harkness, M. Arnell confirmera, je pense, que ces cartes montrent l'effet d'une explosion au sol, d'une explosion en altitude à une certaine distance, d'une autre explosion à plus haute altitude, et le reste. En d'autres termes, il existe beaucoup de données.

M. Arnell: Je dirais que les cibles ont changé. Il y a des cartes, mais la réponse n'ést pas toute simple. C'est tout ce que j'essayais de faire comprendre.

M. Patterson: Il est très difficile de dire que tant de gens mourraient si l'Amérique du Nord était attaquée. Je posais la question de savoir si les centres de population seraient attaqués ou non, si la population canadienne le serait ou non.

Nous avons mené une étude récemment et nous avons établi les chiffres d'une éventuelle attaque. Une attaque éventuelle en est une parmi bien d'autres. Je ne puis citer les chiffres exacts aujourd'hui parce que je ne m'attendais pas à cette attaque, mais j'aimerais remettre à chacun les conclusions de l'étude.

Le Président: Est-il convenu d'en faire l'objet d'un appendice au compte rendu de la séance?

M. Patterson: Il s'agit uniquement d'une attaque éventuelle, dans un cas particulier, selon un certain mégatonnage et sur certaines cibles.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous n'avez pas de chiffres pour tout le Canada?

M. Patterson: Oui. Il s'agit d'une attaque intéressant tout le pays et portant sur certains centres de population. . .

M. Howard (Okanagan Boundary): Quels sont ces chiffres?

M. Patterson: Comme je l'ai dit, je ne puis vous donner des chiffres exacts. J'aimerais bien vous en donner de précis, mais je ne voudrais pas avancer des données inexactes.

M. Howard (Okanagan Boundary): En ce qui concerne ce qu'a dit M. Wahn au sujet des abris dans les immeubles qui se construisent, vous n'avez pas de programme de cette nature au Canada à l'heure actuelle?

M. Patterson: Non.

M. Howard (Okanagan Boundary): Il me semble, monsieur le président, que le programme qu'on nous a exposé aujourd'hui est joliment simpliste comme dissuasion nucléaire. Si notre dissuasion nucléaire doit avoir du mordant, il nous faudra une organisation de protection civile sérieuse.

D'après les réponses qui nous sont données, nous n'avons pas une semblable dissuasion au Canada.

Le Président: Monsieur Barrett.

M. Barrett: Monsieur le président: je voudrais revenir un moment aux hôpitaux mentionnés par M. Harkness, Monsieur Patterson, vous avez dit qu'ils étaient répartis entre diverses provinces ou régions sur demande. Demanderiez-vous un hôpital pour le Viet-Nam? D'après les réponses, il y en existe un, sauf erreur.

M. Harkness: Le ministère des Affaires extérieures en a fourni un dans le cadre de l'aide extérieure?

M. Patterson: En effet.

M. Barrett: A supposer qu'il en existe 18, il y en a tant qui ne se trouvent pas au Canada parce qu'il n'y a pas d'urgence au Canada et nous en avons laissé quelques-uns sortir du pays.

A cet égard, quand nous parlons de cette réduction de la somme à dépenser par le gouvernement fédéral et, j'imagine, par les provinces, et à cause aussi du manque d'intérêt des provinces, faut-il en conclure qu'on s'intéresse moins à la protection civile ou qu'elle est tellement efficace que cette participation n'est plus nécessaire? Qu'en est-il, d'après vous?

M. Patterson: Je le répète, si on doit mener un programme, quelqu'un doit en déterminer la nature, le prix, et le reste.

• 1720

M. Barrett: Dans le cas du programme inscrit aux crédits, vous avez pensé à quelque chose après avoir pris contact avec les gens des provinces ou vous vous êtes réunis en petit groupe et avec décidé que le montant suffisait. Vous avez dit aussi, sauf erreur, qu'il fallait moins de gens dans les régions. En fait, dans la région que je connais, il y avait un responsable des mesures d'urgence et son adjoint. A sa retraite, on a laissé l'adjoint au timon et on a réduit la dépense. Pourquoi? Manque d'intérêt ou de besoin.

M. Patterson: Dans le Nord de l'Ontario. C'était le manque de ressources.

M. Barret: Non, dans le Sud.

M. Patterson: Plusieurs personnes qui exerçaient la fonction de coordinateurs ont été remplacées à leur retraite par leur adjoint ou d'autres gens. Il y a ainsi eu réduction du nombre d'effectifs affectés aux mesures d'urgence civiles. Il s'agit d'un problème budgétaire.

M. Barrett: Faute d'un besoin? Parce qu'on est tellement efficace?

M. Patterson: Non, faute d'argent à l'heure actuelle.

M. Arnell: M. Patterson fait valoir, je crois, que les mesures d'urgence doivent s'inscrire à un bas échelon dans les plans des provinces et des municipalités du fait des ressources disponibles.

M. Barrett: Je le reconnais. On a fait valoir, cependant, à mon sens, que le Canada est un vaste pays et que nous adoptons pour attitude que si une bombe tombe sur Ottawa, par exemple, Vancouver prendra les choses en main pour le Canada. Si la tombe atteint Vancouver et Ottawa, les gens de la Saskatchewan hériteront de la terre. Cela leur plairait peut-être. Est-ce là l'attitude qui règne?

M. Patterson: Monsieur le président, puis-je récapituler brièvement?

Le Président: Oui, s'il vous plaît, monsieur Patterson.

M. Patterson: Je voudrais faire le point, un moment. Il y a d'autres gens que nous dans le domaine des mesures d'urgence. Il existe 17 autres ministères qui y participent: Santé nationale et Bien-être social, Justice, Travaux publics, et le reste. La dépense totale est probablement de 14 millions environ au gouvernement fédéral. Il est difficile d'en estimer le chiffre quand on songe au nombre de gens qui y travaillent à mitemps et qui ne figurent pas au budget. Ce doit être environ 14 millions.

Cela veut dire, je le répète, que le gouvernement fédéral n'a pas diminué son action dans le domaine des communications d'urgence dans tout le Canada. Il a continué de maintenir son système d'alerte dans tout le pays, de maintenir son siège d'urgence et le siège provisoire et de maintenir un personnel de planification dans tous les ministères dont je parle.

Vous avez demandé si le programme était suffisant. Avec 5 millions, à l'heure actuelle, voici ce que nous pouvons faire: nous pouvons faire la planification et la préparation prévues par le plan au niveau fédéral, faire certaines études et mettre à jour les enquêtes sur les abris, et autres choses semblables. Nous pouvons également subventionner les provinces et les municipalités pour leur permettre de faire la même chose. Autrement dit, il y a certaines modifications et certains travaux d'entretien à faire aux divers bureaux du gouvernement, d'un bout à l'autre du pays. Mais si vous me demandez si, avec les 5 millions, nous pouvons mettre en place le programme de communication régionale par zone municipale dans tout le pays, et réaliser en même temps d'autres grands travaux et acheter de grands équipements, je vous répondrai que c'est impossible.

Je le répète, nous pouvons faire des plans et des préparatifs dans le domaine de la formation, nous pouvons faire certaines études, et le reste, mais c'est tout.

M. Barrett: Il se peut que je fasse erreur, mais j'aimerais ajouter un mot. J'ai hâte de voir les données et les chiffres que vous invoquez pour expliquer votre nouvelle conception des choses au sujet du nouveau type de bombe qui aura moins de radioactivité pour les gens, peu importe qu'elle explose dans l'atmosphère ou s'éparpille, et ainsi de suite. Sauf erreur, monsieur Patterson, vous avez dit que si j'ai un sous-sol dont les fenêtres ne sont pas trop grandes et s'il y a X pieds de béton autour de moi, mes chances sont 30 p. 100 meilleures à l'intérieur qu'à l'extérieur.

• 1725

M. Patterson: Je n'ai pas dit 30 p. 100, j'ai dit trente fois meilleures probablement. C'est une évaluation approximative. Dans certains secteurs, les chances de sécurité seraient 40 fois meilleures. Je parle du facteur de protection et, en fait, cela signifie que vous vous protégez des radiations. Or, si vous avez 40 unités de radiation à l'extérieur de votre sous-sol et que vous avez un facteur de protection de 40, il se trouve à y avoir une unité de radiation qui passe à l'intérieur du sous-sol.

M. Barrett: Merci.

Le Président: J'aimerais signaler ici au Comité que certains députés qui s'intéressaient au crédit numéro 15 ont été obligés de se rendre à d'autres réunions. Nous comptons donc terminer, si c'est possible, avant six heures, les crédits concernant l'Organisation des mesures d'urgence que nous étudions présentement et passer ensuite au crédit 15 après le souper. Autrement dit, à 8 heures ce soir.

M. Gibson: En réponse à la question de M. Guay, qui vous demandait si vous contrôliez les dépenses faites par les provinces et les municipalités, vous avez dit qu'il se faisait un certain contrôle au plan local. Cette réponse ne me satisfait pas et j'aimerais connaître la nature de votre programme de contrôle. Combien d'employés font les inspections nécessaires. S'agit-il de spécialistes de ces questions ou ont-ils d'autres tâches connexes à assumer? Font-ils une inspection de tout le pays en même temps, c'est-à-dire, est-ce qu'un groupe d'inspecteurs va dans une province pendant qu'un groupe va ailleurs, ou bien est-ce qu'un homme ou deux se chargent de faire une inspection d'un bout à l'autre du pays pendant un certain temps. Quelle est la durée de ce contrôle et quand la dernière inspection a-t-elle eu lieu?

M. Patterson: Puis-je commencer par le commencement? Chaque province, au début de chaque année, soumet un projet, comme je l'ai dit, et ce projet compte de ce que les municipalités et la province comptent réaliser. Ce projet est soumis au gouvernement fédéral qui décide qu'il peut en financer telle ou telle partie.

Les inspections sont triples. Premièrement, il y a une vérification. En d'autres termes, on vérifie si l'argent a été réellement dépensé pour la fin prévue, et tout montant, je dois le dire, est toujours prévu pour une fin bien particulière.

Deuxièmement, il y a ce que l'on pourrait appeler une inspection presque constante. Nous avons chaque année une conférence de représentants du fédéral et des provinces qui viennent des régions—ce sont des coordinateurs et nos directeurs régionaux—qui se réunissent pour examiner ce qui a été fait, ce qui devrait se faire et quelle orientation prendre, en cherchant à se faire une bonne idée de ce qui se passe et de l'orientation du mouvement.

En outre, moi et mes collaborateurs immédiats cherchons à visiter autant de provinces que possible au moins une fois par année. Nous allons même plus souvent dans certains endroits pour nous rendre personnellement compte de la situation sur place.

Enfin, et je crois que c'est le point le plus important, en 1968, lorsque le gouvernement a autorisé ce changement dans le financement, il a en même temps autorisé l'Organisation des mesures d'urgence à faire deux choses: consulter les ministères et les provinces au sujet des priorités (ils nous ont

même chargés de le faire) et deuxièmement, organiser un programme d'évaluation.

En réalité, nous avons maintenant deux groupes, l'un qui s'appelle le groupe du programme du plan et du budget, qui visitera tout le pays chaque année, à compter de cette année, avec la mission bien précise d'aller dans chaque province pour exposer quelles sont les priorités que l'administration fédérale a établies, quelle est la situation, pour demander ce que chaque province compte faire cette année, et pour ensuite tirer une conclusion globale au sujet de ce que la province compte faire au cours de l'année. Le projet sera ensuite soumis sur la foi des renseignements ainsi recueillis et c'est ainsi que l'on procède pour établir les priorités et attribuer les fonds.

Ensuite, nous aurons un groupe d'évaluation dont la responsabilité sera tout d'abord de déterminer où nous en sommes à l'heure actuelle . . .

• 1730

M. Gibson: Je regrette de vous interrompre. Est-ce du nouveau?

M. Patterson: Oui.

M. Gibson: Ce groupe d'évaluation est également un groupe nouveau?

M. Patterson: Oui, le groupe d'évaluation est nouveau lui aussi. Nous avons fait une étude à compter de janvier 1968, et cette étude a porté sur le programme, a relevé combien d'activités sont comprises dans le programme et combien devraient se réaliser pour nous rendre vraiment capables, dans tout le pays, de faire ce que doit comporter un programme de mesures civiles d'urgence. Pour revenir à ce que le gouvernement a dit, nous utilisons cela comme plan d'évaluation. Nous savons ce que nous essayons de faire et nous savons ce que nous voulons. Ces préposés au programme du plan et du budget nous diront ce qu'ils comptent faire au cours de l'année. Ensuite, nous pouvons établir à la fin de l'année, si cette prévision s'est réalisée et, s'il y a une lacune, quoi faire pour la combler.

M. Gibson: Je ne nommerai aucun endroit en particulier parce que ce sont des choses déjà connues, mais supposons que vous allez dans une certaine ville de l'Ontario et constatez que cette ville se sert des fonds reçus de la province pour l'organisation des sports. Que ferait alors le ministère? La question serait-elle soumise au ministre? Comment ce problème pourrait-il se régler?

M. Patterson: Est-ce moi-même qui constaterais que . . .

M. Gibson: Par exemple, vous faites une inspection et vous constatez qu'un montant de $30,000 a été détourné et utilisé pour le bien-être ou les sports ou, enfin, pour autre chose que la défense. Que feriez-vous?

M. Patterson: Tout d'abord, je téléphonerais à mon homologue de la province d'Ontario pour lui dire ce que j'ai constaté et lui demander d'examiner la situation. Il pourrait décider tout simplement que quelqu'un serait obligé de rembourser la somme de $30,000. En tout cas, c'est sa responsabilité. Il s'agit d'une activité municipale, ce qui ne relève pas du gouvernement fédéral. Toutefois, si la situation ne se modifie pas, si le problème ne se règle pas . . .

M. Gibson: A mon avis, c'est un véritable problème.

M. Patterson: Oui. Alors, nous aviserions l'auditeur général de ce que nous avons vu à tel ou tel endroit et lui demanderions d'examiner la situation lors de son étude des dépenses prévues pour les travaux en question.

M. Gibson: Merci beaucoup.

Le Président: Une autre question? Monsieur Allmand.

M. Allmand: Quelques brèves questions. Si quelqu'un les a demandées avant que j'arrive, monsieur le président, dites-le moi et je les retirerai. J'aimerais savoir de quel crédit du budget relève le magazine de l'OMU.

M. Patterson: C'est sous le poste "information".

M. Arnell: A la ligne de l'information, au bas de la page 240, la quatrième sous le crédit numéro 7.

M. Allmand: Oui, je vois: $68,000. J'aimerais savoir à qui vous envoyez cette publication gratuitement. Est-elle entièrement gratuite?

M. Patterson: C'est une publication gratuite.

M. Allmand: A qui l'envoyez-vous?

M. Patterson: A tous les coordonnateurs provinciaux et à tous les employés payés des provinces et des municipalités. Elle est envoyée à tous les ministères fédéraux et à tous ceux qui s'occupent de planification civile d'urgence. Il y en a d'autres, évidemment, qui ne sont pas sur la liste de paie, mais qui doivent s'occuper de planification d'urgence. C'est un peu notre moyen de les tenir au courant de ce qui se passe non seulement dans tout le Canada, mais

aussi dans toute l'Amérique du Nord et même dans le monde entier, dans le domaine des mesures civiles d'urgence.

M. Allmand: Est-elle diffusée au niveau municipal?

M. Patterson: Oui.

M. Allmand: Dans ce cas, les municipalités dont M. Guay a eu à s'occuper devraient recevoir cette publication?

M. Patterson: C'est exact.

M. Allmand: J'imagine qu'elle a été envoyée à tous les employés de la protection civile dans les municipalités ainsi qu'au niveau provincial. Quel en est le tirage?

M. Patterson: Je devrai me renseigner, monsieur le président. J'obtiendrai le chiffre du tirage.

M. Arnell: Pourrions-nous donner ce chiffre au secrétaire pour le faire inclure dans le compte rendu?

Le Président: Oui.

M. Allmand: Elle est écrite en français et en anglais et diffusée dans les régions françaises du Canada?

M. Patterson: Oui, c'est exact.

M. Allmand: Merci.

Le Président: D'autres questions? Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur Patterson, pourriez-vous nous dire où vous avez travaillé et où vous avez étudié avant d'assumer la direction de cette Organisation des mesures d'urgence du Canada?

• 1735

M. Patterson: Certainement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Et la formation que vous avez reçue dans ce domaine des mesures d'urgence?

M. Patterson: Jusqu'où voulez-vous que je remonte? Je suis diplômé de l'Université de l'Alberta. J'enseignais dans une école secondaire avant la seconde guerre mondiale et ensuite j'ai été dans les forces armées du Canada durant environ deux ans et demi. Je suis rentré au pays et j'ai travaillé au ministère des Affaires des anciens combattants comme orienteur professionnel dans le domaine de l'enseignement universitaire pour une période d'un an, après quoi je suis entré à la Commission du service civil du Canada où j'ai été directeur régional de la Commission du service civil dans la province de l'Alberta, dans les Territoires du Nord-ouest et au Yukon; j'avais mon bureau à Edmonton. Je suis revenu à Ottawa en 1952 comme agent supérieur de sélection—c'est le titre que l'on nous donnait alors—puis je suis devenu directeur adjoint de la sélection du personnel. Peu de temps après, à cause de la maladie de mon chef immédiat, je suis devenu directeur suppléant de la sélection du personnel. A cette époque, la Commission du service civil s'est modifiée et la fonction de sélection du personnel a été fusionnée avec celle de la classification et je suis devenu responsable des opérations. Je portais le titre de directeur des opérations et j'étais chargé du recrutement et de la dotation en personnel de la Fonction publique du Canada ainsi que du classement des postes. A cette époque, je fus muté à l'Organisation des mesures d'urgence du Canada, surtout parce que ma carrière à la Commission du service civil m'avait donné une vaste expérience de l'activité générale d'un ministère, vu que la Commission traite avec tous les ministères de l'État et doit voir clair dans les complexités qui les relient l'un à l'autre. A cause de cette connaissance générale de l'organisation gouvernementale, je fus envoyé à l'Organisation des mesures d'urgence. Depuis cette époque, on peut dire que, comme tous ceux qui en font partie, il faut à peu près en manger, en vivre et en dormir.

Comme vous le savez sans doute, nous avons certaines ententes avec les États-Unis—je ne devrais pas parler d'ententes—mais ensemble nous mettons au point des plans que l'on pourrait qualifier de mutuellement profitables. En d'autres termes, nous ne voulons pas un système d'alerte d'un côté de la rivière à Windsor et un autre système de notre côté. Je m'occupe aussi des problèmes de l'association du Canada à l'OTAN pour ce qui a trait à la planification des mesures civiles d'urgence. A cet égard, vous savez sans doute que le Canada est membre de cinq des huit organismes du temps de guerre de l'OTAN et je suis le représentant canadien au sein d'un comité supérieur des plans d'urgence. En somme, c'est à peu près tout.

M. Howard (Okanagan Boundary): Avez-vous reçu un entraînement à un collège militaire, par exemple, dans un domaine particulier de l'entraînement militaire, autre que . . .

M. Patterson: Non. Je ne suis pas allé au collège militaire.

M. Howard (Okanagan Boundary): Avez-vous été officier ?

M. Patterson: Oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quelle sorte de travail faisiez-vous dans les forces militaires ?

M. Patterson: J'étais officier de blindés. Comme j'avais été auparavant instituteur, chaque fois que je suivais un cours, j'aboutissait toujours dans un poste d'officier administratif ou d'officier d'instruction. C'est ainsi que je passai du cours d'officiers au domaine de l'instruction, puis de l'administration à la conduite et à l'entretien des véhicules, je suis allé outre-mer, j'y ai terminé mon entraînement et je me suis retrouvé dans la section de la sélection du personnel du troisième corps d'armée canadien.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous avez donc fait du travail administratif plutôt que technique ?

M. Patterson: Ce n'est pas tout à fait exact, car j'ai une connaissance très certaine de la science et de ses implications. En plus, j'ai étudié la biologie et la chimie à l'université et, de plus, je n'ai jamais cessé de m'intéresser à ces domaines. En somme, si l'on parle des méthodes de guerre du vingtième siècle et de leurs conséquences pour l'individu au Canada, du point de vue scientifique, je suis en mesure de vous entretenir sur à peu près tous les aspects de cette question.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci beaucoup.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, j'aimerais poser trois brèves questions à vous, monsieur Arnell ou monsieur Patterson. Avez-vous une raison particulière de croire que des régions ou des villes canadiennes sont, en fait, des cibles . . .

M. Arnell: Non. J'imagine que nous n'avons aucune raison de croire cela, sauf que nous pouvons penser que toute l'Amérique du Nord serait une cible.

Le Président: Avez-vous songé qu'il serait à propos d'exiger que toute nouvelle construction comporte des abris et, si oui, quelle décision a été prise ?

. . .

M. Patterson: Je n'ai jamais eu moi-même l'occasion de saisir le gouvernement de cette question depuis que je suis à l'Organisation des mesures d'urgence. Je peux cependant dire ce qui s'est fait au États-Unis.

M. Arnell: Si vous voulez mon avis, le président a demandé ce qui s'est fait au Canada. Sauf erreur, c'est une question qui n'a jamais fait l'objet de coordination, n'est-ce pas ?

M. Patterson: Non, sauf pour ce qui a trait aux édifices publics. Il convient cependant de souligner qu'il était entendu, au début de l'enquête sur les abris contre les retombées, que rien en serait fait avant que l'on sache très bien quelle était la situation.

Le Président: C'était ma troisième question. Sauf erreur, vous avez dit qu'une enquête était présentement en cours sur cette question des abris. Et quand sera-t-elle terminée ?

M. Patterson: Toute la collecte des données nécessaires devrait être terminée d'ici quelques mois.

Le Président: Je vois. Les députés ont-ils d'autres questions ? Nous examinons les crédits de l'Organisation des mesures d'urgence, les crédits 7, 10 et 12. S'il n'y a pas d'autres questions, nous remettrons l'adoption de ces crédits à plus tard. Nous lèverons la séance jusqu'à huit heures ce soir, dans la même salle, et nous aborderons alors les crédits 15 et 20. Je vous remercie beaucoup, messieurs.

SÉANCE DU SOIR

Le lundi 21 avril 1969

• 2006

Le Président: Messieurs, cet après-midi, nous avons terminé l'examen des crédits de l'Organisation des mesures d'urgence, les crédits 7, 10 et 12. Nous avons remis leur adoption à plus tard. Peut être pourrions-nous maintenant passer à l'examen des Services de la défense qui sont les crédits 15 et 20. Je les mettrai en délibération séparemment, mais, si vous êtes d'accord, nous pouvons les examiner tous les deux ensemble, car ils portent sur le même sujet général. En conséquence, je mets en délibération les crédits 15 et 20.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de la défense

15 Administration, fonctionnement, entretien et construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains, de matériel et de per-

fectionnements importants pour les forces armées du Canada, y compris des versements effectués aux provinces et aux municipalités au titre des contributions couvrant les travaux de construction qu'elles ont effectués $1,541,000,000

Services de la défense

20 Allocation provisoire à la province du Nouveau-Brunswick destinés à la ville d'Oromocto —$700,000

(*Traduction*)

Le Président: Monsieur Winch, vous avez, je crois, des questions à poser au sujet du crédit 15.

M. Winch: Monsieur le président, j'espère que mes collègues du Comité et vous-même avez noté que, lors des deux dernières réunions, je me suis tenu coi. C'était, monsieur, parce que j'espérais et excomptais pouvoir poser quatre questions à propos du crédit 15 et m'inspirer des remarques faites par les témoins à ce sujet.

Je voudrais tout d'abord passer à ce qui représente la plus grosse tranche du budget, je parle de la solde de nos militaires. Il est à noter qu'au cours de la présente année financière les effectifs des forces régulières doivent se chiffrer en tout à 98,238 hommes, dont la solde représente un montant de $701,589,000. Il faut ajouter à cela la quote-part du gouvernement fédéral au compte de pension de retraite et au régime de pensions du Canada, ce qui fait $195,720,764, de sorte que les dépenses globales au chapitre de la solde s'élève à $897,309,764.

Monsieur le président, bien que je croie fermement qu'il importe de bien rémunérer nos militaires, j'ai du mal à concevoir qu'il nous faille dépenser ces 897 et quelque millions de dollars, compte tenu des effectifs que nous avons, soit 98,238 hommes. Je conçois mal aussi que nos dépenses globales au titre de la défense soient de l'ordre de 900 millions de dollars. J'ai tenté, monsieur, de légitimer de telles dépenses. Les remarques que je vais faire sont d'ailleurs le fruit de mes réflexions.

Dans le Livre blanc, on indique que, sur 98,238 hommes, il y a cette année 106 gradés qui ont soit le grade de brigadier général soit un grade supérieur,

• 2010

alors que nos forces unifiées comptent moins de 100,000 hommes. Je crois, monsieur, qu'il y a lieu de réfléchir à cette situation et je pense que les membres du Comité sont en droit de savoir combien d'officiers cantonnés au quartier général à Ottawa ont le grade de brigadier général ou une grade supérieur. Puis-je donner ensuite des chiffres? Je constate aussi, selon les renseignements dont nous disposons, qu'il y a 16,297 officiers, ce qui donne un officier pour cinq hommes allant du simple soldat à l'adjudant-chef. Fait digne d'intérêt, nos forces armées comptent 58,076 sous-officiers dont le grade hiérarchique va des galons de caporal à ceux d'adjudant-chef. En résumé, on dénombre dans nos forces armées 74,373 sous-officiers et officiers pour 23,865 hommes de troupe.

Ce qui revient à dire, sur le plan de la solde, que nous avons 106 brigadiers généraux et autres gradés supérieurs, un officier pour cinq hommes de grades divers, 58,076 officiers et sous-officiers pour 23,865 soldats, alors que nos forces comptent en tout 98,238 hommes.

Je pense, monsieur, que vous comprendrez que je m'interroge à propos de ce qui est, je le maintiens, une situation qui dénote un extraordinaire déséquilibre.

M. Arnell: Tout d'abord, monsieur Winch, je voudrais commencer par le bas de l'échelle et parler des caporaux. Dans le cadre de la restructuration de l'appareil militaire et de l'élaboration de nouveaux barèmes de rémunération pour les hommes de métier, c'est l'homme de troupe formé comptant au moins quatre ou cinq ans de service qui a le grade de caporal; en fait, la nouvelle formule de nos armées a fait du simple soldat d'hier le caporal d'aujourd'hui.

M. Winch: On compte 35,215 caporaux.

M. Arnell: On se retrouve donc avec environ 60,000 hommes qui sont formés, outre ceux qui sont à la veille de l'être. Il y a un nombre restreint de caporaux qui sont ce qu'on appelle des caporaux-chefs et qui en sont, si vous voulez, à leurs premières armes dans les sections d'un peloton. Si le grade de caporal équivaut à celui d'homme de troupe instruit, les chiffres que vous avancez et qui représenteraient, selon vous, l'effectif des caporaux et, précédemment, le nombre de sous-officiers, sont loin de nous donner une idée du nombre de gradés subalternes. Il faudrait parler en fait des adjudants-chefs, des sergents et des quelques caporaux-chefs qui détiennent les postes de commande les moins importants...

M. Winch: Est-ce à dire qu'un caporal n'est plus considéré comme un sous-officier?

• 2015

M. Arnell: Non, c'est le caporal-chef qui entre dans cette catégorie et il y en a un nombre relativement restreint.

M. Gibson: Le grade de caporal de nos forces armées correspond-il à celui de soldat de première classe dans l'armée américaine.

M. Arnell: De nos jours, c'est un simple soldat instruit qui doit compter à son actif de quatre à cinq ans d'instruction et de service avant de recevoir ses galons de caporal, mais . . .

M. Winch: Je comprends cela. Voudriez-vous m'expliquer alors comment il se fait que nous ayons un officier pour cinq hommes, dont le grade peut aller jusqu'aux galons d'adjudant-chef.

M. Arnell: Il est d'autant plus difficile d'expliquer cette structuration particulière des grades, que nous avons intégré ce que nous appelons les effectifs de deuxième catégorie. Ces effectifs se composent en fait de militaires, dont 50 p. 100 ont le grade d'officiers, qui sont détachés auprès de ministères et dont la solde ne provient pas du crédit alloué. Ces militaires s'acquittent d'une grande variété de tâches dans les domaines les plus divers. A vrai dire, un officer est attaché au bureau du Conseil privé et plusieurs officiers oeuvrent aux Affaires extérieures, etc. sans compter les officiers qui sont délégués auprès du Conseil de recherches pour la défense, qui en font même partie et qui sont rétribués par le Conseil. Ces militaires ne sont pas en fait dans le service actif, mais, comme nous l'avons prouvé, ils retirent une solde. La majeure partie de ces officiers sont donc englobés dans nos effectifs.

M. Winch: Mais ils font partie des effectifs militaires des forces régulières.

M. Arnell: Mais, en fait, ils ne font pas partie de ce que nous appellerions les effectifs militaires autorisés et affectés à des tâches strictement militaires. Leur solde n'est pas déduite du crédit et, lorsqu'ils ne sont pas tenus d'accomplir des tâches hors des cadres de l'Armée, ils réintègrent leur place au sein de nos forces armées.

M. Winch: Pouvez-vous alors expliquer au Comité comment il se fait qu'on les mentionne dans le budget alors qu'ils sont gradés et qu'ils font partie des forces armées régulières?

M. Arnell: Puisque vous revenez sur ce point, monsieur Winch, je dois vous dire que je vous ai induit en erreur. Je viens de me rendre compte qu'il s'agit en fait des 207 militaires qui sont détachés et vous avez raison . . .

M. Winch: Je parlais de ceux dont les fonctions sont strictement militaires.

M. Arnell: Vous avez raison.

M. Winch: Et ils sont 16,297, soit un pour cinq hommes.

M. Arnell: Certes, monsieur. Cette hiérarchie est sur le point d'être "abolie", au sens strict du terme. Elle date de 1964, alors qu'on visait à atteindre ces proportions lorsque les effectifs s'élevaient à 110,000 hommes. La normalisation de nos forces armées a amené petit à petit des compressions, mais il faut inclure dans ces gradés les officiers qui sont à la retraite, car nos effectifs de 98,000 hommes s'appliquent aussi pour les militaires à la retraite. Veuillez voir la note de rappel qui indique: *a*) Inclus dans les chiffres indiquant la répartition selon les grades.

La différence que vous notez dans les deux colonnes pour 1969-1970, soit d'une part, le total d'années-hommes autorisées et d'autre part, l'effectif constant autorisé vous donne une idée du nombre

• 2020

de militaires dans les diverses catégories qui sont censés être à la retraite cette année.

W. Winch: Est-ce dans la deuxième colonne?

M. Arnell: Non, la seconde colonne s'applique aux effectifs en service actif.

M. Winch: C'est de là que je tire mes chiffres.

M. Arnell: Est-ce vrai? Je pensais que vous citiez les données de la première colonne.

M. Winch: Non, il s'agit de la deuxième colonne qui indique la totalité de vos effectifs en 1969-1970. Je me suis entièrement fondé sur la deuxième colonne.

M. Arnell: Je croyais que vous vous guidiez sur la première colonne, car il n'y a pas. . .

M. Winch: Non, je regrette.

M. Arnell: Très bien.

M. Winch: Je me cantonnais à la seconde colonne.

M. Arnell: Nous en sommes aux chiffres 1,7,24 et 74 qu'indique la seconde colonne.

M. Winch: C'est ça.

M. Arnell: Pour répondre à votre question à propos des chiffres que j'ai mentionnés, on compte, au quartier général: un général, quatre lieutenants généraux, dix majors généraux et trente-deux brigadiers généraux.

M. Winch: Ce qui fait?

M. Arnell: Quarante-sept.

M. Winch: Sur 106 officiers supérieurs, le quartier général en compte 47, n'est-ce pas?

M. Arnell: C'est juste.

M. Winch: Je regrette de revenir là-dessus, mais comment se fait-il qu'il y ait 106 officiers supérieurs pour des effectifs qui totalisent 98,000 hommes. Comment-expliquez-vous aussi qu'il y ait un officier pour cinq hommes; si je me trompe, veuillez me reprendre.

M. Arnell: Ce ne sont pas tous à proprement parler des militaires: un bon nombre d'entre eux sont ce que nous appellerions dans le civil des membres des professions libérales. Ainsi, l'on compte plus de 500 médecins, 233 aumôniers et 155 dentistes, pour n'en citer que quelques-uns. Il ne faut pas oublier non plus les préposés aux services d'information; leur rémunération n'est pas prévue au crédit 15, mais ils sont englobés dans les effectifs.

M. Winch: Puis-je vous demander quels sont les effectifs militaires du quartier général de la Défense nationale?

M. Arnell: Vous voulez dire en totalité?

M. Winch: C'est ça.

M. Arnell: Je pourrai vous le dire dans un instant.

M. Winch: Et combien y a-t-il de civils employés au quartier général. Notez bien, monsieur Arnell, que je m'en tiens aux effectifs militaires cités dans la deuxième colonne. Cela me rappelle l'armée mexicaine qui comptait jadis un général pour 27 soldats; nous n'en sommes pas très loin, n'est-ce pas?

M. Arnell: Bien entendu, cela s'explique en partie du fait que vous soyez enclin . . .

M. Whinch: Et du fait du grand nombre d'officiers (un cinquième de tous les effectifs) la solde globale de nos 98,000 militaires s'élève à 701 millions de dollars.

M. Harkness: Pourrais-je poser une autre question, monsieur Winch?

Le Président: Auparavant, laissons M. Arnell répondre à la question qui lui a été posée; monsieur Whinch vous cèdera peut-être la parole ensuite.

M. Winch: Oui, avec plaisir; d'ailleurs, je voudrais passer à d'autres questions.

M. Harkness: Monsieur le président, pendant qu'on vérifie ce point, je voudrais d'abord m'excuser d'être en retard; pourriez-vous me dire ensuite comment nous abordons l'étude de ce crédit de 1.5 milliard de dollars, le plus important de tous?

M. Winch: J'ai quatre questions à poser.

Le Président: Nous avons ouvert la séance avec les crédits 15 et 20, mis en délibération séparément, mais étudiés globalement sous la rubrique des services de défense dans le Livre bleu. Il s'agit du crédit 10 selon la nouvelle formule. M. Winch a entamé les discussions en s'informant au sujet du barème des soldes.

M. Harkness: Je parlais du crédit 15 qui totalise plus de 1.5 milliard de dollars. Je voudrais simplement être mis au courant de la façon dont on procède à cette étude.

Le Président: Je crois que M. Winch avait déjà préparé des questions dans cette éventualité et, comme il a déjà posé des questions, je laisserai la parole à tour de rôle à ceux qui en exprimeront le désir.

• 2025

M. Harkness: Autrement dit, nous allons passer du personnel à l'équipement, et ainsi de suite.

M. Winch: Monsieur le président, j'espérais pouvoir poser mes quatre questions, quitte à laisser mes pairs poser d'autres questions, car je n'ai pas pris la parole lors des deux dernières réunions.

M. Harkness: La séance était déjà ouverte lorsque je suis arrivé, mais je veux uniquement savoir comment nous procéderons à l'examen de ce crédit des plus importants.

Le Président: Il y a peut-être une meilleure façon de procéder. Si le Comité n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrons examiner séparément du personnel à l'équipement. J'ai mis les deux crédits en délibération, me proposant de vous laisser poser des questions à loisir. Or, si vous jugez préférable de procéder autrement, il vaudrait mieux . . .

M. Harkness: A mon avis, il faudrait commencer

par le personnel, puis passer ensuite à l'équipement, ou vice versa: c'est comme vous voudrez.

Le Président: Étant donné que les premières questions portaient sur le personnel, pourquoi n'épuiserions-nous pas le sujet avant de passer à la question de l'équipement?

M. Winch: Ma première question avait trait au personnel, mais les trois autres concernent l'équipement et l'entretien; le pourrai donc prendre la parole tantôt.

Le Président: Certes, quand nous en aurons fini avec le personnel. Autrement dit, toute autre question doit être axée sur le personnel.

M. Winch: De sorte que mes autres questions doivent se rattacher à l'équipement et à l'entretien.

M. Harkness: Je voudrais qu'il soit bien clair, monsieur Whinch, que je n'essaie pas de vous mettre les bâtons dans les roues. Je veux simplement établir comment nous pourrions étudier ce crédit le plus judicieusement qui soit; compte tenu de son importance incontestable, il nous faut adopter une méthode quelconque, je pense.

Le Président: Il serait bon, à mon avis, d'épuiser la question du personnel d'abord avant de passer à l'examen de l'équipement. En convenez-vous tous? Bon. Monsieur Arnell.

M. Arnell: Pour répondre à votre question de tout à l'heure, monsieur Winch, le quartier général des forces canadiennes compte environ 3,100 militaires, dont 1,800 officiers.

M. Winch: Vous dites 1,800 officiers?

M. Arnell: Outre 3,400 civils environ. Fait à signaler, d'ailleurs je vous ai mis au courant en novembre dernier, le commandement du matériel, jadis autonome, a été intégré au quartier général l'année dernière, afin de desservir tous les éléments des forces armées et, si je . . .

M. Winch: On compte donc 1,800 officiers au quartier général?

M. Arnell: Il faut y inclure les effectifs de l'ancien commandement du matériel, dont le quartier général se trouvait à Rockcliffe.

M. Winch: De ce nombre d'officiers, combien relèvent du commandement du matériel?

M. Arnell: Je ne pense pas qu'on puisse vous donner ce renseignement au pied levé, car le commandement est totalement intégré.

M. Harkness: Combien d'officiers ce commandement comptait-il l'année dernière?

M. Arnell: Environ 400, me dit-on?

M. Winch: Il reste donc 1,400 officiers sur un total de 3,100 militaires affectés au quartier général, outre les 3,400 civils.

M. Arnell: Le commandement du matériel compte aussi un bon nombre de civils, bien entendu.

M. Winch: Lorsque vous avez parlé de 400, il ne s'agissait pas uniquement des officiers?

M. Arnell: Oui, ceux qui appartenaient au commandement du matériel et qui sont allés grossir les rangs des officiers du quartier général.

M. Winch: Autrement dit, je tiens à m'y retrouver dans tout cela, le quartier général compte, entre militaires et civils, un effectif de 6,500, n'est-ce pas?

M. Arnell: C'est exact.

M. Winch: Donc, sur 98,000 militaires qui constituent nos forces armées, 3,100 d'entre eux se trouvent cantonnés au quartier général?

M. Arnell: Oui. Ces militaires s'acquittent en fait des principales tâches d'ordre logistique au sein de l'appareil militaire. L'ancien commandement du matériel, logé à Rockcliffe, veillait aux stocks, entre autres choses, et il fait maintenant partie intégrante des services du quartier général.

M. Winch: Sur les 1,800 officiers qui se trouvent au quartier général, 47 ont pour le moins le grade de brigadier général, n'est-ce pas?

M. Arnell: En effet.

Le Président: Messieurs Gibson et Guay, vous pouvez poser d'autres questions.

M. Gibson: N'est-il pas vrai qu'en temps de paix, il faut maintenir un nombre important d'officiers et de sous-officiers, afin de pouvoir élargir les cadres, en cas de conflit? N'est-ce pas

• 2030

pour cette raison surtout qu'il y a plus d'officiers supérieurs et de sous-officiers que . . . ?

M. Arnell: Pour ce qui est de la structure des cadres au quartier général, qui est en fait celle qui prévalait lors de l'unification des forces armées, lesquelles comptaient alors plus de 110,000 hommes, ce n'est que l'année dernière, je pense, que l'on

s'est rendu compte que la diminution des effectifs du ministère se poursuivrait de façon continue, de sorte que des mesures sont prises dès maintenant pour réduire le nombre des officiers. Il y a environ un an, on a entrepris de réduire le nombre d'officiers d'après un plan systématique, réduction selon laquelle les chances d'avancement seraient laissées aux soins des officiers eux-mêmes mais qui, de fait, comporterait qu'un seul poste vacant sur deux serait comblé. Il est résulté de cette ligne de conduite une réduction d'environ 1,200 officiers au cours des douze derniers mois.

M. Harkness: Voulez-vous dire que ces personnes ont quitté le service?

M. Arnell: Étant donné que les personnes se sont retirées pour divers motifs soit volontaires, soit obligatoires, la ligne de conduite a été qu'un seul poste vacant sur deux, jusqu'au grade de colonel, a, de fait, été comblé. Les quatre grades supérieurs se rattachent aux observations de M. Gibson, c'est-à-dire qu'ils constituent en grande partie l'effectif du quartier général, tous les postes de commandement en campagne et un grand nombre d'officiers qui ont servi au quartier général de l'OTAN et de NORAD et ainsi de suite. Ces grades supérieurs, de fait, n'ont à peu près pas été modifiés au cours des quatre dernières années.

Le Président: Vous avez une autre question à poser, monsieur Guay? Elle a trait à la forte proportion d'officiers, n'est-ce pas?

M. Guay: Oui. Ma question ressemble un peu à celle de M. Gibson. N'est-il pas vrai que vous avez probablement certaines initiatives qui permettent à un officier de subir certains examens et de se qualifier en vue d'un avancement à un grade plus élevé? Comme M. Gibson l'a aussi mentionné, n'est-il pas possible, étant donné qu'il s'agit d'une armée de temps de paix, que vous gardiez à votre disposition le personnel le plus qualifié? Si un état d'urgence survient, vous aurez sous la main des hommes d'expérience de même que des officiers pour vous acquitter de vos obligations. Est-ce là la situation?

M. Arnell: Oui, jusqu'à un certain point. Je pourrais vous donner un exemple de circonstances qui engendrent la nécessité d'avoir un grand nombre d'officiers au quartier général des forces Canadiennes (QGFC). Au sein de la Direction des services techniques se trouvent tous les spécialistes du génie qui, de fait, sont responsables du programme d'équipement. De la façon dont ils ont été conçus, ces programmes, en substance, se sont poursuivis durant une période pendant la-

• 2035

quelle il y avait eu ailleurs réduction des effectifs; le besoin d'officiers techniques dans certains domaines, au cours des deux ou trois dernières année, a donc augmenté plutôt que diminué, même si l'effectif a eu tendance à demeurer à un niveau constant. En faveur de ces quelque 1,400 officiers qui font partie du QGFC, je dois faire remarquer que j'ai identifié ce qui avait été la structure du quartier général du Commandement du matériel qui comprenait beaucoup de spécialistes du côté technique et du côté logistique; toutefois, la direction la plus considérable de notre quartier général, avant qu'y soit rattaché le Commandement du matériel, était, de fait, la Direction des services techniques. Dans l'ensemble, elle reflète maintenant à la fois le rôle de l'ancien Commandement du matériel, tout le personnel des services techniques relatifs à l'équipement, de même qu'une grande partie des recherches et du développement. L'effectif des services techniques au quartier général est de près de 1,000 dont environ 860 officiers. Le chiffre de 1,400 comprendrait le Commandement du matériel; la moitié, environ, des officiers mentionnés qui font partie du QGFC, sont, de fait, des experts techniques ou en logistiques d'une sorte ou d'une autre. Si l'on y ajoute . . . tous les médecins font-ils partie du QGFC?

Un Témoin: Non.

M. Arnell: Non. J'allais dire: "Si l'on y ajoute un grand nombre de spécialistes". De fait, nous avons aussi dans ce groupe les membres du personnel du juge-avocat général, qui sont, en général, des officiers supérieurs et des experts en droit. Tous nos experts en droit portent l'uniforme. Le personnel du quartier général du chirurgien général est aussi compris; il est major général. Puis viennent ensuite le quartier général des dentistes et les aumôniers; les aumôniers ont un major général et les dentisties, un brigadier général. Un grand nombre de ces cadres supérieurs sont confiés à des professionnels, au sens qu'a ce mot dans la vie civile. On vient de me rappeler un autre groupe que je voulais mentionner plus haut. Les attachés militaires qui sont disséminés à travers le monde font partie du personnel du quartier général eux aussi.

M. Guay (Saint-Boniface): Quel est le pourcentage d'officiers par rapport aux soldats à Chypre et en Allemagne? En Allemagne, je crois que vous avez près de 36,000 hommes: quel y est le pourcentage d'officiers?

M. Arnell: Dans les deux armées qui se trouvent en Allemagne, les pourcentages sont très différents. L'une des grandes différences entre les groupes opérationnels, c'est que le gros de nos équipages aériens

est formé d'officiers, les pilotes, il va sans dire. Cela nous donne environ 4,000 officiers qui, de fait, sont des équipages aériens. D'autre part, dans une armée ou dans un bataillon, vous savez que la proportion est . . .

M. Winch: La raison en est peut-être qu'en campagne, il y a une grande différence dans la proportion d'officiers par rapport aux soldats. Au quartier général, il y a un officier pour moins de deux autres grades.

M. Arnell: J'ai vérifié rapidement et, dans l'armée de l'air, la proportion est d'un officier pour six autres grades; dans la brigade, cette proportion est d'un officier pour onze autres grades, environ.

• 2040

M. Winch: Alors qu'au quartier général, il y a 18 officiers pour 31 autres grades.

M. Arnell: Naturellement, le fait est que le QGFC n'est pas un endroit où l'on est porté à avoir d'autres grades. Dans l'armée de l'air, il y a, bien comptés, cinq civils en tout sur un effectif de 4,000 personnes. D'autre part, au QGFC, comme je l'ai mentionné plus haut, il y a 3,400 civils. De fait, une très grande partie du personnel de soutien, les commis qui s'occupent des classeurs, les sténographes et ainsi de suite, ont tendance à être des civils. Naturellement, il y a un nombre restreint de sous-officiers supérieurs au quartier général, mais, en général, en proportion, il n'y a pas beaucoup d'autres grades par comparaison avec un commandement en campagne.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, nous avez-vous laissé entendre à moi ou à nous tous qu'il serait question plus tard de l'autre secteur du personnel civil?

Le Président: En ce moment, nous en sommes encore aux questions supplémentaires qui ont trait aux officiers, monsieur Guay. Nous nous occupons des questions plus générales ayant trait au personnel et j'inscris donc votre nom afin que vous puissiez par la suite poser des questions relatives au personnel civil. Monsieur Howard, votre question portait-elle sur le grand nombre d'officiers?

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui.

Le Président: Allez-y, monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, lorsque nous avons examiné la situation de l'OTAN, nous avons aussi examiné le fait que nous avons une armée permanente qui est une armée professionnelle, et nous l'avons comparée avec nos armées d'avant la Seconde guerre mondiale alors que nos effectifs étaient peu nombreux, dont plusieurs étaient des officiers; nous pensions alors qu'en cas d'hostilités, ces cadres bien formés pourraient se développer rapidement et former d'autres personnes en vue d'une armée composée de civils. Nos études de l'OTAN nous ont toutefois appris que cette attitude plus pratique et, parce que les événements militaires seront ce que l'on prévoit, il n'y aura pas assez de temps pour entraîner une armée. Il nous faudrait compter sur les forces militaires déjà disponibles au moment du déclenchement des hostilités, et c'est là la raison d'être d'une armée professionnelle très dispendieuse mais aussi très bien entraînée.

Vous nous avez dit, ce soir, que nos forces armées comptent beaucoup d'officiers parce que nous avons besoin de cadres bien formés pour qu'en cas d'hostilités, nous puissions entraîner beaucoup d'autres personnes en vue de la formation d'une armée de civils.

L'une de ces versions est fausse. Vous ne pouvez pas avoir raison dans les deux cas. La version de l'OTAN est-elle fausse ou bien si c'est celle que nous avons entendue ici, ce soir, qui est fausse?

M. Arnell: Je pense qu'en réalité, ce qui a été dit auparavant peut avoir créé une impression un peu fausse. Ce à quoi je faisais allusion, en réponse, je crois, à une question de M. Gibson, il y a déjà un bon moment, c'est que jusqu'à tout récemment, le nombre de nos officiers avait été maintenu à ce qui était considéré comme le véritable besoin d'officiers au moment où les effectifs totaux s'élevaient à 110,000 hommes, à une époque où les budgets étaient serrés et où il était nécessaire de maintenir la main-d'œuvre à un niveau pas trop élevé, on continua à estimer que nous ne devrions pas modifier de façon essentielle la structure de nos forces et que, dans certains domaines tels que les écoles de formation et ainsi de suite, certains postes demeureraient vacants, pour ainsi dire. De fait, comme élément de cette restriction, il y a eu une diminution du nombre des recrues à l'instruction, l'an dernier, mais leur nombre a de nouveau augmenté. Il y a un certain degré d'expansion qui est inhérent au fait que nous avons des réserves, question qui, je crois, a déjà été traitée et, à l'heure actuelle, il y a environ 28,000 hommes dans les forces de réserve. Ces forces de

• 2045

réserve, de fait, sont disponibles et pourraient engendrer une force régulière en cas d'urgence; ce chiffre peut donc être étendu, mais pas au sens où on l'entendait avant la guerre, c'est-à-dire une très petite force régulière de l'ordre de 5,000 ou 6,000

hommes qui serait appuyée par une très, très large organisation de réserve. Ce à quoi je faisais allusion, c'était au fait que nous avions alors une structure des forces qui reposait sur une proportion d'environ un officier pour sept hommes . .

M. Winch: Et elle est maintenant d'un pour cinquante.

M. Arnell: . . . qui est près maintenant d'un pour cinquante. Toutefois, comme je l'ai fait remarquer, nous sommes en train de réduire le nombre d'officiers pour le rendre plus conforme aux proportions antérieures. Le fait est qu'avec l'équipement moderne et surtout quand il s'agit de confier de l'équipement à des hommes plutôt que d'équiper des hommes, il y a tendance à exiger une plus forte proportion d'officiers, et l'on constate qu'un bataillon d'infanterie, au sens ancien du mot, comme je l'ai dit plus haut, qu'une division de l'air, qui est une force opérationnelle directe, exige une proportion d'officiers d'environ 1 à 6. D'autre part, dans la brigade, la proportion est d'environ 1 à 11, mais même dans ce cas-là, je crois que vous trouverez cette proportion élevée si on la compare à ce qui avait coutume d'être la proportion d'une armée de terre.

M. Winch: Quand j'étais dans l'armée, la proportion était d'un pour trente-trois. J'étais le seul officier dans le peloton.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quelle est la proportion approximative d'officiers par rapport aux autres grades dans la force de réserve dont vous avez parlé ? La force de réserve ne compte-t-elle pas des officiers en très grande partie ?

M. Arnell: Non, une très grande partie de la force de réserve, même si je n'ai pas les chiffres ici, a tendance à être composée d'unités de l'armée de terre.

M. Howard: (Okanagan Boundary): Parlez-vous de la milice ou bien si vous parlez de . . .

M. Arnell: Oui, il s'agit de la milice.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ils ont déjà toute une série d'officiers dans la milice, n'est-ce pas ?

M. Arnell: Oui, mais ils ne sont organisés qu'au niveau du batallon de sorte qu'ils deviendraient une partie d'une formation plus vaste si . . .

M. Howard (Okanagan Boundary): Il vous faudrait donc des officiers en nombre plus considérable pour les mettre . . .

M. Arnell: De fait, il s'agirait d'étoffer ces unités . . .

M. Howard (Okanagan Boundary): Il faudrait de nombreux brigadiers-généraux, n'est-ce pas ?

M. Harkness: En réalité, je crois qu'on trouvera que la proportion d'officiers par rapport aux sous-officiers dans la milice est très, très élevée. Elle est plus élevée que dans les forces régulières.

Le Président: Je suis porté à le croire, selon ma propre expérience.

M. Arnell: Je n'ai pas vérifié les chiffres, et je dois avouer que . . .

M. Harkness: Je pense que c'est le contraire de ce que vous avez dit.

M. Arnell: Une rectification s'impose, monsieur Harkness. Je ne crois pas avoir vérifié les chiffres et j'avais tort sur cette question-ci. Il y a 3,600 officiers pour les 28,000 membres de l'armée de réserve, de sorte que la proportion est vraiment la même que partout ailleurs.

M. Howard (Okanagan Boundary): Dans l'ensemble, le nombre d'officiers est donc très considérable dans tous les services. Comment ces chiffres se comparent-ils à ceux des États-Unis ou du Royaume-Uni, par exemple ?

M. Arnell: J'ai essayé de faire cette comparaison en plusieurs occasions, mais il n'existe pas de point commun. D'après les derniers chiffres que j'ai consultés, les Britanniques ont tendance à avoir une proportion plus forte que la nôtre pour les officiers surtout dans les grades les plus élevés. Ils ont tendance à accorder des grades plus élevés sous prétexte qu'il ne coûte pas beaucoup plus cher d'avoir un général à trois étoiles qu'à deux étoiles. A l'autre extrême, et on nous le fait souvent remarquer, il y a les Marines des États-Unis, où les officiers sont très rares, mais la raison en est . . .

• 2050

M. Winch: Ce sont les sergents qui commandent chez les Marines.

M. Arnell: . . . la raison en est qu'ils tirent le gros de leur soutien logistique, qui est un domaine ou il y a beaucoup de simples soldats, du point de vue technique et logistique, de la marine américaine et dans certains domaines, ils comptent uniquement sur la marine américaine pour ce soutien. C'est pourquoi le corps des Marines des États-Unis tend à ne faire voir qu'une partie du nombre de ses officiers qui, de fait, lui sont nécessaires.

M. Howard (Okanagan Boundary): Comment cette proportion se compare-t-elle à celle de l'ensemble des forces américaines ?

M. Arnell: Notre proportion serait plus élevée, mais l'une des raisons en est que, depuis quelques années, ils sont pris dans une guerre qui leur fait envoyer sur le champ de bataille beaucoup de soldats qui ne sont enrôlés que depuis un an ou depuis la période obligatoire: la plupart d'entre eux ne reçoivent jamais aucun grade. Il y a de nombreuses et vastes relèves des troupes combattantes et, dans ces cas-là, il y a tendance à ce que les simples soldats et les caporaux soient beaucoup plus nombreux qu'en temps de paix, comme nous le sommes, de fait, à l'heure actuelle.

M. Howard (Okanagan Boundary): Etes-vous d'avis que les forces canadiennes comptent de très nombreux officiers et qu'étant donné que nous dépensons 701.5 millions de dollars pour la solde des militaires, une réduction du nombre d'officiers aurait pour effet, en théorie du moins, de nous faire épargner des sommes considérables sous la rubrique des dépenses militaires ?

M. Arnell: Comme je viens de le dire, nous sommes en train de réduire la proportion à l'heure actuelle, mais l'un des problèmes qui s'y rattachent c'est qu'un grand nombre d'officiers sont des spécialistes: médecins, aumôniers, et ainsi de suite. De fait, ils sont plus de 1,000 dans le groupe de médecins, aumôniers et dentistes, et l'on pourrait soutenir qu'à moins de diminuer l'ensemble des forces, il serait impossible de diminuer ce nombre, car quel que soit le grade, on a toujours besoin du médecin.

M. Winch: Si on enlève ce millier, il en reste encore 15,297. Vous avez dit un millier.

M. Arnell: C'est vrai. Naturellement, ce chiffre comprend aussi les 1,900 cadets-officiers qui se trouvent dans les collèges militaires et les universités.

M. Winch: Ils ne seront pas sergents, mais plutôt officiers.

M. Arnell: Mais ils remplaceront des gens qui auront pris leur retraite au moment où ils seront prêts à faire partie de l'armée. Il faudrait retirer de cette échelle des grades les cadets-officiers.

M. Winch: Vous êtes toujours en faveur de la proportion d'un à cinq pour les officiers.

M. Arnell: Je ne suis pas en faveur, car, comme je l'ai dit, nous sommes en train de revenir à la proportion qui est censée être celle d'une force hautement équipée, c'est-à-dire à une proportion d'environ un à six ou un à sept.

M. Winch: Un à six ou un à sept pour le temps de paix, mais, en temps de guerre, la proportion est d'un à onze. Je parle maintenant des brigades armées, et non pas de l'aviation.

M. Arnell: La brigade serait. . .

M. Winch: La proportion serait d'un à onze.

M. Arnell: Oui, mais si l'on tient compte de la marine, je pense qu'on arrivera à environ un à huit.

W. Winch: C'est un poste où l'on pourrait économiser.

Le Président: Monsieur Winch, je me demande si nous pourrions laisser M. Howard poursuivre sa question supplémentaire.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous dites que le nombre d'officiers a été réduit de 1,200 l'année dernière et que l'efficacité de la force ne s'en est pas ressentie ?

M. Arnell: On pourrait discuter bien longuement pour savoir si oui ou non l'efficacité de la force en a souffert. Plusieurs unités militaires sont organisées en vue d'être aptes à continuer à fonctionner en cas d'urgence, et cela durant un certain temps, et lorsque nous sommes à court de certaines personnes dans l'effectif, cela ne nuit pas nécessairement à l'efficacité, mais ce que cela affecte, c'est peut-être l'endurance s'il faut continuer à fonctionner. Par exemple, l'un des domaines souvent discutés à ce propos, et je ne le donne que comme exemple, c'est que s'il faut mettre un escadron d'aviation à l'oeuvre 24 heures par jour, à tous les jours, la question se pose de savoir combien de temps les avions pourront continuer à voler, et l'on peut se demander si c'est l'équipage de l'avion ou l'équipage de terre qui faiblira le premier. Autrement dit, le problème qui se pose est de savoir s'il faut réduire les envolées parce que les pilotes sont trop fatigués pour faire sortir les avions ou bien si c'est l'équipage de terre qui ne pourra entretenir les avions pour leur permettre de voler. Si l'on est à court de certains métiers, il est possible qu'il n'y ait aucune efficacité

dans l'unité et il peut être aussi difficile de recruter ces métiers. D'autre part, il est possible parfois de fonctionner avec seulement 80 p. 100 des effectifs et d'obtenir beaucoup d'efficacité pour quelque opération prévisible que ce soit.

C'est là le genre de situation auquel nous pouvons avoir à faire face durant un certain temps.

Voilà une raison pour laquelle la brigade et la division aérienne ont toujours cherché à disposer dans la plus grande mesure possible de l'effectif approuvé de tous les hommes de métier dont elles ont besoin. Quand des militaires n'ont pas les qualités voulues, on les renvoie aux centres de formation au lieu de les garder dans une unité opérationnelle qui, lorsqu'elle est en opération, doit être efficace.

M. Howard (Okanagan Boundary): Avez-vous des plans à proposer pour un autre groupe de 1,200 hommes. En avez-vous besoin cette année?

M. Arnell: Je ne suis pas sûr du nombre exact, mais on envisage une diminution du nombre d'officiers qui se poursuivra tout au cours de l'année. En effet, il y a un objectif fixé pour mars 1970 et qu'on s'efforcera d'atteindre. Il ne me vient pas à l'idée présentement de ce qu'il peut être.

M. Howard (Okanagan Boundary): Pouvez-vous nous dire le nombre d'officiers que la réduction est censée comprendre?

M. Arnell: Je crois que nous pouvons faire une brève déclaration à ce sujet.

Le Président: Et ce chiffre marquera la réduction de l'effectif des officiers en mars 1970.

M. Arnell: Oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): C'est tout, Je vous remercie.

Le Président: Monsieur Legault.

M. Legault: Monsieur Arnell, nous avions parlé au cours des années passées du cas de plusieurs officiers qui allaient prendre leur retraite. Ces 1,200 militaires dont vous parlez sont-ils parmi ceux qui ont atteint l'âge de la retraite?

M. Arnell: Cette réduction dont j'ai parlé et qui avait été effectuée au cours de l'an dernier, ou à peu près, comprenait des officiers qui ont quitté le service de leur gré ou parce qu'ils avaient atteint l'âge de la retraite. Il n'y a pas eu de réduction d'effectifs l'année dernière.

M. Legault: Et le nombre prévu est de 1,200 hommes.

M. Arnell: Non. Ce chiffre représente la réduction qui a été effectuée durant ces derniers temps. Il me faudrait vérifier pour m'assurer de la situation à l'heure présente.

M. Legault: Il s'agit d'une estimation.

M. Arnell: Oui. Je crois que je pourrais ajouter un bref paragraphe que le secrétaire pourrait inclure dans son compte rendu et qui répondrait à la question de M. Howard et à la vôtre.

M. Legault: Merci beaucoup, monsieur.

Le Président: MM. Ryan et Harkness ont des questions supplémentaires à poser.

M. Ryan: En ce qui a trait à nos missions militaires à l'étranger, est-ce qu'il entre dans la pratique de nommer un officier à un grade plus élevé dans des situations spéciales, comme en Indochine, pour que, provisoirement au moins, il ait un statut plus imposant durant cette période et existe-t-il une entente avec cet officier pour que, lorsqu'il ne sera plus en poste auprès de la mission militaire, de brigadier qu'il était, il reprendra son grade de colonel?

M. Arnell: Ce n'est pas notre manière d'agir, mais il est arrivé des situations où la chose s'est faite. En règle générale, nous choisissons pour nos missions militaires à l'étranger les officiers qui détiennent le grade approprié ou des officiers qui doivent être promus ou qui le sont pour le poste. Ce ne serait que dans des cas exceptionnels qu'un officier serait promu à un grade intérimaire pour occuper un tel poste.

• 2100

Je crois qu'il n'y a qu'un ou deux cas de la sorte. Le seul dont je suis sûr est celui du major général Milroy. Quand il fut envoyé dans la région du Nigeria, il y est allé à titre de major général intérimaire, parce qu'il était commandant du Collège d'état major des forces armées avec le grade de brigadier. Bien qu'il fut promu a un grade intérimaire pous la circonstance, à son retour, un major général avait alors pris sa retraite et il devait recevoir la promotion. Il fut donc confirmé dans son grade.

M. Winch: Pourquoi avez-vous envoyé un colonel pour le remplacer?

M. Arnell: Au Nigeria? Je crois qu'il s'agissait réellement d'un changement dans la situation concernant l'équipe d'observateurs.

Le Président: Nous nous éloignons de la question supplémentaire.

M. Ryan: Monsieur le président, je me demande si un brigadier intérimaire touche la même solde qu'un brigadier, ou qu'il s'agisse d'un autre grade, peu importe?

M. Arnell: Nous leur versons la solde quand ils obtiennent le grade.

M. Ryan: Merci.

M. Harkness: Monsieur Arnell, les chiffres donnés sont d'ordre théorique, pourrait-on dire, ou encore des chiffres sur papier. Autrement dit, vous avez le total des années-hommes autorisées et cela vaut pour les employés permanents, ce qui équivaut globalement à environ 98,200 militaires, mais j'ai devant moi une déclaration dont vous vous rappelez sans doute et qui a été faite il y a environ cinq ou six semaines, et où il est dit que l'effectif actuel, sans tenir compte des militaires en congé de retraite, se situe aux environs de 95,000 à 96,000, plutôt que 98,000.

Pouvez-vous nous dire le nombre d'officiers et sous-officiers actuellement dans le service au lieu de nous faire part de ces chiffres sur papier que nous avons devant nous?

M. Arnell: Je crois pouvoir vous communiquer ces chiffres. J'aimerais cependant expliquer, en ce qui a trait à ces deux colonnes, ceux qui sont en effet les mêmes . . . .

M. Harkness: Nous avons là le total des années-hommes autorisées.

M. Arnell: La situation s'explique par le fait que durant 1968-1969, compte tenu du chiffre élevé de militaires qu'il y avait au début de l'année et du fait qu'il y avait tout juste les fonds pour 100,000 années-hommes militaires durant l'année, il avait été nécessaire de diminuer assez grandement le nombre de militaire. Le recrutement avait donc été ralenti pendant une assez bonne partie de l'année et le nombre de recrues, au cours de l'année a été

• 2105

inférieur de 3,000 à ce que nous aurions espéré pour maintenir l'effectif constant durant cette période.

Quand on a voulu imaginer ce que pourrait être l'effectif, on a indiqué qu'il serait inférieur à 98,000, soit l'objectif visé pour le 31 mars 1969. Si vous ajoutez aux chiffres que vous avez cités celui des militaires en congé de retraite, je crois que cet effectif serait de 97,000 militaires ou quelque chose près. Nous avons en effet atteint un peu moins de 98,000 militaires et les affectations nécessaires ont été prévues, soit l'argent voulu pour acquitter les déboursés de 98,000 militaires, sans compter les officiers délégués. Si vous ajoutez ces derniers, pour qui quelqu'autre organisme doit faire les frais, vous arrivez au total.

M. Harkness: Je veux souligner que pour en arriver à la proportion des officiers par rapport à l'effectif des sous-officiers, nous avons besoin de connaître les chiffres réels, non pas les chiffres autorisés, car il peut exister entre les deux de grandes différences.

M. Arnell: Nous disposons des derniers relevés et nous pouvons certes vérifier avec vous.

M. Winch: Monsieur le président, si ce sont là toutes les questions qu'on a à poser concernant le personnel . . . .

Le Président: Non, il y en a d'autres. Monsieur Harkness, avez-vous terminé?

M. Harkness: Non. J'ai certaines questions à poser concernant le personnel. Comme je l'ai mentionné, je crois que nous parlons dans le vide. Nous parlons d'effectifs autorisés, tandis que, à mon sens, nous devrions discuter d'effectifs réels.

Le Président: Ma liste renferme un bon nombre de noms. Monsieur Cafik, votre question porte-t-elle sur le personnel ou sur l'équipement?

M. Cafik: J'ai des questions à poser sur nombre de sujets, mais j'aurais d'autres questions concernant le personnel.

Le Président: Avez-vous une autre question à poser touchant le personnel, Monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui,

Le Président: Peut-être que nous pourrions laisser la parole à M. Harkness, puis ce sera votre tour, monsieur Cafik.

M. Harkness: En ce qui a trait aux deux premiers groupes, soit celui des généraux et des lieutenants-généraux, puis-je dire que depuis quelque vingt années et, avec environ 25 p. 100 plus de militaires dans les forces armées que nous n'en avons à l'heure actuelle, nous nous en sommes tirés avec un général ou l'équivalent et trois lieutenants-généraux. Pourquoi faut-il que nous ayons le double de ce nombre alors que nous comptons 25 p. 100 moins de militaires dans nos forces armées?

M. Arnell: Je crois qu'il nous faut remonter loin en arrière pour nous retrouver avec le petit nombre de lieutenant-généraux que vous indiquez.

M. Harkness: Précisément cinq années en arrière.

M. Arnell: Nous avions alors un lieutenant-général au NORAD et un lieutenant-général à SHAPE en plus des trois stationnés au quartier général. Je crois qu'il y en avait un autre affecté à un autre poste. Nous avions toujours une couple de lieutenant-généraux supplémentaires affectés à des postes internationaux, en plus des trois à l'état major.

En ce qui a trait au grade actuel de lieutenant-général prévu pour le quartier général des forces canadiennes, au moment de leur mise en place, nous comptions quatre directions, chacune ayant à sa tête un lieutenant-général. Je crois en effet qu'il y en avait quatre au début.

M. Winch: Maintenant vous en avez sept.

M. Arnell: Nous avions encore à cette période un lieutenant-général à Paris et un autre au NORAD. Celui que nous avions à SHAPE a depuis été rappelé. Nous avons encore un commandant adjoint au NORAD. C'est ainsi que les sept officiers mentionnés comprennent en effet les quatre au quartier général, le commandant de la force mobile, le commandant naval et le chef adjoint d'état major au NORAD.

M. Harkness: En effet, vous êtes autorisés à en avoir neuf et les deux supplémentaires dont vous parlez sont ceux que vous venez de mentionner, affectés à des postes internationaux, de sorte que l'effectif général du Canada à l'heure actuelle—y compris les grades de lieutenant-général et plus

• 2110

élevés—a été doublé, bien que les forces aient été réduites de 25 p. 100. Cette chose-là, d'après moi, ne fait aucun sens et n'en a jamais eu.

M. Arnell: Je crois que les neuf qui figurent dans le total des années-hommes autorisées en 1968-1969 comprenaient au moins un lieutenant-général en congé de retraite. Il me faudrait vérifier la chose pour être certain de mon avancé. Cette liste comprend la structure des grades et les officiers en congé de fin de service.

M. Harkness: Permettez-moi de revenir à ma question initiale. Compte tenu de la diminution de 25 p. 100 de l'effectif des forces armées, comment expliquer cette hausse dans le nombre de lieutenants-généraux.

M. Arnell: Ce n'est pas ainsi que j'exprimerais cette pensée.

M. Harkness: Je sais bien, mais il s'agit là d'un fait brutal.

M. Arnell: La raison pour laquelle je dis que je m'exprimerais différemment est que la structure des grades de lieutenants-généraux n'a pas en effet été élargie dans la mesure où l'effectif était réduit. Le nombre de lieutenant-généraux a en effet été établi en 1964, et le cadre des officiers supérieurs est demeuré fondamentalement le même.

M. Harkness: Le fait qu'il a été établi en 1964 ne lui confère pas un caractère d'immuabilité.

M. Arnell: Non, monsieur, je suis d'accord avec vous.

M. Harkness: Ce fut une erreur, à mon sens, d'en hausser le nombre en 1964, et je crois que c'est empirer les choses que de le hausser encore maintenant.

M. Arnell: Quand je dis que j'aurais exprimé la chose d'une autre façon, c'est que, au lieu de mentionner une hausse, j'aurais indiqué une continuité des choses, je crois.

M. Harkness: Le nombre en a été haussé à neuf officiers autorisés au lieu de sept.

M. Arnell: Si vous considérez les prévisions de 1969-1970, les neuf prévus au budget de 1968-1969 qui comprenait, je crois . . .

M. Allmand: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le Président: Vous pouvez poser une question supplémentaire, monsieur Allmand.

M. Allmand: Il se peut qu'on en ait fait mention, mais est-ce que la structure relative aux grades comprend les forces intégrées de l'aviation et de la marine?

M. Arnell: Oui, certes.

M. Allmand: Je vois.

M. Winch: Un amiral est devenu un général.

M. Allmand: Ainsi, certains de ces messieurs qui possédaient antérieurement un grade dans la marine ou l'aviation sont maintenant groupés et sont gradés dans un tout commun.

M. Arnell: C'est la structure globale des grades.

M. Winch: On compte encore 47 brigadiers généraux et généraux au quartier général et 106 dans l'effectif complet de nos forces.

Le président: Je me demande si l'on ne pourrait pas procéder avec ces sujets, un à la fois. Avez-vous encore des questions à ce propos, monsieur Harkness?

M. Harkness: Je cherche encore à m'expliquer la raison de cette hausse—si je disais de 50 p. 100, monsieur Arnell répliquerait probablement 30 ou 40 p. 100—dans l'augmentation du nombre de postes de lieutenants—généraux et de généraux, alors qu'on note une diminution de 25 p. 100 dans l'effectif total. C'est là toute la question que j'ai à poser. Comment pouvons-nous justifier ces données?

M. Stewart (Cochrane): Imaginez la chose . . . si nous avions un maréchal.

M. Harkness: Les choses n'en seraient que pires.

M. Arnell: Tout ce que je puis dire, monsieur Harkness, c'est que la structure des grades a été

établie selon une Force comportant une diminution de 10 p. 100 et, en effet, la proportion des officiers supérieurs est demeurée la même alors que le reste des Forces a été. . . .

M. Harkness: Cette proportion n'est pas demeurée constante cependant, elle a augmenté.

M. Arnell: Ces neuf dont vous avez fait mention constituent en effet le total des années-hommes autorisées en 1968-1969, et cela comprenait un ou deux lieutenants-généraux en congé de fin de service. Cette année, le total des années-hommes autorisées et l'effectif constant autorisé est de sept parce qu'on ne prévoit pas, selon mon entendement, qu'il y aura cette année de lieutenants-généraux qui prendront leur retraite.

M. Harkness: Très bien. Si vous acceptez ces chiffres, un des sept lieutenants-généraux est affecté à un poste du service international du NORAD. Il en reste donc six qui sont présentement en service au Canada, au regard de trois il y a cinq ans, alors qu'il y avait 25 p. 100 moins de militaires à commander.

M. Winch: Le double de ce nombre.

• 2115

M. Harkness: Le double de ce nombre, c'est bien ce que je dis. Il s'agit d'une hausse de 50 p. 100, quelle que soit la façon dont vous envisagez la question, ou 100 p. 100; si vous vous en tenez aux chiffres de base, il s'agit bien d'une augmentation de 100 p. 100.

M. Arnell: Même si l'on ne peut s'opposer à ces chiffres, j'estime qu'on agit de la même façon à l'égard d'un militaire entraîné qui a maintenant le grade de caporal, ce qui de fait. . .

M. Harkness: J'allais en parler un peu plus loin.

M. Arnell: Je m'en étais entretenu auparavant avec M. Winch.

M. Harkness: Je ne crois pas que ce soit une défense quelconque.

Le Président: D'autres questions, monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui, le point fondamental—je crois que c'était sur ce point que parlait M. Winch juste avant mon arrivée—c'est que, apparemment, la structure des grades est excessivement gonflée, ce qui se traduit par des dépenses désordonnées en tant que les services de défense sont en cause, si l'on fait une comparaison avec ceux des autres pays. Si vous jetez un coup d'œil sur la structure globale des grades et que vous en arrivez à la question des caporaux dont vous venez de parler, vous vous rendez compte que, sur 98,000 membres du personnel autorisé en 1969-1970, environ 20 p. 100 de ce nombre sont de simples soldats. Autrement dit, plus de 80 p. 100 de nos forces de défense sont des officiers ou des sous-officiers.

Je ne crois pas que nous puissions trouver dans le monde une force de défense qui ait des proportions de ce genre, ou quelque chose qui l'approche. Je vous dirais même que la seule raison qui explique le fait des 38,500 caporaux, dont 35,000 probablement ou 30,000 au moins devraient être de simples soldats, et des 11,730 sergents, dont la moitié au moins devraient être caporaux, comme ce serait le cas dans toute autre armée, est qu'ils détiennent ces grades pour la seule et unique raison que c'est là un moyen d'augmenter leur revenu.

Une voix: Soyez prudent. Vous n'aurez pas leur suffrage la prochaine fois.

M. Harkness: Je ne m'inquiète pas de la chose. A mon avis, le seul moyen indirect qui s'offre de hausser la solde de la plupart du personnel des forces armées est de leur accorder de faux grades. Je suis tout à fait surpris de constater le nombre de lieutenants, parce que je n'ai pu trouver de lieutenants dans les diverses unités qu'il m'a été donné de visiter; il n'y avait que des capitaines. Dans la pratique, tous ceux qui font du travail de lieutenant sont des capitaines. Où sont ces lieutenants, je l'ignore. Je ne les ai pas vus dans les unités où je me suis rendu.

M. Arnell: Même si j'accepte votre critique sur la structure des grades, j'aimerais tout de même défendre un point concernant les grades des sous-officiers en particulier. Dans plusieurs études comparatives effectuées sur l'homme de métier dans les forces armées et son homologue dans la vie civile, des appréciateurs indépendants croient que, dans bien des cas, le militaire, qu'il soit sergent ou même sous-officier, ne touche pas un salaire aussi élevé que son homologue dans l'industrie ou dans l'atelier d'entretien, dans une entreprise comme Air Canada ou toute autre organisation de la sorte.

C'était là notre objectif quand la réorganisation du régime de paye a été mise en vigueur en 1966, en vue d'assurer aux militaires des salaires équivalents à ceux que touchent les civils, au lieu de leur accorder une solde moins élevée et d'y ajouter des allocations, quand le militaire est marié ou qu'il demeure dans une maison louée. Je crois qu'on peut nous critiquer au sujet des grades, mais je suis d'avis que ce qui devrait attirer notre attention en l'occurrence c'est le grade de ces militaires et la solde qu'ils touchent, compte tenu de leurs métiers spécialisés.

• 2120

ment est vaste étant donné le grand nombre de métiers et de spécialisations qui existent au sein des forces armées.

M. Harkness: Je suis porté à croire qu'il est bien préférable d'avoir un éventail raisonnable de grades au lieu d'un ensemble que je considère vraiment comme un non-sens total, et de payer les taux de traitement nécessaires aux personnes qu'on emploie, y compris des allocations pour les métiers, plutôt que d'avoir un ensemble de grades comme celui que nous avons. Si je le compare à n'importe laquelle des organisations militaires que nous avons eues dans le passé et à n'importe laquelle des organisations militaires que je connaisse dans n'importe quel pays, cet ensemble est une absurdité—l'éventail des grades est un vrai non-sens. Si 20 p. 100 de votre effectif est formé de simples soldats ou l'équivalent, et que 80 p. 100 est formé de sous-officiers et d'officiers, vous avez quelque chose qui n'a pas de sens—qui n'a absolument aucun bon sens.

Le Président: Je garde le nom de M. Cafik pour une question supplémentaire et, ensuite, M. Allmand prendra la parole. Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Harkness?

M. Harkness: J'aurais d'autres questions, mais je m'arrête ici pour le moment.

Le Président: C'est au tour de M. Cafik et, ensuite, ce sera M. Allmand.

M. Cafik: La plupart des questions que j'avais à l'esprit à ce sujet ont déjà fait l'objet d'une réponse, ou bien encore j'en suis arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas tellement utile de les poser.

Il y a toutefois une question que je voudrais poser. Pourriez-vous, un de ces jours, nous indiquer l'échelle de traitement pour ces catégories de base, à partir du général et du général de division, c'est-à-dire toute l'échelle de traitement? J'aimerais pouvoir l'examiner en temps et lieu. Je suppose que les allocations pour les métiers sont versées en plus du traitement de base de . . .

M. Winch: Non, pas maintenant; c'est pour cette raison qu'on leur accorde des promotions.

M. Cafik: Alors, il n'y a pas de catégories de métiers pour lesquelles on verse des allocations?

Une voix: Pas maintenant.

M. Arnell: Un même rang comporte une diversité de traitements. Un métier hautement spécialisé sera mieux rémunéré, tandis qu'un métier moins spécialisé le sera moins. De toute façon, si vous le voulez, nous pourrions fournir des détails là-dessus afin de les ajouter au compte rendu, parce que c'est quelque chose tout à fait . . .

M. Cafik: Je voudrais que ces détails soient annexés. Et, ensuite, pourriez-vous nous indiquer le minimum et le maximum? Par exemple, pour un capitaine, ce pourrait être de tant de milliers à tant de milliers de dollars par année. Je suppose que le traitement exact dépend des qualifications?

M. Arnell: Les échelons de traitement et les allocations de métiers visent les autres grades, les sous-officiers.

M. Cafik: Est-ce que vous allez, ou comment allez-vous . . .

Le Président: Avant d'aller plus loin, est-ce que vous êtes d'accord pour que M. Arnell remette ce tableau de renseignements au secrétaire afin que nous les versions au compte rendu?

Des voix: D'accord.

M. Cafik: De plus, pourriez-vous indiquer dans ce tableau tous autres avantages ou allocations qui leur sont versés? Est-ce que le montant varie d'un grade à l'autre, ou . . .

M. Arnell: Il n'y a que quelques allocations spéciales. Il n'y a aucune allocation dans le sens qu'on l'entendait autrefois. Les allocations sont relativement assez peu nombreuses maintenant et elles visent, par exemple, les plongeurs et les parachutistes, métiers où il y a en effet un certain risque qu'on a toujours reconnu en versant une allocation supplémentaire. Il y a un nombre limité de tels cas qui, je crois, pourraient nous être expliqués en détail si, toutefois, la chose est souhaitable. Mais nous avons ici les tableaux de paye de base selon les Ordonnances et on peut les faire imprimer en appendice.

M. Guay (Saint-Boniface): Et les médecins sont compris là dedans?

M. Arnell: Nous pouvons vous indiquer le total. Nous avons le personnel juridique, les dentistes, et ainsi de suite. Il suffit de puiser les renseignements nécessaires. A moins, bien entendu, que vous vouliez avoir un exemplaire de tout le chapitre des Ordonnances et règlements royaux?

M. Cafik: A mon point de vue, je ne crois pas que cela soit nécessaire.

Avez-vous indiqué qu'il y a un millier de médecins ou dentistes dans le service militaire?

M. Arnell: Les chiffres qu'on m'a donnés indiquent que les postes prévus—je ne saurias dire toutefois s'ils sont remplis en ce moment—les postes prévus, dis-je, comprennent un peu plus de 500 médecins, 155 dentistes et 233 aumôniers.

M. Cafik: Aumôniers?

M. Arnell: Oui. Quant au personnel juridique, je ne suis pas certain . . .

M. Cafik: Dans une organisation militaire, il est plus important de voir au bien-être physique, je crois, que de s'occuper du côté spirituel, mais il me semble que ce personnel est extrêmement nombreux. Si une ville de 98,000 habitants comptait autant de

• 2125

médecins, je suppose qu'ils mourraient tous de faim.

M. Barrett: Ils ne sont pas tous au même endroit.

M. Cafik: Non; je sais qu'ils sont à divers endroits, évidemment, mais je ne sais pas à combien d'endroits.

M. Arnell: Il y en a dans toutes sortes d'endroits depuis les unités d'ambulance de campagne, qui doivent toujours être prêtes à suivre un bataillon partout où il va, et jusque dans les hôpitaux. Nous avons un certain nombre de grands hôpitaux militaires, et nous avons aussi une quarantaine de bases et, dans chacune, il y a au moins un médecin.

M. Cafik: Il s'agit des médecins dans les hôpitaux militaires, comme celui que nous avons ici?

M. Arnell: Et aussi dans les unités, et dans les bases.

M. Cafik: J'ai une dernière question à poser. Vous avez dit que l'effectif au niveau des officiers est un peu plus élevé qu'il devrait l'être, et qu'il faudrait le diminuer en ne comblant que la moitié des vacances qui surviennent. Est-ce que vous avez des chiffres quelconques sur ce que vous considérez être l'effectif souhaitable dans chacune de ces catégories sur lesquelles vous travaillez, c'est-à-dire, combien pensez-vous que vous devriez avoir de généraux de division, ou combien de généraux de brigade, et ainsi de suite? Est-ce que vous l'avez calculé? Est-ce que vous tentez de réduire l'effectif jusqu'à un certain niveau?

M. Arnell: Il y a un domaine, je crois, où il y aurait lieu d'être subjectif. Quant au reste, je pense qu'on peut les traiter tous de la même façon normale. Évidemment, les unités opérationnelles sont très faciles à structurer; et je ne crois pas que les commandements opérationnels, ainsi que le quartier général d'un commandement, exigent le même jugement subjectif en ce qui a trait aux besoins du quartier général pour soutenir les unités de campagne.

Une fois cela réglé, vous passez aux services de soutien, et il y a un certain nombre de bases avec des commandants de base. Au cours des récentes années —et je ne sais pas vraiment depuis combien de temps, mais certainement depuis assez longtemps— nous avons eu comme principe, avant l'intégration, de nommer un colonel ou l'équivalent à la tête d'une base, et d'organiser toutes les bases à peu près de la même façon: un colonel chargé du commandement, un chef d'état-major, un ingénieur en chef et un administrateur en chef, et ainsi de suite. Nous avons essayé de maintenir une sorte de hiéarchie au sein d'une base.

Certains peuvent prétendre qu'au-dessous d'un certain niveau, il faudrait changer la structure d'une base. Elles ont à peu près toutes des commandants. Il peut y avoir de légères différences mais, en somme, le personnel d'une base comprend: un colonel, deux ou trois lieutenants-colonels, et environ huit, neuf ou dix majors pour les aider. Quelqu'un pourrait dire, je suppose, qu'un lieutenant-colonel pourrait diriger une base tout aussi bien qu'un colonel et que, en réalité, on pourrait réduire toute la structure du personnel. La même chose est vraie—en effet, nous en avons longuement parlé au cours de la discussion antérieure—si l'on considère la structure des grades qui doit exister au quartier général. Certains peuvent prétendre qu'on peut diminuer le rang de chaque officier dans un quartier général et, en somme, réduire d'autant le personnel.

Je ne crois pas qu'il y ait de vraie méthode pour calculer ces choses-là. Il y a ici un élément de subjectivité qui est bien différent de la hiéarchie des grades que vous avez sur un navire ou dans une escadrille d'avions, et ainsi de suite.

• 2130

Il y a autre chose, c'est entendu: certes, pour ce qui est de l'aviation, nous avons toujours considéré que l'équipage des avions doit être formé d'officiers. Certains soutiennent que les sous-officiers plus âgés peuvent piloter des avions aussi bien que des officiers. Je le répète, il y a là-dedans une certaine subjectivité que vous ne pouvez mesurer.

La structure actuelle des grades est fixée par l'application de certains principes et les seuls domaines, je crois, que l'on pourrait discuter sont le Quartier général des Forces armées du Canada, peut-être certains quartiers généraux de commandement, et le côté technique. Donc, est-ce qu'il faut avoir des grades pour attirer les ingénieurs, etc., de la même manière que les médecins et les dentistes?

M. Cafik: Je vous remercie, monsieur Arnell.

Le Président: M. Allmand veut poser une question supplémentaire, et ensuite ce sera le tour de M. Guay.

M. Allmand: Monsieur Arnell, ma question a trait au même sujet. Je ne sais pas si ce qui se produit dans l'armée au sujet des grades est la même chose que ce qui se produit dans le monde des affaires, mais si tel est le cas, on aurait là une bonne explication du fait qu'il y a un plus grand nombre de grades élevés que de grades inférieurs. Par exemple, dans le monde de l'industrie et des affaires d'aujourd'hui—et vous êtes en mesure de nous dire si c'est la

même chose dans le domaine militaire—si on fait une comparaison avec ce que c'était il y a cinq ans, la proportion des hommes de métier est plus grande par rapport aux hommes qui n'ont pas de métier; une plus grande proportion de collets blancs par rapport aux collets bleus; et une plus grande proportion d'agents d'administration par rapport au reste du personnel. La raison, évidemment, c'est qu'on fait un plus grand usage de la technologie, et que celle-ci est devenue plus complexe. Est-ce la même chose dans le domaine militaire?

M. Arnell: Voilà exactement ce que j'ai dit antérieurement quand j'ai expliqué qu'il y a plus d'officiers par rapport aux simples soldats, en réalité notre tâche consiste à affecter des hommes aux pièces d'équipement plutôt que de fournir de l'équipement aux hommes, et tout est complètement orienté vers la technologie, puisque, aujourd'hui, chaque pièce d'équipement exige des hommes qui soient des hommes de métiers.

M. Winch: Pourquoi les autres armées du monde ne sont-elles pas obligées de faire la même chose?

Le Président: Je m'excuse, monsieur Winch, mais il vaudrait mieux que M. Allmand en termine avec sa question supplémentaire.

M. Allmand: M. Harkness a allégué que notre défense, si on la compare à d'autres forces de défense, est extrêmement lourde, et je me demande si on peut apporter des faits pour renforcer cette allégation. Je ne sais pas où on pourrait avoir des renseignements à ce sujet, mais je voudrais bien connaître le fond de l'affaire. Il me semble que la même chose se produit dans l'armée que dans l'industrie privée et, si tel est le cas, je crois que le degré accru de technologie et de mécanisation est justifié, mais j'aimerais savoir si la même chose se produit dans d'autres forces militaires.

M. Arnell: Nous avons certaines données. La dernière fois que j'ai examiné les chiffres, ceux-ci n'étaient pas aussi complets que j'aurais voulu. Je prends note, cependant, d'apporter tout ce que je pourrai la prochaine fois que je viendrai ici—car je suis convaincu que je devrai revenir.

M. Allmand: J'aimerais surtout avoir des renseignements au sujet de nos alliés de l'OTAN, des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

M. Arnell: Je puis vous indiquer un cas qui est tout à fait le contraire, et c'est la Turquie, parce que j'ai déjà eu l'occasion de vérifier la chose il y a un bon bout de temps.

M. Allmand: Mais cela semble normal, parce que je suppose que la force armée de ce pays-là est formée en grande partie d'hommes non entraînés et non spécialisés.

Le Président: Je me demande, messieurs, si vous me permettez d'intervenir un petit moment. Il est probable que nous ne pourrons terminer ce soir les crédits 15 et 20 du Livre bleu. Nous avons réservé certains crédits que nous avons discutés assez en détail. Êtes-vous d'accord maintenant pour que nous reprenions les crédits que nous avons discutés, pour revenir ensuite aux crédits 15 et 20?

Des Voix: Entendu.

M. Harkness: Et au sujet des questions que M. Guay a posées à propos des crédits 7, 10 et 12?

Le Président: Je crois que nous avons pris des dispositions à cet égard.

M. Arnell: Cela sera consigné au compte rendu. Nous avons convenu de fournir les détails au secrétaire et il les fera verser au compte rendu.

Le Président: Je crois que nous nous sommes entendus là-dessus.

M. Winch: Je ne sais pas comment vous voulez procéder, mais, quant à moi, j'aurai encore quatre questions à poser quand nous parlerons de l'équipement et de l'entretien.

M. Arnell: C'est à propos de l'Organisation des mesures d'urgence, je pense.

M. Winch: Quels sont exactement vos plans?

Le Président: Nous n'allons pas approuver les crédits 15 et 20 maintenant; nous pourrons continuer là-dessus plus tard. Si vous voulez bien, je désirerais simplement en finir avec les crédits que nous avons discutés en détail. Il s'agit des crédits 5, 7, 10 et 12. Nous reviendrons ensuite à l'équipement et aux questions de personnel, c'est-à-dire aux crédits 15 et 20.

• 2135

M. Harkness: Une chose à noter, monsieur le président: pour ce qui est des crédits 7, 10 et 12, lorsque nous aurons les réponses aux questions que j'ai posées et à celles de M. Guay, nous aurons peut-être plusieurs autres questions. Par conséquent, je me demande s'il est bien opportun de discuter ces crédits. Pour ce qui est des crédits 1 et 5, je suis bien d'accord.

Le Président: Il me semble que nous nous sommes entendus, monsieur Harkness, pour laisser le crédit 1 ouvert aux question afin de nous permettre de poser n'importe quelles autres questions—car le numéro 1 est un crédit général.

M. Harkness: Pourvu qu'il nous soit permis de poser d'autres questions une fois qu'on aura les autres renseignements que nous avons demandés, je

suis tout à fait d'accord; je veux simplement qu'il ne me soit pas interdit de poser d'autres questions.

Le Président: Non; cela est entendu. Le crédit 1 est un crédit général et nous avons convenu de le réserver jusqu'à la fin; par conséquent, toutes les questions accessoires que vous auriez à poser pourraient, je crois, être posées à ce moment-là. Ceci étant dit, est-ce que nous allons approuver le crédit 5?

Le crédit 5 est approuvé.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je demande la parole au sujet du crédit 7. Il m'a semblé que les réponses que nous avons eues cet après-midi n'ont pas été satisfaisantes et, par conséquent, ne serait-il pas possible d'ajouter à ce crédit une clause qui nous permettrait de pousser notre enquête sur l'Organisation des mesures d'urgence—par exemple, qu'il soit permis au Comité d'étudier la question plus en détail?

M. Winch: Je voudrais rappeler que notre mandat est, en partie, de discuter la protection civile. N'est-ce pas exact, monsieur le président?

Le Président: Oui; lorsque nous avons remis notre rapport provisoire au Parlement, nous avons réservé de façon spéciale la question de la protection civile. Le moment venu, nous aurons bien l'occasion de parler de ce sujet-là et, d'après le compte rendu de nos délibérations, il faudra nous étendre assez longuement sur cette question.

M. Harkness: Voilà exactement ce que j'avais à l'esprit en me demandant si on devait approuver les crédits 7, 10 et 12.

Le Président: Dans ces circonstances, donc, êtes-vous d'accord pour que ces crédits soient approuvés?

Les crédits 7, 10 et 12 sont approuvés.

Le Président: Et maintenant, nous pourrions peut-être continuer avec la rubrique générale "Services de la défense", crédits 15 et 20. Nous parlons encore du personnel, et je crois que M. Allmand posait une question supplémentaire.

M. Allmand: M. Arnell a dit qu'il tenterait de nous fournir des données comparatives sur la proportion d'hommes occupant des grades élevés, par rapport à ceux qui occupent des grades moins élevés, dans d'autres forces armées de l'OTAN, et j'aimerais en prendre connaissance. Voilà toutes les questions que je voulais poser.

Le Président: Monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur Arnell, avez-vous formulé une ligne de conduite ou tracé des programmes en vue de réduire le personnel des forces armées et, si tel est le cas, cette ligne de conduite tient-elle compte des points suivants: *a*) garder la proportion voulue entre les officiers et les simples soldats *b*) indiquer clairement comment vous allez garder dans l'armée des gens assez jeunes et actifs? En d'autres termes, si vous n'embauchez pas de jeunes gens au début de leur carrière, la majorité des officiers de rang supérieur ne seront-ils pas, éventuellement, des hommes aux cheveux gris et trop âgés?

M. Arnell: Cela fait partie de l'étude courante entreprise pour le gouvernement par suite de l'annonce faite par le Premier ministre, il y a environ deux-semaines, de la restructuration planifiée—je crois que c'est l'expression la plus juste—de la défense canadienne et, d'ici à ce que cette étude soit terminée, on ne sait pas exactement ce que cela va donner. Toutefois, à la suite des discussions que j'ai eues avec les gens qui ont entrepris cette étude, je puis vous assurer qu'ils examinent toute la situation. En effet, ils étudient tous les domaines dont nous avons parlé ce soir, depuis les activités de liaison étrangère, et jusqu'à la participation de l'armée à la protection civile. Ils s'occupent littéralement de toutes sortes d'activités, étant donné que la nouvelle ligne de conduite, si on la considère dans ses grandes lignes, constitue quelque chose d'assez nouveau pour les forces armées en temps de paix. Je ne puis vraiment pas vous dire exactement quel sera le

• 2140

résultat parce que les études ne font que débuter, mais on va examiner tous les aspects de la structure des grades en tant qu'ils visent le concept de l'organisation.

M. Barrett: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le président.

Le Président: Monsieur Barrett a une question supplémentaire à poser.

M. Barrett: Au lieu de diminuer, donc, est-ce qu'il y a possibilité qu'il y ait une augmentation avec une telle politique?

M. Arnell: Pour ce qui est de ce point, on a seulement certaines déclarations du Premier ministre qui dit comment il voit lui-même les choses. Je dirais à ce moment-ci que nous examinons les effets qu'aurait notre retrait de notre rôle actuel en Europe, et ce qu'on pourrait faire afin de restructurer les forces afin de revaloriser le principe "des forces entièrement compatibles" pour reprendre l'expression.

M. Barrett: Vous avez parlé de la protection civile et, par conséquent, si on doit affecter des troupes à la protection civile, je suppose qu'il faudrait automatiquement en augmenter les effectifs.

M. Arnell: Rappelons qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (et j'estime que nos discussions de cet après-midi tournent dans une large mesure autour de ce pôle), nous évoluons à l'intéreiur d'une zone de compétence fédérale-provinciale et, croyez-moi, le rôle du Fédéral consiste bien plus à coordonner qu'à envahir des domaines qui sont pour une bonne part de compétence provinciale. Quant à ce qui peut ressortir de tout ceci, je n'en ai pas la moindre idée. Je n'ai fait que citer un cas, un autre cas étant celui des engagements à l'étranger qui se situe à l'extrême limite de l'éventail de l'activité militaire possible au cours des années à venir.

Le Président: Monsieur Guay, avez-vous terminé?

M. Guay (Saint-Boniface): C'était une question que je désirais amener sur le tapis et M. Arnell nous assure, comme vous le savez, monsieur le président, qu'ils étudient toutes les faces de la question. Si tel est le cas, je ne vois pas l'utilité de poursuivre cette question.

Le Président: M. Ralph Steward et puis M. Cafik. Désirez-vous poser une question, monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Il me vient à l'idée, monsieur le président, que le Comité désire peut-être approuver ces prévisions budgétaires?

M. Winch: J'ai assisté à deux réunions avec l'intention de poser des questions et je compte bien les poser.

Le Président: Monsieur Cafik, désirez-vous poser d'autres questions relativement au personnel?

M. Cafik: Non, je vous remercie, je veux en poser concernant l'équipement.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions concernant le personnel avant que nous passions à l'équipement?

M. Harkness: J'aimerais passer une ou deux remarques relativement au personnel. En premier lieu, je doute fort que ce que M. Arnell vient de dire concernant les modifications aux rôles que les militaires sont appelés à jouer influe beaucoup sur la structure des grades. Personnellement, j'ai peine à comprendre comment un changement de rôle peut influer considérablement sur la structure hiérarchique. A mon avis, le Comité ne pourrait faire œuvre plus utile que de faire pression afin qu'on adopte une structure hiérarchique plus réaliste.

Il ne fait aucun doute que la situation est ridicule lorsqu'on est rendu à avoir un chef ou sous-chef pour cinq Indiens. J'espère que le Comité sera en mesure de recommander une révision complète de la structure hiérarchique afin d'en faire ce que la plupart des gens considéreront comme une structure réaliste.

Le Président: Pour faire suite à vos remarques, monsieur Arnell, vous avez énuméré diverses raisons tendant à expliquer pourquoi le nombre des officiers est si élevé au regard du nombre total des effectifs; vous avez néanmoins semblé indiquer que la raison fondamentale en est tout simplement que nous avons réduit les effectifs généraux à un rythme plus accéléré que celui des officiers. Ai-je traduit correctement la raison fondamentale du pourcentage élevé d'officiers actuellement en fonction?

M. Arnell: Aucun changement dans l'exécution des engagements.

• 2145

Le Président: Votre façon de corriger la situation a été de vous faire une loi de ne combler qu'une vacance sur deux au four et à mesure qu'elles se produisaient. Cette façon de diminuer les effectifs me semble plutôt arbitraire et pas tout à fait raisonnable.

M. Arnell: Nous nous étions fixé une limite dans la poursuite de ce processus qui ne devait pas durer indéfiniment. Nous avons amorcé une étude que nous poursuivrons durant une autre année, qui a pour but de préciser les résultats de la restructuration des forces armées. A mon avis, il ne fait aucun doute qu'il y aura réorganisation de la structure hiérarchique de haut en bas de l'échelle. Je pense qu'il est généralement admis qu'il y a . . .

M. Cafik: J'aurais une question supplémentaire à cet effet, monsieur le président, et je crois qu'elle en vaut la peine. Si nous avons trop d'officiers, pourquoi rempliriez-vous la moitié de ces postes? Si vous en avez trop, pourquoi ne pas être logique et ne remplacer personne jusqu'à ce que vous ayez réduit les effectifs au nombre fixé. Vous mettez le double du temps à arriver à votre objectif, n'est-ce pas?

M. Arnell: Cette mesure nous fut dictée par un souci de maintenir le moral. Si, en fait, toute promotion était bloquée pour une période de temps, le moral en souffrirait. Surtout à un moment où les choses ne tournaient pas trop rond, nous estimions cette mesure par trop rigoureuse. Une vue d'ensemble de la question nous a convaincus que nous pouvions arriver à nos fins en un temps raisonnable, et nous avons décidé que nous pouvions atteindre l'objectif d'une nouvelle structure hiérarchique en l'espace d'un an ou de dix-huit mois.

Le Président: A mon avis, il est évident que cette méthode tend toutefois à porter les officiers de grade supérieur à rester en fonction parce qu'ils sont mieux payés et peu susceptibles de prendre leur retraite volontairement.

M. Arnell: Sans doute, mais il faut également vous souvenir que les officiers supérieurs sont aussi, en général, les plus âgés qui atteignent l'âge de retraite assez régulièrement. Comme je l'ai déjà souligné, les cadres, au palier de général, furent en somme exclus concernant la réduction des effectifs, étant donné que ces hommes étaient liés aux organismes de commandement et au QGFC et que nombre d'entre eux participaient à l'activité du NORAD et de SHAPE.

Le Président: M. Ryan, en ce qui a trait au personnel, puis M. Winch, pour la même raison. Vu qu'il est 9 h. 50 du soir, nous pourrions peut-être décider dès maintenant de remettre la question de l'équipement à notre prochaine séance et mener à terme ce soir, si possible, la question de personnel. Monsieur Ryan?

M. Ryan: Touchant le personnel j'ai, monsieur le président, deux questions à poser. Tout d'abord, aux prévisions budgétaires de 1969-1970, il est question du salaire de 3,334 lieutenants et de presque autant de majors, 3,258; une différence de 76 seulement entre ces deux catégories. Comment expliquer ce grand nombre de majors? Question de fait, vers septembre 1968, il y avait quelques majors de plus que de lieutenants.

M. Arnell: Voici. Le rang de major s'obtient automatiquement par suite de la concurrence de l'extérieur. La structure hiérarchique de l'aviation fut enrichie du grade de major, il y a quelque temps, afin de soutenir une forte concurrence. D'autre part, comme l'a souligné M. Harkness précédemment, le temps passé comme lieutenant est devenu, dans bien des cas, une sorte de période d'entraînement dans la vie d'un homme. Lorsqu'il a terminé son entraînement à titre d'officier, il est pratiquement prêt à être promu au grade de capitaine. Par

• 2150

conséquent, dans bien des cas, le capitaine en est à son premier grade de service. Ceci se résume, en somme, à grouper capitaines et lieutenants pour combler la plupart des postes opérationnels, de la même façon que caporaux et simples soldats ont tendance à être groupés ensemble. M'est avis que si vous avez l'occasion d'examiner les taux de salaires, vous constaterez que les salaires correspondants se comparent très bien à ceux des civils. En somme, on retrouve la même situation dans la fonction publique. Dans certaines classes, les deux premiers grades d'agent ne sont jamais utilisés. A mon avis, la fonction publique se réclame d'une structure hiérarchique qui ressemble énormément à ce dont nous discutons ce soir au point de vue militaire.

M. Ryan: Je suppose qu'on ne peut faire autrement lorsqu'on a une force armée permanente et professionnelle telle que la nôtre. Et ceci s'applique également aux forces armées d'autres pays.

M. Arnell: Également, lorsqu'il vous faut soutenir la concurrence dans un milieu passablement sophistiqué de la vie civile.

M. Ryan: J'ai à l'esprit une autre question relativement à votre déclaration qu'il y a 500 médecins et, c'est ce que vous avez dit, je crois, 150 dentistes dans les forces canadiennes. Je serais curieux de savoir à quel salaire commencent les médecins et les dentistes. Pour commencer, à quel grade appartiennent-ils? Jusqu'où peuvent-ils prétendre? Et pour quelle raison avons-nous besoin de 500 médecins pour des effectifs de moins de 100,000? Cela fait un médecin pour moins de 200 personnes, quoique les familles des effectifs entrent en ligne de compte.

M. Arnell: Toutes les familles vivant outre-mer ont droit aux soins des médecins qui appartiennent à la Brigade et à la Première Division de l'Air, et même les familles des postes périphériques.

M. Ryan: Seriez-vous en mesure de nous faire connaître le rapport médecins-patients?

Le docteur Arnell: Tout d'abord, pour répondre à votre question au sujet de la paye, vous trouverez ces renseignements aux tableaux de paye que nous annexerons au compte rendu. Nous comptions vous donner la liste complète des salaires. Nous pourrions probablement vous montrer un tableau indiquant la distribution des postes de médecins ainsi que ceux qui sont remplis de par toute l'organisation, dans les bases, les hôpitaux et ainsi de suite.

Le Président: Ce serait très utile, à mon avis. Aussi, nous voudrions connaître le nombre de ceux qui sont affectés au Canada, car il est un peu difficile de comprendre pourquoi nous avons besoin de médecins à Toronto ou à Ottawa. Il serait peut-être plus économique d'employer des médecins du civil plutôt que ceux de l'armée, ou peut-être que non. Je ne sais.

M. Ryan: Nous en aurions besoin, par exemple, à bord des vaisseaux, peut-être un, deux ou trois.

Le Président: Et dans les postes isolés. Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Ryan?

M. Ryan: Non. Si nous pouvons obtenir ces renseignements, j'en serai bien content.

Le Président: Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président. Monsieur Arnell a prononcé un mot, il y a quelques instants, qui m'a intéressé énormément. C'est la première fois qu'on le prononce et, pourtant, il est d'une grande importance. Il s'agit de la question du moral, question d'importance vitale dans des forces armées. Il a mentionné ce qui adviendrait au moral si tous les grades étaient gelés. Je possède de nombreux amis au sein des forces armées, et lorsque je m'entretiens avec eux je m'aperçois que l'une des raisons pour lesquelles ils songent à se retirer des forces armées est que les chances de promotion y sont rares. L'une des raisons de cet état de chose est peut-être que les titulaires des échelons supérieurs sont retenus passé l'âge ordinaire de la retraite. Sans vouloir aucunement faire des personnalités, citons comme exemple le cas de notre seul général qui a, depuis deux ans déjà, dépassé l'âge réglementaire de la retraite.

• 2155

Il me déplairait de constater une baisse de l'expérience, mais je connais personnellement des lieutenants qui ont passé leur examen de capitaine il y a plus d'un an. Je connais beaucoup de capitaines qui ont passé leur examen de major depuis plus d'un an. On peut donc dire que, si des gens s'en allaient, il nous resterait des gens d'expérience, mais il y aurait chance de promotion pour des plus jeunes.

Vous avez parlé de moral. Je sais que cette année vous allez perdre nombre d'officiers qui ont passé leurs examens pour de plus hauts rangs depuis longtemps, mais de la façon dont les choses se passent actuellement dans les échelons supérieurs, ils n'entrevoient aucune chance de promotion. Vous aimeriez peut-être exprimer des commentaires à ce sujet? J'estime que la question du moral au sein des forces armées en est une de prime importance.

M. Arnell: Je ne sais trop comment répondre à vos remarques, monsieur Winch, car il faudrait que je sache si vous faites allusion à un homme versé dans une spécialité qui a moins de chance d'avenir qu'un autre, ou si vous parlez des chances d'avancement en général.

M. Winch: Non, ce n'est pas cela. Comme je l'ai dit, des officiers d'un bout à l'autre du Canada m'ont dit qu'ils allaient quitter le service et ce, pour deux raisons. La première, c'est qu'ils n'entrevoient aucune possibilité de promotion; la seconde, c'est qu'actuellement ils se marchent sur les pieds, ne sachant quoi faire d'eux-mêmes. Ils se nuisent les uns aux autres. Et c'est le moral qui écope.

M. Penner: J'espère que, parmi ceux qui désirent abandonner, il y a des médecins et des dentistes. Dans mon coin du pays, nous avons un extrême besoin de quelques-uns d'entre eux. A votre connaissance, y en a-t-il, monsieur Winch?

M. Winch: Non.

Le Président: Monsieur Arnell aurait-il des commentaires à formuler?

M. Arnell: Plutôt que de chercher à y répondre moi-même, je demanderais au chargé de personnel ici présent s'il aimerait apporter des précisions à cet égard.

Le général Truemner, qui appartient au service du personnel, pourrait peut-être formuler quelques remarques sur la question, spécialement sur la question de M. Winch ayant trait à ces lieutenants qui estiment n'avoir aucune chance d'être promus au grade de capitaine.

Le brig. gén. G. R. Truemner (directeur général du personnel, plans et besoins, ministère de la Défense nationale): Je ne peux pas ajouter grand-chose à ce que vous avez déjà dit si ce n'est que le Comité est disposé à réduire la structure hiérarchique, et c'est justement là l'une des mesures qui ne manqueront pas d'envenimer la situation.

M. Winch: Non, parce que mes propos s'appuient sur votre postulat que les grades supérieurs devraient se retirer pour laisser le champ libre à d'autres. Mais je suis heureux que vous soyez ici en ce moment. A titre de chargé de personnel, êtes-vous au courant que le moral de nombre d'officiers est à la baisse, sous prétexte qu'ils sont si nombreux qu'ils s'enfargent les uns dans les autres?

Le brig. gén. Truemner: Monsieur, je suis dans le service depuis 29 ans et ça fait 29 ans que j'entends ce refrain.

M. Winch: Le rythme s'en est-il accéléré depuis deux ou trois ans?

Le brig. gén. Truemner: Je ne le crois pas.

Le Président: Monsieur Guay, désiriez-vous interroger le général?

M. Guay (Saint-Boniface): Tout d'abord, en ce qui a trait aux paroles de M. Winch, je désire féliciter ce jeune homme d'avoir atteint le grade de général. A mon avis, le fait d'avoir atteint ce poste milite en faveur de sa compétence.

Ma question se rapporte au personnel. S'il vous est impossible d'y répondre ce soir, nous pouvons y revenir une autre fois. Supposons qu'un immigrant vienne s'établir ici, mettons de France, et s'engage

• 2200

dans l'armée et vous donne à entendre qu'il veut faire carrière dans l'armée, le dispensez-vous de la période habituelle d'attente, qui est je crois de

cinq ans, afin de lui permettre de gravir les échelons de l'armée?

Le brig. gén. Truemner: Non, monsieur. Il faut être citoyen canadien pour s'enrôler dans l'armée canadienne, et cela exige cinq années de séjour au Canada. Par conséquent, la réponse est "non", monsieur. Les règlements prévoient des cas d'exception advenant qu'on ait besoin d'un homme versé dans un métier ou une spécialité que nous ne pouvons pas obtenir d'autre façon, pourvu que la sécurité du pays ne soit pas mise en danger par l'acceptation de cet homme.

Une voix: J'ai une question supplémentaire à ce sujet.

Le Président: Il y a trois supplémentaires. Monsieur Legault.

M. Legault: Je veux citer le cas d'un nouvel immigrant qui appartient à l'armée canadienne depuis deux ans. Il s'est enrôlé dès l'obtention de son titre d'immigrant et a obtenu sa citoyenneté immédiatement.

Le brig. gén. Truemner: Vous soulevez là un cas d'exception dont tous les détails devraient être connus et examinés avant de pouvoir exprimer une opinion. Comme je l'ai dit, il a été prévu des exceptions dont il est possible de se réclamer dans certains cas et à condition que l'aspirant n'ait pas dépassé un certain âge, le tout à la discrétion du chef d'état-major; et les Règlements en font état.

M. Legault: Nous devrions être en mesure de vous fournir les renseignements pertinents.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est la seule question que je désirais poser au général et je lui ai dit que s'il n'était pas en mesure d'y répondre aujourd'hui, il pouvait y répondre plus tard. Nous pensions à un cas bien précis et c'est pour cette raison que j'en ai parlé.

Le Président: Nous avons trois supplémentaires. Monsieur Legault, avez-vous terminé votre question supplémentaire?

M. Legault: Oui.

Le Président: Monsieur Prud'homme, désiriez-vous poser une question supplémentaire à ce sujet?

M. Prud'homme: Non, monsieur le président.

Le Président: Monsieur Allmand, vous pouvez commencer.

M. Allmand: Dans le même ordre d'idée, si vous avez affaire à des citoyens canadiens et leur donnez de l'avancement et des promotions, distinguez-vous entre les candidats nés au Canada et les naturalisés? On s'est déjà plaint à moi qu'on s'était abstenu d'accorder à des hommes de service certaines positions et certaines promotions parce que, même s'ils étaient citoyens canadiens, ils ne l'étaient que par naturalisation.

Le brig. gén. Truemner: La réponse est évidemment "non". Si vous examinez attentivement l'orthographe de mon propre nom, vous y trouverez une réponse satisfaisante à votre question.

M. Winch: Monsieur le président, étant donné l'heure, puis-je m'informer si à notre séance de demain soir nous discuterons des prévisions budgétaires des Affaires extérieures ou si vous comptez continuer le débat actuel et en finir avec les prévisions de la défense?

Le Président: Demain soir, nous nous réunirons dans la pièce 38, édifice de l'Ouest, à 8 h. du soir, et nous discuterons des prévisions budgétaires des Affaires extérieures. Demain en huit, nous étudierons les prévisions budgétaires de l'ACDI. Il ne fait aucun doute que nous ne pourrons pas terminer les prévisions de la défense ce soir et nous ne pourrons pas y revenir avant quelque temps la semaine prochaine. Je vais chercher à trouver un moment propice à cette fin.

• 2205

M. Prud'homme: Ne pourrions-nous pas terminer l'interrogatoire ce soir?

M. Winch: Il reste plusieurs questions à poser touchant l'équipement, l'entretien et ainsi de suite.

Le Président: Il m'apparaît évident que nous ne pourrons pas disposer du crédit 15 ce soir, monsieur Prud'homme. Je suis tout disposé à continuer, si tel est le bon plaisir du Comité, mais il est passé 10 h. La séance se prolonge depuis 3 h. et demie de l'après-midi. Je désire donc remercier Monsieur Arnell et son personnel, en ajoutant que nous nous reverrons avant très longtemps, sinon cette semaine.

APPENDICE VV

NOMBRE POSSIBLE DE VICTIMES

Il faut, pour estimer le nombre de victimes que pourrait causer une attaque, tenir compte de nombreux facteurs variables qu'il convient donc de définir avant toutes prévisions. Une étude menée récemment par l'OMU du Canada portait sur les chiffres des victimes d'une attaque qui ne serait ni la plus intense ni la moins importante possible, tout en restant entièrement dans le cadre de la plausibilité.

Parmi les différentes études dont on disposait, on a choisi, comme correspondant le mieux à ces fins, une étude effectuée par le Conseil de recherche sur la défense. Elle portait sur 300 cibles en Amérique du Nord, y compris le Canada, et constituait une hypothèse valable pouvant servir de base à des plans pour une période qui s'étend jusqu'à 1975 inclusivement. Voici un résumé de cette attaque hypothétique.

Détails d'une attaque hypothétique en 1975
Répartition de la population—diurne

On s'est fondé, pour estimer quelle serait la population des villes, sur une répartition pendant la journée.

Alerte

On a établi, en ce qui concerne les alertes, les hypothèses suivantes:

a) L'alerte, donnée alors que l'attaque est déjà lancée, ne permet pas d'appliquer des mesures de protection contre les effets directs.

b) La population qui se trouve en dehors de la zone exposée aux effets directs est prévenue à temps pour lui permettre d'avoir recours aux abris qui existent contre le rayonnement provenant des retombées.

Protection

Dans l'hypothèse adoptée en ce qui concerne l'alerte, les abris contre les retombées seraient le seul moyen de protection auquel on ait recours. Le degré de protection ne peut être établi que d'une façon plutôt arbitraire. En supposant qu'il n'y ait eu aucune alerte, la répartition normale de la population qui se trouve à l'intérieur et dehors suffirait à assurer une protection moyenne d'environ 3. Avec alerte, mais sans connaissance détaillée des effets et des mesures de protection, on peut encore supposer qu'une partie importante de la population aurait recours, au moins pendant une partie du temps, à la protection qu'offrent les sous-sols et qu'il y aura donc peu de gens à l'extérieur. On estime que de ce fait le facteur de protection augmenterait à 6, et c'est ce chiffre qu'on a adopté.

Attaque simple

Pour se fonder sur quelque chose de précis, on a supposé qu'il s'agirait d'une attaque simple. Le nombre de cibles adopté (300) est conforme aux probabilités, compte tenu de l'importance de la force de frappe soviétique prévue pour 1975, de l'efficacité probable des mesures de défense active et des résultats recherchés par l'agresseur. En admettant des variations considérables du nombre de cibles, le nombre des cibles visées au Canada n'en serait pas affecté.

Importance de l'attaque

Attaque visant 300 cibles en Amérique du Nord, y compris le Canada:

3 villes	—50 mégatonnes chacune
8 villes	—10 mégatonnes chacune
3 villes	—2 mégatonnes chacune
3 villes	(États-Unis–Canada, total de 102 mégatonnes)
17 villes, 236 mégatonnes (plus une partie du total de 102 mégatonnes)	

Explosions au sol

On a supposé que toutes les explosions au Canada auraient lieu au sol, ce qui porte au maximum les effets des retombées et, étant donné les résultats proportionnés à l'importance des villes, ne touche que de façon négligeable le nombre des victimes atteintes directement.

Efficacité de l'attaque

Aux fins des calculs de l'étude, on a supposé que toutes les cibles visées seraient atteintes.

Victimes (en millions)

Catégories	Directes Urbaines	Directes Rurales	Retombées Principalement rurales	Total Urbaines et rurales	Pourcentage de la population que représentent les victimes.
Tués	8.0	0.033	0.500	8.53	38.8
Grièvement blessés	0.4	0.036	0.356	0.79	3.6
Blessés légèrement	0.10	0.026	0.642	0.77	3.5
Survivants indemnes	*4.5*		*7.41*	*11.91*	*54.1*
TOTAUX	13.00		9.00	22.00	100.00

Rétablissement de victimes du rayonnement

Ayant évalué les victimes de rayonnement en fonction d'une dose massive, on n'escompte le rétablissement d'aucune d'entre elles.

Accroissement démographique

On a calculé avec une prudence relative le rythme d'accroissement de la population d'ici 1975, en se bornant à l'appliquer à la population urbaine, tout en prévoyant une diminution de la population rurale. Voici les chiffres prévus:

Population urbaine	13 millions
Population rurale	9 millions
TOTAL	22 millions.

Variations entre l'été et l'hiver

On n'a pas tenu compte de variations entre l'hiver et l'été. Les chiffres de victimes indiqués représentent la répartition immédiatement après l'explosion et n'ont pas été rectifiés pour tenir compte de décès qui pourraient avoir lieu les jours suivants, ce qui permet de se dispenser d'établir une différence du nombre de survivants pour l'hiver et l'été.

Variations des conditions météorologiques

On n'a pas tenu compte des effets que pourraient avoir sur les résultats de l'attaque nucléaire les conditions atmosphériques et l'hypothèse a porté sur des explosions au sol, pour réduire au minimum les erreurs attribuables à cette omission.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
No 36

SÉANCE DU MARDI 22 AVRIL 1969

Concernant
Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOINS:
(Voir Procès-Verbaux)

Victimes (en millions)

Catégories	Directes		Retombées Principalement rurales	Total Urbains et ruraux	Pourcentage de la population que représentent les victimes
	Urbaines	Rurales			
Tués	8.0	0.093	0.900	8.53	38.8
Grièvement blessés	0.8	0.036	0.330	0.79	3.6
Légers. Rayonnement	0.10	0.028	0.042	0.77	3.5
Survivants indemnes	3.0	7.41		11.91	54.1
TOTAUX	12.00	9.59		22.00	100.00

Rétablissement de victimes du rayonnement

Ayant évalué les victimes du rayonnement en fonction d'une dose massive, on n'a compté le rétablissement d'aucun d'entre elles.

Accroissement démographique

On a calculé avec une prudence relative le rythme d'accroissement de la population d'ici 1975, en se bornant à l'appliquer à la population urbaine, tout en prévoyant une diminution de la population rurale. Voici les chiffres prévus:

Population urbaine	13 millions
Population rurale	9 millions
TOTAL	22 millions.

Variations entre l'été et l'hiver

On n'a pas tenu compte de variations entre l'hiver et l'été. Les chiffres de victimes indiqués représentent la répartition immédiatement après l'explosion et n'ont pas été rectifiés pour tenir compte de décès qui pourraient avoir lieu les jours suivants, ce qui permet de se dispenser d'établir une différence du nombre de survivants pour l'hiver et l'été.

Variations des conditions météorologiques

On n'a pas tenu compte des effets que pourraient avoir sur les résultats de l'attaque aérienne les conditions atmosphériques et l'hypothèse a porté sur des explosions au sol, pour réduire au minimum les erreurs attribuables à cette cause.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1949

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 38

SÉANCE DU MARDI 22 AVRIL 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-Verbaux*)

29995—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Groos,	Marceau,
Anderson,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Brewin,	Howard (*Okanagan*	Penner,
[1] Buchanan,	*Boundary*),	Prud'homme,
Cafik,	Laniel,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Laprise,	Stewart (*Marquette*),
Fairweather,	Legault,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	Lewis,	Winch—(30).
Gibson,	MacLean,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:

[1] M. Buchanan remplace M. Smith (*Northumberland-Miramichi*) le 22 avril 1969.

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

LE MARDI 22 AVRIL 1969.
(58)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir à 8 h 15. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Marceau, Penner, Ryan, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (21).

Aussi présent: M. Roberts, député.

Témoins: Du ministère des Affaires extérieures:

M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures;

M. T. H. Bennett, directeur général, finances et administration;

M. G. G. Riddell, chef de la Division des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient.

Le président met en délibération le crédit nº 1 du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1969-1970: *Administration, fonctionnement et entretien, etc. $49,133,800.*

Le président présente M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Cadieux, aidé de M. Bennett, répond aux questions qui lui sont posées au sujet du crédit nº 1.

Le président met en délibération le crédit nº 10, *Construction, etc. $7,000,000* et le crédit nº 15, *Subventions, etc. $18,957,800.* Les membres interrogent M. Cadieux au sujet des trois crédits mis en délibération; M. Cadieux est assisté de M. Bennett et de M. Riddell.

Vers 9 h 10 du soir, la sonnerie d'appel au vote à la Chambre se fait entendre.

A 9 h 15 du soir, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 29 avril 1969, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi, 22, avril, 1969.

Le Président: Messieurs, nous allons ouvrir la séance.

Nous sommes saisis ce soir des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures. Vous remarquerez que ce poste est assez court. Il devrait donc être possible d'en terminer l'étude dès ce soir. Par contre, si c'est impossible, on peut toujours tenir une autre séance.

Je tiens à vous signaler que nous n'aborderons pas ce soir l'examen des crédits relatifs à l'ACDI, ou à l'agence d'aide. Les crédits nos 30, 35 et L35 feront partie de l'ordre du jour de la réunion de mardi prochain. Nous étudierons donc ce soir, en principe, les crédits nos 1, 10 et 15 du ministère des Affaires extérieures. Le crédit n° 40 a trait à la Commission mixte internationale. Mais personne ici ce soir ne peut nous renseigner de façon précise sur cette question. S'il y a des points à éclaircir à ce sujet, il faudra attendre la prochaine réunion pour adopter ce crédit. Mais si vos questions portent sur l'aspect de la question relatif à notre politique étrangère, M. Cadieux ou d'autres peut-être pourront alors y répondre.

• 2015

Je mets donc en délibération le crédit n° 1.

Ministère des Affaires extérieures

1 Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges d'universitaires avec d'autres pays—$49,133,800.

Nous avons le plaisir de compter parmi nous ce soir M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est venu témoigner devant le Comité en décembre dernier et il n'a certes pas besoin de plus de présentation. Avez-vous une déclaration à faire en guise d'introduction, monsieur Cadieux?

M. Marcel Cadieux, C.R. (sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, je n'en ai pas.

Le Président: M. Cadieux répondra maintenant à toutes vos questions relatives aux prévisions budgétaires.

M. Forrestall: Monsieur le président, avant d'amorcer l'interrogatoire, puis-je vous demander si le ministre pourra venir au Comité pour répondre à nos questions relatives aux prévisions budgétaires?

Le Président: Nous ne nous proposions pas de l'inviter pour l'étude des prévisions. Comme vous le savez, nous devons établir une politique générale et il sera certes à notre disposition quand nous aborderons cette question. Si certaines questions de politique exigent la présence du ministre, nous pourrons simplement les réserver jusqu'à ce que le ministre puisse venir y répondre lui-même. Nous n'avons pas prévu toutefois que des questions fondamentales de politique donneraient lieu à de longues discussions Nous les étudierons lors de notre révision de la politique générale. A vous, monsieur Laniel.

M. Laniel: Monsieur Cadieux, j'ai trois ou quatre questions à poser. Dans la définition de crédit n° 1, vous parlez de:

> l'autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes.

Dans le budget des dépenses, au poste du montant total, y a-t-il une prévision de $75 millions pour cette année, y a-t-il une réserve ou bien si les montants qui sont recouvrables vous reviennent au cours de l'année, ou encore ceux des années précédentes? Parce que je vois à la page 8 des nouvelles prévisions budgétaires, que vous déduisez un montant recouvrable de $99,000; celui-ci se rapporte-t-il à des montants recouvrables des années passées ou des années courantes?

M. Marcel Cadieux (Sous-secrétaire d'État ministère des Affaires extérieures): Je vais demander à mon collègue, spécialiste de questions financières, de répondre à votre question, si vous le permettez.

(Traduction)

M. T. H. Bennett (directeur général, Direction générale de la finance et de l'administration, ministère des Affaires extérieures): Les montants indiqués comme étant recouvrables à la page 8 de la brochure sont des montants que l'on croit pouvoir recouvrer au cours de l'année indiquée.

M. Laniel: Et provenant de prêts consentis antérieurement?

M. Bennett: Non.

M. Laniel: Consentis au cours de la présente année?

M. Bennett: C'est ça. Nous contractons des dépenses pour d'autres ministères et ce sont ces sommes qui nous sont dues.

M. Laniel: Et elles sont incorporées aux différents postes du budget sans être nécessairement identifiées comme telles?

M. Bennett: C'est exact.

M. Guay (Saint-Boniface): Puise-je poser une question supplémentaire? Pourriez-vous nous indiquer d'où proviennent les sommes récupérables? Que représentent-elles et comment les recouvrez vous?

M. Bennett: Quand un poste du budget prévoit, par exemple, des versements visant à dépanner des Canadiens qui se trouvent en difficultés, le ministère avance cet argent aux Canadiens qui se retrouvent en mauvaise passe à l'étranger sans que ce soit de leur faute. Il s'agit de prêts que le ministère peut, à ce titre, recouvrer de la part des particuliers eux-mêmes. Il y a, par ailleurs, des sommes que nous versons au nom d'autres ministères qui nous les remboursent. Quand nous louons nos bâtiments, par exemple, nous répartissons le montant global du loyer selon le nombre de pieds carrés que chaque ministère occupe, et nous recouvrons ainsi une certaine proportion de chacun d'eux.

• 2020

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur le président.

M. Laniel: Ma deuxième question, monsieur Cadieux, à la page 1 du crédit N° 1, nous remarquons une différence de $5 millions dans l'augmentation du crédit pour les services généraux du ministère ce qui est près de 8 p. 100 comparativement à l'année précédente, et peut-être le double de la différence entre l'année 1967-1968; ceci provient-il principalement d'augmentations de salaires?

M. Cadieux: Il y a les traitements, mais il y a aussi des frais généraux; le prix des loyers à l'étranger a augmenté, les communications avec les missions à l'étranger, les frais de voyage et le personnel un peu plus nombreux peut contribuer à accroître les dépenses. C'est ce genre de choses, je pense, qui y a contribué.

Ensuite, il y a les contributions aux organisations, mais ceci n'entre pas en ligne de compte. Je pense que c'est essentiellement les traitements, les allocations, et les frais d'opération: les loyers et ces choses-là.

M. Laniel: Oui, car en ce qui a trait aux ambassades, je vois que tout ces frais sont groupés au poste du crédit N° 10.

M. Cadieux: Oui, oui.

M. Laniel: Ces loyers seraient ici à Ottawa . . .

M. Cadieux: Oui . . .

M. Laniel: . . . mais ne se rapportant pas nécessairement à des missions étrangères?

M. Cadieux: C'est surtout les traitements et les frais d'entretien, comme l'électricité, les choses comme celle-là.

M. Laniel: Encore à la page 8, vous parlez de programmes de relations culturelles et d'échanges d'universitaires avec d'autres pays.

M. Cadieux: Oui.

M. Laniel: Et à la page 89 de l'ancien Budget des dépenses on mentionne 1,910 mille dollars.

Pourriez-vous préciser comment ce montant-là de 1,910 mille dollars est dépensé? Page 89 de l'ancien Budget des dépenses. Il n'y a pas de détails, malgré que . . .

M. Cadieux: Oui . . .

M. Laniel: . . . malgré que la nouvelle présentation ne nous permet pas d'avoir une idée de ce que cela représente.

M. Cadieux: D'abord, vous avez les échanges académiques, vous avez les bourses, entre autres, à la France, à la Belgique, à la Suisse ce qui fait un total dans le cas de ces trois pays en particulier, de $750,000.

De plus, vous avez des activités culturelles, par exemple, la venue des Grands Ballets canadiens, du Groupe canadien de l'Opéra qui va jouer l'opéra Louis Riel, le Théâtre du Nouveau Monde qui va participer au Festival du Marais et une exposition d'art esquimau a été ouverte à Paris dernièrement. Ceci vous donne une idée du genre d'activités culturelles dont il s'agit.

Enfin, vous avez des activités culturelles avec d'autres pays, comme l'Angleterre, par exemple. Vous avez aussi des échanges académiques semblables à ceux qui se font avec les pays francophones que je viens de mentionner, avec l'Allemagne, des bourses, l'Italie, la Hollande, et aussi des activités . . .

M. Laniel: Je ne vous demande pas une énumération aussi complète.

M. Cadieux: Oui.

M. Laniel: La raison pour laquelle je vous posais la question, c'est que j'ai essayé de faire la relation entre ce montant et un montant de $250,000 qui figure cette année aux Prévisions budgétaires du ministère de la Défense, un montant qui a été prévu l'an dernier pour l'établissement de cinq chaires universitaires et je me demandais si le ministère des Affaires extérieures avait quelque chose de comparable?

M. Cadieux: Non, pas de montant semblable relativement à la création directe de chaires. Mais, ce que nous envisageons, c'est l'établissement de relations plus étroites avec le monde universitaire au Canada, pour les fins des activités du ministère. Et alors là, je pense que nous nous rapprochons un peu plus des activités que vous mentionnez, parce que nous envisageons la nomination de certains agents du ministère pour faire des stages dans les universités. En fait, si possible, nous en aurions au début au moins deux ou trois qui iraient dans certaines universités participer aux activités.

M. Laniel: Présentement faites-vous faire des études aux universitaires pour le ministère?

M. Cadieux: Nous invitons des universitaires à venir faire des stages, il y en a un par exemple, qui travaille dans la section historique pour la publication de certains documents et aussi, pendant la période de l'été, il y a des jeunes étudiants qui

• 2025

viennent faire un stage au ministère pour se familiariser, il y en a une douzaine qui viennent depuis quelques années et qui sont recrutés par le Service de la Fonction publique pour faire ce travail.

M. Laniel: Est-ce que vous récupérez plusieurs de ces jeunes-là?

M. Cadieux: Oui. S'ils se présentent à l'examen et cela dépend de leur succès au concours.

M. Laniel: Oui, mais ce sont des diplômés, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Ils en sont à leur dernière année à l'université où ils ont terminé et ils font du travail postuniversitaire.

Maintenant, le ministère contribue aussi à l'Association des univrsités de langue française, $50,000 par année. Voyez-vous? Cela fait partie de notre budget, ce sont des universités à travers le monde.

M. Laniel: Le montant figurant au vote 10 à la page 11 pour l'acquisition d'un centre culturel à Paris, cela a-t-il trait à une politique d'échange ou est-ce pour les Canadiens en Europe?

M. Cadieux: Pour les Canadiens qui habiteraient à Paris. La politique reste encore à définir, mais il y a un édifice qui a été acquis par le gouvernement canadien, qui est en voie de rénovation et qui va être utilisé par les Canadiens à Paris, qu'ils soient de langue française ou anglaise. Maintenant, quelle sera la formule exacte? Cela reste à être défini par le gouvernement.

M. Laniel: Une dernière question, monsieur le président, je change un peu de sujet. Avez-vous dans vos prévisions budgétaires un montant approximatif pour l'établissement d'une mission ou ambassade à Pékin? Non?

M. Cadieux: Non.

M. Laniel: En somme, ça viendrait dans un crédit supplémentaire?

M. Cadieux: Nous avons tenu compte de la possibilité que nous pourrions avoir une mission à Pékin, mais seulement pour les fins de planification, nous n'avons pas de prévision dans notre budget.

M. Laniel: Immobilières ou autres?

M. Cadieux: Non. Parce que tant que l'accord n'est pas conclu, bien nous ne savons pas quelle

serait l'importance de la mission, quels seraient les frais engagés. Nous ne savons pas exactement.

M. Laniel: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président. J'ai une autre question au sujet du crédit n° 15, mais je préfère attendre.

Le Président: Oui, nous y reviendrons à l'étude du crédit n° 15. M. Thompson a la parole.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, ma première question a trait à la rubrique "Nouvelles missions", à la page 8. Quelles nouvelles missions se propose-t-on d'établir cette année, prévues dans le budget de 1969-1970 ?

M. Cadieux: Nous espérons pouvoir établir d'autres missions cette année dans certains pays francophones. Mais nous n'avons pas encore déterminé lesquels. C'est le Parlement qui doit prendre la décision, et il est en train d'étudier la chose, c'est pourquoi il m'est difficile de répondre à cela.

M. Thompson (Red Deer): Est-ce que ce poste budgétaire prévoit une certaine somme pour la Chine ?

M. Cadieux: La Chine ? Non. Ce budget ne prévoit rien pour la Chine.

M. Thompson (Red Deer): Et le montant de $715,000 n'est qu'un estimation ?

M. Cadieux: Oui, ce n'est qu'une estimation. Je crois que chaque mission entraîne des frais de $300,000. Il s'agit donc ici du montant approximatif requis pour l'établissement de trois missions.

M. Thompson (Red Deer): Pourriez-vous aussi nous indiquer quelles missions ont en fait été ouvertes au cours de l'année courante 1968-1969 ?

M. Cadieux: Il n'y en a pas eu d'autres.

M. Thompson (Red Deer): Absolument aucune cette année ?

M. Cadieux: Non.

M. Allmand: Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet.

Le Président: M. Allmand a une question supplémentaire.

M. Allmand: Monsieur Cadieux, je constate qu'il n'y avait aucune rubrique de "Nouvelles missions" l'an dernier, et vous prévoyez un montant de $715,000 cette année sans avoir toutefois arrêté de projets définis quant aux nouvelles missions.

M. Cadieux: Ces projets sont présentement à l'étude.

M. Allmand: Je vois. Mais savez-vous dans quels pays on envisage d'en établir ?

M. Cadieux: Je le sais, mais ne puis le dévoiler. C'est le Parlement qui doit le décider, et ce n'est pas à moi, simple fonctionnaire, de le divulguer.

M. Allmand: Je vois. Mais on songe à certains endroits en particulier ?

M. Cadieux: Oui, on a certes suggéré certaines régions à ceux qui s'occupent de la chose, mais il y a d'autres choix à considérer. Il faut étudier les différents aspects de la question, et tant que les autorités compétentes n'auront pas rendu leur décision, je ne peux éventer la mèche.

M. Allmand: Merci.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, on a réduit certains postes de dépenses relatifs aux différentes missions étrangères; d'autres ont augmenté considérablement. On remarque, par exemple, que les dépenses afférentes à notre mission en France augmentent d'environ un quart de million. Il y a également une hausse de $152,000

• 2030

en dépenses d'immobilisations au chapitre du Ghana, soit $237,000 contre $85,000. Pourrions-nous connaître brièvement la cause de ces augmentations d'importance sans avoir à poser de questions précises à l'égard de chacune en particulier ? Est-ce trop demander ?

M. Cadieux: En France, par exemple, sans faire de recherches particulières à l'égard de la France et pour généraliser, nos dépenses augmenteront en fonction de la hausse des frais généraux en France. Si, le coût de la vie ayant augmenté, l'indice s'accroît avec lui, il nous faudra, pour nos missions en France, augmenter nos frais généraux. Ce serait l'un des facteurs. Le deuxième facteur à considérer serait l'adjonction de surnuméraires au personnel, ce qui se traduirait par une hausse dans les prévisions. Ce sont les deux principales raisons qui me viennent à l'esprit: le coût de la vie dans le pays où notre mission est établie et l'accroissement du personnel.

M. Forrestall: Puis-je poser une question supplémentaire ? M. Thompson songeait plutôt, à mon avis, aux postes de premier établissement, et nous pourrions, entre autres, considérer celui qui a trait à l'Inde et qui est passé de $671,000 à $1,049,000. C'est plutôt à cela qu'aux frais d'administration que songeait M. Thompson, d'après moi.

M. Cadieux: Dans l'Inde, nous possédons un terrain depuis nombre d'années, mais nous avons entrepris d'y construire des locaux pour le personnel ainsi que des bureaux.

M. Thompson (Red Deer): Est-ce que cela représente tout un nouvel édifice?

M. Cadieux: C'est le début Je crois que nous en avons prévu l'aménagement par étapes, et les affectations prévues pour l'Inde seront utilisées à cette fin.

M. Thompson (Red Deer): Est-ce que cela s'applique aussi au Ghana, par exemple?

M. Cadieux: Au Ghana, certainement.

M. Thompson (Red Deer): Pourriez-vous nous indiquer où nous allons ériger de nouveaux immeubles? Nous venons juste d'en achever un à Bonn.

M. Cadieux: Oui, au Ghana, par exemple, nous projetons de dépenser une somme de $200,000 cette année, le projet devant coûter, au total, $400,000, si l'on compte les immeubles administratifs. Quant à Canberra, nous comptons y dépenser $200,000 cette année, le coût total, y compris la résidence, étant de $270,000. La même réflexion s'applique à la résidence de Dakar où nous dépenserons $100,000 cette année sur un montant total de $265,000. A Islamabad, nous avons vu un peu plus grand. Les dépenses prévues pour cette année sont de l'ordre de $700,000 à l'égard d'un projet qui entraînera un débours global de 2 millions de dollars. Cela comprend la construction des édifices administratifs, d'une résidence et des quartiers du personnel. A la Nouvelle-Delhi, comme on l'a mentionné il y a un moment, les dépenses estimatives de cette année s'élèveront à 1 million, tandis que le projet coûtera, au total, 2.75 millions. Cette somme représente les frais de construction des immeubles administratifs ainsi que l'aménagement du territoire. A Varsovie, on dépensera cette année $220,000, tandis que le déboursé total sera de $650,000. Il y a plusieurs autres différents projets dans divers pays, au coût de $300,000, et nous prévoyons que les frais de construction se chiffreront cette année par 2.7 millions de dollars

M. Thompson (Red Deer): J'ai une autre question qui a trait aux frais d'immobilisations au chapitre de l'OCDE. Je constate que ces frais demeurent ni plus ni moins constants au poste principal, et pourtant, pour ce qui est de l'OCDE en France, on y trouve des frais d'administration, encore là, de quelque $64,000.

M. Cadieux: A quelle page est-ce?

M. Thompson (Red Deer): Vous trouverez cela aux pages 88 et 91 des prévisions principales—à la

• 2035

page 88 pour les frais d'administration sous la rubrique A, et à la page 91, une différence de près de $64,000 dans les prévisions de cette année.

M. Bennett: Les montants indiqués à la page 88 représentent les traitements des Canadiens prêtés à l'organisme. Nous les payons et les recouvrons de l'organisme comme tels. Ces Canadiens font partie du personnel de l'organisme. Les montants de la page 91 représentent les frais d'entretien de notre délégation au sein de l'OCDE. Ces Canadiens sont au service du ministère

M. Forrestall: Est-ce que nous les payons deux fois?

M. Bennett: Non, ce sont des personnes différentes. Il s'agit de personnes tout à fait différentes. L'augmentation des frais affectés à l'OCDE, de $190,000 à $254,000, que l'on remarque à la page 9, traduit la hausse des salaires et des bonifications accordés par la Commission.

M. Forrestall: Cela ne représente pas nécessairement un accroissement de l'effectif?

M. Bennett: Non.

M. Forrestall: J'aimerais bien recevoir un tel relèvement de traitement.

M. Bennett: A gauche de la page 91, vous trouverez une réduction des nombres à l'OCDE.

M. Thompson (Red Deer): J'ai juste une autre question. Maintenant que nos fonctionnaires du service extérieur se syndicalisent et que ces cadres ont également droit aux négociations collectives, comment le ministère entrevoit-il la situation relativement au niveau des salaires?

M. Cadieux: Nous devons nous conformer aux résultats des négociations. Les négociations auxquelles a pris part le Conseil du Trésor ont donné lieu à un certain contrat visant une certaine période. Dans ce cas-ci, il demeurera en vigueur jusqu'à l'automne de 1970; il faudra donc prévoir dans quelle mesure pourront s'accroître les frais et les relèvements. Les dernières négociations ont donné de très bons résultats, à en juger par la satisfaction des fonctionnaires du ministère, et nous croyons qu'elles auront un bon effet sur le moral des employés. De l'avis des fonctionnaires, les négociations

se sont bien déroulé et ils sont très heureux de la convention qui en a résulté. J'ai rencontré le président et le coprésident de l'Association après la réunion et, naturellement, ils songent déjà aux prochaines négociations et aux problèmes qu'ils vont y soulever, mais ils sont très heureux de cette première expérience. Les négociations et la création de l'Association se sont déroulé un peu comme ils l'avaient espéré.

Le Président: J'ai mis le crédit n° 1 en délibération, mais certaines questions se rapportaient aussi bien au crédit n° 10 qu'au crédit n° 1. Peut-être est-il préférable alors d'étudier les deux postes en même temps. Nous pourrions même les englober tous trois dans la même discussion; ce serait peut-être la façon la plus pratique de procéder.

M. Allmand: J'invoque le Règlement. Comme certains d'entre nous n'ont que cette brochure-ci entre les mains et comme les crédits n'y sont pas divisés ainsi, peut-être serait-il préférable d'agir de la sorte. Dans ces brochures, tous les montants ont été groupés en un seul crédit, et il est difficile de dire à quel poste se rattache un montant déterminé dans votre livre.

Le Président: Les crédits nos 1, 10 et 15 appartiennent tous au même poste, semble-t-il.

M. Allmand: Oui, mais nous ne savons pas à quel crédit se rapportent nos questions.

Le Président Dans ce cas-là, préféreriez-vous que je mette les trois crédits en délibération? Les questions pourront alors avoir trait à l'un ou l'autre.

M. Thompson (Red Deer) J'ai une question toute courte à poser, et elle serait hors de propos si nous agissons ainsi.

Le Président Puis-je mettre les trois crédits en délibération et vous poserez votre question, monsieur Thompson. Je vais donc lire les crédits nos 10 et 15.

Ministère des Affaires extérieures

10 Contruction, acquisition ou amélioration de bâtiments, ouvrages, terrains, matériel et ameublement $7,000,000

15 Subventions, selon le détail des affectations, et contributions en conformité des conditions et modalités prescrites aux sous-crédits énumérés dans le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées, et autorisation de faire les autres paiements spécifiés en devises des pays indiqués, même si le montant global des paiements peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1969 $18,957,800

(S) Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, et pensions $50,000

(S) Crédit ouvert au gouvernement de l'Inde en vertu d'un accord financier intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde pour financer l'achat, au Canada, d'avions, de pièces de rechange et d'équipement non requis en 1969-1970

Nous allons étudier les trois crédits à la fois. Les trois constituent le crédit n° 1 dans les prévisions, n'est-ce pas, monsieur Allmand?

M. Allmand: Oui, ils sont groupés sous le crédit n° 1.

M. Thompson (Red Deer) Ma question a trait aux Nations Unies, monsieur le président. Monsieur Cadieux, au cours des derniers jours, un certain nombre de pays importants, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni et, je crois, la Russie également, ont décidé de limiter leurs dépenses au sein des Nations-Unies, sauf pour ce qui est de l'augmentation percentuelle qui est, je crois, de 3 p. 100 ou à peu près. Je constate que nos dépenses, d'après les prévisions, accroîtront de près de 10 p. 100 sur ce qu'elles étaient l'an dernier. Pourriez-vous nous expliquer la chose?

• 2040

M. Bennett: Nos frais d'affiliation indiqués au budget s'appuient sur une estimation du montant optimal du budget des Nations Unies réparti d'après notre échelle de contributions—échelle fixée par les Nations Unies elles-mêmes à l'égard de la cotisation que doit verser le Canada. Nécessairement, ce doit être déterminé longtemps avant la décision finale des Nations Unies quant à l'étendue de leur budget. Par conséquent, il peut y avoir des modifications quand les Nations Unies présentent leur budget définitif. Cela explique le libellé spécial du crédit qui nous permet de payer le montant réel versé, et nous ne pouvons affecter ces fonds à d'autres fins. Autrement dit, si le budget des Nations Unies subit une baisse ou une hausse, nous versons le montant précis déterminé par notre échelle d'évaluation. Vous avez ici la meilleure estimation que nous avons pu faire à ce moment-là.

M. Cadieux: C'est là l'opinion des grandes puissances sur le plafond qu'il y aurait lieu d'imposer au budget des Nations Unies. La question sera discutée, au cours de la prochaine assemblée générale, devant la cinquième commission (questions administratives et financières), et les opinions de nombre d'autres pays auront une influence sur la décision.

M. Thompson (Red Deer): Vraiment, ce dont ils parlent actuellement, c'est de l'exercice 1970-1971?

M. Cadieux: Oui, mais comme vous le verrez, ce sera là une question politique, et le gouvernement du Canada devra prendre une décision en fonction du vote de l'Assemblée générale, de l'importance qu'il attache aux Nations Unies et de la position qu'il veut adopter par rapport à celle des grandes puissances et à celle que d'autres puissances moyennes, à part le Canada, ou des petites puissances, adopteront Je pense que la façon dont les choses se présenteront sera un facteur dont le gouvernement du Canada, sans aucun doute, tiendra compte lorsqu'il prendra sa décision.

M. Thompson (Red Deer): Merci.

M. Cadieux: Si les trois grandes puissances disent: "Tel sera le chiffre du budget", leur décision ne lie pas le Canada, et je pense qu'il est difficile de prévoir comment les autres pays réagiront.

M. Allmand: Monsieur le président, à la page 12 du budget des dépenses, nouvelle formule, à la rubrique "contributions", il y a un poste de $500,000 intitulé "Aide aux services de soutien de la défense, accordée à la Grèce et à la Turquie". Ce poste passe de $100,000 à $500,000. Pour quelle raison? Comment se fait le partage entre la Grèce et la Turquie, et pourquoi cette augmentation?

M. Cadieux: C'est un montant prévu pour la liaison de télécommunication dont j'ai parlé, je pense, la dernière fois que j'ai comparu devant le Comité, en décembre.

M. Allmand: De télécommunication?

M. Cadieux: Il s'agit d'une liaison de télécommunication, sauf erreur. Le projet a été discuté mais je ne pense pas qu'il ait été approuvé jusqu'ici. Il fait encore l'objet d'études de la part du gouvernement du Canada et des gouvernements de la Grèce et de la Turquie. Aucune décision n'a encore été prise; donc, à moins qu'une entente intervienne, ce montant ne sera pas dépensé. Il figure au budget au cas où il serait nécessaire et où une entente interviendrait. Si on le dépense, ce sera très probablement pour cette fin.

M. Allmand: On vient de me signaler que dans le Livre bleu, les chiffres sont différents de ceux du Livre blanc. Dans le Livre bleu, les chiffres sont de $1,000,000 pour l'année 1968-1969 et de $500,000 pour l'année 1969-1970, tandis que dans le Livre blanc, nouvelle formule, les chiffres sont de $100,000 pour 1968-1969 et de $500,000 pour 1969-1970. Lequel des deux est le bon?

M. Bennett: Puis-je vous signaler que dans le Livre blanc, la rubrique s'intitule: "Dépense prevue" pour l'année financière écoulée. Nous avons prévu que nous dépenserions effectivement environ $100,000 pour ce projet.

• 2045

M. Allmand: Bien.

M. Bennett: Quand on a préparé le Livre bleu, qui constituait les prévisions budgétaires de l'année 1968-1969, on avait inscrit une dépense d'un million à ce poste, somme qui, effectivement, n'a pas été dépensée.

M. Allmand: A été dépensée?

M. Bennett: N'a pas été dépensée.

M. Allmand: N'a pas été dépensée.

M. Bennett: Nous prévoyons effectivement dépenser $100,000 du million de dollars qui était prévu dans le budget de 1968-1969.

M. Allmand: Très bien. Ma question suivante concerne la subvention au John F. Kennedy "Centre for the performing arts." S'agit-il d'une subvention d'immobilisation ou d'une subvention pour un spectacle qu'on y a donné? Le montant est de $61,000.

M. Cadieux: C'est un cadeau. Je pense que c'était pour une pièce d'équipement.

M. Allmand: Une pièce d'équipement?

M. Cadieux: Oui.

M. Allmand: Ma dernière question concerne le poste "Information". Je vois que cette rubrique est passée de $580,000 qu'elle était l'an dernier à $1,552,000. Est-ce que cette augmentation est attribuable à un programme d'information élargi ou simplement à une augmentation des coûts du même programme?

M. Bennett: Je puis répondre à cette question, monsieur. A la suite du récent projet de loi sur la réorganisation, qui, je pense, a été approuvé par la Chambre, les crédits de la Commission des expositions du gouvernement canadien, qui entraient jusqu'ici dans le budget de dépenses du ministère des Travaux publics, ont été transférés aux ministères qui les utilisent, si on me permet de les identifier de cette façon. On nous a demandé de prévoir un crédit pour le coût des pièces d'exposition que la

Commission des expositions du gouvernement canadien préparera pour nous. Cette décision ajoute à notre programme d'information une somme d'environ $800,000 qui figurait auparavant dans le budget de dépenses du ministère des Travaux publics, au poste de la Commission des expositions. Nous payons maintenant à la Commission les travaux qu'elle fait pour nous, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Allmand: C'est tout, monsieur le président.

Le Président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, pourriez-vous nous dire quels sont les noms qui viennent sur votre liste?

Le Président: J'ai votre nom et ceux de M. Laniel, de M. Forrestall, et de M. Roberts. Je donne la parole, pour commencer, à un membre de chacun des partis. C'est maintenant à M. Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions avoir une explication sur le poste qui figure à côté de celui dont a parlé M. Allmand, à la page 12 du Livre blanc: "Aide aux services de soutien de la défense pour couvrir les frais directs des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN . . . $3,700,000", comparativement à $3,100,000. Je me demande si on pourrait nous donner une explication sur ces rubriques? Pourquoi l'augmentation? Je croyais qu'au moins un pays, je pense que c'est l'Ouganda, avait dit qu'il n'allait pas solliciter d'aide militaires du Canada. Si je comprends bien, il s'agit d'une contribution aux forces armées de certains pays, et je me demande si nous pourrions avoir une explication sur ces rubriques.

M. Cadieux: Oui, ce chiffre concerne un certain nombre de programmes. Je pense que le pays dont vous parlez, monsieur Brewin, est la Tanzanie.

M. Brewin: La Tanzanie?

M. Cadieux: Oui, mais je pense que ce pays a annoncé sa décision après la publication du présent budget de dépenses. Les différents programmes comprennent le programme d'aide au Ghana, qui représente une somme de $228,000, et le programme d'aide à la Tanzanie, pour lequel on prévoyait $3,200,000, mais je le répète, cette somme a été portée au budget avant que ce pays annonce sa décision.

M. Brewin: Trois millions de dollars?

M. Cadieux: Trois millions deux cent mille dollars pour l'année 1969-1970.

M. Brewin: Si ce pays ne veut pas l'argent, nous pouvons alors économiser $3,200,000?

M. Cadieux: Les prévisions totales pour l'exercice, en ce qui concerne les programmes d'assistance militaire, étaient de $3,700,000. Il y a un programme ad hoc qui concerne un certain nombre de pays: la Jamaïque, le Kenya, la Zambie et la Malaisie. Je pense que ces quatre pays reçoivent en tout une somme qui ne dépasse pas $300,000.

M. Brewin: Pourquoi la Tanzanie a-t-elle refusé notre assistance militaire? Je crois savoir qu'à un certain moment nous étions en concurrence avec la Chine pour lui fournir une assistance militaire. Est-ce toujours le cas?

• 2050

M. Cadieux: Je préfère que vous posiez la question à mon ministre, parce qu'il s'agit ici des mobiles de gouvernements étrangers et de la réaction du gouvernement du Canada.

M. Laniel: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire? Elle concerne un autre poste de cette rubrique qui s'intitule "Aide aux services de soutien de la défense".

Je remarque une augmentation aussi au poste "Aide aux services de soutien de la défense accordée à la Grèce et à la Turquie." C'est une augmentation assez importante de $100,000 à $500,000. Dans des programmes semblables, le Canada s'engage-t-il individuellement ou bien est-ce que cela fait partie d'un programme d'ensemble.

Les pays de l'OTAN contribuent-ils individuellement, conformément à des accords avec la Grèce et la Turquie, ou bien si cela est décidé au niveau des ministres de l'OTAN?

M. Cadieux: Il y a quelques années, l'OTAN avait recommandé aux états membres d'accorder de l'aide à la Grèce et à la Turquie qui avaient et qui ont encore des responsabilités militaires considérées comme importantes. A ce moment, le Canada, dans le cadre de cette recommandation, avait proposé à la Grèce et à la Turquie de contribuer sous forme de liaison dans le domaine des communications. Un projet a donc été élaboré et on prévoyait qu'il pourrait coûter jusqu'à 3 millions de dollars. Mais ce projet n'a pas encore été approuvé définitivement par le gouvernement grec et le gouvernement turc. Et les sommes que vous voyez dans les prévisions sont en vue des dépenses qui pourraient être encourues si le projet était accepté.

M. Laniel: Elles sont rattachées directement à ce programme de communications?

M. Cadieux: C'est cela.

M. Laniel: Merci.

(Traduction)

Le Président: Monsieur Brewin, avez-vous fini votre interrogatoire?

M. Brewin: Oui.

M. Allmand: J'ai une question supplémentaire à ajouter à celle de M. Brewin.

Le Président: Monsieur Allmand, pour une question supplémentaire.

M. Allmand: Je me rappelle avoir lu, il y a quelques semaines, un article qui disait que la Tanzanie avait demandé au gouvernement canadien des avions militaires. Savez-vous si cela est vrai?

M. Cadieux: Je sais que le programme entre le Canada et la Tanzanie prendra fin en janvier 1970. Des crédits y seront affectés cette année mais le programme ne sera pas prolongé. Je pense que les raisons de cette décision et les considérations qu'elle comporte nous entraînent sur un terrain politique plus délicat, et c'est pourquoi il est difficile pour moi de faire des commentaires. Les rapports entre le gouvernement de la Tanzanie et d'autres gouvernements constitue, je le répète, un sujet sur lequel je pense qu'il conviendrait mieux que mon ministre fasse des commentaires.

M. Allmand: Monsieur Cadieux, j'ai trouvé l'article dont je parlais. Il date du 11 avril 1969 et son auteur est M. Patrick Best. On y lit ce qui suit:

> La Tanzanie attend une réponse précise du gouvernement du Canada à la demande qu'elle lui a faite de lui envoyer des avions à réaction pour aider ce jeune pays à défendre ses frontières contre les incursions qui lui viennent du Mosambique portuguais.

Etes-vous au courant de cette demande d'avions militaires?

M. Cadieux: La seule chose que je puisse dire, c'est que le gouvernement de la Tanzanie a décidé de mettre fin au programme quinquennal. Ce programme se termine de toute façon en 1970, et il ne sera pas prolongé. Donc, s'il est question d'avions militaires, je ne pense pas, à moins qu'il s'agisse d'une nouvelle demande. . .

M. Allmand: Il semble que c'est une nouvelle demande. L'article date du 11 avril.

M. Cadieux: Je ne suis pas au courant. Le dernier renseignement que j'ai, c'est que le gouvernement de la Tanzanie a décidé de ne pas prolonger le programme quinquennal. Ce programme a commencé en août 1965 et devait durer cinq ans. Il concernait une unité d'infanterie et une unité de l'aviation. Le programme prévoyait que certains militaires allaient recevoir leur formation ici et qu'on allait construire une école en Tanzanie. Mais. . .

M. Allmand: Excusez-moi. Cet article dit ce qui suit, c'est peut-être tout à fait faux:

> Les deux gouvernements ont eu un échange de vues sur la question à un échelon élevé et on croit que le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Sharp, est maintenant saisi de l'affaire.

Ce passage se rapporte à la demande d'avions militaires supplémentaires.

M. Cadieux: Tout ce que je puis dire, c'est que s'il s'agit d'une nouvelle demande, je n'en suis pas au courant.

• 2055

Le Président: Monsieur Stewart.

(Texte)

M. Stewart (Cochrane): Merci, monsieur le président.

M. Cadieux, quelqu'un a mentionné tout à l'heure le cadeau au centre des Arts John F. Kennedy. J'aimerais en savoir plus long. Était-ce un don ou. . .

M. Cadieux: Oui, si j'ai bien compris, le gouvernement canadien a décidé de faire un don au centre Kennedy.

M. Stewart (Cochrane): Y a-t-il une raison spéciale? Est-ce comme un souvenir du Canada? Y a-t-il des feuilles d'érable là-dessus ou quoi?

M. Cadieux: Je pense que plusieurs pays ont apporté des contributions, et je pense que j'ai des notes au sujet de la contribution des différents pays. Par contre, nous aussi avons un centre des Arts, et je crois que d'autres pays nous ont offert différents dons. C'est un échange de bons procédés entre pays. Il se fait une sorte de compensation internationale, si vous voulez.

M. Stewart (Cochrane): Quand vous faites des cadeaux à un centre d'arts, le faites-vous après avoir consulté le secrétaire d'État?

• 2052

M. Bennett: Oui monsieur. Le don dont il s'agit consiste en un rideau de scène. Nous avons eu l'étroite collaboration du Centre national des Arts et je crois savoir que le motif du rideau a été choisi à la suite d'un concours ouvert aux artistes canadiens. Je n'en suis pas absolument certain. On est en train de fabriquer le rideau pour le Centre à titre de cadeau commémoratif.

(Texte)

M. Cadieux: Les pays qui ont présenté des éléments au centre sont le Danemark, l'Allemagne de

l'Ouest, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Norvège et la Suède en plus du Canada.

Pour ce qui est de la procédure suivie pour le choix du don canadien, je n'ai malheureusement pas ce renseignements ici. Je ne peux pas vous dire de quelle façon on procède.

M. Stewart (Cochrane): Il est intéressant que ce soit un rideau valant $61,000 puisque le nôtre, ici à Ottawa nous coûte $93,000. Je mentionne cela en passant seulement.

Vous avez mentionné tout à l'heure les bourses qui sont incluses dans le montant de près de $2 millions. . .

M. Cadieux: Pour les relations culturelles.

M. Stewart (Cochrane): Vous avez mentionné des bourses en Belgique et dans quelques pays. Ces bourses sont-elles données à des étudiants de ces pays, à des belges, par exemple?

M. Cadieux: Oui.

M. Stewart (Cochrane): Non pas aux Canadiens qui sont là-bas. . .

M. Cadieux: Non, non, non.

M. Stewart (Cochrane): . . .mais à des belges.

M. Cadieux: A des belges, à des français, à des suisses, mais il faut tenir compte du fait que les gouvernements de ces pays offrent souvent en retour des bourses à des Canadiens. Je pense, que ce système de bourses est administré pour le ministère des Affaires extérieures par le conseil des Arts du Canada.

M. Stewart (Cochrane): Est-ce que nous donnons plus que nous ne recevons, ou bien. . .

M. Cadieux: Il y a à peu près équilibre, je crois, entre ce que nous donnons et ce que nous recevons.

M. Stewart (Cochrane): Je passe à un autre sujet. Il y a quelque temps, nous avons envoyé une aide spéciale au Biafra. Est-ce que cela relève de la *Canadian International Development Agency* ou est-ce que cela nous concerne, nous ici ce soir?

M. Cadieux: Je vais demander à M. Riddell, mon collègue, le spécialiste des questions du Biafra, de répondre à cette question.

• 2100

Le député demande si l'aide que nous avons donnée à la Croix Rouge relève du budget de notre ministère.

M. Riddell (Chef, division du centre-est africain): Non, monsieur le président, l'aide au Biafra et au Nigéria, relève du budget de l'ACDI.

M. Stewart (Cochrane): Merci. Il y a un point que j'aimerais tirer au clair parce que des gens racontent des histoires qui ne sont pas vraies et cela peut nuire à vos relations extérieures. Par exemple, on dit que lorsque vous prévoyez un surplus d'argent dans notre budget de voyages, quelques mois avant la fin de l'année fiscale, vous trouvez des moyens de le dépenser en envoyant les gens autour du monde. Pourriez-vous faire un commentaire pour mettre les choses au clair?

M. Cadieux: Non, je puis répondre que ce n'est certainement pas le cas.

D'ailleurs, ces voyages doivent être justifiés. Les agents qui entreprennent ces voyages doivent le faire en tenant compte de budgets qui sont attribués à certains des services du ministère. Par conséquent, un service qui a déjà épuisé ou presque son budget, ne pourrait pas entreprendre des voyages de ce genre-là. Chacun des services, avant d'entreprendre des voyages coûteux, doit solliciter des autorisations, d'abord des services financiers. Un contrôle est exercé, dans certains cas, par les agents supérieurs du ministère. Et le souci des agents du ministère rejoint celui du gouvernement et celui des administrations financières qui est d'exercer leurs fonctions de la façon la plus économique possible. Il n'y a pas d'intérêt à faire voyager les agents pour le plaisir de les faire voyager. D'ailleurs, les ministères qui se permettraient une chose comme celle-là seraient les premiers punis, parce que les agents sont toujours en nombre limité, et quand des agents sont absents, ceux qui sont là doivent faire le travail avec un personnel limité. Par conséquent, il n'y a pas d'intérêt à les laisser partir, ou, si vous devez le faire, vous les laissez partir le moins longtemps possible.

M. Stewart (Cochrane): C'est une bonne chose de tirer cela au clair, parce qu'on en entend parler dans la fonction publique même.

M. Cadieux: D'ailleurs, je crois qu'au cours de la dernière année, nous n'avons pas eu suffisamment d'argent disponible dans le crédit qui avait trait aux voyages. Et nous avons dû arranger un virement d'argent d'autres crédits pour assurer suffisamment de ressources pour couvrir tous nos frais dans ce domaine.

M. Stewart (Cochrane): Une autre chose qui n'est peut-être pas bien comprise par les députés en général et par le public, c'est la question de

construction de résidences et de chancelleries à l'étranger. J'ai eu la chance de voir la situation dans plusieurs pays, et je sais qu'elle est à notre avantage, et même que c'est plus économique de construire ces résidences. Pourriez-vous expliquer cela un peu?

M. Cadieux: Certainement, je vais vous faire part de quelques considérations dans ce sens. Un des avantages à avoir sa propre résidence, c'est un peu le même qu'un individu a à acheter une maison, plutôt qu'à vivre à loyer. C'est-à-dire que si vous vivez à loyer, après des années vous avez payé le loyer et il ne vous reste rien. Tandis que si vous êtes capable de faire les investissements nécessaires, vous avez votre propre maison et vous bénéficiez de cette situation. Alors qu'autrement, vous n'êtes devant rien au bout de X années.

Un autre avantage, c'est que si vous achetez ou si vous faites construire une maison, vous avez un établissement qui correspond à vos besoins, de sorte que vous pouvez faire votre travail plus efficacement. Un troisième avantage des résidences, des chancelleries construites d'après vos besoins, est que vous êtes capables de projeter une image du Canada à l'étranger, faire de la publicité pour le pays. Il n'est pas toujours facile de donner une idée du Canada simplement par l'architecture ou les meubles, mais je puis vous assurer que les architectes dont le gouvernement retient les services s'efforcent par tous les moyens de donner la meilleure image possible du Canada par les édifices qu'ils construisent. C'est une chose qu'on ne peut faire si on s'installe dans des édifices vacants et qui sont assez grands pour loger nos services. De sorte que, pour différentes raisons, finances d'abord, efficacité ensuite, la bonne impression à créer pour le Canada

• 2105

à l'étranger, dans la mesure où on en a les moyens, on a avantage à se loger chez soi. Il y a une autre considération: quand vous installez des chefs de mission et des fonctionnaires dans des locaux temporaires, vous devez considérer que, dans bien des pays, il ne leur est pas toujours facile de trouver ce qui leur convient, et de se déplacer d'un endroit à un autre. A la longue, il faut aussi se demander si c'est économique pour le gouvernement qu'un chef de mission et ses agents supérieurs doivent à tous les deux ou trois ans, chercher anxieusement où ils vont se loger, correspondre avec Ottawa pour demander des autorisations, y retenir le temps des agents, en somme passer une bonne partie de leur temps à déménager leurs pénates d'un endroit à l'autre, sans jamais pouvoir vivre de façon convenable. De plus, pendant qu'ils s'emploient à résoudre ces problèmes d'administration, ils ne s'occupent pas vraiment à poursuivre les grands objectifs que le pays vise en les envoyant là-bas. Il me semble qu'il n'est pas très raisonnable de dépenser 3 ou 4 cent mille dollars pour envoyer une équipe de personnes dans un pays donné pour qu'ils cherchent régulièrement à se loger convenablement. Le mieux si on peut faire la dépense, est de les installer convenablement dans une bonne chancellerie, dans une bonne résidence. Et, une fois que cela est fait, ils peuvent consacrer toutes leurs énergies aux buts véritables pour lesquels ils y sont et ne perdent pas leur temps à s'occuper de choses vraiment secondaires.

(*Traduction*)

M. Stewart (Cochrane): Merci. Monsieur le président, il ne me reste qu'une seule question à poser et elle concerne le bilinguisme au sein du service extérieur. Comme l'un de nos objectifs est de faire ressortir à l'étranger la dualité culturelle canadienne, je suppose que votre programme de bilinguisme est conçu de manière à assurer dans un délai raisonnable que tous les agents du service extérieur seront bilingues. Est-ce exact?

M. Cadieux: Nous faisons de notre mieux pour atteindre cet objectif. Comme ministère, nous avons intérêt à le faire, non seulement parce que, je pense, c'est le vœu du pays qu'il en soit ainsi, mais encore parce qu'il y a un avantage du point de vue de notre travail. Le français et l'anglais sont deux grandes langues internationales: donc, du point de vue de notre travail, nous devons faire de notre mieux pour faire apprendre ces deux langues à notre personnel.

J'ai ici des chiffres à propos des agents, et je pense qu'ils sont intéressants, mais il y en a d'autres encore. Ces données portent sur ceux qui entrent dans le service extérieur comme agents. En 1966, sur 54 nouveaux agents du service extérieur, 23 étaient bilingues, ce qui donne un bon départ. Si la moitié de nos agents sont déjà bilingues lorsqu'ils entrent chez nous, la tâche de leur apprendre l'autre langue officielle en devient relativement plus facile. En 1967, année où nous avons engagé 57 agents du service extérieur, 36 étaient bilingues. En 1968, 14 sur 22 étaient bilingues. Je crois qu'on a fait passer des tests il y a quelques années. Malheureusement, la technique de ces tests n'est peut-être pas aussi parfaite que nous le voudrions, mais voici ce que ces tests ont révélé sur la situation d'il y a quelques années et sur celle d'aujourd'hui. En 1963, un relevé a montré que dans notre ministère, la proportion

des agents bilingues était 29 p. 100. On avait fait passer le test au personnel d'Ottawa, qui compose 58 p. 100 environ des agents, et si nous nous sommes limités au personnel d'Ottawa, c'est parce que c'est là seulement que nous avons les installations voulues pour faire passer le test. La proportion actuelle est de 48 p. 100. Donc, on voit qu'il y a eu un progrès assez considérable entre 1963 et 1969. Peut-être que la proportion n'était pas aussi faible que 29 p. 100 en 1963, et elle n'est peut-être pas maintenant aussi élevée que 48 p. 100, mais je pense que l'augmentation est quand même notable. Ainsi que vous pouvez le constater d'après les chiffres portant sur ceux qui sont entrés dans le service extérieur et les conclusions que l'on peut tirer du test, à l'heure actuelle la proportion est d'environ 50 p. 100, du moins en ce qui concerne les agents.

En outre, nous faisons un très gros effort pour envoyer d'abord les jeunes agents apprendre l'autre langue, puis nous nous occupons des agents plus âgés dès que nous le pouvons et aussi souvent que nous le pouvons. Nous les envoyons suivre un cours d'immersion totale pendant un an afin qu'ils apprennent l'autre langue. Le problème ici vient des besoins que requiert le fonctionnement du ministère. Il arrive un moment où il n'est pas possible de libérer un agent parce que le ministère ou une section du ministère serait réellement disloqué si l'agent partait, mais, compte tenu des besoins que requiert le fonctionnement du ministère, nous faisons de notre mieux pour les libérer.

• 2110

M. Stewart (Cochrane): Ces nouveaux agents reçoivent une formation de deux ans à Ottawa?

M. Cadieux: Oui.

M. Stewart (Cochrane): Insistez-vous pour qu'ils deviennent bilingues durant ces deux années?

M. Cadieux: Oui monsieur.

M. Stewart (Cochrane): Par exemple, leur dites-vous: "Vous ne partirez pas pour l'étranger avant d'être bilingue"?

M. Cadieux: La première chose qu'ils font, c'est d'apprendre l'autre langue. C'est là la première chose qu'on demande. Ensuite nous les instruisons des rouages du Ministère. Nous leur enseignons le métier et nous les préparons à leur affectation. Mais ils doivent d'abord apprendre l'autre langue, s'ils l'ignorent.

M. Stewart (Cochrane): Je voudrais faire une petite critique si vous n'y voyez pas d'objection, monsieur Cadieux. Il me semble que nos missions à l'étranger qui, les premières, devraient avoir des agents bilingues sont celles qui traitent avec les pays francophones, et j'ai remarqué qu'il y a certaines de nos missions à l'étranger où l'ambassadeur, ou celui qui est chargé de traiter avec d'autres pays, qui sont des pays francophones, n'est pas effectivement bilingue.

M. Cadieux: Je sais.

M. Stewart (Cochrane): Ne pourrait-on pas remédier à la situation?

M. Cadieux: Nous faisons de notre mieux pour la corriger.

M. Stewart (Cochrane): En Afrique, par exemple.

M. Cadieux: Oui. A l'heure actuelle, nous n'avons pas tous les hommes qu'il faut pour satisfaire aux besoins. Voilà la difficulté. Nous essayons de les répartir le mieux possible et lorsque nous ouvrons de nouvelles missions, nos disponibilités sont mises à forte contribution. Nous n'avons pas assez de monde. Nous avons besoin au ministère, dans certaines divisions, d'un type d'agent qui s'occupe particulièrement de la francophonie et des liaisons avec les provinces. Il y a des divisions où la connaissance des deux langues est presque essentielle. Il faut donc garder ces gens ici, et il faut également soustraire du nombre ceux qui sont en train d'apprendre le français. Il y a également des missions anglophones où nous voulons affirmer notre caractère bilingue. Prenons un pays comme l'Australie, ou la ville de Londres. Si vous envoyez un bon bilingue à Londres ou en Australie, on ne peut pas dire s'il aura à parler français très souvent, mais je pense qu'il est important pour le pays d'envoyer un jeune comme M. Hardy dans un endroit comme Londres, ou d'envoyer quelqu'un comme M. Charpentier dans un endroit comme l'Australie. Entre autres choses, s'ils sont Canadiens français, ils apprennent en y allant beaucoup de choses sur le Commonwealth, et par le seul fait de leur présence, ils montrent que le Canada compte des Canadiens français. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que pour la mission de Tunisie, il peut se révéler très difficile de trouver un Canadien français comme deuxième ou troisième homme.

Pourquoi ? Parce qu'il est à Londres ou en Australie ? Nous avons des besoins contradictoires, et c'est pourquoi plus nous en trouverons, plus nous pourrons en former et plus ce sera facile, mais il faut un peu de temps pour arriver.

Le Président: Messieurs, je crains de devoir ajourner la séance, à cause du vote. Nous devrons faire en sorte que M. Cadieux et ses adjoints reviennent un autre jour, parce que je ne pense pas que nous sortions assez tôt pour terminer nos travaux ce soir. J'ai encore une liste assez longue de membres qui veulent poser des questions, et je suppose que l'interrogatoire serait trop long. Donc, monsieur Cadieux, au nom des membres du Comité, j'aimerais vous remercier. Je regrette que nous devions interrompre la séance, car autrement nous aurions peut-être terminé ce soir. Nous communiquerons avec vous pour organiser la prochaine comparution.

M. Cadieux: Très bien. Merci.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

2300—2

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 30

SÉANCES DU MARDI 29 AVRIL 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970
(Agence canadienne de développement international).

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbaux*)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 39

SÉANCES DU MARDI 29 AVRIL 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970

(Agence canadienne de développement international).

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbaux*)

29997—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Groos,	Marceau,
Anderson,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Brewin,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Penner,
Buchanan,	Laniel,	Prud'homme,
Cafik,	Laprise,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Legault,	Stewart (*Marquette*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	MacLean,	Winch—(30).
Gibson,		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le MARDI 29 avril 1969
(59)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin, à 11 h 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: Allmand, Anderson, Barrett, Cafik, Fairweather, Forrestall, Guay (*St-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (20).

Témoin: M. M. F. Strong, président de l'Agence canadienne de développement international.

Aussi présents: Les honorables sénateurs Aird (président), Grosart, Laird et Quart, membres du Comité sénatorial permanent des affaires internationales, Mme Ruth Masika, Uganda, stagiaire en vertu du programme de l'A.C.D.I., et M. Kasem Gulek, député à l'Assemblée nationale de Turquie et président de l'Assemblée de l'Atlantique nord.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité sénatorial des affaires internationales et présente Mme Masika et M. Gulek.

Le Comité poursuit son étude du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1969-1970.

Le président présente M. M. F. Strong, président de l'Agence canadienne de développement international. M. Strong fait un bref exposé préliminaire et présente, au moyen de dispositifs audio-visuels, les politiques et les programmes canadiens d'aide extérieure.

Les crédits n°s 1, 10 et 15 du budget des dépenses sont réservés.

Le président met en délibération les crédits concernant l'Agence canadienne de développement international, notamment le crédit n° 30, *Traitements et dépenses, $5,765,400;* le crédit n° 35, *Subventions etc., $171,404,000;* et le crédit L35, *Aide spéciale sous forme de prêts etc., $137,000,000.*

Les membres du Comité interrogent M. Strong. M. Thompson demande un état des allocations et des dépenses d'aide extérieure pour les dix dernières années, et M. Nowlan demande un état montrant la participation des autres pays membres du Comité d'aide au développement. Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui ces renseignements que fournira M. Strong. (*Voir l'appendice WW*).

A midi et cinquante-cinq minutes, l'interrogatoire est interrompu et la séance est suspendue jusqu'à 3 h 30, cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(60)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 3 h 35, cet après-midi. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Lewis, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(18).

Témoin: M. M. F. Strong, président de l'Agence canadienne de développement international.

M. Strong présente les fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international qui l'accompagnent, puis l'interrogatoire se poursuit.

On remet aux membres des copies transcrites de la présentation audio-visuelle faite au cours de la séance de cet avant-midi, une reliure mobile contenant de la documentation sur les programmes canadiens d'aide extérieure (avril 1969) et des exemplaires du rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international pour l'année 1967-1968.

A 5 h. 15 de l'après-midi, l'interrogatoire est interrompu, le président remercie M. Strong et le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 1er mai 1969, à 11 h du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 29 avril 1969

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît, mesdames et messieurs. Il m'est paticulièrement agréable de signaler la présence parmi nous, aujourd'hui, de membres du Comité sénatorial des affaires étrangères et du président de ce comité, l'hon. John B. Aird. Le comité sénatorial étudie en ce moment, sous tous ses aspects, la question des relations entre le Canada et les Antilles. Il s'intéresse en particulier à la politique d'aide extérieure du Canada et aux programmes relatifs aux Antilles.

Honorables sénateurs, nous sommes vraiment très heureux de votre présence ici ce matin. Je voudrais mentionner aussi en particulier qu'il nous est très agréable d'accueillir ce matin Mme Ruth Masika de l'Ouganda, qui est aux études dans le cadre de ce programme d'aide. Veuillez vous lever, madame Masika, afin que tous puissent vous connaître.

Je signale également aux membres du Comité la présence, à nos réunions d'aujourd'hui, de M. Kasem Gulek, membre de la Grande Assemblée nationale turque, et président, cette année, de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord. M. Gulek doit passer plusieurs jours au Canada en sa qualité de président de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord à laquelle le Parlement canadien délègue chaque année une députation pour le représenter. M. Gulek est l'invité de M. Perry Ryan, notre vice-président, qui est un ancien président de la délégation canadienne auprès de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord. Nous sommes honorés par votre présence ici, monsieur Gulek, et nous espérons que nos délibérations vous intéresseront.

Notre témoin, aujourd'hui, est M. Maurice Strong, président de l'Agence canadienne de développement international. Il a déjà comparu devant le Comité en d'autres occasions et je suis sûr qu'il n'est pas nécessaire que je vous le présente.

M. Strong a fait préparer, pour le Comité et pour les membres du comité sénatorial, une présentation audio-visuelle sur la politique et sur les programmes d'aide extérieure du Canada. Si je comprends bien, nous aurons quatre projections de 15 minutes chacune; peut-être serait-il bon d'avoir une brève interruption après chacune d'elles. Chaque projection est un résumé complet d'un aspect particulier de l'aide extérieure. Le film occupera, en tout, une heure environ.

Ensuite, M. Strong se fera un plaisir de répondre à toute question d'ordre général. J'imagine qu'il sera presque temps d'interrompre la séance pour le déjeuner une fois que ces questions seront terminées. En pareil cas, le Comité se réunira de nouveau cet après-midi pour procéder à un examen détaillé des crédits.

Cela dit, monsieur Strong, je vous cède la parole.

M. M. F. Strong (président de l'Agence canadienne de développement international): Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je vous remercie. Afin de ne pas trop vous accaparer, mon exorde sera bref. Je vais tâcher de vous expliquer l'objet de notre visite ce matin aussi succinctement que possible.

Nous nous sommes demandé quelle serait la meilleure façon de vous expliquer l'activité de l'Agence canadienne de développement international et l'aide extérieure accordée sous son égide, autrement dit les sujets qui font l'objet des crédits dont vous êtes saisis. Pour le faire rapidement sans accaparer votre temps, nous avons décidé de préparer, aux dépens de notre propre temps, et de vous fournir ces explications au moyen des plus récentes techniques audio-visuelles. Nous pourrons ainsi, dans une heure, vous renseigner plus à fond sur l'activité de l'ACDI que je ne saurais le faire de cette tribune si vous écoutiez tout simplement mon récit.

• 1110

Vous entendrez donc ma voix—ce sera donc moi qui présentera effectivement le rapport—et, occasionnellement, une autre voix. Mes conseillers techniques m'ont dit qu'il serait un peu monotone d'écouter ma voix pendant une heure, et après l'avoir écoutée moi-même je suis de leur avis. Vous entendrez donc la voix riche du père Harold Oxley, qui se charge aussi de l'exposé technique.

L'expérience a exigé beaucoup de temps et d'efforts de la part de notre personnel, et j'espère qu'elle aura les résultats prévus: vous fournir sur notre programme des renseignements plus nombreux, plus détaillés qu'on n'aurait pu le faire autrement. Alors, mesdames et messieurs, je cède la parole au père Oxley pendant que nos spécialistes s'occuperont de l'aspect technique de cet exposé.

Monsieur l'Orateur, Messieurs. En présentant ce rapport sur le programme canadien d'assistance au développement, j'aimerais d'abord mentionner certains facteurs qui constituent en gros le fond de nos préoccupations et de notre activité.

Nous parlerons aujourd'hui de ce qu'on appelle les pays moins développés du monde.

Voyons d'abord ce que nous entendons par cette expression.

Du point de vue économique, nous voulons dire les pays dont le revenu annuel par tête est inférieur à $500.

Sur les cent cinquante pays répertoriés par la Banque mondiale comme ayant une population d'un million d'habitants ou plus, il y en a soixante-dix-sept qui sont moins développés.

Mais les deux-tiers de la population mondiale y vivent.

Vingt-neuf pays ont un revenu annuel par tête de cent dollars ou moins. Certains ne dépassent pas quarante dollars.

Le continent le plus pauvre du monde est l'Asie; c'est aussi le plus peuplé. Un milliard sept cent quarante millions d'habitants dont le revenu moyen par tête est d'environ cent dollars par an.

Le revenu moyen par tête dans l'ensemble des nations les moins développées est d'environ $145 par an. Au cours des deux dernières années seulement, la moyenne du revenu par tête des Canadiens a augmenté de plus de $180.

L'écart entre riches et pauvres continue donc à grandir. Dans le domaine du commerce, 70 p. 100 des exportations mondiales proviennent maintenant des pays développés ne laissant ainsi que 30 p. 100 à la majorité des pays moins développés qui se les partagent.

Les pays industrialisés accroissent leurs échanges commerciaux plus rapidement entre eux qu'avec les pays moins développés.

Même leurs ventes aux pays moins développés augmentent plus rapidement que leurs achats.

Et les conditions du commerce s'aggravent continuellement pour les pays moins développés.

Les prix qu'ils reçoivent pour leurs exportations, principalement pour leurs produits de base, ont baissé tandis que les prix auxquels ils doivent acheter les produits fabriqués qu'ils importent ont monté.

Il ne fait pas de doute qu'une amélioration des conditions commerciales s'impose et une certaine évolution s'opère, très lentement il est vrai, dans le sens d'accords internationaux qui octroieraient des préférences aux importations en provenance des nations moins développées et aussi d'accords sur les produits de base qui s'appliqueraient à certaines de leurs principales exportations. Mais il y a des limites à l'assistance que les nations moins développées peuvent espérer tirer de ces mesures.

Pendant ce temps-là; elles continuent à avoir besoin aussi d'aide d'une autre nature; économique, éducative et technique. Elles ont autant besoin de l'aide des gens que d'assistance financière. M. Paul Hoffman, administrateur du programme de développement de l'ONU, a dit qu'au cours des dix-huit derniers mois, il n'y a pas plus de vingt-cinq pays à faible revenu qui soient parvenus, suivant les rapports présentés, à augmenter de 5 p. 100 leur produit national brut, chiffre fixé comme l'objectif minimum de développement.

• 1115

Il a ajouté: «Le développement de la production, en particulier de celle des produits alimentaires, a à peine suivi la croissance démographique. Le rendement industriel, les gains à l'exportation, les offres d'emploi, les inscriptions scolaires et bien d'autres indices vitaux de progrès n'ont pas en général indiqué de tendance à la hausse.»

Et M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, a mis cette crise en lumière au printemps 1968 quand il a déclaré: «Le conflit le plus urgent auquel le monde doit faire face à l'heure actuelle ne se situe pas entre nations ni entre idéologies mais entre le rythme de croissance de la race humaine et l'augmentation insuffisante des ressources nécessaires pour maintenir le genre humain pour la paix, la prospérité et la dignité...

«Le développement actuel des ressources étant insuffisant, le monde connaîtra davantage la faim; la surpopulation et les pressions de toutes sortes. La moitié de ceux qui vivent maintenant et les deux-tiers de ceux qui sont encore à naître en ce siècle ont pour perspective la sous-alimentation, la pauvreté, le désespoir.»

En 1960, la population mondiale était d'environ deux milliards neuf cent quatre-vingt dix-huit millions; en l'an 2000, elle sera passée à six milliards cent-trente millions.

La population des pays moins développés s'accroît annuellement à un rythme qui est presque deux fois plus rapide que celui du monde développé. Actuellement, les deux-

tiers de la population mondiale vivent dans les régions moins développées; mais en l'an 2000, cette proportion sera de quatre cinquième.

Malgré un fort développement de la production et de l'instruction, il y a dans le monde à l'heure actuelle plus d'affamés, et plus d'analphabètes qu'il n'y en a jamais eu dans l'histoire.

L'échelle des besoins est trop vaste et la crise qui menace trop grave et d'une portée trop grande pour qu'on puisse y apporter des solutions dans un cadre purement local et même national. C'est un problème international auquel il faut s'attaquer à l'échelle internationale. Les Canadiens seront gravement atteints par ses conséquences et doivent participer à sa solution.

Il est évident que les pays en voie de développement ont besoin d'aide. Mais tirent-ils vraiment profit de l'aide—jusqu'à quel point l'aide leur est-elle profitable?

Nous ne pouvons pas espérer combler l'écart qui existe entre les pays pauvres et les pays riches. Du moins pas en l'espace d'une vie. Mais nous pouvons éliminer cette horrible pauvreté qui condamne tant de millions de personnes à vivre dans des conditions qui sont un affront à l'humanité.

Nous pouvons faire beaucoup pour aider à améliorer de façon générale le mode de vie des peuples moins favorisés dans le monde.

Nous pouvons travailler à l'édification d'une société mondiale où tous les peuples auront une part plus équitable des avantages qu'apportent aujourd'hui la science et la technologie modernes.

Les programmes d'aide représentent réellement les premiers pas dans cette direction.

Le programme d'aide du Canada ne peut pas en lui-même apporter une solution complète à ce problème. Il peut toutefois contribuer de façon importante à accroître l'effort collectif tenté par les nations riches et industrialisées en vue d'aider les pays en voie de développement à atteindre un meilleur niveau de vie.

Seize pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournissent 90 p. 100 (quatre-vingt-dix pour cent) de l'assistance mondiale au développement. Le Canada est au nombre de ces pays.

Depuis 1962, le volume total d'aide accordée par le CAD s'est accru lentement mais régulièrement. Néanmoins, il ne représente encore qu'environ onze dollars et demi par année par habitant des pays membres du CAD. Et cette aide doit être répartie entre quelque deux milliards, quatre cent millions de personnes dans les pays en voie de développement.

En tant que pourcentage du revenu national brut, l'aide accordée par les pays membres du CAD a diminué depuis 1962. En 1961, la moyenne était de 1.2 p. 100 de leur revenu national réuni; aujourd'hui elle est de 0.9 p. 100.

Par rapport au revenu national, le volume net de l'aide officiellement accordée aux pays en voie de développement a connu une légère baisse en ce qui concerne la plupart des grands pays donateurs, alors que le volume d'aide provenant des pays de moindre importance s'est accru.

La moyenne du volume officiel de l'aide accordée pour tous les pays membres du CAD est 0.57 de 1 p. 100 de leur revenu national réuni.

Les données actuelles indiquent un certain nivellement du montant de l'aide accordée au développement international. La valeur réelle de ce montant subit une érosion continue alors que son apport au développement est souvent réduit ou contrebalancé par d'autres facteurs:

Le service de la dette découlant de prêts antérieurs—il s'élève maintenant à plus de 3.5 milliards de dollars par année et continue d'augmenter.

Le prix de certains produits primaires qui constituent une partie importante du revenu des pays en voie de développement provenant des exportations a subi une baisse considérable.

Les conditions attachées à l'aide haussent parfois de 10 à 40 p. 100 le prix des biens achetés dans le cadre des programmes d'aide.

Mais les faits ne sont pas tous négatifs. L'économie des nations en voie de développement nouvellement indépendantes a augmenté dans l'ensemble à un taux qui fait plus que doubler le rythme de cette augmentation avant l'indépendance. La Banque mondiale estime que quinze pays en voie de développe-

• 1120

ment dans le monde seront économiquement indépendants de l'aide extérieure d'ici dix à quinze ans. Le taux de croissance économique d'un certain nombre d'autres pays dépasse celui de la moyenne des nations industrialisées.

La science et la technologie ont mis au point de nouveaux outils et de nouvelles techniques qui permettront de résoudre certains des problèmes de développement les plus difficiles, y compris la production d'aliments.

Dans ce cadre, permettez-moi de mentionner ce que fait actuellement le Canada. Je soulignerai d'abord la portée et les dimensions actuelles de notre programme d'aide.

Il est à noter que, l'année dernière, le nom de notre organisme qui était «Bureau de

l'aide extérieure» a été changé en celui de «l'Agence canadienne de développement international». Durant le reste du présent exposé, nous le désignerons sous le sigle ACDI. Comme vous le savez, l'Agence présente un rapport au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui est le ministre comptable du programme canadien d'aide au développement.

Ce nouveau nom traduit plus clairement notre objectif fondamental qui est d'aider les pays en voie de développement à s'aider eux-même et à mettre en valeur leur potentiel économique et social à l'avantage de leurs habitants.

Ce qui nous intéresse, c'est le développement; or le développement international est une affaire de collaboration et non de distribution gratuite.

Notre programme d'aide remonte à 1950, alors que le Canada est devenu un des membres fondateurs du Plan de Colombo pour le développement des nations du Commonwealth nouvellement indépendantes dans le Sud et le Sud-Est asiatiques.

Depuis ce temps, le Canada a accordé environ un milliard de dollars en aide bilatérale dans le cadre du Plan de Colombo, dont cent vingt-six millions, trois cent mille dollars au cours de la dernière année financière.

En 1958, un programme d'assistance canadienne aux Antilles du Commonwealth était mis sur pied.

Au cours des dix dernières années, environ 81.5 millions de dollars ont été affectés à ce programme, dont plus de 22 millions au cours de l'année dernière.

De fait, les Antilles du Commonwealth reçoivent aujourd'hui plus d'aide canadienne par habitant qu'aucune autre région du monde.

En 1959, les pays africains du Commonwealth ont été inclus pour la première fois dans le programme canadien d'aide, et, en 1961, un programme spécial a été inauguré pour l'Afrique francophone.

Jusqu'ici, les sommes affectées aux pays africains du Commonwealth ont totalisé plus de 95 millions de dollars, dont 25.7 millions au cours de l'année dernière.

Depuis 1961, près de 57 millions de dollars ont été affectés à l'Afrique francophone, dont 28.8 millions au cours de l'année financière 1968-1969.

Ce programme est celui qui connaît aujourd'hui la croissance la plus rapide.

Depuis 1964, le programme canadien d'aide s'applique aussi à l'Amérique latine.

Dix millions de dollars ont été affectés chaque année, au cours des cinq dernières années, à des projets administrés en notre nom par la Banque interaméricaine de développement.

Au cours de l'année financière 1968-1969, le Canada a affecté à l'aide extérieure 288.6 millions de dollars. De ce chiffre, 227.6 millions de dollars ont été consacrés à l'aide bilatérale et 61 millions ont été accordés à des agences multilatérales, notamment les Agnces des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et les Banques de développement régional.

Dans le calcul du montant global d'aide extérieure accordée, nous avons aussi tenu compte des prêts consentis aux pays en voie de développement dans le cadre de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation en déduisant les montants remboursés sur les prêts consentis antérieurement car ces montants sont inclus dans les chiffres utilisés par le Comité d'aide au développement dans son rapport comparatif sur le mouvement de l'aide à l'échelle internationale.

La Société d'assurance des crédits à l'exportation prévoit engager au cours de l'année financière près de 13 millions de dollars, ce qui porte à quelque $301,630,000 le budget total d'aide.

En plus des crédits à l'exportation, l'aide du Canada aux pays en voie de développement est groupée dans le cadre de deux programmes: le Programme d'aide au développement international, prévu au crédit 35 des Affaires extérieures et le Programme spécial d'assistance sous forme de prêts, qui fait l'objet du crédit L35 des Affaires extérieures.

• 1125

Le Crédit 30 des Affaires extérieures pourvoit à l'administration de ces programmes.

Le Crédit 35 des Affaires extérieures comprend des subventions pour l'aide économique, technique, d'éducation et autre mentionnée dans le budget des dépenses. Au cours de l'année financière 1968-1969, le crédit 35 s'élèvait à $153,747,000.

Ce montant comprend 69 millions de dollars attribués au Programme international d'aide alimentaire, $200,000 au Fonds de secours international et 5 millions sous forme de subventions de l'ACDI accordées aux organismes non-gouvernementaux.

Le crédit L35, Programme spécial d'aide sous forme de prêts, s'est chiffré l'an dernier à 106 millions de dollars et le crédit 30 des Affaires extérieures, pour l'administration, a totalisé $4,003,000.

Pour l'année financière 1969-1970, on a demandé au Parlement d'accorder des sommes supplémentaires. Pour plus de détails, voir les pages 101 à 103 et 462 du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970. Le Programme d'aide au développement international, qui est prévu au crédit 35 des Affaires extérieures et qui consiste entièrement en subventions, se répartit

comme il suit: 70.6 millions de dollars pour l'assistance économique, technique, d'éducation et autre, 70 millions pour l'aide alimentaire, 24 millions pour des contributions à des organismes internationaux, $300,000 pour le Fonds de secours international et 6.5 millions pour des contributions à des organismes non-gouvernementaux. Le montant total du crédit est de 171 millions de dollars ce qui représente une augmentation de 18 millions comparativement à l'année dernière.

Le Programme spécial d'assistance au développement sous forme de prêts fait l'objet du crédit L35, qui se chiffre à 137 millions de dollars comparativement à 106 millions l'année dernière.

De plus, le Parlement a autorisé le gouvernement à faire des avances à l'Association de développement international et à la Banque asiatique de développement. Au cours de la présente année financière, ces avances totaliseront 29.7 millions de dollars.

Ainsi, en plus des crédits à l'exportation que le CAD inclut dans son calcul du volume de l'aide, la somme de l'aide que le Canada accordera aux pays en voie de développement en 1969-1970 se chiffrera à 338.14 millions de dollars.

Le Canada a approuvé la résolution des Nations Unies réclamant, en 1961, que l'aide des gouvernements et des organismes bénévoles atteigne 1 p. 100 du revenu national des pays donateurs.

Le Canada a aussi accepté de prendre des mesures pour atteindre l'objectif, revisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement que nous appelons CNUCED, de 1 p. 100 du produit national brut aux prix courants, ce qui dépasse de 33 p. 100 l'objectif précédent. Selon les derniers tableaux comparatifs publiés par le comité d'aide au développement, qui calcule l'aide sous la forme de déboursés réels en tant que distincts des subventions, l'aide officielle du Canada s'élevait à 213 millions de dollars en 1967 ou à la moitié de 1 p. 100 du revenu national.

En termes absolus, nous étions au sixième rang parmi les pays membres du CAD et, relativement au revenu national au huitième rang.

Notre rang est un peu inférieur si nous comprenons aussi l'aide bénévole: septième en termes absolus et treizième en termes relatifs.

L'aide bilatérale du Canada se concentre lourdement dans 10 pays ou régions, qui reçoivent environ 75 p. 100 de nos affectations à l'aide bilatérale.

Ces pays ou régions sont:

Dans la région asiatique du Plan de Colombo: l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie.

Dans l'Afrique du Commonwealth: le Nigéria et le Ghana.

Dans l'Afrique francophone: la Tunisie, le Cameroun et le Sénégal.

Et l'ensemble de la région des Antilles du Commonwealth.

Au total, quelque 72 pays ou territoires on bénéficié de l'aide du Canada au cours du dernier exercice financier mais, dans la plupart de ces pays, cette aide a été limitée à des contributions minimes au double domaine de l'éducation et de l'assistance technique.

Il importe de ne pas oublier plusieurs caractéristiques importantes de notre programme d'aide bilatérale. Comme vous le savez, notre programme d'aide se consacre aux régions où, selon nous, le Canada possède un intérêt particulier et où les ressources canadiennes peuvent le mieux contribuer au développement.

Notre aide est fondamentalement une réponse, de sa nature. Mais cela ne signifie pas que nous attendions passivement qu'on nous présente des demandes. Les meilleurs projets naissent d'un mouvement continu de consultation et de communication entre l'ACDI et les pays concernés. Cette politique de coopération active augmente les probabilités d'une aide aussi efficace que possible et mieux dirigée.

• 1130

Notre aide bilatérale sert aussi, d'abord et avant tout, à fournir des produits et des services canadiens aux pays en voie de développement. Auparavant nous demandions que les marchandises fournies sous les auspices du programme d'aide soient canadiennes à raison de 80 p. 100 au minimum. Récemment on a réduit ce pourcentage à 66⅔ p. 100, ce qui permet de fournir selon notre programme une variété beaucoup plus grande de produits canadiens. De plus, dans certains cas on peut employer jusqu'à 25 p. 100 de notre contribution totale pour couvrir les dépenses locales que le pays bénéficiaire engage habituellement.

Permettez-moi maintenant d'analyser plus en détail le programme lui-même, en commençant par les dispositions prises pour assurer que des stagiaires venus de pays moins favorisés reçoivent ici au Canada des cours de formation professionnelle et technique.

Actuellement, quelque 3,073 étudiants et stagiaires de pays en voie de développement fréquentent des maisons d'enseignement canadiennes, ou se forment dans des industries et d'autres organismes privés et gouvernementaux.

Nous offrons plusieurs genres de bourses d'études: pour des cours universitaires aux étudiants non encore diplômés, aux diplômés

et aux docteurs qui poursuivent des cours de spécialisation; pour des cours techniques et pré-professionnels d'un ou deux ans au niveau post-secondaire; et pour des cours spéciaux de plus courte durée dans des domaines aussi importants que l'administration publique.

L'ACDI s'occupe aussi de la formation des étudiants qui viennent au Canada sous les auspices des Nations Unies et de ses organisations, ou d'autres groupements internationaux, ou des pays donateurs.

Soixante-six étudiants sont ainsi venus au Canada cette année.

Dans le moment, nous revisons attentivement notre programme de formation. Il coûte souvent moins cher et il est plus utile d'assurer l'instruction et la formation dans le pays en voie de développement ou dans un pays de sa région où les conditions sont plus semblables à celles du pays natal de l'étudiant ou du stagiaire.

Tout récemment, nous avons lancé un programme de formation dans le tiers-monde: des étudiants de pays en voie de développement, parrainés par le Canada, étudient dans d'autres pays du tiers-monde qui donnent les cours dont ils ne peuvent jouir dans leurs propres pays.

Par exemple, 95 étudiants de diverses îles des Antilles fréquentent dans le moment l'Université des Antilles, sous les auspices de l'ACDI.

Des bourses d'études aux diplômés sont aussi offertes sous l'empire du Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth qui encourage les échanges d'étudiants au sein du Commonwealth.

Le Canada a reçu cette année 250 de ces étudiants.

Le Canada, qui reçoit chez lui des étudiants et des stagiaires, envoie en contrepartie des instituteurs et des professeurs dans les pays en voie de développement pour les aider à exécuter leurs programmes d'enseignement.

Actuellement, plus de 700 instituteurs et professeurs canadiens enseignent outre-mer sous les auspices de notre programme.

Il est généralement entendu entre le Canada et le pays bénéficiaire que ces instituteurs et professeurs doivent, le plus tôt possible, être remplacés par des enseignants autochtones bien formés. C'est là, bien entendu, l'un des principaux buts de notre programme.

Ce fait explique que nous ayons besoin de plus en plus de professeurs d'école normale, plutôt que d'enseignants ordinaires.

Cette aide à l'éducation qu'on reçue les pays du tiers-monde a augmenté le nombre de leurs diplômés d'écoles secondaires et a créé un besoin correspondant d'aide au niveau universitaire. Par voie de conséquence, ce besoin a suscité des essais de jumelage des universités canadiennes avec celles des pays moins favorisés, pour l'organisation de cours particuliers et de facultés.

L'Université de la Colombie-Britannique, par exemple, a fait équipe avec les Universités de la Malaisie et de Singapour, en 1961, pour organiser des cours de comptabilité et de pratique des affaires. Depuis lors, plusieurs autres programmes similaires ont été lancés.

Le programme d'assistance technique de l'ACDI comporte aussi l'envoi d'experts canadiens dans les pays du tiers-monde, pour y remplir des missions spéciales de nature professionnelle et technique.

Dans le moment, 250 experts travaillent sur place, sous les auspices de l'ACDI.

Récemment, nous avons mis l'accent sur le travail d'équipe en matière de coopération technique et sur une plus grande participation des institutions canadiennes à des projets d'ensemble destinés à fournir au pays intéressé les moyens de satisfaire lui-même à un besoin de développement précis et prioritaire.

• 1135

Par exemple, on a fourni une équipe d'experts de l'Hydro d'Ontario à l'Administration des Barrages du Niger, au Nigéria, en vue de former le personnel du barrage de Kainju, à trois cents milles au nord de Lagos.

Cette équipe aidera à installer la centrale hydro-électrique et à en assurer le fonctionnement avec le concours de cent Nigérians jusqu'à ce que deux cents autres terminent un programme de formation de trois ans qui les qualifie pour des postes supérieurs.

Dans l'exécution de notre programme de coopération technique, nous collaborons étroitement avec des organisations multilatérales, notamment avec les Nations Unies et les Institutions spécialisées.

Dans une année donnée, il y a au moins deux cent cinquante Canadiens qui collaborent avec des organismes multilatéraux et la plupart sont recrutés par l'entremise de notre Direction de la coopération technique.

L'aide en matière technique et en éducation représente une tranche considérable du programme global d'aide canadienne.

Dans la région du Plan de Colombo, elle constitue à peu près 10 p. 100 de nos allocations totales.

Dans les pays africains du Commonwealth et dans les États africains francophones, elle représente environ 50 p. 100 de nos allocations courantes.

Dans les Antilles du Commonwealth, l'aide en matière technique et en éducation constitue à peu près 25 p. 100 des allocations totales.

En Amérique latine, nous n'avons pas encore établi un programme particulier d'as-

sistance en matière technique et en éducation mais nous comptons le faire bientôt.

Quant au programme d'assistance économique prévu au budget, je traiterai en premier lieu de l'aide en aliments et en produits.

C'est un aspect important de notre programme à cause du rapide accroissement démographique dans le monde et de l'insuffisance de ressources essentielles.

L'aide alimentaire n'est qu'un remède temporaire mais elle est vitale en temps de famine comme c'était le cas en Inde et au Pakistan l'année dernière.

Les mesures d'aide alimentaire contribuent aussi au développement à long terme du fait qu'elles libèrent les rares devises étrangères et permettent aux pays bénéficiaires de consacrer leurs ressources aux programmes et projets destinés à écarter les causes sous-jacentes du sous-développement.

La fourniture d'autres produits de base a un effet analogue et elle permet d'utiliser davantage les industries du pays.

L'aide alimentaire continuera d'être un ingrédient nécessaire du programme canadien d'assistance mais la demande en diminuera probablement au cours des prochaines années.

Les pays qui reçoivent régulièrement de l'aide alimentaire du Canada sont l'Inde, le Pakistan et Ceylan.

L'année dernière, les fonds versés en aide alimentaire à l'Inde se sont élevés à 40 millions de dollars; au Pakistan à 5 millions et à Ceylan à 2 millions de dollars. A part les trois pays mentionnés plus haut, le Canada a aidé de la même façon une vingtaine d'autres au cours des cinq dernières années.

La Convention sur l'aide alimentaire qui fait partie de l'Accord international sur le blé prévoit que quatre millions et demi de tonnes de céréales alimentaires seront envoyées annuellement aux pays moins développés.

D'après cette Convention, l'apport du Canada sera d'environ un million et demi de tonnes de céréales pendant une période de trois ans.

De plus, par l'entremise du Programme alimentaire mondial et l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, le Canada a donné $9,365,300 en aide alimentaire l'année passée.

Depuis l'établissement en 1951 du programme d'aide en produits, l'apport du Canada s'est élevé à $243,810,000.

L'année dernière, le montant total a été de $56,500,000, soit environ 15 p. 100 des allocations totales de l'année.

Au nombre des principaux produits expédiés par le Canada, on compte les engrais, le soufre, le cuivre, le nickel, l'aluminium et le papier journal.

A peu près le quart, soit environ 22 p. 100, de l'aide bilatérale du Canada est fourni au titre de la coopération économique.

Pendant l'année financière 1968-1969, l'ACDI a coopéré au financement de 243 nouveaux projets d'assistance-équipement au coût estimatif de $157,275,000; nous avons continué de collaborer à 276 projets de l'année financière précédente d'une valeur de $344,400,000 et nous avons terminé 240 projets dont le coût total a été de $137,360,000.

Pour l'année financière 1969-1970, nous continuons d'appuyer financièrement 279 projets d'assistance-équipement de l'année passée dont le coût estimatif est de $364,315,000.

Ces projets tendent à satisfaire à divers besoins, notamment en matière de développement agricole, de services d'enseignement, d'installations de production et de transmission d'électricité, de services d'hygiène et de bien-être social, de communications, de transports et de mise en valeur des ressources.

Par exemple, le Canada a affecté plus de 44 millions de dollars à deux grands projets électriques en Inde, l'un à Kundah dans l'État de Madras et l'autre à Idikki dans celui de Kerala.

En Inde, nous finançons aussi un important programme agricole à long terme donnant suite au rapport d'une mission agricole canadienne envoyée sur place il y a environ un an et demi.

L'un des faits saillants de notre programme au Pakistan a été l'inauguration en 1968 d'une centrale thermo-électrique à Sukkur. La construction et l'équipement de cette centrale conçue par des ingénieurs canadiens, ont coûté au Canada 13 millions de dollars.

La construction de routes, de logements, d'aéroports, d'hôpitaux et d'écoles, de même que le traitement du bois sont parmi les projets financés au moyen de l'aide canadienne au Plan de Colombo.

• 1140

Au Vietnam, le Canada a accepté de construire, d'équiper et de pourvoir en personnel à Qui Nhon un centre de rééducation de cinquante lits avec dispensaire pour soigner cent autres malades. Le Centre coûtera $1,200,000.

Dans les Antilles du Commonwealth, la plus grande partie de notre coopération économique est affectée à l'amélioration des services d'aéroport des Antilles orientales, qui sont nécessaires à l'expansion de leur industrie touristique.

Plus de 4 millions de dollars ont été affectés à ce projet.

En outre, l'ACDI a affecté $950,000 à la construction d'écoles préfabriquées en Jamaïque, $400,000 à l'exploitation de l'industrie laitière à la Trinité et $400,000 à l'Université de la Guyane.

Dans les Antilles, nous coopérons également aux projets de logement à bas prix, à l'électrification rurale, aux levés aérophotogrammétriques, à l'amélioration des services portuaires et nous entreprenons l'étude des possibilités de réalisation de plusieurs projets.

En Afrique anglophone, l'ACDI collabore avec le ministère albertain de l'éducation aux plans, à la construction, à l'équipement et à la dotation en personnel du Collège technique de Bénin au Nigéria.

Des enseignants et conseillers canadiens y seront attachés pendant une période de cinq ans; entre-temps, des Nigérians seront formés au Canada pour prendre la relève.

L'apport du Canada à la construction du Collège sera de $1,500,000 et celui du Nigéria de $800,000.

L'année dernière, nous avons envoyé de l'équipement supplémentaire à l'École normale d'Accra au Ghana. Depuis 1962, le Canada a fourni $1,305,000 à cet institut technique dont la construction et le fonctionnement ont été assurés par des Canadiens.

Le projet de cartographie et d'aérophotogrammétrie s'est poursuivi l'année dernière sur la côte tanzanienne; jusqu'ici notre apport a été de $1,350,000. L'année passée, un nouveau prêt d'un million de dollars a été approuvé pour une étude cartographique et aérophotogrammétrique qu'on utilisera dans les plans d'aménagement de 30,000 milles carrés du sud-ouest de la Tanzanie.

En Afrique francophone, le Canada aide l'Université de Butare au Rwanda depuis 1963. En janvier 1967, un plan quinquennal d'aide financière a été établi aux termes duquel le Canada verse annuellement à l'Université un montant de $750,000, dont environ 60 p. 100 couvrent les traitements des professeurs et des administrateurs canadiens et le solde de 40 p. 100 représente notre contribution aux frais de fonctionnement de l'Université. De plus, nous offrons aux Rwandais des bourses d'études supérieures grâce auxquelles ils se forment à l'enseignement universitaire.

En Tunisie, le Canada construit une ligne de transmission de 90 kilovolts sur une distance de 42 milles entre Tunis et Korba, un circuit terminal à Tunis et une sous-station à Korba. Ces services sont nécessaires pour satisfaire à la demande croissante d'électricité dans la région du Cap Bon, demande qui provient surtout du secteur agricole et de l'industrie touristique en plein essor.

En Côte d'Ivoire, nous entreprenons un projet pilote d'électrification rurale au moyen duquel le réseau électrique actuel sera prolongé pour alimenter environ 50 villages situés à 30 milles au nord-ouest d'Abidjan. C'est le premier projet d'électrification rurale en Côte d'Ivoire et l'amorce d'un programme à long terme pour alimenter toutes les régions rurales du pays.

Au Maroc, le Canada financera le levé cadastral de 2,700 milles carrés de terres cultivables dans cinq régions particulières. Cela donnera un inventaire des terres et des renseignements fondamentaux sur la propriété foncière, les sols cultivables, les cultures, l'afforestation, les genres de logement les routes et les services d'utilité publique nécessaires. Le Gouvernement marocain a besoin de ces données pour développer et moderniser le secteur agricole de son économie.

Au Cameroun, on effectue actuellement par avion la prospection magnétique de six régions qui représentent 35 p. 100 de la superficie totale du pays et l'étude géologique du pays tout entier. On veut établir ainsi quelles sont les régions les plus prometteuses au point de vue de l'exploration minière.

Notre programme d'aide à l'Afrique d'expression française a connu une expansion rapide, grâce à la mission Chevrier, établie en janvier 1968 par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En même temps qu'à étudier sur les lieux le programme d'aide du Canada, la mission était autorisée à engager jusqu'à 40 millions de dollars des fonds du gouvernement canadien pour aider à l'exécution des projets présentés par les gouvernements hôtes.

Cette somme a été totalement mise au service de 49 projets qui seront exécutés au cours des cinq prochaines années, dont 39 projets de coopération économique touchant l'éducation, l'agriculture, la santé publique, l'exploitation des richesses naturelles, le tourisme et la pêche. Des subventions financeront 29 de ces projets, les 20 autres bénéficiant de prêts à conditions faciles.

Le projet de transmission d'énergie électrique à travers le Ghana, le Togo et le Dahomey est l'un des plus intéressants qu'on ait récemment soumis à l'ACDI. Les gouvernements de ces pays ont demandé au Canada de financer la construction d'une ligne de transmission, du Ghana à travers le Togo et le Dahomey, pour fournir d'énergie hydro-électrique les régions littorales des deux pays francophones.

L'engagement du Canada comprend le plan et la construction de la ligne de transmission et le coût de quatre nouvelles génératrices. Le coût total des travaux ont évalué à $13,826,-600, dont $446,000 seront des subventions et le reste des prêts.

Depuis lors, le Canada a engagé 50 millions de dollars en prêts de développement par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement.

Parmi les prêts accordés conformément à ce programme, mentionnons ceux-ci: $16,740,000 à la Colombie pour l'aider à financer la construction, sur le cours supérieur de l'Anchicaya, de la plus grande centrale électrique du pays;

$9,320,000 au Brésil pour l'expansion des installations de transmission et de distribution de l'énergie hydro-électrique dans dix de ses États;

$1,260,000 à l'Équateur pour une étude d'ensemble du bassin du Guayas.

Et $3,240,000 à El Salvador, en Amérique centrale, pour la construction d'un nouveau port à Acajutla.

Une partie de la révision actuelle de la politique extérieure du Canada consiste, selon certains porte-parole du gouvernement, à découvrir les moyens d'augmenter notre aide au développement de l'Amérique et d'en élargir la portée et l'influence. Dans bon nombre

• 1145

des travaux du genre dont je vous ai parlé, la coopération économique et la coopération technique vont de pair pour assurer que le personnel local reçoive la formation nécessaire lui permettant de se servir des facilités octroyées.

Un sixième environ de tout le programme d'aide du Canada passe par les organisations multilatérales, groupées en trois catégories principales

Les Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale et les Banques de développement régional. L'année dernière, la contribution du Canada à ces organisations a atteint un total de 61 millions de dollars.

Parmi les agences des Nations Unies, c'est le Programme des Nations Unies pour le développement qui a reçu la part du lion des fonds du Canada pour le développement. L'an dernier, nous avons augmenté à $10,750,000 notre contribution annuelle au PNUD.

Le Canada a aussi appuyé de ses deniers les programmes de l'UNRRA, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme mondial d'alimentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le montant global des contributions faites par le Canada par l'intermédiaire de ces organisations internationales et de quelques autres s'est élevé à $25,760,000 au cours de l'exercice financier 1968-1969.

Le Groupe de la Banque mondiale comprend la Banque elle-même, qui a pour nom complet celui de Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et aussi l'Association internationale de développement et la Société financière internationale.

La contribution totale du Canada par ces organisations prises collectivement s'est élevée à 27 millions de dollars l'année dernière.

On considère comme un événement majeur de l'histoire du Groupe de la Banque mondiale l'accord conclu pour renflouer jusqu'à un maximum de 1.2 milliard de dollars au cours d'une période de trois ans les fonds réservés à des prêts à conditions faciles.

Le Canada a joué alors un rôle de premier plan, et il est l'un des premiers pays à avoir versé sa part des fonds de réapprovisionnement.

Le Canada est aussi membre de consortiums créés par la Banque mondiale, l'OCDE, ou la Banque interaméricaine de développement, pour coordonner l'assistance accordée à l'Inde, au Pakistan, à la Turquie et à Grèce, et de groupes consultatifs pour l'Équateur, la Corée, la Malaisie, le Nigéria, le Pérou, la Thaïlande et la Tunisie.

De plus, nous appuyons activement l'organisation et le fonctionnement de banques de développement régional qui mobilisent et canalisent collectivement les ressources de la région intéressée et celles des donateurs étrangers, pour satisfaire les besoins de développement de la région.

L'année dernière, nous avons ainsi fourni 8.2 millions de dollars par l'entremise de la Banque asiatique de développement, et, à l'instar du Royaume-Uni, nous avons participé avec les pays et les territoires de la région des Antilles à l'élaboration de projets tendant à l'établissement d'une banque de développement pour desservir cette région.

Nous avons aussi accordé un certain montant d'assistance technique à la Banque africaine de développement, et nous songeons à accorder une aide supplémentaire à cette jeune et importante institution.

Le programme d'assistance technique du Commonwealth, dirigé par le Secrétariat du Commonwealth, constitue un autre programme à caractère multilatéral.

Ce programme relativement nouveau aidera les pays moins favorisés du Commonwealth dans plusieurs domaines: planification du développement, préparation de projets, statistique, finances, administration publique et stimulation du commerce.

Chacun des pays donateurs du Commonwealth, y compris le Canada, fournira par le truchement du programme les moyens financiers pour l'échange des compétences techniques entre les pays moins favorisés du Commonwealth, et aussi entre les pays industrialisés et ceux qui le sont moins.

En Afrique francophone, l'ACDI a accepté d'accorder une subvention de $500,000 au cours des cinq prochaines années à l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) pour appuyer des projets d'universités d'Afrique francophone et d'Extrême-Orient.

• 1150

De plus, lors de la Conférence de Niamey, tenue en février dernier au Niger, le Canada a promis son appui à la future agence d'aide technique pour l'Afrique francophone et les territoires francophones d'Extrême-Orient.

En avril 1969, L'A.C.D.I. a établi un programme important afin d'aider les organismes non gouvernementaux du Canada à étendre leur activité dans le domaine du développement international. Leur participation est déjà considérable.

On estime qu'au total, ces organismes contribuent annuellement environ 35 millions de dollars aux programmes extérieurs de développement. En réalité, ils ont effectué une bonne partie du travail préliminaire qui a permis au Gouvernement d'établir ses plans d'aide.

Il est donc très important que les programmes privés prennent plus d'envergure, puisqu'ils complètent l'aide officielle, surtout dans les régions où leur caractère privé leur permet de fonctionner plus efficacement que les institutions publiques.

Pendant l'année fiscale 1968-1969, on a appuyé des projets et des programmes particuliers d'organismes privés du Canada en y affectant 5 millions de dollars et le budget des dépenses de 1969-1970 prévoit l'allocation de $6,500,000 à ces fins.

Notre aide s'étend aux organismes bénévoles sous forme de subventions ou de contrats dont les conditions visent à stimuler l'accroissement du financement privé et l'établissement de nouveaux programmes.

La subvention la plus importante a été accordée au Service universitaire canadien outre-mer, généralement appelé SUCO, qui a reçu $2,374,360. Cela a permis à mille Canadiens de travailler dans 42 pays en voie de développement sous les auspices du SUCO. Organisme canadien sans pareil, le Service participe de façon remarquable à tout notre effort d'aide au développement. Il est aussi un exemple frappant de coopération entre le secteur privé et le Gouvernement.

Le SUCO, entre autres réalisations importantes, a participé à la fondation d'un organisme associé: le Service administratif canadien outre-mer ou la SACO, comme on l'appelle généralement.

Ce nouvel organisme recrute des hommes d'affaires et des professionnels canadiens d'expérience, dont plusieurs retraités. Ils sont chargés de missions spéciales à court terme pendant lesquelles ils mettent leurs compétence professionnelle et leur expérience à la disposition des nations moins développées. L'an passé, la SACO a reçu de l'A.C.D.I. une subvention de $311,000.

Pendant la dernière année financière, les autres subventions de l'A.C.D.I. à des organismes non gouvernementaux ont été les suivantes: $64,642 à la Fédération canadienne des enseignants (qui aide le programme de «formation sur le tas» de certains pays en voie de développement); $75,000 aux Soeurs dominicaines pour la construction d'une école d'infirmières au Rwanda; $26,970 à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour le financement de jardins d'écoles, le forage de puits, la plantation de vergers et l'élevage de la volaille par de jeunes villageois au Soudan; $100,000 aux missions de l'Église unie du Canada pour la fabrication de petites unités de forage mobile et pour l'enseignement du forage des puits aux Indiens; et $100,000 à la Fondation canadienne contre la faim pour le financement d'un Centre d'instruction de la technique alimentaire et la conservation et le traitement des aliments indigènes.

Chaque année, le Canada affecte aussi des fonds aux secours d'urgence sur le plan international et ces fonds sont administrés par l'A.C.D.I.

Le montant des fonds alloués en vertu de ce programme dépend naturellement de l'étendue et du nombre d'urgences qui se produisent pendant l'année et auxquelles nous devons répondre.

En principe, les urgences sont imprévisibles et il est donc impossible de déterminer d'avance le montant exact des fonds qui seront requis.

L'année dernière, une somme totale de $200,000 a été fournie en vertu de ce programme.

C'est au Nigéria qu'il y a eu indubitablement l'état d'urgence le plus étendu l'année passée à cause de la guerre civile subie par ce

pays. Jusqu'ici, les secours prêtés par le Canada à cette région se chiffrent par $2,600,000.

Toutefois, cette somme ne provient pas de notre Fonds international de secours d'urgence, qui est limité; nous l'avons prélevée sur nos allocations normales d'aide bilatérale.

• 1155

Le Fonds international de secours d'urgence de la dernière année financière a été utilisé dans huit cas d'urgence, dont les suivants: $1,158, solde des frais d'affrètement d'un avion qu'on a mis à la disposition de l'UNRRA pour aider les réfugiés de la guerre éclair israélo-arabe; $7,500 au fonds iraquien pour les sinistrés de l'inondation; $10,000 à la Birmanie pour les sinistrés du cyclone; $30,000 divisés également entre l'Inde et le Pakistan pour les sinistrés de l'inondation; $2,500 en espèces pour aider les victimes du séisme costa-ricien et $25,000 pour secourir les victimes du séisme iranien.

Ce sommaire de notre activité représente l'apport du Canada à la vie économique et sociale des pays moins développés. Leurs demandes d'aide en vertu du Programme nous parviennent par l'entremise des missions diplomatiques du Canada à l'étranger.

C'est alors que commencent le tirage des demandes et le choix des projets; puis viennent la planification et l'exécution de ceux qu'on a approuvés. Cette tâche est du ressort administratif de l'A.C.D.I.

Pendant l'année financière 1968-1969, les frais d'administration de l'A.C.D.I. se sont élevés à environ $4,300,000, ce qui représente à peu près 1.7 p. 100 du coût total de notre programme.

Cela ne comprend pas les frais d'administration de nos missions diplomatiques dans les pays en voie de développement, dont l'une des tâches principales et de s'occuper sur place du programme d'aide de l'A.C.D.I. Toutefois, nos frais d'administration sont moins élevés que ceux de la plupart des agences d'aide.

Le fonctionnement efficace d'un programme d'aide au développement n'est pas chose aisée. Je ne connais pas d'autre domaine d'activité qui sont aussi complexe et exigeant sur le plan administratif.

La tâche primordiale de l'A.C.D.I. est de consacrer les ressources canadiennes aux besoins des pays moins développés.

Cela veut dire qu'au Canada, nous devons être en relations directes avec le monde où nous trouverons ces ressources; par exemple, les universités, les écoles, le commerce et l'industrie, les coopératives, le mouvement syndicaliste, les organismes professionnels, les hôpitaux; en fait, avec toutes les institutions de la société canadienne et avec des milliers de particuliers.

Dans les pays en voie de développement, nous devons travailler directement avec leurs gouvernements et avec les organismes chargés de chaque projet.

Nous devons fonctionner dans des conditions extrêmement différentes de celles que nous avons au Canada et comportant une grande diversité de langues, de cultures, de traditions, d'attitudes et de susceptibilités nationales.

De plus, il faut coordonner toutes ces activités avec celles d'autres donateurs au moyen de consultations continuelles et directes de même que par l'entremise de rouages internationaux établis à ces fins.

• 1200

Dans cette optique, nous avons réorganisé nos services au cours des deux dernières années pour leur permettre de travailler plus efficacement à la réalisation de notre programme, qui continue de se développer quantitativement et qualitativement.

Les directions qui s'occupent d'envoyer des conseillers et des professeurs canadiens à l'étranger et de faire venir des étudiants d'outre-mer au Canada sont maintenant groupées avec la direction chargée du Programme de coopération économique dans la nouvelle Direction générale des Opérations.

Une nouvelle Direction générale de la planification et des Etudes économiques a été créée et elle groupe: une direction qui a pour tâche de planifier nos programmes; une autre chargée des programmes multilatéraux; une direction qui s'occupe du programme des institutions privées et un groupe de liaison et d'évaluation qui comprend des experts des divers secteurs principaux où opère notre programme.

Nombre des services de soutien de l'agence ont également été améliorés et renforcés. On a, par exemple, introduit l'emploi de services d'ordinateurs et d'informatique pour améliorer l'inventaire du personnel et pour rassembler les informations au sujet des projets sur place.

Un groupe des services de gestion a été ajouté à la section administrative et financière.

Une Direction du personnel distincte a été mise sur pied et nos services d'information élargis.

La nouvelle organisation nous a permis d'établir un système plus complet de planification et d'évaluation du programme.

Ce système commence par une étude approfondie des programmes de développement de

chacun des principaux pays dans lesquels nous concentrons notre aide; il s'agit d'établir quels sont les secteurs particuliers pour lesquels l'aide du Canada peut le mieux contribuer au développement du pays considéré.

Ensuite on établit, en collaboration avec le gouvernement intéressé, un plan quinquennal touchant l'application du programme d'aide canadien.

C'est dans le cadre de ce plan directeur que le pays demande l'assistance du Canada pour des projets particuliers. Chaque année, nous envoyons dans le pays une équipe de hauts fonctionnaires chargés de faire la révision des résultats du programme de l'année précédente et des plans de l'année suivante.

Cette façon de procéder a maintenant été adoptée en ce qui concerne un certain nombre des pays qui reçoivent le plus gros apport de notre aide et nous sommes en train de l'appliquer à la balance de ces pays.

Contre les révisions générales, le besoin se fait sentir d'intensifier l'évaluation de secteurs et de projets particuliers dans les pays en voie de développement. Afin de faire face à ce besoin, nous envoyons des équipes de travail spéciales composées de membres de notre personnel et d'experts engagés à l'extérieur qui possèdent les connaissances spéciales et l'expérience nécessaires.

L'année dernière, des équipes de travail ont été envoyées, entre autres, en Inde pour effectuer une étude agricole, en Afrique orientale pour étudier les besoins techniques, au Vietnam pour une étude de projets médicaux et en Afrique francophone pour effectuer la révision générale de notre programme de développement pour cette région.

L'une des étapes les plus importantes de notre nouveau système de révision et d'évaluation est l'application de l'analyse coût-bénéfice à l'estimation et à la sélection des projets. Il est évident que l'analyse coût-bénéfice a une portée restreinte. Elle ne peut se substituer à l'exercice du jugement de l'homme dans l'évaluation de tous les facteurs complexes qui établissent la valeur d'un projet particulier. Cependant, c'est un outil extrêmement utile à l'appui de ces jugements car il permet d'appliquer les normes ordinaires d'évaluation à l'étude économique d'un grand nombre de projets.

Des fonctionnaires de l'A.C.D.I. sont actuellement en voie d'affectation aux missions diplomatiques des pays où nous appliquons un programme d'aide important. Ils ont pour tâche d'aider à l'administration de ce programme sur place.

De plus, un certain nombre de personnes engagées par contrat sont envoyées pour fournir les services supplémentaires ou spéciaux qui sont nécessaires à l'exécution pratique des projets et des programmes.

Le personnel de notre bureau central a lui aussi été renforcé par l'addition d'un certain nombre de personnes possédant des qualifications spéciales; ces personnes sont engagées par des contrats qui varient de quelques mois à deux ans. Cela nous permet de bénéficier de l'expérience d'un grand nombre de spécialistes qui ne sont pas fonctionnaires et que l'on ne pourrait pas attirer dans la fonction publique pour qu'ils y fassent carrière.

Bien des aspects de notre programme font actuellement l'objet d'une étude approfondie, Par exemple, l'Association des Universités et Collèges du Canada vient de mettre la dernière main à une étude du rôle des universités canadiennes dans le développement international. L'Université d'Ottawa a effectué une étude sur les instructions et les conseils à donner au personnel enseignant et aux experts canadiens qui partent pour les pays en voie de développement. On fait également des études spéciales dans le domaine de l'investissement privé dans les pays en voie de développement.

Une importante série d'études a été entreprise au sujet de l'application des sciences et de la technologie aux problèmes fondamentaux du sous-développement économique et social dans les régions moins développées du monde. Vous vous souvenez sans doute que le gouvernement a annoncé son intention de demander l'approbation du Parlement en vue d'établir au Canada un Centre international de développement qui aiderait le monde à faire face à ce besoin particulièrement pressant.

L'étude d'envergure que l'on entreprend actuellement sur les orientations fondamentales du Canada en matière de développement international présente une signification toute spéciale, c'est évident. Elle constitue une partie importante de la révision générale de la politique étrangère du gouvernement.

• 1205

En résumé, notre programme d'aide au développement traverse une période de changements importants. Nous nous efforçons de transformer l'expérience passée en une organisation et un programme qui répondront aux besoins de l'avenir. Nous savons que le processus du développement est complexe et qu'il laisse souvent une impression de frustration. Nous savons aussi qu'il faut l'appliquer de façon urgente et continue, qu'il exercera des pressions croissantes sur nos ressources, sur notre savoir-faire et peut-être encore plus sur notre volonté politique.

Il nous faudra sans tarder prendre des décisions importantes en ce qui concerne la direction future du programme international d'aide au développement du Canada. Ceux

d'entre nous auxquels vous avez confié l'administration de ce programme se consacrent à l'application de ces décisions de manière que la contribution du Canada envers le monde en voie de développement se fasse selon nos meilleurs traditions et nos plus grands espoirs.

Le président: Mesdames et messieurs, vous voulez, j'en suis sûr, que je remercie M. Strong et l'ACDI en votre nom. C'est la première fois, je pense, qu'on nous montre un film comme celui-là pour nous aider dans notre examen des crédits; je sais que tous ont trouvé cette représentation très intéressante et très impressionnante.

M. Strong a eu l'amabilité de nous dire qu'il répondrait volontiers à toute question qu'on voudra lui poser au sujet de ce film.

Les membres de notre comité de la Chambre des communes auront plus tard l'occasion de poser des questions précises sur les rubriques qui figurent dans le budget des dépenses. S'il doit y avoir de nombreuses questions, il serait peut-être juste que nous accordions une certaine priorité à ceux qui ne font pas partie de notre comité. En tout cas, nous verrons bien. Monsieur Lewis?

M. Lewis: Avant que nous passions aux questions, monsieur le président, je voudrais savoir si le texte de la partie orale de la présentation est disponible sous forme écrite. M. Strong et ses collègues nous ont littéralement inondés de chiffres et vous aviez fait fermer les lumières de sorte qu'il nous était impossible de prendre des notes; c'était, j'en suis bien sûr, une véritable conspiration. Pouvons-nous déjouer cette conspiration et obtenir ce texte sans avoir à attendre le compte rendu de la séance?

Une voix: Est-ce que cela a été enregistré, monsieur le président?

M. Lewis: Je suppose que oui, pour le compte rendu.

Le président: Les commentaires ont été enregistrés mais ce que vous voulez, monsieur Lewis, n'est-ce pas, c'est qu'on vous distribue le texte avant que le compte rendu soit imprimé?

M. Lewis: Pour ma part, j'aimerais avoir l'occasion d'étudier ce texte avant que nous passions aux questions, mais j'imagine que c'est impossible.

M. Strong: Nous avons ce texte, monsieur le président. Nous n'avons pas apporté assez d'exemplaires pour en distribuer à tout le monde, mais je suis sûr que nous pourrons en appporter suffisamment cet après-midi. Nous en avons plusieurs ici pour notre propre usage et nous pouvons certainement les distribuer au Comité.

Le président: Approximativement combien d'exemplaires M. Strong devra-t-il apporter? Combien d'entre vous en veulent.

M. Thompson (Red Deer): Il faudrait un exemplaire pour chacun des membres du Comité, monsieur le président.

Le président: Ce qui ferait une trentaine. Mais y en a-t-il d'autres qui en veulent? Je suppose que quarante exemplaires suffiraient, monsieur Strong. Avez-vous une question à poser, monsieur Allmand?

M. Allmand: Je voulais poser la même question.

• 1210

Le président: Nous passons maintenant aux questions d'ordre général au sujet du film ou de tout ce qui concerne l'ACDI. Monsieur Anderson?

M. Anderson: Ma question se situe à peu près dans cet ordre d'idées, monsieur le président. A un certain moment, au cours de l'exposé, on a dit que 15 de ces quelque 77 nations en sont à ce qu'on pourrait appeler leur période d'envol. Dans un avenir prévisible, il leur sera possible d'atteindre un degré d'évolution qui feront d'elles des pays développés plutôt que des pays en voie de développement. Plus loin, dans le film, on a parlé d'une aide concentrée sur une dizaine de nations, et je me suis demandé dans quelle mesure il y a correspondance entre les deux groupes. Pouvez-vous nous dire quels sont les pays sur lesquels notre aide se concentre et s'ils sont précisément de ceux dont on peut s'attendre que, d'ici quatre, dix ou vingt ans, ils cesseront de recevoir de l'aide et seront même peut-être en mesure d'aider les autres.

M. Strong: Monsieur le président, le premier chiffre cité se trouvait dans la partie la plus générale de l'exposé; c'est une estimation de la Banque mondiale d'après laquelle, d'ici 10 ou 15 ans, une quinzaine de pays seront en mesure de se passer complètement de l'aide étrangère. Bien entendu, cette estimation porte sur l'ensemble des pays du monde et non pas seulement sur ceux à qui le Canada fournit de l'aide. Je ne pourrais pas vous en donner la liste de mémoire mais Taïwan, l'Iran, la Jordanie, la Corée, Singapour, et d'autres pays comparables, sont du nombre.

Il n'existe pas nécessairement de rapport entre ces pays-là et ceux, au nombre d'une dizaine, sur lesquels le Canada concentre son aide. En Asie, nous aidons l'Inde, le Pakistan, Ceylan et la Malaisie; or, aucune de ces nations ne figure sur la liste dont je viens de parler. La Malaisie pourrait en être, mais je ne suis pas sûr qu'elle figure sur la liste des quinze pays qui, d'après la Banque mondiale,

pourront se passer d'aide. Si elle n'appartient pas à cette catégorie, elle est bien près de l'atteindre. On compte parmi ces pays: le Ghana et la Nigéria, dans l'Afrique du Commonwealth; la Tunisie, le Sénégal et le Cameroun, en Afrique francophone, et les pays du Commonwealth, dans les Antilles, que nous considérons en bloc aux fins de l'aide extérieure.

M. Anderson: Est-ce une région qui, à votre avis, pourrait se prêter à un développement rapide? Fait-elle partie des quinze?

M. Strong: Non. La Jamaïque et Trinidad seraient comprises, j'en suis sûr, dans les 15. Trinidad en est à peu près au stade où la somme d'aide extérieure dont elle a besion est relativement minime. Dans les cadres de notre programme, nous considérons les Antilles comme une région de concentration. L'étape où en est le développement des divers pays de la région varie sensiblement. Par exemple, l'île de la Dominique est très peu développée tandis que Trinidad, comme je l'ai déjà dit, a atteint une étape relativement avancée d'évolution.

M. Anderson: Puis-je en conclure que vous ne tentez aucun effort véritable pour acheminer votre aide vers des pays qui, dans un avenir relativement rapproché peut-être, pourront atteindre un niveau de développement qui leur permettra de se passer d'aide?

M. Strong: C'est, en vérité, une des questions fondamentales qui se posent à ceux qui élaborent notre politique d'aide et de développement. Devons-nous concentrer nos efforts sur les pays qui se tirent relativement bien d'affaire et qui, probablement, seront très prochainement en mesure de se suffire à eux-mêmes, ou devons-nous nous préoccuper surtout des pays qui se situent tout au bas de l'échelle et à qui une extrême misère impose des conditions de vie vraiment inhumaines? C'est une importante décision de politique. Si l'on s'en remet à la répartition de notre aide, on ne saurait dire que les décisions ont été fondées exclusivement sur ce critère; de fait, une bonne part de cette aide est acheminée vers des pays dont le niveau de développement, mesuré en fonction du produit national brut moyen, est passablement bas. L'Inde, le Pakistan et Ceylan, pris en bloc, représentent la partie la plus importante du monde qu'on dit sous-développé et comptent parmi les pays où le revenu moyen par tête est le plus bas.

M. Anderson: Diriez-vous que, sur ce point fondamental, on a en quelque sorte opté, de façon générale, en faveur des pays à plus bas niveau de développement par opposition à ceux qui peuvent s'attendre à une expansion rapide dans un avenir rapproché?

• 1215

M. Strong: Toute la réponse n'est pas là. On ne peut pas réellement, à mon avis, systématiser l'aide canadienne en se fondant sur un seul et unique facteur. Je crois que c'est par une sorte d'évolution historique que le Canada en est venu à offrir son aide. Les premiers pays qui ont obtenu leur indépendance en Asie et au profit desquels le plan de Colombo a été initialement mis sur pied sont l'Inde, le Pakistan et Ceylan; l'activité du Canada en matière d'aide extérieure remonte à 1950, année où le plan de Colombo a été conçu avant tout pour aider ces nations. Il se trouve qu'elles comptent parmi les plus pauvres, mais on ne saurait dire que nous les aidons précisément parce qu'elles sont pauvres. C'est un effet du hasard.

En Afrique francophone, par exemple, où le volume de notre aide augmente à un rythme vraiment rapide, et dans la région des Antilles prise en bloc, les normes sont relativement élevées. Certains pays de l'Afrique francophone qui en sont à une étape passablement avancée de développement pour ce qui est du produit national brut par tête reçoivent une aide très appréciable en provenance d'autres sources. On peut en dire autant de plusieurs pays des Antilles. Donc, dans certains pays sur lesquels notre aide se concentre, le niveau de développement, mesuré par le produit national brut moyen, est relativement élevé.

M. Anderson: J'ai une dernière question à poser.

Le président: Oui, mais permettez-moi d'abord de demander si ceux qui sont au fond de la salle peuvent entendre les questions qu'on pose ici à la table. Est-ce que vous entendez les réponses? Monsieur Anderson.

M. Anderson: Je m'excuse d'y mettre tant de temps, monsieur le président; c'est un sujet très intéressant. J'ai une dernière question à poser. J'ai l'impression—du moins d'après ce que j'ai lu dans les journaux—que votre ministère ou votre agence tend à concentrer son aide; c'est une excellente chose, à mon avis, mais, après les questions que je viens de poser, il semble exister une certaine divergence de vues entre nous quant aux critères sur lesquels cette concentration doit reposer. Quoi qu'il en soit, on peut conclure de votre exposé que l'aide canadienne à d'autres parties du monde, l'Amérique latine par exemple, que nous n'avions pas l'habitude d'aider, s'est accrue énormément. Je me demande comment il se fait que, pendant que vous tentez de concentrer cette assistance sur une dizaine de pays, vous n'en continuez pas

moins d'accroître le nombre total de pays que vous aidez. Comment expliquez-vous cela?

M. Strong: Nous mettons le programme en application tandis que la politique du gouvernement est de voir à choisir quels pays recevront les contributions. Je souligne ici que l'Amérique latine reçoit depuis cinq ans, $10,000,000.00 annuellement, en prêts pour l'exploitation de certaines régions. Ainsi, ce travail n'a pas débuté il y a une année ou deux, mais elle reçoit de l'aide depuis exactement cinq années. Dix millions de dollars demeurent un faible pourcentage quand on sait qu'il est pris sur un budget global de $300 millions. Le gouvernement nous informe que ce point est à l'étude. M. Sharp affirme que le gouvernement canadien envisage la possibilité éventuelle d'augmenter cette contribution, mais aucune décision précise n'a été prise à cet effet.

Le président: D'autres collègues du Sénat auraient-ils des questions à poser à M. Strong? Pendant que vous y réfléchissez, je demanderais à monsieur Laniel de prendre la parole.

M. Laniel: Merci Monsieur le Président. Je veux d'abord vous féliciter, monsieur Strong, pour l'exposé que vous nous avez fait. Maintenant, j'aimerais savoir si l'Agence canadienne de développement international prévoit un plan de publicité pour faire connaître ce projet? En tant qu'hommes politiques, nous avons à persuader nos électeurs de la nécessité d'accroître notre aide à l'étranger. Ce serait une façon de faciliter ce travail, car nous avons déjà des besoins ici au pays, auxquels il faut répondre. Existe-t-il un plan de publicité à l'intention des institutions, ou tout au moins pour les écoles ou universités?

M. Strong: Monsieur le président, nous avons étendu et continuons encore d'accroître notre programme général de publicité. Ce que nous venons justement de vous montrer nous sera utile lorsque nous en extrairons des tranches qui sont précisément en rapport avec les crédits et les sujets qui préoccupent également

• 1220

le Comité. Cette documentation nous sera aussi utile lorsque nous aurons à renseigner le public canadien sur notre programme d'assistance.

Nous avons aussi de nombreux autres moyens d'information. Nous apportons notre contribution à la tenue de colloques en réponse à des demandes qui nous sont faites par les groupements. Un bon nombre de groupements dans le pays nous ont demandé d'entreprendre de telles initiatives soit au palier d'organisations locales, soit au palier universitaire afin d'améliorer leurs connaissances du processus de développement. Ces demandes découlent de l'intérêt suscité par des initiatives telles que les «Marches pour les millions». Ainsi, nous répondons à ces demandes et étendons notre programme d'information.

M. Laniel: Vers la fin de votre exposé, vous avez parlé d'un projet de centre de développement international. Pourriez-vous élaborer là-dessus? Sera-ce un centre de recherche ou un endroit pour accueillir les étudiants en provenance de pays sous-développés? Sera-t-il à caractère privé ou gouvernemental?

M. Strong: Ce centre dont j'ai parlé est mentionné dans le discours du Trône qui annonce une loi prochaine en vue d'établir un centre de développement international. Son objectif serait surtout d'appliquer la science et la technologie aux problèmes particuliers du développement. Je suppose que ce serait un centre dépendant du gouvernement en ce qu'il serait parrainé et financé par des octrois du gouvernement canadien. Mais puisque le gouvernement n'a pas abordé ce sujet devant le Parlement et qu'il n'a pas tracé de programme détaillé pour ce centre, je crois qu'il serait inopportun pour moi de vouloir...

M. Laniel: A-t-on demandé à l'A.C.D.I. d'étudier le sujet?

M. Strong: Oui. Monsieur le Président, on nous a confié le soin d'établir les travaux préliminaires qui sont à la base des décisions gouvernementales dans ce domaine. Un travail considérable a été réalisé sur ce sujet durant les deux dernières années.

M. Laniel: Je ne sais pas s'il a été dit que l'ACDI se propose de réduire le montant des contributions canadiennes au développement ou que déjà il en était à 66⅔ pour cent de l'aide habituelle... Quelles sont les raisons qui ont motivé cette réduction et quelles sont les réactions des pays impliqués. Je suppose qu'ils s'attendaient à une aide accrue. Et dans cette éventualité, l'autre 33⅓ pour cent viendrait-il des pays eux mêmes?

M. Strong: Non, monsieur le président. La teneur canadienne s'applique à l'outillage ou tout autre produit, fourni en vertu de notre programme d'aide, qui a été fabriqué au Canada et n'est pas importé. Mêmes si l'article est entièrement fabriqué au Canada, nous exigeons toujours qu'au moins 66⅔ p. 100 provienne de sa teneur du Canada. Ce 80 p.

100 limitait d'une façon assez rigide le nombre d'industries canadiennes qui pouvaient participer à notre projet. En effet, lorsque nous voulons produire l'équipement, sur un plan compétitif, il faut souvent importer certains matériaux afin de réduire le coût total de production. Je crois pouvoir affirmer que ce changement de 80 p. 100 à 66⅔ p. 100 a été favorablement accueilli autant par les pays en voie de développement que par nos industries canadiennes. Nous en avons acquis plus de souplesse et cela nous a permis de fournir une plus grande variété de produits canadiens. Cela n'aurait pas été possible à réaliser en agaissant autrement.

M. Laniel: Oh, je n'étais pas au courant. J'aurais encore une question à poser, monsieur le président. Pour ce qui est de votre aide alimentaire, comment les aliments sont-ils distribués dans les pays sous-développés? Est-ce par une agence gouvernementale ou par un service du bien-être?

M. Strong: D'une façon générale, les aliments sont envoyés aux gouvernements des pays impliqués et distribués par les agences qu'ils ont mis sur pied à cet effet. Une quantité de ces aliments est distribuée par des organismes internationaux tel que le Programme alimentaire mondial. Mais, oui, une certaine partie—relativement minime en comparaison avec l'ensemble—est distribuée par ces services, v.g.: particulièrement la Croix Rouge internationale pour des cas d'urgence.

Dans la régie interne de ces pays, les gouvernements reconnaissent un certain nombre d'agences privées. Ainsi en Inde et au Pakistan, au moment où la famine sévissait au Bihar, j'ai visité ces régions et j'ai constaté que du lait en poudre canadien était distribué par des unités dirigées par CARE et l'UNICEF. Elles fonctionnait à titre d'agents du gouvernement indien. Nous pouvons donc

• 1225

affirmer que ces gouvernements ont souvent recours à un grand nombre d'agences privées pour fin de distribution. Mais notre travail consiste à remettre ces dons aux gouvernements locaux; par la suite ceux-ci se chargent de la distribution.

M. Laniel: Si je pose cette question, c'est que nous entendons parfois des plaintes —je ne veux pas dire qu'elles viennent de sources officielles—qu'une certaine quantité de ces aliments n'est pas toujours donnée aux personnes qui en ont le plus besoin. Je suppose, cependant, qu'il vous est difficile d'exercer d'ici un contrôle là-dessus.

M. Strong: Nul doute que ce genre de plaintes nous affecte énormément. Nous les entendons aussi parfois, et elles sont certainement fondées sur la vérité. Quant au programme canadien, je considère que nous exerçons un contrôle aussi rigoureux que possible là-dessus. Mais malgré ces efforts, on nous rapporte de tels incidents occasionnellement. Ainsi le cas des sacs percés qui a été soulevé il y a un an, l'incident était dû au mauvais empaquetage. Tout en reconnaissant que cela peut se produire, je suis quand même satisfait dans l'ensemble, et j'affirme qu'il n'y a pas d'abus général en ce qui touche la distribution des aliments fournis par notre programme.

M. Laniel: Merci.

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je poser une autre question?

Le président: Monsieur Guay veut poser une autre question.

M. Guay (Saint-Boniface): Le gouvernement qui reçoit vos allocations monétaires vous informe-t-il sur l'usage qu'il en fait?

M. Strong: Dans tous les autres domaines, à l'exception des aliments, nous attribuons des octrois seulement pour des projets ou programmes bien précis qui ont été élaborés et approuvés à l'avance conjointement par nous et les gouvernements en cause. Nous nous entendons alors, de part et d'autre, pour une contribution mutuelle. En général les gouvernements voient aux frais locaux—appui de la population locale, la main d'œuvre, les matériaux locaux—et nous fournissons les éléments étrangers nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Notre coopération est accordée sous forme de biens et de services que l'on fournit à mesure que le projet d'élabore; mais on ne prévoit pas de dons en argent liquide à cette fin.

Pour ce qui est des aliments et autres produits, ils sont distribués aux gouvernements. En général, nous sommes satisfaits de la façon dont ils sont utilisés; mais, évidemment, on ne peut suivre chaque sac de blé et chaque morceau de cuivre jusqu'au moment où il est utilisé par le consommateur. Je crois que tout ce qu'il faut, en général, c'est d'être convaincu que le besoin existe et que le

sytème de distribution et d'allocation est adéquat. Il ne nous reste qu'à faire confiance à ce système.

Le président: Messieurs, le moment est probablement venu de mettre les crédits en délibération; nous pourrions ensuite continuer l'interrogatoire. Je vais mettre en délibération le crédit 30, et aussi, si vous acceptez, le crédit 35. Vous les trouverez aux pages 101 et 102 du Livre bleu. Je mettrai aussi en délibération le crédit L35 que vous trouverez en page 462 de ce même livre. Ils figurent aussi dans la nouvelle présentation des prévisions budgétaires que vous avez sans doute en main. Cela vous convient-il? Monsieur Thompson?

Les crédits 30, 35, et L35 sont approuvés.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, monsieur Strong, nous sommes tous d'accord avec l'objectif approuvé, à savoir qu'il est souhaitable que nous cherchions à contribuer 1 p. 100 de notre produit national brut pour le développement international, mais je suis préoccupé par le fait que notre pourcentage a diminué en rapport avec notre produit national brut. D'après les statistiques que vous nous avez présentées aujourd'hui dans votre magistral exposé, le pourcentage de notre revenu national est seulement de .5 p. 100, ce qui signifie que le pourcentage de notre produit national brut est tombé à .4 p. 100. Cela indique un fléchissement dans la proportion des dépenses quant à ces deux chiffres si l'on se réfère aux années précédentes? Qu'en pensez-vous?

• 1230

M. Strong: Monsieur le président, nous sommes conscients du fait que, l'an passé, l'accroissement de nos dépenses n'a pas correspondu à celui de nos allocations. Nous avons agi ainsi en toute connaissance de cause. Nous étions à faire des changements majeurs dans notre organisation, notre administration, nos procédés d'évaluation et d'exécution des projets. Dans ces cistonscances, il est nécessaire de ralentir un peu les opérations. Vous ne pouvez pas procéder à de tels changements sans ralentir un peu vos activités. A notre avis, si nous voulions nous préparer à faire de plus grosses dépenses, il fallait diminuer le rythme des opérations. C'est ce qui s'est produit. Le choc s'est surtout fait sentir la première année. Mais nous pensons que les résultats sont favorables; nous avons de meilleurs moyens d'évaluation des projets et nous sommes en mesure de répondre plus intelligemment aux besoins de ces pays en voie de développement.

Je crois que ce travail permettra à notre organisme de mieux répartir les sommes plus élevées d'argent qui nous sont allouées. J'aurais été inquiet s'il nous avait fallu distribuer ces montants, beaucoup plus élevés à l'avenir, avec les mêmes moyens de bord que nous avions dans les années 50. Je suis persuadé que l'organisation précédente n'aurait pas alors été efficace. Je crois donc que nous avons pris un risque légitime—si l'on peut dire que c'était un risque—en réduisant la proportion de nos dépenses l'an passé.

M. Thompson (Red Deer): Vous nous dites donc que vous ne distribuez pas en totalité les allocations qui vous sont allouées ou bien que nous ne l'avez pas fait l'an passé?

M. Strong: Nous ne l'avons pas fait l'an passé. Mais je dis être confiant que nous serons en mesure de le faire sur une plus haute échelle dans l'avenir et avec beaucoup plus d'efficacité qu'il aurait été possible de le faire autrement.

M. Thompson (Red Deer): Pourriez-vous fournir au Comité le pourcentage, pour les dix dernières années, des dépenses par rapport au PNB et au revenu national brut? Pourriez-vous nous fournir ces statistiques?

M. Strong: Oui, sûrement. Nous avons ici un ensemble de statistiques qui donne ces renseignements de différentes façons. Je ne puis affirmer qu'elles donneront exactement ce que vous désirez; sinon, nous pourrions certainement vous les procurer. Nous y trouvons les allocations et dépenses par catégories à partir du début du programme jusqu'à la fin de l'année 1969.

Le président: Les membres désirent-ils que ces renseignements soient imprimés en appendice au compte rendu des délibérations?

Des voix: D'accord.

M. Thompson (Red Deer): Vous disiez qu'une des difficultés croissantes que vous rencontrez actuellement de la part des pays récipiendaires était le remboursement des intérêts et des prêts consentis sous forme de capitaux pour le développement.

M. Nowlan: Puis-je demander un renseignement sur la question précédente, si vous avez l'intention de changer le sujet de discussion?

Le président: Est-ce que cela ferait votre affaire, monsieur Thompson, que je permette à M. Nowlan de poser une question supplémentaire avant que nous passions à votre nouvelle question?

M. Thompson (Red Deer): Très bien.

M. Nowlan: Je crois que ma question se rattache à l'autre question qui intéresse M. Thompson. Vous avez déclaré, monsieur Strong, dans votre présentation, que le Comité d'aide au développement (CAD) se composait de 16 pays qui s'étaient fixé 1 p. 100 comme objectif louable. Je me demande si, dès maintenant, ou plus tard, lorsque vous citerez les chiffres que M. Thompson vous a demandés de nous communiquer, vous pourriez nous dire combien de pays ont atteint leur objectif, ou dans quelle mesure se sont-ils approchés de cet objectif de 1 p. 100 sur une période de temps quelconque.

M. Strong: Je me ferai un plaisir de vous communiquer les chiffres en question qui figurent dans la statistique du CAD et qui vous donneront aussi une idée des réalisations des autres pays. Nous sommes heureux de pouvoir déposer ces chiffres devant le Comité.

M. Allmand: J'ai des chiffres en main. Je voudrais faire remarquer que tous ces chiffres figurent dans le Rapport annuel de 1967-1968 de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). On y trouve tous les chiffres pour l'ensemble de pays membres du CAD, les totaux et le pourcentage du PNB jusqu'en 1967. Ils s'y trouvent pour les années comprises entre 1962 et 1967.

M. Thompson (Red Deer): Je crois cependant qu'il est important de connaître les chiffres de cette dernière année en raison de l'ampleur de la variation.

M. Allmand: C'est exact; je fais simplement remarquer qu'ils y sont tous.

• 1235

M. Thompson (Red Deer): En ce qui concerne la question du remboursement de l'aide en capitaux, et du principal et des intérêts, on constate qu'une proposition croissante de nos déboursés, comme vous l'avez dit, est affectée à des projets d'immobilisation. Mon affirmation est-elle juste?

M. Strong: Cela est juste à un point de vue, mais cet état de choses est inévitable dans le cas des déboursés importants. Les déboursés importants sont surtout destinés à des projets d'immobilisation, mais l'extension de ces programmes démontre la place importante qu'occupent l'aide technique et les programmes de formation. L'extension que l'on donne à ces programmes se fait à un rythme aussi rapide que possible. L'aspect financier n'est pas la principale contrainte qui s'exerce sur ces programmes; ce sont plutôt les disponibilités en ressources humaines.

De fait, les programmes qui exigent des déboursés de fonds considérables sont des programmes d'immobilisation, mais nous ne faisons plus tout à fait la même distinction qu'auparavant entre ces deux types de déboursés. Nous nous engageons de plus en plus dans ce que nous appelons des projets intégrés où nous réunissons les projets d'immobilisation et un programme d'accroissement de l'assistance technique rattaché à ces immobilisations. Vous avez dû voir, par exemple, dans la présentation, le barrage du Niger où notre rôle consiste à fournir la formation. Les fonds que nécessite le barrage du Niger proviennent en réalité de plusieurs sources, mais aux termes de notre programme bilatéral nous apportons une formation systématique au personnel qui va s'occuper du fonctionnement de l'installation. Cette caractéristique se présente à peu près dans tous les projets d'immobilisation. Les programmes sont conçus pour former les gens qui feront fonctionner l'installation et prévoient les ressources en capital pour construire en premier l'installation.

M. Thompson (Red Deer): Est-ce que vous voulez dire que l'augmentation de l'aide en capital ne représente pas réellement le degré d'importance qu'y attache l'ACDI par rapport à l'ensemble du programme d'aide?

M. Strong: Oui. Je dirais que vous ne pouvez pas faire une comparaison en dollars en vous appuyant sur le degré d'importance que cet aspect a dans le programme, parce qu'il y aura inévitablement un montant plus considérable au chapitre de l'aide en capital que dans celui de la formation technique et générale

M. Thompson (Red Deer): J'ai une autre question à poser, monsieur le président, au sujet de l'aide en capital sous la forme de prêts à conditions faciles. Est-ce que vous considérez ces prêts comme des prêts au strict sens technique, ou est-ce simplement un moyen de donner de l'aide qui est plus satisfaisant que ne saurait l'être celui qui prévoirait une aide sous forme de don pur et simple. En d'autre termes, est-ce que vous vous attendez à des remboursements?

M. Strong: Les principes de base sur lesquels reposent les prêts de développement se fondent en réalité sur l'hypothèse que le développement sera assez utile pour que ces pays atteignent inévitablement le stade où ils seront en mesure de faire des remboursements, mais cela ne se produira vraisemblablement pas dans un proche avenir. Dans l'entre-temps, nous devons veiller à ne pas surcharger ces pays à court terme par des remboursements de principal et d'intérêt élevés.

Si l'on tient compte de ces facteurs distincts, les prêts de développement consentis par le Canada réalisent, je crois, assez bien ces deux objectifs. Tout d'abord, la période des prêts s'étend sur cinquante ans, le paiement du principal n'est pas exigé avant cinquante ans, ce qui, à coup sûr, est une période assez longue pour que le processus du développement se manifeste. Cependant, les conditions des prêts prévoient le remboursement final si le pays se trouve présumément dans une position qui lui permette de faire des remboursements à ce moment-là. Dans l'entre-temps, ces prêts ne portent pas intérêt, et il est prévu une période de dix ans en ce qui concerne toute forme de remboursement du principal. Il y a une période maximale durant laquelle le prêt de développement n'opère aucun prélèvement sur les ressources utilisées couramment pour le développement. Il faut reconnaître que si l'on prend la valeur actuelle et réelle de ces prêts au taux d'intérêt courant, on constate l'existence de ce que nous appelons dans la langue du développement un élément très élevé d'aide. En d'autres termes, un prtê de développement consenti sur cinquante ans à 9 p. 100 d'intérêt se rapproche beaucoup d'une aide forfaitaire si l'on considère sa valeur actuelle.

M. Thompson (Red Deer): Il n'en reste pas moins que le problème, comme on l'a fait remarquer, est que les dons forfaitaires deviennent une sorte de chaîne qui constitue un obstacle à l'action dans certains pays, exerce des pressions sur leurs devises étrangères et les empêche de diversifier ces dernières comme ils le pourraient s'ils étaient laissés à leur propre initiative.

• 1240

M. Strong: C'est exact. Il s'agit là d'abord d'une conséquence des paiements d'intérêts élevés et des prêts à terme relativement court qui exigent des remboursements annuels considérables du principal.

M. Allmand: Monsieur Strong, quel était le montant exact que vous avez déclaré avoir été versé au Nigeria dans les secours d'urgence accordés en 1968?

M. Strong: Le chiffre indiqué dans le tableau, soit le montant principal, était de 2.6 millions de dollars. De fait, c'est là la fraction qui a été imputée à notre allocation normale destinée au Nigeria. Il y avait aussi un autre montant d'environ $400,000 qui figurait ailleurs comme élément des allocations de secours d'urgence et dans un ou deux autres crédits du budget des dépenses, je crois. Le montant total est toutefois de 3 millions de dollars. Le chiffre principal dont on a fait mention dans la présentation était 2.6 millions de dollars.

M. Allmand: S'agit-il du montant qui a été donné en 1968 ou durant la période qui se termine à ce moment-ci?

M. Strong: Jusqu'au 31 mars 1969, soit la fin de l'année financière 1969.

M. Allmand: Jusqu'au 31 mars 1969?

M. Strong: Oui, jusqu'à la fin de l'année financière.

M. Allmand: Est-ce que nous répondons toujours aux demandes de dons d'argent de la part du Nigeria pour l'aider dans sa guerre civile? Y a-t-il quelque chose dans le budget de la présente année financière?

M. Strong: Eh bien, comme nous l'avons dit dans la présentation, il est extrêmement difficile de prévoir les fonds d'urgence dans un budget. Cependant, le degré d'urgence de la situation nigériane était tel qu'il se rattache à l'effort total de développement. Par conséquent, nous avons cru qu'il convenait d'utiliser les fonds réservés au programme normal nigérian pour apporter de l'aide dans les situations d'urgence. Le gouvernement n'a pas encore donné son agrément au budget du programme normal nigérian, mais il est très vraisemblable qu'il ne sera pas inférieur à celui de 1968-1969 et il sera peut-être plus élevé.

Si je me fonde sur le montant total des allocations fixées par le Parlement, le Cabinet devra décider quels sont les pays qui recevront ces fonds et, bien qu'il ne soit pas encore décidé comment seront répartis ces fonds entre les divers pays, nous recommanderons, à titre d'organisme, que les allocations au Nigeria ne soient certainement pas inférieures à celles de l'année passée. C'est employer beaucoup de mots pour dire qu'il existe des possibilités pour que les fonds disponibles soient au moins égaux à ceux de l'année dernière.

M. Allmand: Est-ce que le chiffre que vous venez de citer comprend les montants d'argent qui ont été consentis à la Croix-Rouge et aux Églises et qui ont été affectés au Nigeria?

M. Strong: Ce chiffre ne comprend que l'apport du gouvernement à ces activités. Le chiffre de 3 millions de dollars comprend seulement les déboursés réels du gouvernement. Une partie de ces déboursés a été consacrée aux frais de transport, par exemple, des aliments et autres denrées qui ont été fournis par des agences privées. Il va sans dire que la valeur de ces aliments et du montant total des contributions de ces agences privées est considérable, et ces chiffres n'en tiennent pas compte.

M. Allmand: De toute façon, vous vous attendez à voir nos secours d'urgence vers le Nigeria se continuer au cours de la présente année financière?

M. Strong: Oui, en effet.

M. Allmand: Combien y avait-il de personnes qui participaient au programme de SACO, et avez-vous des plans d'expansion pour ce programme?

M. Strong: Le programme de Saco est nouveau. Tout nouveau programme prend du temps à se mettre en train. Celui de Saco a bien débuté, si on le compare à ses homologues des États-Unis et du Japon. De fait, il a mis plus de personnes au travail tout au début du stade d'élaboration que chacune des associations homologues. A la fin de l'année, 28 personnes travaillaient à sa réalisation et, si je me souviens bien, ce chiffre à considérablement augmenté depuis ce moment-là. Il s'écoule un délai assez long entre le moment où l'on constate l'existence d'un besoin dans

• 1245

un pays en voie de développement, le moment où l'on recrute une personne au Canada et celui où cette personne se rend sur place pour y travailler. Je crois que le chiffre était de 28 à la fin de la dernière année financière.

M. Allmand: Je pourrais peut-être dire que je crois personnellement que c'est là une source considérable de main-d'œuvre à laquelle peuvent puiser les pays étrangers, parce qu'il y a de plus en plus de mises à la retraite anticipées et qu'un grand nombre d'hommes qui, selon moi, possèdent des talents inutilisés à l'heure actuelle, sont oisifs au Canada. Je suis certain qu'ils aimeraient faire ce genre de travail, et voilà pourquoi il me plaît beaucoup de voir que vous apportez votre aide à ce programme.

Est-ce que vous versez des fonds d'aide à l'Institut international Coady, d'Antigonish?

M. Strong: Nous n'apportons pas d'appui direct à l'Institut, mais nous soutenons ses programmes. A vrai dire, nous entretenons depuis longtemps des rapports très cordiaux avec l'Institut Coady. Nous offrons de l'aide à plusieurs des étudiants qui viennent des pays en voie de développement pour recevoir une formation à l'Institut Coady. Je ne pourrais citer de pourcentage exact, mais je crois que plus de 50 p. 100 des étudiants qui participent à ces programmes reçoivent, en fait, de l'aide des programmes de l'ACDI.

M. Allmand: De la même façon que vous le feriez pour des étudiants dans d'autres universités canadiennes?

M. Strong: Oui, en effet, mais en raison de la nature spécialisée de la formation que donne l'Institut Coady et aussi du fait que cet Institut a entretenu des rapports très étroits avec plusieurs pays en voie de développement, le pourcentage des étudiants dont les dépenses sont financées aux termes de notre programmes d'aide spéciaux destinés à ses cet Institut qu'il ne l'est dans la plupart des autres institutions.

M. Allmand: En regardant les chiffres comparatifs du CAD, je constate que la France consacre un pourcentage exceptionnellement élevé de son PNB à l'aide extérieure et devance tous les autres pays par un montant assez considérable. Est-ce attribuable à des programmes d'aide spéciaux destiné à ses anciennes colonies ou est-ce que la France donne tout simplement beaucoup plus que tous les autres pays? Lorsque les pays membres du CAD donnent de l'aide il faut que ce soit aux pays sous-développés ou en voie de développement, n'est-ce pas? Et il ne s'agirait pas de programme de langue dans des pays en voie de développement?

M. Strong: Non. Les principaux des Français sont les Portugais, selon les tableaux du CAD. Je crois que le Canada a toujours pensé que les tableaux statistiques du CAD, même s'ils sont utiles jusqu'à un certain point, ne sont pas réellement un bon moyen de mesurer la quantité totale d'aide qu'un pays consent, et ce fait se traduit en partie par la situation de la France et du Portugal en tête de liste.

Le programme du Portugal est assez original. Il est rattaché à peu près totalement à ses territoires d'outremer.

Le programme de la France ressemble beaucoup plus à un programme d'aide classique, en ce sens qu'un montant important de ce qu'elle dépense, est, en fait, consacré à l'expansion économique et sociale, mais il est très largement concentré dans les pays de l'Afrique francophone et dans d'autres pays qui faisaient autrefois partie de l'empire colonial de la France. Un montant très important de ces frais est rattaché à l'aide consentie à un grand nombre de représentants de la France et à des enseignants français qui étaient en service auparavant dans ces mêmes pays sous le régime colonial. Je ne veux pas dire par là, évidemment, que ce montant ne représente pas une contribution raisonnable au développement, mais je veux dire que ces programmes comprennent un certain nombre d'articles qui ne seraient vraisemblablement pas compris dans un programme d'aide normal.

M. Allmand: Est-ce que ces chiffres comprennent l'aide militaire?

M. Strong: Non, ils l'excluent.

M. Allmand: Je vous remercie.

Le président: Messieurs, nous n'avons que le temps de permettre à M. Nowlan de poser ses questions. Nous reprendrons notre séance dans cette même salle à 15 h. 30. Nous pourrons peut-être alors entendre les questions de MM. Howard et Cafik, Monsieur Nowlan, la parole est à vous.

M. Nowlan: Oui, l'heure avance, monsieur le président, et j'ai plusieurs questions à poser. Je voudrais d'abord en poser deux et, ensuite, en revenant une seconde fois sur le sujet cet après-midi, je demanderai des détails sur d'autres questions qui m'intéressent.

Pour commencer, à propos de la question de M. Laniel concernant les «Marches pour les millions» et la valeur éducative pour les membres de ce que nous avons vu aujourd'hui, ou quelque chose de ressemblant, ou encore quelque chose de moins compliqué et de plus voyant pour les écoles, y compris les Marches

• 1250

pour les millions, qui démontrerait ce qu'un mille peut faire pour eux lorsqu'ils le font à pied, j'estime, en ma qualité de père de deux filles qui ont parcouru plus de milles que je n'en ai jamais fait à pied, que ces milles seraient non seulement éducatifs mais productifs de dollars dans l'avenir. Pour en venir au présent, monsieur Strong, je serais intéressé au budget. Si j'ai bien saisi votre exposé, vous avez dit qu'un milliard de dollars avaient été accordés, payés ou alloués depuis 1950. Si c'est exact ou quel que soit le montant total qu'ait coûté le programme, j'aimerais savoir pour commencer quelle partie de cette somme a servi à des subventions, à des prêts ou à des crédits à l'exportation?

M. Strong: Oui, la somme d'un milliard à laquelle j'ai fait allusion représente le montant total que nous avons accordé à la région du plan de Colombo. Si l'on cumule les sommes, le plan de Colombo a bénéficié du montant individuel le plus élevé de tous les programmes d'aide du Canada.

Pour ce qui est de la division entre les prêts et les subventions, mon personnel a des exemplaires d'un texte qui précise cette répartition; à la vérité, nous étions prêts à les fournir avant la séance de l'après-midi, vu que nous avons pensé que nous en arrivions à des questions portant davantage sur les détails.

M. Nowlan: C'est bien. J'aimerais continuer à parler des déboursés et de la différence entre les subventions, les prêts et les crédits à l'exportation. Incluez-vous les crédits à l'exportation à titre de prêts ou est-ce qu'ils figurent dans une catégorie distincte?

M. Strong: Les crédits à l'exportation suscitent toujours une certaine confusion, car ils ne sont pas administrés par notre organisme; nous ne les considérons pas comme de l'aide mais nous devons en faire mention dans nos totaux d'aide. C'est pourquoi ils paraissent dans notre exposé; autrement, il y aurait un écart entre les chiffres que nous utilisons et ceux du C.A.D. En effet les chiffres du C.A.D. englobent l'aide à long terme fournie au pays en voie de développement, même si elle est dispensée aux termes d'un accord de crédit à l'exportation, si son échéance est de plus de cinq ans. Par conséquent, pour que nos chiffres puissent se comparer à ceux des autres pays, nous devons l'inclure. Mais ces crédits ne font pas vraiment partie du programme d'aide du Canada.

M. Nowlan: Monsieur le président, si je pouvais revenir à ce sujet cet après-midi, soit au début de la séance, soit au moment de mon prochain tour, j'aimerais continuer à en parler.

J'aimerais poser une question d'ordre général qui a peut-être trait à notre politique d'aide. Cela m'a frappé aujourd'hui, alors que nous regardions les images des 77 pays, comme je me souviens du chiffre, dont le revenu par tête est de moins de $500; combien de ces pays ont un programme de régularisation des naissances ou font connaître dans les écoles ou en public la régularisation des naissances? Cet enseignement fait-il partie de notre politique pour conditionner notre aide à un pays en particulier. Ce sujet soulève plusieurs questions.

En premier lieu, je voudrais savoir combien, parmi les 77 pays (et cela crevait les yeux, d'après certaines des images que vous avez montrées) ayant un revenu par tête inférieur à $500 ont un genre quelconque de programme de régularisation des naissances, ou des centres à cette fin ou même permettent la dissémination des renseignements sur le sujet? Assurément, il doit y avoir des études ou des connaissances sur cette question.

Dans la mesure où cela me concerne, et sans devenir trop provocant, je me demande en deuxième lieu si certains pays ne vont pas s'aider eux-mêmes en certains domaines. Est-ce un élément qui figure dans la contribution que le Canada fera à ces pays? Ou s'agit-il d'un autre champ de la politique d'aide qu'o'n révise présentement? Y a-t-il quelque politique à ce sujet?

M. Allmand: Monsieur le président, doit-on répondre à ces questions cet après-midi?

Le président: Vous conviendrait-il mieux de répondre à cette question cet après-midi, monsieur Strong?

M. Strong: Ces questions vont ouvrir un champ de discussion plutôt vaste.

Le président: Vous conviendrait-il de retarder cette question jusqu'à la séance de cet après-midi, lorsque nous disposerons de plus de temps? Peut-être que...

M. Nowlan: C'est très bien, je pourrai peut-être alors recommencer?

Le président: Oui, je vous inscris en tête de liste.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le mardi 29 avril 1969.

• 1534

Le président: Nous sommes maintenant en mesure d'aller de l'avant. Nous avons disposé sur vos pupitres le rapport annuel de l'A.C.D.I. ainsi quu'ne chemise noire contenant beaucoup de renseignements sur les programmes d'aide de l'A.C.D.I. Monsieur Strong m'a dit que tous les chiffres mentionnés ce matin dans l'exposé visuel se trouvent dans la chemise ainsi que beaucoup d'autres renseignements supplémentaires.

Je crois que M. Nowlan avait une question à poser à M. Strong.

M. Nowlan: Oui, monsieur le président. Je vous remercie. Juste avant l'heure du midi, j'ai posé une couple de questions, dont l'une portait sur la politique d'aide et l'autre sur le budget, le montant de l'aide, la différence entre les subventions, les prêts et peut-être les crédits à l'exportation, qui sont tous inclus dans le total. J'aimerais d'abord mentionner cette question au sujet de notre politique d'aide et du choix des 77 pays mentionnés dans l'exposé, parmi les 115 qui ont également été cités dans l'exposé de ce matin comme ayant un revenu par tête inférieur à $500 par an. En premier lieu, combien de ces 77 pays ont un programme précis de régularisation des naissances? En deuxième lieu, dans les pays où il pourrait ne pas y avoir de programme gouvernemental de régularisation des naissances, est-il possible d'obtenir des renseignements sur la régularisation des naissances ou ceux-ci ont-ils disponibles? En troisième lieu, quelle serait l'attitude de l'Agence, si un pays donné lui demandait des renseignements sur la régularisation des naissances ou mêmes des dispositifs à cette fin?

M. Strong: Monsieur le président, si vous me le permettez, avant de répondre à cette question, je vous présenterai à vous et aux membres du Comité ceux de mes collègues qui sont avec moi et auxquels vous pourrez faire appel pour répondre aux questions et donner des explications. Est-ce entendu.

Le président: Ce serait bien.

M. Strong: Immédiatemment à ma droite, M. Denis Hudon, vice-président (Planification et Études Économiques); à sa droit, M. George Kidd, vice-président (Opérations); assis en arrière de moi, se trouvent M. Ross McLellan, sous-directeur général de l'administration et des finances, à l'extrémité de la rangée, M. James Miller, directeur général des opérations; M. Lionel Bonnell, directeur général de l'Administration et des Finances; M. Noble Power qui s'occupe de nos programmes destinés à l'Afrique du Commonwealth; M. Fergus Chambers, directeur de la planification et des études économiques; M. Jean Guérin, mon adjoint administratif, et M. Henri Gaudefroy, directeur général de la liaison et des évaluations.

Si vous me le permettez, je vais répondre maintenant aux questions de l'honorable député. Dans le premier cas, je ne pourrais vraiment pas répondre correctement dans le cas des 77 pays. Je ne pourrais pas vous dire exactement combien, parmi les 77 pays qui ont reçu une certaine forme d'aide du Canada, ont actuellement des programmes de planification familiale. Je peux vous dire que, parmi les dix pays ou régions où nos programmes sont concentrés, tous ont un programme officiel de planification familiale. Vous vous rappellerez que j'ai mentionné que nous considérons les Antilles du Commonwealth comme une seule entité. Dans le cadre de cette entité, les deux principaux pays, la Jamaïque et Trinidad et Tobago ont des programmes officiels de planification familiale. Certains des pays ou territoires plus petits en ont aussi, mais présentement je ne peux vous donner un chiffre précis sur ceux qui en ont et ceux qui n'en possèdent pas. Toutefois, dans l'ensemble de la région des Antilles, on peut dire qu'on reconnaît officiellement la planification familiale.

Deuxièmement...

M. Nowlan: Je m'excuse, monsieur Strong. Ai-je bien saisi (quelqu'un me murmurait quelque chose à l'oreille) vous avez dit que, dans les dix principaux pays, il y a un programme d'un genre ou d'un autre?

M. Strong: Oui, dans chacun des dix pays ou régions de concentration, il y a un programme officiel de planification familiale. Votre deuxième question portait sur l'importance de l'influence exercée sur nous par...

M. Nowlan: Je pense que vous avez répondu à la première et à la deuxième partie, dans votre réponse d'ordre général. J'ai interrogé au sujet des programmes officiels ou gouvernementaux et s'il n'y avait même pas un programme gouvernemental, si les renseignements ou les dispositifs ayant trait à la régularisation des naissances étaient disponibles.

M. Strong: Dans chacun de ces pays, il est vrai qu'il existe un programme. Les gouvernements respectifs se sont engagés dans des programmes avec plus ou moins d'efficacité. Toute cette question d'efficacité est difficile à juger.

M. Nowlan: La dernière partie de ma question portait sur la réaction que vous auriez si un pays vous demandait des renseignements ou les dispositifs mêmes ayant trait à un type quelconque de programme de régularisation des naissances. Avez-vous eu de semblables

demandes et, si vous en avez eu, quelle a été votre réaction ou quelle serait-elle?

M. Strong: Nous n'avons pas eu de demande officielle d'aide dans le domaine de la planification familiale. Toutefois cela peut bien venir du fait qu'on connaît généralement dans le monde international que nous sommes, pour le moment, dans l'impossibilité d'accorder une aide directe dans le domaine de la planification familiale, en raison de l'interprétation du présent code criminel et de son application à l'intérieur des limites du Canada. Le gouvernement n'a pas pour ligne de conduite de faire, à l'extérieur du Canada, ce qu'il ne peut pas faire au Canada. Toutefois, dans la planifiation de nos programmes,

• 1540

il est évidemment nécessaire de relier le programme entier d'aide au développement aux effets économiques de l'accroissement de la population et autres facteurs du genre. Par conséquent, il est évident que nous tenons compte de cela et de son importance en termes d'économie globale dans l'octroi de l'aide et de sa mise en œuvre, mais nous ne sommes pas en mesure de répondre directement à . . .

M. Nowlan: Officiellement.

M. Strong: . . des demandes d'aide précises en ce domaine.

M. Nowlan: J'ai une dernière question en ce domaine, par suite de votre dernière réponse. Je m'excuse, je devrais dire que par suite de votre réponse, je n'ai plus qu'une dernière question à poser en ce domaine. Suivant votre expérience (je me rends compte qu'il y a eu transition et que vous n'occupez ce poste que depuis un temps relativement court) en commençant par 1950, avez-vous perçu, pendant votre mandat et auparavant, d'après ce que vous en disent vos collaborateurs, un accroissement de l'intérêt de ces pays qui émergent (de ces pays sous-développés) pour ce type d'assistance, d'aide, ou de renseignements?

M. Strong: Je l'ai très nettement perçu. Je pense que les professionnels (si vous me permettez d'utiliser ce terme pour décrire ces gens qui sont directement intéressés aux programmes d'aide et de développement) en sont généralement conscients. Ils se rendent compte, de fait, qu'on ne peut tout bonnement pas méconnaître le domaine entier de l'accroissement démographique et de la planification familiale si l'on veut s'intéresser sérieusement au domaine du développement.

M. Nowlan: Me permettez-vous de poser une question supplémentaire à la précédente? Est-ce que les Nations Unies et certains de leurs organismes ont réellement dépassé officiellement l'attitude qui nous a été imposée par suite de l'interprétation du Code criminel?

M. Strong: Le Canada a pris une attitude positive ces derniers temps face à la participation des Nations Unies et de leurs organismes dans le domaine de la planification familiale. Nous voulions les voir agir et, de fait, nous avons adopté l'attitude que le meilleur moyen de fournir de l'aide en ce domaine est encore la collaboration de plusieurs pays.

M. Nowlan: Donc, un pays intéressé à ce domaine pourrait peut-être trouver de l'aide et de l'assistance par le truchement d'un organisme des Nations Unies, aide qu'il ne pourrait obtenir par l'intermédiaire de votre organisme.

M. Strong: C'est exact.

M. Nowlan: Me tournant vers un autre domaine, j'aimerais vous interroger au sujet du montant que j'ai mentionné plus tôt ce matin. J'ai fait erreur lorsque j'ai fait allusion à un milliard de dollars. Vous m'avez dit que ce chiffre s'applique au plan Colombo. Avez-vous un chiffre correspondant pour l'aide extérieure depuis le lancement du programme, lequel, je crois savoir, a commencé avec le plan Colombo?

M. Strong: A la fin de l'exercice financier de 1969, le chiffre du programme d'aide proprement dit, en excluant les crédits à l'exportation, s'élevait à 1.8 milliard de dollars ou, plus précisément, 1,803,000,000 de dollars. Vous trouverez ce montant dans le tableau 2 parmi les chiffres que nous vous avons fournis. Maintenant, si vous désirez ajouter les crédits à l'exportation, accordés aux termes de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, moins les remboursements affectués, cela ajoute une somme supplémentaire de 407.6 millions et le total, compte tenu des remboursements, s'élèverait à 2,125.3 millions de dollars.

M. Nowlan: Je vois; je vous remercie. Laissons ce total et venons-en au chiffre à la page 24 de votre rapport où l'on déclare que la contribution du Canada au cours du dernier exercice financier a été de .6 p. 100 du revenu national; ce chiffre englobe-t-il les subventions, prêts et crédits à l'exportation?

M. Strong: Oui, il l'englobe.

M. Nowlan: Nous avons déjà entendu dire ce matin que les prêts ne comportent pas d'intérêt au cours des dix premières années. Est-ce exact?

M. Strong: Il n'y a aucun intérêt pendant la période entière de nos prêts de 50 ans. Nous avons un prêt de 30 ans, mais nous n'en avons pas beaucoup de ceux-là. La plupart de nos prêts ont une échéance de 50 ans, ne comportent aucun intérêt pendant toute leur durée, n'exigent pas de remboursement pendant les dix premières années, après quoi (après les 10 premières années) les remboursements commencent.

M. Nowlan: Je m'attarde encore, monsieur Strong, à ce chiffre de 0.6 p. 100.

M. Lewis: J'ai une question supplémentaire à ce sujet. N'y a-t-il aucun prêt qui porte intérêt?

M. Strong: Les seuls prêts qui comportent un intérêt sont ceux consentis par la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Nous ne les considérons pas comme de l'aide, bien qu'ils soient considérés comme tels dans la comptabilité internationale et notre agence ne les administre pas.

M. Lewis: Sont-ils compris dans vos chiffres?

M. Strong: Ils sont compris dans les chiffres bruts.

M. Lewis: Bien.

M. Strong: La raison en est qu'ils sont compris dans les chiffres déclarés par le Comité d'aide au développement. C'est embrouillant, je l'admets, mais, lorsque nous parlons de chiffres bruts d'aide, nous incluons ceux-ci.

Nous avons déjà exigé des frais de service de ¾ p. 100 sur nos prêts, à part l'intérêt. Il y a environ deux ans, ces frais de service ont été supprimés, de sorte que maintenat nos prêts sont accordés sans aucun intérêt ou frais de service.

Le président: Monsieur Ryan, avez-vous une question supplémentaire?

M. Ryan: Oui, monsieur le président. Le montant brut des prêts aux crédits à l'exportation prévus pour la prochaine année financière se chiffre à 318 millions de dollars. S'il en est ainsi, est-ce que cela ne fausserait pas de beaucoup ce chiffre brut?

M. Strong: Il s'agit là d'un facteur incontrôlable en ce qui nous concerne. Les prêts au crédit à l'exportation ne sont pas répartis comme nos fonds le sont sur une base annuelle. Ils sont tirés d'une caisse globale de fonds, et il est difficile de prévoir à l'avance les montants qui seront prêtés à des pays en voie de développement. On peut mieux prévoir les remboursements, mais les prêts réels sont accordés en réponse à des projets déter-

• 1545

minés qui se présentent et, selon notre point de vue et celui de la société qui les administre, ils sont assez difficiles à prévoir. De fait, du point de vue du Comité, je crois qu'il serait plus réaliste de considérer les chiffres qui sont actuellement contrôlables par notre Agence ou contrôlables au moyen de ces prévisions budgétaires.

M. Nowlan: Je me rends compte de cela, monsieur Strong, mais revenant de nouveau à votre chiffre brut de .6 (j'ai un thème que je veux pousser à fond et je ne sais pas si, oui ou non, vous serez d'accord avec ma prémisse ou mon thème) dans ce chiffre il y a ces prêts et crédits à l'exportation, mais il y a aussi dans ce chiffre des montants qui sont payables à des Canadiens, soit pour l'achat d'un million de dollars de tracteurs au Canada pour le Nigeria et (ou) les salaires des gens au Nigeria ou en toute autre partie du monde, au moyen desquels le gouvernement en recouvre une partie en taxes, n'est-ce pas? En d'autres termes, vous nous avez donné un chiffre brut et ce chiffre est .6, mais, en réalité, vous pouvez soustraire de ce chiffre les prêts qui seront remboursés. Même lorsque vous faisiez votre présentation ce matin, il y avait peut-être certains membres qui pensaient que nous payions trop cher (je ne le crois pas, même si le contribuable demande pleine valeur pour son argent et que dans ce domaine, il prend peut-être un peu de temps avant d'avoir des résultats) mais si .6 p. 100 est votre chiffre pour la dernière année financière, vous pouvez actuellement déduire de ce chiffre les prêts, le montant des crédits à l'exportation et (ou) l'impôt sur le revenu que le gouvernement recouvre. En d'autres termes, comme résultat de ces déductions, vous obtenez un chiffre qui est moindre que .6 p. 100.

M. Strong: Nous n'avons pas de chiffres qui pourraient être ventilés de cette façon, bien que, je crois, lorsque nous avons cité ces chiffres (je crois que j'ai mentionné plus tôt les remboursements réels de prêts aux termes des crédits à l'exportation), nous n'avions pas encore tenu compte de tout remboursement de prêts aux termes de nos prêts ordinaires au développement parce que, en fait, le montant est si peu important qu'il n'est réellement pas applicable. Je crois qu'au regard de toute autre norme, notre aide est de l'aide réelle. On pourrait avancer, je crois, que le coût effectif au Canada de l'aide que nous fournissons est réduit en autant qu'elle est utilisée pour acheter des marchandises et des services canadiens à un coût un plus élevé que le prix régnant si on les achetait concurrentiellement sur le marché international.

M. Nowlan: Mais du chiffre global, pouvez-vous nous dire aujourd'hui le montant des prêts?

M. Strong: Non, je ne peux pas le faire. Je peux vous dire combien a été prêté, bien sûr. Si vous examinez le tableau 2, il répartit le montant en subventions et prêts ou, dans le cas de nos programmes multilatéraux, en avances. Nous pouvons certainement vous donner cette ventilation, et vous constaterez que pour toute la période jusqu'à la fin de l'année financière 1969 sous le programme bilatéral, $69,100,000 sont allés aux subventions et $375,500,000 sous forme de prêts. Sous le programme multilatéral, $214,000,000 ont été sous forme de subventions et $145,200,000

sous forme de prêts ou d'avances sous forme de prêts.

M. Nowlan: Pour continuer, de nouveau, avec mon point de référence de l'année financière 1967-1968, le .6 que vous avez mentionné est-il fondé sur les 90 millions de dollars en prêts dans le programme bilatéral et les 17 millions en avances dans le programme multilatéral?

M. Strong: Pour quelle année?

• 1550

M. Nowlan: Comment pouvez-vous mettre les deux en corrélation?

M. Strong: Si vous utilisez ce tableau 2, vous verrez que pour 1968—de quelle année voulez-vous vous servir?

M. Nowlan: Je me sert de l'année financière 1967-1968 lorsque le chiffre était de .6 p. 100.

M. Strong: Bien.

M. Nowlan: J'essaie de calculer la part réelle des prêts dans ce chiffre de .6 p. 100?

M. Strong: Eh bien, le chiffre global serait de 90 millions de dollars sous le programme bilatral; de $17,700,000 sous le programme multilatéral sous forme d'avances désignées, plus $63,600,000 en crédits à l'exportation, moins $19,700,000 en remboursements aux crédits à l'exportation. Donc, le chiffre net à la fin de votre calcul, sur lequel le pourcentage est fondé ne tient pas compte des remboursements au compte des prêts accordés par la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

M. Nowlan: Je ne veux pas insister, mais il tient compte des remboursements de prêts qui se chiffrent, en fait, à 20 millions de dollars?

M. Strong: Oui.

M. Nowlan: Mais le total des autres chiffres excède 100 millions de dollars. En d'autres termes, votre chiffre de .6 est, en réalité, presque le tiers. Le tiers serait enlevé, n'est-ce pas?

M. Strong: Je ne comprends pas trop bien.

M. Nowlan: Il y a 90 millions et 17 millions pour un total de plus de 100 millions, plus 63 millions. Il y a là 171 millions de dollars moins 19 millions environ pour une différence de 151 millions, qui fait partie de votre programme et fait partie du chiffre global et représente une assez forte partie de votre chiffre global. Tout ce que je veux prouver c'est qu'on peut avancer que votre .6 p. 100 pourrait être réduit d'autant, parce que, en théorie, vous allez recouvrer les prêts.

M. Strong: Si vous considérez que les prêts ne représentent pas un déboursement réel de ressources, ce serait alors vrai, mais je crois, en ce qui concerne les pays en voie de développement, qu'ils reçoivent des ressources réelles à concurrence de 100 p. 100 par dollar. Si vous tenez compte de ce qu'il en coûte au Canada et du fait que les prêts sont sans intérêt et à si long terme—j'oublie en ce moment le facteur de la valeur actuelle—et que vous appliquez le facteur de la valeur actuelle pour réduire la valeur de ces prêts à leur présente valeur, s'ils étaient l'équivalent de subventions, l'équivalent en subventions est d'environ 90 p. 100. En d'autres termes, un dollar donné sous forme de prêt à zéro p. 100 d'intérêt pour 50 ans est équivalent à 90 cents environ, peut-être un peu plus que 90 cents sous forme de subvention. Donc, le composant subvention, si vous me permettez d'utiliser ce jargon, de nos prêts au développement est de plus de 90 p. 100.

Le président: Monsieur Strong, serait-il juste de dire qu'avec ces chiffres, vous vous servez d'une base au comptant plutôt que d'une base à intérêts accumulés? En d'autres termes, ces chiffres représentent vos déboursements en espèces pour l'aide moins vos remboursements. Vous ne traitez pas un prêt qui est éventuellement remboursable comme une déduction de la subvention d'une année donnée?

• 1555

M. Strong: Non, c'est une obligation réelle.

M. Hudon vient de souligner que sur une base de dépenses pour l'année 1967—et il se peut que les chiffres dont je parlais soient les crédits budgétaires pour l'année—si vous le baissez au niveau des dépenses, 213 millions de dollars ont actuellement été dépensés en 1967 dont $35,300,000 sous forme de prêts. Cela, bien entendu, souligne la différence entre la forme sous laquelle le Comité d'aide au développement présente ses chiffres et la forme sous laquelle les crédits budgétaires figurent ici. Le Comité d'aide au développement a affaire à des déboursés réels d'aide, dont certains découlent des crédits de l'année précédente, alors que ce dont je parle dans le tableau 2 se rapporte à nos crédits budgétaires réels tels qu'approuvés.

M. Nowlan: Je vais laisser la parole à d'autres après cette dernière question, mais il y a d'autres domaines que j'aimerais examiner. Sur un point seulement, et vous y avez peut-être répondu avant d'une façon générale, monsieur Strong, mais des fonds, qu'il s'agisse de prêts ou de subventions, de la politique, du facteur d'équation, du facteur des pourcentages, ou simplement d'un facteur des pourcentages administratifs, combien de cet argent est dépensé au Canada, ou en fait est dépensé par des Canadiens?

M. Strong: La politique de base en ce qui concerne l'aide bilatérale canadienne est de fournir non pas des dollars, mais des marchandises et services canadiens. Cela est fondé sur l'exigence que nos fonds soient utilisés d'ordinaire pour fournir des bien et des services qui ont une teneur canadienne de 66⅔ p. 100 ou plus. C'est le chiffre qui a été récemment réduit de 80 p. 100 et dont nous avons parlé plus tôt.

M. Nowlan: Bien. Et pour l'aide multilatérale?

M. Strong: Les contributions multilatérales sont ordinairement données en tant que contributions forfaitaires, soit des prêts ou des subventions, à l'agence multilatérale, et ne sont pas liées aux biens et services canadiens.

M. Nowlan: En ce qui concerne ce .6 durant l'année financière 1967-1968, et d'après vos autres réponses, serait-il juste de dire que c'est un chiffre absolument brut et que, compte tenu de tout, à cause de la teneur canadienne des achats, et (ou) de cette question de prêt et (ou) des dispositions du crédit à l'exportation, il serait vraisemblablement et très probablement inférieur à .6 p. 100 pour le contribuable canadien? Comment le diriez-vous?

M. Strong: Je dirais ceci. Ces quantités de ressources ont été, de fait, transmises aux pays en voie de développement. Donc, en ce qui les concerne, ils ont reçu l'équivalent en ressources. Le coût effectif au contribuable canadien aurait été quelque peu réduit par certains des facteurs que vous avez mentionnés.

M. Nowlan: Je cède la parole à regret.

Le président: J'inscris votre nom sur la liste pour le deuxième tour. J'ai maintenant MM. Howard, Cafik, Lewis, Legault et Thompson. La parole est à M. Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, je voudrais dire à M. Strong que le travail fait par l'Agence canadienne de développement international m'impressionne beaucoup, mais il y a quelques années, j'ai lu un livre intitulé «*The Ugly American*» et je me demande jusqu'à quel point nous pourrions, en tant que nation, tomber dans le même genre de situation que les Américains dans différentes régions du monde?

M. Strong: Je crois que c'est un danger très réel pour nous tous qui nous occupons de programmes d'aide et de développement. Je crois qu'il n'a aucun doute quant à l'existence d'une certaine hostilité dans nos relations avec ces pays, qui provient de la nature même du rapport donateur-donataire. Nous préférons l'appeler un rapport coopératif; il est en fait et ne peut être qu'un rapport coopératif. Alors que nous avons nos problèmes de temps à autre avec certains Canadiens sur place, en général, je crois que le genre de personnes que nous envoyons à l'étranger en vertu de nos programmes de développement sont bien avertis à ce sujet et je crois que nous faisons assez bonne figure. Dans bien des cas, les meilleurs ambassadeurs au service du Canada sont des gens qui sont envoyés à titre d'experts en vertu de notre programme.

Toutefois, il s'agit là d'une difficulté constante et c'est un risque propre aux programmes d'aide que nous essayons de surmonter. Nous n'avons certainement pas trouvé toutes les réponses à ces problèmes, mais nous sommes d'avis qu'un bon Canadien, bien intentionné et compétent, peut ordinairement faire face à ce problème et apprendre à gagner la confiance des gens avec qui il travaille et à détruire les barrières qui existent.

• 1600

Ces barrières existent au début: il y a des idées préconçues des deux côtés du rapport. Donc, il faut vraiment commencer au bas de l'échelle dans un rapport de ce genre. La situation n'est pas favorable, au départ.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quelle est l'échelle de traitements des réprésentants de l'Agence à l'étranger par rapport à ceux qu'ils recevraient au Canada?

M. Strong: Notre politique est de payer les gens à un taux équivalant à celui qu'ils recevraient au Canada, en plus d'allocations appropriées pour le service outre-mer, les manque de continuité et le coût réel de leur déplacement outre-mer.

M. Howard (Okanagan Boundary): En fait, ils seraient donc des gens très riches dans plusieurs pays où ils vivent.

M. Strong: Oui. Selon les normes locales, nos gens sont évidemment beaucoup mieux payés parce que les Canadiens reçoivent plus, normalement, pour un genre de travail équivalent que leurs homologues dans les pays en voie de développement. Ceci, sans aucun doute, pose aussi un problème.

M. Howard (Okanagan Boundary): En termes de comparaison, leur train de vie est-il tellement plus luxueux?

M. Strong: Cela dépend, dans une large mesure, des circonstances locales. Dans certains cas, le traitement et les indemnités que touche un expert, même s'ils équivalent à ce qu'il gagnerait au Canada, lui permettent de mener un train de vie plus élevé, toute comparaison gardée, que celui des habitants de la région. Ailleurs, et cela dépend véritablement du pays en cause, ils ont du mal à arriver. J'ai vu certains de nos experts vivre dans des conditions plutôt enviables: j'en ai vu d'autres, par contre, presque dans la dèche. Mais à tout prendre, ils ont de quoi s'encourager, et leur traitement leur permet de jouir d'un niveau de vie moyen par rapport à celui des habitants de leur pays d'adoption, et leur condition là-bas est comparable à celle qui serait la leur dans la société canadienne.

M. Howard (Okanagan Boundary): Dans les pays plus pauvres, ce régime n'érigera-t-il pas une barrière entre les Canadiens et ceux qu'ils sont appelés à servir?

M. Strong: Tout dépend de leur activité. Leur condition ne diffère pas beaucoup d'ordinaire de celle de leur homologue local, pour ce qui est du logement et d'autres aspects du genre. Leur rémunération brute sera supérieure, mais c'est, en général, le gouvernement local qui fournit les logements, et il offrira aux Canadiens des logements analogues à ceux qu'il offrirait à ses propres fonctionnaires occupant un poste équivalent. Tout compte fait et abstraction faite du logement, leur traitement et leurs indemnités seront sans contredit plus élevés.

A bien y penser, c'est une épée à double tranchant. D'une part, si une personne s'abaisse délibérément à un niveau inférieur à celui auquel son grade lui donne droit, elle diminue ainsi ses propres chances, dans bien de ces pays-là, de pouvoir rendre service. Cela pourrait miner la confiance qu'elle inspire et lui nuire de façon générale. Il n'en est pas ainsi partout, mais, parfois, cela joue. Nous n'obtenons pas toujours les résultats escomptés. Beaucoup acceptent un mode de vie très inférieur à celui où l'on s'attend de voir une personne de ce rang-là, même dans les pays en voie de développement, mais cela ne donne pas toujours les résultats prévus. On peut difficilement généraliser quand il s'agit des pays en voie de développement. Les mœurs et les conditions de vie varient énormément de l'un à l'autre.

M. Howard (Okanagan Boundary): Les travailleurs du SUCO reçoivent, sauf erreur, le même salaire que ceux de la région où ils travaillent, n'est-ce pas? Ils se soumettent aux mêmes conditions, n'est-ce pas?

M. Strong: En principe, les travailleurs du SUCO sont des bénévoles, mais nous avons délaissé ce terme qui ne traduit plus pleinement l'activité du SUCO. Ce sont tout de même des volontaires au sens où ils acceptent

• 1605

le même salaire que les gens de la région. Très souvent, la nature même de leur travail les fait évoluer au cœur même de la populace, ce qui est le cas, par exemple, de l'instituteur d'un petit village où les conditions de vie sont beaucoup plus difficiles mais où il est quand même possible de vivre à un niveau raisonnable. Là encore, les conditions varient énormément. J'ai vu certains travailleurs du SUCO très bien se débrouiller même en se pliant aux conditions de leur nouvelle localité; d'autres, par contre, étaient mis à rude épreuve. Les gens du SUCO, il est vrai, parce qu'ils contribuent au salaire qu'ils reçoivent, parce que, dans bien des cas, ils acceptent un traitement inférieur à celui que leur vaudrait le même travail au Canada, ont un niveau de vie qui se rapproche davantage de celui des gens au milieu desquels ils se trouvent.

M. Howard (Okanagan Boundary): Diriez-vous que cela dévalorise leur poste et rend leur tâche plus ardue que s'ils étaient mieux rémunérés comme le sont les employés de l'ACDI? Vous avez dit tantôt qu'il fallait maintenir les gens de l'ACDI à un certain rang. Vous croyez donc qu'ils travaillent mieux et qu'on les respecte davantage s'ils reçoivent des traitements établis d'après les normes canadiennes?

M. Strong: Il y a deux côtés à la médaille, ici aussi. Je dirai, au risque de me répéter, qu'on ne peut généraliser. Prenons, par exemple, le cas d'un expert de l'ACDI, d'un économiste qui serait conseiller principal de la commission de la planification en Tanzanie—je choisis ici un cas très précis: même si son traitement global dépasse de beaucoup celui de son homologue tanzanien, il reste que le niveau de vie quotidien du premier équivaudra en gros à celui du second. S'il choisit de vivre à un niveau inférieur à celui de ses compagnons de travail au sein du gouvernement tanzanien, par opposition aux Tanzaniens en général, je ne suis vraiment pas persuadé qu'il pourrait exercer une action plus efficace.

D'autre part, si quelqu'un doit travailler dans un centre de développement communautaire du village et se rend tous les jours à un

hôtel luxueux si tant est qu'il en existe un dans les environs, et s'il mène un train de vie qui éclipse celui de ceux avec qui il est appelé à s'associer, cela jouerait évidemment contre lui. Il s'agit d'étudier ce qu'il convient de faire dans chaque cas en particulier.

Nos politiques doivent s'appuyer sur des bases logiques. On ne peut forcer les gens à s'adapter à un certain rythme de vie. Nous devons nous efforcer de rétribuer justement les Canadiens disposés à accepter ces affectations tout en déterminant le niveau de vie qu'il leur conviendra d'adopter. Nous ne pouvons leur dicter des règles strictes, mais nous contrôlons la situation grâce au régime des indemnités. Ils touchent le traitement qu'ils recevraient au Canada et nous leur fournissons des indemnités qui leur permettront de vivre sensiblement au niveau approprié à la tâche qu'ils accomplissent dans le pays en voie de développement où ils sont appelés à servir.

M. Ryan: J'ai une question supplémentaire à ce sujet, monsieur le président. Sauf erreur, beaucoup de capitales désignent certains secteurs comme zones résidentielles.

M. Strong: Oui, en effet.

M. Ryan: Vous devez quand même devoir en tenir compte?

M. Strong: Il est important, je crois, de considérer à part le personnel permanent de nos missions diplomatiques qui ont pour tâche d'aider ceux qui sont chargés de mettre en œuvre nos programmes officiels d'aide. Ils ont droit aux privilèges diplomatiques ordinaires et font partie, de fait, de notre corps diplomatique dans le pays en cause. Mais c'est, relativement, le petit nombre.

Mais je présume que le député songeait plutôt à ceux que nous dépêchons à titre d'instituteurs, de professeurs ou d'experts, et les réponses que j'ai données portaient sur eux. Ce ne sont pas des fonctionnaires, mais des gens qui travaillent à forfait. Nous affermons leurs services pour une certaine période donnée et ils occupent des postes bien précis.

• 1610

L'éventail des postes s'ouvre à l'infini, du surveillant d'un refuge du gibier au conseiller de présidents et de premiers ministres. C'est pourquoi on ne peut dire à priori comment ils devraient vivre. Ils doivent vivre à un niveau qui soit propre au poste particulier qu'ils occupent.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous avez parlé des instituteurs. Si les enseignants reçoivent le même salaire que leurs confrères canadiens, ils peuvent toucher alors dans les $12,000 par année. Combien un enseignant gagne-t-il aux Antilles? $40 par mois?

M. Strong: M. Kidd voudra peut-être répondre à cela.

M. G. P. Kidd (directeur général adjoint (Opérations), Agence canadienne de développement international): Là encore, ça peut varier, mais ce serait certes plus élevé. Un salaire de $150 serait plus près de la réalité.

M. Howard (Okanagan Boundary): Disons $150, contre $1,000 par mois. Ne croyez-vous pas qu'il s'agit là d'un obstacle important, et que nos gens peuvent difficilement travailler à ce niveau. Je crois vraiment qu'il y a là un fossé.

M. Strong: Nul doute que ce sont des murs à abattre et des problèmes à résoudre, mais toute la question du développement international est pleine de traquenards. Vous vous efforcez, d'une part, de leur fournir un personnel compétent, et je dirais, pour rendre justice aux Canadiens, que nous sommes enchantés de voir tant de Canadiens diposés à offrir leurs services presque bénévolement contre une rémunération minimale. Nos programmes de volontaires ont pour but de profiter de cette situation. Mais il est impossible de satisfaire aux besoins des pays en voie de développement et de faire appel aux gens vraiment qualifiés dont ils ont besoin en se fiant au bénévolat pur et simple. Notre objectif, à la vérité, c'est de leur aider à créer leurs propres ressources. Nos programmes d'aide font de plus en plus appel à des personnes d'une haute compétence qui ont, en général, des responsabilités familiales, qui doivent interrompre leur carrière professionnelle, et malgré tout l'intérêt qu'ils portent à la chose, on ne peut vraisemblablement leur demander d'accepter ces postes sans leur verser un salaire comparable à celui qu'ils ont l'habitude de recevoir.

Cela entraîne évidemment des difficultés, et c'est pourquoi nous mettons l'accent sur le perfectionnement de leurs propres compétences. Nous allons organiser, comme le mentionne notre exposé, la formation dans un tiers pays, c'est-à-dire que nous allons recruter des personnes dans un pays en voie de développement et les former dans un autre pays en voie de développement, tant il est vrai que les points que vous avez soulevés constituent, à n'en pas douter, de véritables obstacles.

M. Howard (Okanagan Boundary): Le fait que vous constituez un ministère vous satisfait-il, alors que votre activité diffère tellement de celle des autres ministères du gouvernement? Je suppose que vous devez embaucher votre personnel par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique et qu'il vous faut suivre la filière normale des services gouvernementaux? Ne vous siérait-il pas mieux de vous transformer, disons, en société de la Couronne?

M. Strong: La mise en œuvre d'un programme qui étend ses ramifications, bien au-delà des limites du Canada, dans un grand nombre d'autres pays, donne lieu à toutes sortes de difficultés particulières. C'est un fait que l'on ne peut nier. Il faut tenir compte de la multiplicité des cultures et des langues, des relations intergouvernementales, ce qui nécessite une certaine souplesse administrative, et nous avons pu ici et là échapper à certaines formalités rigides auxquelles doivent nécessairement se plier les programmes nationaux. Je dois avouer que notre programme y gagnerait si nous avions plus de latitude. Je crois que, de façon générale, on comprend bien le problème au sein du gouvernement, mais avant qu'on puisse nous donner nos coudées franches, il y a des difficultés à surmonter. Il me faut comprendre le problème et me montrer patient.

M. Nesbitt: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire.

Le président: Monsieur Nesbitt, vous avez la parole.

M. Nesbitt: Le gouvernement britannique n'a-t-il pas trouvé la solution? Son service étranger n'a pas à se soumettre aux exigences normales de la Commission de la fonction publique.

M. Strong: Le service étranger n'y échappe pas de façon globale, que je sache. Il est régi par des règles et des règlements qui lui sont propres.

M. Nesbitt: Je voulais dire qu'il n'est pas assujetti aux règles générales de la fonction publique du Royaume-Uni.

M. Strong: Oui. Je crois que oui. Mais je ne crois pas que cela s'applique au programme d'aide lui-même, pas plus que cela ne s'applique à leurs missions diplomatiques.

M. Nesbitt: Non, mais cela s'applique, de façon générale, à tout ce secteur.

M. Strong: Oui, je crois que c'est juste.

Le président: Monsieur Cafik? Mais auparavant, M. Prud'homme a une question supplémentaire à poser.

[*Texte*]

M. Prud'homme: Une question supplémentaire. Vous seriez plus heureux si vous aviez plus de latitude pour autant que ce problème est concerné, dois-je en venir à cette conclusion? C'est très intéressant, et très important pour nous de le savoir, parce que nous aurions les mêmes craintes que vous à savoir, le manque de flexibilité de la fonction publique.

[*Traduction*]

M. Strong: Je ne sais dans quelle mesure je dois laisser mes sentiments personnels transparaître dans ma réponse, mais je dois dire, en toute honnêteté, qu'à mon sens, nous allons de l'avant, mais qu'il n'est pas possible de bien diriger un bon programme d'aide sans se défaire de la rigidité traditionnelle que connaissent les programmes nationaux de la fonction publique.

[*Texte*]

M. Prud'homme: Je suis d'accord avec vous.

[*Traduction*]

• 1615

M. Cafik: Monsieur Strong, mes questions se rattachent à celles qu'ont posées M. Howard et d'autres. Je tiens à vous féliciter de l'exposé qu'on nous a présenté aujourd'hui. Je conviens, avec M. Laniel, qu'il est très important de bien faire comprendre cela aux Canadiens, et surtout à la jeune génération. Je me réjouis sincèrement des efforts de votre ministère pour venir en aide aux pays sous-développés. J'aimerais, toutefois, que l'on exhorte davantage les membres de notre société—les hommes d'affaires, les particuliers, et surtout les jeunes—à se porter eux-mêmes volontaires pour la cause, et on a traité de cet aspect. Et pourquoi l'industrie elle-même n'emboîterait-elle pas le pas? Qu'en pensez-vous? Je ne vois pourquoi certaines de nos sociétés importantes, qui comptent parmi leur personnel des gens très qualifiés, susceptibles de vous aider grandement dans votre tâche, ne seraient pas priées de vous prêter ces compétences pour une période d'un, deux ou trois ans? Est-ce qu'on le fait à l'heure actuelle? Est-ce qu'on cherche à orienter l'industrie dans cette voie?

M. Strong: Voilà, j'en conviens, l'un des points forts du programme. Nous avons eu ce que je crois être des débuts prometteurs dans ce domaine. Nous avons mis sur pied, l'an dernier, ce que nous appelons notre programme d'agences privées. Nous avons établi

une division spéciale à cette fin, et je crois que cela a réussi à favoriser une participation beaucoup plus active, du genre de celle dont vous parlez, de la part de particuliers au sein de leurs propres organisations bénévoles et privées, à une gamme beaucoup plus vaste d'initiatives dans le domaine du développement international.

Nous avons aussi établi récemment une division des affaires et de l'industrie dont le but est d'encourager la collaboration et l'appui du monde des affaires et de l'industrie du Canada et aussi, de porter à leur attention les occasions qui s'offrent à eux dans les pays en voie de développement.

Je pense que le Service administratif canadien outre-mer, qui a été fondé avec le concours de notre organisme et celui de son prédécesseur, le SUCO, est un bon exemple. Il comprend un Bureau de direction formé de quelque 70 des principaux chefs d'entreprises du Canada. Son personnel se compose entièremene d'hommes d'affaires à la retraite ou d'hommes d'affaires qui étaient prêts à prendre une retraite prématurée pour travailler à cette cause et le nombre de ces gens qui vont travailler dans des pays en voie de développement aux termes de ce programme se multiplie. Notre bureau compte aussi plusieurs personnes qui viennent du monde des affaires et qui ont offert leurs services à titre bénévole ou pour une rémunération bien réduite.

Nous avons avec nous le vice-président d'une des grandes agences de publicité du Canada, qui entreprend un seminar à un salaire qui, pour lui, est purement symbolique; sa rémunération n'est, en fait, qu'une fraction de ce qu'il pourrait toucher dans l'entreprise privée. Il s'occupe d'organiser des seminars à travers le pays en réponse aux demandes de localités qui désirent de plus amples renseignements sur l'aide et le développement.

Nous comptons aussi un certain nombre de conseillers d'expérience qui ont accepté de travailler à forfait, à des salaires bien inférieurs à ceux qu'ils toucheraient dans le secteur privé.

Je pense donc qu'il s'agit d'un important domaine et nous avons certes tenté d'illustrer l'importance que nous lui prêtons par les programmes que nous avons mis en œuvre.

M. Cafik: A-t-on fait des demandes ou instances spécifiques auprès d'entreprises données qui auraient, par exemple, un personnel spécialisé et capable de faire ce travail, et qui, selon vous, pourraient bien se permettre de faire don des services de ces gens? A-t-on fait des avances de ce genre à des entreprises individuelles?

M. Strong: Certainement. En fait, les entreprises commerciales sont l'une de nos principales sources de compétences. Je donnerai en exemple l'industrie alimentaire: cette indus-

• 1620

trie canadienne a fait quelque chose d'à peu près unique. Elle a perçu de l'argent de ses propres membres et a mis sur pied un programme visant à fournir à des pays en voie de développement une aide dans le domaine de la technologie alimentaire. L'un de nos grands magasins d'épicieries en série, dont le président a donné un véritable exemple dans ce domaine, a aussi accepté de permettre à certains de ses hauts fonctionnaires d'entreprendre des tâches spécialisées pour nous dans des pays en voie de développement. Je pense que l'industrie de l'alimentation, dans l'ensemble, à cause de sa participation tout d'abord au projet Mysore, et à ce qu'on appelle maintenant le projet *Canada Plus One*, s'est vraiment ouverte au domaine tout entier du développement international. Son intérêt a donc grandi et son désir de nous aider en nous fournissant des spécialistes s'est considérablement accru.

M. Cafik: J'ai maintenant une question à poser au sujet des prêts faciles dont vous avez parlé. Ai-je bien compris que ces prêts sont consentis sans intérêt pour toute la période de 50 ans?

M. Strong: C'est exact.

M. Cafik: Je me demande, pour poursuivre ce thème de la participation du secteur privé à vos travaux, si l'on a songé à émettre peut-être des bons de développement sans intérêts, dans lesquels les gens pourraient investir de l'argent? Ils reprendraient éventuellement leur mise de fonds, mais ils ne toucheraient pas d'intérêts. Ainsi le fardeau du gouvernement serait moindre alors que les disponibilités seraient peut-être plus grandes. A-t-on songé à cette méthode?

M. Strong: Voilà une très intéressante suggestion. Il ne serait peut-être pas convenable de la commenter vu que nous sommes responsables de la dépense des fonds et non pas de leur souscription. Cependant, voilà certes une suggestion fort intéressante.

M. Cafik: J'ai une dernière question à poser dans cette même veine. Il y a quelque temps, un certain ministre a parlé, sauf erreur, d'un organisme quelconque de jeunes ou d'un détachement de jeunes qu'on pourrait utiliser dans ce domaine. Je voudrais savoir ce que vous en pensez ou, s'il ne s'agissait pas d'un détachement quelconque, ce que vous pensez de l'idée de tirer parti des milliers de jeunes gens bien motivés de notre pays qui ont vraiment quelque chose à offrir et qui ne semblent pas avoir à leur disposition le moyen convenable de l'offrir?

M. Strong: Notre organisme ne comporte pas de programme directement conçu à cette fin. La raison en est qu'il existe un programme beaucoup plus efficace que poursuit un organisme privé, le SUCO. Nous estimons que cet organisme est en mesure de voir très efficacement à fournir aux jeunes gens des occasions de faire des choses importantes et utiles dans les pays en voie de développement. Pour cette raison, nous avons appuyé dans une très large mesure le budget du SUCO et son expansion. Cet organisme s'est élargi à un rythme qui, je pense, est bien proportionné à sa capacité administrative de soutenir cette expansion.

Il a été question d'un programme beaucoup plus vaste pour les jeunes, mais beaucoup des idées qui ont été mises de l'avant dans ce domaine visaient plus la question d'intéresser les jeunes Canadiens pour la valeur de l'expérience qu'ils en retireraient que pour la valeur de leur apport aux pays en voie de développement. Il faut reconnaître, je pense, qu'il y a là toute une différence.

M. Cafik: Oui; cependant, je crois que cela ne pourrait qu'avoir ce double effet. Au sujet du SUCO, à titre d'information, est-ce une condition expresse que les participants au SUCO soient des étudiants d'universités, ou bien ses cadres sont-ils accessibles à toute jeune personne au Canada?

M. Strong: Ses cadres sont ouverts à tous, sauf erreur, et non seulement aux jeunes gens. Le SUCO était à ses débuts, bien entendu, une initiative universitaire. Il s'est élargi à cause du magnifique appui qu'il a reçu des universités et il jouit toujours de cet appui. Cependant, il a élargi ses activités de façon à rendre ses cadres accessibles vraiment à des gens de tout âge. J'ignore au juste ce qu'est l'âge minimum—18, 19 ans ou plus—mais il n'y a pas de limite. Je crois que certains participants au SUCO ont plus de 60 ans; de fait, un ou deux avaient plus de 70 ans.

M. Cafik: Très bien. Merci beaucoup.

• 1625

Le président: Monsieur Lewis.

M. Lewis: Monsieur Strong, j'ai un autre sujet à discuter, si vous me permettez. Je n'ai pas examiné le matériel qui vient de nous être remis; Je me reporte donc à un rapport qui a été déposé, le 2 avril, en réponse à certaines questions que j'avais inscrites au Feuilleton. Nul doute que les réponses ont été préparées par votre division.

J'ai remarqué avec une certaine inquiétude l'écart qui existe entre les crédits et les dépenses, d'année en année. En 1964-1965, tout d'abord, le Parlement a voté 226 millions de dollars; le chiffre indiqué à votre tableau II est de 224 millions, je pense. Les dépenses, d'après le rapport de cette année-là, ont été de 152.5 millions, et en 1965-1966, les dépenses ont été de 143.7 millions en regard de crédits de 214.7 millions, et ainsi de suite pour chaque année. Mes calculs sur la période de quatre ans, de 1964 à 1968, m'indiquent qu'au cours de ces quatre années, vous n'avez dépensé qu'un peu moins de 71 p. 100 des crédits votés par le Parlement. Je sais qu'une partie pourrait être reportée d'une année à une autre, et c'est pourquoi je me suis fondé sur la période de quatre ans plutôt que sur chaque année séparément. Cela me paraît être un manque quelconque de planification dans votre division. Le total de nos crédits n'est pas si élevé qu'il y ait lieu de nous réjouir de voir que même les montants que nous votons au Parlement ne sont pas tous utilisés. Comment expliquez-vous cela?

M. Strong: Monsieur le président, voilà une question fort importante. Il faut bien comprendre qu'il y a à cela deux explications principales. L'une est qu'il existe toujours nécessairement un écart entre les crédits et les dépenses—je reviendrai là-dessus—et l'autre est l'ensemble des conditions particulières qui ont marqué le programme au cours des deux dernières années où nous étions en pleine réorganisation.

Quant à la première question, lorsque le Parlement vote des crédits—sauf s'il s'agit d'aide sous forme de nourriture et de marchandises, qui sont vite distribuées en ce sens qu'il suffit d'acheter la nourriture et les marchandises et de les expédier—une grande partie de notre aide est donnée sous forme de projets, dont certains sont des projets d'immobilisations et d'autres des projets d'assistance technique. L'élaboration et l'exécution de tels projets exigent un temps considérable.

Lorsqu'on construit une école, il faut d'abord en faire la planifiation. On étudie la possibilité et on trace les plans. A chaque étape, il faut obtenir l'assentiment du gouvernement intéressé, et ensuite, on commence à bâtir. Ces projets peuvent prendre cinq, six et même sept ans, dans certains cas. La première année, les dépenses peuvent être très, très minimes. Le total des dépenses couvre une période de plusieurs années. Ainsi, lorsqu'on a un programme croissant, il se produit inévitablement un écart considérable entre le niveau des crédits et le niveau des dépenses de chaque année.

Ensuite, particulièrement au cours des deux dernières années, nous avons traversé une période d'appréciation sévère de l'expérience que nous avons eue dans le domaine de l'aide depuis nos débuts en 1950. Nous n'étions pas du tout satisfaits de nos propres méthodes de planification, de nos propres méthodes d'appréciation des projets et de nos propres méthodes d'exécution de ces projets. Nous ne cherchons nullement à critiquer ce qui s'est fait par le passé, car nous travaillons alors jusqu'à un certain point dans la brume. Tous les organismes d'aide ont connu ce problème. Notre expérience était relativement limitée.

Nous avons suffisamment d'expérience maintenant pour être en mesure de la faire servir à la mise en œuvre d'un meilleur programme.

A titre de responsable de l'administration, je n'étais pas disposé à ce que nous dépensions de l'argent pour des choses qui ne me semblaient pas bien planifiées ou bien conçues, ou à des endroits où il n'aurait pas été utile. Nous avons donc consacré les deux dernières années à tenter de nous donner le genre de mécanisme administratif qui nous permettra de dépenser cet argent efficacement. Il est inévitable que durant cette période l'écart normal entre les crédits et les dépenses soit devenu quelque peu exagéré. Je suis sûr que ce n'est que très temporaire. Je crois que c'est justifié. Je crois que pour cette raison nous avons un meilleur programme et que nous serons mieux en mesure de vous faire rapport de dépenses accrues dans l'avenir.

• 1630

M. Lewis: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur Strong, je dois vous dire franchement que ce que vous venez de dire ne me satisfait pas. J'allais presque dire que cela ne m'a pas du tout impressionné. Tout d'abord, vous n'êtes pas juste envers vous-même. Le pourcentage réel des dépenses par rapport au total des crédits n'a pas baissé au cours des deux années pendant lesquelles vous avez été le directeur. Quand avez-vous commencé, si vous me permettez la question?

M. Strong: Il y a trois ans environ.

M. Lewis: Il y a trois ans environ. En 1966-1967, le pourcentage était de 78.9 p. 100 et, en 1967-1968, de 68 p. 100, en regard de deux tiers, en 1965-1966, et de deux tiers, en 1964-1965. Les faits sur lesquels vous fondez votre réponse ne sont donc pas appuyés par les chiffres. Depuis que vous avez pris charge, le pourcentage, la proportion des crédits qui a été dépensée n'a pas diminué.

Voilà ce que je ne pouvais pas comprendre lorsqu'on me l'a d'abord signalé, et je vous pose ces questions: nul doute que lorsqu'on demande au Parlement de voter un certain montant d'argent, c'est à la suite d'instances de votre prédécesseur ou de vous-même auprès du gouvernement. J'imagine que ces instances sont fondées sur des plans que vous avez déjà étudiés. Vous n'inventez pas ces chiffres. J'espère que lorsque vous demandez un certain montant au gouvernement pour une année, vous avez prévu les dépenses probables à partir des études effectuées et des plans que vous avez pour cette année-là. Si tel n'est pas le cas, je me demande comment vous établissez vos chiffres et pourquoi il y a ce manque de planification à l'égard des crédits que vous demandez. Il doit y avoir un manque de planification; autrement, on n'aurait pas ce résultat.

M. Strong: Eh bien, permettez-moi de répondre à vos deux questions. Tout d'abord pour expliquer ce que j'entendais lorsque j'ai dit que l'écart était plus grand au cours des deux dernières années, cela ne se rattachait pas nécessairement aux chiffres pour la simple raison que comme je l'ai dit plus haut, les dépenses sont le produit d'un plan qui s'échelonne sur plusieurs années. Les dépenses ont été effectivement moindres. Notre programme a ralenti au cours de cette période. Je vous assure que mes propos sont exacts. Il a ralenti plus qu'il ne l'aurait fait si nous n'avions pas fait cette réorganisation. Je n'ai pas dit qu'il avait été réduit absolument ou en pourcentage du total. En fait, les dépenses, et plus particulièrement le taux des nouveaux engagements, ont ralenti. Cela aura des répercussions pendant plusieurs années à venir mais l'effet s'amoindrira avec le temps.

Ensuite, en réponse à votre question générale, le programme d'aide dans tous les pays est particulier en ce sens qu'il existe à toute fin pratique un besoin d'aide quasi illimité; cela, certes, par rapport à tout ce qui se fait fin pratique un besoin d'aide quasi illimité; cela, certes, par rapport à tout ce qui se fait présentement. Ainsi, la contrainte porte sur la rapidité avec laquelle les gouvernements sont disposés à accroître leurs budgets destinés à l'aide.

Notre budget n'est pas vraiment établi comme ceux des autres ministères, d'après la méthode qui consiste à prendre des projets planifiés et à déterminer ce qu'ils vont coûter pour ensuite demander au gouvernement de les financer; il est fondé sur le fait qu'il existe des besoins très grands. Nous devons être en mesure de savoir ce que le gouvernement dépensera avant de prendre des engagements à l'égard de programmes. Nous avons constaté que le gouvernement augmente son budget

depuis quelque temps et nous avons fondé notre planification sur l'hypothèse que cette tendance se poursuivrait. Nous aurions pu accroître fortement nos dépenses au cours des deux dernières années si nous n'avions pas décidé, comme je l'ai expliqué il y a un moment, de remettre complètement en question nos méthodes de planification et d'évaluation.

• 1635

M. Lewis: Et cet examen est-il terminé?

M. Strong: Mais oui, bien sûr.

M. Lewis: Et maintenant, vous faudra-t-il encore longtemps? Deux ans ne me semblent pas de trop.

M. Strong: Je crois que vous avez raison. Ce n'est pas uniquement une question de réflexion et d'examen. Il y a deux ans, par exemple, nous n'avions pas d'économistes à notre service. Certes, un ou deux membres de notre personnel avaient une certaine formation en économique, mais ce n'étaient pas des spécialistes. Sans cette formation spécialisée, il est très difficile d'évaluer d'une façon précise le programme de développement d'un pays et les progrès qu'il accomplit dans cette direction. Il nous a donc fallu engager des économistes afin de mener à bien nos travaux d'évaluation.

M. Lewis: Est-ce que cela veut dire que, de 1951 à 1967, l'Agence canadienne de développement international n'avait aucun économiste parmi son personnel?

M. Strong: Exactement.

M. Lewis: Eh bien, Monsieur Strong, c'est toute une révélation! Dans quels autres domaines vous êtes-vous assuré les services d'experts que l'Agence n'avait pas avant que vous entrepreniez votre étude, il y a deux ans?

M. Strong: Je crois qu'il serait bon de préciser que le programme d'aide n'était pas nécessairement mauvais pour la simple raison qu'il nous manquait certains spécialistes; à cette époque, le programme n'avait pas encore une ampleur suffisante pour nécessiter de telles mesures. Toutefois, quand on se lance dans un programme d'une plus grande envergure, comme nous nous préparons à le faire, la présence de tels spécialistes au sein du personnel devient indispensable, non seulement dans le domaine de l'économique mais aussi dans certains autres secteurs dont nous nous occupons.

L'agriculture, nous l'avons constaté, est l'un des éléments les plus importants de notre programme; pourtant, nous n'avions personne, parmi notre personnel, qui soit capable d'évaluer nos programmes agricoles avec la compétence voulue. Nous pouvons maintenant compter sur un spécialiste d'expérience qui peut nous aider à examiner les demandes qu'on nous formule relativement à nos programmes agricoles en recourant aux critères sur lesquels les experts se basent.

M. Lewis: De qui s'agit-il?

M. Strong: Il s'agit du doyen de la Faculté d'agriculture de l'Université de l'Alberta, M. Bentley.

M. Lewis: Depuis quand pouvez-vous recourir à ses services?

M. Strong: Depuis environ un an. Nous nous sommes également assurés le concours d'un spécialiste en sylviculture, car c'est là un domaine important. De même, nous pouvons bénéficier des conseils d'un expert en pêcheries. Ainsi, les programmes que nous mettons sur pied sont élaborés selon des techniques modernes.

M. Lewis: Vous vous êtes donc assuré les services de tous ces spécialistes au cours de la dernière année, à quelques mois près.

M. Strong: C'est exact. Vous savez, il faut un certain temps pour que les spécialistes engagés s'intègrent à une organisation et se familiarisent avec ses méthodes de fonctionnement.

M. Lewis: Monsieur Strong, je tiens à vous dire qu'en ce qui me concerne, vous et vos collègues semblez être parfaitement à la hauteur de vos fonctions. Les paroles me manquent pour exprimer l'admiration que m'inspirent les progrès que vous avez accomplis en moins d'une année. Me permettriez-vous de vous poser une autre question? Il y a quelque temps, la date exacte m'échappe, un certain M. Chambers, qui fait partie de votre agence...

M. Strong: Oui.

M. Lewis: ...a déclaré devant notre Comité, si ma mémoire est fidèle, qu'il était peu probable que nous atteignions pour 1975 l'objectif d'un pour cent du revenu national ou du PNB, je ne me rappelle pas lequel exactement. Je ne crois pas me tromper en interprétant ses paroles. Est-ce que c'est encore la façon de voir de l'Agence?

M. Strong: Nous avons examiné cette question à quelques reprises et M. Chambers, qui se trouve ici en ce moment, pourrait vous dire le sens exact de ses paroles, c'est-à-dire qu'en se basant sur le rythme actuel d'augmentation pour faire une extrapolation, on s'aperçoit que l'objectif en question ne sera pas atteint à cette date.

• 1640

M. Lewis: J'en conviens, bien que je n'aie pas calculé l'année exacte. Je voulais vous demander si votre Agence était toujours d'avis que le Canada ne pourrait atteindre pour

1975 le dernier objectif que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fixé, c'est-à-dire un pour cent du PNB?

M. Strong: Je ne suis pas vraiment en position de vous donner cette réponse; je ne peux que vous mettre au courant de la situation actuelle. J'aimerais cependant ajouter que le gouvernement a affirmé, à maintes reprises, qu'il avait l'intention d'atteindre l'objectif international, celui que l'ONU a fixé au début.

M. Lewis: Bon.

M. Strong: Je suppose que cet objectif était basé sur le produit national brut aux prix du marché ou au coût des facteurs.

M. Lewis: Il était basé sur le revenu national.

M. Strong: Et cet objectif devrait être atteint au début des années 70. Les dossiers mentionnent que le gouvernement a affirmé cela. Le gouvernement avait également accepté la proposition voulant que l'on réexamine cet objectif, lors de la dernière assemblée de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à New Delhi, afin de l'établir d'après le produit national brut, mais il n'a pas mentionné de date pour la réalisation de cet objectif.

Le président: Est-ce que M. Thompson pourrait poser une question complémentaire?

M. Lewis: Certainement.

M. Thompson (Red Deer): Il s'agit d'une question complémentaire, monsieur le président. Je n'ai aucunement l'intention de déplorer un excès de dépenses: au contraire, nous ne dépensons pas assez. De fait, d'après les statistiques contenues dans votre rapport annuel, nous n'atteindrons jamais l'objectif de 1 p. 100, car nous sommes en train de perdre du terrain. En 1966, notre meilleure année, nous avions dépensé 67 pour cent de notre revenu national brut; l'année suivante, ce pourcentage tombait à 59 pour cent, et, cette année, il a baissé à 50 pour cent. En comparant ces pourcentages à ceux des pays dont nous avions la liste devant nous, nous nous rendons compte que nous occupons le dernier rang parmi les pays développés qui participent à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et cette situation m'inquiète.

M. Strong: Il faut cependant se rappeler que certains facteurs peuvent intervenir et fausser les chiffres relatifs à une année particulière. Vous constaterez, par exemple, que nous avons dépensé des sommes considérables pour lutter contre la famine au cours de certaines années, ou que nous avons accordé d'importants prêts sous forme de crédits à l'exportation, sommes impossibles à prévoir. De fait, si vous vous reportez à quelques années antérieures à celles dont vous faites mention...

M. Thompson (Red Deer): Eh bien, les dépenses ont été à la hausse jusqu'en 1967. Depuis ce temps-là, nous perdons du terrain.

M. Strong: Oui, mais nous avons augmenté nos dépenses en chiffres absolus. L'un de nos problèmes, bien que nous n'ayons pas lieu de nous en plaindre, provient du fait que notre PNB s'est accru, pendant cette période, à un rythme plus rapide que celui sur lequel on avait basé les premières prévisions budgétaires.

M. Thompson (Red Deer): J'aimerais bien qu'on calcule le pourcentage de ces sommes par rapport au PNB, au lieu du revenu national brut. En proportion du produit national brut, ces sommes seraient bien plus faibles.

M. Lewis: Le revenu national, cela va sans dire, augmente en fonction du produit national brut.

M. Thompson (Red Deer): Je le sais, mais le pourcentage est beaucoup plus faible.

M. Lewis: En effet, le pourcentage serait moins élevé. Après avoir pris connaissance de ces chiffres, et compte tenu de la contribution peu reluisante du Canada par rapport à son revenu national, au cours des dernières années, et des critiques que cette situation a suscitées de la part du Comité d'aide au développement de l'OCDE, j'aimerais vous demander, à moins que vous ne soyez en mesure de me répondre, si le gouvernement a demandé à votre Agence d'élaborer un programme de dépenses qui permettrait d'atteindre, d'ici trois ou quatre ans, l'objectif qu'a fixé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement?

M. Strong: Je crois pouvoir dire que nous tenons maintenant compte de ce fait; même si l'objectif proposé lors de la dernière Conférence, comme je l'ai expliqué, n'engage pas le gouvernement à faire certaines dépenses pendant une période donnée, nous avons prévu toutes les mesures voulues pour intensifier notre programme d'aide de façon à atteindre l'objectif de 1 p. 100 vers le début des années 70, tel que le gouvernement l'a annoncé.

M. Lewis: Pourrions-nous, tout simplement, en rester à des chiffres? Je ne suis ni économiste ni statisticien. Compte tenu des prêts de crédit à l'exportation, qui sont en réalité des prêts à intérêt et qui gonflent considérablement vos chiffres, nous dépensons actuellement de cinq à six dixièmes de 1 p. 100 de notre revenu national brut. Pour distinguer le produit national brut du revenu national brut, il faudrait automatiquement compter

une augmentation d'environ 20 p. 100, n'est-ce pas?

M. Strong: A l'heure actuelle, le produit national brut du Canada s'élève, je crois, aux environs de 67 milliards.

M. Lewis: C'est exact.

M. Strong: Alors, selon ces chiffres, 1 p. 100 équivaudrait à 670 millions, et en calculant que les capitaux privés s'élèvent à deux dixièmes de 1 p. 100, le programme officiel devrait être de huit dixièmes de 1 p. 100, c'est-à-dire environ 500 millions ou...

M. Lewis: A compter de maintenant...

M. Strong: A compter de maintenant...

M. Lewis: En supposant que notre produit national brut augmente au rythme modéré de 4 à 5 p. 100 par année (ne nous aventurons

• 1645

pas à calculer cela d'après la cote du dollar), votre programme qui s'élève à environ 300 millions devrait être augmenté en moyenne de 20 p. 100 par année si vous voulez atteindre l'objectif de 1 p. 100 d'ici 1974, n'est-ce pas?

M. Strong: C'est une façon assez juste de voir les choses.

M. Lewis: Ainsi, M. Chambers ne se trompait pas beaucoup, car il est très peu probable que votre programme s'accroisse à raison de plus de 20 p. 100 par année, à moins que le gouvernement ne se décide à le revigorer de façon spectaculaire.

M. Strong: Il est indéniable que l'accroissement de notre PNB nous force, chaque année, à augmenter proportionnellement les sommes affectées à notre programme d'aide.

M. Thompson (Red Deer): Et cela s'impose, d'ailleurs.

M. Strong: Certes, mais si le PNB du Canada s'accroît au rythme de 6 p. 100, cela représente 5 millions par année...

Un membre du comité: A peu près.

M. Strong: Environ 4 millions et demi; il faudrait environ 1 p. 100 de cette augmentation pour atteindre...

M. Lewis: Environ 40 millions.

M. Strong: C'est exact.

M. Lewis: J'aimerais maintenant vous poser quelques questions dans un autre ordre d'idées. Je pourrais poursuivre sur le sujet dont nous parlions, mais peut-être que d'autres s'en chargeront à ma place. Au cours des trois dernières années, vous vous êtes livrés à une étude de votre organisation, de vos programmes et d'autres questions. Dans la mesure où ces renseignements ne sont pas secrets, et j'espère qu'une grande partie ne l'est pas, pourriez-vous nous dire quelles étaient les questions qui vous préoccupaient? Quels sont les genres de programmes qui, selon les résultats de votre étude, n'étaient pas judicieux et quel genre d'améliorations avez-vous dû y apporter? Je sais qu'il s'agit d'une question très vaste, mais pour ma part (et je suis convaincu que les autres membres du Comité partagent mon désir) j'aimerais savoir quels sont les problèmes qu'il vous a fallu surmonter au cours de votre étude et quelles sont les améliorations qui se sont imposées à votre esprit?

M. Strong: Il m'est difficile de répondre à votre question de façon détaillée, car cela m'entraînerait trop loin.

M. Lewis: C'est assez évident.

M. Strong: Je tiens tout d'abord à préciser, pendant que nous parlons des changements et des améliorations, que je ne veux aucunement blâmer l'administration précédente; en effet, les programmes d'aide en sont à leurs débuts et toute personne prenant charge de ces programmes au stade actuel commencerait par en faire un examen rétrospectif afin de tirer profit de l'expérience acquise. Il ne s'agit donc pas de critiquer ce qui s'est fait par le passé, mais plutôt d'aborder l'avenir d'une façon constructive.

M. Lewis: Vous pouvez être certain que nous nous rendons parfaitement compte de cela.

M. Strong: L'une des questions qui nous a le plus préoccupés est celle sur laquelle vous avez insisté, c'est-à-dire que nous nous sommes rendu compte que notre programme allait prendre une ampleur très considérable et que les façons de procéder qui pouvaient convenir à un programme beaucoup moins vaste ne pourraient nous permettre d'administrer efficacement les sommes beaucoup plus importantes qu'il faudrait affecter au programme pour que le gouvernement atteigne son objectif de 1 p. 100. C'est là l'une des questions qui a exigé un examen approfondi. Nous nous sommes aperçus qu'il nous faudrait recourir à des techniques plus perfectionnées. Il nous a fallu changer toute notre façon de voir et admettre qu'il s'agissait d'un programme de longue haleine, d'une assistance soigneusement planifiée et adaptée au développement des autres pays, et non une série de mesures isolées qu'on prenait d'année en année pour faire face à des situations urgentes. Nous devions donc nous assurer les services d'experts dans les domaines que j'ai mentionnés, de sorte que l'une de nos tâches consistait à réorganiser notre Agence.

Puis, en nous penchant sur nos programmes mêmes, nous avons dû examiner entre autres choses (nous n'avons pas tout à fait terminé, d'ailleurs), le rôle des institutions canadiennes indépendantes du gouvernement, car nous étions conscients que notre Agence ne pouvait prétendre à l'autarcie. Notre rôle, en effet, est

de découvrir les meilleures façons de satisfaire, dans la mesure de nos moyens, les besoins des pays en voie de développement. Conséquemment, il importe de bien comprendre les besoins de ces pays, d'être conscients des moyens qui s'offrent à nous et d'être en mesure de tirer profit, dans toutes les couches de la société canadienne, des ressources qui pourraient nous permettre d'élaborer un programme apte à répondre aux besoins des pays en voie de développement. Il nous faut évidemment faire appel à plusieurs de ces institutions en tant que telles, et, par conséquent, il faut que nous sachions de quel genre de ressources elles disposent. Les universités offrent un excellent exemple de cela.

M. Lewis: Excusez-moi de vous interrompre, mais la réponse que vous avez donnée concerne le Canada...

M. Strong: Oui.

M. Lewis: ...des choses semblabes à celles qu'il faut faire au Canada.

M. Strong: Oui.

M. Lewis: Vos études ne traitent-elles pas du genre de programmes auxquels nous participons, du point de vue des besoins du

• 1650

pays bénéficiaire, et avez-vous découvert que certains programmes que nous avons mis en œuvre antérieurement n'étaient peut-être pas des plus sages, du point de vue du pays bénéficiaire? Je suis sûr que vous êtes aussi désireux que moi de vous placer à leur point de vue aussi bien qu'à celui de l'administration, de la bureaucratie canadienne?

M. Strong: J'en venais à ce point, car, d'une part, nous avons considéré nos ressources constatant que nous allions en avoir besoin davantage et, par conséquent, il nous faut apprendre à mieux savoir où elles se trouvent, et à quelles conditions elles peuvent être mises à notre disposition, au Canada. On a donc effectué bon nombre d'études, comme, par exemple, celle de l'Association des universités et collèges du Canada, qui portait sur les ressources disponibles dans toutes les universités canadiennes. Puis, nous tournant avec raison, comme vous l'avez dit, vers les pays en voie de développement, nous avons fait un certain nombre d'études, tant sur leurs besoins que sur les façons particulières dont nous pouvions les satisfaire. Le domaine agricole nous en donne un bon exemple. Je crois que nous avons mentionné, dans votre mémoire, un groupe d'étude sur l'agriculture. L'Inde est le plus important bénéficiaire de l'aide canadienne. L'un des principaux problèmes de l'Inde est le problème agricole.

M. Lewis: La famine.

M. Strong: Plutôt que de nous croiser les bras et d'attendre que les Indiens présentent des demandes, nous avons décidé de réunir un groupe de spécialistes canadiens éminents, dans les divers domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de les envoyer en Inde, après leur avoir fait faire un stage assez prolongé de préparation au Canada, et de leur faire effectuer une étude en profondeur des besoins de l'agriculture indienne, dans les domaines où nous sommes en mesure d'aider les Indiens. A la suite de cela, grâce au dialogue que nous avons engagé avec eux, nous avons acquis, de part et d'autre, une compréhension des façons particulières dont nous sommes le plus en mesure de les aider. Comme conséquence de ce procédé, ils nous faut des demandes d'aide.

M. Lewis: Participent-ils à cette étude?

M. Strong: Oh oui, il s'agissait d'une équipe canadienne, mais elle s'est rendue en Inde et a travaillé en collaboration très étroite avec les Indiens. Après avoir reçu son rapport, nous avons élaboré un programme en collaboration avec les Indiens, qui était basé sur ce rapport. Comme résultat, ils connaissent maintenant les domaines où nous sommes le plus en mesure de les aider, et nous connaissons ceux où leurs besoins sont les plus urgents. Par conséquent, les projets qu'ils nous demandent de mettre en œuvre sont conçus dans le cadre de cette entente. Ils ne sont pas simplement établis à l'aveuglette. Nous avons établi un ensemble de normes pour les cinq prochaines années ou plus, qui nous aideront à rationaliser notre programme et à accomplir les choses que nous sommes le plus en mesure d'accomplir.

M. Lewis: Avez-vous fait la même chose dans d'autres domaines, dans d'autres pays?

M. Strong: Oui, Ceylan est un autre pays où nous concentrons nos efforts. Nous nous sommes assuré les services d'un expert de très haut calibre, très compétent dans le domaine du développement, qui a passé plusieurs mois à Ceylan, pour faire une revue très détaillée de notre programme tout entier. Il a pris connaissance du rapport de la Banque mondiale et de certains autres rapports sur le développement de Ceylan, a passé en revue les besoins des cinq prochaines années, a mis au point, en collaboration avec les Ceylanais, un programme d'aide canadienne à Ceylan pour la prochaine période de cinq ans, et a identifié un certain nombre de domaines particuliers dans lesquels nous devrions nous spécialiser.

M. Lewis: Je m'excuse de vous interrompre. En effectuant ces études, dans quelle mesure votre Agence a-t-elle des consultations et collabore-t-elle avec les agences multilatérales, comme le Bureau d'assistance technique des Nations Unies, les autres agences des Nations Unies, la Banque mondiale, et

ainsi de suite? Dans quelle mesure effectuons-nous des études proprement bilatérales? Cela me déplaît beaucoup. A mon sens, une des erreurs que l'on commet, si je puis ainsi m'exprimer sans trop de présomption, c'est que dans le domaine tout entier de l'aide mondiale, on insiste beaucoup trop sur le caractère bilatéral de cette aide, dans le cas de notre pays et des États-Unis, et pas assez sur le caractère multilatéral, en faisant appel aux agences internationales, de sorte que le «disgracieux problème américain» disparaîtrait. Il ne s'agirait pas du Canada contre quelqu'un d'autre; mais plutôt d'une agence multilatérale.

Dans quelle mesure effectuons-nous ces études et prenons-nous nos décisions, même au niveau de l'action bilatérale, après avoir consulté les agences multilatérales, et de concert avec elles?

M. Strong: Notre point de départ, ce sont les informations que nous possédons déjà. Nous commençons avec les études qui ont été faites par la Banque mondiale et l'information recueillie par le Programme de développement des Nations Unies. En tant que membres de ces organismes, nous pouvons évidemment obtenir cette information. Celle-ci jointe au programme de développement du pays en cause, sert de point de départ de nos études. Notre tâche ne consiste pas à faire double

• 1655

emploi avec les efforts des autres, mais de considérer réellement les domaines particuliers qui concernent l'application de notre programme. Nos études sont destinées à mettre au point un programme canadien, ce qui veut dire que nous devons savoir ce que font les autres, afin d'être en mesure de choisir les domaines où nous pouvons apporter la contribution la plus utile. Cependant, en ce faisant, nous contribuons, nous aussi, à accroître le bagage de la science internationale. Je reviens toute juste de l'Europe, où j'ai assisté à un colloque important sur l'agriculture, auquel assistaient également la plupart des hommes-clés qui ont affaire à la révolution agricole. Le président du Comité de l'assistance au développement m'a dit que le rapport de notre groupe d'étude dans le domaine agricole avait été la contribution la plus précieuse qu'il ait vue à tout ce domaine. Nous profitons de l'expérience internationale, et nous aimons penser que, de notre côté, nous lui apportons une certaine conbribution.

M. Lewis: Avez-vous l'intention de m'interrompre, monsieur le président?

Le président: Il y a en effet plusieurs autres personnes qui désirent poser des questions, mais vous pouvez continuer, monsieur Lewis.

M. Lewis: Puis-je aborder une autre question? Faites-vous des efforts en vue d'encourager les investissements particuliers dans les pays en voie de développement?

M. Strong: Nous nous efforçons d'encourager les Canadiens à investir dans les pays en voie de développement qui ont eux-mêmes une telle politique d'encouragement aux investissements particuliers. Nous n'avons aucune politique visant à inciter les pays à le faire eux-mêmes, à moins que cela n'existe déjà chez eux.

M. Lewis: Que faites-vous à cet égard, si vous me permettez une question précise? Mettez-vous les pays en voie de développement au courant de ce qui peut être disponible au Canada, et faites-vous connaître aux Canadiens les besoins qui peuvent se faire sentir dans ces pays, ou cela n'est-il encore qu'un espoir?

M. Strong: Non, je dirais que nous avons commencé d'une façon plutôt modeste. Notre programme n'est pas très étendu dans ce domaine. Nous venons tout juste de le lancer. Nous venons de créer la division destinée à cette fin. L'objectif est en fait de fournir d'abord de l'information aux sociétés canadiennes, notamment aux petites entreprises et aux entreprises moyennes qui sont intéressées à étendre leur exploitation aux pays en voie de développement. Nous fournissons des renseignements fondés sur celle qui nous vient des pays en cause.

M. Lewis: S'agit-il de placement par l'achat d'actions ordinaires? En viendrons-nous à posséder une partie de l'économie d'un pays, comme la notre est possédée par d'autres, ou conservons-nous des prêts de capitaux à ces pays?

M. Strong: Non, il s'agit d'ordinaire d'une combinaison des deux. Ces ententes sont négociées par les sociétés privées en cause, mais en général, je crois, il s'agit aussi bien d'actions ordinaires que de prêts de capitaux. Cependant, les sommes totales dont nous parlons ici sont relativement peu considérables. A plusieurs points de vue, le secteur public n'est pas réellement en mesure d'assurer la combinaison de capitaux et d'assistance technique dans certains domaines dont il est question—dans les entreprises industrielles, et ainsi de suite. En vertu de notre système, il n'est pas réellement possible aux gouvernements de rendre disponibles de telles expertises, sauf dans la mesure où les entreprises privées consentent à faire bénéficier les autres de leur expérience, en assurant des services équivalents dans les pays en voie de développement.

Le président: M. Fairweather désire poser une question supplémentaire.

M. Fairweather: Monsieur le président, j'ai été frappé, ce matin, par les témoignages que vous avez apportés au sujet des Caraïbes du Commonwealth, et connaissant la longue histoire du système bancaire canadien dans ces îles, je désirerais demander quel est l'objectif exact des banques canadiennes, à part la recherche des profits, que font-elles dans le domaine des banques de développement, de concert avec elles, ou à titre particulier?

Il me semble qu'il s'agit là d'un domaine où il y a des spécialistes, où il y a certainement de l'argent, et où il y a une obligation morale. Qu'arrive-t-il aux banques canadiennes dans les Caraïbes?

M. Strong: Je pourrais tout au plus vous donner une réponse générale basée sur des connaissances également générales. Nous ne possédons pas de chiffres précis, mais, à la lumière de mes observations, je dirais que, d'une façon générale, l'activité bancaire est très intense dans ces parages. Évidemment,

• 1700

ces banques accumulent des épargnes dans leur système bancaire à succursales, et, par conséquent, cela ne représente pas toujours un transfert de valeurs du Canada. Souvent il s'agit d'une accumulation de ressources locales et une seconde utilisation de celles-ci dans la région. Je crois que le plus que je puisse dire c'est qu'elles sont très actives. Nous les voyons souvent venir à nous pour se renseigner et s'intéresser à certains projets.

Nous savons qu'ils fournissent des capitaux pour financer, à l'échelle locale, certains projets qui sont en partie financés indirectement par nous par l'intermédiaire de nos programmes d'aide, de sorte que nous savons qu'elles sont très vigilantes et très actives, mais je ne pourrais étayer mon opinion de chiffres.

Le président: M. Nesbitt désire poser une question supplémentaire.

M. Nesbitt: A-t-on demandé aux banques commerciales canadiennes de la région des Caraïbes si elles étaient disposées à rendre disponible du crédit provisoire, et je pense actuellement à du crédit comme celui qu'assure la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je puis dire, à cet égard, que j'ai visité un certain nombre de ces îles il n'y a pas très longtemps, et que j'ai discuté de cette question avec les représentants des deux banques les plus importantes; ils ont dit qu'ils seraient très intéressés de le faire, si on pouvait leur donner quelques garanties appropriées dans le genre de celles que donne la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. Strong: Nous n'avons aucun programme fixe dans le moment. A ma connaissance, nous n'avons pas reçu de demandes précises de cette nature; cependant, nous faisons effectuer une étude présentement sur les diverses façons dont l'aide aux entreprises privées pourrait compléter ou augmenter l'aide assurée par nos programmes officiels d'aide, notamment dans la région des Caraïbes.

M. Nesbitt: A Trinidad, on veut mettre au point l'élevage d'une certaine variété de bétail, et convertir la culture de la canne à sucre en culture du maïs, et on a besoin de ce genre de crédit provisoire à cette fin.

Le président: Monsieur Nesbitt, vous avez presque répondu à votre propre question. Monsieur Lewis?

M. Lewis: Oui, j'ai une dernière question à poser, monsieur le président. J'ai dit que je terminerais quand vous me le diriez, mais j'ai encore une question à poser. Je sais que la réponse est peut-être difficile, ou qu'il n'y en a peut-être pas. Puis-je poser ma question ainsi. J'ai fait un peu de lecture sur ce sujet depuis un certain nombre d'années, et je me suis beaucoup demandé si certains pays en voie de développement n'insistent pas outre mesure sur le développement industriel plutôt que sur le développement agricole, qui leur permettrait d'améliorer leurs méthodes de produire des denrées alimentaires pour leur population, et d'établir cette pratique sur des bases solides, avant de consacrer au développement industriel des capitaux disponibles importants. Je comprends que certaines entreprises doivent être réalisées, comme la construction de diverses centrales électriques, pour satisfaire les besoins futurs, et ainsi de suite, mais je me demande si, au cours de vos études, vous avez abouti à quelque conclusion dans ce domaine.

Mon attention, je crois, a été attirée pour la première fois sur cette question par un long article que j'ai lu, il y a quelques années, et qui traitait précisément de cela—je ne saurais vous dire où je l'ai lu, mais il m'a certainement impressionné—à savoir le problème constant d'assurer l'alimentation des gens, de sorte qu'à un certain moment on peut commencer à accumuler du capital, plutôt que d'être constamment aux prises avec la famine ou la faim.

M. Strong: Je crois que la plupart de ceux qui considèrent l'expérience des deux dernières décennies, dans le domaine du développement, reconnaîtraient que, jusqu'à ces dernières années, l'on n'a pas suffisamment insisté sur l'agriculture. Je crois qu'on est en train de corriger cette situation à l'heure actuelle. A mon sens, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'on ait eu tort de faire des efforts destinés à favoriser l'industrialisation, mais c'était une question de savoir sur quoi insister en abordant la question dans son ensemble. On éprouve beaucoup d'inquiétude, cependant,

au sujet de l'industrialisation future, car on se rend compte que l'un des aspects de la révolution agricole c'est qu'une plus grande quantité de nourriture peut être produite par un plus petit nombre de personnes. Si vous considérez ce point, en même temps que l'augmentation de la population, vous pouvez constater que le nombre de personnes à qui il faudra assurer des emplois, au cours des quelques prochaines années, sera extrêmement élevé. Bon nombre de ces personnes ne sauront trouver des emplois que dans les entreprises industrielles. Je crois que, sans perdre de vue en aucune façon l'importance qu'il faut attacher à l'agriculture, il faudra insister avec une ardeur nouvelle sur l'industrialisation, car elles sont très étroitement liées l'une à l'autre.

M. Lewis: Afin de fournir des emplois à ceux qui ont laissé la ferme.

• 1705

M. Strong: Oui.

M. Lewis: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, nous pourrions peut-être nous arrêter quelques instants. J'avais convoqué une réunion du comité de direction à 5h cet après-midi pour discuter nos prochains programmes et procédures, parce que je croyais que nous aurions peut-être fini, à cette heure-là, de questionner monsieur Strong et ses adjoints. J'ai cependant sur ma liste le nom de sept personnes qui désirent poser des questions. Je n'ai sûrement pas l'intention de hâter la période des questions ni de la terminer, car elle nous a été très utile. Il me semble que si nous croyions pouvoir terminer vers 6h ce soir, nous pourrions continuer. Il se peut que des membres du comité de direction soient disposés à se réunir demain afin de débattre les questions que nous voulions aborder cet après-midi. Qu'en pensent les membres du Comité? Voulez-vous continuer?

M. Lewis: A titre de personne qui a pris, j'en suis sûr, un long moment cet après-midi, je tiens à dire, monsieur le président, que cette question est aussi importante que n'importe quelle autre que nous avons eu à étudier en comité. J'aimerais personnellement lire la transcription de l'exposé de ce matin afin de voir s'il y a d'autres questions auxquelles, il me semble, nous devons trouver une réponse. Afin de pouvoir les demander à monsieur Strong et à ses adjoints, je recommande fortement au comité de direction de projeter de passer une autre journée avec ces gens, s'il est possible d'en trouver une qui convienne aux parties intéressées. J'ai pris beaucoup de temps, mais il reste bon nombre de choses que j'aimerais demander, et j'ai la certitude que plusieurs autres membres du Comité ont des questions à poser. Je ne crois pas que nous devrions essayer de mettre un terme à cette partie de nos discussions dans les 55 prochaines minutes.

M. Thompson (Red Deer): Mon problème, monsieur le président, c'est qu'il se tient d'autres réunions et qu'il y a aussi le travail de la Chambre à accomplir. Il n'est pas possible de rester...

M. Lewis: La Chambre ne s'occupe que de l'avortement.

M. Thompson (Red Deer): ...jusqu'à 6h du soir.

Le président: Les membres du Comité veulent donc lever la séance maintenant et la poursuivre une autre journée. Il se pourrait que ce soit vers la fin du mois, peut-être vers le 20 mai ou plus tôt.

M. Thompson (Red Deer): Et ce soir? Ne pourrions-nous pas revenir ce soir?

Le président: Nous pourrions revenir ce soir. Cela réglerait-il votre problème, monsieur Lewis?

M. Lewis: Il m'est impossible de venir.

M. Cafik: Cela m'est égal. Je ne m'oppose pas à ce que le Comité se réunisse, même si, à mon avis, certains d'entre nous devront s'absenter.

M. Lewis: Il m'est impossible de venir ce soir, mais je ne peux pas vous demander de ne pas vous réunir à cause de cela. Je recommanderais que la réunion ait lieu un autre jour, même si ce doit être dans deux ou trois semaines. Cela ne presse pas.

Le président: Quel est l'avis général des membres du Comité? Croyez-vous que nous pourrions consacrer une autre journée entière à cette question?

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, je crois que la question est importante. Nous avons à faire face à des dépenses beaucoup accrues dans ce domaine; nous n'avons pas encore rempli nos engagements et, si d'autres ont des questions à poser, je ne crois pas que nous devrions les écouter si nous pouvons éviter de le faire.

Le président: Je ne crois pas que nous devrions hâter la période des questions ni y mettre un terme trop vite. Je ne vois pas pourquoi nous continuerions alors que certains membres intéressés doivent nous quitter, à moins que nous puissions approuver les crédits cet après-midi ou ce soir. Sinon, nous ferions bien, il me semble, de lever la séance dès maintenant. Monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, il est vrai que la question est importante, mais y a-t-il des questions que nous étudions qui ne le sont pas? D'après moi, ce qu'il importe le plus à faire c'est de poursuivre notre étude et, si le comité de direction

doit se réunir afin de nous permettre d'aller de l'avant avec notre travail, alors qu'il se réunisse.

Le président: Pour ce qui est de cela, le comité de direction peut se réunir soit aujourd'hui, soit demain. Je crois que le comité de direction pourrait choisir le temps qu'il voudra, mais il s'agit de savoir ce que les membres veulent faire au sujet de ces crédits en particulier.

Vu le nombre de ceux qui doivent partir, nous ferions peut-être bien d'ajourner la réunion dès maintenant et de choisir avec monsieur Strong une autre journée. A ce moment-là, nous pourrons poursuivre notre étude de ces crédits et tous auront le temps voulu de poser des questions. Monsieur Legault, vous aviez une question à poser?

M. Legault: J'en avais une, mais je pourrais m'abstenir de la poser, monsieur le président. J'allais proposer que nous pourrions peut-être approuver les crédits et que le comité de direction pourrait faire d'autres plans. Nous nous occupons principalement de questions de politique, d'intention et de correction, questions que nous pourrions facilement remettre à une prochaine réunion qui ne peut être déterminée maintenant. Si nous pouvions approuver les crédits, ce serait chose faite.

M. Winch: Puis-je poser une question, monsieur le président? Devons-nous respecter un délai quelconque en ce qui concerne le moment où notre Comité doit renvoyer ces crédits de la Défense dès que nous nous en serons occupés?

Le président: Je n'ai reçu aucun délai établi, sauf que les crédits doivent être retournés aussitôt que possible. Le greffier m'a dit qu'ils devaient l'être d'ici à la fin de mai.

M. Winch: Si j'ai posé cette question, c'est que, en ce qui me concerne, j'aimerais que l'on fasse approuver les crédits s'ils doivent nous empêcher de procéder avec notre étude de la politique et d'autres questions très importantes.

Le président: A mon avis, nous ne devrions pas différer notre examen de la politique. Je vais présenter au comité de direction un programme que nous pourrions suivre, je crois, en ce qui a trait à notre étude de la politique. Si nous devons tenir des réunions spéciales afin d'en finir avec nos crédits, je crois que les membres devraient être prêts à le faire sans que cela nuise à l'étude de la politique générale. J'ai supposé que vous y consentiriez.

M. Winch: Avez-vous dit peut-être «d'ici à la fin de mai«?

Le président: Nous devons retourner les crédits d'ici à la fin de mai. C'est ce que m'a dit le greffier. Nous commencerons cependant notre étude de la politique avant ce temps-là, du moins je l'espère. Monsieur Prud'homme?

M. Prud'homme: J'appuierais la suggestion de monsieur Legault. Mes questions ne se rapportent pas directement aux crédits; elles ont trait à la politique générale de l'Agence canadienne de développement. Pour ma part, je ne m'oppose pas à mettre la question des crédits aux voix dès aujourd'hui, à condition que nous prenions des dispositions pour rappeler monsieur Strong et ses conseillers. J'ai plusieurs questions auxquelles je suis fortement intéressé; cependant, je doute fort qu'elles influent sur notre façon de mettre aux voix les crédits. Si on ne s'y oppose pas énergiquement, nous pourrions peut-être nous entendre pour approuver les crédits aujourd'hui. D'ici à la fin de mai, d'autres affaires urgentes devraient être réglées et il se peut que nous n'ayons pas le temps d'approuver les crédits. Nous pourrions les approuver aujourd'hui et débattre cette question lors d'une prochaine séance un jour qui conviendrait à monsieur Strong et au Comité. Je suis prêt à procéder ainsi.

M. Cafik: Il me semble, monsieur le président, et je puis me tromper, que sans doute nos délimitations de pouvoir d'ensemble relatives à l'étude de la politique et le reste nous permettent de rappeler monsieur Strong quand nous le voulons. Je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire de procéder de l'ancienne manière traditionnelle, soit de laisser la question des crédits non résolue. C'est la raison pour laquelle je suis de l'avis des autres membres qui ont parlé à ce sujet et qui proposent que les crédits soient approuvés maintenant.

Le président: Est-ce là l'avis général du Comité?

M. Nesbitt: Je reconnais que, en partie, monsieur Cafik a parfaitement raison. Il y a une chose, cependant: je crois que ce serait donner un mauvais exemple si ces comités, qui supposément s'occupent des crédits et qui jouent le role de l'Opposition comme ils l'ont fait lorsque les crédits ont fait l'objet de discussions en Chambre, traitaient ces crédits en disant: «Eh bien! nous en discuterons d'une autre façon, donc nous allons les approuver un peu sans les examiner.» Je crois que nous nous attirerions des critiques acerbes et, à mon avis, les membres du Comité ne voudraient pas donner un exemple de ce que c'est en pratique que se débarrasser des crédits de dépenses du gouvernement sans étude.

Je me rends compte que vu notre étude de la politique générale,—je suis tout à fait d'accord avec monsieur Cafik—dans ce cas particulier, c'est parfait parce que nous pouvons questionner monsieur Strong plus tard.

Cependant, je crois que nous créerions un précédent assez malheureux dans le nouveau système de comité que nous mettons à l'essai, un système qui, jusqu'à maintenant, n'a pas toujours fonctionné sur des roulettes, sans qu'il me soit nécessaire de préciser—je suis certain que tous savent ce dont je parle. Il ne serait pas trop bien de donner un tel exemple. Je ne fais qu'attirer l'attention du Comité sur ce point; nous ferions l'objet de beaucoup de critiques si nous le faisions.

M. Lewis: Il n'y a pas lieu de le faire; nous avons un mois.

Le président: Aussi longtemps que possible, je ne connais pas les plans de monsieur Strong. Je crois savoir qu'il sera parti une bonne partie du mois de mai.

M. Prud'homme: Je propose que nous passions au vote.

Le président: Monsieur Strong dit qu'il verrait à être accessible, et je crois que monsieur Nesbitt a un bon point.

M. Prud'homme: Ne pourrions-nous pas voter pour connaître l'opinion du Comité? En cas de refus, nous pourrions y revenir.

Le président: De toute façon, nous n'avons pas le quorum pour le moment. Je suis porté à croire que le point soulevé par monsieur Nesbitt est fort valable, même si dans ce cas il n'y aurait aucun problème pratique. Étant donné que de toute façon monsieur Strong sera accessible plus tard, et aussi longtemps que les membres sont prêts à se réunir pour terminer l'audience et approuver les crédits, j'opterais pour que nous procédions de cette façon plutôt que d'approuver les crédits et ensuite rappeler monsieur Strong plus tard.

•1715

M. Winch: J'aimerais faire une suggestion, car je crois comprendre que le comité de direction doit se réunir tout de suite après l'ajournement de la séance. Nous n'avons pas encore approuvé les crédits de la Défense, ni ceux des Affaires extérieures, et j'aimerais proposer que le comité de direction étudie la proposition voulant, qu'aucune audience future sur la politique générale soit tenue avant que nous ayons terminé l'examen des crédits.

Le président: C'est un point qui pourra être soulevé à la réunion du comité de direction. Monsieur Cafik.

M. Cafik: Monsieur le président, sans vouloir prolonger cette séance, j'ai écouté les observations du député d'Oxford et je crois qu'il y aurait avantage à étudier l'argument qu'il a présenté. Je ne voudrais sûrement rien faire qui créerait un précédent indiquant que les comités n'accordent pas toute l'attention voulue aux crédits. Peut-être devrions-nous laisser la question en suspens.

Le président: C'est là notre tâche fondamentale et je crois que nous devons l'accomplir.

M. Lewis: D'accord.

Le président: D'accord.

Alors, peut-être allons-nous lever la séance, et remettre à plus tard la discussion de ces crédits avec monsieur Strong.

En votre nom, je tiens à remercier monsieur Strong ainsi que ses adjoints de leur exposé de ce matin et des réponses très franches qu'ils ont données cet après-midi.

Dès que la séance sera levée, le comité de direction tiendra une réunion dans cette salle.

M. Prud'homme: Avant d'ajourner, j'aimerais vous demander de conserver la liste de ceux qui doivent adresser la parole.

Le président: Aux fins du registre, la liste est la suivante: Messieurs Legault, Thompson, Prud'homme, Forrestall, Fairweather, Nesbitt, Ryan, puis monsieur Nowlan lors du deuxième tour.

APPENDICE WW

PROGRAMMES D'AIDE CANADIENNE AU DÉVELOPPEMENT

CRÉDITS PARLEMENTAIRES, AUTORISATIONS STATUTAIRES ET DÉBOURSÉS

(en millions de dollars canadiens)

Années financières	1959–1960	1960–1961	1961–1962	1962–1963	1963–1964	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969
Total: Crédits et autorisations statutaires	75.99	82.02	69.25	69.36	65.36	148.07	159.50	247.88	253.22	288.60
Total des déboursés	72.82	77.46	59.16	61.66	66.23	100.28	118.32	221.36	190.23	208.81
Reliquats cumulatifs non déboursés	*62.97	67.53	77.62	85.32	84.45	132.24	173.42	199.94	262.93	342.72**

*Ce montant comprend les reliquats non déboursés du Fonds du Plan de Colombo de 1951–1952, depuis sa création, jusqu' au 31 mars 1960

**Les reliquats cumulatifs non déboursés le 31 mars 1969 ont été répartis entre les comptes non fermés comme il suit:

Compte d'aide au développement international	$ 86.4
Compte d'aide alimentaire internationale	3.0
Fonds spécial de prêts au développement	253.4
	$342.8

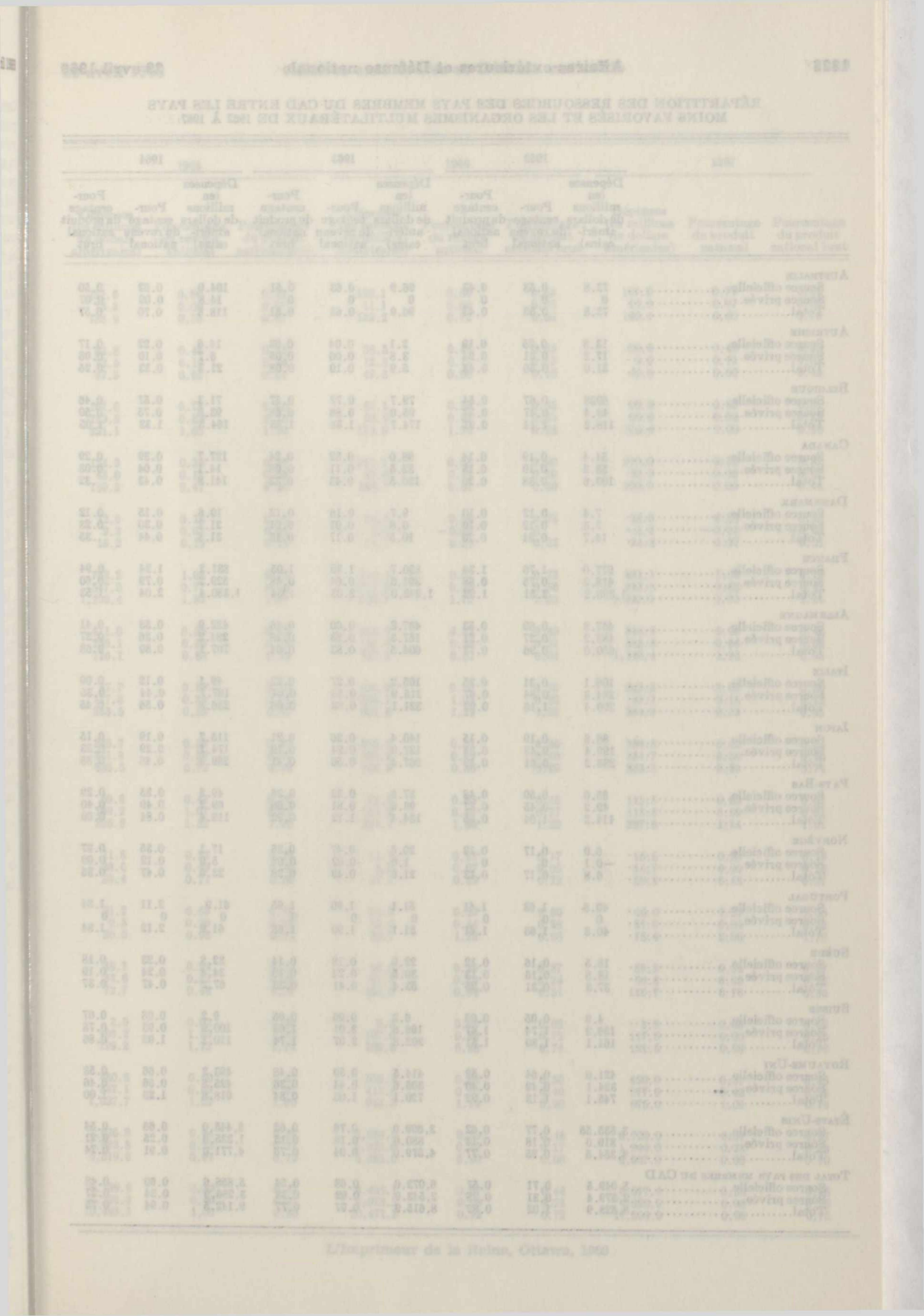

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1962

RÉPARTITION DES RESSOURCES DES PAYS MEMBRES DU CAD ENTRE LES PAYS MOINS FAVORISÉS ET LES ORGANISMES MULTILATÉRAUX DE 1962 À 1967

	1962			1963			1964		
	Dépenses (en millions de dollars américains)	Pourcentage du revenu national	Pourcentage du produit national brut	Dépenses (en millions de dollars américains)	Pourcentage du revenu national	Pourcentage du produit national brut	Dépenses (en millions de dollars américains)	Pourcentage du revenu national	Pourcentage du produit national brut
AUSTRALIE									
Source officielle	73.8	0.53	0.43	96.9	0.63	0.51	104.0	0.62	0.50
Source privée	0	0	0	0	0	0	14.8	0.09	0.07
Total	73.8	0.53	0.43	96.9	0.63	0.51	118.8	0.70	0.57
AUTRICHE									
Source officielle	13.8	0.25	0.19	2.1	0.04	0.03	14.6	0.22	0.17
Source privée	17.2	0.31	0.24	3.8	0.06	0.05	6.7	0.10	0.08
Total	31.0	0.56	0.43	5.9	0.10	0.08	21.3	0.33	0.25
BELGIQUE									
Source officielle	6928	0.67	0.54	79.7	0.72	0.57	71.3	0.57	0.46
Source privée	48.4	0.47	0.37	95.0	0.86	0.68	93.0	0.75	0.59
Total	118.2	1.14	0.91	174.7	1.58	1.25	164.3	1.32	1.05
CANADA									
Source officielle	54.4	0.19	0.14	98.0	0.32	0.24	127.7	0.39	0.29
Source privée	55.2	0.19	0.15	32.5	0.11	0.08	14.1	0.04	0.03
Total	109.6	0.38	0.29	130.5	0.43	0.32	141.8	0.43	.32
DANEMARK									
Source officielle	7.4	0.12	0.10	9.7	0.16	0.12	10.6	0.15	0.12
Source privée	7.3	0.12	0.10	0.8	0.01	0.01	21.2	0.30	0.23
Total	14.7	0.24	0.20	10.5	0.17	0.13	31.8	0.44	.35
FRANCE									
Source officielle	977.0	1.76	1.34	850.7	1.39	1.05	831.2	1.24	0.94
Source privée	418.2	0.75	0.58	391.3	0.64	0.48	529.2	0.79	0.60
Total	1,395.2	2.51	1.92	1,242.0	2.03	1.54	1,360.4	2.04	1.53
ALLEMAGNE									
Source officielle	467.8	0.69	0.53	437.2	0.60	0.46	422.9	0.53	0.41
Source privée	182.2	0.27	0.21	167.3	0.23	0.18	284.2	0.36	0.27
Total	650.0	0.96	0.73	604.5	0.83	0.64	707.1	0.89	0.68
ITALIE									
Source officielle	106.1	0.31	0.25	105.2	0.27	0.22	49.1	0.12	0.09
Source privée	284.3	0.84	0.67	215.9	0.56	0.44	187.7	0.44	0.35
Total	390.4	1.16	0.92	321.1	0.83	0.66	236.8	0.56	0.45
JAPON									
Source officielle	86.8	0.19	0.15	140.4	0.26	0.21	115.7	0.19	0.15
Source privée	199.4	0.43	0.34	127.0	0.24	0.19	174.1	0.29	0.23
Total	286.2	0.61	0.49	267.4	0.50	0.41	289.8	0.48	0.38
PAYS-BAS									
Source officielle	65.0	0.59	0.48	37.8	0.32	0.26	49.2	0.35	0.29
Source privée	49.2	0.45	0.37	96.6	0.81	0.66	69.2	0.49	0.40
Total	114.2	1.04	0.85	134.4	1.12	0.92	118.4	0.84	0.69
NORVÈGE									
Source officielle	6.9	0.17	0.13	20.6	0.47	0.36	17.1	0.35	0.27
Source privée	−0.1	0	0	1.0	0.02	0.02	5.9	0.12	0.09
Total	6.8	0.17	0.13	21.6	0.49	0.38	23.0	0.47	0.36
PORTUGAL									
Source officielle	40.8	1.63	1.41	51.1	1.90	1.65	61.9	2.11	1.84
Source privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	40.8	1.63	1.41	51.1	1.90	1.65	61.9	2.12	1.84
SUÈDE									
Source officielle	18.5	0.16	0.12	22.9	0.18	0.14	32.8	0.23	0.18
Source privée	18.8	0.16	0.13	30.5	0.24	0.19	34.4	0.24	0.19
Total	37.3	0.31	0.25	53.4	0.41	0.33	67.2	0.47	0.37
SUISSE									
Source officielle	4.9	0.05	0.05	6.2	0.06	0.05	9.2	0.08	0.07
Source privée	156.2	1.74	1.47	196.6	2.01	1.69	100.9	0.93	0.78
Total	161.1	1.80	1.51	202.8	2.07	1.74	110.1	1.02	0.86
ROYAUME-UNI									
Source officielle	421.0	0.64	0.52	414.5	0.59	0.48	493.3	0.66	0.53
Source privée	324.1	0.49	0.40	305.6	0.44	0.36	425.5	0.56	0.46
Total	745.1	1.13	0.92	720.1	1.03	0.84	918.8	1.23	1.00
ÉTATS-UNIS									
Source officielle	3,535.55	0.77	0.62	3,699.0	0.76	0.62	3,445.0	0.66	0.54
Source privée	819.0	0.18	0.14	880.0	0.18	0.15	1,325.0	0.25	0.21
Total	4,354.5	0.95	0.77	4,579.0	0.94	0.76	4,771.0	0.91	0.74
TOTAL DES PAYS MEMBRES DU CAD									
Source officielle	5,949.5	0.71	0.57	6,072.0	0.68	0.54	5,855.6	0.60	0.48
Source privée	2,579.4	0.31	0.25	2,543.9	0.92	0.23	3,286.9	0.34	0.27
Total	8,528.9	1.02	0.82	8,615.9	0.97	0.77	9,142.5	0.94	0.75

1965			1966			1967		
Dépenses (en millions de dollars américains)	Pourcentage du revenu national	Pourcentage du produit national brut	Dépenses (en millions de dollars américains)	Pourcentage du revenu national	Pourcentage du produit national brut	Dépenses (en millions de dollars américains)	Pourcentage du produit national	Pourcentage du produit national brut
121.6	0.66	0.54	128.1	0.66	0.53	167.2	0.79	0.64
15.3	0.09	0.07	11.1	0.06	0.05	14.9	0.07	0.06
136.9	0.75	0.61	139.2	0.72	0.58	182.1	0.86	0.70
33.8	0.48	0.36	36.5	0.48	0.36	38.8	0.48	0.36
13.5	0.19	0.14	12.8	0.17	0.13	9.0	0.11	0.08
47.3	0.68	0.51	49.3	0.65	0.49	47.8	0.60	0.45
101.6	0.75	0.60	81.1	0.56	0.45	98.8	0.65	0.51
119.5	0.88	0.70	96.9	0.67	0.53	54.6	0.36	0.28
221.1	1.62	1.30	178.0	1.24	0.98	153.4	1.00	0.80
124.3	0.35	0.26	211.7	0.53	0.40	213.0	0.50	0.37
45.0	0.13	0.09	55.0	0.14	0.10	40.9	0.10	0.07
169.3	0.47	0.35	266.7	0.67	0.50	253.9	0.59	0.44
12.9	0.16	0.13	26.1	0.30	0.23	28.0	0.30	0.23
2.3	0.03	0.02	−2.0	−0.02	0	−3.2	−0.03	−0.03
15.2	0.19	0.15	24.1	0.28	0.22	24.8	0.27	0.21
752.2	1.05	0.79	744.8	0.97	0.73	831.1	1.02	0.76
547.2	0.77	0.58	574.9	0.75	0.56	512.8	0.63	0.47
1,299.4	1.82	1.37	1,319.7	1.72	1.30	1,343.9	1.64	1.24
471.0	0.55	0.43	485.9	0.53	0.40	546.8	0.60	0.46
255.1	0.30	0.23	251.6	0.28	0.21	593.6	0.66	0.50
726.1	0.84	0.64	737.5	0.81	0.61	1,140.4	1.26	0.95
87.7	0.19	0.15	121.9	0.25	0.20	202.8	0.38	0.30
177.8	0.39	0.31	509.7	1.04	0.83	82.1	0.15	0.12
265.5	0.58	0.47	631.6	1.29	1.03	284.9	0.53	0.43
243.7	0.36	0.29	285.4	0.37	0.30	390.6	0.42	0.34
241.8	0.36	0.29	383.9	0.49	0.40	464.7	0.50	0.40
485.5	0.71	0.58	669.3	0.86	0.69	855.3	0.93	0.74
69.6	0.44	0.36	93.9	0.55	0.45	113.5	0.62	0.51
169.2	1.07	0.88	160.2	0.94	0.77	113.5	0.62	0.51
238.8	1.52	1.25	254.1	1.50	1.22	227.0	1.24	1.01
11.8	0.22	0.17	13.1	0.22	0.17	15.5	0.25	0.19
26.6	0.49	0.38	4.0	0.07	0.05	14.7	0.23	0.18
38.4	0.71	0.55	17.1	0.29	0.23	30.2	0.48	0.37
21.2	0.65	0.57	24.3	0.69	0.60	46.6	1.22	1.06
9.3	0.29	0.25	15.4	0.44	0.38	31.8	0.84	0.72
30.5	0.95	0.82	39.7	1.13	0.98	78.4	2.06	1.78
38.1	0.24	0.19	56.9	0.34	0.27	59.9	0.34	0.27
34.6	0.22	0.18	51.1	0.30	0.24	60.8	0.35	0.28
72.7	0.46	0.37	108.0	0.64	0.51	120.7	0.70	0.55
3.0	0.03	0.02	2.6	0.02	0.02	3.9	0.03	0.02
196.2	1.69	1.42	107.0	0.86	0.72	117.6	0.90	0.75
199.2	1.72	1.44	109.6	0.88	0.74	121.5	0.93	0.78
480.6	0.60	0.48	525.9	0.64	0.50	498.0	0.57	0.45
547.1	0.69	0.52	418.6	0.51	0.40	377.0	0.43	0.34
1,027.7	1.29	1.00	944.5	1.14	0.90	875.0	1.01	0.79
3,626.8	0.64	0.52	3,660.0	0.59	0.48	3,723.0	0.57	0.47
1,892.8	0.33	0.27	1,323.0	0.12	0.17	1,844.0	0.28	0.23
5,519.6	0.97	0.79	4,983.0	0.80	0.66	5,567.0	0.85	0.70
6,199.9	0.59	0.47	6,498.1	0.57	0.46	6,977.4	0.58	0.46
4,293.4	0.40	0.33	3,973.2	0.35	0.28	4,328.9	0.36	0.29
10,493.3	1.00	0.80	10,471.3	0.92	0.72	11,306.3	0.93	0.75

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

RÉPARTITION DES IMPORTATIONS DES PAYS MEMBRES DU CAD ENTRE LES PAYS MOINS FAVORISÉS ET LES ORGANISMES MULTILATÉRAUX DE 1982 À 1987

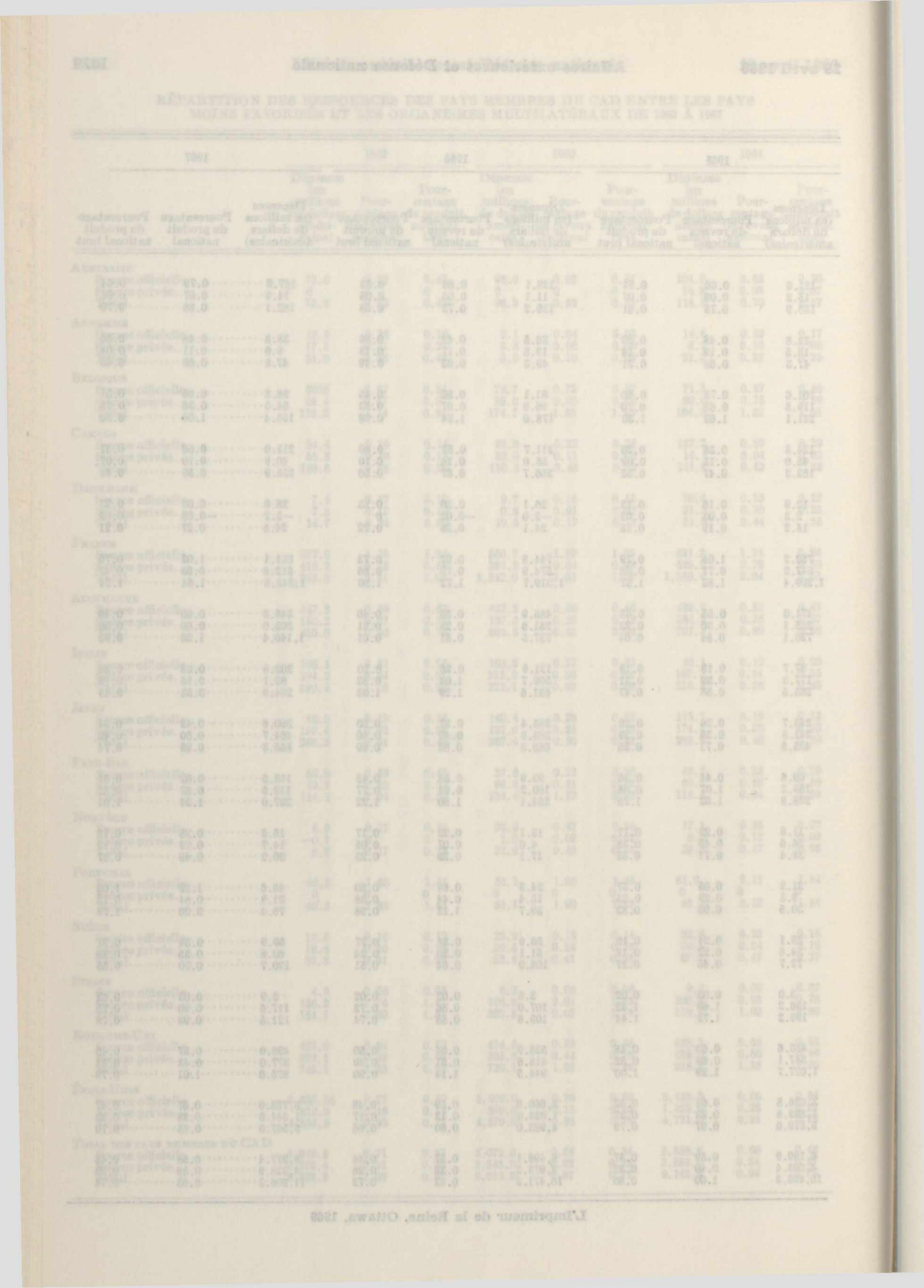

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-69

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
N° 42

SÉANCES DU JEUDI 1 MAI 1969

Concernant
Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:
(Voir Procès-Verbaux)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 40

SÉANCES DU JEUDI 1 MAI 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-Verbaux*)

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn
Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Guay (*St-Boniface*)	Nesbitt
Barrett	Harkness	Nowlan
Brewin	Howard (*Okanagan Boundary*)	Penner
Buchanan	Laniel	Prud'homme
Cafik	Laprise	[1]Roberts
Carter	Legault	Stewart (*Cochrane*)
Fairweather	Lewis	Stewart (*Marquette*)
Forrestall	MacLean	Thompson (*Red River*)
Gibson	Marceau	Winch—(30)
Groos		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65 (4) (b) du Règlement:
[1]M. Roberts remplace M. Anderson le 30 avril 1969.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 1er mai 1969
(61)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Buchanan, Cafik, Gibson, Guay (*St-Boniface*), Harkness, Legault, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Roberts, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (17).

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (Finances); le brigadier général S. M. Davis, directeur général de la gestion des systèmes, le brigadier général G. R. Truemner, directeur général des programmes et des besoins relatifs au personnel, et le colonel C. L. Kirby, direction des opérations, chef adjoint des opérations et des réserves.

Le Comité poursuit l'étude de la tranche du budget des dépenses de 1969-1970 relative au ministère de la Défense nationale.

L'interrogatoire se poursuit sur les *crédits 15 et 20* relatifs aux *Services de la défense*. M. Arnell fait un autre exposé sur les subventions aux *Universités canadiennes — études de la science militaire* dans la région des Prairies. A la demande de M. Stewart (*Cochrane*), M. Arnell fournira de plus amples renseignements sur les avions.

Le président fait part des recommandations approuvées par le sous-comité du programme et de la procédure à sa réunion du mardi 29 avril 1969. Elles ont trait au calendrier des prochaines réunions du Comité plénier et au programme de travail relatif à la poursuite de l'examen de la politique de défense. Le Comité approuve ces recommandations.

Le secrétaire est autorisé à faire tenir aux spécialistes qui ont déjà témoigné devant le Comité, aux présidents des facultés de science politique de toutes les universités canadiennes, aux professeurs de stratégie et de science militaires, au Canada, et aux éditeurs des principaux quotidiens, des exemplaires des documents de travail, établis par les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, sur la défense de l'Amérique du Nord et les systèmes d'armement stratégiques, pour qu'ils les commentent.

Les membres interrogent de nouveau M. Arnell, qui est secondé par le brigadier général Davis, le brigadier général Truemner et le colonel Kirby.

A 11 h 40 du matin, le vice-président occupe le fauteuil.

A 13 h 05, l'interrogatoire est suspendu et la séance est suspendue jusqu'à 15 h 30.

20248—1½

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(62)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi, à 15 h 35. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Buchanan, Cafik, Gibson, Groos, Guay (*St-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Roberts, Stewart (*Marquette*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (18).

Témoins: Les mêmes que ce matin et M. J. G. Grant, surintendant de la production de documents parlementaires, direction des services de l'information, ministère de la Défense nationale.

Les membres posent d'autres questions relatives aux crédits 15 et 20 du budget des dépenses de 1969-1970 ayant trait au ministère de la Défense nationale.

On demande à M. Arnell de fournir de plus amples renseignements au sujet des conditions du contrat passé avec le Corps des commissionnaires et, aussi, de l'allocation destinée à la ville d'Oromocto.

Les crédits 15 et 20 sont réservés.

Le président met en délibération les crédits 25, 30, 35, 45, 48, 50 ainsi que le crédit 55 relatif à la Defence Construction (1961) Limited, qui font l'objet d'un débat, puis sont réservés.

A 17 h 50, la séance est suspendue jusqu'à 20 heures du soir.

SÉANCE DU SOIR
(63)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir, à 20 heures. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Buchanan, Cafik, Gibson, Groos, Guay (*St-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundry*), Laniel, Legault. Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Roberts, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (18).

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (Finances) et le brigadier général D. R. Adamson, directeur général des opérations-air.

Le Comité poursuit l'examen de la tranche du budget des dépenses de 1969-1970 relatif au ministère de la Défense nationale et le président met en délibération les crédits 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48, 50 et 55 qui sont approuvés séparément.

Le crédit 1 est mis en discussion et approuvé *sur division.*

Il est convenu, *sur division*, de charger le président de faire rapport à la Chambre des crédits du budget des dépenses de 1969-1970 relatifs au ministère de la Défense nationale et à la Défence Construction (1951) Limited.

L'avion CF-5 fait l'objet d'observations.

A 20 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 6 mai 1969, le témoin sera alors le lieutenant-général F. R. Sharp, sous-commandant du NORAD.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 1er mai 1969

Le Président: Messieurs, je pense que nous pouvons commencer. A notre dernière réunion, nous en étions aux crédits 15 et 20 du ministère de la Défense nationale et nous parlions surtout du matériel. M. Arnell et ses adjoints sont de nouveau parmi nous ce matin; nous allons donc poursuivre sur le même sujet. Je crois que M. Arnell aimerait faire quelques observations en guise d'introduction. Monsieur Arnell.

M. J. C. Arnell (sous-ministre adjoint (finances), ministère de la Défense nationale): Merci, monsieur le président. Avant que nous parlions du matériel, j'aimerais apporter une précision, à titre de renseignement. Lors de la réunion du 17 avril au soir, M. Guay m'a demandé un renseignement concernant les universités qui ont exprimé le désir de recevoir une des chaires d'études stratégiques. M. A. D. P. Heeney, président du comité de sélection pour les chaires d'études militaires et stratégiques—le groupe qui fait la sélection en dehors du ministère—n'a pas pu me fournir des renseignements complets, mais j'ai appris que la seule université des Prairies qui ait demandé à participer au programme est l'université de Calgary. Ni le Manitoba, ni la Saskatchewan n'ont présenté de demande. Je voulais simplement apporter cette précision.

C'est là, je pense, monsieur le président, le seul renseignement important demandé qui ne soit pas entre les mains du secrétaire.

Le Président: Merci, monsieur Arnell. A la dernière séance, il me restait une liste de noms. Je vais donc donner la parole à ces gens. M. Roberts, puis M. Stewart. Monsieur Roberts, je pense que vous aviez une question sur un des sujets de la dernière réunion.

M. Roberts: C'est exact. Elle concerne les crédits du ministère des Affaires extérieures, que M. Cadieux a présentés au Comité. J'aimerais que vous laissiez mon nom au premier rang de votre liste.

Le Président: Monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Pourriez-vous nous dire combien d'avions possède votre ministère dans les Forces armées du Canada?

• 1110

M. Arnell: Avant d'essayer de répondre à cette question, permettez-moi de faire quelques observations d'ordre général sur le matériel. Nous pourrons ensuite, je pense, essayer de répondre à la question.

Pour avoir une meilleure idée du programme concernant le matériel, j'aimerais relier la discussion d'aujourd'hui au document que j'ai déposé dans la soirée du 17 avril, je pense, et qui donnait une liste partielle d'articles d'équipement en voie d'acquisition. J'ai dit alors que ce tableau était une mise à jour du tableau que j'avais déposé devant le Comité en novembre dernier, alors que nous examinions le budget des dépenses de 1968-1969. Pour permettre au Comité de voir la marche des différents programmes d'acquisition, nous avons essayé de présenter ces deux tableaux sous une forme essentiellement identique. L'autre figurait comme appendice "T" au compte rendu de la 14e séance. A cette séance, j'ai donné également un court résumé du programme d'investissements en matériel, et cet exposé est encore valable, car on n'a ajouté au programme aucune rubrique nouvelle.

J'aimerais également insister sur un autre point: l'an dernier, bien que les crédits n'ont été présentés que selon la formule du Livre bleu, la répartition des dépenses d'immobilisations n'était en fait donnée que selon chaque commandement et dans le total. Cette année, on peut encore trouver ces données dans le Livre bleu, à la page 243. En outre, de la page 27 à la page 31, nous avons essayé de montrer, pour chaque catégorie de matériel, le lien qu'il y a entre le programme d'immobilisations et les différentes activités majeures exposées dans le budget nouvelle formule. Je voulais simplement apporter ces précisions.

Quant au nombre des avions, nous en avons à l'heure actuelle plus de 1,200, répartis en 28 modèles différents.

M. Stewart (Cochrane): 1,200 avions?

M. Arnell: Plus de 1,200.

M. Stewart (Cochrane): Il y a, si je comprends bien, certains modèles d'avions qui sont en service dans nos escadrilles outre-mer, d'autres qui servent au transport, et d'autres qui servent à des fins d'entraînement. Ce que j'aimerais savoir avec exactitude, c'est le nombre d'avions gardés en service pour l'entraînement permanent des pilotes. Quand j'étais dans l'aviation, il y avait ce qu'on appelait la solde de risque ou la solde de vol. Je me demande si cela existe encore, combien d'argent on y consacre, et quels sont les critères utilisés. Autrement dit, est-ce qu'on fait en sorte que ceux qui travaillent dans les bureaux gardent leur formation à jour par un programme d'entraînement, et combien d'avions servent à cette fin?

• 1115

M. Arnell: Je pense qu'on pourrait répondre à votre question, monsieur Stewart, en disant qu'il n'y a plus de vols d'aptitude comme tels pour ceux qui travaillent dans les bureaux; par conséquent, il n'y a plus de soldes de vol comme c'était le cas auparavant pour le personnel non affecté aux opérations. Lorsqu'on a remanié de fond en comble le régime de la solde, en 1966, les pilotes étaient parmi les groupes à qui on a donné une échelle de soldes distincte, tout comme plusieurs groupes des professions libérales: avocats, médecins, et ainsi de suite. Les pilotes, essentiellement, étaient ceux qui prennent une part active aux opérations, ou qui sont directement engagés dans les opérations. C'était là, en fait, les seules personnes classées comme pilotes, c'est-à-dire ayant droit de toucher une solde de pilote.

M. Stewart (Cochrane): Je vois, monsieur.

M. Arnell: Je pense que vous vouliez parler de l'ancien régime selon lequel on organisait de courts vols à différents endroits, comme ici, à Ottawa. Ces vols étaient uniquement à l'intention du personnel du quartier général, pour permettre à ces gens de faire des vols d'aptitude. Cela n'existe plus.

M. Stewart (Cochrane): Je vois. Donc, on n'affecte plus d'avions exclusivement à cette fin?

M. Arnell: Non. On demande à certains officiers supérieurs de se garder à jour. Le brigadier-général, qui, en fait, fait partie du sous-groupe opérationnel du groupe du vice-chef, et dont tout le travail consiste à servir de lien entre le quartier général et le personnel des opérations, est un de ceux-là.

M. Stewart (Cochrane): Mais, monsieur Arnell, qu'adviendrait-il d'un commandant d'escadrille que vous ramèneriez d'Europe et à qui vous confieriez un poste administratif au quartier-général pendant un an ou deux, ou que vous enverriez en tournée? Comment se garderait-il en forme en tant que pilote?

M. Arnell: Il cesserait de voler. Quiconque est retiré des opérations cesse effectivement de voler pendant cette période. S'il doit retourner voler—car je pense que selon la conception actuelle, il ne retournerait peut-être pas sur le même avion auquel il est habitué—il retournera dans l'unité d'entraînement de vol pour être recyclé, avant de réintégrer son poste de pilote de combat.

M. Stewart (Cochrane): Je vois. Pourriez-vous nous donner une idée générale de tous ces avions? Le chiffre de 1,200 avions me paraît de bonne taille. Pourriez-vous nous décomposer ce chiffre, c'est-à-dire nous dire combien sont affectés à des tâches militaires proprement dites et combien servent à d'autres fins?

M. Arnell: Peut-être que la façon la plus simple de vous donner ce renseignement, c'est de vous énumérer les principaux modèles d'avions d'entraînement en donnant le nombre d'exemplaires que nous avons pour chacun de ces modèles.

Le premier avion d'entraînement de la liste est le Chipmunk, et nous en avons 51 de ce genre. Vient ensuite le Tudor, dont nous avons 179 exemplaires. Si nous passons des avions exclusivement réservés à l'entraînement à des avions un peu plus élaborés, nous arrivons au T33, dont nous avons 204 exemplaires. Je ne suis pas certain cependant que tous ces avions servent à l'entraînement, mais cela donne une idée approximative de l'ensemble de la flotte d'entraînement. Donc, on peut dire qu'entre 450 et 500 avions servent directement à l'entraînement proprement dit. Il y a certains avions dans les unités d'entraînement au combat—ils sont en petits nombres—dans les unités de conversion, et ainsi de suite. Le reste des avions est affecté aux opérations, d'une façon ou d'une autre: recherche et sauvetage, transport, défense aérienne, et autres emplois du genre. Nous pourrions, en fait, donner la liste de tous ces avions, si on le désire, et cette liste pourrait être annexée au compte rendu; elle donnerait tout . . .

• 1120

M. Stewart (Cochrane): Je pense, monsieur le président, que cette liste nous serait utile.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le Président: Monsieur Thompson, pour une question supplémentaire.

M. Thompson: Je n'ai pas entendu le chiffre que vous avez donné pour les avions Chipmunk. De plus, permettez-moi d'ajouter une question: comme on a décidé de ne plus commencer l'entraînement des pilotes en se servant des jets dès le début, avez-vous un autre modèle d'avion à hélices, à part le Chipmunk, qui sert à l'entraînement de base?

M. Arnell: Le Chipmunk.

M. Thompson (Red Deer): Seulement le Chipmunk?

M. Arnell: Oui, le Chipmunk est effectivement le seul avion à hélices . . .

M. Thompson (Red Deer): Combien avez-vous d'avions de ce modèle?

M. Arnell: Nous en avons 51.

M. Thompson (Red Deer): Étant donné ce petit nombre, avez-vous l'intention d'ajouter un nouveau modèle d'avions à hélices à votre flotte?

M. Arnell: Pas que je sache.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur Arnell, est-ce qu'il y a de ces avions d'entraînement qui servent aux effectifs auxiliaires, à l'armée de réserve?

M. Arnell: Non, seulement aux membres des forces armées qui font partie des unités de réserve.

M. Stewart (Cochrane): Nous avons encore un certain nombre d'unités auxiliaires dans le pays, n'est-ce pas?

M. Arnell: Nous en avons six.

M. Stewart (Cochrane): Pour l'ensemble des Forces canadiennes, et non pas seulement pour l'aviation?

M. Arnell: Il y a six escadrilles de réserve dans l'aviation. Bien entendu, il y a aussi l'infanterie de réserve et la marine de réserve.

M. Stewart (Cochrane): Je crois savoir qu'il y a quelques années on a réduit l'effectif des forces auxiliaires. Est-ce que cette tendance se poursuit, ou va-t-on conserver à ces forces leur effectif actuel, ou l'augmenter?

M. Arnell: Je ne peux vraiment pas faire de prédiction parce qu'en ce moment, comme vous le savez, toute la question est l'objet d'une révision, depuis la nouvelle politique annoncée récemment par le premier ministre. Les études se poursuivent sur la façon dont on doit restructurer les forces armées pour donner suite à certaines des intentions du gouvernement.

M. Stewart (Cochrane): Si j'ai posé la question c'est parce que j'aimerais aborder ce sujet de la révision de nos forces armées. Je pense que c'est peut-être un sujet important. J'ai eu le plaisir de servir pendant un an comme officier régulier de soutien dans une unité auxiliaire et, à la fin de mon mandat, j'ai recommandé la suppression de l'unité.

• 1125

Je suis porté à croire qu'on devrait peut-être supprimer toutes les unités auxiliaires, pour des raisons d'économie, et aussi parce que je pense qu'il est impossible d'atteindre un degré quelconque d'efficacité avec ce genre de forces, vu que, en particulier, nous avons une force permanente. C'est pourquoi je voulais aborder cette question des unités auxiliaires. Y a-t-il des études en cours à ce sujet?

M. Arnell: Dans le cadre de la réévaluation globale de notre défense qui se poursuit actuellement, les effectifs de réserve, comme tout le reste, font l'objet d'une révision qui tient compte de la politique énoncée récemment. En réponse à votre question, je dois dire que l'armée de réserve fait l'objet d'un examen, en même temps que tout le reste.

M. Stewart (Cochrane): Avez-vous une idée approximative de ce que représente le coût des forces de réserve dans votre budget global, y compris le matériel et les soldes? Est-ce 50, 100 millions de dollars?

M. Arnell: Le coût total des forces de réserve, y compris les cadets et une partie du soutien que nous apportons à la population civile dans les cas d'urgence, s'élève à 45 millions de dollars. De cette somme, $3,700,000 sont des dépenses d'immobilisations. Je crains de ne pouvoir vous donner une proportion exacte avec les données que j'ai en mains ici, mais le gros de cette somme va certainement aux forces de réserve.

M. Stewart (Cochrane): C'est très bien, monsieur Arnell. Cela nous donne une idée générale. De toute façon, c'est près de 50 millions de dollars. Est-ce que ce montant tient compte aussi des civils employés à plein temps, comme les concierges qui sont nécessaires dans les édifices que le gouvernement possède pour les forces de réserve?

M. Arnell: Oui. En fait, le coût de base du personnel militaire, c'est-à-dire en grande partie la solde de l'armée de réserve et le coût des membres des forces régulières qui servent de soutien aux forces de réserve, est d'un peu plus de 29 millions de dollars. Il y a un montant d'un peu plus de trois millions de dollars qui est affecté au personnel civil, concierges et autres employés.

M. Stewart (Cochrane): Je vois.

M. Arnell: Donc, on peut dire qu'environ 10 p. 100 de ce montant va au personnel civil de soutien.

M. Stewart (Cochrane): Merci beaucoup, monsieur Arnell. Monsieur le président, je voulais parler de la marine, mais j'y viendrai plus tard lorsque nous en parlerons exclusivement.

Le Président: Messieurs, avant de poursuivre l'interrogatoire, il convient peut-être que je vous informe des recommandations que le comité de direction a faites à propos de nos travaux futurs.

Le comité recommande que notre Comité entreprenne un examen de tous les aspects de la défense aérienne du Canada, y compris le NORAD. Cette étude comprendrait également un examen préliminaire des répercussions qu'aura au Canada le programme américain de missiles antimissiles, les ABM. Nous avons déjà demandé au ministère du Revenu national de rédiger un document de travail élaboré sur le sujet, en espérant que vous approuverez cette décision.

M. Harkness: Le ministère du Revenu national?

Le Président: Le ministère de la Défense nationale. On espère discuter ce document de travail avec le général Sharp, commandant adjoint du NORAD, le mardi 6 mai prochain, si le Comité décide d'approuver ce programme.

Le ministre de la Défense nationale et le ministre des Affaires extérieures seront appelés à comparaître devant le Comité le 8 mai, et il y aura des séances supplémentaires consacrées au NORAD et aux missiles antimissiles en mai et en juin. Comme vous le savez, nous avons choisi le 15 mai pour continuer l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures, et nous aurons ensuite à étudier également les crédits de l'A.C.D.I.

Nous aimerions aussi, si vous êtes d'accord, soumettre ce document de travail du ministère à un commentateur indépendant versé dans les affaires militaires pour qu'il en fasse un examen critique et

nous soumette un rapport écrit à son égard. Puis, en vue de favoriser la plus grande mesure possible de participation et d'engagement, il est proposé d'envoyer ce document de travail et ce rapport critique aux experts qui ont déjà comparu devant le Comité, ainsi qu'aux présidents des facultés de sciences politiques de toutes les universités canadiennes, aux professeurs de science militaire et de stratégie au Canada, et aux éditeurs des principaux quotidiens canadiens, et qu'ils soient invités à participer au travail du Comité en lui faisant parvenir des observations écrites comportant des commentaires sur l'objectivité et le contenu du document de travail et du rapport critique.

Après avoir étudié le document de travail et le rapport critique, les témoignages entendus et les commentaires reçus de diverses sources, il est alors proposé que le Comité décide quelles sont les questions qui requièrent d'autres enquêtes et, une fois entendus tous les autres témoignages qui s'imposent, le Comité préparerait alors son rapport.

Le comité de direction suggère aussi que nous entreprenions une étude de la région militaire des Maritimes. On y suivrait une procédure à peu près semblable. On obtiendrait d'abord un document de travail et une estimation critique qui seraient envoyés aux personnes figurant sur la liste d'adresses du Comité. Nous espérons créer un sous-comité de ce Comité, qui étudierait ces documents et toutes les remarques qu'on recevrait, tandis que notre Comité principal poursuivrait son étude du NORAD et des ABMs. Une fois terminée l'étude sur le NORAD et les ABMs, le Comité aborderait celle de la région militaire des Maritimes. Le travail du Comité s'effectuerait à la suite des travaux préliminaires accomplis par le sous-comité.

Le sous-comité directeur nous recommande aussi d'utiliser les sous-comités le plus possible, au cours de nos futurs travaux, car on croit qu'il n'y a pas d'autre moyen de réaliser dans un temps raisonnable tout ce que prévoient les attributions étendues assignées au Comité par la Chambre des communes le 16 janvier 1969. Vous vous souvenez que ce mandat visait l'étude et la préparation d'un rapport sur tous les aspects de la politique extérieure et de la défense du Canada.

En plus de NORAD et de la région militaire des Maritimes, le sous-comité directeur a préparé une liste d'autres sujets possibles à étudier au moment approprié. Ces questions particulières viseraient la défense et la souveraineté du Nord et de l'Arctique, la protection civile, le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, le désarmement, l'aide à l'étranger, mais pas nécessairement dans cet ordre. Les questions d'ordre plus général qu'étudierait le sous-comité directeur dans le domaine des affaires extérieures comporteraient, entre autres, nos relations avec les États-Unis, avec les Nations Unies, avec l'Amérique du Sud, y compris l'OAS, et avec la région du Pacifique.

C'est là un programme assez étendu, mais fort probable. Il va de soi qu'il faudrait beaucoup de temps pour l'épuiser, et le sous-comité directeur ne fait que commencer à étudier ces sujets que je viens d'énumérer et dont l'ordre sera établi en temps voulu. Nous pourrions toutefois aborder dès maintenant la question du NORAD si cette proposition est approuvée par le Comité.

M. Winch: Je propose l'adoption de la recommandation du comité de direction.

Le Président: Je ne crois pas qu'il nous faille une résolution en bonne et due forme, mais il est généralement admis que telle est la procédure à suivre.

• 1130

Des voix: Adopté.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le Président, je présume qu'en ce qui concerne l'étude du NORAD, qu'on aborderait dès maintenant, et celle des ABMs qui en fait partie, la meilleure source où obtenir l'ensemble des renseignements nécessaires, c'est Washington. L'a-t-on prévu dans le premier stade de cette étude?

Le Président: Nous étudions les moyens d'obtenir des États-Unis la documentation disponible. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Au sujet des réunions prévues pour le mardi de la semaine prochaine, qui avez-vous dit que nous entendrions?

Le Président: Le lieutenant-général F. R. Sharp. Sauf erreur, nous aurons auparavant le document de travail, que nous pourrons peut-être distribuer lundi.

M. Allmand: Nos questions à poser au général Sharp devront-elles porter sur le NORAD ou sur les ABMs?

Le Président: Elles devront porter sur le document de travail qui est préparé sur le NORAD, et non pas sur les ABMs.

M. Allmand: Je vois. A notre séance de jeudi avec les ministres, sera-t-il question en général du NORAD ou des deux sujets, des ABMs et du NORAD?

Le Président: On a l'intention de s'en tenir au NORAD; il y aura un exposé technique sur les ABMs plus tard en mai.

M. Allmand: Puis-je proposer, comme l'a fait M. Stewart, que nous tentions d'obtenir les témoignages de *American Foreign Relations Committee*, le comité du Sénat, dont les audiences ont commencé juste avant Pâques, je crois, et qui se sont poursuivies après Pâques sur la question des ABMs.

Il nous serait très commode de pouvoir consulter, auprès du Secrétaire, les brochures contenant le compte rendu des témoignages, car ils ont interrogé

plusieurs témoins spécialisés sur ce sujet, et je crois que nous pouvons probablement les obtenir de Washington.

Le Président: Je vous remercie, monsieur Allmand. Nous y verrons également. Aujourd'hui nous avons prévu des réunions non seulement pour ce matin, mais aussi pour cet après-midi et ce soir. Nous devrions, certes, essayer de terminer aujourd'hui l'étude du budget des dépenses du ministère de la Défense nationale, car, je l'ai déjà dit, nous avons aussi le budget des Affaires extérieures et de l'ACDI, et je répète que les deux ministres comparaîtront plus tard. J'espère donc que les membres du Comité poseront des questions aussi brèves que possible afin que nous puissions terminer, au cours de la journée, la période des questions.

M. Nowlan: Monsieur le président, au sujet des travaux des semaines ou des mois à venir, dont on a parlé la dernière fois quand il a été question de notre programme, avez-vous consulté le premier ministre

• 1135

ou le ministre de la Défense nationale sur le fait que le tout se déroulera parallèlement à la décision du cabinet, ou s'ils ont l'intention d'attendre, comme dans le cas de l'OTAN, que nous produisions finalement notre rapport sur ces différents sujets, ou allons-nous continuer et faire notre propre rapport sans tenir compte de ce qu'ils peuvent dire ? Franchement, ce sujet m'intéresse grandement, mais je veux simplement savoir ce qui en est quant à l'étude du cabinet lui-même sur toutes ces diverses questions que vous avez mentionnées.

M. Président: J'ai discuté de la question du NORAD, des ABMs et de la région militaire des Maritimes avec les deux ministres, et ils semblent trouver que ce programme est plein de bon sens. Ils n'ont pas spécifié au juste quand le cabinet prendra ses décisions, ou quel est exactement le programme du cabinet, mais ils ont paru croire que notre propre programme serait utile.

M. Cafik: Monsieur le président, dans une couple de cas, la Chambre a laissé entendre que des dates précises avaient déjà été fixées pour présenter les rapports sur certains sujets de cette revue de la politique et quant à sa deuxième phase. Je me demande si l'on pourrait clarifier ce point afin que les membres de notre Comité sachent quand le gouvernement a l'intention de formuler des déclarations dans certains domaines en vue de nous permettre de prévoir nos activités en conséquence.

Le Président: Je tâcherai certainement d'obtenir des renseignements plus précis sur les questions pouvant affecter nos activités.

M. Nowlan: C'est précisément l'objet de ma question, après les quelques observations qui ont été formulées: rendre l'étude poursuivie par ce Comité aussi significative que possible. Ou pourrait mettre cela entre guillemets.

Le Président: Monsieur Winch, vous êtes le suivant dans la liste des interrogateurs.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai un bon nombre de questions à poser sur cet aspect de la défense. Peut-être pourrai-je me limiter à une seule pour le moment et, afin d'abréger la discussion, ma première question portera à la fois sur l'armée et la marine, afin qu'on puisse y répondre par une simple observation. Je suis certain que notre Comité ne s'intéresse pas seulement aux coûts mais aussi à l'efficacité, et c'est à ce point de vue que je souhaiterais obtenir des commentaires de M. Arnell.

Des militaires m'ont informé que, lorsque nous avons obtenu les autocanons de 155 mm, qui sont maintenant utilisés depuis quelque temps, les intéressés, dès le début, n'ont pu obtenir aucune pièce de rechange, ni trappes ni canons de rechange, ce qui a obligé les militaires à se pourvoir ailleurs des pièces nécessaires. Ils m'ont aussi informé que nous avons acheté des équipements en Italie parce qu'ils y étaient disponibles et à meilleur marché, mais sans pièces de rechange, ce qui les force également, depuis plusieurs mois, à en trouver ailleurs. A cet égard, je crois qu'il serait intéressant d'entendre des commentaires sur la question de savoir s'il est obligatoire d'acheter une certaine quantité sans pièces de rechange, ou s'il n'y aurait pas lieu plutôt de diminuer la quantité des équipements et d'en obtenir les pièces de rechange. En même temps que cette série de questions sur l'armée, je voudrais en poser d'autres sur la marine.

Le comité des comptes publics a visité le *Bonaventure* il y a quelques semaines. Nous avons constaté là (je donnerai deux exemples) qu'au cours de son radoub on a dépensé $285,000 pour se procurer ce qu'on appelle un Fresnel et un équipement de débarquement très compliqué, mais sans pièces de rechange. Il en est résulté qu'il y a cinq mois environ, lorsque les éléments de chauffage ont brûlé dans les phares, ce qui est très important, on a essayé d'obtenir des pièces de rechange, et, après cinq mois de vains efforts, il y a quatre semaines, on n'avait pas encore reçu ces pièces de rechange pour l'équipement Fresnel, ce qui a considérablement compromis son efficacité.

• 1140

De plus, il n'y a qu'un moment, nous discutions d'avions. Le Tracker est l'avion qui est attaché au *Bonaventure* et il comporte un équipement électronique extrêmement compliqué. Notre sous-comité des comptes publics a visité l'atelier de réparations électroniques des avions et découvert que l'équipement électronique si compliqué, lorsqu'il fait défaut, doit être remplacé par des unités complètes qui se composent peut-être de douzaines de circuits, même si seulement l'un de ceux-ci est défectueux, car durant 13 mois on s'est efforcé en vain d'obtenir

le fer à souder spécial pour effectuer ce genre de réparations. Comme ils n'ont pas encore reçu, après 13 mois, cet outil indispensable, ils ont dû remplacer ces unités électroniques très coûteuses au lieu de pouvoir les réparer. Quand on tient compte de ce que j'ai déjà signalé au sujet des autocanons de 155 mm et des achats d'équipement effectués en Italie, ainsi que de la situation relative à l'équipement Fresnel et à l'avion Tracker, je crois qu'il y a lieu, en ce Comité, de poser une question élémentaire. Que pensez-vous de cette façon de procéder, et que pensez-vous de ce que je continue de croire, soit que c'est là un cas d'inefficacité qui coûte très cher.

M. Arnell: Je ne puis donner de réponses précises à plusieurs de vos questions, monsieur Winch, bien qu'on puisse être en mesure de m'en fournir. Au sujet de votre question relative aux autocanons Howitzer de 155 mm—alors que j'exposais le programme d'acquisition d'équipement dans le budget des dépenses de cette année—l'un des cas où le coût de ce programme a diminué depuis que j'ai comparu devant vous l'an dernier, c'est précisément celui de l'autocanon Howitzer. En m'enquérant de la chose, j'ai appris que cette baisse des coûts résultait de deux facteurs. L'un d'entre eux correspondait à la réduction de la taxe de vente que nous nous attendions à payer et qui, par le fait même, a abaissé le coût global. L'autre facteur correspond aux pièces de rechange qui avaient été antérieurement commandées pour les autocanons Howitzer de 155 mm et qui ont été, de fait, contremandées. Une fois les autocanons reçus et leur utilisation expérimentée pour la première fois en campagne, on a constaté que la quantité des pièces de rechange d'abord établie avait été exagérée. Voilà le renseignement précis qu'on m'a fourni à l'égard de ce poste en particulier.

Au sujet de l'équipement obtenu de l'Italie, l'information que je trouve ici ne signale rien sur les pièces de rechange des canons mêmes, mais il me faudra vérifier cela et fournir les détails requis.

M. Winch: Ma source d'information m'apprend que, lorsque ceux-ci furent achetés sans pièces de rechange, on a annulé cette commande.

M. Arnell: S'il s'agit des mêmes canons dont je parle ici, ils sont destinés aux DDH-280 qui sont en réalité . . .

Le Brig. gén. S. M. Davis (directeur général de la gestion des systèmes, chef adjoint du génie, ministère de la Défense nationale): Je crois que M. Winch veut parler du Pack Howitzer de 105 mm qui vient d'entrer en service.

M. Winch: Comporte-t-il des pièces de rechange?

Le brig.-gén. Davis: Nous sommes justement en train d'établir où en est la situation à l'égard des pièces de rechange.

M. Arnell: Nous essaierons de vous trouver une réponse à ce sujet

M. Winch: Et qu'en est-il du . . .

M. Arnell: Vous tentez encore de revenir au Fresnel . . .

Le brig.-gén. Davis: Nous avons, au début, éprouvé quelques difficultés à obtenir des États-Unis des pièces de rechange pour le système de lentilles du Fresnel. J'essaie présentement d'obtenir des détails plus précis sur toutes les questions que vous venez de soulever.

• 1145

M. Winch: On a acheté le Fresnel par l'entremise de la Marine américaine et à titre de mise en service sur les navires de la Marine des États-Unis. Six mois se sont écoulés sans qu'on puisse obtenir de pièce de rechange. L'achat initial n'en comportait pas. Nous obtiendrez-vous aussi des renseignements sur la situation surprenante, extraordinaire relative à l'équipement électronique du Tracker? Comme on ne peut le réparer, on doit le remplacer par toute une unité neuve et complète.

M. Arnell: Je ne connais rien de cette situation, monsieur Winch, mais je sais qu'en ce qui concerne une foule d'équipements électroniques—et il en est ainsi depuis des années—on a découvert qu'il était moins coûteux et plus efficace, quand un élément particulier d'équipement devient hors d'usage dans les lignes avancées, de remplacer toute l'unité sur place et de la faire réparer à l'atelier de la deuxième ou troisième ligne d'arrière-garde. Je me trouve franchement dans une situation un peu embarrassante, au sujet de votre question, car je présume qu'on en a discuté au comité des comptes publics, et je ne suis pas venu ici suffisamment préparé à répondre à ces questions.

M. Winch: Eh bien, selon nos renseignements, telle est la situation. La question que j'ai posée, au Comité de la défense, portait sur l'efficacité. Il existe un merveilleux atelier de réparations, qui compte des techniciens de haute formation aptes à effectuer ces réparations, et on a attiré notre attention sur le fait qu'ils ne peuvent les accomplir, faute d'un outil essentiel qui leur permettrait de le faire. Ils l'ont commandé il y a plus d'un an et ils ne l'ont pas encore reçu. C'est pourquoi ils sont forcés de remplacer l'unité défectueuse par une autre entièrement neuve.

M. Arnell: Eh bien, comme l'a dit le général Davis, il a envoyé chercher quelques renseignements. J'espère que nous pourrons vous les communiquer plus tard aujourd'hui.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai un certain nombre de questions à poser, mais je ne veux pas retarder les autres membres du Comité. Peut-être pourrais-je différer mes autres questions jusqu'à ce que d'autres membres aient eu l'occasion d'interroger les témoins.

Le Vice-Président: Monsieur Winch, existe-t-il une banque d'équipement pour remplacer celui qui se trouve en opération à l'endroit dont vous parlez?

M. Winch: Je n'ai pas saisi, monsieur le président. Voudriez-vous répéter, s'il vous plaît?

Le Vice-président: Y a-t-il des plaques électroniques supplémentaires que l'on peut insérer dans les unités?

M. Winch: Si c'est de l'équipement perfectionné pour l'avion Tracker que vous voulez parler, on conserve à bord un fort approvisionnement d'unités complètes. Ces unités peuvent se composer de douzaines de circuits. On doit en garder à bord, et c'est ce qu'on fait, car si un seul circuit vient à faire défaut, on ne peut le réparer. On possède donc une bonne réserve d'unités complètes en cas de défectuosité, car on ne peut réparer aucun des circuits.

Le Vice-président: Il serait bon, je pense, que vous apportiez des précisions, monsieur Winch. Quelles sont au juste les dimensions de ces unités complètes dont vous parlez?

M. Winch: L'unité complète a à peu près les dimensions d'une boîte de cigares. En électronique moderne, un objet de cette grosseur peut renfermer des douzaines et des douzaines de circuits, puisque l'on n'a plus le montage de connexions qui occupait auparavant tant de place. L'unité peut remplir une douzaine et même deux douzaines de fonctions. Si un circuit fait défaut, on doit remplacer toute l'unité, car on ne dispose pas du fer à souder—un fer spécial qui doit venir du fabricant—qui permettrait d'effectuer les réparations nécessaires.

M. Arnell: J'aimerais ajouter un dernier mot sur le sujet: sous réserve d'une confirmation ultérieure, je crois qu'il peut s'agir ici d'une question d'usage. On procède ainsi dans le commerce et aussi bien dans l'industrie. Dans bien des cas de ce genre, on se sert de circuits de remplacement plutôt que de supposer que quelqu'un va pouvoir faire les réparations sur place. Il y a toujours quelqu'un—il est fort probable, plutôt, que quelqu'un dans l'avion pourrait faire les réparations, mais on ne peut être absolument sûr que cette personne sera toujours là. C'est en grande partie une question d'usage. . .

M. Winch: Si vous permettez, un premier maître a déclaré à notre sous-comité—dont j'assumais la présidence—qu'il avait des hommes tout à fait compétents pour réparer l'équipement, si seulement ils avaient le fer à souder voulu.

M. Arnell: Je suis sûr que dans le cas . . .

M. Stewart (Cochrane): En combien d'heures?

M. Winch: En 20 minutes environ.

Le Vice-président: Monsieur Guay, vous pouvez poser une question supplémentaire.

M. Guay (Saint-Boniface): A mon avis, il peut même coûter moins cher de remplacer l'unité au complet, quand on tient compte des heures-hommes et de tous les autres facteurs. Même si l'on est en mesure de la réparer. Je conviens avec M. Arnell qu'il pourrait coûter moins cher de remplacer l'unité au complet. J'estime donc que sur ce point précis, nous pourrions probablement obtenir une réponse.

M. Winch: Je regrette, monsieur, mais je n'en ai pas du tout fini avec ce point précis. Il se trouve que je m'y connais en électronique: c'est mon métier. Je puis vous assurer que le coût de réparation de l'unité est loin du coût de l'unité complète. En fait, je me doute que la raison pour laquelle vous ne connaissez pas le coût de réparation, c'est que le fournisseur n'entend pas vous le faire connaître. Il aime mieux vous vendre une unité complète qu'être forcé de réparer celles qui ne fonctionnent pas.

M. Guay (Saint-Boniface): Une question supplémentaire, monsieur le président. M. Winch pourrait-il alors éclairer davantage notre lanterne,

• 1150

si c'est là son domaine? Il pourrait sûrement donner de plus amples renseignements à ceux d'entre nous qui ne sont pas très versés en électronique.

Le Vice-président: Monsieur Guay, M. Arnell nous assure que l'on va s'occuper à fond de la question et nous mettre au courant des moindres détails. Peut-être conviendrait-il de passer à autre chose.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, il ne me plaît pas de me trouver ici pour entendre dire à un membre du comité: "Elle est bien bonne. Moi je sais quelque chose, mais je ne le dirai pas". Si nous débattons une question dont nous connaissons certains éléments, j'estime que l'on devrait nous communiquer à tous les données qui s'y rapportent; cela serait à notre avantage et à celui de tous les intéressés, et nous éviterait de subir une longue période de questions et de réponses ayant pour seul but de déterminer le plus habile des deux interlocuteurs.

M. Winch: Je dirai seulement—et c'est mon droit de le dire ici—que je ne suis pas le seul à penser que la réparation coûte beaucoup moins cher que l'unité complète; la question a été portée à notre attention par le premier maître et son personnel de l'atelier de réparation électronique de l'avion Tracker. C'était leur opinion, qu'ils ont d'ailleurs communiquée à notre comité.

M. Guay (Saint-Boniface): Ce ne sont là que des mots, monsieur le président.

Le Président: L'affaire sera tirée au clair plus tard par M. Arnell. Au suivant. Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Mes questions portent sur un sujet tout à fait différent, monsieur le président. M. Arnell, dans l'intégration des forces armées, que sont devenus le programme de formation des pilotes des forces terrestres de l'armée et les avions à hélices qu'ils utilisent normalement dans leurs opérations de communication et d'observation? Ces deux éléments sont-ils aujourd'hui intégrés ou demeurent-ils distincts comme auparavant?

M. Arnell: Quant aux avions eux-mêmes, on les utilise toujours. Il y a, pour préciser, les L-19 et avions de ce type, principalement le Caribou, ou le Buffalo: ces avions sont directement rattachés aux forces terrestres. Mais la formation des pilotes, en elle-même, est intégrée.

M. Thompson (Red Deer): Où se donne-t-elle, à l'heure actuelle?

M. Arnell: Elle se donne dans les diverses écoles de pilotage, c'est-à-dire Portage, Gimli . . .

M. Thompson (Red Deer): Je veux parler de la formation élémentaire des pilotes. Y a-t-il des programmes de formation élémentaire à Gimli et. . .

M. Arnell: A Borden.

M. Thompson (Red Deer): C'est bien Borden, n'est-ce pas?

M. Arnell: Pour terminer ma réponse, je crois qu'il y a un seul programme de formation *ab initio*, et l'on ne s'est pas départi de la ligne de conduite d'amener le pilote, en le faisant passer par la section de formation opérationnelle, à remplir les fonctions particulières pour lesquelles il a été formé.

M. Thompson (Red Deer): Est-il vrai que vous êtes en train de diminuer graduellement le programme de formation *ab initio*?

M. Arnell: Pas que je sache. Notre programme de pilotage est en rapport direct avec les prévisions des besoins en pilotes qui sont établies par le service du personnel.

M. Thompson (Red Deer): Ce n'est pas ce que je voulais demander. Poursuivez-vous toujours le programme en vertu duquel les recrues accèdent directement aux réactés, comme il en est dans la formation *ab initio*, ou vous éloignez-vous de cette méthode pour revenir à l'entraînement élémentaire sur les avions à hélices?

M. Arnell: Quelques recrues s'entraînent sur des Tudors, il est vrai, mais je crois que la plupart font encore leur apprentissage avec les Chipmunks. Je demanderai au général Truemner de vous donner des précisions là-dessus.

Le brig.-gén. G. R. Truemner: Tous les apprentis-pilotes du programme *ab initio*, lorsqu'ils nous arrivent de la rue, si l'on peut dire, commencent encore avec les Chipmunks pour passer ensuite aux Tudors. Vous demandez si nous sommes en train de diminuer graduellement le programme. Nous donnons depuis un certain temps une formation de pilote à des personnes qui font déjà partie des forces armées. Si vous avez le sentiment que moins de jeunes hommes nous arrivent de la rue pour recevoir une formation de pilote, vous voyez juste, mais le programme de production de pilotes se poursuit.

M. Thompson (Red Deer): Je ne m'intéresse pas tant au nombre des pilotes qu'à la méthode de formation. Ce que je vous demande, c'est si vous vous éloignez de la formule de formation *ab initio* pour reprendre les avions à hélices dans la formation élémentaire, comme on l'a déjà fait dans l'aviation américaine, ou si vous vous en tenez à la formation *ab initio* telle quelle . . .

Le brig.-gén. Truemner: Monsieur, *ab initio* veut dire à partir du début.

M. Thompson (Red Deer): C'est juste. De la rue au réacté.

Le brig.-gén. Truemner: Cela se produit après 25 heures de vol—parfois 5 de plus, parfois 5 de moins—en Chipmunk, un avion à hélice dont l'aile est en position inférieure.

M. Arnell: Il a été question, il y a quelques années, avant que nous obtenions le Tudor, d'utiliser immédiatement les réactés dans la formation *ab initio*. L'expérience a vite montré qu'il était préférable de faire faire aux jeunes pilotes ces quelques heures de vol en Chipmunk à hélice avant de leur confier un réacté. Telle est la ligne de conduite suivie, que je sache, depuis quelques années.

M. Thompson (Red Deer): Et je vous demande si ce programme connaît quelque changement.

• 1155

M. Arnell: Non, aucun à l'heure actuelle.

M. Thompson (Red Deer): Je m'étonne que vous ne possédiez que 51 Chipmunks. Etes-vous à remplacer le Chipmunk par un autre type d'avion?

Le brig.-gén. Truemner: Je ne vois pas que la chose fasse de difficulté et, apparemment, nos 51 Chipmunks suffisent à nos besoins.

M. Arnell: Je suppose que l'on tire un nombre fort élevé d'heures de vol par mois d'un Chipmunk, en comparaison d'un réacté assez perfectionné.

M. Thompson (Red Deer): On en tire en effet beaucoup, et l'on utilise le même avion depuis 20 ans.

Ma seconde question a trait à l'entretien courant des bases qui n'ont pas encore été affectées au nouveau programme intégré de formation et qui sont plus ou moins conservées dans les boules à mites. La comparaison n'est probablement pas très bonne. Je veux parler des cas où le programme de formation n'utilise pas les possibilités maximales d'une base que l'on envisage d'affecter à des fins d'entraînement. Combien consacre-t-on à ce genre particulier d'entretien en fonction du programme intégré de formation, étant donné que l'affectation des bases n'est pas encore terminée?

M. Arnell: Je crois que vous n'abordez pas le sujet de la bonne façon en parlant des bases qui n'ont pas été affectées. Peut-être puis-je répondre à

votre question de façon différente. La structure de la formation dans les bases, c'est-à-dire les écoles de pilotage, a été conçue en réalité pour la formation complète de 12,000 recrues ou plus par année. L'an dernier, les forces armées ont accusé une diminution des effectifs. Le recrutement a été réduit, ce qui fait que l'an dernier, le nombre total de recrues à passer par les écoles de pilotage ne s'est élevé qu'à 75 p. 100 environ du total des années précédentes.

A l'heure actuelle, nous sommes revenus à ce que l'on peut considérer comme un niveau stable. Les écoles n'ont pas de places libres. On doit même tenir compte, dans le recrutement, du fait que les étudiants du mois prochain ont déjà été recrutés bien avant le temps.

M. Thompson (Red Deer): Je m'intéresse plus précisément à la situation d'une base en particulier, mais je sais que ce qu'on me dira vaudra pour plusieurs autres. Je veux parler de la base de Penhold. Depuis huit ans, cette base fonctionne à un rythme réduit. On la conserve en raison de l'investissement et de la valeur propre de la base. Le mess des officiers ne dessert que 10 ou 15 officiers. La Gendarmerie royale y est venue pendant un certain temps, mais elle s'en va, laissant la base à moitié vide. La raison de cet état de choses, me dit-on, est l'impuissance où l'on est, dans le cadre du nouveau programme intégré, de compléter l'affectation, l'assignation des bases.

M. Arnell: Je me permets de signaler qu'il est ici certains faits passés dont il faut tenir compte.

M. Thompson (Red Deer): Je connais l'histoire de Penhold.

M. Arnell: Il y a de cela quelques années, alors que j'étais conseiller scientifique auprès du chef de l'état-major de l'Air, Penhold était l'une des écoles de pilotage dont nous étions le plus fiers. A cause de la circulation aérienne commerciale de ce temps-là—c'était avant les réactés, aux beaux jours de l'avion à hélices—il fut décidé, question d'assurer la sécurité des avions commerciaux, que l'on ne pouvait plus dispenser à Penhold le genre d'entraînement aérien qui se donnait alors.

M. Thompson (Red Deer): Permettez-moi d'être d'un autre avis sur ce point. La décision a été prise à cause du genre de formation que vous alliez donner. Ce n'est pas aux Harvards, mais aux Tudors que la circulation commerciale pouvait nuire.

M. Arnell: La décision fut prise pour des raisons de cet ordre. Mais aujourd'hui, les parcours de l'aviation commerciale ne sont plus les mêmes, et les systèmes de contrôle du trafic aérien ont connu une amélioration marquée: le ministère des Transports ne s'oppose donc plus à ce qu'on utilise Penhold à des fins d'entraînement. On prévoit, une fois prises toutes les dispositions nécessaires à l'égard des installations, faire usage de Penhold sur une bien plus grande échelle que dans le passé. Vous voulez savoir ce que coûte le fonctionnement de Penhold?

• 1200

M. Thompson (Eed Deer): Je ne songe pas uniquement à Penhold. J'ai à l'esprit Rivers et un certain nombre d'autres bases qui fonctionnent à un rythme ralenti. Cet état de choses est imputable en partie à l'intégration, en partie au caractère vague de la politique de défense et à l'indétermination des besoins auxquels donneront lieu les modifications apportées à cette politique.

M. Arnell: Les décisions finales à ce sujet n'ont évidemment pas encore été prises; on est en train, à l'heure qu'il est, de passer en revue la politique de défense.

M. Thompson (Red Deer): C'est juste.

M. Stewart (Marquette): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le Président: Très bien, monsieur Stewart.

M. Stewart (Marquette): Je pose la question suivante à M. Arnell: quand vous prenez une décision à l'égard d'une base, le ministère de la Défense nationale tient-il compte du fait que la base peut se trouver dans une région désignée, qu'elle peut être fermée ou avoir été établie à un autre endroit? Travaillez-vous de concert avec le ministère de l'Expansion régionale?

M. Arnell: Oui. Dans notre examen de toute cette affaire, ces derniers temps—depuis un an ou plus, en tout cas—nous avons consulté le ministère chaque fois que ces facteurs sont entrés en jeu et, après étude par les fonctionnaires des ministères intéressés, la question est évidemment soumise au cabinet qui procède à un examen d'ensemble. En fait, le cabinet tient également compte de tous ces autres facteurs, mais il est certain que nous en discutons d'abord avec le ministère de l'Expansion régionale.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, il me paraît très difficile d'en arriver au cœur du sujet que visent mes questions. Vous avez dit tantôt que le lieutenant-général F. R. Sharp, commandant adjoint du NORAD, allait témoigner devant notre comité mardi prochain. Lorsqu'il a assumé le commandement de la région militaire du Pacifique, il y a environ trois ans, il a déclaré que l'un de ses objectifs était qu'une décision soit prise touchant l'affectation des bases dans le cadre du nouveau programme intégré, dans la mesure où cela intéressait la région militaire du Pacifique. Les choses en sont restées là pendant quelque deux années, et la situation se complique encore du fait que, comme nous ne savons pas ce que sera notre politique de défense, nous ne savons pas non plus ce que vont être nos besoins en matière de défense.

Dans cette période d'incertitude et d'inaction, nous avons dû dépenser des millions et des millions

de dollars à conserver des bases parce que nous ne savons ni quand ni à quoi nous allons les utiliser, si jamais nous formulons une politique de défense. Il est bien beau de dire d'une base comme Penhold qu'elle s'est fait enlever ses Harvards parce que, en raison des parcours de l'aviation commerciale, on a jugé qu'il était dangereux de s'en servir pour l'entraînement ou dans la formation *ab initio* au pilotage des réactés. Mais cela est survenu il y a six ans. Le gaspillage se poursuit d'année en année. Il me semble que nous gaspillons une assez bonne partie du budget de notre défense simplement parce que nous ne savons pas où nous allons ou, lorsque nous avons des plans, nous ne savons pas comment les mettre en œuvre.

M. Arnell: Quant à la base de Penhold, nous y avons concentré nos efforts sur le pilotage; l'appréciation que vous en faites est exacte. Mais il y a à cette base une escadrille de radar de même qu'une escadrille de communications. La base sert aussi de quartier général régional de l'Organisation des mesures d'urgence.

• 1205

M. Thompson (Red Deer): Et qui occupe une infime partie de la base; mais il s'y trouve quand même. Je ne voudrais pas retarder les délibérations du Comité sur ce sujet puisque j'ai d'autres questions à poser.

Une autre chose à ce sujet me tracasse. Je la mentionne à titre d'information, sans formuler de question. Par exemple, au moment de construire la base de radar dont vous avez parlé, on a dû exproprier des fermes pour établir un droit de passage. Dans l'entente qui a présidé à l'expropriation des fermes, il était dit que le ministère de la Défense allait entretenir les immeubles et les fermes, de même que les clôtures qui bornaient le chemin privé. L'entente stipulait aussi que le ministère maintiendrait la route en bon état, de même que la base. Puisque la base n'est plus utilisée, les clôtures et la route n'existent plus. C'est une telle chose qui me tracasse beaucoup. Il me semble que les sommes affectées à l'entretien et à l'équipement font particulièrement ressortir les critiques formulées par les autres orateurs quant aux dépenses d'équipement de défense, toutes proportions gardées. Ce qui me rend soucieux, ce sont l'inefficacité et le gaspillage d'argent. Ceci dit, je n'ai pas de question à poser, mais vous voulez peut-être formuler des explications sur ce sujet. Je me ferai un plaisir d'attirer là-dessus votre attention.

M. Arnell: Je n'ai pour le moment aucune déclaration à formuler à ce sujet, mais je prends acte de vos observations.

M. Thompson (Red Deer): Je vous ferai parvenir un mémoire aujourd'hui. J'ai quelques questions à poser, rapidement, monsieur le président, au sujet des corps de cadets. Je ne sais trop ce qui se produit à cet égard depuis l'intégration, autant du point de vue des crédits, des dépenses ou de la politique. Gardera-t-on comme éléments de soutien, les cadets de la Marine, ceux de l'Aviation et de l'Armée? A-t-on l'intention d'intégrer leur programme d'entraînement ou de modifier ces groupements d'une façon ou d'une autre?

M. Arnell: Nous nous sommes longuement arrêtés là-dessus à la séance du 17 avril. Vous trouverez au crédit n° 5, sous subventions, que cette année, nous affectons à la *Navy League* le même montant qu'à la *Air Cadet League of Canada*. En fait, les trois programmes se poursuivent et ont chacun leur propre identité: ce sont principalement des organismes bénévoles. On ne songe nullement à modifier cet état de chose parce que le ministère est satisfait du beau travail de ces volontaires. Ces hommes se dévouent véritablement pour l'avancement des cadets. C'est pourquoi deux groupements sont ici mentionnés. J'ajoute, ce que j'ai déjà dit l'autre soir, que nous nous attendons à recevoir une demande d'aide de l'Armée également. La Marine se glorifiait de pouvoir financer elle-même ce mouvement, mais l'accroissement des prix l'a forcée à réclamer de l'aide.

M. Thompson (Red Deer): Alors, vous entendez normaliser les subventions à l'égard de ces trois unités de soutien?

M. Arnell: C'est pourquoi nous voyons le nom de la Marine au crédit n° 5 et l'affectation de $50,000 à son intention, montant égal à celui des cadets de l'Aviation. Nous sommes disposés à les considérer égaux à tous égards.

M. Harkness: Une question complémentaire. Quelle aide financière apporte-t-on aux cadets de l'Armée?

M. Arnell: Je crois qu'au chapitre des subventions, nous ne leur en versons aucune pour le moment. Tout simplement, à mon avis, parce qu'ils n'en ont pas demandées. Au moment d'étudier la requête de la Marine, nous nous attendions de recevoir une demande analogue de l'Armée, un jour ou l'autre. Jusqu'à ce jour, l'Armée n'a formulé aucune demande.

M. Harkness: Déjà, on lui aidait quant aux uniformes et autres besoins. En est-il encore ainsi?

M. Arnell: Oui, il en est encore ainsi. Mais je croyais que vous faisiez allusion aux subventions dont a parlé monsieur Thompson. Je crois que l'aide matérielle se poursuit de la même façon et que les sommes prévues à cette fin sont comprises dans le capital déjà mentionné.

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je poser une question complémentaire, monsieur le président?

Le Président: Voudriez-vous attendre que monsieur Harkness ait terminé?

M. Harkness: Je n'ai rien vu dans les crédits qui indiquerait qu'on accorde une aide quelconque aux cadets de l'Armée. C'est pourquoi je demande s'ils reçoivent un appui financier?

• 1210

M. Arnell: Je crois qu'aucune aide financière directe n'est accordée aux cadets parce que, à mon avis, nous avons accordé notre aide sous forme de subventions aux organismes qui s'en occupent. Je sais qu'on leur apporte une certaine assistance matérielle quant au camp d'été et aux autres choses semblables, mais si je ne m'abuse, nous n'avons jamais évalué ces services en argent. Les commissions scolaires, vous le savez, patronnent des corps de cadet, ainsi que certaines unités de l'Armée, certains clubs sociaux et organismes analogues. Des officiers ou des instructeurs civils de l'Association canadienne des corps de cadets se chargent de l'administration et de la formation qu'ils exigent ou procurent. Les officiers et soldats de l'Armée canadienne (régulière) s'occupent de la formation, de l'organisation et de l'administration des cadets royaux de l'Armée canadienne, au quartier général des Forces armées du Canada et aux quartiers généraux de district. Tout ce travail est bénévole, mais je peux essayer de trouver combien il nous coûte.

M. Harkness: Des sommes d'argent étaient déjà affectées à l'achat d'uniformes, d'équipement, et le reste. Si les crédits à ces fins ne sont pas prévus, d'où alors provient l'argent?

M. Arnell: Je me renseignerai et vous donnerai la réponse cet après-midi.

Le Président: Avez-vous terminé, monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): Oui, j'ai fini.

Le Président: Merci. Monsieur Harkness.

M. Harkness: J'aurais quelques questions à poser au sujet de la documentation que vous nous avez fournie concernant les crédits pour le gros équipement.

Le Président: J'ai oublié, monsieur Guay, que vous vouliez poser une question complémentaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur le président. Monsieur Harkness a explicité la question que j'avais à poser. Je crois qu'on leur accorde une aide sous forme de subventions. J'allais m'enquérir à ce sujet, mais puisque M. Arnell obtiendra les renseignements, cela me convient.

M. Cafik: J'invoque le règlement, monsieur le président. Veuillez nous dire quels sont, sur votre liste, les noms des membres qui veulent poser des questions. Ainsi, nous saurons à quoi nous en tenir.

Le Président: Il n'en reste qu'un et c'est le vôtre, monsieur Cafik.

M. Cafik: Je ne savais si la liste était longue ou non.

Le Président: Monsieur Winch en est au deuxième tour.

M. Winch: Au deuxième tour, oui.

Le Président: Alors, dans l'ordre, messieurs Harkness, Cafik et Winch.

M. Harkness: Fort bien. Ma première question se rattache au premier poste de la liste, notamment les quatre contre-torpilleurs porte-hélicoptères. Combien de ces navires sont en construction et où en est-on rendu?

M. Arnell: Je laisse au général Davis le soin de vous renseigner à ce sujet.

Le brig.-gén. Davis: Ils font l'objet de quatre contrats, monsieur Harkness. Les deux premiers sont allés à la *Marine Industries Limited*, de Sorel, et sont en construction. On est à en fabriquer les sous-assemblages en acier. Les deux autres contrats sont allés à la *Davie Shipbuilding Limited*. On en est aux travaux préparatoires et l'on commencera bientôt la fabrication de l'acier. A l'heure actuelle, près de 50% de l'acier a été livré au deuxième chantier.

M. Harkness: Quant aux deux premiers, les coques sont-elles maintenant en construction?

Le brig.-gén. Davis: On a déjà commencé la construction des sous-assemblages des coques. On compte qu'il faudra en tout 57 sous-assemblages et il y en a environ sept de fabriqués.

M. Harkness: Que dire des machines et de l'armement?

Le brig.-gén. Davis: La construction des machines par la *United Aircraft of Canada Limited* va très bien.

M. Harkness: Vous voulez parler des moteurs?

Le brig.-gén. Davis: Oui, des pièces principales de propulsion, les moteurs de propulsion à gaz. L'armement est actuellement en construction en Italie,

• 1215

à la compagnie Oto-Melera, la même société qui fabrique l'obusier sur bât.

M. Winch: Vous avez commandé des pièces de rechange j'espère?

Le brig.-gén. Davis: Je me propose de traiter votre question plus tard, monsieur Winch. Les pièces de rechange font partie de l'ensemble du coût de l'entreprise.

M. Harkness: Ces travaux font l'objet de quel genre de contrats?

Le brig.-gén. Davis: Je suppose qu'on pourrait parler d'un contrat stimulant l'atteinte des objectifs. Je ne sais trop ce que vous voulez savoir au juste.

M. Harkness: Je veux savoir s'il s'agit d'un contrat à prix ferme.

Le brig.-gén. Davis: Il y a un coût maximum de fixé, mais le ministère de la Production de défense pourrait peut-être mieux répondre là-dessus.

M. Arnell: Il nous faudrait obtenir la réponse directement des Services de défense.

M. Harkness: Quel serait le coût prévu des quatre contre-torpilleurs? Est-ce 220 millions de dollars?

Le brig.-gén. Davis: C'est exact.

M. Harkness: Toutefois, nous n'avons pas l'assurance que ce sera là le coût final, c'est-à-dire 55 millions de dollars par bateaux?

Le brig.-gén. Davis: C'est exactement le coût total du programme.

M. Harkness: Alors, chaque navire doit coûter 55 millions?

Le brig.-gén. Davis: Oui, tel est bien le prix de chacun.

M. Harkness: Mais rien ne nous dit quel sera le coût final n'est-ce-pas? Il s'agit d'une prévision approximative?

Le brig.-gén. Davis: Non, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une estimation approximative. Il s'agit de la prévision actuelle parmi plusieurs dont chacune se rapproche de plus en plus de la vérité. Mais je crois qu'il serait imprudent de dire que ce sera exactement le coût final.

M. Arnell: Il est un autre facteur que l'on doit ici considérer, monsieur Harkness. Au regard de programmes de cette importance qui s'échelonnent sur un certain nombre d'années, il arrive souvent que des décisions syndicales viennent accroître le coût de la main-d'œuvre. Aucun des contrats dont la durée s'étend de cinq à six ans ne sont protégés contre la hausse des salaires. Il faut, au moins, s'attendre à augmenter le prix des contrats en raison du coût de la main-d'œuvre. Je regrette de ne pouvoir à cet égard mieux vous renseigner, parce que le ministère de la Production de défense s'occupe de ces choses en notre nom.

M. Harkness: J'y arrivais justement. Quelle proportion du montant total prévoyez-vous affecter à ce mouvement ascensionnel du coût? L'histoire des vingt dernières années démontre que tous savaient au moment des prévisions que le prix de la main-d'œuvre et d'autres frais allait augmenter. En conséquence, une somme était prévue à cette fin dans chaque cas. Quelle est la proportion du montant total prévue à cette fin?

Le brig.-gén. Davis: Je crois qu'il conviendrait d'inviter les fonctionnaires de la Production de défense pour qu'ils vous renseignent sur les contrats.

M. Harkness: D'accord, laissons cela pour le moment. Le poste suivant a trait aux vaisseaux de soutien. Où les fait-on construire et depuis combien de temps le programme est-il en marche?

Le brig.-gén. Davis: On les construit à Saint-Jean.

M. Harkness: Les deux?

Le brig.-gén. Davis: Les deux au même chantier. Le premier doit nous être livré à la fin de juillet cette année et le second, vraisemblablement en janvier l'an prochain. Le premier est donc sur le point d'être terminé.

M. Harkness: S'attend-on que les 63 millions affectés à cette fin soit le prix ferme que coûteront ces deux navires?

Le brig.-gén. Davis: Oui, certainement. De légères augmentations peuvent intervenir en raison du système de missiles Sea Sparrow dont ces navires et

• 1220

les DDH seront dotés. C'est le seul accroissement que nous prévoyons à l'heure actuelle. Je réitère que ce programme tire à sa fin.

M. Harkness: Quant à la conversion du *Restigouche*, dans quel chantier se fait-elle et depuis combien de temps y procède-t-on?

Le brig.-gén. Davis: Le seul navire qui ait été transformé est le *Terra Nova*, dans les chantiers de Halifax. Ce travail a surtout servi d'expérience de façon que le ministère de la Production de défense puisse prévoir avec plus de précision le coût des travaux à faire sur les autres navires de cette classe. Trois autres doivent être transformés, dont deux feront l'objet d'appels d'offres aux quatre coins du pays. Nous croyons que le troisième sera adjugé à un chantier de la côte ouest.

Une Voix: S'agit-il du *Chaudière?*

Le brig.-gén. Davis: Oui, si je ne m'abuse. Toutefois, nous ne connaissons pas le sort réservé à ce programme en raison de la révision actuelle, et nous ignorons également quels chantiers seront concernés.

M. Harkness: Le navire en question est-il terminé? Est-ce vrai, alors, qu'il a coûté 10,296,000 dollars?

Le brig.-gén. Davis: Ce n'est pas facile à dire, monsieur Harkness. Le coût de ce programme comprend tout l'équipement nécessaire et, à vrai dire, le coût de l'équipement pour la conversion forme la plus large part du coût total. Une bonne partie de l'argent déboursé jusqu'à ce jour l'a été pour l'équipement de cette classe de navires.

M. Harkness: Un vaisseau est terminé et le montant dépensé à ce jour s'élève à 10 millions de dollars?

Le brig.-gén. Davis: Oui. Ces 10 millions de dollars représentent presque le quart du prix.

M. Harkness: A peu près un cinquième, je crois.

Le brig.-gén. Davis: En effet, environ un cinquième.

M. Harkness: C'est la raison pour laquelle je me demandais pourquoi ces trois autres vaisseaux allaient apparemment coûter beaucoup plus cher que celui que vous venez de terminer, surtout que les 10 millions de dollars comprennent de l'équipement qui sera également utilisé dans les autres vaisseaux.

M. Arnell: A mon avis, c'est une question de coût de main-d'œuvre.

Le brig.-gén. Davis: L'idée première du programme était d'augmenter le nombre des vaisseaux afin que nous ayons plus d'équipement.

M. Harkness: Voici où je veux en venir. Vous avez terminé un vaisseau. Vous vous êtes procuré une partie de l'équipement pour les autres vaisseaux.

Le brig.-gén. Davis: On est en train de se le procurer.

M. Harkness: Vous avez dépensé 10 millions. Votre estimation pour les quatre vaisseaux est de 49 millions de dollars, ce qui fait cinq fois plus; il semblerait que vous comptez que ces trois autres vaisseaux coûteront beaucoup plus cher que celui qui est terminé.

Le brig.-gén. Davis: Mais, certainement. Celui qui est terminé a été parachevé au chantier maritime à un prix beaucoup moins élevé que celui qu'il nous faudra payer pour les vaisseaux construits dans les chantiers privés. Ce que nous cherchions, dans le cas du vaisseau confié au chantier maritime, c'était de nous faire une idée plus précise du nombre d'heures-hommes exigées par la conversion, de manière à permettre au ministère de la Production de défense de comparer les prix qu'il obtiendra du chantier maritime.

M. Harkness: Ainsi, dans les chiffres qui nous occupent, vous n'avez pas imputé au coût de la conversion le prix de la main-d'œuvre du chantier maritime?

Le brig.-gén. Davis: Mais, si. Cependant, nous ne tenons pas compte des frais d'administration au chantier maritime. Les frais d'administration, les frais occasionnés par l'exploitation des chantiers en question, qu'un chantier privé se voit forcé d'imputer au compte du client, de même que son profit, ne seront pas inclus dans les travaux de remise en état lors de la conversion au chantier maritime, comme ce fut le cas pour le premier vaisseau.

M. Harkness: Dites-moi, alors, pourquoi vous n'effectuez pas toutes ces conversions dans nos deux chantiers maritimes, ceux d'Esquimalt et d'Halifax, et par le fait même économiser une bonne somme d'argent?

Le brig.-gén. Davis: Je vais laisser à M. Arnell le soin de répondre à cette question.

M. Arnell: Je me dois de dire, monsieur Harkness, qu'une telle décision n'est pas entièrement du ressort des fonctionnaires d'un ministère.

M. Harkness: Oui, j'en conviens, mais j'avais pensé que vous seriez en mesure de nous donner les raisons de ce que l'on propose, alors que l'on pourrait utiliser nos chantiers maritimes.

M. Winch: Ceci sera une bonne question à poser au Ministre lorsqu'il viendra témoigner la semaine prochaine.

M. Arnell: A mon avis, les raisons que j'avancerais auraient chance d'être les mêmes que celles auxquelles vous cherchez une réponse.

• 1225

M. Harkness: Je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Néanmoins, préférez-vous ne pas répondre à cette question?

M. Arnell: Je ne pense vraiment pas être en mesure de le faire.

M. Harkness: En ce qui a trait aux sous-marins de type Oberon, je constate que les montants prévus ont été presque entièrement dépensés. Où en est-on rendu quant à ces trois vaisseaux?

M. Arnell: Ils sont tous en service. L'argent dont on aura besoin en 1969-1970 et au cours de l'année suivante doit servir à l'acquisition de pièces de rechange.

Le brig.-gén. Davis: Le programme complet des sous-marins Oberon, lorsqu'il fut élaboré, comprenait un montant considérable pour les pièces de rechange et l'argent prévu pour 1969-1970 doit servir à l'acquisition définitive de ces pièces de rechange, ce qui met beaucoup de temps à parvenir de l'Amirauté.

M. Winch: Cela n'est pas une dénégation de ma question.

M. Harkness: En ce qui concerne les Oberons, les chiffres fournis sont fermes et essentiellement complets?

Le brig.-gén. Davis: Étant donné que j'ai personnellement négocié ce contrat, j'ai pensé que vous diriez que c'était l'un des rares contrats que nous ayons eus qui aient respecté leur délai et le prix convenu.

M. Winch: Ces chiffres comprennent-ils l'Oberon que l'on remet actuellement en état à Halifax?

Le brig.-gén. Davis: Pas du tout. Les pièces de remise en état n'étaient pas comprises dans le premier programme de fournitures.

M. Harkness: Étant donné que j'avais personnellement approuvé ce programme, il me fait plaisir de constater que telle est la situation!

Une Voix: Félicitations!

M. Harkness: Qu'est-ce que ce navire de recherches navales, et à quoi sert-il?

Le brig.-gén. Davis: C'est un vaisseau destiné au Conseil de recherches pour la défense; il sera sur la côte de l'Atlantique et il est presque semblable à l'*Endeavour* qui est en service depuis quelque temps sur la côte du Pacifique. Ce vaisseau est toutefois beaucoup plus perfectionné que l'*Endeavour* en ce qu'il doit servir aux recherches anti-sous-marines et que sa construction lui conférera un très bas indice de bruit; il est probable que ce bas indice de bruit n'a jamais encore été atteint dans les navires du monde occidental. Il est presque achevé, mais des retards se sont produits et nous ne comptons pas entreprendre les essais avant l'été. C'est vraiment l'un des vaisseaux les plus modernes que nous ayons eus. Désirez-vous ajouter autre chose, monsieur Arnell?

M. Arnell: Je crois que c'est tout.

M. Harkness: Ce navire est-il armé?

Le brig.-gén. Davis: Non.

M. Harkness: Pas du tout?

Le brig.-gén. Davis: Il sera probablement équipé, plus tard, d'un dispositif de sonar anti-sous-marin expérimental. C'est peut-être une arme à vos yeux, mais il ne portera aucun canon ou arme de cette sorte

M. Harkness: Aucune grenade sous-marine ou autre chose?

Le brig.-gén. Davis: Non. Il est possible qu'il y ait des explosifs à bord qui seront utilisés en rapport avec le sonar, mais ils ne sont pas destinés à tuer qui que ce soit, sauf par accident.

M. Harkness: A la page 3, en ce qui touche les véhicules blindés de transport de troupes, ce programme a-t-il été mené à terme?

M. Arnell: Oui, monsieur.

Le brig.-gén. Davis: Quant à l'essentiel.

M. Harkness: Combien de véhicules blindés de transport de troupes possédons-nous actuellement?

Le brig.-gén. Davis: Nous en avons acheté 461 une première fois, puis 500 une deuxième fois.

M. Harkness: Comment se sont-ils comportés à l'usage?

Le brig.-gén. Davis: Le réservoir à carburant avait un grave défaut. A titre de constructeur naval, je dois dire qu'ils n'avaient pas été conçus par des constructeurs navals, sans quoi ce défaut ne se serait pas produit; le réservoir à carburant était relié directement à la coque et ne tarda pas à devenir susceptible de se fatiguer et de se briser. Le défaut était de taille, vu que les véhicules se remplissaient de plus de carburant que de gens; il nous a fallu remplacer tous ces réservoirs. Nous les avons remplacés par des réservoirs distincts qui ne comportent pas ce vice. Ce fut le principal reproche que nous ayons eu à leur adresser; nous avons eu tendance, je crois, à mettre les nôtres à plus dure épreuve que les autres pays, de sorte que le vice de construction fut décelé très vite.

• 1230

M. Harkness: Combien a coûté ce programme de réparations?

Le brig.-gén. Davis: Je ne pense pas être en mesure de vous le dire, mais je pourrais me renseigner.

M. Harkness: Avez-vous eu des ennuis avec les jeux de chenilles?

Le brig.-gén. Davis: Pas que je sache. La seule plainte que nous ayons vraiment eue fut celle dont nous venons de parler.

M. Harkness: Quelle est la situation quant aux chenilles de rechange?

Le brig.-gén. Davis: Je ne saurais dire. Parlez-vous de la quantité?

M. Harkness: Oui. De par ma propre expérience dans les chars d'assaut et les véhicules à chenilles, j'ai constaté que l'un des grands ennuis auxquels nous avons toujours eu à faire face fut celui du bris des chenilles, de leur remplacement, et ainsi de suite.

Le brig.-gén. Davis: Nous pouvons vous procurer ces renseignements.

M. Harkness: Au sujet des obusiers de 100 millimètres à auto-propulsion, combien en avons-nous achetés?

Le brig.-gén. Davis: Cinquante.

M. Harkness: De ces 50, combien sont vraiment utilisés et combien sont gardés comme remplacement?

Le brig.-gén. Davis: Je ne saurais dire.

M. Harkness: Combien de régiments en sont équipés?

Le brig.-gén. Davis: Les régiments d'artillerie devaient en être équipés.

Le colonel C. L. Kirby: Le régiment affecté en Allemagne en est équipé, mais quant à savoir ce qu'est l'équipement au Canada, je l'ignore.

M. Harkness: Ma foi, ce serait 24 canons; quant au régiment qui est en Allemagne, l'idée était apparemment d'avoir de l'équipement pour deux régiments.

M. Harkness: Y a-t-il un programme visant à se procurer d'autres canons? Ce ne sont pas simplement des canons, mais dans ce cas, ce sont des équipements complets.

M. Arnell: Comme je le disais précédemment, monsieur Harkness, le budget de cette année est anti-inflationniste et ne comporte aucun nouveau programme. Nous attendons les décisions finales, et nous espérons pouvoir alors entreprendre un nouveau programme d'équipement qui tiendra compte de ce genre de chose.

M. Harkness: Quel usage fait-on de l'autre moitié, des vingt-quatre autres? Je suppose qu'au moins l'un des rechanges est en Allemagne. Où est l'autre moitié? A quoi servent-ils? Qui en est équipé?

M. Arnell: C'est Shilo, n'est-ce pas? Je puis m'en assurer, mais je suis sûr qu'ils servent à l'entraînement.

• 1235

M. Harkness: Ces prévisions pour munitions permettent de tirer combien d'obus? Je parle évidemment des exercices de tir.

Le brig.-gén. Davis: Vous désirez savoir le nombre d'obus tirés par année et choses de la sorte?

M. Arnell: Il s'agit, évidemment, du stock de munitions de réserve plutôt que du nombre réel d'obus qui seront tirés au cours de l'année. Grâce aux nouveaux approvisionnements, les stocks de réserve sont aussi considérables que les stocks de guerre.

M. Harkness: Je craignais en somme que le solde à payer dans les années à venir serait de 1 million de dollars. Cette somme ne permettrait pas beaucoup d'exercices de tir, ce qui est très important.

Le brig.-gén. Davis: On pourrait dire, Monsieur Arnell, que nous achetons des munitions chaque année. C'est un achat complet, mais il est presque certain qu'au cours des années à venir, nous ferons d'autres achats de toutes les sortes de munitions dont nous avons besoin. Nous dépensons environ de 25 à 30 millions de dollars en munitions, de sorte que ce n'est pas nécessairement la fin du M 109.

M. Harkness: Non, mais lorsqu'il s'agit de munitions pour l'artillerie, vous ne faites pas un premier achat que vous gardez en stock indéfiniment. Vous les utilisez puis les remplacez parce que, si vous les gardez trop longtemps, elles se détériorent et ne sont plus aussi sûres.

M. Arnell: Je crois, monsieur, que le point que le général Davis désirait faire ressortir est que ceci représente la première commande qui fut donnée en même temps que celle des canons eux-mêmes. Elle comprend et l'approvisionnement nécessaire pour l'entraînement et le stock de réserve. La question du réapprovisionnement pour fins d'entraînement n'apparaît pas, en somme, dans cette liste pour l'instant. Ceci me porte à croire que la décision touchant le nouvel achat n'a pas encore été prise.

M. Harkness: Autrement dit, vous êtes d'avis qu'il n'a pas été prévu de fonds pour les exercices de tir?

M. Arnell: Les prévisions budgétaires de cette année affectent 30 millions de dollars aux munitions et bombes de diverses sortes qui ne sont qu'un simple remplacement pour l'entraînement. Je n'en ai pas la ventilation, toutefois.

M. Harkness: En bien, passons pour l'instant. Quel type de canon est cet obusier sur bât de 105 mm, pourriez-vous le décrire brièvement?

M. Arnell: Pourriez-vous approcher, colonel Kirby?

Le colonel Kirby: Je ne suis pas artilleur, mais le 105 mm est un canon qui peut se démonter en 12 parties. Je crois que ceci a été décrit en public l'autre jour comme 12 charges de mulet, mais je ne pense pas qu'on veuille se servir de mulets. Ceci est toutefois très commode et efficace étant donné que le canon se démonte en parties transportables par petits véhicules, par hélicoptères, et ainsi de suite. Il utilise des munitions normalisées pour pièces de campagne de 105 mm avec réduction de portée. Il peut être utilisé contre chars d'assauts comme obusier à profil surbaissé ou comme obusier à profil surélevé. Autrement dit, c'est une arme très souple.

M. Harkness: Combien de ces canons nous sommes-nous procurés?

Le colonel Kirby: Vingt-huit.

M. Harkness: 28. C'est en somme l'équipement de deux batteries?

Le colonel Kirby: Oui, monsieur, mais je ne suis pas sûr de leur répartition, dans quelles batteries ou dans quelles formations ils se trouvent. Je pourrais obtenir ces renseignements pour cet après-midi.

M. Harkness: Étant donné la légèreté de ces canons, peut-être sont-ils affectés à trois batteries. Avez-vous des précisions à ce sujet?

Le Colonel Kirby: Je puis me les procurer sans peine.

M. Harkness: Oui. J'aimerais obtenir un peu plus de détails sur ce qu'est, au juste, cet équipement; quelle est sa portée et comment les batteries seront-

• 1240

elles organisées? Il s'agit, sauf erreur, d'un régiment léger. Voilà les renseignements que je voudrais obtenir.

Le colonel Kirby: Je crois qu'en ce moment ils sont répartis en batteries et non point réunis en un seul régiment.

M. Harkness: Des batteries indépendantes?

Le colonel Kirby: Oui, monsieur.

M. Arnell: Permettez-moi, monsieur Harkness, de revenir un moment en arrière. La répartition des obusiers de 155mm est la suivante: il y en a 12 à la disposition du Commandement de la Force mobile, 26 à celle des troupes d'outre-mer, 11 à celle du Commandement de l'Instruction militaire et un en réserve.

M. Harkness: Je passe mon tour de questions au suivant.

M. Cafik: Monsieur Arnell, certaines précisions que j'ai trouvées dans le budget revisé m'ont permis de constater que vous aviez réparti le détail de la construction et de l'acquisition entre certains postes, par exemple, l'OTAN, la Défense conjointe de l'Amérique du Nord, etc. A titre d'exemple, je vous donnerai un des chiffres concernant le coût total, en capital, autrement dit, l'estimation de l'hydroptère. Je constate que 75 p. 100 du coût de celui-ci sont imputés à l'OTAN et 25 p. 100 à la Défense conjointe de l'Amérique du Nord. Cela signifie-t-il que les frais que vous attribuez aux services maritimes sont imputés suivant une proportion similaire?

M. Arnell: Non, monsieur Cafik. Comme le disent les notices explicatives incluses dans le budget revisés—j'ai tenté de l'expliquer lorsqu'on en a parlé le premier soir—cette année, ce budget revisé est à bien des égards, établi d'après un pro-rata, et non point à partir de données de base. Comme on le dit à la page 23, où l'on donne des précisions sur les divers programmes, les forces maritimes assument, en fait, la responsibilité des engagements que nous avons contractés envers l'OTAN, envers la Défense conjointe et envers les États-Unis, ainsi que celle de certains engagements purement canadiens.

A titre pragmatique, parce qu'il n'y avait tout simplement aucune autre façon de procéder, et aussi à cause de la manière d'agencer les choses, nous avons assigné à l'OTAN, comme il est indiqué ici, les forces maritimes de la côte Est. En effet, le premier ministre a maintes fois répété, et d'autres avec lui, que c'était là une de ses tâches principales. D'autre part, les forces de la côte Ouest, dans cette répartition, sont assignées à la Défense conjointe de l'Amérique du Nord parce qu'elles font partie du groupe conjoint canado-américain de planification régionale.

Comme le fait ressortir l'explication, les effectifs ne sont pas engagés au maximum de leur capacité. Afin de pouvoir présenter un tableau approximatif, nous avons dû nous contenter, pour le moment, d'en donner la répartition estimée au prorata. Envisagée sous cet angle, la porportion est de trois à un. L'hydroptère est essentiellement un navire au stade expérimental. Nous ne pouvons, d'ores et déjà, dire où il sera employé. Il est à présumer qu'il suivra le sort de la répartition des Forces maritimes elles-mêmes. A tort ou à raison, c'est aussi simple que cela.

M. Cafik: Il semblerait donc, monsieur Arnell, qu'à l'époque où vous prépariez le budget revisé, vous estimiez vous-même, du moins à ce moment-là que 75 p. 100 des Forces maritimes seraient affectées à l'OTAN?

M. Arnell: Nous sommes partis du fait que, cette année, les trois-quarts des Forces maritimes se trouveraient sur la côte Est. C'est réellement là-dessus que nous avons tablé.

M. Cafik: Très bien. Je vous signale cependant aussi la question de l'hydroptère qui, en ce moment, est limitée à la côte Est. Je ne suppose pas que vous ayez l'intention de l'utiliser et de le transporter pour en attribuer un quart au Pacifique. Je présume donc que, dans ce cas particulier, vous avez dû arriver à

• 1245

une conclusion quelconque qui vous a fait estimer que les trois-quarts environ de ce type de force seraient assignés à l'OTAN.

M. Arnell: Dans ce cas, ce serait sur la côte Ouest.

M. Cafik: Oui, mais vous n'allez certainement pas envoyer les trois-quarts de l'hydroptère sur la côte Est, n'est-ce pas?

M. Arnell: Non, pas de l'hydroptère lui-même.

M. Cafik: Songiez-vous donc aux trois-quarts des autres qui seront construits?

M. Arnell: Après tout, c'est un prototype, et un prototype n'est jamais mis en service.

M. Cafik: Oui, je comprends.

M. Arnell: Cependant, si la mise au point devait permettre la construction de plus de quatre hydroptères, nous devrions en avoir au moins un sur la côte Ouest du moment que nous les avons sur la côte Est.

M. Cafik: J'approfondis un peu la question, car elle est assez importante, je crois, en ce qui concerne notre position militaire. Constatez-vous la même répartition dans d'autres domaines, par exemple, celui de l'amélioration des communications qui, dans l'ensemble, s'applique, j'en suis sûr, à la côte Est comme à la côte Ouest? La proportion serait donc de trois à un environ. Je le répète, je ne songe pas à un projet expérimental.

M. Arnell: Il s'agit d'une amélioration des communications qui s'applique aux navires eux-mêmes. Si nous avons un quart de ceux-ci sur la côte Ouest, toute amélioration apportée à l'un d'eux s'appliquerait à l'ensemble des navires. Je le répète, dans le texte que j'ai ici, le fait d'avoir dû nous contenter de proratas nous obligera l'an prochain à beaucoup plus de précision à ce sujet. Il ne s'agit, en fait, que d'un moyen destiné à vous communiquer plus de renseignements dont certains doivent vous être donnés de façon arbitraire. Comme le déclare le texte, nous avons pris la décision de mettre toutes les Forces maritimes de la côte Est sous le commandement de l'OTAN, encore qu'il leur incombe de se joindre aux forces nord-américaines et d'autres encore. Quoi que nous fassions donc aux trois-quarts de ces navires, ce sera, en fait, une contribution de 75 p. 100 à l'OTAN. Nous aurions pu nous montrer tout à fait arbitraires et dire que nous n'en avions pas pour l'OTAN; nous aurions pu les assigner tous à la Défense conjointe de l'Amérique du Nord. Bien entendu, ils ont des devoirs à l'égard de l'OTAN.

M. Cafik: Si vous deviez maintenant porter un jugement plus précis sur la question sans le fonder sur des chiffres, quelle proportion des coûts estimeriez-vous convenable d'imputer à l'OTAN?

M. Arnell: J'espère que l'étude entreprise en ce moment, étude qui échappe à mon contrôle, me donnera la réponse.

M. Cafik: Oui, mais je veux parler de notre politique actuelle. Peut-être préféreriez-vous ne pas répondre à ce sujet. Je ne cherche pas à vous embarrasser.

M. Arnell: Du tout, c'est une simple discussion qui ne préjuge pas du fonds même de la question. Le commandement maritime élabore la plus grande partie de sa stratégie opérationnelle à la suite de ses consultations avec les Américains du Commandement supérieur des forces alliées de l'Atlantique. Ce faisant, il élabore, au premier chef, la stratégie de l'OTAN. Une de nos difficultés les plus réelles c'est que l'OTAN englobe aussi le domaine de la défense régionale. Disons donc, si l'on veut se montrer pointilleux sur le plan juridique, que la défense commune de l'Amérique du Nord consiste, dans tous les cas, à appuyer l'OTAN. Que nous parlions de défense commune ou de défense régionale en Amérique du Nord, tout, en fait, est accompli sous le couvert de l'OTAN. Qu'il s'agisse de l'OTAN ou non, nous avons toutefois décidé—en raison surtout du fait que la défense aérienne, selon la plupart des Canadiens, constitue la véritable défense de l'Amérique du Nord—de ne pas l'imputer entièrement au compte de l'OTAN en disant que tout ce qui se fait en Amérique du Nord s'y rattache; nous avons donc établi la distinction. Je puis vous assurer que ce problème des Forces maritimes m'a causé plus de souci que tout le reste du livre. La solution qui s'imposait, à cet égard, eût évidemment été de créer une activité distincte qui aurait pris en charge les Forces maritimes; cela aurait résolu le problème qui vous concerne, vous messieurs, aujourd'hui. Cela n'aurait pas, en fait, résolu la question du programme, car la

• 1250

seule raison justifiant cette activité serait de commander les Forces maritimes; vous auriez demandé pourquoi et j'aurais dû revenir sur toute la question et la traiter d'une autre façon.

M. Cafik: Je comprends votre dilemne. M. Harkness a soulevé la question des munitions et des bombes. J'avais l'intention d'en faire autant. Je remarque dans la colonne "coût estimatif total" que lorsque vous faites le total des frais prévus pour les bombes et munitions, vous atteignez environ 112 millions de dollars dont à peu près 33 millions pour les dépenses de cette année. Je précise "total". S'agit-il là d'une commande de munitions faisant l'objet d'un contrat précis, ou faut-il remonter en arrière, et jusqu'où? Cela ne remonte évidemment pas à la guerre des Boers; cela doit bien commencer à un moment donné.

M. Arnell: C'est la compilation de ce qui constitue, en fait, le plan quinquennal de rééquipement démarré en 1964. Ce plan n'a réellement commencé à se réaliser qu'en 1965. Il comprend toute une série de choses. Il ne s'agit pas seulement d'obus pour les canons; il y a les torpilles Mk. 46, les bombes aéroportées et les engins air-air. Tout est regroupé ici. En ce qui concerne les munitions, certains postes sont compris dans la sélection des postes principaux que j'ai déposée le 17 avril. En fait, M. Harkness s'informait surtout d'un ou deux de ces programmes d'approvisionnement en munitions. La commande d'obusiers de 155 mm qui coûte 15.7 millions de dollars est la commande enregistrée pour ce programme en particulier. Elle fait partie des 112 millions de dollars—si tel est bien le chiffre que vous avez avancé.

Les 2.1 millions de dollars figurant aux sommes prévues pour cette année pour les obusiers de 155 mm font partie des 31 millions de dollars que vous obtenez pour le total.

M. Cafik: Voici la question évidente—en ce qui me concerne. A supposer que notre position et notre politique de défense doivent être maintenues, cela signifie-t-il qu'en fait nous devons prévoir des dépenses frisant 20 à 30 millions de dollars pour les bombes et les munitions?

M. Arnell: C'est à peu près l'ordre de dépenses que vous devez prévoir, et cela pour des années. C'est typique du coût des munitions. Celles-ci sont terriblement coûteuses.

M. Cafik: Cela crève les yeux.

M. Arnell: Vous avez pu vous faire une idée des coûts lorsque M. Harkness nous a dit qu'il n'estimait pas que nous ayons prévu assez d'argent dans le budget pour les munitions de 155 mm. Je ne puis vous dire avec certitude le prix d'un seul obus de cette dimension.

M. Harkness: Permettez. Je n'ai pas dit cela. Ma question, telle que je l'entendais, a été la suivante: Quelle somme a-t-on prévue pour les besoins de l'instruction militaire? Je ne sais si vous avez prévu trop ou trop peu.

M. Cafik: Les munitions et les bombes utilisées pour l'entraînement sont-elles prévues sur une base annuelle?

M. Arnell: Il y a deux choses à considérer. La première c'est que l'on fait des achats en vue de l'instruction militaire; la deuxième, c'est que les munitions ont une durée de vie limitée. On vous en a touché un mot précédemment.

La politique normale est d'essayer d'équilibrer les stocks de guerre—évalués à l'aide d'une formule type concernant la quantité requise pour des catégories données—par rapport à la durée d'utilisation de l'obus et aux besoins de l'instruction militaire. On peut généralement compter que des munitions qui atteignent leur limite d'âge seront encore utilisables aux fins d'entraînement. Cet équilibre ne peut évidemment pas être parfait. Les achats annuels reflètent le volume des nouveaux stocks de guerre, voire celui des nouveaux équipements, celui de tout l'entraînement annuel et des munitions de remplacement. Si l'on parvenait à établir la formule, les besoins de l'entraînement et ceux de remplacement s'équilibreraient. Une des difficultés que rencontre le technicien chargé de l'approvisionnement en munitions, c'est de maintenir un stock dont la sécurité soit garantie, en les utilisant judicieusement de façon à n'avoir pas à les détruire lorsqu'elles deviennent dangereuses à employer. Je ne puis guère vous donner de réponse plus satisfaisante.

M. Cafik: J'ai une dernière question supplémentaire. Je ne puis me rappeler son nom, mais quel-

• 1255

qu'un discutait l'autre jour des véhicules blindés de transport et des réservoirs à carburant placés dans une position défectueuse. Cela a causé des difficultés au ministère. Or, vous dites que, si vous en aviez été responsable, ce ne serait pas arrivé. Ma question est évidemment la suivante: Puisque vous aviez la compétence requise, pourquoi n'en avez-vous pas été chargé?

Le brig.-gén. Davis: Ces véhicules ont été fournis d'après un avant-projet américain; il s'agissait d'une production en série américaine; aussi, pour des raisons d'ordre économique, nous n'avons guère pu, à l'époque, introduire des changements dans l'avant-projet. Lorsque les véhicules furent mis en circulation, il devint évident—et cela n'était pas clairement apparu de prime abord—que ces réservoirs accusaient des résonnances et des vibrations importantes. Aussi, devinrent-ils bientôt défectueux.

C'est un problème inévitable lorsqu'on doit dépendre de la production d'un autre.

M. Arnell: Cela va plus loin encore. Vous le constatez presque chaque semaine en lisant les journaux: les fabricants d'automobiles retirent maintenant de la circulation des voitures dont certaines pièces sont défectueuses.

M. Cafik: Oui, mais cela leur coûte cher.

M. Arnell: Je vous dirai, à titre de consolation, que la Marine s'est toujours distinguée par la solidité de ses constructions; en effet, les cahots des routes ne sont rien à côté des coups de mer. Quand j'ai entendu le général Davis faire remarquer que s'il avait été chargé de préparer l'avant-projet il l'aurait fait autrement, j'ai dit à la ronde qu'il aurait sans doute pesé une demi-tonne de plus.

M. Winch: Pourquoi ne fait-on pas l'essai de ce genre d'équipement sur les routes d'Ottawa?

M. Arnell: Puis-je changer quelque peu de sujet... Tandis que le général Davis était sur la sellette, il a fait circuler trois des réponses aux questions qui m'avaient été posées antérieurement. Comme il s'est donné la peine de les fournir, peut-être aimerait-il présenter ses remarques au sujet de la lentille Fresnel?

Le brig.-gén. Davis: Je ne tiens pas à faire en ce moment de commentaires sur le Bonaventure. Instruit par l'expérience de mes collègues, je ne veux pas en souffler mot avant de savoir de quoi je parle.

M. Cafik: Je suis de votre avis. Un homme averti en vaut deux.

Le brig.-gén. Davis: L'obusier sur bât de 105 mm a été acheté à l'Italie et sera mis en service au début de cette année. Les canons étaient accompagnés d'un petit ensemble de pièces détachées. Nous avons commandé les pièces principales avec un certain retard, mais on est en train d'en faire la livraison. Nous avons également insisté pour qu'on nous livre les canons rapidement afin de pouvoir les faire servir à l'instruction aussitôt que possible. Je pense que la situation de ces obusiers va aller s'améliorant.

M. Harkness: Tant qu'à en discuter, les munitions sont-elles achetées en Italie ou avez-vous d'autres sources d'approvisionnement?

Le colonel Kirby: Oui, cet obusier permet d'utiliser les charges normales et, je le répète, la seule différence c'est que, dans un certain rayon, on ne peut utiliser les charges les plus puissantes.

M. Harkness: Nous pouvons sans doute fabriquer nous-mêmes au Canada les munitions pour cet obusier?

Le colonel Kirby: Je ne sais trop si les munitions pour l'obusier sur bât 105 sont fabriquées au Canada. Je crois que oui, mais je n'en suis pas sûr.

M. Harkness: Déjà, on fabriquait ces munitions, alors je suppose . . .

Le colonel Kirby: Ce sont les munitions règlementaires.

Le brig.-gén. Davis: Les pièces de rechange de l'obusier de 155 mm ont été commandées avec le canon. Cependant, comme cela arrive parfois, on a modifié le dessin du canon. A cause de ces changements, les premières pièces de rechange n'ont pas pu être utilisées. Ce sont les États-Unis qui sont chargés de changer les pièces de rechange et ce pays est en train de rectifier la situation. Nous avons

• 1300

appris que la plupart des bonnes pièces de rechange ont été livrées.

M. Winch: C'est-à-dire le mois dernier.

Le brig.-gén. Davis: Oui.

M. Winch: Durant le mois précédent, vous n'aviez pas les pièces de rechange, ni de volets, ni de tubes.

Le brig.-gén. Davis: Cela était attribuable en grande partie au problème américain. La lentille Fresnel présentait aussi le même problème. Nous avons réussi à obtenir le système d'atterrissage Fresnel au prix de grandes difficultés.

M. Winch: Vous l'avez reçu par l'entremise de la marine américaine.

Le brig.-gén. Davis: En effet, mais cela n'a pas été facile. Nous avons commandé les pièces de rechange en même temps que le matériel, mais les pièces de rechange n'ont pas encore été livrées.

M. Winch: Si je comprends bien, vous avez commandé des pièces de rechange en même temps.

M. Davis: Oui.

M. Winch: On utilise le système Fresnel depuis plus de deux ans, presque trois.

Le brig.-gén. Davis: Oui. Nous cherchons à obtenir le plus tôt possible, cela va de soi, les pièces de rechange. Nous comptons bien les recevoir sous peu.

M. Winch: Deux ans et demi en retard.

Le brig.-gén. Davis: Monsieur Winch, nous faisons affaires avec une industrie de l'armement qui a de plus graves problèmes que nous. Pour les américains, il y a la guerre. Ce problème caractérise peut-être à la fois l'obusier et la lentille Fresnel. Mais nous faisons tout ce que nous pouvons.

M. Guay (St-Boniface): Puis-je poser une question? Vous nous avez dit aussi qu'on a modifié ces pièces.

Le brig.-gén. Davis: Oui, pour ce qui est de l'obusier de 155 mm.

M. Guay (St-Boniface): Bien.

M. Winch: On n'a pas modifié le système Fresnel, à ma connaissance.

Le brig.-gén. Davis: Je songeais à l'obusier seulement, lorsque j'ai parlé de modifications apportées au canon et qui ont eu pour résultat que les pièces de rechange n'ont pas été acceptées. C'est tout.

M. Arnell: Je pense que le genre de modifications auxquelles il songe peut être illustré par le cas du réservoir d'essence du véhicule blindé pour le transport de personnel. Après tout, si on avait acheté ce véhicule avec le réservoir à un certain endroit, on aurait probablement acheté aussi des pièces de rechange. Mais, si on change le réservoir, il faut, ipso facto, changer les pièces de rechange. De fait, dans tout ce matériel, il y a eu des modifications avant l'utilisation.

M. Winch: Monsieur Arnell, quelle est la situation de notre brigade en Europe qui est complètement équipée de 14, n'est-ce pas monsieur Harkness, des 155 pièces? La brigade est-elle dans cette situation maintenant du fait qu'elle n'a pas de pièces de rechange?

M. Harkness: Elle en a 24.

M. Winch: Oui, 24.

Le brig.-gén. Davis: La brigade, en effet, était dans cette situation, sauf que pour chaque pièce il y a une petite boîte de pièces de rechange. On est en train de livrer le plus gros des pièces de rechange. Nous avons appris que, très bientôt, toutes les pièces de rechange seront livrées.

M. Arnell: Je pense qu'il y a lieu d'intervenir pour dire qu'il est une heure et cinq. Nous devrions lever la séance maintenant jusqu'à trois heures et trente, à moins qu'on ait une ou deux questions à poser à ce sujet.

Une Voix: J'aurai des questions à poser au second tour.

Le Vice-président: Nous allons ajourner et nous aurons plus tard l'occasion de poser des questions. Général Davis, si vous êtes ici à trois heures et trente, cet après-midi, on aura sans doute d'autres questions à vous poser.

(Séance de l'après-midi)

Le jeudi 1er mai 1969.

• 1533

Le Président: Messieurs, je pense que nous sommes prêts. Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, j'ai discuté de cette question avec vous et avec M. Arnell il y a un instant parce que je voudrais aider à terminer l'exa-

men des crédits de la Défense. Pourrais-je, en examinant le crédit que nous étudions maintenant, poser trois questions ensemble? Si je les pose, les choses seront plus claires et M. Arnell et son personnel pourront obtenir les réponses. Est-ce permis, monsieur le président?

Le Président: Oui.

M. Winch: Premièrement, lorsque j'aurai terminé, monsieur Arnell, voudriez-vous faire des commentaires sur le crédit de 1969-1970 qui est à la page 242 du Livre Bleu, au montant de $64,497,000 pour services professionnels et spéciaux. Je sollicite vos commentaires, monsieur Arnell, car sur 98,300 membres de nos Forces armées, 106 ont le grade de brigadier-général ou un grade plus élevé et, parmi le personnel militaire du quartier général de la Défense national qui se chiffre à 3,100, 1,800 sont des officiers brevetés.

• 1535

Deuxièmement, monsieur le président, au sujet de la même page. Il y est question de location. Au poste "location", il y a, pour 1969-1970, le montant de $11,545,000. Monsieur Arnell, n'est-il pas exact que depuis environ trois ans, on a eu sur la planche à dessin l'immeuble de plusieurs millions de dollars qui abritera le quartier général de la Défense? S'il en est ainsi, pourquoi ce montant? De plus, voulez-vous expliquer au Comité s'il est vrai que le ministère de la Défense a signé, avec les propriétaires ou les exploitants d'immeubles à bureaux, pour des périodes allant de 10 à 40 ans, des contrats d'un montant de millions de dollars.

S'il est vrai que l'immeuble de 100 millions de dollars du quartier général de la Défense nationale est sur la planche à dessin, pourquoi avons-nous ce montant au poste "locations"? Le ministère de la Défense nationale a-t-il signé des contrats pour une durée de 10 à 40 ans avec des exploitants particuliers?

Au sujet des locations, mais se rapportant à une autre phase, il y a une question, monsieur le président, qui, vous le savez, intéresse beaucoup les membres du Comité qui se sont rendus outre-mer. Je voudrais savoir, à l'instar des membres du Comité, sur quoi se fonde la ligne de conduite du ministère de la Défense nationale, en vertu de laquelle les loyers des membres de nos Forces armées ont été augmentés en même temps que leur solde? Puis-je savoir aussi pourquoi les loyers de nos soldats outre-mer augmentent lorsque les loyers de la population civile à Ottawa augmentent?

Troisièmement, au sujet de la même question, parce que cela a été porté à notre attention lors de notre visite il y a quelques semaines, selon quelle politique augmente-t-on les loyers des membres de nos Forces armées à Lahr, augmentation qui est en vigueur depuis le 1er avril, alors que le Comité a été informé par le Général Lane que votre ministère ne paie pas de loyer pour notre établissement à Lahr, qu'il ne paie que les taxes?

Voulez-vous nous expliquer aussi comment et pourquoi, en même temps qu'on a augmenté la solde et les loyers de nos Forces armées, les loyers de certains membres de nos Forces armées ont été augmentés davantage que la solde, de sorte que la solde de ces membres de nos Forces armées était relativement plus basse. Voulez-vous nous expliquer cela, monsieur?

M. Arnell: Oui, monsieur Winch, je ferai de mon mieux.

• 1540

Tout d'abord, pour ce qui est de votre première question au sujet des services professionels et spéciaux . . .

M. Winch: $64,497,000.

M. Arnell: Ce montant comporte des expertises du contentieux, des services techniques, des services de formation et d'éducation, des services de santé et de bien-être, des services professionnels, etc. Parmi les postes prévus, il y a les frais d'enseignement pour le personnel qu'on envoie à l'étranger suivre des cours post-universitaires ou spéciaux. Il y a aussi les frais de scolarité des non résidents, c'est-à-dire des enfants des militaires qui sont envoyés outre-mer . . .

M. Winch: Excusez-moi, mais ai-je bien compris que ce montant comprend tous les frais des instituteurs outre-mer?

M. Arnell: Non, il s'agit des frais de scolarité des non résidents. Souvent, nous affectons le personnel à un endroit où on ne peut pas faire instruire les enfants. Il est donc nécessaire d'aider ces familles en permettant à leurs enfants d'aller à l'école loin de chez eux.

M. Winch: Je regrette de vous interrompre, mais j'aurais une question à poser. Cependant, je ne voudrais pas retarder . . .

M. Arnell: Cela se poursuit . . .

M. Winch: Pourriez-vous nous donner la ventilation de l'argent dépensé pour les services professionnels et spéciaux?

M. Arnell: Voici. Cet argent sert à payer le Corps des Commissionnaires et les instituteurs pour toutes les écoles des enfants. Ce montant sert aussi à payer le surcroît de traitements pour les Anglais qui nous prêtent leur concours outre-mer. Cela paye aussi la main-d'œuvre indigène outre-mer, c'est-à-dire, les Allemands dont les services sont retenus. Il y a aussi des changements et ainsi de suite, mais je pense que le gros du montant va aux instituteurs et à la main-d'œuvre indigène outre-mer qui travaille à nos bases.

Il y a aussi le contentieux, les conseils techniques et ainsi de suite. Sont prévus aussi les conseils professionnels, ainsi que les services spéciaux.

M. Winch: Pourrais-je poser deux question à ce sujet, monsieur le président? Pourriez-vous nous donner le montant que vous payez au personnel civil outre-mer, lequel, dites-vous, est composé d'Allemands?

M. Arnell: La main-d'œuvre indigène outre-mer, monsieur Winch, coûte 3.9 millions de dollars.

M. Winch: 3.9 millions de dollars. Je vais vérifier ce montant.

M. Arnell: Je devrais ajouter que le surcroît de traitements à l'égard du groupe de la Brigade se chiffre à 13 millions de dollars.

M. Winch: S'agit-il des employés civils allemands?

M. Arnell: Ce montant est payé aux Anglais parce qu'ils aident le groupe de la Brigade.

M. Winch: Voulez-vous nous expliquer pourquoi vous versez 13 millions de dollars?

M. Arnell: C'est principalement pour les aliments fournis par les Anglais.

M. Winch: Avant d'aller plus loin et vu que vous avez un important service de contentieux au quartier général de la Défense nationale, pourriez-vous nous dire pourquoi vous payez pour des conseils juridiques et quelles sommes cela représente-t-il?

M. Arnell: Je vais le vérifier.

• 1545

M. Winch: Vous avez inclus ce montant, monsieur, et ainsi vous évitez la question.

M. Arnell: Les frais juridiques sont de l'ordre de $50,000 et ils ont trait principalement aux frais de cours civiles et à d'autres services. Souvent, nous devons payer un sténographe ou une autre personne et c'est en cela que consistent les frais juridiques.

M. Winch: Seulement $50,000?

M. Arnell: J'ajoute que l'un des montants importants, c'est-à-dire, le traitement des instituteurs se chiffre à 15.5 millions de dollars.

M. Winch: Il vous manque encore environ trente millions de dollars.

M. Arnell: Oui et il me reste encore quatre pages.

M. Winch: Quel genre de services est prévu par ce montant?

M. Arnell: Pour le Corps des Commissionnaires, il y a 8.5 millions de dollars.

M. Winch: Pour 8.5 millions de dollars, qu'est-ce que le Corps des Commissionaires fait?

M. Arnell: Il y a les gardiens de nuit dans divers manèges militaires et ainsi de suite. Il y en a aussi aux barrières de la plupart de nos bases. Vous vous rendrez compte aussi que nous utilisons le Corps des Commissionnaires comme gardes. Il y en a à Uplands, par esemple. Même, vous les trouverez à tous les terrains de stationnement, et il y en a aussi à la porte principale du quartier général de la Défense nationale.

M. Winch: Payez-vous le Corps des Commissionnaires?

M. Arnell: Oui, nous le payons. Nous avons passé un contrat avec le Corps des Commissionnaires pour des services.

M. Winch: Avec le Corps des Commissionnaires?

M. Arnell: Oui.

M. Winch: Vous payez le Corps des Commissionnaires globalement et non individuellement?

M. Arnell: Nous achetons leurs services comme les autres le font. Le Corps se charge de nous fournir certains services à un prix régulier.

M. Winch: Est-ce que le Corps des Commissionnaires respecte les règlements du gouvernement fédéral à l'égard des congés et ainsi de suite?

M. Arnell: Il faudrait que je vérifie le contrat. J'ai toujours compris que nous achetons les services du Corps comme les autres le font.

M. Winch: Vous ne demandez pas au quartier général du Corps des Commissionnaires, avec lequel vous avez passé un contrat qu'il respecte les règlements relatifs aux congés payés, aux vacances et au surtemps?

M. Arnell: Il faudrait vérifier le contrat, car je l'ignore.

M. Winch: Voudriez-vous le vérifier, s'il-vous-plaît?

Me permettrez-vous, monsieur, de poser des questions au sujet des locations, particulièrement des contrats? D'abord, les contrats durent-ils plusieurs années?

M. Arnell: Oui, nous avons conclu un certain nombre de contrats de diverses durées pour des habitations destinées au personnel marié; nous avons conclu un contrat avec un entrepreneur au lieu de construire nos propres logements familiaux. Je n'ai pas en main les détails exacts des divers . . .

M. Winch: Excusez-moi, monsieur. Ce qui m'intéresse ce sont les contrats que vous avez conclus à Ottawa.

M. Arnell: Nous n'en passons pas. Ici, ce sont les Travaux publics qui s'occupent de cela pour nous.

M. Winch: Conformément à vos instructions?

M. Arnell: Non. Les Travaux publics nous fournissent l'espace dont nous avons besoin à Ottawa.

M. Winch: Mais vous leur dites ce que vous voulez?

M. Arnell: Nous leur disons que nous avons besoin de tant d'espace. La question du nouvel immeuble fait partie du programme de construction d'ensemble du gouvernement. Le rôle des Travaux publics dans ce cas-ci est exactement le même que dans le cas de tout autre immeuble. Nous avons un mot à dire dans la conception de l'immeuble, mais la question du moment de la construction, etc., reste entre les mains des Travaux publics.

M. Winch: Votre ministère a-t-il alors, au cours des quelques années passées, demandé des locaux suivant un accord contractuel à long terme? Les Travaux publics, je le suppose, ne fourniraient pas de locaux dans ces conditions ou ne passeraient pas de contrat, sauf si vous en faites une demande expresse pour qu'il vous fournisse cet espace. Est-ce que vous-même et le Ministère avez fait une demande aux Travaux publics pour des locaux d'une certaine superficie, et qui serait mis à votre disposition en vertu d'un contrat à longue échéance?

• 1550

M. Arnel: J'ai toujours cru comprendre que nous n'avions qu'à demander aux Travaux publics de nous obtenir des locaux. Nous leur faisons connaître nos besoins.

M. Winch: Est-ce que vous leur faites connaître aussi la période durant laquelle vous en aurez besoin?

M. Arnell: Dans tous les cas dont j'ai entendu parler, il a été supposé que nous aurions besoin de l'espace jusqu'au moment de la construction de notre propre immeuble.

M. Winch: Je m'excuse, monsieur le président, mais je crains bien que M. Arnell . . .

M. Arnell: Mais le moment où débute la construction, monsieur Winch, n'est pas décidé par le ministère de la Défense nationale.

M. Winch: Est-ce que vous faites votre demande au ministère des Travaux Publics?

M. Arnell: Seulement pour l'espace.

M. Winch: Vous ne précisez jamais la période durant laquelle vous en aurez besoin?

M. Arnell: Nous pouvons dire combien de temps nous pensons en avoir besoin, mais la durée pendant laquelle nous en aurons besoin s'étend jusqu'au moment de l'achèvement de notre immeuble.

M. Winch: En d'autres termes . . .

M. Arnell: Le moment de la construction n'est pas une question qui relève de nous.

M. Winch: Oh, je comprends maintenant. Vous faites une demande mais cela relève entièrement du ministère des Travaux publics de décider ou non de signer des accords contractuels.

M. Arnell: C'est ce que je crois savoir, oui.

M. Winch: Cela n'est pas dans vos attributions?

M. Arnell: Ce ministère s'occupe de passer tous les contrats de locaux.

M. Winch: S'il a conclu des contrats d'année en année pour louer des immeubles appartenant à des particuliers, c'est sa responsabilité et non la vôtre?

M. Arnell: C'est ce que je crois comprendre, oui.

M. Winch: Je vous remercie. Je vous prierais maintenant de traiter de la question des frais de location.

M. Arnell: Je voudrais soulever un autre point, monsieur Winch, au sujet de cette question des loyers. Dans ces loyers se trouvent inclus la location des ordinatrices et, en fait, les frais de traitement des données aussi. Il s'agit ici des frais de location généraux qui s'appliquent à tout objet loué. Dans ce montant total, il y a un montant d'un peu plus de $2 millions qui se rattache à l'équipement de traitement des données, et non pas aux locaux.

M. Winch: Je me permettrai de vous faire remarquer une chose. Je voudrais que vous sachiez, monsieur Arnell, que ce que vous dites maintenant au sujet des frais de location à notre Comité sera remarqué à l'étranger par nos Forces armées. Je voudrais seulement ajouter cela. Dans leurs journaux, j'ai vu des lettres en tribune libre dans lesquelles des critiques amères étaient exprimées.

M. Arnell: Toute la question concernant la location des logements familiaux remonte à l'automne de 1966 lorsque les changements apportés à la rémunération des militaires qui est passée d'un ensemble de solde et d'allocations (ces dernières étant calculées d'après le rang) à un salaire qui était tenu comme l'équivalent des rémunérations civiles du point de vue de la qualification et des autres éléments. L'une des choses qui faisaient partie du changement était que les logements familiaux, et j'essaie ici de trouver le bon adjectif pour décrire ce fait, seraient loués à un prix qui, s'il n'était pas équivalent au loyer qui se paierait dans cette localité pourrait au moins s'y comparer. Avant l'automne de 1966, la question de savoir si un militaire retirait ou non une allocation pour l'aider à payer son loyer se rattachait directement à cette autre question de savoir si on allait lui louer en permanence un logement familial. En d'autres termes, il obtenait son logement gratuitement, mais celui qui n'habitait pas un logement familial recevait une allocation de subsistance que l'on disait équivalente au loyer d'une habitation pour personnel marié.

L'une des choses qui se produisait, et que l'on pourrait trouver étrange, c'est qu'en essayant d'établir les choses un peu plus sur la base des salaires et des conditions de vie semblables à ceux des civils, on s'est demandé pourquoi le prix du loyer d'une même maison variait selon le rang du militaire. En réalité, on pouvait dire que les officiers des rangs les plus élevés recevaient des allocations de loyers plus élevées à cette époque-là que celle d'un simple soldat ou d'un officier non breveté. Lorsque les allocations ont cessé d'être versées et que les gens ont commencé à toucher un salaire qui était consacré aux mêmes choses que l'était l'argent des civils, toute la question des loyers des habitations de propriété gouvernementale s'est posée. Tout au début, il a été fortement recommandé, ce terme n'est pas assez fort parce qu'en fait on nous a presque donné un ordre, de calculer le loyer d'une façon directement comparable à ceux de la localité de service du soldat. Si un soldat avait le malheur, du point de vue du service, d'être envoyé en poste à Toronto. cela voulait dire qu'il devait s'attendre à payer, ou bien on nous aurait ordonné de l'exiger de lui, un loyer qui aurait pu s'élever à $175 par mois pour une maison qui ressemblait exactement à celle qu'il aurait habitée s'il avait été envoyé en poste, disons dans une petite ville de la Saskatchewan, où les loyers sont bas et où il aurait peut-être payé seulement $65 par mois.

• 1555

Le militaire, et en cela je suis tout à fait d'accord avec lui, s'est donné beaucoup de mal pour soutenir le point de vue, qu'il a réussi à faire accepter par le Conseil du Trésor et les autres, que le fait d'être appelé à servir n'importe où au pays et de toucher un salaire calculé sur une base nationale, c'est-à-dire qui ne varie pas suivant les localités où il est affecté, et qu'on devrait par conséquent établir les loyers des logements familiaux sur une même base, peu importe où le militaire est affecté, même si cela conduisait à des disparités . . .

M. Winch: A l'étranger aussi ?

M. Arnell: Non, sur le plan local seulement. Je vais parler de la situation à l'étranger à l'instant. Ce que je dis ne touche que le Canada. C'est ce qui a été convenu après une année d'étude très détaillée. La Société centrale d'hypothèque et de logement a collaboré avec nous et des enquêtes ont été faites dans tout le Canada. Nous avions beaucoup de données, notamment les prix réels des loyers de tous les logements familiaux du ministère de la Défense nationale. Une estimation de la liste totale a été faite et lorsque tout a été finalement mis en ordre, il a été convenu que, plutôt de calculer le loyer d'un type particulier de maison et de le faire varier d'un bout à l'autre du pays, nous allions déterminer un loyer qui serait le même partout au Canada pour cette maison.

De fait, cela aboutirait au même montant de recettes pour la Couronne. Naturellement, nous en sommes arrivés à fixer les loyers et nous avons établi une formule, parce qu'il est extrêmement difficile de trouver le taux courant des loyers dans une ville donnée. On n'a qu'à étudier la situation dans la ville d'Ottawa pour constater qu'une maison de même type, sur une distance de moins de cinq milles, rapporte un loyer qui varie de $25, $35 ou $40. Lorsque la Société centrale d'hypothèque et de logement a fait son étude, il est intéressant de remarquer que cette Société a fixé les loyers des habitations pour le personnel marié de Uplands à des prix inférieurs à ceux de Rockliffe. Il y a une différence entre les loyers de Uplands et ceux de Rockliffe. Nous avons établi une formule qui a donné satisfaction au Conseil du Trésor et à tous les autres intéressés pour calculer les loyers.

Ces loyers sont en réalité un peu plus bas que ceux qui sont demandés couramment dans une région donnée. Étant donné qu'ils étaient supérieurs aux allocations que le personnel de rang inférieur touchait, il a été convenu, lorsque ce système a été mis en œuvre pour la première fois, en 1967 ou en 1968, et je crois que c'était le 1er avril 1968 quand nous avons finalement réussi à établir la formule, qu'aucun loyer ne pouvait être augmenté de plus de $15 par année jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre qui avait été établi comme un équivalent raisonnable du prix du marché. Le gouvernement applique un règlement, sous la forme d'un avenant annexé au précédent, qui stipule ce qui suit: en ce qui concerne les groupes à revenu inférieur, soit ceux qui gagnent moins de $5,000 ou de $6,000—quelqu'un pourrait vérifier pour plus de précision—on ne peut demander plus de 20 p. 100 du salaire à titre de loyer d'un logement appartenant au gouvernement, ou pas plus de 25 p.

• 1600

100 si les services sont fournis, y compris l'eau et l'électricité. Il existe en particulier un montant maximal que l'on peut demander en loyer au simple soldat. Ce système est entré en vigueur il y a plus d'un an et, à ce moment-là, on a fait beaucoup de publicité à ce sujet.

La question concernant les frais de location des logements en Europe n'a pu être réglée en même temps. D'autre part, elle devait être réglée d'une façon conforme aux grands principes généraux qui avaient été établis. Avant de parler de la situation en Europe, je dois dire une chose. Par suite de la décision prise de mettre les habitations du gouvernement sur une base économique et en rapport avec celle de l'économie civile, on cherchait à supprimer ce qui paraissait être une disparité entre les personnes qui avaient assez de chance pour obtenir un logement familial et celles qui étaient obligées de vivre à l'extérieur en raison du fait que nous n'avions des maisons que pour le tiers du personnel. Au cours de la période qui a précédé le moment où le gouvernement a terminé son enquête sur la Défense nationale, on a constaté que, de toutes les maisons du gouvernement, seulement les deux tiers environ servaient au ministère de la Défense nationale.

Certains logements, j'ignore combien de mille, appartenaient à d'autres ministères de l'État qui les utilisaient eux-mêmes, c'est-à-dire pour leur personnel.

Vous vous rappellerez qu'au moment où le système de location des logis militaires a été annoncé, le gouvernement a fait savoir que les mêmes principes étaient appliqués à tous les logements de propriété gouvernementale. De fait, le fonctionnaire qui habite une maison de l'État connaît exactement les mêmes rajustements dans son loyer.

Lorsque nous avons abordé la question de l'Europe, il s'agissait de décider au juste comment la traiter. Deux choses entraient en jeu. Premièrement, il y avait le principe qui était appliqué à tous les fonctionnaires en poste au Canada. Ce principe pouvait également être appliqué en Europe parce qu'il y avait du personnel qui vivait dans des logements familiaux, et il y avait aussi ceux qui devaient se louer un logement civil.

Deuxièmement, il fallait aussi tenir compte du fait que la politique gouvernementale à l'égard du personnel affecté à l'étranger vise à équilibrer les coûts et les conditions de vie des Canadiens à l'étranger avec les coûts et les conditions du personnel en poste au Canada. Un système très compliqué a été établi et cela a pris encore plus de temps que celui des loyers.

Le comité qui a élaboré la politique relative au personnel affecté à l'étranger était présidé par des membres du Conseil du Trésor et, de fait, il s'y trouvait des représentants des grands ministères ayant du personnel à l'étranger: Affaires extérieures, Commerce, Main-d'œuvre et Immigration et le nôtre, pour ne nommer que les quatre principaux. Je crois qu'il y en avait un ou deux autres.

Avant de faire quoi que ce soit au sujet de la situation des Forces canadiennes en Europe, une étude très détaillée a été effectuée dans ce secteur par des membres du Bureau fédéral de la statistique, du Conseil du Trésor, de la Société centrale d'hypothèque et de logement, je crois, et par nous-mêmes. Une enquête semblable à celle qui avait été faite au Canada a été réalisée en Europe. A la fin de cette période, un ensemble de données semblables à celles qui avaient été obtenues un an ou deux auparavant a été recueilli à cette fin.

• 1605

Le 1er avril est la date anniversaire de ces loyers. Je crois que la première augmentation demandée au Canada l'a été le 1er avril 1968. De nouveau, les loyers qui n'avaient pas atteint le plafond fixé par les directives dont j'ai parlé ont augmenté de $15. De fait, les loyers européens sont entrés en vigueur cette année pour la première fois. C'est l'application d'une politique qui a été annoncée il y a un an et demi ou deux ans. Une grande publicité a été faite dans les services et l'augmentation n'a absolument rien à voir, de fait, avec l'augmentation de salaire qui est accordée à l'heure actuelle, parce qu'elle remonte à la décision d'octobre 1966 de convertir le système solde-allocations en système de salaires.

J'espère ne pas avoir parlé trop longtemps à ce sujet, mais j'ai essayé de vous mettre au courant des principes sous-jacents. Il va sans dire qu'on la rapporte toujours au présent, mais il s'agit d'une affaire qui doit être étudiée pour la période comprise entre octobre 1966 et le 1er avril 1969. Il faudra probablement recommencer le 1er avril 1970.

Tous les faits sont disponibles. Si vous le voulez, nous pouvons vous montrer, ou au moins vous fournir, un tableau où figurent les loyers moyens qui ont été établis pour les différentes catégories de maisons.

M. Winch: Je voudrais soulever un seul point. A ma connaissance, les deux dernières augmentations de loyer ont coïncidé avec les augmentations de salaire.

M. Arnell: Les salaires ont été augmentés le 1er octobre et les loyers l'ont été le 1er avril.

M. Winch: Je sais, mais avant cette fois-ci, il y a eu une augmentation. Elle a pris effet au moment où j'étais en Europe.

M. Arnell: Monsieur, la conversion du système solde—allocations en système de salaires a été effectuée en octobre 1966 et toutes les modifications apportées au mode de paiement des militaires l'ont été en octobre 1967 et en octobre 1968. Les rajustements de loyer ont eu lieu le 1er avril 1968 et il y a eu un second rajustement. C'est ainsi que, dans les faits, six mois séparent ces deux événements.

M. Winch: Je parle de la situation d'il y a quelques années où un Comité de ce genre était à l'étranger et, à ce moment-là, il y a eu une augmentation coïncidante des loyers. Ce dont je parle s'est passé il y a quelques années. Cependant, je voudrais vous demander cela parce que je crois que c'est assez important.

M. Arnell: Vous faites allusion, je crois, aux allocations de service outre-mer, ce qui est tout à fait différent.

M. Winch: Je voudrais cependant vous poser cette question parce que je crois qu'elle a des incidences importantes sur le moral. Lorsque nous sommes allés là dernièrement, nous avons constaté, et des officiers sont venus me voir pour me parler de cette affaire, que l'augmentation des salaires est entrée en vigueur le 1er avril et que l'augmentation des loyers a été imposée par la suite à certaines catégories de personnel qui avaient subi ainsi une réduction de leur salaire net.

M. Arnell: Je crois que ce dont vous parlez, monsieur Winch, n'a rien à voir avec les salaires. Il s'agit plutôt des allocations de service outre-mer. L'allocation de services outre-mer est rattachée aux conditions existant à Ottawa.

M. Winch: Pourquoi a-t-on choisi Ottawa?

M. Arnell: Lors de l'élaboration de la politique relative au personnel affecté à l'étranger, Ottawa a

été choisi comme critère à l'origine parce qu'un plus grand nombre de personnes partaient d'Ottawa que de toute autre partie du pays pour servir à l'étranger. On pourrait rattacher la situation à n'importe quelle localité au Canada et on obtiendrait le même résultat.

En fait, ce qui se passe pour cette allocation de service outre-mer, c'est que les différences inflationnistes entre le Canada et l'Europe ont pendant longtemps entraîné la hausse de l'allocation de service outre-mer. L'an dernier, pour la première fois, si je ne me trompe, la tendance inflationniste s'est renversée et, par voie de conséquence, l'allocation, au lieu de monter systématiquement comme par le passé, a subi une légère baisse ou est demeurée au même niveau.

• 1610

M. Winch: Que vous l'appeliez salaire ou allocation de service outre-mer, je voudrais savoir ce que vous pensez d'une situation qui, par suite de la hausse des loyers, se trouve à abaisser le salaire net d'une partie de nos forces armées d'outre-mer. Est-ce que cet état de chose vous préoccupe ?

M. Arnell: Oui, beaucoup, monsieur Winch. Toutefois, nous nous préoccupons aussi beaucoup du fait que presque tout le personnel civil de notre ministère fait face à des hausses de loyer plus rapides que celles de nos loyers militaires. Le personnel militaire appelé à vivre dans un système économique civil voit son loyer monter plus vite que ceux des logements familiaux pour militaires. Tout ce que nous essayons d'établir, c'est un peu plus d'égalité.

M. Winch: Je m'inquiète de cette situation qui, depuis le 1er avril, signifie pour une partie de nos forces armées une diminution de salaire net.

M. Arnell: Nous sommes parfaitement au courant de cette situation. Nous savons aussi que le personnel qui n'habite pas dans les logements familiaux de l'armée subit une diminution de salaire net encore plus forte, du fait que les loyers civils ont monté plus vite que les loyers militaires. Je vous l'ai déjà expliqué, cet état de choses est la conséquence d'une politique approuvée, décrétée et, du moins on l'espère, comprise de tous. Elle est en vigueur depuis plusieurs années. C'est une situation qui nous rend très mal à l'aise. Depuis le début, nous essayons de trouver le meilleur moyen de vivre dans un monde inflationniste.

M. Winch: Une dernière question. Est-ce que votre ministère a cessé de demander que nos familles outre-mer puissent recevoir les allocations familiales ?

M. Arnell: Je ne puis vous répondre avec exactitude pour le moment. On continue d'étudier toute cette question en ce qui a trait à tout le personnel en service à l'étranger. Je ne suis pas tout à fait au courant des faits nouveaux de cette étude. La dernière fois que j'y ai participé, c'était un des sujets à l'ordre du jour.

M. Winch: Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les enfants de notre personnel militaire d'outre-mer ne peuvent recevoir les allocations familiales.

M. Arnell: Tout ce que je peux répondre, c'est que la question est encore à l'étude. Il y a certains aspects qui entrent en ligne de compte, notamment l'impôt sur le revenu.

M. Winch: Les allocations familiales ne sont pas imposables. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi notre personnel outre-mer ne peut pas les recevoir.

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! C'est au tour de M. Buchanan, et ensuite de M. Harkness.

M. Buchanan: Monsieur Arnell, j'essaie de dégager de votre exposé les frais encourus en rapport avec l'OTAN. Je trouve environ 150 millions de dollars pour la Brigade et la division aérienne et 15 autres millions au crédit 45, sous la rubrique "Aide mutuelle". Évidemment, il y a aussi un certain montant du Commandement du transport aérien, au Commandement de l'instruction militaire, au Réseau de transmission des forces canadiennes, etc., qui est affecté à notre participation à l'OTAN. Pourrais-je avoir des détails là-dessus ?

• 1615

M. Arnell: Comme j'essayais de l'expliquer à M. Cafik avant le déjeuner, nous avons dû faire une sorte de calcul de répartition proportionnelle. En effet, comme je le disais lors de la première séance du soir, c'est le Livre bleu que nous avons dû suivre pour l'établissement du budget de cette année. Si nous avions pris l'autre méthode, nous n'aurions pas pu l'établir à partir de la base, car la manière de procéder pour ce genre de budget est tout à fait différente. Il y a une certaine quantité de calculs de répartition proportionnelle à effectuer.

C'est ce que nous avons essayé d'expliquer dans notre exposé aux pages 23 et 24. Vous voyez que notre participation à l'OTAN comprend les unités suivantes: le Groupe-brigade, et la Division aérienne en Europe, les forces opérationnelles maritimes et aériennes stationnées sur la côte est du Canada, et prévues pour affectation aux forces de l'OTAN en cas d'urgence. Cette liste comprend aussi les forces et les dispositifs de soutien connexes des Forces opérationnelles susmentionnées. Ensuite nous passons aux autres fonctions des forces Maritimes. Dans le tableau, au poste concernant l'OTAN, pages 22 et 23, vous pouvez voir que les dépenses prévues pour 1969-1970 sont de $321,658,000. Il s'agit là des dépenses d'administration, de fonctionnement et d'entretien seulement. Le chiffre se décompose comme suit: $66,857,000 pour le Groupe-brigade, $67,654,000 pour la 1re Division aérienne, $11.8 millions pour les Forces maritimes et $68 millions

pour les forces de soutien immédiat. Ce dernier chiffre comprendrait par exemple les frais d'appontement au port de Halifax, les dépenses de l'Unité d'instruction opérationnelle pour CF-104 à Cold Lake et des dépenses du même genre. Le total qu'on obtient se chiffre bien par $321,658,000.

Le montant que nous indiquons aux pages 27 et 28, sous les rubriques Bâtiments, véhicules de combat, avions et engins, etc, se répartit de la même façon entre le Groupe-brigade $11,185,000, la Division aérienne $4,365,000, les forces Maritimes $97.6 millions et les forces de soutien immédiat $800,000. Ensuite il y a le NORAD . . .

M. Winch: A quelle page se trouvent les chiffres sur le NORAD?

M. Buchanan: Pardon, avant de passer au NORAD, je suis perdu dans tous ces chiffres.

M. Arnell: Je suis en train de parler de ce livre-ci, monsieur Winch.

M. Buchanan: Je vous demande pardon, monsieur Arnell, mais je ne vous suis plus dans les chiffres. Tout ce que je comprends sans difficulté, c'est le chiffre global indiqué dans le livre.

M. Arnell: Je parle des pages 22 et 23 du Livre blanc, la première ligne, celle qui parle de l'alliance de l'OTAN. Vous trouvez là le total des années-hommes qui se répartit entre le Groupe-brigade, la 1re Division aérienne, les forces du Commandement maritime sur la côte est, et les forces de soutien immédiat. Ces détails ne figurent pas dans le livre, mais si vous tenez à savoir comment nous arrivons à ce total de 27.9 . . .

M. Buchanan: Et les 321.7 millions de dollars.

M. Arnell: Ah oui, les 321.7 millions. J'ai déjà expliqué la ventilation de ce chiffre, je croyais que vous me suiviez. Je vais recommencer. Toutefois, comme le même genre de calcul peut s'appliquer pour tous les postes du budget, je me servirai d'un exemple-type. Dans le total de 27,826 années-hommes, les prévisions donnent pour le Groupe-brigade 5,862 militaires, pour la Division aérienne 4,597 militaires et 6 civils, pour les forces Maritimes (Commandement de la Côte est) 8,511 militaires et 40 civils, et le Soutien immédiat 3446 militaires et 5,364 civils. Au total, 22.416 militaires et 5,410 civils, ce qui ensemble donne 27,826.

• 1620

Pour revenir au chiffre de $321,658,000 pour les dépenses d'administration, de fonctionnement et d'entretien, le Groupe-brigade en prend 66.7 millions, la Division aérienne, 68 millions, les Forces maritimes, 118.8 millions et le Soutien immédiat, 68.1 millions. Le montant correspondant est de 11.2 millions pour le Groupe-brigade, 4.4 millions pour la Division aérienne 97.6 millions pour les Forces maritimes et, je crois ,$900,000 pour le Soutien immédiat, ce qui vous donne le total de $113,967,000 qui figure à la première colonne de la page 23, juste après l'agrafe. Nous avons suivi le même calcul proportionnel pour tous les autres postes au budget.

Si vous voulez rattacher ces chiffres à ceux qui figurent au Livre bleu, par exemple en ce qui concerne le Commandement maritime, vous devrez tenir compte des autres forces du Commandement maritime qui participent à la défense conjointe du continent nord-américain et dont le budget, comme je l'ai expliqué ce matin est imputé à la Côte occidentale. C'est la même chose pour les autres unités, division aérienne, brigade, soutien immédiat.

Les totaux n'arriveront pas nécessairement au dollar près, mais suffisamment proche, à cause du calcul de répartition proportionnelle. Vous avez donc une idée de la façon dont le budget de nos forces armées se répartit.

M. Buchanan: Monsieur Arnell, le budget de 1968-1969 pour les dépenses d'administration, de fonctionnement et d'entretien (vous l'appelez Construction et acquisitions) est d'environ 406 millions de dollars, directement imputable à notre participation à l'OTAN. Est-ce exact?

M. Arnell: 406 millions?

M. Buchanan: Oui, j'ai pris les $304,724,000 . . .

M. Arnell: Ah oui, je vois.

M. Buchanan: . . . auxquels j'ai ajouté les $102,677,000.

M. Arnell: Ces chiffres sont encore moins sûrs que ceux du budget de 1969-1970. En effet, cette année, nous avons établi le budget en prévision de la rédaction du Livre blanc. Le budget de l'an dernier avait été préparé un an avant l'adoption du nouveau type de rapport. Nous avions essayé le même genre de tableau mais les chiffres n'avaient pas encore été analysés au moment où je vous parlais du budget de 1968-1969, en novembre dernier. Néanmoins, c'étaient les chiffres les plus exacts dont nous disposions pour établir le budget.

N'oubliez pas que le budget avait été établi l'automne dernier, alors que nous voulions avoir une idée des dépenses pour les quatre ou cinq derniers mois de l'année. En fait les dépenses réelles, telles qu'elles apparaissent à la fin de l'année, sont quelque peu différentes des prévisions. Mais cela donne une idée de l'évolution de la situation. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Buchanan: Oui, merci beaucoup.

M. Howard (Okanagan Boundary): Le budget affecté à notre participation à l'OTAN est d'environ 400 millions de dollars par an?

M. Arnell: La Marine et le Commandement maritime de la côte est en prennent environ 120 mil-

lions, chiffre que vous pouvez en fait calculer de trois façons différentes.

M. Buchanan: Vous l'avez arbitrairement fractionné.

M. Arnell: Comme je l'expliquais ce matin, toutes les dépenses sont imputées à notre partitipation à l'OTAN. Le Commandant maritime établit sa stratégie en consultation avec les Américains du SACLANT, plutôt qu'en tant que partenaire de l'OTAN.

M. Winch: Est-ce que cela veut dire au fond que notre Commandement maritime est sous les ordres de l'Amiral américain à Norfolk, Virginie?

M. Arnell: En cas d'urgence, oui. Mais c'est un commandement national . . .

M. Winch: A Norfolk, Virginie.

M. Arnell: Non, en temps de paix, c'est un commandement national.

M. Winch: Il tombe sous les ordres de Norfolk, Virginie, pour ses opérations.

M. Arnell: Oui, de la même façon que le Groupe-brigade en Europe tombe sous les ordres de SACEUR en cas d'urgence. Ce sont des forces nationales qui sont destinées à des opérations d'urgence.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Buchanan?

• 1625

M. Buchanan: Oui. Monsieur Arnell, est-ce que le chiffre de 120 millions de dollars que vous avez mentionné comprend la construction et les acquisitions, ou s'agit-il des dépenses d'administrations, de fonctionnement et d'entretien?

M. Arnell: Vous voulez parler des 120 millions de dollars?

M. Buchanan: Peut-être ai-je mal compris quand vous parlier du Commandement maritime.

M. Arnell: Non, il s'agit des dépenses d'administration, de fonctionnement et d'entretien. J'ai donné le chiffre de 118.9 millions de dollars comme part du Commandement maritime aux dépenses d'administration, de fonctionnement et d'entretien. Je parlais donc seulement de ce chiffre-là. Le montant correspondant est le chiffre de 98 millions de dollars que j'ai mentionné.

M. Buchanan: Je vous demande pardon. Ces 98 millions de dollar . . .

M. Arnell: Quand j'ai donné le détail des dépenses, je vous ai donné les chiffres de 11.2 millions pour le Groupe-brigade, 4.4 millions pour la Division aérienne et 97.6 millions pour le Commandement maritime.

M. Buchanan: Les dépenses du Commandement maritime arrivent environ à 400 millions de dollars.

M. Arnell: Le Commandement maritime, secteur de la côte est.

M. Buchanan: Pardon. Le secteur de la côte est représente la moitié de ce chiffre.

M. Arnell: Le secteur de la côte ouest absorbe environ 56 millions de dollars.

M. Buchanan: Quelle somme et quel pourcentage de notre budget global sont affectés au nouveau matériel.

M. Arnell: On peut dire que les chiffres indiqués aux pages 27, 28, 29, 30 et 31 concernent l'achat de nouvel équipement. Par nouveau, on veut dire de l'équipement commandé en vertu de contrats remontant jusqu'à quatre ans. Les articles principaux de ce nouvel équipement sont indiqués dans le rapport remis avant la séance du 17 avril, et qui s'intitule: "Liste partielle d'articles déquipement". Ces achats de nouvel équipement s'élèvent à environ 243.5 millions de dollars.

M. Buchanan: Est-ce que le chiffre comprend la construction et l'acquisition de nouveaux bâtiments et la rénovation ou les améliorations de l'équipement existant. Y aurait-il moyen de séparer le coût du nouvel équipement, de celui des nouvelles constructions et de celui de la rénovation de l'équipement existant?

M. Arnell: Si l'on parle de l'équipement important, le principal article indiqué dans la Liste partielle d'articles d'équipement est la conversion du Restigouche. Cette conversion, en fait, consiste à moderniser l'équipement existant.

M. Winch: Rien à voir avec les quatre contre-torpilleurs?

M. Arnell: Non. Ces vaisseaux rentreraient dans le nouvel équipement. En fait de remise à neuf de l'équipement existant, le seul article important est celui de la conversion du Restigouche. On pourrait aussi considérer comme remise à neuf d'importance minime les réapprovisionnements courants, mais je ne pense pas que c'est de cela que vous voulez parler.

M. Buchanan: Est-ce que ça comprend l'achat de canons pour les Centurions ou de choses de ce genre?

M. Arnell: Non. Les nouveaux canons sont considérés comme nouvel équipement. Je parlais d'articles de moindre importance.

M. Buchanan: Alors, le total pour l'achat de nouveau matériel serait d'environ 200 millions de dollars?

M. Arnell: Oui. Les chiffres les plus significatifs à ce sujet sont ceux qui figurent à la page 242 du Livre bleu, soit 19.6 millions de dollars pour la

construction et $210,432,000 pour l'acquisition d'équipement.

M. Buchanan: Oui, cela correspond à environ un neuvième. Est-ce que ce ne serait pas là un chiffre très bas pour des forces armées modernes, si l'on considère que vous dépensez jusqu'à 10 p. 100 pour l'acquisition de nouveau matériel. N'y aurait-il pas disproportion?

• 1630

M. Arnell: Lorsque j'ai présenté ce budget, j'ai tenté de préciser qu'il s'agissait là d'un budget anti-inflationniste ne comportant aucun programme d'achat de nouveau matériel. Il s'inscrit à la fin d'un programme quinquennal d'achat de matériel qui a été approuvé et mis en œuvre à l'automne de 1964. Cette mesure avait été prise en pleine connaissance des faits, et on nous a intimé d'agir de cette façon en raison de la révision de la politique en matière de défense.

Nous espérons que l'un des premiers résultats de cette refonte de la politique de défense sera l'établissement de nouveaux programmes d'achat de matériel. Si l'on modifie certaines mesures ou quoi qu'il advienne ou, en fait, si l'on maintient certaines lignes de conduite, nous devrons envisager de nous équiper de nouveau puisque, éventuellement, nous devrons en arriver là. Nous estimons que, dans le budget des dépenses de l'année prochaine, on prévoira la mise en œuvre d'un autre programme quinquennal.

Le Président: M. Harkness a attendu patiemment.

M. Buchanan: Une dernière question. J'ai également remarqué qu'environ 10 p. 100 est consacré à l'achat de nouveau matériel et la même proportion au titre de diverses allocations de retraite. Je crois que ce chiffre s'élève à environ 107 millions de dollars. Cette somme s'ajoute aux 128 ou 129 millions de l'année dernière, ce qui constitue, selon moi, une augmentation pour le mo ns considérable. Nous avons donc un budget dans lequel nous consacrons autant aux allocations de retraite qu'à l'achat de nouveau matériel. J'en viens à me demander s'il n'est pas vrai que dans les forces armées modernes on accorde moins d'importance que par le passé à la bonne forme physique des hommes qu'aux connaissances techniques et autres. Est-ce que l'on envisage sérieusement de refondre notre politique de retraite dans les forces armées, afin de conserver sur les rangs beaucoup d'hommes mis à la retraite dans la quarantaine qui sont tout à fait en mesure de s'acquitter de leur tâche pour encore 10 ou peut-être 15 ans? Vous vous rendez compte, je crois, qu'il coûte très cher de mettre un homme à la retraite au début de la quarantaine et de lui verser une pension pour le reste de sa vie. J'estime en outre que cet homme peut encore réaliser beaucoup et qu'ainsi nous pouvons fort bien perdre un précieux apport.

M. Arnell: Plusieurs modifications ont été récemment apportées à la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes. L'une d'entre elles prévoit la possibilité d'établir une rente différée, plutôt qu'une pension telle qu'on la connaissait, à l'intention des personnes de plus de 20 ans. En vue de sauvegarder les intérêts du public, on envisage également de trouver une meilleure façon d'intégrer les militaires au sein de la Fonction publique, plus particulièrement les spécialistes, afin de leur permettre de compléter leur carrière.

M. Buchanan: Dans le service?

M. Arnell: Au sein de la Fonction publique. Présentement, un homme prend officiellement sa retraite et ensuite il entre à la Fonction publique pour se lancer, à peu de chose près, dans une nouvelle carrière. Cette question ne concerne pas seulement le ministère, et on l'envisage dans une optique plus générale. En ce qui a trait aux pensions de retraite, permettez-moi d'attirer votre attention sur un point. Aux termes de la Loi sur la pension de retraite, nous sommes tenus d'inclure la contribution de l'État au compte de pension de retraite dans nos prévisions budgétaires. Pour ce qui est du reste de la Fonction publique, ce poste est pris en charge par le Conseil du Trésor.

• 1635

Pareillement, chaque fois qu'il y a une augmentation de salaire, le ministère des Finances ou encore le Département des assurances de ce ministère examine tous les cinq ans l'état du compte en se fondant sur une formule établie. Je m'excuse, j'ai dit tous les cinq ans; je devrais plutôt préciser que chaque fois qu'il y a une augmentation de salaire, on évalue ce qui doit être ajouté au compte afin de compenser pour cette augmentation et, alors, le Département des assurances ou le ministère des Finances nous indique un montant que nous devons automatiquement prendre en charge, lequel est divisé en cinq parties égales—

M. Buchanan: Pour honorer vos obligations?

M. Arnell: Oui—divisé en cinq parties égales à compter de l'année où les traitements sont augmentés, c'est là un poste statutaire; veuillez remarquer qu'en page 248 du Livre bleu, il porte la mention "statutaire". En fait à la page 247, il commence comme suit: Statutaire—Versements sous le régime des parties telle et telle. En plus de l'accumulation de nombreuses augmentations, nous avons dû accuser un important accroissement actuariel au moment de la conversion solde-allocations au traitement, puisque plusieurs allocations n'étaient pas comprises dans dans le traitement aux fins du calcul de la pension; ainsi, grâce au nouveau mode de traitement, les militaires bénéficient d'une meilleure pension.

M. Buchanan: Se fondant sur le montant total de leur traitement?

M. Arnell: En fait, nous avons dû combler cette année un déficit de cinq ans. Vous vous rappelez sans doute qu'un document a été déposé, je crois que c'était en Chambre, concernant le déficit que nous avons dû accuser au titre des pensions de retraite, ce qui ajoutait à l'augmentation. Si vous voulez bien

regarder l'avant dernier article de la page 439, vous verrez les rajustements actuariels qui ont dû être effectués à la suite des relèvements de traitement du côté civil. Vous constaterez en fait que ces calculs actuariels sont plus élevés que les nôtres.

M. Buchanan: Il s'agit des sommes de $139,333,400 et de $228,623,000.

M. Arnell: Oui et ces sommes sont attribuables à la Fonction publique. Je crois qu'elles sont deux fois plus élevées dans le cas des forces armées. Vous savez sans doute qu'on a beaucoup parlé de modifier les pourcentages et autres facteurs de calcul, mais il s'agit là d'un poste statutaire; il ne fait pas l'objet d'un vote.

M. Buchanan: Ce n'est pas tellement cet aspect qui m'intéresse, mais plutôt le principe en cause. Il y a plusieurs hommes qualifiés et compétents qui quittent vos services dans la quarantaine et qui sont tout à fait aptes à s'acquitter de leur tâche.

M. Arnell: Nous avons conscience de ce problème; il s'agit toujours de trouver un moyen de les faire poursuivre leur carrière au sein de la Fonction publique. Il va sans dire que plusieurs d'entre eux occupent des postes, à titre de civils, au ministère de la Défense nationale. Il sont toutefois limités, en règle générale, à ce secteur.

M. Ryan: Question supplémentaire. Est-ce qu'un militaire doit renoncer à sa pension lorsqu'il occupe un autre poste au gouvernement, à l'instar d'un député?

M. Arnell: Si je me souviens bien, le règlement prescrit qu'il peut toucher une pension jusqu'au niveau d'ajudant, en sus de son traitement.

M. Ryan: Merci.

Le Président: Monsieur Harkness?

M. Harkness: Permettez-moi de poser quelques questions concernant le personnel. En mars dernier, j'ai obtenu trois relevés concernant l'ensemble des effectifs, les libérations et ainsi de suite. Le premier établissait que l'effectif dans les forces armées au 31 janvier 1969 s'élevait à 97, 798, mais on indiquait sur ce même relevé que 1,960 étaient en congé de fin de service; en conséquence, ils ne faisaient effectivement plus partie des forces armées, ce qui réduit le chiffre global à 95,838 personnes. En outre, 1,621 femmes, malgré tout le respect que j'éprouve à l'égard du personnel féminin des forces armées, occupaient dans la plupart des cas des emplois réservés aux civils. Si vous soustrayez ce chiffre le nombre de militaires qui étaient effectivement en service à ce moment là se trouvait réduit à 94,217 hommes. Dans le cadre de la politique

• 1640

actuelle, est-ce que l'on entend maintenir l'effectif à ce niveau ou le porter à 100,000 comme on le mentionnait précédemment?

M. Arnell: Depuis déjà plusieurs années, le calcul de l'effectif militaire global se fonde sur l'ensemble du personnel, y compris les employés en congé de retraite. Le chiffre de 100,000 de l'année dernière et celui de 98,000 de la présente année comprennent le nombre d'hommes en congé de retraite. En fait, lorsque nous répondions lundi après-midi dernier aux questions sur l'effectif militaire avec le commodore F. D. Elcock, nous avons constaté que l'effectif comportait un certain nombre de postes, qui n'étaient pas classés par ordre hiérarchique, afin d'englober le personnel en congé de retraite. Les membres de l'effectif qui sont en congé de retraite sont classés à titre de soldats.

Une voix: A quel titre?

M. Arnell: A titre de soldats aux fins du calcul. Comme nous l'avons mentionné l'autre jour, ils sont portés, si je me souviens bien, dans la structure hiérarchique de l'autre livre. Il est indiqué, à la page 26 de la nouvelle formule, que le nombre global de personnes en congé de fin de service s'établit à 1,388.

M. Harkness: D'après la politique actuelle, on maintient donc le nombre d'employés en service qui occupent effectivement un poste entre 94 et 95,000. Je parle ici du personnel masculin.

M. Arnell: Il me semble qu'il serait raisonnable d'avancer que ... Quel est le total de l'effectif féminin?

M. Harkness: Vous m'avez dit 1,621 au 31 janvier.

M. Arnell: Voici ce qui est inscrit dans le livre. Le personnel féminin ou en congé de fin de service s'établit à environ 3,000.

M. Harkness: Mais ...

M. Arnell: Le personnel féminin peut travailler efficacement, tout en occupant des postes qui ne se rapportent pas à des opérations militaires.

M. Harkness: Le nombre s'établit effectivement au-delà de 3,500, mais de toute façon, ce que j'entends souligner c'est que ce chiffre général global...

M. Arnell: Le chiffre global doit comprendre toutes ces données.

M. Harkness: En fait nous avons effectivement entre 94,000 et 95,000 hommes en service militaire. Un autre relevé portait sur les licenciements d'homme de métier par groupe de métier, du mois d'août 1968 au mois de janvier 1969 inclusivement. Dans un autre relevé, on indiquait que le nombre total de licenciements au cours du mois d'août 1968 s'est élevé à 1,350. A la lecture de cette liste de 3½ pages portant sur les hommes de métier, j'y trouve des commis aux vivres, des artilleurs, des fantassins, ainsi que des policiers militaires. Je n'ai pas fait le compte de ces personnes puisque je ne considère pas qu'ils ont bénéficié d'une formation militaire hautement spécialisée. Si l'on ne tient pas compte de ces hommes, le nombre total est réduit à 240. Il reste donc 1,110 personnes licenciées qui peuvent être considérées comme des hommes de métier ayant obtenu une quelconque formation

spécialisée. Je n'ai pas fait le même calcul pour les autres mois, mais après avoir lu le relevé en diagonale, il me semble qu'ils pourraient très bien soutenir la comparaison. Selon moi les contribuables ont fait un investissement considérable et il s'est soldé par la perte de ces hommes. Si l'on considère la réduction des forces armées et si l'on entend continuer efficacement le travail déjà entrepris, il se révélera très difficile de former un nombre suffisant de gens jusqu'à ce niveau.

• 1645

M. Arnell: Cette question préoccupe beaucoup d'esprits dans l'ensemble du ministère. La réponse la plus simple c'est que cette question se rapporte au problème de la concurrence sur le marché du travail. Dans le cas de plusieurs de ces métiers spécialisés, on ne peut subvenir assez rapidement aux besoins et, dans certains domaines où il y a pénurie dans le secteur civil, on ne peut retenir les hommes puisqu'ils sont immédiatement embauchés.

J'estime que chacun fait face à ce problème. Même si je ne suis pas un spécialiste en la matière, je m'intéresse beaucoup à ce domaine. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier des statistiques récentes, mais je voudrais vous exposer les problèmes que l'on rencontre à l'examen des statistiques de ce genre. Il y a sept, huit ou neuf ans—en fait je ne puis jurer de rien, vous n'étiez peut-être pas ministre à cette époque et il se peut que vous vous rappeliez de ce problème—on exprimait une vive inquiétude vis à vis de la perte des officiers du ROTP qui avaient terminé leurs études dans les universités ou les collèges militaires. L'armée de l'air était particulièrement touchée par ce problème puisque, après avoir complété les années de service requises, un officier sur trois quittait les rangs. De l'avis de tous, cette perte d'un tiers rendait la situation alarmante.

Au même moment, les chiffres de perte dans l'ensemble de l'industrie s'établissaient entre 9 et 13 ou 14 p. 100 du chiffre d'affaires annuel. La perte d'un tiers des jeunes officiers se révélait effarante. J'étais conseiller scientifique dans l'aviation à l'époque et aussi à l'emploi du Conseil de recherches pour la défense. Cet organisme avait à ce moment un taux de perte très bas par rapport à la moyenne nationale. En fait, il s'établissait à environ 8 p. 100, soit deux ou trois points de moins que la moyenne nationale. J'ai vérifié les données du C.R.D. pour les trois ou quatre années antérieures et j'ai constaté que cet organisme avait perdu un nouvel employé sur deux en trois ans, même s'il bénéficiait d'un des taux de perte les plus bas du pays.

On enseigne depuis toujours aux jeunes diplômés d'universités, plus particulièrement aux ingénieurs, qu'ils doivent prendre de l'expérience dans deux ou trois domaines avant de s'établir. Après l'étude que j'avais entreprise à l'époque, j'en suis arrivé à la conclusion que, lorsque l'on exige d'un homme qu'il serve dans les trois années qui suivent l'obtention de son diplôme, on a de bien meilleures chances de retenir ces services. C'était effectivement le cas.

M. Harkness: Avez-vous dit que ce n'était pas effectivement le cas?

M. Arnell: Si l'on demande à ces hommes de faire du service militaire pendant trois ans, on a beaucoup plus de chances de les retenir que si on les laisse faire à leur propre gré au cours de la même période.

M. Harkness: Voilà la raison pour laquelle on a augmenté la période à cinq ans dans certains cas.

M. Arnell: Même si je n'ai pas étudié les statistiques récentes, comme je le disais précédemment, je crois que les taux de fluctuation ne sont pas aussi alarmants et ils peuvent être meilleurs que ceux de l'industrie pour des métiers correspondants. Après tout, l'industrie consacre également beaucoup d'argent à la formation. Ceci ne nous donne pas la solution. Nous ne sommes pas plus satisfaits, mais au moins on constate qu'il y a un facteur humain dans cette question. J'aimerais bien que l'on trouve une réponse, mais je ne prétends pas que . . .

M. Harkness: Quelles que soient les raisons invoquées, ce qui me préoccupe présentement c'est l'importance de la pénurie actuelle, plus particulièrement en ce qui a trait aux métiers spécialisés. Si je me

• 1650

rapporte au relevé, des employés comme les topographes de l'artillerie . . .

M. Arnell: Je crois que le général Truemner pourrait vous donner des réponses plus précises à cet égard.

M. Harkness: Ce sont là les groupes qui figurent en tête de la liste. Je pourrais en choisir d'autres comme les dessinateurs cartographes, les maîtres d'équipages de la marine et ainsi de suite.

Le brig.-gén. Truemner: Les artilleurs, monsieur.

M. Harkness: Non, je ne parlais pas des artilleurs. Je les ai supprimés de ma liste.

Le brig.-gén. Truemner: Nommez-moi un autre groupe et je tenterai de vous répondre.

M. Harkness: Les techniciens en artillerie, les artilleurs chefs, les topographes de l'artillerie sont en tête de la liste puisque, c'est évident, artillerie commence par un "a". D'après le relevé, on a perdu deux techniciens en artillerie en août, quatre en septembre, deux en octobre, aucun en novembre, un en décembre et deux en janvier. On a perdu 6 artilleurs chefs en décembre et trois en janvier.

Le brig.-gén. Truemner: Je crois que je devrais tenter de répondre à cette question en envisageant le problème dans une optique légèrement différente.

Vous conviendrez avec moi que nous avons commencé l'exercice financier de 1968-1969 avec un effectif d'environ 102,000 personnes. Notre moyenne en années-hommes, soit le nombre que nous étions en mesure de payer, s'établissait à 100,000. En conséquence, à la fin de l'exercice financier, nous avons dû rajuster l'effectif à 98,000 personnes. C'est ce chiffre que vous voyez là.

La diminution a été de 12,000 hommes au cours de cette année financière. Nous ne pouvions en engager que 8,000 pour que se réalise la réduction de 4,000. Est-ce que je m'exprime clairement, monsieur ? Parmi ces 8,000 hommes—entre parenthèses, nous en avons recruté une centaine de moins que ces 8,000—1,000 environ étaient des officiers; les autres étaient de simples soldats dont 64 p. 100, à ma connaissance, ont été affectés à ce qui me paraît la fine pointe, soit les métiers indispensables. C'est là ce que nous avons fait pour combler les vides dont vous parlez.

M. Harkness: Le point qui m'intéresse concerne les 1,350 hommes qui ont été licenciés au mois d'août 1968. On peut dire que 1,110 d'entre eux étaient des techniciens assez hautement spécialisés dans un domaine quelconque; seulement 240 qui s'étaient engagés dans l'infanterie, et y sont demeurés trois ans, ont reçu un minimum de formation proprement technique, en plus de leur formation de fantassins, pour ensuite quitter l'armée. Les 8,000 hommes dont vous parlez, y compris ceux qui remplacent ces 1,110 partants, sont tous des hommes non aguerris qui doivent maintenant recevoir une formation. Le problème qui m'inquiète, celui dont a parlé M. Arnell, c'est la perte de ce personnel hautement qualifié et l'influence de ces départs sur l'efficacité et le rendement de nos forces armées.

Le brig.-gén. Truemner: Je crois que vous aviez soulevé ce problème l'automne dernier, à une séance du Comité, et on vous a alors donné des chiffres, auxquels je puis me reporter. Ces chiffres prouvaient que le caractère opérationnel de nos effectifs s'améliore. J'admets qu'il ne s'agissait que d'un faible pourcentage. Je puis redire ici que le mouvement continue dans le sens que vous désirez. J'ai en mains les chiffres, laissez-moi les consulter.

M. Harkness: Je crois que vous pourriez peut-être vous souvenir que je m'étais sérieusement opposé à ces chiffres. Je n'ai pas cru alors qu'ils prouvaient ce que vous essayiez de démontrer.

M. Arnell: Monsieur Harkness, je dois dire que j'accepte complètement votre point de vue, et que cette question nous préoccupe beaucoup. Je ne crois vraiment pas que nous puissions en dire davantage sur ce sujet dans le moment.

Le brig.-gén. Truemner: Vous savez sans doute, monsieur, que nous élaborons présentement un programme grâce auquel nous offrirons à tout soldat, après cinq ans de service, sous certaines conditions, non pas une autre période de cinq années de service, mais toute une carrière militaire. Ce programme devrait nous permettre de corriger dans une grande

• 1655

mesure le problème qui vous inquiète tant.

M. Harkness: Je souhaite qu'il en soit ainsi, parce que si j'en crois les chiffres qu'on m'a fournis, je n'ai personnellement aucune doute qu'on perd trop de personnel fort bien formé, ce qui diminue inévitablement l'efficacité des forces armées. C'est un problème qui, je crois, exige des mesures radicales si on veut le résoudre.

M. Arnell: On a continué de faire des études comparées importantes des salaires qu'accorde l'industrie pour des emplois équivalents, afin de pouvoir établir notre propre échelle de salaires à un niveau comparable. Ce n'est pas facile.

M. Harkness: Je pense toutefois qu'il y a autre chose qui entre ici en jeu et, si j'en crois les plaintes nombreuses que m'ont communiquées un bon nombre de citoyens, il s'agit d'un problème assez grave. J'ai déjà reçu une réponse à ce sujet. Voici la question que j'avais posée: selon nos règlements actuels, est-ce que les sous-officiers brevetés et les sous-officiers n'ont plus le droit de lire leurs rapports confidentiels ? Si oui, pour quelles raisons ? On m'a répondu qu'ils ne voient plus ces rapports confidentiels.

En d'autres mots, quand un rapport leur est contraire, ils n'ont plus la permission de le lire, ce qui a donné lieu à de très nombreuses plaintes. Je ne crois pas qu'on puisse douter que c'est la cause directe du départ de certains de ces sous-officiers brevetés et autres sous-officiers très compétents.

On m'a donné comme explication que les discussions avec les surveillants au sujet du rendement bon ou mauvais sont encouragées et ont lieu couramment, et non seulement au moment de l'évaluation. De cette manière, les points faibles n'ont pas à être mentionnés dans le rapport, à moins que l'intéressé le sache. Peut-être qu'il devrait en être ainsi, mais il en est souvent autrement.

C'est le grief qu'on m'a transmis, et je crois que c'est là une des raisons de la perte d'un certain nombre d'hommes hautement formés. Je crois certes qu'il serait très souhaitable qu'on rétablisse la pratique antérieure, alors qu'il était obligatoire de montrer aux intéressés toutes les remarques défavorables contenues dans un rapport dressé à leur sujet.

M. Arnell: Nous tiendrons certainement compte de votre point de vue, monsieur Harkness. Vraiment, je n'ai pas d'autres observations à faire pour le moment. Je crois que votre intervention est valable, et je verrai certainement à ce qu'on lui accorde une attention sérieuse.

M. Harkness: Merci.

Le Président: Monsieur Howard. Excusez-moi, monsieur Harkness.

M. Harkness: J'ai encore deux ou trois questions. Je ne sais pas jusqu'à quel point elles pourraient

améliorer la situation, mais je suis certain qu'elles pourraient être d'une certaine utilité. Par exemple, prenons le cas de la ville d'Oromocto qui causait de constantes difficultés quand j'étais ministre, et même auparavant, et encore aujourd'hui. Je constate que la subvention provisoire est réduite cette année à $700,000. J'aimerais demander où nous en sommes au sujet d'Oromocto ? Allez-vous enfin vous débarrasser de ce problème ?

M. Arnell: Oui, nous avons élaboré un accord avec la province. Comme il est dit, il s'agit d'une subvention provisoire. Je crois qu'on élira dès cette année un vrai conseil de ville.

M. Harkness: Cela signifie-t-il que le ministère n'aura plus de responsabilité envers la ville d'Oromocto ?

M. Arnell: Je crois que la province du Nouveau-Brunswick en fera une ville véritable.

M. Harkness: — Le ministère de la Défense nationale versera alors l'habituel octroi municipal au lieu d'impôts à la municipalité, au lieu de diriger la ville au moyen de ces subventions ?

M. Arnell: — Les citoyens vont élire démocratiquement leur conseil municipal.

M. Harkness: Quel montant de subventions paiera-t-on au lieu d'impôts, au lieu des immobilisations qu'on a multipliées d'année en année ?

M. Arnell: Je ne crois pas posséder ce renseignement ici.

M. Harkness: Qu'est-ce qu'on épargnera par une telle conduite, voilà ce que j'essayais de savoir ?

M. Arnell: Je crois qu'il s'agira d'une évaluation municipale proprement dite. Je sais que je n'ai pas le renseignement ici. Je ne suis même pas certain si nous obtiendrons autre chose qu'une estimation très

• 1700

générale. On a beaucoup discuté et on a multiplié les réunions à ce sujet. Je crois que notre objectif principal est d'en faire une ville comme les autres, puis d'essayer de la traiter, par nos subventions versées au lieu d'impôts, de la même manière que n'importe quel autre endroit.

M. Harkness: Vous n'avez aucune idée de l'épargne qui en résultera ?

M. Arnell: Quelqu'un d'autre peut avoir ce renseignement, mais j'ai bien peur de ne pas l'avoir.

M. Winch: Puis-je poser une question complémentaire au sujet d'Oromocto ? Je le fais comme membre du Comité des comptes publics, parce que, chaque année, y compris cette année, nous recevons le rapport de l'Auditeur général. Les sommes dépensées à Oromocto depuis des années s'élèvent à des millions de dollars, et ces fonds comprennent le paiement des intérêts. Il s'agit bien de millions de dollars. Pourriez-vous me dire, monsieur Arnell, si, oui ou non, votre Ministère recommande ou se propose de recommander au Conseil du Trésor qu'on liquide tout cela, et qu'on n'accorde pas un prêt mais une subvention, pour que la chose ne figure pas aux livres, car il s'agit de millions de dollars qu'on inscrit chaque année dans les Comptes publics.

M. Arnell: Je crains de ne pas avoir le renseignement ici, monsieur Winch, mais je serais porté à croire qu'en raison de l'accord récent conclu avec la province il serait possible de . . .

Une Voix: Rayer tout cela.

M. Arnell: . . . d'exposer toute l'affaire aux Comptes publics et peut-être fermer les livres pour de bon. Mais ce n'est pas de mon ressort immédiat, et je n'ai vraiment pas le renseignement pour le moment.

Le Président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Harkness ?

M. Harkness: J'ai une autre question se rapportant à des renseignements que j'ai reçus. J'avais demandé si les forces armées canadiennes ont participé à des manœuvres aux Antilles.

On m'a répondu que:

. . . deux séries de manœuvres ont eu lieu . . ."

Ma deuxième question était:

"2. Avait-on logé nos militaires dans un hôtel ou des hôtels et, si oui, dans combien de chambres et à quel prix ?"

La réponse dit seulement ceci:

"2.413 personnes ont été logées dans des établissements commerciaux

(on ne précise pas à l'occasion de quelle série de manœuvres)

au prix de $41,585.24."

J'aimerais savoir à quelles manœuvres ont participé ces militaires ? Et combien on a payé par personne par jour pour les loger dans ces hôtels ou dans tout autre endroit ?

M. Arnell: Avez-vous ces renseignements, colonel Kirby ?

Le colonel Kirby: Je n'ai pas les données précises, monsieur, mais je crois que la réponse de base serait que les deux séries de manœuvres comprenaient d'abord une reconnaisance, puis le déploiement lui-même, parce c'était la première fois que des manœuvres se tenaient dans la région.

C'est probablement à cause de cela qu'un plus grand nombre de personnes que de coutume ont été logées dans des établissements commerciaux. Je devrai chercher ces renseignements, car je n'ai pas les détails pour le moment.

M. Harkness: Faites-vous allusion, à l'exercice NIMROD CAPER?

Le colonel Kirby: Oui, NIMROD CAPER, l'exercice du RCR, monsieur.

M. Harkness: Dans l'autre cas, il ne s'agissait que de manœuvres navales et aériennes, et je suppose qu'elles n'ont pas exigé de logement dans un hôtel.

Le colonel Kirby: Je regrette, mais il s'agissait d'un exercice totalement distinct, de l'évolution d'une concentration navale.

M. Harkness: Cette réponse qu'on m'a donnée sur demande mentionne deux exercices, sans préciser lequel des deux a exigé qu'on loue des chambres d'hôtel.

Le colonel Kirby: Je devrai me renseigner, monsieur.

M. Arnell: Si cela vous convient, je pourrais vous renseigner davantage à ce sujet. Je crois pouvoir le faire.

M. Harkness: Je pourrais expliquer ma question. J'ai reçu une couple de lettres protestant contre le fait que les forces armées avaient été logées dans des hôtels des Antilles à des prix très élevés. Je ne sais pas si c'était en Jamaïque ou ailleurs. On ne me l'a pas dit. Mais c'était dans la région des Antilles et aux frais des contribuables. La plainte a été portée par des Canadiens qui étaient là-bas à ce moment-là. Ils ont pensé que c'était un gaspillage des deniers publics. Je dis que c'est là le fond du problème.

M. Arnell: Nous pourrions vous fournir un dossier plus complet sur demande, si cela vous convient, au lieu de vous répondre immédiatement.

M. Harkness: Très bien, j'accepte.

Le Président: Monsieur Howard.

• 1705

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci. Monsieur le président, le projet MALLARD, mentionné à la page 30, excite ma curiosité. Je constate que nous lui consacrons $876,000 cette année. Il nous aura donc coûté $1,080,000. Je me demande de quoi il s'agit exactement. Est-ce que c'est une expédition de chasse aux canards? J'aimerais bien savoir si c'est un projet récréatif pour nos généraux.

M. Arnell: Je vais demander au général Davis de vous répondre. Il s'agit d'un réseau de communications pour l'armée.

Le brig.-gén. Davis: C'est un réseau de communications très complexe que l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis mettent au point conjointement. Le mot "MALLARD" est employé en guise de chiffre, ou l'était au début. Il n'a pas de signification particulière. En tout cas, il n'a aucun lien avec "NIMROD".

L'argent dépensé jusqu'ici est consacré au développement, qui se déroule en deux ou trois étapes. La somme mentionnée pour 1969-1970 est la part du ministère de la Défense nationale. C'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui assumera la plus grande part du coût. Il fournira les fonds. Il en est ainsi, parce que c'est un projet très coûteux. La part du Canada est de 5 p. 100 du coût total de l'entreprise, mais on s'attend que les quatre pays intéressés, quand le réseau commencera à fonctionner, participeront à la fabrication, dans une proportion peut-être supérieure à celle de leur mise de fonds. C'est très important pour le ministère de l'Industrie et du Commerce parce que, grâce à ce programme particulier, plusieurs techniques nouvelles vont naître dans le domaine des connexions numériques et autres. On croit essentiel que l'industrie canadienne participe à une telle entreprise et, en fin de compte, tire profit des périodes de grande production. La production de tout l'ensemble—et je parle ici des années 1980—dépassera de beaucoup le milliard de dollars, y compris, bien entendu, la part des États-Unis.

M. Arnelle: Je crois qu'on pourrait résumer tout cela en disant, pour emprunter les mots du général Davis, qu'il s'agit de créer de nouvelles techniques dans un vaste programme de défense, de même que la construction du satellite ALOUETTE a servi de point de départ pour la création des communications par satellites au Canada, qui n'ont rien à voir avec la défense. D'une certain façon, ce projet concourt vraiment à créer l'industrie de base, même si, dans le cas présent, il répond d'abord à une exigence militaire, car il s'agit bien d'un besoin militaire quadripartite.

M. Howard (Okanagan Boundary): Est-ce que le détail du projet est secret?

Le brig.-gén. Davis: Oui, l'équipement l'est certainement.

M. Arnell: Oui, et cette entreprise ressortit à la gestion de quatre pays.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci. A-t-on pris des mesures pour rendre nos bases canadiennes invulnérables, soit au Canada, soit outremer?

M. Howard (Okanagan Boundary): Dès lors, est-ce que toutes nos installations militaires sont complètement vulnérables en cas d'attaques nucléaires?

M. Arnell: Pas North Bay.

M. Howard (Okanagan Boundary): North Bay serait la seule? C'est la seule installation de tout notre système de défense qui est suffisamment invulnérable à une attaque nucléaire?

M. Arnell: Oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): Prévoit-on actuellement, dans notre planification, de convertir d'autres bases de cette façon?

M. Arnell: Je crois que nous sommes grandement en faveur des moyens de dissuasion.

• 1710

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vous le demande, s'agit-il d'un moyen de dissuasion si vous êtes si aisément rayé de la classification de dissuasion?

M. Arnell: La question qui intervient ici pourrait faire l'objet d'une réunion complètement différente, ne portant pas sur les crédits. Il y a plusieurs façons de faire face à la situation. Un exemple que, j'en suis sûr vous avez pu voir lorsque vous étiez en Europe, est le plan de déploiement des CF-104.

M. Howard: (Okanagan Boundary): Oui.

M. Arnell: C'est là une façon différente. Certains disent qu'elle est meilleur marché, alors que d'autres avancent qu'elle est plus dispendieuse. Tout dépend de votre perspective. C'est une question qui a besoin d'être étudiée et qui pourrait être discutée si le Comité est intéressé, mais on en peut vraiement la rattacher aux dépenses de cette année.

M. Howard (Okanagan Boundary): Très bien.

M. Arnell: Nous n'avons aucun droit maintenant, à l'exception des vérifications d'entretien.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vois que nous continuons nos dépenses pour l'hydroptère anti-soumarin, avec une somme supplémentaire de $748,000 cette année. Cela porterait nos dépenses totales à 37.5 millions de dollars.

M. Arnell: Cela est basé sur les essais, car l'hydroptère se trouve maintenant à Halifax. D'après mes derniers renseignements, on a maintenant complété 10 essais sur ailes portantes en trois jours distincts. C'est vraiment le point culminant d'une longue période de développement d'une pièce d'équipement qui peut maintenant être évalué.

M. Howard (Okanagan Boundary): A votre avis, que pourrons-nous faire avec un hydroptère que nous n'aurions pu faire avec un destroyer ou un hélicoptère?

M. Arnell: Plusieurs choses. Par exemple, l'hydroptère a une rapidité qui se situe entre celle du bateau et d'un avion de la patrouille maritime. Il a aussi de la résistance, ou de l'endurance si vous préférez, dans ce sens qu'il peut se poster quelque part. L'ennui avec l'avion, ou l'hélicoptère, c'est qu'il a une endurance limitée avant d'avoir à retourner à son port. La pleine utilité tactique de la vitesse dans la Force maritime est quelque chose qui n'a jamais pu être évalué. Vous avez ici des possibilités entièrement nouvelles de rester stationnaire ou de voler sur les lames à une vitesse entre celle du destroyer et celle de l'aéronef.

Une des choses qui a vraiment ébloui le ministère lorsqu'elle a été proposée pour la première fois a été la promesse d'avoir un vaisseau efficace qui pourrait faire beaucoup des choses que le gros destroyer pouvait faire, et ce, avec un dixième de l'équipage.Le DDE actuel a un équipage de 210 ou 215 hommes, tandis que celui de l'hydroptère est estimé à 20 ou 25.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci. J'ai une question à poser sur les sous-marins nucléaires. Avez-vous des plans à leur sujet?

M. Arnell: Il y a peut-être des plans sur quelque étagère, mais aucune proposition. Les gens ont rêvé de cette sorte de chose pendant des années. Je suis donc certain que quelqu'un en rêve, mais il n'y a aucune proposition pour le moment.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quel est le coût approximatif d'un sous-marin nucléaire sans les missiles?

M. Arnell: J'ignore son prix actuel. J'allais dire qu'il y a quelques années, il était de 100 millions de dollars. Sauf erreur, il est encore de 100 millions, mais je crois que le coût a pu augmenter.

M. Howard (Okanagan Boundary): Très bien, je vous remercie.

Le Président: Messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions sur les crédits 15, 20 . . .

M. Winch: J'en ai une.

Le Président: Monsieur Winch.

M. Winch: A propos des montants recouvrables, soit $99,158,000, pourrais-je demander à M. Arnell de nous en donner la ventilation? Je suis particulièrement intéressé par notre travail. Je crois qu'à Chypre, nous payons un bon prix. Je voudrais avoir une ventilation de ces 99 millions et, surtout, savoir ce qui nous reviendra. Nous reviendra-t-il quelque chose pour les services de nos militaires dans des pays tels que le Pakistan et le Laos, et la commission de paix au Viet Nam?

• 1715

Nous avons effectué ce travail pendant des années pour le compte des Nations Unies et je suis curieux de savoir ce qui nous reviendra de ces 99 millions. En fait, monsieur le président, nous pourrions peut-être avoir une ventilation générale de la façon dont on est arrivé à ce montant recouvrable de 99 millions?

M. Arnell: Pendant que quelqu'un est en train de vérifier les chiffres pour l'ONU, car je ne les vois pas ici, le poste le plus important de ce montant a trait aux recettes estimatives sur les locations de logements. La location des logements familiaux rapporte 37.5 millions et celle des logements pour célibataires, 5.6 millions.

M. Winch: Je me félicite d'avoir posé cette question. En dehors du fait que la grande partie de ce que vous allez recevoir provient de la location, question que j'ai posée auparavant, je suis très content d'avoir posé cette question maintenant. Toutefois, pour ce qui est de l'utilisation normale de nos forces armées, mettons à Chypre, au Pakistan, au Laos et à la commission de paix au Vietnan, que retirons-nous de tout cela?

M. J. G. Grant (Services d'information du ministère de la Défense nationale): Monsieur Winch, voici pour l'année financière 1967-1968, soit la dernière année que j'ai: UNTSO, Palestine, non recouvrables, $281,000, recouvrables, néant; UNMOG, Inde et Pakistan, sur un total de $229,000, recouvrables, $68,000; forces armées à Chypre, 1967-1968, sur un total de $8,989,000, nous avons pu recouvrer $938,000. Pour la Corée, nous ne recouvrons rien.

M. Winch: Et pour nos forces au Vietnam?

M. Grant: Je ne crois pas que cela relève de nous, mais plutôt, je crois, des Affaires extérieures. Il s'agit de la Commission internationale de surveillance et de contrôle.

M. Winch: C'est très intéressant, car nous faisons un travail pour lequel il semble bien que nous ne recouvrons rien.

M. Arnell: Le Canada a eu pour politique . . .

M. Winch: Je suis d'accord . . .

M. Arnell: Dans le cas de Chypre, nous fournissons nos forces. Nous payons le coût de nos forces.

M. Winch: Oui, je ne le conteste pas. Je voulais seulement savoir ce que nous faisons. Je crois que vous avez dit $290,000 pour le Pakistan, dont seulement $60,000 sont recouvrables. Quelle est la différence entre ce que vous vous attendiez à recevoir et les $60,000 qui sont réellement recouvrables? Comment se fait-il que seulement $60,000 soient recouvrables?

M. Arnell: Cela a été le coût total des opérations. Il vous donnait le coût total.

M. Winch: C'est le coût total, mais $60,000 étaient recouvrables. Autrement dit, sauf pour quelques milliers de dollars, ces 99 millions représentent fondamentalement ce que vous recevrez de nos forces armées pour le loyer, etc.

M. Arnell: Non, une grande partie est recouvrée au moyen des frais partagés avec les Américains pour les communications et la défense aérienne conjointes.

M. Winch: Combien retirez-vous de nos forces armées, pour les logements et les loyers?

M. Arnell: Un total de 43 millions.

M. Winch: Vous recevez des forces armées 43 millions de dollars en loyer? Vous recevez des forces armées 43 millions pour les loyers et les logements. Est-ce que cela comprend ce qu'on prélève pour d'autres choses, ou est-ce que la somme ne vise que les logements et les loyers? Quel est le deuxième poste en importance?

• 1720

M. Arnell: On a prélevé 12 millions de dollars pour les repas.

M. Winch: 20 millions pour les repas?

M. Arnell: Non, 12 millions.

M. Winch: C'est très intéressant. Puis-je vous demander alors, eu égard à ces hommes qui viennent de nos propres forces armées, reçues par le ministère, si vous recevez des crédits pour l'argent gagné aux PX?

M. Arnell: Nous avons un nom pour cela maintenant **Canex.**

M. Winch: Canex.

M. Arnell: Cela n'a pas de rapport direct avec ce genre de choses.

M. Winch: Ne recevez-vous rien du ministère pour celà?

M. Arnell: Il y a certaines charges pour les services d'utilité publique et ainsi de suite.

M. Winch: Leur exige-t-on un loyer?

M. Arnell: Il y a des charges pour certaines utilisations comme les débits de détail, etc. On est en train de mettre au point une ligne de conduite

totalement nouvelle. Je crois que dans un avenir très proche, on annoncera une politique complètement nouvelle, si bien qu'à mon avis tout deviendra beaucoup plus clair dans l'avenir immédiat.

M. Winch: Par conséquent, nous devrions vous le demander l'an prochain et non pas cette année.

M. Arnell: Oui, à mon avis, ce serait préférable.

M. Guay (Saint-Boniface): J'ai une question supplémentaire très brève, monsieur le président, et c'est à propos du débit d'alcool. Pour ce qui est de ce débit auquel M. Winch a fait allusion, est-ce que les bénéfices sur les ventes reviennent au gouvernement ou est-ce que les responsables les conservent? Je ne pense ici qu'aux ventes d'alcool.

M. Arnell: Je ne suis pas sûr de quels débits vous parlez.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous pouvez acheter tout alcool dans ces—comment les appelez-vous?

M. Arnell: Vous voulez dire en Europe?

M. Guay (Saint-Boniface): Oui.

M. Arnell: Le système européen est, de fait, entièrement différent du nôtre. Je ne sais pas exactement comment il fonctionne, mais à toutes fins pratiques, il vise à accorder des commodités qui ne sont pas facilement disponibles aux forces outre-mer. Il n'y a rien d'équivalent ici, au Canada.

M. Winch: Je veux éclaircir cette question, avec votre permission, car elle a été soulevée, particulièrement dans le journal d'aujourd'hui ou d'hier à propos d'Oromocto. En raison du fait qu'ils peuvent acheter par l'entremise du CANEX sans imposition normale, y a-t-il une raison pour laquelle ces montants ne reviennent pas à votre ministère?

M. Arnell: Non, ils sont tenus de payer toutes les taxes de vente provinciales ordinaires.

M. Winch: Non, je parle de l'Europe.

M. Arnell: Oh, l'Europe.

M. Winch: Oui.

M. Grant: Pour ce qui est du débit d'alcool . . .

M. Winch: Non, je ne parle pas de cela . . .

M. Grant: J'ai appris, à propos des ventes faites par l'entremise de CANEX, que les bénéfices vont à la base en cause pour la récréation, pour la construction d'une patinoire et autres installations du genre.

M. Winch: C'est certain, n'est-ce pas?

M. Grant: En effet.

M. Arnell: Je puis vous assurer que personne ne retire de bénéfice de cela.

M. Grant: Le ministère non plus. Ils reviennent aux hommes. C'est le CANEX des hommes et s'ils . . .

M. Winch: Pourriez-vous nous dire monsieur, simplement en principe quel genre de planification, dont vous parlerez l'an prochain, vous faites en ce moment?

M. Arnell: Une politique entièrement nouvelle—du moins entièrement nouvelle quant à l'intégralité des opérations—en est aux étapes finales en accord avec le Conseil du Trésor, et elle sera mise en vigueur.

M. Stewart (Marquette): Mes questions sont dans la même veine. Dans certaines bases, surtout au Camp Shailo, dans l'Ouest, les personnes à charge n'auront plus doit au service médical à compter du 1er avril. Le ministre de la Défense nationale a déclaré en Chambre que ce régime, qui avait été mis à l'essai pendant trois mois, coûtait trop cher. Ce que je ne comprends pas, c'est que le paiement est déduit des chèques de paie chaque fois que ces services sont utilisés et que ces sommes sont envoyées au Receveur général pour l'utilisation du matériel de laboratoire et autres choses analogues. Toutefois, moins de 30 p. 100 reviennent au ministère de la Défense nationale.

• 1725

M. Arnell: Cette année, nous avons pu faire changer le règlement et, à l'avenir, nous pourrons recouvrer le coût total des traitements aux personnes à charge.

M. Stewart (Marquette): Cela changera-t-il votre politique à l'égard des services médicaux aux personnes à charge?

M. Arnell: Je pense que l'une des questions qui entre en ligne de compte ici est de savoir s'il y a suffisamment de médecins et de personnel médical pour s'occuper de toutes les personnes à charge dans ces camps. Parce que nous n'avions tout simplement pas suffisamment d'installations médicales pour nous occuper de toutes les personnes à charge partout, la politique a été de limiter la prestation de services médicaux aux personnes à charge dans les camps ou dans les bases éloignés, et où il n'existe aucun équivalent civil à leur disposition. Je ne connais pas exactement le cas de Shailo, mais il est possible que sa catégorie, sous le rapport des services médicaux, ait changé . . .

M. Stewart (Marquette): Je pense qu'à Shailo on a déduit environ $6,000 par mois de cette façon, et cette somme à été transmise au Receveur général. Comme je le dis, moins de 30 p. 100 de ce montant revient au ministère.

M. Arnell: Maintenant le montant sera de 100 p. 100.

M. Stewart (Marquette): Si l'on pouvait trouver des médecins, les camps pourraient assurer les services médicaux aux personnes à charge.

M. Arnell: La régle de conduite actuelle est de n'assurer les services médicaux aux personnes à charge que dans les secteurs éloignés. Il y a là une définition. On se limite aux secteurs où il y a un besoin réel, plutôt que d'essayer de faire fonctionner un service médical pour prendre soin de toutes les personnes à charge, dans un endroit comme Ottawa, par exemple.

M. Stewart (Marquette): Vous ne savez pas quelle est la définition des secteurs éloignés?

Dr Arnell: Je pense que M. Grant peut vous la donner.

M. Grant: Comme vous le savez, monsieur Stewart, on a fait un essai à la base de Shailo, qui n'est pas essentiellement une base isolée. Dans le but d'essayer de mettre des services médicaux à la disposition des personnes à charge, à Shailo, les Forces armées canadiennes ont mis en œuvre un projet-témoin pendant environ trois mois. Pendant cette période les personnes à charge ont pu avoir médecins et soins. Au terme des trois mois du projet-témoin, un plan a été envoyé au Commandement de l'instruction militaire. Selon ce plan, on estimait qu'il faudrait pouvoir disposer d'un nombre important de médecins et d'infirmières pour obtenir un fonctionnement satisfaisant. Nous n'avons vraiment pas de médecins disponibles; ceux qui le sont doivent servir dans les endroits isolés et auprès des Forces armées.

M. Stewart (Marquette): Très bien. Mais comment définissez-vous une base isolée?

M. Grant: Je peux suggérer cette définition: une base isolée est une base où il est presque impossible de trouver un médecin civil, telle que . . .

M. Stewart (Marquette): Une distance de 25 milles rendrait-elle la base isolée?

Cela se présente assez fréquemment dans l'Ouest du Canada. Dans un cas où le militaire lui-même serait absent pour suivre un cours et où la famille resterait seule à la base et serait obligée de faire un parcours de 25 milles pour trouver un médecin, s'il n'y a pas d'autres moyens de transport que les moyens personnels de la famille, je pense qu'on pourrait considérer la base comme isolée.

M. Grant: Monsieur Stewart, autant que je m'en souvienne, je parle de mémoire, il y avait un médecin à la base de Shailo, un médecin civil. Le ministère de la Défense nationale avait mis à sa disposition certaines installations qu'il pouvait utiliser. Je crois même qu'il vivait à la base et qu'on lui avait loué un logement militaire familial. Le médecin a abandonné cette pratique et l'on m'a dit que la raison en était le petit nombre de cas lui permettant de pratiquer à son niveau. C'est ainsi qu'alors tout a commencé. Auparavant les personnes à charge allaient à Shailo.

M. Stewart (Marquette): Les personnes à charge, oui, elles en étaient là. Mais comment classez-vous une base isolée lorsque, par exemple la distance est de 25 milles, sans moyens de transport?

• 1730

M. Grant: On n'avait pas jugé que la base de Shailo était une base isolée parce qu'il y avait de bonnes grandes routes, il n'y a que 25 milles de distance, tandis qu'à Cold Lake, il y a très peu de médecins et la base est très loin d'un centre médical.

M. Stewart (Marquette): Il n'y a pas de service d'autocar.

M. Ryan: Monsieur Arnell, le brigadier-général Amy, avant de quitter le commandement de la Quatrième brigade blindée à Soest, en Europe, s'inquiétait beaucoup du sort de ses soldats célibataires, soldats et autres grades, qui vivaient dans des casernes vraiment peu confortables. Quelque chose a-t-il été fait pour améliorer le sort du soldat célibataire?

M. Arnell: Il y a, bien sûr, plusieurs de ces casernes qui ont été transformées. Au lieu d'un logement unique où tout le monde habitait dans un grand espace sans cloisonnement, elles ont été partagées en petites unités de logement.

M. Ryan: Ce sont encore des logements ressemblant à des étables, de plutôt basse . . .

M. Arnell: Il n'y a eu aucun programme en dehors de celui de l'aménagement des intérieurs des bâtiments.

Lorsque vous êtes passé là, avez-vous vu l'une de ces casernes divisée en chambres pour quatre hommes?

M. Ryan: Non, pas lorsque j'y étais la dernière fois.

M. Arnell: Je pensais que peut-être vous auriez pu en voir, parce que, récemment, plusieurs de ces anciens bâtiments ont été transformés en habitations vraiment modernes, chambres à quatre occupants pour les soldats, à deux occupants pour les caporaux et à un seul occupant pour les sergents. Il y a partout des lavabos dans les chambres et l'ensemble a été ramené plus près de ce que l'on peut attendre des logements modernes, prévus pour plusieurs occupants.

M. Ryan: Je suis heureux de l'apprendre. Lorsque nous étions à Soest, le Comité n'a pas eu

l'occasion de visiter ces logements. Je suis content de voir ce problème réglé.

M. Winch: Monsieur le président, permettez-moi de vous dire ceci: je ne sais s'il y aura une séance ce soir; si oui, je dois dire que, malheureusement, je ne serai pas présent, car plusieurs d'entre nous se sont engagés à donner une entrevue au sujet des Comptes publics. En ce qui me concerne, il n'y a qu'une question que je voudrais poser au sujet des prévisions budgétaires de la défense.

Le Président: Est-ce au sujet de ces crédits, ou de quelque autre crédit? Nous aimerions terminer aujourd'hui les prévisions budgétaires de la défense.

M. Winch: Si la question a été posée au cours des dix minutes pendant lesquelles je me suis absenté cet après-midi, parce que nous étions aux Comptes publics, je m'en excuse. C'est ma seule question. Dans le journal de ce matin on annonce que le CF-5 est en cours de livraison à nos Forces. M. Arnell pourrait-il nous dire quel est le rôle du CF-5 qui, selon mes informations, est maintenant en cours de livraison?

M. Arnell: Il continue d'être le soutien immédiat des forces terrestres.

M. Winch: Au Canada?

M. Arnell: Avec le Commandement de la force mobile. Le premier escadron d'instruction, je crois, est en cours de formation. On a l'intention de former deux escadrons lorsqu'on aura des pilotes entraînés et que les avions seront disponibles.

M. Winch: Je viens juste d'apprendre par cette déclaration au sujet de la livraison des avions, que l'avion a un rayon d'action très court et qu'on n'a pas commandé de ravitailleur. Est-ce exact? Je veux simplement avoir des idées précises à ce sujet maintenant.

M. Arnell: Je crois que la question du ravitailleur a été discutée l'année dernière, monsieur Winch. Le problème est que nous n'avons pas pu acheter d'avion ravitailleur. En fait, nous avons tenté de placer une commande, mais nous n'avons pas pu le faire pour le C-141 dont l'achat avait été prévu pour cette tâche.

M. Winch: Excusez-moi, mais pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer au Comité comment le CF-5 à court rayon d'action appuiera les forces terrestres au Canada? Il ne peut être utilisé outre-mer à moins d'avoir un ravitailleur.

M. Arnell: On peut l'utiliser outre-mer.

Il peut être transporté outre-mer, mais il ne peut s'y rendre de lui-même sans escale.

• 1735

M. Winch: Comment peut-il appuyer nos forces terrestres au Canada?

M. Arnell: On est en voie de forger des forces — comme le montre un regard sur le passé —qui seront capables d'accomplir certaines tâches en dehors du Canada. La question des forces aéro-transportables n'est qu'un des moyens pour transporter les forces en dehors du Canada. On peut placer le genre de forces que l'on veut entraîner en vertu du présent programme, là où les escadrons de CF-5 feront l'entraînement et elles s'exerceront à appuyer l'un ou l'autre des groupes de combat, au Canada. Ainsi, les troupes terrestres de ces groupes de combat de même que les CF-5 pourraient, en fait, être trasnportés dans un autre lieu. Ils ne pourraient pas partir ensemble par voie aérienne dans un vol sans escale, mais les avions et les troupes pourraient, en fait, se rendre en Europe, ou ailleurs, avec quelque délai. Ce délai pourrait être bref, selon l'importance des troupes, mais le CF-5 pourrait traverser l'Atlantique dans le même laps de temps que les Sabres.

M. Winch: Est-ce exact de dire que l'avion est est en ce moment livré au Canada pour servir à l'entraînement de nos gens, comme avion d'appui terrestre mais qu'au Canada, en réalité, il ne peut servir d'appui à nos forces terrestres. Il ne peut servir qu'outre-mer à condition d'y être transporté. Ai-je raison ou tort?

M. Arnell: Je crois qu'en général vous avez raison. Mais d'un autre côté, nos forces sont responsables en cas d'un danger qui, je le pense, est jugé comme peu probable. On l'appelait "incursions de l'ennemi". Je ne sais comment on l'appelerait maintenant aux avant-postes à l'intérieur de nos frontières. En réalité, si l'on veut un appui immédiat pour les forces terrestres, s'il y a des pénétrations ennemies, s'il faut déloger l'ennemi, alors le CF-5 pourrait être utile.

Je pourrais dire que l'ensemble du rôle futur du CF-5, comme de tous les autres éléments des forces, est en ce moment en cours de révision, comme l'est tout ce que nous possédons.

M. Winch: Mais vous vous êtes déjà engagés?

M. Arnell: Autant que je me souvienne, les plans visent actuellement à former un escadron d'instruction, à Cold Lake, plus deux escadrons opérationnels en relation étroite avec deux des groupes de combat. Je ne crois pas me tromper.

M. Winch: Est-ce vrai, comme je me souviens de l'avoir lu dans le journal, que vous avez des engagements de $205 millions en raison des CF-5?

M. Arnell: Oui, nous prenons livraison de 115 avions.

M. Harkness: La dépense la plus inconsidérée que nous ayons jamais faite, selon mes idées sur la défense.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions au sujet des crédits 15 et 20?

M. Ryan: J'ai précisément une autre question à ce sujet, monsieur le président. Pourrions-nous avoir de l'aide des Américains pour le ravitaillement, si c'était nécessaire en cas d'urgence, pour envoyer ces avions outre-mer? Nous avons l'impression que ce sera toujours possible, mais le problème est qu'une instruction est nécessaire pour le ravitaillement en vol avant de pouvoir envoyer quelqu'un outre-mer, et nous n'avons pas, en fait, encore envisagé cette possibilité.

M. Winch: Pourrais-je poser une question maintenant, monsieur Arnell. Est-ce que les CF-5 qui nous sont livrés en ce moment sont équipés en vue du ravitaillement?

M. Arnell: Oui, ils le sont.

M. Winch: Ils sont équipés en vue du ravitaillement. Vous n'avez pas l'intention d'acquérir vos propres ravitailleurs pour ces avions?

M. Arnell: Nous en avions l'intention, mais nous n'avons pas pu obtenir les ravitailleurs. Nous n'avons aucun moyen de les obtenir en ce moment.

• 1740

M. Ryan: J'allais justement vous demander si vous aviez perdu tout espoir d'avoir un C-141. Peut-être pourrait-on en trouver un d'occasion qui pourrait être utile.

M. Arnell: Il est possible que l'on puisse en obtenir un d'occasion un jour.

Le Président: Nous pouvons passer à la série suivante de crédits. Je vais mettre en délibération les crédits 25, 30 et 35 sous la rubrique Recherches pour la défense.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Recherches pour la défense

Conseil de recherches pour la défense —

25	Administration, fonctionnement et entretien	$33,515,000
30	Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel	$ 6,384,000
35	Contributions destinées à financer les programmes de recherches	$ 7,500,000

Y a-t-il des questions au sujet de ces crédits? Nous réserverons et les reprendrons en groupe un peu plus tard, mais je pense qu'il n'y a pas de questions au sujet de ces crédits.

M. Winch: Puis-je poser une question ici au sujet des recherches pour la défense, et je reviens maintenant à l'hydroptère. Le gouvernement à payé des sommes considérables à différentes compagnies au Canada, en vue de recherches pour l'équipement de l'hydroptère, et je sais qu'en réalité, parce que j'étais là, que la recherche a été payante en certains secteurs. Le Comité des comptes publics a été informé qu'aucune démarche, ni quoi que ce soit, n'avait été faite en vue de prendre des brevets ou des permis. Etant donné que dans votre ministère vous être directement responsable du developpement de l'hydrofoil, avez-vous songé à déterminer si les montants versés aux sociétés Canadiennes pour la recherche, ont rapporté des bénéfices? Ne devriez-vous pas, en tant que ministère, en tirer profit? Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je pourrais vous citer des cas où il y a eu bénéfice.

M. Arnell: Je ne suis pas au courant des ententes que le ministère de la Production de défense inclut dans ses contrats avec les compagnies en ce qui concerne les brevets, mais je pense que la procédure est à peu près la même maintenant dans de nombreux pays. Si, un produit, après son développement, passe au stade de la fabrication et que sa vente à l'étranger remporte des succès, il y a une formule admise par tous: les frais de développement sont amortis par les ventes et, en ce qui concerne l'industrie, elle rembourse à la Couronne certains avantages reçus. Il y a plusieurs possibilités, et je pense que c'est au ministère de la Production de défense qu'il faudrait demander des précisions. Mais on reconnaît qu'il y a des moyens, et la Couronne se réserve les droits du développement en ce qui concerne les autres forces militaires.

M. Winch: Je vous remercie. Je voudrais ajouter quelque chose. Si vous en avez eu connaissance, j'aimerais discuter avec vous d'une réalisation qui a été vraiement payante et a déjà été acquise par la marine des États-Unis, la marine du Royaume-Uni et d'autres, qui s'intéressent aux réalisations de la recherche canadienne.

M. Arnell: Je sais que la Couronne a recouvré certaines sommes dans quelques-uns de ces cas.

M. Winch: Pas dans ce cas-ci. La Couronne n'a rien recouvré.

Le Président: S'il n'y a pas d'autres questions sur les crédits concernant la recherche pour la défense, nous pourrions peut-être les laisser de côté pour le moment et passer à crédit nº 45, Aide mutuelle. Y a-t-il des questions au sujet du crédit nº 45?

Je mets en délibération le crédit nº 45.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Aide mutuelle

45 Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et d'approvisionnement de défense et de fourniture de services et d'installations aux fins de la défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, à concurrence de $15,486,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les

Forces canadiennes, évalués à $1,286,000 et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes, à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ni versé à un compte spécial; présent crédit.....$ 14,200,000

Le crédit n° 45 est réservé.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

48 Autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière et l'article 11 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, de verser à un compte spécial du Fonds du revenu consolidé dont il est fait mention dans le crédit 48 du ministère de la Défense nationale du Budget des dépenses de 1965-1966, du revenu tiré, au cours de l'année financière courante et des années subséquentes, de la vente, au cours de l'année financière courante, de bâtiments, d'ouvrages et de terrains de surplus.....$1.

Pensions et autres prestations

(S) Versements sous le régime des parties I-IV de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, contribution de l'État au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, contributions de l'État au Régime de pensions du Canada, à l'égard des Forces canadiennes, contribution de l'État au Compte de prestations de décès des forces régulières en vertu de la Partie II de la Loi sur la pension du service public $195,720,764

(S) Rente à la veuve de feu l'honorable Norman McLoed Rogers et versements aux ayants droit de certains pilotes-instructeurs de l'Aviation royale canadienne tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient dans le cadre du programme d'instruction aérienne du Commonwealth.....$11,720

Le Président: S'il n'y a pas de questions au sujet du crédit n° 48, nous allons le laisser de côté pour le moment et passer au crédit n° 50 que je mets en délibération.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

50 Pensions civiles, selon le détail des affectations.....$2,390.
$195,734,874.

Le Président: Le crédit n° 50 est réservé et nous passons au crédit n° 55 concernant *Defence Construction (1951) Limited*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

B–"DEFENCE CONSTRUCTION (1951) LIMITED"

55 Dépenses subies par la "Defence Construction (1951) Limited" en vue de réaliser et de maintenir, pour le compte du ministère de la Défense nationale, des projets de défense et d'autres projets approuvés par le Conseil du Trésor.....$ 2,195,000

M. Cafik: Monsieur le président, je voudrais un renseignement. Je suis sûr que ceci ne relève pas du ministère de la défense nationale, mais qui exploite les arsenaux canadiens? Est-ce le ministère des Approvisionnements et Services, ou le ministère de la Production de défense?

• 1745

M. Arnell: C'est une société de la Couronne, mais c'est le ministère de la Production de défense qui en est chargé, et qui . . .

M. Cafik: Je vois, elle relève du ministère des Approvisionnements et Services. Elle est de la compétence de ce ministère. Merci.

Le Président: Messieurs, y a-t-il des questions au sujet du crédit n° 55, *Defence Construction* (1951)? Bon nombre de nos membres ont dû nous quitter. Vu la longue durée de cette séance, nous devrons nous réunir à 8 heures ce soir pour approuver tous les crédits que nous avons réservés. Même si je pense qu'il n'y aura pas d'autres questions, ou très peu en tout cas, il se pourrait, monsieur Arnell, si ce n'est pas trop exiger de vous, que nous vous demandions d'être présent au cas où il y aurait d'autres questions, de manière que nous puissions terminer notre examen des prévisions budgétaires de la Défense assez rapidement . . .

M. Winch: Malheureusement, M. Cafik et moi-même serons absents ce soir.

M. Cafik: Je me demande, monsieur le président, si un recensement ne pourrait pas être fait par tous

les partis, à 8 heures, pour s'assurer qu'il y a le quorum nécessaire. De cette manière tout pourrait être réglé assez rapidement.

Pourrions-nous tous être présents? Quant à moi, je serai disponible pour quinze minutes à peu près.

Le Président: Nous tâcherons de prendre de telles dispositions. Si les membres qui ne sont pas obligés d'assister à la séance d'un autre comité venaient ne serait-ce que quelques minutes, nous serions en nombre et pourrions approuver tous les crédits.

M. Ryan: Monsieur le président, durant la période d'attente qui précède le quorum, M. Arnell pourrait parler du problème soulevé par cet avion dont M. Harkness a parlé avec tant de vigueur. A mon avis, cet avion peut rendre de grands services surtout pour l'entraînement et outre-mer.

M. Arnell: Son rôle principal était celui d'avion d'entraînement; il n'a jamais perdu son utilité sous cet aspect. Comme tel, il possède une capacité supersonique et nous avons toujours eu l'intention de le voir remplacer le T33 comme avion d'entraînement avancé.

M. Ryan: Il est encore très utile, je crois, même sans avion ravitailleur.

M. Arnell: Nous en avons acquis un certain nombre avec double poste de contrôles pour fins d'entraînement, et c'est l'opinion des instructeurs que, en cas de conversion, nous devrions en obtenir un plus grand nombre. Cependant, il n'est pas nécessaire qu'ils soient tous ainsi, car il arrive un temps où le pilote doit apprendre à piloter le monoplace.

Une voix: Une question supplémentaire, monsieur le président . . .

Le Président: Permettez-moi une interruption d'une seconde. Les membres ici présents peuvent-ils revenir à 8 heures précises et demander aux membres qui ont assisté à la séance d'un autre comité d'être présents à l'heure dite?

M. Arnell: Je présume que vous n'aurez pas besoin de mes experts ce soir.

Le Président: Je ne le crois pas.

M. Guay (Saint-Boniface): A titre de renseignement supplémentaire, je crois que quelques-uns des membres, y compris M. Harkness, doivent partir. Sauf votre respect, monsieur Arnell, votre réponse à la question au sujet des CF-5 n'est pas du tout celle que l'on attendait. Étant donné les réponses que nous avons eues concernant l'usage et l'importance de ces avions outre-mer, j'admets qu'on ne vous a pas donné grand temps pour préparer une réponse appropriée, comme vient de le dire M. Ryan. Mais l'usage et l'importance de ces avions constituent un problème très sérieux pour le Comité. Si ces avions ne sont pas importants, on doit nous le dire. Durant notre visite en Europe, nous avons eu l'occasion de discuter ce sujet avec des représentants de nos services militaires. On nous en a dit beaucoup de bien avec force détails sur leur usage.

M. Ryan: Je crois que nous mêlons le CF104 et le . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, peut-être.

M. Ryan: Oui, il y a confusion.

M. Arnell: J'allais dire ceci. Lorsque le général Dare vous a donné un long exposé sur les forces militaires et ses prévisions pour un avenir rapproché, il parla du CF-105 et de son utilisation dans les détails. Si vous voulez que j'en parle quelques minutes, ce soir, je vais d'abord vérifier les déclarations faites au Comité parce que, à mon avis, tous les renseignements apparaissent au compte rendu.

M. Winch: Je vois.

M. Arnell: Oui, c'était l'exposé du général Dare.

• 1750

M. Cafik: Une question, seulement. Je suis quelque peu perdu, maintenant. Je suis d'accord avec vous et avec votre déclaration sur ce point. Toutefois, j'ai l'impression tout à fait contraire sur l'utilité du CF-105.

M. Ryan: C'est bien du CF-5 dont vous parlez?

M. Cafik: Oui, du CF-5.

M. Ryan: Ne parlez-vous pas du même avion dont on se sert en Europe, c'est à dire, le CF-104?

M. Cafik: Oui. Je pose maintenant une question sur le rayon d'action du CF-5.

M. Guay (Saint-Boniface): Vraiment, je regrette . . .

M. Cafik: J'avais l'impression que la distance était de 400 milles dans chaque direction.

M. Arnell: Comment pouvez-vous dire ça?

M. Guay (Saint-Boniface): J'en appelle au règlement, monsieur le président. Je ne suis pas à ce point, et pour cause. Lorsque nous parlions de livraison en Europe, quelqu'un nous a dit — c'est dans les notes que j'ai dans mon bureau — que nous pourrions en prendre livraison en Europe parce que, là, les avions ne seraient pas tout d'une pièce. Que l'assemblage pourrait se faire outre-mer.

M. Arnell: En réalité, ce n'est pas un problème. Nous pouvons enlever les ailes et les placer sur un porte-avions.

M. Ryan: Je regrette, monsieur Guay, je pensais seulement . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Surtout, nous avons eu une bonne discussion. Je ne dis pas une longue discussion, mais suffisante pour nous convaincre, moi du moins, que c'étaient d'excellents avions pour l'usage qu'on se propose d'en faire. Aucun membre du Comité, quel que soit son parti, ni la presse, ne doit croire que nous nous lançons dans une entreprise d'utilité douteuse, et cet aspect doit être bien clair aux yeux du Comité.

M. Arnell: J'essaierai d'obtenir ce renseignement avant 8 heures.

Le Président: Messieurs, nous avons convenu de nous réunir ici même à 8 heures précises et, en premier lieu, d'approuver les crédits. Par après, M. Arnell pourra nous décrire sans cérémonie le rôle de cet avion. La séance est suspendue jusqu'à 8 heures, ici même.

SEANCE DU SOIR

Le jeudi 1er mai 1969

* 2013

Le Président: Messieurs, nous sommes prêts à commencer les délibérations formelles. Les crédits nos 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48, 50 et 55 sont approuvés. Est-ce que le crédit n° 1 est approuvé?

M. Winch: Sur division.

Le crédit n° 1 est approuvé sur division.

Le Président: Dois-je faire rapport de ces prévisions budgétaires à la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Winch: Je dis: "sur division" parce que nous n'avons pas entendu d'exposé approprié. Donc, crédit n° 1, "sur division".

Le Président: Merci beaucoup. Toutefois, nous aurions pu faire approuver chaque crédit. Messieurs, ceci termine l'ordre du jour, mais je crois que M. Arnell désire dire quelques mots sur l'avion dont nous parlions cet après-midi.

M. Arnell: A la suite de la suggestion de M. Ryan, j'ai demandé au général Adamson, directeur général des services opérationnels (Air) et second du général Dare, de vous donner un aperçu des plans et du programme en cours pour l'entrée en service du CF-5, de sorte que vous pourrez suivre les étapes de cette mesure. Je demande au général Adamson de vous présenter un bref aperçu.

* 2015

Le brigadier-général D. R. Adamson (Directeur général, Services opérationnels — (Air) ministère de la Défense nationale). Merci, monsieur le président et monsieur Arnell. Comme ce dernier vous l'a dit, je suis chargé des services opérationnels (Air). Le CF-5 est un bimoteur utilisé pour fins tactiques et d'une capacité supersonique, un avion de soutien pour les troupes terrestres. Nous l'avons obtenu afin qu'il donne une aide immédiate aux troupes sur la ligne du front et qu'il remplisse les fonctions d'interception et de reconnaissance. Il possède, en puissance, la capacité de remplacer, à un moment donné de notre programme, l'avion d'entraînement T33. Pour fins de transport et en temps calme, son rayon d'action est de 1500 milles. De plus, il peut porter un certain poids d'armes de combat en deçà de ce rayon, eu égard à l'altitude et à la nature des armes.

A ce moment, l'avion est en service, mais en nombre réduit, à l'unité d'entraînement opérationnel à Cold Lake. Cette unité se charge de préparer les équipages destinés aux deux escadrilles qui sont au stage de formation, l'une à Bagotville, et l'autre à Namao.

Le Président: Questions?

M. Howard (Okanagan-Boundary): Ma question a trait au rayon d'action. Vous avez dit 1500 milles. Est-ce le rayon d'action du point de vue du transport?

Le brig.-gén. Adamson: Oui.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Quel est son rayon d'action en tant qu'avion de combat?

Le brig.-gén. Adamson: Comme je l'ai indiqué, cela dépend. Il y a toute une liste de possibilités en deçà de 1500 milles, suivant l'altitude de l'avion et le poids de son armement. Je suis sûr que vous me comprendrez, si je me sers du langage courant. Si l'avion monte, descend, monte et descend, vous obtenez un rayon d'action plus étendu que si l'avion vole très bas seulement. En supposant un rapport optimum entre le poids de l'armement et de l'essence dans un rayon de 200 nœuds ou 400 milles—je parle maintenant en mesure marine . . .

M. Howard (Okanagan-Boundary): En d'autres mots, l'avion serait incapable de faire le voyage aller-retour entre Toronto et Montréal dans les conditions de combat.

Le brig.-gén. Adamson: Bien, je ne peux pas...

M. Arnell: La fonction essentielle d'un avion de combat et de soutien immédiat des troupes terrestres est de lancer une attaque qui soit près d'elles et non à 100 milles en avant. Passé un certain point, l'avion cesse d'être une arme de soutien et, dès lors, nous passons dans le domaine tactique et stratégique.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Ce rayon d'action suffit-il en rapport avec le rôle de notre brigade de l'Air en Europe? Placé sur la base de Lahr, par exemple, l'avion pourrait-il, comme le CF104, attaquer les bases soviétiques?

Le brig.-gén. Adamson: La réponse la plus rapide à cette question est contenue dans la déclaration faite au moment de son achat, qu'il n'était pas destiné à remplacer le 104.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Non, je faisais que donner un exemple. Cette distance serait trop grande pour l'avion?

Le brig.-gén. Adamson: Je ne sais quelles bases vous avez dans l'idée. Mais, non. Il ne peut pas remplir le rôle du 104 à ce moment-ci en Europe.

M. Arnell: Il existe des difficultés autres que celle du rayon d'action. Le 104 possède un ensemble très compliqué d'instruments de navigation qui lui permettent de pénétrer profondément en territoire ennemi et de frapper une cible avec un précision presque parfaite. Le soutien immédiat des troupes terrestres constitue un rôle tout à fait différent et pose un tout autre problème de navigation. Par exemple, le CF-5 n'a pas été équipé des mêmes instruments de navigation que le CF-104.

• 2020

M. Howard (Okanagan-Boundary): Je saisis le rôle du CF-104, mais j'essaie d'imaginer le CF-5 dans une situation de combat moderne. Il serait inutile en Europe, dans les conditions qui gouvernent les opérations de NATO. Nos bases sont beaucoup trop loin de la frontière russe pour que l'avion soit d'aucune utilité. J'essaie donc de lui trouver un rôle au Canada.

M. Arnell: Le rôle du Canada est au coeur du problème. Si vous vous reportez au temps de l'achat, le Canada devait remplir deux rôles que beaucoup de gens n'ont pas compris, celui de garder la paix et celui de la rétablir. Beaucoup n'ont pas saisi le sens de la restauration de la paix. Un gardien de la paix entre sur la scène où la paix existe déjà dans le but de prévenir une reprise des hostilités, tandis que le restaurateur de la paix doit se battre afin de se frayer un chemin vers son but. A tort ou à raison, l'un des concepts à l'origine du soutien des forces terrestres présupposait l'existence d'un conflit, peut-être d'envergure restreinte, qui réclamait le rétablissement de la paix. A l'analyse — vous en avez déjà accompli une avec l'aide de plusieurs témoins — le plus grand changement dans ce tableau s'est produit aux Nations Unies et dans le concept même de sa fonction; en vérité, on ne parle plus ces jours-ci du rétablissement de la paix avec le même esprit de liberté et de bonté d'il y a quatre ou cinq ans.

Les gens n'on plus confiance dans ce rôle; voilà à mon avis, l'un des problèmes essentiels. Vous n'allez pas vous battre sous l'égide des Nations Unies afin d'arrêter une guerre. Notre rôle fut celui de gardien de la paix plutôt que de restaurateur de la paix. De fait un autre terme est né, celui d'observateur de la paix. L'observateur est l'officier de carrière dont la fonction est de juger ce qu'il voit et non de maintenir la paix.

Ceci explique la nature de notre rôle durant le conflit Inde-Pakistan au sujet du Cachemire, là où nous agissions en tant qu'observateurs de la paix; la présence d'un petit groupe d'officiers de carrière n'avait pour but que de juger ce qui se passait. Chypre, par contre, illustre notre rôle de gardiens de la paix, placés comme nous l'étions entre deux ennemis qui s'étaient battus et qui, nous l'espérions, ne recommenceraient pas.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Est-ce que le CF-5, comme le 104, exige une base dont les aménagements marquent une technique fort avancée? Ou est-ce le type de chasseur qui se contente d'un terrain d'atterrissage plutôt restreint, d'une piste d'envol plutôt courte? Aura-t-il besoin de longues pistes d'envol et d'équipement très perfectionné comme le CF-104?

Le brig-gén. Adamson: De nouveau, nous sommes forcés de revenir à cette question: Quel rôle allez-vous lui confier et de quels instruments allez-vous le munir pour qu'il remplisse ce rôle? Même s'il n'exige pas des installations aussi perfectionnées que le CF-104, il ne peut pas toutefois se contenter d'un bout de terrain tout près de la ligne de feu.

M. Howard (Okanagan-Boundary): En d'autres mots, il lui faut une base permanente.

Le brig.-gén. Adamson: Oui, une piste d'envol à surface solide.

• 2025

Le Président: Monsieur Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président et général Adamson, après avoir écouté les questions des membres du Comité cet après-midi,

m'interroge sur l'utilité de cet avion. Vu le peu de connaissances que je possède au sujet de ces avions, je vous demande si votre ministère tenait vraiment à les accepter. Est-ce d'un apport utile à votre programme d'entraînement outre-mer ou au pays? Vous a-t-on, en quelque sorte, imposé l'utilisation de ces appareils? Ne sont-ils pas aussi efficaces que tout autre genre d'avion que vous préféreriez utiliser. Bref, si ce n'est là le genre d'appareil qui semble approprié, le Comité devrait en être averti afin qu'on décide une fois pour toutes s'il s'agit d'un engin utile ou non. Sinon, nous devrons modifier notre interrogatoire.

M. Arnell: On me permettra bien, pour répondre à cette question, de brosser un bref aperçu de la situation. Je répéterai d'abord, monsieur Guay, ce que j'ai dit en des termes quelque peu différents à M. Nowlan, lors de la séance de la soirée du 17 avril, au sujet d'études des systèmes. Vous vous souvenez peut-être qu'il me demandait comment nous accomplissions diverses choses. Je me souviens d'avoir traité du sujet à l'étude maintenant, mais j'en traiterai plus à fond, car j'estime que c'est très à propos.

Au cours des 18 mois ou des 2 années qu'a duré l'étude, l'aviation se penchait sur les besoins futurs des opérations tactiques afin de tracer, compte tenu des modèles à venir, un régime d'études qu'elle définit communément comme une vaste gamme de scénarios englobant une foule d'incidents éventuels qui pourraient troubler la paix. Ces scénarios dans leur ensemble pourraient, selon moi, se cadrer depuis les guerres de tribus dans le désert jusqu'aux conflits nucléaires en Europe. On a ramené les probabilités à un nombre limité d'incidents, mais les limites extrêmes se bornent, par exemple, aux manœuvres de maintien de la paix par les Anglais, entre les deux guerres mondiales, chez les tribus se faisant la guerre dans les tropiques, et à la guerre nucléaire en Europe.

On a tenté, au moyen de cette étude, de préciser le genre d'avions dont se servira l'Aviation canadienne si les Forces canadiennes devaient assumer un rôle sur ce très vaste plan.

Nous nous sommes donc penchés sur les modèles d'avions projetés ou à l'étape du développement, et nous avons songé aux opérations très complexes auxquelles il faudrait se livrer en Europe de même que dans le désert de la péninsule arabique où n'existent pas d'aides à la navigation aérienne.

• 2030

Une fois terminée cette étude et qu'on eût établi comment viendraient aux prises ou se comporteraient deux forces aériennes de type moderne, ou comment ces appareils maîtriseraient les rébellions chez les tribus, il nous a paru abondamment clair que s'imposaient deux genres d'appareils de haut rendement. Il s'agissait, d'une part, d'un type d'avion très complexe et coûteux, c'est-à-dire le type actuel F-4 qu'on a désigné du nom de Phantom, après diverses modifications. D'autre part, l'étude démontre qu'il existe un besoin réel d'un appareil moderne s'apparentant à l'avion de chasse de la dernière grande guerre et dont on s'était servi vers la fin de ce conflit.

Les Anglais disaient alors — j'en avais discuté avec eux alors que j'étais en poste dans le désert d'Arabie — qu'il fallait un chasseur à bord duquel on pouvait apercevoir distinctement les dunes de sable, car on ne pouvait se servir d'appareils de dépistage. Lorsqu'il s'agissait de déceler les Arabes dans le désert, il fallait avoir le temps de les distinguer, ce qu'on ne pouvait voir à une vitesse de mach 2.

En somme, l'étude a finalement démontré qu'il n'existe pas d'avions pouvant s'adapter à ce rôle de moindre importance. Je dirais que cette étude même a influé largement sur les décisions prises dès la publication du Livre blanc car, comme je le disais déjà à M. Howard, ce document soulignait, entre autres, la restauration de la paix. Voilà où se situent ces secteurs moins complexes et les problèmes qui s'y trouvent. A tout compter, le chasseur F-5 Freedom est un type d'avion simple comparativement au Phantom.

Nous étions donc à la recherche—les dossiers en témoignent clairement—d'un prototype se prêtant à la mobilité et apte à survoler les régions tropicales dénuées d'installations modernes et où on ne peut repérer de pipe-lines américains ou autres lignes logistiques de ravitaillement. Cette décision repose entièrement sur ces données et c'est encore dans ce contexte fondamental que se place le CF-5.

Les décisions auxquelles on aboutira d'ici un mois ou deux détermineront dans une très large mesure si les faits sont valables ou non. Au cours du même intervalle, il deviendra beaucoup plus facile de prévoir pour les trois prochaines années s'il y a lieu ou non d'utiliser le CF-5. Il n'est pas donné à quiconque de nous ici présents de tenter vraiment de prédire quelle sera la situation résultant de l'examen que fait présentement le gouvernement.

Je crains qu'il faille s'en tenir là. Je pourrais vous faire part des données de base qui ont motivé ces concepts et dire qu'ils sont valables, si vous les acceptez. Sinon, nous pourrons toujours, comme le dit le général Adamson, le substituer au T-33 comme avion d'entraînement. C'est un bon modèle d'entraînement car il a été conçu à cette fin.

Le Président: Monsieur Guay, avez-vous des question à poser?

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous sais gré de vos commentaires et vos explications sont très nettes. L'enjeu est considérable, toutefois, si nous songeons au nombre d'avions à acquérir sans savoir présentement si l'on s'en servira à bon escient, si le ministère en a besoin et s'ils conviennent à notre programme d'entraînement. Il semble, néanmoins, que vous créez dans notre esprit l'impression qu'il n'est pas encore établi que ce soit le cas ou non.

M. Arnell: Je tiens à vous signaler que la décision touchant le CF-5 remonte à plus de quatre ans. Cela reviendrait à dire que nous n'avons pas besoin des DDH-280. Si l'on décidait le mois prochain qu'on n'a pas besoin des DDH-280, doit-on en conclure qu'on s'était trompé, il y a quatre ans?

M. Guay (Saint-Boniface): Autrement dit, lorsqu'on en a décidé ainsi, il s'agissait de l'avion le plus approprié à l'usage auquel on le destinait?

M. Arnell: Ce nouveau rôle de mobilité, le Livre blanc le précisait nettement et cela n'avait jamais été clairement établi auparavant dans le contexte de ce document. Il s'agit en partie d'un programme d'achat d'équipement se chiffrant à 1.5 milliard de dollars qu'on a établi clairement

• 2035

A la lecture de cet exposé, on constatera que nous nous sommes procuré à vrai dire tout ce qui était inscrit sur la liste originale d'équipement. Nous en avons fait l'acquisition globale ou nous sommes en voie de le faire. Je dirais que les importantes dépenses afférentes aux DDH-280 sont les seules qu'il reste à faire relativement au programme quinquennal. Passé cette année, nous remarquons qu'il reste quelque 100 millions de dollars à dépenser. Les documents témoignent que, depuis la fin de 1964, jusqu'à présent, environ 75 ou 80 p. 100 du programme global a été exécuté. Nous avons, je me souviens, dépensé 1.3 milliard de dollars de la somme globale affectée. Vu la hausse des frais de main-d'œuvre et autres, le programme original, tel qu'établi en 1964, se chiffrera probablement au total à environ 1.75 milliard de dollars plutôt qu'à 1.5 milliard.

A mon avis, voilà un programme quinquennal qui s'accomplit assez bien si l'on songe aux méfaits de l'inflation que nous n'avions pas du tout prévus. Le programme était fondé sur une hausse inflationniste annuelle de 3 p. 100, et je crois que les données officielles relatives à l'inflation s'établissaient à 5 p. 100 l'an dernier. Si le coût de la main-d'œuvre accuse une hausse de 10 p. 100, tout gouvernement se garderait de dire "nous ne défrayerons pas le coût accru de votre main-d'œuvre".

M. Guay (Saint-Boniface: Le coût ne m'intéresse pas le moindrement.

M. Arnell: D'accord, mais je tente de vous démontrer qu'il s'agit d'une partie d'un programme global qui, dans son ensemble, est très valable si l'on songe au Livre blanc sur lequel on se fonde.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous comprenez, monsieur, que je n'ai pas eu l'occasion de lire ce programme, surtout en ce qui a trait à la défense.

M. Arnell: Je m'efforce de vous expliquer que ces programmes sont fondés sur des données rationnelles. C'est seulement en marge de leur contexte qu'ils semblent peu logiques.

M. Guay (Saint-Boniface): Ce serait plutôt difficile de nous dire maintenant que cet avion sera efficace et suffisant pour votre programme d'entraînement. Ce serait plutôt laborieux, n'est-ce pas?

M. Arnell: Il suffit de dire qu'il sera toujours utile comme avion d'entraînement. Son utilisation comme tel ne suscitera jamais de problèmes, même si ses autres fonctions ne sont plus valables.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vois.

M. Arnell: Le général Adamson a traité de ce problème.

Le brig.-gén. Adamson: Précisément.

M. Arnell: Nous nous proposons de l'utiliser d'abord à d'autres fins, mais il servira en dernier lieu d'avion d'entraînement supersonique. Les pilotes l'utiliseront depuis leur apprentissage jusqu'à l'échelon de haut rendement, quoi qu'il arrive au système.

Le brig.-gén. Adamson: Je tiens à préciser—M. Arnell le sait très bien—que nous avons ce qu'on est convenu d'appeler une réquisition pour besoins futurs de matériel visant à remplacer le T-33, au début des années 70. S'il arrivait que, à la suite des délibérations en cours, le CF-5 devienne un appareil d'entraînement, pour ma part et en ma qualité de Directeur général des opérations aériennes, je dis qu'il nous restera un excellent appareil d'entraînement qui se substituera au besoin au matériel que nous devons quand même obtenir. J'estime donc que nous sommes servis à souhait et que notre décision n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.

Le Président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Non, merci, monsieur le président.

Le Président: M. Ryan.

Le brig. gén. Adamson: Permettez-moi de revenir à la dernière question. On y disait que l'avion ne pourrait pas voler de Toronto à Montréal. En réalité, l'avion pourrait le faire et y laisser un chargement, bien que celui-ci ne soit pas aussi lourd que s'il transportait une demi-charge de Toronto à Montréal. Ce n'est qu'une combinaison de l'équipement dont vous avez voulu le doter et son rayon d'action est de 1,500 milles en tout.

• 2040

Le Président: Monsieur Ryan.

M. Ryan: Après avoir entendu énumérer les avantages de l'avion, je puis assurer que ce n'est pas un "citron". C'est un avion toute utilité qui rendra de grands services à l'avenir. Non seulement servira-t-il d'avion d'entraînement la moitié de sa vie, mais il serait encore utile dans le cas d'une guerre en Europe. Si un ennemi établissait des points d'appui au Canada, on pourrait s'en servir pour le transport d'armes tactiques ou même stratégiques.

M. Arnell: Vous ne devriez pas dire: "stratégiques." En effet, un avion de transport d'armes stratégiques vous créera des problèmes de navigation. Trop longtemps, vous avez été laissés à vous-mêmes et maintenant cette situation n'est pas prévue avec l'équipement compliqué de navigation. Nous ne voulons pas dire qu'il vous est impossible de le perfectionner, mais nous disons que cet équipement ne se trouve pas dans l'avion que nous achetons.

M. Ryan: On lui reproche à tort de ne pas avoir un avion de ravitaillement en carburant pour l'appuyer. En réalité on l'a conçu pour être un type toute utilité et non pas seulement pour remplacer le CF 104 en Europe.

M. Arnell: Comme je l'ai dit auparavant, et le général Adamson l'a aussi répété, le déploiement de l'avion, qu'il soit ou non ravitaillé en carburant par un avion-citerne, est essentiellement une question de temps et non pas de possibilité. Ainsi que vous l'avez déclaré, il peut franchir une distance limite de 1,500 milles. Vraisemblablement, il n'y a pas d'endroit au monde que vous ne pourrez pas atteindre par étapes de 1,500 milles. Le seul inconvénient est que vous devrez faire escale pour refaire votre provision de combustible tous les 1,500 milles et ainsi perdre plus de temps que si vous . . .

M. Ryan: Ce ne serait pas à notre avantage dans le cas d'une guerre nucléaire en Europe. Dans l'immédiat, il nous serait d'aucune utilité et, vraisemblablement, il ne nous rendrait aucun service.

M. Arnell: On ne l'a pas conçu pour cela; on le destinait à un autre rôle.

M. Ryan: Oui.

M. Arnell: Si vous revenez au Livre blanc, les autres rôles y sont mis en évidence.

M. Ryan: Mais si vous l'aviez dans vos bases d'Europe, il vous rendrait encore service comme avion de transport tactique. Il n'atteindrait peut-être pas la frontière russe, comme M. Guay l'a fait remarquer, mais il survolerait certainement les pays situés entre les frontières de l'Allemagne et de la Russie: on pourrait l'utiliser pour survoler les zones de concentrations.

M. Arnell: Oui, mais ici encore, je dois avouer que ce serait lui faire jouer un autre rôle que celui auquel on le destinait à l'origine. En 1964, lorsqu'on l'a intégré au programme, vous vous souviendrez que le CF-104 était encore un avion tout nouveau. Il a passé en Europe les dix meilleures années de son service. Voilà pourquoi le CF-5 n'a pas été utilisé en Europe. C'était donc un des usages auquel on ne le destinait pas au moment de l'achat.

Vous auriez pu mettre en question certains autres points, mais le Livre blanc stipule que c'est là ce que nous devons faire entre autres. Avec le CF-104, nous sommes cinq ans en retard et les gens s'interrogent sur le rôle des 104 et autres; tout en envisageant presque un nouveau rôle, il disent: "Ne pouvez-vous pas utiliser celui-ci à la place." Mais les 104 étaient en service lorsqu'on l'a acheté, et en réalité ils peuvent y rester encore, comme vous le savez bien.

M. Ryan: J'en déduis que cet avion pourrait convenir parfaitement, ou presque parfaitement à la nouvelle politique qu'on instaure actuellement. C'est peut-être possible.

M. Arnell: Oui.

M. Ryan: Voilà une pièce de quincaillerie qu'il est très utile de conserver dans votre armoire. Est-ce exact?

M. Arnell: Celui qui critique cet avion actuellement, a des préjugés.

M. Ryan: a des préjugés, voilà ce que je voulais dire.

Le Président: Avez-vous d'autres questions sur ce sujet? Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Je me demande pourquoi on veut empêcher l'établissement de certains points d'appui. Le "point d'appui" est le terme employé au Canada. Il signifie, je suppose, que tous ceux qui établissent un tel "point d'appui" auront la gentillesse de le placer à moins de 200 ou 300 milles d'une piste pavée d'où l'avion peut s'envoler; autrement il ne vous serait pas utile, n'est-ce pas?

Le brig.-gén. Adamson: Je crois que les termes proviennent de ceux qui ont posé les questions précédentes et je ne les ai pas approuvés. Non, l'avion ne pourrait pas remplir ce rôle. Au moins ce serait très difficile et, d'après vous, le point d'appui devrait être situé dans le rayon d'action de l'avion à partir des pistes d'envol. Cet avion, comme M. Arnell l'a exposé longuement, fournit un soutien complet.

M. Arnell: Je devrais dire quelques mots sur le point d'appui. J'admets que cet après-midi je n'ai pas abordé beaucoup le sujet. Si on considère ce contexte au point de vue militaire, il existe vraiment des zones, surtout sur les deux côtes, qui sont situées dans le rayon d'action de cet avion, et qui se trouvaient dans le vieux contexte du point d'appui ennemi. Aujourd'hui, on peut se demander si cette question a quelque importance, mais n'oubliez pas que si l'ennemi a établi des points d'appui durant le Deuxième Guerre mondiale, ceci reste une possibilité

• 2045

qu'on doit envisager. Ces points d'appui ennemis se trouvaient vraiment là, dans le rayon d'action d'aérodromes puissants. Instinctivement, nous pensons à la terre de Baffin comme la seule place où on pourrait établir des points d'appui, mais les deux côtes comptent plusieurs zones isolées dans la province. Je ne voudrais pas soulever ici une question banale. C'est là un fait qu'on a enregistré depuis la Deuxième Guerre mondiale. Je ne dis pas que nous courons des risques particuliers, mais c'est un des points militaire dont on doit se souvenir.

(*Texte*)

M. Prud'homme: Question supplémentaire. Y a-t-il, actuellement . . .

(*Traduction*)

Le Président: M. Prud'homme a une question supplémentaire à poser.

(*Texte*)

M. Prud'homme: Y a-t-il actuellement un ou des pays qui ont manifesté le désir de se servir du CF-5?

(*Traduction*)

M. Arnell: Il demande si plusieurs pays ont décidé d'adopter le CF-5.

Le brig-gén. Adamson: Le CF-5?

M. Arnell: Bien, le F-5.

Le brig.-gén. Adamson: Le CF-5 a été aussi acheté par la Hollande.

M. Arnell: Je veux parler de chiffres relatifs au F-5.

Le brig.-gén. Adamson: Le F-5 est en service dans de nombreux pays du monde. Nous pourrions vous en communiquer le nombre, mais je puis vous donner immédiatement des exemples: les Philippines et la Norvège l'ont obtenu en vertu des programmes d'aide militaire que les Américains offrent à certains pays du Moyen-Orient. On l'utilise beaucoup dans le monde, je veux dire la version américaine de l'avion. Notre version à nous comporte des modifications considérables.

M. Prud'homme: Pourquoi la Hollande l'emploie-t-elle?

Le brig.-gén. Adamson: En Hollande tout comme chez-nous, cet avion joue le rôle de soutien immédiat.

M. Prud'homme: Croyez-vous que d'autres pays pourraient suivre l'exemple de la Hollande à cet sujet?

Le brig.-gén. Adamson: M. Pépin, je crois, lors de son voyage en Malaisie, se proposait d'en vendre quelques uns. Voilà un autre exemple. C'est une petite vente, mais elle offre des débouchés.

M. Prud'homme: J'étais au courant au sujet de la Hollande. Beaucoup de gens ont l'impression que le Canada a commis une erreur, mais si c'était une erreur, il en existerait toute une collection.

Le brig.-gén. Adamson: Aux États-Unis, cet avion a eu énormément de succès comme avion d'entraînement. Actuellement, aux États-Unis, on a changé son moteur original contre un moderne appelé moteur 21, pour le doter d'une plus grande puissance, car le moteur aura une poussée plus forte. Ils prévoient l'adapter à plusieurs combinaisons utiles en plus de l'utiliser aux termes d'autres programmes d'aide militaire. Il est en grande vogue dans le monde entier.

M. Prud'homme: Les coûts seraient-ils très élevés si nous voulions le modifier en conséquence?

Le brig.-gén. Adamson: Notre intention n'est pas de le transformer pour l'adapter à son rôle actuel ou à un autre que nous voudrions lui faire jouer. Il est suffisamment perfectionné comme il est actuellement.

Le Président: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Arnell ou au général Adamson? Dans le cas contraire, je voudrais remercier en votre nom M. Arnell de sa patience à notre endroit. Je voudrais

vous remercier, général Adamson, d'être venu ici cet après-midi pour nous renseigner sur les avions. Merci beaucoup monsieur Arnell.

M. Arnell: Malgré la difficulté de certaines questions, je ne puis pas dire que je n'ai pas aimé la réunion.

Le Président: Messieurs, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 6 mai, à 11h. du matin, dans la salle 308 de l'Édifice de l'ouest, alors que nous entendrons le témoignage du lieutenant — général F. R. Sharp, commandant adjoint du NORAD. Nous commencerons nos débats sur NORAD la semaine prochaine. Merci beaucoup.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Première session de la Vingt-deuxième Législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 41

SÉANCES DU MARDI 6 MAI 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures.

TÉMOINS

(*Voir Procès-verbaux*)

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 41

SÉANCES DU MARDI 6 MAI 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbaux*)

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Brewin,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Penner,
Buchanan,	Laniel,	Prud'homme,
Cafik,	Laprise,	Roberts,
Carter,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Lewis,	Stewart (*Marquette*),
Forrestall,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Gibson,	Marceau,	Winch—(30).
Groos,		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 6 mai 1969

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 février 1969, le Comité a examiné les postes suivants énumérés au budget de 1969-1970:

Les crédits nos 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48 et 50 concernant le ministère de la Défense nationale; et

Le crédit no 55 concernant la Construction de défense (1951) Limitée.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 36, 37 et 40*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN.

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le mardi 6 mai 1969
(64)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 11 h 05, ce matin. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Laniel, Laprise, Legault, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (20).

Témoins: Le lieutenant général F. R. Sharp, commandant adjoint du NORAD, et le brigadier-général N. L. Magnusson, directeur adjoint, Centre des opérations de combat du NORAD, à Colorado Springs.

Le président fait un bref exposé, puis présente l'un des témoins, le lieutenant-général F. R. Sharp, commandant adjoint du NORAD. Le général Sharp fait un exposé préliminaire portant sur le NORAD.

Les membres interrogent le général Sharp au sujet du NORAD, surtout en ce qui a trait au document de travail qu'il a rédigé sur le sujet et qui a été distribué aux membres.

Des exemplaires d'une brochure du NORAD intitulée *Aerospace Defence Information* (Renseignements sur la défense aérospatiale) sont distribués.

Il est convenu que l'exposé du général Sharp, de même que sa biographie, soient imprimés en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. (*Voir l'appendice XX*).

A midi et quarante minutes, l'interrogatoire est interrompu et la séance est levée jusqu'à 3 h 30, cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(65)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 3 h 35, cet après-midi. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Buchanan, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Nowlan, Penner, Roberts, Ryan, Wahn et Winch (12).

Témoins: Le lieutenant général F. R. Sharp, commandant adjoint du NORAD, et le colonel Henry M. Walsh, directeur des plans territoriaux, quartier général des Forces canadiennes.

Au cours de la séance de cet après-midi, les membres finissent d'interroger le général Sharp. Celui-ci convient de fournir au Comité des renseignements complémentaires concernant le coût des divers éléments canadiens au sein du NORAD.

Le président remercie le lieutenant-général Sharp, le brigadier-général Magnusson et le colonel Walsh de leur témoignage.

A 5 h 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 8 mai 1969, à 8 heures du soir, alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale témoigneront.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 6 mai 1969

Le président: Messieurs, la séance est ouverte.

Notre Comité commence aujourd'hui l'examen de la politique de défense aérienne du Canada, notamment celle du NORAD. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue, en votre nom, à notre premier témoin, le lieutenant général F. R. Sharp, commandant adjoint de NORAD.

Le Comité a demandé au ministère de la Défense nationale de préparer un dossier complet sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord, dossier qui va servir de base à notre discussion préliminaire avec le général Sharp. Nous avons reçu ce document hier, et le secrétaire en a remis des exemplaires aux membres du Comité. Le document fait l'historique du traité du NORAD, et étudie l'organisation que NORAD a mise en place, la menace qu'il est censé contrer, l'évolution possible de cette menace, la force et les possibilités du système de défense actuel, et les améliorations qu'on peut apporter au système de défense aérienne.

Je tiens à souligner que, comme nous n'avons reçu ce dossier qu'hier, notre discussion d'aujourd'hui ne peut être que préliminaire. Après l'avoir terminée, et après avoir étudié le document en détail, les membres du Comité voudront peut-être inviter le général Sharp à comparaître de nouveau, le mois prochain, si cela lui convient.

Le général Sharp a connu une carrière remarquable dans les forces canadiennes. Avant sa nomination au poste de commandant adjoint du NORAD, il était chef adjoint de l'état-major de la défense. On vous a remis sa biographie détaillée. Nous savons gré au général Sharp d'avoir bien voulu venir de Colorado Springs pour comparaître devant nous, aujourd'hui.

Avant de demander au témoin de faire les remarques préliminaires qu'il juge à propos, je dois mentionner que le général Sharp est fonctionnaire. Il est ici à titre de représentant du ministère de la Défense nationale et il n'est pas en mesure d'exprimer ses opinions personnelles, au cours d'une séance publique comme celle-ci. Notamment, il peut être assez délicat pour lui de discuter ces domaines de la politique, où la position du gouvernement fait actuellement l'objet d'une révision. Je suis sûr que les membres du Comité vont respecter sa position là-dessus.

• 1110

Et si on pose une question difficile au général Sharp, je sais qu'il pourra tout simplement indiquer qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question.

Général Sharp, avez-vous quelques remarques préliminaires à faire?

Le lieutenant général F. R. Sharp (Commandant adjoint du NORAD): Tout d'abord, monsieur le président, permettez-moi de vous dire que c'est pour moi un privilège de comparaître de nouveau devant votre Comité; j'espère que le sujet à l'étude n'est pas aussi controversé que celui qu'on a étudié lors de ma dernière comparution.

Même si vous avez eu peu de temps pour le faire, je crois savoir que la plupart d'entre vous ont eu l'occasion de lire le document. J'espère qu'il vous sera d'une certaine utilité, au cours des délibérations. Je suis ici, aujourd'hui, pour répondre, si possible, à toutes les questions que vous voudrez bien me poser sur NORAD. Le général Magnusson, chef adjoint du Centre des opérations militaires de Colorado Springs, et le colonel Walsh, membre de l'état-major de la stratégie du quartier général des forces canadiennes, à Ottawa, m'accompagnent.

Le président: Merci beaucoup, général Sharp.

Avant qu'on ouvre l'interrogatoire, je voudrais rappeler aux membres du Comité que nous nous réunissons jeudi soir, à huit heures; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale nous communiqueront alors leurs vues sur NORAD. Jeudi soir prochain. Monsieur Ryan?

M. Ryan: Général Sharp, je relève à la page 4 de votre mémoire, que 683 Américains sont membres du personnel du NORAD, au Canada, et que 249 Canadiens sont membres du personnel du NORAD, aux États-Unis. Je crois savoir que les 249 Canadiens sont dispersés dans les quatre grandes régions qui s'étendent aux États-Unis et au Canada.

Le lieutenant général Sharp: En effet; il y en a aussi un bon nombre au quartier général du NORAD, à Colorado Springs.

M. Ryan: Mais n'y en a-t-il un bon nombre qu'au quartier général, ou sont-ils bien dispersées à travers les États-Unis?

Le lieutenant général Sharp: Non, il y en a aussi un bon nombre à Brunswick, Maine, et, à un degré moindre, à Tacoma, Washington.

M. Ryan: Merci. A votre avis, les Canadiens prennent-ils connaissance de tout ce qui concerne NORAD et son équipement, ou n'apprennent-ils que les choses qu'ils doivent connaître?

Le lieutenant général Sharp: Non, pour ce qui est de l'équipement de NORAD, ils peuvent tout apprendre. Toutefois, ils doivent d'abord étudier l'équipement dont ils vont se servir. Mais ils peuvent étudier l'équipement dont ils n'ont pas à se servir; il n'y a aucune restriction à cela, si c'est bien là ce que vous voulez savoir.

M. Ryan: Nos hommes sont-ils formés en grande partie par des Américains, ou par des Canadiens?

Le lieutenant général Sharp: Certains cours spéciaux sur les ordinateurs sont donnés par les Américains, de même que quelques cours sur le maniement des armes.

M. Ryan: Lorsque nous avons visité, dans le cadre de l'OTAN, le Sud des États-Unis, en septembre dernier, deux officiers canadiens, à Fort Bliss, venaient, semble-t-il, au premier et au deuxième rang, dans leur classe. Quel genre de travail devaient-ils y effectuer?

Le lieutenant général Sharp: Je ne sais pas, monsieur Ryan. Il faudrait que j'aie leur nom, et que je sache quels cours ils suivaient.

M. Ryan: Vous soulignez qu'on a divisé le continent en cinq régions pour accroître le contrôle des opérations: l'Ouest, l'Est, le Centre, le Nord et l'Alaska. Il semble, cependant, qu'il n'y ait aucun Canadien en Alaska; nous n'y sommes pas représentés du tout. Y a-t-il une explication à cela?

Le lieutenant général Sharp: Oui. Le principe général veut que, si une région géographique s'étend au Canada, le personnel comprenne des Canadiens; sinon, il n'y aura probablement pas de Canadiens. Étant donné que l'Alaska se trouve en dehors du Canada, il n'y a aucun Canadien.

M. Ryan: Je comprends. Vous dites que les missiles, ou les bombardiers russes, traverseraient probablement le territoire canadien avant d'aller frapper les points stratégiques des États-Unis, et qu'il est encore nécessaire d'avoir un système de défense contre les bombardiers à équipage qui peuvent survoler le Canada. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi cela est nécessaire?

Le lieutenant général Sharp: Pour parler du point de vue militaire, les gouvernements canadien et américain ont confié au NORAD la tâche d'assurer la défense aérienne de l'Amérique du Nord; aussi longtemps que nous devrons jouer ce rôle, nous devrons tenir compte de la menace en fonction des possibilités. Les Russes sont en mesure de bombarder notre continent, et les gouvernements nous ayant confié la tâche de le défendre contre cette menace, nous devons avoir les moyens de le faire.

M. Ryan: Je crois savoir que les Russes ont réussi à mettre au point un dispositif de lancement à distance pour leurs bombardiers. Autrement dit, ils peuvent voler jusqu'à une certaine distance de leur cible, disons 200 ou 300 milles, et lancer un engin atomique qui peut atteindre la cible avec beaucoup de précision.

Le lieutenant général Sharp: En effet.

M. Ryan: Je crois savoir aussi que les Russes n'ont pas supprimé leur flotte de bombardiers.

Le lieutenant général Sharp: Non, mais pour être juste, il faut dire qu'ils ne l'ont pas non plus augmentée.

M. Ryan: Non. Je crois savoir qu'ils peuvent construire un bombardier plus perfectionné que celui qu'ils ont actuellement, mais qu'ils ne l'ont pas fait. N'est-ce pas le cas, pour autant que nous sachions?

Le lieutenant général Sharp: En effet.

M. Ryan: Pourquoi, général, accordons-nous tant d'importance au Grand Nord, alors que, de nos jours, les missiles FOBS peuvent nous atteindre à partir d'autres points, notamment de l'Est et de l'Ouest, encore plus qu'à partir du Nord? Qu'avons-nous pour nous protéger contre une attaque de la France, de la Russie, ou de certains autres pays, à partir de sous-marins atomiques, ou de bases atomiques situées le long de notre plateau continental?

Le lieutenant général Sharp: Voilà une vaste question. Je crois qu'il faut revenir en arrière et étudier l'évolution de l'armement de la Russie. Tout commence avec le bombardier dont le seul moyen d'approche, compte tenu de son rayon d'action, était le Nord. Puis nous arrivons au missile balistique intercontinental dont, encore une fois, le seul moyen d'approche était le Nord. Lorsque les nouvelles armes que vous avez mentionnées ont été mises au point . . .

M. Fairweather: Monsieur le président, excusez-moi. Nous avons beaucoup de difficultés à entendre le témoin.

Le lieutenant général Sharp: Excusez-moi. Les nouvelles armes dont vous avez parlé donnent, ou pourraient donner, aux Russes la possibilité de nous attaquer à partir d'un autre point, avec une arme

comme le missile FOBS. Vous allez remarquer, dans le document qu'on vous a remis, qu'on fait mention d'un nouveau radar situé en Floride qui balaie le Sud précisément pour la raison que vous venez de mentionner. Toutefois, je crois qu'il est juste de dire que, même si les Russes ont peut-être cette possibilité, le missile FOBS n'a pas encore fait ses preuves. Autrement dit, jusqu'ici, la menace venait du Nord; à l'avenir, elle peut venir de n'importe où, pas nécessairement, mais c'est là une possibilité.

M. Ryan: Sommes-nous en mesure d'empêcher les missiles atomiques lancés à partir de sous-marins, ou

• 1120

de bases situées le long de notre plateau continental, de toucher le Canada et les États-Unis, à partir de nos régions côtières de l'Est et de l'Ouest?

Le lieutenant général Sharp: Oui, s'il s'agit de missiles balistique lancés par des sous-marins. Pour le moment, ces missiles ont une portée relativement courte,—quelques centaines de milles,—et devraient être lancés à partir des côtes de l'Amérique du Nord. Pour parer à cette menace et, au moins, pour nous en avertir,—je crois qu'on en fait mention dans le document,—on a modifié les radars situés le long des côtes, pour qu'ils puissent détecter les missiles lancés par des sous-marins.

M. Ryan: Qu'avons-nous pour arrêter le missile, une fois que nous savons qu'il a été lancé?

Le lieutenant général Sharp: Rien.

M. Ryan: Rien du tout?

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Ryan: Avons-nous maintenant des dispositifs qui peuvent détecter l'emplacement exact des silos sous-marins situés sur notre plateau continental, ou sous les glaces de l'Arctique?

Le lieutenant général Sharp: Je regrette, je préfère répondre à cette question au cours d'une séance à huis clos.

M. Ryan: A la page 25, paragraphe 2, vous dites:

> La menace d'attaque au moyen de missiles balistiques augmente dans la même proportion que les stocks soviétiques d'engins balistiques intercontinentaux et d'engins balistiques sous-marins lançés par des sous-marins.

Cette augmentation est-elle importante, ou ne s'agit-il que de l'augmentation graduelle de ces dernières années?

Le lieutenant général Sharp: Les deux. Il s'agit d'une augmentation continue, pour ce qui est du total, et elle est d'une assez grande importance. J'aimerais faire une déclaration au sujet de la menace. Je sais que le document dit que la menace a augmenté. A mon avis, la capacité s'est accrue. La menace comprend aussi l'intention. Je ne connais pas les intentions des Russes, mais la capacité des Russes s'accroît.

M. Ryan: Et vous ditez aussi ceci, à la page 25, paragraphe 3,

> Il n'existe actuellement aucune méthode d'identification de satellites . . .

Ce qui voudrait dire les véhicules spatiaux en orbite.

> . . . hostiles et de ce fait il n'y aurait pas d'avertissement avant une attaque.

Voilà la situation présente, n'est-ce pas?

Le lieutenant général Sharp: En effet.

M. Ryan: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président,—si vous êtes d'accord, pour accélérer le travail du Comité,—je me demande si je ne pourrais pas poser tout de suite, mes questions de jeudi. Êtes-vous d'accord, monsieur?

Le président: Je crois que le lieutenant général Sharp pourrait prendre vos questions en note et leur répondre une par une.

Le lieutenant général Sharp: Bien sûr.

M. Winch: Vous êtes d'accord? Je crois que cela pourrait accélérer le travail.

Tout d'abord, général, pourriez-vous nous dire si NORAD est avant tout une alliance qui sert à la défense contre les bombardiers dotés d'équipage et, si oui, advenant une attaque, son objectif est-il de descendre les bombardiers survolant le territoire canadien?

Deuxièmement, NORAD peut-il contrôler, à partir de Colorado Springs, et à l'aide d'écrans, tous les vols qu'on effectue au-dessus et autour de l'Amérique du Nord? Quelle coordination existe-il entre NORAD et les équipages aériens et marins de sauvetage si,—je crois que j'ai le mot juste,—un point lumineux disparaît de

• 1125

l'écran? Y a-t-il encore un quartier général pour les avions du NORAD qui survolent les Etats-Unis 24 heures par jour? Quels sont les objectifs et l'efficacité du centre de contrôle de NORAD, au Canada.

Enfin, quels sont les buts et les fonctions des manœuvres du NORAD qui, sauf erreur, doivent être entreprises, la semaine prochaine, par les États-Unis et le Canada?

Le lieutenant général Sharp: Votre première question était, je crois: «Le NORAD constitue-t-il une alliance uniquement de défense contre les bombardiers pilotés? » Pour ce qui est des dispositifs de défense contre les bombardiers par rapport aux missiles intercontinentaux, oui. Toutefois, le NORAD s'occupe aussi des autres moyens d'alerte en cas d'attaque par des missiles intercontinentaux lancés de terre ou de sous-marins.

M. Winch: Désolé de vous interrompre, mais le système du NORAD est-il conçu pour déceler des missiles intercontinentaux?

Le lieutenant général Sharp: C'est vrai, absolument.

M. Winch: Pouvez-vous divulguer la hauteur et la portée, où est-ce secret?

Le lieutenant général Sharp: Nous pouvons les déceler à n'importe quelle hauteur, mais le délai d'alerte dépend de la hauteur de leur trajectoire. Nous pouvons déceler cela.

M. Winch: Sont-ils censés être abattus au-dessus du territoire canadien?

Le lieutenant général Sharp: Il s'agit seulement de donner l'alerte, car nous ne pouvons les intercepter. Il s'agit d'alerter à temps pour pouvoir riposter, si l'on décide de le faire. On espère que l'effet dissuasif sera suffisant.

M. Winch: Vous voulez-dire pour alerter le Commandement de la stratégie aérienne, est-ce exact?

Le lieutenant général Sharp: Non, pour alerter un commandement bien supérieur à celui-là. En fait, il s'agit d'alerter le président des États-Unis.

Le but est-il d'abattre les bombardiers dans l'espace aérien canadien? Nous tenons à abattre les bombardiers aussi loin dans le Nord que possible, soit au-dessus du territoire canadien dans la plupart des cas, mais aussi au-dessus de l'Alaska, en territoire américain.

M. Winch: Désolé, mais pouvez-vous dire si le dispositif permettrait de donner l'alerte à temps pour que les forces de l'alliance puissent les abattre au-dessus de l'Alaska?

Le lieutenant général Sharp: Oui, absolument.

M. Winch: Il s'agit maintenant de vos rapports avec les services aériens de sauvetage en mer.

Le lieutenant général Sharp: Oui, il y a . . .

M. Winch: J'ai eu l'honneur de voir au Colorado l'écran dont vous vous servez là-bas.

Le lieutenant général Sharp: Nous sommes en communication rapide et étroite avec les services aériens de sauvetage en mer. La coordination ne se ferait pas de Colorado Springs, dans le cas que vous présentez. Elle se ferait du quartier-général divisionnaire, organisme inférieur qui suit constamment le vol des appareils—certains, pas tous—et si le signal de radar disparaissait et si l'on jugeait qu'il fallait procéder à des opérations de sauvetage, elles seraient commandées de là. C'est de là que l'on contacterait les services de recherche et de sauvetage, car on y dispose de lignes directes, pour la plupart en communication constante. Autrement dit, il ne faudrait même pas composer un numéro car il suffirait de décrocher le récepteur du téléphone.

M. Winch: Ainsi, les services de sauvetage aérien en mer sont divisionnaires et vous n'avez pas besoin des installations de Colorado Springs? Il s'agit ici de la défense civile, non pas de la défense militaire.

• 1130

Le lieutenant général Sharp: Pour autant que je sache, nous n'avons pas de service civil de recherche et de sauvetage à Colorado Springs, n'est-ce pas?

Le président: Voulez-vous venir à la table et parler dans le microphone, général Magnusson?

Le brigadier général N. L. Magnusson (Commandant en second du Centre d'opérations de combat du NORAD, à Colorado Springs): Nous n'avons pas de service de recherche et de sauvetage à Colorado Springs. Nous contrôlons simplement tous les vols, dans toutes les positions et toutes les régions. Le lieutenant général Sharp a raison, la coordination des opérations de recherche et de sauvetage se ferait conjointement par la division et le service de recherche et de sauvetage.

M. Winch: Merci, brigadier général. La question suivante a trait au contrôle du grand quartier général.

Le lieutenant général Sharp: Dans votre question, vous supposiez que le NORAD a un appareil de contrôle en vol 24 heures sur 24. A ma connaissance, il n'en a jamais été ainsi ni actuellement, ni même par le passé.

M. Winch: Je croyais, quand nous nous sommes rendus à Colorado Springs, qu'au cas où Colorado Springs serait anéanti, il y aurait un avion de contrôle qui volerait 24 heures sur 24, au-dessus des États-Unis et qui reprendrait le commandement. Y

a-t-il un appareil dans les airs 24 heures sur 24? Voilà ma première question. Quel est alors le rôle de North Bay?

Le lieutenant général Sharp: Monsieur Brewin, c'est à des appareils du SAC, et non pas à ceux du NORAD que vous faites peut-être allusion.

M. Winch: Si je ne me trompe, ils ont un certain rapport avec Colorado Springs.

Le lieutenant général Sharp: Aucun appareil du NORAD n'est affecté à ce rôle.

M. Winch: Quel est alors le rôle de North Bay?

Le lieutenant général Sharp: North Bay est le siège du quartier général régional, qui est directement subordonné au grand quartier général de Colorado Springs, et en même temps un quartier général divisionnaire, qui est subordonné à l'autre. La fonction du quartier général divisionnaire est de contrôler au jour le jour le système d'interception du SAGE, d'intercepter les avions pendant les manœuvres et aussi en cas d'attaque.

M. Winch: Si Colorado Springs était détruit, North Bay serait-il à même de prendre la relève?

Le lieutenant général Sharp: Pas à présent.

M. Winch: Pardon?

Le lieutenant général Sharp: Pas à présent.

M. Winch: Le prévoit-on?

Le lieutenant général Sharp: NORAD a demandé—ou plutôt préconisé—de mettre North Bay en mesure de le faire.

M. Winch: Maintenant, à propos des exercices tactiques de la semaine prochaine.

Le lieutenant général Sharp: Ah, oui; excusez-moi. Toutes les semaines, nous faisons des exercices tactiques. Je ne connais pas l'objectif exact de ceux-là. En général, on les fait pour entraîner le personnel de terre et les équipages d'avions, les opérateurs d'ordinateurs et les officiers des troupes de combat afin de les tenir au courant des techniques et de les mettre à l'épreuve. Autrement dit, c'est de l'entraînement. Chaque exercice est conçu dans un but particulier, soit pour entraîner les gens du quartier général de SAGE, soit pour exercer les équipages d'avions à la riposte. Je ne sais quel est le but de ces exercices-ci, mais, d'une façon générale, ils comprendront l'un des buts susmentionnés.

M. Winch: Enfin, envisage-t-on que l'organisme du NORAD, s'il est maintenu, puisse avoir un rôle quelconque à jouer dans un système éventuel de missiles anti-missiles, et de missiles anti-je ne sais quoi?

Le lieutenant général Sharp: Qui envisagerait cela?

M. Winch: Y a-t-il un lien, un rapport ou une fonction pour ce qui est du NORAD, si la politique proposée aux États-Unis est mise en œuvre?

Le lieutenant général Sharp: Monsieur Winch, je

• 1135

crois que cette question prête à controverse, même aux États-Unis. Je ne pense pas qu'il serait séant de ma part de parler de missiles anti-engins.

M. Winch: Vous ne pouvez même pas dire si le NORAD y serait mêlé si cela avait lieu?

Le lieutenant général Sharp: Puisque les États-Unis n'ont pas encore décidé de mettre cela sur pied, ils n'ont certes pas décidé ce que vous suggérez.

M. Winch: Merci.

Le président: M. Nowlan, puis M. Ralph Stewart. Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Général Sharp, peut-être ne pourrez-vous pas répondre à ma question, car elle fait plus ou moins suite à celle de M. Winch. On a des preuves et des témoignages, aux États-Unis, que les missiles sous-marins Polaris, qu'on a crus, un moment, à l'abri de la détection et même de la destruction, n'ont pas tout l'effet dissuasif qu'on leur prêtait. Qu'en dites-vous?

Le lieutenant général Sharp: Je crois que j'ai lu le même article que vous. Je n'en dirai rien, car j'ignore la réponse. D'une façon générale, toutefois, en raison des progrès ou des perfectionnements scientifiques et techniques, je ne serais pas surpris du tout que quelqu'un ait trouvé le moyen de neutraliser cette arme.

M. Nowlan: Ceci nous ramène à la question de M. Ryan, à laquelle vous avez répondu tout à l'heure. Vous avez signalé que le NORAD est incapable d'intercepter ou d'abattre les missiles. Cela figure à la page 14 du document qu'on nous a donné. Pour ce qui a trait aux missiles intercontinentaux, c'est surtout un service de dépistage. Jusqu'à présent tout au moins, la puissance de riposte des rampes de lancement des Minutemen, des sous-marins Polaris et des bombardiers du SAC est censée être purement dissuasive. Vous ne pouvez pas du tout en discuter; et pourtant, vous affirmez que la capacité et le pour et le contre de ces

diverses armes dissuasives ont tellement évolué que cela pourrait tout bouleverser. Est-ce comme cela que vous comprenez la chose?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nowlan: On a dû prendre, à un moment ou l'autre, la décision de ne pas essayer d'intercepter et d'abattre les missiles intercontinentaux et de se fier plutôt à l'effet dissuasif de la riposte.

Le lieutenant général Sharp: Je ne suis pas tout à fait d'accord. La technologie est toute récente encore.

M. Nowlan: Je comprends.

Le lieutenant général Sharp: On ne pourrait dire qu'on a sciemment décidé de ne pas aménager quoi que ce soit, car je crois que pareille décision n'aurait pu être prise que tout récemment.

M. Nowlan: Nous savions que les missiles intercontinentaux existaient.

Le lieutenant général Sharp: C'est bien vrai.

M. Nowlan: Nous connaissions aussi l'existence d'autres sortes de terribles engins spatiaux. Je comprends que c'est là un domaine sur lequel il ne vous est peut-être pas possible de donner des détails, mais il y a certainement des gens qui ont pensé que la force de riposte et de prévention des Minutemen, des missiles géants et des bombardiers du SAC suffirait à effrayer et à dissuader quiconque songerait à utiliser des missiles intercontinentaux.

Le lieutenant général Sharp: C'est bien vrai.

M. Nowlan: On a dû étudier et envisager la chose?

Le lieutenant général Sharp: On a dû le faire, en effet.

M. Nowlan: Je ne vois pas comment le Comité pourrait juger de la valeur de tout ceci sans être renseigné. Ces trois facteurs ont-ils tellement évolué au point de vue technique que ma supposition puisse être désuète? C'est cela que je veux savoir.

Le lieutenant général Sharp: On pourrait vous donner des réponses fort contradictoires, si vous posiez la question.

M. Nowlan: A mon sens, la réponse est oui. La technique a évolué et, partant, mes suppositions sont désuètes ou sujettes à caution.

Le lieutenant général Sharp: Oui, sujettes à caution et à révision.

M. Nowlan: Disons qu'il faille les réviser. Toutefois, monsieur le président, si nous ne pouvons nous renseigner à ce sujet jusqu'à un certain point, notre étude et notre définition des missiles intercontinentaux en tant que programme de défense antimissiles seront plutôt ardues. Dans l'étude de ce que nous avons aujourd'hui—par rapport à ce que nous ou d'autres pays pourraient avoir—je vais orienter mes questions sur deux domaines, général Sharp. Le premier porte sur le CF-5, le second sur le missile BOMARC. Sauf erreur, nous avons, en ce moment, trois escadrilles d'appareils intercepteurs CF-101 B Voodoo. A votre avis—il s'agit strictement de technique qui, je l'espère, est tout à fait votre élément—envisage-t-on ou est-il possible d'utiliser les CF-5 dans le cadre de la stratégie du NORAD?

● 1140

Le lieutenant général Sharp: A ma connaissance, il n'en est pas question. Il est certain qu'on ne pourrait s'en servir à présent dans le cadre du NORAD sans faire de grands changements. Il faudrait que je consulte les ingénieurs pour savoir si cela pourrait se faire.

M. Nowlan: Les trois escadrilles de CF-101 B Voodoo, que nous avons adjointes aux 18 escadrilles américaines, sont-elles armées d'engins nucléaires?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nowlan: L'ont-elles toujours été?

Le lieutenant général Sharp: Elles le sont depuis longtemps, mais je ne pourrais dire si c'est depuis toujours. Avons-nous déjà eu des appareils 101 sans ogives nucléaires?

Le général Magnusson: Non, général. Les 101 ont toujours été armés d'engins nucléaires, en plus des armes classiques.

M. Nowlan: Quelques mots à propos du Bomarc. Les 101 sont-ils armés d'engins Sidewinder? Ce n'est pas réellement ma question supplémentaire.

Le général Magnusson: Le Sidewinder, c'est le Genü.

M. Nowlan: Le Sidewinder est-il un engin nucléaire?

Le général Magnusson: Il pourrait l'être.

Le lieutenant général Sharp: Il pourrait l'être.

M. Nowlan: Quoi qu'il en soit, pour en revenir au Bomarc et aux trois escadrilles que nous avons à Mazacaza ou bien en d'autres endroits . . .

Le lieutenant général Sharp: Macaza.

M. Nowlan: J'ai massacré le nom, mais de toute façon ils se trouvent à Macaza et à North Bay. Ces deux escadrilles sont-elles armées d'ogives nucléaires?

Le lieutenant général Sharp: Oui, elles le sont.

M. Nowlan: Sont-elles prêtes à fonctionner?

Le lieutenant général Sharp: Oui, elle le sont.

M. Nowlan: Depuis combien de temps cette situation existe-t-elle?

M. Cafik: Depuis que M. Diefenbaker a abandonné le pouvoir?

Le lieutenant général Sharp: Depuis 1963, je pense.

M. Nowlan: Vous dites qu'elles sont prêtes à fonctionner maintenant. Il manque un lien ici. Le gouvernement a déclaré qu'il continuerait son programme et, cependant, je crois comprendre qu'il s'est produit une pause qui s'est traduite par un manque d'armement des Bomarcs à North Bay ou à Macaza.

Le lieutenant général Sharp: Vous vous reportez à quelques années en arrière.

M. Nowlan: Une couple d'années.

Le lieutenant général Sharp: Pour le moment, elles sont prêtes à entrer en action.

M. Nowlan: Ce que je désire savoir, c'est à quel moment elles sont devenues prêtes à fonctionner dans le contexte du NORAD? Dans le même sens que les huit escadrilles dans le . . .

Le lieutenant général Sharp: En 1963.

M. Nowlan: Encore une fois, le Bomarc est strictement un bombardier de dissuasion.

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nowlan: Alors, en ce qui a trait aux missiles intercontinentaux, qu'ils émanent d'un sous-marin ou d'un autre continent, comme vous l'avez déjà dit, NORAD n'a aucun rôle d'interception ou de destruction en ce qui a trait à ces appareils?

Le lieutenant général Sharp: C'est bien ça.

M. Nowlan: J'ai fini mes questions.

Le président: Pour l'intelligence des membres du Comité, je désire mentionner que nous espérons avoir une séance d'information, la semaine prochaine, sur l'ABM par M. Lindsey, du ministère de la Défense nationale.

Monsieur Ralph Stewart, vous avez la parole.

M. Stewart (Cochrane): Avant d'aller plus loin, serait-il possible, monsieur le président, de recevoir cette documentation plus tôt? Est-ce parce qu'on ne la reçoit pas à temps? Même si c'était durant une fin de semaine, ce serait mieux. Nous travaillons d'habitude durant les fins de semaine et nous n'avons pas d'objection à la lire durant les fins de semaine. Cela nous met dans une situation défavorable si nous ne pouvons pas la lire avant de nous réunir.

Le président: Je sais que cela aurait été utile si ce document-là, en particulier, qui constitue une longue déclaration très utile, avait été disponible aux membres du Comité avant la fin de semaine. En réalité, nous l'avons reçu tard, vendredi, du ministère de la Défense nationale, et il nous était impossible de le distribuer. Nous faisons cependant notre possible pour obtenir les documents le plus tôt possible de façon que les membres aient suffisamment de temps pour les étudier.

M. Stewart (Cochrane): Le sous-comité pourrait peut-être également songer à la possibilité que ces séances d'information sur différents aspects du NORAD destinées au Comité seraient probablement bien plus étoffées et plus utiles si on les donnait sur les lieux mêmes, soit à North Bay ou à Colorado Springs.

• 1145

Le président: Je vous remercie, monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Général Sharp, je désirais revenir un moment à cette question de la menace. Lors de notre voyage en Europe, nous avons interrogé plusieurs personnes et quelques-uns d'entre nous ont éprouvé certaines difficultés à leur faire reconnaître que la défense de l'Amérique du Nord constituait une véritable contribution à l'OTAN, dans cette optique générale de notre appartenance à l'OTAN selon laquelle la défense de ce continent constitue également une défense de l'OTAN.

En causant de la menace, on y était d'avis que la menace contre le Canada se trouve en Europe. Certains ont même dit qu'il n'y avait pas de menace directe contre l'Amérique du Nord. D'après vous, la menace contre l'Europe est-elle plus grande que la menace contre l'Amérique du Nord, ou vice versa?

Le lieutenant général Sharp: Je ne sais pas si je peux vous donner une réponse acceptable à ce sujet. J'y verrais une opinion personnelle jusqu'à un certain point. L'idée est de recourir aux moyens minimums d'empêcher la guerre, parce qu'elle ne doit jamais se produire.

On ne peut pas dire, je pense, qu'on peut mieux l'empêcher, ou encore mieux qu'on est capable de l'empêcher, par la présence de troupes en Europe de préférence à des troupes en Amérique du Nord, ou vice versa. Je crois que les deux formules contribuent à l'empêcher. Je ne crois pas juste de tenter une com-

paraison en disant que la menace est plus grande en Europe qu'en Amérique du Nord. Elles sont ensemble, mais l'important est la capacité d'empêcher la guerre et de le faire avec un minimum de frais.

M. Stewart (Cochrane): De toute façon, général, reconnaissez-vous qu'il existe une menace contre l'Amérique du Nord?

Le lieutenant général Sharp: Je reconnais que les Russes possèdent les moyens de détruire l'Amérique du Nord. Déclarer qu'il existe une menace à ce moment précis équivaudrait à me faire dire que c'est là leur intention à l'heure actuelle.

Une voix: Vous n'y croyez pas?

Le lieutenant général Sharp: S'agit-il d'une question supplémentaire?

M. Stewart (Cochrane): Il demandait une opinion personnelle, je crois.

Général, quand vous êtes au NORAD et que vous consultez le tableau de combat ou l'écran mobile ou n'importe quel signal qui fonctionne à ce moment-là et que vous voyez l'Amérique du Nord dans son ensemble, pouvez-vous nous dire, si ce n'est pas un renseignement secret, si vous constatez des violations de notre espace aérien ou de l'espace aérien de l'Amérique du Nord?

Le lieutenant général Sharp: Pour le moment, la réponse est négative.

M. Stewart (Cochrane): Arrive-t-il souvent que des avions s'aventurent dans notre région?

Le lieutenant général Sharp: A une ou deux exceptions près, même si l'on est venu tout près de notre région, il n'y a pas eu de violation réelle.

M. Stewart (Cochrane): Nous parlions, tout à l'heure, de sous-marins. Je suppose que votre écran de combat vous indique la localisation des sous-marins proches de l'Amérique du Nord. Pouvez-vous nous en parler ou si ces renseignements sont secrets?

Le lieutenant général Sharp: Le tout dépend de ce que vous voulez savoir.

M. Stewart (Cochrane): Je voudrais savoir s'ils sont nombreux, s'ils sont près, descendent-ils le Saint-Laurent comme ils avaient l'habitude de le faire, et des choses de ce genre?

Le lieutenant général Sharp: La réponse est qu'ils sont beaucoup plus éloignés que cela.

M. Stewart (Cochrane): Je me demande si nous pourrions varier un peu. Dans la défense de l'Amérique du Nord, nous envisageons notre rôle naval comme partie de cette défense. Le Canada peut-il apporter une certaine contribution en songeant à ce que nous possédons actuellement comme équipement de marine?

Le lieutenant général Sharp: Je peux répondre à cette question. Cela n'a rien à faire avec NORAD. Evidemment, nous pouvons apporter une contribution appréciable avec notre équipement actuel.

M. Stewart (Cochrane): NORAD exerce-t-il une certaine autorité sur nos forces navales?

• 1150

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Stewart (Cochrane): Et, dans le cas de SACLANT, s'agit-il d'une chose différente?

Le lieutenant général Sharp: C'est une chose complètement différente.

M. Stewart (Cochrane): Cela n'a rien à faire avec NORAD?

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Stewart (Cochrane): Général, la prochaine question se rapporte à votre expérience antérieure, avant votre association avec NORAD, mais elle s'y rattache. Nous possédons au Canada des unités de réserve qui s'entraînent de temps à autre. Apportent-elles une certaine contribution à la défense de l'Amérique du Nord, ou le feraient-elles si nous étions attaqués?

Le lieutenant général Sharp: Oui, elles contribuent à la défense de l'Amérique du Nord, mais elles ne sont pas des unités destinées à aider à la défense aérienne directe de l'Amérique du Nord, et, conséquemment, elles ne relèvent pas du NORAD. Elles apporteraient certainement une aide à la défense de l'Amérique du Nord si on le leur demandait.

M. Stewart (Cochrane): Si, tout à coup, nous en étions privés, estimeriez-vous que c'est une lourde perte, sans compter que nous aurions économisé 50 millions de dollars?

Le lieutenant général Sharp: Je pense que tout ce que nous possédons actuellement dans les services est très utile; si nous perdions ces unités, nous perdrions en conséquence. Je crois qu'elles sont utiles, oui.

M. Stewart (Cochrane): Merci bien, mon général.

Le président: C'est à M. Gibson, et ensuite à M. Nesbitt.

M. Gibson: Général, à la page 14 du mémoire, je cite:

LA MENACE VENANT DE L'ESPACE

> On sait depuis quelque temps que l'URSS travaille à la mise au point d'un véhicule spatial capable de transporter une bombe orbitale.

Ces termes et concepts m'échappent. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir éclairer notre lanterne à ce sujet.

Le lieutenant général Sharp: Oui. Les véhicules spatiaux actuels tournent autour de la terre; cela vous donne une meilleure occasion d'établir leur trajectoire exacte. Si, cependant, on pouvait perfectionner un véhicule qui ne ferait pas un tour complet de la terre et reviendrait ensuite à sa base, on aurait beaucoup moins de temps d'alerte et il serait bien plus difficile d'établir sa trajectoire; ainsi, l'expression orbite fractionnaire signifie exactement ce qu'elle dit.

M. Gibson: Cela veut donc dire: accomplir seulement une partie du trajet. A la page 17, vous dites, et je cite:

> Tous les intercepteurs du NORAD peuvent être armés de missiles air-air à ogives nucléaires.

Cela m'intrigue. Je pensais que le rôle d'un intercepteur était simplement d'anéantir un avion ennemi pendant son trajet. A quoi servent ces ogives surtout sur ces intercepteurs particuliers?

Le lieutenant général Sharp: Leur but est bien comme vous l'avez décrit: d'anéantir.

M. Gibson: C'est bien ça. Si ces ogives sont lancées, y a-t-il quelque danger de prolifération résultant de l'anéantissement de l'avion?

Le lieutenant général Sharp: Il y aurait évidemment des retombées.

M. Gibson: Oui. Elles sont préparées de façon à pouvoir fonctionner au-dessus du Canada, je pense.

Le lieutenant général Sharp: Oui. Elles le sont. Elles peuvent fonctionner au-dessus du Canada et au-dessus des États-Unis. Elles n'étaient pas destinées à être utilisées au-dessus du Canada plus particulièrement.

M. Gibson: Je vous remercie, c'est tout.

Le président: Monsieur Nesbitt.

M. Nesbitt: Il y a trois ou quatre questions que j'aimerais vous poser, général. Elles se rapportent toutes à ce qu'a mentionné M. Stewart. Je sais qu'il ne vous sera peut-être pas facile de répondre à certaines d'entre elles.

Tout d'abord, combien de tentatives de survol ont été faites par des avions soviétiques au-dessus de l'Amérique du Nord, du côté Atlantique, du côté Pacifique et dans les région polaires, au cours des douze derniers mois?

● 1155

Le lieutenant général Sharp: Je ne saurais vous donner une réponse directe, monsieur Nesbitt. Je peux cependant dire qu'il y a eu plusieurs tentatives du genre au cours de ces derniers mois; il y a eu une augmentation par rapport aux tentatives précédentes.

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous dire . . .

M. Winch: Je me demande si je pourrais poser une question supplémentaire à ce sujet, monsieur Nesbitt.

M. Nesbitt: Oui.

Le président: M. Winch pose une question supplémentaire.

M. Winch: Oui, général, en rapport avec la question qui vient d'être posée, comme nous avons des preuves que les États-Unis se servent d'avions espions sur certains territoires, NORAD peut-il, en tant que système de détection, constater s'il y a des avions espions qui volent au-dessus du Canada et, dans le cas de l'affirmative, en a-t-on remarqué?

Le lieutenant général Sharp: La réponse est oui; récemment, je me suis rendu à NORAD et il n'y en avait pas.

M. Winch: Mais vous ne pouvez pas les détecter?

Le lieutenant général Sharp: C'est bien ça.

Le président: Monsieur Nesbitt.

M. Nesbitt: C'est bien ça. Je n'insiste pas pour recevoir des réponses, s'il n'est pas sage de nous en donner, mais pourriez-vous nous fournir quelques renseignements pour savoir si l'augmentation des tentatives de survol a eu lieu dans la région du Pacifique, de l'Arctique ou de l'Atlantique?

Le lieutenant général Sharp: Dans l'Arctique.

M. Nesbitt: Dans la région de l'Arctique. Ma deuxième question . . .

Le président: Puis-je poser une question supplémentaire? A quelle proximité se rendent-ils au cours d'une de ces tentatives? Que voulez-vous dire par une tentative de survol?

Le lieutenant général Sharp: De façon générale, une tentative de survol les amène à 30 ou 40 milles ou quelquefois plus près.

Le président: Je vous remercie.

M. Nesbitt: Ma deuxième question se rapporte aux sous-marins; vous avez mentionné qu'ils n'entrent pas dans la région du Saint-Laurent mais qu'on les voit régulièrement. Pouvez-vous nous donner une idée sur la proximité de la ligne côtière réelle de l'Amérique du Nord? Si vous ne le pouvez pas, je saurai qu'il ne serait pas sage de répondre à cette question.

Le lieutenant général Sharp: Je ne saurais que répondre à cette question. De façon bien générale, je dirais 300 milles; certains viennent encore plus près. Je voudrais vous donner une réponse plus précise.

M. Nesbitt: S'ils s'approchent à moins de 300 milles des côtes, leur capacité actuelle d'envoyer avec préci-

sion des missiles sur des cibles précises s'en trouverait passablement limitée.

Le lieutenant général Sharp: Oui. Vous ne devez pas oublier, monsieur Nesbitt, qu'un grand nombre de sous-marins russes ne sont pas capables de lancer des missiles balistiques sous-marine, en grand nombre.

M. Nesbitt: Passons maintenant à la troisième question; elle comprend deux parties. Les militaires supposent-ils que, pour le moment, une attaque-surprise soviétique préméditée contre le continent nord-américain est peut-être improbable?

Le lieutenant général Sharp: Pour le moment?

M. Nesbitt: Oui.

Le lieutenant général Sharp: D'après moi, c'est peu probable pour le moment. Vous parlez d'évaluation d'intentions, et cela est une question de politique . . .

M. Nesbitt: C'est vraiment une puissance politique plus des intentions qu'il faut évaluer.

Le lieutenant général Sharp: Lorsqu'il s'agit d'évaluer des intentions, c'est une question de politique plutôt qu'une question militaire.

M. Nesbitt: C'est pourquoi j'ai ainsi libellé ma question; c'est une évaluation militaire qui, bien entendu, comprend puissance plus intention. A cette fin, des renseignements sont tirés d'autres sources.

La deuxième partie de ma question est la suivante. Juge-t-on qu'il est probable,—et cela se rapproche peut-être plus de la puissance que des intentions,—qu'une aventure militaire soviétique de nature classique pourrait éventuellement dégénérer en guerre nucléaire contre le continent nord-américain, par exemple les îles Arctiques du Canada, les îles Aléoutiennes ou même le Groënland?

Le lieutenant général Sharp: Je ne le crois pas.

M. Nesbitt: Ne croit-on pas probable qu'il y ait une invasion maritime non atomique, ou une invasion aérienne, ou quelque chose de la sorte?

Le lieutenant général Sharp: Je ne le crois pas.

M. Nesbitt: Est-il possible que les Soviets s'aventurent dans une entreprise militaire non atomique quelque part en Europe, disons contre la côte baltique de l'Allemagne ou du Danemark, ou encore contre Berlin ou un autre endroit? Juge-t-on que cela soit possible du point de vue puissance?

Le lieutenant général Sharp: Ils sont certainement en mesure de s'aventurer dans une telle entreprise, mais je ne crois pas qu'ils aient pour le moment l'intention de le faire.

• 1200

M. Nesbitt: Quand on pense à la puissance et à l'intention à la fois, il est beaucoup plus probable que l'Union soviétique fasse une poussée militaire non atomique contre l'Allemagne ou le Danemark ou même la Suède au lieu de l'Amérique du Nord?

Le lieutenant général Sharp: Sans aucun doute.

M. Nesbitt: S'il se produisait une poussée militaire non atomique dans cette région, cela dégénérerait-il en guerre nucléaire?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nesbitt: Vous croyez que oui?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nesbitt: Merci.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire se rapportant à celle qu'a posée monsieur Winch au sujet de ces avions-espions?

Le président: M. Nowlan posera une question supplémentaire.

M. Nowlan: Le général a dit qu'ils avaient été repérés de temps à autre mais non, si je comprends bien, pendant qu'il était là?

Le lieutenant général Sharp: Non, je regrette. Si j'ai dit cela, ce n'est pas ce que j'ai voulu laissé entendre.

M. Nowlan: NORAD n'a repété aucun de ces avions-espions?

Le lieutenant général Sharp: Pas pendant que j'étais là.

M. Nowlan: Et avant que vous y alliez, le savez-vous?

Le lieutenant général Sharp: Malheureusement, je ne le sais pas.

Le président: Avant de donner la parole au suivant, le Comité consent-il à ce que l'exposé préliminaire et la biographie du général Sharp soient imprimés comme appendices aux procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

Le président: Je me dois de corriger une annonce que j'ai faite plus tôt. L'instruction que donnera, la semaine prochaine, M. Lindsey, du ministère de la Défense nationale, portera sur les AWACS. Celle que donnera M. Lindsey relativement aux ABM aura lieu dans quelques semaines.

Je donne maintenant la parole à M. Laniel, qui sera suivi de M. Brewin. Monsieur Laniel.

M. Laniel: Merci, monsieur le président. Général, il est dit dans le mémoire, et il a été dit auparavant, que NORAD a pour fonction principale de simplement protéger les moyens de dissuasion des É.-U. et aussi, de minimiser les dégâts causés par une attaque quelconque. Si je vous ai posé cette question, c'est parce que je me demande, quand nous parlons de notre participation au NORAD, jusqu'à quel point nous pouvons penser que cet organisme est un moyen de défense de l'Amérique du Nord? Ce n'est qu'une protection tant que nous protégeons les moyens de dissuasion mais ça ne peut protéger toute l'Amérique du Nord, n'est-ce pas?

Le lieutenant général Sharp: Il y a lieu de croire que si vous pouvez protéger les moyens de dissuasion de façon qu'ils restent vraisemblables aux yeux des Russes, ces derniers seront dissuadés de déclencher une guerre nucléaire. C'est sûrement la meilleure protection que puissent recevoir les habitants de l'Amérique du Nord. S'il se déclare une guerre, vous ne pourrez jamais obtenir le matériel militaire qui pourra assurer la protection de la population. Vous pourrez réduire au minimum, mais en comparaison vous trouverez un gros néant. La force de dissuasion doit être vraisemblable et une manière d'assurer ceci, c'est d'assurer une protection de façon qu'elle puisse subir le premier coup.

M. Laniel: Dans votre mémoire, vous dites que la menace et la puissance russes ont augmenté et s'accroissent toujours. A la page 7 du mémoire, vous dites:

> Au cours des six dernières années, les forces de défense affectées aux intercepteurs et aux missiles ont diminué du tiers environ.

Cela veut-il dire que la force de défense, dans ce sens, est aussi réduite ou est-ce à cause de notre système plus perfectionné ou de nos avions que nous avons conservé les même capacités?

Le lieutenant général Sharp: Un peu des deux, je crois. Les Russes comptent maintenant moins de bombardiers et, dans ce sens, leur puissance a diminué. D'un autre côté, ils ont amélioré leurs contre-mesures électroniques et ont introduit des missiles air-surface. Dans ce sens, leur puissance a augmenté.

De fait, nous avons réduit nos forces de défense contre les bombardiers d'environ 30 p. 100 et, à mon avis, notre puissance est probablement encore la même. Si nous tenons compte de tous les autres facteurs, notre puissance est peut-être un peu moindre qu'elle ne l'était avant la réduction.

M. Laniel: J'essaie de déterminer ici si, en réduisant les forces, nous pouvons maintenir notre puissance. Je ne fais que me poser la question. Sans le Canada, les États-Unis pourraient-ils protéger leurs moyens de dissuasion, étant donné que c'est là la fonction principale du NORAD. Vous dites, dans votre mémoire, qu'à moins que le Canada y apporte sa contribution, aucun système de défense convenable ne pourrait être établi ou il serait douteux qu'un tel système soit mis sur pied. Le retrait du Canada, selon un programme à longue échéance, permettrait-il en même temps de maintenir la puissance de défense du NORAD?

● 1205

Le lieutenant général Sharp: Vous recevrez, la semaine prochaine, une instruction sur les AWACS qui vous fera voir certains des changements et propositions qui sont à l'étude en vue d'améliorer la défense aérienne contre les bombardiers. Vous vous rendrez compte à ce moment-là que le territoire canadien, du moins l'espace aérien, est encore nécessaire si l'on veut défendre les moyens de dissuasion contre les bombardiers.

M. Laniel: Il est dit au début de votre mémoire que les avions du NORAD peuvent voler n'importe où dans le territoire canadien et américain.

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Laniel: Cela s'applique-t-il aussi aux bombardiers SAC?

Le lieutenant général Sharp: En ce qui concerne et les avions américains du NORAD et les bombardiers SAC, les deux gouvernements ont conclu certains arrangements qui indiquent quand et dans quelles circonstances des vols au-dessus du territoire canadien sont permis.

M. Laniel: C'est contrôlé? Vous voulez dire que tout vol effectué par un avion américain, qui serait porteur d'une ogive nucléaire ou d'une bombe nucléaire, est connu du Canada et des forces canadiennes?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Laniel: Je crois que M. Winch a posé une question à laquelle vous avez répondu que NORAD ne pouvait pas intercepter ou détruire un ICBM. Toutefois, vous avez éludé quelque peu la question se rapportant à la commande et au contrôle du système ABM éventuel. En votre qualité de militaire, ne croyez-vous pas que si un tel système était mis sur pied ou lancé, il devrait être soumis au NORAD, étant donné qu'il ne serait qu'un système de défense, n'est-ce pas?

Le lieutenant général Sharp: Ce n'est qu'un système de défense et, du point de vue militaire, je répondrais oui à votre question. Il y a, cependant, d'autres points importants dont il faut tenir compte en décidant de qui relèvera le système. Par exemple, des considérations d'ordre politique qui sont très importantes.

M. Laniel: Oui, mais le système de radar du NORAD est capable de déterminer la cible ou le trajet d'un ICBM et donner un avertissement de 15 à 20 minutes. Très bien! vous avez des lignes directes mais on peut se poser toutes sortes de questions surtout lorsqu'il s'agit de lancements sous-marins. Peut-être pourriez-

vous répondre à ceci. De combien de temps disposeriez-vous pour donner l'alerte au sujet d'un lancement provenant d'un sous-marin qui navigue hors de nos côtes?

Le lieutenant général Sharp: Quelques minutes à peine.

M. Laniel: Entendez-vous par là cinq minutes?

• 1210

Le lieutenant général Sharp: Peut-être un peu plus. Je ne crois pas que la situation soit exactement comme vous la présentez. Vous avez parfaitement raison en ce sens que les divers systèmes d'alerte actuels et ceux qui seront inclus dans le système de Sauvegarde, si celui-ci est mis sur pied, s'engrènent. Du point de vue d'alerte, il serait souhaitable qu'ils fassent partie d'un seul système complet; il se pourrait que cela ne soit pas souhaitable du point de vue de ceux qui commandent et contrôlent les ABM, à condition que l'avertissement soit donné aux autorités compétentes au moment voulu. Même si, personnellement, je soutiens qu'il devrait relever du NORAD, je crois que les militaires, eux, chercheraient à démontrer qu'il pourrait en être autrement.

Je crois également qu'avant que le système soit approuvé d'une façon ou d'une autre, il est un peu tôt pour tenter de préciser qui en aura le contrôle; dans une certaine mesure, cela dépend du genre de système et de l'endroit où il sera installé.

M. Laniel: J'ai une idée. Je songe à la contribution que doit apporter le Canada à un grand organisme comme NORAD, qui a aussi un pouvoir de défense; si nous devons permettre à d'autres d'exercer une autorité sur les ABM, pourquoi ne permettrions-nous pas à NORAD d'avoir une autorité sur les Bomarcs et les Nike Hercules? NORAD deviendrait alors un organisme de détection et nous nous retrouverions à un niveau plus comparable à celui des États-Unis.

Le lieutenant général Sharp: Je suis d'accord. De ce point de vue-là, il serait raisonnable de l'assujétir à NORAD.

M. Laniel: De toute façon, arrêtons notre choix. Une dernière question, monsieur le président. Il est dit, dans le mémoire, que la menace de bombardiers est la façon la plus économique de préparer une attaque, d'avoir une plus grande charge utile et plus de flexibilité. Cependant, la défense contre les bombardiers est plus facile et, à moins que NORAD s'accroisse et reste capable d'assurer une défense contre les bombardiers, cet organisme empêche d'autres pays de déclencher des attaques nucléaires au moyen d'avions classiques survolant l'Amérique du Nord. Comment pouvez-vous arriver à cette conclusion? Je crois qu'il n'existe aucun danger. Personne ne serait assez bête pour lancer une attaque sans l'appuyer d'une force de dissuasion: à mon avis, seule la Russie pourrait le faire.

Le lieutenant général Sharp: Je suis d'accord.

M. Laniel: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Général Sharp, dans mes questions je voulais m'en tenir à la réalité de la menace que constituent des bombardiers pilotés. Je crois comprendre que les installations du NORAD ont pour but de répondre à la menace des bombardiers pilotés. Je veux approfondir avec vous la réalité de cette menace. D'abord, je suppose que vous examinez ce fait du point de vue de moyens et d'intentions. Pour ce qui est des moyens, il est évident, n'est-ce pas, que les Russes n'ont pas accru leur puissance dans ce domaine depuis bon nombre d'années.

Le lieutenant général Sharp: Au sens qu'ils n'ont pas accru le nombre de leurs bombardiers, vous avez raison. Au sens qu'ils ont amélioré leurs contre-mesures et introduit leurs missiles air-surface, votre déclaration n'est pas exacte. A ce sens-là, ils ont accru leur puissance.

M. Brewin: D'autre part, ils ont concentré leurs efforts sur leur pouvoir ICBM et l'ont largement élargi afin de pouvoir frapper l'Amérique du Nord.

Le lieutenant général Sharp: D'accord.

M. Brewin: En se reportant aux intentions, si je comprends bien, advenant que les bombardiers pilotés soient lancés contre nous, ils nous donneraient assez d'avertissement. Je ne veux pas dire que ce serait leur intention de nous avertir; cependant, grâce à nos avertisseurs, nous serions alertés quelques heures avant toute attaque par des bombardiers pilotés. Est-ce exact?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Brewin: Voici ce que j'aimerais vous signaler: étant donné la puissance destructrice considérable dont

• 1215

la plus grande partie est dans une position invulnérable, si on était averti de l'attaque, d'abord un bon nombre des cibles, si celles-ci comprenaient le SAC, ne seraient plus au sol. Ensuite, les mesures de représailles pourraient frapper l'URSS avec une force immense et incroyablement dévastatrice. Ai-je raison?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Brewin: Alors, n'êtes-vous pas d'accord que, si les Russes lançaient une attaque au moyen de bombardiers pilotés, dans ces conditions, c'est-à-dire avec avertissement suivi de représailles, il faudrait qu'ils soient vraiment fous furieux.

Le lieutenant général Sharp: Ce que vous me demandez, monsieur Brewin, c'est de partager votre opinion en condamnant l'accord conclu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis afin d'installer des moyens de défense contre les bombardiers; je ne suis pas prêt à le faire.

M. Brewin: Ce ne serait pas très juste d'exiger cela de vous. Je comprends, mais je voulais seulement connaître votre opinion. Puisque nous examinons une intention de l'existence d'une menace réelle, et vous en avez parlé dans votre document, nous pouvons en juger du point de vue politique dans la mesure de nos moyens; même du point de vue militaire, vous devez examiner cette intention dans une certaine mesure, en tenant compte des moyens d'alerte, et ce pouvoir énorme de représailles, énorme du point de vue militaire. Si vous deviez conseiller les hommes politiques de l'U.R.S.S., par exemple, si vous pouvez vous imaginer la chose vous leur diriez sûrement qu'ils seraient insensés de tenter une chose pareille.

Le lieutenant général Sharp: Examinons ce que serait la situation si nous devions suivre votre conseil et nous défaire de nos moyens de défense contre les bombardiers. Est-ce que cela veut dire qu'il faudrait se défaire de nos radars?

M. Brewin: Non, non, non. J'ai voulu dire que ce qu'il y a d'insensé dans cela, c'est d'avoir un système d'alerte en plus de moyens de représailles.

Le lieutenant général Sharp: Alors, nous allons conserver les radars?

M. Brewin: Bien sûr, mais il faut les perfectionner.

Le lieutenant général Sharp: Est-ce que nous allons garder certains intercepteurs afin d'identifier de manière positive les avions inconnus venant vers nous?

M. Brewin: Je pense bien que vous voulez m'attraper maintenant.

Le lieutenant général Sharp: Je regrette, monsieur Brewin, mais je tente de saisir votre question.

M. Brewin: Ma question est de savoir si oui ou non, dans les conditions actuelles, et non dans certaines conditions imaginaires, vous ne pensez pas qu'avec cette puissance de détection que nous avons, et je suppose que nous allons l'augmenter, du moins pour ce qui est de la détection de bombardiers pilotés, sans compter la puissance de représailles qui est en quelque sorte invulnérable, ne pensez-vous pas, dis-je, que seul un homme insensé pourrait avoir l'intention de lancer une telle attaque?

Le lieutenant général Sharp: Je ne crois pas qu'on pourrait lancer une attaque de bombardiers uniquement à ce moment; je pense que cela est vrai jusqu'à un certain point, parce qu'on peut se défendre contre cette attaque. Si vous imaginez la situation où nous ne pourrions nous défendre contre cette attaque, d'un autre côté, qu'est-ce qui empêcherait ces avions, même si on pouvait les repérer, de survoler tout le territoire de l'Amérique du Nord? Est-ce cela que vous voulez?

M. Brewin: Mais je pense que si ces avions commençaient à survoler tout notre territoire, on les sommerait de s'éloigner. Je me souviens de l'affaire de Cuba, et vous aussi certainement.

Le lieutenant général Sharp: C'est très bien. Mais poussons la question un peu plus loin. Vous avertissez les avions de s'éloigner, mais ils ne s'éloignent pas. Votre unique choix est alors de les menacer d'une guerre nucléaire, je ne crois pas que ce soit là un genre d'aventure que nous aimerions risquer.

M. Brewin: Je veux passer à un autre aspect de la question. Je voudrais vous demander si notre installation, nos Bomarcs et nos intercepteurs Voodoo sont vulnérables. A votre point de vue, ces derniers sont-ils vulnérables, et jusqu'à quel point, en cas d'attaque avec des missiles?

Le lieutenant général Sharp: Oui, avec le missile air-sol, nos radars sont maintenant plus vulnérables qu'autrefois. Autrement dit, nous aurions moins de

• 1220

temps pour intercepter l'arrivée d'un bombardier que nous n'en avions autrefois lorsque les bombes tombaient en chute libre. Nous pourrions avoir, cependant, une chance de les intercepter. Dans le cas des Bomarcs cela est moins vrai car, de manière générale, la portée du Bomarc est plus grande que la portée d'un missile air-sol.

M. Brewin: Et à propos des missiles balistiques intercontinentaux sol-sol? Est-ce que nos installations ne sont pas vulnérables dans le cas de ces engins?

Le lieutenant général Sharp: Oui, absolument.

M. Brewin: Par conséquent, en supposant qu'une attaque soit faite avec des bombardiers, et que cette attaque vienne de l'U.R.S.S., ne serait-il pas plus prudent de lancer l'attaque contre bon nombre de ces installations au moyen de missiles balistiques intercontinentaux, et d'envoyer les bombardiers par la suite?

Le lieutenant général Sharp: Je crois qu'il serait plus prudent de concentrer tous les efforts sur un pays capable de lancer une seconde attaque, comme le sont les États-Unis; une fois cette capacité détruite, tout le reste serait facile, n'est-ce pas? C'est pourquoi, à mon point de vue, il faut nous assurer cette protection.

M. Brewin: Mais ce que je veux dire, c'est que ces installations qui sont vulnérables en cas d'attaque au moyen de missiles—et je pense que vous dites dans votre document que les Russes ont environ 1,000 missiles—je crois que ces installations, dis-je, ne sont pas tellement utiles, n'est-ce pas? Si elles sont vulnérables en cas d'une attaque de ce genre, est-ce qu'elles ne seraient pas détruites avant de pouvoir servir comme moyen de défense contre l'arrivée de bombardiers?

Le lieutenant général Sharp: En supposant que l'ennemi veuille utiliser ses armes contre ces installations

plutôt que pour tenter de détruire les armes de contre-attaque des États-Unis, votre point de vue est exact.

M. Brewin: Sommes-nous engagés de quelque façon relativement à ce système d'alerte et de contrôle anti-aériens, ou est-ce que nous en discutons seulement?

Le lieutenant général Sharp: Il faudrait poser la question à quelqu'un d'autre, je suppose mais, à ma connaissance, nous discutons simplement de la question.

M. Brewin: Et au sujet des nouveaux intercepteurs? Je ne sais pas si le mot «désuet» est trop fort et exagéré pour décrire les Voodoos, mais en supposant qu'ils soient désuets, est-ce qu'on va les remplacer? Est-ce qu'il est question d'un nouvel intercepteur?

Le lieutenant général Sharp: Pour le moment, je ne sache pas qu'on ait approuvé un plan pour remplacer le Cf-101. D'un autre côté, le personnel de l'aviation, de même que le sous-chef du personnel de défense, à Ottawa, tentent toujours de prévoir et de voir quels nouveaux types d'avions, de navires ou de chars seront nécessaires à l'avenir, si on se propose toujours de les utiliser. Il y a donc des pourparlers en ce sens.

M. Brewin: Si je puis m'exprimer ainsi, on ne s'est pas engagé à faire l'acquisition de tel ou tel type d'intercepteur.

Le lieutenant général Sharp: Non, monsieur, pas à ma connaissance.

M. Brewin: Merci.

Le président: Messieurs, le général Sharp a gracieusement offert, si la chose est nécessaire, de revenir cet après-midi pour continuer à répondre aux questions, et on a prévu une pièce, si nous jugeons que c'est nécessaire. Ce sera la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest. Par conséquent, il n'est pas besoin de nous hâter de poser des questions si nous préférons ne pas le faire. J'ai les noms de quatre personnes encore qui désirent en poser. Monsieur Cafik.

M. Cafik: Plus tôt, au cours de votre témoignage, général, vous avez dit que les Américains avaient fait des propositions au Canada, si je comprends bien, afin d'accroître les installations à North Bay, de sorte que . . .

Le lieutenant général Sharp: Je regrette, c'était NORAD.

M. Cafik: NORAD. En effet, si je ne me trompe, NORAD avait fait une demande au gouvernement canadien sur la possibilité d'aviser à augmenter les installations de North Bay, de façon qu'elles puissent remplacer celles de Colorado Springs si quelque chose devait se produire.

Le lieutenant général Sharp: Ce serait un second emplacement pour le quartier général.

M. Cafik: Il y a combien de temps que la demande a été faite? Êtes-vous au courant?

Le lieutenant général Sharp: Non, je ne sais pas combien il y a de temps qu'on a fait la demande. Je crois savoir, cependant, qu'on étudie la question présentement, et je crois qu'on prendra une décision bientôt, dans un sens ou dans l'autre.

M. Cafik: Je comprends. Est-ce qu'on étudie la question depuis un certain nombre d'années ou est-ce quelque chose de récent?

● 1225

Le lieutenant général Sharp: Non; je crois savoir que NORAD a fait des plans ou des propositions visant à augmenter les installations à North Bay de sorte qu'on pourrait en faire un autre quartier général. Je ne sais pas à quel moment la proposition formelle a été faite, mais je sais que NORAD envisage la chose depuis un certain nombre d'années.

M. Cafik: Est-ce qu'on étudie également la possibilité de choisir d'autres emplacements? Autrement dit, est-ce qu'on aurait trois ou quatre de ces emplacements, ou est-on satisfait du seul emplacement de North Bay?

Le lieutenant général Sharp: Il y en a un autre, à l'heure actuelle.

M. Cafik: On en projette un autre?

Le lieutenant général Sharp: Non, il existe déjà.

M. Cafik: Est-ce aux États-Unis?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Cafik: Toute notre stratégie semble se fonder sur un système de dissuasion, c'est entendu, et sur les moyens de lancer une contre-attaque. Ceci m'amène à vous demander si vous êtes en mesure de m'indiquer ce que possèdent les Russes comme missiles antibalistiques, à quel degré ils sont efficaces, ou combien de temps il leur faudrait pour avoir un système efficace. J'aimerais que vous donniez des réponses à des questions comme celles-là, afin que nous sachions dans quelle mesure nous avons des moyens de prévenir une attaque. C'est très bien d'avoir ces moyens-là. Mais c'est autre chose de savoir si l'ennemi pourrait détruire nos installations avant même que ces dernières puissent riposter. Pourriez-vous nous donner des explications à ce propos?

Le lieutenant général Sharp: Tout ce que je pourrais vous dire à ce sujet, ce serait de vous fournir les renseignements qui ont déjà été fournis publiquement, par M. Laird, je crois. Mais peut-être est-ce M. Packard. Selon eux, l'ennemi aurait de 50 à 60 bases de missiles antibalistiques.

M. Cafik: Ces missiles antibalistiques sont-ils en mesure de repousser une attaque de missiles balistiques intercontinentaux?

Le lieutenant général Sharp: Je ne puis vous donner ces renseignements. Je ne sais pas la réponse et, si je la savais, je ne sais pas s'il me serait permis de vous donner ces renseignements. De toute façon, je ne sais

pas la réponse. Je suppose que les Russes les considèrent comme efficaces, car autrement, ils n'auraient pas fait ces installations.

M. Cafik: Avez-vous des idées sur la période de temps qu'il faudrait à la Russie pour être en mesure de se défendre totalement contre une attaque de missiles contre son territoire? Il semble que ce soit vraiment là la question principale. Si la Russie travaille afin de réaliser cet objectif, tout notre système de contre-attaque s'écroulerait si la Russie atteint un jour cet objectif.

Le lieutenant général Sharp: La question que vous posez n'est pas de mon ressort, mais je pense que je puis donner une précision à ce sujet. C'est une chose que de défendre la population d'une ville contre un missible balistique intercontinental, mais c'est autre chose de défendre une installation de missile balistique intercontinental contre une attaque avec de tels missiles.

Quand il s'agit des villes, il suffit de quelques missiles, et parfois d'un seul, pour détruire une ville. Il n'est pas nécessaire d'avoir une précision tellement grande avec les ogives nucléaires qui existent aujourd'hui. D'autre part, pour détruire une installation terrestre de missile balistique intercontinental, il faut des armes de très grande précision, ou du moins, il faut une ogive nucléaire très puissante. Donc, le problème de défense est différent. Si vous me demandez si les Russes pourraient un jour posséder des installations pour se défendre contre toutes sortes de missiles balistiques intercontinentaux, je vous répondrais que non, dans le cas de populations. Dans le cas de leurs installations terrestres de missiles antibalistiques intercontinentaux, je ne connais pas la réponse, mais il y a des chances qu'ils pourraient les défendre plus efficacement que leurs villes. Tout dépend de la technique utilisée.

Je ne possède aucun renseignement de caractère restreint ou secret à ce sujet, de sorte que je ne tente pas de vous cacher quoi que ce soit. Je vous donne simplement mon opinion personnelle, c'est-à-dire celle d'un simple profane en la matière.

M. Cafik: On a beaucoup parlé récemment de la protection de nos frontières nordiques, de la suprématie du Canada, etc. A votre avis, les Russes reconnaissent-ils en fait la suprématie que nous revendiquons sur le nord? Existe-t-il quelque danger au sujet de nos frontières septentrionales? Je suis persuadé qu'ils n'auraient pas à nous envahir; je crois qu'ils n'auraient qu'à mettre pied à terre, en ce moment, et à s'emparer d'une certaine partie de territoire.

Le lieutenant général Sharp: Tout ce que je pourrais vous dire là-dessus serait le point de vue d'un profane.

M. Cafik: Est-ce qu'ils utilisent l'espace aérien de l'extrême Nord, sans reconnaître d'aucune façon nos droits de suprématie sur ce territoire?

Le lieutenant général Sharp: Est-ce que vous parlez de notre espace aérien?

M. Cafik: Oui.

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Cafik: Ils ne l'utilisent pas?

Le lieutenant général Sharp: Ils s'approchent de notre territoire, mais ils ne l'ont pas survolé. Il peut y avoir eu une ou deux exceptions, mais pareils cas seraient rares.

M. Cafik: C'est parfait.

M. Legault: Monsieur le président, je voudrais ajouter une question supplémentaire à la question qu'a posée M. Nesbitt, il y a un moment. Il s'agissait des visites fréquentes que font les bombardiers russes au large de notre côte. Vous vous rappellerez qu'il y a un an environ, les journaux ont certes publié quelque chose de sensationnel lorsqu'ils ont dit qu'un certain nombre d'avions russes de type «ours», si je me souviens bien, sont venus à une certaine distance de la côte de Terre-Neuve. Lorsque je me suis informé, à ce moment-là, j'ai eu l'impression que la chose se produisait à peu près tous les jours. Cela est-il exact?

● 1230

Le lieutenant général Sharp: Non, ce n'est pas exact.

M. Legault: Merci. Je voudrais revenir à la question du Bomarc, qui est muni d'une ogive nucléaire. Si je comprends bien, sa portée est d'environ 300 ou 400 milles, ce qui indique clairement que l'explosion se produirait au-dessus du Canada. Cela se compare au bombardier piloté. Est-ce que vous croyez que les missiles antibalistiques de nouveau type constituent un système plus perfectionné pour détruire les armes nucléaires qui seraient lancées contre le Canada ou les États-Unis?

Le lieutenant général Sharp: Le Bomarc est conçu pour détruire les bombardiers.

M. Legault: Parfait.

Le lieutenant général Sharp: Le missile antibalistique est conçu pour détruire les missiles balistiques, et non les bombardiers.

M. Legault: Donc, il n'est pas nécessaire d'utiliser les deux?

Le lieutenant général Sharp: Si vous avez l'intention de continuer à assurer la défense contre les bombardiers, le missile antibalistique n'est pas ce qu'il faut.

M. Legault: Pouvez-vous me dire, général, si la politique actuelle du NORAD permettrait qu'on utilise des avions pour satisfaire certains besoins de la population civile? On pourrait certainement donner suite à cette idée, et s'en inspirer pour régir nos besoins d'espace aérien dans le domaine de la circulation interne.

Le lieutenant général Sharp: Si vous permettez, je vous donnerai mon point de vue personnel là-dessus: je crois que le contrôle de la circulation de l'aviation commerciale qui augmente rapidement en Amérique du Nord et surtout dans nos régions les plus populeuses,—pourrait être amélioré considérablement en

adoptant le même genre de radar à contrôle électronique que celui que nous utilisons avec les avions intercepteurs.

Je suis tout à fait d'accord que les mêmes installations, les mêmes radars et peut-être les mêmes ordinateurs, mais avec une programmation différente, pourraient servir à la fois pour les interceptions et pour le contrôle des avions commerciaux. Je crois qu'il est fort possible de combiner les deux, et de fait, on en étudie présentement la possibilité aux États-Unis. On fait peut-être la même chose au Canada, je ne suis pas certains, car j'ai été parti pendant trois mois.

M. Legault: Il y a un moment, vous avez mentionné qu'on songe présentement à rendre les installations de North Bay en mesure de remplacer celles de Colorado Springs, au besoin. Je crois que d'autres témoins nous ont dit, l'automne dernier, que si les installations de Colorado Springs étaient mises hors d'usage, celles de North Bay serviraient de substitut. D'après ce que vous dites, ce n'est pas le cas.

Le lieutenant général Sharp: Chaque région peut en remplacer une autre, mais pour le faire efficacement, il faut que leurs installations soient à jour et leur donner les renseignements les plus récents sur tout ce qui se passe, à peu près comme nous le faisons à Colorado Springs. Il faudrait que leurs ordinateurs aient la capacité voulue pour assimiler ces données et les analyser.

● 1235

A l'heure actuelle, ils ne peuvent pas assimiler ni analyser toutes ces données. Ils peuvent en assimiler une partie, de sorte qu'ils ne seraient que modérément efficaces dans le rôle d'ALCOP, comme nous l'appelons. Les changements nécessaires seraient d'améliorer les communications, changer la programmation des ordinateurs, et peut-être certaines des analyses.

M. Legault: Merci.

Le président: Messieurs, avant que les autres ne partent, nous nous réunirons cet après-midi dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest, juste de l'autre côté du couloir, et non pas dans la pièce 371 comme je l'ai dit plus tôt. A 15h.30 donc dans la pièce 307 de l'édifice de l'Ouest. Monsieur Roberts? Je m'excuse; monsieur Guay et ensuite, monsieur Roberts.

M. Guay (St-Boniface): Ma question sera très brève, général. A la page 9 du mémoire intitulé *Renseignements sur la défense aérospatiale*, vous dites simplement, en vos propres mots:

> Le but de la ligne DEW est simplement de détecter les objets non identifiés qui volent au-dessus des régions septentrionales et de communiquer leur signalement au Centre des opérations de combat NORAD, près de Colorado Springs, Colorado.

Est-ce que ces objets non identifiés vous inquiètent, et est-ce qu'ils sont semblables à ceux qui ont été signalés dans toutes les parties du Canada, à l'occasion?

Le lieutenant général Sharp: Non, je crois que l'expression induit en erreur. Il n'y a aucun rapport. Nous pensons en termes de bombardiers.

M. Guay (St-Boniface): Est-ce que vous vous souciez des objets non identifiés dans le sens ou je l'entends?

Le lieutenant général Sharp: Non, cette question relève d'un autre ministère; je ne me souviens plus duquel.

M. Guay (St-Boniface): Le raison pour laquelle je pose cette question c'est qu'à la page 24 de votre autre mémoire, vous parlez d'un appareil de photographie qui pourra identifier les satellites en les photographiant alors qu'ils sont éclairés par le soleil et que l'appareil est dans l'obscurité. Pouvez-vous nous expliquer ce procédé?

Le lieutenant général Sharp: Je vais essayer. Premièrement, dans un article de journal paru il y a quelques mois, je crois, et je suis certain que ce n'était la faute de personne, il semble qu'on ait mal compris les possibilités de cet appareil de photographie. En réalité, il pourra fixer la position relative, ou pourra déterminer avec beaucoup de précision la position d'un satellite par rapport à la terre. Il y parvient en prenant un cliché, mais ce n'est pas un cliché en ce sens qu'on prend un cliché et qu'on l'agrandit au point de voir apparaître l'objet.

Nous donnons à l'appareil des données qui lui permettent de viser l'objet directement, ou aussi directement que possible. L'appareil se déplace à la même vitesse et dans la même direction que l'objet. Il prend alors une pose, et comme il se déplace à la même vitesse et dans la même direction que l'objet, celui-ci se manifestera par un point. Tout ce qui ne bouge pas à la même vitesse, ni dans la même direction, se présentera sous forme de traits.

C'est dans ce sens que nous pouvons déterminer avec précision la position de l'objet. Si l'objet apparaît comme un petit trait, c'est que nos prévisions de la trajectoire et de la position n'étaient pas tout à fait exactes. L'appareil nous permet ainsi de déterminer les objets, mais ce n'est pas en prenant un cliché pour ensuite l'agrandir et examiner l'objet.

M. Guay (St-Boniface): Merci, monsieur le président.

Le président: Je crois que ce serait le bon moment de s'arrêter pour le déjeuner. M. Roberts aura la parole lorsque nous reprendrons nos travaux, à 15h. 30. Merci beaucoup, général Sharp.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

● 1535

Le président: Messieurs, je crois que nous pouvons commencer. M. Roberts est le premier sur la liste.

M. Roberts: Monsieur le président et lieutenant général Sharp, je m'excuse si je reviens sur un sujet que nous avons déjà étudié ce matin. Si c'est le cas, veuillez me le signaler et je lirai le compte rendu. Les Russes ont peut-être un excédent de bombardiers pilotés, mais le service aérien entre Toronto et Ottawa est à

court d'avions et d'équipages, ce qui est une des raisons pour lesquelles j'ai manqué votre exposé de ce matin.

Mes questions porteront surtout sur les pages 10 à 12 du mémoire où l'on parle de la menace des bombardiers, afin de clarifier certaines choses dans mon esprit. Pouvez-vous me donner une idée du coût global du système de défense anti-bombardier, ce qui est un des nombreux rôles militaires du NORAD? Quel pourcentage du budget serait consacré à ce système? Est-il possible d'avoir une telle ventilation du budget?

Le lieutenant général Sharp: Est-ce que vous désirez une ventilation du budget canadien?

M. Roberts: Non, du budget global. Je crois que vous dites quelque part que les coûts pour le Canada seraient entre 8 et 10 p. 100 du budget global du NORAD. Je suppose donc que si nous connaissions le coût global du système de défense anti-bombardier, nous pourrions, en calculant au pro rata, obtenir le pourcentage que le Canada devra payer.

Le lieutenant général Sharp: Nous avons seulement rédigé le première ébauche de cette étude et non pas le texte définitif. Une des questions à laquelle nous avons tenté de répondre, dans le peu de temps dont nous disposions, portait sur les coûts. Nous n'avons pas pu les ventiler dans le sens que vous les désirez, surtout parce qu'un grand nombre de systèmes qui servent à la défense anti-bombardiers servent également à d'autres fins, les communications par exemple. C'est très difficile. Toutefois, les frais d'exploitation annuels, et j'espère que ces chiffres très approximatifs vous suffiront, sont de 135 millions de dollars pour le Canada et de 1.76 milliard pour les États-Unis.

M. Roberts: Aurais-je donc raison ou tort de dire, de façon très hypothétique, évidemment, que si le Canada et les États-Unis décident que le système de défense anti-bombardier est désuet ou dépassé, et s'ils se retirent de ce programme de NORAD, tout en conservant les systèmes d'alerte et de défense anti-missiles, le budget serait alors diminué d'autant?

Le lieutenant général Sharp: Je m'excuse. Est-ce que vous avez dit que vous alliez conserver les systèmes d'alerte?

M. Roberts: Oui.

Le lieutenant général Sharp: Les systèmes d'alerte contre les bombardiers?

M. Roberts: Non, le système d'alerte contre les missiles. Est-ce que nous réduirions alors le budget de 1.76 milliard de dollars pour les États-Unis et de 135 millions pour le Canada?

Le lieutenant général Sharp: Si on se retirait de tout le système, je suppose que ce serait le cas. Mais le système que nous avons sert à autres choses. Par exemple, si vous voulez abandonner le système actuel de défense contre les bombardiers tout en conservant les installations voulues pour surveiller votre propre espace aérien, en temps de paix même si vous ni pouvez rien en cas d'attaque, alors vos économies ne seraient pas du tout de cet ordre.

M. Roberts: Puis-je vous poser une question sur l'efficacité de la défense anti-bombardiers contre les quelque 150 bombardiers dont disposent les Russes? J'ai entendu dire, mais je ne sais pas si ces chiffres sont fondés, que le taux d'interception, en mettant les choses au pire, serait d'un bombardier sur dix et qu'en les mettant au mieux, il serait de cinq bombardiers interceptés sur dix. Si ces chiffres sont exacts, nous pourrions intercepter au plus 75 des 150 bombardiers, s'ils lançaient tous leurs effectifs contre nous. Est-ce que ces chiffres sont à peu près exacts ou est-ce qu'ils sont tout à fait erronés?

Le lieutenant général Sharp: Je serais d'avis que le taux le plus optimiste est loin d'être assez élevé et que le taux le plus pessimiste est trop faible. Il n'est pas tellement facile, toutefois, de faire des prévisions exactes à cet égard. Prenons deux hypothèses extrêmes. Si, du côté du défenseur, tout allait pour le pire,

● 1540

et que l'attaquant puisse jouir des meilleures conditions possibles, le taux d'interception serait alors assez faible. Mais il est très peu probable qu'il en soit ainsi.

M. Roberts: Que pensez-vous de l'autre aspect de la question? En supposant que tout aille bien des deux côtés, pour l'attaquant et pour le défenseur, quel pourcentage du bombardement . . .

Le lieutenant général Sharp: Je préférerais vous répondre lors d'une séance à huis clos.

M. Roberts: Est-ce que nous en aurons une, monsieur le président?

Le président: Il n'y en a pas de prévue, à l'heure actuelle, mais nous pourrions en étudier la possibilité. Il y a un certain nombre de questions de ce genre.

M. Roberts: Évidemment, pas pour une seule question, mais s'il y a d'autres questions de ce genre, ce serait peut-être utile.

La raisons que vous avez données pour le système mis au point par NORAD, en insistant sur le fait que le système de défense anti-bombardiers a été érigé afin, et je ne crois pas me tromper, de défendre le pouvoir de dissuasion de l'Amérique du Nord, ces raisons dis-je, m'ont intéressé au plus haut point. Vous avez ensuite expliqué que les progrès technologiques réalisés ont compliqué beaucoup plus la guerre et autres choses. Est-ce que le système de défense anti-bombardiers se justifie présentement du fait qu'il est un système défensif qui nous protège contre des malheurs ou est-ce qu'il fait partie d'un système de dissuasion

qui protège la puissance de dissuasion qui riposterait contre l'Union soviétique? Ces deux justifications ne s'excluent pas l'une l'autre. Quelle est la principale justification du système anti-bombardiers?

Le lieutenant général Sharp: A mon avis, la principale justification est de protéger la puissance de dissuasion dans l'espoir qu'en protégeant cette force, on dissuadera quiconque de nous faire la guerre. Bien que le système de défense anti-bombardiers puisse réduire le nombre de victimes, une fois que la guerre aura éclaté, les victimes seront nombreuses. Toutefois, l'idée est d'empêcher la guerre d'éclater.

M. Roberts: Nous pourrions peut-être étudier cette question en détail, parce que je vous dirai franchement que je ne comprends pas comment ce système peut empêcher la guerre. Il est destiné, dit-on à protéger la puissance de dissuasion. Si l'ennemi lance 150 avions porteurs d'engins nucléaires contre nous, est-ce que nous ne pouvons pas les détecter et en faire une évaluation à temps pour mettre en branle notre puissance de représailles?

Le lieutenant général Sharp: Oui, Monsieur Roberts; si les 150 bombardiers étaient lancés contre nous, nous serions déjà dans une situation où les deux côtés se servent de missiles balistiques intercontinentaux, n'est-ce pas?

Les Russes croient, et de façon plausible à leurs yeux, que la décision serait prise aussi rapidement que cela, et elle le serait probablement. Prenons les deux situations, l'une où l'on permet aux bombardiers russes de survoler l'Amérique du Nord à volonté et l'autre où notre espace spatial leur est interdit. Laquelle de ces deux situations offre la plus grande force de dissuasion? Après tout, nous cherchons à les dissuader. A mon avis, la situation où nous pouvons interdire l'accès à un pourcentage élevé de leurs bombardiers les dissuadera davantage.

M. Roberts: Mais est-ce que le principe de la dissuasion n'est pas fondé, non pas tant sur l'interception des avions porteurs d'engins nucléaires que sur votre puissance de représailles, quelle que soit l'efficacité ou l'inefficacité de l'attaque ennemie?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Roberts: Il y a un article très intéressant dans le *New York Times Magazine* de la fin de semaine, dans lequel on cite les dernières déclarations officielles de M. McNamara sur la puissance de représailles des États-Unis. On y donne le nombre d'engins nucléaires que ces derniers pourraient faire exploser en Union soviétique et leur effet. Les chiffres sont assez étonnants. Si on y faisait exploser 100 engins, ils détruiraient près de 59 p. 100 de leur puissance industrielle et le nombre de personnes tuées serait d'environ 15 p. 100 de la population.

Si on portait le nombre des engins à 200, 72 p. 100 de la puissance industrielle de l'Union soviétique serait détruite. Si seulement 200 des quelque 1,000 missiles en place dans les silos, en plus des bombardiers et des sous-marins, atteignent leurs objectifs, l'Union soviétique n'aura plus, tout au plus, que 28 p. 100 de sa puissance industrielle. L'article ajoute qu'on est présentement en train d'armer ces missiles d'ogives multiples de sorte qu'ils atteindront bientôt une capacité de 10,000 à 11,000 ogives.

Aux fins de représailles, il suffirait que 200 des 11,000 engins nucléaires atteignent leurs objectifs.

• 1545

Dans une telle situation, est-ce qu'il est rationnel de dire que le système de défense contre des bombardiers qui attaqueraient la force de représailles des États-Unis augmente notre capacité réelle de représailles? N'est-il pas vrai que même si 150 bombardiers ou plus réussissaient à percer votre défense, il serait encore difficile de concevoir une situation où la capacité de contre-attaque des États-Unis ne serait pas suffisante pour dissuader l'Union soviétique de lancer une telle attaque?

Le lieutenant général Sharp: Je ne sais pas où le journal a obtenu ces chiffres.

M. Roberts: Ils ont été communiqués par M. McNamara, au dire de l'article, du moins.

Le lieutenant général Sharp: Pas le chiffre de 10,000 engins, je crois.

M. Roberts: Non, il fut mentionné au cours d'une audience du Sénat sur les missiles anti-missiles aux États-Unis.

Le lieutenant général Sharp: Je peux seulement vous présenter la situation. Je crois que c'est une question de jugement. Je ne sais pas qui peut porter un jugement précis quant à la force qui pourra survivre à une première attaque et suffira toujours à dissuader l'ennemi. Comment porte-t-on un tel jugement? Mais d'un autre côté, imaginez les conséquences si vous portez un jugement en bonne et due forme et que ce jugement soit erroné. Les conséquences d'une telle erreur pourraient être extrêmement désastreuses. Je conviens qu'on ne veut pas plus d'armes qu'il ne nous en faut, car elles sont très coûteuses. Il y a évidemment une course aux armements et c'est ce que nous voulons éviter. Il est très important, à mon avis, de les dissuader. Mais je ne saurais comment procéder pour porter un jugement sur la quantité d'armes qu'il faut pour survivre à une attaque et pour pouvoir les dissuader.

M. Roberts: Je pourrais peut-être poser ma question autrement. Est-il vraiment concevable, je suppose que tout est concevable, ou probable que nous subissions une attaque par des bombardiers avant d'avoir subi une attaque par missiles balistiques? Est-ce qu'un des scénarios mis au point par les militaires décrit la possibilité d'une attaque uniquement par des bombardiers, qui ne serait pas accompagnée d'une attaque par des missiles?

Le lieutenant général Sharp: Je ne sais pas s'ils ont ce scénario ou non, mais à mon avis, une telle attaque

est peu probable à moins que nous n'ayons aucun système de défense anti-bombardiers. Je pense que l'on peut imaginer une situation où l'on pourrait envoyer des vols de reconnaissance et où l'on ignorerait si ce sont vraiment des vols de reconnaissance. On pourrait soit leur demander soit les avertir de partir. S'ils refusaient de partir, la seule chose qui nous resterait à faire serait de les menacer d'une guerre nucléaire. Comme je l'ai dit ce matin, je ne pense pas que ce soit le genre de situation dans laquelle nous voudrions être impliqués.

M. Roberts: Vous pourriez attendre de voir s'ils attaqueraient, et même s'ils le faisaient et que leur attaque portât fruit, vous auriez encore la possibilité de répliquer.

Le lieutenant général Sharp: Je ne veux pas attendre de voir s'ils attaqueraient. Je pense que nous voulons éviter d'être attaqués et empêcher une telle éventualité.

M. Roberts: Je pense que le but fondamental d'un système de dissuasion n'est pas d'avoir une attaque préventive, mais d'avoir la possibilité de répliquer, quelle que soit la nature de l'attaque.

Le lieutenant général Sharp: Voulez-vous vraiment être dans la situation où vous savez qu'il y a des bombardiers qui approchent, que vous n'avez pas de défenses, que vous ne pouvez rien y faire et que vous devez attendre de voir s'ils jetteront des bombes atomiques sur vous avant que vous puissiez faire quoi que ce soit? Je ne pense pas que vous voudriez vous trouver dans cette situation.

M. Roberts: Vous vous éloignez maintenant de la défense de dissuasion. Le grand objectif d'une force de dissuasion réside dans le fait que, quelle que soit l'efficacité de l'attaque ennemie, vous demeurez en mesure de lui infliger de lourdes pertes.

Le lieutenant général Sharp: Je m'excuse. C'est vous qui avez dit: «Attendons voir», dans le premier cas. Je suis d'accord avec vous là-dessus.

M. Roberts: Advenant une attaque réciproque complète de missiles nucléaires, avez-vous une défense efficace contre la destruction d'une grande partie de notre société?

Le lieutenant général Sharp: Non, nous n'en avons pas.

M. Roberts: Dans une telle éventualité, que resterait-il à bombarder aux bombardiers qui perceraient notre défense. Si une vague de bombardiers déferlait sur nous, ce qui, je pense, impliquerait aussi un échange de missiles intercontinentaux . . .

Le lieutenant général Sharp: Exact.

M. Roberts: Si les missiles volent de part et d'autre, il n'y a pas de défense vraiment efficace.

● 1550

Le lieutenant général Sharp: Exact.

M. Roberts: Si les bombardiers perçaient la défense, que leur resterait-il à bombarder?

Le lieutenant général Sharp: Encore une fois, vous vous trouvez dans la situation où l'attaque s'est produite, et vous venez de dire qu'il s'agit de dissuader l'ennemi. Je suis le premier à admettre que si la dissuasion ne réussit pas, presque toute la civilisation nord-américaine aura tôt fait de disparaître, même si nos bombardiers trouvent quelques cibles. Que viennent ajouter les bombardiers à la crédibilité de la force de dissuasion? Assurément, c'est dans cette optique qu'il faut juger de l'utilité des bombardiers.

M. Roberts: Oui, mais si les bombardiers servent à dissuader une menace imaginaire, ce ne sont pas vraiment une force de dissuasion.

J'ai remarqué la phrase suivante au premier alinéa de la page 10, et je cite:

> . . . ceux-ci continuent d'être le moyen le plus économique et le plus efficace de transporter des engins nucléaires.

Ce que je veux vraiment dire, c'est qu'il s'agit d'un moyen de dissuasion superflu et que, peut-être, il n'est pas très logique de se défendre contre lui. Et il est superflu . . .

Le lieutenant général Sharp: S'il n'existe pas de moyen de défense contre les bombardiers, il n'est pas superflu et c'est le moins cher.

M. Roberts: Il serait superflu même si le système de dissuasion ne fonctionnait plus, et que le bombardier n'eût plus de cibles à attaquer.

Le lieutenant général Sharp: Cela se produirait si le système de dissuasion ne fonctionnait plus. Tout ce que je dis, c'est que cela ajoute à la dissuasion. S'il ne fonctionnait plus, on pourrait l'utiliser comme une seconde attaque. Toutefois, je doute de sa validité.

M. Roberts: Peut-être pourrais-je tenter une autre attaque qui, je l'admets, se rattache à la même question. Pensez-vous que si nous pouvions défendre efficacement l'Amérique du Nord contre les bombardiers pilotés et contre les missiles intercontinentaux, nous devrions le faire?

Le lieutenant général Sharp: Tout d'abord, j'aimerais vous dire que ce genre de décision importante n'appartient pas aux militaires. Les gouvernements devraient s'en occuper. Nous, du NORAD, nous sommes chargés de défendre le pays contre les attaques aériennes et contre les autres attaques. Aussi longtemps que nous

aurons cette responsabilité, nous continuerons de préconiser l'usage de la sorte d'équipement qu'il nous faut à cette fin.

M. Roberts: Peut-être que je pourrais placer la question dans un autre contexte. Le professeur Yarmolinsky, vous le savez sans doute, a témoigné devant le Comité, cette année, en février, et j'ai retenu de son témoignage que nous avons atteint une situation de pat nucléaire dont l'équilibre dépend du fait que les deux côtés sont en mesure de contre-attaquer efficacement.

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Roberts: Il a soutenu que par rapport à la menace chinoise, le stade le plus dangereux était celui où les Chinois sont en mesure d'attaquer les premiers, mais où ils ne possèdent pas de deuxième force de frappe. A ce stade, ils seront tentés d'attaquer les premiers parce qu'ils savent que s'ils ne le font pas, ils n'auront jamais l'occasion de nous atteindre.

Il a soutenu véhémentement, je pense, que l'équilibre dépend de ce que les deux côtés sont en mesure de répliquer lorsqu'ils sont attaqués, et quelle que soit l'efficacité de cette attaque. Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale, à savoir qu'une défense efficace d'un pays, si nous pouvions l'atteindre, détruirait la force de dissuasion efficace de l'autre pays, et que l'équilibre mondial serait rompu.

Autrement dit, alors que nous avons tout intérêt à ce que les États-Unis gardent une seconde force de frappe, imposante et efficace, nous avons aussi intérêt à ce que l'Union soviétique garde une seconde force de frappe imposante.

Le lieutenant général Sharp: Exact.

M. Roberts: Si la défense anti-bombardiers NORAD est, comme vous le dites, plus ou moins efficace, est-ce que cela n'amoindrit pas la force de dissuasion des Russes, et ainsi l'équilibre dont nous dépendons?

● 1555

Le lieutenant général Sharp: Non, seulement si on l'isole, mais en considérant aussi la menace I.C.B.M., je crois que non.

M. Roberts: Ne pensez-vous donc pas que grâce à notre défense anti-bombardiers, nous réduisons en fait le nombre de fois que nous pouvons être détruits, mais que nous ne minimisons pas le fait que nous pouvons être détruits si nous nous engageons dans cette sorte de guerre totale.

Le lieutenant général Sharp: En cas de guerre, vous êtes aussi bien de regarder la situation en face. Beaucoup de gens périront. Vous devez créer un système de dissuasion pour éviter cela, et il y a une différence subtile ici.

M. Roberts: Oui, mais . . .

Le lieutenant général Sharp: Il y a un autre point, si l'on me permet d'exprimer une opinion personnelle. L'efficacité des moyens de dissuasion militaires ne durera pas éternellement. En définitive, les gouvernements devront conclure une entente.

M. Roberts: Je suis entièrement d'accord. Mais ce que je veux dire c'est ceci: comment une défense de bombardiers renforcée ou améliorée renforcerait-elle la protection de notre système de dissuasion? Comme notre force de dissuasion est fondée sur notre capacité de lancer des missiles intercontinentaux contre l'ennemi et sa force de dissuasion sur sa capacité d'en lancer contre nous, dans les deux cas avec succès, voilà ce dont dépend la force de dissuasion. C'est pourquoi, notre défense de bombardiers est superflue. Voilà mon argument et vous le réfutez naturellement.

Le lieutenant général Sharp: Les bombardiers peuvent détruire des missiles et des silos enfouis.

M. Roberts: Avant l'arrivée des bombardiers, les missiles et les silos seront disparus.

Le lieutenant général Sharp: Cela leur donne environ deux bonnes heures pour prendre ce genre de décision. Je dirais que s'ils avaient plus de temps pour la prendre, la force de dissuasion aurait plus de poids. Je ne dis pas qu'ils ne prendraient pas la décision en deux heures. Toutefois, si les Russes pensent que l'Ouest doit prendre et prendra cette décision en deux heures et qu'ils ne sachent pas s'il y aura une seconde attaque, alors assurément la deuxième situation est davantage un moyen de dissuasion.

M. Roberts: J'ai de la peine à croire que les Russes enverraient des avions et attendraient de voir si en deux heures les Américains décideraient de répliquer avec leurs missiles continentaux.

Le lieutenant général Sharp: Ce n'est pas ce que je veux dire.

M. Roberts: S'ils ne font pas cela, je pense qu'ils agiraient en fonction de l'hypothèse que les Américains, après avoir détecté une attaque, répliqueraient avec leur force de représailles. Au moins, c'est ce que nous essayons de leur faire croire en créant une force de dissuasion imposante.

Le lieutenant général Sharp: Sans aucune défense contre les bombardiers, comment la détecteriez-vous?

M. Roberts: Peut-on croire que les bombardiers partiront sans les missiles?

Le lieutenant général Sharp: Ils le feraient s'ils pouvaient atteindre la seconde force de frappe des États-Unis.

M. Roberts: Mais est-ce vraiment possible?

Le lieutenant général Sharp: La chose serait possible s'y n'y avait pas de défenses.

M. Roberts: Avec le nombre d'avions dont ils disposent ou dont ils disposeront probablement?

Le lieutenant général Sharp: En effet, il faudrait un très grand nombre d'avions.

M. Roberts: Leur serait-il possible de réduire le potentiel excessif d'hécatombe à leur disposition leur permettant de mettre l'Union soviétique hors de combat de façon à rendre l'attaque impossible?

Le lieutenant général Sharp: Je crois qu'un exposé à ce sujet donné par M. Cadieux à la Chambre figure dans le document.

M. Nowlan: Aux pages 10 et 11, votre propre ministre de la Défense explique tout cela fort logiquement, monsieur Roberts.

M. Roberts: M. Nowlan, je vous suggère de jeter un coup d'oeil sur mon discours dans lequel j'ai réfuté chacun des arguments du ministre.

Le lieutenant général Sharp: Je ne voudrais pas me mêler de cela.

M. Roberts: Je serais heureux de vous en envoyer un exemplaire.

M. Nowlan: Monsieur le président, je discuterais cette théorie avec M. Cadieux n'importe quand en présence de M. Roberts, mais peut-être pas sur tous les points.

Le président: M. Roberts, avez-vous d'autres questions?

M. Roberts: Je voulais justement discuter des questions suivantes. M'imposez-vous un délai? Parfois, on nous accorde 20 minutes.

Je pense que nous pourrions jeter un coup d'oeil sur la défense fournie par le ministre de la Défense nationale dont je devrais, je suppose, respecter les arguments.

M. Nowlan: Il y a un précédent récent que vous devriez observer également, monsieur Roberts. Vous pourriez vous asseoir de l'autre côté.

M. Roberts: Je suis déjà assis de l'autre côté. Vous pouvez voir où je suis?

M. Nowlan: Vous pourriez changer votre siège de place.

Le président: A quelle page est-on rendu, monsieur Roberts?

M. Roberts: A la page 11. Peut-être pourrions-nous passer à la page 12, parce qu'elle renferme, je pense, les points fondamentaux. A la fin du premier alinéa, on soutient que, si vous n'aviez pas de défense antibombardiers,

> Il en résulterait un déséquilibre des forces beaucoup plus grave que la menace que laissaient planer les bombardiers à l'origine.

et que,

> toute mesure semblable, qui compromettrait l'équilibre des forces.

Toutefois, d'après la stratégie que nous avons déjà discutée, à savoir si l'on compte sur une force de dissuasion, cela est faux, n'est-ce pas? Ce qui provoquerait un réel déséquilibre, ce serait la destruction de la force de dissuasion ennemie par la mise sur pied d'un système de défense efficace.

Le lieutenant général Sharp: Ou vice versa.

M. Roberts: Ou vice versa. Je ne vous demande pas vos commentaires à ce sujet, mais l'argument de M. Cadieux voulant que l'augmentation de l'effectif des bombardiers rende la situation plus stable va en réalité à l'encontre de la situation de fait si l'on se base sur la théorie que nous soutenons depuis 1960. Je sais que je ne puis vous demander de parler au nom du ministre et je ne fais aucun effort en ce sens, mais peut-être vous serait-il possible, tout au moins, de m'expliquer pourquoi l'équilibre . . .

• 1600

Le président: Le ministre sera ici jeudi soir, si vous désirez lui poser la question à ce moment-là.

M. Roberts: Le général Sharp désirera peut-être s'en remettre au ministre.

Pourquoi l'équilibre serait-il rapidement dérangé? Comme je l'ai déclaré plus haut, l'équilibre qui compte n'est pas celui où nous avons une capacité de riposte égale à celle de l'Union soviétique. Il ne s'agit pas pour nous de pouvoir tuer autant de personnes qu'eux. L'équilibre essentiel consiste, pour nous, à être en mesure de leur infliger des pertes qui leur seront inacceptables. Cela veut dire que dans la mesure où l'Union soviétique augmente ou améliore l'effectif de sa défense par bombardiers, il nous faut conserver une capacité de riposte qui soit supérieure de 15 p. 100 à notre capacité habituelle; ceci ne changerait en rien le pat nucléaire. Pour en revenir aux chiffres de M. McNamara, si nous réussissions à faire passer 400 ogives nucléaires au lieu de 1600, cela voudrait dire que nous détruirions seulement 76 p. 100 de la puissance industrielle de l'Union soviétique, au lieu de 77 p. 100. Il ne s'agit pas d'un affaiblissement si considé-

rable de l'équilibre pour obtenir une force de dissuasion plus grande.

Le lieutenant général Sharp: Vous me demandez d'exprimer mon avis sur la puissance que devraient posséder nos effectifs offensifs de soutien pour constituer une force de dissuasion vraisemblable; je ne le sais pas.

M. Roberts: Vous ne le savez pas?

Le lieutenant général Sharp: Je ne connais pas la réponse à cette question. Puis-je vous demander si vous la connaissez vous-même?

M. Roberts: Je suppose que la connaissance comporte un caractère d'intégralité, mais il vous faut faire une évaluation quelconque.

Le lieutenant général Sharp: Une évaluation trop basse aurait des conséquences terribles.

M. Roberts: Vous avez admis que nous n'avons actuellement aucun moyen de défense de seconde ligne contre la destruction; vous avez dit, en outre, que quelle que soit la puissance d'une attaque lancée contre nous en ce moment, il serait raisonnable de croire que nous pourrions monter une contre-attaque suffisante pour détruire, à toutes fins pratiques, leur société.

Le lieutenant général Sharp: En d'autres mots, vous me demandez de vous dire quelle est, de l'avis des Américains, l'importance des effectifs offensifs de soutien pouvant échapper à la destruction que nous devons posséder pour dissuader l'ennemi. Je crois qu'une question de cette nature devrait être adressée aux autorités qui prennent la décision. Notre responsabilité à nous, c'est la défense.

M. Roberts: La défense ou la dissuasion?

Le lieutenant général Sharp: La dissuasion par la défense.

M. Roberts: Mais vous n'êtes pas réellement en mesure d'apprécier l'efficacité de votre défense?

Le lieutenant général Sharp: Oui, je le suis.

M. Roberts: A huis clos.

Le lieutenant général Sharp: Cela va sans dire.

M. Roberts: Selon un des arguments exposés dans la thèse de M. Cadieux, si nous ne possédions pas une défense efficace contre les bombardiers, les Russes pourraient monter contre nous une menace efficace à beaucoup moins de frais. Est-ce que j'ai raison de croire que l'une des raisons pour lesquelles nous entretenons un système de défense contre les bombardiers c'est que nous voulons accroître le coût des armes offensives des Russes?

Le lieutenant général Sharp: C'est possible, mais je ne suis pas dans le secret de ces raisonnements des politiciens.

M. Roberts: Pourrions-nous soutenir la thèse contraire et dire que les Russes pourraient peut-être entretenir un, deux ou trois bombardiers à longue portée, afin de nous forcer à entretenir un système coûteux de repérage et de défense contre ces bombardiers?

Le lieutenant général Sharp: Je sais que certaines personnes le prétendent, mais je ne le crois pas.

M. Roberts: Diriez-vous que notre défense repose essentiellement sur l'efficacité de nos moyens de représailles, et non pas sur le coût plus ou moins élevé des armes offensives que les Russes seraient forcés de mettre au point pour nous attaquer.

Le lieutenant général Sharp: En effet, je dirais qu'elle repose sur l'efficacité de nos armes de représailles pouvant échapper à la destruction.

M. Roberts: Une dernière question: diriez-vous que ce n'est pas l'efficacité de l'attaque russe qui devrait nous inquiéter, mais plutôt le fait que nous déséquilibrerions une situation dans laquelle nous pourrions nous défendre suffisamment contre une attaque russe?

Le lieutenant général Sharp: Non, je ne suis pas d'accord. Du point de vue des puissances de l'Ouest, cela produirait un déséquilibre. Si j'étais Russe, je serais certainement de cet avis.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: Messieurs, j'ai retenu les noms de plusieurs membres pour la deuxième série de questions, mais avant de leur accorder la parole, je voudrais savoir s'il y en a d'autres de la première série? S'il n'y en a pas, je voudrais poser moi-même quelques questions précises au témoin, avant de passer à la deuxième série. Mes questions ont trait au document de travail; en réponse à la première question, à la page 5 du document de travail, général Sharp, où vous indiquez les effectifs selon les diverses régions, vous avez inscrit un total de 9,380, alors qu'à la page 4, vous mentionnez des effectifs de 14,000. Pourriez-vous nous dire où sont les autres 4,620?

Le lieutenant général Sharp: Le chiffre indiqué à la page 4 comprend les civils, ce qui n'est pas le cas à la page 5.

Le président: Ces quelques 4,620 civils expliquent la différence.

Le lieutenant général Sharp: En effet, cela explique la majeure partie de la différence.

Le président: Il y a d'autres effectifs militaires de soutien.

● 1605

Le lieutenant général Sharp: Oui.

Le président: Avez-vous les chiffres des Américains relativement à ces diverses régions? Pouvez-vous nous les donner?

Le lieutenant général Sharp: Je pourrais les obtenir et vous les communiquer.

Le président: Veuillez donc vous les procurer et les transmettre au secrétaire du Comité. Vers le bas de la page 5, vous dites ce qui suit:

> La région Nord du NORAD et deux des treize divisions du NORAD sont placées sous le commandement d'officiers canadiens

Un coup d'oeil sur la carte de la région nous révèle que la région septentrionale du NORAD est située très au nord. Plusieurs régions habitées du Canada en sont exclues, je crois. Elle descend ensuite, exception faite des divisions 41 et 36, qui s'étendent plus au sud.

Le lieutenant général Sharp: C'est exact, dans l'ensemble.

Le président: Quelles sont les deux Divisions du NORAD commandées par des Canadiens?

Le lieutenant général Sharp: La 41e Division, dont le quartier général se trouve à North Bay, et la 36e Division, dont le quartier général est situé à Brunswick (Maine).

Le président: Est-ce que ces Divisions comprennent du territoire américain?

Le lieutenant général Sharp: Oui, la 36e comprend du territoire américain, et il y en a aussi un peu dans la 41e.

Le président: Elles comprennent un peu de territoire américain?

Le lieutenant général Sharp: Oui, mais très peu.

Le président: Dans la 41e. Y en a-t-il beaucoup dans la 36e?

Le lieutenant général Sharp: La majeure partie du Maine et une partie du New Hampshire et du Vermont sont incluses.

Le président: A la page 4, vous dites que la région de l'Alaska est «un commandement américain unifié distinct». Est-ce que cela a une importance particulière? Il semblerait, d'après ces paroles, qu'elle appartienne à une catégorie différente de celle des autres régions. Est-elle placée directement sous le commandement de NORAD ou constitue-t-elle un commandement distinct?

Le lieutenant général Sharp: Aux fins de la défense aérienne, elle est placée sous notre direction opérationnelle. Toutefois, un «commandement unifié» signifie, dans le présent cas, qu'elle comprend des éléments terrestres destinés à la défense de l'Alaska et qui sont commandés uniquement par des Américains.

Le président: Est-il exact de dire que l'élément aérien est placé sous le commandement de NORAD, ou s'agit-il seulement d'une coordination de ses activités avec celles de NORAD?

Le lieutenant général Sharp: Aucun des éléments n'est placé sous commandement, au sens militaire du mot. Ils reçoivent leurs instructions opérationnelles de nous et les exécutent avec précision. C'est dans ce sens qu'ils sont placés sous commandement.

Le président: Est-ce que l'élément aérien de la région de l'Alaska diffère de quelque façon de ceux des autres régions, lesquels, si je comprend bien, sont placés directement sous votre commandement?

Le lieutenant général Sharp: Du point de vue de l'interception des avions et de l'identification des avions inconnus, la réponse est non. Il ne diffère aucunement des autres.

Le président: A la page un, général Sharp, on dit que

> Cet accord faisait suite à des études analytiques qui avaient amené les deux pays à la conclusion que la défense aérienne du continent nord-américain était un problème spécifique et qui leur était commun.

Ces études analytiques ont-elles été publiées et sont-elles disponibles, ou si le mot études est employé ici uniquement dans le sens de discussions?

Le lieutenant général Sharp: Non, elles ont bien été publiées, mais elles ne sont pas disponibles, autant que je sache, pour le public.

● 1610

Le président: Je comprends.

Le lieutenant général Sharp: En d'autres mots, elles sont encore classifiées.

Le président: Un peu plus bas, à la même page, on lit ce qui suit:

> Le commandant en chef relevait du comité des chefs d'état-major du Canada (auquel on a substitué depuis le chef d'état-major de la défense canadienne) et des chefs d'état-major adjoints des États-Unis.

Est-il réellement possible qu'un officier soit également responsable devant deux commandants qui, en théorie tout au moins, ne seront peut-être pas toujours d'accord? Il s'agit là d'une belle déclaration, mais serait-elle vide de sens?

Le lieutenant général Sharp: Non, c'est possible d'un point de vue purement militaire. Je suppose que vous

même et aussi toute autre personne qui ne fait pas partie des forces armées préféreriez avoir un seul chef plutôt que deux. C'est là l'entente acceptée par le gouvernement et je crois que, dans les circonstances, c'était la meilleure solution possible. Au meilleur de ma connaissance, le système fonctionne bien.

Le président: Est-ce que cela signifie que le commandement doit être donné et par les autorités canadiennes et par celles des États-Unis, avant que NORAD puisse agir?

Le lieutenant général Sharp: Non, car dans la plupart des cas où nous devons prendre des mesures, ces dernières ont déjà été prévues d'un commun accord, avant même que ne survienne la nécessité de prendre une décision. Autrement dit, nous avons des procédures opérationnelles très précises, qui permettent au commandant de prendre des décisions et qui ont été approuvées par les deux gouvernements. Il y a, toutefois, quelques actes spécifiques que nous ne pouvons poser sans y avoir été autorisés par les autorités compétentes des deux gouvernements, mais ils sont très peu nombreux.

Le président: Reportez-vous à la page 2 de l'exposé du général Sharp:

> Pour ce faire, la condition sine qua non était de constituer un commandement intégré pour exercer un contrôle opérationnel.

Il est probablement très clair qu'il est certainement commode et très efficace d'avoir un seul commandement intégré, mais est-ce que c'est absolument essentiel?

Je fais allusion au fait qu'avant l'entrée en vigueur de l'accord concernant le NORAD, il existait entre les forces américaines et les forces canadiennes un haut degré de collaboration et de coordination qui semblait donner d'excellents résultats.

Je fais également allusion au fait que lorsque notre Comité se trouvait en Europe et qu'il a été question du retrait de la France de l'OTAN, on nous a dit, en de nombreuses occasions, que bien qu'ils se fussent retirés, en théorie, du commandement unifié, ils avaient remplacé ces structures par une sorte de liaison. A toutes fins pratiques, tout se passait exactement comme auparavant, c'est-à-dire à la satisfaction de tous, sauf que la collaboration et la coordination avaient remplacé le commandement unifié.

Je vous demande en réalité de me donner votre avis sur la question suivante: admettant que ce soit commode, est-il essentiel que NORAD ait un commandement unifié ou, à votre avis, serait-il possible d'en arriver au même résultat grâce à la coordination des efforts des deux pays?

Le lieutenant général Sharp: Non, je ne crois pas qu'il serait possible d'en arriver au même résultat. Le commandement unique est beaucoup plus efficace. La différence entre la situation qui prévalait avant NORAD et celle qui prévaut actuellement réside dans le fait que nos méthodes d'interception des avions ont considérablement changé par suite de l'emploi des calculateurs électroniques et des réseaux de communications auxquels ils sont reliés.

• 1615

Les chasseurs et les bombardiers volent maintenant à des vitesses beaucoup plus élevées et la décision doit être prise très très rapidement, de sorte que nous devons être en mesure de transmettre des renseignements très importants d'une extrémité à l'autre du pays. Pour en arriver à cette fin, vous devez—devez est peut-être un peut trop fort—vous devriez avoir un commandement unique, afin d'avoir une défense efficace. Si vous voulez avoir la défense la plus efficace que l'équipement peut vous procurer, vous devriez avoir un commandement unique.

Dans le cas de l'OTAN, je suppose que je n'ai pas réellement la compétence voulue pour me prononcer sur ce sujet, mais ils mettent sur pied un réseau de défense aérienne semblable au SAGE. Serait-ce exact de dire que la France y participe?

M. Ryan: Oui, c'est exact.

Le lieutenant général Sharp: Dans ce cas particulier, dans le cas de la défense aérienne, ils se servent certainement d'un système unique de calculateur.

Le président: Oui, je comprends bien qu'il vous faut un système de calculateur, mais pouvez-vous en conclure que le commandement doit être unifié?

Le lieutenant général Sharp: Certainement.

Le président: Si vous vous reportez à la page 6 du document de travail, il y est question du système SAGE. Je ne sais pas s'il est décrit ailleurs dans ce document, je ne m'en souviens pas. Pouvez-vous nous dire en résumé à quoi sert ce système? Est-ce possible de le résumer brièvement?

Le lieutenant général Sharp: Le système SAGE?

Le président: Oui.

Le lieutenant général Sharp: Je puis vous donner un ou deux exemples, et vous pourrez juger si c'est suffisant. Autrement, vous pourrez poser d'autres questions.

Prenons l'exemple de l'avion dont la présence est décelée par le radar. Les renseignements que le radar possède sur cet avion, sa position, sa vitesse, sa direction, sont transmis automatiquement au calculateur électronique. Le calculateur a été programmé de manière à pouvoir suivre le trajet parcouru par cet objet; il calcule la direction que devrait emprunter un intercepteur pour l'intercepter, et il connaît également la vitesse des intercepteurs.

Ces instructions peuvent alors être transmises automatiquement par le réseau de communications à l'avion de chasse, ou ils peuvent être transmises verbalement par radio. Autrement dit, il fait rapidement un grand nombre d'opérations mathématiques compliquées qui devaient auparavant être faites à la main. Est-ce que cet exemple vous est utile?

Le président: En effet, je comprends maintenant l'utilité de tout cet équipement.

> . . . on en est venu à repenser la défense aérienne qui n'est plus globale mais du type périphérique.

Qu'est-ce que cela signifie?

Le lieutenant général Sharp: Lors de la création du NORAD, ou peu d'années après, presque toute la partie méridionale de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire la partie située au sud de la ligne Pinetree, était balayée par un réseau de radar. Il y avait une certaine duplication des installations car on avait pris pour principe que si l'une des stations tombait en panne ou ne pouvait pas fonctionner, pour quelque raison que ce fût, les deux stations placées une de chaque côté pourraient balayer le même territoire.

Au cours des dernières années, certaines des stations de radar installées dans la partie centrale des États-Unis ont été rendues inopérantes. Cela veut dire que nous avons des installations de radar tout le tour de la partie peuplée de l'Amérique du Nord. L'une des raisons en a été, évidemment, la mise au point par les Russes de fusées air-terre, ce qui veut dire que ces projectiles n'avaient pas besoin d'entrer d'aussi loin pour atteindre leurs cibles.

Le président: A la même page, vous indiquez qu'en 1969, les cinq régions actuelles du NORAD seront réduites à quatre, comme il est précisé au Tableau 2. L'Alaska est-elle une de ces régions?

• 1620

Le lieutenant général Sharp: L'Alaska est une des régions qui vont demeurer.

Le président: Ce sera la quatrième région.

A la page 8, vous dites que rien ne laisse croire à l'introduction d'un nouveau bombardier soviétique. A quelle date le plus récent bombardier soviétique a-t-il vu le jour?

Le lieutenant général Sharp: Je ne puis vous répondre, mais ce doit être il y a une dizaine d'années.

Le président: Il n'y a eu aucun changement, ou il n'y a pas eu de nouveau bombardier de lancé de la part des Soviets depuis deux ans?

Le lieutenant général Sharp: Non.

Le président: Plus bas, à la même page, presque tout à fait au bas, vous dites que:

> . . . l'Union soviétique dispose de sous-marins atomiques équipés de près de 45 tubes de lancement de missiles balistiques, mais elle produit actuellement en série un nouveau type de sous-marin armé de 16 tubes de lancement.

NORAD a-t-il un rôle à jouer à cet égard?

Le lieutenant général Sharp: Nous avons un rôle en ce sens qu'une de nos responsabilités consiste à détecter les fusées lancées par des sous-marins et à donner l'alerte à ce sujet.

Le président: Oui, je crois qu'on parle de cela quelque part dans ce document. A la page 13, on mentionne le réseau BMEWS. Est-il sous le commandement de NORAD ou n'est-ce qu'une organisation subsidiaire?

Le lieutenant général Sharp: Il est sous notre contrôle opérationnel.

Le président: A la page 15, on parle du réseau de dépistage et de localisation dans l'espace extra-atmosphérique. Cela relève-t-il du NORAD ou, encore une fois, est-ce une organisation subsidiaire?

Le lieutenant général Sharp: Cette organisation nous fournit des renseignements. Elle est sous le commandement de l'armée de l'air des États-Unis.

Le président: Il n'y a pas de problème de coordination étant donné que ce réseau n'est pas directement sous votre commandement?

Le lieutenant général Sharp: Non.

Le président: Vous avez dit plus tôt qu'il est très difficile de diriger ces réseaux à moins que . . .

Le lieutenant général Sharp: Non, dans un cas, ils nous fournissent des renseignements et, dans l'autre, il s'agit de décider d'engager ou non un combat aérien.

Le président: Si nous passons à la page 19, général Sharp, on parle des armes de défense aérienne Nike et Hercules. Contre quoi sont-ils censés assurer la défense?

Le lieutenant général Sharp: Contre les bombardiers.

Le président: Contre les attaques de bombardiers. A la page 20, on traite de ligne DEW (Distant Early Warning). Vous écrivez qu'il y a six stations principales et 23 stations auxiliaires. Sont-ce des stations de radar? Plus bas, vous mentionnez des radars à longue portée, mais vous ne parlez pas de radars.

Le lieutenant général Sharp: Non, ce sont des radars, mais il n'y a pas là de postes de surveillance.

Le président: Au sujet de la question de la ligne «Pinetree» qui est mentionnée plus bas, à la même page, pourquoi n'est-elle pas mentionnée dans le troisième tableau, intitulé «Réseaux d'alerte de NORAD»?

Le lieutenant général Sharp: C'est qu'elle fonctionne toujours.

Le président: Elle fonctionne toujours, bien qu'elle ne puisse pas être mentionnée à ce tableau. Cela peut-il donner à croire qu'elle va être abandonnée?

Le lieutenant général Sharp: Je crois que, lorsque vous recevrez le mémoire sur AWACS, une des possibilités, si ce nouveau réseau est installé, ce sera que certaines de ces stations de radar puissent être abandonnées et les autres relever du ministère des Trans-

ports, dans le cas du Canada, et du FAA dans le cas des États-Unis. Cependant, je crois que vous auriez des renseignements plus précis si vous attendiez le mémoire sur AWACS.

Le président: A la page 23, on mentionne le réseau de dépistage et de localisation dans l'espace extra-atmosphérique. Ce réseau est-il sous le commandement de NORAD ou est-ce une organisation subsidiaire?

Le lieutenant général Sharp: Les sections chargées de recueillir des renseignements ne sont pas sous le commandement de NORAD. La section qui analyse effectivement les renseignements, bien qu'elle ne soit pas véritablement sous le commandement de NORAD, est, en fait, logée dans la montagne de Colorado Springs et répond directement à nos demandes de renseignements.

• 1625

Le président: A la page 24, on parle d'un barrage de détection dans l'espace extra-atmosphérique fourni par le réseau de surveillance de l'espace de la marine américaine et par le réseau BMEWS. Je suppose que cela non plus n'est pas sous le commandement de NORAD?

Le lieutenant général Sharp: Non, mais ces organismes répondent à nos demandes de la même façon qu'il a été expliqué pour les autres.

Le président: Général Sharp, je vais vous poser une question plus générale, qui n'est peut-être pour vous qu'une question d'opinion personnelle. On a parfois donné à entendre, devant le présent comité, que le plus grave danger auquel le Canada puisse faire face c'est celui d'un combat nucléaire entre la Russie et les États-Unis. Nous espérons que cela ne se produira pas mais il nous faut songer à une telle éventualité. Diriez-vous que c'est là la plus grave menace militaire qui existe pour le Canada?

Le lieutenant général Sharp: Cela causerait sûrement d'immenses dommages au Canada et, en ce sens, oui, je suis d'accord que c'est le plus grand danger. J'essaie d'imaginer d'autres possibilités qui causeraient moins de pertes mais dont l'éventualité est plus vraisemblable. Cela dépend de ce qu'on veut dire. De façon générale, je répondrais oui à votre question.

Le président: Si tel est le cas, s'il est vrai que ce serait là la cause des plus grandes pertes possible, pouvez-vous répondre à la question suivante? Est-il important que le Canada tente de mettre au point des installations de défense passive aptes à réduire au moins l'étendue des dommages possibles ou, comme certains le pensent, est-il tout simplement impossible, au point de vue pratique, de mettre en place de telles installations?

Le lieutenant général Sharp: Une fois de plus, je vous dis bien sincèrement que je suis incapable de me former une opinion à ce sujet. J'essaie d'examiner la chose au point de vue suivant: cela va-t-il augmenter la force de dissuasion? Cela est-il apte à rendre la guerre moins probable? A ce point de vue, j'aurais du mal à me convaincre que tel puisse être le résultat à attendre. D'autre part, je trouve très difficile de m'opposer à quelque programme que ce soit qui pourrait sauver des vies si la guerre survenait effectivement. Je me trouve dans un dilemme.

Le président: Je pensais à ce dernier point de vue. Si l'on dit, comme vous le faites, qu'un combat nucléaire est le plus grand danger auquel le Canada puisse faire face au point de vue de la destruction à prévoir, et s'il faut en envisager la possibilité, malgré tous les efforts que nous faisons pour nous y opposer, ne devrions-nous pas alors faire tout notre possible pour réduire l'étendue des dommages et des pertes de vie qui en résulteraient?

Le lieutenant général Sharp: A la question posée en ces termes je dois répondre par l'affirmative.

Le président: Merci beaucoup, général Sharp.

Pour la deuxième série de questions, nous avons M. Ryan, M. Nowlan et M. Legault. Monsieur Ryan.

M. Ryan: Merci, monsieur le président. Général, au sujet de SAGE, qui est l'ordinateur semi-automatique au sol pour l'analyse du milieu (*semi-automatic ground environment computer*), vous avez donné la liste de 30 stations au Canada. J'examine le tableau 4 de votre document et je constate qu'il semble y avoir aussi des stations manuelles de radar à longue portée au Canada. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la différence qu'il y a entre ces deux genres d'installations? L'une est-elle entièrement automatisée et l'autre pas du tout, l'une est-elle plus utile dans le nord et l'autre dans le sud? Qu'en est-il au juste?

Le lieutenant général Sharp: Tout d'abord, je veux m'assurer que je comprends bien votre question. SAGE n'est pas une station de radar. C'est un ordinateur qui prend ses données à nombre de . . .

Mr. Ryan: Oui, mais il est relié aux stations de radar.

Le lieutenant général Sharp: Oui, au radar. Il y a deux divisions qui ne servent pas d'ordinateur pour recueillir des données. Ces données sont reçues par des personnes qui font les mêmes calculs que les ordinateurs et prennent les décisions en conséquence. Il y en a deux: une en Alaska et l'autre dans la région de Goose Bay.

Mr. Ryan: Il y en a aussi trois ou quatre au Labrador, d'après ce document.

Le lieutenant général Sharp: Ce sont les stations de radar qui alimentent le centre non doté d'ordinateur. Ceux-ci sont les stations de radar qui alimentent le centre doté d'un ordinateur.

• 1630

M. Ryan: C'est à North Bay, n'est-ce pas, pour ceux que vous montrez?

Le lieutenant général Sharp: A North Bay, oui.

M. Ryan: Est-il bien établi qu'aucun de ces réseaux ne peut en aucune façon être relié à quoi que ce soit qui pourrait abattre un missile intercontinental ou un satellite, seulement des bombardiers ou d'autres avions qui arrivent dans le territoire?

Le lieutenant général Sharp: Oui, cela est exact.

M. Ryan: Le réseau-pilote Sentinelle ou le réseau-pilote Sauvegarde sont-ils sous votre commandement?

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Ryan: En réalité, ces deux réseaux non seulement sont dotés d'installations de radar mais ils sont reliés aussi à des ordinateurs et aux missiles eux-mêmes, les Spartans et les Sprints. Il me semble que si un réseau anti-missiles est mis en place, il doit presque nécessairement être relié au NORAD et à votre réseau de détection, n'est-ce pas? Sinon, n'y aurait-il pas danger de double emploi, d'identification erronée, et le reste?

Le lieutenant général Sharp: Non, parce que le radar détecte et identifie les bombardiers, alors que les réseaux anti-missiles détectent et identifient les missiles intercontinentaux, et il sera très important que ces autres installations de radar, en plus de celles du réseau Sauvegarde, soient reliées à un centre. Il ne peut pas en être autrement.

M. Ryan: Vos navires en mer, vos avions le long de la côte n'ont-ils pas des appareils de radar communiquant avec vous et capables de détecter des missiles intercontinentaux?

Le lieutenant général Sharp: Non; peut-être les navires en mer.

M. Ryan: Y aurait-il quelque conflit entre un réseau aux applications nombreuses et un réseau de radar ordinaire?

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Ryan: Avez-vous des problèmes au siège de NORAD au sujet de la question de la hauteur de l'espace aérien? Autrement dit, y a-t-il des normes internationalement reconnues sur la hauteur de l'atmosphère? Quand un objet est-il un satellite qui peut survoler librement un pays et quand est-ce un avion qui peut être identifié et peut-être abattu?

Le lieutenant général Sharp: J'ai eu l'occasion de poser cette question à peu près au même moment où vous vous interrogiez là-dessus. Notre service juridique m'a répondu qu'il existait une telle hauteur. On ne pouvait pas, cependant, m'indiquer une hauteur précise. Je crois que, si vous voulez approfondir cette question, vous feriez bien de vous adresser à des légistes. Je suis incapable de vous fournir une réponse plus détaillée.

M. Ryan: En règle général, l'atmosphère s'étend à une centaine de milles de hauteur et le plus haut que les avions peuvent voler c'est une vingtaine de milles. Est-ce à peu près exact?

Le lieutenant général Sharp: On est monté beaucoup plus haut, à 100,000 pieds.

M. Ryan: Il y a tout un secteur entre une hauteur de 20 milles et une hauteur de 100 milles. Certains satellites pourraient entrer en-dessous du plafond de 100 milles sans se consumer, n'est-ce pas?

Le lieutenant général Sharp: Oui. Il est possible de construire un missile (je ne sais pas si on l'appellerait un missile intercontinental ou un satellite) doté d'une trajectoire basse, mais je ne sais pas si l'on pourrait dire que celui qui a une trajectoire basse viole l'espace aérien et que celui qui a une trajectoire plus haute ne le viole pas. De toute façon, au moment où il se dirige sur vous, il est un peu tard.

M. Ryan: Si ce n'est pas secret, général, pourriez-vous nous dire combien de satellites soviétiques, s'il y en a, survolent actuellement l'Amérique du Nord, ou passent suffisamment près pour pouvoir photographier notre continent à des fins militaires?

Le lieutenant général Sharp: Nous faisons constamment l'inventaire de tous ceux qui sont dans l'espace extra-atmosphérique. La dernière fois que j'ai consulté le tableau, qui change presque tous les jours, il y en avait plus de 1600. De ces 1600, il y en a qui nous intéressent particulièrement pour la raison même que vous venez de donner, et ceux-là, nous les suivons de façon très précise. Combien il y a de satellites russes qui survolent actuellement l'Amérique du Nord, je ne puis vous le dire, mais je peux vous assurer qu'il y en a.

• 1635

M. Ryan: Suivons-nous de près les opérations d'arrimage que font les Soviétiques avec leurs satellites? A votre connaissance, cela se produit-il, ces temps-ci, de façon notable? Ce que je veux savoir c'est s'il est possible qu'un satellite constitue une espèce de cheval de Troie?

Le lieutenant général Sharp: Nous pouvons suivre les satellites dont nous avons établi la position et, dans la plupart des cas, nous connaissons le pays d'origine. Nous ne connaissons pas, dans tous les cas, les fins ni le contenu des satellites. La seule façon dont nous pourrions savoir cela de façon certaine, ce serait d'aller y voir. Nous ne pouvons pas le savoir à l'heure actuelle, bien que des hommes de science nous aient soumis des propositions qui pourraient nous aider à acquérir cette connaissance. Je sais bien que d'aller y voir c'est un moyen assez primitif de faire les choses, mais je ne puis en imaginer de meilleur. Nous essayons bien de déterminer à quelles fins un satellite a été lancé et quelle est la raison de sa présence là-haut, mais nous n'y réussissons pas toujours.

M. Ryan: Y a-t-il une hauteur déterminée à laquelle vous ne voyez pas d'objection à ce que des objets survolent notre espace aérien?

Le lieutenant général Sharp: S'il s'agit d'un avion et que le vol n'est pas autorisé ou s'il s'agit d'un vol non identifié, nous faisons enquête pour essayer de savoir de quoi il retourne.

En réalité, nous déterminons de quel genre d'avion il s'agit et d'où il provient. Nous le pourrons. Si, d'autre part, il s'agit d'un satellite, nous n'y pouvons rien et nous devons nous borner à constater sa présence. Pour revenir à la question du Droit international que je ne connais pas trop bien, il paraît que le Droit international autorise l'envoi de satellites au-dessus de tous les pays.

Le président: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. Ryan: Oui, monsieur le président.

Le président: Comment savez-vous qu'un satellite est russe? Je suppose qu'ils n'y mettent pas d'étoile rouge.

Le lieutenant général Sharp: Non, nous l'identifions à son départ et ainsi nous connaissons sa provenance.

M. Ryan: Les Russes vous ont-ils jamais informés du départ d'un satellite en vous indiquant qu'il survolerait une certaine région?

Le lieutenant général Sharp: Non.

M. Ryan: Y en a-t-il actuellement qui survolent l'Amérique du Nord et qui soient assez proches pour qu'on puisse en prendre des photographies qui, à votre avis, auraient une valeur militaire?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Ryan: A ce que je comprends, ils n'ont pas besoin d'avoir d'avions d'espionnage volant à de hautes altitudes s'ils ont dans les satellites des appareils photographiques assez puissants pour des objectifs militaires?

Le lieutenant général Sharp: D'une façon générale, on peut le supposer. Il se pourrait qu'il y ait certaines installations ou d'autres choses dont la photographie ne donne pas une idée assez claire, et alors, il faudrait un avion. Cependant, pour le moment, je n'en vois pas.

M. Ryan: On a dit, général, que si l'on détruisait avec des armes nucléaires une étendue de territoire, par exemple, de Boston à Montréal, à Chicago, à St. Louis, à Norfolk (Virginia), on détruirait l'Amérique du Nord. Serait-ce là votre avis d'après ce que vous savez, à la montagne Cheyenne?

Le lieutenant général Sharp: J'hésite à vous répondre dans un sens ou dans un autre. Je connais aussi bien que la plupart des profanes la répartition économique et démographique de l'Amérique du Nord, mais c'est là une question à laquelle je ne voudrais pas répondre sans y avoir réfléchi.

M. Ryan: Supposons, dans cette hypothèse, que les engins balistiques intercontinentaux russes détruisent cette région du premier coup, les bombardiers pilotés russes pourraient-ils détruire notre force de seconde frappe? Autrement dit, pourraient-ils venir terminer le travail sur le noyau de territoire, et aller de là vers toutes les autres installations qui les intéresseraient.

● 1640

Le lieutenant général Sharp: Cela ne serait pas possible avec nos moyens de défense actuels.

M. Ryan: Vos moyens de défense actuels empêcheraient cela?

A la page 3 du document sur la défense de l'espace aérien qui a été soumis au Comité, regardez le quatrième paragraphe à partir du haut. Tout d'abord, je préciserai que NORAD représente North American Air Defence Command. C'est bien cela, n'est-ce pas, général? Le sigle déroute bien des gens.

Le lieutenant général Sharp: Oui, c'est cela.

M. Ryan: Je suppose que, d'une façon générale, vous êtes responsable de dépister tout ce qui se passe dans l'espace aérien au-dessus ou autour du pays.

Le lieutenant général Sharp: Nous sommes chargés du dépistage.

M. Ryan: A la page 3 de ce document, je lis:

> La mission NORAD a été divisée en trois rôles fondamentaux: détecter, déterminer l'intention et, le cas échéant, détruire.

Si c'est là votre rôle, il me semble que vous ne le remplissez qu'en partie puisque, si vous pouvez assez bien dépister, vous ne pouvez pas vraiment déterminer parfaitement l'intention et, dans bien des cas, en réalité dans les cas les plus graves, vous ne pouvez pas du tout détruire? Est-ce bien là la situation?

Le lieutenant général Sharp: Vous parlez aussi des engins balistiques intercontinentaux?

M. Ryan: Certainement. Cela relève directement de votre secteur, n'est-ce pas?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Ryan: Ce qui m'inquiète aussi, ce sont les satellites du système de bombardement orbital fractionnaire, et autres de ce genre. Vos responsabilités ne s'étendent-elles pas à ce qui remonte du fond de la mer, où ce qui vient de la terre et même de la planète Mars et au-delà?

Le lieutenant général Sharp: Au début quand le programme a été établi, et qu'on l'a arrêté, comme la seule menace venait des avions, on a rédigé les attributions en conséquence. Certains pourraient soutenir, et en réalité, il y en a qui le soutiennent, qu'en ce qui concerne la destruction, nos attributions ne s'appliquent qu'à l'air et pas à autre chose.

M. Ryan: En d'autres termes, l'espace aérien?

Le lieutenant général Sharp: C'est exact. Cependant, nous parlions de la responsabilité de détecter un bombardier dans l'espace au-delà de l'air. Un officier du NORAD soutiendrait que nous sommes aussi responsables de la destruction, si elle nous est possible, d'objets qui se trouvent dans l'espace, mais il y a bien des gens qui ne sont pas d'accord.

M. Ryan: Il me semble que les attributions du NORAD, telles qu'elles sont définies dans ce document, sont quelque peu périmées dans leur conception.

Le lieutenant général Sharp: Je crois qu'il faudrait dire «si le réseau d'engins anti-engins était détruit.» Cependant, il faudrait redéfinir les attributions.

M. Ryan: Vous nous avez dit que vous ne pouvez défendre que contre différentes sortes d'avions, et peut-être contre des sous-marins et des navires.

Le lieutenant général Sharp: Non, ce n'est pas notre rôle d'attaquer des sous-marins ni des navires.

M. Ryan: Je comprends. Naturellement, quelques bateaux relèvent de votre commandement, mais ils servent surtout à des fins de détection.

Le lieutenant général Sharp: Nous n'avons plus dans notre commandement de bateaux à des fins de détection.

M. Ryan: D'après votre exposé, vous avez des bateaux. Ne les avez-vous plus? C'est tout ce que je voudrais savoir maintenant.

Le lieutenant général Sharp: A cet égard, il y a eu erreur.

M. Ryan: Oui. En réalité, vous ne pouvez agir que contre des avions et peut-être des sous-marins. Avez-vous d'autres possibilités?

Le lieutenant général Sharp: Du point de vue de la défense proprement dite, c'est exact. Mais en ce qui concerne la détection et l'alerte, nous pouvons le faire pour les missiles balistiques intercontinentaux et les satellites.

M. Ryan: Y a-t-il d'autres moyens d'arrêter les engins balistiques intercontinentaux et les satellites en Amérique du Nord?

Le lieutenant-général Sharp: Non.

M. Ryan: C'est donc là tout ce que nous pouvons faire. C'est le NORAD qui détient tous nos moyens d'action. Cela est indiscutable.

Le lieutenant général Sharp: Oui, c'est cela.

M. Ryan: Il y a donc, dans la défense du continent. d'énormes lacunes.

Le lieutenant général Sharp: Oui, en ce qui concerne . . .

M. Ryan: Nous ne pouvons nous défendre que contre une partie de la menace principale.

● 1645

Le lieutenant général Sharp: Il y a une exception: sauf en ce qui concerne le SS-9 russe, les Minutemen américains sont protégés contre les engins ballistiques intercontinentaux par des silos renforcés. Ils n'ont pas la même protection contre les bombardiers.

M. Ryan: Bien. Je voudrais poser encore quelques questions, monsieur le président, si nous en avons le temps.

Le président: Continuez donc, monsieur Ryan.

M. Ryan: Vous parlez dans votre rapport de l'IFF–Identification ami ou ennemi (Identification, Friend or Foe). Il semblerait qu'il s'agisse d'un radar qui interpelle, et reçoit des réponses automatiques des avions amis.

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

M. Ryan: Si un avion interpellé ne répond pas, il est donc suspect?

Le lieutenant général Sharp: Oui, ou s'il ne donne pas la réponse correcte.

M. Ryan: Je suppose qu'il s'agit de codes, de radar, et de ce genre de choses.

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Ryan: Cela doit concorder avec les renseignements sur le plan de vol?

Le lieutenant général Sharp: C'est bien celà.

M. Ryan: Cette méthode vous donne-t-elle entière satisfaction?

Le lieutenant général Sharp: Je ne pense pas qu'un militaire soit jamais satisfait du matériel dont il dispose. De tout le matériel que nous avons eu, c'est ce système que nous trouvons le plus satisfaisant. C'est tout ce que je peux dire.

M. Ryan: Quand le Comité était en France, nous avons eu le plaisir d'écouter le général Gallois, qui est censé

avoir été le bras droit du général de Gaulle pour la mise au point de la «force de frappe française». Il nous a informés que la France avait une force de frappe de 200 ou 300 mégatonnes d'armes nucléaires et que ses sous-marins porteurs de missiles et ses avions pilotés peuvent mettre n'importe quel pays du monde hors de combat. Croyez-vous que la France puisse faire cela aux États-Unis maintenant?

Le lieutenant général Sharp: Je crois que c'est aux États-Unis ou à la France que vous devriez poser cette question. A mon avis, je dirais non.

M. Ryan: Vous diriez non? Dans ce document, on révèle qu'il existe en Russie 225 missiles SS-9 géants. Ils ont arrêté leur production au début de 1968 et l'ont reprise en décembre de l'année dernière. Avez-vous une idée du nombre qu'ils produisent. En quoi consiste le SS-9? Pourriez-vous nous donner quelques détails à ce sujet.

Le lieutenant général Sharp: Tout d'abord, je ne peux pas répondre à votre première question. En ce qui concerne la seconde, la différence essentielle entre le SS-9 et les autres missiles balistiques intercontinentaux, c'est que le SS-9, étant porteur d'une ogive de taille bien supérieure n'a pas besoin d'autant de précision que les autres engins pour être aussi efficace. C'est surtout une question d'ogives–des ogives de dimensions beaucoup plus considérables.

M. Ryan: Il ne s'agit donc pas tant de la portée? La portée est la même que celle des autres missiles balistiques intercontinentaux.

Le lieutenant général Sharp: Oui, il a la même portée que certains des autres.

M. Ryan: A la page 23 de votre mémoire, vous parlez des frais partagés du programme CADIN. Pourriez-vous nous dire, général, de quoi il s'agit.

Le lieutenant général Sharp: Si vous voulez bien, je suis certain que le colonel Walsh peut expliquer cela mieux que moi.

Le Colonel Henry M. Walsh (Chef des Plans Continentaux, Quartier Général des Forces Canadiennes): Le sigle CADIN représente *Canadian Air Defense Integration North*. C'est un programme établi au début de la décennie qui comporte l'installation de 7 nouveaux radars, 5 dans l'Ouest, un à Chibougamau et un autre à Moosonee. Il comprenait aussi les deux escadrilles Bomarc, ainsi que le rattachement de tous les radars du Canada au réseau d'information. C'était un progamme mixte du Canada et des États-Unis dont les frais étaient partagés d'une certaine façon en ce qui concerne ces nouvelles installations. Cela répond-il à votre question?

M. Ryan: Mais oui, je vous remercie. Je vous remercie, monsieur le président, mes questions sont terminées.

Le président: Je donne la parole à M. Nowlan.

M. Nowlan: Monsieur le président, je m'efforcerai d'être assez bref. J'ai été frappé par une des réponses du général, tout à l'heure, en ce qui concerne les éléments de ce réseau de défense et du personnel du NORAD et par la question que vous avez posée au sujet de la page 4, en ce qui concerne les chiffres totaux, et l'inclusion dans le chiffre canadien du personnel et des familles ou des civils.

Le lieutenant général Sharp: Pas les familles.

• 1650

M. Nowlan: . . . ou des civils. Je voulais demander, avant de poser d'autres questions, s'il en est de même pour l'autre chiffre qui figure à la page 4, des effectifs de 144,000, comme chiffre total du groupe.

Le lieutenant général Sharp: La réponse est affirmative.

Le président: Pourriez-vous nous expliquer cela? Le chiffre de 144,000 se rapporte-t-il uniquement à des militaires, ou à des militaires et à des civils?

Le lieutenant général Sharp: Je crois qu'il comprend militaires et civils. Si je me trompe, nous vous en aviserons et on pourra faire la correction.

M. Nowlan: Je n'ai posé cette question que pour avoir des précisions au sujet des attributions. En ce qui concerne l'élément canadien du personnel de service, soit 9,380, a-t-il changé au cours des cinq dernières années? S'il y a eu des changements, quels sont-ils?

Le lieutenant général Sharp: En effet, il y a eu certaines réductions au cours des cinq dernières années.

M. Nowlan: Je ne parle pas de réductions sans importance.

Le lieutenant général Sharp: Oh, non.

M. Nowlan: Je me demande si on peut savoir quels ont été les changements?

Le lieutenant général Sharp: On a fermé quelques stations de radar et par conséquent il y a eu une réduction du personnel.

M. Nowlan: C'est là le seul genre de réductions qu'il y ait eu?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nowlan: Bien. Alors, en parlant de radar, peut-on supposer que les 683 Américains stationnés au Canada se trouveraient surtout dans les secteurs de radar, soit sur la ligne DEW ou sur la partie de la ligne Pinetree où sont les Américains? Où seraient-ils, ailleurs?

Le lieutenant général Sharp: Je dirais qu'environ le tiers d'entre eux sont dans les radars, le tiers dans les dispositions de sécurité contre les engins nucléaires et le reste est éparpillé ici et là.

M. Nowlan: En contre-partie, y a-t-il des Canadiens dans la zone américaine Pinetree?

Le lieutenant général Sharp: Vous parlez de la zone Pinetree au Canada ou aux États-Unis?

M. Nowlan: Excusez moi; il s'agit des Canadiens aux États-Unis. Vous en avez parlé tout à l'heure.

Le lieutenant général Sharp: Les seuls Canadiens qui se trouvent aux États-Unis sont au quartier général et dans les postes de contrôle.

M. Nowlan: Est-ce le seul endroit où il se trouve, à proprement parler, des Canadiens, aux Etats-Unis.

Le lieutenant général Sharp: Au sein du NORAD, oui.

M. Nowlan: Je n'ai pas beaucoup d'autres questions à poser, mais il y a une chose que je voudrais clarifier dans mon esprit. En parlant de la contribution canadienne au NORAD—et toutes les questions que l'on pose ici aujourd'hui tendent à en reconstituer l'histoire et à faire une projection, peut-être, selon mon interprétation des chiffres relatifs au personnel, contribuons-nous à ce chapitre pour environ 12 p. 100. Cela serait-il équitable? Je veux parler des forces armées.

Le lieutenant général Sharp: Je fixerais cette proportion à un niveau un peu moins élevé, mais il serait tout de même de 10 ou 12 p. 100.

M. Nowlan: Oui, de 10 ou 12 p. 100. Il se peut que vous ne disposiez pas de ces chiffres, mais il serait sûrement possible de les obtenir ailleurs. Quel est le coût du NORAD? Ce que j'ai pu comprendre du rapport et ce que vous avez dit aujourd'hui résume notre contribution au NORAD, ce qui comprendrait trois des 18 escadrilles d'intercepteurs, et deux des dix escadrilles de Bomarcs.

Le lieutenant général Sharp: Non. Je regrette, mais il y a eu erreur d'impression, car il s'agit plutôt de deux sur huit.

M. Nowlan: Deux sur huit escadrilles de Bomarcs?

Le lieutenant général Sharp: C'est-à-dire deux sur 10. Avez-vous dit «des escadrilles régulières»? L'*Air National Guard* des États-Unis est pratiquement composé d'escadrilles régulières. A quelle page trouve-t-on cela?

M. Nowlan: C'est à la page 19, dans la partie relative aux Bomarc. Eh bien, les chiffres relatifs aux *Bomarc National Guard* seraient-ils considérés par les Américains, du point de vue des dépenses, comme une partie de leur contribution au NORAD?

Le lieutenant général Sharp: Oui. Ils y incluraient les dépenses du *National Guard.*

• 1655

M. Nowlan: Les Canadiens contribuent 18 escadrilles, deux des huit escadrilles de Bomarcs, et nous assurons, avec une certaine aide peut-être, le fonctionnement de 27 des 99 stations de radar à longue portée. N'est-ce pas exact?

Le lieutenant général Sharp: Cela est exact.

M. Nowlan: En plus de cela, il y a la ligne DEW, qui constitue une installation distincte, mais qui, en effet, est encore administrée, si je comprends bien le texte du rapport et des témoignages, par l'*American Air Force,* en vertu d'un contrat spécial. Il n'y a pas de Canadiens en cause.

Le lieutenant général Sharp: Dans la ligne DEW?

M. Nowlan: Oui, dans la ligne DEW.

Le lieutenant général Sharp: Nous commandons aux stations qui appartiennent au Canada, mais c'est lui qui en supporte les dépenses.

M. Nowlan: Y a-t-il d'autres domaines, autres que celui des escadrilles de Bomarcs, et de notre participation au système de radars à longue portée, ou installation *Pinetree,* qui occasionnent des dépenses au Canada?

Le lieutenant général Sharp: Il existe, au moins à ma connaissance, deux autres installations très peu importantes. L'une est la *Baker-Nunn camera,* à Cold Lake, laquelle est négligeable quant aux dépenses que son fonctionnement entraîne, et l'escadrille de guerre électronique que nous utilisons au cours d'exercices, et qui est située au Canada. Il ne me vient rien d'autre à l'esprit.

M. Nowlan: Outre ces deux exceptions, voilà ce qui constitue la contribution de base du Canada, de même que la dépense que lui occasionnent les intercepteurs, les Bomarcs et l'installation de radar *Pinetree.*

Le lieutenant général Sharp: Cela est exact.

M. Nowlan: La seul véritable dépense en argent que mentionne le rapport figure à la page 19. Il y est dit que le fonctionnement et l'entretien des Bomarcs, au Canada, coûte environ 3.4 millions de dollars, et étant donné que vous avez fait partie du comité de l'OTAN, et que vous avez été mis au courant du coût de la brigade et de la division de l'air, je me demandais s'il n'était pas possible, général, de citer les chiffres relatifs au coût de notre contribution. En d'autres termes, ce qu'il nous en coûte pour les trois escadrilles d'intercepteurs, ou deux de huit Bomarcs, et pour notre contribution à l'installation *Pinetree.*

Le lieutenant général Sharp: Je crois qu'il est possible d'obtenir à l'intention du présent Comité les chiffres relatifs au coût de la contribution canadienne. Je ne les ai pas sous la main, mais je crois pouvoir les obtenir. Si vous désirez comparer notre

contribution à celle des États-Unis, cependant, vous constaterez que les chiffres relatifs à celle-ci sont difficiles à obtenir, et ce, pour deux raisons. d'abord, quelques-unes des unités qui remplissent certaines fonctions pour le compte du NORAD, en remplissent également pour celui d'autres commandements, et il vous faudrait effectuer un partage arbitraire des dépenses dans ce domaine. Deuxièmement, même leurs articles de dépenses, sans parler des dépenses elles-mêmes, constituent des renseignements classifiés..

M. Nowlan: Je comprends. Évidemment, d'après le rapport et d'après l'histoire, nous savons qu'ils ont contribué très largement en capitaux, quand nous désirions ces installations de pré-alerte, mais j'essayais d'établir une comparaison du coût de fonctionnement actuel pour . . . Il me semble, monsieur le président, qu'à l'égard de notre propre contribution de 10 ou 12 p. 100 relative au personnel . . .

Le lieutenant général Sharp: Nous avons, en fait, établi une comparaison approximative, ce matin ou cet après-midi; il s'agissait de 135 millions de dollars pour le Canada, et de 1.76 milliards pour les États-Unis.

M. Nowlan: Quels étaient ces chiffres? C'est exactement ce que je désirais savoir.

Le lieutenant général Sharp: Il s'agit là des frais annuels de fonctionnement.

M. Nowlan: Voilà ce que je désirais savoir, alors pourriez-vous me citer ces chiffres de nouveau, s'il vous plaît?

Le lieutenant général Sharp: Il s'agit de 135 millions de dollars pour le Canada, et de 1.75 milliards de dollars pour les États-Unis.

Le président: Général, sont-ce là les chiffres relatifs au système NORAD tout entier? Je ne parle pas du système de bombardiers, mais du système NORAD tout entier.

Le lieutenant général Sharp: Il s'agit du système tout entier.

M. Nowlan: Il n'y a pas de division, mais vous croyez que nous pourrions obtenir des détails des 135 millions de dollars, quant aux divers titres auxquels le Canada contribue au NORAD? En d'autres termes, serait-il possible de donner des détails de ces 135 millions de dollars?

Le lieutenant général Sharp: Vous voulez dire donner des détails des dépenses relatives à chaque escadrille, à chaque installation de radar, et ainsi de suite?

M. Nowlan: Exactement. Et pour le système *Pinetree*, également.

Le lieutenant général Sharp: Je le crois. Je suis sûr que l'on peut donner ces détails.

Le président: Pourriez-vous alors obtenir ce renseignement?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Nowlan: J'en arrivais à ce point, mais vous l'avez abordé plus tôt qu'il n'était prévu. Quant au montant de notre contribution—je ne l'ai pas calculé, mais peut-être qu'environ 5 ou 6 p. 100 du coût est affecté au personnel, ou que notre contribution est de 10 à 12 p. 100, dites-vous. Pourtant, pour les trois éléments constitutifs, intercepteurs, Bomarcs et système *Pinetree*, nous fournissons 16 p. 100 des escadrilles, 20 p. 100 des Bomarcs et 15 p. 100 du système *Pinetree*.

• 1700

Le lieutenant général Sharp: Nous ne fournissons aucun Nike/Hercules.

M. Nowlan: Je comprends.

Le lieutenant général Sharp: Les escadrons du *National Guard* ne font pas partie du pourcentage que vous avez cité.

M. Nowlan: Je comprends. Il s'agit d'une contribution supplémentaire.

Le lieutenant général Sharp: Cela abaisse le pourcentage à environ 8 p. 100, comme le dit le colonel Walsh.

M. Nowlan: Environ 8 p. 100. Cette comparaison, en dollars, bien qu'il ne s'agisse que d'un chiffre approximatif, l'avez-vous utilisée antérieurement? N'est-ce pas que cette contribution respective de 135 millions et de 1.76 milliard est acceptée par les gens du métier?

Le lieutenant général Sharp: Oui, mais il s'agit d'une proportion très approximative.

Le président: J'aurais une question supplémentaire à poser. Ce chiffre comprend-il les coûts en capitaux, ou s'agit-il strictement de dépenses opérationnelles?

Le lieutenant général Sharp: Il comprend les dépenses opérationnelles annuelles.

Le président: Il ne comprend pas l'amortissement des coûts en capitaux pour une certaine période?

Le lieutenant général Sharp: Non.

Le président: Ou si vous obteniez quelques crédits, vous en affecteriez à des postes importants.

Le lieutenant général Sharp: Notre système de comptabilité n'est pas tel qu'il y ait amortissement.

M. Nowlan: Il me reste une autre question importante à poser, monsieur le président. Alors, ne serait-il pas juste de dire que les 135 millions de dollars pour

lesquels nous contribuons au coût des escadrilles de Bomarcs et du système *Pinetree* n'est pas du tout proportionné à notre contribution en argent? Notre contribution à l'égard de ces trois éléments constitutifs, excluant les escadrilles de *l'Air National Guard*, est proportionnellement beaucoup plus élevée que notre contribution en argent.

Le lieutenant général Sharp: Je serais d'avis que vous n'excluiez ni les escadrilles de l'*Air National Guard*, ni les Nike/Hercules, ce qui contribuerait considérablement à augmenter le chiffre de la contribution américaine. Vous n'avez pas examiné un autre aspect de la question, soit notre contribution du point de vue géographique en faveur des Américains.

Une voix: Nous pourrions leur donner les Maritimes!

M. Nowlan: Merci beaucoup. Cela relève du Commandement maritime de l'OTAN.

Le président: Monsieur Legault.

M. Legault: Merci, monsieur le président. Pourriez-vous me dire, s'il vous plaît, général, si les installations de Bomarcs pourraient être efficaces? Ces engins pourraient-ils porter des ogives autres que les ogives nucléaires?

Le lieutenant général Sharp: Non. Pas les Bomarcs B du genre de ceux que nous possédons au Canada.

M. Legault: C'était là le plan définitif, quand ces engins ont été construits en 1958?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Legault: Pourriez-vous me dire si, dans le cas d'une attaque classique par des bombardiers, le NORAD présumerait immédiatement que ces bombardiers portent des armes nucléaires? Riposteriez-vous comme s'ils en portaient?

Le lieutenant général Sharp: Puis-je tout d'abord revenir à ma réponse relative aux Bomarcs? Je veux être aussi juste que possible dans mes réponses. Je crois que je sais quelle était la portée de cette question.

M. Legault: Elle a trait à une question que je vous ai posée ce matin: si les engins nucléaires étaient lancés, exploseraient-ils à moins de 300 ou 400 milles de la base?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Legault: C'était là le but de ma question.

Le lieutenant général Sharp: Voici ce que je voulais expliquer. Le Bomarc A, que les Américains avaient d'abord installé, ne portait pas d'ogive nucléaire; s'il y a eu controverse au Canada, il y a quelques années, il y avait lieu de s'attendre à des mésententes, car les vieux engins ne portaient pas d'ogives nucléaires, alors que les nouveaux en sont pourvus; ce sont les nouveaux que nous avons achetés.

M. Legault: Merci. Dans le cas d'une attaque de bombardiers comme celle que j'ai mentionnée dans ma deuxième question, faut-il supposer qu'ils portent des bombes nucléaires, et réagir, comme si, en fait, ils en portaient?

Le lieutenant général Sharp: Oui, nous supposons qu'ils en portent.

M. Legault: Vous réagiriez alors comme s'ils en portaient. Toutefois, il ne pourrait s'agir que de représailles, comme cela s'est vu dans le cas des difficultés actuelles entre la Chine et la Russie, où des armes nucléaires n'ont pas été utilisées, mais simplement des armes classiques.

Le lieutenant général Sharp: Cette observation est valable. Cependant, nous supposons, dans le cas qui nous préoccupe, que les bombardiers porteraient des ogives nucléaires.

● 1705

M. Legault: C'est exactement de cette façon que vous réagiriez?

Le lieutenant général Sharp: Oui.

M. Legault: Dans un tel cas, les incidences politiques auraient-elles quelque influence sur votre décision?

Le lieutenant général Sharp: Je suppose qu'elles en auraient.

M. Legault: Les avions commerciaux qui entrent dans le continent ou en sortent portent-ils une marque d'identification d'ami ou d'ennemi?

Le lieutenant général Sharp: Ils n'en portent pas.

M. Legault: Si un avion commercial non identifié comme avion militaire survolait le pays avec l'intention d'attaquer, et portaient des bombes nucléaires, n'y aurait-il pas quelque moyen de déterminer le lieu de provenance de cet avion? la riposte ne serait pas possible?

Le lieutenant général Sharp: Les avions commerciaux doivent faire enregistrer des plans de vol. Si nous décelons la présence d'un avion au moyen du radar, à un moment et dans un endroit que ne correspondent à aucun plan de vol, nous dépêchons un avion avec mission de s'enquérir et de tâcher de l'identifier.

S'il s'agissait d'un avion commercial porteur d'une bombe nucléaire, nous ne serions pas au courant, et pour le moins . . .

M. Legault: Je pense à ce qui se passait lors de la dernière guerre mondiale; on avait mis tous ses espoirs

dans la ligne Maginot, que l'on considérait comme une réalisation militaire susceptible de protéger la France; elle n'a pourtant servi à rien. Dans le cas présent, je crois qu'il serait . . .

Le lieutenant général Sharp: Dans ce cas particulier, la France ne disposait d'aucune force de frappe capable d'assurer sa protection. Il y a une différence entre cette situation et celle qui prévaut aujourd'hui, n'est-ce-pas?

M. Legault: Oui, mais je parle tout simplement de possibilités. N'importe quel agresseur au courant des puissances de représailles viendrait ici avec quelque truc de nature à confondre les autorités militaires; cela créerait une situation où la riposte serait impossible.

Le lieutenant général Sharp: Je suis d'accord avec vous pour dire qu'ils tâcheraient de nous confondre; qu'ils soient capables de le faire au point où les représailles seraient impossibles, j'en doute.

M. Legault: Merci, général.

Le président: Général Sharp, pourrais-je poser une question relative aux chiffres mentionnés qui ont trait aux dépenses? Je me rends compte à quel point ils manquent de précision. Vous avez dit qu'il s'agissait de 135 millions de dollars pour la part canadienne des dépenses opérationnelles du NORAD. En considérant la nouvelle forme sous laquelle sont présentés les crédits des ministères à l'heure actuelle, et qui ont été rapportés à la Chambre aujourd'hui. il y a un poste intitulé Activité:

> Maintenir une capacité adéquate de participer à la défense conjointe de l'Amérique du Nord.

Si je lis ces chiffres attentivement, ils indiquent que les dépenses prévues pour 1968-1969, c'est-à-dire pour l'année financière qui vient de se terminer, se fixeraient à $258,731,000, ou approximativement 259 millions de dollars; les crédits prévus pour l'an prochain se chiffrent à $267,114,000.

Le lieutenant général Sharp: Auriez-vous l'obligeance de répéter de quel poste il s'agit, s'il vous plaît?

Le président: Le poste figurant sous la rubrique Activité est le suivant:

Maintenir les installations qu'il faut pour participer à la défense conjointe de l'Amérique du Nord.

Le lieutenant général Sharp: Oui, la défense doit inclure non seulement l'air, mais aussi la terre et la mer.

Une voix: Inclura-t-elle aussi un détachement de la marine, monsieur le président?

Le lieutenant général Sharp: Nous aimerions vous communiquer un paragraphe ou deux qui, selon M. Grant, exposent l'ensemble des frais; cela aurait plus d'effet que toute autre information que nous pourrions vous fournir en ce moment.

Le président: Ce serait faire oeuvre utile. Je comprends que ce montant de $135 millions n'inclut pas les frais d'immobilisations.

Le lieutenant général Sharp: C'est exact.

Le président: C'est peut-être une des raisons qui expliquent la différence des chiffres dans notre budget. Ma deuxième question est la suivante. Pouvez-vous nous donner, même approximativement, la proportion du montant que le programme de NORAD consacre à la défense contre les bombardiers? Est-ce un dixième ou un quart du total?

• 1710

Le lieutenant général Sharp: Une approximation?

Le président: Je me demandais quelle proportion du coût total de notre engagement envers NORAD doit-on consacrer à la défense contre les bombardiers?

Le lieutenant général Sharp: Je ne puis pas y répondre maintenant. A mon avis, nous pourrions essayer de vous obtenir une réponse, bien que ce soit difficile.

Le président: Il faudrait peut-être une répartition des coûts.

Le colonel Walsh: Puis-je dire qu'on consacre $1.76 milliard à la défense contre les bombardiers.

Le président: Seulement pour cela?

Le colonel Walsh: J'en suis pas mal certain.

Le lieutenant général Sharp: Je crois que nous ferions mieux de le trouver dans le budget pour en être sûrs; plusieurs veulent établir des comparaisons. Il vaut mieux connaître les chiffres exacts.

Le président: Je reviens encore sur ce sujet, car je croyais tout d'abord que la référence au $1.76 milliard était destinée à la défense contre les bombardiers, cependant, à la seconde série de questions, nous avons supposé que c'était pour tout le programme de NORAD.

Le colonel Walsh: Oui, c'est pour la défense contre les bombardiers. J'en suis tout à fait certain; donc cela n'inclut pas le système d'armes antimissiles.

Le président: De même, les $135 millions ne représentent-ils que la part canadienne de la défense contre les bombardiers, et non pas la part canadienne de tout le budget de NORAD?

Le colonel Walsh: Nous n'avons rien là-dessus.

Le président: Merci. Ce renseignement nous serait utile. Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci. On a dit que NORAD est un système à deux clés. Si des représailles s'imposaient, on devrait obtenir la permission de Washington et d'Ottawa. A Ottawa, qui accorde cette permission?

Le lieutenant général Sharp: Nous entrons en contact avec le centre d'opérations du quartier général des Forces canadiennes qui fonctionne 24 heures par jour. Le centre communiquera avec le chef de la Défense qui, à son tour, contactera le ministre ou ira directement à lui. Le ministre est libre d'en parler ou d'en discuter avec qui il voudra. Je crois qu'il s'agit d'une question de minutage.

M. Howard (Okanagan Boundary): Le ministre de la Défense nationale peut-il décider de . . . ?

Le lieutenant général Sharp: Je vous recommande de le demander à M. Cadieux lorsqu'il sera ici jeudi, je crois.

M. Ryan: Nous savons qu'il y a un poste téléphonique à fonctionnement continu dans son bureau.

M. Howard (Okanagan Boundary): Peut-être au point de vue politique, mais je parle maintenant de l'aspect militaire. Le président des États-Unis dispose d'un système très compliqué de communication instantanée et a à son service deux automobiles équipées toutes les deux d'un système perfectionné de communication.

Le lieutenant général Sharp: Notre premier ministre a peut-être un meilleur système de communication que celui du président des Etats-Unis.

M. Howard (Okanagan Boundary): Peut-être au point de vue politique, mais je parle maintenant de l'aspect militaire. De quel système mécanique disposons-nous pour communiquer avec le premier ministre lorsqu'il va faire du ski ou lorsqu'il se trouve en compagnie du ministre de la Défense nationale à une réunion politique à Rimouski, province de Québec? Quel système avons-nous pour être certains que nous ne retarderons pas la guerre?

Le lieutenant général Sharp: Si vous voulez être certain d'obtenir la bonne réponse, demandez à la personne en cause! Elle sera ici jeudi soir.

M. Howard (Okanagan Boundary): Très bien. Merci.

Le président: Auriez-vous d'autres questions à poser. Messieurs, vous avez peut-être vu le communiqué de presse que le Comité a émis; nous y indiquons que nous distribuons des exemplaires de votre document de travail aux universitaires et aux intellectuels importants de tout le pays, tels que les rédacteurs en chef des grands journaux. Nous leur demandons de nous communiquer leurs observations. Nous portons un grand intérêt aux commentaires que formuleront les intellectuels de tout le Canada!

Au cas où ils nous poseraient des questions et où un membre du Comité nous fournirait d'autres renseignements, pourrions-nous les adresser au ministère de la Défense nationale? Si vous n'êtes pas disponible, espérons que nous pourrons quand même obtenir des réponses.

Le lieutenant général Sharp: Non, je suis certain que ce sera possible.

Le président: Au nom des membres du Comité, je voudrais vous remercier de votre présence à Ottawa, aujourd'hui, et de la façon dont vous avez bien voulu répondre à nos questions. Je crois que l'interrogatoire intense et long que vous avez subi indique que les membres s'intéressent vivement au sujet. Merci beaucoup, lieutenant général Sharp, et merci à vous, brigadier général Magnusson, colonel Walsh et aux autres membres de votre personnel. Le Comité se réunira de nouveau le jeudi 8 mai, 1969, à 8 h. du soir: le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale prendront alors part à la discussion du NORAD.

APPENDICE XX

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

HISTORIQUE

L'accord intervenu entre les États-Unis et le Canada en vue de constituer un commandement mixte pour la défense aérienne du continent nord-américain fut signé le 12 mai 1958. Cet accord faisait suite à des études analytiques qui avaient amené les deux pays à la conclusion que la défense aérienne du continent nord-américain était un problème spécifique et qui leur était commun. L'accord original stipulait que NORAD demeurerait en vigueur pendant dix ans ou moins, selon ce qui conviendrait aux deux signataires. Le commandant en chef relevait du comité des chefs d'état-major du Canada (auquel on a substitué depuis le chef d'état-major de la défense canadienne) et aux chefs d'état-major adjoints des États-Unis. Il était stipulé que le commandant en chef du NORAD et son adjoint ne seraient pas de la même nationalité et qu'en l'absence du commandant en chef, le commandement passerait à son adjoint. Le Canada et les États-Unis ont depuis lors prolongé l'accord de cinq ans, à compter du 12 mai 1968, en y incluant une clause restrictive en vertu de laquelle l'une ou l'autre des parties peut demander une révision de l'accord, et se retirer après avoir donné un an de préavis.

Il devenait impérieux de prendre des mesures pour assurer la défense coordonnée de l'Amérique du Nord, compte tenu de la puissance nucléaire croissante de l'Union soviétique allant de pair avec la constitution d'une force de bombardiers à long rayon d'action qui, à n'en pas douter, pourraient (au gré de l'agresseur) servir à transporter les toutes dernières armes mises au point et les larguer sur l'Amérique du Nord. La situation géographique du Canada le plaçant inéluctablement sur la ligne d'attaque des bombardiers soviétiques, il s'ensuit que la défense aérienne du pays est indissociable de celle de ses voisins du Sud. Pour s'en prendre aux objectifs clés aux États-Unis, en admettant qu'il n'ait pas l'intention de s'attaquer à des objectifs en territoire canadien, tout agresseur doit violer l'espace aérien du Canada pour atteindre son but; c'est ce qui amena les dirigeants des deux pays à conclure que pour assurer une défense aérienne efficace du continent nord-américain, ceux-ci devaient coordonner leurs efforts et laisser les forces de défense utiliser à leur guise l'espace aérien. Pour ce faire, la condition sine qua non était de constituer un commandement intégré pour exercer un contrôle opérationnel.

L'existence d'une menace directe planant sur l'Amérique du Nord fit l'objet de débats animés lors des années 1950. Des doutes furent émis sur la praticabilité d'un système de défense aérienne qui serait pleinement efficace contre les bombardiers pilotés. On fit valoir qu'il suffirait que quelques bombardiers armés d'armes thermonucléaires réussissant à pénétrer en territoire canadien pour causer d'énormes destructions en Amérique du Nord. On soutint aussi que puisque la sécurité de l'Occident reposait surtout sur la force de dissuasion sous la forme du Strategic Air Command, on accroîtrait cette sécurité en allouant d'autres fonds au SAC plutôt que de les consacrer à un système de défense aérienne.

En contrepartie, on fit valoir et c'est l'argument qui prévalut, que les bases de bombardiers du SAC, compte tenu de la grande concentration d'appareils dans chacune d'elles, étaient très exposées à une attaque par un nombre relativement restreint d'appareils. Une telle vulnérabilité pourrait être tentante pour l'URSS et l'inciter à lancer une attaque préventive. Pour parer à ce danger, un système de détection fut élaboré afin de pouvoir mettre sur un pied d'alerte les bombardiers du SAC et leur permettre de riposter. Un système de défense actif s'imposait, de sorte qu'un assaillant éventuel ne puisse que lancer une attaque massive permettant aux forces de défense d'être alertées suffisamment à l'avance. Parallèlement, la défense active rendait la violation de l'espace aérien nord-américain par des bombardiers ennemis extrêmement difficile et hasardeuse. Pendant toute cette période, la défense aérienne de l'Amérique de Nord visait surtout à renforcer la survie des forces de dissuasion des États-Unis (SAC) et de minimiser les dommages causés par une attaque en détruisant le plus grand nombre possible d'appareils ennemis avant qu'ils puissent atteindre leurs objectifs.

DISPOSITIONS CONSTITUTIVES EN VIGUEUR DU NORAD

Le siège du commandement et du contrôle du commandant en chef du NORAD est localisé dans un abri fortifié de Cheyenne Mountain près de Colorado Springs. Là, huit ordinateurs contrôlent et trient une foule de renseignements provenant du NORAD et de détecteurs dispersés dans le monde, ainsi que d'autres sources, afin de donner au commandant en chef et à son état-major des données actualisées leur permettant de diriger la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Les effectifs opérationnels du NORAD se chiffrent à 144,000 dispersés dans quelque 350 localités. Ces effectifs relèvent de trois commandements militaires mixtes: le commandement de la défense aérienne des forces armées canadiennes, le USAF Aerospace Defense Command–(le commandement de l'aviation américaine pour la défense aérospatiale des États-Unis), et le commandement de la défense aérienne de

l'armée des États-Unis. En outre, le commandant en chef du commandement de l'Alaska qui est un commandement américain et unifié à part, relève du commandant en chef du NORAD pour ce qui est de la défense aérienne de l'Alaska. Une tranche de 14,000 des effectifs est issue des forces canadiennes, une autre de 108,000 vient de l'USAF ADC et la troisième de 22,000 est fournie par l'armée américaine (ces chiffres englobent les civils). Au Canada, le personnel du NORAD compte 683 Américains et réciproquement, 249 Canadiens œuvrent aux États-Unis.

Le commandant en chef du NORAD n'exerce un contrôle opérationnel que sur les forces placées sous ses ordres par les commandements mixtes. Pour consolider ce contrôle opérationnel, le continent a été divisé en cinq régions: l'Ouest, l'Est, le Centre, le Nord et l'Alaska. Quatre de ces régions empiètent à la fois sur le territoire et l'espace aérien des États-Unis et du Canada, tandis que la région de l'Alaska est entièrement dans les limites du territoire américain (tableau 1). Chacune des régions est placée sous le commandement d'un général qui relève du commandant en chef du NORAD pour la défense aérienne de sa région. Il dirige et coordonne les opérations aériennes, planifie l'utilisation des forces qui lui sont assignées et supervise les tactiques à utiliser lors d'une bataille aérienne dans sa région.

Les effectifs chargés de la défense de ces régions se composent de militaires canadiens et américains, sauf sans la région de l'Alaska. Les effectifs canadiens se répartissent ainsi:

A	l'Ouest	1,600 hommes
B	le Centre	1,400 "
C	le Nord	6,200 "
D	l'Est	180 "
E	Alaska	–

Les régions du NORAD sont en outre départagées en divisions dont le nombre est subordonné à la densité du trafic aérien et à la multiplicité des objectifs clés dans les régions. La répartition des effectifs des divisions du NORAD (voir tableau 2) dépend dans une large mesure de la situation géographique de la région et de l'importance des forces disponibles; c'est-à-dire, que dans les divisions où se trouvent des forces des deux pays ou à cheval sur les deux territoires, les effectifs sont mixtes. La région Nord du NORAD et deux des treize divisions du NORAD sont placées sous le commandement d'officiers canadiens et d'autres officiers canadiens font office de sous-commandants de deux autres régions et de quatre divisions.

Les divisions du NORAD contrôlent directement les forces défensives, notamment les intercepteurs pilotés, les escadrilles de Bomarc, Nike/Hercules et les missiles Hawk. Toutes les divisions, à l'exception de celles de l'Alaska et la 37e Division du NORAD de Goose Bay, au Labrador, sont dotées du système SAGE (infrastructure semi-automatique au sol). Ce système est desservi par des ordinateurs qui peuvent emmagasiner une grande quantité de données, les traiter et les transformer en données tactiques pour diriger une bataille aérienne.

Grâce à des rouages et à un système de contrôle perfectionnés, le commandant en chef du NORAD exerce son commandement et un contrôle global des forces du NORAD. Dans chacune des divisions et des régions, des ordinateurs transmettent les renseignements aux ordinateurs de Cheyenne Mountain où toutes les données sont analysées et collationnées, de sorte qu'elles sont constamment à jour. Ils sont aussi alimentés par une foule d'autres sources. Tous ces renseignements sont contrôlés et recontrôlés et une fois entre les mains du commandant en chef et de son état-major, ceux-ci peuvent élaborer la défense aérienne du continent nord-américain.

La structure du NORAD a connu un très grand nombre de modifications depuis la création du commandement en mai 1958. Étant donné les progrès technologiques et la nature variable de la menace que présentent les bombardiers, on en est venu à repenser la défense aérienne qui n'est plus globale mais du type périphérique; ce qui a permis de réduire considérablement les effectifs de défense et de consolider les postes de commande et de contrôle. Au cours des six dernières années, les forces de défense affectées aux intercepteurs et aux missiles ont diminué du tiers environ. Cela a entraîné une réduction du personnel affecté aux radars et au système de contrôle. Une autre compression pour ce qui est des effectifs du système de contrôle doit avoir lieu en 1969 lorsque les cinq régions existantes du NORAD seront ramenées à quatre (voir tableau 2).

LA MENACE

De toutes les nations du globe, c'est de l'URSS que l'Amérique du Nord doit se méfier le plus. On estime qu'au deuxième semestre de 1969, l'Union soviétique aura le même nombre de rampes de lancement d'engins intercontinentaux que les États-Unis et qu'elle les aura dépassés en 1970. Les Russes pourront donc s'en prendre à un plus grand nombre d'objectifs, assurés au départ d'une marge de destruction infaillible dans l'éventualité d'un conflit nucléaire intercontinental et si les forces de dissuasion ne réussissent pas à repousser l'attaque.

Depuis l'entrée en vigueur du NORAD en 1958, la nature et l'ampleur de la menace ont grandement varié d'une année à l'autre. Les bombardiers qui représentaient en 1958 la grande menace pour le continent nord-américain ont cédé la place en 1969 aux missiles dirigés en nombre contre le continent, sans éliminer pour autant la menace des bombardiers qui est devenue limitée. Cependant, les bombardiers ont cédé la place aux porteurs d'engins air-sol qui sont beaucoup plus difficiles à détruire et qui disposent d'une marge d'attaque de plusieurs centaines de milles.

Bien que rien ne porte à croire que les Russes envisagent de doter leur flotte aérienne d'un nouveau type de bombardier à rayon intercontinental au début des années 1970, ils n'en continuent pas moins de

perfectionner les appareils dont ils disposent. Ils équipent ces appareils de dispositifs électroniques de contre-mesure compliqués afin de rendre la défense aérienne du territoire attaqué plus difficile.

Si l'on analyse la nature de la menace qui plane sur l'Amérique du Nord, on note que:

a) L'Union soviétique possède de 950 à 1,000 porteurs d'engins balistiques intercontinentaux, dont un grand nombre de SS 9 qui peuvent transporter une ogive nucléaire de plus de 20 mégatonnes: c'est le type de missile avec lequel les Russes on fait les essais d'engins à rentrée multiple.

b) A l'heure actuelle, l'Union soviétique dispose de sous-marins atomiques équipés de près de 45 tubes de lancement de missiles balistiques, mais elle produit actuellement en série un nouveau type de sous-marin armé de 16 tubes de lancement. Ce sous-marin pourrait paraît-il lancer un missile à 1,500 milles de distance de l'objectif, de sorte que le potentiel de destruction des Russes s'en trouve considérablement accru.

c) Dans l'état des choses, l'Union soviétique dispose d'environ 150 avions subsoniques et turbopropulseurs à portée intercontinentale, dont 50 p. 100 à peu près sont équipés de missiles air-sol, en raison d'un par appareil. Ces bombardiers peuvent venir s'attaquer à n'importe quel objectif en Amérique du Nord et regagner leur base ensuite. Les Russes ont aussi 700 bombardiers à moyen rayon d'action prêts à entrer en action en Eurasie, mais il se pourrait que quelques-uns aient pour terrain d'opération le continent nord-américain en cas d'agression. Au cas où la «menace serait plus grande que prévu», il se pourrait que moins de 50 p. 100 de ces bombardiers soient lancés à l'attaque de l'Amérique du Nord, mais compte tenu de l'accroissement du potentiel de destruction de la Russie en fait de missiles ICBM/SLBM, ça ne semble guère probable. Dans cette éventualité improbable, les pays les plus exposés seraient évidemment les îles Hawaii, l'Alaska et le Canada.

LA MENACE QUE POSENT LES BOMBARDIERS

Par suite de l'évolution qui s'est produite depuis une dizaine d'années dans le domaine de la défense, évolution caractérisée par la mise en service des sous-marins Polaris par la marine américaine, la conservation des missiles dans des abris fortifiés, et le fait que les bombardiers du Strategic Air Command sillonnent constamment le ciel en état d'alerte, les forces américaines de dissuasion se trouvent mieux à l'abri d'une attaque des bombardiers ennemis. Il n'en demeure pas moins nécessaire de conserver des dispositifs de défense contre les bombardiers, car ceux-ci continuent d'être le moyen le plus économique et le plus efficace de transporter des engins nucléaires. Le nombre croissant de vols d'entraînement que les Soviétiques effectuent depuis quelque temps aux abords de l'Amérique du Nord semble refléter un renouveau d'intérêt à l'égard de ce moyen d'attaque. En effet, les bombardiers sont plus maniables, peuvent habituellement atteindre leur cible avec plus de précision que les engins téléguidés et transporter une charge utile plus considérable. De plus, l'efficacité du bombardier est inversement proportionnelle à celle des dispositifs de défense qu'on lui oppose. Si le continent nord-américain se dégarnissait de tous ses moyens de défense contre les bombardiers, une attaque russe serait beaucoup plus dévastatrice.

D'autre part, n'importe quel pays disposant d'armes nucléaires pourrait lancer une attaque destructice contre le Canada et les États-Unis sans recourir à des dispositifs de lancement fort coûteux et perfectionnés.

Ainsi, les défenses du NORAD ont pour rôle de mettre l'ennemi devant le pénible choix de faire porter tout le poids de son attaque sur un petit nombre de cibles ou de mettre au point des dispositifs de lancement plus perfectionnés, donc plus dispendieux, dans l'espoir de déjouer les défenses.

Pour sa part, lors d'un discours qu'il a prononcé le 27 janvier 1969 à Ottawa, le ministre de la Défense nationale expliquait en ces termes la nécessité toujours présente de disposer d'un réseau de défense contre les bombardiers:

«Examinons d'une façon un peu plus appronfondie le rôle stratégique des bombardiers. A l'heure actuelle, les superpuissances préfèrent, pour des raisons économiques, faire reposer toute leur force de frappe sur des engins balistiques intercontinentaux et sur des sous-marins munis de missiles. Pourquoi donc? Tout simplement parce qu'il est possible de mettre au point un système efficace de défense contre les bombardiers et que, dans les deux camps. on dispose de systèmes juste assez puissants pour dissuader l'adversaire de recourir aux bombardiers, qui représentent une arme plus précise et moins dispendieuse.

«Qu'arriverait-il si l'un des deux camps décidait de renoncer à ses dispositifs de défense contre les bombardiers? Selon toute probabilité, l'autre camp prendrait immédiatement les mesures suivantes:

* Remise à neuf des bombardiers déjà en service.
* Transformation de certains avions de transport en bombardiers.
* Construction d'un nombre accru de bombardiers.
* Utilisation éventuelle d'avions-citernes et de lourds appareils stratégiques comme bombardiers.
* Remplacement par des lance-bombes des dispositifs de brouillage dont sont munis les bombardiers.
* Abandon des missiles à charge restreinte lancés à partir d'avions, et enfin
* Pointage vers les villes des missiles intercontinentaux qui étaient braqués auparavant sur les installations de défense antiaériennes.

«Il en résulterait un déséquilibre des forces beaucoup plus grave que la menace que laissaient planer les bombardiers à l'origine.

«En effet, l'un des deux camps disposerait alors de moyens d'attaque peu coûteux qui mettraient en péril, outre la population civile, les forces terrestres de contre-attaque de l'adversaire. Il importe donc d'empêcher toute mesure semblable, qui compromettrait l'équilibre des forces. Les défenses antiaériennes continueront d'être indispensables tant que les bombardiers représenteront un danger réel ou potentiel pour les forces de contre-attaque.

«Vu notre situation géographique, il est peu probable que les États-Unis puissent, dans un avenir rapproché, entretenir sans une collaboration étroite du Canada un réseau de défense capable de faire face à toutes les éventualités que je viens d'énumérer. En entravant les efforts que les États-Unis déploient en vue d'édifier un système adéquat de défense antiaérienne, nous ne ferions que compromettre l'équilibre des forces nucléaires. Une telle attitude irait à l'encontre de nos intérêts sur le plan de la sécurité. Notre collaboration avec les États-Unis dans le domaine de la défense résulte d'une série d'ententes minutieusement élaborées, faisant suite à une alliance conclue à Ogdensburg, en 1940, par le premier ministre du Canada, M. King, et le président des États-Unis, M. Roosevelt. Le NORAD constitue un exemple important de cette collaboration, et nous en avons largement profité. Selon moi, le NORAD continue de jouer un rôle important pour la sécurité du Canada.»

LA MENACE QUE REPRÉSENTENT LES ENGINS BALISTIQUES

En plus d'être responsable de donner l'alerte en cas d'attaque, le NORAD se charge de certains aspects du travail de détection des engins balistiques et des missiles lancés à partir de sous-marins. A l'heure actuelle, le NORAD est bien équipé pour détecter et surveiller tout engin balistique intercontinental dont la trajectoire survolerait les régions polaires. Il dispose du Réseau de détection lointaine des engins balistiques (BMEWS), dont les trois bases se trouvent à Clear (Alaska), Thule (Groënland) et Fylingsdale-Moor (Angleterre). Les États-Unis ont construit ces bases entre 1960 et 1963 au coût d'environ $920 millions de dollars. Le personnel de bases de Clear et Thule est américain, tandis que la base de Fylingsdale-Moor est placée sous le commandement opérationnel de la R.A.F.

L'appareillage des bases du BMEWS se compose de radars de détection et de poursuite qui sondent constamment l'espace à la recherche d'engins téléguidés. Le BMEWS peut donner l'alerte de 15 à 20 minutes avant l'arrivée des engins. Un réseau d'ordinateurs analyse alors les renseignements obtenus par les bases et les relaie automatiquement aux ordinateurs des installations du NORAD à Cheyenne Mountain (Colorado Springs), au moyen d'un réseau de télécommunication par câble et par radio, dont une grande partie passe par notre pays. Les ordinateurs du Centre de combat du NORAD traitent alors ces données et en donnent instantanément les résultats. On transmet ceux-ci à tous les organismes de défense, tels le Quartier général de la Défense nationale à Ottawa, le *National Military Command Centre* à Washington, le *S.A.C.*, le *S.H.A.P.E.*, les Quartiers généraux de la *R.A.F.*, etc.

En plus du BMEWS l'Aviation américaine est en train de modifier sept de ses radars côtiers afin de détecter les engins balistiques lancés à partir de sous-marins et de donner l'alerte en cas d'une telle attaque. Ce nouveau dispositif de défense utilise des radars modifiés de détection et de poursuite, capables de détecter le lancement ou l'approche de tout engin balistique dans un rayon de plusieurs centaines de milles des côtes canadienne et américaine. De même que le BMEWS ces bases de radar sont munies d'ordinateurs pouvant calculer le point de lancement et d'impact de tout missile que le radar a détecté et, en cas d'alerte, transmettre ces renseignements au Centre des opérations de combat du NORAD.

En résumé, le NORAD est muni des installations nécessaires pour détecter et identifier tout engin balistique intercontinental ou missile lancé à partir d'un sous-marin menaçant le continent nord-américain, et donner l'alerte en cas d'une telle attaque. Par contre, le NORAD ne dispose pas des moyens d'intercepter ou de détruire les engins balistiques. On a jugé que la meilleure façon de riposter à une attaque d'engins balistiques et de dissuader l'ennemi d'ouvrir les hostilités par une attaque préventive était de tenir sur un pied d'alerte une force de riposte composée de bases de lancement des fusées Minuteman, des sous-marins munis de fusées Polaris et des bombardiers du Strategic Air Command.

LA MENACE VENANT DE L'ESPACE

On sait depuis quelque temps que l'URSS travaille à la mise au point d'un véhicule spatial capable de transporter une bombe orbitale. Bien que l'on ne sache pas encore si cette arme a été mise en service, le NORAD doit se tenir prêt à faire face à toutes les éventualités et à donner l'alerte au cas où de tels engins viendraient à être lancés dans l'espace.

Le Réseau de détection et de poursuite spatiale se compose d'un réseau d'appareils radar, radio et optiques concentrés dans l'hémisphère nord, qui fournissent au Centre de défense spatiale du NORAD des renseignements sur les satellites en orbite. Plusieurs organismes militaires contribuent au maintien de ce réseau, telles l'aviation et la marine américaines, et les Forces armées canadiennes (qui, pour leur part, ont installé un détecteur optique de type Baker-Nunn à Cold Lake, en Alberta), de même qu'un certain nombre d'organismes scientifiques civils qui fournissent des données selon une entente conclue avec les organismes militaires. Le Centre de défense spatiale que le NORAD a établi à Cheyenne Mountain, où se trouve le Centre des opérations de combat, tient à jour un catalogue directeur de tous les véhicules spatiaux, y compris leur charge utile et les débris. Il détermine

également l'orbite que suivent les objets spatiaux, calcule leur route, leurs positions futures et l'endroit approximatif de leur rentrée dans l'atmosphère terrestre. Même après qu'on a obtenu des renseignements précis quant à la position d'un satellite, il faut continuer de le surveiller afin de tenir ces données à jour. Chaque jour, les appareils de détection du réseau font plus de 12,000 observations portant sur environ 1600 objets spatiaux; des spécialistes en identification des objets spatiaux se chargent de traiter ces données, recourant au besoin à des ordinateurs. Les renseignements concernant les satellites que le NORAD veut surveiller sont transmis aux ordinateurs du Centre des opérations de combat du NORAD qui les convertissent en tableaux tenus constamment à jour pour le bénéfice du commandant en chef et de son personnel.

REVUE DES INSTALLATIONS ACTUELLES DU NORAD

Bien que la situation ait évolué depuis une dizaine d'années et que les missiles soient venus s'ajouter aux bombardiers pour représenter une menace encore plus grande, le rôle fondamental du NORAD demeure le même. Le commandant en chef du NORAD est reponsable de la défense de l'Amérique du Nord contre tout genre d'attaque aérienne. A la différence des forces offensives stratégiques dont le rôle est de frapper les forces ennemies avant qu'elles n'aient eu le temps de se lancer à l'attaque, le NORAD doit empêcher les forces ennemies de bombardement d'atteindre leurs cibles. Sa tâche est donc de défendre le continent nord-américain contre les attaques aériennes au cours d'une guerre ouverte et de surveiller efficacement ce territoire en temps de paix.

Grâce à ses moyens actuels, le NORAD est en mesure de:

A. Détecter, d'identifier et de détruire les bombardiers classiques avec équipage.

B. De détecter tout engin balistique intercontinental survolant les régions septentrionales et de donner l'alerte.

C. De détecter les satellites, de calculer leur orbite et leur position future.

FORCES DISPONIBLES

Chasseurs-intercepteurs

A l'heure actuelle, trois escadrilles de chasseurs-intercepteurs du Commandement canadien de la défense aérienne sont affectées au NORAD; les bases de ces 48 appareils se trouvent à Chatham (N.-B.), Bagotville (P.Q.) et Comox (C.-B.). Ces escadrilles se composent d'intercepteurs Voodoo CF-101. L'Aviation américaine met à la disposition du NORAD 18 escadrilles de chasseurs-intercepteurs Delta-Dart F-106 et Voodoo F101B, déployées autour des frontières des États-Unis et de l'Alaska. De plus, l'Aviation américaine fournit 21 autres escadrilles de chasseurs-intercepteurs confiées à la Garde nationale et composées d'avions de première ligne comme les Delta Dagger F102. Tous les intercepteurs du NORAD peuvent être armés de missiles air-air à ogives nucléaires. Ces chasseurs-intercepteurs sont placés sous la responsabilité des commandants divisionnaires du NORAD. Un certain pourcentage de ces intercepteurs sont prêts, 24 heures par jour, à décoller à cinq minutes d'avis en cas d'alerte pour identifier et intercepter tout appareil inconnu pénétrant dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Le reste des appareils est maintenu en état d'alerte moins rigide en temps de paix, mais toutes les forces opérationnelles disponibles doivent être en état de prendre l'air à moins de trois heures de préavis. Lorsque la tension mondiale s'accroît, le commandant en chef du NORAD, après en avoir obtenu l'autorisation des gouvernements canadien et américain, place toutes ses forces dans un état d'alerte soutenu.

Dans certaines circonstances, les effectifs du NORAD peuvent être renforcés à la demande du commandant en chef. La Marine américaine, le Tactical Air Command de l'Aviation américaine et le Commandement de la défense aérienne de l'Aviation royale du Canada mettent alors à la disposition du NORAD plusieurs escadrilles de chasseurs-intercepteurs.

Il n'est pas facile d'évaluer avec précision la contribution respective du Canada et des États-Unis à la mise sur pied de la force de chasseurs-intercepteurs du NORAD. Pour sa part, le Canada fournit trois escadrilles d'intercepteurs des forces régulières, alors que les États-Unis fournissent 18 escadrilles régulières (soit environ 86 p. 100 des effectifs réguliers). Si l'on tient compte des intercepteurs de la Garde nationale des États-Unis, le pourcentage canadien de cette force est environ 8 p. 100.

LES MISSILES BOMARC

Le NORAD dispose de 10 escadrilles de missiles Bomarc B. Le Canada en fournit deux, l'une à La Macaza (P.Q.) et l'autre à North Bay (Ont.). Les bases des huit autres escadrilles de Bomarc sont situées dans le nord-est des États-Unis. Le personnel de toutes ces bases est constamment en état d'alerte et pourrait lancer les missiles Bomarc en moins de quelques secondes si des forces ennemies pénétraient dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

Le commandement opérationnel des escadrilles de Bomarc est confié au commandant divisionnaire. Grâce à un système de commande à double sécurité («fail safe»), les missiles Bomarc ne peuvent être lancés qu'à partir du centre de commandement de l'Infrastructure semi-automatique au sol. De plus, la mise à feu des missiles ne peut se faire sans que le système de lancement ne soit déverrouillé par un officier canadien et son homologue américain qui possèdent chacun une clé spéciale à cette fin. Les officiers en possession de ces clés sont en devoir 24 heures par jour aux centres de commandement du SAGE. Ce n'est que sur réception d'instructions

dûment vérifiées provenant du Centre de combat du NORAD que ces deux officiers peuvent procéder à la mise en marche du système de lancement. Le Commandant en chef ne transmettrait de tels ordres que s'il en avait obtenu l'autorisation des gouvernements canadien et américain. Les opérations des intercepteurs munis d'armes nucléaires sont soumises à une méthode semblable de contrôle.

Les forces canadiennes assurent le fonctionnement et le contrôle de 20 p. 100 du stock de missiles BOMARC du NORAD. Les emplacements BOMARC au Canada ont été construits en vertu de l'accord de partage de frais pour la défense de l'Amérique du Nord conclu entre les États-Unis et le Canada, selon lequel les États-Unis paient les deux tiers des dépenses de construction de toutes les installations qui relèvent du *CADIN* et le Canada le tiers. Ces dépenses comprenaient le réseau SAGE (Infrastructure semi-automatique au sol) de la région septentrionale du NORAD et la 41e division du NORAD stationnée à North Bay, les emplacements de radar de grande portée au Canada, les télécommunications requises et les escadrilles BOMARC. Le programme tout entier a coûté environ 450 millions de dollars. Les frais encourus actuellement pour faire fonctionner et entretenir les escadrilles canadiennes BOMARC sont de $3,400,000 par an.

Engins Nike/Hercules

Il n'y a au Canada aucun engin de défense Nike/Hercules. Cette arme à courte portée est fournie à NORAD par le Commandement de la défense aérienne de l'armée américaine. Les batteries Nike/Hercules sont placées de façon à assurer la défense sur place de 24 villes et régions industrielles importantes des États-Unis sur le continent ainsi que dans la région NORAD de l'Alaska.

Installations de surveillance et d'alerte

C'est la ligne d'alerte préliminaire (DEW) qui donne le premier signal d'une attaque par bombardiers pilotés. Cette ligne, qui comporte six stations principales et 23 stations auxiliaires, a été construite par les États-Unis et l'aviation américaine en assure l'entretien au moyen d'un contrat civil conclu avec la société Federal Electric. Quatre des stations principales sont situées dans la région arctique du Canada (voir le tableau 2) et le commandant militaire de chacune d'elles est un officier des forces canadiennes qui exerce le contrôle des opérations dans le cadre du NORAD. L'alerte donnée par la ligne DEW suffit à permettre au commandant en chef du NORAD d'alerter les organismes de défense civile du Canada et des États-Unis et à donner aux forces de bombardiers de représailles le temps de s'envoler. Elle mettrait en même temps en état d'alerte les forces défensives du NORAD, prêtes à faire face à une force assaillante.

Radars à grande portée

Le deuxième élément du réseau de contrôle et de surveillance est la ligne dite «Pinetree» de radars à grande portée placés dans la partie sud du Canada et aux États-Unis. Actuellement, le commandement de la défense aérienne des forces canadiennes fournit le personnel de 27 de ces radars à grande portée et en assure l'entretien, tandis que 99 autres relèvent de l'aviation américaine. En outre, ces radars sont complétés par un certain nombre de radars intermédiaires (gap-fillers) aux États-Unis, et par des appareils du réseau aérien d'alerte et de contrôle qui surveillent les littoraux. Trois radars à grande portée de l'aviation américaine sont situés à Terre-Neuve et dans le Labrador.

Un radar de surveillance de modèle courant balaye continuellement l'espace aérien aux alentours dans un rayon d'environ 250 milles. Deux dispositifs de calcul d'altitude appuient le radar de repérage. Utilisés ensemble, le radar de repérage et les radars de calcul d'altitude suivent le trajet des avions qui approchent et en mesurent la vitesse et l'altitude. Un dispositif électronique d'identification «ami ou ennemi» à l'emplacement du radar interpelle les avions au moyen du radar de surveillance et enregistre les réponses automatiques d'avions des puissances amies. Le secteur informatique du réseau de NORAD, relié à tout le réseau sauf l'Alaska et la division stationnée à Goose Bay, transforme en chiffres toutes les données recueillies par le radar et les transmet directement à l'Infrastructure semi-automatique au sol (SAGE) ou au Contrôle d'intercepteurs auxiliaire (BUIC), où un ordinateur les enregistre immédiatement, ce qui permet au personnel d'interception et de contrôle d'engins de diriger les avions de combat du NORAD de façon à intercepter les appareils qui approchent.

Le Canada assure le fonctionnement de 20 p. 100 des radars à grande portée. Les radars intermédiaires et les réseaux de radars aéroportés constituent un apport supplémentaire des États-Unis. Il est difficile de faire une comparaison exacte mais on peut affirmer, en ce qui concerne le nombre des installations seulement, qu'environ 15 p. 100 du réseau radar relève du Canada. Le Canada a payé environ un tiers des frais d'établissement de la ligne «Pinetree». La répartition des radars du continent américain figure aux tableaux 3 et 4 ci-après.

Installations de commandement et de contrôle

Le tableau 1 indique les installations de commandement et de contrôle placées sous la direction du commandant-en-chef du NORAD. Comme nous l'avons dit plus haut, le continent nord-américain a été divisé en régions, à leur tour partagées en divisions. A l'intérieur des divisions se trouvent des centres de contrôle auxiliaires dits «BUICs». Toutes les régions, à l'exception de la région NORAD de l'Alaska, comprennent aussi bien le territoire et l'espace aérien des États-Unis que ceux du Canada. La région septentrionale du NORAD, qui comprend le réseau SAGE (Infrastructure semi-automatique au sol), se rattache automatiquement au Centre d'opérations de combat NORAD à Colorado Springs. C'est le Canada qui a exécuté les travaux de construction des installations souterraines de North Bay, dans le cadre d'un accord

de partage de frais selon lequel un tiers environ du coût total de $51,800,000 représente la quote-part du Canada. Les États-Unis ont pris à leur charge tous les frais de construction des autres parties du réseau NORAD, ainsi que ceux du Centre d'opérations de combat de Colorado Springs, soit environ $142,000,000.

Deux divisions du NORAD sont situées au Canada, dont l'une à Goose Bay (manuelle) et l'autre à North Bay où se trouve aussi le secteur nord du NORAD et des dispositifs d'informatique et de télécommunications intégrés. La division de North Bay a été établie dans le cadre de l'accord de partage de frais CADIN et l'aviation américaine a pris à sa charge la totalité des frais de Goose Bay. La construction de toutes les autres divisions du NORAD a été financée par les États-Unis.

Système d'alerte préliminaire contre les projectiles balistiques

Un exposé du rôle de ce réseau dans la défense nord-américaine et de ce qu'il a coûté aux États-Unis figure à la page 11.

Réseau de dépistage et de poursuite dans l'espace (SPADATS)

Les États-Unis ont fait tous les frais du réseau de dépistage et de poursuite dans l'espace (SPADATS). Le Canada y a participé en fournissant le personnel qui assure le fonctionnement du détecteur optique Baker-Nunn situé à Cold Lake (Alberta). Les différents détecteurs du réseau sont actionnés respectivement par les organismes suivants:

U.S. Air Force Aerospace Defence Command (Commandement de défense spatial de l'aviation américaine)

Spacotrack System (Le système de pistage spatial)

Le réseau de surveillance spatiale de la marine américaine

Le système de détection lointaine des missiles balistiques

Le Commandement de la défense aérienne des forces canadiennes

Le dispositif de dépistage de satellites.

Le fonctionnement du réseau est relativement simple.

Le Centre de défense spatiale du Centre d'opérations de combat du NORAD indique à un détecteur déterminé où et à quel moment il doit rechercher un satellite donné et le détecteur lui communique ensuite les données obtenues.

Le système de dépistage et de poursuite dans l'espace (SPADATS) des États-Unis comprend des radars de détection et de poursuite à Shemya (Alaska); Moorestown (New Jersey); Diyarbakir (Turquie); Eglin AFB (Floride) et Trinidad. En outre, trois détecteurs optiques du réseau (Baker-Nunn) se trouvent à Sand Island dans le Pacifique, à la base d'aviation Edwards en Californie et à Jupiter (Floride).

Le système de surveillance spatiale de la marine américaine (U.S. Naval Space Surveillance System) assure une «barrière» de détection spatiale dans toute l'étendue des États-Unis, de la Californie à la Georgie. Ce réseau qui fonctionne depuis 1959 possède trois puissantes stations émettrices et six récepteurs, tous situés aux États-Unis. Les données recueillies sont traitées par des ordinateurs ultra-rapides qui fixent avec précision la position du satellite et la transmettent au Centre d'opérations de combat du NORAD.

D'autres réseaux auxiliaires de poursuite de satellites comprennent le réseau de détection lointaine des missiles balistiques (BMEWS) qui fournit environ 25 p. 100 des observations sur les satellites présentées au Centre de défense spatiale. Les détecteurs optiques Baker-Nunn, y compris celui de Cold Lake, identifient les satellites en photographiant les objets éclairés par le soleil, alors que les caméras sont elles-mêmes dans l'obscurité.

En résumé, on estime aux environs de 8 à 10 p. 100 des frais globaux de maintien et du fonctionnement du réseau NORAD la quote-apart du Canada.

La menace d'attaque au moyen de missiles balistiques augmente dans la même proportion que les stocks soviétiques d'engins balistiques intercontinentaux et d'engins balistiques sous-marins lancés par des sous-marins.

On espère que tous les pays se conformeront aux dispositions du traité qui interdit de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes de destructions massive car la technologie actuelle en matière d'engins spatiaux permet de mettre en orbite des satellites capables de porter plusieurs ogives nucléaires. Il n'existe actuellement aucune méthode d'identification de satellites hostiles et de ce fait il n'y aurait pas d'avertissement avant une attaque. Cependant, si cette menace se précisait, il est très possible qu'on découvre des méthodes d'identification des objets qui peuvent être hostiles et des moyens de les détruire.

AMÉLIORATIONS DE LA DÉFENSE AÉRIENNE À ENVISAGER

Il y aurait lieu d'apporter un certain nombre d'améliorations aux défenses aériennes de l'Amérique du Nord. Pour parer à la menace de bombardiers à capacités considérablement accrues par la création des missiles air-surface et des contre-mesures électroniques perfectionnées, il serait souhaitable d'adjoindre au système d'alerte et de contrôle aéroporté (AWACS) un système d'interception piloté perfectionné.

On a envisagé différentes solutions, tant pour les appareils d'alerte et de contrôle aéroportés que pour l'interception avec équipages perfectionnés. Quand il s'est présenté devant le Comité des forces armées du Sénat américain en 1968, M. McNamara, Secrétaire de la Défense nationale des États-Unis, a indiqué, au cours de son exposé, les possibilités suivantes:

FORCES AUXILIAIRES DE DÉFENSE AÉRIENNE – 1976

	Solution nº 1	Solution nº 2	Solution nº 3
Intercepteurs	F101, F102, F4, F106	F12	F106X
Commandement et contrôle aéroportés	E121	AWACS	AWACS
Contrôle au sol	SAGE/BUIC	FAA	FAA
Coût du programme pendant 10 ans	11,7 milliards de dollars	13,7 milliards de dollars	12,3 milliards de dollars
Amortissement annuel	1,12 milliards de dollars	750 millions de dollars	69 millions de dollars

Pour conclure son exposé, M. McNamara a déclaré que le F12 serait le moyen préventif le plus efficace contre les menaces futures comme les missiles air-surface de très grande portée et les bombardiers supersoniques mais que c'est le F106X qui correspond le mieux aux besoins actuels. Au cours de l'exposé, il a déclaré que les États-Unis continueraient de travailler à la mise au point de l'AWACS et du F106X et avaient affecté à cette fin les crédits nécessaires dans le budget de 1969. Le programme de mise au point d'AWACS en est actuellement au stade de l'établissement des contrats; 40 millions de dollars y ont été affectés pour l'année financière 1969 et $75 millions pour l'année financière 1970. Le programme F106X augmenterait l'efficacité des avions F106 actuels, en les rendant capables de viser directement des cibles qu'ils survolent.

Depuis la déclaration de M. McNamara, la conception de la modernisation du réseau de défense aérienne a continué d'évoluer. Les détails du réseau modernisé et des conceptions actuelles de la manière d'en utiliser les éléments figureront dans un autre document en préparation qui sera présenté au Comité pour une étude à fond lors d'une séance ultérieure.

Le NORAD a fonctionné efficacement grâce à une bonne collaboration des États-Unis et du Canada. Il a constitué, pour les forces de représailles de l'Occident, un bouclier efficace contre une guerre nucléaire. La nature et la forme de l'apport canadien au NORAD doivent faire l'objet d'un examen continu.

Le réseau de protection du NORAD assure au Canada une défense aérienne efficace à une fraction du coût d'un réseau de défense indépendant. De toute évidence, il serait impossible pour le Canada de réaliser à lui seul un niveau de défense semblable à un prix tant soit peu comparable à nos dépenses actuelles en matière de défense aérienne.

SECTIONS IV – CARTES

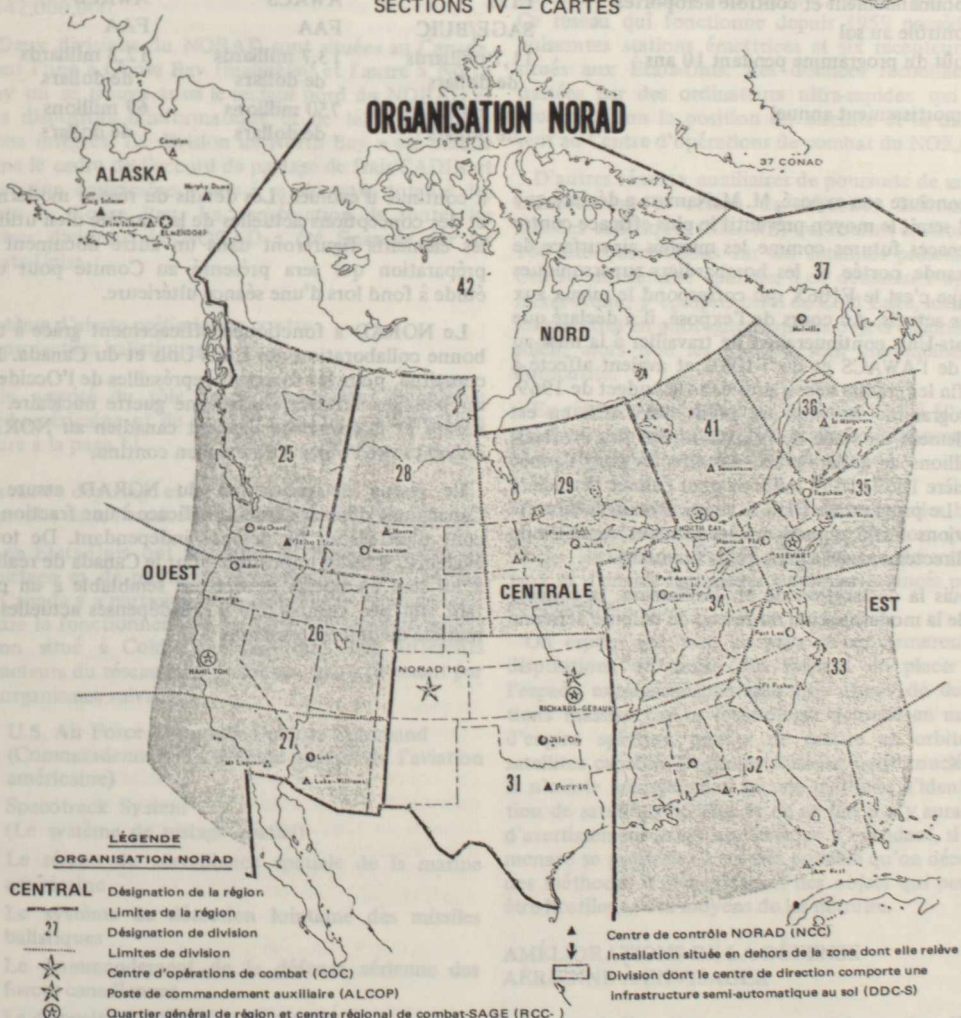

NOUVELLE RÉPARTITION DES ZONES DE RESPONSABILITÉ DU NORAD

(EN VIGUEUR À COMPTER DU 15 AOÛT 1969)

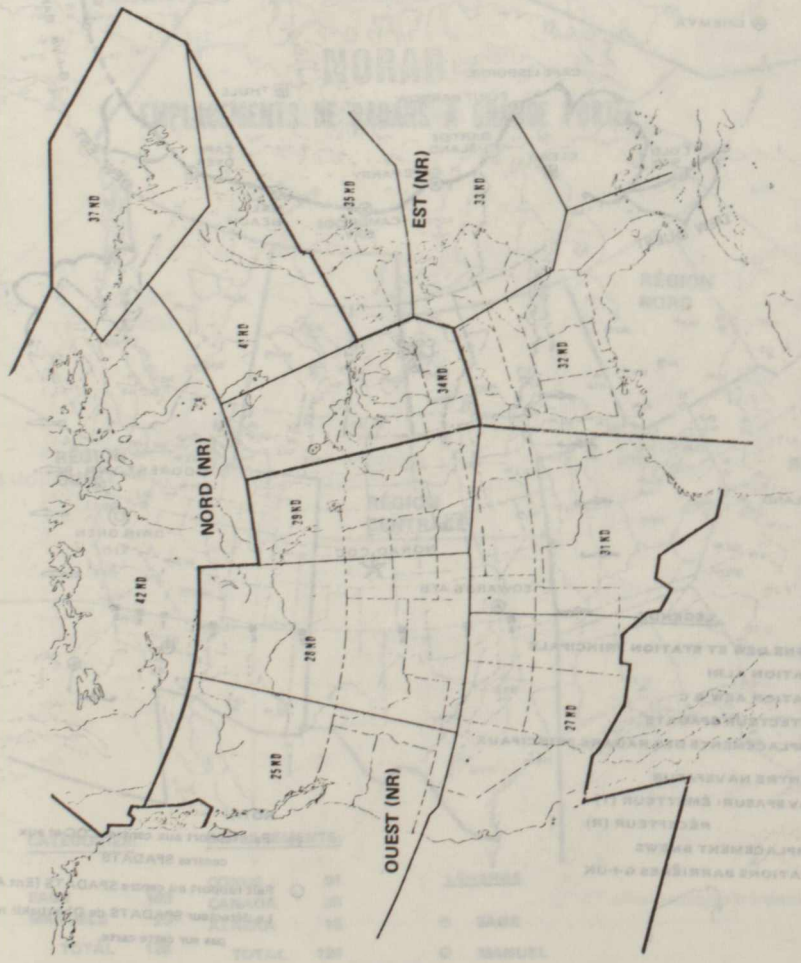

SYSTÈMES D'ALERTE NORAD

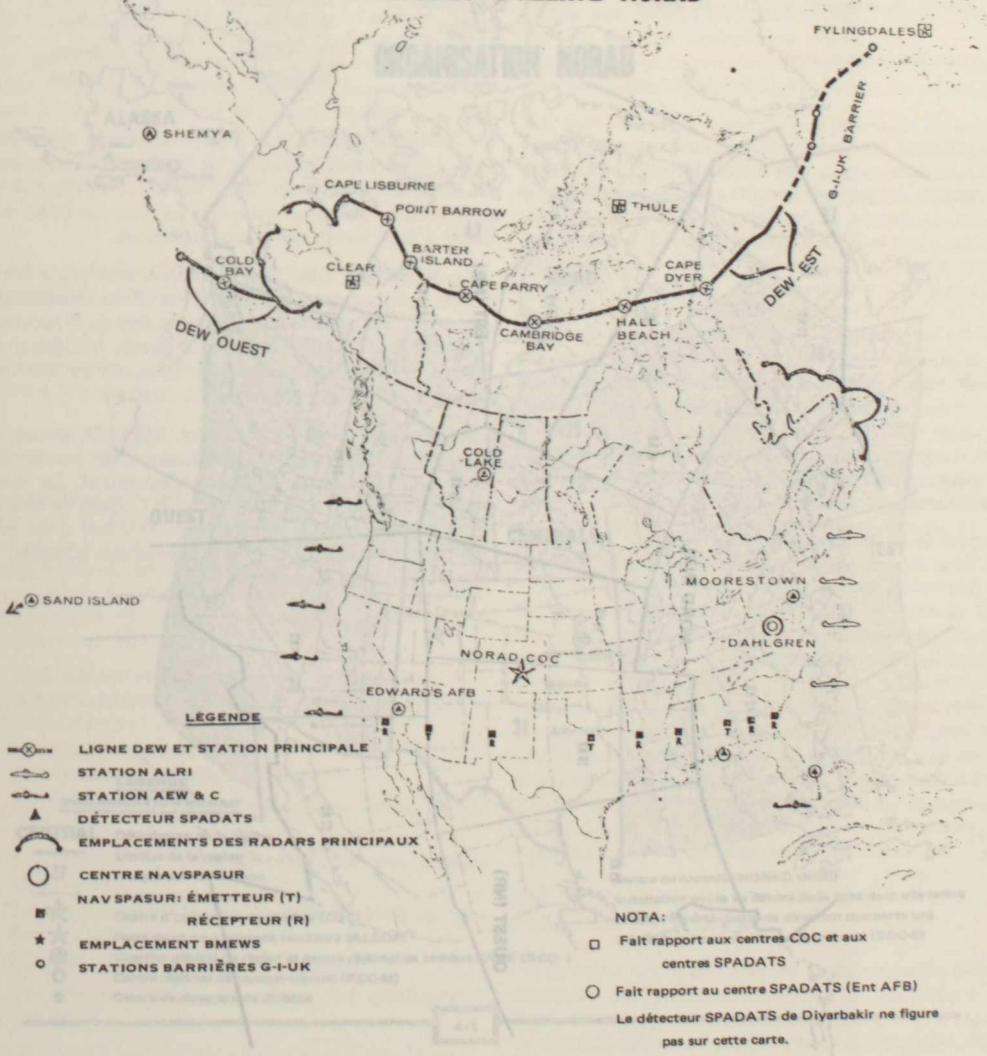

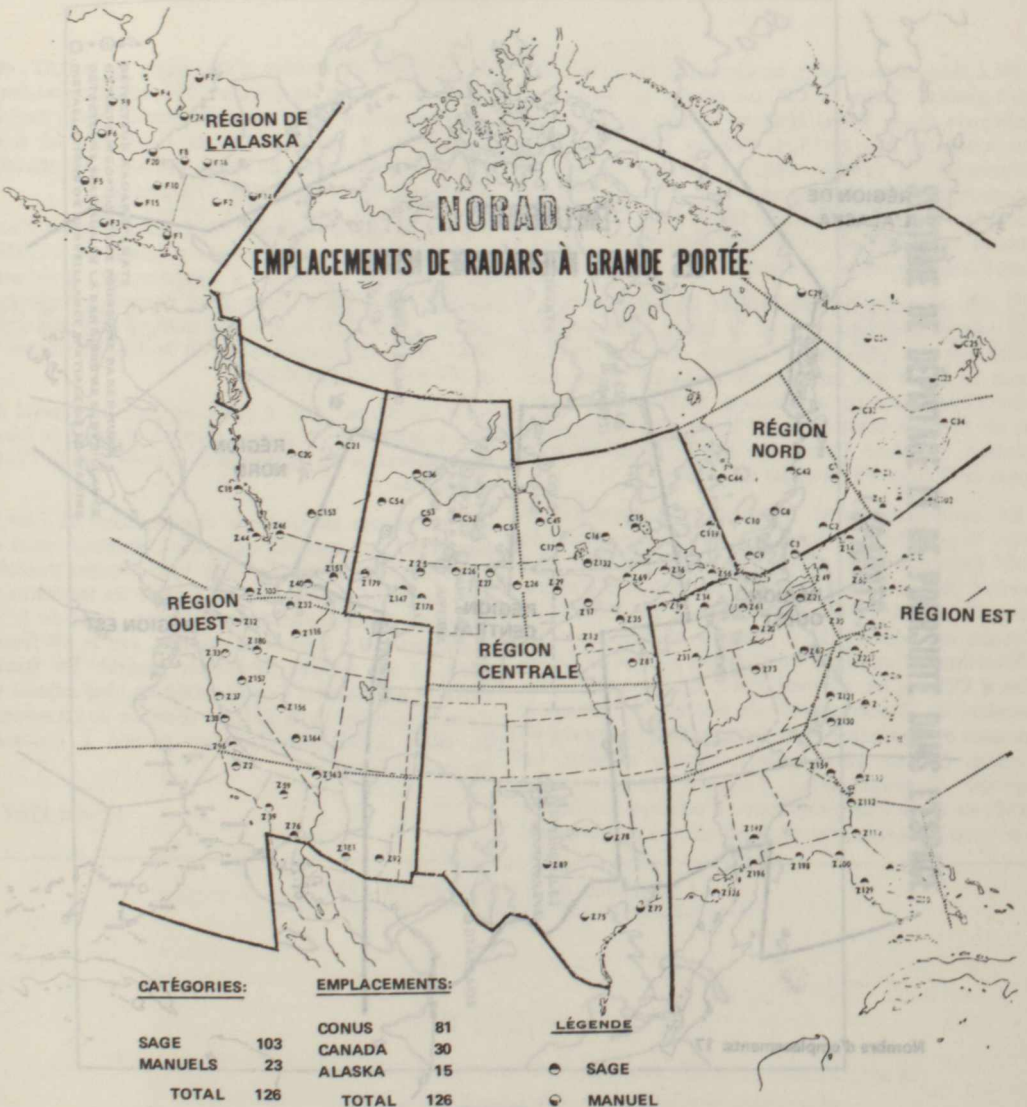
RÉGION DE L'ALASKA
NORAD
EMPLACEMENTS DE RADARS À GRANDE PORTÉE
RÉGION NORD
RÉGION OUEST
RÉGION CENTRALE
RÉGION EST
CATÉGORIES:
SAGE 103
MANUELS 23
TOTAL 126
EMPLACEMENTS:
CONUS 81
CANADA 30
ALASKA 15
TOTAL 126
LÉGENDE
SAGE
MANUEL

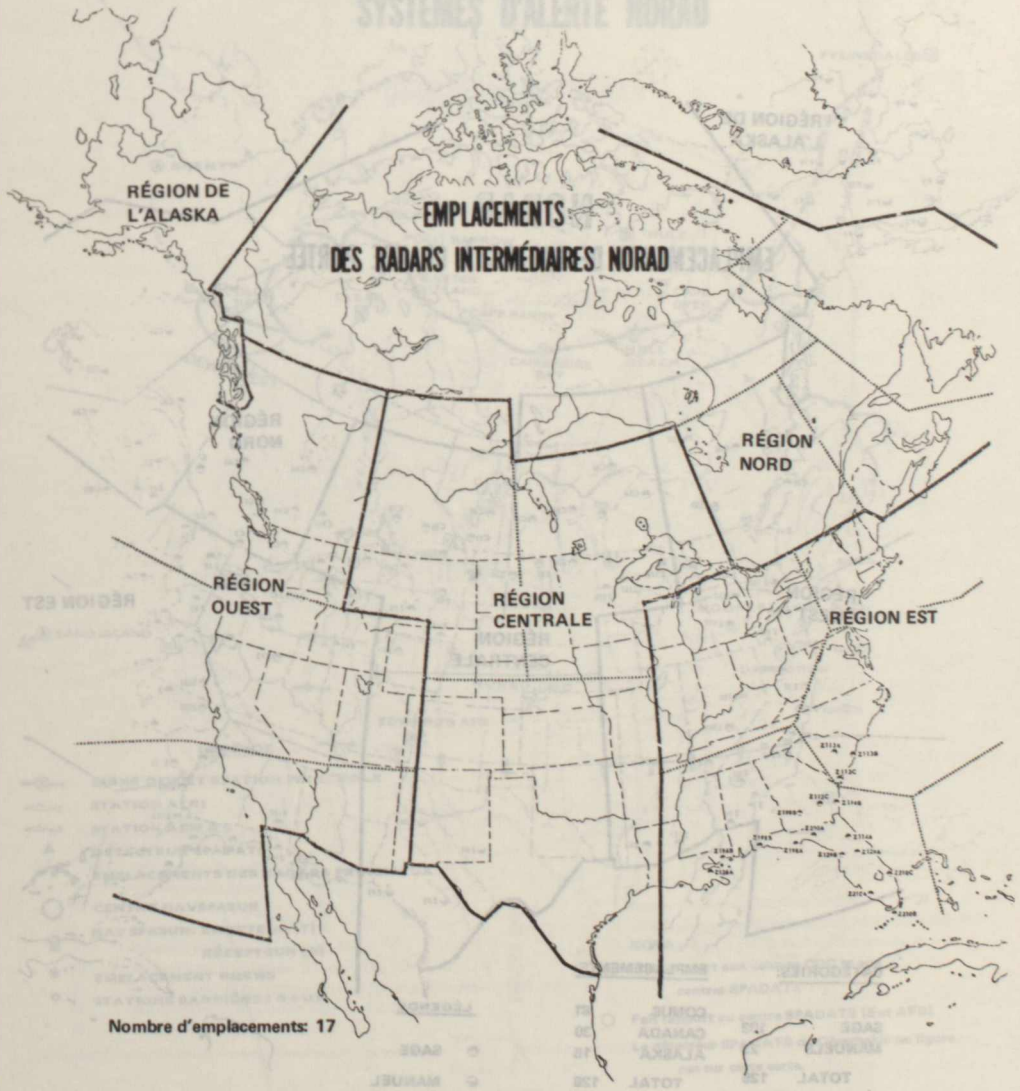
RÉGION DE L'ALASKA
EMPLACEMENTS DES RADARS INTERMÉDIAIRES NORAD
RÉGION NORD
RÉGION OUEST
RÉGION CENTRALE
RÉGION EST
Nombre d'emplacements: 17

SYSTÈME DE DÉPISTAGE ET DE POURSUITE DANS L'ESPACE (SPADATS)

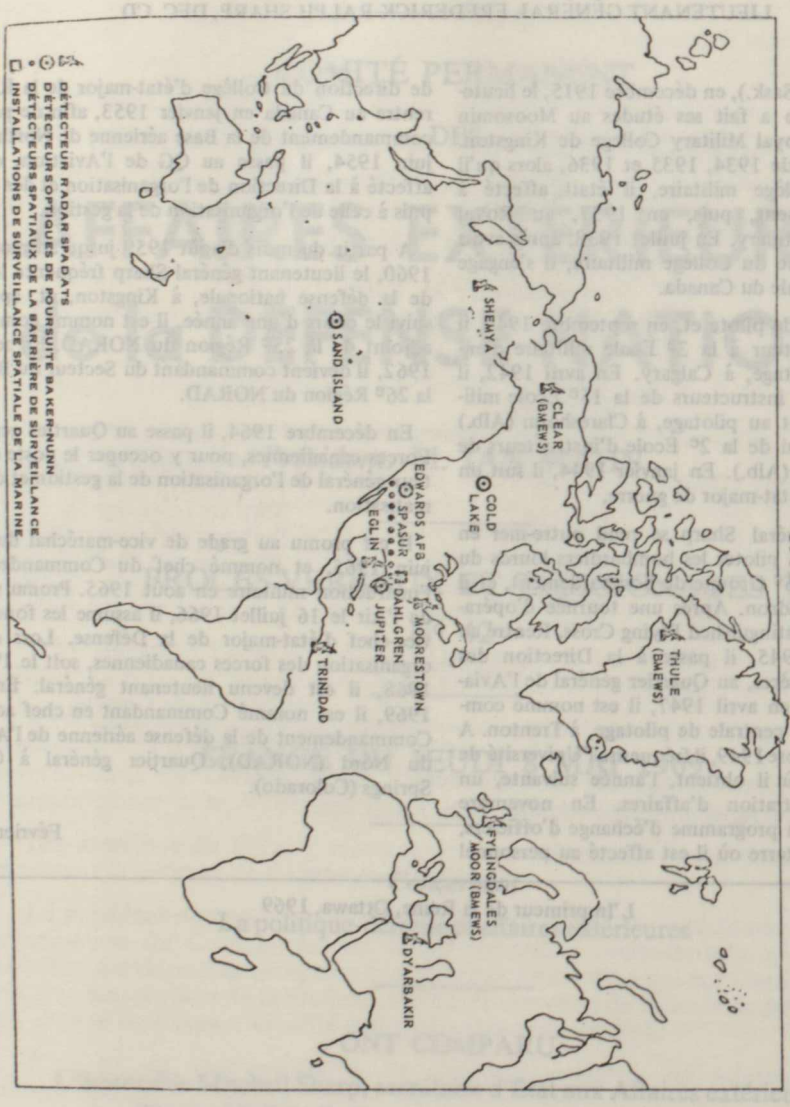

4-8

APPENDICE XX (Suite)

LIEUTENANT GÉNÉRAL FREDERICK RALPH SHARP, DFC. CD

Né à Moosomin (Sask.), en décembre 1915, le lieutenant général Sharp a fait ses études au Moosomin Collegiate et au Royal Military College de Kingston. Au cours des étés de 1934, 1935 et 1936, alors qu'il fréquentait le Collège militaire, il était affecté à l'Assiniboia Regiment, puis, en 1937, au Royal Canadian Horse Artillery. En juillet 1938, après avoir obtenu son diplôme du Collège militaire, il s'engage dans l'Aviation royale du Canada.

Il suit un cours de pilote et, en septembre 1940, il est nommé instructeur à la 3e École militaire d'entraînement au pilotage, à Calgary. En avril 1942, il passe au cadre des instructeurs de la 15e École militaire d'entraînement au pilotage, à Claresholm (Alb.) et, en 1943, à celui de la 2e École d'instructeurs de pilotage, à Vulcan (Alb.). En janvier 1944, il suit un cours au Collège d'état-major de guerre.

Le lieutenant-général Sharp se rend outre-mer en mars 1944, afin de piloter les bombardiers lourds du 408e Escadron du 6e Groupe de bombardement, et il devient chef d'escadron. Après une tournée d'opérations, il reçoit la Distinguished Flying Cross. Rentré au Canada en juin 1945, il passe à la Direction des affectations et carrières, au Quartier général de l'Aviation à Ottawa, et, en avril 1947, il est nommé commandant de l'École centrale de pilotage, à Trenton. A compter de septembre 1949, il fréquente l'Université de Western Ontario où il obtient, l'année suivante, un diplôme d'administration d'affaires. En novembre 1950, en vertu d'un programme d'échange d'officiers, il se rend en Angleterre où il est affecté au personnel de direction du Collège d'état-major de la RAF, et il rentre au Canada en janvier 1953, afin de prendre le commandement de la Base aérienne de North Bay. En juin 1954, il passe au QG de l'Aviation, où il est affecté à la Direction de l'organisation et des effectifs, puis à celle de l'organisation de la gestion.

A partir du mois d'août 1959 jusqu'au mois d'août 1960, le lieutenant général Sharp fréquente le Collège de la défense nationale, à Kingston, et, après avoir suivi le cours d'une année, il est nommé commandant adjoint de la 25e Région du NORAD. En septembre 1962, il devient commandant du Secteur du Bangor de la 26e Région du NORAD.

En décembre 1964, il passe au Quartier général des Forces canadiennes, pour y occuper le poste de Directeur général de l'organisation de la gestion et de l'automatisation.

Il est promu au grade de vice-maréchal de l'Air en juin 1965, et nommé chef du Commandement de l'instruction militaire en août 1965. Promu maréchal de l'Air le 16 juillet 1966, il assume les fonctions de vice-chef d'état-major de la Défense. Lors de la réorganisation des forces canadiennes, soit le 1er février 1968, il est devenu lieutenant général. En janvier 1969, il est nommé Commandant en chef adjoint du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), Quartier général à Colorado Springs (Colorado).

Février 1969

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 42

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

ONT COMPARU:

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale

---

TÉMOIN:

(Voir Procès-Verbaux)

20252—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
[1]Anderson,	Harkness,	Nowlan,
Barrett,	Howard (*Okanagan*	Penner,
Brewin,	*Boundary*),	Prud'homme,
Buchanan,	Laniel,	Roberts,
Cafik,	Laprise,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Legault,	Stewart (*Marquette*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	MacLean,	Winch—(30).
Gibson,	Marceau,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:
[1]M. Anderson remplace M. Groos le 7 mai 1969

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 8 mai 1969
(66)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir, à 8 h 10. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Forrestall, Gibson, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Marceau, Nowlan, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (16).

Aussi présents: MM. MacDonald (*Egmont*) et O'Connell, députés.

Exposés de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale.

Témoin: Lieutenant-général F. R. Sharp, sous-commandant du NORAD.

Le président présente l'honorable Mitchell Sharp et l'honorable Léo Cadieux.

Selon M. Brewin, il serait utile que les membres du Comité aient des exemplaires de l'étude commandée par le sénateur Edward Kennedy sur le système antimissile balistique, de l'étude préparée par l'American Security Council sur le même sujet et du compte rendu des délibérations du sous-comité du Sénat des États-Unis sur cette question. Du consentement du Comité, le président tentera d'obtenir des exemplaires de ces documents.

MM. Sharp et Cadieux présentent des exposés sur la défense de l'Amérique du Nord. Le texte de ces exposés, établi en anglais et en français, est distribué.

Il est convenu de consigner en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (*voir l'appendice YY*) les notes du 30 mars 1968 renfermant les points sur lesquels les gouvernements du Canada et des États-Unis sont tombés d'accord au sujet du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Les membres du Comité interrogent les ministres sur les politiques actuelles concernant la défense de l'Amérique du Nord.

Le président demande qu'on fasse tenir au Comité un memorandum énonçant l'organisation du Commandement et les modalités relatives aux opérations des escadrilles d'avions d'interception canadiens et américains qui survolent le territoire canadien. Le ministre de la Défense nationale convient de fournir ce renseignement, sous réserve de l'aspect sécurité dont il faudra tenir compte.

A la fin de l'interrogatoire, le président remercie les ministres de leurs témoignages.

A 10 h 30 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

20252—1½

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 8 mai 1969
(66)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir, à 8 h 10. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Forrestall, Gibson, Howard (Okanagan Boundary), Lamoi, Legault, Marceau, Nowlan, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (Cochrane), Thompson (Red Deer), Wahn et Winch (16).

Aussi présents: MM. MacDonald (Egmont) et O'Connell, députés.

Experts de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale.

Témoin: Lieutenant-général F. R. Sharp, sous-commandant du NORAD.

Le président présente l'honorable Mitchell Sharp et l'honorable Léo Cadieux.

Selon M. Brewin, il serait utile que les membres du Comité aient des exemplaires de l'étude commandée par le sénateur Edward Kennedy sur le système antimissile balistique, de l'étude préparée par l'American Security Council sur le même sujet et du compte rendu des délibérations du sous-comité des États-Unis sur cette question. Du consentement du Comité, le président tentera d'obtenir des exemplaires de ces documents.

MM. Sharp et Cadieux présentent des exposés sur la défense de l'Amérique du Nord. Le texte de ces exposés, établi en anglais et en français, est distribué.

Il est convenu de contingenter en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (voir l'appendice "Y") les notes du 30 mars 1968 renfermant les points sur lesquels les gouvernements du Canada et des États-Unis sont tombés d'accord au sujet du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Les membres du Comité interrogent les ministres sur les politiques actuelles concernant la défense de l'Amérique du Nord.

Le président demande qu'on fasse tenir au Comité un mémorandum énonçant l'organisation du Commandement et les modalités relatives aux opérations des escadrilles d'avions d'interception canadiens et américains qui survolent le territoire canadien. Le ministre de la Défense nationale convient de fournir ce renseignement, sous réserve de l'aspect sécurité dont il faudra tenir compte.

A la fin de l'interrogatoire, le président remercie les ministres de leurs témoignages.

A 10 h 30 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 8 mai 1969

Le Président: Messieurs, je crois que nous sommes prêts à commencer.

Ce soir, nous avons avec nous le secrétaire d'État aux affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale. La discussion se limitera au NORAD.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures commencera et il sera suivi du ministre de la Défense nationale. On pourra leur poser des questions directement à tous les deux.

M. Brewin: Monsieur le président, avant de commencer, il y a une chose, je pense, que le Comité serait intéressé à savoir. Apparemment, nous discuterons du réseau de missiles antimissiles plus tard, et d'après la presse, un groupe de professionnels, de scientifiques et d'autres experts des États-Unis ont rédigé un rapport sur le réseau de missiles antimissiles, qu'ils ont présenté au sénateur Kennedy. C'est apparemment le premier rapport émanant hors du Pentagone qui ait été publié à ce sujet. Parmi les auteurs figurent des scientifiques et des experts éminents.

Je me demande si le Comité pourrait obtenir ce rapport et en distribuer des exemplaires à tous les membres du Comité. Il ne semble pas être très long. On dit que c'est un document de base et que, puisque les législateurs américains le trouvent utile, nous devrions le trouver utile aussi.

Le Président: Aimeriez-vous que nous essayions d'avoir suffisamment d'exemplaires, non seulement des séances du comité sénatorial, mais du rapport dont a parlé M. Brewin, et si possible du rapport Kennedy, si je peux le désigner ainsi, pour chaque député, le sénat . . .

M. Cadieux: On m'a dit qu'il y avait deux rapports qui venaient d'être publiés, alors peut-être que nous pourrions essayer d'obtenir les deux.

M. Brewin: De deux côtés, je préfère toujours celui de l'opposition.

M. Cadieux: Je comprends.

M. Brewin: Je veux le rapport qui n'émane pas du Pentagone.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'aimerais avoir les deux rapports, y compris celui qui sera publié dans un livre du sénateur Kennedy. C'est ce que les journaux d'aujourd'hui disent. L'autre rapport, toujours selon les journaux, est l'oeuvre de scientifiques éminents et d'un ancien président d'un organisme réputé là-bas, et qui s'est déjà peut-être associé au Pentagone. C'est un rapport supposément indépendant et il fait partie du même contexte que le rapport Kennedy. Nous devrions les obtenir tous les deux, si nous devons nous en procurer un.

Le Président: Nous ferons le nécessaire pour qu'on mette à la disposition des membres un nombre suffisant d'exemplaires. Monsieur Sharp?

Honorable Mitchell Sharp (Secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur le président et messieurs, je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité à cette séance qui, si je ne m'abuse, fait partie d'une série consacrée à la défense de l'Amérique du Nord.

Tout d'abord, je dois vous avouer, monsieur le président, que ce n'est pas un sujet sur lequel il y a beaucoup de nouveau à dire, surtout en ce qui concerne la politique extérieure. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, traitera des sujets relatifs à la politique de défense. Quant à moi, je profiterai de cette occasion pour réexaminer les circonstances dans lesquelles l'entente du NORAD a été conclue et renouvelée l'an dernier, et les raisons pour lesquelles, à l'égard du NORAD, notre gouvernement continue la politique de ses prédécesseurs.

Le NORAD est purement et simplement une entente de défense qui prévoit une défense aérienne conjointe États-Unis-Canada en cas d'attaque contre l'Amérique du Nord. Elle n'est pas conçue à des fins offensives et n'en a pas la capacité. Voilà une chose importante dont il faut se souvenir, puisque d'aucuns ont émis l'opinion que notre entente du NORAD

• 2015

avec les États-Unis impliquait le Canada dans les initiatives américaines ailleurs dans le monde, et limitait ainsi son indépendance en matière de politique étrangère. J'ai étudié cette allégation à fond et je la trouve dénuée de tout fondement. Le NORAD est une entente défensive et rien de plus. Il est certain que notre participation au NORAD ne nous a pas empêchés d'élaborer notre propre politique dans les secteurs où nos objectifs ne sont pas identiques à ceux des États-Unis.

Vous n'ignorez pas, messieurs les députés, que le gouvernement a rejeté toutes les propositions voulant qu'il assume un rôle non engagé ou neutre sur la scène mondiale. En particulier, comme je l'ai dit, il a conclu que le Canada devait continuer de collaborer étroitement avec les États-Unis dans le cadre du NORAD et des autres moyens de défense de l'Amérique du Nord.

Cette décision importante, ainsi que d'autres annoncés par le premier ministre, le 3 avril, ont mis un terme à la première phase de notre examen de notre politique de défense, qui se poursuit dans l'optique plus vaste d'un examen global de notre politique étrangère.

Je suis heureux que ce comité s'engage maintenant dans une étude des problèmes de défense de l'Amérique du Nord, et surtout du rôle actuel et du rôle futur du Canada dans cette défense. Le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de continuer de collaborer avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, mais il reste à déterminer la nature et la portée de notre future participation. Nous suivrons attentivement vos délibérations.

La décision du gouvernement de continuer l'entente du NORAD, décision qui a été annoncée le 3 avril, traduit sa prise de conscience des réalités canadiennes et internationales. Nous possédons un vaste territoire, une modeste population et un grand potentiel. Pour notre pays, nous voulons encourager l'unité nationale, préserver notre souveraineté et développer notre puissance nationale par une économie dynamique et progressive. Pour atteindre ces objectifs, il faut un monde stable, où règne la paix. C'est dans cette optique qu'on devrait envisager le NORAD.

Le premier but de notre politique étrangère est d'éviter la guerre. La seule véritable menace militaire à la sécurité du Canada est une guerre nucléaire généralisée. Le Canada est situé entre les deux grandes puissances et une telle guerre menacerait directement et personnellement tous les Canadiens. La meilleure contribution que nous puissions apporter pour éviter un pareil conflit est de participer avec nos alliés à un programme de mesures de sécurité collectives. Ces mesures doivent aller de pair avec notre intérêt vital de préserver la paix et ne doivent pas entraver indûment notre liberté de poursuivre notre propre politique étrangère ou limiter notre souveraineté de façon inacceptable. Le NORAD, aux yeux du gouvernement, fait partie de ces mesures de sécurité collectives.

Le NORAD est l'expression de la collaboration efficace qui existe entre les États-Unis et le Canada. Nos relations sont peut-être les plus étroites, les plus compliquées et les plus variées de deux pays voisins dans le monde entier. Il n'y a presque pas de domaine dans nos activités nationales respectives qui n'ait pas de répercussions l'autre côté de la frontière. Ce qui importe, c'est que le Canada et les États-Unis abordent ces problèmes amicalement, en tentant de les résoudre ensemble, quand c'est possible. Il est donc logique que nous collaborions sur les questions de défense.

Dans la période immédiate d'après-guerre, on a reconnu que la défense aérienne du Canada et des États-Unis devait être considérée comme un seul problème. Les arrangements entre le Canada et les États-Unis prévoyaient la coordination de plans de défense aérienne distincts canado-américains, mais ils ne prévoyaient pas alors la direction conjointe du réseau de défense aérienne déployé dans les deux pays en vue de la détection et de la reconnaissance et, au besoin, de la défense contre des avions ennemis.

La venue des armes nucléaires, ainsi que la création du bombardier à long rayon d'action ont rendu nécessaire que le réseau de contrôle de la défense aérienne soit en mesure de réagir rapidement en cas d'urgence. On estimait qu'il était indispensable d'avoir un organisme, en temps de paix, ainsi que des armes, des services et des structures de commande, qui se chargeraient de la surveillance en temps de paix et qui fonctionneraient au début des hostilités selon un plan unique de défense aérienne de l'Amérique du Nord approuvé à l'avance par les autorités nationales.

• 2020

Je pourrais ajouter ici que la fondation de l'OTAN a suivi un cours semblable, en ce sens qu'au début elle n'était qu'une alliance de défense et qu'elle a élaboré plus tard des structures de commande lui permettant

de réagir rapidement pour les mêmes raisons. C'est l'invention de nouvelles armes qui a rendu ce commandement conjoint si souhaitable.

C'est dans cette optique qu'en 1958, l'entente du NORAD a créé un réseau intégré de commande et de contrôle opérationnels des forces de défense aérienne des deux pays. Ce réseau est équipé et régi par des unités composées de membres des forces armées des deux pays. La participation au NORAD n'engage ni l'un ni l'autre des gouvernements à mobiliser une certaine force. La nature et la portée de l'apport de chaque gouvernement relève de ce gouvernement, et si le besoin s'en fait sentir, il consulte son partenaire.

Vous savez que le gouvernement canadien et le gouvernement américain ont échangé des notes diplomatiques le 30 mars 1968, en vue de renouveler l'entente du NORAD pour une période de cinq ans. Bien qu'il n'y ait rien de changé à la substance de cette entente, il y est stipulé qu'on pourra la réexaminer n'importe quand à la demande de l'une des parties, et que l'un ou l'autre des gouvernements pourra la terminer préavis d'un an après son réexamen. L'entente renouvelée déclare formellement que le Canada ne s'est pas engagé à participer à une défense active de missiles antimissiles. Je crois savoir qu'on présentera au Comité un exposé sur le réseau de missiles antimissiles à une prochaine séance.

Les défenses par bombardiers doivent êtres revues régulièrement pour les modifier et les améliorer au besoin. En fonction des progrès technologiques et des changements connus dans la menace éventuelle, les États-Unis ont proposé un nouveau concept de la défense aérienne. Ce concept comprend certains moyens de moderniser nos réseaux de défense, moyens qui les rendront plus efficaces et moins vulnérables. Ces propositions font l'objet d'une étude aux États-Unis et au Canada. Le renouvellement de l'entente du NORAD signifie que ce genre de collaboration étroite, qui revêt une grande importance pour le Canada, continuera.

Le gouvernement ne partage pas l'opinion des gens qui laisseraient tout le fardeau de la défense par bombardiers de l'Amérique du Nord aux États-Unis. Cela réduirait les dépenses à un minimum, mais cela irait à l'encontre de la sauvegarde d'une identité nationale et de l'indépendance du pays. De plus, l'influence que nous avons sur l'élaboration des politiques de défense, — politiques auxquelles nous portons un intérêt capital, serait terriblement réduite.

Notre participation au NORAD illustre bien l'amitié sûre entre nos deux pays qui nous permet de parler à coeur ouvert et de différer d'opinion publiquement sur plusieurs questions internationales importantes. Quand deux pays, toutes étroites que sont leurs relations, poursuivent leurs politiques internationales indépendamment l'un de l'autre, il est inévitable qu'ils aient des divergences de vues et des conflits d'intérêts. En continuant de jouer notre rôle dans la défense du continent, nous préserverons l'amitié et la collaboration qui ont tant contribué à la croissance phénoménale de notre pays. La création d'une identité canadienne distincte à l'ombre de la plus grande puissance sur terre est une initiative hardie digne des Canadiens et de son gouvernement. Et je crois que le succès de cette entreprise ne compromettra en rien nos liens étroits avec les États-Unis.

Le Président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Peut-être qu'il vaudrait mieux que nous attendions pour poser des questions que le ministre de la Défense nationale nous ait donné son exposé. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Monsieur Cadieux.

• 2025

L'hon. Léo-A. J. Cadieux (Ministre de la Défense nationale): Monsieur le président, messieurs, je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vous a fait un exposé clair et concis des raisons pour lesquelles nous avons décidé de continuer à coopérer avec les États-Unis dans le domaine de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Peut-être pourrais-je prendre quelques instants pour expliquer un peu les raisons stratégiques qui motivent cette décision. Tout d'abord, permettez-moi d'énoncer en quoi consiste, à mon avis, les principales fonctions du système actuel de défense aérienne.

Premièrement, exercer la surveillance de notre espace aérien, analyser et interpréter avec promptitude et précision la quantité considérable de données que procure cette surveillance; deuxièmement, pouvoir identifier avec certitude tout élément insolite ou suspect qui peut être découvert par suite de cette surveillance; troisièmement, assurer que nous sommes en mesure de contraindre tout aéronef à se conformer aux restrictions légitimes que nous avons imposées quant à l'usage de notre espace aérien.

Ces trois fonctions représentent le minimum des mesures que prend toute nation moderne pour contrôler l'activité de son propre espace aérien. Si nous voulons appliquer le plus avantageusement possible les progrès technologiques à l'exercice de ces trois fonctions, nous devons maintenir la surveillance au moyen des radars, tenir en état d'alerte les intercepteurs pilotés à grande vitesse, ainsi qu'un système de

contrôle connexe afin de vérifier toute activité aérienne douteuse et munir les intercepteurs des moyens nécessaires pour parer efficacement à une telle activité, s'il y a lieu.

Si nous abordons maintenant la question de la securité nationale, nous souvenant que le principal danger qui menace le Canada est celui d'une guerre nucléaire totale, et que les bombardiers à long rayons d'action constituent l'un des moyens disponibles pour le lancement d'armes de destruction massive, la question se pose naturellement: est-ce que notre système de défense aérienne peut contribuer à amoindrir la menace d'un événement aussi terrible? Or, dans la recherche d'une réponse à cette question, nous n'avançons guère en conjecturant sur la puérilité de la défense une fois la guerre nucléaire engagée. Si jamais la guerre éclatait, le dispositif complexe de dissuasion aura échoué et tous nos efforts en vue d'assurer la sécurité nationale auront été vains. La seule façon d'en venir à une solution valable, est d'aborder la question à l'inverse, c'est-à-dire nous demander si la possibilité d'une guerre nucléaire pourrait augmenter au cas où nous cesserions de maintenir les forces de défense aérienne. Je crois qu'il faut répondre à cette question dans l'affirmative. Le risque d'une guerre nucléaire s'accroîtrait et j'ai exposé les raisons à l'appui de cette opinion lors de l'allocution que j'ai prononcée en janvier dernier sur les besoins essentiels du Canada en matière de sécurité.

Réduit à sa plus simple expression, voici mon raisonnement: l'élimination complète de notre défense par bombardiers encouragerait très probablement l'Union soviétique et peut-être d'autres nations, à mettre sur pied et déployer une force de bombardement accrue qu'elles pourraient songer à utiliser impunément contre les éléments terrestres des forces de représaille des Etats-Unis. Si, à titre éventuel, une telle situation s'ajoutait à des événements imprévus permettant de déployer des systèmes qui menaceraient l'invulnérabilité de certains autres éléments des forces de représailles, la stabilité actuelle de la force de dissuasion réciproque pourrait alors se détériorer un point d'atteindre un niveau d'instabilité précaire.

L'argument contradictoire se résume à ceci: "si le système de défense aérienne était complètement supprimé, ce que vous avancez est absolument vrai. Mais, ce n'est pas là où nous voulons en venir. Pourquoi ne pas simplement maintenir l'élément d'avertissement dans le système?" Pourquoi pas, en effet? Voyons ce que cette supposition comporte: vous aurez d'abord besoin du réseau de surveillance dont j'ai parlé précédemment. Il vous faudra ensuite des moyens d'identification certaine comme ceux que j'ai déjà mentionnés. Enfin, vous pouvez ajouter le potentiel nécessaire pour contrer efficacement l'aviation ennemie. Les trois éléments sont indisponsables, si le dispositif doit être assez souple pour permettre d'éviter que la menace de l'anéantissement nucléaire soit considérée comme la seule riposte face à une démonstration d'hostilité. Vous vous retrouvez donc avec un dispositif qui ressemble fort au système de défense aérienne que nous maintenons actuellement. Un tel système, en plus d'assurer l'alerte et de fonctionner avec souplesse, nous permet de croire que les pays pouvant se révéler hostiles, n'oseront pas s'attaquer à nous avec leurs bombardiers. On remarquera, à ce sujet, que l'Union soviétique ne semble pas accroître sa série de bombardiers à long rayon d'action, ni perfectionner un bombardier supersonique.

Je n'ai parlé, jusqu'à présent, de la défense aérienne que d'une façon, disons philosophique, et je n'ai rien dit encore au sujet de NORAD. Permettez-moi d'énoncer le principe de défense de NORAD de la façon la plus concise possible. Si le Canada et les États-Unis ont besoin du système de défense aérienne dont j'ai déjà parlé, il n'est pas nécessaire de pousser l'analyse plus loin pour conclure que la coopération dans les domaines de la réunion et de l'analyse des données recueillies

• 2030

grâce à la surveillance, ainsi que la direction et le contrôle communs des moyens que les deux pays mettent en action dans un même but, constituent la façon d'agir la plus pratique, la plus économique et la plus efficace du point du vue militaire. Il n'y a pas d'avantages qui puissent compenser si l'on tente d'agir autrement.

Comme je l'ai déjà dit, le NORAD est un organisme conjoint de commandement et de contrôle dont le maintien est jugé d'intérêt mutuel par le Canada et les États-Unis. Cela ne veut pas nécessairement dire que les moyens utilisés par le NORAD pour exercer le commandement et le contrôle et que les forces qui y sont affectées par les deux pays resteront indéfiniment les mêmes. En réalité, d'après les déclarations que nous avons faites à la Chambre, vous n'ignorez pas que des propositions sont actuellement à l'étude en vue de moderniser à la vois le commandement du NORAD, le système du contrôle et les forces affectées au NORAD. La description effective de ces propositions est contenue dans un document dont vous pourrez demain, je pense, avoir connaissance et qui sera complété la semaine prochaine par des représentants du ministère qui viendront ici, en personne, pour répondre aux questions que vous pourrez avoir à leur poser. J'aimerais, toutefois, vous signaler deux choses, dès maintenant, au sujet du nouveau système de défense aérienne proposée. Premièrement, le système

actuellement à l'étude correspond parfaitement au principe et aux objectifs de la défense aérienne continentale que j'ai réexaminés ce soir. Les nouveaux systèmes ne sont pas le reflet d'un changement fondamental de la doctrine et ne nécessitent pas, non plus, qu'un tel changement soit effectué. Deuxièmement, étant donné que nos études quant à la façon précise dont nous pouvons participer au nouveau système n'en sont encore qu'à un stade très peu avancé ,je regrette qu'il ne soit pas possible aujourd'hui de vous dire comment nous envisageons le développement de notre participation. Toute spéculation de notre part serait, en ce moment, mal fondée en raison des consultations qui se poursuivent actuellement avec les États-Unis.

Je crois savoir qu'on a soulevé la question de la relation existant entre le NORAD et le système de défense anti-missiles *Safeguard* qui a été récemment approuvé par le président Nixon. Encore une fois, toute spéculation dans ce domaine serait vraiment trop prématurée. Il n'est pas nécessaire, dans l'immédiat, de s'entendre à ce sujet, car si l'on peut tirer quelques renseignements des fait passés, beaucoup d'événements peuvent se produire d'ici le jour où une décision devra être prise. Cette incertitude normale à propos de l'avenir rend actuellement tout à fait vaine, pour le moins, toute discussion sur le pour ou le contre des diverses solutions possibles. Vous vous souvenez toutefois qu'au cours du récent débat sur notre politique vis-à-vis de l'OTAN, je me suis engagé à vous faire un exposé détaillé sur le système *Safeguard*, dont la date, si je ne me trompe, a été fixée pour ce mois-ci.

Je vous remercie, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Merci monsieur le Ministre. Il y a, sauf erreur, d'abondantes questions. Nous devons conclure nos travaux vers 10h.00 ou 10h.30 au plus tard. Accepteriez-vous de consacrer cinq minutes à la première série de questions avant d'amorcer la deuxième série? Cette formule vous convient-elle?

M. Brewin: Je ne saurais accepter cette façon de procéder, monsieur le président. Nous discutons ici la question du NORAD, une entente militaire qui ne fût jamais examinée par un organisme parlementaire depuis son renouvellement peu avant les dernières élections. Nous risquons de perdre notre temps en ne consacrant que cinq minutes à cette question. Il faut écarter toute restriction inacceptable.

Le président: C'était une simple suggestion. Faute d'une unanimité, nous pouvons donc passer à la discussion pour voir comment elle évoluera. Et une décision pourra, au besoin, intervenir.

M. Brewin: Je ne tenais pas à menacer de faire prolonger cette discussion . . .

• 2035

M. Gibson: J'invoque le règlement, monsieur le président. Nous devrions, à mon avis, tenter de restreindre cette discussion aux cinq minutes pour voir si elle aboutira. Cela permettrait peut-être à tous nos collègues de participer à cette discussion plutôt qu'un ou deux seuls députés.

Le président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: J'adhére à l'argument de M. Brewin. C'est une procédure assez compliquée qui exigera probablement un enchaînement de questions pour arriver au noeud de la question. Cinq minutes pourraient ne pas y suffire.

Le président: On pourrait procéder ainsi: que les députés se rappellent que d'autres aimeraient peut-être poser de bonnes questions et que point n'est besoin à un seul député d'épuiser toute sa série de questions. Voyons comment nous progressons. M. Allmand.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, j'aimerais savoir, avant l'intervention de M. Allmand, si M. Sharp pourrait déposer les textes des accords sur l'OTAN qui étaient échangés le 30 mars dernier. Ces documents, à mon avis, pourraient énormément éclairer le Comité.

M. Sharp: Je les ai amenés avec moi. Avons-nous des exemplaires supplémentaires? Oui je les ai avec moi.

M. Brewin: Monsieur le président, monsieur MacDonald a raison. Il serait utile de les faire imprimer comme annexes à nos procès-verbaux pour que le lecteur puisse bien se pénétrer de l'objet de notre discussion d'aujourd'hui.

Le président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, mes questions d'adressent tant au Ministre de la Défense nationale qu'au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ces

deux questions sont indissociables. La première est: pourquoi ue pourrions-nous pas assurer le même modèle de défense de l'Amérique du Nord en collaboration étroite entre les États-Unis et le Canada plutôt que par voie d'un commandement conjoint? Autrement dit, pourquoi ne pas collaborer à un tel effort plutôt que de conclure un accord et de créer un commandement conjoint, comme à l'heure actuelle?

Nous avons appris l'autre jour qu'il y a qu'une seule des cinq régions constituant le NORAD, à être commandée par un canadien, bien que deux autres régions comprennent des territoires canadiens. Il s'ensuit que des commandants américains prennent des décisions sur la stratégie militaire qui se déploie sur le territoire canadien. Cela me semble d'une sagesse douteuse. Deuxièmement, pourquoi ne pas envisager une option autre qu'un système militaire reposant sur la collaboration et placer tout le territoire canadien, s'il doit dépendre d'un accord du NORAD, sous un commandement canadien? Ainsi, ce serait à nous de décider de l'opportunité de lancer des contre-attaques ou des attaques pour repousser les bombardiers.

M. Cadieux: Tout d'abord, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué que vu la transformation technologique des armements et la réduction de l'intervale précédant une alarme en cas d'attaque, on a jugé nécessaire d'établir un commandement et un contrôle conjoints. Il a invoqué pour cela la nécessité d'appartenir à l'OTAN et de prévoir un commandement intégré pour réagir rapidement aux nouvelles formes d'attaques éventuelles. Voilà la logique qui justifie le commandement et le contrôle conjoints.

Pour répondre maintenant à votre seconde question . . .

M. Allmand: A propos de ma première question, prétendez-vous qu'on ne puisse pas réagir avec rapidité faute d'un commandement conjoint? L'établissement d'une collaboration entre le Canada et les États-Unis ne permettrait-il pas de lancer une action tout aussi efficace mais soumise à notre contrôle?

• 2040

M. Cadieux: Une telle possibilité exigerait une structure, perfectionnée qui n'aurait rien à envier à celle que nous avons présentement. Toutes les données captées par radar sont programmées et doivent être intégrées rapidement en cas d'attaque. Vous finirez aussi par conclure qu'il faut intégrer tous ses efforts. Ce sont ces travaux qu'on a, j'imagine, accomplis avant de constater la nécessité d'un commandement et d'un contrôle conjoints.

Quant aux régions, certaines débordent la frontière, et dans un système de défense globale de l'Amérique du Nord, il n'est pas question de tenir comptre des frontières. Et j'admets que certains américains commandent une tranche de territoire canadien mais le commandant-adjoint à Colorado Springs est un canadien. C'est, à mon avis, la meilleure formule qu'on ait pu élaborer.

Vous prétendez, semble-t-il, que la mise en opération des armements relève du commandant. C'est faux. Cela incombe aux gouvernements. Et c'est une procédure que je saurais décrire mais la décision n'incombe pas au seul commandant.

M. Allmand: Ce n'est pas les seuls Bomarcs qui exigent l'approbation gouvernementale . . .

M. Cadieux: Non, le déclenchement des engins doit être autorisé . . .

M. Allmand: Les intercepteurs aussi?

M. Cadieux: Par les gouvernements.

M. Allmand: N'est-ce pas exact que, lorsqu'on déclenche le contre-attaque, que ce soit au moyen des Bomarcs ou des intercepteurs, la plupart des avions supposément ennemis seront abattus sur le territoire canadien? On a peut-être répondu à cette question la dernière fois, mais je n'en ai pas souvenance. Ces bombadiers ne risquent-ils pas, en cas d'écrasement sur le territoire canadien, de provoquer des exposions nucléaires et des retombées énormes sur le territoire canadien et non sur le territoire américain?

M. Cadieux: Tout dépend du niveau de l'interception. Les Bomarcs, par exemple, feraient cette interception à une si grande hauteur que les retombées ne dépasseraient pas celles qui émanent d'une expérience bicléaire. Il s'agit de faibles retombées.

L'alternative, à mon avis, est de laisser tomber la bombe sur le Canada ou sur les États-Unis ou de tenter de la détruire dans l'atmosphère. C'est évidemment la deuxième option qui mérite d être retenue. Il s'agit

d'intercepter les bombardiers avant qu'ils atteignent les régions peuplées.

M. Allmand: La plupart des bombes seraient dirigées évidemment vers les États-Unis plutôt que vers le Canada.

M. Cadieux: J'ignore si cet hypothèse est valable.

M. Sharp: Pourquoi le supposez-vous?

M. Allmand: La plupart des cibles, semble-t-il, se trouvent aux États-Unis à cause du *Strategic Air Command*. Le général Sharp a déclaré l'autre jour, que le but principal du NORAD c'était de protéger les bases du *Strategic Air Command*. Ces bases sont situées aux États-Unis. Si par conséquent l'ennemi tente de détruire ces bases, il visera les États-Unis.

M. Cadieux: Nous revenons toujours à la même logique et que vous l'acceptiez ou non c'est une autre paire de manches. C'est la force de dissuasion que nous devons protéger et c'est la seule façon logique d'aborder ce problème. Qu'il s'agisse de protéger les bombardiers du SAC ou les bases, tout se ramène à la protection de la force de dissuasion. C'est un élément de la stratégie globale.

M. Allmand: Je réserve mes questions pour plus tard, monsieur le président.

Le président: J'aimerais ajouter quelque chose à propos du commandement car pour moi, c'est important.

• 2045

D'après la carte annexée au document de travail du général Sharp, toute la Colombie-Britannique et l'Alberta sont incorporés dans la région de l'Ouest relevant de commandants américains — commandants de régions et de divisions. Tous ces commandants de la région de l'Ouest sont américains.

La majeure partie du Manitoba et de l'Ontario est incorporées dans la région centrale, d'après ces cartes, et tous les commandants de régions et de divisions sont américains.

Les Territoires du Nord-ouest, le Yukon, une petite tranche du Nord du Manitoba et de l'Ontario, du Québec et des provinces maritimes et la minuscule partie du Nord du Maine qui pénètre dans le Nouveau-Brunswick, relèvent de la région du Nord et d'un commandement canadien.

Cette carte indique que la presque totalité des régions peuplées au Canada relèvent de commandants américains.

M. Cadieux: Ils sont toujours assistés d'un adjoint canadien.

Le président: Je l'admets, mais il faut se demander presque totalité du Canada à des commandants américains et de ne réserver au commandement canadien que les régions peu peuplées de l'Arctique et du Yukon. L'Alaska a été évidement retranché de la région septentrionale et confié à un commandement uniquement américain.

Autrement dit, bien qu'il soit difficile de tracer une carte qui respecte des frontières nationales, les américains semblent y avoir assez bien réussi.

M. Cadieux: Je l'admets, mais le commandant américain ou le commandant canadien relève toujours d'un commandement intégré où les roles sont aussi intégrés. Il s'agit de la défense aérienne del'Amérique du Nord et non pas strictement de la défense des États-Unis ou du Canada.

Le président: Je l'admets.

M. Cadieux: On ne saurait dissocier ces notions.

Le président: Et vous avez signalé, monsieur Cadieux, que les décisions incombent aux gouvernements, alors il n'y a aucune raison de ne pas avoir plus de commandants canadiens ainsi qu'américains lorsqu'il s'agit de protéger l'espace aérien du Canada.

M. Cadieux: C'est ainsi qu'on avait conçu ce système et je suppose qu'on a obéi à de bonnes raisons. Les Américains ont consacré à ce système dix fois plus de ressources financières que le Canada, et il est juste qu'ils assument un rôle correspondant au commandement.

Le président: Vous avez raison, ils y ont réussi aussi. M. Forrestall?

M. Forrestall: Monsieur le président, j'ai une seule question à poser et elle s'inspire du dernier numéro d'un des journaux de l'aviation américaine, le *Aero-*

space International, où l'on soutient, au cours d'une enquête stratégique, que c'est en 1968 que nous avons, surtout au Canada, fini par comprendre les tensions et les confusions régnant en Europe et dans d'autres pays. La guerre du Viet Nam et les événements en Europe oriental, surtout en Tchécoslovaquie, ont, selon l'article, intensifié la tension qui sépare les deux super-puissances.

Vu cet argument et la très grave préoccupation qui, je le crois sincèrement, agite de nombreux observateurs de la scène militaire de l'Amérique du Nord, y compris nos hauts et moyens gradés, et compte tenu de la déclaration du ministre de la Défense nationale—et je ne tiens pas à me prononcer sur votre revision de la défense — puis-je vous poser une question à propos des étapes précédant une conclusion définitive à propos du NORAD, mais surtout à propos d'autres décisions majeures sur le commandement des Maritimes, par exemple?

Pouvez-vous nous dire à quel moment, à peu près, le Cabinet prendra une décision sur le NORAD?

M. Sharp: Monsieur le président, j'ai dit dans mon exposé que le gouvernement a déjà décidé de rester au sein du commandement conjoint. Nous avons annoncé cette décision le 3 avril. J'ai réaffirmé l'actuelle politique visant à assurer la défense aérienne des deux pays sous un commandement intégré. Cette décision, comme je l'ai fait remarquer dans mon exposé, ne détermine pas la contribution de l'un ou de l'autre pays à cet effort. Chaque pays fournit sa contribution qui sera intégrée à la défense conjointe.

Les décisions qui découleront de notre revision de la politique étrangère et militaire à propos de la défense de l'Amérique du Nord, de la protection de

• 2050

notre souveraineté et de la surveillance de notre territoire, de notre participation à la sécurité collective de l'Europe, ces décisions viseront toutes la contribution qu'exigera notre participation au NORAD ou à toute autre entente militaire sur la défense de l'Amérique du Nord; par exemple, à propos de nos unités navales déployées dans l'Atlantique et en Europe. Toutes ces décisions, comme le sait mieux que moi le ministre de la Défense nationale, déterminent le déploiement de nos forces. Des décisions à propos du déploiement de nos forces émaneront de cette revision. Nous prenons maintenant certaines de ces décisions, à propos du réexamen de l'OTAN. Le gouvernement a déjé réaffirmé notre participation à l'OTAN et a annoncé une réduction graduelle de nos forces au sein de l'Alliance. Voilà qui déterminera aussi le déploiement de nos forces.

Les décisions que nous prendrons à propos de notre collaboration future avec les États-Unis — cela dépendra des innovations technologiques grâce auxquelles nous résisteront aux attaques de bombardiers — toucheront le déploiement de notre aviation. Cela touchera aussi notre infanterie et la stratégie qu'adopteront les États-Unis et le Canada sur les territoires nationaux. C'est la meilleure réponse que je pourrais vous donner. Certaines décisions émanent déjà de la revision de l'OTAN. Comme le Premier ministre l'a indiqué, on mettra plutôt l'accent sur la défense de l'Amérique du Nord. Cela exigera de nouveaux changements. Mais ces changements n'interviendront pas du jour au lendemain. On est en train de les réaliser.

M. Forrestall: Faudra-t-il une année ou six mois, monsieur Sharp?

M. Sharp: Je l'ignore. Pourriez-vous, monsieur Cadieux, risquer une opinion sur la durée de ces changements?

M. Cadieux: Nous avons constaté qu'il faudra un certain temps.

M. Forrestall: Autrement dit, avant d'arriver à des décisions individuelles, on ne se prononcera sur aucun de nos rôles stratégiques tant sur le plan intérieur qu'international. Il n'y aura pas d'initiative finale avant une décision totale.

M. Sharp: Oui, ou avant certaines décisions . . .

M. Forrestall: Selon les commentaires du Premier ministre à propos du redéploiement.

M. Sharp: J'estime que les décisions émergeront graduellement dans le cadre du plan global que nous souhaitons. Nous ne pouvons pas retarder chaque décision jusqu'à ce que nous les ayons prises toutes. Nous amorcerons toutefois, un plan général de déploiement de nos forces aux fins de la sécurité collective et notre propre défense ici au Canada.

M. Forrestall: Pourrait-on, selon vous, s'attendre à une décision finale avant la fin de cette année?

M. Sharp: D'après moi, nous devons prendre certaines décisions dans certains domaines par exemple, à propos de l'OTAN. Nos alliés estiment que nous devrions définir les modalités de notre participation aux ententes collectives.

M. Forrestall: Comme le 25 août?

M. Sharp: Je vous en prie?

M. Forrestall: Comme le lendemain du 24 août? Merci.

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: A propos de ce que vient de dire le Ministre. On avait parlé de la préparation d'un Livre

• 2055

Blanc. Je suppose qu'à l'instar des Livres Blancs des autres pays, il exposera une revision plus ou moins totale des engagements, plans et stratégies militaires etc. Veut-on éliminer graduellement cet objectif dans le cadre de l'élaboration graduelle d'une politique? Pouvons-nous espérer à jamais voir un Livre Blanc?

M. Sharp: Il est juste de dire, monsieur Brewin, que la préparation du Livre Blanc est une tâche beaucoup plus compliquée que nous ne l'avions prévu. Je compte certainement collaborer au chapitre de la politique étrangère et à l'élaboration d'une formule qui sera soumise au Parlement. J'ignore si le Livre Blanc exposera tous les élements de la stratégie militaire. Je compte pouvoir présenter au gouvernement une déclaration qui définira notre politique étrangère.

M. Forrestall: Pourriez-vous nous dire quand?

M. Sharp: Je ne voudrais pas être un autre prisonnier du sort, alors je me contenterai de dire, "le plus tôt possible."

M. Brewin: Monsieur le président, la plupart de mes autres questions d'adresseront au Ministre de la Défense nationale. J'aimerais l'interroger tout d'abord, sans entrer dans les détails, à propos de l'ABM. Le Ministre, dans le document qu'il nous a remis, estime que toute discussion serait prématurée parce qu'on n'a pas sollicité des engagements immédiats de notre part. J'aimerais qu'il se prononce sur la question suivante: si nos alliés américains étudient activement ce problème qui implique la défense de l'Amérique du Nord, ne conviendrait-il pas d'exprimer nos propres opinions là-dessus? Si nous décidons, par souci d'indépendance, de ne pas participer à ce système, on pourra le faire savoir à nos alliés et ils en tiendront compte dans leurs propres discussions et débats. N'est-ce pas une question qui exige que nous nous prononcions maintenant au lieu de nous contenter de la remettre à plus tard?

Le président: Monsieur Brewin, puis-je vous interrompre un moment? Puis-je conclure que ne voulez pas amorcer une discussion sur l'ABM. Le moment viendra pour nous d'écouter des exposés et de tenir une discussion complète sur cette question. S'il s'agit d'une seule question que vous voulez poser . . .

M. Brewin: Le Ministre a prétendu que nous pouvons remettre cette question à plus tard et qu'il serait prématuré d'en discuter. Je l'interroge là-dessus.

Le président: Il serait irrégulier de votre part de continuer à poser des questions sur l'ABM.

M. Brewin: Je n'ai pas continué, mais vous pouvez m'arrêter . . .

Le président: Je vous mettais en garde.

M. Brewin: Je l'ai aperçu.

M. Cadieux: Je dirai en réponse qu'il nous faut connaître précisément le système ou le déploiement envisagé par les Américains. Ceux-ci n'ont encore pris aucune décision là-dessus. Comment peut-on déterminer une logique, une position ou une politique à propos d'une décision qui n'est pas encore prise?

M. Brewin: Mais n'est-ce pas exact que l'actue gouvernement américain — si, bien entendu, le con grès vote les fonds — a conçu un système précis appelé le *Sentinel*? Il demeure que ce système peut

être élargi, réduit ou modifié. Il s'agit d'une proposition bien claire. S'ils peuvent en discuter maintenant, pourquoi pas nous?

M. Cadieux: Oui ils en discutent dans le contexte de leurs propres travaux parlementaires. Un changement peut intervenir si la proposition approuvé en principe par le président est modifié par le Congrès.

M. Brewin: J'ai l'impression que nous devrions, en tant que bon allié, participer à la planification. Nous ne devrions pas attendre qu'ils adoptent un plan final et ensuite refuser notre participation, à leur grande déception peut-être, vu notre collaboration à la plupart des autres projets militaires.

M. Cadieux: C'est une décision que nous pouvons prendre pour notre part mais pas pour eux. Cette question jusqu'ici relève de la politique intérieure des États-Unis. Ce serait malvenu d'intervenir dans leurs discussions et déclarer que nous n'approuvons par un tel projet.

• 2100

M. Brewin: Nous pouvons refuser notre approbation mais dire que c'est à eux de juger de la sagesse de leurs actions. Cela serait normal entre alliés.

M. Cadieux: Vous semblez penser que nous devrions désapprouver ce projet. Je ne suis pas personnellement arrivé à cette conclusion. Vous devez voir . . .

M. Brewin: Je ne parle pas . . .

M. Cadieux: Non, non.

M. Brewin: . . . de nos conclusions, mais je me demande si l'on doit ajourner cette discussion vu qu'ils sont nos alliés et que nous sommes en cause.

M. Cadieux: Il n'est pas question d'ajourner toute la discussion. Nos alliés nous exposent leurs plans et nous les consultons en permanence sur la recherche et la mise au point. Nous connaissons le principe mais le Canada ne peut pas formuler une politique avant qu'ils décident eux-mêmes de la nature du déploiement, c'est après que nous pouvons décider de l'opportunité de participer à ce projet et de savoir si le Canada y gagnerait. Ce serait à mon avis une décision prématurée pour le moment.

M. Brewin: En tant que canadien et allié des États-Unis, il ne serait pas, me semble-t-il, prématuré de commenter leurs plans. Nous pouvons peut-être différer d'avis, je l'ignore, mais le devoir d'un bon allié, c'est d'avoir une opinion, de la formuler et de l'exposer à notre partenaire. Ainsi ils ne risqueraient pas de compter sur notre collaboration si nous avions exprimé notre désapprobation.

Le président: Monsieur Brewin, n'est-ce pas exactement le problème que le Comité va étudier en vue de faire des recommendations à l'avenir? Cette séance devait porter sur le NORAD. L'ABM y est rattaché, vous avez cependant posé au Ministre, une question à laquelle il a répondu. Nous ne devrions pas approfondir ce matin la question de l'ABM.

M. Brewin: Si vous m'interdisez de le faire, je m'inclinerai.

Le président: Mais vous avez tout le loisir d'approfondir la question du NORAD.

M. Brewin: C'est une question parfaitement justifiée et j'épargnerai probablement du temps . . .

Le président: C'est une question acceptable.

M. Brewin: Au lieu de m'écarter de la question, déclarez ma question irrecevable si vous êtes de cet avis.

Le président: Vous venez de rendre vos questions irrecevables.

M. Brewin. Je n'ai pas toujours besoin de la tutelle ou des conseils du président, merci.

Le président: Vos questions sur l'ABM sont irrecevables, monsieur Brewin, parce que nous en discuterons un autre jour.

M. Brewin: Monsieur le ministre, j'aimerais vous poser une couple de questions à propos du NORAD. Je dirai en guise d'introduction que le Canada devrait aider les États-Unis à identifier des avions dans notre espace aérien; les opinions semblent être partagés

quant à l'authentité d'une attaque de bombardiers. J'aimerais que vous m'expliquiez le deuxième paragraphe de la page 2 où l'on lit:

> Réduit à sa plus simple expression, voici mon raisonnement: l'élimination compète de notre défense par bombardiers encouragerait très probablement l'Union soviétique et peut-être d'autres nations, à mettre sur pied et déployer une force de bombardement accrue qu'elles pourraient songer à utiliser impunément contre les éléments terrestres des forces de représaille des Etats-Unis.

Voilà, me semble-t-il le noeud de votre argument stratégique. J'aimerais vous demander s'il se conforme à la réalité. N'est-il pas exact, peu importe la puissance des bombardiers, que si nous avions la protection des États-Unis, ceux-ci pourraient, à quelques heures de l'alerte, mettre sur pied des forces si gigantesques qui écarterait toute possibilité pour l'Union soviétique de lancer ses bombardiers avec impunité? N'est-ce pas conforme aux données de la situation.

M. Cadieux: Monsieur Brewin, que pensez vous de l'incident survenu l'année dernière et l'année d'avant? Nous avons identifié au moins 36 bombardiers volant à 30 ou à 40 milles des côtes canadiennes.

M. Brewin: Voici ma propre explication. Je pensais que c'était à vous de témoigner. A la place des Russes' je m'amuserais de nous voir prendre la situation si sérieusement; nous avons gaspillé de l'argent à nous défendre contre la possibilité d'une attaque d'une

• 2105

flotte complète de bombardiers. Ils savent parfaitement que ce serait inconcevable de leur part. S'ils peuvent nous mettre en état d'alerte en nous forçant à gaspiller notre argent, ils en seront ravis.

M. Cadieux: C'est une simple hypothèse.

M. Brewin: Prétendez-vous que la présence de ces bombardiers dans notre espace aérien indiquerait par hasard la probabilité ou même la possibilité d'une attaque massive contre le SAC, par des bombardiers, à l'âge des missiles?

M. Cadieux: Vous dites "par hasard," mais j'ai vu la photo d'un bombardier russe armé d'un missile. Croyez-vous sincèrement que c'était par hasard? Le même raisonnement peut s'appliquer aux missiles balistiques intercontinentaux. Vous pouvez penser qu'il serait irrationel de la part des Russes de lancer de tels missiles sur l'Amérique du Nord sachant que les Américains pourraient risposter et détruire leur pays, voilà qui est aussi irrationel, mais c'est cette irrationalité qui règne dans le monde; il faut se préparer au risque que l'irrationel prime sur le rationel.

M. Brewin: Je vois enfin de compte que notre politique de défense contre les bombardiers repose sur la notion que le gouvernement de l'Union soviétique prendra une attitude irrationelle. C'est donc cela la thèse.

M. Cadieux: Voici la thèse: nous maintenons une force de dissuasion capable de neutraliser l'ennemi et nous maintenons cette politique car nous sommes capable de résister; nous avons ainsi un système d'interception et de détection qui nous permettra de réagir et nous estimons — vous avez droit à votre opinion — que votre attitude n'est pas la bonne. Nous avons discuté laborieusement les deux aspects de la question, mais selon nous il faut neutraliser l'adversaire en maintenant des forces de représailles assez puissantes pour le dissuader de nous attaquer.

M. Brewin: Je suppose, monsieur le Ministre, que nous reprendrons à d'autres occasions cette discussion, alors je m'arrêterai là pour le moment. Mais je tiens toutefois à vous faire savoir que notre problème à tous et surtout à vous, vu votre proposition, c'est que nos ressources sont très restreintes; nous devrions consacrer le peu que nous avons à répondre aux vrais menaces et non aux menaces imaginaires.

M. Cadieux: Il s'agit de savoir s'il s'agit de menaces imaginaires ou réelles. Il est évident que nos avis diffèrent là-dessus.

Le président: Monsieur Howard.

M. Roberts: Acceptons-nous des questions supplémentaires aujourd'hui? J'ai une question supplémentaire à poser.

Le président: Est-ce une vrai question supplémentaire?

M. Roberts: Oui, elle se rapporte au même paragraphe et à la même question. C'est une question supplémentaire réelle et non une question imaginaire.

Monsieur Cadieux, peu importe la validité de l'argument, mais je suis intrigué par le fait que dans ce

paragraphe, la deuxième phrase qui commence par "si, comme il est possible etc.", ne renforce pas à mes yeux, l'argument de la première phrase. Je vais m'expliquer. Pretendez-vous que des événements imprévus rendraient pratique le déploiement d'un sytème menaçant l'invulnérabilité des missiles de contre-attaque? Dans un tel cas, le maintien de nos bombardiers ne changeraient pas la situation; autrement dit, les forces mutuelles de dissuasion entraîneront une instabilité précaire sitôt que l'Union soviétique met sur pied un système de défense anti-missile. Il en serait ainsi, que nous maintenions ou non cette défense anti-bombardiers; par conséquent, la deuxième phrase, tout en étant correcte, n'appuie pas l'argument voulant que la force anti-bombardiers doite être préservés pour nous protéger en cas de cette éventualité imprévisible.

M. Cadieux: Non, mais je signale qu'il y a un autre événement possible et même probable; voilà pourquoi les Américains envisagent l'ABM pour protéger leurs propres forces de dissuasion. Cela, toutefois, n'écarte pas la menace des bombardiers; il faut pouvoir réagir à une telle situation et voilà pourquoi nous épousons cette thèse.

M. Roberts: Oui mais ces événements . . .

• 2110

M. Cadieux: Pour les Américains, c'est L'ABM qui peut réagir à cet événement imprévu, mais la menace des bombardiers n'est pas écartée dans notre thèse. Elle est toujours présente. Nous devons, par conséquent, être prêt à y riposter.

M. Roberts: Comme c'est une question supplémentaire, je n'ajouterai pas mes autres commentaires.

Le président: Oui. Monsieur Roberts, c'est M. Howard qui figure à la liste.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, les questions de ce soir m'ont rappelé le mot fameux de Neville Chamberlain. Il disait à peu près: "Nous ne verrons pas de notre vie une incursion de bombardiers nucléaires". Nous envisageons cette possibilité à la légère. Je me préoccupe du maintien . . .

Une voix: Les Français avaient une ligne Maginot.

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui, les français aussi avaient leur ligne Maginot. C'est exact et c'est à cela que va aboutir ma question. Il me semble que de tous nos engagements militaires, le NORAD est plus justifiable. C'est le seul système vraiment défensif. Il ne menace pas les autres puissances.

Je me préoccupe de la décision politique qu'exigera l'utilisation des installations disponibles. Les Américains ont certainement un système très compliqué pour prendre cette décision politique y compris l'énorme matériel qui suit le président des États-Unis dans ses déplacements.

J'aimerais tout d'abord connaître le dispositif parallèle que nous avons et qui nous permettra de prendre une telle décision au besoin.

Deuxièmement, que se passerait-il si le premier ministre ou le responsable de cette décision était absent le jour nécessaire? Que feraient les Américains? Ne pourraient-ils pas lancer leurs forces de dissuasion, sans le Canada?

M. Cadieux: Je dirais en réponse que les rouages de communication sont tels qu'on pourrait rejoindre sur le champ le premier ministre ou le premier ministre suppléant. Voilà les dispositions prises maintenant.

Vous craignez que rouages de communication le tombent en panne, mais pas moi.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je sais que les Américains ont des procédures compliquées pour assurer cette communication. Que je sache, il n'existe chez-nous aucune installation qui suit le premier ministre du Canada dans ses déplacements, aucun dispositif de relai si le dispositif principal tombe en panne, ni aucun matériel qui suit le premier ministre suppléant.

M. Cadieux: Vous ne pouvez pas nous reprocher de n'avoir pas bien gardé ce secret.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous me répondez que les installations existent mais elles sont invisibles.

M. Cadieux: Non, elles sont très visibles, de près.

M. Sharp: Il est également vrai, semble-t-il, qu'il existe une différence entre le président des Etats-Unis et le premier ministre du Canada, en fonction de nos systèmes de gouvernement respectifs. Je veux dire que le président des Etats-Unis est tenu d'exercer son pouvoir. Il lui est extrêmement difficile de le déléguer. Au Canada cette responsabilité est naturellement dévolue à d'autres membres du gouvernement, lesquels, chacun dans sa sphère, possède une responsabilité que n'ont pas les Secrétaires d'État sous le régime américain.

M. Howard (Okanagan Boundary): En leur qualité de représentants élus ils peuvent prendre une telle décision?

M. Sharp: Non, la nature de notre gouvernement est tout à fait différente. Le premier ministre est *primus inter pares*. Chacun de nous est ministre en son droit et qualité et prête serment de s'acquitter des responsabilités qui lui sont dévolues.

Le président des Etats-Unis constitue le gouvernement des Etats-Unis et les Secrétaires d'État n'ont d'autre responsabilité que celle d'exécuter ses ordres. Notre système est tout autre et lorsque le premier ministre n'est pas disponible ses responsabilités sont assumées par le ministre le plus ancien par ordre de préséance. Si j'étais disponible, c'est moi qui assumerais ces responsabilités.

• 2115

J'appuie le ministre de la défense lorsqu'il affirme que cette contingence a été prévue.

M. Howard: (Okanagan Boundary): D'accord. Nous devons avoir un système à double clé. Qu'arriverait-il dans le cas où le Canada dirait non? Est-ce que l'ensemble du système américain serait du même coup paralysé?

M. Sharp: Il s'agit d'un système à double-clé.

M. Howard: (Okanagan Boundary): En d'autres termes rien n'arrive si le Canada dit non. C'est de fait un système de veto, n'est-ce pas?

M. Sharp: Effectivement, mais ce ne serait pas un veto à moins qu'il s'agisse d'un produit — d'une arme, bien entendu.

M. Howard (Okanagan Boundary): Bien. Il me reste une simple question d'ordre technique.

M. Allmand: Puis-je poser une question complémentaire à la dernière question?

Le Président: Vous pouvez poser une question complémentaire, M. Allmand.

M. Allmand: Ma question a trait au commandement, au sujet duquel je me suis déjà enquis. Le gouvernement canadien dit non. Les Américains décident l'inverse et font savoir à leur commandement que leur décision est dans l'affirmative. Ce commandement, comme l'a fait remarquer le président, a sous ses ordres de nombreux avoins et autres armes qui survolent les deux tiers ou les trois quarts de l'espace aérien du Canada. Pour poursuivre le scénario tracé par M. Howard, qu'arrive-t-il en pareil cas? Est-ce que les officiers supérieurs obéissent aux ordres du président des États-Unis et commandent l'envoi d'un avion canadien qui est placé sous leur commandement?

M. Cadieux: Je crois qu'en pareil cas le système à double-clé entre de nouveau en jeu; il n'appartient pas à un officier supérieur de mettre en cause un armement à moins d'en avoir reçu l'autorisation des autorités canadiennes.

M. Roberts: J'ai aussi une question complémentaire à poser.

Le Président: D'accord, M. Roberts.

M. Roberts: Le véto du Canada ne pourrait empêcher les États-Unis de lancer son millier de *Minutement* dans une riposte de représailles.

M. Sharp: C'est juste.

M. Roberts: De sorte que les Américains seraient en mesure de riposter effectivement à tout genre d'attaque quelle que soit notre attitude en la matière?

Le Président: Je désire à mon tour poser une question complémentaire. Et rien n'empêcherait non plus le commandement américain d'ordonner l'envol d'avions intercepteurs au-dessus des régions du centre et de l'ouest, soit les régions les plus densément peuplées du Canada, parce qu'il s'agirait dans ce cas d'armement américain.

Un Deputé: Précisément.

M. Cadieux: Je ne suis pas tout à fait sûr sur ce point. L'usage de l'espace aérien est astreint à certaines restrictions. Nous ne leur accorderions pas la permission de franchir l'espace aérien du Canada sans —

M. Winch: Pensez-vous qu'ils se préoccuperaient de cela si des bombardiers étaient en train de traverser le Canada?

Le Président: M. Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Une simple question technique: De quel genre d'équipement de radar pénétrant au-delà de l'horizon disposons-nous? Sommes-nous protégés contre les avions volant bas dans l'accomplissement du genre de mission que l'on se propose de confier à nos CF-104?

M. Cadieux: Le radar pénétrant au-delà de la ligne d'horizon est un élément du futur système de défense qui viendra complémenter le système AWACS. C'est là une technique avancée qui sera mise en application au début des années 70. Elle n'existe pas encore.

M. Howard (Okanagan Boundary): Nous n'avons pas encore de radar pénétrant au-delà de la ligne d'horizon?

M. Cadieux: Non, je ne le crois pas.

M. Ryan: Pourrais-je poser une question complémentaire? M. le président?

Le Président: M. Ryan désire poser une question complémentaire.

M. Cadieux: Non, je ne le pense pas. Un radar pénétrant la ligne d'horizon serait en-deçà de la bande aurorale et au-delà de cette dernière vous auriez l'AWACS pour compléter le système. C'est là le nouveau concept.

M. Howard (Okanagan Boundary): En somme il existe un hiatus dans nos défenses à cet égard.

M. Cadieux: Pas tout à fait, je ne considère pas que ce soit là un hiatus. Le radar pénétrant audelà de la ligne d'horizon a été conçu pour combattre les ogives orbitales à fragmentation **(?)**. Elles ne sont pas encore considérées comme une menace, mais ce radar a été mis au point dans ce but, du moins théoriquement, et il doit être mis en service au cours des années 70. C'est un développement à prévoir et dont on vous parlera lors de la prochaine séance d'information.

• 2120

M. Howard (Okanagan Boundary): Et que fait-on des avions volant bas?

M. Cadieux: Que voulez-vous dire exactement?

M. Howard (Okanagan Boundary): Quelle protection avons-nous contre les avions volant à moins de 300 pieds d'altitude?

M. Cadieux: Nous avons la ligne *DEW*, la ligne *Pinetree*, etc.

M. Howard (Okanagan Boundary): Elles sont incapables de détecter les avions volant en rase-motte.

M. Cadieux: Un bombardier ne vole pas en rase-motte.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je ne sais. Nos avions en Europe sont programmés pour voler en rase-motte. Pourquoi pas alors . . .

M. Cadieux: Je ne sais pas.

Le président: M. Howard?

M. Howard (Okanagan Boundary): Je vous remercie J'ai terminé.

Le président: M. Thompson.

M. Thompson (Red Deer): M. le président, au début de l'interrogatoire de M. Brewin — chose incroyable— j'étais presque d'accord avec lui.

M. Brewin: Je m'en excuse.

M. Thompson (Red Deer): Je me demande même si je dois poser les questions que j'ai à l'esprit, compte tenu des questions qui pourraient l'être par la suite. Je ne pense pas non plus que le président permette une question que j'ai en tête, de sorte que je me bornerai à une brève déclaration en fonction de celle-ci.

M. Sharp, vous avez mentionné à la page de votre déclaration que:

> Ce qui importe, c'est que le Canada et les États-Unis abordent ces problèmes amicalement, en tentant de les résoudre ensemble, quand c'est possible.

Puis, à la page 5, au paragraphe du milieu, vous dites:

> Ce concept comprend certains moyens de moderniser nos réseaux de défense, moyens qui les rendront plus efficaces et moins vulnérables. Ces propositions font l'objet d'une étude aux États-Unis et au Canada. Le renouvellement de l'entente du NORAD signifie que ce genre de collaboration étroite, qui revêt une grande importance pour le Canada, continuera.

Et un peu plus loin:

> De plus, l'influence que nous avons sur l'élaboration des politique de défense, — politiques auxquelles nous portons un intérêt capital, — serait terriblement réduite.

Je trouve difficile, bien que l'on ait suggéré d'éviter la discussion des MAM ce soir, de réconcilier vos déclarations avec les propos du ministre de la défense nationale, qui affirme qu'il est fort prématuré de se préoccuper des MAM.

Il m'apparaît qu'esquiver d'envisager cette question et de décider si le moment venu nous les accepterons ou les rejetterons, en connaissance de cause, c'est déroger à nos responsabilités envers nous-mêmes. Par ailleurs, je défère à la décision du président de ne pas engager la discussion sur ce sujet ce soir.

A mon avis, il existe une étroite corrélation entre le potentiel du système de MAM et NORAD telle qu'aujourd'hui constituée. Nous devrions très certainement à mon sens en discuter tous les aspects à la lumière de nos connaissances et en fonction de notre propre défense.

Je désire simplement poser une ou deux questions élémentaires pour nous rafraîchir la mémoire et afin qu'elles soient consignées au compte rendu de nos délibérations. Tout d'abord, M. Sharp, quelle période reste-t-il à courir à l'entente NORAD présentement en vigueur en ce qui concerne notre participation à un commandement conjoint, tel qu'annoncé le 3 avril? Quelle est la durée de cet accord?

M. Sharp: L'accord NORAD a été prorogé le 30 mars 1968 pour une période de cinq ans, je crois, mais avec possibilité d'y mettre fin avec préavis d'un an, comme je l'ai dit au cours de mon exposé, si nous désirons n'y plus participer. C'est le seul changement majeur qui ait été apporté lorsque nous avons reconduit l'accord.

M. Thompson (Red Deer): Une partie de l'accord prévoyait également que le degré de participation pour les deux gouvernements pourrait varier ou être modifié au gré des changement de politiques qui pourraient intervenir dans l'avenir.

M. Sharp: C'est juste. Je me suis efforcé de préciser dans mon exposé que l'accord NORAD est une entente prévoyant un commandement conjoint et intégré. Il ne s'agit pas d'un accord fondé sur nos apports respectifs à la défense aérienne, qui pourrait varier au gré de changements technologiques. Mon collègue, le ministre de la défense nationale, s'est rendu à Washington au cours d'une de ses fréquentes visites à la capitale américaine récemment et . . .

M. Thompson (Red Deer): Est-ce que notre apport doit aussi varier au fur et à mesure que le système MAM sera mis en place?

M. Sharp: Cet aspect n'est pas prévu dans l'accord NORAD. Si nous devions un jour collaborer au fonctionnement du système MAM, c'est là une décision que nous devrons prendre. Nous avons décidé que nous ne posséderions pas de MAM et que le système

• 2125

MAM ne fait pas partie jusqu'à aujourd'hui de l'accord NORAD. Si cette politique devait être modifiée, elle le serait en vertu d'une décision distincte.

M. Thompson (Red Deer): Quelle est la situation actuelle, M. Cadieux, en ce qui concerne le BOMARC?

M. Cadieux: Le Bomarc, d'après mes informations, est l'une des dernières armes qui doit être mise au rancart dans le système actuel. La date prévue se situera au milieu des années 70, si le nouveau système est en place, c'est-à-dire le radar AW ACS pénétrant au-delà de la ligne d'horizon et les nouveaux intercepteurs. Les BOMARCS seraient les derniers à disparaître.

Quoi que certains en disent, c'est l'arme le plus économique et la plus précise dont nous disposions. Elle subit des épreuves chaque année et sur environ 1,000 essais dont j'aieu connaissance, je pense qu'il y a eu moins que cinq coups perdus. Il est d'entretien simple, facile à examiner et à sauvegarder. De sorte qu'il demeurera en service jusqu'à ce que . . .

M. Thompson (Red Deer): Et d'utilité pratique?

M. Cadieux: Cela ne saurait être démontré qu'en cas d'attaque. Nous espérons n'avoir pas à démon trer son efficacité.

M. Prud'homme: Une question complémentaire.

Le président: M. Prud'homme désire poser une question complémentaire.

M. Prud'homme: A-t-on engagé des pourparlers, soit au sein du gouvernement ou avec les États-Unis, quant à ce qui pourrait résulter de la phase deux de la revue de notre politique de défense?

M. Cadieux: Non. Il est prévu que je me rende à Bruxelles en mai alors que j'entamerai des pourparlers avec les membres de l'Alliance et, sans doute, avec les Américains également, au sujet des plans que nous avons arrêtés et sur la façon de les intégrer aux plans d'ensemble de l'OTAN. C'est une décision que nous devons nous-mêmes prendre et par la suite informer nos alliés et discuter avec eux de la façon de les intégrer à leurs propres plans.

Le président: M. Nowland désire poser une question complémentaire.

M. Nowlan: Ma question rejoint celle qu'a formulée plus tôt M. Thompson au sujet de notre apport.

Lorsque le général Sharp nous a communiqué le document du ministère de la défense nationale, l'autre jour, décrivant la participation du Canada en escadrilles, escadrilles BOMARC, la ligne DEW et la ligne PINETREE, il devait nous fournir certains chiffres.

Pour remettre la question dans le contexte NORAD et de l'ampleur de notre participation en termes de coûts d'exploitation, est-ce que le ministère a déterminé ou a-t-il été informé au cours d'entretiens avec Washington du pourcentage respectif de participation? Si j'ai bonne mémoire le général Sharp a mentionné le chiffre de $156 millions pour le Canada et de $1.7 milliards pour les États-Unis. Je reconnais que ces chiffres sont approximatifs.

Il y a eu discussion entre certains des fonctionnaires présents ce jour-là sur la question de savoir si ces chiffres représentaient une estimation équitable. Si ce n'est pas le cas, quel est à votre avis le pourcentage de participation respective des deux gouvernements à NORAD?

M. CADIEUX: Notre part ne dépasse pas le dixième du coût total.

M. Nowlan: En somme, si nous désirons une part plus importante du commandement nous devons augmenter notre contribution.

M. Cadieux: Je ne crois pas que vous puissiez poser la question de cette façon. Je ne pense pas que vous puissiez désirer une part plus importante du commendement. Il me semble que le régime de commandement actuel fonctionne assez bien.

M. Nowlan: Je me m'étendrai pas au chapitre du commandement, mais vous avez mentionné 10 p. 100. Si mon calcul est exact, le rapport est bien inférieur à 10 p. 100.

M. Cadieux: Tout dépend de ce que vous faites entrer dans votre calcul. Ainsi que l'a dit le général Sharp, je crois que la contribution canadienne est de l'ordre de $156 millions. D'après mon propre calcul, j'aurais dit de $138 millions à $140 millions environ.

M. Nowlan: Le chiffre cité était peut-être le produit de son propre calcul. Je m'en remets exclusivement à ma mémoire aujourd'hui.

M. Cadieux: Je crois que la contribution américaine s'est chiffrée par environ $1.6 milliards l'an dernier.

M. Nowlan: Je vous remercie.

Le président: M. Thompson.

M. Nowlan: C'est bien du budget annuel d'exploitation dont nous parlons, n'est-ce-pas?

M. Cadieux: Précisement. Il s'agit bien de coût d'exploitation et non d'immobilisations de capital.

M. Thompson (Red Deer): Les réponses faites aux questions complémentaires ont partiellement répondu à ma prochaine question que je résume en disant que notre apport en effectifs est d'environ 10 p. 100. D'après ces chiffres notre contribution aux dépenses d'exploitation serait d'environ 9 p. 100.

• 2130

M. Cadieux: J'ignore si le rapport est le même en ce qui concerne les effectifs. Je sais que mes effectifs sont d'environ 12,900.

Un Deputé: Quels sont les effectifs américains, le savez-vous?

M. Cadieux: On m'informe qu'ils se chiffrent par 144,000 au total, ce qui veut dire que les nôtres sont d'environ 14,000.

M. Thompson: C'est-à-dire à peu près le même rapport que celui qui existe entre les populations de nos pays.

M. Cadieux: C'est juste.

M. Thompson (Red Deer): C'est plutôt un rapport au sens démographique qu'un rapport en termes de produit national brut, je crois. M. Cadieux, vous vous inquiétez effectivement de la surveillance ouverte et connue de nos côtes par les Russes.

M. Cadieux: Oui.

M. Thompson (Red Deer): Ceci confirme le témoignage du général Sharp devant le Comité il y a quelques jours et justifie la participation du Canada à NORAD. Pourriez-vous nous dire si la surveillance par les Russes s'est accrue au cours des deux dernières années en comparaison de ce qu'elle était il y a cinq ans, disons, sous le régime de M. Khrushchev? Est-elle demeurée stable ou a-t-elle augmenté ou diminué?

M. Cadieux: Je suis mal placé pour comparer la situation actuelle avec ce qu'elle était il y a cinq ou six ans, car je n'étais pas directement en cause. Je dirai, cependant, que cette surveillance est assez importante. D'aucuns sont d'avis qu'elle a augmenté. Personnellement, je n'ai pas d'opinion. Je dois m'en remettre aux informations qui me sont fournies.

M. Thompson (Red Deer): Croyez-vous . . .

M. Cadieux: Je suis porté à dire qu'elle n'est pas négligeable.

M. Thompson (Red Deer): Diriez-vous que l'espionnage de nos côtes par les soi-disant chalutiers de pêche s'intensifie?

M. Cadieux: Je dirais qu'il se déploie une activité assez intense.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur Sharp ou monsieur Cadieux, quelle interprétation donneriez-vous à cette activité à la lumière de certains changements de politique apportés par l'administration actuelle en Russie?

M. Cadieux: Supposez-vous qu'il y a eu un changement de politique?

M. Thompson (Red Deer): Oh, je crois que sous le régime de Brezhn il y a eu un changement de politique bien réel.

M. Cadieux: Dans quel sens?

Un Honorable Député: L'invasion de la Tchécoslovaquie.

M. Thompson (Red Deer): La Tchécoslovaquie en est un. Si nous considérons le groupe d'âge des dirigeants, nous pouvons constater qu'ils sont à peu près tous de l'ère stalinienne. Ceux qui favorisaient la cooexistence se sont estompés depuis deux, trois ou quatre ans. J'ai l'impression que tout le monde est au courant de cette situation, n'est-ce pas? Je pense que la situation militaire a changé par suite de la mort tragique de 14 ou 15 généraux au cours des dernières 24 ou 48 heures, je ne sais pas.

Un Honorable Député: Je ne crois pas que ce soit plus de quatre.

M. Thompson (Red Deer): Oh, non, non. Aujourd'hui, il s'agit de quatorze généraux; ils étaient quatre hier.

M. Cadieux: Le situation me confond un peu. J'ai remarqué, par exemple, que les Russes ont contremandé le défilé militaire le 1er mai. J'aurais été plus heureux de les voir contremander la fabrication d'armements à l'époque. Je n'attachois aucune importance en défilé en soi.

M. Nowlan: Ils n'avient pas de généraux pour diriger le défilé!

M. Thompson (Red Deer): Dois-je conclure que vous êtes convaincu qu'il faut que nous nous tenions sur la défensive?

M. Cadieux: Je le crois bien, oui.

M. Thompson (Red Deer): M. Sharp a-t-il quelques chose à dire à cet égard?

M. Sharp: Non, je suis d'accord avec ce qu'a dit le ministre de la Défense nationale. Nous ne pouvons connaître les intentions de l'URRS. Nous savons quelque chose de ses capacités qui sont très élevées.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Monsieur le président, je désire poser quelques questions bien simples à M. Cadieux, qui peuvent laisser entendre que je connais très peu de choses en ce qui a trait aux principes de la stratégie. Seriez-vous d'accord pour dire que la prétendue impasse nucléaire actuelle est fondée, à la fois, sur le fait que l'Union soviétique et les États-Unis possèdent la possibilité efficace de l'attaque initiale contre eux, mais qu'ils ont suffisamment de capacité de représailles pour détruire l'autre côté?

M. Cadieux: D'une façon générale, oui. Oui.

M. Roberts: Seriez-vous d'accord pour dire — il est difficile d'évaluer le degré de stabilité — si nous en arrivions à une situation où l'un des deux côtés avait la capacité de frapper une deuxième fois, alors que l'autre côté n'avait qu'une capacité de frapper une seule fois, cette situation serait beaucoup moins stable que la situation actuelle?

M. Cadieux: Oui.

M. Roberts: Par conséquent, nous sommes très intéressés à maintenir la capacité de deuxième attaque des États-Unis, étant donné que nous sommes aussi très intéressés à maintenir la capacité de deuxième attaque de l'Union soviétique, nous serions alors dans le tort de nous orienter vers une politique par laquelle nous mettrions en doute la possibilité pour l'Union soviétique d'avoir recours à de secondes représailles en augmentant de plus en plus l'efficacité de la défense de notre côté.

M. Cadieux: Il y a la possibilité toutefois de la création d'une nouvelle arme. Je suis bien certain que les deux côtés s'efforcent de surmonter cette capacité de seconde attaque. Alors le danger qui existe, c'est que nous revenions à la situation première où l'on pouvait attaquer impunément.

M. Roberts: A supposer que nous soyons sur la bonne voie pour créer cette arme. Est-il sage que nous poursuivions nos efforts dans cette voie, et par le fait même que nous détruisions la capacité de deuxième attaque de l'Union soviétique, créant en conséquence une situation moins stable?

M. Cadieux: Que faites-vous d'une situation où l'autre parti serait en train de créer cette arme?

M. Roberts: Eh bien, qu'en est-il de cette situation?

M. Cadieux: Que faut-il penser de cette situation? Il semble bien—et c'est exactement ce qui semble

arriver—qu'il faut réagir à ce sujet afin de se défendre. Il faut considérer les missiles antimissiles et quelques autres choses. Nous serions en mesure de détruire la capacité de deuxième attaque, et par conséquent d'attaquer impunément.

• 2135

M. Roberts: Notre véritable objectif est donc véritablement de maintenir—avec espoir des deux côtés—non pas une supériorité d'appui nucléaire, excepté en se sens que chaque côté devrait posséder suffisamment de capacité pour détruire l'autre côté, si celui-ci l'attaque. Ce serait là l'objectif de notre politique.

M. Cadieux: Notre but est de maintenir l'équilibre.

M. Roberts: Je vais vous poser ce qui pourra paraître une question bizarre. A supposer que, dans le contexte actuel des armements—j'admets que les progrès futurs, comme vous l'avez fait remarquer, pourraient changer la situation du tout au tout—nous n'avions pad de défense contre les bombardiers, de sorte que 150 bombardiers soviétiques arrivent au-dessus des États-Unis. Est-ce que cette situation compromettrait l'éfficacité de notre défense préventive, d'une façon importante, ou la différence ne serait-elle que secondaire? Est-ce que ce fait amoindrirait notre capacité de répresailles au point qu'elle nous empêcherait de détruire efficacement l'Union soviétique?

M. Cadieux: Tout dépendrait de l'emplacement des cibles et du fait qu'ils atteindraient les cibles. Si vou avez 150 bombardiers avec des ogives nucléaires, je pense que vous pouvez faire un dommage considérable.

M. Roberts: Combien de dommages pourraient-ils alors faire? Vous avez peut-être lu l'article du *New York Times* . . .

M. Cadieux: Je crois qu'ils tueraient la plus grande partie de la population des États-Unis. C'est aussi simple que cela.

M. Roberts: Mais cela, en soi, ne détruirait pas notre pouvoir de dissuasion.

M. Cadieux: A supposer qu'ils atteignent . . .

M. Roberts: Cela, encore une fois, ne détruirait pas notre pouvoir de dissuasion.

M. Cadieux: Entendu. S'ils ne les atteignaient pas; mais si nous supposons qu'ils les atteignent.

M. Roberts: Mais même s'ils les atteignaient, cela ne détruirait pas notre pouvoir de dissuasion, car notre pouvoir de dissuasion est fondé sur la capacité des missiles *Minutemen* de faire des représailles.

M. Cadieux: Oui, mais qu'est-ce qui vous fait penser qu'ils n'atteindraient pas les cibles?

M. Roberts: Combien d'emplacements pourraient-ils atteindre avec 150 bombardiers?

M. Cadieux: Eh bien, je suppose que tous les emplacements pourraient être atteints. Pourquoi pas?

M. Roberts: Mille emplacements?

M. Cadieux: Voyons, parlez-vous d'un bombardier qui ne porte qu'une bombe?

M. Roberts: Combien de bombes peuvent-ils porter? Quelle est leur capacité de destruction, si nous parlons de 150 bombardiers?

M. Cadieux: Je le regrette, mais je ne puis pas vous répondre.

M. Roberts: Alors, vous avez peut-être vu l'article paru dans le *New York Times* en fin de semaine. Me serait-il permis de repasser quelques chiffres avec vous pour savoir jusqu'à quel point ils sont exacts? L'article dit que, dans le moment, les États-Unis possèdent 1000 *Minutemen* dans des silos souterrains. Est-ce que les États-Unis, ou nous-même à titre de partenaires de l'alliance, nous nous préparons à les équiper d'ogives de défense multiples?

M. Cadieux: Je ne sais pas.

M. Roberts: Vous ne savez pas. Je vois. Quel serait le pourcentage de ces mille missiles qui devrait réussir à passer pour infliger un dommage fondamental inacceptable à l'Union soviétique?

M. Cadieux: Écoutez! Ce problème est évidemment un problème des États-Unis. Je ne possède pas de renseignements à jour sur des problèmes de cette nature.

M. Roberts: Mais il ne fait pas de doute que ce genre de renseignements est d'une importance extrême pour l'éfficacité ou la non efficacité de la défense contre les bombardiers?

M. Cadieux: Oui, mais un ICBM avec une bombe de 5 ou 25 mégatonnes peut être en voie de fabrication. Comment voulez-vous que je sache d'avance quel des deux est en voie de fabrication?

M. Roberts: Est-ce qu'une grande partie de la défense ne dépend pas non seulement des dimensions de la mégatonne, mais de son exactitude de lancement—si nous songeons à faire sortir de leur abri les *Minutemen?*

M. Cadieux: Oui, les deux sont d'une grande importance à ce point de vue.

M. Roberts: Vous êtes incapable de nous donner une idée sur le nombre de missiles *Minutemen*, par exemple, ou emplacements, seraient laissés en mesure de fonctionner, si une invasion efficace de bombardiers se faisait en Amérique du Nord?

M. Cadieux: Certainement pas assez pour dissuader.

M. Brewin: Avez-vous dit pas assez ou assez?

M. Cadieux: Pas assez.

M. Roberts: N'aurions-nous pas assez de missiles pour dissuader?

M. Cadieux: Non.

• 2140

M. Forrestall: Ce n'est là qu'une ligne de défense, monsieur le ministre, n'est-ce pas? Il ne fait pas de doute que les États-Unis . . .

M. Cadieux: C'est là une ligne de défense entre beaucoup d'autres; vous êtes maintenant rendu dans dans des domaines hypothétiques. Vous pouvez même discuter de la fantaisie dans ce domaine en particulier.

M. Roberts: Mais évidemment, monsieur le ministre, c'est ce qu'il nous faut faire lorsque nous parlons des doctrines stratégiques de la force de dissuasion nucléaire; puisque nous n'en avons pas fait l'essai en pratique, il nous faut faire une certaine évaluation de leur efficacité.

M. Cadieux: Monsieur Roberts, vous posez toutes sortes de questions partiellement hypothétiques. Par exemple, vous avez fait mention de 150 bombardiers survolant le Canada pour bombarder les États-Unis. Supposez-vous qu'ils vont réussir à survoler le Canada?

M. Roberts: Oui, c'est la supposition que je faisais, monsieur le ministre.

M. Cadieux: Évidemment, il n'existe pas de défense.

M. Roberts: Selon les chiffres fournis par M. McNamara, cités par le *New York Times*, du moment que 200 des 1000 missiles actuels réussiraient à atteindre leur cible, ils détruiraient 72 p. 100 de la capacité industrielle de l'Union sovétique.

Voici ce à quoi je veux en venir: est-ce que l'effet de l'attaque des bombardiers par l'Union soviétique, même si cette attaque avait le maximum d'efficacité, diminuerait notre capacité de réplique à tel point qué nous n'aurions plus suffisamment de pouvoir pour faire des représailles? Affirmez-vous que cette situation est tellement hypothétique que nous sommes dans l'impossibilité d'arriver à une conclusion à ce sujet?

M. Cadieux: Je suis d'avis qu'il s'agit d'un scénario hypothétique, lorsque vous parlez de 150 bombardiers russes passant par le Canada pour aller projeter leurs bombes sur des cibles. J'espère que c'est hypothétique.

M. Roberts: Dans cette hypothèse, pouvons-nous nous demander si cette situation compromettrait une dissuasion efficace?

M. Cadieux: Tout dépend de la façon qu'ils atteindraient leur objectif. Ils pourraient être très sérieux. Pour quelles raisons les Américains se contentent-ils d'installer deux emplacements de missiles antimissiles pour protéger leur puissance de dissuasion? Ils ne protégeront certainement pas mille emplacements avec deux missiles antimissiles. Cependant ils sont d'avis que ce nombre est suffisant pour protéger le principal du pouvoir de dissuasion.

M. Roberts: Le président m'empêcherait sans doute d'analyser la situation des missiles antimissiles, question qui me dépasserait probablement de toute façon.

Je suppose que nous ferons une certaine évaluation de la capacité maximum de destruction que possèdent les bombardiers. Bien qu'il soit très déplaisant évidemment de perdre une grande partie de notre population, le fondement de notre stratégie de protection est de protéger notre pouvoir de faire des représailles. Je veux savoir si notre pouvoir de faire des représailles serait compromis par cette menace.

M. Cadieux: Ce pouvoir est certainement menacé, à mon avis, si vous supposez que 150 bombardiers vont pouvoir passer; c'est pourquoi nous soutenons que nous devons pouvoir les empâcher de passer, protégeant du même coup votre pouvoir de dissuasion.

M. Roberts: Je pourrais peut-être revenir . . .

M. Cadieux: Il ne s'agit pas seulement de pouvoir de dissuasion dans ce cas en particulier. Vous semblez oublier la possibilité que 75 p. 100 de la population fasse détruire.

M. Roberts: Je détesterais être mis dans une situation où l'on pourrait affirmer que je suis prêt à me passer de 75 p. 100 de l'Amérique du Nord. Cependant, la justification stratégique de notre système antibombardier n'a pas été exprimée par rapport à la défense; ou l'a considérée par rapport au pouvoir de

dissuasion. Les deux points de vue sont tout à fait distincts. J'admets volontiers que je ne veux voir tuer personne; mais au point de vue de la justification de la défense, la défense antibombardier se rapporte à la protection du pouvoir de dissuasion, et non au nombre de personnes qui peuvent être tuées ou non.

M. Cadieux: Ils espèrent que ce n'est pas . . .

M. Roberts: Voulez-vous que j'arrête maintenant, monsieur le président?

Le Président: Pourrais-je vous faire intervenir encore plus tard?

M. Roberts: Certainement.

Le Président: Monsieur Nowlan, aviez-vous une question à poser plus tôt? Votre nom paraît sur ma liste de questions.

• 2145

M. Nowlan: Je vais passer mon tour. On a couvert beaucoup de terrain.

Le Président: Monsieur Legault.

M. Legault: Je vous remercie, monsieur le président. J'ai deux ou trois brèves questions à poser. Monsieur Cadieux, la semaine dernière j'ai interrogé le général Sharp au sujet du Bomarc, ogive nucléaire qui a une portée d'environ 300 ou 400 milles. Dans quelle direction ces ogives sont-elles placées. Toronto, Montréal et Ottawa sont tous dans la zone en question et j'ai l'impression que ce serait comme de tuer une mouche sur la tête d'un bébé avec un marteau, si jamais on se décidait de les utiliser dans ces directions. Pourriez-vous me dire si ces ogives sont toutes dirigées vers le nord. Je suis sûr qu'elles le seraient.

M. Cadieux: Les ogives que j'ai vous sont dirigées vers le nord.

M. Legault: Oui, mais elles ne sont pas ajustées sur la cible, et si cette cible est trop rapide, ne pourraient-elles pas la suivre et la frapper?

M. Cadieux: C'est une bombe de proximité et une ogive nucléaire est nécessaire à cause qu'il s'agit d'une bombe de proximité. On suppose que vous devez détruire une ogive atomique; c'est pourquoi elle doit aussi être atomique.

M. Legault: J'ai une deuxième question à poser, monsieur Cadieux. Croyez-vous que le Canada devrait approuver l'AWACS, le nouvel intercepteur garni d'hommes, comme celui qui est actuellement à l'étude aux États-Unis?

M. Cadieux: Nous l'étudions dans le moment. Si vous me demandez mon opinion personnelle, je vous dirais que nous devrions l'approuver. Cependant, si nous décidons que nous ne voulons pas continuer de participer à l'organisation du NORAD, nous devrons faire certains arrangements pour l'utilisation de notre espace aérien.

M. Legault: J'ai une troisième question. Il est dit à la première page de notre déclaration,

J'ai ici le document en français. Vous y énoncez certaines fonctions principales:

> "pouvoir identifier avec certitude tout élément insolite ou suspect qui peut être découvert par suite de cette surveillance . . ."

Une chose qui m'inquiète, et qu'on a mentionnée tout à l'heure, en parlant de la ligne Maginot, qui n'a servi à rien durant la dernière guerre mondiale, mais qui devait donner toute la protection possible à la France. Je peux difficilement croire qu'un agresseur se servirait des moyens anticipé.

Je donnais au général Sharp l'exemple d'une attaque inattendue de quatre ou cinq avions commerciaux qui pourrait paralyser le pays sans qu'on sache l'origine de ces avions?

N'y a-t-il pas moyen de nous protéger? On identifie nos avions. Je suis certain qu'il est très difficile à nos avions de pénétrer en Russie sans être arrêté immédiatement aux frontières?

M. Cadieux: La même chose s'applique ici: dès qu'un avion apparaît, il faut qu'il soit identifié.

S'il n'est pas identifié, il faut s'assurer de son intention, et à ce moment, tous nos moyens interviennent. Je crois que ce cas hypothétique a été prévu.

M. Legault: Je vous remercie.

(Traduction)

Je me demande si je pourrais poser une question à M. Sharp au sujet de nos programmes et de sa propre réaction. Je me reporte à la crise cubaine de 1962, moment où les événements nous ont bien inquiétés. La négociation pourrait-elle entraîner une situation par laquelle les États-Unis, pour d'autres raisons que celles que nous craignons dans le moment, seraient impliqués dans une guerre? Je crois que Cuba est un exemple frappant de cela. Le Canada serait-il automatiquement impliqué dans une guerre?

• 2150

M. Sharp: S'il y avait une attaque par des bombardiers qui menaçait la sécurité de l'Amérique du Nord,

alors en vertu du système de réciprocité, nous prendrions une décision quant à notre participation ou notre non participation comme réaction aux événements. Si cela n'était pas compris dans l'accord NORAD, nous aurions le choix entre la coopération avec les États-Unis ou une autre attitude. L'accord NORAD ne porte que sur une certaine catégorie d'attaque; s'il s'agit d'un autre mode d'attaque, c'est à nous de décider si nous voulons continuer de collaborer avec les États-Unis pour la défense. C'est là la meilleure réponse que je puisse vous donner.

M. Legault: Mais l'accord actuel ne comporte pas cette disposition?

M. Sharp: L'accord actuel est très précis; il prévoit le commandement conjoint des installations en cas d'attaque de l'Amérique du Nord par des bombardiers.

M. Legault: Merci, monsieur le ministre.

M. Ryan: Monsieur Cadieux, participons-nous actuellement au Commandement aérien stratégique d'une façon ou d'une autre, en dehors peut-être des des avertissements donnés par NORAD au Commandemend stratégique aérien? Donnons-nous l'autorisation de survoler le Canada, par exemple, à l'occasion d'exercices ou de circonstances de ce genre.

M. Cadieux: Certainement, nous avons le programme des vols et les trajets de vols qui sont arrêtés à l'avance.

M. Ryan: Avons-nous, en dehors de ces deux là, d'autres moyens de collaborer avec SAC?

M. Cadieux, Ma foi, la question de bases de carburant qui existait mais n'existe plus n'a pas encore été décidée. Voilà un aspect de la question.

M. Ryan: D'après le témoignage du général Sharp hier, et les témoignages des deux honorables ministres aujourd'hui, je conclus que les défenses du Canada sont assez bonnes, sinon excellentes, contre les bombardiers pilotés mais que notre pays, comme d'ailleurs les États-Unis, est absolument sans aucun moyen de défense contre les engins balistiques intercontinentaux, les engins de bombardement orbital fractionnel ou même les satellites? Est-ce vrai?

M. Cadieux: Pour commencer, l'accord NORAD s'applique aux bombardiers. C'est un système de défense contre les bombardiers. Le système de bombardement orbital fractionnel dont vous venez de parler est une nouvelle menace contre laquelle il faudra utiliser le radar de surveillance au delà de l'horizon, qui a été mis au point mais n'est pas encore en service.

M. Ryan: On n'en a pas encore installé?

M. Cadieux: C'est là la prochaine étape du système de défense du continent. En ce qui concerne les engins balistiques intercontinentaux, ou a aux États-Unis quelque chose de nouveau-une possibilité.

M. Ryan: Voici la question que je voudrais poser maintenant. A l'heure actuelle il n'y a aucun moyen d'empêcher un engin balistique intercontinental, un engin de bombardement orbital fractionnel ou un satellite de lâcher des armes nucléaires sur ce continent. N'y a-t-il rien?

M. Cadieux: Non, rien.

M. Ryan: A ce que j'ai compris, nous avons un bon moyen de dissuasion vis à vis des dirigeants raisonnables à Moscou, mais absolument aucune défense contre une attaque déclenchée par un fou, ou par accident?

M. Cadieux: Aucune, sauf la possibilité de leur faire peut.

M. Ryan: Nous n'avons que le moyen principal de dissuasion?

M. Cadieux: Oui.

Le Président: Y a-t-til d'autres questions? Je donne la parole à M. Laniel, puis à M. Roberts.

M. Laniel: J'ai deux questions, monsieur le président. Comme je suis arrivé en retard, il se peut que la question ait déjà été posée. Les contre-mesures électroniques nuisent-elles vraiment à notre système actuel, ou affaiblissent-elles le système de radar. Sommes nous assez informés des progrès réalisés par les Russes dans ce domaine?

• 2155

M. Cadieux: Nous sommes, naturellement, menacés de l'utilisation des contre-mesures électroniques, mais nous en avons aussi pour les neutraliser cela fait partie de notre système de défense.

M. Laniel: Au cours des derniers mois ou des dernières années, avons-nous eu du mal à identifier des avions du fait de l'utilisation de ces dispositifs électroniques?

M. Cadieux: Non.

M. Laniel: Nous supposons, puisque nous faisons des recherches dans ce domaine, qu'ils doivent faire de même. Est-ce là le seul fondement de notre supposition?

M. Cadieux: Je pense que cela est plus vrai pour les ICBM (engins balistiques intercontinentaux) pour

lesquels il faut tenir compte de rubans réflecteurs, de débris, de leurres, de dispositifs de toutes sortes et identifier les véritables ogives. En ce qui concerne les avions, il n'y a aucune difficulté à les détecter et à les identifier. Il est facile de déterminer leur intention car ou peut déployer des intercepteurs qui interviendraient si les bombardiers survolaient le territoire canadien.

M. Laniel: Dans sa déclaration, M. Sharp nous a dit que la défense de l'Amérique du Nord serait douteuse sans la participation du Canada, sans une contribution militaire du Canada. J'imagine qu'il voulait dire la participation de nos Bomarcs ou de nos escadrilles CF-101, les Voodoos. Avez-vous la même opinion? Est-ce que le fait d'avoir une base de Bomarcs dans le nord de l'Ontario à une latitude un peu plus élevée que celle des bases qui se trouvent dans l'ouest des États-Unis aide énormément à la défense nord-américaine actuellement?

M. Cadieux (Labelle): Évidemment, c'est le problème. Si les Américains étaient obligés de partir des bases américaines pour venir faire de l'interception au-dessus du Canada, il y aurait évidemment des problèmes de temps, de carburant, etc. S'ils sont obligés de retourner chez-eux pour patrouiller, ils en sont incapables. Avec les bombardiers stratégiques, il n'y a pas de problème parce qu'ils ont suffisamment de carburant. Si un avion circule, par exemple, près de Terre-Neuve et s'il n'y a pas de bases au Canada, les intercepteurs doivent donc partir des États-Unis; pendant ce temps, le bombardier a le loisir de voyager assez loin.

M. Laniel: Justement, monsieur le ministre, je pose cette question pour savoir si, pour des raisons politiques, on n'a pas réduit notre capacité de défense en mettant nos installations trop au sud. Le meilleur moyen d'arrêter une attaque sur l'Amérique du Nord, sur les Etats-Unis et sur le Canada n'est-il pas de placer nos installations de défense le plus au nord possible?

N'est-ce pas une chose qu'on aurait dû faire dans le passé?

M. Cadieux (Labelle): Elles sont placées le plus au nord possible. La ligne *DEW* est très, très au nord. Vous avez la ligne . . .

M. Laniel: Oui, mais les intercepteurs . . .

M. Cadieux (Labelle): Les intercepteurs de Comox sont assez au nord!

M. Laniel: Tout de même, Comox se trouve à l'est.

M. Cadieux (Labelle): A l'ouest, pardon.

M. Laniel: Vous avez raison.

M. Cadieux (Labelle): Évidemment, en cas d'attaque, il faut protéger les approches des villes populeuses. A ce moment-là, les intercepteurs vont intervenir de ce côté-là. Ils peuvent intervenir, à Terre-Neuve, par la base de Chatham; vous êtes alors relativement bien protégés.

M. Laniel: Chez la population, surtout chez la population dense du sud du Canada, on craint que, même si on réussit à faire une interception quelconque, les retombées affectant réellement la population.

Je me demande si on ne devrait pas envisager une défense qui serait encore plus au nord, pour que l'interception se fasse encore plus loin.

M. Cadieux (Labelle): La détection se fait très tôt par la ligne DEW (*Distant Early Warning System)* et l'interception peut se faire très au nord dès que la détection a été faite. Jamais encore des bombardiers russes n'ont vraiment survolé le territoire canadien. Ils sont venus près des côtes, à une distance d'une trentaine de milles.

M. Laniel: Etant donné que le but premier de NORAD est la protection de l'élément de dissuasion de la force américaine, notamment la force nucléaire intercontinentale, ne pensez-vous pas, si jamais on décide d'installer le système ABM, qu'il devrait aussi tomber sous la responsabilité de NORAD, compte tenu des implications politiques, comme c'est le cas pour les Bomarcs et les escadrilles de Voodoos? En somme, si on veut protéger, il faut que la décision se prenne au même endroit, plutôt que d'avoir des gens qui vont décider de l'interception des missiles intercontinentaux, et d'autres qui vont décider de l'interception des avions.

M. Cadieux (Labelle): A ce moment-là, le problème consiste à concilier la décision militaire et la décision politique. Il s'agit de savoir si le gouvernement du Canada veut accepter de participer dans un système ABM. Si oui, à ce moment-là, il n'y a pas de problème, puisque le commandement militaire en est responsable. Mais, si le gouvernement canadien décide de ne pas participer à l'opération du système ABM, il y a une décision à prendre en rapport avec le rôle du second en commandement de NORAD, qui est un Canadien.

• 2200

M. Laniel: En somme, ce serait principalement une raison politique qui amènerait une division.

M. Cadieux (Labelle): Oui.

M. Laniel: Merci.

Le Président: Monsieur Cadieux, pour revenir un moment à la question de commandement, pourrions-nous avoir un mémoire où serait résumé clairement les modalités de commandement qu'on appliquerait pour mettre en action les escadrilles d'interception canadiennes et américaines dans l'espace aérien au dessus du territoire canadien. Vous avez parlé tout à l'heure d'un système à deux clés, d'incitations du gouvernement, et autres choses de ce genre.

M. Cadieux: Je crois qu'il y a la question de diffusion restreinte.

Le Président: La diffusion de ces renseignements est-elle restreinte? Peut-on faire une description générale. Je ne parle pas de l'utilisation par les Américains de l'engin balistique intercontinental, mais bien des escadrilles d'interception.

M. Cadieux: Oui.

Le Président: Nous avons trois escadrilles d'interception canadiennes. Pourriez-vous indiquer au Comité à quelles régions sont affectées ces trois escadrilles: à l'Ouest, au Centre ou au Nord?

M. Cadieux: Deux escadrilles sont affectées au Nord, je crois.

Le Président: Il y a donc une escadrille pour la région de l'Ouest et deux escadrilles pour le Nord.

M. Cadieux: Je crois que ce sont les Américains qui s'occupent de l'Est.

Le Président: Je vous remercie, monsieur le ministre. Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je voudrais d'abord poser une question de procédure, monsieur le président. L'autre jour, quand le général Sharp était ici, j'ai posé quelques question sur le taux d'interception qu'on pourrait attendre actuellement de la défense contre les bombardiers et on m'a répondee que ces renseignements ne pourraient pas nous être donnés en comité public. Je voudrais savoir s'il serait possible ce soir, vers la fin de la séance, de nous réunir à huis clos pendant quelques minutes pour essayer d'avoir les réponses à quelques unes de ces questions. Le règlement autoriseraitil cela?

Le Président: Le général Sharp est présent ce soir, mais j'ignore si cela serait possible. Il paraît que ces renseignements ne sont pas encore disposibles, mais si cela devient nécessaire nous essaierons d'obtenir une séance à huis clos, monsieur Roberts.

M. Roberts: Je vous remercie. Je ne crois pas avoir beaucoup d'autres questions à poser, monsieur le président. Si vous m'y autorisez, je voudrais lire un paragraphe—il n'a que quatre phrases—du témoignage de M. Yarmolinsky devant le comité qui me semble résumer fort bien le problème stratégique. J'espérais obtenir les commentaires de M. Cadieux ou de M. Sharp, ou des deux, à ce sujet, pour voir s'ils sont d'accord avec ce point de vue on non. Voici ce texte:

> L'une des conséquences de l'équilibre nucléaire est la suppression de l'importance de la question de la supériorité nucléaire. Si chaque partie dispose d'assez d'armes, assez bien protégées, pour infliger des représailles inacceptables, ni l'une ni l'autre des parties n'a intérêt à en acquérir davantage. Arithmétiquement, un engin d'attaque ne suffit pas à détruire tous les engins destinés aux représailles, à condition que ces engins de représailles sont suffisamment protégés et dispersés. Dans toute course aux armes nucléaires, par conséquent, les forces de représailles peuvent toujours se maintenir à un niveau plus élevé que les forces de première frappe.

Seriez-vous d'accord avec cette déclaration de M. Yarmolinsky?

M. Cadieux: Pourriez-vous relire cette dernière phrase?

M. Roberts: Dans toute course aux armes nucléaires, la force de représailles peut toujours se maintenir à un niveau plus élevé fiue la force de première frappe.

M. Cadieux: Bien. C'est à dire qu'il faudrait ralentir la course, et c'est ce qu'on essaie de faire maintenant.

M. Roberts: Il soutient, d'après moi, qu'au delà d'un certain point cela ne sert plus à rien. C'est comme si deux hommes se faisaient face armés de mitraillettes, l'un ayant 25 balles dans la sienne et l'autre 49. Peu importe à l'un ou à l'autre une l'augmentation du nombre des balles que contient l'arme.

M. Cadieux: Vous avez peut-être raison, mais c'est à quoi s'efforce l'OTAN lui-même, depuis deux ou trois ans.

M. Roberts: Et ce même raisonnement s'applique-t-il . . .

M. Sharp: C'est pourquoi le Canada tient tant aux négociations,

• 2205

car nous sommes entièrement d'accord sur l'inutilité d'un excès d'armements. Ou peut obtenir les mêmes effets de dissuasion à un niveau bien plus bas d'armements d'ensemble.

M. Roberts: Pourrait-on alors renverser le raisonnement et dire que les parties n'ont aucun intérêt à se défendre, sauf si en ce faisant elles peuvent se protéger contre la destruction par engins nucléaires. En d'autres termes, si la protection permet d'intercepter 25 pour cent des engins qui vous sont destinés, cela ne sert à rien d'arriver à un niveau de défense qui intercepterait 35 pour cent car la différence entre l'effet de 75 pour cent des missiles et l'effet de 65 pour cent est insignifiante en ce qui concerne la destruction.

Donc, à un certain point on n'a pas avantage à une protection plus efficace qu'au niveau actuel, sauf si on était si peu protégé que la force de représailles serait menacée.

M. Cadieux: On pourrait arriver à un système qui protégerait à 75 ou 80 pour cent.

M. Roberts: Je voudrais poser encore une question, Monsieur le président. Elle se rapporte aussi à la déclaration de M. Cadieux. Je n'ai pas saisi la logique de la première phrase complète de la page 3, qui s'applique aux systèmes de surveillance et d'interception et indique les trois éléments qui en font l'efficacité. Voici cette phrase:

> Les trois éléments sont nécessaires si l'on vent donner au système la flexibilité nécessaire pour n'avoir pas comme seule riposte possible à une hostilité apparente la menace d'anéantissement nucléaire.

N'est-ce pas là une contradiction de notre prise de position actuelle, selon laquelle le système actuel ne nous protegé pas contre la menace d'anéantissement nuclaire mais constitue une telle menace à l'endroit de l'autre partie? C'est-à-dire que le système actuel ne nous permet pas, si une attaque intense de bombardiers se dirigeait vers nous, avec ou sans attaque par engins, d'échapper à la menace d'anéantissement nucléaire. Notre système actuel ne fait que présenter comme représailles la menace d'anéantissement nucléaire.

M. Cadieux: Non, je crois que notre système détruirait les bombardiers, s'ils venaient?

M. Roberts: Vraiment! Les bombardiers viendraient-ils jamais sans qu'il y ait eu d'engins lancés?

M. Cadieux: Il s'agit ici de défense contre les bombardiers. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons aucune défense contre les engins.

M. Roberts: En réalité, actuellement, du point de vue général de la défense contre les engins et les bombardiers, nous n'avons pas un système pour échapper à la menace d'anéantissement nucléaire. Ce que nous avons, c'est un système qui menace l'autre partie d'anéantissement nucléaire.

M. Cadieux: C'est pourtant le reste qui est la dissuasion, et ceci qui est rationnel . . .

M. Roberts: Notre objectif, en réalité, n'est pas d'adopter un système qui nous permettre d'échapper à la menace d'anéantissement nucléaire. Notre objectif est de maintenir un système qui permette à chacune des deux parties de menacer l'autre d'anéantissement nucléaire.

M. Sharp: J'allais dire que si vous suivez ce raisonnement jusqu'au bout, vous en arriveriez à conclure qu'on ne devrait pas avoir d'autre défense que la dissuasion. Ce n'est pourtant pas un raisonnement bien solide car alors la seule arme dont on disposerait serait la menace d'anéantissement nucléaire contre toute attaque, quelle qu'elle soit.

M. Roberts: De quel autre arme disposons-nous actuellement?

M. Sharp: Je parlais de l'ensemble du système. C'est la ligne Maginot de la défense. On a toujours tort de compter sur ce qui semble être le pouvoir destructif ou défensif en dernier recours. Il faut disposer d'une riposte souple, sans quoi on court le risque terrible de ne pouvoir riposter que massivement.

M. Roberts: N'est-ce pas justement tout ce que nous pouvons faire actuellement en riposte à une attaque à fond des Sovietiques?

M. Sharp: Non.

M. Roberts: Dans ce sens-là, nous n'avons en ce moment aucun recours, aucune riposte flexible, car il n'existe pas de défense contre les missiles.

M. Sharp: Nous pourrions descendre quelques bombardiers.

M. Roberts: Si l'on envisage le système globalement, c'est-à-dire en tenant compte à la fois des missiles et des bombardiers, nous n'avons pas, en ce moment de système de riposte flexible. Tout ce que nous avons, c'est la menace d'annihiler nucléairement l'adversaire. Ce n'est pas une très jolie situation, mais c'est bien ainsi qu'elle se présente, n'est-il pas vrai?

M. Sharp: Cela dépend de ce que vous entendez. Si vous envisagez globalement le système de défense collective, il existe d'autres moyens de défense flexible qui pourraient faire éviter l'escalade vers la guerre nucléaire. Il ne faut pas penser uniquement au NORAD. Il faut envisager aussi tout le système de défense collective, y compris l'OTAN. C'est en Europe que peut surgir le

• 2210

risque d'une confrontation, et c'est donc là qu'il faut être en mesure de contrer toute attaque accidentelle, ou résultant d'un mauvais calcul, ou autre chose du même genre, qui n'exigerait pas obligatiorement le recours aux armes nucléaires.

M. Roberts: Dans le contexte de la défense nord-américaine . . .

Le Président: Permettriez-vous une question complémentaire, monsieur Roberts?

M. Roberts: Certainement, aussitôt après celle-ci. Dans le contexte de l'actuel système du NORAD (je laisse de côté l'OTAN et les conflits autres qu'à l'échelle nucléaire), est-il possible de concevoir une attaque par bombardiers qui n'impliquerait pas aussi, en ce moment, une attaque par bombardiers qui n'impliquerait pas aussi, en ce moment, une attaque nucléairef Dans ce contexte précis, en tenant compte à la fois des missiles et des bombardiers, nous ne pouvons rien que menacer l'adversaire d'annihilation nucléaire. Nous n'avons la possibilité d'aucune riposte flexible à l'intérieur de ce système.

M. Cadieux: N'avez-vous pas, vous-même, il y a un instant, évoqué la possibilité de 150 bombardiers russes pénétrant jusqu'ici?

M. Roberts: Pouvez-vous imaginer, monsieur Cadieux, que cela se produise sans que des missiles ne soient lancés en même temps?

M. Cadieux: Pourquoi ne pourrais-je pas l'imaginer? Vous arrivez bien à imaginer 150 bombardiers qui traversent jusqu'ici.

M. Roberts: Pensez-vous que ce soit possible?

M. Cadieux: Non, mais le scénario peut aussi s'en concevoir. Tout le problème se résume à ceci: permettez-moi d'énumérer les six objectifs d'un programme de défense amélioré et permanent de l'espace aérien: "(a) Identification, en temps de paix, en vue de défendre l'accès de l'Amerique du Nord à tout avion étranger non autorisé." Vous êtes certainement d'accord, qu'il soit question de bombardiers ou non.

M. Roberts: En toute franchise, monsieur Cadieux, je ne vois pas que ce soit tellement important. Ce n'est pas plus impressionnant que de savoir un sous-marin armé de missiles à 20 milles des côtes des États-Unis.

M. Cadieux: Nous n'envisageons pas les choses du même oeil. "(b) Limiter les dommages causés par les bombardiers russes aux complexes urbains et industriels, si la dissuasion ne réussissait pas." Ce point est très important, à mon avis. "(c) Prévenir les dommages d'une attaque de bombardiers venant de tout autre pays." Cuba est mentionné en toutes lettres.

M. Roberts: Vous parlez maintenant du point de vue de la défense. Nous parlions de la dissuasion.

M. Cadieux: Je parle d'une attaque de bombardiers. "Empêcher toute attaque de bombardiers contre les forces stratégiques de missiles intentionnellement tenues en réserve." Là aussi, il y a une possibilité. "Décourager l'Union soviétique de se doter de nouveaux moyens d'attaque par bombardiers qui seraient plus menaçants encore et qu'il serait trop coûteux de neutraliser." Cela me paraît tout à fait raisonnable.

Le Président: Une question complémentaires de M. Laniel, et une de M. Brewin.

M. Roberts: J'ai terminé, monsieur le président.

Le Président: Monsieur Laniel.

M. Laniel: Avons-nous sous le Strategic Air Command, en Amérique du Nord, une possibilité de riposte par bombardiers, ou bien devons-nous compter sur des avions d'interception qui . . .

M. Cadieux: Nous n'avons pas de riposte par bombardiers dans le cadre du NORD.

M. Laniel: Non pas dans le NORAD. Je veux dire en Amérique du Nord.

M. Cadieux: Oui, naturellement.

M. Laniel: Avons-nous une force aérienne de bombardiers capable de faire rebrousser chemin à l'ennemi comme à Cuba?

M. Cadieux: Pas à nous, mais cela existe.

Le Président: M. Brewin d'abord, puis M. Prud'homme, une question complémentaire.

M. Brewin: Ma question s'adresse à M. Sharp, car c'est lui qui discutait de ce sujet avec M. Roberts. Il était d'avis que le principe de la riposte flexible exigeait que nous maintenions une défense, particulièrement contre les bombardiers du genre que prévoit le NORAD. Je veux lui faire remarquer que la doctrine de la riposte flexible ne s'applique d'aucune façon à une situation dans laquelle, par définition, la défense ne s'adresse pas à une attaque minime, ni à une attaque accidentelle, mais à une attaque totale. Une attaque de 160 bombardiers constitue une attaque assez considérable, au dire du ministre de la Défense nationale. Je suis bien certain que cela pourrait l'être. Il s'agit certainement du genre d'attaque qui déclenche des représailles. Je suis d'avis que la seule défense raisonnable contre une attaque de cette envergure, c'est la menace de représailles massives. Et c'est là, en outre, un facteur de dissuasion suffisamment efficace. En aucune circonstance, à moins que les dirigeants russes ne soient devenus complètement fous, ne déclencheront-ils une attaque de ce genre s'ils savent d'avance à quelles représailles fantastiques s'attendre.

M. Sharp: Puis-je, à mon tour, vous poser une question, monsieur Brewin? Pourquoi alors l'Union soviétique entretient-elle une aussi vaste flotte de bombardiers?

M. Brewin: D'accord. Je ne connais pas les raisons secrètes qui les ont motivés. Ils sont capables, tout comme nous, d'actes stupides. Cette flotte reçoit peut-

• 2215

être fort peu d'entretien. Ils ont maintenu une force relativement petite et ont concentré leurs principaux efforts sur les ICBM. Si, en maintenant cette force, ils arrivent à fixer notre attention sur une menace inexistante, alors je croirais que, du point de vue militaire, cela leur est utile. A moins que tout le monde ne soit devenu fou, je défie quiconque d'imaginer un scénario dans lequel les Russes décideraient de lancer une attaque de bombardiers à équipages contre le continent nord-américain. Et s'ils devaient le faire, je me demande à quoi il nous aurait servi de gaspiller tant d'argent à nous défendre.

Le Président: Nous feriez-vous des commentaires là-dessus?

M. Cadieux: Oui. Le seul commentaire que je puisse faire, c'est qu'il faut nous défendre contre toute menace possible. Par exemple, il faut préparer des mesures défensives et faire les exercises défensifs nécessaires contre la guerre biologique et la guerre chimique, alors même que nous les supposons impossibles. Nous ne les avons pas connues dans la dernière guerre, bien que chacun ait été prêt à gaspiller de l'argent pour les préparer. Chacun étant aussi effrayé que son voisin, la guerre s'est déroulée suivant les procédés classiques. Il faut quand même que nous soyons prêts à parer à cette éventualité. En ce qui concerne le NORAD, qui est un système de défense contre les bombardiers, nous y affectons 138 millions de dollars sur un total de 1.8 milliards. Nous ne mettons donc pas tous nos oeufs dans le même panier. La menace existe toutefois.

M. Brewin: J'aurais un meilleur usage à suggérer pour les 138 millions de dollars en question.

M. Cadieux: Je le sais bien. Il faut pour cela, cependant, rester en vie.

M. Brewin: Je ne suis pas d'avis que vos forces m'aident le moindrement à vivre.

M. Cadieux: J'espère que nous n'aurons pas à en faire la démonstration.

Le Président: Votre question complémentaire est-elle terminée, monsieur Brewin?

M. Brewin: Oui, merci.

Le Président: Monsieur Prud'homme, une question complémentaire.

M. Prud'homme: Monsieur Sharp, j'aimerais avoir votre avis et celui de M. Cadieux. Au cours de votre discussion avec M. Roberts, vous disiez qu'une attaque de ce genre pouvait aussi se produire en Europe. Est-ce pour cette raison que l'OTAN est encore d'une importance capitale?

M. Sharp: Oui. Je n'ai aucun doute sur l'importance de l'Alliance atlantique.

Le Président: Voilà une question aussi pertinente que celle qui a été posée plus tôt sur l'ABM.

M. Prud'homme: J'estime que l'OTAN constitue un sujet de question très important.

Le Président: Monsieur Prud'homme, auriez-vous une question à poser au sujet du NORAD?

M. Prud'homme: Non.

Le Président: Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: M. Sharp ou M. Cadieux voudraient-ils parler encore un peu de la question de savoir si oui ou non nous avons un système de défense? A ne considérer que les commentaires qui ont été apportés, cela paraît difficile à croire. Je croyais que la conception américaine de l'aspect défensif de la dissuasion reposait sur l'existence et la force des installations fixes de lancement. Je crois qu'il y a cette année des fonds destinés à protéger davantage les installations ainsi qu'à en accroître la dispersion dans le pays. Le fait d'examiner cette conception par rapport aux bombardiers la replace dans sa perspective. La menace des bombardiers reste "croyable", si je comprends bien, en raison de ce que le bombardier demeure à ce jour la seule arme de précision. Avec l'extension des installations fixes, il faudrait un coup juste et absolu pour anéantir l'agent de dissuasion dont parlait M. Brewin. Ma façon de voir est-elle juste?

M. Cadieux: Je ne crois pas qu'il soit tout à fait exact de dire que le bombardier demeure la seule arme précise. Quelques ICBM sont maintenant passablement précis.

M. Forrestall: Au cours d'une émission d'une heure des réseaux américains de télévision, il n'y a pas quinze jours, les observateurs ont tous affirmé que le degré de précision n'était pas connu, et qu'en conséquence il ne fallait pas s'y fier pour les longues distances.

M. Cadieux: En vue de parer à la précision des ICBM russes, les Américains ont décidé de porter dorénavant le gros de la protection non plus sur les régions peuplées, mais sur les moyens de dissuasion, en se servant de l'ABM. Les ICBM russes sont considérés comme suffisamment précis pour atteindre les systèmes de dissuasion.

M. Forrestall: Pour les atteindre de très près?

M. Cadieux: Je ne sais pas.

M. Forrestall: D'assez près pour les mettre hors d'état de servir?

M. Cadieux: Avec une bombe de 25 mégatonnes, même s'il y a une légère déviation, la destruction est immense.

• 2220

M. Forrestall: Oui, évidemment. C'est là un débat passionné, aux États-Unis. J'ai donc tort de croire (et je n'ai rien vu qui semble indiquer que les Russes développent leur flotte de bombardiers, laquelle existe d'ailleurs depuis déjà assez longtemps et ne dispose même pas de modèles de remplacement) que le maintien de la flotte russe existante a pour but d'assurer la précision des attaques.

M. Cadieux: Il se peut . . .

M. Forrestall: Ou encore une plus grande précision.

M. Cadieux: Je conteste—sans, toutefois, en être plus sûr que vous—l'idée de l'imprécision des ICBM. Je suis d'avis qu'au moins quelques-uns sont très précis.

Le Président: Monsieur Ryan.

M. Ryan: Monsieur le président, j'aimerais parler de l'idée de M. Brewin ainsi que de la discussion avec M. Forrestall. Lorsque le général Clark est venu témoigner, il me semble l'avoir entendu dire que les ICBM pouvaient faire leur apparition dans les quinze à trente minutes. Et que les bombardiers pilotés pourraient arriver quelque deux heures plus tard. Les Russes en ont de si perfectionnés à présent qu'ils peuvent se tenir en attente à 200 ou 300 milles de distance et s'attaquer aux sites non éliminés par la première attaque. Les bombardiers seraient fort utiles pour jeter une deuxième, une troisième et même une quatrième bombe, au besoin, sur les silos bétonnés. Apparemment, il y a moyen de les atteindre si l'on répète la bombe deux, trois ou quatre fois, selon la nécessité. D'après ce que disait le général Sharp, il existe un rôle bien précis pour les bombardiers. Il est ici ce soir. Je puis me tromper là-dessus.

M. Cadieux: Les Russes n'ont peut-être pas augmenté leur flotte de bombardiers, mais comme le bon sens le dit, je pense, ils en ont amélioré la qualité. Les bombardiers sont améliorés et plus perfectionnés.

M. Ryan: Oui, ils peuvent mieux, maintenant, se tenir en attente puis atteindre la cible. Ils ont probablement plus de dispositifs antiradar, etc., ce qui les rend plus difficiles à reconnaître . . .

Le Président: D'après les renseignements qui nous ont été donnés à notre dernière séance, les installations de notre ligne DEW peuvent détecter et "suivre" les bombardiers pilotés et les missiles à respiration, à la différence du système BMEWS qui était utilisé pour détecter et suivre les ICBM. Quelle différence y a-t-il entre un missile à respiration et un ICBM?

Le Lieutenant Général Sharp: L'un est un avion, et l'autre un missile. Il ressemble à un satellite en ce qu'il s'élève puis redescend.

Le Président: Le missile à respiration dont il est question dans les renseignements sur la défense de l'espace aérien, à la page 9 . . .

Le Lieutenant-Général Sharp: Oui, on peut lancer des missiles dont le système de propulsion se nourrit s'oxygène.

Le Président: Il s'agit donc de missiles à courte portée?

Le Lieutenant-Général Sharp: Oui.

Le Président: Combien courte?

Le Lieutenant-Général Sharp: Il y en a de différentes sortes. Ceux que transportent les bombardiers sont des missiles air-sol. Il y a aussi les missiles à respiration lancés par un sous-marin et qui, à la différence des ICBM, montent très haut puis redescendent.

Le Président: Merci beaucoup, Général Sharp.

M. Forrestall: S'agit-il de missiles à portée moyenne?

Le Lieutenant-Général Sharp: Les missiles balistiques lancés par sous-marin? Oui, à portée moyenne.

M. Forrestall: Ceux qui respirent?

Le Lieutenant-Général Sharp: Oui.

Le Président: Ma deuxième question, monsieur le ministre, est la suivante: a-t-il été fait une étude en vue de déterminer si oui ou non nous payons plus ou moins que notre juste part du programme de défense du NORAD? Cette étude peut-elle se faire?

M. Cadieux: Oui, elle peut se faire, mais seulement par comparaison avec ce que paie le voisin, et sur la base de ce que nous sommes en ce moment—je pense au chiffre de population et non pas au produit national brut, naturellement; cela, c'est autre chose.

Le Président: Comment arrivez-vous à fixer une juste base de comparaison?

M. Cadieux: C'est là le problème. Nous fournissons pour notre part les forces de déploiement que nous jugeons suffisantes. Le coût est ce qu'il est, voilà tout. Les Américains nous apportent toute la collaboration qu'il faut. Ainsi le Bomarc ne nous coûte pas grand-chose; le fonctionnement de la ligne DEW est entièrement à la charge des Américains, bien que le personnel en soit canadien à 95 p. 100. Il y a ainsi quantité d'activités pour lesquelles nous dépensons peu alors même qu'elles ont lieu au Canada.

• 2225

Le Président: Je me demandais tout simplement si jamais nous nous étions posé certaines questions bien précises: payons-nous notre juste part, ou bien plus ou moins que notre juste part des frais de défense? Avons-nous fait une étude détaillée, avec chiffres à l'appui, ou bien nous sommes-nous contentés d'aller de l'avant, faisant ce qui nous semblait raisonnable?

M. Cadieux: Il faudrait que vous définissiez vos critères. D'abord, qu'entendez-vous par "juste part"?

Le Président: Y a-t-il eu définition de la "juste part"? Sinon, je crois bien qu'il n'a pu y avoir d'étude.

M. Cadieux: Jusqu'ici il a été convenu que nous nous engagions à faire diverses choses que nous jugions raisonnables. Nous avons consenti à accomplir notre part de la tâche. En fait, nous avons souvent négocié des questions de personnel au sujet des stations de radar. Il nous arrive de procéder à des échanges avec les Américains.

Le Président: Si je comprends bien, alors, il ne s'est pas fait d'études ayant pour objet de déterminer la base sur laquelle devrait se faire un partage équitable entre les Américains et nous. Nous n'avons fait qu'aller de l'avant . . .

M. Cadieux: Je n'insisterais pas trop pour qu'il s'en fasse, car j'ai constaté, ces trois dernières années, que la part des Américains ne cesse de croître et que la nôtre reste assez stable. Si nous établissons une base rationnelle prévoyant que nous dépenserons, par exemple, 10 p. 100, et que les Américains dépensent 1.7 milliards de dollars, notre contribution atteindra 170 millions. D'ici quatre ou cinq ans, leur part prévue doit s'élever à 2.5 milliards. Je ne vois pas que nous ayons intérêt à poser ce problème et à établir . . .

Le Président: Il vaut mieux, alors, ne pas montrer un sens trop aigu des affaires.

M. Cadieux: Justement.

M. Ryan: Monsieur le président, n'y a-t-il pas un témoin qui nous a fait observer que nous nous en tirions à bon compte? Pas pour rien, bien sûr, mais à bon compte.

M. Forrestall: Il est certain, monsieur Sharp, que nous nous sommes posé souvent la question en ce qui concerne le NORAD, l'OTAN, le Commandement maritime, etc. Peut-être leur avons-nous appliqué le test plutôt que de poser la question. Tirons-nous profit, des points de vue politique et militaire, des sommes que nous versons à ces divers postes, considérés les uns par rapport aux autres? Obtenons-nous

notre pleine mesure des bénéfices à en attendre au regard des sommes investies?

Le Lieutenant-Général Sharp: Je pourrais répondre qu'au cours des discussions sur notre politique étrangère et notre politique de défense, M. Cadieux et moi avons été interrogés maintes et maintes fois à ce sujet par nos collègues.

M. Forrestall: J'espère que le Commandement maritime arrive en tête, et non pas en queue.

M. Roberts: Si vous me permettez, à présent, de discuter moins, je vais terminer par des choses plus agréables. Puisque tout le monde s'inquiète de la précision des missiles, voici les chiffres du Pentagone, fournis par le *New York Times Magazine*. Si l'on se sert de missiles de 25 mégatonnes, il faut toucher l'objectif à 1.1 milles près, et si les missiles sont de 4 mégatonnes il faut le toucher à ⅝ de mille près. Le Pentagone estime que 20 p. 100 des missiles russes rateraient le départ et que 20 p. 100 encore seraient interceptés, ce qui fait que seize sur 25, soit 64 p. 100, tomberaient assez près d'un Minuteman pour le mettre hors d'état de servir.

Le Président: Avez-vous d'autres questions? Sinon, je vais remercier, en votre nom, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale pour leur précieux témoignage et pour leur patience.

APPENDIX YY

Agreement to extend for a period of five years the agreement between the government of Canada and the government of The United States of America concerning the organization and operation of the North American Air Defence Command signed at Washington, D.C., May 12, 1958

Washington, D.C., March 30, 1968
Entered into force March 30, 1968

Accord prorogeant pour une periode de cinq ans l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant l'organisation et le fonctionnement du commandement de la defense aerienne de l'Amérique du nord signe à Washington, D.C., le 12 mai 1958

Washington, D.C., le 30 mars 1968
Entré en vigueur le 30 mars 1968

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

March 30, 1968

His Excellency
A. E. Ritchie,
Ambassador of Canada.

Excellency:

I have the honor to refer to discussions in the Permanent Joint Board on Defense and elsewhere regarding the mutual interest of the United States and Canada in the continued cooperation between the two countries in the strategic defense of the North American continent. In particular, these discussions have concerned themselves with the North American Air Defense Command established on August 1, 1957 in recognition of the desirability of an integrated headquarters exercising operational control over assigned air defense forces. The principles governing the organization and operation of this Command were set forth in the Agreement between our two Governments dated May 12, 1958. That Agreement provided that the North American Air Defense Command was to be maintained in operation for a period of ten years.

The discussions recently held between the representatives of our two Governments have confirmed the need for the continued existence in peacetime of an organization, including the weapons, facilities and command structure, which could operate at the outset of hostilities in accordance with a single air defense plan approved in advance by the national authorities of both our countries. In the view of the Government of the United States, this function has been exercised effectively by the North American Air Defense Command.

My Government, therefore, proposes that the Agreement on the North American Air Defense Command effected by the exchange of notes, signed at Washington, D.C. on May 12, 1958, be continued for a period of five years, from May 12, 1968, it being understood that a review of the Agreement may be undertaken at any time at the request of either party and that the Agreement may be terminated by either Government after such review following a period of notice of one year.

It is also agreed by my Government that this Agreement will not involve in any way a Canadian commitment to participate in an active ballistic missile defense.

If the Government of Canada concurs in the considerations and provisions set out above, I propose that this note and your reply to that effect shall constitute an agreement between our two Governments, effective from the date of your reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

For the Secretary of State:
Sgd. JOHN M. LEDDY

CANADIAN EMBASSY
AMBASSADE DU CANADA

Washington, D.C.,
March 30, 1968.

No. 115

Sir,

I have the honour to refer to your note of March 30, 1968 setting out certain considerations and provisions concerning the continuation of the agreement between our two Governments on the North American Air Defense Command effected by the exchange of notes of May 12, 1958.

I am pleased to inform you that my Government concurs in the considerations and provisions set out in your note, and further agrees with your proposal that your note and this reply, which is authentic in

English and French, shall constitute an agreement between our two Governments effective today.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

(Signed) "A. E. RITCHIE"

The Honourable
Dean Rusk,

The Secretary of State,
Washington, D.C.

Excellence, (Traduction)

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens des membres de la Commission permanente canado-américaine de défense et d'autres organismes sur l'intérêt mutuel qu'il y a pour les Etats-Unis et le Canada de continuer à collaborer en vue de la défense stratégique du continent de l'Amérique du Nord. Plus précisément, ces entretiens ont porté sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, créé le 1er août 1957 en raison de l'avantage qu'il y avait à former un commandement unifié qui serait chargé des opérations des forces aériennes de défense affectées à cette région. Les principes régissant l'organisation et le fonctionnement de ce Commandement ont été tracés dans l'Accord conclu entre nos deux Gouvernements le 12 mai 1958. L'Accord stipulait que le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord devait être maintenu en fonctionnement pendant une période de dix ans.

Les entretiens qui ont eu lieu récemment entre les représentants de nos deux Gouvernements ont confirmé la nécessité de prolonger la vie, en temps de paix, d'une organisation dotée des armes, des installations et des rouages de commandement qui lui permettent de passer à l'action dès le déclenchement des hostilités en exécutant un plan unique de défense aérienne, approuvé à l'avance par les autorités nationales de nos deux pays. Selon l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, cette tâche a été remplie de façon efficace par le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

En conséquence, mon Gouvernement propose que l'Accord sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, effectué par un échange de Notes et signé à Washington (D.C.) le 12 mai 1958, soit maintenu en vigueur pour une période de cinq ans à compter du 12 mai 1968, étant entendu que les termes du présent Accord pourront être revisés en tout temps à la demande de l'une ou l'autre partie et que l'Accord pourra être résilié par l'un ou l'autre Gouvernement à la suite d'une telle révision après un préavis d'un an.

En outre, mon Gouvernement consent que le présent Accord ne puisse en aucune façon lier le Canada à participer à des opérations de défense au moyen de missiles balistiques.

Si le Gouvernement du Canada donne son accord aux dispositions énoncées plus haut, je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

pour le Secrétaire d'Etat
John M. Leddy

le 30 mars 1968.

CANADIAN EMBASSY
AMBASSADE DU CANADA

Washington, D.C.,
Le 30 mars 1968

N° 115

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 30 mars 1968 qui renferme certaines considérations et dispositions touchant la continuation de l'accord entre nos deux Gouvernements sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, accord qui a fait l'objet de l'échange de notes en date du 12 mai 1958.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que mon Gouvernement est d'accord avec les considérations et les dispositions énoncées dans votre note; il accepte en outre que votre note et la présente réponse, qui fait foi en anglais et en français, constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entre en vigueur aujourd'hui.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de ma plus haute considération.

(Signé) "A. E. RITCHIE"

Son Excellence Monsieur Dean Rusk
Secrétaire d'Etat
Washington, D.C.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 43

SÉANCES DU MARDI 13 MAI 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbaux*)

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Anderson,	Harkness,	Nowlan,
Barrett,	Howard (*Okanagan*	Penner,
Brewin,	*Boundary*),	Prud'homme,
Buchanan,	Laniel,	Roberts,
Cafik,	Laprise,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Legault,	Stewart (*Marquette*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	MacLean,	Winch—(30).
Gibson,	Marceau,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le mardi 13 mai 1969
(67)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin, à 11 h 10. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Lewis, Nesbitt, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Roberts, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Reed Deer*) et Wahn—(21).

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M. George R. Lindsey, chef, Centre de recherches (analyse) pour la défense, Conseil de recherches pour la défense, et M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (finances).

Le président présente M. George Lindsey et décrit la nature des renseignements qui seront transmis au Comité.

M. Lindsey traite de l'équilibre stratégique et des innovations dans le domaine de la défense aérienne, et illustre ses commentaires au moyen de diapositives.

Le Comité convient d'annexer au compte rendu des délibérations de ce matin les diapositives dont M. Lindsey s'est servi.

Le Comité convient aussi d'imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui une notice biographique de M. Lindsey de même que le texte de son exposé remis aux membres du Comité avant la séance (*Voir l'appendice ZZ*).

Sur la proposition de M. Brewin,

Il est convenu que le secrétaire soit autorisé à obtenir, pour les membres du Comité, des copies du compte rendu des audiences tenues par le Subcommittee on International Organization and Disarmament Affairs of The Comittee on Foreign Relations, du Sénat des États-Unis, qui ont porté sur «les répercussions des systèmes de missiles antimissiles sur la stratégie et la politique extérieure».

Sur la proposition de M. Laniel,

Il est convenu que le Comité commande la rédaction de deux documents de travail détaillés: l'un devant être établi par M. John Gellner sur la défense du continent nord-américain, l'autre, par M. Michael Sherman sur la question des missiles antimissiles; la somme à verser à chaque auteur pour son travail ne devra pas excéder cinq cents dollars ($500).

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui l'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis au sujet de l'organisation et du fonctionnement du Commandement de la défense aérienne du continent nord-américain (NORAD). (*Voir l'appendice AAA*).

M. Lindsey et M. Arnell répondent aux questions qui leur sont posées pendant tout le reste de la séance du matin.

A midi et trente-cinq minutes, l'interrogatoire étant interrompu, la séance est suspendue jusqu'à 3 h 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(68)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi, à 3 h 35. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Brewin, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Laniel, Legault, Nowlan, Penner, Ryan, Roberts, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(17).

Témoins: Les mêmes que ce matin.

Les membres du Comité poursuivent l'interrogatoire commencé à la séance du matin.

Vers 4 h 25 de l'après-midi, le président prend le fauteuil.

A la demande de M. Ryan, le ministère de la Défense nationale fournira au Comité des renseignements additionnels sur la composition et les fonctions de la Commission mixte permanente de la défense.

L'interrogatoire étant terminé, le président remercie M. Lindsey et M. Arnell de leur témoignage.

A 5 h 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 15 mai 1969, à 11 heures du matin. Les membres du Comité poursuivront alors l'étude du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 13 mai 1969

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue aujourd'hui à M. George R. Lindsey, chef du service de l'analyse de la recherche sur la défense, du Conseil de recherches sur la défense. M. Lindsey apparaîtra de nouveau devant notre Comité le 22 mai, alors qu'il traitera plus en détail de la question des missiles antimissiles (ABM).

La dissertation que M. Lindsey doit nous présenter aujourd'hui concerne l'équilibre stratégique, la stabilité et la prévention de la guerre nucléaire, ainsi que les progrès les plus récents accomplis dans le domaine de la défense aérienne, soit les systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle (AWACS), les appareillages d'interception perfectionné et le radar de surveillance au-delà de l'horizon. Inutile de souligner que tout cela intéresse de près les délibérations du Comité au sujet de NORAD.

M. Lindsey, dont une esquisse biographique a été distribuée parmi vous, est sans aucun doute tout à fait apte à rendre témoignage sur les sujets précités. Il nous a laissé entendre qu'il s'efforcera d'être aussi concis que possible dans son témoignage, mais il est à noter qu'il ne pourra pas toujours nous fournir des renseignements précis étant donné qu'une bonne partie de son information est de nature confidentielle. On signale en particulier que, dans une large mesure, les renseignements en question émanent de sources extérieures au Canada et, s'ils venaient à être divulgués en détail, cela pourrait nuire plus tard, à la réception de ce genre de données.

En ce qui concerne les AWACS et autres innovations de caractère technique, je comprends que le témoignage rendu consistera principalement en un exposé des aspects et des capacités des systèmes projetés. Les membres du Comité ne sont pas sans savoir que, même si la méthode en cause a déjà été proposée, le gouvernement des États-Unis n'a pas encore décidé d'adopter ce projet effectivement à titre de système de défense.

Comme cela s'est produit dans le cas d'autres témoins, M. Lindsey appartient à la fonction publique et je suis sûr que les membres du Comité accorderont à sa situation le respect qu'elle mérite, tout comme ils l'ont fait pour ces autres témoins.

Je signale également à l'attention des membres l'avertissement imprimé au bas de la deuxième page du document soumis par écrit, dont voici la teneur.

> Ce document a été rédigé par des représentants du ministère de la Défense nationale pour la gouverne des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Afin d'élucider à fond les questions en cause, il a fallu aborder des sujets qui sont encore à l'étude. En conséquence, on signale à l'attention du Comité que ce document ne représente pas nécessairement la politique ou les opinions du gouvernement du Canada ou du ministère de la Défense nationale.

Ce texte apparaît au bas de la deuxième page du document soumis, immédiatement à la suite de la table des matières.

Une déclaration écrite, rédigée par M. Lindsey, a été distribuée à l'avance, mais il tient aussi à faire des observations préliminaires avant que ne commence l'audition des témoignages. Elles seront accompagnées d'une projection de diapositives. Les membres qui ont étudié le document en question se sont rendu compte qu'il comprend deux parties. La première traite des systèmes d'armements stratégiques, de l'équilibre et de la prévention de la guerre nucléaire. Elle a pour but d'établir des données générales essentielles qui serviront à éclairer les parties II et III. La partie II est incluse dans le document écrit que les membres du Comité ont en main et elle concerne particulièrement les systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle et les perspectives d'évolution de la défense aérienne en Amérique du Nord.

La partie III, que nous n'avons pas encore reçue, mais qui sera distribuée dès que nous l'aurons, traitera plus particulièrement des missiles antimissiles. La partie I, qui fait mention de ces genres de missiles ainsi que d'autres sujets, a été déposée ici en réalité dans le but de fournir au Comité des données générales qui permettront de débattre la partie II, laquelle vise surtout les AWACS et autres éléments de l'évolution de la défense aérienne en Amérique du Nord. Nous recevrons plus tard d'autres renseignements concernant la partie III, qui traite des missiles antimissiles.

Il serait probablement très logique, et très utile pour le Comité, d'insister ce matin pour que l'interrogatoire du témoin porte principalement sur cette question des AWACS et sur l'évolution éventuelle probable de la défense aérienne nord-américaine, remettant à une séance ultérieure un interrogatoire détaillé qui portera sur les missiles antimissiles. Monsieur Lindsey.

M. George R. Lindsey (Chef du service de recherche sur la défense, ministère de la Défense nationale, Service de l'analyse, Conseil de recherches sur la défense): Je vous remercie, monsieur le président. L'un et l'autre des sujets que nous allons débattre durant les deux séances à venir sont terriblement compliqués. Qu'il s'agisse de la défense aérienne ou de celle qui se rattache aux missiles balistiques, nous sommes en face de sujets d'une telle complexité qu'on pourrait consacrer beaucoup de temps à parler uniquement de leur nature. Ceci ne serait guère pratique toutefois alors que nous devons considérer le but primordial de ces deux genres de défense. Il faut les examiner dans le contexte d'un système encore plus vaste et même plus compliqué. En une époque où l'on tient à analyser les méthodes employées, nous examinons aujourd'hui un système qui est peut-être l'un des plus importants et des plus considérables jamais inventés par l'homme. Il est aussi extrêmement dangereux. C'est pourquoi la documentation fournie est en partie consacrée à scruter l'ensemble des données stratégiques, ainsi que toute la question de l'équilibre et de la possibilité d'une guerre nucléaire.

• 1115

La troisième partie, où se trouve décrit ce que représente pour le Canada la défense contre les missiles balistiques, sera distribuée parmi vous avant notre prochaine séance. Pour le moment j'espère que nous discuterons principalement la question de la défense aérienne.

La première diapositive indique les titres des divers sujets, y compris ceux de la troisième partie que vous n'aves pas encore reçue.

[*Français*]

Je crois que les deux premières parties du compte rendu furent distribuées parmi les membres du Comité. Il a fallu beaucoup de travail pour les achever vendredi dernier; malheureusement, il était trop tard pour en faire la traduction en français. C'est dommage; mais, en fait, pour discuter ce sujet, nous avons utilisé plusieurs nouveaux mots de la terminologie bizarre des stratégies nucléaires américaines et j'ai de la sympathie pour le traducteur.

[*Traduction*]

Dissuasion mutuelle équilibrée

Dans la première partie du texte rédigé, on a porté une attention toute particulière à la question de la dissuasion mutuelle équilibrée. Bien des gens avertis croient que c'est là, pour l'instant, la meilleure solution possible aux graves problèmes qui assiègent le monde et que nous ne trouverons rien de mieux d'ici un grand nombre d'années.

La dissuasion mutuelle équilibrée n'est pas une méthode parfaite, elle est très coûteuse et il est actuellement à la mode de la cribler de critiques. Malgré tout, elle nous a été très utile et je crois que nous faisons bien de l'étudier soigneusement avant de songer à la remplacer par autre chose.

Je tiens à analyser un à un les mots «dissuasion», «équilibrée» et «mutuelle». L'expression dissuasion signifie l'aptitude d'un pays à châtier son ennemi, quelle que soit l'attaque dirigée contre lui par cet ennemi. Mettons qu'il s'agisse de A et de B, afin de ne pas mentionner des noms véritables. A réussira à dissuader B de l'attaquer si B se rend compte que, peu importe ce qu'il inflige à A, ce dernier est en mesure d'user de représailles et d'infliger à B un châtiment rigoureux. Dans ce cas, on peut dire qu'il y a dissuasion.

Le mot «équilibrée» est très important. En l'employant dans notre document, nous avons tenté de souligner deux aspects différents de la dissuasion. En premier lieu, pour qu'il y ait équilibre il importe que l'aptitude à infliger des représailles ne dépende pas de ce qu'on a comparé à un réflexe instinctif. Autrement dit, si A veut être en mesure de répliquer à B lorsque celui-ci l'a assailli, il est fortement à recommander que A n'agisse pas avec trop d'impétuosité, ou qu'il n'ait pas haussé ses réactions à un point trop aigu qui le fera riposter violemment dès la première alerte sérieuse, ou même à ce qui lui semblera être une alerte, même si cette dernière ne lui a pas été confirmée.

Il devrait pouvoir riposter de propos délibéré mais en exerçant la mûre réflexion qui doit primer dans un cas aussi grave. Il ne devrait pas se trouver obligé de riposter en toute hâte et, au besoin, il lui faudrait être prêt à laisser venir l'attaque, à l'essuyer même, quitte à se prévaloir plusieurs heures plus tard s'il le faut (et peut-être même davantage) de moyens de dissuation suffisants qui lui permettront de châtier son agresseur pour tous les sévices qu'il a dû subir. L'équilibre signifie, entre autres choses, qu'il ne faut pas riposter automatiquement.

Un autre aspect de ce genre d'équilibre est qu'il ne devrait pas trop se soucier du nombre exact d'armements dont disposent deux grandes puissances. En d'autres termes, admettant que la dissuation soit bien équilibrée aujourd'hui et puis que l'un des pays apprend que l'autre a acquis une quantité légèrement supérieure de tel ou tel armement, cette dissuasion devrait toujours offrir le même équilibre le lendemain.

• 1120

De cette façon, il n'y aurait aucune raison d'avoir un état de panique dans l'un ou l'autre des pays en cause, ni d'assister à une réaction intense. L'état d'équilibre implique donc ces deux conditions, comme le mentionne le document.

DIAPOSITIVE Nº 1

LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA

PARTIE I

LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ, ET LA PRÉVENTION D'UNE GUERRE NUCLÉAIRE

PARTIE II

ÉVOLUTION ÉVENTUELLE DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

PARTIE III

LA DÉFENSE CONTRE LES ENGINS BALISTIQUES: SES CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

Le terme «mutuelle» se passe de commentaires. Il signifie simplement que ce qui s'applique à l'une des parties en cause, par rapport à la grande puissance opposée, compte également pour l'autre. Nous devons, je crois, faire preuve d'impartialité en débattant ce genre de question. Nous devons parler de A et de B en traitant ces deux grandes puissances exactement sur le même pied. Nous ne tenons aucunement à ce que l'une ou l'autre prenne l'initiative d'un conflit nucléaire.

L'interaction des systèmes d'offensive et de défense stratégiques

Afin de pouvoir parler d'une façon plus détaillée de ces systèmes nous devons d'abord aborder quelques-uns des côtés techniques des systèmes d'offensive et de défense qui font partie de la dissuasion mutuelle.

La deuxième diapositive vous a fait voir les États-Unis au haut du tableau et l'Union soviétique au bas. Nous avons groupé les armes offensives des États-Unis à l'extrémité supérieure de gauche et en-dessous les armes servant à la défense de la Russie. Les villes et la population rurale soviétiques apparaissent à l'extrémité inférieure de gauche. Du côté droit, nous avons les armes offensives de la Russie, les armes de défense des États-Unis ainsi que les villes de ce dernier pays.

Nous allons discuter ces groupes un peu plus en détail. Commençons par l'une des armes offensives des États-Unis, les bombardiers. Voici les principales caractéristiques de ces aéronefs. Sur le sol, les bombardiers sont très vulnérables. Après s'être envolés toutefois ils ne sont pas exposés à subir les bombardements d'autres aéronefs ou à être attaqués par des missiles stratégiques. Ils peuvent porter une charge très lourde et la laisser tomber avec grande précision, mais il leur faudrait plusieurs heures pour voler de leurs bases nord-américaines jusqu'à leurs objectifs en Russie soviétique. Il leur faudrait parfois pénétrer des systèmes de défense aérienne. Leur efficacité est marquée lorsqu'il s'agit de bombarder les endroits où se trouvent des missiles ou les bases des bombardiers ennemis, à condition que ces missiles et ces bombardiers soient sur terre et exposés à l'attaque au moment de l'arrivée. Ils excellent également dans l'attaque des villes.

La seconde arme est le sous-marin muni de missiles balistiques. Les meilleurs de ces sous-marins manœuvrent par propulsion nucléaire et ils déchargent des missiles balistiques sous-marins SLBM. Pour mener leur tâche à bonne fin, il leur faut pénétrer un système de défense sous-marin dressé contre le sous-marin lui-même et, lorsqu'ils déchargent leurs missiles, ceux-ci peuvent être interceptés par un système de protection contre le missile balistique. Quand nous incluons dans le diagramme un système de protection contre le missile balistique, nous présumons que, si ce système est capable d'intercepter un ICBM au cours de son trajet, il pourra probablement aussi intercepter un SLBM en plein vol. Comme les armes que portent les sous-marins sont un peu moins précises et plus petites que les ICBM, il est peu probable qu'elles aient beaucoup de valeur lorsqu'il s'agira d'attaquer des endroits où se trouvent des missiles balistiques, si ces endroits ont été fortifiés. Par contre, ils seraient très efficaces lors d'un assaut dirigé contre des bases de bombardiers, de même que pour attaquer des villes. Les SLBM dont on entend parler aujourd'hui s'appellent le *Polaris* et le *Poseidon* et ils appartiennent à la marine des États-Unis.

Le troisième, et peut-être le plus important, des éléments d'offensive est le missile balistique intercontinental. On peut le rendre relativement invulnérable en l'enfouissant tout au fond d'un silo renforcé, et c'est ce que les deux grandes puissances ont fait dans le cas de presque tous leurs ICBM. Cette arme est très précise, elle porte une charge très lourde et elle doit à l'occasion pénétrer un système de défense opposé au missile balistique. Elle est aussi pratique, jusqu'à un certain point, dans l'attaque contre les ICBM de l'ennemi, mais tout dépend de certains détails techniques tels que la précision, la limite de résistance de l'arme et la dureté des objectifs. Lors d'une attaque contre des bases de bombardiers, il serait excellent de surprendre ces derniers sur terre. Par ailleurs, cette arme ne vaudrait rien lors d'une attaque dirigée contre des sous-marins en haute mer car ceux-ci sont à peu près invulnérables dès qu'ils s'éloignent de leur port d'attache. Il va sans dire que leur efficacité est de premier ordre lorsqu'il s'agit d'attaquer des villes.

En ce qui concerne les divers systèmes de défense, celui de la défense aérienne s'oppose au bombardier muni d'un équipage, la défense sous-marine s'attaque au sous-marin lui-même, et la défense contre le missile balistique fait face aux missiles intercontinentaux ainsi qu'à ceux qui sont lancés par des sous-marins. Nous en venons ensuite à la défense non militaire qui doit servir à réduire le nombre de pertes de vie et peut-être même à épargner la propriété en empêchant les conflagrations de gagner les villes.

• 1125

Un des avantages de la défense non militaire vient du fait qu'elle s'applique à toutes les armes et si quelqu'un venait à inventer un nouveau moyen de lancer des armes nucléaires sur les agglomérations urbaines il est tout probable que la défense non militaire saurait aussi les protéger contre ce genre d'attaque. N'oublions pas que les deux pays comptent une forte partie de leurs populations respectives en dehors des grands centres urbains et que ces groupes ne souffrent pas autant, en général, de ce genre de conflit que les habitants des villes. Le seul cas où ils se trouveraient en grand danger serait celui d'une retombée meurtrière qui envahirait de vastes régions du pays.

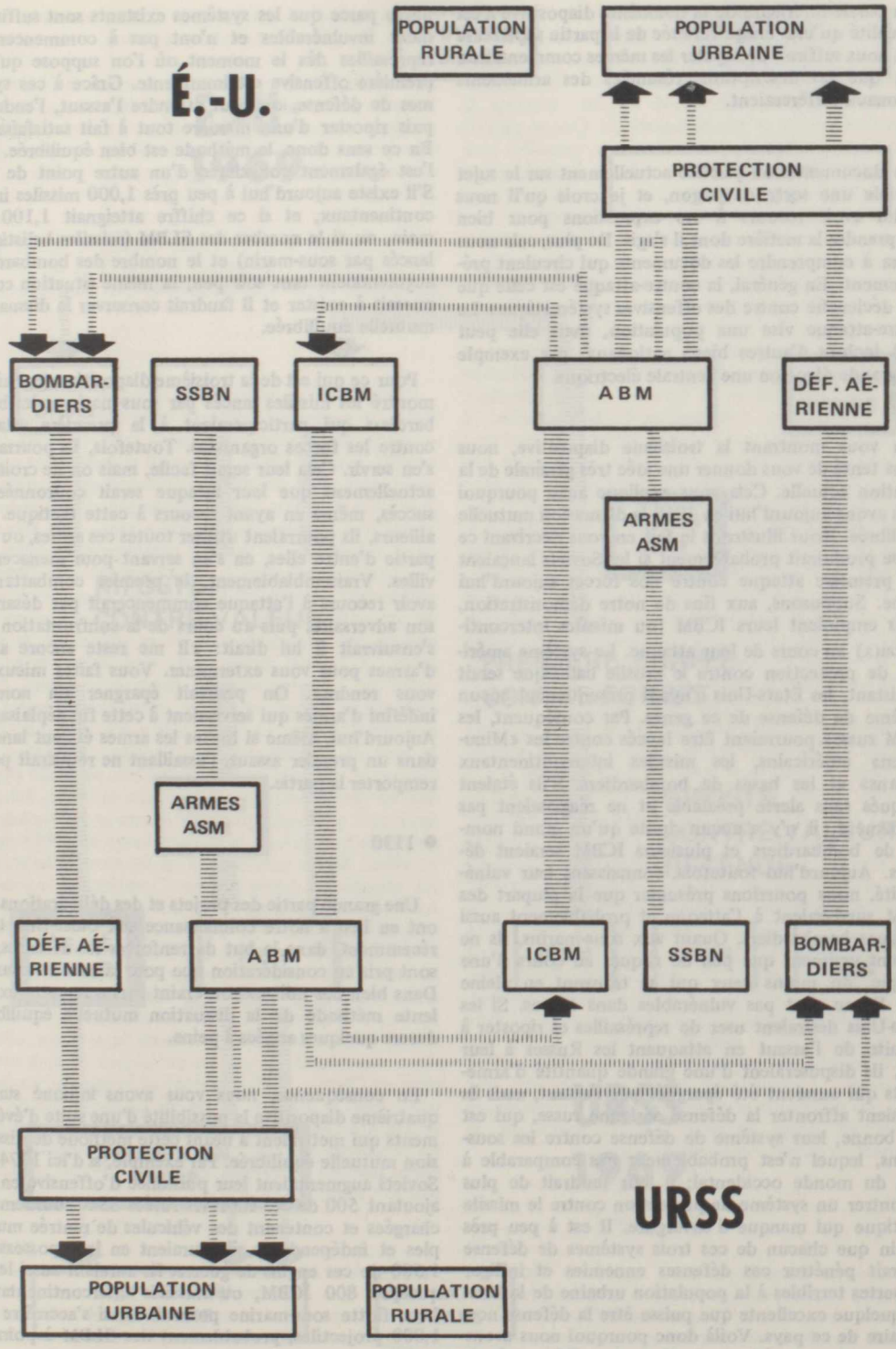
É.-U.
POPULATION RURALE
POPULATION URBAINE
PROTECTION CIVILE
BOMBAR-DIERS
SSBN
ICBM
A B M
DÉF. AÉ-RIENNE
ARMES ASM
ARMES ASM
DÉF. AÉ-RIENNE
A B M
ICBM
SSBN
BOMBAR-DIERS
PROTECTION CIVILE
URSS
POPULATION URBAINE
POPULATION RURALE

La partie inférieure de la deuxième diapositive n'est en réalité qu'une image reflétée de la partie supérieure et il nous suffirait de répéter les mêmes commentaires, bien que les descriptions résumées des armements nationaux différeraient.

La documentation publiée actuellement sur le sujet emploie une sorte de jargon, et je crois qu'il nous faudra avoir recours à ses expressions pour bien comprendre la matière dont il s'agit. De plus, cela nous aidera à comprendre les documents qui circulent présentement. En général, la contre-attaque est celle que l'on déclenche contre des offensives systématiques. La contre-attaque vise une population, mais elle peut aussi inclure d'autres biens nationaux, par exemple une grande digue ou une centrale électrique.

En vous montrant la troisième diapositive, nous avons tenté de vous donner une idée très générale de la situation actuelle. Cela vous explique aussi pourquoi nous avons aujourd'hui en 1969 la dissuasion mutuelle équilibrée. Nous illustrons le fait en vous décrivant ce qui se produirait probablement si les Soviets lançaient une première attaque contre nos forces aujourd'hui même. Supposons, aux fins de notre démonstration, qu'ils emploient leurs ICBM (ou missiles intercontinentaux) au cours de leur attaque. Le système américain de protection contre le missile balistique serait inexistant, les États-Unis n'ayant présentement aucun système de défense de ce genre. Par conséquent, les ICBM russes pourraient être lancés contre les «Minutemen» américains, les missiles intercontinentaux «Titans» et les bases de bombardiers. S'ils étaient attaqués sans alerte préalable et ne réagissaient pas rapidement, il n'y a aucun doute qu'un grand nombre de bombardiers et plusieurs ICBM seraient détruits. Aujourd'hui toutefois, connaissant leur vulnérabilité, nous pourrions présumer que la plupart des ICBM survivraient à l'attaque et probablement aussi quelques bombardiers. Quant aux sous-marins, ils ne courent vraiment que peu de risques au cours d'une attaque, du moins ceux qui se trouvent en pleine mer. Ils ne sont pas vulnérables dans ce cas. Si les États-Unis désiraient user de représailles et riposter à la suite de l'assaut en attaquant les Russes à leur tour, ils disposeraient d'une grande quantité d'armements qui auraient été épargnés par l'assaut, mais ils devraient affronter la défense aérienne russe, qui est très bonne, leur système de défense contre les sous-marins, lequel n'est probablement pas comparable à celui du monde occidental; il leur faudrait de plus rencontrer un système de protection contre le missile balistique qui manque d'envergure. Il est à peu près certain que chacun de ces trois systèmes de défense pourrait pénétrer ces défenses ennemies et infliger des pertes terribles à la population urbaine de la Russie, quelque excellente que puisse être la défense non militaire de ce pays. Voilà donc pourquoi nous avons maintenant une méthode de dissuasion. Elle est équilibrée parce que les systèmes existants sont suffisamment invulnérables et n'ont pas à commencer les représailles dès le moment où l'on suppose qu'une première offensive est imminente. Grâce à ces systèmes de défense, on peut attendre l'assaut, l'endurer, puis riposter d'une manière tout à fait satisfaisante. En ce sens donc, la méthode est bien équilibrée. Elle l'est également considérée d'un autre point de vue. S'il existe aujourd'hui à peu près 1,000 missiles intercontinentaux, et si ce chiffre atteignait 1,100 demain, ou si le nombre des SLBM (missiles balistiques lancés par sous-marin) et le nombre des bombardiers augmentaient tant soit peu, la même situation continuerait à exister et il faudrait conserver la dissuasion mutuelle équilibrée.

Pour ce qui est de la troisième diapositive, je n'ai pas montré les missiles lancés par sous-marin et les bombardiers qui participeraient à la première attaque contre les forces organisées. Toutefois, ils pourraient s'en servir. Cela leur serait facile, mais on ne croit pas actuellement que leur attaque serait couronnée de succès, même en ayant recours à cette tactique. Par ailleurs, ils pourraient utiliser toutes ces armes, ou une partie d'entre elles, en s'en servant pour menacer les villes. Vraisemblablement, le premier combattant à avoir recours à l'attaque commencerait par désarmer son adversaire, puis au cours de la confrontation qui s'ensuivrait il lui dirait: «Il me reste encore assez d'armes pour vous exterminer. Vous faites mieux de vous rendre». On pourrait épargner un nombre indéfini d'armes qui serviraient à cette fin déplaisante. Aujourd'hui, même si toutes les armes étaient lancées dans un premier assaut, l'assaillant ne réussirait pas à remporter la partie.

• 1130

Une grande partie des projets et des délibérations qui ont eu lieu à notre connaissance aux États-Unis tout récemment, dans le but de renforcer les défenses, ne sont pris en considération que pour la raison suivante. Dans bien des milieux, on craint fort que cette excellente méthode de la dissuation mutuelle équilibrée durera quelques années à peine.

En conséquence, nous vous avons indiqué sur la quatrième diapositive la possibilité d'une suite d'événements qui mettraient à néant cette méthode de dissuasion mutuelle équilibrée. Par exemple, si d'ici 1974 les Soviets augmentaient leur puissance d'offensive en lui ajoutant 500 de ces énormes fusées SS-9, lourdement chargées et contenant des véhicules de rentrée multiples et indépendants, ils auraient en leur possession 1,500 de ces engins de guerre. Ils auraient aussi leurs quelque 800 ICBM, ou missiles intercontinentaux. Leur flotte sous-marine pourrait aussi s'accroître de 1,000 projectiles, probablement des SLBM à pointes multiples.

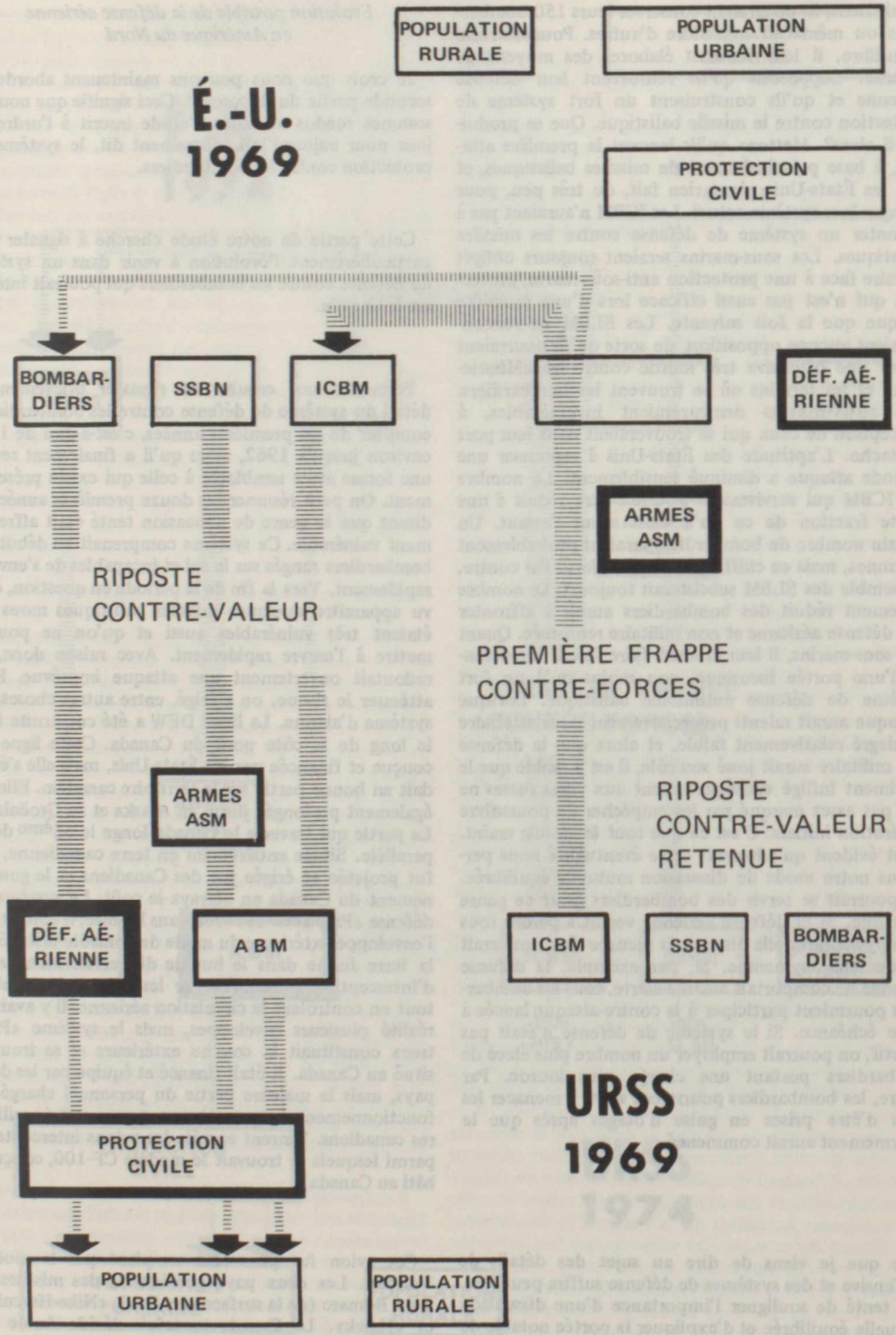
POPULATION RURALE
POPULATION URBAINE
É.-U. 1969
PROTECTION CIVILE
BOMBAR-DIERS
SSBN
ICBM
DÉF. AÉ-RIENNE
ARMES ASM
RIPOSTE CONTRE-VALEUR
PREMIÈRE FRAPPE CONTRE-FORCES
ARMES ASM
RIPOSTE CONTRE-VALEUR RETENUE
DÉF. AÉ-RIENNE
A B M
ICBM
SSBN
BOMBAR-DIERS
URSS 1969
PROTECTION CIVILE
POPULATION URBAINE
POPULATION RURALE

Finalement, ils pourraient conserver leurs 150 bombardiers ou même en construire d'autres. Pour détruire l'équilibre, il leur faudrait élaborer des moyens de défense. Supposons qu'ils renforcent leur défense aérienne et qu'ils construisent un fort système de protection contre le missile balistique. Que se produirait-il alors? Mettons qu'ils lancent la première attaque, à base principalement de missiles balistiques, et que les États-Unis n'ont rien fait, ou très peu, pour changer leur système actuel. Les ICBM n'auraient pas à affronter un système de défense contre les missiles balistiques. Les sous-marins seraient toujours obligés de faire face à une protection anti-sous-marin, protection qui n'est pas aussi efficace lors d'une première attaque que la fois suivante. Les SLBM ne rencontreraient aucune opposition, de sorte qu'ils pourraient lancer une offensive très lourde contre les «Minutemen» et les terrains où se trouvent les bombardiers. Les sous-marins demeureraient invulnérables, à l'exception de ceux qui se trouveraient dans leur port d'attache. L'aptitude des États-Unis à repousser une seconde attaque a diminué sensiblement. Le nombre des ICBM qui survivraient pourrait être réduit à une petite fraction de ce qu'il était avant l'assaut. Un certain nombre de bombardiers seraient probablement indemnes, mais ce chiffre serait peu élevé. Par contre, l'ensemble des SLBM subsisterait toujours. Le nombre fortement réduit des bombardiers aurait à affronter une défense aérienne et non militaire renforcée. Quant aux sous-marins, il leur faudrait faire face à une défense d'une portée inconnue, non moins qu'à un fort système de défense antimissile balistique. Lorsque l'attaque aurait ralenti progressivement pour atteindre un degré relativement faible, et alors que la défense non militaire aurait joué son rôle, il est possible que le châtiment infligé subséquemment aux villes russes ne soit pas assez marqué par les empêcher de poursuivre l'opération initiale. C'est ce que tout le monde craint. Il est évident qu'advenant cette éventualité nous perdrions notre mode de dissuasion mutuelle équilibrée. On pourrait se servir des bombardiers pour ce genre d'attaque. Si la défense aérienne venait à perdre tous les moyens dont elle dispose, la menace s'en trouverait grandement augmentée. Si, par exemple, la défense aérienne ne comportait aucune alerte, tous les bombardiers pourraient participer à la contre-attaque lancée à brève échéance. Si le système de défense n'était pas effectif, on pourrait employer un nombre plus élevé de bombardiers portant une charge plus lourde. Par contre, les bombardiers pourraient servir à menacer les villes d'être prises en guise d'otages après que le désarmement aurait commencé.

Ce que je viens de dire au sujet des détails de l'offensive et des systèmes de défense suffira peut-être. J'ai tenté de souligner l'importance d'une dissuasion mutuelle équilibrée et d'expliquer la portée notable de ces trois mots.

Evolution possible de la défense aérienne en Amérique du Nord

Je crois que nous pouvons maintenant aborder la seconde partie du document. Ceci signifie que nous en sommes rendus au sujet d'étude inscrit à l'ordre du jour pour aujourd'hui. Autrement dit, le système de protection contre les bombardiers.

Cette partie de notre étude cherche à signaler plus particulièrement l'évolution à venir dans un système de défense contre les bombardiers qui pourrait intéresser le Canada.

Permettez-moi ensuite de repasser brièvement le détail du système de défense contre les bombardiers à compter de ses premières années, c'est-à-dire de 1950 environ jusqu'à 1962, alors qu'il a finalement revêtu une forme assez semblable à celle qui existe présentement. On peut résumer les douze premières années en disant que le genre de dissuasion tenté était affreusement vulnérable. Ce système comprenait au début des bombardiers rangés sur le sol et incapables de s'envoler rapidement. Vers la fin de la période en question, on a vu apparaître quelques missiles balistiques mous qui étaient très vulnérables aussi et qu'on ne pouvait mettre à l'œuvre rapidement. Avec raison donc, on redoutait ouvertement une attaque imprévue. Pour atténuer le risque, on a érigé, entre autres choses, un système d'alarme. La ligne DEW a été construite tout le long de la côte nord du Canada. Cette ligne fut conçue et financée par les États-Unis, mais elle s'étendait en bonne partie sur le territoire canadien. Elle fut également prolongée jusqu'en Alaska et au Groënland. La partie qui traverse le Canada longe le 55ème degré parallèle. Située entièrement en terre canadienne, elle fut projetée et érigée par des Canadiens et le gouvernement du Canada en défraya le coût. Le système de défense «Pinetree» fut créé dans la suite; il constituait l'enveloppe extérieure du mode de contrôle installé sur la terre ferme dans le but de diriger les manœuvres d'interception pratiquées par les avions de combat, tout en contrôlant la circulation aérienne. Il y avait en réalité plusieurs enveloppes, mais le système «Pinetree» constituait la couche extérieure et se trouvait situé au Canada. Il était financé et équipé par les deux pays, mais la majeure partie du personnel chargé du fonctionnement de ce système se composait de militaires canadiens. Vinrent ensuite les avions intercepteurs parmi lesquels se trouvait le modèle CF-100, conçu et bâti au Canada.

Cet avion fut plus tard remplacé par le modèle Voodoo. Les deux pays possédaient des missiles du type Bomarc (de la surface vers l'air), «Nike-Hercules» et «Hawk». Le Canada toutefois décida de ne pas procurer ces armes et n'eut pas à en déplorer l'usage.

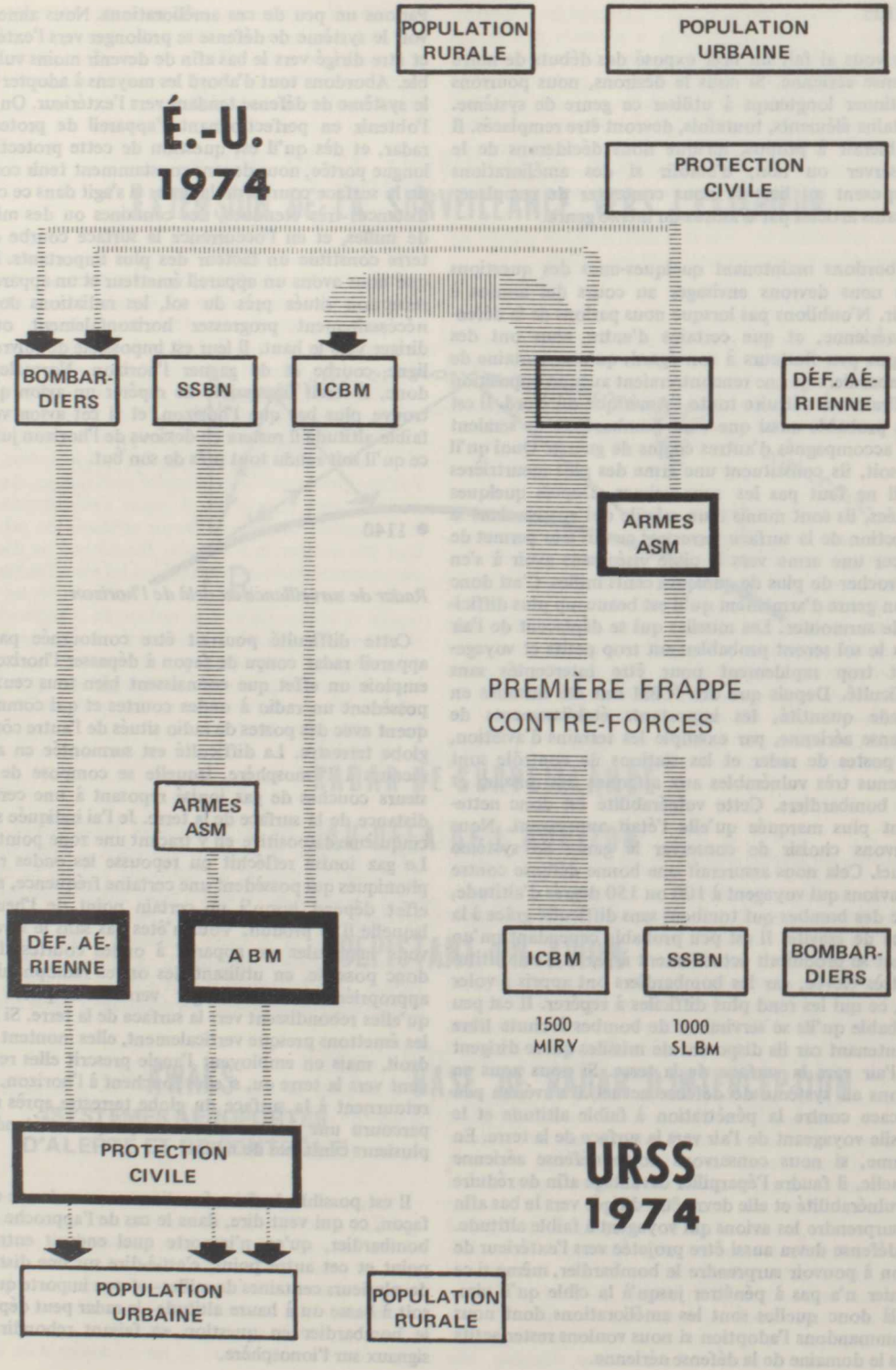
POPULATION RURALE
POPULATION URBAINE
É.-U. 1974
PROTECTION CIVILE
BOMBAR-DIERS
SSBN
ICBM
DÉF. AÉ-RIENNE
ARMES ASM
PREMIÈRE FRAPPE CONTRE-FORCES
ARMES ASM
DÉF. AÉ-RIENNE
ABM
ICBM
SSBN
BOMBAR-DIERS
1500 MIRV
1000 SLBM
PROTECTION CIVILE
URSS 1974
POPULATION URBAINE
POPULATION RURALE

• 1135

Je vous ai fait un bref exposé des débuts de notre défense aérienne. Si nous le désirons, nous pourrons continuer longtemps à utiliser ce genre de système. Certains éléments, toutefois, devront être remplacés. Il semblerait à propos, lorsque nous déciderons de le conserver ou non, d'établir si des améliorations s'imposent au lieu de nous contenter de remplacer certains articles par d'autres du même genre.

Abordons maintenant quelques-unes des questions que nous devrons envisager au cours des années à venir. N'oublions pas lorsque nous parlons de la défense aérienne, et que certains d'entre nous ont des propos peu flatteurs à son égard, qu'une centaine de bombardiers qui ne rencontreraient aucune opposition suffiraient à détruire toute l'Amérique du Nord. Il est peu probable aussi que cent bombardiers ne seraient pas accompagnés d'autres engins de guerre. Quoi qu'il en soit, ils constituent une arme des plus meurtrières et il ne faut pas les sous-estimer. Depuis quelques années, ils sont munis d'un missile qui voyage dans la direction de la surface terrestre, ce qui leur permet de lancer une arme vers la cible visée sans avoir à s'en approcher de plus de quelques cents milles. C'est donc là un genre d'armement qu'il est beaucoup plus difficile de surmonter. Les missiles qui se déplacent de l'air vers le sol seront probablement trop petits et voyageront trop rapidement pour être interceptés sans difficulté. Depuis que des ICBM ont été installés en grande quantité, les importants établissements de défense aérienne, par exemple les terrains d'aviation, les postes de radar et les stations de contrôle sont devenus très vulnérables aux attaques des missiles et des bombardiers. Cette vulnérabilité est donc nettement plus marquée qu'elle l'était auparavant. Nous pouvons choisir de conserver le genre de système actuel. Cela nous assurerait une bonne défense contre les avions qui voyagent à 100 ou 150 degrés d'altitude, avec des bombes qui tombent sans difficulté grâce à la force de gravité. Il est peu probable cependant qu'un assaut se produirait actuellement à partir d'une altitude très élevée, car les bombardiers ont appris à voler bas, ce qui les rend plus difficiles à repérer. Il est peu probable qu'ils se serviraient de bombes à chute libre maintenant car ils disposent de missiles qui se dirigent de l'air vers la surface de la terre. Si nous nous en tenons au système de défense actuel, il s'avérera peu efficace contre la pénétration à faible altitude et le missile voyageant de l'air vers la surface de la terre. En somme, si nous conservons notre défense aérienne actuelle, il faudra l'éparpiller davantage afin de réduire sa vulnérabilité et elle devra être dirigée vers le bas afin de surprendre les avions qui voyagent à faible altitude. La défense devra aussi être projetée vers l'extérieur de façon à pouvoir surprendre le bombardier, même si ce dernier n'a pas à pénétrer jusqu'à la cible qu'il vise. Voilà donc quelles sont les améliorations dont nous recommandons l'adoption si nous voulons rester actifs dans le domaine de la défense aérienne.

Parlons un peu de ces améliorations. Nous aimerions voir le système de défense se prolonger vers l'extérieur et être dirigé vers le bas afin de devenir moins vulnérable. Abordons tout d'abord les moyens à adopter pour le système de défense tendant vers l'extérieur. On peut l'obtenir en perfectionnant l'appareil de protection radar, et dès qu'il est question de cette protection à longue portée, nous devons constamment tenir compte de la surface courbe de la terre. Il s'agit dans ce cas de distances très étendues, des centaines ou des milliers de milles, et en l'occurrence la surface courbe de la terre constitue un facteur des plus importants. Lorsque nous avons un appareil émetteur et un appareil de réception situés près du sol, les radiations doivent nécessairement progresser horizontalement ou se diriger vers le haut. Il leur est impossible de suivre une ligne courbe et de gagner l'horizon. Normalement donc, il serait impossible de repérer un avion qui se trouve plus bas que l'horizon, et si cet avion vole à faible altitude il restera en-dessous de l'horizon jusqu'à ce qu'il soit rendu tout près de son but.

• 1140

Radar de surveillance au-delà de l'horizon

Cette difficulté pourrait être contournée par un appareil radar conçu de façon à dépasser l'horizon. Il emploie un effet que connaissent bien tous ceux qui possèdent un radio à ondes courtes et qui communiquent avec des postes de radio situés de l'autre côté du globe terrestre. La difficulté est surmontée en ayant recours à l'ionosphère, laquelle se compose de plusieurs couches de gaz ionisé reposant à une certaine distance de la surface de la terre. Je l'ai indiquée sur la cinquième diapositive en y traçant une zone pointillée. Le gaz ionisé réfléchit ou repousse les ondes radiophoniques qui possèdent une certaine fréquence, et cet effet dépend jusqu'à un certain point de l'heure à laquelle il se produit. Vous n'êtes pas sans le savoir si vous manipulez un appareil à ondes courtes. Il est donc possible, en utilisant des ondes radiophoniques appropriées, de les diriger vers l'ionosphère afin qu'elles rebondissent vers la surface de la terre. Si nous les émettons presque verticalement, elles montent tout droit, mais en employant l'angle prescrit elles reviennent vers la terre ou, si elles touchent à l'horizon, elles retournent à la surface du globe terrestre après avoir parcouru une énorme distance qui peut s'étendre à plusieurs centaines de milles.

Il est possible de faire fonctionner un radar de cette façon, ce qui veut dire, dans le cas de l'approche d'un bombardier, qu'en n'importe quel endroit entre ce point et cet autre point, c'est-à-dire sur une distance de plusieurs centaines de milles—et peu importe que ce soit à basse ou à haure altitude—le radar peut dépister le bombardier en question en faisant rebondir des signaux sur l'ionosphère.

EXTENSION DE LA SURVEILLANCE VERS L'EXTERIEUR

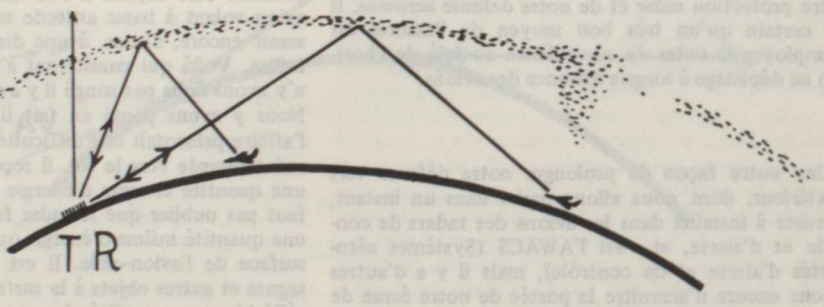

RADAR DE SURVEILLANCE

AU-DELÀ DE L'HORIZON

DÉPISTANT UN AVION

AWACS

(SYSTÈMES AÉROPORTÉS D'ALERTE ET DE CONTRÔLE)

BASE DE RADAR D'INTERCEPTION

La diapositive nº 5 montre l'ionosphère perturbé, car dans les régions polaires, y compris une bonne partie du Nord canadien, nous avons les aurores boréales, phénomène qui représente une perturbation de l'ionosphère. Lorsque l'ionosphère est perturbé, c'est comme si le miroir utilisé à réfléchir nos signaux s'était brisé. Si la perturbation se produit dans cette zone-ci, le radar de surveillance au-delà de l'horizon ne fonctionnera pas. On peu donc mettre en question l'efficacité de ce moyen de défense pour le Canada, alors qu'il serait probablement très bon dans d'autres parties du monde où ces perturbations sont inconnues.

Nous parlions du prolongement vers l'extérieur de notre protection radar et de notre défense aérienne. Il est certain qu'un très bon moyen de l'assurer est d'employer le radar de surveillance au-delà de l'horizon au dépistage à longue distance des avions.

Une autre façon de prolonger notre défense vers l'extérieur, dont nous allons parler dans un instant, consiste à installer dans les avions des radars de contrôle et d'alerte, et c'est l'AWACS (Systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle), mais il y a d'autres façons encore d'accroître la portée de notre écran de protection: on peut utiliser des intercepteurs de plus grande portée ou poster des intercepteurs dans des bases situées plus à l'avant. Nous disposons donc de plusieurs moyens de prolonger notre défense vers l'extérieur, le radar de surveillance au-delà de l'horizon n'étant qu'un seul de ces moyens.

Systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle (AWACS)

Avec la diapositive suivante, numéro 6, il est question des moyens de prolonger notre défense vers le bas, un autre des améliorations importantes qui s'imposent. Ici, la courbature de la terre, et là, un radar au sol qui ne peut voir qu'au-dessus de l'horizon dans cette zone bleue. Si un avion s'approchait à haute altitude, il serait dépisté à une distance considérable, disons à 200 ou 300 milles de la station. Mais s'il s'approchait à basse altitude, disons à 500 pieds au-dessus du sol, il pourrait se rendre tout près de la station, à 25 ou 50 milles peut-être, avant de passer au-dessus de l'horizon et il ne pourrait être dépisté avant d'avoir franchi cette ligne d'horizon. En sorte qu'un radar au sol, à moins d'appliquer le principe du rebondissement sur l'ionosphère, ne peut assurer qu'un piètre service d'alerte à l'égard d'un appareil qui s'approche à basse altitude. Fait assez extraordinaire, si le radar est placé dans les airs à seulement quelques milles d'altitude, disons six ou huit, l'horizon se trouve reculé de centaines de milles. On sait très bien que du sommet d'une haute montagne ou en avion, l'oeil peut embrasser une étendue très considérable, beaucoup plus considérable qu'il ne le pourrait jamais au sol. Même chose pour le radar. La chose ne cesse de m'étonner: en s'élevant de seulement six milles, on peut voir des centaines et des centaines de milles plus loin.

• 1145

Si donc nous plaçons le radar dans un avion, à quelques milles d'altitude, il peut embrasser cette zone hachurée de la diapositive nº 6, qui est beaucoup plus considérable que l'autre. Un avion à haute altitude pourrait être dépisté à 500 milles de distance et un avion volant à basse altitude serait repéré alors qu'il serait encore, disons, à une distance de 200 ou 300 milles. Voilà qui paraît tout à fait simple: pourquoi n'y avons-nous pas songé il y a de nombreuses années? Nous y avons pensé en fait il y a longtemps, mais l'affaire présentait une difficulté particulière: quand le radar regarde vers le sol, il reçoit tout naturellement une quantité énorme d'énergie réfléchie du sol. Il ne faut pas oublier que le radar fonctionne en décelant une quantité infime d'énergie qui lui est réfléchie de la surface de l'avion-cible. Il est évident que les montagnes et autres objets à la surface de la terre vont lui réfléchir une quantité beaucoup plus considérable d'énergie, et habituellement tellement plus considérable qu'ils créent une confusion énergétique qui obscurcit complètement l'avion et qui fait qu'il est à peu près impossible de le déceler.

Le progrès de la technologie électronique qui a rendu possible le système aéroporté d'alerte est une méthode qui permet de distinguer la cible en mouvement qu'est l'avion volant à basse altitude des parasites électroniques beaucoup plus considérables qui viennent du sol, et si cette technique connaît le succès complet, l'avion doté d'un tel radar pourra sans doute repérer tous les avions volant à basse altitude et nous aurons réglé le problème du dépistage à basse altitude.

Mais pour ce faire, il faudra un gros avion très résistant et qui devra voler à haute altitude.

Comme il s'agit d'un gros avion possédant toutes ces qualités, aussi bien lui demander d'accomplir les autres tâches qui sont exécutées dans une station de radar, en plus du repérage des avions éloignés. Voilà pourquoi nous lui donnons le nom d'AWACS—système aéroporté d'alerte et de contrôle. Il faut entendre par contrôle que nous installerions dans l'avion le personnel, les appareils, les ordinateurs et les mécanismes de traite-

EXTENSION DE LA SURVEILLANCE VERS LE BAS

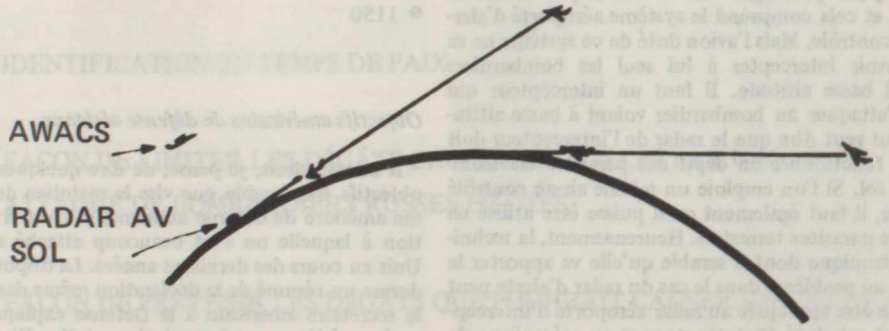

ESPACE SURVEILLÉ PAR LES RADARS AU SOL ET LES RADARS AÉROPORTÉS

AWACS

RADAR D'INTERCEPTION AÉROPORTÉ

MISSILES AIR-AIR

ment des données qui lui permettraient de contrôler le système de défense aérienne en plus d'assurer le repérage. L'avion pourrait identifier les appareils, assurer la conformité des empreintes sonores des avions avec les plans de vol et au besoin contrôler les intercepteurs.

Intercepteurs perfectionnées

C'est donc là une partie des moyens que l'on entend prendre pour prolonger vers le bas la protection de défense, et cela comprend le système aéroporté d'alerte et de contrôle. Mais l'avion doté de ce système ne va pas pouvoir intercepter à lui seul les bombardiers volant à basse altitude. Il faut un intercepteur qui puisse s'attaquer au bombardier volant à basse altitude, ce qui veut dire que le radar de l'intercepteur doit pouvoir fonctionner en dépit des parasites électroniques du sol. Si l'on emploie un missile air-air contrôlé par radar, il faut également qu'il puisse être utilisé en dépit des parasites terrestres. Heureusement, la technique électronique dont il semble qu'elle va apporter la solution au problème dans le cas du radar d'alerte peut aussi bien être appliquée au radar aéroporté d'interception dont est doté l'intercepteur et au mécanisme de guidage de type radar que peut comporter le missile air-air. On peut donc dire que le prolongement vers le bas de la protection de défense dépendra en grande partie du succès de l'application de la technique de radar qui permet de répérer contre le sol un avion volant à basse altitude.

Diminution de la vulnérabilité

J'ai dit que le système actuel présentait trois faiblesses, savoir que la portée de notre protection de défense devrait être étendue vers l'extérieur et vers le bas, mais aussi que nos moyens de défense sont très vulnérables. Je n'ai pas beaucoup parlé de la vulnérabilité jusqu'ici, mais il est certain que si le radar se trouve dans un avion AWACS, il ne va pas risquer d'être atteint par un missile. Installer nos radars dans des avions constitue donc une façon de diminuer la vulnérabilité.

Une autre façon de le faire serait de disperser encore davantage les unités tactiques. Les bases d'avions de chasse sont vulnérables, mais en accroissant leur nombre, ce qui répartirait les appareils de combat sur une plus grande étendue, nous réduirions leur vulnérabilité. Si nous établissions simplement un plus grand nombre de bases permanentes, il en coûterait très cher. Il serait beaucoup plus économique de constituer une petite flotte d'avions d'entretien qui pourraient transporter dans les bases dispersées les hommes, les instruments, les pièces de rechange, les missiles de recharge et tout ce qu'il faut à une escadre de chasse. Voilà une autre façon de diminuer la vulnérabilité de notre défense.

J'estime que le radar de surveillance au-delà de l'horizon sera vulnérable et que l'on ne peut pas y faire grand chose.

Ce sont donc là trois moyens par lesquels nous espérons atténuer les faiblesses de notre système de défense aérienne.

• 1150

Objectifs américains de défense aérienne

Il conviendrait, je pense, de dire quelques mots des objectifs d'ensemble que vise le maintien de ce système amélioré de défense aérienne, et c'est là une question à laquelle on s'est beaucoup attaché aux États-Unis au cours des dernières années. La dispositive nº 7 donne un résumé de la déclaration même dans laquelle le secrétaire américain à la Défense explique ce qu'il espère réaliser par le maintien et l'amélioration du système de défense aérienne. Cet exposé de M. Clifford remonte au début de 1969. Le premier objectif est l'identification de temps de paix. Les Américains veulent pouvoir garder à vue tous les avions qui utilisent l'espace aérien de l'Amérique du Nord et identifier ceux qui s'y trouvent sans permission. Ils aimeraient pouvoir limiter les dommages causés à nos villes—c'est-à-dire aux villes américaines—par une attaque de bombardiers soviétiques pilotés, mais il se font peu d'illusions à cet égard et ils ont déclaré ailleurs se rendre compte qu'ils ne peuvent assurer pleinement la réalisation de cet objectif sans posséder des moyens de défense comparables contre une attaque de missiles. Ils voudraient être en mesure de prévenir les dommages que causeraient les attaques aériennes venant d'autres pays, et ici les Américains ont surtout Cuba à l'esprit.

Ils voudraient écarter une attaque par bombardiers pilotés des forces réservées de missiles stratégiques, et ceci se rapporte à ce que je disait tantôt. Ils ne veulent pas réserver leurs missiles pour être obligés de les lancer au premier signe d'un conflit. Ils aimeraient être absolument certains de vouloir vraiment les lancer, ce qui veut dire être en mesure de prendre tout le temps voulu et d'agir de propos délibéré sans être affollés par l'approche des bombardiers pilotés.

Ils désirent dissuader l'Union soviétique de mettre au point et de présenter de nouvelles menaces de bombardiers qu'il pourrait coûter cher de neutraliser.

DIAPOSITIVE No 7

OBJECTIFS DES É.-U. EN MATIÈRE DE DÉFENSE AÉRIENNE (1969)

1. IDENTIFICATION EN TEMPS DE PAIX

2. FAÇON DE LIMITER LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX VILLES PAR UNE ATTAQUE DE BOMBARDIERS RUSSES PILOTÉS

3. FAÇON DE PRÉVENIR LES DÉGÂTS QUE POURRAIT CAUSER UNE ATTAQUE AÉRIENNE PAR D'AUTRES PAYS, PAR EXEMPLE, CUBA

4. FAÇON D'EMPÊCHER LES BOMBARDIERS PILOTÉS D'ATTAQUER NOS MISSILES STRATÉGIQUES EN RÉSERVE

5. FAÇON DE DÉCOURAGER L'UNION SOVIÉTIQUE DE METTRE AU POINT ET D'INTRODUIRE DE NOUVELLES MENACES AU MOYEN DE BOMBARDIERS DONT LA NEUTRALISATION SERAIT ONÉREUSE

6. COMMENT CONSTITUER UNE «DÉFENSE AÉRIENNE MIXTE» COMPLÈTE ET MOBILE

Ils estiment que s'ils donnent la preuve qu'ils vont continuer de faire opposition au type actuel de bombardier, peut-être sauront-ils éviter que ne s'accélère fortement la course anti-bombardiers.

Les Américains voudraient établir un système entièrement mobile de défense aérienne, et la raison principale en est que les États-Unis désirent être en mesure de mener des opérations de défense aérienne dans d'autres parties du monde dans des délais assez courts et de pouvoir assurer un vaste déploiement du système.

L'importance de la situation géographique du Canada

Il conviendrait, pour terminer mon exposé, de parler brièvement des avantages particuliers que présente le territoire canadien pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Il ressort assez nettement de ce qu'on a dit, je pense, qu'il importe de prolonger le système vers l'extérieur. Pour ce qui est des régions habitées de l'Amérique du Nord, vers l'extérieur veut dire vers l'est au-dessus de l'Atlantique et vers l'ouest au-dessus du Pacifique, mais vers le nord veut dire au-dessus du territoire canadien. Il faut de nombreux milles carrés de territoire ou d'espace aérien pour assurer le bon fonctionnement de pareil système de défense. On ne peut s'en tenir à un mince secteur.

Si nous entendons mettre des avions en service loin dans le nord, il est évidemment préférable d'établir leurs bases assez près de leur secteur d'opérations, car autrement ils dépensent une bonne partie de leur carburant et de leur temps de vol simplement pour se rendre sur les lieux de leur travail et non pas pour le faire. Il me paraît évident que les facteurs géographiques canadiens auraient un rôle important à jouer dans un système de défense aérienne profonde qui soit vraiment efficace.

Quant à l'emplacement des radars, il y a le problème que soulève l'Aurora, dont nous avons parlé, et la question de savoir si certain type de radar fonctionnerait aussi bien au Canada qu'ailleurs, et je crois qu'il faudra se livrer à des recherches pour en apprendre plus long là-dessus.

Lorsque nous discutons de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, nous devons nous rappeler que c'est nous qui sommes propriétaires d'une bonne partie du territoire au-dessus duquel cette défense devra se déployer pour être vraiment efficace, je pense, un fait dont il faudra sans doute tenir compte tant qu'il sera question de défense aérienne.

Monsieur le président, je crois en avoir assez dit sur le sujet. Le mémoire traite de nombreux autres points dont je n'ai pas parlé, mais peut-être conviendrait-il de passer à présent aux questions.

Le président: Je vous remercie, M. Lindsey. Avant de passer aux questions, il faut nous occuper d'un ou deux articles de procédure. En premier lieu, le comité convient-il d'incorporer l'exposé écrit de M. Lindsey et les diapositives utilisées ce matin au témoignage entendu au cours de la séance de ce matin? Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: On m'a demandé à la dernière réunion de prendre les dispositions nécessaires pour nous procurer des exemplaires des comptes rendus des comités sénatoriaux américains ainsi que des exemplaires des rapports rédigés à l'intention du comité du sénateur Kennedy. Le secrétaire m'avise qu'il faudrait à cette fin une motion dans les formes.

M. Brewin: Je propose que le secrétaire soit autorisé à se procurer, à l'intention des membres du comité, des exemplaires des délibérations relatives aux répercussions sur la stratégie et la politique étrangère des systèmes de missiles anti-missiles, délibérations contenues dans les témoignages entendus par le Souscomité de l'organisation internationale et des questions de désarmement du Comité des relations étrangères du Sénat des États-Unis, ainsi que des exemplaires des rapports rédigés à l'intention du comité du sénateur Kennedy.

M. Laniel: J'appuie la proposition.

● 1155

(La motion est adoptée.)

Le président: Des dispositions sont également prises, ainsi qu'on nous l'a déjà appris, pour obtenir de M. John Gellner un document de travail détaillé sur le défense nord-américaine et de M. Michael Sherman un document sur la question des missiles anti-missiles. Quelqu'un présenterait-il une motion portant autorisation?

M. Laniel: Je propose que le comité passe commande de deux documents de travail détaillés, l'un devant être rédigé par M. John Gellner sur la défense nord-américaine, l'autre par M. Michael Sherman sur la question des missiles anti-missiles; qu'il soit versé à chacun des deux auteurs une somme ne dépassant pas cinq cents dollars ($500).

M. Thompson (Red Deer): J'appuie la proposition.

(La motion est adoptée.)

M. Allmand: M. le président, cette proposition a-t-elle été approuvée par le comité de direction?

Le président: Oui. J'en ai discuté avec les représentants des partis au sein du comité de direction.

M. Cafik: Monsieur le président, j'avais l'impression qu'on avait discuté de l'opportunité d'inviter M. Gellner à préparer un travail; beaucoup d'autres personnes au Canada estiment sans doute qu'elles devraient également y être invitées au même titre que lui. Je ne savais pas que la question avait été résolue.

Le président: J'en ai parlé à des représentants de chacun des partis et ils sont d'avis que c'est une proposition raisonnable.

M. Allmand: Au cours de notre première série d'audiences sur l'OTAN, est-ce que nous avons versé une rémunération a ceux qui ont présenté des travaux au Comité?

Le président: Non, nous n'avons payé que leurs dépenses.

M. Allmand: Tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que je n'ai pas été très impressionné par l'exposé que nous a fait M. Gellner sur l'OTAN. Cependant, si la majorité des membres du Comité estiment que ce travail vaut $500 . . .

Le président: C'est le maximum qui est de $500. Je crois que la rémunération est fixée à tant par jour jusqu'à un maximum de $500.

M. Lewis: Monsieur le président, je n'ai pas assisté à la réunion du comité de direction et je m'excuse de mon absence. Mes collègues sont sans doute au courant et pourront, j'imagine, répondre à mes questions. Dans quel but particulier confie-t-on à ces messieurs le soin de préparer ces communications?

Le président: Le ministère a préparé pour nous un document sur la défense nord-américaine. Nous avons cru que, pour que notre étude soit la plus objective possible, il y aurait lieu de demander à quelqu'un de l'extérieur de préparer un autre document de travail à l'usage du Comité. Comme on l'a dit, je crois, au cours de séances antérieures, nous avons voulu en quelque sorte tenter une expérience et, au lieu de convoquer un grand nombre de témoins, comme nous l'avons fait pour notre étude sur l'OTAN, et d'entendre chacun d'eux nous exposer son point de vue personnel, nous avons cru qu'il serait préférable, cette fois-ci, de commencer par faire préparer des documents de travail par le ministère et de confier ensuite à quelqu'un de l'extérieur le soin de les examiner, de les commenter et d'y ajouter toutes les observations qu'il pourrait juger appropriées.

M. Lewis: C'est peut-être une bonne idée mais il se peut que certains d'entre nous veuillent que des spécialistes, également distingués, réfutent les thèses exposées par M. Gellner et M. Sherman. Qu'est-ce qui nous empêche d'insister maintenant pour que les autre personnes que nous proposons soient également invitées à préparer pour nous des documents de travail?

Le président: Rien ne nous en empêche si nous estimons que c'est opportun. Je le répète, c'est une procédure nouvelle, une expérience en quelque sorte. Mais nous avons bien pris soin de prévenir M. Gellner et M. Sherman qu'il ne s'agissait pas pour eux de nous exposer une thèse favorable à un point de vue particulier. Leur tâche consiste à examiner et à commenter les documents de travail rédigés par le ministère et à nous présenter objectivement tout renseignement supplémentaire qu'ils peuvent juger utile. Une fois que nous aurons pris connaissance de ces travaux, nous pourrons évidemment agir en conséquence si les membres du Comité estiment que les renseignements obtenus ne sont pas suffisants.

M. Cafik: Monsieur le président, franchement, j'estime que c'est peut-être une bonne idée mais je ne vois pas comment nous pouvons établir cette sorte de précédent et confier à deux personnes seulement le soin de préparer des travaux pour lesquels elles seront rémunérées. Je crois que cela comporte certains dangers et M. Lewis a raison de dire que n'importe qui pourra se présenter devant le Comité par la suite et nous dire: «Mon point de vue particulier sur ce sujet n'a pas été exposé dans un document de travail; il faudrait donc confier à quelqu'un le soin de l'exprimer». Je ne vois pas comment le Comité pourrait répondre à cet argument puisque nous avons choisi arbitrairement d'inviter deux spécialistes à nous exposer ce qui pourrait fort bien être un point de vue objectif. Je crois qu'il conviendrait d'y réfléchir davantage avant de se prononcer là-dessus.

● 1200

Le président: Si le Comité préfère ne pas adopter la motion maintenant, elle peut être différée. Nous pourrions en discuter plus à fond au comité de direction.

La commandite de documents de travail n'est pas une innovation. Le comité de la défense a déjà fait préparer des documents il y a plusieurs années. Mais le temps presse et si nous voulons faire rédiger des exposés, il faudra que les intéressés en soient informés sans retard. J'en ai déjà parlé à M. Gellner et à M. Sherman mais nous pouvons leur dire d'attendre, si tel est le vœu du Comité. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il serait bon de tenter cette expérience sans plus tarder; autrement, les documents ne seront pas prêts à temps.

M. Harkness: Qui est M. Sherman?

Le président: Sauf erreur, M. Michael Sherman est un Canadien attaché à l'Institut Hudson; il a consacré beaucoup de temps à des travaux spécialisés sur ce sujet. Il nous a été recommandé par M. Dobell, conseiller auprès du Comité. J'ai également consulté le Dr Lindsey à son sujet; il m'en a fait le plus grand éloge. Il me semble être le seul spécialiste de ce domaine qui puisse accomplir le genre de travail auquel nous songeons.

M. Guay (Saint-Boniface): Avez-vous lieu de supposer, monsieur le président, qu'ils refuseraient de faire ce travail gratuitement; voulez-vous simplement leur faire cette offre ou est-ce qu'ils ont demandé d'être rémunérés?

Le président: Nous avons cru qu'il n'était que juste, si nous leur demandions de préparer une étude objective qui leur prendra du temps, de leur verser au moins une rémunération symbolique pour leur travail. Le tarif me paraît très raisonnable puisque le maximum est de $500. Je le répète, d'autres comités parlementaires ont souvent retenu les services de conseillers pour les aider dans leurs délibérations et ils ont convenu de les rémunérer.

M. Laniel: A ce propos, monsieur le président, il convient de se rappeler que nous ne leur demandons pas d'exposer une thèse mais plutôt d'étudier le sujet en profondeur.

Le président: Il s'agit, en somme, d'un travail de recherche. Monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur le président, pour ma part, j'approuve l'idée que le Comité fasse appel à des conseillers de l'extérieur à l'égard de questions aussi techniques et aussi compliquées que celle-ci. La seule chose qui me préoccupe c'est que, comme nous le savons tous, le problème des système de missiles antimissiles fait l'objet d'une violente controverse aux États-Unis qui sont les plus directement intéressés bien que la question nous intéresse beaucoup nous aussi, indirectement. Je ne connais pas les opinions de MM. Gellner et Sherman mais si, par hasard, ils étaient tous les deux nettement favorables à ce système, je demanderais assurément,—c'est le seul point qui me tracasse,—que d'autres spécialistes également compétents, notamment le professeur Wiesner des États-Unis, parmi bien d'autres, viennent nous exposer la thèse opposée. C'est la seule réserve que je formule; si nous voulons qu'on nous présente des exposés, puisque nous ne pouvons pas entendre tous les spécialistes, il faudrait au moins qu'on nous expose deux points de vue opposés.

Le président: Votre attitude est parfaitement logique, je crois, monsieur Brewin. Je le répète, le temps presse. Si nous voulons achever notre travail dans un délai raisonnable, nous ne pourrons pas entendre tous les témoins, ni même un grand nombre de témoins comme nous l'avons fait pour l'OTAN. Encore une fois, c'est une expérience que nous voulons tenter. Monsieur Roberts?

M. Roberts: C'est une expérience intéressante, à mon avis, monsieur le président; je crois qu'il vaut la peine de la tenter. J'espère que c'est un premier pas vers l'établissement d'un régime qui permettra au Comité de compter davantage sur l'assistance de spécialistes. J'estime que nous devons accepter votre proposition mais je suis nettement d'avis qu'on ne doit pas laisser au comité de direction le soin de décider qui doit être invité et quand. A l'avenir, au lieu de s'en remettre au comité de direction, il faudrait que le choix des invités soit discuté par le comité plénier.

Le président: C'est précisément une des raisons pour lesquelles on a voulu soumettre cette motion au Comité. En toute franchise, je dois vous avouer que, pour que les documents soient prêts à temps, j'ai demandé à MM. Gellner et Sherman de se mettre à l'œuvre mais il est encore temps de contremander ces travaux si vraiment le Comité estime qu'il y a lieu de le faire.

M. Roberts: Ma recommandation ne portait que sur l'avenir. Dorénavant, le choix de ceux qui seront invités à préparer des travaux devrait être discuté par le comité plénier avant qu'on prenne une décision. Cependant, dans les circonstances où nous nous trouvons, je crois que nous devons accepter votre proposition.

Le président: Donc, compte tenu de toutes ces réserves et de ces avertissements, le Comité accepte-t-il la motion?

Des voix: D'accord.

• 1205

M. Ryan: Avant d'aller plus loin, monsieur le président, puis-je invoquer le Règlement? Serait-il possible de faire distribuer aux membres du Comité le texte des accords de NORAD, non pas seulement l'accord initial mais aussi les modifications qui y ont été apportées il y a un an environ.

Le président: C'est-à-dire le texte de l'accord renouvelé.

M. Ryan: En effet; j'ai l'impression que cet accord n'est aucunement secret, que le texte en a déjà été

déposé à la Chambre et qu'on ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'il soit distribué. Il nous serait très utile d'en relire des dispositions afin de déterminer quels changements il y aurait lieu d'y apporter plus tard.

Le président: Le secrétaire me signale que les notes relatives à l'accord ont été imprimées en appendice dans notre dernier compte rendu.

M. Ryan: L'accord en entier ou simplement des notes?

M. Arnell: Le texte complet, je crois.

Le président: Autrement, il sera convenu que nous prendrons des dispositions pour faire distribuer le texte aux membres.

M. Ryan: Combien de temps faudra-t-il pour imprimer ces notes?

Le président: Je ne saurais vous le dire.

M. Lewis: Est-ce que cela comprend le texte original ou simplement des notes sur les changements apportés l'an dernier?

Le président: Simplement les changements, n'est-ce-pas?

M. Arnell: A la réunion du Comité, jeudi soir dernier, M. Robinson, des Affaires extérieures, a remis ces documents au secrétaire. Je ne sais pas s'ils sont complets ou non.

Le président: S'ils ne sont pas complets, il faudra y ajouter le texte de l'accord initial. Si l'impression est déjà trop avancée, nous verrons à ce que l'accord soit imprimé en appendice au compte rendu d'aujourd'hui. Tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Vous avez des questions à poser, monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur le président, je voudrais féliciter le Dr Lindsey d'avoir su nous exposer très clairement un sujet compliqué. Selon lui, un des objectifs des États-Unis doit être de limiter les dommages que les bombardiers soviétiques pourraient causer aux complexes industriels urbains si la dissuasion échouait. J'appelle son attention sur une déclaration qui figure dans son exposé à la page précédente; il y cite une observation formulée par le secrétaire McNamara en 1968:

> ... Aucun système de défense aérienne ne peut assurer une capacité appréciable de «limitation des dommages» que pourrait causer l'URSS, à moins qu'il ne s'accompagne d'un système puissant et efficace de missiles anti-missiles, capacité qui, en ce moment, demeure inaccessible.

Je parle de la situation qui existe en 1968. Il reste vrai quand même, n'est-ce pas, que personne n'a jamais prétendu qu'il soit possible, au point où en est la technologie, d'établir un système puissant et efficace de missiles anti-missiles pour se protéger contre une attaque globale de missiles balistiques intercontinentaux avec les moyens dont disposent en ce moment les Soviets, et encore moins avec les moyens dont ils disposeront plus tard.

M. Lindsey: C'est parfaitement vrai, à mon avis. On a dit que si les missiles balistiques peuvent détruire toutes les villes, il importe peu qu'on soit en mesure d'empêcher les bombardiers de le faire. En l'absence de moyens de défense contre les missiles balistiques, on n'attache guère de valeur à la capacité de «limiter les dégâts».

M. Brewin: Puisqu'il n'est pas possible de se protéger contre les missiles balistiques, nous pouvons conclure, je suppose, qu'on n'attache guère de poids à la capacité que peut avoir un système de défense aérienne de limiter les dégâts.

M. Lindsey: Je ne crois pas qu'on leur attribue beaucoup d'importance. C'est surtout pour les cinq autres raisons qu'on maintient ce système de défense.

M. Brewin: Puis-je demander un renseignement au sujet des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle? Si je comprends bien, le but principal est d'assurer un repérage plus efficace en installant les écrans de radar, ou autres dispositifs, à bord d'avions afin que la détection se fasse de plus haut, n'est-ce pas?

M. Lindsey: En effet.

M. Brewin: L'acquisition d'une nouvelle série d'intercepteurs est une tout autre affaire, j'imagine. Autrement dit, en théorie, il serait possible de mettre en service de nouveaux intercepteurs sans système aéroporté d'alerte et de contrôle, même si cela peut sembler illogique. On pourrait aussi, n'est-ce pas, établir un système aéroporté sans pour autant faire l'acquisition de toute la nouvelle série d'intercepteurs?

• 1210

M. Lindsey: Si votre unique objectif consiste à améliorer le dispositif d'alerte de votre système de défense aérienne, le système aéroporté, sans intercepteurs, pourrait vraiment suffire; toutefois, si vous voulez identifier et, au besoin, chasser ou détruire l'appareil ennemi, il vous faudra forcément un inter-

cepteur. Si vous voulez que les bombardiers s'éloignent plus qu'ils ne le font en ce moment de leur base actuelle, il faudra que leur rayon d'action soit élargi ou que leur base soit établie plus à l'avant.

M. Brewin: Ai-je raison de conclure que la capacité de repérer les bombardiers pilotés quelques heures au moins avant qu'ils survolent leurs cibles, ou même avant qu'ils s'en rapprochent suffisamment pour qu'il soit possible de recourir aux missiles air-sol, est en soi une très précieuse garantie contre l'emploi de ces bombardiers? Comme vous le dites, je crois, dans votre exposé, les appareils que l'ennemi voudrait détruire auraient dans une large mesure le temps de décoller et les plans d'attaque seraient ainsi déjoués avant que l'attaque ait eu lieu, n'est-ce pas?

M. Lindsey: C'est vrai en particulier pour les bombardiers pilotés qui pourraient être attaqués par les bombardiers ennemis qui s'approchent. Vous pouvez faire décoller vos bombardiers et les armer s'il le faut; ils peuvent survoler le terrain pour assurer leur propre protection ou ils peuvent aller au-devant de l'ennemi. Mais on procède aujourd'hui d'après le principe dit du «fonctionnement malgré défaillance» de sorte que l'attaque ne sera pas complétée à moins que les ordres ne soient confirmés plus tard.

Mais, comme j'ai tenté de l'expliquer à propos de la stabilité, on ne voudrait pas avoir à lancer les missiles balistiques simplement pour qu'ils échappent à l'ennemi. Il est vrai qu'en les lançant on les soustrait à l'ennemi mais le but recherché est de pouvoir s'en servir quand on le veut et si on le veut et non pas lorsque l'ennemi vous y oblige parce que vous avez repéré ses forces sur vos écrans de radar.

Je crois donc que le système de première alerte assure une bonne protection à vos bombardiers; pour ce qui est de la protection assurée aux missiles, elle est conditionnelle en ce sens que vous êtes forcés de les lancer immédiatement; c'est une éventualité à laquelle vous voulez échapper.

M. Brewin: J'ai deux autres questions à poser. Je ne sais pas si le renseignement que je désire se trouve dans votre exposé mais s'il y est je ne l'ai pas très bien compris; je sais que les systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle ne sont pas pour aujourd'hui; ils en sont encore à l'étape de la recherche plutôt qu'à celle du déploiement mais pourriez-vous me donner une idée de ce qu'ils coûteront? Combien de ces gros avions faudra-t-il pour assurer au continent nord-américain un système aéroporté vraiment efficace?

M. Lindsey: Des plans ont été dressés. C'est un avion qui coûte très cher et j'imagine qu'il en faudrait plusieurs douzaines. Le coût se situerait probablement entre un et deux milliards de dollars. Il est incontestable que c'est un programme de grande envergure et coûteux.

M. Brewin: Voici ma dernière question. Je vous ai entendu dire que nos intercepteurs actuels sont très vulnérables, surtout aux attaques par missiles, et qu'un moyen de remédier à cet inconvénient serait de les disperser davantage. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

A quel moment le dispersement doit-il commencer? S'il se fait tôt, ne devient-il pas en quelque sorte permanent et les appareils ne sont-ils pas en conséquence vulnérables dans une certaine mesure? Le dispersement à la dernière minute ne présente-t-il pas un grave problème?

M. Lindsey: Il est probable que, pour être en mesure de disperser les appareils, il faudrait qu'un certain nombre d'entre eux restent dispersés continuellement. Lorsque la situation semble devenir plus menaçante et que vous désirez que vos effectifs de défense soient davantage sur le pied d'alerte avant que les hostilités ne commencent, vous accélérez le processus de dispersement.

M. Brewin: Est-ce que le service des renseignements de l'ennemi ne cherchera pas à repérer les endroits où les intercepteurs sont dispersés?

• 1215

M. Lindsey: C'est tout à fait possible mais, en tout cas, le nombre de cibles qu'il lui faudrait repérer serait beaucoup plus élevé.

Le dispersement peut être modifié. Tous les intercepteurs dispersés ne resteraient pas continuellement au même endroit. Le fait que des appareils de transport sont à votre disposition laisserait supposer qu'il se passe quelque chose mais vous pourriez, tout en conservant les intercepteurs, déplacer ces appareils presque aussi rapidement que les intercepteurs eux-mêmes.

Votre vulnérabilité n'est pas entièrement dissipée mais vous avez donné à l'ennemi le choix entre des douzaines de cibles, au lieu d'une douzaine peut-être, et il ne sait pas lesquelles choisir. Vous êtes alors moins vulnérable mais je ne pense pas qu'on puisse dire que votre vulnérabilité a totalement disparu . . .

M. Brewin: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Vu le nombre de personnes qui veulent poser des questions, je me suis arrangé pour continuer la séance cet après-midi, à 3 h 30, dans la salle 112N de l'Édifice Central, et, au besoin, ce soir dans la même salle à 8 heures. Nous avons donc tout le temps voulu pour l'interrogatoire.

Devant la tournure que prend l'étude du présent document de travail, je tiens à informer le Comité que nous avons demandé au Ministère de rédiger un mémoire sur le Commandement Maritime afin d'en faire faire un premier examen par un sous-comité, comme nous l'avons dit. Ce mémoire ne saurait guère être prêt avant la fin du mois.

Il nous faut aussi décider s'il serait opportun de faire faire par une personne de l'extérieur, à peu près dans les mêmes conditions, une critique du mémoire du Ministère. A ce propos, si quelqu'un ici désire proposer un expert, je lui demande d'en faire part au représentant de son parti afin de permettre au sous-comité directeur d'examiner la candidature et, le cas échéant, au Comité de l'approuver.

La parole est à M. Cafik.

M. Cafik: Monsieur Lindsey, tout à l'heure quand nous parlions du système d'alerte et de contrôle aéroporté, j'ai dû quitter la salle pour quelques minutes. Je m'excuse donc si la question que je vais poser en est une à laquelle vous avez déjà répondu. Ne serait-il pas possible d'exécuter cette fonction d'alerte et de contrôle au moyen de satellites au lieu d'avions?

M. Lindsey: A mon avis la chose est moins avantageuse. D'abord, nécessairement, le satellite serait installé à quelque 22,000 milles au-dessus de l'Amérique du Nord et, à cette altitude, un avion paraît une cible infime, si bien qu'il pourrait y en avoir un nombre considérable dans un petit écran placé si loin.

Il y a aussi, je pense, des difficultés énormes à placer dans un satellite un grand radar doté d'une très haute puissance. La chose est à peine possible dans un avion. Vous pouvez voir en effet dans la photo de la maquette du système que ça donne une curieuse de forme à l'avion. Remarquez cette grosse bosse sur le dessus. Un tel radar dépasse, je crois, les possibilités d'un satellite. C'est en outre une machine délicate. L'installer dans un satellite ne se ferait pas sans peine et je doute que ce soit aussi économique et aussi efficace que dans un avion.

M. Cafik: Monsieur Lindsey, toujours à propos des satellites, si j'en crois nos discussions jusqu'ici et certains renseignements que je possède, les Russes auraient en chantier ou en existence ce que l'appellerai, faute de connaître le bon terme, des missiles à têtes multiples qui se placent sur orbite. Avons-nous une défense quelconque contre cela?

M. Lindsey: Il s'agit là d'une question que nous devions, je pense, aborder à notre seconde réunion. Pour ma part, je mets en doute l'existence de tels engins aujourd'hui. Ce dont vous parlez, sauf erreur, est désigné sous le nom de système de bombardement orbital fractionnaire ou multiple. La chose est possible, mais bien des gens la trouve inférieure à l'engin ballistique intercontinental.

La défense contre un tel système n'est pas sans poser des problèmes. Ayant un parcours plus bas que l'engin intercontinental, ces missiles seraient détectés plus tard. Néanmoins je ne crois pas qu'ils existent, mais la chose est possible.

M. Cafik: A votre avis, Monsieur Lindsey, croyez-vous essentiel à la dissuasion et à la défense que les États-Unis se lancent dans les missiles anti-missiles? Pensez-vous au contraire qu'il est possible de maintenir l'équilibre sans cela?

M. Lindsey: Tout dépend de ce que l'adversaire fait. Dans le cas d'une situation comme le montre la diapositive 4, où l'Union soviétique augmenterait considérablement sa puissance offensive et renforcerait de beaucoup sa capacité de défense, il est à espérer que l'Ouest réagirait de manière à maintenir l'équilibre.

Il dispose en général de deux moyens de le faire; ou bien accentuer ses capacités d'attaque ou bien les rendre moins vulnérables. Et un moyen de les rendre moins vulnérables, c'est de construire un système de missiles anti-missiles.

L'équilibre m'apparaît essentiel à la sécurité du monde. Nous l'avons, je crois, aujourd'hui. Si un côté pose un geste qui risque de compromettre gravement cet équilibre, souhaitons que l'autre côté en pose un pour le rétablir. Cela pourrait coûter cher, mais l'équilibre serait maintenu.

M. Cafik: Les Russes, de fait, ont des missiles anti-missiles en ce moment, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Nous le croyons, mais leur couverture n'est peut-être pas tellement étendue ni efficace.

M. Cafik: J'imagine qu'on peut conclure que leur intention n'est pas d'abandonner leur système de missiles anti-missiles. Dans ces conditions, ne croyez-vous pas qu'il est indispensable que les Américains procèdent à l'installation du leur?

M. Lindsey: Il ne s'agit pas d'opposer système à système. L'important pour l'Ouest dans son ensemble, c'est d'avoir la certitude que la dissuassion joue de part et d'autre également. Il en est ainsi aujourd'hui. Il s'agit de maintenir cela. Bien des moyens s'offrent pour le faire, mais, bien entendu, cela dépend davantage des gestes de l'adversaire que des siens propres.

Le président: Je dois rappeler au Comité que la question des missiles anti-missiles est à l'ordre du jour de la semaine prochaine. Je lui demande donc aujourd'hui de n'aller dans les détails que pour ce qui est des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle ou à toutes autres améliorations de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

M. Cafik: Je suis d'accord, monsieur le Président. D'ailleurs, j'ai terminé mon interrogatoire. Je vous remercie.

M. Lewis: Puis-je poser une question complémentaire. Elle n'a rien à voir avec les missiles anti-missiles. Elle est plutôt d'ordre théorique et porte sur une affaire qui me préoccupe beaucoup?

Le président: Je vous en prie, monsieur Lewis.

M. Lewis: Vous avez parlé, monsieur Lindsey, de maintenir la dissuassion. Si je vous ai bien compris, dès que l'un devient sensiblement plus fort, l'autre doit sensiblement augmenter sa puissance pour maintenir l'équilibre. Je ne comprends pas vraiment. Dès que vous possédez la capacité de frapper, comme c'est le cas de U.R.S.S. et des États-Unis, l'équilibre n'est-il pas maintenu et pour longtemps quel que soit le geste posé par l'adversaire, puisque vous pouvez frapper cruellement en ripostant. Pourquoi dites-vous toujours: «Si l'autre renforce ici, je dois renforcer ici, même si j'ai assez de force pour, après la première attaque, infliger des pertes très lourdes à l'autre.» Jusqu'où cela va-t-il? Sans jamais s'arrêter? A la moindre découverte technique, si l'un l'exploite, l'autre doit le faire aussi et continuer de la sorte à chercher le niveau. Est-ce là l'équilibre de la dissuasion que vous prêchez, si l'on peut dire? C'est l'impression que m'ont fait vos paroles.

M. Lindsey: Voilà, je pense, une réflexion juste, Monsieur. Je dirai que l'affaire se résout à une question: «A quel niveau les mesures sont-elles suffisantes? »

M. Lewis: Justement.

M. Lindsey: Vous avez dit qu'aujourd'hui nous avons une super-puissance de frappe et vous avez parfaitement raison. Nous avons aussi une dissuasion qui joue des deux côtés. Si on ne fabriquait plus d'autres armes, la question serait réglée. L'équilibre est en effet tel que, si un côté accentue un petit peu, l'autre n'a pas besoin de réagir. Mais si un côté fait sensiblement plus, comme vous dites, la question se pose de savoir si l'équilibre n'est pas rompu. De même si un côté veut modérer un peu, l'autre pourrait aussi réduire légèrement. La grande chose est de ne pas rompre l'équilibre. Et il est malheureusement trop vrai qu'il viendrait à se rompre si on laissait sans réagir l'autre augmenter sans cesse ses moyens.

M. Lewis: Je ne suis pas de votre avis.

Le président: Monsieur Harkness.

M. Harkness: Monsieur Lindsey, j'aimerais savoir d'abord, en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord contre les bombes, quel serait le champ d'opération le plus efficace pour ces avions d'alerte et de contrôle pour obtenir la meilleure garantie d'avertissement?

M. Lindsey: Cela dépend dans une grande mesure de l'autre instrument dont j'ai parlé, le radar de surveillance au-delà de l'horizon. Si celui-ci se révèle un vrai succès et échappe à l'action des aurores boréales et d'autres phénomènes, peut-être alors l'avion d'alerte et de contrôle ne sera nécessaire que pour diriger les

• 1225

intercepteurs. Par ailleurs si des secteurs échappent à la surveillance de ce radar ou si celui-ci ne fonctionne pas quand il y a des taches sur le soleil ou à d'autres moments, il faudra peut-être confier ces secteurs ou ces moments à l'avion d'alerte et de contrôle.

Il est difficile de donner des chiffres, mais je dirais que dans les opérations normales de temps de paix le système aéroporté d'alerte et de contrôle ne servirait pas souvent. Mais vienne une urgence et il faudrait un bon nombre de ces avions et déployés de manière à faire la détection à la distance voulue et à la distance

où l'on veut intercepter. C'est-à-dire assez près pour permettre aux intercepteurs d'intervenir sans manquer d'essence.

M. Harkness: Géographiquement, où se situe la région la plus propice au déploiement de ces avions?

M. Lindsey: Au-dessus des côtes de l'Atlantique et du Pacifique et au-dessus du territoire du Canada, peut-être un peu au nord de la Ligne Pine Tree.

M. Harkness: Soit donc en gros une ligne qui passerait par Edmonton, en Saskatchewan et ainsi de suite.

M. Lindsey: Oui, là peut-être ou encore un peu plus au nord, quelque chose comme cela. Plutôt un peu plus au nord que cela. Les appareils pourraient toujours sortir et entrer dans cette zone. Si les bombardiers ne sont pas des appareils supersoniques et que le système d'alerte et de contrôle soit logé dans des avions à réaction, ceux-ci pourraient se déplacer aussi vite que ceux-là. Ils pourraient sortir, faire une première détection et revenir quasiment à la même vitesse que les bombardiers.

M. J. C. Arnell (Sous-ministre adjoint (Finances) de la Défense nationale): A propos de l'autre question que vous avez soulevée, monsieur Harkness, peut-être la chose serait plus claire, si je vous rappelais, comme l'a dit M. Lindsey à la séance d'instruction, que l'étendue où un tel avion peut exercer son action de détection est de beaucoup plus vaste que ce que peut couvrir une station terrestre, si bien que pour surveiller un secteur donné il n'en faut que bien peu. Aussi pour surveiller une immense région vous avez un vaste choix où les placer ou les faire voler. Si j'ai bien compris lors de la projection des diapositives, ce radar peut détecter un bombardier volant à très haute altitude. S'agissait-il de 500 milles?

M. Lindsey: A peu près.

M. Arnell: Or pareille altitude, c'est beaucoup plus que ce que peut faire une station terrestre. Aussi ne faut-il pas s'imaginer le système aéroporté d'alerte et de contrôle comme une série d'emplacements distancés comme sont ceux de la ligne Pine Tree.

M. Harkness: Ce que je demandais réellement, c'est où déployer les appareils le jour où on emploiera le système pour en tirer le meilleur parti possible. Si j'ai bien compris c'est en gros à quelque 400 milles au nord de la frontière canado-américaine, quelque part par là?

Ma deuxième question sera donc celle-ci: dans quelle mesure serait amoindrie la valeur du système aéroporté d'alerte et de contrôle si l'espace aérien canadien lui était refusé et qu'on dût l'installer à peu près le long de la frontière canado-américaine?

M. Lindsey: Elle serait, à mon avis, gravement compromise, car le désir d'aller au-devant serait frustré. Sans doute, cela permettrait de mener la poursuite à basse altitude, de réduire la vulnérabilité du système, de conserver la souplesse, car le secteur qui échapperait à la surveillance du radar terrestre pourrait être gardé par le radar aéroporté. Mais une des grandes qualités du système, celle de pouvoir voler au-devant, serait perdue.

M. Harkness: Autrement dit, pour que le système serve vraiment à quelque chose, il faut lui ouvrir l'espace aérien du Canada.

M. Lindsey: Pour le dispositif qui défend la frontière nord, oui.

M. Harkness: C'est ce que je veux dire: la défense en direction du Nord, qui, en somme, est la route d'arrivée la plus probable d'une attaque par bombardiers.

M. Lindsey: Nous le croyons ainsi.

M. Harkness: Pour ce qui regarde le nombre de ces avions dont on aurait besoin, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, il en faudrait très peu en temps de paix, mais beaucoup plus au moment où se dessinerait une attaque, et davantage pour le contrôle que pour l'alerte.

• 1230

Êtes-vous en mesure de nous donner une vague idée du nombre qu'il faudrait en temps de paix?

M. Lindsey: On ne peut pas dire, je crois, qu'il en faut un certain nombre en permanence en temps de paix. Si le radar de surveillance au-delà de l'horizon fonctionne très bien, il ne serait peut-être pas nécessaire du tout d'en avoir en temps de paix. Tout dépend de ce radar de surveillance au-delà de l'horizon.

M. Harkness: Et si ce radar ne fonctionne pas parfaitement bien, quelle est la réponse?

M. Lindsey: En pareil cas, pour bien étoffer la couverture à longue portée au-dessus de l'océan, il en faudrait, je suppose, un ou deux postés dans chaque direction.

S'il était question de remplacer la ligne DEW par les systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle, je suppose qu'il faudrait en avoir deux ou trois dans cette région. Il suffirait peut-être de les placer ici et là sans nécessairement les tenir continuellement en état d'alerte. C'est très difficile d'avancer un nombre exact.

M. Harkness: A la lumière de ce qui vient d'être dit, la participation du Canada à la défense du continent nord américain devrait-elle être la même que pour le NORAD si ce nouveau système était adopté? Autrement dit, le Canada devra-t-il y participer dans la même mesure?

M. Lindsey: Je crois que l'utilisation de l'espace aérien canadien sera essentielle. Les avions des AWACS pourraient s'envoler de bases situées aux États-Unis, accomplir leur mission et retourner aux États-Unis. Les intercepteurs pourraient utiliser des bases situées aux États-Unis, mais il ne pourraient pas se rendre aussi loin que s'ils partaient de bases situées au Canada. Avec l'OTH, je ne sais pas.

Étant donné que les intercepteurs ont un moins long rayon d'action et moins d'endurance que les avions des AWACS, je crois qu'il serait préférable que ces avions utilisent des bases situées au Canada. Ce serait la meilleure contribution que nous pourrions apporter. Cela ne veut pas dire que ces intercepteurs devraient être des avions canadiens avec des équipages canadiens. Si aucun de ces avions n'utilise des bases canadiennes, alors le système en sera considérablement affaibli parce qu'il leur serait difficile d'intercepter avant que les cibles soient atteintes.

M. Harkness: En résumé, si on abandonne les lignes DEW, Pine-tree et Mid-Canada et l'actuel système d'interception, les Bomarcs et les autres missiles sol-air, pour adopter ces systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle, alors il est raisonnable d'affirmer que cela changera peu de chose à l'importance de la participation du Canada.

M. Lindsey: Je le crois.

M. Harkness: C'est bien, je vous remercie.

M. Guay (Saint-Boniface): Au sujet d'une question relative au règlement, plusieurs des membres ont siégé à divers comités depuis 9 heures et demie ce matin, de plus, nous aurons deux autres séances aujourd'hui, ne conviendrait-il pas d'ajourner maintenant et de poursuivre ce travail au cours des deux autres séances que nous devons avoir aujourd'hui?

Le vice-président: Monsieur Guay, j'ai une note de M. Thompson suggérant pour les mêmes motifs d'ajourner dès que l'interrogatoire suivant sera terminé. Que décide le Comité? C'est M. Laniel qui devrait maintenant avoir la parole.

M. Laniel: Je peux attendre.

Le vice-président: Devons-nous ajourner maintenant?

Des voix: Oui.

Le vice-président: Très bien, la séance est suspendue jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi. Remarquez que la séance de cet après-midi aura lieu dans la salle 112N située dans l'immeuble du centre.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

le mardi 13 mai 1969

Le vice-président: La séance est ouverte. S'il était possible d'obtenir le silence, nous pourrions poursuivre l'interrogatoire. Sur ma liste, M. Laniel et M. Thompson sont les suivants; ils sont absents. Les deux autres qui suivent ne sont pas encore ici non plus.

Une voix: Le travail avance.

Le vice-président: Le Comité désire-t-il attendre encore cinq minutes ou bien y aurait-il quelqu'un qui serait prêt à poursuivre l'interrogatoire en attendant?

M. Legault: Je pense que nous devrions permettre à ceux qui ont des questions à poser de le faire maintenant. Quand les autres reviendront, ils pourront poursuivre à leur tour.

● 1540

Le vice-président: Très bien; quelqu'un aurait-il des questions à poser? M. Anderson?

M. Anderson: Non, monsieur, je ne le crois pas.

M. Winch: Je le regrette, monsieur, je ne puis commencer un interrogatoire car je dois m'absenter.

Le vice-président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Je pourrais commencer. Pour être franc, je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de terminer la lecture de l'exposé. Ce que j'en ai lu m'a grandement intéressé. J'espérais bien que ceux qui me précé-

daient sur votre liste seraient ici pour procéder à leur interrogatoire avant moi, mais je peux commencer avec une ou deux choses qui sembleront peut-être élémentaires et qui ont peut-être déjà été abordées; s'il en était ainsi, je m'en excuse à l'avance.

Je crois que c'est un très bon exposé, du moins la partie que j'ai lue.

En supposant que le système aéroporté d'alerte et de contrôle serait entièrement sous le contrôle des États-Unis, serait-il possible de le relier à un système de contrôle ou d'interception qui serait complètement dirigé par les Forces armées canadiennes? En d'autres mots, je veux faire une distinction entre la détection et l'interception d'un avion ennemi. Y aurait-il des difficultés techniques insurmontables qui empêcheraient la séparation de ces deux rôles?

M. Lindsey: L'uniforme porté par les aviateurs ou par le personnel au sol importe peu. Si quelqu'un est en mesure d'installer de puissants radars dans de gros avions à long rayon d'action, il est certainement capable d'y ajouter quelque chose de plus. Il est vrai que c'était le contrôle que l'on recherchait en premier lieu. Pour répondre à votre question, il serait techniquement possible d'avoir l'alerte par les avions des AWACS et le contrôle au sol, mais alors le rayon d'action des intercepteurs serait limité au champ couvert par les radars au sol. Ce n'est déjà pas si mal; mais cela signifie que vous ne pourriez aller au-delà.

M. Roberts: Les intercepteurs ne pourraient alors compter que sur les radars au sol. Il n'y a aucun moyen de relier les intercepteurs aux radars aéroportés?

M. Lindsey: Oui, cela serait possible. Je croyais que vous supposiez que les avions des AWACS ne seraient utilisés que pour l'alerte et non le contrôle. Il est prévu qu'ils rempliront ces deux rôles. Dans ces gros avions des AWACS, vous avez le radar qui vous permet de signaler la présence d'un bombardier et vous avez les instruments et le personnel qualifié nécessaires pour permettre à l'équipage de contrôler les intercepteurs qui iront identifier le bombardier et l'attaquer si nécessaire; ils disposeront de tous les renseignements permettant de l'identifier par la corrélation des plans de vols. Il est prévu que les avions des AWACS pourront effectuer en cours de vol tout le travail qui se fait au sol aujourd'hui.

M. Roberts: Vous avez en même temps déjà répondu à ma seconde question, je crois; je vais vous la demander quand même. Je me demande pourquoi il nous faut des missiles et des avions pour abattre les avions ennemis. Est-ce parce qu'il vous faut des intercepteurs pour les identifier d'abord? Est-ce pour avoir une double protection ou bien serait-il techniquement possible de ne compter que sur les missiles au lieu d'utiliser des avions en plus?

M. Lindsey: En temps de paix, une des tâches consiste à identifier les avions qui arrivent. La première chose à faire est de comparer leur position et leur course avec les plans de vols; à peu près toutes les envolées sont identifiées de cette manière. Cependant, de temps à autre, vous apercevez un avion dont la course ne correspond à aucun des plans de vols et il faut le rejoindre par la radio. Si la réponse n'est pas satisfaisante, il faut alors envoyer un avion à sa poursuite. Cet avion ne doit pas l'attaquer, mais l'identifier en volant près de lui et si possible lire le numéro sur son fuselage et découvrir son identité afin que l'on puisse plus tard le soumettre aux sanctions prévues pour ceux qui ne se conforment pas aux règlements. Évidemment, seul un avion conduit par un être humain est en mesure de faire cela. Un missile ne le pourrait pas.

M. Roberts: Serait-il possible de ne compter que sur les avions pour effectuer l'interception et de se débarrasser des missiles défensifs?

M. Lindsey: Oui, cela serait possible. En fait, pendant bien des années, les avions constituaient l'élément principal de toute défense aérienne. Il y a plusieurs raisons justifiant l'emploi de deux ou trois systèmes de défense. Cela complique le problème de l'attaquant. C'est une assurance contre une défaillance catastrophique inattendue. Présentement, il est probable que le missile sol-air serait plus efficace dans le cas d'une

● 1545

attaque massive. Vous pourriez vous contenter des avions seulement, mais je doute que cela suffise si vous désirez avoir une défense raisonnablement efficace.

M. Arnell: Il a été dit à maintes reprises qu'au point de vue coût-efficacité, cela coûtait moins cher, mais vous restez sans moyen d'identification. Ainsi, vous pouvez réduire les coûts de votre défense en ayant quelques missiles pour la destruction, mais vous devez avoir des avions intercepteurs pour procéder à l'identification.

M. Roberts: Est-ce qu'il est souvent nécessaire d'identifier des avions? Est-ce que cela se produit souvent ou rarement?

M. Lindsey: En moyenne, plusieurs fois par jour.

M. Roberts: Passons à un sujet un peu différent . . .

M. Winch: Avant de changer de sujet, puis-je savoir si un avion intercepteur peut aussi attaquer?

M. Lindsey: Oui, il le peut. Un avion capable d'intercepter peut facilement être équipé d'une arme qui pourra être utilisée en cas de nécessité. Je crois que tous les avions intercepteurs utilisés pour l'identification sont aussi armés et en mesure d'attaquer si nécessaire.

M. Winch: Ils sont armés même en temps de paix?

M. Lindsey: Oui, ils le sont.

M. Brewin: Puis-je poser une question complémentaire?

Le vice-président: M. Brewin, une question complémentaire.

M. Brewin: Si je comprends bien, les missiles sol-air Bomarcs ou autres seraient efficaces contre une attaque massive, mais ne conviendraient pas pour une violation occasionnelle de l'espace aérien du Canada; est-ce exact? Pour justifier l'emploi sur une grande échelle des missiles, il vous faudra être raisonnablement certains que l'espace aérien nord-américain est sous la menace d'une invasion importante, n'est-ce pas?

M. Lindsey: S'il s'agissait d'un petit nombre d'avions non identifiés et que vous n'étiez pas convaincus de leurs intentions belliqueuses, dans ce cas, vous utiliseriez certainement les avions intercepteurs. Il vous est toujours possible de les rappeler si vous apprenez qu'il n'est pas nécessaire de les attaquer.

Le vice-président: M. Harkness a une question complémentaire.

M. Harkness: En ce qui concerne les Bomarcs, n'est-il pas exact qu'ils ne sont armés que d'ogives nucléaires qui ne peuvent être utilisées sans la permission du président des États-Unis et ensuite celle du gouvernement du Canada?

M. Lindsey: C'est une question très pertinente, monsieur, et vous avez raison.

M. Harkness: Ce n'est que sous ces conditions que ces missiles peuvent être utilisés?

M. Lindsey: C'est exact.

Le vice-président: Avez-vous terminé, monsieur Roberts?

M. Roberts: Non.

Le vice-président: Continuez alors.

M. Roberts: Je me rends compte que les avions des AWACS auraient plus d'efficacité s'ils pouvaient utiliser des bases situées au Canada en plus de bases situées hors du pays, même si vous avez dit ce matin qu'il leur serait possible d'opérer quand même sans cela, mais qu'il en coûterait plus cher en plus d'autres inconvénients d'organiser un système d'alerte et de contrôle entièrement situé en territoire américain. Je me rends compte que c'est une question difficile et hypothétique, mais avez-vous une idée du degré d'importance de tous ces inconvénients? Est-ce que cela coûterait beaucoup plus cher d'organiser un tel système situé uniquement en territoire américain, probablement tout en utilisant l'espace aérien canadien, mais sans utiliser les bases canadiennes?

M. Lindsey: On peut toujours obtenir une proportion en supposant qu'un avion peut voler pendant 16 heures; s'il lui faut voler pendant trois heures à partir du nord des États-Unis jusqu'à sa base d'opération, alors 6 de ses 16 heures de vol serviront inutilement à effectuer ce parcours et il lui restera 10 heures pour remplir sa mission; ainsi je suppose qu'il en coûtera six dixièmes de plus que s'il ne devait décoller que de sa base d'opération. Rien que pour le temps de vol, vos frais augmenteraient dans ces proportions. Bien sûr il se peut qu'il en coûte plus d'aménager une base

d'aviation dans le Nord que n'en coûterait de le faire plus au sud.

• 1550

M. Roberts: Je ne tiens certainement pas à entamer un débat à ce sujet mais je me demande dans quelle mesure nous devrions tenir compte de ce point. Je sais que les États-Unis organisent des envolées un peu partout dans le monde à des fins d'exercice et de formation des pilotes, mais un temps de vol supplémentaire de dix heures représente-t-il forcément une forte augmentation du coût global de l'exploitation d'un tel réseau de détection?

M. Lindsey: Je pense qu'il en serait ainsi car le temps de vol supplémentaire exigerait l'emploi d'un plus grand nombre d'avions pour faire le travail. S'il vous fallait acheter 60 p. 100 plus d'avions, et ces avions coûtent très cher, le prix total du réseau s'en trouverait considérablement augmenté.

M. Roberts: Nous avez-vous cité de prix approximatif de chacun de ces avions ce matin? Peut-être cela m'a-t-il échappé.

M. Lindsey: Non, je ne l'ai pas fait. J'ai dit que ces avions coûtent très cher et qu'il en coûterait en tout probablement entre un et deux milliards de dollars pour quelques douzaines d'appareils. On m'a dit plus tard que c'est ce qu'il en coûterait pour les 45 appareils équipés des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle (SAAC) que l'on estime être nécessaires.

M. Roberts: Quarante-cinq appareils pour deux milliards.

M. Lindsey: Le chiffre se place entre un et deux milliards; quelque part par là. Ils coûtent très cher.

M. Roberts: Dans ce cas combien cela fait-il par appareil?

M. Lindsey: Vous ne pouvez vous contentez de faire une simple division.

M. Roberts: Ils coûtent à peu près 40 millions de dollars chacun, en moyenne.

M. Lindsey: Oui, mais cela comprendrait les frais d'entretien et de personnel, ainsi que les frais généraux de toutes sortes. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'un programme qui coûte très cher à réaliser.

M. Arnell: Il y a un autre point que j'aimerais attirer à votre attention, monsieur Roberts. Vous avez posé plusieurs questions sur le facteur contrôle. Comme M. Lindsey l'a expliqué ce matin, je pense, l'appareil SAAC vous donne un réseau de radar de contrôle au sol bien plus universel et, à cause de sa portée, il produit le même rendement, peut-on dire, et il s'agit simplement d'un point de comparaison, qu'un secteur de radar; c'est-à-dire là où il a un certain nombre de postes de radar. Tandis que dans le cas d'un secteur de radar au sol, il faut que vous ayez un autre niveau de contrôle pour faire le lien entre stations de radar; dans le cas des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle, vous avez encore besoin d'un autre niveau de contrôle de même qu'il vous en faut un dans le cadre de NORAD, des régions septentrionales et ainsi de suite.

Ainsi on peut encore prévoir un autre niveau de contrôle par delà les systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle car nous allons encore nous buter au problème d'assurer le relai entre secteurs, dans ce cas-ci entre avions. Bien que l'analyse n'ait pas encore été poussée à ce point, vous pouvez, en fait, dire que le réseau septentrional du NORAD continuerait de représenter le niveau supérieur de contrôle confié à un avion dont le rôle serait de diriger les intercepteurs postés dans son rayon d'action. Je pense que vous devriez considérer le rôle tactique de l'intercepteur plutôt que le facteur de contrôle d'ensemble.

M. Roberts: Ce à quoi j'essaie d'en venir, de façon un peu maladroite peut-être, est de découvrir dans quelle mesure il en coûterait plus d'utiliser ces systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle. Ce qu'ils nous donnent que nous n'avons pas déjà et quelle serait leur utilité pour nous. Pour ma part, il fut un temps où je pensais qu'il allait nous en coûter beaucoup moins que le système actuel. Pourrait-on avoir quelques chiffres approximatifs? Selon les prévisions qu'on nous a communiqué, le coût global de l'exploitation du réseau actuel du NORAD s'élève, je pense, à deux milliards de dollars par an dont le Canada paie entre 8 et 10 p. 100, soit 135 ou 136 millions de dollars. Si le Canada et les États-Unis adoptaient le système des SAAC, à combien cela nous reviendrait-il, comparé au chiffre actuel de deux milliards?

M. Lindsey: Je pense pouvoir répondre à cette question. Si le plan proposé par les Américains est appliqué pendant les dix prochaines années, le coût total pour la décennie serait d'environ 12.3 milliards de dollars. En gardant le système actuel, il en coûterait pour la même période un peu au dessus de 11 milliards. Toutefois, les 12.3 milliards de dollars comprendraient des dépenses au-dessus de la moyenne décennale pendant les première années à cause des frais d'équipement, comme l'achat des avions par exemple. Vers la fin de la décennie, le réseau nécessiterait l'emploi d'un personnel réduit, et le personnel coûte cher de nos jours. On prévoit que les frais de personnel et d'entretien pour les dernières années de la décennie s'élèveraient à 690 millions de dollars, c'est-à-dire beaucoup moins que ce qu'il en coûte annuellement de nos jours. Ainsi, vous avez raison; en fin de compte,

une fois vos dépenses d'équipement consenties, le nouveau réseau serait bien moins cher d'exploitation, du seul point de vue de l'entretien.

• 1555

M. Arnell: Je pense qu'on fait ce qu'on nous en a dit, et que le nouveau programme est conçu en vue de la mise en place du nouveau réseau et que le coût décennal de cette mise en place correspond à toutes fins pratiques à ce qu'il en coûterait de conserver le système actuel. Toutefois, en éliminant graduellement le système actuel et en employant l'argent ainsi économisé à l'achat de l'équipement, vous vous retrouvez en possession d'un réseau dont l'exploitation et l'entretien coûtent entre 60 et 65 p. 100 de moins que ceux du réseau actuel.

M. Roberts: La raison de mes questions à ce sujet est que j'ai remarqué, à la page 7 du mémoire, certaines remarques qui expriment très clairement quelques-unes des choses auxquelles je voulais en venir l'autre jour. On y expose la théorie, qui peut sembler paradoxale mais qui je pense est juste, que l'amélioration du système de défense est extrêmement dangereuse si elle a pour effet d'annuler la puissance effective de représailles de l'adversaire en ce qu'elle mène à une situation moins stable que celle qui existe actuellement alors que les deux côtés possèdent une deuxième force de frappe dont l'effet préventif est efficace.

Je me demande donc si les changements que l'on envisage actuellement vont améliorer notre système de défense ou s'ils vont simplement nous donner grossièrement le même genre de défense que par le passé mais de façon plus efficace et plus efficiente. Si le nouveau système doit améliorer radicalement notre défensive plutôt que notre puissance de représaille, il peut attirer des critiques invoquant les mêmes arguments que ceux que vous avancez à la page 7 du mémoire.

M. Lindsey: Je pense que le système de défense modifié et amélioré nous permettrait tout juste de faire face à une attaque du genre de celle à laquelle nous pouvons nous attendre aujourd'hui, sauf que, si elle devait se faire à basse altitude et utiliser des missiles air-sol, nous serions à même d'y résister. Si nous n'apportons pas ces améliorations à notre système de défense nous serons bien plus exposé à ce genre d'attaque et bien moins à même de nous en défendre. Le nombre total d'intercepteurs est bien moindre dans le plan de défense modifié qu'il ne l'est actuellement. Je ne pense pas que nous augmenterions grandement notre puissance. Il s'agit plutôt de boucher les trous qui existent dans notre système sans qu'il nous en coûte plus, de sorte que, en fin de compte, le nouveau système est un peu meilleur marché.

M. Roberts: Puis-je poser une autre question dans le même ordre d'idée, monsieur le président? Nous avons eu une discussion l'autre soir, au cours d'une séance du Comité, et j'avais adopté l'attitude que tout réseau de défense contre les bombardiers est essentiellement inutile dans la situation actuelle, alors que la puissance de représaille nucléaire se fonde sur l'emploi de missiles balistiques intercontinentaux. Quelqu'un a présenté un argument qui je pense vaut d'être considéré; c'est que si vous créez un réseau d'alerte et de contrôle ou un système de défense contre les missiles balistiques. Le bombardier piloté redevient une menace. Il serait donc peu avisé de démanteler le réseau de défense anti-bombardiers car il serait facile d'organiser à nouveau une attaque par bombardiers.

Êtes-vous d'accord, compte tenu de la situation actuelle où nos puissances de représaille mutuelle reposent sur l'aptitude des deux parties en cause à lancer sur l'adversaire des missiles balistiques intercontinentaux, que ce dont il s'agit lorsque nous parlons d'entretenir ou d'améliorer notre défense anti-bombardiers consiste en l'entretien d'un système de défense qui n'est pas de toute première importance en ce moment, mais qui pourrait fort bien le devenir plus tard si l'on parvient à mettre au point un système de défense anti-missiles efficace?

M. Lindsey: Je pense que cela est vrai lorsque nous parlons, comme c'est le cas aujourd'hui de l'équilibre stratégique global mais, de plus, un modeste réseau de défense anti-aérienne a un rôle utile à jouer en temps de paix, comme l'identification des avions et la surveillance de l'espace aérien. Nous tenons à continuer ces services également. Cependant, il est tout à fait vrai que, si nous avons besoin d'un bon réseau de défense anti-bombardier en 1978, il serait beaucoup plus difficile d'en créer un de toute pièce que de moderniser un réseau que nous aurions bien entretenu.

M. Roberts: Peut-être d'autres personnes sont-elles arrivées qui désirent poser quelques questions, monsieur le président, et pourrais-je reprendre mon interrogatoire plus tard si j'ai d'autres questions à poser.

Le vice-président: Merci, monsieur Roberts, il en est ainsi. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, les questions que je désirais poser sont plus ou moins dans le même ordre d'idée que celles de M. Roberts, aussi me contenterai-je de poser une question supplémentaire.

• 1600

A la page 21 de votre mémoire, vous dites que le coût global du programme s'élève à 12.3 millions de

dollars. Si je le comprends bien, cette somme comprend l'achat des avions équipés des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle et des intercepteurs modifiés; en fait cette somme représente le coût de la mise en œuvre de l'entier programme. Si le Canada accepte de participer à ce nouveau programme, devra-t-il contribuer pour une partie de cette somme, ou notre part des dépenses viendra-t-elle en sus?

M. Lindsey: Cette prévision des frais de mise en œuvre du programme a été faite aux États-Unis et ne représente que les dépenses qu'ils s'attendent de payer pour leur part du réseau. Si nous nous servons d'une partie de leur matériel, je suppose que ce chiffre représentera le coût total. Si nous achetons du matériel supplémentaire, le prix de ce matériel viendra en sus, je suppose. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que nous nous chargeons actuellement d'une bonne partie du réseau de défense aérienne, de la ligne de radar transcontinentale et d'escadres d'interception; on a supposé aux États-Unis que nous allons continuer de nous en charger.

M. Allmand: Vous avez dit qu'il en coûterait entre un et deux milliards pour acheter 45 avions équipés des SAAC. Pourriez-vous nous donner quelques détails sur les intercepteurs? De quel sorte d'intercepteurs le Canada aura-t-il besoin? Je remarque que vous avez dit que les Américains envisagent de modifier certains avions dont ils se servent déjà. Serions-nous obligés d'acheter de ces avions? Ou possédons-nous des avions qui pourraient être utilisés à cette fin? J'allais demander si le CF-5 pourrait faire l'affaire, mais je ne pense pas que cela soit le cas. J'allais vous poser cette question un peu plus tard, monsieur Lindsey.

M. Lindsey: Je ne saurais répondre à cette question. Je suppose que si certains de ces avions sont utilisés au Canada, il serait bon que nous tirions avantage de ces nouvelles techniques en les équipant des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle et en les modifiant pour les vols à basse altitude. Nous ne savons pas encore quels chasseurs nous devrions acheter ou modifier, si nous acceptons de participer au programme.

Je ne pense pas que le CF-5 puisse être utilisé à cette tâche. Je pense qu'il faudrait un avion pas mal plus gros, capable de transporter du matériel de radar plus volumineux et un plus gros missile air-air. Mais nous avons entamé des études en vue de décider quelle serait la meilleure solution à ce problème.

M. Allmand: Ainsi nous devrions sans doute acheter de nouveaux intercepteurs pour lesquels nous n'avons encore reçu ni propositions ni prix approximatif?

M. Lindsey: Je pense que cela est vrai.

M. Allmand: Ainsi si nous achetions ces 45 avions équipés de SAAC, qui coûteraient approximativement de un à deux milliards, nous devrions aussi acheter des intercepteurs. Nous ne possédons pas d'avions qu'il soit possible de modifier.

M. Lindsey: Nul ne s'attend que le Canada se charge du prix d'achat des 45 avions Saac. La somme de un à deux milliards représente le coût de tout le système.

M. Allmand: Je vois.

M. Lindsey: Les Américains paieraient la totalité ou la majeure partie du coût du programme.

M. Allmand: Il est bon que vous le précisiez.

M. Lindsey: Je m'excuse. Je n'avais pas l'intention . . .

M. Allmand: C'est peut-être de ma faute. Le Canada serait-il obligé d'acheter de ces avions équipés de système aéroportés d'alerte et de contrôle?

M. Lindsey: Il n'y a nulle obligation pour le Canada de faire quoi que ce soit. Nous seuls pouvons décider de ce que nous voulons faire.

M. Allmand: Je m'en rend bien compte, mais si nous acceptons de collaborer, s'attend-on que nous nous chargions d'une partie des frais?

M. Lindsey: Nous n'en sommes pas encore rendu au point de décider qui devrait payer quoi. C'est là un aspect du problème que nous n'avons pas encore étudié.

M. Allmand: Je vois. Utilise-t-on au ministère de la Défense nationale la norme ou les méthodes qui, selon ce qu'on m'a dit, sont utilisées dans les autres ministères? Je veux parler du calcul du rapport coût-profit.

M. Lindsey: Oui, c'est une des normes sur lesquelles nous nous fondons pour prendre nos décisions. Certainement que nous le faisons.

M. Allmand: Monsieur Lindsey, vous nous avez parlé ce matin des possibilités d'attaque par l'Union Soviétique et dans votre description de ce que pourrait être cette attaque vous n'envisagez pas la participation de bombardiers. Selon vous, le premier assaut de l'Union Soviétique utiliserait les missiles balistiques intercontinentaux, le deuxième utiliserait les missiles balistiques lancés par sous-marins. Vous avez dit vous-même qu'il est peu vraissemblable que l'ennemi utilise des bombardiers. Nous parlons maintenant d'installer un réseau de défense anti-bombardiers dont l'aménagement coûtera la somme énorme de 12.3 milliards de dollars. Il me semble que si l'on établit le rapport coût-profit, les frais sont très, très élevés et le profit

très faible puisque, à votre avis, il est très peu vraisemblable que l'ennemi utilise ses bombardiers. Vous y affectez une somme énorme alors qu'il est très peu probable qu'une telle attaque soit lancée.

M. Lindsey: C'est un fait que le tableau dont nous avons parlé ce matin ne faisait pas état de la participation des bombardiers dans la première attaque de représailles. J'avais cru pourtant expliquer par la suite que les bombardiers auraient un rôle à jouer dans ces opérations. Ils pourraient soit participer à la première attaque avec les missiles anti-missiles, soit être gardés en réserve pour constituer une menace contre les villes au cas où la première attaque aurait désarmé l'assaillant.

• 1605

Je pense qu'on se servirait des bombardiers. À noter au sujet des attaques de bombardiers qu'il est impossible, même une fois qu'ils sont en route, de savoir s'ils ont pour objectifs des forces armées ou des villes. Ils ne suivent pas de trajectoire balistique prévisible, et l'on peut les utiliser de l'une ou de l'autre manière. Si j'ai donné l'impression que, selon moi, on ne se servirait pas du tout des bombardiers, je le regrette. Ce n'est pas ce que je voulais dire.

M. Allmand: Non, vous n'avez pas du tout donné cette impression, mais j'avais cru comprendre que leur utilisation ne serait que très marginale, qu'il fallait s'attendre à les voir utilisés dans une mesure bien moindre que les EBI (engins balistiques intercontinentaux) et les MBLSM (missiles balistiques lancés par sous-marin). Je me suis donc demandé s'il valait la peine de mettre en œuvre un programme de $12.3 milliards, compte tenu de probabilités d'application aussi marginales.

M. Lindsey: Ma foi, je ne pense pas que ces probabilités soient vraiment marginales. A mon sens, si l'ennemi s'est doté de 150 bombardiers intercontinentaux, c'est qu'il les utiliserait, et il les utiliserait d'une manière qui ne nous ferait pas du bien. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais ce qu'il est difficile de prévoir en ce moment, c'est s'ils serviraient à une attaque de représailles ou de riposte, et si en premier lieu on s'en servirait ou on les garderait en réserve.

Avant de nous faire trop de souci sur ces $12 milliards, il faudrait nous demander où nous en serions si nous ne dépensions pas un sou pour notre défense aérienne. Tout d'abord, nous ne serions pas capables de faire respecter notre espace aérien; nous ne serions pas capables de savoir, en temps de paix, si l'on nous a survolés; nous ne serions pas capables de réglementer la circulation des appareils qui pénètrent dans notre espace. Ce serait inviter la puissance qui possède ces 150 bombardiers à remplacer tous les coûteux matériels qu'ils transportent, aides à la pénétration comme les engins air-sol, encombrant équipement de contre-mesures électroniques, ainsi que le carburant supplémentaire dont ils ont besoin pour voler à basse altitude et échapper aux radars, à remplacer toute cette charge utile par encore plus de bombes. De la sorte, en fait, ces 150 bombardiers se présenteraient avec une charge utile dont le transport aurait demandé deux fois plus de bombardiers s'ils devaient rencontrer une opposition. Ainsi, faute de défense aérienne, notre situation, sous bien des rapports, est mauvaise.

M. Allmand: Oui, mais pour ce qui est de certains des faits, de certaines des missions dont vous avez parlé, nous avons déjà décidé d'acheter tant de CF-5 qu'ils pourraient servir à certains des objectifs dont vous faites état, à défaut de pouvoir servir à ce nouveau programme. On pourrait les affecter à des missions d'identification, et aussi, si j'ai bien compris, à certaines formes d'interception ou d'attaque. Mais je ne pense pas qu'ils puissent servir, concurremment avec les SAAC (systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle), à la mission d'interception envisagée dans ce programme.

M. Lindsey: Non.

M. Allmand: Si elles devaient participer à ce programme, les forces canadiennes auraient à utiliser un autre type d'appareil. Il me semble que les probabilités d'attaque par bombardiers sont très faibles. Je ne demande qu'à être covaincu, mais il me semble difficile de croire à de fortes probabilités.

Jusqu'où, monsieur Lindsey, les États-Unis sont-ils allés en essayant d'introduire ce programme? Jusqu'à quel point ont-ils réussi à le faire approuver par leur propre Congrès?

M. Lindsey: Ils ont encore beaucoup de chemin à faire. Je ne pense pas que le Congrès ait donné son autorisation pour tous les crédits demandés pour le programme de recherches sur le F106X. Le SAAC doit encore subir beaucoup de mises au point et d'essais. Le RST (radar de surveillance trans-horizon) en est encore au stade expérimental, ce n'est donc qu'un projet. Il n'a pas encore été aéroporté et il n'est pas prévu de le faire avant plusieurs années, peut-être 1974 ou 1975 pour tout le système. En 1969, ce n'est encore qu'une idée sur le papier, avec quelques travaux de recherche et de développement en cours. L'autorisation n'est pas encore entièrement accordée.

M. Allmand: Bien. De ce que vous avez dit, je retire l'impression que le projet comprend nécessairement l'utilisation de l'espace aérien et terrestre du Canada. Le programme pourrait-il être mis en œuvre, je veux dire les SAAC et les intercepteurs modifiés, si nous refusions d'accorder l'utilisation de notre espace aérien et terrestre?

M. Lindsey: Je ne pense que le programme ait beaucoup d'efficacité sans l'utilisation de l'espace aérien canadien. Il pourrait fonctionner avec des bases toutes situées au sud de la frontière, mais pas avec beaucoup d'efficacité. Le rapport coût-efficacité serait bien moindre. Mais cela vaudrait encore la peine d'essayer, de leur point de vue.

• 1610

M. Allmand: Pourraient-ils opérer à partir de l'Alaska et de leurs bases du Groenland?

M. Lindsey: Ce serait un plan différent de celui qu'ils ont proposé.

M. Arnell: Ce qu'il faut répondre à cela, monsieur Allmand, c'est, en substance, que ce serait un plan inefficace. Après tout, il n'y a pas tant de terrains d'aviation, particulièrement au Groenland, et c'est loin de tout.

M. Allmand: C'est tout, monsieur le président.

Le président: M. Forrestal.

M. Forrestal: Pouvons-nous conclure de ce que vous avez dit cet après-midi et ce matin que, si les États-Unis décidaient par la suite de mettre en œuvre ce système, nous continuerions, en premier lieu, à avoir en gros les mêmes arrangements en ce qui concerne le partage des frais? Dans l'affirmative, faudrait-il déduire les frais d'immobilisation du matériel? Est-ce bien exact que, si l'on déduit les frais d'immobilisation et certaines autres dépenses des 12 à 15 milliards de dollars de ce programme, la part du Canada serait, en dernier ressort, inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui?

M. Arnell: Je crois, monsieur Forrestal, que M. Lindsey a déjà répondu à cette question en disant que les études sur la part du Canada dans ce domaine n'ont pas encore atteint le point où l'on peut même commencer à prévoir de quelle façon nous serons mêlés à l'affaire. M. Lindsey a esquissé l'un des problèmes liés à cette question lorsqu'au cours de son mémoire, ce matin, il vous a ébauché le principe de ce nouveau système, c'est-à-dire la capacité du radar de détecter un objet mobile dans le vague de l'arrière-plan. C'était là l'élément clé, comme il vous l'a montré ce matin, entre . . . entre . . .

M. Forrestal: Je regrette, mais en dernier ressort, pour quoi devrions-nous payer?

M. Arnell: Eh bien, pour tout ce nouveau système. Quant à savoir comment ulitiser ce matériel d'une technologie toute nouvelle, ce radar dirigé «vers le bas», cela n'est pas encore définitif, comme je viens de le dire. Aucune décision n'a encore été prise sur l'avion SAAC, en tant qu'équipement définitif.

M. Forrestal: Mais nous n'en partagerions pas, n'est-ce pas, les frais d'immobilisations?

M. Arnell: Non. Je veux dire que le projet d'intercepteur comprend également ce radar et d'autres projets de «boîte noire», si vous voulez.

Il est vraiment trop tôt pour qu'on puisse prévoir comment ces réalisations particulières pourront être incorporées à des plates-formes existantes, ou si vous préférez, à des avions à notre disposition. Le programme américain, comme nous l'avons fait ressortir, porte sur la modification de l'intercepteur F-106. Un des problèmes qui n'a nullement été résolu encore, c'est de savoir si les F-106, dont le nombre n'est pas illimité, seront en totalité affectés à toutes les missions d'interception de tout le continent, ou s'il faudra en augmenter le nombre. Ces questions sont encore à l'état d'études et il est vraiment trop tôt ne serait-ce que pour être en mesure de prévoir si nous partagerions les frais des F-106 ou si nous devrions avoir un autre appareil. Il y a tant d'inconnues qu'il est impossible de dire aujourd'hui qu'il existe un programme d'immobilisation donné auquel il faut réfléchir, disons, trois ans à l'avance.

M. Forrestal: Vous n'êtes donc pas en mesure, à l'heure qu'il est, en raison de la nature des discussions, par exemple, de dire si nous allons participer à l'aspect intercepteurs de ce programme?

• 1615

M. Arnell: Tant que des opérations se dérouleront dans l'espace aérien du Canada, nous avons la liberté de dire que nous nous chargerons de cette partie, comme il a été clairement expliqué la semaine dernière. Le principe tout entier d'une défense aérienne commune de l'Amérique du Nord, c'est celui d'une organisation de commandement et de direction unifiés, qui commande et qui dirige les forces mises à sa disposition par chacun des participants. Or, le Canada dispose d'une grande liberté de choix, soit pour offrir son espace aérien à quelqu'un d'autre ou pour se charger de toutes les opérations.

M. Forrestal: Si nous le faisions, il nous faudrait quitter tout le reste, n'est-ce pas?

M. Arnell: Il est évident que les deux extrêmes sont complètement irréalisables.

M. Forrestal: Vous voulez dire qu'il faudrait au moins deux ou trois ans pour savoir quel rôle le Canada jouerait en dernier lieu si les États-Unis donnaient le feu vert et si nous décidions de participer.

M. Arnell: Je dirai que les rôles ne sont pas tellement différents. Comme il a été précisé ce matin, il s'agit essentiellement de moderniser des équipements pour accomplir certaines missions. Il existe actuellement le radar commandé au sol, élément parmi les différents radars, il existe actuellement des intercepteurs parmi d'autres. Le matériel actuellement conçu, et dont a parlé M. Lindsey ce matin, fait partie en fait de la prochaine génération de matériel chargée de la même mission. Pour moi, le rôle du Canada dans la défense aérienne est fondamentalement le même. Nous nous intéressons à l'identification en temps de paix. Pour obtenir l'identification, il faut disposer de moyens d'alerte qui détectent l'existence d'un objet inconnu dans le réseau, il faut avoir le moyen d'aller y voir en avion et de savoir de quoi il s'agit. Voilà le point de départ. On en arrive alors à la conclusion que, d'une façon ou d'une autre,—et nous pensons tous, je crois, que la méthode la moins coûteuse est celle d'un système commun avec les Américains—, on participe à une organisation d'alerte avancée, de contrôle, d'intercepteurs, etc. Selon moi, la façon probablement la plus facile d'aborder le problème, c'est d'espérer continuer dans ce domaine au même pourcentage, au même coût par habitant.

M. Forrestal: Avec des économies, et en admettant que les Américains supportent le poids des investissements d'un nouvel intercepteur ou de la modification, mentionnée par vous voici peu, du 106, et que le Canada ne remplace pas le 104, il est à présumer . . .

M. Arnell: Non, le 101.

M. Forrestal: Oui, le 101. Alors, pour nous maintenir dans les 8 à 10 p. 100 du programme, il nous faudrait participer à l'équipement ou payer nettement moins que ce que nous payons aujourd'hui.

M. Arnell: Pour faire ce que nous voulons faire, l'identification dans l'espace aérien par exemple, il nous faudrait plus d'équipement.

M. Harkness: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Combien de temps prévoit-on d'utiliser encore le 101?

M. Arnell: Jusqu'au milieu des années 70. Je ne sais pas si nous avons une date précise, mais ce doit être 1974 ou 1975. Il sera rebuté vers le moment où le système dont nous parlons sera prêt.

M. Harkness: Environ cinq ans encore.

M. Arnell: C'est exact.

M. Forrestal: Monsieur Lindsey, revenons aux $12.3 milliards auxquels les Américains ont estimé le coût de ce programme. Étant donné votre formation, votre expérience technique, votre compétence dans ce domaine, êtes-vous convaincu, monsieur, de la justesse de cette estimation, et pouvez-vous nous faire une ventilation sommaire de ces $12.3 milliards, combien en investissements de matériel, combien pour le personnel, combien, le cas échéant, pour les bases aériennes?

● 1620

M. Lindsey: Je ne pourrais pas le faire très bien. Le plus gros investissement, ce serait, je crois bien, le SAAC, qui pourrait atteindre les $2 milliards. Quant au remplacement du F106 par le F106X, il en coûterait un peu moins d'un milliard. Les RST se monteraient à 100 ou 200 millions de dollars, peut-être un peu plus, mais certainement moins d'un demi-milliard. Tout le reste consisterait en frais de personnel, de fonctionnement et d'entretien pendant dix ans. La plus grande partie de cette somme serait dépensée en traitements et salaires, en achat de carburant, en remplacement de matériel usé, etc.

M. Forrestal: Étant donné votre connaissance particulièrement approfondie de ce genre de programme, pensez-vous qu'on pourra s'en tenir fermement à ces $12.3 milliards, ou les dépassera-t-on notablement?

M. Lindsey: Quelles que soient mes connaissances dans ces questions, je ne suis pas grand expert financier. Je ne voudrais pas me prononcer. Je ne suis pas assez bon juge en la matière.

M. Forrestal: Merci beaucoup.

Le président: M. Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Lindsey des questions qui, à la

différence de celles qui viennent d'être posées, concernent plutôt les antécédents de l'affaire. Autant que vous le sachiez, l'URSS projette-t-elle de créer un nouveau bombardier supersonique destiné à remplacer les forces actuelles et qui pourrait modifier la menace des bombardiers à notre égard?

M. Lindsey: La seule activité du domaine supersonique que nous connaissions aux soviétiques en ce moment est du domaine du transport civil et concerne un avion de croisière supersonique. Cependant, les leçons apprises au cours de la fabrication de l'aérobus supersonique leur rendront beaucoup plus facile la tâche de créer un bombardier supersonique. Mais, jusqu'ici, nul indice ne porte à croire à un début de ce côté.

M. Thompson (Red Deer): Vous croyez donc que les bombardiers actuels constituent leur force réelle connue et que le programme d'avenir des soviétiques ne comporte rien d'autre?

M. Lindsey: Les quelques 150 bombardiers du type que nous leur connaissons depuis quelques années représentent l'intégralité des forces prévisibles qu'ils peuvent aligner contre nous dans un avenir immédiat. Ces bombardiers seront quelque peu améliorés par l'addition, par exemple, de missiles air-sol. Je ne m'attends pas à ce qu'une flotte immense de bombardiers supersoniques fasse son apparition l'an prochain; mais, d'ici quelques années, qui peut dire ce qu'il adviendra?

M. Thompson (Red Deer): Une deuxième question concernant les missiles balistiques lancés par sous-marin. Quelle importance attachez-vous au programme extraordinaire d'expansion que les Russes accordent à leur force sous-marine nucléaire? Je me fonde sur les informations parues dans la presse.

M. Lindsey: Leur puissance sous-marine a toujours été très forte depuis 15 ou 20 ans.

M. Thompson (Red Deer): Non, c'est plutôt leur puissance en missiles balistiques qui est forte.

M. Lindsey: Il semble qu'ils affecteront une proportion beaucoup beaucoup plus forte que jamais auparavant de leur flotte sous-marine à des tâches concernant les missiles balistiques; ce facteur, s'il était développé sur une vaste échelle, en viendrait vite à influer sur l'équilibre stratégique. En ce moment, naturellement, la flotte sous-marine américaine porteuse de missiles balistiques est bien supérieure à la flotte russe. Notre communication disait, je pense, que les Américains ont 41 sous-marins à missiles balistiques, porteurs chacun de 16 missiles, ce qui fait un total de 656 Polaris, lesquels seront bientôt remplacés par un missile supérieur, le Poseidon; de plus, nous attribuions aux Russes seulement 45 missiles balistiques à lancer par sous-marin. Ce chiffre sera augmenté très sensiblement durant les prochaines années si le rythme actuel de construction est maintenu; il se passera quand même un certain temps avant que les Russes n'atteignent le chiffre de 600.

M. Thompson (Red Deer): Je veux parler d'une information parue dans les journaux, qui n'est pas, je crois, celle dont vous parliez, et suivant laquelle il ne faudra pas plus de deux ou trois ans aux forces sous-marines balistiques des Russes pour égaler ou dépasser celles des Américains, et quelques années encore pour les déclasser complètement. C'est sur ces données que je fonde ma question.

● 1625

M. Lindsey: Oui, à propos de dissuasion stable, si la puissance des Russes se développait au point d'égaler, en gros, celle des États-Unis, je suis d'avis qu'il en résulterait une assez grande stabilité et que nous n'aurions pas à être terrifiés. Si leurs forces s'accroissent bien au-delà de ce point, il sera temps de nous inquiéter au sujet de la stabilité. Cependant, étant donné qu'ils partent d'une position d'infériorité pour en atteindre une d'égalité, je ne crois pas qu'il faille voir là le signe d'un terrible danger. S'ils dépassaient de beaucoup l'égalité, nous devrions nous inquiéter.

M. Thompson (Red Deer): La détection et l'interception des missiles balistiques sous-marins ressemblent-elles au dépistage des missiles intercontinentaux à base terrestre?

M. Lindsey: En gros, oui. D'une certaine manière, la détection est plus difficile, car le vol du missile est plus court et son altitude est moins grande, ce qui ne permettrait peut-être pas au radar de repérer le missile avant qu'il ne soit rendu beaucoup plus près de sa cible qu'un missile balistique intercontinental. Par ailleurs, sa trajectoire s'effectue plus lentement, ce qui le rend plus facile à intercepter. Je suis d'avis qu'un système excellent pour l'interception des missiles balistiques intercontinentaux serait de bonne valeur contre les missiles balistiques lancés par sous-marins, et même peut-être de très bonne valeur.

M. Thompson (Red Deer): Considérez-vous comme important en regard de ce genre de menace provenant des missiles et des missiles intercontinentaux, le radar de surveillance au-delà de l'horizon? Je veux parler des sous-marins et des missiles qu'ils lancent.

M. Lindsey: Oui, je crois que le radar de surveillance au-delà de l'horizon pourrait dépister les missiles pendant leur vol. Mais je suis aussi d'avis que si un effort sérieux conduisait à l'établissement d'un système de défense contre les missiles balistiques lancés par sous-marin, des radars spéciaux devraient être affectés à ce rôle particulier.

M. Thompson (Red Deer): Et qu'en est-il de notre propre effort de détection anti-sous-marine?

M. Lindsey: Bien entendu, notre effort antisous-marin concerne le sous-marin lui-même et non pas le missile.

M. Thompson (Red Deer): Oui, je comprends.

M. Lindsey: S'il arrivait qu'un sous-marin lance-missile ennemi arrive à lancer un missile, nous n'avons en ce moment aucun moyen d'empêcher celui-ci de compléter sa trajectoire. Notre système de dépistage anti-sous-marin n'est orienté que vers le sous-marin lui-même.

M. Thompson (Red Deer): La portée du sous-marin balistique russe, en ce qui concerne le sous-marin lui-même, le maintient en dehors et au-delà de notre aire de détection ordinaire, n'est-ce pas? Elle garde le sous-marin hors de notre atteinte?

M. Lindsey: Non, pas nécessairement. Nos forces antisous-marines peuvent, au besoin, traverser l'Atlantique. Si vous parlez du champ de responsabilité, SACLANT a divisé l'Atlantique en zones, et la zone CANLANT, qui s'étend à une certaine distance en mer, est celle où se poursuivent la plupart de nos manœuvres de patrouillage. En d'autres termes, nous sommes responsables de cette partie de l'océan pour autant que personne puisse l'être. Je suis bien sûr que les missiles balistiques russes lancés par sous-marins pourraient être lancés à partir de cette zone ou d'en dehors de cette zone et atteindre le continent.

M. Thompson (Red Deer): Êtes-vous satisfait de notre système actuel de dépistage antisous-marin en ce qui concerne l'avenir immédiat? Est-il suffisant?

M. Lindsey: Personne, de ceux qui travaillent dans le domaine des sous-marins, n'est jamais d'avis que la perfection ait été atteinte. C'est un art extrêmement difficile, et nous n'arrivons pas à le maîtriser parfaitement; personne au monde n'y arrivera, je le crains bien.

M. Thompson (Red Deer): Ce n'est pas tout à fait ainsi que je l'entendais. Je voulais dire, suffisant en tant que système de détection.

M. Arnell: A mon avis, la réponse est oui. Nous sommes satisfaits du système de détection. Il reste toujours un certain nombre de points d'interrogation inhérents à tout le système de la guerre antisous-marine.

Pour revenir à votre question antérieure, je suis d'avis que, dans une large mesure, l'utilisation de ces missiles balistiques et de ces sous-marins se ferait en dehors de la zone proprement dite du CANLANT, car, si l'on examine la carte de l'Amérique du Nord, les meilleures positions sont, en réalité, au sud, là où l'on serait porté à s'installer pour bien viser l'intérieur canadien. On est porté à oublier que la mer est le plus près de Montréal au large du Maine et non pas au large de la côte canadienne. Il y a quelques centaines de milles seulement entre Montréal et la mer, vers le sud-est.

• 1630

M. Thompson (Red Deer): Monsieur Lindsey, ce matin, au cours de votre exposé . . .

M. Roberts: Monsieur le président, puis-je poser une question complémentaire avant que nous ne quittions le domaine de la guerre antisous-marine?

Le président: S'agit-il de questions assez larges? Si oui, votre nom est déjà noté pour d'autres questions.

M. Roberts: Elles ne sont pas très larges; cependant, lorsque je les poserai, vous voudrez peut-être invoquer le règlement contre moi.

Le président: En avez-vous plusieurs?

M. Roberts: J'en ai deux: la première concerne la détection antisous-marine actuelle, fondée sur les appareils acoustiques; et la seconde concerne le développement des sous-marins au sein du grand système de détection par appareils acoustiques, dont il est à peu près certain qu'il deviendra désuet et dépassé par les changements technologiques actuels.

M. Lindsey: En effet, les systèmes actuels dépendent avant tout des moyens acoustiques, qui deviennent moins efficaces à mesure que les sous-marins se font plus silencieux. La technologie s'améliorant, nous espérons que les systèmes acoustiques deviendront plus sensibles, et nous serons alors témoins du jeu des mesures et des contre-mesures, de l'attaque et de la parade. Il est certain que plus les sous-marins seront silencieux, plus il sera difficile de les détecter.

M. Roberts: Merci.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, ma dernière question se rapporte à un point de l'exposé de M. Lindsey où il faisait ressortir le fait que tout missile balistique intercontinental partant d'ici serait accueilli par un système anti-missiles de l'autre côté. Vous sembliez dire qu'il n'en serait peut-être pas ainsi de notre côté, où notre système serait moins dense et

moins entièrement satisfaisant que l'on ne pourrait le souhaiter d'un système anti-missiles. Toutefois, vous avez laissé un point semblable complètement ouvert de ce côté-ci, sur la carte des missiles intercontinentaux venant de l'autre côté. Quelle est l'étendue du système antibalistique russe? Où en est son développement et de quelle efficacité est-il?

M. Lindsey: Les opinions sont très partagées à ce sujet, et je n'en sais que ce que d'autres m'en rapportent, qui ont fait des études dans ce domaine, encore que leurs avis ne s'accordent guère. Il semble assez clair que les Russes ont en effet élaboré un système antibalistique d'une certaine puissance, paraît-il, mais qu'ils ne l'ont ni développé ni rendu plus dense comme ils l'auraient fait s'ils l'avaient jugé très réussi, ou simplement s'ils avaient voulu en faire un système dense. Peut-être ont-ils éprouvé des difficultés d'ordre technique et cherchent-ils à améliorer leur système. A ce jour, on ne peut considérer celui-ci comme un système dense de très grande efficacité; servira-t-il de base à un projet ultérieur, cesseront-ils complètement d'en faire, ou bien se proposent-ils de tout recommencer, je n'en sais rien.

M. Thompson (Red Deer): L'un des arguments qui nous poussent à développer notre propre système antibalistique n'est-il pas justement que les Russes ont déjà un tel système en fonctionnement?

M. Lindsey: A mon avis, il n'est pas de bonne stratégie de ne s'appliquer qu'à égaler l'adversaire en ajoutant de son côté une réalisation semblable à celle qu'il vient de mettre au point. Nos réalisations propres doivent correspondre à un besoin évident qui nous soit propre, et je ne crois pas qu'à cause de . . .

M. Thompson (Red Deer): On ne peut pas dissocier les deux.

M. Lindsey: Non, mais nous devons tout de même nous demander pourquoi il a décidé de construire un système antibalistique, pourquoi il l'a placé à tel endroit particulier, et nous appliquer à comprendre si tout cela concorde avec le problème de stratégie qui est le sien? Il se pourrait que de l'avis des Russes il soit de bonne stratégie d'élaborer pareil système, alors que pour les Américains il vaudrait mieux n'en rien faire, ou en édifier un qui soit plus considérable, ou encore le développer à une toute autre fin. J'ignore à quel point le fait que les Russes se soient dotés d'un tel système aura pu influencer les Américains. C'est bien difficile à dire.

M. Thompson (Red Deer): Ce matin, vous nous disiez, je crois, que tout missile partant d'ici en direction de l'autre côté rencontrerait un obstacle que les missiles venant de là-bas ne trouveraient pas ici?

M. Lindsey: Cela est vrai en ce moment.

M. Thompson (Red Deer): Si telle est la situation, je devrais vous entendre dire que le système de missiles anti-missiles est nécessaire. L'une, au moins, des raisons qui le rendent nécessaire, c'est bien précisément cette lacune dans notre système de défense.

M. Lindsey: La justification du système américain de missiles anti-missiles réside bien davantage dans le sentiment qu'ils ont de la menace qu'ils affrontent et dans celui de leur vulnérabilité, plutôt que dans le seul désir d'être en possession de l'arme exacte que possède l'adversaire afin d'égaliser le pointage.

M. Laniel: Monsieur Lindsey, je veux d'abord savoir ce qu'il en est des missiles balistiques lancés par les sous-marins russes. Vous n'avez pas dit quelle était la portée des missiles qui se trouvent à bord des sous-marins russes. Jusqu'où sont-ils obligés de s'approcher des côtes américaines? Je veux essayer d'établir la valeur de notre rôle actuel dans la guerre anti-sous-marine.

• 1635

M. Lindsey: Les missiles balistiques russes lancés par sous-marins qui sont recensés pour l'année 1968-1969 ont, l'un, une portée de 400 milles, l'autre une portée de 650 milles. Il s'agit donc d'appareils ayant quelques centaines de milles de portée. D'ici quelques années, ils prévoient le développement, je crois, d'un missile ayant une portée de plus de 1,000 milles peut-être.

M. Laniel: Vous disiez ce matin que les sous-marins étaient pratiquement invulnérables comme force de seconde frappe, une fois sortis du port, je suppose. Que vouliez-vous dire? Voulez-vous dire simplement qu'ils ne peuvent pas facilement être atteints par un coup direct lancé par nos missiles balistiques intercontinentaux, ou bien cela tient-il compte aussi de nos forces antisous-marines?

M. Lindsey: Je voulais dire que l'effort des forces de contre-attaque de l'un ne pouvait pas être utilisé contre les sous-marins de l'autre, et que ces forces ne pouvaient pas engager le combat avec les bombardiers, les missiles balistiques intercontinentaux ni les missiles balistiques lancés par sous-marins. Ils sont cependant vulnérables à un système bien efficace d'alerte anti-sous-marine.

M. Laniel: Oui, mais vous disiez que le système d'alerte antisous-marine ne serait pas aussi efficace contre la première attaque.

M. Lindsey: C'est exact, et pour la raison suivante. Si, par exemple, la guerre n'est pas encore commencée, et que nous ayons un bon système d'alerte antisous-marine, nous pourrons détecter les sous-marins de l'adversaire et nous en approcher de très près, mais nous ne pourrons les attaquer puisque la guerre ne sera pas commencée. Si c'est par leurs missiles que nous apprenons que la guerre est commencée,

nous ne pourrons pas alors les empêcher, pour le moins, de lancer les quelques premiers missiles du conflit, à de très courts intervalles probablement.

M. Laniel: Savez-vous si, en ce moment, nous réussissons à les repérer et à les suivre?

M. Lindsey: Oui, à l'occasion.

M. Laniel: A l'occasion.

M. Lindsey: Oui, pas toujours.

M. Laniel: Pourquoi? Est-ce parce que nous ne faisons rien d'autre que de jouer à la guerre dans l'Atlantique, ou bien est-ce parce que le rôle du système d'alerte anti-sous-marine n'est pas aussi efficace qu'il devrait l'être ou que le veut sa réputation?

M. Arnell: La véritable réponse est celle que j'ai essayé de donner à M. Thompson plus tôt. Les sous-marins en question viennent rarement dans nos parages. Voilà la réponse, du point de vue canadien. Ils vont ailleurs, au sud, de sorte que nous n'avons pas directement affaire à eux sauf quand . . .

M. Laniel: Mais savez-vous si les Américains, eux, réussissent à les poursuivre?

M. Arnell: Je crois qu'ils y réussissent assez bien en général.

M. Laniel: N'êtes-vous pas d'avis qu'il serait prioritaire de savoir, en cas d'urgence, où sont ces sous-marins?

M. Arnell: Les renseignements que vous cherchez relèvent peut-être d'un aspect un peu différent du problème, qui nous avait incités, au début de l'organisation du système de défense aérienne, à créer la ligne Mid-Canada. Il est possible de détecter un objet, de le perdre et d'avoir à le chercher à nouveau. Le principe de la ligne Mid-Canada était de chercher à détecter tout ce qui dépassait le champ de perception de la ligne DEW.

Il aurait pu arriver qu'un objet traverse un point du Nord canadien, pour échapper ensuite à tout système de surveillance pendant très longtemps, et il n'y aurait eu aucun moyen de savoir si cet objet était parti vers le sud, ou le sud-est, ou le sud-ouest. Nous avons conçu la ligne Mid-Canada précisément pour dépister ces objets, en vue de déterminer vers quelle partie du continent ils se dirigeraient.

Il n'y a pas de réponse absolue à votre question. Il peut y avoir un certain point où la détection est grande. Ailleurs, on perd ce qui était perçu, puis, un peu plus tard, on le retrouve. De sorte que la détection elle-même ne signifie pas grand-chose.

M. Laniel: L'impression que j'ai eue ce matin en écoutant M. Lindsey, alors qu'il parlait de la possibilité d'une attaque, c'est qu'il semblait vouloir laisser de côté cet élément des forces russes, à cause du manque de précision. Est-il peu de chose par rapport à la précision des missiles balistiques intercontinentaux et à la menace des bombardiers supersoniques?

• 1640

M. Lindsey: Les missiles des sous-marins sont plus petits, ce qui n'a rien d'étonnant, que ceux qui serait lancés d'un point fixe sur terre ou bien, encore, que les missiles des bombardiers; ils sont aussi moins précis. Pour cette raison, si l'un des deux adversaires ne possède que peu de sous-marins lanceurs de missiles balistiques, il pourra préférer s'en servir comme force de seconde frappe, car ces missiles seraient très efficaces contre les villes.

M. Laniel: Je pose la question parce qu'on nous répète sans cesse que la fin première du NORAD est la protection de l'agent de dissuasion.

M. Lindsey: En effet.

M. Laniel: J'essaie de voir de quel côté il vaut mieux que nous dépensions notre argent; c'est la raison de ma question.

M. Lindsey: Je suis d'avis que les missiles balistiques lancés par sous-marins serviraient avec plus d'efficacité contre un agent de dissuasion en bombardant les champs d'aviation, particulièrement ceux qui sont situés tout près des côtes; ils pourraient de la sorte surprendre les avions au sol et les détruire avant même qu'ils n'aient pu décoller. Je ne crois pas que les sous-marins à missiles puissent servir contre les emplacements de missiles balistiques intercontinentaux, faute d'une précision suffisante. D'ailleurs, la plupart des missiles balistiques intercontinentaux sont situés loin à l'intérieur du continent.

M. Laniel: Je laisse de côté, pour le moment, les missiles balistiques intercontinentaux. J'ai quelques questions à poser au sujet des BMEWS. S'agit-il du même genre de radar que nous avons déjà, ou bien n'ont-ils aucune capacité de détection au-delà de l'horizon?

M. Lindsey: Non, et ils ne détectent pas les avions. Les BMEWS ne peuvent que détecter les missiles et les objets de l'espace.

M. Laniel: On ne les utilise absolument pas pour l'aviation.

M. Lindsey: Non.

M. Laniel: Ils ne les repèrent pas. Quelle est leur portée?

M. Lindsey: Le système d'alerte hâtive contre les missiles balistiques a une très grande portée et est efficace; il peut tout déceler au-dessus de l'horizon, et il repère beaucoup d'objets en orbite dans l'espace; il peut tout repérer ce qui a une trajectoire balistique.

M. Laniel: Sont-ils faussés par l'atmosphère ou par un des facteurs que vous avez mentionné?

M. Lindsey: Non.

M. Laniel: Ils ne sont pas réfléchis?

M. Lindsey: C'est un radar direct qui envoie une impulsion, laquelle est reflétée par les objets dans l'espace et revient directement. C'est la sorte de dispositifs dont nous parlerons le 22 mai.

M. Laniel: Quand nous parlons de contre-mesures électroniques, s'agit-il seulement de moyens utilisés pour troubler le système de défense, radar et autres dispositifs semblables? Est-ce qu'on a tiré quelque chose de la possibilité d'utiliser des moyens électroniques pour déranger le guidage des missiles intercontinentaux? Pourrait-on parvenir un jour à troubler le fonctionnement du mécanisme électronique de guidage advenant une attaque aux fusées intercontinentales contre l'Amérique du Nord?

M. Lindsey: La plupart des missiles intercontinentaux sont pourvus de ce qu'on appelle un guidage par inertie; il fonctionne seulement pendant les quelques premières minutes du vol; après la combustion des fusées, c'est-à-dire moins de cinq minutes après le lancement, ce sont littéralement des objets balistiques; tout le reste du vol se fait simplement par la vitesse acquise, de sorte qu'il n'y a plus de guidage. Les chances de déranger le guidage sont vraiment très limitées; il faudrait le faire pendant les quelques premières minutes pendant que l'engin est encore poussé. Naturellement, ce serait très difficile à faire.

M. Laniel: Oui. Qu'arriverait-il selon vous si le Canada décidait de ne pas contribuer ou participer à la défense de l'Amérique du Nord? Qu'est-ce que les États-Unis pourraient faire par eux-mêmes pour protéger vraiment . . .

M. Lindsey: Parlez-vous de la défense contre les bombardiers ou contre les missiles?

M. Laniel: Je parle du NORAD.

M. Lindsey: Si les États-Unis étaient incapables de faire voler des avions au-dessus du Canada, ils ne pourraient pas fournir une bien bonne défense aérienne à beaucoup de leurs propres régions importantes. Ils pourraient se défendre contre les attaques venant de l'Est et de l'Ouest, mais il serait très difficile pour eux de monter une bonne défense contre le Nord s'il leur fallait commencer à la frontière seulement.

M. Arnell: Il faut avouer, je pense, qu'ils ne pourraient pas le faire, car avec les missiles air-surface un bombardier russe pourrait rester au nord de la frontière et pouvoir atteindre une grande partie de l'intérieur du territoire américain.

● 1645

M. Brewin: J'ai une question supplémentaire à poser. Ils ne pourraient pas se défendre actuellement contre des missiles intercontinentaux, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Non.

Le président: Monsieur Laniel.

M. Laniel: Merci.

Le président: Monsieur Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, ma question se rattache en réalité à celle posée ce matin par M. Brewin au sujet des systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle. Monsieur Lindsey, si les États-Unis appliquaient le système aéroporté d'alerte et de contrôle, est-ce que vous éliminieriez ou est-ce que vous vous passeriez des postes de radar au sol? Pourriez-vous vous en passer?

M. Lindsey: Les Américains y ont songé. Il ne faut pas oublier que le système de défense aérienne a un rôle à jouer en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. Nous avons la ferme intention d'identifier les avions, de les contraindre à suivre les itinéraires prévus et d'identifier ceux qui ne s'y conforment pas; cela veut dire qu'il faut faire fonctionner constamment un dispositif d'identification et de contrôle. Il est douteux que cela puisse se faire d'une façon bien efficace avec un système aéroporté d'alerte et de contrôle. Naturellement, il y a aussi la possibilité d'utiliser les radars du contrôle civil de la circulation aérienne pour plusieurs de ces fonctions; les Américains comptent le faire dans une grande mesure.

Il est encore trop tôt pour dire si la surveillance aéroportée permettra de remplacer plusieurs des postes de contrôle sur le sol. Je crois que certains d'entre eux pourraient être remplacés. On pourrait peut-être en réduire un peu le nombre et combler les vides au moyen de la surveillance aéroportée. En réalité, cependant, nous ne le savons pas encore.

Si le système aéroporté de surveillance et de contrôle répond aux espoirs les plus optimistes et si ce moyen

se révèle à la fois efficace et économique, il pourrait fort bien remplacer un certain nombre des installations sur le sol; cependant, ce moyen peut aussi se révéler très coûteux.

M. Arnell: Monsieur Guay, me permettez-vous d'ajouter certains renseignements à cela? Il y a deux aspects à considérer. Il y a d'abord le radar de surveillance au-delà de l'horizon; quand nous l'aurons, il fera vraiment partie du système d'alerte hâtive. Quant au deuxième aspect, il me faut expliquer plus longuement ce que M. Lindsey a dit du rapport qui existe en temps de paix entre le contrôle civil et le contrôle militaire de la circulation aérienne.

Dans un récent communiqué à la presse, les Américains ont annoncé que la FAA prendrait charge de trois postes militaires de radar au cours de la prochaine année financière. C'est le début de l'exécution d'un programme—je ne sais pas et je me demande s'ils savent vraiment eux-mêmes jusqu'à quel point ce programme sera complet en définitive—visant à intégrer véritablement, partout où ce sera possible, l'utilisation civile et l'utilisation militaire du même matériel. Quand plusieurs des postes actuels de radar seront devenus périmés et devront être remplacés, ils seront sans doute remplacés par un radar qui répondra à ces besoins au lieu du double système de radar qui, en un sens, existe aujourd'hui.

Au Canada, nous avons les radars du ministère des Transports, dont la plupart sont placés le long des principales routes aériennes. Ailleurs, le ministère des Transports utilise nos installations et au moins une partie de nos renseignements. Cela appartient à l'avenir; la question de savoir si le radar militaire subsistera ou s'il peut s'intégrer au radar civil fait l'objet d'une étude active qui porte sur tout le principe. Je crois que nous considérons tous cette question comme un moyen de réduire le coût de l'ensemble du système.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, pourrais-je poser une question à M. Arnell? A votre connaissance, a-t-on fait des études sur la possibilité d'établir le coût d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle? Quelle différence ce système ferait-il pour les radars sur le sol? D'après ce que vous venez de me dire, il semble qu'on garderait certains postes sur le sol. A votre connaissance, a-t-on fait des études sur le système aéroporté et sur son coût?

• 1650

M. Arnell: Je crois que M. Lindsey a donné une idée générale des frais tantôt, mais peut-être n'étiez-vous pas encore entré. Cependant, je vais tenter de répondre plus directement à votre question. Le radar au sol est essentiellement employé en temps de paix. Comme M. Lindsey l'a mentionné ce matin dans son mémoire et en répondant aux questions, le système aéroporté est essentiellement un moyen de contrôle employé en cas d'urgence. La question de savoir si les avions d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle serviraient en temps de paix n'a pas encore été réglée et nécessiterait d'autres études. En temps de paix, on a essentiellement besoin d'identifier les avions inconnus. Du point de vue militaire, cela n'a pas besoin de contrôle en cas d'urgence. Un radar de contrôle de la circulation aérienne civile peur repérer un avion dont l'identité est inconnue, car en ce moment l'identification civile se fait volontairement. Du sol un homme appelle et dit: «Voulez-vous vous identifier? » Si l'avion n'entend pas le message et ne répond pas, vous ne saurez pas qui il est. C'est un avion qui n'a pas d'itinéraire déclaré. Dans les cas semblables, il arrive deux ou trois fois par jour qu'on envoie un avion jeter un coup d'œil. Cet avion n'est pas envoyé parce qu'on croit qu'il s'agit d'un ennemi; c'est simplement un inconnu dans le ciel. Il n'a pas répondu et l'on veut voir qui il est. Nous n'avons pas besoin de la sorte de contrôle dont nous parlons au sens militaire, car un intercepteur peut trouver l'avion et l'examiner sans qu'un système complexe de contrôle soit nécessaire. On a besoin de tout un système de contrôle quand la première passe a pour objet d'abattre et il faut que l'intercepteur décolle car on n'aura peut-être pas une deuxième occasion. Ici, vous avez un genre différent de contrôle. Le radar au sol dont je parlais tantôt s'applique au besoin national que nous avons, et que les Américains ont aussi, d'identifier les avions dans notre propre ciel. Nous aurons toujours ce besoin. Quand nous aurons terminé nos études, nous constaterons peut-être qu'une fusion de notre ligne *Pinetree* actuelle et du réseau actuel du ministère des Transports, ou un nouveau système commun si les radars s'usent, serait peut-être la solution la moins coûteuse. Ces choses se préciseront dans un an ou deux. Je suis incapable de vous donner une réponse précise. Je peux dire qu'en temps de paix, aussi longtemps qu'il y aura des avions, il nous faudra des radars au sol pour l'identification.

M. Guay (Saint-Boniface): Même si vous avez un système aéroporté d'alerte et de contrôle?

M. Arnell: Il se peut qu'un système aéroporté n'ait aucune utilité en temps de paix, car c'est essentiellement pour les cas d'urgence.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous m'intriguez en persistant à dire que le radar du sol sert en temps de paix et que le système aéroporté est vraiment pour les cas d'urgence. Étant donné que vous vous servez du radar de paix, il pourrait fort bien vous arriver de découvrir un cas d'urgence alors qu'il sera beaucoup trop tard pour utiliser le système aéroporté.

M. Arnell: Ici nous ne parlons que du jour où il y aura un radar dépassant l'horizon. Ce radar pourra vous dire, par exemple, qu'il y a une nuée d'avions à un millier de milles peut-être. Si vous découvrez six ou huit avions qui n'ont aucun itinéraire déclaré et qui arrivent d'une direction inusitée, aucun commandant militaire n'ira dire qu'il n'est pas nécessaire de s'alarmer. Dans un cas semblable, les avions du système aéroporté, s'ils ne sont pas déjà dans l'air à ce moment, décolleront et seront en mesure de se charger de la surveillance et de faire intervenir des intercepteurs à un point choisi.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur Arnell, je ne crois pas vous avoir entendu répondre à l'autre partie de ma question. A-t-on fait des études pour établir le coût approximatif d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle si nous devions en établir un? Quels sont les éléments du coût?

Le président: Il a été répondu à cette question.

M. Guay: Je suppose que je n'étais pas ici. Je le regrette.

M. Lindsey: Tout ce que j'ai pu dire, c'est qu'un des projets des Américains, que nous avons vu, comporte l'achat d'environ 45 de ces avions d'alerte et de contrôle. L'achat et l'utilisation de ces avions pendant une dizaine d'années coûterait entre un et deux milliards de dollars. Ce sont des avions très coûteux, mais ils peuvent faire plusieurs choses.

• 1655

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur le président.

M. Ryan: Monsieur le président, je voudrais d'abord éclaircir un point avec M. Arnell et je poserai ensuite quelques questions à M. Lindsey. Je voudrais attirer votre attention, monsieur Arnell, sur la décision de prolonger l'accord du NORAD de cinq ans, et particulièrement sur la note écrite par M. John M. Leddy pour le secrétaire d'État le 30 mars 1968 et envoyée à notre ambassadeur à Washington. Cette note débute ainsi:

> J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu au Conseil mixte permanent de la défense et ailleurs concernant l'intérêt mutuel qu'ont les États-Unis et le Canada de continuer à collaborer à la défense stratégique du continent nord-américain.

Après avoir lu ce document, j'ai cru que le Comité devrait être mis au courant de cet organisme, le Conseil mixte permanent de la défense. Quel est-il? Que discute-t-il? Depuis quand existe-t-il? Pourquoi l'appelle-t-on «permanent»? Se rapporte-t-il plus à l'OTAN qu'au NORAD? Comment cadre-t-il dans l'ensemble du tableau?

M. Arnell: Monsieur le président, je sais que vous allez rencontrer les gens du ministère des Affaires extérieures jeudi ou au début de la semaine prochaine et je vous propose de leur demander des renseignements complets à ce propos. En général, le Conseil mixte permanent de la défense est une émanation de l'accord d'Ogdensburg conclu entre le président Roosevelt et le premier ministre Mackenzie King en 1940. C'était en 1940, n'est-ce pas, monsieur Brewin?

Le président: Permettez-moi d'intervenir seulement une seconde, monsieur Arnell. Existe-t-il encore ou a-t-il été remplacé par le commandement mixte?

M. Arnell: Le conseil mixte permanent de la défense a été crée par cet accord plus ancien et . . .

Le président: Existe-t-il actuellement, monsieur Arnell?

M. Arnell: Oui, il existe actuellement. Je ne puis vous dire qui en fait partie, mais les Affaires extérieures pourront vous le dire directement. C'est l'organisme consultatif le plus ancien que les deux pays aient dans le domaine de la défense. Il se réunit tous les trois mois environ. Étant donné que son rôle est essentiellement extérieur, il relève du ministère des Affaires extérieures et du département d'État des États-Unis, mais il y a une représentation militaire. Je vous conseille de poser la question aux gens des Affaires extérieures, qui pourront vous fournir les détails. Je suis sûr que si le secrétaire demandait aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures de le faire ils pourraient préparer cette information et vous la donner quand ils paraîtront devant le Comité.

M. Ryan: Merci beaucoup, monsieur Arnell.

Monsieur Lindsey, est-ce que le radar de surveillance au-delà de l'horizon a vraiment fait ses preuves à l'heure actuelle? Est-ce un projet qui vous inspire confiance? Est-ce qu'une application quelconque en a été faite ailleurs en Amérique du Nord ou dans le monde?

M. Lindsey: Il n'a pas été déployé et mis en service. Le projet que les États-Unis ont à l'heure actuelle ne sera pas exécuté avant plusieurs années. Ce radar a encore quelques essais à subir.

M. Ryan: Vous ne savez pas s'il fonctionnera pour nous?

M. Lindsey: Je crois que le principe est bien établi, mais on ne sait pas encore jusqu'à quel point il sera efficace quand les aurores boréales seront en activité et il reste aussi beaucoup d'autres choses à apprendre.

M. Ryan: J'ai cru comprendre que le radar plongeant porté par les avions du système aéroporté

d'alerte et de contrôle avait encore beaucoup d'imperfections qui devront être corrigées. A ce point de vue, est-il en ce moment en meilleure ou en plus mauvaise posture que le radar de surveillance au-delà de l'horizon?

M. Lindsey: Je crois que le meilleur document à ce sujet est la déclaration faite au début de l'année par Clark Clifford dans le budget de défense des États-Unis. Il est possible que je l'aie mise dans notre exposé. Il dit:

> L'exécution du programme de technologie du radar aéroporté progresse d'une manière satisfaisante et, jusqu'ici, les essais ont été encourageants.

Il dit ensuite qu'on allouera de l'argent pour voir les résultats des autres essais. On allouera ensuite d'autres crédits afin de ne pas accorder une confiance aveugle au dispositif avant qu'il ait subi quelques essais de plus. Puis il ajoute:

> Nous avons l'intention de poursuivre l'exécution de ce programme avec une grande prudence et d'y placer le moins d'argent possible avant que l'entrepreneur principal choisi ait démontré avec succès, par des essais réels en vol, que ce système de détection et de dépistage par radar est utilisable. Si tout va bien, le premier de ces avions devrait entrer en service au milieu de 1970.

Il reste au système à faire ses preuves et à être acheté. Il n'a pas encore atteint cette étape.

M. Ryan: Monsieur Lindsey, y a-t-il des Canadiens qui participent au développement de ce système de radar, comme vous y avez participé vous-même? Vous a-t-on fourni l'occasion d'étudier cette innovation à mesure qu'elle progresse?

M. Lindsey: Je ne crois pas qu'il y ait des Canadiens participant au développement. De temps en temps, les Etats-Unis nous donnent des rapports sur les progrès réalisés. Je ne crois pas qu'il y ait une participation active de la part de Canadiens.

● 1700

M. Ryan: Personnellement, vous n'êtes pas en mesure de nous fournir une évaluation?

M. Lindsey: Non.

M. Ryan: Et je dois conclure qu'aucun autre Canadien ne le serait?

M. Lindsey: Je ne le crois pas.

M. Ryan: Cela est vrai des deux systèmes de radar, le radar plongeant et le radar de surveillance au-delà de l'horizon?

M. Lindsey: Je crois que nous sommes plus étroitement mêlés aux recherches sur le radar de surveillance au-delà de l'horizon, en partie parce que depuis plusieurs années le Canada fait des travaux sur la propagation des ondes radio dans la ionosphère et je suppose que certains de nos laboratoires sont les plus au courant du monde des conditions de la propagation des ondes radio dans la zone aurorale. Par conséquent, nos spécialistes sont consultés à ce sujet et ils sont probablement plus au courant du progrès des recherches sur le radar de surveillance au-delà de l'horizon que des recherches sur le radar aéroporté.

M. Ryan: Monsieur Lindsey, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt que vous avez participé de très près aux recherches contre les sous-marins, car vous avez été pendant trois ans chef du groupe de recherches opérationnelles au centre de recherches sur la guerre aux sous-marins de l'OTAN à La Spezia, en Italie. Au cours de cette période, vous avez dû apprendre à connaître à fond les effets du radar et du sonar dirigés vers le bas et à connaître aussi, je pense, le fonds de la Méditerranée. Quels problèmes présente la détection dans la guerre aux sous-marins? Est-il beaucoup plus difficile de déceler un sous-marin qu'un avion volant bas?

M. Lindsey: Je crois qu'il est plus difficile de déceler un sous-marin. L'océan est un milieu plus complexe que l'atmosphère. Il y a des couches d'eau de différentes températures qui courbent les rayons. Un sous-marin peut mesurer ces différences de température et peut trouver des zones d'ombre et s'y cacher. La mer est remplie de poissons et de couches de petits organismes marins. Je crois qu'à plusieurs égards les problèmes sont considérablement plus difficiles qu'avec le radar. Après tout, il faut qu'un avion se déplace assez vite pour rester dans l'air et il est très différent de l'air qui l'entoure. Un sous-marin peut aller très lentement et, pour un sonar, il ressemble beaucoup à une baleine.

M. Ryan: Je présume que vous avez confiance que le radar plongeant se révélera efficace et qu'il sera un précieux actif dans la défense contre les bombardiers arrivant vers nous.

M. Lindsey: Je crois que les perspectives sont excellentes, mais je ne peux pas affirmer que cette méthode est absolument prouvée et certaine.

M. Ryan: Avez-vous personnellement étudié les efforts que nous déployons sur la côte de l'Est pour perfectionner les méthodes de détection des sous-marins? Vous êtes-vous familiarisé avec ce travail par suite de l'expérience que vous avez acquise en Méditerranée?

M. Lindsey: Je ne me suis pas intéressé personnellement de très près aux travaux de notre commandement des Maritimes. Chose étrange, j'ai acquis presque

toute mon expérience en détection des sous-marins dans la Méditerranée et non dans l'Atlantique.

M. Ryan: Oui, c'est ce que je pensais. Mais on aurait pu vous envoyer là simplement pour jeter un coup d'oeil sur ce que nous faisons dans les eaux de l'Atlantique.

M. Arnell: N'aurez-vous pas l'occasion de le faire avant la fin du mois?

M. Ryan: Oui, mais peut-être pas en compagnie de M. Lindsey. Merci, monsieur le président.

• 1705

Le président: Permettez-moi de poser une question supplémentaire sur les coûts. N'en est-il pas question, monsieur Lindsey, à la page 31 de votre exposé, sous le titre «Coût estimatif du programme des États-Unis», où vous dites que le coût estimatif total du programme des États-Unis pour 10 ans est de 12.3 milliards de dollars? Nous avons évalué la contribution canadienne à 10 p. 100 du total. Est-ce là le coût total pour les États-Unis et le Canada ou bien pour les États-Unis seulement?

M. Lindsey: Pour les États-Unis seulement.

Le président: Pour les États-Unis seulement. Par conséquent, le programme canadien s'ajouterait à cela.

M. Lindsey: Oui.

Le président: De même, le montant de 690 millions de dollars, plus bas, pour les frais d'entretien, s'appliquent aux États-Unis seulement?

M. Lindsey: C'est exact.

M. Arnell: Je crois qu'en réalité ce premier montant, avec un peu d'inflation peut-être, est le montant que les Américains estiment dépenser actuellement chaque année, multiplié par 10. Avant votre retour cet après-midi, monsieur le président, j'ai fait observer que le coût de la défense aérienne aux États-Unis était actuellement composé en grande partie des opérations et de l'entretien. Dans le total, il y a un petit montant de nouveau capital, mais pas beaucoup.

On se propose actuellement d'essayer de réduire les frais d'utilisation et d'entretien au moyen de diverses économies qui serviront à réaliser un important programme d'immobilisations. Au bout de dix ans, le capital ayant été obtenu, on prévoit que les frais annuels de fonctionnement, au lieu de s'élever à 1.1 ou 1.2 milliard de dollars, se trouveront ramenés à ce montant de 700 millions de dollars. Autrement dit, on travaille en même temps à réduire les frais annuels, à augmenter l'efficacité contre les nouvelles menaces et à mettre en œuvre un programme d'immobilisations.

Le président: Monsieur Lindsey, l'exposé indique pour quelles raisons nous devrions avoir un dispositif de défense contre toute attaque possible de bombardiers, même si personne ne sait si une telle attaque viendra ou si le dispositif sera efficace. Vous indiquez certains désavantages de notre défense actuelle contre les bombardiers et vous proposez un nouveau mode de défense qui pourrait peut-être effacer certains de ces désavantages. D'autres part, l'exposé dit que rien n'indique que les Russes soient à améliorer leur technique de bombardement.

Or, si nos méthodes actuelles de défense sont bonnes comme l'exposé dit qu'elles sont et si les Russes n'apportent aucun changement sensible dans leur technique de bombardement, quelle est votre vraie raison de proposer que nous songions à améliorer nos défenses contre une menace qui peut surgir ou ne pas surgir et qui entraînerait une dépense considérable au compte capital?

M. Lindsey: Quand vous dites que les Russes n'améliorent pas leur technique de bombardement, je crois qu'il faudrait faire deux réserves. Tout d'abord, nous croyons qu'ils se préparent à utiliser ce missile air-surface, ce qui veut dire qu'ils seraient dispensés de pénétrer aussi profondément dans notre système; en second lieu, nous croyons qu'ils veulent et peuvent voler beaucoup plus bas que les bombardiers ne le faisaient il y a quelques années.

Il y a deux choses que cette amélioration dans notre système nous permettrait de faire pour affronter ces deux changements: d'abord, nous pourrions intercepter un bombardier avant qu'il ne lance ce missile à quelques centaines de milles de sa cible; ensuite, nous pourrions l'intercepter s'il préfère pénétrer chez nous en volant très bas.

Le président: Je comprends. Merci beaucoup, monsieur Lindsey. Monsieur Roberts, vous avez la parole.

M. Roberts: Non. J'ai posé déjà la question que j'avais à poser et je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Ryan: M. Harkness a posé la sienne sous forme de question supplémentaire, monsieur le président.

Le président: Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, en votre nom je désire remercier M. Lindsey et M. Arnell des renseignements qu'ils nous ont fournis cet après-midi. Nous reverrons M. Lindsey la semaine prochaine. Monsieur Lindsey, Monsieur Arnell, nous vous remercions beaucoup.

Il n'y aura pas de séance ce soir et, jeudi, nous nous réunirons dans cette salle à 11 heures du matin pour étudier les crédits du ministère des Affaires extérieures et de la Commission mixte internationale. Le mardi suivant, nous passerons aux crédits de l'Agence canadienne de développement international.

M. Roberts: Savez-vous vers quelle date le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Cadieux, reviendra? Son témoignage a été interrompu, je pense, il y a deux semaines.

Le président: Le sous-secrétaire d'État sera ici jeudi cette semaine.

M. Roberts: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

APPENDICE ZZ

LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ, ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA

PARTIE I
LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ, ET LA PRÉVENTION D'UNE GUERRE NUCLÉAIRE

PARTIE II
LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD ET SON ÉVOLUTION FUTURE POSSIBLE

Préparé à l'intention du
Comité permanent des affaires extérieures
et de la défense nationale
1ère session de la 28e législature

TABLE DES MATIÈRES

LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ, ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA

	Page
INTRODUCTION	1503
PARTIE I: Les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité, et la prévention d'une guerre nucléaire	1503
Quinze ans sans guerre nucléaire	1503
La dissuasion mutuelle au niveau stratégique	1503
Jusqu'où doit aller la dissuasion?	1505
Limitation des dégâts	1505
Les grands systèmes stratégiques offensifs	1506
Le système défensif stratégique principal	1506
Évolution possible des systèmes offensifs	1507
Le système ABM «Safeguard»	1508
Évolution éventuelle des systèmes défensifs	1509
Dangers qui menacent la stabilité	1510
PARTIE II: Évolution éventuelle de la défense aérienne de l'Amérique du Nord	1511
La défense aérienne du Canada: son passé et son avenir	1511
Insuffisances de l'actuel système de défense aérienne	1512
Le système aéroporté d'alerte et de contrôle	1512
Radar outre-horizon	1513
Intercepteurs améliorés	1513
Diminution de la vulnérabilité des avions	1514
Objectifs des États-Unis en ce qui concerne la modernisation de son programme de défense aérienne	1514
Coût estimatif du programme américain	1514
Le projet envisagé et la géographie du Canada	1515
RENVOIS	1515

Ce document a été préparé par les services du ministère de la Défense nationale à l'intention des membres du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale. De façon à bien faire comprendre les questions envisagées, il a fallu aborder certaines questions au sujet desquelles aucune décision n'est encore intervenue. En conséquence, il est bon que le Comité se rappelle qu'il ne s'agit pas ici, nécessairement, de la politique générale ni des opinions du Gouvernement du Canada ou du ministère de la Défense nationale.

INTRODUCTION

Il ne saurait être question d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour défendre l'Amérique du Nord contre le bombardier porteur d'engins ou autre forme d'attaque sans tenir compte de l'équilibre stratégique entre les États-Unis et l'Union soviétique.

De façon à garantir sa sécurité nationale, il y a lieu pour le Canada de se préoccuper des questions de stabilité et de prévention de la guerre nucléaire sur le plan international. Il va de soi, bien entendu, que le rôle que peut jouer le Canada dans le maintien d'un équilibre stratégique se trouve nécessairement restreint.

En conséquence, ce document comporte deux parties. La première traite de l'offensive et de la défensive stratégiques en général, et de l'équilibre stratégique entre les deux superpuissances. Dans une seconde partie nous abordons, d'une façon plus détaillée, l'action de défense contre les bombardiers à laquelle pourrait éventuellement participer le Canada. Une troisième partie sera distribuée aux membres du Comité, avant une prochaine séance, dans laquelle seront examinées pour le Canada les conséquences possibles d'une mise en place d'un système de défense contre les missiles balistiques.

Certaines questions importantes relatives à la prévention d'une guerre nucléaire ne sont pas abordées dans le présent document. Ce sont notamment le contrôle des armements, le traité de non-prolifération, l'interdiction totale des essais nucléaires, de même que les relations internationales en général.

PARTIE I: LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ ET LA PRÉVENTION D'UNE GUERRE NUCLÉAIRE

Quinze ans sans guerre nucléaire

Au début des années 50, au moment où les superpuissances se dotaient de bombes thermonucléaires ou de bombardiers intercontinentaux, au moment où faisait rage la guerre de Corée et où des tensions extrêmes se faisaient jour en Europe, l'avenir du monde paraissait très sérieusement compromis. Les grandes puissances de l'Ouest consacraient plus de 10 p. 100 de leur PNB à la défense nationale (1953[1]: USA, 14.8 p. 100, Royaume-Uni, 11.3 p. 100, France 10.9 p. 100, Canada, 9 p. 100). Elles s'exhortaient l'une l'autre à mettre sur pied 90 divisions pour le front central de l'OTAN. Si on avait à ce moment-là proposé une «solution» qui aurait pu garantir les frontières existantes ou empêcher le recours aux armes nucléaires, cela eût-il dû coûter à perpétuité 10 p. 100 du PNB, cette solution aurait été accueillie avec enthousiasme et reconnaissance.

En fait, cependant, petit à petit, d'une façon plus ou moins régulière, on en est arrivé à une «solution» dont sont sorties non seulement la préservation des frontières et l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, mais qui encore a permis une détente fort appréciable, le tout étant payé beaucoup moins que 10 p. 100 du PNB (1967[2]: USA, 9.8 p. 100, Royaume-Uni, 5.7 p. 100, France, 5.3 p. 100, Canada, 2.7 p. 100).

Avant donc que l'Occident modifie cette «solution» pour l'amour du changement, avant qu'il ne l'abandonne par négligence ou parce qu'il se préoccuperait outre mesure d'autres problèmes, il serait bon pour lui qu'il réfléchisse aux quinze ans de paix, qu'il se demande s'il désire vraiment s'assurer encore une décennie et demie de tranquilité et s'il est vraiment disposé à renoncer à cette paix dans la mesure où il voudrait écarter la «solution» qui la lui a jusqu'ici assurée.

La dissuasion mutuelle au niveau stratégique

Dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde grande guerre, les États-Unis possédaient une force considérable de bombardiers à grande autonomie (primitivement conçus pour l'offensive stratégique contre la Japon) ainsi qu'une réserve, modique encore mais peu à peu étoffée, d'engins nucléaires. Aucun autre pays n'était aussi bien pourvu à cet égard. S'il était arrivé qu'un ennemi quelconque eût provoqué suffisamment l'Occident, il aurait été possible aux États-Unis de lui infliger ce qu'on a appelé «des représailles massives» en prenant à partie ses grandes villes et les autres sources de sa puissance (c'est le «*countervalue strike*–la frappe en contre-valeur»). Les États-Unis ne courant à cet égard aucun risque de représailles, on disait de cette menace qu'elle était «croyable». On se trouvait donc en état de «dissuasion», encore que celle-ci ne fut pas «mutuelle».

L'Union soviétique fit diligence pour redresser cet équilibre qui lui était défavorable. Au milieu des années 50, elle s'était dotée d'une flotte de bombardiers intercontinentaux armés de bombes thermonucléaires. Si les bombardiers des deux côtés avaient été pratiquement invulnérables, le résultat principal de l'événement aurait été l'établissement d'un état de dissuasion mutuelle. Cependant, un élément nouveau et extrêmement dangereux était venu fausser la situation en raison de la vulnérabilité des bombardiers par rapport aux attaques des bombardiers adverses (c'est

ce qu'on a appelé «contrefrappe»). Les bombardiers se trouvaient concentrés sur certains grands terrains, la puissance destructive des engins thermonucléaires («à hydrogène») était si considérable qu'un seul bombardier adverse surprenant sur leurs terrains quelques douzaines de bombardiers ennemis, il y avait de bonne chances qu'il les détruisît tous sans exception. D'où la forte tentation d'une contrefrappe préventive dirigée contre les engins adverses plutôt que contre les populations dans l'espoir que le succès de cette attaque laisserait l'adversaire désarmé et incapable d'user de représailles. Ce qu'il y avait de terriblement dangereux dans tout cela, c'est qu'on paraissait donner un avantage décisif à celui des deux partis qui frapperait le premier. C'est ce que Wohlstetter a appelé d'une façon particulièrement éloquente[3] «l'équilibre délicat de la terreur». Dans le reste du présent document, nous dirons de cette situation qu'elle est «instable».

L'apparition des premiers engins balistiques intercontinentaux (ICBMs) aggravait d'ailleurs cette instabilité. Ces engins étaient à la fois vulnérables et peu sûrs et ne pouvaient guère être lancés qu'après de longs préparatifs. Plus encore que dans le cas des bombardiers, on se trouvait de ce fait tenté de prendre l'adversaire par surprise avant que celui-ci pût les détruire. Chacun des adversaires se jugeait obligé d'entretenir chez lui un état d'alerte constante. On parlait désormais du «doigt sur la détente».

Parfaitement au courant du caractère instable de cette dissuasion mutuelle, les deux superpuissances voulurent agir rapidement pour y mettre bon ordre. Les engins balistiques intercontinentaux reçurent de grands perfectionnements. Il furent, par exemple, enterrés dans des silos souterrains, en dur, furent rendus beaucoup plus sûrs, le temps nécessaire aux préparatifs de lancement étant d'autre part très notablement raccourci, c'est-à-dire ramené à quelques minutes. Le nombre d'engins balistiques intercontinentaux augmenta au point que la probabilité de les perdre tous, du fait d'une attaque préventive de l'ennemi, fut, à toutes fins pratiques, éliminée. On vit apparaître des sous-marins lance-engins, capables de rester submergés pendant plusieurs semaines à la fois et de lancer leurs engins sans faire surface. Pour faire disparaître le risque de perdre tous ces bombardiers restant à la fois sur le terrain, certains furent gardés constamment en l'air et armés. D'autre part, on mit en place des réseaux radar capables de donner rapidement l'alerte.

Afin que le pays A puisse être dissuadé par le pays B, il est indispensable pour A de croire que, quoi qu'il fasse, B conservera le moyen et la volonté de détruire les villes de A. B doit entretenir une capacité de «destruction certaine». Ce dernier terme a été défini[4] comme la capacité d'infliger dans toutes les circonstances possibles et imaginables, des dégâts à un agresseur quelconque, ou à un ensemble d'agresseurs, tels que celui-ci—ou ceux-ci—ne puissent s'en relever, et cela même après avoir été l'objet d'une attaque surprise.

Citons ici Clark Clifford[9], secrétaire à la Défense. Parlant du mal qu'on aurait à se défendre contre des missiles nucléaires il disait:

> «Un grand nombre d'Américains au fait de ces questions, étrangers ou non à l'administration, sont aux prises avec ce problème depuis plusieurs années. On a généralement convenu que jusqu'à ce que puisse intervenir un accord satisfaisant, prévoyant le désarmement nucléaire, dans le cadre général d'autres accords prévoyant la sécurité du monde, le réalisme nous commande de poursuivre à l'heure qu'il est une politique de dissuasion. Autrement dit, nous devons être en toutes circonstances prêts à entretenir des forces stratégiques d'une nature et d'une importance telles—et de montrer en même temps que nous sommes certainement disposés à nous en servir pour d'éventuelles représailles s'il le fallait—qu'aucun pays ne puisse imaginer le moindre avantage à diriger contre les États-Unis ou ses alliés une attaque nucléaire de propos délibéré.»

La dissuasion assurée par la certitude de la destruction se trouve être la pierre d'angle de la politique de défense américaine. Les Soviétiques ont aussi montré que c'est là également le premier objectif qu'ils poursuivent.

Les mesures prises en vue d'augmenter l'importance numérique et de diminuer la vulnérabilité des forces de dissuasion ont abouti à une situation dont on peut dire qu'elle est «stable» dans la mesure où:

> a) aucun adversaire ne puisse se juger dans l'obligation de tirer le premier (avant que ses propres forces soient détruites), et
>
> b) qu'aucun des deux adversaires n'ait à juger avec précision l'importance des forces adverses ni ne se croie menacé plus qu'il ne faut lorsqu'il apprend que l'ennemi a accru ses forces dans de modetes proportions.

Depuis quelques années, on a pu conserver cet équilibre stable, fonction de ce que les deux adversaires peuvent certainement se détruire mutuellement. S'il s'agit toujours d'un «équilibre de la terreur», il ne s'agit plus d'un «équilibre délicat». Aux États-Unis et, selon toute vraisemblance, en Union soviétique également, le doigt sur la détente a été remplacé par tout un ensemble de garanties techniques ou organiques destinées à empêcher le lancement d'un engin, sauf en cas d'extrême urgence ou après un examen très serré de la question par les autorités les plus officielles, certainement pas par un ordinateur, ni du fait du lancement accidentel d'un engin par l'adversaire. La situation ne pourra être modifiée que par une modification profonde du rapport des forces offensives ou défensives de l'une ou de l'autre des superpuissances de sorte que l'une des superpuissan-

ces pourra se croire obligée de tirer la première (voire de répliquer très rapidement à ce qu'elle jugeait être une attaque). Dans cette situation, il est clair que ni l'un ni l'autre des deux adversaires n'a à juger dangereuse, pour la crédibilité de ses propres moyens de dissuasion, une modeste augmentation de la force de l'autre.

Jusqu'où doit aller la dissuasion?

Dans sa déclaration devant le Comité des forces armées du Sénat[5] en janvier 1968, Robert McNamara, alors Secrétaire de la Défense, expliquait:

> «Même si d'ici 1972 l'importance des forces stratégiques soviétiques allait atteindre les limites prévues par nos extrapolations—je songe ici au dernier rapport de notre service national de renseignements—et même s'ils allaient consacrer la totalité de leurs engins à une attaque sur nos forces stratégiques (ne réservant que les engins de deuxième frappe ou les engins aéroportés destinés à l'attaque des villes) environ la moitié de nos forces prévues pour 1972 pourrait survivre et intervenir efficacement.... Lors même que les Soviétiques pourraient mettre en place un nombre relativement important de missiles antimissiles (ABM) d'ici cette année-là, nos engins stratégiques seuls pourraient encore détruire... .plus de 100 millions de personnes et plus des trois quarts de la capacité industrielle soviétique».

Dans la même déclaration[6], il estimait que d'ici le milieu des années 70, chacun des deux pays pourrait tuer en représailles, 120 millions de ressortissants de l'autre.

Présentant le programme de défense de 1970-1974 en janvier 1969, le secrétaire Clark Clifford[10] disait:

> «Même si on tient compte du nombre d'ogives soviétiques ou américaines, de systèmes de lancement, de mégatonnes et de toutes sortes d'autres éléments qui entrent dans l'analyse des besoins de nos forces stratégiques, il reste que l'efficacité de ces forces ne saurait être mesurée que par la «certitude de la destruction» dont elle serait dotée même après avoir reçu une attaque surprise bien coordonnée, ce qui lui permettrait d'infliger à l'assaillant des dommages excessifs pour lui... Nos calculs indiquent que les forces stratégiques américaines prévues pour les quelques prochaines années, lors même que l'on admet que les forces soviétiques auraient atteint les niveaux maximums fixés dans les extrapolations de nos services de renseignements, pourraient, en un deuxième temps, détruire les deux cinquièmes et plus de la population soviétique et environ les trois quarts de leur capacité industrielle».

Des calculs de ce genre indiquent à quel point doit s'arrêter la capacité de représailles. Il semble manifeste que pour 1969 les États-Unis en ont assez. Il en va certainement de même pour les Soviétiques qui sont à égalité des États-Unis en ce qui concerne les engins balistiques intercontinentaux (ICBMs). La «dissuasion mutuelle» existe donc; l'équilibre est donc stable. Voilà la «solution». Elle a marché. Il en a coûté aux États-Unis pour mettre en place des forces stratégiques offensives et défensives depuis 1965, 1 p. 100 environ de son PNB.

Limitation des dégats

Une fois assurée la dissuasion mutuelle, on peut se mettre à la recherche de nouveaux objectifs stratégiques. L'un d'entre eux est «la limitation des dégâts», c'est-à-dire la capacité de réduire les dégâts qui peuvent être infligés à ses propres villes en cas d'échec de la dissuasion et au cas où l'adversaire aurait pu réaliser une attaque en contrepartie. La limitation des dégâts est essentiellement fonction de la mise en place de systèmes défensifs couvrant les villes, mais il est également possible de réduire les dégâts en utilisant des engins offensifs en mission de contre-frappe, à condition qu'il reste encore des engins ennemis à prendre à partie.

En un certain sens, la limitation des dégâts paraît superflue puisqu'elle sera inutile si la dissuasion (attribuable à l'existence d'une certitude de destruction) a donné les résultats escomptés. Néanmoins, elle comporte de sérieux inconvénients en ce sens qu'elle diminue dans de notables proportions la capacité de l'adversaire d'infliger par représailles de sérieux dommages en un second temps. Dans ce cas, la dissuasion mutuelle ne fonctionnerait plus à plein, de sorte que l'équilibre redeviendrait plus instable. Il est bizarre, néanmoins parfaitement logique, que chercher à préserver des vies humaines puisse présenter un certain danger. Citons ici la communication récente du professeur Rathjens sur L'Avenir de la Course aux Armements Stratégiques[12] (The Future of the Strategic Arms Race).

> «Le deuxième dilemne politique qui apparaît ici—soit l'incompatibilité du principe de la 'limitation des dégâts' par rapport aux autres objectifs américains—est d'une importance difficilement appréciable... il n'est pas impossible que certaines interventions des superpuissances, prises en vue de la limitation des dégâts, en cas d'échec de la dissuasion, pourraient augmenter les possibilités d'échec à cet égard, particulièrement dans le cas où l'adversaire ne modifierait pas ses forces pour y répondre...
>
> Bref, notre politique militaire essentielle comporte une certaine contradiction interne. On sait que cette politique est destinée à «dissuader l'agresseur à tous les niveaux et, en cas d'échec de la dissuasion, de mettre fin aux hostilités, de concert avec nos alliés, dans des conditions de supériorité relative en notre faveur tout en limitant les dégâts qui pourraient éventuellement être infligés aux États-Unis ou à ses alliés»[14]. Il est difficile de faire un choix, pourtant nécessaire, en

cherchant à diminuer le plus possible les risques d'escalade tout en cherchant à diminuer le plus possible les conséquences d'un échec de ce point de vue».

Les grands systèmes stratégiques offensifs

Le système stratégique le plus important existant actuellement est conçu autour des engins balistiques intercontinentaux. Les États-Unis et la Russie soviétique en possèdent environ un millier chacun. Les engins les plus importants peuvent atteindre n'importe quel point du globe. Aucune localité sur le territoire de l'une ou de l'autre des deux superpuissances n'est hors de portée de centaines d'engins adverses. L'importance des ogives et la précision sont suffisantes pour qu'un seul missile puisse détruire entièrement une ville d'importance moyenne ou tous les avions sur une grande base aérienne. Il reste, néanmoins, que les engins balistiques intercontinentaux dans des silos souterrains constituent des objectifs autrement plus difficiles. Ils sont du reste trop éloignés les uns des autres pour qu'il soit possible de les détruire tous avec une ogive unique. L'assaillant devrait consacrer plusieurs missiles à un seul objectif en dur de façon à accroître raisonnablement ses chances de le détruire.

Les engins balistiques intercontinentaux peuvent être indifféremment utilisés contre tous les genres d'objectifs immobiles, petits («points») ou grandes («zones»), militaires ou civils. Utilisés pour une première frappe surprise ils seraient essentiellement dirigés vers les silos ennemis et les terrains où stationnent les bombardiers. En ce sens, une première frappe est aussi une contre-frappe et son objectif serait aussi «limitation des dégâts», les missiles et bombardiers ennemis détruits ayant été primitivement prévus pour la destruction de ses propres villes.

Les missiles balistiques lancés des sous-marins nucléaires sont à peu près invulnérables aux engins adverses. Il est vrai que les engins lancés de sous-marins ont une portée et une précision inférieures et des ogives plus petites que les engins lancés de bases terrestres. Toutes ces caractéristiques font des engins lancés de sous-marins des armes particulièrement adaptées à une seconde frappe «en contre-partie» avec certitude de destruction. Il reste, cependant, que les engins lancés de sous-marins peuvent fort bien servir, en un premier temps, contre les bases aériennes de l'ennemi.

Les États-Unis possèdent actuellement 41 sous-marins lance-engins balistiques, tous nucléaires, tous avec 16 engins Polaris embarqués. 31 bâtiments seront transformés en plateformes de lancement d'engins Poseidon, à ogives plus puissantes(2). L'Union soviétique possède à peu près autant de sous-marins capables de lancer des engins balistiques mais la plupart d'entre eux sont à propulsion conventionnelle et la plupart n'emportent que quelques engins. Le nombre d'engins susceptibles d'intervenir contre les États-Unis est vraisemblablement de l'ordre de 45 comparativement à 656 pour les États-Unis.

Les bombardiers pilotés sont vulnérables au sol et mettent plusieurs heures à rejoindre leurs objectifs à portée intercontinentale. D'autre part, ils peuvent transporter un nombre considérable d'engins et, en l'absence d'une défense effective, les lancer avec très grande précision. En sacrifiant la charge utile et la précision, il est possible de lancer les ogives par engins air-sol, de manière qu'il soit inutile pour l'appareil de pénétrer jusqu'à l'objectif même.

Il est possible d'utiliser les bombardiers contre les centres de contrôle et contre les objectifs très petits, mais ils n'ont qu'une valeur à peu près nulle en mission de «contre-frappe», contre des objectifs qui auraient probablement bénéficié d'une alerte suffisante. Ce sont d'autre part des engins de «contre-partie» fort efficaces; ceux qui auraient survécu à une attaque pouvant fort utilement servir en un second temps. Il va de soi qu'en l'absence d'un système de défense aérienne convenable, de part ou d'autre, les bombardiers de l'adversaire constitueraient une force de première frappe d'une incontestable utilité.

L'Armée de l'air américaine possède environ 600 bombardiers à long rayon d'action comparativement aux Soviétiques qui en ont environ 150.

Le système défensif stratégique principal

Bien qu'on parle beaucoup d'un système de missiles anti-missiles (ABM), il n'existe à peu près rien de tel dans l'ordre opérationnel à l'heure qu'il est. Les Soviétiques ont mis en place un réseau assez peu profond aux environs de Moscou, mais le système américain envisagé ne sera doté de ses premiers engins opérationnels qu'en 1973.

S'il était possible de mettre en place un système de missiles antimissiles, il serait vraisemblablement possible d'intercepter les engins lancés de sous-marins aussi bien que les engins balistiques intercontinentaux. Il est possible également qu'ils puissent intervenir avec quelque succès contre les bombardiers volant à très haute altitude. S'il s'agissait d'engins capables de défendre certains points donnés, ceux qui les possèdent pourraient, à leur gré, défendre leurs villes, leurs bases d'engins ou d'autres objectifs précieux. Si chaque unité était mise en place pour défendre un secteur considérable, il resterait possible de varier, jusqu'à un certain point, et leur mise en place et leur doctrine d'utilisation quant aux types d'objectifs à défendre.

Si le système ABM pouvait protéger les bases d'engins balistiques intercontinentaux ou de bombardiers, cela contribuerait à augmenter la certitude de destruction et, en conséquence, la stabilité. S'il protégeait des villes, cela contribuerait à la limitation des dégâts. Comme on l'a noté ci-dessus, cela pourrait être jugé nocif pour la stabilité.

Les systèmes ASM (anti-sous-marins) actuels ont pour mission de détruire les sous-marins plutôt que les engins en vol. Si les sous-marins devaient participer à une première attaque surprise, tous les lancements

d'engins dans ces conditions seraient certainement coordonnés avec les lancements d'engins balistiques intercontinentaux. En ce sens, il est possible que les défenseurs ignoreraient que la guerre a commencé avant que les engins aient pris leur vol. Il est possible aux sous-marins de mettre en l'air leurs engins à des intervalles très rapprochés de manière que le système ASM ne puisse pas intervenir du tout pour empêcher les premiers lancements, et fort peu pour empêcher les autres.

Si la première frappe était précédée d'une période de tension accrue, peut-être pourrait-on intervenir contre les sous-marins non identifiés à l'intérieur d'une zone prescrite. D'autre part, s'il arrivait qu'on eût donné aux engins lancés des sous-marins une mission de seconde frappe, plus conforme du reste à leur capacité technique, il est concevable que les défenses ASM auraient le temps d'intervenir utilement.

La défense contre les sous-marins contribue à la limitation des dégâts dans la mesure où les engins lancés des sous-marins sont destinés à la destruction des villes, mais aussi à la certitude de la destruction si ces mêmes engins sont utilisés, en un premier temps, contre les bases des bombardiers adverses.

Les systèmes de défense aérienne mis en place pour protéger l'Amérique du Nord ou les parties communistes de la masse terrestre eurasienne ont été jusqu'ici des éléments essentiels au maintien de la stabilité depuis l'apparition de la menace des bombardiers pilotés. Il est vrai que l'importance relative de la défense aérienne a diminué au fur et à mesure que les missions offensives des bombardiers ont été confiées aux engins balistiques intercontinentaux ou à leurs variantes. Il reste, néanmoins, qu'aussi longtemps que les deux adversaires conservent une flotte de bombardiers capables d'intervenir contre l'autre, l'un et l'autre doivent obligatoirement conserver des défenses aériennes, ce qui contribue au maintien de la stabilité. Si l'un des adversaires allait supprimer totalement son système de défense aérienne ou ne plus lui donner qu'un rôle insuffisant, il ne serait plus désormais nécessaire pour les bombardiers adverses de se munir d'armes défensives, d'appareils de guerre électroniques ni des réservoirs supplémentaires qu'il leur faudrait pour emprunter des itinéraires qui leur permettraient d'échapper à l'ennemi ou de pénétrer l'espace aérien adverse à basse altitude. Il est en effet possible d'embarquer sur des appareils d'une performance relativement médiocre des charges extrêmement importantes de bombes. Ajoutons que celui des deux adversaires qui serait dépourvu d'un système de défense aérienne serait incapable de protéger son propre espace aérien en temps de paix, contre les patrouilles aériennes ou les pénétrations dont pourraient prendre l'initiative certains pays inconnus.

Un quatrième système de défense stratégique est la défense passive, qu'on appelle souvent protection ou défense civile lorsqu'il s'agit des mesures destinées à la protection des populations. Un grand nombre de mesures, par exemple, l'aménagement d'abris contre le souffle ou les retombées, ou encore les préparatifs d'évacuation ou de sauvetage, sont également valables dans tous les cas, que les engins nucléaires en cause aient été lancés par les moyens actuellement connus ou certains autres moyens futurs. La protection civile contribue elle aussi à la limitation des dégâts. Dans l'optique étrange de la logique de la dissuasion on peut estimer qu'elle compromet elle aussi la stabilité.

Évolution possible des systèmes offensifs

Il est clair que le pays qui possède des fusées suffisamment puissantes pour projeter dans l'orbite terrestre des capsules pilotées peut facilement lancer sur des trajectoires balistiques intercontinentales des ogives considérables. On s'est beaucoup intéressé notamment à l'engin intercontinental soviétique SS-9 dont l'ogive aurait une puissance supérieur à 20 mégatonnes. Il y a là plus de puissance qu'il ne faut pour détruire n'importe quelle ville, à l'exception des plus considérables. La possibilité de détruire des centres de contrôle souterrains se trouve de ce fait accrue.

Il existe cependant des systèmes plus compliqués, et vraisemblablement plus utiles, que celui qui comporte le simple envoi dans l'espace d'ogives extrêmement lourdes. Il s'agit en l'occurrence du lancement simultané d'ogives distinctes. Il est aussi possible d'utiliser les énormes fusées du SS-9, du Titan 2 ou d'autres fusées de cet ordre pour donner à ces engins des trajectoires compliquées qui ne soient pas de simples trajectoires balistiques.

Il est possible qu'un engin emporte comme charge utile plusieurs ogives qui se séparent et pénètrent indépendamment dans l'atmosphère. S'il s'agit d'ogives dépourvues d'un système de propulsion ou de tête chercheuse, mais qui se séparent simplement à la manière des plombs d'un fusil de chasse de façon à se constituer en gerbe au sortir du véhicule-porteur, on les appelle véhicules à repénétrations multiples (Multiple Re-entry Vehicles–MRV). Il est probable que le nombre total de mégatonnes emportées par une série de ces engins serait très inférieur à la puissance qu'on pourrait tirer d'une ogive unique dont le poids, au total, serait le même. Il est vrai que les dégâts provoqués sur un secteur étendu (Los-Angeles par exemple) seraient probablement plus considérables s'il s'agissait de MRV, mais il est peu vraisemblable que ce serait aussi efficace qu'une seule ogive énorme, si l'objectif était petit et en dur. Le gros avantage des MRV serait leur facilité de pénétration de missiles antimissiles, tout au moins s'il fallait mettre en œuvre un engin antimissile pour chacun des véhicules en question.

Il existe une menace encore plus grave que celle que constituent les MRV: c'est le MIRV (*Multiple Independently Targeted Re-entry Vehicle*) ou véhicule de repénétration à objectif multiple. On l'a aussi appelé «l'autobus aérien». Chacune de ses ogives est pourvue de son propre système de guidage, ce qui permet d'intervenir simultanément sur plusieurs objectifs à la fois.

Sans doute le poids supplémentaire de ces systèmes de propulsion ou de guidage entraînerait-il un sacrifice de la charge utile—c'est-à-dire de la puissance de l'ogive—mais il est vraisemblable que l'efficacité du système s'en trouverait énormément améliorée. Il est concevable qu'un gros engin balistique intercontinental pourrait emporter 10 *MIRVs* dirigés contre 10 des silos adverses (base d'engins balistiques intercontinentaux) avec forte probabilité de destruction pour un certain nombre d'entre eux.

Une autre façon d'exploiter un système de propulstion très important c'est ce qu'on a appelé le «*Fractional Orbital Bombardment System* (FOBS)», c'est-à-dire le système de bombardement par fraction d'orbite. Il s'agit dans l'espèce, lorsque la charge utile et le dernier étage ont atteint un certain point donné dans l'espace, de l'envoyer sur orbite terrestre à basse altitude, inférieure, mettons, à 100 milles, puis, par suppression d'une partie de la propulsion, de l'envoyer sur une première trajectoire d'approche vers l'objectif. Le temps du vol serait inférieur à celui d'un engin balistique intercontinental, la trajectoire étant sensiblement plus basse, ce qui retarderait ou empêcherait sa détection par les radars au sol. Au lieu de lancer l'engin en direction de l'objectif, il serait aussi facile de l'envoyer en sens inverse, de le laisser franchir une orbite égale à la moitié de la circonférence de la terre et de le laisser arriver sur l'objectif en quelque sorte par derrière. Si toutes les défenses étaient orientées vers l'emplacement présumé du lancement, les défenseurs serait frappés «dans le dos», sans avertissement. Les FOBS pourraient très utilement servir à une intervention de surprise, de première frappe, contre les bases aériennes.

Il existe encore une arme plus simple que les FOBS. C'est l'engin à trajectoire tendue (Depressed Trajectory ICBM—DICBM). Cet engin emprunte simplement une trajectoire balistique plus basse et plus rapide que celle qui exige la vitesse minimale a l'extinction des propulseurs.

Une variante du FOBS est le MOBS (*Multiple Orbital Bombardment System*) système de bombardement orbital multiple. Dans ce cas-ci, l'ogive et le dernier étage sont propulsés sur orbite terrestre où ils décrivent une ou plusieurs révolutions avant d'être ralentis et de plonger sur l'objectif.

Les progrès dont il a été question ci-dessus ont tous pour objet d'augmenter la possibilité pour l'ogive, une fois lancée, d'atteindre son objectif. Dans tous les cas, il y aura vraisemblablement une précision inférieure à celle qu'on obtient par une trajectoire unique simple. D'autres progrès peuvent d'ores et déjà être entrevus qui augmentent la possibilité pour le missile de survivre à l'attaque antérieurement au lancement. Les méthodes principales de réduction de la vulnérabilité sont: la dispersion, les emplacements en dur, la dissimulation et la mobilité. Les deux premières possibilités ont déjà été exploitées. Quant à la dissimulation d'une base terrestre fixe, elle est malaisée à notre époque de satellites de reconnaissance. Il n'est pas du tout impossible, cependant, que les bases de lancement d'engins balistiques intercontinentaux puissent être rendues mobiles par transport sur wagons de chemins de fer, sur véhicules terrestres, sur péniches ou sur navires. Il est aussi concevable qu'il soient montés sur des dispositifs sous-marins, c'est-à-dire au fond de la mer ou des lacs.

Il est impossible de prévoir ce que l'avenir réserve aux bombardiers propulsés. Les États-Unis ont eu des difficultés avec le FB—111 et songent actuellement à prolonger la vie utile du B—52—beaucoup plus gros—en lui ajoutant des dispositifs propres à améliorer sa capacité de pénétration et en le dotant de meilleurs missiles air-sol. Le programme destiné à remplacer le B—52 par un meilleur avion stratégique piloté dit AMSA (*Advanced Manned Strategic Aircraft*) n'a pas jusqu'ici dépassé le stade des épures et des études. Quant à l'industrie aéronautique soviétique, elle est actuellement à examiner les techniques perfectionnées dont l'application serait indispensable à la fabrication d'un avion de transport supersonique, mais on ignore jusqu'ici si elle a l'intention de construire un nouveau bombardier.

Le système ABM "Safeguard"

Le Département de la défense des États-Unis avait mis en œuvre un programme fort poussé de recherches et de développement dans le domaine de la technique des missiles antimissiles, mais ce n'est pas avant le mois de septembre 1967 que le Secrétaire de la Défense, Monsieur McNamara, annonçait la mise en place aux États-Unis d'un système de missiles antimissiles «légers» qu'on allait plus tard appeler «Sentinel». Le programme Sentinel avait suscité alors une vive opposition. En février 1969, l'administration Nixon a suspendu son application en attendant les résultats d'une révision. En mars 1969, cependant, le président Nixon annonçait l'application d'un système modifié dit «Safeguard», sous réserve d'une approbation ultérieure du Congrès et d'une remise en question annuelle.

Les trois objectifs de Safeguard, tels que les indique le président, sont:

> «a) La protection de nos forces de représailles basées au sol contre une attaque directe de l'Union soviétique.
> b) La défense de la population américaine contre les attaques nucléaires du genre de celle que la Chine communiste pourra vraisemblablement lancer d'ici la fin de la présente décennie.
> c) La protection contre la possibilité d'une attaque fortuite, quelle qu'en soit la source.»

Le système «Safeguard» possède les mêmes éléments que le système Sentinel: des radars de détection avancée (*Perimeter Acquisition Radars* ou PARs), des radars installés sur la base même des missiles (*Missile Site*—MSRs) et deux engins antimissiles: Spartan et Sprint.

La première alerte d'une attaque possible par engins balistiques intercontinentaux pourrait être donnée par divers réseaux de détection à longue portée. Les missiles balistiques sur trajectoire directe orientés vers l'Amérique du Nord seront détectés au-dessus des régions polaires par un système de détection lointaine des missiles balistiques (*Ballistic Missile Early Warning System*–BMEWS). Les PARs installés dans le nord des États-Unis détecteront et suivront les missiles dans leur vol au-dessus du Canada à une portée supérieure à 1,000 milles. Les données transmises par ces radars seront transmises au poste de contrôle où elles seront traitées par ordinateurs et, sur réception de l'ordre de tir, le *MSR* guidera le missile Spartan vers l'objectif qu'il doit en principe intercepter.

Le missile *Spartan* a une portée de plusieurs centaines de milles. Son efficacité est fonction de la détonation d'une très puissante ogive nucléaire dans le vide presque absolu de l'espace sidéral. On s'attend que la plupart des faux engins accompagnant l'ogive de l'engin balistique intercontinental seraient détruits, sur une vaste étendue de l'espace, par l'explosion du *Spartan*.

Le missile *Sprint* constitue le complément du *Spartan* en ce sens qu'il intercepte, à des altitudes plus basses, les engins qui n'ont pas déjà été détruits par celui-ci. On espère que la plupart des faux engins qui n'ont pas été détruits par Spartan pourront être distingués de l'ogive véritable de l'engin balistique intercontinental au moment où ils sont ralentis par l'atmosphère où ils pénètrent. *Sprint* a une portée bien inférieure à *Spartan*, c'est-à-dire environ 25 milles. Destiné à être utilisé à basse altitude, le *Sprint* a une ogive dont la puissance est bien inférieure à celle du *Spartan*.

Le plan «Safeguard» est en principe réalisable par étapes successives. Dans un premier temps on envisage la mise en place de deux PARs avec MSRs, *Spartans* et *Sprints*, le tout devenant opérationnel en 1974. Les emplacements se trouvent près de Grand Falls (Montana), et de Grand Forks, au Nord-Dakota. Il s'agit de protéger les bases d'engins balistiques intercontinentaux et de bombardiers situés dans ces régions. D'autres choix s'offrent ensuite. Le secrétaire adjoint à la Défense de États-Unis, Monsieur Packard, les distingue ainsi:

a) étendre la défense des forces de dissuasion contre les attaques d'engins balistiques intercontinentaux,

b) assurer la défense contre les engins lancés de sous-marins,

c) prévoir une protection «légère» pour l'ensemble des États-Unis, y compris la population américaine.

Au total ces options constituent ce qu'on appelle «le déploiement total» et intéresse 12 emplacements dans la partie continentale des États-Unis. On pourrait éventuellement envisager leur expansion de façon à ajouter de nouveaux emplacements en Alaska ou à Hawaii. Le président Nixon a affirmé que «Safeguard» «fera l'objet d'une révision annuelle du point de vue (a) des progrès techniques, (b) de l'évolution de la menace, (c) de la situation diplomatique, y compris d'éventuels pourparlers sur la limitation des armements».

Si ce «déploiement total» qui intéresse 12 emplacements allait être réalisé, il encoûterait, estime-t-on, 7.8 milliards de dollars (y compris le coût des ogives). A ce niveau, on pourrait peut-être envisager de se pourvoir d'une défense à peu près satisfaisante contre les attaques de l'importance de celles qui pourraient peut-être provenir de la Chine vers le milieu des années 70. On pourrait aussi protéger une partie suffisante des engins balistiques intercontinentaux et des bombardiers contre une éventuelle attaque soviétique, bien que l'on ne puisse guère espérer empêcher l'URSS de détruire la meilleure partie de la population urbaine.

Évolution éventuelle des systèmes défensifs

«Safeguard» est en quelque sorte constitué par une sélection d'éléments ABM né d'un vaste programme de recherches et de développement connu sous l'appellation «NIKE X». Tous les éléments sont conformes aux principes de la «défense terminale» en ce sens qu'ils sont destinés à l'interception des engins balistiques intercontinentaux adverses à peu près à la fin de leur trajectoire. Si les ÉtatsUnis allaient mettre au point et installer un système de défense beaucoup plus puissant et serré, il serait vraisemblablement constitué par une nouvelle sélection d'engins conçus dans le cadre de NIKE X.

En principe, on pourrait tenter l'interception à mi-course, voire au moment même du lancement de l'engin balistique intercontinental. Cette dernière solution présente certains avantages en ce sens que l'engin balistique intercontinental, à ce moment-là, se meut plus lentement, manifeste sa présence par d'énormes dégagements d'énergie thermale et reste encore guidé. C'est dire qu'il est beaucoup plus vulnérable, en particulier en ce qui concerne ses systèmes de contrôle ou de propulsion. Cependant, pour qu'un missile antimissile arrive au but, il y aurait vraisemblablement lieu de l'installer dans un satellite, un avion ou un navire.

Encore qu'on puisse conclure qu'il soit techniquement possible à un missile défensif d'intercepter et de détruire un engin balistique intercontinental, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'un système de missiles antimissiles soit de ce fait utile ni intéressant à construire. En utilisant, par exemple, des dispositifs de pénétration (faux engins, ogives multiples, brouillage) ou des trajectoires indirectes (tendues, à portée prolongée, à orbite fractionnelle ou multiple), il est très concevable que l'attaque puisse l'emporter sur la défense. Bien qu'il soit techniquement concevable que les défenseurs puissent contrer effectivement les mesures dont il a été question ci-dessus, le coût de celles-ci pourra être beaucoup plus considérable que celui qu'exigent les mesures offensives.

Les satellites militaires américains servent à la reconnaissance, à l'alerte contre le lancement des missiles, aux communications, à la navigation et à la reconnaissance météo. En ce qui concerne les satellites américains, ils sont tous défensifs; aucun n'est offensif(15).

Les Soviétiques ont fait entendre certaines menaces en ce qui concerne l'existence d'une bombe orbitale. Les deux puissances utilisent leurs satellites à des missions de renseignements. Jusqu'ici, cependant, aucun n'a jugé bon de détruire les satellites en orbite et il est tout à fait possible qu'ils ne désirent jamais le faire. Les problèmes techniques que posent l'interception et la destruction d'un satellite seraient comparables à ceux que comporte l'interception d'un missile balistique. L'interception serait d'autant plus difficile que le satellite serait en orbite très elliptique, et qu'il serait nécessaire de mener à bien l'interception très vite après le lancement.

Il est déjà devenu manifeste que les effets possibles des changements dans les systèmes de défense ne sauraient être analysés isolément, un à la fois. Il y a, entre les diverses familles parentes de systèmes d'armes offensives et défensives, de grandes interférences.

A cause de ces interférences, le renforcement, réel ou imaginaire, d'un système peut provoquer des augmentations en ce qui concerne un grand nombre de systèmes adverses. Ainsi, par exemple, si les États-Unis adoptaient le MIRV, les Soviétiques pourraient croire que leurs engins balistiques intercontinentaux se trouveraient de ce fait menacés, ce qui les pousserait à en fabriquer davantage, à améliorer leur protection en dur, à les rendre mobiles ou à les doter à leur tour du MIRV. D'autre part, ils pourraient préférer construire plus de sous-marins lance-engins balistiques, invulnérables, en effet, au MIRV. D'autre part, si les États-Unis se dotaient d'un système ABM, il est possible que les Soviétiques pourraient construire plus d'engins balistiques intercontinentaux, équiper leurs propres engins de meilleurs dispositifs de pénétration ou les doter du MIRV. Ils pourraient, d'autre part, construire toute une nouvelle génération de bombardiers ou répondre à chaque nouveau système par un ABM à eux.

Bref, l'état de la technique, en ce qui concerne les engins, les radars et les ogives, est tel qu'il est tout à fait concevable, matériellement parlant, que les ingénieurs puissent réaliser à peu près ce qu'ils veulent dans le domaine de l'attaque comme dans celui de la défense, dans celui des mesures et des contre-mesures. Il reste que les éléments d'ordre économique et stratégique seront vraisemblablement ici déterminants, et que ce sont eux qui indiqueront ce qu'il est possible d'entreprendre.

Dangers qui menacent la stabilité

On a vu plus haut que les deux superpuissances sont actuellement en état d'équilibre de la dissuasion. Ni l'une ni l'autre n'est tentée de frapper la première ni de répliquer instantanément à ce qu'elle pourrait prendre pour une menace. Ni l'une ni l'autre n'a à se préoccuper plus qu'il ne faut de modestes progrès réalisés par l'adversaire dans son système d'armes. Si les systèmes pouvaient être en quelque sorte «bloqués» au point où ils en sont, la stabilité pourrait être indéfiniment conservée, les frais d'entretien à cet égard restant modestes.

L'Union soviétique comme les États-Unis ont diminué l'importance de leur flotte de bombardiers à grande autonomie au fur et à mesure qu'elles se sont pourvues d'un nombre plus considérable d'engins balistiques intercontinentaux. Les stocks américains de missiles balistiques intercontinentaux et d'engins lancés par sous-marins sont passés à 1054 et 656 respectivement en 1967. Ces chiffres n'ont pas été dépassés depuis. L'URSS a augmenté assez lentement ses stocks d'engins balistiques intercontinentaux jusqu'à 1967, mais elle est passée à cet égard de 300 à 1000 depuis deux ans. Du point de vue des engins lancés par sous-marins, elle accuse encore un long retard. C'est dire que la stabilité ne semblerait guère compromise si on songe au peu de changements dans le nombre des armes offensives.

Cependant, cette stabilité pourrait être mise en danger si (a) l'un des adversaires allait améliorer la capacité de ses armes offensives à un point tel qu'il lui serait possible de détruire pratiquement toutes les armes de son adversaire dans une première frappe ou si (b) l'un d'eux allait concevoir et mettre en place un système de défense si parfait qu'il lui serait possible de résister à une seconde frappe en contre-partie par les engins qui resteraient à son adversaire. Dans l'un comme dans l'autre cas, il faut absolument envisager l'existence d'une grande capacité de limitation des dégâts.

Il semble tout à fait improbable que ces deux changements—et les risques qu'ils comportent pour la stabilité—puissent être réalisés par des augmentations quantitatives des armes défensives du genre de ceux qui existent actuellement. Il faudrait une amélioration qualitative énorme de façon que l'état de stabilité actuel puisse se transformer en situation véritablement dangereuse.

Il a été question plus haut des améliorations qualitatives des systèmes offensifs qu'il est d'ores et déjà possible de prévoir. Il s'agit des ogives d'engins balistiques intercontinentaux extrêmement puissantes, des MRV, MIRV, FOBS, MOBS, DICBM, des bombardiers supersoniques pilotés et des bombardiers dotés d'engins à longue portée et de très grande précision air-sol (ASMs). Du point de vue d'une contre-frappe, c'est le MIRV qui présente le plus d'avantages si on allait l'employer contre les bases de lancement d'engins balistiques intercontinentaux ou les terrains d'aviation.

Du point de vue de la capacité défensive, les progrès les plus significatifs actuellement concevables se produiraient dans le domaine de la défense contre les missiles balistiques, défense qui, à toutes fins pratiques, n'existe pas aujourd'hui. Une défense dite légère telle que Safeguard ne peut guère avoir d'effets véritables sur la stabilité. Cependant, si un système de défense contre les engins balistiques «lourds» pouvait intercepter un grand nombre d'engins balistiques intercontinentaux ou d'engins lancés de sous-marins et dirigés contre des villes, le résultat serait de diminuer la dissuasion et, conformément aux définitions que nous avons adoptées ici, rompre l'équilibre au

bénéfice de l'instabilité. La défense contre les sous-marins et la défense aérienne en général ont fait l'objet de longues recherches et de notables progrès depuis un grand nombre d'années. On a vu apparaître à cet égard une longue série d'armes et de matériels variés sans que jamais on se soit parfaitement rendu maîtres du sous-marin ni du bombardier. Si on y arrivait, ce serait, selon toute vraisemblance, au bénéfice de la limitation des dégâts plutôt qu'à celui de la certitude de destruction, bien que cela dépendra sans doute des objectifs que l'adversaire assignera à ses sous-marins lance-engins ou à ses bombardiers.

A cause du caractère extrêmement compliqué des techniques offensives et défensives, il faut, pour les mettre au point et les rendre opérationnelles, plusieurs années d'efforts. Même si l'équilibre reste stable, et qu'il est actuellement solide plutôt que délicat, il est tout naturel que chaque superpuissance essaie de prévoir l'avenir plusieurs années à l'avance et de s'assurer qu'elle ne risque pas de perdre sa capacité de destruction à elle par suite de changements sensibles. Il est difficile pour chaque adversaire de mesurer avec précision l'efficacité des interventions éventuelles de l'autre. En conséquence, chaque partie a tendance à prendre dès maintenant les mesures pour se préparer au pire, c'est-à-dire pour se garantir contre les pires dégâts que pourrait d'ici quelques années infliger son ennemi.

Ainsi que le dit le professeur Rathjens[13], il y aurait fort à craindre d'une série d'initiatives qui auraient pour effet, par exemple, la mise en service, par une des superpuissances, d'un MIRV efficace dans ses engins balistiques intercontinentaux ou ses engins lancés de sous-marins, et si, en même temps, elle mettait au point un système ABM lourd susceptible d'assurer la défense de ses villes contre ces engins. Il serait alors possible à cette superpuissance de détruire une très grande partie des engins balistiques intercontinentaux et des bombardiers de l'adversaire en un premier temps, après quoi elle pourrait défendre ses villes contre une deuxième frappe qui se trouverait dès lors sensiblement affaiblie. D'autre part, il est vraisemblable que l'adversaire réagirait avant l'entrée en service des nouveaux systèmes opérationnels, peut-être en construisant un plus grand nombre de bombardiers, en les répartissant entre un plus grand nombre de bases, en en gardant quelques-uns constamment en l'air et en protégeant ceux qui restent sur le terrain en les abritant. Il s'ensuivrait vraisemblablement, dans ces conditions, que la première puissance augmenterait sa défense aérienne. Par la suite, la seconde pourrait alors rapprocher ses sous-marins du littoral de l'adversaire de manière à neutraliser la défense ABM de celui-ci. A cette initiative répondrait une amélioration de la défense ASM. Il est facile de concevoir comment dans ces conditions s'accélérerait la course aux armements.

Il semble vraisemblable que les deux superpuissances réagiront toujours de telle façon qu'elles maintiendront la stabilité. L'enjeu est trop important pour qu'elles puissent agir autrement. L'inconvénient de la situation dans laquelle elles peuvent se trouver, c'est que chacune dépense énormément d'argent pour répondre aux initiatives de l'autre, le seul résultat de tout ceci étant la réalisation d'un nouvel équilibre stable.

Ce qui pourrait être très dangereux c'est, par exemple, que la superpuissance A prenne certaines initiatives propres à rompre l'équilibre et que la superpuissance B n'y réagisse pas. La capacité de «destruction certaine» de B se trouvant de ce fait amoindrie, on risque alors de voir se produire toute une série d'événements gros de risques·

a) La dissuasion mutuelle restant stable, ni A ni B n'ont besoin de garder le «doigt sur la détente» en vue d'une deuxième frappe; ils seraient très disposés à faire face à une menace, voire à une attaque véritable sans se juger obligés de hâter leurs représailles;

b) Si B devient sceptique quant à la certitude des résultats que pourrait donner sa deuxième frappe, s'il a été très durement touché par A, il sera vraisemblablement tenté de répondre à une provocation moindre, ce qui aurait pour résultat l'abaissement du seuil et l'augmentation du risque de réagir à un accident ou à une fausse alerte;

c) Si B constate que A en arrivera bientôt à la situation où A pourrait détruire les possibilités de représailles de B, B se trouverait tenté de frapper le premier dans l'espoir de bénéficier d'un effet de surprise, dans lequel il verrait sa dernière chance;

d) A cette étape-ci et ultérieurement, A serait tenté de frapper le premier de façon à contrer l'initiative de B.

Il est parfaitement compréhensible qu'on s'enthousiasme pour la fin de la course aux armements et pour les économies que cela permettrait de réaliser. Il importe pourtant de ne pas être trop simpliste. On ne saurait abolir la stabilité de la dissuasion mutuelle sans faire courir au monde entier des risques énormes. Il vaudrait mieux la conserver, avec les frais modestes que cela comporterait; il serait évidemment malheureux qu'un défaut de collaboration augmentât ces frais plus qu'il ne faut, mais il serait extrêmement dangereux si une grave rupture d'équilibre allait en entraîner la disparition.

PARTIE II: ÉVOLUTION ÉVENTUELLE DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

La défense aérienne du Canada: son passé et son avenir

Au moment de la constitution de nos défenses aériennes dans les années 50, il n'existait pas d'autre arme stratégique offensive que l'avion de bombardement. Les États-Unis en possédaient un grand nombre dans des bases outre-mer, bien que ses forces principales, dotées d'avions à très grande autonomie, fussent installées dans des bases aux États-Unis. Quant au Canada, il ne possédait aucun bombardier capable d'atteindre sans escale d'autres continents.

A cette époque, les bombardiers soviétiques n'avaient pas de rayon d'action suffisant pour exécuter des missions aller-retour sans refaire le plein au

moins une fois en vol. Il était clair qu'ils seraient de ce fait obligés d'emprunter des parcours aussi rapprochés que possible des distances minimales. Il fallait donc, pour atteindre les bases aériennes ou les villes des États-Unis, qu'ils passent au-dessus du Canada ou tout près de ses côtes. Le Canada jugeait ces villes aussi menacées que les villes américaines. En conséquence, le système de défense aérienne—chasse, radar d'alerte et de direction du tir, artillerie antiaérienne—s'est peu à peu étendu de façon à couvrir l'ensemble, ou à peu près, des États-Unis, les parties habitées du Canada oriental, le Labrador, l'Alaska et le sud de la Colombie-Britannique, une partie des bases de radar et d'interception au Canada étant servies par l'Armée de l'air américaine.

Les Soviétiques ayant construit des bombardiers plus rapides, on commença à mesurer l'importance d'une prompte alerte à plusieurs titres. Par exemple, on y voyait le moyen de sauver les bombardiers en leur faisant quitter leur terrain à temps. On se rendait compte aussi de l'intérêt que cela pouvait présenter du point de vue de la mise à pied d'œuvre des dispositifs de défense active et passive. C'est alors que fut aménagée le système d'alerte lointaine ou *DEW Line*, tracée tout au long du rebord septentrional du continent, de l'Alaska au Groënland, d'un bout à l'autre du Canada. Pour éviter qu'il fût tourné, on mit en place des patrouilles volantes d'alertes lointaines au-dessus du nord Pacifique et du nord Atlantique. La *DEW Line* fut doublée par la ligne médiane ou *Mid-Canada Line* particulièrement utile au repérage des avions volant à basse altitude; elle exigeait en outre très peu de personnel. La *Mid-Canada Line* fut aménagée le long du 55e parallèle, de la Colombie-Britannique au Labrador.

Puisque, pour atteindre les villes canadiennes, il fallait voler au-dessus de la terre, il fut possible d'étendre nos défenses en aménageant des stations de radar à quelques centaines de milles au nord de la frontière. Au-delà de leur propre littoral, les États-Unis utilisaient des navires de surveillance-radar et ce qu'on appelait les *Texas Towers*, postes de veille montés sur pilotis au fond de l'eau.

Ayant détecté les avions pénétrant dans l'espace aérien continental, le système de veille et de surveillance-radar essaie de les identifier en comparant leur position et leur cap avec les plans de vol déjà obtenus. Les avions qui s'approchent du continent et dont il n'est rendu compte dans aucun plan de vol homologué, ou qui ne peuvent se faire reconnaître par radio d'une façon satisfaisante, sont pris en chasse et identifiés visuellement. S'il avait jamais fallu les détruire, cette destruction aurait été confiée à la chasse ou à des missiles sol-air guidés par le radar au sol.

Avant la signature de l'accord NORAD de 1958, l'Armée de l'air américaine (USAF) et le CARC collaboraient déjà d'une façon de plus en plus étroite. C'est ainsi, par exemple, que les deux armées de l'air manœuvraient souvent en commun, les chasseurs en vol passant souvent du contrôle de radar américain à celui de radar canadien ou inversement. Au fur et à mesure qu'augmentait la capacité des bombardiers soviétiques, le besoin d'un contrôle intégré, avec un automatisme très poussé, aboutit à la mise en place du NORAD. La collaboration opérationnelle devint complète avec sa création.

Bien que le NORAD comporte un commandement unifié en vue du contrôle opérationnel des forces qui y sont affectées, la sélection et l'acquisition du matériel relèvent encore de l'autorité nationale. A cet égard, le Canada avait choisi de dessiner et de construire le chasseur tous-temps CF-100, remplacé plus tard par le CF-101 *Voodoo*, construit aux États-Unis. Les deux pays s'étaient procuré l'ordinateur pour le SAGE et le missile sol-air BOMARC à long rayon d'action. Mais les États-Unis seuls avaient choisi de mettre en place les *Nike Ajax*, *Nike Hercules*, et les missiles sol-air *Hawk* à courte portée autour de leurs villes ou d'autres objectifs de première importance.

Antérieurement à 1963, au fur et à mesure qu'on se rendait compte que la puissance stratégique offensive des Soviétiques serait désormais constituée par les engins balistiques intercontinentaux plutôt que par les bombardiers, le nombre de chasseurs du NORAD et de ses engins sol-air, a été réduit d'environ un tiers. Les 48 chasseurs canadiens CF-101 ne constituent guère plus que 30 p. 100 de l'ensemble des escadrons de CF-100 qu'elle possédait autrefois—162 appareils—encore que le CF-101 soit un meilleur avion.

La défense aérienne d'un secteur tout entier exige des radars de direction du tir et des armes conçues pour être opérationnelles à l'intérieur d'une ceinture de défense active à la périphérie du secteur envisagé, et des radars de surveillance situés au-delà. Si on veut résumer la situation actuelle de la défense aérienne en Amérique du Nord, on peut dire que le Canada sert directement la ceinture de défense active au nord des régions peuplées, alors que les États-Unis en font autant pour les ceintures de défense active à l'est, à l'ouest et dans la zone intérieure. D'autre part, les États-Unis font les frais du système d'alerte lointaine, affermé.

Insuffisances de l'actuel système de défense aérienne

Une des insuffisances les plus graves du système actuel de défense aérienne est sa vulnérabilité. Il est possible que toutes ces installations soient détruites par des engins balistiques intercontinentaux avant l'intervention même des bombardiers. Quant aux bombardiers munis d'engins guidés par radar, il leur serait possible de détruire les radars de direction de tir.

Tous les systèmes qui dépendent du radar au sol n'ont qu'une capacité limitée quant à la poursuite des appareils volant à basse altitude, simplement parce que les ondes-radar voyageant en ligne droite ne peuvent atteindre les avions volant au-dessous de l'horizon. On peut sans doute améliorer ces possibilités en installant un grand nombre de petits radars de relais; mais c'est

là une solution qui coûte fort cher. Il est vrai que les vols à basse altitude augmentent la consommation en carburant des bombardiers, réduisant leur charge utile ou leur autonomie, mais du point de vue de la pénétration des défenses, cela reste malgré tout une excellente solution.

La ceinture de défense active à l'intérieur de laquelle peuvent être contrôlés chasseurs et engins est fonction de l'emplacement des radars fixes. Si le bombardier était doté d'un engin air-sol à longue portée, il serait possible pour lui de le lancer d'un point situé juste au delà de cette ceinture. Le missile air-surface (ASM) constituerait un objectif beaucoup plus petit et rapide que le bombardier, encore que d'une puissance et d'une précision moindres.

Il serait possible de pallier à ces trois insuffisances de la défense aérienne en étendant le réseau vers l'extérieur et vers le bas, et en rendant moins vulnérables les éléments qui le composent.

Le système aéroporté d'alerte et de contrôle

Si on monte un radar puissant dans un avion qui vole à quelques milles au-dessus du sol, l'horizon s'éloigne de centaines de milles. On le conçoit sans peine si on songe à l'immensité du territoire que l'on peut embrasser du regard d'un avion volant à haute altitude par rapport à la vue qu'on peut avoir d'un point quelconque du sol, si ce n'est du haut d'une montagne très élevée. Cependant, le radar, dans le cours normal des choses, repère tous les objets qui lui renvoient de l'énergie, de façon qu'il lui est difficile de distinguer, sur une très vaste partie de la surface terrestre, ce qui est véritablement son objectif, c'est-à-dire les avions volant bas, à cause de la multiplicité des échos.

De nouvelles techniques de radar ont fait leur apparition. Il semblerait que l'on puisse un jour distinguer l'écho de l'avion volant à basse altitude—celui que l'on désire—des échos revenant du sol qui ne présentent aucun intérêt. Si on y arrive, il sera possible de mettre en place un système aéroporté d'alerte et de contrôle (*Airborne Warning and Control System* – AWACS) qui échapperait aux trois insuffisances précitées. Ce système pourrait, en se prolongeant vers l'extérieur, détecter et poursuivre le bombardier avant le lancement de son missile air-sol: il pourrait également poursuivre les bombardiers qui cherchent à échapper au radar terrestre en volant bas et, une fois en l'air, pourrait échapper à la destruction, même si sa base était bombardée.

De façon à contrôler intercepteurs et engins, à exécuter des missions d'indentification d'avions inconnus, en se reportant au plan de vol ou par contact radio, et à exécuter en outre toutes les autres missions normales pour un radar terrestre, l'avion AWACS exige des matériels très compliqués de communication, d'ordination, d'emmagasinage des données et de représentation. Il lui faudra à la fois un équipage important et une longue autonomie de vol. Ce sera un appareil lourd et dispendieux. Outre les avantages dont il a été question ci-dessus, cependant, il ajoutera au système de défense aérienne une grande liberté de manoeuvre permettant en effet la détection, la poursuite et le contrôle en tous lieux: sur terre, au-dessus de la mer, des glaces ou de la neige.

Citons ici ce que disait en janvier 1969 le secrétaire Clifford(11):

> «Le programme de recherche en matière de radar terrestre progresse actuellement d'une façon satisfaisante: jusqu'ici les essais ont paru encourageant. On a déjà commencé à travailler sur les devis préparatoires à l'appel d'offres. On s'attend que les travaux techniques de développement des systèmes AWACS pourront commencer pendant l'exercice 1970. Il reste environ, à ce titre, $40 million dans le budget de 1969 auquel s'ajouteront $75 millions pour l'exercice 1970; c'est au moins la somme que nous entendons demander. Nous entendons poursuivre ce programme avec la plus grande prudence, en réduisant le plus possible nos immobilisations à ce titre jusqu'à ce que l'entrepreneur principal éventuel ait bien prouvé, au moyen d'essais en vol, qu'il est capable de fabriquer un système de détection et de poursuite radar pratique. Si tout va bien, le premier de ces appareils devrait entrer en service dans le millieu des années 70.»

Radar outre-horizon

On a déjà fait mention ci-dessus des servitudes qui pèsent sur les radars terrestres du fait de leur incapacité à franchir l'horizon. La même observation s'applique du reste aux ondes de télévision qui doivent être transmises par relais à micro-ondes. On sait qu'en ce qui les concerne, l'émetteur et le récepteur doivent être à peu près visibles l'un par rapport à l'autre. Il reste, néanmoins, que les communications sans fil à longue distance dès l'époque de Marconi ont pu être réalisées grâce à l'utilisation des réflexions de l'ionosphère, couches de gaz ionisées situées à des distances variant entre 40 et 400 milles de l'écorce terrestre. Si le radar a un émetteur à haute puissance et s'il utilise en outre des longueurs d'ondes considérables, telles qu'elles puissent être réfléchies par l'ionosphère, il est possible de capter l'écho d'un avion volant à des centaines de milles au-delà de l'horizon. L'énergie détectée par le récepteur étant réfléchie et par l'objectif et par l'ionosphère, ce type de radar est dit *Over-The-Horizon-Backscatter (OTHB)* ou radar de surveillance au-delà de l'horizon.

Il suffirait de quelques radars OTHB pour assurer la détection à très longue portée des avions encore éloignés de leurs objectifs. Ce serait une façon de réaliser une alerte lointaine et une bonne surveillance de temps de paix à des frais relativement modestes. L'énergie revenant de plus loin que l'horizon, il serait impossible aux avions d'éviter la détection en volant bas. En conséquence, un système établi autour de radars OTHB ferait disparaître deux des insuffisances du système actuel. Il reste malgré tout que les emplacements pourraient être détruits par les engins balistiques intercontinentaux, les engins lancés de sous-marins ou les engins air-sol guidés par radar; ils ne seraient pas très sûrs en temps de guerre. Les trous du réseau seraient remplis par les AWACS.

Les radars OTHB fonctionnant par réflexion de l'ionosphère, ils pourraient, en outre, être sujets aux perturbations particulières aux régions polaires du genre de celles qui produisent les aurores boréales. Leur utilisation au Canada pourrait en conséquence poser certains problèmes particuliers.

Intercepteurs améliorés

L'intercepteur—le chasseur—moderne est en soi un système d'armes très compliqué où le missile air-air et le système de direction du tir ont une importance aussi considérable que la plateforme volante elle-même. Les intercepteurs de l'actuelle série «centenaire» (dont les meilleurs exemples pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord sont les F-101 et F-106) peuvent intervenir avec une grande efficacité, à haute altitude, contre les bombardiers subsoniques. Il reste cependant que la représentation radar est brouillée par les échos multiples revenant de la surface du sol, surtout si l'avion vole à basse altitude. Il y a risque par conséquent que les missiles air-air guidés par radar n'atteignent pas leur objectif à cause de ce brouillage.

Il serait possible de concevoir un nouvel avion d'interception dont les appareils radar tiendraient compte des progrès techniques dont on pense qu'ils rendront possibles les AWACS. Le chasseur pourrait donc voler à haute altitude, observer vers le bas et «voir» un bombardier volant bas. Il serait armé d'un missile air-air à longue portée de grande performance propre à rejoindre son objectif à basse altitude. Il faudrait que cet avion ait un long rayon d'autonomie à vitesse supersonique. Ce sont là les conceptions qui président aux études du F-12. Il s'agit là d'une entreprise qui reviendrait fort cher.

On pourrait d'autre part—et plus modestement—monter le nouveau radar et le missile air-air amélioré dans la cellule du F-106. Il s'agit là de ce qu'on appelle le «F-106X» grâce à quoi le chasseur pourrait voler haut et observer, et tirer vers le bas. Bien qu'il n'aurait ni l'autonomie ni la vitesse du F-12, il pourrait être guidé par le radar terrestre ou les AWACS de manière à étendre la zone de défense active vers l'extérieur et vers le bas. Comparant les deux propositions, le secrétaire McNamara[7] disait en 1968:

> «Le F-12 pourrait intervenir avec succès, par exemple, contre les engins air-surface et les bombardiers supersoniques à très long rayon d'action, alors que le F-106X pourrait intervenir avec plus de succès contre les engins air-surface à court rayon d'action, les faux engins et les engins d'autodéfense. Du point de vue des missions de défense aérienne mobile c'est le F-106X qui conviendrait le mieux. Aucun système de défense aérienne ne peut nous assurer d'une capacité réelle de «limitation des dégâts» contre l'URSS à moins qu'il ne soit associé à un système ABM puissant et effectif, ce qui paraît, pour l'heure, impossible. Notre analyse montre aussi que les deux solutions (. . .) nous donnent de bonnes capacités contre les pays «Nth» (c'est-à-dire les autres). Dans l'ensemble donc, l'association AWACS/F-106X semble constituer actuellement la meilleure solution pour le moment».

Diminution de la vulnérabilité des avions

Les terrains d'aviation sont vulnérables à toute attaque par des engins balistiques intercontinentaux ou par des engins balistiques lancés de sous-marins, comme par des bombardiers. Il est toutefois possible de réduire le risque de voir détruire une partie importante des chasseurs au sol en les dispersant entre un grand nombre de terrains et en modifiant constamment la nature de cette dispersion. Les chasseurs modernes exigent de gros moyens d'entretien, de sorte qu'il en coûterait fort cher de mettre en place ces moyens, des stocks de pièces détachées, des réserves de missiles et des techniciens spécialisés sur un grand nombre de terrains d'une façon permanente. On pourra préférer assurer cette mobilité en mettant en place une flotte d'avions cargos (des *Hercules* par exemple) capables de transporter le personnel d'entretien, les pièces, les outils, le matériel d'essai et les armes aux terrains qui possèdent d'avance les pistes d'envol ou les installations de contrôle nécessaires.

Objectifs des États-Unis en ce qui concerne la modernisation de son programme de défense aérienne

Les États-Unis ont dressé une liste de six objectifs en ce qui concerne l'amélioration et la permanence de leur programme de défense aérienne[8]. Ce sont:

a) En temps de paix, identification de tous les avions de façon à empêcher que les appareils étrangers non autorisés pénètrent sans opposition en Amérique du Nord;

b) limiter les dégâts qui pourraient être faits aux complexes urbano-industriels par les bombardiers soviétiques en cas d'échec de la dissuasion;

c) limiter les dégâts qui pourraient éventuellement être causés par une attaque de bombardiers de tout autre pays (on mentionne Cuba plus particulièrement);

d) empêcher une attaque par bombardiers sur les forces d'engins stratégiques qui auraient été gardées en réserve de propos délibéré;

e) empêcher l'Union soviétique de mettre au point ou d'introduire de nouvelles menaces d'attaques par bombardiers dont la neutralisation reviendrait fort cher;

f) créer des systèmes de défense aérienne complets et mobiles éventuellement utilisables sur le théâtre d'opérations d'outre-mer.

Ce sont là des objectifs relativement modestes. On reconnaît que (b), la limitation des dégâts, n'aura pas une grande utilité par elle-même à défaut de l'installation d'un système de défense ABM efficace. (d) et (e) sont destinés à la permanence de la dissuasion stratégique et de la stabilité. (a) s'applique à une situation de temps de paix mais revêt une importance particulière en cas de crise internationale, avec les incertitudes que cela comporte, ou au début des hostilités. (c) et (f) n'ont rien à voir avec l'équilibre des forces entre les deux superpuissances.

Coût estimatif du programme américain

On estime que le programme américain, pendant la prochaine décennie, coûtera $12.3 milliards. Les

dépenses seraient probablement plus fortes au début de la période, c'est-à-dire au moment de l'achat des AWACS et des modifications aux appareils d'interception. On estime d'autre part que la mise en place des AWACS permettra de ramener à des proportions plus modestes le système SAGE et les radars terrestres, dont une partie pourra être transférée à l'autorité civile pour le contrôle du trafic aérien. Il y aura d'autre part moins d'escadrilles de chasse. Une fois acheté le nouveau matériel, le coût annuel au titre du personnel, du fonctionnement et de l'entretien sera, estime-t-on, de $0.69 milliard, soit beaucoup moins qu'il en faudrait pour conserver le système actuel.

Le projet envisagé et la géographie du Canada

On a expliqué plus haut que ce qu'il faut avant tout à la défense contre les bombardiers c'est l'espace: de l'espace pour intercepter ceux-ci longtemps avant qu'ils atteignent l'objectif, et de l'espace au-delà afin qu'il soit possible de donner l'alerte à temps. Pour peu que l'on veuille intercepter les bombardiers avant qu'ils lancent leurs missiles air-surface, il faudra encore plus d'espace. Pour atteindre des objectifs situés au Canada ou aux États-Unis, on devra, selon toute vraisemblance, aborder le continent américain par le nord. Les AWACS et les OTHB permettraient une extension vers le nord d'un système de défense. Si le plan allait être réalisé dans la pratique, il est clair que les avions AWACS et les avions de chasse auront à voler dans les cieux de notre pays.

Si AWACS et avions de chasse opèrent au-dessus du Canada, loin au nord de la frontière américaine, il serait infiniment plus utile qu'ils puissent décoller de terrains situés au Canada et y atterrir plutôt que de consommer une grosse partie de leur carburant rien que pour quitter les États-Unis et pour y revenir chaque fois.

On estime que la plupart, sinon la totalité, des radars actuels de la ligne Pinetree resteront nécessaires jusqu'à la mise en service des AWACS. Lorsque ces derniers auront atteint leur pleine capacité opérationnelle, il est possible que l'on puisse envisager de notables réductions à cet égard. On a constitué un groupe de travail mixte, groupant des représentants du ministère de la Défense nationale et du ministère des Transports, chargé de déterminer les besoins civils et militaires du point de vue des radars terrestres de surveillance postérieurement à l'entrée en service des AWACS.

Bref, l'espace aérien, les terrains d'aviation du Canada et les communications canadiennes auront tous un rôle très important à jouer dans le fonctionnement d'un système de défense aérienne modernisé.

RENVOIS

1 Études spéciales préparées pour le Comité spécial de la Chambre des communes concernant la défense. Supplément 1965-65 (p. 90).

2 The Military Balance 1968-69. The Institute for Strategic Studies, London, 1968.

3 Foreign Affairs XXXVII, January, 1959.

4 Déclaration du secrétaire à la Défense, Robert S. McNamara, devant le Comité des forces armées du Sénat américain, lors de l'examen du programme de défense des exercices 1969-1973 et du budget de la défense de 1969, 22 janvier, 1968 (p. 47).

5 Ibid (p. 57).

6 Ibid (p. 64).

7 Ibid (p. 69).

8 Ibid (pages 66 à 67).

9 Le budget de la Défense de 1970 et le programme de la Défense pour les exercices 1970-1974. Communication du secrétaire à la Défense, Clark M. Clifford, 15 janvier 1969. (p. 47).

10 Ibid (p. 49).

11 Ibid (p. 63).

12 The Future of the Strategic Arms Race: Options for the 1970s. George W. Rathjens. Carnegie Endowment for International Peace. New York, 1969. (pp. 33-34).

13 Ibid (p. 19 et suiv.)

14 Général Wheeler, communication aux séances de la Chambre des représentants: crédits de la Défense. (p. 2).

15 The Changing Strategic Military Balance, USA vs USSR. Commission des forces armées de la Chambre des représentants, 90e Congrès des États-Unis, juillet 1967. (p. 86).

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

CRD 3-67

DIFFUSION IMMÉDIATE 24 janvier 1967

M. George R. Lindsey, anciennement de Toronto, investigateur scientifique principal au Centre de recherche opérationnelle du Conseil de recherches pour la Défense d'Ottawa, vient d'être nommé surintendant en chef. Il succède à feu M. R. J. Sutherland. Il devient en même temps directeur général de la recherche opérationnelle à l'État-major des Forces armées du Canada.

M. Lindsey, âgé de 46 ans, est l'un des pionniers de la recherche opérationnelle de la Seconde grande guerre. Il est entré au Conseil de recherches pour la Défense en 1950. Son expérience, dans sa discipline, est considérable et variée.*

Janvier 1967

* Au mois d'août 1968, le Conseil de recherches pour la Défense ayant été réorganisé, M. Lindsey a été nommé chef du Centre d'analyse pour la Défense.

M. GEORGE R. LINDSEY

Né à Toronto en juin 1920, M. George R. Lindsey y a fait ses études primaires. Il a reçu de l'Université de Toronto, en 1942, un B.A. avec spécialisation en mathématiques et physique.

S'étant engagé dans l'Artillerie, il a servi d'abord au Canada avec le Groupe de recherche opérationnelle de l'Armée canadienne et, outre-mer, avec le Groupe de recherche opérationnelle de l'Armée britannique.

Démobilisé en 1945, il a repris ses études et a obtenu sa maîtrise en physique à l'Université Queen's en 1946. Il a passé les quatre années suivantes au laboratoire Cavendish de Cambridge, en Angleterre, en tant que titulaire d'une bourse de recherches outre-mer (Exposition de 1851). Il a reçu son doctorat en 1950.

Entré au Groupe de recherche opérationnelle du Conseil de recherches pour la Défense, en 1950, M. Lindsey était nommé, deux ans plus tard, chef de la Section d'évaluation des systèmes d'armes. Détaché alors auprès du commandement de la défense aérienne de Saint-Hubert (Québec), il fut l'agent principal de recherche opérationnelle et le conseiller scientifique auprès du commandant de la défense aérienne jusqu'en juillet 1959. Il devenait alors directeur du Groupe d'analyse des systèmes de défense auprès du Comité des chefs d'États-major du Canada.

En septembre 1961, il devenait chef du Groupe de recherche opérationnelle au Centre de recherche sur la guerre anti-sous-marine, à l'État-major du SACLANT, établissement de l'OTAN à La Spezia (Italie). Entré au Canada au mois de septembre 1964, il était nommé chef adjoint de la recherche opérationnelle et, ultérieurement, investigateur scientifique principal pour la recherche opérationnelle à la Division de la recherche opérationnelle de l'état-major des Forces armées du Canada. En 1965-1966, il a été élève au Collège de la Défense nationale de Kingston.

Depuis l'époque où il était encore étudiant à l'Université de Toronto, M. Lindsey a été titulaire d'un grand nombre de bourses ou d'honneurs. Dans le domaine de la physique nucléaire, il a notamment étudié la radioactivité artificielle et les radiations émanant de noyaux légers bombardés par protons. Depuis quelques années, ses études l'ont surtout porté vers les questions de défense aérienne, d'engins stratégiques ou de guerre navale. Il est l'auteur d'un grand nombre de communications scientifiques parmi lesquelles on trouve une étude, à laquelle il avait consacré une partie de ses loisirs, et qui a trait à l'analyse statistique des résultats des partie de baseball.

M. Lindsey est membre de l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens de *l'American Statistical Association*, de la Société royale d'astronomie du Canada, de l'*Institute for Strategic Studies* et de l'*Operational Research Society of America*. Il a été autrefois président de la Société canadienne de recherches opérationnelle.

Son arrière grand-père était William Lyon Mackenzie. L'un de ses grands-pères était Sir Casimir Gzowski, célèbre ingénieur canadien et figure historique bien connue du siècle dernier.

Janvier 1967

APPENDICE AAA

AGREEMENT

between

THE GOVERNMENT OF CANADA

and

THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA

concerning

THE ORGANIZATION AND OPERATION OF THE NORTH AMERICAN AIR DEFENCE COMMAND (NORAD).

Signed at Washington, May 12, 1958.

ACCORD

entre

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

et

GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

concernant

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Signé à Washington, le 12 mai 1958.

CANADIAN EMBASSY

WASHINGTON, D.C.

No 263 May 12, 1958.

Sir,

I have the honour to refer to discussions which have taken place between the Canadian and the United States authorities concerning the necessity for integration of operational control of Canadian and United States Air Defences and, in particular, to the study and recommendations of the Canada-United States Military Study Group. These studies led to the joint announcement of August 1, 1957, by the Minister of National Defence of Canada and the Secretary of Defense of the United States, indicating that our two Governments had agreed to the setting up of a system of integrated operational control for the air defences in the continental United States, Canada and Alaska under an integrated command responsible to the Chiefs of Staff of both countries. Pursuant to the announcement of August 1, 1957, an integrated headquarters known as the North American Air Defence Command (NORAD) has been established on an interim basis at Colorado Springs, Colorado.

For some years prior to the establishment of NORAD, it had been recognized that the air defence of Canada and the United States must be considered as a single problem. However, arrangements which existed between Canada and the United States provided only for the coordination of separate Canadian and United States air defence plans, but did not provide for the authoritative control of all air defence weapons which must be employed against an attacker.

The advent of nuclear weapons, the great improvements in the means of effecting their delivery, and the requirements of the air defence control systems demand rapid decisions to keep pace with the speed and tempo of technological developments. To counter the threat and to achieve maximum effectiveness of the air defence system, defensive operations must commence as early as possible and enemy forces must be kept constantly engaged. Arrangements for the coordination of national plans requiring consultation between national commanders before implementation had become inadequate in the face of a possible sudden attack, with little or no warning. It was essential, therefore, to have in existence in peacetime an organization, including the weapons, facilities and command structure which could operate at the outset of hostilities in accordance with a single air defence plan approved in advance by national authorities.

Studies made by representatives of our two Governments led to the conclusion that the problem of the air defence of our two countries could best be met by delegating to an integrated headquarters, the task of exercising operational control over combat units of the national forces made available for the air defence of the two countries. Furthermore, the principle of an integrated headquarters exercising operational control over assigned forces has been well established in various parts of the North Atlantic Treaty area. The Canada-United States region is an integral part of the NATO area. In support of the strategic objectives established in NATO for the Canada-United States region and in accordance with the provisions of the North Atlantic Treaty, our two Governments have, by establishing the North American Air Defence Command recognized the desirability of integrating headquarters exercising operational control over assigned air defence forces. The agreed integration is intended to assist the two Governments to develop and maintain their individual and collective capacity to resist air attack on their territories in North America in mutual self-defence.

The two Governments consider that the establishment of integrated air defence arrangements of the nature described increases the importance of the fullest possible consultation between the two Governments on all matters affecting the joint defence of North America, and that defence cooperation between them can be worked out on a mutually satisfactory basis only if such consultation is regularly and consistently undertaken.

In view of the foregoing considerations and on the basis of the experience gained in the operation on an interim basis of the North American Air Defence Command, my Government proposes that the following principles should govern the future organization and operations of the North American Air Defence Command.

(1) The Commander-in-Chief NORAD (CINCNORAD) will be responsible to the Chiefs of Staff Committee of Canada and the Joint Chiefs of Staff of the United States, who in turn are responsible to their respective Governments. He will operate within a concept of air defence approved by the appropriate authorities of our two Governments, who will bear in mind their objectives in the defence of the Canada-United States region of the NATO area.

(2) The North American Air Defence Command will include such combat units and individuals as are specifically allocated to it by the two Governments. The jurisdiction of the Commander-in-Chief, NORAD, over those units and individuals is limited to operational control as hereinafter defined.

(3) "Operational Control" is the power to direct, coordinate, and control the operational activities of forces assigned, attached or otherwise made available. No permanent changes of station would be made without approval of the higher national authority concerned. Temporary reinforcement from one area to another, including the crossing of the international boundary, to meet operational requirements will be within the authority of commanders having operational control. The basic command organization for the air defence forces of the two countries, including administration, discipline, internal organization and unit training, shall be exercised by national commanders responsible to their national authorities.

(4) The appointment of CINCNORAD and his Deputy must be approved by the Canadian and United States Governments. They will not be from the same country, and CINCNORAD staff shall be an integrated joint staff composed of officers of both countries. During the absence of CINCNORAD, command will pass to the Deputy Commander.

(5) The North Atlantic Treaty Organization will continue to be kept informed through the Canada–United States Regional Planning Group of arrangements for the air defence of North America.

(6) The plans and procedures to be followed by NORAD in wartime shall be formulated and approved in peace-time by appropriate national authorities and shall be capable of rapid implementation in an emergency. Any plans or procedures recommended by NORAD which bear on the responsibilities of civilian departments or agencies of the two Governments shall be referred for decision by the appropriate military authorities to those agencies and departments and may be the subject of inter-governmental coordination.

(7) Terms of reference for CINCNORAD and his Deputy will be consistent with the foregoing principles. Changes in these terms of reference may be made by agreement between the Canadian Chiefs of Staff Committee and the United States Joint Chiefs of Staff, with approval of higher authority as appropriate, provided that these changes are in consonance with the principles set out in this Note.

(8) The question of the financing of expenditures connected with the operation of the integrated headquarters of the North American Air Defence Command will be settled by mutual agreement between appropriate agencies of the two Governments.

(9) The North American Air Defence Command shall be maintained in operation for a period of ten years or such shorter period as shall be agreed by both countries in the light of their mutual defence interests, and their objectives under the terms of the North Atlantic Treaty. The terms of this Agreement may be reviewed upon request of either country at any time.

(10) The Agreement between parties to the North Atlantic Treaty regarding the status of their forces signed in London on June 19, 1951, shall apply.

(11) The release to the public of information by CINCNORAD on matters of interest to Canada and the United States of America will in all cases be the subject of prior consultation and agreement between appropriate agencies of the two Governments.

If the United States Government concurs in the principles set out above, I propose that this Note and your reply should constitute an Agreement between our two Governments effective from the date of your reply.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

"N.A. Robertson"
Ambassador of Canada.

The Honourable John Foster Dulles,
Secretary of State of the United
States, Washington, D.C.

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON, D.C.

May 12, 1958.

Excellency,

I have the honour to refer to Your Excellency's Note No. 263 of May 12, 1958, proposing on behalf of the Canadian Government certain principles to govern the future organization and operation of the North American Air Defence Command (NORAD).

I am pleased to inform you that my Government concurs in the principles set forth in your Note. My Government further agrees with your proposal that your Note and this reply shall constitute an agreement between the two Governments, effective today.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

"Christian A. Herter"
for the Secretary of State.

His Excellency Norman Robertson,
Ambassador of Canada.

AMBASSADE DU CANADA
WASHINGTON

Nº 263 le 12 mai 1958

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités du Canada et celles des États-Unis au sujet de la nécessité d'unifier la direction des opérations de défense aérienne du Canada et des États-Unis et, en particulier, aux études effectuées par le Groupe d'études militaires du Canada et des États-Unis et aux recommandations qu'il a formulées. Ces études ont abouti, le 1er août 1957, à un communiqué du ministre de la Défense nationale du Canada et du secrétaire à la Défense des États-Unis annonçant que nos deux Gouvernements avaient décidé de mettre sur pied un système de direction unifiée des opérations de défense aérienne des États-Unis métropolitains, du Canada et de l'Alaska, sous les ordres d'un commandement unifiée relevant directement des chefs d'état-major des deux pays. En conformité du communiqué du 1er août 1957, il a été établi à titre provisoire, à Colorado-Springs (Colorado), un quartier général unifié désigné sous le nom de Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Depuis un certain nombre d'années, avant la création du NORAD, on reconnaissait déjà que la défense aérienne du Canada et des États-Unis doit être considérée comme un seul tout. Or les arrangements conclus jusque-là entre le Canada et les États-Unis, s'ils permettaient de coordonner les plans distincts de défense aérienne des deux pays, ne rendaient pas possible l'exercice d'une autorité de contrôle sur tous les engins de défense qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre contre un assaillant éventuel.

L'avènement des armes nucléaires, le développement remarquable des moyens dont on dispose pour les porter à leurs cibles, ainsi que les exigences des systèmes de direction de la défense aérienne, nécessitent une promptitude de décision du même ordre que le rythme rapide des perfectionnements technologiques. Pour parer à la menace et pour assurer le maximum d'efficacité à la défense aérienne, les opérations défensives doivent être lancées le plus immédiatement possible et il importe que les forces ennemies restent ensuite soumises à des attaques sans répit. Les arrangements prévoyant la coordination des plans nationaux de défense aérienne, qui nécessitaient une consultation entre les deux commandants nationaux avant toute mise à exécution de ces plans, ne répondaient plus à la possibilité d'attaques soudaines ne laissant à peu près pas le temps de réfléchir. Il devenait donc indispensable de créer, dès le temps de paix, une organisation dotée des armes, des installations et des rouages de commandement qui lui seraient nécessaires pour passer à l'action dès le déclenchement des hostilités en exécutant un plan unique de défense aérienne, approuvé à l'avance par les autorités nationales.

Les études effectuées par les représentants de nos deux Gouvernements ont abouti à la conclusion que la meilleure solution du problème de la défense aérienne de nos deux pays consisterait à déléguer à un quartier général unifié la direction des opérations de toutes les unités de combat des forces nationales affectées à la défense aérienne des deux pays. D'ailleurs, il existe déjà pour divers secteurs de la zone du Traité de l'Atlantique Nord des quartiers généraux unifiés dirigeant les opérations de forces qui leur sont affectées. La région Canada-États-Unis fait partie intégrante de la zone de l'OTAN. Dans le sens des objectifs stratégiques fixés par l'OTAN pour la région Canada-États-Unis et en conformité des dispositions du Traité de l'Atlantique Nord, nos deux Gouvernements ont reconnu, en créant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), l'utilité de l'unification des quartiers généraux qui dirigent les opérations de forces de défense aérienne leur étant assignées. L'unification dont les deux Gouvernements sont convenus a pour but de les aider à développer et à entretenir leur aptitude individuelle et commune à résister à toute attaque aérienne lancée contre leurs territoires, en Amérique du Nord, en conjuguant leur défense.

Les deux Gouvernements estiment que l'adoption des arrangements de défense aérienne unifiée ici prévus augmente l'importance de consultations aussi étroites que possible entre les deux Gouvernements sur les questions intéressant la défense commune de l'Amérique du Nord et que la coopération en matière de défense pourra être mise en œuvre de façon satisfaisante pour les deux pays, seulement si ces consultations se poursuivent régulièrement et constamment.

En considération de ce qui précède, et compte tenu de l'expérience acquise au cours du fonctionnement provisoire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, mon Gouvernement propose que les principes suivants devraient régir l'organisation qui sera établie, ainsi que les opérations du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

1. Le Commandant en chef du NORAD (CINCNORAD) relèvera directement du Comité des chefs d'état-major du Canada et de celui des États-Unis, lesquels relèveront directement de leur Gouvernement respectif. Il obéira à un plan général de défense aérienne approuvé par les autorités compétentes de nos deux Gouvernements, lesquelles devront tenir compte de leurs objectifs en ce qui concerne la défense de la région Canada-États-Unis de la zone de l'OTAN.

2. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comprendra les unités de combat et les personnes que leur affecteront expressément les deux Gouvernements. L'autorité du Commandant en chef du NORAD sur ces unités et ces personnes se limitera à la direction des opérations définie ci-dessous.

3. «Direction des opérations» désigne ici le pouvoir donné à une autorité de diriger, de coordonner et de contrôler les activités «opérationnelles» de forces affectées, attachées ou autrement confiées à cette autorité. Aucun changement permanent d'affectation ne serait effectué sans l'approbation de la haute autorité nationale intéressée. Les commandants dont relèvera la direction des opérations pourront envoyer des renforts provisoires d'une région à l'autre, même au-delà de la frontière, si les opérations l'exigent. L'organisation de base des commandements des forces aériennes des deux pays, notamment en matière d'administration, de discipline, de régie interne et d'instruction des unités, sera placée sous l'autorité des commandants nationaux qui relèveront de leurs autorités nationales.

4. La nomination du CINCNORAD et de son suppléant devra être approuvée par les Gouvernements du Canada et des États-Unis. Ils ne devront pas venir l'un et l'autre du même pays. Le Commandant en chef aura à son service un état-major unifié se composant d'officiers des deux pays. En l'absence du Commandant en chef, l'autorité sera exercée par son suppléant.

5. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera d'être tenue, par le Groupe stratégique régional Canada-États-Unis, au courant des mesures adoptées pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

6. Les plans et les méthodes que le NORAD devra suivre en temps de guerre seront conçus et approuvés en temps de paix par les autorités nationales compétentes et devront être susceptibles d'une mise en œuvre rapide en cas d'urgence. S'ils ont trait aux responsabilités des organismes ou des ministères civils des deux Gouvernements, les plans et les méthodes recommandés par le NORAD devront être soumis par les autorités militaires compétentes à la décision de ces ministères et de ces organismes et pourront faire l'objet d'une coordination intergouvernementale.

7. Les attributions du Commandant en chef et de son suppléant seront compatibles avec les principes exposés ci-dessus. Elles pourront être modifiées par voie d'accord entre le Comité canadien des chefs d'état-major et l'état-major interarmes des États-Unis, avec l'approbation de la haute autorité compétente et pourvu que les changements soient en harmonie avec les principes énoncés dans la présente Note.

8. Le financement des dépenses relatives au fonctionnement du quartier général unifié du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord fera l'objet d'un accord entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

9. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord sera maintenu en fonctionnement pendant dix années ou pendant une période moindre dont les deux pays pourraient convenir en ayant égard aux intérêts de leur défense commune et aux objectifs fixés en conformité du Traité de l'Atlantique Nord. Les termes du présent Accord pourront être revisés en tout temps à la demande de l'un ou de l'autre pays.

10. L'Accord que les parties au Traité de l'Atlantique Nord ont signé à Londres, le 19 juin 1951, au sujet du statut de leurs forces, s'appliquera en l'occurrence.

11. Le Commandant en chef du NORAD ne communiquera des renseignements au public sur des questions intéressant le Canada et les États-Unis qu'après consultation et entente, dans chaque cas, entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

Si le Gouvernement des États-Unis donne son accord aux principes énoncés plus haut, je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

«N.A. Robertson»
Ambassadeur du Canada

L'honorable John Foster Dulles
Secrétaire d'État des États-Unis
Washington, (D.C.)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 12 mai 1958

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la Note nº 263 de Votre Excellence, en date du 12 mai 1958, proposant au nom du Gouvernement canadien certains principes devant régir à l'avenir l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement donne son plein accord aux principes énoncés dans votre Note. Mon Gouvernement est en outre d'accord avec votre proposition aux termes de laquelle votre Note et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord entrant en vigueur aujourd'hui même.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

pour le Secrétaire d'État
«Christian A. Herter»

L'honorable N. A. Robertson
Ambassadeur du Canada
Washington (D.C.)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 44

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-Verbaux*)

20377—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Guay (*St. Boniface*)	Nesbitt
Anderson	Harkness	Nowlan
Barrett	Howard (*Okanagan*	Penner
Brewin	*Boundary*)	Prud'homme
Buchanan	Laniel	Roberts
Cafik	Laprise	Stewart (*Cochrane*)
Carter	Legault	Stewart (*Marquette*)
Fairweather	Lewis	Thompson (*Red Deer*)
Forrestall	MacLean	Winch—(30)
Gibson	Marceau	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 15 mai 1969
(69)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 05. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*St-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Marquette*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (21).

Témoins: Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. David Wilson, directeur des relations de travail et de la rémunération, direction générale du personnel, M. A. J. Matheson, division des finances, et M. W. S. Durdin, directeur des passeports.

Le Comité poursuit l'examen de la tranche du Budget des dépenses de 1969-1970 ayant trait au ministère des Affaires extérieures et interroge les hauts fonctionnaires du ministère sur les crédits, 1, 10 et 15 déjà mis en délibération.

M. Cadieux s'engage à fournir au Comité de plus amples renseignements sur les attachés militaires, conformément à la demande de M. Winch.

A midi et 40 minutes, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 20 mai 1969, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

20377—1½

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Jeudi 15 mai 1969

Le vice-président: Messieurs, la séance est ouverte.

Ce matin, le Comité poursuit l'étude du budget du ministère des Affaires extérieures et de la Commission mixte internationale. M. Cadieux est encore parmi nous, accompagné d'un certain nombre de membres de son personnel.

Vous vous souvenez que nos travaux ont été interrompus le 22 avril par la prise d'un vote en Chambre et qu'à ce moment-là, trois postes du budget du ministère des Affaires extérieures faisaient l'objet de discussions, soit les crédits 1, 10 et 15. Il s'agit donc présentement de poursuivre l'étude de ces crédits avant de passer aux prévisions budgétaires de la Commission mixte internationale.

Les premières questions vont être posées par M. Roberts.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur le président. Peut-être me serait-il permis de souhaiter la bienvenue à M. Cadieux; toutefois, lorsque je suis arrivé à Ottawa en 1963, j'étais sous sa direction ou sous son égide et il m'intimidait, chose qui pourrait bien encore m'arriver aujourd'hui.

Je désire poser toute une série de questions sur l'application des recommandations de la Commission Glassco concernant le ministère. J'ai l'impression que ces recommandations n'ont pas toutes recueilli l'approbation du ministère, ce qui est peut-être sage de la part de ce dernier. Je voudrais savoir jusqu'à quel point elles ont été appliquées et, dans le cas contraire, la raison d'une telle initiative.

Je pourrais par exemple débuter par la question générale du recrutement et de la formation. En page 106 du rapport de la Commission Glassco, on peut lire:

> Le service ne recrute qu'un nombre restreint de candidats ayant fait des études supérieures; la plupart n'ont souvent qu'une licence.

Est-ce toujours le cas, ou est-il possible d'évaluer le nombre ou le pourcentage de recrues qui n'ont qu'un diplôme universitaire primaire au lieu de diplômes supérieurs?

M. M. Cadieux, C.R. (Sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures): J'ai l'impression que cela devrait être appuyé par certains documents et, n'ayant pas les données exactes, il m'est difficile de vous donner une réponse aussi satisfaisante que je le désire. A la suite de mes entretiens avec le directeur du Personnel, je suis sous l'impression que de plus en plus de personnes embauchées par le ministère possèdent une instruction supérieure au baccalauréat, et que la tendance actuelle favorise l'emploi de personnes qui ont fait non seulement des études au niveau du baccalauréat mais également au niveau supérieur et possèdent un doctorat.

Nous sommes également en mesure d'embaucher parfois des employés au-dessus de la catégorie 2; nous recrutons donc des personnes possédant parfois une éducation universitaire supérieure ou, dans certains cas, une combinaison de formation universitaire et d'expérience pratique plus considérable. Je dirais que les efforts ont porté vers la réalisation de cette recommandation.

M. Roberts: Peut-être pourriez-vous me procurer quelques données concernant le pourcentage au cours des cinq dernières années? Vos remarques m'amènent à la seconde question, celle des entrées latérales, et qui était au nombre des recommandations de la Commission. Je sais que vous avez pris certaines dispositions à cet égard. Est-ce que le ministère en a profité? Y a-t-il par exemple quelques personnes embauchées chaque année par entrée latérale, ou sont-elles en pourcentage important?

• 1110

M. Cadieux: Oui, il se produit un certain mouvement. Encore une fois, je crois que nous pouvons vous fournir les renseignements voulus. Ce mouvement se produit dans les deux sens. Il existe un certain mouvement à l'extérieur du ministère vers d'autres ministères et quant à nous, je crois qu'il s'agit d'un facteur très important. Dans certains cas, cela

est permanent, c'est-à-dire qu'à certains stades de leur carrière, les gens recherchent des promotions ou de nouvelles satisfactions dans d'autres genres d'emplois gouvernementaux ou quittent le fonctionnarisme. A l'exception des programmes consistant à se tenir au courant des réalisations dans les divers secteurs du gouvernement, certains employés sont affectés à d'autres organismes. Ils sont détachés par exemple au Conseil du Trésor, au bureau du Conseil privé ou au bureau du ministre, et nous utilisons une gamme considérable d'employés à cette fin. Ils sont également détachés auprès du bureau de l'Aide extérieure. En règle générale, une bonne proportion de notre personnel travaille à l'extérieur du ministère.

Par contre, nous avons les étudiants qui se joignent à nous avec des emplois d'été temporaires; il s'agit d'étudiants que nous espérons intéresser à une carrière au sein de nos services. Il y a ensuite le personnel plus avancé et mieux qualifié, c'est-à-dire les chargés de recherches. Chaque année nous en employons quelques-uns à certains travaux; dans certains cas, je crois qu'ils sont trois ou quatre. Dans le cas de projets spéciaux, il existe une entente avec l'Institut canadien des affaires internationales pour le recrutement. Nous avons également des concours au-dessus de la catégorie 2.

La difficulté que nous rencontrons ici, qui n'a peut-être pas été prévue par la Commission Glassco, est qu'il y a quatre ou cinq ans, le recrutement était considérable au sein du ministère, au rythme de 50, 55 ou 60 par année. Étant donné que ces personnes montent dans la hiérarchie du ministère, la difficulté réside dans le fait qu'il n'est peut-être pas souhaitable de recruter trop d'employés dans la catégorie inférieure à moyenne où leur nombre est déjà suffisant. Il faut faire preuve de plus de discernement et découvrir les postes où existe un manque d'employés qualifiés.

Depuis l'automne dernier et jusqu'à une date avancée de l'année courante, un groupe d'experts, en collaboration avec le ministère, a étudié précisément ce problème. Ils se sont efforcés de résoudre une simple question: quelles sont, en matière de personnel, les politiques que le ministère devrait adopter dans l'espoir d'être toujours en mesure de compter, au niveau voulu, sur des employés dont les qualifications répondraient aux exigences du ministère? La difficulté consiste à projeter cela sur les années à venir, car les exigences ne sont pas toujours faciles à prévoir et il faut également tenir compte du fait que certains besoins inattendus peuvent survenir, non seulement du point de vue géographique mais aussi en matière de spécialité, de recherche ou de planification. Il ne s'agit pas là du genre d'exigences que les universités et les concours actuels permettent nécessairement de combler. Voilà les facteurs généraux.

M. Roberts: Il ne fait également aucun doute que vous subissez une contrainte car je suppose que vous êtes à court de personnel et qu'il est donc souvent difficile de libérer des fonctionnaires pour les mettre à la disposition d'un autre ministère.

M. Cadieux: En effet, cela présente toujours des difficultés pour nous. Nous avons tendance à fonctionner avec un nombre d'employés réduit: on exige que notre personnel soit maintenu au strict minimum et, en définitive, nous ne pouvons accomplir notre tâche qu'avec les employés dont notre ministère dispose. Le problème consiste à définir ce qu'est notre travail. Notre tâche doit comprendre une coordination avec les ministères avec lesquels nous sommes étroitement en contact, ainsi que des travaux qui exigent énormément de coordination.

M. Roberts: De l'extérieur, j'ai néanmoins l'impression qu'il existe un secteur qui n'est pas aussi puissant qu'il devrait être au sein du ministère; il s'agit de celui des politiques économiques et, lorsque les représentants du ministère des Finances ont comparu devant le Comité des finances, ils ont indiqué, à la suite de mes questions, qu'ils étaient prêts à un plus grand échange de fonctionnaires entre votre ministère et celui des Finances, soit par exemple pour un terme de deux ans, afin de permettre aux

• 1115

deux parties d'acquérir un peu plus d'expérience en ce qui a trait aux problèmes d'intérêt commun.

Est-il question de projets ou de discussions qui permettraient d'effectuer un certain genre d'échange rationnel entre ces deux importants ministères?

M. Cadieux: Nous avons récemment élaboré certaines propositions et suggéré le déploiement de fonctionnaires intermédiaires de notre ministère vers un certain nombre d'autres ministères, y compris celui des Finances, afin d'atteindre précisément l'objectif que vous avez mentionné.

M. Roberts: Très bien.

M. Cadieux: Il s'agit cependant, là, du genre d'initiative qui exige une soigneuse planification et une certaine coordination entre les ministères en ce qui a trait au recrutement et au choix des carrières. On ne peut y parvenir qu'avec le consentement des fonctionnaires. Il ne s'agit pas de leur forcer la main, car les employés ne seraient pas heureux d'occuper un poste qui ne répondrait pas à la conception qu'ils se font de leur carrière. Nous sommes extrêmement conscients de ce problème, et je suis heureux de vous entendre dire que le ministère des Finances partage cette opinion.

Il y a de nombreuses années, à l'époque où M. Hardy, actuellement Haut-commissaire adjoint à Londres, était un fonctionnaire subalterne du minis-

tère, nous avons amorcé cette politique d'échange avec le ministère des Finances et il a été le premier à en profiter. Il y a environ 16 ans de cela, je crois, et nous étions alors conscients du besoin de procéder de la sorte. La difficulté réside dans le fait qu'on ne dispose pas toujours du personnel nécessaire ou du genre de personnes appropriées, intéressées dans ce genre de coordination. Comme vous le dites, notre expérience nous prouve que cela est valable, permettant une meilleure coordination entre les ministères. Cela ne peut cependant fonctionner que s'il y a un échange. Si le ministère détache quelqu'un, il est d'autant plus intéressé s'il reçoit quelqu'un en retour de manière qu'à la fin de la transaction chaque ministère possède des employés qui ont établi des contacts personnels, qui connaissant les problèmes de l'autre ministère et qui peuvent travailler ensemble avec une plus grande efficacité.

M. Roberts: Je suis très heureux de vous entendre parler de ces initiatives.

M. Cadieux: Nous envisageons un mouvement passablement important qui impliquerait des douzaines de fonctionnaires. Il ne s'agirait pas d'une opération restreinte, si l'on considère le nombre de fonctionnaires de notre ministère.

M. Roberts: Donc, la phrase du rapport de la Commission Glassco à l'effet que ce n'est pas la coutume de mettre les fonctionnaires des Affaires étrangères à la disposition de ministères clés pour acquérir de l'expérience n'est plus vraie ?

M. Cadieux: Cela n'est plus exact. Au bureau de l'Aide extérieure, par exemple, nous détachons un grand nombre d'employés, et nous avons toujours un nombre considérable de fonctionnaires travaillant au bureau du Conseil privé.

M. Roberts: Est-ce qu'une bonne connaissance du français et de l'anglais est maintenant une condition à remplir pour obtenir un emploi permanent au ministère ?

M. Cadieux: En réalité, cela revient à la même chose car nous ne permettons pas aux employés de changer de poste avant d'avoir maîtrisé l'autre langue officielle. C'est la première condition. S'ils ne connaissent pas l'autre langue, ils sont dirigés vers l'école des langues. Donc en réalité, lorsque vient le moment de les confirmer dans leurs fonctions, ils ont déjà reçu cette formation s'ils ne connaissent pas la seconde langue à leur arrivée.

M. Roberts: Il est possible que cela se trouve dans un des documents qui nous ont été fournis, mais pourriez-vous néanmoins me donner l'échelle de traitements d'un fonctionnaire débutant du ministère des Affaires extérieures, et celle d'un employé avec environ 10 années de service ?

M. Cadieux: Ces traitements ont été récemment augmentés, et il me faudra consulter certains de mes collègues ici présents à ce sujet.

• 1120

Le vice-président: Avez-vous terminé, monsieur Roberts ?

M. Roberts: Non, j'ai plusieurs autres questions à poser, mais si vous préférez que j'interrompe mon interrogatoire pour le reprendre plus tard, je suis prêt à le faire.

Le vice-président: Ma liste de noms n'est pas très longue, donc je pense que vous pouvez poursuivre, monsieur Roberts.

M. Roberts: Après avoir remarqué que selon moi les traitements sont de nature à décourager, j'aimerais aborder la question des allocations et des règlements. Je crois qu'à moins qu'un changement radical ait eu lieu au cours des dernières années, il s'agit d'un secteur où le ministère opère selon des principes quelque peu archaïques, quoiqu'il n'en soit peut-être pas responsable à mon avis.

En premier lieu, j'aimerais parler des allocations, ou de la manière qu'elles s'appliquent à l'occasion de transferts d'un poste à l'autre. Tout au moins jusqu'à environ cinq ans passés, je crois qu'il était de pratique courante de demander aux fonctionnaires un compte rendu détaillé de chaque dépense faite. Cela exigeait un grand nombre de règlements, un grand nombre de formules à remplir, et impliquait probablement un nombre considérable d'employés.

Certains de ces règlements étaient ou sont encore extrêmement bizarres, entraînant d'étranges résultats. Si mes souvenirs sont exacts, il existait un règlement stipulant qu'un employé ne pouvait ramener gratuitement de son poste à l'extérieur qu'un volume ou un poids de marchandises 25 p. 100 plus élevé que celui qu'il avait amené avec lui lors de son affectation à ce poste; il résultait de ce règlement qu'un nombre considérable de jeunes agents diplomatiques emportaient les briques et les planches leur servant de bibliothèques, augmentant ainsi le poids de leurs bagages à l'aller, pour ensuite se débarrasser de ces matériaux à leur arrivée afin de profiter d'un plus grand poids en franchise pour le retour.

Il existait également des règlements stipulant la remise d'une indemnité pour l'expédition de votre

automobile jusqu'à votre poste, mais aucune indemnité n'était prévue pour le retour du véhicule, et ainsi de suite. Il y avait en outre de nombreux autres règlements extrêmement détaillés et parfois plutôt bizarres. Il me semblait qu'ils prenaient beaucoup d'énergie et de temps. Je dirais que lorsqu'on édicte des règlements de façon aussi détaillée, on encourage réellement les gens à les enfreindre autant qu'ils le peuvent.

Il serait certainement plus facile de fixer, à l'égard d'une mutation d'un poste A à B, pour une famille d'un nombre donné, à un certain niveau dans le service, un montant global, suffisant pour défrayer le coût de cette mutation, plutôt que d'avoir à établir une comptabilité détaillée, qui prend beaucoup de temps et qui laisse les agents frustrés. On devrait pouvoir déterminer un montant global à l'égard d'une mutation entre deux points, pour une famille, à un certain niveau dans le service. Cela ne serait-il pas de nature à empêcher la frustration et les tracas d'ordre administratif?

M. Cadieux: Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais faire quelques commentaires sur les questions d'ordre général soulevées par l'honorable député et ensuite, inviter mon collègue, M. Wilson, qui a participé aux négociations avec les fonctionnaires du Trésor à propos de ces problèmes, à donner des réponses détaillées aux questions précises qui ont été posées.

Ce qu'il faut d'abord souligner, je crois, c'est que nous ne sommes pas le seul ministère opérant à l'extérieur et que de ce fait, nous ne sommes pas des agents libres. Nous poursuivons des négociations avec l'agence de contrôle, mais nous ne pouvons qu'espérer et présenter la meilleure thèse possible en faveur de nos employés, en nous rappelant que les ressources doivent être distribuées avec soin

• 1125

parce qu'elles ne sont pas illimitées. On peut toujours préconiser d'être généreux avec les deniers publics, ou bien d'être avare ou prudent.

L'autre point dont il faut se rappeler c'est que toute concession qui est accordée à un ministère s'applique automatiquement à des milliers de gens qui servent à l'étranger. Cela, en fin de compte, représente un montant considérable et nous parlons ici de chiffres qui sont loin d'être insignifiants.

J'ajoute également que toute cette question est pour le moment à l'étude. Je crois que nous aurons un nouveau système dans un avenir assez rapproché. Ainsi, pour plusieurs raisons, nous sommes conscients du fait que les dispositions actuellement en vigueur sont désuètes ou inadéquates. Nous avons essayé de les améliorer.

Ceci dit, je dois, je crois, vous remercier d'avoir soulevé cette question. Elle est pertinente en ce sens: les employés du gouvernement qui vont à l'étranger, à un titre ou à un autre, ne serviront pas efficacement à moins que le financement soit fait de façon à ce qu'il ressentent qu'on les traite avec justice. C'est là le problème. S'ils sont toujours gênés par les règlements, s'il s'agit d'un jeu de pile ou face où le gouvernement gagne toujours et s'ils finissent toujours par payer les comptes, ces employés peuvent, après deux ou trois affectations, devenir désillusionnés. Ils peuvent devenir cyniques pour ce qui est de servir à l'étranger. Ils peuvent dire qu'il existe un manque de compréhension des risques associés au service à l'étranger. Cela, je crois, les dispose mal à donner au pays et au Ministère le genre de services que nous voulons tous fournir. Voilà ce qui importe pour ce qui est du système d'allocations. Si elles ne sont pas suffisantes, si les détails ne sont pas en rapport avec l'objectif principal qui consiste, pour ces gens, à faire ce qu'ils doivent faire à l'étranger, le but n'est pas atteint. Ceci est très important.

M. Roberts: Je suis d'accord avec vous.

M. Cadieux: Maintenant, M. Wilson pourrait peut-être faire des commentaires au sujet des questions précises que vous avez posées.

M. David B. Wilson (Directeur, Direction des Relations de Travail et de la Rémunération, Ministère des Affaires Extérieures): Oui, monsieur. Vous avez d'abord parlé du fait qu'il y avait en vigueur, il y a quelque temps, une procédure gênante et administrativement incommode pour déterminer le montant des dépenses personnelles qui devraient être remboursées lorsque les gens déménagent.

On a, de fait, reconnu qu'il s'agissait là de l'une des dispositions les moins raisonnables de l'ancien système. En 1962, lorsque les Règlements du service extérieur, tels qu'ils existent actuellement, sont entrés en vigueur (le 1er mai) on a fait entrer en jeu une nouvelle disposition concernant les allocations de mutation dont on n'avait pas à rendre compte. Je rougis de vous dire à combien peu elles s'élèvent, mais j'ai les chiffres devant moi. Une allocation de de mutation de $50 dans le cas d'un célibataire et de $100 dans celui d'une personne mariée peut être accordée lorsque l'employé est muté, etc. On ne doit pas en rendre compte parce qu'on a admis le fait qu'il est absurde de présenter des réclamations en

quatre exemplaires à l'égard de poubelles qu'on jette et à l'égard d'ampoules qui ne fonctionnent plus parce que le voltage est différent, etc. Mais, le principe a été établi et il s'agissait là certainement d'un pas dans la direction que vous avez proposée.

Il y a, naturellement, plusieurs sortes de dépenses. Vous avez mentionné celles qui ont trait à l'expédition des voitures. Je pourrais peut-être dire quelques mots à ce sujet. C'est là une question très importante parce que, pour le moment, seuls les agents du service extérieur jouissent du privilège de pouvoir expédier leurs voitures aux frais de l'État. Le coût de l'expédition est limité, c'est-à-dire, qu'il est restreint au coût d'expédier une voiture du Canada au poste. Cependant, c'est là l'un des nombreux points du système d'indemnisation et d'avantages du service extérieur qui fait l'objet d'une étude complète.

Je tiens à dire, monsieur le président, que j'ai assisté à une réunion au Conseil du Trésor immédiatement avant la présente séance. Nous nous réunissons plusieurs fois par semaine et parfois le soir pour discuter avec les membres du Conseil national mixte. L'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'Institut professionnel de la Fonction publique ainsi que l'Association professionnelle des agents du service extérieur sont tous représentés et, avec les fonctionnaires du Conseil du Trésor et ceux du ministère, ils étudient un nouveau système relatif aux avantages et aux indemnités qui, nous l'espérons, sera établi d'ici les prochains mois et qui éliminera plusieurs des anomalies et des imperfections du système actuel. Je ne veux pas en dire plus long, car il s'agit là, naturellement, d'une question que le Conseil national mixte considère comme étant confidentielle.

• 1130

Toutefois, l'indemnité touchant l'expédition des voitures doit, pour plusieurs raisons, être considérée comme un avantage marginal, surtout si on envisage son extension possible à d'autres personnes qui ne sont pas nos agents. On ne peut pas nécessairement justifier le fait d'expédier une voiture à un poste et de la ramener. Il peut exister une question de choix pour ce qui est de l'employé, mais, comme l'a dit le Sous-Secrétaire, il s'agit là d'un sujet susceptible de toucher des milliers de gens. Il faut aussi tenir compte du fait que les négociations collectives entrent en jeu à ce sujet et enfin, du contrôle budgétaire et de l'efficacité. Je puis dire que la direction du Ministère espère mettre sur pied, assez prochainement, un bien meilleur système que celui que nos avons maintenant. Les critiques de l'ancien système que vous avez faites étaient à propos et tout ce que je puis dire, c'est que nous nous sommes occupés de cette question en 1962 pour ce qui concernait les allocations de mutation.

M. Roberts: On a mentionné l'Association professionnelle des agents du service extérieur à plusieurs reprises et je crois qu'il existe ici aussi des problèmes. La principale difficulté dont j'ai beaucoup entendu parler c'est que plusieurs agents du service extérieur sont empêchés d'occuper des postes administratifs au sein de l'Association professionnelle parce qu'ils sont considérés comme faisant partie du personnel de la direction.

L'application de ce principe particulier est extrêmement bizarre aux Affaires extérieures et, de fait, je crois que dans une certaine mesure, la plupart des gens qu'on voudrait voir diriger l'Association sont éliminés. Encore une fois, je soupçonne que le problème n'émane pas de vous, mais je suppose qu'il provient du Conseil du Trésor?

M. Cadieux: Le problème émane en partie du Conseil du Trésor et en partie des conseils mixtes. On doit avoir recours à l'arbitrage à ce sujet et je crois que nous sommes liés par une décision. L'APASE, c'est-à-dire, l'Association professionnelle des agents du service extérieur était d'avis que la décision excluait trop de gens. Cette question fut portée à l'arbitrage et on décida de retenir essentiellement la décision ou la proposition de la direction pour des raisons d'ordre structurel, vu le genre d'opérations propres au service.

Nous avons, à Ottawa, un personnel assez considérable, qui est réparti en divisions. Une unité assume la direction. Cela signifie qu'un certain nombre de gens doivent diriger les divisions.

A l'étranger, nous avons 85 postes et les agents font la rotation entre Ottawa et l'étranger. Lorsqu'ils prennent charge d'un poste, ils en deviennent les directeurs. Cela signifie qu'avec 85 postes, une proportion considérable des employés deviennent subitement des directeurs. Mais, dès la minute où ils le deviennent, selon les définitions acceptées d'après les règlements qui sont à la base de nos opérations, ils ne peuvent plus faire partie de l'Association.

M. Roberts: Ainsi, il ne s'agit pas là d'une décision du ministère?

M. Cadieux: Non, le Ministère a dû accepter les décisions du conseil d'arbitrage, compte tenu de sa structure, qui est reliée à la fonction qu'il doit remplir.

M. Roberts: A-t-il appuyé la position de l'APASE devant le conseil?

M. Cadieux: Il ne s'est vraiment pas agi d'appuyer l'Association, parce qu'à titre d'agents du Ministère, nous avons dû expliquer les fonctions que nous remplissons, dire comment nous sommes organisés et ce qu'il faut faire. C'est à la lumière de ces commentaires du Ministère touchant son fonctionnement que la décision a été prise.

Il ne fait pas de doute que cette décision a pour effet d'empêcher une proportion considérable de gens de devenir membres de l'Association, alors que normalement ils le seraient. Dans certains cas, d'anciens employés, les plus expérimentés, à qui, pour cette raison, la direction fait confiance, deviennent des directeurs.

Il existe une compensation: ils peuvent, dans certains cas, être envoyés dans un poste plus considérable où ils peuvent reprendre leur rôle dans les rangs de l'APASE. La remarque est juste. Il est vrai que l'APASE n'a pas autant de membres qu'elle aurait si le ministère n'était pas organisé comme il l'est, pour servir à l'étranger dans toutes sortes d'endroits disséminés à travers le monde.

M. Roberts: J'ai presque terminé la moitié des questions que j'avais à poser, mais je crois vraiment qu'il serait injuste de ma part d'enlever tellement de temps aux autres députés.

Le Vice-Président: Je vous inscris pour le prochain tour.

M. Roberts: Si vous voulez bien m'inscrire, j'aurai d'autres questions à poser.

Le Vice-Président: Merci, monsieur Roberts. Monsieur Fairweather.

• 1135

M. Fairweather: Une ou deux de mes questions font réellement, je crois, suite à celles de M. Roberts. Je voudrais savoir si les anciens employés à l'étranger peuvent bénéficier de ce que les universités appellent un congé sabbatique. Lorsqu'ils ont été à l'étranger pendant un certain nombre d'années, peuvent-ils revenir au Canada, voyager au Canada et peut-être passer quelque temps, par exemple, dans une université?

M. Cadieux: Nous avons certaines dispositions, mais elles ne sont pas étendues. Premièrement, tous les trois ans et demie ou tous les deux ans et demis, selon le poste, il est prévu que les employés reviennent en congé au pays. Ainsi, ils peuvent revenir au Canada et reprendre contact avec la communauté académique, avec leur famille, ainsi qu'avec le bureau principal du Ministère. C'est là une disposition qui est pertinente.

Deuxièmement, plus récemment, nous avons établi une unité de liaison académique au sein du Ministère et nous sommes à inaugurer un programme par lequel nous espérons pouvoir envoyer en poste, dans des universités, des diplomates à titre peut-être de professeurs ou à un autre titre, comme le décideront les universités. Cela donnera aux agents senior, qui ont été à notre service pendant de nombreuses années, l'occasion de vivre dans une université pendant au moins un an.

Troisièmement, nous avons, à l'occasion, envoyé certains de nos agents senior dans des institutions, comme par exemple, le *National Defence College*, où ils ont reçu une formation intellectuelle qui leur a permis de se dissocier des travaux en cours et de se pencher sur les problèmes nationaux. Nous avons fait de même à l'égard d'autres agents, que nous avons envoyés dans des institutions supérieures, comme, par exemple, Harvard, où ils ont étudié les relations internationales. Toutefois, à ce sujet, notre problème en est un de ressources et de pouvoir nous passer de certains de nos excellents agents.

Nous n'essayons pas vraiment de disposer d'agents qui ont pu devenir fatigués et de les envoyer en repos pendant un an ou deux. Nous considérons cela comme un placement. Nous aimons envoyer à ces institutions ceux qui promettent le plus, ou permettre à ceux qui sont susceptibles de profiter de ces avantages de s'y rendre.

Voici un autre point qui est relié, je crois, à la question que vous avez posée. Il s'agit de bilinguisme. Par exemple, nous libérons de leurs fonctions les très anciens agents, ceux qui, nous l'espérons, resteront dans le service pendant encore dix ans, pendant un an, afin qu'ils se rendent à Québec pour apprendre non seulement le français, mais certains sujets académiques de nature à les familiariser avec la culture et avec les institutions françaises.

Nous sons sommes directement occupés de tout cela. Nos agents ont toujours bénéficié de ces avantages et compte tenu de leur nombre, nous avons fait un effort. Je ne sais pas s'il est suffisant. Nous aurions aimé faire plus, et nous l'avons certainement déclaré, mais étant donné nos moyens, il nous a été difficile de le faire.

M. Fairweather: Je ne comprends pas très bien votre système. Une personne jouissant du rang d'ambassadeur aurait-elle, à son arrivée au pays en provenance de pays situés à l'ouest ou encore en arrivant au Canada par la côte du Pacifique, la latitude et une allocation suffisante pour traverser le pays sur toute sa longueur ou bien revient-elle simplement à l'endroit où elle est entrée au service du Ministère?

M. Cadieux: Il y a deux ou trois possibilités. La première est que, normalement, les diplomates reviennent chez eux. Leurs dépenses sont payées jusqu'à leur foyer, mais ils ne reçoivent pas seulement leur traitement. Il y a, tout d'abord, ce qu'on appelle l'allocation de congé au pays, qui leur donne un peu plus d'aisance et ils peuvent s'en servir pour voyager et mieux connaître leur pays.

En deuxième lieu, il nous arrive souvent de les faire revenir à Ottawa pour des consultations, parce que cela nous donne l'occasion d'obtenir des renseignements personnels sur les événements qui se déroulent dans les pays où ils ont été envoyés et ces voyages leur permettent en même temps de renouer connaissance avec différents services, avec de vieux amis et avec des institutions.

En troisième lieu, et cela s'est révélé d'une grande utilité, si cela ne se présente pas au cœur de l'été mais lorsque la saison s'y prête, plusieurs de nos chefs de mission ont entrepris, grâce à l'Institut canadien des affaires internationales, des tournées

• 1140

de visites dans les diverses sections de l'Institut au Canada et cela leur a été très utile en ce sens qu'ils ont pu renouer des connaissances, apprendre beaucoup de choses nouvelles au sujet de leur pays et communiquer à leurs concitoyens une partie de ce qu'ils ont appris dans les autres parties du monde.

M. Fairweather: Si je puis me permettre de faire une observation, je dirais que les hommes publics et les fonctionnaires de l'État sont un peu restreints s'il leur est permis seulement de venir à Ottawa pour renouveler leur bagage de renseignements. Je vais me borner à parler du transport des dépendants. Je ne veux pas laisser l'impression qu'il s'agit d'un problème que l'on trouve au niveau des ambassadeurs, car il est le même certainement pour les autres fonctionnaires, mais je voudrais savoir s'il y a un âge-limite où les dépendants qui sont aux études au Canada peuvent aller retrouver leurs parents qui sont en poste à l'étranger?

M. Cadieux: Je laisserai à M. Wilson le soin de répondre à cette question, car il connaît le sujet mieux que moi.

M. Wilson: Oui, la limite est maintenant fixée à 21 ans, mais je voudrais ajouter que le Conseil national mixte sur les règlements du service extérieur est actuellement à étudier à fond, entre autres questions, celle de l'âge-limite. Il y a une limite à l'heure actuelle.

M. Fairweather: Ainsi donc, des jeunes gens qui seraient à faire leurs études universitaires seraient en un sens laissés à leurs propres ressources et, dans le cours normal des choses, devraient revenir au Canada.

M. Wilson: Je ne veux pas vous induire en erreur, et je vous ai peut-être mal compris. Si c'est des étudiants au niveau universitaire que vous voulez parler, nous pouvons toujours les ramener au Canada quel que soit leur âge, mais cela ne se produit que très rarement. Ils sont normalement de retour au Canada lorsqu'ils arrivent au deuxième ou au troisième palier des études. Je parlais de l'assistance financière. Pour rendre ma pensée plus claire, je dirais qu'il s'agit vraiment d'une réunion de famille, d'un avantage qui leur permet de voyager durant les vacances scolaires. C'est un privilège accordé aux frais du public qui permet à l'enfant de voyager de l'école ou de l'université jusqu'à l'endroit où les parents passent leur congé estival, par exemple, et de retourner à ces institutions.

M. Fairweather: Voilà justement l'argument que je voulais présenter, mais je dirais que le règlement fixant la limite à 21 ans est arbitraire, parce qu'un étudiant peut, à l'âge de 21 ans, être au beau milieu de son cours universitaire.

M. Wilson: Cela est possible, en effet; mais je peux, sans défendre le système actuel, exposer le principe sur lequel cette pratique est fondée. On en est arrivé à la décision arbitraire qu'un enfant, à un certain moment, cesse d'être un dépendant et qu'alors on ne doit pas s'attendre que les contribuables soient forcés de payer les frais de voyage des vacances annuelles. J'ajouterai, cependant, que les autorités et les associations d'employés sont à étudier cette question d'une façon particulière.

M. Cadieux: Vous me permettrez d'ajouter un mot à ce sujet. Voilà un des risques inhérents au service extérieur du Canada et qui fait que l'on accorde des allocations qui dépassent le strict bilan des dépenses de voyage. Si, par exemple, un homme est au service de son pays dans un pays éloigné et qu'il apprenne que son fils qui est aux études à l'université est très malade, il recevra une allocation pour qu'il puisse lui rendre visite, lui ou son épouse. C'est là une des situations qui se présentent.

Il y a aussi le cas d'un homme qui est en poste à l'étranger. Il est absent pour deux ans et il apprend que son père est mourant. Il se rendra auprès de lui et là encore il y a une allocation spéciale attachée au service extérieur. Je sais fort bien que les gens qui sont en service à Ottawa peuvent avoir des dépenses semblables, mais cette situation se présente souvent durant la carrière d'un fonctionnaire du service extérieur. Ce ne sont là que quelques exemples des situations que les fonctionnaires du service extérieur doivent affronter et qui ne peuvent être prévues dans les règlements, qui sont forcément assez rigides. S'il ne nous est pas permis de prendre

de telles mesures dans les situations complexes qui se rencontrent dans la vie, les personnes qui font carrière dans le service extérieur se rendront compte à la longue que ce service n'est pas très avantageux.

M. Fairweather: J'ai une dernière question à poser à ce sujet. Quelle est la situation en ce qui a trait aux publications canadiennes? Je ne veux pas seulement dire les journaux, parce qu'ils sont naturellement trop nombreux. L'allocation prévue à cette fin est-elle assez généreuse?

M. Cadieux: Je crois que toutes nos missions à l'étranger ont le privilège de s'abonner à un certain nombre de périodiques de leur choix. Je crois qu'elles ont droit à huit périodiques canadiens. Elles peuvent recevoir huit périodiques par le courrier, et ce nombre peut-être plus élevé en certains cas. De plus, elles peuvent s'abonner aux publications locales et, en outre, à quelques périodiques de renommée internationale. Nous nous efforçons de fournir à nos fonctionnaires les moyens de bien accomplir la mission qu'on leur a confiée.

• 1145

M. Allmand: Me permettriez-vous de poser une question à ce sujet?

Le Vice-Président: Vous avez la parole, monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur Cadieux, vous vous souviendrez qu'on a déjà posé une question au sujet des journaux auxquels sont abonnées nos ambassades à l'étranger. J'ai déclaré alors que j'avais trouvé étrange que les journaux arrivent si tard aux Nations Unies, à New York, et en certains autres endroits, et qu'on ne recevait que deux quotidiens, *Le Devoir* et le *Globe and Mail* de façon régulière. J'ai alors déclaré que cela ne suffisait pas pour tenir nos gens au courant de ce qui se passe au Canada. A-t-on pris des mesures pour remédier à cet état de choses? *Le Devoir* et le *Globe and Mail* sont-ils toujours les deux seuls journaux que l'on reçoit, et de façon si tardive?

M. Cadieux: Comme je l'ai dit alors, nous sommes à étudier la question. Le temps qui s'est écoulé depuis cette date ne nous a pas permis de prendre beaucoup de nouvelles mesures. En vertu du système actuel, nos ambassades reçoivent ces deux journaux par courrier aérien et elles reçoivent de plus le bulletin quotidien de nouvelles de Radio-Canada.

M. Allemand: Il s'agit, j'imagine, d'un bulletin revisé?

M. Cadieux: Oui, il est préparé par Radio-Canada et il donne les nouvelles du jour. De plus, chaque fois qu'une déclaration importante est faite par le Gouvernement, soit une déclaration du premier ministre ou de l'un des ministres au sujet d'une importante question de politique, cette déclaration est envoyée par télégramme à toutes nos missions afin qu'elles en soient informées. Cette pratique est essentielle au bon fonctionnement de nos ambassades. Elles reçoivent de plus le bulletin hebdomadaire qui contient beaucoup de nouvelles du Canada. Nos missions à l'étranger reçoivent donc toutes ces choses, en plus des périodiques auxquels elles sont abonnées.

Certaines des plus importantes missions reçoivent des journaux par avion, mais le coût de cette pratique est un des facteurs qui tendent à la restreindre. C'est là un des problèmes qu'il nous faut résoudre. La plupart des journaux diffèrent très peu. Si l'on expédiait, par exemple, cinq journaux, on trouverait en grande partie des nouvelles et de la réclame publicitaire qui se répètent dans tous ces cinq journaux et l'on se trouverait dans la situation où l'on expédierait par courrier aérien, à un coût élevé, une documentation que l'on pourrait trouver dans chacune de ces publications. Voilà une des difficultés qui se présentent lorsqu'il faut économiser. Nous essayons, cependant, de trouver des façons d'améliorer le service de renseignements à l'usage de nos missions à l'étranger.

Nous étudions la question que vous avez soulevée et un des problèmes qu'il nous faut prendre en considération (et j'aimerais bien que vous nous donniez vos commentaires à ce sujet) est le problème suivant: Quels sont les objectifs que nous voulons atteindre en accélérant cette pratique à un coût considérable? Ces journaux sont lourds et il est donc coûteux de les expédier par avion. Il nous en coûterait $400,000 pour expédier dix journaux par avion à toutes nos missions; cela dépasserait de beaucoup le montant que nous payons maintenant pour l'ensemble des publications et c'est un montant qui dépasse de beaucoup ce que nous pouvons nous permettre à l'heure actuelle.

Le but de cette pratique est-il de renseigner le personnel de nos missions? A-t-elle été adoptée pour rendre aux touristes de passage? A-t-elle été prise pour plaire aux visiteurs locaux? Voilà autant de questions qu'il faut prendre en considération quand il s'agit d'établir le véritable but de cette pratique.

Il nous a été rarement donné d'entendre des Canadiens de retour d'une visite à nos ambassades à l'étranger nous dire: "Je suis originaire de telle ou telle ville et j'ai été surpris de ne pas avoir trouvé à l'ambassade un exemplaire de mon journal de la veille". Nous n'avons jamais entendu de pareils commentaires de la part du personnel canadien de nos ambassades, qui a la responsabilité de se tenir au courant de la situation au Canada, bien que sa première responsabilité soit de suivre la scène locale et de nous renseigner à ce sujet. Si le personnel a besoin d'instructions sur un certain point, nous lui faisons parvenir ces instructions par télégramme

après avoir consulté les meilleures autorités politiques. Nous nous présentons devant nos chefs politiques et nous leur demandons: "Que dites-vous à vos ambassadeurs dans tel pays de dire au ministre des Affaires étrangères de ce pays au sujet de tel ou tel problème?" Son interprétation du contenu des journaux canadiens n'aurait pas un caractère décisif.

Il me faut ajouter que le personnel canadien de nos ambassades n'a pas exercé trop de pression en vue d'obtenir une documentation plus abandante. Vous pourriez nous aider dans notre étude en nous démontrant quel but nous pourrions atteindre en augmentant nos dépenses dans ce domaine.

• 1150

Le vice-président: Messieurs, j'ai le nom de cinq autres membres qui désirent poser des questions. Vous êtes le deuxième, monsieur Allmand. Vous avez déjà posé deux ou trois questions qui se rapportent au sujet. Vous aurez votre tour dans quelques instants. Je crois que vous insistez un peu trop pour le moment.

M. Allmand: Très bien, j'y reviendrai plus tard.

Le vice-président: Vous êtes le deuxième sur ma liste. Je crois que M. Fairweather a encore quelques questions à poser.

M. Fairweather: Oui. Par pure coincidence, j'ai sous les yeux en ce moment des exemplaires de journaux anglais du jour et des hebdomadaires anglais préparés par la BBC et distribués par le Service d'information du gouvernement britannique. Ils nous parviennent par avion pour la modique somme de dix cents. Ils nous offrent un panorama de l'opinion anglaise, du *Daily Telegraph* jusqu'au *Daily Worker*. Voilà le genre de publication auquel je pensais et j'aimerais savoir si le Ministère a une publication du genre? Je ne veux pas voir seulement le *Globe and Mail*. Nos ambassades reçoivent-elles le *Calgary Herald*. Les nouvelles et la réclame m'importent peu, mais plutôt le contenu éditorial, une opinion présentée simplement et sous une forme concise. Avons-nous une publication semblable? Je ne sais si c'est bien cette question dont M. Allmand voulait parler, mais c'est bien ce que je suggère.

M. Allmand: Oui, en partie.

M. Cadieux: Le bulletin de Radio-Canada est notre équivalent de cette publication.

M. Fairweather: Il ne vous a peut-être jamais été donné de lire le bulletin de Radio-Canada qu'on présente aux députés au cours de leurs voyages et qui contiennent les résultats des parties de hockey, des faits divers et un article expliquant que le premier ministre a répondu ou non au chef de l'Opposition. Ce bulletin n'est vraiment pas utile. On n'y trouve pas un éventail d'opinions sur les questions d'intérêt public. J'ose croire que nos services à l'étranger sont au fait des problèmes auxquels nos hommes politiques ont à faire face à cause de la diversité des opinions qui ont cours dans le pays.

C'est tout. Je ne poursuivrai pas plus loin mes commentaires à ce sujet.

M. Cadieux: Nous avons ce bulletin de nouvelles qui est l'équivalent de la publication que vous avez mentionnée. Je ne veux pas dire qu'elle rivalise avec elle quant à la qualité. Elle est quelque peu différente, à mon avis. Son but n'est pas le même. Nous n'acceptons pas, en tant que ministère, la responsabilité du choix des articles. Un petit problème se pose dans l'évaluation et le choix des articles. Nous avons évité ce problème en demandant à Radio-Canada de préparer et de rédiger ce bulletin. Il s'agit d'un jugement au sujet de ce qui est vraiment digne d'être reproduit.

Comme je l'ai déjà dit, nous prenons soin d'envoyer immédiatement à nos missions à l'étranger les déclarations importantes qui sont faites en Chambre. Il se passe en Chambre plusieurs événements qui ont une portée considérable sur l'avenir du pays et nos missions en sont informées. Ce n'est vraiment pas toute l'information qui existe, mais c'en est une partie.

Je voudrais mentionner un autre facteur important et c'est qu'un groupe d'étude nommé par le Gouvernement étudie actuellement tout le domaine de l'information. Nous n'avons pas voulu prendre trop de décisions dans ce domaine avant d'être mis au courant de ses recommandations et des décisions qui seront prises.

Il est concevable, bien qu'il me soit impossible de le savoir, que ce groupe d'étude recommande que le ministère des Affaires extérieures mette sur pied des services plus spécialisés afin de pouvoir préparer le genre de publication que vous venez de me montrer. C'est là une possibilité. Le groupe d'étude pourrait aussi déclarer: "Nous avons besoin d'un service central qui rédigera ce genre de publication pour tous nos services à l'étranger". En ce cas, nous agirions en conformité de cette recommandation. Les futures recommandations du groupe d'étude ont été un facteur qui nous ont portés à retarder toute nouvelle initiative dans ce domaine.

Nous voulons, cependant, que nos ambassades reçoivent une somme de renseignements plus importante, sous forme condensée, parce qu'il y a danger que le flot de l'information ne devienne trop volumineux. Le fait d'expédier trop de journaux volumineux à un coût onéreux n'est pas la réponse au problème.

Le Vice-Président: M. Fairweather cède la parole jusqu'à la prochaine ronde de questions. Monsieur Anderson.

M. Anderson: Je vous remercie, monsieur le président. Tout comme M. Roberts, je suis heureux

du fait que M. Cadieux est parmi nous aujourd'hui. Tout comme M. Roberts, je suis un ancien fonctionnaire du service extérieur. La renommée de M. Cadieux n'est plus à faire chez les fonctionnaires du service extérieur et les professionnels de la diplomatie.

J'aimerais donner suite à l'une des questions qu'a posées M. Fairweather au sujet du congé au pays. Mais j'hésite un peu à le faire. J'ai essayé d'obtenir plus de renseignements en inscrivant une question au Feuilleton, mais il faut évidemment plus

• 1155

de deux mois au ministère pour y répondre. Par conséquent, je n'en sais pas beaucoup sur cette question. Et peut-être ne pourrez-vous pas me donner les précisions que je veux obtenir.

Vous avez dit qu'on accorde un congé au pays à ceux qui reviennent de leur poste à l'étranger. Pour ma part, j'ai essayé de l'obtenir à trois reprises, mais en vain, jusqu'à ce que je quitte le service.

Pouvez-vous me dire combien de fois on peut profiter de ce règlement, très bien pensé, qui autorise le congé au pays? L'accorde-t-on à tous les deux ans, ou encore, à neuf agents sur dix, à leur retour de l'étranger?

Voilà le genre de question que j'ai inscrite au Feuilleton. Je m'excuse de vous mettre sur la sellette dès maintenant, mais j'aimerais savoir si cela arrive très souvent.

M. Cadieux: Une fois encore, je vais demander à M. Wilson, vu qu'il connaît bien le sujet, de vous donner la meilleure réponse possible.

Mais j'ai quand même une certaine opinion sur le sujet, car je suis dans la carrière depuis 28 ans, et je n'ai jamais eu de congé au pays.

Je comprends bien ce que vous voulez dire. C'est agréable de jouir de ce congé, mais cela n'est pas toujours possible. Pourquoi? Parce qu'on l'accorde, disons, à un agent en poste à l'étranger et qui y demeure pendant un certain temps. La période est plus ou moins longue, selon la classification du poste. Si vous occupez un poste où les conditions sont semblables, en gros, à celles qui existent au Canada, vous ne pouvez pas bénificier d'un congé au pays avant environ trois ans et demi. Par exemple, si vous alliez en France, ou en Belgique, et que vous partiez aujourd'hui, vous devriez attendre environ trois ans et demi avant de pouvoir réclamer votre congé au pays.

Si on vous envoie dans un pays où le climat est plus rude, comme en Indochine, ou en Indonésie, la période est beaucoup plus courte, soit environ deux ans. Vous pouvez demander votre congé au pays et revenir, aux frais du gouvernement, à la fin de cette période.

Certaines catégories d'employés affectés aux États-Unis n'ont pas droit au congé au pays: les conditions sont censées être si identiques à celles qui existent au Canada qu'on estime que ces personnes ne peuvent avoir droit au congé.

Peut-être M. Wilson voudra-t-il entrer dans plus de détails?

M. Wilson: La véritable question que M. Anderson a posée ne porte pas tant sur la théorie, la politique, ou l'intention, que sur la pratique. Veuillez nous excuser de n'avoir pas encore été en mesure de répondre à votre question. Nous espérons pouvoir le faire avant aujourd'hui. Le fait est qu'il y a quelques années, nous avons adopté un système qui nous permet de tenir le registre des absences des agents en poste à l'étranger. Nous devons attendre la fin de l'année financière pour obtenir tous leurs rapports; il y a eu un peu de retard, mais nous devrions les recevoir très bientôt.

Pour ce qui est de votre question sur le nombre de fois qu'on peut obtenir le congé au pays et si on l'accorde à toutes les deux ou trois affectations, je dois vous répondre que cela dépend beaucoup de l'employé, et si on peut s'en passer, ou non, lorsqu'il doit revenir au pays. Les absences pèsent lourd sur la catégorie des agents du service extérieur, car il y a toujours beaucoup plus de travail à accomplir qu'il y a de personnes pour le faire. C'est pourquoi, par le passé, on a souvent demandé à des employés de remettre leur congé au pays. Ils ne le perdent pas; le congé ne s'annule pas, car on peut l'obtenir même après être retourné à l'étranger.

Les personnes en poste à l'étranger ne bénéficient pas seulement du congé au pays, mais elles accumulent aussi une semaine de vacances supplémentaire par an. Si elles n'ont pas pris tous leurs congés pendant leur affectation, elles peuvent revenir au pays avec quelque chose comme 40, 50, ou 60 jours de congé. Ce qui pose des problèmes au ministère lorsqu'il veut utiliser ces ressources humaines de la façon la plus efficace possible. Voilà ce qui explique vraiment pourquoi, si souvent, nous avons essayé d'accroître notre effectif au moyen des heures supplémentaires, et en retardant les congés, simplement pour tenter de relever le défi que nous pose l'accomplissement de nos tâches.

Je crois devoir mentionner qu'à l'avenir, en vertu de la dernière convention collective signée par l'Association professionnelle du service extérieur, on versera une indemnité pécuniaire, après deux ou trois ans, pour les congés accumulés. Cela aura pour effet, à cause des restrictions budgétaires qu'on nous a imposées, d'obliger la direction à peser beaucoup plus son choix entre l'exécution d'un travail et le fait de donner congé à un employé. Je ne voudrais pas faire de prédictions, parce que cela dépendra beaucoup, bien sûr, des crédits qu'on va approuver au cours des prochaines années, mais je m'attends à ce qu'on tienne compte bien davantage des priorités du ministère, et plus précisément de leurs relations avec le fait d'accorder ou de retarder un congé.

• 1200

En résumé, la politique du personnel veut donc que les employés prennent leur congé pendant l'année au cours de laquelle ils les accumulent et que, lorsqu'ils rentrent d'un poste à l'étranger, ils aient le droit de prendre leur congé au pays dans un laps de temps raisonnable, et, si possible, au moment qui convient le plus à l'employé.

Nous devons penser au beau temps, aux vacances scolaires, et à ce genre de choses. Très souvent, les agents du service extérieur ont demandé qu'on leur évite de prendre leur congé au pays pendant l'hiver, lorsqu'ils reviennent de l'étranger. Ce qui arrive alors, c'est qu'ils doivent revenir au bureau, et, par la suite, il devient beaucoup plus difficile, pour les chefs de division, de les laisser partir. Il en a été ainsi par le passé, mais nous espérons qu'il n'en sera pas tout à fait ainsi à l'avenir.

M. Guay (Saint-Boniface): J'ai une brève question supplémentaire à poser.

Le vice-président: Monsieur Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Dans le cas de ce congé, tenez-vous compte aussi des familles? Autrement dit, les familles ont-elles aussi le droit de prendre ce congé?

M. Cadieux: Le principal avantage, en fait, qu'offre le congé au pays, c'est le transport. C'est là que la question d'argent entre en jeu: les faire rentrer au pays avec toutes leurs personnes à charge, tous les deux ans, et les déposer là où ils doivent prendre ce congé au pays. En français, on l'appelle "congé de foyer", c'est-à-dire qu'on les envoie dans leur ville natale, avec toute leur famille. Ce n'est pas le traitement de l'employé en congé qui coûte le plus cher, à long terme, mais plutôt les frais de voyage. Mais la réponse à votre question est oui, toutes les personnes à charge bénéficient du congé au pays.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci.

M. Anderson: Il semble donc que le but de ce congé n'est pas, comme M. Fairweather l'a dit, de leur fournir l'occasion de visiter le Canada, ou de le mieux connaître, après leur retour au pays, ou avant leur affectation à l'étranger, c'est avant tout une espèce de période de repos et de récupération, après un séjour dans un pays au climat rude.

M. Cadieux: Pas nécessairement. Après tout, l'agent peut prendre un congé. Il revient au pays, et s'il désire retourner dans sa ville natale, il est libre de le faire. En plus de cela, s'il veut partager son temps entre sa ville natale et Ottawa pour renouer ses relations avec les gens du ministère, il est libre de le faire, ou s'il veut retourner là où il a reçu sa formation universitaire, et visiter ses anciens professeurs, il est libre aussi de le faire. Autrement dit, nous n'essayons pas de lui dire comment occuper son temps.

M. Anderson: C'est vrai, et il est très curieux que vous permettiez, comme l'a dit M. Wilson, qu'on lui rembourse son congé, parce que, semble-t-il, vous ne lui donnez pas alors l'occasion de reprendre contact soit avec sa région natale, soit avec une autre région du Canada, mais vous lui versez tout simplement un genre d'indemnité supplémentaire pour service à l'étranger.

M. Cadieux: Vous ne devez pas oublier qu'il existe deux possibilités, dans ce cas-ci. Je crois qu'on a d'abord voulu que ce soit un genre de repos à la maison, entre deux affectations à l'étranger. Si on retire un employé d'Indonésie et qu'on l'envoie à Belgrade, il est assez logique qu'on lui dise: "Voici, tu rentres à la maison pour un bout de temps. Fais ce que tu veux, car tu repartiras ensuite pour deux ans et demi, ou trois ans. Alors, profites-en bien pour faire ce que tu veux à la maison". Mais il existe une autre situation.

Ainsi, lorsqu'on dit à cet homme: "Tu es en Indonésie depuis deux ans, et tu as accumulé des crédits de congé au pays. Ta prochaine affectation ne sera pas à l'étranger, mais à Ottawa". A ce moment-là, vous avez le choix. Vous pouvez dire à cet homme: "En théorie, tu peux rentrer dans ta ville natale, à 500 milles d'Ottawa, et t'absenter pendant deux mois". C'est une possibilité. D'autre part, vous pourriez dire: "Celui qui t'a remplacé au poste que tu viens de quitter est parti. Il nous manque donc un homme. Préfères-tu retourner au travail tout de suite, et soit remettre ton congé, soit recevoir de l'argent au lieu de cela?" Parce qu'il se trouve au Canada, il va graduellement renouer ses relations, et bientôt, et cela va nous aider. Voilà ce qui arrive vraiment.

M. Anderson: Je pourrais reconnaître avec vous, monsieur, que votre théorie du congé au pays est excellente, mais il me semble que le principe selon lequel on verse plutôt de l'argent, ce qui convient mieux au ministère, en fin de compte, entre directement en conflit avec la politique que vous venez d'énoncer, et qui veut que les employés rentrent à la maison et aient l'occasion de renouer leurs relations. Je suis à peu près sûr, compte tenu du problème que vous pose le manque de personnel, qu'on exercera de plus en plus de pressions sur les agents pour qu'ils ne prennent pas de congé au pays, mais acceptent plutôt de l'argent. Étant donné qu'ils reviennent à un niveau de vie plus bas, dans la mesure où ils ne touchent plus leur indemnité de séjour à l'étranger, il est bien possible que les agents eux-mêmes préfèrent prendre l'argent, ce qui leur permettra peut-être de verser un plus gros paiement initial sur une maison, ou quelque chose de ce genre.

• 1205

Il semble donc que cette mesure va directement à l'encontre de la logique, qui veut qu'on accorde d'abord des congés.

M. Cadieux: Je ne veux pas lancer une discussion à ce sujet, mais M. Fairweather m'a demandé si nous prévoyions fournir aux gens la possibilité de renouer leurs relations au pays. J'ai dit que le congé au pays était une façon de le faire. Je ne veux pas pousser la chose plus loin, mais je crois que ceux qui veulent le faire peuvent utiliser ce congé à cette fin.

M. Anderson: Peut-être reviendrons-nous sur ce sujet lorsqu'on aura répondu à la question que j'ai inscrite au Feuilleton. J'ai des renseignements sur les sommes et le nombre de personnes.

Je voudrais maintenant passer au budget lui-même. Pourriez-vous nous expliquer brièvement pourquoi, au crédit nº 1, page 87 du budget, le nombre d'employés de la catégorie scientifique et professionnelle du ministère a doublé? Que signifie le fait qu'il soit passé de 20, l'année dernière, à 41, cette année? Cela veut-il dire qu'on a de nouvelles tâches à remplir? . . .

M. Cadieux: Oui, nous avons absorbé le Bureau de recherches spéciales.

M. Anderson: De même, pourquoi le coût des locaux a-t-il doublé? Il s'agit probablement des locaux d'Ottawa fournis par le ministère des Travaux publics. Est-ce strictement une question de comptabilité?

M. Cadieux: Oui.

M. Anderson: Ce n'est qu'une question de comptabilité. Après avoir ainsi vérifié ces deux ou trois points, nous pourrions peut-être passer à l'étude de certains frais de nos missions à l'étranger.

Il n'y a aucun doute que le ministère a très bien réussi à maintenir la hausse de ses dépenses à environ 8 p. 100, cette année. Je suis sûr que tous les membres du Comité vont vous féliciter d'avoir préparé un budget dont l'augmentation est si minime. Toutefois, il est possible qu'à l'avenir on ne puisse plus faire d'augmentations. A la lumière de la récente déclaration du premier ministre en ce sens, nous entrons apparemment dans une période de restrictions.

Je me demande comment vous pouvez justifier les frais de certaines de vos missions à l'étranger. Je pense en particulier à celles qui, semble-t-il, coûtent, au minimum, près de $100,000 chacune, dans des pays où nous faisons peu de commerce, où peu de Canadiens résident, et où on n'entretient aucune relation directe avec le Canada. Prenons, par exemple, l'Équateur. Nous ne faisons pas beaucoup de commerce avec l'Équateur, et peu de Canadiens y vivent. L'Uruguay est un autre exemple. Comment déterminez-vous si ces pays doivent avoir une mission? De même, et je ne veux pas soutenir la cause de ce pays, comment se fait-il qu'un pays comme la Corée, dont le commerce annuel avec le Canada atteint, je crois, les 40 millions de dollars, et où un bon nombre de Canadiens résident, n'a pas droit à une mission canadienne? Pouvez-vous me dire comment on en arrive à prendre de telles décisions?

M. Cadieux: Voilà une question que je pourrais discuter très facilement, mais je me sens un peu dans l'embarras, car il s'agit essentiellement de décisions gouvernementales. En fin de compte, c'est le gouvernement qui prend la décision d'ouvrir ou de fermer, de ne pas ouvrir ou de ne pas fermer une mission, pour des raisons politiques, et je crois qu'il serait très mal venu que je commente cela, à titre de fonctionnaire.

Je pourrais ajouter que, là où il y a une mission, les gens qui y travaillent accomplissent les tâches ordinaires que suppose l'existence d'une mission. Ils assurent des services consulaires, essaient de développer le commerce, donnent des renseignements, et font rapport au gouvernement canadien de ce qui se passe. Mais lorsque le gouvernement veut décider, disons, s'il doit envoyer une mission en Amérique latine pour y faire valoir nos intérêts, il s'agit à ce moment-là de voir si la décision de fermer ou d'ouvrir des postes est compatible, ou non, avec les objectifs. C'est encore une indication de ce que pourrait être la politique. Cependant je ne veux pas aller au-delà.

M. Anderson: Oui, dans le cas particulier de l'Amérique latine il me semble que nous n'utilisons pas beaucoup la technique de la concentration. Plusieurs missions manquent probablement de personnel et l'activité de représentation probablement prend une plus grande partie du temps des fonctionnaires que si vous aviez des missions plus centrées sur elles-mêmes.

• 1210

Je pourrais peut-être vous donner quelques exemples. Pouvez-vous expliquer pourquoi il s'est produit une augmentation aussi substantielle des dépenses d'exploitation de la mission en Australie où il n'y a pas eu d'accroissement de personnel. Les dépenses se sont accrues de 33 p. 100.

M. Cadieux: Je crois que M. Matheson peut en expliquer les détails. Je crois que cette augmentation est due au coût de la vie.

M. A. J. Matheson (Division des Finances, ministère des Affaires extérieures): Les fluctuations des chiffres relatifs aux diverses missions peuvent dépendre de travaux de réparation et d'entretien aux édifices et de nouvelles installations de communication en plus des salaires et allocations.

M. Cadieux: Et en Australie? Y a-t-il une raison spéciale qui explique cette augmentation de 33 p. 100?

M. Matheson: Il faudrait examiner le cas en détail.

M. Anderson: Veuillez m'excuser un moment, monsieur, les travaux de réparation, d'entretien et d'expansion n'entrent pas au chapitre des immobilisations. N'est-ce pas une dépense d'immobilisation?

M. Cadieux: Non, ce n'en est pas une.

M. Anderson: Cela pourrait bien expliquer ce qui suit.

Il existe une situation semblable en Uruguay: le personnel est demeuré le même et l'on a enregistré à peu près la même augmentation. S'il nous faut cependant attendre que le ministre viennent témoigner pour demander quelles missions devraient être fermées dans l'intérêt de l'économie, j'attendrai, monsieur le président.

Le Président: Je vous remercie, monsieur Anderson. Monsieur Allmand vous avez la parole.

M. Allmand: Monsieur le président, d'abord je voudrais revenir à la question des nouvelles et de l'information dans nos ambassades. Si je pose cette question, c'est que nos fonctionnaires que j'ai visités à l'étranger me paraissaient bien informés au sujet du pays où ils se trouvaient, mais n'étaient pas très au courant de ce qui se passait au Canada. Même ils m'ont semblé être plus des étrangers que des Canadiens. Ils m'ont donné l'impression d'être des expatriés. Souvent il m'ont interrogé sur tout sujet. Je puis me tromper, je ne suis pas un expert en affaires étrangères, mais il me semble, à titre de député, que nos fonctionnaires à l'étranger devraient être comme des intermédiaires qui font passer l'information d'un pays vers le Canada et vice-versa et ils devraient être au courant de ce que pensent les Canadiens et des événements qui se produisent au Canada.

Je ne sais pas comment cela pourrait se faire mais il devrait exister quelque chose de mieux que le Bulletin de nouvelles de Radio-Canada qui n'est pas suffisant. Il y a aussi ces deux journaux qui sont bons mais ce n'est pas suffisant non plus . . . il ne faudrait pas donner seulement les nouvelles mais aussi les observations exprimées en éditorial et plusieurs jeunes fonctionnaires me l'ont demandé. Vous dites n'avoir pas reçu tellement de plaintes; peut-être ai-je rencontré ceux qui en avaient à formuler. Lors de rencontres privées avec plusieurs jeunes fonctionnaires ils m'ont dit qu'ils se sentaient comme presque complètement privés de tout contact avec l'opinion canadienne. Je vous soumets le problème. Je ne sais pas si la solution consisterait à expédier des journaux plus volumineux ou à faire un meilleur choix de nouvelles et d'éditoriaux mais je pense que d'une façon ou d'une autre il faut mieux renseigner nos ambassades.

J'ai fait la comparaison avec d'autres ambassades et je me suis rendu compte que l'on s'occupait plus de ce domaine. Certains pays expédient par avion beaucoup plus de journaux et de revues. Même si cela devait coûter $400,000, je crois que ce serait de l'argent bien placé.

Vous m'avez demandé si cela serait utile aux fonctionnaires de nos services à l'étranger ou seulement aux touristes? Je vous répondrai d'abord que ce serait utile aux fonctionnaires mais en plus des touristes, j'ai l'impression qu'une ambassade doit être comme un centre canadien pour ceux qui ont à voyager que ce soient des industriels, des étudiants

ou des représentants du gouvernement et que ce soit en France ou en Angleterre, où ils peuvent se rendre pour se renseigner sur les évènements les plus récents qui se sont produits au Canada. C'est ce que je pense, tout amateur que je sois en ce domaine. Il arrive qu'on ne peut pas obtenir ces renseignements. Je crois, moi, que les vieilles nouvelles ne valent pas grand chose. Si les journaux ou les revues arrivent deux semaines en retard, du point de vue historique, ils peuvent avoir leur valeur mais du point de vue commercial ou lorsqu'il s'agit de prendre d'autres décisions qui exigent une information rapide je ne vois pas ce qu'ils peuvent valoir. De toute façon je vous présente le problème et je n'ai pas de solution complète.

• 1215

M. Cadieux: Je l'ai déjà mentionné, un groupe de travail étudie la question du mouvement de l'information au sein du gouvernement. Cela aura des conséquences sur la présentation du Canada à l'étranger et sans doute les missions à l'étranger seront en cause. Il se peut donc que l'on donne plus d'importance au matériel que vous jugez utile comme les éditoriaux et les nouvelles interprétées. Il se pourrait qu'on leur fasse place et ainsi répondre aux besoins que vous exposés.

Autre chose qui pourrait se rattacher à vos observations. Je crois qu'à l'avenir en vertu des nouveaux règlements de gestion financière, les missions auront beaucoup plus de latitude qu'elles n'en avaient auparavant. Elles disposeront d'un budget et le dépenseront comme elles l'entendront tout en maintenant le bureau central au courant. Alors si elles veulent utiliser cet argent pour recevoir par avion certains journaux, elles pourront le faire. Ce sera donc intéressant de voir si elles le feront.

Troisièmement, je vous suis très reconnaissant des observations que vous avez faites. Nous les étudierons et nous chercherons vraiment à améliorer le présent système. Je conviens que les missions ne reçoivent pas assez. Nous nous préoccupons toujours de les servir dans les limites de nos moyens et nous essayons d'être aussi efficaces que possible.

M. Allmand: J'aimerais savoir aussi combien d'agents du service extérieur ou combien de diplomates à Stockholm s'occupent des négociations avec la Chine?

M. Cadieux: Combien nous avons?

M. Allmand: Oui, combien d'agents à Stockholm et à l'extérieur de Stockholm travaillent à établir des relations diplomatiques avec la Chine?

M. Cadieux: Il y a l'ambassadeur et comme de raison, il compte sur l'aide d'experts venus d'Ottawa, du Secrétariat d'état aux affaires extérieures. En ce moment il y a un agent. Il pourra y en avoir plus dans l'avenir mais nous en avons un actuellement.

M. Allmand: A quel niveau officiel traitons-nous avec la Chine? Traitons-nous au niveau d'ambassadeurs ou à d'autres niveaux?

M. Cadieux: En ce moment la République populaire de Chine n'a pas d'ambassadeur à Stockholm de sorte que notre ambassadeur discute avec le chargé d'affaires.

M. Allmand: Je vois. Les négociations ont-elles lieu à notre ambassade et à l'ambassade chinoise? Sont-elles en cours ou sont-elles. . .

M. Cadieux: Elles ont lieu dans les locaux de l'ambassade.

M. Allmand: Pouvez-vous nous dire ou s'il appartient au ministre de nous dire si les négociations progressent de façon satisfaisante?

M. Cadieux: Je ne crois pas pouvoir ajouter autre chose à ce qu'a dit le ministre, qu'il croyait qu'il y aurait une autre rencontre vers le milieu de mai. C'est ce qu'il a déclaré, je pense, et je ne peux rien ajouter à cela.

M. Allmand: C'est bon. Ma dernière question est au sujet des langues. Pourriez-vous nous dire, monsieur Cadieux, quelles dispositions ont été prises au ministère pour apprendre aux agents les langues étrangères, autres que le Français et l'Anglais pour qu'ils puissent échanger des idées avec les gens des pays où ils se trouvent?

M. Cadieux: La règle générale est que s'il est dans l'intérêt du ministère qu'un employé apprenne la langue du pays où il se trouve le ministère peut autoriser le paiement de cours jusqu'à 600 dollars par année. Les épouses des agents peuvent aussi recevoir ces cours si elles aident leurs époux dans leur tâche de représentation et de promotion. Nous donnons un entrainement spécial lorsqu'il s'agit de langues difficiles et en ce moment 14 personnes suivent des cours.

• 1220

M. Allmand: Qu'entendez-vous par langues difficiles, monsieur Cadieux?

M. Cadieux: Des langues difficiles seraient par exemple l'Arabe, le Chinois, le Japonais, le Serbo-Croate, le Polonais, le Tchèque. Ce sont les langues les plus difficiles. On peut autoriser nos fonctionnaires à suivre des cours en 26 langues en tout mais elles ne sont pas toutes considérées comme difficiles. Ainsi le Portugais et l'Espagnol sont considérées comme moins difficiles. En tout, 500 de nos employés ont été autorisés à suivre des cours de langues étrangères.

M. Allmand: Si un jeune fonctionnaire, par exemple, est en Union soviétique, il peut être autorisé à suivre des cours de Russe.

M. Cadieux: Oui, lui et sa femme et dans certains cas, c'est une question de disponibilité de personnel; nous voudrions essayer de lui apprendre la langue avant qu'il parte de sorte que lorsqu'il arriverait il aurait une certaine connaissance de la langue.

M. Allmand: Oui, ce serait une bonne chose. Le faires-vous?

M. Cadieux: C'est une question de personnel. Si nous l'avions nous le ferions. Nous manquons de personnel, mais nous le faisons dans la mesure du possible. S'il faut choisir entre ne pas avoir un agent à un endroit ou avoir un agent avec autorisation d'apprendre la langue, nous choisissons la deuxième solution. Ce n'est pas la meilleure solution mais nous sommes parfois forcés de le faire.

Le vice-président: M. Stewart aurait une question supplémentaire.

M. Stewart (Marquette): Je vous remercie, monsieur le président. Vous avez dit précédemment que vous permettiez au personnel de s'inscrire à des écoles de langues ici au Canada. Je me demande de quelle façon vous êtes équipés pour enseigner l'Anglais et le Français quand c'est nécessaire. Je me souviens qu'il y a quelque temps ce n'était pas possible. Est-ce que votre ministère peut le faire maintenant?

M. Cadieux: Vous pensez aux installations relatives à l'enseignement des deux langues officielles?

M. Stewart (Marquette): C'est exact.

M. Cadieux: La majeure partie des gens qui joignent notre ministère ont une certaine connaissance de l'Anglais. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu de difficultés à ce sujet. La plupart ont fait des études universitaires. C'est une exigence et dans la plupart des cas, ces gens peuvent se débrouiller. Si c'était un problème nous nous entendrions avec la Commission de la Fonction publique pour qu'ils puissent suivre des cours d'Anglais.

M. Stewart (Marquette): Ces installations sont à la disposition de quelqu'un qui voudrait apprendre l'Anglais?

M. Cadieux: Au sein de la Fonction publique.

M. Stewart (Marquette): Très bien, je vous remercie.

M. Allmand: Je voudrais revenir à la question des langues étrangères. Si je vous ai bien compris, vous ne pensez pas que ce dont vous disposer pour enseigner les langues étrangères aux fonctionnaires avant leur affectation soit suffisant. Vous semblez dire que la situation pourrait être améliorée.

M. Cadieux: C'est très relatif. Tout dépend de l'urgence qui peut se faire sentir dans certains postes à certains moments. Le poste peut manquer de personnel et il se peut que vous n'ayez pas les moyens de laisser un employé suivre un cours de langue pendant un an. Il se peut que vous ayez à agir plus vite. A d'autres moments, le poste peut être bien pourvu en personnel et il sera plus facile de permettre à un employé de suivre des cours à un rythme moins accéléré. C'est pourquoi je pense qu'il n'est pas possible de généraliser. En principe, aussi souvent que nous le pouvons nous essayons de nommer des employés à des postes en leur permettant d'acquérir la meilleure connaissance possible de la langue de l'endroit.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président j'aurais une question supplémentaire à poser. Est-ce que les autres pays agissent ainsi et permettent-ils à leur personnel d'ambassade d'apprendre des langues?

M. Cadieux: Je n'ai pas de données ici avec moi mais je sais que plusieurs services étrangers lors du recrutement ont des exigences supérieures aux nôtres. Nous encourageons les gens à savoir le Français et l'Anglais mais dans certains pays les candidats doivent posséder trois langues pour avoir droit de se présenter. Le candidat doit posséder trois langues et on l'encourage ensuite à en apprendre une ou deux autres. Dans certains pays d'Europe il n'est pas rare que le personnel connaisse trois, quatre ou cinq langues. Ici au Canada, en ce moment nous essayons de concentrer nos efforts sur les deux langues officielles et ensuite selon les exigences relatives à certains pays nous encourageons les employés à apprendre d'autres langues.

• 1225

M. Guay (Saint-Boniface): Je suppose donc que ces autres pays—et je les mets tous dans la même catégorie—ont des programmes semblables permettant à leur ambassade de faire donner des cours à leur personnel.

M. Cadieux: Pour autant que je sache, c'est ce qui se fait ailleurs, oui.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci.

M. Allmand: Si j'ai posé cette question, monsieur Cadieux, c'est que j'ai pu constater au cours de notre tournée à l'occasion de notre étude sur l'OTAN que certains fonctionnaires canadiens à l'étranger avaient peine à dire quelques mots dans la langue du pays. Je me demandais seulement quelles mesures vous prenez pour faire en sorte que nos fonctionnaires parlent l'allemand ou le suédois ou une autre langue, selon le cas?

M. Cadieux: L'idéal serait qu'ils connaissent cette langue, mais il faut d'abord satisfaire les exigences pratiques. Il n'est pas toujours possible, dans tous les cas, de poster des gens qui connaissent à fond ces langues.

Le Vice-Président: M. Winch est le dernier sur ma liste pour le premier tour de questions. Viennent ensuite M. Roberts et M. Fairweather, qui commenceront le deuxième tour. J'espère que nous pourrons terminer la période de questions et que mardi matin à 11 heures nous pourrons réunir assez de membres pour approuver ces crédits. Peut-être pourrions-nous siéger quelques minutes après midi et demi pour en finir.

M. Winch: Monsieur le président, tout d'abord je m'excuse de mon retard de quarante minutes. Pas plus que les autres membres, je n'ai trouvé le secret de l'ubiquité. Mes questions seront réglementaires et aussi brèves que possible.

Monsieur Cadieux, je pense que la première question à ce sujet doit s'adresser au ministère des Affaires extérieures. Pourriez-vous nous dire comment se décident les affectations d'attachés militaires à nos diverses ambassades et comment on fixe le nombre d'attachés militaires? De plus, y a-t-il eu réduction du nombre d'attachés militaires par suite des très vives critiques formulées il y a environ deux ans, sauf erreur, par certains députés qui étaient d'avis que notre personnel d'attachés militaires était trop nombreux?

M. Cadieux: J'ai l'impression qu'il appartient à un représentant du ministère de la Défense nationale d'expliquer comment se prennent les décisions sur les attachés militaires. Mais je pourrais faire certaines remarques qui, je l'espère, vous éclaireront.

M. Winch: La première demande vous arrive aux Affaires extérieures?

M. Cadieux: Oui. Nous discutons d'abord la chose avec le ministère de la Défense nationale, puis nous demandons au chef de mission s'il estime qu'il serait utile et souhaitable d'avoir un attaché militaire quelque part.

Parmi les considérations qui entrent en ligne de compte, mentionnons que l'attaché militaire, par ses fonctions d'information, de liaison, de représentation, fait une part du travail que d'autres fonctionnaires de l'ambassade doivent faire dans d'autres domaines. Puis il faut s'interroger sur le rôle que les forces de défense jouent dans une collectivité. Dans certains cas, on peut juger que les forces armées sont importantes et dans d'autres, on peut même entrevoir la possibilité de débouchés pour notre production de défense. Il se peut que nous comptions pouvoir vendre du matériel militaire dans certains pays. Ce pourrait être là un facteur parmi d'autres dans l'affectation d'un fonctionnaire militaire à un poste diplomatique à titre d'attaché militaire.

• 1230

En dernier ressort, c'est le ministère de la Défense nationale qui décide du nombre, mais, je le répète, il ne prend pas cette décision sans consulter le ministère des Affaires extérieures et, dans chaque cas, le chef de la mission diplomatique et sans avoir obtenu l'approbation du ministère des Affaires extérieures.

M. Winch: Il y a deux ans, sauf erreur, que le nombre d'attachés militaires a été si vivement critiqué. Y a-t-il eu une réduction? Le nombre est-il le même, ou l'avez-vous augmenté?

M. Cadieux: Présentement, je n'ai pas les chiffres en tête.

M. Winch: Voudriez-vous nous les trouver?

M. Cadieux: Je pense que nous le pouvons.

M. Winch: Merci. Voici ma deuxième question. Encore là, selon moi, c'est le ministère des Affaires extérieures qui doit en être saisi le premier. Seriez-vous assez bon, monsieur Cadieux, de nous expliquer comment, de concert avec le ministère de la Défense nationale, on décide de fournir l'encadrement militaire nécessaire pour instruire, par exemple, la marine

• 1235

du Nigeria ou l'armée du Ghana ou d'un autre pays. Selon moi, c'est une chose d'une assez grande importance. Comment la décision se prend-elle ? Dans bien des cas, nous donnons de l'instruction dans les régions névralgiques du monde d'aujourd'hui.

M. Cadieux: Je m'empresse de vous soulager de votre inquiétude apparente. Dans tous les cas, la décision vient du gouvernement canadien. Voici comment cela se passe: le gouvernement du pays "X" convoque notre ambassadeur et lui dit: "Nous aimerions faire instruire nos officiers de marine et nous souhaiterions l'assistance de votre pays dans ce domaine". Eh bien, l'ambassadeur, c'est son devoir, consulte d'abord son fonctionnaire militaire ou conseiller militaire pour déterminer quelles peuvent être les implications d'une telle mesure et fait connaître son point de vue au gouvernement canadien, à Ottawa.

M. Winch: C'est d'abord vous, au ministère des Affaires extérieures, qui en êtes saisi.

M. Cadieux: C'est le ministère des Affaires extérieures qui en est saisi en premier lieu. Ensuite un comité des affaires extérieures et de la défense nationale formé de représentants des deux ministères analyse la situation. Si la Défense nationale affirme que nous n'avons pas d'officiers de disponibles, que nous n'avons pas d'expérience dans ce domaine et que nous sommes incapables de nous en occuper, cela met un point final à la question. Mais nous ne donnons pas de réponse.

M. Winch: Non, mais je ne pars pas de là. Je suppose au départ que nous avons une armée, une marine et une aviation. Comment procédez-vous pour décider que nous allons envoyer des hommes outre-mer pour instruire des marins et des militaires ?

M. Cadieux: On fait une étude des considérations de principe et des considérations techniques et on évalue le coût et la durée de notre participation possible. Cette évaluation est ensuite soumise au comité de la défense et des affaires extérieures du gouvernement, qui fait un rapport favorable ou non. Tout le Cabinet en est saisi et rend une décision favorable ou pas. A la fin, on transmet une communication au gouvernement d'où émane la demande. C'est ainsi que cela se passe.

M. Winch: Même s'il s'agit d'une décision politique du Cabinet, me serait-il permis de présumer que vous et le ministère des Affaires extérieures faites une recommandation de principe ? N'est-ce pas le cas ?

M. Cadieux: Cela dépend des circonstances. Il est concevable que dans certains cas les spécialistes des Affaires extérieures, l'ambassadeur même, puissent dire: "Du point de vue du rôle que nous sommes appelés à jouer ici, nous estimons que l'occasion est bonne", ou encore: "Si nous nous en mêlons, nous aurons peut-être de très grandes difficultés". Il peut y avoir d'autres considérations qui jouent en faveur de l'autre côté. Il peut être très difficile de prendre une décision fondée strictement sur des motifs de politique étrangère. Le facteur décisif peut être une considération d'ordre militaire. Ou encore on peut être d'avis que l'instruction de la marine pourrait donner lieu plus tard à des contrats intéressants pour nos chantiers maritimes. Il arrive aussi que le ministère de l'Industrie dise: "Ce n'est peut-être pas très bon politiquement, car il n'y a pas grand-chose à en tirer de telle façon"; ou bien: "Ce pourrait être très intéressant militairement, et si cela doit donner lieu à d'autres contrats pour l'industrie canadienne, il serait peut-être bon d'accorder toute l'importance et l'attention voulues à cette entente". Ainsi, en aucun cas, le ministère des Affaires extérieures n'est en mesure de prendre les devants et de dire: "Allez-y; faites-le; c'est une bonne chose; nous croyons qu'il faut aller de l'avant".

M. Winch: Une autre question à ce sujet avant de passer à ma troisième question. Si nous avons un encadrement d'officiers et d'instructeurs de cadre dans un pays d'outre-mer et que ce pays s'engage, comme le Nigeria, ou d'autres, dans une guerre de brousse ou dans une guerre civile, retirez-vous le personnel d'instruction canadien ?

M. Cadieux: Sauf erreur, il existe une règle uniforme en vertu de laquelle le personnel militaire canadien affecté à ces programmes d'assistance militaire n'a aucune fonction sur le plan des opérations; c'est la première chose. Puis, s'il y a danger physique, il appartient au consulat de prendre des mesures pour protéger la vie de notre personnel et d'évacuer ce personnel avec tous les autres Canadiens.

• 1235

M. Winch: Je m'excuse, ce n'est pas ce à quoi je pense. J'admets que leur vie est très importante. Si un pays où nous avons donné de l'instruction s'engage, comme par exemple, le Nigeria ou un autre, avons-nous pour ligne de conduite de retirer nos représentants ?

M. Cadieux: Encore une fois, c'est au gouvernement d'en décider dans chaque cas. Cela dépend de

ce que vous entendez par engager. Engager dans quoi ?

M. Winch: Nous leur donnons de l'instruction pendant qu'ils sont engagés dans une guerre, comme au Nigeria à l'heure actuelle. Nous avons instruit leur marine. Avons-nous retiré nos hommes ou étaient-ils déjà partis ?

M. Cadieux: J'ai l'impression que nous n'avons plus personne là-bas à l'heure actuelle. Je ne pense pas qu'il y ait encore des nôtres.

M. Winch: Vous les avez retirés avant ?

M. Cadieux: Avant le commencement de la sécession.

M. Winch: Bon. Monsieur le président, vous venez d'exprimer l'espoir que nous approuverons les crédits à la prochaine séance. Voulez-vous dire tous les crédits ?

Le Président: Tous les crédits des Affaires extérieures plus ceux de l'ACDI et de la Commission mixte internationale.

M. Winch: Alors puis-je demander, puisque cela est du ressort des Affaires extérieures, qu'on nous explique la politique dont s'inspirent les mesures administratives qui aboutissent à une situation incroyable en ce qui a trait à la délivrance des passeports. La question a été maintes fois soulevée à la Chambre. Je sais que je ne suis pas le seul, qu'un très grand nombre de députés on consacré les deux tiers de leur temps ou, du moins, de celui de leur secrétaire depuis trois semaines à tâcher d'obtenir des passeports d'urgence.

Je pourrait peut-être m'expliquer autrement, par souci de concision. Compte tenu de la nécessité d'un resserrement, comment êtes-vous arrivé aux conclusions extraordinaires auxquelles vous êtes arrivé ? Je pourrais peut-être m'expliquer brièvement au moyen d'un exemple. Je vais citer mon propre cas non, pas que je veuille un passeport dès maintenant, mais pour bien me faire comprendre, monsieur le président. J'ai eu le privilège de naître en Angleterre. Toutefois, mes parents m'ont amené au Canada dès mon enfance et je vis en Colombie-Britannique depuis 59 ans. J'ai voté à toutes les élections depuis l'âge de 21 ans. J'ai servi quatre ans dans les forces armées au cours de la dernière guerre. Il y aura bientôt 36 ans que je suis député soit à l'Assemblée législative de ma province, soit au Parlement fédéral. J'ai eu un passeport pendant de très nombreuses années, mais il vient d'expirer et je ne puis le faire renouveler, car je dois d'abord prouver que je suis citoyen canadien. Ma seule preuve, monsieur le président, se trouve à 3,000 milles d'ici dans un coffret de sûreté. Je dois faire venir mon certificat de naissance d'Angleterre et l'envoyer à la Direction de la citoyenneté, à qui je dois faire admettre que je suis citoyen canadien si je veux un nouveau passeport, car il n'y a plus de renouvellements. Vous avez là un exemple de ce que sont ces sacrés règlements. Auriez-vous une explication à nous donner.

M. Cadieux: Il n'y a pas si longtemps—et vous vous en souvenez sans doute—le sentiment général de la Chambre était qu'il fallait resserrer les règlements de sécurité, que les passeports étaient trop faciles à obtenir . . .

M. Winch: Je ne suis pas en désaccord là-dessus.

M. Cadieux: . . . et qu'il fallait faire quelque chose.

M. Winch: Mais pourquoi avoir été aussi ridicule dans la portée des dispositions que vous avez prises.

M. Cadieux: Pour resserrer la sécurité, le gouvernement a décidé, entre autres choses, d'exiger que la preuve d'identité et la preuve de naissance soient sous forme de certificat de naissance. Voilà, je pense, le lien entre le resserrement des mesures de sécurité et les preuves de naissance. Je vais demander à M. Durdin, chef du Bureau des passeports, de vous indiquer plus en détail pourquoi nous exigeons le certificat de naissance.

M. Winch: Je tiens à le préciser, car je l'ai dit à la Chambre l'autre jour; je remercie les fonctionnaires avec qui j'ai travaillé de leur courtoisie et de leur collaboration.

Le Vice-président: Monsieur Winch, vous nous avez dit que vous aviez trois questions; vous en êtes à votre cinquième ou sixième et il semble que nous prenons beaucoup plus de temps que nous en avions l'intention.

M. Winch: Pourrions-nous poursuivre l'interrogatoire avant d'aborder la question des passeports ?

Le Vice-président: C'est ce que nous devrons faire de toute façon. Pourriez-vous être ici à 11heures mardi pour continuer vos questions ?

M. Winch: Pourvu qu'on me donne une dizaine de minutes pour venir de la séance du Comité des comptes publics.

Le Vice-président: Nous pourrions donner la parole à quelqu'un d'autre entre-temps. Nous avons M. Roberts au deuxième tour ainsi que M. Fair-

weather. Puis nous devrons étudier les crédits de l'ACDI. Nous entendrons alors M. Strong. Je proposerais au Comité de nous ajourner maintenant et de reprendre l'étude des crédits mardi matin à 11 heures.

M. Guay (Saint-Boniface): Je dois dire, à la décharge de M. Winch, que s'il a pris du temps pour ses questions aujourd'hui, c'est que vous aviez dit que la prochaine séance serait réservée à l'étude des crédits.

Le Vice-président: Ce sera à la fin de la matinée, mais nous aurons le temps.

• 1240

M. Fairweather: Pourrions-nous savoir le numéro spécial du Bureau des passeports qui est à la disposition de certains députés. J'ai appelé six personnes hier et on me dit qu'il y a un certain numéro à composer si je suis du bon côté de la Chambre. J'aimerais connaître ce numéro.

M. W. S. Durdin (Chef du Bureau des passeports): On installe les téléphones aujourd'hui. On vous communiquera les numéros dès qu'ils seront connus.

M. Fairweather: Tous les députés doivent-ils composer le même numéro de téléphone? On me dit que les ministériels—ce n'est pas là une accusation—peuvent appeler un certain numéro pour expédier leurs affaires. Si c'est le cas, j'aimerais connaître ce numéro. C'est honteux, je vous l'assure.

M. Guay (Saint-Boniface): Ce n'est pas honteux, car nous sommes sur le même pied. Je dirai ceci, monsieur le président, en réponse à ce qu'on vient de déclarer. S'il existe un tel numéro, comme le prétend M. Fairweather, je me range de son côté pour demander quel est ce numéro. Et pourtant je suis député ministériel.

M. Fairweather: Vous ne pouvez l'obtenir.

Le Vice-président: J'aimerais le connaître moi-même, mais ce n'est qu'une rumeur; le député n'a pas porté d'accusation. La séance est levée.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Nº 45

SÉANCES DU MARDI 20 MAI 1969

Concernant

Budget des dépenses de 1969-1970 du ministère des Affaires extérieures; de l'Agence canadienne de développement international; et de la Commission mixte internationale

---

TÉMOINS:

(Voir Procès-Verbaux)

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

20379—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	[1] Goyer,	Marceau,
Anderson,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Brewin,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Penner,
Buchanan,	Laniel,	Prud'homme,
Cafik,	Laprise,	Roberts,
Carter,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Lewis,	Stewart (*Marquette*),
Forrestall,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Gibson,		Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:
[1] M. Goyer remplace M. Buchanan le 16 mai 1969

PROCÈS-VERBAUX

(Traduction)

Le MARDI 20 mai 1969
(70)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin, à 11 h 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Brewin, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Lewis, Marceau, Nowlan, Penner, Ryan, Roberts, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (19).

Témoins: De l'Agence canadienne de développement international: M. M. F. Strong, président; M. G. P. Kidd, vice-président, Direction générale des opérations; M. J. D. Miller, directeur général de la coordination et de l'exécution des travaux; M. D. R. McLellan, directeur des finances. *De la Commission mixte internationale;* M. J. L. MacCallum, adjoint du président et conseiller juridique.

Le Comité poursuit l'étude des crédits nos 30, 35 et L35 concernant l'Agence canadienne de développement international et figurant au budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1969-1970.

Le président présente M. Strong qui, à son tour, présente les hauts fonctionnaires de l'ACDI.

Les membres du Comité interrogent M. Strong et les hauts fonctionnaires. A la demande de M. Lewis, M. Strong convient de fournir des renseignements complémentaires sur les grandes études spéciales commandées par l'ACDI, et les rapports pertinents rédigés par les experts. A la demande de M. Ryan, M. Strong fournira aussi des renseignements additionnels au sujet des poussières de béton qu'on trouve dans certains édifices construits au Sud-Vietnam.

Les crédits nos 30, 35 et L35 sont approuvés séparément.

Le président remercie M. Strong et ses hauts fonctionnaires, et les témoins se retirent.

Le président met en délibération le crédit no 40 concernant la *Commission mixte internationale, Traitements et dépenses etc. $481,700.* Il présente ensuite M. J. L. MacCallum, adjoint du président et conseiller juridique, et M. M. W. Thompson, conseiller technique.

M. MacCallum répond aux questions qui lui sont posées pendant le reste de la séance. M. Thompson distribue des copies d'un article de A. D. P. Heeney, intitulé *Along The Common Frontier The International Joint Commission,* et contenu dans une brochure préparée à l'intention de l'Institut canadien des affaires internationales, juilliet 1967, volume XXVI, no 5.

M. MacCallum s'engage à fournir des renseignements complémentaires sur les sujets mentionnés par M. Nowlan et M. Howard (*Okanagan Boundary*).

Vers midi et quarante minutes, le vice-président prend le fauteuil.

L'interrogatoire étant terminé, le vice-président remercie les représentants de la Commission mixte internationale et les témoins se retirent.

Le crédit no 40 est réservé.

A 1 h 10 de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à 3 h 30, cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(71)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi, à 3 h 35. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Brewin, Forrestall, Goyer, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel Laprise, Legault, Marceau, Penner, Prud'homme, Ryan, Roberts, Stewart (*Marquette*), Wahn et Winch (18).

Témoins: M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. W. S. Durdin, directeur des passeports.

Le Comité poursuit l'étude des crédits nos 1, 10 et 15 du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1969-1970.

MM. Cadieux et Durdin répondent aux questions qui leur sont posées au sujet de ces crédits.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui les réponses à trois questions posées au cours d'un séance antérieure par MM. Roberts et Winch. (*Voir l'appendice BBB*).

Vers 4 h 25 de l'après-midi, le président reprend le fauteuil.

A 4 h 50 de l'après-midi, l'interrogatoire étant terminé, les témoins se retirent. Les crédits nos 1, 10 et 15 sont réservés.

Le Comité fait une pause jusqu'à 5 h de l'après-midi alors que le président reprend le fauteuil.

Le président met en délibération les crédits nos 40, 10, 15 et 1 qui sont approuvés séparément.

Il est convenu que le président fasse rapport à la Chambre des crédits nos 1, 10, 15, 30, 35, 40 et L35 du budget des dépenses pour l'année 1969-1970 concernant le ministère des Affaires extérieures, la Commission canadienne de développement international et la Commission mixte internationale.

Les membres discutent la possibilité de visiter North Bay, Colorado Springs et le quatier général du SACLANT, de former le sous-comité des Forces maritimes et de convoquer d'autres témoins pour les interroger au sujet du NORAD et des missiles antimissiles.

A 5 h 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au 21 mai 1969, à 3 h 30 de l'après-midi, alors que le témoin sera M. G. R. Lindsey.

Le secrétaire du Comité
Hugh R. Stewart.

TEMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 20 mai 1969

Le Président: Messieurs, M. Maurice Strong est de nouveau avec nous, ce matin. Nous sommes prêts à commencer. Nous étudions les prévisions budgétaires de l'Agence canadienne de développement international, soit les crédits 30, 35 et 35L, dans le Livre bleu. Le crédit 35L figure à la page 462 du Livre bleu, et les autres crédits, soit les crédits 30 et 35, à la page 101 et 102.

M. Strong est accompagné d'un certain nombre de ses adjoints, ce matin, et je le prierais de bien vouloir les présenter aux membres du Comité. Vous avez la parole, monsieur Strong.

M. Strong: (Président de la Agence canadienne de développement international): Merci, monsieur le président et honorables membres du Comité. J'aimerais vous préenter divers membres de notre personnel qui m'accompagnent ce matin. A ma droite se trouve M. Kidd, vice-président de notre Agence; à sa droite, M. Gaudefroy, directeur général, Service de liaison et d'évaluation; en arrière de moi, à gauche, M. Ross McLellan, sous-directeur général aux finances et à l'administration; M. Fergus Chambers, directeur de la Division de la planification et de l'économie; M. Jim Miller, directeur général des opérations, et, au bout de la table, M. Lionel Bonnell, directeur général aux finances et à l'administration; M. Robert McLaren, directeur suppléant de la Division des conseillers, et M. Neil Overend, qui s'occupe du Plan de Colombo à la Division de la planification et de l'économie.

Le Président: Désirez-vous, monsieur Strong, faire d'autres déclarations, en ce moment, ou bien si l'on peut commencer à vous poser des questions?

M. Strong: Avec votre permission, monsieur le président, je crois qu'il vaudrait mieux me prêter aux questions. Je n'ai pas de déclaration particulière à faire et je n'en ai pas préparé avant de venir ici.

M. Lewis: Je n'ai pas sous la main d'exemplaire du Livre bleu, et je ne sais pas si je suis bien au courant de ces crédits, monsieur le président.

Le Président: Nous nous occupons de tous les crédits en même temps, monsieur Lewis. Cela rend les questions plus faciles, ce qui veut dire que toutes les questions que vous pourriez désirer poser seront dans l'ordre.

M. Lewis: Je crois comprendre, monsieur Strong que vous avez examiné à fond les politiques de l'aide extérieure et que vous avez confié à un certain nombre de conseillers spéciaux la tâche de préparer certaines études pour vous. Pourriez-vous nous en dire un mot?

M. Strong: Volontiers, monsieur Lewis. En réalité, il y a deux secteurs principaux dont l'activité a fait l'objet d'un examen approfondi. L'un de ces secteur a trait à ce qu'on pourrait appeler nos politiques d'exploitation, ou nos politiques relatives aux programmes, en tant que distinctes de celles qui se rapportent aux problèmes d'ensemble qui sont fondamentales pour la politique du gouvernment. Comme vous le savez, le gouvernement est en train d'examiner à fond ses politiques d'ensemble. C'est ce qui nous a amenés à réexaminer certaines de nos politiques de base qui ont trait à l'aide et au développement.

Antérieurement et au cours des deux dernières années, nous avons procédé à un examen approfondi de ce qu'on pourrait appeler nos politiques d'exploitation et nos politiques relatives aux programmes et aux procédures. Ce dernier travail a nécessité la consultation de conseillers de l'extérieur, à divers titres. Par example, l'Association des universités et des collèges du Canada s'occupe pour notre compte, depuis plus d'un an, de réexaminer à fond le rôle des universités canadiennes relativement à nos programmes d'aide et de développement. Plus précisément, l'Association s'occupe d'étudier le genre de ressources que les universités peuvent mettre à notre disposition et qu'elles consentent à mettre à notre disposition pour être utilisées dans les programmes relatifs aux pays en voie de développement et dans les meilleures méthodes selon lesquelles ces ressources peuvent être mobilisées et employées en vertu de nos programmes.

Des études ont été faites du rôle de l'agriculture dans nos programmes et du rôle des forêts. Je crois que j'ai mentionné, lors de la dernière séance de ce Comité que, de fait, nous avons nommé dans certains de ces domaines des conseillers spéciaux à

plein temps. L'été dernier, un groupe spécial de travail ou groupe consultatif a poursuivi un programme d'instruction relatif à l'analyse du bénéfice/coût. Nous avons trouvé que l'application des techniques du bénéfice/coût à notre vieux procédé

• 1110

d'évaluation des projets et des programmes exigeait beaucoup de formation spécialisé de la part de notre personnel préposé à la planification. Nous étions d'avis que nous avions des fonctionnaires chevronnés et très bien qualifiés en matière de planification et qu'il ne serait pas possible ni même souhaitable, dans certains cas, d'engager de nouveaux employés au courant des techniques du bénéfice/coût. Il valait beaucoup mieux mettre au point des techniques pertinentes et adaptées au travail qui est le nêotre. Nous avons donc fait venir le professeur Harberger, de l'Université de Chicago, et le professeur Reuber, de l'Université de Western Ontario, et une équipe d'économistes, de l'Université de Western Ontario également. Ils ont dirigé un programme qui a duré en tout sept ou huit mois et auquel ont participé plusieurs de nos fonctionnaires, dans leur temps libre pour la plupart, durant les fins de semaine et les soirées. Ces études étaient intégrées à leurs propres horaires de travail de façon à traiter de cas actuels et concrets pour les aider à élaborer ces techniques. Ce programme nous a vraiment permis de mettre en place un procédé systématique d'application des techniques d'analyse du bénéfice/coût à nos projets et à nos programmes. Je pourrais continuer car il y a beaucoup . . .

M. Lewis: Monsieur Strong, pourriez-vous nous donner, maintenant ou plus tard, une liste des principales études que vous avez commandées ici ou à l'extérieur? Je me demande aussi si vous ne pourriez pas mettre à la disposition des membres du Comité certaines de ces études ou du mois leurs résultats?

M. Strong: Beaucoup de ces études sont des documents de travail en ce sens qu'elles ne sont pas destinées vraiment à produire des rapports. Je prends le casde l'Association des universités et collèges du Canada: leur travail se prête à un rapport. Le rapport du Développement de l'Université d'Ottawa. Centre de collaboration internationale, se présentera à nous sous forme de rapport. D'autres exercices, du genre de ceux auxquels j'ai fait allusion, sont plutôt des exerces intérieurs qui sont destinés à réaliser un but comme partie d'une procédé. Ils ne sont pas destinés à la rédaction d'un rapport en tant que tel.

M. Lewis: Permettez-moi d'expliquer ce que je veux dire. Il s'agit d'éducation et non pas de critique ou de quoi que ce soit de semblable. Lorsque nous lisons des articles au sujet de l'aide extérieure, nous sommes frappés par la divergence de vues relatives à la valeur de certains types d'aide. Il faut prendre des décisions comme par exemple celles-ci: l'aide s'appliquera-t-elle aux immobilisations dans le pays qui bénéficie de l'aide ou bien s'il faut mettre des choses en branle ou bien s'il faut concentrer l'aide aux endroits où les choses sont déjà en marche mais où elles doivent être accélérées. Les divers points discutés par ceux qui étudient la question de l'aide extérieure et par les économistes en particulier quant à la meilleure façon ou aux meilleurs moyens dont les pays plus développés peuvent aider ceux qui le sont moins en vue de leur progrès vers l'autarcie économique, divers points, dis-je, et diverses questions se posent toujours. Je une demandais si l'une ou l'autrede vos études traite, sous une forme théorique mais aussi très pratique, du type, du genre ou de la catégorie d'aide qui peut être le meilleur. Des études de ce genre ont-elles déjà été entreprises ou bien s'il y en à d'entreprises présentement. Je suis certain que d'autres membres du Comité auraient le même intérêt que moi à connaître les conclusions de ces études relativement aux programmes que nous avons déjà eus et à ceux qui sont projetés à l'avenir.

M. Strong: Monsieur le président, le genre de questions de base que pose M. Lewis a été discuté et examiné à fond surtout comme partie du procédé de réexamen de nos politiques d'ensemble. En réexaminant les procédures et politiques d'exploitation, on tient naturellement compte de ces problèmes. Il est impossible de dissocier l'exploitation de certaines questions de base que vous avez posées.

• 1115

Cependant, notre Agence est en voie de rédiger un rapport au gouvernement sur le processus de réexamen que nous avons entrepris et qui comporte la rédaction et l'étude de rapports très denses qui ont été préparés par des experts de l'extérieur sur certaines de ces questions. Il ne m'appartient pas de dire si oui ou non l'on permettra la distribution de ces rapports aux membres du Comité.

M. Winch: Une question seulement. Quand prévoyez-vous que le gouvernement recevra ce rapport?

M. Strong: Au cours du mois prochain. Les rapports des personnes consultées individuellement sont terminés. Le rassemblement de ces rapports sous forme de documents individuels convenables a fait voir les problèmes de ligne de conduite qui ont été soulevés dans les rapports. Les diverses voies à

suivre qui peuvent être étudiées par le gouvernement sont en voie de préparation. Quand elles seront prêtes, ce document sera remis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et c'est à lui qu'il appartiendra de les distribuer ou de ne pas les distribuer.

M. Winch: Monsieur Strong, une brève question complémentaire.

Le Président: Une question complémentaire de la part de M. Winch.

M. Winch: Dans vos mémoires au gouvernement, d'après les documents que vous recevez, puis-je demander si vous faites des recommandations ou si tout simplement vous posez la base pour le gouvernement sans faire de recommandations de sorte que c'est le Cabinet qui prendra les dévisions mais non pas d'après vos recommandations?

M. Strong: Vous pouvez certainement poser une telle question. Quant à moi, nous adressons un gouvernement qui cherche à identifier les questions de lignes de conduite à suivre et au sujet des quelles le gouvernement sera appelé à prendre des décisions; ce document cherche à évaleur l'ampleur des solutions de rechange qui s'offrent au governement en vue de ces décisions et il cherche aussi à lui fournir toutes les données à l'appui qui sont nécessaires à cette fin. Il n'appartient qu'au gouvernement de nous dire si oui ou non nous serons invités à faire des recommandations.

M. Lewis: Si je comprends bien, vous ne pouvez pas divulguer le rapport que vous adressez au gouvernement. Pourriez-vous nous donner les noms des personnes que vous consultez de même que les sujets que vous leur avez demandé de traiter dans cette région? Cela nous permettrait de nous faire une idée de la région dans laquelle vous travaillez.

M. Strong: Je consens volontiers à vous donner les noms des personnes consultées. Je ne crois pas, toutefois, qu'il serait utile de vous donner la liste des sujets parce qu'ils chevauchent trop les uns sur les autres et font trop partie du processus lui-même. Je ne crois pas pouvoir vous fournir ces renseignements sous forme utile sans dépasser les limites qui me seraient permises en ce moment.

M. Lewis: Pourquoi ne nous laissez-vous pas à nous-mêmes le soin de décider, monsieur Strong, si ces renseignements sont utiles ou non. J'aimerais bien savoir qui vous avez consulté et à quel sujet.

M. Strong: Etant donné que je n'ai pas encore présenté de rapport à mon ministre là-dessus, monsieur le président, je ne suis pas prêt à donner les noms des personnes consultées. J'aurais mauvaise grâce à donner au Comité des renseignements qui ne sont pas encore à la disposition du ministre.

M. Lewis: Je comprends cela aussi mais non sans difficulté. Pourriez-vous nous donner les noms maintenant des personnes consultées et, par la suite, la liste des sujets, si le ministre n'y voit pas d'objections?

M. Strong: Très bien. Si j'oublie des noms, je prierais M. Chambers de me les rappeler. Ces noms comprennent: le professeur Grant Reuber, de l'Université de Western Ontario, le professeur Steve Triantis, de l'Université de Toronto, le professeur Usher, de l'Université Queen's, M. Roy Matthews, de la *Private Planning Association of Canada*, le professeur Fernand Fontaine, de l'Université Sir George Williams, M. Fernand Cadieux, de l'Université Sir George Williams, sociologue-consultant, le professeur Louis Sabourin, de l'Université d'Ottawa, et le professeur Benjamin Higgins, de l'Université de Montréal, qui a été un membre très important de l'équipe.

• 1120

M. Lewis: S'agit-il du même professeur Higgins qui a déjà enseigné à McGill, qui est allé en Asie et en est revenu?

M. Strong: Oui. Il a beaucoup d'expérience en matière de développement.

M. Lewis: Toutes ces personnes ont-elles de l'expérience en matière d'aide extérieure soit comme étudiants de l'aide extérieure ou comme conseillers de gouvernements qui ont reçu cette aide, et ainsi de suite?

M. Strong: D'une façon ou d'une autre, ce sont toutes des personnes qui, à notre avis, ont de l'expérience.

M. Lewis: Auriez-vous l'obigeance de demander au ministre s'il aurait objection à ce que vous nous donniez la liste des sujets dont ces personnes ont traité. Je ne vois pas comment, comme membre du Comité, votre réexamen peut viser à un objectif ou l'objectif que vise notre aide extérieure ou auquel elle espère viser si je ne sais pas ce de quoi vous faites le réexamen.

M. Strong: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, j'avais cru comprendre que je me présentais ici pour discuter des prévisions budgétaires, et je pensais qu'il y aurait une autre occa-

sion mieux choisie au cours de laquelle le Comité pourrait étudier ce réexamen lui-même. C'est ce que j'avais cru comprendre. Je trouve difficile de discuter de l'examen d'une lignee conduite qui n'a pas encore été soumise au gouvernement. J'espère que les honorables membres du Comité comprennent la position dans laquelle je me trouve comme fonctionnaire lorsqu'on me demande d'agir ainsi.

M. Winch: Monsieur le président, si vous me le permettez, je comprends les paroles de M. Strong, mais ce que je ne comprends pas, comme membre du Comité, c'est que vous puissiez nommer ces personnes, non pas le rapport, et ne pas nous dire quels étaien les sujets de leurs études.

Le Président: Je suppose que M. Strong est d'avis que s'il donnait les sujets d'étude, cela indiquerait peut-être les domaines qui font l'objet de réexamen, et que cela ne serait peut-être pas à souhaiter étant donné que le rapport n'a pas encore été adressé au ministre.

La question de M. Lewis, je crois, est que, si le ministre laisse entendre qu'il n'a pas d'objection, il aimerait que vous donniez une liste des sujets traités. C'était bien là votre question, monsieur Lewis?

M. Strong: Exactement.

M. Lewis: Je ne peux pas faire pression sur M. Strogn et l'obliger à faire une chose qu'il estime contraire à son devoir. Si vous estimez ne pas pouvoir nous donner les renseignements sans les avoir donnés au préalable au ministre, je ne peux évidemment pas vous y obliger, mais je me préoccupe du fait que nous ne recevons pas les renseignements qui nous permettraient de comprendre exactement la cause de votre mécontentement, les améliorations qu vous cherchez, les objectifs que vous voulez réaliser et les nouvelles lignes de conduite que vous êtes à étudier Si vous ne pouvez pas répondre aujourd'hui à ces questions, je n'y vois aucune objection, mais j'espère, monsieur le président, que nous aurons une autre occasion un peu plus tard. J'aurais d'autres questions à poser.

M. Winch: Puis-je faire une observation en ce moment?

Le Président: Monsieur Winch.

M. Winch: Puisque nous somes à étudier les prévisions bugétaires de l'année financière, ce doit être des prévisions budgétaires, et puique vous employez ces personnes, je ne comprends pas trop bien pourquoi l'on ne peut pas nous dire dans les prévisions budgétaires de l'année financière, qui se termine le 31 mars de l'année prochaine, pourquoi l'on ne peut pas nous dire ce que font ces personnes, quel travail elles accomplissent.

M. Strong: Monsieur le président, j'ai dit qu'elles sont consultées au sujet du réexamen de l'ensemble des politiques canadiennes relatives à ce domaine. Je n'ai aucune objection à discuter d'une question qui est conforme à ce dont je peux discuter. Tout ce qui me préoccupe, c'est de savoir s'il convient que je discute d'une chose devant les membres de ce Comité alors que . . .

M. Lewis: Vous allez en parler au ministre.

M. Strong: Très certainement.

M. Lewis: Je suppose que ces personnes consultées sont payées à même le budget et je suppose que nous avons ledroit desavoir ce pour quoi vous les payez.

M. Strong: Tout à fait d'accord.

M. Lewis: C'est à vous qu'il appartient de décider si vous voulez ou non nous en parler aujourd'hui. Que je sois ou non d'accord avec votre décision n'a aucune importance. Voulez-vous en parler à votre ministre et nous dire verbalement ou par écrit quels étaient les travaux que vous avez confiés à ces personnes?

M. Strong: Certainement, monsieur le président. Je vous dirai que le processus lui-même n'était pas compartimenté au point de pouvoir être divisé purement et simplement. Le problème qui est le mien, c'est que le groupe a agi en tant que groupe et aussi en tant qu'individus et il est très difficile, sans révéler toute l'affaire, ce qui sera fait en temps et lieu, de vous donner des renseignements vraiments pertinents en vous indiquant un certain nombre de sujets.

• 1125

M. Lewis: Monsieur Strong, vous êtes injuste envers vous-même: vous n'avez pas demandé à M. X: "Voulez-vous me préparer un document sur l'aide extérieure?" Vous avez dit à M. X; "Voulez-vous me faire connaître vos opinions au sujet de A, B, C ou D" ou peut-être sur ces quatre sujets à la fois.

M. Strong: C'est un peu plus compliqué que cela.

M. Lewis: "A" majuscule, "a" miniscule, ou quoi que ce soit, vous avez donné des directives à ces personnes au sujet de ce que vous attendiez d'elles.

M. Strong: C'est exact.

M. Lewis: Ce sont ces directives, à mon avis, que nous avons le droit de connaître pour que nous sachions ce que vous leur avez demandé de faire.

M. Strong: Oh oui.

Le Président: Nous sommes convenus, je pense, que M. Strong consultera le ministre et à moins d'objection de la part de celui-ci qu'il déposera chez le sécrétaire une liste des sujets qu'a demandés M. Lewis.

M. Lewis: Parfait. Je ne sais pas si les autres membres s'intéressent à la question, mais pour ma part, j'aimerais savoir comment l'étude de rentabilité s'applique à votre genre de programme. Comment comptabilisez-vous les avantages en vue de les comparer aux frais?

M. Strong: Tous les travaux comportent certains éléments qui se prêtent à la comptabilisation et d'autres qui lui échappent. L'étude de rentabilité est une simple technique d'orientation. Je ne saurais me rappeler un seul programme auquel l'application avengle de l'étude de rentabilité pourrait fournir la réponse aux questions qu'il soulève. Elle facilite tout simplement les jugements que vous avez à porter.

Disons, par exemple, que votre budget affecte 10 millions de dollars aux travaux dans un pays quelconque et que vous recevez de la part de celui-ci des demandes qui entraîneraient des dépenses de 20 millions. Vous vous intrrogez sur les avantages relatifs de ces divers travaux. Une des principales choses à déterminer, c'est la somme des avantages économiques qui découleront de la réalisation des divers travaux par rapport à leurs coûts. Néanmoins, vous ne jugez pas de leur valeur uniquement par les avantages économiques qu'ils présentent; d'autres facteurs entrent en jeu. Toutefois, pour porter un jugement valable, il faut connaître le côté économique de la question.

M. Lewis: Veuillez excuser mon ignorance, mais comment pouvez-vous comptabiliser même le côté économique? Mettons que vous ayez une demande d'installer une génératrice d'énergie. Comment pouvez-vous la mettre en parallèle avec le développement économique qu'elle vaudra au pays bénéficiaire? Comment comptabilisez-vous les possibilités de développement industriel, la valeur de l'électrification des milieux, le bien-être des populations desservies? L'étude de la rentabilité est devenue le point central de l'analyse économique; eh bien, malgré tous mes efforts pour y voir clair, je n'y comprends goutte. Je ne sais pas comment, au nom du ciel, vous parvenez à comptabiliser les avantages qui découlent de n'importe quels travaux que vous réalisez, même les avantages économiques.

M. Strong: Je pourrais demander, monsieur le président, que M. Chambers présente les choses plus savammant.

M. Lewis: Vous voulez dire plus incompréhensiblement?

M. Strong: Je pourrais vous donner l'explication très sommaire que j'ai donnée à ma femme, par exemple.

M. Lewis: Elle est probablement plus intelligente que moi.

M. Strong: Quand on a à choisir, pour le chauffage domestique, entre l'huile, le gaz naturel ou l'électricité, on part du fait incontesté que le foyer offre plus de confort en hiver s'il est chauffé. On ne tente pas d'attribuer une valeur monétaire à l'avantage du chauffage. On sait que le chauffage accroît le bien-être. Néanmoins, on peut établir que l'installation de chauffage à l'huile coûte tant pour le calorifère, tant pour le service et tant pour l'huile même, et que le calorifère ne durera que tant de temps; autant de facteurs dont il faut tenir compte, sans oublier que le bruit incommode. D'autre part, le chauffage au gaz présente certains avantages lui aussi, que l'on tente de déterminer. Ainsi, ces considérations entrent en ligne de compte pour arriver à sa décision.

• 1130

M. Lewis: Votre exemple simplifié, monsieur Strong, fait ressortir les difficultés qui me préoccupent et renforcit mes soupçons que, dans une étude rentabilité, il entre beaucoup de préjugés et de goûts personnels, et que les décisions sont prises parfois avant la fin de l'étude. Comment comptabiliser le bien-être que procure le chauffage domestique? Or, monsieur Strong, n'est-ce pas précisément le plus inportant avantage? Jue le moyen de chauffage soit A, B ou C, le fait du chauffage, qui à mon sens échappe à la comptabilisation . . .

M. Strong: Exactement.

M. Lewis: Mais voilà ce qui pourrait bien constituer le fond du problème et l'emporter de beaucoup sur la considération que le chauffage à l'huile pourrait coûter annuellement $5 de plus que le chauffage à l'électricité.

M. Strong: Monsieur le président, je serais la dernière personne au monde à prétendre que l'étude de rentabilité ait la réponse à tous les problèmes. Je trouverais abusif de la porter à l'extrême et de subordonner machinalement les décisions à ses données quantitatives. Ce serait en faire un mauvais usage. Je trouve que c'est une méthode logique à laquelle il est nécessaire de faire appel pour évaluer les considérations qui entrent en ligne de compte dans les décisions qui admettent raisonnablement

un élément de comptabilisation. J'admets volontiers que beaucoup de considérations n'en admettent pas. Si l'on modifie et évalue les choses qui prêtent à modification, on libère son esprit d'autant de préoccupations pour l'appliquer à l'examen de la valeur des politiques.

M. Strong: Oui.

M. Lewis: Vous pourriez porter des jugements sur les avantages sociaux.

M. Strong: Oui.

M. Lewis: Ainsi donc, l'étude de rentabilité ne vous guide pas aveuglément lors de la prise des décisions?

M. Strong: Oh non. C'est un outil de travail tout simplement, mais je le trouve très utile. Le terme *étude de rentabilité* sert simplement à décrire un procédé très logique. Sous une forme ou une autre, même l'ancien maquignon en usait. Mais, de nos jours, les éléments qui entrent dans les décisions sont beaucoup plus complexes qu'autrefois; les techniques d'évaluation sont également plus raffinées. Néanmoins, elles se fondent sur la même bonne logique.

M. Lewis: Veuillez m'excuser. Pourriez-vous demander aussi au Ministre s'il vous permettrait de déposer certains rapports des experts conseils? Je ne veux pas dire les sujets traités, mais aussi ce qu'ils avaient à dire à leur sujet.

M. Strong: Je m'en ferais un grand plaisir.

Le Président: Je vous remercie, monsieur Lewis. Monsieur Ryan.

M. Ryan: Monsieur Strong, en janvier j'ai eu l'occasion de visiter Saïgon durant quelques jours. Je dois à l'amabilité de M. Paul Laberge des Affaires extérieures et du brigadier McCoy de la Commission conjointe, d'avoir employé mon temps utilement. Il m'a été donné de visiter le nouvel édifice que vous avez construit sur l'emplacement qui avait été nivelé lors de la dixième offensive. J'ai ressenti de la fierté à constater que le Canada était le premier à venir construire un immeuble de soixante-quinze appartements à l'intention des réfugiés. Il faisait bon de voir le drapeau canadien flotter sur un complexe presque terminé, alors que les travaux d'égout se poursuivaient sur le terrain encombré de caisses de motos Honda non déballées qui arrivaient à Saïgon par milliers.

Ces travaux m'ont grandement impressionné. Je me demandais qui en était l'architecte, comment vous aviez dressé vos plans, pourquoi vous aviez construit en béton, et pourquoi les réfugiés étaient laissés à faire leur propre décoration intérieure en prenant possession de ces beaux logements. Aussi, je me demandais pourquoi l'entrepreneur ne faisait rien pour abattre la poussière de ciment que soulevèra la circulation dans un édifice de ce genre. L'immeuble me paraissait des mieux conçus et agencés, compte tenu des besoins des occupants. A mon avis, ce complexe pilote excelle, sauf saus ce seul rapport.

• 1135

M. Strong: Je suis très sensible aux remarques de l'honorable député, monsieur le président. Permettez-mai de dire qu'en général le souci de l'économie a tenu une large place dans la réalisation de ce projet. Nous visions à la rapidité, vu l'urgence de la situation. Nous avons renoncé à la plupart des règles normalement appliquées à la réalisation de ce genre de travaux. Nous avons fait rapidement et économiquement. Je n'ai pas vu les travaux mais d'après les rapports reçus, ils ont été bien exécutés.

Chaque logement doit abriter de dix à douze personnes. Je n'étais pas au courant du problème que vous venez de mentionnes. L'un de mes collègues qui avait affaire plus directement à ces travaux pourra peut-être vous renseigner, je l'ignore. Monsieur Miller, vous pouvez donner des éclaircissements?

M. Miller (directeur général, Division de l'aménagement et de la coordination des travaux, Agence canadienne de développement international): Je n'ai pas la réponse à ce cas d'espèce, mais je peux dire que le cahier des charges de ces constructions porte d'ordinaire la finition du béton. On pose d'habitude un enduit hydrofuge sur les murs intérieurs. Si l'occupant veut les peindre c'est son privilège; il ne serait pas normal pour nous de faire ces décorations. Il s'agit de logements à prix modique à l'intention de réfugiés. Tous les rapports reçus à leur sujet étaient élogieux; votre réserve est la première dont nous avons connaissance.

M. Ryan: Je me souviens qu'on m'a dit que l'immeuble était presque prêt à recevoir les occupants. Je constatais que les parquets et les murs de béton, ainsi que les balcons et les couloirs laissaient échapper un peu de la fine poussière de ciment. C'est le seul détail qui semblait exiger de l'attention.

Le travail a peut-être été fait depuis, mais se ne semblait pas êtr ealors l'intention. On m'a dit que les réfugiés prenaient possession des logements dans l'état où ils se trouvaient et s'en accommodaient le mieux possible. Je pensais qu'en raison de toute la circulation qu'il y aurait, la poussière causerait inévitablement des ennuis.

M. Miller: Oui. Dites, monsieur, quand avez-vous passé par-là?

M. Ryan: J'y étais du 10 au 12 janvier.

M. Miller: Sans être absolument certain de la date, je crois que l'inauguration a eu lieu en mai. Il n'est pas impossible qu'une partie de ce travail ait été fait de janvier à mai. Je me ferai un plaisir de vérifier à quelle date les premiers occupants y ont emménagé. Je le répète, je suis sûr que plusieurs occupants y ont emménagé avant le parachèvement des derniers travaux. Je me ferai un devoir de vous fournir ces informations.

M. Ryan: Savez-vous si l'architecte de cet immeuble était canadien ou un professionnel de l'endroit?

M. Miller: C'était un architecte de l'endroit. Le plan s'inspirait d'un plan préparé antérieurement pour la région, tout en comportant les modifications qu'exigait le projet canadien.

M. Ryan: A qui incombrera l'administration de l'immeuble?

M. Miller: Je n'en suis pas absolument certain, mais je crois que ce sera un service du gouvernement vietnamien; possiblement le ministère du Rétablissement des réfugiés.

M. Ryan: Aurons-nous à continuer de nous intéresser à ce programme particulier?

M. Miller: Oui. Nous avons convenu récemment de construire un autre complexe semblable à celuici. Je pense même que les travaux débutent actuellement.

M. Ryan: Aurons-nous à continuer de subventionner l'entretien d'un édifice de cette nature

M. Miller: Non. Nous avons convenu de financer un immeuble semblable. Nous n'avons pas été pressentis, que je sache, pour la construction d'autres complexes.

M. Ryan: Nous les construisons seulement; à luer parachèvement, nous les remettons au gouvernement vietnamien ou à son agent local?

M. Miller: Oui.

M. Ryan: Vous connaissez l'aérogare de Colombo au Ceylan?

M. Miller: Oui, je le connais.

M. Ryan: Reste-t-il des problèmes à régler à ce terminus aérien?

M. Miller: Pas que je sache. L'entretien de l'équipement à posé certains problèmes, mais nous y avons dépêché des conseillers avec mission d'agir comme personnel d'entretien afin d'améliorer la qualité des approvisionnements. Je ne connais pas de problèmes qu'ils n'ont pu résoudre.

M. Ryan: Je conviens que vous y avez fait de la

• 1140

bonne besogne. L'aérogare et les terminus sont certainement d'excellentes installations. Les Cingalais les considèrent comme des merveilles; ils y viennent par milliers pour les contempler.

Le Président: Nous savons où nous en sommes à l'égard des premiers travaux, monsieur Ryan? Vous désirez que M. Strong examine la question de la poussière de ciment qui a pu incommoder précédemment.

M. Ryan: Oui, j'aimerais qu'il me rassure à ce sujet.

Le Président: La déclaration ne constitue apparement pas un problème.

M. Ryan: Ce n'est pas là le problème, non. Je pense qu'il appartient à chaque famille de recouvrir les murs des tapisseries qui leur plaisent et d'y installer des lits à leur goût . Néanmoins, il me semble que cet inconvenient pourrait constituer un problème dans un immeuble de ce genre.

M. Strong: Monsieur le président, je prends sur moi d'examiner cette question et de renseigner directement l'honorable député.

M. Ryan: Je vous remercie.

M. Strong: Je présume qu'il n'est pas nécessaire de produire une déclaration devant le Comit?

Le Président: Pourriez-vous adresser une copie au secrétaire pour quil la verse au dossier?

M. Ryan: Merci, monsieur Miller; merci, monsieur Strong.

Le Président: Monsieur Allmand?

M. Allmand: Monsieur Strong, a dit, dernièrement, que votre Agence étudiait la question d'augmenter les allocations de subsistance des boursiers venus au Canada. La question est-elle présentement à l'étude?

M. Strong: J'aimerais mieux que votre question s'adressât à M. Kidd qui est chargé de ce domaine.

M. G.P. Kidd (vice-président (Opérations), Agence canadienne de développement international): Oui, monsieur, nous examinons périodiquement la question des allocations versées aux stagiaires de l'Agence canadienne de développement international; nous achevons précisément un de ces examins. Nous aurons prochainement des recommandations à faire à ce sujet.

M. Allmand: Les estimations budgétaires qu'étudie actuellement le Comité ne prévoient pas d'augmentation des allocationss de subsistance, n'est-ce pas?

M. Kidd: Mais si.

M. Allmand: Les estimations que nous étudions présentement prévoient des augmentations des allocations de subsistance?

M. Strong: M. WcLellan pourrait peut-être préciser davantage quelles sont les prévisions à ce sujet.

M. Allmand: Très bien.

M. D.R. McLellan (directeur, Division des finances, Agence canadienne de développement international): Je savais que la question des allocations était à l'étude depuis un certain temps et nous les avons prévues au crédit de l'assistance, crédito qui ne tombe pas en annulation et qui prévoit les fonds nécessaires pour couvrir les augmentations éventuelles des allocations de subsistance des stagiaires au Canada durant l'année finincière en cours.

M. Allmand: Quelle sera l'augmentation exacte de ces allocations, monsieur?

M. McLellan: Elle sera d'environ $20 par mois.

M. Allmand: Je voie. Elles augmenteront à partir de quel montant jusqu'à quel montant?

M. McLellan: A partir de $165 à $185.

M. Allmand: Quand les journaux ont fait écho pour la première fois à cette question, ils ont laissé entendre qu'une association d'étudiants demandait à votre Agence d'accroître les allocations. C'est exact?

M. Strong: Plusieurs demandes nous ont été faites par des étudiants à titre personnel, par les universités et par d'autres personnes intéressées. Il n'y a pas eu, comme vous le laissez entrendre, de demandes faites par un groupe; néanmoins, j'ai eu connaissance de plusieurs demandes faites par des particuliers. Monsieur Kidd, vous savez s'il y en a eu?

M. Kidd: Je ne connais aucune demande formelle faite par une organisation représentant les étudiants en groupe.

M. Allmand: Pourriez-vous informer le Comité si certains étudiants qui ont été mêlés aux émeutes à l'Université Sir George Williams et qui sont présentement sous le coup d'accusations, sont bénéficiaires de bourses de l'Agence canadienne de développement international?

M. Strong: Une étudiante venue au pays sous nos auspices est accusée d'avoir participé aux désordres. Je crois savoir que la cause est encore pendante. Nous avons adopté la position que voici: tant que cette personne sera en état de poursuivre ses études

• 1145

à l'université et tant qu'une condamnation n'aure pas été pronocée contre elle, nous continuerons de lui verser l'aide normale.

M. Allmand: L'Agence canadienne de développement international a-t-elle adopté une politique à l'égard des étudiants étrangers qui sont impliqués, non pas dans des démonstrations d'étudiants, mais dans ce que j'appellerais des manifestations destructive? La situation est-elle sérieuse au point qu'à votre avis, il faille donner des directives ou énoncer une politique à l'égard de ces problèmes?

M. Strong: La question nous a causé bien du souci. Nous l'avons étudiée. Les problèmes particuliers prennent souvent un caractère très particulier qu'il faut traiter également d'une façon particulière. Néanmoins, de façon générale, tant qu'un étudiant suit le cours d'études pour lequel il reçoit une allocation et pour lequel il a été amené au Canada en premier lieu, en d'autres mots, tant qu'il est admis à l'université en cette qualité et qu'il n'a pas enfreint la loi, il n'y a pas à notre avis de réelle justification d'intervention de notre part pour l'empêcher de poursuivre son cours d'études.

M. Allmand: Si j'ai bien compris, votre organisme reconnaît l'étudiant aussi longtemps qu'il est agréé par l'université, n'est-ce pas?

M. Strong: Oui, en règle générale.

M. Allmand: A la suite de l'émeute qui s'est produite à l'Université Sir George Williams, les Antilles ont été le théâtre de nombreux malentendus et de certaines contredémonstrations. Vos fonctionnaires ont-ils observé ou connu des protestations contre le gouvernement du Canada? Avez-vous tenté d'exposer clairement ce qui se produisait au Canada de manière que les Antillais connaissent les motifs des accusations portées contre ces personnes?

M. Strong: Pour ce qui est de notre organisme, nous n'avons pas éprouvé de difficultés à ma connaissance ni avons-nous fait l'objet de demonstrations ou de problèmes quelconques par suite de l'incident que vous mentionnez. Par nos voies diplomatiques normales, c'est-à-dire les missions que nous avons dans ces régions, nous avons tenté d'exposer clairement aux gouvernements intéressés ainsi qu'à leurs ressortissants la nature exacte du problème. Cette initiative n'entrait pas directement dans les fonctions de l'ACDI, mais relevait plutôt du ministère des Affaires extérieures. Il est évident que pareils incidents nous intéressent et nous touchent.

M. Allmand: Vos fonctionnaires ont-ils constaté une détérioration des relations, non pas entre le gouvernement des Antilles, mais entre la population antillaise et le Canada, à la suite de ces incidents?

M. Strong: Il est très difficile d'en juger à ce stade. Ces fonctionnaires nous font parvenir des rapports chaque mois, et je pense qu'après avoir passé en revue les rapports des deux au trois derniers mois, nous serions plus en mesure de porter un jugement. Je pense qu'il est plutôt prématuré de le faire présentement car nous ne connaissons pas vraiment les vues de tous les fonctionnaires sur place qui sont exposés à la situation.

Je serais porté à affirmer que ces incidents pourraient influer de façon très générale sur l'état des relations entre nos deux pays, mais que cette situation aurait pluôt un caractère temporaire.

M. Allmand: Monsieur Strong, la dernière fois que nous avions examiné les prévisions budgétaires relatives à l'organisme que vous dirigez, nous avions parlé des étudiants étrangers bénéficiant de bourses d'études de votre agence pour étudier au Canada, dont plusieurs demandent de demeurer au Canada plutôt que de retourner dans leur propre pays. Où en est la situation? Quelle proportion de ces étudiants ont demandé de demeurer au Canada et ont fait les démarches en ce sens? Est-elle élevés?

• 1150

M. Strong: En réalité, moins de 5 p. 100 ne sont pas retournés chez-eux. Il faudrait que cette proportion soit plus élevée pour nous causer du souci. Je dois vous avouer que c'est un problème constant. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous faisons une étude approfondie de notre programme de formation des futurs diplômés.

Nous avons nommément éprouvé certaines difficultés dans le cas des étudiants originaires du Sud-Viet-Nam. Ce problème se pose chaque fois qu'il s'agit de régions en conflit, bien qu'on puisse dire qu'il y a toujours un petit nombre d'étudiants de toutes les régions qui désirent demeurer au Canada. Le plus grand nombre sont disposés à remplir leur engagement de retourner chez-eux et d'y appliquer la formation reçue au Canada, ce qu'ils font d'ailleurs. C'est là le but de notre initiative.

Le Président: Puis-je vous interrompre, monsieur Allmand? Nous avons présentement quorum, mais je prévois que ce ne sera pas pour longtemps, car je sais que certains membres doivent se rendre à d'autres rendez-vous à midi. Nous avons pu interroger longuement M. Strong. Les membres du Comité jugent-ils raisonnable d'adopter des maintenant les trois crédits en cause, à la condition de pouvoir poursuivre l'interrogatoire de M. Strong et de ses collègues? Etes-vous d'accord?

Peut-etre pourrions-nous approuver les différents crédits maintenant.

Les crédits 30, 35 et 35L sont approuvés.

Le Président: Merci, messieurs. Monsieur Allmand, je m'excuse de vous avoir interrompu. Veuillez poursuivre.

M. Allmand: Monsieur Strong, vous dites que les étudiants vous causent plus de difficultés que les diplômés?

M. Strong: Oui, pour un certain nombre de raisons. Un étudiant étranger non diplômé ne s'est pas d'ordinaire installé pour la vie durant dans un emploi donné. Il a rompu ses liens familiaux; il a reçu une partie de sa formation au Canada et durant une période de quatre ou cinq ans, s'est activement intéressé à vie canadienne. Dans ces circonstances, il est plus grandement tenté de rester au Canada que ne le serait quiconque est marié, avec une famille, et qui occupait un emploie dans son pays avant de venir chez-nous pour une période moindre afin d'obtenir une formation comme diplômé. Tous ces facteurs laissent normalement entendre que nous aurions moins de problèmes dans le cas d'un non diplômé. Par contre, il y en a du côté des diplômés, car la demande est forte au Canada, dans certains secteurs spécialisés, et ces gens sont tentés de rester. Toutefois, je crois que la tentation est plus forte dans le cas des non diplômés.

M. Allmand: Une dernière question. Pouvez-vous me dire, aux fins de comparaison, quel est le nombre d'étudiants qui poursuivent des études au Canada en vertu de bourses d'études accordées par votre organisme, ainsi que le nombre de Canadiens oeuvrant à l'étranger sous l'égide de ce même organisme.

M. Strong: Je cède la parole à M. Kidd, qui les connaît mieux que moi.

M. Kidd: Il s'agit de statistiques approximatives, mais nous pouvons vous fournir les chiffres précis, si vous le désirez. Il y a environ 2,000 étudiants qui poursuivent des études au Canada directement sous l'égide de l'A.C.D.I. ou du régime de bourses du Commonwealth auquel nous participons financièrement. Il y a à l'étranger 714 enseignants et 248 conseillers, soit 962 au total.

• 1155

M. Strong: Pour l'ensemble de l'année civile 1968, ce sont les chiffres qui figurent au tableau 6 de la documentation qui vous a été distribuée lors de la dernière séance, et qui sont répartie d'après les divers pays.

Le Président: Monsieur Allmand, permettez-vous à M. Fairweather de poser une question supplémentaire?

M. Allmand: Je voudrais également en poser une.

Le premier groupe d'étudiants dont vous avez parlé comprend-il également les adultes qui reçoivent une formation technique dans notre pays?

M. Kidd: Ce chiffre a trait à tous les genres de formation donnée au Canada avec l'aide financière de notre organisme. Le chiffre de 2,000 représente le nombre d'étudiants présentement au Canada. Le nombre d'étudiants au Canada durant l'ensemble de l'année serait supérieur à ce chiffre, étant donné que certains n'y viennent passer qu'un trimestre, et qu'ils n'auraient pas été comptés lors de l'établissement des statistiques en question.

M. Strong: A titre d'exemple, le nombre total d'étrangers au Canada, stagiaires et étudiants, durant l'année civile 1968, s'est chiffré à 2,795.

M. Allmand: Sous l'égide de l'A.C.D.I.?

M. Strong: Oui.

M. Allmand: Ce chiffre comprend-il les autres étrangers venus au Canada?

M. Strong: Non.

M. Allmand: J'ai terminé, monsieur le président.

Le Président: M. Fairweather désire poser une question supplémentaire.

M. Fairweather: Excusez mon interruption. Ma question est pertinente mais ne relève peut-être pas de votre compétence. Il y a au Canada beaucoup d'autres étudiants étrangers que vous ne patronnez pas, n'est-ce pas? Leur nombre s'établirait à environ 16,000.

M. Strong: Certains de nos fonctionnaires pourraient vous donner le chiffre exact. Notre organisme patronne une très petite proportion de tous les étudiants étrangers, soit un étudiant sur sept, si je ne m'abuse.

M. Fairweather: J'avais deviné assez juste. Je vous remercie.

M. Legault: Merci, monsieur le président. Lors de la conférence de l'union des parlementaires, à laquelle j'ai assisté, nous avons discuté de moyens en vue de prévenir le gaspillage des fonds publics. Il ne s'agissait pas des projets mis en oeuvre par le Canada. On a cité à titre d'exemple le cas d'un hôpital construit dans un certain pays et pour lequel on n'avait pas prévu la nécessité d'employés professionnels ou de techniciens pour assurer son fonctionnement. L'hôpital a été fermé aussitôt construit. Existe-t-il un rapport du genre de celui

préparé par l'Auditeur général relativement aux comptes publics et qui nous exposerait où en sont nos divers projets?

M. Strong: L'exploitation de notre organisme fait l'objet d'un rapport établi par l'Auditeur général, comme c'est le cas pour tous les autres ministères et organismes gouvernementaux. Il n'existe aucune autre vérification de notre ligne de conduite, sauf à l'occasion de nos comparutions devant le Comité et par le truchement des réponses aux questions posées en Chambre. Il n'existe aucun mécanisme de contrôle. Nous devons voir à ce que ce genre de choses ne se produise pas, mais la verification périodique de notre activité ne se fait qu'en comité ou au Parlement. Je puis affirmer à l'honorable député qu'à ma connaissance, aucun projet entrepris par le Canada n'a eu à faire face à ce problème.

M. Legault: Monsieur Strong, mon observation ne visait aucun projet de ce genre. Il s'agissait d'un projet entrepris par un autre pays.

On a également affirmé que les pays bénéficiaires devraient s'intéresser et participer au projet dans un proportion au moins égale à celle du pays qui l'entreprend. Nos fonctionnaires appliquent-ils ce principe à cet égard?

M. Strong: En effet, monsieur le président. Nous avons comme principe fondamental la réalisation en collaboration de nos projets. Le pays bénéficiaire

• 1200

doit en assumer une partie du coût. Il assume d'ordinaire les frais de la main-d'œuvre, des biens, des services et des matériaux locaux. Parfois, nous en assumons une partie, si le pays intéressé en est incapable. Toutefois, en règle générale, nous nous attendons à ce que l'administration locale assume une partie du coût qui est parfois très élevé.

M. Legault: Je vous remercie, monsieur Strong.

Le Président: Y a-t-il d'autres questions sur l'A.C.D.I.? Dans le cas de la négative, nous pouvons peut-être consacrer quelques instants à l'établissement de notre ordre du jour pour le reste de la matinée.

L'adjoint du président de la Commission mixte internationale, M. MacCallum, est en disponibilité. Un seul crédit le crédit 40, se rapporte à la Commission et, afin de libérer le témoin, je demande au Comté s'il convient d'étudier ce crédit maintenant et de recueillir les témoignages pertinents. M. Cadieux du ministère des Affaires extérieures est également en disponibilité et, vu l'heure qu'il est, nous pourrions commencer par lui cet après-midi à 3h.30. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Convenu.

Le Président: En votre nom, je remercie M. Strong et ses fonctionnaires de leur collaboration empressée.

Passons maintenant à l'examen du crédit relatif à la Commission mixte internationale.

M. Strong: Monsieur le président, au nom de tous mes collègues, permettez-moi de vous remercier non seulement de l'intérêt que vous avez montré à l'égard d notre programme et de votre appui, mais aussi de votre aimable accueil. Nous en sommes très touchés.

Le Président: Merci beaucoup.

Jet mets le crédit 40 en délibération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

40 Traitements et dépenses de la Commission et part des dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission, assumée par le Canada, $481,700.

Le Président: Messieurs, nous avons aujourd'hui parmi nous l'adjoint du président de la Commission mixte internationale, M. MacCallum, qui en est également le conseiller juridique. Il est accompagné de M. Thompson, conseiller technique de la Commission. Je crois savior que vous n'avez aucun exposé préliminaire à présenter, n'est-ce pas?

M. J. L. MacCallum: (adjoint au président de la Commission mixte internationale): C'est exact.

Le Président: Je sais que vous êtes disposés à répondre aux questions qui vous seront d'abord posées par M. Fairweather puis par M. Nowlan.

M. Fairweather: Monsieur le président, M. Lewis a déclaré que l'activité de l'A.C.D.I. nous était très peu connue. Je dois avouer que ma première question démontrera mon ignorance de l'activité de l'organisme à l'étude maintenant. Je me demande de quelle façon les gouvernements intéressés mettent en application les recommandations formulées par le Commission mixte internationale. Comment procède-t-on après que la Commission a étudié une question et qu'elle formule une opinion?

M. MacCallum: En ce qui concerne la Commission, une fois qu'elle a remis son rapport et formulé ses recommandations, elle les fait parvenir aussitôt au gouvernement du Canada et à celui des États-Unis. Aux termes de notre traité — le Traité relatif aux eaux limitrophes, conclu en 1909 — la Commission ne prend aucune décision au sujet des conclusions de fait ou de droit auxquelles aboutissent ses recherches. Dans son rapport, elle expose les circonstances, les faits tels que nous les avons établis, ainsi que ses conclusions et recommandations quant au parti à prendre. C'est ce rapport que nous faisons parvenir aux gouvernements.

• 1205

M. Lewis: Je m'excuse, monsieur Fairweather. Monsieur MacCallum, je ne vous ai pas très bien saisi. Vous dites que la Commission ne tire pas de conclusions de fait, puis vous ajoutez qu'elle établit les faits tels qu'elle les a relevés.

M. MacCallum: Je veux dire, monsieur Lewis, que la Commission juge de l'acceptabilité des faits. Tels que nous es établissons, les faits n'engagent en rien les gouvernements, qui prennent les décisions définitives et sont libres partant, d'adopter ou non les mesures recommandées ou proposées par la Commission.

Le fait de nous avoir commandé des travaux d'enquête et de rapport ne lie nullement les gouvernements. Le parti qu'ils prennent par suite du rapport de la Commission est leur affaire; aussi, serait-il présomptueux de ma part de leur dicter leurs décisions. Il est probable, toutefois, qu'ils consultent leurs hauts fonctionnaires et leurs conseillers, dans la mesure où ils disposent des renseignements voulus, puis en viennent à des décisions. Je crois que, normalement, les deux gouvernements se consultent par l'intermédiaire du service diplomatique et du Secrétariat d'État, après quoi ils décident, chacun pour sa part, de la suite à donner au rapport de la Commission.

M. Fairweather: J'en arrive à deux cas précis de votre enquête. Ici, je me montrerai partial, car il s'agit de la pollution des eaux de trois importants cours d'eau: les rivières Sainte-Croix et Presqu'île, et le fleuve Saint-Jean. La Commission mixte internationale a étudié la question; j'aimerais connaître le résultat de cette étude.

M. MacCallum: Je ferai simplement quelques commentaires à ce sujet. Nous avons étudié, du point de vue de la pollution le cas de la rivière Sainte-Croix, mais non celui du fleuve Saint-Jean ni d'aucun de ses affluents. Ce sont les deux gouvernements qui nous ont demandé d'agir ainsi. Certes, nous pourrions le faire, si on nous le demandait.

M. Fairweather: Vous ne pouvez entreprendre aucune étude?

M. MacCallum: Nous n'entreprenons aucune étude. Nous sommes, en quelque sorte, inactifs jusqu'à ce que les gouvernements nous demandent de passer à l'action dans une région précise ou au sujet d'une situation particulière. Nous avons effectivement étudié le cas de la rivière Sainte-Croix il y a quelque temps.

M. Fairweather: Ces études constituent-elles des documents publics?

M. MacCallum: Ce sont des documents accessibles au public dès leur publication par les gouvernements. Or, le rapport relatif à la rivière Sainte-Croix a été publié par les deux gouvernements en temps voulu, une fois que l'étude en fut terminée. La répression de la pollution est avant tout une responsabilité des provinces et des États; or, je le répète, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a assumé la principale responsabilité en ce qui concerne la répression de la pollution de son côté de la frontière, tandis que l'État du Maine en a fait autant pour ce qui est du côté américain.

M. Fairweather: Je vois comment la situation se présente sur le plan constitutionnel. Deux de ces cours d'eau, la Sainte-Croix et le Saint-Jean, sont des eaux limitrophes; certes, la responsabilité de la répression de la pollution incombe aux gouvernements fédéraux, et non pas aux provinces ni aux États.

M. MacCallum: Aux termes du Traité relatif aux eaux limitrophes, le Canada et les États-Unis ont pris l'engagement de ne causer, de leur côté, aucune pollution qui entraînerait, de l'autre côté, des dommages à la santé et aux biens. A cet égard, votre affirmation est parfaitement juste.

M. Fairweather: J'ai toujours essayé je crois, de ne pas formuler de commentaires. Il me semble, toutefois, que votre 60e anniversaire pourrait être l'occasion de redonner vigueur, pour ainsi dire, aux recommandations faites par la Commission mixte internationale. Le public s'attend à un rôle plus actif de la part de votre organisme. Après tout, nous sommes ses représentants.

M. MacCallum: Oui, certes. Évidemment, vous comprendrez que la C.M.I. n'a reçu que des pouvoirs restreints. Nous nous sommes efforcés, notamment, depuis un an et demi, de prendre des mesures plus audacieuses, dans l'exercice du rôle que les gouvernements nous ont confié. Ainsi, dans le cas de la rivière Saint-Croix, les gouvernements ont approuvé les objectifs que nous avions recom-

mandés en ce qui a trait à la qualité de l'eau, demandant à la Commission d'établir et de maintenir une surveillance constante pour relever le degré de pollution des eaux de la Sainte-Croix, puis d'attirer l'attention des autorités sur les cas où les objectifs ne sont pas atteints. Bien entendu, l'autorité, en l'occurrence, c'est l'ensemble des hauts fonctionnaires du Nouveau-Brunswick, du côté canadien, et de ceux du Maine, du côté américain — l'Administration fédérale concernant le répression

• 1210

de la pollution des eaux. En septembre dernier, à St. Stephen, il s'est tenu une réunion publique internationale selon la plus pure tradition d'une petite ville, alors que les hauts fonctionnaires des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Maine, ainsi que les dirigeants des municipalités et les chefs d'industries ont été appelés par la Commission à exposer leur activité et à expliquer pourquoi, après bon nombre d'années, les objectifs n'ont pas été réalisés intégralement. La réunion a fait l'objet d'une excellente publicité, tant de la part des journaux que de la radio et de la télévision nationale; l'événement, même s'il a fait beaucoup de bruit, s'est quand même soldé par des résultats concrets.

La rapidité avec laquelle la pollution peut être réprimée tient, pour une grande part, à l'importance des fonds qu'on y consacre. La technologie doit intervenir, mais ce sont les représentants élus qui doivent décider du montant d'argent à dépenser pour assurer la réalisation des améliorations jugées nécessaires. A cet égard, je crains que la Commission ne puisse faire grand-chose, si ce n'est en signalant au public et aux organismes les mesures à prendre et en tâchant d'obtenir l'appui du public, de manière à permettre à ceux qui détiennent les cordons de la bourse d'y affecter les fonds nécessaires.

M. Fairweather: Il n'existe actuellement au Canada aucun équivalent du Comité fédéral américain de répression de la pollution?

M. MacCallum: Non, il n'en existe pas.

M. Fairweather: Serait-ce à cause de l'aspect contitutionnel que la question suscite chez nous . . .

M. MacCallum: Je crois que cet aspect a, en effet, beaucoup à voir avec la situation. J'entends répéter que le gouvernement va adopter une loi ayant trait aux eaux dans laquelle, sauf erreur, on trouvera des dispositions—dont j'ignore la nature —visant à favoriser, à tout le moins, la répression de la pollution.

M. Fairweather: Une dernière question, monsieur le président. Combien d'ingénieurs attitrés la Commission compte-t-elle parmi son personnel, monsieur Thompson?

M. MacCallum: Nous sommes deux.

M. Fairweather: Très intéressant. Un distingué représentant, puis M. Heeney. Qui compte-t-elle ensuite—comme avocats ou ingénieurs?

M. MacCallum: Le personnel est au nombre de 12, y compris le président et deux autres commissaires canadiens, un conseiller juridique, un ingénieur-conseil, le secrétaire de la section canadienne, un technicien, cinq aides-secrétaires, ainsi qu'un dessinateur et illustrateur, qui dessine les relevés, les cartes, et le reste.

M. Fairweather: Les relevés de vos déceptions!

M. MacCallum: Les relevés des régions dont nous avons la responsabilité.

M. Fairweather: Voilà qui est bien répondu.

M. Allmand: Puis-je poser une question complémentaire faisant suite à celle de M. Fairweather?

M. Fairweather: J'ai terminé.

Le Président: M. Allmand peut poser une question complémentaire.

M. Allmand: Lorsque vous parliez de la rivière Sainte-Croix, au Nouveau-Brunswick, M. Fairweather a demandé quelle suite a été donnée à vos rapports. En est-il de même en ce qui a trait à votre travail dans les Grands lacs? S'agit-il uniquement de faire rapport, ou bien si ces rapports entraînent ensuite des résultats?

M. MacCallum: Ces rapports ont certes des résultats. A l'heure actuelle, nous faisons une étude au sujet de la pollution des eaux du lac Erié, du lac Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent. Au stade où nous en sommes, le Comité technique qui a été nommé pour exécuter et surveiller les travaux sur les lieux, ainsi que les études techniques, est en train de rédiger son rapport

• 1215

principal, que nous pensons recevoir à la fin de l'été. Ensuite, la Commission songera à tenir des audiences publiques et à formuler son propre rapport destiné aux gouvernements. Nous avons présenté deux rapports provisoires—le premier ayant été remis peu après l'attribution de notre mandat—dans lesquels nous soulignons la gravité du problème de l'eutrophication, soit la sur-fertilisation des lacs, et recommandons l'adoption de certaines mesures. Je crois que les autorités de part et d'autre de la frontière—l'Ontario, plusieurs États améri-

cains, ainsi que les gouvernements canadien et américain—ont pris des mesures pour réduire l'implantation d'éléments nutritifs dans les lacs. Toutefois, les mesures définitives n'ont pas été prises. Il s'agissait de signaler aux gouvernements que, une fois la gravité du problème établie par nous avec certitude, le nécessaire devait être fait très rapidement et les moyens de répression mis en œuvre sans délai inutile.

En ce qui a trait aux voies de raccordement des Grands lacs, soit la rivière Sainte-Marie, qui relie le lac Supérieur et le lac Huron, et les rivières Sainte-Claire, Détroit et Niagara, nous avons proposé, en 1950, des normes au sujet de la qualité des eaux limitrophes. Acceptées par les gouvernements, elles ont surtout été mises en pratique par la province d'Ontario, la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario et les organismes d'État chargés de l'administration de ces eaux. De plus, on nous a confié une tâche de surveillance et de prévention, afin de mettre en route la réalisation de ces normes. Nous avons tenu des réunions publiques au sujet de ces voies d'eau, comme nous l'avions fait pour la Sainte-Croix, en vue de découvrir les raisons de l'observance incomplète de ces normes et d'inciter les autorités à prendre les mesures nécessaires.

Le Président: M. Lewis peut poser une question complémentaire.

M. Lewis: Combien d'employés la branche américaine de la Commission mixte internationale comprend-elle? En avez-vous une idée?

M. MacCallum: Oui, sûrement.

M. Lewis: Voulez-vous nous fournir ces renseignements?

M. MacCallum: Elle ne compte aucun employé professionnel à temps complet. Elle comprend trois commissaires, un secrétaire, ainsi qu'un personnel de bureau. Je dois ajouter ici que la Commission, soit l'une et l'autre des deux branches, n'est pas limitée aux conseils professionnels de son personnel; chaque fois qu'un problème ou une question lui est soumise, pour fins d'étude, il est stipulé clairement dans la lettre de renvoi que la Commission peut demander l'aide des spécialistes d'une discipline particulière, comme les ingénieurs, les hommes de science et les économistes, attachés aux organismes et services des gouvernements. Ce sont ces spécialistes qui effectuent les études. Ainsi, le conseiller technique et le conseiller juridique de la branche canadienne maintiennent avant tout la liaison avec ces organismes, afin de s'assurer qu'ils œuvrent dans la bonne direction, de manière que nous sachions ce qui se passe et puissions évaluer leur travail. Dans le cas de l'enquête sur la pollution des eaux des Grands lacs, il y a probablement plus de 100 techniciens canadiens qui apportent leur contribution.

Mr. Lewis: Sont-ils tous des employés du gouvernement?

Mr. MacCallum: Oui, mais si la Commission n'arrive pas à obtenir les spécialistes ou le genre de conseils voulus, nous sommes autorisés, sous réserve de votre permission, messieurs, à retenir les services de conseillers de l'extérieur, au besoin. Cela n'arrive pas souvent, mais la chose s'est déjà présentée.

Le président: La parole est ensuite à M. Nowlan; suivront MM. Ryan, Legault, Howard, Allmand, Guay. Vous ai-je oublié, monsieur Gibson? Je veillerai donc à vous donner votre tour à la première occasion propice.

M. Nowlan: Pour continuer plus ou moins dans le sens des questions de M. Fairweather et de M. Lewis, je crois comprendre que nous avons un personnel de 12 employés; quel est, en comparaison, le nombre des employés de la branche américaine?

M. MacCallum: Cette branche compte trois commissaires, un secrétaire, un agent d'administration et deux secrétaires.

M. Nowlan: Nous comptons donc un personnel plus nombreux?

M. MacCallum: C'est exact.

M. Nowlan: Pourquoi en est-il ainsi?

M. MacCallum: Notre gouvernement a vu la nécessité, avant celui des États-Unis, pour ainsi dire, de donner à la Commission un personnel suffisant. On espère que la branche américaine aura

• 1220

l'autorisation de hausser à notre niveau le nombre de son personnel. Je sais qu'elle fait des démarches en ce sens depuis au moins deux ans.

M. Nowlan: Voici encore une question générale, embarrassante, comme toutes les questions de ce genre. Combien de nappes ou de cours d'eau tombent sous la compétence de notre personnel de 12 employés?

M. MacCallum: Toutes les eaux limitrophes définies comme s'étendant d'un rivage principal à l'autre et se trouvant en bordure de la frontière. Ce sont la Sainte-Croix, une partie du Saint-Jean, le Saint-Laurent, ainsi que tout le réseau des Grands lacs.

M. Nowlan: Oui.

M. MacCallum: Ce sont des eaux limitrophes et elles relèvent de notre compétence en ce qui a trait à toute obstruction ou à toute diversion qui pourrait influer sur le niveau de l'eau de l'autre côté de la frontière. En plus de cela, toutes les rivières qui traversent la frontière ou qui prennent leur source dans des eaux limitrophes relèvent de notre compétence, en ce sens qu'il faut obtenir notre consentement avant d'ériger en aval de ce cours d'eau un barrage qui pourrait refouler les eaux au Canada.

En comparaison, les rivières des Prairies, comme la St. Mary, la Milk, la Waterton et la Belly ne relèvent pas de notre compétence. Les problèmes qui peuvent surgir à leur sujet, comme celui de l'allocation de l'eau entre les deux pays et tout autre problème, nous ont été confiés, cependant, afin que nous fassions enquête et que nous présentions des recommandations. Il est donc possible de dire que, dans cette mesure, elles relèvent de notre compétence. Ces rivières font partie de notre mandat qui s'étend, non seulement d'un littoral à l'autre, mais aussi tout le long de la frontière de l'Alaska, bien qu'aucun problème se rapportant à ces eaux n'ait été porté à notre attention.

M. Nowlan: Comme celui de la rivière Columbia en Colombie-Britannique?

M. MacCallum: Nous avons entrepris des études dans le bassin de la Columbia en 1944 et elles se sont poursuivies pendant 16 ans.

M. Nowlan: Dans le domaine des nouvelles initiatives, les deux gouvernements doivent-ils être d'accord sur les mesures à prendre, ou bien vous est-il permis de prendre des mesures qui ne touchent que votre côté de la rivière?

M. MacCallum: Non, la Commission ne peut, en aucun temps, agir de façon unilatérale. Quand on demande le consentement de la Commission pour l'érection d'une certaine structure, telle qu'un barragem qui hausserait le niveau des eaux, le gouvernement de la partie qui demande ce consentement présente d'abord sa demande au ministère des Affaires extérieures, quand il s'agit de notre côté de la rivière, ou au Secrétariat d'État, quand il s'agit des États-Unis, et ces deux organismes remettent la demande à la Commission pour qu'elle prenne la décision qui s'impose, soit le rejet ou l'approbation.

Seuls les gouvernments fédéraux peuvent nous présenter des demandes d'enquête. Le problème ou la question en litige peuvent nous être confiés par l'un ou l'autre des gouvernements ou par les deux à la fois. Une tradition s'est implantée qui veut que les deux gouvernements s'entendent au préalable sur le mandat, sur ce qu'on veut demander exactement à la Commission, et les deux gouvernements engagent leurs ressources dans la même mesure et nous recevons des deux un mandat conjoint.

M. Nowlan: Ainsi, même si un gouvernement peut agir seul, la pratique veut que l'on procède d'abord par voie de consultations ou de colloques?

M. MacCallum: C'est exact.

M. Nowlan: Les deux gouvernements s'adressent en même temps à la Commission?

M. MacCallum: C'est exact. Cela se fait au palier gouvernemental, ce qui veut dire que chaque gouvernement s'est engagé à payer les frais de l'enquête qu'on a confiée à la Commission.

M. Nowlan: Pour en venir de façon particulière au Crédit 40, on y trouve un poste de $300,000, je crois, soit le montant de cette année, qui est de $6,000 inférieur à celui de l'année dernière, pour l'étude de la pollution dans les lacs limitrophes. Commme première question, je voudrais vous demander depuis combien de temps cette étude est en marche, combien d'argent le Canada et les Etats-Unis ont consacré respectivement à cette entreprise.

M. MacCallum: Il est assez difficile de vous donner les sommes exactes parce qu'elles se trouvent dans les prévisions budgétaires de plusieurs ministères fédéraux, comme celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je crois, qui y ont participé. Si je puis d'abord me reporter au crédit de la Commission mixte internationale, la somme de $300,000 environ représente l'engagement de la section canadienne de la Commission mixte internationale pour participer, à parts égales, avec la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, au coût d'un programme qui a été entrepris par la Commission des ressources hydrauliques et qu'elle a poursuivi et fait avancer beaucoup plus tôt qu'elle

• 1225

ne l'aurait fait seule. Il s'agit de l'étude du lac Erié, du lac Ontario et du Saint-Laurent. Si la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario n'avait pas entrepris cette étude, qui complète celle de la CMI et qui est, naturellement, d'une grande importance pour elle, la Commission mixte internationale se serait vu dans l'obligation de trouver des conseillers ou quelque autre organisme pour faire le travail que la Commission des ressources hydrauliques accomplit actuellement. En raison du fait que les deux commissions sont toutes deux intéressées à cette entreprise, nous avons décidé de partager à parts égales les frais de ce programme, la contribution maximum du fédéral étant fixée à $300,000.

Je dois avouer que les renseignements que je possède au sujet des autres ministères fédéraux datent de l'automne dernier. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a prévu un montant de $3,485,000; l'office des recherches sur les pêcheries, un montant d'un million et demi de

dollars; le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, un montant d'environ $237,000, et la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario a fait des dépenses de l'ordre de $383,000, en plus du travail pour lequel nous l'avons remboursée. Ses dépenses totales, dont elle récupère $300,000 de notre Commission, sont donc de $683,000.

M. Nowlan: Le $300,000 inscrit aux prévisions budgétaires est donc une rémunération pour du travail exécuté par cette Commission?

M. MacCallum: Cela est exact.

M. Nowlan: Depuis quand cette étude est-elle en marche?

M. MacCallum: Son mandat date de 1965.

M. Nowlan: Est-il possible de savoir si on a présenté des rapports intérimaires sur ces études ou si l'on a fixé une date limite pour la fin du travail?

M. MacCallum: Je peux répondre affirmativement. La première étape de l'étude faite par la Commission sera terminée cet été. Elle porte sur l'existence de la pollution, sur ses causes, sur son étendue et sur les moyens à prendre pour y remédier.

M. Nowlan: D'après ce que vous avez dit, il y a quelques instants, puis-je conclure que les $300,000 déboursés par la Commission mixte internationale représentent en réalité des frais qu'on a versés aux consultants ou à d'autres personnes de l'extérieur pour qu'elles fassent le travail?

M. MacCallum: La grande partie de ces $300,000 vont directement à la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario comme remboursement maximal prévu par la commission fédérale.

M. Nowlan: Pour revenir à une déclaration que vous avez faite il y a quelques instants, pourriez-vous nous dire si l'étude, d'après ce que vous en connaissez jusqu'à présent, indique que la pollution peut être atténuée ou éliminée, par exemple, dans les Grands lacs, où l'étude est actuellement en cours de façon particulière?

Est-ce simplement une question d'argent?

M. MacCallum: A mon avis, ce serait une façon trop simpliste d'aborder la question. Mais, plus souvent qu'autrement, l'argent est un facteur déterminant. Dans une étendue d'eau aussi vaste que les Grands lacs, il y a d'autres problèmes techniques qui pourraient, et qui peuvent vraiment, rendre une solution plus difficile. Le remède n'est pas aussi évident qu'il le serait pour un cours d'eau de l'importance de la rivière Ste-Croix ou, peut-être, de la rivière Niagara. Cependant, les renseignements préliminaires que nous avons pu obtenir de nos commissions nous permettent de croire que la pollution peut être freinée et que la situation peut être améliorée.

M. Nowlan: D'après les chiffres que vous m'avez cités tout à l'heure pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario et l'Office des recherches sur les pêcheries, pouvez-vous me dire s'il s'agit là des sommes totales qui ont été dépensées jusqu'à maintenant sur ce projet? Est-ce là le total des dépenses?

M. MacCallum: Je vous ai donné les prévisions budgétaires de 1969-1970 pour les ministères en question.

M. Nowlan: Quelle est, d'après ce que vous en savez, la somme totale qu'on a dépensée jusqu'à maintenant pour ce projet?

M. MacCallum: Je ne puis que vous donner les sommes que la Commission mixte internationale a versées depuis que son mandat lui a été confié en 1965. Naturellement, ces sommes sont de peu d'importance par rapport à l'ensemble des dépenses. Jusqu'à cette année, la comptabilité des ministères n'a pas tenu un compte séparé pour chaque projet, ce qui nous aurait permis de calculer l'argent qui

• 1230

a été consacré de façon particulière aux études de la Commission mixte internationale, parce qu'une certaine partie du travail est fait dans le cours normal du fonctionnement des ministères, après quoi on communique les résultats du travail à notre entreprise conjointe. Je regrette donc de ne pouvoir vous donner le montant exact, et je ne crois pas qu'on puisse retrouver ailleurs les chiffres pour les années précédentes.

M. Nowlan: On n'a donc fait aucune estimation générale du coût d'une telle étude lorsque le projet a été lancé et que le mondat a été donné en 1965. Serait-il juste de dire qu'ils s'agissait d'un projet sans limite définie, en ce qui concerne le coût?

M. MacCallum: Pas entièrement.

M. Nowlan: Si tel n'est pas le cas, quelle estimation générale avait-on faite du coût du projet?

M. MacCallum: La première tâche qu'on a confiée à la Commission, après sa formation, a été celle de donner un aperçu des études qui seraient nécessaires, d'établir le coût et le temps que ces études exigeraient et le personnel qu'il faudrait embaucher. Je n'ai pas ces renseignements ici. Ils sont dans les dossiers, mais je pourrais vous les communiquer si vous jugez que cela peut vous aider dans votre travail.

M. Nowlan: Si vous n'avez pas ces renseignements ici, vous pourriez les faire parvenir au secrétaire du Comité.

M. MacCallum: Cela me ferait plaisir. Ces chiffres ont naturellement été compilés d'après des

estimations faites par les fonctionnaires du ministère et d'après certaines autres sources de renseignements.

M. Nowlan: Je serais satisfait si vous fournissiez le renseignement par écrit au secrétaire du Comité.

Monsieur le président, ma dernière question a encore trait au personnel. J'ai été quelque peu étonné de l'absence de chiffres. Combien de mandats vous a-t-on confiés au cours de la dernière année financière? Le chiffre varie-t-il tellement d'année en année qu'il est impossible d'établir une moyenne?

M. MacCallum: La plupart des études qui nous sont confées durent plus d'un an. Cinq études importantes sont actuellement en cours. Nous avons la responsabilité permanente de 26 commissions de contrôle qui se rapportent à des régions et à des problèmes qui se sont présentés et qui ont été résolus le long de la frontière, et ces commissions sont en quelque sorte nos yeux et nos oreilles, puisqu'elles s'assurent que les mesures que nous avons recommandées sont mises en pratique. Mais cinq enquêtes majeures sont actuellement en cours.

M. Nowlan: Vous avez dit qu'il y a 26 commissions de surveillance.

M. MacCallum: Il y a en effet 26 commissions de surveillance qui nous font rapport au moins une ou deux fois par année, et plusieurs d'entre elles font rapport deux fois par année sur ce qui se passe dans leur région et nous disent si on a obtempéré à nos directives. Voilà naturellement le rôle que jouent de façon générale nos deux conseillers, c'est-à-dire qu'ils se tiennent en relations étroites avec les commissions pour s'assurer que les choses se passent comme elles le devraient.

M. Nowlan: Cette étude de la pollution dans les Grands lacs est-elle le problème le plus important dont vous devez vous occuper à l'heure actuelle?

M. MacCallum: Oui, je crois qu'il serait juste de dire qu'il en est ainsi. Un des problèmes qui a peut-être une envergure égale est l'étude de la possibilité de régulariser le niveau des Grands lacs, et cette étude est faite en même temps que celle de la pollution. Ce sont là nos deux problèmes les plus importants et les plus difficiles à l'heure actuelle.

M. Nowlan: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Ryan: Quelles sont les trois autres études d'importance, monsieur MacCallum?

M. MacCallum: Il y a une étude de la pollution de l'air dans les régions de Sarnia - Port Huron et de Détroit-Windsor. De plus, au moment où le gouvernement nous a confié cette étude dans ces deux régions, il nous a aussi demandé de nous occuper des problèmes de pollution de l'air qui pourraient provenir de quelque source que ce soit le long de la frontière, en réalité de faire une étude préliminaire et de lui dire s'il y a lieu d'ordonner une enquête plus approfondie et d'en aviser formellement la Commission. Cette dernière directive est quelque chose entièrement nouveau pour les gouvernements; il s'agit, pour ainsi dire, du mandat de "renifler" le long de la frontière et de tâcher de décaler les problèmes en puissance avant qu'ils ne deviennent trop sérieux. Notre rôle est ensuite d'en aviser les gouvernements et ce sont eux qui décident s'il y a lieu de nous remettre les problèmes entre les mains pour que nous en fassions une étude. Voilà donc quelque chose d'entièrement nouveau et qui fait presque exception à ce que j'ai dit il y a quelques instants, à savoir que ce sont les gouverne-

• 1235

ments qui ordonnent ces enquêtes. Dans le cas présent, les gouvernements nous ont demandé de renverser la procédure et de les informer des problèmes qui devraient être étudiés.

Nous sommes aussi à étudier les mesures qui seraient practicables et souhaitables pour conserver et rehausser la beauté du côté américain des chutes Niagara. Ce côté s'est fortement détérioré, comme vous le savez, et la Commission est à étudier les mesures qui pourraient remédier à la situation et l'opportunité de les mettre à exécution.

Le développement coopératif des ressources hydrauliques du bassin de la rivière Pembina est un autre projet qui a été complété et dont on a fait rapport aux deux gouvernements.

Le niveau des lacs Rainy et Namakan est l'objet de la cinquième étude qui est actuellement en cours. Sous ce rapport, la Commission a une tâche bien spéciale, qui lui a été confiée en vertu d'une convention intervenue entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain. Il s'agit de déterminer à quel moment des conditions de crise peuvent se présenter dans le réservoir, que ce soit en raison d'un niveau d'eau trop bas ou trop élevé, et de déterminer quelles mesures il faudrait prendre pour atténuer autant que possible l'étendue des dommages. Nous avons cru que cela nous donnait l'autorisation de concevoir une façon de régulariser le niveau de la chaîne de lacs Rainy et Namakan, de façon à éviter des conditions de crise, et nous sommes actuellement à étudier une modification à la méthode de régularisation qu'on emploie depuis six ans environ. Nous croyons qu'il est possible de faire mieux.

Voilà quelles sont, pour le moment, nos tâches les plus importantes.

M. Ryan: Monsieur MacCallum, vous nous avez dit que la Commission mixte internationale a été créée en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909. Votre mandat comprend-il aussi l'étude de la pollution de l'air ou bien avez-vous reçu des directives définies à ce sujet?

M. MacCallum: Nous avons reçu une directive spéciale. L'article IX du Traité de 1909 a une portée très étendue. Il stipule que les problèmes ou divergences d'opinions qui pourraient se présenter entre les deux parties contractantes au sujet des droits et obligations entre les deux parties ou entre l'un des deux gouvernements, d'une part, et la population, d'autre part, peuvent être portés à l'attention de la Commission mixte internationale pour qu'elle fasse enquête et présente un rapport. L'article a une portée suffisamment générale pour embrasser presque n'importe quel problème, le long de la frontière commune, qui pourrait comporter ces questions ou ces divergences en puissance, que ce soit la pollution de l'air ou de l'eau, ou tout autre problème de cette nature. La présente étude est la troisième question de pollution de l'air que nous ayons eue à étudier.

M. Ryan: Les Américains ont l'appui du Corps de génie de l'Armée américaine, dans une grande mesure, et je crois que c'est là une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas besoin d'un personnel si nombreux.

M. MacCallum: Vous avez raison.

M. Ryan: Mais nous n'avons pas d'organisme équivalent au Canada.

M. MacCallum: Non, nous n'en avons pas, mais je suppose que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est celui de nos ministères qui tient à peu près le rôle que joue ce Corps de génie.

M. Ryan: Vous avez dit que vous avez réexaminé certaines questions que vous aviez déjà étudiées, et que vous avez découvert de nouvelles raisons de vous y intéresser. Continuez-vous à vous intéresser au Traité de la rivière Columbia?

M. MacCallum: Non.

M. Ryan: Vous n'étudiez pas la situation en ce qui a trait au Columbia supérieur?

M. MacCallum: Non. Depuis que le Traité du Columbia a été signé et qu'il est entré en vigueur, la Commission n'a plus aucun rôle à jouer dans ce secteur.

M. Ryan: Une commission internationale a été créée en vertu de ce traité.

M. MacCallum: C'est vrai. Pour autant que la Commission est concernée, il y a dans le Traité du fleuve Columbia une clause qui prévoit qu'un litige ou une divergences d'opinions peuvent être soumis à la Commission mixte internationale par les deux gouvernements.

M. Ryan: Il y a un problème auquel il se peut que vous soyez encore intéressé, ou peut-être que vous ne l'êtes plus, et c'est celui d'une option concernant un tributaire de la rivière Kootenay qui pénètre aux États-Unis pour revenir ensuite au Canada. Les Américains avaient l'intention de construire un barrage et je crois même qu'ils l'ont construit.

M. MacCallum: Vous avez raison. Il s'agit du barrage Libby.

M. Ryan: A-t-il été complété et est-il en service?

M. MacCallum: Non, il est actuellement en construction et je ne suis pas fixé quant à la date de son achèvement. Je crois qu'il sera terminé dans un an ou un an et demi.

M. Ryan: Ne seriez-vous pas intéressé à la question si, par hasard, les eaux se trouvaient refoulées au Canada d'une façon déréglée ou d'une façon imprévue?

M. MacCallum: Les gouvernements ont prévu cette situation dans le traite. Ils ont décidé que le Canada fournirait certains terrains situés au Canada pour l'aménagement du réservoir et ils ont traité de cette question directement en vertu du Traité du Columbia plutôt que de demander le consentement de la Commission mixte internationale. La situation serait assez compliquée si les deux gouvernements et la Commission elle-même taient tous impliqués à la fois.

• 1240

M. Ryan: La Commission ne serait donc pas en mesure de nous dire à quel point en sont rendus les travaux du Traité du fleuve Columbia, de quelle façon ils progressent ou s'ils sont ou non satisfaisants?

M. MacCallum: Il serait sans doute possible de faire cela si tel était le désir des deux gouvernements et s'ils nous le demandaient, mais je crois qu'ils ont mis sur pied leur propre commission permanente de génie qui s'occupe de cette tâche particulière qui consiste à faire connaître aux gouvernements si le traité fonctionne comme il avait été proposé. Je dois ajouter, cependant, que la Commission s'est vu confier la responsabilité et l'autorité sur le niveau du lac Kootenay, où la Commission a approuve le barrage qui régularise le niveau du lac Kootenay et le débordement dans la rivière West Arm. Le barrage Libby doit être exploité de façon conforme à l'ordonnance qui était alors en vigeur au sujet de la régularisation du niveau du lac Kootenay. Nos responsabilités portent partiellement sur le bassin du Columbia, mais nous n'avons rien à voir à l'aménagement du fleuve Columbia ou à l'ensemble du traité.

M. Ryan: Avez-vous une responsabilité quelconque en ce qui touche la frontière Alaska—Yukon et Colombie-Britannique et l'aménagement projeté de la rivière Taku et du fleuve Yukon?

M. MacCallum: Non, nous n'avons rien à voir à cela.

M. Ryan: Avez-vous été pressentis ou consultés de quelque façon que ce soit par des sociétés industrielles des États-Unis?

M. MacCallum: Non. Je crois comprendre, d'après un communiqué de presse que j'ai vu il y a quelque temps, qu'il se fait actuellement une sorte d'étude conjointe au niveau intergouvernemental, qui ne met pas en cause la Commission mixte internationale, au sujet de la possibilité de débouchés pour l'énergie qui pourrait être produite si les projets Yukon-Taku ou Tuya étaient réalisés. Les gouvernements pourraient, à n'importe quel stade, nous soumettre ce genre de question pour enquête, mais en réalité ils ne l'ont pas fait.

M. Ryan: Donc, vous attendez que la question vous soit formellement soumise. Vous ne vous y intéressez pas autrement.

M. MacCallum: Elle nous intéresse beaucoup et nous tentons de nous tenir, d'avance, au courant de tout problème qui sera probablement confié à nos soins, mais il s'agit d'un intérêt académique, dirions-nous.

M. Ryan: Bien, merci.

Le Président: Monsieur Nowlan, une question supplémentaire?

M. Nowlan: N'y a-t-il aucun moyen par lequel vous pourriez demander au gouvernement de vous soumettre le cas—non pas en vue de prendre l'initiative d'une mesure—mais qui vous permettrait de dire aux gouvernements que tel problème devrait être examiné?

M. MacCallum: Nous devons dire qu'au niveau du personnel, nous travaillons en assez étroite collaboration avec les fonctionnaires supérieurs du ministère des Affaires extérieures, du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources et du ministère des Pêcheries, et avec les différents hauts fonctionnaires du gouvernement. M. Thomson et moi-même sommes des employée de la Fonction publique et nous causons avec les employés de la Fonction publique et s'il surgit une situation qui, croyons-nous, constitue un sujet qu'il vaut la peine de mentionner, nous n'hésitons pas à le porter à l'attention des hauts fonctionnaires du ministère.

M. Nowlan: D'une façon pratique, au lieu de la façon officielle?

M. MacCallum: C'est cela: un appel téléphonique, au déjeuner, ou quelque chose comme ça: la nouvelle se répand.

Le Président: Messieurs, il est bien évident que nous ne finirons pas ce matin avec M. MacCallum et M. Thomson; nous continuerons cet après-midi à 3 heures et demie. Vous plairait-il de continuer encore une peu, disons jusqu'à une heure pour avancer autant que possible, puis nous continuerons cet après-midi à 3 heures et demie? Nous arriverons probablement à M. Cadieux et aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures vers 4 heures. De toute façon, ils se tiendront prêts.

Le prochain sur ma liste est M. Legault, suivi de M. Howard, puis de M. Gibson.

M. Legault: Merci, monsieur le président. Monsieur MacCallum, vous avez mentionné il y a peu de temps que l'autre étude majeure que vous aviez était la question de la régularisation des niveaux des eaux. Dans cette étude, étudiez-vous en ce moment la question du détournement d'un supplément d'eau?

M. MacCallum: Détournement à l'extérieur du bassin?

M. Legault: De l'extérieur du bassin, du Canada?

M. MacCallum: Non.

M. Legault: Il n'y a actuellement aucune discussion au sujet des détournements d'eau?

M. MacCallum: C'est exact. Il sera incontestablement tenu compte du détournement qui se fait actuellement, disons, à Chicago dans l'évaluation des facteurs qui concerne le niveau des Grands lacs. Il n'est pas question d'augmenter les détournements ni d'en permettre de nouveaux à l'intérieur du bassin

• 1245

des Grands lacs; il s'agit de ce qui peut être fait à l'intérieur du bassin pour régulariser davantage le détournement.

M. Legault: Il n'existe en ce moment aucune demande d'autres détournements des eaux des Grands lacs comme dans le plan de Chicago?

M. MacCallum: Non, non.

M. Legault: On prévoit que ces discussions seront entreprises très bientôt?

M. MacCallum: Pas en ce qui concerne la Commission. Pas que je sache, et je ne saurais dire si les gouvernements considèrent cette question ou non.

Dans nos attributions, je crois qu'on mentionnait le fait que les gouvernements avaient convenu qu'au moment approprié ils consentiraient à prendre en considération d'autres aspects de la régularisation des Grands lacs, mais c'est aussi général que cela.

M. Legault: Merci beaucoup.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, ma question a pour objet la rivière Similkameen, en Colombie-Britannique. Je crois com-

prendre qu'il a été établir, au moment où le traité du Columbia a été rédigé, que la nation d'amont avait pouvoir et juridiction absolus sur les eaux de ce bassin. Il ya un certain nombre d'années, j'ignore combien, les eaux de la rivière Similkameen furent cédées aux États-Unis en vertu d'un marché à un moment où la région du Canada que cette rivière traverse n'était pas habitée, ou certainement pas beaucoup habitée. Aujourd'hui, cette région est beaucoup plus peuplée; c'est une région où la culture et l'élevage ne peuvent se faire que grâce à l'irigation. Cette eau est absolument indispensable aux habitants de cette région et il ne leur est pas permis d'en tirer de la rivière Similkameen pour les fins de l'irrigation à cause de certaines ententes conclues avec les Américains comportant que l'eau doit rester dans la rivière. Je crois comprendre qu'il y a eu des restrictions quant au droit même de forer des puits qui pourraient réduire la nappe d'eau dans cette valée, afin que l'eau puisse aller aux Américains.

Dans une région où la précipitation annuelle n'est que d'environ dix pouces, cette situation constitue un facteur absolument décisif; il en résulte que bien des acres de terre qui pourraient être utilisées pour une exploitation agricole très profitable ne le sont pas.

Je désire avoir vos commentaires sur cette entente conclue avec les Américains; je désire aussi savoir ce que nous avons obtenu en retour de l'eau que nous leur avons apparemment donnée et ce que sont les possibilités de renverser la situation.

M. MacCallum: Tout d'abord, en vertu de l'article 2 du Traité sur les eaux limitrophes, comme vous l'avez souligné, le pays d'amont, que ce soit l'État fédéral, une province ou un État, selon le cas, a juridiction et autorité exclusives sur l'utilisation et le détournement ou l'obstruction des eaux qui, dans leurs cours ordonaires, franchiraient la frontière. Selon cet article, dans le cas de la rivière Similkameen, la Colombie-Britannique ou le Canada, ou les deux, ont juridiction et autorité exclusives sur ces détournements à la réserve que, pour tout dommage qui est causé dans le pays d'aval par suite de l'exercice de cette juridiction et de cette autorité, la personne lésée de l'aval peut s'adresser au tribunal du pays d'amont et réclamer des dommages-intérêts de la même façon qu'un Canadien qui pourrait avoir subi des dommages.

Ce que je me rappelle des circonstances du cas de la rivière Similkameen, c'est qu'il est survenu juste avant mon arrivée à la Commission et que la Commission faisait déjà enquête sur l'affaire du fleuve Columbia. Le gouvernement des États-Unis a soulevé la question d'une couple de détournements projetés de la Similkameen au Canada, et on a demandé à la Commission si ces retraits auraient un effet nuisible pour les personnes de l'aval, où l'on s'était, je crois, approprié toute l'eau de la rivière et même plus.

La Commission a dit dans son rapport que si les eaux prises étaient l'excédent apporté par les crues, aucun dommage ne serait causé. A partir de là, je

• 1250

crois que la province de la Colombie-Britannique a délivré à ses résidents locaux des droits de captation d'eau fondés sur ce principe, et qu'elle peut très bien avoir dit: "Vous pouvez prendre eau sur l'excédent apporté par les crues, et aisi de suite." Il y a eu certaines restrictions, mais j'ignore ce qu'elles étaient.

Il n'y a pas eu de marché, je crois comprendre; il n'y a pas eu de traité. Qu'il y ait eu ou non un échange de notes ayant la signification d'une convention spéciale, je ne saurais le dite. Mais les eaux n'ont pas été données en vertu d'un marché. La Commission a simplement dit: "Si vous prenez l'eau à ce moment-là, dans ces circonstances, vous ne causerez pas de dommages en aval." Je ne crois pas qu'on ait jamais effectué étude visant à déterminer quels dommages seraient causés en aval et s'il y aurait ou non des dommages recouvrables selon qu'une quantité plus ou moins grande d'eau serait retirée de la Similkameen, dans différentes circonstances. Les droits de captation d'eau en Colombie-Britannique constituent une question provinciale, et je suppose que cette province a effectué certaines études. J'ignore quelles sont les restrictions, mais je suis raisonnablement sûr qu'il n'y a pas de taux négocié. C'est une question qui a été posée à la Commission et celle-ci y a répondu comme je l'ai indiqué. Qu'est-il arrivé après cela? Je l'ignore. Et la Commission n'a pas de juridiction ni de responsabilité permanente à l'égard de la Similkameen pour cette . . .

M. Howard (Okanagan Boundary): La direction provinciale des droits de captation d'eau a alors traité par l'intermédiare de la Commission mixte internationale, n'est-ce pas?

M. MacCallum: Non; à la suite de cette question, qui avai été adressée à ce moment à la Commission mixte internationale, la direction doit avoir reçu des conseils de la part du ministère des Affaires extérieures, mais j'ignore ce qui est arrivé depuis.

M. Howard (Okanagan Boundary): Alors, pourrais-je obtenir de vous des renseignements sur ce que sont les possibilités pour les Canadiens de pouvoir tirer de l'eau de la Similkameen? Pourriez-vous faire

pour moi des recherches sur ce que sont les conditions en ce moment?

M. MacCallum: La Commission n'a vraiment pas beaucoup de motifs pour faire une enquête ou s'adresser à la direction provinciale des droits de captation d'eau.

M. Howard (Okanagan Boundary): Non, mais vous devez avoir des écritures à ce sujet.

M. MacCallum: Non, pas après l'enquête que nous avons faite ou le rapport qui a été remis en 1950 ou 1951. Comme je le dis, nous n'avons pas suivi la question de près et nous n'avons pas de responsabilité particulière dans ce domaine. Il me ferait plaisir de vérifier ce qui est arrivé à ce moment si cela peut vous aider.

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui, c'est ce que je vendrais.

M. MacCallum: J'hésite un peu à dire que je vais écrire au régisseur des eaux pour me renseigner sur ce qu'il fait, parce qu'il aurait raisons me dire que ce n'est pas de mes affaires.

M. Howard (Okanagan Boundary): Non, mais j'aimerais savoir ce qui est arrivé en 1960 ou 1951.

M. MacCallum: Il me fera plaisir d'examiner cela et je communiquerai avec vous.

M. Howard (Okanagan Boundary): Très bien, merci.

Le Président: Monsieur Gibson?

M. Gibson: Pourriez-vous me dire le rôle que joue le Centre de recherches sur la pollution en ce qui concerne enquête en cours dans les Grands lacs? Est-ce qu'il fait partie inégrante de cette enquête ou est-ce qu'il est une entité complètement distincte?

M. MacCallum: S'agit-il du Centre canadien d'études sur les eaux intérieures?

M. Gibson: Oui, monsieur, à Burlington, Ontario.

M. MacCallum: J'ose croire que la construction de ce centre et le programme qui en a reçu une si vive impulsion pourraient fort bien avoir été déclenchés par le fait que l'étude de la pollution et des niveaux des Grands lacs ait été référée à la Commission. Le Centre canadien d'études sur les eaux intérieures est strictement un centre gouvernemental canadien primitivement établi par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais œuvrant en étroite collaboration avec le ministère des Pêcheries et le ministère des Transports, je crois, et divers autres ministères du gouvernement fédéral qu'intéressent les richesses du Canada en eaux intérieures. Il travaille également en étroite collaboration avec les administrations provinciales et diverses universités. Je crois qu'il s'y trouve de dix à douze universités dans un rayon relativement faible. Ces universités ou les organismes qui sont représentés à ce Centre d'études sur les eaux intérieures participent très activement à l'enquête de la Commission mixte internationale, et une bonne partie des travaux effectués sur place proviennent de là; ils y ont des bateaux et toutes les installations et laboratoires nécessaires, mais ils font partie de notre enquête cordonnée.

M. Gibson: Une autre chose qui me frappe, monsieur, en vous entendant aujourd'hui est que, techniquement, nous sommes avancés, que nous travaillons bien. Nous collaborons avec les autres groupes en tenant de trouver le moyen de vaincre le

• 1255

problème de la pollution. Cependant, il me semble il me ferait plaisir de connaître votre avis à ce sujet qu'en droit l'aspect de la mise en vigeur de ce sujet ait été volontairement négligé par tous les gouvernements, en ce sens qu'aucun effort n'ait été fait, ou que les efforts faits aient été insuffisants, de la part du gouvernement du Canada et de celui des États-Unis et des gouvernements des États et des provinces, de façon à empêcher l'industrie de déverser des ingrédients nuisibles dans les Grands lacs. Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. MacCallum: Pas tout à fait. Par exemple, l'introduction de la pollution dans les eaux limitrophes, dans le réseau des Grands lacs, du côté de l'Ontario, n'exige vraiment la participation d'aucun gouvernement, sauf un.

M. Gibson: Non, mais à supposer qu'on cesse de polluer l'eau du côté de l'Ontario et qu'on continue de le faire du côté de New York. Quel avantage y a-t-il à ce qu'un le fasse et que l'autre ne le fasse pas? Le résultat ne serait-il pas le même?

M. MacCallum: Oui, en règle générale, mais, de fait, du côté de l'Ontario et du côté de New York, des programmes sont mis en vigueur d'une manière vraiment agressive. Je ne me souviens pas du nom de l'organisme de New York.

M. Gibson: Sont-ils intégrés?

M. MacCallum: C'est la contrepartie de celui de l'Ontario.

M. Gibson: Bien, mais à supposer que l'Ontario et New York décident tous deux d'arrêter la pollution au même endroit, quelle sera l'intégration des

deux plans, s'il en est, en termes juridiques? Y a-t-il un organisme de coopération entre les deux qui voit à ce que les deux côtes de la rivière observent ces mesures?

M. MacCallum: C'est là le rôle de la Commission mixte internationale. Nous avons établi des objectifs communs. Les gouvernements des deux côtés ont accepté ces objectifs et ont dit qu'ils s'efforceraient de les atteindre. La Commission constitue, pouvons-nous dire, le fouet au-dessus des deux. Elle dit: "Pourquoi n'avez-vous pas nettoyé cette usine?". Si on lui répond: "Nous l'aurons fait nettoyer avant 1971", elle dit: "Ce n'est pas tout à fait assez tôt. Pourquoi pas en 1970?" Puis, on explique pourquoi.

M. Gibson: Mon point, monsieur, est que vous ne possédez aucun moyen de mettre en vigueur par injonction, n'est-ce pas?

M. MacCallum: Nous ne possédons aucun pouvoir quant à la mise en vigueur, sauf l'opinion publique.

M. Gibson: Ne serait-il pas désirable d'avoir un organisme quelconque qui pourrait, par une injonction, mettre en vigueur les recommandations des deux gouvernements?

M. MacCallum: A première vue, la proposition semble très attrayante et en qualité de membre du personnel de la Commission mixte internationale je crois parfois qu'il serait bon d'avoir une certaine autorité en un certain pouvoir. Mais, la conclusion de tout cela, c'est qu'il n'est pas possible que le gouvernement et la Commission mixte internationale et les autres gouvernements possèdent tous des pouvoirs égaux. Quel gouvernement dira le premier de laisser à la Commission mixte internationale le soin d'établir les objectifs et de les mettre en vigueur? Je l'ignore; je ne crois pas que ce soit le Canada, mais voilà le problème. Oui cédera autant de juridiction à un organisme quasi-judicaire non élu?

M. Gibson: A la page 12 de son rapport, derrière les manchettes M. Heney dit:

. . . Mais, compte tenu de l'-énormité et de l'urgence du problème, les progrèss son toujours désespérément lents.

N'avez-vous pas besoin de l'établissement d'organismes dynamiques et imaginatifs pour appliquer ce projet avec toute la publicité que vous pouvez obtenir et le soutien de la loi, à partir des deux niveaux de gouvernement?

M. MacCallum: Ce serait extrèmement utile. Tout ce que je puis dire, c'est que l'État du Michigan s'est engagé à réaliser d'ici 1970, du côté du Michigan, pour la rivière Détroit et la rivière et le lac St. Clair, les objectifs recommandés par la Commission en 1950. Ces recommandations seront observées. Le côté canadien en est actuellement presque à ce point.

Je conviens que cette sorte de mécanisme que nous avons monté ne devrait pas fonctionner, mais en vérité, si à la fin de l'an prochain la rivière Détroit, dont le cas est notoire, est nettoyée . . . Nous avons eu là en janvier dernier une de ces réunions internationales dont je vous ai parlé et, bien qu'il reste beaucoup à faire, tous les principaux responsables sont à l'oeuvre en vertu d'une ordonnance du tribunal ou d'une ordonnance de la *Michigan Water Resources Commission* prévoyant un plan d'exécution. Ils sont contrôlés chaque mois ou chaque trimestre. De fait, ils font des progrès. Je suis porté à croire que c'est mon opinion a moi pourvu que les gouvernements aient la volonté de faire faire ce net-

• 1300

toyage, la Commission mixte internationale coordonnant les efforts des deux gouvernements, c'est peut-être à peu près tout ce qu'on peut espérer.

Lorsque l'une des parties tire notoirement de l'arrière sur l'autre, alors nous tenons cette réunion publique et, de fait, nous convoquons les organismes chargés de l'application et leur demandons pour quelle raison ils n'ont pas réalisés les objectifs qu'ils s'étaient engagés à atteindre. De fait, ces objectifs sont actuellement à l'étude en vue d'une action renforcée.

Nous en avons appris un peu au sujet de divers agents de pollution depuis l'établissement des objectifs en 1950. Il s'agit d'une sorte de chose gauche, négligée, mais qui permet à chaque pays de vivre côte à côte avec sa pleine souveraineté et avec la bonne volonté qu'on a montrée des deux côtés dans la plupart de ces régions, pas dans toutes malheureusement, et j'ai bon espoir. Ce serait très beau si on pouvait faire marcher plus rapidement celles qui agissent à contre-coeur.

M. Gibson: Merci, monsieur.

Le Vice-Président: Comme M. Allman est parti, nous avons encore M. Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Ma question n'est peut-être pas bien importante, monsieur le président. j'ai remarqué qu'une étude a été faite au sujet de la rivière Rouge, qui vient du sud, des États-Unis, et qui pénètre dans le Manitoba. Je n'ai pas eu l'occasion de lire cette étude. Votre groupe a-t-il fait cette étude particulière.

M. MacCallum: Nous avons fait une étude portant sur la pollution de la rivière Rouge.

M. Guay (Saint-Boniface): Quelqu'un a posé cette question, mais avez-vous le pouvoir, pouvez-vous recommander de régulariser le cours de la rivière Rouge? Ce serait peut-être la solution au problème de cette région.

M. MacCallum: Non. Nous n'avons pas le pouvoir au sujet de la régularisation d'un cours d'eau qui vient du sud de la frontière. Notre rapport dit que l'eau qui traverse la frontière n'était pas polluée au moment de l'entrée au Canada. Ce fut une sorte de surprise pour le grand public, car quelque temps aparavant, elle avait été polluée, sans l'ombre d'un doute. Mais entre-temps, et c'est un signe des temps, le Dakota-nord et le Minnesota ont adopté des lois qui imposent des exigences assez sévères pour combattre la pollution de toutes leurs eaux, y compris la rivière Rouge. Nous avons conclu que si leur programme était bien appliqué et respecté, il n'y aurait vraisemblablement aucune pollution à la frontière. Pour nous assurer qu'ils ne se négligeraient pas et n'oublieraient pas les Canadiens qui compataient beaucoup sur leur bon travail, nous avons recommandé, et avons obtenu l'autorisation de deux ministères fédéraux à cette fin, de maintenir une surveillance continuelle au moyen d'un vérificateur à la frontière pour assurer que la qualité de l'eau entrant au Canada répond aux mêmes élevées que le Dakota-nord et le Minnesota exigent pour leur propres eaux. Ce sont des objectifs bien logiques et réalisables.

M. Guay (Saint-Boniface): Est-elle polluée au Canada?

M. MacCallum: Je le crains.

M. Guay (Saint-Boniface): A partir de quel point?

M. MacCallum: Assez près de la frontière, mais surtout dans la région de Winnipeg. La situation a posé un problème au moment de l'étude faite par la Commission mixte internationale. On se demandait pourquoi les États-Unis devraient être obligés de fournir une eau de meilleure qualité que celle que le Canada, de toute évidence, voulait obtenir, vu que les Canadiens s'empressaient de la polluer dès qu'elle atteignait le Canada. Il nous a fallu invoquer uniquement la disposition du traité sur les eaux limitrophes qui dit que "ni un pays ni l'autre ne doit polluer les eaux et nuire à la santé et à la propriété de l'autre". Ainsi, nous sommes assurés que l'eau qui arrive à la frontière est relativement propre. A partir de là, c'est l'affaire du Manitoba.

M. Guay (Saint-Boniface): Bien. Quelle est l'étude la plus importante qui s'est faite à votre avis, depuis que vous faites partie de cette commission? La recommandation faite dans cette étude a-t-elle été appliquée?

M. MacCallum: La plus importante serait, en fait, une combinaison de deux études qui portaient sur une demande de construction d'une centrale sur le Saint-Laurent, dans la section internationale, près de Cornwall, à l'Île Barnhart. Il y a aussi l'étude concernant la régularisation des niveaux du lac Ontario. Les résultats de notre étude sur la régularisation du lac Ontario étaient contenus dans les recommandations faites au gouvernement et, ensuite, dans l'ordre d'approbation que la commission a émis pour la construction de l'ouvrage de Barnhart. Nos recommandations se trouvent donc appliquées, mais, dans certaines cas, nous y avons vu nous-mêmes en émettant un ordre d'approbation. Jusqu'à ce moment-là, c'était la plus considérable. La pollution est devenue une affaire excessivement importante et elle continuera sûrement à prendre encore de l'importance. L'autre étude qu'il vaut la peine de mentionner portait sur le Columbia. Lorsque nous l'avons commencée, nous n'avions même pas de bonnes cartes géographiques. Il nous a fallu nous en remettre à des rapports d'arpentage pour obtenir les données nécessaires à nos conclusions. Le traité du Columbia fut négocié peu de temps après que nous eûmes recommandé quels principes devraient être à la base de cet traité. Ce sont les études les plus importantes et les plus lourdes de conséquences dont j'ai eu à m'occuper.

• 1305

M. Guay (Saint-Boniface): C'est tout, monsieur le président.

Le Vice-Président: Merci, monsieur Guay. Au nom du Comité, j'aimerais vous remercier, monsieur MacCallum. Vos observations nous ont été très utiles. La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRES-MIDI

Le Président: Messieurs, nous sommes prêts.

M. Cadieux a apporté les réponses à certaines questions. Pour épargner du temps, pourrait-on les faire imprimer en appendice à nos délibérations et, en attendant, les faire distribuer aux membres pré-

sents? Certaines sont des réponses aux questions posées par M. Roberts. D'accord?

Des Voix: D'accord.

Le Président: M. Winch a la première question.

M. Winch: Monsieur le président, lorsque nous avons levé la séance, la dernière fois, je posais la question au sujet des passeports. Le témoin pourrait-

• 1535

il nous expliquer quelle procédure fut adoptée par le ministère qui émet les passeports lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Vu que cela entraîne des changements tellement importants, pourquoi n'a-t-on pas songé aux problèmes qui se poseraient inévitablement pour ceux qui, cette année, avaient décidé, d'aller outre-mer? Le ministère est maintenant prêt et il émet un passeport valable pour une année dans certaines circonstances. Pourquoi pas un renouvellement d'un ancien passeport? Nous aurions pu éviter ainsi beaucoup d'ennuis. Je n'aborderai pas d'autres aspects parce que, comme je l'ai dit à la dernière réunion, j'ai reçu, comme d'autres députés, une parfaite collaboration du bureau des passeports au sujet des problèmes qui se sont posés. Je ne veux pas entrer dans ces détails. Presque toutes les recommandations visant à régulier ces probèmes out été suivies.

Pourquoi n'avoir pas prévu cela? Pourquoi n'avoir pas prévu un renouvellement d'un an, au lieu de la procédure à laquelle chacun doit se plier aujourd'hui? Une autre question. Certaines personnes ont utilisé l'ancienne formule de demande de passeport où il était indiqué qu'il fallait envoyer $5, alors qu'aujourd'hui c'est $10. Pourquoi avoir refusé les demandes de ceux qui ont utilisé l'ancienne formule? Les nouvelles formules n'étaient pas imprimées et ne le sont pas encore, non seulement un peu partout dans le pays, mais même pas dans votre propre bureau qui est à une rue des édifices du parlement. C'est à peu près tout. J'aurai peut-être quelques questions supplémentaires, quand le directeur aura fait son exposé.

M. M. Cadieux (sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures): Avec votre permission, monsieur le président, peut-être pourrais-je faire une ou deux observations générales. Ensuite, je demanderai au chef du bureau des passeports, qui connaît mieux les détails du functionnement de ce bureau, de répondre aux questions posées par M. Winch.

Je dirai d'abord que si les renouvellements sont moins faciles que naguère, c'est précisément parce qu'il a été décidé de prendre des mesures sécuritaires plus rigoureuses. En principe, on comptait émettre un passeport pour cinq ans sur la base d'une demande. Ainsi, les autorités des passeports pourraient vérifier le dossier du requérant et avoir des règles de sécurité plus strictes qu'avant. C'était l'idée essentielle et c'est ce qui a été fait. Le gouvernement a pris cette décision, comme nous l'avons dit à la dernière séance, parce que l'on disaia que nous devrions prendre plus de précautions que dans le passé avant d'émettre un passeport, afin d'avoir de meilleures garanties quant à l'identité de la personne.

M. Winch: Oui.

M. Cadieux: Or, pour obtenir pareille assurance, il faut payer le prix. Et le prix, dans certains cas, c'est une période de retard, mais j'ai bon espoir qu'avec le temps, les difficultés présentes seront aplanies. On peut être certain que le personnel du bureau des passeports ne néglige rien. Avec le temps, le public apprendra les nouvelles règles, les services s'amélioreront et les passeports seront émis plus rapidement et, en même temps, les mesures sécuritaires seront meilleures.

• 1540

M. Winch: Les députés se demandent maintenant, et se demandaient aussi le mois dernier, ce qui nous attendait.

M. Cadieux: Oui, je le sais bien, mais nous avons été pris un peu par surprise par cette avalanche de demandes. Comme M. Sharp l'a dit à la Chambre, on attendait un certain volume de demandes et, en fait, il y en a eu le double. Le personnel du bureau des passeports s'est démené pour en venir à bout, et le nombre de demandes en retard diminue. On s'occupe même des demandes reçues au fur et à mesure. Ils espèrent être complètement à jour d'ici quelques semaines et pouvoir ensuite assurer au public les services auxquels vous et moi croyons qu'il a droit.

M. Winch: J'ai en une expérience personnelle. Tout d'abord, je sais que la nouvelle formule de demande n'a pas été envoyée dans tout le Canada. Donc, les gens ont utilisé la seule formule disponible, soit l'ancienne où le montant exigé était de $5. Or, ces formules ont été retournées parce qu'on

avait envoyé seulement $5. Comme c'était la seule formule disponible, pourriez-vous nous expliquer cette affaireé En outre, pourriez-vous nous dire pourquoi votre propre bureau des passeports, encore mercredi dernier, distribuait l'ancienne formuleé

M. Cadieux: Sauf erreur — M. Durdin pourra préciser — nous utilisons encore l'ancienne formule plus une modification où le nouveau règlement est indiqué.

M. Winch: Oh non, je le regrette beaucoup, monsieur, mais je dois vous signaler que lorsque le personnel nous remettait l'ancienne formule, encore mercredi, il ne nous donnait ni modification ni changement. Pourquoi?

M. W. S. Durdin (Chef de la Division des passeports): Monsieur Winch, je suis bien étonné que cette affaire ne m'ait pas encore été signalée. Nous avons fait imprimer des feuillets modificateurs pour les attacher à toutes les formules existantes et pour en avoir suffisament pour donner le service nécessaire cette année. C'était une énorme tâche de compilation, mais là diffusion a été faite par les services de la poste. Pour autant que je sache, toutes les formules envoyées comprenaient des feuillets de modification. Or, vous venez de dire que mercredi dernier, notre propre bureau émettait des formules sans les modifications.

M. Winch: C'est exact.

M. Durdin: Si c'est vrai et si le surveillant le savait, il aurait évidemment signalé la chose au requérant ainsi qu'à nos responsables des fournitures.

M. Winch: Si je suis tellement certain, monsieur le président, c'est que même si je ne prévois pas avoir besoin d'un passeport d'ici quelque temps, j'ai décidé, mercredi dernier, vu que mon passeport n'était plus bon, de faire venir une formule de renouvellement. On m'a envoyé trois exemplaires de cette formule de demande sans aucun feuillet additionnel.

M. Durdin: Dans ce cas, monsieur Winch . . .

M. Winch: Cela m'est arrivé à moi mercredi dernier. C'est pourquoi je sais de quoi je parle.

M. Durdin: Monsieur Winch, je suis bien content que vous nous ayez signalé cette affaire, mais à ma connaissance, toutes nos formules devaient être accompagnées du feuillet de modification.

M. Winch: C'est tout ce que j'ai reçu.

M. Durdin: Il y a des exceptions, c'est évident.

M. Winch: Dans ce cas, j'étais une exception.

M. Durdin: Je le regrette, mais il y a des exceptions. C'est le résultat de la mise sous enveloppe mécanique. On peut évidemment s'attendre à des erreurs. Je puis cependant vous assurer que c'était une tâche colossale de voir à ajouter des feuillets de modification à chaque formule.

Il y a un autre détail. Nous recevons encore des formules qui ont été émises en 1957 et qui étaient censées avoir été détruites lorsque nous vons adopté la nouvelle formule en 1963. Les gens en avaient mis de côté et ils s'en servent, même si elles sont vieilles.

• 1545

Ce sont des problèmes qui, en fait, échappent à notre contrôle.

M. Winch: Puis-je poser une question? C'est une affaire importante pour bien des gens et je représente une circonscription qui se trouve à trois mille milles d'ici. Si quelqu'un, comme cela m'est arrivé, recevait une formule sans les feuillets supplémentaires ou le feuillet modificateur, j'ignore comment vous l'appelez, ne pourriez-vous pas, à la condition que tous les autres renseignements soient exacts, émettre un passeport même si vous ne recevez que $5 et envoyer une petite note à l'intéressé pour lui dire qu'il vous doit $5. Il me semble que cela faciliterait les choses.

Je connais plus d'un cas, comme d'autres députés, ou des gens ont envoyé une formule complète avec seulement $5. Ils se fiaient évidemment à l'ancienne formule et j'aurais fait de même si je n'avais pas été au courant. Ne serait-il pas possible, quand ces gens partent dans quatre jours, dans une semaine ou deux semaines, d'accepter leur formule, d'émettre le passeport et de les avertir qu'ils doivent $5? Est-ce que ce serait trop difficile? Cela éviterait beaucoup d'ennuis et de refus de passeports actuels.

M. Durdin: Nous ne rejetons pas les formules. Nous avisons les requérants.

M. Winch: C'est justement ce que je veux dire. Vous les avisez qu'ils ont envoyé seulement $5 et qu'il faut envoyer $10. Si j'avais rempli cette formule-ci, comme je l'ai reçue, je vous aurais envoyé seulement $5.

M. Durdin: C'est bien, monsieur Winch . . .

M. Winch: Ne pourriez-vous pas accepter la formule et envoyer un petit mot disant "Veuillez nous envoyer $5 de plus?

M. Cadieux: Sous réserve de ce que M. Durdin ajoutera . . .

M. Winch: Certaines demandes ont été refusées à cause de $5.

M. Cadieux: Je sais, mais il connaît ces formules de demande mieux que moi. Toutefois, les modifications ont trait aux mesures de sécurité plus strictes. Il s'agit de la présentation du certificat de naissance et de certains autres documents qui sont requis.

M. Winch: Mais vous en refusez parce qu'ils n'ont pas envoyé $10 au lieu de $5.

M. Cadieux: Oui, mais ce n'est pas le seul aspect de la question. Il faudrait ensuite entretenir une correspondance pour percevoir les $5 et demander aux citoyen d'envoyer sont certificat de naissance.

M. Winch: Non, non, je veux dire s'il a tout envoyé, à l'exception du $5. Il ne s'agit pas de sécurité, il s'agit seulement de $5.

M. Cadieux: Le nouveau règlement dit que si vous voulez un passeport, vous devez envoyer $10. Vous devez envoyer en outre votre certificat de naissance ou votre certificat de naturalisation.

M. Winch: Je regrette, je n'ai pas bien compris. Je veux parler de quelqu'un qui a parfaitement rempli sa formule. It envoie son certificat de naissance ou de citoyenneté pour couvir l'aspect sécuritaire et tout le reste. Mais d'après la formule, ici il ne doit envoyer que $5.

Le Président: Je crois pouvoir expliquer la difficulté, monsieur Winch. Apparemment, la formule ne vous demande pas d'envoyer votre certificat de naissance ou votre certificat de naturalisation.

M. Winch: Non, mais c'est la formule qu'on nous remet. Je l'ai obtenue mercredi dernier de votre propre bureau.

M. Durdin: Monsieur Winch, savez-vous de quel bureau vous avez obtenu cette formule?

M. Winch: Oui, votre bureau juste au coin de la rue.

M. Durdin: Quel bureau? Etait-ce la section publique, la section diplomatique et spéciale ou la section de la facilitation? Il me serait utile de le savoir. . . .

M. Winch: Le bureau du quatrième étage.

M. Durdin: Merci beaucoup.

M. Winch: Je ne veux pas créer d'ennuis au personnel. Je veux seulement soulever le problème qui se pose à nous.

M. Durdin: Oui, mais il me faut savoir où vérifier exactement.

M. Winch: Très bien, c'était au quatrième.

M. Durdin: Merci.

Le Président: Il serait peut-être utile de s'assurer que le personnel ne distribue pas encore ces formules à l'instant où nous parlons.

M. Durdin: C'est exactement là que je veux en venir.

Le Président: D'autres auront peut-être les mêmes ennuis.

M. Winch: Je n'ai pas l'intention de partir en voyage. Mon passeport est expiré, c'est tout. Or il ne s'agit pas de question de sécurité, c'est seulement la question du $5. Il ne peut donc pas s'agir de sécurité.

Le Président: Et le certificat de naissance.

M. Cadieux: Et le certificat de naissance.

M. Winch: Mais il n'en est pas du tout question dans cette formule de demande.

M. Cadieux: Non, justement il n'en est pas question.

M. Winch: Et pourtant c'est la formule qu'on nous remet.

M. Cadieux: C'est justement ce que je voudrais expliquer. Je pense que nous parlons de deux choses différentes.

M. Winch: Non, je parle de la même chose. Des demandes de renseignements sont faites par télégramme, par téléphone et par lettre recommandée. Les demandes sont retournées avec le $5 parce qu'on avait l'ancienne formule qui ne comprend pas toute l'information demandée. J'en ai moi-même obtenu une nouvelle mercredi dernier. Qu'arrive-t-il à nos gens d'un bout à l'autre du pays?

M. Cadieux: Nous parlons de deux choses. Premièrement, nous disons que normalement, une formule de demande ne devrait pas être remise à des clients sans la modification; nous faisons de notre mieux pour que chaque requérant obtienne les deux documents. C'est la première chose.

M. Winch: Ces formules-là ne se trouvaient pas au bureau de poste ou je suis allé.

M. Cadieux: Je comprends, mais c'était un accident. Nous ferons de notre mieux pour empêcher cela, mais des erreurs se produisent.

• 1550

M. Winch: Non, non. Cela arrive également au bureau de poste de Vancouver.

M. Cadieux: Deuxièmement, ce n'est que la semaine dernière, le 17, que nous avons fait paraître dans 105 journaux canadiens une annonce qui invite les gens à s'assurer qu'ils ont, outre la formule de demande, la feuille supplémentaire comportant les modifications. Nous leur disons que les deux sont essentielles pour obtenir le passeport rapidement.

Le Président: M. Guay a une question supplémentaire.

M. Winch: Comment est-il possible, grands dieux, de le faire à 3,000 milles de distance, alors que moi-même, je ne peux même pas obtenir la formule supplémentaire lorsque je fais une demande ici à Ottawa?

Le Président: Je pense que vous vous êtes bien fait comprendre. Monsieur Guay.

M. Guay: (Saint-Boniface): Avant de poser ma question supplémentaire, je voudrais dire à M. Winch qu'une dame m'a envoyé un télégramme me disant qu'il faut moins de temps pour aller à la lune que pour obtenir un passeport.

Si que qu'un vous envoie une demande avec de l'ancienne formule mais en vous donnant $10 et le certificat de naissance, vous ne lui retournerez pas la formule, n'est-ce-pas? Vous donnerez suite à sa demande?

M. Durdin: Certainement.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci beaucoup.

Le Président: Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: Notez que je ne vois aucune raison de poursuivre sur ce point comme nous le faisons depuis une demi-heure ou vingt-cinq minutes. Il eût été beaucoup plus intéressant d'être à la Chambre et d'entendre le ministre de la Justice commenter ses amendments au bill sur les langues officielles. Mais permettez-moi de demander, maintenant que la question est venue sur le tapis, pourquoi ou au nom de quoi on a décidé de garder les vieilles formules de demande? Nous n'en avions certainement pas pour des millions de dollars. Peut-être a-t-on donné l'ordre de les détruire. L'Imprimeur de la reine aurait sûrement pu en imprimer d'autres du jour au lendemain; même en tenant compte de la grève d'Air Canada, on aurait pu les distribuer d'une façon efficace, parce que toute cette affaire a commencé bien avant. Permettez-moi de demander formellement si c'est parce que la provision était trop considérable qu'on n'a pas voulu jeter ces formules?

M. Durdin: Oui. Lorsque nous avons appris que les exigences allaient être modifiées, nous avions près de 750,000 formules de demande, et le problème de modifier la formule est plus complexe qu'il ne semble à première vue. On a décidé de mettre les changements en vigueur et d'imprimer une formule de modification qu'on joindrait à chacune des anciennes formules. Cela n'était pas, je dirais, dans le but d'épargner de l'argent. Les formules étaient déjà entreposées dans les huit bureaux de poste, et il s'agissait simplement de modifier ces formules en stock en leur annexant une feuille, et cela nous permettait de mettre les nouveaux règlements en vigueur avant la saison des voyages. Autrement, il aurait fallu attendre un délai de dix mois probablement.

M. Forrestall: Était-il matériellement impossible de faire annuler ou de rendre invalides toutes les formules actuelles de demande?

M. Durdin: Oui, cela était impossible. Je regrette. C'était ainsi.

M. Winch: Ai-je bien compris qu'il aurait fallu dix mois pour produire les nouvelles formules?

M. Durdin: Oui. C'est une entreprise très complexe, monsieur Winch, vraiment très complexe. Cela signifie qu'il faut concevoir une nouvelle formule, en vérifier la conception, en fait, nous avons eu des problèmes avec la nouvelle présentation de la formule et nous avons dû recommencer presque à zéro et en reprendre la conception.

M. Winch: S'il vous faut dix mois pour refaire une formule, vous pouvez comprendre les problèmes que rencontre l'homme de la rue quand il essaie de faire une demande de passeport.

M. Durdin: Eh bien, non. D'autre part, c'est pour essayer d'éliminer ces difficulés de la formule que nous nous donnons tant de mal.

Le Président: Monsieur Forrestall, votre question supplémentaire est-elle terminée? Vous avez une question supplémentaire, monsieur Allmand?

M. Allmand: M. Cadieux a parlé de l'annonce que vous avez fait paraître dernièrement. J'ai vu l'annonce dans les journaux de Montréal en fin de semaine. Avez-vous dit que l'annonce n'a paru que la semaine dernière? Incidemment, c'était une très bonne annonce.

M. Cadieux: J'ai ici une coupure du *Star* de Montréal qui porte la date du 17 mai, et j'ai une note disant que l'annonce a été publiée dans 105 journaux canadiens.

• 1555

M. Winch: Pourquoi n'a-t-elle pas été publiée en janvier?

M. Allmand: C'est la question que j'allais poser.

Le Président: Vous voyez, monsieur Winch, toutes les questions seront posées.

M. Cadieux: C'est parce que, durant les premiers mois, le système semblait fonctionner de façon satisfaisante. Ce n'est qu'en avril, je pense, que nous avons commencé à être inondés de demandes et il nous était difficile de nous tenir à jour. C'est alors que nous avons réalisé que les gens avaient des difficultés avec la formule et nous avons cru nécessaire de recommander au gouvernement de faire paraître cette annonce.

M. Allmand: Est-ce que l'annonce sera répétée, monsieur Cadieux? Elle n'a paru qu'une seule fois, pour autant que je sache.

M. Cadieux: Si, elle le sera. Je crois savoir qu'elle sera répétée.

Le Président: Monsieur Legault.

M. Legault: Monsieur Cadieux, quel est, d'après la formule, le délai auquel il faut s'attendre entre la demande et la réception du passeport?

M. Cadieux: Au moins un mois.

M. Legault: Au moins un mois. Combien recevez-vous de formules qui demandent un passeport en dix jours?

M. Cadieux: Beaucoup.

M. Legault: Est-ce que cela cause de la confusion?

M. Cadieux: Oh oui. Cela nuit au travail et à l'efficacité du bureau des passeports, mais le bureau tient compte du fait que, malgré la meilleure bonne volonté du monde, les gens s'aperçoivent parfois à la dernière minute que leur passeport est périmé et ils s'attendent à avoir un service spécial.

M. Legault: Mais il est écrit dans la formule que le délai est d'un mois.

M. Cadieux: Oui, et nous sollicitons la collaboration du public, et dans la plupart des cas les gens ont le temps de le faire. Mais très souvent, les gens ont l'impression que leur passeport est encore bon et c'est seulement à la dernière minute qu'ils le vérifient.

M. Legault: Mais alors l'erreur n'est pas entièrement du côté du ministère, lorsque les gens veulent un passeport en moins de dix jours. Merci.

Le Président: Monsieur Allmand, vous avez une autre question supplémentaire?

M. Allmand: Oui. Monsieur Cadieux ou monsieur Durdin, est-ce que votre personnel continue de faire du temps supplémentaire pour éliminer cet arriéré? Si oui, de quelle façon?

M. Durdin: Monsieur le président, certaines sections font du surtemps, mais dès que le volume de travail d'une section donné devient si considérable qu'il paraît évident que le surtemps ne réglera pas le problème, nous ajoutons une deuxième équipe.

M. Winch: Jusqu'à quelle heure travaille la deuxième équipe?

M. Durdin: Elle travaille de 3 heures et demie à 11 heures et demie du soir. Il y a des problèmes, bien entendu. On ne peut pas le faire dans une section en particulier, la section des rédacteur de passeports. Il est difficile des former des rédacteurs de passeports de manière que nous puissions monter une deuxième équipe, mais avec un programme intensif de formation, nous sommes à monter graduellement la deuxième équipe de la section des rédacteurs de passeports, et j'espère qu'à la fin de cette semaine cette section sera en marche, mais la productivité ne sera pas aussi grande que celle que fournirait l'équipe régulière. Cependant, cela nous permettra de faire travailler la première équipe durant des heures normales, c'est-à-dire de 7 heures et demie du matin à 3 heures et demie de l'après-midi. Cela répond-il à votre question?

M. Allmand: La grosse difficulté semble être de repérer les demandes de passeport. Je sais que mon bureau a consacré parfois deux ou trois semaines à chercher chez vous l'enveloppe de quelqu'un. Souvent, on nous a dit: "Nous ne pouvons pas la trouver. Veuillez remplir une nouvelle formule, donnez-nous un autre $10, obtenez un autre certificat de naissance, et vous aurez le passeport dans une couple de jours." Il semble qu'il soit difficile simplement de classer ces demandes de façon à ce qu'on puisse les retrouver. Cela semble le problème majeur, en ce qui concerne l'arrière. Que faites-vous à cet égard?

M. Durdin: Il y a deux problèmes. Le premier est celui des demandes en cours de traitement, et l'arriéré actuel est, je pense, d'environ 22,000 demandes. Vous comprenez que ces demandes se déplacent d'une section à l'autre et nous avons des boîtes dotées d'un signe qui correspond à une liste des boîtes et qui aide ceux qui cherchent les dossiers. Les boîtes sont réparties selon des couleurs diffé-

• 1600

rentes, de sorte que nous pouvons repérer la date où la demande est entrée dans la chaîne de production.

Cependant, c'est une cible en mouvement, et si une demande présente des difficultés, il sera peut-être nécessaire de la retirer de la chaîne et de la traiter différement. Tout dépend d'un certain nombre de facteurs, comme l'urgence de la demande et la date de départ prévue, en supposant que la personne a donné ces détails. En pareil cas, l'examinateur supérieur ou peut-être la section de la facilitation, que vous connaissez mieux, s'occuperont d'appeler la personne pour essayer de résoudre le problème. Si on y parvient, le dossier retourne dans la chaîne.

Il est très difficile d'essayer de retirer une formule de la chaîne à une minute d'avis. Il faut la chercher, et si elle a été mal classée, l'erreur étant humaine, la situation se complique, parce qu'il faut étendre la recherche dans les deux directions, à partir de l'endroit où la formule aurait dû se trouver. Je vous dirai franchement que nous avons parfois retrouvé des dossiers dans des endroits où ils n'étaient pas supposés être du tout, et nous ne les avons naturellement pas trouvés facilement.

Dans les cas vraiment urgents, les gens nous disent: "Je regrette, nous devons voyager". Ce qui nous reste à faire, c'est de remplir une nouvelle formule pour pouvoir délivrer le passeport avec cette formule. Nous espérons pouvoir retrouver l'ancienne formule et la joindre à la nouvelle, celle qui servira à faire délivrer le passeport, avant que celui-ci quitte le bureau. Est-ce que cela répond à votre question?

Le Président: M. Forrestall et M. Guay ont une question supplémentaire. Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: Monsieur le président, je voudrais demander si l'arriéré considérable qui s'est formé est le résultat des nouvelles exigences portant sur le renouvellement des passeports? Auparavant, le passeport était délivré pour une période de cinq ans. Je crois savoir qu'il l'est maintenant pour un an.

M. Durdin: Il n'y a pas de renouvellement.

M. Forrestall: C'est un document permanent?

M. Durdin: Oui.

M. Forrestall: Pourquoi le mien n'est-il valide que pour un an?

M. Cadieux: Auparavant, le passeport était valide durant cinq ans et renouvelable pour une autre période de cinq ans. Maintenant, il n'est valide que durant cinq ans seulement. Lorsqu'il y a doute, pour facilier le voyage en cas d'urgence, on peut délivrer un passeport valide durant un an.

M. Forrestall: C'est toute ce que mon . . .

M. Cadieux: Il s'agit d'un passeport à validité restreinte.

M. Winch: C'était ma question supplémentaire. Est-ce que M. Cadieux ou le directeur . . .

Le Président: Vous n'êtes pas le suivant, monsieur Winch. Monsieur Guay.

M. Guay: (Saint-Boniface): Je serai très bref. Monsieur Cadieux a dit, il y a un moment . . .

Le Président: M. Forrestall a une autre question supplémentaire.

M. Forrestall: Je voulais simplement demander si nous nous éloignons, ne serait-ce qu'en théorie, de ce genre de formule de demande, de ce genre de passeport, et si nous ne nous dirigeons pas vers quelque chose d'un peu plus permanent. En tant que nation, nous ne pouvons certainement pas, dans un monde qui se rétrécit toujours davantage, continuer à accepter la dépense que ce système entraîne, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Vous souriez, monsieur Durdin, mais je vous demande très sérieusement si oui ou non on a envisagé de délivrer un passeport permanent à ceux qui en ont besoin, un passeport qui serait valide la vie durant. Si on l'a envisagé et qu'on a rejété l'idée, pourriez-vous me dire pourquoi?

M. Cadieux: Peut-être que M. Durdin pourrait en dire davantage là-dessus. Je pense qu'il est plus près que moi du travail de délivrance des passeports. Permettez-moi de signaler ici deux points d'ordre général. D'abord, le problème porte en principe surtout sur la sécurité et sur la validité du document. Le gouvernement a imposé comme règle normale que le passeport sera valide pendant cinq ans. Il faudre donc faire une demande tous les cinq ans.

Comme vous l'avez fait observer fort justement, nous entrons dans une époque où beaucoup de gens voyagent et voyagent beaucoup plus vite qu'autre fois. Qu'arrivera-t-il lorsqu'un jet géant atterrira avec des centaines de personnes à son bord? C'est là un problème qui retient beaucoup l'attention du Ministère.

Il me fait plaisir de souligner que M. Durdin et son personnel ont fait preuve d'une grande ingéniosité dans ce domaine. Ils ont élaboré une autre sorte de document qui sera utilisé à cette fin. Il s'agit de quelque chose qu'ils ont soumis au gouvernement et dont ils s'entretiennent avec les autorités d'autres pays. Il reste à décider de la valeur de ce document.

• 1605

Il devra se prêter à un traitement plus rapide que le passeport actuel. A mon avis, ce à quoi vous pensez, les modes de voyage plus rapides, fait l'objet d'une étude par le bureau des passeports.

Quant à savoir s'il faudra éventuellement songer à émettre un genre spécial de document aux gens d'affaires ou à ceux qui sont appelés à voyages plus fréquemment, je ne saurais me prononcer là-dessus, mais je vais inviter M. Durdin à nous faire part de ses commentaires à ce sujet.

M. Durdin: A l'heure actuelle je doute fort qu'aucun gouvernement étranger songe à adopter cette solution. A mon avis, une solution provisoire serait peut-être d'émettre des passeports sous forme de cartes, une sorte de document ressemblant aux cartes de crédit. Le fait est que l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le Canada fait partie, a formé un groupe pour l'étude de ce projet. Une question toutefois se pose, tout comme pour les cartes de crédit qui ont une valeur limitée. Ce document n'est pas définitif. Le problème, c'est la perte des documents. Et le vrai problème, celui qui a parté le gouvernement à ne plus renouveler les passeports canadiens, se révélerait d'une bien plus grande acuité dans le cas d'une carte-passeport.

Une perspective plus éloigne laissés percevoir une autre éventualité. Il est possible qu'en temps voulu interviennent des accords entre les gouvernements en vertu desquels les détenteurs de cartes d'identité valides pourront entreprendre certains voyages. Ces accords seront-ils fondés sur la réciprocité ou sur les régions, je ne sais trop. Toutefois, je sais que ni le Canada, ni les États-Unis n'émettent de cartes d'identité. Il se pourrait qu'une telle mesure créât de nouveaux problèmes en Amérique du Nord.

Le Président: Monsieur Guay, en supplémentaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, M. Cadieux nous a tantôt dit que les annonces furent publiées au moment de l'affluence d'avril. Je crois que ce sont vos propres mots. Obéissez-vous à un régime de priorité en ce qui a trait aux demandes, en vertu duquel les premiers arrivés sont les premiers servis? Je vais m'étendre sur le sujet, afin que vous puissiez y aller de vos commentaires. La faute en estéelle à certains députés, tel qu'il à été souligné cet après-midi, qui logent des milliers de demandes, retardant ainsi le processus ordinaire d'émission au détriment de ceux qui ont soumis leur demande en mars, et reçoivent pourtant leur passeport en relativement peu de temps.

Ceci m'inquiète fort, d'autant plus que j'ai reçu un télégramme aujourd'hui même d'un groupe d'excursionnistes. L'administrateur de la Chambre de commerce me dit qu'un groupe de postulants aux passeports fit sa demande en mars et attend encore et, pourtant, d'autres membres du même groupe soumirent leur demande plus tard en avril et obtinrent les leurs. Quelle est l'explication à cet état de choses; faites-vous jouer la priorité et, dans ce cas, comment une telle chose peut-elle se produire?

J'espère qu'en fera état de cette conjoncture, et je la soumets à votre attention tout en posant la question au sujet de la priorité. Les cas ne manquent pas où des gens ont fait une demande longtemps avant le jour du départ, mais parce qu'une foule de voyageurs, y compris les députés, se sont lancés à l'assaut de votre bureau et ont tout encombré, ces pauvres gens qui avaient déposé une demande depuis mars déjà, ne pourront peut-être pas recevoir leur passeport en temps pour entreprendre leur voyage. Ect-ce possible?

• 1610

M. Durdin: Nous possédons en effet un système de priorité, mais nous ne pouvons mener à terme que les demandes dûment remplies. Lorsqu'une demande a été imparfaitement remplie, il nous faut évidemment la retirer de sa place sur la chaîne de production. Il nous faut correspondre ou téléphoner ou communiquer de quelque façon avec les gens dans un effort pour obtenir les renseignements nécessaires. Aussitôt reçus, ceux-ci sont ajoutés à la demande qui est remise sur la chaîne de production. Ces demandes qu'il a fallu retirer de la circulation reçoivent la priorité sur celles de fraîche date.

Le Président: Monsieur Winch, n'aviez-vous pas une dernière question supplémentaire à poser?

M. Winch: J'en ai une, en effet, monsieur le président, et elle est importante parce que M. Durdin sait que ma secrétaire et moi-même avons communiqué avec son bureau depuis plus de deux mois. Il y a un cas particulier que j'aimerais que vous tiriez au clair, monsieur. J'ai découvert qu'en certains cas, même si la demande pèche par quelque

irrégularité, vous émettez un passeport qui est valide pour un an. Auriez-vous l'obligeance d'expliquer, car c'est très important, sur quoi vous vous fondez pour émettre ce passeport d'un an s'il vous est impossible de délivrer un passeport de cinq ans?

M. Durdin: Tel qu'il a été dit le 22 janvier, lorsqu'une personne ne peut pas fournir les preuves de sa citoyenneté, le bureau des passeports a le droit de lui remettre un passeport valide pour un temps limité et, à son retour de voyage, cette personne se procure les renseignements voulus, les fait parvenir au bureau des passeports, de même que son passeport d'un an auquel nous conférons entière validité, soit une durée de cinq ans. C'est la règle qui guide notre conduite.

Le Président: Cette règle, monsieur Durdin, prévoit donc que si vous ne pouvez établir la citoyenneté à l'aide d'un certificat de citoyenneté, de naturalisation ou de naissance, vous délivrez un passeport d'un an?

M. Durbin: Oui, surtout si le voyage est urgent.

M. Winch: Si je saisis bien, c'est la loi et non le règlement qui vous interdit d'envoyer un passeport outre-mer, mais si des gens voyagent vers le Royaume-Uni, vous pouvez leur donner une lettre qui sera acceptée, même s'ils ne détiennent aucun passeport. Ai-je raison? Voudriez-vous donner des éclaircissements là-dessus?

M. Durdin: Non, monsieur Winch, vous n'avez pas raison. Les personnes qui arrivent à un port d'entrée étranger doivent être en mesure d'établir leur identité et leur nationalité hors de tout doute raisonnable. De plus, elles doivent être en mesure de prouver aux autorités d'immigration étrangères qu'elles sont des voyageurs de bonne foi et possèdent suffisamment d'argent pour défrayer leurs frais de séjour.

Il se peut, dans certains cas, qu'une personne détienne soit un passeport périmé, soit un certificat de citoyenneté, ou, par exemple, un certificat de naissance britannique et, selon le pays de destination, que ce dernier document soit accepté. Dans ce cas, il revient au fonctionnaire de l'immigration de décider. Cependant, advenant qu'une personne soit admise dans un tel cas, je suis sûr qu'elle sera dirigée vers la Maison du Canada ou le bureau des passeports britannique si le personne possédant double ci-toyenneté jouit et de la citoyenneté canadienne et de la citoyenneté britannique.

Le Président: M. Prud'homme, pour une supplémentaire.

• 1615

M. Prud'homme: Oui, j'aimerais savoir ce qu'on envisage pour l'an prochain. Les règlements ont été changés cette année et à l'avenir il n'y aura plus de renouvellement des passeports pour une période supplémentaire de cinq alors ans, il faut dès maintenant, prévoir que l'an prochain, il y en aura probablement des centaines de milliers qui deviendront échus après cinq ans et qui ne pourront pas être renouvelés automatiquement. Est-ce que, lorsque vous aurez dégagé vos responsabilités de cette année, vous projetez un nouveau système pour l'an prochain afin d'éviter que les difficultés qu'on a connues cette année ne se répètent pas?
(Traduction)

M. Durdin: Monsieur le président, comme vous le savez, nous comptons amorcer la décentralisation de la délivrance des passeports en commençant avec trois bureau: Montréal, Toronto et Vancouver. Notre choix s'est porté sur ces trois villes parce qu'elles sont toutes trois des points de départ d'aéroports internationaux. Un autre bureau sera ouvert dans les provinces de l'Atlantique au cours des 12 mois suivants, ainsi que des bureaux à d'autres endroits si le volume d'affaires le justifie.

M. Prud'homme: Je vous remercie.

M. Winch: Je crois comprendre que les bureaux de Montréal et de Toronto ouvriront leurs portes le 1er janvier.

M. Durdin: C'est la date que nous nous étions fixée.

Une voix: Pourquoi ne pas ouvrir un bureau dans chaque province?

Le Président: Peut-on dire que nous avons épuisé la question des passeports, du moins pour cet après-midi? Monsieur Roberts.

M. Roberts: Monsieur Durdin, j'ai reçu un service prompt et courtois de vos fonctionnaires et je vous saurais gré de leur transmettre mes félicitations pour la bonne grâce avec laquelle ils m'ont aidé, en dépit de la contrainte de leur travail, en rapport avec les problèmes de mes électeurs que je leur avais soumis.

La semaine dernière, je posais des questions visant à savoir jusqu'à quel point on avait donné suite aux recommandations de la Commission Glassco et je désirerais revenir sur cette question.

On avait proposé, monsieur Cadieux, de vous donner un adjoint administratif à la Commission Glassco. Qu'en est-il?

M. Cadieux: C'est chose faite.

M. Roberts: On proposait également de nommer deux sous-ministres: l'un qui serait responsable des services administratifs du Ministère, et un autre qui pourrait plus précisément être appelé un sous-secrétaire chargé des affaires politiques, je suppose. Ceci, je crois, a été rejeté. Pourriez-vous me donner la raison de ce rejet?

M. Cadieux: Actuellement, nous avons un sous-secrétaire suppléant préposé aux affaires politiques et un sous-secrétaire adjoint affecté à l'administration, et principalement aux questions de personnel.

On étudie actuellement la recommandation Glassco à la lumière d'études subséquentes qui ont été poursuivies en vue de décider ce qui convient le mieux au ministère. Il est donc difficile de dire si elle sera retenue ou rejetée, car nous pourrions en arriver là. Je ne sais si vous désirez que je m'étende davantage sur cette question. Elle comporte des implications et la discussion peut . . .

M. Roberts: Non, ça va. Les prochaines interpellations y toucheront peut-être.

M. Cadieux: Oui.

M. Roberts: Prévoit-on d'établir une section de recherches et de planification au sein du ministère? Je pose cette question, car ayant participé à une étude des politiques (peut-être le ministère en poursuit-il encore une actuellement) je sais que quelques-uns des fonctionnaires qui ont participé à celle étude ont dû forcément s'absenter de leur bureau et, puisque le ministère manque de personnel, nul doute qu'il en est résulte des inconvénients. je me rends compte qu'il est difficile, dans le domaine des affaires extérieures ou affaires étrangères, de prévoir tous les détails, étant donné qu'on ne sait jamais à quels événements il faudra faire face, mais je suis convaincu qu'on pourrait accomplir davantage dans ce sens et avec profit. Le ministère projette-t-il d'établir, une petite section ou du moins un groupe de gens chargé de prévoir les problèmes et de proposer des modifications aux politiques actuelles ou des façons différentes de les envisager.

M. Cadieux: Oui, dès que nous pourrons nous le permettre. Même si nous ne pouvons pas nous le permettre, nous sommes convaincus que cette tâche est essentielle et nous y affectons constamment des gens. Au cours de l'année écoulée, nous avons effectué une somme considérable de recherches dans plusieurs domaines reliés à la revue des politiques, ce qui a exigé beaucoup de recherches et de temps, étant donné que ce travail doit s'effectuer d'après un plan quinquennal. Dans certains cas, il faut prévoir bien plus à l'avance que cela.

• 1620

Évidemment, il faut expliquer ce que vous entendez lorsque vous parlez de planification, car on ne peut entreprendre d'élaborer des prévisions budgétaires sans se préoccuper des ressources. Chaque année, lorsque les prévisions budgétaires sont déposées devant le Trésor, il faut tenir compte des cinq années à venir. Dans certaines divisions du ministère, il faut tenir compte des imprévus, par exemple, ce qui se produirait si les opérations militaires au Vietnam prenaient fin ou subissaient une escalade. C'est le genre de planification auquel nous procédons.

M. Roberts: Les fonctionnaires préposés à la planification sont-ils répartis entre les divisions propres à chaque domaine ou sont-ils réunis en un seul groupe?

M. Cadieux: La question de savoir si la planification doit être concentrée en un seul gros service ou répartie en divers services considérés comme partie intégrante de la responsabilité opérationnelle a fait de tout temps l'objet de débats au sein du ministère. J'estime que peu importe ce qui arrive à l'autre, cette question en est une de ressources. Nous étudions cette partie de la réorganisation du ministère et il ressort qu'il existe un genre de planification qui ne peut être confié à la division. C'est le genre de planification qui implique un certain nombre de divisions de la même sorte ou qui ne peut être confié à aucune division particulière, ou à un certain nombre de divisions. Nous avons besoin d'une telle organisation. Il en va de même de la recherche.

M. Roberts: Avez-vous idée du nombre de fonctionnaires qui pourraient constituer une division de planification de ce genre?

M. Cadieux: Il faudra se laisser guider par les recommandations qui se dégageront de cette étude, mais déjà deux de nos fonctionnaires s'occupent de la chose. Mis à part les autres fonctionnaires qui s'occupent de planification, j'estime que c'est un placement assez considérable. Bon nombre de fonctionnaires participent actuellement à l'étude des programmes d'action. Ceux-ci appartiennent essentiellement à la planification, mais si vous ajoutez ceux qui sont encore retenus par la planification, cela fait beaucoup plus que deux. Si, en plus, vous comptez ceux qui seront ajoutés une fois qu'il aura été décidé de former un service centralisé, vous avez là, à mon avis, les éléments ou une partie assez considérable d'un service de planification dans le domaine qui nous occupe.

M. Roberts: Autrement dit, on ne dissipera pas l'expertise réunie à l'occasion de la révision de la politique; elle sera plutôt du type permanent.

M. Cadieux: A ce moment, vous pouvez dire que vous avez un noyau et que vous avez la preuve de l'existence du service de planification qui a été affecté à diverses régions géographiques pour appuyer l'exercice de révision de la politique. Ceux-ci retourneront au service de planification qui sera déjà assez considérable à ce moment-là.

M. Roberts: La Commission Glassco a suggéré que les chefs de mission à l'étranger reviennent; elle a jugé qu'ils agissent trop peu souvent comme chefs de direction à Ottawa. A-t-on corrigé cette situation ou . . .?

M. Cadieux: Oui, je pense qu'un bon nombre d'entre eux sont maintenant à la tête de directions à Ottawa. J'ai quelques précisions à ce sujet. Je peux mentionner que le chef de la Direction du désarmement et du contrôle des armements est M. Bow qui se trouvait auparavant en Tchécoslovaquie; le chef de la Direction du protocole est M. Berlis qui était auparavant en Pologne. Le chef de la Direction des affaires du Commonwealth est M. Cornett qui était chef de poste au Ghana. M. Gilmour se trouvait autrefois aux Antilees où il était haut commissaire à Trinidad et Tobago; il dirige maintenant la Direction des affaires consulaires à Ottawa. Le chef de la Direction des relations avec les pays francophones. M. Blanchette, était commissaire par intérim au Cambodge; M. Halstead, qui dirige la Direction des affaires de l'Europe, avait le statut de chef de poste en tant que ministre à Paris. Le chef de la Direction des affaires de l'Extrême-Orient, M. Seaborn, était le chef de notre mission, notre commissaire à Saïgon. Je peux vous fournir d'autres . . .

M. Roberts: Je suis convaincu.

M. Cadieux: Je crois que la tendance actuelle est de doter les directions de gens qui ont été chefs de mission.

M. Roberts: Selon l'une des critiques assez fortes formulées par la Commission Glassco, diverses pratiques de gestion du ministère nuisaient aux travaux des petites missions.

M. Cadieux: Je le regrette, mais je ne suis pas certain que je vous comprends.

M. Roberts: Peut-être pourrais-je citer des passages de la page 114 du rapport de la Commission Glassco.

L'efficacité des missions ayant un effectif limité semble être lésée par certaines pratiques du ministère.

Et le rapport continue à discuter les pratique de rotation, le problème des congés, le remplacement des fonctionnaires et la mutation des fonctionnaires dans un ministère à court de personnel, et ainsi de suite. Je me suis demandé si cette critique

• 1625

était juste et aussi si diverses réformes ont été instituées concernant le problème des petites missions.

M. Cadieux: Oui, nous avons effectué deux changements fondamentaux. D'abord, nous avons accru la grandeur des petites missions. A titre d'exemple, si vous avez un homme et un garçon dans une mission et que l'homme est rappelé ou doit s'absenter . . .

M. Roberts: C'est tout comme se débarrasser des pauvres en leur versant de l'argent.

M. Cadieux: En ce cas, vous fonctionnez réellement avec un effectif minimum. Nous avons cherché à augmenter le personnel de quelques petites missions afin de leur donner une certaine souplesse. L'autre mesure est la décentralisation de la gestion et l'octroi d'une plus grande autorité aux gens sur place de telle façon qu'ils aient l'occasion (sur le plan budgétaire et autrement) d'utiliser leurs ressources le plus efficacement possible. Il s'agit presque d'une révolution dans la gestion. Nous sommes présentement à l'introduire, et je pense qu'il faudra encore quelques années avant que les gens s'habituent à ce nouveau mode de gestion. Ils ne seront plus obligés de présenter des demandes à Ottawa, en déclarant: "J'aimerais avoir quelques chaises de plus", ou 'J'aimerais qu'on répare le portail." ou "J'aimerais faire ceci." Il s'agit de mettre l'argent à leur disposition à ces fins. Ceci épargnera beaucoup de temps et ce sera économique pour ce qui est du personnel.

M. Roberts: J'aimerais maintenant vous poser une question d'ordre plus général sur la controverse au sujet des méthodes entre les généralistes et les spécialistes du ministère. Je puis peut-être aborder le sujet en faisant la remarque suivante. Mes collègues m'accusent souvent de faire des discours plutôt que de poser des questions. Mais en raison de la discussion que nous avons euè au sujet des passeports, je me sens moins embarrassé qu'à l'ordinaire. La Commission Glassco a exprimé l'avis en termes assez forts que la pratique d'avoir un agent généraliste qui, à l'occasion, serait appelé à traiter d'affaires administratives plutôt que politiques était nuisible à l'efficacité administrative du ministère. L'autre jour, alors que j'étudiais un mémoire présenté par le ministère des Finances, un

paragraphe a retenu mon attention, qui m'a semblé exprimer le point de vue que j'aimerais être celui du ministère. Ce paragraphe dit que depuis les années 30, les ministères des Finances qui se sont succédé ont suivi la pratique de remettre à d'autres ministères la responsabilité des détails de l'exploitation, afin que le ministère puisse concentrer ses efforts sur la tâche centrale d'analyse et d'élaboration des politiques qui est décrite dans les objectifs de son programme. J'espère que le ministère des Affaires extérieures fait de même. Mais il me semble qu'il lui serait utile d'envisager l'établissement d'un service consulaire distinct, de telle façon que les attachés culturels pourraient venir du Secrétariat d'État plutôt que du ministère des Affaires extérieures, tout comme les agents d'immigration et des questions économiques viennent du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du ministère des Finances, de la Banque du Canada et le reste. De cette manière, nombre de fonctions dont doivent s'acquitter les généralistes au sein du ministère (pour lesquelles ils ne sont parfois pas formés spécialement et auxquelles d'autres ministères s'intéressent plus étroitement) pourraient être confiées à des services administratifs distincts. Alors, les agents du service extérieur pourraient concentrer leurs efforts sur les tâches qui ont attiré la plupart d'entre eux au ministère des Affaires extérieures, à savoir s'intéresser à la politique étrangère et conseiller le gouvernement sur la politique à suivre. Y a-t-il quelque espoir que le ministère des Affaires extérieures s'oriente dans cette direction?

M. Cadieux: De fait, le ministère s'oriente dans cette direction. Au fur et à mesure de notre expansion, nous créons toute une classe d'employés du service extérieur qui s'occupent de l'administration. Nous cherchons aussi à spécialiser nos agents en politique étrangère. Il faut toutefois apporter certaines réserves. Il faut d'abord signaler que, si au bureau principal et dans nos grandes missions, il s'exerce naturellement des pressions dans le sens de la spécialisation, nous devons toutefois tenir compte du fait que parmi nos quelque quatre-vingts postes, la plupart sont restreints. En conséquence, dans la plupart des cas, nos gens ne sont pas affectés à des postes où il leur est possible de se spécialiser à un degré élevé, sauf d'être agents du service extérieur, de telle façon qu'ils puissent remplir un ensemble de tâches d'information, d'administration, de fonctions consulaires et tout autre travail nécessaire au fonctionnement de la mission. C'est là la première chose dont il faut tenir compte. Étant donné que notre service donne naissance à des groupes pas très nombreux, l'agent du service extérieur, dans ces petites missions, doit avoir un genre de compétence résiduaire. S'il y a un agent d'immigration pour s'occuper du travail relatif à l'immigration, l'agent

• 1630

ne s'en préoccupe pas, mais s'il n'y a pas d'agent d'immigration et qu'il y a du travail relatif à l'immigration à accomplir, l'agent du service extérieur doit accorder une certaine attention à cette question, même s'il se croit un génie en matière de politique. Il en va de même du travail relatif à l'aide extérieure. Dans certains pays, il n'y a peut-être pas suffisamment de travail d'aide pour occuper un fonctionnaire à plein temps. L'agent du service extérieur doit donc s'en occuper. Il s'exerce des pressions considérables au sein du service pour qu'on fasse des généralistes de nos agents. Autre point très important: si le gouvernement et le pays croient dans le service professionnel, cela voudra dire que notre produit final sera le généraliste. Le chef de poste, qui aura consacré sa vie au service, devra surveiller non seulement les agents du service extérieur, mais les représentants des divers ministères qui composeront l'équipe canadienne dans tout pays dont il aura la responsabilité. En sa qualité, il devient M. Canada dans ce pays. Il n'est plus un économiste, même s'il s'est vu décerner un diplôme d'économiste et même s'il s'est considéré comme un économiste à plusieurs étapes de sa carrière. Il n'est plus, non plus, un avocat. Il doit chercher à reconnaître quels sont les intérêts du Canada qu'il doit pousser dans ce pays étranger, les découvrir et ensuite s'assurer que le travail est fait ou le faire lui-même. C'est véritablement son travail. Il est davantage un généraliste qu'un spécialiste.

M. Roberts: Cherche-t-on à développer un service administratif distinct de telle façon que les agents du service extérieur n'aient pas le fardeau de ce genre de travail.

M. Cadieux: Nous avons 190 de ces administrateurs au ministère, et il y en aura 230 au cours de l'exercice financier 1970-1971. C'est un nombre substantiel. On confiera de plus en plus le travail administratif à un administrateur, de telle façon que les agents du service extérieur pourront consacrer de plus en plus de temps au travail dans lequel ils sont compétents et pour lequel on les a recrutés.

M. Roberts: La Commission Glassco a jugé que le ministère n'avait pas suffisamment recours au personnel local. Y a-t-il eu des changements dans les pratiques du ministère à cet égard.

M. Cadieux: Nous formulons certaines réserves dans le ministère à ce sujet. Comme vous pouvez imaginer, en certains pays (et je n'ai pas besoin de préciser lesquels) il n'est pas toujours possible de

se servir du personnel local. Il y a tout un secteur ici où il doit y avoir certaines restrictions naturelles pour ce qui peut être fait. C'est le premier point.

En second lieu, il importe de noter que, même dans les pays amis, il y a certains genres de travaux où il faut faire preuve de jugement sur ce qui constitue l'intérêt canadien et comment chercher à le satisfaire. Il est illogique de placer les employés locaux dans une situation où ils se trouvent dans un conflit de loyauté. Il y a donc des restrictions bien réelles ici. Mais l'embauchage des travailleurs locaux présente des avantages. En premier lieu, il n'est nullement nécessaire de leur payer des allocations de service à l'étranger et, par conséquent, leurs services sont moins coûteux. En deuxième lieu, ils constituent habituellement an élément très important de continuité et un grand réservoir d'expérience. Au cours des années, nous avons constaté que les employés locaux ont un rôle très important et utile à jouer, à la place qui leur convient, si nous tenons compte des domaines où il est naturel qu'ils oeuvrent et en tenant compte des domaines où ils ne peuvent vraiment pas nous aider.

M. Roberts: La Commission Glassco a fort critiqué les procédés de communications et d'écritures du ministère. Elle a déclare qu'à une étape, les télécommunications causent un véritable déluge de messages qui ajoute aux travaux d'écriture et aux frais, et menace de déborder ceux qui doivent les lire et en absorber les éléments. Plus loin dans son rapport, la Commission dit que les procédés de fonctionnement du ministère sont entravés par des méthodes insuffisantes de classement et une organisation généralement pauvre des dossiers, ainsi que par le flot de télégrammes et de notes de service. Suivant ma propre expérience (j'admets qu'elle remonte loin en arrière) je sympathise de tout coeur avec ceux qui se trouvent dans le genre de situation que décrit la Commission Glassco. A-t-on cherché à maîtriser ce problème et avec quel succès?

M. Cadieux: Pour ce qui est des dossiers, je pense que nous cherchons à améliorer nos méthodes d'entreposage et de recouvrement des renseignements. Et voilà que nous en venons graduellement aux méthodes d'entreposage et de recouvrement électroniques.

L'autre élément est le contrôle. Il y a sur ce point un élément humain qu'il est très difficile de préciser et de maintenir dans des limites. Ce que je dois expliquer, c'est que le ministère des Affaires extérieures est un ministère aux bureaux éparpillés, et il reste en contact avec les directions par l'intermédiaire de documents écrits, de télégrammes, de

• 1635

dépêches et de lettres. D'une certaine façon, il peut être très dangereux d'imposer trop de restrictions, car vous pourrez en venir à des résultats qui étoufferont les communications que vous désirez encourager entre le bureau principal et les missions.

D'autre part, si vous êtes trop tolérants, vous pouvez vraiment en venir à une situation où les gens expédient des télégrammes qui sont trop longs et qui ne sont pas nécessaires. Au ministères, nous avons mis à l'essai divers moyens pour être davantage maîtres de la situation. Nous envoyons des lettres circulaires. Certains de nos employés passent au crible les télégrammes; s'ils constatent que certains paraissent trop longs ou que leur contenu aurait pu être envoyé par un autre moyen de communications, ils envoient des avis aux expéditeurs pour leur dire qu'ils auraient dû procéder autrement. Mais c'est un combat perpétuel, car nous avons affaire à des personnes; comment amener l'employé qui est à l'autre bout du circuit, ou le chef de direction, ou l'agent de bureau à se maîtriser, c'est l'essence de notre travail et c'est difficile à régler.

M. Roberts: A une époque on soupçonnait (sans aucun doute ce soupçon était-il totalement injustifié) les chefs de mission de toujours envoyer des télégrammes au lieu de lettres, car ils croyaient que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le sous-secrétaire les livraient réellement. Mais je suppose que vous constatez que certains écrivent maintenant des notes de service et des lettres plutôt que d'envoyer des télégrammes.

M. Cadieux: Il y a eu une époque où il était possible de prendre connaissance de la plupart des télégrammes qui arrivaient, et je crois que mon prédécesseur, feu le très distingué Norman A. Robertson, faisait assurément un noble effort pour se tenir au courant. J'ai, moi aussi, fait mon possible, et je me souviens qu'à une époque, je venais travailler tous les samedis. Je venais même tous les dimanches. J'ai fait analyser mon travail par des experts et j'ai découvert que je passais trop de temps à lire les messages. Dans de nombreux cas, ces messages ne sont pas reliés; leur présentation ne se fait pas dans l'ordre. Vous lisez le rapport de Paris, le prochain peut venir du Caire et un autre peut provenir de Pologne. Aussi, dans le but d'avoir la matière première, vous assimilez les renseignements d'une façon qui n'est pas ordonnée et n'est peut-être pas scientifique.

Après l'examen du problème, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait plus rentable pour les agents supérieurs de laisser les agents subalter-

nes passer au crible ces messages pour eux. Et nous avons cherché à en confier la responsabilité au service opérationnel. S'il reçoit un télégramme d'une mission qui semble important et urgent à la fois, il revient à ce service de s'assurer que le Ministre et ses conseillers en prennant connaissance dans un délai convenable, et qu'il soit accompagné des commentaires appropriés. C'est une façon plus rationnelle de procéder; vous n'êtes pas encombrés tout le temps.

Toutefois ce système présente une difficulté. Auparavant, le sous-secrétaire était au courant des missions qui produisaient un flot continu de bons rapports, quelles missions avaient des agents qui avaient du style et ceux qui avaient le flair pour demeurer toujours à l'avant-garde des nouvelles. Maintenant, il reçoit à l'occasion des télégrammes accompagnés de commentaires et il ne les reçoit que lorsqu'une décision est nécessaire. Le sous-secrétaire a donc l'impression qu'il lui est plus difficile de dire: "Cette mission semble être saine et bien rodée et ses agents produisent réellement un flot constant de bons rapports". C'est ce qu'il manque, c'est le prix qu'il paie.

M. Roberts: Une dernière question, monsieur le président. La Commission Glassco a jugé que, dans les postes où se trouvent des représentants de plusieurs ministères, il y a une grave lacune pour ce qui est de la coordination entre les divers ministères et organismes. Et elle estimait, je pense, que les ambassadeurs n'avaient pas vu leurs pouvoirs suffisamment renforcés pour jouer un véritable rôle de coordination entre tous les représentants canadiens dans les capitales. Il y avait par exemple des communications directes entre l'agent d'immigration et le ministère de l'Immigration, et l'ambassadeur, soivent, n'avait pas suffisamment d'autouté ou ses pouvoirs n'avaient pas été assez renforcés pour transiger avec les divers subalternes qui se trouvaient techniquement sous sa responsabilité. A-t-on fait quelquechose pour améliorer la coordination entre les représentants à l'étranger des divers

• 1640

ministères et pour placer l'ambassadeur ou le commissaire dans une position où il a une responsabilité générale et non disputée et les pouvoirs de coordination?

M. Cadieux: Il y a vraiment deux réponses à cela. L'une porte sur le degré de coordination interministérielle qui existe ici, à Ottawa. Comme vous le savez, on fait constamment des efforts pour améliorer les rouages, mais c'est un tableau qui change constamment. Les rouages qui pouvaient être bons il y a trois ou quatre ans, peuvent être perimés maintenant. Vous devez prendre de nouvelles mesures et créer de nouveaux rouages tout le temps. Ces changements se traduisent parfois de façon tardive dans les missions à l'étranger. Ces dernières ne sont pas toujours à jour avec les rouages qui ont été crées à Ottawa.

Le problème des personnalités joue un rôle important aussi en ce domaine. Les chefs de missions sont comme les capitaines de navires ou les chefs d'unités militaires. Certains exercent leur autorité plus naturellement, plus efficacement, plus directement que les autres, et c'est une question difficile à régler. Quand un fonctionnaire comparativement jeune devient chef de mission et que des spécialistes plus âgés d'autres ministères relèvent de lui, il peut se trouver dans une situation où il ne peut pas affirmer bien facilement ou rapidement son autorité sur eux. Ou encore, il se peut qu'un chef de mission arrive sur place et doive transiger avec des agents qui sont sur les lieux depuis longtemps et dont l'expérience leur donne le sentiment qu'ils ont droit d'aider à fixer les procédés. Jusqu'à quel point on peut leur permettre d'agir ainsi constitue une question qui, naturellement, doit être réglée sur une période de temps. Dans une telle situation, les problèmes de personnalité se font jour; je suis sûr que la Commission Glassco n'a pas enquêté à fond sur la nature de ces problèmes.

Je pense que, normalement, le chef de mission qui fait son travail efficacement s'impose graduellement, car en tant que chef de l'équipe, il a les rouages, les installations et l'appui de l'appareil gouvernemental ici. Comme le chef de toute équipe, s'il a l'autorité morale, la force intellectuelle et la vigueur naturelle pour utiliser les ressources à sa disposition, il va s'affirmer. Sinon, je doute que la réglementation lui permettra d'atteindre ce but. C'est le second élément.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur le président je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le Président: Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, puis-je poser une question très bréve, mais, je pense, intrigante, à M. Cadieux. Je ne vais pas répéter quoi que ce soit de ce que j'ai demandé auparavant ou de ce qui a été dit auparavant.

Monsieur Cadieux, le Bureau des passeports relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois que le Bureau de la citoyenneté relève du secrétariat d'État. C'est exact, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Oui.

M. Winch: Il y a quelque chose qui m'intrigue. Lorsqu'il demande la citoyenneté canadienne, le requérant doit envoyer deux photographies d'une certaine grandeur. Après qu'on a reçu celles-ci, il faut soumettre sa demande au Bureau des passeports, et accompagner la demande de deux photographies d'une certaine grandeur. Les dimensions des deux jeux de photographies varient d'un quart de pouce dans un sens et trois huitièmes de pouce dans l'autre. Est-ce que vos deux ministères ne pourraient pas s'entendre pour que les photographies soient de même grandeur? D'abord, il y aurait moins de confusion et, ensuite, il en coûte moins cher d'acheter quatre photographies de même grandeur que deux sortes de deux grandeurs différentes, lorsque la différence est si petite. C'est quelque chose de peu important, mais cela m'intrigue.

M. Cadieux: Oui.

M. Winch: Pourquoi doit-il y avoir une différence d'un quart de pouce dans un sens et trois huitièmes de pouce dans l'autre pour ce qui est des photographies qu'exigent le règlement de la Direction de la citoyenneté et le règlement de la Division des passeparts? Pourquoi ne pourriez-vous pas exiger des photographies de mêmes dimensions?

M. Cadieux: Pourriez-vous donner des explications à ce sujet?

M. Durdin: Dans le premier cas, la pièce du Bureau de la citoyenneté est, en fait, un certificat miniature.

M. Winch: C'est exact.

M. Durdin: En second lieu, comme c'est un certificat miniature, il faut que la photographie puisse entrer dans le petit espace qui lui est réservé.

M. Winch: Exactement.

M. Durdin: Pour ce qui est du passeport lui-même, les dimensions de la photographie et les autres caractéristiques du livret de passeport sont essentiellement régies par accord international.

M. Winch: Pourquoi ne pouvez-vous pas les combiner?

M. Durdin: Vous proposez, comme on l'a déjà demandé, qu'on combine les deux. J'incline à penser que ce problème se règlera de lui-même si, en fait, nous pouvions créer une carte de passeport acceptée internationalement, cest-à-dire où les documents seraient de mêmes dimensions et l'espace relativement restreint. Dans ce cas, en effet, les photographies seraient de même grandeur.

• 1645

M. Winch: Je regrette, monsieur, mais en quoi cet accord international vise-t-il notre citoyenneté canadienne? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir sur nos certificats de citoyenneté canadienne des photographies de mêmes dimensions que celles que vous exigez pour les passeports? Il n'y a qu'une légère différence dans l'un et l'autre cas et, cependant les requérants doivent obtenir des photographies de dimensions différentes.

M. Durdin: Comme je l'ai indiqué antérieurement, le document du Bureau de l'enregistrement de la citoyenneté est plus petit que le nôtre parce qu'il doit être mis dans le porte-monnaie. C'est un document d'accréditation qu'on désigne sous le nom de CR-100 et, comme l'espace est limité, on ne peut y placer une photographie de dimensions plus grandes que la présente.

M. Winch: Si on imprimait en caractères plus fins et si on enlevait les trois huitièmes de pouce, on pourrait utiliser les mêmes photographies.

M. Durdin: C'est exact.

M. Winch: Je me suis toujours demandé pourquoi il y avait une différence.

Le Vice-président: Monsieur Guay, est-ce que vous vouliez poser une question?

M. Guay (St-Boniface): Je voulais simplement faire remarquer à M. Winch qu'au lieu de proposer de réduire les dimensions du passeport, c'est la grandeur de l'autre document qu'il faudrait diminuer.

M. Winch: Il s'agit d'un document international.

M. Guay (St-Boniface): Je comprends.

M. Winch: Quant à notre certificat de citoyenneté canadienne, c'est quelque chose que nous pouvons contrôler, tandis que l'autre est international.

M. Guay (St-Boniface): Je comprends.

Le Vice-président: Je voudrais la parole, s'il vous plaît. M. Fairweather n'est pas présent, et ceci complète la liste de ceux qui devaient poser des questions.

M. Winch: Alors, allons-y avec les propositions. Nous avons le quorum.

Le Vice-président: J'aimerais poser une question à M. Cadieux. Comme vous le savez, en janvier dernier, j'ai visité plusieurs de nos chancelleries en Afrique et en Extrême-Orient.

M. Goyer: Croyez-vous que je pourrais poser une autre question, une question supplémentaire?

Le Vice-président: Oui, monsieur Goyer, une question supplémentaire au sujet des passeports.

M. Goyer: Avez-vous déjà discuté la chose avec les hauts fonctionnaires du Secrétariat d'État?

M. Cadieux: Oui.

M. Goyer: Est-ce que vous prévoyez une solution acceptable? Car cela cause réellement un problème. Lorsqu'il s'agit d'obtenir un passeport ou qu'un autre certificat est nécessaire, le requérant doit aller chez deux photographes, ou obtenir deux jeux de photographies. Cela ennuie beaucoup de gens.

M. Durdin: Voilà une question très pertinente. Nous avons discuté la chose avec le Secrétaire d'État, et il est évident qu'il aurait avantage si on pouvait résoudre ce problème. Toutefois, je crains de ne pouvoir vous en dire davantage pour le moment.

Le Vice-président: Monsieur Durdin, je suppose qu'il n'y a rien à faire, du point de vue international, sur la question des passeports, mais ne pourrait-on pas faire quelque-chose à propos du certificat de citoyenneté, en vue de l'uniformiser comme c'est le cas du point de vue international pour les passeports?

M. Durdin: Oui.

M. Winch: Voilà ce que je voulais savoir.

M. Cadieux: Nous pouvons certainement tenter de discuter la question avec le Secrétariat d'État afin de voir ce qu'on pourrait faire. C'est entendu, votre point de vue est tout à fait logique.

Le Vice-président: C'est quelque chose qu'il vaut certes la peine d'étudier, monsieur Winch.

Comme vous le savez, monsieur Cadieux, j'ai visité récemment un certain nombre de nos chancelleries en Afrique et en Extrême-Orient et, au cours des discussions avec nos agents des services extérieurs, je ne me souviens pas d'avoir reçu d'eux des plaintes concernant leurs traitements ou les conditions de travail. Quelques commis et quelques secrétaires, cependant. semblaient être assez mécontents de leur traitement et de leurs allocations. Est-ce que, dans toutes les missions canadiennes à l'étranger, les commis et les secrétaires ne sont pas satisfaits des émoluments qui leur sont versés?

M. Cadieux: Je ne savais pas que la situation cause un mécontentement général, mais je suppose que, dans certains cas, les montants versés dans certains pays peuvent ne pas être satisfaisants. Voilà une chose qu'il faut étudier. Vous vous souviendrez qu'à la dernière séance, M. Wilson a mentionné que toute la question des allocations était à l'étude. J'espère que le nouveau système apportera une amélioration par rapport au système actuel et que, de façon générale, on accordera des conditions plus satisfaisantes aux commis et aux sténographes.

Le Vice-président: Est-ce que la révision touchera tous les niveaux?

M. Cadieux: Elle visera tout le monde. Mais s'il y a une inflation soudaine dans un pays, tant que les traitements n'ont pas été majorés, il est évident que les conditions seront difficiles temporairement. Il y a là un problème.

• 1650

Le Vice-président: Il faut probablement admettre, je crois, que lorsqu'ils sont à l'étranger, nos agents doivent avoir des logements de meilleure qualité que ceux qu'ils auraient au Canada afin d'avoir de la bonne eau, des habitations propres, et ainsi de suite. La principale objection est simplement qu'il leur faut plus d'argent pour vivre sur un niveau de vie plus élevé.

M. Cadieux: Nous n'exerçons pas de contrôle sur les traitements, parce qu'ils sont fixés à la suite des négociations collectives. Mais les allocations . . .

Le Vice-président: C'est aux allocations que je songe.

M. Cadieux: Voilà, à mon avis, le facteur où l'on peut faire des ajustements. Comme je l'ai dit, on est à faire une révision générale, et je crois qu'il y aura de nouvelles améliorations dans ce domaine.

Le Vice-président: Merci. Nous n'avons pas le quorum à ce moment-ci, mais si vous étiez d'accord pour que nous prenions une petite pause, peut-être aurons-nous le quorum dans dix minutes environ.

M. Winch: Nous ne sommes pas assez nombreux?

M. Roberts: Combien faut-il être?

Le Vice-président: Il faut être 16. Est-ce que nous pourrions essayer de rejoindre quelques membres et de les faire venir ici?

M. Roberts: J'appuie cette idée-là.

Le Vice-président: On a déjà fait du progrès jusqu'ici; alors, pourrions-nous prendre une pause de cinq ou dix minutes et continuer ensuite? Si nous n'avons pas le quorum, nous pourrions renvoyer la séance à plus tard.

M. Forrestall: Certains membres assistent à l'autre débat en Chambre, monsieur le président.

Le Vice-président: Merci, monsieur Forrestall. Je suppose que M. Cadieux restera avec nous, mais on pourrait laisser partir les autres hauts fonctionnaires. Nous allons lever la séance jusqu'à cinq heures.

(Pause)

• 1655

Le Président: Messieurs, nous avons mis les divers articles en délibération. Le premier crédit que nous avons approuvé est le n° 40, concernant la Commission mixte internationale. Les autres crédits portent de façon plus générale sur les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures, et ils ont été mis en délibération.

Les crédits 10 et 15 sont approuvés.

Nous revenons au crédit n° 1.

M. Legault: Je ne crois pas que le crédit 40 ait été approuvé.

Le Président: Oui, il a été approuvé un peu plus tôt au cours de la présente séance, monsieur Legault.

Le crédit n° 1 est approuvé.

Dois-je faire rapport à la Chambre de ces crédits et des crédits concernant l'Agence canadienne de développement international?

Des voix: D'accord.

Le Président: Je vous remercie beaucoup, messieurs. Je voudrais également vous remercier, monsieur Cadieux, de même que vos hauts fonctionnaires, pour les réponses très utiles que vous avez données à nos questions.

M. Winch: Puis-je avoir des détails, monsieur, sur les prochaines séances qui seront annoncées?

Le Président: A notre prochaine séance, nous aurons M. Lindsey du ministère de la Défense nationale, et il sera question des missiles antimissiles. Notre séance régulière du jeudi matin a été annulée, de sorte que nous tiendrons cette séance demain après-midi à 3h 30. Je prévois qu'un certain nombre de questions seront posées et, comme nous ne pourrons probablement pas terminer mercredi après-midi, nous avons pris des dispositions afin de continuer jeudi après-midi.

M. Roberts: Monsieur le président, je me demande (le micro ne fonctionne pas) s'il ne serait pas préférable d'avoir une séance à huis clos. Une ou deux fois durant les séances du Comité avec le Général Sharp, j'ai mentionné la possibilité d'avoir une séance à huis clos, ce qui nous permettrait d'obtenir des renseignements qui ne sont pas données au public, renseignements qui nous seraient refusés autrement. J'ose espérer que nous pourrions avoir une telle séance, sous réserve, évidemment, du point de vue des autres membres du Comité quant à la nécessité de cette séance.

M. Winch: Monsieur le président, je comprends très bien ce que l'honorable membre vient de dire, mais notre Comité compte 30 membres. Je ne pense pas qu'il soit possible d'avoir une séance strictement privée avec autant de membres. En second lieu, étant donné l'importance de notre travail et de nos recherches, je crois que tout doit être fait en public. Si la chose ne peut se faire en public comme séance générale de notre Comité, il faudrait alors qu'on nous donne de très bonnes raisons pour qu'on ne puisse pas le faire.

• 1700

Le Président: Monsieur Roberts, si vous pouvez m'indiquer les questions pour lesquelles vous n'avez pu obtenir de réponses, parce que la séance n'était pas à huis clos, nous pourrions peut-être les examiner, et je serais heureux de soumettre le cas au comité de direction.

M. Winch: Puis-je ajouter également, monsieur — parce que j'en ai une longue expérience — que chaque fois qu'un Comité aussi important que le nôtre siège à huis clos, le public voit toujours la chose d'un oeil suspect — chose que je ne voudrais pas — et se demande pourquoi on peut parler dans un comité de choses que le peuple canadien n'a pas le droit de savoir. Je préférerais — quoique j'aimerais obtenir des renseignements à l'occasion — qu'on ne nous montre pas du doigt et qu'on n'ait pas de doutes sur les comités parce que le peuple canadien n'est pas renseigné sur ce que nous sommes, nous, comme membres.

Le Président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Winch. Alors que les membres sont réunis, et avant de présenter notre rapport sur le NORAD, je pourrais peut-être demander l'opinion des membres sur l'opportunité d'aller à North Bay. Le voyage pourrait se faire très rapidement. Chacun est très occupé en ce moment, et je pense que les membres du Comité ne voudraient probablement pas, à ce moment-ci, faire un plus grand voyage et aller aux États-Unis, ou au quartier général à Colorado Springs. Cependant, la question se pose de savoir si le Comité devrait décider ou non d'aller à North Bay. Je pense que nous pourrions faire le voyage en une journée, et nous pourrions voir à peu près la

même chose à North Bay que nous verrions à Colorado Springs. Quel est le désir du Comité? Je suis convaincu que nous pourrions organiser un voyage à North Bay à un moment approprié et sans trop de difficulté, mais le ministère de la Défense nationale aime quand même qu'on l'avertisse environ deux semaines d'avance. S'il s'agissait d'aller à Colorado Springs, ce pourrait être un peu plus compliqué.

M. Prud'homme: Il y aurait certainement avantage, cependant, à pousser l'idée plus loin.

Le Président: Comme je ne sais pas ce que c'est que cette base, puisque je n'y suis jamais allé, il serait sans doute préférable de voir l'installation elle-même avant de rédiger un rapport.

M. Winch: Monsieur, j'ai eu le privilège d'aller à Colorado Springs et à North Bay, et il y a d'autres membres ici qui ont eu la même chance. Bien que ce soit très intéressant de voir Colorado Springs, je crois personnellement que, lorsqu'il s'agit de voir une installation pour en étudier la fonction, vous pouvez apprendre tout autant de choses à North Bay qu'à Colorado Springs.

M. Legault: Peut-être faudrait-il laisser au comité de direction le soin de fixer la date et de décider si nous devrions faire le voyage.

Le Président: Le Comité désire-t-il laisser au comité de direction le soin de prendre une décision. Y a-t-il d'autres choses que les membres voudraient signaler à ce moment-ci? M. Brewin, et ensuite ce sera M. Forrestall.

M. Forrestall: Je suis d'accord quant à la décision de ne pas aller jusqu'à Colorado Springs si on peut apprendre tout autant de choses grâce aux travaux de nos experts ici, en faisant un court voyage à North Bay, avec cette réserve, toutefois, que la même chose ne s'applique pas nécessairement à toute étude de l'ensemble du Commandement maritime, c'est-à-dire du quartier général du SACLANT en Virginie.

Le Président: Pour ce qui est du Commandement maritimes peut-être pourrais-je faire part au Comité des faits nouveaux et dire où nous en sommes. Je crois savoir que le ministère de la Défense nationale mettra à notre disposition, d'ici la fin du mois, un document de travail sur le Commandement maritime. Or, vous vous souviendrez qu'on a proposé de former un sous-comité pour commencer l'étude de ce document de travail, et que cette étude se poursuive en même temps que notre étude du NORAD — c'est-à-dire en même temps que notre Comité préparera son rapport sur NORAD. Les membres voudront bien décider s'ils souhaitent prendre part ou non aux travaux de ce sous-comité qui étudiera le Commandement maritime.

M. Winch: Pendant que le sous-comité fera cette étude, monsieur, s'il est nécessaire de visiter le Commandement maritime, j'aimerais ajouter — parce que j'ai déjà de l'expérience dans ce domaine également — qu'afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires, il me semble que le sous-comité devrait aller au pôle nord, qui est le centre de contrôle du Commandement maritime.

M. Forrestall: Voilà ce à quoi je voulais en venir.

M. Winch: Le pôle nord est le centre de commandement.

Le Président: Est-ce que les membres auraient des suggestions à faire sur le nombre de membres que devrait compter le sous-comité chargé de faire le travail préliminaire sur le Commandement maritime? Est-ce que ce pourrait être un sous-comité de neuf ou dix, par exemple? Au total, notre Comité compte 30 membres.

• 1705

M. Winch: Certainement pas plus que cela.

M. Forrestall: Je crois que ce qu'il y a de plus important, monsieur le président, c'est que le sous-comité adopte les points de vue du Comité comme tel. Il ne convient pas, je suppose, que nous affichions une étiquette politique, mais je crois qu'il faut s'accommoder de la chose.

M. Winch: D'autant plus que la majorité des membres n'appartiennent pas aux circonscriptions où se trouve le Commandement maritime.

Le Président: Je crois que la représentation des partis devrait être à peu près semblable à la représentation des partis au Comité. Quant au personnel du sous-comité qui ferait le travail préliminaire sur le Commandement maritime, il pourrait sans doute se composer des représentants de partis du comité de direction.

M. Forrestall: Il me semble que ce que vous pourriez faire, monsieur le président, si je puis vous suggérer une façon de procéder, ce serait simplement de demander publiquement aux divers partis de vous proposer leurs représentants qui font partie de notre Comité — sans oublier qu'il ne faut pas dépasser un certain nombre—puis faire les nominations au comité de direction, et ensuite faire rapport lors d'une prochaine séance, probablement dans huit ou dix jours. Je veux simplement vous dire qu'à notre propre point de vue, nous sommes prêts maintenant à faire une nomination, ou des nominations, dans notre propre parti.

Le Président: Nous allons nous mettre au travail et soumettre la chose à la prochaine séance du sous-comité de direction.

Donc, demain après-midi, mercredi, et jeudi après-midi, M. George Lindsey nous parlera du système de missiles antimissiles. Le 27 mai — c'est-à-dire mardi prochain, à 11 heures du matin — M. Gellner sera ici pour présenter sa critique du document original de travail, notre document de base qui a été présenté par le ministère de la Défense nationale au sujet du NORAD. Ce sera mardi prochain, à 11 heures du matin.

M. Brewin: Est-ce qu'il y aura d'autres témoins, monsieur le président? Avez-vous l'intention d'en inviter d'autres à propos du NORAD?

Le Président: Seulement si c'est nécessaire. M. Michael Sherman présentera la critique du document de M. Lindsey.

M. Brewin: Au sujet de cette équipe traitant des missiles antimissiles, je crois que nous devrions obtenir une déclaration objective et scientifique, et non seulement des partisans du système. J'ai déjà soulevé la question, et je le fais encore une fois. J'insiste pour que le comité de direction trouve quelqu'un de qualifié pour s'occuper de la chose, et il y a un grand nombre d'excellents candidats au poste. J'ai également demandé si on fait des progrès en vue d'obtenir le rapport à ce sujet de la commission du sénateur Kennedy des États-Unis.

Le Président: J'ai écrit au sénateur Kennedy pour lui demander de mettre son rapport à la disposition de notre Comité. Je crois qu'on a pris des mesures aussi pour obtenir les rapports du Comité du Sénat. Ils n'ont pas encore été reçus, mais on a fait des démarches afin de les obtenir, monsieur Brewin, le jour même où vous avez soumis la question au Comité. S'il semble y avoir un trop grand retard, nous allons tender de hâter les choses.

Donc, s'il n'y a pas autre chose, nous pourrions lever la séance.

APPENDICE BBB

QUESTIONS POSÉES PAR M. JOHN ROBERTS (YORK-SIMCOE)

1. Au cours des cinq dernières années, combien a-t-on recruté d'agents

a) possédant plus d'un diplôme universitaire; et

b) au-dessus du niveau d'Agent de la classe 1 du Service extérieur (A.s.e.-1).

2. Combien de mutations y a-t-il eu, au-dessus du niveau d'A.s.e. 1

a) en provenance d'autres ministères du gouvernement; et

b) vers d'autres ministères du gouvernement.

REPONSE: (Voir tableau ci-joint)

TABLEAU STATISTIQUE DU RECRUTEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR ANNÉES CIVILES 1965-1969

Annee	Nombre total recrute	Ayant plus d'un diplome	Recrutes au-dessus du niveau D'A.s.e. 1	Mutations d'autres min. au-dessus du niveau D'A.s.e. 1	Mutations vers d'autres min. au-dessus du niveau D'A.s.e. 1
1969 (jusqu'ici)	38	32	2	2	1
1968	23	20	1	1	4
1967	65	46	14*	3	4
1966	55	28	11*	1	0
1965	31	15	4	2	2

*Recrutés par concours spécial.

Question posée par M. John Roberts (York Simcoe)

Cours de langues étrangères

Formation générale

En dehors des dispositions prises pour l'étude du français et de l'anglais, le ministère peut payer les frais de cours de lagues étrangères jusqu'à concurrence de $600 par an, lorsqu'à son avis il est dans l'intérêt du Gouvernement qu'un employé ait une certaine connaissance de la langue d'une région où il doit représenter le Canada. Une formation est aussi prévue dans le cas des épouses des agents, lorsqu'elles aident leur mari dans des fonctions de représentation ou de promotion. La situation actuelle est la suivante:

Nombre de langues étudiées	26
Nombre d'employés qui suivent des cours	83
Nombre d'épouses d'agents qui suivent des cours de langues	25

Formation spéciale pour les langues difficiles

En plus de la formation générale susmentionnée en matière de langues étrangères, on prévoit une étude plus intensive des langues difficiles. Les cours ci-après ont été suivis en 1968-1969:

2 agents étudient le chinois (à plein temps) à Hong-Kong dans le cadre d'une programme de trois ans.
1 agent étudie le japonais (à plein temps) à Tokyo dans le cadre d'un programme de deux ans.
1 agent étudie le japonais (à temps partiel) à Ottawa
1 agent étudie le tchèque (à plein temps) à Ottawa
1 agent étudie le polonais (à plein temps) à Ottawa
1 agent étudie le serbo-croate (à plein temps) à Ottawa
1 agent étudie l'arabe (à plein temps) au Liban
2 agents étudient l'allemand (à temps partiel) en Allemagne
2 agents étudient le russe (à plein temps) à Ottawa

En 1969-1970, un nombre à peu près égal d'agents continueront d'étudier les langues difficiles.

Question posée par M. Harold E. Winch (Vancouver-est)

Y a-t-il eu une diminution du nombre des attachés des Forces canadiennes au cours des cinq dernières années?

Réponse:

En 1964, il y avait 17 attachés des Forces canadiennes (AFC) dans des missions diplomatiques à l'étranger. Vu que, dans plusieurs cas, les attachés sont accrédités auprès de plus d'un pays (en plus du pays dans lequel ils résident), ces 17 attachés étaient accrédités auprès de 24 pays. Il y avait en outre 3 attachés adjoints des Forces canadiennes.

En 1969, il y a 19 AFC accrédités auprès de 28 pays et 3 AFC adjoints.

On compte donc présentement deux AFC de plus qu'il y a cinq ans et le nombre de pays auprès desquels des attachés sont accrédités a augmenté de quatre au cours de cette période.

Question posée par M. John Roberts (York-Simcoe)

Cours de langues étrangères

Formation générale

En dehors des dispositions prises pour l'étude du français et de l'anglais, le ministère peut payer les frais de cours de langues étrangères jusqu'à concurrence de $600 par an, lorsqu'il est dans l'intérêt du Gouvernement qu'un employé ait une certaine connaissance de la langue d'une région où il doit représenter le Canada. Une formation est aussi prévue dans le cas des épouses des agents, lorsque elles aident leur mari dans des fonctions de représentation ou de promotion. La situation actuelle est la suivante:

Nombre de langues étudiées	26
Nombre d'employés qui suivent des cours	83
Nombre d'épouses d'agents qui suivent des cours de langues	23

Formation spéciale pour les langues difficiles

En plus de la formation générale susmentionnée en matière de langues étrangères, on prévoit une étude plus intensive des langues difficiles. Les cours ci-après ont été suivis en 1968-1969:

2 agents étudient le chinois (à plein temps) à Hong-Kong dans le cadre d'une programme de trois ans.

1 agent étudie le japonais (à plein temps) à Tokyo dans le cadre d'un programme de deux ans.

1 agent étudie le japonais (à temps partiel) à Ottawa

1 agent étudie le tchèque (à plein temps) à Ottawa

1 agent étudie le polonais (à plein temps) à Ottawa

1 agent étudie le serbo-croate (à plein temps) à Ottawa

1 agent étudie l'arabe (à plein temps) au Liban

2 agents étudient l'allemand (à temps partiel) en Allemagne

2 agents étudient le russe (à plein temps) à Ottawa

En 1969-1970, un nombre à peu près égal d'agents continueront d'étudier les langues difficiles.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 46

SÉANCE DU MERCREDI 21 MAI 1969

SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

20381–1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,
Anderson,
Barrett,
Brewin,
Cafik,
Carter,
Fairweather,
Forrestall,
Gibson,
Goyer,
Guay (*St-Boniface*),
Harkness,
Howard (*Okanagan Boundary*),
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacLean,
Marceau,
Nesbitt,
Nowlan,
Penner,
Prud'homme,
Roberts,
Stewart (*Cochrane*),
Stewart (*Marquette*),
Thompson (*Red Deer*),
Winch–(30).

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

RAPPORT A LA CHAMBRE

Le jeudi 22 mai 1969

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du 20 février 1969, le Comité a examiné les postes suivants énumérés au budget de 1969-1970:

Les crédits nos 1, 10 et 15 concernant le ministère des Affaires extérieures;

Les crédits nos 30, 35 et L35 concernant l'Agence canadienne de développement international;

Le crédit no 40 concernant la Commission mixte internationale.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 38, 39, 44, 45*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le mercredi 21 mai 1969
(72)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi, à 3 h 40. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil présidentiel.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Forrestall, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, Nowlan, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Thompson (*Red Deer*) et Winch–(17).

Aussi présent: M. Buchanan, député.

Témoin: M. G. R. Lindsey, chef du Centre d'analyse pour la défense.

Le vice-président présente M. Lindsey qui fait un bref exposé préliminaire et fait lecture d'un mémoire officiel sur la défense contre les engins balistiques.

Le Comité convient de verser au compte rendu des délibérations de la séance de cet après-midi les diapositives que M. Lindsey a utilisées pour présenter son mémoire.

Le Comité convient aussi d'imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui le mémoire que M. Lindsey a soumis d'avance au Comité et intitulé: *Partie III: La défense contre les engins balistiques: ses conséquences pour le Canada (Voir Appendice CCC)*

Les membres du Comité interrogent M. Lindsey pendant le reste de la séance.

A 6 h de l'après-midi, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 22 mai 1969, à 9 h 30 du matin.

Le jeudi 22 mai 1969
(73)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin, à 9 h 45. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil présidentiel.

Présents: MM. Fairweather, Guay (*Saint-Boniface*), Laniel, Legault, Marceau, Nesbitt, Nowlan, Roberts, Ryan, Thompson (*Red Deer*) et Wahn–(11).

Aussi présent: M. Buchanan, député.

Témoin: M. G. R. Lindsey, chef du Centre d'analyse pour la défense.

Les membres du Comité finissent d'interroger M. Lindsey.

Vers 10h 25 du matin, le président prend place au fauteuil.

A la fin de l'interrogatoire, le président remercie M. Lindsey de son témoignage.

A 10 h 40 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES
(Enregistrement électronique)

Le mercredi 21 mai 1969

Le vice-président: Messieurs, je crois que nous sommes assez nombreux pour reprendre nos délibérations. De nouveau, M. Lindsey comparaît devant nous aujourd'hui afin de poursuivre son témoignage au sujet des systèmes d'armements stratégiques. La partie III de sa déclaration écrite, intitulée «La défense contre les engins balistiques: ses conséquences pour le Canada», a déjà été distribuée aux membres du Comité pour qu'ils en prennent connaissance à l'avance. Le document en question a traité plus particulièrement des sujets suivants: Importance de la géographie canadienne pour la défense des É.-U. contre les engins balistiques; Les missiles antimissiles (ABM): dangers pour la vie et la propriété; Les engins balistiques intercontinentaux (ICBM): dangers pour la vie et la propriété; Protection possible des objectifs au Canada; La défense antimissile (ABM) et le NORAD.

Notre secrétaire, je tiens à vous l'apprendre, m'a informé qu'une salle sera mise à notre disposition afin que nous puissions y tenir une autre séance et interroger M. Lindsey demain matin, à 9 heures et demie, si le Comité juge à propos de le faire. La salle offerte porte le nº 307 et se trouve dans l'édifice de l'Ouest.

Monsieur Lindsey, je vous invite à nous faire un exposé préliminaire avant votre interrogatoire.

M. G. R. Lindsey (Chef du Centre d'analyse pour la défense, ministère de la Défense nationale): J'accepte, monsieur.

Lors d'une séance de la semaine dernière, nous avons examiné l'évolution éventuelle des moyens de défense de l'Amérique du Nord contre toute attaque lancée par des bombardiers, en insistant particulièrement sur le sens que revêt la situation géographique du Canada. Toutefois, avant d'aborder la question de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, nous avons examiné, en guise de fond de tableau, les problèmes d'ordre général créés par les systèmes d'armes stratégiques, la stabilité et la prévention d'une guerre nucléaire entre ces deux grandes puissances que sont les États-Unis et la Russie soviétique.

Une étude de l'ensemble des mesures stratégiques convient tout aussi bien au sujet que nous devons examiner aujourd'hui: «La défense contre les engins balistiques: ses conséquences pour le Canada». Quiconque est au courant de ce qui se passe aux États-Unis sait qu'une forte partie du monde scientifique et politique de ce pays s'inquiète extrêmement des effets qu'aura, sur les États-Unis et le monde entier, le système de défense antimissile nommé «Safeguard».

● 1545

L'une des discussions les plus animées des dernières années se poursuit actuellement, et des groupes impressionnants d'hommes célèbres défendent le pour et le contre de la question suivante: «Le système «Safeguard» devrait-il être déployé? » Si le débat a pris de telles proportions, s'il a attiré un si grand nombre de savants et de hautes personnalités aux opinions opposées, c'est que la question est d'une complexité énorme. Ses aspects importants sont à la fois de nature technique, politique (tant sur la scène nationale que sur le plan international), militaire, économique, juridique et morale. Il faut la juger en fonction d'autres systèmes d'armes stratégiques, aussi bien défensives qu'offensives. Elle met en jeu d'importantes et vitales questions internationales, par exemple, le contrôle de la course aux armements, l'interdiction générale des tests et le traité de non prolifération, non moins que la question fondamentale de la stabilité de l'équilibre stratégique.

J'espère que quelques-unes de ces questions d'ordre plus général seront abordées par d'autres témoins que vous entendrez ici plus tard. Ce que j'ai rédigé pour vous dans la partie III du document qu'on vous a déjà distribué, et la présentation orale que je suis sur le point de faire, se limitent aux côtés stratégique et technique de la défense antimissile. Le débat vise en grande partie le système «Safeguard», mais il est probable qu'une bonne partie des faits qui existent dans le cas de ce système auront quelque rapport avec d'autres systèmes ABM qui pourraient être proposés à l'avenir.

Au cours des études que nous avons faites au Centre d'analyse pour la défense, études dirigées partiellement par M. J. F. Ruddell, qui est présent ici aujourd'hui, nous n'avons pas tenté de décider si l'ABM devrait être déployé ou non. Nous avons présumé, aux fins de notre analyse, qu'il sera déployé aux États-Unis, en vertu des termes actuels de leur programme. Nous avons essayé de définir ce que le déploiement d'un tel système représentera pour le Canada.

Nous commencerons par un très bref sommaire de l'historique des engins balistiques, en partie défini dans la partie I de la documentation qui fut distribuée la semaine dernière. Si nous nous en tenons à la première période, de 1958 à 1962 à peu près, le trait le plus caractéristique vient du fait qu'il y avait peu d'engins balistiques à cette époque, et que ceux qu'on avait

Tableau 1

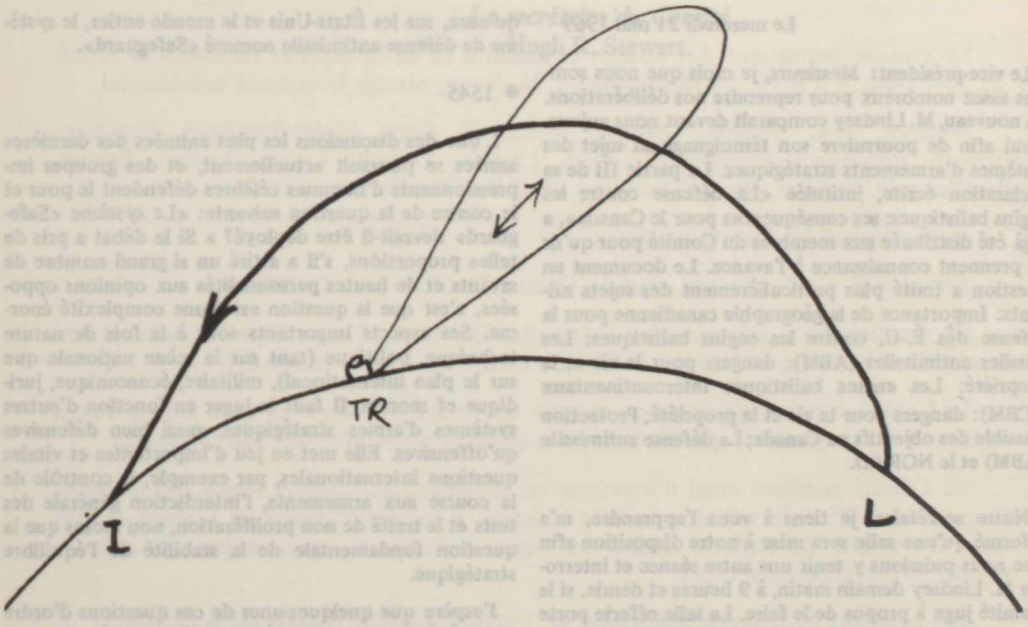

BMEWS

Alaska

Groenland

Angleterre

fabriqués n'avaient que peu de valeur. Ils étaient à découvert, très vulnérables, et il fallait consacrer plusieurs heures à leur lancement. Dans les circonstances, il était fort possible qu'advenant le cas où un pays livrerait un premier assaut inattendu, presque tous les missiles et bombardiers de son adversaire seraient encore au sol, ce qui lui permettrait de désarmer cet adversaire et de remporter la victoire.

A l'époque, le seul genre de défense possible était la préalerte, et l'on y consacra beaucoup d'efforts; on pouvait aussi faire prendre l'air à une partie des bombardiers, afin de les mettre à l'abri de la destruction advenant une attaque lancée contre leur base.

Les systèmes de défense antimissile que nous connaissons aujourd'hui étaient alors l'objet d'une recherche très élémentaire. On mettait en doute la possibilité technique d'intercepter un missile au moyen d'un autre missile. C'est à ce moment qu'on trouve l'origine de l'expression «terreur finement équilibrée».

Quelques années plus tard, les deux grandes puissances avaient fait en sorte de changer la situation. Dans l'espace d'environ cinq ans, elles avaient créé une ambiance tout à fait différente. En effet, les États-Unis et la Russie avaient tous deux fabriqué une grande quantité de missiles balistiques d'une efficacité hautement supérieure. Ces missiles étaient virtuellement invulnérables, soit parce qu'ils étaient enfouis sous terre dans des silos renforcés, soit parce qu'ils se trouvaient à bord de sous-marins et impossibles à repérer. De plus, ils étaient à la fois plus sûrs et d'une précision beaucoup plus grande. Il était à peu près sûr, en l'occurrence, que si l'un des pays tentait de surprendre l'autre et de le désarmer par une première frappe contre-forces, il n'y réussirait pas. Le nombre maximum de missiles qu'il pourrait détruire ne suffirait pas à prévenir une riposte affreusement dévastratrice contre ses propres villes.

• 1550

Nous en étions donc rendus au point où les moyens de destruction étaient si bien assurés, que personne ne serait vainqueur à la suite d'un conflit nucléaire. J'ai mentionné auparavant que cette situation constituait un état stable de prévention réciproque.

Dans les circonstances, toute menace de recours à des missiles devenait difficile à admettre, car il semblait évident que les intéressés seraient tous perdants s'ils s'en servaient. C'est à ce moment que nous avons vu l'OTAN commencer à faire pression dans le but, par exemple, de créer un mode de riposte souple qui rendrait possible l'usage d'autres moyens et éviterait le recours à cette ultime mesure, c'est-à-dire l'emploi des missiles balistiques.

Les travaux de recherche portant sur l'ABM accomplissaient concurrement de remarquables progrès dans le domaine technique, et les spécialistes chargés de ces travaux découvrirent effectivement qu'il n'est pas nécessaire de frapper un missile avec un autre missile. Ils se rendirent compte que, si vous possédez une ogive nucléaire adéquate, il n'est pas nécessaire de frapper d'aplomb le projectile ennemi, mais qu'il vous est possible de détruire ce dernier même en le manquant d'assez loin. Autrement dit, vous êtes en mesure de neutraliser l'ogive nucléaire ennemie. Vers 1967, la recherche sur l'ABM avait établi clairement que de nombreuses opérations jusque là jugées impossibles étaient en fait réalisables.

Tel est l'historique de la question. Venons-en maintenant au système d'alerte. Quatre méthodes générales permettent aux gens qui vivent près d'une cible projetée de repérer l'approche d'un missile balistique. Nous voyons au tableau 1 et dans les trois diagrammes qui suivent, la courbure de la terre, le point de lancement L et le point d'impact visé, soit le point I. La trajectoire du missile est représentée et nous vous expliquerons la première partie de la phase du lancement, celle où les énormes boosters augmentent la vélocité du missile au point où sa vitesse devient suffisante pour lui permettre de parcourir un quart de la surface terrestre. Au début, par conséquent, ces grosses fusées font atteindre au missile des vitesse prodigieuses en propageant une énergie considérable. Or, l'un des systèmes BMEWS, le système de préalerte signalant l'approche de missiles balistiques, est en usage depuis plusieurs années, et il comprend un gros appareil radar muni d'un récepteur et d'un émetteur capable de diriger le faisceau d'énergie du radar par-delà l'horizon, et ce faisceau prend la forme d'un énorme lobe. Lorsque le missile pénètre ce lobe, son entrée est repérée par l'appareil radar. Mais, comme vous pouvez le constater, le repérage se produit à peu près vers la moitié de la trajectoire et, si cela représente un vol d'environ 35 minutes, ce genre d'appareil vous alertera 15 ou 20 minutes à l'avance. Des postes de cette nature existent actuellement en Alaska, au Groenland et en Angleterre.

Le deuxième genre de repérage est celui que nous avons examiné la dernière fois en rapport avec les aéronefs, mais il s'applique aussi aux missiles et on l'appelle le radar de surveillance au-delà de l'horizon par rétrodiffusion. Vous vous souviendrez qu'on trouve au-dessus de la surface de la terre une couche de gaz ionisé, l'ionosphère, qui réfléchit les ondes radio électriques de fréquence appropriée. Voyez le tableau 2. Si l'on place un émetteur et un appareil récepteur à cet endroit, il est possible de faire réfléchir les signaux par l'ionosphère et de les ramener vers un point donné sur terre, bien au delà de l'horizon. La perturbation causée par l'émission des gaz de la grosse fusée ionise l'air et produit une charge électrique assez forte pour réfléchir l'énergie radio électrique. L'énergie rebondit sur cette traînée et revient en suivant le même chemin. Les gens postés à cette installation radar savent qu'un missile a été lancé. Cela s'appelle un radar par rétrodiffusion parce que l'énergie émise se reflechit sur la cible et est rétrodiffusée. La cible est en réalité le gaz ionisé qui entoure la traînée du missile. Le tableau 3 montre de quelle façon se fait la prodiffusion au-delà de l'horizon. Dans ce cas, l'émetteur et le récepteur se trouvent

Tableau 2

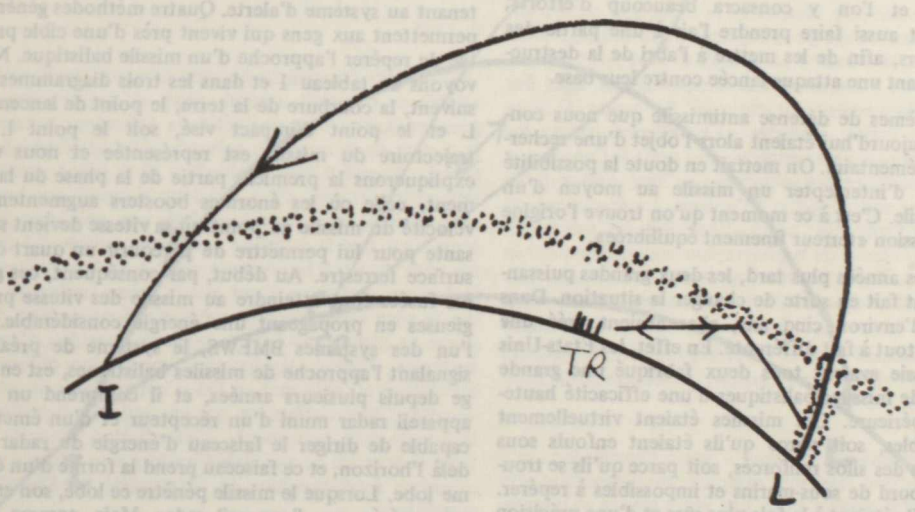

RÉTRODIFFUSION AU-DELÀ DE L'HORIZON

Tableau 3

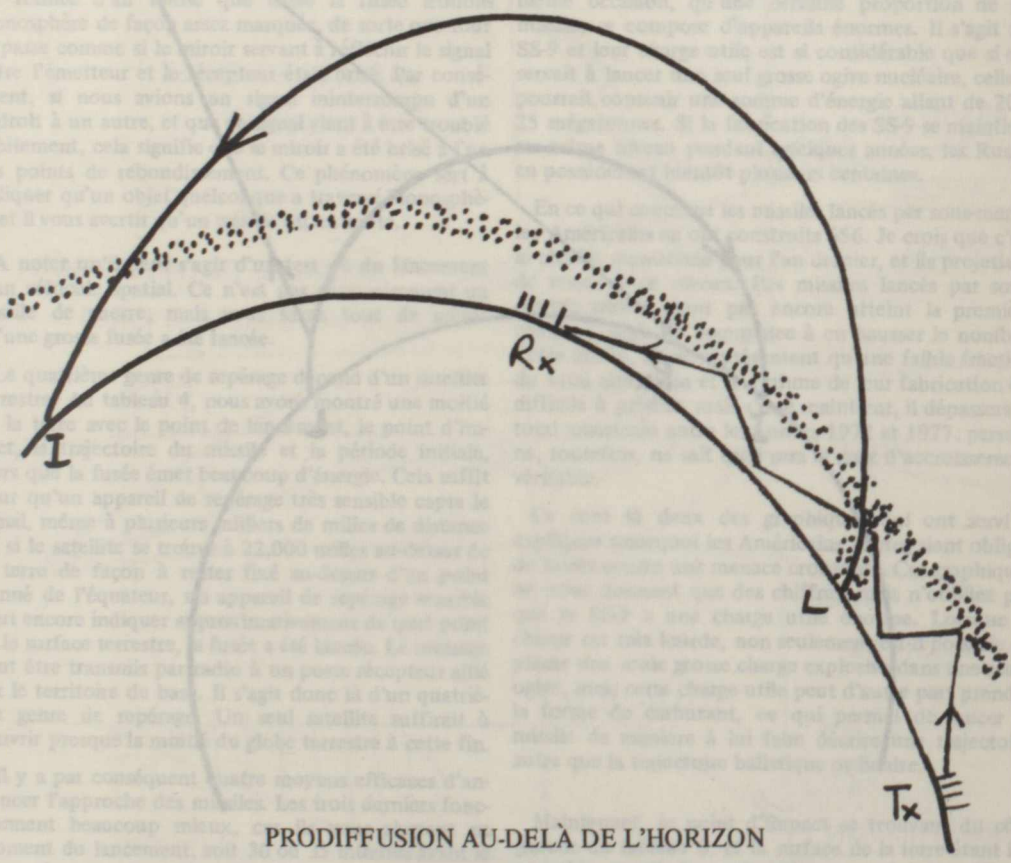

PRODIFFUSION AU-DELÀ DE L'HORIZON

Tableau 4

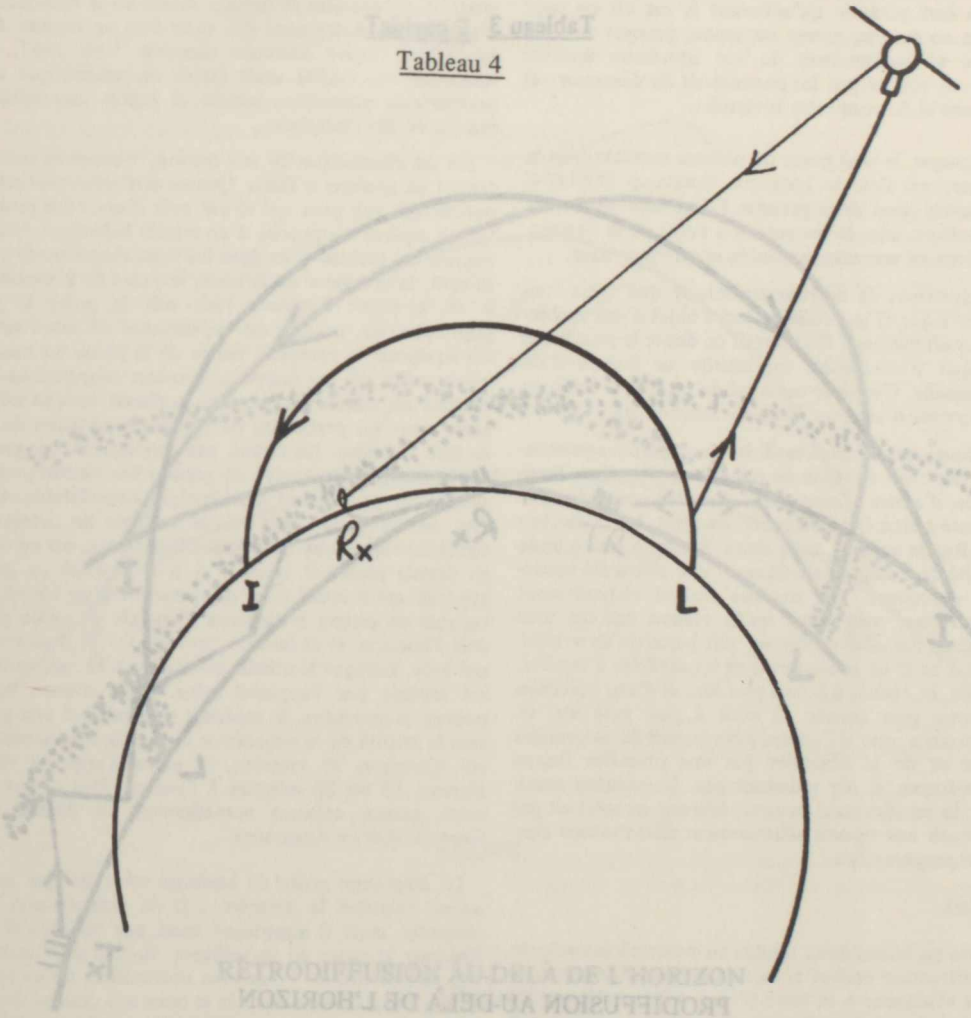

REPÉRAGE DES ICBM PAR SATELLITE

très loin l'un de l'autre, peut-être à plusieurs milliers de milles, et l'énergie émise par le radar rebondit de l'ionosphère, à la terre, à l'ionosphère, à la terre et à l'ionosphère encore, pour enfin arriver ici. On pourrait croire que ce phénomène ne réussit pas, mais c'est là le principe qui sert à la transmission radio-électrique par ondes courtes. Au moyen d'un petit récepteur radio, vous pouvez recevoir des ondes venant d'Australie, si les conditions s'y prêtent, et le signal qui vous parvient rebondit plusieurs fois entre la terre et l'ionosphère. La traînée d'air ionisé que laisse la fusée trouble l'ionosphère de façon assez marquée, de sorte que tout se passe comme si le miroir servant à réfléchir le signal entre l'émetteur et le récepteur était brisé. Par conséquent, si nous avions un signal ininterrompu d'un endroit à un autre, et que ce signal vient à être troublé subitement, cela signifie que le miroir a été brisé à l'un des points de rebondissement. Ce phénomène sert à indiquer qu'un objet quelconque a traversé l'ionosphère et il vous avertit qu'un missile est en route.

A noter qu'il peut s'agir d'un test ou du lancement d'un véhicule spatial. Ce n'est pas nécessairement un missile de guerre, mais vous savez tout de même qu'une grosse fusée a été lancée.

Le quatrième genre de repérage dépend d'un satellite terrestre. Au tableau 4, nous avons montré une moitié de la terre avec le point de lancement, le point d'impact, la trajectoire du missile et la période initiale, alors que la fusée émet beaucoup d'énergie. Cela suffit pour qu'un appareil de repérage très sensible capte le signal, même à plusieurs milliers de milles de distance et, si le satellite se trouve à 22,000 milles au-dessus de la terre de façon à rester fixé au-dessus d'un point donné de l'équateur, un appareil de repérage sensible peut encore indiquer approximativement de quel point de la surface terrestre, la fusée a été lancée. Le message peut être transmis par radio à un poste récepteur allié sur le territoire de base. Il s'agit donc là d'un quatrième genre de repérage. Un seul satellite suffirait à couvrir presque la moitié du globe terrestre à cette fin.

Il y a par conséquent quatre moyens efficaces d'annoncer l'approche des missiles. Les trois derniers fonctionnent beaucoup mieux, car ils vous alertent au moment du lancement, soit 30 ou 35 minutes avant le choc, alors que le système BMEWS ne vous avertit que 15 ou 20 minutes à l'avance.

Voilà qui explique la préalerte. Parlons maintenant de la menace à laquelle le monde occidental, paraît-il, devra faire face à cause de la construction et du type de missiles que l'Union soviétique est à préparer. Les deux graphiques au tableau 5 ont été expliqués par M. Laird, Secrétaire de la défense, à Washington, il y a quelques semaines, et ils livrent des renseignements qui n'avaient pas été révélés au public auparavant. Se servant d'une période de temps qui s'étend de 1965 à 1975, il a indiqué le nombre de missiles intercontinentaux pouvant être lancés de la terre qui sont ou qui pourraient être disponibles. Les Américains en ont accumulé une réserve de près de 1,000 il y a deux ans, et ils se proposent d'augmenter ce nombre régulièrement. L'ensemble des missiles intercontinentaux appartenant à la Russie n'atteignait que quelques centaines il y a deux ou trois années, mais depuis deux ans, le rythme de leur fabrication a monté et l'on dit que le chiffre total dépasse maintenant celui des États-Unis. Évidemment, il est impossible de prédire l'avenir, mais si vous faites une extrapolation en vous basant sur le taux de construction le plus récent, vous constaterez qu'il sera nettement supérieur au rythme américain d'ici quelques années. M. Laird a aussi révélé, à la même occasion, qu'une certaine proportion de ces missiles se compose d'appareils énormes. Il s'agit des SS-9 et leur charge utile est si considérable que si elle servait à lancer une seul grosse ogive nucléaire, celle-ci pourrait contenir une somme d'énergie allant de 20 à 25 mégatonnes. Si la fabrication des SS-9 se maintient au même niveau pendant quelques années, les Russes en posséderont bientôt plusieurs centaines.

En ce qui concerne les missiles lancés par sous-marin, les Américains en ont construits 656. Je crois que c'est le chiffre mentionné pour l'an dernier, et ils projettent de rester à ce niveau. Les missiles lancés par sous-marins russes n'ont pas encore atteint la première centaine, mais on commence à en hausser le nombre. Cette année, ils ne représentent qu'une faible fraction du total américain et le rythme de leur fabrication est difficile à prédire, mais s'il se maintient, il dépassera le total américain entre les années 1972 et 1977; personne, toutefois, ne sait quel sera le taux d'accroissement véritable.

Ce sont là deux des graphiques qui ont servi à expliquer pourquoi les Américains se croyaient obligés de lutter contre une menace croissante. Ces graphiques ne nous donnent que des chiffres, mais n'oubliez pas que le SS-9 a une charge utile énorme. Lorsque la charge est très lourde, non seulement est-il possible de placer une seule grosse charge explosive dans une seule ogive, mais cette charge utile peut d'autre part prendre la forme de carburant, ce qui permet de lancer le missile de manière à lui faire décrire une trajectoire autre que la trajectoire balistique ordinaire.

Maintenant, le point d'impact se trouvant du côté gauche du tableau 6, et la surface de la terre étant ici, ce qu'on appelle la «trajectoire avec minimum d'énergie», telle qu'elle est indiquée sur le tableau, est celle que suit le missile pour atteindre le point voulu en utilisant le moins de combustible possible. En fait, si l'on veut parcourir une distance de 6,000 milles, je crois que c'est l'exemple dont nous nous sommes servi, le missile devra atteindre une vélocité de 24,570 pieds par seconde. Si l'on emploie un peu plus de combustible, ce qui veut dire que la charge utile sera moindre, on pourra faire suivre au missile une trajectoire plus basse et plus rapide. En augmentant la vélocité à 24,900 pieds par seconde, on peut en arriver à cette trajectoire abaissée qui sera un peu plus rapide et beaucoup plus basse. Le repérage par radar pourra s'en trouver sensiblement changé. Si l'appareil radar se trouve situé près du point d'impact le long de l'horizon et que sa puissance est telle qu'il peut repérer une

Tableau 5

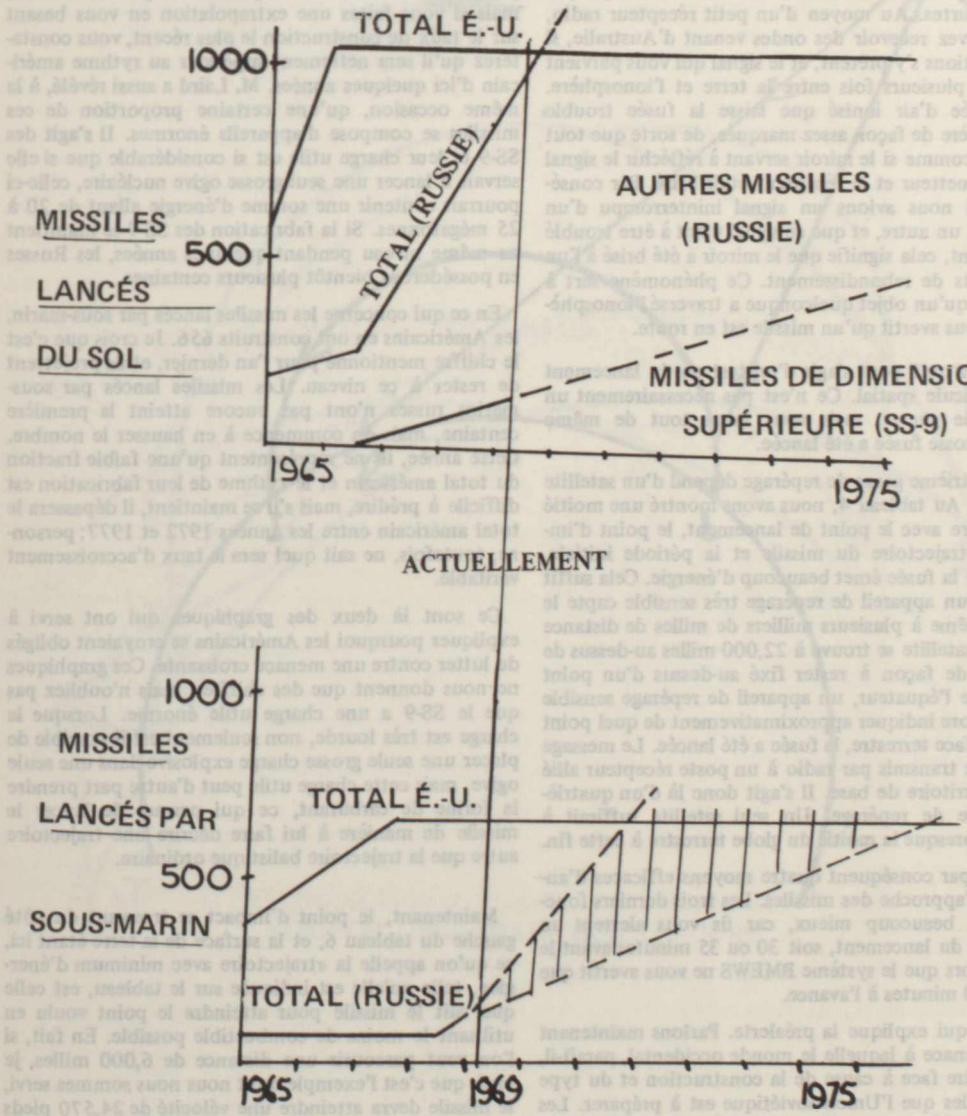
TOTAL É.-U.
1000
MISSILES
500
LANCÉS
DU SOL
TOTAL (RUSSIE)
AUTRES MISSILES
(RUSSIE)
MISSILES DE DIMENSION
SUPÉRIEURE (SS-9)
1965
1975
ACTUELLEMENT
1000
MISSILES
LANCÉS PAR
500
SOUS-MARIN
TOTAL É.-U.
TOTAL (RUSSIE)
1965
1969
1975

Tableau 6

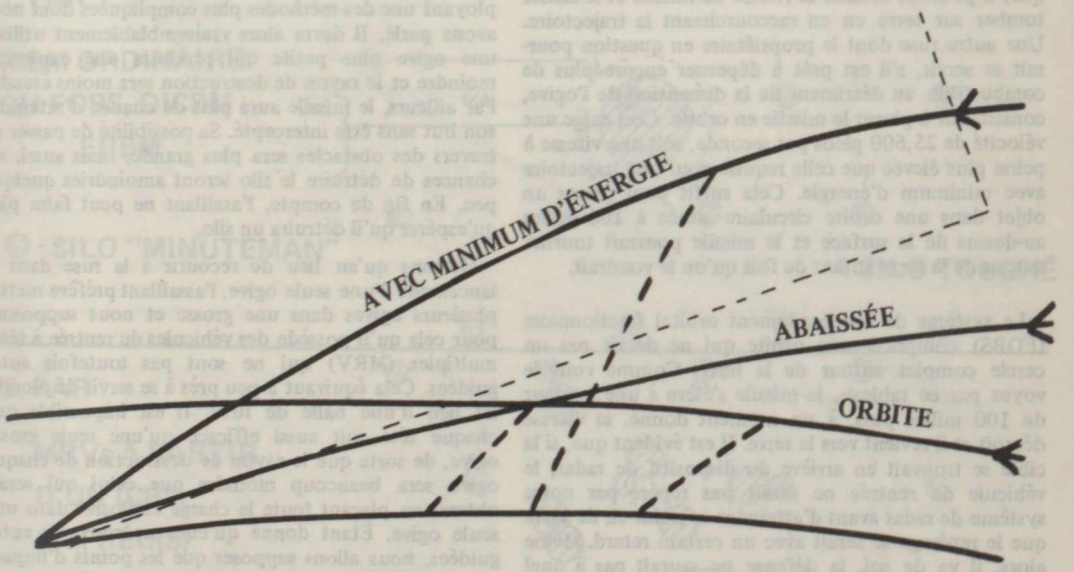

	VÉLOCITÉ (P.P.S.)
TRAJECTOIRE AVEC MINIMUM D'ÉNERGIE	24,570
TRAJECTOIRE ABAISSÉE	24,900
ORBITE CIRCULAIRE (100 MILLES)	25,600

ogive à cette distance, il pourra percevoir un missile ordinaire au point mentionné. Toutefois, si sa trajectoire est abaissée, le missile passera en-dessous du faisceau et ne sera repéré que beaucoup plus près de la cible, laissant beaucoup moins de temps pour donner l'alerte. Le propriétaire du missile pourrait aussi utili-

• 1600

ser plus de combustible pour la manœuvre et, s'il le voulait, après s'être approché de l'endroit que j'indique, il pourrait réduire la vitesse du missile et le laisser tomber sur terre en en raccourcissant la trajectoire. Une autre ruse dont le propriétaire en question pourrait se servir, s'il est prêt à dépenser encore plus de combustible, au détriment de la dimension de l'ogive, consisterait à placer le missile en orbite. Ceci exige une vélocité de 25,600 pieds par seconde, soit une vitesse à peine plus élevée que celle requise pour une trajectoire avec minimum d'énergie. Cela suffit pour placer un objet dans une orbite circulaire située à 100 milles au-dessus de la surface et le missile pourrait tourner autour de la terre autant de fois qu'on le voudrait.

Le système de bombardement orbital fractionnaire (FOBS) comporte une orbite qui ne décrit pas un cercle complet autour de la terre. Comme vous le voyez par ce tableau, le missile s'élève à une hauteur de 100 milles puis, à un moment donné, sa vitesse décroît et il revient vers la terre. Il est évident que, si la cible se trouvait en arrière du dispositif de radar, le véhicule de rentrée ne serait pas repéré par notre système de radar avant d'atteindre ce point-ci, de sorte que le repérage se ferait avec un certain retard. Même alors, il va de soi, la défense ne saurait pas à quel moment le projectile reviendrait sur terre. Il pourrait même ne pas revenir du tout.

Voici ce qui est encore plus dangereux. Au lieu de placer le missile en orbite de façon que sa course soit dans la direction que surveille la défense, il serait également possible de lancer le missile dans la direction opposée; ainsi, il ferait le tour de la terre pour surgir par le sud, plutôt que par le nord. De cette façon, il se trouverait à attaquer le systèmes de défense par l'arrière. Il est donc possible de faire bien des choses quand on possède un missile de grande dimension, et l'avantage ne se limite pas nécessairement à la faculté d'aller porter une grosse ogive.

Il est aussi possible de remplacer la grosse charge utile par plusieurs petites charges. On voit au tableau 7 trois différents types d'attaques lancées contre un champ de «Minutemen». Dans le diagramme du haut, les petits cercles représentent des «Minutemen» cachés dans leurs silos. Nous les avons indiqués comme s'ils étaient disposés en rangs d'oignons. Je ne suppose pas qu'il en soit ainsi, mais de toute façon ils sont assez éloignés les uns des autres. Il y a un rayon qui part du point d'impact et qui représente jusqu'à quelle distance l'explosion d'un ICBM peut détruire les silos contenant les missiles. Comme le tableau l'indique, le missile d'offensive frappe à cet endroit et, étant donné que le silo se trouve à l'intérieur du cercle, il sera détruit. Comme on peut voir, les silos sont situés si loin les uns des autres que même une énorme ogive ne pourrait jamais atteindre deux silos. L'assaillant peut donc tout au plus espérer atteindre et détruire un seul silo avec un missile.

Mettons qu'il craigne qu'un système de défense quelconque intercepte le missile et qu'il décide d'avoir recours à ce qu'on appelle le lancement massif, afin d'approcher par ruse. Au lieu de se contenter de lancer un gros missile, il pourra approcher la cible en employant une des méthodes plus compliquées dont nous avons parlé. Il devra alors vraisemblablement utiliser une ogive plus petite qui produira une explosion moindre et le rayon de destruction sera moins étendu. Par ailleurs, le missile aura plus de chance d'atteindre son but sans être intercepté. Sa possibilité de passer au travers des obstacles sera plus grande, mais aussi, ses chances de détruire le silo seront amoindries quelque peu. En fin de compte, l'asaillant ne peut faire plus qu'espérer qu'il détruira un silo.

Mettons qu'au lieu de recourir à la ruse dans le lancement d'une seule ogive, l'assaillant préfère mettre plusieurs ogives dans une grosse et nous supposons pour cela qu'il possède des véhicules de rentrée à têtes multiples (MRV) qui ne sont pas toutefois autoguidées. Cela équivaut à peu près à se servir de plombs au lieu d'une balle de fusil. Il est impossible que chaque tête soit aussi efficace qu'une seule grosse ogive, de sorte que le rayon de destruction de chaque ogive sera beaucoup moindre que celui qui serait obtenu en plaçant toute la charge explosive dans une seule ogive. Étant donné qu'elles ne sont pas autoguidées, nous allons supposer que les points d'impact sont éparpillés. A cette fin, mettons qu'il y a neuf têtes; nous avons donc neuf petits cercles éparpillés parmi les silos et, dans l'exemple donné ici, nous avons indiqué un seul point de touché. Le nombre de points touchés dépend de la précision du tir et du rayon d'efficacité de chaque tête. En général, cependant, lorsque vous délaissez l'ogive unique en faveur de plusieurs têtes non autoguidées, vous n'arrivez pas à accroître le nombre de silos touchés. Par conséquent, nous n'avons indiqué qu'un seul silo touché sur le tableau. Il se peut que, lors de l'attaque suivante, aucun silo ne soit touché et que deux soient touchés lors d'une troisième attaque. La moyenne, toutefois, demeure aux environs d'un silo par attaque.

Un mode d'attaque beaucoup plus sinistre consiste à inclure un dispositif quelconque de guidage dans chacun des véhicules de rentrée. C'est ce qu'on appelle le MIRV, autrement dit le véhicule de rentrée à têtes multiples autoguidées. Cette fois, chaque petite ogive

• 1605

ou tête est guidée vers sa propre cible. Chacune d'elles tend à atteindre un silo désigné. Comme l'indique le tableau 7, chacune tombe tout près d'un silo particulier. Je crois que sur les neuf missiles indiqués six ont

Tableau 7

ATTAQUE DIRIGÉE CONTRE LE «MINUTEMAN»

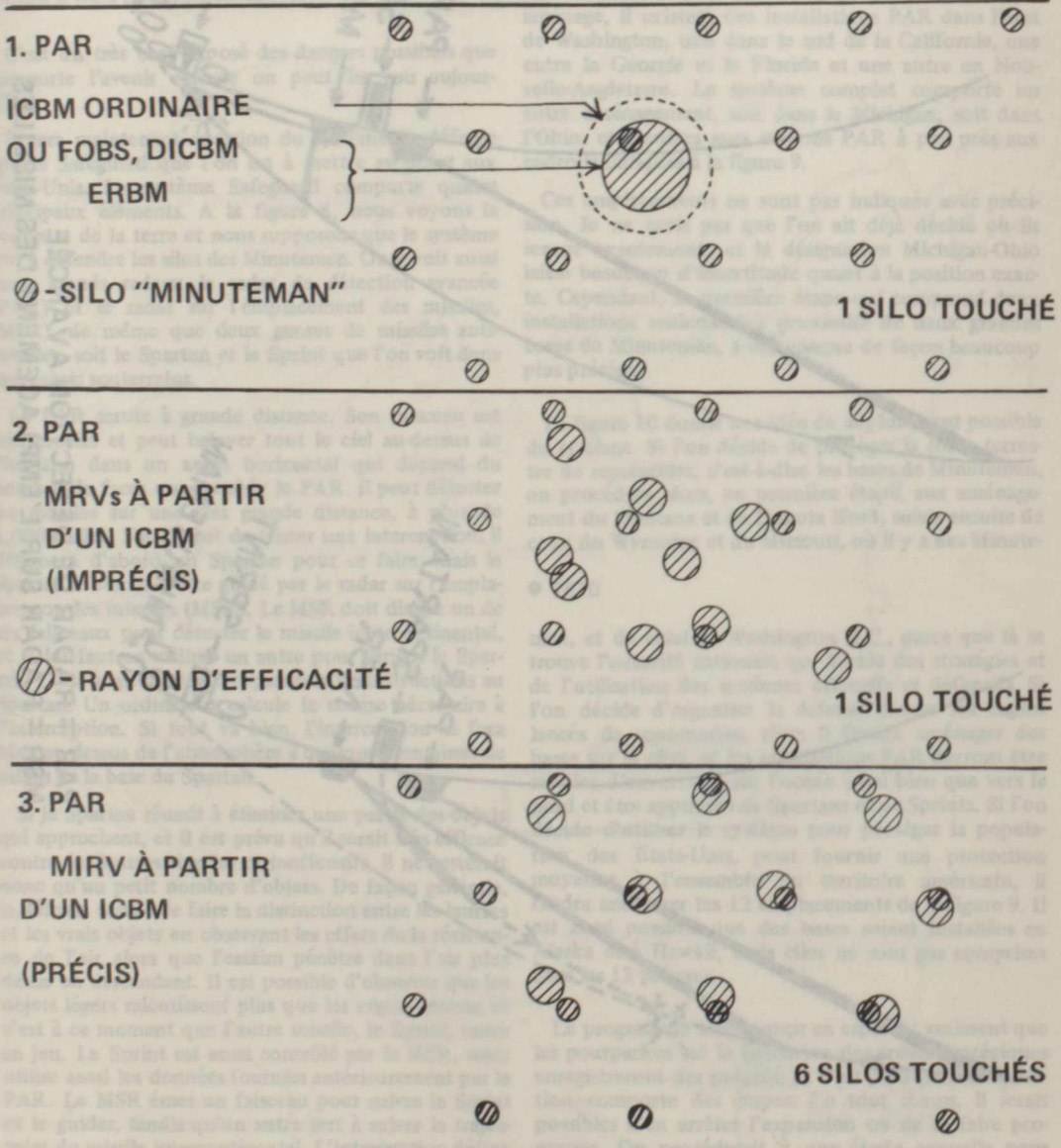

Tableau 8

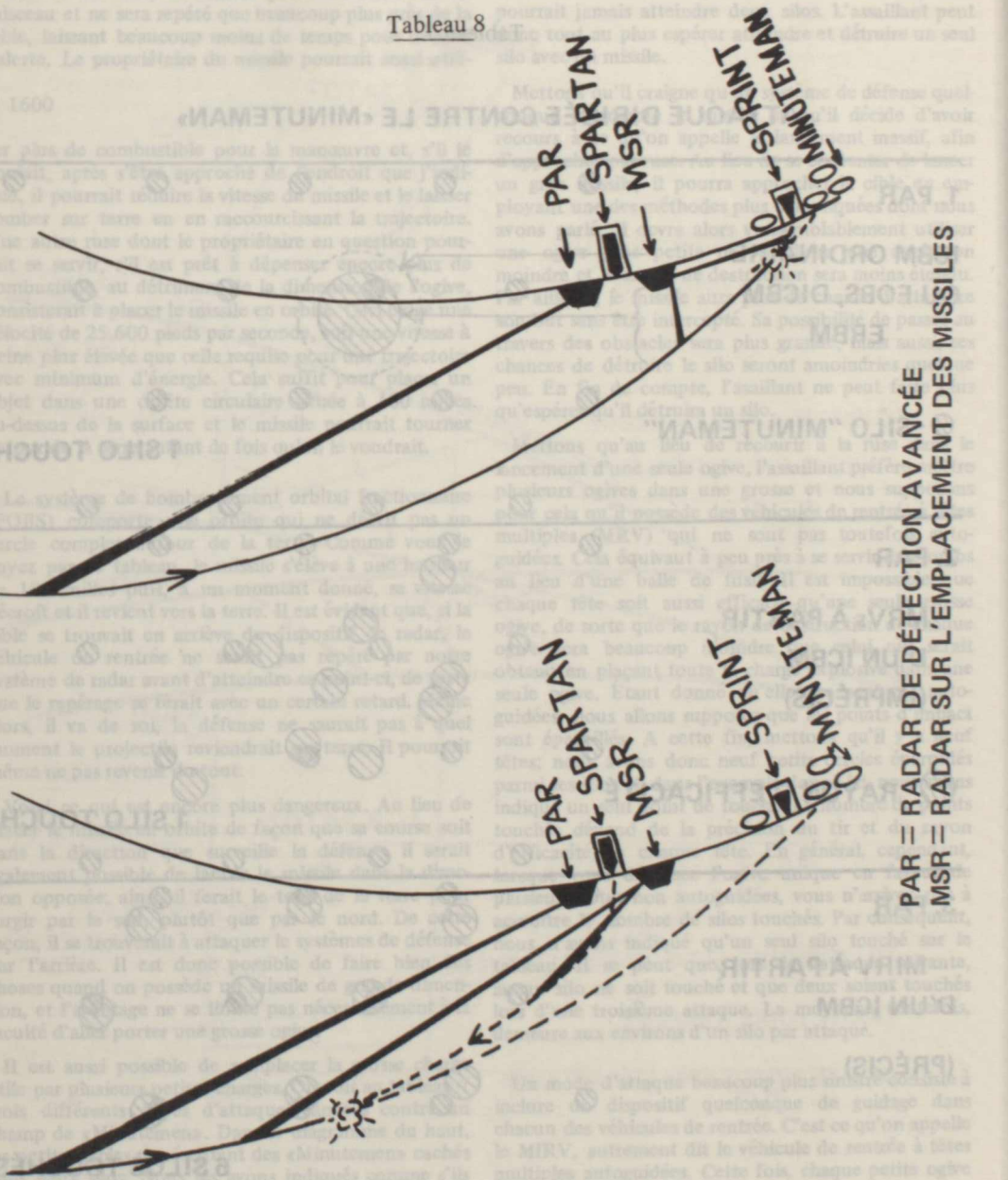
PAR
SPARTAN
MSR
SPRINT
MINUTEMAN
PAR
SPARTAN
MSR
SPRINT
MINUTEMAN
PAR = RADAR DE DÉTECTION AVANCÉE
MSR = RADAR SUR L'EMPLACEMENT DES MISSILES

frappé leur objectif. Tout dépend de la précision, et ce serait un accomplissement technologique remarquable que de porter cette précision au point où six ou neuf missiles sur un total de neuf frapperaient leurs objectifs. Il est sûrement possible, toutefois, grâce à ce principe, d'atteindre plus d'un silo. Ce genre d'éventualité augmente la vraisemblance d'une attaque contre-forces, du moment que vous possédez un très gros missile et que vous vous servez de véhicules de rentrée à têtes multiples autoguidées.

C'est un très bref exposé des dangers possibles que comporte l'avenir comme on peut les voir aujourd'hui.

Il sera maintenant question du système de défense appelé Safeguard que l'on est à mettre au point aux États-Unis. Le système Safeguard comporte quatre principaux éléments. A la figure 8, nous voyons la courbure de la terre et nous supposons que le système sert à défendre les silos des Minutemen. On y voit aussi deux grands radars: le radar de détection avancée (PAR) et le radar sur l'emplacement des missiles, (MSR), de même que deux genres de missiles antimissiles, soit le Spartan et le Sprint que l'on voit dans leurs abris souterrains.

Le PAR scrute à grande distance. Son faisceau est très mobile et peut balayer tout le ciel au-dessus de l'horizon dans un angle horizontal qui dépend du nombre de faces que possède le PAR. Il peut détecter les missiles sur une très grande distance, à plus de 1,000 milles. S'il choisit de tenter une interception, il désignera d'abord un Spartan pour ce faire, mais le Spartan a besoin d'être guidé par le radar sur l'emplacement des missiles (MSR). Le MSR doit diriger un de ses faisceaux pour détecter le missile intercontinental, et il lui faut en utiliser un autre pour diriger le Spartan. C'est aussi lui qui fait parvenir les instructions au Spartan. Un ordinateur calcule la course nécessaire à l'interception. Si tout va bien, l'interception se fera bien au-dessus de l'atmosphère à quelques centaines de milles de la base du Spartan.

Si le Spartan réussit à éliminer une partie des objets qui approchent, et il est prévu qu'il serait très efficace contre les leurres simples et inoffensifs, il ne resterait donc qu'un petit nombre d'objets. De façon générale, la défense essaye de faire la distinction entre les leurres et les vrais objets en observant les effets de la résistance de l'air alors que l'essaim pénètre dans l'air plus dense en descendant. Il est possible d'observer que les objets légers ralentissent plus que les engins lourds, et c'est à ce moment que l'autre missile, le Sprint, entre en jeu. Le Sprint est aussi contrôlé par le MSR, mais utilise aussi les données fournies antérieurement par le PAR. Le MSR émet un faisceau pour suivre le Sprint et le guider, tandis qu'un autre sert à suivre la trajectoire du missile intercontinental. L'interception définitive se produit ainsi beaucoup plus près de la cible.

Ce sont les quatre éléments du système Safeguard: deux installations de radar et deux genre d'engins, l'un à long rayon d'action et l'autre à court rayon.

Il sera question un peu plus longuement du système Safeguard. L'aménagement du système aux États-Unis comporte plusieurs étapes mais le système complet est illustré à la figure 9. La première étape comporte l'aménagement d'une base au Montana et une autre au Dakota Nord. Les installations PAR sont indiquées par le symbole donné en légende et les points noirs représentent les trois autres éléments, soit les installations MSR et les bases de Spartans et de Sprints. Au cours des dernières étapes, si le système est complètement aménagé, il existera des installations PAR dans l'état de Washington, une dans le sud de la Californie, une entre la Georgie et la Floride et une autre en Nouvelle-Angleterre. Le système complet comporte un autre aménagement, soit dans le Michigan, soit dans l'Ohio, et d'autres sans stations PAR à peu près aux endroits indiqués à la figure 9.

Ces emplacements ne sont pas indiqués avec précision. Je ne crois pas que l'on ait déjà décidé où ils seront exactement, et la désignation Michigan-Ohio laisse beaucoup d'incertitude quant à la position exacte. Cependant, la première étape qui comprend deux installations seulement à proximité de deux grandes bases de Minutemen, a été conçue de façon beaucoup plus précise.

La figure 10 donne une idée du déploiement possible du système. Si l'on décide de protéger la force terrestre de représailles, c'est-à-dire les bases de Minutemen, on procédera alors, en première étape, aux aménagement du Montana et du Dakota Nord, suivis ensuite de ceux du Wyoming et du Missouri, où il y a des Minute-

• 1610

men, et de celui de Washington D.C., parce que là se trouve l'autorité nationale qui décide des stratégies et de l'utilisation des systèmes offensifs et défensifs. Si l'on décide d'organiser la défense contre les engins lancés de sous-marins, alors il faudra aménager des bases sur la côte, et les installations PAR devront être munies d'ouvertures sur l'océan aussi bien que vers le nord et être appuyées de Spartans et de Sprints. Si l'on décide d'utiliser le système pour protéger la population des Etats-Unis, pour fournir une protection moyenne à l'ensemble du territoire américain, il faudra aménager les 12 emplacements de la figure 9. Il est aussi possible que des bases soient installées en Alaska et à Hawaii, mais elles ne sont pas comprises dans les 12 prévues.

Le programme a été conçu en espérant vraiment que les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques enregistreront des progrès, et c'est pourquoi sa réalisation comporte des étapes. En tout temps, il serait possibles d'en arrêter l'expansion ou de la faire progresser. On procéderait à une étude annuelle pour décider de passer à une nouvelle étape.

La figure 11 illustre les différences entre les systèmes Sentinel et Safeguard. Vous vous souviendrez que la mise en place du système Sentinel a été suspendue au

Figure 9

DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME SAFEGUARD

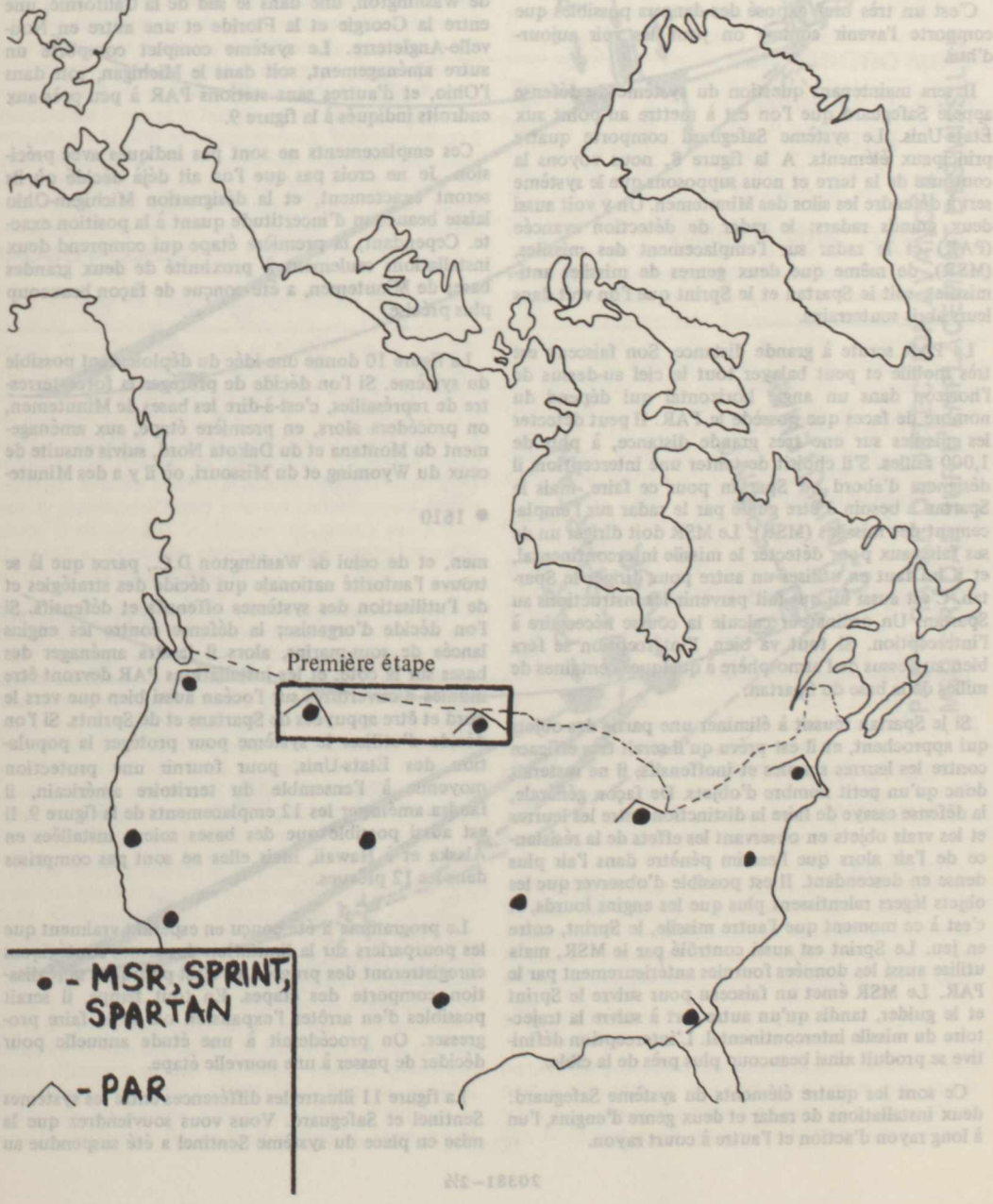

Figure 10

EXPANSION POSSIBLE DU SYSTÈME SAFEGUARD

Défense de la force terrestre de représailles

1. Montana et Dakota Nord
2. Wyoming et Missouri
3. Washington D.C. (Autorité nationale)

Anti-SLBM (missile balistique lancé par sous-marin)

Installations sur la côte

PARS avec ouverture sur la mer

Spartans et Sprints

Défense de la population

Protection moyenne pour tout le territoire américain (sauf l'Alaska et Hawaii)

Douze emplacements (y compris ci-dessus)

Limitation des armes stratégiques

Arrêt ou annulation à toute étape de réalisation

Revision annuelle

Figure 11

	SENTINEL	SAFEGUARD
Objectifs	1. Pop. contre Chine 2. Prévention 3. Accident	1. Prévention contre l'URSS 2. Pop. contre Chine 3. Accident
Installations	PAR, MSR Spartan, Sprint	PAR, MSR Spartan, Sprint
Emplacement	Complet en 1974 – Pop. et prévention contre ICBM Près des villes Sprints à ajouter plus tard Dangers possibles	Par étapes – Revision annuelle – Prévention contre ICBM – Pop. et prévention contre ICBM-SLBM Loin des villes Sprints ne peuvent être utilisés pour défense des villes
Expansion à long terme	Bonne possibilité	Faible possibilité
Coût	5 milliards de dollars (Septembre 1967)	6.6 milliards de dollars (Mars 1969)

moment du changement d'administration à Washington. Le système Safeguard n'est pas le même que le système Sentinel et nous pouvons voir où se situent les différences.

Le but principal du système Sentinel était de protéger la population contre une attaque légère dont sera capable la Chine vers 1975. Son deuxième était de servir à protéger la force de prévention et, enfin, de servir de protection contre le lancement accidentel d'engins d'où qu'ils proviennent.

Le système Safeguard donne la priorité à la force de prévention, et l'on dit qu'il servirait à la protéger contre le genre d'attaque que pourrait déclancher l'Union Soviétique. La protection de la population contre une attaque de la part de la Chine vient en second lieu. L'on utilise le même matériel: PAR, MSR, Spartans et Sprints.

L'aménagement: Le système Sentinel devait être complètement aménagé en 1974 protégeant à la fois la population et la force de prévention contre les attaques par ICBM. Comme je l'ai dit, le système Safeguard sera sujet à une révision annuelle. On pourrait l'aménager pour protéger la force de prévention contre une attaque d'ICBM. On peut protéger la population et la force de prévention et fournir aussi la protection contre les engins lancés de sous-marins. Le système Sentinel devait comporter un certain nombre de bases près de villes, et cela devait permettre d'en améliorer la défense à l'aide d'engins Sprint installés près de bases MSR lorsque ces bases étaient suffisamment près des villes pour permettre le contrôle des interceptions.

L'une des raisons pour lesquelles on a suspendu l'aménagement du système Sentinel c'est la crainte qu'occasionnait la proximité de ces batteries de Sprints. Le système Safeguard permet de les éloigner des villes et, par conséquent, si les bases MSR sont loin des villes et si l'on considère que le rayon d'action des engins Sprint est assez court, il ne serait pas possible d'ajouter d'autres engins de ce genre et de les utiliser pour la défense des villes. On peut donc dire que le système Sentinel aurait fourni un bon fondement pour rendre le système plus dense, et que le système Safeguard ne constitue pas un aussi bon fondement.

Le coût estimatif du premier système, en septembre 1967, était de 5 milliards de dollars, tandis qu'en mars de la présente année, le coût estimatif du système Safeguard s'établissait à 6.6 milliards de dollars. On a déclaré par la suite que le coût des ogives nucléaires financées par l'entremise de la Commission de l'énergie atomique n'était pas compris et que le coût total atteindrait 7.8 milliards de dollars.

La figure 12 ne fait que répéter les fins déclarées de l'installation du système Safeguard. Le premier but est de protéger la force terrestre de représailles composée surtout de Minutemen, mais qui comporte aussi des bombardiers à utiliser contre une attaque directe de la part de l'URSS. Le deuxième but est de protéger la population américaine contre le genre d'attaque que la Chine, dans une dizaine d'années, pourrait être en mesure de lancer. Enfin, il s'agit de protéger la population contre toute attaque accidentelle d'où qu'elle vienne.

Nous allons en venir maintenant à ce que cela représente pour le Canada. Lorsqu'il est question du Canada dans la course aux armes stratégiques, il faut jeter un coup d'oeil sur la carte. La figure 13 est une projection polaire. Le pôle Nord occupe le centre. Le Canada et les États-Unis sont au bas et en position inverse de celle que l'on voit habituellement, tandis que l'Union Soviétique et la Chine occupent la partie supérieure. Les lignes brisées sont la représentation au sol de grands cercles qui relient entre eux des points en territoires russes, chinois et américains. Elles apparaissent légèrement courbes dans cette projection. La façon de les reporter sur un globe terrestre serait de tendre une ficelle entre les deux points, ce qui délimiterait un grand cercle.

Il devient évident alors que presque tous ces cercles passent au dessus du Canada. Seuls ceux prenant leur origine bas sur la côte du Pacifique en Asie et se dirigeant vers le sud de la Californie ne passent pas au-dessus du Canada, mais pas très loin. Nous sommes situés juste entre des pays qui peuvent se lancer réciproquement des missiles. Nous n'y pouvons rien.

● 1615

C'est une réalité géographique. Presque tous ces engins se déplaceront sur une trajectoire qui passe juste au-dessus du grand cercle. Notre territoire est en zone dangereuse et le sera toujours. C'est une situation que l'on doit à la géographie.

Si l'on considère les cibles à atteindre en territoire américain, du nord au sud, on peut voir quelles sont, de façon générale, les trajectoires possibles. Naturellement, si vous aviez des installations de lancement en Sibérie orientale et qu'on y lançait des engins vers la Nouvelle-Angleterre, ils viendraient du nord-ouest, de même que s'ils étaient lancés des parties occidentales de l'URSS, ils viendraient du nord-est, mais de façon générale ils passeraient par le nord.

Ce que nous avons essayé de démontrer à la figure 14, c'est la protection que pourrait apporter à la population une batterie d'engins Spartan. La partie noire qui ressemble un peu à un parapluie représente la zone d'attaque d'un engin Spartan situé au bas du diagramme. Il peut attaquer en toute direction, de sorte que cette zone en noir possède une coupe circulaire. A cause de son rayon d'action limité l'engin peut atteindre jusqu'aux limites de cette zone en noir, mais ne peut pas la dépasser.

Maintenant, supposons que des engins ICBM s'approchent, représentés par les lignes parallèles et comme de la pluie poussée par le vent dans une trajectoire presque horizontale. Un lancement typique effectué quelque part en URSS ou en Chine vers les États-Unis et sur une distance d'environ 6,000 milles nautiques,

Figure 12

OBJECTIFS DÉCLARÉS PAR LES ÉTATS-UNIS RELATIVEMENT À LA DÉFENSE DES ENGINS

1. PROTÉGER LES FORCES TERRESTRES DE REPRÉSAILLES CONTRE TOUTE ATTAQUE DIRECTE DE LA PART DE L'URSS

2. DÉFENDRE LA POPULATION AMÉRICAINE CONTRE UNE ATTAQUE DE LA PART DE LA CHINE DANS LES ANNÉES 1970-1980

3. PROTÉGER CONTRE TOUTE ATTAQUE ACCIDENTELLE.

Figure 13

Figure 14

VUE EN PERSPECTIVE DE LA ZONE D'INTERCEPTION DES ENGINS SPARTAN

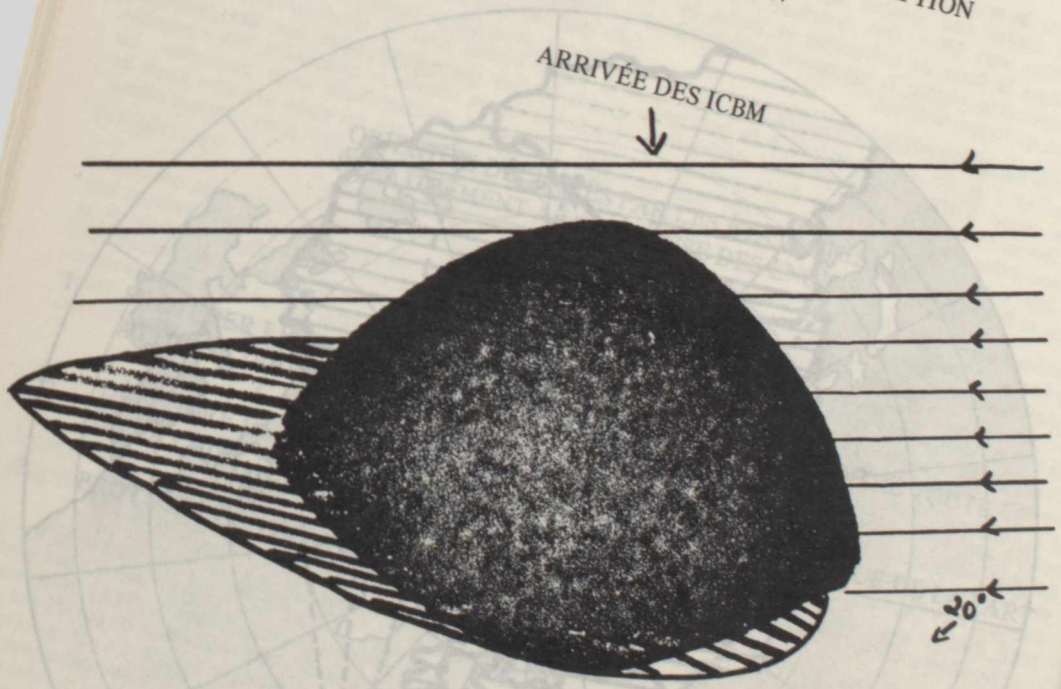

Figure 15

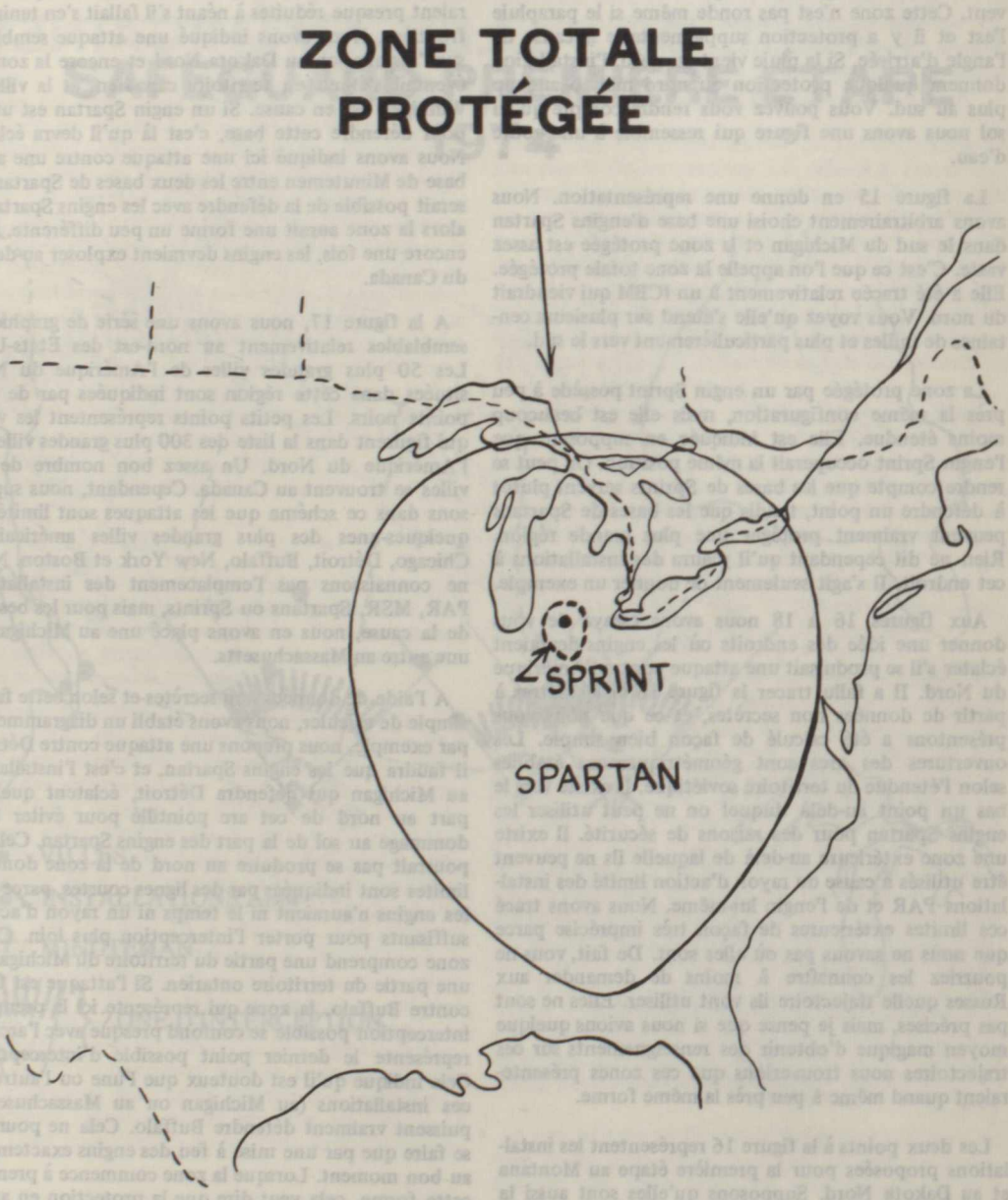

présente un angle de descente d'environ 20 degrés. Supposons qu'il s'agisse de pluie et que cet objet noir soit un parapluie. Vous pouvez vous rendre compte que le point au sol qui ne serait pas mouillé aurait cette forme allongée, y compris la zone à l'abri du vent. Cette zone n'est pas ronde même si le parapluie l'est et il y a protection supplémentaire à cause de l'angle d'arrivée. Si la pluie vient du nord, l'installation donnera quelque protection au nord mais beaucoup plus au sud. Vous pouvez vous rendre compte qu'au sol nous avons une figure qui ressemble à une goute d'eau.

La figure 15 en donne une représentation. Nous avons arbitrairement choisi une base d'engins Spartan dans le sud du Michigan et la zone protégée est assez vaste. C'est ce que l'on appelle la zone totale protégée. Elle a été tracée relativement à un ICBM qui viendrait du nord. Vous voyez qu'elle s'étend sur plusieurs centaines de milles et plus particulièrement vers le sud.

La zone protégée par un engin Sprint possède à peu près la même configuration, mais elle est beaucoup moins étendue. Elle est indiquée en supposant que l'engin Sprint occuperait la même position. On peut se rendre compte que les bases de Sprints servent plutôt à défendre un point, tandis que les bases de Spartans peuvent vraiment protéger une plus grande région. Rien ne dit cependant qu'il y aura des installations à cet endroit. Il s'agit seulement de donner un exemple.

Aux figures 16 à 18 nous avons essayé de vous donner une idée des endroits où les engins devraient éclater s'il se produisait une attaque contre l'Amérique du Nord. Il a fallu tracer la figure 16 et les autres à partir de données non secrètes, et ce que nous vous présentons a été calculé de façon bien simple. Les ouvertures des arcs sont géométriquement établies selon l'étendue du territoire soviétique. Il existe vers le bas un point au-delà duquel on ne peut utiliser les engins Spartan pour des raisons de sécurité. Il existe une zone extérieure au-delà de laquelle ils ne peuvent être utilisés à cause du rayon d'action limité des installations PAR et de l'engin lui-même. Nous avons tracé ces limites extérieures de façon très imprécise parce que nous ne savons pas où elles sont. De fait, vous ne pourriez les connaître à moins de demander aux Russes quelle trajectoire ils vont utiliser. Elles ne sont pas précises, mais je pense que si nous avions quelque moyen magique d'obtenir des renseignements sur ces trajectoires nous trouverions que ces zones présenteraient quand même à peu près la même forme.

Les deux points à la figure 16 représentent les installations proposées pour la première étape au Montana et au Dakota Nord. Supposons qu'elles sont aussi la

• 1620

cible d'une attaque par ICBM. La zone en forme d'éventail est celle au sol au-dessus de laquelle les engins Spartan devraient éclater pour intercepter les ICBM avant que ces derniers n'atteignent la cible à Great Falls. Vous voyez que la zone s'étend bien au nord de la frontière. Je ne peux vous dire l'emplacement exact et si la ville de Calgary est comprise ou non dans cette zone. De toute façon, une partie du territoire canadien y est comprise. Vous pouvez vous rendre compte aussi que les possibilités d'interception seraient presque réduites à néant s'il fallait s'en tenir à la frontière. Nous avons indiqué une attaque semblable sur l'installation au Dakota Nord et encore la zone en éventail s'étend en territoire canadien, et la ville de Winnipeg est en cause. Si un engin Spartan est utilisé pour défendre cette base, c'est là qu'il devra éclater. Nous avons indiqué ici une attaque contre une autre base de Minutemen entre les deux bases de Spartans. Il serait possible de la défendre avec les engins Spartan et alors la zone aurait une forme un peu différente. Mais encore une fois, les engins devraient exploser au-dessus du Canada.

A la figure 17, nous avons une série de graphiques semblables relativement au nord-est des États-Unis. Les 50 plus grandes villes de l'Amérique du Nord situées dans cette région sont indiquées par de gros points noirs. Les petits points représentent les villes qui figurent dans la liste des 300 plus grandes villes de l'Amérique du Nord. Un assez bon nombre de ces villes se trouvent au Canada. Cependant, nous supposons dans ce schéma que les attaques sont limitées à quelques-unes des plus grandes villes américaines: Chicago, Détroit, Buffalo, New York et Boston. Nous ne connaissons pas l'emplacement des installations PAR, MSR, Spartans ou Sprints, mais pour les besoins de la cause, nous en avons placé une au Michigan et une autre au Massachusetts.

A l'aide de données non secrètes et selon cette façon simple de calculer, nous avons établi un diagramme. Si, par exemple, nous prenons une attaque contre Détroit, il faudra que les engins Spartan, et c'est l'installation au Michigan qui défendra Détroit, éclatent quelque part au nord de cet arc pointillé pour éviter tout dommage au sol de la part des engins Spartan. Cela ne pourrait pas se produire au nord de la zone dont les limites sont indiquées par des lignes courtes, parce que les engins n'auraient ni le temps ni un rayon d'action suffisants pour porter l'interception plus loin. Cette zone comprend une partie du territoire du Michigan et une partie du territoire ontarien. Si l'attaque est faite contre Buffalo, la zone qui représente ici la première interception possible se confond presque avec l'arc qui représente le dernier point possible d'interception. Cela indique qu'il est douteux que l'une ou l'autre de ces installations (au Michigan ou au Massachusetts) puissent vraiment défendre Buffalo. Cela ne pourrait se faire que par une mise à feu des engins exactement au bon moment. Lorsque la zone commence à prendre cette forme, cela veut dire que la protection en apex est plutôt douteuse. Toutes ces installations sont calculées pour des angles d'arrivée supposés, mais personne ne sait quel sera la véritable angle d'arrivée. Il est probable que si les Russes essayaient d'attaquer Buffalo, ils seraient capables aussi de tracer ces diagrammes. Ils choisiraient un azimut d'attaque très difficile, peut-être cet azimut central ici.

Figure 16

SAFEGUARD—PREMIÈRE ÉTAPE 1974

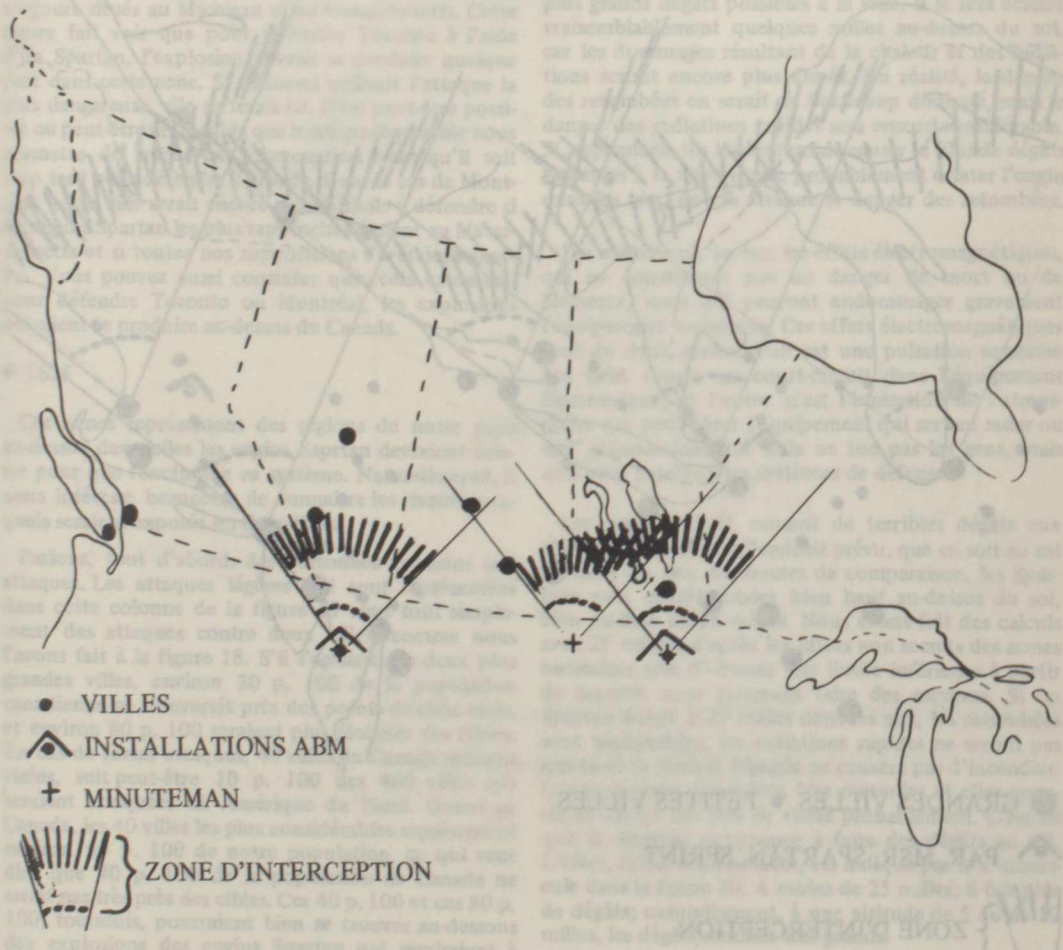

Figure 17

ATTAQUE DE VILLES AMÉRICAINES PAR ICBM

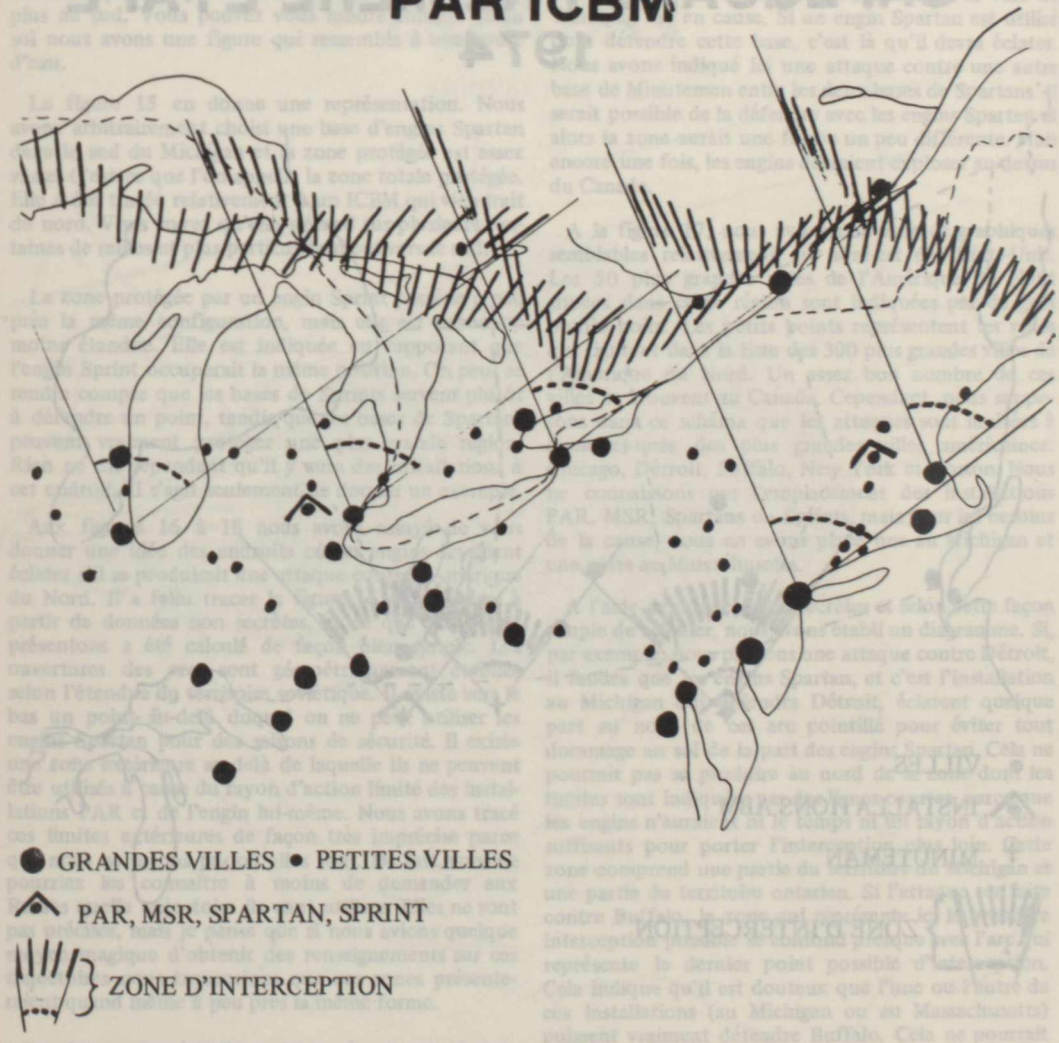

J'aimerais répéter qu'il ne s'agit que d'un exemple et que nous ne savons pas si les emplacements seront vraiment situés là; les chiffres utilisés ici n'étaient pas secrets. Toutefois, je soupçonne que la forme n'est pas très différente de ce qu'elle serait si nous avions beaucoup des données que nous ne pourrons jamais avoir; par exemple, quels angles les Russes vont-ils utiliser?

Dans la figure 18, on suppose que le Canada est attaqué par deux engins ICBM dirigés l'un sur Toronto et l'autre sur Montréal. Nous supposons que les deux emplacements indiqués au diagramme précédent sont toujours situés au Michigan et au Massachusetts. Cette figure fait voir que pour défendre Toronto à l'aide d'un Spartan, l'explosion devrait se produire quelque part dans cette zone. Si l'ennemi utilisait l'attaque la plus dangereuse, elle se ferait ici. Il est peut-être possible ou peut-être impossible que le temps disponible nous permette de lancer une interception avant qu'il soit trop tard pour défendre Toronto. Dans le cas de Montréal, cette ville serait encore plus difficile à défendre si les engins Spartan les plus rapprochés étaient au Massachusetts et si toutes nos suppositions s'avéraient exactes. Vous pouvez aussi constater que, cela va de soi, pour défendre Toronto ou Montréal, les explosions devraient se produire au-dessus du Canada.

• 1625

Ces zones représentent des régions de notre pays au-dessus desquelles les engins Saprtan devraient éclater pour que fonctionne ce système. Naturellement, il nous intéresse beaucoup de connaître les risques auxquels seraient exposés les Canadiens.

Parlons, tout d'abord, des personnes exposées aux attaques. Les attaques légères qui sont représentées dans cette colonne de la figure 19 sont tout simplement des attaques contre deux villes, comme nous l'avons fait à la figure 18. S'il s'agissait des deux plus grandes villes, environ 20 p. 100 de la population canadienne se trouverait près des points de choc visés, et environ 80 p. 100 seraient plus éloignés des cibles. En cas de fortes attaques, 40 villes du Canada seraient visées, soit peut-être 10 p. 100 des 400 villes qui seraient attaquées en Amérique du Nord. Quant au Canada, les 40 villes les plus considérables représentent environ 60 p. 100 de notre population, ce qui veut dire que 40 p. 100 de la population de Canada ne serait pas très près des cibles. Ces 40 p. 100 et ces 80 p. 100, toutefois, pourraient bien se trouver au-dessous des explosions des engins Spartan qui serviraient à intercepter l'attaque contre ces villes ou d'autres. Il faut donc tenir compte de ces deux sortes de protection.

La figure 20 résume les dangers. En parlant des dangers des armes nucléaires, il faut faire une distinction très nette entre les engins ICBM qui sont destinés à tuer des gens, et les Saprtans et les Sprints destinés à détruire les ICBM et à sauver des vies humaines. Les dégâts causés par un ICBM qui éclate à l'endroit prévu seront très considérables, et la nature des dégâts dépend en partie de ce qu'il éclate sur le sol lui-même ou à quelques milles au-dessus du sol. Si un ICBM éclate au sol, et je parle ici d'un gros ICBM, d'une mégatonne, par exemple, les retombées seront très graves. Le X majuscule indique de graves dangers pour la vie. Un tel ICBM produirait de terribles et rapides radiations, une chaleur qui brûlera une superficie de plusieurs milles de la ville, et des éclats qui mettront tout en pièces dans un rayon de plusieurs milles du point de choc.

Toutefois, si le propriétaire de l'ICBM veut causer les plus grands dégâts possibles à la ville, il le fera éclater vraisemblablement quelques milles au-dessus du sol, car les dommages résultant de la chaleur et des radiations seront encore plus élevés. En réalité, le danger des retombées en serait de beaucoup diminué, mais le danger des radiations rapides sera encore considérable. Si, cependant, il a l'intention de causer le plus de dégâts possibles à la ville, il fera probablement éclater l'engin dans les airs, ce qui atténue le danger des retombées.

J'ai mentionné, au bas, les effets électromagnétiques, qui ne constituent pas un danger de mort ou de blessures, mais qui peuvent endommager gravement l'équipement technique. Ces effets électromagnétiques sont de deux sortes: l'un est une pulsation soudaine qui peut causer un court-circuit dans l'équipement électronique, et l'autre, c'est l'ionisation de l'atmosphère qui peut gâter l'équipement qui sert au radar ou aux communications. Cela ne tue pas les gens, mais cela peut paralyser les systèmes de défense.

Les engins ICBM causent de terribles dégâts aux cibles s'ils éclatent à l'endroit prévu, que ce soit au sol ou dans les airs. En termes de comparaison, les Spartans sont censés éclater bien haut au-dessus du sol, bien au-delà de 25 milles. Nous avons fait des calculs avec 25 milles, d'après les effets non secrets des armes nucléaires afin d'obtenir une limite inférieure à partir de laquelle nous pourrons faire des mesures. Si un Spartan éclate à 25 milles dans les airs, les retombées sont négligeables; les radiations rapides ne seront pas graves et la chaleur dégagée ne causera pas d'incendies. Les explosions pourraient être mesurées et elles pourraient causer des bris de vitres probablement. C'est ici que le Spartan commence à faire des dégâts au sol. L'effet, faible mais notable, est indiqué par le x minuscule dans la figure 20. A moins de 25 milles, il fait plus de dégâts; naturellement, à une altitude de 5 ou de 10 milles, les dégâts seraient très grands.

A une altitude de 50 milles, l'effet de l'explosion est trop faible pour briser quoi que ce soit. Le Sprint possède une ogive beaucoup plus petite et il peut exploser à de plus faibles altitudes. S'il éclatait trois milles au-dessus du sol, il n'y aurait pas de retombées, de radiations importantes ou de dangers de chaleur. L'effet de l'explosion pourrait être mesuré au sol et quelques fenêtres seraient probablement brisées. Si l'engin Sprint éclatait à 20 milles dans les airs, il n'y aurait aucun de ces effets.

Figure 18

ATTAQUE CONTRE DES VILLES CANADIENNES AU MOYEN D'ENGINS ICBM

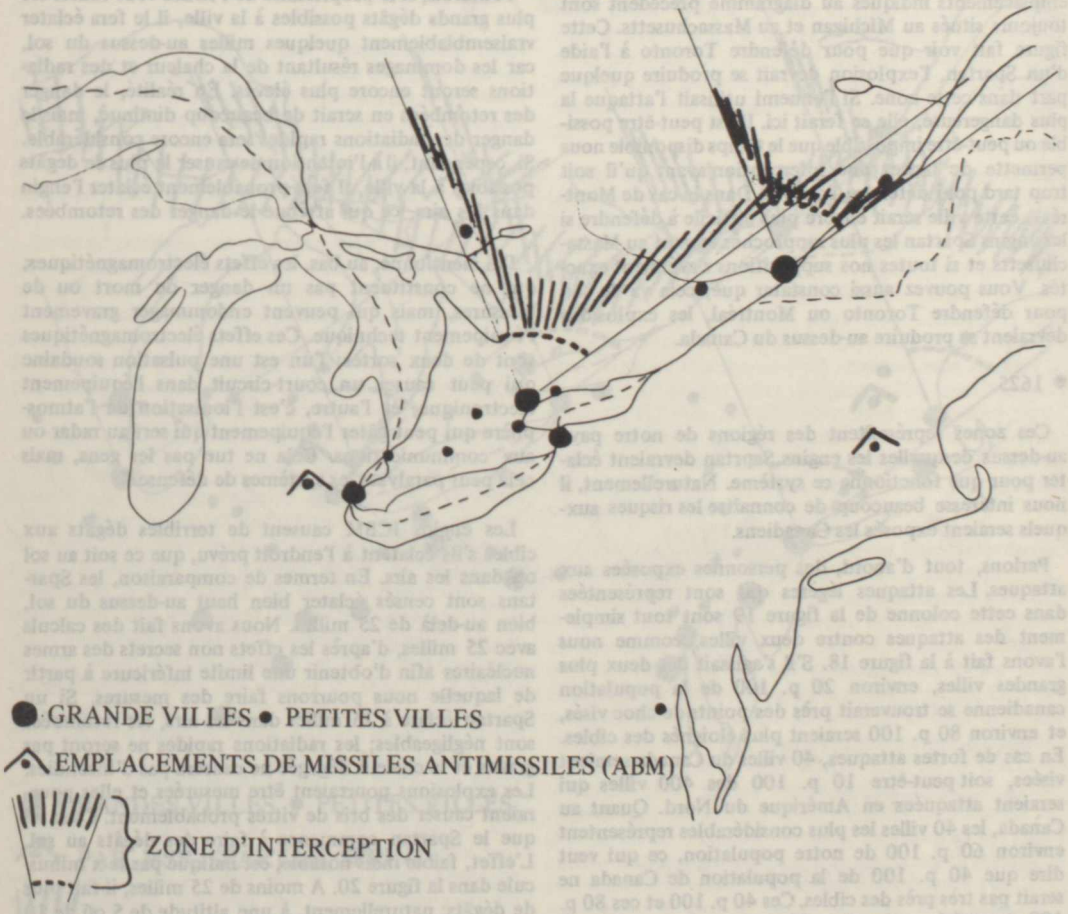

Figure 19

ATTAQUE CONTRE LE CANADA

	ATTAQUE LÉGÈRE	ATTAQUE MASSIVE
CIBLES	2 villes	40 villes
	20% de la population	60% de la population
NON-CIBLES	80% de la population	40% de la population

Figure 20

DANGERS DES DÉTONATIONS NUCLÉAIRES

ALTITUDE DE L'EXPLOSION EN MILLES	ICBM		SPARTAN		SPRINT	
	0	5	25	50	3	20
DANGERS						
RETOMBÉES	X					
RADIATIONS RAPIDES	X	X				
CHALEUR	X	X				
EXPLOSION	X	X	x		x	

EFFETS ELECTROMAGNÉTIQUES

Vous pouvez donc constater, d'après ce diagramme, que les dangers d'un Spartan qui éclaterait au-delà de 25 milles ou d'un engin Sprint sont minimes si on les compare aux terribles dangers d'un engin ICBM.

• 1630

On consacre beaucoup d'attention aux retombées. La figure 21 vous donne quelques renseignements de plus sur les dangers des retombées. Nous faisons ici une distinction entre les explosions qui se produisent dans les airs et celles qui ont lieu au sol; les explosions dans les airs signifient que la détonation de l'arme se produit assez haut au-dessus du sol pour que la boule de feu ne touche pas le sol. De fait, si la détonation se faisait assez haut dans les airs—l'expression «explosion dans les airs» n'est peut-être pas exacte puisqu'il s'agit plutôt d'une explosion dans l'espace—mais explosion dans les airs veut dire haut dans les airs, les matières radioactives que l'on doit craindre ne proviennent que des ogives et elles s'élèvent dans la stratosphère avec la boule de feu. Ces matières se répandent très largement dans la stratosphère; la plus grande partie se décompose et ce qui tombe sur la terre se répand très largement dans le monde entier. Des instruments sensibles peuvent les détecter longtemps après. Le danger immédiat des radiations causées par les retombées est minime pour les gens qui vient près de l'explosion parce que les matières radioactives s'élèvent dans les airs et se répandent en divers endroits.

Si l'explosion a lieu au sol, non seulement les matières radioactives proviennent-elles des ogives, mais elles s'incrustent aussi dans le cratère lui-même; les matières qui sont lancées dans les airs depuis le cratère, c'est-à-dire de la terre à l'état de vapeur, deviennent radioactives et renferment les produits fissionnaires de la bombe elle-même, de sorte que la quantité de matières radioactives qui ne s'élevent pas vers la stratosphère est beaucoup plus grande; la plus grande partie revient sur la terre assez rapidement, et une partie revient immédiatement, une partie est charriée par le vent et une autre partie enfin se mêlera à la pluie. A proximité de l'explosion, les retombées seront intenses, et elles sont un très grand danger pour la vie humaine.

En ce qui a trait aux retombées, elles sont donc très mauvaises s'il s'agit d'explosions au sol, mais elles sont beaucoup moins dangereuses si l'explosion se produit à une haute altitude. Il ne faut pas perdre de vue que les missiles antimissiles destinés à protéger contre les missiles balistiques font explosion à une très haute altitude, et que s'ils réussissent à empêcher l'explosion au sol d'un engin ICMB ils contribuent à réduire les retombées de façon très considérable.

Je crois que cela traite de la question des dangers aussi complètement que ce fut possible pour aujourd'hui.

La Figure 22 n'indique que quelques conclusions que l'on peut tirer à l'endroit du Canada. Tout d'abord, ces conclusions principales ont trait au cas où toutes les cibles des engins ICBM se trouveraient au sud de la frontière. Nous pouvons dire que l'espace aérien du Canada—je ne sais si l'expression «espace aérien» est exacte, mais je veux dire l'espace situé au-dessus du territoire canadien—nous pouvons donc dire que cet espace est nécessaire si les États-Unis veulent se protéger eux-mêmes par ce genre de réseau contre une attaque provenant du Nord.

Au Canada, l'emplacement de l'équipement ABM n'est pas essentiel, si nous comprenons bien, à la protection de cibles américaines importantes. Les diagrammes que nous avons fait voir vous permettent de vous rendre compte que la plupart des cibles américaines importantes, semble-t-il, peuvent être protégées sans qu'il soit nécessaire d'installer l'équipement au nord de la frontière.

Les dangers que comportent pour le Canada ces ogives ABM de haute altitude semblent bien minimes dans le contexte de la concurrence dont nous parlons en ce moment. Quant aux retombées, je dois dire que s'il y en a aux États-Unis, à la suite d'explosions au sol, une bonne partie retomberont sur le Canada également. Le réseau ABM ne produit à peu près pas de retombées, et il pourrait en épargner une grande quantité au Canada même si les explosions au sol se produisent aux États-Unis. Je dirais donc que, du point de vue des retombées, le réseau de défense ABM est une bonne chose et non pas une mauvaise chose.

La figure 23 fait voir ce qu'il adviendrait au cas où le Canada serait attaqué par des engins ICBM. Il semble bien que le déploiement complet du réseau Safeguard donnerait quelque protection à de nombreux Canadiens, mais cela dépend de son emplacement exact et de facteurs qu'il faudrait élaborer avec force détails. Il ne peut certainement pas assurer la protection de tous les Canadiens. Il est presque certain qu'il pourrait en protéger un bon nombre, mais seulement contre une attaque légère ou contre un lancement accidentel, car il ne s'agit pas d'un réseau dense et personne ne saurait en espérer beaucoup de protection contre une attaque massive des Russes. En termes plus simples, cela veut dire, une fois de plus, qu'un réseau ABM poreux ne pourrait être efficace contre une attaque massive d'engins ICBM.

Je crois, monsieur, que nous avons traité assez bien de certains points de la Partie III et que nous pourrions peut-être passer maintenant aux questions.

Le vice-président: C'est M. Brewin qui aura la parole en premier.

M. Brewin: Monsieur le président, l'exposé m'étonne au point de me faire douter de mon aptitude à poser des questions, mais je vais quand même essayer.

• 1635

Si, tout d'abord, je considère les choses dans une optique qui englobe l'Amérique du Nord tout entière, je comprends que la critique porte sur l'efficacité du réseau de défense qui est proposé en tenant compte

Figure 21

DANGERS DES RETOMBÉES

	EXPLOSION DANS LES AIRS	EXPLOSION AU SOL
MATIÈRES RADIOACTIVES	OGIVES SEULEMENT	MATIÈRES PROVENANT DU CRATÈRE
MOUVEMENT	S'ÉLEVANT AVEC LA BOULE DE FEU	LA PLUS GRANDE PARTIE RETOMBE SUR LA TERRE
DISTRIBUTION	RETARDÉE—DANS LE MONDE ENTIER	IMMÉDIATEMENT, LOCALEMENT ET DANS LA DIRECTION DU VENT
DANGER À BRÈVE ÉCHÉANCE DES RADIATIONS PROVENANT DES RETOMBÉES	MINIME	INTENSE LOCALEMENT

– LES MISSILES ABM EXPLOSENT DANS LES AIRS

– LE RÉSEAU DE DÉFENSE ABM INTERCEPTE LES ATTAQUES AU-DESSUS DE LA TERRE ET DIMINUE LES EXPLOSIONS AU SOL

Figure 22

CONCLUSIONS RELATIVES AU CANADA QUANT AU RÉSEAU ABM POREUX SITUÉ AUX ÉTATS-UNIS (SAFEGUARD)

A. SEULS LES ÉTATS-UNIS SERVENT DE CIBLES

1. L'ESPACE AÉRIEN DU CANADA EST NÉCESSAIRE À LA PROTECTION COMPLÈTE DES ÉTATS-UNIS.

2. L'EMPLACEMENT AU CANADA DE L'ÉQUIPEMENT ABM N'EST PAS ESSENTIEL À LA PROTECTION DES CIBLES AMÉRICAINES IMPORTANTES.

3. LES DANGERS PROVENANT DE L'EXPLOSION DES OGIVES ABM SONT MOINS CONSIDÉRABLES.

4. LES DÉFENSES DU RÉSEAU ABM RÉDUISENT LE DANGER DES RETOMBÉES AU CANADA CAUSÉES PAR L'EXPLOSION AU SOL DES ENGINS ICBM ATTEIGNANT LEURS CIBLES AUX ÉTATS-UNIS.

Figure 23

B. EN CAS D'ATTAQUE CONTRE LE CANADA

5. LE PLEIN DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU SAFEGUARD POURRAIT PROTÉGER PLUSIEURS CANADIENS, MAIS SEULEMENT CONTRE UNE ATTAQUE LÉGÈRE OU UN LANCEMENT ACCIDENTEL.

6. AUCUN RÉSEAU ABM POREUX NE SERA EFFICACE CONTRE UNE ATTAQUE MASSIVE.

des fins auxquelles on le destine. Si je comprends bien le dernier point que vous avez exposé, un réseau poreux comme celui que prévoit le réseau Safeguard n'est pas destiné à nous défendre, au moyen des missiles utilisées par ce réseau à l'heure actuelle, contre une attaque massive des Russes; un tel réseau ne saurait offrir la moindre protection aux populations contre la destruction massive, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Vous avez parfaitement raison, monsieur.

M. Brewin: Et, naturellement, le dernier point que vous avez signalé s'applique incidemment au Canada, car que l'on installe ou non le réseau ABM au Canada, cela ne pourrait protéger que contre une attaque légère.

M. Lindsey: Cela serait vrai si le réseau était déployé à l'échelle du réseau Safeguard.

M. Brewin: Si l'attaque avait pour but de détruire, dans la plus grande proportion possible, la puissance de dissuasion de la force de frappe des États-Unis, le réseau léger ne pourrait pas protéger contre une telle attaque, n'est-ce pas?

M. Lindsey: C'est là un point différent. Lorsque j'ai dit que le réseau ne pourrait pas défendre l'Amérique du Nord contre une attaque massive, je voulais parler de la population. Si la Phase I du réseau Safeguard est installée en vue de défendre les deux régions de fusées Minutemen qui sont situés dans les États du nord-ouest, il apporterait une certaine protection à ces deux champs de Minutemen. Il protégerait peut-être la moitié ou le quart des Minutemen. Cela n'est pas bon pour une ville:

> si l'on arrête les trois quarts des missiles, au cas où quatre seraient lancés et trois interceptés, si un réussit à atterrir, tout le monde périra.

M. Brewin: Le réseau actuel auquel l'on songe ne pourrait protéger qu'environ 350 missiles, n'est-ce pas?

M. Lindsey: C'est vrai de la Phase I.

M. Brewin: J'ai ici une déclaration relative à l'Amérique du Nord, et j'aimerais la lire pour voir si vous êtes d'accord:

> Le fait est que notre force de dissuasion offensive est si massive et si éparpillée qu'elle n'a pas besoin d'une telle protection et qu'en réalité, sauf pour les deux emplacements de Minutemen qui renferment 350 missiles, cette force de dissuasion ne serait pas grandement protégée par ce réseau. Le gros de notre force de dissuasion se compose de 646 missiles de type Polaris placés à bord de sous-marins et de 630 bombardiers à long rayon d'action. Tous ces engins, qui s'ajoutent aux autres 1,054 Minutemen, ICBM et aux autres milliers de missiles de plus courte portée qui sont placés en Europe et ailleurs, fournissent un arsenal de dissuasion auquel le réseau Safeguard n'ajoutera rien d'important.

Pourriez-vous nous faire part de vos observations et nous dire si vous êtes d'accord?

M. Lindsey: Je suis certain que cette déclaration est vraie pour l'année 1969. Je pense que la raison qui a incité les Américains à donner suite au réseau Safeguard ou du moins à demander au Congrès l'autorisation de construire ce réseau, c'est qu'ils ne sont pas sûrs si la situation sera encore la même en 1974. Pour le moment, ils ont suffisamment de missiles et ils peuvent même en mettre de côté, et ils le disent eux-mêmes. Il faudrait que la situation évolue de façon très désagréable en ce qui a trait à la menace pour qu'ils puissent perdre cette position en 1974, mais je crois que le réseau a pour but de parer à une telle éventualité.

M. Brewin: Autrement dit, à l'heure actuelle, l'installation du réseau ABM Safeguard n'ajoute rien d'efficace à la force de dissuasion des États-Unis?

M. Lindsey: Si, grâce à quelque formule magique, le réseau Safeguard pouvait devenir efficace demain, je crois qu'il n'ajouterait rien, car il existe présentement un équilibre stable et réciproque de dissuasion. Mais ils ne savent pas ce que sera la situation dans quelques années.

M. Brewin: A supposer que l'on projette ces choses dans l'avenir, y a-t-il lieu de prévoir que, par la mise au point d'aides à la pénétration encore plus considérables, d'aides offensifs encore plus grands contre la défense, y a-t-il lieu de croire, dis-je, que les réseaux eux-mêmes seront démodés ou dépassés, une fois de plus, alors que l'on cherche la sécurité et qu'on en est rendu à une insécurité mutuelle après avoir dépensé des sommes fabuleuses et des efforts très considérables?

● 1640

M. Lindsey: Je crois que c'est tout à fait possible. S'il n'y a pas de pourparlers visant à limiter les armes stratégiques et si ces pourparlers échouent, nous serons peut-être témoins d'une prolongation de cette concurrence entre l'offensive et la défensive: la défensive fournit une mesure, et l'offensive une contre-mesure, et la défensive une contre-contre mesure, et ainsi de suite, à l'infini.

M. Brewin: N'est-il pas vrai que, du point de vue historique, la réaction contre toute nouvelle mesure de la part des grandes puissances a été une réaction supplémentaire chez l'autre grande puissance de sorte qu'il se produit une spirale toujours plus élevée d'insécurité, toujours plus grande et de frais toujours plus considérables? Estimez-vous que c'est là une description injuste de la situation?

M. Lindsey: Quant à l'insécurité toujours plus grande, je ne suis pas certain, mais je le suis quant aux frais toujours plus élevés.

M. Brewin: La question des frais ne fait aucun doute, à mon avis, car si je comprends bien, les 7.8 milliards que les Américains songent à dépenser ne représentent qu'une première étape qui est elle-même tout à fait inefficace.

M. Lindsey: Les mots «tout à fait inefficace» sont plutôt cruels et il n'est pas certain non plus qu'il s'agisse d'une première étape, puisqu'il n'est pas question de prolonger le réseau pour le moment.

M. Brewin: S'il ne s'agit pas de première étape en ce qui a trait au projet proposé, les 7.8 milliards de dollars ne représentent probablement qu'un premier pas relativement aux dépenses.

M. Lindsey: Non, les 7.8 milliards sont censés représenter le coût du réseau Safeguard au complet et de ses 12 emplacements. C'est là l'intention, et il n'y a pas de projet supplémentaire qui ait été annoncé jusqu'ici. Cette somme sert à acheter le réseau Safeguard au complet, mais il ne s'agit que d'un réseau poreux.

M. Brewin: Je crois que c'est tout.

Le vice-président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur Lindsey, vous nous avez exposé certains dangers selon votre propre conception. J'aimerais vous faire part de certains autres dangers sur lesquels mes lectures m'ont renseigné et que vous n'avez pas mentionnés, et j'aimerais vous demander si vous et votre personnel y avez pensé.

L'un de ces dangers a été signalé dans la revue *Time* du 14 mars, dans un article intitulé «*The Great Missile Debate*», et même si je me rends compte que cette revue n'est pas une autorité en la matière, j'aimerais entendre vos commentaires là-dessus. L'article mentionne que

> L'un des arguments les plus alarmants mis de l'avant par les adversaires du réseau ABM, c'est la perspective de voir les engins Spartan et Sprint faire explosion au sol accidentellement, ce qui causerait d'énormes dégâts à de vastes régions environnantes.

Cet argument est mis de l'avant non seulement par des mères de familles qui s'inquiètent, mais aussi par des scientifiques qui s'inspirent également d'un article paru dans la *Saturday Review*. Si les bases qui servent aux engins Spartan et Sprint se trouvent tout près de la frontière canadienne, et si ces missiles antimissiles peuvent faire explosion par accident, ils pourraient causer de très grands dégâts aux régions avoisinantes du Canada. Je vous demande donc si votre ministère ou vos fonctionnaires ont songé au danger susmentionné, à l'explosion accidentelle des engins Spartan et Sprint?

M. Lindsey: Oui, et nous avons suivi de près le comportement des armes atomiques qui ont été utilisées par les États-Unis et par la Russie, et nous estimons qu'elles ont fait très bonne figure. Les États-Unis, je crois, ont utilisé environ 15,000 armes nucléaires, dans le monde entier, depuis plusieurs années, et ils n'ont eu à déplorer aucune explosion accidentelle. A toutes fins pratiques, les Russes n'en ont pas eu, eux non plus. Les mesures de précaution qui sont prises sont très grandes et, au cours des deux ou trois occasions qui ont provoqué la chute accidentelle d'armes nucléaires à bord d'avions ou dans des incendies, il ne s'est pas produit d'explosions nucléaires. Les mesures de sécurité ont donc fait l'objet de vérifications au cours d'accidents véritables et elles se sont avérées efficaces. Nous devons nous rappeler que les armes défensives aériennes du type Nike Hercules ont été déployées autour des villes depuis plusieurs années, qu'elles possèdent des ogives nucléaires et qu'il n'y a jamais eu d'accidents. Il est vrai que si une explosion nucléaire se produisait par accident près d'une ville, elle constituerait un très grave danger, mais

• 1645

je crois que les mesures de précaution sont si considérables et que les antécédents sont si bons qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure de ce problème.

M. Allmand: Monsieur Lindsey, si je comprends bien, les antécédents sont bons du point de vue sécuritaire en ce qui a trait aux engins ICBM et aux bombes nucléaires traditionnelles, mais il existe une différence en ce qui touche à ces missiles antimissiles Spartan et Sprint qui indique qu'ils représentent un plus grave danger que les missiles ordinaires, et cela, je suppose,à cause de leur genre même. Êtes-vous au courant de la distinction à faire entre les engins Spartan et les engins Sprint? Je vois les engins ABM s'opposant aux ogives nucléaires des engins ICBM ordinaires, ce qui les rend plus dangereux. Les lectures que j'ai faites là-dessus laissent entendre qu'il y a danger plus grave d'explosion par accident.

M. Lindsey: Il y a peut-être une différence, en ce sens que le réseau ABM serait censé être prêt à être mis en branle dans un délai très bref alors que le délai accordé aux ogives offensives ne devrait pas être aussi bref. Certaines précautions pourraient être prises 15 ou 30 minutes avant la mise à feu.

M. Allmand: Et ceci m'amène à une autre critique. Il semble que les bomardiers porteurs d'armes nucléaires et que les engins ICBM ne pourront être lancés qu'à la suite d'une décision du président des États-Unis alors que le réseau ABM, étant donné que le temps de réagir est si bref—autrement dit, les réseaux PAR et les autres réseaux enregistrent les engins ICBM ennemis—la décision d'utiliser ce réseau doit être prise par un ordinateur et non pas par le président des États-Unis. C'est peut-être là ce qui pourrait causer une explosion par accident. Il existe deux dangers: le premier provient du fait que c'est un ordinateur qui décide la mise à feu et le deux-

ième vient de ce qu'il n'y a pas d'intervention humaine dans la décision de lancer ces engins, surtout s'il s'agit de leurres.

Mr. Lindsey: De très nombreuses questions ont été posées sur ce sujet lors des audiences du Congrès américain qui ont eu lieu récemment, et j'ai essayé de lire les divers témoignages. J'estime que la décision de lancer des engins ne sera pas prise par des ordinateurs uniquement. Je suis convaincu par mes lectures qu'ils comptent aussi sur une intervention manuelle ou humaine quelconque, mais je ne sais pas s'il s'agira du président ou non. Et puis, si on lance des engins antimissiles, s'ils fonctionnent bien et s'ils frappent leurs cibles, l'explosion se produira très haut dans les airs: si, d'autre part, la cible n'est pas atteinte, il n'y aura pas d'explosion. Je ne crois donc pas au danger d'une explosion au sol, ce qui, évidemment, serait le plus terrible.

M. Allmand: Je suis loin d'être un expert, mais je ne fais que vous soumettre ce que je considère comme un danger supplémentaire. Il semble que les Américains craignent un certain danger d'explosion accidentelle au sol. D'après ce que j'ai lu, les gens extrêmement conservateurs du Dakota-Nord, généralement considérés comme fortement pro-militaires, ont eux-mêmes énergiquement protesté contre la mise en place de ces ABM sur leur territoire en raison du danger d'explosion au sol. S'ils ont cette impression, nous devrions peut-être y penser également, étant donné que ces bases se trouvent très près du territoire canadien.

J'aimerais mentionner un autre danger dont vous n'avez pas parlé. Lors d'une session de comité du Congrès américain, le professeur Hans A. Bethe, de l'Université Cornell, a fait remarquer que si un système de ce genre était établi, l'Union soviétique, ou tout autre ennemi possible, pourrait détruire le réseau de radar en envoyant un missile qui exploserait à une centaine de milles en avant du réseau, créant une boule de feu destructrice, suivie de leurs ICBM qui passeraient ainsi au travers de la défense. En supposant que l'ennemi envoie ce premier missile anti-radar et que ce dernier explose 100 milles en avant du PAR et des autres réseaux de radar, cela veut dire qu'il exploserait au-dessus du Canada—je parle ici du missile dirigé contre les installations de radar. Avons-nous étudié ce genre de danger?

M. Lindsey: Oui, ce missile ne détruit véritablement pas le radar, mais produit plutôt un énorme nuage de

• 1650

matières ionisantes qui se répand dans l'atmosphère et brouille la reception radar pour quelques minutes; lorsque le nuage est passé, le radar fonctionne de nouveau; il n'est pas détruit. Il s'agit plutôt d'un énorme nuage opaque produit dans la stratosphère et que le faisceau d'ondes du radar ne peut percer avant qu'il soit désagrégé. Il ne crée donc aucun danger au sol. Il s'agit en vérité d'un moyen de rendre la défense plus difficile, ce qui pourrait se révéler d'ailleurs fort efficace, mais qui ne présente aucun danger au sol.

M. Allmand: Vous prétendez que ce missile destiné à enrayer le réseau radar exploserait assez haut dans l'atmosphère pour ne présenter aucun danger pour les Canadiens?

M. Lindsey: C'est exact.

M. Allmand: Je vais maintenant parler d'un autre danger: Il est dit que les missiles ennemis peuvent être équipés de manière à exploser dès qu'un missile ABM éclate près deux. Le missile ABM est censé détruire le mécanisme de l'ICBM pour que ce dernier n'explose pas. Les critiques prétendent cependant que l'ennemi peut aisément contourner cette difficulté en équipant ses ICBM de manière qu'ils explosent simultanément. Dans ce cas, évidemment, au lieu d'une seule explosion, soit celle de l'ABM, on doit ajouter celle de l'ICBM.

Cela ne représenterait pas trop de danger avec le Spartan mais, dans le cas de l'explosion du Sprint alliée à celle d'un ICBM à proximité d'objectifs situés très près du territoire canadien, plusieurs villes du Canada pourraient disparaître. Qu'y a-t-il de vrai au sujet de ce dispositif qui permettrait de faire exploser l'ICBM en dépit de l'éclatement d'un ABM à proximité?

M. Lindsey: Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions, et les spécialistes de la Commission de l'énergie atomique qui mettent ces armes au point nous disent qu'il leur semble extrêmement difficile de faire exploser un ICBM de cette manière. Vous expliquer le pourquoi de la chose exigerait une connaissance de la conception des armes nucléaires et, évidemment, il s'agit là d'un sujet qui n'est jamais sorti des États-Unis.

Il existe un certain nombre de scientifiques bien connus qui croient qu'il est possible de mettre au point un dispositif de ce genre, et je pense que les preuves accumulées jouent à leur détriment, bien qu'il soit impossible de passer un jugement sans connaître tous les faits.

Par contre, si cela était possible, je crois que vous pourriez alors affirmer au moins que la défense a obligé le missile ennemi à exploser ailleurs que sur l'objectif visé et que les dommages causés au continent nord-américain seraient probablement moins considérables que prévus. Le Sprint est. . .

M. Allmand: Cela serait plus plausible dans le cas du Spartan que dans celui du Sprint.

M. Lindsey: Dans le cas du Spartan, je crois que son explosion ne causerait probablement aucun dommage. Dans le cas du Sprint, son éclatement provoquant l'explosion de l'ICBM à basse altitude pourrait entraîner des dégâts au sol. Cela est exact. Toutefois, les missiles Sprint sont des engins à courte portée et nous ne savons pas exactement où ils seront situés. Il est

possible qu'ils soient basés à une telle distance au sud de la frontière que leur éclatement se fera entièrement au-dessus du territoire des États-Unis; dans ce cas, le problème ne devrait pas nous inquiéter.

M. Allmand: Nous devrions peut-être nous informer de leurs emplacements.

M. Lindsey: Je ne crois pas qu'ils aient été encore déterminés.

M. Allmand: Je n'ai que deux autres questions à poser, non pas au sujet des dangers, mais relatives à deux autres problèmes. Pouvez-vous me dire si un de nos hauts fonctionnaires a essayé d'interpréter le Traité de non prolifération que nous avons signé afin d'établir si notre participation à un réseau ABM américain, même en ne permettant que l'utilisation de notre espace aérien, violerait les clauses de l'accord? Il a été avancé que toute collaboration de notre part irait à l'encontre du Traité de non prolifération que nous avons ratifié.

M. Lindsey: J'ai lu que des discussions sont engagées aux États-Unis, où il semble évident qu'il n'y ait pas contravention avec l'article 6 du Traité de non prolifération; ce point est cependant quelque peu contesté. En vérité, il s'agit là d'un genre de problème qu'un des prochains témoins sera mieux en mesure de traiter que moi-même. De toute évidence, si les initiatives américaines ne vont pas à l'encontre des dispositions du Traité, je ne crois pas que notre faible participation les

● 1655

enfreigne davantage. Ils ont étudié la question et ne pensent pas qu'il y ait violation de l'article 6.

M. Allmand: Le sujet est vivement contesté.

M. Lindsey: C'est exact.

M. Allmand: Ma dernière question concerne la valeur stratégique du réseau ABM. Si ce réseau ABM est destiné à protéger les bases de Minutemen qui représentent la capacité de seconde frappe des États-Unis, n'est-il pas vrai que la véritable force de seconde frappe de ce pays est assurée par les sous-marins équipés de Polaris et les bombardiers perpétuellement en vol, et qu'il n'existe par conséquent aucune raison véritable de créer un réseau ABM destiné à protéger la force de seconde frappe alors que ce réseau ABM ne protège pas, de toute façon, les Polaris ou les bombardiers? Quoi qu'il advienne du réseau ABM, il leur restera toujours cela. Du point de vue stratégique, il semble donc que, si ce réseau ABM était destiné à protéger la force de seconde frappe, il ne servirait véritablement pas à cette fin, et que cet argument n'a que peu de valeur dans la création d'un tel réseau.

M. Lindsey: Je pense que sur les trois éléments qui composent la force de seconde frappe et que vous avez énumérés, l'ICBM est probablement le plus puissant des trois. Les sous-marins équipés de missiles Polaris sont très efficaces et, comme vous le faites remarquer, ne sont pas exposés au danger d'un réseau de missiles. Peu de bombardiers sont maintenus en vol constant, car il est extrêmement coûteux d'en garder un grand nombre en vol. Je pense qu'ils ont peur que le FOBS (Système de bombardement orbital fractionnaire), qui pourrait surgir à basse altitude, ou qu'une première vague de missiles lancés de sous-marins, puisse détruire un grand nombre de bombardiers au sol.

M. Laird a déclaré que la dissuasion était tellement importante qu'il ne voudrait pas avoir à compter uniquement sur un seul de ces trois systèmes. Les Américains estiment qu'ils doivent avoir l'assurance raisonnable du fonctionnement de l'un quelconque de ces trois éléments de défense.

Toutefois, rien de ce que nous avons dit ne change votre remarque voulant que le missile Polaris soit très efficace et ne semble pas en danger. Il a été récemment déclaré aux États-Unis que de nouvelles réalisations dans le domaine de la lutte anti-sous-marine pourraient mettre le Polaris en danger. La nature de ces dangers n'a toutefois jamais été divulguée.

Les Américains accordent une telle importance à la dissuasion qu'ils préfèrent employer deux ou trois moyens d'y parvenir plutôt qu'un seul.

M. Allmand: Monsieur le président, j'ai complété mes questions, mais je crois que nous devrions prendre note que certaines d'entre elles sont loin d'être élucidées, et ce, même aux dires des témoins; je crois donc que nous devrions interroger des personnes qui sont en mesure d'y répondre, plus particulièrement en ce qui a trait au Traité de non prolifération, et ainsi de suite.

M. Roberts: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Monsieur Roberts pose une question supplémentaire.

M. Roberts: Étant donné que le réseau ABM est conçu pour la protection de la force de seconde frappe, ne serait-il pas plus facile de relier les systèmes de détection non pas au lancement d'un missile de protection de l'emplacement, mais plutôt au lancement du Minuteman lui-même? Puisqu'il semble que vous désirez protéger la force de seconde frappe, il est évident que, dans le cas d'une attaque de missiles intercontinentaux, vous vous trouveriez dans une situation où l'emploi de votre force de seconde frappe revêtirait à vos yeux une importance capitale. A ce stade, à quoi sert de vouloir protéger la force de seconde frappe, alors qu'en vérité vous songez à l'employer? Evidemment, si vous détectez le missile ennemi et si vous lancez votre Minuteman, il ne reste plus d'objectif à l'arrivée du missile ennemi.

M. Lindsey: C'est exact. Je pense que vous préconisez là une riposte foudroyante. Afin de réduire

le risque d'une guerre accidentelle ou d'une escalade soudaine de la guerre jusqu'à un point maximum où elle ne serait vraiment pas justifiée, les Américains répugnent énormément à se fier sur une riposte déclenchée par une alerte et, d'ailleurs, ils n'ont pas à y recourir aujourd'hui. Si nous voulons maintenir une situation véritablement stable où le risque de guerre accidentelle est minime, ce serait vraiment dommage d'avoir à vous défendre de cette manière. Il s'agit là d'un des derniers moyens désespérés d'auto-défense.

M. Roberts: Si cette explication est exacte, je suppose donc que la liste des priorités que vous nous avez donnée (figure 12) est fausse. De fait, le réseau ABM est véritablement conçu contre une attaque accidentelle plutôt que contre une attaque éventuelle de grande envergure, car vous vous trouveriez autrement dans la situation de la riposte foudroyante.

M. Lindsey: Je crois que le troisième objectif consistait en une protection contre une attaque accidentelle, c'est-à-dire en supposant qu'un seul missile soit lancé par erreur, ce qui pourrait difficilement être pris pour une attaque massive par des centainess d'engins.

• 1700

L'idée générale est qu'avec les milliers de missiles en état d'alerte dans le monde depuis plusieurs années, il existe toujours un faible risque que l'un d'eux soit lancé par erreur. Il semble cependant pratiquement impossible que l'ensemble soit lancé par erreur.

Le président: Monsieur Roberts, voudriez-vous reprendre cela un peu plus tard? Je vais vous inscrire sur la liste. J'ai devant moi une longue liste d'attente; je crois que vous pourrez reprendre le sujet plus tard.

M. Roberts: Je ne pourrai pas y revenir plus tard, mais je crois que la question a été réglée.

Le président: Est-il convenu de lui accorder une autre question?

M. Roberts: Je crois que nous sommes d'accord, monsieur le président. Je pense que ma seconde question supplémentaire était beaucoup plus . . .

Le président: Je crois que vous abusez de votre période supplémentaire.

M. Roberts: Je n'aimerais certes pas faire cela, monsieur le président.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur Lindsey, j'étais à Washington hier et j'ai remarqué que de nombreuses automobiles portaient sur leur pare-choc une inscription disant: «L'ABM est une Edsel». J'ai essayé de comprendre le sens véritable de ce slogan. Il semble apparemment que certaines personnes y croient, car ce signe apparaissait sur un grand nombre d'automobiles et de murs de la ville. D'après les témoignages que vous avez entendus et les renseignements que vous possédez, l'aspect technique de l'ensemble du programme ABM est-il assez connu pour fournir une certaine assurance quant à ses possibilités du point de vue technique et pratique?

M. Lindsey: Un certain nombre de physiciens extrêmement compétents ont des doutes à ce sujet, et se sont fait beaucoup entendre au cours des dernières semaines. Lorsque vous prenez connaissance de leurs critiques, vous ne pouvez pas vous empêcher de penser que de nombreuses questions au sujet de ce programme restent sans réponse. L'entreprise est considérable. Certaines de ses caractéristiques représentent des extensions et des programmations d'ordinateurs qui dépassent en complexité tout ce que l'être humain a pu concevoir jusqu'à présent. Il existe donc un grand nombre d'inconnues. J'ose dire qu'ils auront des ennuis et que le système ne fonctionnera pas aussi rapidement ou aussi bien que prévu, mais je crois qu'on en connaît déjà assez à son sujet pour assumer qu'il sera en mesure d'intercepter un certain nombre d'ICBM qui pourraient être lancés contre lui.

L'objectif véritable est évidemment d'empêcher une guerre, et je suis certain que les inconnues sont telles aux États-Unis que l'Union soviétique ne connaît pas non plus son degré d'efficacité. Si les Russes préparaient une attaque, je suis sûr qu'ils devraient compter sur l'interception possible de plusieurs missiles. Nous ne savons tout simplement pas jusqu'à quel point le système sera développé en 1975; je ne pense pas que quelqu'un le sache. Il existe de grandes divergences d'opinion quant à savoir si ce système de défense sera excellent ou passable. Je suppose que l'Edsel est jugée comme une automobile qui a fait l'objet de beaucoup de publicité et de raffinements, mais qui n'a pas obtenu beaucoup de succès à la livraison, et j'imagine que cela explique la teneur de ce slogan. Il est possible qu'il soit justifié.

M. Thompson (Red Deer): J'aimerais poser deux questions élémentaires, monsieur le président. Vous avez dit aujourd'hui qu'un certain nombre de nouvelles réalisations techniques dans le domaine des missiles antimissiles permettent maintenant de neutraliser un missile ennemi sans même le toucher. Comment peut-on neutraliser ce missile? Explose-t-il? Est-ce que cela déclenche une explosion nucléaire ou l'engin est-il neutralisé d'une autre manière?

M. Lindsey: La charge explosive du Spartan diffuse la majorité de son énergie sous forme de rayons-x; ces rayons sont arrêtés par l'air, mais peuvent circuler sans encombre au travers de l'espace pratiquement vide d'air à quelques dizaines de milles au-dessus de la terre. Ces rayons frapperaient l'enveloppe extérieure de l'ICBM et la chaufferaient au point qu'elle serait pulvérisée, envoyant ainsi une onde de choc qui briserait, plierait ou tordrait les organes

internes du missile. Donc, l'éclatement de la charge explosive libère à une grande distance une énergie qui neutralise le mécanisme du missile. Il n'est pas question de provoquer une explosion nucléaire de la charge de l'ICBM.

M. Thompson (Red Deer): Le danger de retombées sur la population qui pourrait se trouver au-dessous n'est donc pas aussi grave que le laisse croire la publicité?

M. Lindsey: Je crois que non; le danger de retombées radioactives est en effet minime dans le cas d'une explosion à haute altitude.

M. Thompson (Red Deer): Cela ne libère pas dans les courants qui entourent la terre de grandes concentrations de rayonnement ou de matières dangereuses?

M. Lindsey: Cela se produit, mais ces matières restent tellement longtemps dans les couches élevées et seront réparties sur de telles distances qu'à leur arrivée sur la terre, elles ne présenteront plus de danger sérieux pour les être humains. La même chose s'est produite durant de nombreuses années à l'occasion des essais nucléaires. Je crois que quelque 400 engins nucléaires ont été lancés par les cinq puissances atomiques; il est possible de mesurer la radioactivité au sol à l'aide d'un appareil de détection, mais tout le monde n'est pas mort.

M. Thompson (Red Deer): Est-ce que c'est cela que vous voulez dire lorsque vous déclarez dans votre exposé récapitulatif:

> Les effets de l'interception par les Spartans ou les Sprints, sur les personnes ou la propriété au sol, seront négligeables . . .

M. Lindsey: C'est cela en effet, monsieur.

• 1705

M. Thompson (Red Deer): J'ai une autre question concernant votre déclaration, monsieur Lindsey. Vous laissez entendre que dans relativement peu d'années, il existera probablement de nouvelles sources ou de nouveaux systèmes de détection des missiles et de surveillance spatiale. Est-ce que ce potentiel de détection et de surveillance est tellement puissant qu'il pourrait modifier l'ensemble du programme du système de protection actuel en ce qui a trait à la distance, et ainsi de suite?

M. Lindsey: Je crois que dans l'état actuel des connaissances, d'importantes modifications seraient nécessaires pour qu'il soit possible de concevoir aujourd'hui un système de défense efficace à un coût raisonnable, mais on ne sait jamais. Dans ce genre de programme, les connaissances s'accumulent très rapidement, et il est impossible de faire des prédictions. Il est évident que si les méthodes de détection et d'interception étaient grandement améliorées dans l'avenir, il serait possible d'assumer la défense à un coût inférieur aux moyens offensifs; toutefois, cela ne s'est pas encore matérialisé.

M. Thompson (Red Deer): Dans une autre de vos déclarations, monsieur Lindsey, vous dites que les cinq batteries de Spartan qui seront situées directement de l'autre côté de la frontière et les sept autres batteries supplémentaires qui viendront compléter le programme actuellement prévu assureront la protection des 48 États et de la population américaine, et je suppose que cela englobe également la population canadienne, contre une attaque légère ou contre un lancement accidentel. Il s'agit là d'une déclaration bien précise et bien catégorique de votre part. Est-ce qu'une telle protection est vraiment envisagée à l'heure actuelle si l'on en juge par l'état des connaissances techniques?

M. Lindsey: Il s'agit là précisément des objectifs du système, en effet, monsieur. Je ne suis pas sûr de l'ampleur de son empiètement au-dessus du Canada.

M. Thompson (Red Deer): Je ne parle pas des possibilités théoriques, mais bien des possibilités techniques dans le concept actuel de l'ensemble du système ABM et du Spartan.

M. Lindsey: C'est pour cela qu'il est conçu, et c'est ce que les spécialistes attendent de lui en effet; quant à son extension au Canada, cela est moins certain. Je ne connais pas le pourcentage de Canadiens qui pourraient être protégés. Pour qu'ils reçoivent cette protection, il serait évidemment nécessaire que cela soit non seulement matériellement possible, mais que cela soit programmé en conséquence sur les ordinateurs. Un ICBM suit une trajectoire prévisible et la défense peut calculer sont point de chute ou peut s'abstenir de l'intercepter; si le missile doit par exemple tomber à la mer, il est possible qu'il ne soit pas intercepté.

M. Thompson (Red Deer): J'ai une autre question plutôt élémentaire à vous poser, monsieur Lindsey. Vous avez mentionné la lunette astronomique Baker-Nunn de Cold Lake, qui semble avoir une certaine valeur du point de vue de la surveillance. Pourriez-vous nous expliquer les fonctions de cet appareil?

M. Lindsey: Certainement. Son but principal consiste à aider le programme de recherches spatiales et il s'agit d'un télescope très précis doté d'une caméra. Généralement, l'équipe de Cold Lake reçoit notification qu'un certain objet spatial est attendu à une certaine heure dans un endroit donné; il est donc facile pour cette équipe d'orienter sa recherche. L'objet est ensuite suivi avec une grande précision et les données sont acheminées vers l'ordinateur central de manière que la progression de l'objet sur son orbite peut être suivie jour après jour. Cela permet de prévoir le moment de rentrée dans l'atmosphère d'un objet sur petite orbite, ou permet d'établir l'orbite avec une plus grande précision, ou encore de dire si l'objet change de

cours, ce qui, évidemment, est très intéressant si l'objet appartient à un autre pays. Il s'agit en vérité d'un moyen de recherche spatiale. Il ne serait pas efficace pour détecter un missile balistique récemment lancé.

M. Thompson (Red Deer): Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Lewis?

M. Lewis: Monsieur Lindsey, en raison de certaines choses que je désire exposer franchement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour la limpidité de

• 1710

vos explications. Puis-je dire franchement, comme membre du Parlement et comme citoyen canadien, que j'ai été froissé aujourd'hui par votre double témoignage écrit et oral? En effet, vous lire et vous écouter m'ont démontré que, même si vous soulignez que vous ne vous intéressez qu'aux aspects techniques du problème, vous avez essayé de vanter la valeur du réseau des missiles antimissiles. N'en est-il pas ainsi, si je m'appuie sur votre témoignage écrit et oral d'aujourd'hui?

M. Lindsey: Non, Monsieur, je n'ai pas agi ainsi. J'ai essayé de présenter aux personnes ici présentes quelques faits qu'elles doivent connaître, à mon avis, pour évaluer le problème et en bien peser le pour et le contre. Je crois que j'ai donné un peu des deux.

M. Lewis: Je n'ai ni entendu ni lu beaucoup d'objections, monsieur Lindsey. A mon avis, le problème numéro un qui se pose aux intéressés obligés de prendre une décision, ce sont les effets que comporte le déploiement d'une méthode de défense contestable—et vous avez admis constamment qu'elle est contestable—à un moment où trop de facteurs inconnus subsistent—et vous avez admis constamment qu'il existe beaucoup d'inconnues—avec une influence possible sur le moral de l'humanité, sur la course effrénée aux armements, etc. Je n'ai rien lu ni rien entendu de valable relativement à cet aspect fondamental des missile antimissiles. Et pourtant, vous dites qu'«on ne devrait pas trop s'indigner contre les dangers qu'entraînent les réseaux défensifs des missiles antimissiles sans songer aussi aux effets des engins balistiques intercontinentaux offensifs, s'ils devaient atteindre le but de leur mission. Comment cela se rapporte-t-il au vrai problème, à savoir si, oui ou non, les missiles antimissiles servent de moyen préventif efficace contre les engins balistiques intercontinentaux?

M. Lindsey: Cela ne concerne pas réellement le problème. Je crois que le but primordial de tout moyen stratégique d'attaque ou de défense, c'est d'empêcher l'éclatement de la guerre. Beaucoup d'inconnues et de désaccords subsistent, sous ce rapport, quant à l'efficacité ou l'inefficacité du déploiement des missiles antimissiles. Des personnes éminentes se rangent dans les deux camps d'opinions. J'ai dit les paroles que vous venez de citer dans l'hypothèse où les armes préventives ne suffiraient malheureusement pas, et donc, que des engins balistiques intercontinentaux s'abattraient sur le Canada ou sur les États-Unis. J'ai voulu dire que, comparativement aux dommages causés par le lancement d'engins balistiques intercontinentaux sur l'Amérique du Nord, les dommages causés aux populations par la présence sur leur territoire d'armes alliées sont pratiquement nuls.

M. Lewis: C'est bien évident, même au yeux d'un ignorant comme moi qui connais si peu les aspects techniques du problème. Mais, encore une fois, je suis irrité par cette répétition constante: «Les effets seront tels, en cas d'attaque légère.» Au nom du ciel, qu'entendez-vous par une attaque légère? Quelle situation imaginez-vous où les Russes s'amuseront à envoyer au-dessus de nous quelques engins balistiques intercontinentaux dans l'espoir qu'ils seront découverts et détruits quelque part dans l'ionosphère? Quelle logique cache cette manière de présenter la question au Comité? Si l'Union soviétique lance des engins balistiques intercontinentaux, n'est-il pas raisonnable de conclure que ce sera le début d'une guerre nucléaire très sérieuse?

M. Lindsey: Oui, monsieur, c'est bien cela. Mais

• 1715

Washington, en songeant à «une attaque légère», présuppose qu'elle sera lancée normalement par la Chine, et non par la Russie.

M. Lewis: Monsieur Lindsey, il me semble que même les Américains ont mis de côté cette manière de voir.

M. Lindsey: Ils l'ont mise en second sur leur liste des priorités.

M. Lewis: On ne parle pas beaucoup maintenant d'une menace de la Chine, même aux États-Unis.

M. Lindsey: C'est vrai, beaucoup moins qu'auparavant.

M. Lewis: Oui, et on se tourne maintenant vers l'autre direction.

M. Lindsey: Oui, et l'accent porte maintenant, non sur la protection de la population contre «une attaque légère», mais sur la protection des armements préventifs contre une attaque de la Russie.

M. Lewis: Permettez-moi de vous poser de nouveau une question à ce sujet. Quelle que soit l'efficacité de ces moyens de protection, ai-je raison de croire qu'ils ne pourront détruire tous les engins balistiques intercontinentaux qui peuvent être lancés contre les États-Unis? Certains de ces engins n'atteindraient-ils pas leur objectif?

M. Lindsey: Je crois pratiquement impossible qu'une ligne de défense puisse être efficace à 100 p. 100. Je suis certain que des engins atteindraient leur objectif.

M. Lewis: Donc, l'efficacité de ces moyens de défense n'est pas garantie, ils peuvent même faillir complètement. Et s'ils sont efficaces, ils peuvent détruire une partie seulement des engins balistiques intercontinentaux qui, suppose-t-on, peuvent être lancés. Comment justifier, dès lors, l'érection d'un tel réseau défensif?

M. Lindsey: Eh bien, il pourrait être efficace contre une attaque légère provenant de la Chine. Chaque interception d'un engin balistique intercontinental signifie le salut de millions de vies humaines. Dans le cas d'une attaque massive de la Russie contre la force de dissuasion américaine, si vous réussissiez à épargner au moins quelques missiles, ce pourrait suffire pour riposter. Il n'est pas absolument nécessaire que vous sauviez tout votre arsenal défensif. Mais, bien entendu, on aimerait une protection efficace à 100 p. 100 dans le cas des grandes villes.

M. Lewis: Monsieur Lindsey, je pose mes questions avec vigueur, et de façon bien délibérée, parce que vous et moi avons pleinement conscience qu'il s'agit d'une situation tragique. Mais, ne tombons-nous pas dans un cercle vicieux? Si l'objectif de tous ces missiles, de tous ces missiles antimissiles, de tout le reste de l'arsenal nucléaire des États-Unis, et aussi de la Russie, c'est de posséder des moyens puissants pour empêcher une guerre nucléaire, pourquoi tant nous parler du nombre d'humains que vous allez épargner? Moi, je crois que si une guerre nucléaire commence un jour—que la première attaque provienne de l'une ou de l'autre grande puissance—tout leur arsenal nucléaire, tôt ou tard, sera projeté dans l'air et sur terre et détruira notre univers. Dès lors, pourquoi venez-vous nous parler de sauver des humains contre une attaque légère ou massive? Je ne vous comprends vraiment pas.

M. Lindsey: Nous sommes au coeur d'un problème extrêmement compliqué, et M. Rathjens en a parlé avec beaucoup de compétence il y a quelques semaines. Si je me souviens bien, il a dit que notre premier objectif c'est d'empêcher la guerre nucléaire. Nous allons vraiment tout faire pour l'empêcher. Mais il reste toujours une crainte de n'y pas réussir. Dans ce cas se pose le problème de tout faire pour réduire au minimum les conséquences terribles d'une telle guerre. Le problème se pose donc ainsi pour le pays: combien êtes-vous prêts à consacrer pour atteindre le premier objectif, et combien pour le second? Malheureusement, certaines choses entreprises pour atteindre le deuxième objectif peuvent probablement diminuer les chances d'atteindre le premier. C'est là un dilemme affreux.

M. Lewis: Oui, en effet.

M. Lindsey: C'en est un.

M. Lewis: Permettez-moi de vous poser deux ou trois autres questions au sujet des missiles antimissiles. Je vais essayer de tout résumer en langage ordinaire. Si j'ai bien compris, vous et M. Brewin croyez, qu'actuellement, en 1969—je ne vous cite pas mot à mot, mais de mémoire—le réseau des missiles antimissiles ne peut pas être réellement efficace. Ai-je bien interprété vos affirmations?

M. Lindsey: Je crois que M. Brewin a bien parlé de 1969, mais j'ai dit que le réseau ne serait pas nécessaire en 1969, et que la dissuasion est assurée sans lui.

M. Lewis: A supposer que la querre éclate maintenant, est-ce que le réseau poreux Safeguard serait réellement efficace pour nous protéger, puisqu'il ne protège qu'un tiers environ des engins balistiques intercontinentaux des États-Unis?

M. Lindsey: Ce réseau américain n'existe pas aujourd'hui, Monsieur.

M. Lewis: Est-ce que le réseau qu'on se propose d'organiser ne protégera qu'un tiers environ des engins balistiques intercontinentaux des Etats-Unis, puisque les sous-marins Polaris sont en dehors de cela et que les bombardiers sont dans les airs, de telle sorte qu'actuellement le réseau des missiles antimissiles . . .

M. Lindsey: Il n'est pas nécessaire aujourd'hui.

M. Lewis: Il n'est pas nécessaire, et il n'aurait pas une grande influence.

M. Lindsey: Pas maintenant.

M. Lewis: Non. De quelle manière le déploiement des missiles antimissiles en 1971 ou en 1972 ou en 1973 influencera-t-il les développements qui, selon vous, peuvent se produire dans 5 ou 6 ou 7 ans? N'est-il pas possible, dans le moment, de nous en tenir

• 1720

à ce que nous possédons, en supposant qu'il y a là certaines valeurs, de continuer à les développer technologiquement sans assumer les dépenses additionnelles du déploiement de ces missiles antimissiles, et d'attendre le moment où la valeur de ce déploiement paraîtra plus clairement que maintenant? Ne serait-ce pas agir plus sagement?

M. Lindsey: Ce serait plus sage, si l'on pouvait organiser et faire fonctionner en peu de temps un réseau aussi compliqué et aussi difficile. Je suppose que les architectes d'un tel réseau croient sincèrement qu'il faudra beaucoup de temps pour le rendre efficace et, donc, qu'ils ne peuvent le réaliser à la hâte. Ils craignent une menace qui est loin dans l'avenir, et qui pourrait bien ne jamais se concrétiser—c'est parfaitement vrai—mais ils ne veulent pas se faire prendre par une telle situation le moment venu, alors qu'ils ne pourraient plus y faire face.

M. Lewis: Pris dans quelle situation, monsieur Lindsey? Comment s'est-elle produite, par le fait qu'un pays a lancé quelques missiles contre les États-Unis?

M. Lindsey: Non, non, non.

M. Lewis: Dans ce cas, M. Roberts a pleinement raison: vous lancez vos propres missiles en guise de riposte. Mais, pris dans quelle situation? A ce propos, je ne puis comprendre ce dont parlent le Pentagone et l'ensemble de l'industrie militiare des États-Unis. Par quoi seront-ils pris?

M. Lindsey: Ils craignent que les gros missiles du type SS9, dont quelques centaines ont déjà paru et qu'on continue de produire à grand rendement, pourront transporter les véhicules de rentrée à têtes multiples autoguidées (MIRV), ce qui permettrait à une seule fusée ennemie de détruire plusieurs fusées défensives américaines. C'est la situation contre laquelle ils craignent d'avoir à se défendre.

M. Lewis: Comment ceci engendre-t-il cela? Si un MIRV ennemi attaque, si je vous ai bien compris—corrigez-moi, si j'interprète mal votre pensée—alors nous serons chanceux si les missiles antimissiles que vous possédez maintenant, que vous allez déployer, parviennent à détruire l'une des ogives nucléaires du MIRV, mais toutes les autres ogives continueront leur route pour détruire les silos renforcés qu'elles frapperont.

M. Lindsey: Eh bien, pour chaque MIRV intercepté, il y aura un silo d'épargné. Si vous en épargnez même un petit nombre de la destruction totale, vous disposez alors d'une force de frappe pour riposter.

M. Lewis: Vous parlez comme si les MIRV étaient vraiment lancés à l'attaque. Ces moyens de défense que vous décrivez, vous admettrez sûrement qu'ils ne sont pas tellement efficaces—si vous épargnez un silo, alors qu'ils peuvent en détruire plusieurs, ce n'est pas tellement efficace—ou peut-être parlez-vous plutôt d'empêcher l'Union soviétique de lancer des MIRV, alors qu'elle sait que vous possédez des missiles antimissiles qui ne peuvent réllement lui causer que peu de dommage.

M. Lindsey: Nous pensons aux stratèges russes qui doivent décider s'ils attaqueront ou non. On espère qu'au moment où ils feront leurs calculs, sachant très bien que le réseau des missiles antimissiles existe, ils constateront qu'en cas d'attaque ils ne pourraient désarmer les États-Unis. On espère donc qu'ils n'attaqueront pas. Ainsi, nous les en avons empêchés, nous n'avons pas de guerre nucléaire, et c'est ce que nous voulons.

M. Lewis: Ne savent-ils pas cela maintenant, monsieur Lindsey. . .

M. Lindsey: Ils le savent maintenant.

M. Lewis: . . . même sans le réseau des missiles antimissiles?

M. Lindsey: Ils le savent aujourd'hui.

M. Lewis: Ne savent-ils pas depuis des années qu'ils ne peuvent détruire simultanément tous les missiles américains qui sont dans les silos, tous les sous-marins Polaris et tous les bombardiers porteurs de missiles dans les airs? Vous ne voulez tout de même pas laisser entendre que les stratèges russes ont l'illusion de pouvoir y réussir. Mais alors, que vient faire votre réseau de missiles antimissiles, comment peut-il vraiment les effrayer davantage quand ils savent parfaitement qu'il ne protégera qu'un tiers de vos missiles, et que vos missiles antimissiles ne peuvent vraisemblablement pas frapper chacun de leurs propres missiles, mais seulement une fraction d'entre eux? De quelle manière cette folie constitue-t-elle une force de dissuasion, dans l'ensemble de la situation?

M. Lindsey: Je crois que vous avez résumé le problème clairement aujourd'hui, et nous aimerions que le problème demeure tel. Mais la crainte demeure: si les Russes construisent un grand nombre de véhicules de rentrée à têtes multiples autoguidées, s'ils se dotent d'un réseau efficace de missiles antimissiles et d'une force anti-sous-marine, ou s'ils ont leurs propres missiles antimissiles capables d'intercepter les missiles lancés par les sous-marins américains, ils pourraient bien croire un bon jour qu'ils peuvent attaquer sans riposte. C'est ce que les États-Unis veulent empêcher à tout prix.

● 1725

M. Lewis: On présume que c'est le but réellement poursuivi par les stratèges américains. Mais, franchement, je n'ai jamais vraiment cru que tel est le cas. Je dois ajouter que je n'accorde pas davantage ma confiance aux stratèges russes.

M. Lindsey: C'est pourtant le cas présenté par le Secrétaire de la Défense, le mois dernier.

M. Lewis: Oui, je sais. Je vous demande quand même, à vous, qui êtes un spécialiste, comment on peut concevoir que le déploiement de douze emplacements de missiles antimissiles, à supposer qu'ils sont tous en place, ajoute quelque chose aux moyens de défense?

M. Prud'homme: Monsieur le président, il me semble que monsieur Lindsey est ici à titre de conseiller technique pour nous renseigner sur le réseau des missiles antimissiles, afin que nous puissions former nos propres opinions et que, mieux renseignés, nous puissions questionner les autres témoins qui se présenteront devant nous. Le témoin n'est donc pas ici pour énoncer ou défendre une opinion, mais bel et bien pour nous communiquer des renseignements. Je crois donc quelque peu injuste de l'embarrasser et de le forcer à se prononcer, à nous donner ses opinions. Il est ici uniquement pour nous renseigner, afin que les membres du Comité soient mieux en mesure de questionner les autres témoins, selon les renseignements ainsi obtenus. Je ne crois donc pas nécessaire de poursuivre davantage cette discussion avec monsieur Lindsey dans cette direction.

Le vice-président: Je prends vous paroles en considération, comme un rappel au règlement. Voulez-vous dire quelque chose à ce sujet, monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): C'est un rappel très valable, et je crois qu'on enlève à d'autres l'occasion de poser leurs propres questions.

Le vice-président: Je crois, monsieur Lewis, que vous avez des idées préconçues sur le sujet.

M. Lewis: Non, je n'ai jamais d'idées préconçues, monsieur le président.

Le vice-président: Vous avez insinué que le témoin était partial, dans toute cette affaire, mais, honnêtement, je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

M. Lewis: Je ne l'ai pas accusé de partialité, je n'ai rien insinué.

Le vice-président: Je le croyais.

M. Lewis: Non, et je tiens à vous corriger. Ce n'était pas une insinuation, c'était . . .

Le vice-président: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. Lewis: Avant de dire que vous êtes heureux de m'entendre dire cela, laissez-moi terminer ma phrase. Je n'ai rien insinué; j'ai affirmé clairement que l'exposé écrit qu'on nous a remis et l'exposé oral que nous avons écouté, cet après-midi, m'ont paru comme une apologie du réseau des missiles antimissiles. J'ai le droit de former mon propre jugement sur ce que j'entends et lis. J'ai lu l'exposé très attentivement, une fois déjà avant de venir ici, et une autre fois ensuite. J'avais noté dans un compte rendu publié dans la presse—je n'ai pas cet article ici—que les journalistes partageaient la même impression générale, et je suis sûr que ceux qui lisent ou écoutent monsieur Lindsey parviennent à la même conclusion. Je crois donc qu'il n'est pas seulement juste, mais aussi nécessaire de discuter avec monsieur Lindsey pour découvrir s'il croit vraiment que les missiles antimissiles offrent un moyen efficace d'empêcher la guerre dans la situation actuelle, et pour savoir aussi ce qui pourrait arriver dans l'avenir.

Le vice-président: Bien, je crois qu'il a expliqué clairement—au moins ce me semble—qu'il voit en cela un moyen sûr d'empêcher la guerre. On lui a demandé de venir ici et de nous expliquer les conséquences pour le Canada d'un tel réseau de missiles antimissiles comme moyen défensif. On ne lui a pas demandé de venir pour. . .

M. Lewis: Monsieur le président, vous n'êtes pas ici comme un juge avec le droit de me dire quelles questions je puis poser ou non. Votre rôle est de présider la réunion. Tant que j'en ai le loisir, daignez me permettre de poser les questions que je veux.

Le vice-président: Oui, mais nous avons entendu un rappel au règlement, et d'autres membres s'opposent à votre manière d'agir en ce moment. C'est ce qui compte, monsieur Lewis.

Rappel au règlement, monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, M. Lewis vient de dire que ceux qui lisent cet énoncé parviennent automatiquement à la même conclusion que lui. Je viens m'opposer complètement à son affirmation. Il peut parler pour lui-même, mais pas pour moi.

M. Lewis: Je n'essaierai jamais en cent ans de parler pour M. Thompson, monsieur le président. Je serais sûrement dans l'erreur en agissant ainsi.

Le vice-président: Monsieur Brewin, rappel au règlement.

M. Brewin: Monsieur le président, le rappel au règlement que j'aimerais soulever, c'est que les membres du Comité qui questionnent les témoins de-

• 1730

vraient jouir de la plus grande liberté d'action pour poser leurs questions comme ils l'entendent, aussi longtemps qu'ils ne commettent pas de bévues grossières. M. Lewis a interrogé d'une manière qui lui semblait opportune. Il a fait jaillir une foule de renseignements utiles. Je ne crois pas du tout qu'on devrait le restreindre. J'espère que ni vous, monsieur le président, ni aucun autre président ne prendrez l'habitude de nous dire quelles questions nous pouvons poser et comment nous devons les poser.

M. Prud'homme: Au sujet du même rappel au règlement, je ne crois pas que le président nous impose les questions à poser. Je reprends ce que j'ai dit auparavant, à savoir qu'on avait demandé à M. Lindsey de préparer un rapport spécial pour le Comité. Vous pouvez ne pas accepter ce rapport, c'est votre droit, mais je suis certain que, grâce aux explications qu'il nous a données cet après-midi et lors de la dernière réunion, nous serons mieux préparés pour riposter aux opinions des autres. Toutefois, il me semble injuste de demander à M. Lindsey de s'opposer à ce qu'il avait préparé pour nous.

M. Lewis: Monsieur le président, je m'oppose réellement à ces interruptions. Laissez-moi lire le paragraphe, monsieur le président. C'est un extrait du rapport de M. Lindsey.

> Pour résumer, disons que les plus grands dangers viennent des engins intercontinentaux (ou des missiles balistiques mer-sol) offensifs, et non des missiles antimissiles. Si un missile antimissile empêche un missile intercontinental d'exploser au point prévu, c'est autant de vies et de ressources qui auront été épargnées; s'il l'empêche d'exploser au sol, alors le danger de radioactivité a été atténué, tant au Canada qu'aux États-Unis, même si tous les objectifs étaient du côté sud de la frontière.

Une déclaration de ce genre, monsieur le président, ne contient pas ce que M. Lindsey nous a dit main-

tenant en répondant non seulement à mes questions, mais aussi à celles de M. Brewin, de M. Allmand et d'autres: à savoir qu'il existe d'autres engins balistiques intercontinentaux que les missiles antimissiles ne détruisent pas, et donc qu'il y aura une destruction continuelle en dépit des missiles antimissiles. Le lecteur est porté à conclure, à mon avis, qu'on lui suggère que le réseau de missiles antimissiles est souhaitable.

Le vice-président: Monsieur Lewis, toutes sortes de faits nouveaux peuvent surgir dans une telle situation. A mon avis, le texte que vous venez de lire est parfaitement positif et parfaitement légitime, et M. Lindsey a eu raison de le présenter au Comité.

M. Lewis: Je n'ai pas dit . . .

Le vice-président: Si vous voulez vous expliquer là-dessus, vous en avez l'occasion, mais ne portons pas d'accusations contre nos témoins.

M. Lewis: Je ne porte pas d'accusations, monsieur le président. Je dis qu'à moins d'éprouver davantage la valeur de telles déclarations, comme certains d'entre nous ont tenté de le faire, et comme j'ai essayé moi-même—un peu rudement, je l'avoue, mais sans le regretter—je répète qu'un énoncé de ce genre donne l'impression que le réseau de missiles antimissiles est valable. J'éprouve tout simplement la vérité de ce témoignage.

Le vice-président: Je suis bien disposé à vous laisser faire cela, monsieur Lewis.

M. Lewis: C'est ce que je faisais. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, ni même de mon bon ami, M. Prud'homme.

M. Prud'homme: Je n'avais pas l'intention de vous faire la leçon, monsieur.

M. Lewis: Je vous demande, monsieur Lindsey, si, dans la situation actuelle, avec toutes les armes offensives nucléaires disponibles, le système ABM projeté pourrait être un moyen de dissuasion dans l'esprit d'un ennemi éventuel, s'il y en a un.

M. Lindsey: Je pense qu'il pourrait survenir des évènements qui en feraient un moyen de dissuasion en 1975. Je ne crois pas que cela soit nécessaire en 1969.

M. Lewis: Vous avez parlé d'évènements qui surviendraient. Quels évènements pourraient faire, en 1975, un moyen de dissuasion du déploiement de 12 emplacements de missiles antimissiles? C'est de cela que nous parlons.

M. Lindsey: Oui.

M. Lewis: Nous parlons de ce système particulier que l'on propose. De quelle façon cela pourrait-il être un moyen de dissuasion en 1975?

M. Lindsey: Il faudrait qu'il survienne plusieurs choses vers 1975. Il faudrait d'abord que les Russes construisent beaucoup plus de ces grandes fusées équipées d'un MIRV (véhicule de rentrée à têtes multiples autoguidées). Cela leur permettrait de détruire presque tous les Minutemen dans leurs silos.

En second lieu, il faudrait que les Russes se construisent un système ABM ou un système anti-sous-marin, ce qui annulerait l'effet de dissuasion des missiles américains Polaris.

Troisièmement, il faudrait que, par un moyen quelconque, ils désarment la force américaine de bombardement, et cela pourrait se faire à l'aide de missiles sous-marins. Ils pourraient utiliser à cette fin le FOBS (système de bombardement orbital fractionnaire) ou un bon système de défense aérienne.

Il faudrait que toutes ces choses arrivent. Alors, la partie des 12 emplacements qui aurait un effet de dissuasion serait autour des quatre complexes de Minutemen et au centre de contrôle, à Washington, mais il ne s'agirait pas de la partie située autour des villes.

M. Lewis: Alors, ce que M. Brewin vous a dit, et que vous avez nié partiellement, était juste. Il s'agit bien d'une première étape, parce que si tous les évenements dont vous avez parlé, et vous avez dit qu'il faudrait qu'ils surviennent au plus tard en 1975 (évidemment, si je puis ajouter que Washington ne ferait absolument rien: pas de travaux de recherche ou de travaux semblables, ce qui est peu probable) alors, sûrement, le système Safeguard ne vaudrait pas grand-chose à cette époque. Ainsi, vous n'auriez pas un système ABM léger, mais un système très coûteux qui vaudrait non pas 7.8 milliards de dollars, mais 60 ou 70 milliards, ce qui est la valeur, je crois, du système entier.

M. Lindsey: Je ne crois pas qu'il faudrait que le système soit aussi important que cela pour protéger la

• 1735

force de dissuasion. Évidemment, nous parlons des 12 emplacements comme s'ils constituaient un ensemble. M. Nixon a dit très clairement qu'il décidera chaque année si le système doit être agrandi ou non. Je pense que, s'il survenait des événements tels que nous avons signalés, nous saurions les prévoir, et les décisions annuelles en seraient probablement modifiées. Peut-être qu'il n'y aurait pas de déploiement au-dessus des villes ni au-dessus de la force de dissuasion.

M. Lewis: En conséquence, vous devez être d'accord avec ce que M. Brewin a dit, à savoir que ce serait une première étape. Voici la situation: soit que le Safeguard soit un gaspillage d'argent parce qu'il n'a aucun effet de dissuasion, soit que les événements dont vous avez parlé se produiront en Russie en 1975, alors le Safeguard deviendra tout-à-fait désuet et il faudra un système ABM de 40 milliards de dollars, sinon de 60 ou 70 milliards, chiffres dont j'ai donné lecture. Et on peut prendre pour acquis que, si on décèle ou soupçonne des démarches aboutissant à ces événements en Union soviétique, il faudra augmenter progressive-

ment le système ABM ou un système équivalent d'une année à l'autre. Est-ce bien là ce que vous dites?

M. Lindsey: Cela pourrait bien arriver. Je pense que si les deux grandes puissances n'étaient pas en faveur que de tels événements se produisent et que si elles entamaient des pourparlers au sujet des armes stratégiques, elles pourraient fort bien décider de ne pas aller de l'avant.

M. Lewis: Je l'espère bien.

M. Lindsey: Cela pourrait arriver aussi. Mais je suis assez certain que, si un côté fait des démarches qui fassent craindre à l'autre côté que ses moyens de dissuasion sont en jeu, l'autre côté se mettra à dépenser de l'argent pour les protéger. Je ne suis pas trop sûr de ce qu'il faudrait. Je ne pense pas qu'il faudrait un système aussi important que celui dont vous avez parlé pour protéger les moyens de dissuasion, parce qu'il ne faut pas les protéger partout.

M. Lewis: Si je me souviens bien, et les membres du Comité pourront me rectifier si j'ai tort, quelqu'un du Hudson Institute qui a comparu devant nous à l'automne a dit que le système complexe coûterait de 40 milliards à 60 milliards.

M. Lindsey: Je crois qu'il parlait d'une protection complète pour toute la population. Mais, je crois que nous parlons maintenant de protéger seulement les moyens de dissuasion, ce qui n'est pas aussi élaboré.

M. Lewis: Oui, je suppose qu'il y a moins d'emplacements.

M. Lindsey: On n'essaierait pas de protéger 100 p. 100 des emplacements; 25 p. 100 suffiraient.

M. Lewis: Pourquoi faire? Pour conserver un moyen de dissuasion?

M. Lindsey: Oui.

M. Lewis: Je ne comprends pas cela. Si vous pensez que vous ne devez pas répondre à cette question, ou si vous décidez de ne pas répondre, vous êtes libre de le faire, mais si un pays comme les États-Unis ou l'Union soviétique, l'une ou l'autre des grandes puissances, possède les armes offensives qu'elles ont maintenant, ce qui inspire passablement de craintes, quel danger y aurait-il si un pays comme les États-Unis disait « nous ne voulons pas du système ABM, ni d'une autre phase dans la course aux armements, parce que rien de ce que possède l'Union soviétique ne peut détruire notre seconde force de frappe», comme M. Allmand et d'autres gens l'ont signalé, et vous étiez d'accord.

M. Lindsey: Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Lewis: Plaît-il?

M. Lindsey: Ils ne pourraient pas le faire aujourd'hui.

M. Lewis: Non, rien de ce que possède l'Union soviétique aujourd'hui ou qu'elle possèdera dans les prochaines années, comme on peut s'y attendre... Cela est exact, n'est-ce-pas?

M. Lindsey: En effet.

M. Lewis: Oui «... ne pourrait détruire notre seconde force de frappe efficace et, en conséquence, nous ne nous lancerons pas dans cette course aux dépenses, mais nous nous fierons sur nos moyens efficaces de dissuasion au cours des prochaines années et, grâce à cette situation avantageuse, nous pourrons négocier (et ils veulent le faire, d'après Washington) en vue de limiter les armes et de réduire la course aux armements». Cela ne serait-il pas plus sensé que d'établir un système de défense peu fiable?

M. Lindsey: Je suppose que l'idée de modifier le Safeguard chaque année grâce à un examen annuel est une tentative de faire ce que vous avez dit. Chaque année, ils considéreront les pourparlers relatifs aux armements et ils se rendront compte de leurs progrès. Peut-être diront-ils: «Consentez à ne pas construire les MIRV et nous ne construirons pas la phase 3 de notre système.» Je crois que cela est fort possible.

• 1740

M. Lewis: Vraiment, monsieur? Je suppose que vous avez vu, comme moi, que même avant que le Congrès n'ait approuvé le système Safeguard, le Pentagone avait déjà ordonné de commencer les travaux.

M. Lindsey: Eh bien, ils essaient vraiment de construire la phase 1, mais...

M. Lewis: Avant qu'elle soit approuvée.

M. Lindsey: Ils ne devraient pas faire cela.

M. Lewis: Monsieur Lindsey, il est vrai qu'ils ne devraient pas faire cela. Je suis de votre avis. Et je vous dis que ces gens-là ne sont pas fiables. Au fait, le Congrès n'a pas donné son approbation; on discute encore au congrès, mais je pense que M. Packard, le sous-secrétaire, l'autre jour (je n'ai pas la coupure devant moi, mais je suis sûr que ma citation est bonne) a dit franchement que le Pentagone avait déjà ordonné de commencer la construction des emplacements et de déployer ces missiles antimissiles. Il a même dit que si le Congrès ne donne pas son approbation, ils devront arrêter les travaux et disperser les milliers de gens qu'ils emploient actuellement (plusieurs milliers de gens). J'oublie le nombre exact. Si les gens sont décidés à faire des choses que le Congrès n'a pas encore approuvées à l'aide de l'argent qu'il leur reste de l'an dernier, pouvons-nous nous fier à ces gens pour ce qui est de faire ce que vous dites: examiner la situation chaque année et peut-être discontinuer? Comment peut-on se fier à un tel comportement?

M. Lindsey: Le Président des États-Unis a dit que c'était son intention. Je pense que la poursuite accélérée du programme dont vous parlez se passe à ces deux emplacements: au Montana et au Dakota-Nord. Et probablement qu'on utilise les fonds qui ont été autorisés déjà pour Sentinel.

M. Lewis: Ils utilisent les fonds de Sentinel?

M. Lindsey: Je suppose que oui.

M. Lewis: Et Sentinel a été abandonné?

M. Lindsey: Oui, bien que le matériel soit le même, et je pense que ces deux emplacements sont probablement les mêmes que pour Sentinel; ce sont les autres emplacements qui ont été changés.

M. Lewis: Je ne le sais pas. Tout ce que je sais, c'est que le programme Sentinel a été officiellement abandonné, le programme Safeguard n'a pas été approuvé et le Pentagone a maintenant commencé d'importants travaux en vue d'établir le programme Safeguard qui n'a pas été approuvé. Quant à moi, je ne puis croire que des gens comme eux se montrent raisonnables d'une année à l'autre, comme vous l'avez donné à entendre.

M. Lindsey: Eh bien, monsieur, en ma qualité de fonctionnaire, je ne recommanderais jamais qu'on dépense des sommes non autorisées par le Parlement.

M. Lewis: Au moins, cette partie-là de votre témoignage est plutôt rassurante.

Le vice-président: Avez-vous terminé, monsieur Lewis?

M. Lewis: J'ai terminé.

Le vice-président: Messieurs, le Comité consent-il à faire imprimer le mémoire de M. Lindsey, comme nous l'avons fait précédement. Aussi, on pourrait inclure en appendice les diapositives de M. Lindsey comme partie du compte rendu de la séance. Il suffirait d'incorporer les diapositives dans le compte rendu des délibérations. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Guay (St-Boniface): Pourrais-je poser deux questions très simples?

Le vice-président: J'allais demander que le Comité s'ajourne jusqu'à 9 h 30 demain matin, monsieur Guay. Étiez-vous ici lorsque j'en ai parlé?

M. Guay (St-Boniface): Non, j'étais absent.

M. Prud'homme: Est-ce que nous ne siégeons pas d'ordinaire à onze heures?

Le vice-président: D'ordinaire, oui, mais le seul temps où nous pouvons obtenir une salle est 9 h 30 demain matin, pièce 307, édifice de l'Ouest.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, cela coïncide avec la séance d'un autre comité dont plusieurs d'entre nous faisons partie. C'est un peu difficile.

Le vice-président: La séance serait courte demain matin. Il n'y a que trois ou quatre personnes qui désirent poser des questions.

• 1745

Désirez-vous que nous continuions maintenant? Il y a M. Howard. M. Roberts est parti. Il songe peut-être à poser des questions demain matin. C'est là le seul problème. Désirez-vous entendre M. Howard et M. Guay poser leurs questions maintenant?

M. Allmand: Lorsque quelqu'un quitte une réunion en cours, il doit risquer que la réunion prenne fin. Ce n'est pas que je désire voir M. Roberts ne pas poser de questions, mais il ne serait pas très utile de ramener le témoin demain matin pour une seule personne qui désire poser des questions, si nous pouvons terminer aujourd'hui.

Le vice-président: M. Howard et M. Guay sont ici. Désirez-vous que M. Howard prenne la parole?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je prends la parole, monsieur le président, mais je dois vous signaler que M. Roberts s'intéresse vivement à cette question. Il a quitté la réunion croyant qu'il y aurait une autre séance, et je pense que ce serait plutôt injuste de ne pas lui donner l'occasion de poser des questions. Ne pourrions-nous pas nous réunir à un autre moment qu'à 9 h 30 demain matin?

Le vice-président: Le secrétaire m'informe que 9 h 30 est le seul moment disponible demain, et M. Lindsey dit qu'il peut revenir à n'importe quel moment qui nous conviendra.

M. Brewin: Monsieur le président, le président du Comité a mentionné (je ne veux pas dire vous-mêmes en tant que vice-président) que nous nous réunirions demain à 3 h 30 de l'après-midi. A-t-on exploré cette possibilité?

Le vice-président: Cette réunion a été annulée, monsieur Brewin.

M. Guay (St-Boniface): Nous n'avons guère le temps, monsieur le président, de modifier nos projets. Hier encore, on nous a dit que nous aurions une réunion aujourd'hui et une autre jeudi après-midi. Il y a probablement d'autres personnes qui sont aussi occupées que moi, mais j'avais fait d'autres projets pour demain matin, de sorte que ce n'est pas très commode. Bien que certains députés aient quitté la réunion et ont l'impression que vous les entendrez demain matin, je m'en tiendrai à votre proposition si vous croyez que nous devons terminer.

Le vice-président: Je crois que nous devrons avoir une réunion demain matin, mais d'autre part, si M. Howard et vous-même, monsieur Guay, ne pouvez pas y assister, je crois que vous devriez poser vos questions dès maintenant.

M. Guay (St-Boniface): J'essaierai d'être présent.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, je crois que la principale difficulté est attribuable au Comité de l'immigration et de la main-d'œuvre. Plu-

sieurs d'entre nous doivent assister à deux réunions à la fois. Il est bien difficile de s'absenter d'un comité qui a été formellement convoqué avant cette réunion, et je pense qu'il y aura des difficultés à avoir le quorum ou une bonne réunion demain matin. C'est là le problème.

Le vice-président: Je pense qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir le quorum. Il ne sera pas question de voter. C'est probablement cela qui arrivera.

M. Lewis: Il nous faut poser des questions ou bien ajourner, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Howard, désirez-vous prendre la parole?

M. Howard (Okanagan Boundary): La suppression du faisceau du radar par une explosion nucléaire est une question qui m'intéresse. Je suppose que vous parlez de l'explosion du missile qui arrive en premier lieu et met le radar hors de service. Il me semble que c'est là une méthode bien simple et, vu qu'il n'y a que quelques installations de radar dans le système ABM, je crois que le système entier pourrait être mis hors de service avec un minimum d'effort.

M. Lindsey: Je pense que la suppression du faisceau est l'une des choses les plus difficiles à neutraliser. Pour le radar, l'opacité des nuages est surtout fonction de la longueur d'ondes utilisée, et une bonne contre-mesure serait d'employer des radars de deux ou trois fréquences différentes et aussi d'avoir plus de radars. Je pense qu'à cette fin, on pourrait situer les installations plus à l'avant, peut-être au Canada, ce qui leur donnerait plus de valeur que le système actuel. L'une des difficultés, bien entendu, pour évaluer une chose comme celle-là, c'est qu'il y a eu très peu d'armes nucléaires qui ont explosé à haute altitude et, tant que l'interdiction des essais nucléaires restera en vigueur, il n'y en aura pas plus, de sorte qu'il faut juger la situation par des calculs théoriques et on ne sait pas au juste ce qui se produira. Je crois que c'est là une grave difficulté.

• 1750

M. Howard (Okanagan Boundary): Cela nous amène à une autre question. Supposons qu'il nous faille posséder un système ABM—(et je ne suis pas disposé à dire que nous en avons besoin)—où serait le meilleur endroit pour l'installer? Je suis souvent surpris lorsque j'entends des discussions au cours desquelles nous parlons de placer les installations de telle manière que le Canada ne soit pas en cause, si possible, mais que c'est très bien si des millions d'Américains sont tués, et j'ajoute, si des millions de Soviétiques sont tués. Il me semble que nous devrions élaborer un programme qui épargnerait autant de vies que possible dans les deux camps. Où se trouve le meilleur endroit pour situer un tel système en vue d'épargner des vies? Est-ce dans le Nord canadien ou le long de la frontière des États-Unis?

M. Lindsey: Voilà le genre de problème qui a été discuté par les deux pays pendant longtemps à l'égard de la défense anti-bombardement, mais il n'a pas été discuté à l'égard de la défense contre les missiles balistiques.

M. Howard (Okanagan Boundary): N'y a-t-il pas de conseils techniques à ce sujet?

M. Lindsey: Je pense que la protection de l'Amérique du Nord serait de beaucoup améliorée en situant les radars plus à l'avant si le système dépend de l'interception à mi-chemin ou de l'interception à très longue portée. L'interception au moyen du Spartan pourrait apporter des améliorations, mais non pas dans le cas de Sprint qui est un système de défense locale.

Le problème n'a jamais vraiment été étudié par les deux pays ensemble parce que les Canadiens ont dit qu'ils ne veulent pas participer activement à la défense contre les missiles balistiques, de sorte qu'il n'y a pas eu d'étude conjointe de ce problème. S'il y en avait, les résultats seraient intéressants, mais il n'y en a pas eu jusqu'ici.

M. Howard (Okanagan Boundary): On a dit que l'une des raisons pour lesquelles on ne voulait pas s'engager dans un système ABM est que cela provoquerait un contre-système de l'autre côté et, pourtant, d'après ce que vous nous avez dit aujourd'hui, le système ABM, tel qu'il a été proposé, est extrêmement poreux. On peut même dire qu'il ne serait guère efficace contre toute attaque ordinaire, sauf contre une attaque de peu d'envergure. De quelle façon diriez-vous que cela provoquerait une réaction chez les Russes, par exemple, si le système est si peu efficace.

M. Lindsey: Je ne pense pas que cela provoquerait une réaction chez les Russes.

M. Brewin: Puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet?

Le président: Oui.

M. Brewin: Est-ce que le même raisonnement ne s'appliquerait pas ici? Ils verraient que l'installation n'est guère plus que le début ou la préparation d'un système renforcé, et ils se mettraient à dire qu'ils ne peuvent pas attendre que nous soyons tout-à-fait installés. Si tout cela est instable, ne pourrait-il pas y avoir dans ce cas aussi une réaction trop prononcée?

M. Lindsey: Cela pourrait arriver, et c'était justement pour éviter une réaction trop prononcée qu'on a effectué un changement entre le système Sentinel et le Safeguard. C'est ainsi qu'on a voulu situer les radars des emplacements de missiles à des endroits éloignés des villes afin qu'il ne soit pas facile d'en augmenter le nombre pour la défense des villes. C'est précisément là la raison que vous avez mentionnée.

Il y a toujours la question de savoir qui a commencé. On pourrait peut-être dire que le Safeguard a été la réplique au système ABM russe. Je pense qu'il est inutile de demander qui a commencé et qui réagit. Il est à peu près impossible de dire qui a posé le premier geste et qui a posé le second.

M. Howard (Okanagan Boundary): Si le système ABM est si poreux pour la défense des villes, et c'est un système très coûteux, ne vaudrait-il pas mieux, pour la protection des villes et des citadins, consacrer l'argent à un programme d'abris?

● 1755

M. Lindsey: J'ose dire que si on fait le calcul mathématique des vies épargnées par dollar dépensé et si on suppose une attaque sur les villes, on pourrait peut-être épargner plus de vies avec des abris qu'avec un système de défense actif, mais, bien entendu, cela n'atteindrait pas les autres objectifs qui sont de protéger les moyens de dissuasion. Cependant, il est vrai que pour épargner des vies lors d'une attaque des villes, la protection civile est très efficace et peu coûteuse.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quand les planificateurs américains ont-ils cessé d'envisager une protection contre la Chine pour revenir à un système de dissuasion ou de protection face à l'Union soviétique? Lorsque nous avons commencé à discuter de la question, ce programme était dirigé contre la Chine. Quand le changement s'est-il produit?

M. Lindsey: Je crois qu'il s'est produit pendant les deux ou trois mois—fin 68 et début 69—où l'administration républicaine a remplacé l'administration démocrate. M. Laird a expliqué que la raison de ce changement se justifiait en partie par les renseignements voulant que les Soviétiques aient accru leur production de fusées SS9.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je me demande si les planificateurs ou les promoteurs du programme admettaient qu'il n'y avait aucune raison valable de vouloir protéger les États-Unis contre les Soviétiques, mais qu'il pouvait y en avoir contre les dirigeants irrationnels de la Chine; lorsqu'ils ont découvert que les Chinois n'avançaient pas dans le domaine technique et qu'ils seraient vraisemblablement incapables, contrairement à ce qu'ils craignaient au début, d'organiser une attaque, ils ont changé leur tactique de vente et sont revenus à l'idée que nous devions de nouveau nous défendre contre les Soviétiques.

M. Lindsey: Ce point de vue a été exprimé au Congrès, mais je ne puis faire de commentaire, ni favorable, ni défavorable, à ce sujet. La raison expresse pour laquelle le changement a été fait s'explique, je le rappelle, par la politique officielle du gouvernement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Si le système actuel n'est pas en mesure d'assurer une protection contre les véhicules de rentrée à têtes multiples auto-guidées (MIRV) et les autres armements, est-il vraiment possible de renforcer ce système assez vite pour rattraper le rythme de production qu'auraient atteint les Soviétiques dans le domaine des MIRV?

M. Lindsey: Je crois que cela ne serait possible que si l'on s'y mettait tout de suite, en conservant le rythme. Je dois dire que l'une des principales raisons que l'on invoque pour entreprendre immédiatement la réalisation du programme est d'envisager la possibilité d'accélérer la construction des engins au cas où on en décide ainsi. Il faut du temps pour apprendre à en fabriquer les pièces composantes et à les monter, beaucoup de temps, et l'on ne peut décider tout à coup de modifier le rythme du programme.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quel est le délai estimatif nécessaire?

M. Lindsey: Si on obtient les autorisations pour la première phase dès 1969, on croit que les bases seront en service en 1973 ou en 1974. Cela fait donc presque cinq ans, et c'est en tenant compte qu'il y a déjà nombre d'années de recherches et de perfectionnements, et que le système Sentinel est déjà en voie de réalisation. Il faut dire qu'il s'écoule beaucoup de temps entre la présentation des plans, la réalisation et la mise en service, et qu'il faut encore beaucoup plus de temps pour faire fonctionner le système comme on le désire. C'est la raison pour laquelle il faut planifier bien à l'avance, et parce qu'on planifie longtemps à l'avance, il y a beaucoup d'inconnues.

M. Howard (Okanagan Boundary): Très bien; merci.

Le vice-président: Le Comité s'ajourne jusqu'à 9h 30 demain matin; nous nous réunirons dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest.

Le jeudi 22 mai 1969

Le vice-président: Messieurs, la séance est ouverte; nous allons continuer à interroger M. Lindsey sur les missiles antimissiles. C'est au tour de M. Guay.

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, l'une de mes questions a déjà été posée et je suis satisfait de la réponse. Cependant, M. Lindsey disait hier que le satellite stationnaire pourrait servir comme moyen de préalerte; j'aimerais savoir si nous pourrions utiliser à

● 0945

cette fin le satellite canadien qu'est en train de construire la Bell Téléphone pour le gouvernement du Canada, ou s'il servira en partie à cette fin?

M. G. R. Lindsey (chef du Centre d'analyse pour la défense) ministère de la Défense nationale: Le satellite que nous utilisons pour surveiller une partie de la terre afin de détecter les lancements de missiles devrait suivre une orbitre située au-dessus du centre de la zone qu'il surveille; par conséquent, si nous voulons nous servir d'un satellite pour observer le lancement de fusées en Asie, le satellite devrait être au-dessus de l'Asie. Le satellite de télécommunications canadien aura pour fonction de transmettre l'information d'une région à l'autre du Canada et son orbite suivra la ligne de longitude du centre du Canada; il ne sera donc pas là où il faudrait pour servir de moyen de préalerte.

M. Guay (Saint-Boniface): Quand nous sommes allés en France, on ne nous a pas dit tout à fait la même chose. Les Français nous ont dit qu'ils aimeraient se servir de notre satellite si nous le voulions bien; notre

satellite couvre donc certainement une très grande distance. Dans un de leurs journaux, ils montraient également l'ombre que projette notre satellite de l'endroit où il est situé, et il couvrait presque entièrement l'Amérique du Nord. C'est pourquoi je vous pose cette question. L'Amérique du Nord, en particulier, était bien couverte. Si je comprends bien, vous dites que si nous voulons nous servir d'un satellite aux fins dont nous parlions, il faudrait le faire passer plus près de la Russie ou de la Chine, par exemple. Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. Lindsey: Si l'on veut qu'un satellite détecte le lancement d'une fusée en Asie, il faut qu'il voie l'Asie; il faudrait donc qu'il soit dans l'autre hémisphère; si nous plaçons notre satellite au-dessus du Canada ou de l'océan Atlantique pour transmettre des messages de l'Europe de l'Ouest au Canada et vice versa, ou d'une région du Canada à l'autre, il se situera dans l'hémisphère ouest, mais pour qu'il soit en mesure de détecter des lancements, il faudrait qu'il passe au-dessus du centre de l'Asie. Je ne vois donc pas comment un seul satellite pourrait remplir les deux fonctions.

M. Guay (Saint-Boniface): De l'altitude à laquelle il est situé, vous dites qu'il ne voit pas l'Asie?

M. Lindsey: Non, on ne voit que la moitié de la terre, quelle que soit la distance à laquelle on le place.

Le vice-président: Et si on le plaçait juste au-dessus du pôle?

M. Lindsey: Il ne sera pas stationnaire au-dessus du pôle. En fait, il n'est pas stationnaire. Il fait le tour de l'équateur une fois toutes les 24 heures, tandis que l'équateur tourne pendant le même temps. Si on le place au-dessus du pôle, il n'y restera pas. Il faudra qu'il prenne une orbite polaire, et il passera au-dessus du pôle une fois toutes les 90 minutes environ.

M. Guay (Saint-Boniface): Si nous devions nous servir conjointement d'un satellite avec les États-Unis aux fins que vous avez décrites hier, où le placerait-on?

M. Lindsey: Quelque part au-dessus de l'Eurasie.

M. Guay (Saint-Boniface): Très bien.

M. Lindsey: Il faudrait qu'il voie l'endroit d'où sont lancées les fusées, et il faudra pour cela qu'il se situe dans l'hémisphère qu'il faut.

M. Guay (Saint-Boniface): J'ai une autre question très brève, monsieur le président. Elle se rapporte aux différents emplacements des bases américaines dont vous avez parlé hier et, en particulier, à l'emplacement géographique de la phase 1. Si la phase 1—et le même raisonnement s'applique aux autres régions—était plus proche du Canada qu'elle ne l'est actuellement, pourrait-on considérer comme un avantage le fait que nous n'aurions pas à doter notre territoire, et en particulier les grandes villes comme Winnipeg et Calgary, de cet éventail de missiles? Si elle était plus proche, est-ce que le dispositif se déplacerait vers le nord, ou aurions-nous avantage à ce qu'il reste là où il est, ou même plus au sud? Autrement dit, est-ce que l'emplacement qu'ont choisi les États-Unis est idéal, non seulement pour eux, mais pour les Canadiens, qui pour la plupart habitent la partie sud du territoire?

M. Lindsey: Si nous voulions avoir quelque protection, nous aimerions que la base soit située le plus au nord possible. Si nous voulons limiter au maximum le

• 0950

danger d'utilisation des missiles, nous avons intérêt à ce qu'elle soit le plus au sud. En fait, je pense que les bases sont suffisamment au sud: les engins à courte portée Sprint atteindraient à peine nos frontières, peut-être même pas du tout, mais les Spartan iraient loin dans le Manitoba. Si on déplaçait la base de 50 milles au sud ou au nord, il reste qu'ils éclateraient encore au-dessus du Manitoba, mais si haut qu'il n'y aurait aucun danger. Je crois que la question de l'emplacement exact des bases et l'importance qu'elle représente pour le Canada dépend beaucoup plus des phases subséquentes. Il ne faut pas oublier que la phase 1 est de défendre les Minutemen; celles-ci sont déjà en place et il n'est pas question de les déplacer. Par conséquent, la possibilité que ces bases soient déplacées est assez réduite si l'on veut continuer à défendre les Minutemen. Cependant, dans le cas des autres bases que l'on envisage de construire dans les États de Washington, du Michigan, de l'Ohio ou de la Nouvelle-Angleterre, l'incertitude est très grande quant a leur emplacement. Leurs effets sur le Canada dépendront de leur emplacement exact, qu'on ignore encore.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci, monsieur.

Le vice-président: Une question supplémentaire, monsieur Legault?

M. Legault: Monsieur Lindsey, quelqu'un a fait hier une observation qui s'éloignait quelque peu du débat, mais qui semble se rapporter à la question de M. Guay. Vous avez essayé de nous convaincre que ces bases devaient être situées plus au nord du territoire canadien et, pour justifier cela, vous avez dit qu'il ne fallait pas qu'elles soient proches des frontières pour éviter des explosions dans les régions populeuses. Si ces bases étaient plus au nord, elles assureraient une meilleure protection.

M. Lindsey: Monsieur, je vous remercie d'avoir posé cette question, qui me permet de faire une mise au point que j'aurais dû faire hier. Je n'essaie pas de vous convaincre de quoi que ce soit.

M. Legault: C'était simplement une remarque de la part de quelqu'un qui ignorait qui vous étiez. Il a dit: «Essaie-t-il de nous convaincre que ces emplacements devraient être plus au nord plutôt qu'à proximité de la frontière? »

M. Lindsey: Ce que nous essayons de faire, c'est de vous expliquer qu'à la suite de nos travaux, nous croyons que, pour que ces emplacements garantissent une protection maximum aux Canadiens, il faudrait qu'ils soient situés bien plus au nord. Si on les situe là où nous croyons, la protection du Canada est plus qu'incertaine. Certaines régions se trouveraient protégées et d'autres seraient totalement exposées. Quant aux risques, nous ne pensons pas qu'ils soient bien grands, mais dans l'état actuel des choses, on pourrait les limiter, tout au moins en ce qui concerne les Sprints, en localisant ces emplacements un peu plus au sud.

M. Legault: Plus au nord?

M. Lindsey: S'il faut absolument que les Sprints à courte portée se trouvent à l'extérieur du territoire canadien, il conviendrait que les emplacements se trouvent à la distance de portée et, par conséquent, plus au sud. On ne s'est jamais vraiment attaché à déterminer ce que donnerait ce déplacement plus au nord. Nous n'avons pas invité nos voisins à collaborer à une étude de la question, et ils ne l'ont pas proposé non plus, de sorte que le problème reste entier.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le présider[t] et monsieur Legault, une question supplémentaire, si je puis. Ça n'est pas vraiment ce que je voulais savoir lorsque je vous ai posé cette question. Vous m'avez donné à entendre qu'il serait assez difficile pour l'instant de changer les emplacements, à cause de l'existance des Minutemen.

M. Lindsey: C'est exact, monsieur, en ce qui concerne la première phase. On pourra peut-être apporter des modifications pour ce qui est des autres phases.

M. Guay (Saint-Boniface): Nous pourrions probablement en débattre une fois pour toutes avec les États-Unis.

M. Lindsey: Je crois qu'il est encore temps de le faire.

Le vice-président: Aviez-vous une autre question, monsieur Legault?

M. Legault: Je vous remercie, monsieur le président, mais M. Lindsey m'a déjà donné la réponse.

Le vice-président: Monsieur Nesbitt, aviez-vous une question supplémentaire?

M. Nesbitt: Étant donné que les États-Unis ont installé des Minutemen au Michigan et dans l'Ohio, ne serait-il pas plus avantageux pour eux sur le plan défensif de placer leurs Minutemen et les autres engins beaucoup plus au nord, si cela était réalisable techni-

● 0955

quement parlant. Si des engins soviétiques étaient dirigés contre les bases de Minutemen, les risques de retombées et de dégâts s'en trouveraient réduits. N'est-ce pas exact?

M. Lindsey: C'est fort possible, monsieur, mais je crois que les Minutemen ne sont pas déplaçables. Ils sont littéralement enterrés dans le béton et je suppose que le déplacement d'un millier de ces engins entraînerait des dépenses considérables. Il est pratiquement hors de question pour les États-Unis d'envisager une telle solution.

M. Nesbitt: Oui, mais si j'en juge d'après vos remarques et celles de vos préopinants, un grand nombre de ces engins se trouvent dans le Montana, le Dakota Nord et Washington. Je parle de ceux qui sont situés à proximité des centres industriels très peuplés des États-Unis et, en fait, du sud du Canada.

M. Lindsey: Je crois que la plupart des emplacements des Minutemen ne se trouvent pas près des grands centres industriels.

M. Nesbitt: Je croyais bien qu'il y en avait quelques-uns dans l'Ohio et au Michigan.

M. Lindsey: Je ne suis pas de cet avis, monsieur. On avait prévu un emplacement de missiles antimissiles dans l'Ohio ou au Michigan, mais je ne pense pas qu'il aurait été destiné à protéger les silos de Minutemen. Je crois qu'ils se trouvent dans le Centre-ouest: le Montana, le Dakota du nord, le Missouri et le Wyoming.

Le vice-président: Ou seraient alors les Titans, monsieur?

M. Lindsey: Je crois qu'ils se trouvent aussi dans l'une de ces régions. Je ne me rappelle plus laquelle.

M. Nesbitt: Que ce soit aux États-Unis ou au Canada, ils ne se trouvent pas à proximité des grands centres urbains?

M. Lindsey: Non pas.

M. Nesbitt: Étant donné l'emplacement actuel de ces bases, n'y a-t-il pas lieu de craindre, si elles subissent l'attaque d'engins balistiques, que le souffle n'entraîne des retombées considérables sur les zones fortement peuplées?

M. Lindsey: Je ne puis rien avancer, car les retombées peuvent parcourir de très grandes distances. Toutefois, on s'est arrangé, dans la mesure du possible, pour situer ces bases à bonne distance des villes, tout en les disséminant dans les 48 états: c'est donc chose faite.

M. Nesbitt: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Laniel.

M. Laniel: Monsieur le président, j'ai beaucoup de questions à poser, mais je ne sais pas vraiment par où

commencer. Voyons donc, je passerai à votre étude, monsieur Lindsey, à la page 45:

> Du point de vue stratégique, la défense antibombardiers et antimissiles est un des éléments d'un seul et unique problème.

Cela n'est pas très clair dans mon esprit. A mon sens, l'usage du territoire canadien concerne l'interception, non la surveillance, ni les radars, et il est important pour la défense aérienne. Les deux protègent l'arsenal de dissuasion, mais en ce qui nous concerne, le fait de refuser aux Américains le droit de survoler avec leurs intercepteurs les régions habitées du territoire canadien, régions qui se situent au sud, il serait peut-être à l'avantage du Canada, d'avoir son propre intercepteur capable de détruire les bombardiers ennemis plus au nord. Si nous envisageons la question du point de vue de la stratégie des missiles antimissiles, qui ont également pour fonction de protéger l'arsenal de dissuasion, et si nous tenons compte du fait que le choc se produira très haut dans l'atmosphère, je ne pense pas que les retombées aient une importance extrême pour le territoire. Vous dites que si l'on utilise les Spartan, les possibilités de retombée et les dangers qu'elles représentent pour les régions populeuses seront minimes si on les compare aux effets correspondants dans le cas où l'on se servirait de bombardiers. Je me pose la question que vous vous êtes vous-même posée à la page 35: importe-t-il vraiment que nous ayons des installations antimissiles au Canada? Admettrez-vous que le Canada a une responsabilité plus directe, tant qu'il sera nécessaire de défendre l'Amérique du Nord contre des bombardiers, et qu'en ce qui concerne la défense du continent contre les engins balistiques intercontinentaux, son rôle devrait se limiter à la surveillance, à la détection radar ou à d'autres tâches qui assureraient encore à l'Amérique du Nord la même protection—ou pratiquement la même—contre les missiles balistiques intercontinentaux?

● 1000

M. Lindsey: En principe, je suis d'accord avec ce que vous dites. Quand j'ai dit que les deux questions, la défense contre les bombardiers et la défense contre les missiles, faisaient partie de la même stratégie, je me demandais en fait s'il nous fallait des bombardiers, des fusées lancées par sous-marins et des engins balistiques intercontinentaux, et s'il nous fallait un système de défense stratégique pour les trois. La fonction manifeste du système complet est de dissuader l'adversaire et d'éviter la guerre.

Quand nous étudions dans les détails le dispositif de défense aérienne, ou le système antimissile, il y a des différences, et vous les avez énumérées. Nos bases terrestres sont très importantes pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord, et il serait virtuellement impossible de l'assurer efficacement sans installations en territoire canadien. Mais je pense qu'il est également vrai, comme vous l'avez souligné, qu'il est possible d'assurer une défense limitée de l'arsenal de dissuasion même si toutes les installations sont aux États-Unis. Toutefois, si jamais il devait être utilisé, certaines interceptions auraient lieu au-dessus du Canada.

M. Laniel: N'est-ce pas rêver en couleurs que de croire que le système Safeguard puisse être affecté à la protection des villes canadiennes, surtout lorsqu'on sait que le système Sentinel, qui avait davantage pour but de protéger les villes américaines, a été abandonné au profit du Safeguard, qui assure la défense de l'arsenal de dissuasion? Ne sommes-nous pas un peu naïfs lorsque nous défendons le système antimissile, en essayant d'y voir le semblant de protection dont pourraient bénéficier les villes canadiennes?

M. Lindsey: Je crois que la politique américaine de déploiement global qui devait assurer la protection des villes américaines avait pour but de protéger les villes américaines seulement. Nous n'avons pas demandé que leur programme protège les villes canadiennes, et ils ne nous ont pas offert d'en discuter. Tout ce que nous avons fait, dans l'analyse que nous vous avons décrite hier, a été de voir s'il était matériellement possible de donner la même protection aux agglomérations canadiennes.

Nous en avons conclu que cela serait possible si les bases étaient quelque peu adaptées a cet effet. Nous n'avons pas demandé qu'on le fasse, et les Américains ne nous l'ont pas proposé. Nous n'en avons pas parlé.

Cependant, je suis sûr que le programme actuel ne vise qu'à défendre les villes américaines; il n'y a rien à dire à cela, car nous n'avons aucunement participé au programme.

M. Laniel: Vous voulez dire le déploiement complet . . .

M. Lindsey: Le déploiement complet des 12 bases. Les deux premières bases de la phase 1 n'ont pas pour but de défendre la population; on ne l'a d'ailleurs jamais prétendu. Elles ne sont là que pour défendre les Minutemen, dans l'Ouest.

M. Laniel: Ma question suivante est de caractère technique. Vous avez dit dans votre exposé que l'on s'était rendu compte qu'il n'était pas nécessaire qu'un missile antimissile atteigne directement l'engin intercontinental pour le détruire. Pourriez-vous préciser? La radiation qui neutraliserait l'engin balistique intercontinental provoquerait-elle son explosion dans l'atmosphère, ou neutraliserait-elle l'engin de manière à ce qu'il tombe sans effet, et sans qu'il y ait d'autre radiation que celle du Sprint ou du Spartan?

M. Lindsey: On a cru pendant longtemps que la défense contre les missiles balistiques était techniquement impossible, parce qu'on pensait qu'un missile ne pouvait atteindre un autre missile, surtout quand les missiles en question vont à 18,000 milles à l'heure.

● 1005

La grande découverte qui a rendu techniquement possible la défense contre les missiles balistiques a été cette ogive nucléaire: si le missile défensif explose à une certaine distance de l'engin balistique intercon-

tinental, la radiation dégagée par l'ogive nucléaire défensive neutralise la fusée intercontinentale.

M. Laniel: Il ne ferait pas explosion, alors.

M. Lindsey: On prévoit qu'il n'exploserait pas et que les pièces tomberaient sur le sol, peut-être en un tout intact, ou bien qu'il se désagrégerait dans les airs pour retomber sur la terre. Mais on ne prévoit pas que l'engin balistique intercontinental produise une explosion nucléaire.

Certains scientifiques ont mis en doute cette affirmation; on ne saurait se prononcer catégoriquement à cet égard sans connaître la composition des ogives, y compris les ogives russes; bien entendu, nous n'en savons rien. Par conséquent, il y a désaccord à ce sujet. Mais selon la plupart des avis que nous avons obtenus des États-Unis, l'engin balistique intercontinental ne fera pas explosion; il sera endommagé par le rayonnement de façon telle qu'il ne pourra faire explosion.

M. Laniel: En parlant d'une attaque sur l'emplacement des missiles Minuteman aux États-Unis, vous avez présenté dans votre diagramme (fig. 7) trois possibilités. Vous avez parlé du MIRVS (véhicules de rentrées à têtes multiples autoguidées) et du fait qu'il serait possible de détruire plus de Minutemen sur l'emplacement qu'avec un simple MRV (véhicule de rentrée à têtes multiples). Avez-vous tenu compte d'un autre aspect de la question que vous avez mentionnée, c'est-à-dire l'électronique. Certes, à mon avis, l'engin balistique intercontinental peut être considéré comme un dispositif électronique. Vous avez dit qu'il y avait moyen de neutraliser l'électronique par le rayonnement provenant d'une explosion à l'intérieur d'un périmètre, lequel pourrait exercer un effet sur l'opération et qui, même sans un coup direct sur un silo, pourrait exercer un effet encore plus destructeur sur le dispositif de dissuasion que vous ne l'avez prétendu?

M. Lindsey: Oui; dans le graphique que nous avons étudié hier (figure 20) en ce qui concerne les risques provenant des armements nucléaires, j'ai parlé surtout des risques aux êtres humains. Puis, j'ai ajouté qu'il y avait aussi des effets électromagnétiques.

Les deux effets électromagnétiques qui semblent les plus importants sont l'impulsion électromagnétique, qui pourrait endommager ou détruire les circuits électroniques à une très grande distance, et la suppression du faisceau, qui pourrait produire un énorme nuage de gaz ionisé en altitude qui nuirait à la transmission des ondes radio.

M. Laniel: Les silos constituent-ils une protection contre cela?

M. Lindsey: Ils constituent une certaine protection contre l'impulsion électromagnétique, car on savait que cela constituait un risque; mais je suppose que si la bombe explosait assez proche, la protection serait insuffisante. Quoi qu'il en soit, des mesures ont été prises pour réduire l'effet de cette impulsion électromagnétique. C'est un peu comme l'éclair, mais encore plus violent.

M. Laniel: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur Laniel. La parole est à M. Nesbitt.

M. Nesbitt: Monsieur Lindsey a peut-être répondu à cette question. Malheureusement j'ai dû m'absenter hier après-midi. Si vous avez donné cette réponse, monsieur Lindsey, alors j'attendrai pour en prendre connaissance dans le compte rendu des délibérations du Comité. Sinon, peut-être pourriez-vous me fournir une réponse.

Les systèmes Safeguard et Sentinel ont fait l'objet d'importantes discussions parmi le public et les organes d'information. Aux États-Unis, beaucoup de vos collègues, des hommes éminents, prétend-on, ont dit que ces divers systèmes ne valent rien. Bien entendu, les organes d'information n'ont pas toujours raison; ils ont raison la plupart du temps, peut-être, mais parfois ils exagèrent à leurs propres fins. Nous nous en rendons tous compte, bien sûr, mais pourriez-vous nous dire sur quoi ces gens très éminents dans leur propre domaine—certains sont même vos collègues—fondent leurs principales objections, et pourquoi estiment-ils que ces systèmes pourraient se révéler inefficaces?

M. Lindsey: Cette question a soulevé une très vive polémique aux États-Unis; des gens très éminents appuient le déploiement du système Safeguard, tandis que d'autres gens tout aussi éminents le condamnent. J'ai établi la liste des tenants des deux théories, et je crois qu'il y a égalité en ce qui concerne la notoriété et le nombre de gagnants de prix Nobel de chaque côté, et ainsi de suite. Sans aucun doute, il existe de grandes divergeances d'opinion au sujet de ce système.

M. Nesbitt: Mais sur quoi se fondent ceux qui prétendent que le système n'a aucune valeur pratique?

M. Lindsey: Pour appuyer la thèse d'après laquelle il est peu probable que le système Safeguard réussisse?

● 1010

M. Nesbitt: Oui.

M. Lindsey: On a prétendu, notamment, qu'il n'est pas nécessaire; qu'il y a suffisamment d'armes pour résister à la pire attaque qui pourrait être infligée aux États-Unis et pour contre-attaquer et punir l'Union soviétique dans une mesure qu'elle ne pourrait jamais tolérer. Voilà un argument. Je crois que l'argument est valide en 1969. Reste à savoir si le système serait nécessaire en 1974 ou 1975. C'est là où les divergences d'opinions se font le plus sentir, et rien d'étonnant à cela. Qui sait ce que sera le monde en 1975 si l'on tient compte des progrès de la recherche scientifique dans ces domaines, ainsi que des développements politiques que nous ne saurions prévoir. Par conséquent, il

existe de grandes divergences d'opinions quant à la question de savoir si ces moyens de dissuasion ont besoin d'une telle protection.

En outre, certaines gens, et surtout les scientifiques, ont prétendu que le système se révélerait inefficace. Ils invoquent entre autres le fait que le système n'a jamais été mis à l'essai. Il faut des années pour mettre au point un système militaire important et complexe; il ne peut être perfectionné qu'à la suite de bon nombre d'essais et d'exercices pratiques.

Dans le cas d'un système de lutte contre la guerre sous-marine, vous pouvez conduire des essais très pratiques. Vous pouvez avoir de véritables sous-marins, de véritables navires, de véritables avions, de véritables exercices, et vous pouvez déterminer si le SONAR fonctionne. Bien entendu, vous ne pouvez en réalité attaquer le sous-marin afin de le détruire; par conséquent, vous n'êtes jamais sûr si l'arme fonctionnerait en réalité. Mais, du moins, on peut mettre à l'essai la majorité des éléments que comprend le système. Il en est de même des systèmes de défense aérienne, sauf que vous ne pouvez jamais effectuer l'épreuve ultime qui consisterait à abattre l'avion; par conséquent, vous n'êtes jamais sûr que l'engin air-air pourrait détruire l'avion ennemi. En ce qui concerne le système antimissile, vous avez le sentiment de ne pouvoir jamais effectuer une épreuve réaliste, car vous n'oseriez pas lancer un engin balistique intercontinental afin d'essayer ensuite de l'abattre. Vous n'oseriez même pas lancer un tel projectile à moins qu'il ne soit muni d'une ogive nucléaire. On peut invoquer d'autres arguments afin de réfuter cette thèse. Au cours de certains essais dans le polygone de tir d'engins du Pacifique, de véritables engins balistiques intercontinentaux ont été lancés, puis de véritables antimissiles ont été lancé afin de les intercepter, mais ils n'étaient pas munis d'ogives nucléaires. On sait, par les dossiers, que les antimissiles étaient à quelques mètres de l'engin au moment où la fusée aurait fait exploser la charge, mais cela ne démontre pas qu'il l'auraient détruit. Il vous faut revenir à vos calculs.

M. Nesbitt: Il n'y manquait pas grand-chose, cependant.

M. Lindsey: Et si les calculs sont exacts, l'antimissile aurait détruit l'engin. Cependant, vu que l'épreuve ultime n'a jamais été effectuée, il subsiste toujours un certain sentiment d'incertitude.

Un autre argument qui vient étayer la thèse de ceux qui prétendent que le système ne fonctionnera pas, c'est qu'il est plus compliqué que tout ce qui a été essayé par le passé. Certains problèmes en ce qui concerne la programmation des ordinateurs, ainsi que certaines difficultés qui ont surgi dans un important réseau, n'ont pu encore être résolus. A mon avis, l'un des motifs qui poussent les Américains à mettre en œuvre au moins la phase 1, c'est que cela leur donnerait deux installations complètes; ils pourraient alors, du moins, tenter de résoudre les problèmes que pose la programmation des ordinateurs ainsi que les problèmes électroniques et, de la sorte, résoudre les difficultés qui, normalement, ne peuvent être surmontées qu'en procédant par tâtonnements.

Une autre objection qu'on a soulevée à l'encontre du système Safeguard dans certains milieux, c'est qu'il stimulera la course aux armements. Vous avez manqué une très longue passe d'armes à ce sujet hier, monsieur Nesbitt.

M. Nesbitt: J'ai lu certains comptes rendus et je sais quels arguments ont pourrait invoquer.

M. Lindsey: On les a mentionnés et l'on serait peut-être fondé à soutenir que l'antimissile pourrait effectivement stimuler la course aux armements. Puis on a certains doutes au sujet de l'effet de ce système sur le traité de non-prolifération et l'interdiction des essais d'envergure, deux mesures tendant à la réduction des armements et que la plupart des pays du monde désire ardemment voir aller de l'avant; ils verraient d'un mauvais oeil toute disposition qui pourrait les contrecarrer. Quoi qu'il en soit, il faut envisager les deux côtés de la médaille à cet égard.

M. Nesbitt: Monsieur Lindsey, ces objections sont de nature politique plutôt que scientifique. Sont-elles mises de l'avant par des scientifiques ou par des gens qui ont acquis plus d'expérience dans le domaine des affaires publiques?

M. Lindsey: Selon un rapport publié récemment, plus que jamais les scientifiques participent à la politique, tandis que les politiciens s'occupent des sciences. A mon avis, tout le monde se sent libre d'exprimer son point de vue au sujet de n'importe quelle question. Ce sont tous des experts.

M. Nesbitt: Peut-être. Je ne sache pas que les scientifiques se lancent dans la politique. Ce serait peut-être une bonne chose, mais j'ai des doutes sérieux en ce qui concerne les politiciens qui s'adonnent à la science.

M. Lindsey: C'est ce qu'ils font à Washington. Le problème revêt une énorme complexité et il présente tant d'aspects qu'on ne saurait compter réellement que chaque personne soit autorisée à n'en discuter que du point de vue de son propre domaine d'activité.

• 1015

M. Nesbitt: Non, mais une personne peut être une sommité dans un certain domaine et, lorsqu'elle se met à pontifier sur d'autres sujets dont elle n'est pas trop bien au courant, le public semble croire que, vu sa compétence dans un certain domaine, ses opinions valent aussi dans des domaines dont elle ne connaît pas grand-chose.

M. Lindsey: Vous avez raison, monsieur. Je partage sans réserve votre avis. J'espère qu'au cours de ses réunions ultérieures, le Comité convoquera des témoins qui en connaissent beaucoup plus long au sujet des affaires internationales et de la réduction des arme-

ments. Les professionnels dans ces domaines pourront vous donner des conseils bien fondés pour ce qui est des aspects du problème.

M. Nesbitt: Il m'a vivement intéressé d'apprendre ce matin les raisons, des points de vue scientifique et technique, pour lesquelles ces systèmes pourraient ou ne pourraient pas fonctionner, et je crois que vous avez fort bien répondu à mes questions. Merci.

C'est lorsque vous avez mentionné les scientifiques qui pontifient sur les affaires internationales que j'ai formulé mes autres observations.

M. Lindsey: Voilà des observations très justes et équitables. A mon avis, lorsque nous discutons de problèmes d'ordre stratégique, il est très difficile d'établir des lignes de démarcation. Ce domaine comporte un peu de tout, et beaucoup de gens estiment qu'ils ont de bonnes idées, mais je crois que certaines gens expriment des opinions à propos de questions dont ils ne connaissent pas grand-chose.

M. Nesbitt: Oui, et si je disais qu'à mon avis ces systèmes fonctionneront pour des raisons techniques, je sais que je sortirais de ma sphère, moi aussi. Ceux qui prétendent que ces armements ne sont pas nécessaires, parce qu'en 1974 nous vivrons dans le meilleur des mondes, sortent peut-être de leurs sphères, également.

Le vice-président: Monsieur Laniel.

M. Laniel: Monsieur Lindsey, lorsque vous avez comparu devant le Comité, je vous ai demandé s'il était possible de mettre au point, un de ces jours, quelque dispositif électronique afin de faire dévier de leur route les engins balistiques intercontinentaux lancés sur l'Amérique du Nord. Vous avez répondu qu'il faudrait prendre de telles mesures avant le lancement, que lorsque l'engin a été lancé il ne peut plus être arrêté, car il possède les moyens de propulsion nécessaires pour atteindre son but. Il n'est pas guidé par un dispositif électronique. J'essaie de retrouver dans votre mémoire la terminologie que vous avez employée hier pour décrire les différents modes de lancement qui peuvent être lancés contre l'Amérique du Nord. Vous avez mentionné la trajectoire normale et la trajectoire moins élevée, puis vous avez parlé de la mise en orbite ou quelque chose du genre. Vous avez parlé d'engins MIRV; que signifie ce sigle?

M. Lindsey: Il signifie véhicule de rentrées à têtes multiples autoguidées.

M. Laniel: Mais comment pourrions-nous détourner de sa route un engin balistique intercontinental du genre de celui qui peut se subdiviser, surtout lorsqu'il a été mis sur orbite? Ne pourriez-vous pas employer quelque genre de dispositif électronique? N'est-il pas guidé à partir du lancement jusqu'au moment où une cible lui est assignée?

M. Lindsey: Il n'est pas nécessairement guidé à partir du lieu de lancement, ni du pays de lancement. Il pourrait être muni d'un dispositif de guidage par inertie. En fait, l'engin auquel on donne la vélocité nécessaire pour qu'il atteigne l'Amérique du Nord peut être muni d'une horloge qui lui permet de planer pendant 32 minutes après que tout son carburant a été consumé; il allume alors le moteur de décélération en le pointant dans telle ou telle direction. Tous ces dispositifs pourraient être situés à l'intérieur de l'engin. Il ne serait pas nécessaire de transmettre de directives de l'extérieur. Par conséquent, je ne crois pas que vous pourriez intervenir en modifiant les signaux qui lui sont transmis.

Il est vrai, bien entendu, que le mécanisme sera muni d'un dispositif délicat et de circuits électriques qui pourraient être vulnérables, mais pas aussi vulnérables qu'un signal venant d'un autre continent.

● 1020

M. Laniel: Dans ce cas, il faudrait choisir les cibles d'avance. On ne pourrait assigner une cible à un engin qui a été mis sur orbite. Il vous faudrait dire: «Ce satellite sera mis sur orbite afin de détruire telle ou telle cible.»

M. Lindsey: Je crois qu'il y aurait une grande différence entre le FOBS (Système de bombardement orbital fractionnaire) et un autre type appelé «système de bombardement à orbite multiple.» Dans le premier cas, le missile ne tourne pas autour de la terre; il ne ferait qu'un quart ou les trois quarts du tour de la terre et sa cible serait fixée d'avance, de sorte que, lors du lancement, on saurait exactement où l'on voudrait qu'il tombe.

L'autre type, le système de bombardement à orbite multiple, pourrait rester sur orbite indéfiniment comme une sorte de menace psychologique; dans ce cas, il faudrait le faire descendre au moyen d'un signal. Quoi qu'il en soit, on n'est pas généralement d'avis que cela constituerait une menace grave. Il ne serait pas aussi précis qu'un engin balistique intercontinental ou un FOBS, et il ne pourrait bombarder un certain endroit qu'à certains intervalles au cours de la journée lorsqu'il se trouverait dans une position favorable. Par conséquent, il faudrait assez longtemps pour le lancer sur un objectif précis. Ce pourrait être une arme qui sèmerait la terreur, mais pour ce qui est de son efficacité, elle ne semble pas aussi précis qu'une arme plus simple.

Vous avez raison, si l'on avait ce type d'arme, il faudrait lui transmettre des signaux. N'oublions pas, cependant, qu'on pourrait lui donner des directives lorsqu'elle passe près de sa base, c'est-à-dire une couple de fois par jour. On pourrait alors lui transmettre des signaux pour qu'elle éclate 3 heures et 42 minutes plus tard. Les signaux seraient emmagasinés et 3 heures et 42 minutes plus tard, les ordres seraient exécutés. Pour modifier le signal, il faudrait le faire lorsque l'engin passe près de sa base, ce qui serait difficile.

M. Laniel: Si je recommande ce système, c'est qu'il constitue un moyen meilleur marché de se défendre.

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je poser une question complémentaire . . .

Le vice-président: Monsieur Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): J'ai à l'esprit quelque chose de semblable à ce que vous venez de mentionner. Peut-être pourrions-nous trouver un dispositif qui renverrait l'engin à l'endroit d'où il vient.

M. Lindsey: Je ne crois pas qu'on pourrait lui faire rebrousser chemin pour le renvoyer à son point de départ, mais il est possible qu'on puisse modifier les instructions qui lui ont été données afin qu'il fasse explosion dans un endroit isolé. Voilà une possibilité.

M. Nesbitt: Je suppose qu'on a fait des recherches sur l'emploi du laser, en ce qui concerne ce genre de missile?

M. Lindsey: Oui. On a consacré beaucoup de réflexions à des engins de destruction non nucléaires et, à cet égard, on souhaite en arriver à mettre au point ce bon vieux rayon de la mort qui figurait dans nos lectures de jeunesse. Cependant, il n'existe pas encore de rayon de la mort qui soit efficace. Je pense que le laser offre une possibilité, et je suis certain que les chercheurs y travaillent avec beaucoup d'ardeur. Cependant, il faudra que ce soit un rayon très précis et très puissant pour endommager à des centaines de milles de distances une cible se déplaçant à grande vitesse. C'est concevable. De fait, des gens travaillent à la solution de ce problème.

Le vice-président: Je n'ai personne d'autre sur ma liste. S'il n'y a pas d'autres questions . . .

Une voix: Vous pouvez maintenant poser les vôtres, monsieur le président.

Le vice-président: J'aimerais poser quelques questions. Monsieur Wahn, pourriez-vous occuper le fauteuil pendant ce temps?

Le président: Monsieur Ryan.

M. Ryan: Merci, monsieur le président. Monsieur, l'ogive des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) doit être capable de supporter de très hautes températures, comme les véhicules spatiaux, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Pour revenir dans l'atmosphère terrestre sans se désintégrer, oui.

M. Ryan: Bien. Vous nous avez dit, hier, que les ogives des Spartans sont conçues de façon à émettre des rayons X qui pulvériseraient l'ICBM. Aujourd'hui, vous dites qu'ils pourraient le mettre en morceaux et provoquer sa chute. Je sais qu'il est impossible de faire

• 1025

un essai pour prouver ce qui arriverait effectivement, mais qu'est-ce qui vous fait hésiter entre la pulvérisation et la mise en morceaux?

M. Lindsey: Je ne voulais pas laisser entendre que les rayons X pulvériseraient tout le véhicule de rentrée. Les rayons X réchaufferaient tellement la surface extérieure à l'endroit où ils frapperaient qu'elle en serait pulvérisée. Cela se ferait si subitement et si violemment qu'une violente onde de choc traverserait tout le véhicule de rentrée, ce qui le mettrait peut-être en éclats ou du mois le déformerait. Il n'y aurait pas suffisamment d'énergie dans les rayons X pour pulvériser tout le véhicule de rentrée, mais seulement les parties situées très près de l'explosion. Les objets plus légers, comme les leurres, seraient peut-être complètement pulvérisés, de sorte qu'il ne resterait rien que des gaz.

M. Ryan: Si l'ICBM a été lancé en mauvaises conditions, il est probable que la majeure partie du missile brûlerait dans l'atmosphère.

M. Lindsey: Oui. Si son bouclier anti-chaleur était endommagé, c'est probablement ce qui se produirait à la rentrée dans l'atmosphère.

M. Ryan: Que signifie le terme «cuisson» appliqué à cette situation?

M. Lindsey: On emploie ce terme dans le cas d'un mécanisme de destruction différent. Ce fut un grand sujet de discussion il y a quelques années à propos du BOMARC. Le principe de la «cuisson» est le suivant: les neutrons qui sont libérés par l'explosion de l'ogive défensive pénètrent dans la matière fissible de l'ICBM ou dans une arme nucléaire transportée par un bombardier. Les neutrons traversent n'importe quelle sorte de revêtement protecteur à moins qu'il soit très épais. En ce qui concerne la matière fissible, si des neutrons circulent à l'intérieur de celle-ci, produisant une réaction en chaîne, elle devient de plus en plus chaude. On cherche ici à envoyer suffisamment de neutrons dans cette matière, par la charge défensive, pour qu'elle se réchauffe à l'intérieur, non pas au point qu'il y ait explosion nucléaire, mais au point qu'elle soit déformée ou fissurée. Pour que le mécanisme se déclenche comme il faut, il faut que la forme du véhicule ne subisse pas la moindre modification, de sorte que la «cuisson» consiste à gâter en quelque sorte l'intérieur de l'arme nucléaire de façon à ce qu'elle ne produise pas d'explosion nucléaire.

M. Ryan: Si je comprends bien, il ne semble pas actuellement que ce soit une méthode aussi sûre que la pulvérisation.

M. Lindsey: Je ne pense pas que ce soit la méthode qu'emploie le Spartan.

M. Ryan: Y a-t-il des bases de Minuteman ou d'autres bases d'ICBM en Alaska?

M. Lindsey: Je ne crois pas.

M. Ryan: Pourquoi? Y a-t-il une raison à cela? On serait porté à penser qu'elles seraient beaucoup plus rapprochées de cibles possibles situées en Chine et en U.R.S.S.

M. Lindsey: Oui, elles le seraient. Je suppose que si les États-Unis avaient construit un grand réseau de missiles balistiques de moyenne portée, comme les Russes l'ont fait, c'eût été l'endroit normal où les installer. Cependant, ils ont choisi de placer presque

toute leur force de dissuasion dans des missiles intercontinentaux. En agissant ainsi, ils pouvaient les installer à portée de la main, les entourer de mesures de sécurité maximales, et les affecter à la défense s'ils le désirent. Ces missiles sont suffisamment précis pour faire ce travail.

M. Ryan: Se peut-il qu'il y ait la-bas des installations qui soient secrètes?

M. Lindsey: Oui, c'est possible, et si c'était le cas, je serais incapable de le dire. En fait, je n'en connais pas.

M. Ryan: Hier, on s'est interrogé sur le risque que présentent les Spartans et les Sprints du fait qu'il faut qu'ils soient constamment prêts à partir et qu'ils soient à la surface du sol au lieu d'être dans des silos. Est-ce que le risque est plus considérable que celui que présentent actuellement les ogives nucléaires de nos BOMARCS à North Bay?

M. Lindsey: Je ne pense pas que ces fusées présentent un plus grand risque que les missiles Nike-Hercules, qui sont installées autour des villes américaines depuis des années et qui n'ont jamais produit d'explosion nucléaire. Je pense qu'elles se comparent à celles-là ou aux armes que transportent nos avions de défense aérienne depuis des années.

M. Ryan: Pour poursuivre dans le même ordre d'idées que M. Nesbitt, pourriez-vous nous renseigner sur les chances, les probabilités, en ce qui concerne ces ogives antimissiles lancées contre un ICBM en marche? Est-il probable que cette technique fera le travail? Quelles sont les chances à cet égard?

• 1030

M. Lindsey: Parlez-vous de la possibilité d'empêcher l'ICBM de décoller, par opposition à celui qui a déjà décollé?

M. Ryan: Non. Je parle d'une façon générale. En qualité de physicien, quelles sont, selon vous, disons, les chances et les probabilités? Est-ce que cette nouvelle technique est bonne? Est-ce que ça fonctionnera? Quelles sont les probabilités?

M. Lindsey: Il y a un fait qui nous donne beaucoup de renseignements à cet égard. Il y a deux ou trois ans, les Américains ont lancé 14 ICBM véritables au-dessus du Pacifique et il les ont intercepté avec des missiles antimissiles installés, je pense, dans l'île Kwajalein ou l'île Johnston. Je crois que 11 sur 14 sont venus tellement près du missile que si leurs calculs de l'écart sont justes, ces missiles antimissiles auraient détruit l'ogive. Cela vous indique, je pense, qu'on peut envoyer une missile suffisamment proche d'un autre pour avoir une très forte chance de le détruire. Bien entendu, l'essai d'attaque s'est fait contre un emplacement qui savait que la cible s'en venait, on n'avait utilisé aucun leurre ni aucun autre auxiliaire de pénétration.

Quand on commence à imaginer le combat et à dire qu'il y aura telle attaque, telle contre-attaque, et telle contre-contre-attaque, il devient très difficile de dire ce qui se passerait au cours d'une attaque véritable. Et vous allez en outre situer toute l'action en 1975. Lorsque vous ignorez quelles mesures et contre-mesures l'adversaire prendra et que vous ne savez même pas lesquelles nous prendront, cela devient un peu un jeu de devinette.

Nous pouvons dire cependant, je pense, qu'il est très probable qu'un missile antimissile puisse détruire un missile balistique intercontinental, s'il ne se présente aucun facteur de complication. Cependant, il y en aura probablement.

M. Ryan: Leurres, et ainsi de suite?

M. Lindsey: Oui.

M. Ryan: Pouvons-nous considérer, cependant, en ce qui concerne l'envoi des missiles antimissiles—11 sur 14 ont atteint leur cible—qu'il y a assez de certitude? Il semble qu'on puisse s'y fier.

M. Lindsey: On peut guider l'antimissile avec suffisamment de précision pour l'envoyer très près de l'ICBM, et cela a été prouvé.

M. Ryan: Très bien. Vous dites qu'on peut l'envoyer très près. A votre avis, est-ce que l'ogive pourra détruire l'ICBM? Quelles sont les probabilités qu'elle le fasse?

M. Lindsey: Je pense qu'elles sont très bonnes. Je pense que si le missile antimissile peut exploser à la distance prévue par rapport à l'ICBM, il empêchera probablement l'ICBM de terminer sa mission.

M. Ryan: J'en conclus donc que vous avez une certaine confiance en ce système, mais peut-être pas une entière confiance. Est-ce exact?

M. Lindsey: C'est tout à fait exact. Je serais surpris de trouver un homme de science de bonne réputation capable de dire qu'il est tout à fait certain que tous ces problèmes seront surmontés.

M. Ryan: Etant donné les 12 emplacements pourvus aux États-Unis de missiles antimissiles, étant donné aussi ce que vous nous avez expliqué, c'est-à-dire que la zone que protège, tel un parapluie, chaque fusée Spartan ou Sprint se prolonge au-delà, et vu qu'une attaque contre nous viendra le plus probablement du Nord et que cette zone protégée ou son prolongement sont entièrement situés au sud, aux États-Unis, il y aura alors ce que j'appellerais une lisière découverte le long de notre frontière. Avec vos diapositives, vous avez expliqué également que les Spartans, selon les prévisions, iraient à une hauteur maximale de 400 miles environ et exploseraient dans l'atmosphère.

M. Lindsey: Non, monsieur, le Spartan va au-delà de l'atmosphère.

M. Ryan: Au-delà de l'atmosphère. Je m'excuse. C'est ce que je voulais dire. Est-ce que cela ne laisserait pas une hauteur assez considérable entre le bord du «parapluie» et la terre?

M. Lindsey: Oui, et je pense qu'on peut assez bien expliquer cela en faisant une analogie avec un para-

pluie utilisé sous une pluie battante. Si vous tenez le parapluie directement au-dessus de votre tête, et si la pluie tombe de biais, des gouttes de pluie tomberont sur le sol à l'intérieur de l'aire protégée par le parapluie, du côté d'où vient le vent, de sorte que la surface protégée de la pluie se déplacera du côté opposé au vent. Il est tout à fait vrai que vous pourriez

● 1035

tenir un parapluie au-dessus de votre tête sans être cependant protégé contre ce qui vient de biais; c'est vrai.

La zone prolongée, si vous vous rappelez son contour, s'étend en avant de l'emplacement, mais elle s'étend beaucoup plus loin en arrière qu'en avant, et en avant, elle n'atteint pas les 400 milles, précisément pour la raison que vous avez mentionnée.

M. Ryan: Elle ne va pas à une hauteur de 400 milles. Jusqu'où précisément?

M. Lindsey: On ne peut répondre simplement par un chiffre à cette question, car tout dépend de l'angle de descente de l'ICBM. Je pense que s'il vient à un angle de 20 degrés, si le délai d'alerte est suffisant, si la pré-alerte vous donne suffisamment de jeu, et ainsi de suite, la protection s'étendra à quelque chose comme 300 milles, ou peut-être un peu moins.

M. Ryan: Est-ce que certaines des fusées Spartan n'iraient pas dans l'atmosphère en essayant d'atteindre cette lisière découverte?

M. Lindsey: Je pense que le choix est laissé au possesseur de la fusée Spartan: il a choisi de ne pas les faire exploser à basse altitude. Je pense qu'il y a deux raisons pour cela: d'abord, les dégâts que pourraient subir les habitants au sol; ensuite ce mécanisme de destruction par rayons-X que j'ai décrit ne fonctionnerait pas très bien dans l'atmosphère parce que l'air absorberait les rayons X, tandis que, dans le vide, les rayons X conservent leur pouvoir de destruction à grande distance. Donc, les fusées n'exploseraient pas à basse altitude.

M. Ryan: Si je comprends bien, ces fusées exploseraient probablement si elles s'approchaient à au moins 100 milles de la terre. Il y aurait 100 milles de hauteur qui seraient vulnérables à d'autres méthodes possibles d'attaque, comme un bombardement des États-Unis relayé du Canada, ou le fait de changer la direction d'un ICBM au dernier moment de façon à ce qu'il prenne un angle moins aigu et pénètre du mauvais côté du parapluie.

M. Lindsey: Je pense que si l'ICBM pouvait modifier sa trajectoire en fin de course, le système de défense du type Safeguard serait en mauvaise posture, car je ne crois pas qu'on pourrait le manœuvrer très facilement à la dernière minute. Pour nous défendre contre un ICBM manœuvrable, il faudrait une certaine amélioration du type de mécanisme défensif que nous avons. Celui-ci est conçu pour un missile vraiment balistique, qui arrive comme une pierre en suivant une trajectoire prévisible sans qu'on puisse modifier sa course à la dernière minute.

M. Ryan: Oui. Je suppose que la défense anti-aérienne pourrait encore s'occuper d'un missile qui pénétrerait dans la lisière découverte?

M. Lindsey: Je pense que c'est un peu comme un frappeur qui fait face au lanceur. Si le lanceur envoie un balle rapide, le frappeur n'a qu'à juger la trajectoire et à frapper au bon moment. Si on lui envoie une courbe, et qu'il attend que la courbe commence pour juger la balle sur les dernières secondes de la trajectoire, il la frappera peut-être. S'il commence son élan juste au début de la courbe, il manquera probablement la balle. De même, s'il peut frapper avant que la courbe commence, il obtiendra un coup sûr.

M. Ryan: Il me semble que nous, Canadiens, qui vivons pour la plupart le long de la frontière sud du pays, serions dans une position extrêmement désavantageuse en cas d'une attaque générale contre ces emplacements qui seront installés le long de nos frontières.

M. Lindsey: Je pense que si nous voulons être protégés par un réseau de missiles antimissiles, nous devrions parler aux constructeurs du réseau avant qu'ils aient décidé exactement où ils installeront leur matériel. Et même s'il était matériellement possible, pour l'une de leurs bases, de défendre une cible canadienne, reste à savoir si une entente sera conclue pour qu'ils le fassent, parce qu'ils n'ont pas à le faire. C'est leur réseau, et nous ne sommes pas très empressés à son sujet à l'heure actuelle.

M. Ryan: Un ennemi pourrait aussi lancer quelques ICBM munis de bombes «sales» le long de cette lisière non protégée, et laisser les radiations détruire la population. Ce serait tout à fait possible, n'est-ce pas?

M. Lindsey: Oui, je pense que si un assaillant voulait produire une forte contamination par retombées radioactives en Amérique du Nord, il pourrait certainement le faire. Il pourrait viser des points éloignés des villes ou des bases de défense, des endroits tout à fait inattendus, car une grosse bombe «sale» explosant au sol produirait des retombées épouvantables qui couvriraient une très vaste superficie. Cependant, s'il en lançait trop, une partie des retombées pourrait dériver sur son territoire et il en serait atteint lui aussi. Donc, je pense que ce genre d'attaque devrait tenir compte de certaines limites.

M. Ryan: Oui. C'étaient mes questions, monsieur le président. Merci beaucoup, monsieur Lindsey.

● 1040

Le président: Est-ce que les questions de notre collègue en entraînent d'autres, ou y a-t-il d'autres questions que les membres voudraient poser à M. Lindsey?

S'il n'y en a pas, je crois que ceci termine l'interrogatoire et, en votre nom, j'aimerais remercier beaucoup M. Lindsey de ses réponses à nos questions et de l'aide qu'il a fournie au Comité. Merci beaucoup, monsieur Lindsey.

APPENDICE CCC

LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ, ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA

PARTIE III:

LA DÉFENSE CONTRE LES ENGINS BALISTIQUES: SES CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

PAR

Dr G. R. LINDSEY, CHEF DU CENTRE D'ANALYSE POUR LA DÉFENSE

Préparé à l'intention du
Comité permanent des affaires extérieures
et de la défense nationale
Première session de la 28e législature

TABLE DES MATIÈRES

LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ, ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA

PARTIE III – LA DÉFENSE CONTRE LES ENGINS BALISTIQUES: SES CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

Importance de la géographie canadienne pour la défense des É.-U. contre les engins balistiques
Les missiles antimissiles (ABM): Dangers pour la vie et la propriété
Les engins balistiques intercontinentaux (ICBM): Dangers pour la vie et la propriété
Protection possible des objectifs au Canada
La défense antimissile (ABM) et le NORAD
Résumé

PARTIE III – LES CONSÉQUENCES, POUR LE CANADA, DE LA DÉFENSE ANTIMISSILE

Les implications inhérentes, pour le Canada, de la défense contre les engins balistiques sont les mêmes que partout ailleurs dans le monde, c'est-à-dire le maintien de la stabilité et la prévention de la guerre nucléaire. Cependant, à cause de notre position géographique sur le grand cercle qui sépare les deux superpuissances, et de notre frontière commune avec l'une des deux, nous ne pouvons rester indifférents aux problèmes qui découlent de cet état de choses.

Importance de la géographie canadienne pour la défense des É.-U. contre les engins balistiques

Nous avons démontré, dans la partie II, que la géographie canadienne a une très grande importance pour la défense des États-Unis contre une attaque de bombardiers. En fait, les États-Unis seraient dans l'impossibilité d'organiser un système efficace de défense sans utiliser l'espace aérien du Canada, et il ne leur servirait à rien de concevoir un tel système de défense sans installer sur le sol canadien des bases de radar, des bases aériennes et/ou des bases de lancement. La défense antimissile pose des problèmes semblables. Si les États-Unis désirent défendre leur propre territoire contre une attaque de missiles balistiques, doivent-ils lancer des engins défensifs au-dessus du territoire canadien? Doivent-ils installer leurs bases de lancement au Canada? Parmi d'autres questions qui peuvent être posées au sujet de la défense antibombardiers, il y a lieu de signaler celles qui suivent: Un système de défense des cibles situées aux États-Unis peut-il protéger des cibles qui se trouvent au Canada, et quels sont les dangers pour les gens et la propriété qui se trouvent au-dessous du point d'interception?

En ce qui concerne la défense aérienne, le problème commence dès la préalerte. La détection du lancement du missile constitue la première alerte qui peut être donnée de l'approche d'un missile balistique intercontinental. Et comme les fusées porteuses libèrent une énorme quantité d'énergie, des dispositifs peuvent détecter ce bruit à de très grandes distances. Cependant, plus les détecteurs sont près de la rampe de lancement, meilleure est la détection. Le territoire canadien ne renferme pas d'endroits particulièrement propices à l'installation de détecteurs de ce genre.

Une fois que les fusées porteuses ont épuisé leur combustible, le principal moyen de les détecter ou de les suivre à la trace est le radar. Le Système de détection lointaine des missiles balistiques (BMEWS) est formé de trois importantes stations de radar établies en Alaska, au Groenland et en Angleterre. En général, les meilleurs emplacements se situent près des trajectoires que suivront vraisemblablement les engins balistiques intercontinentaux et, comme le Canada gît au-dessous de la plupart des trajectoires probables, son territoire pourrait être très utile pour le choix des futurs emplacements des stations d'alerte et de poursuite des engins.

On a imaginé de nombreux types de systèmes actifs de défense antimissile, que l'on classe en trois catégories, selon que l'engin balistique intercontinental est détruit au moment du lancement, à mi-chemin de sa trajectoire ou à son point d'arrivée.

Le territoire canadien est trop éloigné pour permettre à un engin sol-air d'intercepter un missile balistique intercontinental en provenance de l'Union Soviétique avant que ses fusées porteuses aient épuisé leur combustible (c'est-à-dire pendant la phase de lancement).

Si l'on employait un système d'interception à mi-chemin de la trajectoire, il est probable que la géographie canadienne serait très importante. Certains des systèmes de dépistage et de contrôle au radar ainsi que les missiles anti-missiles pourraient être installés dans des navires ou des avions, mais comme la portion médiane des trajectoires intersecte le Canada, il est probable qu'un grand nombre de ces installations seraient très efficaces si on les installait sur notre territoire.

Si nous avons besoin de radars ou d'autres genres de détecteurs pour examiner minutieusement des objets sur les trajectoires balistiques, pour distinguer les faux engins, pour déterminer les trajectoires avec précision ou pour suivre un missile à la trace pendant ou après une manœuvre, il est très concevable que des emplacements au Canada offriraient des avantages. Il est également possible que les problèmes posés par la défaillance des émetteurs durant une attaque nucléaire rendent nécessaire l'installation d'un système très étendu de détecteurs. Cependant, on n'a pas encore jugé nécessaire d'aménager au Canada des installations de défense active contre les engins balistiques.

Aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, il est nécessaire de détecter, de suivre à la trace et de surveiller tous les objets en orbite autour de la terre. Étant donné que les orbites polaires se concentrent sur les latitudes boréales, le territoire canadien pourrait avoir une valeur particulière. Le détecteur optique de Cold Lake, en Alberta, sert à cette fin. De tels instruments sont très utiles pour identifier et suivre les satellites scientifiques et commerciaux, en collaboration avec les relais de communications et les stations télémétriques.

Dans un système de défense active qui intercepte les engins balistiques près du terminus de leur trajectoire, les batteries antimissiles seront placées dans le voisinage des cibles protégées. Un bon exemple de ce système est le «Safeguard» tout comme son prédécesseur le «Sentinel». Dans aucun de ces deux cas les États-Unis n'ont demandé la permission d'aménager leurs bases au nord de leur frontière. Il ressort de l'analyse effectuée au Canada que la défense des objectifs aux États-Unis serait très mal assurée si les batteries antimissiles étaient situées loin au nord des zones que l'on veut défendre. Il peut être avantageux d'installer des Radars de détection avancée (PARs) au nord de la frontière, surtout si l'on veut que le système «Safeguard» puisse intercepter des missiles qui approchent sur les basses trajectoires du Système de bombardement orbital fractionnaire (FOBS) ou des engins balistiques intercontinentaux à trajectoire abaissée (ICBM).

En ce qui concerne le tir d'engins défensifs au-dessus du Canade et l'éclatement d'ogives défensives au-dessus du territoire canadien, la position des objectifs situés le plus au nord sur le territoire américain (telles les installations «Minuteman» dont la défense est assurée par la première étape de «Safeguard») et le missile antimissile «Spartan» sont une preuve évidente que le système ne peut fonctionner à moins que les missiles antimissiles lancés à partir des batteries «Spartan» installées dans le Nord n'interceptent les missiles ennemis au-dessus du Canada. La question de savoir si, à cause de leur altitude, les missiles se situent au-delà de la limite légale de l'espace aérien national et s'ils voyagent dans les couches atmosphériques internationales, relève des experts en droit spatial, mais il ne faut pas oublier qu'ils ne seront lancés que contre les engins balistiques intercontinentaux franchissant le Canada dans un but de destruction.

La nécessité de lancer au-dessus du Canada des engins pour défendre les cibles établies dans le nord des États-Unis s'applique également aux missiles antimissiles de longue portée comme le «Spartan». Le «Sprint» a une portée beaucoup plus courte, et il est fort possible qu'un système de défense terminale spécialement conçu pour la seule protection de petites cibles en dur (comme le «Minuteman») utiliserait un intercepteur à portée plus courte que celle du «Sprint». Sauf pour la défense de cibles situées à quelques milles seulement de la frontière, de tels engins n'intercepteraient pas les missiles ennemis au-dessus du Canada.

Les missiles antimissiles (ABM):

Dangers pour la vie et la propriété

La deuxième question à examiner est le danger physique pour les personnes et la propriété au sol, que ce soit au Canada ou aux États-Unis. On dit que le «Spartan» est muni d'une très grosse ogive thermonucléaire. Le mécanisme qui neutralise l'action de l'engin balistique intercontinental qui s'approche fonctionne au mieux dans le vide relatif de la mésosphère, et le but du système est d'effectuer l'interception bien au-dessus de l'atmosphère dense.

D'après nos calculs, si une ogive de la taille de celle du «Spartan» éclatait à une altitude de 25 milles au-dessus d'une ville, il pourrait en résulter quelques dommages à la propriété (fenêtres brisées) attribuables à l'explosion et, si le temps était clair, il se peut que des matières inflammables, comme l'amadou, prennent feu et que les parties exposées de l'anatomie des gens qui se trouvent à l'extérieur subissent des brûlures. Si l'éclatement se produit à une altitude plus faible, ces effets sont d'autant plus graves. C'est pourquoi il est probable qu'un attaquant qui désirerait infliger le maximum de pertes et de dommages à une ville réglerait son missile balistique intercontinental pour qu'il éclate à quelques milles seulement au-dessus du centre de la ville, causant ainsi le plus gros des dommages par l'onde de choc et le feu. Cependant, ces mêmes effets perdent une grande partie de leur violence si l'éclatement se produit à au-delà de 25 milles d'altitude, et il paraît que toutes les détonations de Spartans seront déclenchées à une altitude bien supérieure à 25 milles.

Si le temps est clair, une puissante détonation nucléaire, même à une très haute altitude, peut endommager la vue. Si une personne était dehors au moment de la détonation, elle perdrait momentanément l'usage de la vue et son affection ressemblerait à la cécité des neiges. Si, malheureusement, elle regardait dans la direction de l'explosion à l'instant précis de la détonation, sa vue pourrait en être atteinte de façon permanente, mais partielle.

L'éclatement d'un engin Spartan ne créerait pas de danger radioactif au sol. Si toutes les mégatonnes de tous les Spartans de tout le réseau Safeguard (12 stations) détonaient à leur haute altitude opérationnelle, la radioactivité ainsi engendrée serait très largement éparpillée dans la stratosphère. Elle disparaîtrait à peu près entièrement avant de retomber sur la terre. L'élévation du niveau général de radioactivité à la surface de la terre serait bien inférieure à celle qui a été causée par environ 400 explosions nucléaires au-dessus du sol avant 1963, et bien inférieure aux niveaux tolérés pour la sécurité industrielle.

Sprint, l'autre missile antimissile, est muni d'une ogive beaucoup plus petite que celle du Spartan et peut, par conséquent, éclater à des altitudes beaucoup plus basses sans causer de graves dégâts au sol. Tout comme Spartan, il ne présente pas de réel danger de retombée radioactive. On ne sait pas encore si, dans le système Safeguard, les Sprints seront installés assez près de la frontière pour pouvoir éclater au-dessus du territoire canadien.

Les engins balistiques intercontinentaux (ICBM):

Dangers pour la vie et la propriété

Il ne faudrait pas manifester trop d'indignation au sujet du danger de dégâts causés par les missiles antimissiles, sans songer en même temps aux effets des engins balistiques intercontinentaux ennemis s'ils réussissaient à accomplir leur mission. Si leur objectif est une ville ou un aéroport, ils peuvent être réglés pour exploser dans l'air ou au sol. L'explosion aérienne cause infiniment plus de dommages aux bâtisses offrant peu de résistance ou aux autres structures relativement faibles (comme les avions), mais ne produira qu'une faible retombée radioactive.

Si l'objectif de l'engin balistique intercontinental est une rampe de lancement en dur ou un centre de contrôle souterrain, il est probable que la destruction sera plus complète advenant que l'explosion se produise au sol, car rien ne peut survivre dans le cratère, et le choc séismique qui se propage à travers le sol peut gravement endommager les installations souterraines.

Une explosion au sol peut produire une puissante retombée radioactive, non seulement dans le voisinage de l'objectif, mais aussi sur une vaste superficie dans la direction du vent. Le degré de contamination radioactive dépend de la composition et de la taille de l'engin nucléaire. Les engins de petite taille produisent la fission de l'atome et ce sont ces produits de la fission qui sont fortement radioactifs. Les engins de grande taille utilisent la fission pour déclencher la réaction en chaîne, mais c'est par la fusion des atomes qu'ils produisent une quantité astronomique d'énergie. S'il ne se produit qu'une petite quantité de fission, la bombe est dite «propre» et ne produit qu'un peu de retombée radioactive, même si elle explose au sol.

La possibilité graves retombées radioactives «sur toute la planète» (tellement exploitée par les romanciers) n'existerait que si une très forte attaque se produisait à l'aide de bombes «sales» de gros calibre explosant au sol. Et comme une telle attaque aurait vraisemblablement des conséquences funestes aussi bien pour l'assaillant que pour les défenseurs, il n'est pas probable que cela se produise jamais. Cependant, une attaque contre des rampes de lancement des engins balistiques intercontinentaux et les centres de contrôle souterrains pourrait se faire à l'aide de centaines de bombes «propres» explosant au sol et, dans un tel cas, les retombées radioactives sur une superficie de centaines de milles autour des points d'impact pourraient mettre en péril la vie humaine.

Tout cela a une importance très réelle pour le Canada. Selon la situation politique et la stratégie choisie par l'URSS, les villes et installations militaires canadiennes pourraient être ou ne pas être considérées comme des objectifs. Dans le but de préparer la voie pour la pénétration des bombardiers, elle inclura les installations de la défense aérienne parmi les objectifs à détruire. De plus, si l'objectif consiste à détruire son principal adversaire, il est difficile de croire que la Russie laisserait un voisin ami jouir d'une économie intacte qui servirait à remettre les États-Unis sur pied.

Étant donné la nature des retombées causées par l'explosion au sol d'armements nucléaires, et aussi à cause de la géographie et de la météorologie de l'Amérique du Nord, il est probable qu'une série d'explosions de bombes nucléaires au sol dans la moitié nord des États-Unis, et surtout dans la région des bases du Minuteman, produirait une forte retombée radioactive au Canada. C'est pourquoi, même si le Canada avait la bonne fortune d'être épargné par les effets des armements nucléaires sur son propre territoire, il devrait probablement quand même faire face aux dangers des retombées radioactives provenant des explosions des armements nucléaires en territoire américain.

Il se peut que la détonation d'un missile antimissile près d'un engin balistique intercontinental qui approche provoque la détonation de ce dernier engin également. Les constructeurs de l'ogive du missile antimissile la règlent de façon que l'éclatement endommage tellement l'engin balistique intercontinental que son ogive ne produira pas d'explosion nucléaire, et c'est ce qui va se produire très probablement. Cependant, on croit dans certains milieux que les constructeurs de l'ogive de l'engin balistique intercontinental peuvent le munir d'une amorce qui le fera détoner dès la réception des radiations en provenance de l'explosion défensive. Que tout cela soit vrai ou non, une chose est certaine: dans tous les cas, les dommages à l'Amérique du Nord seraient moindres que si l'engin balistique intercontinental avait explosé au moment voulu par ses propriétaires.

Pour résumer, disons que les plus grands dangers viennent des engins balistiques intercontinentaux (ou des missiles balistiques mer-sol) offensifs, et non des missiles antimissiles. Si un missile antimissile empêche un missile balistique intercontinental d'exploser au point prévu, c'est autant de vies et de ressources qui auront été épargnées; s'il l'empêche d'exploser au sol, alors le danger de radioactivité a été atténué, tant au Canada qu'aux États-Unis, même si tous les objectifs étaient du côté sud de la frontière.

Protection possible des objectifs au Canada

Bien que le missile antimissile Spartan ait une portée d'environ 400 milles, il ne faudrait pas en conclure qu'il peut protéger tous les objectifs dans un rayon de 400 milles de la rampe de lancement et qu'aucun objectif situé hors de ce cercle n'est protégé. L'aire que le Spartan peut couvrir et dans laquelle il peut intercepter un missile ennemi a la forme d'un parapluie ouvert, dont la poignée repose sur la base de lancement du Spartan, la tige est verticale et le pourtour se trouve à quelque distance du sol à cause de la nécessité de limiter la hauteur de l'explosion à une altitude sûre et efficace. Les missiles balistiques intercontinentaux d'une portée de 5,000 à 6,000 milles approchent à un angle de 20 à 25 degrés de l'horizontale. Si, par allégorie, cette «averse» d'engins balistiques intercontinentaux est poussée presque à l'horizontale par un vent violent, on s'apercevra que le parapluie est capable de tenir au sec une certaine aire du sol qui n'est pas circulaire mais ovale, allongée dans le sens du vent et dont le centre est à vau-vent de l'emplacement de la batterie.

Cette «zone sèche» s'appelle «l'empreinte protégée». Sa forme exacte dépend de la direction horizontale et de l'angle de chute de l'engin balistique intercontinental, et elle est plus courte pour les trajectoires qui se rapprochent de la verticale. Si le radar repère sans retard l'engin balistique intercontinental qui approche, en détermine le trajet et transmet les données au poste de radar de la rampe de lancement (MSR), et si l'on décide sur-le-champ d'envoyer un Spartan à la rencontre de l'engin balistique intercontinental, alors il peut être possible de lancer le Spartan à temps pour intercepter l'engin ennemi à sa hauteur maximale (à la surface du «parapluie»). Autrement, le rayon du parapluie et la superficie de la «zone sèche» seront réduits d'autant.

Une opération géométrique semblable, à échelle réduite, décrit la protection assurée par le missile antimissile Sprint à portée plus courte.

Si les États-Unis déploient la totalité du réseau Safeguard, pour assurer un minimum de protection au pays tout entier, on aura cinq bases de lancement le long de la frontière nord, tous munis de Radars de détection avancée et rapprochée (PAR, MSR), de Spartan et de Sprint. La situation géographique de ces postes est donnée ci-après:

Great Falls, Montana

Grand Forks, North Dakota

«Upper Northwest» (État de Washington)

Région Michigan/Ohio

Sud de la Nouvelle-Angleterre

Bien entendu, ces bases ne seront pas aménagées à proximité des grandes villes. Par conséquent, le but des Sprints sera de défendre les postes de radars de détection, les batteries Spartan ainsi que les installations d'engins balistiques intercontinentaux et de bombardiers qui sont dans le voisinage. Ainsi, le Canada ne peut espérer recevoir la protection des Sprints du système Safeguard. D'un autre côté, les «empreintes protégées» des cinq batteries Spartan, plus les sept autres qui forment le déploiement global, vont couvrir tous les 48 états et assurer une protection à la population américaine contre une attaque légère (par la Chine), ou contre un lancement accidentel provenant de quelque direction que ce soit.

Mais il est tout naturel de se demander si ces batteries Spartan pourront assurer la protection de la population canadienne, ou combien de Canadiens vivront à l'intérieur de l'aire des «empreintes protégées» des cinq batteries de Spartans situées dans le nord.

Il est impossible de répondre en détail à cette question sans avoir une connaissance plus précise du comportement ou des pièces constituantes du système ainsi que de l'emplacement des installations. Et, même si l'on possédait ces renseignements, il serait encore nécessaire de postuler les trajectoires exactes que suivraient les engins balistiques intercontinentaux ennemis. Cependant, il est possible, en évaluant tous ces facteurs, de dire que Montréal et Toronto, à cause de leurs positions respectives sur le pourtour des «empreintes protégées», pourraient être défendues contre une partie des trajectoires probables, mais pas contre toutes ces trajectoires. Si l'attaquant avait les mêmes renseignements et qu'il décidât d'attaquer ces deux villes, il choisirait vraisemblablement l'une des trajectoires les plus difficiles à défendre. Le degré de protection assurée à ces villes est fonction de la position exacte des installations PAR/Spartan. Il en est probablement de même pour plusieurs autres grandes villes du Canada, car une bien meilleure protection pourrait leur être accordée si l'on déménageait les installations PAR et/ou Spartan plus au nord dans le territoire américain. Il y a cependant des villes canadiennes (comme Edmonton et Saint-Jean de Terre-Neuve) qui sont trop éloignées de la frontière américaine pour être protégées par des installations du type Spartan aux États-Unis.

Il y a lieu d'insister sur le fait que ces facteurs servent uniquement à déterminer s'il serait possible que les Spartans lancés d'endroits particuliers interceptent des missiles balistiques intercontinentaux dirigés sur des objectifs canadiens. Si cela était matériellement possible, il faudrait encore régler le tir et la programmation des ordinateurs pour pouvoir tenter ces interceptions.

La question de la protection de la population canadienne a été examinée en fonction du déploiement planifié du Safeguard. Cependant, même le déploiement intégral des 12 bases de Safeguard ne peut assurer qu'une faible protection aux villes américaines; or, cela serait appréciable dans le cas d'une attaque légère ou accidentelle, mais peu efficace en cas d'attaque massive. Pour cette raison ou pour d'autres motifs, il est peu probable que le Canada compterait sur le Safeguard pour protéger sa population. Quoi qu'il en soit, si, à cause de changements stratégiques, les États-Unis étaient obligés de déployer un vaste réseau de missiles antimissiles pour protéger la population contre

une attaque massive éventuelle, il est probable que la capacité d'un tel complexe de fournir une protection équivalente à la population canadienne dépendrait des facteurs même qui ont été décrits dans le cas de Safeguard.

La défense antimissile (ABM) et le NORAD

L'Accord du NORAD est un instrument important de la collaboration pratique en matière de défense de l'Amérique du Nord. La mission du NORAD consiste à défendre l'Amérique du Nord contre les attaques aériennes, mais il lui incombe également d'alerter les intéressés en cas d'attaque par des missiles ou par des armements spatiaux. Le nouvel Accord de reconduction du NORAD, pour une période de cinq ans se terminant en 1973, stipule «que le présent Accord ne prévoit aucun engagement par le Canada de participer à la défense antimissile active».

Du point de vue stratégique, la défense antibombardiers et antimissiles est un des éléments d'un seul et unique problème. Pour déterminer si l'Amérique du Nord est menacée ou si elle devrait modifier son système d'alerte, il est nécessaire d'avoir beaucoup de renseignements différents et de les interpréter globalement plutôt qu'un à un. Les décisions et opérations stratégiques sont traitées plus efficacement comme une seule et même activité aérospatiale.

NORAD reçoit d'une multitude de sources des renseignements pertinents concernant l'activité dans le domaine des missiles et de l'espace. Les missiles balistiques intercontinentaux dont la trajectoire passe au-dessus des régions polaires seraient détectés par le Système de détection lointaine des missiles balistiques (BMEWS). Ce réseau est formé de puissants postes de radar de détection et de dépistage en Alaska, au Groënland et en Angleterre; les renseignements que chaque poste recueille sont relayés aux ordinateurs du Centre de combat du NORAD. Beaucoup de circuits de communications passent par le Canada. L'information d'alerte est interprétée et transmise à d'autres organismes comme le Centre du commandement militaire national, à Washington, le quartier général de la Défense nationale à Ottawa, le Commandement stratégique de l'Air des États-Unis, et le Haut commandement des puissances alliées en Europe. Les radars des bases de défense aérienne sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, aux États-Unis, ont été modifiés de façon à permettre la détection des missiles balistiques lancés par sous-marin (SLBMs) et de donner l'alerte.

Pour pouvoir donner l'alerte en cas d'attaque spatiale, NORAD a recours au Système de dépistage et de poursuite dans l'espace (SPADATS) ainsi qu'à des dépisteurs placés à de nombreux endroits. Pour sa part, le Canada a fourni le détecteur optique Baker-Nunn installé à Cold Lake, en Alberta. Les rapports concernant des objects aperçus dans l'espace sont catalogués par des ordinateurs au Centre de la défense spatiale du NORAD, qui tient à jour les renseignements reçus sur les satellites en orbite, les fusées épuisées des salellites, et autres objets. En observant ces objets, il est possible de détecter les manœuvres ou les disparitions, prédire leur retour, et identifier l'apparence de nouveaux objets.

Ainsi donc, NORAD peut détecter et identifier les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) et mersol (SLBM) et avertir la population de l'Amérique du Nord qu'une attaque est imminente, et peut aussi observer les mouvements des objets en orbite dans l'espace. Mais il ne peut ni intercepter ni détruire les missiles balistiques.

Dans l'exécution de sa tâche de défense antimissile du continent Nord-Américain, NORAD effectue le contrôle opérationnel des forces de défense aérienne comme les stations de radar, les escadrilles d'intercepteurs et les batteries de missiles surface-air. Certaines de ces batteries sont installées au Canada et d'autres se trouvent aux États-Unis. Certaines sont commandées par des Canadiens et d'autres par des Américains. Certaines sont financées par le Canada et d'autres le sont par les États-Unis. Certains systèmes d'armements (comme les missiles Hercule surface-air) sont entièrement situés aux États-Unis et commandés et financés par des Américains, mais relèvent néanmoins du contrôle opérationnel du NORAD.

Si le réseau Safeguard ou quelque autre réseau (ABM) de défense antimissile est déployé en Amérique du Nord, le nécessaire devra être fait pour en assurer le contrôle opérationnel. De plus, il faut fournir les renseignements nécessaires à l'appréciation de l'ensemble de la situation stratégique, et qui permettront de prendre les décisions stratégiques importantes concernant la défense aérospatiale. Les renseignements nécessaires sont à peu près les mêmes que ceux que recueille NORAD à l'heure actuelle, mais, dans cinq ans, nous pourrons probablement compter sur d'autres sources de renseignements obtenus grâce à de nouveaux réseaux de détection des missiles et de surveillance de l'espace.

Nombre de décisions tactiques prises au niveau de la défense aérienne sont fondées sur l'appréciation, par des officiers d'expérience, d'une situation qui leur est exposée par le réseau de communications et de représentation. Bien que ces officiers doivent décider rapidement, la rapidité des réactions humaines guidées par l'ordinateur SAGE est suffisante pour permettre d'effectuer des identifications et des interceptions. Les avions ne voleront vraisemblablement pas plus vite qu'environ 10 milles par minute.

Le commandement et le contrôle détaillés des unités d'un réseau de défense antimissile diffèrent vraisemblablement un peu de ceux des unités de défense aérienne. Les missiles balistiques intercontinentaux voyagent à une vitesse supérieure à 250 milles par minute. Il y a là, en principe au moins, une occasion d'opposer des armements défensifs aux attaquants en pleine connaissance des objectifs visés, car, contrairement à ce qui se passe dans le cas des bombardiers, il est possible de prédire la trajectoire que suivra un missile balistique. Étant donné qu'un grand nombre des caractéristiques et des tactiques d'une attaque aux

missiles balistiques intercontinentaux ne sont pas connues, mais doivent être supposées si l'on veut prendre les décisions qu'exige la défense, il importera de corriger les suppositions erronées dès qu'elles s'avéreront inexactes, et de communiquer très rapidement les renseignements exacts à tout le réseau de défense.

La seule façon de régler un tel problème est d'amplifier considérablement le rôle des ordinateurs. A peu près tout le contrôle opérationnel des armements devra se faire par ordinateur, en suivant les instructions programmées dans l'appareil longtemps avant le combat. Les principales décisions seront prises lorsque les programmes des ordinateurs seront mis au point, mais il faudra probablement prendre d'autres décisions avant et pendant le combat.

Du point de vue canadien, on peut dire que NORAD s'est avéré un moyen efficace et satisfaisant de rassembler, d'apprécier et de disséminer des renseignements sur l'activité aérospatiale et sur le contrôle opérationnel de la défense aérienne active. Cet organisme a servi également d'artère commode et utile pour l'échange de renseignements techniques entre les deux partenaires.

Cependant, si les missiles antimissiles deviennent une réalité, il peut s'avérer nécessaire d'en confier le contrôle opérationnel au NORAD, indépendamment de toute question de participation par le Canada. A l'heure actuelle, les États-Unis n'ont pas décidé comment le contrôle opérationnel du Safeguard sera organisé, et il ne semble pas que la décision soit urgente.

Résumé

Pour que le réseau Safeguard puisse défendre les objectifs situés dans la partie nord des États-Unis, il sera nécessaire d'intercepter les missiles balistiques intercontinentaux au-dessus du territoire canadien. Cela pourra probablement se faire lorsque les futurs réseaux de défense antimissile utiliseront des missiles antimissiles à longue portée.

Les effets de l'interception par les Spartans ou les Sprints, sur les personnes ou la propriété au sol, seront négligeables par comparaison aux effets des missiles balistiques intercontinentaux (ICBMs) ou mer-sol (SLBMs) qui atteignent leurs objectifs. De plus, la bonne marche d'un réseau de défense antimissile réduirait les dangers de retombées radioactives pour tous les habitants de l'Amérique du Nord.

Il n'est pas certain que l'on puisse étendre la protection de tout le réseau Safeguard aux centres populeux du Canada, et cela dépendrait dans une certaine mesure de l'emplacement choisi pour installer les bases des radars de détection avancée (PAR) et des Spartans. Il en sera de même pour les futurs réseaux de défense antimissile (ABM) conçus pour protéger la population des États-Unis.

NORAD est très efficace pour interpréter les renseignements relatifs à la menace aérospatiale, et pour effectuer le contrôle opérationnel des forces de la défense contre les bombardiers, et il s'est avéré un instrument utile pour canaliser les renseignements techniques et les projets entre le Canada et les États-Unis. Il est encore trop tôt pour prédire l'attitude des États-Unis concernant les rapports entre NORAD et Safeguard, sans égard au fait que le Canada participe ou non à une forme quelconque de défense antimissile active.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 47

SÉANCES DU MARDI 27 MAI 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

Y compris

Appendice DDD—Index des fascicules 19-20 et 22-23 inclusivement.

TÉMOINS:

(*Voir Procès-verbaux*)

20383—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Anderson,	Harkness,	Nowlan,
Barrett,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Penner,
Brewin,		Prud'homme,
Buchanan,	Laniel,	Roberts,
Cafik,	Laprise,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Legault,	Stewart (*Marquette*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	MacLean,	Winch—(30).
Gibson,	Marceau,	
Goyer,		

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le MARDI 27 mai 1969
(74)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin, à 11 h 10. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Goyer, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, MacLean, Nowlan, Ryan, Roberts, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch. (19).

Aussi présent: M. Buchanan, député.

Témoin: M. John Gellner, rédacteur du *Commentator* de Toronto.

Le président souhaite la bienvenue à M. Gellner qui a été chargé d'évaluer le mémoire présenté par le ministère au sujet du NORAD.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui la table des matières détaillée des fascicules numéros 19 et 20, et 22 à 35 inclusivement (*voir l'appendice DDD*). Le Comité convient aussi de commander des tirés à part de la table des matières.

M. Gellner fait un exposé préliminaire, puis est interrogé par les membres du Comité sur des sujets qui se rattachent au NORAD.

Vers 11 h 50 du matin, le vice-président prend place au fauteuil présidentiel.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui l'exposé que M. Gellner avait fait distribuer d'avance aux membres du Comité (*voir l'appendice EEE*).

A midi et 35 minutes, l'interrogatoire est interrompu et la séance est levée jusqu'à 8 h, ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(75)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce soir, à 8 h et 5 minutes. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Cafik, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Laniel, Marceau, Penner, Roberts, Ryan, Thompson (*Red Deer*) et Winch (12).

Témoin: M. John Gellner.

Les membres du Comité poursuivent l'interrogatoire de M. Gellner.

A 10 h et 5 minutes du soir, l'interrogatoire étant terminé, le vice-président remercie M. Gellner, et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

20383—1½

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 27 mai 1969

Le président: Je crois que nous sommes prêts à continuer nos délibérations, messieurs.

Je souhaite la bienvenue à M. John Gellner qui assiste à cette séance du Comité, laquelle doit étudier la question de NORAD. Tous nos membres connaissent déjà M. Gellner, car il a comparu devant notre Comité le 21 janvier alors que nous examinions le pacte de l'OTAN.

• 1110

Vous vous souviendrez que le Comité a retenu les services de M. Gellner afin qu'il puisse nous offrir une revue critique et une appréciation du document relatif à NORAD, qui fut rédigé par le ministère de la Défense nationale et lu par le lieutenant-général F. R. Sharp, commandant adjoint de NORAD.

Je crois que tous les membres qui ont examiné ce document de base préparé par le ministère de la Défense nationale ont conservé une bonne impression de sa grande précision comme de la valeur indéniable de l'information qui s'y trouve contenue. En tout premier lieu, cependant, nous tenions à entendre l'appréciation d'un homme de l'extérieur afin de prévenir toute insinuation que nous nous étions laissé trop fortement influencer par l'opinion du ministère. A ce propos, vous vous souviendrez également que j'ai annoncé que des exemplaires du document en question avaient circulé parmi des personnes dont les noms apparaissent sur une liste d'expédition très étendue et très représentative, afin que ces personnes en fassent une étude critique et nous offrent leurs commentaires. Ainsi, des exemplaires furent adressés aux directeurs des facultés de sciences politiques de toutes les universités canadiennes, aux rédacteurs en chef des principaux quotidiens, ainsi qu'à tous les spécialistes qui ont témoigné lors de l'enquête tenue par l'OTAN. De plus, et je crois que le fait est du plus haut intérêt, le ministère de la Défense nationale savait, avant de rédiger le document et de nous le soumettre, que nous allions mettre à l'épreuve son objectivité, sa plénitude et évidemment son contenu. A mon avis, nous avons suivi une bonne façon de procéder qui contribuera dans une large part à garantir l'objectivité et le texte des documents de même nature qui seront soumis au Comité à l'avenir.

Des membres du Comité avaient laissé entendre qu'il serait utile d'avoir un répertoire de nos délibérations relatives à l'OTAN. Le bureau de M. Dobell a eu l'obligeance de nous dresser ce répertoire. Même si tous les membres en ont maintenant un exemplaire, il nous paraît recommandable de faire imprimer ce répertoire, de préférence à titre de document séparé, afin qu'il puisse être inséré à l'endroit indiqué dans nos délibérations sur l'OTAN.

Ceci convient-il aux membres du Comité?

Des voix: D'accord.

Le président: Pour revenir au document de M. Gellner, il a été distribué aux membres du Comité hier. Il traite principalement du document au sujet de NORAD que nous a lu le lieutenant-général Sharp, mais il aborde aussi, incidemment, certains points soulevés par M. Lindsay dans les documents qu'il a présentés, lorsque ces points sont particulièrement pertinents.

J'ajouterai que le document de M. Lindsay sera l'objet d'une appréciation semblable plus tard, et que les services de M. Michael E. Sherman ont été retenus à cette fin. On a souligné le fait que ce genre d'appréciation revêt la forme d'une critique et qu'elle sert à éprouver l'objectivité et la plénitude des documents soumis; elle est elle-même de caractère objectif et ne repose pas sur une opinion personnelle. Chaque fois que le document à l'étude contient une opinion purement personnelle, il doit le mentionner.

Étant donné que M. Gellner n'a eu que deux semaines d'avis pour préparer son document et comparaître devant notre Comité avant son départ pour l'Europe après-demain, les membres n'ont guère eu le temps d'examiner son travail.

M. Gellner a évalué les neuf sujets d'importance capitale qu'aborde le document rédigé par le ministère de la Défense nationale, nommément la nécessité d'un système intégré, la participation du Canada à ce système intégré, la présence des effectifs militaires au Canada, la menace de bombardement, l'efficacité de NORAD en cas d'urgence, les faiblesses du système actuel et, enfin, les alternatives possibles: la méthode AWACS, le coût de l'adaptation à cette méthode et la défense spatiale.

Si nous voulons procéder logiquement, il serait probablement préférable d'aborder un sujet à la fois. Mais l'expérience que j'ai acquise jusqu'ici me fait douter que cela soit

pratique. De quelle façon aimeriez-vous procéder? Préférez-vous que je vous demande de limiter vos questions à chacun des sujets que je viens de mentionner, ou vaudrait-il mieux laisser les membres aborder n'importe quelle partie du document? Est-il possible d'étudier et de soulever les neuf sujets un à un, ou bien les membres préfèrent-ils poser des questions sur n'importe lequel d'entre eux lorsqu'ils en viendront à interroger le témoin?

M. Forrestall: Je préférerais procéder au hasard, monsieur le président.

M. Nowlan: Je suis d'accord avec M. Forrestall, monsieur le président. Tous les comités sont habitués à procéder au hasard, le

• 1115

nôtre plus que tout autre, sauf le respect que je lui dois. Bien qu'il puisse sembler mieux ordonné de procéder par chapitre, nous avons vu ce que cela donne, l'autre jour, alors qu'il s'agissait des transports. L'un des membres avait maille à partir au sujet de l'une des premières questions à l'étude, et il a persisté à interroger le témoin sur ce seul point pendant toute la matinée. Les autres membres n'ont jamais eu l'occasion de poser leurs questions. Je préférerais donc que les délibérations portent sur l'ensemble du document.

Le président: On suggère donc que nous procédions au hasard au lieu d'aborder l'étude d'une manière scientifique.

M. Allmand: Ce ne serait pas là ma façon d'exposer le cas, monsieur le président. Je crois qu'il est difficile de nous en tenir exclusivement à l'une des questions. Il pourrait arriver que nous négligions les parties 1, 2 et 3 pour aborder la quatrième, et découvrir que celle-ci contient des points qui se rattachent aux trois premières. A mon avis, toutes ces questions s'enchaînent entre elles, et il ne serait pas facile de limiter toutes les questions à une seule partie pendant une période de temps donnée.

Le président: Est-on d'accord?

M. Fairweather: Il n'est pas question de notre témoin dans tout cela, et je comprends que notre délai est limité, mais je me demande s'il ne serait pas possible de faire en sorte qu'un document aussi volumineux que celui-ci nous parvienne plus vite que la veille de la séance où il doit être débattu. Certains d'entre nous ont d'autres occupations qui les retiennent. Je vous avoue franchement que je n'ai lu qu'un tiers du document, n'ayant pas eu le temps d'aller plus loin. Je ne fais pas allusion à M. Gellner, mais je veux parler du principe de la chose; autrement dit, pourrions-nous recevoir ces documents un peu plus tôt, si possible?

Le président: Le prochain document nous viendra de Michael E. Sherman, et nous ferons de notre mieux pour que les membres du Comité en reçoivent des exemplaires à temps. Nous pourrions, au besoin, remettre la séance à plus tard. Toutefois, nous hésitons à le faire dans ce cas-ci. Donc, si M. Gellner y consent, nous procéderons au hasard au lieu d'étudier les parties du document une à une.

Les membres ont-ils eu l'occasion d'examiner le document? Monsieur Gellner, vous pourriez peut-être nous faire quelques brèves observations préliminaires à son sujet. De toute façon, nous aurons sûrement l'occasion de terminer la lecture du document avant la fin de la séance.

M. John Gellner, rédacteur en chef, «The Commentator», Toronto: En l'occurrence, je me bornerai à dire que j'ai tenté d'approfondir le système actuel. Il me semble que, même si celui-ci a été jugé acceptable, et même nécessaire à un moment donné, sa conception remonte à dix ans environ, et il contient certaines faiblesses que le nouveau système, celui de l'AWACS, cherche à faire disparaître.

Ces faiblesses ont été soulignées dans les documents antérieurs et les témoignages que vous avez déjà entendus. Toutefois, à mon avis, on n'a pas suffisamment signalé un grand défaut. Je ne veux pas censurer les témoignages qui ont précédé le mien, mais on a tout simplement négligé de mentionner le point en question.

En général, les défenses se trouvent trop loin au sud. Nous mentionnons une interception située aussi loin que possible au nord, mais si vous étudiez la carte annexée au document fourni par le ministère, et si vous vous rendez compte que les appareils radar les plus puissants ont une portée d'environ 200 milles alors que les cibles se trouvent à 30,000 milles, et beaucoup moindre, évidemment, à plus faible altitude—la portée n'est plus que 100 milles lorsque les cibles sont à 10,000 pieds—et si vous mesurez ensuite une distance maximum de 200 milles à partir des appareils radar situés les plus au nord, c'est-à-dire à partir des radars d'interception et non de la ligne DEW—car cette dernière n'a aucune capacité d'interception—vous constaterez que le système actuel ne peut intercepter très loin au nord puisque la portée de notre appareil de repérage se trouve alors dépassée.

Par conséquent, le fait que le système soit situé si loin au sud constitue en soi un certain danger. Vous m'avez maintenant entendu et j'admets que, si jamais nous avons la guerre

• 1120

nucléaire, peu importe que nous soyons tués par des missiles d'offensive ou de défense. Je crois, cependant, que c'est un peu trop simplifier la question, car un certain nombre de gens, et, après tout, il s'agit d'individus et de groupes, peuvent n'être jamais atteints par un assaut nucléaire, mais ils en souffriront peut-

être quand même du fait que nos défenses se trouvent si loin au sud. Dans mon document je cite comme exemple une ville prise au hasard, London (Ontario). Il se peut qu'aucun missile, qu'aucune bombe ne soit destinée à cet endroit. L'ennemi ne jugerait peut-être pas que c'est une cible qui vaut la peine d'être visée. Par contre, les défenses de Détroit incluent un missile, le Nike-Hercules, dont la portée maximum est de 75 milles. Si cet engin de guerre était lancé dans la direction du nord, il ferait explosion exactement dans la région de London, de sorte qu'une arme peut-être destinée à viser New York pourrait fort bien frapper la ville de London.

Pour quelqu'un qui réside à cet endroit, le fait est important. On ne saurait dire de ses habitants «Peu importe s'ils sont tués par des engins d'offensive ou de défensive», car il se pourrait fort bien qu'ils ne soient pas victimes de missiles d'offensive. Il serait donc fort justifiable d'installer le système de défense plus au nord. Le système d'installations inamovibles que nous possédons actuellement ne peut toutefois être déplacé vers le nord.

En ce qui concerne l'ABM, j'ai souligné le fait que nos doutes sur la validité de notre participation à ce système de défense ont peu d'importance, car nous sommes déjà engagés, et cela depuis longtemps. Nous n'avons pas participé et nous ne participons pas actuellement à un mode actif de défense, c'est-à-dire à un système dont les armes peuvent intercepter et détruire des missiles balistiques. Les États-Unis non plus n'adhèrent pas à un système de ce genre pour la bonne raison qu'il n'existe pas.

Dans tout système actuel qui comporte la capacité de repérer des objets dans l'espace—ce pourrait être des missiles balistiques, mais nous espérons que non—ligne de repérage, c'est-à-dire celle qui signale à l'avance la venue des missiles, planification effectuée au quartier général de Colorado Springs, et en général tous les domaines de la défense spatiale, notre participation se trouve au même niveau que celle des Américains. Eux non plus n'ont aucune défense active. Ils en projettent une qui se nommera le système Safeguard.

En conséquence, la question de savoir si nous devrions ou non participer à la défense spatiale a trouvé en quelque sorte sa réponse, car, à un moment donné dans le passé, nous avons décidé en faveur de la participation. Ce moment donné remonte à quelques années en arrière.

J'en viens maintenant à un bref chapitre que vous me permettrez de vous lire, car il ne contient qu'une couple de paragraphes. A cet endroit, comme je l'ai dit, je résume la question en mettant de côté tous les chiffres, toutes les portées, tous les frais et ainsi de suite.

Le système de défense aérienne actuel en Amérique du Nord engage les États-Unis et le Canada à s'occuper conjointement de sa mise à exécution. Le système AWACS pourrait fonctionner sur deux plans séparés; autrement dit, il y aurait un système AWACS canadien et un système AWACS américain, mais l'efficacité s'en trouverait amoindrie des deux côtés, les frais seraient plus élevés pour le Canada, et il est probable que la sécurité des États-Unis en souffrirait aussi.

Le Canada n'aurait aucun avantage à maintenir seul le système actuel, autrement dit, un mode d'installations inamovibles situées en territoire canadien, après que les États-Unis auront adopté le système AWACS. Étant donné que ce dernier système taxerait encore davantage la disponibilité de l'espace consacré par le Canada à l'aviation, aux champs d'aviation et aux communications, on devrait prendre des dispositions spéciales pour le partage des frais, dispositions autres que celles qui furent adoptées lors de la création du présent système.

• 1125

Un autre avantage du système AWACS viendra du fait qu'il permettra au Canada de surveiller convenablement son espace aérien, non moins que son territoire et ses régions côtières.

La question de la participation du Canada à la défense ABM ne se discute pas puisque nous y participons déjà. Notre adhésion suivie à NORAD ne dépend pas de notre participation au fonctionnement du système Safeguard, mais celui-ci, de toute façon, devrait relever de NORAD, même s'il est entièrement dirigé par les États-Unis.

Le président: Tous nos remerciements, monsieur Gellner. Certains membres ont des questions à poser; monsieur Laniel, monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur Gellner, aux pages 6 et 7 de votre mémoire, vous soulignez la lenteur avec laquelle fonctionne NORAD par suite de l'existence d'un double système de contrôle. Au haut de la page 7, vous dites: «Il n'en demeure pas moins que le système en bloc fut trop lent à réagir pour être réellement efficace si les hostilités avaient vraiment éclaté.»

[*Texte*]

Tant que nous aurons ce double système de contrôle, et la chose semble essentielle lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires, jusqu'à quel point le système demeurera-t-il efficace? Je note qu'à la page 6 vous signalez que le gouvernement canadien a mis 42 heures à en venir à une décision au sujet du rôle qu'il jouerait en rapport avec la crise à Cuba.

Quelle peut être l'efficacité de tout système qui a besoin d'armes atomiques pour défendre le territoire?

M. Gellner: J'ai aussi mentionné dans ce document, monsieur, que lorsque deux États souverains concluent un traité, un certain délai est inévitable afin de leur permettre de prendre leurs décisions. J'ai donné Cuba en exemple principalement afin de démontrer que le mécanisme gouvernemental devra être accéléré si son système doit donner un bon rendement. A vous de choisir les moyens. Attendre quarante-deux heures avant d'en venir à une décision, c'est beaucoup trop.

M. Allmand: A votre avis, avec quelle rapidité une décision devrait-elle être prise pour être efficace?

M. Gellner: Dans le cas de l'ABM, cela n'aurait guère d'importance du moment que le système safeguard sera adopté, car ce dernier sera entièrement américain.

M. Allmand: Je songe à une attaque effectuée par des bombardiers.

M. Gellner: Advenant une attaque par bombardiers, et ce n'est qu'un chiffre spéculatif, je crois que le délai ne devrait pas dépasser deux heures.

M. Allmand: J'ai une autre question à poser. Vous dites à la page 10 que les Américains sont présentement à démanteler le système NORAD. Vous mentionnez «qu'ils ont commencé à démanteler par étapes» et aussi «qu'ils n'installent pas de dispositifs». Faut-il en conclure qu'à l'heure actuelle, avant que ne soit entrepris le système AWACS, nous avons une lacune dans la défense aérienne de l'Amérique du Nord? Et si nous pouvons nous permettre une lacune présentement, comment concilier cela avec le besoin d'un système plus compliqué et plus coûteux?

M. Gellner: Cette lacune existe déjà, et depuis plusieurs années. J'affirme dans mon document que la ligne DEW, qui est une ligne unique, pourrait probablement être évitée en volant si bas que les appareils radar de cette ligne seraient incapables de repérer l'approche des avions. Ceci serait impossible dans le cas de la ligne Pinetree, tout probablement. Je tiens à vous dire que je vais toujours employer les termes «probablement» ou «vraisemblablement», car je ne suis pas au courant des nombreuses variantes qui peuvent exister.

A première vue, je dirais que la ligne Pinetree ne peut être évitée en volant bas, du moins pas aisément, parce qu'elle est si profonde qu'un avion réacté serait forcé de voler à très faible altitude sur une distance fort étendue. Il lui faudrait parcourir 200 milles avant d'atteindre l'appareil radar situé le plus

• 1130

au nord, après quoi il devrait traverser ordinairement trois ou quatre lignes radar et, en certains endroits, deux lignes radar seulement.

De toute façon, il y a, entre la ligne DEW et la ligne Pinetree, un espace vide où n'importe quel bombardier peut voler librement. Cet espace libre est très dangereux, car, vu l'amélioration des armes air-surface, les bombardiers peuvent maintenant lancer ces armes tout en se tenant à un endroit où il est impossible de repérer leur présence. Telle est la situation présentement.

M. Allmand: Sans tenir compte du démantèlement.

M. Gellner: Exactement, sans en tenir compte. Même si le système n'était pas affaibli graduellement de propos délibéré, la difficulté surgirait. Les dispositifs qui n'ont pas encore été installés dans cet espace vide, pourraient intercepter des avions volant à faible altitude. Ils n'ont pas été installés jusqu'ici même alors qu'il n'était pas question du système AWACS. Tout cela est compliqué et coûteux. Lorsque j'ai parlé d'une diminution de la défense, j'ai fait allusion, entre autres choses, à la côte Est où les Américains ont abandonné des installations radar, au Labrador et à Terre-Neuve. Je crois que vous avez accepté un risque calculé afin que la période de transition soit plus lente, mieux planifiée et mieux espacée.

M. Allmand: Vous ne pensez pas que la raison pour laquelle ils ont accepté ce risque calculé est qu'ils se sentent en sûreté, non pas à cause du système de défense aérienne, mais plutôt en considération de l'équilibre de pouvoir entre les puissances et de la mesure de prévention que constitue la capacité de seconde frappe des États-Unis. C'est là que se trouve la sécurité réelle.

M. Gellner: En effet. Je dirais que la situation est très stable pour le moment. Mais vous ne savez pas ce qu'elle sera plus tard. On croit peut-être que, parce que la situation est très stable et que les mesures de prévention sont fortes, et que rien n'a réussi à affaiblir cette protection, nous sommes bien postés pour abandonner un système en faveur d'un autre. Tout de même, nous avons encore besoin d'un système qui empêchera l'ennemi de s'emparer du contrôle de notre espace aérien, et c'est le système AWACS qui est le plus recommandable. C'est également celui qui vaudrait le plus dans notre cas, car, comme je l'ai mentionné, il se rapproche davantage de la condition posée par le gouvernement canadien, le 3 avril dernier, à l'effet que nous devrions nous servir de nos propres moyens pour contrôler notre espace aérien.

Le président: MM. Fairweather, Brewin, Laniel, Thompson et Cafik. Monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Je n'ai pas l'intention de rouvrir toute la question de la réponse donnée par le Canada à l'occasion de la crise cubaine, mais je veux simplement m'informer s'il n'aurait pas été à propos, vu que nous sommes intégrés à la direction du NORAD, d'être mis au courant des décisions politiques qui créèrent l'état d'alerte dont vous faites mention. De la façon dont je comprends la situation, les gouvernements du monde ont été avertis ce même lundi et, bien que le Canada fasse partie de ce commandement unifié, il n'a reçu aucun avis préalable. A présent, l'histoire et d'autres gens peuvent dire que je suis dans l'erreur, mais vous ne le pouvez pas.

M. Gellner: Oh, non. Je crois que le gouvernement a eu raison de dire qu'on nous a avertis, mais qu'on ne nous a pas consultés. Je crois, pour autant que je sache, et je ne suis pas un spécialiste de la politique canadienne, mais d'après ce que nous apprennent des ouvrages aussi reconnus que «Canada in World Affairs», le gouvernement de notre pays a été averti, mais n'a pas été consulté. A vous de déterminer à présent si, oui ou non, il était prudent de nous punir nous-mêmes par un délai de 42 heures, car nous aurions pu être punis parce que nous n'avons pas été consultés. Le ministre de la Défense nationale qui se trouve parmi nous avait alors, toujours d'après ce que m'ont appris des livres, apparemment pris certaines dispositions de sa propre initiative et sans l'approbation du cabinet afin d'atténuer les répercussions, car il estimait que la situation était très grave.

M. Fairweather: A présent, passant à un autre aspect du document, est-ce que le système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) a surtout trait aux attaques par bombardiers pilotés?

M. Gellner: L'AWACS ne sert que contre les bombardiers pilotés et les missiles atmosphériques qui sont des engins qui traversent l'atmosphère. Évidemment, les Russes ont également des missiles de ce genre, dans leurs sous-marins par exemple. Le BOMARC est un exemple de missile atmosphérique.

M. Fairweather: Est-ce vrai jusqu'à un certain point que les Canadiens se préoccupent beaucoup plus que les Américains d'établir un système AWAC, maintenant que ce projet est surtout au stade expérimental?

M. Gellner: Pour autant que je sache, on consacre tous les efforts qu'on peut déployer en vue de la réalisation de ce projet. On étudie le type d'avion, ainsi que le radar. On s'efforce également de mettre au point un missile tout en travaillant à la réalisation du système AWAC.

M. Fairweather: Cependant, aucun contrat n'a encore été octroyé pour la fabrication de l'avion qui transportera l'AWACS?

M. Gellner: Eh bien, encore ici, ce ne sont que des rumeurs. Cela ne demanderait pas beaucoup de temps, car la cellule du Boeing 707 ou celle du DC-8 pourrait être adaptée de sorte que la fabrication de l'avion destiné au système AWAC comme tel ne demanderait pas beaucoup de temps. Évidemment, la fabrication de l'outillage électronique adéquat pour cet avion demanderait passablement de temps. Les types d'avions sont en fait disponibles s'il est vrai qu'on songe au Boeing 707 ou au DC-8.

M. Fairweather: J'ai remarqué, par exemple, que le sénateur Stennis, qui est le président du *Senate Armed Services Committee* a exprimé de sérieuses réserves à l'égard de ce projet. Je crois que c'est tout pour le moment.

• 1135

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur Gellner, vers la fin de votre papier, vous mentionnez au moins deux fois que le Canada ne peut pas se désintéresser du principe de la défense au moyen des missiles antimissiles et que nous y participons déjà. Je me réfère à ce que vous dites aux pages 16 et 17. Je crois comprendre que ces deux allusions ont trait à ce que vous avez dit à la page 14; c'est-à-dire, que nous avons toujours participé à la défense au moyen de missiles antimissiles, car la mission du NORAD consiste à défendre l'Amérique du Nord contre les attaques qui peuvent venir de l'air ou de l'espace. Les missiles, tout aussi bien que les bombardiers, constituent une façon d'envahir l'espace. Est-ce là votre raisonnement?

M. Gellner: Les bombardiers constituent une façon d'envahir les airs, et les missiles balistiques une façon d'envahir l'espace.

M. Brewin: En effet, mais vous prétendez que le NORAD s'est toujours préoccupé des missiles antimissiles et que nous ne pouvons pas nous dissocier de ce pacte. Vous soutenez que nous participons déjà au NORAD.

M. Gellner: Nous y participons déjà depuis plusieurs années.

M. Brewin: Cela ne signifie assurément pas que nous participons à un système déterminé de défense au moyen de missiles antimissiles, que nous le jugions efficace, utile ou quoi que ce soit. Vous ne prétendez pas cela, n'est-ce pas?

M. Gellner: Non, non. J'ai précisément fait remarquer cela en disant que nous pourrions demeurer au sein du NORAD et poursuivre ce que nous avons entrepris sans jamais participer au système «Safeguard». A titre d'exemple, je mentionne le système Nike-Hercules des Américains de NORAD qui, pour ainsi dire, est également administré par nous, car puisque le commandant adjoint est un Canadien, de même que quelques autres officiers

d'état major importants. Nous ne participons pas au système de défense ponctuelle organisé dans le cadre Nike-Hercules et nous n'aurions donc pas à participer davantage à «Safeguard».

• 1140

M. Brewin: C'est pourquoi je vous demande si vous convenez qu'en tant que pays souverain, c'est à nous qu'il revient de décider si un système particulier contribue efficacement à la défense de l'Amérique du Nord?

M. Gellner: Absolument, et c'est ce que nous faisons. Je cite Nike-Hercules en exemple. Selon nous, il n'était pas nécessaire de relier Montréal et Toronto par un réseau Nike-Hercules de la même façon que sont reliées les villes de Chicago et Détroit. Cette décision a été prise par le Canada. Nous avons choisi de ne pas participer à ce mode de défense, mais cela ne signifie pas que nous nous sommes dissociés du réseau Nike-Hercules. Le commandement de ce réseau est établi à Colorado Springs tout comme les autres systèmes de défense du NORAD, et nous sommes responsables conjointement de toute décision prise par le NORAD, car nous en faisons partie. Nous pourrions donc très bien dire que le système «Safeguard» protège les emplacements des Minutemen des États Américains du nord. Nous n'avons pas d'emplacements de Minutemen à protéger, donc nous n'avons aucune raison de participer au système Safeguard. C'est là notre désir. Je voulais dire que nous ne nous sommes pas dissociés des mesures de défense en cas d'attaques venant de l'espace, mais que nous avons collaboré.

M. Brewin: C'est juste, mais par une telle déclaration vous ne voulez pas exprimer une approbation quelconque, pour le Canada du moins, de notre participation à un système particulier, «Safeguard» par exemple?

M. Gellner: Je suis heureux de dire que c'est entièrement à nous de décider si, oui ou non, nous adoptons un système de défense. Je peux vous citer un autre exemple. Nous avons décidé d'adopter l'avion de chasse F-101. Les Américains ont adopté le F-106 par la suite. C'est tout à fait correct. Évidemment, les Américains sont responsables de nos opérations de vol, et il en est de même pour nous à leur égard pour les divers systèmes de défense, car nous faisons partie d'un commandement unifié, mais notre liberté, quand au choix des systèmes de défense, n'en est aucunement entravée.

M. Brewin: Je vois. Laissons de côté ce que nous sommes libres de faire, et dites-nous si vos paroles sous-entendent que vous approuvez le système «Safeguard»?

M. Gellner: Si vous voulez mon avis pour ce qu'il vaut, et il ne vaut pas cher, je dirais, en me fondant sur ce que nous savons du système «Safeguard», qu'il ne serait d'aucune utilité pour nous en territoire canadien. D'après ce que j'ai pu recueillir des renseignements publiés et non secrets, il s'agit d'un système qui permettrait à la force de dissuasion de lancer une seconde attaque, et étant donné que nous n'avons pas de force de dissuasion le système «Safeguard» ne pourrait pas nous être vraiment utile. Voilà.

M. Brewin: Puis-je vous demander d'aller un peu plus loin. Au bas de la page 12 vous dites:

> Il en va ainsi pour les missiles balistiques, et c'est ce qui se produira si jamais on adopte un système de défense antimissiles fonctionnel.

Voulez-vous dire que, selon vous, il n'y a pas de défense fonctionnelle ABM d'établie?

M. Gellner: Non. J'aurais dû dire «englobe». Nous ne savons rien d'autre au sujet de «Safeguard», sauf que les deux missiles du système «Safeguard» fonctionnent. Cependant, jusqu'ici on n'a pas établi d'installations de «Safeguard» et, pour autant que je sache, on n'en établira pas avant 1973, de sorte que nous ne savons pas ce qui arrivera en fait.

M. Brewin: Vous ne portez alors aucun jugement quant à savoir si ce système fonctionnera quand il sera établi?

M. Gellner: Je suis persuadé que quand ce système sera établi, il fonctionnera, il interceptera les missiles qui s'approcheront, car Spartan et Sprint résultent d'un système

• 1145

éprouvé, le Nike X, qui a été mis à l'épreuve à plusieurs reprises et a intercepté des missiles balistiques. Je suppose que le radar relié à ce système est capable de dédecter les missiles balistiques, car nous pouvons déjà les suivre à la trace. Au point de vue technique, il n'y a rien qui empêcherait ce système de fonctionner, mais la question est de savoir dans quelle mesure il serait efficace dans une attaque particulièrement intense. Il s'agit encore ici de chiffres bas et je ne les cite qu'à titre d'exemple, mais si vous me demandiez, «est-ce que ce système interceptera cinq missiles balistiques?» je pense que je pourrais vous répondre affirmativement sans hésiter, «oui, il interceptera cinq missiles balistiques». Si vous me demandiez «en interceptera-t-il 500», c'est une autre question à l'égard de laquelle je serais plus que douteux. Cela dépend. Il ne fait aucun doute que «Safeguard» intercepterait quelques missiles balistiques.

M. Brewin: Permettez-moi de vous poser cette question. Je sais que vous vous intéressez à ces problèmes. Avez-vous suivi les audiences du *Subcommittee on International*

Organization and Disarmament Affairs of the Committee on Foreign Relations, United States Senate, of the United States strategic and foreign policy implications of ABM systems?

M. Gellner: Oui.

M. Brewin: Je crois comprendre qu'un certain nombre de scientifiques réputés, y compris M. York et M. Hans Bethe, se sont opposés à ce système parce que, selon eux, en augmentant les aides à la pénétration et en recourant à d'autres moyens comme ce qu'ils appellent techniquement la suppression du faisceau, l'attaque pourrait facilement contourner la défense. Il pourrait nous ramener au même niveau de sécurité que nous avions auparavant, peut-être, mais à un prix beaucoup plus élevé. Ai-je bien rapporté leur parole?

M. Gellner: En effet, mais je crois que je ne serais pas d'accord avec ces scientifiques à ce sujet. On a toujours tendance à craindre le pire, comme si un pays devait employer tous ses moyens pour écraser le système «Safeguard». Si vous envisagez le système «Safeguard» dans le moment présent, en laissant de côté le problème imaginaire que pourraient poser les missiles provenant de la Chine—nous ne savons pas encore s'ils ont un missile—et en ne considérant que les missiles soviétiques, le but du système est d'assurer que les *Minutemen* ne seront pas tous détruits et, conséquemment, que la possibilité d'une seconde attaque deviendra suffisamment dangereuse pour inciter un ennemi à la réflection avant de poser un geste fatal. Il y a là un millier de *Minutemen*. Pour que l'offensive d'un ennemi devienne un risque, il suffirait probablement, et ce sont encore des chiffres plutôt bas, qu'il en reste 200, car 200 *Minutemen* suffiraient pour exterminer l'Union Soviétique. Si le système «Safeguard» garantit un affaiblissement de l'attaque, il a déjà atteint son but consistant à assurer aux États-Unis la possibilité d'une seconde attaque.

Je vais vous donner un exemple. Les Français sont présentement à établir leur propre système de missiles pour lequel ils n'utilisent que des emplacements en dur et ils sont confiants que ces emplacements résisteraient à l'attaque à cause de la configuration du terrain. Ils sont persuadés que ces 30 missiles susciteraient au sein de l'Union Soviétique une crainte de destruction telle que les pays de ce bloc y songeraient deux fois avant d'attaquer. Ceci vous démontre qu'il ne s'agit pas simplement de repousser une attaque, il s'agit d'assurer la conservation d'une partie suffisamment considérable de la force de dissuasion pour qu'elle soit encore utilisable.

• 1150

C'est là le but de «Safeguard». Je dirais que si «Safeguard» permet de détruire quelques missiles, il rendra possible une seconde attaque de la part des États-Unis. Mais c'est aux Américains de décider s'il vaut la peine de dépenser 7.8 milliards de dollars pour détruire quelques missiles balistiques.

M. Brewin: Alors, vous ne semblez pas d'accord avec M. York, par exemple, pour qui ce projet comporte tant d'inconvénients et de problèmes de conception qu'il met en doute «la capacité du système Sentinel ou du système ABM de remplir sa tâche». Vous ne semblez pas entretenir les mêmes doutes.

M. Gellner: *Nike X* a fait l'objet de maints essais. Encore une fois, je n'ai pas mes notes en mains, mais je crois que des missiles lancés de la base de Vandenberg en Californie ont été interceptés à maintes reprises par des missiles défensifs lancés de l'atoll de Kwajalein en Micronésie.

J'aimerais répéter que les armements incorporés au système «Safeguard» ne diffèrent pas de ceux du système *Nike X*; ils n'ont été que perfectionnés. L'ensemble des appareils de radars des deux systèmes de défense est nouveau, mais chaque partie de ce système a fait l'objet d'essais individuels. Je ne puis croire que les armements déjà mis à l'épreuve échoueront chaque fois. Ils réussiront dans 20, 30 ou 40 p. 100 des cas. Je répète que ce système ne pourrait pas repousser une attaque au moyen de missiles. Il peut permettre la conservation d'une partie de la force de dissuasion.

M. Brewin: Mais ce système ne pourrait-il pas être rendu inutile par la mise au point d'autres méthodes par l'ennemi, de sorte que vous n'auriez réussi qu'à établir une défense qui rendrait l'attaque un peu plus dangereuse? Dans ce cas, l'ennemi pourrait réagir afin d'être quitte, ou peut-être pourrait-il y avoir une surréaction. N'est-ce pas?

M. Gellner: Toute l'histoire de la guerre est une lutte continuelle entre l'attaque et la défense. C'est tantôt l'un et tantôt l'autre qui prévaut. Par exemple, comme vous le savez, à la Première guerre mondiale, la défense a triomphé de l'attaque. Les fils barbelés, les tranchées et les mitrailleuses ont pratiquement arrêté les armées les plus fortes que le monde avait connues. A la Seconde guerre mondiale, de façon générale, l'attaque triomphait de la défense. Il est clair qu'ici ce sont les attaquants qui ont la position la plus avantageuse, mais cela ne signifie pas que les attaqués n'ont aucun moyen à leur disposition.

Par exemple, dans le domaine de la défense contre les bombardements, supposons que l'ennemi ait confié à un avion la mission de détruire Winnipeg. Si cet avion est détruit au-dessus du cercle polaire par les installations de défense, c'est tant mieux pour Winni-

peg. Ce système ne repoussera peut-être pas une attaque de bombardiers, mais il conférera un certain avantage local.

Nous ne pouvons pas être sûrs que ce système de défense contre les missiles balistiques sera finalement établi. On a maintenant élaboré des plans en vue d'une défense générale, ou on songe à le faire. C'est une concentration de radiation et de chaleur qui probablement, ou nous l'espérons, détruira tous les missiles qui y pénétreront. Si cela arrive, la défense aura alors un avantage momentané jusqu'à ce que l'attaque reprenne le dessus. C'est un jeu d'équilibre qui se comparerait à une balançoire.

M. Brewin: En effet. J'aimerais poursuivre l'étude de cette question avec vous, mais je m'en abstiendrai. Je n'ai qu'une ou deux autres questions.

Au sujet de ce que vous avez déjà dit, je pense, en répondant à M. Allmand, je voudrais lire encore un extrait du témoignage de M. York devant le comité sénatorial:

> Une autre conséquence de la course aux armements consiste en ce que, étant donné la complexité sans cesse croissante tant des systèmes de défense que des systèmes d'attaque, le pouvoir de prendre certaine décision où il est question de vie et de mort est en train de passer inexorablement des hommes d'état et des politiciens à des techniciens purement et simplement, et des êtres humains à des machines. Une expansion des systèmes de missiles antimissiles accélérera ce transfert de pouvoir.

• 1155

Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Gellner: Comme pour tout autre système utilisant des armes nucléaires, l'autorisation du président des États-Unis est toujours nécessaire pour lancer les ogives nucléaires du système de missiles antimissiles. Je ne puis voir pour quelles raisons un système de missiles antimissiles serait traité de façon différente, c'est-à-dire que l'autorisation du président ne serait pas nécessaire, puisqu'il en est ainsi pour les armes offensives.

Il est vrai que le contrôle au moyen d'ordinateurs atteint de plus en plus de domaines, mais aussi longtemps qu'on aura une situation semblable à celle de la crise de Cuba, à l'égard de laquelle le cabinet pourra dire «nous ne marchons tout simplement pas», sa décision prévaudra sur les ordinateurs, et c'est ce qui s'est produit en fait.

M. Brewin: Croyez-vous qu'il en est ainsi? J'éprouve passablement de difficulté à admettre que, dans le cas où la décision doit être prise à la hâte, on ne trouvera pas un moyen quelconque de déléguer ce pouvoir, s'il y a une tension quelconque, de sorte qu'en fait, on agira à la hâte. Autrement, on aurait tout aussi bien fait de ne prendre aucune décision. Le coup aurait été porté.

Il me semble que l'opinion de M. York est sensée, que l'ensemble du processus tend à enlever le pouvoir aux présidents et aux politiciens, bien qu'ils en conservent une bonne part en théorie, pour le confier ensuite à la machine qui doit analyser à la hâte les événements qui se produisent et réagir. N'en est-il pas ainsi?

M. Gellner: J'ai une entière confiance au gouvernement canadien. Il ne cédera pas son pouvoir à un ordinateur. J'en suis persuadé.

M. Brewin: Ne sera-t-il pas trop tard alors pour que le gouvernement mette ce système en branle?

M. Gellner: Je peux concevoir cette possibilité, si le monde est aux prises avec une tension effroyable, alors que tous les ministres du cabinet ayant à leur trousse tous ces petits messagers, et étant en communication constante, de sorte qu'une décision pourrait être prise par le cabinet sans que les ministres se soient réunis en fait. Je pense qu'une telle situation pourrait se présenter ainsi, mais c'est de la spéculation.

M. Brewin: Il suffit de 10 à 15 minutes à un missile pour se rendre de l'Asie ou de l'Europe à l'Amérique du Nord, n'est-ce pas?

M. Gellner: En effet; il suffit de 15 à 25 minutes.

M. Brewin: Je ne puis concevoir alors comment les ministres du gouvernement canadien pourraient se réunir, entrer en contact avec le gouvernement américain et prendre ensuite la décision d'agir.

M. Gellner: Pour mettre en branle le système de missiles antimissiles, la décision du président des États-Unis suffirait. J'ignore avec quelle rapidité il peut prendre une telle décision. Il n'est pas nécessaire que les missiles de défense lancés en riposte le soient immédiatement, car ils sont situés dans des emplacements en dur. Ils sont dans des sous-marins. Les dispositifs de surveillance peuvent être protégés au moyen d'un système de missiles antimissiles. De sorte qu'il y a un certain délai; il n'est pas nécessaire de réagir immédiatement. Bien entendu pour donner un résultat, le missile antimissile doit être lancé et le président des États-Unis ou son adjoint devront être disponibles.

M. Brewin: Je pense que c'est à cela que M. York pensait. Je vais maintenant terminer, bien que j'aimerais vous poser plusieurs autres questions.

Le vice-président: Merci, monsieur Brewin. De peur que j'oublie, les membres du Comité accepteraient-ils que l'exposé anticipé de M.

Gellner soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: M. Laniel est le suivant.

M. Laniel: Merci, monsieur le président.

Monsieur Gellner, vous dites dans votre mémoire que la défense aérienne de l'Amérique du Nord est chose une et indivisible. Je me demande alors pourquoi l'Alaska n'y est pas intégré, ne fait pas partie de l'organisation du NORAD. Vous en connaissez la raison?

M. Gellner: Il me semble que le commandement de l'Alaska relève du NORAD. Ce n'est pas un organisme mixte; il est entièrement dirigé par les Américains. A ma connaissance,

• 1200

toutefois, la défense de l'Amérique du Nord, y compris l'Alaska, a toujours appartenu au NORAD. Je le répète, la seule différence, c'est qu'il ne s'agit pas d'une région mixte, mais d'une région exclusivement américaine.

M. Laniel: Si l'Alaska peut s'entendre comme d'une exception possible, le NORAD pourrait-il, d'après vous, délimiter à nouveau ses régions afin d'accroître la souveraineté du territoire canadien, c'est-à-dire que si une région correspond au territoire canadien et à l'espace limitrophe, le Canada pourrait songer à équiper tout ce qui se trouve dans son territoire?

M. Gellner: En théorie, c'est possible, bien sûr. Il faut optimiser l'efficacité du système de défense, soit en arriver aux résultats voulus avec le moins d'hommes et le plus économiquement possible.

Consultez la section cartographique dans le document de travail; vous y verrez l'emplacement fort important des centres SAGE, ces gros ordinateurs où s'acheminent toutes les informations et qui permettent automatiquement de dépister, d'intercepter et d'anéantir tout dispositif d'attaque. Vous constaterez que des quatre centres SAGE, trois se trouvent aux États-Unis, l'autre au Canada, non pas pour des motifs nationalistes, mais parce que le système de défense l'exige.

Nous pourrions, à coup sûr, installer nos propres centres SAGE au nord de la frontière, posséder nos propres radars auxiliaires et notre équipement visuel, y affecter des Canadiens. La chose est possible, en théorie. Ce serait moins efficace, moins économique que le système actuel, mais nous pourrions le faire.

Quant au nouveau système AWACS, il est plus facile, car le contrôle se trouve dans l'appareil lui-même. Peut-être y aura-t-il des installations au sol, je n'en suis pas sûr, mais probablement aucune n'aura beaucoup d'importance. L'idée, en somme, c'est de rendre le système indépendant des installations fixes. Étant donné que le contrôle réside dans l'appareil lui-même, nous pourrions faire en sorte que les aéronefs postés au Canada, tant ceux qui transportent l'équipement AWACS que les avions de combat, comportent un personnel entièrement canadien.

En pareil cas, espérons que l'apport financier des États-Unis sera très imporant, car la plupart des appareils AWACS devraient être effectivement basés au Canada, je pense, et rendraient ainsi un fier service aux Américains. Alors, si l'on décide que tous les appareils postés au Canada doivent comporter uniquement des Canadiens, qu'il s'agisse de l'équipage ou du personnel d'entretien, qu'il ne doit y avoir aucun Américain sur la piste ou à bord de l'appareil, il faudrait, à tout le moins, rechercher un apport financier très important des Américains, en raison des services que nous leur rendrions. C'est possible, au titre du système AWACS mais la chose me semble peu pratique dans la conjoncture actuelle.

M. Laniel: Si je vous le demande, c'est que bien des Canadiens, y compris moi-même en tout cas, ont peu compris ce qui s'est passé durant la crise cubaine. Vous avez dit que le Canada a été mis au courant, mais non consulté.

M. Gellner: C'est le gouvernement, je pense, qui a fait cette déclaration, mais je ne l'ai pas eue entre les mains.

M. Laniel: Supposons toutefois qu'il en fût ainsi. A mon sens, si le Canada jouissait d'une plus grande hégémonie, d'un contrôle souverain, sur une partie du système, une telle situation pourrait être évitée à l'avenir, que sais-je. Un simple coup d'œil sur la carte

• 1205

organique du NORAD fait voir que la région de l'Est n'embrasse qu'une très faible partie du Canada. Les États-Unis ont probablement conclu que c'est uniquement leur affaire et celle de la Russie, mais cela aurait pu aboutir à une guerre.

M. Gellner: Il est évident que le gouvernement du Canada s'en émeut. J'aimerais vous citer une déclaration officielle en date du 3 avril 1969, où il est dit: «Le rôle assigné aux forces canadiennes dans la surveillance de notre territoire et des côtes pour la protection de notre souveraineté... constitue leur mission première.» Plus loin, on ajoute: «Nous nous efforcerons de confier aux forces canadiennes les tâches, essentielles à la défense de l'Amérique du Nord, qui sont exécutées au Canada.»

Je soutiens qu'une telle façon d'agir, quoique possible sous le régime actuel d'installations fixes, entraînerait des sacrifices déraisonnables, mais qu'elle pourrait être réalisable si l'on disposait d'installations mobiles.

Je tiens à le répéter, toutefois, si le gouvernement insiste, premièrement, pour que notre espace aérien et nos eaux territoriales soient surveillés, et deuxièmement, pour que ce travail soit confié à des troupes canadiennes, dans la mesure où le personnel de surveillance est posté au Canada, j'espère que les Américains assumeront une bonne partie des frais, car ils tireraient grand profit de cette activité.

M. Laniel: Prenons le cas du Nike-Hercules. Même si vous avez déclaré qu'il n'est pas nécessaire pour le Canada d'être englobé dans le réseau antimissiles, ne croyez-vous pas que ce serait mieux qu'il le soit? Nierez-vous que le déplacement du système de défense actuel vers la partie septentrionale de l'Amérique du Nord permettrait de répondre aux exigences et d'améliorer ainsi le système?

M. Gellner: J'ai dit, et je tiens à le souligner, que nous sommes engagés, à juste titre, dans le réseau antimissiles. Cependant, rien ne nous oblige à prendre part à certains systèmes d'armes reliés à la défense au moyen de missiles antimissiles. Il ne servirait à rien, à mon sens, d'installer des armes en territoire canadien. Il pourrait être utile de reculer plus au nord les radars intégrés au système. Je l'ignore, vraiment, mais il se peut que d'importants avantages en découlent.

Quant aux armes, les missiles Spartan à longue portée et les missiles Sprint à courte portée, il ne serait pas avantageux de les installer au Canada, car le système est conçu principalement pour défendre certaines régions où se trouvent des missiles Minutemen, c'est-à-dire au Montana, au Dakota-Nord et dans les environs. Les Sprint, tout comme les antibombardiers Nike-Hercules, sont des armes défensives pour un endroit précis. On pourrait dire qu'ils complètent les missiles en les protégeant pour de courtes distances.

M. Laniel: Enfin, est-ce à dire que les Spartans et les Sprints doivent être assez près des emplacements de Minutemen qu'ils sont censés protéger, afin d'obvier à toute attaque par missiles, ou bien qu'il est possible en général d'intercepter pareils engins dans le nord du pays?

M. Gellner: C'est impossible avec les Sprints, qui n'ont qu'une portée de 30 milles, je pense. C'est l'arme employée en dernier ressort, les missiles d'attaque ayant percé les premières défenses. D'autre part, les Spartans

• 1210

utilisent l'espace; peu importe alors: le missile est intercepté. Il y a certes des avantages. Il vaut mieux intercepter un missile au moment où il est lancé. Nous avons tous pu le constater à la télévision: le missile se déplace lentement, au départ, aussi est-il plus facile de l'intercepter à ce moment-là. Un jour, il pourra arriver qu'on mette au point une arme, peut-être un satellite mobile, doté d'un missile antimissile qui puisse intercepter un appareil venant d'être mis à feu. Ce serait l'idéal, car il serait facile alors d'atteindre la cible, qui se déplace très lentement. Une fois que la cible file à haute vitesse dans l'espace extra-atmosphérique, j'ignore s'il est avantageux de l'intercepter en plein vol. Je dirais que non, car la cible étant très élevée, il faut tirer plus loin, d'autant plus que le délai de lancement est plus court au dernier stade. En général, j'estime que les Spartans et les Sprints sont bien là où ils doivent être, soit aux États-Unis.

M. Laniel: Ma dernière question a trait au commandement intégré du NORAD. En fait, les responsabilités du commandant ajoint, un Canadien, sont strictement d'ordre militaire, n'est-ce pas, en ce sens qu'une fois la décision politique prise, c'est lui qui décide, seul ou en consultation avec le commandant, où et comment les armes tactiques seront utilisées?

M. Gellner: Les responsabilités sont les mêmes que celles du commandant du NORAD.

M. Laniel: Il importe peu, alors, que le commandant soit canadien ou américain; c'est une décision d'ordre militaire.

M. Gellner: Oui, il prend certes des décisions de nature militaire. Quant à autoriser l'emploi d'armes nucléaires, c'est une décision d'ordre politique qui est transmise au commandant à Colorado Springs. S'il y est, c'est lui qui la met à exécution; en son absence, la responsabilité en incombe au général Sharp. Vous avez raison; il utilisera ses ressources surtout dans le domaine tactique. Tout de même, il doit assumer de graves responsabilités; c'est quelque chose que de disposer d'un système aussi important qui a une telle capa-

cité de destruction. Peu importe, comme vous dites, que le commandant ajoint soit américain ou non, mais il convient que nous jouissions au sommet d'une certaine influence sur ces décisions tactiques, car un Canadien serait allé à nos écoles, partagerait nos concepts et nos vues militaires. Il est rassurant, à mon avis, de voir un Canadien occuper un poste aussi élevé.

M. Laniel: Oui, mais c'est faire du sentiment, car NORAD existe en vue de protéger les moyens de dissuasion; c'est ce que le général Sharp doit faire en premier lieu; il n'agirait pas en tant que Canadien, mais à titre d'officier militaire chargé exclusivement de la défense de l'Amérique du Nord.

M. Gellner: Non, le Safeguard, dans sa conception actuelle, vise à défendre le matériel de dissuasion, tandis que le NORAD défend tout, en théorie, même Ottawa. Est-il possible de défendre Ottawa? Cela, c'est une autre affaire. Le fait est que le NORAD n'a pas pour mission de protéger les moyens de dissuasion. Certains systèmes d'armes n'existent que pour des fins précises. Mettons que le Nike-Hercules ne peut protéger que l'endroit où il est installé. Le Safeguard défendra les emplacements de missiles. Dans son ensemble, toutefois, le système défend l'Amérique du Nord; un officier canadien protégerait donc Ottawa tout autant que New York.

Permettez-moi de revenir sur un point que j'ai tenté de faire ressortir. On a tendance à dire: «S'il y a une guerre nucléaire, personne ne pourra y échapper; pourquoi faire des préparatifs alors, pourquoi y songer? Tout le monde y passera.» C'est un point de vue auquel l'auteur de *On the Beach* a droit, mais selon moi, ce n'est pas celui que doivent avoir des gens sérieux en fonctions, car nul ne sait à quoi aboutirait un conflit nucléaire. Il est fort possible, même probable, qu'une grande partie de la population y survivrait; tant mieux si les ressources de défense y sont pour quelque chose. Si un ennemi éventuel a la possibilité d'attaquer, il me semble difficile de comprendre qu'on n'essaie pas de se protéger. D'ailleurs, c'est la raison d'être avouée du système russe de défense aérienne; l'URSS soutient qu'elle doit se défendre contre une attaque éventuelle des Américains.

M. Fairweather: Monsieur le président, puis-je poser une question?

Le vice-président: Vous le lui permettez, monsieur Laniel?

M. Fairweather: Je croyais qu'il avait terminé.

M. Laniel: J'ai terminé, en effet.

Le vice-président: A vous, alors, monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Dans votre dernière réponse tantôt, je vous ai écouté avec intérêt dire qu'il serait heureux que nous ayons quelque influence en matière de décisions tactiques. Mais ce n'est pas tout; dans l'affaire cubaine, notre influence fut nulle, car nous ignorions quelles décisions seraient prises.

M. Gellner: A cet égard, il s'agissait, bien sûr, d'une décision tactique. Qu'il soit bien entendu, toutefois, que notre commandant adjoint était à son poste, que nos officiers étaient de service, que nos troupes, grâce au concours du ministre de la Défense d'alors et aux communications directes entre Colorado Springs et certaines stations, se tenaient en état d'alerte. Si la guerre avait éclaté à ce moment-là, les combats auraient conservé un aspect tactique; ils se seraient déroulés sous le commandement canado-américain. Cependant, nous n'aurions pas été parfaitement en mesure de repousser une attaque, selon le commandant du NORAD. Par exemple, il aurait fallu déplacer certains escadrons américains vers le nord, pour rejoindre les aéroports canadiens, ce qui exigeait le consentement du gouvernement canadien. Sur le plan tactique, toutefois, nos officiers en auraient été avisés, si vous voulez, ou auraient participé à l'engagement tel qu'auparavant. Certaines limitations ont surgi du fait que nous avons refusé d'accroître nos mesures d'alerte, mais c'est tout.

Le vice-président: Ma liste porte les noms de MM. Thompson, Cafik, Harkness, Roberts et Guay, dans l'ordre. Il semble que nous devrions siéger ce soir, messieurs, pourvu que M. Gellner soit libre alors.

M. Gellner: Je le suis.

Le vice-président: La réunion ne peut avoir lieu cet après-midi, selon le coordonnateur des comités, car toutes les salles sont déjà prises.

Je passe au premier nom sur ma liste. Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur Gellner, si j'ai bien interprété vos propos dans le résumé que vous nous avez présenté, vous êtes d'accord, n'est-ce pas, avec le gouvernement sur la déclaration qu'il a faite le 3 avril dernier, soit que

«la surveillance de notre territoire et des côtes pour la protection de notre souveraineté»

• 1220

est un objectif souhaitable, mais aussi que la majeure partie des faits intéressant le réseau antimissiles échappent à notre emprise et à la nécessité pour nous d'être concernés.

Plus loin, vous dites aussi très clairement qu'aujourd'hui la surveillance de l'espace nord-américain est insatisfisante, qu'il y a un trou au centre qui devrait être bouché. Vous nous avez expliqué que l'actuel réseau de surveillance se trouve trop au sud.

Alors, si je vous comprends bien, vous nous dites que l'AWACS est un élément légitime et important de la surveillance aérienne et que nous devrions y concourir. N'ai-je pas raison?

M. Gellner: J'y ai apporté une réserve. Rien n'est certain encore. Les radars air-sol posent des difficultés, lesquelles ne sont pas insurmontables, mais l'efficacité du système AWACS repose sur le rendement de tels appareils; il faut pouvoir distinguer les objets au sol.

Je crois comprendre que les scientifiques ont bon espoir de résoudre tous ces problèmes techniques: en pareil cas, l'emploi du système AWACS s'imposerait.

M. Thompson (Red Deer): Puis vous affirmez que les coûts d'AWACS ne dépassent pas nos moyens, qu'une escadrille de 35 avions dont nous disposons en ce moment nous permettrait probablement d'assurer de manière satisfaisante la surveillance de tout notre espace aérien.

M. Gellner: Ce calcul présuppose que les radars installés à bord des appareils auront, apparemment, une portée d'environ 400 milles. L'avantage, bien sûr, c'est l'absence d'obstruction: montagne ou tout autre obstacle, étant donné que le radar se trouve à haute altitude. Par conséquent, chaque aéronef pourrait embrasser une superficie d'environ 500,000 milles carrés. Il est possible de disposer ces appareils de manière à inventorier tout l'espace aérien voulu, afin d'établir ce qui s'y produit vraiment.

M. Thompson (Red Deer): Selon vous, nous n'avons qu'une seule alternative: Maintenir le système actuel ou nous dissocier entièrement du NORAD et assurer nous-mêmes la surveillance de cet espace aérien, n'est-ce pas?

M. Gellner: En effet. Je l'ai déjà dit, le système AWACS nous rend la chose possible, en raison de la moblité des stations de contrôle. Mais j'ai aussi fait valoir que cela nous coûterait des sommes énormes. Si nous sommes maîtres de notre espace, les Américains peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Ils auraient peut-être à y mettre du leur, mais la surveillance de notre espace aérien leur donnerait beaucoup plus de sécurité que maintenant. C'est pourquoi je suis sûr que nous pourrions exiger d'eux, à juste titre, une répartition équitable des frais occasionnés par la surveillance de notre espace aérien. Si chaque pays agissait seul, il faudrait des installations identiques au sud de la frontière, ce qui voudrait dire moins de sécurité pour eux et plus de dépenses pour nous, chose qui me semble fort peu raisonnable.

M. Thompson (Red Deer): Vous éliminez alors la première option, soit de conserver le système actuel, que vous jugez insuffisant. Nous n'avons donc pas le choix: nous devons faire quelque chose nous-mêmes.

• 1225

M. Gellner: Je dirais que le système actuel est bien près d'être désuet et qu'il est assez dangereux, étant donné que les armes défensives se trouvent si loin au sud. J'en ai donné pour exemple l'emplacement du BOMARC à Buffalo (New York). S'il était lancé de cet endroit, il exploserait, au terme de sa trajectoire, au-dessus de Montréal. Il est situé trop au sud, et l'on ne peut rien y faire en ce moment, si ce n'est d'aménager de nouvelles lignes. Or, à ce compte-là, on ferait aussi bien d'adopter les systèmes mobiles modernes.

M. Thompson (Red Deer): Alors, monsieur Gellner, s'il nous est possible, sur les plans financier, technique et militaire de mettre au point notre propre système AWACS, à quoi nous servirait-il si nous n'avons pas un système de défense antimissile?

M. Gellner: Vous devez comprendre que l'AWACS sert uniquement contre les bombardiers et les engins atmosphériques; ce n'est pas un système de défense antimissile. C'est seulement un moyen de défense contre des véhicules aériens: bombardiers non pilotés, missiles atmosphériques. L'AWACS n'accorde aucune protection contre les engins balistiques.

M. Thompson (Red Deer): Je m'en rends compte, mais avec quoi pourrions-nous compléter le système AWACS, si nous l'adoptions?

M. Gellner: L'AWACS exige que les chasseurs identifient, interceptent et abattent les

attaquants; nous pouvons accepter l'appareil que les Américains nous proposent, le F-106X, ou, si nous y voyons certains inconvénients, nous pouvons choisir un autre chasseur pour travailler de concert avec l'avion de contrôle. Les installations au sol, les missiles air-air à longue portée, et tout le reste, sont intégrés à un même système. Tout cela ne nous protégera que contre les bombardiers et les missiles atmosphériques.

M. Thompson (Red Deer): Ce que je cherche à démontrer, monsieur Gellner, c'est que notre participation au NORAD, dans les cadres d'un système de surveillance aérienne comme l'AWACS ou l'ABM, nous place devant une alternative: soit d'affecter des sommes beaucoup plus élevées à un système de surveillance et de défense moins efficace, soit de nous retirer complètement de toute participation à la défense du continent.

M. Gellner: Il est possible de se retirer complètement. Mais cette option est à l'opposé de ce que le gouvernement propose dans son exposé sur la défense. La déclaration du gouvernement présuppose une meilleure surveillance de notre territoire et de la zone d'approche. Loin de retirer notre participation à la défense, elle prévoit au contraire que cette participation sera intensifiée, car, si nous nous retirons du NORAD et si nous abandonnons toute participation, nous n'aurons plus aucun système de surveillance. N'importe qui pourra survoler notre territoire sans déposer de plan de vol. C'est exactement le contraire de ce que veut le gouvernement. Il veut, par un bon système de surveillance, affirmer notre souveraineté.

M. Thompson (Red Deer): Cela revient à dire qu'il n'existe pas d'autre solution, sur le plan pratique, que notre participation à l'AWACS ou au système qu'on choisira, quel qu'il soit.

M. Gellner: Si nous rejetons complètement le pacifisme, nous ne pouvons faire autrement que participer à la défense nord-américaine.

M. Thompson (Red Deer): En poussant ce raisonnement un peu plus loin, puisque la seule autre solution est le retrait complet, que feraient, selon vous, les États-Unis, vis-à-vis de notre propre espace aérien et de notre propre territoire, pour établir un système approprié de surveillance?

M. Gellner: S'ils estiment que, devant la gravité de la menace, ils doivent, pour leur propre protection, obtenir l'assurance que l'espace aérien canadien ne sera pas utilisé par des intrus, il ne fait aucun doute qu'ils feront pression sur nous pour que nous les autorisions à se charger de la surveillance. Je

• 1230

ne sais pas jusqu'à quel point ils y réussiront; tout dépend de la mesure dans laquelle ils estimeront leurs sécurité menacée. Pour le moment, j'imagine qu'ils demanderaient à être renseignés, pour leur propre sécurité, sur la circulation aérienne au-dessus du territoire canadien. Mais cela peut changer. Je ne sais pas, mais je dirais que, pour l'avenir immédiat, ils tiennent à ce que l'espace aérien canadien ne soit pas utilisé par des intrus.

M. Thompson (Red Deer): Une autre question seulement, monsieur Gellner. Dans le dernier alinéa de votre exposé, vous dites que la question de la participation canadienne à la défense ABM ne se pose pas puisque nous y participons déjà et que, peu importe que le système Safeguard soit exclusivement américain ou que nous prêtions notre concours, il serait préférable que le tout relève du NORAD.

M. Gellner: En effet.

M. Thompson (Red Deer): Et c'est vraiment votre conclusion définitive, n'est-ce pas, en ce qui concerne l'attitude que le Canada peut logiquement adopter?

M. Gellner: Voici. Si jamais, Dieu nous en protège, une bataille aérienne ou spatiale devait se livrer au-dessus de l'Amérique du Nord, il ne pourrait s'agir que d'une seule et même bataille. Les deux côtés mettraient tout en œuvre et utiliseraient à la fois des armes atmosphériques et des engins spatiaux. Je ne vois pas comment les moyens de défense pourraient être compartimentés. C'est en somme, comme on l'a dit, une bataille tactique qui se déroulerait, et elle serait dirigée d'un poste de commandement quelconque. De ce poste, il faudra contrôler l'ensemble des opérations. Cela posera donc des difficultés. Je ne vois pas comment on pourrait faire la distinction entre la défense contre une attaque aérienne et la défense contre une attaque spatiale. Cela sera extrêmement compliqué. Logiquement, j'estime donc que le général Sharp a raison d'affirmer que, sur le plan militaire, le commandement devrait relever du NORAD; j'ajoute que le bon sens l'exige. Après tout, la détection relève déjà du NORAD; puisque la pré-alerte et la détection sont déjà du ressort du NORAD, pourquoi dissocier ces fonctions de celle de l'interception? C'est une seule et même opération.

M. Thompson (Red Deer): Par conséquent, la conclusion la plus simple c'est que nous devons accepter cette solution ou ne rien faire du tout, c'est-à-dire nous croiser les bras et refuser toute participation militaire.

M. Gellner: Oui, à condition que, si nous en décidions ainsi, nous puissions établir notre propre système aéroporté, ce qui comporterait de très graves inconvénients tant pour les États-Unis que pour le Canada.

M. Harkness: Puis-je poser une question complémentaire? L'AWACS n'est-il pas simplement un exemple d'une technique nouvelle et perfectionnée dans ce domaine particulier? Tout comme le SAGE et le BUIC ont supplanté les vieilles méthodes manuelles, devenues désuètes, comme moyen de contrôle des intercepteurs; tout comme nous avons adopté le Bomarc pour améliorer l'efficacité de notre système de défense, n'est-il pas vrai que, pour les mêmes raisons, l'AWACS est en voie, à son tour, de supplanter le SAGE et le BUIC?

M. Gellner: C'est exactement mon avis.

M. Harkness: Il n'existe pas de différence essentielle dans la composition du NORAD, et l'avènement de l'AWACS n'y changera rien. C'est tout simplement une technique perfectionnée.

M. Gellner: Exactement. Nous entrevoyons déjà son intégration au système actuel qui, comme vous le savez, continue d'être contrôlé manuellement en Alaska, à Terre-Neuve et au Labrador. Il se trouve que le SAGE n'a pas encore été installé à ces endroits et, avec la venue prochaine de l'AWACS, il est probable quon ne voudra pas affecter les sommes qu'il faudrait à l'installation d'ordinateurs sur ces deux flancs. Donc, comme vous le dites, nous sommes passés graduellement du contrôle manuel au contrôle automatique, et nous passerons désormais progressivement du contrôle automatique en position fixe au contrôle automatique à bord d'un avion.

M. Harkness: En effet. Ce que je veux dire c'est que, par rapport au passé, il n'existe pas de différence essentielle. Il s'agit simplement de recourir à une technologie plus avancée au fur et à mesure des progrès.

Le vice-président: Le Comité veut-il lever la séance maintenant ou permettre à un autre député d'interroger le témoin?

Une voix: Levons la séance.

Le vice-président: La séance est levé jusqu'à huit heures ce soir; il est probable que nous nous réunirons dans la salle 308 de l'immeuble de l'Ouest; on vous en donnera avis.

SÉANCE DU SOIR

Le mardi 27 mai 1969

Le président: A l'ordre, messieurs! Nous revenons au point où nous en étions quand la séance a été levée. M. Cafik sera le premier à interroger le témoin.

M. Cafik: Merci, monsieur le président. J'ai deux séries de questions à vous poser, monsieur Gellner. La première se composera, je l'espère du moins, de questions et de réponses courtes au sujet du système AWAC.

On a dit déjà—et vous étiez d'accord, je pense—qu'AWACS est un prolongement naturel du radar actuel, c'est-à-dire du système de radar américain et canadien du NORAD. Si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'AWACS reculerait notre frontière vers le nord. Cela veut-il dire que la plupart, sinon toutes les bases seraient établies au Canada et, dans ce cas, où seraient-elles installées?

M. Gellner: Comme vous le dites, le principal avantage de l'AWACS c'est que la ceinture défensive, la zone où toute attaque pourrait être détectée et interceptée, serait considérablement reculée vers le nord. En ce moment, elle se trouve en quelque sorte dans la zone habitée. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire que les gros appareils qui transportent l'équipement électronique pour la détection et le contrôle des chasseurs—appareils que nous désignerons sous le nom avions de contrôle—soient postés dans des aéroports aussi loin vers le nord que ceux d'Edmonton, de Moosonee ou de Goose Bay. Ils peuvent avoir leur base aux États-Unis. Mais cela ne serait pas très économique et entraînerait le gaspillage de nombreuses heures de vol. Par conséquent, le mieux serait de les installer dans la ceinture défensive septentrionale.

De toute façon, il faudrait que les chasseurs dont la mission consiste à intercepter et à abattre les appareils ennemis soient installés aussi loin que possible vers le nord, à des endroits où les conditions climatiques permettent d'utiliser les pistes l'année durant. Le terrain d'aviation de Churchill répond, je crois, à cette condition. Quoi qu'il en soit, c'est à ces endroits que les chasseurs seraient postés, j'imagine; les bases des avions de contrôle seraient établies dans le nord, aussi loin que le permettent les conditions économiques.

M. Cafik: Combien faudrait-il de chasseurs, monsieur Gellner, pour appuyer le système AWAC?

M. Gellner: Je ne sais vraiment pas. J'ai dit dans mon mémoire qu'il faudrait beaucoup plus que 35 stations au sol pour assurer à notre territoire une surveillance comparable à celle de 35 avions de contrôle.

Tout dépenrait de la composition de nos forces défensives de choc, c'est-à-dire de nos forces d'interception et de destruction. Comme le système AWAC ne sera prêt qu'au milieu des années 70, nous ne savons pas vraiment de quoi il se composera. Il se peut qu'il ne comprenne aucun chasseur piloté. En somme, je ne puis donc pas vous donner de chiffres.

Il faudrait savoir combien d'appareils de combat un avion de contrôle pourra maîtriser simultanément. Supposons un cas d'urgence: s'il y a simultanément dans l'air dix de ces appareils dont chacun peut contrôler quatre systèmes d'armement, quels qu'ils soient, il vous faudra être en mesure de faire appel à 40 systèmes d'armement. Là-dessus, vraiment, je ne peux pas vous répondre.

Je ne sais pas quelle sera la densité de la défense. C'est à nous qu'il appartiendra d'en décider. Il nous faudra un certain nombre d'avions qui pourra varier en plus ou en moins, suivant notre évaluation de la gravité de la menace. La densité de notre système de défense dépendra, en définitive, de ce que nous déciderons.

M. Cafik: Cet acheminement vers l'installation du système AWAC veut-il dire que les systèmes actuels Hercules, Bomarc et autres, deviendront désuets? Ou est-ce qu'on les installera plus au nord pour les intégrer au système AWAC?

M. Gellner: Je suis sûr qu'on ne pourrait pas utiliser le Nike-Hercules. Un système d'armement d'une portée de 75 milles ne serait guère pratique dans le nord. A cause de ce champ d'action limité, les bases seraient trop rapprochées les unes des autres.

Je crois qu'on pourrait sans inconvénient utiliser le Bomarc. Son rayon de 400 milles n'est pas très inférieur à celui d'un chasseur moderne. Le Bomarc est à sens unique; son rayon de 400 milles est donc suffisant, l'engin n'ayant pas à revenir à sa base. Après tout, le chasseur moderne, qui transporte un pilote,

• 2015

doit revenir à son point de départ; il lui faut donc un rayon d'action de 800 milles.

Je crois qu'on pourrait utiliser le Bomarc. Je ne pense pas que les Américains songent à le conserver, mais il est quand même tout à fait utilisable. C'est un engin efficace. Comme il est rapide et très sûr, on pourrait s'en servir.

Nous avons aussi un chasseur, le CF-101. Je ne crois pas que la question de son utilisation se pose réellement, car, au moment de l'avènement de l'AWACS, le CF-101 aura une quinzaine d'années et sera sur le point d'être mis au rancart. Il nous faudra opter pour un appareil plus perfectionné.

Les Américains ont l'œil sur le chasseur F-106, qui est déjà en service. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus moderne, mais il pourrait convenir. Je ne sais pas.

M. Cafik: Si nous optons pour le programme AWACS, pensez-vous qu'il faudra démolir nos installations de Bomarcs au Canada et les aménager ailleurs, à de nouveaux endroits?

M. Gellner: Il faudra, de toute façon, démolir les rampes actuelles qui sont beaucoup trop au sud. North-Bay n'est qu'à 200 milles au nord de Toronto. C'est, en somme, une région habitée. Il n'est guère pratique d'installer un système de défense dans le voisinage d'une ville de plus de 40,000 habitants. Il faudrait donc déplacer considérablement les Bomarcs et les installer, mettons, à un millier de milles plus au nord.

M. Cafik: Est-il possible de les déplacer sans adopter le système AWAC ou est-ce ce système qui rend possible leur déplacement?

M. Gellner: Ce n'est pas possible en ce moment, car si nous les déplaçons vers le nord, les Bomarcs se trouveront au-delà du radar.

M. Cafik: En effet.

M. Gellner: La portée de notre ligne de radar n'est que de 200 milles. On ne peut donc pas installer les engins plus loin que le radar. Il faut donc les laisser où ils sont, dans leurs installations fixes. L'AWACS, cependant, nous permettrait de remonter les Bomarcs vers le nord.

M. Winch: Puis-je poser une question complémentaire?

Monsieur Gellner, le Bomarc est dirigé contre les bombardiers. Par quel raisonnement supposez-vous qu'on puisse l'installer ailleurs pour se protéger contre les missiles balistiques?

M. Gellner: Non, ce n'est pas possible; le Bomarc est un engin anti-bombardiers mais, comme je l'expliquais à M. Cafik, l'AWACS est un système d'armement conçu à la fois contre les bombardiers et les missiles atmosphériques, c'est-à-dire les missiles qui voyagent dans l'atmosphère. L'AWACS n'est donc pas un moyen de défense contre les missiles. Mais le Bomarc serait parfaitement capable...

M. Winch: Une autre question seulement. Les États-Unis n'ont-ils pas décidé d'abandonner le Bomarc?

M. Gellner: En effet.

M. Winch: Alors pourquoi le Canada le conserverait-il?

M. Gellner: Parce que nous l'avons et qu'il ne serait pas nécessaire de nous procurer un engin nouveau. Je veux être bien compris: je ne dis pas que nous devons conserver le Bomarc, mais simplement que nous pourrions le conserver parce qu'il demeure un système d'armement utilisable contre les bombardiers, pourvu qu'il soit bien placé.

Les Américains l'abandonnent parce que leurs Bomarcs sont installés au sud de la frontière; en plus de se trouver au cœur même d'une région habitée, ils pourraient éclater au-dessus de nos têtes s'ils étaient lancés dans la direction nord. C'est donc une bonne chose, à mon avis, que les Américains renoncent au Bomarc. Alors qu'eux ne peuvent pas établir leurs bases plus au nord, il nous reste, à nous, de ce côté, un espace en quelque sorte illimité.

M. Winch: Ils les installeront peut-être plus au nord sous un nouveau nom. Cela s'est déjà vu.

M. Gellner: Je voudrais qu'il fût bien compris que le Bomarc est un système d'armement contre lequel on ne trouve rien à redire. C'est un engin satisfaisant qui, autant que nous sachions, continuera de donner satisfaction pendant de longues années encore. L'inconvénient, c'est qu'on l'a installé beaucoup trop au sud, ce qui était inévitable, dans le contexte actuel. Deuxièmement, les engins sont trop rapprochés les uns des autres. Il y en a 28 à North-Bay pour une seule rampe de lancement. Ils pourraient tous être détruits d'un seul coup. Mais s'ils étaient plus espacés, et installés plus au nord, ils seraient utiles, à mon avis.

M. Winch: Merci, monsieur Cafik.

• 2020

M. Cafik: Monsieur Gellner, croyez-vous qu'un ennemi qui lancerait une attaque contre les États-Unis au-dessus du territoire canadien utiliserait des bombardiers plutôt que des missiles?

M. Gellner: J'en suis tout à fait sûr.

M. Winch: Autrement, cela n'aurait pas de sens.

M. Gellner: En effet. Je puis très bien me l'imaginer, car si un pays décidait de s'attaquer à une puissance nucléaire comme les États-Unis, cela serait de sa part une bévue monumentale, dans le contexte actuel.

M. Winch: Que de ne pas utiliser l'ABM.

M. Gellner: L'ennemi userait de tous ses moyens. L'ICBM, les bombardiers, les missiles, les satellites, et le reste, et le reste. Il ne voudrait certes pas conserver chez lui des engins qui seraient détruits au cours de la contre-attaque. Cela serait de la pure folie.

M. Cafik: Monsieur le président, pourrait-on me laisser poursuivre mon interrogatoire un instant?

Le président: Oui.

M. Cafik: Pour revenir à l'AWAC, monsieur Gellner, vous avez parlé d'un plus gros avion qui serait en quelque sorte un poste de commandement d'où serait dirigée l'attaque ou la défensive, par des chasseurs, contre des bombardiers qui approchent. Est-ce que les instructions viendraient, mettons de Colorado Springs ou de North-Bay, par les voies ordinaires du commandement ou, après l'avènement du système AWAC, le système actuel de pré-alerte et de défense sera-t-il devenu désuet?

M. Gellner: A des fins de simplification, il faut un intermédiaire entre le quartier général à haute altitude de Colorado Springs et les opérations tactiques des avions contrôlés par l'ISIS. Je ne crois pas que la structure actuelle puisse convenir. Il faudra sans aucun doute imaginer un nouveau régime de commandement pour le nouveau système, mais c'est là une question d'ordre administratif. On pourrait simplement modifier les régions, déplacer les quartiers généraux, et ainsi de suite.

M. Cafik: Il me semble, monsieur Gellner, qu'il serait assez difficile à un unique avion de commandement de diriger les opérations. Il n'aurait pas la tâche facile si, comme vous le supposez, il existe une multiplicité de moyens de défense, par opposition au contrôle central actuel de Colorado Springs. Cela ne pose-t-il pas un problème?

M. Gellner: Pas du tout. A l'heure actuelle, s'il y avait une bataille aérienne, elle serait contrôlée au palier divisionnaire. J'espère que vous irez à North-Bay pour y avoir, au tableau des commandes, l'officier d'état-major qui y dirige et y contrôle l'avion. Ce même officier, installé dans ce qu'on appelle la «Salle bleue», à cause de la couleur de l'éclairage qui facilite la vision de nuit, est le même que celui qui se trouvera aux commandes de l'avion en vol. Donc, pas de changement de ce côté. Le contrôle n'est plus entre les mains du quartier général suprême de Colorado Springs. Il y a eu décentralisation; cependant, le commandant en chef est, évidemment, mis au courant de toutes les menaces. Si un avion pénétrait en ce moment dans un certain secteur, c'est probablement un des

dirigeants d'un quartier général divisionnaire qui lancerait effectivement un missile Bomarc contre l'intrus. Pour ramener cela sur le plan humain, il s'agirait probablement d'un capitaine dans un appareil en vol et qui dirigerait la lutte contre un envahisseur. Évidemment, il ne pourrait diriger cette arme que s'il en a reçu l'autorisation de Colorado Springs et tout le long de la chaîne hiérarchique jusqu'au niveau de sa propre région. Une ligne hiérarchique de cette nature devrait évidemment être établie aussi dans le cas de l'AWACS.

M. Cafik: Je n'ai plus que deux ou trois questions, si vous permettez.

Le vice-président: J'inscris votre nom au bas de la liste, monsieur Winch.

• 2025

M. Cafik: Monsieur Gellner, si l'AWACS et les avions de défense nécessaires allaient avoir leur base au Canada, si le Canada décidait que les équipages seront canadiens et qu'il participera à l'AWACS de cette façon, croyez-vous que cela créerait pour nous des problèmes auprès des Américains? Accepteraient-ils une telle façon de procéder, surtout si l'on songe aux problèmes qu'ils ont eus lors de la crise des missiles dont nous avons parlé plus tôt aujourd'hui?

M. Gellner: Si je vous comprends bien, vous présentez un cas hypothétique où tous les avions de contrôle, chasseurs ou autres systèmes de missiles installés sur le sol canadien seraient sous direction et sous commandement canadiens.

M. Cafik: Peut-être les Américains paieraient-ils une bonne partie de la note étant donné qu'ils y prendraient part.

M. Gellner: Tous juste, puisqu'ils en profiteraient grandement. Je crois que cela serait tout à fait possible, pourvu que les Américains aient quelques assurances que tel appareil ou telle arme seraient utilisés en cas d'attaque. Mais comment cela pourrait-il se faire et quelles assurances pourraient être données, je n'en sais rien, puisque vous devez vous rappeler que, selon l'AWAC les défenses se trouveront beaucoup plus au nord que maintenant et que, par conséquent, presque toute la défense se trouvera sur le sol canadien, sauf quelques exceptions en Alaska et le reste. Or, si l'on veut que tout cela soit dirigé par des Canadiens, les mêmes défenses qui nous protègent doivent alors les protéger eux aussi. Ils veulent être protégés; je crois donc qu'ils n'auraient probablement pas d'objection à ce que nous dirigions et détenions tout le dispositif, pourvu qu'ils soient sûrs d'être protégés.

M. Cafik: En d'autres mots, pour réaliser cela, il semble que le seul moyen par lequel ils puissent avoir cette assurance, ce serait un accord signé à l'avance et stipulant que, sur leur ordre, nous mettrions le dispositif en action. En d'aures mots, nous n'aurions, en somme, aucune part à la décision. Cela leur donnerait l'assurance souhaitée—je n'imagine rien de moins—si nous avions la direction complète de l'opération. Imaginez-vous qu'ils puissent accepter rien de moins?

M. Gellner: Je puis imaginer une entente très semblable à celle qui a été conclue en Europe au sujet de l'OTAN. Il y a un Conseil de l'OTAN dans lequel sont représentés tous ceux qui ont des intérêts en matière de sécurité. Ce Conseil de l'OTAN prend les décisions communes; ainsi, au lieu que les décisions soient prises indépendamment à Washington et à Ottawa, à deux endroits différents, on pourrait établir un Conseil nord-américain où les décisions pourraient être prises par les Américains et les Canadiens conjointement. Cela serait semblable aux décisions qui sont prises au Conseil de l'OTAN; je ne dis pas que cela serait au gré des Américains, ce serait être trop optimiste, mais cela pourrait contenter ceux qui se font toujours dire de garder la haute main sur le lancement des ogives nucléaires. Cela dépend d'eux, mais que ce soit ou non la bonne façon d'agir. Je ne saurais dire.

M. Cafik: N'êtes-vous pas porté à penser que les Américains seraient assez peu enthousiastes au sujet d'une telle entente en Amérique du Nord alors qu'ils sont probablement un peu contrariés de se trouver aussi limités dans leurs mouvements qu'ils le sont dans l'OTAN. Il semblerait assez peu vraisemblable qu'ils veuillent se trouver aussi restreints dans leurs mouvements pour l'ensemble de leurs opérations. Si nous allions les lier de la même façon en Amérique du Nord, cette structure de commandement pourrait affaiblir la force de dissuasion.

M. Gellner: D'après les articles que j'ai lus sur l'OTAN, bien loin de se sentir liés, ils veulent véritablement maintenir le système actuel puisqu'il y a eu rupture avec la France parce qu'ils insistaient sur le maintien de ce système intégré de l'OTAN malgré l'opposition française. Je dirais donc que les États-Unis sont raisonnablement satisfaits du système qui existe à l'OTAN. Mais les choses sont différentes. Ici, en Amérique du Nord, ils peuvent vouloir quelque chose de bien plus fort qu'un conseil commun. Mais c'est là quelque chose qu'il faudrait étudier. Effective-

• 2030

ment, si le système AWAC est adopté, il y a possibilité de division, de dire «nous allons

tout faire au nord de la frontière, et vous, tout faire au sud». Ainsi, si nous ne réagissons pas à une invasion de notre espace aérien, les Américains pourraient réagir eux-mêmes au sud de la frontière. Mais cela ne serait pas selon notre intérêt puisque les armes tomberaient sur nous. Nous avons intérêt à ce que la réaction ait lieu le plus possible au nord. Il faudra donc une espèce d'entente. Même si nous avons deux systèmes différents, nous devons nous entendre pour coopérer de façon que les interceptions aient lieu dans le rayon d'action du système AWAC, soit le plus au nord possible.

M. Cafik: Monsieur Gellner, j'ai une dernière question sur cet aspect particulier de l'affaire. Si des bombardiers pilotés sont interceptés par les armes nucléaires, en supposant qu'ils pénètrent dans notre espace aérien, je ne comprends pas—peut-être est-ce là une question bien naïve—les intercepteurs effectueraient-ils une mission suicide en essayant de détruire un de ces bombardiers envahisseurs. L'effet de cette destruction ne serait-il pas de faire détoner les armes et ainsi de détruire l'attaquant aussi bien que le défenseur?

M. Gellner: Non. Vous devez comprendre que je ne possède pas de renseignements secrets, mais je crois savoir que dans le cas des BOMARCS, qui ne sont pas pilotés, ils seraient eux-mêmes détruits. Et le BOMARC est une ogive nucléaire d'une telle puissance que, si elle éclate, jusqu'à un mille, je pense, de sa cible, elle abat la cible. Elle s'abat elle-même. De toute façon elle ne peut pas revenir, parce qu'elle n'a pas de pilote. Une très grosse ogive nucléaire, dotée d'une très grande puissance, n'a pas besoin de toucher sa cible. Si elle passe à moins d'un mille de la cible, elle l'abat. Le chasseur est doté d'un engin air-air beaucoup plus petit qui est tiré d'une telle distance, plusieurs milles de la cible, par exemple, que l'explosion n'aura aucun effet sur le chasseur d'attaque. C'est une bien plus petite ogive qui devra donc se rapprocher bien davantage. Mais elle peut se rapprocher beaucoup plus parce que la fusée air-air est dirigée d'un avion, par un cerveau humain, pour ainsi dire, et qu'elle peut être dirigée ou se diriger exactement sur la cible. Ce n'est pas une mission suicide. Quand je parle du danger que représente une interception au-dessus de nos têtes, vous devez vous rappeler que le BOMARC, par exemple, peut arrêter une cible n'importe où elle se trouve. Il est vrai qu'il peut être empêché au sol de faire son travail d'interception—il peut être détruit avant de partir—mais quand un attaquant arrive avec des bombes nucléaires, on aura tendance à détruire le bombardier.

D'abord, le bombardier peut voir venir les avions sur son radar. Une bombe nucléaire ne peut pas éclater à moins qu'on l'amorce délibérément. Je crois qu'on peut faire cette assertion catégorique parce que nous avons eu des écrasements de bombardiers transportant des bombres nucléaires, l'un en Caroline du Nord, je crois, et un autre au Groenland, et les incendies ont été tels que les bombardiers ont été réduits en cendre, mais les bombes n'ont pas éclaté. Il faut les amorcer délibérément. Mais supposons que l'équipage voit arriver sur lui une fusée ou un chasseur, grâce à son radar, et qu'il se dise: Bon, notre compte est bon, mais nous allons le faire payer au plus de gens possible, qu'il amorce la bombe et qu'il la lâche avant d'être lui-même atteint. C'est une première possibilité. Deuxièmement, comme vous l'a expliqué M. Lindsey, on soupçonne qu'il existe maintenant un dispositif qui peut être mis à bord d'un bombardier et qui amorce une bombe à l'arrivée des premières radiations de l'extérieur, et monsieur Lindsey dit que c'est là une possibilité technique.

Troisièmement, l'explosion d'un BOMARC à des altitudes relativement bassses, parce que c'est une explosion d'une telle force, abat un avion placé jusqu'à un mille de là. Si l'explosion avait lieu à une altitude de 10,000 pieds, évidemment, même le Bomarc causerait des dommages considérables au sol. C'est pourquoi nous avons toutes les raisons du monde d'espérer que les interceptions se feraient dans l'Arctique ou près de l'Arctique.

M. Cafik: J'aimerais maintenant poursuivre l'examen des relations entre l'OTAN et le NORAD parce que je crois que la question essentielle qui se pose au Comité c'est de savoir comment nous pouvons le mieux jouer un rôle, peut-être pour la préservation de la paix. Je crois qu'il y a de grandes différences d'opinions sur cette question précise. Vous étiez ici comme témoin au moment où nous avons étudié l'OTAN, et nous étudions maintenant le NORAD. J'aimerais savoir quelles sont vos opinions sur la valeur relative des apports de l'OTAN et du Norad. En d'autres mots, attachez-vous beaucoup plus d'importance à l'une plutôt qu'à l'autre des deux alliances quant à notre apport pour la préservation de la paix?

M. Gellner: Eh bien! Je dirais que l'OTAN peut exister sans nous et que le NORAD ne le peut pas. Le NORAD dépend de notre espace aérien, de nos installations au sol et de nos communications. Par conséquent, dans le

NORAD, nous sommes une nécessité. Vraiment, je ne crois pas qu'il puisse y avoir une défense efficace de l'Amérique du Nord sans une part de coopération du Canada, même si ce n'est que passif, même s'il ne s'agit que de donner l'espace aérien, les champs d'aviation et les communications à quelqu'un d'autre. Nous sommes essentiels au NORAD. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes essentiels à l'OTAN. Nous sommes très importants pour l'OTAN, mais l'OTAN pourrait se passer de notre apport militaire. Ce n'est pas une question de vie ou de mort. Bien que je considère que l'OTAN—vous avez pu vous en rendre compte lors de mon témoignage précédent—est très important, il n'est pas absolument essentiel que nous en fassions partie. Il y a de nombreux avantages à ce que nous en fassions partie. Mais il faut que nous soyons dans le NORAD, sinon l'Amérique du Nord ne peut pas être défendue.

M. Cafik: Si cette assertion est vraie, monsieur Gellner, quel véritable choix avons-nous en pratique? Si la superpuissance des États-Unis décide que, pour la sauvegarde de sa propre sécurité et de sa propre liberté, elle doit avoir notre espace et, d'une certaine façon violer notre souveraineté, avons-nous véritablement le choix—ou ont-ils eux-mêmes d'autre choix que de le faire quoi que nous disions?

M. Gellner: Nous avons le choix, bien sûr. Nous pouvons dire que nous allons participer au NORAD et y mettre tout notre poids. C'est, je crois, le sens de la déclaration qu'a faite le gouvernement le 3 avril 1949 pour dire que non seulement nous allions y aller de tout notre poids, mais que nous allions faire encore plus que par le passé. Il y a un deuxième choix: coopérer, mais sans jouer un rôle pleinement actif. En troisième lieu, il y a le choix du pacifisme intégral: nous n'allons rien faire mais, puisque vous, les États-Unis, avez un tel besoin de ces choses, eh bien, servez-vous. C'est un choix politique que doivent faire les gens de ce pays. Mais je m'en tiens ici à la déclaration du Gouvernement qui dit que, non seulement nous allons jouer un rôle pleinement actif, mais que nous allons faire encore plus qu'auparavant. C'est là, je crois, la position actuelle du gouvernement du Canada. C'est certainement la position qu'a définie le gouvernement canadien.

M. Cafik: Merci beaucoup, monsieur Gellner et monsieur le président.

M. Harkness: D'abord, au sujet du réseau de missiles antimissiles ou du réseau Safeguard en particulier, M. Lindsey a présenté l'opinion selon laquelle, à l'heure actuelle, il y a stabilité, pour ce qui est de l'impasse

• 2040

nucléaire, où chaque côté peut porter un premier coup et un deuxième coup et où le maintien de la paix dépend dans une grande mesure, ou dépend peut-être dans une grande mesure, du maintien de cette stabilité. Je crois qu'un grand nombre de personnes craignent que l'installation du réseau Safeguard dérangerait cette stabilité et rendrait ainsi plus grand le danger d'un combat nucléaire. D'après ce que vous avez dit, j'ai l'impression que vous ne partagez pas ce point de vue. Quelle est votre opinion à cet égard?

M. Gellner: Mon opinion, c'est que, tant que nous n'aurons pas la paix, chacun de ces deux grands pays va poursuivre son armement. Ils ne s'arrêteront pas. Je ne crois pas que, parce que les États-Unis et l'Union soviétique en sont venus à la conclusion que leurs théoriciens ont raison et qu'il y a maintenant une situation stable, les deux pays vont mettre fin à leur programme de recherche. D'ailleurs, comme vous le savez, ce n'est pas possible en pratique. Il faut avancer constamment en recherche. Par conséquent, la mise au point d'armes d'attaque ne va pas s'arrêter parce que les deux camps sont d'avis qu'il y a un système stable dans le monde. Elle va être arrêtée par une entente entre les puissances nucléaires pour y mettre fin, entente qui devra être applicable et contrôlable. Les pays en question peuvent dire: «Nous avons maintenant un arsenal suffisant; nous ne voulons pas en savoir davantage à ce sujet.» Mais il n'en est pas ainsi. Par conséquent, peu importe ce que feront les États-Unis ou l'Union soviétique pour leur défense, la mise au point des fusées porteuses et des ogives nucléaires va se poursuivre gaiement.

L'existence même d'un programme spatial civil rend cela inévitable parce que, selon le programme spatial civil, on construit des fusées beaucoup plus grosses que celles qui sont utilisées pour les armes et qui pourraient théoriquement porter des ogives nucléaires beaucoup plus grosses que celles que peuvent actuellement porter les fusées des missiles intercontinentaux. Je ne crois pas, donc, que le Safeguard brise la stabilité. Je crois que cela ne fait pas de différence. Par contre, je dirais qu'il n'est peut-être pas absolument nécessaire, parce que, ce domaine étant aujourd'hui tellement puissant, une petite chose comme le Safeguard destiné à protéger quelques bases de fusées ne va pas faire une grande différence. La ceinture qui entoure Moscou ne fera d'ailleurs probablement pas une grande différence. Mais que ces systèmes de protection existent ou non, la mise au point des armes de destruction massive va malheureusement se continuer.

M. Harkness: Effectivement, vous avez dit ce matin qu'un des buts fondamentaux du réseau Safeguard était de faire en sorte qu'une plus grande partie de la force de deuxième frappe subsiste que ce ne serait le cas s'il n'y avait pas de réseau Safeguard. Je crois que j'irai un peu plus loin que vous, et je dirais que, puisque la technique s'améliore

• 2045

constamment et que la puissance d'attaque des missiles anti-missiles et de leurs moyens d'échapper à la surveillance s'accroissent et que, par conséquent, l'attaque sera probablement, en général, plus forte dans quatre, cinq ou six ans, qu'elle ne l'est actuellement, la mise en place du réseau safeguard contribuera probablemnt au mainteien de cette stabilité plutôt que de rompre l'équilibre.

M. Gellner: Je ne suis pas moi-même porté à m'adonner à cette sorte de théories qui sont maintenant si répandues. Rappelez-vous que M. Lindsey a aussi dit que le plus grand danger avait existé au moment où les missiles offensifs étaient eux mêmes peu sûrs; c'est-à-dire au moment où ils étaient tous dans des bombardiers placés sur des champs d'aviation et qui auraient pu être mis hors de combat ou, comme le Titan et l'Atlas, dans des emplacemnts non renforcés, à ciel ouvert, et que la stabilité est survenue après que la force de riposte eut été mise en sûreté dans des sous-marins et des silos. On pourrait soutenir ici que ce serait encore plus sûr si l'on plaçait des missiles de défense au-dessus des silos.

M. Harkness: Ce que je voulais savoir, et qui est, je crois très manifeste, ce sont vos opinions sur l'affirmation que nous entendons souvent et que répètent constamment les gens qui s'opposent au réseau Safeguard et selon laquelle cela va, par exemple, rompre l'équilibre et rendre la guerre plus probable. Vous n'êtes pas de cet avis et, pourtant, je vous soumets l'opinion contraire selon laquelle le Safeguard va rendre la guerre moins probable parce que la possibilité de deuxième frappe est préservée.

M. Gellner: Je dirais que vous avez peut-être raison. Cela ne rend sûrement pas la guerre plus probable.

M. Harkness: La prochaine question est au sujet de ce dont vous traitez à la page 6, soit l'efficacité du réseau du NORAD dans les cas d'urgence, qui se ramène à une difficulté qui existe, pour ce qui est des armes nucléaires, depuis le début de toutes les alliances où l'on y recourt, c'est-à-dire toute la question du contrôle. Avant d'aller plus loin, dans cette question du contrôle, je voudrais signaler que vous affirmez ce qui suit comme des «faits». Or, certains de ces faits ne sont pas exacts.

M. Gellner: Eh bien, je suis disposé à me corriger.

M. Harkness: Peut-être devrais-je préciser. Vous dites d'abord, au bas de la page:

> .. les forces canadiennes, de leur propre initiative...

Je crois que cela laisse à penser que les forces armées n'ont tenu aucun compte du contrôle civil.

M. Gellner: Oui, mais j'ai dit aussi, monsieur:

> . . de leur propre initiative et avec la permission du ministre de la Défense...

M. Harkness: Oui, mais comme vous parlez ici de leur propre «initiative», cela donne sûrement l'impression qu'elles ont pris d'elles-mêmes, par exemple, des mesures de défense et qu'elles ont décrété elles-mêmes un état d'urgence. Cela n'est pas exact et je m'oppose à ce que cette déclaration particulière soit incluse. La deuxième, où il est dit que, avec l'autorisation du ministre de la Défense d'alors, *des* mesures visant à améliorer l'état d'alerte ont été prises, cette déclaration est correcte. Mais je crois qu'on devrait biffer la mention «de leur propre initiative».

Le vice-président: Monsieur Harkness, à quels mots exactement vous opposez-vous? Établissons cela clairement.

M. Harkness: A «les forces canadiennes, de leur propre initiative». Puis on dit: «Et avec l'autorisation».

Le vice-président: Cela nous amène à la page 7.

M. Harkness: Oui. Elles ont pris certaines dispositions, mais non de leur propre initiative, et je dis que je crois que cela donne une mauvaise impression des forces armées et que cela amènerait un nombre considérable de personnes, opposées de toutes façons aux forces armées, à penser que les forces armées ont tenté de prendre le contrôle de la situation, ce qui n'est pas vrai.

• 2050

M. Gellner: Monsieur Harkness, je suis content que vous ayez souligné ce fait, parce que vous comprendrez que, n'étant pas au

courant des secrets du Cabinet, je dois me servir des renseignements publiés et ce sont là des renseignements qui ont été publiés. Mais si vous dites qu'ils n'ont pris aucune décision sans votre autorisation, c'est tant mieux.

M. Harkness: Je désire exprimer bien clairement qu'aucune mesure n'a été prise avant que je donne instructions aux chefs d'état-major des trois armes de prendre des mesures. Comme je l'ai déjà déclaré, je crois qu'il est dangereux de laisser ces renseignements dans les témoignages sans apporter de corrections, parce que, sans doute, beaucoup de gens vont les exploiter, en prétendant qu'il s'agissait d'un cas où les forces armées voulaient s'assurer le contrôle de la situation.

Le vice-président: Monsieur Harkness, peut-être que M. Gellner et vous pourriez en discuter après la réunion.

M. Harkness: Non, non.

M. Gellner: Je m'incline, évidemment.

M. Harkness: Je crois qu'on devrait apporter cette correction au dossier afin d'éviter de créer une mauvaise impression à ce sujet.

Le vice-président: Nous nous sommes déjà entendus pour que ce mémoire soit versé au compte rendu des délibérations, et je veux m'assurer de la correction précise à apporter. C'est là ce que je veux savoir.

M. Harkness: Le dossier a été corrigé.

M. Gibson: Je crois que la déclaration de M. Harkness a apporté la correction.

Le vice-président: Tant mieux, alors, si telle est votre opinion.

M. Guay (Saint-Boniface): Je voulais poser une question supplémentaire à M. Gellner à ce sujet. Si vous me permettez de le faire, cela ne prendra pas de temps. Monsieur Gellner, ne vous êtes-vous pas contredit vous-même au sujet du rôle joué par le ministre de la Défense nationale durant la crise de Cuba? A un endroit, vous applaudissez le ministre de la Défense d'avoir pris, de lui-même, certaines mesures parce qu'il trouvait la situation tellement sérieuse qu'il n'était pas prudent de nous punir nous-mêmes en apportant des délais. Et plus tard, vous déclarez avoir confiance dans le gouvernement du Canada pour qu'il ne s'arroge pas ce droit. Vous en souvenez-vous?

M. Gellner: Oui, très bien. Je n'y trouve réellement aucune contradiction, parce que j'ai également déclaré qu'il est inévitable dans toute alliance entre des nations souveraines, qu'une telle chose puisse se produire. Je ne critique pas le fait que cela se soit produit, puisque c'est le genre d'événements qui peuvent survenir quand deux États souverains sont parties à une alliance. Le fait est que, puisque cela s'est produit, d'après moi, le système n'était pas mieux préparé à faire face à une attaque, si elle s'était produite, que si le gouvernement du Canada y avait accédé beaucoup plus rapidement, mais je crois inévitable que cela puisse se produire également dans l'OTAN. Tant que les gouvernements sont souverains, c'est leur privilège de collaborer ou de ne pas collaborer avec les autres. C'est bien là l'idée du système des deux clés, n'est-ce pas? Il faut tourner deux clés, et si chacun d'eux a le droit de les tourner, au moment de son choix, il peut y avoir un décalage des heures XY. En discutant l'efficacité du système, j'ai signalé un cas où l'on a procédé à une vérification et où il y avait eu un tel délai et, s'il s'était agi d'un cas d'urgence, le système n'aurait pas fonctionné aussi bien que si les deux gouvernements avaient immédiatement accepté de prendre les mêmes mesures.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous faites tout reposer sur un «si»?

Le vice-président: Avant que nous n'allions plus loin, monsieur Harkness, le greffier m'informe que, même si les dossiers contiennent une explication et une correction, il croit que nous devrions faire de même dans le cas du mémoire lui-même, qui est en appendice au compte rendu des délibérations. Voudriez-vous nous donner les termes exacts que vous voulez écrire à la dernière ligne, au bas de la page 6?

M. Winch: Nous nous y sommes opposés.

Le vice-président: Nous voulons connaître les termes exacts afin que l'appendice soit corrigé en conséquence.

M. Harkness: Il s'agit des quatre derniers mots au bas de la page 6: «de leur propre initiative».

Monsieur le président, je m'oppose également à la déclaration que M. Gellner vient de faire. Il déclare:

> ...avec la permission du ministre de la Défense du temps...

qui se trouvait être moi-même.

> ...(mais sans l'autorisation du Cabinet), eussent décrété l'état d'alerte préventive, elles ne prirent ni ne purent prendre les mesures les plus importantes, spécialement pour le déploiement de forces et la préparation des armes nucléaires.

Je m'oppose également à «quelques mesures».

• 2055

En réalité, toutes les mesures qui devaient être prises en vertu de Defcon 3 qui, dans

notre vocabulaire, représente un état d'alerte, ont été prises. En fait, en moins de trente-six heures, tous nos vaisseaux étaient en mer, armés et le plein fait. Les forces aériennes étaient en état d'alerte, prêtes à s'envoler à n'importe quel moment. L'armée de terre était déjà rendue aux zones de manœuvres, et ainsi de suite. Nous étions en plein état d'alerte en ce qui avait trait au déploiement de nos forces.

Quant à la «préparation des armes nucléaires,» il n'existait pas d'armes nucléaires, alors il n'était pas question qu'elles fussent prêtes. Nous n'avions pas encore signé d'entente avec les États-Unis. Nous n'avions aucune sorte d'arme nucléaire au Canada et il ne pouvait donc pas être question de les préparer. C'était impossible.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, s'agissait-il d'une décision du conseil des ministres?

M. Winch: Non.

M. Harkness: La situation véritable est que, en très peu de temps, nos armées étaient dans un état de préparation aussi complet que possible durant cette courte période de temps.

M. Gellner: Je voudrais donner une explication. Nous étions partenaires du NORAD et, si je comprends bien les obligations de Defcon 3, il y avait deux mesures qui viennent immédiatement à l'esprit et que l'on n'a pas prises parce qu'on ne le pouvait pas; la première était le déploiement des escadrilles américaines sur les aérodromes du Canada avec leurs armes nucléaires, et la seconde était le rappel des troupes en congé. Je crois comprendre, monsieur, qu'il y a d'autres détails, mais ce sont les deux premiers qui nous viennent à l'esprit. Quand je dis «déploiement des forces», je ne parle pas des troupes canadiennes, mais des troupes du NORAD. La «préparation des armes nucléaires» n'est pas la préparation des armes nucléaires du Canada, que nous n'avions pas, mais des armes nucléaires du NORAD que possédaient les États-Unis. Je crois que les permissionnaires n'ont pas été rappelés, délibérément, parce que, s'ils l'avaient été, on aurait attiré l'attention sur le fait que nous nous trouvions dans un état de grande alerte. Pour autant que je sache, on n'a pas pris toutes les mesures.

M. Harkness: Il est vrai que les permissionnaires n'ont pas été rappelés, mais personne d'autre n'a eu le droit de prendre congé. Le fait qu'un certain nombre de soldats se trouvaient en congé ne faisait pas beaucoup de différence, si tant est qu'il en faisait, en ce qui avait trait à l'état de préparation.

M. Gellner: J'ai parlé du déploiement des forces américaines.

M. Harkness: En ce qui a trait au déploiement des forces américaines, il y avait des avions porteurs d'armes nucléaires à Thulé et à Sondre Strom Fjord au Groenland, et moins d'une escadrille à Goose Bay n'aurait pas fait beaucoup de différence non plus.

M. Gellner: Évidemment, je ne mets pas votre déclaration en doute, monsieur, mais je crois que les faits que j'ai évoqués constituent un état d'alerte outre-mer aux termes de Defcon 3.

Le vice-président: Monsieur Gibson en appelle au Règlement.

M. Gibson: Monsieur le président, je crois que nous ne faisons actuellement, que ressasser le passé et que cela va à l'encontre du Règlement. Nous voulons nous attaquer à nos plans actuels et futurs et nous pouvons passer à autre chose.

Le vice-président: Monsieur Gibson, nous voyons votre opinion d'un bon œil, mais ces faits sont contenus dans le mémoire.

M. Harkness: Monsieur le président, je crois que presque tous ceux qui ont posé des questions ce matin se reportaient à la crise des missiles à Cuba, et j'ai pensé que je devrais corriger certains malentendus comme ceci semble en apporter.

• 2100

Le vice-président: Monsieur Laniel formule un rappel au Règlement.

M. Laniel: Au sujet du même rappel au Règlement, je suis d'accord avec M. Harkness au sujet de ce qui le préoccupe, mais il s'agit d'un document préparé par M. Gellner, et il en répond. Il peut exister des opinions différentes à ce sujet ou touchant l'interprétation des faits. Ce n'est pas parce que M. Harkness a voulu apporter des éclaircissements que, d'après moi, le Comité a le pouvoir de modifier le rapport.

M. Winch: On ne peut pas le changer.

Le vice-président: On le modifie avec l'approbation de M. Gellner, cependant.

M. Laniel: Si nous commençons à agir de cette façon, monsieur le président, nous le ferons avec d'autres témoins également, et je crois qu'il s'agit d'une procédure entièrement faussée. Je crois que nous devons accepter le rapport tel qu'il est. M. Harkness a apporté ses éclaircissements, et il a eu tout le temps voulu pour narrer les événements comme il les a vécus à l'époque. M. Gellner a parlé de

faits qu'il connaissait lui-même. Je crois que le Comité a la responsabilité de protéger le témoin et de laisser sa déclaration comme elle est.

Le vice-président: M. Laniel invoque de bonnes raisons, et je suis disposé à soumettre sa proposition au Comité, mais il ne s'agit pas exactement d'un rappel au Règlement. Peut-être pourrions-nous en discuter plus tard. Monsieur Thompson, s'agit-il de ce rappel au Règlement?

M. Harkness: Monsieur le président, si vous me permettez d'ajouter un mot. Je ne désire pas discuter ce sujet davantage, mais j'ai cru que le Comité lui-même voudrait connaître la vraie situation parce que M. Gellner, avec tout le respect que je lui dois, n'était pas à même de connaître tous les faits.

Le vice-président: Je comprends bien pourquoi il ne s'oppose pas à voir son rapport modifié.

Une voix: Je crois qu'il est d'accord à ce sujet.

Le vice-président: Faisons une proposition pour...

M. Winch: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement.

Le vice-président: Monsieur Winch, vous en appelez au Règlement pour la même raison ou pour une autre raison?

M. Winch: Nous ne pouvons pas modifier le mémoire de M. Gellner.

Le vice-président: C'est ce qu'a dit M. Laniel.

M. Winch: Nous pouvons expliquer son mémoire, mais nous ne pouvons pas le modifier.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît, monsieur Winch. M. Thompson fait appel au Règlement.

M. Thompson (Red Deer): Je ne pense pas que M. Harkness demande de le modifier. Je ne crois pas qu'il prenne trop de temps. Il a pris moins de temps que certains d'entre nous. Je crois qu'il est d'une importance historique d'avoir quelqu'un qui en a la connaissance pour éclaircir certains de ces détails. Je ne pense pas que nous devrions poursuivre le sujet, mais je crois que les éclaircissements apportés sont valables.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de cet appel au Règlement formulé par M. Gibson?

M. Guay (Saint-Boniface): Je suggère que M. Harkness poursuive.

M. Harkness: J'en ai fini, monsieur le président. De fait, cela m'amène au point principal.

Le vice-président: Avez-vous une autre série de questions monsieur Harkness?

M. Harkness: Non. Ce à quoi je pense découle de ceci, il s'agit du contrôle de tout le système NORAD, et ainsi de suite.

Le vice-président: Cela s'y rattache certainement.

M. Harkness: Oui. En ce qui a trait à la partie ABM, si elle est établie et devient partie du NORAD, les missiles Spartan exploseront dans l'espace interplanétaire et les missiles Sprint exploseront sur le territoire américan ou au-dessus du territoire américain. Quelle est votre opinion au sujet de ce que certaines personnes dans ce pays voudraient faire, c'est-à-dire notre droit de tenter de dire aux Américains: «Vous ne pouvez pas installer ce système parce qu'il peut venir en conflit avec notre espace aérien ou la stratosphère au-dessus de notre espace aérien?»

M. Gellner: Pour autant que je sache, les deux cas se rapportent seulement aux armes nucléaires que nous devons employer nous-mêmes. Il n'y a pas deux cas relatifs aux armes nucléaires utilisées complètement par les forces américaines. Le système Safeguard ne se différencierait en rien du système Nike-Hercules où nous n'exerçons également aucune influence. Admettons, peut-être, un peu d'influence, mais aucune décision en ce qui a trait à leur emploi.

Si l'argument est à l'effet que cette arme ne devrait pas être utilisée simplement parce que tout ce qu'il y a au-dessus de nos têtes et prolongé vers l'infini nous appartient, il s'agit tout d'abord d'une question juridique qu'il appartiendra aux avocats de régler. D'autre part, vous devez bien vous mettre en tête que des objets passent au-dessus de nos têtes à travers l'espace interplanétaire continuellement. Je ne sais pas combien il y en a actuellement, mais cela ne me surprendrait pas si un savant venait déclarer qu'il y a actuellement cent objets qui traversent le territoire du Canada, parce que je crois qu'il y en a environ 2,000 qui sont continuellement suivis.

Je n'ai jamais entendu dire que nous nous étions opposés à ceux-là, ce qui crée un précédent à l'effet que nous n'avons pas une bonne cause dans le cas de l'espace interplanétaire. Cependant, comme je l'ai déjà dit, c'est aux avocats de se prononcer. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais protesté contre ces objets qui sillonnent l'espace interplanétaire au-dessus de nos têtes.

M. Harkness: En d'autres termes, vous croyez que l'ordre d'utiliser les systèmes Spartan et Sprint, s'ils devaient être mis en

usage, relèverait complètement des États-Unis?

• 2105

M. Gellner: Je comprends qu'il s'agit là d'un fait. Le système à deux clés qui nécessite notre accord et leur accord touche seulement les systèmes et les mesures ayant une incidence sur le Canada.

M. Harkness: En ce qui a trait à la défense contre les bombardiers pilotés, il existe une situation bien différente. Il faudrait l'accord du gouvernement du Canada pour que les armes nucléaires puissent être utilisées soit par nos forces ou les forces américaines au-dessus du territoire canadien?

M. Gellner: Je le crois, oui.

M. Harkness: Il n'y a pas de doute à ce sujet?

M. Gellner: J'ai tenté d'expliquer ce fait dans mon mémoire. En ce qui a trait au Spartan, je ne sais réellement pas quelle est la situation juridique au sujet de l'espace interplanétaire. Je présume qu'il s'agit d'une zone neutre. Quant au Sprint, les deux emplacements que l'on est en train d'établir sont tellement éloignés du territoire canadien, et le Sprint est une arme à si court rayon d'action, qu'il est à peu près impossible qu'il envahisse jamais l'espace aérien du Canada.

M. Winch: Monsieur Harkness, puis-je poser une question supplémentaire?

M. Harkness: Je vous en prie.

Le vice-président: M. Winch pose une question, avec l'autorisation de M. Harkness.

M. Winch: Vous avez déclaré que le Spartan serait utilisé au-dessus de la zone neutre. D'après le témoignage de M. Lindsey, le Spartan servirait totalement au-dessus du territoire canadien. Appelez-vous cela une zone neutre?

M. Gellner: J'ai dit que l'espace interplanétaire est une zone neutre. J'ai dit que, d'après moi, l'espace interplénétaire n'appartient à personne pour deux raisons: premièrement, je n'ai entendu parler de personne qui avait affirmé sa souveraineté sur l'espace interplénétaire, personne ne dit que cet espace est américain, russe, français ou canadien.

Deuxièmement, j'ai donné l'exemple de l'utilisation de l'espace interplénétaire au-dessus de nos têtes. Je ne crois pas que nous ayons jamais déclaré que quelqu'un ne puisse posséder un satellite qui traverse l'espace au-dessus de nous. Cela se fait continuellement.

M. Winch: Avez-vous vu le graphique que M. Lindsey nous a présenté sur l'explosion du Spartan? Une grande partie ne se trouvait pas dans l'espace interplanétaire.

M. Gellner: Je ne veux évidemment pas m'aventurer dans une discussion à ce sujet, mais d'après moi, le Spartan tente d'intercepter à 300 ou 400 milles de son emplacement les missiles qui s'en viennent. C'est à peu près l'idée générale. Il faut avoir deux lignes de défense. Une ligne de défense avant que l'engin balistique fasse sa rentrée dans l'atmosphère, et l'autre, après qu'il y a pénétré. Vous espérez que le Spartan va le détruire. Si le Spartan ne le détruit pas, il vous reste le Sprint une fois que l'engin balistique a pénétré dans l'atmosphère.

J'ai cru comprendre aussi que, d'après M. Lindsey, cela se produira dans le quasi-vide de l'espace interplanétaire, je crois que ce sont ses propres mots, mais que cela serait avantageux parce que le Spartan est construit de façon à être très efficace dans le quasi-vide de l'espace interplanétaire. C'est ce que je crois saisir dans son mémoire. Je ne sais pas quelle crédibilité vous accordez au magazine Time, mais il publie une illustration et l'interception de Spartan se produit à 300 ou 400 milles d'altitude. C'est bien au-dessus de l'atmosphère.

M. Harkness: Monsieur le président, j'étais passé du système ABM à la défense antibombardiers, et c'était sur quoi portaient mes questions à M. Gellner. On s'est interrogé ce matin et en plusieurs autres circonstances à savoir si les décisions politiques touchant les forces armées des États-Unis et du Canada et si les doubles décisions au regard du NORAD, transmises au commandant du NORAD, seraient prises à temps pour permettre à la défense antibombardiers d'être efficace. Je crois personnellement que ces craintes sont sans fondement malgré l'exemple que vous avez donné dans le cas de la crise de Cuba.

Si un bombardier s'en vient, personne, évidemment, n'utilisera d'armes nucléaires. Mais si le système de détection signale un nombre considérable de véhicules aériens étranges qui pénètrent dans l'espace aérien du Canada, il existera quand même une période d'alerte de deux heures ou à peu près, suffisante pour que le président des États-Unis prenne la décision sur l'utilisation des engins nucléaires, et qu'intervienne une autre décision du gouvernement du Canada touchant l'utilisation des engins confiés au Canada.

M. Gellner: Je crois avoir déclaré ce matin que deux heures seraient suffisantes.

M. Harkness: Ce que je veux dire—je me demandais si vous seriez d'accord là-dessus—c'est que le détail est vraiment suffisant pour qu'une décision d'ordre politique soit prise, compte tenu du fait que, comme je l'ai dit, cette situation ne se produirait que si la pénétration était effectuée par un nombre considérable d'avions inconnus.

M. Gellner: J'admets avec vous que deux heures devraient constituer le détail maximum accordé à cette délibération. En fait, la décision pourrait être prise en cinq minutes.

M. Harkness: En tout état de cause, le délai est suffisant. C'est le seul point que je voulais établir.

M. Winch: Monsieur Gellner, devons-nous comprendre, d'après ce que vous avez dit, que si l'URSS lançait une attaque contre l'Amérique du Nord, plus précisément contre les États-Unis, elle utiliserait des bombardiers pilotés détectables deux heures à l'avance par le réseau radar, et non pas des engins balistiques intercontinentaux (ICBM) qui, selon M. Lindsey, ne nous laisseraient que 15 minutes?

M. Gellner: Je n'ai pas dit que les deux possibilités s'excluaient l'une l'autre. Au contraire, je crois avoir essayé par deux fois de dire que quiconque voudrait attaquer une grande puissance nucléaire comme les États-Unis ferait usage de tous ses moyens. Ils utiliserait ses ICBM, ses bombardiers, ses missiles atmosphériques, ses satellites armés, tout ce qui peut porter un armement, car il saurait de toute évidence qu'ou bien sa première attaque réussirait et anéantirait les forces de représailles...

M. Winch: Mais l'utilisation des ICBM détectables seulement 15 minutes à l'avance, n'écarte-t-elle pas la possibilité d'utiliser les bombardiers pilotés, détectables deux heures à l'avance?

M. Gellner: Non, je n'ai pas dit cela. Les délais pourraient être calculés de façon à faire coincider l'attaque de toutes ces armes. Il serait possible de faire partir les ICBM mettons 3, 4 ou 5 heures après le décollage des bombardiers en Union soviétique. Ils pourraient ainsi tous arriver en même temps.

Certes, ce n'est qu'un point de vue, mais je suis sûr que tout agresseur éventuel d'une grande puissance combinerait l'utilisation de tous ses moyens. Il n'y a aucune raison de garder quoique ce soit en réserve, puisque ce serait de toute façon anéanti par la contre-attaque, en cas d'échec de l'attaque. Je ne pense donc pas que les différents types d'armes s'excluent l'un l'autre. L'agresseur utiliserait des engins atmosphériques et des satellites, le tout simultanément.

Le vice-président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Merci, monsieur le président. Toutes mes questions vont porter sur la défense contre les bombardiers. Je n'ai rien sur les missiles antimissiles.

La plupart de mes questions, monsieur Gellner, concernent le paragraphe qui termine la page 5 de votre exposé et continue à la page 6. Il s'agit de la situation actuelle de la défense du NORAD. En voici le texte:

> En d'autres mots, en dépit d'un effectif de plus de 150,000 hommes et un budget annuel de plus de deux milliards et demi, NORAD est impuissant à interdire aux intrus l'espace aérien de l'Amérique du Nord. En cas de guerre, certains bombardiers réussiraient à y pénétrer... Il va sans dire que s'il n'y avait pas de réseau NORAD, les avions étrangers envahiraient à loisir le ciel de l'Amérique du Nord sans être décelés ni molestés.

Vient ensuite ce qui, pour moi, est la phrase capitale:

> ...C'est alors, et probablement seulement alors, que surgirait la terrible menace des bombardiers, car, justement, ce qui en ce moment milite contre l'emploi du moyen le moins coûteux et le plus sûr...

est, en gros, le maintien de l'actuel système de défense.

Je crois saisir votre argumentation, mais j'aimerais la reprendre d'une façon qui ne correspondra peut-être pas à votre pensée. S'il n'y avait pas de défense contre les bombardiers, les armes nucléaires lancées par bombardier seraient des armes de première frappe particulièrement puissantes et précises. Mais le maintien d'un système de défense aérienne fait jouer aux bombardiers le rôle d'une arme de contre-attaque ou de seconde frappe. Est-ce bien cela?

M. Gellner: Non. Permettez-moi de reprendre mon exemple de tout à l'heure. L'Union soviétique, disons, décide d'attaquer l'Amérique du Nord. Elle est alors placée devant l'alternative suivante: ou bien la première attaque réussit, c'est-à-dire qu'elle anéantit les forces adverses au point que l'adversaire n'aura plus aucune volonté de riposter, qu'il ne vaudra plus la peine pour lui de vouloir se montrer vindicatif et de lancer trois ou quatre misérables engins, et elle aura gagné; ou bien elle manque sa première attaque, et la contre-attaque la détruit. Je dirais donc que, du point de vue de l'agresseur, qui monte ce qui sera, du moins il l'espère, une attaque surprise dévastatrice, et c'est là son seul espoir, il n'y a aucune espèce d'intérêt à tenir en réserve aucune de ses armes, car celles-ci sont de toute manière perdues. Il lancera

donc tous ses moyens dans sa première attaque. Les bombardiers pourraient bien constituer alors une arme de première attaque. Peu importe ce que c'est.

M. Roberts: Cela me semble quelque peu difficile à comprendre. Je vois bien en effet comment vous concevez l'utilisation combinée des différentes armes et le calcul du temps de lancement des engins de façon à le synchroniser avec celui de l'arrivée des bombardiers. Mais, à mon avis, les bombardiers seront détectés avant d'arriver sur leur cible. Il faudrait donc déterminer le temps de lancement des engins en fonction du moment de détection des bombardiers. Or, ceux-ci seraient détectés suffisamment tôt pour que le pays attaqué réagisse en lançant alors sa contre-attaque de représailles. Aussi, même si l'on fait décoller les bombardiers avant le lancement des engins, il arriverait un moment où la guerre des engins aurait déjà commencé.

• 2120

M. Gellner: Absolument. Mais on peut réaliser cela en théorie en raison de l'état actuel du système de défense . Admettons que la détection par le réseau de pré-alerte avancée soit évitée. Il s'agit là d'une ligne unique, et il est sans doute possible de voler sous le champ de détection de ses radars. C'est un système très utile, mais il ne constitue pas vraiment une défense très solide. Voilà pourquoi nous avons, au sud, le réseau radar lourd.

Or, grâce à ce dernier réseau, le délai d'alerte dont on disposerait serait probablement de 20 minutes, parce que sa portée maximale est de 200 milles si les bombardiers volent suffisamment haut, et si ces bombardiers volent à la vitesse prévue de 600 milles à l'heure, le délai d'alerte du réseau «Pinetree» n'est encore que de 20 minutes.

M. Roberts: Mais cette équation serait modifiée, sans doute, si nous avions des radars à rétrodiffusion ou à prodiffusion.

M. Gellner: Absolument. Ce dont je parle, c'est du système actuel.

M. Roberts: Je vais essayer de me tirer d'affaire d'une autre façon. Nous avons actuellement un système de détection, mais nous ne pouvons pas, à cause des secrets militaires, nous faire expliquer l'efficacité de ce système de détection et de destruction. Or, d'après votre document, je devine qu'on va nous demander d'affecter des crédits encore plus considérables pour augmenter la protection, sans savoir pour autant de combien sera augmentée l'efficacité marginale de ces systèmes de détection-destruction. En d'autres termes, nous marchons, dans une certaine mesure, à l'aveuglette. Notre situation ressemble passablement à celle d'une société à laquelle on demande d'introduire un nouveau produit, en en connaissant le prix de revient mais sans disposer de moyens vraiment sûrs pour en apprécier l'efficacité par rapport au produit précédent. Dans ces conditions, il est primordial pour nous, me semble-t-il, de savoir quelle proportion de protection marginale supplémentaire nous procurerait, par exemple, un système aéroporté d'alerte et de contrôle, et si cette protection marginale vaut l'argent dépensé. M. Lindsey nous avait indiqué, il me semble, qu'à long terme on pourrait espérer de ce système qu'il nous coûte un peu moins cher que l'organisation actuelle du NORAD. Je ne suis pas très bon en calcul, mais il semble ressortir de ce que vous avez dit que nous en aurions pour quelque chose comme 92 millions de dollars par an, alors que le budget de 1968-1969 prévoyait 11 millions de dollars ,soit plus de huit fois le coût.

M. Gellner: J'ai également ajouté, bien sûr, que ces 11 millions et ces 6 millions de dollars sont exceptionnels, car il y a longtemps que nous n'avons pas procédé à de nouveaux investissements. D'autre part, même si nous gardons ce système, le jour viendra fatalement où il nous faudra réinvestir, même avec l'ancien système.

M. Roberts: D'accord.

M. Gellner: Bon. Je vous avais également parlé d'affecter 800 millions de dollars dans notre système. Ces immobilisations étant nécessaires, si l'on répartit cette somme sur dix ans, on en arrive, même si le système n'a que dix ans, à 80 millions. La différence n'est donc pas très grande. Toutefois, ce sont là des chiffres qui datent. Ce qu'il faut considérer, ce sont les possibilités théoriques. Or, si tout dépend des circonstances, le meilleur système peut échouer complètement. On dit que le meilleur réseau radar d'Europe est le réseau britannique. Il n'a pourtant pas détecté l'Hercules, ramené au pays par un mécanicien. Voilà qui peut arriver à n'importe quel système. Cependant, avec l'ancien système, nous savons, en théorie, que, premièrement, au-delà de 200 milles de distance du dernier radar de la ligne «Pinetree», il y a une vaste étendue de territoire qui n'est pas du tout balayée, où il n'y a rien, puis vient le réseau avancé de préalerte. Au milieu, rien, absolument aucune détection, sauf par accident, par sondage, etc. La situation n'était pas très grave tant que l'ennemi éventuel devait pénétrer dans la ligne «Pinetree». Il n'avait pas le choix pour atteindre les forces de représailles des États-Unis ou la ville de New York, il lui fallait passer à travers la ligne. On croyait alors la ligne suffisamment profonde pour s'opposer vigoureusement à cette pénétration. Or, aujourd'hui, nous en sommes arrivés au point où l'ennemie peut franchir la ligne sans

avoir du tout à la pénétrer. Il nous faut faire un choix.

Ou nous donnons plus de profondeur à la ligne actuelle, pour en empêcher le franchissement et contraindre l'agresseur éventuel à y pénétrer, au risque d'être intercepté et détruit, ou il nous faut choisir autre chose. Vous êtes alors parfaitement en droit d'obtenir une estimation des coûts relatifs. Quand on examine ces chiffres, disons doubler ou le tripler la profondeur actuelle de la ligne «Pinetree», il ne faut pas seulement considérer le prix de revient des installations, mais songer également que chacun de ces nouveaux radars est desservi par 140 à 190 hommes. Ces hommes, il faut pourvoir à leur entretien, les rétribuer, prévoir les habitations des familles, et les frais de fonctionnement et d'entretien, par militaire canadien, reviennent à $12,300 par an, non compris son traitement ni ses allocations. Il faut comparer l'efficacité des installations actuelles une fois améliorées avec celle du système aéroporté d'alerte et de contrôle, et comparer les dépenses et le personnel des deux systèmes pour se faire une idée passablement juste des choses.

• 2125

Admettons maintenant que, quelle que soit la solution choisie, l'attaque soit détectée. Encore faut-il savoir si elle sera interceptée, ou si la cible sera détruite. Or, je ne pense pas que, même la connaissance de documents ultra-secrets vous permette de répondre à cette question, parce qu'il y a trop de variables en jeu.

M. Roberts: Permettez-moi de vous arrêter ici. C'est que la question est d'importance cruciale. En substance, de combien le nouveau système diminuerait-il les dégâts? Est-il possible d'en faire l'estimation?

M. Gellner: L'accroissement de l'efficacité proviendrait du fait que toutes les interceptions et toutes les destructions auraient lieu au-dessus de la région inhabitée, alors que, dans notre système actuel, une partie au moins des interceptions aurait lieu au-dessus de régions habitées. En ce qui concerne la limitation des dégâts, donc, le nouveau système serait en tout état de cause meilleur.

M. Roberts: Nous en revenons au problème de la surdestruction. Si cela nous empêchait d'être détruits trois fois au lieu de l'être deux fois, cela ne vaudrait pas les dépenses marginales. Est-il possible d'estimer dans quelle proportion les dégâts seraient limités par le nouveau système que le gouvernement canadien...

M. Gellner: Voici mon point de vue purement personnel. Je ne crois pas à une destruction totale après une guerre nucléaire. La destruction, même alors, sera sélective. Seront détruites les cibles réellement touchées, mais il y aura bien sûr de très nombreux endroits qui ne seront pas touchés. On me dira que les retombées tueront les survivants. A cela, il y a deux arguments de poids à opposer. D'une part, si l'explosion a lieu en altitude, ce qui est vraisemblable, les retombées immédiates seront très réduites, et les retombées tardives descendront, je ne sais pas quand, au bout d'un mois, d'un an, de cinq ans, et la radioactivité aura alors beaucoup perdu de sa force. Il n'est donc peut-être pas vrai que les retombées tueront nécessairement tout le monde. De plus, il est possible de faire quelque chose pour s'en protéger. L'application des premiers rudiments de la protection civile serait déjà dans une certaine mesure efficace. Toute limitation des dégâts serait à notre avantage, car, en un endroit donné, au lieu d'une surdestruction trois fois supérieure, il peut s'en produire une de dix fois supérieure. Il se peut que l'ennemi lance sur un endroit donné une bombe de dix mégatonnes, et que tout y soit détruit, alors qu'il n'y aura peut-être aucune victime dans une autre localité. Ainsi, tout ce qu'on peut faire pour porter remède à la situation aura bien sûr quelque résultat.

M. Roberts: Les autres questions que j'aimerais vous poser à présent sont destinées à éclairer le point où moi-même et aussi certains autres témoins, sommes en désaccord avec vous. Vers la fin, juste avant la conclusion, vous dites:

> .. il faut plus que du sophisme pour faire admettre qu'une sorte de défense est stabilisatrice tandis que l'autre ne l'est pas. Ce qui importe c'est qu'elles soient toutes en usage, d'une façon ou d'une autre et à des degrés divers. Le choix d'une méthode de préférence à une autre devrait être fondé sur l'expérience pratique.

• 2130

Je reconnais avoir été froissé par le mot «sophisme», mais je sais que vous avez rédigé votre document à la hâte. Il me semble que ce point de vue a été exactement exprimé par beaucoup de gens éminents qui ont témoigné devant le Comité. Le général Sharp, M. Yarmolinsky, M. Cadieux et M. Lindsey ont établi une distinction parfaitement claire, en répondant à de nombreuses questions, entre la défense contre d'éventuelles armes de première frappe et la défense contre des armes

de contre-attaque. Permettez-moi de citer le passage suivant du document de M. Lindsey, en raison de sa clarté:

> En un certain sens, la limitation des dégâts paraît superflue puisqu'elle sera inutile si la dissuasion (attribuable à l'existence d'une certitude de destruction) a donné les résultats escomptés. Néanmoins, elle comporte de sérieux inconvénients en ce sens qu'elle diminue dans de notables proportions la capacité de l'adversaire d'infliger par représailles de sérieux dommages en un second temps. Dans ce cas, la «dissuasion mutuelle» ne fonctionnerait plus à plein, de sorte que l'équilibre redeviendrait plus instable. Il est bizarre, néanmoins parfaitement logique, que chercher à préserver des vies humaines puisse présenter un certain danger.

La suite du passage renvoie à un document de M. Rathjens.

Ce point a été soulevé par différents témoins. Vous avez été porté à dire, me semble-t-il, que certains prétendent que nous ne devrions pas avoir de défense parce qu'il n'y a pas de défense du tout, et vous rejetez cela comme un sophisme. J'estime, pour ma part, que la situation est plus complexe que cela. Si nous en venons à suivre le conseil d'Herman Kahn, à penser à l'impensable, nous en arrivons à établir des distinctions entre les armes de première attaque et les armes de contre-attaque. En fait, bien des gens, dont vous ne faites pas partie, soutiennent qu'améliorer les moyens de défense contre des armes essentiellement de contre-attaque—si ces améliorations nous dotent vraiment d'une protection passablement complète contre les contre-attaques—n'assurerait pas l'équilibre, comme vous l'avez laissé entendre, mais aurait en réalité l'effet contraire. N'ai-je pas raison? Je n'essaie pas de vous convaincre, de vous persuader, mais seulement d'établir qu'il existe une divergence de point de vue entre vous et bon nombre des témoins précédents.

M. Gellner: La difficulté, voyez-vous, est celle-ci. Comment peut-on avoir une défense qui assure une protection contre une première attaque, mais non contre une contre-attaque, qui protège contre l'ennemi, s'il est l'agresseur, mais non s'il est le contre-attaquant? Parce qu'à coup sûr, il n'y a qu'un système de défense.

Prenons la défense contre les bombardiers. Ce genre de défense est fondé sur la détection de l'attaque ennemie. On détecte donc l'attaque, et l'on dispose des moyens de défense pour l'arrêter. Or, vous voudriez que ces mêmes moyens ne jouent plus, une fois l'ennemi attaqué et la contre-attaque lancée. Cela, malgré tout mon respect pour autrui, je ne puis absolument pas le comprendre.

M. Roberts: Selon moi, cela correspond réellement à la situation que vous avez décrite plus haut: les Russes, en cas d'attaque totale contre les États-Unis, lanceraient tout dans la bataille. A ce moment, la détection—non pas la destruction, mais la détection—des bombardiers aurait lieu suffisamment tôt pour que la force de dissuasion des États-Unis entre en jeu avant les bombardiers, tout au moins si nous mettons au point un réseau de détection radar à prodiffusion. Dans ce cas, accroître les dépenses pour la défense contre les bombardiers, quand on en est arrivé au point où la détection avancée est possible, ce serait surtout dépenser de l'argent pour combattre une attaque qui n'aurait de signification que si les deux parties se livraient à une contre-attaque à l'aide d'engins balistiques, la défense contre une contre-attaque.

M. Gellner: Je ne vous suis pas du tout, à moins que vous ne limitiez la défense à la détection. Vous n'auriez alors qu'à détecter, mais sans aucun moyen de lutter contre l'attaque.

• 2135

M. Roberts: Mais tant que nous nous fions à un système de dissuasion, ce que nous assure, en gros, la défense contre les bombardiers —du moins c'est cela qui a été présenté au Comité—c'est la protection de la force de dissuasion. Or, la protection de cette force dépend en fait de la détection. Si celle-ci est suffisamment rapide, l'adversaire saura que la force de dissuasion va entrer en jeu. Donc, si l'on pense que l'équilibre de la paix dépend du pouvoir de dissuasion mutuelle de chacune des parties, tout système de détection qui repère suffisamment tôt les bombardiers, ou la vague de bombardiers en vol, protège la force de dissuasion, en ce sens qu'une fois l'attaque découverte, la force de dissuasion entre en jeu. Ainsi, le réseau d'alerte assure effectivement la protection de la force de dissuasion. J'admets qu'il n'y a pas de limitation des dégâts, mais dans la mesure où l'on justifie la défense contre les bombardiers par la protection de la force de dissuasion, ce qu'il faut vraiment, c'est un bon réseau de détection avancée grâce auquel on sache à quel moment la force de dissuasion est en danger d'attaque.

M. Gellner: Mais, alors, vous devriez vous fier à l'agresseur, au fait que son attaque visera seulement les bases de bombardiers et non pas les villes et qu'elle continuera à viser les bases de bombardiers—vous parlez de bombardiers pilotés—même après que l'agresseur saura que les bombardiers du camp ennemi ont déjà décollé. Je pense que cette hypothèse va trop loin, n'est-ce pas?

Pour ce qui est des missiles antimissiles, je pense que le problème ne se pose pas. En effet, le seul fait de renforcer la protection des bases, de placer certains engins dans les sous-marins, constitue l'une des raisons qui feront que vous ne serez pas obligés de réagir immédiatement, que vous aurez le loisir d'étudier ce qui va réellement arriver, car votre force de contre-attaque est protégée. Et les États-Unis disent qu'ils vont disposer des ABM autour de leurs silos pour les protéger davantage. Mais, vous avez tout à fait raison, dans le cas des bombardiers, la situation est différente. Une fois que l'attaque ennemie est connue, il faut faire décoller vos propres bombardiers parce qu'ils ne sont pas dans des bases en dur, ils ne sont pas sous l'eau, et peuvent être détruits. Mais, alors, vous dites que pour des raisons de stabilité vous allez vous en tenir à la détection, vous ne démolirez rien et vous allez permettre aux bombardiers ennemis de bombarder New York ou Toronto, ou Chicago, car votre contre-attaque détruira Moscou, Kiev et Léningrad. A présent, je ne pense pas que ce raisonnement soit vraiment logique, car, il va de soi, qu'une fois l'agression décelée, l'adversaire sait qu'il ne trouvera pas de bombardiers aux bases aériennes s'ils étaient prêts à décoller et il s'en prendra donc aux villes. Je pense donc que nous avons le droit de chercher à limiter les dégâts.

L'inconvénient de la théorie, c'est qu'elle ne tient pas compte des êtres humains. Voici ce qui en est.

Imaginez que vous avez un système qui pourrait servir seulement à la détection et ne pourrait pas détruire. Imaginez alors quel ravage une attaque de vingt bombardiers pourrait causer. Les bombardiers américains peuvent apparemment transporter jusqu'à 30 mégatonnes chacun; ils causeraient donc une destruction incroyable et tueraient des millions de personnes. Mais si vous aviez la capacité de destruction, vous pourriez faire échouer toute l'attaque. Je pense donc que personne ne peut s'en tenir à la détection.

M. Roberts: Vous avez soutenu, je pense, en réponse à certaines questions de M. Harkness, qu'il n'était pas raisonnable de s'attendre que les grandes puissances ne continueraient pas leurs travaux de recherche pour la mise au point d'engins nouveaux et améliorés, et je serais d'accord sur ce point. Toutefois, ne seriez-vous pas d'accord que les États-Unis du moins sont disposés (l'histoire en témoigne) à limiter le déploiement des engins? A titre d'exemple, je pense que les deux camps ont diminué le nombre des bombardiers, prêts à décoller, du côté des États-Unis comme du côté des Soviétiques. Les États-Unis ont aussi maintenu au même niveau le nombre de leurs missiles Minuteman. On peut donc imaginer une situation où les grandes puissances seraient disposées, après être parvenues à un équilibre stable de dissuasion, à limiter le déploiement des armes. Seriez-vous d'accord avec cela?

• 2140

M. Gellner: Toutes ces restrictions ne sont que d'ordre quantitatif. Elles ne sont pas d'ordre qualitatif. A présent, il est évident que les États-Unis ont à leur disposition quelque 1,700 missiles. Avec ces 656 missiles lancés de sous-marins, ces 1,000 Minutemen et je ne sais combien de Titans encore disponibles avec les 1,700, il va de soi qu'il ne serait pas très utile d'augmenter ce chiffre, car je pense qu'il n'y a pas assez de cibles pour 1,700 engins. Par conséquent, la situation est excellente pour ce qui est du nombre d'engins, mais sur le plan de la qualité, comme vous le savez, ils augmentent constamment la puissance, la précision et la portée de ces 1,700 missiles. Chez les engins Polaris, ils sont passés du Polaris I au Polaris II et au Polaris III et, maintenant, au Poseidon. Chacun de ces engins a une plus grosse ogive nucléaire et une plus grande puissance de pénétration, comme le MIRV et les autres. Ils améliorent donc constamment la qualité de ces engins.

La même constatation s'applique aux missiles soviétiques. Vous avez entendu parler du missile SS-9, qui serait de conception beaucoup plus avancée que le SS-4. Apparemment, son ogive nucléaire est deux fois plus puissante. Je ne puis donc voir une manifestation de modération dans le fait qu'ils n'ont pas déployé plus d'engins.

M. Roberts: Puis-je...

Le vice-président: Il y a d'autres interrogateurs, monsieur Roberts.

M. Roberts: Je le sais, monsieur le président.

Le vice-président: J'ai MM. Guay, Winch et Gibson.

M. Roberts: Je vais tenter de finir rapidement.

Le vice-président: Je vous serais reconnaissant, monsieur Roberts de bien vouloir écouter les questions et aussi les réponses.

M. Roberts: J'aimerais maintenant en venir à votre article n° 7 sur les AWACS. J'ai peut-être mal interprêté ce que vous avez dit, mais il me semble que vous avez soutenu qu'en

essence, les États-Unis vont nous mettre devant le fait accompli; qu'ils vont aller de l'avant avec l'installation du dispositif et que le Canada n'a pas vraiment beaucoup d'autre choix que de suivre et de s'y trouver un rôle quelconque. Vous continuez en disant que la question qui se pose est de savoir ce que le Canada devrait faire suivre le mouvement et se préparer à la transition, ou en rester avec ce qu'il a et ensuite se retirer du NORAD, lorsque les États-Unis auront un réseau de défense et nous un autre, ce qui rendrait naturellement l'intégration impossible. Vous dites aussi que tout favorise la première solution.

Il en est peut-être ainsi, mais il ne m'apparaît pas clairement évident que tout favorise la première solution, sauf peut-être sur le plan de l'orgueil national. Faisant face au coût annuel estimatif de 92 millions de dollars que vous donnez, pourquoi ne dirions-nous en fait, qu'étant donné que les États-Unis peuvent assurer le fonctionnement du réseau AWAC, nous pourrions leur louer le territoire et leur accorder des droits aériens et le reste? A part, peut-être, la question de l'orgueil national, qu'y a-t-il de si horrifiant dans l'adoption de la solution que vous rejetez plutôt sommairement?

M. Gellner: Je ne pense pas que vous puissiez les combiner. Si vous dites: «C'est bien, laissons les États-Unis avoir le réseau AWAC, mais il va de soi que nous allons leur donner les installations à cette fin,» il n'y a aucune raison de conserver notre ancien dispositif de défense. Parce que les États-Unis seront présents dans le Nord et nous protégeront, le vieux réseau sera alors superflu. Cette solution n'est concevable que si les États-Unis avaient le réseau AWACS au sud de la frontière et que nous ayons l'ancien réseau au nord de la frontière. Comme je l'ai expliqué, nous sommes intéressés à repousser plus au nord la ceinture de défense et notre intérêt à cette réalisation est, si on peut dire, plus grand que celui des États-Unis.

M. Robert: Ai-je raison de déduire de certains de vos commentaires et explications qu'il nous serait possible, par exemple, de louer des AWACS des États-Unis pour un dollar par an? Ils ont autrefois vendu un porte-avions pour la somme d'un dollar et cette transaction s'est révélée une aubaine plutôt mauvaise, je pense. Mais il nous serait possible de faire fonctionner le réseau en tant que Canadiens, je crois, selon certaines considérations que M. Laniel a décrites?

M. Gellner: Oui, je pense qu'ils ont prévu cette éventualité en disant que les Canadiens feraient fonctionner le réseau; mais il va de soit que le matériel appartiendrait aux États-Unis. Mais les États-Unis voudraient avoir des garanties que le réseau sera utilisé en cas d'urgence, car celui qui munit d'hommes le réseau le fait fonctionner. Il n'y a donc rien de changé.

M. Roberts: J'ai une dernière question qui est peut-être historique mais elle est pertinente à la réponse que vous avez donnée. Vous commencez votre rapport en disant:

> ...la défense aérienne de l'Amérique du Nord constitue un problème à part qui est indivisible»...

J'accepterais cette assertion. Cela ne signifie pas nécessairement que nous devrions aborder ce problème par le truchement d'un commandement unique et intégré plutôt que par un effort de coopération. A titre d'exemple, bien que nous ayons dispersé par le passé le personnel canadien dans tout le réseau du NORAD, il n'aurait pas été techniquement impossible d'organiser le réseau de telle façon que la défense du territoire ou de l'espace aérien soit aux mains des Canadiens, tout comme l'Alaska est aux mains des Américains.

L'établissement d'un réseau AWAC avec un certain genre d'appui financier approprié de la part des États-Unis permettrait encore une fois aux Canadiens, dans le cadre d'une association, d'inspecter et de contrôler l'espace aérien du Canada et, en même temps, de fournir un apport efficace à la protection de la force de dissuasion dont les États-Unis ont la responsabilité première.

• 2145

M. Gellner: J'ai déclaré dans mon rapport que cela ne semble pas pratique dans le cadre du régime actuel, mais que lors de l'avènement du réseau AWAC, nous pourrions, de fait, nous séparer; mais si nous nous séparons, il nous en coûtera plus cher et les États-Unis seraient moins bien protégés, car ils devraient s'en tenir au sud de notre frontière et se fier à nous pour accomplir le travail au nord de la ligne de démarcation.

Nous reviendrions alors à la même situation, mais ils voudraient avoir certaines garanties de l'efficacité de cette protection. C'est techniquement possible, et je pense que je l'ai dit à deux reprises dans ma communication.

M. Roberts: J'ai seulement une autre question et j'avoue qu'elle est nébuleuse. Il s'agit de l'appréciation que vous faites des intentions américaines. Pensez-vous que les États-Unis seront disposés à examiner un tel régime, dans le cadre duquel l'espace aérien

du Canada serait régi de la façon que nous avons tous deux décrit?

M. Gellner: Je ne sais pas.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Guay?

M. Guay: Je serai très bref, monsieur le président. J'aimerais poser à M. Gellner une question, avant de traiter du mémoire qu'il nous a présenté.

Tout d'abord, les membres du Comité ont reçu de la Voix des femmes un mémoire qui était, à mon avis, très bien. J'allais lui demander s'il avait eu l'occasion de le lire et, dans l'affirmative, qu'est-ce qu'il en pense.

M. Gellner: Je pense que dans ma propre revue, j'ai critiqué ce mémoire qui m'avait été envoyé. Si nous parlons du même.

M. Guay: Le tout dernier?

M. Gellner: Non, je n'ai pas vu celui-là.

M. Guay: Ce dernier?

M. Gellner: Je pense que j'en ai vu un plus petit...

M. Guay: Il date du 22 mai.

M. Gellner: Non, je n'ai pas vu celui-là.

M. Guay: Alors, monsieur le président, ma question porte sur la page cinq, où M. Gellner nous dit que certains aéroneffs ou missiles pourraient se glisser sans être décelés. J'aimerais le citer très brièvement ici:

> La ligne ne peut absolument rien contre les avions qui volent pas. (On peut en accroître la puissance par l'addition d'un dispositif appelé «pont», mais cela serait très dispendieux et bien inutile au moment même où l'on songe à se débarrasser de la plupart des radars fixes.)

Songe-t-on vraiment à se débarrasser de tous les radars, et est-ce pour mettre en œuvre d'autres mesures de sécurité, telles qu'un satellite pour déceler plus d'aéronefs ou avez-vous d'autres moyens à l'esprit lorsque vous dites que «l'on songe à se débarrasser...» C'est une déclaration précise que vous faites là.

M. Gellner: Je fais naturellement allusion au réseau AWAC: ce sont les plans qui sont sur pied. Nous voyons déjà qu'il y a mieux que les installations fixes. Il ne semble donc pas raisonnable de consacrer encore des fonds à renforcer le vieux réseau, lorsqu'un nouveau réseau pointe à l'horizon et paraît parfaitement réalisable, si on le débarrasse de certains défauts. Si j'avais le choix—après tout, j'exprime ici seulement une opinion—je favoriserais l'établissement du nouveau réseau plutôt que de nouvelles mises de fonds dans le vieux réseau.

• 2150

M. Guay (St-Boniface): Mais il existe des plans précis pour faire exactement ce que vous avez décrit.

M. Gellner: Les États-Unis ont annoncé qu'ils étudient le dispositif AWAC. Ils ont déjà, je pense, voté des crédits en deux versements, environ 115 millions de dollars pour définir les contrats touchant le réseau AWAC; par conséquent, ce dernier n'est pas un rêve. Il s'agit d'un dispositif auquel les États-Unis consacrent des fonds et au sujet duquel ils élaborent des plans.

M. Guay (Saint-Boniface): Pouvez-vous me donner une réponse, peut-être un oui ou un non, à cette question? Est-ce que ce nouveau dispositif dont vous parlez, l'AWAC, pourra régler le problème des avions qui réussissent à se glisser dans l'espace aérien d'un pays en volant à faible altitude.

M. Gellner: Oui.

M. Guay (Saint-Boniface): Pensez-vous qu'on devrait accorder aux généraux plus de pouvoirs qu'ils n'en ont à l'heure actuelle?

M. Gellner: Non.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous souvenez-vous de la déclaration que vous avez faite en décembre 1962? Aimeriez-vous commenter cette déclaration au sujet de nos forces armées, ou les forces armées sont-elles encore chargées d'une tâche qu'elles ne peuvent pas accomplir selon vous? Je suppose que vous vous souvenez de la déclaration à laquelle je fais allusion, celle dans le *Commentator* de décembre 1962, où vous disiez:

> «Au Canada, le problème ne provient pas de ce que les généraux ont trop de pouvoirs, mais bien trop peu, il y a des rapports malsains entre maîtres et serviteurs».

M. Gellner: J'ai compris que votre première question avait trait au NORAD et était: les généraux devraient-ils avoir plus de pouvoirs? Ma réponse était sans équivoque négative. C'est impossible, car le lancement des engins nucléaires doit évidemment demeurer une décision politique. Maintenant, je ne puis pas naturellement me souvenir (étant journaliste) d'une déclaration que j'ai faite il y a sept ans, mais si vous me la lisez, je saurais probablement, de façon générale...

M. Guay (Saint-Boniface): La déclaration est très brève; je pourrais.

M. Gellner: . .le genre d'attitude—je ne trouve pas l'adjectif, mais c'est quelque chose comme obséquieuse—qui existe parfois entre les militaires et leurs maîtres politiques. Cela n'a rien à voir avec le NORAD. Cela peut concerner le type d'uniforme. Alors, vous me posez une question: les généraux devraient-ils avoir plus de pouvoirs? J'ai cru que la première question—avant que vous me rappeliez 1962—avait trait au NORAD, et j'estime que les généraux du NORAD ont tous les pouvoirs qu'on peut raisonnablement leur accorder.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, je me trouve dans une situation quelque peu difficile et peut-être intenable. Je ne veux pas être mal compris. Je veux rendre hommage à M. Gellner qui a témoigné devant le Comité à de nombreuses occasions depuis bien des années. Toutefois personnellement—et je souligne le mot «personnellement»—je ne peux pas accepter l'exposé fait aujourd'hui par M. Gellner, ni ses réponses à la plupart des questions. Je crois, monsieur le président, que sa position est trop théorique, irréaliste et n'est pas, sur certaines questions, conforme aux faits que le Comité connaît et exposés par des témoins précédents. Comme c'est mon opinion, monsieur le président, je ne pense pas que le Comité retirerait quelques avantages, si je commençais maintenant à poser des questions. En conséquence, je cède la parole au suivant.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Winch. Monsieur Gibson.

M. Gibson: Monsieur Gellner, on trouve dans le mémoire de la Voix des femmes du 18 mai 1969 la déclaration suivante:

> Ce qui renforce l'opposition...

Il s'agit de l'opposition au plan entier de défense

> ...est l'argument que le programme contrevient au traité sur la prolifération des armes nucléaires juste au moment où Moscou semble s'intéresser à freiner la course aux armements.

Maintenant, toutes les audiences que nous avons tenues au sujet de l'OTAN et du NORAD ont souligné l'expansion des armements et de toutes les armes physiques que nous pouvons mettre au point. Je ne suis pas assez naïf pour penser que nous sommes tous des brutes parce que nous avons agi ainsi, mais cela me frappe vraiment que le mémoire de la Voix des femmes devient assez persuasif en faisant cette déclaration. A Genève, une conférence du désarmement est en cours. Nous avons eu l'avantage de visiter Genève une semaine avant la tenue de la conférence. Je m'inquiète beaucoup qu'au cours de toutes nos délibérations, nous n'ayons jamais parlé de cette conférence. Qu'est-ce qui se passe à Genève? Avez-vous eu des renseignements?

• 2155

M. Gellner: Oh, oui, les mêmes probablement que ceux que vous avez eus.

M. Gibson: Je ne vous critique pas, monsieur, mais je me préoccupe du point suivant. S'il existe des possibilités que Moscou désarme—il n'y en a peut-être pas—est-ce que cette incitation de la part de notre gouvernement à édifier une formidable force de frappe et de défense de ce genre ne donne pas créance à l'opinion que les États-Unis ont l'intention d'attaquer l'Union soviétique et cette dernière n'aurait-elle pas cette opinion? S'il en est ainsi ne pensez-vous pas que nous devrions rattacher la documentation de la conférence sur le désarmement à nos discussions de telle façon que nous examinions les deux côtés de la médaille en même temps?

M. Gellner: Tout d'abord, à mon avis, nous ne laissons entendre d'aucune manière que nous édifions une formidable force de frappe. Non seulement nous n'édifions pas une formidable force de frappe, mais nous nous privons, volontairement et tout à fait à propos, de l'unique force de frappe que nous avons et qui est notre division aérienne au sein de l'OTAN.

M. Gibson: Permettez-moi de vous interrompre; nous nous préparons à dépenser des millions et des millions de dollars, et il me semble que même s'il s'agit de dépenser de l'argent, on devrait tenir compte de ce facteur. Que pensez-vous de cela en fonction des pourparlers sur la défense et le désarmement?

M. Gellner: Maintenant, au sujet de la défense...

M. Gibson: Mais ce ne sera peut-être pas nécessaire si les pourparlers de paix progressent.

M. Gellner: Quelqu'un a dit que quiconque prétend qu'il sait ce qui se passe au Kremlin est soit un fourbe, soit un fou, ou les deux.

M. Gibson: Eh bien, si nous nous appuyons sur cette théorie, nous n'aurons jamais le désarmement.

M. Gellner: Oui, je sais. Ma position est la suivante: Évidemment, le désarmement est moins pratique, mais le contrôle des armes est notre objectif immédiat. Mais le contrôle des armements et le désarmement suivent toujours la paix. Pas la paix, le désarmement. Vous en arrivez d'abord à la paix et, alors, vous êtes bien contents de désarmer. Mais il ne s'ensuit pas que, parce que vous avez désarmé, vous aurez la paix. Je pense que tous les exemples historiques que nous avons ont trait aux peuples conquis.

A présent, quand nous parlons du NORAD, nous ne parlons pas d'une seule arme qui est capable de rejoindre tout endroit dans un pays étranger. Nous ne disons pas non plus que nous allons faire des dépenses en ce qui concerne le Canada, ou lui prêter des sommes pour la défense dans ce contexte: en effet, bien que je sois d'accord avec M. Roberts et, comme je l'ai souligné moi-même, si nous adoptions le système AWAC, nous devrions dépenser au début plus d'argent, puis moins que nous n'en dépensons maintenant. En fait, même si nous ne changeons rien, nous devrons dépenser davantage, car notre vieux matériel va faire défaut.

• 2200

Je ne peux pas voir comment nous augmentons notre effort défensif. Maintenant, le seul argument consisterait à dire: «Il y a maintenant d'excellents espoirs de désarmement; faisons une trêve. Ne faisons rien pendant X années». Disons que les deux camps observent le moratoire; que l'Union soviétique ne fait rien non plus. Maintenant, si nous pouvions avoir un système qui permettrait de vérifier convenablement ce moratoire, de le surveiller et le reste, alors, évidemment ce moratoire serait une bonne chose. Il n'y a aucun indice que l'Union soviétique ralentit son effort de défense. Il faut admettre aussi qu'il n'y a aucune preuve d'un ralentissement de la part des États-Unis. Le fait est que les deux camps vont de l'avant avec leurs efforts de défense.

M. Gibson: Il y a aussi que la conférence de Genève se poursuit, et je me demande pourquoi nous n'en avons pas de nouvelles. Je fais peut-être montre de naïveté en demandant cela, mais ne pensez-vous pas que le gouvernement et la presse devraient nous dire ce qui se passe à Genève?

M. Gellner: Je vous assure que...

M. Thompson (Red Deer): Cette conférence se poursuit depuis quinze ans.

M. Gibson: C'est peut-être le cas, mais la conférence qui se poursuit actuellement n'est pas en marche depuis quinze ans. Elle se poursuit depuis trois semaines.

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a pas de doute que...

M. Gibson: Je m'en préoccupe réellement. Je ne vois pas pourquoi nous ne savons pas ce qui se passe.

M. Gellner: Cette commission du désarmement, composée de dix-huit pays, si mes renseignements sont exacts—et je suis prêt à reconnaître mon erreur—siège maintenant depuis sept ans. Les délibérations de ces trois semaines constituent seulement la n . .ième session de la même conférence. Je pense qu'elle a été créée en 1962. Lorsqu'elle a réalisé des progrès considérables, les journaux en ont parlé, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils publient que rien n'est survenu. Il y a des reporters naturellement à cette conférence comme à toute autre. Ses délibérations ne sont pas secrètes. Les séances, comme vous le savez, sont ouvertes. Il va de soi qu'il y a aussi des négociations à huis clos. Disons que, si au cours de ces trois semaines, quelque événement sensationnel s'était produit, si les deux camps s'étaient embrassés comme des amis, les journaux en auraient parlé.

Les résultats de ces sept années de délibérations n'ont pas été totalement nuls. Comme vous le savez, nous avons maintenant le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est une création de Genève. Il n'est pas très satisfaisant, car il n'oblige pas l'Union soviétique, les États-Unis ou toute autre puissance nucléaire à désarmer. Il déclare simplement que les pays signataires en parleront. Ils peuvent garder tous les engins si cela limite les puissances non-nucléaires et c'est là un gain. Ce traité fait l'objet d'abondantes dépêches. Si quelque nouveau développement du genre survient, je suis tout à fait certain qu'il fera les manchettes. Le fait est qu'au cours des sept années, ils...

M. Gibson: C'est bien, c'est assez juste. Que dire de la détente en Europe? C'est à l'ordre du jour aussi. Il y avait d'autres questions. M. Nixon s'est rendu là-bas et a fait des propositions. Les manchettes de la presse et la publicité vont toutes à l'aspect défensif et aux armes, mais la presse ne semble pas vouloir concentrer ses efforts pour nous renseigner sur ce qui se passe là-bas et informer le public sur les événements de la conférence. Êtes-vous d'accord sur ce point?

M. Gellner: Non.

M. Gibson: Vous n'êtes pas d'accord. Vous croyez que le public est suffisamment...

M. Gellner: Je pense qu'il y a autant de nouvelles sur les preuves actuelles de détente qu'il y en a sur les preuves actuelles d'armement. Personnellement, j'estime qu'il n'y a aucune preuve en Europe d'une détente Est-Ouest. De fait, la position soviétique s'est fort durcie. L'U.R.S.S. a mis de l'avant la théorie que si un pays a déjà été marxiste, il ne peut pas devenir autre chose. C'est une thèse qui est éloignée de la détente. C'est une «contre-détente». Je n'écarte pas la possibilité que l'Union soviétique change son attitude demain. Toutefois, je crois que mon mémoire se préoccupe de l'organisation du NORAD, de même que le Comité.

M. Gibson: Excusez-moi de vous avoir posé cette question. Je tente de garder à l'esprit les deux choses.

M. Gellner: Non. Je dirais que, maintenant, la seule possibilité qui s'ouvrirait à eux s'ils voulaient vous suivre, serait de proclamer un moratoire sur les armements. Si ce moratoire pouvait être assujetti aux inspections de part et d'autre, je pense que ce pourrait être une bonne idée, mais les Soviétiques ont constamment refusé tout genre d'inspection sur leur territoire.

• 2205

M. Gibson: Les États-Unis ne font-ils pas de même?

M. Gellner: Non. Les États-Unis ont proclamé qu'ils permettraient des inspections. De fait, les États-Unis ont été les premiers à suggérer ce plan—la politique dite du ciel ouvert du président Eisenhower—que les avions étrangers feraient l'inspection.

M. Gibson: Je vous remercie, monsieur.

Le vice-président: Est-ce tout, monsieur Gibson? Messieurs, nous en sommes rendus à la fin de notre liste d'interrogateurs.

M. Laniel: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais faire inscrire au compte rendu que je suis entièrement en désaccord avec les remarques faites par M. Winch et, au nom du Comité, j'aimerais dire à M. Gellner que la majorité d'entre nous lui sommes très reconnaissants...

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Laniel: ...de son témoignage d'aujourd'hui et des autres antérieurs devant le Comité et de sa franchise. Ses témoignages ont été très utiles au Comité. Je vous remercie.

Le vice-président: Je vous remercie beaucoup monsieur Laniel. M. Gellner doit prendre l'avion.

M. Thomson (Red Deer): J'aimerais appuyer la déclaration faite par mon honorable collègue. Je réprouve l'allégation d'un membre selon laquelle vous auriez présenté des renseignements qui ne concorderaient pas avec les faits.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Thompson (Red Deer): Pour autant que je sache, je ne suis pas d'accord avec cette déclaration.

Le vice-président: Je tiens à vous assurer, au nom de la présidence, monsieur Gellner, que je partage aussi ce point de vue. Vous pouvez constater que vous avez certainement l'appui de la très forte majorité des membres du Comité. A la vérité, nous avons trouvé fort stimulantes les deux séances que nous avons passées avec vous. Nous vous remercions beaucoup pour ce qui a été, je dirais, un excellent exposé.

M. Gellner: Je vous assure qu'on ne me blesse pas facilement.

Le vice-président: La séance est levée.

APPENDICE DDD

TABLE DES MATIÈRES DES FASCICULES Nos 19 ET 20, ET 22 À 35 INCLUSIVEMENT
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE JANVIER À MARS 1969
(Le fascicule no 21 n'est pas inclus)

	No du fascicule	*Date*	*Page*	*Ministre ou témoin*
ABM (missiles-antimissiles)	19	21 janv.	728	Gellner
	24	5 fév.	871-2	Yarmolinsky
	28	18 fév.	1004	McNaught
	29	20 fév.	1043	Golden
	30	25 fév.	1056, 1063, 1068-9	Warnock
	31	27 fév.	1097-8	Legault
	32	27 fév.	1125	Sommer
	33	4 mars	1140	Granatstein
	34	6 mars	1188	Clarkson
PAYS AFRO-ASIATIQUES NON ALIGNÉS—*Voir* NEUTRALITÉ				
AIDE (*voir aussi* AIDE EXTÉRIEURE ET DÉFENSE)	19	21 janv.	732	Gellner
	25	6 fév.	911, 920	Eayrs
	33	4 mars	1156	Sharp (discours)
	34	6 mars	1172	Clarkson
à l'Afrique	30	25 fév.	1075	Warnock
	34	6 mars	1172	Clarkson
à l'Asie	34	6 mars	1172	Clarkson
aux Antilles	30	25 fév.	1075	Warnock
	34	6 mars	1172	Clarkson
à l'Amérique latine	30	25 fév.	1075	Warnock
	34	6 mars	1172-3	Clarkson
DÉFENSE AÉRIENNE—*voir* FORCES CANADIENNES				
DIVISION AÉRIENNE—*voir* FORCES CANADIENNES				
TRANSPORT AÉRIEN—*voir* FORCES CANADIENNES				
AUTRICHE—*voir* NEUTRALITÉ				
GUERRE BACTÉRIOLOGIQUE—*voir* PROTECTION CIVILE				
BELGIQUE—*voir* NEUTRALITÉ				
BICULTURALISME	33	4 mars	1156	Sharp (discours)
BRÉSIL—*voir* NEUTRALITÉ				

TABLE DES MATIÈRES DES FASCICULES Nos 19 ET 20, ET 22 À 35 INCLUSIVEMENT
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE JANVIER À MARS 1969
(Le fascicule no 21 n'est pas inclus)

	No du fascicule	*Date*	*Page*	*Ministre ou témoin*
L'IMAGE ET LES OBJECTIFS DU CANADA	24	5 fév.	873-4	Yarmolinsky
	25	6 fév.	890-3	Eayrs
	27	13 fév.	952, 966, 970, 972-3	Brecher
	28	18 fév.	994, 997	McNaught
	29	20 fév.	1037, 1039, 1040	Golden
	30	25 fév.	1071, 1073	Warnock
	31	27 fév.	1087, 1089, 1105	Legault
	34	6 mars	1164-5, 1167, 1177, 1187-8, 1195	Clarkson
RELATIONS DU CANADA AVEC				
Les Antilles	27	13 fév.	981	Brecher
La Chine	27	13 fév.	955	Brecher
Les Pays communistes (dans l'avenir)	34	6 mars	1189	Clarkson
L'Europe (dans l'avenir)	34	6 mars	1189	Clarkson
L'extrême-Orient	33	4 mars	1157	Sharp (discours)
La France	34	6 mars	1166-7, 1180, 1188	Clarkson
Les Pays Francophones	33	4 mars	1156-7	Sharp (discours)
L'Amérique latine	27	13 fév.	981	Brecher
	33	4 mars	1157	Sharp (discours)
Les États-Unis	19	21 janv.	730, 750, 755-7, 763	Gellner
	25	6 fév.	889	Eayrs
	27	13 fév.	967-969, 971, 974-5, 978	Brecher
	28	18 fév.	1017	McNaught
	29	20 fév.	1027-8, 1031, 1033-4, 1045, 1047-8	Golden
	30	25 fév.	1064-5, 1068	Warnock
	34	6 mars	1167, 1171-2, 1189, 1192	Clarkson
	35	24/25 mars	10	Report
FORCES CANADIENNES				
Défense aérienne	23	4 fév.	845-6	Dare
Divison aérienne	23	4 fév.	847	Dare
Transport aérien	19	21 janv.	746	Gellner
	23	4 fév.	844	Dare
Équipement	19	21 janv.	726-7	Gellner
	23	4 fév.	853	Dare
	29	20 fév.	1044	Golden
	30	25 fév.	1067-8	Warnock
Commandement maritime	23	4 fév.	842	Dare
Commandement mobile	19	21 janv.	744	Gellner
	23	4 fév.	840	Dare
Personnel	23	4 fév.	852	Dare
Rôle de	19	21 janv.	724, 744-9	Gellner
	23	4 fév.	839-851	Dare
	25	6 fév.	887-8, 891, 912-925	Eayrs
	35	24/25 mars	14	Report

ANTILLES—*voir* AIDE ET RELATIONS DU CANADA AVEC LA CHINE	22	30 janv.	824, 826	Gastil et Krupka
	24	5 fév.	871, 880	Yarmolinsky
	25	6 fév.	918	Eayrs
	27	13 fév.	955	Brecher
	28	18 fév.	996, 1017	McNaught
	30	25 fév.	1070	Warnock
	33	4 mars	1131	Granatstein
	33	4 mars	1157	Sharp (discours)
PROTECTION CIVILE	19	21 janv.	732–3, 745–7, 750–4, 764	Gellner
	22	30 janv.	810–836	Gastil et Krupka
	23	4 fév.	848	Dare
	25	6 fév.	911, 914	Eayrs
	26	12 fév.	943	Foulkes
	29	20 fév.	1045	Golden
	30	25 fév.	1059, 1074	Warnock
	33	4 mars	1139	Granatstein
Rôle des Forces armées	25	6 fév.	914	Eayrs
	26	12 fév.	943	Foulkes
	33	4 mars	1139	Granatstein
Guerre bactériologique	22	30 janv.	827	Gastil et Krupka
Canada (y compris l'OMU)	19	21 janv.	746, 753–4, 764	Gellner
	22	30 janv.	810, 825, 827, 836	Gastil et Krupka
Angleterre, France, Allemagne	22	30 janv.	816	Gastil et Krupka
Russie	22	30 janv.	815–6, 821	Gastil et Krupka
Suède	22	30 janv.	816, 820, 825, 828, 836	Gastil et Krupka
Suisse	22	30 janv.	816, 820	Gastil et Krupka
États-Unis	22	30 janv.	810–4, 817, 819, 820–2, 827	Gastil et Krupka
ROYAUME-UNI	19	21 janv.	730, 740	Gellner
	33	4 mars	1155	Sharp (discours)
CONGO	33	4 mars	1132	Granatstein
CONSCRIPTION	20	23 janv.	785	Solandt
CUBA	25	6 fév.	901	Eayrs
	28	18 fév.	1013, 1015	McNaught
	30	25 fév.	1057–8, 1063, 1075	Warnock
TCHÉCOSLOVAQUIE	32	27 fév.	1108, 1117–9	Sommer
DÉPENSES POUR LA DÉFENSE	19	21 janv.	727, 729, 732–3, 738, 749, 763–4	Gellner
	20	23 janv.	784	Solandt
	25	6 fév.	911, 922–4	Eayrs
	35	24/25 mars	13	Report
RECHERCHE POUR LA DÉFENSE	20	23 janv.	774–5	Solandt
DÉTENTE	25	6 fév.	890	Eayrs
	31	27 fév.	1083, 1086, 1101	Legault
	32	27 fév.	1110–11	Sommer

TABLE DES MATIÈRES DES FASCICULES Nos 19 ET 20, ET 22 À 35 INCLUSIVEMENT
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE JANVIER À MARS 1969
(Le fascicule no 21 n'est pas inclus)

	No du fascicule	*Date*	*Page*	*Ministre ou témoin*
DÉSARMEMENT	19	21 janv.	724, 729, 737	Gellner
	20	23 janv.	786	Solandt
	24	5 fév.	873-4, 878	Yarmolinsky
	25	6 fév.	903-5	Eayrs
	27	13 fév.	973	Brecher
	28	18 fév.	1003, 1009	McNaught
	30	25 fév.	1053, 1078	Warnock
	32	27 fév.	1117, 1125	Sommer
	33	4 mars	1149	Cadieux (discours)
	34	6 mars	1171, 1187	Clarkson
EUROPE—*voir* RELATIONS DU CANADA AVEC ET OTAN				
EXTRÊME-ORIENT—*voir* RELATIONS DU CANADA AVEC				
FORCES FOURNIES PAR LE CANADA À L'OTAN	19	21 janv.	764	Gellner
	23	4 fév.	852,854	Dare
	24	5 fév.	867	Yarmolinsky
	28	18 fév.	1012-3	McNaught
	29	20 fév.	1029,-30 1036, 1044	Golden
	30	25 fév.	1067	Earnock
	31	27 fév.	1102-5	Legault
	32	27 fév.	1109, 1111, 1114-5, 1122	Sommer
	33	4 mars	1132-4, 1137, 1141, 1146	Granatstein
	35	24/25 mars	9, 14	Report
Importance de maintenir les Forces canadiennes en Europe	24	5 fév.	867	Yarmolinsky
	31	27 fév.	1103, 1105	Legault
	32	27 fév.	1109, 1111, 1114-15, 1122	Sommer
Nécessité de maintenir les Forces canadiennes en Europe	19	21 janv.	764	Gellner
Réduction de l'apport canadien	29	20 fév.	1029-30, 1036, 1044	Goldeno
	30	25 fév.	1067	Warnock
Faible importance de l'apport canadien	28	28 fév.	1012-13	McNaught
Retrait des Forces canadiennes—*voir* OTAN				
AIDE EXTÉRIEURE ET DÉFENSE	20	23 janv.	769, 770, 774-783	Solandt
	23	5 fév.	858-9	Dare
	25	6 fév.	891, 911	Eayrs
	26	12 fév.	942	Foulkes
	27	13 fév.	956, 972	Brecher
	28	18 fév.	994, 1018	McNaught
	30	25 fév.	1051, 1060-3, 1067	Warnock
	31	27 fév.	1094-5, 1099	Legault
	32	27 fév.	1126	Sommer
	34	6 mars	1166, 1172, 1189, 1192, 1194	Clarkson
	35	24/25 mars	10	Report

FRANCE—*voir* RELATIONS DU CANADA AVEC PROTECTION CIVILE OTAN				
RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES	32	27 fév.	1121	Sommer
PAYS FRANCOPHONES—*voir* RELATIONS DU CANADA AVEC				
ALLEMAGNE/BERLIN—*voir* OTAN				
GHANA—*voir* NEUTRALITÉ				
HONGRIE	27	13 fév.	987	Brecher
POLITIQUE D'IMMIGRATION	28	13 fév.	996, 1003, 1020	McNaught
INDE—*voir* NEUTRALITÉ				
SITUATION INTERNATIONALE	34	6 mars	1186	Clarkson
Rôle des É.-U. dans	34	6 mars	1186–7	Clarkson
GUERRE DE CORÉE	27	13 fév.	986	Brecher
AMÉRIQUE LATINE (*voir aussi* AIDE ET RELATIONS DU CANADA AVEC)				
Brésil (*voir aussi* NEUTRALITÉ)	30	25 fév.	1075	Warnock
Mexique	25	6 fév.	894, 899, 900–2, 914–5	Eayrs
	30	25 fév.	1064	Warnock
OEA	19	21 janv.	740	Gellner
	30	25 fév.	1052	Wanrock
COMMANDEMENT MARITIME—*voir* FORCES CANADIENNES				
FORCES MARITIMES	19	21 janv.	746–8, 755	Gellner
	23	4 fév.	842–4, 858	Dare
	24	5 fév.	877	Yarmolinsky
	25	6 fév.	906, 921	Eayrs
	26	12 fév.	930, 937–8, 945–6	Folkes
	27	13 fév.	959	Brecher
	28	18 fév.	1012	McNaught
	29	20 fév.	1029–30	Golden
	31	27 fév.	1103–4	Legault
	33	4 mars	1134, 1144	Granatstein
	33	4 mars	1150	Cadieux
MEXIQUE—*voir* NEUTRALITÉ				
MOYEN-ORIENT	33	4 mars	1131–2, 1141	Granatstein
AIDE MILITAIRE	23	4 fév.	848	Dare
COMMANDEMENT MOBILE—*voir* FORCES CANADIENNES				
RELATIONS MOSCOU–PÉKIN	34	6 mars	1173	Clarkson

20383—41

TABLE DES MATIÈRES DES FASCICULES Nos 19 ET 20, ET 22 À 35 INCLUSIVEMENT
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE JANVIER À MARS 1969
(Le fascicule no 21 n'est pas inclus)

	No du fascicule	Date	Page	Ministre ou témoin
ÉQUILIBRE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES	20	23 janv.	786	Solandt
	24	5 fév.	863-4, 883-4	Yarmolinsky
OTAN	19	21 janv.	724, 726-7, 730, 734-5, 739, 740, 744, 747, 749, 750-1, 753, 762-4	Gellner
	20	23 janv.	771, 773	Solandt
	23	4 fév.	840, 841, 843-4, 847, 851-2, 858	Dare
	24	5 fév.	865, 867-871, 875, 877-9, 885	Yarmoslinsky
	25	6 fév.	889-899, 900-5, 908-10, 922-3	Eayrs
	26	12 fév.	927-9, 930-1, 934, 936, 938, 941-6	Foulkes
	27	13 fév.	953, 956-8, 962-3, 966, 971, 977, 979-980	Brecher
	28	18 fév.	993, 995, 1001-3, 1005, 1007, 1011-19	McNaught
	29	20 fév.	1029-31, 1035-6, 1041-6	Golden
	30	25 fév.	1051, 1056-9, 1065-8 ,1071-3	Warnock
	31	27 fév.	1084-1099, 1101-5	Legault
	32	27 fév.	1108-1117, 1120-22, 1125	Sommer
	33	4 mars	1131, 1133, 1137, 1139, 1141-3	Granatstein
	33	4 mars	1150-1	Cadieux (discour)
	33	4 mars	1155, 1158-62	Sharp (discour)
	34	6 mars	1164, 1166-70, 1175-1181, 1183, 1189, 1190-1	Clarkson
	35	24/25 mars	8, 11, 12, 13, 14, 15	Report
Arguments contre la participation du Canada à	20	23 janv.	771	Solandt
	24	5 fév.	877	Yarmolinsky
	25	6 fév.	889-890, 903	Eayrs
	27	13 fév.	956-8, 962-3, 966, 971, 977-980	Brecher
	28	18 fév.	993, 995, 1001-2, 1007, 1013-20	McNaught
	30	25 fév.	1051, 1056-8, 1065, 1068, 1071-2	Warnock
Arguments en faveur de la participation du Canada à	19	21 janv.	730, 740, 744, 751, 764	Gellner
	20	23 janv.	771, 773	Solandt
	24	5 fév.	869-872, 875-9, 885	Yarmolinsky
	25	6 fév.	895	Eayrs
	28	18 fév.	1005	McNaught
	29	20 fév.	1030, 1036, 1041, 1043, 1046	Golden
	31	27 fév.	1084-5, 1089, 1092-4, 1096, 1101-5	Legault
	32	27 fév.	1108-11, 1113	Sommer
	33	4 mars	1150-1	Cadieux (discour)
	33	4 mars	1155	Sharp (discour)
	34	6 mars	1169	Clarkson
	35	24/25 mars	11-15	Report

Arguments en faveur de la révision de	19	21 janv.	734, 747	Gellner
	25	6 fév.	889–890	Eayrs
	26	12 fév.	928–934, 941, 944–6	Foulkes
	29	20 fév.	1029–1030, 1036	Golden
	31	27 fév.	1098	Legault
	33	4 mars	1131, 1133, 1137, 1139, 1141–2, 1146	Granatstein
	34	6 mars	1166–1170, 1175–1180 1183, 1185, 1189, 1190–2	Clarkson
Équipement canadien— *voir* FORCES CANADIENNES				
Retrait du Canada de	19	21 janv.	726	Gellner
	27	13 fév.	956	Brecher
	28	18 fév.	1005	McNaught
	30	25 fév.	1037	Warnock
	31	27 fév.	1102–3	Legault
	32	27 fév.	1115, 1122	Sommer
	34	6 mars	1190	Clarkson
	35	24/25 mars	13, 14	Report
Coût de la participation du Canada à	19	21 janv.	726, 735, 751, 764	Gellner
	26	12 fév.	931	Foulkes
	27	13 fév.	954	Brecher
	30	25 fév.	1067	Warnock
	35	24/25 mars	13	Report
Effet «Domino»	25	6 fév.	896, 899, 922	Eayrs
	27	13 fév.	953	Brecher
	29	20 fév.	1046	Golden
	32	27 fév.	1109, 1114–5	Sommer
	34	6 mars	1181, 1190	Clarkson
	35	24/25 mars	13, 14	Report
Contribution purement navale du Canada	31	27 fév.	1102–4	Legault
La France et	19	21 janv.	726, 730, 751	Gellner
	24	5 fév.	879	Yarmolinsky
	25	6 fév.	900–1	Eayrs
	27	13 féb.	963	Brecher
	31	27 fév.	1086–8, 1092	Legault
	32	27 fév.	1121	Sommer
	34	6 mars	1166–7, 1180–1	Clarkson
L'Allemagne et	19	21 janv.	724	Gellner
	25	6 fév.	908–9	Eayrs
	28	18 fév.	1005–6, 1011, 1019	McNaught
	29	20 fév.	1031, 1042	Golden
	31	27 fév.	1086, 1088–9, 1093–7, 1102	Legault
	32	27 fév.	1110–13, 1117–8, 1123–4	Sommer
	34	6 mars	1170, 1176–7, 1179, 1187	Clarkson
Réactions probables à la nouvelle politique du Canada				
des Canadiens	34	6 mars	1191	Clarkson
des pays communistes	34	6 mars	1191	Clarkson
des pays européens	34	6 mars	1190	Clarkson
des É.-U.	34	6 mars	1190	Clarkson

TABLE DES MATIÈRES DES FASCICULES Nos 19 ET 20, ET 22 À 35 INCLUSIVEMENT
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE JANVIER À MARS 1969
(Le fascicule no 21 n'est pas inclus)

	No du fascicule	*Date*	*Page*	*Ministre ou témoin*
OTAN (suite)				
Les États-Unis et	19	21 janv.	730	Gellner
	24	5 fév.	869	Yarmolinsky
	29	20 fév.	1031	Golden
	30	25 fév.	1057–8	Warnock
	31	27 fév.	1087, 1089, 1091–2	Legault
	32	27 fév.	1120	Sommer
	34	6 mars	1172, 1177, 1189–1191	Clarkson
	35	24 mars	13	Report
NEUTRALITÉ	19	21 janv.	724, 726, 735–8, 762	Gellner
	20	23 janv.	774	Solandt
	24	5 fév.	878–880	Yarmolinsky
	25	6 fév.	894, 911	Eayrs
	26	12 fév.	930, 935–6, 942–6	Foulkes
	27	13 fév.	947–9, 950–1, 954–5, 957–8, 964, 967, 971, 977–9, 984–6 983–9,	Brecher
	28	18 fév.	993, 998, 1016, 1017–20	McNaught
	29	20 fév.	1034, 1036–7	Golden
	30	25 fév.	1052, 1068, 1071	Warnock
	32	27 fév.	1125	Sommer
	35	24 mars	9	Report
Pays afro-asiatiques non alignés	27	13 fév.	948	Brecher
Autriche	27	13 fév.	948, 950–1	Brecher
	30	25 fév.	1052, 1071	Warnock
Belgique	27	13 fév.	948, 951, 957, 964	Brecher
Brésil	27	13 fév.	950	Brecher
Ghana	27	13 fév.	948–9, 950–1	Brecher
Inde	25	6 fév.	911	Eayrs
	27	13 fév.	948–9, 950–1, 984–8	Brecher
Irlande	30	25 fév.	1052, 1071	Warnock
Laos	27	13 fév.	948	Brecher
Mexique	25	6 fév.	894	Eayrs
	27	13 fév.	950	Brecher
	29	20 fév.	1036	Golden
Suède	19	21 janv.	726	Gellner
	20	23 janv.	774	Solandt
	24	5 fév.	878, 880	Yarmolinsky
	25	6 fév.	911	Eayrs
	27	13 fév.	948, 950–1, 954–5, 958, 967	Brecher
	28	18 fév.	1016	McNaught
	30	25 fév.	1052, 1071	Warnock
	35	24/25 mars	9	Report

Suisse	19	21 janv.	724, 726, 735, 737–8, 762	Gellner
	20	23 janv.	774	Solandt
	24	5 fév.	878	Yarmolinsky
	25	6 fév.	911	Eayrs
	27	13 fév.	948, 950–1, 964	Brecher
	28	18 fév.	1016	McNaught
RAU	27	13 fév.	948–951	Brecher
Yougoslavie	27	13 fév.	950	Brecher
NIGÉRIA/BIAFRA	19	21 janv.	744	Gellner
	24	5 fév.	868	Yarmolinsky
	27	13 fév.	975–6	Brecher
	33	4 mars	1132	Granatstein
FORCES NON NUCLÉAIRES: LEUR RÔLE	24	5 fév.	863–4, 884–5, 866	Yarmolinsky
NORAD	19	21 janv.	725–9, 752–4, 756–7, 764	Gellner
	20	23 janv.	771–2	Solandt
	22	30 janv.	813	Gastil and Krupka
	23	4 fév.	842, 845, 857	Dare
	24	5 fév.	869. 875–6, 877	Yarmolinsky
	25	6 fév.	899, 921–2	Eayrs
	26	12 fév.	932–3, 936, 938, 942–5	Foulkes
	27	13 fév.	953, 968–9, 973–4	Brecher
	28	18 fév.	993, 998	McNaught
	29	20 fév.	1029, 1035–6, 1041, 1047–8	Golden
	30	25 fév.	1051–6, 1065–9, 1074, 1077–8	Warnock
	31	27 fév.	1097–8, 1104	Legault
	32	27 fév.	1115	Sommer
	33	4 mars	1131, 1136, 1140–1, 1146	Granatstein
			1149, 1150	Cadieux (discour)
	34	6 mars	1171, 1188, 1190	Clarkson
	35	24/25 mars	8	Report
ÉQUILIBRE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES	20	23 janv.	786	Solandt
	24	5 fév.	863–4, 883–4	Yarmolinsky
ORGANISATION DES FORCES CANADIENNES EN EUROPE	19	21 janv.	747	Gellner
	23	4 fév.	840–1, 843–4, 847	Dare
	24	5 fév.	867	Yarmolinsky
	26	12 fév.	928–931, 933–5, 941, 944	Foulkes
	31	27 fév.	1085, 1099, 1102–5	Legault
	32	27 fév.	1115	Sommer
	35	24/25 mars	14	Report
MAINTIEN DE LA PAIX	19	21 janv.	729, 731, 735–7, 743–4, 764	Gellner
	23	4 fév.	840–1, 843	Dare
	24	5 fév.	867–8	Yarmolinsky
	25	6 fév.	891, 914, 919	Eayrs
	26	12 fév.	930	Foulkes
	27	13 fév.	954, 956, 958, 979	Brecher
	28	18 fév.	1008	McNaught
	30	25 fév.	1071	Warnock
	32	27 fév.	1114	Sommer
	33	4 mars	1130–1142, 1145–6	Granatstein
	33	4 mars	1155	Sharp (discour)
	34	6 mars	1166, 1179, 1187, 1189, 1190, 1194	Clarkson
	35	24 mars	10	Report

TABLE DES MATIÈRES DES FASCICULES Nos 19 ET 20, ET 22 A 35 INCLUSIVEMENT
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DE JANVIER À MARS 1969
(Le fascicule no 21 n'est pas inclus)

	No du fascicule	*Date*	*Page*	*Ministre ou témoin*
RÔLE DU QUÉBEC DANS LES RELATIONS EXTÉRIEURES	34	26 mars	1178	Clarkson
RÉDUCTION DE L'APPORT CANADIEN À L'OTAN—*voir* FORCES FOURNIES PAR LE CANADA À L'OTAN ET OTAN				
ROLE DES FORCES ARMÉES—*voir* FORCES CANADIENNES				
UNION SOVIÉTIQUE	19	21 janv.	740	Gellner
(*voir aussi* PROTECTION CIVILE—RUSSIE)	24	5 fév.	866, 872, 877, 884	Yarmolinsky
	25	6 fév.	892, 908	Eayrs
	26	12 fév.	929	Foulkes
	27	13 fév.	960	Brecher
	28	18 fév.	1001–2, 1005, 1009, 1013	McNaught
	30	25 fév.	1053–6, 1059–1060, 1070–4, 1077–8	Warnock
	31	27 fév.	1083, 1084, 1086, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1094, 1101–2	Legault
	32	27 fév.	1108, 1109, 1110, 1113, 1117, 1118, 1119, 1120	Sommer
	33	4 mars	1145	Granatstein
	33	4 mars	1150	Cadieux (discour)
	34	6 mars	1170, 1173, 1174, 1183, 1186, 1191	Clarkson
SUÈDE—*voir* PROTECTION CIVILE ET NEUTRALITÉ				
SUEZ—*voir* NEUTRALITÉ (INDE)				
SUISSE—*voir* PROTECTION CIVILE ET NEUTRALITÉ				
RAU—*voir* NEUTRALITÉ				
NATIONS UNIES	19	21 janv.	729, 731	Gellner
	31	27 fév.	1094	Legault
	33	4 mars	1143, 1145	Granatstein
	33	4 mars	1155, 1157	Sharp (discour)
	35	24/25 mars	7	Report
ÉTATS-UNIS—*voir* ABM, RELATIONS DU CANADA AVEC, PROTECTION CIVILE, SITUATION INTERNATIONALE, OTAN, NORAD, VIET-NAM				
VATICAN	33	4 mars	1131	Granatstein
VIET-NAM	24	15 fév.	868	Yarmolinsky
	27	13 fév.	971	Brecher
	28	18 fév.	995, 1010, 1017, 1019	McNaught
	33	4 mars	1131	Granatstein
	34	6 mars	1176	Clarkson
PACTE DE VARSOVIE	19	21 janv.	739–740	Gellner
	24	5 fév.	870	Yarmolinsky
	28	18 fév.	1005	McNaught
YOUGOSLAVIE—*voir* NEUTRALITÉ				

APPENDICE EEE

Le présent mémoire vise surtout à passer en revue et recenser les divers témoignages présentés au Comité. Pour en faciliter les renvois, nous avons respecté l'ordre des explications utilisé dans l'exposé présenté par le ministère de la Défense nationale.

1. *Nécessité d'un système intégré*

L'exposé du ministère de la Défense déclare que «la défense aérienne de l'Amérique du Nord constitue un problème à part qui est indivisible». Cela est vrai, mais il y aurait peut-être lieu de préciser.

L'intégration de la défense aérienne de l'Amérique du Nord—et, partant, NORAD—s'est imposée le jour où le cerveau humain fut incapable d'interpréter avec une rapidité suffisante toutes les données qu'il fallait dès lors digérer et mettre en corrélation si l'on voulait que le système de défense fonctionnât. La vitesse accrue des cibles, le recours à des armes défensives électroniques compliquées (ECM), et la mise au point de nouveaux engins air-sol ont obligé les responsables de la défense d'abandonner le contrôle manuel pour adopter le contrôle automatique des opérations de défense, c'est-à-dire de cesser de confier à l'homme la solution des problèmes de l'interception des missiles pour les faire résoudre par les ordinateurs des bases SAGE et BUIC.

Le fonctionnement d'une unité SAGE est une affaire complexe et dispendieuse. Quant au BUIC, c'est, comme son nom le donne à entendre, un appareil de soutien ou de secours, advenant que SAGE perde le contrôle opérationnel. Sa puissance est d'environ le quart de celle de SAGE. Pour donner le maximum d'efficacité, SAGE doit être installé à un endroit où les consisdérations politiques n'entrent pas en ligne de compte. De plus, la défense étant disposée en profondeur, les objectifs doivent passer d'un centre de contrôle à un autre, à mesure que l'attaque progresse et qu'il devient nécessaire d'opérer la transmission en chaîne du contrôle d'une base à l'autre. La frontière internationale ne saurait être la ligne où finit le contrôle d'un côté et où commence le contrôle de l'autre. Cela serait insensé en cas d'attaque réelle.

Enfin, nous aurions dû payer un prix beaucoup plus élevé si nous avions pris à notre charge la partie canadienne du réseau de défense aérienne. En fait, les États-Unis ont assumé le coût intégral du réseau avancé de pré-alerte (DEW Line); et, en vertu de l'accord CADAN (Continental Air Defense Agreement North), ils ont assumé les deux tiers du coût d'un grand nombre d'autres installations de défense aérienne sur le sol canadien.

Comme c'est l'automatisation du système actuel de défense aérienne de l'Amérique du Nord, axé sur des installations permanentes (radars et centres de contrôle installés au sol) qui lui a donné son caractère d'indivisibilité et qui a rendu NORAD nécessaire, il s'ensuit que, théoriquement—mais non logiquement—le réseau pourrait être de nouveau divisé lorsqu'il deviendra mobile grâce à l'introduction du système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS). Nous y reviendrons un peu plus tard.

2. *Apport du Canada au réseau intégré*

Le mémoire signale que «le Canada assume de 8 à 10 p. 100 du coût global de l'entretien et du fonctionnement du réseau NORAD». En soi, ce pourcentage ne représente pas un montant très élevé à l'heure actuelle, mais ce montant pourrait prendre des proportions imposantes quand il s'agira de partager les coûts d'un système de défense aérienne réorganisé et rééquipé de l'Amérique du Nord. Ne serait-ce que pour cette seule raison, il pourrait être utile de réexaminer notre contribution actuelle qui, à mon avis, représente un montant beaucoup moindre que 8 à 10 p. 100 du total.

Notre contribution ne peut être évaluée qu'en fonction de notre contingent militaire et du montant d'argent que nous y affectons. Je ne suis pas en mesure de vérifier les chiffres des États-Unis et je dois donc accepter les chiffres publiés pour la contribution américaine, savoir: 144,000 hommes et 2.5 milliards de dollars.

NORAD évalue à 135 millions les frais assumés par le Canada. Cependant, ce chiffre prête à confusion, car il comprend le coût global annuel de la base des forces canadiennes à Cold Lake, en Alberta, qui relève du Commandement de la défense aérienne des forces canadiennes, mais n'abrite que deux unités de défense aérienne, un radar lourd et un système de détection et de poursuite des véhicules spatiaux (SPADATS). Ces deux unités et une partie du personnel administratif de la base ne représentent qu'environ 13 p. 100 de l'effectif global de Cold Lake, c'est-à-dire 250 hommes à compter du mois en cours. Le coût annuel de la base de Cold Lake est de $24 millions, et si nous calculions sur la base du prorata, un peu plus de $3 millions de cette somme serait imputable sur la défense aérienne. Même en soustrayant seulement $15 millions, au titre de dépenses non classées, des $135 millions susmentionnés, nous obtenons le chiffre de $120 millions au titre de notre quote-part à NORAD. C'est moins de 5 p. 100 du total.

A compter du mois en cours, l'effectif du Commandement de la défense aérienne (ADC) est de 10,103 militaires et 3,068 civils. Si nous déduisons de cet effectif le nombre de ceux dont les fonctions ne se rattachent pas à la défense aérienne, nous obtenons un chiffre d'au plus 11,500 hommes réellement rattachés à NORAD, soit pas plus de 8 p. 100 du total.

A mon avis, on peut avancer l'évaluation suivante, qui pourra servir de jauge pour les besoins futurs: Les États-Unis assument 95 p. 100 des frais de fonctionnement et d'entretien de NORAD et fournissent 92 p. 100 de l'effectif.

Il peut être intéressant de noter que, si nous attribuons deux points pour chaque poste de commandant d'un quartier général de NORAD et un point pour chaque poste de commandant adjoint, les officiers canadiens détiennent près de 23 p. 100 des postes supérieurs du commandement. Nous sommes certainement bien traités dans l'organisation intégrée.

3. *Présence militaire américaine au Canada*

Le chiffre de «683 militaires américains de NORAD postés au Canada» dont parle le mémoire du ministère de la Défense, n'impressionne pas beaucoup au premier abord. Ils se répartissent comme il suit:

a) «Cogestion», c'est-à-dire des Canadiens détenant certains postes aux États-Unis, et des Américains détenant certains postes au Canada.

b) Personnel du centre de contrôle de Goose Bay (Labrador), et de trois importants postes de radar: Stephenville (T.-N.), Goose Bay, (Labrador), et Saglek, (Labrador), tous de la 37e Division de NORAD, équipée par les Américains.

c) Gardiens des armes nucléaires entreposées à six endroits au Canada.

Je crois qu'il doit y avoir près de mille militaires américains dans ces trois groupes, mais si je fais erreur, l'écart est très minime.

Outre le personnel de NORAD proprement dit, les quatre principales stations de la ligne DEW en territoire canadien (voir la carte intitulée «NORAD Warning Systems», qui accompagne le mémoire) sont conduites par des civils au service de la *Federal Electric Company*. Les directeurs sont des Américains ainsi qu'une partie des équipes de conduite et d'entretien. J'évalue le nombre de ces civils américains à 500 au plus. Il y a aussi 24 militaires canadiens et six militaires américains aux principales stations de la ligne DEW, qui sont tous commandés par des officiers canadiens. Disons, à ce propos, que les nombreuses stations auxiliaires de la Ligne DEW, qui sont tous commandés par des officiers canadiens. Disons, à ce propos, que les nombreuses stations auxiliaires de la Ligne DEW sont dégarnies d'hommes; des équipes des stations principales en font périodiquement l'inspection.

4. *Sous la menace des bombardiers*

La menace plane dès le moment où il surgit un concours de circonstances qui peut rendre la situation périlleuse. (Ainsi en est-il pour la typhoïde qui peut faire des ravages si l'eau devient contaminée). Si nous réagissons de cette façon devant ce qui constitue un danger, alors il ne sert à rien de spéculer sur les intentions de l'Union Soviétique ou de la Chine. Nous savons que les Soviétiques possèdent un grand nombre de bombardiers pilotés et de fusées porteuses balistiques de missiles à ogives nucléaires, qui peuvent atteindre le continent nord-américain. Les intentions pacifiques des Soviétiques ou la menace de représailles nucléaires par les États-Unis—peu importe lequel—peut les tenir à distance de l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Ce qui importe vraiment, c'est que la dissuasion nucléaire est sans effet en cas d'intrusion par des avions étrangers. Aucun homme sain d'esprit ne va contre-attaquer ou même menacer de riposter avec des engins nucléaires simplement parce que des avions suspects ont violé son territoire. Il voudra d'abord les identifier, leur signifier de se tenir à distance. Règle générale, il essaiera de dissuader les intrus de survoler son territoire tout comme il interdirait l'accès de son territoire aux intrus faisant irruption par terre ou par mer. Ce contrôle de l'air, plus difficile que le contrôle du terrain et, sous certains rapports, plus difficile également que le contrôle de la mer, est la principale mission de NORAD. Les choses étant ainsi, il est bien inutile de se demander s'il y a menace imminente d'une attaque par les bombardiers soviétiques ou s'il y en aura jamais une par les bombardiers chinois.

A l'heure actuelle, le réseau NORAD est en mesure d'exercer un minimum de contrôle sur l'espace aérien de l'Amérique du Nord, mais pas davantage. Un intrus peut voler trop bas au-dessus de notre territoire pour que les radars de la Ligne Dew puissent le repérer. Puis, il ne peut être détecté avant d'atteindre la ceinture défensive, dont les limites extérieures sont déterminées par la portée des puissants radars de la Ligne Pinetree. C'est là le «trou du milieu» (Hole in the middle) souvent mentionné dans les instructions émanant de NORAD.

Les radars de la Ligne Pinetree (pour l'identification voir la carte intitulée «NORAD Long-Range Radar Sites», annexée à l'exposé du ministère de la Défense) ont une portée d'environ 200 milles à une altitude de 30,000 pieds et plus, et un peu plus de la moitié peuvent détecter jusqu'à 10,000 pieds d'altitude. A une altitude plus faible, la portée décroît rapidement. La Ligne ne peut absolu-

ment rien contre les avions qui volent bas. (On peut en accroître la puissance par l'addition d'un dispositif appelé «pont», mais cela serait très dispendieux et bien inutile au moment même où l'on songe à se débarrasser de la plupart des radars fixés.) D'autre part, elle a assez de profondeur, sauf dans certains secteurs, pour que les avions ennemis ne puissent pas se glisser au-dessus de son aire de dépistage.

En d'autres mots, en dépit d'un effectif de plus de 150,000 hommes et un budget annuel de plus de deux milliards et demi, NORAD est impuissant à interdire aux intrus l'espace aérien de l'Amérique du Nord. En cas de guerre, certains bombardiers réussiraient à y pénétrer parce que la défense n'aurait pu les descendre, tandis que d'autres parviendraient à passer parce qu'ils ne seraient probablement jamais détectés. Il va sans dire que s'il n'y avait pas le réseau NORAD, les avions étrangers envahiraient à loisir le ciel de l'Amérique du Nord sans être décelés ni molestés. C'est alors, et probablement seulement alors, que surgirait la terrible menace des bombardiers, car, justement, ce qui en ce moment milite contre l'emploi du moyen le moins coûteux et le plus sûr de lancer chez l'adversaire des engins nucléaires, c'est-à-dire la difficulté de pénétrer dans une région défendue avec des bombardiers pilotes, n'existerait plus pour les en empêcher. Pour le moment, grâce à la protection limitée mais réelle du réseau NORAD, les auteurs du mémoire ont sans doute raison de dire que la menace actuelle des bombardiers est «limitée mais réelle».

5. *Efficacité du réseau NORAD en cas d'urgence*

La défense aérienne de l'Amérique du Nord est fermement assujettie au pouvoir politique. En tout état de cause, son efficacité est fonction de la vitesse de la riposte. Ces deux conditions, qui sont essentielles, étant donné qu'attaquants et défenseurs auraient recours aux armes nucléaires si la bataille s'engageait, doivent être parfaitement solidaires si l'on veut que le système fonctionne.

La seule et unique fois où NORAD a été mis à l'épreuve dans la pratique ça n'a pas fonctionné, et l'on a déduit de cette expérience que l'entente d'avant 1958 comportant deux commandements nationaux travaillant en coopération amicale donnerait de meilleurs résultats que le système rigoureusement institutionnalisé et intégré que nous avons en ce moment.

En fait, ce qui s'est produit, c'est qu'au plus fort de la crise des missiles cubains, dans la soirée du 22 octobre 1962, le commandant en chef de NORAD, avec l'assentiment de Washington, mit ses forces sur «Defcon 3». (La Defcon 3 ou «Position défensive 30» se situe à mi-chemin entre Defcon 5 et Defcon 1, après qu'il ne reste plus que la mise en alerte de la défense aérienne (ADE) lorsque les bombes nucléaires se mettent à tomber.) Le gouvernement canadien hésita pendant 42 heures avant de donner son accord pour passer de l'état d'alerte à la Defcon 3. A ce moment-là la crise avait déjà perdu de son acuité. Bien que les forces canadiennes, de leur propre initiative et avec la permission du ministre de la Défense du temps (mais sans l'autorisation du Cabinet), eussent décrété l'état d'alerte *préventive*, elles ne prirent ni ne purent prendre les mesures les plus importantes spécialement pour le déploiement de forces et la préparation des armes nucléaires. Il en résulta que NORAD ne fut en état de Defcon 3 qu'au début de l'après-midi du 24 octobre 1962.

Cette alerte n'eut pas de lendemain, naturellement, et NORAD ne tarde pas à revenir à l'état normal de Defcon 5, mais il n'en demeure pas moins que le système en bloc fut trop lent à réagir pour être réellement efficace si les hostilités avaient vraiment éclaté. A tort ou à raison, la vitesse de réaction fut alors sacrifiée à ce qu'on jugeait l'exercice normal du contrôle politique.

La crise des missiles cubains a mis à nu une faiblesse du système NORAD, faiblesse qui s'insinue jusque dans les ententes conclues entre des états souverains. Quoi qu'il en soit, ainsi que nous le disions sous la rubrique n° 1, une organisation intégrée est nécessaire pour des raisons techniques, au moins aussi longtemps que le système est composé d'installations amovibles reliées par des télécommunications.

6. *Défauts du système actuel*

La vulnérabilité du système actuel est clairement démontrée dans la partie II du mémoire du docteur Lindsey, au sujet de laquelle je désirerais formuler les observations qui suivent:

Il est peu probable que l'ennemi puisse mettre hors d'état de fonctionner l'une des installations de SAGE, dont dépend le fonctionnement des différentes stations de la ligne défensive; celle de North Bay, par exemple (reconnue la plus forte de toutes), qui s'abrite sous des centaines de pieds de roc, est quasi invulnérable. Et même si un chaînon de SAGE se rompait à cause d'une défaillance mécanique, le système auxiliaire de contrôle des interceptions (BUIC, voir rubrique 1.) pourrait prendre la relève et continuer le travail,—ou du moins l'essentiel du travail,—d'ordination et de contrôle. Reste quand même le danger qu'un ennemi puisse pratiquer une trouée dans la ligne en détruisant des radars consécutifs. L'envoie de renseignements en provenance de ce tronçon de la ligne cesserait en direction de SAGE et de BUIC, de sorte qu'il ne pourrait plus y avoir d'obstacles insurmontables à la pénétration. Un coup d'œil sur la carte intitulée «NORAD

Long-Range Radar Sites», qui accompagne le mémoire, montre qu'au centre, la ligne Pinetree est très ténue. Il serait possible de faire une trouée à cet endroit, d'autant plus que l'antenne et les éléments de ces gros instruments ne peuvent être ni masqués ni consolidés.

Le «trou du milieu» mentionné sous la rubrique 4 commence, lui aussi, à poser des problèmes. Jusqu'ici, les meilleurs missiles air-surface lancés de bombardiers avaient une portée d'environ 350 milles. En conséquence, ils ne peuvent êttre largués avant d'atteindre la ceinture protégée par la Ligne Pinetree, franchir cette ligne et frapper l'objectif situé de l'autre côté. Cependant, on parle déjà de missiles air-surface d'une portée de 1,000 et même de 1,500 milles. Ces derniers pourraient être largués d'avions que ne pourraient apercevoir les défenseurs dans le «trou du milieu». Une telle innovation pourrait réduire considérablement l'efficacité du réseau NORAD et nous obliger soit à le réorganiser en le dotant de nouvelles installations amovibles, soit à adopter le nouveau système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS).

Une autre insuffisance du système, qui, sauf erreur, n'a pas encore été portée à la connaissance du Comité, lui vient du fait que la ceinture de défense se trouve trop au sud. De cette façon, certaines interceptions se feraient, dans bien des cas, au pourtour et même au-dessus d'une agglomération. Il ne saurait en être autrement, étant donné la portée limitée des radars au sol.

La population s'effraie des dangers que présenteraient les explosions, au-dessus de nos têtes, des missiles défensifs du réseau Safeguard de défense antimissile, et c'est là un paradoxe, car, comme le signale à juste raison le docteur Lindsey dans la partie III de son mémoire, un tel danger est plutôt imaginaire. D'autre part, on a à peu près passé sous silence le fait que le Bomarc d'une portée maximale de 400 milles, et le Nike-Hercules, d'une portée maximale de 75 milles, seraient lancés de bases installées aux États-Unis, et certainement dans une direction nord, et que cette menace plane sur nos têtes depuis une dizaine d'années. Car, ne l'oublions pas, le Bomarc et le Nike-Hercules sont munis d'ogives nucléaires.

Une bombe nucléaire ne peut exploser à moins d'avoir été délibérément amorcée. Cependant, l'équipage d'un bombardier qui aperçoit sur le radar un missile qui lui est destiné peut amorcer et larguer sa charge nucléaire avant d'être frappé par le missile. Il y a aussi, comme le mentionne le docteur Lindsey à la page 41 de la partie III de son mémoire, au moins la possibilité théorique de munir la bombe d'une amorce spéciale qui la fera détoner dès l'arrivée des premières radiations provenant de l'explosion défensive.

A noter également que le Bomarc et le Nike-Hercules se mettront à la poursuite d'un objectif où qu'il soit. Une interception qui se produit au-dessus d'une agglomération—inévitable dans le cas du Nike-Hercules et fort possible également dans le cas du Bomarc—entraînerait des dommages incalculables par les missiles nucléaires largués au hasard par le bombardier et aussi, mais des dégâts beaucoup moins graves encore que très importants résultant de la détonation du missile défensif. C'est ainsi que le Canada pourrait effectivement subir, par les missiles ennemis, la destruction qui était destinée à un objectif situé aux États-Unis. Il y va donc de notre intérêt que la ceinture défensive soit déménagée plus au nord, mais naturellement, cela n'est pas possible avec les installations amovibles actuelles.

Une autre observation me paraît pertinente à ce sujet. Il s'agit du Bomarc, un système défensif qui a été très critique, même dans les milieux officiels. En fait, on n'a rien à reprocher au Bomarc lui-même; c'est un engin défensif sûr, qui coûte peu en hommes et en argent, et dont la ponctualité en tous temps est supérieure à celle des avions de combat pilotés. Mais c'est le déploiement tactique du Bomarc qui laisse à désirer. Les missiles lancés de la base Bomarc de la région de Buffalo (N.Y.), par exemple, fonctionnent au mieux une fois qu'ils passent au-dessus de Montréal. On s'oppose également à l'entreposage de nombreux missiles à une même base non protégée. Cela est cependant rendu nécessaire à cause de la nature générale du système de défense. D'autre part; il n'y aurait rien à redire en principe contre la dispersion des bases Bomarc le long du 55° parallèle, par exemple, pourvu que cela se fasse dans le cadre d'un nouveau plan modifié de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

7. L'alternative: Le système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS)

Le docteur Lindsey, dans la partie II de son mémoire, explique avec force détails ce qu'on attend par le système AWACS. Les Américains continuent à y travailler et entendent le mener à bonne fin sans égard à la décision que prendra le Canada. Il est vrai qu'ils n'y ont pas encore affecté beaucoup d'argent, mais—et c'est peut-être là ce qui importe le plus—ils ont commencé à démanteler par étapes le système actuel, sans doute avec l'intention d'assurer le plus de sécurité possible jusqu'à ce que le système AWACS soit prêt à entrer en service, puis de le désaffecter lentement, afin que la transition ne soit pas trop abrupte. Même sans aucune déclaration de politique en haut lieu, il est possible de deviner les intentions des Améri-

cains en les regardant agir. Or, à certains endroits, ils ont aminci la ceinture protégée par leurs radars puissants (à la 37e Division NORAD, par exemple); ils ont réformé certaines de leurs bases de Bomarcs; et ils ne prennent pas les mesures qu'ils auraient prises autrement à la vue de l'évolution de la menace; par exemple, ils n'installent pas de ponts pour intercepter les avions volant à basse altitude. (Voir sous la rubrique 4. Les Américains ont, cependant, installés des ponts de long de la côte sud, en face de Cuba.)

On se demande alors tout naturellement ce que le Canada devrait faire: suivre l'exemple des Américains et se préparer à adopter le système AWACS? ou bien nous en tenir à ce que nous avons, pour quitter NORAD une fois que les Américains auront un système de défense et nous un autre, ce qui, naturellement, sonnerait le glas de l'intégration? Tout milite en faveur de la première option.

Sans les puissants radars américains, le système actuel demeurerait une ligne très ténue (surtout dans le centre et sur la côte occidentale), mais nous pourrions tout de même essayer de le faire fonctionner, en y incorporant les quelques installations encore en sol canadien (à Terre-Neuve et au Labrador, voir rubrique 3.). Pour avoir un système de défense aérienne entièrement canadien qui soit vraiment efficace, il faudrait dépenser beaucoup d'argent, notamment pour l'installation de nouveaux centres automatiques de contrôle, ainsi que pour des avions de combat et/ou des missiles, afin de protéger tout notre territoire. Même alors, nous n'aurions rien de meilleur que le système que nous avons maintenant, avec tous ses défauts, et un coût incomparablement plus élevé.

D'autre part, à la condition de bien fonctionner (il reste encore à régler des problèmes concernant le radar balayant le sol, ainsi que l'explique le docteur Lindsey dans la partie II de son mémoire), le système AWACS non seulement assurera une défense plus efficace contre les attaques des bombardiers et des missiles air-surface, mais facilitera aussi énormément la grande mission des Forces armées canadiennes, exposée dans la déclaration officielle de politique de défense du gouvernement faite le 3 avril 1969, comportant «la surveillance de notre territoire et de nos côtes afin de protéger notre propre souveraineté».

On prévoit que les radars AWACS à longue portée couvriront un rayon de 400 milles à la ronde. Cela veut dire que, théoriquement, un avion patrouilleur pourrait tenir sous observation à n'importe quel moment donné une aire circulaire d'un demi-million de milles carrés. Cinq avions de ce genre volant simultanément en formation propice assureraient un meilleur contrôle de notre espace aérien que tous les radars réunis des lignes DEW et Pinetree. Une bonne méthode pratique pour la patrouille de 24 heures d'une aire donnée consiste à garder au sol six avions pour chaque avion en vol. Ce n'est là, naturellement, qu'un rapport approximatif, qui doit varier selon les circonstances, mais je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que 35 avions patrouilleurs AWACS pourraient assurer un contrôle continu et complet de notre espace aérien, et aussi un certain contrôle de notre sol et des eaux bordières, à titre de supplément de dividende. Bien entendu, ces avions feraient en même temps fonction d'appareils de pré-alerte et de poursuite des missiles et de centres de contrôle de la défense aérienne de NORAD. Ils serviraient ainsi les États-Unis au moins aussi bien qu'ils protégeraient le Canada.

Étant donné que les missions de patrouille seraient destinées aux régions situées loin au nord des agglomérations, il serait très avantageux du point de vue économique que les avions patrouilleurs soient basés à des aéroports en territoire canadien, mais ils pourraient aussi, mais sans protection depuis leur aéroport d'attache en territoire américain, demeurer stationnés dans leurs bases des États-Unis, d'où ils décolleraient pour venir accomplir leur mission dans le Nord. Les défenses aériennes actives—les Américains projetant de mettre en service le chasseur-intercepteur F106X—devraient être installées au Canada. Surtout si le F106X est adopté (ce qui n'est pas du tout certain), ces avions plutôt petits, d'une capacité limitée et par conséquent d'un rayon d'action limité lorsqu'ils transportent des armements, devraient autant que possible être basés à des champs d'aviation les plus au nord qui peuvent fonctionner à l'année longue. Cela permettrait, en cas de conflit, d'intercepter les engins nucléaires, offensifs ou défensifs, là où il ne résulterait pas beaucoup de dégâts au sol.

Bref, le Canada devrait consentir à abandonner le système actuel de défense aérienne, qui est imparfait et dangereux, pour adopter le système AWACS.

Bien sûr, on peut objecter qu'en cas de guerre nucléaire, il importe peu que le danger vienne d'un pays ou d'un autre et même que nous ayons tel ou tel système de défense. C'est là un raisonnement populaire et par trop simpliste. A l'âge nucléaire, la défense pour emprunter les mots d'Herman Kahn, c'est «imaginer l'inimaginable». Nous ignorons ce que nous réserve l'avenir dans le domaine technologique. Nous savons seulement avec quelles armes on peut nous attaquer, mais nous ne savons pas si cela se produira. Prenons un exemple et disons que London (Ontario), pourrait peut-être sortir indemne d'une guerre nucléaire et ses deux cent cinquante mille citoyens se retrouver vivants. Mais ils pourraient ne pas avoir autant de chance si

un bombardier dont la charge est destinée à New York était intercepté quelque part dans le voisinage de London par un missile Nike-Hercules lancé des installations défensives de Détroit. Inversement, il se peut qu'un seul avion ennemi transportant des missiles nucléaires et ayant Winnipeg pour objectif, soit détruit au-dessus du cercle polaire; alors, un demi-million de citoyens de Winnipeg pourraient survivre à la guerre. Il en va ainsi pour les missiles balistiques, et c'est ce qui se produira si jamais on adopte un système de défense antimissile fonctionnel.

L'interdiction de l'espace aérien aux intrus et la dissuasion de la récidive, et, si le pire se produit, la «limitation des dégâts» (voir partie I du mémoire du docteur Lindsey), voilà autant d'objectifs qu'il ne faut pas ignorer et de responsabilités nationales auxquelles on ne saurait se soustraire simplement parce qu'on *croit* qu'il est impossible de les assumer. Il s'agit non pas de savoir si on devrait essayer de réaliser ces objectifs, mais bien de déterminer comment le faire de façon efficace et économique.

8. *Coût de la conversion du système actuel au système AWACS*

Ici tout est conjecture. Nous ne savons vraiment qu'une chose: la valeur comptable des installations et du matériel actuels du Commandement de la défense aérienne des Forces canadiennes est d'environ $800 millions; et qu'une partie de ce matériel pourra encore servir même après la conversion au système AWACS. Une partie sera d'ailleurs récupérable. Par extrapolation à partir du coût connu de nos avions patrouilleurs maritimes, l'Argus Canadair ($12 millions par unité armée) et en supposant que le fuselage sera celui du DC-8 ou du Boeing 707, les avions patrouilleurs AWACS pourraient coûter $25 millions chacun. On sait que le chasseur F106X pourrait coûter environ $5 millions. On sait enfin que, compte tenu des chiffres approximatifs susmentionnés, la somme de $12.3 milliards mentionnée par l'ancien secrétaire à la Défense des États-Unis, au titre des immobilisations pour le nouveau système sur une période de 10 ans, paraît vraisemblable.

Or, en fixant à 7.5 p. 100 notre juste part des déboursés, nos immobilisations s'élèveraient à $92 millions par année pendant 10 ans, en comparaison d'environ $11 millions pour le Commandement de la défense aérienne prévus dans le budget des dépenses de 1968-1969, et moins de $6 millions inscrits au budget des dépenses de 1969-1970, mais on n'a pas prévu d'achats plus massifs de nouveau matériel au cours des dernières années, et, du reste, le jour où de tels achats deviendront inévitables doit eventuellement arriver également sous le système actuel.

Ainsi, il faudrait prévoir une forte augmentation des prévisions budgétaires du Commandement de la défense aérienne si l'on adoptait le système AWACS, du moins les premières années. Plus tard, parce que le système AWACS nécessite moins d'hommes que le système actuel et que les frais d'exploitation et d'entretien sont en conséquence moins élevés, le budget des dépenses serait graduellement abaissé à son niveau actuel (en dollars de 1969, naturellement). Finalement, une fois les immobilisations terminées, le budget du Commandement de la défense aérienne devrait être moins élevé que maintenant. Je rappelle de nouveau que tous ces calculs sont hypothétiques et que nous ne savons pas trop encore à quoi nous attendre advenant qu'on adopte le système AWACS.

9. *La défense spatiale*

La mission de NORAD a toujours été de défendre l'Amérique du Nord contre les attaques de l'air et de l'espace. «Cela comporte», ainsi que l'a dit le commandant adjoint de la défense aérienne d'alors dans son témoignage devant votre Comité le 28 juin 1966, «la détection de *tous* les véhicules aérospatiaux suspects, la détermination de leurs intentions, et, enfin, leur destruction si nécessaire». «Tous» signifie la totalité et rien de moins que les bombardiers, missiles air-surface, missiles balistiques, véhicules orbitaux, ou tout autre engin volant, de destruction qui peuvent nous attaquer.

Ainsi donc, NORAD a toujours été engagé dans la défense antimissile, et le Canada l'a été lui aussi comme partenaire dans NORAD. Le gouvernement canadien le savait fort bien lorsqu'il reconduisit le traité en 1968, à preuve: il y inséra la stipulation que nous ne nous engagerions pas à participer à cette phase de la défense qui comporte l'interception des missiles. (Textuellement, cette stipulation est rédigée comme il suit: «Le présent accord ne comporte aucun engagement du Canada à participer à une défense antimissile active».) Cette réserve avait sans doute pour but de ne pas engager le Canada à payer une partie du coût du système de défense antimissile Sentinel ou Safeguard. Il n'a pu y avoir une autre raison, car nous faisons notre part à d'autres égards: les lignes terrestres et autres voies de communications du réseau avancé de pré-alerte aux engins balistiques (BMEWS) passent par le Canada et les renseignements qu'il envoie nous sont automatiquement transmis; nous participons à la détection et à la poursuite de véhicules dans l'espace (SPADATS), autre moyen d'avertir qu'il y aura incessamment une attaque aérospatiale; et le personnel canadien du quartier général de NORAD est engagé dans les travaux de

défense spatiale tout autant que dans la défense aérienne.

Mais la répugnance canadienne à participer à la défense antimissile active ne vient pas du fait que nous serions opposés à une invasion possible de l'espace aérien du Canada par des engins défensifs. Comme nous l'avons déclaré à la rubrique 6, une telle éventualité est à peu près nulle, et, d'ailleurs, nous n'avons pas fait d'opposition à l'emplacement géographique des bases américaines de défense antimissile, dont les engins seraient nécessairement lancés dans notre espace aérien.

En ce qui concerne les engins utilisés dans le système Safeguard, le Spartan est réglé pour détoner dans le vide relatif des hautes altitudes, tandis que le Sprint est un engin défensif ponctuel d'une portée maximale déclarée de quelque 30 milles. Même, cette portée est inclinée, dans le sens de l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont la base aurait nécessairement moins de 30 milles de longueur. Les deux bases annoncées de Safeguard: Grand Forks (North Dakota) et Great Falls (Montana), sont situées respectivement à 75 milles et 108 milles de la frontière canadienne. Même si la rampe de lancement des Sprints était un peu plus au nord, étant donnée la nature de cet engin, il est très improbable qu'elle soit assez rapprochée de la frontière pour que les missiles pénètrent dans le ciel canadien.

Dans sa récente déposition devant votre Comité, le général F. R. Sharp a exprimé l'opinion que, du point de vue militaire, le système Safeguard devrait faire partie de NORAD. Il a sans doute raison. Les fonctions du système de surveillance de l'espace (SPADATS) et du réseau avancé de pré-alerte (BMEWS) ne peuvent facilement être séparées du contrôle de l'engin et de l'interception de la cible. Au surplus, en cas de guerre, il n'y aurait qu'une seule bataille aérospatiale au-dessus de l'Amérique du Nord, chaque adversaire utilisant un mélange de tous les types d'engins à sa disposition.

Cela ne veut pas dire qu'en fin de compte, le Canada serait tenu de participer à l'un des systèmes de Safeguard. L'engin Nike-Hercules, par exemple, est aussi un des éléments du système de défense NORAD, mais nous n'utilisons aucun d'entre eux. Le fait est que, tout comme nous sommes solidairement responsables, en vertu de NORAD, des missiles Nike-Hercules, ainsi nous serons solidairement responsables du fonctionnement du système Safeguard si jamais on l'inclut dans le complexe NORAD et que le Canada participe encore à NORAD à ce moment-là.

Il faut se rappeler également que nous ne pouvons en ce moment nous dissocier du système de défense antimissile, comme d'aucuns semblent penser que cela est possible. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes déjà engagés dans la défense antimissile. Tout ce que nous pourrions dire, sans trop de logique cependant, c'est que ce genre de défense (et pourquoi celle-là seulement?) devrait se limiter à la seule détection des missiles.

On pourrait prétendre que, étant donné que la dissuasion dépend de la destruction certaine (voir partie I du mémoire du docteur Lindsey), il serait préférable—la situation serait très «stable»—s'il n'y avait pas de défenses du tout et si les puissances nucléaires s'exposaient délibérement à l'attaque de l'adversaire. Mais aucune puissance ne semble disposée à s'exposer toute nue aux coups de l'ennemi. Dans ces circonstances, il faut plus que du sophisme pour faire admettre qu'une sorte de défense est stabilisatrice tandis que l'autre ne l'est pas. Ce qui importe c'est qu'elles soient toutes en usage, d'une façon ou d'une autre et à des degrés divers. Le choix d'une méthode de préférence à une autre devrait être fondé sur l'expérience pratique.

10. *Conclusions*

L'organisation actuelle de NORAD suppose la collaboration entière des États-Unis et du Canada. Bien sûr le système AWACS pourrait fonctionner isolément dans chaque pays à la façon de deux compartiments étanches mais au prix d'une efficacité amoindrie de part et d'autre, à un coût plus élevé pour le Canada, et probablement avec moins de sécurité pour les États-Unis. Il ne servirait à rien pour le Canada de conserver le système actuel en territoire canadien lorsque les États-Unis adopteront le système AWACS. Comme ce dernier système accorde une priorité plus élevée à la disponibilité de l'espace aérien canadien, aux aéroports et aux communications que ne le fait le système actuel, on devrait prendre des dispositions différentes, pour partager les immobilisations, de celles qui ont été arrêtées lorsque l'organisation actuelle a été établie.

Un autre avantage du système AWACS: il permettrait d'assurer une surveillance adéquate de l'espace aérien du Canada, et il contribuerait à la surveillance du territoire canadien et de ses mers bordières.

La question de la participation canadienne à la défense antimissile ne se pose pas subitement, car nous y participons déjà. Le maintien de notre participation à NORAD n'est pas subordonné à notre participation ou non au fonctionnement du système Safeguard, mais, à tout événement, ce dernier système, même s'il relève exclusivement des États-Unis, devrait faire partie de NORAD.

(signé) John Gellner

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 48

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 1969

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 1969

SÉANCE DU MARDI 10 JUIN 1969

SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 1969 (NORTH BAY)

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 1969

Concernant

La politique—défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

20385—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Anderson,	Harkness,	Nowlan,
Barrett,	Howard (*Okanagan*	Penner,
Brewin,	*Boundary*),	Prud'homme,
Cafik,	[1]Laniel,	Roberts,
Carter,	Laprise,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Legault,	Stewart (*Marquette*),
Forrestall,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Gibson,	MacLean,	Winch—(30).
Goyer,	Marceau,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:

[1]M. Laniel remplace M. Foster le 12 juin 1969, qui a remplacé M. Laniel le 11 juin, 1969

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1969

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de voyager à divers endroits du Canada et que le personnel nécessaire l'accompagne.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 5 juin 1969

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de voyager à divers endroits au Canada et que le personnel nécessaire l'accompagne.

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN

(Agréé le 10 juin 1969)

20385—1½

PROCÈS-VERBAUX

(*Traduction*)

Le MARDI 3 juin 1969
(76)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* ce matin, à 11 h 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laprise, Legault, MacLean, Nesbitt, Prud'homme, Ryan, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (18).

Le Comité se réunit pour discuter son programme de travail et l'ébauche de son rapport à la Chambre.

Sur la proposition de M. Harkness,

Il est convenu, sur division, que le Comité entende des représentants du Congrès des associations de la défense ou, si c'est impossible, qu'un sous-comité prenne des mesures pour les entendre.

Sur la proposition de M. Harkness,

Il est convenu, sur division, que, si le lieutenant-général F. R. Sharp est invité à comparaître de nouveau, la réunion aura lieu *à huis clos.*

A midi et 50 minutes, la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 5 juin 1969.

Le JEUDI 5 juin 1969
(77)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* ce matin, à 11 h 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, MacLean, Marceau, Prud'homme, Roberts, Ryan, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (19).

Le Comité se réunit pour étudier l'ébauche de son rapport à la Chambre.

M. Gibson propose que

Deux sous-comités du Comité se réunissent pendant l'intersession avec l'autorisation de convoquer des témoins et, au besoin, de voyager afin de poursuivre l'étude a) de l'aspect politique de toute la défense de l'Amérique du Nord, et b) les progrès accomplis par la conférence de Genève sur le désarmement, de façon que, quand le Parlement se réunira de nouveau à l'automne, le Comité puisse recevoir des renseignements et des rapports intérimaires à jour sur ces domaines.

Le Comité convient de déférer cette proposition au sous-comité du programme et de la procédure pour qu'il l'étudie et fasse ses recommandations.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui l'*échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signées à Ottawa le 29 août et le 2 septembre 1958, en vigueur le 2 septembre 1958. (Voir l'appendice FFF).*

Sur la proposition de M. Laniel,

Il est décidé qu'un montant raisonnable soit versé à M. John Gellner pour le rembourser de ses frais de voyage et de subsistance lorsqu'il a comparu devant le Comité, le mardi 27 mai 1969, au sujet des attributions dudit Comité datées du 16 janvier 1969.

Sur la proposition de M. Cafik,

Il est décidé que le Comité demande l'autorisation de voyager au Canada, et que le personnel nécessaire l'accompagne.

Sur la proposition de M. Cafik,

Il est décidé que le Comité nomme un sous-comité des forces maritimes composé de 9 membres choisis par le président après avoir consulté les whips des partis.

Sur la proposition de M. Legault,

Il est décidé que le rapport sur les forces maritimes préparé par le ministère de la défense nationale soit déféré au sous-comité des forces maritimes pour que celui-ci l'étudie en détail et fasse ses commentaires, et que le sous-comité entende des représentants du Congrès des associations de la défense si le Comité est dans l'impossibilité de le faire.

Sur la proposition de M. Ryan,

Il est décidé qu'un montant raisonnable soit versé à M. Michael Sherman pour le remboursement de ses frais de voyage et de subsistance lorsqu'il comparaîtra devant le Comité le mardi 10 juin 1969.

A midi et 40 minutes, la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 10 juin 1969, alors que le témoin sera M. Michael Sherman.

Le MARDI 10 juin 1969
(78)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 10. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, La prise, Legault, MacLean, Marceau, Nowlan, Penner, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (19).

Témoin: M. Michael Sherman, Personnel professionnel, Institut Hudson.

Le président présente le témoin, M. Michael Sherman, et parle du voyage que le Comité se propose de faire à North Bay le jeudi 12 juin 1969. Le secrétaire distribue des exemplaires d'une brochure contenant l'itinéraire et les dispositions du voyage.

M. Sherman fait un exposé préliminaire portant sur les systèmes de missiles antimissiles.

Sur la proposition de M. Gibson,

Il est convenu de faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui l'exposé soumis d'avance au Comité par M. Sherman et intitulé *La défense antimissile dans l'optique canadienne*, de même que son analyse des arguments pour et contre les systèmes de missiles antimissiles. (*Voir l'appendice GGG*)

Sur la proposition de M. Legault,

Il est décidé que, si c'est nécessaire, le Comité demandera à la Chambre la permission de se rendre à North Bay (Ontario) le jeudi 12 juin 1969, accompagné du personnel nécessaire.

Les membres du Comité interrogent M. Sherman pendant le reste de la séance. L'interrogatoire terminé, le président remercie le témoin.

A 1 h 5 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le JEUDI 12 juin 1969
(79)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit devant les édifices du Parlement, à Ottawa, à 7 h 30 ce matin, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Cafik, Forrestall, Foster, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Laprise, Legault, Marceau, Penner, Prud'homme et Wahn (11).

De même que MM. Groos et Schumacher, députés.

Aussi présents: MM. P. Dobell et J. Payne du Centre parlementaire; M. Galbraith, du personnel de recherche du parti conservateur-progressiste; M. S. Abrahams, du ministère des Affaires extérieures; M. J. Grant et le lieutenant-colonel L. C. Morrison, du ministère de la Défense nationale, qui agissent comme guides.

Le Comité se rend par autobus militaire et par avion Yukon à la base des Forces canadiennes de North Bay.

A son arrivée à North Bay, le groupe est accueilli par le major-général Maurice Lipton, commandant, et par le brigadier-général Robert B. Hugues, vice-commandant, région Nord du NORAD. Ces derniers accompagnent le groupe au complexe du SAGE. Le général Lipton souhaite la bienvenue au Comité et fait un exposé des opérations du NORAD suivi d'une période de questions. Le groupe visite ensuite les zones opérationnelles.

A midi et 30 minutes, le Comité prend le déjeuner dans le mess des officiers.

A 2 h 30 de l'après-midi, le Comité visite l'escadron 446 SAM où il assiste à un breffage et inspecte le complexe BOMARC. Parmi ceux qui ont aidé au breffage et servi de guides, mentionnons le brigadier-général W. M. Garton, le brigadier-général M. F. Doyle, le lieutenant-colonel Austin, le lieutenant-colonel Corry, le major Randall et le capitaine Towns.

Vers 4 heures de l'après-midi, le Comité monte à bord de l'avion pour revenir à Ottawa et, à 6 heures de l'après-midi, arrive devant les édifices du Parlement. Le Comité s'ajourne alors jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le MARDI 17 juin 1969
(80)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos*, à 11 h 10 ce matin. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Brewin, Fairweather, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Legault, Marceau, Nowlan, Penner, Roberts et Wahn (13).

Témoins: Le lieutenant-général F. R. Sharp, commandant adjoint du NORAD, et M. J. G. Grant, surintendant de la Division des rapports parlementaires, Direction des services d'information, ministère de la Défense nationale.

Au cours de la séance de ce matin, les membres interrogent le général Sharp au sujet du NORAD.

Le général Sharp fait lecture des réponses aux questions qui lui ont été posées lors de son témoignage antérieur. M. Grant fait lecture des réponses aux questions posées à M. Lindsey au cours des témoignages antérieurs de ce dernier.

L'interrogatoire terminé, le président remercie les témoins.

A 1 heure de l'après-midi, la séance est levée jusqu'à 3 h 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(81)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos*, à 3 h 40 cet après-midi. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Brewin, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Laniel, Legault, Nowlan, Penner, Roberts, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (14).

Les membres discutent une ébauche de rapport à la Chambre au sujet du NORAD.

A 4 h 55 de l'après-midi, la discussion est interrompue et la séance est levée jusqu'à 8 h ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(82)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos*, à 8 h 15 ce soir. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Guay (*Saint-Boniface*), Legault, Marceau, Nowlan, Penner, Roberts, Wahn et Winch (10).

Durant la séance de ce soir, les membres continuent de discuter une ébauche de rapport à la Chambre.

A 10 heures du soir, la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 19 juin 1969, à 9 h 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 10 juin 1969

Le président: A l'ordre, messieurs! Notre Comité a demandé à M. Sherman de faire une étude sur les missiles antimissiles. Le texte en a été remis aux membres du Comité seulement hier. Les exemplaires en question avaient été expédiés par avion la semaine dernière; malheureusement, les autorités de la douane les ont gardés en dépôt et il a fallu quelque temps pour les dédouaner. Aucun reproche ne peut donc être adressé à M. Sherman et je prie les membres du Comité d'accepter mes excuses. On n'avait jamais pensé qu'une chose comme cela pouvait arriver, parce que, sans cela, vous auriez eu ce texte bien avant. Voilà ce qui arrive quand une frontière n'est pas défendue!

Voici comment M. Sherman a évalué les arguments de ceux qui préconisent divers genres de missiles antimissiles: il a énoncé quatre points au sujet des armes stratégiques qui, à son avis, devraient obtenir une approbation générale de la part des Canadiens, mais qui suscitent vraiment beaucoup de controverse parmi ceux qui établisssent les programmes. Les sujets qu'il a choisis sont les suivants: (1) la relation des missiles antimissiles avec la «course aux armements»; (2) la répercussion possible des missiles antimissiles sur la non-prolifération; (3) la question de savoir si une défense «qui a vraiment du sens» est possible; (4) la notion selon laquelle le Canada doit envisager son rôle dans la défense continentale en fonction seulement de son inquiétude au sujet de la stabilité de la puissance de dissuasion des États-Unis. Vous constatez qu'il va beaucoup plus loin que les énoncés contenus dans les documents que nous a remis M. Lindsey, qui a établi les limites de son propre exposé.

Même si l'étude de M. Sherman est complexe, il faut le féliciter d'avoir abordé ce thème compliqué et d'avoir rattaché les questions en cause à la situation canadienne. Ceux qui ont eu le temps de prendre connaissance du document de M. Sherman ont constaté qu'il a abordé le sujet d'une façon intéressante en posant des questions au sujet de certaines propositions sans se prononcer lui-même la plupart du temps. Cette étude se rattache au premier rapport du *Subcommittee on International Organization and Disarmament Affairs* qui relève du *Committee on Foreign Relations* du Sénat des États-Unis. Nous avons le texte de ce rapport; les membres du Comité qui le désirent peuvent étudier ce long document. Il s'agit d'un très long rapport, qui exige beaucoup de lecture.

J'ajoute que, si des membres du Comité sont intéressés, M. Sherman est disposé à mettre à leur disposition un supplément à l'analyse qu'il a déjà faite des arguments de ceux qui préconisent de systèmes «massifs» de missiles antimissiles, de systèmes «légers» de missiles antimissiles et de ceux qui s'opposent à tout système de missiles antimissiles. Ce supplément se présente sous la forme d'un catalogue tel qu'il l'a tout d'abord préparé.

M. Gibson: Monsieur le président, pouvons-nous bénéficier de cette aimable proposition et demander que ce texte soit remis au Comité?

Le président: Cela peut se faire, n'est-ce pas, monsieur Sherman? Pendant que nous y serons, peut-être jugera-t-on opportun de publier ce texte en appendice, s'il n'est pas trop long.

M. Gibson: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Est-ce entendu que ce texte paraîtra en appendice?

Des voix: D'accord!

Le président: Avant d'inviter M. Sherman à faire son exposé d'ouverture, s'il le désire, je tiens à dire aux membres du Comité que nous irons à North Bay, le jeudi 12 juin, visiter les installations du NORAD. Les mesures ont été prises pour que nous partions de l'entrée principale de l'édifice du Parlement à 7 heures et demie du matin; nous reviendrons à 5 heures et demie de l'après-midi. Les membres du Comité ont reçu l'itinéraire du voyage ce matin. Cinq journalistes pourront nous accompagner, s'ils désirent faire le voyage avec nous, étant donné la demande qui m'a été faite.

M. Sherman est un Canadien né à Toronto, qui est resté très attaché au Canada. Il s'est spécialisé dans les questions de désarmement et il est l'auteur de l'ouvrage intitulé: *Nuclear Proliferation: the Treaty and After.* Tous les membres du Comité ont reçu sa notice biographique. Il faut ajouter, je pense, que la communication de M. Sherman ne représente pas le point de vue de l'Institut Hudson; les idées personnelles qui y sont exprimées sont celles de M. Sherman lui-même.

Dans son introduction, M. Sherman résumera les points principaux de sa communication et il les rattachera aux point pertinents de la communication de M. Lindsey.

M. Michael Sherman (de l'Institut Hudson, New York): Merci beaucoup, monsieur le président. Tout d'abord, permettez-moi de dire que je suis très heureux de me trouver ici et qu'en outre j'ai été très honoré d'être invité à comparaître devant vous.

Je me trouve, jusqu'à un certain point, dans une situation un peu embarrassante: Je suis Canadien travaillant aux États-Unis pour un organisme indépendant et sans but lucratif, mais qui a certains rapports avec le gouvernement des États-Unis. En soi, cela rend ma situation quelque peu délicate.

En second lieu, le sujet en discussion ici est très délicat aux États-Unis, non seulement du point de vue de la politique intérieure, mais aussi du point de vue de la politique internationale. Pour faire suite aux dernières remarques du président, je voudrais prendre la contrepartie de la situation dans laquelle le

• 1115

prisonnier se trouve toujours placé, savoir que tout ce qu'il va dire pourra être invoqué contre lui. Ce prisonnier voudrait bien que, même si ce qu'il va dire peut être invoqué contre lui, cela ne devrait pas être utilisé contre quelqu'un d'autre, en particulier, pour reprendre le jargon du monde des apaches, contre ceux qui «sont encore à l'extérieur».

Quant au sujet dont je puis vous parler aujourd'hui, je remarque, à la lecture des témoignages antérieurs, qu'on craignait d'avoir à se défendre d'adopter une attitude fermement revendicatrice. J'ai été content de savoir que vous n'espériez pas me voir adopter une telle attitude, parce que je ne crois pas que je pourrais m'acquitter d'une tâche comme celle-là. Je n'ai pas de position ferme à défendre au sujet d'à peu près toutes les questions ici en cause. Je ne puis donc adopter une attitude renvendicatrice pour des raisons importantes que je vais mentionner dans un instant. Mais, dans le document que je vous ai fait remettre, j'ai essayé de me faire, jusqu'à un certain point, l'avocat du diable et, à ce propos, je dirai un mot au sujet de la conception de ce document avant d'en résumer la substance.

Comme l'a dit le président, j'ai d'abord essayé de préparer à votre intention un énoncé simple des arguments favorables ou défavorables aux divers systèmes de défense. Mais, en en faisant la lecture, j'ai eu trois réactions: je me suis dit que cet énoncé était plutôt fastidieux et qu'il fallait s'attendre que vous le trouveriez tel; en deuxième lieu, il reprenait dans une large mesure ce que le rapport du sous-comité du Sénat et d'autres rapports vous ont déjà fait connaître ou que vous pourriez facilement obtenir; ainsi donc mon énoncé ne servirait guère à vos délibérations et, enfin, troisièmement, il n'est pas, dans sa forme primitive, très pertinent, si l'on s'en tient à la situation du Canada.

C'est pour ces trois raisons que j'ai tâché de remanier mon exposé sans en changer sensiblement le fond. Au moins, j'ai tâché d'en remanier la forme de telle façon que je tiendrais davantage compte de la situation canadienne et de l'intérêt du pays objectivement envisagé et, aussi, de façon à tenir compte de la question telle qu'elle a été discutée jusqu'ici au Canada. Ainsi qu'il a maintenant été convenu, le texte original sera mis à votre disposition.

La façon dont le texte vous est présenté comporte quatre propositions, ou, si vous le voulez, quatre hypothèses autour desquelles tourne le débat relatif aux missiles antimissiles aux États-Unis et au Canada. Ces propositions sont ensuite examinées, non pas en vue d'en démontrer la véracité ou l'inexactitude, mais simplement pour indiquer qu'elles peuvent être l'objet de beaucoup de controverses. Il y a peut-être lieu de laisser cette question de la controverse m'amener à parler du premier point traité dans le document même. Il est bien important, à mon sens, de faire ressortir de la première page de ma communication une affirmation plus forte que je ne la crois vraiment, je veux dire cette affirmation selon laquelle aucun débat sérieux et soutenu n'a jamais eu lieu au Canada au sujet de la réglementation des armements.

Je ne pense pas qu'on puisse faire une affirmation aussi positive et, à supposer qu'elle fût vraie dans le passé, je ne pense pas qu'elle le soit maintenant, en partie parce que, puis-je ajouter, depuis quelques années, des comités et d'autres organismes se sont occupés de plus en plus de cette question au Canada. Toutefois, on a toujours été porté à sauter aux conclusions au sujet de questions qui n'admettent pas de conclusions sûres; c'est une habitude qui existe encore. La première partie du document ici en cause est réellement un plaidoyer: étant donné que ni le temps, ni la pression politique ne nous force encore à prendre une position ferme, je crois que, en tant que Canadiens, nous ferions preuve de prudence et de sérieux en examinant bien les solutions de rechange, et en ne mettant pas de côté les hypothèses possibles pour sauter trop rapidement aux conclusions.

Il va de soi que dire des choses comme cela serait parfaitement à sa place aux États-Unis, étant donné que la question est déjà lancée dans l'arène politique. Les gens ont pris posi-

tion sur le plan politique, et l'équilibre est bien difficile à garder quand on est dans une telle situation. Mais, encore une fois, à tout prendre, le Canada n'en est pas encore là, et je crois que c'est tant mieux pour nous.

• 1120

Dans un débat comme celui qui a trait à la défense contre les missiles, on pense parfois que les questions les plus importantes sont d'ordre scientifique et que l'aspect politique est simple et secondaire. Je me permettrai de commettre un larcin aux dépens de mon ami M. Ciro Foppo, du RAND. Il s'agit peut-être d'une histoire apocryphe, mais elle est bien d'actualité; c'est une de ces histoires qui devraient être vraies, même si elles sont forgées de toutes pièces. Vous savez qu'avant la seconde Grande Guerre, de nombreux savants ont insisté auprès d'Einstein pour qu'il demande au président des États-Unis d'adopter un programme concernant la bombe atomique. Quand on a demandé à Einstein pourquoi ces gens avaient de la difficulté à se tirer d'affaire ou à gagner leur point, eux qui étaient les spécialistes dans le domaine de la science et devraient être les mieux en mesure de juger ce que les autres nations étaient capables de faire et quelles étaient les possibilités offertes aux États-Unis, il a répondu ce qui suit: «C'est parce que la politique est plus difficile que la physique.» Dans le cas des missiles antimissiles, je crois que les décisions politiques à long terme comportent des difficultés réelles plutôt que des problèmes techniques, bien que ceux-ci soient évidemment très importants. Mais, pour ce qui est des questions essentielles, en particulier de celles dont je veux parler, les décisions politiques sont de la plus haute importance et elles sont très difficiles à prendre.

Qu'il me soit permis de dire un dernier mot à ce sujet. Lors de la discussion relative aux armes nucléaires qui s'est déroulée au Canada, il y a quelques années, on a pu faire bien des rapprochements avec ce qui s'est dit aux États-Unis au sujet des missiles antimissiles. Bien des choses qui se sont produites aux États-Unis, des gens qui sont devenus de forts tenants des armes nucléaires avant que les faits aient justifié l'adoption d'une telle attitude, se sont produites, oserai-je dire, de part et d'autre dans notre propre débat sur les armes nucléaires; il en est résulté des conséquences politiques et internationales considérables.

Ceci dit, je passe aux quatre propositions qui, ainsi que je l'ai mentionné, devraient recevoir l'assentiment général du public canadien, mais qui sont très controversées dans un débat sur les missiles antimissiles.

Tout d'abord, il est dit que la décision des Soviétiques et des Américains de recourir à la défense au moyen de missiles a ouvert une nouvelle ère de la course aux armements par les super-puissances. En premier lieu, il faut définir ce que nous entendons par la course aux armements et évaluer ce que nous voulons dire quand nous sommes dans une telle course. Des spécialistes prétendront que ce que nous avons vu depuis quelques années, au moins jusqu'à ce que la Russie se lance dans sa grande offensive d'accumulation des armes, n'était pas vraiment une course aux armements. Ils diront, par exemple, qu'en 1962, les États-Unis ont consacré 11.3 milliards de dollars au chapitre des forces d'attaque et de défense stratégiques, tandis que le chiffre proposé pour 1970 se situe aux environs de 8.3 milliards. Selon M. Albert Wohlstetter, si l'on tient compte du changement dans les prix, le chiffre de 1962 serait de beaucoup plus que 50 p. 100 plus élevé que celui de 1970; il atteindrait peut-être même les deux tiers. Ce n'est pas à dire qu'il faut se louer de ce que les budgets nécessaires pour maintenir l'armée soient élevés. Il s'agit simplement ici de savoir quand nous sommes dans une course aux armements et quand nous n'y sommes pas. Mais je pense qu'on peut dire que, de façon générale, lorsque la plupart des gens affirment que le commencement de l'ère des missiles antimissiles est le signal d'une nouvelle ère de la course aux armements de la part des super-puissances, ils craignent la venue d'une période que caractériserait une concurrence sans restriction et peu réfléchie en ce qui a trait aux armes offensives et défensives, c'est-à-dire que, quand un pays (en l'occurrence, il s'agit de l'Union soviétique) commence a recourir à une forme quelconque de missiles antimissiles, son adversaire sent alors le besoin de contrebalancer cette action en augmentant sa puissance offensive, et afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est tout d'abord fixé, le pays qui a mis le mouvement en branle accroîtra ses moyens de défense. Ainsi se trouve lancée la spirale. Il s'agit assurément d'une crainte très raisonnable et je ne veux pas un instant déprécier ceux qui la ressentent. La question est très grave. Ce serait une «très mauvaise chose» si nous en étions réduit à cette solution; ce que nous pouvons obtenir de mieux, c'est de réussir à obtenir un niveau plus coûteux de stabilité et ce qui peut nous arriver de pire, c'est une grande instabilité.

• 1125

Malgré ce qui s'est dit au sujet des missiles antimissiles aux États-Unis et ailleurs, plusieurs autres possibilités ont été considérées assez en détail. Pour le moment, le seul point que je veux faire ressortir est que d'autres possibilités, des «scénarios», si vous voulez, bien que je n'aime guère cette expression,

existent au sujet de la façon où la question des missiles antimissiles, la défense contre les missiles balistiques, si vous préférez, influera sur la course aux armements entre les grandes puissances. Ainsi, il se peut qu'une superpuissance ne s'occupera pas au moins des paliers inférieurs des moyens défensifs de l'autre côté. Si elle ne se croit pas menacée ou si elle ne pense pas que ce palier de défense met en cause ce qu'elle considère nécessaire pour ce qu'on a appelé la «destruction certaine», autre expression malheureuse, à mon sens, dans ce cas, elle sera au moins en mesure de ne rien faire. Certains analystes américains, de l'un et de l'autre côté de ce qu'on a appelé la question du «Safeguard», sont d'avis que les Russes ne sentiront pas le besoin de passer à l'offensive ni vraiment de faire quoi que ce soit. C'est une simple possibilité.

Une autre possibilité est qu'au lieu de répondre aux actes de défense d'un adversaire par une offensive accrue, le pays peut répondre par une défensive plus grande. S'il tâche simplement de maintenir un certain équilibre avec les autres activités stratégiques, répondre à une activité défensive au moyen d'actes de défense peut paraître raisonnable, tout aussi raisonnable qu'une offensive accrue.

Disons en passant que certaines gens considèrent comme très souhaitable une course qu'on peut appeler défense-défense, en ce sens que le nombre des armes offensives se trouverait réduit d'un côté et de l'autre. Si les défenses sont raisonnablement bonnes, il est à présumer que les moyens offensifs se trouveront amoindris dans une certaine mesure et la destruction qui pourrait se produire pour le cas où la dissuasion serait inopérante se trouverait par le fait même réduite. Voilà un aspect de ce qu'on peut appeler l'école des «missiles antimissiles servant de contrôle des armements», école qui s'oppose directement à ceux qu'on peut placer dans l'autre école, celle qu'on appelle «les missiles antimissiles servant de course aux armements»; c'est dire qu'il existe divers arguments qu'on peut invoquer et qui découlent de l'idée qu'on se fait au sujet de la possibilité d'utiliser les missiles antimissiles pour assurer une plus grande stabilité mondiale en vue du contrôle des armements. Cette question de la limitation bilatérale des dégâts est l'un de ces arguments; il y a aussi la protection contre ce qu'on a appelé les attaques catalytiques, les lancements de fusées accidentels ou non autorisés, toutes choses dont nous pourrons parler un peu plus loin, mais qui font toutes partie du point de vue de certains analystes selon lesquels il n'est pas nécessairement vrai que les missiles antimissiles sont à la source de la course aux armements. On dira en effet qu'ils peuvent être à la source de ce que nous pouvons raisonnablement appeler le contrôle des armements, pour peu que nous fassions entrer dans le contrôle des armements l'un ou l'autre ou tous les objectifs que suppose la guerre de dissuasion, la limitation des dégâts, si la dissuasion ne réussit pas, et aussi la réduction des budgets militaires à un degré qui tiendrait compte comme il convient des deux autres objectifs.

Deux point définitifs sont à considérer dans ce domaine. La question de la course défense-défense sans aucune restriction quant à la guerre offensive donne lieu à la même mise en demeure à certains égards, une fois que, pour ainsi dire, on a fait disparaître toute retenue, ainsi que cela ressort de ce que j'ai dit auparavant. En effet, il peut arriver que la défense d'une des parties en cause soit tellement bonne que l'autre côté puisse se dire qu'il faut y faire contre-poids en augmentant ses moyens de défense: ainsi s'amorcera une course instable de moyens de défense et d'offensive. Par conséquent, l'un des arguments qu'avance cette école qui tient les «missiles antimissiles comme moyen de contrôler les armements» est que ces missiles peuvent être réunis en vue de restreindre l'offensive, peu importe que les missiles antimissiles soient eux-mêmes limités ou non. En vérité, certains de ces analystes ont soutenu que les missiles antimissiles faciliteraient une telle entente, c'est-à-dire que le pays ayant certains moyens de défense sentirait moins le besoin d'insister sur un haut niveau d'inspection des forces offensives que ce ne serait autrement le cas, s'il n'avait aucun moyen de défense. Encore une fois, c'est un simple point de vue; mais il a été avancé de façon très sérieuse, et nous devons en tenir compte dans les possibilités qui s'offrent.

• 1130

Je devrais peut-être aussi mentionner à ce sujet le rapport qui existe entre le contrôle des armements et les missiles antimissiles; d'ailleurs, l'action réciproque ici en cause ne vise pas seulement la production des armes. Certains adversaires des missiles antimissiles ont soutenu que si un côté procède à la mise au point de têtes nucléaires multiples plutôt qu'à l'organisation d'un système de défense, l'autre côté peut lui répondre en procédant à un changement, non pas dans la production, mais dans la stratégie.

Ici, certains ont préconisé ce qu'on a appelé la stratégie du «lancement sur avertissement», c'est-à-dire que celui qui lance ses missiles à l'alerte radar n'a aucunement besoin de les défendre au moyen de missiles antimissiles. La plupart des analystes, y compris moi-même, sont d'avis qu'il s'agit d'une stratégie qui est très loin d'être

sérieuse; mais comme elle a été proposée, j'en fais mention pour que vous puissiez l'étudier. Enfin, je veux dire trois choses au sujet de l'analyse de ces questions. En premier lieu, je dirai qu'il existe des choix analytiques relativement à une course des moyens d'offensive et de défense, et que le Canada devrait les examiner avec assez de soin. Deuxièmement, en examinant ces choix, nous devons maintenir les distinctions entre les divers genres de défense contre les missiles balistiques, en particulier, la distinction entre une défense contre les missiles balistiques qui vise la protection des forces stratégiques et, d'autre part, la défense contre les missiles balistiques dont l'objet est de protéger la population et les industries. Quand on met en regard la réaction possible d'un côté et de l'autre, on constate que la différence est grande entre ce qu'un côté considère comme étant l'activité de l'autre, et l'une des questions essentielles dans le présent débat est de savoir jusqu'à quel point il est possible d'éviter ce qui semble être la volonté de protéger les villes dans une mesure telle qu'on se trouvera en fin de compte aux avants-postes de combat. La distinction entre ce qu'on peut appeler les systèmes de protection des forces et de protection des villes est très importante, et il ne faut pas l'oublier quand on recherche les diverses façons dont ces choses se produisent.

Troisièmement, au Canada, dans la plupart des analyses de la situation que j'ai vues, relativement peu d'attention a été accordée au fait que les gouvernements américain et russe nient, tous les deux, que les systèmes défensifs qu'ils ont en vue, vont entraîner une course aux armements. Évidemment, ce n'est pas une déclaration que l'on peut croire sur parole, mais il faut y réfléchir. Le système *Sentinel* a été conçu et présenté par l'administration Johnson de façon, espérait-on, à convaincre les Russes que le système n'était pas dirigé contre eux. M. McNamara insista sur le caractère anti-chinois du système; nous en reparlerons plus tard. Avec M. Nixon, on a même essayé d'aller plus loin en insistant sur le fait qu'il n'y a pas là un effort sérieux pour donner aux villes une protection massive. Il reste à voir si on a réussi ou non.

Il y a également de l'autre côté, des déclarations du premier ministre Kosygin et d'autres, tendant à montrer que les Russes eux-mêmes ne pensent pas que les systèmes défensifs vont déclencher une course aux armements offensifs-défensifs. La déclaration de Kosygin, en 1967, est sans doute la mieux connue:

> «Je crois que les systèmes défensifs destinés à empêcher une attaque, ne peuvent causer une course aux armements, mais constituent un moyen d'empêcher la destruction du peuple.»

Il est intéressant de noter qu'il parle ici d'un système capable d'assurer une certaine protection à la population. On peut expliquer son attitude de plusieurs manières et vous en connaissez certainement p lusieurs. Il s'agit simplement ici de constater qu'il y a des indices de la conviction des grandes puissances qu'il y a là quelque-chose qui peut être contrôlé.

Le président: Messieurs, pourrions-nous prendre une résolution officielle indiquant l'accord du Comité que les deux exposés préliminaires de M. Sherman soient imprimés en appendices au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

• 1135

Le président: A notre dernière séance, nous avons voté une résolution de caractère assez général, autorisant le Comité à voyager. Il se peut qu'une résolution plus précise soit désirable au sujet de notre voyage à North Bay, en particulier. Puis-je demander à quelqu'un de proposer la résolution suivante, et s'il est nécessaire de substituer une résolution précise à la résolution générale de l'autre jour, m'autoriseriez-vous à prendre les dispositions nécessaires avec le Leader de la Chambre? Dans cette résolution précise, il s'agirait uniquement du voyage à North Bay que le Comité a en vue. Autoriseriez-vous le Comité à aller à North Bay (Ontario), le jeudi 12 juin 1969, et à se faire accompagner du personnel nécessaire? Puis-je avoir une résolution à cet effet, s'il vous plaît?

M. Legault: J'en fais la proposition.

Proposition adoptée.

Le président: La plupart des membres ont-ils eu l'occasion de lire l'exposé ou d'y jeter un regard? Si oui, nous pourrions passer au vote, plutôt que de le revoir point par point. Que voulez-vous? Êtes-vous prêts à voter?

M. Forrestall: Je me demande l'effet que notre dernière résolution, celle que nous venons d'adopter, va avoir sur le statut de votre sous-comité?

Le président: Il se pourrait que la résolution générale puisse être votée. Je n'en suis pas sûr, c'est pourquoi je demande qu'on nous autorise au moins à aller à North Bay, et nous pourrions nous occuper de l'autre question plus tard. Si la résolution générale est votée par la Chambre, il n'y a pas de problème. Si elle n'est pas votée, nous aurions à prendre une résolution précise, à une autre séance, au sujet du sous-comité.

M. Harkness: Monsieur le président, si M. Sherman a quelques observations à faire avant le vote, je propose que nous l'entendions d'abord.

Des voix: D'accord.

Le président: Bien. D'accord. Veuillez développer les autres points, monsieur Sherman.

M. Sherman: Certainement. J'entrerai peut-être en moins de détails au sujet de ces trois dernières grandes sections. La seconde section importante dans mon exposé, traite de la non-prolifération. L'hypothèse que je veux discuter est celle-ci: la faillite du contrôle des armements des super-puissances anéantirait l'espoir d'autres formes de contrôle des armements et, particulièrement, l'espoir d'empêcher la prolifération. Je crois que c'est un problème terriblement compliqué, au sujet duquel il est très difficile de porter un jugement. C'est au moins mon opinion. Et, pourtant, on trouve, pour et contre, des déclarations bien dogmatiques.

Dans cette section de mon travail, j'ai simplement essayé de parcourir les possibilités et de montrer, premièrement, qu'il y a un très grand nombre de possibilités et, deuxièmement, que ces possibilités sont conditionnées par des données impossibles à obtenir, puisqu'il s'agit du futur, et lorsqu'on peut avoir ces données, il est très difficile d'en déterminer la valeur.

Il y a, par exemple, la question de savoir si, oui ou non, les pays mécontents du déploiement des missiles défensifs par les super-puissances vont, par suite de ce mécontentement, se mettre à acquérir leurs propres armes nucléaires. On en a discuté un peu comme s'il s'agissait d'une conséquence inévitable. Je reconnais que c'est possible, mais ce n'est certainement pas inévitable. Un pays peut avoir l'impression que les super-puissances ont tort d'ouvrir l'ère des missiles défensifs, mais de là à la décision d'acquérir des armes nucléaires pour soi-même, il y a loin. Certains analystes semblent croire que les États sans armement nucléaire, mettraient maintenant en chantier un programme d'armement nucléaire, simplement parce qu'ils sont irrités contre les super-puissances. Je crois que ce genre d'analyse est de valeur plutôt douteuse.

La question de savoir si les missiles antimissiles ont des conséquences sur la prolifération a été souvent posée du point de vue de l'intérêt des armes nucléaires pour les pays qui n'en ont pas encore. Cet intérêt sera-t-il augmenté ou diminué? D'un côté, on a prétendu que, par le simple fait d'introduire une nouvelle génération d'armes, les gouvernements des États-Unis et de l'Union soviétique donneront l'impression qu'un armement nucléaire est une acquisition importante, qu'il est souhaitable pour toutes sortes de raisons, qu'il crée une mode, c'est le meilleur terme à employer, qui fera trouver tout naturel aux autres pays de se mettre à acquérir eux-mêmes un armement nucléaire. Du point de vue opposé, on a prétendu qu'un certain degré de défense contre les missiles balistiques chez les super-puissances diminuerait l'intérêt des pays nucléaires en puissance envers un armement nucléaire. Ceci pourrait se produire de différentes manières. Une, qui vous est familière, concerne la question des garanties. Certains analystes estiment qu'une super-puissance ne peut, de façon convaincante, garantir la sécurité d'un pays non-nucléaire, s'il est évident qu'en s'en tenant à cette garantie elle s'exposerait elle-même à la destruction par le pays contre lequel elle assure la protection. Pour ces analystes, la défense contre les missiles balistiques favoriserait la non-prolifération plutôt que la prolifération, parce que celui qui garantit la sécurité devient moins vulnérable. Il est probable qu'au cours de la discussion apparaîtront plusieurs autres aspects de la relation, si elle existe, entre les missiles antimissiles et la prolifération. Je les laisse de côté pour l'instant.

• 1140

La troisième grande question est de savoir s'il est possible de construire une défense «qui a du sens» contre les missiles balistiques. Comme je l'ai dit dans mon travail, je crois que le nœud du problème dans la mesure où il intéresse le Canada, est la conviction presque générale, au Canada, que si jamais une arme stratégique nucléaire est utilisée dans un moment de crise par qui que ce soit, le résultat sera automatiquement ce que l'on a appelé «*a spasm war*», une guerre spasmodique, c'est-à-dire une guerre stratégique nucléaire très destructive et effrénée.

Mais beaucoup des raisons avancées en faveur d'un certain niveau de défense contre les missiles balistiques, aux États-Unis, l'ont été parce que l'on met en doute cette supposition. On ne peut vraiment comprendre les inquiétudes des partisans des missiles antimissiles, si l'on n'accepte pas au moins de mettre cette supposition en doute. Plus tôt, j'ai cité quelques-uns des problèmes soulevés à ce sujet. Parmi ces problèmes on peut citer: la possibilité de lancements accidentels ou non autorisés, la possibilité d'attaque d'une super-puissance par une puissance qui n'a pas un armement nucléaire puissant et avancé, toute la portée d'une guerre stratégique limitée entre les super-puissances. Ce point de vue de certains analystes est né du sentiment que, si un pays pense que ses propres villes feront l'objet de représailles, il évitera de frapper inconsidérément les villes ennemies, et il en résultera certaines limitations de la manière d'engager un conflit. Cette limitation peut affecter le nombre ou le genre des cibles, mais d'une manière générale, presque toujours, au Canada, la discussion au sujet des missiles antimissiles se base sur la supposition qu'une guerre totale entre les super-puissances est le seul genre de guerre nucléaire qui puisse se produire. Cette supposition est combattue par beaucoup de ceux qui sont interve-

nus dans le débat au sujet des missiles antimissiles. En ce qui concerne bon nombre d'autres problèmes, le débat, aux États-Unis, à savoir si un système de défense «a du sens», tourne, dans une grande mesure, autour de ce qui serait considéré, au Canada, comme de simples points de détail. Combien reste-t-il de forces? Quelle est l'importance des dommages subis? Un système défensif détournera-t-il un attaquant de certains genres de cibles, ou l'obligera-t-il à employer plus d'armes pour parvenir jusqu'à ces cibles?

Ce sont des problèmes très compliqués et il est évident que les solutions dépendent en grande partie du «scénario» qu'on imagine. Je veux simplement montrer ici que ces «scénarios» sont nombreux, et qu'on ne peut déterminer si un système de missiles défensifs «a du sens» qu'en fonction du «scénario» qui sera joué.

Il ne me reste qu'un autre point à signaler dans cette section et je pourrai conclure. Si l'on accepte la supposition que toute guerre nucléaire est «spasmodique», et que l'on prépare ses forces en conséquence, on sera comme le prophète qui met lui-même à exécution ses propres prophéties. Si les stratèges estiment que c'est le seul genre de guerre possible, alors c'est ce qui se produirait dans l'horrible éventualité d'une faillite des systèmes de dissuasion. Il y a donc une relation très importante entre la doctrine stratégique et la vraisemblance des divers scénarios.

• 1145

Dans la quatrième section de mon travail, je pose une question déjà soulevée dans une certaine mesure au cours de votre discussion avec M. Lindsey, mais sur laquelle je voudrais revenir. Est-ce que, oui ou non, ce que le Canada peut faire pour la défense du continent, ou l'attitude qu'il peut avoir vis-à-vis des missiles défensifs des États-Unis, dépend uniquement de notre intérêt pour la stabilité de la dissuasion stratégique des États-Unis? En d'autres termes, devrions-nous, comme Canadiens, nous inquiéter de questions sans relation avec la stabilité des moyens de dissuasion?

J'ai énuméré certaines possibilités dans mon travail. Certaines sont improbables, d'autres assez probables au moins pour que nous nous y arrêtions. Pour prendre un seul exemple, examinons l'hypothèse selon laquelle aucun attaquant ne voudrait viser des cibles au Canada. Cette hypothèse est largement admise dans les discussions au Canada, mais si elle peut être vraie, elle peut aussi être erronée. Quelques-unes des déclarations des Russes portent à croire qu'elle est erronée. Certaines de leurs déclarations font penser qu'ils ne croient pas qu'une guerre nucléaire enlèverait toute importance aux problèmes traditionnels, tel que celui de la capacité de production. Il y a là un point qui demande de la part du Canada une discussion et une analyse sérieuses. Ce que je voulais dire dans mon travail est qu'il y a pour nous un intérêt spécial à examiner bien à fond ce genre de questions, plutôt que d'accepter de confiance certaines hypothèses faites à ce sujet. Il est temps de m'arrêter. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, M. Sherman. J'ai sur ma liste MM. Allmand, Nowlan, Brewin, Laniel et Gibson. M. Allmand.

M. Allmand: Monsieur Sherman, dans vos remarques, vous dites que vous jouez le rôle «d'avocat du diable». Dans votre exposé, vous semblez prendre quelques-uns des principaux arguments soulevés contre le système de missiles antimissiles pour ensuite les réfuter. Vous soulignez ensuite que ces réfutations existent et doivent être examinées. Je voudrais vous demander si vous avez porté un jugement quelconque, et si vous êtes arrivé à une conclusion. Avez-vous pesé ces arguments? Par exemple, le premier dont vous vous occupez, est la possibilité d'escalade des missiles défensifs et de nouvelles courses aux armements. Vous dites que cela n'est pas inévitable, mais vous ne tirez aucune conclusion. Je vous demande simplement de nous dire si, oui ou non, vous êtes parvenu à une conclusion dont vous ne parlez pas dans votre travail? En d'autres termes, pensez-vous que l'établissement d'un système de missiles antimissiles, le Sentinel, conduira à l'escalade dans la course aux armements, ce qui n'est pas souhaitable.

M. Sherman: Dans le sens qu'on répondra à la défensive par l'offensive?

M. Allmand: Oui, oui.

M. Sherman: D'abord, vous avez tout à fait raison de dire que j'ai essayé de ne pas parler de mes convictions personnelles pour les raisons que j'ai données auparavant. En partie, parce que c'était ce que l'on m'avait demandé, et en partie, je l'avoue franchement, parce que je n'ai pas de convictions bien fermes à ce sujet. Je ne crois pas qu'il m'était possible de dire plus que ce que j'ai dit, à savoir que la décision, par les deux parties, de déployer des systèmes de missiles défensifs fera certainement l'objet de discussions dans les prochains pourparlers sur la limitation des armes stratégiques. On ne sait pas exactement quand ces pourparlers vont commencer, mais il semble que ce sera bientôt. Je ne crois pas qu'aucune des parties se soit déjà décidée en faveur d'un plan précis de déploiement, et ainsi vous m'avez posé une question à laquelle il n'y a pas de réponse.

• 1150

Les deux parties s'examinent et essaient de vérifier leurs intuitions, par exemple, sur l'importance de s'en tenir à une basse capacité de défense, simplement en prévision d'accidents, et sur d'autres questions de ce genre. Je ne pense pas que l'on puisse donner une réponse quelconque tant que ces pourparlers n'auront pas eu lieu. Je voudrais vous donner une réponse plus précise, mais, en toute honnêteté, je ne crois pas pouvoir le faire. J'espère, comme les gouvernements en cause l'espèrent, qu'une course aux armements offensifs-défensifs pourra être évitée. Je ne voudrais pas aller plus loin et dépasser ces limites, parce que je ne crois pas qu'il serait raisonnable de le faire.

M. Allmand: Dans ce cas, si vous-même, qui avez examiné les arguments pour et contre et avez en grande partie consacré votre temps à ce travail, estimez qu'il est impossible de prendre une décision ferme avant ces pourparlers, croyez-vous aussi que les gouvernements devraient avoir la même attitude?

M. Sherman: Mais c'est ce qu'ils ont fait.

M. Allmand: Je pense maintenant au Canada.

M. Sherman: Excusez-moi.

M. Allmand: Le Parlement du Canada, ou le gouvernement du Canada s'est abstenu ainsi de prendre position au sujet de la mise en place d'un système de missiles antimissiles. Notre Comité pourrait faire des recommandations. Nous pourrions dire qu'il y a là une escalade inutile dans la course aux armements offensifs-défensifs. Le gouvernement du Canada pourrait le faire. Je crois qu'il étudie également la question. Je conclus que vous suggérez qu'aucune déclaration ne devrait être faite avant les pourparlers.

M. Sherman: Je n'ai pas l'intention de conseiller qui que ce soit sur la ligne de conduite à suivre, et encore moins le gouvernement du Canada. Je dis simplement qu'il est impossible actuellement de dire si la décision des Russes d'installer un système défensif autour de Moscou, ou la décision de M. Nixon d'aller de l'avant avec le système *Safeguard*, chaque décision étant considérée séparément, ou les deux considérées ensemble, va aboutir à une course aux armements offensifs-défensifs. Cela reste à voir. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'alarmer, et c'est peut-être une réponse un peu plus précise, mais, sincèrement, je crois qu'il est trop tôt pour l'affirmer. Je pense que les négociations à ce sujet seront très longues et très difficiles. Nous nous préparons une déception si nous comptons sur une réponse sensationnelle dans un sens ou dans l'autre, dans les six semaines ou les deux mois qui suivront le début des pourparlers, SALT *Strategic Arms Limitation Talks* (Pourparlers sur la limitation des armements stratégiques). Si vous regardez ce qui s'est passé en d'autres cas, comme dans celui du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, vous verrez le temps qu'il a fallu pour arriver à un accord acceptable aux deux super-puissances et aux autres pays: la plus grande partie de la décennie actuelle, et ce n'est pas près d'être terminé. Je crois que nous serons désappointés si nous comptons sur des réponses prochaines au problème des missiles antimissiles, à la suite des pourparlers, mais les deux gouvernements ont souligné, les États-Unis l'ont fait certainement, qu'ils vont aux pourparlers sans engagement irrévocable envers un type précis de déploiement de missiles défensifs. Les négociations ne peuvent que partir sur cette base.

M. Allmand: Je vous ai aussi demandé ce qui suit: étant donné les arguments pour et contre, si les États-Unis allaient de l'avant avec leur plan actuel, qui n'est pas approuvé par le Congrès, en résulterait-il, vraisemblablement, une escalade offensive-défensive, ou une escalade défensive-défensive, ce qui ne serait pas très dangereux.

M. Sherman: Je n'aime pas prendre position, mais puisque vous m'y forcez, je dirai que le système actuel, tel qu'il a été présenté par M. Nixon, ne causera vraisemblablement pas une course aux armements offensifs-défensifs.

M. Allmand: Je vois. Ça peut pencher d'un côté ou de l'autre. Vous avez dit qu'il y aurait un manque de responsabilité de votre part à faire une recommandation en ce moment. Si vous, personne compétente, pouvez parler de cette manière, je me demande si, moi, membre du Comité, je ferais preuve d'irresponsabilité en faisant maintenant une recommandation. Beaucoup estiment que si nous prenons actuellement le parti de ceux qui, aux États-Unis, pensent que l'on va vers une escalade offensive-défensive, le Canada et le Parlement du Canada devraient faire des recommandations, et que, si l'on attend la fin des entretiens, il pourrait être trop tard. En tout cas, je ne veux pas vous interroger davantage à ce sujet. Merci, monsieur le président.

• 1155

Le président: M. Gibson va poser une question supplémentaire.

M. Gibson: Votre discours est un des plus érudits de ceux qui nous ont été présentés et, franchement, comme nouveau membre de ce Comité, je suis impressionné lorsque je vois l'importance de l'effort intellectuel qu'il

représen e. En toute humilité, je vous demande, monsieur, si vous croyez qu'à cause de cela et des pourparlers qui se poursuivent à Genève et dont nous ne savons à peu près rien, le Canada serait justifié de pré endre qu'on devrait faire une pause dans l'installation de ces armements, dans l'espoir que la question sera posée en septembre aux Nations Unies.

M. Sherman: Je ne sais pas si je puis vous en dire davantage, mais dans certains des commentaires concernant la question de retarder le déploiement du système Safeguard, on suppose que quelque chose d'irréversible arrivera très rapidement. Sauf erreur, la première phase de Safeguard, qui consiste surtout en la protection de deux bases de Minutemen et de leurs bases connexes dans le nord-ouest des États-Unis, ne sera pas terminée avant 1973, de sorte que ce n'est pas comme s'il surgissait à cet endroit, du jour au lendemain, un système de défense antimissile qu'il serait impossible de démanteler si cette mesure s'avérait opportune à la suite des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (Strategic Arms Limitation Talks) (SALT).

M. Gibson: Même s'il en était ainsi, monsieur...

M. Sherman: Quand à la question de savoir si le Canada devrait se prononcer sur l'opportunité de retarder même l'exécution des plans qui ont été élaborés...

M. Gibson: J'entends des deux côtés. Il faudrait faire appel aux deux grandes puissances et non pas seulement aux États-Unis.

M. Sherman: Voilà une question sur laquelle je ne crois pas devoir me prononcer. Encore une fois, c'est là un domaine où il est difficile...

M. Gibson: Vous voyez bien, nous avons les mains liées...

Le président: Monsieur Gibson, je crois que vos questions supplémentaires devraient être assez courtes. J'ai votre nom sur ma liste des membres qui désirent poser des questions.

Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Oui, monsieur le président. Mes questions se rattachent à celles de M. Allmand, mais elles s'inspirent d'un autre point de vue, et peut-être sont-elles reliées également à celles de M. Gibson. Je déduis du résumé de votre carrière que vous avez abordé beaucoup d'autres sujets d'étude à l'Institut Hudson, y compris la prolifération des armes nucléaires, le partage des responsabilités nucléaires, la stratégie de l'OTAN et autres études. Ce qui m'ennuie, monsieur Sherman, depuis que se déroulent aux États-Unis ces interminables débats sur la défense antimissile—et j'admets que c'est un sujet très technique et que ces séances sont longues—c'est que, tout d'abord, les décisions que prendra notre Comité ou notre gouvernement n'influeront aucunement sur la décision des É.ats-Unis à l'égard du programme qu'ils ont annoncé jusqu'ici pour leur système de défense antimissile. Est-ce que je me trompe? En d'autres termes, en ce qui nous concerne, cet exercice n'a aucun sens pratique.

M. Sherman: Je considère ma participation à ces délibérations surtout comme un exercice pur et simple; en fait, j'hésiterais à formuler la moindre recommandation touchant la politique à suivre. En réponse à la deuxième partie de votre question, tendant à savoir si une décision du Comité ou de notre gouvernement influerait sur une décision des États-Unis, je crois que c'est très difficile à dire. Vraiment, je ne tiens pas à hasarder une conjecture à ce sujet.

M. Nowlan: Je voudrais revenir à la dernière phrase de votre mémoire, qui répète ce que M. Lindsey a dit ici il y a quelque temps. Si les Canadiens considèrent ce système comme un bienfait ou comme un danger pour eux, et si nous discutons du genre de défense

• 1200

antimissile qui protège et les civils et les industries au Canada, alors, naturellement, nous ne devrions pas songer au système Safeguard qui a été annoncé par M. Nixon, mais nous devrions plutôt décider si nous voulons de ces engins pour protéger notre population civile et nos industries et les faire installer aussi loin que possible dans le Nord. En d'autres termes, est-ce le seul moyen à notre disposition de participer de façon positive à notre propre défense, ou y a-t-il un autre moyen pour le gouvernement canadien d'y participer, à moins, comme votre dernière phrase le dit, que le Canada n'ait une obligation envers lui-même, plutôt que de commenter le geste que le voisin se prépare à poser? Autrement, tout cela n'est pour nous qu'un discours sans portée pratique, n'est-ce pas?

M. Sherman: Je crois que M. Lindsey a mentionné la protection que le complexe défensif Safeguard fournirait aux villes canadiennes, et c'est là une question très technique sur laquelle je n'ai franchement pas la compétence voulue pour me prononcer. Il est probablement vrai que, pour les régions autres que celles qui comprennent les bases du système de défense, il serait possible d'assurer leur défense en déplaçant les bases en question. Mais, tout d'abord, je ne suis même pas sûr que nous connaissions la réponse à la première question, tendant à déterminer le degré de protection qui pourrait être accordé, car nous ignorons l'emplacement exact de toutes les bases prévues par le plan actuel. Par conséquent, en ce qui me concerne j'ignore encore le degré de protection que pour-

rait recevoir le Canada même en vertu du plan actuel. L'autre question qui tend à déterminer la protection supplémentaire qui découlerait du déplacement des bases de défense antimissile, j'ai essayé, à titre d'avocat du diable, de la poser d'une autre manière, sans toutefois aller jusqu'à recommander que nous réclamions une révision du plan ou que nous aménagions des installations de défense au Canada.

M. Nowlan: Je suis d'accord avec M. Gibson. J'ai trouvé de l'intérêt à votre mémoire et au rôle d'avocat du diable que vous avez assumé à l'égard des quatre propositions que vous avez formulées. Mais, maintenant que nous avons pris connaissance de votre exposé, je vais, à l'exemple de M. Allmand, essayer de vous enlever le rôle d'avocat du diable pour vous confier une bonne cause. N'ai-je pas raison de dire, pour emprunter la terminologie de votre mémoire, que le plan annoncé par M. Nixon a pour but de protéger les forces stratégiques?

M. Sherman: En principe. Dans sa déclaration du 14 mars 1969, qui annonçait la mise en service de Safeguard, le président a dit ce qui suit:

> Ce déploiement mesuré vise trois objectifs, savoir:
>
> 1. Protection de nos forces de représailles au sol contre une attaque directe par l'Union Soviétique;
>
> 2. Défense du peuple américain contre le genre d'attaque nucléaire que la Chine communiste sera vraisemblablement en mesure de lancer au cours des dix prochaines années;
>
> 3. Protection contre des attaques accidentelles éventuelles de toute provenance.

Vous avez donc raison: c'est au premier point que l'administration Nixon a accordé le plus d'importance. Naturellement, on avait une bonne raison d'agir ainsi: il s'agissait de donner aux Russes l'assurance que les États-Unis ne négligent rien pour essayer de protéger leurs villes au point de les rendre invulnérables aux contre-attaques des Russes. Naturellement, cela permettrait aux Américains de porter le premier coup, et c'est pourquoi vous avez raison au sujet de l'importance de la protection accordée aux forces au sol.

Les deuxième et troisième points portent sur le déploiement planifié de la capacité défensive d'une région, dont Sentinel était aussi doté, naturellement, et qui admettent la possibilité d'attaques légères du genre escarmouche et, aussi, la possibilité de lancements accidentels ou non autorisés de quelque provenance que ce soit.

M. Nowlan: Mais tant et aussi longtemps que leur système visera à défendre les forces stratégiques, toute décision du Canada, de notre Comité, et toute déclaration du gouvernement canadien n'auront pas la moindre portée pratique, n'est-ce pas?

• 1205

M. Sherman: Je crois qu'il est probablement juste de dire que les décisions des États-Unis sur la nécessité ou l'inutilité d'un système de défense pour le Minuteman ne tiendront aucun compte des déclarations émanant du Canada. Les Américains possèdent des renseignements aussi sûrs que ceux que nous pouvons obtenir...

M. Nowlan: Ils sont peut-être même meilleurs que les nôtres.

M. Sherman: .. sur le genre de menace qui les inquiète, sur les projections dans les années 1970, et au-delà de ces années, des types de forces qu'ils possèderont et que les Russes, les Chinois et d'autres puissances devraient avoir. Vous avez probablement raison lorsque vous dites que nous ne pouvons rien ajouter de neuf à ce débat. Il n'est cependant pas moins vrai que nous avons l'obligation d'essayer de comprendre le sens de ce débat. Ceux d'entre vous qui ont lu ou liront les mémoires soumis aux divers comités du Congrès se rendront compte de l'inimaginable complexité de cette question et de ses liens étroits avec des réalités comme la précision des missiles que les Russes posséderont dans les années '70. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas faire notre propre évaluation de ces choses, mais, quoi que nous nous pensions, ça ne changera rien aux décisions que prendront les États-Unis.

M. Nowlan: Nous voici en plein euphémisme. Il est certain que nous ne changerons rien aux décisions des Américains qui portent sur la défense de leurs propres armements stratégiques. Mais mon point est celui-ci. Si tous ces problèmes étaient enfin réglés dans notre génération trépidante de technologie et d'avances dans les sciences; si des témoins étaient venus ici cette année, comme il est possible qu'ils y viennent dans deux ans, pour dire que ces problèmes ont disparu et que les missiles et la défense contre les missiles balistiques font immanquablement mouche, les Canadiens n'auraient-ils pas raison de se demander si, à cause précisément de cette technologie et de cette grande précision, ces bases de lancement ou ces emplacements de missiles antimissiles ne pourraient pas efficacement assurer la protection du continent et non pas seulement des forces stratégiques si elles étaient installées beaucoup plus au nord du 49e parallèle?

M. Sherman: Permettez-moi de répéter qu'il y a une distinction importante entre ces deux types de défense antimissile. Ce n'est pas en supprimant des questions qui portent sur la précision des engins russes que nous

résoudrons le problème auquel vous pensez, à savoir quels sont les besoins du Canada—à moins, naturellement, qu'il n'y ait des missiles offensifs au Canada. Mais, en supprimant ces questions techniques, ces prévisions, cela ne faciliterait pas notre tâche de décider si nous devons faire quelque chose et quoi faire. Nos problèmes n'en seraient pas réglés pour autant.

M. Nowlan: J'ai une dernière question, monsieur le président, car je ne veux pas prendre trop de votre temps. Ma question est peut-être injuste à votre égard, mais à cause de vos antécédents, en raison du fait que vous êtes vous aussi un Canadien et du mémoire rationnel que vous nous avez soumis aujourd'hui, en raison aussi de votre connaissance de ces problèmes internationaux, du fait que la défense antimissile est très technique et très compliquée, et qu'enfin le débat va durer encore un certain temps, n'ai-je pas raison de prétendre que notre Comité pourrait utiliser son temps de façon plus profitable, plus fructueuse et positive en s'occupant de problèmes de défense plus pratiques et plus près de nous, par exemple, la réorientation de l'OTAN, les problèmes du Nord et la façon dont nous allons exercer notre souveraineté dans cette région, au lieu de nous livrer à cet exercice verbal de la défense antimissile qui n'aura aucun effet sur les décisions américaines lorsqu'il s'agit de la défense des forces stratégiques?

M. Sherman: Vous avez là une partie seulement du problème, et d'autres parties peuvent fort bien nous viser.

M. Nowlan: N'est-ce pas là justement une question qu'un comité sérieux de la défense, qui est chargé d'étudier le rôle de la défense et des affaires extérieures du Canada, devrait mettre en tête de son ordre du jour?

M. Sherman: J'ignore s'il devrait la mettre en tête de la liste, mais cela ne signifie pas que les autres questions que vous avez soulevées ne sont pas importantes; elles ont leur importance, mais, à mon avis, votre Comité passe son temps très utilement lorsqu'il examine en détail une question de ce genre. C'est là mon opinion et je l'exprime très franchement. J'ai l'impression très nette que, cette année et les quelques années antérieures, le Comité a posé des actes auxquels le Canada n'était pas habitué: il est allé au fond des choses. Le citoyen moyen aurait de la

• 1210

difficulté à sefaire une idée juste sur ces questions, tout comme vous et moi. Mais, dans le contexte du débat sur les armements nucléaires qui dure depuis quelques années, l'étude de la défense antimissile et du contrôle des armes stratégiques est une discipline très utile pour votre Comité, même si vous n'avez pas abouti à des recommandations sensationnelles au gouvernement canadien ou américain. Autrement dit, lorsque la population comprend toute la portée des questions de l'heure et que ses chefs politiques comprennent eux aussi la situation, cela constitue un excellent rempart contre un comportement désordonné et contre des situations politiques inattendues comme certaines qui se sont produites au cours du débat sur les armement nucléaires. Beaucoup de gens étaient dans la confusion la plus totale en face de ces questions et furent les victimes de la panique qui naquit de l'émotion, même si je suis prêt à admettre la légitimité d'une certaine dose d'émotivité. D'après moi, c'est là une des fonctions d'un comité comme le vôtre et, croyez-moi, cette fonction est éminemment utile. Vous pouvez qualifier cette fonction de purement symbolique ou académique, et je trouve que ce terme est péjoratif, car il signifie que votre travail n'a aucune espèce d'importance pratique, mais il n'en est pas toujours ainsi, et même si ce l'était, je persisterais à croire qu'un tel exercice a du bon.

M. Nowlan: J'ai terminé mon interrogatoire. Ce genre d'histoire m'intéresse, même si le témoin pense que celle qui s'est déroulée en 1963 et 1964 était bizarre et si le Comité a introduit un élément éducatif dans son examen de la politique de défense des États-Unis, car l'éducation a du bon; en fait, elle nous a permis de mieux comprendre la portée de la crise cubaine dès le début.

M. Sherman: Peut-être avez-vous raison. Je ne me souviens pas d'avoir dit—et si je l'ai dit, j'ai dépassé ma pensée—que certaines personnes avaient eu un comportement bizarre. Il est certain que si nous comprenons bien la portée des questions qui se posent, nous sommes assurés de ne pas commettre d'erreur à l'avenir.

Le président: Messieurs, au cas où nous n'aurions pas terminé aujourd'hui à midi et 45 minutes, nous avons pris des dispositions pour retenir cette salle cet après-midi à 3 h 30. Monsieur Sherman, serez-vous libre si nous avons besoin de vous? Nous allons poursuivre nos travaux et voir ce que nous pourrons faire ce matin, mais, au besoin, nous pourrions siéger cet après-midi à 3 h 30.

M. Allmand a une question supplémentaire à poser.

M. Allmand: Monsieur Sherman, M. Nowlan prétend que quelque décision que prenne le Parlement canadien, cette décision est purement symbolique. Mais, aux États-Unis, le Congrès ne s'est pas encore prononcé sur le système de défense antimissile, et, à en juger par les commentaires que j'ai lus, nous sommes encore loin d'une décision. Or, il me semble que si le Canada, pays ami et allié des États-Unis, prenait ostensiblement la décision

de faire une recommandation aux États-Unis sur la question de la défense antimissile, notre démarche pourrait avoir des résultats. Des hommes comme les sénateurs McGovern, Kennedy et beaucoup d'autres prendraient certainement notre recommandation en considération, car elle viendrait du Parlement d'un allié et d'un ami.

M. Nowlan: Je désirerais poser une autre question supplémentaire.

M. Allmand: Pourriez-vous attendre que le témoin ait répondu à celle-ci?

M. Nowlan: Je puis y répondre. Je puis répondre à cette question.

Le président: J'ignore si M. Sherman veut répondre à cette question ou s'il se sent capable de répondre à cette question particulière.

M. Sherman: Comme il s'agit d'une question relative au comportement législatif, je devrais laisser un législateur poser la question et un autre y répondre.

M. Nowlan: Je puis répondre, monsieur le président, en posant au témoin une autre question à laquelle il ne pourra répondre.

Le président: M. Nowlan désire poser une question supplémentaire à sa question principale.

M. Nowlan: Croyez-vous que ce que fait notre Comité ou le Parlement canadien va influer sur le jugement du sénateur Ted Kennedy ou du sénateur McGovern et de tous les autres sénateurs qui ont alimenté le débat à Washington?

Le président: Il est temps que nous abordions les questions vraiment importantes. Je suis sûr que M. Sherman ne se croit pas plus qualifié pour répondre à cette question qu'à la précédente que M. Allmand avait posée. Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, avant de poser ma question, je voudrais dire que j'approuve de tout cœur la dernière partie de la déclaration de M. Sherman. M'est avis que lorsqu'on apporte un changement important au système de défense de l'Amérique du Nord, un Comité de la défense qui ne se donnerait pas la peine de l'étudier et de s'y conformer ferait preuve d'irresponsabilité. Êtes-vous d'accord avec moi sur ce point? Je vois que vous hochez la tête.

• 1215

M. Sherman: Sans aucune réserve. J'abonde dans votre sens.

M Brewin: J'ajoute que, d'après moi, vous avez fait disparaître à jamais les fantômes qu'on avait fait intervenir dans le débat. Cependant, il subsiste quelques problèmes qui ont surgi au comité Gore et ailleurs au sujet de ce système de défense antimissile et au sujet desquels je ne suis pas tranquille.

En premier lieu, je sais qu'il est scientifiquement prouvé—et il en est des preuves scientifiques comme de toute autre preuve; il y a du pour et il y a du contre—que la mise au point des systèmes de missiles antimissiles peut assez facilement être contrée par la mise au point d'engins de pénétration et de toute une série d'autres dispositifs scientifiques. Je désirerais signaler que s'il en est ainsi, n'est-il pas naturel de conclure, sans qu'il faille nécessairement arriver à cette conclusion, que le déploiement d'un tel système sera bouleversé ou compromis par une plus grande précision et une plus grande efficacité des armes offensives. C'est là la conclusion à laquelle semblent être arrivés beaucoup de savants distingués des États-Unis. Quant à moi, cette conclusion me paraît très sensée, même si elle ne découle pas nécessairement des prémisses. Qu'en pensez-vous?

M. Sherman: Il faut dire, tout d'abord, que les détails techniques de toute cette opération sont extrêmement compliqués, si bien que, dans certains secteurs, mon opinion serait toute gratuite. Mais permettez-moi de m'arrêter à quelques réalités, dont la première est que vous avez bien raison de penser que les scientifiques en particulier, et la population américaine en général, sont profondément divisés sur des questions comme celle des engins de pénétration. Il va sans dire que cette division des esprits met le profane dans l'impossibilité absolue de prendre un parti. Si un politicologue est invité à apprécier la valeur scientifique de thèses opposées, et en supposant même qu'un prix Nobel comme Eugene Wigner soit opposé dans le débat à un autre prix Nobel dans la personne de Hans Bethe, il deviendrait assez difficile de demander à un politicologue de porter un jugement objectif sur une telle question. Naturellement, ce problème intéresse non seulement les analystes, professionnels ou non, mais aussi le simple citoyen qui ne reste pas insensible aux multiples manifestations de la vie.

La deuxième partie de votre théorie fait l'objet d'une controverse qui n'en finit pas, sur la facilité avec laquelle on en arrive à neutraliser tout système de défense. Je consulte présentement mes notes relatives à une déclaration de M. Charles Herzfeld, ancien directeur de la United States Advances Research Project Agency et l'une des plus hautes autorités dans ce domaine. Je vous prie de m'accorder quelques instants, car je tiens à le citer plutôt qu'à répéter de mémoire sa déclaration sur ce sujet, encore une fois simplement pour montrer les deux côtés de la question. Je regrette, mais je ne peux trouver la citation en question.

Note du secrétaire: Le témoin a communiqué par la suite les renseignements suivants.

La déclaration à laquelle je faisais allusion se trouve dans le chapitre écrit par

M. Herzfeld dans un ouvrage consacré aux missiles antimissiles et que doit publier Pergamon Press (*Why ABM? Policy issues in the Missile Defence Controversy*, publié par J. J. Holst et William Schneider Jr.); la voici:

Il n'existe pas de moyens infaillibles, bon marché, simples et auxquels on peut se fier dans une large mesure pour éloigner la menace. Les méthodes auxquelles on peut se fier le plus ne sont ni bon marché, ni simples à employer. Ces méthodes sont, toutefois, très praticables, mais en y mettant le prix en efforts pour les mettre en place et, particulièrement, pour vérifier leur efficacité.

• 1220

La principale conclusion de M. Herzfeld est toutefois que, contrairement à l'opinion courante, la mise sur pied de dispositifs de pénétration de ce genre n'est ni économique, ni facile. Évidemment, cela dépend de la définition qu'on donne de l'économie et de la facilité. Le fait est que plusieurs des partisans des missiles antimissiles jugent qu'un grand nombre de leurs adversaires sous-estiment les difficultés que soulève cette question technique. Il est pour le moins discutable de présumer que les Chinois pourraient très facilement, et à peu de frais, déjouer le système Safeguard, au moyen de ballons très simples, des bandelettes métallisées et d'autres trucs du même genre, en prenant pour acquis, d'ailleurs, que ces méthodes soient simples, ce qui n'est pas le cas.

Les Américains ont étudié la question des dispositifs de pénétration depuis longtemps; ils ont constaté que cette étude était très coûteuse et très difficile, et en sont donc venus à douter que quiconque, disposant de moyens techniques probablement moins élaborés que les leurs, puisse y éprouver moins de difficultés. Cette question, comme toutes celles qui s'y rattachent, demeure très controversée, même pour des gens qui, par leur compétence, sont plus en mesure que moi d'émettre une opinion. Je croirais certainement, comme vous, qu'il existe un grand nombre de savants très compétents, qui estiment que...

M. Brewin: Je constate, et la chose me surprend, que ces savants compétents expriment souvent avec une grande clarté des idées très raisonnables. Ainsi, Hans Bethe fait allusion, au sujet des dispositifs de pénétration, à la suppression du faiseau radar. Je crois que M. Rathjens a également écrit que l'élément radar, dans l'ensemble du système de missiles antimissiles, restait extrêmement vulnérable. Ils parlent sûrement en connaissance de cause. On peut déduire de cela, sans être un grand expert scientifique, et dans la mesure où leur raisonnement paraît clair et logique, qu'ils soulèvent peut-être une difficulté réelle.

M. Sherman: On peut en déduire qu'il existe un débat assez profond dans les milieux scientifiques. C'est indéniable; je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus. Ce qui ne constitue pas une prise de position dans un sens ou dans un autre, à l'intérieur de ce débat de caractère technique; c'est simplement admettre que des observateurs très intéressés, comme nous le sommes, ne doivent pas accepter sans discussion les propositions de l'un ou l'autre groupe. Une fois adoptée cette attitude, la seule chose que l'on puisse faire, je crois, pour se former une opinion définitive, est de recourir à quelque connaissance technique que l'on puisse avoir et de s'en remettre à d'autres personnes mieux renseignées. Il me semble que la seule conclusion que l'on puisse tirer de ces déclarations est que les milieux scientifiques sont profondément divisés à ce sujet.

M. Brewin: Ce serait abdiquer; il me semble que certains d'entre nous devront statuer à l'occasion, à partir de données scientifiques, parce qu'il est indispensable de prendre certaines décisions. Toutefois, si nous nous écartons de l'aspect scientifique de la question, est-ce qu'il n'est pas possible de porter en quelque sorte un jugement historique et de considérer, à propos de cette escalade, que toute nouvelle mesure, qu'elle soit de nature offensive ou défensive, alimente en contrepartie une réaction ou une sur-réaction? N'est-il pas avéré que la mise en place, supposée ou réelle, d'un système de défense antimissiles autour de Moscou a fréquemment servi de justification à ceux qui affirment que nous devons mettre en place un système analogue?

M. Sherman: La question est certainement très importante. Plusieurs observations se présentent à l'esprit. Dans tout débat de ce genre, et peut-être surtout dans un débat où le contexte politique joue un rôle déterminant, diverses personnes pouvent défendre les mêmes thèses pour des motifs différents. Pour répondre à vos observations, j'entends par là que certaines personnes, aux États-Unis, défendent peut-être les missiles antimissiles pour la seule raison que les Russes s'y intéressent et que, par conséquent, les États-Unis devraient également s'y intéresser de quelque façon.

• 1225

Cette argumentation n'est d'ailleurs pas dénuée de fondement, si l'on songe aux aléas du progrès scientifique et ainsi de suite; c'est-à-dire qu'il est nécessaire de connaître certains éléments fondamentaux pour prendre la mesure des problèmes et prévoir les gains éventuels des adversaires. C'est ce qui préoccupe une grande partie des partisans de cette thèse. En un sens, il est possible de distinguer entre une émulation sérieuse et une autre qui ne

l'est pas; cette dernière se ramène à l'opinion que, puisque les Russes l'ont, nous devons aussi l'avoir. La première espèce d'émulation consiste à avoir au moins le sentiment de comprendre le problème, d'avoir la capacité de prévoir les progrès, et de ne pas se trouver tout à coup dans une position très désavantageuse en raison d'une ignorance des problèmes techniques.

D'autre part, on trouvait aussi des défenseurs de divers types de missiles antimissiles avant l'intervention des Russes dans ce domaine. Tout cela pour dire qu'un grand nombre de personnes donneront leur appui à la même proposition pour des raisons diverses. Le missile russe «Galosh» fit son apparition, je crois, au défilé du premier mai 1964. On peut supposer que des renseignements à son sujet avaient déjà été obtenus depuis un certain temps. Le projet «Nike-Zeus» est lui-même antérieur à 1964, ce qui indique qu'au moins un certain groupe d'analystes et de stratèges américains était partisan, à tout le moins d'un système léger de missiles antimissiles, même avant l'intervention des Russes, à titre de précaution ou pour d'autres motifs. Ils n'étaient pas animés par l'émulation; ils estimaient simplement prendre une décision réfléchie et prudente, dans la perspective de la limitation des armements et de divers autres objectifs.

Ceci posé, il reste à se demander quelle est la véritable raison de leurs propositions. Est-ce qu'ils ne songent qu'à imiter les Russes, ou sont-ils inquiétés par la menace offensive des Russes, ou quoi encore? Sans doute, tous ces gens, d'un côté comme de l'autre de la discussion, estimeraient qu'ils ne sont pas toujours libres de choisir leurs amis. Des alliés s'inspirent souvent de considérations, idéologiques ou autres, très divergentes. C'est le cas aussi bien chez les partisans que chez les adversaires des missiles antimissiles.

M. Brewin: Monsieur Sherman, j'ai également été frappé, en lisant certains de ces témoignages américains, par le grand nombre de savants qui jugent que, puisqu'il est impossible de procéder à des essais concluants à l'égard de ces armes, et même s'il était possible de le faire, l'efficacité de ces armements antimissiles en période de crise demeure à tout le moins très incertaine. En d'autres mots, ils mettent en question l'utilité de ce système. A votre connaissance, leur a-t-on répondu de façon satisfaisante?

M. Sherman: Que je sache, la question est certainement toujours en suspens; et j'espère bien qu'on ne le résoudra jamais, puisque la seule solution serait l'utilisation effective de ces armements. J'aime bien m'en tenir à des discussions académiques, en ce sens que je ne tiens pas à mettre en pratique les théories de la guerre nucléaire.

Les partisans du système «Safeguard» répliquent à cet argument que la réaction réciproque des mouvements offensifs et défensifs est très complexe, et qu'on ne peut non plus évaluer de manière précise un mouvement offensif hors du cadre de véritables opérations. Ils reconnaîtraient sans doute que votre observation sur les incertitudes qui subsistent quant à l'efficacité de la défense comporte une part de vérité; mais ils relèveraient par contre l'incertitude où l'on se trouve quant à l'efficacité de l'attaque. Cet état de choses lui-même complique d'ailleurs la tâche d'un assaillant et justifie à lui seul, selon certains, l'existence du système.

Il est certainement exact de dire, comme vous le faites, que cette question n'a pas été résolue. Tout ce que je puis y ajouter, c'est que les partisans des missiles antimissiles estiment que les adversaires présument trop largement en faveur de l'attaquant, et trop sévèrement contre le système de défense. D'autre part, les opposants du système jugent les présomptions de leurs adversaires exagérément favorables à la défense et leur piètre opinion de l'assaillant tout à fait injustifiable.

• 1230

Le genre de dispositifs de pénétration que les Chinois ou les Russes pourront mettre au point au cours des années 1970, ainsi que les réactions réciproques entre ces dispositifs et le système de défense, relèvent de la supposition. Je crois que les partisans des deux thèses admettraient qu'on retrouve, de part et d'autre, une certaine distortion de leur prospective en fonction des exigences du débat plutôt que de celles de la certitude scientifique.

M. Brewin: J'aimerais déplacer dans une certaine mesure l'objet de cette discussion. J'en reviens, cependant, toujours à l'efficacité de ce système. J'ai cru comprendre que l'une des fins principales du système «Safeguard», dans son état actuel—je ne parle pas de ses étapes ultérieures—est la protection de deux bases de «Minutemen».

M. Sherman: Il s'agit non pas de la totalité du système «Safeguard» actuel, mais simplement de la première phase de sa mise en place, jusqu'en 1973, qui visera la protection d'une région dans le nord-ouest du pays; le secrétaire d'État, M. Laird a fait à ce sujet la déclaration suivante:

> «La première étape, comme vous le savez, ne concerne que deux de nos bases de «Minutemen» et, dans la partie nord des États-Unis, fournit une protection très serrée à plus de 30 p. 100 de notre arsenal de «Minutemen» ainsi qu'une protection plus lâche au reste de ces installations.»

Cette étape vise donc essentiellement la protection du dispositif offensif.

M. Brewin: J'aimerais vous lire un paragraphe d'un article tiré de la revue TEMPO, que publie le «National Council of Churches» des États-Unis. L'auteur, M. Allan M. Parrent, y déclare:

> «En fait, notre potential offensif est si considérable et si dispersé qu'il n'a nul besoin de cette protection...»

C'est-à-dire de la protection fournie par le système de missiles antimissiles «Safeguard».

> ...et en fait, sauf deux bases de «Minutement» abritant 350 missiles, il ne recevra guère de protection grâce à ce système. Le gros de notre potentiel est constitué par les 646 missiles «Polaris» et «Poseidon» montés sur sous-marin, et par nos 630 bombardiers à grand rayon d'action. Tous ces éléments, auxquels il faut ajouter le reste de nos 1,054 missiles intercontinentaux «Minutemen» et les milliers de missiles de moindre rayon d'action basés en Europe et ailleurs, représentent une force de dissuasion à laquelle le système «Safeguard» ne saurait rien ajouter d'important.

En votre qualité d'expert sur ces questions, j'aimerais que vous commentiez cet extrait.

M. Sherman: Je crois que le nombre de missiles à long rayon d'action montés sur sous-marin est de 656, plutôt que de 646. Ce n'est qu'une question de détail.

M. Brewin: Je préciserais ma question ainsi: ce texte tend à établir que la force de dissuasion est si importante et si puissante que la protection de deux bases de «Minutemen» ne la renforce pas de façon notable.

M. Sherman: S'il ne s'agissait que de cela, je serais certainement d'accord; mais je crois que, même ceux qui estiment que ce système est une mesure de prudence, même dans la situation actuelle, envisagent la question à long terme, à tout le moins dans la perspective des années 1970 et même au-delà. Ils s'inquiètent de l'intention apparente des Soviétiques de mettre en place un grand nombre de véhicules de rentrée à têtes multiples autoguidées, que vous connaissez sans doute mieux sous le nom de MIRV; ceux-ci, grâce à la précision qu'ils sont susceptibles d'atteindre dans ce délai, selon un certain nombre, mais non pas selon la totalité des experts, pourraient constituer une menace très sérieuse contre les «Minutemen». C'est une première objection à votre texte.

La seconde a trait à cette question, que vous avez soulevée, de la multiplicité des systèmes stratégiques, et au fait que, même si la totalité des «Minutemen» était détruite, on disposerait toujours des bombardiers et des «Polaris». Les stratèges sympathiques au système de missiles antimissiles, et donc favorables à la protection de la force stratégique, considèrent la multiplicité des systèmes stratégiques comme l'une des sources de la stabilité du pouvoir de dissuasion. En d'autres termes, le dérèglement imprévu de l'un des systèmes ne laisse pas le pays complètement démuni. L'ensemble des systèmes qui, en un sens, se soutiennent mutuellement, devient ainsi la façon la plus sûre d'envisager des situations comportant une forte part d'incertitude, telles que l'efficacité des armements dans une situation donnée, et ainsi de suite. Par ailleurs, vous avez sûrement en partie raison de dire que personne ne croit—enfin, je ne devrais pas dire «personne»: il y en a qui le croient—du moins que la majorité des experts, des gens qui jouent un rôle actif dans ce domaines ne croient pas à l'existence actuelle d'une menace, de la menace d'une première attaque, pour ainsi dire, contre la force de dissuasion américaine. Certains sont plus inquiets pour l'avenir, notamment en ce qui concerne les «Minutemen», qu'ils considèrent comme une parttie importante de la force de dissuasion. Au total, ils ne veulent pas s'en remettre à un système unique, parce qu'ils estiment qu'ils n'est pas prudent de le faire.

• 1235

M. Brewin: Monsieur le président, je n'ai plus qu'une seule question à poser. Je remarque que votre exposé ne traite absolument pas de la question du coût. En tant que parlementaires canadiens, nous n'avons pas à nous soucier particulièrement du contribuable américain; mais nous savons que tout projet de défense implique une affectation de ressources à certaines fins plutôt qu'à d'autres. J'observe qu'au bas de la page 24 de votre exposé, vous envisagez ce système comme une conception d'ensemble qui pourrait entraîner une énorme diversion dans l'affectation des ressources.

M. Sherman: J'entendais simplement par là que la forme définitive n'en est pas encore déterminée. Mais votre question fait surgir un problème très important qui concerne sans aucun doute non seulement ceux qui s'opposent à tout système de défense, mais encore ceux qui s'opposent en particulier à celui-ci parce qu'ils ont le sentiment qu'on ne le limitera pas à ce qui a été annoncé jusqu'ici. Dans certains cas, je crois que le souci principal des adversaires des systèmes légers de missiles antimissiles provient de ce qu'ils ne croient pas que ce système en restera là. A leur avis, il croîtra par sa seule logique interne.

Il est difficile de se prononcer à ce sujet. Les partisans des missiles antimissiles soutiennent que les précédents historiques ne portent pas à croire que le système connaîtra

une croissance illimitée. Ils signalent notamment le système de défense aérienne, où existent une grande quantité de brèches; cet état de choses a été admis, mais on n'a pas sérieusement tenté d'y remédier. Ceci n'est pas attribuable au seul fait de son déclassement à l'avènement des missiles, mais aussi à l'arrêt de son expansion, qui n'a pas dépassé une certaine étape. Le coût fixé en ce moment pour la mise en place de «Safeguard» est de 7.8 milliards de dollars; j'ai tenté ce matin de savoir si ce chiffre comprend le fonctionnement et l'entretien du système. Je ne le pense pas, mais je peux m'en assurer. On prétend que cette somme n'est pas déraisonnable. Incidemment, un bon nombre de personnes qui ont pris fermement parti en faveur d'un système léger de missiles antimissiles s'opposent à son expansion en un système plus élaboré; alors que certains des partisans de «Safeguard» en favorisent l'expansion.

M. Brewin: J'ai encore une question à poser. Je voudrais d'abord dire qu'elle ne tend pas à mettre en doute votre objectivité; mais je remarque que le sénateur Fulbright interrogeait à ce sujet votre collègue M. Brennan, qui témoignait devant la commission Gore, et que ce dernier lui a répondu que 90 p. 100 des revenus du Hudson Institute provenaient du secrétariat de la Défense des États-Unis. J'ignore si cette situation vous concerne ou si vous n'êtes, en un sens, qu'un employé que ces questions n'affectent pas. Ce chiffre est-il exact?

M. Sherman: Il faudrait que je vérifie ce chiffre. Je pense qu'il est probablement exact, mais je pourrais m'en assurer. Je ne crois pas que cela touche de très près ma situation personnelle, puisque personne, d'aucune part, n'a jamais tenté de faire pression sur moi pour me faire croire ou dire ce qui n'était pas mon opinion. Je crois que tout analyste vous dira qu'il arrive à ses propres conclusions en toute objectivité. Pour le reste, je ne suis pas bien sûr que cela me concerne.

Note du secrétaire: Le témoin a, par la suite, fait savoir au Comité que le financement de l'Institut est assuré à 70 p. 100 par des con'rats du secrétariat de la Défense des États-Unis. D'autres revenus proviennent de diverses agences des gouvernements fédéral et locaux, de subventions, etc.

Le président: Monsieur Laniel.

M. Laniel: Merci, monsieur le président. Monsieur Sherman, j'essaie en ce moment de distinguer complètement le problème moral de la prolifération nucléaire et...

Le président: Excusez-moi, monsieur Laniel. Nous devrions peut-être décider si nous voulons poursuivre après le déjeuner ou si nous tenterons de terminer avant le déjeuner. D'autres députés ont-ils l'intention de poser des questions? Ma liste porte les noms de MM. Laniel et Gibson. D'autres députés ont-ils des questions à poser, ou pouvons-nous compter finir pour 13 heures?

M. Thompson (Red Deer): L'ennui est que certains d'entre nous ont une autre séance à 12 heures 30.

• 1240

Le président: Aimeriez-vous poursuivre cette séance à 15 heures 30 au cas où de nouvelles questions surgiraient à l'esprit des députés au cours du déjeuner? Que préférez-vous?

Vos questions sont-elles complexes, monsieur Laniel?

M. Laniel: Je ne le pense pas.

Le président: Monsieur Gibson?

M. Gibson: Non, elles ne le sont pas.

Le président: Alors, nous pouvons essayer de terminer dès maintenant; sinon, nous pouvons toujours continuer après le déjeuner. Monsieur Laniel.

M. Laniel: Comme je le disais, j'ai l'intention de distinguer complètement le problème moral de la prolifération nucléaire de son aspect militaire. D'après la réponse que vous avez donnée à une des dernières questions de M. Brewin, je me demande si, à votre avis, la question des missiles antimissiles prendrait une importance aussi grande, du point de vue militaire, si on ne posait pas la question du coût de ces armements. L'importance du problème moral découle-t-elle de cette question financière ou de l'autre aspect du projet? Ne croyez-vous pas que les Américains, les Canadiens, ou qui que ce soit d'autres, accorderaient une importance bien moindre à ce problème si les dépenses étaient considérablement moins élevées?

M. Sherman: Non; à mon avis, encore que l'aspect économique soit ici très important, notamment en raison de problèmes internes des États américains (on s'inquiète du détournement des efforts vers les questions extérieures et militaires, au détriment des problèmes internes) le projet susciterait probablement une hostilité assez grande, justifiée par des considérations telles que la course aux armements, la prolifération et ainsi de suite. Donc, si je comprends bien votre question, je considère les préoccupatsions économiques et sociales comme une source importante de l'opposition au système de missiles antimissiles, mais seulement comme une source partielle. Pour le reste, il est difficile d'apprécier l'importance véritable que donne à ces considérations chacun des protagonistes de ce débat. Très souvent, il serait impossible d'obtenir d'eux une réponse, du moins une réponse explicite, sur l'importance relative de l'élément financier dans leur prise de position.

M. Laniel: Pour ce qui est de l'utilité du système, ne croyez-vous pas que les questions que suscite aujourd'hui le système de missiles antimissiles (ABM) ont déjà été posées, en termes peut-être différents, au sujet des autres systèmes de défense? Citons, par exemple, le système de défense aérienne Bomarc.

M Sherman: Plusieurs de ces systèmes sont sûrement semblables. C'est une réponse assez directe à votre question. Le problème de la défense statégique, de la défense continentale, comporte plusieurs points communs entre les systèmes ABM et Bomarc sauf en ce qui a trait à l'ensemble de la défense continentale. Il faut compter en quelque sorte avec une nouvelle génération de technologie.

M. Laniel: Et maintenant, lorsqu'il est question de l'OTAN, si je tiens compte de votre quatrième proposition, arriveriez-vous à la même conclusion? Je changerai seulement quelques mots à ce que vous avez déclaré, c'est-à-dire que, quoi que fasse le Canada en matière de défense, c'est toujours pour protéger la force stratégique de dissuasion américaine qui représente la clef de la stabilité. Le Canada lui-même n'est pas menacé et, dans le sens strict, n'a pas besoin de se défendre, ce qui pourrait s'appliquer à l'OTAN et à la contribution canadienne à l'OTAN. Ne croyez-vous pas que l'OTAN sert aussi en quelque sorte à protéger la force de dissuasion américaine?

M. Sherman: Les forces américaines, canadiennes, et les autre déployées en Europe ne représentent pas une défense directe des systèmes offensifs américains et, dans ce sens, on ne peut pas dire qu'elles soient analogues. De façon plus générale cependant, mettons qu'elles le soient. En essayant de fournir, ou en espérant qu'elles fourniront une prévention contre l'agression ou la guerre dans cette région, elles protègent la force de dissuasion, mais je crois qu'il s'agit de forces de genres différents. Dans un sens politique très général, peut-être est-ce vrai.

• 1245

M. Laniel: Oui, je sais qu'elles le sont, et je me demande si j'ai raison de croire qu'en Europe, une guerre restreinte est impossible.

M. Sherman: C'est un autre sujet...

M. Laniel: Je sais, mais...

M. Sherman: ...et je ne crois pas que nous devions en faire l'étude en ce moment. De même, on pourrait dire que si vous avez une grande diversité d'opinions sur la possibilité d'une guerre intercontinentale stratégique et limitée, vous avez aussi une grande diversité d'opinions sur les possibilités d'une guerre restreinte en Europe. Au-delà de ces considérations, nous nous embarquons dans une nouvelle série de questions qui nous conduit loin du sujet qui nous intéresse actuellement.

M. Laniel: Oui, mais est-il possible de traiter séparément ces sujets dans le sens que...?

M. Sherman: Je crois qu'il est possible, oui, de traiter séparément la question d'une guerre restreinte en Europe et celle d'une guerre stratégique limitée.

M. Laniel: Oui, mais lorsque nous protégeons la force de dissuasion américaine d'une façon ou d'une autre, ne faisons-nous pas plus que protéger cette force? Ne travaillons-nous pas à prévenir une guerre mondiale ainsi que toute attaque contre l'Amérique du Nord? Est-ce que cela ne contredit pas plus ou moins votre quatrième proposition?

M. Sherman: Je voudrais vous faire observer que ces propositions ont été émises sous forme d'énoncés hypothétiques pour fins de discussion. Ce ne sont sûrement pas des déclarations personnelles de ma part. Je veux que ce soit bien compris. Je ne sais pas à quel point il faudrait les modifier relativement à la question que vous posez.

M. Laniel: J'hésite, moi-même, à tirer quelque conclusion que ce soit, parce que, lorsqu'il est question d'ABM, il m'arrive de me demander: «Peut-être y a-t-il quelque chose qui ne va pas dans ce système; les savants ne sont peut-être pas allés assez loin, ou peut-être trouvera-t-on autre chose, entre-temps». Il est possible de penser que les Américains s'arrêteront et attendront que l'on trouve autre chose et ne se préoccuperont plus de protéger la force de dissuasion? Je ne sais pas quelle influence le Canada peut exercer politiquement dans ce domaine. Ai-je raison?

M. Sherman: Encore une fois, je crois que cela se rattache à la question que M. Nowlan et d'autres ont posée. Il est possible que les Américains veuillent ne point utiliser le système ABM parce qu'ils se préoccuperaient plutôt de nouveaux progrès techniques. Nous avons déjà parlé de ce que je pense de l'influence canadienne, et je n'ai rien à ajouter à ce sujet.

M. Laniel: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gibson.

M. Gibson: On nous a dit, à Genève, que le président Nixon s'y trouvait une dizaine de jours avant nous pour préparer la conférence sur le désarmement et que, comme ligne de conduite, il préférait la consultation à la confrontation. J'aimerais vous demander, monsieur, vu les événements qui se sont produits depuis l'accession de M. Nixon à la présidence, si vous pensez que la politique étrangère des États-Unis est toujours orientée ou non dans cette direction?

M. Sherman: Je crois que les Américains veulent accroître les consultations avec leurs alliés de l'OTAN. Plusieurs propositions ont été énoncées relativement à l'établissement de divers groupes de contrôle des armes au sein de l'OTAN. Les États-Unis ont compris que la question du système ABM n'avait pas suffisamment été discutée avec leurs alliés européens et les autres, mais ce doit être qu'il est trop important de ne pas en discuter. Pour répondre de façon générale à votre question, je dirai que cela a été sérieusement étudié par l'administration. Mais il faudrait en discuter avec les alliés afin de savoir s'ils ont l'impression qu'ils sont bien consultés.

• 1250

M. Gibson: Ne devrions-nous pas presser ces gouvernements de se livrer à plus de consultations et de demander une conférence au sommet?

M. Sherman: Pensez-vous à des conférences au sommet au sein de l'OTAN?

M. Gibson: Une conférence des grandes puissances.

M. Sherman: Sur le contrôle des armes stratégiques?

M. Gibson: Sur tout, sur le désarmement.

M. Sherman: Naturellement, les pourparlers dont il a été question antérieurement, en autant que ce sera possible, à court terme, répondront à ce besoin, quoiqu'il ait été question de conférences multipartites au sommet.

M. Gibson: Qu'est-ce qui retarde selon vous une conférence au sommet?

M. Sherman: Une conférence au sommet ou des pourparlers sur les armes stratégiques?

M. Gibson: Non, une conférence au sommet.

M. Sherman: Je crois d'abord que l'on pense, parmi les analystes de ces problèmes, que la conférence au sommet, comme on l'appelle, a été surestimée aux débuts et surestimée d'abord en ce sens que les chefs politiques ont pensé que s'ils se rencontraient directement sans s'être chargés de longs travaux préparatoires, ils pourraient ainsi réduire un peu la paperasserie administrative. Beaucoup de gens pensent maintenant qu'il est très important de préparer très soigneusement les rencontres au sommet et j'appuie sur le «très soigneusement».

Beaucoup de gens pensent aussi que les coûts possibles de rencontre au sommet sont très élevés, c'est-à-dire que, si une rencontre au sommet reçoit beaucoup de publicité dans les journaux, laisse naître des espoirs, les entretient et, par la suite ne donne pas de résultats impressionnants, ces gens penseront que la situation a empiré. Objectivement, on ne peut raisonner ainsi, mais la réaction dominante est celle-ci: «Nous avons pensé obtenir des résultats et rien ne s'est produit». Je crois que cela a été un des principaux défauts.

M. Gibson: Croyez-vous qu'une rencontre prolongée au sommet serait une bonne expérience? En d'autres mots une rencontre de six semaines où les chefs pourraient réellement apprendre à se connaître dans un climat de confiance?

M. Sherman: C'est une chose que la rencontre de Genève au sujet du désarmement pourra avoir fait: c'est-à-dire rendre normaux et ordinaires les contacts aux divers niveaux. Si dans le mot «sommet» vous entendez le président des États-Unis et ses homologues, ce serait autre chose. De façon générale, ce que vous avez dit au sujet de concevoir les rencontres de façon systématique et régulière permet moins de vulnérabilité aux critiques que j'ai exposées. Les gens y vont avec certains espoirs, mais les discussions se font dans une atmosphère de travail comme d'habitude. Si l'on obtient des résultats, tant mieux, et si rien ne se produit, l'on n'assiste pas à une dépression dramatique comme celle qui a fait suite à la rencontre de Paris de 1960.

M. Gibson: Je vous remercie, monsieur.

Le président: Monsieur Cafik.

M. Cafik: Monsieur Sherman, vu les efforts que vous déployés et votre témoignage d'aujourd'hui, je ne vous poserai qu'une question. Je crois que ce que vous avez à déclarer est assez clair et très compréhensible.

A la page 24 de votre témoignage, vous dites:

> Aussi, une défense efficace contre les engins balistiques pourrait faire renaître les prouesses des bombardiers à moins que ces AWACS (systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle) dépassent toutes les espérances.

Au Comité, il a été longuement question des AWACS, de la défense à l'aide de bombardiers, etc. J'aimerais que vous ajoutiez quelques mots à ce sujet.

M. Sherman: Je sais qu'il en a été question au Comité, et je ne voudrais pas en parler trop longtemps. De façon générale, on pense que la façon dont un système de défense contre les engins ballistiques fonctionne peut pousser un agresseur à choisir d'autres formes d'attaques. Par conséquent, il peut donner plus d'importance aux bombardiers s'il pense qu'il est plus facile de déjouer un système de défense contre bombardiers qu'un système de défense contre missiles.

Il est généralement reconnu que ce sont des sujets très apparentés. Ce n'est pas que le problème de la défense contre les missiles ne

• 1255

sera pas jamais résolu dans le sens étroit de l'expression, mais quelques observateurs semblent penser que, si ces systèmes de défense deviennent excellents, le problème sera réglé. Mais dans ce rapport constant et dynamique entre l'attaquant et l'attaqué possible, comme partout ailleurs, l'affermissement d'un secteur donne lieu au développement des autres, et l'utilisation de bombardiers serait un exemple. On a aussi soutenu, naturellement, qu'un système efficace de défense contre les missiles créerait un nouvel intérêt pour des façons encore plus complexes de porter l'attaque depuis la bombe portative jusqu'à je ne sais quoi.

La seule chose que je veux faire comprendre ici, c'est que la question de la défense contre les missiles ne touche pas seulement la question des missiles. Ce serait beau s'il y avait une solution complète au problème, mais il n'en existe pas, et c'est ce à quoi je veux en venir.

M. Cafik: Vous pensez donc qu'une attaque par bombardiers est possible, vous n'en avez rien dit, et ce deviendrait une menace croissante si les ABM...

M. Sherman: Je ne sais pas si ce serait souhaitable, mais je ne crois pas que les engins d'attaque pilotés disparaissent. Je vous l'ai dit, il existe un certain doute dans mon esprit sur l'opportunité de leur disparition, parce qu'ils présentent certains avantages comparativement aux missiles, comme la souplesse d'opération, la possibilité d'être rappelés, etc.

Je crois que les bombardiers de défense stratégique continueront de faire partie des systèmes de défense continentale aussi longtemps que le problème existera.

M. Cafik: Une dernière question, monsieur Sherman. Cela implique que vous n'avez pas beaucoup confiance dans l'efficacité des AWACS?

M. Sherman: Non, d'une certaine façon, je me suis mal exprimé. Je faisais allusion au brouillage au sol qui est un sujet assez technique et que les experts en recherche opérationnelle pourraient mieux vous expliquer que moi. Tout ce que je voulais dire, c'est qu'à moins d'avoir un système parfait de défense contre les bombardiers, votre opposant s'intéressera toujours aux bombardiers. Comme il est probable que vous ne pouvez avoir un système parfait de défense contre une attaque importante et très complexe de missiles, de même vous ne pourrez probablement pas mettre au point un système parfait de défense contre les bombardiers. C'est ce que je voulais dire.

Je n'avais pas prévu vo're question. Je n'avais pas l'intention de faire une critique technique du fonctionnement des AWACS.

M. Cafik: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Monsieur Sherman, j'aurais une ou deux questions très brèves à vous poser. A la page 23 de votre exposé, il est question d'une déclaration de M. McNamara qui laisse entendre que l'un des buts des installations de Bomarc au Canada était:

> d'empêcher les missiles intercontinentaux soviétiques d'atteindre des cibles importantes.

Pourriez-vous nous retrouver ce texte pour que nous puissions l'examiner?

M. Sherman: Oui, ce serait avec plaisir. Cette déclaration a été faite au cours d'une séance publique du Congrès. Ce ne serait pas difficile de la retrouver.

Le président: Est-ce que je vous comprends bien lorsqu'à la page 24 vous déclarez que, quoique une attaque semblait peu probable il y a quelques années, cette probabilité s'est accrue maintenant que l'URSS possède plus de missiles intercontinentaux?

M. Sherman: C'est de plus en plus difficile de répondre. Les Américains durant ce temps n'ont pas substantiellement accru le nombre de leurs engins, et les Russes en possédant en certain nombre dirigés vers l'Amérique du Nord, il devient de plus en plus difficile de dire combien de ces engins pourraient être retirés pour être utilisés contre les bombardiers.

Le président: Serait-il juste de conclure d'après votre témoignage aux pages 23, 24, 25 et aux suivantes que, plus nous aurons d'installations en territoire canadien pour protéger la force nucléaire de dissuasion des États-Unis, plus grand est le danger d'attirer les engins destructeurs vers ce même territoire?

• 1300

M. Sherman: Encore une fois, il est difficile d'émettre une opinion, mais l'isolement d'une installation de défense constitue une situation dangereuse puisqu'elle peut devenir une cible. L'apport de protection, naturellement, comporte ses dangers. Par conséquent, c'est une question de savoir ce qu'il en coûte en terme d'accroissement de protection.

Ainsi, je pense que M. Lindsay a bien exposé le problème quand il a parlé du danger, d'une part, que les installations de défense aérienne deviennent des cibles, et la possibilité, d'autre part, d'engins explosant au Canada et qui auraient pu être descendus ou détruits d'une autre façon par ces systèmes de défense. Il y a là des interdépendances très difficiles à évaluer. Et cela comporte aussi des suppositions sur l'ordre d'importance que l'attaquant accorde aux cibles.

Par conséquent, la seule chose sur laquelle je voudrais insister est que vous ne sépariez pas l'aspect danger de son contexte, pour qu'il vous soit possible d'évaluer le danger

encouru en fonction des avantages possibles à en tirer.

Le président: A partir de cette réponse, croyez-vous que ce que fait le Canada en Amérique du Nord constitue une contribution vitale à la défense de la force stratégique de dissuasion des États-Unis? Croyez-vous que ce que nous faisons est très important? Nous dépensons environ 130 millions de dollars par année pour la défense.

M. Sherman: C'est encore un peu hors de la question des ABM. Je pense que la contribution canadienne est utile.

Le président: Une dernière question. A la première page de votre exposé vous écrivez:

> Notre situation, sous le paravent américain, constitue le point de référence central de notre existence nationale.

Cela laisse entendre que, dans un sens, nous sommes protégés militairement par notre proximité des États-Unis. Par contre, nous avons entendu des témoignages démontrant que le grand risque pour le Canada c'était celui d'un échange d'engins nucléaires entre les États-Unis et l'URSS. Cela fait une petite différence dans le sens de l'obligation qu'on lui doit, d'être mis en danger par son voisin ou d'être protégé par lui. Aussi je vous demanderais quelle est l'attitude correcte? Est-ce encore une situation de donnant donnant et, dans l'affirmative, n'aurait-il pas fallu l'indiquer à la première page?

M. Sherman: Je pense que c'est vrai. Ce que vous dites est très vrai. Cependant je ne sais pas, dans l'ensemble, quelles sont les implications au domaine des politiques, à moins que nous déménagions sur un autre continent. Vous avez parfaitement raison de dire que nous recevons une protection dont nous n'avons pas à nous préoccuper et que nous courons certains risques par suite de notre situation géographique. En ce sens, j'accepterais ce que vous avez dit. A la lecture, il semble qu'il s'agisse d'une action unilatérale, mais ce n'est pas ce que je voulais laisser entendre.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, en votre nom, je voudrais remercier M. Sherman pour l'exposé très soigné qu'il nous a présenté. Je vous remercie beaucoup.

APPENDICE FFF

TREATY SERIES

1958 n° 22

RECUEIL DES TRAITÉS

DÉFENSE

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

Signées à Ottawa les 29 août et 2 septembre 1958

En vigueur le 2 septembre 1958

Exchange of notes between Canada and the United States of America concerning the establishment of Canada-United States Committee on joint defence

I

The Secretary of State for External Affairs to the Ambassador of the United States of America to Canada

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

Ottawa, August 29, 1958.

No. 159

Excellency,

I have the honour to refer to recent discussions between representatives of our two Governments concerning the establishment of a Canada-United States Ministerial Committee which would consider periodically important matters affecting the joint defence of our two countries.

In these discussions due note was taken of the intimate co-operation of our two Governments in matters relating to continental defence and of the number of joint bodies of civil and military officials which have been established to consider defence problems of common concern. It was recognized that the agreement of the two Governments to integrated air defence arrangements increased the importance of regular consultations between them on all matters affecting the joint defence of Canada and the United States.

It was agreed that the importance and complexity of these interdependent defence relationships made it essential to supplement existing channels for consultation and to provide for a periodic review at the Ministerial level of problems which might be expected to arise. It was envisaged that the periodic

review would include not only military questions but also the political and economic aspects of joint defence problems.

I have the honour to propose, therefore, that our two Governments agree:

A. That there shall be established a Canada-United States Committee on Joint Defence to consist:

For Canada, of the Secretary of State for External Affairs, the Minister of National Defence and the Minister of Finance; and

For the United States, of the Secretary of State, the Secretary of Defence and the Secretary of the Treasury,

together with such other appropriate Cabinet Members as either Government may designate from time to time as the need arises;

B. That the Committee's function shall be:

1) To consult periodically on any matters affecting the joint defence of Canada and the United States;

2) In particular, to exchange information and views at the Ministerial level on problems that may arise, with a view to strengthening further the close and intimate co-operation between the two governments on joint defence matters;

3) To report to the respective Governments on such discussions in order that consideration may be given to measures deemed appropriate and necessary to improve defence co-operation;

C. That the Committee shall meet once a year or more often as may be considered necessary by the two Governments;

D. That the Committee shall meet alternately in Washington, D.C., and Ottawa, the chairman to be a Canadian member when the meetings are held in Canada, and a United States member when meetings are held in the United States.

My Government believes that this further development in the essential collaboration of our two Governments in continental defence will assist in the maintenance and development of the individual and collective capacity of the two countries to fulfil their obligations under the Charter of the United Nations and the North Atlantic Treaty for the maintenance of international peace and security.

If the Government of the United States concurs in the foregoing proposals, I propose that this Note and your reply should constitute an agreement between our two Governments effective from the date of your reply to remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

SIDNEY SMITH,

Secretary of State
for Exterior Affairs.

II

The Ambassador of the United States of America to Canada to the Secretary of State for External Affairs

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA
No.e No. 54

Ottawa, September 2, 1958

Sir:

I have the honor to refer to your Note No. 159 of August 29, 1958 concerning the establishment of a Canada-United States Ministerial Committee which would consider periodically important matters affecting the joint defense of our two countries.

My Government concurs in the proposals contained in your note and agrees that this exchange of notes will constitute an agreement between our two Governments effective this date and to remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

LIVINGSTONE T. MERCHANT

The Honorable
SIDNEY E. SMITH,
Secretary of State for External Affairs,
Ottawa.

(*Traduction*)

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement d'une Commission Canado-Américaine de Défense commune

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 29 août 1958.

N° 159

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens récents des représentants de nos deux Gouvernements sur la création d'une commission

ministérielle canado-américaine qui étudierait périodiquement les affaires importantes intéressant la défense commune de nos deux pays.

Dans ces entretiens, il a été fait état, à juste titre, de la coopération étroite qui a existé entre nos deux Gouvernements en matière de défense continentale, ainsi que du nombre élevé des organismes canado-américains, composés de fonctionnaires civils et militaires et créés pour étudier les problèmes communs de défense. Il a été reconnu que, les deux Gouvernements ayant donné leur assentiment aux dispositions de défense aérienne unifiée, il devenait plus important pour eux de se consulter régulièrement sur les questions touchant la défense commune du Canada et des États-Unis.

Il a été convenu que, étant donné l'importance et la complexité des rapports d'interdépendance en matière de défense, il était nécessaire de compléter les voies actuelles de consultation et d'assurer, au palier ministériel, une revue périodique des problèmes qui pourraient se présenter. On a prévu que la revue périodique pourrait porter non seulement sur les questions militaires mais sur les aspects politiques et économiques des problèmes de défense commune.

J'ai donc l'honneur de vous proposer que nos deux Gouvernements conviennent de ce qui suit:

A. Que soit créée une Commission canado-américaine de défense commune qui se composerait:

Du côté canadien, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances, et

Du côté des États-Unis, du secrétaire d'État, du secrétaire à la Défense et du secrétaire au Trésor,

ainsi que des autres membres du cabinet que chaque Gouvernement pourra désigner périodiquement, selon les besoins.

B. Que la Commission soit chargée:

1) D'étudier periodiquement les problèmes relatifs à la défense commune du Canada et des États-Unis.

2) Plus particulièrement, de favoriser les échanges de vues et de renseignements au palier ministériel sur les problèmes qui pourront se poser, afin de renforcer encore davantage la collaboration étroite entre les deux Gouvernements sur les problèmes de la défense commune.

3) De renseigner sur ces entretiens les Gouvernements respectifs, pour qu'ils puissent étudier les mesures jugées nécessaires pour améliorer la collaboration en matière de défense.

C. Que la Commission se réunisse une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera jugé nécessaire par les deux Gouvernements.

D. Que la Commission se réunisse alternativement à Washington, D.C., et à Ottawa, le président devant être un membre canadien lorsque les réunions se tiendront au Canada et un membre des États-Unis lorsqu'elles se tiendront aux États-Unis.

Mon Gouvernement estime que cette nouvelle manifestation de la collaboration étroite entre nos Gouvernements pour la défense du continent permettra de conserver et d'accroître les moyens, dont les deux Gouvernements disposent en vue de remplir, chacun de leur côté ou en commun, les obligations que leur imposent la Charte des Nations Unies et le Traité de l'Atlantique Nord à l'égard de la paix et la sécurité internationales.

Si le Gouvernement des États-Unis agré les propositions susmentionnées, je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux pays, un Accord qui entrera en vigueur le jour de votre réponse et qui le demeurera jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce par écrit.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,

SIDNEY SMITH

Son Excellence
Monsieur Livingstone T. Merchant

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100, rue Wellington
Ottawa

II

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Note n° 54

Ottawa, le 2 septembre 1958

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 159 du 29 août 1958 relative à l'établisse-

ment d'une Commission ministérielle canado-américaine qui étudierait périodiquement les affaires importantes intéressant la défense commune de nos deux pays.

Mon Gouvernement agrée les propositions que renferme votre Note et consent à ce que cet échange de notes constitue entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur aujourd'hui et le demeurera jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement donne avis par écrit de son intention de la dénoncer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

LIVINGSTONE T. MERCHANT

L'honorable
SIDNEY E. SMITH
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
OTTAWA

APPENDICE GGG

LA DÉFENSE ANTIMISSILE DANS L'OPTIQUE CANADIENNE

Exposé de M. Michael E. Sherman

du Hudson Institute

au

Comité permanent de la
Chambre des communes sur
les Affaires extérieures
et la défense nationale

10 juin 1969

Le présent exposé est présenté au Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et la défense nationale, dans l'espoir qu'il aidera les membres du comité à poursuivre l'examen de la polémique que suscite le réseau ABM. Cet exposé n'est nullement complet, en ce sens qu'il ne présente pas tous les points de vue émis sur le sujet: il faudrait écrire un volume pour épuiser la question. A vrai dire, j'ai essayé de choisir les points sur lesquels il conviendrait d'étoffer la discussion au Canada. Ma déclaration ne prône pas une ligne d'action de la part de quiconque, et si elle comporte un «message» quelconque destiné aux membres du comité, ce n'est peut-être que pour dire qu'il n'y a pas de réponse simple à cette question des plus épineuses dans le domaine stratégique. C'est en soi, bien entendu, un rectificatif utile à certaines des réponses qui ont caractérisé le débat canadien jusqu'ici.

Le débat sur la question stratégique au Canada

Ce n'est pas nécessairement une critique que de dire qu'il n'y a jamais eu au Canada de débat sérieux et suivi sur les problèmes de l'armement moderne et de son contrôle, et ce n'est même pas surprenant qu'il en soit ainsi. Bien que nos hommes se soient bien battus et avec bravoure lorsqu'il s'est agi de monter à l'attaque, nous nous sommes, en tant que peuple, désintéressés des questions militaires. Nous n'avons pas d'ennemis héréditaires et la plupart des menaces qui planent indirectement sur nous et dont nous ne sommes pas conscients sont l'affaire de notre géant de voisin. Notre existence en tant que nation dépend de notre position en vertu du paravent de sécurité américain. En outre, aucune nation ne dépend vraiment de nous pour sa sécurité.

Néanmoins, nous avons des raisons de prendre au sérieux les problèmes que posent les armes stratégiques. Comme le reste de l'humanité, nous ne tenons pas à ce qu'elles soient jamais utilisées, et à ce titre, nous devons unir nos efforts à cette fin. Mais nous partageons le continent avec une grande puissance, ce qui implique que sa politique en matière d'armement nous intéresse (en fait et virtuellement) de plus près que la plupart des autres nations. Depuis plus de vingt ans, nous sommes mêlés intimement à ses tentatives de défense. Et comme je le reprendrai plus tard dans mon exposé, rien ne prouve qu'en temps de guerre, l'assaillant oublierait les liens économiques, politiques et militaires qui lient au camp visé le pays se trouvant de l'autre côté de cette frontière vulnérable.

Enfin, nous avons appris à nos dépens que la nature du débat sur la question stratégique d'une nation était toujours lié à sa politique. Il n'y a pas si longtemps que notre gouvernement a été défait et nos relations extérieures ont été ébranlées par une controverse quant à savoir si oui ou non les forces canadiennes devaient être dotées d'armes nucléaires. On a

souvent dit que le débat sur cette question aurait dû être plus intellectualisé. Comme toute polémique à caractère politique, il était évident que le débat sur les armes nucléaires ne visait pas seulement à faire une analyse stratégique. Néanmoins, on peut dire qu'un autre facteur a contribué à la nature diffuse et souvent confuse du débat et c'est le fait que le public n'était pas éduqué. Les problèmes soulevés étaient nouveaux pour la plupart des citoyens et il ne fallait pas s'attendre à les voir devenir du jour au lendemain des experts analystes en stratégie.

A titre d'exemple, on s'est souvent interrogé au début des années soixante, quant à savoir si oui ou non les programmes conjoints d'armements nucléaire n'étaient pas incompatibles avec l'intention longtemps affirmée du Canada de demeurer une «puissance non nucléaire». Or, c'est une question très complexe, mais les comptes rendus dans la presse et ailleurs l'ont simplifiée. Ceux qui voulaient que le Canada soit doté de Bomarc, de Starfighter, etc. soutenaient que vu que les programmes conjoints ne permettraient pas au Canada d'utiliser une arme nucléaire de son propre chef, son statut de nation non nucléaire était sauf. Les opposants à cette thèse rétorquaient habituellement que les «armes nucléaires étant ce qu'elles sont», un pays non nucléaire ne pouvait logiquement exercer un contrôle quelconque et cela mettait un point final à la discussion. La faction pronucléaire ne semblait pas se rendre bien compte que la vocation non nucléaire d'une nation pouvait être compromise de bien d'autres façons et que la constitution d'une force indépendante ne suffisait pas; la faction antinucléaire (à quelques remarquables exceptions près) adopta une attitude fermement morale, faisant quelque peu fi de l'importance de «détails» tels que le genre de système de contrôle à instaurer et semblait s'en tenir à une forme de prolifération mécanique engendrée par deux escadrilles de Bomarc incitant les Indiens, les Japonais et d'autres nations à adopter bon gré mal gré des programmes nucléaires.

Sans vouloir juger le bien-fondé des prises de position dans ce différend, cela se rattache à la polémique que soulève le réseau ABM. Je note au passage que les conversations sur la défense antimissile ont pris une tournure hautement morale. Or, on ne peut nier qu'une question de ce genre a des implications morales; en fait, on peut convaincre sans peine que c'est surtout une question morale. Mais ce n'est pas *exclusivement* une question morale et même si c'était le cas, nous ne devrions pas moins remettre en question du mieux que nous pourrons les fondements factuels et logiques de nos convictions morales. En suivant le débat sur le réseau de défense antimissile des Russes et des Américains et en poursuivant le leur, les Canadiens n'ont pas fait, je soutiens, le maximum pour comprendre et analyser les subtilités des diverses positions. Les grandes puissances passent pour être des machines productrices d'armes en masse, s'engageant de plus en plus à demi conscientes dans la voie de la destruction sans se rendre compte (ou dans certains cas, sans s'en soucier) qu'elles hâtent le jour de notre propre perte entraînant ainsi le reste du monde avec elles. Il ressort au Canada que les récentes décisions à propos du réseau ABM prises par les grandes puissances l'ont été par des fous ou des fourbes ou les deux à la fois. Il faut remédier à cet état de choses. Il se peut que ce soit vrai, mais encore faut-il étayer pareille affirmation et ne pas se contenter de la lancer. Et je tiens à souligner dans le présent exposé que si nous voulons agir en être responsables vis-à-vis nos concitoyens et nos amis, nous devons tout d'abord faire un effort plus concerté pour comprendre le rationnalisme d'autrui, ainsi que nos propres intérêts avant de tout critiquer et deuxièmement, un effort plus concerté pour comprendre notre propre motivation et nos intérêts lorsque nous critiquons. Un exposé de cette longueur ne peut nous mener bien loin, mais c'est au moins un pas d'amorcé dans la bonne voie.

Le Canada et le débat sur le réseau ABM

A la lumière des remarques qui précèdent, j'ai pensé qu'au lieu de cataloguer simplement les arguments pour ou contre le système, il serait peut-être plus utile de procéder dans l'ordre suivant.

Considérons les quatre hypothèses suivantes:

1. «La décision des Russes et des Américains de déployer un réseau de défense antimissile relance la course aux armements chez les grandes puissances».

2. «S'il n'y a pas de contrôle des armements des grandes puissances, il ne sera plus possible d'instaurer aucune forme de contrôle, en particulier, pour éviter la prolifération».

3. «Les défenses antimissiles sont absurdes, car une nation ne peut se protéger contre une attaque de missiles ballistiques ou mener une guerre nucléaire stratégique de quelque façon que ce soit».

4. «Quoique le Canada fasse dans le domaine de la défense continentale, il le fait pour protéger les armes de dissuassion des Américains qui sont le garant de notre stabilité. Le Canada n'est pas menacé et n'a donc pas besoin de se défendre au sens strict du terme».

Je suis sûr que si l'on procédait à un sondage d'opinion au Canada, il y aurait unanimité sur ce point. Mais tandis que certaines ou la majorité de ces déclarations soient peut-

être parfaitement exactes, on admet rarement dans le débat public au Canada que chacune d'elles est hautement controversée, et que même si elles sont vraies, ce n'est peut-être qu'en partie. Pour étudier la controverse qui entoure chacune de ces déclarations, il convient peut-être de mieux comprendre la polémique que soulève aux États-Unis le même sujet, et d'adopter une attitude plus rationnelle pour en juger.

1. «*La décision des Russes et des Américains de déployer un réseau de défense antimissile relance la course aux armements chez les grandes puissances*».

Il faut dire en toute justice que le souci premier des détracteurs du réseau est la crainte qu'en inaugurant l'ère des réseaux ABM, on ne relance la «course aux armements». Il faut noter tout d'abord ici qu'on se fait un tas d'idées de ce qu'est une course aux armements et qu'on lui impute bien des définitions: on donne aussi mille interprétations de ce qui constitue une telle course. Par exemple, le début des années soixante généralement qualifié de «période d'escalade vertigineuse», est considéré par un grand nombre de spécialistes comme une période plutôt tranquille en fait de course aux armements pour arriver à l'équilibre des forces. Cela peut paraître moins évident si l'on en juge d'après l'armement offensif constitué récemment par l'Union soviétique, mais là encore, il ne faut pas oublier que le budget proposé aux États-Unis pour ses forces stratégiques d'attaque et de défense est évalué à 8.3 milliards de dollars-comparé à 11.3 milliards pour l'année financière 1962. Comme Albert Wohlstetter l'a fait remarquer récemment: «Exception faite de l'augmentation des prix depuis lors, le chiffre de 1962 excédait de plus de 50 p. 100 celui de 1970, peut-être même de plus des deux tiers»*.

En général, néanmoins, lorsque les opposants au réseau antimissile affirment que ça va relancer la course aux armements, ils veulent dire en fait que ça engendrera une période caractérisée par une course ouverte entre les forces d'attaque et de défense. Là, on peut faire valoir que les déploiements de forces défensives par une grande puissance peuvent inciter l'autre camp à reconquérir sa position stratégique d'antan en renforçant ses forces d'attaque. Et comme il ne semble pas y avoir de juste mesure dans une telle course lorsqu'une puissance décide de s'y lancer, le mieux que nous puissions espérer dans cette perspective est d'en arriver à la stabilité en équilibrant les forces en présence, que la course aux armements se poursuive, en ce sens que la production des armes augmente, ainsi que les budgets pour le financement.

Et c'est la thèse dont se sont prévalu les opposants américains au réseau ABM: c'est aussi le point de vue qui a prédominé au Canada pendant des années. On parle rarement d'une autre évolution possible de la situation; entre autres choses, il se pourrait que toute forme de défense antimissile ne provoque aucune réaction, c'est-à-dire que l'autre grande puissance ne se procure pas plus d'armes pour cela. Par exemple, les tenants d'une pseudo «ceinture» de défense pour les États-Unis ont fait valoir qu'elle serait tellement vulnérable aux attaques soviétiques en masse que les Russes n'avaient nul besoin de s'efforcer de renforcer ses forces d'attaque. En outre, si une superpuissance éprouve le besoin de riposter de quelque façon que ce soit à des déploiements défensifs de l'autre camp, elle peut choisir d'agir sur le plan de la défense plutôt que d'accroître ses forces d'attaque: en disposant de forces de défense égales, un gouvernement peut très bien considérer qu'il a reconquis la position stratégique qu'avait mis en péril le premier mouvement défensif de l'autre camp. En fait, il y a ceux qui soutiennent qu'une course défense-défense poussée à l'extrême par les deux camps serait assez souhaitable, car le nombre des armes offensives efficaces de chacun des camps s'en trouverait diminué si la dissuasion échouait, et la destruction serait minimisée.

L'objection soulevée, bien entendu, c'est que les inconnues sur l'efficacité de la défense de l'autre camp pourraient inciter les stratèges conservateurs à constituer plus de forces d'attaque, amorçant ainsi l'escalade attaque-défense, bien qu'à retardement. Bien que ceux qui sont partisans «de laisser faire la défense même sans limiter l'attaque» rétorquent que la défense ne sera jamais en mesure d'empêcher une grande puissance d'infliger des pertes inacceptables à une autre grande puissance, une autre éventualité se profile: c'est que l'instauration de l'ère des réseaux ABM facilitera plutôt que d'obstruer l'institution de certaines formes de contrôle des armes stratégiques. On a fait valoir, en particulier, que la confiance donnée même par des défenses modestes rendrait moins nécessaire l'inspection les forces offensives et hâterait une entente pour les limiter.

L'espace dont je dispose ne me permettant pas de procéder à une évaluation détaillée de ces solutions de rechange, je me contente de trois commentaires. Premièrement, il y a lieu

*Voir Albert J. Wohlstetter, "Statement before the Senate Armed Services Committee", du 23 avril 1969, et supplément du 23 mai 1969. Ces documents sont repris, en version légèrement modifiée, au chapitre 6 "The Case for Strategic Force Defense" du volume intitulé *Why ABM? Policy Issues in the Missile Defense Controversy* de J. J. Holst et W. Schneider jr. que doivent publier les Pergamon Press.

de souligner encore une fois que ces solutions de rechange existent et que les modalités de la course entre les armes offensives et les armes défensives ne sont pas forcément celles que nous imaginons. Deuxièmement, il convient de préciser que, dans toute évaluation de ces solutions de rechange, il importe d'établir au moins une distinction de principe entre les divers systèmes de défense axés sur les missiles. Trop souvent, dans les débats publics au Canada, les analystes oublient qu'il existe une différence fondamentale entre un système de défense par missiles qui a principalement pour but de protéger les forces stratégiques et un système qui vise avant tout à protéger les civils et l'organisation industrielle. Il est vrai que, dans la pratique, ce n'est jamais tout à fait l'un ni tout à fait l'autre; ainsi, Safeguard a pour principal objectif la protection des engins Minuteman mais, en définitive, il représentera une étroite bande défensive qui couvrira la totalité des États-Unis et qui, espère-t-on, protégera le peuple américain contre toute attaque légère ou limitée. Quoi qu'il en soit, à des fins d'analyse, cette distinction est utile. En cherchant à déterminer quelle sera la réaction probable d'une superpuissance face à un déploiement défensif de son antagoniste, il est important de se demander dans quelle mesure le système de défense protège, d'une part, les centres de population et, d'autre part, les forces armées. Pour donner un exemple improbable mais «limitatif», il ne serait guère logique d'affirmer qu'un système composé uniquement d'intercepteurs à faible rayon d'action, disposés autour de missiles balistiques installés au sol, est une cause de déséquilibre en ce sens que la nécessité, pour l'opposant, de s'assurer d'une «destruction certaine» de l'ennemi en est compromise. D'autre part, cette affirmation pourrait fort bien s'appliquer à un système de défense composé exclusivement d'une zone défensive très profonde et de nombreux intercepteurs disposés autour des villes. C'est évidemment, une des raisons principales pour lesquelles M. Nixon est passé du système Sentinel, axé sur la protection de la population, au système Safeguard qui protège les forces armées. Troisièmement, les analystes canadiens tiennent rarement compte des témoignages qui attestent que ni le gouvernement de l'Union soviétique ni celui des États-Unis ne supposent qu'une défense axée sur les missiles balistiques entraîne nécessairement une course aux armements. De fait, les deux gouvernements ont démontré qu'ils sont très sensibilisés à ce problème. L'administration Johnson a conçu un système (Sentinel) qui, bien qu'il vise surtout à protéger la population, était à dessein tellement vulnérable à une attaque soviétique massive qu'on espérait que les Russes ne sentiraient pas le besoin, pour le contrebalancer, d'accroître leur puissance offensive. En un sens, le président Nixon est allé encore plus loin dans cette voie en précisant que son propre système Safeguard avait pour but de protéger les installations militaires; au cours d'observations improvisées, il a même nié le fait, pourtant évident, que ce système de défense protège aussi la population. Voyons le point de vue du côté opposé, tel qu'il est exprimé par le premier ministre Kosygin:

> Les systèmes de défense, dont le but est d'empêcher une attaque, ne sont pas, à mon avis, la cause de la course aux armements; ils contribuent à épargner des vies humaines.*

Il est particulièrement intéressant de faire observer que M. Kosygin parle ici du système qui vise à protéger la population; des deux types généraux de défenses axés sur les missiles anti-balistiques, c'est celui qu'on considère comme le plus apte à provoquer une course aux armements. Évidemment, l'attitude soviétique peut s'expliquer de diverses façons: importance attachée traditionnellement par les Russes à la défense; simple inaptitude à saisir la vraie portée de ces problèmes, etc. Le point que nous voulons faire ressortir ici c'est que nous ne sommes tenus d'accepter aveuglément ni l'idée que les missiles anti-balistiques provoquent une course offensive-défensive ni les conséquences qu'on associe généralement à cet armement. Les témoignages attestent que les superpuissances estiment possible d'éviter cette course folle ne manquent pas; s'il est vrai que nous ne devons pas accepter aveuglément ces conclusions, on peut supposer que le problème est plus complexe et moins désespéré qu'on l'a souvent imaginé.

2. *«L'incapacité de contrôler l'armement des superpuissances ruinera les chances de succès d'autres formules de contrôle, en particulier en vue de la non-prolifération.»*

Le débat amorcé autour de l'ABM se caractérise également par le rapport qu'on a établi entre cet armement et les efforts déployés ces dernières années pour enrayer la prolifération des armes nucléaires. Ici encore nous sommes en présence d'un sujet passablement compliqué qu'on ramène à des proportions par trop simplistes dans de nombreuses discussions au Canada. La plupart des conclusions pessimistes quant aux effets de l'ABM sur la non-prolifération repose sur l'idée qu'une défense axée sur des missiles provoque une course aux armements entre les surperpuissances.

*Conférence de presse, Londres, 9 février 1967. Texte publié dans le *Times* de New York, le 10 février 1967. Voir aussi l'article de N. I. Talensky, dans le journal soviétique *Affaires internationales*, octobre 1964.

Parce que toute action est suivie d'une réaction, on suppose que la concurrence en matière d'armement stratégique accroît forcément les tensions entre superpuissances, que le climat international doit fatalement en souffrir et que l'incapacité de contrôler l'armement stratégique nuit aux perspectives de contrôle des armes dans d'autres domaines, par exemple à l'égard de la non-prolifération, soit parce que les puissances non nucléaires refuseront d'adhérer à un traité qu'on représente maintenant comme manifestement discriminatoire, soit simplement parce que l'armement nucléaire semble d'autant plus nécessaire que la situation dans le monde est moins stable.

De toute évidence, certains de ces rapprochements sont contestables. Ainsi, il est un peu exagéré de conclure que, parce qu'un pays éprouve du ressentiment à l'égard d'un traité discriminatoire de non-prolifération, il décidera de s'équiper d'un armement nucléaire. Certains analystes ne sont pas loin de prétendre que les pays non nucléaires renonceront par dépit à toute retenue même s'ils persistent à reconnaître que la prolifération nuit à la stabilité. Quant à moi, il ne me paraît pas évident que le désir de se doter d'armes atomiques augmente à mesure que l'enthousiasme pour une forme particulière de non-prolifération diminue. Il peut arriver, bien sûr, que ce ressentiment ait pour effet d'affaiblir les obstacles qui s'opposent à la prolifération. Cela peut être un prétexte plausible pour un gouvernement qui veut se nucléariser et qui pourrait, autrement, se heurter à des difficultés diplomatiques. Ou encore, cela peut renforcer la position du parti pro-nucléaire, sur le plan national, en lui fournissant un argument sentimental puissant. Comme nous le verrons plus loin, dans l'intérêt de la non-prolifération, il importe donc de réduire ce ressentiment au minimum même lorsqu'il ressort d'une analyse que ce facteur ne devrait pas normalement pousser certains pays à manifester un intérêt plus vif pour les armes nucléaires. Aux fins de la présente étude, il suffit de noter l'argument principal de cette première thèse: en provoquant, entre armes offensives et défensives, une course propre à semer la discorde, on s'expose à ce que l'avènement de l'âge ABM ait des conséquences malencontreuses, à longue ou à courte échéance, sur les efforts pour contrôler la prolifération nucléaire.

Bien entendu, l'ABM peut avoir d'autres effets sur la prolifération. On peut se demander si l'avènement de l'ère des missiles aura pour effet d'accroître ou de diminuer l'importance des armes atomiques dans la politique internationale. On convient généralement que si les gouvernements ont l'impression que les armes nucléaires peuvent, sous plusieurs rapports, jouer un rôle utile sur le plan international, peu importe que ce rôle soit militaire, diplomatique ou national, ils seront fortement tentés d'en acquérir et cet armement continuera de se répandre. Pour cette raison, certains analystes ont proposé que les puissances nucléaires elles-mêmes s'efforcent de réduire au minimum le rôle des armes atomiques sur le plan international; des adversaires de l'ABM ont soutenu qu'un déploiement défensif de la part des grandes puissances compromettrait cet effort. Ils estiment que des déploiements défensifs américains et russes, surtout s'ils sont épiés de près, contribueront à faire de la possession d'armes nucléaires un symbole de prestige, d'indépendance et de sécurité et que tous les gouvernements du monde en viendront à penser que l'acquisition d'armes atomiques est une chose toute naturelle. On a même soutenu que si les missiles antibalistiques eux-mêmes en viennent à être considérés comme la nouvelle consécration d'un statut national de premier plan, les pays évolués qui se doteront d'armement nucléaire voudront acquérir non seulement des armes nucléaires offensives mais aussi des armes nucléaires défensives. Mais il se peut que le penchant nucléaire des Américains et des Russes, que révèle la possession de missiles antibalistiques, se limite aux nations les plus ambitieuses. Tous gouvernements ne tiennent pas à atteindre le statut de superpuissance. L'idée dominante sera peut-être qu'il se trouve, au sein de la société internationale comme au sein d'une société nationale, des modes diverses qui conviennent aux différentes classes; du moins en matière de prestige, il se peut fort bien que la Belgique, ou même le Brésil, par exemple, ne voit aucune raison de se procurer des armes nucléaires soit offensives soit défensives simplement parce que les États-Unis ou la Russie possède des missiles antibalistiques. Ce qui importe plus, probablement, que la politique d'armement des superpuissances c'est la mesure dans laquelle elles appuieront, ou s'abstiendront d'appuyer, sur leur puissance nucléaire dans leurs relations avec le reste du monde.

Dans ce débat, une autre école de pensée soutient que les déploiements défensifs des superpuissances, dans l'optique de leurs répercussions éloignées, auront pour effet de réduire plutôt que d'accroître l'importance que la plupart des pays de monde attachent aux armes nucléaires. Ils prétendent, premièrement, que les garanties sécuritaires (implicites ou explicites) qu'une grande puissance peut donner contre la promesse de ne pas acquérir d'armes atomiques seront plus plausibles si cette puissance assure sa propre protection, du moins contre des attaques légères ou limitées. Bien entendu, on cite habi-

tuellement l'exemple des garanties offertes à certains pays asiatiques contre la Chine. C'est même le principal argument qu'ont invoqué MM. McNamara, Warnke et d'autres[1], à l'appui du système Sentinel. Certains commentateurs de pays non-nucléaires importants ont repris le même argument. Voyons ce que déclare à ce propos un éminent critique australien en matière de défense:

> Si les États-Unis et l'Union soviétique veulent donner aux voisins de la Chine un autre gage de sécurité que celui que représentent les forces nucléaires nationales, il est important qu'ils conservent leur avance militaire actuelle sur la Chine. Si les grandes puissances poussent leur désarmement au point que les garanties qu'elles offrent aux États non-nucléaires cessent d'être plausibles, on aura sacrifié un dissuasif plus important que le traité lui-même contre la prolifération des armes nucléaires.[2]

Il vaut la peine de souligner que cette déclaration met en doute la thèse que soutient traditionnellement la plupart des observateurs canadiens, à savoir que toute mesure qui tend à réduire l'armement d'une superpuissance constitue un pas vers une plus grande stabilité et que toute mesure qui maintient ou relève le niveau de cet armement constitue un pas vers l'instabilité et peut-être même vers un conflit majeur.

Suivant une variante de ce même raisonnement, il peut être démontré que, pour se protéger, fût-ce contre une attaque atomique légère, seules les nations les plus riches et les plus évoluées prossèdent les moyens financiers qui leur permettraient de faire valoir l'argument nucléaire contre une superpuissance. On espère, en particulier, que le nombre des États qui seraient portés à suivre l'exemple de la Chine diminuera s'il est possible de réfuter les réclamations chinoises suivant lesquelles la Chine serait en mesure s'opposer sa puissance nucléaire à celle des États-Unis (ou même à celle de l'Union soviétique). Il se peut, toutefois, que ce raisonnement ne soit pas pertinent ou qu'il ait pour effet de nuire aux efforts en vue de contrôler la prolifération nucléaire. C'est peut-être hors de propos car il est peu probable que la plupart des pays de l'hémisphère nord envisagent l'utilisation de forces nucléaires rudimentaires, même à titre de menace, contre l'une des superpuissances.[3] Cela pourrait avoir un effet contraire, car les gouvernements remarqueront certainement qu'un pays assez arriéré comme la Chine pourrait, simplement par le fait d'acquérir une force nucléaire primitive, forcer la nation la plus puissante du monde à se doter d'un nouvel arsenal d'armes. Si la menace d'une telle force peut altérer les rapports stratégiques fondamentaux qui existent entre de telles nations, d'autres pays pourront y trouver des raisons d'en posséder aussi une. Cette objection a été en fait émise par ceux qui critiquaient l'orientation anti-chinoise de l'administration Johnson relative au projet Sentinelle, et cette critique semble valable aux yeux de l'auteur. Plutôt que de diminuer les possibilités d'une force nucléaire primitive aux yeux des nations qui n'en possèdent pas, le déploiement de défenses contre de telles forces effectué par une superpuissance risque au contraire de les mettre en valeur. Si cela se produit, l'intérêt accordé aux «bombes ox-cart» prendra de l'ampleur, et la défense antimissile aura eu pour effet de favoriser la propagation des armements nucléaires plutôt que de la restreindre.[4]

Le rôle des superpuissances. L'établissement du réseau de défense antimissile mènera-t-il à un monde de «forteresses superpuissantes» ou d'un «condominium de superpuissances»?

La dernière solution de rechange consiste à se demander si les déploiements de moyens défensifs seront considérés par le reste du monde comme un apaisement ou un durcissement de position de la part des États-Unis et de la Russie. Ces deux interprétations sont vraisemblables et chacune d'entre elles a donné aux analystes des raisons d'espérer ou de s'inquiéter, selon le point de vue sur lequel ils se basent. D'un côté, on peut prétendre que le réseau antimissile sera considéré dans le monde comme le symbole et l'instrument d'un affaiblissement de l'aide accordée par les superpuissances à leurs alliés et amis lontains. Ce point de vue est très partagé par les critiques américains du réseau antimissile qui pensent que l'Europe le considérera comme une diminution des engagements des États-Unis envers l'OTAN. Les gens pensent que le désir d'intervention des Américains décroîtra proportionnellement à l'aug-

[1] Voir, par exemple, l'allocution de M. Warnke devant l'Avocates Club de Détroit, le 6 octobre 1967. (Communiqué, Bureau du Secrétaire adjoint à la Défense, (Affaires publiques) #950-67.)

[2] Hedley Bull, "On Non-Proliferation", *Interplay* (Vol. 1, nº 6), page 10.

[3] Cet argument serait plus persuasif s'il dominait, dans certains pays, un débat national sur la question de savoir si, oui ou non on doit se doter d'armes nucléaires.

[4] Il y a lieu de souligner que ce dernier point se rattache plutôt à une déclaration de principe qu'au déploiement du réseau: ce fut une erreur de dire que c'est à cause de la Chine qu'on s'est doté du Sentinel, même si c'est la vérité.

mentation des possibilités d'isolement stratégique par rapport à un conflit européen...ou, ce qui est également regrettable, telle sera l'opinion prépondérante parmi les nations de l'OTAN (en particulier l'Allemagne) qui sentiront de plus en plus le besoin de posséder des armes nucléaires.

Le principe de l'insularité des superpuissances n'est naturellement pas le seul à entraîner une conclusion pessimiste. L'existence d'un monde dans lequel les superpuissances n'auraient pas essayé d'étendre leur pouvoir autour du globe pourrait probablement diminuer la stimulation nucléaire, soit parce qu'il aurait étayé une tradition de défense vis-à-vis de l'extérieur, soit parce qu'il aurait diminué l'ampleur du rôle des armes nucléaires dans les relations internationales. De plus, l'idée que les superpuissances se soient repliées sur elles-mêmes pourrait diminuer au moins un stimulant nucléaire à savoir le désir de posséder de modestes moyens nucléaires juste suffisants pour provoquer l'entrée en guerre d'une superpuissance alliée. Il est bon de noter, toutefois, que la crainte de voir une superpuissance devenir insulaire pour la protection de sa propre population s'applique avec moins de force au système Safeguard qui est essentiellement orienté (bien que pas totalement, puisqu'il offre une défense régionale pour l'ensemble du pays contre des attaques légères) vers la défense des forces stratégiques. Si l'on admet, cependant, la possibilité que les observateurs alliés ne feront pas tous cette distinction, une remarque supplémentaire s'impose.

Bien qu'il existe des compromis sur de nombreux points de la discussion relative au réseau antimissile il peut y avoir là matière à inconciliabilité. D'un côté il y a les analystes qui pensent que l'Amérique ne peut faire profiter les autres de moyens de dissuasion nucléaires tant que sa propre population demeure sous la menace de représailles nucléaires. D'autres semblent penser qu'il n'est pas possible de croire aux garanties américaines sans laisser la population des États-Unis en otage. Il faut faire là une distinction. A mon avis, et ce n'est qu'une suggestion, plus les amis et alliés américains penseront à la question, plus ils seront portés à partager le point de vue devenu courant en Europe depuis la fin des années cinquante: ils penseront de plus en plus qu'il ne peut pas y avoir de garantie si le garant risque la destruction en l'assurant. Il est difficile de connaître, naturellement, l'influence de tels calculs sur les décisions que prennent les gouvernements de devenir des puissances nucléaires ou non. Il se peut, par exemple, que certains pays soient si sceptiques au sujet des garanties extérieures que rien ne puissent les y faire croire. Cependant, dans la mesure où cette question a un rôle à jouer, il semble de l'intérêt du garant, du bénéficiaire et de la cause de la non-prolifération en général de diminuer les possibilités de représailles pour le garant. Si cela est vrai, l'organisation d'un réseau antimissile pour les superpuissances (en particulier dans le cadre général d'un contrôle des armements stratégiques) peut être considérée non seulement comme ayant un rôle à jouer dans la non-prolifération, mais comme en étant une pierre angulaire.

Par opposition au fait que le réseau antimissile puisse signifier l'insularité d'une superpuissance au reste du monde, il pourrait être considéré comme la base d'une continuation, voir d'une extension, de la domination américano-soviétique dans les problèmes mondiaux. C'est ainsi que Pierre Gallois, en parlant de l'entrée des superpuissances dans l'âge des réseaux antimissiles, a écrit qu'il est très surprenant de les voir prétendre que la défense par missiles ne soit pas source de déséquilibre alors que ce type de défense n'a pour but que la préservation de la stabilité bipolaire de ces dernières années.* Bien que de telles accusations poussent les gouvernements de ces deux superpuissances à clamer leur vertueuse indignation, il sera peut-être permis à un Canadien bienveillant de faire observer qu'il y a plus qu'un soupçon de vérité dans l'accusation, et probablement plus qu'un soupçon de vérité dans la prédiction selon laquelle un grand nombre des pays non nucléaires considéreront de cette manière ces activités défensives. L'influence d'une telle idée sur le processus de la prolifération elle-même est cependant loin d'être claire. Que les pays non nuclaires placés dans des situations critiques arrivent à considérer la domination des superpuissances comme une menace à leurs intérêts nationaux à laquelle ils ne puissent remédier que par l'acquisition d'armes nucléaires, est une chose, mais il n'est pas évident que ce sera leur attitude, et les arguments concernant la dissuasion de la Chine de devenir une superpuissance peuvent se généraliser en une théorie assez plausible selon laquelle la détermination de deux superpuissances, bien protégées, d'arrêter la prolifération pourrait créer la structure la plus stable qui puisse se concevoir. Je ne prétends pas que ce soit nécessairement le cas, ou que la stabilité soit le seul critère de jugement des systèmes internationaux. Il est simplement question d'une mise en garde contre les analyses qui tracent une ligne claire et droite à partir du ressentiment envers la

* Pierre Gallois, «La défense contre missiles (DCM) Américaine et Russe et la «prolifération»,» *Revue Militaire Générale* (February 1968) 139-150.

domination des superpuissances vers une expansion nucléaire importante.

3. *La défense par missiles n'a pas de sens car une nation ne peut pas se défendre contre les missiles balistiques, ou combattre une attaque nucléaire stratégique, en aucun sens profond de ces termes.*

De toutes les déclarations hypothétiques citées ci-dessus, c'est peut-être celle qui serait le plus volontiers admise au Canada. C'est le centre de l'hostilité canadienne, très répandue, au concept de la défense par missiles. C'est aussi, toutefois, celle que défendrait le plus chaudement un important groupe d'experts américains, en particulier ceux qui sont favorables à un réseau antimissile. L'appréciation de la raison d'être d'un réseau antimissile dépend donc beaucoup de la compréhension de la différence entre les deux points de vue.

Il me semble que la question clé soit l'idée presque universelle au Canada que si quelqu'un lançait une arme nucléaire stratégique sous le coup de la colère, il en résulterait une horreur destructrice, chaque antagoniste épuisant tout l'armement disponible à seule fin d'aboutir à la destruction politique, économique et militaire de l'autre. En admettant d'aussi terribles niveaux de destruction, on peut comprendre (bien que cela ne se justifie pas) que la plupart des Canadiens ne puissent partager un grand nombre des idées des américains donnant de l'importance même à un petit réseau antimissile. Ceci comprendrait (pour n'en nomomer que quelques-unes): la possibilité d'une attaque (même dans une crise bi-latérale ou d'une tentative de déclenchement d'une guerre entre super-puissances, par une nation qui ne possède pas un arsenal nucléaire important ou perfectionné; la possibilité d'un lancement accidentel ou non autorisé, en particulier au cours d'une période de crise où un tel incident pourrait provoquer une guerre importante; la possibilité d'attaques à titre d'exemple ou de démonstration par l'autre super-puissance, destinées à prouver la détermination ou la volonté de courir les risques d'une crise; ou enfin, la possibilité pour les gouvernements des super-puissances, en essayant d'éviter d'atteindre les niveaux de destruction élevés des villes, puissent d'une manière tacite ou explicite s'en tenir à une ou plusieurs distinctions entrant dans le cadre du concept d'une guerre stratégique limitée. Ces limitations pourraient s'appliquer au type d'objectifs visés (c'est-à-dire les villes par opposition aux forces stratégiques) ou au nombre de buts visés, ou aux deux. Certaines choses seraient, dans un tel cas, très vraies. Tout d'abord, la guerre connaîtrait différentes phases selon lesquelles chaque antagoniste répondrait à des actions de son adversaire, plutôt que de consister en un simple échange de forces totales de chaque côté. De plus, la volonté de chacun de terminer la guerre serait influencée par les pertes qu'il aurait subies tant sur le plan civil que militaire; l'importance des dommages qu'il aurait causés; son aptitude à contrôler les forces restantes, etc. Autrement dit, les questions que l'on considère généralement au Canada comme étant des détails du conflit deviendraient centrales et non marginales. Un défenseur pourrait alors, dans un tel contexte, penser que sa défense a été très «significative» si (pour à nouveau n'envisager que quelques considérations) elle a pu empêcher l'attaquant de s'approcher de certains objectifs de grande valeur fortement défendus; si elle a pu le forcer à utiliser un grand nombre d'armes pour atteindre ces objectifs, épargnant ainsi d'autres cibles; elle réduit la charge de ses engins étant donné la nécessité d'utiliser d'importants moyens de pénétration.

En définitive, ce sujet est trop complexe pour en donner ici plus qu'un aperçu. Toutefois, le point essentiel pour un exposé qui recherche essentiellement à fournir un canevas destiné à permettre aux membres du Comité de suivre la discussion, est que l'on ne peut pas comprendre le moins du monde le problème tant que l'on ne veut pas démordre de l'idée selon laquelle la première explosion nucléaire sera le début de l'Armageddon. Il faut forcer cette idée pour pouvoir l'appliquer à des confrontations entre une superpuissance et une puissance nucléaire de moindre importance. Pour ce qui est des confrontations entre superpuissances, on pourrait naturellement prétendre que même si une guerre reste sous contrôle à ses débuts elle deviendra vite incontrôlable, et nous en arriverons n'importe comment à l'Armageddon même avec un léger retard. Ceci est, cependant, un point de vue politique, et non pas une vérité évidente en soi. C'est un point de vue qui contient aussi une grande part de prophétie s'accomplissant par elle-même: Si les deux superpuissances y croient, misent à fond sur la dissuasion et bâtissent leurs forces en conséquence, elles garantissent alors pratiquement le fait que toute guerre sera la dernière. Pour un planificateur qui aime parier que son plan de dissuasion ne peut pas échouer, c'est une stragégie attirante. Pour les partisant de la défense par missiles, elle n'est pas valable. Comme je l'ai déjà écrit quelquepart, aux Canadiens qui prétendent «vous ne pouvez faire une guerre nucléaire» de nombreux autres pays (parmi lesquels des amis et ennemis du réseau antimissile) répondront «il se peut que vous y soyez obligés», dans l'un, ou plusieurs, des contextes décrits ci-dessus.

Il n'est pas question de défendre ici ce point de vue, mais simplement de l'exprimer.

> 4. «Tout ce que le Canada fait dans le domaine de la défense continentale a pour objet de protéger la stratégie de dissuasion des États-Unis, stratégie qui constitue la pierre angulaire de la stabilité. Le Canada n'est pas lui-même menacé et n'a donc pas besoin de se défendre dans le sens étroit de ce mot.»*

Pendant que le débat sur le réseau de défense antimissile des États-Unis s'amplifiait, on se posait naturellement au Canada la question de savoir si l'un quelconque des éléments du système envisagé pourrait avoir des conséquences directes sur le territoire ou l'espace aérien canadien. M. Lindsey, du Defense Research Board, a étudié les principales cacratéristique de ce problème; cependant, il y en a une que je voudrais examiner d'un peu plus près. Cette caractéristique ne concerne pas autant des détails de la conception ou du fonctionnement du réseau de défense antimissile que l'opinion générale des Canadiens à l'égard de la participation de leur pays à la défense du continent.

J'ai toujours été frappé par la prédominance de l'hypothèse, parfois explicite, parfois implicite, voulant que tous les efforts du Canada dans la défense continentale sont motivés (et devraient l'être) par ses obligations envers les États-Unis. Le Canada, dit-on, ne doit pas mettre en danger la sécurité américaine, mais, ne disposant pas lui-même d'une force de frappe nucléaire pour mener une offensive nucléaire et n'appliquant une politique extérieure susceptible d'en provoquer une, le Canada n'a presque rien à craindre pour lui-même. J'essaie simplement ici de prouver que cette hypothèse, comme tant d'autres caractéristiques du débat canadien, pourrait s'avérer exacte, mais qu'elle n'est pas évidente par elle-même.

Les analystes ont pensé à un grand nombre de manières, dont le degré de probabilité varie de l'une à l'autre, par lesquelles le Canada pourrait devenir la cible d'une attaque nucléaire. Il y a tout d'abord l'hypothèse d'une stratégie ennemie fondée sur des «attaques déviées». Au tout début du débat sur les avantages et les inconvénients du réseau de défense antimissile, aux États-Unis, certains adversaires du système «Sentinel» affirmaient qu'il serait possible de contourner le réseau en faisant tout simplement exploser des engins nucléaires à un endroit qui se trouverait hors de portée du réseau de défense mais où la direction du vent serait telle que les retombées se dirigeraient sur la cible. Ainsi, on attaquerait les habitants d'une ville défendue par le réseau avec des retombées atomiques plutôt qu'avec des explosions et du feu. De telles attaques, si elles avaient pour cible la partie septentrionale des États-Unis, pourrait mener l'ennemi à lancer des engins nucléaires sur le territoire canadien. Avec un vent favorable, une attaque de ce genre dirigée contre Seattle impliquerait des explosions très proches de Vancouver. Cet argument a retenu l'attention, non à cause de sa force, mais parce que M. McNamara l'avait utilisé pour retarder un déploiement défensif qu'il n'approuvait pas. Il n'a jamais eu beaucoup de partisans parmi les analystes de la stratégie. La plupart des observateurs pensaient que, ni en Union Soviétique ni ailleurs, des stratèges militaires ne donneraient leur accord à un système dont les effets dépendaient de la direction du vent à un moment donné. L'argument a encore été affaibli par l'amélioration des missiles intercepteurs à longue portée qui pourraient (selon leurs concepteurs) assurer la protection de l'ensemble des États-Unis (et d'une partie du Canada) contre des attaques de petite envergure.

Autre possibilité: une attaque contre les États-Unis pourrait comprendre des attaques contre les défenses continentales installées au Canada. Il y a quelques années, M. McNamara avait appuyé cette hypothèse en déclarant, devant une commission du Congrès, que des missiles antiaériens de type Bomarc auraient pour principal objet d'attirer les missiles balistiques intercontinentaux de l'Union Soviétique, loin de cibles plus importantes. L'hypothèse ne semblait pas très plausible vers les débuts de cette décennie, parce que l'URSS, à ce moment, ne disposait que d'un nombre assez limité de missiles intercontinentaux. D'aucuns ont exprimé leurs doutes quant à la possibilité de voir les Russes gaspiller leurs missiles pour de telles cibles. La question, aujourd'hui est difficile à trancher, compte tenu du grand développement de l'arsenal balistique soviétique. Il est vrai que si les Soviétiques appliquaient une stratégie basée sur le contrepoids, une liste des cibles de missiles ne donnerait qu'une priorité *initiale* relativement faible aux Bomarcs, aux bases d'intercepteurs pilotés et à leurs installations auxiliaires. Toutefois, comme nous l'avons mentionné plus haut, le débat, au Canada, s'arrête au «début» de tout conflit hypothétique. Le risque de voir les installations de la défense aérienne prises pour cibles par les missiles soviétiques est nettement plus grand dans le cas d'une guerre prolongée où la souplesse et la possibilité de réutilisation des bombardiers ont une grande importance. De plus, une défense efficace contre des missiles balistiques pourrait faire recouvrer aux

---

* L'auteur remercie les membres de la conférence de 1968 du CIIA-Glendon College, pour leurs observations sur une communication traitant de ce sujet.

bombardiers leur prestige, à moins que l'AWACS n'aille au delà de toutes les espérances. Évidemment, si des intercepteurs antimissiles ou d'autres dispositifs connexes, radars et autres, sont installés au Canada, ils viendraient en tête de la liste des cibles soviétiques de première importance. Cet argument continuera à avoir un grand nombre de partisans parmi les opposants à tout engagement direct du Canada dans un réseau de défense antimissiles.[1]

L'opinion de chacun sur un tel engagement dépend en partie du risque que le Canada fasse l'objet d'une attaque pour d'autres raisons. L'une de ces raisons est que, du point de vue d'un éventuel assaillant, les États-Unis et le Canada constituent ce qu'on appelle, dans la jargon militaire, un seul et unique système-cible. Cette hypothèse se base sur le fait que «les États-Unis et le Canada ayant des économies si étroitement interdépendantes, toute tentative d'anéantir la capacité productive des États-Unis impliquerait, presque à coup sûr, des attaques contre certaines cibles canadiennes . . .(Il) serait illogique d'attaquer les États-Unis sans toucher au Canada»[2]. On peut naturellement se demander si une guerre nucléaire contre les États-Unis aurait pour objectif premier ou même second l'anéantissement de la capacité productive américaine et si un ennemi qui se lancerait dans une telle guerre ne donnerait pas la priorité à l'imposant arsenal nucléaire des États-Unis. Dans une guerre qui serait surtout un affrontement de volonté, les forces ou la population (ou les deux) des États-Unis semble être les cibles les plus probables. Ainsi, la conception d'un seul et unique système-cible serait peut-être sans objet. Cependant, les Soviétiques ont souvent laissé entendre qu'une guerre nucléaire ne serait pas à ce point différente d'une guerre classique que des facteurs traditionnels, tels que la capacité de production et l'aptitude à se relever, deviennent sans objet. Si Moscou envisage ainsi la chose, il est très possible que, dans une guerre prolongée, les cibles industrielles du Canada aient une grande importance pour les Soviétiques. On pourrait donc dire qu'un gouvernement canadien responsable devrait pour le moins se prémunir contre une telle éventualité en encourageant le déploiement du réseau américain de défense antimissile de façon à en tirer, pour le Canada, le maximum de protection possible.

Autre crainte, le Canada pourrait être attaqué si l'ennemi adopte une stratégie qui vise à prendre comme otages les alliés des États-Unis. S'il était impossible ou difficile d'atteindre directement les États-Unis, un assaillant chercherait-il à exercer des pressions indirectes sur Washington? Cet argument est connu depuis qu'on a affirmé que le «Sentinel» américain servirait surtout de défense contre les Chinois. Les adversaires du programme ont soutenu que la protection dont bénéficiait le peuple américain pourrait encourager la Chine à s'en prendre aux alliés japonais ou australiens non défendus. Dans notre cas, l'analogie pourrait être étendue à un Canada non défendu. La réponse-type consiste à dire que les États-Unis réagiraient à une attaque contre le Canada exactement de la même façon que si le coup leur avait été porté à eux-mêmes. Pourtant, si une telle réaction signifiait la guerre nucléaire pour les États-Unis, les cyniques pourraient être excusés de leurs doutes. D'ailleurs, le fait d'être vengé ne serait qu'une bien faible consolation pour l'allié atteint. Pour leur part, les partisans de la défense continentale déclarent qu'ils ne veulent pas prendre le risque ou éprouver l'indivisibilité des intérêts américano-canadiens, en faisant du Canada un allié pouvant être pris comme otage, alors qu'il serait possible de le défendre.

Nous reviendrons enfin à la question des «attaques accidentelles» non préméditées contre le Canada. Pour les partisans de cette idée, le Canada ne serait pas forcément une cible, mais pourrait être atteint sans être visé. On a beaucoup écrit sur l'excellent contrôle qu'exercent les puissances nucléaires sur leurs forces et sur l'impressionnante précision de leurs missiles. Est-il possible dans ces conditions qu'un assaillant lance si mal ses engins qu'ils retombent sur un autre pays? Aussi improbable que cela puisse paraître, la chose n'est pas inconcevable. D'abord, à moins que l'effort en vue d'assurer la non-prolifération ne soit couronné de succès (et le traité actuel n'est qu'un premier pas vers ce but), des engins nucléaires intercontinentaux pourraient être utilisées par des pays qui ne maîtrisent pas les techniques avancées du contrôle et de la précision. Deuxièmement, même pour les puissances nucléaires actuelles, tous les calculs sont faits sur la base de forces qui sont bien vigilantes mais qui n'en sont pas moins en temps de paix. Les spécialistes eux-mêmes ne sont pas très confiants et ne peuvent prédire ce qu'il adviendrait de la commande et du contrôle, à la suite d'une puissante attaque nucléaire. Aussi, certains observateurs doutent qu'un gouvernement canadien responsable puisse faire courir au peuple du Canada le risque de devenir otage,

---

[1] Cette possibilité ne devrait pas être exclue simplement parce que le programme actuel du système «Safeguard» ne comprend pas d'installations au Canada. Les programmes changent, surtout ceux de ce genre, qui sont conçus pour se développer à l'avenir.

[2] R. J. Sutherland, «Canada's Long Term Strategic Situation», *International Journal*, été 1962, 204.

en se fondant sur l'hypothèse que le Canada étant inoffensif, il ne pourrait être victime d'armes nucléaires.

En conclusion, je tiens à répéter que ce texte ne laisse pas du tout entendre qu'il y aurait, à l'heure actuelle, des pays ayant l'intention d'attaquer le continent ou qu'un assaillant éventuel adopterait l'une des stratégies impliquant une attaque contre le Canada ou, même si une telle attaque est possible, que le risque est assez important pour justifier les dépenses considérables nécessaires pour se prémunir. Je voulais simplement poser un problème et ouvrir une discussion sur l'hypothèse que le Canada, dans l'attitude qu'il adoptera à l'ère des antimissiles, a des obligations envers lui-même, en plus de ses obligations à l'égard de son voisin.

MICHAEL E. SHERMAN

membre du personnel professionnel du Hudson Institute

M. Michael E. Sherman est un spécialiste canadien des sciences politiques qui s'intéresse surtout aux affaires internationales. Ses études à Hudson ont notamment porté sur la non-prolifération et le partage des armes nucléaires, la stratégie de l'OTAN, la communication et le marchandage dans la guerre nucléaire, stratégique et l'intervention étrangère dans les conflits locaux, pour le maintien de la paix.

Avant d'entrer au Hudson Institute, M. Sherman était boursier des recherches sur la défense, sous les auspices de l'Institut canadien des affaires internationales. Il avait, auparavant, fait partie du personnel enseignant de la section des sciences politiques d'Harvard et était reporter du Séminaire conjoint sur le désarmement d'Harvard et du Massachusett Institute of Technology. Il est toujours membre de ce Séminaire. M. Sherman a reçu une bourse Widrow-Wilson et une autre de l'Université Harvard ainsi que des fonds de recherche des gouvernements du Canada et de l'Allemagne fédérale.

Il a collaboré aux *Adelphi Papers* de l'Institut des études stratégiques de Londres et aux revues canadiennes *International Journal* et *Behind the Headlines*. Il est aussi l'auteur de l'ouvrage *Nuclear Proliferation: The Treaty and After* (Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1968) et de *Nuclear Sharing: The Canadian Experience*, devant être publié en 1969.

Né en 1937, M. Sherman a reçu son baccalauréat ès arts de l'université de Toronto (spécialisation en philosophie et en histoire) et son doctorat en sciences politiques d'Harvard.

Éléments du débat sur l'ABM. (Armement anti-missile)

Les présentes remarques sont présentées au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, en complément de la déclaration que j'avais faite le 10 juin 1969. A ce moment j'indiquais qu'au début, j'avais l'intention de présenter au Comité un simple catalogue des raisons avancées dans le débat américain par (a) les analystes qui s'opposent à un déploiement quelconque de l'ABM en ce moment, (b) ceux qui sont en faveur d'un ABM «léger», (c) ceux qui préconisent un déploiement américain de défenses «lourdes» de missiles balistiques. Dans ce contexte, une défense «lourde» est définie comme une défense destinée à protéger une partie notable de la population américaine contre une attaque nucléaire massive et compliquée. Par défense «légère», j'entends un système tel que *Safeguard*, qui n'a pas pour but de donner une protection suffisante aux civils américains contre une attaque nucléaire massive et compliquée, mais tente de protéger, soit contre un accident ou une explosion non autorisée (et supposée par conséquent moins importante), soit contre toute attaque nucléaire qui pourrait être déclenchée par une puissance secondaire. Le système «*Safeguard*» de l'administration Nixon en est, en ce moment, un exemple, mais il faut bien remarquer que son but principal est la protection des forces stratégiques plutôt que celle des centres de population, et de ce point de vue, ne peut entrer dans la classification en défenses lourdes ou légères, selon le sens normal des termes. Il est logiquement possible, bien sûr, d'appliquer les termes «léger» et «lourd» aux systèmes ABM qui n'assurent que la protection des forces stratégiques, et employer ces termes pour désigner la plus ou moins grande importance de la défense.

Dans l'idée que les membres du Comité désirent utiliser les présentes remarques comme des repères approximatifs, plutôt que d'y chercher une analyse approndie, je me suis servi de tableaux pour mon exposé. Il perdra nécessairement en perfection et élégance ce qu'il gagne en commodité.

TABLEAU 1 — *Safeguard sera-t-il le point de départ d'une nouvelle course aux armements offensifs?*

Analystes qui s'opposent à tout déploiement d'ABM en ce moment.	*Avocats de Safeguard*	*Avocats d'une défense lourde,*
Safeguard va être le point de départ d'une reprise de la course aux armements offensifs-défensifs, parce que les Soviets vont être obligés de répondre au ABM, comme les Américains ont répondu au MIRV des Soviets par l'ABM; *ou* un ABM léger deviendra inévitablement un ABM lourd et il est évident que les Soviets devront contrebalancer l'ABM par une augmentation de puissance offensive.	*Safeguard* n'est pas une menace pour les moyens de destruction nécessaires aux Soviets, puisqu'il est surtout un système de protection des forces et sa capacité de protection de la population est insuffisante contre une attaque sérieuse des Soviets. Les Soviets n'ont donc pas à répondre à *Safeguard* en accroissant leur puissance offensive.	Même un ABM lourd, en cas d'attaque nucléaire massive, ne ramènerait pas les pertes prévisibles à un niveau acceptable. Par conséquent les Soviets ne devraient pas avoir à répondre à un ABM par une plus grande puissance offensive; *ou* un ABM peut-être admis en cas d'accord sur le maintien du statu quo des forces offensives.

TABLEAU 2 — *Effets préventifs*

Analystes opposés à tout ABM	*Avocats de Safeguard*	*Avocats d'une défense lourde*
Un faux sentiment de sécurité encouragera les chefs des grandes puissances à courir des risques. Danger accru des erreurs, surtout si l'on tient compte du grand nombre d'otages sans protection, des deux côtés.	*Safeguard* ne ramènera pas les pertes possibles à un niveau qui puisse encourager, même légèrement, une grande puissance à courir des risques. *Safeguard* fournira une barrière nucléaire suffisamment élevée contre les Soviets (par exemple, contre des attaques nucléaires à titre d'exemple ou symboliques), pour donner plus de confiance en cas de crise et avoir un effet préventif plus prolongé. Effet préventif accru vis-à-vis des pays nucléaires en puissance. Une plus grande assurance au sujet des possibilités de riposte des Etats-Unis réduira la nécessité pour ceux-ci de répondre à la légère.	Même un ABM lourd ne diminuera pas les pertes prévisibles en cas d'attaque nucléaire massive, au point d'inciter à courir des risques.

TABLEAU 3 — *Conséquences sur les conversations au sujet des armes stratégiques.*

Groupe anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*	*Groupe pro-ABM lourd*
Les derniers perfectionnements des missiles à têtes multiples et de la défense contre les missiles vont rendre plus difficiles les conversations sur la limitation des armes stratégiques et peuvent même empêcher un accord.	Il n'est pas probable que *Safeguard* bloque les conversations au sujet des limitations d'armes stratégiques, il pourrait même les faciliter. Le premier point est illustré par le fait que la première manifestation d'intérêts à ces conversations est venue après l'annonce de *Sentinel* en 1967. Cet intérêt s'est maintenu après *Safeguard*. Des systèmes défensifs peuvent diminuer les nécessités d'inspection des systèmes offensifs, difficiles à accepter, et par conséquent faciliter un accord sur leur limitation.	Mêmes arguments de base que pour l'ABM léger.

TABLEAU 4 — *Lancements catalytiques et accidentels.*

Groupe anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*	*Groupe pro-ABM lourd*
Ces éventualités sont si peu probables qu'aucun système n'est nécessaire pour s'assurer contre elles.	Sources de grandes inquiétudes. Même si ces éventualités sont peu probables, leurs conséquences sont si graves qu'il est nécessaire de prendre des assurances contre elles.	

TABLEAU 5 — *Contrôle des armes au cours d'une guerre.*

Groupe anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*	*Groupe pro-ABM lourd*
La tendance de ce groupe est d'accorder peu d'importance aux «détails» d'une guerre nucléaire. Ce qui compte, c'est prévenir la guerre, non la manière de la faire. On en trouve un exemple dans la proposition faite par quelques adversaires de l'ABM, à savoir que la réplique aux progrès de la puissance offensive russe ne devrait pas reposer sur de nouvelles armes, mais sur la stratégie, en particulier, les États-Unis devraient lancer une campagne d'avertissements préalables.	Le contrôle des armes ne doit pas avoir pour seul but la prévention de la guerre, mais la limitation des dommages des deux côtés, en cas de guerre. Il peut être plus facile de mettre fin à une guerre si on a de bons moyens défensifs; plus facile pour les gouvernements de surmonter les attaques et les crises; plus facile de diminuer la nécessité de ripostes immédiates.	Une défense lourde peut faciliter certaines façon de contrôle des armes en cas de guerre, telle que la neutralisation des villes.

TABLEAU 6 — *Conséquences sur la prolifération des armements*

Groupe anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*	*Groupe ABM lourd*
L'ABM américain sera le signal d'un tournant, d'un affaiblissement des engagements vis-à-vis des alliées et des neutres, qui estimeront alors avoir besoin de leurs propres armes nucléaires. *ou* Les armes défensives des grandes puissances apparaîtront comme une dérision vis-à-vis de l'article VI du Traité de non prolifération, et les autres puissances seront moins portées à signer le traité. *ou* Insister continuellement sur le rôle des armes nucléaires stratégiques dans les relations internationales, leur donnera plus d'importance et conduira indirectement les autres à s'en procurer. *ou* En donnant de l'importance aux capacités nucléaires élémentaires, les grandes puissances nucléaires augmenteront l'intérêt porté à ces capacités.	Safeguard montrera aux pays nucléaires en puissance, qu'ils ne pourront jamais exercer de pression nucléaire sur une grande puissance, vu leur capacités nucléaires élémentaires, et par conséquent diminuera l'intérêt pour les armes nucléaires. *ou* *Safeguard* permettra aux grandes puissances d'offrir des garanties plus sûres, et permettra aux autres pays nucléaires en puissance de ne pas s'inquiéter au sujet de leur sécurité nucléaire. *ou* Des armes défensives permettront de dissocier les problèmes nucléaires et les relations internationales.	Les mêmes arguments de base qu'en faveur d'ABM léger, mais renforcés davantage, surtout en ce qui concerne les garanties offertes contre les grandes puissances nucléaires, par exemple les garanties offertes à l'Allemagne de l'Ouest contre l'Union soviétique.

TABLEAU 7 — *Conséquences économiques*

Groupe anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*	*Groupe pro-ABM lourd*
Les problèmes domestiques et autres sont tels que les rares ressources que l'on a, devraient être employées autant que possible à des fins non militaires, et certainement pas à des fins aussi aléatoires. Même les $5- 10 milliards prévus pour *Safeguard* sont une somme trop élevée. *ou* Les $5-10 milliards deviendront $20-40 milliards, ou plus.	Bien que des réductions du budget puissent être désirables, ce n'est pas là qu'elles doivent porter. *Safeguard* ou tout autre système ABM peut rester léger (et les frais maintenus sous contrôle) si l'analyse montre que c'est désirable.	Même les frais d'un ABM ne sont pas un abîme sans fond. En tout cas, c'est une question de toute première priorité. Un ABM lourd n'augmentera pas nécessairement le total des dépenses d'armement, puisqu'il peut permettre des réductions ailleurs, par exemple en ce qui concerne les armes offensives.

TABLEAU 8 — *«Participer à l'affaire ABM»*

Group anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*
Le motif de *Safeguard* est un désir irraisonné d'imiter l'adversaire. Ainsi que les Soviets sont entrés dans l'ère ABM, les Américains se sont crus obligés d'en faire autant.	Les Américains veulent être dans l'affaire ABM. Ce n'est pas simple imitation des Soviets, si ces derniers y sont déjà. Les Américains doivent maintenir leur compétence en technologie, diminuer les dangers de déséquilibres momentanés en faveur de l'adversaire, réduire le temps de mise en place d'un déploiement massif de protection lourde, si c'était jamais nécessaire.

TABLEAU 9 — *Vulnérabilité de l'ABM*

Groupe anti-ABM	*Groupe pro-ABM léger*	*Groupe pro-ABM lourd*
Les moyens de passer à travers l'ABM sont bon marché. Même un pays relativement peu développé pourrait facilement en fabriquer.	Les moyens de passer à travers ne sont ni bon marché, ni faciles à fabriquer, surtout pour un pays tel que la Chine, ou tout autre pays autre qu'une grande puissance.	Mêmes pour les grandes puissances. Lorsqu'il s'agit de système lourds, il est aussi onéreux de s'en tenir à un armement offensif que de passer à un armement défensif. C'est-à-dire qu'un dollar dépensé en armement défensif est aussi productif qu'un dollar dépensé en armement offensif.

TABLEAU 10 — *Brouillage nucléaire*

Groupe anti-ABM	
Dans un environnement nucléaire, il est impossible au radar de trouver les cibles.	Le périgramme du système peut utiliser les données d'une piste PAR interrompue. Les plus hautes fréquences MER ne sont pas aussi affectées par le brouillage. *ou* Un attaquant ne peut pas compter réaliser un brouillage au moyen d'explosions préalables. *ou* Les Chinois n'auront pas pendant de longues années, assez de missiles ballistiques pour pouvoir faire des attaques préalables.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

TABLEAU 7 — *Conséquences économiques*

Groupe anti-ABM

Les problèmes domestiques et autres sont tels que les rares ressources que l'on a devraient être employées autant que possible à des fins non militaires, et certainement pas à des fins quasi aléatoires.

Même les $5-10 milliards prévus pour *Safeguard* sont une somme trop élevée.

ou

Les $5-10 milliards deviendront $30-40 milliards, ou plus.

Groupe pro-ABM léger

Bien que des réductions du budget puissent être désirables, ce n'est pas là qu'elles doivent porter. *Safeguard* ou tout autre système ABM peut rester léger (et les frais maintenus sous contrôle) si l'analyse montre que c'est désirable.

Groupe pro-ABM lourd

Même les frais d'un ABM ne sont pas un abîme sans fond. En tout cas, c'est une question de toute première priorité.

Un ABM lourd n'augmentera pas nécessairement le total des dépenses d'armement, puisqu'il peut permettre des réductions ailleurs, par exemple en ce qui concerne les armes offensives.

TABLEAU 8 — *«Participer à l'affaire ABM»*

Groupe anti-ABM

Le motif de *Safeguard* est un désir irraisonné d'imiter l'adversaire. Ainsi que les Soviets sont entrés dans l'ère ABM, les Américains se sont crus obligés d'en faire autant.

Groupe pro-ABM léger

Les Américains veulent être dans l'affaire ABM. Ce n'est pas simple imitation des Soviets, si ces derniers y sont déjà. Les Américains doivent maintenir leur compétence en technologie, diminuer les dangers de déséquilibres momentanés en faveur de l'adversaire, réduire le temps de mise en place d'un déploiement massif de protection lourde, si c'était jamais nécessaire.

TABLEAU 9 — *Vulnérabilité de l'ABM*

Groupe anti-ABM

Les moyens de passer à travers l'ABM sont bon marché. Même un pays relativement peu développé pourrait facilement en fabriquer.

Groupe pro-ABM léger

Les moyens de passer à travers ne sont ni bon marché, ni faciles à fabriquer, surtout pour un pays tel que la Chine, ou tout autre pays autre qu'une grande puissance.

Groupe pro-ABM lourd

Même pour les grandes puissances. Lorsqu'il s'agit de système lourds, il est aussi onéreux de s'en tenir à un armement offensif que de passer à un armement défensif. C'est-à-dire qu'un dollar dépensé en armement défensif est aussi productif qu'un dollar dépensé en armement offensif.

TABLEAU 10 — *Brouillage nucléaire*

Groupe anti-ABM

Dans un environnement nucléaire, il est impossible au radar de trouver les cibles.

Le dérigrangme du système peut utiliser les données d'une piste PAR interrompue. Les plus hautes fréquences MER ne sont pas aussi affectées par le brouillage.

ou

Un attaquant ne peut pas compter réaliser un brouillage au moyen d'explosions préalables.

ou

Les Chinois n'auront pas pendant de longues années, assez de missiles ballistiques pour pouvoir faire des attaques préalables.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 49

SÉANCES DU JEUDI 19 JUIN 1969
SÉANCES DU VENDREDI 20 JUIN 1969
SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 1969

Concernant
La politique-défense et affaires extérieures
Y compris
Le neuvième rapport à la Chambre

TÉMOINS:
(Voir les procès-verbaux)

10633-1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 49

SÉANCES DU JEUDI 19 JUIN 1969

SÉANCES DU VENDREDI 20 JUIN 1969

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

Y compris

Le neuvième rapport à la Chambre

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

20552—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Goyer,	Marceau,
Anderson,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Brewin,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Penner,
[1] Buchanan,	Laniel,	Prud'homme,
Cafik,	Laprise,	Roberts,
Carter,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Lewis,	Stewart (*Marquette*),
Forrestall,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Gibson,		Winch—30.

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65 (4) (b) du Règlement:
[1] M. Buchanan remplace M. Goyer le 20 juin 1969.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 26 juin 1969

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 16 janvier 1969, le Comité a recueilli les témoignages et étudié la politique du Canada relativement à la défense aérienne du Canada, y compris le NORAD. Le Comité a également mené une étude préliminaire sur les implications que représente pour le Canada le réseau de missiles antimissiles américain.

Entre le 6 mai et le 20 juin 1969, le Comité a tenu 19 réunions et entendu les témoins suivants (liste chronologique de leur comparution devant le Comité):

1. Le major-général F. R. Sharp, chef adjoint du NORAD.
2. Le brigadier-général N. L. Magnusson, directeur adjoint du Centre opérationnel de combat, Colorado Springs.
3. Le colonel Henry M. Walsh, directeur des plans continentaux, Quartier général des forces canadiennes.
4. L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
5. L'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale.
6. M. George R. Lindsey, chef du Centre de recherche opérationnelle de la défense, Conseil de recherche pour la défense.
7. M. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint aux Finances, ministère de la Défense nationale.
8. M. John Gellner, directeur du *Commentator*, Toronto.
9. M. Michael E. Sherman, membre du personnel professionnel du *Hudson Institute*, Croton-on-Hudson, New-York.

L'ordre de renvoi du 10 juin 1969, autorisait le Comité à voyager au Canada. En conséquence, les membres se sont rendus à North Bay le jeudi 12 juin 1969. Ils ont visité le complexe SAGE, participé à des séances d'information du NORAD, inspecté les installations opérationnelles de SAGE et participé à une séance d'information et à une visite du complexe BOMARC.

Les documents suivants ont été imprimés en appendice aux procès-verbaux et témoignages:

XX – Texte intitulé «La défense aérienne de l'Amérique du Nord», rédigé par le ministère de la Défense nationale, à l'intention du Comité, ainsi qu'une biographie rédigée par le lieutenant-général F. R. Sharp.

YY – Notes d'accord en date du 30 mars 1968, établi entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis d'Amérique, relatif au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

ZZ – Texte intitulé «Les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité, et la participation éventuelle du Canada» (Partie I et II), rédigé par M. George R. Lindsey, ainsi que la biographie de ce dernier.

AAA – Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'organisation et l'exploitation du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) (1958).

CCC – Texte intitulé «Les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité, et la participation éventuelle du Canada» (Partie III), rédigé par M. George R. Lindsey.

EEE – Texte rédigé par M. John Gellner sur la défense aérienne et spatiale de l'Amérique du Nord.

FFF – Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signées à Ottawa le 29 août et le 2 septembre 1958, et mises en vigueur le 2 septembre 1958.

GGG – Texte intitulé «La défense antimissile dans l'optique canadienne», rédigé par M. Michael E. Sherman, accompagné de sa biographie et de son analyse des opinions favorables et défavorables aux systèmes ABM, sous forme cataloguée.

HHH – Commentaires concernant les documents de travail du Comité reçus du professeur Albert Legault, Université Queen's; du professeur P. J. Arnopoulos, Université Sir George Williams; du professeur K. H. W. Hilborn, Université Western Ontario; du professeur D. M. Thomas, Université de Calgary; et du professeur C. F. Schuetz, collège St. Patrick, Université Carleton.

III – Réponses complémentaires aux questions posées par le Comité, rédigées par le lieutenant-général F. R. Sharp et par M. George R. Lindsey.

PARTIE I – INTRODUCTION

Historique

Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) a été officiellement établi par un accord signé le 12 mai 1958 entre le Canada et les États-Unis. A l'origine, il était en vigueur pour une période de dix années; le 30 mars 1968, il a été prorogé pour cinq années supplémentaires. Cet accord peut être toutefois réévalué à tout moment, puis dénoncé par le Canada ou par les États-Unis avec un préavis d'une année.

Avant la création de NORAD, les forces de défense aériennes canadiennes et américaines opéraient en étroite coopération et coordination. Par suite de la mise au point d'engins nucléaires par l'Union soviétique et de la création d'une force de frappe à long rayon d'action, il fut décidé qu'une défense aérienne efficace du continent nord-américain exigerait l'utilisation complète de l'espace aérien par l'aviation canadienne et américaine intégrées sous un commandement unique.

Fondamentalement, l'accord du NORAD établit donc un commandement intégré pour la planification et les opérations de défense aérienne du Canada et des États-Unis continentaux. Le commandant en chef est américain, le commandant adjoint est canadien. Ils sont responsables auprès des chefs de l'État-major interarmes des États-Unis et du chef d'État-major de la défense du Canada, qui relèvent à leur tour de leur gouvernement respectif.

L'accord du NORAD n'impose aucune contrainte aux deux pays quant à l'affectation de forces militaires au commandement du NORAD. Ce dernier n'est composé que de particuliers et d'unités de combat choisis et affectés de temps en temps au gré des deux gouvernements.

Fonctions fondamentales du NORAD

Le NORAD remplit deux fonctions importantes particulièrement distinctes. La première consiste dans la défense aérienne. Cela comprend la surveillance et la détection de tout appareil non identifié dans la zone du NORAD, puis l'interception et au besoin la destruction de tout bombardier ennemi qui cherche à pénétrer l'espace aérien nord-américain. La seconde fonction concerne la surveillance et la détection d'engins balistiques intercontinentaux (ICBM) ennemis. A l'heure actuelle, le NORAD ne possède aucun moyen d'interception ou de destruction de ces engins.

La menace des bombardiers soviétiques

Depuis la création de NORAD, l'importance et le caractère de la menace soviétique sur l'Amérique du Nord se sont profondément modifiés. Exclusivement provoquée en 1958 par les appareils de bombardement, cette menace prend en 1969 la forme d'un énorme danger représenté par les missiles, complémenté par le danger moins grave des bombardiers.

A l'heure actuelle, l'Union soviétique possède environ 150 bombardiers supersoniques ou à turbopropulseurs capables d'entreprendre des missions intercontinentales. Ces appareils peuvent atteindre n'importe quel objectif nord-américain et retourner à leur base. Les Russes possèdent également quelque 700 bombardiers moyens affectés selon

toute apparence à des objectifs situés en Eurasie, bien qu'un certain nombre d'entre eux pourraient être affectés à une attaque du continent nord-américain. Dans le cas d'une situation exceptionnelle, il est possible d'imaginer qu'un peu moins de la moitié de ces appareils pourraient être employés à des missions unidirectionnelles, bien que cela semble peu probable en raison de la capacité accrue des engins balistiques intercontinentaux (ICBM) et missiles balistiques lancés par sous-marins soviétiques (SLBM). Dans ce cas hypothétique, il est évident que les objectifs sont situés à Hawaii, en Alaska et au Canada.

Bien que rien ne laisse encore croire à l'apparition d'un nouveau bombardier intercontinental russe au début des années 1970, on note des améliorations constantes dans la flotte de bombardement soviétique actuelle. Ces nouvelles réalisations comprennent l'emploi de missiles air-sol possédant de meilleures chances de tromper la défense et un rayon d'action de plusieurs centaines de milles, la mise au point d'une technique de vol à basse altitude permettant de rendre la détection plus difficile, et l'emploi de contre-mesures électroniques complexes destinées à compliquer la tâche de la défense aérienne.

Forces du NORAD

Les forces opérationnelles du NORAD comportent un effectif de 144,000 personnes, réparti dans 350 postes. Ces chiffres ne comprennent pas le personnel du Commandement de l'Alaska. Sur les 144,000 personnes formant l'effectif global, 14,000 sont fournies par les forces canadiennes et 130,000 par les forces américaines. Il existe approximativement 700 membres américains du NORAD affectés aux forces canadiennes en territoire canadien, et environ 250 membres canadiens du NORAD aux États-Unis.

Caractéristiques relatives au Commandement

Le commandant en chef du NORAD (CINCNORAD) est américain. Le chef adjoint est canadien. Le continent est divisé en cinq régions (Ouest, Est, Centre, Nord et l'Alaska). L'Alaska est indépendant des autres régions du NORAD. Il s'agit d'un territoire appartenant entièrement aux États-Unis, et qui possède un commandement unifié américain distinct sous la direction de son propre commandant en chef.

Les régions Ouest, Est et Centre sont dirigées par des officiers américains, assistés d'adjoints canadiens pour celles de l'Ouest et du Centre; la région Nord est commandée par un officier canadien.

Chaque commandant de région relève du CINCNORAD en ce qui a trait à la défense aérienne de sa région. Il dirige et coordonne l'activité aérienne, projette l'emploi des forces dont il dispose, et supervise les techniques et règles de conduite lui permettant de livrer une bataille aérienne au-dessus de sa région.

Les régions du NORAD sont fractionnées en divisions, soit 13 Divisions du NORAD à l'heure actuelle. Les commandants de division exercent une autorité directe sur les forces défensives qui comprennent, pour le Canada, les avions intercepteurs, les engins Bomarc et en outre, pour les États-Unis les engins Nike/Hercules et Hawk. A l'exception de celles de l'Alaska et de la 37e Division du NORAD de Goose Bay (Labrador), toutes les divisions sont intégrées au réseau SAGE (*Semi-Automatic Ground Environment*). Ce réseau comprend des ordinateurs capables de traiter un volume de données considérable et de traduire ces dernières sous forme utile pour la direction d'un combat aérien.

Dans la forme actuelle de l'organisation des régions et des divisions du NORAD, à l'exception du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-

Brunswick, la presque totalité des régions habitées du Canada est sous le commandement opérationnel d'officiers américains.

A partir du 15 septembre 1969, des modifications seront apportées aux diverses régions et divisions en agrandissant les régions Ouest, Est et Nord afin d'éliminer celle du Centre. Au nombre des effets entraînés par ces modifications, le contrôle opérationnel des officiers canadiens sera étendu au Nord et à l'Ouest de l'Ontario, comme l'indique la carte ci-jointe.

Force d'interception

A l'heure actuelle, le NORAD bénéficie des services de trois escadrilles canadiennes de chasseurs d'interception, soit un total de 48 appareils basés à Chatham (N.-B.), Bagotville (Québec) et Comox (C.-B.). Ces escadrilles sont équipées de l'intercepteur Voodoo CF 101. Pour sa part, l'armée de l'air des États-Unis (USAF) fournit 18 escadrilles de Delta-Dart F 106 et de chasseurs d'interception Voodoo F 101B, déployées autour du périmètre formé par les États-Unis continentaux et l'Alaska. L'U.S.A.F. fournit en outre 21 escadrilles de chasseurs d'interception pilotées par les Gardes nationaux et dotées d'appareils de première ligne, soit par exemple le Delta-Dagger F 102. Tous les intercepteurs canadiens du NORAD sont équipés pour recevoir des engins air-air à ogives nucléaires et sont aussi munis d'engins classiques. Les intercepteurs sont placés sous l'autorité directe des commandants de division du NORAD responsables de la zone où ces appareils sont basés.

Missiles Bomarc

Au total, le NORAD possède huit groupes de missiles Bomarc B dans son arsenal. Deux de ces groupes sont fournis par le Canada, soit à La Macaza (Québec) et à North Bay (Ontario). Les six autres groupes sont basés dans le nord-est des États-Unis. Les missiles Bomarc sont en perpétuel état d'alerte et prêts à être lancés en quelques secondes dans l'éventualité de la pénétration d'une force ennemie dans l'espace aérien nord-américain.

Les escadrilles de Bomarc sont sous l'autorité directe des commandants de division. Le système opérationnel du Bomarc comporte un dispositif de sécurité qui permet d'assurer que le lancement d'un engin ne peut être effectué que du Centre de commande de SAGE.

Mesures de sécurité concernant les engins nucléaires

Un double dispositif de sécurité est utilisé, permettant d'assurer que le système de lancement du Bomarc ne peut être activé qu'après qu'un officier canadien et un officier américain ont chacun tourné une clef. Les officiers porteurs de la clef sont de service 24 heures par jour aux divers centres de commande de SAGE. Le système de lancement ne peut être activé qu'après réception d'ordres authentifiés provenant du Centre de combat du NORAD. Ces ordres ne peuvent être donnés par le CINCNORAD qu'après en avoir été autorisé par le gouvernement canadien et le gouvernement américain. Des mesures de sécurité analogues s'appliquent à tous les intercepteurs canadiens et américains équipés d'armes nucléaires et évoluant au-dessus du territoire canadien.

Missiles Nike/Hercules

Il n'existe aucune arme Nike/Hercules de défense aérienne au Canada. Ces engins à court rayon d'action sont employés à la défense de 24 villes importantes, régions industrielles et bases du Strategic Air Command (SAC) sur le territoire des États-Unis continentaux et de l'Alaska.

Installations de surveillance, d'alarme et de commande

Le réseau d'alarme avancé (DEW) est destiné à assurer la première détection d'une attaque de bombardiers. Cette ligne se compose de six stations principales et de 23 stations auxiliaires. Quatre des stations principales sont situées dans l'Arctique canadien. Le militaire commandant chacune de ces quatre stations est un Canadien, chargé du commandement opérationnel pour le compte de NORAD.

L'alarme donnée par la ligne DEW permet au NORAD d'alerter les divers organismes de défense passive du Canada et des États-Unis et donne le temps aux bombardiers de la force stratégique américaine (SAC) de décoller pour une mission de représailles. Au même instant, les forces de défense du NORAD sont mises en état d'alerte afin de repousser toute force ennemie. La ligne Pine Tree, dotée de postes de radar à long rayon d'action et située dans le sud du Canada et aux États-Unis, offre un second moyen de détection. Il existe à l'heure actuelle 27 radars à long rayon d'action équipés par le Commandement de la défense des forces aériennes canadiennes, et 99 stations analogues dotées de personnel des forces aériennes américaines. Ces radars sont également utilisés comme instruments de contrôle à l'intention des escadrilles d'intercepteurs et de Bomarc.

Partage des frais entre le Canada et les États-Unis

Il a été convenu que la défense du continent nord-américain représentait un effort conjoint et que les dépenses contractées par le Canada en matière de défense aérienne sont également au bénéfice des États-Unis. En conséquence, les États-Unis et le Canada ont conclu une série d'accords portant sur le partage des frais de certaines installations de défense aérienne nord-américaine au Canada, en vertu desquels les États-Unis versent généralement deux tiers des dépenses en immobilisations, et le Canada un tiers. Ces installations comprennent les quartiers généraux, le réseau SAGE et autres installations de la région Nord du NORAD et de la 41e Division du NORAD à North Bay, les postes de radar à long rayon d'action situés au Canada, les installations de télécommunications et les groupes de Bomarc. Les immobilisations globales de ce programme s'élèvent à quelque 450 millions de dollars, dont la quote-part du Canada atteint environ 150 millions de dollars. Les installations de la ligne DEW au Canada ont été entièrement construites et payées par les États-Unis, et sont entretenues par ces derniers grâce à un contrat passé avec la *Federal Electric Company*. Les États-Unis supportent tous les frais d'immobilisation de l'ensemble des installations du NORAD situées sur leur territoire, y compris les dépenses en immobilisation du Centre opérationnel de combat de Colorado Springs (soit environ 142 millions de dollars).

A l'heure actuelle, les frais annuels d'exploitation et d'entretien entraînés par la participation du Canada au NORAD s'élèvent à un total approximatif de 135 millions de dollars, répartis comme suit:

Intercepteurs	– $38,900,000
Bomarc	– 4,200,000
Radars	– 67,700,000
Centres de commande	– 3,400,000
Détection de poursuite	– 600,000
Quartiers généraux de commandement	– 20,200,000

Selon les évaluations approximatives, à l'heure actuelle, le Canada paye de 8 à 10 p. 100 des dépenses globales des frais d'exploitation et d'entretien de NORAD, soit plus ou moins en proportion de sa population.

Propositions en vue d'améliorer la défense aérienne

Les États-Unis ont proposé certaines améliorations en vue de remédier à des lacunes existant dans notre système de défense aérienne. Les engins ICBM pourraient détruire n'importe quelle installation existante avant l'arrivée des bombardiers. Les bombardiers dotés de missiles guidés par radar pourraient détruire les radars de commande. En outre, tout système assujetti aux radars au sol est limité dans sa capacité de détection d'appareils volant à basse altitude, car la ligne de visée radar-cible est interrompue à l'horizon.

Les radars fixes établissent la ligne de défense active dans laquelle les intercepteurs et les missiles peuvent être détectés. Si les bombardiers étaient équipés de missiles air-sol à long rayon d'action, ils pourraient lancer ces derniers de l'extérieur de cette zone de défense active. Le missile air-sol (ASM) constitue une cible beaucoup plus petite et plus rapide qu'un bombardier. Il a cependant une charge explosive moins considérable et est probablement moins précis. Le problème de la défense est également compliqué par la mise au point par les Russes de contre-mesures électroniques complexes destinées à gêner la défense aérienne.

Le système de défense aérienne proposé pour remédier à ces faiblesses exigerait la création d'un système d'alerte et de détection aéroporté (AWACS), fondamentalement composé d'avions dotés de radars et de divers appareils complexes destinés aux communications, aux calculs, à la mémorisation et à la représentation des données. Ce système exigerait en outre le mise au point d'un radar qui ne serait pas gêné par la ligne d'horizon, et d'un chasseur d'interception à meilleures performances.

Avec le nouveau système, il pourrait être possible de réduire le système SAGE et le nombre de radars terrestres. On aurait besoin de moins d'escadrons (avec des intercepteurs améliorés) à entretenir et il pourrait y avoir moyen d'opérer des réductions sur la ligne Pine Tree.

Les États-Unis, a-t-on dit au Comité, estiment que le nouveau système coûtera 12.3 milliards de dollars sur une période de dix ans, allant de 1967 à 1977, ce qui comprend les dépenses d'installation, d'exploitation et d'entretien. Cette somme comprend également les frais d'exploitation et d'entretien des secteurs du système actuel qui subsisteront. Une fois tout le système en place, les frais annuels d'exploitation seront, selon les estimations de 690 millions de dollars, soit beaucoup moins que les frais annuels d'exploitation du système actuel.

Le potentiel en ICBM de l'URSS

On a estimé que vers le milieu de 1969, l'Union soviétique aura réalisé la parité numérique avec les États-Unis en installations au sol de lancement de missiles balistiques intercontinentaux et qu'elle les aura même dépassés en 1970. L'Union soviétique dispose d'entre 950 et 1,000 rampes de lancement d'ICBM, y compris un nombre imposant de SS9. Le SS9 peut porter une ogive nucléaire de plus de 20 mégatonnes; c'est l'engin qui a servi aux essais des véhicules de rentrée à tête multiple de l'URSS.

La flotte de sous-marins nucléaires de l'Union soviétique compte quelque 45 tubes de lancement d'engins balistiques et une nouvelle catégorie de sous-marins ayant 16 tubes est

présentement en production. On prévoit que la portée des missiles de ces nouveaux sous-marins sera de 1500 milles, ce qui améliorera sensiblement le potentiel de frappe de l'Union soviétique.

Les ICBM se prêtent maintenant à diverses adaptations dont il a été question en détail dans l'examen des témoignages entendus devant le Comité. On y compte les véhicules de rentrée à tête multiple (MRV), les véhicules de rentrée à tête multiple autoguidés (MIRV), le système de bombardement orbital fractionnaire (FOBS), le système de bombardement orbital multiple (MOBS) et l'ICBM à trajectoire basse (DICBM).

D'autres perfectionnements sont destinés à réduire la probabilité de destruction de l'engin avant son lancement en cas d'attaque. Les principales méthodes employées pour réduire la vulnérabilité sont la dispersion, l'encastrement, la dissimulation et la mobilité. Les bases de missiles sont déjà dispersées et encastrées. Il est difficile de nos jours de dissimuler une installation fixe au sol à cause des satellites de reconnaissance. Il est possible, par contre, d'avoir des rampes mobiles de lancement d'ICBM; il suffit d'installer ces rampes sur des wagons de chemin de fer, sur des véhicules routiers, sur des balandres ou sur des navires. Il est aussi possible de monter les missiles sur des rampes sous-marines au fond des lacs ou de la mer.

Le système de détection et de surveillance du NORAD d'ICBM

Les moyens qu'a le NORAD pour détecter l'approche d'ICBM est le système de détection lointaine des engins balistiques (BMEWS) qui occupe trois stations: Clear (Alaska), Thulé (Groenland) et Fylingsdale Moor (Angleterre). Ce sont les États-Unis qui ont installé ces trois stations au coût d'environ 920 millions de dollars.

Le BMEWS peut donner l'alerte entre 15 et 20 minutes d'avance. Les renseignements recueillis aux stations du BMEWS sont traités et mis en corrélation par ordinateurs et relayés automatiquement aux ordinateurs du complexe du NORAD à Colorado Springs, par câbles et par circuits radiophoniques, dont bon nombre se trouvent au Canada. Au centre de combat du NORAD à Colorado Springs, les données sont traitées par les ordinateurs du NORAD et diffusées instantanément. Les données traitées relatives à l'alerte sont transmises à tous les organismes utilisateurs, comme le quartier général de la Défense nationale à Ottawa, le Centre national de commandement militaire à Washington, les quartiers généraux du SAC, du SHAPE et de la RAF, et ainsi de suite. En outre, le quartier général du NORAD reçoit des renseignements de plusieurs sources auxiliaires qui ne sont pas sous son commandement direct. On y compte le système de détection et de poursuite spatiales (SPADATS), auquel le Canada contribue par le service d'une caméra Baker-Nunn à Cold Lake (Alberta) et de divers détecteurs.

Bref, le NORAD peut détecter et identifier des attaques de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marin contre le continent nord-américain et donner l'alerte. Jusqu'ici, il était techniquement impossible d'intercepter ou de détruire les engins balistiques. Dans cette situation, le maintien d'une force de représailles, au moyen de bases encastrées MinuteMan, de sous-marins Polaris et de bombardiers du SAC constituait la meilleure défense contre toute attaque par engins balistiques et le moyen le plus efficace de dissuasion de toute attaque préemptive.

Le système «Safeguard» de missiles antimissiles (ABM)

Un système de missiles antimissiles (ABM) a pour objet d'intercepter et de détruire les ICBM ennemis. On croit que l'URSS en a installé un autour de Moscou.

En 1967, les États-Unis ont annoncé qu'un réseau léger ABM, appelé plus tard «Sentinel», serait déployé aux États-Unis. Face à une opposition farouche, il a fallu suspendre ce programme. Toutefois, en mars 1969, le président Nixon annonçait qu'on irait de l'avant avec un système modifié appelé «Safeguard», sous réserve de l'approbation du Congrès et d'une révision annuelle. Le système «Safeguard» consiste en radars de détection avancée (PARS), en radars de détection rapprochés (MSR) et en deux engins antimissiles, c'est-à-dire, le Spartan et le Sprint.

Le missile Spartan a un rayon d'action de plusieurs centaines de milles. Son efficacité dépend de la détonation d'une immense ogive nucléaire dans le quasi-vide de l'espace extraterrestre. On estime que l'explosion du Spartan détruirait dans un rayon considérable la plupart des faux missiles accompagnant l'ogive nucléaire ICBM. L'explosion de l'engin Sprint complète celle du Spartan en ce sens qu'elle permet d'intercepter à basse altitude les missiles qui auraient survécu à l'explosion du Spartan. Le Sprint a un rayon d'action beaucoup plus court que le Spartan, soit environ 25 milles. Puisque le Sprint est, de par sa conception même, un engin de basse altitude, la puissance de son ogive est beaucoup plus faible que celle du Spartan.

Le plan du système Safeguard se répartit en plusieurs étapes qui seront réalisées graduellement. La première doit être terminée en 1974; elle suppose des bases près de Great Falls (Montana) et de Grand Forks (Dakota du Nord). Ces bases auront pour rôle de protéger les bases d'ICBM et bombardement dans ces régions. Les options subséquentes pourraient être a) de renforcer la défense des moyens de dissuasion contre les attaques par ICBM, b) d'assurer la défense contre les missiles lancés par sous-marins (SLBM) et c) d'installer un réseau léger de protection sectorielle pour l'ensemble des États-Unis, y compris de leur population civile.

L'ensemble de ces options, qualifié de «déploiement total» suppose douze bases sur le territoire continental des États-Unis. On évalue à 7.8 milliards de dollars le coût d'un déploiement total.

La stratégie de la dissuasion mutuelle

Le plus grand danger militaire auquel le Canada pourrait être exposé est une guerre nucléaire entre l'URSS et les États-Unis qui entraînerait la participation du Canada en raison de sa situation géographique et de ses rapports avec les États-Unis. Étant donné que les Nations Unies n'ont pas pu garantir la paix par une sécurité collective, comme on l'avait envisagé lors de la signature de la charte des Nations Unies, c'est par dissuasion mutuelle qu'on est parvenu à éviter une guerre nucléaire totale entre les superpuissances. Le principe est très simple: pour dissuader l'URSS de toute agression contre eux, les États-Unis doivent faire croire à l'URSS que, peu importe ce qu'elle fera, ils resteront en mesure, et voudront le rester, de détruire les villes d'URSS. En d'autres termes, les États-Unis doivent maintenir leur potentiel de «destruction assurée» de l'URSS. Le potentiel de destruction assurée s'entend de la possibilité d'infliger, en tout temps et dans toutes les circonstances prévisibles, à tout agresseur ou à tout groupe d'agresseurs même après avoir essuyé une attaque surprise, des pertes si considérables que l'agresseur ne peut absolument pas les envisager.

A l'heure actuelle, on croit que l'URSS et les États-Unis ont tous deux ce potentiel de destruction assurée et c'est pourquoi on parle de système stable de dissuasion mutuelle. Fondamentalement, cela signifie que si l'URSS, par exemple, lançait une attaque nucléaire totale ou une première attaque contre les États-Unis, ces derniers pourraient encore

recourir à suffisamment d'armes nucléaires–missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) missiles balistiques lancés par sous-marins (SLBM) ou bombardiers du *Strategic Air Command* (SAC)–pour détruire les villes de l'URSS et infliger à ce pays des pertes trop considérables pour être même tolérables.

Ce système de dissuasion mutuelle serait instable et dangereux si l'un des deux côtés acquérait une telle force nucléaire qu'il puisse, par une attaque-surprise, détruire chez l'ennemi toute possibilité de contre-attaque de nature à infliger des dommages intolérables, ou encore si l'un des deux côtés arrivait à élaborer un système de défense assez efficace (de défense active comme les ABM ou la défense contre bombardiers, ou bien de défense passive comme la protection civile) pour pouvoir lancer une attaque nucléaire sans avoir à craindre la possibilité de pertes intolérables faisant suite aux représailles de l'adversaire. La situation est encore plus instable et plus dangereuse si l'un des deux côtés arrive à se créer pareil potentiel d'attaque et de défense, alors que le potentiel de défense et d'attaque de l'autre ne se modifie pas.

Les techniques les plus perfectionnées d'attaque et de défense sont très complexes et il faut plusieurs années pour les établir et les mettre en oeuvre. Même si l'équilibre est plus stable et robuste que délicat à l'heure actuelle, il est naturel que chaque superpuissance fasse des prévisions sur plusieurs années pour s'assurer qu'elle ne se retrouvera pas sans potentiel de «destruction assurée» par suite de changements importants. Il est difficile pour l'un et l'autre camp d'évaluer longtemps d'avance l'efficacité des mesures de l'autre et, par conséquent, chacun a naturellement tendance à se prémunir aujourd'hui contre les pires attaques auxquelles il peut s'attendre dans quelques années. Il est facile de voir quelle allure peut prendre la course aux armements en pareilles circonstances. Il semble probable que les deux superpuissances chercheront à réagir de manière à maintenir l'équilibre tant que l'économie de chacune pourra supporter des dépenses militaires sans cesse croissantes. Ce qui peut être malheureux, c'est que toutes deux peuvent consacrer beaucoup de temps et d'argent à se prémunir contre l'autre, le seul résultat étant la réalisation d'un nouvel équilibre stable.

PARTIE II – ARGUMENTATION

Dans la partie II du présent rapport, le Comité s'arrête aux questions qu'il juge les plus importantes pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Le rapport aborde ces questions suivant leur ordre et il expose les principaux points de vue présentés au Comité par tous les intéressés. Lorsqu'il y avait lieu, le Comité a tiré des conclusions des témoignages qu'il a entendus, mais c'est à la Partie III qu'il formule ses recommandations précises.

La sécurité de l'Amérique du Nord exige-t-elle une défense antibombardiers?

C'est dans le contexte stratégique de la dissuasion mutuelle qu'il faut examiner la question de la défense antibombardiers. A l'origine, l'objet de la défense antibombardiers était la protection de l'Amérique du Nord et de la force aérienne de représailles du *Strategic Air Command.* La mise au point, le perfectionnement et la prolifération de missiles balistiques intercontinentaux chez les deux superpuissances depuis les années 1960 ont transformé le rôle stratégique du bombardier. En effet, il n'est pas possible–du moins pas à l'heure actuelle–d'intercepter et de détruire assez de missiles en cas d'attaque pour prévenir la destruction sur une grande échelle de la population et du potentiel industriel. Il n'est pas non plus possible, étant donné le nombre, la protection et la dispersion des ICBM d'un côté comme de l'autre qu'une superpuissance réduise à l'impuissance la force de représailles de l'autre par une attaque préemptive. Il s'ensuit donc que l'équilibre de dissuasion repose aujourd'hui sur l'invulnérabilité mutuelle du pouvoir de contre-attaque par ICBM. Les bombardiers ne sont plus la menace principale à la sécurité des superpuissances.

Ces considérations ont amené certains observateurs à soutenir qu'une attaque par bombardiers–et partant la défense par bombardiers–sont maintenant choses désuètes. Ils soutiennent que toute attaque par bombardiers déclencherait des représailles de la part de l'attaqué. Sachant cela, l'attaquant lancerait immédiatement ses ICBM s'il optait pour une attaque nucléaire: il n'attendrait pas que ses bombardiers aient atteint leur cible. Sans aucun doute, cela déclencherait le mécanisme de dissuasion chez l'attaqué. Ainsi, d'après cet argument, les bombardiers arriveraient après l'échange d'ICBM et il est extrêmement peu probable que les défenses par bombardiers–ou les cibles des bombardiers–seraient encore là à l'arrivée des bombardiers. La menace de bombardement est donc redondante et la dépense pour assurer une défense antibombardiers est inutile puisqu'elle est destinée à contrer une menace qui n'en est pas vraiment une.

Les tenants de la défense antibombardiers soutiennent qu'une attaque par bombardiers ne sera inefficace que s'il existe des systèmes convenables de détection et d'interception. En démantelant les systèmes de défense antibombardiers–ou en n'établissant pas de moyens convenables de défense contre le nouveau potentiel d'attaque par bombardiers à faible altitude en même temps que des missiles air-sol–on fait renaître la possibilité qu'une attaque par bombardiers arrive suffisamment près de son objectif pour déclencher une attaque aérienne efficace contre les moyens de dissuasion des États-Unis. Il faut donc maintenir la défense antibombardiers, sans quoi un système peu coûteux et efficace de bombardiers pourrait constituer une véritable menace. De plus, avec la création d'un système efficace de missiles antimissiles, l'attaque par bombardiers redeviendrait la principale menace à la sécurité de l'Amérique du Nord.

Le maintien d'une défense antibombardiers assure donc que le bombardier ne constitue plus véritablement une arme primaire de première attaque. Il a pour effet de transformer une attaque par bombardiers en une force de représailles de seconde frappe, ou de compléter une première attaque.

On soutient en outre que les dépenses au-delà du niveau nécessaire pour transformer la menace de bombardement en deuxième force de frappe se traduiront par une amélioration marginale des possibilités d'interception, (ce qui ne réduira pas le potentiel de seconde frappe de l'attaque par bombardiers) ou encore–chose beaucoup plus dangereuse–qu'elles amélioreront les possibilités d'interception de bombardiers à tel point que la crédibilité de la force de seconde frappe soviétique serait compromise.

De telles dépenses seraient ainsi du gaspillage ou présenteraient un danger puisque–comme on l'a déjà signalé–l'existence d'une force incontestable de seconde frappe à la disposition tant des États-Unis que de l'Union soviétique est essentielle à l'équilibre d'une dissuasion réciproque.

En plus des arguments déjà cités, on signale qu'un bombardier à équipage demeure le moyen le plus économique de transporter des engins nucléaires. Le bombardier est généralement plus précis qu'un missile, peut contenir une cargaison plus importante et jouit d'une plus grande souplesse. L'augmentation récente des vols d'exercice soviétiques aux abords de l'Amérique du Nord peut révéler un renouvellement d'intérêt en faveur de ce mode d'attaque ou, d'autre part, le simple dessein de recueillir des renseignements sur les défenses de l'Amérique du Nord ou d'inciter celle-ci à accroître ses dépenses pour aménager un système coûteux de défense contre les avions de bombardement.

On prétend de plus que, sans une défense antibombardiers, l'Amérique du Nord ne serait pas en mesure d'exercer une fonction policière ou de détecter et intercepter les avions ennemis. Dans l'éventualité d'une attaque par bombardiers, le maintien de défenses antibombardiers assure aux défenseurs de l'Amérique du Nord plus de souplesse et supprime la nécessité d'une réplique instantanée ou automatique. De plus, les défenses de l'Amérique du Nord par bombardiers servent à «hausser le prix de l'intrusion» en forçant l'agresseur éventuel soit à concentrer toutes ses armes sur moins de cibles ou à recourir à des systèmes plus compliqués d'attaque afin de circonvenir les défenses établies. Ce sont les raisons pour lesquelles il faudra une défense contre les avions de bombardement aussi longtemps que ceux-ci constituent une menace actuelle ou possible contre les forces de seconde frappe.

Le Comité approuve, en principe, la thèse selon laquelle l'Amérique du Nord doit maintenir une défense suffisante contre les bombardiers, afin d'empêcher que ceux-ci soient utilisés principalement comme une arme de première frappe, mais il croit que des dépenses consacrées à la défense antibombardiers dépassant ce niveau ne seraient pas souhaitables.

Le Canada devrait-il contribuer aux défenses antibombardiers?

Après avoir reconnu la nécessité d'une défense antibombardiers pour l'Amérique du Nord, le Comité s'est demandé si le Canada devrait y participer.

Le Comité a appris que la prévention d'une guerre nucléaire entre l'URSS et les États-Unis dépend avant tout d'un pat nucléaire, c'est-à-dire d'un équilibre entre l'URSS et les États-Unis, et que, si cet équilibre est rompu d'un côté, le maintien de la paix sera dangereusement compromis. Les témoignages entendus au Comité confirment que la

puissance en armes nucléaires des États-Unis est au moins égale à celle de l'URSS. On a donc prétendu que le Canada ne devrait pas ajouter son poids dans le plateau de la balance du côté des États-Unis, car ce serait de nature à fausser l'équilibre.

On croit également qu'au cours de toute guerre entre l'URSS et les États-Unis les premières cibles à atteindre se trouveraient aux États-Unis plutôt qu'au Canada. De plus, il pourrait y avoir pour le Canada des inconvénients à intercepter et détruire des bombardiers destinés à atteindre des cibles situées aux États-Unis, surtout en ce moment où l'URSS a construit des bombardiers chargés de missiles air-sol. S'ils sont interceptés au-dessus du territoire canadien, les bombardiers soviétiques pourraient lâcher leurs missiles, qui peuvent parcourir plusieurs centaines de milles, et détruire des villes canadiennes au lieu de leurs objectifs initiaux situés aux États-Unis.

On avance aussi que les États-Unis doivent en tout cas maintenir leurs défenses antibombardiers, ce qui soulève la question de savoir si le Canada, vu ses ressources restreintes, devrait verser des sommes importantes pour réaliser un programme qui peut comporter des pertes graves pour le Canada et sa population, s'il a pour principale fonction de maintenir la force de dissuasion d'un autre pays.

On prétend que la participation du Canada à la défense antibombardiers de l'Amérique du Nord comporte de lourds dangers pour son indépendance nationale. La responsabilité de défendre son propre territoire et son espace aérien constitue un élément important de l'indépendance de tout pays.

D'autre part, on affirme que, même si les États-Unis sont évidemment la principale cible de toute attaque nucléaire possible sur le continent, le Canada pourrait devenir l'objectif d'une attaque de bombardiers, en cas de conflit, si les États-Unis disposaient d'une défense antiaérienne et que le Canada n'en possédait pas. C'est ce qu'il découlerait du fait que tout agresseur des États-Unis considérerait l'Amérique du Nord comme une cible globale et recourrait aux moyens les moins coûteux de diriger son attaque.

On a aussi déclaré que, même sans la collaboration des États-Unis, le Canada devrait quand même être en mesure de défendre son espace aérien contre les bombardiers étrangers destinés à frapper des cibles situées aux États-Unis et non au Canada. De plus, le Canada aurait besoin d'une force d'intercepteurs pour déceler et identifier des avions inconnus pénétrant sans autorisation dans son espace aérien. Le Canada devrait donc, de toute façon, maintenir un système aérien de défense. Si un tel système était entièrement indépendant et non coordonné à celui des États-Unis, il devrait être ou beaucoup moins compliqué et efficace que le présent système ou autrement beaucoup plus coûteux que celui-ci et probablement au-dessus de ce que peut se permettre le Canada compte tenu de ses propres ressources.

Le Comité approuve le principe selon lequel le Canada doit maintenir un système de défense aérienne et collaborer étroitement avec les États-Unis sur une base continentale, conformément aux conditions formulées dans la dernière partie du présent rapport.

Quelles devraient être les relations entre le Canada et les États-Unis à l'égard des défenses antibombardiers?

Le Pacte du commandement de la défense aérienne nord-américaine (NORAD) décrit les relations entre les défenses aériennes du Canada et des États-Unis dans un commandement intégré, sous l'autorité d'un commandant suprême qui, en pratique, est un officier américain mais dont le commandant adjoint est un Canadien. Les régions et

divisions actuelles du NORAD sont telles que, sauf en ce qui concerne le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard, la région la plus populeuse du Canada se trouve défendue par des intercepteurs américains et par des équipages américains relevant du commandement d'officiers américains affectés à ces régions et divisions.

On affirme que les accords actuels sur le commandement intégré s'inspirent surtout du souci de respecter l'indépendance du Canada dans une situation où ce pays fournit moins de 10 p. 100 des hommes, de l'équipement et des coûts. Le Canada peut envisager d'autres arrangements dans le cadre de la collaboration, dont les suivants:

a) l'établissement de toutes les forces nécessaires pour défendre le territoire canadien, ce qui serait excessivement coûteux pour le Canada ou nécessiterait une forte contribution financière de la part des Américains; ou

b) faute d'une contribution canadienne, le fait de céder aux forces des États-Unis le droit de poursuivre des opérations au Canada, selon les besoins, ce qui impliquerait une abdication virtuelle de notre souveraineté.

Étant donné la contribution relativement faible du Canada, les partisans de cette thèse prétendent que le Canada a pu négocier avec les États-Unis un accord, quant au commandement, propre à y assurer à des Canadiens une proportion raisonnable de postes de commande. Ils signalent également que toutes les unités canadiennes de l'active, sauf l'escadrille de Comox, poursuivent leurs opérations dans des divisions du NORAD commandées par des Canadiens; d'autre part, plusieurs escadrilles des États-Unis, tant en fait d'avions que de missiles BOMARC, relèvent de la direction canadienne des opérations. Ces mêmes personnes reconnaissent que le Canada ne contribue pas à la défense active (c'est-à-dire que le Canada ne contribue qu'aux radars) d'une grande partie du Canada, du Manitoba jusqu'à l'Alberta. Elles sont toutefois d'avis qu'il est préférable de voir les forces restreintes du Canada concentrées dans les régions les plus populeuses du pays et là où ses régions peuplées s'étendent vers sa frontière nordique. En ne disséminant pas son aviation dans l'ensemble du pays, le Canada est en mesure d'exercer la plus grande maîtrise concevable de ses opérations, compte tenu de la contribution canadienne. Ces témoins signalent que la capacité des calculateurs amplifiés de North Bay seront entièrement concentrés sur le contrôle de la région nordique, qui sera agrandie à compter du 15 septembre 1969, et que, par conséquent, une nouvelle extension est techniquement impossible; même si le problème d'ordre technique était résolu par une nouvelle amplification des calculateurs, une autre extension de la région déformerait les accords relatifs au commandement et diminuerait l'efficacité de l'ensemble du système.

Enfin, ils soulignent que les divisions dirigées par les Américains, chargées de la défense aérienne du territoire canadien, comptent des commandants adjoints canadiens et ont été choisies parce que les régions habitées se trouvent suffisamment au sud pour permettre aux forces de défense américaines de remplir leur rôle sans être stationnées au Canada. A tout prendre, les partisans de cette thèse, tout en affirmant que la défense aérienne du continent doit être considérée comme un système unique, insistent sur le fait que les accords relatifs au commandement ont été soigneusement conçus en vue de respecter la souveraineté canadienne et que les termes de l'accord reflètent une réussite considérable de la part des négociateurs canadiens.

Du point de vue militaire, le Comité reconnaît que les accords actuels constituent la méthode la plus acceptable et efficace de collaboration entre les deux défenses antibombardiers.

Cependant, dans tout accord d'association ou de collaboration entre le Canada et les États-Unis, le Comité est d'avis que le Canada, à titre d'associé beaucoup plus modeste, doit d'autant plus ouvrir l'oeil afin de ne pas réduire sans nécessité son indépendance au sein des accords qui, soigneusement étudiés, pourraient tenir moins de la collaboration que d'une relation de «prise en charge». Le Canada doit être particulièrement prudent dans l'examen très soigneux d'accords conjoints proposés par les États-Unis et qui impliquent des installations si hautement complexes ou coûteuses que leur maîtrise et leur opération ne peuvent s'exercer convenablement ou efficacement que par un pays aussi vaste et puissant que les États-Unis et non pas par un pays dont les ressources sont aussi restreintes que celle du Canada.

Le Comité est d'avis que, partout où c'est possible du côté technique et économique, les installations de surveillance, de détection et d'interception sur le territoire canadien devraient relever d'une direction canadienne des opérations. Autrement dit, la contribution canadienne à la défense aérienne du continent devrait en principe constituer une structure canadienne dans un climat de collaboration plutôt qu'une participation éparpillée dans une structure de commandement émanant fondamentalement des États-Unis.

Les accords actuels visant le partage des coûts sont-ils justes?

Le Comité trouve qu'il est difficile de déterminer si l'on s'est inspiré jusqu'ici de principes logiques dans la répartition des coûts globaux du NORAD entre le Canada et les États-Unis. L'allocation des coûts de chaque installation et de chaque programme semble avoir été déterminée sur une base *ad hoc.* La part globale du Canada, dans les coûts d'opérations du NORAD, oscille actuellement entre 8 p. 100 et 10 p. 100. Le Comité ne possède pas de renseignements précis quant au pourcentage des frais de premier établissement.

L'utilisation du territoire canadien et l'interception des bombardiers qui le survoleraient assurent un avantage aux États-Unis. La destruction des bombardiers dans le ciel canadien constituerait toutefois des risques de pertes découlant de missiles lâchés sur les Canadiens. Toutes les dépenses qu'implique la défense antibombardiers au-dessus du territoire canadien profitent aux États-Unis tandis que les dépenses assumées par les États-Unis pour protéger les villes et les cibles situées au sud de la frontière canadienne ne garantissent pas dans toutes les circonstances une protection additionnelle aux Canadiens.

Le Comité croit que ces considérations justifient l'établissement d'accords équitables quant au partage des coûts.

Le Comité insiste aussi sur l'importance d'établir le principe selon lequel on doit faire une distinction nette entre les responsabilités opérationnelles et les responsabilités financières. Vu sa situation géographique, le Canada peut avoir de très lourdes responsabilités opérationnelles qui, pour de sérieuses raisons politiques, devraient être honorées par des forces canadiennes relevant d'un commandement canadien. Il ne s'ensuit pas, toutefois, que dans un accord mutuel portant sur la défense aérienne du continent, la totalité des coûts qu'impliquent de telles responsabilités devrait être défrayée par le Canada.

Le Canada devrait-il participer au nouveau système proposé de défense contre les avions de bombardement?

On a informé le Comité que le développement réalisé par l'Union soviétique de son aptitude à organiser des envolées de bombardiers à faible altitude, renforcées de missiles air-sol, a sérieusement atténué l'amplitude de la défense antibombardiers

organisée par le NORAD. Les bombardiers volant à faible altitude peuvent, dans certaines conditions, approcher jusqu'à deux cents milles les installations terrestres de radar avant d'être repérés, ce qui leur permet de lancer leurs missiles aériens sur des cibles importantes.

Pour faire face à cette menace, on propose d'établir un système d'alerte et de contrôle qui serait combiné, si les développements technologiques y arrivent, avec l'utilisation d'un radar balayant les couches d'air surplombant l'horizon. Les avantages du système aéroporté prolongent considérablement la portée de la détection efficace assurée par le radar en plaçant les centres de détection et de contrôle sur une base mobile, donc moins vulnérable.

Ce système pourrait bien obliger les États-Unis à prendre le commandement d'installations et de personnel sur le territoire canadien, ou au-dessus. Un tel système aéroporté, s'il est mis en place, deviendrait opérationnel au milieu des années 1970, peut-être 1974. Il impliquerait de nouveaux frais importants en capitaux. Quelques témoins avancent que les frais opérationnels annuels seraient inférieurs aux frais actuels.

Si les États-Unis décidaient d'aller de l'avant avec ce système dans les années 1970, et si le gouvernement canadien décidait d'y coopérer, le Comité estime que les responsabilités opérationnelles sur le territoire canadien et au-dessus de l'espace aérien canadien, devraient relever d'un commandement canadien.

Les consultations avec les autorités politiques des États-Unis devraient-elles faire partie régulièrement du fonctionnement du Commandement de la défense aérienne du Nord Amérique (NORAD)?

A la suite d'un échange de notes, en 1958, un comité ministériel Canada-États-Unis sur la défense commune a été créé. Voici la conclusion de l'échange des notes:

> «l'importance et la complexité des (nouvelles) relations de défense interdépendante, ont rendu indispensable de compléter les moyens actuels de communication par un examen périodique, au niveau ministériel, des problèmes que l'on peut s'attendre à voir surgir.»

Néanmoins, ce comité ministériel n'a tenu que quatre réunions, dont la dernière a eu lieu en 1964.

On a prétendu que le Comité a cessé de se réunir parce que les relations entre les ministres des Affaires extérieures et de la Défense du Canada et des États-Unis, sont déjà si intimes et les contacts si fréquents et si faciles, que des réunions officielles font double emploi. Parmi les occasions offertes aux ministres en cause de se rencontrer régulièrement, il y a les réunions ministérielles de l'OTAN. Elles offrent, deux fois par an, des occasions de réunions où les problèmes politiques internationaux et de défense peuvent être discutés, et en même temps, elles permettent des contacts officieux où deux interlocuteurs peuvent parler de problèmes communs. De ce point de vue, un système officiel de consultations entre le Canada et les États-Unis au sujet de problèmes politiques ou de défense est sans utilité.

Les partisans de l'opinion contraire appuient leur thèse sur l'expérience de ce qui s'est passé en 1962, lors de la crise à propos des missiles à Cuba. Ils font remarquer qu'en dépit des relations étroites entre les ministres responsables des deux pays, le gouvernement canadien ne fut informé des décisions des États-Unis que par un envoyé diplomatique, en même temps que les autres pays de l'OTAN. Les partisans de rencontres régulières prétendent que nous aurions été avertis d'avance, s'il avait été établi

clairement avec les États-Unis que la mise sur pied du NORAD, dans des circonstances autres qu'une attaque directe sur l'Amérique du Nord, exigeait au préalable une consultation par l'entremise du comité conjoint sur la défense. Ils disent également que le NORAD, dans sa constitution actuelle, se compare défavorablement avec l'OTAN, en ce sens qu'il ne prévoit pas de rencontres politiques pour l'examen conjoint des problèmes de politique internationale et de défense. Le Comité interministériel conviendrait très bien pour la discussion des questions importantes d'intérêt mutuel, tel que le système d'armement anti-missile (ABM).

Le Canada doit-il participer au système ABM proposé?

On soutient que le système ABM est un système de défense, que la Russie en a installé un semblable aux environs de Moscou et qu'un système du même genre est essentiel à la protection de la force de dissuasion des États-Unis et à la sécurité de l'Amérique du Nord.

On soutient en outre que, du point de vue stratégique, la défense antibombardiers et antimissiles fait partie intégrante d'un seul problème et que, par conséquent, le système ABM devrait relever du NORAD. Pour décider si l'Amérique du Nord est menacée et si elle devrait modifier son état d'alerte, il faut de nombreux genres de renseignements qui devraient être évalués de façon globale et non pas petit à petit.

Pour que les décisions et opérations stratégiques aient la plus grande efficacité possible, il faut qu'elles soient traitées comme une activité unique. Si le système *Safeguard*, ou un autre système ABM, est installé en Amérique du Nord, il faudra s'entendre au sujet du contrôle opérationnel. De plus, il faut réunir les renseignements nécessaires pour juger une situation stratégique dans sa totalité et prendre les décisions stratégiques plus importantes concernant la défense aérospatiale. Le genre de renseignements nécessaires est bien semblable à celui déjà réuni actuellement par le NORAD, bien que dans cinq ans il devrait y avoir de nouvelles sources de renseignements dans le système de missiles de repérage et de surveillance spatiale. Pour cette raison on pourrait dire qu'il serait souhaitable de mettre le nouveau système ABM sous le commandement du NORAD. Mais d'un autre côté, on peut dire aussi que les détails du commandement et du contrôle d'un système ABM seront vraisemblablement différents des détails analogues dans des unités de défense aérienne. Les missiles balistiques intercontinentaux atteindront des vitesses dépassant 250 milles à la minute, alors qu'un avion ne dépassera probablement jamais 10 milles à la minute.

On soutient en outre que le prix d'un système ABM peut être plus élevé que prévu et son efficacité mise en doute en regard des perfectionnements possibles des missiles balistiques intercontinentaux. Bien que, du point de vue technique, il soit possible à un missile de défense d'intercepter et de détruire un missile balistique intercontinental, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'un système ABM serait efficace et qu'il serait à conseiller d'en construire un. Grâce aux aides à la pénétration (comme les simulacres, les ogives à tête multiple ou le brouillage) ou aux trajectoires indirectes (trajectoires abaissées, prolongées, fractionnaires, ou multiples ou orbitales) il est bien possible que l'offensive puisse surmonter la défensive. Bien qu'il puisse être possible, du point de vue technique, à la défense d'éliminer les mesures susmentionnées, le coût de ces contre-mesures pourrait être beaucoup plus élevé que le coût des mesures offensives.

De plus, on dit que l'établissement d'un système ABM «mince» n'atteindra vraisemblablement pas son but, tandis que l'établissement d'un système ABM «épais», ou efficace, pourrait bien affecter le système actuel de prévention réciproque, et déclencher une nouvelle course aux armements.

PARTIE III – RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Le Comité en vient aux recommandations et conclusions suivantes, qui reposent sur les faits rapportés à la Partie I et sur l'examen des divers arguments qui ont été exposés et évalués dans les sections pertinentes de la Partie II précitée.

(1) La nature de la menace de bombardement aérien a énormément changé, et son importance relative a diminué, au cours des dernières années, vu surtout le perfectionnement des missiles balistiques et leur augmentation numérique.

Néanmoins, puisque les plus grandes puissances maintiennent toujours une capacité de bombardement par avion à grand rayon d'action, le maintien d'un système de défense aérienne, comprenant surveillance, repérage et interception, est un élément important de la sécurité de l'Amérique du Nord.

(2) Le Comité remarque qu'en vertu des accords actuels du NORAD, la défense aérienne de la région la plus peuplée du Canada est assurée par des avions des États-Unis, à équipages américains, sous commandement américain, et la direction provient des centres de combat régionaux et divisionnaires, et de centres directeurs, situés aux États-Unis.

De plus, le Comité note qu'en vertu des accords actuels le Canada n'a que peu de moyens d'assurer par ses propres forces, l'ordre normal (en tant que distinct d'une défense contre une attaque ennemie) et la surveillance de son espace aérien.

Le Comité recommande que le Canada demeure membre du NORAD et ne recommande pas des modifications fondamentales des accords actuels, vu les grandes dépenses (pour des centres de combat régionaux et divisionnaires, et des centres directeurs, ainsi que pour des escadrons supplémentaires d'interception) qui devraient être engagées pour des modifications de ce genre, et surtout compte tenu du déclin de l'importance relative de la menace provenant de bombardiers ennemis.

Néanmoins, dans la réorganisation des régions et des divisions du NORAD qui va entrer en vigueur le 15 septembre 1969, le Comité recommande que le principe soit admis de commandants canadiens dans les régions où tout le territoire est essentiellement canadien. La possibilité d'étendre, à un prix raisonnable, la région du Nord (sous commandement canadien), de manière qu'elle comprenne le secteur du Sud Ontario à haute densité de population et très industrialisé devrait être étudiée soigneusement.

Le Comité recommande également que tous les accords futurs de coopération avec les États-Unis tiennent compte de la commodité et de l'efficacité militaires, et aussi du statut du Canada en tant que nation indépendante. Il faudrait, autant que possible, sans compromettre la sécurité du Canada, admettre le principe que la défense du territoire et l'espace aérien canadiens devraient être sous commandement canadien. Le Canada devrait également arriver à pouvoir, par ses propres forces, assurer le maintien ordinaire de l'ordre, et la surveillance de son espace aérien.

(3) Le Comité a appris qu'il n'y a actuellement aucun système de contrôle du trafic aérien civil au moyen d'ordinateurs, si ce n'est en ce qui a trait aux abords est du pays, bien que l'on s'attende à voir grandir rapidement la nécessité d'un tel système.

On devrait étudier la possibilité d'un système commun d'ordinateurs pour les besoins du contrôle aérien, et militaire et civil, de manière à réduire le plus possible les frais d'installation.

(4) Puisque leur but est défensif, le Comité ne voit pas d'objections à l'usage d'armes nucléaires par les intercepteurs canadiens ou escadrons Bomarc. Il n'y a aucune objection, non plus, au système de contrôle à «deux clefs»

(5) Le Comité s'inquiète de la vulnérabilité des deux escadrons Bomarc aux attaques ennemies par missiles. Ils pourraient bien attirer le feu de l'ennemi. Le Comité s'inquiète aussi de la possibilité pour les bombardiers ennemis interceptés par les Bomarc, de lancer leurs missiles, y compris les missiles air-sol, sur des villes ou des régions peuplées du Canada.

D'un autre côté, les escadrons Bomarc donnent un peu plus de profondeur à la défense aérienne du Canada et le prix relatif de leur maintien n'est pas élevé. En conséquence, le Comité recommande de ne pas abandonner actuellement les escadrons Bomarc.

Le Comité remarque que les escadrons deviendront probablement désuets si on prend la décision de mettre en place le nouveau système de défense aérienne dont il est question à la recommandation (6).

(6) Le Comité pense que le nouveau système de défense aérienne envisagé en ce moment par les États-Unis et qui comprend le système d'alerte et de contrôle aéroporté (AWACS), le radar portant au delà de l'horizon et des avions intercepteurs améliorés, permettrait de remédier à certaines faiblesses du système actuel de défense aérienne.

Néanmoins, tenant compte que ce nouveau système n'en est encore qu'au stade de l'étude, tenant compte également des incertitudes au sujet du prix et de la possibilité de frais accrus, et du déclin de l'importance relative des avions de bombardement, le Comité estime qu'il n'est pas désirable actuellement de prendre une décision au sujet de la participation du Canada au nouveau système. Si éventuellement on prenait la décision de participer, ce ne devrait être que sur la base des principes signalés à la recommandation (2) ci-dessus.

(7) Le Comité recommande que le gouvernement fasse au plus tôt un examen des frais du NORAD, compte tenu des principes indiqués dans la Partie II ci-dessus.

(8) Le repérage des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) n'exige pas en ce moment d'importantes installations sur le territoire canadien, ni d'opérations au-dessus du territoire canadien. Le Comité ne recommande aucun changement pour le moment.

(9) Le Comité a reçu des témoignages contradictoires au sujet de la nécessité de mettre en place un système ABM pour la protection du système nucléaire préventif des États-Unis ou des villes américaines, contre des attaques nucléaires. Vu l'incertitude au sujet d'un vote favorable du Congrès au sujet d'un système ABM, et étant donné l'incertitude au sujet de l'importance de la participation qui sera demandée au Canada, si même on la demande, le Comité ne peut faire aucune recommandation au sujet d'un engagement du Canada dans un système de ce genre.

Cependant, le Comité remarque que les preuves qui lui ont été présentées indiquent que ces installations telles qu'on les conçoit à l'heure actuelle n'augmenteront pas le danger pour le Canada.

(10) Le Comité remarque que le Comité Canada-États-Unis sur la défense conjointe ne s'est pas réuni depuis 1964. Le Comité estime que la pratique actuelle de consultations

dans le NORAD s'est révélée inadéquate lors de la seule épreuve sérieuse qu'elle a eu à subir. Le Comité insiste pour que le Comité Canada-États-Unis sur la défense conjointe reprenne ses activités.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages, se rapportant à cet aspect de l'Ordre de renvoi en date du 16 janvier 1969, (*fascicules nos 41, 42, 43, 46, 47, 48, 49*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN

CONFIGURATION RÉVISÉE DU NORAD – 15 SEPTEMBRE 1969

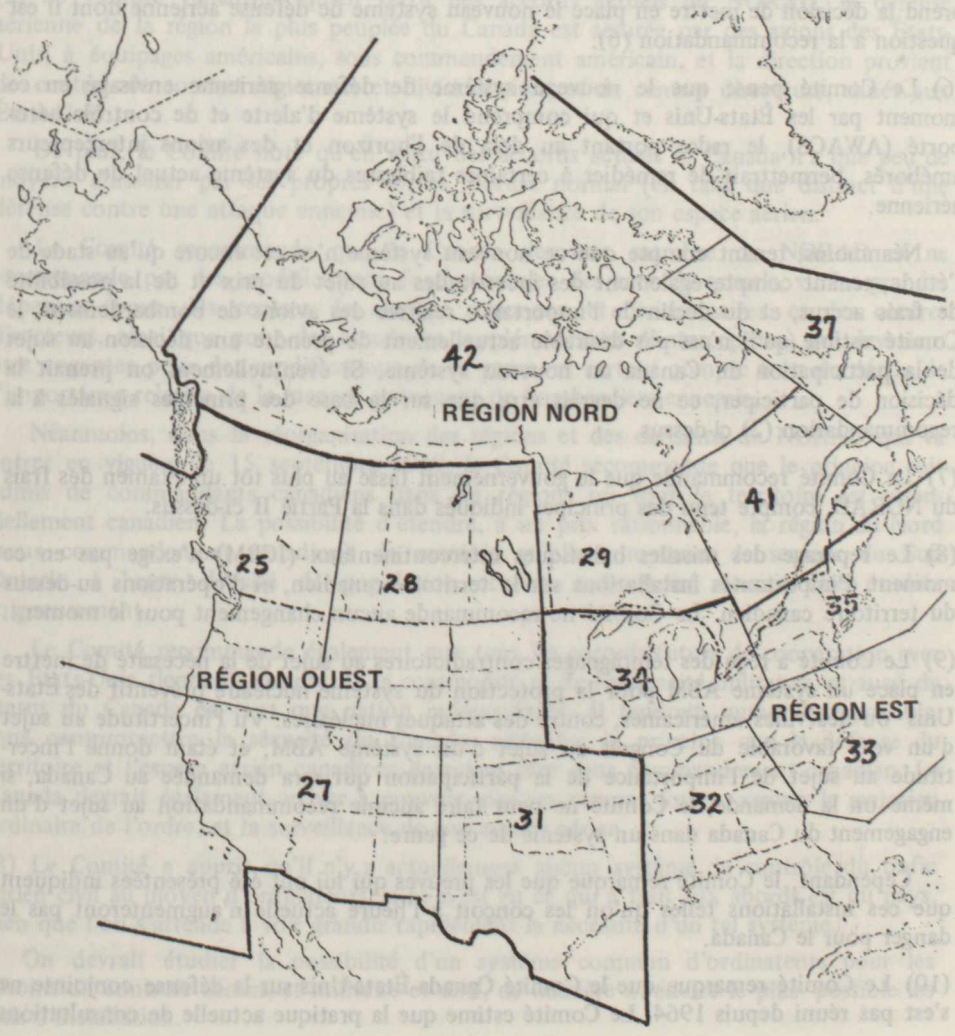

PROCÈS-VERBAUX

[*Traduction*]

Le jeudi 19 juin 1969
(83)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* ce matin, à 9 h 45. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Fairweather, Forrestall, Gibson, Legault, Marceau, Penner, Ryan, Roberts, Thompson (*Red Deer*) et Wahn—(12).

Le Comité convient de faire imprimer les documents suivants en appendice au compte rendu d'aujourd'hui:

Commentaires sur les documents de travail du Comité de la part du professeur Albert Legault, de l'Université Queen's, du professeur P. J. Arnopoulos, de l'Université Sir George Williams, du professeur K. H. W. Hibborn, de l'Université Western Ontario, du professeur D. M. Thomas, de l'Université de Calgary, et du professeur C. F. Schuetz, du Collège St. Patrick (Université de Carleton). (*Voir l'appendice HHH*)

Réponses supplémentaires fournies par le lieutenant-général F. R. Sharp et M. George R. Lindsey relativement aux questions posées par le Comité. (*Voir l'appendice III*)

Les membres du Comité poursuivent l'étude d'un projet de rapport à la Chambre sur la défense de l'Amérique du Nord.

A midi et 40 minutes, la discussion est interrompue et la séance est suspendue jusqu'à 3 h 30 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(84)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi, à 3 h 40, sous la présidence de M. Ryan, vice-président.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Fairweather, Forrestall, Gibson, Harkness, Laprise, Legault, MacLean, Penner, Prud'homme, Ryan, Roberts, Thompson (*Red Deer*) et Winch—(15).

Témoins: Du Groupe d'associations pour la défense: Le brigadier-général W. A. Howard, président, le brigadier-général J. P. Charbonneau, vice-président, le commodore J. W. F. Goodchild, ex-président, et le colonel B. A. Howard, secrétaire adjoint bénévole.

Le vice-président fait un exposé préliminaire et présente les représentants du Groupe d'associations pour la défense.

Le brigadier-général Howard expose les buts du Groupe et donne lecture d'un mémoire présenté par son association. Il traite en outre des troupes de réserve.

Le général Howard, le général Charbonneau, le commodore Goodchild et le colonel Howard sont interrogés pendant le reste de la séance.

Le vice-président remercie les témoins de leur collaboration.

A 5 h 40 de l'après-midi, l'interrogatoire étant terminé, le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 20 juin 1969, à 9 h 30 du matin.

Le vendredi 20 juin 1969
(85)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* ce matin, à 9 h 35. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Laniel, Laprise, Legault, MacLean, Marceau, Nowlan, Penner, Ryan, Roberts, Stewart (*Marquette*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch–(22).

Les membres du Comité poursuivent l'étude d'un projet de rapport à la Chambre sur la défense de l'Amérique du Nord.

A 11 h 10 du matin, le débat est interrompu et la séance est suspendue jusqu'à 2 h 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(86)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* cet après-midi, à 2 h 45. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Legault, MacLean, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*) et Wahn–(16).

Vers 4 h 45 de l'après-midi, les membres du Comité terminent leur étude du projet de rapport à la Chambre.

M. Allmand propose que l'ensemble du rapport fasse l'objet d'un vote par appel nominatif afin d'indiquer dans quelle mesure les membres du Comité l'acceptent en principe.

La question, mise aux voix, est rejetée par 1 voix contre 15.

Il est convenu, *sur division*, que le président présente le projet de rapport, modifié, comme Neuvième Rapport à la Chambre.

Les membres discutent ensuite du programme des travaux du Comité.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 26 juin 1969, à 11 heures du matin.

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* ce matin à 11 h 10. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Forrestall, Gibson, Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laprise, Legault, MacLean, Marceau, Prud'homme, Ryan, Roberts, Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch—(19).

Les membres prennent acte de ce que le Neuvième Rapport du Comité sera présenté à la Chambre à 2 heures cet après-midi.

Sur la proposition de M. Brewin.

Il est convenu d'autoriser le président à émettre un communiqué au sujet du Neuvième Rapport du Comité à la Chambre.

Sur la proposition de M. Brewin,

Il est convenu d'autoriser le secrétaire du Comité à acheter 20 exemplaires de la brochure intitulée *Soviet Naval Power* au Center for Strategic Studies de l'Université Georgetown, à l'intention du comité plénier et du sous-comité des forces maritimes.

Sur la proposition de M. Gibson,

Il est convenu d'adopter le rapport d'activité fait de vive voix par le président du sous-comité des forces maritimes au cours de la présente séance.

Par suite du rapport du président du sous-comité du programme et de la procédure concernant la proposition faite par M. Gibson le jeudi 5 juin 1969, le Comité accepte, à la demande M. Gibson, le retrait de cette proposition.

Le président énonce le programme général des travaux dont le Comité sera saisi à l'automne, programme qu'approuve le Comité.

Sur la proposition de M. Roberts,

Il est décidé d'instituer un *sous-comité de l'aide extérieure* et un *sous-comité des Nations Unies* (à titre d'organisme pour le maintien de la paix) composés de 9 membres chacun devant être choisis par le président après avoir consulté les *whips*.

Sur la proposition de M. Cafik,

Il est convenu d'autoriser le sous-comité des forces maritimes, le sous-comité de l'aide extérieure et le sous-comité des Nations Unies à faire de petits achats de publications pour leur gouverne au cours de leurs délibérations.

Sur la proposition de M. Roberts,

Il est convenu de faire imprimer les témoignages entendus par les membres du Comité au cours de leur séjour en Europe du 8 au 22 mars 1969, dans un fascicule distinct des Procès-verbaux et Témoignages du Comité, en temps utile.

Sur la proposition de M. Cafik,

Il est convenu de faire imprimer en appendice au fascicule nº 50 des Procès-verbaux et Témoignages la table des matières, complète et détaillée, des fascicules nºs 36 à 50 inclusivement, devant être établie par le bureau de M. Dobell.

Le Comité convient de consigner les documents suivants dans ses archives, à titre de *pièces à l'appui*:

1. Le mémoire intitulé *Some Aspects of Canada's Foreign and Defense Policies* présenté par la Voix des femmes à l'honorable Mitchell Sharp le 19 février 1969. (*Pièce nº 4*)

2. Le mémoire concernant le système ABM «Safeguard» présenté par la Voix des femmes et daté du 23 mai 1969. (*Pièce nº 5*)

3. Le mémoire du Congrès des femmes du Canada intitulé *Canada's Withdrawal From NATO* et daté du 17 mars 1969. (*Pièce nº 6*)

4. Le mémoire présenté par The Pentecostal Assemblies of Canada et intitulé *Canada and The China Problem*. (*Pièce nº 7*)

5. Le mémoire du Canadian Aid For Vietnam Civilians concernant l'aide aux civils vietnamiens, daté du 13 novembre 1968. (*Pièce nº 8*)

6. Le mémoire du Canadian Friends Service Committee intitulé *Canada and the North Atlantic Treaty Organization* et daté du 24 janvier 1969. (*Pièce nº 9*)

7. Le mémoire de la Polish Political Ex-Prisoners Association, Inc., intitulé *Canadian-Polish Survivors of Nazi Camps* et daté du 31 décembre 1968. (*Pièce nº 10*)

8. La lettre de M. Richard Gaunt adressée au président et concernant la «1.2 Billion Maritime Strategy». (*Pièce nº 11*)

9. Le mémoire de l'Assembly of Captive European Nations intitulé *The International Situation and East-Central Europe* et daté du 19 mars 1969. (*Pièce nº 12*)

10. Le mémoire de l'Ottawa Committee to End the War in Vietnam présenté en février 1969. (*Pièce nº 13*)

11. Le mmoire du National Women's Committee of the Association of United Ukranian Canadians adressé au premier ministre en février 1969. (*Pièce nº 14*)

12. La lettre de M. D. Orchard, de Borden (Saskatchewan), du 20 mars 1969, y compris la lettre d'accompagnement de M. A. P. Gleave, député, concernant le système proposé de défense antimissile. (*Pièce nº 15*)

13. La lettre du 14 février 1969, et les lettres y annexées, de M. Healey Ballans, président de l'Association des Amis de la Rhodésie. (*Pièce nº 16*)

14. La lettre du 19 février 1969, et les lettres y annexées relatives à l'Asie du Sud-Est, du professeur G. G. van Beers de l'université de Guelph. (*Pièce nº 17*)

15. La lettre du 22 avril 1969 de M. Lawrence S. Cumming, de Kampala (Uganda), concernant la revision de la politique étrangère. (*Pièce nº 18*)

16. Le mémoire du professeur N. A. Nyiri, de la Waterloo Lutheran University, concernant la politique de défense. (*Pièce nº 19*)

17. Le mémoire du conseil national de la Navy League of Canada, daté du 3 avril 1969, concernant la politique de défense. (*Pièce nº 20*)

18. Le mémoire du Freedom Committee of West Papua/West New Guinea adressé au premier ministre et daté du 2 juin 1969. (*Pièce nº 21*)

19. Le mémoire du Parti communiste du Canada, daté du 3 juin 1969, concernant le Canada, l'OTAN et le NORAD. (*Pièce nº 22*)

20. Le mémorandum du 6 janvier 1969 sur la politique étrangère présenté par M. G. E. Mueller, principal agent de l'approvisionnement du ministère des Approvisionnements et des Services, à Koblenz (Allemagne). (*Pièce nº 23*)

Il est convenu que le bureau de M. Dobell résumera la teneur des documents précités pour la gouverne des membres du Comité.

Il est convenu en outre que le secrétaire du Comité dressera la liste des livres et brochures qui traitent de la défense de l'Amérique du Nord et dont le Comité a obtenu des exemplaires, et qu'il communiquera ce renseignement dans un mémoire adressé aux membres du Comité.

Les travaux dont le Comité plénier sera saisi plus tard font l'objet de plus ample discussion, après quoi le président remercie les membres du Comité de la collaboration dont ils ont fait preuve au cours des séances du Comité.

A midi et quart, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 19 juin 1969

Le vice-président: Messieurs, la séance est ouverte. Aujourd'hui, le Comité va entendre les témoignages des représentants de la Conférence des associations de la défense qui traiteront du thème général de la politique canadienne de défense.

Je désire exprimer la reconnaissance du Comité qui a l'occasion d'entendre et d'interroger les représentants de la Conférence.

La Conférence des associations de la défense représente un groupe de citoyens qui, importants dans leur milieu, s'intéressent de près à l'évolution et aux effets de la politique de défense du Canada. Il est regrettable que le Comité, à cause de son calendrier chargé, n'ait pas eu l'occasion de les entendre plus tôt. Je désire signaler que, dès le 18 mars, le brigadier général Howard, président de la Conférence, a fait parvenir un mémoire de haute qualité professionnelle, dont le secrétaire a distribué des exemplaires aux membres du Comité. Le secrétaire possède quelques exemplaires supplémentaires si des membres en désirent.

• 1540

A titre de représentants de la Conférence aujourd'hui nous avons, à ma droite, le brigadier général W. A. Howard; à sa droite, le brigadier général J. P. Charbonneau, vice-président; le commodore J. W. F. Goodchild, ancien président; et le colonel B. A. Howard, secrétaire adjoint bénévole.

Général Howard, voulez-vous faire une déclaration inaugurale avant que les membres vous posent leurs questions?

M. Winch: Monsieur le président, avec votre permission . . .

Le vice-président: Je vous en prie, monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, avant de commencer la présentation du mémoire, puis-je répéter un commentaire qui a été formulé en maintes occasions? Le témoin pourrait-il expliquer ce qu'est la Conférence des associations de la défense, son organisation, sa représentation et son fonctionnement. Je crois très important que nous commencions par cela.

Le vice-président: Oui, le brigadier y songeait, je pense. Brigadier général Howard?

Le Brigadier général W. A. Howard, C.D., Q.C. (président de la Conférence des associations de la défense): Monsieur le président, messieurs, nous nous présentons devant vous aujourd'hui comme représentants de la Conférence canadienne des associations de la défense. La Conférence, qui fonctionne depuis 1932, comprend principalement 15 associations au Canada. Ces associations-membres se composent des différentes unités de réserve de la marine, l'armée et l'aviation. Ainsi, la Conférence représente directement quelque 30,000 hommes des forces de réserve, quelque 50,000 cadets et un groupe considérable de gens versés en problèmes militaires. Elle reflète l'opinion de gens appartenant à toutes les classes de la société, d'un océan à l'autre.

Les buts de la Conférence sont d'étudier les problèmes de la défense nationale, aider le gouvernement du Canada à présenter ces problèmes à l'opinion publique au Canada, coordonner les activités des associations parentes en matière d'intérêt commun à tous les milieux, de formuler au gouvernement du Canada les recommandations qui peuvent sembler pertinentes, et, de façon générale, encourager le bien-être des effectifs de défense du Canada dans leur ensemble.

Aujourd'hui, comme le président l'a annoncé, nous avons avec nous le brigadier général Pierre Charbonneau. Le général Charbonneau est vice-président de la Conférence et appartient présentement aux forces de réserve, étant le conseiller senior de la milice, région de Québec, auprès du sous-chef aux opérations et à la réserve. Le général Charbonneau est administrateur en assurances à Montréal.

Le commodore Goodchild est le président sortant de la Conférence des associations de la défense. En tant que membre de la réserve de la marine royale du Canada, il était anciennement officier senior de marine pour la région de Toronto. Le commodore Goodchild est le représentant de la marine au comité exécutif de la Conférence des associations de la défense. Il pratique le droit à Toronto.

Jusqu'à janvier de cette année, le colonel B. A. Howard était commandant de la réserve aérienne à Toronto. Industriel de Toronto, il représente l'aviation à notre comité exécutif.

Je m'appelle aussi Howard, et je suis brigadier général dans la réserve. Je suis conseiller senior de la milice auprès du sous-chef aux opérations et à la réserve pour l'ouest du Canada, les quatre provinces de l'Ouest. Je suis actuellement président de la Conférence et je pratique le droit à Calgary.

M. Winch: Avant d'aller plus loin, puis-je vous demander si vous êtes reliés de quelque façon à la milice, ou, comme officiers de la réserve, quel est votre statut vis-à-vis du ministère de la Défense? Je suppose que vous comprenez pourquoi je pose cette question.

Le brigadier général Howard: Le général Charbonneau et moi appartenons à la réserve. Nous y sommes mêlés de façon active, chacun en tant que conseiller du sous-chef. Nous ne nous présentons pas ici comme membres de la Conférence des associations de la défense, mais bien comme citoyens intéressés et comme membres de la Conférence.

M. Winch: Merci, en tant qu'officiers de réserve . . .

Le brigadier général Howard: Mais nous sommes également officiers de réserve.

M. Winch: Et officiers à la retraite, en résumé?

Le brigadier général Howard: Non, le général Charbonneau et moi appartenons à la réserve. Le commodore Goodchild est en retraite de fraîche date. Le colonel Howard appartient à la réserve supplémentaire depuis janvier de cette année.

M. Winch: Merci.

Le brigadier général Howard: Ai-je répondu à vos questions?

Le vice-président: Très bien, je vous en remercie.

• 1545

Le brigadier général Howard: Depuis le 10 mars, date de ce mémoire dont des exemplaires ont été distribués aux membres du Comité, il s'est produit des développements qui nécessiteront des détails ou des renseignements supplémentaires durant sa lecture. Nous, de la Conférence, vous sommes reconnaissants, monsieur le président de nous fournir l'occasion de nous présenter devant vous aujourd'hui.

La Conférence des Associations de la Défense représente les opinions d'un nombre important de personnes dignes de confiance qui ont contribué et qui contribuent toujours à la défense et à la sécurité de notre pays. La Conférence des Associations de la Défense, par l'entremise de ses membres, a suivi avec un vif intérêt les propositions faites au Comité ainsi que les commentaires publiés à la suite de votre révision de la défense et de la politique étrangère.

La menace fondamentale ou le dilemme qu'affronte le Canada aujourd'hui en ce qui touche la défense est de pouvoir arriver à mesurer cette menace. Tout d'abord, il s'agit de déterminer si nous sommes menacés, et si nous le sommes, par quel genre de danger et que pouvons-nous y faire en tant que Canadiens?

Le dilemme: En 1969, nous croyons toujours que la paix mondiale est en danger; qu'elle est menacée sur deux fronts à la fois—le communisme sur l'un et les malaises mondiaux sur l'autre.

Après vingt ans de l'OTAN, l'Europe est grande ouverte aux attaques soviétiques. Sur le front central, l'Alliance Occidentale est surpassée en nombre par deux contre un en infanterie et en unités aériennes et par trois contre un en unités blindées. Ce qui revient à dire, par conséquent, qu'au bout de quelques jours les défenses classiques de l'OTAN seraient anéanties et que l'Occident n'aurait plus qu'à se servir des armes nucléaires ou à se rendre.

Cet argument sème la confusion au sein de l'OTAN quant au moment et aux circonstances dans lesquelles on devrait se servir des armes nucléaires tactiques—sans mentionner les armes stratégiques. Le Vietnam a prouvé que les Américains n'ont aucune envie de se laisser entraîner bon gré mal gré dans un holocauste nucléaire et que l'Europe n'a aucun désir d'être abusée par les moyens conventionnels d'abord, et annihilée inconventionnellement ensuite. Naguère, on repoussait cet argument comme étant alarmiste tandis que les esquivistes recherchaient une réassurance mal fondée dans les troubles chez les Satellites du Kremlin et dans les désaccords survenant au sein de ce dernier.

La politique de l'OTAN est de maintenir une force classique suffisante pour assurer la sécurité de ses frontières et pour inviter les pays membres à coopérer dans l'espoir que leurs efforts préviendront le retrait imminent des troupes américaines et canadiennes.

Depuis des années le contrôle d'ensemble des décisions quant à l'usage des armes nucléaires a évincé tout accord et aucun n'est prévisible jusqu'au jour où l'OTAN comptera davantage sur ses propres moyens de défense et moins sur le parapluie nucléaire des États-Unis.

La sécurité fondamentale ne se trouve que dans la création de forces à peu près égales à celles dont dispose l'URSS.

Politique étrangère acceptée et doctrine de la défense: On a déclaré que les fins et les aspirations nationales du Canada sont:

(a) de veiller au maintien et à la préservation de la paix mondiale;

(b) d'améliorer et d'accroître le niveau de vie du peuple;

(c) de veiller au maintien de l'ordre public.

En tant que nation développée qui se compte parmi celles dont le niveau de vie est le plus élevé du monde et qui a contribué, à la sauvegarde de la démocratie, une bonne partie de ses ressources matérielles et humaines au cours de deux guerres mondiales, nous ne pouvons pas nous désintéresser de nos contemporains du monde entier. Ceci serait contraire

non seulement à la réputation nationale et à la destinée du Canada, mais ceci est impossible à cause de notre position géographique, notre patrimoine culturel et notre économie si développée. Face à la menace du communisme et aux malaises qui pèsent sur d'autres parties du globe, le Canada s'est conduit en homme prudent—Il s'est associé à ceux qui partagent son idéal à la poursuite de ses visées nationales. De cette façon, le Canada a donc eu l'occasion de partager l'exploitation de ses ressources et de son énergie pour atteindre un but commun.

La politique étrangère de tout pays a trait aux relations qu'entretient celui-ci avec d'autres nations et la politique de la défense est l'un des aspects de la politique étrangère. L'histoire a révélé que la politique étrangère du Canada en temps de paix est connue pour être une politique où on «évite d'être impliqué» et un délégué canadien, à la Ligue des Nations, la résuma en disant que le Canada était comme «une maison à l'épreuve du feu, loin de tout ce qui brûle».

Toutefois, après la deuxième guerre mondiale, il y eut un revirement de politique en faveur de mesures à l'appui de la sécurité d'ensemble.

En juin 1950, le Canada a fourni des forces importantes au commandement des Nations Unies en Corée. Il envoya des hommes et du matériel pour maintenir la paix sous le commandement des Nations Unies. Il prit part aux conférences sur le désarmement, et son appui pour les Nations Unies fut une pierre angulaire des politiques étrangères et de la défense canadienne.

L'OTAN et l'aide mutuelle: La première contribution du Canada à l'OTAN, après son institution en

• 1550

1949, fut sous forme d'un programme d'aide mutuelle. Dès 1967 le Canada avait contribué, en équipement et en services à ses alliés, une valeur d'environ $1,896.5 millions. Les alliés du Canada devenant de plus en plus prospères, le volume de cette contribution s'est vu réduit graduellement.

La participation des membres à l'OTAN a plus ou moins dicté l'importance des Forces Armées Canadiennes et de quelles unités elles doivent se composer. Les vaisseaux anti-sous-marins et les appareils du Commandement Maritime, la brigade et la division aérienne en Europe, et les troupes mobiles au Canada remplissent tous les missions requises et dont le Canada a entrepris d'assumer pour faire face aux engagements de l'OTAN.

L'un des domaines qui semble avoir échappé et dans lequel l'OTAN a joué un rôle efficace fut souligné par Léonard Beaton dans un récent article du Times: «En forgeant les moyens pour assurer la sécurité de l'Europe occidentale au cours de la guerre froide, l'Occident a créé, sans aucun doute, l'organisme de désarmement le plus remarquable du monde . . . Aucun gouvernement à l'Ouest de l'Oder-Neisse se sent vraiment dans l'insécurité. Et lorsque les gouvernements ne se sentent pas exposés, ils rechignent à dépenser de vastes sommes en armement. En fait, ils procèdent au désarmement des forces essentielles qu'ils maintiendraient s'il en était autrement.» Le Canada n'est pas seul à être en proie de la maladie de la liberté de l'insécurité.

L'économie politique de la défense est plus souvent mal interprétée comme l'ennemi stratégique plutôt que la menace armée de nos ennemis latents. Pour le Canada, se soustraire au réalisme du prix de la sécurité va à l'encontre de l'expérience et du concept national.

Nous croyons que, si la menace de la guerre en Europe occidentale n'est pas réduite à un niveau bénin, nous verrons vraisemblablement l'escalade de la guerre nucléaire. Et si au cours des vingt dernières années cette escalade n'a pas été, c'est grâce à l'OTAN qui, par sa détermination, par ses forces existantes et par les structures intégrées de son commandement, s'est révélé le frein pour ralentir les aspirations soviétiques. Tant qu'on n'aura pas trouvé de règlement pacifique en Europe, tant qu'on n'y aura pas restaurer la confiance et le respect mutuel, l'OTAN et ses forces existantes demeureront une nécessité. Le Canada doit continuer à participer à l'alliance et à fournir des preuves évidentes de ses intentions en envoyant des troupes en Europe en tant que contribution aux structures des forces intégrées de l'OTAN.

Le Canada en Amérique du Nord: La politique de coopération avec les États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord fut mise en oeuvre par l'accord d'Ogdensburg. Son corollaire fut la Déclaration de Hyde Park de 1941. La première politique culmina par la formation de NORAD en 1957 et la seconde par le développement de la défense et par l'entente sur la participation à la production conclue par le Canada et les Etats-Unis en 1959. A la fin de 1967, le Canada avait déjà *acheté* des marchandises aux États-Unis pour une valeur de $1,608 millions et leur en avait vendu pour $1,798.9 millions.

Missions des forces armées: C'est aux forces armées régulières que doit appartenir la responsabilité fondamentale de la défense du Canada en plus du rôle qu'elles jouent en raison des accords pour la sécurité d'ensemble ou pour seconder les missions des Nations Unies visant au maintien de la paix.

La réserve des forces armées doit être maintenue également comme contingent d'hommes instruits et disponibles pour prêter main-forte aux autorités civiles en temps d'alerte ou d'émeutes locales.

Si, comme le Premier Ministre le craint, les émeutes et les troubles venaient à traverser notre frontière, les unités de réserve locale devraient être appelées pour aider à maîtriser et à réprimer les révoltes publiques. Ces unités pourront non seulement apparaître sur les lieux dès le signal donné mais elles seront composées d'hommes de la région qui connaissent à fond l'endroit et ses problèmes.

Livre blanc de la défense (1964): Malgré les changements qui puissent être survenus dans la nature de ce qui a été mis en valeur, la politique énoncée dans le livre blanc est tout aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était en 1964 quant aux quatre principes soulignés au moyen desquels on a poursuivi la politique canadienne de la défense. Ce sont:

(a) Les mesures d'ensemble pour veiller au maintien de la paix et de la sécurité telles qu'incorporées dans la Charte des Nations Unies, comprenant la poursuite de recherches pour l'équilibre et le contrôle du désarmement;

(b) La défense d'ensemble telle qu'incorporée dans le traité de l'Atlantique du Nord;

(c) La participation avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord;

(d) Les mesures nationales pour s'acquitter des responsabilités visant à la sécurité et à la protection du Canada.

La Conférence des Associations de la Défense appuie à l'unanimité les objectifs de ces politiques.

● 1555

La réserve: Le nombre, l'approvisionnement, l'équipement et l'emplacement des forces régulières du Canada doivent être compatibles avec la défense et les décisions du gouvernement sur la politique étrangère. Quel que soit le volume de ces forces, la Conférence des Associations de la Défense est convaincue que les forces régulières canadiennes doivent être secondées par une réserve qui soit forte, bien équipée et bien commandée. Cette réserve doit refléter l'ensemble des formations militaires—Forces de terre, de mer et de l'air. Elle doit être instruite et capable de relayer, à bref délai, les forces régulières, d'assurer la défense locale et de s'acquitter de missions visant à la sécurité intérieure. La réserve pourvoit également un champ de participation aux jeunes hommes et femmes de notre pays. L'effectif de la réserve s'est amélioré considérablement grâce à la politique visant à encourager et à appuyer un système de promotions où les principaux officiers de la réserve sont responsables envers les officiers supérieurs des forces régulières.

Forces de terre: Nous fondant sur l'appui que nous apportons à l'OTAN, tel que décrit dans le livre blanc, nous avons étudié la contribution en forces de terre du Canada. Pour être réellement significative, l'importance de notre force de l'OTAN ne doit pas être inférieure aux éléments de brigade tandis que toute contribution plus ample excéderait les possibilités des forces de terre du Canada. La brigade canadienne de l'OTAN doit être instruite au plus haut niveau possible et munie d'un matériel moderne.

L'organisation de la brigade doit être semblable à, et certainement pas compatible avec, celle des autres forces aux côtés desquelles elle est déployée. En tant que brigade d'élite canadienne, elle doit être maintenue en état complet de combat et tout doit être mis en oeuvre pour lui fournir un appui économique et logistique conjointement avec nos alliés.

C'est au Conseil de l'OTAN et au Commandant Suprême que revient le déploiement de la brigade, mais où qu'on la déploie, elle devrait l'être où son efficacité maximum serait utilisée et où elle ferait preuve de solidarité réelle aux côtés de nos alliés.

L'effectif actuel des forces régulières compte 98,000 hommes dont environ 38,000 sont dans l'armée. Vu les engagements acceptables actuels, ce nombre représente incontestablement le plafond minimum d'hommes. La Conférence des Associations de la Défense accepte la théorie présente de forces existantes qui soient en mesure de réagir rapidement et efficacement.

Le Canada s'est chargé de rôles d'ensemble avec les N.U., l'OTAN et NORAD. Le Canada a également le devoir national de défendre sa souveraineté. Il doit garder sur son territoire suffisamment de troupes mobiles pour renforcer ses engagements outre-mer et doit être en mesure d'affronter tout incident militaire direct survenant sur le territoire national.

Le Canada doit surtout avoir la capacité de se servir de la réserve pour accroître ses forces en cas d'éventualités urgentes. Par conséquent, les forces régulières doivent avoir pour mission l'instruction de la réserve, le maintien des communications, l'aide aux autorités civiles et de porter assistance à la défense civile. Il serait donc difficile de réduire le plafond actuel de l'effectif.

A vrai dire, si le Canada était appelé à remplir plus d'une de ses missions simultanément, il serait fort embarrassé pour mettre sur pied ce dont il serait exigé de ses forces régulières.

L'équipement: Le livre blanc énonce que l'objectif budgétaire pour l'approvisionnement en équipement devrait être 25 p. 100 du budget de la défense. Pour plusieurs raisons, les stipulations actuelles dans le budget ont été réduites à environ 12 p. 100. Ceci n'est pas compatible avec le maintien et le développement de l'efficacité de nos forces.

Si tous les efforts possibles échouent pour limiter les frais dans ce que la défense prend à tâche, il faut augmenter le budget.

La milice: Par suite de la Commission SUTTIE, la réserve des forces armées fut réduite de 50,000 hommes à 35,000. Subséquemment, le rôle de la réserve fut énoncé à la page 24 du livre blanc. La Conférence des Associations de la Défense sait que la contribution de la réserve vaut bien chaque dollar qui est investi dans la défense, et que beaucoup pourrait être fait pour accroître l'efficacité de la réserve.

La configuration générale de la réserve devrait ressembler dans les lignes générales à celle des forces régulières. Le rôle primaire de la milice est de seconder l'armée régulière, mais la constitution réelle des unités individuelles de la réserve ne doit pas nécessairement être identique à celle de l'armée régulière étant donné qu'elles seront déployées comme remplacement individuel et sous-unités de renfort pour les troupes régulières.

La Conférence des Associations de la Défense appuie la politique d'instruction de la réserve avec l'armée régulière et avec l'équipement moderne, et demande instamment que l'exécution de cette politique soit continuée.

● 1600

Forces navales: Rien ne peut remplacer les forces navales classiques, c'est-à-dire, les vaisseaux, pour maintenir le respect de la souveraineté des eaux territoriales et, en général, pour dissuader la menace croissante de la marine soviétique. Seuls les vaisseaux sont capables d'imposer leur présence en tout temps.

Aucune marine immédiate: La Conférence des Associations de la Défense soutient qu'une marine moderne se sert de dispositifs extrêmement techniques et complexes, qu'on ne saurait produire en un jour, et que même la «mise en cocon» des bâtiments ne permettrait pas de réagir assez rapidement. Ceci est en vivant contraste avec certains pays militairement orientés tels que la Suisse et l'Israël qui, la mobilisation à peine terminée, ont déjà leurs hommes en formations effectives parce qu'ils gardent littéralement leurs armes primaires chez eux. Ainsi, toute opération navale éventuelle devrait être constituée sur les concepts classiques d'une «flotte existance». Il est certain que les complexités inhérentes à la navigation des vaisseaux se reflètent dans le fait que maints pays où le service militaire est obligatoire exigent que le temps pour le service dans la marine soit plus long que celui qui est exigé dans l'armée.

Menace sur les mers: Certains critiques prétendent que tout effort visant à la guerre anti-sous-marine n'occupe aucune place logique dans la défense puisque les principaux protagonistes se tiennent pour le moyen nucléaire. Le fait que les États-Unis et d'autres pays continuent à faire de gros efforts, impliquant hommes et argent, pour accroître la force anti-sous-marine conventionnelle, face à la menace sous-marine réelle de l'URSS, refute cet argument. Les Canadiens ont démontré leurs capacités dans ce domaine et nos connaissances sont bien reconnues. Nos efforts ont peut-être été modestes mais il n'en reste pas moins que ce que nous faisons dans ce domaine constitue notre part du fardeau que nous partageons avec les États-Unis d'Amérique pour défendre ce continent.

Flotte existante: A cause du concept de la «flotte existante», la constitution des É.U.A. prévoit que le Congress doit *maintenir* une marine mais *lever* une armée. On ne peut porter l'armée au budget pendant plus de deux ans mais la marine est exemptée de toute limitation de ce genre. Ceci reconnaît l'impossibilité de mettre une flotte immédiate en mer. Il est certain que l'expérience du Canada au cours de deux guerres mondiales le prouve et il fut heureux pour nous que nos côtes n'aient été le théâtre d'actes d'hostilité au début de ces guerres. La menace venant des mers étant beaucoup plus grande à l'heure actuelle, nos besoins en défense maritime se sont accrus et la crise Cubaine a démontré l'importance des forces de mer dans la défense nord-américaine.

Ainsi, le maintien d'une force anti-sous-marine avec un composant aérien efficace constitue la quintessence de la défense maritime. La carence d'hommes pour la marine peut mettre son efficacité en doute. La Conférence des Associations de la Défense éprouve également quelques inquiétudes à notre abandon de mesures pour la défense locale et devant le fait que nous avons pratiquement ni contre-mesure quant aux mines ni suffisamment de bâtiments capables d'assurer la surveillance et exécuter les patrouilles des vastes eaux côtières du Canada. Les dragueurs de mines qui, des É.U.A., viennent a Halifax aux fins d'exercices ne sauraient agrandir la souveraineté canadienne, surtout, lorsqu'en cas d'urgence, nous ne sommes pas assurés d'avoir leur appui.

Missions de la défense maritime: Les côtes canadiennes sont plus longues que celles de tout autre pays du monde et elles sont baignées par trois océans, dont l'Arctique qui est d'une grande importance aussi bien au point de vue stratégique qu'économique. De même que l'Arctique, nos eaux côtières doivent comprendre les bancs continentaux et les régions où nous affirmons juridiction sur les droits de pêche. Le front maritime du Canada s'étend sur une vaste région.

La Conférence des Associations de la Défense demande instamment qu'on lance un programme qui fournirait à notre force maritime les moyens d'être à la hauteur de sa tâche quant à la défense locale, en lui construisant un vaisseau pratique et approprié.

Transport par mer: La question de pourvoir un pont marin pour nos forces de terre ne peut être ignorée. Comme aux É.-U.A. et en Grande-Bretagne, cette tâche est en principe, la responsabilité de la marine marchande. Quoique le Canada n'ait actuellement que quelques vaisseaux de haute mer d'immatriculés sous nos drapeaux, le besoin de transport par mer existe toujours. Ceci est parfaitement clair si l'on veut transporter une quantité assez importante de matériel lourd, et à cet égard les Américains ont trouvé que 98 p. 100 de ce qu'ils envoient au Vietnam est transporté par bateaux. Ainsi, tandis qu'un programme de construction navale pour la marine marchande ne serait pas nécessairement compté comme frais de défense, il est certain que, de cette façon, la mobilité des forces serait maintenue. Au cours de plusieurs missions des N.U. visant au maintien de la paix, on dut recourir au

• 1605

service de porte-avions ultra-modernes, ce qui, naturellement, élimine les fins pour lesquelles ce genre de vaisseau a été conçu et maintenu en service.

Réserve navale: En temps normal, les navires ne transportent pas un personnel de guerre complet et des groupements de la réserve ont des hommes disponibles pour remplir les places vacantes. De plus, le personnel des corps de contrôles et des autres installations navales à terre se procurent également des hommes de ces groupements en cas de nécessité. Dans les communautés côtières en particulier, l'équipement en hommes d'un nombre de petits vaisseaux destinés aux patrouilles ou à la défense locale est une tâche qui, dans une certaine mesure, peut très bien être confiée à la réserve. Cette politique a été suivie dans d'autres pays maritimes et a produit une disponibilité en bâtiments semblable aux résultats obtenus, dans leurs propres domaines, par les organisations de la réserve des armées dans un pays comme la Suisse. En vue du coût élevé pour maintenir les Canadiens en uniforme, il est recommandé qu'on limite les dépenses de cette manière, tout en maintenant le niveau d'efficacité.

A l'encontre du déclin de l'effectif des forces maritimes et de la réduction de capacité maritime qui en résulte, la Conférence des Associations de la Défense seconde le concept de forces maritimes canadiennes ayant un fort composant de la réserve.

RCAF: La RCAF est revenue de la deuxième guerre mondiale avec la réputation remarquable d'avoir suivi les exploits insignes de Bishops, Collishaw, Barker et

de Brown au cours de la première guerre mondiale. La contribution du Canada à la guerre dans les airs a progressé d'exploits uniquement individuels à force de l'air «indépendante» pour bombardements stratégiques, défense des airs, transports aériens et renforts aériens tactiques. En fait, la RCAF s'est acquise la distinction de se joindre à NORAD et à l'OTAN.

Engagements: Nos forces de l'air se sont engagées à soutenir les traités internationaux comme l'OTAN et NORAD fondés sur le concept de sécurité d'ensemble. Notre adhésion à NORAD contribue également à la protection de notre souveraineté en nous aidant à défier l'intrusion de notre espace aérien et à accroître nos moyens pour surveiller nos côtes et nos frontières nationales.

Le Canada ne demande pas de configuration qui nous permettrait «d'agir tout seul» dans une guerre, et la Conférence des Associations de la Défense appuie le concept de la sécurité d'ensemble avec une posture qui complète la structure des forces aériennes unies de nos alliances. L'instrument aérien vient s'ajouter aux moyens de préserver notre souveraineté au sein de ces alliances.

Appareils et industrie aéronautique du Canada: La RCAF a poursuivi une politique pour avoir des appareils conçus et construits au Canada, depuis la leçon de la deuxième guerre mondiale où, à cause du manque d'industrie aéronautique au Canada, les aviateurs canadiens devaient parfois se voir refuser les meilleurs quantité et qualité du matériel exigé pour mener à bien le rôle de la RCAF. Ces entreprises industrielles hasardeuses devinrent économiquement onéreuses et politiquement «dur à digérer» et contribuèrent au peu de sympathie témoignée à l'égard des forces de l'air qui sont dispendieuses tout aussi bien en capitaux pour le matériel que pour l'entretien technique.

Il est logique que, pour raisons économiques, nous unifions notre armement aéronautique avec celui des États-Unis.

Une telle ligne de conduite pourrait soulever l'objection de l'industrie aéronautique canadienne qui craindrait peut-être d'avoir à fermer ses portes. Comparé à un appareil canadien du même type, un appareil militaire américain reviendrait beaucoup moins cher à cause du volume de production. Une convention comme celle du pacte pour les véhicules automobiles accorderait une part de la production d'appareils militaires à l'industrie aéronautique canadienne et réaliserait une économie pour les États-Unis et le Canada.

Notre inventaire des appareils militaires approche son crépuscule et des mesures de planification pour primer l'usure s'imposent. Il serait insensé de s'embarquer dans un programme indépendant de remplacement sans considérer les besoins définis par SACEUR, C-en-C de NORAD et SACLANT. Quels qu'ils puissent être, le Canada doit tenter d'obtenir les rôles qui permettraient la mise en service d'un appareil «multi-fins» (multi-purpose) ce qui ne veut pas dire pour toutes fins.

Réserve de l'air: La réserve de l'air a prouvé que ses hommes peuvent se servir avec compétence de matériel technique allant d'avions de chasse à haute performance, à transport utilitaire tactique. Quand nous l'avions, la réserve de l'air (forces navales) a démontré également ses capacités pour piloter les appareils de porte-avions anti-sous-marins. La réserve de l'air a justifié son habilité dans la concentration de forces à un statut opérationnel au sein de l'aviation de défense d'une région aérienne. Le fonctionnement de ces radars et la maîtrise de missions de défense antiaérienne par le personnel de ces unités a démontré l'adaptabilité et la capacité des citoyens-partenaires dans la RCAF.

• 1610

En vertu du concept d'une réponse flexible (conventionnelle) adopté par l'OTAN et le succès du préventif nucléaire, la valeur de réserves efficaces devient réellement plausible. La Conférence des Associations de la Défense croit que «Une chose semble à peu près certaine. Si la guerre nucléaire devient moins probable, d'autres genres de guerre de moindre envergure le deviennent davantage.» (Général Sir John Hackett.) Nous demandons instamment le maintien d'une réserve qui réponde aux forces régulières pour la guerre conventionnelle.

OTAN ET NORAD

Pour préserver la solidarité nécessaire à la capacité de l'OTAN dans la guerre dans les airs, il est essentiel que la division de l'air canadienne reste en Europe et qu'elle ait une capacité nucléaire aussi bien pour les rôles de renfort que pour ceux de frappe.

Notre composant des forces de l'air en Europe représente une portion importante du préventif nucléaire. Bien qu'en nombre, la division de l'air canadienne ne soit peut-être pas une force formidable, il n'en reste pas moins que sa haute qualité est constamment démontrée. Comme exemple flagrant, elle a gagné la compétition des armements aériens parmi toutes les forces de l'air de l'OTAN pendant plusieurs années. Les exploits de la division de l'air la placent au rang «d'élite» envers l'ennemi latent et envers nos alliés.

Toute réduction de cette force causerait de graves inquiétudes chez nos alliés et créerait un vide, dans la capacité de l'air de l'OTAN, qui excéderait sa perte apparente du nombre.

LES CANADIENS ET LEUR PATRIE

Les Canadiens ne peuvent pas plus gagner leur vie à donner à l'aide aux pays étrangers et à se passer de forces de défense que les braves gens ne sauraient le faire à donner à la Plume Rouge et à se passer de police.

En raison de notre population diffuse et clairsemée, le Canada doit se créer sa réserve des forces armées tout comme l'ont fait la Suède, l'Israël et la Suisse. De fait, il est de la tradition canadienne d'abhorrer la contrainte et d'adhérer au genre de participation volontaire qui constitue notre réserve.

En résumé, la Conférence des Associations de la Défense croit que:

(a) Les Canadiens veulent la paix mondiale et sont prêts à payer ce que coûte leur rôle pour veiller à la maintenir. Quant à l'avenir prévisible, les dangers menaçant la paix du monde continueront à exister.

(b) Notre appui des accords pour la sécurité d'ensemble avec l'OTAN et les N.U. contribue au maintien de la paix et de la stabilité, et nous devons continuer à apporter notre concours et notre participation à ces organisations.

(c) Le Canada ne veut pas «rester assis en spectateur» et doit continuer à fournir des forces à la défense active de l'Amérique du Nord et de l'OTAN.

(d) La défense d'ensemble et les accords pour la sécurité ont éminemment du bon sens et sont les moyens les plus économiques qu'a le Canada pour poursuivre ses objectifs nationaux.

(e) Une force de réserve alerte, bien équipée et bien commandée, fondée sur l'appui régulier et la participation constitue un auxiliaire nécessaire et logique pour nos forces régulières existantes et, en plus, elle permet aux jeunes Canadiens de jouir d'une certaine identité dans les affaires de notre pays, ce que nos dirigeants désirent ardemment.

(f) Le Canada ne peut pas s'exclure de la participation aux affaires mondiales. Sa position géographique et économique l'y tient lié et il devrait continuer à y participer car sa participation est dans l'intérêt vital du Canada.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, je voudrais formuler un commentaire au sujet des réductions des réserves et des finances, particulièrement en ce qui a trait à l'armée de réserve. Si les contraintes financières amènent une diminution des forces armées, la Conférence recommande un usage plus considérable des unités de réserves pour remplir ces fonctions routinières de l'armée régulière. Il en coûterait environ 1/6 des frais de maintien de personnes régulières dans ces mêmes fonctions si elles étaient confiées à la réserve. C'est une politique qui est appliquée actuellement jusqu'à un certain point mais nous recommandons qu'elle se généralise. Il y a divers avantages à procéder de la sorte:

• 1615

a) Le maintien d'effectifs militaires à coût réduit.

b) Une participation patriotique d'un plus grand nombre de citoyens de toutes les régions géographiques du Canada.

c) La contribution de nos jeunes Canadiens à une aventure imaginative et fortifiante dans un milieu discipliné.

d) L'éclosion d'un sentiment d'unité et de responsabilité nationale plus considérable par la participation des Canadiens à un programme national.

Nous croyons qu'il appartient au gouvernement de notre pays d'explorer en profondeur la possibilité stimulante d'atteindre les buts et les aspirations nationales de notre pays par une contribution accrue de la réserve.

Monsieur le président, voilà qui termine la partie officielle de notre présentation. Nous sommes prêts à répondre aux questions.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres témoignages de la part des officiers qui vous accompagnent? S'il n'y en a pas, nous allons . . .

Le brigadier général Howard: Pas pour le moment.

Le vice-président: . . . passer à la période des questions. J'ai les noms suivants sur ma liste: Messieurs Harkness, Gibson, Forrestall, Winch et Legault. Monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui, monsieur le président. Vous avez sans doute pris connaissance de l'annonce à l'effet que nos forces régulières seront réduites d'environ 10,000 hommes, ce qui portera leurs effectifs quelque part entre 85,000 et 90,000 hommes. En fonction de cette diminution et en pensant à ce que vous venez de suggérer pour combler cette différence par une augmentation des forces de réserve, avez-vous calculé de combien les forces de réserve devraient être augmentées de leur chiffre actuel de 35,000 pour remplir un peu ce vide?

Le brigadier général Howard: Monsieur Harkness, je ne peux pas vous donner de chiffres détaillés. Nous tous ici aujourd'hui prenons note avec plaisir du fait qu'on devrait procéder à une analyse des opérations des forces régulières en fonction d'une réduction possible et de l'examen de la solution en vertu de laquelle les forces de réserve, peut-être sur les bases militaires et ailleurs, pourraient accomplir le même travail sans retirer des émoluments de disponibilité. Je ne peux vous dire quel en serait le nombre à ce moment, mais nous pensons qu'on devrait tenter un effort concerté pour en faire l'étude et nous croyons que le nombre en serait considérable.

Monsieur Harkness: Avez-vous une idée au sujet du groupe qui devrait être augmenté dans les forces de réserve, soit la marine, l'armée ou l'aviation?

Le commodore J. W. F. Goodchild, C.D.: Monsieur le président, je crois que la réponse comprend des facteurs touchant les trois groupes. Du point de vue de la marine, ou du point de vue de la région navale des Maritimes, la réserve navale correspond au besoin du commandant de la région des Maritimes. En d'autres termes, le commandant des Maritimes a fait une étude et il a dit: «Pour mes plans de guerre, j'ai besoin de réserve dans les endroits suivants», et cela constitue sa demande pour satisfaire au besoin du commandant des Maritimes qui établit l'effectif des réserves navales. Ceux qui servent dans la réserve navale ont une bonne idée des régions où ils seront envoyés au cas d'urgence. La situation ici est peut-être un peu différente, un peu plus facile à cause du nombre moins considérable que dans les deux autres armes.

• 1620

M. Harkness: Croyez-vous que si l'on autorisait une augmentation de 15,000 hommes pour revenir au chiffre déjà autorisé de 50,000, vous pourriez trouver ces hommes?

Le brigadier général Howard: Je crois que cela peut se faire si l'on y joint un défi plus considérable et des attraits plus nombreux pour les gens de la réserve; je crois que cela leur irait comme un gant.

M. Harkness: Cela m'amène à la question suivante qui découle d'une phrase au bas de la page 8: «. . . on peut faire beaucoup pour accroître l'efficacité des réserves». Donnez-nous quelques exemples, messieurs, de ce que vous voudriez faire pour accroître l'efficacité qui, évidemment, s'ajouterait à un désir accru de la part des hommes de servir dans les réserves?

Le brigadier général Howard: Le général Charbonneau va vous répondre.

Le brigadier général J. P. Charbonneau, (C.D., A.D.C., Montréal, Québec, vice-président de la Conférence des associations de la défense): Monsieur le président, pour accroître l'intérêt et pour diminuer la réduction des forces de réserve, il y a un sujet particulier auquel il faut songer. Il nous manque de l'équipement; nous nous entraînons encore avec de l'équipement datant de plus de 20 ans. Tout le nouvel équipement que l'on montre quelquefois aux gens porte une étiquette rouge qui dit: «*Do not touch or handle in any way*». Il semble que les soldats réguliers connaissent des restrictions en ce qui a trait à la disponibilité de cet équipement. En conséquence, la recrue de la réserve, même si elle a entendu parler de cet équipement, ne le voit jamais et perd bientôt tout intérêt. Je crois que si l'on pouvait emprunter cet équipement, ou quelque chose du genre, je crois que vous verriez bientôt un renouveau d'intérêt. L'équipement est un facteur.

L'autre facteur, je pense, c'est que la réserve, étant commandée par ses propres officiers, pourrait s'établir sans les conditions rigides qui s'imposent quelquefois à l'armée régulière. Il faudrait certainement beaucoup plus de temps pour entraîner un homme de la réserve qu'un soldat de l'armée régulière mais il faut en tenir compte et être patient. Je crois que l'équipement et le commandement et une augmentation de solde, même si elle ne représente que le 1/6 de ce que touche un soldat régulier, seraient suffisants pour amener et conserver cette augmentation que nous envisageons.

M. Harkness: Je n'ai qu'une autre question se rapportant à la page 11, au sujet du «rôle de la défense navale» où vous réclamez un programme d'urgence.

Combien vous faudrait-il à peu près de personnes pour manoeuvrer ce vaisseau ordinaire dont vous parlez?

Le commodore Goodchild: Monsieur le président, nous nous aventurons dans un problème de nature technique, mais j'imaginerais ce vaisseau genre cotre de 275 à 300 pieds de long avec un équipage de 10 à 15 officiers et quelque 175 à 200 hommes, le tout dépendant de la nature des opérations.

M. Harkness: Pensez-vous que la plupart de ces gens appartiendraient à la réserve?

Le commodore Goodchild: Nous pensons qu'un bon nombre y appartiendraient; même aujourd'hui nombre de réservistes appartiennent à la marine. Si mes souvenirs des dernières manoeuvres d'hiver sont exacts, la marine comptait environ 130 réservistes dans ses rangs aux Caraïbes cet hiver. Évidemment, moins le navire est compliqué, plus il est facile d'utiliser la réserve. Si les expériences avec les hydroptères donnent les résultats attendus, même s'il ne s'agit pas d'un vaisseau simple, il pourrait convenir au service côtier et, évidemment, il porte un équipage moins nombreux qu'un destroyer ou un vaisseau du genre cutter.

M. Winch: L'équipage est de vingt-cinq hommes.

Le commodore Goodchild: C'est bien ça.

Le vice-président: En avez-vous fini, monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui.

Le vice-président: Avant d'aborder d'autres questions, je crois que le colonel Howard aimerait commenter une réponse à une question de M. Harkness.

Le colonel B. A. Howard (CD, Toronto, Ontario, secrétaire adjoint bénévole, Conférence des Associations de la défense): Merci, monsieur le président, je voudrais formuler un commentaire au sujet de la contribution possible d'une réserve aérienne. Pour y arriver, je voudrais rappeler certains souvenirs au sujet de la contribution de l'Aviation auxiliaire au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, quand les effectifs atteignaient quelque 2,500 hommes. Je pourrais ajouter qu'ils s'élèvent aujourd'hui à 840. A cette époque elle comptait 16 escadrilles d'avions de combat de première ligne, et elles ont été les premières escadrilles équipées d'avions à réaction au pays. Je ne crois pas que cela soit incompatible avec l'utilisation que font nos alliés du personnel de réserve pour «construire un type convenable de vaisseau simple», destiné à la patrouille maritime et ainsi de suite. Quel genre de vaisseau envisagez-vous?

Le commodore Goodchild: Monsieur le président, il s'agit d'un problème technique. Je parle à titre personnel et je songe beaucoup au cotre des gardes-côtes des États-Unis qui a une possibilité de détection de sous-marins, mais, en même temps, ne possède pas les instruments compliqués actuellement installés, et qui seront plus tard installés, sur les nouveaux destroyers porteurs d'hélicoptères. Je pense aussi qu'il sera souhaitable d'avoir une coopération très

étroite entre les forces navales et le ministère responsable des opérations des brise-glace pour protéger et patrouiller les mers arctiques, dans la mesure où ils peuvent servir à ces fins. On peut même songer à l'emploi de brise-glace armés pour permettre au Canada d'affirmer ses droits sur cette partie des mers arctiques réclamée par le Canada, et sur les autres régions du plateau continental et sur les côtes du Canada.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir, pour ce genre de patrouille, aux vaisseaux AS

• 1625

très compliqués qui peuvent se révéler nécessaires en temps de guerre ou pour des opérations frontalières. Là où les réservistes de l'aviation ne peuvent pas être utilisés, ce sont des régions où, à cause de la nature du milieu, il faut des patrouilles à temps plein. Les considérations maritimes, les déploiements éloignés comme ceux de la division aérienne en Europe sont évidemment des zones où les réservistes ne peuvent pas servir, mais la mesure est très importante pour la capacité des réserves aériennes. La constitution du personnel et le nombre d'équipages disponibles en vertu des restrictions précédentes des forces régulières seraient suffisants pour apporter une contribution importante. Sa nature exacte devrait cependant être établie par les professionnels qui décident de la mission précise et du degré d'urgence.

M. Forrestall: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur le président, et je céderai ma place sur la liste de ceux qui désirent poser des questions. C'est surtout cette phrase qui a attiré mon attention. J'aimerais poursuivre avec le commodore le genre de questions que posait M. Harkness. Commodore, auriez-vous des observations à formuler sur l'interprétation que l'on a donnée aux déclarations faites par le premier ministre à Calgary en avril, où il traitait de la surveillance de nos eaux côtières et territoriales, au point de vue de la capacité de cette flotte supplémentaire que vous envisagez, pour faire du travail dans nos eaux boréales. Je pose la question du point de vue soutien. Ainsi, pensez-vous que cela entraînerait l'ouverture ou l'établissement d'une base de soutien dans notre Nord, ou pensez-vous que ce genre de vaisseau pourrait fonctionner là-bas, à moins que ce soit un type modifié de ce genre de vaisseau.

• 1630

Le commodore Goodchild: Monsieur le président, évidemment, le vaisseau de patrouille arctique le plus avantageux est probablement le sous-marin atomique, mais je crois que le prix en est prohibitif pour le Canada. Le meilleur vaisseau dans les circonstances serait une espèce de brise-glace, peut-être un brise-glace armé, comme je l'ai mentionné. L'ampleur de notre mission d'opérations déterminerait en quelque sorte si nous avons besoin de bases dans l'Arctique. Les brise-glace viennent des ports plus au sud et notre mission et la quantité de vaisseaux passant par l'Arctique dépendront probablement des résultats du projet Manhattan qui se réalise cet été.

Il est donc bien difficile à ce moment, et je parle à titre personnel, en observateur, de décider quelle est la nature de nos besoins. Il s'agirait probablement de brise-glace armés, et cela dépendrait de la nature des opérations qui seraient poursuivies dans l'Arctique.

M. Forrestall: Quand vous parlez des brise-glace armés, iriez-vous jusqu'à la possibilité ou au souhait que le ministère de la Défense nationale assume plus que le contrôle indirect des opérations de peut-être tous les navires du ministère des Transports et des instituts océanographiques?

Je pose cette question parce que le gouvernement du Canada doit avoir de 300 à 400 vaisseaux battant pavillon canadien. Il s'agit de l'armada canadienne la plus considérable jamais assemblée, et la marine canadienne s'étiole rapidement. Aux fins de la construction et du maintien de la réserve avez-vous songé à cela comme à une décision que le gouvernement puisse prendre?

Le commodore Goodchild: Monsieur le président, je peux probablement donner la meilleure réponse en disant, et encore une fois je parle à titre personnel, que le *Labrador* a commencé comme vaisseau de la marine et je sais que des gens de la réserve ont servi de temps à autres sur le *Labrador* et y ont acquis une expérience arctique considérable.

Je ne me sens pas libre de commenter la politique interministérielle du gouvernement.

M. Forrestall: Cela vous touche, pourquoi pas?

Le commodore Goodchild: Personnellement, évidemment, je voudrais voir les brise-glace sous contrôle de la marine. Je crois qu'il serait plus efficace d'avoir les vaisseaux sous un seul contrôle d'opérations au lieu de les partager entre deux ministères. Je crois personnellement que cela amènerait une plus grande efficacité. Et cela fournirait certainement plus de véhicules pour l'utilisation du personnel de réserve.

M. Forrestall: Je vous remercie bien.

Le vice-président: Monsieur Gibson?

M. Gibson: Général Charbonneau, je désire vous poser quelques questions au sujet de l'armée de réserve, tout d'abord au sujet du recrutement actuel

dans l'armée de réserve. Avez-vous quelque renseignement au sujet de l'état actuel du recrutement dans l'armée de réserve? En d'autres termes, ces unités qui tentent de recruter du personnel peuvent-elles le trouver?

Le brigadier général Charbonneau: Je peux parler de la région ou je me trouve, c'est-à-dire la province de Québec. Le programme de recrutement se fait par unités individuelles, il n'est pas centralisé. Nous avons constaté que lorsqu'il était centralisé à travers tout le pays, cela ne donnait pas de bons résultats. Actuellement, c'est un individu, l'officier comman-

• 1635

dant le bataillon qui invente, parce qu'il est obligé de le faire, des moyens d'attirer les recrues.

Le recrutement affiche des hauts et des bas au cours de l'année. Le printemps est un bon moment, à cause du camp d'été et aussi parce qu'il y a plus d'équipement. Il y a les tentes, l'air frais et un salaire durant un certain temps. Je pense aux jeunes Canadiens encore aux études.

M. Gibson: La politique est-elle la même que nous avions quand certains d'entre nous étaient dans l'armée, après la guerre, et que nous appartenions à la réserve, avec deux semaines au camp d'été et les cours d'infanterie qui étaient donnés aux bataillons d'infanterie.

Le brigadier général Charbonneau: Oui, sauf que l'on écrème en quelque sorte le groupe actuel et l'on envoie tous les soldats entraînés à un groupe qui constitue un appui direct au Commandement mobile. Ainsi, si vous voulez, la classe avancée entraîne compagnie par compagnie pour prendre la première ligne de renfort du Commandement mobile. L'identité de l'unité au camp est bien minimisée et les groupes, par ordre de compétence, sont réunis et entraînés dans cet ordre. Mais ils retournent à leur famille ou à leur régiment. Cependant, c'est le même problème que toujours, avec moins d'équipement qu'auparavant.

M. Gibson: Et d'après vous, monsieur . . .

M. Harkness: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur Gibson.

M. Gibson: Je vous en prie, allez-y.

M. Harkness: Cela ne s'applique pas aux unités d'artillerie, n'est-ce pas? Elles tirent encore en batteries?

Le brigadier général Charbonneau: Elles tirent encore les mêmes canons que durant la guerre de 1939-1945, quand il y en a. Il y a des régiments qui ont un ou deux canons, et pas toujours de munitions.

M. Harkness: Mais dans le cas de certains autres corps, ils ne sont pas distribués dans les forces régulières? Ils agissent réellement comme unités?

Le brigadier général Charbonneau: C'est bien ça, ou comme groupes de miliciens entraînés.

M. Gibson: Je voudrais poursuivre un peu dans ce sens. Vous avez mentionné la province de Québec. D'après vos connaissances et votre expérience, et à la suite de discussions avec d'autres officiers, croyez-vous qu'il existe des normes communes dans les réserves à travers le Canada, de Victoria à Halifax?

Le brigadier général Charbonneau: Je crois que, généralement parlant, les mêmes problèmes existent. Par exemple, dans les régions rurales, vous trouvez un certain nombre de sous-officiers et de soldats, mais dans les villes, vous avez une surabondance d'officiers, souvent plus d'officiers que les unités en ont besoin. Les professionnels ont tendance à s'orienter vers la ville.

Le problème est le même à travers tout le pays, monsieur.

M. Gibson: Etes-vous en faveur de la politique actuelle du gouvernement au sujet du Collège militaire royal et des collèges militaires, consistant à diplômer un nombre considérable d'officiers parmi les cadets pour les forces actives chaque année? Croyez-vous que cela soit bon?

Le brigadier général Charbonneau: Vous me posez une question personnelle?

M. Gibson: Oui, c'est ça. Cela fonctionne-t-il?

Le brigadier général Charbonneau: Vous voulez dire le taux de rétention?

M. Gibson: Oui.

Le brigadier général Charbonneau: Je ne crois pas que les résultats correspondent aux espoirs de ceux qui ont imaginé ce plan. Je pense cependant qu'il devrait y avoir des liens plus étroits entre ces cadets, qu'ils aient une espèce d'affiliation à des régiments déterminés de la région géographique d'où ils viennent, et que du fait qu'ils ont été étroitement liés durant leur cours, ils pourraient apporter une meilleure contribution à la réserve, sinon à l'armée régulière. La liaison entre les régiments à travers le pays et le CMR ou le RMC n'existe pas actuellement.

M. Gibson: Je vous remercie.

Le vice-président: Monsieur Winch?

M. Winch: Je trouve ce mémoire de la Conférence des associations de la défense des plus intéressants.

Je pourrais poser un grand nombre de questions, mais je me limiterai, parce que je sais que si je ne le faisais pas, monsieur, vous me rappelleriez à l'ordre.

Tout d'abord, je voudrais vous renvoyer à la page 8 du dossier, où on peut lire:

> Si tous les efforts possibles échouent pour limiter les frais dans ce que la défense prend à tâche, il faut augmenter le budget.

Ce qui m'intéresse, c'est la remarque disant que «il faut trouver le moyen de réaliser les économies dans l'effort de défense». Nous avons devant nous, monsieur le président, quatre officiers de très haut rang, le brigadier général Howard, le brigadier général Charbonneau, le commodore Goodchild et le colonel Howard.

• 1640

L'un ou l'autre d'entre vous voudrait-il, pour commencer, nous dire s'il a des recommandations à faire à ce Comité quant aux postes sur lesquels des économies pourraient être réalisées dans l'effort de défense? Vous avez fait cette déclaration. Avez-vous des recommandations à nous faire dans ce domaine?

Le brigadier général Howard: Je vous remercie, M. Winch.

Le brigadier général Charbonneau: Peut-être ne vous rendez-vous pas exactement compte de l'étendue de nos responsabilités.

M. Winch: Non, je procède à partir de ce que vous savez.

Le brigadier général Charbonneau: En tant qu'officiers de réserve, nous donnons des conseils aux officiers actifs, mais nous n'avons pas accès aux délibérations budgétaires. Il existe un poste pour la milice, M. Harkness s'en souviendra sûrement, et l'on nous a dit qu'il faut tant de jours-hommes pour former un nombre x de personnes, et il faut que nous fassions au mieux avec cela. En ce qui concerne les économies, nous ne sommes pas habitués à intervenir et à dire que nous devrions réduire de 65 à 60 degrés la température qui règne dans ce manège, afin de réaliser des économies. Nous ne sommes pas équipés pour faire cela. Les avis que nous donnons se limitent strictement aux questions d'entraînement. En tant qu'individu, j'estime personnellement, pour répondre à votre question, que l'on constate périodiquement qu'une révision de tous les effectifs fait généralement apparaître un peu de graisse et que . . .

M. Winch: Etes-vous disposé à nous dire où l'on pourrait découvrir cet excès de graisse maintenant? Cela nous intéresserait.

Le brigadier général Charbonneau: Du point de vue de la réserve, nous estimons que certains réservistes, par exemple des chauffeurs travaillant un nombre d'heures fixe et limité pourraient fort bien accomplir cette tâche, plutôt que des chauffeurs en disponibilité qui, évidemment, sont payés sur la base d'un travail à temps complet. Ce n'est là qu'un petit exemple. Il y a des fonctions administratives qui pourraient être assurées le soir par les réservistes, ce qui leur donnerait un bon entraînement dans le fonctionnement interne de la paperasserie. Cela pourrait se faire.

M. Winch: Oh, je regrette. Je regrette, mais il y a un malentendu ici. Je m'appuyais sur votre déclaration en matière d'équipement où il est dit que 25 p. 100 «Le Livre blanc stipule que l'objectif budgétaire pour la fourniture du matériel» c'est-à-dire la totalité des forces armées 25 p. 100 actuellement réduit à 12 p. 100 et ensuite vous dites textuellement «il faut trouver le moyen de réaliser des économies . . .» Je suppose que ce dont vous parlez là ce ne sont pas seulement les réserves, mais la totalité de l'effort de défense et le fait que le budget ne prévoit maintenant plus que 12 p. 100 pour l'équipement. C'est sur ce point-là que j'ai basé ma question. Avez-vous quelque chose à nous dire à propos de votre déclaration disant qu'il faut trouver le moyen de réaliser des économies, pouvez-vous nous suggérer sur quels postes nous pourrions les réaliser, afin d'accroître nos 12 p. 100 sur l'achat d'équipement? C'est là, monsieur, que je voulais en venir.

Le brigadier général Howard: Monsieur Winch, une partie du problème, ou peut-être même la réponse au problème est, comme l'a dit le général Charbonneau, que nous sommes convaincus qu'il y a ici un problème économique. Nous avons dans les forces armées canadiennes un très important matériel en disponibilité (je ne peux pas vous en donner des détails pour l'instant, mais je pense qu'ils pourraient vous être donnés) dont j'estime que l'on pourrait réduire le coût en ayant recours à des réservistes; ou peut-être même à des civils, ou à une exploitation sur une base contractuelle par des organisations civiles. Du point de vue de la rentabilité commerciale, je pense que nous avons une quantité considérable d'équipement qui n'est pas utilisé à pleine capacité.

M. Winch: Voudriez-vous dire, peut-être, qu'il y a trop de chefs par rapport au nombre d'Indiens?

Le brigadier général Howard: Il se pourrait en effet que ce domaine mérite qu'on y regarde de plus près.

M. Winch: Je vous remercie. Puis-je maintenant, monsieur le président, en venir à ce que je considère comme une question très importante; si je me trompe, je suis certain que nos quatre témoins me rectifieront. Mon interprétation de tout ce mémoire, c'est que vous ne pensez pas qu'il doive y avoir la moindre réduction en ce qui concerne nos engagements envers l'OTAN et les forces que nous mettons à sa disposition. Cette interprétation se fonde notamment sur la page 14, où vous dites, et je cite:

• 1645

> Pour préserver la solidarité nécessaire à la capacité de l'OTAN dans la guerre dans les airs, il est essentiel que la division de l'air canadienne reste en Europe et qu'elle ait une capacité nucléaire aussi bien pour les rôles de renfort que pour ceux de frappe.

Si je prends le mémoire dans son ensemble, monsieur le président, et je prends ici un point en parti-

culier parce que nous avons effectivement une brigade et une division aérienne distinctes en Europe, je voudrais demander à nos témoins si, avec l'expérience qu'ils ont de la Conférence des associations de la défense, ils ont étudié la modification du Commando mobile? Je voudrais leur demander en particulier si l'un ou l'autre d'entre eux était présent lors de la démonstration des forces armées à Petawawa samedi dernier, où ceux d'entre nous qui ont pu y assister ont vu quel était le sens du Commandement de la force mobile avec les forces aériennes fournissant leur appui à l'entité. Avez-vous entrepris une étude du Commandement de la force mobile, et du nouveau rôle de l'aviation et de l'armée et pensez-vous qu'il soit nécessaire de continuer à entretenir un effectif armé de 9,000 personnes au sein de l'OTAN, alors que ma conviction, et mon interprétation de la politique du gouvernement et de la politique militaire est que nous pourrions grandement les réduire, non pas en maintenant notre division aérienne en Europe comme elle l'est maintenant, et comme vous le demandez, mais sur cette base différente de mobilité et de rapport entre l'armée et l'aviation? Ma question est-elle claire?

M. Barrett: J'ai l'impression que vous venez de nous faire un discours.

M. Winch: Non, monsieur, je posais une question. D'ailleurs, je regrette, vous n'étiez pas à Petawawa.

Le colonel Howard: M. Winch, puis-je répondre à cette question?

M. Winch: N'importe lequel d'entre vous le pourrait, monsieur.

Le colonel Howard: M. Winch, la déclaration qui a été faite dans ce dossier en ce qui concerne le maintien de la division aérienne est fondée sur le rôle actuel qui est assigné au Canada pour le soutien de l'alliance de l'OTAN.

M. Winch: Le rôle actuel.

Le colonel Howard: Le rôle actuel. Il est bien évident que si le commandant suprême allié pour l'Europe estime devoir lui demander un autre rôle que celui dont s'acquitte actuellement la division aérienne canadienne, l'équipement et les effectifs devront être réajustés à la lumière de ces nouvelles exigences. Ce dont il y a lieu de se souvenir, c'est que mobilité signifie aptitude à se mouvoir, et que le commandement de la force mobile, avec appui aérien, peut maintenant se déplacer sur 400 miles. Il ne peut pas se déplacer avec les appareils d'appui au sol qui font actuellement partie de son inventaire, ni espérer être en mesure d'appuyer un conflit conventionnel limité au-delà d'un rayon de 400 miles sans les démonter et les embarquer à bord d'un navire.

M. Winch: Oh, je regrette. Je m'en tenais à ce que vous aviez dit. Je m'en tenais à ce qui figure dans votre mémoire:

> Pour préserver la solidarité nécessaire à la capacité de l'OTAN dans la guerre dans les airs, il est essentiel que la division de l'air canadienne reste en Europe . . .

Vous n'avez pas dit dans une position modifiée, ni quoi que ce soit d'autre. Vous avez tout simplement fait une déclaration péremptoire.

Le colonel Howard: Oui. Au moment où cela a été préparé, c'est-à-dire il y a quelque mois, M. Winch, cette préparation s'est faite à la lumière des rôles actuels assignés au Canada aux fins de cette alliance. Il est évident que toute modification des circonstances actuelles entraînerait . . .

M. Winch: Permettez-moi de vous poser une question; êtes-vous en faveur du principe du commandement de la force mobile?

Le colonel Howard: Oui monsieur, certainement.

M. Winch: Vraiment?

Le colonel Howard: Personnellement, oui.

M. Winch: Je voudrais encore vous poser une question, et je regrette que M. Forrestall soit parti, parce que ça aurait pu l'intéresser. J'ai eu le privilège, et j'insiste sur le terme monsieur le président, j'ai eu le privilège d'être à Petawawa et d'assister aux manoeuvres. C'est une des choses les plus fantastiques qu'il m'ait été donné de voir dans ma vie et je désire vivement complimenter ceux qui en ont pris l'initiative. Jamais encore dans ma vie je n'avais été en contact aussi étroit avec tant de généraux, jamais encore je n'avais adressé la parole à tant de généraux, qu'ils soient de la marine, de l'armée ou de l'aviation, et j'ai eu là quelques discussions extrêmement intéressantes.

• 1650

Il est un point qui m'intrigue beaucoup, et j'espère que les quatre d'entre vous pourront peut-être m'assister, à cause des discussions que j'ai eues là et à cause des intentions que nous prêtons au gouvernement au sujet de l'extension de la défense du continent nord-américain. Il a même été question d'aller jusqu'à l'Arctique. Il m'a été dit que pas un seul, je dis bien pas un seul, des navires ou des avions que possède actuellement notre marine n'est capable d'accomplir un travail ou une surveillance dans l'Arctique, même pas les quatre nouveaux destroyers ou les deux ravitailleurs, parce que la structure de leur proue n'est pas de nature à leur permettre d'opérer dans ces conditions, et quant à nos avions (je parle ici maintenant des avions de l'aéronavale, l'*Argus* et le *Tracker*) ils devront être remplacés en 1972, 1973 ou 1974. Ils sont à bout de course.

Vous messieurs, qui êtes maintenant devant nous, qui êtes membres d'associations de la défense (et nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu venir), avez-vous songé à ce que représenterait le fait d'étendre une défense élargie du continent nord-américain jusqu'à l'Arctique, alors que nous n'avons pas à présent les navires équipés des proues nécessaires, ou les avions capables d'entreprendre ce genre d'opération? Avez-vous jamais songé à ce que cela nous coûterait, et aux types de navires et d'avions qui seraient nécessaires si nous nous engageons dans cette voie? Je pense que c'est là une question extrêmement intéressante, monsieur, et j'aimerais

bien avoir votre réponse, si vous pouvez nous en donner une.

Le commodore Goodchild: Monsieur le président, je pense qu'il est évident pour tout le monde qu'un navire du type destroyer et un navire du type frégate, ce qu'est le destroyer porteur d'hélicoptère, ne convient pas à des opérations en Arctique. Ils ont une coque mince et, comme je l'ai déjà souligné, le navire idéal pour opération en Arctique serait un sous-marin atomique. Quant à . . .

M. Winch: Au prix de $53 millions l'unité, nous ne pouvons nous permettre ce luxe.

Le commodore Goodchild: Ce n'est pas tant le prix d'achat que l'appui logistique lors de la mise sur pied de la structure de commande et les communications pour le sous-marin atomique qui commenceraient vraiment à faire monter les frais; aussi, comme je l'ai suggéré, peut-être devrions-nous envisager un programme de brise-glace. Il existe déjà des brise-glace, et c'est probablement, après le sous-marin atomique, le meilleur type de navire pour les opérations dans l'Arctique.

M. Winch: Des brise-glace armés.

Le commodore Goodchild: Des brise-glace armés, si vous avez l'intention d'exercer votre souveraineté.

M. Winch: Puis-je vous demander quel type d'armement vous envisagez?

Le commodore Goodchild: Nous entrons ici dans un domaine technique, mais il existe différents types d'armements. Ici encore, tout dépend de ce que l'on a l'intention d'entreprendre et de ce dont vous aurez besoin pour contrôler votre propre zone de l'Arctique. Pour l'instant . . .

M. Winch: Quel type de défense devrions-nous avoir dans l'Arctique? Vous dites que c'est de cela que dépend l'armement. Avez-vous une idée du type de défense que nous devrions avoir si nous reculons les frontières de la défense du continent nord-américain et si le Canada s'aventure dans le nord? Avez-vous quelque idée dans ce domaine, monsieur?

Le commodore Goodchild: Effectivement, monsieur le président, j'ai une foule d'idées à ce sujet. Je pensais que j'étais en train d'essayer de les exposer clairement. S'il est entendu que nous exercions une surveillance, et je propose que nous le fassions, étant donné que nous ne pouvons nous permettre la solution optimale, nous devrions nous rabattre sur celle qui vient immédiatement après, c'est-à-dire au moyen de brise-glace convenablement équipés. En outre, il doit bien y avoir un appareil convenant à ce genre d'opération dans l'arsenal des pays de l'OTAN. Je n'ai pas la prétention d'être un expert en matière d'aviation . . .

M. Winch: Les Nations Unies ou le Canada?

Le commodore Goodchild: J'ai dit OTAN, dans l'arsenal des pays de l'OTAN. Là encore, on pourrait mettre un avion au point, mais quant à savoir le type exact d'équipement dont on aura besoin, c'est un problème qui demanderait des études considérables de la part de ceux qui sont versés dans la technique des opérations en Arctique. C'est un domaine extrêmement spécialisé dans lequel je ne me crois pas la compétence requise pour vous fournir une réponse détaillée et pour vous proposer un type de navire ou un type d'avion qui conviendrait au but que nous poursuivons, mais il est certain que l'on pourrait parvenir à les mettre au point.

• 1655

Il est probable que les Russes viennent en tête de tous les pays du monde, en ce qui concerne la mise au point de brise-glace. Ils possèdent certains brise-glace d'une extrême ingéniosité. Les Finlandais également. Je suis certain qu'ils ont également des avions convenant à ce type d'opération, parce qu'ils s'efforcent de garder leur voie maritime arctique ouverte aussi longtemps que possible, pour permettre aux navires l'accès direct à la partie septentrionale de la Russie. Mais quant à vous dire que nous devrions avoir tel type particulier de navire de telle ou telle conception particulière, je ne suis vraiment pas assez compétent pour le faire, parce qu'il faudrait se livrer à une étude sérieuse des besoins dans ces cas. Un travail considérable de mise au point s'accomplit en matière de navigation arctique, et de construction navale arctique. Comme je l'ai dit, le projet Manhattan en est un. Le pétrolier normal ne convient pas à des opérations en arctique, et le *U.S.S. Manhattan* a été restructuré et rebâti avec une proue redessinée, dans l'espoir que cela le mettre en mesure de satisfaire à des opérations dans l'Arctique canadien. Si j'ai bien compris, on estime que ce projet a 50 chances sur 100 de réussir. Quoi qu'il en soit, le résultat définitif sera attendu avec la plus grande curiosité par tous ceux qui ont étudié ce sujet.

M. Winch: Je voudrais vous poser encore une question, monsieur. Votre association estime-t-elle que l'intention de modifier la politique canadienne, pour reculer les frontières de la défense du continent nord-américain, y compris l'Arctique, est une proposition raisonnable, et donneriez-vous votre appui à une telle proposition, même si les coûts qui en résultent nous obligent à réduire nos engagements financiers dans le cadre de l'OTAN et du NORAD, étant donné que nous ne pouvons agir au Canada qu'en fonction de nos possibilités économiques et financières? Quelle serait votre opinion sur ce point?

Le commodore Goodchild: Votre question signifie-t-elle que cela reviendrait à empêcher l'octroi des crédits à l'OTAN et au NORAD, au cas où nous . . .

M. Winch: Non. Je suppose que vous adoptiez le point de vue qui est actuellement discuté par le cabinet dans son enquête, d'une plus grande importance accordée à la défense du continent nord-américain, ce qui engloberait nécessairement l'Arctique, nécessitant de grandes dépenses tant pour des navires que pour des avions. Seriez-vous en faveur d'un tel projet si cela signifiait une réduction de nos engagements dans le cadre de l'OTAN et du NORAD, du fait de nos possibilités financières limitées?

Le commodore Goodchild: Cela ne réduirait rien en ce qui concerne NORAD, étant donné que l'Arctique fait partie du NORAD; et cela ne réduirait pas

notre contribution à l'OTAN, parce que les frontières du Canada font partie du territoire de l'OTAN.

M. Winch: Non, je regrette. Nous n'avons pas cette dépense à propos de ce type d'avions et de navires pour cela. Or, comme l'a souligné le commodore, si nous n'avons rien pour le faire et si l'on s'attend à ce que nous le fassions, et si le Canada se trouve gêné par certaines limites quant au montant des sommes qu'il peut dépenser, si le fait de nous aventurer dans ce domaine signifiait que nous dussions rogner ici ou là sur nos contributions, et qu'il soit possible qu'il s'agisse de nos contributions à l'OTAN ou au NORAD, seriez-vous toujours en faveur de notre participation à la défense du continent nord-américain dans l'Arctique?

Le commodore général Goodchild: Je serais en faveur de n'importe quelle initiative susceptible d'apporter plus de sécurité au Canada, mais je suppose que plus de sécurité pour le Canada signifie également plus de sécurité pour des alliés au sein de l'OTAN, et plus spécialement de NORAD, étant donné que l'Arctique fait partie du domaine d'opération de NORAD.

M. Winch: C'est là que je voulais en venir. Pour accomplir cela, peut-être serait-on forcé de réduire l'engagement direct de nos forces en Europe. Accepteriez-vous une réduction là-bas, pour réaliser ce dont nous parlons?

Le brigadier général Howard: Monsieur le président, M. Winch veut-il parler d'une participation directe sur place en Europe, ou de l'existence d'effectifs disponibles au Canada?

M. Winch: Sur place en Europe. Afin de réaliser ce dont nous venons de parler, pour la défense du continent nord-américain, avec une amélioration de notre marine et de notre aviation à envisager, une participation élargie à la défense du continent nord-américain.

Le brigadier général Howard: Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question aussi nette, noir et blanc, mais dans certaines limites je serais enclin à penser que la Conférence des associations de la défense s'intéresserait à l'extension de ce domaine au prix même de quelques modifications au sein de l'OTAN, parce que nous pensons véritablement que les deux choses sont liées.

M. Winch: Je vous remercie.

Le commodore Goodchild: Je voudrais ajouter ici, monsieur le président, du point de vue de la marine, que nos navires engagés dans l'OTAN sont également ceux de nos navires qui opèrent pour la défense des eaux canadiennes, les abords maritimes du Canada. En d'autres termes, nos navires d'escorte, bien qu'ils soient promis à l'OTAN en cas de besoin, n'en sont pas moins des navires qui patrouillent actuellement au large des côtes est et ouest du Canada. Lorsque nous parlons de réduire nos engagements envers l'OTAN, je pense que vous voulez dire les engagements que nous avons pris . . .

• 1700

M. Winch: Je veux parler de notre brigade et de nos forces aériennes sur le continent européen.

Le commodore Goodchild: Il me semble, monsieur le président, que nous nous aventurons ici dans une zone très brumeuse et, comme l'a souligné le brigadier général Howard, il est difficile de définir avec précision, ceci est noir et cela est blanc, parce que bien que nous ayons des troupes et des avions en Europe, même si nous les ramenons ici et les gardons au Canada, ils continueront à nous coûter de l'argent. À moins que vous n'ayez l'intention d'éliminer complètement les effectifs canadiens, les troupes et l'aviation qui se trouvent actuellement en Europe . . .

M. Winch: Non, je pense à un commandement de la force mobile, environ 3,000 hommes.

Le commodore Goodchild: Dans ce cas, il faudrait calculer exactement les économies que cela représenterait, et je ne crois pas que, considéré dans l'ensemble du budget de la défense, cela représente un pourcentage bien important.

M. Harkness: Monsieur le président, je voudrais rappeler ici que le retour à la marine du *Labrador* qui avait été construit, à l'origine, pour assurer notre présence navale dans l'Arctique et le transfert possible de quelques autres brise-glace signifierait que nous pourrions avoir une présence navale canadienne sous forme d'une patrouille dans l'Arctique, sans que cela ne nous coûte davantage qu'à présent.

M. Winch: Nous parlons de navires armés et de navires de surveillance.

M. Harkness: Très bien. Il suffit de mettre sur ces mêmes navires une certaine quantité d'armement, et ainsi de suite. De telle sorte qu'en ce qui concerne l'Arctique, tout cela pourrait vraiment être réalisé sans que le supplément de frais qui en résulterait pour les contribuables soit beaucoup plus lourd qu'à l'heure actuelle, du fait de l'exploitation de ces navires par le ministère des Transports.

M. Winch: Je me bornerai simplement à remarquer ici que mon honorable ami reconnaîtra sans doute qu'à bord de l'hydroptère, le coût de l'armement est d'environ 10 millions de dollars, pour un seul navire.

M. Legault: Monsieur le président, mes questions sont supplémentaires à celles qu'a posées M. Winch.

Dois-je comprendre que les quatre témoins sont tous à la retraite à l'heure actuelle? Je regrette, mais je suis arrivé quelques minutes en retard.

Le brigadier général Howard: Non, deux d'entre nous seulement.

M. Legault: Serait-il possible de connaître les occupations et les intérêts actuels de ceux d'entre vous qui ont pris leur retraite?

Le vice-président: Voudriez-vous répéter cela, brigadier général Howard.

Le brigadier général Howard: Monsieur le président, des quatre personnes présentes, je suis dans la réserve active, étant conseiller auprès du directeur adjoint des opérations et des réserves pour l'ouest du Canada. Je fais toujours partie de la réserve.

M. Winch: Je crois comprendre que vous avez cependant des activités commerciales.

Le brigadier général Howard: Oh oui. J'essaie d'être un avocat en exercice.

M. Winch: C'est bien ce que je voulais dire.

Le brigadier général Howard: Le brigadier général Charbonneau est dans la même catégorie. Il n'est homme de loi, mais un directeur d'assurance à Montréal. Il est conseiller auprès du chef adjoint des opérations et des réserves, pour la province de Québec. Le Commodore Goodchild a tout récemment pris sa retraite de la réserve navale, et il est avocat en exercice à Toronto. Il était précédemment l'officier de marine supérieur de la région de Toronto. Le Colonel Howard est passé à la réserve supplémentaire, après avoir commandé l'escadre d'aviation de la ville de Toronto. C'est un industriel de Toronto. De nous quatre, il y en a donc deux qui sont encore dans la réserve, un d'entre nous est dans la réserve supplémentaire, et le Commodore Goodchild a pris sa retraite.

M. Legault: Mais tous les témoins ont, pour le moment, des intérêts autres que des intérêts militaires. Je pose cette question, messieurs, parce que le Comité recherche une solution pratique et parce que

• 1705

je crois que vous êtes, dans un sens, des sages qui peuvent nous conseiller. Toutefois, ces conseils doivent nécessairement être basés sur toutes les autres considérations. M. Winch a parlé des dépenses qui doivent être faites. Le mémoire, tel qu'il est rédigé, comporte des solutions idéales. Si j'étais à l'Agriculture, je présenterais certainement un mémoire et je demanderais tout l'argent nécessaire pour me permettre de réaliser le programme que j'aurais en vue. La Défense est naturellement intéressée à la meilleure situation possible. Comme vous êtes à votre propre compte, vous ne croyez pas que vous devez tenir compte de la question des dépenses pour ensuite trouver la meilleure solution avec les moyens dont nous disposons. C'est là ce à quoi je pensais en lisant votre mémoire. Nous appuyons définitivement tout ce que vous avez préconisé ici, mais il nous faut être pratiques.

Le brigadier général Charbonneau: Nous savons ce que vous recherchez. Nous sommes des citoyens soldats et nous donnons abondamment notre temps parce que nous sommes intéressés. Vous voulez obtenir nos idées personnelles ou les idées de la majorité de notre Conférence pour ce qui est des moyens à prendre. Ce dont le Comité devrait se rappeler c'est que les membres de la réserve peuvent exécuter un travail pour un sixième de la somme pour laquelle les forces régulières le feraient. Si vous devez réduire les forces régulières, nous constituons une alternative. Nous voulons aller plus loin en disant qu'il existe énormément de bonne volonté au Canada à l'égard des forces armées, mais il s'agit d'une chasse si bien gardée que le citoyen soldat n'obtient pas toujours la collaboration qu'il voudrait obtenir. Si nous pouvions intéresser plus de jeunes Canadiens, et je veux dire les très jeunes, à un programme de formation comportant de l'aventure (qu'on l'appelle comme on le voudra), à un programme qui comprendrait plus que des exercices et des parades, si on pouvait entraîner l'été les Montréalais ou les Québecois, disons, en Colombie-Britannique, ce serait là une formation comportant de l'aventure. Nous aurions ainsi l'avantage de contribuer à l'unité nationale. Un programme bien établi serait à l'avantage de ces garçons, fournirait des emplois d'été et obvierait à la nécessité d'octroyer des bourses d'études. De plus, chaque foyer du pays serait plus familier avec le problème de la défense. On ne fait pas cela maintenant. Les gens considèrent que le problème de la défense concerne «un groupe spécial». Ils sont surpris de constater qu'il existe encore des patriotes qui ont le sens du devoir envers le Canada, qui sont prêts à le défendre, à organiser la défense et probablement à inspirer la jeunesse du même sentiment d'être des Canadiens.

M. Barrett: Pourrais-je poser une question supplémentaire?

Le vice-président: Une question supplémentaire, monsieur Barrett.

M. Barrett: Si un programme de volontariat ne donnait pas de résultats satisfaisants, seriez-vous en faveur de la conscription et proposeriez-vous que nous l'incorporions dans notre programme de défense?

Le commodore Charbonneau: Je crois qu'au point de vue politique, vous auriez tous des ennuis si cette question-là était reprise. Toutefois, je dirais qu'on devrait avoir recours à des encouragements. J'utiliserai un exemple. Si un commis d'épicerie veut s'entraîner pendant deux mois, pourquoi son employeur ne lui donne-t-il pas congé? Il serait payé par l'armée, puis il pourrait s'entraîner et être appelé en tout temps, en cas d'urgence. Mais, je ne préconiserais pas la conscription.

M. Barrett: Moi non plus.

Le commodore Charbonneau: Cet encouragement procurerait un très grand nombre de recrues, probablement plus qu'on pourrait en accepter, compte tenu des facilités actuelles.

M. Winch: Pourrais-je poser une question supplémentaire concernant les réservistes?

Le vice-président: Vous avez eu votre tour. M. Legault a déjà été interrompu une deuxième fois.

M. Legault: Je permets à M. Winch de poser sa question, puis je continuerai.

Le commodore Goodchild: J'ai un commentaire au sujet d'une question précédente, à savoir si les membres de la Conférence ont considéré ce que le mémoire signifie au point de vue économique. Comme l'a signalé le brigadier général Howard au début de son témoignage, la Conférence représente une circonscription composée d'environ 30,000 Canadiens, qui se préoccupent des problèmes relatifs à la défense nationale, mais qui travaillent à plein temps

• 1710

dans des emplois qui n'ont pas trait à la défense, dont la position sociale diffère et qui viennent de tous les coins du pays. La Conférence est composée de professeurs, de médecins, d'avocats, d'actuaires, d'industriels et d'hommes appartenant à toutes les catégories de notre vie nationale. Ils sont certainement très conscients des conséquences, sur le plan

économique, de ce qu'ils proposent dans ce mémoire. Nous admettons que nous cherchons à atteindre l'idéal, mais nous nous préoccupons et nous croyons que nous devrions exposer notre point de vue au sujet de la position du Canada relativement à la défense.

M. Legault: Commodore, l'expérience des membres de la Conférence est d'un grand prix et peut grandement aider un Comité comme le nôtre. Toutefois, environ 90 p. 100 de votre mémoire contient ce que nous voudrions entendre des membres des Forces armées régulières. C'est là le point que je veux souligner. Par suite de vos occupations, de vos intérêts et de votre expérience, vous pouvez dire, comme M. Winch l'a mentionné, où couper les dépenses. La proposition du général Charbonneau est très pratique, mais il faut développer une mentalité entièrement nouvelle. Par suite de votre expérience dans la vie civile et commerciale, vous devriez peut-être offrir des solutions pratiques à ces problèmes, plutôt que de vous concentrer sur le but idéal que nous cherchons tous à atteindre.

Le commodore Goodchild: En réponse à cela, monsieur le président, je puis dire seulement que le mémoire contient des opinions à des fins d'étude. J'ai aidé à le rédiger et j'ajoute que des propositions visant la conscription ont été avancées par plusieurs personnes qui ne sont pas activement associées avec le Ministère. Le mémoire a été composé entièrement par des hommes qui travaillent à plein temps dans leurs professions et leurs occupations, mais qui sont sérieusement préoccupés au sujet de la défense nationale et qui croient que si nous manquons de sécurité sur le plan national, toute notre vie nationale peut s'écrouler. Nous sommes très sérieux à ce sujet-là.

Je tiens à vous dire, monsieur, que ce mémoire n'a pas été refait par le Ministère. Il s'agit strictement d'un mémoire préparé par des civils qui s'intéressent aux questions touchant la défense nationale et qui s'en préoccupent.

M. Legault: Je vous remercie.

Le brigadier général Howard: Monsieur le président, à titre de membres de la Conférence, nous serions très heureux d'avoir une autre occasion de faire enquête au sujet d'une utilisation plus poussée des forces de la réserve. Toutefois, vous comprendrez que, comme le général Charbonneau l'a mentionné, en tant que citoyens soldats, nous ne sommes pas consultés à l'égard de plusieurs décisions touchant la politique, En fin de compte, on nous les transmet. Nous croyons que la Conférence des associations de la défense peut peut-être rendre service au Canada en étudiant davantage les domaines que les membres ont mentionnés. Mais, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas maintenant bien placés pour discuter de cette question en détails, ni pour prouver notre point de vue devant le Comité en citant des chiffres précis.

• 1715

Nous vous disons toutefois que le groupe que nous représentons peut faire une bonne étude de la question.

M. Legault: Je n'ai pas de doute à ce sujet-là, mais je voulais connaître votre position aujourd'hui et savoir si vous êtes indépendants et libres de critiquer et peut-être de nous soumettre des propositions touchant la réduction des dépenses, Vous avez présenté des idées, mais je crois que vous auriez pu attacher plus d'importance dans le mémoire à cette question particulière, en vous basant sur votre propre expérience dans ce domaine et sur vos responsabilités en tant que contribuables.

Le général Charbonneau: Je conviens que cela serait très souhaitable. Nous voulons établir ce que nous croyons être un plan qui ait des chances de réussite. Nous ne pouvons pas assumer les fonctions de tous les soldats de l'armée régulière, mais nous pouvons en assumer certaines. Nous croyons, de plus, que nous pourrions participer davantage aux questions concernant la défense.

M. Legault: Merci.

Le colonel Howard: Monsieur le président, je voudrais ajouter un autre commentaire à ceux du général Charbonneau. Une plus grande participation de la part de la réserve donnerait un avantage qui, je crois, constituerait une caractéristique désirable de notre vie nationale: nos jeunes gens pourraient s'identifier à un but sur le plan national. Ils seraient exposés à une ambiance disciplinaire. Ces points ont été signalés par le brigadier général Howard. Ils auraient l'occasion de voir l'autre côté (l'autre point de vue) et je crois que cela pourrait compenser les influences indésirables dans notre société actuelle.

M. Barrett: Très bien exprimé.

M. Thompson (Red Deer): Je voudrais discuter un point au sujet de la politique à l'égard des réserves aériennes. Vous avez parlé de l'armée et de la marine, mais très peu des réserves aériennes. Les dépenses nécessaires au maintien d'unités opérationnelles de réserves aériennes ont été portées à notre attention. Étant donné la complexité technique des avions de combat et les dépenses et les difficultés inhérentes à cette complexité, j'ai pensé que les forces aériennes de la réserve pourraient jouer un autre rôle. Le transport aérien et l'aviation en général ont, dans le passé, été d'une importance capitale pour notre pays. Par suite de la nature de notre pays et des distances, ils sont encore importants et continueront de l'être.

On a proposé que nos escadrons de réserve ne soient pas reliés à des fonctions opérationnelles, mais à la formation, aux opérations de recherches et de sauvetage ou au transport par petits appareils. Avez-vous considéré la possibilité qu'une force aérienne de réserve puisse établir un programme initial de formation aérienne, peut-être à l'aide de subsides provenant du transport militaire ou civil, jusqu'au niveau du permis commercial, à l'intention de jeunes gens qui formeraient un corps de réserve aérienne, un peu comme la *Civil Air Patrol* aux États-Unis. Ce programme pourrait comprendre non seulement la formation de base jusqu'à ce niveau, mais une formation couvrant le vol plané jusqu'aux opérations de recherches et de sauvetage, y compris la possibilité

• 1720

de transport aérien avec les appareils légers du type civil, qui deviennent de plus en plus populaires. Avez-vous considéré cela?

Le colonel Howard: Oui. L'Association de la réserve aérienne a fait enquête sur toutes les possibilités d'emplois dans l'aviation et sur tout ce qui contribuerait à accroître la contribution de la réserve. Toutefois, je voudrais me reporter à la première mention de votre question portant que le coût du maintien d'un escadron de combat de la réserve est élevé et, par conséquent, je suppose que vous cherchez à trouver des alternatives d'ordre économique. Cette étude par l'Association de la réserve aérienne n'a pas pour objet de trouver et d'établir un programme de travail à l'intention de la réserve qui soit dispendieux ou économique.

M. Thompson (Red Deer): Puis-je vous interrompre pour dire que je ne cherche pas à trouver une alternative d'ordre économique, mais que je cherche à être réaliste.

Le colonel Howard: Monsieur Thompson, l'expérience du passé a démontré que des escadrons de combat peuvent être formés par le personnel de la réserve. De fait, la défense aérienne de première ligne du *United States Air Defence Command* est composée en grande partie par la *Air National Guard.* Le coût de maintenir ces réservistes aux postes de défense est bien moins élevé qu'il ne le serait pour les forces régulières, pourvu qu'ils soient efficaces et opérationnels. La Force auxiliaire aérienne du Canada a maintenu 16 escadrons de combat de première ligne peu après la guerre. Ce n'est que lorsque les forces régulières ont assumé ces fonctions qu'ils ont été dispersés. L'expérience requise à l'égard de leur fonctionnement est inhérente à l'organisation. Le coût de les maintenir efficacement est réaliste. La réserve aérienne ne peut pas être employée dans une mission opérationnelle de première ligne que lorsqu'un service de 24 heures par jour et de 7 jours par semaine est requis, empêchant les réservistes de rentrer chez eux. A un stade particulier de l'histoire du Commandement de la défense de l'ARC, huit escadrons de combat étaient en état d'alerte 24 heures par jour et ils étaient composés de pilotes de la réserve qui se servaient d'avions de combat. Ainsi, la capacité de la réserve de faire cela à un coût inférieur est inhérente à sa structure. Toute la gamme des emplois dans l'aviation est bien accueillie par la réserve aérienne, pourvu qu'on puisse répondre au critère touchant l'efficacité.

M. Thompson (Red Deer): Très bien. J'accepte votre réponse à ma déclaration préliminaire. Mais, vous n'avez pas répondu à ce que j'ai dit au sujet (j'allais dire «une plus grande» mais je veux être juste) d'une contribution également importante que la réserve aérienne et que les forces auxiliaires aériennes peuvent apporter et qui se rapporte à l'autre extrême de l'aviation. Je crois qu'il nous reste au pays 55 Chipmunks et que les pièces deviennent rares. En autant que je le sache, le Chipmunk (comme je le connaissais à la fin de la guerre) est en voie de disparaître. C'est là un problème réel lorsque je considère l'entraînement dans les forces armées actuelles. Pourquoi la réserve ne pourrait-elle pas assurer la formation fondamentale que les Chipmunks ont donnée, compte tenu de la faillite de la formation *ab initio* en termes économiques et en d'autres termes? Pourquoi cela ne s'appliquerait-il pas aussi aux opérations de recherches et de sauvetage?

Le colonel Howard: Cela est bien possible, monsieur Thompson. Les opérations de recherches et de sauvetage étaient assurées par la réserve aérienne jusqu'à il y a un an. C'était là l'un des rôles ou des tâches confiés à la réserve aérienne. Je pense qu'il faut aller au fond des choses lorsqu'on songe à employer un pilote pour du travail militaire, tel que la formation des pilotes *ab initio.* Si vous avez un pilote qui doit être employé ainsi, il ne s'identifie pas à un effort militaire et il vaudrait tout aussi bien qu'il aille à une école commerciale de formation où il recevrait un traitement supérieur pour exécuter le même travail sur une base commerciale. Ainsi, afin de raviver l'intérêt des réservistes de l'air, il faut qu'ils s'adonnent à des opérations strictement militaires. Je ne veux pas insinuer que la réserve aérienne ne pourrait pas assumer un tel rôle. Cependant, s'il s'agit d'un rôle majeur, je crois savoir que la réserve aérienne disparaîtrait par manque d'intérêt, et ce n'est pas la position de l'association.

M. Thompson (Red Deer): Mais, vous n'avez pas examiné la question jusqu'au fond afin de savoir si ce dont je parlais est réalisable. Je me reporte à ce qui est arrivé en Allemagne avant la Seconde guerre mondiale. Voyez ce que nous avons accompli au Canada durant les premières années du programme d'entraînement de l'Empire en employant des civils qui, ne le croyez-vous pas, auraient pu être remplacés par des réservistes de l'air.

Le colonel Howard: Oui.

M. Thompson (Red Deer): N'est-ce pas là une chose que nous devrions considérer sur le même plan que la milice dont nous avons parlé en ce qui concerne les forces terrestres?

Le colonel Howard: Monsieur Thompson, je dois signaler encore qu'il faut pour ces gens de l'emploi qui soit de nature militaire et qui se rapporte à de réelles. . .

M. Thompson (Red Deer): Que voulez-vous dire par le mot emploi? Je ne vous comprends guère.

Le colonel Howard: Je pourrais peut-être vous éclairer en disant que ces gens sont des pilotes expérimentés. Je suis sûr qu'un grand nombre d'entre vous avez voyagé dans leurs avions alors qu'ils étaient au contrôle d'une envolée d'Air Canada vers Ottawa. Ces pilotes ne désirent pas être employés à former des pilotes *ab initio.*

M. Thompson (Red Deer): Cela est vrai pour certains d'entre eux. J'ai ici une photographie du capitaine Wendell Reid qui décolle de l'aéroport international de Montréal à bord de son biplan Travel-Air 1929.

Le colonel Howard: Il a pris sa retraite, monsieur.

M. Forrestall: Cela est agréable.

M. Thompson (Red Deer): Cela est agréable, en effet, et il est très expérimenté, car il pilote un DC-8.

Le brigadier général Howard: Je pense qu'il examine les pilotes des DC-8, ce qui est peu différent, je pense, des Chipmunks.

Le colonel Howard: A l'heure actuelle, le réserviste est un membre d'équipe aérienne très expérimenté qui, en vertu des normes imposées par la milice, possède la formation voulue pour accomplir la tâche qui lui est confiée, qui est de soutenir aux points de vue logistique et tactique avec des Otters.

M. Thompson (Red Deer): C'est ainsi que vous comprenez un des rôles des réservistes de l'air. On pourrait les voir sous un autre angle.

Le colonel Howard: Au début de mes remarques, j'ai dit que dans l'éventail des fonctions que ces gens pourraient exercer avec un intérêt soutenu, il en est qui sont très appropriées, monsieur Thompson, et je vous ai exposé mes vues sur les intérêts de ces aviateurs expérimentés qui pourraient être accrus pour maintenir la réserve aérienne, s'ils étaient employés strictement dans de telles fonctions.

Le président: Monsieur Forrestall a une autre question à poser.

M. Forrestall: Par les paroles que vous avez prononcées il y a un instant, colonel Howard, vous m'avez donné l'impression que vous craigniez que nous perdions l'expertise que l'on trouve dans le corps de réserve. Dans les conditions actuelles, quand croyez-vous que cela se produira?

Le colonel Howard: A l'encontre de la milice, vu que la réserve aérienne possède des éléments positifs, le roulement y est très bas. L'âge moyen de nos pilotes augmente et étant donné nos moyens actuels de faire face à la situation, nous nous acheminons vers la fin de la route et il faudra prendre des mesures afin d'embaucher des pilotes plus jeunes, récemment formés.

M. Forrestall: Voulez-vous dire maintenant ou d'ici cinq ou dix ans?

Le colonel Howard: Personnellement, je suis d'avis que nous sommes en face du début du problème.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, je désire signaler qu'il y a un rôle qui pourrait être joué par une force auxiliaire (une force aérienne auxiliaire, si vous le voulez, au lieu d'une réserve aérienne) et qui non seulement favoriserait l'industrie

• 1730

entière de l'aviation au Canada, mais qui donnerait un motif et un intérêt à nos jeunes gens qui désirent avoir une raison de voler et qui en même temps, fournirait un moyen économique d'accomplir certaines fonctions qui sont l'apanage de la force aérienne régulière au plus bas niveau de la formation ou des opérations de recherches et de sauvetage ou encore, comme nous l'avons mentionné, qui engloberait le rôle de ce que nous pouvons appeler une patrouille aérienne civile, comme on en a aux États-Unis.

Je n'ai plus qu'une autre question à poser au sujet de l'aspect de la réserve militaire et il s'agit de la milice. J'ai lu dans le *Star* de Toronto aujourd'hui un article au sujet d'un certain Randy Hardy, président du Conseil des étudiants du *Winston Churchill Collegiate*, qui n'a pu se trouver un emploi d'été et qui s'est joint à la milice et a été envoyé au camp. Il me semble que s'il est une source d'inspiration et de conseils pratiques dans les forces armées du Canada, ce doit être l'organisation que vous avez en vue lorsque vous proposez un programme réaliste de formation de la milice. Je suis de la force aérienne, mais j'ai commencé dans la milice. Il me semble que le comité serait désireux de recevoir un rapport d'un organisme tel que le vôtre, qui englobe tout l'entraînement de la réserve et de la milice, qu'il s'agisse de l'armée, de l'aviation ou de la marine et je songe en particulier aux organismes civils qui accomplissent un excellent travail en formant des cadets. Il me semble que cela comporte même les programmes des cadets, parce que plusieurs d'entre nous, y compris, j'en suis sûr, certains de vous, ont commencé leur formation alors qu'ils étaient des jeunes gens fréquentant l'école secondaire. Vous êtes allés beaucoup plus loin, mais le programme des cadets était très important pour vous. Du moins, il était très important pour moi. J'aimerais que votre organisme nous signale de telles choses, peut-être pas maintenant, mais un peu plus tard.

Le brigadier général Howard: Monsieur le président, nous sommes en faveur de la prolongation de la formation d'été pour les réservistes. Il est difficile de demander à un jeune homme de consacrer une semaine de l'été à un programme de formation concentrée, lorsque sans cette période de formation, il aurait put se trouver un emploi d'été.

M. Thompson (Red Deer): Faudrait-il le garder durant deux mois?

Le brigadier général Howard: Oui. Nous sommes d'accord avec cela, monsieur Thompson.

Mr. Thompson (Red Deer): Puis-je poser une autre question, monsieur le président, au sujet de l'OTAN? Je sais qu'elle vous intéressera, car vous appuyez le rôle que le Canada joue au sein de l'OTAN. Avez-vous déjà songé que le rôle du Canada à l'OTAN au lieu d'être un rôle primaire, comme c'est actuellement le cas pour notre brigade et notre division aérienne, pourrait être un rôle secondaire rattaché à la défense du Nord de l'Europe? Il pourrait s'agir d'une force très mobile, qui serait bien adaptée à nos besoins de défense dans le grand Nord canadien; d'un rôle complètement nouveau au sein de l'OTAN en ce qui concerne la contribution du Canada, qui serait plus réaliste ici au pays et plus adapté à nos besoins.

Le brigadier général Howard: C'est notre système actuel, monsieur le président. Nous avons une brigade aéroportée qui, au Canada, est destinée à servir dans le Nord.

M. Thompson (Red Deer): Je songeais à une force plus considérable.

Le brigadier général Howard: De fait, toutes les forces armées du Canada peuvent être destinées à ce même engagement.

M. Thompson (Red Deer): Oui, mais le rôle de notre brigade en Europe centrale ne tombe guère dans cette catégorie, soit à l'égard du matériel, soit à l'égard du rôle qu'elle joue en Europe. Il me semble que nous pourrions créer un rôle mieux adapté pour le Canada au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui. Il s'agirait d'un rôle secondaire, je suppose.

• 1735

Le colonel Howard: Monsieur le président, tout rôle que le Canada pourrait assumer, peut-être plus économiquement qu'aujourd'hui, serait désirable, pourvu que nous ne perdions pas de vue l'objectif principal qui est d'assurer la sécurité collective. Il ne faut pas agir unilatéralement, mais de concert avec nos alliés.

M. Thompson (Red Deer): La raison pour laquelle j'expose ces idées c'est parce que je constate que nous n'agissons pas précisément comme cela. Peut-être que si nous nous concentrions sur un rôle un peu différent, il serait plus facile de démontrer que certains aspects de notre politique militaire se traduisent par un rôle réaliste.

Une voix: On pourrait nous croire.

M. Thompson (Red Deer): On pourrait nous croire, en effet.

M. MacLean: Monsieur le président, un rappel au règlement?

Le vice-président: Oui, monsieur MacLean?

M. MacLean: Les membres du Comité ne le savent peut-être pas, mais il doit y avoir une réunion d'organisation du sous-comité après cette séance et je crains fort que nous ne puissions pas rester plus longtemps.

Le vice-président: Nous avons été avisés qu'un sous-comité des forces maritimes se réunira vers 5 heures, après la fin de notre réunion. Il est maintenant 5 h 30, alors s'il n'y a plus de questions, j'aimerais être en mesure d'ajourner. Y a-t-il d'autres questions?

M. Winch: Je ne poserai pas ma question, monsieur le vice-président.

Le vice-président: Merci, monsieur Winch. Nous nous réunirons demain matin à 9 h 30, mais pas dans cette salle. Ce sera dans la salle 371 de l'édifice de l'ouest et on a déjà envoyé des avis à vos bureaux à cet égard. Puisqu'il n'y a plus de questions, je remercie en votre nom les officiers qui sont venus témoigner au nom de la Conférence et je tiens à leur dire combien nous apprécions leurs efforts et leur patience lorsqu'il s'est agi de répondre à nos questions.

M. Winch: Je pense que vous serez intéressés d'apprendre que la réunion qui suivra immédiatement (elle est déjà 4 minutes en retard) a trait à l'organisation d'un sous-comité qui étudiera en profondeur les activités du commandement maritime.

• 1737

Le brigadier général Howard: Monsieur le président, je tiens à dire combien nous apprécions l'occasion qui nous a été fournie d'être présents ici.

Le vice-président: Merci, général Howard. La séance est ajournée.

APPENDICE HHH

LA DÉFENSE DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN ET SES IMPLICATIONS STRATÉGIQUES

par le professeur Albert Legault,

Queen's University, Kingston

Dans son document de travail, le Lieutenant-Général Sharp, entreprend de brosser un tableau historique des raisons à l'origine du NORAD. Or, les pages 2 et 3 me paraissent essentielles à une bonne compréhension des problèmes traités. Vous me permettrez donc de compléter cette introduction par une plus vaste présentation des données stratégiques qu'implique la défense du continent nord-américain.

Il faudrait, tout d'abord, essayer de comprendre ce que signifie le terme «défense». Ensuite, il est permis de se demander «contre quoi».

Disons-le, le lancement spectaculaire du premier spoutnik soviétique a considérablement simplifié les termes de l'équation nucléaire. En effet, comme on ne disposait à l'époque d'aucune défense efficace contre l'engin balistique, la seule sécurité possible consistait en la capacité qu'avait les États-Unis, en cas d'attaque, de faire subir à leur adversaire des dommages inacceptables. Les termes «frappe en premier» (first strike) et «frappe en second» (second strike) faisaient leur apparition; les populations devenaient, plus qu'elles ne l'avaient jamais été dans le passé, exposées à la menace de l'holocauste nucléaire immédiat; tandis que les chefs militaires se préoccupaient, au premier plan, de la survie de leurs forces de représaille en les enfouissant dans des silos bétonnés, sinon dans des sous-marins, et en les dispersant dans de vastes espaces géographiques ou dans les océans.

En 1969, la situation n'a guère changé. Les populations sont toujours aussi exposées qu'en 1959, et la nécessité d'assurer à ses forces de représaille un degré de survie suffisant (concept que l'on traduisait à l'époque de M. McNamara par la notion de «assured destruction») est et reste impérieuse. Le développement éventuel d'un système antimissile destiné à protéger d'une attaque les rampes de lancement des fusées américaines prouve, en tout cas, qu'il s'agit là d'une réalité bien vivante. Il n'est pas dans notre intention de nous appesantir ici sur les arguments contradictoires qui ont été avancés pour justifier la mise en chantier d'un tel programme. Retenons cependant le point suivant: on ne songe pas à se défendre, encore moins à protéger ses populations, mais à s'assurer d'une capacité de riposte suffisante pour faire subir à l'adversaire des châtiments proportionnés à la nature du crime.

La distinction me semble importante. Car si, en 1969, on se préoccupe essentiellement de mettre sur pied un *système défensif* destiné à assurer la survie de ses *forces offensives*, il est permis de se demander comment se présentait la conjoncture stratégique à l'époque de la mise sur pied du NORAD.

Retenons trois arguments avancés par le Général Sharp en page 3 de son document de travail:

(1) "... an active air defence made penetration of North American air space by hostile bombers extremely difficult and costly".

(2) "to guard against this danger (surprise attack) a detection system was developed to provide maximum warning time for SAC bombers to get off their bases and be launched on retaliatory mission".

(3) "the principal function of the air defences of North America during this period was to enhance the survivability of the US deterrent forces (SAC) and to minimize the damage caused in any attack by destroying as many bombers as possible before they could reach their target".

En d'autres termes, les deux grandes composantes de l'équation étaient les suivantes:

(1) Dans quelle mesure valait-il mieux dissuader l'adversaire d'une attaque par la capacité qu'avait le continent nord-américain à lui rendre le prix de l'agression fort coûteux, sinon inaccessible?

(2) Ou dans quelle mesure valait-il mieux dissuader l'adversaire en perfectionnant les moyens d'alerte et de survie de ses propres forces de riposte de façon à être en mesure, quoi qu'il arrive, de lui rendre coup pour coup?

La première composante était de nature nettement défensive; la seconde, nettement offensive. Or, comme il fallait s'y attendre, il est vite apparu que les hypothèses 1 et 2 n'avaient rien de contradictoire mais qu'elles étaient essentiellement complémentaires. On les combina donc en une seule: augmenter le degré d'invulnérabilité de ses moyens d'attaque et mettre sur pied un vaste système de défense destiné à limiter l'étendue des dégats nucléaires. Il fut d'autant plus facile d'arrêter son choix sur cette troisième hypothèse qu'il était impossible:

(1) d'assurer la survie de ses moyens d'attaque, et

(2) de développer un système de défense efficace sans la mise sur pied d'un gigantesque réseau de détection aérienne.

Le Général Beaufre, un expert averti de ces questions, décrit d'une façon saisissante la période que nous venons de considérer:

> "La stratégie américaine hésite alors entre plusieurs voies. Faut-il maintenir la dissuasion par un nouveau renforcement offensif de la menace de représaille ou, au contraire, par une neutralisation partielle de la menace adverse en créant une défense aérienne en Amérique? ... Le grand débat qui s'ouvre ainsi en 1955 s'achève par la défaite des offensifs qui voulaient lancer un grand programme de fusées ininterceptables. Le Général Gavin, qui prenait cette solution, démissionne. Au contraire, on va bâtir une défense aérienne gigantesque couvrant l'Amérique, on développera la tactique anti-surprise du SAC (avions alertés, etc) et on lui donnera des avoins intercontinentaux, qui, de la forteresse américaine, pourront échapper à la première attaque soviétique ... Cette décision de 1955 qui réalise provisoirement une certaine stabilisation était manifestement trop conservatrice. Elle s'avèrera une erreur qui pèsera lourdement dans la phase suivante.
>
> En 1957, les soviétiques ont l'engin intercontinental ... ils ont ainsi la possibilité de rattraper et de dépasser les Américains dans la stratégie de dissuasion, car la menace de leurs fusées ne pourra plus être parée par la défense aérienne américaine que l'on vient d'établir à si grands frais et qui n'est efficace que contre les avoins ... Forts de cette situation, ... ils relancent le problème de Berlin ... et se permettent de défier directement les États-Unis à propos du Congo et de Cuba."*

*Général André Beaufre, *Introduction à la Stratégie*, Armand Colin, Paris 1963, page 83-84.

Est-ce à dire que NORAD a été le fruit d'une erreur d'appréciation de la conjoncture stratégique à l'époque de sa mise sur pied? Ce serait beaucoup dire, mais enfin on aurait pu mieux évaluer, à la même époque, la supériorité de l'offensive sur la défensive, et les conséquences qui en découlaient pour la dissuasion nucléaire. Chose certaine, le fameux débat entre l'offensive et la défensive est loin d'être terminé. Deux facteurs concourent à l'obscurcir.

Le premier, de nature technique, a déjà été mentionné. Il s'agit de la nécessité absolue, quelle que soit l'inclination que l'on professe vis à vis de la «défensive» ou de «l'offensive», de disposer d'un vaste système d'alerte qui seul peut garantir la survie de ses moyens d'attaque, donc, de la reposte nucléaire. La tentation est dès lors grande, dès que l'on dispose d'un tel système, d'y joindre une composante défensive dont l'efficacité dépend pratiquement de la même infrastructure militaire. (a) (riposte) alerte, détection, contre-attaque ou b) (défense) alerte, détection, et défense active ou c) (défense-offense) alerte, détection, défense active et contre-attaque. Nous retrouvons ici les trois hypothèses que nous avons soulevées au début de cette analyse). Le lecteur n'a qu'à se reporter un instant au domaine de la lutte anti-sousmarine pour se rendre compte de la complexité des paramètres de cette équation aux combinaisons aussi variables.

Le deuxième facteur est de nature psychologique. Tous deux effrayés par la vision apocalyptique d'un monde convulsé par l'atome déchaîné, les États-Unis comme l'URSS se sont efforcés d'en atténuer les effets en s'abritant sous le parapluie d'une gigantesque défense aérienne. Les premiers parce qu'ils ont cru à un moment possible de compléter la sécurité horizontale que leur conféraient les océans par la mise sur pied d'une nouvelle dimension verticale défensive, le second parce qu'il a cru un moment que l'encerclement capitaliste le menaçait et que la guerre était inévitable. Or, les progrès de la technique se sont chargés de faire tomber ces illusions.

La défense – ou l'interception – n'a de sens, en 1969, que dans la mesure où elle concourt, non pas à protger les populations mais à enforcer le degré d'invulnérabilité de ses moyens de riposte. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous avons situé la décision américaine de procéder à la mise en chantier du système «Safeguard». Or ce système est à la fois contradictoire et paradoxal. Paradoxal en ce sens que l'on est prêt à investir des milliards de dollars pour protéger ses moyens d'attaque alors qu'il coûterait mois cher de les multiplier ou de les enfouir plus profondément sous terre. Mais aussi contradictoire, car enfin, si l'enjeu est de toujours être en mesure de faire subir à l'adversaire des dévastations identiques, il est bien inutile de multiplier ses moyens d'interception nucléaire qui ne feront qu'ajouter aux dégats déjà causés ou en voie de l'être par les têtes nucléaires assaillantes. Si l'on prétend d'autre part, quel que soit le degré de probabilité de l'interception, renforcer ainsi la dissuasion nucléaire du fait que le détenteur d'un tel appareil sera peut-être ainsi en mesure de sauver des vies humaines, il sera plus logique, en dernière analyse, de construire des abris nucléaires.

Dans ces conditions, ou bien la décision américaine se révèlera être une erreur d'appréciation stratégique dont les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir, ou bien alors les Américains ne disent pas toute la vérité. En d'autres termes, ou bien ils ne voient pas qu'ils risquent d'être déclassés par leur adversaire dans la course à la supériorité stratégique, ou bien ils en sont conscients, mais ne le disent pas, parce que tout-à-fait convaincus de leur supériorité. Après tout, on ne peut sérieusement songer à se permettre le luxe d'un système défensif coûteux qui ne peut être, dans l'état actuel de la technique, qu'un immense appendice accessoire et superflu, si on n'est pas déjà convaincu de la valeur ou de la supériorité de ses propres forces offensives. Étant donné le nombre d'experts chevronnés dont s'est entouré le Président Nixon, il est difficile de croire que l'on puisse se méprendre à ce point.

Il est bien sûr dans l'ordre des choses de noter, comme le fait le Général Sharp en pages 8 et 9 de son exposé, l'accroissement considérable des forces offensives soviétiques, mais on ne saurait par la même occasion passer sous silence les développements comparables chez les Américains. En effet, tous les Minuteman actuels (650 Minuteman I et 350 Minuteman II) seront éventuellement remplacés par une troisième génération de missiles à têtes multiples, chacune dotée d'un système de guidage indépendant (MIRV). Il en va de même avec les fusées POLARIS qui seront remplacées par une version plus perfectionnée, aussi dotée de têtes multiples, la Poseiden. S'il faut ajouter à cela la fait qu'il est hautement improbable que l'on dote de têtes multiples une fusée (la POLARIS) qui ne puisse aussi servir à des fins d'attaque en premier (first strike) on s'aperçoit que les Soviétiques ont autant de raisons de s'inquiéter que les Américains. Notons enfin que l'aviation américaine dispose aussi d'un système de pénétration à têtes multiples, le SCAD (Subsonic Cruise Armed Decoy).

Les ogives à têtes multiples, sans être de caractère revolutionnaire, représentent néanmoins un développement technique important, sans doute comparable à celui qui se produisit lorsque le fusil fut remplacé par le fusil mitrailleur. Toutes ces raisons et bien d'autres sur lesquelles nous n'avons pas le temps de nous arrêter montrent à l'évidence que l'on est loin de négliger, d'un côté comme de l'autre, le perfectionnement de ses moyens offensifs. Ce sont sans doute aussi ces mêmes raisons qui sont à la base de la confiance américaine en la qualité de ses armes offensives, ce qui expliquerait que l'on soit beaucoup plus disposé à parler d'un «defence gap» (ABM) que d'un nouveau «missile gap».

Quelles conclusions sommes-nous légitimement en droit de tirer de cette analyse de l'évolution des techniques modernes?

(1) La valeur de la défense ou de l'interception varie selon qu'il s'agit de se défendre contre des bonbardiers, des sous-marins ou des engins inter-continentaux.

(2) L'interception n'a de sens que dans la mesure où elle concourt à renforcer le degré de survie de ses moyens de riposte.

(3) Seul le perfectionnement de ses moyens offensifs est en mesure de garantir l'équilibre stratégique.

(4) Dans tous les cas, un gigantesque système de surveillance et de détection est d'une nécessité impérieuse.

C'est avec ces considérations à l'esprit que nous abordons maintenant le problème de la défense «contre quoi». Il est possible, dans la conjoncture actuelle, de distinguer quatre types de menaces:

(1) le bombardier,

(2) le sous-marin lanceur d'engins (SLBM),

(3) l'engin inter-continental (ICBM),

(4) la bombe orbitale (FOBS).

Examinons donc le genre de menace que pose chacun de ces systèmes.

(1) *Le Bombardier*

Cette menace est différente selon que nous sommes a) en temps de paix ou b) en temps de guerre.

a) *en temps de paix* l'adversaire a avantage à s'approcher aussi souvent que possible de nos systèmes de détection afin

(i) d'en découvrir les faiblesses (ou le défaut de la cuirasse);

(ii) d'analyser la rapidité avec laquelle nous pouvons réagir;

(iii) de mieux connaître nos systèmes de commandement et de communication:

(iv) de perfectionner ses propres instruments de pénétration et de brouillage électronique (parade, contre-parade, contre-contre-parade, etc)

Ce genre de menace suppose que NORAD soit en mesure de détecter les appareils en voie d'approche, de les identifier le cas échéant, et de les détruire, si nécessaire. En d'autres termes, il s'agit là de la stricte protection de notre espace aérien que chaque pays, selon les principes reconnus du droit international coutumier, se soit d'assurer.

b) *En temps de guerre,* la menace se pose sous un jour tout à fait différent. Deux hypothèses méritent d'être retenues. Ou bien on considère la menace du bombardier prise isolément, ou bien on la considére dans son contexte stratégique global. La première hypothèse se décompose elle-même en deux sub-divisions:

(i) interception à des fins de défense proprement dites, et

(ii) interception en vue de diminuer le taux de destruction de nos moyens de riposte. La technique s'est chargée de rendre désuète la première sub-division. En effet, il est certes possible d'obtenir un taux d'interception élevé, mais étant donné qu'une seule bombe suffirait dans la plupart des cas à oblitérer une ville entière, on ne voit pas très bien quels pourraient être les avantages d'une telle formule. En réalité, c'est vers la protection de ses moyens d'attaque que l'on s'est depuis longtemps orienté, c'est-à-dire l'interception en vue de diminuer le taux de destruction de ses moyens de riposte. Encore ici, on ne voit pas très bien les avantages d'une telle formule, étant donné que les États-Unis ne disposent ni de bases de bombardiers stratégiques en territoire canadien et encore moins de rampes de lancement d'engins intercontinentaux.

Ceci nous amène donc à placer la menace du bombardier dans son contexte stratégique global. A la rigueur, il serait certes concevable de justifier la mise sur pied d'un vaste système de défense aérienne, si l'enjeu stratégique se résumait à la seule équation (dissuasion = capacité d'interception + capacité d'attaque). Or, nous l'avons vu, l'engin intercontinental a complètement changé les données du problème. En effet, la situation stratégique est stable aussi longtemps que les duopolistes sont en mesure d'assurer la survie de leurs moyens de riposte.

Dans ces conditions, il y aura belle lurette que les fusées américaines auront quitté leurs rampes de lancement si jamais une multitude de bombardiers soviétiques devaient faire leur apparition à la frontière canadienne. Il est certes concevable qu'une vague d'attaque de bombardiers soit précédée d'une salve nucléaire globale destinée à détruire les fusées de riposte américaines. Mais il s'agit ici d'une situation totalement différente dont nous traiterons sous peu. Les arguments avancés par le Général Sharp en page 11 de son document de travail m'apparaissent donc faire long feu. En effet, avec ou sans interception, il est improbable que l'URSS construise davantage de bombarbiers dans l'avenir, sinon pour répondre à d'autres considérations d'intérêt stratégique qui n'ont rien à voir, sinon très peu, avec l'équilibre stratégique. En réalité, que l'URSS double ou multiplie par dix sa flotte de bombardiers stratégiques, l'équation nucléaire ne s'en trouvera pas changée.

En bref, le maintien d'un système de surveillance et d'identification est une nécessité absolue. C'est uniquement dans ce contexte qu'il est rationel d'examiner les avantages et les inconvénients du système AWACS (Airborne Warning and Control System) actuellement à l'étude dans les capitales canadienne et américaine. Le Canada pour sa part devra en examiner les avantages en vue d'assurer la protection de son espace aérien et de satisfaire aux exigences de la sécurité américaine en matière de détection et d'identification. Si les États-Unis ont d'autre part l'intention de compléter ce système par une vaste composante défensive (interception et destruction) il n'est nullement dans les intérêts du Canada d'y participer, à moins d'obtenir en échange des concessions majeures, soit dans le domaine des nouveaux intercepteurs que le Canada devra acquérir dans l'avenir pour assurer la protection de son espace aérien, soit dans d'autres domaines dont il est inutile de mentionner ici lesquels.

(2) *Sous-marin lanceur d'engins.*

La situation du sous-marin lanceur d'engins est aujourd'hui des plus complexes et des plus difficile à résoudre. On dispose, d'une part, de très peu d'éléments d'appréciation, et les progrès techniques dans le domaine de la lutte anti-sousmarine sont largement tenus secret, d'autre part.

La meilleure façon de procéder à l'analyse est sans doute de s'interroger sur les buts et les motifs de la participation du Canada à la lutte anti-sousmarine. Deux objectifs principaux méritent ici d'être retenus:

(1) Assurer la protection de nos eaux territoriales;

(2) détecter, identifier et détruire, le cas échéant, les bâtiments ennemis.

Nous laissons ici de côté le problème de la protection à accorder aux convois maritimes en temps de guerre. Centrons plutôt notre analyse sur les problèmes de l'équilibre des forces stratégiques.

Encore ici, il est bien évident que le Canada ne participe pas à la lutte anti-sousmarine dans le but de protéger d'une attaque nucléaire ses populations ou son potentiel industriel. Il s'agit, au contraire, de la protection à accorder aux moyens de riposte intercontinentaux de notre voisin du sud. Or la détection, l'identification, et la destruction jouent ici un rôle primordial, car le délai d'alerte dont dispose le commandement américain pour riposter à une attaque nucléaire procédant des sous-marins lanceurs d'engins est beaucoup moins grand que celui dont l'on dispose avec les engins intercontinentaux (qui est de l'ordre de 15 à 20 minutes). En effet, ce délai pourra être réduit de trois à quatre minutes, selon la trajectoire du missile tiré du sous-marin et la distance qui le séparera de son objectif militaire. En d'autres termes, plus le sous-marin nucléaire devra diriger son tir de loin, plus le délai d'alerte sera considérable. Tout cela signifie donc que la lutte anti-sousmarine est aujourd'hui d'une importance capitale, principalement le long des côtes maritimes du continent nord-américain. Nous verrons pourquoi dans un instant.

Il faut bien cependant se rendre compte des effets politiques que notre participation entraîne. D'une part, il est bien évident que le Canada devient ainsi candidat à la course aux armements. Ainsi, l'essoufflement des économies de guerre des grandes puissances est aujourd'hui l'une des raisons les plus susceptibles de conduire à une entente sur la limitation réciproque des armements. Les États-Unis en tout cas n'en sont plus à l'époque où ils devaient compter sur l'appui de la Grande Bretagne, de la Grèce et de la Turquie pour y installer leurs fusées à moyen rayon d'action (IRBM, Thor et Jupiter). C'est donc dire que notre participation à la lutte anti-sousmarine est des mieux vue à Washington et que nous disposons en ce sens d'une certaine liberté de manœuvre politique.

Comme il est aussi probable que les Russes développeront dans l'avenir des techniques d'attaque en premier comparables à celles des Américains, il est bien évident que la détection anti-sousmarine devient chaque jour plus importante et que la contribution du Canada est en ce sens indispensable. Tout comme dans le cas du NORAD, cette participation nous permet sans doute de mieux assurer la protection de nos espaces souverains, en l'occurrence nos côtes maritimes. Dans ces conditions, les questions qui se posent à l'esprit me paraissent être les suivantes. Dans quelles mesures notre participation à la lutte anti-sousmarine:

(1) entraîne-t-elle des dépenses supérieures à celles que nous envisagerions en première place pour assurer la protection de nos eaux territoriales?

(2) permet-elle une certaine spécialisation des fonctions, ce qui diminue, par la même occasion, le coût des investissements qui seraient autrement nécessaires si nous devions assurer seul la protection de nos eaux territoriales?

(3) est-elle plus importante que notre participation au NORAD, ou vice-versa? En d'autres termes, dans quel domaine notre position de marchandage politique se trouve-t-elle la meilleure?

(4) nous vaut-elle une influence politique à la mesure de notre participation?

(5) pourra-t-elle évoluer vers un rôle ou bien plus vaste, ou bien plus spécialisé à la condition que d'autres facteurs soient pris en considération, tels la prospection des fonds marins ou la recherche océanographique.

(3) *Missiles intercontinentaux et bombes orbitales.*

Aucune défense efficace n'a encore été trouvée contre l'engin intercontinental et il est fort probable, même si elle devait exister, qu'elle pourrait facilement être «saturée» par les forces offensives de l'adversaire. Le même problème se pose quant à la bombe orbitale, bien qu'il serait assez facile de l'intercepter si elle devait être mise sur orbite autour de la terre (ce qui constituerait une violation de l'accord des Nations Unies sur l'interdiction de la mise sur orbite d'objets militaires). Quoi qu'il en soit, il reste que ce sont toujours les moyens de détection et de surveillance (BMEWS et SPADATS) qui constituent la meilleure protection contre l'attaque surprise, la guerre préventive, ou l'attaque par anticipation (préemptive). Le Canada ne participe que fort indirectement aux deux systèmes ci-dessus mentionnés.

Comme l'a si bien noté le Général Sharp, NORAD peut «détecter, identifier et donner l'alerte en cas d'attaque procédant d'engins intercontinentaux ou de fusées lancées d'un sous-marin». «Il ne peut, cependant, ni intercepter ni détruire ces engins». (p. 14) (NORAD has a capability to detect, identify and give warning of ICBM and SLBM attacks against the North American continent. NORAD does not, however, have any capability to intercept or destroy ballistic missiles). On ne voit pas très bien, dans ces conditions, quels pourraient être les avantages d'une participation canadienne au nouveau système AWACS, sinon ceux que nous avons déjà mentionnés au cours de notre analyse mais, qui n'en sont pas pour autant, moins importants. En réalité, seule une défense efficace contre l'engin intercontinental serait en mesure de justifier la mise sur pied d'une vaste défense anti-aérienne contre la menace du bombardier. Il en résulte que le Canada se trouve dans une excellente position de marchandage politique soit pour obtenir des compensations majeures en échange d'une participation limitée à un tel système, soit pour continuer, diminuer, ou élargir sa participation à la lutte anti-sousmarine.

Si le Général Sharp a réussi à démontrer l'indivisibilité du problème de la défense du continent nord-américain (l'excellente description qu'il donne des systèmes de détection et de surveillance démontre à l'évidence l'indivisibilité de ce problème), nous osons croire que cette brève étude contribuera aussi à éclairer le contexte stratégique global sans la compréhension duquel il est impossible de se prononcer sur le bien-fondé de la participation du Canada à la sécurité du continent nord-américain.

Projet de revision

NORAD

En créant et en soutenant NORAD on a toujours présumé que la Russie soviétique était une puissance d'agression et les États-Unis une puissance de défense. Cette supposition perd constamment de sa validité et, alors que nous sommes au seuil des années 70, elle devrait être revisée. Le Canada doit cesser de considérer comme acquises la culpabilité des Soviets et l'innocence des États-Unis, et traiter ses deux voisins sur un pied d'égalité.

La participation canadienne à l'entente de NORAD repose sur la prémisse que cette entente nous assure une sécurité accrue. Or la sécurité du Canada ne dépend pas seulement de celle des États-Unis mais aussi de celle de l'Union soviétique. Par conséquent, il est tout à l'avantage du Canada d'appuyer la sécurité des deux grandes puissances au lieu de prendre partie pour l'une d'elles contre l'autre.

A l'heure actuelle, la raison d'être de NORAD consiste à fournir un système advenant une attaque de la Russie. On prétend que toute faiblesse dans le système de défense préventive américaine pourrait inciter les Soviets à lancer un assaut imprévu. Pour circonvenir tout danger de cette nature, on a élaboré le plan de défense NORAD grâce auquel l'alerte serait sonnée suffisamment à temps pour permettre aux bombardiers de la SAC (Défense aérienne stratégique) de quitter leurs bases pour se livrer à des représailles. Le rôle premier confié à NORAD était donc d'assurer la survivance des forces de prévention américaines et de réduire au minimum les ravages causés par une attaque en détruisant le plus grand nombre possible de bombardiers ennemis avant que ceux-ci n'atteignent leurs objectifs.

Le rôle dévolu au Canada dans ce plan de défense consiste à agir comme une espèce d'avant-garde de l'armature défensive des États-Unis plutôt que de constituer une unité indépendante. Si le Canada n'aspire à rien de mieux que servir de tampon à son voisin, le rôle qui lui a été attribué ne lui causera guère d'inconvénients. Si, par contre, nous tenons à être un État distinct, il nous faut considérer notre sécurité dans un contexte plus vaste que celui de l'Amérique du Nord. Et ce nouveau contexte doit absolument inclure la Russie soviétique aussi bien que les États-Unis.

Le Canada occupe une situation géographique telle que son intégrité territoriale ne peut être menacée

que par l'une ou l'autre des deux grandes puissances et il est plus probable que cette menace vienne du Sud et non du Nord. Nous nous sommes bornés jusqu'à présent à assurer notre sécurité par une attitude virtuellement servile à l'égard des États-Unis. Évidemment, nous pouvons maintenir ce genre d'attitude en espérant que, dans sa sagesse, notre grand voisin du Sud nous protégera contre toute attaque.

Il existe toutefois un autre moyen d'assurer notre sécurité sans avoir à sacrifier notre indépendance et il nous faudrait pour cela ne pas faire uniquement confiance aux États-Unis. Sans nous aliéner l'amitié de notre voisin du Sud, nous pourrions aussi cultiver celle du pays qui se trouve au Nord de notre frontière. A tort ou à raison, les Russes redoutent une attaque américaine tout autant que les États-Unis craignent un assaut lancé par les Soviets. Étant donné que, dans un cas comme dans l'autre, le Canada se trouverait pris entre deux feux et aurait à subir des pertes, nous devrions faire en sorte que ni l'une ni l'autre de ces éventualités ne soient vraisemblables. Nous avons jusqu'ici aidé les États-Unis à réduire le risque de danger pour eux-mêmes, mais ce n'est là que la moitié de la tâche. Nous devrions maintenant offrir les mêmes services à la Russie soviétique pour augmenter son sentiment de sûreté et afin que la sécurité du monde entier en soit raffermie.

Plus particulièrement, le Canada devrait offrir un service d'information réciproque aux États-Unis et à la Russie et modifier les dispositifs de repérage installés sur le sol canadien afin qu'ils puissent donner l'alerte à ces deux pays. En d'autres termes, le système de protection nord-américain devrait inclure la Sibérie et son périmètre de défense. Le nouveau pacte SINORAD pourrait servir à repérer, identifier et signaler toute attaque lancée au moyen de missiles balistiques intercontinentaux ou de missiles projetés par sous-marin, ainsi que toute approche de bombardiers, que ces assauts soient tentés à l'intérieur ou à l'extérieur de sa zone de sécurité. Il serait impossible toutefois d'intercepter n'importe quelle attaque du genre ou de la réduire à néant. Le Canada se trouverait donc à rester étranger à l'ABM ou à toute autre course aux armements. Ces programmes de défense militaire devraient être laissés aux grandes puissances. Il faudrait que le Canada soit déclaré zone nucléaire libre et que tous les missiles du type BOMARC en soient retirés.

Ne pouvant devenir plus qu'une puissance de force moyenne, le Canada est incapable d'agir indépendamment dans la prévention des assauts nucléaires. Sa meilleure défense consiste par conséquent à adopter une politique étrangère amicale et à user d'imagination dans ses relations diplomatiques. Laissons donc notre politique de défense se rattacher aux principes de la politique étrangère, qui lui sont supérieurs. Ce sera notre seul moyen d'éviter que des considérations d'ordre militaire gouvernent nos intérêts politiques.

P. J. Arnopoulos
Mai 1969

COMMENTAIRES
concernant
LES SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA

Ce document, rédigé par le ministère de la Défense nationale, contient une erreur fondamentale dès son entrée en matière. Comme le laisse entendre le titre de sa première partie, il met sur le même pied les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité et la prévention de la guerre nucléaire.

A la deuxième page du rapport il est question d'une «solution» qui «a été trouvée et qui non seulement a sauvegardé les frontières et empêché le recours aux armes nucléaires mais a aussi rendu possible une détente considérable». La gravité de l'erreur ici illustre le cas classique de l'argument *post hoc ergo propter hoc*. Selon cette forme d'argumentation, puisque les systèmes d'armements nucléaires ont coïncidé avec une paix générale durant les deux dernières décennies, ce sont ces systèmes qui ont donné naissance à la paix. Un illogisme aussi frappant est inexcusable dans un document officiel rédigé par un ministère du gouvernement.

Il se peut évidemment qu'un «système de prévention stratégique réciproque» ait de fait empêché un conflit nucléaire. Mais ceci est tout au plus une hypothèse. Nous ignorons absolument quelles sont les causes de la paix et ce qui constitue vraiment la prévention d'une guerre. Prétendre qu'un système de prévention contre l'assaut nucléaire explique la paix mondiale, c'est se servir d'un argument unilatéral. On pourrait avancer un argument tout aussi valide en choisissant au hasard un autre événement mondial et en affirmant qu'il a empêché un holocauste international.

Le ministère de la Défense nationale aurait tout aussi bien pu choisir les Nations Unies et voir en elles le sauveur du monde, et il n'y aurait aucun moyen de nier qu'un événement qui ne s'est pas produit (par exemple la guerre) aurait eu lieu en l'absence d'un autre facteur (v.g. les Nations Unies ou la prévention de l'assaut nucléaire). En l'occurrence, les fonctionnaires du ministère ont choisi le système de prévention et ils ont présenté une argumentation en sa faveur qui, si elle est honnête, ne semble pas très convaincante.

Quoi qu'il en soit, cela enlève toute valeur à un document qui prétend être un rapport objectif de données historiques et dont un comité législatif est censé se servir au cours de ses délibérations. Bien qu'il semble s'en tenir à des lieux communs, le document appuie tacitement une cause en particulier. Il est plus qu'évident que le ministère de la Défense espère que le Parlement secondera sa politique actuelle et continuera à accorder des crédits pour le maintien de cette politique dans un avenir immédiat.

C'est pourquoi le premier paragraphe de la Partie I du rapport contient l'envolée oratoire éhontée qui suit.

«Si l'on avait offert une solution qui garantirait les frontières actuelles et qui préviendrait le

recours aux armes nucléaires, et cela au coût annuel de 10 p. 100 du Produit National Brut à perpétuité, elle aurait été acceptée avec autant de gratitude que de rapidité».

Faut-il s'étonner si les hauts fonctionnaires de la Défense nationale s'attendent à ce qu'un pays reconnaissant accepte leur solution en vue d'une paix perpétuelle garantie à un prix aussi modique?

L'élément militaire sait fort bien que le gouvernement est à remanier sa politique de défense, c'est pourquoi le document en question plaide en faveur d'un maintien de statu quo. Avant que nous ne touchions à leur solution reconnue, qui favorise un changement *per se* ou que nous la laissions passer telle quelle par négligence ou parce que nous sommes préoccupés par d'autres problèmes, les représentants du ministère nous recommandent de «réfléchir aux quinze dernières années de paix, de songer combien nous tenons à voir à l'avenir quinze autres années pacifiques, sans oublier les risques que nous devrions assumer si le renoncement à une solution pratique venait à compromettre la paix». Lorsque la chose est présentée de cette façon, quel homme sensé pourrait choisir de compromettre la paix?

L'élément militaire, tout naturellement, ne veut pas que nous nous préoccupions des «autres problèmes», par exemple «le contrôle des armements», les «traités de non prolifération», et «l'interdiction des tests nucléaires», car toutes ces questions pourraient sérieusement ébranler la stabilité du système de prévention contre les armes nucléaires. Ce «système stable» dépend évidemment d'une course aux armements incessante. Le rapport oublie de mentionner où cette course accélérée doit mener le monde entier. Parce que nous avons pu nous contenter de ce genre de politique jusqu'à présent, faut-il en conclure que nous ne la changerons jamais?

On peut se demander pourquoi le rapport évite soigneusement de suggérer d'autres modes de relations internationales, y compris le désarmement, la sauvegarde de la paix et la sécurité collective. Si, comme le prétend le rapport, «la prévention de la guerre nucléaire ne constitue pas la politique officielle du ministère», pourquoi a-t-on préconisé cette seule méthode en repoussant toutes les autres. Les membres du comité permanent devraient peut-être eux aussi soulever ces mêmes points.

P. J. Arnopoulos
Mai 1969

Le système de défense contre les missiles balistiques (ABM) proposé par les États-Unis–Commentaires de M. Kenneth H. W. Hilborn, professeur associé d'histoire à l'université Western Ontario et collaborateur à la revue *Canada Month*.

Au cours de la controverse qui entoure la défense antimissile (ABM) il importe de définir clairement les deux expressions capacité de «première frappe» et capacité de «seconde frappe».

La capacité de «première frappe» ne signifie pas uniquement l'aptitude à déchaîner une attaque nucléaire contre une autre nation qui est munie d'armements semblables. Tout gouvernement qui possède un amas de bombes H, et qui est en mesure de les projeter, peut donner le premier coup, même s'il est insensé de consentir à ce que son propre pays soit annihilé par les représailles subséquentes de la victime. La capacité de «première frappe» signifie plutôt l'aptitude à déclarer une guerre nucléaire en se basant sur une politique raisonnée, c'est-à-dire en sachant à l'avance qu'on ne souffrira pas plus de ravages et de pertes de vie que les dirigeants du pays agresseur ne jugent acceptables, en vue de l'obtention d'une suprématie mondiale.

La capacité de «seconde frappe» signifie l'aptitude à riposter au premier assaut de l'ennemi de façon si effective que les pertes qui s'ensuivraient ne seraient pas jugées acceptables.

On verra par ces définitions que si les Etats-Unis désirent conserver leur capacité de répondre à l'assaut (prévention) ils doivent empêcher la Russie soviétique d'acquérir une capacité de première frappe. Le système de prévention réciproque (actuellement connu sous le nom de «terreur équilibrée») repose sur deux suppositions essentielles. Premièrement, personne ne doit posséder la capacité de première frappe, en second lieu personne ne doit s'imaginer qu'il la possède. Autrement dit, la prévention réciproque exige que chacune des deux parties possède la capacité de seconde frappe et que chacune croit (ou craigne du moins) que son adversaire la possède aussi.

Tout pays a plusieurs moyens à disposition pour chercher à éteindre la capacité de seconde frappe de son adversaire. Ceci lui assurera une capacité de première frappe et il fera pencher en sa faveur la balance de la «terreur équilibrée». Les méthodes les plus évidentes sont celles qui suivent.

(1) L'augmentation de la force de frappe des missiles obtenue en haussant leur nombre, leur précision, la puissance ou rendement des engins de guerre, et la modernisation des amorces et autres dispositifs destinés à déjouer les systèmes de repérage et les défenses antimissiles de l'ennemi. En employant ces moyens, en tout ou en partie, l'agresseur potentiel peut augmenter ses chances d'écraser la plupart des moyens de représailles de l'adversaire avant que ce dernier ne s'en serve.

(2) Le déploiement d'un système ABM afin de protéger les villes contre les missiles que la victime pourrait encore employer en guise de représailles. (Tout assaut en guise de représailles, ou «seconde frappe», serait nécessairement dirigé contre des villes. La perspective de ces représailles dirigées contre les bases où se trouvent ses missiles ne ferait que peu pour décourager l'agresseur potentiel car ces bases auraient déjà rempli leur rôle en lançant l'assaut.)

(3) Des mesures de défense non militaire, par exemple le recours aux abris contre les retombées,

afin de diminuer le nombre des pertes de vie résultant des missiles ennemis qui ne sont ni détruits par le premier assaut avant leur lancement ni interceptés en cours de vol par les armements de l'ABM.

L'Union soviétique a poursuivi suffisamment de ces programmes pour inquiéter l'administration du président Nixon. En plus de développer son propre système de tri ABM (déjà installé près de Moscou) la Russie a entrepris un vaste déploiement d'engins balistiques intercontinentaux (ICBM) connus sous le nom de SS-9 et qui, apparemment, peuvent porter soit de multiples engins de guerre ou un seul engin d'une capacité de 25 mégatonnes soit l'équivalent de 25 millions de tonnes de TNT. Un engin de guerre de cette importance est beaucoup plus puissant que tout ce que l'on peut trouver dans l'arsenal de missiles américains.

Si vous vous proposez simplement de dresser la menace d'une seconde frappe entreprise en guise de représailles contre des villes, afin de prévenir l'attaque initiale, les engins de guerre relativement petits du type américain vous suffiront. Il serait insensé d'employer un engin coûteux comme le SS-9 pour ravager une ville. Un engin plus petit suffirait et coûterait moins cher. Il semble donc qu'un vaste déploiement d'engins SS-9 pourrait s'expliquer plus logiquement en supposant que les Russes cherchent à obtenir une capacité de première frappe opposée au système de prévention américain. Les Américains ont installé leurs engins ICBM dans les silos souterrains renforcés qui les protégeront contre les explosions nucléaires. Toutefois, aucun abri renforcé ne pourra résister à un engin de guerre de 25 mégatonnes lancé avec suffisamment de précision.

Tout comme un agresseur potentiel a plusieurs façons de recherche une capacité de première frappe, de même la victime présumée peut employer plusieurs méthodes pour maintenir sa capacité de seconde frappe et conserver l'équilibre existant. Les méthodes les plus évidentes sont celles qui suivent.

(1) Améliorer la dissimulation et la mobilité des forces qui serviront aux représailles, particulièrement en mettant en valeur les sous-marins chargés de missiles plutôt que les ICBM qui se trouvent à des points fixes. Toutefois, considérant les travaux de recherche faits par les Russes dans la lutte contre les sous-marins, il se peut que l'invulnérabiilité actuelle de la flotte de sous-marins des États-Unis ne soit que temporaire.

(2) Le déploiement d'un plus grand nombre d'ICBM, afin que ceux-ci soient trop répandus pour que les communistes puissent vaincre au cours d'un premier assaut inattendu, même compte tenu de l'augmentation des missiles dont Moscou dispose présentement.

Cette ligne de conduite ne vas pas sans risque. Un accroissement rapide du nombre des ICBM américains pourraient pòrter le régime soviétique à croire que les États-Unis cherchent à obtenir une capacité de première frappe. Du point de vue du monde occidental cependant, il est évident qu'une telle capacité serait hautement recommandable aux mains des Américains. Sans elle, et vu la possibilité d'une centaine de millions de pertes de vie advenant des représailles soviétiques, les États-Unis ne pourraient raisonnablement lancer une attaque nucléaire contre la Russie, même si cette dernière déclenchait une guerre totale contre l'Europe de l'ouest. Par ailleurs, l'opinion publique aux États-Unis n'étant nullement prête à accepter les dépenses qu'entraînerait la tentative d'obtenir une capacité de première frappe, il n'y a aucune raison de laisser croire à Moscou que les États-Unis se proposent de posséder cette capacité, car les espions à la solde de Moscou mettraient sûrement cette impression à profit pour recommander une accélération plus marquée de la production des missiles.

(3) Protéger les endroits de lancement des ICBM au moyen du système ABM. Tel est le programme avancé par l'administration Nixon. Contrairement à ce qui se produirait dans le cas d'un accroissement des ICBM, cette décision ne pourrait être interprétée comme faisant partie d'un plan de campagne en vue d'obtenir une capacité de première frappe. Alors que la défense des *villes* par les missiles ABM aiderait à émousser une seconde frappe des Soviets, contribuant par là à assurer une capacité de première frappe aux États-Unis, un mode de défense semblable tendant principalement à protéger les endroits où se trouvent les missiles serait impuissant à résister à une attaque russe et ne ferait qu'émousser une première frappe soviétique. Par conséquent, en ce qui concerne les relations entre les États-Unis et la Russie du point de vue stratégique, tout cela ne fait qu'aider les Américains à trouver une capacité de seconde frappe. (Après tout, si les Américains avaient lancé la première attaque, les silos protégés par le système ABM seraient vides.)

L'efficacité probable du système de repérage ABM ne peut être vraiment évaluée que par des spécialistes qui sont au courant des données secrètes recueillies à la suite des tests les plus récents. Toute tentative faite par des personnes qui ne possèdent pas ces renseignements, dans le but de mettre en doute la valeur du système, sera nécessairement peu convaincante.

Il est tout simplement enfantin de parler du danger d'une retombée causée par le système ABM. Si les engins ICBM de l'ennemi (particulièrement les SS-9) faisaient explosion sur la cible visée, la retombée qui s'ensuivrait serait infiniment supérieure à celle causée par les interceptions de l'ABM. Quant à l'opinion qu'un système ABM américain peut «accélérer la course aux armements», elle est absolument illogique si l'on tient compte du fait que *l'Union soviétique a déjà pris les devants* dans le domaine de l'ABM.

En concluant, j'affirme que le déploiement du système ABM proposé par l'administration Nixon représenterait une sage mesure pour protéger le système de prévention stratégique américain et, en conséquence, la sécurité des États-Unis et du Canada. Toute attitude adoptée par le Canada au sujet de cette question de l'ABM devrait tabler sur un fait aussi évident.

Réflexions sur le document de travail sur le NORAD

Ce qui suit est une brève appréciation critique du document de travail. Comme on l'a demandé, nous nous occuperons d'abord de son objectivité et de son contenu, au moins partiellement, et l'on proposera ensuite une autre méthode d'analyse.

On n'a pas essayé de discuter les problèmes «extrêmes», c'est-à-dire, indépendance-neutralité ou dépendance totale-intégration. Pour le faire il faudrait étudier toute la politique étrangère du Canada. Bien que ce devrait être fait si l'on veut placer la question du NORAD en bonne perspective, nous sommes partis du principe de base du document de travail: maintien d'une certaine coopération Canada-États-Unis en matière de défense.

Critiques

L'étude part de l'idée que la défense aérienne de l'Amérique du Nord est un problème unique et indivisible. On peut en douter du fait qu'aussi longtemps que le Canada a un rôle de *détection*, il n'a pas besoin de forces d'interception, ni de missiles, puisque ces derniers attireraient le tir des Soviets qui, autrement, ne serait pas dirigé sur lui. On peut rejeter cependant cette façon de penser (pour des raisons aussi bien politiques que militaires) et ne s'entendre toujours pas sur la forme que devrait prendre la participation du Canada dans la «défense indivisible».

La recherche et l'examen des autres options possibles manquent dans l'étude. En partie, ces alternatives dépendent de choix entre différents systèmes d'armement et de leur déploiement, mais malgré tout, le choix de tels systèmes dépend du rôle qui doit être joué.

Rôles

L'étude discute la nécessité d'une défense *active* contre une attaque aérienne ennemie, et également de la nécessité d'une coopération dans les systèmes de détection. Nous pouvons donner notre accord sur ce dernier point, tout en désirant modifier la position prise au sujet de la défense active. Une défense de ce genre est basée sur les principes donnés dans les pages 11-12, mais ils apparaissent sous le titre «que se passerait-il si un côté abandonnait ses bombardiers? », ce qui implique que nous sommes en face de deux choix seulement:

(1) conserver des défenses complètes contre les bombardements, et des forces capables d'abattre les attaquants à des distances considérables de leur cible.

(2) Abandonner toute défense antiaérienne et laisser ainsi à l'ennemi le champ libre, ce qui détruirait «l'équilibre» puisque ce serait une menace pour «les forces de riposte des États-Unis basées au sol». (p. 12)

On néglige ici une troisième possibilité.

(3) Garder des moyens communs de détection et de poursuite, en même temps qu'un nombre limité d'avions ayant un rôle de SURVEILLANCE et d'IDENTIFICATION. Ces avions pourraient agir comme une force de retardement et les forces de représailles basées au sol garderaient leur capacité de riposte, puisque l'alerte pourrait être donnée à temps. Cette solution exigerait aussi, le cas échéant, un perfectionnement de la couverture radar.

Conseiller cette troisième possibilité revient à essayer:

a) de limiter les frais–il faudrait moins d'avions et des avions différents.

b) de garder au Canada les moyens de surveiller son propre espace aérien.

c) le rôle nucléaire du Canada pourrait être abandonné si on le voulait. Les Bomarc et les missiles nucléaires air-air pourraient être mis de côté.

On pourrait objecter que la différence entre cette méthode et la participation complète à une défense active, est négligeable. Le nombre d'avions nécessaires pour la surveillance pourrait approcher de près le nombre envisagé dans l'option (1), et le genre d'avions pourrait être le même. Mais il faudrait alors essayer de *prouver* que tel est bien le cas, et si oui, on aura au moins essayé de maintenir la contribution du Canada à son niveau minimum et d'éviter des augmentations notables. Les arguments en faveur du niveau minimum tiennent également compte d'un autre aspect ignoré dans l'étude, et c'est la possibilité pour des forces de défense à grande échelle d'être détruites dès le premier coup (par missiles). En dépit du fait que des «cibles défensives» de ce genre détourneraient le feu d'autres secteurs (par ex. des villes), le nombre important de missiles soviétiques déployés actuellement, diminue la valeur de ce stratagème, et c'est une façon bien dispendieuse de créer des cibles. J'admets que cette remarque soulève des problèmes dépassant la portée de la discussion présente, par ex. celui du système ABM; celui de la défense civile; de la guerre bactériologique, mais elle met en lumière qu'il ne faut pas considérer la défense au moyen de bombardiers, avec une seule question en tête: Comment empêcher le plus grand nombre possible de bombardiers soviétiques d'arriver jusqu'à nous? Il faut établir si une augmentation significative des frais et de l'activité *doit* réduire d'une manière significative la nature de la menace. Dans le cas présent, il est possible qu'elle ne le puisse pas.

Je suis par conséquent en faveur:

a) du maintien de la coopération,
b) du maintien des systèmes de détection,
c) du fonctionnement d'un système de détection de conception nouvelle, si c'était nécessaire.
d) d'une fonction de surveillance,
e) de l'abandon de l'équipement actuel.

Options possibles

La série possible des options a été illustrée par des diagrammes. Une brève discussion est donnée sous chaque diagramme, mais toutes les raisons de l'option ne sont pas données; la discussion pourrait être plus développée si c'était nécessaire. Il ne faudrait pas oublier que le Tableau 2 n'est pas une illustration de toutes les variations et combinaisons. Il est virtuellement impossible de le faire sous forme de diagramme, par exemple, l'inclusion de la question des relations soviéto-canadiennes nécessiterait une troisième dimension. Dans le diagramme 1, j'ai simplement donné une illustration de ce qui regarde le problème États-Unis-Canada, tel que je le vois. On a placé les données de ce problème dans le diagramme 2, en les présentant comme un continu indépendante-dépendance. L'intention est de montrer que dans le cas d'adoption de nouvelles armes et de systèmes de coopération, nous pouvons penser en termes d'indépendance-dépendance. Ce n'est pas une généralisation portant sur l'ensemble de la politique étrangère du Canada, bien que ce puisse être révélateur; par exemple, une coopération complète dans le cadre du NORAD *peut* ne pas signifier coopération complète en d'autres secteurs importants de politique étrangère, ou stratégiques.

Le système ABM est placé dans le tableau, mais n'est pas discuté, car il est l'objet d'études distinctes et détaillées.

Option (1)

Indépendance et dégagement de tout rôle défensif–Neutralité.

On estime cette option inacceptable, en raison et des répercussions internationales et des conséquences domestiques.

Option (2)

Indépendance et armement défensif

Un degré suffisant de défense serait *extrêmement* onéreux et difficile à maintenir, et pourrait nuire aux relations Canada-États-Unis.

Option (3)

Un dégagement progressif des forces canadiennes est une mesure qui mérite considération. Les objections les plus graves seraient:

a) une pression des États-Unis en vue d'utiliser l'espace aérien du Canada pour des survols.
b) les réactions des États-Unis devant une telle politique.
c) l'incapacité du Canada de contrôler son propre espace aérien.
d) l'effet sur la nature de la dissuasion résultant des réactions canadiennes à (a).

Option (4)

Maintien du NORAD dans son état actuel, avec le minimum possible d'augmentation permettant une couverture radar suffisante et le maintien de la «souveraineté de l'air». Cette recommandation a déjà été faite.

Option (5)

Jouer un rôle plus important et plus actif. Les difficultés seraient:

a) les frais,
b) la valeur militaire douteuse,
c) la continuation d'un rôle nucléaire,
d) l'utilisation des ressources dans d'autres secteurs militaires plus intéressants.

Option (6)

Dépendance.

On estime que c'est politiquement inacceptable.

Tout accroissement sensible de la contribution canadienne à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, sera vraisemblablement onéreuse, et son intérêt militaire est beaucoup plus douteux que le document de travail ne l'indique.

D. M. Thomas.

Diagramme 1

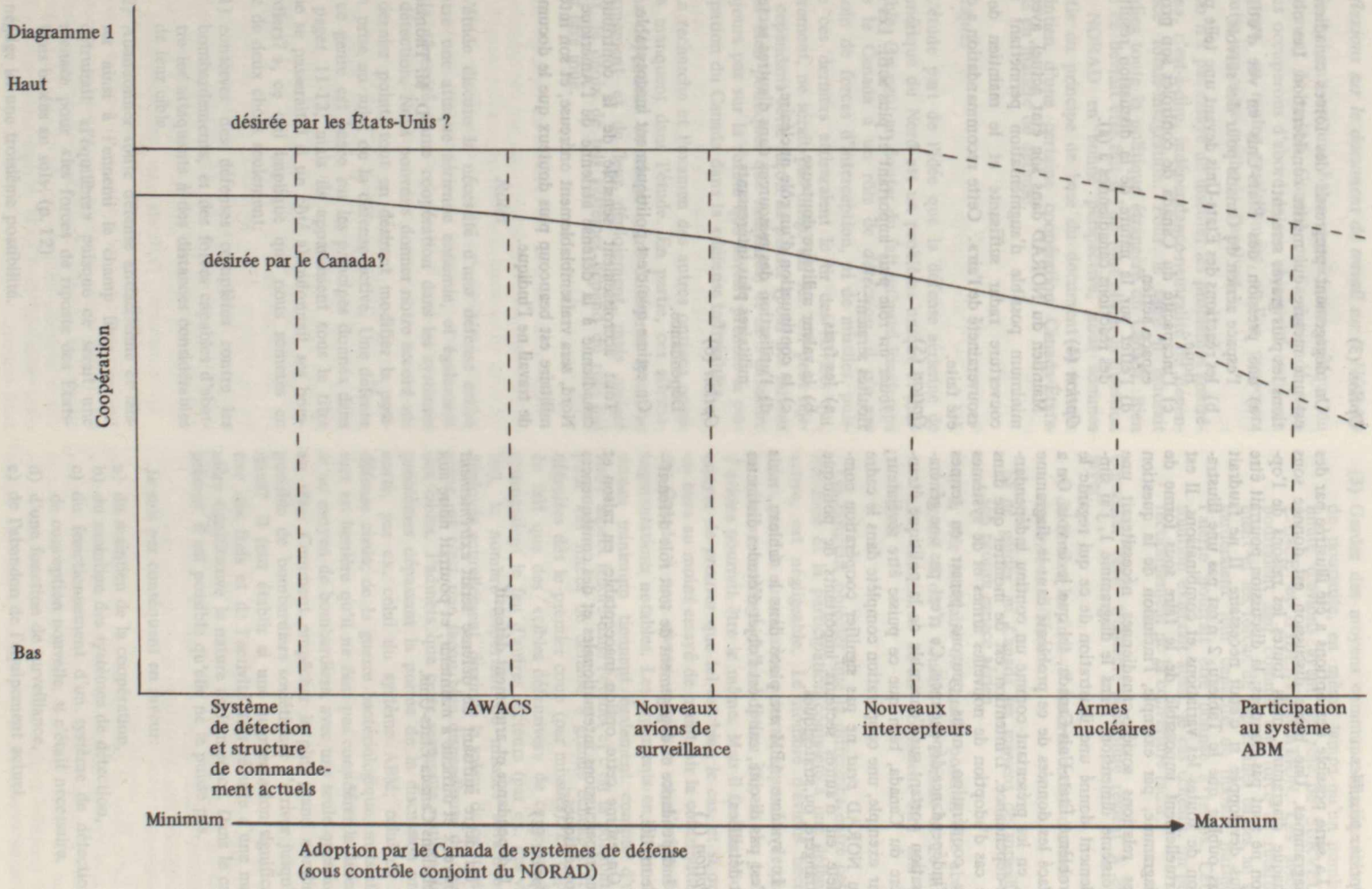
Haut
désirée par les États-Unis ?
désirée par le Canada?
Coopération
Bas
Système de détection et structure de commande-ment actuels
AWACS
Nouveaux avions de surveillance
Nouveaux intercepteurs
Armes nucléaires
Participation au système ABM
Minimum
Maximum
Adoption par le Canada de systèmes de défense (sous contrôle conjoint du NORAD)

Diagramme 2	INDÉPENDANCE ◄					► DÉPENDANCE
Systèmes – Maintien et adoption	Indépendance (sans armement) 1	Indépendance (avec armement) 2	Options recommandées 3	4	5	Dépendance 6
Nouveaux avions en vue d'un rôle actif. Nouvel AWACS*	Aucun	Système à commandement indépendant Pas de contrôle conjoint.	Pas de nouveaux avions. Abandon progressif des F-101	Non	Réalisable	Les États-Unis seraient chargés de la tâche (officiellement).
Nouveaux avions. Uniquement surveillance	Aucun	comme ci-dessus	aucun	Oui	comme ci-dessus	États-Unis
AWACS* Rôle de surveillance	Aucun	comme ci-dessus	Peut-être	Probablement	comme ci-dessus	États-Unis
Système actuel de détection	A licencier	système de détection propre au Canada	à continuer	à continuer	à continuer	à continuer
Système ABM pour le Canada	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun ?	?
Coût en dollars	aucun	astronomique	bas	inconnu	inconnu. Plus faible que 4 ?	faible ?
Recommandation	à rejeter	à rejeter	possible	recommandé	possible	à rejeter
Commentaires	Complète révision de la politique et des engagements antérieurs. Nuisible.	Coût prohibitif et sans efficacité militaire.	Insatisfaction des États-Unis. Problème du survol		Coût élevé, valeur stratégigique incertaine, rôle nucléaire.	Inacceptable politiquement.

* AWACS: Système d'alerte et de contrôle aéroporté (Air warning and control system).

Quelques conséquences de la situation militaire actuelle des Soviets, en rapport avec la défense de l'Amérique du Nord

par

C. F. Schuetz

Faculté des Arts.

Collège St Patrick,

Université Carleton

Ottawa (Ontario)

Préparé pour le Comité permanent,
des Affaires extérieures et de la
Défense nationale
1re session, 28e Parlement

Mai 1969

Dans le document de travail au sujet du NORAD que le lieutenant-général Sharp a soumis au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes, trois faits nouveaux sont signalés qui méritent une analyse plus approfondie. Ce sont:

1) l'amélioration continue, en Union soviétique, de la force actuelle de bombardiers à rayon d'action intercontinental, (page 6)

2) l'accroissement récent du nombre des vols d'entraînement à la périphérie de l'Amérique du Nord, (page 8) et

3) le fait que l'on s'attend à ce que l'Union soviétique arrive à la parité numérique avec les États-Unis en rampes de lancement d'engins intercontinentaux, vers le milieu de l'année 1969, et que l'on s'attend également à ce que les Soviets dépassent sur ce point les États-Unis en 1970 (page 6).

On pourrait prétendre que ces faits, ou d'autres relatifs à la situation militaire des Soviets, ont peu d'importance vis-à-vis de la défense aérienne du Canada, étant donné que les États-Unis sont la cible principale, et qu'une attaque, au moyen de missiles, pourrait détruire la plupart des centres aux États-Unis, sans causer beaucoup de dommages au Canada, ou même sans violation de l'espace aérien canadien. Cependant, même si en conséquence, le principe de base de l'accord de 1958 sur le NORAD, à savoir que la défense aérienne de l'Amérique du Nord ne constitue qu'un seul problème indivisible, n'est plus aussi indiscutable qu'il l'était en 1958, les conditions géographiques et militaires du Canada sont telles qu'une séparation de fait du Canada et des États-Unis en matière de défense aérienne ne pourrait pas se maintenir.

D'après les témoignages présentés au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes par le ministère de la Défense nationale, la politique militaire soviétique récente, en ce qui concerne l'Amérique du Nord, se présente comme suit: premièrement, une période commençant vers le milieu de 1950, lorsque les bombardiers à long rayon d'action furent adaptés au transport de bombes nucléaires; secondement, une période située entre 1960 et 1967, lorsque quelques engins balistiques intercontinentaux (ICBM) furent ajoutés à l'arsenal soviétique, mais à un rythme beaucoup plus lent qu'aux États-Unis; et troisièmement, une période commençant en 1967 au cours de laquelle les installations d'ICBM ont triplé en nombre, de manière à parvenir à la supériorité numérique sur les États-Unis, en 1970.

On pourrait évidemment prétendre que ces progrès de la capacité des Soviets en engins nucléaires représentent une réponse défensive, destinée à contrebalancer la capacité des États-Unis. Mais une politique uniquement de défense doit être poursuivie sans arrêt, elle rechercherait un équilibre approximatif, et ce serait une charge plus lourde pour des systèmes défensifs comme GALOSH (système russe défensif), plutôt que pour des ICBM ou MRV (véhicules de rentrée à têtes multiples) offensifs.

Par contre il y a dans les progrès de la situation militaire soviétique des ralentissements et des accélérations qui montrent manifestement que l'on tend vers une marge de supériorité offensive. En particulier, le ralentissement avant le milieu de 1967 en installations d'engins, s'explique par le fait que les Soviets ne voulaient pas gaspiller leurs ressources en armements moins efficaces. Depuis lors, le rythme actuel des installations d'ICBM essentiellement offensifs est véritablement la preuve d'une volonté offensive.

En ce qui concerne les progrès continuels des bombardiers soviétiques à long rayon d'action, surtout à la lumière de la fabrication récente par l'Union soviétique d'un avion de transport supersonique à long rayon d'action qui pourrait être adapté à un usage militaire, la situation est la même. En fait, il est difficile de ne pas accepter les conclusions du lieutenant-général Sharp devant l'accroissement du nombre des vols d'entraînement à la périphérie de l'Amérique du Nord. Il dit, en effet, que cette situation porte à penser qu'il y a un regain d'intérêt vis-à-vis des bombardiers comme moyen d'attaque (p. 10).

A ce sujet il faut signaler un manque important d'accord entre les diverses estimations de la puissance soviétique en sous-marins à armement nucléaire. Selon le rapport du ministère de la Défense nationale, le nombre de sous-marins de cette catégorie serait de 45, en face des 656 des États-Unis (p. 9). Par contre le *U.S. Senate Preparedness Subcommittee* a fait savoir le 23 septembre 1968 que l'Union soviétique avait plus de 350 sous-marins, et à propulsion

ordinaire et à propulsion nucléaire, et que dans les dernières années, les arsenaux soviétiques ont été agrandis en vue d'un programme accéléré de construction de sous-marins nucléaires améliorés. Ce rapport est certainement plus dans la ligne du dessein offensif de la politique militaire soviétique, que les estimations présentées par le ministère de la Défense nationale.

Tous ces progrès de la situation militaire actuelle des Soviets amènent à cette conclusion principale que la stratégie militaire soviétique s'est adaptée au concept de dissuasion d'une façon lourde de conséquences, ou, en d'autres termes, le pivot primordial de la défense de l'Amérique du Nord, la confiance dans l'effet préventif de représailles possibles des États-Unis, devient de plus en plus illusoire au fur et à mesure de la croissance de la capacité nucléaire soviétique.

L'expansion parallèle de la capacité de tous les systèmes d'attaque conduit de plus à penser que les Soviets forment des plans en vue d'être prêts à pouvoir frapper un grand coup bien coordonné, dont le pouvoir de destruction serait le plus fort possible. Un plan de ce genre serait dans la ligne de la théorie du professeur Henry Kissinger «qu'à l'ère nucléaire, une guerre générale, basée uniquement sur des critères militaires, aurait nécessairement des conséquences catastrophiques». *(Problems of National Strategy, p. 16)*

Enfin, dans le contexte d'une attaque totale de ce genre, les vols d'entraînement des avions soviétiques à la périphérie de l'Amérique du Nord, pourraient, de plus, être l'indice de la préparation d'une seconde phase de l'attaque, consistant dans le débarquement d'unités de commandos, ou même de forces d'occupation, sur le continent, dans le but de s'en assurer le contrôle complet. Cette possibilité paraît impensable à beaucoup de stratèges américains, sans doute à cause de leur confiance en la dissuasion, ou de leur conviction que les dévastations rendraient une occupation impossible. Malgré tout, logiquement la prise de possession du territoire de l'Amérique du Nord serait l'avantage le plus important que donnerait une attaque nucléaire totale.

Dans une situation semblable, le Canada ne peut rester neutre, mais aurait à coordonner sa défense avec celle des États-Unis. Mais il faudrait qu'il y ait un plan assurant vraiment la défense, capable de faire face à une attaque bien coordonnée. Il faut reconnaître que le concept de dissuasion n'est pas en réalité une politique de défense. Au mieux, elle est préventive, au moins aussi longtemps que l'ennemi n'est pas parvenu à avoir un armement égal ou supérieur. Mais, au fond, la dissuasion est un concept d'agression, et comme tel, absorberait des ressources dans un but auquel le Canada ne souscrit pas, pour ne rien dire du caractère foncièrement méprisable de tout le concept. Telle qu'elle est envisagée actuellement, la destruction d'un autre pays ne réussira pas à défendre, c'est-à-dire à protéger, les villes américaines ou canadiennes. Une défense authentique doit être basée sur la destruction des forces d'attaque. Un système d'engins anti-balistiques, une défense efficace contre les sous-marins et les bombardiers, et une force militaire très mobile capable de faire face aux raids de commandos aussi bien qu'aux tentatives d'occupation, donnerait au Canada une meilleure protection.

Dans le rapport présenté au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes, une politique de ce genre, surtout celle qui s'appuierait sur des systèmes ABM, a été présentée comme «cause de rupture d'équilibre» (p. 10 et 11), dans ce sens qu'elle rendrait plus probable une guerre ou une attaque préventive. Une conclusion de ce genre serait une interprétation regrettable du travail du professeur Rathjens sur «l'avenir de la course aux armements stratégiques», cité à la page 7 du rapport en question. Il voulait dire que logiquement la dissuasion exige le maximum de destruction, infligée uniquement pour détruire, si on veut qu'elle soit réellement efficace. Ailleurs, le professeur Rathjens déclare également que le déploiement simultané des systèmes ABM et MIRV serait «cause de rupture d'équilibre», parce que la combinaison de systèmes efficaces de défense et d'attaque placerait un pays dans une situation qui lui permettrait de ne pas s'inquiéter d'une force de dissuasion, ni d'une guerre préventive. Mais prétendre qu'une bonne défense puisse être une provocation à l'attaque, ne peut être qu'une contradiction dans les termes, même dans la logique toute spéciale de la stratégie nucléaire.

Il y a quelques exemples, très bons, de pays relativement petits, ayant réussi à se garder des attaques d'ennemies considérablement plus puissants, par exemple, la Suisse vis-à-vis d'Hitler, ou Tito vis-à-vis de l'Union soviétique. Mais dans tous ces cas, la liberté a été sauvegardée en s'en tenant uniquement aux moyens défensifs dont on pouvait disposer.

Malheureusement la résolution du Canada de s'en tenir à la défense, n'est pas aussi convaincante qu'elle pourrait l'être.

Du point de vue du moral, la difficulté d'une défense parfaite du Canada conduit à une certaine apathie, qui est encore renforcée par l'absence de véritable sentiment d'insécurité et de véritable sentiment d'hostilité contre une nation quelconque du monde. Et le voisinage d'un grand frère protecteur n'améliore rien.

En ce qui concerne les installations actuelles défensives, on s'aperçoit que le Canada n'est pas particulièrement bien protégé. Dans le cas d'une attaque totale, on ne peut guère que conseiller aux gens de dire une dernière prière, et encore si le système d'alerte n'a pas été l'objet de sabotage, ce qui ne présenterait pas beaucoup de difficultés en cas d'une attaque hautement centralisée et superficielle. Bien que la centralisation soit nécessaire et utile pour répondre à une attaque coordonnée, la centralisation augmente la vulnérabilité, puisque quelques coups bien placés stratégiquement pourraient paralyser tout

le système. De ce point de vue, même un renforcement des centres de commandement pourrait se révéler inutile, puisque le système entier de radar et de communications pourrait être mis hors de service par l'action de l'onde électro-magnétique déclenchée par les explosions nucléaires, et dont les effets pourraient être ressentis à des distances considérables du secteur d'impact. Pour réduire les effets de ce genre de brouillage, il pourrait être bon de doter individuellement des unités du dispositif de défense, de moyens opérationnels indépendants. Une décentralisation de ce genre permettrait également la création d'une deuxième ou troisième ligne de défense là où ce serait justifié par la population et la topographie.

Pour résumer, la situation militaire actuelle des Soviets révèle un effort concerté en vue d'arriver à une capacité très diversifiée, permettant une attaque nucléaire coordonnée et qui pourrait même donner vraisemblablement une capacité de prendre possession de l'Amérique du Nord. Étant donné que la réalisation d'une telle capacité demanderait encore quelques années, le système défensif du Canada, bien qu'insuffisant en ce moment, pourrait être amélioré dans la mesure où il est vraiment défensif. Il faudrait arriver à bien savoir utiliser les différentes armes nucléaires vraisemblablement nécessaires et arriver au genre de coordination à attendre lorsqu'un pays court le risque d'une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord. Il n'y aurait absolument aucun avantage pour le Canada, si son amour de la paix en faisait une petite porte neutre par laquelle l'ennemi pourrait passer pour détruire le principal appui de sa liberté.

APPENDICE III

1. *Questions:* Quel est le coût annuel aux États-Unis du système de défense antibombardiés, à l'exclusion des missiles NIKE/HERCULES, et des autres défenses locales qui ne peuvent être d'aucun avantage au Canada?

Réponse: La réponse à cette question est 1.42 billion de dollars. L'assertion que les missiles NIKE/HERCULES ne peuvent être d'aucune utilité au Canada n'est pas acceptable. Si le système NIKE/HERCULES ajoute quelque chose à la force de dissuasion et contribue ainsi à la prévention de la guerre, le Canada y trouve son avantage. Les missiles NIKE/HERCULES sont situés près des bases SAC afin d'en assurer la défense contre une attaque des bombardiers russes. En assurant cette défense, les missiles accordent aussi une certaine mesure de protection à la population environnante. Quatre emplacements de ces missiles protègent une partie du territoire canadien: Victoria et le complexe Kingston-Toronto-Hamilton-Windsor.

Si l'on ajoute le coût des quatre bases de missiles NIKE/HERCULES qui protègent le territoire canadien, le coût total est de 1.45 billion de dollars. Si celui des quatre bases de missiles NIKE/HERCULES est inclus dans le coût des défenses antibombardiers U.S./NORAD pour l'année financière, de 1969, le total est de 1.63 billion de dollars. Ce montant ne comprend pas les frais de premier établissement, ni ceux de la recherche et du développement.

2. *Question:* Que coûte au Canada la défense antibombardiés de NORAD?

Ce montant ne doit pas comprendre le coût de l'entretien des détachements militaires dont les fonctions ne se rattachent pas directement à NORAD, comme le mémoire de M. Gellner le mentionne.

Réponse: Coût approximatif pour l'année courante 1969-1970: 135 millions de dollars.

3. *Question:* Quel est le coût annuel aux États-Unis du système anti-ICBM de NORAD et des opérations spatiales? Ce montant ne doit pas inclure le coût du SAC ni de la dissuasion nucléaire.

Réponse: (a) A l'exclusion de SAFEGUARD: 240 millions de dollars.

(b) Y compris SAFEGUARD: 1.14 billion de dollars.

4. *Question:* Quel est le coût pour le Canada de NORAD et du système anti-ICBM?

Réponse: Néant. (Détection des satellites–Camera Baker-Nunn: $600,000).

5 et 6. *Questions:* Le commandant en chef de la Région de l'Alaska est-il sous les ordres du lieutenant-général Sharp en l'absence de CINCNORAD, et le commandant en chef de la Région de l'Alaska se trouve-t-il exactement dans la même situation vis-à-vis NORAD que les commandants des Régions de l'Est, du Nord, du Centre et de l'Ouest?

Réponse: Il y a deux régions de commandemant dans l'Alaska: un commandement américain mixte (armée et air), responsable de la défense de l'Alaska, et un commandement de la région NORAD de l'Alaska, responsable de la défense aérienne. Le commandant en chef de l'aviation américaine, le lieutenant-général Breitweiser, est aussi commandant en chef des deux régions. A son titre de commandant de la région de l'Alaska, il est responsable aux chefs de l'état-major à Washington. A son titre de commandant de la région NORAD de l'Alaska, il est responsable à CINCNORAD, tout comme les autres commandants des régions de NORAD. En l'absence du commandant en chef de NORAD, tous sont responsables au commandant en second, le général Sharp. La situation du lieutenant-général Breitweiser est quelque peu analogue à celle du major-général Lipton, à North-Bay. Le général Lipton est le commandant de la Région aérienne des forces armées du Canada et responsable au CDS. Il est aussi commandant de la région NORAD du Nord et se trouve ainsi sous les ordres de CINCNORAD.

7. *Question:* La région NORAD du Nord a-t-elle un Américain comme commandant en second:

Réponse: Oui, le brigadier général Robert B. Hughes.

8. *Question:* Quelles sont les deux des treize divisions de NORAD qui ont des commandants canadiens?

Réponse: La 41e et la 38e divisions de NORAD.

Question: les commandants en second de ces deux divisions sont-ils des Américains?

Réponse: Oui.

9. *Question:* Quelles sont les deux Régions et les quatre Divisions qui ont des commandants en second canadiens?

Réponse: La Région de l'Ouest de NORAD, la Région du Centre de NORAD, la 25e Division de NORAD, la 28e Division de NORAD, la 29e Division de NORAD, et la 34e Division de NORAD.

10. *Question:* Quelle est la signification du type de défense du périmètre en comparaison de la défense générale mentionnée à la page 7 du document de travail du lieutenant-général Sharp?

Réponse: La défense du périmètre signifie que tous les appareils de détection, les postes de contrôle des armes, et les armes elles-mêmes sont disposés à la périphérie de la région vitale dont il faut assurer la défense. La défense générale comprend la défense du périmètre mais se prolonge en profondeur tant à l'intérieur qu'à l'extérieur afin d'accroître l'espace de temps pendant lequel un attaquant est exposé à l'action défensive.

11. *Question:* Dans quelles Régions de NORAD se trouve la ville d'Ottawa?

Réponse: Dans la Région du Nord de NORAD 41e Division de NORAD, toutes deux ayant des commandants canadiens.

12. *Question:* Dans quelles Région et Division de NORAD se trouvera Ottawa à la suite de la revision des Divisions qui entrera en vigueur le 15 août?

Réponse: Dans la Région du Nord de Norad et la 41e Division de NORAD.

13. *Question:* L'Alaska continuera-t-il d'être une Région distincte de NORAD après le 16 août?

Réponse: La Région de l'Alaska de NORAD restera inchangée.

14. *Question:* Les systèmes suivants sont-ils sous les ordres de NORAD, ou collaborent-ils simplement avec NORAD en lui fournissant des renseignements: le système BMEWS, le système de radar côtier de l'aviation américaine, le système de détection et de dépistage spatiaux, le «réseau» de détection spatiale établi par le système de surveillance spatiale de la marine des États-Unis?

Réponse: Tous ces systèmes sont sous le commandemant opérationnel de CINCNORAD. Ceci signifie que toutes leurs opérations sont dirigées par NORAD, mais non que NORAD administre ou fournit les moyens logistiques de ces organisations. Ceci s'applique également à toutes les forces de NORAD.

15. *Question:* Le document de travail du lieutenant-général Sharp, à la page 22, mentionne que le Canada a payé approximativement le tiers du coût du système *Pine Tree.* Ceci veut-il dire le tiers du coût total de ce système ou le tiers du coût de la section canadienne?

Réponse: Un tiers du coût de la section canadienne de NORAD (à l'exclusion de la ligne DEW et des escadrilles d'interception) a été payé par le Canada. Le Canada n'a fait essentiellement aucun investissement dans NORAD à l'extérieur du pays.

16. *Question:* Si l'on continue le système de défense aérienne actuel aux États-Unis, on en estime le coût total à 11.7 billions de dollars, du milieu de 1967 au milieu de 1977. A la fin de cette période, le coût annuel de l'entretien de ce système sera de 1.12 billion de dollars. Il n'y aura plus alors que très peu de dépenses au compte du capital de sorte que la plus forte partie de ces 11.7 billions sera employée aux opérations et à l'entretien.

Le système modernisé de défense aérienne devra obtenir un nouvel équipement. Pendant la première partie de cette période (1967-1977), on s'occupera du développement et de l'achat du nouvel équipement, mais en même temps, on devra maintenir les forces actuelles de sorte que les budgets annuels seront plus considérables qu'à l'heure actuelle. Toutefois, durant la dernière moitié de cette période, après le paiement du nouvel équipement, le remplacement de l'équipement désuet, et la réduction du personnel, on estime que l'exploitation du système modernisé coûtera environ 0.69 billion par an. (C'est environ la moitié ou les deux tiers du coût actuel des opérations et de l'entretien). Du milieu de 1967 au milieu de 1977, le coût total du maintien du système actuel de défense et de sa modernisation graduelle est estimé à 12.3 billions de dollars. Ce montant s'applique à la section américaine de ce système et environ le quart sera employé au compte du capital.

Durant les dix prochaines années, le coût du maintien et le coût de la modernisation seront sensiblement égaux, mais à la longue, probablement après 1979, le système modernisé devrait permettre des économies substantielles, à cause de la diminution du coût de l'entretien et des opérations.

17 (a) (i) Le cône de charge des missiles Spartan sera utilisé à une très grande altitude, au delà de l'atmosphère, et son efficacité contre les ICBM diminuera si la radiation doit traverser la couche d'air, mais on sait que le dommage au sol commencera d'être grave si les éclatements ont lieu à une altitude bien inférieure à 25 milles. On nous assure que les explositions auront lieu bien au delà de cette altitude. Toutefois, il semble possible que si le temps et l'espace permettent l'interception au-dessus de l'océan ou de régions inhabitées et si le cône de charge conserve son efficacité au-dessous de 25 milles (ce que nous ignorons), la défense désirerait l'interception à une moins grande altitude.

17. (a) (ii) Il est certainement possible que la portée et l'efficacité des missiles Sprint seront augmentées à l'avenir. Le ministère de la Défense nationale suit de très près les développements réalisés aux États-Unis dans la sphère de la défense antimissiles quant à leurs effets possibles au Canada.

17 (b) Pour qu'il puisse exploser avant d'être détruit par un Spartan, un ICBM devrait être muni d'un mécanisme de déclenchement capable

(i) de le faire éclater au delà de la portée des missiles Spartan de la défense,

(ii) ou de détecter l'approche du Spartan et de le détonner avant l'explosion de celui-ci,

(iii) ou de détecter le rayonnement initial de l'explosion du Spartan et de déclencher son explosion avant que la radiation du Spartan ait paralysé l'action du cône de charge de l'ICBM.

La méthode (i) résulterait en une explosion à une altitude trop élevée pour qu'elle soit très dommageable.

La méthode (ii) n'est pas jugée probable. Des appareils de détection et de contrôle extrêmement sensibles devraient dans ce cas être construits dans le véhicule de rentrée de l'ICBM dans l'atmosphère, qui ordinairement n'est qu'une enveloppe protectrice du cône de charge.

La méthode (iii) est probablement possible du point de vue technique. Mais elle devrait agir en l'espace d'un millième de seconde qui peut s'écouler entre la radiation destructrice du Spartan et le déclenchement du cône de charge de l'ICBM. Pour exprimer une opinion à ce sujet, il faudrait connaître le mécanisme et la méthode de détonation des armes nucléaires des Russes. En tout cas, les effets au sol de la détonation combinée des deux missiles à une telle altitude ne pourraient être bien graves.

18. Si un ICBM dirigé vers une cible de la partie nord des États-Unis réussissait à pénétrer la défense et à faire explosion au sol, le Canada serait exposé au danger des retombées. Si les Spartan réussissaient à l'intercepter à une haute altitude au-dessus de l'un ou de l'autre pays, il n'en résulterait pas grand danger pour qui que ce soit. D'autre part, s'il était intercepté à basse altitude par les Sprint, ce serait alors à proximité de la cible visée et donc aux États-Unis.

● 11 juin 1969.

19. *Question:* Le système des «deux clés» s'applique-t-il aux intercepteurs américains utilisant l'espace aérien du Canada ou uniquement aux intercepteurs canadiens? (M. Cadieux remettra au Comité un mémoire expliquant les arrangements).

Réponse: Aucun intercepteur portant des armes nucléaires ne peut utiliser l'espace aérien du Canada sans la permission préalable du gouvernement canadien *et* l'autorisation du président des États-Unis. Tel est le concept des «deux clés». Des intercepteurs américains non armés ou équipés d'armes conventionnelles survolent le Canada, mais seulement sous le contrôle de NORAD, dans l'exécution des manoeuvres aériennes conjointes de la défense du continent.

COMMANDEMENT ET CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Le commandement et le contrôle des armenents de NORAD est exercé selon le concept des «deux clés». Aucun intercepteur ou bombardier portant des armes nucléaires ne peut survoler le territoire canadien sans l'autorisation conjointe des gouvernements du Canada et des États-Unis. Dans le cas d'hostilités, CINCNORAD devrait d'abord obtenir la permission du président des États-Unis avant de délivrer des armes nucléaires aux forces canadiennes et ensuite obtenir l'autorisation explicite du gouvernement du Canada et du président des États-Unis avant d'employer ces armes contre les attaquants. Une procédure très rigide régit ces demandes d'autorisation. CINCNORAD doit alors ordonner au Centre des opérations de combat de Colorado Springs de s'adresser à l'Autorité nationale du Commandement militaire (NMCC) des chefs conjoints de l'état-major de Washington et au Centre opérationnel des forces canadiennes à Ottawa pour obtenir la permission voulue des gouvernements canadien et américain. Ces demandes du commandant en chef de NORAD doivent être transmises par messages rédigés en code. L'authenticité de ces messages est vérifiée à leur réception en comparaison avec le code approprié et les messages seraient invalides et rejetés s'ils n'étaient pas rédigés dans le code voulu. Une procédure et des systèmes à toute épreuve ont été institués pour assurer que les gouvernements puissent prendre les décisions voulues sans occasionner de retards importants aux opérations militaires.

Une fois que CINCNORAD aura obtenu des deux gouvernements l'autorisation d'employer les armes nucléaires, le commandement et le contrôle des intercepteurs et des bombardiers passera aux commandants des divisions, par l'entremise des commandants régionaux. La transmission des autorisations voulues doit être faite par messages en code aux détenteurs des «deux clés» qui doivent répondre avec le code convenu avant que les autorisations ne soient valides. Des codes différents sont employés par les détenteurs des «deux clés» et aucune collusion n'est possible, c'est-à-dire que chacun d'eux doit répondre indépendamment et dans la forme prévue pour valider l'autorisation. Lorsque la validité des autorisations reçues du Centre des opérations de combat de NORAD au nom du CINCNORAD aura été constatée par les détenteurs des «clés», alors, et alors seulement, les portes seront ouvertes et l'emploi des armes nucléaires sera permis. En conséquence avant que des armes nucléaires puissent être employées dans l'espace aérien du Canada:

a. Le gouvernement canadien doit accorder son autorisation.

b. Le président des États-Unis doit autoriser l'emploi des armes nucléaires et permettre que ces armes soient mises à la disposition des forces canadiennes.

c. Les autorités militaires canadiennes doivent recevoir de CINCNORAD un message dûment vérifié autorisant l'emploi des armes nucléaires.

d. Les membres américains des équipes des «deux clés» doivent aussi recevoir des messages dûment vérifiés de CINCNORAD autorisant la livraison d'armes nucléaires aux Canadiens et leur emploi contre les attaquants.

Des mesures de sécurité formidables assurent la sécurité des armes nucléaires. En outre, d'autres précautions sont prises dans le choix du personnel et des méthodes opérationnelles.

Quiconque est affecté à quelque titre au service des armes nucléaires doit répondre aux exigences suivantes:

a. Etre accepté à la suite d'une enquête de sécurité.

b. Avoir réussi le test HRP (programme stabilité humaine) au moyen duquel on détermine son quotient d'émotivité et on l'instruit de ses fonctions.

c. Avoir démontré la connaissance voulue de sa tâche.

d. Etre autorisé à remplir les fonctions de sa tâche.

e. Savoir contrôler les actes de son coéquipier.

Le concept de «deux coéquipiers» s'applique à toute opération nucléaire, c'est-à-dire qu'absolument rien ne peut se faire relativement aux armes nucléaires par une personne seule. Ceci comprend le contrôle ou les autorisations, l'armement d'une bombe, le lancement, le déploiement, le délestage, le transport et l'accès aux armes. Ce concept est appliqué à toutes les opérations, à partir de l'entrepôt jusqu'au lancement sur la cible visée.

20. *Question:* Y a-t-il présentement des missiles NIKE/HERCULES/HAWK ou autres en position quelque part aux États-Unis en vue de l'interception de bombardiers survolant le territoire canadien?

Réponse: Oui. Voir à ce sujet la réponse à la 1ère question.

21. *Question:* Quelle est la fréquence des vols des intercepteurs américains au-dessus du territoire canadien? Doivent-ils obtenir au préalable l'autorisation, ou quelque permission avant d'exécuter leurs missions?

Réponse: Des intercepteurs américains survolent le territoire canadien, et des intercepteurs canadiens survolent le territoire américain sous le contrôle immédiat de NORAD. Les plans de ces vols sont coordonnés à l'avance par les agences de contrôle du trafic aérien des deux nations. Les intercepteurs canadiens et américains exécutent les missions qui leur sont confiées par NORAD en vue de la défense aérienne, telles que les pratiques d'identification et de fréquentes manoeuvres de défense aérienne d'importance variée. Les avions traversent chaque jour les frontières au cours de leurs opérations. Toutefois, ils ne portent pas d'armes nucléaires. Dans le cas d'armement nucléaire, voir la réponse à la question 19.

22. *Question:* Pour quelle raison technique le sud de l'Ontario fait-il partie de la Région de l'Est de NORAD au lieu de la Région du Nord?

Réponse: Pour que la 41e Division de NORAD, stationnée à North Bay puisse efficacement intercepter des avions hostiles survolant la région du sud de l'Ontario, elle doit recevoir des indications de radar que l'ordinateur de North Bay ne peut capter actuellement.

La capacité de chaque ordinateur est limitée. Chacun d'eux ne peut recevoir qu'une somme limitée d'indications des radars et ne peut contrôler qu'un certain nombre d'intercepteurs; de même, chacun n'observe la situation aérienne que d'une région délimitée. L'ordinateur de North Bay est déjà employé à sa pleine capacité et il faudrait un ordinateur additionnel pour placer la région du sud de l'Ontario sous la surveillance de la station de North Bay. Il existe aussi d'autres raisons techniques. La superficie observée par un ordinateur doit être divisée en carrés. Si l'on examine la carte du sud de l'ontario, on constate que l'inclusion de cette région comprendrait une étendue de territoire additionnelle. Ce serait une utilisation inutile de l'ordinateur, vu qu'il faudrait ajouter à la superficie couverte par l'ordinateur de North Bay un espace qui dépasserait les limites de la région du sud de l'Ontario. En sus d'un ordinateur additionnel et des lignes de communication dispendieuses qu'il faudrait établir, on aurait besoin de tableaux additionnels à North Bay, ce qui nécessiterait un personnel plus nombreux. Je n'ai pu obtenir une estimation du coût de tout cela, mais il serait considérable, probablement plusieurs millions.

Question: Dans l'hypothèse d'une attaque par 150 bombardiers russes, quel pourcentage de ceux-ci réussirait-il à traverser notre ligne de défense actuelle?

Réponse: Il est difficile de répondre à cette question à cause du grand nombre de variables dont il faut tenir compte. Aussi, toute réponse donnée autrement qu'en termes généraux violerait le secret militaire.

Si ces 150 bombardiers attaquaient sur un vaste front, par exemple, par le Labrador, par l'Arctique central et par l'Alaska, à une haute altitude, armés de bombes à chute libre (ils devraient en conséquence pénétrer jusqu'aux cibles qu'on leur aurait désignées), on pourrait en détruire un fort pourcentage.

D'autre part, si les bombardiers arrivaient tous par la même route et étaient armés de missiles air-sol, volant à une faible altitude, un pourcentage considérable traverserait probablement les défenses.

Ces commentaires ont trait à deux situations extrêmes dont aucune ne serait probablement choisie. La tactique employée dépendrait de l'estimation que les Russes se feraient de l'efficacité de NORAD. L'attaque à haute altitude, serait préférable pour obtenir des résultats, car les bombardiers pourraient alors porter un chargement plus considérable de bombes et les lancer avec plus de précision. A mon avis, mais peut-être pas de l'avis des Russes, une attaque à basse altitude offrirait le plus de chances de succès.

Si l'on déploie des AWACS OTH et des autres intercepteurs modernes, contre les attaques à basse altitude, y compris les missiles air-sol, notre défense actuelle sera aussi efficace que s'il s'agissait d'attaques à haute altitude avec des bombes à gravité.

CONCEPT DE L'ORGANISATION DE NORAD

Le concept de l'organisation de NORAD comporte l'intégration des forces américaines et canadiennes en vue de la défense du continent. Les Régions de NORAD, sauf celle de l'Alaska, comprennent à la fois des parties de territoire et d'espace aérien du Canada et des États-Unis. La distribution des forces et des Divisions dans les diverses Régions dépend en grande partie des effectifs disponibles pour la défense. Par exemple, la Région du centre du Canada fournit les radars et la géographie tandis que les États-Unis fournissent les forces actives de défense, c'est-à-dire les intercepteurs et les batteries de Bomarks et de missiles NIKE/HERCULES. Il est en conséquence tout à fait logique que le poste de commandant de la Région centrale de NORAD soit attribué à un officier américain, tandis qu'un officier canadien est commandant en second. D'autre part, la Région du Nord de NORAD comprend à la fois des territoires canadiens et américains, mais le Canada fournit dans ce cas un plus fort pourcentage des radars, des armes et des moyens de contrôle. Dans ce cas, le commandement est confié à un officier canadien, tandis qu'un officier américain est commandant en second. Cette méthode d'allocation est appliquée dans tout le système de NORAD. Normalement, ce sont des Canadiens qui exercent le commandement au Canada et des Américains aux États-Unis. Toutefois, il y a des exceptions à cette règle. La 36e Division de NORAD dont le quartier général se trouve à Topsham, dans l'État du Maine, est commandée par un Canadien, tandis que la 37e Division de NORAD, stationnée à Goose Bay, au Labrador, est commandée par un Américain. La contribution relative d'armes et d'installations est le facteur le plus important dans ces cas.

MEMORANDUM

V3010-26 (DConP)
15 mai 1969.

DOCUMENT PARLEMENTAIRE

COÛT DES OPÉRATIONS ET DE L'ENTRETIEN DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

1. A la séance du 6 mai du Comité permanent de la Défense et des Affaires extérieures, on a demandé les détails du coût des opérations et de l'entretien qui est défrayé par le Canada comme contribution à NORAD.

2. Voici ces détails:

Elément du coût	*Coût estimatif annuel* (millions de dollars)
Intercepteurs	$ 38.9
Bomarcs	4.2
Radars	67.7
Centres de contrôle	3.4
Détection et dépistage spatiaux	.6
Quartiers généraux de commandement	20.2
TOTAL	$135.0

3. Dans le document présenté au Comité avant le témoignage du général Sharp, le coût annuel des deux escadrilles de Bomarcs était donné comme étant de 3.4 millions de dollars. La différence provient du fait que les autorités financières ont ajouté au coût mentionné précédemment les frais de la station CFB de North Bay imputable à l'entretien de l'escadrille voisine de Bomarcs.

Le lieutenant-colonel
J. R. Beveridge
SOSS/CDS

Lieutenant-colonel K.W. Macdonald,
DConP 2
2-5976

© Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

TÉMOIGNAGES

N° 50

SÉANCES DU 8 MARS AU 22 MARS 1969

MEMBRES DU COMITÉ QUI SE RENDENT EN EUROPE

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

Y compris

Appendice JJJ—Index des fascicules 41-43 et 46-49 inclusivement

20554—1

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE—EUROPE—1969

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et Messieurs,

Allmand	Guay (*Saint-Boniface*)	Nesbitt
Anderson	Harkness	Nowlan
Asselin	Howard (*Okanagan*	Penner
Barrett	*Boundary*)	Prud'homme
Brewin	Laniel	Smith (*Northumberland-*
Buchanan	Laprise	*Miramichi*)
Cafik	Legault	Stewart (*Cochrane*)
Carter	Lewis	Stewart (*Marquette*)
Forrestall	MacLean	Thompson
Gibson	Marceau	Winch—(30)

Aussi présent: M. David Groos, député, Secrétaire parlementaire du Ministre de la Défense nationale.

Le greffier du Comité,
Hugh R. Stewart.

Adjoint,
Fernand Despatie.

ORDRE DE RENVOI

Chambre des Communes
Le lundi 3 mars 1969

Il est ordonné,—Que les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale aient l'autorisation de voyager à l'étranger entre le 8 mars et le 22 mars 1969 en vue de l'avancement de leurs travaux, et que le personnel nécessaire les accompagne.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

TÉMOIGNAGES

Nicosie, Chypre, le 10 mars 1969

M. J. C. G. Brown, haut commissaire canadien: Je vous souhaite la bienvenue à Chypre, l'île d'Aphrodite et du soleil où depuis quelques années le peuple cypriote est en proie à un grave problème qui a suscité l'attention du monde entier. Voici en quelques mots le problème de Chypre: depuis que cette île a accédé à l'indépendance en 1960 et malgré les garanties internationales données par les accords de Zurich et Londres, les deux communautés de Chypre, grecque et turque, n'ont pas encore trouvé un *modus vivendi* capable de garantir la paix et la stabilité sur l'île et la sécurité de son peuple. Et cet état de choses continue d'exister malgré Aphrodite et le soleil.

Pour commencer, permettez-moi d'expliquer en quelques mots le programme que nous avons organisé afin que votre visite vous donne matière à réflexion sur le maintien de la paix à Chypre. Le général Martola et M. Osorio-Tafall vous ont déjà parlé du rôle de la Force des Nations Unies à Chypre (FNUC—UNFICYP) et des fonctions du représentant spécial du secrétaire général. Les observations de ces messieurs et celles du brigadier général Leslie et les miennes se chevaucheront peut-être. Je dirai simplement qu'ils ont eu l'avantage de parler les premiers et sans les conseils du général ni les miens. Le programme de demain a deux objectifs: d'abord, vous présenter le contingent afin que vous puissiez voir à l'œuvre les troupes chargées du maintien de la paix, et deuxièmement vous permettre de rencontrer et d'interroger les dirigeants politiques de l'île: Sa Béatitude l'archevêque Makarios, président de la République, Son Excellence M. Fazil Kutchuk, vice-président de la République et les deux négociateurs pendant les entretiens actuels, MM. Clerides et Denktash.

Ce soir, le brigadier général Leslie enchaînera immédiatement après moi en vous décrivant le rôle militaire de la FNUC. A la fin de ses observations lui et moi répondrons volontiers à des questions mais je dois vous rappeler que nos invités pour le dîner d'information arriveront à 8 h. 15 ce qui fait que le temps dont nous disposons est donc limité. Cependant, nous deux ainsi que des agents du haut commissariat et des officiers du contingent pourront être interrogés à table pendant la soirée et vous aurez demain des occasions analogues de nous poser vos questions.

Le scénario du maintien de la paix sur cette île agitée s'explique par son histoire longue et compliquée. J'ai l'intention de ne remonter que dix ans en arrière. J'ai déjà parlé des accords de Zurich et de Londres sur lesquels reposait l'indépendance de Chypre. Étant donné la genèse complexe de la Chypre contemporaine et les négociations extrêmement compliquées qui ont abouti aux accords, il n'est pas étonnant que la constitution ait été un mécanisme très délicatement équilibré qui exigeait la meilleure bonne volonté du monde pour fonctionner. La distinction traditionnelle des deux collectivités avait été essentiellement reconnue et perpétuée dans le cadre institutionnel de la république. Par exemple, le président devait être un Cypriote grec et le vice-président un Cypriote turc, chacun élu par sa propre collectivité. Dans le cabinet qui comptait dix ministres, sept devaient être grecs et trois turcs. La même proportion était aussi appliquée dans la représentation à la Chambre des représentants, dans le fonctionnariat, la police et la gendarmerie. Quant à l'armée, la proportion était fixée à 60/40. On avait établi des chambres communales distinctes pour exercer le pouvoir législatif en matières religieuses, éducatives et culturelles et d'état civil, et les pouvoirs fiscaux étaient accordés aux Chambres pour fournir des fonds à ces fins. Des municipalités grecques et turques distinctes avaient été créées dans les cinq grandes villes.

Chypre a accédé à l'indépendance le 16 août 1960 et au cours des trois années suivantes, un certain nombre de graves problèmes constitutionnels se sont posés. Certaines dispositions de la constitution en fait n'ont jamais été appliquées et lorsque les ministres turcs ont interdit l'adoption du budget en août 1963 parce qu'ils estimaient que leurs droits constitutionnels n'étaient pas respectés, le président Makarios a cherché un moyen de sortir de l'impasse financière. Il a proposé des amendements constitutionnels comportant treize mesures «destinées à faciliter le fonctionnement sans heurt de l'État et à supprimer certaines causes de friction intercommunale» mais le camp turc les a rejetés. Le premier coup tiré pendant la guerre intercommunale le 21 décembre 1963 a mis un terme aux discussions constitutionnelles constructives pendant les quatre années et demie qui allaient suivre.

La constitution de 1960 n'était que l'un parmi une série de documents de base signés

lors de l'indépendance de Chypre qui ont toujours, ainsi que la constitution, force de loi. Des mesures de protection, destinées à garantir les droits de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni ont été formulées explicitement. En vertu du traité d'alliance, la Grèce et la Turquie ont reçu le droit d'intervention et le droit de garder des contingents à Chypre; ces troupes—950 Grecs et 650 Turcs—s'y trouvent toujours. En vertu du traité d'établissement, le Royaume-Uni gardait la souveraineté sur deux zones d'une superficie totale de 99 milles carrés connues sous le nom de zones de base de la Souveraine. Ces intérêts extérieurs garantis par traités ont exercé une influence tout au long de l'histoire agitée de la république. Bien que l'*Enosis*—l'union avec la Grèce—et le compartimentage aient été écartés dans les accords, certains éléments de la communauté cypriote grecque n'ont jamais renoncé à l'*Enosis* et certains éléments de la communauté cypriote turque raisonnent encore dans l'optique du compartimentage de l'île. Le panhellénisme dictait à la Grèce de venir en aide aux Cypriotes grecs tandis que des considérations d'ordre stratégique et la protection de la minorité cypriote turque déterminaient l'attitude de la Turquie. Lorsque le combat s'est engagé, les deux pays ont appuyé leur communauté respective avec des armes et des troupes et, comme cela s'était produit pendant les années 50 et auparavant, Chypre est redevenue une force explosive dans les rapports entre la Grèce et la Turquie.

Peu après le déclenchement du conflit, la Grande-Bretagne a agi promptement, à la demande du gouvernement de Chypre, pour arrêter le combat et pour prévenir la menace d'une invasion de l'île par la Turquie. Le 30 décembre 1963 a été tracée la fameuse «Ligne Verte» et en janvier les Britanniques ont convoqué une conférence à Londres à laquelle assistaient les délégués de la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie et les dirigeants des Cypriotes grecs et turcs. Cette conférence a échoué mais dans l'intervalle les Nations Unies ont envoyé un observateur dans l'île. Les projets pour l'envoi d'une force de l'OTAN afin d'assurer la paix ont été modifiés pour inclure la participation des Nations Unies et, après son refus par le gouvernement de Chypre, ce projet a été remplacé par la suite par la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964 qui recommendait, moyennant l'assentiment du gouvernement de Chypre, la mise sur pied d'un contingent des Nations Unies chargé du maintien de la paix. Le 13 mars, le gouvernement canadien consentait à participer à la force et les premières troupes canadiennes sont arrivées à Chypre trois jours plus tard.

Au début la FNUC (l'UNFICYP) était autorisée à y rester pendant trois mois. Elle y est maintenant depuis presque cinq ans et le mandat actuel semestriel court jusqu'au 15 juin de cette année. Les premiers mois des bérets bleus ont été peu mouvementés mais en mai 1964 la FNUC s'est acquis le respect des Cypriotes et a pris dans une certaine mesure la situation en main. Depuis lors deux périodes très critiques se sont écoulées—en août 1964 et en novembre-décembre 1967 lorsque se sont produits des combats locaux de grande envergure et qu'une invasion par la Turquie était imminente—et il y a eu en outre tout au long des incidents locaux innombrables.

Les combats de novembre-décembre 1967 ont marqué un tournant dans la situation parce que la Turquie, qui avait bien fait savoir qu'elle en tenait la Grèce responsable, a exigé et obtenu le départ de l'île du général Grivas célèbre à l'époque de l'EOKA (organe national de la Lutte pour Chypre) ainsi que de plusieurs milliers de troupes grecques qui s'y trouvaient irrégulièrement. D'autre part, La Turquie et la Grèce se sont mutuellement rendues compte qu'elles avaient été à deux doigts de la guerre à propos de Chypre. Lorsque le 7 mars 1968 le gouvernement de Chypre a levé le blocus économique qu'il avait imposé sur les enclaves cypriotes turques, M. Bibiano Osorio-Tafall, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies était alors en mesure de persuader les dirigeants des deux communautés à cesser le combat et à entamer des pourparlers.

Les principaux acteurs dans les entretiens intercommunaux ont été dans le camp cypriote grec M. Glafcos Clerides, président de la Chambre des représentants et dans le camp cypriote turc, M. Rauf Denktash, président de la Chambre communale turque. Demain, vous ferez la connaissance de ces deux personnages intelligents et modérés. Lors des contrats initiaux, qu'avait arrangés en juin 1968 M. Osorio-Tafall ils ont reconnu une identité de vues suffisante pour procéder à une deuxième phase pendant laquelle des propositions écrites sur les principales questions constitutionnelles ont été échangées. Les deux interlocuteurs, qui auront bientôt l'aide de sous-comités, ont désormais entrepris de pénibles négociations afin de trouver des solutions justes et applicables.

Il est certain que l'étape des pourparlers n'aurait pas pu être atteinte si les Nations Unies ne se trouvaient pas dans l'île. On doit attribuer beaucoup de mérite à la diplomatie patiente de M. Osorio-Tafall qui a su travailler dans une atmosphère plus calme créée par les mêmes efforts patients de la FNUC pour rétablir des conditions normales et pour atté-

nuer la tension. Pourtant—et vous le constaterez mieux je crois après avoir entendu le général Leslie et à l'issue des séances d'information demain—les conditions dans l'île sont encore loin d'être normales. Une méfiance et une crainte réciproques continuent de régner et il ne faut pas écarter l'éventualité d'une reprise des combats. Dans les circonstances le rôle de la FNUC est peut-être même plus important qu'il ne l'était avant l'ouverture des pourparlers parce qu'il faut éviter ou maîtriser le moindre incident si les négociations doivent progresser.

C'est dire en réalité qu'il faut poursuivre la tâche relative au maintien de la paix afin de pouvoir entreprendre celle plus délicate de son établissement. Voilà un sujet que M. Osorio-Tafall a déjà abordé avec vous. Pour l'île elle-même, cet objectif comporte la mise au point d'une entente raisonnable et pratique qui permettra à la majorité cypriote grecque et à la minorité cypriote turque de travailler ensemble dans la paix. Une pareille entente doit garantir évidemment aux Cypriotes turcs la protection et même l'encouragement de leur individualité culturelle, linguistique et religieuse. Elle devra aussi garantir à une communauté que l'autre n'empêchera pas le gouvernement de l'État ni le développement de l'économie. Ce sont des objectifs difficiles à atteindre et la difficulté s'en trouve encore accrue du fait qu'il faut convaincre la Grèce et la Turquie que leurs intérêts nationaux à Chypre seront protégés. Et en outre, l'ultime solution au problème de Chypre doit être assez viable—au minimum—pour supporter les commentaires du monde en général et des Nations Unies en particulier. Il semble donc peu vraisemblable, à cause de tous ces facteurs, que la paix sera rapidement instaurée.

Je ne prétends pas que le haut commissariat canadien à Chypre joue un rôle actif dans l'établissement de la paix bien qu'il ne faille pas écarter cette éventualité. Cependant, le haut commissariat assure un soutien diplomatique au contingent canadien et aux troupes chargées du maintien de la paix en général. J'aimerais dire maintenant qu'à l'instar de votre comité qui groupe les affaires extérieures et la défense nationale, le service étranger et les forces armées ont collaboré très intimement à Chypre. La nomination d'un conseiller des forces canadiennes auprès du haut commissaire, fonction que remplit actuellement le lieutenant-colonel W. D. Little, a été particulièrement utile dans cette tâche conjointe.

Depuis mon arrivée à Chypre, il y a juste trois mois aujourd'hui, j'ai eu l'honneur d'apprendre à connaître les officiers et les hommes du contingent canadien et de les voir à l'œuvre. J'ai entendu les dirigeants de l'île et d'autres louer la conduite de ces Canadiens et manifester leur gratitude de les avoir ici. Demain, aux avant-postes, vous verrez des soldats canadiens s'acquitter de leur fonction essentielle: le maintien de la paix. Vous constaterez comme moi, j'en suis sûr, l'excellente discipline et l'efficacité qui caractérisent le troisième bataillon du Vingt-deuxième Régiment royal.

Permettez-moi maintenant de vous présenter le brigadier général E. M. D. Leslie, commandant du contingent canadien et chef d'état-major auprès du général Martola, commandant de la FNUC (UNFICYP). Depuis son arrivée à Chypre en août dernier le général Leslie a énormément contribué à apaiser le climat de l'île et a amené les intéressés à trouver une solution pacifique. Son énergie et ses dons lui ont valu les éloges de beaucoup et j'ai fort apprécié la collaboration de ce remarquable soldat canadien.

C'est à titre de chef d'état-major que le général Leslie s'adressera à vous. A ce titre, pour des raisons que vous comprendrez, il détient des renseignements qui ne sont pas connus en dehors du cadre des Nations Unies; il se peut donc qu'il hésite à répondre à des questions qui tombent dans ce domaine secret.

Brigadier général E. M. D. Leslie, chef d'état-major, et commandant du contingent canadien: Comme vous l'a dit le haut commissaire, je remplis une double fonction dans la FNUC (UNFICYP). Je suis chef d'état-major, directeur général si vous voulez de la FNUC (UNFICYP) et commandant du contingent canadien. Je suis sûr que vous ne le prendrez pas en mauvaise part si je vous dis que mon second emploi, celui de commandant canadien, n'occupe qu'une très petite partie de mon temps. En vérité, c'est peut-être parce que les commandants de bataillon que l'on m'a affectés sont si efficaces que j'ai pu, dans la mesure où les règlements militaires le permettent, confier le commandement effectif des Canadiens au commandant résidant du bataillon. Je n'en suis pas pour autant oisif vous le comprendrez car, à vrai dire, mon rôle de chef d'état-major m'occupe entièrement et son importance est considérable car en ne m'occupant que des questions canadiennes essentielles, je parviens à traiter les huit contingents sur un pied d'égalité. Voilà pourquoi—et aussi parce que demain le lieutenant-colonel Riffou vous donnera une séance d'information—je vais faire porter mes observations sur ma tâche principale et vous parler ce soir des vastes aspects de la FNUC (UNFICYP).

Comme le comité dispose de peu de temps qu'il me soit permis, uniquement pour vous indiquer les domaines au sujet desquels vous aimerez me questionner plus à fond, de vous révéler certaines opinions confidentielles sur la Force, ses succès et son avenir. Toutes ces opinions sont basées sur des connaissances personnelles que j'ai acquises depuis le 15 août 1968, c'est-à-dire depuis que je suis chef d'état-major de la FNUC (UNFICYP). Cependant, aucune des opinions que je vais exprimer, malgré le poste que j'occupe à la FNUC (UNFICYP), ne reflète nécessairement ce que pense exactement le commandant de la Force ou New York. Je m'adresse ici à vous, législateurs du Canada, en tant que serviteur du Canada.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, vous me permettrez peut-être avec l'aide des simples cartes et tableaux affichés, de rafraîchir votre mémoire sur certains des points saillants qui influent sur la FNUC (UNFICYP). La carte montre Chypre qui, pour de simples raisons de comparaison, a une superficie de 3,572 milles carrés soit une fois et demie celle de l'île du Prince-Édouard qui est de 2,184 milles carrés avec une population de 110,000 habitants. Chypre en compte 614,000 dont 80 p. 100 sont d'origine grecque et 18 p. 100 d'origine turque. La FNUC (UNFICYP) est à l'œuvre depuis le 27 mars 1964 et depuis cette date-là, 93 Cypriotes grecs ont été tués et 190 blessés tandis qu'il y a eu 100 Cypriotes turcs tués et 106 blessés dans la lutte intercommunale. En outre, 190 Cypriotes turcs et 40 Cypriotes grecs sont portés manquants. Les principaux deploiements de la FNUC (UNFICYP) sont marqués sur la carte et ainsi que les enclaves turques les plus importantes. Les Cypriotes turcs peuvent librement circuler dans l'île à part quelques restrictions secondaires et pourrait-on dire normales. Les Cypriotes grecs ne peuvent entrer dans les enclaves turques ni les traverser sauf accompagnés de deux rangées de troupes déployées—les combattants turcs à l'intérieur et la Garde nationale cypriote à l'extérieur, mais sans autre marque et, dans bien des endroits, il n'est pas difficile de s'égarer dans le no-man's land—pas difficile mais dangereux. A certains endroits le no-man's land est une bande étroite où, je n'ai pas besoin de vous le dire, l'atmosphère lourde est inconfortable mais vous en verrez vous-mêmes demain des exemples. De visu—vous n'aurez aucun mal à comprendre pourquoi je passe rarement une nuit tranquille.

Le premier tableau vous donne une idée des forces militaires et paramilitaires qui se trouvent sur l'île et de leurs effectifs approximatifs. Outre les troupes indiquées, des troupes britanniques sont stationnées dans les zones de base de la Souveraine mais celles-ci n'ont rien à voir au problème qui se pose à la FNUC. Vous remarquerez que du moins numériquement, la FNUC est loin de détenir la balance du pouvoir militaire.

Le dernier tableau montre les tâches assignées à la FNUC et c'est sur ces dernières que porteront la majeure partie des observations qui me restent à faire. Permettez-moi de procéder en m'adressant à moi-même des questions.

La FNUC (UNFICYP) a-t-elle contribué de façon significative à la réalisation de la tâche n° 1 ?

Outre les opérations incessantes de guet, dont vous verrez plus d'exemples demain, et qui ont un effet constant et incommensurable de dissuasion contre ce que nous appelons l'incident local ou accidentel—la sentinelle nerveuse qui tire sur des ombres—je vais vous relater deux incidents qui auraient pu à mon avis donner lieu à deux graves combats intercommunaux si ce n'avait été de la présence et des actes des troupes de la FNUC. Puisque les combats intercommunaux n'ont pas éclaté, on peut manifestement contester la validité de mon opinion, mais je vous affirme que je ne suis pas le seul à avoir considéré ces deux incidents comme virtuellement très dangereux.

a) A Meladhia, le 15 janvier 1969, à propos de l'enquête et de l'arrestation d'un villageois cypriote turc qui, paraît-il avait assassiné trois de ses covillageois aussi cypriotes turcs. Je décrirai cet incident comme une confrontation accidentelle qui a connu une escalade et si l'affaire n'avait pas été réglée sur-le-champ, elle aurait assurément abouti à des combats locaux intercommunaux.

b) Rue Naousis, les 10, 11 et 16 février à propos d'une question de patrouille par la police de Chypre (la police du gouvernement de Chypre entièrement composée de Cypriotes grecs) dans une zone très névralgique. Selon moi cet incident n'était peut-être pas entièrement une confrontation accidentelle car nous de la FNUC le voyions certes venir et nous avons peut-être compris certaines des circonstances qui l'ont provoqué.

Comme il serait tout à fait malséant de ma part d'exprimer publiquement mes opinions personnelles, je sollicite l'indulgence des membres du comité et je les prie de me poser «à huis clos» et sans prise de notes, toutes autres questions qu'ils voudront m'adresser concernant ces deux incidents.

En outre, j'ai jugé bon, parce que je pèche peut-être par excès de prudence, de mettre

sur pied d'alerte neuf fois depuis que je suis chef d'état-major tout ou une partie des effectifs de la FNUC. Autrement dit, j'ai redouté la violence et d'autres combats en tout neuf fois depuis le mois d'août dernier.

Quelle contribution l'UNFICYP et l'organisme qui s'y rattache, l'UNCIVPOL, ont-ils apportée au maintien et à la restauration du droit et de l'ordre?

Je ne saurais vous indiquer avec précision quelle contribution l'UNFICYP et l'UNCIVPOL ont apportée à la réalisation de cette deuxième tâche; néanmoins, j'estime que cette contribution a été importante. Certes, la simple présence de l'UNFICYP a donné un certain degré de sécurité, un sentiment de sécurité à bon nombre de Chypriotes. En outre, le personnel de l'UNFICYP a réglé, par la persuasion et la négociation, d'innombrables différends touchant les vols de bestiaux, la culture illégale des champs, les arrangements en vue de permettre aux deux parties de faire leurs récoltes dans les zones litigieuses, les droits de captation d'eau et de propriétés riveraines, ainsi que toutes les autres difficultés qui surgissent dans une société profondément divisée. Nous avons veillé à dépêcher des médecins dans des secteurs normalement interdits par l'un ou l'autre camp; nous avons accompagné des ambulances pour la traversée des enclaves, mené des recherches afin de retrouver des personnes disparues, présumément tuées à des époques antérieures marquées d'une plus grande cruauté; nous avons assuré la transmission, d'un camp à l'autre, de documents et de registres publics indispensables à la vie moderne, agissant comme observateurs impartiaux de police à l'occasion de maintes enquêtes, tant sur le plan criminel qu'au civil. Même les antiquités ont retenu notre attention; en effet, l'UNCIVPOL a notablement aidé à réprimer les pratiques hautement illégales et préjudiciables que constituent les vols de sépultures. Comme vous le savez, cette île est paradis pour les archéologues; or, une grande quantité d'articles précieux passent aux mains des voleurs de sépultures, non sans excès de destruction.

Dans quelle mesure l'UNFICYP a-t-il contribué au rétablissement des conditions normales?

Je n'ai pas besoin d'ajouter quoi que ce soit aux renseignements fournis en réponse aux deux questions précédentes, qui vous éclairent déjà sur la contribution que nous apportons en vue de hâter le jour où les conditions normales seront rétablies dans l'île.

Voici une autre question que vous poserez sûrement. Quelle est la situation, à l'heure actuelle? Où en sommes-nous en ce qui a trait au rétablissement des conditions normales?

A cela, je réponds que nous en sommes arrivés au point où il est peu probable que l'une ou l'autre partie recourent délibérément à la violence généralisée pour réaliser leurs objectifs. Des confrontations accidentelles, comme celles de Meladhia, sont toujours possibles, mais même dans ces cas, elles pourraient être contenues, de manière qu'elles ne s'étendent pas à toute l'Île. En outre, des engagements moins accidentels, comme celui de la rue Naousis, deviennent moins croyables; s'ils peuvent se produire, je doute que les chefs politiques responsables permettront qu'ils dégénèrent en violence généralisée.

Vous poserez probablement aussi la question suivante. Comment l'UNFICYP s'est-il adapté à la situation changeante?

Vous le savez sans doute, le premier UNFICYP comptait 6,369 membres. En mai 1964, l'organisme a été renforci par l'organisme-frère UNCIVPOL de 173 membres. Avec le temps, la force de l'UNFICYP a peu à peu diminué, la dernière baisse ayant atteint 25 p. 100 de la Force d'alors, de sorte que l'UNFICYP d'aujourd'hui compte 3,525 membres, tandis que UNCIVPOL en compte 174. La réduction de l'UNFICYP s'est accompagnée de réorganisations et de réaffectations considérables. Ainsi, nous sommes à terminer un programme massif de réduction des opérations statiques, suivant lequel 60 postes de chefs d'opérations statiques, dont certains sont en place depuis quatre ans, ont été supprimés. Nous effectuons actuellement une nouvelle distribution du personnel d'UNCIVPOL, par suite de laquelle celui-ci sera réparti dans tous les coins de l'île, occupant ce que j'appelle des postes de constables ruraux. Cette réaffectation du personnel d'UNCIVPOL a pour but d'insérer notre police au cœur de la population, de manière que, connaissant intimement les gens et leurs territoires, ils puissent prévenir les difficultés et prévoir le déroulement des événements. De plus UNFICYP fait constamment valoir aux deux parties les avantages des mesures et des programmes de désengagement et de désarmement. Certes, ces plans ne reçoivent pas l'accueil enthousiaste que nous souhaiterions; néanmoins, nous continuons de les préconiser avec vigueur à la moindre occasion.

Enfin, nous nous acheminons lentement vers un retrait général des membres militaires de l'UNFICYP évidemment très voyante. Cela coïncide, évidemment, avec la réaffectation du personnel d'UNCIVPOL; ainsi, la population verra de moins en moins de militaires, dont la présence constitue, de quelque manière qu'on la considère, une intrusion

étrangère. A un moment donné, dans un avenir assez rapproché, nous comptons renvoyer nos soldats dans des casernes ou cantonnements situés en dehors des principaux centres habités; le camp Maple Leaf est un exemple de ce programme.

Peut-être vous intéresserait-il de savoir que toutes ces réductions et réorganisations sont mises sur pied au quartier général de l'UNFICYP, qui les préconise au siège principal des Nations Unies, à New York, comme des mesures militaires de redressement souhaitables pour faire face à une situation qui change et s'améliore. Je m'explique. Si les membres de l'UNFICYP sont très sensibles à la nécessité d'une économie raisonnable, ils ont basé leurs avis quant aux réductions sur la certitude qu'ils peuvent, sur le plan militaire, s'acquitter de leur tâche en dépit d'une coupure de moyens. Je dirai même que, pour des raisons tactiques d'ordre politique, indication manifeste découlant du retrait militaire, nous cherchons maintenant à diminuer les effectifs. Plus tard, nous effectuerons une réduction encore plus considérable. Nos chefs de l'ONU se rendent sûrement compte, comme nous, des économies qui en découlent; toutefois, qu'on me pardonne de le dire, l'économie, à nos yeux, n'est qu'un résultat secondaire.

Vous aimerez sûrement me questionner au sujet de l'UNCIVPOL.

L'UNCIVPOL est un nouvel organisme des Nations Unies qui offre de grandes possibilités. Toutefois, je vous prierais de ne pas y voir une panacée. Souvenez-vous que l'UNCIVPOL se compose de policiers non armés, sans pouvoirs d'arrestation ni d'interrogation. Leur première tâche consiste à assurer une liaison de type militaire entre les corps policiers organisés. Lorsqu'il n'existe qu'un corps ou aucun corps de police, le principe de l'UNCIVPOL ne présente pas grand intérêt. De plus, l'UNCIVPOL ne doit pas être considéré comme substitut de l'UNFICYP, pas plus que, chez nous, nous regarderions la police comme un substitut des forces armées. Franchement, voici mon opinion personnelle: l'UNCIVPOL est en train d'acquérir une certaine autonomie, de sorte que, avant les six derniers mois, il a accompli maintes tâches qui auraient pu être exécutées par les forces militaires; ce qui ne veut nullement dire que l'UNCIVPOL était autrefois inactif et improductif. Mais, aujourd'hui, l'UNCIVPOL prend une importance propre, de sorte que le jour n'est pas loin où, comme chez nous, le militaire, c.-à-d. l'UNFICYP, viendra appuyer la police, soit l'UNCIVPOL. Pour ma part, je crois que ce jour pointe à l'horizon, ce qui, encore une fois, explique la réaffectation actuelle qui se fait dans l'UNCIVPOL.

Vous voudrez sûrement que je donne mon avis sur l'avenir de l'UNFICYP et de l'UNCIVPOL.

Il faut d'abord comprendre que j'énonce ici une opinion personnelle, résultat de lectures portant sur les événements; en d'autres termes, malgré mon poste de chef de l'état-major, cet avis ne doit pas être interprété comme un engagement officiel et contraignant. Voici la situation comme j'en vois le déroulement:

a) Advenant un certain progrès dans l'exécution de notre programme de désarmement et de désengagement, notamment dans la région de Larcana/Scala, qui constitue notre modèle, je crois très possible de diminuer éventuellement l'effectif d'environ 1,000 hommes. Peut-être serait-il utile de dire un mot des critères fondamentaux de planification auxquels je travaille en ce moment. Si nous arrivons à un degré raisonnable de désengagement, la première mesure à prendre, je pense, consisterait à poster une compagnie d'infanterie dans les zones troublées dans un délai de 30 minutes. Ce n'est plus alors qu'une question de temps et d'espace, en fonction du matériel qu'on peut obtenir. Si nous avions un nombre suffisant d'hélicoptères, nous arriverions peut-être à satisfaire aux critères de temps et d'espace avec une force d'infanterie relativement restreinte; or, nous n'avons pas assez d'hélicoptères. De plus, même si le désengagement est un grand succès, il nous faudra maintenir un certain nombre de postes d'observation statiques surveillant les zones critiques. Je vous fais grâce de tous les détails de la planification militaire et je fixe à 2,500 hommes l'importance de la force militaire qui suffira, une fois bien lancé le programme de désengagement et de désarmement que nous avons proposé.

Quand cela se réalisera-t-il? Messieurs, je n'en sais malheureusement rien.

b) Pour ce qui est de réductions ultérieures, passé le chiffre de 2,500 hommes, j'estime qu'une force de 2,500 hommes est la plus petite qui soit militairement viable. Encore ici, il y a, sous cette affirmation, des raisons compliquées de planification militaire ayant trait au matériel, ainsi qu'au facteur temps et espace dont j'ai parlé plus haut. Si l'on poussait davantage la réduction, en gardant moins de 2,500 hommes, on n'aurait plus, à mon avis, de force militaire utile. Si la situation justifie une réduction ultérieure et le maintien d'une force inférieure à 2,500 hommes, on serait peut-être fondé aussi à songer tout de suite et carrément à con-

vertir l'UNCIVPOL en une sorte de mission d'observation militaire. Comme je vois la chose, il faut plusieurs centaines de militaires et environ 200 membres de l'UNCIVPOL.

Toutefois, ce n'est là que mon avis; il peut exister des raisons politiques et autres justifiant le maintien d'une force militaire restreinte, tout au moins durant les premiers stades de la mission d'observation de l'UNCIVPOL. Certes, le seul fait de l'existence de cette force restreinte pourrait donner à la population un sentiment de sécurité; néanmoins, en tant que soldat, je vois mal le rôle efficace qu'elle pourrait jouer sur le plan militaire. Cela dit, il n'est pas besoin de faire remarquer au Comité que l'on poste souvent des soldats pour des raisons plutôt politiques que militaires; j'entrevois, d'une visée objective, maintes raisons politiques valables qui justifieraient le maintien d'une force militaire de l'ONU à Chypre aussi longtemps que dureront les troubles.

Je fais appel à votre indulgence, messieurs, car ma connaissance du français laisse trop à désirer; aussi, après traduction, je répondrai en anglais aux questions qui me seront posées en français.

Nicosie (Chypre)
Mars 1969.

M. Fazil Kuchuk, vice-président de la république de Chypre: En vous souhaitant la bienvenue dans le secteur turc de Nicosie, je tiens à vous remercier de nous fournir l'occasion de vous exposer les vues des Chypriotes turcs sur les opérations pacificatrices des Nations Unies à Chypre; c'est même là, sauf erreur, le but principal de votre visite. Je voudrais aussi remercier Son Excellence le Haut Commissaire du Canada et son personnel, qui ont organisé la présente réunion.

Il va sans dire que l'UNFICYP a apporté une précieuse contribution en empêchant les incidents régionaux survenus entre les deux collectivités de dégénérer en engagements d'envergure et en instaurant la paix et le calme qui règnent actuellement dans l'île et sans lesquels les pourparlers entre les représentants des deux camps n'auraient jamais pu commencer. Il est très important que l'atmosphère de paix qui a permis d'entreprendre les pourparlers soit maintenue, afin que l'on puisse continuer les négociations et les mener à bonne fin.

Je crois sincèrement que cette atmosphère ne pourra être maintenue dans l'île sans la présence de l'UNFICYP. La présence de cet organisme est indispensable aussi parce que la situation est encore très délicate et précaire, de sorte que, advenant le retrait de l'UNFICYP, les Grecs pourraient être tentés de renouveler leurs attaques sur la collectivité turque, chose qui aurait des conséquences graves, y compris le danger d'une guerre entre la Turquie et la Grèce.

Pour que vous soyez en mesure d'évaluer convenablement l'efficacité et la nécessité d'une Force de pacification des Nations Unies à Chypre, il vous faut des renseignements généraux sur le problème de Chypre et les facteurs qui l'ont créé. J'inviterai mon ami, M. Denktash, qui est bien au fait de tous les aspects du problème, attendu qu'il représente la partie turque aux pourparlers intercommunaux, à vous fournir ces renseignements et à répondre aux questions que vous aimeriez lui poser à ce sujet.

Auparavant, j'aimerais toutefois profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude et celle de la collectivité chypriote turque au gouvernement canadien, qui a si généreusement offert sa contribution à la Force de pacification des Nations Unies à Chypre et qui a manifesté un intérêt constant et actif pour le problème de Chypre.

Merci.

M. Rauf R. Denktash, président de la Chambre communale turque: Excellence, messieurs, c'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue dans le secteur turc de Nicosie.

J'ai la joie de vous signaler que le mot «Canada» rappelle aux Turcs de Chypre, particulièrement à ceux de Nicosie, d'agréables souvenirs. Je pense notamment au juge Wilson, membre d'une haute cour du Canada, qui devint notre premier juge en chef en vertu de la Constitution de 1960 et mérita l'estime et le respect de tous en présidant les séances de nos tribunaux avec impartialté, pensant uniquement au bien de Chypre. Même pendant les jours les plus sombres, le juge Wilson fit l'impossible pour assurer le fonctionnement des tribunaux; il s'efforça de mettre la justice à l'abri des influences politiques. Il dut quitter son poste en 1964, constatant qu'il ne pouvait plus faire de progrès. J'ose croire qu'il n'a pas emporté une déception. Le juge Wilson a été pour nous le symbole du Canada, pays de civilisation avancée cherchant à donner de l'aide à ceux qui en ont besoin, empressé à établir le régime du droit dans lequel il ne saurait y avoir de paix ni d'entente, ni même de société civilisée.

On pense aussi aux officiers, sous-officiers et soldats canadiens postés à Chypre et qui entraient d'ordinaire dans le secteur turc, porteurs de bonbons et de chocolats destinés aux enfants turcs déchirés par la faim, alors qu'un blocus grec chypriote inhumain nous a tous frappés pendant des semaines et des mois interminables. Ces soldats savaient que s'ils étaient pris en flagrant délit d'humanitarisme par les administrateurs grecs, ils seraient ostracisés, voire «punis»; mais peu leur importait. Les mines affamées des enfants turcs et la sombre patience de leurs parents avaient vite touché le cœur de ces Canadiens sensibles. Il arrive qu'on sache rester impartial sans pouvoir fermer les yeux avec indifférence sur des souffrances comme cela. Nous sommes reconnaissants envers nos amis canadiens; malheureusement, nous ne pouvons le crier sur les toits, de peur que vos hommes ne subissent les représailles de l'autre camp. C'est pourtant bien ainsi que les choses se passent à Chypre. Le fait de sympathiser avec nous peut indisposer l'autre camp...

Pour nous, le Canada, c'est donc la civilisation à son mieux, l'impartialité avec laquelle un pays civilisé voit notre problème. Quel est donc ce problème? Pourquoi Nicosie est-elle divisée en secteurs grec et turc? Pourquoi les «lignes vertes» de séparation, les «lignes teintées de bleu» et les «lignes teintées de rouge»? Qu'est-il arrivé à notre belle île?

Répondre à ces questions en peu de temps n'est pas chose facile. Je tâcherai donc de vous faire un bref exposé comportant assez de détails de base pour vous mettre dans le contexte.

Selon les Chypriotes grecs, le problème de Chypre réside dans une situation politique engendrée par des difficultés d'ordre constitutionnel. Il n'en est rien. Il s'agit plutôt d'un problème d'ordre moral dû au fait que la partie chypriote grecque a délibérément violé les accords internationaux auxquels elle a apposé sa signature. Au fond même du problème on trouve la malhonnêteté.

De 1571 à 1878, Chypre faisait partie de la Turquie; en 1878, la Grande-Bretagne en assume l'administration en vertu d'un accord spécial conclu avec le sultan, la Turquie gardant toutefois sa souveraineté sur ce pays. Chypre devint officiellement et légalement colonie de la Couronne en 1923, lorsque le traité de Lausanne reconnut le caractère unilatéral de l'annexation effectuée en 1914 par l'Angleterre. C'est ainsi que, de 1571 à 1923, Chypre a appartenu à la Turquie.

Lorsque les Anglais se furent installés à Chypre, un tout petit groupe de Chypriotes grecs, menés par des dirigeants de l'Église orthodoxe grecque, se mirent à faire de l'agitation, réclamant l'*Enosis* (l'union de Chypre avec la Grèce), ce qui signifiait pour nous, Turcs de Chypre, un changement de domination coloniale pour le pire. Nous avons manifesté notre opposition chaque fois que le camp grec a mis de l'avant cette politique. Les deux collectivités ont vécu en harmonie pendant trois siècles sous la férule turque; les relations intercommunales n'ont commencé à se détériorer que le jour où le camp grec a créé un problème en soulevant cette question. Avec les années, cette politique a envahi et gagné les jeunes générations grecques, du reste constamment endoctrinées selon cet «idéal». Les deux collectivités diffèrent complètement en ce qui concerne la langue, la tradition, l'origine ethnique, la religion et les aspirations politiques; pourtant, cela ne les a pas empêchées de coexister en paix tant que l'égalité juridique et politique put être maintenue entre eux. Les deux camps ne se sont trouvés en conflit mortel que le jour où le groupe grec chypriote s'est détaché afin de réaliser l'enosis.

C'est à cause de cette politique de l'enosis que les dirigeants chypriotes grecs ont rejeté toutes les offres d'autodétermination faites par les Anglais.

C'est seulement lorsque les Chypriotes turcs manifestèrent une volonté bien arrêtée de défendre leurs foyers, leurs droits historiques et leur statut juridique que les dirigeants songèrent à une autre possibilité de solution, qui reposait d'ailleurs sur la malhonnêteté, celle-ci constituant, je le répète, la racine de notre problème.

Voici en peu de mots la situation. De 1955 à 1958, les dirigeants chypriotes grecs s'engagèrent dans une activité terroriste contre les Anglais et «tous ceux qui s'opposeraient à la lutte pour l'enosis». Cette opposition était punie de mort. L'EOKA (organisation clandestine grecque) déclara que les Turcs de Chypre qui s'opposeraient à l'enosis constitueraient l'ennemi n° 2, dont le sort serait réglé...

> «Vivement et définitivement dès la fin de la lutte contre les Anglais».

Nous ne pouvions rester passifs et attendre les coups imminents du destin. Nous nous sommes organisés et prîmes toutes les mesures défensives qui s'imposaient. La Grèce aidait les Chypriotes grecs à s'emparer de Chypre pour la recoloniser; nous avons demandé l'aide de la Turquie. Si la Grèce est la «mère-patrie» des Chypriotes grecs, la Turquie est le pays de nos pères.

La Turquie a fait savoir qu'elle ne pouvait rester impassible, face à la politique de génocide mise en œuvre contre les Turcs de Chypre à l'instigation de la Grèce.

Il devient évident que l'énosis ne pourrait se réaliser si les Turcs de Chypre conti-

nuaient de défendre vigoureusement leurs droits et leur statut, tant juridiques que politiques.

Les Grecs ont donc fait semblant de convenir d'un règlement fondé sur l'indépendance de Chypre.

Et la République de Chypre devint réalité en 1960.

Il manquait une chose à cette république: un désir véritable, de la part des dirigeants de la majorité, de la maintenir en vue. La République indépendante de Chypre était vouée à la mort le jour même de sa naissance, car les dirigeants grecs ne l'avaient acceptée que comme un moyen d'arriver à une fin; ils voulaient prendre le pouvoir à Chypre pour réaliser l'«enosis».

Voilà pourquoi notre problème n'est pas politique ni constitutionnel. C'est un problème moral.

Quelle était la République de Chypre? Quelle était sa constitution? Les Cypriotes grecs se plaignent que Chypre ne jouissait pas d'une «véritable indépendance»; est-ce vrai? Ils se plaignent également de ce que les accords qui ont amené la création de la république et la rédaction de la constitution étaient injustes. Que veulent-ils dire?

J'essaierai de répondre très brièvement à ces questions.

La République de Chypre, ses accords et sa constitution étaient fondés sur les réalités de Chypre.

La cause des troubles intercommunaux avait été la campagne grecque en faveur de l'«*enosis*» et son corollaire: le déni des droits des Turcs à Chypre. Ainsi, la constitution interdisait l'annexion de Chypre, en tout ou en partie, à un autre pays et mettait en juste équilibre les responsabilités administratives des deux collectivités.

Cet accord pouvait-il durer?

Oui, et de fait il donna des résulats satisfaisants pendant trois ans, soit de 1960 à 1963, période pendant laquelle Chypre en général et ses deux collectivités en particulier connurent des progrès énormes. Si les dirigeants grecs avaient attendu encore deux ans et laissé Chypre avoir ses deuxièmes élections en 1965, la République de Chypre aurait été un pays fort et viable. C'est pourquoi on prépara un plan d'action, qu'on mit à exécution à la fin de 1963. L'objet de ce plan était de supprimer, par une attaque armée directe, les Cypriotes turcs, qui constituaient un obstacle politique à la réalisation de l'«*enosis*». De là notre problème. Nous nous sommes révélés immuables; la résistance turque, que les dirigeants grecs croyaient pouvoir mater en 6 ou 8 heures, n'est pas encore tombée. Et pourquoi les enclaves turques, les lignes vertes et la séparation?

Lesdites enclaves turques sont des zones où les bandits grecs des premiers temps (aujourd'hui ils sont bien organisés en armée cypriote sous le commandement direct d'officiers grecs venus de Grèce) n'ont pas réussi à pénétrer en raison de notre résistance. Les lignes vertes qui marquent les limites de ces enclaves recouvrent, dans bien des cas, le sang de nos jeunes Turcs qui sont tombés en défendant leurs propriétés, leurs foyers, leurs villages. Cette ligne verte ne coupe jamais le territoire grec. Elle marque le dernier point de la défense de nos maisons.

Ainsi la séparation que vous voyez maintenant à Chypre est le résultat des interventions grecques. Les attaques des Grecs ont donné naissance à nos lignes de défense et aux défenseurs de ces lignes, les combattants turcs; les dirigeants grecs ont décidé de nous déclarer «rebelles» parce que nous n'avons pas succombé à leur attaque; nous avons donc dû dire au monde que nous ne reconnaîtrions pas ces dirigeants comme le gouvernement légal de Chypre. D'où la séparation politique. Encore une fois, afin de nous amener à capituler rapidement, les dirigeants grecs, qui avaient usurpé tous les pouvoirs du gouvernement, refusèrent de verser le traitement des fonctionnaires turcs et réservèrent tous les fonds budgétaires de la république aux secteurs grecs et à la constitution d'une armée pour nous combattre. De notre côté, nous avons dû nous constituer en une unité administrative, sans laquelle notre vie aurait été désorganisée. D'où la séparation administrative.

Plus d'une fois la Turquie dut venir à notre rescousse quand la puissance des troupes grecques et cypriotes grecques menaçait de nous effacer de nos foyers et de nos villages. Sans la détermination de la Turquie, les dirigeants grecs auraient depuis longtemps réglé le problème de Chypre en exterminant 120,000 Turcs. D'où notre détermination de ne pas rompre nos liens de garantie avec la Turquie.

Et que nous réserve l'avenir? Les acteurs de ce drame ont-ils changé de sentiment? En novembre 1963, l'archevêque Makarios fit part de ses propositions au vice-président turc en vue d'une modification à la constitution. Si nous avions accepté ces propositions, notre collectivité serait devenue minorité à Chypre et les Cypriotes grecs seraient devenus les maîtres de Chypre et auraient pleine liberté de décider d'unir Chypre à la Grèce. Les Cypriotes grecs prétendent que le régime de 1960 ne donnait pas à Chypre une «pleine indépendance», car des dispositions préventives et des garanties y avaient été incorporées dans le dessein de les empêcher de détruire le régime et de recoloniser Chypre. Vous con-

viendrez avec moi, j'en suis sûr, que toute constitution renferme ses dispositions de protection et que ces dispositions ne signifient nullement que le pays ne jouit pas d'une entière indépendance.

Quoi qu'il en soit, nous avons refusé d'accepter toute modification à notre constitution, car nous avons vu le jeu que cachait cette demande. C'est pourquoi on nous a attaqués.

Voilà les antécédents. Peut-on s'attendre maintenant que nous acceptions les propositions de 1963 de l'archevêque, après tout ce qui s'est passé à Chypre? Pas un homme juste ne s'y attendrait.

Que voulons-nous?

Nous voulons la paix. Et nous savons que le moyen d'obtenir la paix est de garder un esprit ouvert et une attitude conciliante, tout en restant constitutionnellement forts et prêts à toute éventualité.

Je pense pouvoir dire en toute honnêteté que nous avons abordé les négociations en cours avec un esprit ouvert. Nous nous sommes montrés disposés à accepter des compromis dans toute la mesure où nous le pouvions. Nous avons tâché de comprendre les difficultés et les problèmes de l'autre côté et nous avons cherché des moyens d'arranger les choses.

Mais nous ne pouvons pas encore nous permettre de licencier nos forces, ni de supprimer les lignes vertes, non plus que d'abolir notre appareil administratif. La vie doit continuer au niveau de l'administration et on ne peut pas mettre un terme aux fonctions législatives, exécutives et judiciaires. Nous devons être forts si nous voulons que l'autre côté juge utile de s'entretenir de paix avec nous. Nous devons maintenir nos forces de combat, car le côté grec ne diminue pas la vigueur de ses attaques.

Mais pouvons-nous accepter des compromis sur tout? Pouvons-nous nous plier à toutes les exigences des Cypriotes grecs? Je crains bien que non. Il est des questions fondamentales qui ne sauraient faire l'objet de compromis, des questions relatives à la protection de la vie et de la propriété; les moyens de garantir ces droits sont pour nous fondamentaux. Et qui nous reprochera notre attitude après tout ce qui est arrivé?

Comment envisageons-nous la structure de notre régime?

A mon sens, nous devons commencer par un gouvernement central où l'élément turc sera convenablement représenté; nous devons avoir une République de Chypre dont l'indépendance ne saurait être compromise au nom de l'enosis; une république qui aura des garanties satisfaisantes, de sorte que les événements de 1963 ne puissent se répéter. Pour nous la seule garantie acceptable est celle qui a été efficace de 1963 à 1968, à savoir la garantie de la Turquie.

Chaque fois que nous avons été sérieusement menacés, c'est l'intervention de la Turquie qui nous a sauvés. Les dirigeants cypriotes grecs se sont sentis libres d'interpréter les résolutions du Conseil de sécurité de manière à se réserver le droit de poursuivre leurs attaques contre les Turcs au nom de la bonne administration et du maintien de la paix; les dirigeants grecs ont fait la sourde oreille aux protestations du Conseil de sécurité et du secrétaire général lui-même, lorsqu'ils croyaient pouvoir impunément nous traiter de la façon dont ils le faisaient; une fois que les dirigeants grecs avaient décidé de suivre une ligne de conduite donnée, ils défiaient la force de maintien de la paix de l'ONU, s'en jouaient même ou la malmenaient. En 1967 comme en 1964, c'est après un tel défi des forces armées grecques à l'endroit de l'UNFICYP que les Turcs ont été attaqués. Personne n'aurait pu prévenir le carnage. L'UNFICYP ne pouvait qu'assister impuissante au spectacle et plaider pour un arrêt. Dans les deux cas, la Turquie a dû établir une certaine force de police avant que les Grecs arrêtent.

Nous croyons donc que la meilleure garantie, non seulement pour nous, mais pour l'indépendance de Chypre est cette garantie nationale. La Grèce, naturellement, en dépit de ce qu'elle a déjà fait à Chypre, devrait continuer à atténuer les «craintes» grecques à propos des présumés «projets turcs de diviser l'île».

La division, soit dit en passant, n'a jamais été un but en soit pour la Turquie. Elle signifiait que les Turcs permettraient l'union de Chypre avec la Grèce, à la condition que les Turcs de Chypre et leurs terres en soient exclus (nous possédons plus de 30 p. 100 des terres arables de Chypre); c'est là qu'intervient la Turquie. La division est le pendant de l'*Enosis;* elle est aussi oubliée, ou aussi à l'avant-plan, que la campagne en faveur de l'*Enosis*.

Nous voulons donc:

(1) un gouvernement central où nous aurons une juste représentation, avec des droits bien définis;

(2) une garantie efficace d'indépendance et de sécurité;

(3) l'exercice de nos droits communaux reconnus par la constitution dans les domaines de l'éducation, de la religion, des coopératives et ainsi de suite, et

(4) une autonomie locale: un gouvernement local de manière à réduire au minimum les frictions quotidiennes entre les deux collectivités tout en donnant aux gens le droit de se gouverner eux-mêmes dans certains domaines convenus, comme c'est le cas dans un certain nombre de pays civilisés. La portée et la nature de cette autonomie locale doivent être suffisantes et les cas où le gouvernement central doit pouvoir s'ingérer dans les affaires de l'administration locale doivent être réduits au minimum;

(5) que la sécurité dans les zones relevant des administrations locales relèvent de l'administration locale intéressée.

Est-ce trop demander? Je ne le crois pas. Je ne pense pas que nous soyons irréalistes. J'estime que nous recherchons un règlement honorable à la lumière de nos expériences amères. Et j'estime qu'il faut continuer cette recherche à tout prix.

Ce qui m'amène au rôle de l'ONU à Chypre.

Vos forces abattent une besogne formidable à Chypre. Elles vous coûtent très cher, nous le savons. Mais le retrait inopportun de ces forces ou leur réduction pourrait bien nous être fatal. Il y a à peine dix jours, l'ONU a pu faire éviter un incident (à Omorphita) qui aurait bien pu dégénérer en véritable conflit. J'estime que nous avons besoin d'une force efficace de l'ONU à Chypre jusqu'à ce qu'un règlement soit intervenu. Il serait catastrophique de penser autrement; tout retrait inopportun pourrait rendre inutiles tous les sacrifices que vous avez faits jusqu'à maintenant.

Vos hommes nous apportent une sécurité relative. Ils sont les yeux et les oreilles de la communauté internationale à Chypre, ce qui aide à tenir à distance les parties en cause; il est vrai que si les Grecs se fixent pour politique de nous attaquer, il n'y a pas grand-chose que puisse faire la force de l'ONU—devant la supériorité du nombre et des armes des adversaires; elle doit se contenter d'observer. Mais ces occasions sont rares et ne se présenteront probablement plus. Par contre, il y a des escarmouches locales, des malentendus ou des tentatives d'intimidation; c'est vouloir mettre le feu aux poudres et c'est là qu'interviennent vos hommes. Ils sont capables d'écarter ces dangers immédiatement et empêcher une escalade. Nous leur sommes reconnaissants et savons gré à votre gouvernement de l'aide rendue à Chypre.

Quand peut-on espérer un règlement? Je l'ignore. A mon avis, personne ne peut vous donner une date même approximative. Nous essayons de ne pas perdre de temps. Mais notre tâche n'est pas facile. Nous faisons ce que nous pouvons.

Question: Pourriez-vous me dire si, à votre avis, les Cypriotes grecs voudront encore réaliser l'enosis plus tard?

Denktash: Ils viennent de former ou sont en train de former leurs partis. Les tenants de la droite. Deux des partis ont ouvertement déclaré que leur but politique et l'*Enosis*, l'union de Chypre avec la Grèce, et qu'ils lutteront pour la réaliser. Ce sont les deux partis politiques. Makarios a déclaré qu'en politique on ne fait pas ce qui est souhaitable, mais ce qui est réalisable, et que pour le moment on doit se contenter d'un certain règlement, même si ce n'est pas la chose souhaitable. Il ne s'est pas avancé pour déclarer: «Mon but, c'est l'*Enosis*». Il est un chef, un chef ecclésiastique, voué à l'*Enosis*. Lors de son installation comme archevêque, il a prêté un serment sacré, celui de réaliser l'*Enosis* avant sa mort; il n'est jamais revenu sur sa parole. La communauté turque croit que c'est là la cause de l'enosis; il suffira d'une occasion pour que nous soyons dévorés. Voilà ce que nous croyons, ce que nous soupçonnons; c'est là notre conviction; voilà pourquoi nous voulons des garanties fondamentales suffisantes dans tout règlement basé sur une Chypre indépendante.

Question: D'un autre côté, monsieur, y a-t-il à Chypre un mouvement nationaliste qui dit: «Je suis Cypriote. Je ne suis ni Grec, ni Turc, mais je suis Cypriote»?

Denktash: Malheureusement pas encore. Il en est un peu question. Très très doucement. Je ne reproche à personne de ne pas trop le préconiser, car les fusils parlent plus fort que les mots à Chypre; et les porteurs de ces fusils, les détenteurs du pouvoir, favorisent l'*Enosis*. Ainsi ce sentiment de cypriotisme est toujours atténué. Toute idée de cypriotisme est immédiatement attaquée par le ministre grec de l'Éducation, s'il vous plaît (qui n'est quand même pas un irresponsable), comme étant de nature à déshelléniser Chypre. Il n'y a que deux ou trois jours, il a déclaré catégoriquement aux journaux d'ici qu'il s'opposerait à tout projet d'université à Chypre, d'université anglophone, car cela déshelléniserait Chypre et qu'il faut, comme il disait, conserver notre caractère grec. Nous croyons que

ces mots, il les prononce avec le plein consentement et au su de son chef, l'archevêque Makarios.

Question: Monsieur Denktash, étant donné que Chypre compte un territoire cypriote turc et un territoire qui relève, évidemment, du gouvernement cypriote de Chypre, pourriez-vous m'expliquer une chose que je n'arrive pas à comprendre. Comment se fait-il que les Cypriotes turcs sont autorisés à quitter votre secteur pour aller chez les Cypriotes grecs, alors que l'inverse n'est vrai. Pourriez-vous me l'expliquer?

Denktash: Comme je vous l'ai dit, notre ligne verte, ou les «lignes» de démarcation de nos secteurs, sont uniquement défensives. Il y a des secteurs grecs à Chypre—de vastes secteurs—auxquels non seulement les Turcs, mais pas même l'ONU n'ont accès. Il y a deux semaines seulement, une dizaine de famille turques ont voulu aller s'installer près de Nicosie, où leurs maisons avaient été brûlées au cours des incidents; fatigués de vivre en exil, elles ont voulu retourner s'installer dans leurs maisons; cette région n'était même pas un secteur militaire et pourtant on leur en a interdit l'accès; nous en sommes presque venus aux prises à cause de cela. Les Cypriotes grecs ont dit: «Vous ne pouvez pas venir». Pourquoi? Parce que, ont-ils soutenu, si les Turcs viennent dans ce secteur (dans leurs foyers, je le répète) pour s'y établir, ils constitueront une menace militaire pour les Grecs de Chypre. De notre côté, toutes nos défenses sont concentrées dans le secteur où nous sommes présentement. C'est notre seule région militaire. Et, craignons-nous si nous ouvrons le pays aux Grecs, ils s'y introduiront sans que nous sachions en quel nombre. Nous ne saurons pas s'ils sont venus armés ou non. Et s'ils décident de ne pas sortir et nous surprennent par derrière, que ferons-nous? Ce sont des secteurs que nous avons gardés au prix de nombreuses pertes de vie, de nombreuses pertes de nos gens. Nous ne pouvons tout simplement pas les rendre accessibles. Et de plus l'existence de ces secteurs est le seul facteur de négociation d'un règlement avec nos adversaires. Ouvrons ces secteurs et il ne nous restera absolument rien. Tout sera perdu. Tout ce que les Grecs essayent de nous arracher depuis cinq ans. Ainsi, si nous devons ouvrir ces secteurs turcs, que les Grecs n'aiment pas (ils disent que c'est un gouvernement dans un gouvernement et ainsi de suite), si nous ouvrons ces secteurs, nous le ferons après des négociations complètes et après un juste règlement. Autrement, nous devrons les garder.

J'aimerais en dire un peu plus long à ce sujet. C'est un point important. Quand nous allons dans les secteurs grecs, nous acceptons la situation de fait qui y existe. Mais les Grecs veulent venir chez nous sans y reconnaître notre situation de fait. Ils veulent venir chez nous y exercer leur autorité de fait et détruire notre structure administrative. Nous leur avons offert de venir, à nos conditions. L'administration grecque a rejeté notre offre, mais un grand nombre de particuliers viennent avec un permis délivré par nous.

Question: Au sujet de votre système d'imposition, imposez-vous des impôts aux Turcs qui vivent dans des villages mixtes ou cela ne vise-t-il que vos secteurs?

Denktash: L'imposition, aux termes de la constitution de 1960, peut prendre deux formes. D'abord, l'impôt direct, l'impôt sur le revenu. En vertu de la constitution de 1960, l'impôt sur le revenu nous appartenait. Chaque collectivité percevait son impôt sur le revenu et c'est cet impôt que nous percevons toujours. Nous le percevons des nôtres, peu importe qu'ils soient dans des secteurs turcs ou dans des secteurs mixtes. Mais l'impôt indirect que nous payons sur les cigarettes, sur l'alcool et sur tout le reste va nécessairement au service grec du revenu. On estime que nous leur versons environ quatre ou cinq millions de livres sterling par année, mais depuis 1963 nous n'avons absolument rien reçu en retour. Et en plus nous leur avons versé encore sept millions de livres par année que nous avions reçues de la Turquie pour nous aider à subsister.

Question: Quel genre de garanties obtiendriez-vous pour vous assurer la sauvegarde de vos intérêts si les Nations Unies...

Denktash: Ma foi, nous avons vécu au cours des cinq années et nous avons tenté bien des choses à Chypre. Par exemple, les Britanniques sont venus essayer pendant un court temps de nous protéger et de défendre nos droits. Après deux ou trois mois, ils ont dit: «Cela nous dépasse. Nous abandonnons, remettons cela entre les mains des Nations Unies». Le Conseil de sécurité s'est occupé de nos affaires. Nous avons vu comment se réunit le Conseil de sécurité, comment quelques membres peuvent faire remettre les réunions, comment les décisions peuvent être affaiblies ou retardées. Nous avons une situation très précaire dans un très petit endroit; nous sommes une petite collectivité. Nous ne pou-

vons nous permettre une telle perte de temps. La garantie du Conseil de sécurité ne signifie donc rien pour nous. Les Nations Unies ont même envoyé des troupes à Chypre, mais comme je vous l'ai déjà dit, lorsque les dirigeants grecs décident de monter une attaque, les Nations Unies n'y peuvent rien. Rien du tout. Impuissants, elles se retirent, surveillent et font rapport. Pendant toutes ces années, seuls l'intérêt, l'action et l'assurance du gouvernement turc ont empêché notre annihilation totale. Force nous est donc de conclure que nous n'avons d'autre garantie que l'assurance turque.

Question: Vos parlez des services qui vous sont rendus par le gouvernement de la collectivité turque, grâce à vos impôts. Qu'en est-il des services qui sont nécessairement offerts par le gouvernement officiel du Président Makarios: eau, électricité, téléphone et le reste? Vous utilisez ces services; comment les payez-vous?

M. Denktash: Oui, ça dépend de la région. Dans certaines, nous leur payons nos redevances parce qu'ils ont gardé nos employés turcs (c'est le cas de certains bureaux régissant l'eau et l'électricité, comme celui de Famagusta, par exemple). A Nicosie, où l'on a renvoyé tous les employés turcs (toujours sans travail, d'ailleurs), nous utilisons l'électricité et nous déposons les sommes perçues dans un compte d'épargne en attendant un règlement. A notre avis, le camp grec nous doit tant de millions de livres d'indemmités qu'il peut se permettre d'attendre le paiement de nos comptes de téléphone et d'électricité jusqu'au règlement du litige. En fait, ils peuvent se permettre d'attendre, car ils savent qu'il y aurait du sabotage ailleurs et qu'ils seraient privés d'électricité s'ils coupaient la nôtre. Ce serait une véritable escalade. Nous utilisons leur électricité, mais nous ne la leur dérobons pas, puisque nous établissons des comptes, nous percevons les redevances, nous les déposons et nous attendons le jour du règlement. Nous leur avons proposé de régler le litige immédiatement. Nous leur avons demandé de réembaucher les employés turcs, et de nous verser notre dû, mais la réponse est: «Oh non! Pas avant le règlement final!» Pourquoi? Parce qu'ils pensent que s'ils acceptent cette offre, nous nous sentirons plus à l'aise, et nous serons ainsi en mesure de poursuivre notre résistance. Tel n'est pas notre but lorsque nous leur demandons de commencer le processus de normalisation. D'après nous, lorsque ce processus aura débuté, lorsqu'on aura rétabli les services normaux et ainsi de suite, tout le reste redeviendra normal. L'atmosphère politique et nos pourparlers s'amélioreront du coup. Malheureusement, tel n'est pas leur avis.

Question: Est-ce la même chose pour l'électricité, le téléphone et l'eau?

Denktash: Pas partout. Par exemple, le service téléphonique à Nicosie avait été coupé dès les premiers jours du combat; depuis, très peu d'appareils ont été reliés au circuit; il s'agit de ceux dont les locataires paient leurs redevances. Nous avons pris des dispositions pour assurer notre propre réseau de téléphone.

Question: Qu'en est-il du transport en commun, etc.?

Denktash: Il s'agit d'entreprises privées, autobus, etc, dont le nombre est suffisant dans les secteurs turcs.

Question: D'après ce que nous pouvons voir, il existe entre les deux groupes une disparité économique qui s'est accrue avec le prolongement de la situation actuelle. Cela vous place-t-il dans une situation difficile? Cette disparité existait-elle avant les incidents, et quelles en étaient les causes?

Denktash: La disparité existait avant les troubles, mais pas à ce point. C'est précisément pour cela que nous voulions insérer dans la constitution de 1960 des dispositions spéciales de protection qui nous auraient permis de nous développer, d'avoir nos propres coopératives, etc. Nous avons toujours été pressurés par suite de cette disparité imputable à la mainmise des Grecs sur la vie économique. La discrimination a toujours existé; nous étions toujours pressurés et rien ne nous était donné en retour. C'est pourquoi nous voulions ces dispositions protectrices. Notre communauté a progressé de 1960 à 1963 grâce à ces dispositions insérées dans la constitution de 1960. Cependant, depuis les incidents, aucune contribution, pas un sou n'a été versé au camp turc. Toutes les caisses gouvernementales nous ont été retirées, et le «gouvernement» a exploité les Turcs en refusant de les payer, mais en acceptant volontiers leurs versements. Les Grecs se sont naturellement développés plus que nous grâce aux Nations Unies et au commerce touristique. A mon avis, Chypre est le seul pays qui ait prospéré malgré une guerre civile. C'est une des raisons qui empêchent les grecs de régler le problème; c'est pourquoi ils n'ont pas accepté l'offre que je leur ai faite de

normaliser les services d'électricité, de téléphone, etc. Ils pensent que s'ils nous gardent ainsi un peu plus longtemps, notre résistance politique s'écroulera aussi. C'est parce que nous savons cela que nous avons sollicité plus d'aide de la Turquie non seulement pour les dépenses courantes, mais aussi pour le développement, de façon que nous puissions résister à la pression économique et politique. C'est ce que nous tentons de faire. Nous connaissons bien les dangers d'une telle situation, et nous la combattons avec les moyens dont nous disposons.

Question: Et le moral des Turcs?

Denktash: Notre moral est très bon; je ne sais pourquoi. Mais voilà où nous en sommes. Nous sommes plus résistants que nous ne l'aurions cru nous-mêmes.

Question: Le turc est-il une langue officielle à Chypre? Quelle est la structure de l'appareil judiciaire?

Denktash: En effet, le grec et le turc sont les langues officielles en vertu de la constitution de 1960. La langue de la cour était l'anglais. Depuis les troubles, les Grecs ont repris l'usage exclusif du grec, laissant tomber complètement le turc. Il ressort de mes entretiens avec M. Clerides qu'ils considèrent le turc non comme langue officielle, mais comme langue acceptable pour les procès, la correspondance avec le gouvernement et ainsi de suite. Cela ne nous suffit pas. C'est un facteur essentiel pour nous: nous voulons que le turc soit considéré comme langue officielle. De notre côté, les cours utilisent, depuis les incidents, l'anglais et le turc selon la nature du litige. Telle est notre attitude en ce qui touche la langue. En ce qui touche les cours, il y avait une Cour suprême avec un nombre proportionnel de juges grecs et turcs sous la direction d'un Canadiens. Cette Cour suprême avait juridiction sur les cours turques, en ce sens que les juges turcs se prononçaient sur les affaires turques, ainsi que sur les cours grecques, les juges grecs se prononçaient sur les affaires grecques. Pour les cours mixtes, des juges grecs et turcs étaient appelés à se prononcer lorsque le litige opposait un Grec et un Turc. Non seulement cette disposition prévenait-elle la discrimination et l'injustice, mais redonnait au peuple un peu de confiance. Les Grecs ont refusé cela. Ils ont conspiré contre ce système, même si c'était le seul rouage de notre constitution qui fonctionnait sans heurt. Nos cours sont à présent tout à fait séparées, depuis la Cour suprême jusqu'aux cours inférieures. Qu'adviendra-t-il? Nous voulons revenir aux dispositions de 1960, avec quelques petites modifications. Eux refusent; ils prétendent qu'en dépit de la barrière linguistique, etc., un plaideur turc dont l'avocat et les témoins sont aussi turcs doit comparaître devant un juge grec. Pourquoi? Nous soutenons que cela ne suffit pas. La constitution de 1966 n'était pas une innovation des auteurs de l'Accord de Zurich. Il s'agissait là d'une coutume immémoriale. Tout au cours de notre histoire judiciaire, des juges grecs et turcs ont toujours siégé sous la présidence d'un Britannique agissant comme arbitre, et ils rendaient leurs décisions en commun. Voilà qui a été à la base de la justice cypriote pendant nombre d'années. Pourquoi faut-il tout remanier? Nous craignons des injustices non pas dans les procès ordinaires, mais dans des questions politique. De 1955 à 1958, en effet, lors des premiers incidents EOKA, les Britanniques ont dû faire venir leurs propres juges, parce que les juges grecs devaient se destituer en matière politique. S'ils se prononçaient c'était à leurs risques et périls. Un ou deux juges ont dû quitter l'île; un juge de la Cour suprême fut tué d'un coup de feu. Les Cypriotes grecs sont un peuple politiquement sensibilisé; des facteurs politiques se glisseront nécessairement dans les affaires judiciaires, bien après le règlement de ce conflit. La formule de 1960 pare à cette éventualité.

M. Wahn (Chef de la délégation canadienne): Excellence, nous vous remercions tous de nous avoir consacré votre après-midi, et de nous avoir fourni autant de renseignements. Nous vous remercions tout spécialement de vos éloges à l'endroit du contingent canadien (Nations Unies) qui se trouve dans l'île. Nous regrettons de ne pouvoir passer plus de temps dans ce pays charmant, et nous espérons sincèrement que vos problèmes se régleront sous peu.

Merci beaucoup.

(Texte fourni par les hauts fonctionnaires cypriotes)

Ramstein, République fédérale allemande.

Le 12 mars 1969.

Le général J. R. Holzapple, Commandant de la 4e Force aérienne tactique alliée: Permettez-moi de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à Ramstein au sein de la 4e Force aérienne tactique alliée. Nous sommes enchantés de votre visite, et nous avons préparé un exposé qui nous paraît utile et instructif sur la nature et les modalités du rôle que nous jouons, et sur la situation en Allemagne. La 4e Force aérienne tactique alliée est une des grandes puissances aériennes au sein de l'OTAN et la participation canadienne est très importante pour nos effectifs ici. Le premier orateur, le Major Schaffert, de l'Aviation allemande, vous situera quant à la position militaire de l'ennemi ou du camp adverse dans ce secteur de l'OTAN.

Le major Schaffert:
(L'exposé du major Schaffert, ayant été considéré comme «classifié», est supprimé du compte rendu.
(Diapositive). Monsieur le président, j'ai terminé mon exposé. L'orateur suivant est le lieutenant-colonel Savage, de l'Aviation américaine.

Le lieutenant-colonel Savage: Monsieur le président, messieurs, j'aborderai pour ma part les sujets suivants: les opérations de frappe nucléaire, les opérations classiques ou non nucléaires, les missions de reconnaissance que ces programmes entraînent, ainsi que le commandement de nos forces.

Revoyons d'abord les paramètres qui servent à la mise au point de nos opérations offensives. Au début, la 4e Force aérienne tactique alliée était équipée, formée et postée en vue de représailles nucléaires massives, tactique adoptée à l'époque où étaient formulées les premières doctrines militaires de l'OTAN, dont les principes directeurs figuraient dans le document MC 14/2 du comité militaire. En 1967, les ministres de la Défense nationale entérinaient une nouvelle doctrine militaire qui comportait une série équilibrée de ripostes propres à contrecarrer toute attaque, doctrine promulgée dans le document MC 14/3 du comité militaire, et qui obligeait la 4e F.A. TAC à acquérir une capacité de riposte complète pouvant répondre à toutes des contingences d'une guerre: capacité de repousser tout genre d'attaque, depuis les petites incursions jusqu'à l'attaque nucléaire au moyen d'armes classiques ou nucléaires, autorisée par le Conseil de l'Atlantique Nord, par l'entremise du Commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Ce changement de stratégie n'a pas été accompagné par un changement proportionné dans la structure des forces; au contraire, on a voulu mettre en valeur toute la capacité de nos véhicules et de nos effectifs, le concept de capacité polyvalente qui a une importance primordiale dans tous nos projets actuels. C'est pourquoi il faut tenir compte de l'ensemble de nos opérations offensives pour établir nos besoins en avions. Vous vous rendrez compte, en m'écoutant exposer nos programmes qu'il nous faudra utiliser les mêmes avions, pour une guerre classique aussi bien que nucléaire.

La stratégie nucléaire de l'OTAN comprend une série de programmes conçus à l'avance qui se subdivisent en choix et en catégories d'objectifs. La plus haute priorité est accordée à la destruction de la capacité offensive nucléaire de l'ennemi, et aux objectifs qui sont d'une importance suprême pour le Commandant des forces terrestres du Centre-Europe. Le *SACEUR* a le pouvoir de lancer ces avions et ces missiles en état d'alerte qui se dirigeront automatiquement vers ces objectifs. Avec sa capacité tous temps et sa sûreté éprouvée, ce système d'armements, équipage volant et rampant, et appareils, dont les CF-104 canadiens, est axé sur ces objectifs de haute priorité.

Diapositive—Carte de la région centrale.

Cette carte représente la portée de notre force de frappe. La 4e F.A.TAC de la 3e force aérienne postée en Grande-Bretagne, la 17e force aérienne, la *CANAIRDIV* et le commandement sud de l'aviation allemande posté dans la République fédérale allemande, peuvent atteindre des objectifs dans la région centrale, ainsi que d'autres au nord et au sud de la région de la 4e F.A.TAC.

Il y aura des opérations sur une grande échelle pour appuyer les opérations de reconnaissance de frappe.

Après le lancement des avions et des missiles de frappe, des avions de reconnaissance assureront, à la demande du *SACEUR*, la surveillance subséquente des objectifs désignés par le *COMFOURATAF*.

Diapositive—Noir.

Des avions et des missiles pouvant être lancés en quelques minutes, en temps de paix, sont constamment en état d'alerte pour appuyer ces programmes. La *SACEUR* peut déterminer la rapidité d'action de la force de frappe en fixant le nombre d'avions qui doivent être mis en état d'alerte.

Ayant passé en revue les programmes d'attaque, je traiterai à présent du rôle classique de la 4e F.A.T.A.C.

Diapositive—Exposé des missions.

Le soutien direct comporte, selon l'exposé des missions, les opérations aériennes contre des objectifs ennemis à proximité de nos forces terrestres et qui doivent être intégrées et coordonnées aux manœuvres de feux de nos forces.

Le soutien indirect comporte les manœuvres aériennes dirigées contre des objectifs autres que les forces ennemies directement mêlées à un combat tactique: gain et maintien de la supériorité aérienne, interdiction d'objectifs en-deçà de la ligne de feu.

On peut souvent prévoir l'effort indirect, mais non le soutien direct sauf en ce qui a trait aux modalités générales découlant du déplacement constant du combat terrestre.

Le mise au point d'une stratégie classique exige l'examen de trois secteurs fondamentaux: la planification, les ressources aériennes, ainsi que l'exercice du commandement. Nous avons mis au point des plans régissant l'emploi de nos forces classique à partir du poste de commandement de Kindsbach, d'unités mobiles, ou de poste de commandement de Messtetten. Notre plan d'action pendant une guerre classique serait de lancer des contre-attaques préparées à l'avance contre des aérodromes et des bases de missiles ennemis pour essayer de conserver la supériorité aérienne en détruisant au sol les avions ennemis au moyen d'armes classiques.

Diapositive.

Voici une représentation simplifiée des objectifs et des missions classiques de la 4e F.A. TAC. Les triangles rouges représentent les cibles choisies à l'avance dans un rayon de 100 km. de la frontière; les flèches noires représentent les misions d'interdiction, et les flèches brunes les missions de soutien aérien rapproché pour le groupe centrale posté le long de la frontière. Voici la région de la 4e F.A. TAC, dont nous sommes chargés spécialement, mais il faut noter que dans l'éventualité d'une attaque terrestre dans le secteur du Nord, nos forces pourraient être dirigées dans ce secteur pour protéger ce groupe ainsi que la 2e Force aérienne tactique alliée. Notre planification repose sur le principe suivant: utiliser toute notre puissance aérienne tactique là où l'on en a le plus besoin, au lieu de demander aux forces aériennes nationales d'appuyer les forces terrestres nationales. La répartition des forces et le contrôle de l'exécution de la mission de soutien aérien rapproché seront abordées plus tard.

Les manœuvres de reconnaissance demandées par les commandants terrestes et sériens appuieront le combat classique.

Diapositive.

Les effectifs de reconnaissance dirigés par le *COMFOURATAF* se rendront dans la zone de l'OTAN de la frontière politique, comme l'indique pa ligne rouge à l'ouest de la frontière. Le premier objectif de ce projet de reconnaissance est de fournir au commandant des renseignements de dernière heure sur l'accroissement des troupes ennemies, les déplacements le long de la frontière, ainsi que les violations de frontière. Ces manœuvres de reconnaissance augmenteront avec le développement de la situation jusqu'à ce qu'elles s'étendent, avec l'autorisation du SACEUR, de l'autre côté de la frontière.

L'accroissement de cette mission de reconnaissance confirmera ou mettra à jour des renseignements qui serviront à établir des plans de combat.

Ayant examiné nos opérations d'offensive, voyons maintenant de quelles forces nous disposons pour appuyer la mission classique.

Diapositive—Force de frappe.

Vous avez vu plus tôt une diapositive semblable à celle-ci qui montrait notre capacité globale. Vous voyez ici la puissance offensive de la 4e F.A.TAC. Comme le SACEUR a la faculté de fixer le nombre d'avions en état d'alerte nécessaire pour s'assurer la force dont il a besoin dans telle ou telle situation militaire (i.e. des avions à double rôle, nucléaire et classique), nous disposons d'une grande puissance pour les missions classiques ou offensives. La logistique ou l'entraînement du personnel limite cette capacité, comme on l'a vu tout à l'heure.

Diapositive—Noir.

Nous avons parlé des missions nucléaires et classiques de la 4e F.A.TAC, des missions de reconnaissance complémentaires (RECCE) et des puissances disponibles pour exécuter ces programmes.

Diapositive—Exercise du commandement.

Parlons maintenant du commandement de ces forces, et du système de contrôle des opérations tactiques qu'on pourra utiliser pour une mission de soutien direct.

Diapositive—Quartier général

Le quartier général de la 4e F.A. TAC. et ses états-majors pour la planification des opérations de frappe, d'attaque et de défense aérienne peuvent être logés au quartier général de guerre, à Kindsbach, dans des installations mobiles ou au quartier général auxiliaire de Messtetten, dans le sud de l'Allemagne. Le renfort de transmissions est chargé d'asurer les communications entre le quartier général de la 4e F.A. TAC et les commandements supérieurs, latéraux et subordonnés.

La structure de commandement et de contrôle de la 4e F.A. TAC. repose sur le principe du contrôle centralisé et de l'exécution décentralisée. Le contrôle régulier des forces revient aux quartiers généraux nationaux, par exemple, la 1re Division de l'Air, et le Centre des opérations de secteur de la défense aérienne. Le quartier général de la 4e F.A. TAC ne prend en mains le contrôle tactique des forces que lorsque les quartiers généraux subordonnés ne peuvent le faire.

Les opérations des forces nucléaires, en temps de paix comme en temps de guerre, sont la seule responsabilité des quartiers généraux nationaux. C'est au COMFOURATAF qu'il revient, le cas échéant, de donner l'ordre de modifier le nombre des avions qui sont en alerte, les programmes de lancement et les cibles additionnelles, au moyen d'ordres d'opération ou de messages oraux transmis aux quartiers généraux nationaux par l'intermédiaire des Centres nationaux d'opérations de combat.

Pour les opérations en cas de guerre conventionnelle, le choix des cibles incombe à diverses sources. Après étude et compte tenu des autres exigences, ce choix de cibles est communiqué aux quartiers généraux nationaux pour l'exécution.

Pour ce qui est des opérations de défense aérienne, le contrôle tactique est délégué au commandant du Centre des opérations de secteur de la D.C.A., qui dirige les opérations depuis un centre d'opérations principal ou auxiliaire. Le commandant du Centre de détection et de contrôle de secteur tactique donne ses ordres directement aux unités de D.C.A., et non pas par l'intermédiaire des quartiers généraux nationaux.

En ce qui concerne l'appui aérien direct à l'armée terrestre, on détache quotidiennement une certaine fration des forces nationales pour assurer cet appui aérien. L'appui aérien direct aux forces terrestres se fait le jour précédent. L'utilisation de ces forces, soit à temps ou immédiate, est fonction des besoins des commandants des forces terrestres. Nous allons montrer plus en détail dans la prochaine série de diapositives l'exécution et le contrôle de la mission d'appui aérien rapproché.

Le réseau de contrôle tactique air est l'organisation dont se sert le commandant de la 4e F.A. TAC. pour intégrer ses opérations aériennes avec celles des forces terrestres au cours des opérations d'appui aérien direct.

Le code de couleurs que nous utilisons ici symbolise les réseaux nationaux qui servent au contrôle et à l'exécution des missions aériennes tactiques d'appui aux forces terrestres. Le rouge est la couleur des unités du Commandement méridional de l'Aviation allemande et le bleu celle des unités de l'Aviation des États-Unis cantonnées en Europe. Le jaune est la couleur du réseau américain de détection et de surveillance qui couvre tous les avions assignés aux opérations tactiques. Ces réseaux sont destinés principalement à appuyer les forces terrestres. Le centre opérationnel combiné d'appui aérien ou le centre d'appui aérien direct se trouve habituellement au même endroit que le corps d'armée qu'il appuie. La troisième force nationale, soit les Forces canadiennes, ne possède pas de forces terrestres de la taille d'un corps d'armée, et n'a donc pas besoin d'un réseau distinct de contrôle tactique air. Au cas où les forces de CANAIRDIV seraient appelées à appuyer les forces terrestres, elles utiliseraient alors un de ces réseaux de détection et de contrôle lors des opérations d'appui aérien direct. Pour faciliter les choses, les méthodes et la terminologie sont en voie d'uniformisation de sorte que toutes les unités tactiques désignées puissent utiliser, en anglais, l'un ou l'autre des réseaux nationaux de détection et de contrôle de secteur tactique.

J'aimerais maintenant passer aux sous-réseaux et montrer comment ils fonctionnent dans le cadre de la mission d'appui des effectifs terrestres de la 4e F.A. TAC.

Diapositive.

D'abord, le réseau de commandement et de coordination. Je l'ai dit il y a un instant: le centre opérationnel combiné d'appui aérien ou le centre d'appui aérien direct se trouve habituellement au même endroit que le corps d'armée qu'il appuie. C'est un état-major de l'Aviation, possédant ses propres transmissions, qui de pair avec l'état-major du commandant du corps d'armée, assure la coordination et le contrôle des opérations urgentes d'appui aérien rapproché et des missions de reconnaissance. Le détachement de contrôle de secteur tactique est une petite équipe chargée des opérations avancées qui relève du commandant des forces terrestres au niveau de la division, de la brigade ou du bataillon.

Diapositive—Groupe de contrôle tactique air.

Vous voyez là une jeep M-107 et des installations de transmissions d'un Groupe de contrôle tactique air des États-Unis. Cet officier joue le rôle de conseiller de l'air auprès du commandant des forces de terre et transmet par l'entremise du réseau aérien les ordres d'appui aérien du commandant des forces de terre.

Diapositive.

Le second réseau est le réseau de contrôle et de surveillance. Toutes les forces de la mission de la 4e F.A.TAC. qui effectuent des vols d'appui utilisent le système de radar et de transmissions des É.-U. Le centre de contrôle et de détection est un détachement de radar mobile qui communique sans arrêt des renseignements sur la circulation aérienne au commandant et assure le contrôle radar du secteur aérien qui lui est assigné.

Le poste de contrôle et de détection joue le même rôle que le centre susmentionné, il lui est simplement rattaché. Le poste avancé de direction tactique est une unité de radar très mobile.

Diapositive—On voit ici un poste avancé de direction tactique.

Au premier plan, on aperçoit le véhicule doté d'une antenne permettant l'identification sélective et, à l'arrière-plan, le camion surmonté d'une antenne de radar de découverte d'objectif. Cette unité se charge de diriger les forces tactiques au centre ou au poste de contrôle et de détection et indique régulièrement le positionnement des appareils pour la livraison des armes classiques destinées à appuyer l'armée.

Diapositive—Noir.

Nous venons d'examiner tous les réseaux. La prochaine diapositive va illustrer la synthèse de tout cela.

Diapositive.

A priori, ça peut paraître complexe. mais l'exécution de la mission d'appui aérien est en réalité assez simple et directe.

C'est le commandant des forces terrestres qui demande l'appui aérien; l'équipe de l'aviation qui est mise à son service, c'est-à-dire l'élément de liaison et de guidage d'appui aérien transmet sa demande à l'état-major qui se trouve au commandement du corps d'armée, c'est-à-dire le centre opérationnel combiné d'appui aérien ou le centre d'appui aérien direct. L'un ou l'autre de ces centres ordonne le lancement des forces aériennes tactiques, pour lesquelles on utilise les ressources affectées d'avance à cette fin, les appareils sont assujettis au contrôle radar du réseau doté de l'unité mobile de radar que je vous ai montré, soit le P.A.D.T.A. qui transmet le positionnement des appareils en vue de l'envoi des armes.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un réseau assez efficace qui fournit l'appui aérien demandé et, ce qui tout aussi important, au moment où on en a besoin.

Diapositive—Blanc.

Nous avons traité de nos opérations d'attaque d'ensemble, qui allient les opérations nucléaires et classiques, nos forces aériennes et nos éléments de commandement et de contrôle. Tout cela mis ensemble, vous voyez, que, par une affectation rationnelle de nos appareils d'attaque nucléaire en état d'alerte et l'utilisation planifié des avions bivalents nous pouvons, dans une certaine mesure, nous acquitter de nos obligations dans toutes les opérations de guerre.

Diapositive—Écusson.

Monsieur le président, messieurs, je vous remercie de votre bienveillante attention. Cela met fin à la séance d'instruction. Je crois savoir qu'il y aura une pause avant la discussion.

Le président: Nous sommes heureux d'avoir parmi nous le général Holzapple et le général Ball qui se sont mis à notre disposition ce matin. Je crois que le général Holzapple désire dire quelques mots avant de passer à la période des questions.

Le général Holzapple: Monsieur le président et messieurs les membres du comité, j'ai pensé qu'il conviendrait peut-être de placer les questions dans leur juste perspective au moyen de quelques observations.

Vous le savez, la stratégie de l'OTAN reposait essentiellement sur le concept du déclenchement de la riposte nucléaire, que décrit le document du comité militaire intitulé «quatorze Jours», et cette stratégie générale est celle de l'OTAN depuis de nombreuses années. Il y a environ deux ans, il est devenu acquis que, du point de vue pratique, il pouvait se produire une foule de situations qui donneraient très probablement lieu à un échange nucléaire, de sorte qu'on a revisé la situation à fond et qu'on a modifié la stratégie de l'OTAN de manière à englober les opérations classiques qui s'intègreraient dans l'échange nucléaire.

Les forces du pacte de Varsovie qui se trouvent de l'autre côté du rideau de fer ont bien saisi la situation et elles ont pris leurs précautions pour faire face à la nouvelle stratégie de l'OTAN. Comme vous pouvez en juger d'après l'exposé du service de renseignements, elles

ont effectivement renforcé bon nombre d'abris où sont remisés leurs appareils d'attaque et disposent d'une force plus convaincante. Il s'agit d'une force classique, car il nous faudra déployer beaucoup plus d'efforts pour abattre ou pour anéantir selon les méthodes d'attaque classiques ces appareils qui se trouvent de l'autre côté du rideau. Nous adoptons la même tactique. Aux États-Unis, nous avons mis sur pied un programme activé visant à améliorer la puissance d'attaque de notre flotte aérienne. Les forces canadiennes qui seront intégrées dans le cadre de ce programme seront stationnées à Lahr et à Soellingen; elles vont aussi renforcer les abris de leur flotte et les forces du pacte de Varsovie auront bien du mal à toucher les appareils ainsi protégés. Nous ne faisons donc que prendre des mesures de précaution pour protéger nos avions en cas d'attaque surprise. Nous avons ici, dans le secteur de la 4e F.A.TAC., une force conventionnelle très importante qui, je crois, va constituer une force efficace de dissuasion lors d'opérations classiques, tout comme l'a été dans le passé la stratégie 14.2 de l'OTAN, qui est sans conteste à l'origine de la stabilité qui règne depuis vingt ans.

Compte tenu de nos 2,500 missiles de défense aérienne et de l'emplacement de nos bases, en particulier des bases canadiennes, qui se trouvent dans l'arrière-pays en territoire ouest-allemand, bon nombre des appareils des forces du pacte de Varsovie vont avoir passablement de mal à atteindre ces bases, qui dépassent presque leur rayon d'action. De plus, vu le nombre de nos missiles de D.C.A. et notre organisation efficace et active de défense aérienne dans le secteur de la 4e F.A.TAC., nous avons là une force impressionnante de riposte non-nucléaire qui indiquera clairement, à l'autre camp s'il veut porter le combat au-delà de notre capacité, qu'il lui faudra se lancer dans une escalade du conflit. Les forces canadiennes en particulier, vu qu'il s'agit de forces volontaires et qu'il règne chez elles un degré élevé de confiance en soi et de compétence, jointes aux forces américaines et aux forces allemandes—car nous avons ici la 7e armée des États-Unis et les forces terrestres allemandes—cela donne au secteur de la 4e F.A.TAC. une capacité non-nucléaire très convaincante que nous pouvons maintenir. Cela ne modifie en rien la force de dissuasion nucléaire et une capacité nucléaire que nous maintenons depuis des années au cas où l'autre camp choisirait cette voie.

Ce sont là les quelques points que je voulais préciser pour bien établir que nous devons maintenir parallèlement une force non nucléaire efficace et active et une force nucléaire, ici à la 4e F.A. TAC. Je crois que nous possédons cette force. Si nous réduisions considérablement cette force au point qu'elle devienne inefficace ou inopérante ou impuissante à nous protéger, cela encouragerait une attaque non nucléaire contre laquelle nous ne pourrions opposer qu'une riposte nucléaire ce qui, il me semble, serait insensé.

Voilà ce que j'avais à dire et, bien sûr, vous pouvez poser, monsieur, toutes les questions que vous voudrez; nous y répondrons de notre mieux.

Le président: J'ai déjà sous les yeux 10 ou 11 questions. J'espère donc que nous allons pouvoir être aussi brefs et précis que possible. Monsieur Laniel, vous avez la parole.

M. Laniel: Merci, monsieur le président. Général Holzapple, on nous a dit ce matin et c'est repris dans la documentation qui nous a été distribuée dans l'avion, que les unités nationales du commandement sont prévues pour affectation à la formation, etc. sous l'égide de l'OTAN. Cependant, ce n'est qu'en cas d'urgence que l'OTAN prend le commandement intégral de ces unités nationales. Je voudrais que vous expliquiez ce qu'est le «commandement intégral». Cela va-t-il aussi loin qu'on nous l'a laissé entendre, c'est-à-dire que nous essaierons de contenir toute agression mais que cela pourrait dégénérer en conflit nucléaire? Pourrait-on exercer des pressions politiques dans les pays en cause quant à l'usage de ces deux types d'armes?

Le général Holzapple: Oui, sûrement. Comme vous le savez, toute riposte nucléaire et tout ordre visant à l'utilisation des armes nucléaires sont assujettis à l'approbation du Conseil des ministres, dont font partie des hommes politiques canadiens qui auraient leur mot à dire dans la décision à prendre.

M. Laniel: Bien que vous ayez dit qu'il faille maintenir une capacité non nucléaire efficace, croyez-vous personnellement qu'on puisse contenir en Europe aucun type de conflit où s'affronteraient les deux grandes puissances?

Le général Holzapple: Je ne sais pas. C'est bien hypothétique. Il y a grande divergence d'opinions là-dessus. Il pourrait bien se présenter des situations qui puissent être contenues sans qu'on aille jusqu'à l'échange nucléaire. Je n'élaborerai pas, car cela pourrait être trompeur. Mais il y a des situations locales où on utiliserait des armes classiques et où le conflit serait contenu et réglé sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux armes nucléaires. Pour cela, il faut avoir ici une force valable et impressionnante, une force non nucléaire assez considérable qui dissuade l'autre camp.

M. Laniel: Si l'on prend la guerre de Syrie qui, en fait, a duré quatre jours, la destruction des avions égyptiens a été un des facteurs-clé de cette guerre. Je crois que la même chose se produirait ici en Europe, et dans le cas précédent les deux camps s'étaient efforcés de protéger leurs avions contre les attaques aériennes. Croyez-vous que l'un ou l'autre camp peut attendre jusqu'à ce qu'ils aient des directives à propos de ces abris pour avions?

Le général Holzapple: J'espère qu'on ne m'accusera pas de faire de l'ironie si je dis que les forces aériennes canadiennes, allemandes et américaines sont beaucoup mieux organisées que l'aviation arabe. Deuxièmement, compte tenu de ce que nous faisons ici en matière de consolidation et d'utilisation d'abris et du réseau de défense aérienne qui comprend 2,500 missiles Hawk et Nike, nous pourrions nous défendre efficacement même contre des forces plus nombreuses qui pourraient être lancées contre nous. Je ne crois pas que nous soyons vulnérables ici et on ne pourra guère se débarrasser de nous en deux ou trois jours.

M. Laniel: Avez-vous, comme eux, un programme de dispersion...

Le général Holzapple: Oui, monsieur.

M. Lewis: J'aurais une autre question, monsieur le président.

Le président: J'ai passablement de noms sur ma liste. Je me demande si...

M. Lewis: ...C'est mon...

Le président: Soyez bref alors.

M. Lewis: Avez-vous fait plus que modifier le rôle des forces et du matériel qui se trouvaient déjà ici, avez-vous en fait changé le matériel ou modifié les forces?

Le général Holzapple: En 1967, nous avons fait plus que changer notre rôle, nous avons changé notre stratégie du tout au tout. C'est là une question pertinente et il faut du temps pour y répondre. Je dois vous avouer qu'on ne peut pas changer la stratégie et obtenir que toute l'organisation suive le mouvement en un clin d'œil. Mais nous avons déjà fait beaucoup. Les F-4, qui constituent le gros des forces américaines en Allemagne occidentale, sont bivalents, c'est-à-dire qu'ils peuvent intervenir aussi bien en cas de riposte nucléaire que de riposte classique. Nous les utilisons constamment dans le Sud-Est asiatique, où ils sont très efficaces. Utilisés pour le rôle d'appui et le rôle classique, ils sont de toute évidence tout aussi efficaces que pour la riposte nucléaire. Dans une large mesure, on peut dire la même chose des forces canadiennes. Ca n'est pas parce que ces forces se sont entraînées ici et qu'elles ont joué un rôle de frappe qu'elles sont inaptes à jouer un rôle classique. Et à l'heure actuelle, les forces canadiennes forment leurs pilotes et font des sorties tous les jours pour les préparer au rôle de frappe et au rôle classique: elles font là un excellent travail. D'après le diagramme qu'il y a là, vous voyez que ces avions ont une grande capacité qu'on peut les utiliser en d'autres circonstances. Cela ne veut pas dire qu'il faille remplacer tout le matériel. Ce qu'il faut, cependant, c'est un plus grand stock d'armes classiques. Il faut plus de matériel pour certains genres d'armes classiques et c'est en bonne voie; nous y voyons: formation, stockage d'armes classiques et quelques petites modifications au matériel, etc. Mais cela est relativement minime comparativement à l'avion de base.

Le président: Monsieur Harkness.

M. Harkness: Dans quelle proportion les missiles de défense aérienne sont-ils dotés d'armes classiques, d'une part, d'un armement nucléaire, d'autre part, ou des deux?

Le brigadier général Meyers: Peut-être puis-je répondre à cela. Les missiles connus sous le nom de "Hawk" sont de type classique. La planification courante de l'OTAN comporte un réseau de ces missiles qui s'étend de Innsbruck jusqu'au territoire autrichien et remonte jusqu'en Norvège. Tout cet armement est du type classique. Dans notre cas, nous disposerions de 48 batteries si nous les lancions tous. Trente servent en profondeur et en largeur. Le concept nucléaire est en voie d'élaboration. Il y a novation dans une proportion d'environ un cinquième de un pour cent. Mais si l'on a des ogives nucléaires à l'étranger, il est difficile de les lancer, puisqu'il faut l'approbation du Conseil de l'OTAN. On peut donc supposer que, pour faire face à une attaque surprise ou une attaque survenant avant que le Conseil de l'OTAN ait pu prendre une décision, nous devons nous en tenir strictement à l'armement classique. Nous possédons des armes nucléaires. Nous en armons un certain nombre, mais elles sont gardées en stock et nous ne pouvons les larguer sans une autorisation bien définie. On peut aussi leur faire jouer un rôle surface-surface en intégrant les clauses d'armement et par une nouvelle programmation du dispositif. Fondamentalement, nous sommes donc prêts à faire jouer immédiatement un rôle classique à nos deux réseaux. Nous pourrions passer ensuite à la phase nucléaire. Cependant, il ne faut pas oublier que les avions

dont il est question sont des chasseurs bombardiers. En fait, leur flotte aérienne consiste en chasseurs de défense aérienne convertis dont la portée et la capacité de transport ne sont pas extraordinaires. Ils vont donc voler à basse altitude. La seule manière d'utiliser avantageusement un engin nucléaire, c'est de dispenser de grandes formations et de le maintenir à basse altitude de façon à pouvoir l'atteindre avec les missiles Nike, Hawk et autres réseaux d'armement de l'armée.

M. Harkness: Au moins les trois quarts de vos missiles de défense aérienne seraient armés de façon classique.

Le général Holzapple: La proportion serait problablement plus grande: ce serait sans doute plus de 90 p. 100 des missiles. Un très petit nombre de missiles serait réservé pour servir éventuellement d'engins de défense aérienne, mais uniquement après que le Conseil en aurait approuvé l'emploi. A mon avis, plus de 90 p. 100 de ces engins seraient de type traditionnel.

M. Harkness: Quelle proportion des avions ne peuvent remplir de missions classiques?

Le général Meyers: On peut tous les utiliser à ces fins, à l'exception des F-102 qui sont équipés d'armes nucléaires et des 26-B. Nous utilisons les 26-A qui ont à peu près le même pouvoir de destruction que les ogives nucléaires. Ainsi, le type d'avion de défense aérienne, le F-104 allemand est équipé de mitrailleuses et de missiles Sidewinder. Le F4 et le F100 sont dotés de mitrailleuses et de missiles Sparrow et Sidewinder. Le F-102 est muni d'une roquette 2.75 tout comme le 26-A. En fait, notre système de défense aérienne est traditionnel, car nous ne nous opposons pas aux formations massives de bombardiers. Par conséquent, vos armes traditionnelles sont presque aussi efficaces sauf lorsqu'il s'agit de débâcle nucléaire et de destructions des armes.

M. Harkness: Les avions destinés à renforcer les forces terrestres sont-ils principalement munis de roquettes ou de bombes?

Le général Meyers: Cela varie selon le type d'avion. Si l'avion se rend à faible distance de la cible, il sera plus souvent équipé de bombes de fer de 50 livres ou plus, outre la bombe incendiaire (BLU) munie de roquettes servant d'engin de poussée. Lors d'une approche, il faut presque dresser un plan parce qu'il est impossible de prévoir la nature de la cible. Ce pourrait être une concentration de forces, des chars d'assaut ou une fortification, mais pas plusieurs toutefois. Ainsi le choix de l'équipement de cet avion pose un problème incroyable. De nos jours, l'ordinateur peut prescrire le genre de munitions nécessaires pour atteindre une cible de ce genre, mais pour cela il faut du temps. L'avion doit être armé de façon à pouvoir décoller dans les 15 minutes ou moins, lorsque le commandant d'armée le demande. Il faudrait alors choisir un plan de combat ordinaire. Il s'agirait de bombes de fer, de bombes incendiaires, de bombes au napalm et probablement d'unités de bombes à grappe (CBU).

La poussée des roquettes et des mitrailleuses vous offre toute la flexibilité possible. C'est ainsi que dans 60 ou 70 p. 100 des cas, il changera la direction de sa cible et l'orientera vers vous. Vous auriez alors une provision de munitions avec la déviation de deux degrés requis. Ce ne serait pas parfait, mais cela serait quand même dans le rayon de la cible.

Le président: Monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Général Holzapple, j'aimerais que vous me précisiez trois points. Il y a quelques instants, vous affirmiez que vos armes traditionnelles étaient puissantes, vous avez parlé, je crois, de 2,500 missiles de défense aérienne et dans votre témoignage, vous mentionniez que vous avez besoin de réserves de munitions traditionnelles, ce qui présuppose, à mon avis, qu'il en manque et que vous aimeriez en avoir davantage. Est-ce exact? Ai-je bien compris?

Le général Holzapple: Vous avez très bien compris. Si vous utilisez des armes traditionnelles dans une attaque nucléaire, il faut une réserve d'armes pour prolonger la durée des hostilités. Je pense que tous les pays membres de l'OTAN savent ce qu'il faut avoir en réserve. En ce qui concerne les forces américaines, nous essayons en ce moment de constituer une réserve d'armes traditionnelles, ce qui serait sûrement prudent de faire dans le cas des autres puissances. Nous avons accusé du retard, parce que nous avions suivi une autre voie, mais nous sommes en train de nous rattraper et d'augmenter la réserve d'armes classiques.

M. Stewart (Cochrane): Nous pourrions le prendre pour une recommandation.

Le général Holzapple: En effet.

M. Stewart (Cochrane): Ma deuxième question a trait aux données comparatives. Dans son témoignage, le colonel Savage s'est fait un devoir de dénombrer les avions de combat qui s'élèvent à 846. Comment cela se compare-t-il à la force d'attaque des pays signataires du pacte de Varsovie?

Le général Holzapple: A mon avis, elle serait beaucoup moins considérable. Je ne me souviens pas du nombre exact de la flotte aérienne des pays du pacte de Varsovie, mais la proportion serait probablement de deux contre un. Admettons que ce soit ça. Comme le général Meyers l'a souligné, à peu près tous les avions du pacte de Varsovie sont des chasseurs de combat convertis et leur capacité de transport de munitions est bien inférieure aux nôtres. Ainsi, dans ses envols quotidiens au Vietnam, le F-4 transporte probablement cinq fois plus de munitions qu'un Mig. Ce rapport n'est pas toujours rigoureusement exact, car plusieurs avions qui se trouvent dans la zone de la 4e F.A.TAC., peuvent transporter une bien plus grande charge de munitions que les leurs. La même chose s'applique à la portée du tir. Les F-4 ont une portée de tir beaucoup plus grande que les Mig-17 et les Mig-18 et c'est la raison pour laquelle l'emplacement stratégique des deux bases canadiennes est très important à mon avis. Elles touchent presque le quartier français. Une grande partie des avions qui pourraient être dirigés contre eux seront fort handicapés par la distance à franchir et ensuite par la ceinture de missiles Nike et de Hawk à traverser. En outre, nous songeons très sérieusement à stationner quelques-uns des Hawk là où ils pourraient le mieux protéger le champ aérien. Cela constitue une puissance tangible et même si de l'autre côté du rideau de fer, on dispose d'un plus grand nombre d'appareils, sur le plan de la performance et de l'organisation, nous avons une force réelle.

M. Stewart (Cochrane): Général, pourriez-vous nous donner une idée du poste de défense aérienne et nous indiquer s'il existe toujours. Il y a dix ans, lorsque j'étais dans l'armée, le réseau-radar et autres en faisaient partie. Est-ce que cela existe toujours? Identifie-t-on encore les avions qui survolent le territoire? Envoie-t-on nos chasseurs pour les identifier?

Le général Holzapple: Certes oui. Dans la zone de la 4e F.A.TAC., nous avons un réseau de défense aérienne très efficace qui est relié au réseau NAD qui couvre le nord de l'Allemagne de l'Ouest. Il y a donc une liaison téléphonique efficace. La surveillance par radar est telle que nous pouvons localiser un avion en moins de cinq minutes et identifier ceux qui ne suivent pas le plan de vol établi ou qui ne s'identifient pas correctement. Cela fonctionne très bien et nous surveillons cette frontière avec grande vigilance.

M. Brewin: Général, j'aimerais tout d'abord préciser que je ne veux aucunement jeter le doute sur l'efficacité des forces qui se trouvent ici. Je suis très heureux d'entendre louer la compétence du contingent canadien, mais nous avons pour tâche d'analyser les fondements de notre participation. La majeure partie des critiques adressées au Comité ont trait à la vulnérabilité de notre rôle. On nous a aussi laissé entendre que dans le cas de forte tension, les forces en cause pourraient être détruites au sol et réduites à néant. Or, si je comprends bien, vous dites dans votre mémoire que la Russie, les forces du pacte de Varsovie étaient attachées à la défense active et passive, au durcissement des positions, etc. J'aimerais savoir si même en dépit de tout ce qu'on peut faire, la visée ou le pointage de nos missiles sur l'emplacement où se trouve notre division de l'air par exemple n'est pas vulnérable en cas d'attaque. En d'autres mots, est-il possible d'en réduire suffisamment la vulnérabilité pour qu'elle ne mette plus l'efficacité de l'opération en danger?

Le général Holzapple: Comme j'ai essayé de le préciser dans mes remarques liminaires, cela ne peut se poser, mais s'ils désirent vraiment nous attaquer avec des armes nucléaires, comme vous venez de le souligner, ils pourraient probablement détruire nos missiles et nos Nikes. Par ailleurs, cela présuppose qu'ils sont prêt à un échange nucléaire. Je crois qu'ils y penseraient à deux fois, car le fait que nous soyons tous rassemblés dans cette enceinte indique que la riposte serait telle qu'au cours des vingt dernières années on a connu une stabilité politique. Ce qu'il nous faut en fait c'est une plus grande puissance. Tel est l'objectif de l'élargissement ou peut-être de l'agrandissement de la stratégie de l'OTAN, en vertu de 14-3: les dissuader de

se munir d'engins nucléaires, en stockant des armes traditionnelles. Si nous ne pouvons constituer une force de frappe convaincante et amener un changement satisfaisant, faire au moins pat à notre adversaire car il nous faudra recourir à des représailles, de même nature, ce qui revient en fait à un chantage. Je ne suis pas certain de vous donner le genre de réponse que vous attendez, mais à moins qu'il n'y ait attaque nucléaire, les forces que nous envisageons de protéger, pourront tenir ou tout au moins constituer une force réelle, ce à quoi ils devront arriver. Vous prévoyez que les engins nucléaires nous détruiraient. J'ai peut-être mal saisi votre question...

M. Brewin: Vous avez très bien compris, mais j'aimerais poser une autre question. Je constate la justesse de vos commentaires au sujet de l'emploi des forces sous votre commandement destinées à appuyer une action défensive traditionnelle dans le cas d'une attaque de faible envergure, mais pas dans le cas d'une attaque de masse. Je peux le comprendre mais je ne peux comprendre comment cela peut être compatible avec l'emploi d'une force de frappe aussi dévastatrice qui provoquerait une riposte nucléaire contre laquelle, vous l'avez dit, il n'existe apparemment aucune vraie défense.

Le Général Holzapple: A mon avis, il vaut mieux pouvoir riposter de façon tangible et efficace sur tous les plans, qu'il s'agisse d'une petite incursion par-ci par-là ou d'un engagement traditionnel découlant d'une riposte nucléaire. Nous sommes parés pour ces deux éventualités et je crois qu'ils le sont aussi. Le fait que les deux camps savent qu'il y aura échange nucléaire et qu'il est possible, explique en grande partie la stabilité politique des vingt dernières années. Nous devons être prêts à être aussi convaincants aux niveaux inférieurs car, à mon avis, cela créera le même climat et la même stabilité qu'a engendré l'emploi des engins nucléaires dans le passé.

Le président: Merci, monsieur. A vous, monsieur Prud'homme.

M. Prud'homme: Nous sommes en train de réviser notre engagement au sein de l'OTAN. Si le Canada décidait de renoncer au statu quo ou de ne pas se retirer immédiatement de l'OTAN, mais de jouer un tout autre rôle, comment le retrait de nos troupes, par exemple, pourrait-il influencer votre puissance actuelle?

Le général Holzapple: Selon les chiffres qui figurent dans le mémoire, le Canada possède 12 p. 100 de la flotte, mais toute évaluation raisonnable de sa contribution à la zone de la 4e F.A.TAC. c'est probablement plus que ça. Je ne sais pas et je ne puis pas dire si la flotte ainsi privée de ces 12 p. 100 dissuaderait les puissances du pacte de Varsovie. Cela diminuerait sûrement la capacité de riposte et si vous ne pouviez l'assurer, quelqu'un devrait s'en charger. Je ne sais pas si cette solution est à envisager. Tous les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont convenu de diverses manières de se réunir et d'assurer ensemble une force convaincante en cet endroit afin de créer un instrument de politique nationale ou collective que toutes les puissances militaires acceptent. Si les forces canadiennes se retiraient de la zone de la 4e F.A.TAC. cela réduirait sensiblement notre puissance et pour y maintenir une vraie force, quelqu'un devrait vous remplacer.

M. F. W. Ball (Chef d'état-major): Général, j'aimerais donner des précisions et répondre à votre question. Il existe un niveau d'action lorsque vous dépassez la convention de l'OTAN au sujet du pouvoir des armes. Je n'ai jamais entendu un commandant de l'OTAN déclarer catégoriquement qu'il pouvait affronter 50 ou 60 divisions fortifiées que la Russie jetterait dans la bataille. Nous parlons en ce moment de guerre aérienne. Nos armes sont très bien conçues pour le genre de guerre dont nous parlons en ce moment. Par conséquent, comme vous dépasserez ce niveau d'escalade à un certain moment donné, il vous faudra probablement recourir aux armes nucléaires si vous voulez arrêter ces gens. Cela est accepté dans le plan 14.3. Vous pouvez le faire dans l'une ou l'autre des trois phases, qu'il s'agisse de défense directe, d'escalade délibérée ou de riposte nucléaire générale. Prenons pour acquis qu'il faut avoir une certaine puissance latente pour parer à toute éventualité, qu'il s'agisse de destructions atomiques, de missiles, du missile Pershing que les armées allemande et américaine possèdent ou cela pourrait être de l'air. Vous avez

écarté un certain niveau de capacité nucléaire. Le Canada dont les avions ont été conçus pour l'action de frappe, peut les faire intervenir en tout temps et transporter une quantité incroyable de munitions. Étant donné qu'il sont spécialisés dans ce rôle, nous allons donner à l'équipement du général Lane une plus grande puissance nucléaire afin de libérer quelques F-4 des États-Unis et d'utiliser les appareils destinés aux opérations tactiques. Sans la contribution du Canada, nous n'aurions pu le faire et libérer ces avions en vue d'un rôle traditionnel. Dans bon nombre de nos exercices, nous exigeons que SACEUR nous permette d'enlever ces objectifs aux forcess américaines pour les confier aux bases canadiennes, afin de permettre aux premières de jouer un rôle traditionnel. En fait, les répercussions de ce rôle évalué à 12 p. 100 sont considérables car il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un avion de frappe tous temps, que les pilotes sont hautement qualifiés et que l'avion est conçu à cette fin. Il possède une capacité secondaire, mais il ne s'apparente pas au F-4 en raison de sa capacité de transport.

Le général Holzapple: En résumé, si les forces canadiennes se retiraient, cela entraînerait une perte énorme d'efficacité car leurs avions sont très efficaces dans un rôle traditionnel et dans un rôle de frappe.

M. Prud'homme: Si ces avions sont ramenés au Canada, est-ce que cela vous handicaperait considérablement.

Le général Holzapple: En étant placés au Canada sous réserve d'être rappelés? Vous savez, cette idée n'est pas nouvelle et elle a été émise à divers degrés par des membres de l'OTAN. Il y a certainement diminution de l'efficacité parce qu'il faut prévoir le temps que les avions prendront dans un cas d'urgence à préparer tout ce dont ils auront besoin à l'arrivée. A titre de commandant, je puis vous dire en toute franchise que je préfère de beaucoup qu'ils soient sur place, qu'ils prennent part aux exercices quotidiens, qu'ils connaissent la situation jour après jour, minute après minute, car en cas d'alerte, ils pourraient répondre beaucoup plus vite et beaucoup mieux qu'autrement. Cela ne veut pas dire que la chose ne soit pas possible, car nous le faisons pour les États-Unis. De temps en temps, nous exerçons quelques avions réservés à l'OTAN, des forces prévues pour l'OTAN qui se trouvent aux États-Unis. Mais quant à dire toutefois qu'elles sont aussi efficaces que celles qui se trouvent sur place, je dois avouer en toute honnêteté que les forces affectées à l'OTAN qui se trouvent à l'extérieur de ce territoire ne sont pas aussi efficaces que celles qui sont stationnées dans cette base.

Le président: Messieurs, nous avons convenu d'aller déjeuner à midi trente. Je crois comprendre que l'on peut prolonger la séance jusqu'à 12 h 45. Je m'aperçois que plus nous avançons, plus il y a de personnes qui désirent poser des questions. Êtes-vous d'accord pour poursuivre jusqu'à midi quarante-cinq, afin qu'on puisse répondre à toutes ces questions. Il est évident que tout le monde ne pourra pas interroger les témoins, mais il est possible qu'au déjeuner quelques-uns d'entre vous puissent obtenir une réponse en aparté. Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Général, il est vrai, que nous avons connu vingt ans de paix en Europe grâce à l'OTAN, mais je ne puis concevoir de situation politique en Europe en ce moment qui appelle une réponse vague. Je doute que l'un ou l'autre des camps puisse se permettre de perdre une guerre limitée en Europe. Leurs positions sont beaucoup trop rapides et une contre-action limitée pourrait rapidement se transformer en riposte nucléaire. A mon avis, nous sommes en mesure de dire que notre point faible se trouve au Moyen-Orient, en Afrique, en Extrême-Orient ou dans toute autre partie du monde où il y a des guerres à portée restreinte. Je ne puis concevoir de genre de guerre auquel vous faites allusion. J'ai l'impression que vous allez vous retrouver avec une riposte nucléaire en l'espace de quelques heures et dans ce cas, les unités que vous avez en Europe ne sont pas assez efficaces ou importantes, parce que vous allez faire face presque aussitôt aux missiles balistiques intercontinentaux.

Le Général Holzapple: Vous avez peut-être raison. A priori, je ne rejette pas votre argumentation. Toutefois, si les forces de l'OTAN les forces traditionnelles, j'entends, étaient faibles et aussi vulnérables au point d'être défaites au Moyen-Orient par exemple, ou bien être très rapidement mises hors d'action à cause de leur inefficacité ou encore très facilement neutralisées, je puis concevoir que Berlin à titre d'exemple, ou peut-être des éléments d'Allemagne de l'Ouest pourraient constituer une prise alléchante si notre unique riposte était d'ordre nucléaire. Vous avez peut-être raison. Tout encouragement de ce genre pourrait fort bien déclencher une guerre nucléaire, mais plus on pèse les véritables conséquences d'un échange nucléaire, moins on est disposé à déclencher une guerre nucléaires.

Nous nous placerions, je pense, dans une position très précaire si, faute de puissance conventionnelle, nous nous trouvions en état d'infériorité tel que notre seule planche de salut en cas d'agression serait la riposte nucléaire. Nous serions alors vulnérables et deviendrions une cible facile pour nos adversaires. Si nous avions une force conventionnelle qui ne saurait parer à une incursion, nous n'aurions guère le choix et la prudence nous dicte d'avoir plusieurs garants.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Entendez-vous par là qu'il y a une grande différence entre la capacité maximale et la capacité minimale qui conviendrait en Europe?

Le général Holzapple: Ça ne fait pas de doute. C'est une question de jugement et je ne saurais dire exactement jusqu'où il faut aller, car il y a trop de variables et de situations différentes; je serait bien mal avisé de trancher la question, d'ailleurs, je m'en abstiendrai bien. C'est sans aucun doute une question de jugement. Cependant, je suis absolument partisan d'une capacité non nucléaire suffisante. En effet, en deçà d'une certaine limite—que je ne pourrais pas définir, car nous ne serons peut-être pas d'accord—nous deviendrions exposés à des incursions possibles auxquelles nous ne pourrions répondre que par une riposte nucléaire.

Le président: Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, je voudrais poser au général une question qui me préoccupe depuis longtemps. Si l'adversaire attaque et passe rapidement à la phase nucléaire, quelle est votre position ici quant à l'escalade nucléaire? Que pouvez-vous faire en attendant l'autorisation du Conseil? Y a-t-il un autre plan stratégique qui vous permette de riposter avant d'être complètement anéantis? Que faites-vous dans l'intervalle?

Le général Holzapple: Selon nos instructions, et je ne peux, en vérité, y trouver à redire, nous ne pouvons répondre même à une attaque nucléaire tant que le Conseil de l'OTAN et les hommes politiques ne nous donnent pas le feu vert.

M. Winch: Et que vous arriverait-il alors en l'espace de quelques heures?

Le général Holzapple: Nous pourrions être tous tués. Cela est vrai, mais par ailleurs, quiconque déclenche une attaque nucléaire devrait peser très soigneusement toutes les conséquences éventuelles de leur action.

M. Winch: S'agirait-il d'un échange qui déborderait les limites de cette région?

Le général Holzapple: Sans le moindre doute.

M. Winch: Vous parlez donc d'un conflit mondial.

Le général Holzapple: C'est ça et à moins qu'il n'y ait un fou quelque part, cela est déjà arrivé. . .

M. Winch: C'est bien à cela que nous pensions.

Le général Holzapple: . . . il ne peut, à mon avis, en aller de la sorte. Cependant, notre monde n'est pas à l'abri du danger. Il y a toujours un déséquilibré quelque part dont l'irresponsabilité pourrait tout déclencher—qui sait. D'autre part, cela doit justement nous inciter à redoubler de prudence.

M. Winch: Une toute petite question. Vos services de renseignements vous informent-ils de la politique de l'autre camp à ce sujet? Observerait-il une période d'attente avant de déclencher la contre-attaque, comme lorsque vous devez attendre les instructions du Conseil?

Le général Holzapple: C'est là une question très intéressante. Il est possible, selon certaines indications, que leurs rouages politiques se mettent plus rapidement en branle dans des circonstances particulières, la décision étant prise par un nombre plus restreint de personnes. Je pense toutefois que les deux camps y penseront à deux fois avant de déclencher un échange nucléaire.

Le président: Merci. Monsieur Allmand?

M. Allmand: Général, dans le cadre de votre mission ici, que pensez-vous de l'avenir des avions pilotés? Estimez-vous que leur rôle défensif et offensif diminuera rapidement, dans les cinq années à venir, par exemple?

Le général Holzapple: Non. Je vais être franc avec vous. A un moment donné les missiles avaient la cote des stratèges—il est

indéniable que le missile nucléaire a son utilité, en supposant que nous l'utilisons—il est très facile de faire un trou dans le sol au Montana et d'y placer l'un de ces engins dotés d'un système de guidage par inertie capable d'atteindre sa cible avec la plus grande précision, mais le missible manque de souplesse. Il est extrêmement utile lorsque la situation a déjà dégénéré en conflit nucléaire, mais il faut être bien certain de ce que l'on fait au moment de presser le bouton. On comprend cela de plus en plus aux États-Unis où l'on est en train de construire un nouveau bombardier stratégique piloté; ce type d'aéronef assure une grande souplesse tant dans des conflits nucléaires que dans des guerres conventionnelles. Nous l'avons constaté en Asie du Sud-Est est les B-52. On peut envoyer ces avions en mission, puis, avant qu'ils n'atteignent leur cible, les rappeler ou leur assigner une autre cible. Malgré les avantages apparents des missiles, en particulier des missiles nucléaires, la souplesse des avions pilotés n'est pas à négliger. On peut s'entraîner sur ces avions, on peut connaître toutes leurs caractéristiques, etc. Je suis donc d'avis que le tandem avion-pilote va avoir son utilité longtemps encore. Je ne puis, en fait, entrevoir le jour où le tandem avion-pilote cessera de jouer ce qui est probablement l'un des éléments le plus important de notre puissance militaire.

M. Allmand: Je songeais surtout à votre rôle défensif dans le cadre de l'OTAN, en Europe. Pensez-vous que, sur le plan défensif, on puisse encore utiliser des avions pilotés?

Le général Holzapple: Oui, surtout pour l'identification du danger et de l'adversaire. Ces avions peuvent jouer un rôle important lors de la première phase d'un conflit et intervenir dans des situations très délicates. Vous voyez que c'est difficile. Lorsque vous appuyez sur le bouton il y a neuf commutateurs en tout, ou que vous décrochez le téléphone rouge, le geste est irréversible. Tandis que le pilote dans son avion, lui, peut prendre certaines mesures de précaution, ce qui n'est plus possible lorsque vous pressez le bouton.

M. MacLean: Une brève question. Savez-vous, général, si les Russes voient les choses sous le même angle, s'ils entreprennent la mise au point de nouveaux bombardiers?

Le général Holzapple: C'est là une question avec laquelle nos services de renseignements sont aux prises. Les Soviétiques ont déjà des bombardiers à long rayon d'action. Ils disposent d'effectifs considérables et, selon nos services, ils ont aussi des moyens de production nécessaires. Il fabriquent des bombardiers, pas en grand nombre—leur flotte ne s'est pas tellement accrue. Cependant, nos services de renseignements doivent revoir tous les ans leurs extrapolations ou leurs spéculations, car les Soviétiques ne semblent pas envisager de freiner la production. Quant à dire s'ils comptent renouveler intégralement leur flotte aérienne, je n'en sais rien. Selon toute vraisemblance, leur flotte a diminué depuis l'avènement des missiles. Il y a proportionnalité d'ailleurs et tout indique que leurs forces aériennes demeureront mixtes, tout comme les nôtres et celles de la plupart des autres pays.

Le président: Monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Général, on a déjà posé cette question et vous y avez répondu. Je voudrais cependant m'y prendre différemment.

Le président: Voulez-vous vous rapprocher du microphone, s'il vous plaît, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Oui. Vous avez été interrogé sur les répercussions du retrait du Canada de l'OTAN. Vous avez répondu que ce serait une «catastrophe», puis plus tard, que ce serait une perte incommensurable. Je voudrais poser la question suivante: que représente, pour les États-Unis et l'Europe, la présence du Canada au sein de l'OTAN? Je vous prierai de laisser de côté l'aspect «perte» pour nous parler de l'importance de la participation du Canada dans les deux cas.

Le général Holzapple: Je regrette l'ambiguïté des termes, mais ça revient pour ainsi dire à la même chose. Si les forces canadiennes étaient retirées de la 4e F.A. TAC., je

considérerais cela, en tant que commandant de cette unité, comme une grande perte qui affaiblirait notre force non nucléaire. La décision appartient naturellement au peuple et au gouvernement du Canada. Faire partie de l'OTAN n'est pas uniquement une question d'intérêt pratique, mais, le seul fait d'en être est important en soi. C'est là mon opinion et indépendamment de la solution envisagée, je n'essaie nullement de me poser en juge de la décision que le Canada prendra, quelle qu'elle soit. Cependant, il ne fait aucun doute que votre participation est importante, je dirais même d'une extrême importance. Je souhaite que vous restiez membre de l'OTAN, car je puis vous dire que vos hommes sont des militaires d'une grande valeur et zélés et à titre de commandant, je me félicite de les compter dans nos rangs. C'est d'ailleurs ce qui motive en grande partie ma mission ici. J'espère donc qu'ils resteront. Je crois que cela répond à votre question, monsieur le président.

Le président: M. Marceau va poser une autre question, puis ce sera à vous, monsieur Nowlan.

M. Marceau: Ne pensez-vous pas que le Canada pourrait jouer un plus grand rôle pour la sauvegarde de la paix, notamment faire office de médiateur entre les États-Unis et l'URSS, s'il se retire de l'OTAN?

Le général Holzapple: Ce serait présomptueux de ma part de répondre à cette question. Comme militaire, je considère plus utile que les forces canadiennes demeurent ici.

M. Nowlan: Ma question fait presque suite à celle de M. Howard. A la frontière ici et dans les pays du pacte de Varsovie, y a-t-il eu de part et d'autre des incidents délibérés de provocation, du genre qui ferait monter la tension pendant quelque temps, quitte à la faire baisser plus tard? Autrement dit, puisqu'il s'agit d'une frontière gardée, quelles sont les possibilités d'erreurs de jugement en ce qui concerne cette surveillance?

Le général Holzapple: Je dois tout d'abord dire que je suis ici depuis peu. Cependant, vu que j'ai été plusieurs années à Washington et que j'ai déjà eu quelque expérience ici, je suis pas mal au courant de la situation frontalière en Allemange. Je dirai donc que dans l'ensemble les deux camps sont restés sur leurs positions, abstraction faite des harcèlements dans les couloirs aériens en période de grande tension. Il n'y a pas eu vraiment d'actes de provocation de part et d'autre de la frontière. Dans l'ensemble, il a régné un calme relatif. Or, depuis leur coup de force en Tchécoslovaquie, il n'est pas impossible que les forces du pacte aient renforcé quelque peu leur position stratégique. Maintenant, je ne sais pas si cela répond à votre question: cela reste à préciser.

Le président: Messieurs, nous avons tout juste le temps pour une petite question, bien qu'il y en ait encore plusieurs sur ma liste. Monsieur Anderson, vous avez la parole.

M. Anderson: Croyez-vous que la puissance conventionnelle que vous avez créee constitue le pat-conventionnel suffisant à mettre en échec l'autre camp qui reculerait devant une guerre nucléaire éclair? Pensez-vous avoir fait comprendre à l'autre camp qu'il n'a aucune chance de mener à terme une attaque conventionnelle? Vous avez en effet parlé, dans votre courte allocution, de pousser l'autre camp à relever le niveau de son armement. Vous pensez donc que de la sorte et probablement grâce à votre puissance conventionnelle, vous réduisez considérablement les risques de guerre conventionnelle et vous acculez l'adversaire à l'affrontement nucléaire?

Le général Holzapple: Je pense que oui. C'est vraiment ce qui justifie l'esprit de corps, mais il s'agit aussi de donner à notre force conventionnelle un caractère de crédibilité. Nous ne pouvons pas la laisser sans protection, alignée à découvert. Cela reviendrait à inviter l'adversaire à la balayer: les Israéliens au Moyen-Orient, l'année dernière. Nous ne pouvons pas non plus avoir des forces en trop petit nombre, de telle sorte qu'il serait très facile de les anéantir très rapidement. Mais nous n'en sommes pas là. Grâce à une couverture adéquate et si nous prenons des précautions pour les camoufler comme nous envisageons actuellement et nous maintenons le niveau d'alerte en effectuant des manœuvres, grâce en outre à une accumu-

tion raisonnable d'armes conventionnelles, nous pouvons parvenir à une capacité convaincante, de sorte que l'autre camp sache qu'il aura beaucoup de fil à retordre, même dans un affrontement conventionnel. Cela va créer une certaine stabilité politique que la capacité nucléaire assurait dans le passé.

M. Anderson: Puis-je poser une autre question? Cela signifie-t-il que les divers niveaux d'«escalade» ne veulent plus rien dire parce que vous avez créé cet équilibre conventionnel, ce pat?

Le général Holzapple: Oui, et c'est bien ce qui s'est produit dans l'autre camp. Il a consolidé ses forces. Ainsi, là où il aurait suffi, il y a quelque temps de deux chasseurs-bombardiers, pour anéantir une base aérienne, il faudrait aujourd'hui envoyer la moitié de notre flotte aérienne. En effet, chacun des avions de l'adversaire se trouve dans un abri renforcé. C'est d'ailleurs réciproque dans notre cas.

Le président: Messieurs, je sais que nous regrettons tous de devoir mettre un terme à cette période de question, compte tenu de dispositions qui ont été prises pour le dîner. Nous sommes déjà en retard. Ceux qui n'ont pas pu poser de question, MM. Cafik, Buchanan, Ryan et Marceau, auront peut-être une chance d'obtenir des réponses individuellement pendant le dîner. Nous sommes tous très reconnaissants à ceux qui sont ici présents: le général Holzapple, le général Ball, le général Myers et les officiers qui nous ont fait des exposés très édifiants, de s'être mis à notre disposition et de nous avoir donné ces renseignements. Le général Ball a quelque chose à vous dire, messieurs.

Le général Ball: Je voulais simplement dire, messieurs, que nous allions dîner dans ce qu'on appelle la salle Vesuvio, au rez-de-chaussée. Vous pourriez laisser ici vos affaires et les y prendre avant de partir.

Lahr, République Fédérale Allemande,

12 mars 1969.

Le major-général R. J. Lane, commandant de la 1re Division aérienne: Monsieur le président, messieurs, je vous souhaite la bienvenue, au nom de la Division aérienne. Je suis très heureux que vous ayez inclus cette base dans votre tournée européenne et regrette seulement que vous n'ayez pas le temps de visiter l'une des ailes où vous auriez pu vous rendre compte de toute la complexité et du caractère opérationnel de notre tâche. Dans un commandement opérationnel, comme celui-ci, les mesures de sécurité physique et autres sont un impératif que nous dicte la menace qui plane constamment. Les événements d'août dernier nous l'ont douloureusement rappelé. Vous comprendrez combien il est délicat de discuter de notre situation opérationnelle aussi ouvertement ici. Je regrette qu'il en soit ainsi mais j'essaierai, dans cet exposé comme dans mes réponses aux questions qui suivront, d'être aussi probe et explicite que possible, dans les limites que nous impose la sécurité de l'OTAN.

Il y a beaucoup de zones de conflit dans le monde. Ces problèmes nous préoccupent plus ou moins et il est évident que votre tournée vous permettra d'évaluer l'importance relative de ces conflits. Bien que de nombreuses régions frontalières viennent compliquer notre quête de la paix, on peut dire en fin de compte que seuls les problèmes qui touchent aux frontières entre les deux grandes puissances nucléaires constituent une menace directe à la sécurité du Canada. Ainsi que le ministre de la Défense nationale l'a déclaré à ce comité le 3 décembre: «L'Europe est le domaine où les intérêts des deux grands s'entrecroisent le plus étroitement. Aussi suis-je d'avis que c'est en Europe que la sécurité du Canada est le plus menacée». Nos forces détachées en Europe sont indiscutablement un garant de notre sécurité nationale, en faisant partie de la force commune de dissuasion.

Bien que l'Europe ait été, au cours des quinze dernières années, un modèle de stabilité politique sous bien des rapports, l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie nous rappelle que cela peut changer du tout au tout en très peu de temps. Il ne fait aucun doute maintenant que les Soviétiques n'hésiteront pas à utiliser leurs forces armées pour parvenir à leurs fins.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la situation qui régnait à la fin des années 40. Les Soviétiques menaçaient d'absorber toute l'Europe occidentale, soit par la subversion politique soit par une poussée militaire vers l'Atlantique. La menace était réelle et l'Occident a agi en conséquence. L'alliance militaire fut

créée pour désamorcer l'agression soviétique et elle y a réussi jusqu'ici.

Mais—la capacité militaire des Soviétiques est toujours là. Elle existe aujourd'hui comme à cette époque—mais équipée d'engins dernier cri qui en accroissent à la fois la mobilité et la puissance de tir. Donc, tant qu'on ne pourra faire accepter le désarmement par les deux camps, l'OTAN aura recours à la force de dissuasion comme stratégie de base, pour maintenir la stabilité en Europe. C'est dans cette optique que je vais, cet après-midi, donner un bref aperçu de la position de la Division aérienne en absorbant cinq points principaux:

—Rôles opérationnels
—Exercice du commandement
—Composition de la division aérienne
—Potentiel et réalisations
—Concept actuel des opérations de la division aérienne.

Je dis bien «actuel» parce que, comme vous le savez, la nouvelle stratégie de l'OTAN consiste à riposter avec souplesse à l'agresseur et, à l'heure actuelle, nous sommes en période de réadaptation avec certains problèmes opérationnels à résoudre. Je terminerai mon exposé en disant quelques mots du transfert, cette année, de la Division aérienne dans deux bases, puis j'exposerai brièvement la nouvelle stratégie de l'OTAN.

Le rôle de la division aérienne consiste essentiellement à fournir les forces opérationnelles requises dans le cadre des engagements que le Canada a pris envers l'OTAN, ce qui comporte trois rôles distincts: frappe nucléaire, reconnaissance et combat.

A titre de commandant de la 1re Division aérienne, je suis spécifiquement chargé de diriger:

Premièrement: les opérations de frappe nucléaire dirigées contre des objectifs tactiques en utilisant nos escadrilles des 3e et 4e Escadres;

Deuxièmement: la reconnaissance photographique et visuelle qu'effectuent nos escadrilles de la 1re Escadre; et

Troisièmement: les opérations d'assaut comportant le largage de projectiles classiques ou non-cucléaires sur des objectifs tactiques en utilisant les CF-104 dont sont dotées les 3e et 4e Escadres.

A l'exception d'un petit nombre d'appareils d'entraînement et de liaison, toutes les forces de la 1re Division aérienne sont affectées aux missions de l'OTAN. En conséquence, dès que l'état d'urgence est déclaré, ces forces relèvent directement du Commandement opérationel de l'OTAN.

Comme vous l'avez entendu dire ce matin au secteur de la 4e F.A.TAC., tous les objectifs sont assignés par SACEUR—le Commandement suprême des Forces alliées en Europe. Au point de vue opérationnel, je suis comptable au commandant de la 4e F.A.TAC et c'est avec son quartier-général que les membres de mon état-major règlent quotidiennement les questions opérationnelles. Par contre, les services de logistique et d'administration sont la responsabilité des forces canadiennes. Nous demeurons, par exemple, en étroite liaison avec le quartier général des Forces canadiennes en ce qui concerne les affectations de personnel à la division, afin d'assurer le maximum d'efficacité de nos unités opérationnelles. L'appui logistique de la Division aérienne, sauf pour le carburant et les rations,—y compris la révision des moteurs, est assuré au Canada même, grâce aux services de transport de notre commandement du transport aérien.

Avant de parler de la composition actuelle de la Division aérienne, j'aimerais esquisser brièvement certains faits saillants qui l'ont marquée depuis sa création en 1952.

De 1952 à 1956, le Canada avait 12 escadrilles de chasseurs de jour F-86, réparties dans quatre bases en Europe. Cette force regroupait au total 300 appareils qui, à l'époque, étaient les plus perfectionnés en service en Europe, ainsi qu'un radar de type 80 qui était intégré au système d'alerte de la défense antiaérienne de l'OTAN. Comme l'utilisation de chasseurs «tous temps» s'imposait, on dota les quatre escadrilles de F-86 d'appareils CF-100 construits au Canada où ils s'étaient acquittés efficacement des tâches de défense aérienne «tous temps».

Au début des années 1960, alors que la création d'une force tactique de frappe-reconnaissance placée sous le contrôle de SACEUR, avait la priorité, nous avons équipé nos escadres de CF-104. Ces appareils partiellement montés au Canada ont été transportés par les C-130 de notre Commandement du transport aérien directement à nos bases en Europe. Huit escadrilles de CF-104 furent affectées aux missions de frappe-reconnaissance en Europe. C'est au cours de ce transfert que l'effectif de la Division aérienne atteignit son sommet, portant à un peu plus de 6200 le nombre de postes militaires.

En 1967, à la date du retrait de la France, nos forces affectées à *SACEUR* passèrent de 8 à 6 escadrilles. A l'heure actuelle, nous nous sommes engagés à fournir 4 escadrilles bivalentes pour le rôle de frappe nucléaire ou de combat classique et deux escadrilles de reconnaissance. Celles-ci—en fonction du nombre d'appareils, mais surtout en fonction de leur qualité—constituent un élément fort important des forces aériennes tactiques mises à la disposition de SACEUR.

Pour nous acquitter de nos engagements envers SACEUR, la Division aérienne est structurée de la façon suivante:

—Un quartier général de commandement;
—Trois bases principales d'opération; et
—Trois unités auxiliaires.

Le quartier général est logé ici, dans la caserne des forces canadiennes avec la 1re Escadre qui fournit tous les services administratifs de soutien. Plusieurs autres bâtiments de la caserne ont été transformés en collège et école secondaire. Cet automne, ces écoles pourront recevoir plus de 1400 enfants, de la 5e année à la 13e. D'autres bâtiments servent aux activités récréatives et communautaires.

La première de nos trois bases est la 1re Escadre—la base de nos deux escadrilles de reconnaissance. Elle est aussi le terminus des vols transatlantiques du Commandement du transport aérien, qui assure le soutien de la Division aérienne; de plus, elle sert de principale base de stationnement européenne pour les opérations des Nations Unies. Chypre en est un exemple. De plus, sauf pour le groupe de brigade, la 1re Escadre assure les services administratifs de soutien pour tous les militaires canadiens en Europe, y compris les attachés militaires.

La deuxième base importante est la 3e Escadre située à Deux-Ponts près de Sarrebruck, établie pour les deux escadrilles frappe-combat. La 3e Escadre comprend aussi l'hôpital principal de la Division et plusieurs installations techniques y sont centralisées. La fermeture de cette base est imminente.

La troisième et dernière base importante est la 4e Escadre située à Baden-Solingen, à 30 milles environ au nord de Lahr. Elle compte aussi deux escadrilles frappe-combat. Ces six escadrilles réparties dans nos trois bases opérationnelles, représentent la contribution aérienne du Canada aux forces mises à la disposition de SACEUR.

Nous avons trois unités auxiliaires. Ici à Lahr, notre principale tête de ligne, nous avons, sous le contrôle du Commandement du transport aérien, la 5e Unité de transport aérien, qui s'occupe de tout notre trafic transatlantique (passagers et marchandises). Nous avons aussi à la 1re Escadre, la 109e Unité aérienne de liaison équipée de six Dakota qui effectue les vols spéciaux et assure un service régulier d'apport entre les bases de la Division aérienne et les autres unités canadiennes en Europe. Cette unité se double du commandement du transport aérien, C130E qui assure de façon continue le déploiement des forces à partir du Canada.

La dernière de nos unités auxiliaires est située à la base de pratique pour le tir aérien à Decimomanu, dans l'île de Sardaigne, où nos pilotes de CF-104 se forment aux techniques de largage de projectiles et de survie en mer. Nous acquittons de pair avec nos alliés italiens et allemands de l'OTAN une quote-part des frais d'utilisation et de fonctionnement de ce champ d'aviation et de la zone de bombardement adjacente. Si nous n'avions pas ces installations à Decimomanu, nos escadrilles ne pourraient maintenir leur capacité maximum, vu que le champ de vol déjà restreint en Europe est passablement encombré.

Outre ces trois unités auxiliaires, il s'effectue à chaque escadre des vols aux instruments T-33 où la performance des pilotes est vérifiée par rapport aux règles de vol aux instruments en vigueur en Europe qui diffèrent des nôtres et, par la suite, les pilotes suivent deux fois l'an un cours complet de pilotage aux instruments prescrits.

J'ai déjà mentionné que les effectifs avaient atteint un sommet de 6,200 hommes environ, lors de l'entrée en service des CF-104. Depuis, en raison, d'une part, de la réduction de nos engagements et du transfert de nos forces, mais, d'autre part, surtout grâce à l'amélioration des techniques d'entretien et de logistique, nos exigences en personnel, et, partant, les coûts sont bien moindres. Il en résulte que cet été, nous aurons six escadrilles réparties dans deux bases, pour lesquelles il faudra un personnel militaire d'environ 3,800 personnes. Depuis 1962, notre flotte aérienne affectée à SACEUR a diminué d'environ 15 p. 100, mais la réduction des effectifs a atteint près de 40 p. 100—ce qui indique une augmentation de notre rendement et de l'efficacité des services de soutien technique ainsi que le professionnalisme de nos pilotes.

L'efficacité des services de soutien technique repose en fait sur l'entretien des CF-104. Cet appareil est polyvalent. D'abord conçu comme intercepteur supersonique à haute altitude, il a été modifié pour remplir ce rôle à basse altitude. Je tiens à souligner ici que le CF-104 est, à l'heure actuelle, parfaitement au point—pour tous les types de mission et il est aussi efficace que n'importe quel avion en service aujourd'hui et il accomplit un excellent travail. Après avoir subi une série de modifications, ainsi qu'une amélioration des moteurs et des cellules composantes, effectué au cours d'une remise en état en usine au Canada, l'appareil ne ressemblait plus à celui que nous avons reçu en 1962.

Maintenant, je voudrais dire quelques mots de nos réalisations de l'an dernier. Il y a probablement une plus grande impartialité dans l'évaluation de l'efficacité du point de vue opérationnel de la Division aérienne que ce n'est le cas dans les autres divisions des Forces canadiennes, en général. Car, en plus de nous soumettre à l'intérieur de notre propre commandement à des épreuves com-

munes à la plupart des commandements, nous avons une évaluation extérieure, probablement la plus rigoureuse, sous forme de bilans des tactiques annuels de l'OTAN. Ces bilans des unités opérationnelles sont dirigés par une équipe multinationale de l'OTAN en vue de déterminer notre capacité de remplir notre mission en temps de guerre. Une équipe d'évaluation tactique arrive à l'improviste à une escadre, et en moins de deux minutes, celle-ci doit être sur un pied d'alerte.

La capacité de l'Escadre est évaluée en quatre phases:

—Position d'alerte et réaction
—Efficacité de la mission
—Survie
—Fonctions d'appui en général

Ces quatre phases sont examinées dans les moindres détails et les évaluations individuelles réunies ensemble produisent la cote finale. La cote la plus élevée, représentée par le chiffre 1 donne, en conséquence, la mesure de toutes les facettes d'une opération de l'Escadre.

En 1968, toutes les Escadres ont reçu la cote 1 sur tous les tableaux. C'était la quatrième année consécutive que les 3e et 4e Escadres obtenaient la plus haute cote et, pour l'Escadre de reconnaissance, c'était sa première évaluation tactique depuis son départ de France.

L'efficacité opérationnelle est aussi déterminée par divers concours tenus dans le cadre de l'OTAN. Nos Escadres frappe-combat prennent part aux rencontres annuelles d'armes tactiques à AFCENT. Ici, une équipe de la Division aérienne faisant partie du secteur de la 4e F.A. TAC. prend part à une rencontre contre une équipe de la 2e F.A. TAC. L'an dernier, le concours a été tenu à la base de la Force aérienne d'Allemagne et l'équipe de la 4e F.A. TAC. que dirige un commandant de notre escadrille canadienne a, pour la cinquième fois, remporté les honneurs du concours combiné.

En ce qui concerne la reconnaissance, les pilotes et le personnel de soutien de la Division aérienne ont travaillé ferme pour passer maîtres dans leur spécialité. Pour le rôle de frappe-combat, des concours de reconnaissance ont lieu depuis des années pour déterminer la capacité des unités. En 1966, lors du concours dit «Royal Flush», les escadrilles de la Division aérienne qui en étaient à leur première rencontre, se classèrent dernières. Mais, lors de la rencontre de 1967, ayant un an d'expérience de plus, elles ont fait meilleure figure et la 4e F.A. TAC. a remporté le trophée Gruenther. En 1968, la concurrence a été tellement serrée que les deux équipes des F.A. TAC. ont obtenu un nombre égal de points pour le trophée Gruenther. Les deux escadrilles de la Division aérienne se sont classées 1re et 2e dans le secteur de la 4e F.A. TAC.

Si nous avons atteint de tels objectifs, c'est en partie parce que nous avons imposé tous les ans un nombre adéquat d'heures de vol, par pilote. C'est important. A l'heure actuelle, les heures de vol enregistrées tous les mois constituent le minimum requis pour que nos pilotes conservent toute leur compétence qu'ils doivent accomplir des missions à basse altitude dans l'espace aérien.

Il importe aussi que les pilotes comptent tous les ans un nombre suffisant d'heures de vol, compte tenu du taux d'usure des appareils; c'est-à-dire, le nombre d'accidents à la suite desquels l'avion devient hors service par rapport au nombre d'heures pendant lesquelles il a volé. Au début, ce taux était relativement élevé avec le CF-104, ce qui n'a rien d'extraordinaire lorsqu'un nouvel avion entre en service et surtout un appareil aussi compliqué que le CF-104. Toujours est-il que les planificateurs estimaient qu'il serait difficile de maintenir en service un nombre suffisant d'appareils au-delà de 1969. Mais, à mesure que nous nous sommes familiarisés avec l'appareil, tant du point de vue opérationnel que technique, nous avons surmonté les difficultés, le nombre d'accidents a baissé considérablement, à un point tel qu'en 1967, nous n'en avons eu que trois. Ce qui explique que nous avons maintenant en stock assez d'avions pour maintenir notre force actuelle de six escadrilles, au moins jusqu'en 1975, à moins d'une catastrophe provenant d'une défectuosité de la cellule ou des moteurs.

Bien sûr, il y aura toujours les accidents, cela fait partie de l'aviation, mis nous faisons tout ce qui est possible et imaginable pour minimiser ce risque. Tout notre programme de sécurité en vol vise à cela.

Nous faisons une vérification minutieuse de nos avions pour déceler les défectuosités et y remédier. Nous procédons à l'inspection de nos appareils pour déceler la résistance à la fatigue du métal et un grand nombre de cellules d'avion sélectionnées subissent de nombreux essais dans des conditions de vol. On remédie a tout ce qu'il est ainsi possible de déceler avant que les autres composantes de l'avion n'atteignent le même nombre d'heures de vol. Nous avons aussi un programme appelé programme d'analyse spectrométrique du carburant en vue de vérifier le rendement des moteurs. Cela consiste à prélever des échantillons de carburant qu'on analyse pour y trouver la teneur en métal. Grâce à cette technique, on peut remplacer les moteurs peu sûrs avant que la panne ne se produise en vol. Cette vérification joue beaucoup dans la diminution des accidents.

Je pourrais citer maints perfectionnements techniques qui ont été progressivement apportés au CF-104, mais il me suffit de dire que l'appareil est au summun du perfectionnement. En 1964, il fallait réviser le moteur J79 toutes les 400 heures. En 1967, on porta cela à 600 heures et nous en sommes depuis peu à 800 heures—soit une amélioration de 100 p. 100 en quatre ans. A l'heure actuelle, cela veut dire que ça nous fait épargner annuellement $600,000 au chapitre des contrats de révision des moteurs.

Maintenant, quelques mots sur les concepts opérationnels allant du rôle de frappe, en passant par les rôles de reconnaissance et enfin, de combat.

Pour s'assurer que ses forces de frappe ou forces nucléaires ne soient pas clouées au sol, *SACEUR* maintient certains de ces avions sur un pied d'alerte 24 heures sur 24. Cette force est toujours prête a prendre l'air en quelques minutes. Les pilotes et le personnel de soutien sont logés dans un secteur spécial qui est gardé. Une fois donné l'ordre de lancement, et *SACEUR* donne cet ordre, cette force spéciale se lance automatiquement à l'attaque, suivie immédiatement par le reliquat de la force de frappe à mesure que les appareils sont prêts à décoller.

Toutes les opérations de frappe sont planifiées, dans la mesure du possible, pour assurer la sécurité du pilote et de l'avion pendant les deux phases du vol: pénétration et repli. L'utilisation des armes nucléaires tactiques a pour objet d'accomplir la tâche militaire qui s'impose avec un minimum de destruction injustifiée. En conséquence, l'objectif principal de la force est de détruire la capacité offensive militaire de l'ennemi et non les populations. Dans toutes ces missions, le CF-104 ne peut servir qu'aux opérations, vu son rayon d'action. Outre la force spéciale toujours en état d'alerte, *SACEUR* accélérerait la préparation du reste de notre force si la situation devenait plus tendue et si la situation internationale le lui dictait.

Pour ce qui est de la reconnaissance, les opérations varieraient selon le type de guerre en cours. Pour tous les commandants, la reconnaissance aérienne représente la principale source de renseignements; il est donc d'impotrance vitale que toute l'opération soit bein menée.

En cas de guerre classique, les opérations de reconnaissance seraient intenses. Des missions aéroportées seraient chargées de repérer les unités militaires ennemies qui constieraient pour le Commandement allié en Europe le plus grand danger, et aussi d'appuyer les forces terrestres.

Dans une guerre nucléaire tactique, la reconnaissance post-nucléaire s'imposerait après une mission de frappe.

Je passe maintenant au concept des opérations d'intervention. Dans le cadre de l'OTAN, «intervention» est synonyme d'utilisation d'armes non-nucléaires et c'est à cette capacité conventionnelle qu'on va s'attacher au fur et à mesure que la nouvelle stratégie de l'OTAN sera mise en œuvre. Nos escadrilles de frappe-combat aux 3e et 4e Escadres possèdent maintenant cette double capacité et, dans leur rôle classique, on leur assigne des tâches opérationnelles dirigées contre une variété d'objectifs militaires. Depuis plus de deux ans, les pilotes de la Division aérienne s'exercent au largage de projectiles classiques et ils sont vraiment devenus experts.

Pour ce qui est de l'année à venir—nous savons à quoi nous en tenir, puisque le gouvernement a annoncé récemment sa décision de s'en tenir, en 1969, aux engagements qu'il a pris envers SACEUR sur le plan aérien. Cela nous a permis de poursuivre les opérations de transfert de nos six escadrilles dans les deux bases: Lahr et Baden-Solingen. Les escadrilles seront en poste le 1er juillet et la base de Deux-Ponts sera remise au pays hôte le 1er septembre. Cela signifie pour nous un calendrier fort chargé, mais l'exécution du programme est en bonne voie et nous serons en mesure de respecter ces délais.

Comme les deux bases: Lahr et Baden-Solingen, abriteront chacune une escadrille supplémentaire, il faudra y accroître le personnel. Cette augmentation touchera surtout le secteur opérationnel et non celui des services administratifs ou de soutien. Dans l'ensemble, l'effectif de ces deux bases ne sera pas beaucpoup plus élevé cet été qu'il ne l'était en septembre 1967, puisque pendant l'été de 1968, l'effectif a diminué de 10 p. 100 à Lahr et à Baden-Solingen. Nombre d'aviateurs de Deux-Ponts qui vont être mutés à Lahr et à Baden-Solingen vont remplacer ceux qui vont rentrer au Canada après avoir servi trois ans. Le nombre d'aviateurs envoyés en poste du Canada en Europe, cette année, sera inférieur au roulement annuel normal.

Du point de vue technique, il faudra exécuter plusieurs travaux de génie et de réparation afin que les bases de Baden-Solingen et de Lahr puissent abriter les escadrilles supplémentaires. A Baden-Solingen, on a entrepris le 1er mars une infrastructure, ou programme financé par l'OTAN, pour remettre en état la principale piste d'envol. En attendant, les escadrilles de la 4e Escadre se joindront à celles de la 3e Escadre. A Lahr, un programme de réaménagement mineur est en cours en vue d'améliorer certaines installations de soutien et d'accommoder la 430e escadrille qui a déjà quitté la base de la 3e Escadre.

J'aimerais maintenant aborder rapidement la nouvelle stratégie de l'OTAN couramment appelée «réponse flexible». Malheureusement, cette appellation est ambiguë, car elle n'implique ni une dimunition des besoins dans le domaine de la puissance nucléaire tactique du Commandement allié en Europe ni des mesures de représailles envisagées en fonction de l'ampleur d'une agression. Cette nouvelle tactique comprend en réalité un éventail à la fois souple et bien équilibré de moyens de représailles classiques et nucléaires adaptés à chaque niveau d'agression ou de menace d'agression cela veut dire que grâce à cette nouvelle stratégie, le Commandement suprême des forces alliées en Europe disposera d'un arsenal de représailles plus varié qu'auparavant. En dernière analyse, le moyen de représailles le plus efficace sera laissé à la discrétion du commandement.

Lors de la réunion de l'assemblée annuelle de l'Atlantique-Nord en novembre 1967, le général Lemnitzer a lancé un sérieux avertissement au sujet de l'insuffisance de l'OTAN en matière de défense classique, notamment sur le secteur central où il jugeait que les réserves n'étaient qu'à peine assez nombreuses, même avant le retrait des forces françaises. Il fit remarquer que des réserves réduites pouvaient entraîner un emploi possible d'un certain nombre d'armes nucléaires choisies. Le général Lemnitzer a souligné en outre que l'état de préparation et l'ampleur des forces mises à sa disposition représentaient le facteur primordial, et que ces effectifs représentaient également la vraisemblance de la force préventive de l'OTAN. La première Division aérienne était évidemment, sur pied de guerre, le genre d'unité dont il voulait parler.

Du point de vue aérien, l'application de cette notion nécessitera une contribution classique pratique, non pas cependant au détriment de la puissance nucléaire. La force actuelle a été mise sur pied pour décourager toute agression militaire et a atteint jusqu'à présent son objectif. Cependant, le rouleau compresseur qui menace l'Europe occidentale est toujours présent, et les forces soviétiques stationnés en Europe ont une mobilité et une force de frappe plus considérable qu'au début des années 1960. Le seul moyen de créer une force classique plus puissante tout en conservant la puissance nucléaire actuellement disponible consiste à faire usage d'un avion polyvalent, c'est-à-dire un appareil pouvant être équipé d'engins nucléaires ou classiques selon les besoins.

Le CF-104 est un avion qui répond à ces exigences et peut être employé pour cette nouvelle stratégie.

Le rayon d'action, les performances, et l'équipement tout temps du CF-104 sont d'un intérêt vital pour le maintien d'une véritable force classique sur le théâtre européen. Bien que l'intérêt portera plus particulièrement sur le rôle classique, une force de frappe nucléaire sera toujours primordiale pour maintenir la vraisemblance des représailles. En Europe, la guerre pourrait impliquer leur emploi tactique. Tout moyen de représailles efficace dépend du fait que les signataires du Pacte de Varsovie savent que leurs adversaires sont décidés et en mesure d'en faire usage.

La Division aérienne est extrêmement bien préparée à son rôle de force de frappe et nous nous efforçons maintenant d'améliorer de plus en plus notre efficacité dans le domaine de la guerre classique, conformément aux exigences du Commandement suprême des forces alliées en Europe qui demande de ses forces du secteur central une plus grande versatilité nucléaire et classique.

J'ai déjà dit que du point de vue quantitatif, mais surtout qualitatif, la contribution militaire canadienne, c'est-à-dire la Division aérienne et la Brigade, forment une partie importante des forces du Commandement suprême des forces alliées en Europe. Les effectifs canadiens, au sommet de leur préparation opérationnelle et offrant un excellent exemple à suivre pour les autres forces aériennes, font partie des forces dont peut immédiatement disposer le Commandement suprême. Il n'a pas à attendre sur leur mobilisation ou leur transport pour s'en servir. Disposant de ressources humaines limitées compensées cependant par une technologie toujours à l'avant-garde, le Canada a pu fournir des forces capables d'opérer et de se défendre quel que soit le genre de conflit. Cette caractéristique revêt d'autant plus d'importance que le danger militaire qui menace l'Alliance atlantique provient de l'Union soviétique, dotée de forces armées extrêmement versatiles et utilisant toutes les ressources de la technologie.

J'aimerais terminer en faisant remarquer qu'en dépit de l'avenir douteux de la Division aérienne, son moral demeure bon. Nos soldats ont prouvé qu'ils étaient des professionnels, dans le sens le plus précis du terme. La Division aérienne constitue l'élément de combat le plus efficace que le Canada ait jamais mis en service, et notre personnel en est conscient. Sa motivation est excellente et il est pleinement conscient de son rôle au sein de la défense de l'OTAN.

Londres (Angleterre), le 14 mars 1969.

Le président: Un certain nombre de membres du Comité ont été retardés par la circulation; étant donné que nous sommes quelque peu en retard, je crois cependant que nous

devrions ouvrir la séance en attendant que les absents nous rejoignent.

Nous sommes extrêmement heureux d'avoir l'occasion de nous entretenir avec un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'Institut des études stratégiques, et je vais vous présenter son directeur qui va prendre la parole: Monsieur Alastair Buchan, directeur de l'Institut.

M. Alastair Buchan (Directeur de l'Institut des Études stratégiques): Messieurs, c'est un grand plaisir de vous offrir un accueil chaleureux.

Lorsque M. Peter Dobell et le Ministère ont envisagé la possibilité de notre rencontre, ils ont pensé que la meilleure chose à faire, étant donné que nous sommes un organisme indépendant, serait, au lieu d'aborder des questions de politique de l'OTAN et ainsi de suite, de discuter plutôt avec vous du genre de contexte général des relations Est-Ouest dans le cadre duquel se place la sorte de décision que le Canada devra prendre. Permettez-moi de vous présenter mes collègues: A ma droite, notre sous-directeur le brigadier Kenneth Hunt, spécialiste de longue date dans le domaine de la planification des forces de l'OTAN. A sa droite, se trouve M. Malcolm MacIntosh, un des plus grands experts militaires touchant les forces armées soviétiques; M. MacIntosh a servi dans l'armée russe au cours de la dernière guerre et est l'auteur de deux ouvrages bien connus sur les Soviets et leur politique stratégique en général. A la gauche du président on remarque M. Christoph Bertram, sous-directeur adjoint de l'Institut, spécialiste allemand en droit international. A la gauche de ce dernier, se trouve M. Philip Windsor, du *London School of Economics*, spécialiste des questions intéressant l'Europe centrale et orientale. Nous avons tous deux écrit en 1962 un livre intitulé «*Armed and Stability in Europe*», et nous venons de publier une de ses excellentes études, sous format de poche, des questions tchécoslovaques.

En premier lieu, monsieur le président, permettez-moi de préciser rapidement mon interprétation de l'ordre du jour de la présente réunion. Il s'agit d'une discussion tout à fait officieuse, et nous ne témoignons en aucun cas devant votre comité. Je crois tout d'abord que vous avez trouvé dans vos documents une de nos publications annuelles intitulée «*The Military Balance*»; si nous abordons la question des chiffres, il serait utile que vous consultiez le tableau 2 à la fin du document; vous y trouverez le relevé des effectifs militaires de l'Est et de l'Ouest de l'Europe. Nous avons esquissé un exposé de quatre questions; la première traite de la situation au sein du Pacte de Varsovie.

Si cela vous convient, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je vous propose de tout d'abord soulever la discussion sur cette question; après un bref débat, nous répondrons à vos questions. Est-ce que cela vous convient?

Le président: C'est parfait.

M. Buchan: En premier lieu, je crois que nous devrions parler de la situation à l'intérieur du bloc soviétique. Durant de nombreuses années, nous avons considéré les pays de l'Est comme des satellites de l'Union soviétique. Comment jugeons-nous aujourd'hui ces rapports à la suite des violentes réactions enregistrées en Roumanie et en Tchécoslovaquie? La Roumanie, par exemple, poursuit depuis quatre années une critique acerbe de l'Union soviétique; adoptant une attitude analogue à celle de la France, elle s'est opposée aux accords multilatéraux sans en être inquiétée. La Tchécoslovaquie a exprimé sa loyauté au Pacte de Varsovie, tout en poursuivant cependant une politique nationale en vue non seulement d'une libération économique mais aussi en vue d'une démocratisation politique apparente.

Qu'envisageons-nous pour la prochaine décennie? Croyons-nous que des événements analogues à ceux de Tchécoslovaquie se répéteront? Croyons-nous que le Pacte de Varsovie contient à l'heure actuelle les éléments nécessaires à son autodestruction? S'agit-il d'un phénomène dangereux? Est-il dans l'intérêt du monde occidental de voir le démembrement du Pacte de Varsovie, ou de voir plutôt son maintien suivi peut-être graduellement d'une évolution interne et de sa libéralisation? Je vais demander à M. Malcolm MacIntosh de bien vouloir amorcer la discussion sur le sujet.

M. Malcolm MacIntosh: Je crois qu'il importe surtout de noter que le Pacte de Varsovie peut théoriquement suivre deux directions. Lorsque l'accord a été signé en 1955, l'Union soviétique le tenait pour un moyen de gestion et de contrôle, à la fois dans le domaine de la politique étrangère et dans celui des questions militaires.

Les Russes envisageaient le Pacte de Varsovie comme un organisme de coordination et d'administration par l'entremise duquel la politique étrangère de l'Union soviétique, quelle que soit son orientation ou son objectif, pourrait être communiquée aux pays de l'Europe orientale et mise en pratique par ces derniers. Du point de vue militaire, le Pacte de Varsovie ne visait pas en réalité à créer une structure militaire opérationnelle, mais plutôt ce que nous appelons ici le *War Office*.

Il s'agit d'un organisme de coordination destiné à diriger les forces armées des pays de l'Europe de l'Est.

Au cours des années qui suivirent la signature du Pacte, il est à remarquer surtout que certains pays de l'Est, notamment la Roumanie et aussi la Tchécoslovaquie, ont été amenés à croire que le Pacte de Varsovie pourrait évoluer vers une véritable alliance classique, c'est-à-dire une assemblée où ces divers pays de l'Est discuteraient entre eux et avec l'Union soviétique de leurs divers problèmes. N'ayant jamais prévu cette situation, l'Union soviétique s'y est toujours opposée.

La raison pour laquelle la Roumanie a pu tirer avantage de cette situation découle du fait qu'il s'agit du seul satellite de l'Union soviétique qui jouit d'une bonne situation économique. Grâce à ses ressources, notamment le pétrole, la Roumanie a pu poursuivre une politique distincte de celle de l'Union soviétique car cette dernière n'a pas été en mesure d'imposer aux Roumains des moyens de pression économique.

Il est également à remarquer que la Roumanie n'a aucune frontière commune avec un pays neutre ou faisant partie de l'OTAN et ne se trouve donc pas en première ligne du point de vue militaire. Il est arrivé que la Roumanie a poursuivi au sein du Pacte de Varsovie une politique d'indépendance à l'égard de l'Union soviétique, et que cette dernière a été vraiment incapable de trouver un moyen convaincant et efficace d'empêcher les Roumains de chercher un véritable mode d'expression dans le cadre du Pacte, autrement dit de modifier l'organisme de gestion et de contrôle que représente le Pacte de Varsovie en une alliance classique où chaque membre possède le droit de discuter et de formuler des propositions, tant dans le domaine militaire que dans celui de la politique étrangère.

Ce qui est arrivé l'an passé est le résultat d'une crise qui s'est développée en Europe de l'Est; elle n'avait en réalité rien à voir au Pacte de Varsovie car les Tchèques n'ont jamais, au cours des événements, indiqué qu'ils allaient se désolidariser du Pacte ou faire preuve de déloyauté à l'égard des autres signataires. Ils ont toujours tenu à préciser que quelle que soit la nature de leurs changements internes, ils étaient alliés aux Soviétiques et leurs forces armées étaient à la disposition de l'Union soviétique et des membres du Pacte de Varsovie. Il est assez curieux de remarquer que la crise tchécoslovaque de 1968 n'était pas étroitement reliée à la véritable crise qu'a subie l'Europe de l'Est. Il s'agissait d'une divergence d'opinion, d'une crise d'un genre différent, et maintenant que la crise tchécoslovaque est temporairement apaisée et réglée tout au moins dans l'immédiat à la satisfaction de l'Union soviétique, puisqu'elle occupe actuellement la Tchécoslovaquie militairement et se trouve en mesure d'imposer ses volontés au gouvernement tchécoslovaque, nous retombons dans l'ancienne crise du Pacte de Varsovie, antérieure à celle de Tchécoslovaquie, dans laquelle la Roumanie et ses espoirs d'indépendance sont de nouveau d'actualité. En ce qui a trait au Pacte de Varsovie et à l'Europe de l'Est, je crois que le dilemme soviétique se résume à ceci: L'Union soviétique peut-elle trouver une réponse à la pression continuelle exercée par la Roumanie et plusieurs autres pays d'Europe de l'Est au fur et à mesure que les populations jouissent d'une éducation, d'un niveau de vie et d'une économie en nette amélioration? Cette situation est générale et exerce une forte pression sur les gouvernements communistes de l'Est et sur l'Union soviétique elle-même. Est-ce que l'Union soviétique peut résoudre ce problème de pressions, et peut-elle mettre au point une alliance Est-Ouest plus durable que la notion de gestion et de contrôle militaire et politique? En terminant très rapidement sur ce point, je crois qu'à court terme, l'Union soviétique a décidé de rentrer ses griffes, de reprendre des relations normales avec la Tchécoslovaquie, la Roumanie et ainsi de suite, et replacer le pacte de Varsovie dans le contexte d'un organisme de gestion et de contrôle. Attendu que la tendance à long terme et plus prometteuse, au point de vue de l'Union soviétique et de l'Europe, serait que la Russie en vienne à un accord au sujet des pressions exercées par l'Europe de l'Est et transforme réellement le Pacte de Varsovie en une alliance ordinaire caractérisée par une liberté de consultation, de discussion et de prise de décisions, je crois que la décision soviétique de refuser la notion de l'alliance pour s'efforcer plutôt de réétudier les fonctions de gestion et de contrôle de l'organisme va impliquer une tension soutenue en Europe orientale en dépit de la Tchécoslovaquie. Je crois en outre qu'au cours des cinq prochaines années, l'Union soviétique devra subir de la part de ses alliés de l'Europe de l'Est des pressions extrêmement fortes quoique difficilement identifiables.

M. Buchan: Je vous remercie; désirez-vous formuler quelques remarques à cet égard, monsieur Windsor?

M. Windsor: Dans le domaine des relations Est-Ouest en général, la détente entre les deux grandes puissances est devenue plus évidente, dans un certain sens plus simple à préciser. C'est la raison pour laquelle le Pacte de Varsovie devenant de plus en plus important pour l'Europe de l'Est, l'Union soviétique s'est vue obligée d'étendre l'éventail de ses activi-

tés et le degré de coordination au sein du Pacte, peut-être dans une certaine mesure pour permettre une surveillance politique des activités de ses alliés de l'Europe de l'Est. Je crois donc que la raison: L'existence même de la détente a permis à certains pays comme la Roumanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, de bénéficier d'un plus grand champ d'action pour diversifier leurs relations avec les pays d'Europe occidentale. Ils ont même soulevé à l'époque la question des relations entre la République fédérale Allemande et les autres nations d'Europe de l'Est.

Afin de maintenir la politique touchant l'Europe de l'Est dans un certain contexte, l'URSS a redonné de l'importance au Pacte de Varsovie original, et a prouvé qu'on pourrait accorder plus d'importance à cet organisme consultatif, essentiellement politique, je crois, ainsi qu'à son intégration militaire, peut-être en partie pour des raisons militaires, mais certainement en partie comme moyen de coordination des divers secteurs de la politique étrangère. C'est ainsi que l'importance du Pacte a augmenté avec la détente et non pas en dépit de cette dernière; en réalité, ces deux choses ont évolué de concert. A ce sujet, j'aimerais également mentionner que la Tchécoslovaquie, comme le faisait remarquer M. MacIntosh, est demeurée fidèle au Pacte de Varsovie. Elle a profité de toutes les occasions pour faire connaître son attachement, et a publiquement respecté les vues de l'Union soviétique en matière de politique étrangère, notamment en ce qui a trait à l'Allemagne. Toutefois, bien que le Pacte de Varsovie ne soit pas lui-même impliqué dans cette crise entraînée par la situation en Tchécoslovaquie, il a été associé à ce pays. Il existe peut-être un énorme danger si on compare la situation avec les événements de Hongrie, où l'URSS s'est sentie parfaitement capable et libre d'intervenir seule en 1956. En 1968, elle s'est donné énormément de mal pour réassurer ses partenaires, pour présenter son intervention comme une manœuvre dans le cadre du Pacte de Varsovie, et pour dénoncer d'une manière quelconque les Tchèques comme des traîtres à l'alliance.

En réalité, il me semble que l'une des principales préoccupations de la période précédant l'invasion de la Tchécoslovaquie consistait à assurer, aux termes du Pacte, le genre de cadre permettant à l'URSS d'imposer comme auparavant les grandes lignes de la politique internationale en Europe de l'Est. Je ne crois certes pas que cela signifie que les États de l'Est de l'Europe aient repris leur position de satellites, ni même qu'ils soient considérés comme des satellites par les Russes. Je pense que cela veut dire plutôt que les Russes ont élargi leur propre sens d'interprétation en ce qui a trait à l'activité des puissances d'Europe orientale. A cet égard, le cas de la Roumanie est intéressant. La Roumanie est souvent comparée, assez justement d'ailleurs, à la France, jouant dans le Pacte de Varsovie le rôle que tient la France dans l'OTAN. En réalité, l'origine des initiatives prises par ces deux pays est totalement différente. La France a quitté l'OTAN, en insistant que ses divergences politiques avec d'autres partenaires de l'alliance entravaient la coopération dans le domaine de la planification militaire de l'OTAN et ainsi de suite. La Roumanie insiste au contraire que les autres nations de l'Europe de l'Est devraient prendre une part plus active aux destinées du Pacte de Varsovie. J'ajoute aussitôt que cela laisse présager le jour où les deux alliances disparaîtront. Bien que le véritable esprit d'alliance n'existe toutefois plus, la Roumanie semble suggérer tout au moins une intégration plus étroite au sein du Pacte de Varsovie et une meilleure voix au chapitre pour les pays d'Europe orientale, tandis que la France préconise une association plus libre des États dans le cadre des alliances occidentales et une intégration moins étroite.

Il me semble toutefois que la Roumanie cherche ou a cherché à éviter que le Pacte de Varsovie soit utilisé comme un système d'attributions politiques, ce qui a été mis en pratique et qui n'a pas réussi. Dans le cas de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie, il en a cependant résulté que l'Union soviétique s'est accordée une certaine liberté d'action pour établir la nature d'un danger menaçant la structure socialiste de l'Europe de l'Est, dans l'intérêt de l'URSS ou de tout autre régime socialiste proprement dit; l'Union soviétique a cependant énoncé ce principe sous forme de doctrine de la souveraineté limitée propre au monde socialiste, ou autre définition analogue, et a déclaré qu'elle se sentira libre d'intervenir dans les affaires de tout autre État de l'Europe de l'Est lorsque le gouvernement russe jugera que les activités dudit État constituent un danger pour le socialisme ou pour les intérêts d'un autre pays socialiste. Cette initiative n'a pas été endossée par ses partenaires, même dans le cas de ses plus fidèles alliés, la Pologne ou l'Allemagne de l'Est. Autrement dit, je crois que l'Union soviétique s'est écartée de ses partenaires du Pacte de Varsovie pour adopter une attitude de superpuissance, et cet état de choses soulève un certain nombre d'autres questions qui figurent à l'ordre du jour sous la rubrique de la détente entre les super-puissances et des relations entre les puissances de l'Est et de l'Ouest elles-mêmes. Je crois cependant qu'il est important de savoir pour le moment que l'Union soviétique a adopté la nouvelle posi-

tion suivante. Elle n'insiste pas pour que les autres puissances reprennent leur rôle de satellite, mais elle exige que le centre nerveux de Moscou soit reconnu comme un genre d'autorité ou d'organisme super national pour toute l'Europe de l'Est, comme auparavant; il s'agit d'une situation paradoxale dans laquelle les États de l'Europe orientale continuent de réclamer une certaine liberté d'action pour manœuvrer à leur guise, ce qui leur est permis par les Russes, mais dans laquelle les Soviétiques ont imposé un arbitrage que personne ne peut contester.

Le président: Monsieur Hunt, désirez-vous ajouter quelque chose, notamment...

Le brigadier Hunt: Il me semble que la question de la supranationalité est particulièrement intéressante. Vous vous souvenez qu'en réalité, cette notion a été à l'origine mise en pratique en Europe, surtout parce que les petites nations désiraient une autorité supranationale. Les petits pays d'Europe, soit par exemple les pays satellites, croient que leur voix est plus puissante dans le cadre supranational. Cependant, comme viennent de l'indiquer MM. Windosr et MacIntosh, l'inverse se produit au sein du Pacte de Varsovie. Il me semble que la raison de cet état de choses découle en réalité du fait que la notion de supranationalité s'applique à un système où vous pouvez concevoir des secteurs de majorité et des secteurs de désunion. Mais avec un état membre aussi puissant que l'Union soviétique, puissant également du fait qu'il peut rallier à son opinion les pays moins importants, le vote majoritaire ou la supranationalité ne fonctionne pas dans le contexte international. Je crois donc que ce paradoxe reflété par la position de la Roumanie, qui réclame une plus grande participation de l'Europe de l'Est mais qui s'oppose à la dissolution de la supranationalité, relève précisément de la crainte que les pays du secteur nord du Pacte de Varsovie notamment forment un genre de Sainte Alliance avec l'URSS pour annuler les initiatives que se proposent de prendre les pays du sud, c'est-à-dire la Hongrie, la Roumanie, et maintenant la Tchécoslovaquie et la Bulgarie. Nous nous trouvons donc de cette manière devant un étrange retour à des structures politiques et à des motifs pour de telles structures.

Permettez-moi de formuler une autre remarque. En étudiant l'évolution du Pacte de Varsovie, il est intéressant de noter que les craintes de l'Ouest n'étaient pas entièrement justifiées. Je veux parler des craintes du monde occidental à l'effet que bien que l'Union soviétique soit prête à dissoudre le Pacte de Varsovie en échange d'un certain système européen de sécurité, elle maintiendrait son contrôle aux termes d'accords bilatéraux conclus dans le cadre du Pacte de Varsovie; au cours des dix dernières années, les spécialistes n'ont cessé de faire remarquer qu'en dépit d'une dissolution du Pacte de Varsovie, ce réseau d'accords et de traités bilatéraux conclus entre les signataires du Pacte et l'URSS demeurerait en vigueur. Il semble maintenant que pour l'Union soviétique elle-même, et je crois qu'il s'agit d'un changement digne d'intérêt, le Pacte de Varsovie considéré comme un organisme collectif prend soudain de l'importance et je doute fort que l'Union soviétique soit prête à l'heure actuelle à proposer une dissolution du Pacte en échange d'une vague, d'une très vague notion de sécurité européenne.

M. Buchan: Je vous remercie. Messieurs, je vous invite à poser des questions. J'aimerais vous demander de nous faire connaître brièvement votre opinion à cet égard.

M. Bertram: Ma remarque sera très brève: la clé du Pacte de Varsovie se trouve en Russie. Quelle que soit la façon dont on décrive le Pacte de Varsovie au sein de ce pays gigantesque, ou qu'il soit ou non question de pays satellites, la Russie peut exercer la gestion et le contrôle mentionnés par M. MacIntosh de deux manières.

Elle peut le faire par l'intermédiaire du Parti ou en stationnant des troupes sur place; elle n'a éprouvé aucune difficulté en Allemagne de l'Est car des divisions russes s'y trouvaient. Elle n'a éprouvé également aucun ennui avec la Hongrie et la Pologne après qu'elle y eut amené des troupes. Lorsque l'URSS s'est rendu compte que le contrôle qu'elle exerçait en Tchécoslovaquie par l'entremise du Parti n'était pas suffisant, elle y ramena ses divisions. Donc, en pratique, le problème de gestion et de contrôle à court terme consiste à savoir ce que la Russie doit faire pour exercer son autorité. En ce qui a trait à la Tchécoslovaquie, on a remarqué qu'elle devait rappeler sa présence en y ramenant des troupes.

Il me semble qu'il est possible pour un pays comme la Roumanie assez éloignée dans le secteur sud, de jouir d'une assez grande liberté; elle ne peut cependant pas pousser les choses trop loin. Elle ne peut aller que jusqu'au point où elle risque d'être militairement occupée. Depuis fort longtemps, la Yougoslavie a démontré une grande liberté d'action car elle est géographiquement loin de l'Union soviétique; ce genre de liberté n'est toutefois pas à la portée d'un pays dont les frontières sont communes avec celles de l'URSS.

On doit accepter un jour ou l'autre le fait que l'URSS a décidé d'exercer son autorité

d'une façon ou d'une autre. Elle exerce ce contrôle grâce au Parti lorsque ce dernier est digne de confiance; dans un cas comme en Tchécoslovaquie, elle a hésité puis, voyant que cela était impossible, elle y a envoyé des troupes. Il me semble qu'on doit envisager cette trêve d'une façon rationnelle, et qu'on retrouve un certain impérialisme russe dans ce qu'il est convenu d'appeler le Pacte de Varsovie.

Le président: Messieurs, je vous remercie beaucoup. La période de questions est ouverte, et j'ai un certain nombre de noms sur la liste. Monsieur Cafik?

M. Cafik: Ma question ne peut s'adresser à une personne en particulier; je la pose à M. Buchan, qui pourra ensuite l'adresser à qui de droit. Il y a un sujet que vous n'avez pas abordé; j'aimerais connaître votre opinion quant à la situation dans certains endroits, soit par exemple en Ukraine, qui font partie de ce qu'il est convenu d'appeler le territoire national de l'URSS. Il est un autre point qui m'intéresse vivement, et que j'ai soulevé aujourd'hui lors de questions antérieures: Il s'agit de la possibilité, que je ne puis entrevoir, que l'URSS commence à se relacher quelque peu à la suite de cette tendance à la libéralisation. Il me semble alors qu'ils prépareraient leur propre destruction et...

M. Buchan: Pouvez-vous nous préciser ce point devantage? Voulez-vous dire à l'intérieur de l'Union soviétique?

M. Cafik: A l'intérieur de l'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique elle-même. Je ne puis concevoir comment nous pouvons réduire la tension quand cela présente pour les Russes un tel danger, danger qui les inquiète d'ailleurs énormément. Peut-être pourriez-vous nous éclairer davantage à ce sujet?

Le brigadier Hunt: Vaudrait-il mieux... Malcolm, aimeriez-vous... Si vous le permettez, je vais répondre à une question sur chaque point. Je crois qu'il s'agit là d'un des principaux problèmes des dix ou vingt prochaines années en Europe de l'Est et en Union soviétique. Certaines pressions s'exercent, et j'aborderai le sujet de l'Ukraine dans une minute.

M. Cafik: Très bien.

Le brigadier Hunt: Je vais répondre tout d'abord à la question d'ordre général. Certaines forces s'exercent en faveur d'un relâchement et d'une libéralisation en Union soviétique et en Europe orientale, et certaines influences s'y opposent. Les forces positives pourraient être décrites comme le reflet d'un niveau de vie à la hausse. Il ne fait aucun doute que le niveau de vie augmente en Union soviétique, et continuera d'augmenter en dépit des sommes considérables affectées à la défense.

Chaque année, une plus grande proportion de la population russe reçoit une meilleure éducation et fréquente en plus grand nombre les collèges, les universités et ainsi de suite. Ces gens lisent et écoutent davantage, recevant même sur leurs écrans de télévision un certain nombre de programmes culturels provenant d'Europe occidentale, avec l'approbation du gouvernement.

De plus en plus de Russes découvrent ou apprennent un plus grand nombre de choses sur la situation dans le reste du monde, ce qui implique évidemment de plus en plus de données et de contacts en ce qui a trait à ce que nous considérons comme les libertés fondamentales dans notre genre de société.

Voici quarante ans passés, quelque 80 p. 100 de la population russe vivait au jour le jour en milieu rural, sans se déplacer à plus de quelques milles de leur terre durant toute leur vie. Bien qu'une importante partie de la population de l'Union soviétique vive encore en milieu rural, de plus en plus de gens émigrent vers les villes, et de plus en plus de ruraux reçoivent une meilleure éducation et de meilleures informations sur le monde extérieur. C'est ainsi qu'un pas symbolique est accompli en faveur d'un relâchement général, car un peuple instruit veut en savoir davantage; il devient plus curieux et deviendra par la suite plus exigeant.

Le principal obstacle à la libéralisation est la vieille autocratie traditionnelle des dirigeants russes. Qu'on le veuille ou non, la Russie n'a jamais connu de régime démocratique. Elle a toujours été dirigée par une autorité centrale qui insiste pour dominer tous les secteurs, de la religion à l'agriculture, et de l'ordre public à l'éducation. Au cours des cinquante ans passés, l'Union soviétique n'a fait qu'aggraver la traditionnelle résolution des dirigeants russes de mener le pays à partir d'une pyramide couronnée par une autorité centrale. A l'heure actuelle, elle se compose de onze hommes, membres du tout puissant Politbureau du Parti communiste.

Au nombre des forces jouant contre la libéralisation, je devrais ajouter l'énorme appareil bureaucratique dont l'autorité centrale a besoin pour diriger un pays de 230 millions d'habitants, qui s'étend de la Baltique au Pacifique.

Une force d'inertie considérable caractérise tout ce qui se fait en Union soviétique. Les choses se font par tradition, et l'appareil gouvernemental fonctionne par inertie à un

rythme très lent. En Union soviétique, les pressions qui s'exercent en vue de créer un changement sont relativement éloignées du sommet, c'est-à-dire des dirigeants. C'est très difficile pour les pressions qui s'exercent près de la surface, comme c'est le cas dans l'Est de l'Europe, par exemple, en Tchécoslovaquie ou en Hongrie où bon nombre de traditions sont occidentales. Les pressions de changement sont beaucoup plus près de l'organe du pouvoir. En Union soviétique, elles s'en éloignent énormément.

Pour répondre assez brièvement à votre question concernant l'Ukraine, disons que ce pays est un cas des plus intéressants car les Ukrainiens sont, par nature, plus turbulents que les Russes. Ils sont plus intéressés au changement pour le changement. Ils sont plus vifs et bien souvent plus alertes d'esprit que les Russes, que le grand peuple russe; et sont, par conséquent, moins patients.

Dans le cas de l'Ukraine qui, de toute son histoire, n'a jamais été un état souverain, sauf pour un mois ou deux pendant la guerre civile, dans le cas de l'Ukraine, dis-je, à cette impatience et cette vivacité d'esprit s'ajoute une certaine différence linguistique. On dit parfois que l'ukrainien est une langue entièrement différente du russe et d'autres fois, on dit que c'est un accent, un accent provincial.

Si vous demandez l'opinion des Ukrainiens, ils vous diront peut-être que leur langue diffère autant du russe que, par exemple, le bulgare ou le polonais. En fait...

M. Buchan: Les Canadiens connaissent vraisemblablement très bien cette question: il y a d'importants groupes ukrainiens au Canada.

M. Cafik: Il y en a un dans ma circonscription.

Le brigadier Hunt: Ainsi dans le cas...

M. Cafik: Et même, vous vous adressez à l'un d'eux.

Le brigadier Hunt: Si vous me permettez de terminer, disons que les Ukrainiens sont très vifs, d'une grande vivacité intellectuelle et impatients.

Des voix: Bravo.

Le brigadier Hunt: Je crois l'avoir déjà dit, c'est un peuple qui se pense non seulement plus vif et plus alerte d'esprit que les grands Russes, mais qui est aussi d'avis que sa langue diffère du russe; il est donc fort possible que les Ukrainiens représentent l'une des voies, quelque lente soit-elle, qui permettra un jour de changer l'Union soviétique. Et je parle non seulement des Ukrainiens qui habitent l'Ukraine, mais aussi des Ukrainiens qui sont à Moscou et qui ont avancé au sein du parti. Ainsi M. Khrouchtchev, qui, même s'il n'était pas à proprement parler ukrainien, entretenait certains rapports avec ce peuple.

Le président: Merci. A vous, monsieur Gibson.

M. Gibson: M. MacIntosh, dans votre déclaration, vous avez dit, si je me rappelle bien, que vous croyez que la décision soviétique portant sur le commandement et le contrôle entraînerait des tensions, et que les Soviets auraient à faire face à des crises graves qu'il ne sera pas facile d'identifier. Pourriez-vous expliquer ce que vous entendez par ces crises et pourquoi il ne sera pas facile de les identifier? A quel genre de crises faites-vous allusion?

M. MacIntosh: On peut décrire le genre de crises par un seul mot «nationalisme». C'est-à-dire, le nationalisme de l'Europe de l'Est, le nationalisme bulgare, polonais et ainsi de suite. La raison pour laquelle il n'est pas facile de les identifier, c'est qu'une grande partie du nationalisme de l'Europe de l'Est est enveloppée de l'idéologie communiste. Ainsi, l'été dernier au cours des émeutes, les Tchécoslovaques, en faisant connaître leurs problèmes, ont donné l'impression qu'ils défendraient plus le communisme qu'autre chose.

C'est pourquoi il est difficile de les identifier: elles peuvent être enveloppées de termes idéologiques. Je crois que c'est peut-être là la réponse.

M. Buchan: A-t-on quelque chose à ajouter?

M. Bertram: Les difficultés que présente la question de la libéralisation, et en Union soviétique où elle apparaît par intervalles et en Europe de l'Est, c'est que la libéralisation, qui signifie nationalisme dans l'Europe de l'Est, constitue, par le fait même, une menace pour l'Union soviétique, menace qu'il faut supprimer; naturellement libéralisation équivaut à nationalisme dans presque tous les pays de l'Europe de l'Est. Bien que nationalisme ne signifie pas toujours libéralisation, comme c'est le cas en Pologne, où nationalisme équivaut à tendances répressives du régime plutôt que le contraire. La véritable difficulté provient du fait que l'Union soviétique se trouve engagée, pour une très longue période, dans une expérience politique difficile et délicate, cherchant à allier des critères sociaux, politiques et économiques et à en arriver à un compromis. Toute tendance,

en Europe de l'Est, qui semble vouloir avancer plus rapidement et qui semble faire des Russes une sorte de variable dépendante, pour utiliser l'expression du jargon de la science politique, menace la position de l'Union soviétique comme pays de l'Europe de l'Est et prédispose à la crise.

Je crois que la crise surviendra au moment même où les pays de l'Europe de l'Est tenteront les mêmes expériences que les Russes. Ils cherchent eux aussi à satisfaire à diverses exigences opposées et, recherchant leur propre bien, ils pourraient susciter un conflit d'intérêts avec l'Union soviétique. A mon avis, le pays le plus disposé en ce moment à ce genre de crise est la Hongrie qui en a déjà eu suffisamment, Dieu le sait, mais où une nouvelle crise peut facilement surgir, je ne parle pas du sang versé, mais bien de cette longue crise politique entraînant l'occupation par les troupes soviétiques. Le premier ministre de la Hongrie, seul, je crois, parmi tous les premiers ministres de l'Europe de l'Est, a souligné que les événements de la Tchécoslovaquie et les développements survenus depuis lors, au sein du bloc, n'ont aucunement altéré la politique hongroise qui est de chercher un moyen pragmatique, prudent et pratique de rapprochement avec chaque pays de l'Europe occidentale. Et la situation, si elle se gâtait au point de vue économique ou politique, pourrait facilement, il me semble, se transformer en crise. Cela ne signale pas, bien entendu, que la crise soit inévitable.

M. Buchan: Monsieur le président, j'aimerais simplement savoir si on se propose de discuter le quatrième point cet après-midi. Nous parlons actuellement du premier point, les relations au sein du Pacte de Varsovie, le second porte sur la stratégie soviétique face à l'Europe, le troisième, le changement en Europe, et le quatrième, les conséquences des négociations soviétiques-américaines.

Le président: Il y a encore trois ou quatres personnes qui désirent poser des questions. Si vous voulez continuer de traiter ce sujet, si les questions se rapportent toutes à ce premier point, très bien, nous les entendrons maintenant. Autrement, peut-être serait-il préférable, après avoir entendu M. MacLean, d'entamer le second point. Je garderai sur ma liste les noms des personnes qui ont des questions. Cependant, si ces questions se rapportent directement au premier point, il conviendrait peut-être d'y répondre rapidement. Qu'en pensez-vous? MM. Allmand, Howard, Marceau et Harkness, vos questions concernent-elles directement le premier point ou sont-elles plus générales? Ne serait-il pas possible d'y répondre au fur et à mesure des délibérations?

M. Harkness: Ma question, dans une certaine mesure, se rapporte à tous les points.

Le président: Bien, dans ce cas, peut-être pourrions-nous y répondre plus tard. Et vous M. Allmand?

M. Allmand: La mienne concerne le présent point et le Pacte de Varsovie.

Le président: Votre question et celle de M. Howard sont plus générales. La vôtre, Monsieur Marceau, est-elle générale?

M. Marceau: Elle se rapporte au budget, au budget de la Russie.

Le président: Eh bien, peut-être intéresse-t-elle, si vous me permettez de vous interrompre, monsieur Marceau, ce point particulier et la vôtre. Monsieur MacLean, se rapporte-t-elle au premier point?

M. MacLean: On a répondu à la première et la seconde touche au second point.

Le président: Je vois. On répondra donc à la question de M. Allmand, puis à la question de M. Marceau pour passer ensuite au second point...

Peut-être pourrions-nous étudier rapidement ces deux questions et prendre ensuite une pause de cinq minutes... Monsieur Allmand.

M. Allmand: J'aimerais connaître l'opinion du groupe sur les événements suivan s concernant les relations au sein du Pacte de Varsovie. Le premier porte sur les récents incidents de frontières entre la Chine et l'Union soviétique et sur la puissance croissante de la Chine, et aussi à ce sujet, le retrait de l'Albanie, satellite de la Chine, du Pacte de Varsovie, à la suite des émeutes en Tchécoslovaquie, et son éloignement des pays signataires. Le deuxième point concerne le fait que soit possible, malgré une certaine libéralisation au sein des pays membres du Pacte de Varsovie, l'avènement au pouvoir de puissants gouvernements socialistes ou communistes dans les pays de l'OTAN. Je pense ici à la possibilité d'un gouvernement communiste en Grèce à la suite de la guerre civile et aussi aux intérêts communistes dans le gouvernement d'Italie; comment ces évènements, la Chine d'une part et d'autre part le socialisme croissant dans l'Ouest, influencent les relations du Pacte de Varsocie?

M. Buchan: J'essayerai de répondre à cette question. Je crois qu'il existe un rapport entre la stabilité de l'Europe et les relations sino-

soviétiques, mais il est cependant trop tôt pour dire exactement quel est ce rapport. Je crois qu'il est un peu naïf de prétendre que l'Union soviétique, en se préoccupant de ses relations avec la Chine, désire appaiser la situation en Europe. C'est trop facile. L'Union soviétique a des intérêts très complexes en Europe, intérêts auxquels nuisent assez faiblement ses relations avec la Chine; il y a eu un certain transfert de ressources nucléaires à la Chine, mais c'est là un problème que peut résoudre l'Union soviétique, sans pour cela affaiblir sa position nucléaire en Europe. Quant à l'Albanie, je crois qu'il n'y a pas de quoi plaisanter. C'est un petit pays splendide, accueillant et montagneux; et le fait qu'il se soit retiré du Pacte de Varsovie représente la fin d'une très longue querelle avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe de l'Est. Bien que l'Albanie côtoie la Chine, je pense qu'il est absurde de croire que la Chine y a établi des bases pour missiles. Cela représente cependant un aspect d'une question qui nous intéresse beaucoup je crois, et qui veut, étant donné que l'autorité de l'Union soviétique est de plus en plus mise en question dans le régime socialiste en général, et que l'autorité américaine au sein de l'OTAN est plus contestée qu'il y a dix ans, que l'Europe méridionale redevienne, sous certains rapports, un endroit dangereux. Il y a un bon nombre de conflits dans les Balkans: la Grèce et la Bulgarie, la Bulgarie et la Yougoslavie, la Grèce et la Yougoslavie, la Grèce et l'Albanie et ainsi de suite. Cette région qui, depuis toujours, est instable, aura peut-être à faire face à des conflits locaux causés, à mon avis, par l'inquiétude au sujet de l'activité soviétique dans les Ukraines, et aussi, en partie par la formation d'une puissante ou moyennement puissante flotte soviétique dans la Méditerranée. Il est donc possible, à mon avis, que nous nous préoccupions plus que par le passé des difficultés de l'Europe méridionale. Personnellement, la possibilité d'un gouvernement communiste dans l'Ouest de l'Europe ne m'a pas particulièrement préoccupé ou empêché de dormir. Vous parlez de l'Italie. Le parti italien est maintenant à couteaux tirés avec Moscou à la suite des événements en Tchécoslovaquie et des émeutes en Grèce. Un gouvernement communiste en Grèce est ce dont je parlais. Il faut surveiller non seulement l'éternel conflit gréco-turque, mais aussi la possibilité de conflits internes en Grèce; et c'est là un aspect, je crois, de l'instabilité croissante de l'Europe méridionale. Aimerait-on ajouter quelque chose à ce sujet?

Le Brigadier Hunt: Je tiens seulement à ajouter que, d'après moi, cette impression qu'on a que la Russie appuie automatiquement les partis communistes des autres pays, peut avoir fait naître l'idée qu'elle recherche peut-être l'amitié des régimes actuels. Elle n'a d'aucune façon, semblé appuyer, par exemple, le parti communiste français pendant les émeutes en France l'an dernier. Au contraire, elle entretenait de très bons rapports avec de Gaulle. Elle n'a témoigné d'aucun désir particulier d'exercer son pouvoir par l'intermédiaire des partis communistes d'autres pays.

M. Allmand: Est-ce la concurrence avec les pays de la Chine communiste qui en serait la raison. Est-ce possible?

M. Hunt: Certainement. Mais pas au point de nuire aux relations nécessaires avec le gouvernement de ce pays. Je crois qu'elle cherche actuellement plus à conserver ses contacts avec le gouvernement en question que d'encourager le parti communiste de ce pays à prendre le pouvoir. Je crois que nous sommes maintenant dans une période où elle considère ses relations avec certains partis communistes...

M. Allmand: Je pense à la Grèce.

M. Hunt: Bien, dans le cas de la Grèce, c'est certainement plus difficile, mais elle y gagnera peut-être quelque chose.

Le président: Monsieur Marceau.

M. Marceau: Quelle part de son budget national la Russie consacre-t-elle aux besoins militaires en comparaison d'autres pays?

M. Buchan: Je ne dispose actuellement pas du document approprié, mais en vous reportant à l'avant dernier tableau qui précède, je crois que vous pourrez vous en rendre compte. *Military Balance* contient les données qui vous intéressent. C'est à peu près 10 ou 11 p. 100, ce qui représente environ 11 p. 100 du produit national brut. 9.6, la même chose que les États-Unis. Ces données sont calculées en tenant compte aussi des dépenses de la défense et non seulement du budget de la défense. Elles ne représentent qu'une fraction des dépenses de la défense. Il y a une note au bas expliquant la question de la conversion et autres points de ce genre.

Le président: Notre programme prévoit une pause de 15 minutes pour cette période. Vous ennuierait-il de poursuivre cette discussion?

M. Buchan: Peut-être pourrions-nous étudier la question la plus simple. Oh excusez-moi, terminez celle-ci je vous prie.

M. Hunt: Une courte remarque seulement sur la position des partis communistes de l'Europe de l'Ouest en relation à l'Union soviétique. Je crois qu'il y a eu un petit nombre de rapports du congrès de la part de la presse en octobre, selon lesquels il était évident que les régimes communistes de l'Europe de l'Est essayaient de convaincre les partis communistes de l'Europe occidentale de la différence de leurs problèmes et s'efforçaient de rejeter la critique formulée par les partis communistes de l'Europe occidentale quant aux évènements qui ont pris place en Europe de l'Est. Il me semble à moi aussi, qu'en examinant l'activité des partis communistes de France et d'Italie où ils sont plus puissants, nous voyons quelque chose de tout à fait différent de ce qui est arrivé dans le Pacte de Varsovie. Non seulement en ce qui a trait à l'invasion de la Tchécoslovaquie, mais regardons, par exemple, le Marché commun. Lorsque le parti communiste italien jouait le rôle de modérateur et exercait une forte influence sur l'Europe de l'Est, le Marché commun devenait une mesure que l'Europe de l'Est se devait d'accepter et dont elle devait se servir pour traiter affaires. La même chose s'applique, bien qu'à un niveau différent, au parti communiste français, où il y avait par exemple, en mai dernier, une coalition tacite entre les gaullistes et les communistes en vue de faire disparaître les incidents et de restaurer la loi et l'ordre. Il me semble que cette attitude traduit bien la place que croient occuper les partis communistes parmi les démocraties occidentales. Ils sont beaucoup plus tournés vers l'intérieur que vers les mouvements communistes de l'Europe de l'Est, particulièrement celui de l'Union soviétique.

M. Buchan: Messieurs, je crois que nous devrions peut-être étudier la question de la stratégie soviétique en Europe occidentale, dans l'Ouest dans son ensemble. Vous savez, d'après votre propre expérience, que l'Union soviétique déploie une force militaire extrêmement puissante dans cette partie du globe. L'automne dernier, il y avait 40 divisions soviétiques (et plus) à l'Ouest de l'Union soviétique. Il y en a peut-être une ou deux de moins depuis que la Russie a envoyé des troupes en Tchécoslovaquie. Mais c'est à peu près ce nombre, en plus de diverses bombes et une aviation militaire tactique. Il y a environ mille missiles à portée moyenne dirigée vers chaque terrain d'atterrissage, chaque ville et chaque point de communication d'importance, selon son rôle, en Rurope occidentale. Pour quelle raison? C'est très coûteux. Une grande partie de cette puissance militaire est-elle appelée à maîtriser l'Europe de l'Est, à maintenir le système de commandement militaire—à contrôler la rapidité et l'orientation du changement en Europe de l'Est? Est-ce, comme le disait M. Khrouchtchev, pour faire de l'Europe occidentale un ôtage et assurer ainsi la prudence et la bonne conduite des Américains en cas de crise? Ou l'Union soviétique craint-elle vraiment quelque attaque de l'Europe occidentale. Croit-elle vraiment à sa propre propagande sur la reconnaissance de l'Allemagne? Si oui, désire-t-elle vraiment la disparition de l'OTAN? Veut-elle le retrait des troupes américaines de l'Europe? Tantôt elle dit oui, tantôt elle dit non. Je crois que c'est la question, étant donné qu'elle se rapproche étroitement de nos propres préoccupations, que nous devrions étudier. M. Kenneth Hunt aimerait-il ajouter quelque chose?

Le Brigadier Hunt: Quelques mots seulement. Je crois que toutes les raisons que vous venez d'énumérer sont justes. A mon avis, il n'est pas invraisemblable de supposer que l'Union soviétique craint ou craignait l'attaque. Si un pays possède un grand nombre de porte-avions, d'avions militaires tout près de nos côtes, si ce pays dispose de sous-marins anti-engins, de missiles de combat, s'il a aussi des avions de combat de grande croisière, comme c'est le cas pour l'OTAN et ses missiles tactiques, nous conviendrions qu'il est nécessaire de nous protéger contre ces armes. Elles peuvent en effet ne pas être toutes défensives. A vrai dire, on ne défend pas l'Ouest avec un avion de combat de grande croisière. Je suis donc convaincu, tant au point de vue historique que tactique, qu'il y a un élément de crainte véritable dans l'esprit russe, crainte qui ne me paraît pas insensée. Nous organisons nos propres forces pour nous défendre contre des forces semblables. Évidemment, il y a le désir de contrôler l'Europe de l'Est—c'est ce qui explique le grand nombre de divisions soviétiques dans certains pays de l'Europe de l'Est. Ces divisions sont peut-être un moyen de défense contre l'OTAN mais évidemment, elles ne sont pas toutes là pour cette raison. Par exemple, il y a les divisions en Tchécoslovaquie chargées de maîtriser ce pays. On peut dire que les divisions en Pologne ont pour but d'assurer la ligne d'approvisionnement entre la Russie et l'Allemagne. Elles sont aussi peut-être là pour veiller à ce que le système polonais soit satisfai-

sant. A mon avis, la Russie joue évidemment un rôle dans l'orientation des changements qui se produisent en Europe. Le statu quo, c'est-à-dire la situation politique qui existe à l'heure actuelle, fait peut-être mieux l'affaire des Russes que des Allemands, pour dire simplement les choses, mais ils aimeraient voir se produire un changement, à condition que ce soit à leur avantage. On voit alors que le maintien du statu quo ou son amélioration n'a pas toujours été dans l'intérêt des Russes et les forces soviétiques ont quelque chose à dire à ce sujet. Je crois que le fait de jouer l'Europe contre la prudence des Américains les a peut-être préoccupés il y a plusieurs années, lorsque les Américains parlaient de faire marche arrière et qu'on dépeignait en noir et blanc toute subversion communiste. Je me demande si la situation est aussi mauvaise qu'elle l'était, maintenant qu'on voit les Américains s'intéresser à dialoguer avec les Russes. Je suis porté à croire qu'ils estiment les Américains des gens très prudents. Pourquoi n'est-on pas porté à croire que les Russes ne le sont pas? Il est indubitable qu'il fut un temps où l'on faisait jouer ce facteur otage, mais je reviens à la crainte de l'attaque. Je ne crois pas qu'ils craignent une attaque terrestre lorsqu'ils expriment en termes énergiques la crainte que les Allemands aient, eux-mêmes, certains pouvoirs d'attaque. Il se peut qu'ils craignent une conjonction des ambitions allemandes et de la puissance américaine. Il est même possible qu'ils craignent, à supposer qu'une guerre nucléaire soit improbable, qu'un engagement militaire de moindre envergure ne se produise. Il se peut qu'ils abhorrent la présence d'un certain facteur dans la pensée des Allemands, facteur que l'Angleterre a eu de la difficulté à résoudre et qu'ils espèrent voir résolu un de ces jours. C'est que les Russes se souviennent très bien des horreurs de la dernière guerre, tout comme les Allemands qui n'ont pas oublié les exploits des Russes au cours de ce même conflit. Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Si vous parlez à un Russe, il vous entretiendra des viols, des incendies de maisons. Il a encore ces choses présentes à l'esprit. Les Russes, les plus âgés d'entre eux, ne l'oublient pas. Je crois que ces souvenirs expliquent la réaction qui se manifeste dans leurs discours. Ce n'est pas rationnel, mais en politique, Dieu sait s'il y a des choses qui ne le sont pas. On évite des catastrophes grâce à des facteurs qui étaient politiquement viables et valides il y a vingt ans, mais qui ne le sont pas nécessairement aujourd'hui, mais les pressions exercées par les gens du pays jouent un rôle.

Le président: Merci. Ces vues ne sont pas celles, je suppose, de ceux qui sont plus jeunes que nous. Il ne faut pas oublier que probablement la moitié de la population soviétique est beaucoup trop jeune pour se souvenir de la Seconde Guerre mondiale.

M. Bertram: Eh bien, je crois que, lorsqu'on envisage cette possibilité ou qu'on examine ce qui influence la menace soviétique en Europe centrale à l'heure actuelle, il y a lieu de se demander si les Russes se préoccupent ou s'ils se sont jamais préoccupés d'envahir l'Allemagne de l'Ouest pour l'intégrer dans le système communiste. C'est le premier point que j'aimerais faire observer. Il semble que non seulement les peuples de l'Europe orientale, mais les Russes également trouveraient qu'une Allemagne communiste et réunifiée serait véritablement un cauchemar—un cauchemar pour les peuples de l'Europe orientale, parce qu'ils s'offusquent déjà de voir s'accroître la puissance économique et politique de l'Allemagne de l'Est dans le monde actuel, et un cauchemar pour les Russes, parce qu'ils trouvent déjà très épineux de traiter avec les Allemands de l'Est dans l'Est—je veux dire les communistes de l'Allemagne de l'Est. Je doute fort qu'ils voudraient en venir aux prises avec eux, vu les difficultés qu'ils ont à résoudre dans leurs rapports avec la Chine—ils ne souhaitent pas de voir une Allemagne communiste unifiée. Il me semble donc que, même s'il ne faut pas écarter complètement la probabilité d'une attaque générale contre l'Allemagne de l'Ouest, afin de soit la gagner à leur cause, soit de l'occuper et de l'intégrer dans le régime du Pacte de Varsovie, la chose est plutôt invraisemblable. M. Kenneth Hunt a déjà soulevé cette question de la crainte de l'Allemagne et, à mon avis, si l'on ne peut dire que la politique soviétique est dictée par le désir d'avoir une Allemagne communiste unifiée, au moins peut-on y voir le désir d'isoler l'Allemagne de l'Ouest—de l'isoler de l'OTAN—de l'isoler du Marché commun, de l'éloigner comme telle du concert des pays de l'orbite occidentale. Une des raisons pour lesquelles, en effet, les Allemands de l'Ouest se voient toujours la cible de la propagande soviétique, c'est celle-ci. La crainte que l'Allemagne puisse déclencher une guerre d'envergure—c'est ce que les Russes semblent croire—ne concerne pas seulement l'Allemagne, mais l'Ouest contre l'Est. C'est là une chose dont ils se préoccupent et il semble qu'ils ne s'inquiètent nullement, du moins d'une façon beaucoup moindre, d'une Allemagne isolée. Ils semblent tout à fait prêts à faire face à la situation et très sûrs qu'ils sont suffisamment forts pour transiger avec une Allemagne de l'Ouest séparée. Naturellement, il y va bien plus de leur intérêt de tenir l'Allemagne de l'Ouest en dehors de la structure collective que de dissoudre la structure collective elle-

même. Il me semble que si l'OTAN constitue pour eux un ennui, non pas tant parce qu'ils craignent une attaque de la part des pays de l'OTAN—et si vous consultez les tableaux faisant état de l'équilibre des forces militaires, vous vous rendrez compte que, dans la mesure où les forces terrestres sont en jeu, il n'est guère probable que l'OTAN soit capable de mener une campagne fructueuse contre l'Europe orientale—mais ce qui les inquiète au sujet de l'OTAN, c'est qu'ils semblent croire et cela est évident, quels que soient les propos qu'ils entretiennent au sujet de l'Allemagne—que l'Allemagne, en raison de sa puissance économique, de son efficacité et de tout son avoir, soit en mesure d'influencer les structures collectives en Europe au point où tous les autres pays devront se ranger de ce côté. Il me semble donc que l'intérêt des Russes dans l'Europe occidentale serait beaucoup plus d'isoler l'Allemagne. C'est leur intérêt primordial. Quant à la dissolution de l'OTAN, il semble y avoir encore là une grande divergence d'opinions entre ce que pensent les pays de l'Europe de l'Est, d'une part, et l'Union soviétique, d'autre part. Pour les pays de l'Europe de l'Est, je crois que l'OTAN constitue en effet quelque chose comme une maîtrise des structures d'intégration allemandes dans l'Ouest et qu'elle est de plus en plus considérée comme un moyen de contenir les Allemands plutôt que de leur donner une puissance accrue. Il y a de plus un dernier point que j'aimerais faire ressortir. La crainte que les Russes ont de l'Allemagne est tout à fait réelle et, bien entendu, les Allemands n'ont rien épargné pour nous faire voir qu'ils sont assez puissants. Il me semble cependant que l'exploitation de cette crainte de l'Allemagne dans les pays de l'Europe orientale est quelque chose qui a moins de force intégrée que jadis. Pour les pays de l'Europe de l'Est, les relations avec l'Allemagne de l'Ouest sont ce qu'on pourrait appeler des rapports normaux. Prenons le cas de la Pologne. Si vous remontez à 1956, vous verrez que les Polonais étaient alors prêts à établir des relations diplomatiques avec l'Allemagne de l'Ouest, sans que celle-ci se rende compte de leurs intentions. Je crois que ce fait démontre le degré d'évolution qui a marqué le Pacte de Varsovie et qui s'écarte de la solution plutôt rigide des Russes.

En outre je pense plutôt que la propagande soviétique au sujet des dangereux Allemands est très périlleuse pour la cohésion des Soviets dans le Pacte de Varsovie. Étant donné que ce que vous avez vu depuis que les Allemands ont si radicalement changé leur politique vis-à-vis de l'Europe orientale, c'est que le désir d'indépendance tendant à l'établissement de structures ou de régimes plus nationalistes en Europe orientale a fait des relations avec l'Allemagne une question de politique quasi nationale—un symbole d'indépendance, et je crois qu'il y a vraiment un grave danger que l'insistance soviétique sur le militarisme et le verlanchisme allemand puisse avoir une réaction contraire.

Le président: Merci, monsieur.

Une voix: Il y a deux points que j'aimerais souligner. En premier lieu, je ne suis nullement d'accord avec votre déclaration selon laquelle la politique de l'Union soviétique est d'isoler l'Allemagne de l'Europe occidentale. A mon avis, toute la politique de l'Union soviétique démontre qu'elle s'oppose à l'amalgamation des pays de l'Europe occidentale en une vaste république fédérale. Ce qu'il y a d'intéressant, toutefois, c'est d'empêcher les Allemands d'établir et de définir leur rôle dans les relations est-ouest en Europe. La question allemande, en ce qui a trait aux Russes, est réglée, c'est-à-dire, leur progrès dans la recherche d'une compréhension accrue de la sécurité, un rapprochement graduel au sujet de la division de l'Europe et ainsi de suite, sans une reconnaissance préliminaire de la division de l'Allemagne. Entre-temps, la république fédérale s'est révélée de plusieurs manières—en tout cas, je crois qu'elle s'est efforcée de créer une attitude plus souple à l'égard de l'Allemagne orientale. Elle a même pris des initiatives vis-à-vis de cette dernière, pour ainsi dire aux prévisions de l'avenir, et l'Union soviétique veut empêcher la réalisation de cette éventualité. On essaie consciemment de faire en sorte que la république fédérale et ses alliés reconnaissent que le seul avenir qui s'offre soit de reconnaître en quelque sorte l'Allemagne de l'Est. C'est là, je crois, le premier point, et c'est à cette fin que tend en grande partie le Pacte de Varsovie. C'est pourquoi le retour au Pacte, comme je l'ai déjà mentionné, s'est effectué au cours des dernières années et que ce Pacte de même que la propagande antiallemande ont tous deux acquis plus d'importance, au fur et à mesure que progressait la détente. De cette façon, je crois qu'il est toujours difficile de distinguer entre les intentions militaires des Russes et les fins politiques auxquelles tendent leurs préparatifs militaires, mais dans le cas spécial de l'Allemagne, je crois que les préparatifs militaires ont une motivation politique très forte et très bien définie, mais en général une motivation heureuse et raisonnable. Mon

deuxième point s'accorde certainement avec celui de M. Christoph Bertram, selon lequel plus les Russes soulignent le péril allemand, plus ils forcent l'ensemble des pays de l'Europe orientale à examiner la réalité de ce danger allemand qui, pour le moment, consiste à obtenir une grande quantité de devises fortes et à faire progresser l'économie du pays. Il s'ensuit que la base politique d'un pays soit de tout subordonner à une question quelque peu artificielle de sécurité mise de l'avant, compte tenu du revirement et l'importance du Pacte de Varsovie est de fait, à mon avis, d'inviter à une sorte de révolte souterraine en Europe orientale. Cela est vrai non seulement dans les pays où les États eux-mêmes se sont révoltés contre les dictées soviétiques dans ce domaine, comme dans le cas de la Roumanie, et à un certain degré, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. C'est également le cas d'un pays comme la Pologne, où ce fut l'une des questions en litige qui a divisé le parti polonais et qui a contribué à instaurer un régime fondé sur une sorte de compromis entre une théorie antiallemande, et des sentiments antisoviétiques. Ce genre de compromis peut toujours amener une crise interne permanente et avoir un effet contraire. C'est ici, je crois que se place l'importance exclusive que les Soviets attachent à l'Allemagne de l'Ouest qui est ce qu'elle est. Les Russes ont commencé à traiter l'Allemagne de l'Ouest, tout comme les puissances occidentales ont traité l'Allemagne orientale depuis si longtemps, c'est-à-dire comme le seul obstacle à un état de détente en Europe, lequel provoque presque exactement les mêmes réactions chez les Russes. Ainsi, tant qu'on n'aura pas réglé la question des échanges commerciaux avec ce pays, toutes les difficultés internes au sein de l'Alliance et des pays de l'Alliance se perpétueront.

Une voix: Merci beaucoup.

M. Bertram: Pour répondre à cette question, j'aimerais résumer les vues soviétiques en indiquant quatre priorités à court-terme, sachant que la politique soviétique tend à être plutôt simple et primaire dans ses grandes lignes. Tout d'abord, comme on l'a déjà indiqué, le rôle premier des forces soviétiques en Europe est de défendre l'URSS.

Vient ensuite le maintien de quelque chose comme le statu quo politique et militaire en Europe, ce qui comporte, à mon sens—et je suis prêt à soutenir ce point plus tard—l'existence continue de l'OTAN et la présence permanente des Américains en Europe.

La troisième priorité exige que l'on maintienne la possibilité du plus grand nombre d'options soviétiques sur le plan politique et militaire, parce qu'à mon avis, il ne faudrait pas oublier l'option des Soviets qui consiste à faire jouer leur influence en Europe occidentale pour affaiblir, déranger et assujettir l'Europe de l'Ouest de même que, bien sûr, les options militaires évidentes en cas de guerre ou d'hostilités qui pourraient éclater.

La quatrième priorité consisterait, j'oserais dire, à tenir l'Allemagne divisée. Je crois que les intentions de l'Union soviétique au sujet de l'Allemagne sont très simples et portent qu'aucun gouvernement russe—surtout pas le gouvernement soviétique—ne serait prêt à permettre de nouveau qu'environ 18 millions d'Allemands—ce bloc de 18 millions d'Allemands du centre de l'Europe, avec toute leur intelligence, leur ardeur au travail, leurs capacités commerciales et leurs autres aptitudes—soient dirigés et administrés par un gouvernement central. C'est là, je crois, la politique sociétique vis-à-vis de l'Allemagne.

Le président: Monsieur MacLean, votre question portait-elle sur cette partie de la discussion? Je crois que M. Brewin a une question à poser à ce sujet?

M. MacLean: J'aimerais avoir une opinion plus avancée sur la politique étrangère des Soviets. Quelle est leur motivation? Je crois que c'est la question qui nous intéresse présentement. Il y aurait en quelque sorte une combinaison de deux motivations, une de caractère nationaliste qui remonte à l'époque des tsars et la deuxième, de caractère idéaliste, comme le communisme international, et je serais des plus surpris si la puissance militaire qu'ils maintiennent à l'heure actuelle dans l'Europe orientale se rattache de quelque façon à un concept de conquête mondiale ou même de conquête européenne au sens historique. Le but principal de cette politique est de garder l'Europe orientale alignée. En deuxième lieu, maintenir une menace à l'endroit de la civilisation occidentale dans l'espoir que peut-être éventuellement l'Ouest se fatiguera de maintenir une position constante de défense et que sa véritable ambition sera la mainmise sur les esprits. Pour eux, leur genre d'idéologie est plus viable que le nôtre et ils espèrent que notre idéologie pourra s'affaiblir et peut-être se détruire elle-même, mais ce processus de destruction peut être encouragé par la subversion et les Russes pêchent constamment en eau trouble partout dans le monde.

M. Buchan: Je crois que l'élément idéologique que renferme la politique russe a commencé de disparaître il y a quelque temps, bien que, comme tous les pays, nous ayons aussi dans notre politique un élément idéologique. L'idéologie russe demeurera. L'effort et l'expertise que les Russes placent dans la sub-

version n'est aujourd'hui que très minime. Il me semble qu'ils se conduisent de plus en plus comme une grande puissance traditionnelle. Je pense que cela est appuyé par le fait qu'en 1965, ils en sont venus à la conclusion que les déploiements traditionnels des grandes puissances valent leur force navale la plus puissante—la puissance d'une flottille à Lagos ou à Bombay. A mon avis, la Russie se considère comme une superpuissance, et c'est ce qu'elle est. D'autre part, la Tchécoslovaquie jette une lumière intéressante sur la question et j'aimerais demander à M. Philip Windsor de faire des observations à ce sujet, vu qu'il doit instamment nous quitter pour prendre le train.

M. Windsor: Je crois qu'il y a plusieurs façons d'envisager la chose. D'un autre côté, l'Union soviétique se conduit comme une puissance motivée par un idéal. En Europe orientale, elle s'est occupée d'élaborer une idéologie qu'elle pourrait opposer à celle des Chinois, et imposer en même temps aux pays de l'Europe orientale et c'est au moins ce qui a partiellement motivé son intervention en Tchécoslovaquie. Plus précisément, le gouvernement tchécoslovaque a semblé diluer les accords idéologiques au point que la chose semblait presque impossible à définir. D'autre part, je crois qu'il fait bon de dire que, depuis 1962, il y a eu les défaites catastrophiques qu'ont subies les Russes envoyés à Cuba; ils étaient déterminés à agir comme une puissance mondiale et à le devenir graduellement. Je crois que l'un des paradoxes qu'offre encore la position soviétique a été qu'elle était une superpuissance capable d'intervenir à distance, d'influencer la défense dans d'autres parties du monde. La Russie s'est révélée beaucoup moins une grande puissance que la Grande-Bretagne ou la France ne l'ont fait; elle devient maintenant une puissance mondiale comme si elle devait reprendre le temps perdu en matière de statut de grande puissance selon le sens classique. En même temps, les complications que présente le statut de superpuissance sont telles qu'elle se voit graduellement forcée de reconnaître qu'il y va de son propre intérêt d'en arriver à une compréhension tacite ou expresse avec les États-Unis concernant la division en Europe, la nécessité d'un contrôle constant et d'une régulation stratégique de la course aux armements, les endroits où le conflit peut éclater et où il doit être réglementé et où il doit être interdit. De toute façon, la politique étrangère soviétique semble s'exercer à plusieurs niveaux différents, et il y a une sorte d'analogie qu'on peut en tirer, peut-être de Freud, dans le sens qu'il existe une semblable idéologie en Europe, ce qui constitue une bonne vieille poussée et une agression fondamentale et il existe une sorte de pouvoir mondial qui fait que les Russes se rattachent aux autres peuples du monde et une sorte de superpuissance égale qui s'évertue à garder les deux autres dans l'ordre et qui, présentement, semble prendre la haute main.

Le président: M. Buchan a indiqué que M. Windsor devait prendre un train. Je veux, en votre nom, le remercier de nous avoir entretenus aujourd'hui. M. Howard. Puis ce sera le tour de M. Brewin.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Une question toute brève, monsieur le président. J'aimerais en venir aux choses courantes et demander comment la stratégie soviétique fonctionne quand il s'agit d'une simple question comme la fermeture de la route de Berlin. Comment expliquer de telles choses de leur part? A quoi cela leur sert-il? Ne font-ils pas qu'embrouiller les choses et nous encourager à exercer une vigilance plus constante, à dépenser plus d'argent en matière de défense et toutes ces choses?

M. Buchan: Les experts pourront faire les corrections voulues, mais ce ne sont pas eux qui ont fermé la route de Berlin, mais bien les autorités allemandes de Berlin, et tout indique que les Soviets ont bien hésité à le faire, parce que, durant le dernier ralliement de Berlin auquel a donné lieu l'élection présidentielle allemande tenue à Berlin, ils ont pu démontrer à tous, qu'ils n'allaient pas causer de difficultés à Berlin, même s'ils le pouvaient.

A mon avis, une chose est claire. Berlin offre à l'Union soviétique une chance unique de faire pression sur l'Ouest, mais je crois qu'ils ne craignent pas tellement que les démonstrations de force prononcée raviveraient l'esprit de défense et de cohésion au sein de l'Europe occidentale. Ainsi, si vous jetez un coup d'œil sur l'invasion de la Tchécoslovaquie, les résultats obtenus n'ont pas été tout à fait déprimants pour les Russes, mais je suis d'accord avec ce que M. Windsor vient de dire. Je crois que la dernière crise de Berlin, comme celle d'ailleurs de l'an dernier et celle de juin, était beaucoup plus le fait des Allemands de l'Est. Ce qu'il y a à remarquer dans tous ces événements, c'est la puissance que les Allemands de l'Est peuvent obtenir dans le cadre du Pacte de Varsovie pour montrer aux Russes ce qu'ils peuvent faire et les placer dans l'impossibilité de mettre fin à ces choses. On aurait pu croire au début que les Russes étaient moins intéressés à la question du dialogue de superpuissance qu'à celle de détruire l'impact que l'affaire tchécoslovaque avait eu sur tous les pays de l'Ouest. Un autre fait intéressant de cette crise, c'est que les

Allemands de l'Est ont forcé la main des Russes et que ces derniers se sont sentis obligés de ne pas faire grand chose pour ne pas déplaire aux Allemands de l'Est. En effet, c'est là que Berlin peut prendre un vrai sens, comme moyen mis à la portée des Allemands de l'Est pour faire pression sur les Russes, au lieu que ce soit les Russes qui fassent pression sur l'Ouest.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Est-ce possible, à votre avis, que les Soviets n'aient pas été mécontents de voir les Est-Allemands jouer le jeu? C'est l'impression que j'en ai eue.

M. Buchan: Non, je ne crois pas. Les Russes, il me semble, connaissent bien la défaveur dont l'Allemagne de l'Est est l'objet auprès des signataires du Pacte de Varsovie. Les Russes savent bien que s'ils se plient trop volontiers aux volontés de l'Allemagne de l'Est, il n'en sera que plus difficile de réaliser une certaine cohésion au sein des membres du Pacte de Varsovie. Les Polonais, en particulier, ou encore les Tchécoslovaques ou les Hongrois, nourrissent contre les Est-Allemands une rancune considérable, et les chefs d'État de l'Europe orientale craignent fort tout à la fois leur puissance économique et leur influence auprès des Russes. Il me semble que, sous ce rapport, les Russes aient peu prisé le déclenchement de cette crise. Ce qui n'empêche que Berlin offre aux Russes la possibilité de séparer les hommes des enfants, de séparer les Allemands des alliés à Berlin. On n'a qu'à étudier la crise de juin de l'an dernier ou même la crise actuelle pour se rendre compte que les mesures restrictives imposées par les Est-Allemands n'ont en rien interdit l'accès des alliés à Berlin ni modifié la position des alliés à Berlin, mais a bel et bien rendu Berlin plus difficile d'accès aux Ouest-Allemands, et l'Allemagne de l'Ouest aux Berlinois. Voilà ce qui semblait bien être le nœud de l'affaire.

Le brigadier Hunt: Je ne voulais pas aborder tout de suite la question que M. Buchan vient de soulever, mais, à mon avis, quand il s'agit de politique russe, il faut se demander si elle est pointée sur l'Allemagne ou sur le bloc occidental. A tout prendre, la politique russe a presque toujours l'Allemagne comme cible. Elle n'alla pas, il me semble, jusqu'à se braquer sur les Américains. En dernière analyse, il est évident que les Russes ont, pour le moment, décidé de ne pas affronter les Américains. Ils espéraient que les Américains accepteraient d'engager des pourparlers sur la limitation des armements, etc. On ne peut donc dire qu'ils tiennent à entrer en conflit avec eux. Ils n'ont pas voulu non plus les affronter dans la guerre du Moyen-Orient, mais il est toujours tentant en quelque sorte de se servir des Allemands comme otage; il leur faut aussi à l'occasion faire mine de composer avec les Est-Allemands, ce qu'on peut constater dans le même contexte.

M. Windsor: Oui, je suis tout à fait d'accord. A mon avis, l'un des faits à noter, c'est que plusieurs gouvernements soviétiques successifs ont hérité du problème berlinois après la guerre et que les Russes ont fait plusieurs expériences avec Berlin en 1948-1949 et ont essayé de nous faire sortir de la ville par intimidation. Ils se sont efforcés de nouveau en 1958 et en 1961 de nous en éconduire d'une façon ou d'une autre ou de nous forcer à évacuer.

Je crois que les Russes s'emploient principalement, depuis 1962, à isoler Berlin-Ouest de l'Allemagne de l'Ouest, à rompre les liens qui unissent Berlin-Ouest à la République fédérale, et s'efforcent d'affaiblir, par des mesures économiques ou autres, la viabilité de l'entité économique de Berlin-Ouest, en encourageant les Est-Allemands à prélever des droits sur les marchandises et à interdire le trafic de divers produits entre la République fédérale et Berlin-Ouest.

Mais pour ce qui est de la dernière crise en particulier, j'abonde dans le même sens que Kenneth Hunt: l'une des raisons qui a poussé les Russes à crier à gauche et à droite qu'il n'y aura pas de crise véritable à Berlin fut simplement qu'ils voulaient ardemment engager des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis. Il y a deux autres éléments qui, à mon avis, sont importants pour comprendre l'attitude des Soviets à l'égard de Berlin.

En premier lieu, cela leur donne l'occasion de manifester leur force de temps en temps, de démontrer aux puissances occidentales quelle situation de force ils occupent en Europe orientale et, en particulier, en Allemagne de l'Est. Ensuite, ils tiennent à ce que l'Ouest conserve sa position à Berlin, car les Russes n'ont jamais renoncé, depuis 1945, à l'intérêt qu'il leur restait encore dans les affaires allemandes. La présence à Berlin-Ouest des Occidentaux, Britanniques, Français et Américains, perpétue en quelque sorte l'ancienne mainmise des quatre puissances sur l'Allemagne. Les Russes peuvent alors le faire remarquer, et ça pourra leur servir un bon jour. Les Russes peuvent toujours dire: comme nous reconnaissons la présence des quatre puissances occidentales à Berlin-Ouest,

l'accord de 1945 des quatre puissances relatif à toute l'Allemagne tient toujours à l'égard de toutes les affaires allemandes. C'est une porte qui leur est ouverte sur les affaires politiques ou autres de l'Allemagne de l'Ouest.

Si les Russes évacuaient Berlin-Ouest et si Berlin-Ouest se faisait absorber par l'Allemagne de l'Est, le dernier vestige de la prise de l'Allemagne par les quatre puissances disparaîtrait. Les Russes ne pourraient pas, sans cet appui légal, s'immiscer dans les affaires allemandes et veiller à la destinée de l'Allemagne qui deviendra un état double complet, c'est-à-dire intégré. Pour cette raison très importante, les Russes, à mon avis, n'inciteront pas les Occidentaux, Anglais, Français et Américains, à quitter Berlin-Ouest.

Le président: Monsieur Brewin, votre question porte-t-elle sur ce point, ou préférez-vous attendre qu'on aborde le prochain sujet?

M. Brewin: Elle porte bien sur cet aspect-ci.

Le président: Alors pourquoi ne pas la poser maintenant.

M. Brewin: Je crois que ma question devrait s'adresser au brigadier Hunt. Nous sommes à peine de retour d'un séjour bref et furtif en Europe, et nous avons rencontré un fort contingent de troupes alliées.

Oui, mais je ne veux pas me disputer avec vous sur ce point; disons, en Europe continentale. Tout en nous conseillant quelle position militaire ou quelle répartition des forces les pays occidentaux devraient adopter, on nous disait que la possession d'armes offensives par les Soviétiques—d'armes offensives vraiment puissantes—ne laissait aucun doute quant à leurs intentions; il ne nous restait plus qu'à mettre sur pied une défense apte à leur résister. Je me demandais si les raisons qui poussent les autorités russes à établir une puissance militaire étaient celles de leur état-major. Je soutiens qu'en Europe le bloc occidental possède, par exemple, une forte concentration d'anciennes armes nucléaires. Peut-être est-ce simplement par une sorte de réaction à des renseignements du genre que les Russes préparent une menace, et peut-être une menace offensive en Europe? Je crois que vous avez traité cet aspect.

Une dernière question corollaire. Les visées des Russes sont-elles sous quelque rapport inconciliable avec la réduction graduelle nucléaire de la concentration militaire là-bas?

M. Buchan: En réponse au dernier point de la question, rien n'indique que les Russes aient réduit leurs forces de défense. Au contraire, ils les ont renforcés de temps à autre, et quand on a recommandé aux deux camps de réduire leurs forces, comme l'OTAN l'a fait l'an dernier et l'année précédente, l'autre camp n'y a donné suite d'aucune façon. Pour le moment, donc, les Russes comptent conserver ce qu'ils ont, voire même l'augmenter légèrement. Leur budget de défense a plutôt augmenté que diminué.

Mais à la question de savoir qui se défend contre qui, il est difficile de répondre. Il faut remonter dans l'histoire, mais si l'on considère la position de chaque camp, on se rend compte qu'il y a manifestement asymétrie. On peut même remonter jusqu'aux années 40. Les forces conventionnelles de la Russie étaient massives et tout à fait à point, et contre elles il n'existait pas de défense, sauf les armes atomiques, au début des années 50. Puis on a mis sur pied les armées de l'OTAN en Europe qui doivent utiliser leurs armements pour se défendre contre des forces conventionnelles beaucoup plus fortes que les leurs. Et en échaffaudant leurs forces conventionnelles, les Russes ont pris bien soin d'assurer à leurs armées de front l'étroite protection de leur aviation. D'autre part, ils ont vu à se munir d'une défense aérienne d'interception pour se défendre contre les appareils de longue portée de l'OTAN.

Mais l'Ouest voyant bien qu'elle ne pourrait assurer sa défense par les armes conventionnelles s'est munie de plusieurs armes nucléaires et aussi, cela va de soi, des avions à ogive nucléaire afin d'intercepter les aéroports d'où décollerait cette aviation massive de soutien. Il y a donc développement asymétrique. Et les Américains, de leur côté, se munissaient de Polaris et d'engins anti-porte-avions et menaçaient en quelque sorte le territoire russe, ayant même les possibilités de l'atteindre.

Ils peuvent atteindre la cible d'une distance considérablement plus grande que celle des appareils de protection du territoire russe. Alors les Russes croient que cela a été réalisé, du moins en termes stratégiques, de l'extérieur. Qui se défend contre qui, je ne saurais le dire, mais je puis faire une supposition toute simple. L'Ouest ne pourrait attaquer la Russie qu'avec ses engins nucléaires. Si l'on se souvient de Napoléon, on ne peut à vrai dire marcher sur Moscou, et si vous considérez les forces occidentales, vous vous rendrez compte qu'elles ne sont simplement pas équippées ni en nombre suffisant pour avan-

cer sur plus qu'une distance relativement courte. Il est donc hors de question qu'ils prennent la Russie d'assaut.

Les Russes, pour attaquer, n'ont qu'à traverser l'Allemagne, soit une distance qui varie entre une trentaine de milles et quelque 100 ou 200 milles au plus large, avant de gagner le Rhin d'une part ou d'atteindre, d'autre part, les capitales importantes. Il y a donc asymétrie flagrante. Mais il est évident que, sur le plan stratégique, la force nucléaire et les 7,000 missiles préoccupent la Russie. Il est également manifeste que l'Allemagne, en particulier, et les pays continentaux s'inquiètent fort des forces munies d'engins balistiques à moyenne portée qui ont pour cible l'Europe et de l'effectif considérable des forces conventionnelles russes. Comment apaiser cette forte crainte mutuelle, je ne sais.

Il faut en rechercher les motifs d'ordre politique. On peut très bien imaginer qu'autrefois les Russes voulaient faire déferler leur idéologie sur l'Europe. Les Américains, aussi pour des raisons idéologiques, auraient repoussé cette espèce de régime si l'occasion s'en était présentée. Mais on a décidé, depuis longtemps, de s'en tenir au *statu quo*. Le bloc occidental croit être assez puissant pour contrecarrer tout projet russe qui ne serait pas une attaque massive. Et une telle attaque massive entraînerait une escalation du conflit et le recours aux armes nucléaires. C'est du moins ce que croient les autorités. Et je suis tout à fait certain que les Russes croient avoir atteint le *statu quo*. Ils croient que nous ne pouvons les attaquer, voilà donc le tableau de la situation.

C'est répondre de façon assez confuse à votre question, mais il faut chercher de façon assez détaillée à définir ce qui a poussé chaque camp à établir ses positions. Mais les Russes maintiennent actuellement leurs forces; rien n'indique qu'ils songent à les réduire. Quant à nous, à mon avis, et pour des raisons budgétaires, nous songeons à les réduire. Mais, tout compte fait, on n'a pas accepté l'offre.

Le président: Nous avons un problème. Nous avons traité deux des quatre postes. Ma liste d'interlocuteurs mentionne M. Harkness qui s'est montré très patient et qui attend depuis longtemps. Puis MM. Buchanan, Anderson et Prud'homme. Monsieur Harkness, votre question porte-t-elle sur cet aspect-ci du problème ou est-elle générale?

M. Harkness: Je le répète, elle englobe, à vrai dire, tous les aspects de la question.

Le président: Monsieur Harkness, aimeriez-vous alors la poser tout de suite?

M. Harkness: Certaines personnes, raisonnablement versées en la matière, m'ont dit que, d'après elles, le gouvernement russe actuel était faible. D'une part, cela exclut toute possibilité de conclure une entente quelconque avec le gouvernement soviétique, et, d'autre part, cela constitue un danger ou une menace, car, dans l'éventualité d'une crise, les éléments les plus belliqueux ou les plus fanatiques du gouvernement soviétique prendraient la relève et profiteraient de la situation pour se livrer à des actions irresponsables. Auriez-vous des commentaires à formuler sur cette théorie, si on peut l'appeler ainsi, ou ce point de vue?

M. Buchan: Si vous me permettez une suggestion, ne devrions-nous pas garder la question pour le dessert, surtout la question des négociations avec les États-Unis. Je crois que c'est une question tout à fait pertinente.

Le président: Pourquoi ne pas vider cette question tout de suite, monsieur Buchan? Ne pourriez-vous pas résumer les vues de votre jury sur les deux questions qui restent, puis traiter de chacune d'elle pendant une dizaine de minutes?

M. Buchan: Il y a une autre question qui se greffe à la question de savoir à quoi tend la présence soviétique en Europe ou quel rôle elle y joue. Cela va beaucoup plus loin.

Je puis dire qu'un grand nombre de membres de l'intelligentsia américaine de la défense le leur ont fait remarquer à plusieurs occasions quand les forces russes font peau neuve. Cela a été fort peu rentable jusqu'ici.

M. Anderson: Oui, mais vous ne nous avez pas encore dit si, oui ou non, l'histoire leur fournit une excellente raison. Vous ne nous avez pas dit ce qu'ils en pensent aujourd'hui, et pourquoi les Américains ne les ont pas influencé, bien que ce soit des hommes comme eux.

Le président: Avant qu'on réponde à la question de M. Anderson, je me demande si la question de M. Harkness a été liquidée. Je suis quelque peu mêlé.

M. Buchan: La question de M. Harkness n'a pas trait à cette question de négociations simplifiées, dans le contexte d'une détente simplifiée d'un accord. N'est-ce pas, monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui, et je le répète, la question porte, dans un certain sens, sur l'ensemble des quatre sujets à l'étude.

M. Buchan: Abordons donc cette question dès maintenant. Le gouvernement soviétique actuel est-il faible au sens qu'il pourrait difficilement conclure d'accord constructif avec l'Ouest. Et, deuxièmement, pourquoi les cadres supérieurs russes en Europe centrale sont-ils tellement plus élevés que nous ne le jugeons nécessaire?

Le brigadier Hunt: La réponse à la première question, c'est que le gouvernement soviétique actuel constitue un polygone, avec tous les inconvénients et quelques-uns des avantages que cela comporte. On ne saurait dire que c'est un gouvernement collectif, comme ils le disent eux-mêmes, car c'est plutôt une oligarchie. C'est un comité qui gouverne. Et il se trouve que la plupart des membres du comité actuel, et il est difficile de trouver ici le mot juste, que le comité n'est pas exactement conservateur, mais qu'il se laisse aller à l'inertie dans sa façon d'envisager les choses et de diriger les affaires. Il avance à pas de tortue, et considère d'un air extrêmement soupçonneux ce qui se passe dans le monde extérieur et ce qui se passe dans l'Union soviétique. Ils sont très méfiants des intellectuels de l'Union soviétique. Je ne crois pas que ce soit tout à fait exact de considérer les Russes, le gouvernement soviétique, comme des éperviers et des colombes, et de diviser les deux clans par une cloison étanche; à gauche, les fanatiques, et à droite, les conciliants. A mon avis, le comité évolue avec une certaine lenteur et se fait le jouet d'une certaine inertie, prend des décisions prudentes, voire banales, manque d'esprit de décision, comparées aux décisions brusques d'un Staline ou d'un Khrouchtchev. Et l'on peut donc facilement s'imaginer que les membres du gouvernement soviétique se disputent sur presque chaque question, petite ou grande, interne ou externe, politique, de défense, économique, agricole, etc., et parfois on s'entend sur un durcissement des positions, comme ce fut le cas sur les conséquences de la crise tchécoslovaque. Je ne crois pas, par exemple, que les ultra-conservateurs aient fait taire les esprits plus libéraux, comme lorsqu'ils ont envahi la Tchécoslovaquie, mais je crois que la majorité des onze s'est graduellement convaincue que la Tchécoslovaquie, ou la tournure des événements en Tchécoslovaquie, constituait un danger pour le communisme. Voilà donc un groupe, un comité aux mouvements lents, plutôt rétrograde, ombrageux, imperméable aux idées nouvelles, et si parfois il se laisse toucher par une idée nouvelle, il sera difficile de la lui faire réaliser. C'est pourquoi je ne pourrais dire que c'était un gouvernement faible et je ne dirais pas que c'était un groupe plus difficile, simplement plus susceptible de se laisser gagner par une politique inflexible, et je crois que c'est là le point. Il faut plutôt étudier chaque cas séparément. On ne peut simplement établir de définition simple de la direction soviétique actuelle qui puisse convenir à toutes les situations.

Et cela m'amène à répondre à la deuxième question, c'est-à-dire la question de savoir pourquoi les troupes sont stationnées en surnombre en Europe, pourquoi ne se rendent-ils pas à la raison, ou autre chose du genre. Tout d'abord, il s'agit d'une vieille tradition russe qui remonte à l'époque des tsars que, dans toutes choses, il faut s'assurer d'un surcroît de protection. Les groupes opérationnels soviétiques, pendant la deuxième guerre mondiale, n'attaquaient une division allemande que s'ils étaient dix fois plus nombreux. Et cela s'explique, en partie, par leur esprit soupçonneux et par leur pessimisme général dont il leur est difficile de se défaire, car il s'enracine profondément dans le tempérament russe. Il serait donc presque impossible de vouloir démontrer aux Russes que, pour des raisons intellectuelles, pratiques ou financières, ils ont trop de troupes à cet endroit pour les fins militaires qu'ils leur ont assignées, et d'espérer qu'ils se rendront à l'évidence. En deuxième lieu, de par leur structure et leur financement, ils ne connaissent pas de restrictions budgétaires, et le stationnement de contingents de terre, de l'air et de mer en Europe ne pèse pas pour eux aussi lourd que pour nous. Ils voient leur budget lourdement grevé évidemment quand ils s'aventurent dans le domaine de la technologie avancée, etc. Mais le stationnement de 10, 20 ou 30 divisions dans un endroit comme l'Europe n'est pas, pour l'Union soviétique, un fardeau financier, administratif ou de personnel. Ils ne sentent aucun à-coup, et l'assemblage de ces deux éléments leur permettra donc de poursuivre leur action indéfiniment, tout en s'assurant eux-mêmes, donnant à leur position une protection trop poussée, se souvenant toujours qu'ils veulent garder ouvertes le plus de portes possibles. Ils veulent pouvoir, en d'autres termes, s'efforcer de penser en termes strictement militaires, de se garder sur la défensive, de combattre avec les moyens conventionnels, ou avec les armes nucléaires

tactiques ou avec tout le déploiement nucléaire. Ils veulent se garder ouvertes toutes ces options et ils cherchent toujours à s'assurer un surcroît de protection, ce qui est inhérent à leur nature.

M. Harkness: Vous décrivez la situation d'une façon dramatique. Ai-je raison de croire que la force armée sera assez stable au cours des six ou sept prochaines années? Si je ne m'abuse, le groupe des 17 à 21 ans doit doubler en Union soviétique de 1967 à 1975.

M. Buchan: Les Russes peuvent, s'ils le désirent, appeler sous les drapeaux de 800 à 900,000 hommes chaque année. Comme ils ont les hommes voulus, ils peuvent le faire sans avis préalable longtemps à l'avance et sans nuire à son économie. Le danger d'une offensive soviétique ne doit pas être considéré comme une guerre verbale seulement; le rôle de ces forces militaires entre aussi en ligne de compte dans la structure interne du Pacte de Varsovie et dans leur capacité de maintenir un certain contrôle au sein des pays-membres et d'assurer la permanence des régimes au pouvoir dans les divers pays. On ne sait trop contre quoi il faut se défendre ou de quelle façon il faut envisager la structure du Pacte de Varsovie, mais c'est une raison de plus pour garder les troupes là où elles sont à l'heure actuelle.

Le président: Monsieur Howard, ne devrions-nous pas aborder les autres sujets à l'étude?

M. B. Howard: Il y a un dernier sujet d'importance que nous voudrions aborder avec vous: la sécurité. Depuis près d'un quart de siècle, les deux grands systèmes internationaux s'affrontent au cœur de l'Europe. Il nous était possible, jusqu'aux événements de Tchécoslovaquie, de compter sur un équilibre politique raisonnable; mais, si l'on avait pu en arriver à une entente entre les super-puissances et entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe et interpréter l'expression «forces de sécurité» dans tout ce qu'elle comporte de fierté, de culture et de sens politique capables d'assurer une société européenne vraiment pluraliste, il aurait été plus facile de tracer les plans d'un véritable système de sécurité européenne au sein duquel les deux blocs auraient joué un rôle de gestion en période de crise, plutôt que le rôle de machines militaires intégrées. On aurait pu ainsi établir un pont entre eux et justifier le concept de «garanties des super-puissances» à l'égard des services territoriaux en Europe.

M. Buchan: Les événements de Tchécoslovaquie ont modifié ce concept d'engagements pour le maintien de la paix. Mais la question comporte un autre aspect. Vous savez aussi bien que nous que ce dialogue russo-américain, fondé surtout sur des systèmes de défense au moyen de missiles balistiques, est maintenant chose pressante; d'ici quelques semaines, sans doute, peut-être cet été, le Président Nixon se rendra à Moscou. M. Nixon fera peut-être aujourd'hui une déclaration dans laquelle il annoncera sa décision au sujet du système antibalistique aux États-Unis; je pressens qu'il voudra temporiser en ce qui concerne la controverse actuelle.

Ce qui nous préoccupe en Europe à ce sujet, c'est ce qui résultera de ces négociations. S'agira-t-il simplement de relations américano-soviétiques sur la question des armes stratégiques, ou bien discutera-t-on d'autres crises comme la situation au Moyen-Orient et les intentions américaines au Vietnam. Ces discussions mèneront-elles à une entente, au sens très général du mot, entre les deux super-puissances qui reconnaîtraient avoir chacune sa sphère d'influence, ce qui ne hâterait sûrement pas la réunification de l'Allemagne. Serait-il possible qu'une entente entre les super-puissances, entente qu'on a toujours désirée dans notre pays, réussisse à diminuer les tensions entre les États-Unis et ses alliés européens? Je crois que c'est une question sur laquelle on devrait s'arrêter brièvement et je demanderai à Christoph Bertram de nous donner son opinion à ce sujet.

M. Bertram: Voilà une question très épineuse que j'aurais voulu éviter, parce que je suis certain de ne pouvoir y répondre d'une façon satisfaisante. A mon avis, il y a deux considérations qui entrent en ligne de compte. La première est que tout le monde souhaite le désarmement et que tous les pays d'Europe et d'ailleurs qui sont en faveur du désarmement, même ceux, par exemple, qui se sont opposés au traité de non-prolifération, ont en même temps pressé les deux super-puissances de prendre des mesures en vue du désarmement. Le désarmement semble être la seule réponse à long terme pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, tout particulièrement en Europe, et il est facile de comprendre pourquoi tous les pays conviennent que cela pourrait améliorer la situation.

Pour ces petits pays, une entente entre les super-puissances qui dépasserait la limitation des armements et qui s'ingérerait dans des secteurs comme le Moyen-Orient et peut-être l'Europe, signifierait qu'un pays est plus ou moins lié à un système sans qu'il soit possible d'en sortir. A mon avis, les deux super-puissances doivent envisager les deux aspects de ce problème. Elles veulent éviter un conflit et

en arriver à une entente sur des problèmes tels que le Vietnam et le Moyen-Orient. Mais en même temps, elles doivent savoir jusqu'à quel point elles peuvent imposer des solutions, jusqu'à quel point elles peuvent contrôler leur sphère d'influence et si, oui ou non, le concept des sphères d'influence n'est pas très dépassé et tout à fait inapplicable.

Même s'il s'agit de deux super-puissances, aux sens stratégique, militaire et économique, elles sont impuissantes, à cause de leur crainte d'être entraînées dans un conflit, à contrôler certains pays autant qu'elles le voudraient. En conséquence, la crainte des petits pays est de voir se réaliser sans leur consentement une entente qui limiterait leur liberté d'action. Cette crainte est sans doute exagérée et il me semble que, s'il était possible de trouver un terrain d'entente entre les super-puissances, le résultat ne pourrait être que bénéfique et je ne craindrais jamais que cela pourrait mener à une division permanente de l'Europe. Il en résulterait en même temps que les intérêts des super-puissances se porteraient dans une autre direction que celle des petites puissances européennes. Pour toutes les puissances de l'Europe de l'Ouest, et dans la même mesure pour les pays de l'Europe de l'Est, il est préférable de trouver un terrain plus ou moins défini où une entente n'entraînera pas une division pour les super-puissances, car une entente en Europe signifierait nécessairement la division de l'Europe. A mon avis, il y aurait un certain danger de voir les petits pays de l'Europe s'éloigner de l'objectif que les super-puissances se seraient fixé. Ils s'en éloigneraient effectivement et il deviendrait encore plus difficile pour les pays qui en ont le choix, tels que ceux de l'Europe de l'Ouest, de rester aussi attachés à leur alliance que par le passé.

Le brigadier Hunt: Il n'y a qu'un point que je voudrais soulever et il a trait à l'attitude des Soviétiques, aux résultats auxquels ils s'attendent de leurs discussions et de leurs rapports avec l'autre super-puissance, c'est-à-dire les États-Unis, et le fait est que l'Union soviétique est vraiment en faveur du statu quo à l'heure actuelle et qu'elle s'intéresse à ce que l'ordre et la discipline règnent dans le monde, étant donné que l'ordre et la discipline pourraient créer une situation où leur activité idéologique, qu'on dit réduite de beaucoup mais qui fait toujours partie de la politique étrangère de l'URSS, servirait la politique et la sécurité soviétiques, à accroître l'influence soviétique dans un endroit de l'univers où cela pourrait aider la cause soviétique. L'Union soviétique est donc foncièrement intéressée à engager le dialogue avec l'autre super-puissance, qui est en mesure d'assurer l'ordre et la discipline dans le monde non-soviétique. L'Union soviétique s'est toujours montrée empressée de parler à l'autre véritable grande puissance de l'univers et elle s'est toujours intéressée à découvrir chez cette autre puissance le désir d'imposer sa volonté, la volonté conjointe des deux super-puissances, aux petits pays du monde. En conséquence, l'Union soviétique aimerait bien rencontrer les États-Unis dans des circonstances où elle pourrait affirmer sa garantie de stabilité dans la sphère d'influence disposée à reconnaître son autorité, à condition que les États-Unis garantissent la stabilité dans cette partie de l'univers qui est dans sa sphère d'influence pour des raisons politiques, économiques et sociologiques. Elle est tout d'abord intéressée à engager le dialogue avec les États-Unis, non seulement en vue d'exercer un contrôle dans les situations critiques, mais aussi pour empêcher qu'on se lance dans des dépenses exorbitantes pour des programmes d'armements du type antibalistique dont l'Union soviétique ne veut pas, non seulement pour se mériter le prestige de super-puissance et le pouvoir de parler le même langage que les autres super-puissances, mais aussi dans l'espoir que l'autre super-puissance, c'est-à-dire les États-Unis, verra à faire régner dans sa sphère d'influence le même ordre et la même discipline que l'Union soviétique est prête à assurer dans sa partie de l'univers. Je crois que c'est là une des principales raisons qui poussent l'Union soviétique à entamer des pourparlers.

En d'autres termes, les Russes sont très intéressés à en arriver à une entente entre les super-puissances. Il y va de l'intérêt et de la sécurité des super-puissances et peut-être aussi de l'intérêt des petites puissances.

M. Bertram: Il y a deux questions que je désire soulever. La première, c'est que les intérêts des plus petites puissances ne sont pas exactement les mêmes. L'Allemagne manifeste évidemment un plus grand intérêt à l'égard de l'avenir de l'Allemagne que n'en manifesteraient, par exemple, certains autres pays; mais l'intérêt des petites puissances à l'égard de la sécurité en Europe est étroitement lié à l'engagement américain envers l'Europe et, par conséquent, quoi qu'il puisse résulter des pourparlers américano-soviétiques, les pays européens ne voudraient d'aucune façon affaiblir l'engagement des États-Unis envers l'Europe et un des points essentiels à prendre en considération, du point de vue de l'intérêt, semble être que l'Allemagne et plusieurs autres pays avec elle ne voudraient pas d'une entente entre les deux super-puissances qui maintiendrait le statu quo. Tous ces pays veulent en réalité une

entente qui entraînerait un changement politique et ils voudraient, si possible, y être liés de près.

Le président: Deux membres du Comité ont manifesté leur intention de poser des questions; M. Buchanan, qui a été très patient, et M. Lewis, et je crois qu'il faudra ensuite lever la séance, car je crois que les membres de l'équipe d'experts doivent nous quitter à 5h.30 cet après-midi.

M. Buchanan: Monsieur le président, la question que je veux poser fait suite à certains commentaires de M. Windsor, à savoir, si j'ai bien compris, qu'il ne fait aucun doute que les deux pactes disparaîtraient dans un avenir rapproché. Je demanderais donc à M. Buchan de nous fournir des éclaircissements à ce sujet.

M. Buchan: Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'envisager une telle possibilité.

M. Buchanan: Vous avez dit dans un certain passage de votre exposé que, lorsque les deux alliances disparaîtraient...

M. Buchan: Je crois que cela est simplement une supposition que l'on peut déduire des positions adoptées par certains pays de l'Europe de l'Est comme, par exemple, la Roumanie.

M. Bertram: Je ne dirais pas que c'est là une supposition totalement absente des discussions politiques, mais j'ajouterais que la disparition des deux pactes semble très lointaine à l'heure actuelle. Il est toutefois possible que la nature des alliances soit modifiée ou qu'il y ait un changement dans leur activité, dans leur attitude ou dans les structures qu'elles se sont données, mais j'estime qu'il est fort peu probable qu'un des pays de l'Europe de l'Ouest désire la disparition de l'OTAN ou qu'il se sentirait plus à l'aise au sein d'un autre genre d'organisme, ou qu'il existe un courant d'intérêt semblable dans les pays de l'Europe de l'Est, comme on l'a dit au début de l'exposé. Il y a toujours cette tendance de l'Europe de l'Est à exercer des pressions par l'entremise du Pacte de Varsovie. Je crois vraiment que les pays de l'Est de l'Europe ne se font pas d'illusions sur leurs chances politiques de se retirer du Pacte de Varsovie. On en a une très bonne démonstration dans la façon dont le gouvernement tchèque s'est comporté au cours de la crise. Il semble, cependant, que les structures s'appuient sur un certain intérêt; mais, s'il n'y en avait pas, les structures ont un caractère de permanence qui se maintiendra longtemps après que l'intérêt aura disparu.

Le président: Monsieur Lewis, vous serez le dernier interlocuteur.

M. Lewis: Il n'en tient qu'à vous, monsieur le président.

M. MacIntosh a fait cet après-midi une déclaration qui m'a grandement intéressé. Il avait promis d'en discuter plus tard au cours de la séance, mais il ne l'a pas encore fait, vu qu'il n'en a pas encore eu l'occasion. Si je me souviens bien, il a déclaré que l'Union soviétique et le bloc soviétique tout entier ont plus d'intérêt à voir l'alliance occidentale se maintenir au lieu de disparaître. Il a déclaré que c'est là une des priorités de la politique soviétique et qu'il en discuterait plus tard. Je voudrais profiter de l'occasion...

M. MacIntosh: Non, c'est une question à laquelle il faut apporter des précisions.

M. Lewis: ...pour expliquer votre point de vue.

M. MacIntosh: Je crois que c'est là un point sur lequel nous sommes unanimes.

Je crois que l'Union soviétique se rend compte qu'on a put éviter une certaine incertitude sur la scène européenne depuis 1949, c'est-à-dire depuis la fin du blocus de Berlin, en 1948-1949, par la création de l'OTAN, qui est un système d'alliances bien organisé et à structures solides dans lequel les États-Unis, la plus grande puissance du monde du point de vue économique et militaire, se sont engagés fermement à faire respecter certains principes en Europe. Il y a aussi certaines autres garanties américaines, outre celles de l'OTAN, qui sont efficaces et qui entreraient en action s'il se produisait certains événements en Europe si, par exemple, la crise de Berlin engendrait un conflit armé. Du point de vue idéologique, l'Union soviétique croit que les États-Unis n'ont aucune raison de s'immiscer dans les Affaires de l'Europe et elle aimerait bien que les forces militaires américaines se retirent complètement de l'Europe, ce qui permettrait à des forces militaires importantes de s'accaparer le contrôle de l'Europe occidentale. Voilà, en pratique, le point de vue idéologique communiste. Les Russes, cependant, sont des réalistes qui se rendent compte de la stabilité que les structures de l'alliance occidentale a donnée à la situation en Europe et, en conséquence, ils songent à d'autres solutions. Une solution de rechange serait le démembrement ou l'affaiblissement de l'OTAN, par exemple, ou le retrait de certains pays-membres de l'OTAN, et je crois qu'ils en viendraient à la conclusion (et je dois avouer que je simplifie mon raisonnement pour des raisons de temps et d'espace) que cette solution a du mérite, que sans les structures de l'OTAN, sans présence

américaine en Europe, sans garanties américaines pour l'Europe, il en résulterait une situation beaucoup moins stable. Il pourrait en résulter, par exemple, un renouveau de la tension entre la France et l'Allemagne, entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne ou entre la France et la Grande-Bretagne. Il pourrait aussi en résulter l'arrivée au pouvoir, en Europe, de certains partis communistes qui ne seraient pas sous l'influence soviétique, mais sous l'influence titoïste. Un parti communiste français au pouvoir serait peut-être plus titoïste que celui de la Yougoslavie. Il en serait peut-être de même pour le parti communiste italien et, pour résumer, le degré d'incertitude qui existerait sans l'OTAN et sans la présence américaine en Europe est une cause de graves inquiétudes dans le camp soviétique. En raison de leur prudence et, dans une certaine mesure, en raison de leur incertitude, les Russes préfèrent que la situation actuelle demeure inchangée, pourvu qu'il leur soit permis, lorsque la chose est possible ou souhaitable, de créer de la subversion dans certaines régions ou certains pays de l'Europe de l'Ouest et de tenter de saper les structures de l'alliance au moyen de la propagande et autres méthodes de subversion. Mais, compte tenu de toutes ces considérations, je crois que l'Union soviétique tient à ce que l'alliance reste en place.

Le président: Messieurs, je voudrais vous faire part de quelques directives d'ordre pratique avant de demander à M. Buchan de lever la séance. Je voudrais que les membres qui ne sont pas présents en ce moment soient mis au courant de ces décisions. Tous les membres recevront un avertissement téléphonique à 7h.15 demain matin. Il faut que tous les bagages soient dans le hall d'entrée à 8 heures au plus tard. Comme le départ de l'hôtel se fera à 8h.30, ceux qui veulent le petit déjeuner devront prendre leurs propres dispositions. Je répète donc que l'appel se fera à 7h.15, que les bagages doivent être dans le hall d'entrée avant 8 heures et que le départ se fera à 8h.30.

Le haut commissaire a très aimablement invité les membres qui le désirent à se rendre à son bureau pour y prendre des rafraîchissements après qu'on aura levé la séance.

Au nom du Comité, je voudrais remercier MM. Buchan et MacIntosh, le brigadier Hunt et M. Bertram de s'être prêtés à cette discussion. Nous avons traité de questions assez fondamentales et je voudrais assurer nos invités que nous sommes au fait de la complexité de la situation. Les renseignements qui nous ont été communiqués nous seront d'une grande utilité.

M. Buchan: Je vous remercie beaucoup. Nous avons été heureux d'être avec vous, mais je crains que notre discussion ait été d'un caractère trop général. Je ne sais pas si nous avons réussi à vous aider à en arriver à une décision sur la politique canadienne en matière de défense.

Genève, Suisse,
le samedi 15 mars 1969

Le président: Permettez-moi de vous expliquer brièvement le système d'interprétation simultanée: «deux» est pour l'anglais et «trois» pour le français. Si vous avez l'intention de parler, levez la main, pressez le bouton qui est devant vous et attendez que la lumière du microphone s'allume. Vous n'avez qu'à presser le bouton noir à la base du microphone et à attendre que la lumière qui est au-dessus du bouton s'allume.

J'ai quelques communiqués d'ordre administratif à faire avant de vous présenter Son Excellence M. Ignatieff. J'ai tout d'abord reçu du Canada un message très important à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle station de détection. C'est un message de salutation à tous les membres du Comité. La communication n'était pas très claire, mais celui qui a reçu le message a cru comprendre que M. Kierans lui demandait de transmettre ses meilleurs vœux de succès aux députés canadiens en visite à l'occasion de leurs discussions au sujet de l'OTAN et des politiques de défense. Je sais que vous voudrez adresser vos remerciements à Bob McCleave à votre retour à Toronto. En passant, après cet excellent déjeuner que Son Excellence nous a offert, je vous conseillerais de ne pas trop regarder l'église qui orne le plafond, car vous croirez sans doute que vous avez dépassé la limite dans vos consommations parce que, de quelque angle que vous la regardiez, vous vous rendrez compte qu'elle penche d'un angle différent.

Messieurs, je me fais votre porte-parole pour remercier les fonctionnaires des Nations Unies qui ont gracieusement mis à notre disposition cette Salle du Conseil du Palais des Nations avec tous les avantages dont elle dispose. Je sais que vous désirez aussi remercier notre ambassadeur pour la splendide réception qu'il nous a offerte. C'est à M. Ignatieff qu'il reviendra de présenter le premier exposé. Je crois qu'il a l'intention de traiter des Nations Unies, où il fut, comme vous le savez, notre ambassadeur, et de façon particulière des mesures nécessaires pour le maintien de la paix, question à laquelle notre Comité s'intéresse de très près. Je crois qu'il nous dira aussi quelques mots au sujet du désarmement, question qui relève maintenant de sa compétence. Comme nous connaissons bien M. Ignatieff, nous savons qu'il se fera un plaisir de répondre à nos questions. Je vous demande de ne pas vous sentir intimidés ou limités et

je demande à M. Ignatieff de ne pas se gêner s'il croit qu'il ne devrait pas répondre à certaines questions qui lui seront posées. Il n'a rien à craindre de ma part, il est capable de prendre ses propres décisions et je sais qu'il nous répondra toujours dans la meilleure tradition diplomatique. Je vous présente donc M. Ignatieff.

M. George Ignatieff: Monsieur le président, je voudrais vous souhaiter la bienvenue ici. Grâce à la courtoisie de la direction du Palais des Nations. Est-ce que nous sommes sur le canal 2? Nous nous trouvons dans une des salles les plus historiques du monde. C'est ici jadis, qu'a siégé le Conseil de la Ligue des Nations entre les deux guerres mondiales. Depuis que l'organisation des Nations Unies est devenue le successeur de la Ligue, cette salle est employée non seulement par les Nations Unies mais également pour d'autres conférences très importantes comme celle-ci sur l'armistice de la Corée, de l'Indochine de 1954 et de 1961-1962 sur les questions du Laos. Ici aussi, il y avait la conférence entre les Quatre Grands sur les questions de Berlin.

Depuis le commencement du travail de la Commission du désarmement en 1962, c'est ici que la commission a poursuivi son travail important. Sur les murs, vous voyez les murales du fameux peintre espagnol Jose Maria qui représente, si je ne trompe pas, les efforts titaniques des hommes, pendant des siècles, quant à la guerre; des efforts, qui, on doit être franc, jusqu'ici, sont assez frustrés.

Si vous me le permettez, je vais maintenant prendre la parole en anglais pour faire une analyse de la situation du désarmement, ce qui se trouve en ce moment la position canadienne, les possibilités en ce qui concerne le maintien de la paix par l'ONU et comme votre président a bien voulu signaler, je serai à votre disposition pour répondre aux quelques questions que peut-être vous voudrez me poser.

[*Traduction*]

Je tiens à vous dire combien je suis heureux de témoigner devant ce Comité. L'expérience pratique que j'ai acquise dans les questions de désarmement au cours des quelques 28 dernières années et le problème de sécurité que l'étude du désarmement entraîne ne font que confirmer la complexité et la difficulté des questions qui sont présentement à l'étude. Ma présence devant vous en qualité de fonctionnaire me fait penser à ce que Samuel Johnson disait au sujet des femmes prédicateurs: tout comme pour le cas d'un chien qui marche sur ses pattes de derrière, le fait remarquable n'est pas que la chose soit bien faite ou mal faite, mais que la chose puisse se faire. Comme je suis un fonctionnaire qui s'adresse à des législateurs, il me revient à la pensée ce dicton que j'aime beaucoup et c'est celui de la baleine qui est plus vulnérable au coup de harpon lorsqu'elle nage à la surface de l'eau. Il y a eu entente avec les représentants de la presse pour que les remarques d'introduction à mon exposé me soient attribuées. Je demanderais cependant au président et aux membres du Comité que les réponses que je donnerai aux questions qui me seront posées en ma qualité de fonctionnaire et qui me demanderaient mon opinion à titre de fonctionnaire soient considérées comme privilégiées. J'indiquerai, au fur et à mesure, la nature des réponses qui me sont demandées.

J'estime que nous sommes tous d'accord que le point de départ dans le domaine du désarmement et de la politique de défense comporte deux aspects. C'est une même pièce de monnaie qu'on emploie dans la poursuite de la politique extérieure du Canada. En d'autres termes, je suis d'avis que le point de départ de la politique extérieure est qu'elle est partie intégrante de la politique de défense et que le désarmement ne peut être isolé de ces deux domaines.

Il est évident que l'objectif ultime d'une paix durable ne peut plus être atteint par le seul recours aux armes, pas plus qu'il ne saurait être atteint par le désarmement, en particulier dans la situation internationale actuelle où plusieurs pays possèdent un puissant arsenal nucléaire. En conséquence, le premier point que je veux faire ressortir dans mon exposé est que la politique de désarmement du Canada doit, de toute nécessité, se conformer à notre politique de défense et que les deux doivent servir la politique extérieure générale du Canada.

L'aspect le plus important du cadre dans lequel notre politique de désarmement doit être établie est l'impasse actuelle entre l'Union soviétique et les États-Unis dans le domaine nucléaire. Si je dis que la sécurité dont nous jouissons actuellement est fondée sur une impasse plutôt que sur la stabilité, c'est que le fait principal est que la course aux armements se pousuit toujours. Chacune des puissances nucléaires s'efforce de gagner le pas dans le domaine de l'armement et des forces armées. Dans son intéressant ouvrage intitulé «The Essence of Security», M. Robert McNamara, qui fut pendant neuf ans Secrétaire à la Défense des États-Unis, explique sa politique sur la question de la course aux armements et son rapport au désarmement dans les termes suivants:

> Nous ne voulons pas d'une course aux armes nucléaires avec l'Union soviétique, tout d'abord à cause du phénomène de réaction qui la rend stupide et inutile. Nous préférerions en venir à une entente

raisonnable, réaliste et sans risques avec l'Union soviétique. Cette entente aurait comme résultat d'empêcher une telle course aux armements. Nous avons tous deux des arsenaux nucléaires stratégiques qui dépassent de beaucoup la capacité de destruction nécessaire sur terre. Dans chacun des cas, l'arsenal a atteint ce degré d'excès pour la même raison. Chaque puissance a réagi dans la mesure qu'elle a jugée la plus modérée possible à l'accumulation d'armes nucléaires faite par l'autre puissance.

Cet excès de puissance nucléaire a été décrite par les spécialistes sur le sujet comme la «destruction mutuelle sur terre».

Placé géographiquement comme il l'est entre les deux puissances nucléaires et sur le plus court trajet que les missiles intercontinentaux seraient appelés à franchir, le Canada ne peut plus considérer la course aux armements ou les négociations sur le désarmement qui se poursuivent dans cette Salle, ou qui se poursuivront ici même la semaine prochaine, de la façon détachée qu'il a employée lorsque les négociations sur le désarmement se poursuivaient ici même au cours des années 30.

A cette époque-là, le Canada était protégé par les océans que les puissances navales considéraient comme un territoire ami et les missiles intercontinentaux n'avaient pas encore été inventés. Le Canada serait immédiatement impliqué si, par un malheureux hasard, les deux puissances nucléaires s'engageaient dans un conflit où l'on utiliserait les missiles intercontinentaux et les ogives nucléaires. Notre participation aux négociations sur le désarmement prend d'autant plus d'importance à cause des risques auxquels le Canada serait exposé au cours d'un conflit général dans un milieu nucléaire. L'impasse nucléaire dont j'ai parlé ressort du fait que, à l'heure actuelle, l'empêchement d'une guerre nucléaire dépend en fin de compte de la capacité des deux super-puissances de s'infliger mutuellement des dommages inacceptables, car les deux possèdent chacune les capacités de réplique ou, si l'on veut, de deuxième frappe. Elles n'ont pas la capacité de première frappe définitive, c'est-à-dire que ni l'Union soviétique ni les États-Unis ne possèdent la puissance nucléaire nécessaire pour mettre l'adversaire hors de combat du premier coup. Mais chacune est en mesure d'infliger à l'autre, en réplique, des dommages inacceptables.

Une série de confrontations sur des sujets tels que Berlin, le Canada, le Moyen-Orient et le Vietnam ont forcé les deux côtés à se rendre compte des risques énormes qu'il y a pour les deux puissances nucléaires de devenir impliquées dans un conflit. De plus, dans un monde où les communications deviennent de plus en plus rapides, les autres gouvernements se rendent compte de plus en plus que des confrontations de ce genre comportent des risques inacceptables, non seulement pour les puissances nucléaires, mais aussi pour eux-mêmes, et cette prise de conscience donne lieu à son tour à une pression qui pousse irrésistiblement aux négociations sur le contrôle des arments. C'est pour cette raison que je tiens responsable de la tendance actuelle des négociations au sujet du contrôle des armements, non les puissances nucléaires ou toute autre puissance, mais la nécessité même de telles négociations. Il faut, cependant, que ces négociations aient lieu dans des limites raisonnables, c'est-à-dire que, si les puissances directement impliquées veulent éviter que l'équilibre actuel soit ébranlé par une différence entre la puissance militaire des deux blocs qui pourrait précipiter une crise, (et c'est là une des considérations essentielles sur lesquelles se fondent toutes les discussions sur le contrôle des armements), il faut s'assurer, non seulement que l'équilibre soit maintenu, mais qu'on obtienne l'assurance de pouvoir vérifier en tout temps l'état de cet équilibre. Dans le cadre que je viens de vous présenter, la politique canadienne consiste à contribuer par tous les moyens possibles à la diminution et à la disparition éventuelle des grand risques qui se manifestent dans la dangereuse impasse nucléaire actuelle et à aider à mettre fin à la course aux armements par voie de négociations. L'objectif ultime de la politique canadienne est un désarmement général et complet. Cet objectif est malheureusement lointain dans l'atmosphère actuelle de méfiance et de tension qui existe dans le monde. Dans l'entre-temps, la politique canadienne en matière de désarmement et de contrôle des armements doit être conçue en fonction de notre politique de défense et en fonction de nos intérêts commerciaux. Il nous faut adopter cette ligne de conduite, non seulement pour maintenir notre contribution aux négociations internationales sur le désarmement, qui est la neutralité du Canada, mais aussi pour continuer d'assurer la collaboration nécessaire avec les États-Unis en matière de défense et d'intérêts commerciaux ainsi que pour encourager l'exportation de la technologie et des combustibles nucléaires canadiens, à cause de l'importance du Canada dans le domaine des combustibles, des réacteurs et de la technologie nucléaires. Monsieur le président, vous m'avez demandé de vous donner mes impressions personnelles sur le désarmement. Je me dois d'être sincère et de dire que la marche du progès réalisé avec la signature du traité sur la non-proliféraiton au mois de

juillet dernier a ralenti quelque peu au cours des mois suivants. Cela est attribuable en partie aux élections présidentielles qui ont eu lieu aux États-Unis et au changement de politique qui en a été la conséquence. L'Agence de contrôle des armements et du désarmement à Washington a été fortement touchée par ce changement, de même que le Secrétariat d'État et le Secrétariat à la Défense, puisqu'il y a eu changement à la direction et aux échelons immédiats. L'objectif immédiat des négociations relatives au désarmement, par conséquent, est de chercher à retrouver cet élan. Les principaux empêchements actuels au contrôle des armements sont de double nature. D'ordre politique d'abord. La méfiance et le soupçon règnent entre les puissances nucléaires et entre les alliés. Deuxièmement, les désaccords, sur le plan technique, quant aux modes et aux procédés d'inspection et de vérification. Néanmoins, à la suite des affrontements tentés par les puissances nucléaires dans les circonstances que j'ai mentionnées, et je me reporte à mon expérience personnelle, car j'étais à l'OTAN lors des affrontements au sujet de Berlin, de Chypre, de Cuba et récemment, à l'ONU, du Moyen-Orient, à la suite des affrontements, dis-je, tentés par les puissances nucléaires et jugés si risqués lors d'une série de crises, la négociation faite dans des conditions raisonnables est apparue à la fois réalisable et nécessaire. Le nouveau président des États-Unis a déclaré qu'une ère de négociation doit se substituer à cette ère d'affrontement. A savoir maintenant dans quelle mesure les entretiens entre les grandes puissances toucheront les intérêts des autres pays, et de quelle manière ces derniers seront représentés effectivement au cours de tels pourparlers. Ceux-ci peuvent manifestement influer à un degré important sur les intérêts des autres pays, voilà pourquoi le président Nixon est venu en Europe pour laisser entendre à ses alliés qu'ils seraient consultés et continuellement tenus au courant des négociations. Or, le principal organe pour faire valoir les intérêts du Canada, en l'occurrence, n'est pas seulement la Conférence des 18 pays sur le désarmement, ici à Genève. Il y a aussi le Conseil de l'Atlantique-Nord, à Bruxelles, de même que les voies de communication bilatérales employées par l'intermédiaire de notre mission à Washington et de la mission américaine à Ottawa. L'objectif politique doit être d'amener une véritable détente; sur le plan technique, il doit consister à mette au point des méthodes sûres de vérification à l'égard des ententes relatives au désarmement. Le Canada fera tout ce qu'il peut pour que de tels progrès se réalisent; j'espère que nous pourrons en quelque sorte agir sur les événements dans ces deux sens, surtout à l'égard des méthodes techniques de vérification.

Dans la conjoncture actuelle, à cause de la prépondérance du pouvoir militaire, en raison aussi du milieu militaire lui-même, la clé essentielle du progrès immédiat pour le contrôle des armements et la réduction des forces armées et des armements réside dans les pourparlers soviéto-américains au sujet de la limitation des armes stratégiques. Une attitude conciliante et accommodante de la part de ces deux grandes puissances dénoterait, mieux que toute autre chose, leur détermination de mettre fin à la course aux armements. Voilà ce qui prime tout aujourd'hui en matière de désarmement. Aux yeux du Canada, les deux grandes puissances ont pris un engagement en ce sens au titre du traité de non-prolifération récemment négocié. Évidemment, la non-prolifération, en soi, est une fin importante, mais il n'appartient pas au traité d'assurer le désarmement des pays non armés, comme l'a déclaré une sommité française. L'article 6 du traité de non-prolifération, dont la Chambre des communes a été saisie, exige des puissances nucléaires qu'elles entament de bonne foi des négociations en vue de freiner la course aux armes nucléaires. Lors de la dernière Assemblée générale, la délégation canadienne a fait ressortir l'importance que le Canada attache à ce que l'article 6 soit mis à exécution de bonne foi. Le gouvernement du Canada ne cessera d'insister pour que cette espérance se réalise, lorsque s'ouvrira la conférence sur le désarmement, mardi prochain. La mise au point et le déploiement de systèmes et d'installations de lancement toujours plus perfectionnés et automatisés, rendent sans cesse plus difficiles la limitation des armes nucléaires et la manière de contrôler telle limitation, à part d'accroître la tension internationale sans que la sécurité de l'univers s'en trouve accrue d'autant. Voilà pourquoi la mise en branle des entretiens soviéto-américains offre tellement d'intérêt, surtout pour le Canada. Jusqu'ici, la plus importante réalisation, en matière du contrôle des armements, c'est le trai é de non-prolifération et l'interdiction limitée des essais. Un mot au sujet du traité de non-prolifération. Pour être utile, il faudra surtout que ce traité recueille l'adhésion de la plupart des pays quasi nucléaires, à savoir l'Inde, la République fédérale d'Allemagne, le Brésil, l'Australie et l'Israël. En partie parce qu'il espérait donner l'exemple à ces pays quasi nucléaires, lesquels offrent un potentiel nucléaire égal au nôtre, pour que ces derniers visent plutôt à atténuer la tension mondiale, grâce au contrôle des armements, qu'à exercer leur option nucléaire, le Canada, agissant avec promptitude, a été l'un des premiers pays à signer et à ratifier la première entente

qu'offre l'après-guerre à cette fin, entente qui renferme une méthode efficace de vérification suivant les garanties proposées par l'Agence internationale d'énergie atomique. Nous nous sommes aussi inspirés de la croyance que la mise en vigueur d'un traité de non-prolifération donnerait lieu à d'autres mesures de désarmement, dont pour ce qui est des armes nucléaires. Les puissances qui ont souscrit au traité de non-prolifération, ayant cédé leur option nucléaire, peuvent alors réclamer plus fortement auprès des puissances nucléaires pour que celles-ci, en retour, s'acquittent de leurs promesses de se désarmer, au titre de l'article 6 de ce traité. Nous espérions qu'il entre en vigueur rapidement, la condition en étant qu'il soit ratifié par le Royaume-Uni, l'Union soviétique, les États-Unis et quarante États non nucléaires; malheureusement, l'invasion de la Tchécoslovaquie en a freiné la marche. Chose encourageante, toutefois 87 pays ont déjà signé le traité, et neuf pays, outre le Canada, l'ont ratifié, soit le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Irlande, le Nigeria, le Cameroun, le Danemark, la Norvège, la Finlande et le Mexique. Bien entendu, ce qui importe peut-être par-dessus tout, c'est que le Sénat américain, il y a à peine deux jours, a sanctionné le traité tel quel par 83 voix contre 15. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que l'Union soviétique en fasse de même sous peu. Ce geste des deux grandes puissances devrait accélérer sensiblement la marche de la mise en vigueur du traité; à cet égard, l'Union soviétique et 32 pays non nucléaires doivent encore le ratifier.

Un mot au sujet de l'interdiction globale des essais. Il est peu probable qu'une telle interdiction englobant les essais nucléaires souterrains intervienne avant que les deux grandes puissances ne conviennent elles-mêmes de limiter les armes stratégiques dont les ogives nucléaires, dit-on, doivent subir des essais souterrains. Par conséquent, tout progrès concernant l'interdiction globale des essais repose sur les entretiens au sujet de la limitation des armes stratégiques. Dès que ces pourparlers (sigle: SALT) sembleront en voie d'aboutir à une entente, l'interdiction susmentionnée revêtira une importance capitale en tant que l'un des rares moyens de vérifier que les puissances nucléaires ont effectivement interrompu leurs programmes de recherche et de perfectionnement à l'égard des ogives. Le Canada, par conséquent, aimerait qu'une interdiction globale des essais soit stipulée le plus tôt possible. Pareille interdiction mettrait fin, sur le plan qualitatif, à la course aux armes nucléaires, car il est peu probable que les forces armées des puissances nucléaires aient confiance en des armes nouvellement conçues, jamais mises à l'épreuve. D'autres pourparlers sur la limitation des armes stratégiques et l'interdiction globale des essais entraîneraient une mesure connexe, soit un arrêt de la production d'éléments fissiles à des fins d'armement. Nous prévoyons que lors de la prochaine réunion au sujet du désarmement, un certain nombre de délégations se prononceront en faveur d'un tel arrêt; pour sa part, le Canada continuera à promouvoir les négociations aboutissant à une entente appropriée. Alors, ces trois mesures: le déploiement restreint des engins nucléaires au titre du SALT, l'interdiction globale des essais et l'arrêt de production, contribueraient chacune à faire cesser la course aux armes nucléaires, ainsi qu'à faire naître l'éventualité d'une réduction effective des armes et des forces armées. Nous cherchons aussi à arrêter la prolifération des armes dans les milieux autrefois vierges, notamment les lits marins et l'espace extra-atmosphérique. Le Canada s'est prononcé à l'ONU en faveur de mesures collectives qui assureraient que les lits marins et les grands fonds océaniques soient préservés exclusivement à des destinées pacifiques. C'est une question que la Conférence des 18 pays sur le désarmement étudiera en premier lieu mardi prochain, vu l'opportunité de régir l'emploi de ce milieu avant que son potentiel militaire ne soit exploité et afin de stimuler la mise en valeur des ressources économiques offertes par les lits marins. Dans notre optique, les secteurs réservés à des fins pacifiques ne correspondraient pas nécessairement à ceux qui seraient internationalisés dans un but économique, mais ils pourraient avoir plus d'envergure. Quoiqu'il ne faille pas interdire les dispositifs purement défensifs, surtout les appareils de surveillance du type Sonar, il faudrait prohiber les installations défensives pour le lancement d'engins nucléaires.

Un mot au sujet de l'armement classique, dans le cadre de l'OTAN. Si, comme nous l'espérons, les entretiens soviéto-américains au sujet des armes stratégiques progressent cet été, et que l'on donne suite au traité de non-prolifération, les débats relatifs au désarmement passeront graduellement des armes nucléaires et de leurs systèmes de lancement à des armes plus classiques. La perspective la plus intéressante dans ce domaine, c'est le projet de l'OTAN pour une réduction équilibrée des forces. Par son adhésion à l'OTAN, le Canada a voix au chapitre dans l'élaboration de ce contrôle éventuel des armements à l'échelle régionale, projet qui comporte essentiellement la réduction réciproque des forces de l'OTAN et de celles du pacte de Varsovie en Europe. Il faut se rappeler que lors de l'établissement du Comité des 18 pays sur le désarmement, en 1952, l'on avait équilibré sa composition en y acceptant cinq membres chacun des pays du pacte de Varsovie et de

l'OTAN, auxquels se rajoutaient les représentants de huit pays non alignés pour défendre les intérêts de ce secteur de la collectivité mondiale. On s'attend donc que le Canada, au sein du Comité des 18, consulte ses partenaires de l'OTAN, surtout pour ce qui est du contrôle régional des armements, dont la réduction équilibrée des forces dans chaque camp, tout en poursuivant les objectifs canadiens, tels l'arrêt de la course aux armements et l'atténuation des risques de guerre, grâce à des mesures de désarmement global. La question du retrait réciproque de troupes a essuyé provisoirement un échec par suite de l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie.

Néanmoins, l'OTAN continue d'étudier cette éventualité et de s'y préparer. A Bruxelles, il y a quelques jours à peine, on a discuté des méthodes possibles de vérification. En outre, le Canada appuiera le projet de réduction équilibrée des forces, lequel repose largement sur la possibilité d'une détente en Europe; il aidera aussi à l'élaboration des méthodes de vérification.

Un mot maintenant au sujet de la guerre chimique et bactériologique, laquelle constitue une autre arme de destruction collective. Une étude de l'ONU sur ce mode de guerre a été commandée lors de la dernière séance de l'Assemblée générale; y collabore présentement un expert canadien. Le Canada est signataire du Protocole de Genève de 1925, lequel interdit le recours à de telles armes. Nous ne préconisons pas, bien entendu, toute mesure qui pourrait porter atteinte au Protocole de Genève; au contraire, nous sanctionnerons tout ce qui tendra à le renforcer, en nous assurant que ce protocole tient compte de manière satisfaisante de l'évolution de ce mode de guerre depuis 45 ans, alors que cette entente était négociée.

Le désarmement général et complet, je le répète, demeure l'objectif final de la politique canadienne. A l'heure actuelle, le Comité des 18 pays sur le désarmement a pour objectif plus immédiat de freiner ou de chercher à faire cesser la course aux armes nucléaires, c'est-à-dire cette course entre les pays les plus puissamment armés, les grandes puissances. Voilà le premier objectif de tout. Si quelque succès couronne l'effort en vue d'un contrôle partiel des armements, comme nous l'espérons, dans le cadre des entretiens sur la limitation des armes stratégiques, un climat plus favorable aux débats sur le désarmement pourra faire naître des négociations fructueuses sur le désarmement général et complet. Permettez-moi maintenant de vous parler du maintien de la paix, pour faire suite à la demande formulée par votre président.

Le facteur qui revêt une importance immédiate pour l'impact du Canada sur les négociations ayant trait au désarmement, c'est le rôle primordial que notre pays a joué pour le maintien de la paix par l'ONU. Passé un certain point, les progrès concernant le désarmement dépendent manifestement de la disponibilité de moyens efficaces pour assurer la sécurité collective, grâce plutôt à l'ONU qu'à des alliances, mais aussi des armements dont les divers pays disposent présentement.

Que peut-on prévoir? Il est sûr que l'ONU, aussi longtemps qu'elle existera, jouera un rôle plus ou moins grand dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, dans la mesure où elle pourra s'en acquitter efficacement. Quoi qu'il en soit, ce rôle est subordonné aux décisions prises par les gouvernements au sein du Conseil de sécurité, siège des membres les plus puissants, les membres permanents, ou bien par l'Assemblée à la majorité des voix. De temps à autre, donc, il est certain que les États membres recherchent l'intermédiaire de l'ONU dans des différends qui ne peuvent être réglés bilatéralement ou par suite de l'intervention d'autres puissances.

Il nous faut admettre franchement que nous sommes loin de pouvoir compter d'abord sur l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationale, ainsi que l'envisage la charte. Quoique la controverse à l'ONU sur le maintien de la paix ait suscité des affrontements dans le passé et fait s'ériger deux camps adverses, je puis déclarer, à tout le moins, à la lumière surtout des événements des six derniers mois à l'ONU, que les membres permanents, de même que les petits États, semblent désormais accepter tacitement que les opérations actuelles pour le maintien de la paix, notamment à Chypre (UNFICYP), au Moyen-Orient (UNTSO) et au Cachemire (UNIGYP), se poursuivent encore quelque temps, mais aussi que d'autres opérations semblables soient entreprises, le cas échéant, en particulier dans le cadre de la résolution du conflit au Moyen-Orient.

Quant à l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité, lorsqu'il s'agit de participer aux opérations de paix (sauf s'il s'agit d'équipes d'observation), il est probable qu'elle restera en vigueur, vu l'inquiétude des petits États quant à la possibilité de l'invasion de leurs territoires par les grands États, les principales puissances, même sous les auspices de l'ONU, car ils peuvent y voir une intervention dangereuse dans leurs affaires internes.

Par conséquent, lorsqu'il s'agira de fournir des troupes ou des observateurs, au besoin, il est probable que les petits pays, surtout ceux qui ont déjà collaboré au maintien de la paix pour le compte de l'ONU, seront toujours appelés à s'en occuper. Eu égard notamment à l'expérience malheureuse que les collabora-

teurs éventuels de l'ONU au maintien de la paix ont éprouvée lors de la crise financière qui a secoué l'Assemblée avortée (certains d'entre vous se souviendront du retrait infortuné de l'UNIF en 1964-1965, peu de temps avant la guerre de juin 1967 au Moyen-Orient), il se manifestera probablement une certaine hésitation à accepter de l'ONU de nouveaux engagements pour le maintien de la paix, soit de la part des États, dont le Canada, qui seront priés d'y souscrire, à moins qu'ils n'obtiennent de nouvelles assurances quant au partage des frais et à l'efficacité des opérations en cause.

Compte tenu de ces expériences malheureuses et du fait que l'ONU, en dépit d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale, ait connu le désaccord, plutôt que l'unité, depuis 23 ans, en matière de la paix, il semble probable que le maintien de la paix se fera à l'avenir suivant le principe généralement acceptable que tous les membres permanents du Conseil de sécurité, de même que les autres membres du Conseil, donneront l'assurance qu'un appui financier ou d'autre ordre sera fourni dans la mesure voulue, avant que les gouvernements membres ne soient priés de s'engager dans d'autres opérations pour le maintien de la paix.

Si cette hypothèse est exacte, étant donné l'attitude bien connue des Soviétiques et des Français à cet égard, elle sous-entend, bien sûr, qu'un contrôle plus serré, et non l'inverse, sera exercé sur le maintien de la paix par le Conseil de sécurité, plutôt que par l'Assemblée. Elle suppose aussi que les conditions exactes dans lesquelles toute opération pour le maintien de la paix sera exécutée, seront d'abord énoncées dans une résolution du Conseil de sécurité. Ces conditions stipuleraient la période exacte pour laquelle une opération de ce genre serait atourisée par les pays qui accepte l'intervention des troupes pour le maintien de la paix.

L'an dernier, à l'ONU, le Canada a joué un rôle important, au sein d'un groupe de travail du Comité des 33, dans l'élaboration d'un modèle pouvant servir au Conseil de sécurité pour le libellé d'une résolution pertinente à une telle éventualité.

Tout d'abord, on a établi un modèle pour les groupes d'observateurs. On prévoit que, plus tard, des modèles seront négociés a l'égard d'un autre genre de troupes pour le maintien de la paix. La coopération des grandes puissances, dans le cadre du Comité des 33, laisse croire que les dispositions relatives au maintien de la paix se fonderont à l'avenir sur la collaboration concertée des États-Unis, de l'Union soviétique, de la France et de l'Angleterre. Il se peut que cette collaboration ne comporte pas l'envoi de troupes à l'ONU pour le maintien de la paix, sauf à l'égard d'observateurs étrangers qui pourront continuer de se rendre dans des pays qui les acceptent, le cas échéant. L'important, c'est que la collaboration des grandes puissances assurerait, à tout le moins, que tout effort future pour la paix obtiendrait l'appui, notamment sur le plan financier, des membres permanents du Conseil.

Dans ces circonstances, l'objectif du Canada, comme dans le passé, sera de prendre une part active à l'élaboration des directives ou modèles pour les opérations de paix par l'entremise du Comité des 33, lequel siège présentement à New York. Dans l'intervalle, on maintient les dispositions antérieures que le Canada a prises au fil des ans à l'appui des opérations de paix de l'ONU, notamment à l'égard de l'entraînement des missions d'observation.

On peut se demander à quoi aboutit tout ce galimatias. En essayant de résumer, je dirai ceci: les opérations de paix entreprises à titre volontaire, comme à Chypre, au Moyen-Orient ou au Cachemire, par exemple, opérations qui sont essentiellement des auxiliaires de la diplomatie, permettent à un ou à plusieurs médiateurs de chercher une solution à un différend international, à la satisfaction des parties en cause. Pareille opération, qui peut prendre la forme d'une équipe d'observation ou d'un groupe tel l'UNFICYP, pareille situation, pareille médiation pour la paix laissent entrevoir de meilleures perspectives de paix; les choses pourront s'améliorer si, comme je l'espère, on élabore les modèles dont j'ai fait mention; ainsi, le Conseil bénéficierait d'un modèle d'accord pour la mise en branle, le financement et l'organisation de telles opérations.

Je ne parle pas de ce genre d'opérations qui s'étendent jusqu'à contrecarrer effectivement une agression, comme en Corée, par exemple. Pareille activité offre très peu de perspectives, justement à cause des divergences d'opinions à ce propos parmi les membres de l'ONU. Ce qui est évident, surtout, c'est la restriction des pouvoirs accordés en l'occurrence aux membres permanents.

Permettez-moi de vous soumettre quelques conclusions que j'ai moi-même tirées, monsieur le président; je répondrai ensuite à vos questions. Vu les dépenses d'ordre militaire et le risque d'affrontements militaires, avec armes et engins nucléaires, le besoin qu'il y a d'accélérer le désarmement se fait de plus en plus sentir. Selon l'estimation la plus récente des dépenses du secteur militaire, que l'on trouve dans un rapport publié en décembre 1968 par la Commission américaine de contrôle des armements et de désarmement, il

semble que les dépenses globales à but militaire ne cessent d'augmenter. Voici un extrait du rapport en question:

> Les dépenses qui atteignaient 132 milliards en 1964 sont passées à 138 milliards en 1965 et à 159 milliards en 1966, à environ 182 milliards en 1967 et les chiffres préliminaires laissent entrevoir une hausse continue en 1968.

Voici également un autre passage de cette même publication officielle des États-Unis:

> L'influence prédominante des puissances de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sur la course mondiale aux armements devint plus prononcée. Les deux principales alliances militaires ont compté pour près des neuf dixièmes de cette hausse des dépenses en 1966 et en 1967; les affectations accrues des deux grandes puissances au sein de ces deux alliances, les États-Unis et l'Union soviétique, ont représenté 35 milliards de la hausse de 44 milliards des dépenses militaires mondiales de 1965 à 1967.

Pour avoir une explication de ce phénomène je conseille à ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait de se reporter aux pages 57 et 58 pour voir comment M. Macnamara explique ce qu'il appelle la dynamique intrinsèque de la course aux armements nucléaires et l'essentiel de la sécurité.

A mon sens, cette tendance à une hausse des dépenses militaires démontre que les efforts tentés en vue d'endiguer la course aux armements sont encore insuffisants et qu'une collaboration internationale efficace en vue d'atteindre une réduction équilibrée des armements et des forces armées n'est pas une chose qui va s'épanouir et surmonter l'empiétement des pressions exercées par la course aux armements sans des efforts plus soutenus et concertés tendant à la mise en œuvre d'un programme à tout le moins très peu vigoureux.

En d'autres termes, si nous désirons vraiment ralentir et arrêter la course aux armements, il nous faut y travailler de façon plus déterminée. Je crois qu'à cette ère nucléaire il nous faut nous efforcer davantage à prévenir la guerre par tous les moyens possibles, en reconnaissant qu'à l'époque des missiles nucléaires, une politique de défense ne peut viser à gagner une guerre. La nécessité de faire des progrès est assez évidente. Il faut réduire les risques d'une guerre nucléaire qui pourrait éclater à la suite d'un affrontement militaire entre les puissances nucléaires et en raison de notre situation géographique entre les deux principales puissances nucléaires, il y va de notre survie d'arrêter la course aux armements. Il y a également l'important avantage de réduire notre budget de défense et celui d'autres pays et d'affecter ces ressources financières à d'autres fins plus utiles. Le progrès sur la voie du désarmement s'est révélé très difficile et très lent.

D'un côté, il faut reconnaître qu'un désarmement non équilibré et unilatéral pourrait mettre en péril l'équilibre instable de la puissance militaire dans un secteur d'une importance stratégique comme l'Europe ou l'Atlantique jusqu'à mettre en danger la paix mondiale. Par contre, l'autre extrême que représente l'accumulation d'autres armes de destruction massive, dont l'usage aux fins de régler les querelles politiques est hors de question pour la simple raison qu'elle aboutirait à l'anéantissement des deux camps, menace évidemment la paix.

Essentiellement, le progrès doit être le fruit d'un effort multinational qui incombe surtout aux nations les plus puissamment armées, surtout les puissances nucléaires, et à celles le plus en mesure de trouver des solutions acceptables aux nombreux problèmes complexes que pose le désarmement, tant du domaine politique que technique.

Bien qu'il ne fasse pas partie des nations puissamment armées, relativement parlant, le Canada est l'une de celles qui puissent contribuer le plus au désarmement pour les raisons suivantes. En premier lieu, le rôle nucléaire du Canada existe depuis la dernière guerre et le place au sein de tous les organismes s'occupant du désarmement. Ensuite, sa situation géographique entre les deux pays du monde les plus puissamment armés, dotés des missiles intercontinentaux et de tout l'appareil auxiliaire, fait que la question du désarmement est pour lui d'une importance primordiale.

En troisième lieu, la situation favorable du Canada sur le plan politique international, notamment ses relations favorables avec les États-Unis, le Royaume-Uni et les pays en voie de développement. Quatrièmement, l'expérience et les connaissances technologiques du Canada acquises de par sa participation aux alliances militaires comme l'OTAN et le NORAD. Toutes ses compétences scientifiques consacrées à l'évaluation et à l'analyse des armements et des forces armées et dont disposent plusieurs ministères à Ottawa. Enfin, accès facile aux nombreux renseignements d'ordre technologique et technique dans le domaine du désarmement, notamment disponibles par l'intermédiaire de la United States Arms Control Disarmament Agency. En l'occurrence, je prétends que les efforts du Canada en vue d'accélérer le progrès du désarmement doivent être poussés au maximum. L'occasion d'utiliser ces efforts se présentera de plus en plus si les pourparlers

concernant la réduction des armes stratégiques accomplissent des progrès ainsi que la mise en vigueur du traité de non-prolifération des armes nucléaires, soit les deux points présentement prioritaires à l'ordre du jour du désarmement.

Le Canada, qui possède déjà une compétence dans le domaine sismique, a mis au point une technique particulière pour appliquer cette science non seulement à la détection des explosions nucléaires mais aussi à leur identification.

Il se peut que nous ayons une compétence moindre dans le domaine de la défense contre les missiles anti-missiles qui relève principalement des États-Unis et de l'Union soviétique. Comme je l'ai mentionné, les débats sur le désarmement laisseront le domaine nucléaire pour se pencher sur l'abolition complète des essais de même que sur le contrôle et la réduction des armements plus classiques. Dans ces domaines le Canada devrait pouvoir assumer son rôle de façon plus indépendante comme chef de file pouvant prendre l'initiative. Toutefois, il faudra consacrer beaucoup de temps et d'efforts à organiser et diriger les compétences qui permettront au Canada de réaliser pleinement son objectif. A cette fin, il serait peut-être souhaitable de songer à établir une équipe spéciale ou un groupe d'étude permanent formé de représentants de tous les ministères et organismes en cause, notamment la Défense nationale, les Affaires extérieures, Mines, Énergie et Ressources, le Conseil de recherches pour la défense et le Conseil national de recherches. Il est essentiel, pour concilier des vues opposées, qu'existe un effort interministériel de ce genre de manière que le processus décisionnel tienne compte des intérêts parallèles d'ordre politique, défensif, juridique, scientifique, commercial et économique qui se manifestent au Canada. Il va sans dire que les politiques du Canada visant le désarmement et le contrôle des armements devraient être fondées sur une évaluation équilibrée des intérêts de première importance pour le Canada, en groupant ensemble de façon permanente les spécialistes du domaine politique, militaire, scientifique, économique et juridique de manière à développer au maximum la compétence canadienne dans le domaine du désarmement et aider à la poursuite des négociations de concert avec les autres gouvernements.

A mon sens, cet éventail de spécialistes au niveau fonctionnel devrait exister également au niveau organique, et non sans besoin. Ce groupe d'étude permanent devrait avoir pour principal objectif de diminuer les risques de guerre ainsi que de réduire de façon équilibrée le fardeau économique de la défense. A cet égard, le groupe devrait se pencher immédiatement sur les problèmes qui découlent directement du traité de non-prolifération. Par exemple, l'application de l'article sur les sauvegardes exigera la négociation d'un réseau d'un système de sauvegardes au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il faudra établir des mécanismes en vue de réaliser l'engagement des puissances nucléaires dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, selon les dispositions de l'article 5. L'expansion des systèmes nucléaires doit être examinée et ce qui importe davantage, c'est de déterminer les assurances de sécurité devant les préoccupations légitimes des puissances non nucléaires face aux assurances données par les puissances nucléaires. En résumé, le but de ce groupe serait de fournir au niveau décisionnel toute une gamme d'options bien réfléchies. La seule véritable sécurité dont un pays comme le Canada peut espérer bénéficier à longue échéance doit comprendre des négociations entre les principales puissances militaires du monde relativement à des ententes visant la limitation et le contrôle des armements et des forces armées plutôt que la poursuite sans restriction d'une supériorité qui a présentement cours à la faveur d'une course sans fin aux armements. La présente course aux armements est dans une impasse et n'a pas réussi à atteindre un équilibre stable, comme je l'ai indiqué par les chiffres que j'ai mentionnés, et une hausse des dépenses militaires. Pour en arriver à une réduction équilibrée des armements et des forces armées, il est nécessaire et urgent de bénéficier de la situation actuelle d'impasse stratégique entre les puissances de l'OTAN et du Pacte de Varsovie afin d'atteindre par voie de négociation une amélioration permanente des relations entre l'Ouest et l'Est de même qu'une réduction équilibrée globale et régionale des armements et des forces armées.

M. McNamara, qui, comme je l'ai mentionné, a occupé durant neuf ans le poste de Secrétaire à la défense et qui devrait savoir ce qu'il dit et ce dont il parle, affirme ce qui suit dans son ouvrage *Essence of Security*: «En définitive, le fondement de la sécurité de l'homme ne réside pas dans les armements, mais plutôt dans son esprit, et ce dont le monde a besoin dans la troisième décennie de l'ère atomique n'est pas une prolifération des armements mais une course à la raison.» Il me fera maintenant plaisir de tenter de répondre à vos questions.

Le président: Merci, Votre Excellence. M. Ignatieff a laissé entendre qu'il est disposé à répondre aux questions jusque vers six heures, si nécessaire. Je ne voudrais pas lui en imposer trop, et nous essaierons de termi-

ner vers 5h.30 ou 5h.45. Les membres du Comité qui désirent poser une question voudront bien lever la main de manière à être vus du technicien de sonorisation derrière eux, presser le bouton noir, attendre que le voyant lumineux s'allume et décliner leur nom avant de commencer leur intervention, car il se peut que le technicien ne m'entende pas décliner leur nom. Monsieur Prud'homme, désirez-vous invoquer le Règlement?

[*Texte*]

M. Prud'homme: J'aimerais savoir... Excellence, est-ce qu'il vous serait possible de nous donner une copie de votre exposé que vous venez de faire? Je ne vous le demande pas aujourd'hui, mais dans les jours à venir. Est-ce qu'il serait techniquement possible que nous obtenions une telle copie ou est-ce que c'est matière confidentielle? Je crois que cela nous serait très utile si nous pouvions avoir une copie.

M. Ignatieff: Je n'ai pas de copie, mais je peux donner l'original à M. Dabell. Il peut faire copier. Je peux donner toutes les notes à monsieur, ci-inclus quelques réponses j'espère.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Marceau, à vous la première question.

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur Ignatieff, je pense que le Canada joue un rôle non seulement à l'intérieur de l'OTAN, mais également en ayant une force de paix qui joue en particulier un rôle essentiel à Chypre. Si vous aviez à choisir entre une orientation vers une participation à l'OTAN plutôt que vers la formation d'une force mobile comme nous en avons à Chypre, quelle orientation choisiriez-vous, tout en prenant pour acquis que les deux sont utiles?

M. Ignatieff: Si vous me permettez de répondre en anglais...Oui?

[*Traduction*]

Je ne voudrais pas que ma réponse figure au compte rendu, étant donné que j'exprime une opinion personnelle en réponse à une demande d'un député et en faisant appel à mon expérience au sein de l'OTAN et des travaux des Nations Unies pour sauvegarder la paix.

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur le président, je voudrais savoir de la part du président, est-ce que nous avons droit à plusieurs questions ou à une question?

[*Traduction*]

Le président: Plusieurs membres désirent interroger le témoin, monsieur Marceau. Puis-je mettre votre nom au bas de la liste et votre tour reviendra plus tard? Je donne la parole à M. Allmand.

M. Allmand: Monsieur Ignatieff, comment pouvons-nous nous attendre que les deux grandes puissances en lice accomplissent de véritables progrès dans le domaine du désarmement lorsque les deux peuvent craindre l'émergence de la puissante Chine qui ne participe pas aux discussions relatives au désarmement? En d'autres termes, même si elles ne se craignent pas réciproquement et consentaient à se désarmer, il me semble qu'elles s'y refuseraient étant donné qu'il y en a d'autres qui ne le font pas et qui présentent une plus grande menace pour l'avenir.

M. Ignatieff: La participation de la Chine et de la France est essentielle à toute politique globale de désarmement, et nous pensons en être persuadés et y travailler. Je pense que ce qui importe pour l'instant c'est que d'une certaine façon les efforts vers le désarmement de la part des deux grandes puissances peut indirectement être favorisés plutôt que découragés par l'état des relations avec la Chine. La situation qui présente certaines possibilités dans un avenir immédiat dans le domaine du désarmement nucléaire, comme M. McNamara le fait ressortir dans son ouvrage, c'est le fait que les puissances nucléaires de l'Union soviétique et des États-Unis ont atteint un stade qui permette la destruction réciproque par voie de représailles. D'autre part, la question de suffisance est toujours mise en doute et je ne me prétends pas être une autorité en la matière étant donné, à titre d'exemple qu'on vient de décider d'intensifier certaines caractéristiques de protection de la deuxième puissance de frappe par l'implantation du réseau Sentinelle. Dans l'ensemble, ces deux pays peuvent se causer des dommages considérables par voie de représailles. De plus, d'importantes considérations économiques entrent en jeu. A la vérité le produit national brut de l'Union soviétique représente la moitié de celui des États-Unis, et le chiffre de ses dépenses—il est évidemment difficile de les répartir par objets—est à peu près proportionnel à celui des États-Unis, abstration faite des dépenses consacrées par ce dernier pays à la poursuite de la guerre au Vietnam, ce qui impose un lourd fardeau à l'Union soviétique. Fait à souligner, même si les relations sont plus tendues entre l'Union soviétique et la Chine, c'est l'Union soviétique qui a préconisé la tenue de pourparlers sur la limitation des armes stratégiques. Il y a trois jours, si je ne m'abuse, les *Isvestia* ont demandé publiquement que ces pourparlers aient lieu bientôt Nous savons que les États-Unis ne s'y sont pas opposés et ont déclaré que le sujet était à l'ordre du jour. J'ajouterais qu'en ce qui concerne la Chine, elle ne serait en mesure de causer de graves dommages aux États-Unis,

d'après une autorité comme M. McNamara, que dans cinq ou dix ans. En d'autres termes, il est important que la Chine participe aux pourparlers. Il importe encore davantage que les deux super puissances, les États-Unis et l'Union soviétique, commencent dès maintenant à mettre un frein à la course aux armements. La Chine et la France ont adopté une attitude sensiblement semblable pour ce qui est de participer aux pourparlers. La Chine n'a jamais refusé absolument d'y participer. Elle affirme qu'elle ne participera pas à des pourparlers d'ordre théorique si les puissances nucléaires décident de réduire les armements. Elle y participera si on met un frein à la course aux armements. D'après les chiffres que j'ai mentionnés, les États-Unis et l'Union soviétique n'ont pas consenti à réduire les armements dont la course se poursuit toujours. Pour répondre à votre question, je dirai que compte tenu de l'élément de danger que présente la Chine pour l'avenir, des considérations d'ordre économique, de l'avantage politique que constituerait une détente en Europe, si les États-Unis et l'Union soviétique donnent l'exemple en entreprenant des pourparlers relatifs à la réduction des armes stratégiques en vue de mettre un terme à la course aux armements, il est raisonnable de penser qu'une fois ce but atteint, la Chine et la France s'efforcent également de réduire les armements.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président et monsieur Ignatieff, je me permettrai tout d'abord de faire une observation d'ordre personnel. Le fait d'être ici revêt pour moi une grande importance. Durant 15 ans, j'ai relevé directement du petit homme qui occupait votre fauteuil et qui a fait en 1936 cette déclaration historique que ni Dieu ni l'histoire n'oublieront et qui a encore tellement de résonance aujourd'hui, bien qu'elle ait été faite par l'empereur d'Éthiopie au moment où le désarmement et toutes les autres questions sur lesquelles le Comité se penche présentement ne nous touchaient pas de si près. Je dirai également que c'est un grand honneur pour nous, du moins pour moi, d'avoir parmi nous aujourd'hui l'homme d'État qu'est Son Excellence l'ambassadeur Ignatieff, dont la grande expérience au sein de l'OTAN pour les questions de désarmement et des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix nous est d'un immense avantage.

Monsieur Ignatieff, j'ai été très frappé par votre affirmation selon laquelle les lignes de conduite en matière de défense et de politique étrangère sont interdépendantes et que le désarmement s'intègre aux deux. Je crois que c'est là un point très important dans notre étude de la politique du Canada. Comme vous avez également dit que le Canada a un rôle important à jouer dans toute entente sur le désarmement en raison de sa puissance nucléaire, croyez-vous que le fait que le Canada participe directement à l'OTAN et que ses forces sont équipées d'armes nucléaires tactiques nuise gravement à ce rôle, et est-il possible que le Canada raffermisse ce rôle en y participant d'autre façon?

M. Ignatieff: Merci de vos obligeantes observations, monsieur Thompson. Je suis particulièrement heureux que vous ayez mentionné que la Chambre a été le théâtre d'un événement historique, l'empereur d'Ethiopie ayant fait son appel à la sécurité collective lorsque son pays a été envahi. C'est également dans cette salle qu'est venu ce grand Canadien qu'est M. Riddell. Pour tenter de répondre à la question très pertinente posée par M. Thompson, je dirai qu'il n'y aurait aucune contradiction du fait que le Canada fasse partie de l'OTAN et du ENDC aussi longtemps que l'OTAN soit engagée, si je ne m'abuse, à poursuivre les négociations avec l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie en vue d'atteindre la détente, le désamement régional et le contrôle des armements. Il est important de se rappeler que si le Canada ne faisait par partie de l'OTAN, il n'y aurait aucun autre organisme international par l'intermédiaire duquel il pourrait faire sentir ses opinions et son influence dans une région dont la sécurité s'est avérée essentielle au Canada durant deux guerres mondiales.

Lorsque le Canada s'est joint à l'OTAN en 1949, les membres de cette association, en vertu de l'article II de la Charte, devaient tenter d'harmoniser leurs objectifs politiques et économiques et d'assurer leur défense collective. A mon sens, il est plus important aujourd'hui que jamais auparavant d'harmoniser les politiques des membres de l'alliance et de sauvegarder la paix en Europe. En effet, l'affrontement militaire a démontré, à l'occasion d'une série de crises au sein de l'OTAN, à Berlin et à Cuba que j'ai connues, combien ces crises sont dangereuses et futiles. En définitive, les principaux antagonistes ont dû reculer. L'objectif visé d'atteindre à la détente par voie de négociation plutôt que par l'affrontement est à mon sens très compatible avec celui d'atteindre des ententes globales sur une réduction équilibrée des forces armées par l'intermédiaire du comité de désarmement formé de 18 pays et doit essentiellement l'accompagner.

Le président: Je donne la parole à M. Laniel, puis M. Nesbitt aura ensuite son tour.

[*Texte*]

M. Laniel: Monsieur l'Ambassadeur, vous parlez de non-prolifération et de désarmement et je me demande si, lorsqu'on parle de non-prolifération, si on va réellement au fond du problème, étant donné que les grandes nations continuent de posséder leur arsenal et leur capacité de détruire le monde? A moins qu'elles acceptent de signer un traité quelconque de désarmement, je ne pense pas qu'on fera tellement de progrès surtout si on tient compte de la philosophie qui existe actuellement entre NATO et le Bloc, principalement du côté de NATO, à l'effet que l'utilisation des armes nucléaires, et vous nous disiez tout à l'heure, que le Comité, la Commission de désarmement se tournait maintenant vers la réduction des armes conventionnelles, eh bien, du côté de l'OTAN on semble dire que les armes non-conventionnelles sont quand même une protection contre la destruction du monde. J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus?

En somme, est-ce qu'on doit réellement penser, en premier lieu, à empêcher la prolifération des armes nucléaires? Ou bien, est-ce qu'on doit essayer d'atteindre l'élimination des armes nucléaires? Et lorsqu'on parle de vouloir le faire au tout début sur le plan des armes conventionnelles, est-ce qu'on ne court pas un danger? Un danger qui ferait en sorte que l'on perdrait ce tampon qui permettra la négociation si jamais un conflit se développait en Europe?

M. l'Ambassadeur: Je pense, monsieur Laniel, je partage votre point de vue entièrement, c'est-à-dire le traité du non-prolifération n'a aucun sens s'il ne s'agit pas d'obligations, sous article 6, que les puissances principales nucléaires, c'est-à-dire l'Union soviétique et l'Amérique ne prennent pas au sérieux leurs obligations, et même, cet été, entrent dans les négociations prévues sur les limitations des armes stratégiques.

Cela dit, je suis tout à fait d'accord que la priorité absolue c'est qu'on doit avoir des progrès sur le désarmement. Mais, comme je l'ai signalé, ce désarmement doit être équilibré, c'est-à-dire, on ne peut pas que prendre acte qu'il y a un grand danger de déséquilibre. En Europe il y a une grande puissance militaire. Il y a quelques puissances secondaires du point de vue militaire, c'est-à-dire l'Union soviétique, qui a été attaquée pendant la deuxième guerre par l'Allemagne, n'était pas intéressée d'être une grande puissance militaire en Europe, mais par le fait d'attaque, a fini la guerre comme vainqueur en Europe. Au centre de l'Europe avec une puissance tout à fait prépondérante, et l'essence de l'OTAN c'est que les Européens eux-mêmes se trouvant en présence d'une puissance vainqueur, d'une puissance de grandeur qu'ils n'avaient jamais eue depuis Napoléon, ont demandé à l'Amérique de restaurer leur équilibre. Et on a arrivé à un équilibre quelconque, c'est-à-dire entre l'Amérique d'un côté, sur la base stratégique, et l'Union soviétique, de l'autre côté et avec l'appui de quelques participants des deux côtés en ce qui concerne les armes conventionnelles et les armes tactiques nucléaires.

Mais l'équilibre, le sens d'équilibre, c'est les armes stratégiques et ce qui serait inclus dans le terme *Second Strike Capability* et c'est ça, c'est celui qui est en cause dans les grandes discussions entre Washington et Moscou. S'il y a un accord et comme j'ai signalé, il y a une disposition pour la première fois à l'intérêt de détente, d'avoir quelques résultats pratiques. Sinon, je suis d'accord qu'il n'y a aucun sens d'avoir un désarmement sur une base des armes conventionnelles. Alors, nous sommes en présence d'une grande marque d'interrogation. A cause des situations, une conséquence de la pression économique en Russie, les désirs d'une opportunité d'avoir une détente sur une base de statu quo en Europe. Le danger de confrontation entre Russie et la Chine, il y a une possibilité maintenant d'avoir des pourparlers importants entre Moscow et Washington. Mais ça. c'est les priorités.

[*Traduction*]

M. Nesbitt: Ma question comporte deux parties, monsieur Ignatieff, et bien que vous ayez répondu à la première partie en répondant à M. Thompson, je la poserai encore une fois pour m'en assurer. Si le Canada se retirait de l'OTAN

> a) Pourrait-il continuer à faire partie de la Commission de désarmement des Nations Unies? Si je ne m'abuse, vous avez déjà répondu par la négative. Et b) Supposant que le Canada devait se retirer de l'OTAN, et que nous devions nous en remettre aux États-Unis d'Amérique pour assurer notre protection, comme certains le laissent entendre, et faire porter nos énergies sur les opérations de paix et l'aide aux pays étrangers patronnées par les Nations Unies, pensez-vous que nos forces seraient alors acceptées des Nations Unies, étant donné que d'autres pays membres de cet organisme considéreraient le Canada comme étant une quasi province des États-Unis?

M. Ignatieff: Je désirerais que ma réponse à cette question ne figure pas au compte rendu.

M. Nesbitt: Supposant que le Canada devait se retirer de l'OTAN et que nous devrions nous en remettre aux États-Unies d'Amérique pour assurer notre protection, comme certains l'ont laissé entendre, et faire porter nos énergies sur les opérations de paix des Nations Unies et augmenter notre aide aux pays étrangers, je vous demande si vous pensez que les forces armées du Canada affectées à ces opérations seraient alors acceptées des Nations Unies, étant donné que plusieurs membres de cet organisme pourraient considérer le Canada à juste titre comme étant une quasi province des États-Unis?

M. Ignatieff: Votre question est passablement complexe. Je dirai que l'acceptabilité ou non des pays participants aux opérations de paix des Nations Unies se rattache de plus en plus aux vues des pays membres notamment des pays intéressés dans le secteur faisant l'objet du différend international selon que ce pays jouisse d'un degré plus ou moins grand d'indépendance. Si on croyait, dans les circonstances hypothétiques dont vous avez parlé, que le Canada faisait fonction de valet ou de représentant des États-Unis, il est évident qu'on ne l'accepterait pas. Comme je le faisais remarquer au cours de mes observations précédentes, on s'est demandé quels pays seraient acceptables et s'il serait possible que les pays membres d'une région donnée excluraient ou non le Canada. Je pense que dans une région il y a tendance à exclure certains pays de la région qui feraient montre d'un trop grand intérêt. Voilà un point à retenir. C'est le cas au Moyen Orient, tant du point de vue politique qu'économique. Une fois qu'on me demandait de participer à une réunion concernant l'aide au Moyen Orient. je me récusai en alléguant que le Canada ne fait pas partie du Moyen Orient. On me rétorqua qu'il ne sert de rien d'avoir la laiterie sans la vache. On veut une participation désintéressée. On ne veut pas la participation de pays de la région qui pourraient faire flèche de tout bois. On ne veut pas l'intervention des grandes puissances qui voudraient profiter de la situation à leur avantage. Il est donc très vraisemblable qu'on nous demande de participer aux opérations de paix, étant donné qu'on juge à l'heure actuelle que nous sommes relativement capables d'adopter une attitude impartiale tout en penchant d'un côté ou de l'autre comme la tour que vous voyez.

Le président: La parole est à M. Groos puis à M. Forest. Monsieur Groos.

M. Groos: Monsieur le président, nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous aujourd'hui M. Ignatieff, qui allie l'expérience de la diplomatie et des affaires militaires. Je conçois la diplomatie comme étant essentiellement un exercice prudentiel et plus nous avançons dans notre enquête, les hommes politiques que nous sommes constatons que nous entrons dans le domaine politico-diplomatique. Vous nous avez cité une parole de Samuel Johnson et avez mentionné l'exemple de la baleine. Avec la permission du président, je dirai qu'autrefois je lisais les œuvres de Damon Runyan, et je me rappelle un extrait illustrant le cas de la prudence extrême, et qui donnait à peu près ce qui suit:

> Mon fils, il n'y a pas tel animal que la certitude. Un bon jour, quelqu'un vous aborde, vous présente un jeu de cartes tout neuf encore scellé, et est prêt à vous parier milles balles que le valet de pique en sautera pour vous gicler du cidre dans l'oreille. Ne prenez pas son pari, car aussi vrai que vous êtes là c'est ce qui se produira.

Voilà, à mon sens, un exemple d'extrême prudence dont des diplomates peuvent se passer, me semble-t-il. Il y a également à l'autre extrême le cas de la tortue qui a toujours le cou sorti. Je crois que le Canada a réussi au cours des vingt dernières années à assurer la sécurité dans nos alliances. Le dilemme auquel nous faisons face aujourd'hui, c'est que notre apport est important lorsqu'on tient compte des besoins d'ensemble d'un pays en pleine expansion, situation qui se complique davantage par notre proximité géographique aux États-Unis, le pays le plus riche et la plus grande puissance militaire du monde, qui est également la clef de voûte de la sécurité occidentale. Par contre, notre apport actuel n'est pas vital pour nos alliés, si je prends ce mot dans son sens large. Ceci n'implique pas nécessairement, à mon sens, un changement absolu et unilatéral de ligne de conduite qui nous ferait perdre l'amitié de nos amis et de nos alliés, mais représente un seul pas dans une nouvelle direction qui pourrait être le départ d'une longue route au bout de laquelle brille le but de la sécurité universelle, et au cours de laquelle pourront se joindre à nous d'autres pays imbus des mêmes sentiments si l'initiative est prometteuse. Nous convenons tous, je crois, du fait qu'il faut prendre de nouvelles mesures, mais il semble que nous manquions d'initiative et qu'en même temps, nous subissions la pression presque accablante du *Statu quo*. Excellence, vous êtes beaucoup mieux renseigné que nous par suite de vos fonctions actuelles. Votre expérience est vaste et variée. Peut-

être pourriez-vous nous dire quelles idées ont été émises dans ces pièces depuis les derniers 40 ans? Il en existe sûrement qui seraient susceptibles de retenir notre attention. Voudriez-vous nous en communiquer quelques-unes, soit pour être consignées au dossier ou ne pas l'être?

Son Excellence Monsieur George Ignatieff: Monsieur le président, je suis très flatté de votre invitation. Je suis d'accord avec M. Groos, qui a très bien exposé l'état de notre frustration, à savoir que le Canada se trouve, d'après moi et à certains égards, placé dans la position la plus vulnérable qui soit. En effet, nous sommes au cœur même des opérations et voisins de la nation la plus puissante du monde, de qui nous obtenons certains avantages complémentaires en matière de défense et de sécurité. Il en est ainsi depuis que les États-Unis ont commencé d'abandonner leur politique d'isolement, sous Franklin Rosevelt. La déclaration d'Ogdensburg et l'entente par laquelle ils assuraient au Canada qu'ils ne resteraient pas inactifs, etc, ont constitué le premier pas important dans cette voie. Cet état de choses s'est amplifié. L'entente de Hyde Park constitue un autre exemple. En 1944-45, notre secrétaire du Comité de planification d'après-guerre (si cela peut intéresser quelqu'un) s'est occupé des divers programmes d'après-guerre, y compris le programme visant le maintien de la collaboration, basé sur l'entente d'Ogdensburg. Les questions ayant trait aux alliances régionales et au point où nous devons nous fier à un système universel de sécurité furent toutes étudiées. Nous avons choici, comme vous le savez, le système universel, pour voir nos espoirs s'écrouler par la confrontation entre les États-Unis et l'Union Soviétique surtout, ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest, et le Conseil de Sécurité n'a pas réussi à nous assurer la sécurité. Nous avons donc dû, de toute nécessité, accepter cette alliance.

Vous mentionnez le manque d'initiative et vous vous demandez quelles mesures nous devons prendre. J'ai été à même d'observer, depuis plusieurs années, que les initiatives ne manquaient pas. Je puis vous assurer qu'on s'est efforcé de faire preuve d'initiative dans cette pièce. J'étais présent lorsque cela s'est produit. Je voudrais en parler un de ces jours. Cependant, je vous signale les facteurs suivants. Je suis d'abord d'avis que le Canada se trouve dans une position plus dangereuse que tout autre pays au monde pour ce qui est des conséquences de la course aux armements. En effet, si par mécompte on n'arrivait plus à contrôler cette course aux armements, les conséquences pour le Canada seraient catastrophiques. Les pressions causées par cette course, en fonction de ses conséquences économiques, ont de profonds effets sur notre économie et sur celle des États-Unis. Les dangers de ne pouvoir apaiser les petits conflits qui surviennent, ce dont je suis chargé aux Nations Unies, sont également extrêmement graves. Je sais qu'au Moyen-Orient il y a dans les hostilités qui se poursuivent, le danger d'une confrontation possible entre les puissances nucléaires. Je sais aussi qu'à cause de sa situation géographique, il est inévitable que si elle se produisait, le Canada y serait mêlé d'une façon ou de l'autre. Je dis, par conséquent, au sujet des pressions écrasantes relatives au statu quo (et j'ai bien aimé la façon par laquelle M. Groos m'a adressé cette remarque afin que je ne puisse pas éviter de faire des commentaires) que ces pressions existent dans chaque pensée, dans chaque ministère et dans chaque établissement. Je propose donc, et j'ai longuement songé à cette question, que nous chargions (je suis d'accord avec vous) les meilleurs cerveaux au Canada les principaux problèmes suivants: comment réduire le risque que présente la course aux armes nucléaires qui se poursuit actuellement. Je conseille à ceux qui n'ont pas lu le dernier numéro du magazine Time, qui vient de paraître, de le faire. On y étudie le phénomène que le Président des États-Unis a annoncé. Ceux qui le liront constateront que l'établissement d'un système Sentinel exige des missiles antimissiles, qu'il exige que les missiles intercontinentaux arrivent par la route la plus directe et que cette route, d'après Time, fait un cercle allant de gauche à droite, c'est-à-dire, de l'U.R.S.S. à l'Alaska et au Canada, pour en arriver au système PAR, puis à celui de l'ABM SPARTAN et enfin au radar de détection rapproché SPRINT. C'est une question qu'il faut étudier, car sa portée est telle que les meilleurs cerveaux doivent s'y attacher. Le désarmement unilatéral n'est pas une solution au problème. Je sais par expérience qu'on ne peut pas amener les puissances qui craignent les conséquences d'être moins que des super puissances à diminuer ou à réduire leur pouvoir, sauf si elles s'en tiennent aux conditions que M. MacNamara a mentionnées. Cela s'appelle de la vérification sans risque ou de l'assurance. Je ne sais pas si nous en arriverons jamais au point où nous n'encourrons plus de risque, mais je dis que des études sur le contrôle des armes contribueraient grandement à la production de travaux sur la détectabilité, sur les meilleurs méthodes de vérification et qu'elles seraient

plus à même de nous renseigner sur les conséquences que la course à l'armement qui se poursuit. Le magazine Time contient beaucoup de renseignements sur le système Sentinel, basés sur ce que M. MacNamara a lu dans le rapport du Congrès, mais les conséquences pour le Canada sont énormes. Je dirais, par conséquent, qu'afin de faire face à la pression écrasante relative au statu quo et de s'engager dans la voie des initiatives, qui deviendront des initiatives positives, il faudra maintenir une équipe de travail au niveau interministériel, dont les fonctions consisteront à étudier la réduction ayant trait aux risques de la course aux armes nucléaires, ainsi que toute la question touchant les conséquences économiques qui en découlent pour le Canada et qui sont énormes. C'est là la seule façon, je crois, d'aborder le problème; il n'existe pas de moyen simple de le régler.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Excellence, ma question est relativement brève, parce qu'il s'agit d'une question secondaire; vous avez répondu aux autres auxquelles je songeais dans votre exposé. Je dois dire que vous avez très bien contribué à faciliter notre travail. Pourrais-je vous demander, Excellence, de nous décrire brièvement quelles seraient les répercussions, s'il y en avait, ou les conséquences graves, dans le cas où le Canada, agissant unilatéralement, se retirait de l'OTAN en Europe, par exemple?

Son Excellence M. Ignatieff: Je crois que je vais vous demander de ne pas consigner ma réponse au dossier à ce sujet, parce que je dois le faire pour répondre honnêtement à votre question.

Le président: Il est maintenant six heures. Nous avons encore quatre interrogateurs. Pouvons-nous poursuivre pendant quelques minutes, Excellence? Qui a des questions? M. Asselin, M. Prud'homme et le dernier interrogateur est (voulez-vous poser votre question Monsieur Lewis?) Donc, M. Ryan posera la dernière question.

M. Ryan: Le vice-président ne peut pas poursuivre étant donné ces remarques.

Le président: Messieurs, avant de remercier M. Ignatieff, je tiens à faire une brève remarque. Plusieurs membres croient qu'il serait souhaitable de tenir une réunion générale du Comité demain matin, à 11 heures. Nous avons à discuter certaines questions, peut-être celle ayant trait à la rédaction de notre rapport. Cette réunion serait à l'avantage des intéressés et, d'après ce que j'en sais, plusieurs le sont. Si l'on est d'accord, nous verrons à obtenir un petit salon à l'hôtel et si vous voulez bien vous informer au bureau demain matin à 11 heures, on vous dira à quelle pièce vous rendre...

M. Lewis: Je n'assisterai pas à la réunion. J'ai l'intention d'aller me promener et de prendre l'air.

Le président: Pardon, monsieur Lewis?

M. Lewis: L'heure que vous avez proposée ne me dérange pas, parce que j'ai l'intention de marcher et de prendre l'air. Cependant, il en est qui iront à l'église. Pourquoi choisissez-vous le milieu de la matinée? Si nous devons partir à 3 heures, ou à n'importe quelle heure, pourquoi ne choisissez-vous pas une demi-heure ou une heure...

Le président: Messieurs, dites-moi quelle heure vous convient et nous fixerons la réunion à cette heure-là.

M. Lewis: Cela m'importe peu personnellement.

Le président: Serait-ce à une heure alors?

Messieurs, on me dit que nous devons nous rendre à l'aéroport. Nous devons quitter l'hôter pour l'aéroport à 1 h 50 de l'après-midi, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles j'ai proposé que nous tenions cette réunion avant le déjeuner. Toutefois, si vous voulez qu'elle ait lieu à 12 h 30, je suis d'accord.

M. Allmand: Avez-vous proposé une réunion du comité de direction ou du comité de rédaction avant cette heure-là?

Le président: Oui, j'avais projeter de fixer l'heure de la réunion du Comité, et ensuite de celle du comité de direction. Pouvons-nous maintenant décider quelle heure conviendra à...

Donc, c'est à 1 heure. Nous aurons le temps. Messieurs, on me dit que cela sera satisfaisant, pourvu que vous payiez votre note avant le début de notre réunion. Vous devez avoir évacué vos chambres avant 1 heure.

M. Allmand: Si la réunion du sous-comité a lieu à 12 heures, n'aurons-nous pas suffisamment de temps en une heure pour accomplir notre travail?

Le président: J'allais proposer que la réunion du sous-comité soit raisonnablement brève (du moins, je l'espère) et qu'elle ait lieu entre 8 h 30 et 9 heures, ce soir. Nous aurions ainsi le temps de prendre les dispositions en vue de la réunion générale du Comité demain matin.

La réunion sera brève, je l'espère. Est-on satisfait de 8 h 30 ce soir? La réunion du

sous-comité de direction pourrait peut-être avoir lieu dans ma chambre, à l'hôtel. Disons donc, une brève réunion à 8 h 30 ce soir et la réunion générale du Comité à 1 heure demain. Si vous demandez le numéro de la pièce au bureau, on vous l'indiquera.

Je tiens à remercier, en votre nom, M. Ignatieff pour les renseignements et l'aide qu'il nous a fournis et aussi, naturellement, pour son hospitalité. Il s'est donné du mal, je le sais, pour choisir les invités du déjeuner d'aujourd'hui avec lesquels nous avons conversé. Ils nous ont, j'en suis certain, grandement aidés. Je tiens également à remercier un vieil ami, Son Excellence Monsieur John Louis Delisle, que je connais depuis de nombreuses années, de nous avoir accueilli à l'aéroport. Je vous remercie beaucoup, monsieur Ignatieff.

La séance est levée.

Stockholm, Suède,
le lundi, 17 mars 1969

Le président: Nous allons maintenant obtenir des renseignements de nos représentants locaux, dirigés par Son Excellence Monsieur Arthur Andrew, notre Ambassadeur. Il sera aidé par M. Robert Edmonds, Conseiller, et par M. James Arnott, Attaché Militaire.

Son Excellence est au ministère des Affaires extérieures depuis 1947. Il a occupé les postes de Premier Secrétaire à Bonn, de Chargé d'Affaires à Prague et à Vienne, d'Ambassadeur, ou peut-être de Haut Commissaire, à Chypre et d'Ambassadeur en Israël. Il est depuis trois ans et demi Ambassadeur à Stockholm.

Votre Excellence, nous sommes particulièrement intéressés ce matin à connaître quelles ont été vos expériences en Suède, et plus particulièrement, à entendre vos commentaires au sujet de la neutralité de la Suède. Je vous demanderai, par conséquent, de nous faire part de vos observations, si vous le voulez bien.

Son Excellence Monsieur Arthur Andrew (Ambassadeur du Canada à Stockholm, Suède): Je vous remercie beaucoup, messieurs. Je tiens d'abord à vous souhaiter la bienvenue en Suède et à vous dire que votre Ambassade est à votre entière disposition. Nous espérons que les gens que vous rencontrerez ici pourront vous fournir les renseignements dont vous avez besoin. En plus de ceux à qui vous parlerez ici, vous verrez les membres du Comité parlementaire, avec qui vous déjeunerez. Au dîner prévu pour ce soir, vous rencontrerez des gens spécialement choisis. On vous aura présenté certains d'entre eux, soit ici, soit au Riksdag et vous aurez l'occasion de causer avec eux plus intimement et plus longuement. Je tiens particulièrement à signaler que Madame Myrdal, ministre sans Portefeuille et chargée des questions relatives au désarmement, sera présente ce soir. Il y aura également M. Petrie, qui revient justement de Pékin, en Chine, où il était Ambassadeur de la Suède. Il a été étroitement lié à la question de la reconnaissance par la Suède du Nord Vietnam. Ceux qui le rencontreront, ce soir, trouveront, je crois, qu'il est très intéressant.

Nous avons préparé certains documents. J'espère qu'ils serviront à expliquer les statistiques de vie dans les domaines qui vous intéressent et qu'ils vous seront utiles.

[*Texte*]

M. Arthur Andrew (Ambassadeur): De la part de votre ambassade à Stockholm, puis-je vous souhaiter en Suède. Vous trouverez en effet que presque tout de vos contacts parlent anglais et moins souvent français. Si vous avez beaucoup de difficultés, je vous prie de m'informer et nous essayerons d'offrir toute l'assistance possible. J'espère que les documents qui ont été préparés seront utiles.

[*Traduction*]

Conformément à ce que je crois être vos désirs, je vais me limiter à vous signaler certains domaines que vous trouverez peut-être utile d'explorer et à mentionner les facteurs de similitude et de différence entre le Canada et la Suède, que vous jugerez peut-être bon d'étudier plus à fond. Je passerai ensuite la parole à mes collègues, le Colonel Arnott et M. Edmonds, puis nous nous grouperons dans le but de répondre à vos questions.

Voici les points sur lesquels le Comité a exprimé de l'intérêt et au sujet desquels la Suède peut avoir quelque chose d'intéressant à offrir. Le premier concerne les ententes des Nations Unies visant le maintien de la paix et les mesures de sécurité collective. Le deuxième a trait aux possibilités dans le domaine de la défense civile; le troisième, la neutralité et le non-engagement et le quatrième, les perspectives en matière de désarmement.

Pour ce qui est des opérations destinées au maintien de la paix, l'expérience de la Suède a été virtuellement identique à la nôtre. Les questions et les réponses à ce sujet seront donc facilement comprises.

Quant à la défense civile, vous constaterez que l'opinion et les préparatifs des Suédois vont bien au-delà de ce qui se fait au Canada actuellement. J'aimerais, cependant, vous conseiller d'être prudents. Il faut considérer la défense civile de la Suède dans son contexte, c'est-à-dire, comme faisant partie du concept de la défense totale. Il ne s'agit pas d'un acte passif, mais plutôt d'une contribution active à

l'effort total des Suédois en matière de défense. Je crois que les gens que vous rencontrerez prendront toujours le soin de l'expliquer dans ce contexte et je pense que ce serait une erreur de ne pas tenir compte du fait que ce n'est pas là seulement une question du survivance, mais aussi de conservation de l'habileté et de la volonté de résister et de combattre.

Au sujet de la neutralité et du non-engagement, je m'efforcerai de ne pas vous communiquer mes opinions, s'il en est. En même temps, je manquerais, je crois, à mon devoir si je ne portais pas à votre attention certains facteurs dont vous voudrez peut-être vous rappeler et à propos desquels vous aimeriez obtenir le point de vue des experts suédois qui comparaîtront devant vous.

Le premier a trait aux facteurs sur lesquels la neutralité de la Suède est basée. Comment les Suédois voient-ils le monde autour d'eux? Comment s'imaginent-ils que leurs voisins les considèrent? La Suède constitue-t-elle une menace à un égard quelconque? Ses voisins sont-ils une menace pour elle? Surtout, le territoire suédois, ou une partie quelconque de ce territoire, a-t-il une importance particulière pour une puissance mondiale en tant que région stratégique?

Lorsque vous aurez obtenu des réponses à ces questions et que vous les aurez comparées aux réponses que vous obtiendriez si vous vous posiez les mêmes questions à l'égard du Canada, je crois que vous serez en mesure de juger le rapport qui existe entre la situation en Suède et la situation au Canada.

L'autre question que je vous conseille de poser a trait à la stratégie de la Suède en matière de défense. La neutralité déclarée est elle en elle-même une garantie suffisante contre l'agression? Ou plus vraisemblablement, est-elle une garantie contre l'intimidation et le chantage? Si elle ne l'est pas, de quels autres moyens, probablement d'ordre militaire, a-t-on besoin pour appuyer une politique de neutralité en temps de guerre? Voilà en quoi consiste la politique de la Suède. Il ne s'agit pas d'une neutralité abstraite. Je ne crois pas même que les Suédois aiment à être considérés comme étant des non-engagés. Leur politique est pragmatique et à l'effet qu'ils seront neutres lors de toute guerre. Ils la déclarent à l'avance.

Vous voudrez, naturellement, reporter ces réponses à la situation au Canada afin de déterminer dans quelle mesure elles sont applicables. Il existe un autre aspect digne d'intérêt, mais je crois qu'il serait difficile d'obtenir une opinion suédoise à ce sujet. Il a trait aux exigences et aux effets psychologiques propres à la neutralité. Les Suédois sont différents non seulement des Canadiens, mais aussi de leurs propres voisins. Leur génie est très spécial et il est grandement et justement admiré. Ils ont, par leur intelligence et leur application au travail, crée une conception très claire d'eux-mêmes, surtout à l'étranger. Il ne fait pas de doute que cette conception les a touchés eux-mêmes, c'est-à-dire, qu'il y a eu rétroaction. De plus, il existe une relation très étroite entre le Suédois de l'extérieur et le Suédois à l'intérieur, le Suédois psychologique. Mais surtout, la Suède est un pays homogène. Elle l'est plus que n'importe quel pays auquel je puis penser. La politique de neutralité n'est pas discutée sérieusement par les Suédois intelligents, bien que tous ne soient pas certains qu'elle soit sage, en dernière analyse.

Voici la dernière question, que nous ne pouvons que nous poser à nous-mêmes. Les Canadiens sont-ils prêts psychologiquement à accepter le modèle suédois?

Si c'est au modèle suédois auquel nous pensons, nous constaterons qu'il est plus qu'une politique ou une stratégie. Il demande et reflète en même temps un certain état d'esprit. Pour ce qui concerne le désarmement, question qui constitue le dernier point à propos duquel vous avez manifesté de l'intérêt, nous sommes très près de la position suédoise. Nous collaborons avec eux presque tous les jours, certainement toutes les semaines, à ce sujet. Nous sommes membres avec eux, à Genève, du comité de désarmement composé de 18 nations. De plus, il est étonnant de constater le peu de différence qui existe dans nos opinions, compte tenu du fait que nous sommes membres de l'OTAN et qu'ils sont neutres. Ces divergences sont plus superficielles que substantielles.

Voilà tout ce que j'avais songé à vous dire, pour l'instant. Je serai heureux de m'efforcer, avec mes collègues, de répondre aux questions que nous poseront les membres du Comité. Merci.

Le vice-président (M. Perry Ryan): Merci, Excellence. J'ai quatre, non cinq, interrogateurs: MM. Wahn, Howard, Laniel, Groos et Allmand, dans cet ordre. Monsieur Wahn.

M. Wahn: Merci, monsieur le président. Excellence, vous avez mentionné les points de similitude, à certains égards, entre les Canadiens et les Suédois. En effet, ce sont des gens pacifiques, qui s'intéressent au maintien de la paix et aux activités des Nations Unies, qui préconisent le désarmement, etc. Si je comprends bien, les Suédois croient qu'ils contribuent très utilement à la paix en servant de tampon entre la Russie et d'autres pays de l'Europe occidentale.

Étant donné sa position géographique, entre les États-Unis et la Russie, n'est-il pas possi-

ble que le Canada en vienne à jouer un rôle assez similaire d'état-tampon entre les deux super-puissances?

Son Excellence Arthur Andrew: La tentation est grande, monsieur, d'abonder dans votre sens, mais je voudrais m'en tenir à la situation suédoise et vous laisser tirer vos propes conclusions. Je ne crois pas... Je crois que les Suédois ne se considèrent pas comme un état-tampon. C'est nous, qui les considérons comme tel. Quant aux Russes, il serait bon de savoir quelle est leur opinion à ce sujet. Les Suédois, cependant, estiment sans doute que leur rôle consiste simplement à éviter à la Suède les calamités d'une guerre. J'estime que le meilleur moyen pour eux d'y parvenir c'est de déclarer qu'ils ne participeront jamais à une guerre préventive, en espérant que leur pays ne présente pas assez d'intérêt aux yeux de l'étranger pour justifier son invasion. Je ne sais si l'on peut établir ici une analogie avec le Canada. Je n'ai pas la compétence voulue pour déterminer si le Canada présente quelque importance stratégique, mais je crois que pour juger si le cas de la Suède est également applicable au Canada, il est nécessaire de savoir que la Suède fonde sa position sur les deux faits suivants:

Le premier, c'est que son territoire ne présente pas d'importance stratégique et le second c'est que, dans la mesure où il pourrait avoir une telle importance, elle le défendra et est en mesure de le défendre. En d'autres termes, elle ajoute à son peu d'intérêt stratégique une carapace de piquants qui porte à réfléchir. En dernier ressort, c'est le Kremlin qui pourrait dire jusqu'à quel point une telle politique peut atteindre son but, en supposant que l'OTAN n'ait aucun projet d'invasion; encore faut-il que cette politique inspire confiance. Ce qui importe avant tout, en ce qui concerne la neutralité suédoise, c'est que les deux parties, les deux blocs, doivent y croire. Les Suédois doivent être en mesure de dire aux Russes: sachez que si vous essayez d'envahir notre territoire, il risque de vous rester sur l'estomac.

Ils doivent également pouvoir ajouter: nous ne permettrons jamais que notre territoire soit utilisé contre vous par l'OTAN; et cette affirmation ne doit pas être mise en doute. Quant à savoir si l'on y ajoute effectivement foi, si elle atteint son but, je pense que personne, absolument personne, ne peut fournir une réponse positive, ou une assurance formelle. La réponse à cette question dépend sans doute de circonstances qui peuvent échapper à notre connaissance, et c'est un secret que le Kremlin ne laisse pas transpirer.

Je crains, monsieur, n'avoir pas répondu à votre question.

M. Wahn: Ce que vous venez de dire nous a été très utile, et je vous en remercie.

Le vice-président: Pas d'autres questions, monsieur Wahn? Il y a six autres personnes qui désirent poser des questions, et il ne nous reste que 25 minutes; je pense donc qu'il serait souhaitable de limiter chaque intervention à une seule bonne question; moi-même j'en ajouterai une ou deux. Il me semble qu'aucun membre du parti conservateur ne m'ait fait connaître—pardon, j'ai quelqu'un maintenant. Merci, monsieur Forrestall. Je donne la parole à M. Howard.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Prévoyez-vous qu'un autre pays viendrait à son secours si elle était attaquée par un autre pays, ou par un autre groupe de pays?

M. Andrew: De fait, je crois que la réponse serait non. Si l'on pose cette question, il pourrait y avoir dans la réponse une légère nuance qui laisse entrevoir que les Suédois se considèrent effectivement comme protégés par le parapluie de l'OTAN. J'avoue franchement mon ignorance, mais je suis porté à croire que les stratèges de l'OTAN à Bruxelles considèrent sans doute la Suède comme faisant partie de leur zone d'alerte avancée, et que toute invasion de la Suède par l'Union soviétique seriat considérée comme le signal d'une invasion imminente d'un territoire faisant partie de l'OTAN. Il saute aux yeux que leur seule raison pour agir ainsi, c'est-à-dire envahir la Suède, serait une offensive en direction de la Norvège. Cela mettrait tout le mécanisme de l'OTAN en branle et, dans ce contexte, je pense que les Suédois....Il est évident qu'ils appelleraient résolument au secours et que l'OTAN répondrait aussitôt à cet appel. C'est dans cette optique que j'estime que les Suédois se considèrent effectivement comme abrités par la frange marginale du parapluie de l'OTAN.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Payent-ils leur cotisation pour faire ainsi partie du cercle, alors qu'ils ne sont pas membres de l'OTAN?

M. Andrew: Politiquement, ils ne paient absolument rien, mais ils paient beaucoup plus...ils paient une note militaire bien plus élevée qu'ils ne le feraient probablement s'ils étaient membres de l'OTAN. Je crois que la dépense par tête, pour la défense, est bien plus élevée en Suède qu'en Norvège. Du moins c'est ce que l'on m'a dit.

Le président: Je donne la parole à M. Laniel.

[*Texte*]

M. Laniel: Excellence, est-ce que je peux poser des questions en français?

M. Andrew: Un peu, oui.

M. Laniel: Tantôt, dans votre présentation concernant la neutralité puis le non-alignement, vous avez posé la question, à savoir comment la Suède regarde le monde et comment le monde regarde la Suède. Je me demande, moi, comment la Suède regarde le Canada en particulier à cause de sa position géographique et aussi à cause du fait que c'est quand même un pays de moindre importance, qui fait partie d'une alliance comme l'OTAN et qui est peut-être un peu une participation symbolique.

Hier soir, je jasais avec un jeune étudiant en sciences politiques, dans une discothèque, ce n'était peut-être pas l'endroit le plus propice, mais quand même le jeune homme disait qu'il était conservateur au moment où il a fait ses études, mais devant la question du Vietnam et puis des problèmes du monde, la position des États-Unis, il était devenu socialiste, et finalement, pour finir par dire qu'il identifiait le Canada aux États-Unis, il voyait le Canada comme un satellite américain, qui était influencé dans toutes ses politiques. Mais à cause du fait qu'on a travaillé avec la Suède dans le maintien de la paix et aussi qu'on fait partie de l'OTAN, mais qu'on a quand même essayé de garder une image de pays pacifique parmi tout cela, quel est le point de vue de la Suède, quelle est l'opinion de la Suède sur la position du Canada dans le monde?

[*Traduction*]

M. Andrew: C'est là une question très longue, et très intéressante. Nous ne nous identifions pas aux États-Unis. Au ministère des Affaires extérieures, lorsque l'on veut me taquiner, ce qui arrive parfois, on parle du Canada comme d'un super-neutre. Les Suédois, officiellement du moins, ont véritablement l'intention de bénéficier de ce que les deux mondes ont de meilleur à offrir, en faisant partie de l'OTAN lorsque la chose est souhaitable, et en n'en faisant pas partie lorsqu'elle ne l'est pas.

Quelle est l'attitude des Suédois à notre égard en général? Sur le plan politique, je ne pense pas qu'il y ait des problèmes. . sauf en ce qui concerne le hockey, peut-être. Sur le plan psychologique, on peut constater une certaine envie. C'est là quelque chose d'extrêmement subjectif, mais si j'en juge par mon impression personnelle, je dirais que les Suédois n'envient généralement personne, mais que, dans la mesure où ils seraient envieux de quelqu'un, ce serait de nous. Nous vendons nos crevettes moins cher qu'ils ne peuvent produire les leurs. Si nous le voulions, nous pourrions pratiquement les chasser du marché des produits forestiers. Sur la plupart des marchés du monde, nous sommes en mesure de vendre la pâte à papier et les produits du papier à des prix très inférieurs aux leurs. Il est évident que cela ne leur plaît guère, mais cela ne laisse cependant pas de les intéresser et de les intriguer, et j'estime que, parfois, les critiques qu'ils nous adressent constituent une flatterie déguisée. Dans le domaine international, notre coopération pourrait difficilement être plus complète qu'elle ne l'est actuellement. Je profite de ma présence devant vous pour vous adresser un petit plaidoyer spécial.

Notre petite ambassade n'est pas en mesure de satisfaire à toutes les demandes d'assistance que nous font parvenir toutes les instances gouvernementales au Canada, et cela est vrai dans les deux sens. Les Suédois également nous sollicitent... Nous recevons très régulièrement des demandes, bien plus que nous ne pouvons en satisfaire.

Je ne sais pas si j'ai répondu de façon satisfaisante à la question, mais elle était bien longue.

M. Laniel: Sur le plan militaire, notre attitude, notre évolution, comme l'étude à laquelle nous nous livrons actuellement, les préoccupent-elles?

M. Andrew: Non, je ne pense pas, mais si vous leur posez la question, la réponse m'intéresserait. Je pense. . j'aimerais bien savoir ce qu'ils pourraient dire à ce propos, mais, personnellement, je n'ai pas l'impression que cela les préoccupe; par contre, l'OTAN les préoccupe considérablement. Ils seraient très touchés si quelque chose arrivait à l'OTAN. Que nous en fassions partie ou non, ils diront certainement très poliment que c'est nous que cela regarde, et qu'ils n'ont pas d'opinion à cet égard, mais je pense que si vous insistiez quelque peu, vous pourriez apprendre des choses intéressantes.

Le président: Je donne la parole à M. Groos.

M. Groos: Monsieur le président, ma première question, c'est à vous, en fait, que je l'adresse. Vous serait-il possible de nous présenter une carte du Canada avec, en surimpression, une carte de la Suède à la même échelle afin que nous puissions mieux nous rendre compte de la disparité de leurs dimensions respectives.

M. Andrew: Je vais tssayer de vous donner satisfaction. Vous vous trouvez maintenant à la même latitude que Port Churchill.

M. Groos: C'est l'impression que j'ai eue ce matin.

M. Andrew: A mi-chemin de la côte, si vous regardez la carte, il y a une localité appelée Omioz; le littoral s'incurve à l'intérieur du territoire suédois et c'est Frobisher Bay. Aussi, si l'on remonte jusqu'à l'extrême nord, au centre le plus important, on se trouve derrière Aklavik. C'est déjà très avant

dans l'Arctique, mais il y a le Gulf Stream ce qui fait que le climat n'est absolument pas comparable, bien que nous soyons portés à croire le contraire. Nous envoyons des experts dans cette région pour étudier les conditions de l'Arctique suédois, mais je ne pense pas que la Suède connaisse le pergélisol.

M. Groos: Je voudrais poser une autre question au vice-président. J'aimerais savoir si l'attaché militaire pourrait nous faire un très bref exposé de l'industrie suédoise de défense qui, si je suis bien renseigné, constitue une économie fermée; j'aimerais également qu'il nous dise avec assez de précision quel est le coût estimatif de l'effort de défense de ce pays, et qu'il nous fasse une comparaison entre l'industrie de défense de la Suède et celle du Canada.

Le colonel Arnott: L'industrie suédoise de défense est effectivement une économie fermée, en ce sens que de 85 à 90 p. 100 des achats militaires de la Suède se font ici, en Suède, 15 p. 100 seulement des achats se faisant à l'étranger. Je regrette de ne pouvoir établir de comparaison sur ce point avec l'industrie canadienne. Je sais que nous sommes plus spécialisés au Canada et que nous vendons ou fabriquons divers éléments et pièces détachées de l'industrie militaire. Par exemple, des pièces d'avions, etc.

M. Groos: Pourriez-vous nous donner une estimation de ce qu'il en coûte au pays?

Le colonel Arnott: La défense... ce qu'il en coûte, par année, à l'industrie de défense pour ses achats en Suède?

M. Groos: Quels sont les coûts, qu'est-ce qui assure la rentabilité de l'industrie de défense?

Le colonel Arnott: Je pense que. .

M. Andrew: Je pense que n'importe qui éprouverait beaucoup de difficulté à répondre à cette question, parce qu'elle implique une quantité considérable de rétroactions. Vous pourriez la poser à quelqu'un du ministère de la Défense cet après-midi, mais je doute fort que vous puissiez obtenir une réponse vraiment précise parce que, pour une bonne part, il ne s'agit pas de dépenses complètes et directes. Elles sont récupérables sous d'autres formes. Par des ventes à l'étranger, et ainsi de suite.

Le vice-président: Messieurs, il sera nécessaire d'accélérer un peu. Il y a maintenant au total onze personnes qui désirent poser des questions. Je donne la parole à M. Allmand.

M. Allmand: Monsieur Andrew, vous avez dit que la politique de neutralité était maintenant suivie très sérieusement ici, et pourtant, si mes souvenirs sont bons, après la dernière guerre, la Suède a été en butte à de nombreuses critiques parce que l'on estimait qu'elle n'était pas venue à l'aide des pays démocratiques quand ceux-ci étaient menacés par le nazisme. Quel est le sentiment des Suédois lorsqu'ils songent à la possibilité de voir leurs frères danois et norvégiens écrasés par un envahisseur, comme ce fut le cas lors de la dernière guerre? Ces deux nations sont étroitement apparentées à la Suède. Les Suédois n'estiment-ils pas qu'ils ont une sorte d'obligation morale de protéger et d'aider deux nations aussi proches d'eux par leur culture et par leur histoire?

M. Andrew: La réponse est non. Ils ne se sentent aucunement obligés, et au cours de la dernière guerre ils ont permis aux Allemands de transporter des renforts à travers l'est de leur territoire pour faciliter leur action en Norvège. Les Norvégiens ne l'ont pas oublié. Les Suédois le regrettent, mais rien n'arrête leur politique de neutralité qui est très ferme; ils l'ont très clairement fait savoir à tout le monde: prenez soin de vous, nous prendrons soin de nous.

M. Allmand: N'est-ce pas après la dernière guerre, du fait de certaines critiques de la part de la Norvège, etc. que la question avait été de nouveau soulevée en Suède, à savoir si cela avait été une bonne politique.

L'ambassadeur Andrew: Oui, mais elle avait donné de bons résultats, elle leur avait été utile et elle n'avait jamais été vraiment—je laisserai à Robert le soin de vous parler à ce propos. Je ne pense pas que nous ayons jamais—cela n'a jamais été un problème sérieux; cela a provoqué des débats, mais je ne pense pas que ces débats aient jamais été sérieux.

M. R. B. Edmonds (Conseiller): Il me semble que la réponse à tout ceci est que la Scandinavie a toujours été une zone neutre. La Norvège et le Danemark ont été neutres au cours de la Première guerre mondiale; un concours de circonstances ne leur a pas permis d'échapper à la Seconde guerre mondiale, mais on estime généralement, dans tous les pays libres, que ces pays devraient revenir à leur tradition de zone spécifiquement nordique, et la suggestion de M. Lange, le ministre des Affaires extérieures de Norvège, au sujet de l'éventualité d'un pacte de défense scandinave a déclenché un très large mouvement d'opinion. Cela nous ramène à certaines négociations très sérieuses qui ont eu lieu en 1948, avant la création de l'OTAN. Le projet intéressait la Suède, mais à la condition expresse qu'il s'agisse d'un pacte libre de toute aliance. C'est-à-dire qu'il aurait dû être une alliance scandinave, sans aucun lien avec l'OTAN. La Scandinavie aurait alors constitué une zone neutre, unie par des liens communs. Mais cette idée a fini par avoir le dessous en Norvège et au Danemark, et ces deux pays adhérèrent à l'OTAN. Cependant, comme vous

l'avez dit, pendant les deux ou trois années qui suivirent la fin de la guerre, on avait très sérieusement envisagé de rendre à la Scandinavie son caractère de zone neutre, armée et prête à assurer sa propre défense.

M. Lewis: La question que j'avais l'intention de poser découle tout naturellement de ce que vient de dire M. Andrew. Je n'ai pas été en mesure (et je le regrette, monsieur Edmonds) de comprendre véritablement les raisons de la différence qui existe entre la Norvège et la Suède. Et le Danemark également. Mais quant à la Norvège en particulier, y a-t-il sur le plan historique ou dans le caractère national, si cela existe, quelque chose qui explique cette différence?

L'ambassadeur Andrew: Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'ils sont différents, et qu'ils sont l'un et l'autre d'accord sur ce point. On raconte l'histoire de ce Norvégien à qui un Américain demandait s'il était Suédois. Il répondit: non, je suis Norvégien, mais j'ai été malade.—Cela illuste assez bien les rapports qu'il y a entre eux.

M. Lewis: Il doit sûrement y avoir, dans l'évolution historique des deux pays, quelque chose qui a suscité cette réaction.

L'ambassadeur Andrew: C'est un fait historique que ces deux pays sont totalement indépendants l'un de l'autre. Une union leur a été imposée, paradoxalement, au début du siècle dernier, et ils l'ont dissoute au début de notre siècle. Bien que très similaires, les langues de ces deux pays ont suivi une évolution très différente. De fait, les Suédois ont toujours tourné les yeux vers l'Est, tandis que les Norvégiens regardaient à l'Ouest. Je voudrais résumer et je ne sais pas... c'est une longue histoire, je suis peut-être en mesure de vous expliquer, mais cela me prendrait un certain temps. Bien sûr, je me borne mentalement à la sphère des relations internationales. Si l'on regarde vers l'Est, les Suédois ont toujours été une puissance baltique, une puissance continentale, tandis que les Norvégiens étaient une puissance maritime, c'est une nation maritime dont les regards se tournent à l'extérieur, vers l'Ouest.

M. Winch: Je fais appel au Règlement, monsieur le président.

Le président: M. Winch fait appel au Règlement et je lui donne la parole.

M. Winch: J'invoque le Règlement parce que, à mon avis, ce point a une certaine importance; j'ai remarqué que l'on disait «Swede»; est-il discourtois de dire «Swede» au lieu de «Swedish»? Cela pourrait être important dans nos questions subséquentes.

L'ambassadeur Andrew: Ils s'appellent eux-mêmes «Swedes» (Suédois).

M. Winch: C'est parfait, c'est ce que je voulais tirer au clair.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Lewis?

M. Lewis: Si l'ambassadeur a terminé, moi aussi.

M. Edmonds: Je pourrais poursuivre, mais je pense qu'il vaut mieux pas.

Le président: Il est probable que ce sera de toute façon évoqué dans d'autres questions. Allez-y, monsieur Edmonds.

M. Edmonds: Et bien, je pense qu'une des réponses très brèves que l'on peut faire à cette question, c'est l'expérience de la guerre. Les Norvégiens ont constaté l'invasion de leur pays, et ils ont reconnu les vertus de la défense. Et cette constatation est venue en temps de guerre. Nous avons eu des aviateurs norvégiens au Canada, etc. et j'ai entendu des Hollandais dire exactement la même chose à propos de leur propre pays, ils étaient neutres au cours de la Première guerre mondiale; ils ont en tout le temps de grandir après la guerre en tant que réfugiés parce qu'ils étaient des pays neutres, mais l'expérience de l'invasion de la Hollande les a convaincus du besoin d'une sécurité collective.

M. Brewin: Vous avez fait allusion aux attitudes psychologiques de la Suède; vous avez dit, me semble-t-il, qu'elles sont nées d'un fait, la neutralité, et qu'en même temps elles appuyaient et renforçaient l'idée de la neutralité. Et vous vous êtes demandé si les attitudes des Canadiens, je pense que vous vous êtes demandé—du moins, c'est ce que vous nous avez laissé entendre—si elles pouvaient être semblables. Je croirais que l'une des difficultés, ou tout au moins l'une des différences pourrait être le fait, ou est le fait que les Canadiens entretiennent les rapports les plus étroits que l'on puisse imaginer avec l'une des super-puissances, à savoir les États-Unis. Nous nous unissons par le mariage, il y a un immense mouvement de pionniers, un immense va-et-vient de gens de part et d'autres de la frontière, pour les vacances ou pour les affaires, et autres choses de ce genre. La Suède entretient-elle des rapports aussi étroits avec la Russie ou avec n'importe quelle autre grande puissance? Serait-ce là l'une des grandes différences psychologiques?

L'ambassadeur Andrew: Oui, je le crois volontiers. Je pense que les Suédois forment un peuple homogène, j'ai dit qu'ils l'étaient et ils ne sont pas seulement homogènes, ils ont leurs racines en Suède, ils voyagent, ils ont des intérêts dans tous les pays du monde. C'est une des contradictions qui caractérisent les Suédois: il sont tout à la fois introvertis et extrovertis. Les rapports qu'ils ont entretenus avec la Russie ont toujours été des rapports

d'inimitié. Les Vikings ont été la première peuplade à descendre la Volga, ils ont même été jusqu'aux rives de la Mer noire. Les Suédois ont connu les Russes, mais pas par le truchement de mariages mixtes, à moins que vous ne donniez à ce terme une acception très large. Ils ont fait plusieurs incursions en Russie et la Baltique a été un lac suédois jusqu'à ce que Pierre Le Grand aille jusqu'à ce qui était alors Saint-Pétersbourg, aujourd'hui Leningrad. Les Suédois n'ont même pas...je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il y ait beaucoup de mariages mixtes, si l'on tient compte des similitudes qui existent entre tous les Scandinaves. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup...il y a de nombreux contacts officiels, mais les contacts humains sont très restreints. C'est l'impression que j'ai, je ne sais pas si mes collègues seraient d'accord avec moi sur ce point, mais en tout cas c'est mon impression.

M. Brewin: C'est plus économique.

L'ambassadeur Andrew: Ça progresse. On parle maintenant d'un organisme appelé Noric pour créer des relations économiques, une sorte de zone de libre-échange dans le Nord.

M. Brewin: Avec la Russie?

L'ambassadeur Andrew: Non, pas avec la Russie.

Le président: C'est maintenant au tour de M. Forrestall.

M. Forrestall: Monsieur l'ambassadeur, puis-je vous demander d'élaborer si ce n'est pas trop embarrassant pour vous. Est-ce qu'une alliance ouverte avec l'Est les éloignerait davantage de nous?

L'ambassadeur Andrew: Non, je ne le crois pas. Vous voulez sans doute savoir si la possibilité d'une guerre pourrait les éloigner de nous. Je crois que les Suédois mettraient tout en œuvre pour rester en bons termes avec les deux camps.

Le président: Monsieur Prud'homme?

[*Texte*]

M. Prud'homme: Est-ce qu'il y a eu des conversations, d'une part entre les autorités canadiennes ici, et les gens qui sont responsables de la politique extérieure, en ce qui concerne le retrait éventuel du Canada de l'OTAN? Qu'est-ce que les autorités suédoises pensent d'un retrait éventuel du Canada de l'OTAN? Est-ce qu'elles semblent favorables, indifférentes ou opposées?

[*Traduction*]

L'ambassadeur Andrew: Quelqu'un vient juste de me poser à peu près la même question il y a un moment, et je...

[*Texte*]

M. Prud'homme: J'aimerais que vous élaboriez.

[*Traduction*]

L'ambassadeur Andrew: J'aimerais connaître le point de vue des Suédois. Si vous posiez la question à l'un des militaires étrangers, j'aimerais bien entendre ce qu'il aurait à dire.

M. Prud'homme: C'est justement pour ça, monsieur, que je voudrais avoir plus de détails. Nous pourrions leur poser ensuite des questions plus précises.

L'ambassadeur Andrew: On m'a répondu poliment que la décision était de notre ressort. Il appartient au Canada de prendre la décision. «Nous, les Suédois, nous n'avons rien à voir là-dedans. A vous de décider.» Mais j'ai l'impression qu'ils ne tiennent pas à ce que l'OTAN s'affaiblisse, parce que, par rapport à l'OTAN, ils sont comme la clef de voûte d'une arche. Si la pression ne s'exerce plus d'un côté, ils tombent. Et s'ils estiment que le Canada est un élément essentiel des cadres de l'OTAN, il est dans leur intérêt qu'il en demeure membre. A mon avis, ils ne veulent aucunement que l'OTAN soit affaiblie, si cela risquait d'avoir des répercussions pour eux. Il importerait donc de savoir s'ils pensent que notre départ pourrait affaiblir l'OTAN. Cela reste à déterminer.

Le président: Monsieur Asselin?

M. Asselin: Monsieur l'ambassadeur, en lisant hier soir les informations que vous avez fournies, j'ai trouvé que ce pays, la Suède, payait très cher pour sa neutralité. Dans la liste, il est dit que 3 p. 100 du produit national brut est affecté à sa défense militaire. J'ai toujours pensé qu'un pays pouvait devenir neutre et le rester, lorsqu'il signe des pactes de non-agression avec les pays qui l'entourent. Par exemple, la Suède, ne pensez-vous pas que, si la Suède appartenait à un club, comme celui de l'OTAN, elle pourrait diminuer considérablement ses dépenses militaires et, d'un autre côté, je pense que si la Russie voulait envahir la Suède, sous n'importe quel prétexte, que ce pays n'a pas présentement la force militaire pour repousser l'agression du côté de la Russie. Ne pensez-vous pas que cela coûterait moins cher à la Suède d'appartenir à l'OTAN, d'avoir sa protection, au lieu de maintenir une force militaire, à mon avis, qui n'a aucune signification en regard de son voisinage avec l'URSS?

L'ambassadeur Andrew: Du point de vue strictement économique ou monétaire, ça leur coûterait sûrement moins cher d'être membres de l'OTAN. Ils en auraient beaucoup plus pour leur argent. Mais en un certain sens ils

sont liés, eux aussi, par leurs décisions antérieures. Actuellement, il serait politiquement plus difficile à la Suède de devenir membre de l'OTAN qu'au Canada d'en sortir. Les Russes réagiraient très vivement et en admettant qu'ils ne s'en prennent pas à la Suède, ce serait la Finlande qui écoperait. Car, j'aurais dû le dire plus tôt, bien souvent la Finlande est automatiquement incriminée dès que la Suède connait des problèmes. La Finlande est un tampon nécessaire entre la Russie et la Suède. Les Suédois suivent de près la situation en Finlande et ils ne feront jamais rien pour mettre les Finlandais dans une situation difficile, car ils savent que les Russes en profiteraient tout simplement pour se rapprocher des frontières de la Suède. Ainsi donc, on comprend que bien des décisions que prend la Suède intéressent beaucoup plus la Finlande qu'elle-même. Dès lors, l'entrée de la Suède dans l'OTAN produirait une réaction très vive qui ne serait peut-être pas dirigée contre la Suède à proprement parler, mais sans conteste contre la Finlande. Je ne sais si cela répond à votre question, mais c'est une chose bien compliquée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

le lundi 17 mars 1969

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Il serait préférable que vous preniez place aux deuxième et troisième rangées où se trouvent les microphones.

Cet après-midi, nous aurons le plaisir de nous entretenir avec des fonctionnaires du ministère suédois de la Défense. M. Andrew a pris toute dispositions utiles pour que nous recevions, comme invités ou témoins, M. K. S. Olhede, sous-secrétaire d'État à la Défense, qui parlera en particulier de la politique de sécurité de la Suède; M. B. Dahlberg, chef du secrétariat de la planification au ministère suédois de la Défense; et le major général P. Ljung, chef du service du matériel militaire, qui pourra répondre à toutes les questions concernant les approvisionnements de l'armée. Ces trois personnalités vont en outre appeler d'autres personnes à témoigner. M. Olhede va faire les présentations. Je vous demanderais de ne poser des questions que lorsque tous trois auront fini de parler. Il s'agira simplement de me faire savoir à qui vous voulez poser des questions.

Sans plus de cérémonie, je demande à M. Olhede de prendre la parole.

M. Olhede: Je suis très heureux de me trouver parmi tant de Canadiens, ce qui ne m'a pas été donné depuis ma dernière visite à Montréal où je suis venu assez souvent. Je sais que votre temps est précieux, c'est pourquoi j'ai préparé des schémas explicatifs de la politique de défense de la Suède. Tout d'abord, nous avons expliqué par écrit l'objectif de la politique de sécurité de la Suède, objectif que le gouvernement a agréé pour assurer la liberté d'action nationale qui nous convient dans tous les cas et sous toutes les formes. Il s'agit ainsi de parvenir à améliorer notre société, notre régime politique, le système socio-économico-culturel, etc., conformément à nos propres critères et, en conséquence, d'œuvrer à la paix internationale, d'atténuer les tensions internationales et de promouvoir l'évolution pacifique de l'humanité.

Par ailleurs, c'est très bien de définir notre politique de sécurité, mais il faut tout d'abord et l'adapter à la situation mondiale et à la position stratégique de la Suède. Nous devons en outre suivre de près l'évolution de la stratégie militaire ailleurs. C'est en fonction de tout cela que nous devons élaborer notre programme d'action en politique étrangère et, ensuite, notre politique de défense.

Parlons en premier lieu de la situation politique des grandes puissances et de la position névralgique de la Suède. Il est indéniable, nous sommes les premiers à l'admettre, que ce sont les grandes puissances qui dominent la scène internationale. La Suède qui est un petit pays, a très peu voix au chapitre. Nous devons nous faire à la situation; en d'autres mots, quand bien même nous mettrions tout en œuvre pour changer le climat international, nous n'en sommes pas moins un petit pays et il nous faut nous adapter à la situation internationale concrète telle qu'elle est, pour ainsi dire, entre les mains des grandes puissances. Un autre fait s'impose, du moins en Europe: il y a deux blocs qui s'affrontent partiellement opposés dans leur zone d'influence. C'est aussi un fait qu'à tout prendre, les deux blocs ont une puissance équivalente des effectifs militaires égaux. Les forces des deux blocs se trouvent vis-à-vis. Ils ne pourraient mobiliser qu'une partie minime de leurs ressources pour nous attaquer. Bien entendu, nos moyens de défense ne nous permettent pas de parer à une attaque de l'un des deux blocs. Nous croyons qu'ils cherchent à avoir une puissance égale et ils ne pourraient lancer que des forces restreintes dans une attaque contre nous. Nous tenons compte de quelques autres postulats (sachant que tout postulat doit être valable). Par exemple, quand les grandes puissances s'efforcent de faire triompher leurs intérêts dans une zone d'influence, des conflits peuvent éclater et l'intervention des forces armées n'est pas à exclure. On l'a vu au Viet-Nam et ailleurs et il faut en tenir compte. Les grandes puissances

n'ont que faire de la Suède. Je simplifie les choses, bien que nous représentions une force économique sous ce rapport. Je veux dire par là que les grandes puissances ne se résoudraient à nous attaquer que pour des raisons purement stratégiques. Nous ne pouvons en venir à un compromis en aucun autre cas, semble-t-il. A ce point de vue, on peut aussi présumer à juste titre que les avantages que l'un des deux blocs retirerait de l'occupation de toute la Suède se mesurent avant tout, en fonction des désavantages qu'une telle occupation représenterait pour l'autre bloc, c'est-à-dire le principal adversaire. Si l'on veut être logique, supposons qu'un conflit éclate dans un pays frontalier, soit la région la plus importante du point de vue stratégique: celle du détroit de la Baltique et de la Scandinavie septentrionale, il est raisonnable de supposer que la neutralité du gouvernement est très importante.

C'est donc là une situation de force et c'est pourquoi nous avons aussi élaboré une doctrine de la stratégie militaire. D'aucuns pensent que la Suède n'a pas à se doter de moyens défensifs. Dès qu'une guerre atomique intercontinentale sera déclenchée, la Suède sera immédiatement impliquée dans ce conflit. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour que nous accordions tant d'importance à l'armement conventionnel. Mais toujours est-il que si vous analysez l'évolution mondiale sous ce rapport, vous constaterez ce qui suit.

La stratégie militaire des États-Unis qui reposait sur le principe des représailles massives, a beaucoup varié jusqu'au début des années 1960; on a opté depuis pour une plus grande flexibilité en cas de conflit. C'est la doctrine de la riposte graduée ou de l'escalade.

Les deux blocs visent à créer et à maintenir un équilibre du pouvoir qui est un élément de dissuasion en cas d'attaque quel que soit le conflit. En cas de guerre, il faudra s'efforcer de convaincre les grandes puissances de négocier avant qu'il n'y ait escalade. Il faut toujours laisser la porte ouverte à la négociation, vu que les armements conventionnels ont, me semble-t-il, repris toute leur importance passée. Les armes nucléaires sont bien plus un instrument politique que militaire. Vous trouverez à la page suivante un petit exposé très révélateur sur l'évolution de toute la stratégie militaire.

On a pris des mesures pour faire en sorte que l'emploi des armements nucléaires soit la décision des responsables gouvernementaux et non pas celle des commandements militaires. On peut donc tirer les conclusions que voici.

L'équilibre entre les forces stratégiques des États-Unis et celles de l'U.R.S.S. Il est plus improbable que jamais qu'une guerre intercontinentale soit déclenchée soudainement et délibérément, vu que les grandes puissances sont conscientes des conséquences désastreuses et qu'elles ont pris des mesures pour éviter cela. Ce sont là les conclusions que tire la Suède. Quand bien même une guerre nucléaire serait déclenchée, il est peu semblable que la Suède soit le premier pays visé. Il n'y a vraiment aucune raison pour que l'un ou l'autre bloc emploie la force nucléaire contre la Suède dans le but de faire progresser les négociations; peut-être nous leurrons-nous. Il se peut que nous soyons atteints dès le début ou encore que nous soyons entraînés dans cette guerre; dans ce cas, il ne s'agira pas de défendre nos opinions, mais bel et bien de survivre. En outre, quelle que soit l'ampleur de nos moyens défensifs, je suis convaincu que ça ne servira à rien—les grandes puissances elles-mêmes seraient débordées en pareille éventualité.

C'est donc en fonction de ces données que nous avons élaboré notre politique étrangère. Je sais que M. Ryding en a déjà parlé aujourd'hui, mais j'en dirai quand même quelques mots pour bien établir le rapport avec notre politique de défense.

En premier lieu, bien que la Suède soit un tout petit pays, nous sommes convaincus qu'elle ne peut guère améliorer sa situation nationale. Elle s'attache à atténuer la méfiance qui règne entre les grandes puissances, à empêcher la prolifération d'armements nucléaires dans d'autres nations, puis à obtenir l'interdiction totale des essais nucléaires et un système de contrôle efficace, enfin, à aboutir à un accord de désarmement équilibré. Autrement dit, faire diminuer l'arsenal, tout en maintenant un équilibre des forces entre les deux grands blocs.

C'est ce que nous avons essayé de faire à Genève, conjointement avec d'autres pays. Car c'est ce qui importe le plus: mettre tout en œuvre pour minimiser la méfiance qui divise les grandes puissances. C'est pourquoi la Suède met au point, avec les crédits que le ministère de la Défense a alloués, un appareil qui peut détecter les essais nucléaires de surface ou un tremblement de terre, de sorte que cette méfiance disparaisse; nous pourrons alors continuer dans la voie que nous nous sommes tracés. C'est pourquoi, nous avons élaboré une politique de non-engagement—. Je ne sais pas si je m'explique très bien. C'est une politique de non-engagement en temps de

paix pour préserver notre neutralité en temps de guerre. J'aime mieux dire que la Suède n'est pas neutre en temps de paix, car cette neutralité me paraît bien difficile à définir. Il y a la neutralité de l'Autriche que concrétise un traité conclu avec la Russie, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et aussi le Canada; puis la neutralité de la Finlande, définie dans un accord avec l'Union soviétique. Vous avez enfin la Suisse qui ne siège pas aux Nations Unies. La Suède, par contre, participe aux travaux de l'Organisation. Sa politique consiste à présenter son point de vue dans l'enceinte des Nations Unies, si bien qu'elle prend position et ne peut dire qu'elle est neutre. Mais, comme nous l'avons dit, nous avons une politique de non-alignement, afin de préserver notre neutralité en cas de guerre. La convention de La Haye signée en 1902 définit la neutralité en temps de guerre en termes très explicites, de sorte que la situation est très nette dans les deux cas. Mais là n'est pas le but de la politique extérieure ou de la politique de défense de la Suède. Ce n'est qu'une expression qui définit notre désengagement en temps de paix comme en temps de guerre. Bien entendu, il est primordial pour nous que cette politique aboutisse. (Pourriez-vous montrer la diapositive suivante?) Notre principale tâche, comme pays non-engagé, consiste à ne rien entreprendre dans notre voisinage qui puisse détruire l'équilibre des forces entre les deux grands blocs. Ceux-ci doivent être convaincus que nous respecterons notre engagement de neutralisme en cas de guerre à nos frontières; en d'autres mots, nous sommes déterminés à riposter vigoureusement et immédiatement à toute attaque dirigée contre nous. Il faut signifier aux grandes puissances que la majorité du peuple suédois approuve cette politique étrangère, et que cette prise de position est bien arrêtée, ce qui fait que notre politique de sécurité repose sur des assises solides. Si l'on songe que le même gouvernement dirige les destinées de la Suède depuis 37 ans pour ainsi dire, on peut affirmer que la situation politique, est pour le moins stable.

A ce propos, je passe maintenant à notre Loi sur la politique de défense qui est la résultante de la situation susmentionnée. Il faut que la défense nationale soit telle qu'elle serve les intérêts de notre politique étrangère. Elle doit viser à maintenir la paix, c'est-à-dire qu'elle doit jouer un rôle stabilisateur et préventif en maintes situations. Elle traduira la volonté d'indépendance du peuple suédois. La défense nationale aura l'appui du peuple suédois qui en fera sa responsabilité; autrement dit, elle sera fondée sur le principe du service militaire obligatoire. C'est là, selon moi, un principe fondamental en démocratie. Il faut organiser et structurer la défense nationale de telle sorte qu'une fraction des forces puisse, dans un laps de temps très court, participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens à souligner ce point qui est l'objectif même de notre politique de sécurité.

Parlons maintenant de notre non-alignement et de notre neutralité et comment cela joue pour la défense de tout notre territoire. Par conséquent, nous ne pouvons pas dire que nous négligerons tel coin du pays, que nous pourrons concentrer nos moyens de défense dans diverses régions du pays et les faire rayonner en fonction de l'évolution de la situation. Il nous faut cependant donner la priorité aux régions stratégiquement importantes du nord et du sud de la Suède. Nous en jugeons ainsi; c'est pour nous la zone stratégique la plus importante qui sépare les grandes puissances. La défense nationale de la Suède doit être dotée d'une structure et d'une capacité telles que les deux blocs ne puissent jamais y détecter des lacunes et n'en viennent à douter de notre politique étrangère et notre capacité de riposte aux violations de cette neutralité, si la guerre éclatait en Europe. Par exemple, si nous n'avions pas de force aérienne, le bloc de l'Est ou celui de l'Ouest pourrait se dire: «Ils n'ont pas d'aviation. Il doit donc exister un accord entre la Suède et l'autre bloc, aux termes duquel il se portera à son secours en cas de besoin.» J'ai mentionné l'aviation, ce pourrait aussi bien être les deux autres armes. Par conséquent, pour que notre politique soit efficace, il importe que nous ayons une défense équilibrée. Ainsi personne ne peut dire qu'il y a une brèche dans notre système de défense et nous soupçonner, en conséquence, d'avoir signé un accord avec une puissance qui vient en cas de guerre. La structure de notre défense nationale doit être telle qu'on ne puisse jamais la taxer de constituer une menace pour un pays quelconque. Notre défense nationale sera de type classique et ne comportera donc pas d'armes nucléaires. Ce sont là deux points importants. Il nous faut de plus une organisation telle qu'on ne puisse la considérer comme une menace. Prenons par exemple le cas de nos avions. Nous pourrions les allonger sans modifier pour autant leurs caractéristiques de vol. En fait, ils ne seront que légèrement améliorés. Cependant, par suite de cet allongement, leur endurance serait considérablement accrue. Or, selon nous, ce n'est pas nécessaire. Pour les

besoins de la défense suédoise, ces avions ont suffisamment d'endurance. Si nous l'accroissions, on pourrait penser qu'il s'agit de porte-engins dont le rayon d'action déborderait les frontières de la Suède. Voilà par conséquent notre ligne d'action. Si vous faites l'inventaire de tout notre système de défense, vous constaterez que nous n'avons rien qu'on puisse considérer comme plus ou moins utilisable pour une attaque contre un autre pays.

D'autre part, la défense nationale peut être trop forte. La valeur des avantages que l'un ou l'autre des grands blocs essaye d'accaparer en concentrant contre nous des ressources marginales ne serait peut-être pas à la mesure des pertes de ressources encourues du fait d'une telle attaque contre la Suède. Il se peut donc que les deux blocs s'abstiennent alors d'attaquer le pays. Ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait pas de doute que nous possédons cette vigoureuse défense. Ainsi donc, si vous me permettez d'utiliser un terme probablement impropre dans ce contexte, mais qui exprime bien ma pensée, ce ne serait pas payant de nous attaquer. Cela coûterait trop cher pour les avangages qu'on en retirerait. Or nous estimons avoir la défense voulue pour cela. Jusqu'ici, vous vous êtes aperçus, j'espère, du caractère rationnel de mes arguments et du fait que j'ai également essayé d'apporter mon aide d'une façon logique et rationnelle. C'est que nous avons estimé que même durant une guerre, il existe tout de même des conditions plus ou moins rationnelles; mais si on raisonne logiquement, ce dernier point devrait nous mener à conclure que nos ennemis éventuels sauraient qu'il vaudrait la peine de nous attaquer. On pourrait dire toutefois que ce dernier point prend l'irrationnel en considération. La défense nationale doit être organisée de façon à rendre possible une résistance vigoureuse et durable au cas où, malgré notre désir de paix et notre neutralité déclarée, nous soyons attaqués. Par conséquent, nous avons une défense des frontières, dirons-nous, et une défense en profondeur. Nous ne pouvons pas avoir l'une ou l'autre. Nous avons besoin des deux. Eh bien, j'ai pensé que ce serait une bonne chose de passer en revue nos trois politiques de sécurité, à savoir notre politique étrangère, notre ligne d'action en politique étrangère et notre ligne d'action en politique de défense. Et naturellement, s'il y a encore des questions à poser, je me ferai un plaisir d'y répondre. Je passe maintenant la parole à M. Dahlberg, chef de la Section de la planification du Bureau de la planification du ministère de la Défense.

M. Dahlberg: Messieurs, mon but est de dire quelques mots sur le budget de défense de la Suède. La Suède est un des pays qui n'ont pas désarmé après la Seconde Guerre mondiale. Nous avons gardé la plupart des organisations que nous avons mises sur pied pendant la guerre. Aucune grande modification n'a été apportée avant 1958. Toutes les mesures de défense avant 1958 fixaient le montant des dépenses seulement une année à l'avance. L'importance du budget de la défense est demeuré à peu près la même d'une année sur l'autre. La hausse constante du niveau général des prix signifiait que l'aspect figé de l'organisation se trouvait lentement miné. La Loi sur la défense adoptée par le Parlement suédois de 1958 montre un changement fondamental de politique par rapport à celles qui l'ont précédée. Il s'agit là de la première Loi sur la défense portant sur plusieurs années. Le gouvernement a jugé nécessaire de prévoir les dépenses pour plusieurs années à l'avance, cela afin de renforcer la planification de la défense et de moderniser notre défense militaire. La Loi sur la défense reposait sur un accord conclu au sein du Comité parlementaire sur la défense entre le ministère des Affaires étrangères et le Parlement. Cet accord était valable trois ans, jusqu'en 1961. La Loi établissait le budget courant pour l'exercice 1958-59. Le total des dépenses formait un certain montant global. On apporta deux importantes modifications. On décida d'accroître ce montant de 2.5 p. 100 pour chaque année où la Loi sur la défense serait en vigueur, afin de pallier l'augmentation régulière des dépenses due aux progrès techniques. De plus, la valeur réelle des crédits de base devait rester constante, pour compenser le mouvement des prix et des salaires. La Loi sur la défense de 1961 se fondait sur les recommandations du Comité sur la défense de 1960, qui était également un comité parlementaire. Cette Loi est restée en vigueur deux ans, jusqu'en 1963 compris. Elle confirmait les principes adoptés par le Parlement de 1958 et les élargissait. Désormais, on incluait non seulement le budget courant, mais aussi le budget d'équipement.

En d'autres termes, la Loi sur la défense de 1961 présentait au ministère de la Défense un plan financier commun pour le budget courant et le budget d'équipement. La Loi sur la défense de 1963 reposait sur les recommendations du Comité sur la défense de 1962. Les crédits affectés à la défense englobaient désormais quatre années, jusqu'en 1966-1967 compris. La loi confirmait à nouveau les principes adoptés par le Parlement de 1968, à savoir l'augmentation annuelle de 2.5% accordée en raison de l'évolution des techniques et des

changements des prix et des budgets. La Loi sur la défense de 1968 était également adoptée pour quatre années. Elle présentait toutefois trois grandes différences par rapport aux trois précédentes lois sur la défense. Tout d'abord, la loi ne reposait pas sur un accord politique conclu entre les quatre partis. Il avait été impossible de faire l'unanimité politique sur la question des dépenses de la défense parmi les membres du Comité sur la défense nommé en 1965 pour préparer la Loi sur la défense qui succédait à la Loi sur la défense de 1963. Les trois partis de l'opposition n'ayant pas approuvé les propositions élaborées par les représentants de la majorité et le parti social-démocrate qui était au pouvoir, la Loi repose uniquement sur les propositions du gouvernement.

La seconde différence provient du fait que l'évolution des techniques n'entraîne plus obligatoirement une augmentation de tant pour cent, comme c'était le cas précédemment, avec l'adoption de l'augmentation annuellle de 2.5%

La troisième, je dirais même la principale différence, réside dans la façon dont on a calculé les dépenses pour une période de quatre années. Le Comité a d'abord calculé le montant nécessaire pour faire face à certains engagements, notamment à ceux déjà pris, c'est-à-dire la formation et le recyclage annuels des conscrits et le traitement des quelque cinquante mille fonctionnaires des forces armées, les sous-officiers et le personnel civil. Ajoutez à cela l'entretien du matériel de guerre en stock et en service et le paiement de matériel de guerre commandé mais non livré. Voilà, comme je l'ai mentionné, les chefs de dépenses que l'on a calculés et appelés dépenses de base de la défense militaire.

Ce tableau montre les montants nécessaires pour ces dépenses de base. Vous remarquerez que les montants nécessaires diminuent progressivement au cours des quatre années, ce qui est normal vu que les paiements de matériel commandé diminueront à la fin de cette année.

La prochaine étape—Les chiffres sont en millions de couronnes suédoises, 70 millions 742 mille couronnes, ce qui fait en dollars américains, si on divise par 5,—ou est-ce par 4?..

L'étape suivante a consisté à établir le total des dépenses à consacrer à la défense militaire en faisant une estimation des montants complémentaires nécessaires pour créer au sein des forces armées un équilibre satisfaisant et une liberté d'action à long terme, pour réduire ou augmenter l'importance de l'organisation de diverses façons. L'estimation des dépenses complémentaires pour la défense militaire apparaît sur ce tableau. Les chiffres sont également en millions de couronnes. Le premier poste concerne la mise au point d'un avion, un modèle de reconnaissance de 47 millions. Le deuxième concerne la mise au point de nos systèmes de défense, d'un système de surface pour nos engins ou d'interception d'avions de combat.

Le troisième concerne la mise au point d'un appareil de 47 millions, version de reconnaissance, et d'un autre appareil de 47 millions, version de combat et la mise au point d'un engin.

Le quatrième poste concerne la mise au point de réseaux de commandement de la défense aérienne, de réseaux de bases, de communications, etc. Il comprend ensuite l'approvisionnement de l'armée de terre en munitions, les nouveaux véhicules de secours, les motocyclettes et, pour les unités de l'armée de terre, la mise au point de matériel pour les brigades blindées, les brigades de l'infanterie, l'artillerie, les unités des communications, qui appartiennent aussi à l'armée de terre, puis les ressources et les mises au point d'ensemble, enfin les dépenses diverses.

Le montant total des dépenses militaires pour cette période quadriennale figure sur ce tableau: il sera donc de 19,090,512 millions de couronnes pour les quatre années.

M. Wahn: Pardonnez-moi de vous interrompre, M. Dahlberg, mais la moyenne reste de 3.5 p. 100.

M. Dahlberg: Non, de 1 p. 100. Tous ces chiffres sont calculés en fonction du niveau des prix de mai 1967 et la Loi sur la défense tient compte également des changements de prix et de salaires.

Le prochain tableau, s'il vous plaît?

Ces chiffres montrent la tendance à la hausse des dépenses de défense depuis 1968 en prix constants. Bous pouvez voir les conséquences qu'ont eues les différentes Lois sur la défense. Il s'agit ici de prix constants. L'ampleur de la hausse peut sembler alarmante, les dépenses ayant augmenté de plus de 90 p. 100 en onze ans, soit depuis 1958-1959.

Ce tableau établit une comparaison entre les dépenses pour la défense militaire et les dépenses annuelles du budget global et le produit national brut. Vous constatez la diminution de la part du budget total allouée à la défense militaire. Cette part, qui était de 1.84 p. 100 pour 58-59, est tombée à environ 12.1 pour 69-70. Toutefois, cette baisse n'a évidemment aucun rapport avec la force de notre défense. Dire simplement qu'un certain pourcentage du budget national est consacré à des

dépenses de défense pourrait naturellement induire en erreur. Cela ne donne pas une idée juste de la force de notre défense ni de la mesure dans laquelle nous en avons besoin. Les dépenses pour les régimes de pension et l'ensemble du programme national d'instruction ont également beaucoup monté, mais cela ne signifie pas automatiquement que nous ayons besoin d'une défense plus forte, c'est-à-dire qu'il nous faille garder la même proportion du budget. A mon avis, vous aurez une idée plus vraie des dépenses de la défense en les comparant au produit national brut. Comme je l'ai dit, les dépenses se sont énormément accrues—de plus de 90 p. 100—mais c'est également le cas de notre produit national brut. En 1958, celui-ci était de 57,000 millions de couronnes contre 141,000 millions en 1968, soit une augmentation de 150 p. 100. Le pourcentage du produit national brut consacré aux dépenses de défense a donc baissé. Il est tombé de 4.9 p. 100 en 1958-1959 à environ 3.8 p. 100 en 1969-1970. A titre de comparaison, je veux vous montrer comment s'est faite l'évolution des dépenses de défense dans d'autres pays. Sur la première ligne figure le montant des dépenses pour la défense en monnaie du pays. Les chiffres de la deuxième ligne représentent les dépenses de défense en fonction du produit national brut pour chaque pays et ceux de la troisième ligne les dépenses de défense en dollars américains au prorata de la population. Cela vaut pour la Suède comme pour les Balkans. Les derniers chiffres que nous ayons sont ceux de 1967. Ils correspondent à la définition que l'OCDE donne du produit national brut et qui diffère légèrement de la nôtre. C'est pourquoi les chiffres représentant le pourcentage du produit national brut diffèrent légèrement de ceux que je viens de vous présenter.

Ces chiffres donnent, je crois, une idée plus juste de la tendance suivie par les dépenses de défense en Suède. Le tableau montre la valeur véritable des prix déterminés pour les dépenses annuelles de 1966-1967 à 1971-1972. La dernière Loi sur la défense, l'Accord sur la défense ou Loi sur la défense de 1968, couvre ces quatre années. Comme vous pouvez le constater, il y a une légère hausse de 1 p. 100. Il y a une hausse de 1 p. 100 pour les quatre prochaines années, alors que la hausse précédente était de 2.5 p. 100.

On consacre généralement de 35 à 40 p. 100 des dépenses totales de la défense militaire à l'achat de nouveau matériel. Ce tableau montre les dépenses de défense ventilées en traitements, achats de matériel et divers. En comparaison avec les pays étrangers, la Suède achète une quantité notable de matériel, sutout du fait qu'elle ne possède pas de forces permanentes. En regardant les chiffres des tableaux, vous constaterez une baisse. En 1958-59, nous avons consacré 46.5 p. 100 à l'achat de matériel. Ce chiffre est maintenant tombé à 43.8 p. 100. Nous nous en sommes naturellement rendu compte et nous essayons actuellement d'établir un rapport entre la consommation et les investissements. Nous allons maintenant vous faire voir ce chiffre de façon différente. Supposons que nous ventilions le budget entre consommation et investissements. Le budget de défense est donc partagé en deux. Nous avons tout d'abord les dépenses de consommation courante, et, sous dépenses de consommation courante, la formation des unités existantes, l'entretien du matériel, des fortifications et des bâtiments. Cela représente environ 44 p. 100 de notre budget. Nous avons ensuite les investissements. Outre les investissements en matériel neuf, nous investissons dans des fortifications, des intercepteurs et aussi dans la recherche et le développement. A ce dernier domaine, vous constaterez que nous consacrons 10 p. 100 du budget, ce qui est vraiment beaucoup. Nous affectons donc en tout 56 p. 100 aux investissements contre 44 p. 100 à la consommation.

Le major général Ljung parlera tout à l'heure de la ventilation du matériel. Je voudrais simplement vous faire voir le tableau suivant qui montre que nous avons une force aérienne très puissante. Les chiffres relatifs aux avions de combat de certains pays proviennent de Military Balance (1969).

Le Troisième commandement aérien tactique des États-Unis a bien sûr beaucoup plus d'avions de combat. Troisièmement, le chiffre donné est de $12,500,000; et, naturellement, il y a l'Union soviétique avec $3,700 CVO ce qui signifie «défense».

Les deux dernières Lois sur la défense englobaient également les dépenses de la protection civile pour quatre années. Les subventions monteront à 600 millions de couronnes. Les effectifs de la protection civile comprennent environ 230,000 personnes, en majorité des femmes âgées de 16 à 67 ans, et des hommes âgés de 16 à 18 ans et de 47 à 67 ans. Les achats de matériel se montaient à $200 millions pour cette organisation, montant autorisé pour la dernière période de quatre années.

Le financement du programme de construction d'abris anti-atomiques figure aussi sous cette rubrique. Je pense qu'il y a quelque chose de prévu au programme de demain sur ce sujet.

Le volume des dépenses de la protection civile sera à peu près le même en 1969-70 qu'en 1968-69 en chiffres réels, ce qui signifie environ 145 millions de dollars.

Le terme «défense économique» s'applique aux méthodes qui permettent de poursuivre l'activité économique en temps de guerre. Cela comprend le stockage de vivres et le matériel stratégique. D'après ce tableau, vous pouvez constater que le budget de la défense militaire sera de 5,370 millions pour le prochain exercice, celui de la protection civile, de 145 millions de couronnes, celui de la défense économique, de 125 millions, et celui des dépenses diverses, de 75 millions de couronnes. Cela comporte les divers groupes d'articles de nature défensive, par exemple la défense psychologique, le matériel des hôpitaux d'urgence pour les civils et la mise au point de certaines communications. Comme vous pouvez le constater en regardant le tableau, environ 90 p. 100 du budget de défense sont consacrés à la défense militaire.

Je présenterai enfin les dépenses de notre gouvernement central pour le prochain exercice. C'est le budget global. Les divers postes sont groupés en fonction de l'utilisation. Vous remarquerez également les changements de chiffres par rapport à ceux du budget de cette année.

Le président: Major général Ljung.

Major général P. Ljung: Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter un plan de l'organisation de la Suède et de vous donner une idée des principes de notre matériel militaire et des commentaires dont il a fait l'objet.

Mon exposé respectera les divisions que montre ce tableau. A la suite de cet exposé, des représentants des services du matériel de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air répondront à vos questions. Si le temps le permet, ils projetteront quelques diapositives représentant du matériel moderne fabriqué en Suède. Un exemplaire de mon plan sera remis à chacun de vous.

Voici l'organisation de l'approvisionnement du matériel, voici l'administration du matériel des forces armées suédoises, la FMV.

Organisation de l'approvisionnement du matériel et place de l'Administration du matériel des forces armées suédoises.

L'Administration du matériel des forces armées suédoises relève du gouvernement suédois et exerce les activités technique et économique nécessaires pour alimenter les forces armées en matériel d'artillerie et d'intendance. La mission de la FMV se fonde sur une instruction royale. Pour l'accomplir, la FMV suivra les directives données par le chef d'état-major général des forces armées suédoises et les commandants en chef des divers services que touchent respectivement ces activités.

Pour les orientations et les réalisations à long terme, la FMV suivra les directives de planification données par le chef d'état-major général et les commandants en chef des services.

En ce qui a trait à l'approvisionnement et à l'entretien du matériel d'artillerie et d'intendance, la FMV collabore avec les autres organismes de défense: le Conseil des médecins, l'Administration des fortifications royales et l'Administration civile. Les tâches similaires sont partagées entre ces organismes de façon à tirer le meilleur parti possible de l'ensemble des ressources et des compétences.

Pour ce qui est des études sur le matériel nouveau et l'économie, la FMV collabore avec l'Institut de recherche de la Défense nationale et l'Institut de psychologie militaire.

Pour ses activités d'approvisionnement et d'entretien, la FMV collabore d'autre part avec les industries suédoises et étrangères qui s'occupent activement des projets, de la mise au point et de la fabrication.

La FMV est en outre chargée de l'administration centrale des services d'artillerie et d'intendance rattachés à des autorités subalternes.

Organisation de la FMV

La FMV possède un conseil d'administration présidé par un directeur général et composé d'au moins six autres membres nommés spécialement par le gouvernement. Le directeur général, en l'occurence M. S. Wahlin, est à la tête de la FMV. La FMV comporte cinq divisions principales: la Division du matériel de l'armée de terre, la Division du matériel de la marine, la Division du matériel de l'armée de l'air, la Division du matériel de l'intendance et la Division de l'administration.

Le président directeur général et les directeurs des principales divisions forment le conseil de gestion qui s'occupe des questions touchant plus d'une division.

Fonctions de la FMV

Cf. tableau

Planification à long terme

Le roi en conseil fixe les objectifs de la défense et établit les limites des ressources économiques et des moyens en personnel.

En ce qui concerne les ressources économiques et humaines, le commandant suprême des Forces armées établit des prévisions d'ordre stratégique et technique sur l'état de nos forces et celles de l'adversaire pendant la période de planification, et fait l'étude et l'évaluation des différentes possibilités d'organisation des Forces armées.

Les études et évaluations donnent lieu à l'élaboration de principes de méthodes défensives à la fin de la période de planification. Ces résultats sont communiqués aux commandants en chef sous forme de directives, en vue de l'élaboration des politiques de défense. Conformément à ces directives, les commandants en chef mettent au point, dans leurs sphères de compétence respectives, des plans à long terme d'organisation en temps de guerre, et par le fait même, des plans à long terme d'organisation en temps de paix, en ce qui concerne le matériel, l'investissement et le personnel.

Les plans à long terme des commandants en chef concernant les besoins servent de base à des plans détaillés qui concernent le matériel et sont élaborés au FMV.

L'approvisionnement

L'approvisionnement en matériel des Forces armées ne signifie pas seulement les achats, mais bien davantage. Les différents stades de l'approvisionnement sont représentés par l'illustration.

Avant d'envisager l'achat de matériel de série de quelque importance et d'en passer la commande, le FMV doit avoir la permission du gouvernement.

L'un des éléments très importants de la coopération entre les spécialistes et l'administration est l'ensemble des besoins tactiques, techniques et économiques qui apparaissent peu à peu au cours du processus d'approvisionnement, et qui définissent de façon de plus en plus précise les besoins en matériel.

Valeur du matériel fourni sur une période de 7 ans

La valeur du matériel fourni sur une période de 7 ans est indiquée ici. Il est à noter que le plus gros des approvisionnements consiste en matériel aéronautique.

Coût annuel du matériel et de l'entretien et valeur du matériel disponible

Les coûts annuels de l'approvisionnement et de l'entretien figurent dans la partie supérieure du tableau.

La valeur du matériel disponible, dans la partie inférieure.

Où se trouve le matériel fourni?

Le FMV n'a pas d'industrie propre; il commande son matériel à des entreprises nationales ou étrangères. La répartition procentuelle approximative des approvisionnements en matériel est illustrée ici. Environ 15 p. 100 du matériel est fourni, directement ou indirectement, par des sous-traitants suédois.

Quels sont le grands principes de l'approvisionnement en matériel?

L'approvisionnement en matériel ne comprend pas seulement l'achat, mais aussi la recherche, l'application, la conception et les questions connexes, comme par exemple les droits de propriété et d'utilisation des contrats de conception industrielle et de licences.

La proclamation gouvernementale de 1952 concernant les achats s'applique à tous les achats du gouvernement. Celle-ci stipule notamment que l'offre considérée globalement comme la plus avantageuse pour le gouvernement doit être accepté. C'est dire que l'on n'accorde aucune préférence aux produits suédois par rapport aux produits étrangers.

Quant aux approvisionnements en matériel standard, c'est le jeu de la concurrence qui prévaut en général, ce qui donne la plupart du temps de bons résultats, tant du point de vue technique que du point de vue économique. Pour mieux profiter des possibilités de concurrence, on effectue des études de marché.

Pour les cas où la concurrence est absente, le ministère royal de la Défense a émis en 1968 des directives concernant l'approvisionnement en matériel de défense. Selon ces directives, des contrats de prix à profit variable doivent être établis en l'absence de concurrence. Le but principal est d'obtenir le meilleur produit aux conditions les plus avantageuses pour le gouvernement par des accords appropriés, par exemple en donnant à l'entrepreneur un pourcentage de bénéfice supérieur pour un coût moindre sur l'ensemble de la commande.

Fabrication nationale ou importation?

L'évaluation des secteurs où il est préférable de ne pas faire usage de nos ressources nationales mais plutôt d'acheter à l'étranger ou de produire sous licence doit être faite dans chaque cas particulier.

Les principales circonstances qui nous poussent à ne pas produire chez nous sont les suivantes:

—lorsque nous savons que la fabrication (étrangère) est telle qu'il est possible de se procurer du matériel de façon viable sans que nous ayons à nous engager

directement dans le secteur et lorsque nous avons des possibilités raisonnables d'acheter le matériel à mettre au point.

—lorsque les coûts de mise au point nécessaires à la fabrication en Suède semblent largement supérieurs aux coûts de série, ou lorsque les coûts de mise au point sont si élevés qu'on ne peut les intégrer tous à notre budget;

—lorsque nos effectifs nationaux de chercheurs, de techniciens et de main d'oeuvre ne suffisent pas à la demande que nécessite la mise au point de tel ou tel programme en un temps donné, selon certaines normes de sécurité;

—lorsque l'importation peut se faire sans que la confiance en notre politique de non-alignement n'en soit ébranlée.

Le matériel qu'il est *préférable* de mettre au point et de fabriquer chez nous est le suivant:

—le matériel que l'on ne peut acheter à l'étranger pour des raisons de sécurité (par ex. le matériel de brouillage, d'antibrouillage, d'espionnage camouflé et électronique)

—le matériel qui doit être spécialement conçu en fonction de nos condition géographiques et climatiques particlutières et de notre service militaire propre.

—le matériel dont dépend la production de guerre, et dont la mise au point chez nous est condition de la production.

—le matériel affectant l'organisation.

a) qui a une telle importance que l'on ne saurait attendre une éventuelle mise au point à l'étranger, au risque, dans le cas contraire, de se trouver sans matériel au moment où le besoin s'en fait sentir selon les plans d'organisation de guerre;

b) au sujet duquel nous ne saurions nous permettre—advenant une aggravation de la situation mondiale au point où il serait impossible d'importer du matériel de guerre, compte tenu de notre politique de non-alignement—de dépendre trop fortement de l'approvisionnement étranger.

Certaines ressources nécessaires à la mise au point peuvent également être affectés à la réception et à l'entretien rationnels du matériel importé, ce qui nous donne une image d'acheteurs compétents.

Il est nécessaire d'avoir des compétences nationales aptes à planifier à long terme, à entreprendre des études et des recherches et à mettre au point et fabriquer du matériel de guerre. Nous devons être en mesure de mettre sur pied et d'entretenir un système de défense tel, que les normes techniques, la portée et la disponibilité de la politique de non-alignement et le système de défense militaire, démobilisé en temps de paix, jouent leur rôle de non-intervention.

Fonctions de l'Administration du matériel des Forces armées.

Les fonctions de l'Administration du matériel des Forces armées font l'objet d'une ordonnance royale.

L'Administration du matériel aura pour attributions:

—de fournir le matériel et autres approvisionnements;

—de s'assurer que les fournitures sont convenables, en bon état et emmagasinées comme il convient;

—de suivre le progrès technique, d'analyser le matériel acquis et de fournir des renseignements à ce sujet.

L'Administration du matériel des Forces armées suivra:

—les directives du commandant suprême des Forces armées, afin que les fonctions de l'Administration soient conformes à l'activité opérationnelle en ce qui concerne la planification à long terme et les propositions budgétaires;

—les directives du commandant en chef, afin que les fonctions de l'Administration soient conformes à l'activité relative à la mobilisation, à l'entraînement, à la tactique, à l'organisation, à l'équipement et au personnel, telle que définie par le commandant en chef, en ce qui concerne les propositions budgétaires.

Principes fondamentaux de l'approvisionnement en matériel.

La proclamation gouvernementale de 1952 concernant les achats stipule:

—que l'offre considérée globalement comme la plus avantageuse pour le gouvernement sera acceptée;

—qu'aucune préférence ne sera accordée aux produits suédois par rapport aux produits étrangers.

La création de situations de concurrence; un exemple: les études de marché.

Voici les directives de 1968 concernant l'approvisionnement en matériel de défense en l'absence de concurrence:

—les contrats de prix à profit variable, c'est-à-dire un pourcentage de bénéfice supérieur pour un coût moindre de la commande.

Le vice-président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, dans l'exposé du début un sujet a été abordé sur lequel j'aimerais revenir. La doctrine de l'OTAN, à moins d'une modification récente, semble reposer sur le fait que la force de l'URSS en armements classiques est si considérable qu'il faut riposter immédiatement à une attaque massive—ou toute offensive majeure—par l'utilisation d'armements nucléaires tactiques ou du moins qu'il faut l'éviter par la dissuasion que représente la possession par l'OTAN d'armements nucléaires tactiques. Je sais que la Suède a délibérément opté contre l'acquisition d'armements nucléaires tactiques. J'aimerais savoir si elle l'a fait parce qu'elle rejette le bien-fondé de la doctrine de l'OTAN ou parce qu'elle croit que la situation politique ou militaire de la Suède rend cette doctrine inapplicable.

M. Dahlberg: Je ne discuterai évidemment pas de l'application de la doctrine de l'OTAN. Quant au système de défense de la Suède, nous sommes d'avis que même l'utilisation d'armes nucléaires tactiques n'affectera pas la Suède au début des opérations; nous croyons également que notre défense nous permettrait de résister à un nombre limité d'armements tactiques, mais que nous n'avons pas besoin de tels armements pour notre défense. Nous pensons également que notre contribution sur le plan politique est de dire que nous ne doterons pas nos forces d'armements nucléaires: c'est ce à quoi nous nous en tenons.

Le vice-président: Monsieur Wahn.

M. Wahn: Il est évident que l'aviation suédoise est une force défensive considérable. Pouvez-vous nous dire comment vous compteriez l'utiliser? L'on dit au Canada que la menace des bombardiers soviétiques s'estompe; j'aimerais savoir comment on utiliserait, en cas de guerre, cette aviation suédoise très importante et sans doute très efficace.

M. Ohlede: La plus grande partie de notre aviation est évidemment affectée à la défense, mais une partie des appareils sont offensifs. Jusqu'à maintenant la majeure partie de l'aviation était défensive, mais nous sommes en train de réétudier la question. Nous avons un comité spécial qui étudie le problème de la défense aérienne; il est également question, comme l'a dit M. Dahlberg, que nous envisagions, dans l'étude du budget, de combiner défense aérienne et missiles: nous verrons ce qu'il en adviendra. Je ne saurais dire si nous allons effectuer d'importants changements quant à la quantité des appareils de défense. Nous attendrons que le comité nous fasse part de ses conclusions avant de prendre une décision à ce sujet. L'une des raisons de la création de ce comité est l'abandon récent du principal appareil de défense aérienne—je ne sais si vous le connaissez—le Dragon, comme on vient de le nommer. Nous sommes actuellement engagés dans la mise au point d'un gros appareil—le Thunderbolt—avion polyvalent qui aura trois fonctions: ravitaillement en vol, reconnaissance et défense aérienne. La décision de poursuivre sa mise au point—nous avons maintenant décidé de pousser le prototype et la version reconnaissance, tandis qu'une décision suivra sous peu quant à la version défense—doit être prise au début de mars 1971. Le gouvernement décidera alors, à la lumière des conclusions du comité et d'autres considérations, si l'on entreprendra la production de cette version et en quelle quantité. Je ne puis dire ici combien d'avions nous aurons à l'avenir, mais pour le moment c'est ce que nous avons.

Le président: Monsieur Harkness.

M. Harkness: J'ai été particulièrement frappé par le faible pourcentage des dépenses militaires globales affectées au personnel. C'est exactement le contraire de la situation au Canada. Ceci m'amène à vous demander quelle proportion de vos effectifs militaires est permanente, ou composée de soldats, de marins et d'aviateurs de carrière, et quelle est la solde moyenne du personnel sous les drapeaux?

M. Dahlberg: Comme je l'ai déjà dit, il y a dans le service environ 50,000 personnes, qui sont des officiers, brevetés ou non, ou qui font partie du personnel civil. Ces personnes reçoivent les mêmes salaires que les civils. Les soldats reçoivent environ $1 par jour pendant la première période d'entraînement, qui est d'environ neuf mois. Quant aux autres, la solde varie selon le service. Dans l'aviation, la plupart des personnes sont brevetées (les pilotes). Dans la marine, il y a une bonne proportion de personnel de carrière, mais dans l'armée de terre, l'artillerie en particulier, il y a je crois environ 85 p. 100 de conscrits.

M. Harkness: Quels sont vos effectifs totaux?

M. Dahlberg: En temps de guerre?

M. Harkness: En ce qui concerne ce budget.

M. Dahlberg: Il y a 50,000 personnes dans les forces armées régulières.

M. Harkness: Dans les forces armées régulières.

M. Dahlberg: Ce sont précisément les effectifs de l'armée régulière. Et chaque année nous formons 50,000 recrues, ce qui fait au total 100,000 personnes en temps de paix. En temps de guerre, les effectifs sont beaucoup plus considérables, mais nous aurions alors un budget plus important.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Harkness?

M. Harkeness: J'ai une autre question, mais je peux attendre le second tour.

Le président: Très bien. M. Groos?

M. Groos: Monsieur le président, les diapositives concernant les chiffres de l'OCDE pour plusieurs pays, que notre hôte nous a montrées, m'ont vivement intéressées, et je lui demanderai d'avoir l'amabilité de les projeter de nouveau.

Pendant qu'on les prépare, je poserai une brève question. J'aimerais en savoir davantage sur l'Institut de psychologie militaire. C'est pour moi un nouveau genre d'institut; le nom, du moins, est nouveau. Pourrait-on me dire ce qu'on y fait?

Le major général Ljung: L'une de ses fonctions est de nous aider. Pour donner à nos effectifs la formation qui convient, il faut leur donner l'orientation voulue dans notre système d'enseignement. Nous faisons des tests, qui sont mis au point par des spécialistes pour des fins psychologiques.

M. Groos: Merci beaucoup. Je comprends. Je n'avais encore jamais vu ce titre et je sais maintenant ce qu'il veut dire. Merci.

Le président: La carte est-elle prête?

M. Dahlberg: Si l'on tient compte du fait que nous ne sommes que huit millions, nous sommes assez haut placés par rapport à certains autres.

M. Groos: Ce qui m'a trompé, c'est de voir que le budget de la Suède s'établissait à quatre ou cinq fois le chiffre en dollars américains. Je comprends; merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Monsieur Nesbitt? Alors, M. Guay.

M. Nesbitt: Notre excellent hôte a déjà répondu à la plupart de mes questions, mais j'en ai encore deux, qui sont très brèves. Avez-vous inclus dans vos dépenses militaires la comptabilité, le coût des routes et des pistes d'atterissage, par exemple, et même certains navires marchands que vous ne construiriez pas normalement, et qui rempliraient à la fois des fonctions militaires et civiles?

M. Dahlberg: Comme vous le savez probablement, nous nous servons dans certains cas de nos grandes routes comme pistes d'envol en temps de guerre. Ces routes font l'objet de plans bien précis; elles sont aménagées à cet effet et peuvent être à certains endroits refaites à cause de cela; on s'arrange alors pour payer les travaux mais non la route elle-même. Quant aux navires marchands, nous en avons très peu que l'on puisse convertir à des fins militaires; nous avons cependant certains traversiers entre les îles que l'on peut rapidement équiper de rails, à l'intention de la marine. Évidemment, s'il y a des coûts supplémentaires à cet égard, nous nous en chargeons, et nous veillons également à ce que ces rails soient prêts.

M. Nesbitt: Mais tous ces coûts sont portés à votre budget militaire, et nulle part ailleurs?

M. Dahlberg: Ils sont portés au budget militaire.

M. Nesbitt: Mon autre question n'est peut-être pas très importante; je pense que le général nous disait tout à l'heure que 11 p. 100 du matériel de guerre venait de l'étranger alors que 65 p. 100 de ce matériel provenait directement d'entreprises suédoises. Auriez-vous une idée du pourcentage de matériel utilisé par ces entreprises qui viendrait de l'étranger?

M. Dahlberg: Il est très difficile de se faire une idée générale; si vous prenez, par exemple, un avion, vous verrez sans doute que certains éléments très importants sont fabriqués à l'étranger, ou le sont sous licence étrangère. L'avion Légion, par exemple, est équipé d'un réacteur Pratt and Whitney construit en Suède sous licence et modifié selon nos besoins. Il peut différer, je dirais, de zéro jusqu'à—pourriez-vous donner un chiffre?

Major général Ljung: Nous avons fait une étude de la question basée sur le budget 1958 et, si mes souvenirs sont exacts, il me semble que 35 p. 100 étaient fabriqués en Suède et 65 p. 100 venaient de l'étranger.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le sous-ministre, au Canada nous n'avons pas de service militaire obligatoire: certains le réclament depuis des années, d'autres s'y opposent. Vous dites dans votre exposé que le principe du service militaire obligatoire est un principe fondamental de la démocratie. Pourriez-vous expliquer un peu cette affirmation?

M. Ohlede: Oui; j'ai quand même ajouté «à mon avis» car il peut y avoir beaucoup d'opinions à ce sujet. Pour moi, comme je l'ai dit, la défense doit être l'affaire des peuples, des peuples eux-mêmes. A mon avis, si nous bâtissons un pays démocratique où les gens auront le droit de dire à quoi ce pays doit ressembler, et d'y prendre une part active, ils doivent alors avoir le sentiment que ce pays les reconnaîtra capables de construire—que ce pays vaut la peine d'être défendu; et avec ce sentiment latent d'appartenir à un pays qui vaut la peine d'être défendu, ils devraient aussi à mon avis prendre une part active à la défense de ce pays. Par conséquent, il me semble, en toute logique, que le service militaire devrait être réellement obligatoire. Sans aucun doute, les gens ont un intérêt réel à défendre personnellement leur pays.

M. Stewart (Cochrane): Vous n'avez pas l'impression que cela pourrait tout aussi bien se réaliser avec un service militaire volontaire?

M. Ohlede: Non, du point de vue démocratique, selon mon impression et mon opinion de la démocratie, je ne crois pas.

M. Stewart (Cochrane): J'ai une autre question, si vous le permettez, monsieur le président. Au Canada, nous avons accompli l'unification et l'intégration de nos forces armées. Avez-vous envisagé cela chez vous? Projetez-vous quelque chose de semblable, ou avez vous considéré notre système?

M. Ohlede: D'une certaine façon nous étions en avance sur le Canada à cet égard, bien que nous ne soyons pas allés aussi loin. Nous pouvons dire que tout d'abord nous avons un Commandant suprême qui a la responsabilité de tous les plans concernant l'état de guerre. Il a la charge de six districts militaires (peu importe le nom que vous leur donniez) à la tête desquels nous nommons un chef militaire qui commande les trois armes dans cette région, mais le Commandant suprême a la responsabilité de l'ensemble des trois forces, représentées par un chef de la marine, un chef de l'armée et un chef de l'aviation. Cependant, chacun n'est en fait chef qu'en temps de paix. Ils sont ce que vous appelleriez au Canada «chefs de revue d'opérations». Ils s'occupent d'éduquer les gens en temps de paix, et en temps de guerre, ils n'exercent pas les fonctions de chefs de l'armée, de la marine ou de l'aviation.

Si je puis m'exprimer ainsi nous avons donc à cet égard été plus précoces que les Canadiens, bien que nous n'ayons pas encore désigné un chef de l'armée, un chef de la marine et un chef de l'aviation. Cette organisation n'est valable qu'en temps de paix et nous organisons l'état de guerre d'une façon différente. En ce qui concerne le Commandement du matériel, il y a exactement un an nous avons réuni en une seule unité les trois commandements du matériel de l'armée, le commandement du matériel de la marine et celui de l'aviation, ainsi que le département de la marine—bien que vous les ayez tous en une seule unité sous les ordres, du major général Ljung. A mon avis nous avons fait aussi bien que vous à cet égard.

M. Stewart (Cochrane): Merci beaucoup.

M. Ohlede: Mais nous n'avons pas le même uniforme. Je trouve que l'uniforme de la marine est très bien.

Le vice-président: M. Allmand.

M. Allmand: Si vous n'avez pas connu d'état de guerre depuis plus de 150 ans et que vous n'appartenez à aucune alliance militaire, comment vous tenez-vous au courant des techniques et tactiques militaires modernes? Faites-vous des échanges, envoyez-vous des observateurs auprès d'autres nations qui ont été ou sont plus engagées dans des guerres que vous ne l'avez été?

M. Ohlede: Oui, nous sommes en paix depuis 150 ans et, bien sûr, cette situation détermine en quelque sorte notre attitude. Mais nous avons vraiment choisi ce que nous avons choici. Je ne pense pas que les tactiques militaires soient des secrets. Nous avons eu des échanges grâce à nos officiers en visite à l'étranger—il y a non seulement des échanges de vues, mais aussi les écoles militaires—J'ai visité des écoles militaires dans tous les pays et je ne pense pas que quoi que ce soit puisse être tenu secret en matière de stratégie ou, de tactique militaires; peut-être le major général Ljung peut-il vous en donner une idée plus détaillée que moi-même.

Le major général Ljung: Je ne le pense pas, mais je voudrais simplement ajouter qu'il nous faut payer beaucoup plus cher pour mettre sur pied un système de défense, pour étudier les problèmes, et en particulier les problèmes de matériel des pays qui ont l'expérience de la guerre.

M. Allmand: Je suppose qu'il en est de même pour la technologie.

Le major général Ljung: Oui, on échange de l'information et de la technologie.

M. Ohlede: J'ajouterai alors que nous avons envoyé des jeunes Suédois dans les forces des Nations Unies et que nous avons entendu dire qu'ils s'y comportaient tout aussi bien que les recrues de n'importe quel pays. Il n'y a aucun problème de ce côté là.

Le vice-président: M. Lewis.

M. Lewis: Je voudrais poser une question au Général, ou à qui que ce soit d'autre en fait, et si ma question vous paraît quelque peu désagréable sachez que ce n'était pas dans mes intentions. Au cours de votre exposé, Général, mon intérêt a été retenu par une de vos phrases qui disait quelque chose comme:

> «Nous évaluons et prévoyons notre propre situation ainsi que celle de l'adversaire»

Je suis passablement sûr que ce sont vos propres paroles, et à la lumière de votre politique, lorsque les membres de l'OTAN font ce genre d'évaluation, on sait très bien qui est l'adversaire. Il s'agit du Pacte de Varsovie, et j'aimerais bien savoir ce que vous voulez dire quand vous affirmez que vous évaluez la situation de l'adversaire. Qui estimez-vous être l'adversaire?

M. Ohlede: Je suis forcé de dire que vous connaissez l'adversaire. Nous devons nous opposer aux deux puissances, mais nous sommes limités; nous devons commencer par l'une des deux et c'est à vous de la désigner.

Le vice-président: M. Winch.

M. Winch: A vrai dire, Général, la question que je vais poser devient une question presque supplémentaire. Je voudrais poser deux questions auxquelles j'espère que vous pourrez répondre. La première, comme je l'ai dit, est presque accessoire, bien que vous reconnaissiez que la politique et la stratégie militaires sont régies par votre politique intérieure et étrangère. Tout d'abord, avoir une force armée puissante pour justifier le maintien de votre neutralité. Vous avez dit également: pour la défense. Défense signifie aggression de l'extérieur. Est-ce que réellement, d'un point de vue militaire, vous n'agissez pas avec l'arrière-pensée que, dans cette éventualité, vous vous trouveriez sous la protection de l'OTAN; puisque vous êtes un pays démocratique (une des puissances occidentales, si je puis dire), je m'attendrais à ce qu'ils viennent immédiatement à votre aide. D'un point de vue militaire.

M. Ohlede: Ma réponse est la suivante: nous n'élaborons pas notre défense (je pensais avoir fortement insisté là-dessus) dans l'idée que nous recevrons de l'aide de l'Est ou de l'Ouest. Nous ne prétendons pas être sous la protection de l'OTAN. Nous pouvons dire que nous sommes sous le couvert nucléaire des deux parties. Nous comptons sur l'équilibre des puissances. Je vais préciser ma pensée. Nous devons envisager une attaque d'un côté aussi bien que de l'autre. Nous pouvons envisager une attaque par le Sud. Qui est au Sud, nous ne le savons pas. C'est peut-être tout simplement le Sud indiqué sur la carte, ou il peut y avoir d'autres pays qui pour le moment se trouvent être là. Ceux qui possèdent une puissance réelle au sud peuvent dans une situation donnée venir de l'Est ou de l'Ouest. Vous savez ce qui s'est passé pendant la dernière guerre lorsque les Allemands occupaient la Norvège, à l'ouest de notre pays.

Il peut y avoir toutes sortes de combinaisons possibles, et nous n'omettons aucun élément, ce que je croyais avoir clairement indiqué, quand nous envisageons notre sécurité. Et c'est normal—je conçois qu'on lutte pour sa vie, que le danger vienne de l'Est ou de l'Ouest. Nous pouvons être soumis aux pressions venant de l'Est comme de l'Ouest. Il est évident que nous pouvons l'être également au Nord et au Sud. Notre seul et unique but est d'organiser la défense de telle façon que l'Ouest croie fermement que la défense suédoise est si forte que les Russes n'attaqueront pas la Suède: par conséquent, nous ne craignons pas que les Russes parviennent à traverser les détroits de la Baltique ou à attaquer par le Nord et vice versa.

Il faut que les Russes aient l'impression que nous sommes très forts et que nous avons la volonté de nous défendre et qu'ils soient sûrs que le contraire n'arrivera pas. Même dans une situation de guerre où les deux puissances luttent pour leur vie, la situation doit rester telle qu'il existe un réel équilibre de façon à ce que ni l'une ni l'autre ne place de forces dans une zone où cela n'est pas absolument nécessaire à leur défense. C'est selon cette hypothèse que nous élaborons notre système de défense.

M. Winch: Monsieur le président, juste une petite question pour tenter d'éclaircir les choses. Vous avez mentionné ce que vous appelez, je crois, une plateforme capable de reconnaissance, d'attaque et de défense. Je ne suis pas sûr exactement de ce dont il s'agit. Pourriez vous me donner quelques détails?

M. Ohlede: Oui, je parlais de l'avion dont nous venons de lancer la production. Le nom suédois de cet avion est Veegan, ce qui, en anglais, signifie à peu près «Thunderbolt». Cet avion est une plateforme dont la structure de base est celle de l'avion même. Nous pouvons produire trois différentes versions de cet avion. L'une, au sujet de laquelle nous avons pris une décision, est la version d'attaque et la seconde, dont la production est aussi prévue, est la version de reconnaissance.

Nous avons les moteurs, le fuselage, et il ne s'agit que de changer l'équipement de l'avion et d'apporter de légères modifications pour obtenir cette seconde version. La troisième version sera probablement—comme je le disais, la décision à ce sujet doit être prise en 1971. Ce sera probablement un avion de défense aérienne, un engin intercepteur.

M. Winch: Sa composition de base est adaptable aux trois versions, et je suppose qu'il doit...

M. Ohlede: C'est la troisième génération d'avions à réaction que nous produisons. Je peux vous donner un chiffre de ce que nous a coûté la mise au point de cet avion, si cela vous intéresse. C'est un montant très élevé pour un pays aussi petit que la Suède, mais sur le plan international le prix de revient est extrêmement faible. Si bien que lorsque j'ai donné ce chiffre aux Anglais qui étaient venus voir, c'est à peine s'ils m'ont cru. Il en a été de même pour les Américains qui n'en revenaient pas. Mais ce que je vais vous dire est l'exacte vérité: à savoir que cela nous a coûté 1,700 millions de Kroner suédois pour concevoir cet avion. La production a maintenant démarré, et je dois dire que c'est le premier avion réellement moderne dans ce secteur qui vole actuellement dans le monde occidental.

Le président: Bon. Nous en avons fini avec la première série de questions. Il y a encore deux personnes qui désireraient parler au deuxième tour, mais j'aimerais avertir le Comité qu'en principe nous avons prévu dix minutes pour la projection de belles diapositives, et je vous demanderais d'être brefs si possible dans cette deuxième série de questions. Monsieur Harkness?

M. Harkness: Il y a deux questions que je voudrais poser, dont l'une ne fait en réalité que découler de ce qui vient d'être dit. Nous nous sommes rendu compte, au Canada, que le coût de la recherche et du développement, quand il s'agit d'armes modernes plus perfectionnées, est au-dessus de nos moyens. Ma question est donc: Comment faites-vous pour contenir le coût de la recherche et du développement quand il s'agit d'un engin semblable à celui dont vous parlez?

M. Ohlede: Au sujet de cet avion je dois dire ceci: tout d'abord, nous avons de bons techniciens; ensuite, il me paraît tout à fait justifié d'affirmer que ce qui nous a aidés depuis le début, c'est le sens de nos limites, si vous voyez ce que je veux dire. Limites de nos possibilités et limites financières: par conséquent nous n'avons pas rêvé de la lune, si je puis dire. Autrement dit, ce que nous prenons en considération ce sont les possibilités de développement de la Suède. Et si quelque autre projet étranger a tenté d'atteindre la lune, eh bien c'est fait maintenant—mais c'est bien peu. Du moins ils n'ont pas échoué. Je pense qu'une vue réaliste de la situation est une chose, et je dis aussi que ce qui nous a permis de réaliser cela, c'est l'excellente tradition de la technologie suédoise dans le domaine de la construction d'avions où depuis longtemps nos savants, avec l'aide de travailleurs hautement qualifiés, suivent un programme plus ou moins continu. Je dois aussi ajouter que nous avons eu une bonne part de chance (je touche du bois) et qu'en fait, c'est probablement ça qui nous a aidés. Je veux parler de la conception de la construction: cet avion est unique dans un sens, et c'est aussi le plus grand appareil à ailes doubles. Je dois dire que le futur est légèrement incertain; il nous faut envisager sérieusement si, oui ou non, nous pouvons continuer quand les coûts sont si élevés. Je pourrais dire que nous pouvons ou que nous ne pouvons pas, entendez cela comme ma réponse. C'est incertain dans ce domaine, et il y a encore une chose que je voudrais ajouter. La base de production a toujours été une source de difficultés pour nos industries générales, et naturellement il en est de même encore aujourd'hui. La Suède est un petit pays et elle ne peut pas produire à bas prix parce qu'elle ne peut pas s'adonner à la production sur une échelle assez grande. Mais si vous considérez le nombre d'avions que nous avons ici, vous vous rendrez compte qu'il ne s'agit pas d'une production à petite échelle. Nous nous plaçons, en fait, presque au troisième rang des producteurs mondiaux d'avions, et nous avons donc là une production à grande échelle: je vous en ai donné un exemple typique, où nous tentons de fabriquer une plateforme destinée à trois objectifs différents de façon à ne pas diviser notre production; c'est à cela qu'ont tendu nos efforts.

M. Harkness: Ma seconde question est celle-ci: quelle est votre politique, si vous en avez une, à l'égard de la guerre chimique et bactériologique?

M. Ohlede: C'est une question très difficile sous bien des aspects. On a beaucoup parlé de la guerre chimique et bactériologique, mais si vous remontez le cours de l'histoire, beaucoup de ces procédés chimiques (bien qu'il y ait aussi le cas des procédés bactériologiques) sont à l'heure actuelle pires que jamais, mais n'ont pas été réellement utilisés dans la Seconde guerre mondiale comme ils l'ont été dans la première. On ne les a pas utilisés dans la Seconde guerre mondiale et l'on n'envisage pas réellement de les utiliser advenant, une troisième guerre: à cause du risque couru par l'adversaire, un risque bien réel, je crois qu'il hésiterait avant de recourir à de telles armes; avec le principe de l'escalade, je ne vois pas

où cette escalade mènerait, et encore moins pour ce qui concerne la Suède. Si la Suède était attaquée soit pour son territoire même, soit pour des raisons stratégiques (mais comme je l'ai dit nous pensons que personne ne veut vraiment la Suède pour la posséder, ce serait plutôt pour des raisons stratégiques que l'on voudrait s'en emparer), je pense que ce serait une guerre bien peu réaliste. S'ils le font, très bien, mais nous avons—je voudrais ajouter, nous travaillons fort, dans nos laboratoires scientifiques, dans les limites permises par la loi de protection.

Une voix: Autrement dit, monsieur, vous continuerez et c'est pour cela que vous construisez dans un but défensif.

M. Ohlede: Nettement défensif.

Une voix: Monsieur le président, nous avons parlé plus tôt au cours de cette journée du devoir de maintenir la paix. Or, nous avons été bien souvent associés aux forces suédoises dans l'exécution de ce devoir. Il m'est souvent venu à l'idée que, si j'étais envoyé quelque part, j'aimerais poser cette question à notre hôte: Lorsque les Nations Unies envoient pour la sauvegarde de la paix des forces armées dont la mission est de séparer les régions belligérantes, on ne résout en fait que la moitié de l'équation, la seconde moitié étant la question de savoir comment sortir de là. Il me semble que le temps est venu pour les peuples qui, comme nos deux pays, ont une certaine expérience de ces opérations de pacification, de considérer le problème suivant: existe-t-il, oui ou non, un moyen pratique de nous retirer que nous devrions mettre en œuvre dès que nous participons à une opération de ce genre, ou peut-être quelque chose d'autre? Je lance cela simplement comme une idée, parce que nous en avons pour un bon bout de temps chaque fois que nous nous lançons dans une de ces opérations. Nous ne savons pas combien de temps cela va durer, et nous n'avons pas l'air d'avoir le moindre plan pour en sortir.

M. Ohlede: Je peux répondre à cette question d'une façon un peu plus sophistiquée. Naturellement, quand on parle de guerre, le fait de ne pas savoir comment en sortir a été le cas bien souvent. Si nous pouvons continuer à empêcher une guerre d'éclater et que nous sentons que nous avons raison, il nous est difficile de nous retirer. Cela est, à mon avis, un problème secondaire. Nous pouvons rester là-bas un, deux, trois, quatre, cinq ans et vous connaissez la situation aux Nations Unies: bien que la politique selon laquelle toutes les nations qui ne participent pas doivent aider à financer l'opération, soit saine à la base, vous savez aussi bien que moi que tout n'a pas toujours été payé, seulement une partie. Mais je pense que—d'abord en toute franchise, je ne pense pas que nous puissions nous mettre à décider des circonstances dans lesquelles nous pouvons nous retirer. Nous pouvons faire un règlement prévoyant les conditions de notre intervention, mais nous ne pouvons pas établir de règles quand il s'agit de retirer nos forces. C'est un problème délicat, mais je pense qu'il doit être étudié au sein des Nations Unies, par des représentants de toutes les nations, et non pas par un pays isolé. Il va sans dire que le Canada, la Suède, et tous les autres, ont bien sûr le droit de retirer leurs forces quand bon leur semble: cela a toujours été l'une des conditions préliminaires de notre intervention, parce que la situation politique peut changer si rapidement que nous pourrions nous trouver dans le cas où la présence de nos forces cesserait d'être dans l'intérêt de la paix ou de la situation politique mondiale, ce que vous comprendrez aisément. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que nous puissions écrire noir sur blanc un règlement concernant le retrait des forces.

Une voix: Monsieur le président, je ne voudrais pas que ma question soit mal interprétée, étant donné que personne ne saurait être plus favorable à la mission pacifique des Nations Unies que moi-même. Ce que je voulais suggérer, c'est qu'il serait peut-être utile maintenant, vu l'expérience que nous avons, de voir s'il n'y aurait pas de mesures constructives à prendre, lorsque nous pénétrons dans un pays, pour tenter de crier et aider à créer des conditions qui rendraient plus facile le retrait de nos forces au bout d'un certain temps.

M. Ohlede: C'est une idée. Je pense que c'est une idée qui peut être reprise par la Suède ou vous mêmes, et que nous pourrions discuter. On pourrait envisager un Comité des Nations Unies pour s'en occuper. Je peux vous garantir que si le Canada commençait quelque chose de constructif à cet égard, cela serait pris en considération par la Suède qui, elle-même, prendrait part à cette initiative.

Le président: Merci. Nous pouvons maintenant passer au sujet suivant. Le major général Ljung va nous montrer ses diapositives.

Le major général Ljung: Oui, nous avons cru bon de vous montrer ces diapositives au cas ou les forces suédoises modernes vous intéresseraient. Vous avez ici le missile anti-char, utilisé par notre brigade armée. Il a une portée de 400 à environ 2,500. Il peut être porté par un seul homme et sa pénétration est d'environ 20 pouces. On le vend à la Suisse. Ici, vous voyez la plus moderne de nos armes anti-char. C'est l'arme anti-char légère dont nous introduisons un peloton au sein de chacune de nos brigades. Elle pèse 6 livres, et a une portée d'environ 200 verges sur cible mobile. Le minimum est l'arme à courte

portée munie d'une grenade hautement explosive.

Notre principal char de combat moderne est le char S, qui a été conçu et est fabriqué en Suède.

Nous l'avons confié à notre brigade armée. Il pèse environ 86,000 livres. Il est armé d'un canon automatique à grande vitesse de 105 millimètres et de mitralleuses. Son équipage ne compte que trois hommes.

Une voix: Qui sont ces trois hommes?

Le major général Ljung: L'un est le chef de l'équipage, l'autre conduit le char et le troisième est chargé du tir. Toutefois, il est intéressant de noter que dans un char moderne comme celui-ci, chaque membre de l'équipage peut assumer n'importe laquelle des trois fonctions, et ce, sans même changer de place. La même personne peut conduire le char de combat et faire feu. Il s'agit d'un canon automatique qui peut fonctionner sans l'aide d'un chargeur.

M. Harkness: S'agit-il d'un canon tous azimuts? Est-il fixe?

Le major général Ljung: C'est un canon fixe. Il ne faut pas oublier la nécessité de se protéger le plus possible contre le tir ennemi; il vous faut donc une silhouette extrêmement basse et recouverte d'un blindage très plat. Pour effectuer des tâches spéciales, il vous faut un canon immobile et un système qui permet de diriger le feu en levant ou en baissant tout le char.

M. Harkness: Comment fait-on pour atteindre la cible si le char est en mouvement? Je suis un vieux canonnier et cela me paraît suspect.

Le major général Ljung: Supposons qu'il y ait un char Centurion et un char «S». Si vous êtes un vieux canonnier et que vous trouviez à 1000 verges de ces deux cibles, laquelle des deux atteindrez-vous en premier lieu, le char Centurion ou le char «S»?

Une voix: Il n'y a pas de doute là-dessus!

Le major général Ljung: Voyez-vous, le véhicule peut tourner aussi rapidement que la tourelle et pendant qu'on braque le canon. Le canon est plus long, ce qui permet d'atteindre une cible plus éloignée avec exactement la même mobilité que dans le cas d'un char Centurion, soit celle de la tourelle. L'ensemble du canon et le char ont une mobilité parfaite; qu'on veuille le diriger vers l'avant ou vers l'arrière, peu importe. Il n'y a qu'un restriction: on ne peut tirer et conduire en même temps. Tel n'est pas le cas pour le char Centurion. On peut faire la même chose avec le char «S», mais sa vitesse est la même que pour le char à tourelle.

M. Harkness: Quelle est la vitesse du char à tourelle?

Le major général Ljung: Il peut rouler à 30 milles à l'heure et avancer sur l'eau à 4 milles à l'heure.

Nous voyons ici notre véhicule blindé moderne pour le transport des troupes. Il est conçu et fabriqué par Egmont, et pèse environ 30,000 livres. Nous pouvons voir son armement sur la diapositive.

Le major général Ljung: Nous voyons ici nos canons automoteurs de 155 millimètres, fabriqués par les militaires. Ils pèsent environ 110,000 livres, ont un calibre de 155 millimètres, sont automatiques et peuvent tirer 14 coups. Leur portée est de 15 milles et leur cadence de tir, assez élevée.

Nous voyons ici un autre vehicule de transport dont se servent nos brigades du nord de la Suède. C'est un véhicule tous-terrain d'une grande mobilité. Il pèse environ 9,000 livres et sa capacité de transport est de 1800 livres ou huit soldats. Il peut remorquer un mortier et un canon antichars ou environ 15 soldats sur skis. Sa vitesse sur la route est de 25 milles à l'heure et, dans la région du Nord, il peut avancer à 1 mille à l'heure.

Il peut flotter sans aucune préparation spéciale. Il a été vendu à la Norvège et au Royaume-Uni. Nous voyons ici notre radio émetteur-récepteur, un appareil léger qui sert à nos brigades et unités de reconnaissance. Il ne pèse que 15 livres, aun rayon d'environ 8 milles et peut utiliser presque 1,000 canaux.

Le commodore Lindquist: Nous avons, au cours des quelques dernières années, fait construire des sous-marins, des torpilleurs et des dragueurs de mines. Nous avons également acheté des hélicoptères et faisons présentement construire un mouilleur de mines qui a la forme d'un sous-marin. Nous prenons présentement livraison de sous-marins. Sur cinq sous-marins commandés pour nous, trois sont déjà livrés et les deux autres nous parviendront au cours de l'année. Lorsqu'il est submergé, le sous-marin déplace environ 1,100 tonnes. Il est armé de tubes lance-torpilles d'un diamètre de 21 pouces et ses machines fonctionnent à l'électricité grâce à l'énergie fournie par un moteur diesel. Il porte toutes les caractéristiques d'un vaisseau moderne.

Voici notre plus récent torpilleur. Il a un déplacement d'environ 200 livres. Son armement consiste en six tubes lance-torpilles de 21 pouces et d'un canon antiaérien de 57 millimètres. Le vaisseau est poussé par trois hélices alimentées par trois turbines à gaz et sa vitesse est d'environ 40 nœuds.

Nous dressons présentement les plans d'un nouveau torpilleur armé d'un canon plus moderne. Voici une autre photo du même navire. Ces torpilleurs ont une grande

manœuvrabilité et peuvent voyager sur une mer très houleuse.

Nous avons construit 12 dragueurs de mines comme celui-ci. Ils ont un déplacement d'environ 315 livres et une longueur de 145 pieds. Leur coque, en contre-plaqué, est légère. L'équipement est presque entièrement antimagnétique. Les machines principlales ne le sont pas entièrement, mais elles sont très bien conçues.

Le Conseil suédois de la construction naval et de la navigation construit présentement un brise-glace de cette dimension, qui sera livré cet automne à un chantier de construction navale à Firth, Angleterre. Il est muni de quatre hélices et a une puissance de 12,000 cv. Certains de nos destroyers sont armés d'engins 508 navire-navire comme nous le voyons sur la présente carte. Il s'agit d'engins autoguidés conçus en France et fabriqués ici, en Suède. Ce sont des engins à longue portée; ce que nous voulons présentement ce sont des engins d'une portée d'environ 50,000 mètres à l'intention des navires plus petits.

Même si je n'ai aucune diapositive à ce sujet, permettez-moi de mentionner que, pour la nouvelle série de torpilleurs, nous construisons présentement un canon de 57 millimètres qui peut tirer 200 coups par minute. Nos torpilleurs, nos destroyeurs et nos sous-marins sont armés de deux types de torpilles modernes. Il s'agit de la Mark 61, torpille guidée, et de la Mark 41, torpille autoguidée. La Mark 41 peut également être lancée à partir d'hélicoptères.

Je passe maintenant à l'artillerie où nous avons fait beaucoup dans les domaines des fortifications et des installations mobiles. Nous avons maintenant modernisé notre artillerie légère côtière. Nos fortifications sont munies de canons de 7.5 millimètres, construits spécialement pour résister aux effets des armes nucléaires. Le 508 est utilisé dans l'artillerie côtière ainsi qu'à bord des destroyers. Nous voyons ici l'engin spécial et sa rampe de lancement. L'artillerie côtière utilise maintenant des petits engins guidés SS11 et SS12 fabriqués en France.

Je cède maintenant la parole au major général Oeliden, du Département du matériel aérien.

Le major général Oeliden: L'avion que vous voyez peut voler à une très grande vitesse à basse altitude. Il pèse de 12 à 15 tonnes et son moteur a une poussée d'environ 6,700 livres. Son dispositif de post-combustion est d'environ 12 points. C'est un avion monoplace muni d'appareils assez complexes qui aident le pilote à naviguer et à faire feu avec ses canons, fusées et engins spéciaux. Ses ailes du type «Cunard» d'une efficacité, aérodynamique, lui permettent de voler à l'aise à de basses vitesses et d'atterrir facilement; elles permettent même à l'appareil de traverser facilement le mur du son. L'appareil a un court rayon d'action et nous insisterons sur la nécessité d'assurer un décollage et un atterrissage courts. Nous avons même un système spécial pour l'arrêt même sur une piste glissante. Comme vous pouvez le constater, nous avons utilisé la même double configuration. Nous avons également l'armement que je vous montrerai plus tard. Voici un engin air-sol qui est guidé par le pilote. Ceci est le cerveau de l'avion. C'est un ordinateur numérique qui s'occupe de tout: calcul du parcours, consommation de carburant, etc.

Voici maintenant l'appareil de radio et le matériel de navigation. Ceci est la fusée.

Quant à cet avion de combat, construit entre 1955 et 1960, nous l'avons tout d'abord armé d'appareils relativement simples. Toutefois, le dernier modèle est équipé d'engins spéciaux, d'un bon système de radar et d'appareils de bord. C'est le principal avion de combat de l'aviation suédoise. Voici le modèle intégré U35.

Vous voyez maintenant un appareil d'entraînement; c'est le 105. Cet avion, un bimoteur, sert surtout à l'entraînement des pilotes. Ils ne voleront qu'environ 25 heures dans l'appareil à hélices, après quoi ils se verront confier des avions à réaction pour poursuivre leur entraînement. Nous pouvons munir ces appareils d'engins spéciaux, de canons, ou même de caméras pour les vols de reconnaissance. Enfin, pour compléter le système, nous avons à mon avis un bon système de défence aérienne guidé par des appareils de radar placés dans des endroits stratégiques qui permettent de guider les avions aussi bien que les engins spéciaux. Si la chose vous intéresse, nous pourrons vous fournir plus tard de la documentation qui vous renseignera davantage sur cet avion.

Le président: Eh bien, nous allons terminer pour cet après-midi. Je tiens toutefois auparavant à vous remercier, M. Ohlede, M. Dahlberd et major général Ljung, ainsi que vos adjoints. Je vous remercie de l'excellent exposé que vous nous avez donné. Cela nous a certainement beaucoup renseignés. Nous sommes vraiment étonnés de voir l'apport d'un petit pays comme la Suède dans le domaine de la défense autonome. Vous disposez certainement d'excellentes techniques de fabrication pour pouvoir produire tous ces appareils armés que vous nous avez montrés sur vos diapositives. Merci beaucoup.

M. Ohlede: Merci. Permettez-moi seulement d'ajouter que nous avons été très heureux d'être ici avec vous et que je regrette beau-

coup que votre séjour en Suède soit si bref. Nous aurions été très heureux de pouvoir vous montrer quelques-unes de nos usines de fabrication d'appareils de défense ainsi que nos procédés de fabrication. Vous auriez pu constater vous-mêmes comment nous procédons, mais je suppose que vous n'avez pas assez de temps pour cela. Nous pouvons toutefois, avant votre départ, vous distribuer quelques brochures. Nous avons d'abord de la documentation en anglais sur tout ce que produit la Suède. Vous y obtiendrez des renseignements sur la défense en particulier, mais aussi sur d'autres aspects de la production suédoise. Nous avons également ici une brochure intitulée «The Total Defence of Sweden». Vous trouverez aussi des photos de notre équipement naval ainsi que des explications qui vous permettront de comprendre pourquoi notre force navale est si efficace. Nous avons également des brochures rédigées en français que nous pourrons vous expédier. J'espère que vous lirez cette documentation. Je crois que vous pourrez ainsi obtenir d'autres renseignements que nous n'avons pas eu le temps de vous communiquer ici.

Le président: Nous n'avons que 12 exemplaires du texte qui traite du budget de la Suède. Je crois que nous devrions les remettre à notre secrétaire qui les distribuera sur demande. D'accord! S'il n'y a rien à discuter, levons la séance.

Rosenberg, Suède,
Le mardi 18 mars 1969.

M. L. Sundelin (directeur général, Département de la Protection civile): Aux yeux des Suédois, le Canada est un pays où abondent les ressources, les richesses naturelles, et où habite un peuple plein d'audace. J'imagine que pour les Canadiens, la Suède est un pays qui était autrefois habité par les Vikings, pays que l'histoire a pratiquement oublié depuis le 17e siècle et où les habitants sont malheureux au point de vouloir se suicider, jusqu'au moment où ils décident de s'établir au Manitoba ou en Alberta. Il est regrettable que vous ne nous donniez pas l'occasion de vous faire connaître la Suède davantage. Devons-nous qualifier votre brève visite dans notre pays de visite française? Si brève soit-elle, nous en sommes heureux et nous ferons de notre mieux pour rendre votre séjour parmi nous aussi profitable que possible. Mme Lindblom va commencer en vous donnant un bref exposé de notre organisation et de notre système. Vous avez une heure pour poser des questions, après quoi nous prendrons un repas que, j'espère, vous ne comparerez pas avec celui que l'ambassadeur vous a offert hier.

Mme I. Lindbløm (première secrétaire): En Suède, comme dans tous les autres pays, la protection civile existe depuis peu de temps. Notre programme de protection civile n'existe que depuis une trentaine d'années mais, contrairement aux autres pays, la Suède a profité de son expérience dans ce domaine et, depuis 1937, poursuit un programme ininterrompu de protection civile. La protection civile relève de l'administration de la protection civile. La Commission est comptable au roi en conseil et, plus particulièrement, au ministre de la défense. Dans sa déclaration de politique, l'administration souligne bien qu'elle vise à protéger la population civile et qu'elle poursuit des fins humanitaires. Elle déclare aussi qu'elle cherche d'abord à protéger et à épargner les vies humaines et les propriétés, que le pays soit attaqué au moyen d'armes classiques ou nucléaires. A notre avis, sans mesures efficaces de protection civile, même les meilleurs moyens de défense militaire deviennent absolument inutiles. Nous avons pour objectif de mettre sur pied un système de protection civile tel que tout ennemi éventuel y songera sérieusement avant de nous attaquer car toute attaque contre nous sera tellement coûteuse pour un ennemi qu'il en tirera plus de déboires que de profits. La protection civile suédoise est fondée sur les trois principes suivants: abris, évacuation et sauvetage. Autrement dit, il s'agit de protection civile au sens le plus large du mot.

Les abris et moyens d'évacuation, mesures préventives, sont destinés à réduire les effets de toute action ennemie. Le sauvetage implique une intervention active subséquente.

Nous pouvons nous compter heureux en Suède d'avoir à notre avantage le granit et la distance. Nous pouvons librement élaborer notre politique de protection en sachant que nous pouvons donner toute l'attention voulue aux abris et moyens d'évacuation, éléments étroitement rattachés entre eux.

Nous avons un programme de construction d'abris ordinaires. Ces abris sont obligatoirement construits dans toutes les nouvelles maisons de rapport de plus de deux étages dans les villes et villages qui comptent une population supérieure à 5,000 habitants. De plus, la loi oblige les unités de secteurs, écoles, hôpitaux et municipalités de construire des abris selon des spécifications du gouvernement.

Depuis dix ans, la Suède a mis en œuvre un autre programme d'abris. Je veux parler ici des abris construits dans le roc solide pour les secteurs du centre de nos 14 villes les plus importantes. Au début, on voulait construire ces abris pour remplacer les abris ordinaires parce que les édifices du centre-ville étaient démodés et facilement destructibles au point de rendre les abris ordinaires dangereux. Toutefois, de nos jours, la situation a changé. Tous les urbanistes reconstruisent très rapidement les sections centrales de ces villes avec

des bâtiments si résistant qu'il deviendra plus économique d'opter pour des abris ordinaires. De plus, il semble nécessaire d'obliger la construction d'abris ordinaires dans les parties centrales des 14 plus importantes villes si l'on veut s'en tenir à la décision de permettre un plus grand choix entre une évacuation en masse et l'occupation des abris.

Si l'administration juge la chose nécessaire, elle demandera au gouvernement de rendre de nouveau obligatoire la construction d'abris ordinaires chaque fois qu'une nouvelle maison est construite dans les parties centrales des villes.

Les plans d'évacuation sont détaillés. Nous avons étudié les régions habitées, déterminé les centres d'évacuation et poursuivons la formation du personnel affecté à ces tâches. Nous tenons le public au courant de tout cela par des renseignements contenus dans les annuaires téléphoniques et des brochures et au moyen de cours libres en protection personnelle. Cette photo fait voir le plan d'évacuation d'un secteur; elle est reproduite dans l'annuaire téléphonique de cette région. La plupart des réfugiés pourront trouver un abri dans un rayon de 10 à 30 milles de chez eux. Seules les personnes évacuées qui résident dans nos trois principales villes devront parcourir une distance maximum de 250 milles.

Nous pouvons voir ici l'endroit où les résidents de Stockholm pourront se réfugier en cas d'évacuation.

Les réfugiés trouveront des logements permanents surtout dans des maisons privées. Un bon programme d'évacuation n'est efficace que dans la mesure où chaque citoyen veut et peut agir par lui-même. Il faut dans ce cas pouvoir faire preuve d'initiative et être prêt à aider les autres. Chaque citoyen devra, dans la mesure du possible, veiller à ses propres besoins et s'occuper lui-même de son transport et logement. Il utilisera sa propre voiture. Les familles resteront ensemble dans la mesure du possible. Les écoliers seront évacués avec leurs parents. Le programme d'évacuation vise 3.8 millions de personnes soit presque la moitié de notre population.

Passons maintenant à la question de notre politique d'évacuation. Cette politique est étroitement liée à notre politique concernant les abris. Lorsque le gouvernement décide de fournir une aide financière pour la construction d'abris, sa décision dépend surtout de l'accessibilité de ces abris. Il voit aussi d'abord s'ils correspondent aux plans d'évacuation déjà établis. Par ailleurs, si le gouvernement peut changer sa décision selon la situation des abris, il obtient ainsi une plus grande liberté d'action, ce qui constitue probablement l'élément le plus important en cas de conflit armé. Ceci s'applique dans la même mesure à toutes les régions du secteur d'évacuation. Nous parlons ici de l'aspect central de notre politique d'évacuation. En effet, nous voulons assurer dans la mesure du possible la plus grande flexibilité réalisable. On a même prévu cela dans la préparation des plans. Les plans sont complets au point de donner aux responsables un choix possible. Il est prévu qu'aucune autorité responsable ne sera obligée de se conformer automatiquement ou immédiatement aux plans établis. Nous devons bien insister sur ce point car il s'est produit quelques malentendus à ce sujet. Le programme d'évacuation ne signifie pas que la moitié de notre population devra automatiquement être évacuée en cas de guerre. Le programme accorde plutôt un choix. Ainsi, on pourra tout simplement ordonner le déplacement, à l'extérieur des centres des villes, de certaines catégories de personnes ou même diriger cette évacuation pour qu'elle se fasse de façon ordonnée. L'ordre d'évacuation pourra ne s'appliquer qu'à une seule province ou s'étendre au pays entier. Il pourra s'agir dans certaines régions de déplacer la population pour la protéger contre les retombées radioactives. Dans d'autres cas, on pourra demander une évacuation volontaire.

Nous avons un nombre plus que suffisant d'abris pour accueillir la population après l'évacuation préliminaire. Toutefois, sans cette évacuation préliminaire, nous ne pouvons abriter présentement que 60 p. 100 de la population. Il se peut que ce pourcentage soit réduit, étant donné que nous construisons des abris dans les régions urbaines en misant surtout sur l'évacuation. Notre politique visant à accorder une plus grande liberté de choix possible en ce qui concerne l'évacuation dans les régions rurales constitue un autre facteur important. Jusqu'à ce jour, seuls les résidents des centres où habitent au moins 5,000 personnes sont tenus de construire ces abris. Néanmoins, la protection civile accorde maintenant au gouvernement l'autorisation de déterminer quelles mesures préparatoires devront être mises en application.

Le troisième élément important de notre programme de protection civile est le sauvetage. Je n'ai pas à ma disposition suffisamment de temps pour pouvoir vous fournir plus de précisions à ce sujet. On peut dire que dans l'ensemble ce programme correspond à celui des autres pays. En période de paix, on obtient le personnel requis pour diriger une telle organisation grâce à l'enrôlement obligatoire. Ceci s'applique à tous les citoyens de 16 à 65 ans, qu'ils soient du sexe masculin ou féminin, pourvu qu'ils aient la santé et les forces voulues. Quoique l'on puisse avoir ici l'impression que cette question d'enrôlement ne présente aucun problème, il ne faut pas

oublier que les autres secteurs de notre système de défense, soit les secteurs militaire, économique et psychologique, requièrent les services d'un grand nombre de citoyens, en particulier des hommes. Parmi les effectifs affectés à la protection civile se trouvent un bon nombre d'hommes qui ont plus de 47 ans, âge auquel ils ne sont plus tenus au service militaire. Il faut également compter des groupes moins importants qui sont exemptés du service militaire, qui ont obtenu un délai ou qui sont des objecteurs de conscience. Les femmes comprennent environ 20 p. 100 de ces personnes. Sont exemptées les femmes qui prennent soin d'enfants âgés de moins de 16 ans. En pratique, nous recrutons les femmes âgées de 26 à 38 ans. Les personnes recrutées pour servir dans les colonnes mobiles régulières forment un groupe spécial. On ne fera appel qu'à des conseils militaires mutés, des conscrits âgés de 35 ans environ et possédant une formation militaire de base, ainsi qu'à certains officiers enrôlés volontairement.

Les gouvernements provinciaux sont soumis dans ce domaine aux directives du Service d'administration. En temps de guerre, il y aurait une autorité spéciale: les 24 provinces seraient groupées en six régions de coordination et l'un des gouverneurs agirait en qualité de coordinateur civil régional, au même niveau que son homologue militaire. Sur le plan local, notre pays est divisé en une centaine de secteurs de protection civile, cinq ou six par province. Chaque secteur est dirigé par un contrôleur qui est responsable de toutes les activités dans sa région. Le contrôleur, comme le coordinateur, sont nommés et formés en temps de paix. Le contrôleur a à sa disposition six services: commandement, secours, lutte contre les incendies, ambulances, police et garde. Il s'agit là de services locaux; sur le plan régional, il existe trois types d'unités: les colonnes mobiles, les volontaires et les secouristes, établies près de certaines villes pour les cas d'appels extérieurs. Des groupes du Corps d'aviation volontaire seront utilisés pour la reconnaissance, la surveillance de la circulation, le dépistage des incendies et de la radioactivité, et les services de transport et de communication. Le corps se compose de 28 groupes. Par ailleurs, il y aura 21 pelotons sanitaires qui seront affectés essentiellement à la surveillance des conditions d'hygiène parmi les réfugiés. J'ai déjà mentionné que cette organisation était civile et humanitaire: nous n'avons qu'un seul groupe armé parmi nos services, le service de police, qui sera sous peu intégré à la police d'État.

Cela donne une idée de l'importance de chaque service.

Comme je l'ai déjà dit, la protection civile en Suède est un élément assez récent de notre système de défense, puisqu'elle n'existe que depuis 30 ans. Au début, il s'agissait surtout de la protection contre les gaz, mais peu à peu la population comprit que la défense civile ne représentait pas seulement un principe égoïste de secours individuel mais qu'elle était une organisation nécessaire intéressant de nombreux aspects de notre société. Au cours de la guerre, 800,000 personnes ayant reçu un entraînement quelconque firent partie de l'organisation, surchargée de travail. Après la guerre, ses activités se poursuivirent durant une longue période. Ses buts n'étaient pas cependant clairement définis et conséquemment, elle déborda ses frontières et aurait peut-être dû être confiée à d'autres autorités. Une enquête parlementaire, instituée en 1953, présenta en 1958 ses recommandations, qui furent adoptées par le Riksdag l'année suivante. Les buts en étaient désormais mieux définis et on tendit à réduire quelque peu son ampleur tout en la rendant plus efficace. On peut se faire une idée de ce concept de qualité plutôt que de quantité par le fait que le personnel fut réduit de moitié mais que les crédits furent doublés et qu'ils sont aujourd'hui quatre fois plus élevés. Le nouveau programme décennal fut lancé en 1961. Les fonds n'ont pas été pleinement perçus, mais ils n'en sont pas moins acceptables et nous avons fait plus de la moitié du chemin, avec encore 4 ou 5 ans avant la réalisation totale du plan.

Il est évident que les autorités compétentes ne se contentent pas d'attendre que le programme se réalise selon le plan décennal: des analyses sont constamment faites aux divers niveaux, pour déterminer les facteurs qui peuvent influer sur la structure de la défense civile. C'est ainsi qu'on a prévu des modifications aux unités de secours et d'aide, un renforcement du système d'alerte, etc...La procédure d'évacuation vient d'être révisée, et des abris devront probablement être construits en fonction de normes plus strictes, particulièrement en ce qui concerne la protection nucléaire.

On étudie actuellement, comme je l'ai déjà mentionné, la possibilité de rendre de nouveau obligatoire l'aménagement d'abris standard répondant à des normes données dans le centre des grandes villes. La protection individuelle à la lumière des développements de la guerre chimique devra être sensiblement améliorée et soutenue par un système efficace de détection et d'avertissement. Les masques à gaz devront être entreposés à l'intention de la population tout entière.

Une des méthodes auxquelles on travaille actuellement pour en arriver à ce but est une

affectation différente des crédits prévus pour l'année fiscale 1971-72. Il a été décidé par arrêté royal que la protection civile, ainsi que les autres services de défense générale, devront créer un meilleur équilibre au sein du système de défense. Ceci donnerait par ailleurs au gouvernement une plus grande liberté d'action et lui permettrait de mieux concevoir le développement à long terme de la défense générale. Le budget en vigueur actuellement doit être considéré plus ou moins comme un budget de dépense. Dans le nouveau système, le budget s'appliquera à une protection civile en progrès et deviendra ainsi un budget de rendement. On prévoit entre autres que les 15 subventions traditionnelles seront remplacées par 5 catégories bien déterminées—le commandement en temps de guerre, l'évacuation, la protection de la population, les secours et l'administration.

Dans ce système de budget de rendement, l'administration établira pour les 5 catégories dont nous venons de parler des programmes pour les cinq années suivantes: il s'agira là d'un budget à long terme qui se transformera graduellement en budget de rendement. L'administration doit concevoir de plus un plan pour les années 6 à 15, qui dressera les grandes lignes des modifications susceptibles d'être apportées au système de défense. Il sera révisé tous les quatre ou cinq ans et constituera le guide pour la planification des différents programmes. A cet effet, des recherches intensives vont être nécessaires, et les travaux ont déjà débuté dans un domaine particulier, la protection de la population. Le but de cette étude est de déterminer les conditions extérieures, c'est à dire l'agression ennemie, dans ses rapports avec la défense civile. Personne ne met plus en doute aujourd'hui le fait que la défense civile soit partie intégrante du système général de défense. Mais il est beaucoup plus difficile de trouver une méthode pratique pour évaluer le rôle relatif de la défense civile par rapport aux autres secteurs de la défense générale. Ces études devraient nous aider à déterminer ce à quoi l'on peut s'attendre dans un cas précis d'agression, et le degré d'intégration de notre système de défense qui donnerait le résultat optimum.

M. Sundelin: C'est maintenant le moment des questions. Puis-je vous présenter MM. Oesterstroem et Bergelin, et nous tenterons tous les quatre de répondre à vos questions.

Le vice-président (M. Perry Ryan): Messieurs les membres du Comité, nous avons parmi nous M. Art Sundelin, directeur général; M. Bergelin, chef de la division des Recherches; M. Osterstrom, directeur de l'Information; et bien entendu Mme Inga Lindblom, qui vient de nous parler. Tous quatre sont prêts à répondre à vos questions. MM. Wahn et MacLean veulent poser des questions. M. Wahn?

M. Wahn: Quel est le coût annuel approximatif de la protection civile pour tous les gouvernements en Suède, c'est-à-dire le gouvernement central et les gouvernements provinciaux ou municipaux?

M. Sundelin: Le coût total pour la défense civile cette année est de 125 millions de couronnes suédoises, c'est-à-dire le coût pour l'État; les municipalités aident à payer une partie du coût des abris administratifs et autres, soit environ 10 millions de couronnes. Nous avons ensuite les abris privés, environ 60 millions ce couronnes. Les industries doivent assumer les frais de leur défense civile, ce qui revient, je crois à environ 6 millions. Si bien que le total annuel en Suède se monte approximativement à 200 millions de couronnes.

M. MacLean: Selon le petit fascicule que j'ai ici, il y a environ 2 millions d'habitants dans les villes, alors qu'il y en avait 4 millions et demi en 1967. Est-ce que l'on tente de diriger la croissance des centres urbains, pour la disséminer ou la concentrer vers les centres plus petits, ou est-ce comme au Canada, où plus les villes sont importantes plus elles croissent vite?

M. Sundelin: Aucun effort n'est effectué par la protection civile en Suède pour diriger la population.

M. MacLean: Dans aucun service du gouvernement?

M. Sundelin: Dans certains, oui, mais simplement pour tenter de disperser les industries, jamais pour des fins de défense.

M. Nowlan: Il y a une question que j'aimerais poser, mais il s'agit d'une question annexe. Avez-vous une idée de ce que le programme vous a coûté depuis 30 ans qu'il existe? Le coût est de 200 millions de couronnes cette année, et je me demande si vous avez une estimation de ce qui a été dépensé réellement dans ce domaine depuis l'entrée en vigueur du programme, c'est-à-dire depuis 30 ans, sauf erreur.

M. Sundelin: Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je crois que c'est de l'ordre de 1,500 millions de couronnes suédoises.

M. Guay (St-Boniface): Les membres du Comité s'intéressent naturellement à l'aspect financier du programme: votre gouvernement y affecte beaucoup d'argent, vos abris et installations sont excellents. Mais je me demande quelle est l'efficacité de cette organisation et quelle est la réaction de la population. Je présume que votre organisation est composée essentiellement de volontaires.

Un témoin: C'est obligatoire.

M. Guay (St-Boniface): Très bien. Alors, quelle est la réaction de la population et quelle serait l'efficacité de votre organisation devant cette réaction en cas d'urgence? Êtes-vous certains que la population est au courant des méthodes à suivre et qu'elle les suivra effectivement?

M. Sundelin: Je crois pouvoir dire que la population suivra nos plans, mais M. Oesterstorm a peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

M. Osterstrom: Je crois que les gens sont généralement satisfaits. Nous nous efforçons de sonder continuellement l'opinion publique, et nous pensons bien que la population suivra, comme vous dites.

M. Guay (St-Boniface): Vous livrez-vous à des exercices pour vous assurer de la chose?

M. Osterstrom: Oui, nous avons organisé des exercices, principalement pour mettre le plan à l'épreuve; la population s'est montrée très loyale et n'a pas soulevé d'objections. On peut dire, en fait, que les Suédois sont aussi loyaux à l'heure actuelle qu'ils le furent lorsqu'ils se prononcèrent en faveur de la protection civile, il y a longtemps, et qu'ils acceptent le programme dans son entier.

M. Ryan: Sauf erreur, M. Guay veut savoir si vous avez organisé des essais d'évacuation. Avez-vous évacué des populations, M. Oesterstrom, sur quelque échelle que ce soit?

M. Osterstrom: Oui, mais il ne sera jamais possible, du moins en Suède, d'obtenir des fonds suffisants pour procéder à des essais d'évacuation d'une ville entière. Nous avons néanmoins mis à l'épreuve un projet d'évacuation à Stockholm, dans une autre grande ville et dans deux villes de moindre importance, et les résultats ont été satisfaisants. Nous savons désormais que les plans sont bons et que la population demeurera loyale.

M. Ryan: Et qu'elle suivra les instructions?

M. Osterstrom: Et qu'elle suivra les instructions, oui.

Le vice-président: M. Allmand?

M. Allmand: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question de l'évacuation: nous a-t-on dit qu'en cas d'évacuation, on incitera les gens à utiliser leurs propres automobiles? Existe-t-il un plan relatif à l'utilisation des autobus, des trains et des lignes aériennes et comment peut-on s'assurer que les gens qui n'ont pas de voitures pourront obtenir le transport nécessaire?

M. Osterstrom: Les personnes qui n'ont pas de moyen de transport doivent se présenter à des stations d'évacuation, et c'est ce qu'elles feront. De là, nous les acheminerons directement par autobus aux centres qui leur sont réservés, ou aux trains ou autres moyens de transport prévus.

M. Allmand: Une question supplémentaire. Si l'état d'urgence se produit durant la journée, lorsque les enfants sont à l'école, les mères de famille à la maison et les pères au travail, quelles instructions donnez-vous pour tenter de réunir les familles, ou ne vous préoccupez-vous pas de les réunir avant l'évacuation? Vous efforcez-vous d'évacuer les enfants des écoles, les mères de leurs maisons et les pères des districts où ils travaillent? Je pense, en effet, que dans une grande ville comme Stockholm, ils pourraient être disséminés par toute la ville.

M. Osterstrom: Nous prévoyons la réunion des familles; nous ne croyons pas qu'il y aura de telles situations d'urgence. Le programme est fondé sur le principe que nous aurons un avertissement stratégique à temps pour nous permettre de réaliser graduellement le plan d'évacuation.

M. Allmand: Vous pensez avoir suffisamment de temps pour réunir les familles avant l'évacuation.

M. Howard (Okanagan-Boundary): S'agit-il d'abris contre la pression? Peuvent-ils résister en cas de guerre bactériologique? Ou bien ne protègent-ils que contre les retombées radio-actives?

M. Osterstrom: Voulez-vous parler des abris ordinaires?

M. Howard (Okanagan Boundary): Les abris que nous avons vus ce matin et les autres que vous avez: que peuvent-ils supporter?

M. Osterstrom: Les abris ordinaires sont conçus pour résister aux effets des bombes classifiques allant jusqu'à 1,000 livres. Les abris ordinaires modernes peuvent résister aux vagues de souffle produits par les armes atomiques jusqu'à concurrence de 14 livres par pouce carré.

M. Howard (Okanagan Boundary): Et la protection contre la radioactivité?

M. Osterstrom: Cela dépend des divers abris.

M. Sundelin: Je pense que la radioactivité est réduite d'environ mille fois.

Par ailleurs, les abris sont à l'épreuve des gaz et sont munis de purificateurs d'air.

M. Howard (Okanagan Boundary): Et en cas de guerre bactériologique?

M. Sundelin: Les abris assurent une protection, mais je ne crois pas qu'elle s'étende à tous les types d'armes bactériologiques.

M. Laniel: Hier, j'avais l'impression, lorsque vous parlez de la protection civile, qu'il ne s'agissait pas de la défense passive telle que nous l'entendons au Canada. Pourriez-vous expliquer ce que vous voulez dire? Ce matin, vous avez parlé d'abris pour la population, mais ce n'est pas l'objet entier de votre protection civile. N'avez-vous pas aussi une division qui prévoit la défense du pays par les volontaires? Sous quelle autorité sont-ils placés?

M. Osterstrom: Non. En fait, l'organisation tout entière est, comme l'a dit Mme Lindblom, essentiellement humanitaire et le personnel ne prendra aucunement part aux combats. J'ajouterai, pour préciser encore ce qu'a dit Mme Lindblom, que le seul service de l'organisation qui soit armé est celui de la force policière de la protection civile, c'est-à-dire le service de la police et de la garde. Nous luttons depuis des années pour supprimer ce service et nous avons bon espoir d'y arriver, si bien que l'organisation sera entièrement «désarmée», si l'on peut dire.

M. Buchanan: Monsieur le président, sauf erreur, Mme Lindblom a mentionné dans son tableau que dans les villes où il y a plus de 5,000 immeubles d'appartements et dans les usines qui emploient 25 personnes ou plus, il fallait aménager des abris dans ces immeubles et ces usines. Dans ce cas, le coût de construction est-il à la charge du propriétaire de l'immeuble ou de l'usine, ou reçoit-il une aide à cet égard?

M. Sundelin: C'est le propriétaire qui doit assumer les frais de construction des abris.

M. Buchanan: Sans aucune subvention du gouvernement?

M. Sundelin: Non, mais le loyer des appartements en tient compte.

M. Buchanan: Et pour les maisons privées?

M. Sundelin: Nous n'avons encore rien fait pour les maisons unifamiliales: il s'agit seulement des immeubles de plus de deux étages.

M. Buchanan: Je conclus de ce tableau que des abris sont prévus pour à peu près la moitié de votre population?

Un témoin: C'est exact.

M. Buchanan: Si bien que vous espérez que dans 10 ou 12 ans, au rythme de 250,000 personnes par an, la population sera entièrement protégée?

M. Osterstrom: Comme l'a dit Mme Lindblom, nous construisons des abris dans toutes les villes de plus de 5,000 habitants, ainsi que dans certaines villes plus petites. Mais nous n'en construisons pas dans les campagne. Comme nous avons aujourd'hui environ 3.5 millions de sièges dans les abris situés dans les villes de plus de 5,000 habitants, on peut dire qu'il y a des abris pour plus de la moitié de la population des villes.

M. Buchanan: Et les habitants des campagnes? Existe-t-il un programme...

M. Sundelin: Nous projetons d'aménager des abris contre les retombées radioactives dans les campagnes, oui.

M. Nowlan: Avez-vous des plans quant au genre d'abris qu'il convient de construire? Songez-vous à nommer des inspecteurs?

M. Sundelin: Oui.

M. Harkness: J'ai une question à poser qui est en quelque sorte un complément de la dernière: prévoyez-vous la protection du bétail et des vivres entreposés dans les campagnes? Il semble que vous n'ayez pas de programme d'abris pour les populations rurales. Existe-t-il un programme de protection des animaux et des denrées?

M. Sundelin: Cela ne fait pas partie du programme de protection civile en Suède. Nous avons une administration spéciale pour ce que nous appelons la défense économique, qui est responsable des vivres et aussi du matériel industriel. Elle s'occupe des réserves de vivres, ainsi que des divers types de matériel industriel, dont une partie est entreposée dans les campagnes.

M. Harkness: Je pensais plutôt à vos vaches laitières, par exemple, N'avez-vous rien pour protéger vos réserves de lait?

M. Sundelin: Non, non pas d'abris.

M. Legault: Vous avez répondu à ma première question mais on nous a indiqué ce matin que les abris publics servent pour le

moment de garages à valeur locative. Maintenant, du point de vue financier, les loyers ou les montants perçus servent-ils à recouvrer les sommes dépensées pour les abris?

M. Sundelin: Certes oui. Voyez-vous, les abris ne sont pas construits par la communauté, mais par la ville de Stockholm qui reçoit des fonds de l'État à cette fin. Les deux tiers des frais sont à la charge de l'État: cela ne représente pas les deux tiers des frais totaux, mais les deux tiers des frais de construction de l'abri, déduction faite de ce que l'abri rapporte comme garage en temps de paix. De la sorte, la ville de Stockholm peut louer l'abri à une société et employer l'argent qu'elle en retire pour ses propres besoins; elle n'a pas de comptes à rendre au gouvernement.

M. Legault: En d'autres mots, le gouvernement endosse les deux tiers du déficit?

M. Sundelin: Oui. En temps de paix, il s'élève à 5 millions, nous payons dix millions et la communauté cinq.

M. Laprise: Je vais poser ma question en français, je crois.

Dans l'entraînement et l'instruction que vous donnez au personnel, est-ce que cette instruction peut servir dans d'autres catastrophes, par exemple, comme incendie ou peut servir par exemple, à donner des premiers soins en cas d'accident ou quelque chose comme cela?

Mme Lindbløm: Oui, nous avons deux autres sortes d'entraînement, nous avons des gens qui sont entraînés dans la défense civile et des gens qui le sont sur une base volontaire. Tous les gens qui ont eu un entraînement toute leur vie, peuvent être employés en temps de paix. Cependant, nous n'avons pas recours à ces gens en cas d'incendies et de...

Une voix: De catastrophes.

Mme Lindbløm: ...catastrophes, non, ils ne sont pas impliqués dans ces cas-là.

M. Laprise: Est-ce qu'ils sont entraînés pour donner les premiers soins aux blessés?

Mme Lindbløm: Oui, il y en a qui sont entraînés pour cela.

M. Brewin: Monsieur le président, je m'arrêterai à la réponse à la question de l'un de mes collègues, d'après laquelle les plans d'évacuation demanderaient quelque temps et qu'il était prévu de donner l'alerte à l'avance: je crois que le mot employé était «alerte stratégique». Je voudrais savoir combien de temps l'alerte durera et si l'on a prévu la durée du processus d'évacuation, est-il réaliste de présupposer qu'un adversaire situé à proximité de vos frontières donnerait une alerte stratégique s'il est au courant de vos plans. Ne tenterait-il pas plutôt d'en profiter en lançant une attaque par surprise pour envahir éventuellement la Suède.

M. Sundelin: Nous ne nous attachons pas à parer à une attaque isolée contre la Suède et nous ne croyons pas à une telle attaque. Si la guerre éclatait, nous avons des raisons de croire que la Suède serait sans doute impliquée. La guerre se ferait à une échelle beaucoup plus grande et c'est pourquoi nous estimons qu'une certaine planification de l'évacuation s'impose. Supposons par exemple que l'Allemagne soit exposée aux bombardements, on pourrait demander aux Allemands ce qu'ils ont prévu pour évacuer la population, notamment en Hollande, ce qui est un détail très intéressant du plan allemand. Les Soviétiques se proposent de faire la même chose, ainsi que les autres pays. Si donc la guerre éclate, les pays que cette guerre touche de plus près que nous devront tout d'abord veiller, nous semble-t-il à protéger leur population et cela vraisemblablement plusieurs mois avant le début des hostilités. Nous devons donc a priori suivre de près les événements sur la scène internationale et les événements locaux dans les autres pays pour être à même d'évaluer la situation. Nous pouvons nous dire, voilà, le moment est venu, nous devons commencer, ne serait-ce que pour montrer par là que nous sommes capables de mener à bien ce que nous avons prévu depuis tant d'années et que nous prenons les choses au sérieux. C'est d'ailleurs ce à quoi songent les États-Unis, qui feraient évacuer les villes en partie, ainsi que certaines régions uniquement pour prouver que c'est faisable et qu'il y a tout lieu de prendre leur politique au sérieux, ainsi que leurs déclarations sur la scène internationale. Mais selon nos plans, il faut au plus six heures pour mettre en branle l'organisation de défense civile et elle peut être mobilisée dans les 24 heures. La mobilisation peut être annoncée sur les ondes, sur toutes les stations, et la section de l'organisation chargée de l'évacuation peut être mobilisée en six heures. L'évacuation peut commencer au bout de ces six heures si le temps presse et, bien que nous la

croyions improbable, nous sommes prêts à parer à cette éventualité. Nos abris servent de garages ou à d'autres fins en temps de paix, mais les abris normaux doivent être disponibles dans les 24 heures. Ce qui se trouve dans l'abri en temps de paix doit en être enlevé et les articles de première nécessité, vivres, réserve d'eau, lits, etc. doivent y être installés dans les 24 heures. Voilà notre plan. Les grands abris publics que vous avez vus aujourd'hui seront totalement aménagés et prêts à remplir leurs véritables fonctions dans les 48 heures. Il ne faut pas beaucoup de temps pour sortir les voitures, mais il faut ensuite installer les lits et édifier des cloisons et ainsi de suite.

M. Forrestall: Hier, monsieur le président, nous nous sommes laissés dire que le peuple suédois ne semblait guère s'intéresser à ce programme, mais qu'il y avait eu un regain d'intérêt voici deux ans environ, c'est bien l'expression employée, il me semble. Comment expliquez-vous cela, qu'est-il arrivé alors pour que soudain la population de votre pays prenne un intérêt réel ou très vif à la défense civile?

M. Sundelin: Je ne sais pas ce qui s'est passé il y a deux ans, mais le Comité de la défense présenta les résultats de ses travaux au gouvernement à cette époque et cela fit couler beaucoup d'encre dans la presse et suscité maints débats à la télévision et ailleurs. Il ne s'agissait pas uniquement de défense civile, il y avait aussi la question de la défense militaire.

M. Harkness: Mais rien de précis ne s'est produit?

M. Sundelin: Non.

Le président: Monsieur Harkness, avez-vous une autre question à poser?

M. Harkness: Je veux absorber la question de l'équipement spécial de lutte contre l'incendie que possède la défense civile. Cet équipement se compose-t-il d'auto-pompes incendie et de matériel ordinaire de lutte contre l'incendie destinés uniquement à cette fin et ne servant en aucune autre circonstance?

M. Sundelin: En période d'alerte préventive, la défense civile prend en mains la lutte contre les incendies en général, même ce que nous appelons les incendies en temps de paix et le corps de pompiers—hommes et matériel —est intégré à l'organisation de la défense civile. Mais en plus de cela, nous stockons du matériel pour la lutte contre l'incendie, pompes, tuyaux et diverses autres pièces de matériel. Nos forces de lutte contre les incendies se multiplieront à peu près par huit en temps de guerre.

M. Harkness: Vous devez avoir stocké une énorme quantité de surplus alors?

M. Sundelin: En effet.

M. Nesbitt: Ma question rejoint celle de M. Brewin. Je voudrais aller un peu plus loin, si possible, à propos de la rapidité d'exécution de ces préparatifs et le fait qu'ils peuvent être réalisés en six heures une fois l'alerte donnée. A-t-on songé à adapter le plan ou à prendre d'autres dispositions au cas où la Suède serait attaquée par surprise, à l'instar de la Norvège au cours de la Seconde Guerre mondiale, ou bien, plus récemment, de la Tchécoslovaquie envahie en un temps record, bien que ce semble fort improbable en raison des barrières naturelles que constituent les plans d'eau et qui l'isolent. A-t-on songé qu'un adversaire éventuel pourrait lancer une attaque surprise contre la Suède pour y prendre pied et a-t-on pris des dispositions pour parer à une telle éventualité?

M. Sundelin: Je ne crois pas avoir bien saisi la question, mais il n'y a aucune raison pour que la Suède, soit, entre tous les pays, le premier à être attaqué, s'il y a guerre en Europe ou ailleurs. Si quelque chose se produisait en Europe, nous mobiliserions aussitôt notre défense civile, ainsi que nos forces armées et nous nous préparerions à soutenir l'attaque, mais nous doutons fort que la Suède soit le premier pays visé.

Le président: Monsieur Guay, vous pouvez poser une autre question.

M. Guay (St-Boniface): Je crois que votre pays est passé maître dans ce domaine particulier. Il se peut fort bien que votre formation d'encerclement ait la même origine que votre défense nationale. Néanmoins, ma question est celle-ci. Plusieurs témoins et experts se sont présentés devant le comité et nous ont signalé que le délai de vingt minutes, en particulier dans le programme du Commandement pour la défense aériennne de l'Amérique du Nord (NORAD), l'alerte de vingt minutes risquait d'être moindre et qu'il se pouvait même qu'il n'y ait pas d'alerte. Ma question vient compléter les déclarations de ces témoins et vous n'êtes certainement pas sans vous douter que cette éventualité n'est pas à exclure, bien que vous ayez des armes nucléaires. Si vous avez parfaitement organisé votre défense, vous devez sans doute envisa-

ger cette posibilité, toute nation nucléaire que vous soyez. Et supposons que malgré tous vos préparatifs, votre pays doive faire face à une attaque dans un laps de temps très court, j'imagine alors que vous avez prévu la chose et que vous allez nous expliquer les mesures que vous avez arrêtées.

M. Sundelin: M. Bergelin est, je crois, en mesure de vous dire quelques mots à ce sujet.

M. Bergelin: La défense suédoise peut difficilement parer à toutes les situations en cas d'attaque. Nous devons étudier la portée, le type des attaques dont pourrait faire l'objet la Suède et avant d'adopter un nouveau système de planification, nous mettons sur pied un groupe de travail pour analyser les conditions internes et externes qui peuvent dicter la politique et la planification de défense de la Suède. Le gouvernement nous a demandé d'étudier quatre éventualités à fond, mais l'enquête peut porter aussi sur d'autres questions.

Nous nous attacherons tout d'abord à étudier l'attaque proprement dite. Nous décrirons les répercussions sur les habitants des bombardements d'objectifs militaires en Suède en cas d'invasion par un agresseur qui n'emploie que des armes conventionnelles.

En second lieu, nous étudierons les répercussions sur la population d'un bombardement d'objectifs militaires en Suède lorsque l'envahisseur se sert d'armes atomiques en proportion du but qu'il veut atteindre.

En troisième lieu, il s'agira de l'attaque où l'agresseur cherche à obtenir des avantages politiques par des manœuvres politiques alliées à des menaces et à des démonstrations de force.

Et le quatrième cas décrira les répercussions qu'aurait pour la Suède une explosion nucléaire en Europe provoquée par les grandes puissances.

Il y a encore d'autres types d'attaque, entre autre choses, l'attaque éclair qui régira la planification et la politique de défense et il se peut qu'il se présente toutes sortes de cas qui nous permettrons d'analyser la situation. Outre ces cas d'attaque, nous comptons que certains éléments de la planification seront fixes; c'est-à-dire que nous approfondissons actuellement ces questions. Nous faisons des enquêtes et nous mettrons au point un plan, de sorte que la défense suédoise se distingue en toute éventualité. Nous ne pouvons pas oublier ces attaques éclair. Nous avons peut-être acquis là une expérience qui nous donne une capacité de riposte maximum dans tous les types d'attaque contre la Suède.

M. Winch: Monsieur le président, j'hésite à poser une question qui est assez morbide. L'abri dans lequel nous étions ce matin peut, si j'ai bien compris, recevoir 15,000 personnes en cas d'urgence. Or, dans ce cas, il y aura sans doute un grand nombre de personnes qui souffriront de claustrophobie, d'hystérie ou de commotion. Je voudrais savoir quelles dispositions vous avez prises en ce qui concerne les services de soins médicaux et l'installation des lits? Puis-je ajouter que cette question m'intéresse particulièrement, car il y a trois ans environ, je me suis trouvé, en compagnie de plusieurs autres députés de la Chambre des communes, passer quelques jours dans l'abri antiretombées du Commandement situé à une cinquantaine de milles d'Ottawa et là, nous avons tous constaté que même là l'hystérie et la commotion étaient omniprésentes. Dans un cas d'urgence, j'ai appris que tout était prévu pour s'occuper d'une personne décédée. C'est pourquoi je pose ma question qui est importante à mes yeux, compte tenu des cas d'hystérie, de claustrophobie, de commotion et de crises cardiaques auxquels on peut s'attendre.

M. Sundelin: Il est très important de prévoir ce genre de situation et nous sommes organisés en conséquence. L'abri doit être divisé en un grand nombre de petits compartiments. Il est impensable d'entasser 15,000 personnes dans cet espace; c'est pourquoi il y a compartimentation. Il faut prévoir des pièces spéciales pour les malades et d'autres pour les morts et il est aussi indispensable de disposer d'une équipe spéciale pour diriger les abris, un chef et des personnes occupant certains postes et responsables des diverses sections de l'abri.

M. Winch: Comment allez-vous évacuer les morts, car sur 15,000 personnes il y aura certainement des morts et vous aurez besoin de la glace pour purifier l'air. Avez-vous pris des mesures dans ce sens?

M. Sundelin: Il nous faudra les sortir.

M. Winch: A l'extérieur.

M. Sundelin: Oui.

M. Winch: Mais s'il y a des retombées radioactives, votre abri ne sert plus à rien alors?

M. Sundelin: Si, bien sûr. On peut sortir pendant un instant, en dépit des retombées: ça dépend de leur intensité, mais toujours est-il qu'on peut sortir pendant quelques minutes, quelques heures, peut-être même une journée. Il n'est pas nécessaire de rester longtemps à l'extérieur. On sort les morts et d'autres choses des abris, tout en demeurant sous terre.

M. Anderson: Est-il exact que les forces de l'OTAN stockent des vivres pour une année entière dans ces endroits?

M. Sundelin: Non. Il n'y a pas de stockage de vivres pour une durée aussi longue dans les villes.

M. Lewis: Il y a un budget de défense économique et nous avons dit hier qu'il se montait à 125 millions de couronnes par an, je crois. J'ai supposé qu'il s'agissait d'une sorte d'accord pour stocker les vivres et les distribuer en cas de guerre. Disposez-vous de tels crédits pendant nombre x d'années, ou bien de sommes plus ou moins élevées? Il semble que ce soit un budget passablement élevé.

M. Osterstrom: Mais ce budget n'est pas uniquement destiné aux vivres. Il sert aussi pour certains matériaux dont l'industrie a besoin, ainsi que pour l'essence et le combustible.

M. Lewis: Le combustible et les matériaux industriels et le reste.

M. Thompson (Red Deer): Quelle place prend dans votre programme de défense civile les hôpitaux d'urgence, les hôpitaux de campagne là où la population évacuée se trouve? Avez-vous prévu cela? Avez-vous des hôpitaux d'urgence et des stocks?

M. Sundelin: Oui. Mais dans l'organisation de la défense civile, nous sommes chargés de prendre soin des victimes sur place et de les diriger ensuite sur les hôpitaux. Nous avons donc besoin de ce que nous appelons les postes de premiers soins pour traiter les cas de commotion, réduire les fractures et procurer d'autres soins, puis il faut transporter les blessés dans les hôpitaux. C'est le Conseil médical de Suède qui est chargé de la planification hospitalière en temps de guerre; il dispose de plans ainsi que d'équipement pour ériger des hôpitaux de campagne en temps de guerre.

M. Guay (St. Boniface): J'aurais une autre question. Les hôpitaux sont-ils logés dans les abris?

M. Sundelin: Non. Certains hôpitaux de ville possèdent des abris creusés dans le roc. Mais en temps de guerre, la plupart seront érigés en dehors des villes, dans la campagne et ils n'auront pas d'abris.

Le vice-président: Nous en avons terminé avec la première série de questions. C'est maintenant au tour de MM. MacLean, Wahn et Nowlan.

M. MacLean: A-t-on prévu quelque chose pour les personnes qui travaillent dans des souterrains archiprotégés, je veux dire le gouvernement central, certains gouvernements locaux, et y a-t-il une organisation spéciale dans cet ordre d'idées...

M. Sundelin: Oui, tout est prévu pour le gouvernement, les gouverneurs des provinces ou les chefs de la défense civile dans les districts de défense civile.

M. Wahn: Quels cours de formation donnez-vous aux adultes et dans les écoles en fait de défense civile?

M. Osterstrom: Dans les écoles nous dispensons trois genres de cours, qui ne portent pas directement sur la défense civile mais plutôt ce que l'on appelle l'autodéfense, la lutte contre l'incendie majeur ou mineur, les premiers soins chez soi et ce que nous appelons la protection individuelle qui comporte l'évacuation, quelques notions de l'évacuation, l'organisation, le comportement dans les abris et la protection en cas de guerre ABC. Dans l'ensemble, la population pouvait suivre ces cours d'autodéfense sur une base facultative. Nous avons commencé, il me semble, en 1961, et jusqu'à maintenant, quasi 1.1 million de personnes ont suivi ces cours; en outre, environ 700,000 d'entre elles ont suivi le cours de protection individuelle.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): On a dit qu'une partie de la formation était obligatoire. En quoi consiste-t-elle?

M. Osterstrom: Tout dépend de la formation donnée. Maintenant, comme l'a dit Mlle Lindblom, nous visons à former 220,000 personnes auxquelles se joindrait un contingent de 10,000 militaires transférés dans le secteur de la défense civile, outre une organisation pour la protection avancée, la protection industrielle—ce qui représente quelque chose comme 60,000 personnes. Dans l'ensemble, on disposera donc de 300,000 personnes. Nous les convoquons conformément à la Loi sur la défense civile, selon les besoins. Nous désignons les personnes dont nous avons besoin et nous les choisissons en fonction de leur notion du cours que nous allons leur donner. Après coup, elles reçoivent la formation nécessaire pour leur permettre de remplir leurs fonctions au mieux.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): J'aurais une autre question, monsieur le président.

Le président: Allez-y.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Ces personnes sont-elles rétribuées pendant leur formation?

M. Osterstrom: Oui.

Le président: Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Monsieur le président, je ne sais trop si la question est de bon jeu, mais je me demande si la raison pour laquelle on accorde tant d'importance, dans votre pays, à la planification et à la discussion du programme de protection civile ne serait pas votre statut de non-allié. En d'autres termes, si vous étiez membre d'une alliance, vous sauriez au départ que vous devriez prendre part à très brève échéance aux hostilités; accorderiez-vous alors tout autant d'importance à la défense civile? Lui trouveriez-vous le caractère pratique que vous lui voyez maintenant, ou espérez-vous échapper aux hostilités qui pourraient éclater entre deux grandes puissances?

M. Sundelin: Je ne saurais trop dire ce que nous ferions en pareille situation, dans une alliance, mais j'estime que nous affecterions les mêmes crédits à la défense et prendrions les même mesures. Je le crois vraiment. D'ailleurs, prenez la Norvège: les choses y sont à peu près au même point qu'en Suède.

M. Nowlan: Si je pose la question, c'est qu'hier, l'un de vos fonctionnaires attachés à la défense a signalé qu'étant donné votre situation géographique, sans parler de votre statut, vous espériez échapper aux hostilités entre deux blocs.

Le président: Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): On ne nous a pas expliqué la fonction exacte du centre dans lequel nous nous trouvons présentement ce matin. Auriez-vous l'amabilité de nous l'expliquer et de nous dire si vous avez d'autres centres semblables dans diverses régions du pays?

M. Sundelin: Oui, bien sûr. Nous avons cinq écoles centrales de défense civile, dont celle où nous nous trouvons en ce moment. L'école située ici dans le palais où nous sommes est une école d'État de protection civile.

M. Thompson (Red Deer): Pour les officiers supérieurs.

M. Sundelin: C'est cela. Nous pouvons accueillir ici 60 élèves en même temps. Nous sommes en train de construire un nouve édifice, ce qui portera le nombre d'élèves à 90. L'école restera ouverte toute l'année. Nous avons également une autre école à Rosersberg pour les conscrits destinés à nos colonnes mobiles: elle peut recevoir environ 200 élèves. Il y a aussi à la campagne une école pouvant accueillir 120 élèves, une autre, 90 et une dernière, 60. Ce sont là les principales écoles. Les provinces organisent des cours.

Le président: D'autres membres du comité désirent-ils poser des questions? J'en profite donc pour poser une ou deux questions moi-même, si vous y consentez, monsieur Sundelin.

M. Sundelin: Je vous en prie.

Le président: Dans la période de 48 heures pendant laquelle vous aménagez votre abri, ainsi qu'il en a été question tantôt, qu'y mettez-vous? Y mettez-vous des aliments pour un certain temps? Y mettez-vous des lits ordinaires, des matelats pneumatiques, des sacs de couchage ou autre chose? Quel ordre de priorité suivez-vous?

M. Sundelin: Nous y mettons des aliments et des lits ordinaires et tout ce qu'il faut pour les premiers soins ou pour les malades.

Le président: Pour combien de temps?

M. Sundelin: Pour quatre jours, je pense.

Le président: Et à la campagne, quand vous évacuez la population, logez-vous les gens dans des baraquements que vous y construiriez? Où logeront-ils au juste quand ils arriveront à l'endroit désigné?

M. Sundelin: Ils seront accueillis dans les maisons ordinaires par les habitants.

Le président: Voilà qui met fin à la période des questions. Nous pouvons suspendre la séance pour le déjeuner avant l'heure prévue. Je vous remercie tous.

Le président: Nous accusons un peu de retard. Nous comptons parmi nous ce matin notre ambassadeur Son Excellence Monsieur R. P. Bower. Il voudra sans doute nous adresser quelques remarques générales pour notre gouverne; après quoi, s'il reste du temps, nous pourrons lui poser des questions.

M. R. P. Bower: Je vous remercie, monsieur Wahn. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à Bonn. Je ne sais pour combien d'entre vous il s'agit de la première visite en Allemagne, mais Bonn est une ville autrefois universitaire, tranquille, dont l'activité nocturne est assez réduite. C'est quand même un endroit historique intéressant, et j'espère que vous vous y plairez pendant votre bref séjour. Malheureusement, pour vous comme pour nous, il doit y avoir aujourd'hui au Bundestag un débat sur les affaires étrangères et la défense. Bon nombre de nos principaux témoins devront assister à ce débat. Nous n'étions pas au courant de la chose, et nous n'avons appris le retrait de certaines de ces personnes qu'à quatre heures hier, ce qui nous a forcé à modifier assez considérablement notre programme. C'est fort regrettable, car certains des témoins les plus compétents sont parmi ceux qui vont prendre la parole au Bundestag et ils ne pourront donc être des nôtres aujourd'hui. L'intérêt de la séance, j'en ai peur, s'en trouvera réduit d'autant. Nous avons pensé qu'il serait utile, au lieu de donner la notice biographique des personnes qui nous adresseront la parole

après leur arrivée parmi nous, de le faire dès maintenant, et lorsqu'elles arriveront, nous leur demanderons simplement de se lever à l'appel de leur nom, afin que vous puissiez les connaître, mais il ne sera pas fait lecture de leur notice biographique. Nous allons y passer à l'instant, afin que vous possédiez quelques renseignements sur les personnes qui vont vous adresser la parole. Si vous désirez obtenir la copie de ces notices pour vous y référer plus tard, nous vous en ferons tenir un exemplaire, bien sûr. Je dois parcourir cette liste pour en rayer les noms de ceux qui ne viendront pas.

M. Walter Kiep. Membre du Parti chrétien démocrate, principal parti du gouvernement de coalition. C'est un parlementaire qui a su allier une carrière active dans les affaires à une autre carrière en politique: il s'occupe d'assurance depuis 1949 et il est au Parlement depuis 1965. Il a de nombreuses relations aux États-Unis et son nom est de ceux que l'on a mentionnés récemment comme candidats au poste d'ambassadeur d'Allemagne à Washington. Il est membre du comité de la défense du Bundestag. Il a aussi visité le Canada et il était à Ottawa au début de 1968 où il s'est entretenu de questions de défense et de politique étrangère avec de hauts fonctionnaires canadiens.

M. Peter Petersen, lui aussi membre du PCD. C'est un grand voyageur transatlantique. Spécialiste de l'étude des marchés de profession, il est au Bundestag depuis 1965. Il fait également partie du comité de la défense et lors d'un voyage au Canada, au début de l'année, il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires canadiens de questions de défense et de politique étrangère.

A présent, dans les rangs du PSD, le Parti social démocrate, peut-être Helmut Schmidt viendra-t-il. Nous espérons fortement en tout cas qu'il sera des nôtres. Il est le leader du comité secret du PSD au Bundestag. Économiste de profession, il a été élu au Bundestag pour la première fois en 1953. De 1961 à 1965, il fut ministre des Affaires intérieures du gouvernement d'État d'Hambourg. Il est revenu au Bundestag en 1965. Il fait partie de la direction du PSD depuis 1965 et il est membre à la fois du comité des affaires étrangères et du comité de la défense.

M. Karl Mummer à présent. Viendra-t-il?

Oui, il sera des nôtres.

M. Bower: M. Mummer occupe au sein du comité secret du PSD le poste qui correspond à peu près dans notre régime parlementaire à celui de whip. Il s'occupe de politique, sous une forme ou sous une autre, depuis fort longtemps. En 1933, il a été condamné à 21 mois de prison pour activités subversives contre le régime nazi, après quoi il est parti en exil. A son retour en Allemagne en 1946, il a pris une part active d'abord au gouvernement de la zone américaine d'occupation et ensuite au conseil économique des zones britannique et américaine réunies. C'est un des rares parlementaires à être membre du Bundestag sans sarrêt depuis sa fondation en 1948. M. Mummer fait partie du comité des affaires étrangères du Bundestag.

M. Schultz viendra-t-il? M. Schwartz?

Oui, le professeur Schwartz sera des nôtres.

M. Bower: Le professeur Schwartz est l'un des universitaires qui nous rendront visite. Il enseigne la sociologie à l'université de Cologne. Il a fait ses études en Allemagne et aux États-Unis. D'ailleurs, il se rend souvent en Amérique du Nord. L'automne dernier, il se trouvait à Toronto, où il a donné une conférence à l'Université York. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de sociologie, dont le plus récent est une analyse de l'agitation étudiante en Allemagne. En plus de la sociologie, il s'intéresse vivement aux affaires étrangères. M. Wagner doit venir, n'est-ce pas?

M. Bower: M. Wolfgang Wagner est l'un des plus grands spécialistes de l'Allemagne en matière de politique étrangère. Il est le directeur de l'Institut de recherche de la Société allemande des affaires étrangères. Il est également rédacteur en chef de la publication de la Société intitulée «Archives européennes». La Société est l'équivalent allemand de l'Institut canadien des affaires internationales. M. Wagner est aussi écrivain. Son livre le plus récent, qui a pour titre «*L'Europe entre le réveil et la réaction*», a paru l'an dernier. Il signe, en outre, des articles sur la politique étrangère qui paraissent dans divers journaux et revues et il présente fréquemment des commentaires à la radio et à la télévision.

Passons maintenant aux journalistes. Nous en avons deux. M. Gunther Mugenberg, bien connu de la plupart des Allemands, puisqu'il est depuis quatre ans premier correspondant de la télévision de l'Allemagne de l'Ouest. Il était auparavant correspondant à Bonn de la West Deutsche Allgemeine Feitung. A ce poste, il a également «couvert» des conférences internationales. Il connaît bien les deux côtés de l'Atlantique, ayant fait ses études aux États-Unis. M. Sommers doit-il venir?

M. Bower: Et voilà, la liste est épuisée. Permettez-moi de vous dire encore une fois combien je regrette que nous ne soyons pas aussi nombreux que prévu. N'y voyez surtout pas un manque d'intérêt porté à votre visite et n'allez pas conclure que les Allemands s'intéressent peu à la politique étrangère. Je dirais même que l'Allemand moyen porte un bien plus grand intérêt aux affaires étrangères que le Canadien moyen. Il est beaucoup

mieux renseigné. Aucun citoyen allemand ne se trouve en réalité à beaucoup plus d'une heure d'un pays étranger. Je crois bien que la partie la plus centrale de ce pays n'est pas à plus d'une heure de route, sur l'autobahn, de quelque pays étranger. Après les Canadiens, les Allemands sont les plus grands voyageurs du monde. Les Canadiens sont au premier rang, et de loin. Le chiffre de leurs voyages est supérieur de 50 p. 100, je crois, à celui du pays suivant, qui est l'Allemagne. Une bonne partie de nos voyages, bien sûr, se font aux États-Unis. Mais ici, on voyage en France, en Tchécoslovaquie, en Espagne et même en Amérique du Nord. Notre office de tourisme à Francfort, qui organise des voyages collectifs en Europe, a déjà vendu ses places pour toute l'année 1969. Et ce n'est pas bon marché. Peut-être les voyages collectifs devraient-ils être plus nombreux. Mais il reste que l'on a déjà vendu toutes les places des voyages collectifs au Canada organisés cette année pour les Allemands. C'est une société allemande qui est le plus important bureau de tourisme au monde. Par leur histoire, les Allemands ont l'habitude des relations avec des pays étrangers voisins. Relations pas toujours cordiales, mais les Allemands sont beaucoup plus conscients que ne le sont les Canadiens du fait qu'il y a sur la terre d'autres humains à part eux-mêmes. Prenons par exemple l'industrie: si nos exportations par tête sont plus élevées que celles de l'Allemagne, elles sont le fait d'une poignée de firmes à caractère international, les sociétés d'aluminium, les sociétés de nickel, les meuneries, les exploitations forestières. Le Canadien moyen ne participe pas directement aux affaires internationales, ou du moins n'en donne-t-il pas l'impression, tandis que la participation de l'Allemand moyen est bien évidente. Il en résulte que les affaires étrangères ont beaucoup plus d'intérêt pour l'Allemand moyen et votre présence ici intéresse les personnes qui, malheureusement, ne seront pas des nôtres aujourd'hui. Je ne voudrais pas que vous pensiez que leur absence dénote un manque d'intérêt: je vous assure qu'il n'en est rien.

Évidemment, la politique étrangère allemande, tout comme la nôtre, tend à la réalisation d'objectifs nationaux de base, et l'objectif national de base de l'Allemagne à l'heure actuelle est, bien sûr, la sécurité. Les Allemands se préoccupent davantage de leur sécurité que de toute autre question. Historiquement, ils sont bien justifiés de s'en inquiéter. En second lieu, je dirais que leur principale préoccupation est la réunification de leur pays, et ils considéreront dans leurs relations tout autre pays la contribution que ces relations pourront apporter à la poursuite de ces deux objectifs fondamentaux. Le troisième objectif fondamental est sans doute la communauté économique de l'Europe de l'Ouest, l'expansion de cette communauté économique. A la fin de la guerre, l'objectif premier de l'Allemagne était de survivre. D'assurer sa survie en bâtissant sur les décombres laissés par la guerre. Cet objectif, les Allemands l'ont atteint. Il n'est plus prioritaire: le problème économique a trouvé solution. Les objectifs prioritaires des Allemands sont aujourd'hui la sécurité, la réunification et l'unité de l'Europe. Et je le répète, ils considéreront dans leurs rapports avec les autres nations la contribution que ces rapports pourront apporter à la poursuite des objectifs fondamentaux de leur politique étrangère. Il y a pour ainsi dire unanimité en Allemagne sur ce qu'il faut faire pour atteindre ces objectifs. Les opinions sont diverses quant à la façon d'aborder les questions, mais elles diffèrent peu quant aux objectifs fondamentaux eux-mêmes. Et maintenant, s'il est des questions que vous aimeriez me poser avant l'arrivée de nos visiteurs, nous pourrions peut-être y passer tout de suite.

Le président: Nous avons jusqu'à 10 h 30. Je tiens d'abord à dire que nous sommes tous enchantés que Monsieur Bower ait pu venir ce matin. Sa santé n'est pas très bonne depuis quelque temps, ce qui explique qu'il n'ait pu venir nous accueillir à notre arrivée hier. Nous sommes donc ravis, Monsieur Bower, qu'au moins vous vous sentiez assez bien pour nous avantager de votre présence ce matin. Vous y dépensez peut-être trop de forces précieuses, bien que vous ayez fort bonne mine, monsieur l'ambassadeur. Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Monsieur le président, je voudrais seulement demander à notre invité ce qu'il pense de l'objectif de l'Allemagne qu'est la réunification. Cette question constitue-t-elle aujourd'hui un thème aussi central de la politique allemande qu'il y a dix ans, par exemple? Car quand on arrive par voiture dans la ville de Bonn, on aperçoit des édifices assez imposants et d'allure solide, et je me demande si ces structures sont temporaires ou si au contraire, elles sont faits pour durer longtemps, et peut-être les Allemands se font-ils de plus en plus à la pensée que la réunification est sans doute très éloignée?

M. Bower: Aucun Allemand, je pense, surtout après ce qui s'est produit en août dernier, n'attend la réunification pour demain. J'ai toujours cru pour ma part que c'était là un problème en voie de disparition, mais mes amis allemands m'assurent que j'ai tort sur ce point. Serait-ce un problème en voie de disparition dans votre propre pays, me disent-ils, si une puissance étrangère l'envahissait pour en dominer une partie, pour vous en arracher une partie: accepteriez-vous jamais la chose,

vos enfants l'accepteraient-ils jamais? Ils ne veulent pas l'accepter, dans l'optique de leur histoire, et nous ne l'accepterions pas non plus. C'est là sans doute une réaction bien naturelle. Moi qui suis Canadien, si la chose arrivait à mon pays, je réagirais de la même façon. D'autre part, l'Allemagne est un pays difficile à définir. L'une des principales difficultés de l'Allemagne est qu'il n'a jamais été possible de la définir. Doit-on en donner une définition linguistique? Évidemment non, car il faudrait y mettre l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas et même une partie de la Crimée. Elle n'a pas de frontières naturelles, comme l'Italie dont les Alpes sont au nord la frontière naturelle. Ce fait a toujours créé à l'Allemagne, tout au long de son histoire, de grandes difficultés. Il fut en temps où on jugeait inconcevable que les Allemands acceptent jamais la séparation de l'Autriche. C'est aujourd'hui chose faite. Il est donc permis de penser, je crois, que lorsqu'aura disparu la génération de ceux qui ont vécu en Allemagne de l'Est, qui y sont nés, qui y ont passé leur enfance ou dont les parents y ont passé leur enfance, l'Allemagne ne s'intéressera plus à reprendre possession de ce territoire. Du moins, elle n'est pas disposée présentement à tout mettre en œuvre pour atteindre ce but. En outre, il existe un courant profond de résistance à toute modification du *statu quo*, mais tout le monde estime que ce serait être mauvais patriote que de l'affirmer à voix haute. Par exemple, si l'on faisait l'unité aujourd'hui, il est presque assuré que le C.V.U. deviendrait parti minoritaire, car la réunion de l'Allemagne de l'Est ferait entrer les socialistes sur la scène politique. Il est certain également que l'équilibre religieux entre les catholiques et les protestants serait détruit. Ce facteur ne compte pas pour beaucoup dans notre pays, mais il a encore une très grande importance en Allemagne. En troisième lieu, si la réunification se faisait demain, le fardeau de relever l'Allemagne de l'Est, qui serait un secteur défavorisé, retomberait sur les épaules des Allemands de l'Ouest. Il existe une vague de fond composée de personnes qui se trouvent très bien de laisser les choses comme elles sont, mais il est mal vu de le dire et parfois, les hommes politiques eux-mêmes vous diront que l'on pourrait faire de ce dernier point le fétu, si l'on peut dire, qui permettrait de mesurer la force du courant de l'opinion publique.

M. Nowlan: Ce sentiment serait-il plus intense chez les jeunes?

M. Bower: Non, je crois qu'il va s'affaiblissant.

M. Nowlan: Vous dites?

M. Bower: Je dirais qu'il est de plus en plus faible.

M. Nowlan: Il y a sans doute méprise: je vous demande si le sentiment du *statu quo* et de la division permanente serait plus intense chez les jeunes.

M. Bower: J'en ai discuté avec bon nombre d'Allemands, et certains m'ont dit: «Je ne l'avouerais jamais à personne d'autre qu'à vous, mais je pense que oui.» Ils précisent que leur attitude à l'égard de la question sera fonction des progrès de l'unité européenne, si l'Allemange se révèle entreprenante, amie du progrès, pleine d'élan et d'énergie. Elle a toujours eu de la difficulté à se contenir dans ses frontières. A l'heure actuelle, le problème qui se pose à l'Allemagne est celui de l'exportation: elle doit trouver des marchés pour ses produits. S'il se réalise en Europe un agrandissement de la zone des échanges commerciaux, du secteur de libre échange ou de la communauté économique, l'Allemagne pourra sans doute s'y épanouir. Mais si cela ne devait pas être, les énergies allemandes exigeront probablement une ouverture vers l'Est.

Le président: Il reste deux noms sur ma liste: Monsieur Forrestall et Monsieur Buchanan. Devrait-il y en avoir d'autres? Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: Dans le même ordre d'idées, monsieur l'ambassadeur, l'un des distingués témoins allemands qui ont comparu devant nous à Ottawa nous a donné à entendre que l'on estimait de plus en plus que la réunification de l'Allemagne ne pourrait se faire pleinement, ou même ne saurait être un objectif pratique à poursuivre, tant que certains autres des problèmes de l'Europe n'auront pas trouvé solution. L'impression serait-elle valable, selon vous? Surtout en ce qui a trait aux pays de l'Europe de l'Est.

M. Bower: Je vous demande pardon?

M. Forrestall: Surtout en ce qui a trait aux pays de l'Europe de l'Est, jusqu'à ce que certains des problèmes politiques du sec eur . . .

M. Bower: Vous voulez sans doute parler de la ligne Oder-Neisse. Aucun Allemand à ma connaissance, y compris Kiesinger lui-même, n'a déclaré que l'Allemagne prétend jamais recouvrer les territoires situés au-delà de la ligne Oder-Neisse. On accepte la chose. Ce qu'on dit, c'est qu'il ne revient pas à l'Allemagne de l'Ouest, pour le moment, d'accepter aucune frontière nouvelle jusqu'à ce que la réunification se fasse, mais on ne laisse aucun doute que lorsque ce jour viendra, on ne prévoit pas reprendre possession de ce territoire. Ce qu'on envisage à l'heure actuelle, à mon avis, c'est de recouvrer ce qui est aujourd'hui l'Allemagne de l'Est, mais sûrement pas le territoire présentement occupé par la Pologne au-delà de la ligne Oder-Neisse. Est-ce là ce que vous aviez à l'esprit?

M. Forrestall: Plus ou moins, monsieur l'ambassadeur, sans pousser plus loin, car la situation devient plus ou moins compliquée. La question était de savoir s'il fallait résoudre le problème de la situation en Allemagne avant de régler les autres problèmes en dehors du pays, ou s'il fallait tout d'abord régler ces autres problèmes. La question était l'ordre de solution.

M. Bower: On pourrait dire que les perspectives de réunification avec l'Allemagne de l'Est sont inexistantes, à moins que les pays de l'Europe orientale abondent dans ce sens et il faudrait, bien entendu, régler la question de la Tchécoslovaquie au sujet des accords de Munich, celle de la Pologne sur la question de la ligne Oder-Neisser, de sorte que cette réunification ne pourra se réaliser que si les relations entre l'Allemagne et les pays de l'Europe de l'Est et particulièrement la Russie, évidemment, c'est en effet Moscou qui détient la clé de l'avenir, que les choses s'améliorent. Dans les circonstances actuelles, ce n'est pas possible, et on peut dire que cette amélioration des rapports n'est pas pour bientôt. L'Allemagne avait donc adopté, avec un certain succès, une politique de détente avec les pays de l'Est de l'Europe, avant l'histoire de la Tchécoslovaquie. Peut-être qu'elle réussissait trop bien. Elle a trouvé le moyen de conclure un pacte avec la Yougoslavie et la Roumanie, mais elle a précipité un peu trop les choses. Les événements de Tchécoslovaquie l'ont peut-être trop visiblement satisfaite et il s'est produit un recul. Ai-je répondu à vorre question?

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président. Monsieur l'ambassadeur, une des principales raisons pour laquelle le Canada demeure au sein de l'OTAN est, nous a-t-on avancé, la crainte que s'il se retire de cette organisation, d'autres pays, possiblement la Norgève et la Suède, ne l'imitent et qu'il s'ensuive une réduction de l'engagement des Américains. Cet affaiblissement des forces de l'OTAN n'est pas sans inquiéter l'Allemagne de l'Ouest qui pourrait tenter ou s'efforcer par tous les moyens d'assurer sa propre force nucléaire. Autrement dit, elle craindrait tellement pour son sujet de préoccupation primordial, comme vous dites, à savoir sa sécurité, qu'elle y serait irrésistiblement poussée, pour ainsi dire. Bien entendu, pareille mesure alarmerait les Russes au point de créer une véritable situation de crise. J'aimerais bien connaître vos idées là-dessus.

M. Bower: Si vous croyez que l'Allemagne se sentirait obligée, par suite du retrait du Canada de l'OTAN., de former sa propre force nucléaire, vous avez tort. Nous n'envisageons nullement cette éventualité. Elle songera plus sérieusement à sa sécurité et cherchera à obtenir d'autres garanties. Je ne pense pas qu'il faille s'inquiéter outre mesure de la possibilité que l'Allemagne devienne une puissance nucléaire. A mon avis, les Allemands croient plutôt en la persévérance. La persévérance et la patience. Qu'est devenue la menace de la polio? Existe-t-elle toujours? Nous l'avons vaincue par la persévérance, rien d'autre, et les Allemands croient que nous ne devons pas tout laisser tomber, particulièrement en ce moment. Nous devons persévérer et ils espèrent que nous persévérerons aussi longtemps qu'eux. Si nous leur faisons défaut, l'utilité du Canada pour eux dans tous les domaines s'en ressentira automatiquement, vu qu'ils sont déterminés à résoudre ce problème de concert avec leurs alliés, et non seuls. Ils ne veulent pas être seuls. Ils ne veulent pas choisir entre la France et les États-Unis. Ils veulent résoudre ce problème. C'est là leur premier objectif, messieurs, et tant que nous serons avec eux, ils ne se sentiront pas forcés de se bâtir une défense nucléaire.

M. Laniel: En 1964, j'étais ici avec la délégation de l'OTAN qui avait été invitée à Berlin. A ce moment-là, j'ai vraiment eu l'impression que les Allemands s'attachaient avant tout à mettre en relief la division de l'Allemagne, le mur de Berlin leur faisait honte et ils me semblaient exagérer un peu la note en demandant, pour ainsi dire, au reste du monde et à nous, de nous montrer scandalisés, de la situation et aujourd'hui encore, ce problème occupe la première place dans leur esprit. Vous avez déjà répondu en partie à ma question. Quelles sont leurs vues au sujet du problème de Berlin et jusqu'où sont-ils prêts à aller, sont-ils aussi consentants qu'avant les dernières élections?

M. Bower: La ville de Berlin constitue un symbole pour les Allemands, pour l'unité allemande, en réalité, et ils se rendent bien compte que ce genre de situation maintient de leur côté les forces d'occupation. Les troupes britanniques, françaises et américaines y sont stationnées, sans toutefois être en assez grand nombre pour qu'on puisse parler d'invasion, mais assez cependant pour assurer que ces pays se verront engagés dans tout genre d'incident susceptible de s'y produire. Voilà pourquoi Berlin constitue pour eux un gage d'unification si important. Vient ensuite, comme je

vous le disais, l'engagement des forces alliées qui y sont présentes. Il est dommage que le Comité n'ait pas eu l'occasion de voir par lui-même le mur de Berlin et les fils barbelés. Vous vous trouvez dans un pays civilisé où l'on pourrait se croire dans l'Ouest de l'Ontario ou en quelque autre partie du Canada, mais dès que vous apercevez la frontière à Kassel, à un autre endroit ou à Berlin, vous vous rendez compte, évidemment, de toute l'horreur de la situation. J'ai déjà fait ce voyage à plus d'une reprise, et c'est à Kassel, je crois, que je me suis senti le plus vivement accablé. Voici en quelques mots la situation à Kassel. Dans la ville même et dans les environs, cette ceinture qui encercle l'Allemagne occupe plus de terrain que la superficie totale du Luxembourg, terrain perdu à la culture, volé à la culture, et réservé à cette bande de territoire inviolable. A un certain endroit où coule une rivière, un village enjambe la rivière et s'étend sur les deux rives. La majorité des habitants de la rive ouest ont été baptisés à l'église maintenant située de l'autre côté de la rivière. Lors de mon passage, une vieille dame de la rive ouest a demandé, avant de mourir, d'être enterrée au cimetière voisin, aux côtés de son mari, de l'autre côté de la rivière. Il a fallu parcourir 400 milles pour atteindre l'église en question que l'on pouvait facilement apercevoir du village. Mais il a quand même fallu parcourir 400 milles jusqu'au point de vérification, revenir sur une distance de 200 milles, traverser la rivière et faire le même trajet de retour. Tout le long de la route étaient postés des soldats munis de baïonnettes et quiconque s'approchait trop de la route, je vous rappelle que les maisons sont criblées de trous de balles aux endroits où les gens ont été fusillés pour s'être trop dangereusement approchés de la frontière. Vous reconnaîtrez qu'on n'oublie pas de sitôt pareille situation après en avoir été soi-même témoin, si l'on possède des parents de l'autre côté on vit dans ce milieu. Le mur a donc une plus grande valeur affective pour les Allemands que pour nous. C'est peut-être difficile à saisir mais si la chose se passait au Canada, comment réagiriez-vous? Les Allemands tiennent Berlin pour la capitale de leur pays. Berlin est historiquement la capitale de l'Allemagne et le sort a voulu qu'elle soit située dans le secteur occidental, en partie du moins, et les Allemands tiennent à ce qu'elle y reste, espérant qu'un jour l'unité en résultera. J'invite tous mes collègues ici présents qui ont des observations à formuler à ne pas hésiter à le faire. Jack?

M. Wolfgang Wagner: Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je suis d'accord avec tout ce que vous venez de dire, monsieur Bower. Les Allemands n'accepteront pas de sitôt la division de leur pays dans les circonstances actuelles alors qu'il serait possible d'accepter cette situation si l'Allemagne de l'Est avait l'indépendance, mettons, de l'Autriche et si elle se trouvait dans une fédération européenne plus importante.

Le président: Monsieur Laprise.

M. Laprise: Excellence, je voudrais vous poser une question qui concerne d'assez près l'OTAN. Dans le Livre blanc qu'on nous a remis hier on trouve à la page 14, et je cite:

> un important problème de l'Alliance consiste à équilibrer la nature différente de l'importance politique et militaire qui existe entre les États-Unis d'Amérique et les autres membres.

Est-ce que dans vos relations, vous sentez que l'Allemagne de l'Ouest sent le besoin ou tente d'augmenter ses effectifs armés dans le but d'augmenter sa participation à l'Alliance de l'OTAN?

M. Bower: Je ne pense pas qu'ils veuillent accroître le Bundeswehr pour augmenter leurs contributions à l'OTAN. Ils pourraient peut-être se sentir poussés à augmenter leurs troupes si d'autres pays se retiraient de l'OTAN. Aujourd'hui, le rapport des forces du Pacte de Varsovie à celles de l'OTAN est d'environ six pour un, le long de la frontière, et ils sont susceptibles de croire la situation assez mauvaise pour étoffer leurs troupes en cet endroit afin de combler le vide causé par les démissionnaires.

M. Peter Petersen: Cette question est liée à la question qu'a posée un peu plus tôt M. Buchanan. Je suis tout à fait d'accord avec monsieur l'ambassadeur. Les Allemands ne veulent pas augmenter leurs forces militaires si la chose est possible, et c'est un facteur important pour eux en ce qui concerne la présence des troupes des autres pays de l'OTAN en Allemagne. L'équilibre est déjà assez chancelant à leur avis. Si les troupes de l'étranger diminuent, ils devront combler la différence.

M. Lewis: Monsieur l'ambassadeur, vous avez dit un peu plus tôt qu'en cas d'unification, l'Allemagne de l'Est serait considérée comme une région pauvre que l'Allemagne devrait essayer de relever. D'après ce que je lis dernièrement, il me semble que la situation économique de l'Allemagne de l'Est s'est

beaucoup améliorée, pour un pays de l'Europe de l'Est, s'entend. Je ne parle pas de la consommation, de la façon dont les gens vivent. Les communistes ne se préoccupent pas de cela, bien que leur économie, sauf erreur, soit très solide maintenant. Est-ce vrai?

M. Bower: Vous avez parfaitement raison, monsieur Lewis.

M. Lewis: En quoi serait-ce une région pauvre?

M. Bower: Son niveau de vie dépasse celui de tout autre pays, y compris la Russie, derrière le rideau de fer, mais il est encore inférieur à celui de l'Allemagne, tout en étant le plus élevé derrière le rideau de fer. Il augmente notablement mais il est encore loin d'atteindre celui de l'Allemagne de l'Ouest. Si donc ce secteur était intégré à l'Allemagne de l'Ouest, par rapport au reste du pays, il constituerait une région pauvre bien que son économie soit supérieure à celle des autres pays du rideau de fer.

M. Lewis: Si l'économie de ce secteur est forte et supérieure à celle des autres pays européens...

M. Bower: Des autres pays de l'Europe de l'Est.

M. Lewis: Oui, des autres pays de l'Europe orientale. L'économie de ce secteur étant plus forte et pouvant absorber une plus forte demande de consommation, le régime aidant, s'il consacrait moins d'argent à la défense comme il le fait actuellement et au rendement de capital, comme il le fait aussi en ce moment, dans ce cas, pourquoi ce facteur entrerait-il en ligne de compte dans la question de son unification avec l'Allemagne de l'Ouest, pourquoi réduit-il les possibilités d'unification? Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Bower: Ce sont les Allemands de l'Ouest qui ne veulent pas partager ou s'embarrasser de ce fardeau supplémentaire. Il peut en résulter pour eux une augmentation des impôts ou une baisse générale des normes dans un secteur pour compenser celles de l'autre secteur. C'est tout. C'est un motif égoïste, si vous voulez, mais c'est un facteur qui joue manifestement. Bien qu'il ne soit pas ouvertement exprimé, il est présent.

M. MacLean: Monsieur l'ambassadeur, prenons le cas hypothétique de la dissolution complète de l'OTAN et de la fin du Traité. L'Allemagne de l'Ouest, si je ne m'abuse, en serait terriblement consternée, de même que certains autres pays. Êtes-vous de cet avis?

M. Bower: Oui. Il faut regarder les dangers de plus près pour bien les apprécier. Les risques d'un incident à la périphérie sont trop souvent mésestimés, à mon avis. Par périphérie, j'entends les Dardanelles ou la mer Baltique. L'un des principaux problèmes de la Russie est l'accès à la mer et dans ces deux régions, en Turquie et dans la mer Baltique, ces secteurs sont sous domination étrangère. Dans la péninsule Baltique, les forces russes, allemandes de l'Est et polonaises comprennent surtout des bâtiments d'atterrissage, des navires destinés aux fusiliers marins et au lancement de roquettes. La côte allemande ne s'étend que sur 40 milles de long de la mer Baltique. Il est impossible d'en sortir par sous-marins vu que le Skagerrak et le Kattegat ne sont pas assez profonds. Il faut s'en tenir à la surface. Voilà donc un endroit critique en cas de trouble. La Russie veut maîtriser la Baltique et avoir ainsi accès à la mer. L'Allemagne, voyant ses forces quarante fois moins supérieures, pas 60 fois, mais quarante fois moins supérieures dans ce secteur, et les forces russes de l'Europe de l'Est manifestement prêtes à traverser la Péninsule, voudra qu'on l'aide ou qu'on la protège, contre cette menace. Le Danemark s'inquiète probablement de ce point particulier avec l'Allemagne, mais il est évident que l'Allemagne est directement en cause. Nous sommes loin nous-mêmes, tandis que l'Allemagne est sur les lieux et croit que si les forces de l'OTAN venaient à être dissoutes, les Russes risquent d'avancer dans un petit secteur et de tenter de négocier à partir de cette situation, à partir de l'occupation des Dardanelles, ou à partir de l'occupation de la Péninsule pour présenter un ultimatum à l'Ouest. Personne ne va presser le bouton aux États-Unis et diriger les roquettes sur ce secteur si pareille chose se produit et c'est de là que vient leur force. Les Allemands estiment qu'il est préférable de s'en tenir aux forces conventionnelles pour prévenir pareille situation. C'est leur plus forte garantie contre cette éventualité.

M. Cafik: Monsieur l'ambassadeur, plusieurs témoins ont parlé de l'un des objets de l'OTAN qui est de confiner l'Allemagne, les ambitions militaires qu'elle a ou n'a pas. Comment les Allemands réagissent-ils à cet argument? En parle-t-on ouvertement ou seulement à voix basse, en leur absence?

M. Bower: On en parle beaucoup. Même les Allemands en parlent, et très librement. La chose est mentionnée dans les journaux et fait l'objet de discussions sans fin. Je pense que leur passé ne leur permet pas de se faire entière confiance. Leurs intentions sont louables mais ils préfèrent conserver cette garantie additionnelle. Il ne s'agit donc nullement d'un sujet épineux.

M. Cafik: Ils ne se formalisent nullement quand les Alliés de l'OTAN en parlent et en parlent comme d'une chose qui existe.

M. Bower: Pas du tout.

M. Cafik: Merci.

M. Bower: Ils ne ressentent aucune gêne à ce sujet.

M. Allmand: Monsieur l'ambassadeur, hier, je lisais un éditorial d'un quotidien britannique où il était dit que par suite de l'élection du nouveau président social démocrate, la droite se consoliderait probablement en Allemagne et que l'on verrait probablement les partis de droite revenir en force. Quelle est la puissance de la droite en Allemagne?

M. Bower: Si nous parlons de l'extrême droite, pas très importante. Et je ne pense pas que l'élection d'un président socialiste puisse avoir quelque effet que ce soit sur ce groupe. Il se peut que votre CDU, qui se situe au centre droite, resserre ses rangs et son organisation, voyant cette élection comme une menace pour sa force. Mais si vous croyez que cette situation aidera un autre genre de mouvement nazi à prendre pied en Allemagne, vous vous trompez. Un de mes collègues est déjà venu ici et était d'avis que l'un des plus graves problèmes de l'Allemagne était l'éditorial. On écrivait à qui mieux mieux sur des sujets que l'on ne connaissait pas et je ne dirais pas que la dernière élection soit de bon augure pour l'extrême droite.

M. Nesbitt: Monsieur l'ambassadeur, j'aimerais savoir votre avis sur un certain point. On constate une certaine analogie entre les opérations de protection de la paix dans les autres parties du monde où le Canada participe toujours et celles de l'OTAN proprement dite, en ce sens que sans les forces de l'OTAN, un certain nombre de pays ont pu jusqu'ici faire fonction de force restrictive à l'égard, par exemple, de la pénétration des Russes dans diverses parties de l'Europe de l'Ouest, et aussi agir comme force de restriction en ce qui concerne la recrudescence de militarisme en Allemagne, et que les Allemands se verraient peut-être dans l'obligation d'assurer eux-mêmes leur protection en l'absence de toute autre force alliée sur leur territoire.

M. Bower: Je veux m'assurer que je comprends bien votre question, monsieur Nesbitt. Vous me demandez si...

M. Nesbitt: Pourriez-vous nous communiquer vos vues sur l'analogie qui semble exister entre les opérations de protection de la paix des Nations unies ailleurs dans le monde, dans des pays où le Canada a toujours été présent, et les forces de l'OTAN stationnées en Allemagne de l'Ouest. Ces dernières sauvegardent-elles vraiment la paix en Europe de l'Ouest en faisant office de force de restriction à l'égard de la pénétration des Russes, pénétration qui aurait fort bien pu se produire, et qui se serait probablement produite autrement, et en même temps, de force préventive à l'égard des Allemands eux-mêmes, pour leur propre protection, dans une large mesure, et peut-être avec des problèmes consécutifs.

M. Bower: Je considère notre participation à l'OTAN comme une opération de protection de la paix et il est très difficile d'établir une distinction entre l'efficacité d'une unité et celle d'une autre. Elles sont toutes deux efficaces, à mon avis. S'il me fallait choisir, sans connaître tous les faits pertinents, je croirais que notre contribution à la paix au sein de l'OTAN est probablement, en somme je veux dire que nous pouvons mieux assurer la paix au sein de l'OTAN que si nous essayons de le faire par nos propres moyens au Moyen-Orient à la bande de Gaza. Par exemple, d'autres forces peuvent assurer la paix à la bande de Gaza et ce n'est pas tout le monde qui peut faire partie de l'OTAN.

M. Nesbitt: N'existe-t-il pas aussi, monsieur, une distinction essentielle entre les opérations de protection de la paix menée par l'OTAN en Europe, en ce qui concerne les Canadiens?

M. Petersen: Dans les opérations de protection de la paix, nous nous sommes occupés de la sécurité d'autres pays moins importants du monde. En Europe, nous nous préoccupons directement, en outre, de la sécurité du Canada.

M. Anderson: Monsieur, nous entendons beaucoup parler de l'intégration parfaite du corps d'officiers de l'Allemagne dans la structure de commandement de l'OTAN et je me demande si nous ne leur en parlons pas trop. Combien de temps leur faudrait-il pour retirer leurs forces de l'OTAN, les réorganiser et les transformer en une force militaire nationale efficace? A mon avis, c'est une question d'heures et j'aimerais connaître votre avis là-dessus.

Le colonel Weeks: C'est très difficile à dire exactement, tout dépend des circonstances dans lesquelles la chose se fera. En l'absence de toute pression militaire de l'extérieur, la chose peut se faire extrêmement vite, car les Allemands sont parfaitement en mesure de se

réorganiser dans des circonstances difficiles. Nous l'avons vu bien des fois. Tous leurs effectifs actuels—l'équivalent de douze divisions—sont actuellement intégrés dans la structure de l'OTAN en ce qui concerne leur rôle, mais non pas en ce qui intéresse leur ravitaillement. Il ne serait donc pas difficile d'y voir, mais il resterait à savoir combien de temps ils pourraient subvenir à leurs besoins sans l'aide extérieure. Ils ont réorganisé leurs forces récemment, ou du moins il ont commencé de le faire. Antérieurement, le commandement de la défense territoriale, composé uniquement de troupes nationales, était chargé, dans le cadre de l'OTAN, du maintien de la sécurité dans l'arrière-pays. Ce corps compte environ 220,000 hommes avec ses cadres de réguliers. Ses dépôts de matériel pourraient être complétés, je dirais, en sept jours, en appelant les réservistes pour former de nouvelles unités. Les effectifs de l'armée en seraient accrus instantanément, passant d'environ 450,000 à près de 700,000 hommes en très peu de temps—je dirais en sept jours.

Mais récemment, le commandement de la défense territoriale, qui était auparavant autonome, a été intégré aux forces terrestres de sorte qu'il n'y a plus cette nette division entre les forces nationales et les forces dites affectées à l'OTAN. Les quartiers généraux établis à divers endroits dans le pays ont été combinés et placés sous la direction du commandant des forces de l'OTAN. Les deux forces ont le même commandant. Il conduit son armée au combat, au besoin, et son adjoint prend le commandement de l'arrière. Antérieurement les commandements étaient nettement distincts. La réorganisation a commencé le 1er février; elle doit se poursuivre pendant trois ans. Jusqu'ici il n'y a eu guère de changement, sauf que les troupes affectées à la défense territoriale ont été placées sous le commandement de l'armée. Cette mesure aidera à atteindre l'objectif que vous avez proposé, savoir le placement à brève échéance des effectifs sous un seul commandement. Mais pour revenir à la question du ravitaillement, je dirais que c'est le nœud du problème. Les forces pourraient sans doute voir elles-mêmes à leur ravitaillement pour un certain temps mais elles l'épuiseraient très rapidement dans l'apport du principal dépôt de l'OTAN.

M. Wahn: Colonel Weeks, pourriez-vous me dire quelle est, à votre avis, le degré de sécurité des armes nucléaires placées sous la garde des Américains en territoire allemand?

Le colonel Weeks: Je dirais qu'elles sont aussi en sécurité que les armes nucléaires gardées aux États-Unis. Elles sont sous la garde des Américains.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Buchanan?

M. Buchanan: Je vois dans le Livre blanc allemand qu'en général, une division des forces du Pacte de Varsovie ne compte que les deux tiers des effectifs d'une division de l'OTAN. Leur différence en efficacité au combat n'est pas aussi grande. Puisqu'on réussit à former une division avec les deux tiers de nos effectifs, leur efficacité égalerait-elle la nôtre avec la moitié autant d'hommes?

Le colonel Weeks: De façon générale, la division du Pacte de Varsovie a une plus grande puissance de tir. Elle compte plus d'armes et moins d'hommes; la nôtre comprend plus d'hommes et moins d'armes. Mais on aurait tort de juger de l'efficacité d'une division par sa composition. Ce qui compte c'est son appui à l'arrière: l'artillerie, les chars de combat, et le type même de la division en cause. Je ne sais pas quels sont les effectifs. Il faudrait examiner l'organisation pour connaître exactement les effectifs de part et d'autre. Il faut entendre par ce passage que la puissance de tir de la division du Pacte de Varsovie l'emporte sur celle de nos divisions de l'Ouest. Si l'on examine parallèlement les deux divisions, on voit que les nombres varient, mais ils s'équilibrent proportionnellement—les proportions varient, oui.

Le président: Messieurs, je regrette d'interrompre la séance. La délégation allemande commence à arrivée. Comme il est un peu passé 10h. 30, nous pourrions peut-être mettre fin à cette partie de nos délibérations et nous détendre quelques moments avant d'aborder le prochain article à l'ordre du jour.

Le colonel Weeks: Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce matin des délégués et des parlementaires allemands. Je prie notre ambassadeur, M. Bower, de les présenter.

M. Bower: Disons d'abord que je ne ferai pas la biographie de chacun de vous, Messieurs; nous l'avons faite avant votre arrivée pour gagner du temps. En effet, j'ai signalé toutes vos qualités et j'ai dévoilé tous vos défauts. Heureusement, je n'ai trouvé aucun sujet de médisance. Je vous nommerai à tour de rôle; vous voudrez bien vous lever pour que les membres du Comité vous identifient.

Je commence par M. Walter Kiep, membre du CTU. M. Schmidt n'est pas encore ici mais nous l'attendons. Monsieur Karl Mummer, monsieur Peter Petersen, monsieur Wolfgang Wagner, et monsieur Muggenberg.

Le président: Vous oubliez le professeur Scheels.

M. Bower: Oh, oui! Je suis désolé, monsieur le professeur. Votre nom est bien inscrit mais celui de M. Muggenberg y est superposé. Je regrette.

Le président: M. Kiep consentirait-il à nous faire un bref exposé de la situation. Monsieur Kiep.

M. Kiep: C'est un honneur pour moi d'être parmi vous. Je n'ai pas préparé d'exposé mais je vais quand même tenter d'amorcer le débat.

Nous avons fait récemment une étude des plus intéressantes et des plus encourageantes de l'avenir de l'OTAN. Je sais qu'au Canada la question de la participation à l'Alliance préoccupe les esprits et a fait l'objet de controverses.

Après examen de notre politique, l'autorité parlementaire du CTU en est venu à la conclusion que la sécurité de l'Europe occidentale et de la République fédérale de l'Allemagne ne peut être assurée que par une collaboration plus étroite avec l'OTAN. Le moindre affaiblissement de l'Organisation, tout retrait de ses forces seraient préjudiciables non seulement à la République fédérale, mais aussi à l'Europe occidentale. Nous avons tenté d'analyser la politique du gouvernement soviétique une dizaine de mois après l'invasion de la Tchécoslovaquie; nous pouvons en conclure qu'il serait illusoire de tabler sur le désir grandissant de liberté en Europe orientale et d'espérer que l'Union soviétique maintienne une politique de modération et de paix, évite la violence, et qu'en définitive, le climat soit favorable à la vraie coexistence pacifique. Les événements évolueront bien différemment et beaucoup plus dangereusement que nous l'espérions. A notre avis, le régime soviétique actuel réprimera tout mouvement de liberté au sein de l'Union, et de sa sphère d'influence, au moyen de sa police ou de son armée. Si donc on continue à aspirer à une plus grande liberté, le mouvement empruntera la clandestinité, et il y aura possibilité de violentes répressions qui pourraient dégénérer en guerre ouverte. Les prochaines années seront tout particulièrement menaçantes. Aussi, il importe au plus haut point que les pays de l'Occident restent unis et soient prêts à toute éventualité, comme par le passé. Au surplus, je crains, nous craignons tous, que la nouvelle politique du gouvernement soviétique puisse conduire à l'occupation d'autres pays, de la Yougoslavie, de la Roumanie et de l'Albanie. C'est pourquoi nous ne percevons aucun indice de l'avènement prochain d'une ère de coexistence pacifique. Nous vivons plutôt une période de consultations avec l'espoir que nous finirons par arriver au point où nos relations avec l'Est favoriseront la coexistence et les pourparlers que nous souhaitons tous. En ce qui concerne l'Europe de l'est, vous savez que l'Union soviétique vient de nous signifier qu'elle tiendra comme acte d'hostilité toute tentative d'améliorer nos relations avec ces pays. Nous pouvons donc manifester tout au plus notre disposition à dialoguer avec tout interlocuteur de bonne volonté, et chercher à améliorer nos relations avec l'Union soviétique. A en juger par les indices actuels, rien ne laisse présager ni accord ni progrès dans l'immédiat.

En somme, nous craignons pour la sécurité de l'Allemagne, et nous estimons que l'Europe occidentale sera sauvegardée et garantie uniquement par l'OTAN, par l'intégration de nos forces dans l'OTAN, et si possible, par le renforcissement de l'OTAN. Tout retrait de l'OTAN, tout affaiblissement de l'Organisation, dans la présente conjoncture, pourraient s'avérer désastreux et préjudiciable à la paix en Europe, voire dans le monde.

Permettez-moi d'ajouter en terminant que nous avons constaté une certaine compréhension de la situation de la part de la nouvelle administration des États-Unis, bien qu'il soit apparent qu'à la longue elle cherchera à alléger ses engagements en Europe. A mon avis, nous sommes d'accord sur le point critique. Rien n'indique que les Américains cherchent à se retirer de l'Otan; pour le moment ils assument volontiers leur part de la défense du continent. Merci.

Le président: Monsieur Kiep, vous étiez peut-être pas préparé à exposer la situation mais vous n'en avez pas été moins éloquent. Je vous dois des excuses pour vous avoir prié de parler au pied levé.

M. Kiep: J'ai à m'excuser moi aussi.

Le président: Je me demande si d'autres témoins aimeraient faire un exposé. Préférez-vous passer aux questions tout de suite?

M. Lewis: M. Mummer est-il d'accord dans l'ensemble, ou a-t-il certaines réserves à faire?

Le président: Au sujet de ce que l'on vient de dire?

M. Lewis: Oui.

Le président: Messieurs, avez-vous des vues à exprimer ou des commentaires à faire sur les remarques de M. Kiep? J'aurais dû vous informer plus tôt que nous avons les services de l'interprétation simultanée en anglais et en français, avec les écouteurs et les microphones. Vous poussez le bouton à gauche pour le français, et à droite pour l'anglais.

Avez-vous d'autres questions à poser? Quelqu'un veut-il commenter l'exposé?

M. Lewis: Je demande ce que M. Mummer aurait à dire au nom du parti Social démocrate.

Le président: Monsieur Mummer.

M. Mummer: Messieurs, nous avons à Bonn un gouvernement de coalition formé des Démocrates chrétiens et des Démocrates sociaux. La coalition ne serait pas possible si la politique de défense des deux partis était fondamentalement différente. Or nos vues à cet égard n'ont pas changé depuis au moins deux ans et demi. Pour nous, la sécurité et le maintien de la paix en Europe reposent sur l'existence, le maintien et le renforcissement de l'OTAN à certains égards. Avant le 21 août dernier, jour de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du Pacte de Varsovie, on était enclin à croire, chez nous et partout ailleurs, que la menace de l'autre camp s'était tellement atténuée que nous pouvions relâcher en matière d'armement et de défense. Mais le coup de l'an dernier a ébranlé le fondement même de la politique du continent, et a atterré les esprits, particulièrement en notre pays. Nous sommes si rapprochés du théâtre des opérations. Je dois le dire: ce coup nous a fait voir à tous que les Soviétiques, s'ils y voient leur avantage, utiliseront leur écrasante force militaire et occuperont d'autres pays amis, comme l'était la Tchécoslovaquie. Au besoin, ils se tourneront contre nous; contre la France même, malgré ses déclarations d'usage et ses projets d'entente. Nous pourrions le dire et agir en conséquence, n'était-ce d'un article suranné de la Charte des Nations-Unies qui leur confère le droit d'intervenir en Allemagne dans le cas où des tendances nationalistes ou militaires se feraient jour. Leur interprétation à eux nous fait toucher du doigt quelle erreur ce serait pour nous que d'affaiblir ou de diminuer nos effectifs. Nous comprenons tous le français; ce serait plus facile pour moi de continuer en français.

C'était quelqu'un du Québec, un collègue de la province de Québec! Il serait plus facile... Donc, nous avons vu, juste par ces événements de Tchécoslovaquie, qu'il n'est pas possible de réunir les efforts de défense. Mais il faut les maintenir à un tel niveau que de l'autre côté, on ne puisse jamais s'imaginer qu'une attaque contre l'Ouest puisse payer. Une attaque ne doit pas payer; c'est l'essentiel.

Là, j'aurais une remarque à faire à l'adresse de nos visiteurs canadiens, qui me semble la plus importante de tout ce que nous faisons dans l'OTAN. Une politique de défense et tous ces énormes efforts qu'on doit faire pour

la défense n'ont plus de véritable sens si, avec cette force militaire, on veut, une fois une guerre commencée, gagner la guerre. Le sens de la politique de défense de nos jours, et ici en Europe, où des grandes puissances, avec leur armement atomique, seraient en présence; il y a un seul sens véritable à ces efforts de défense: c'est d'empêcher que la guerre n'éclate, maintenir la paix. C'est là le véritable sens de nos efforts de défense. Cela, messieurs, est possible seulement si, de notre côté, il y a un tel ensemble de forces, du point de vue technique et du point de vue national, qu'il ne puisse jamais y avoir une erreur de l'autre côté, comme Hitler faisait des erreurs en 1939, quand il pensait qu'une attaque pouvait se passer vite et que ces Américains et ces Canadiens, par exemple, n'auraient jamais le temps d'intervenir.

Ce qui est si précieux pour nous dans la présence des Canadiens, ici sur notre territoire, c'est que cet agresseur éventuel doit toujours se dire qu'une attaque sur nos frontières déclenche la défense, pas seulement de ce pays directement attaqué, mais déclenche l'énormes machinerie de défense de toutes nos nations dans l'OTAN. Et je pense que, si pour vous autres cela signifie un grand sacrifice, et je suis sûr que c'est un grand sacrifice, maintenant donc, vingt-quatre ans après la dernière guerre de dépenser ces sommes énormes et d'avoir vos jeunes gens ici, si loin de vos frontières, il faut quand même penser, quand vous faites ce sacrifice, que c'est probablement tellement mieux et tellement moins cher, tellement moins de sacrifices, que si l'on ne faisait pas ces efforts-là, et si l'on risquait qu'on fasse une erreur à Moscou, qu'on attaque, alors vous seriez dans une position pire, de beaucoup pire que celle pendant la première guerre mondiale et pendant la deuxième guerre mondiale.

Donc, en conclusion, je suis entièrement d'accord avec mon collègue de l'autre faculté politique, et encore davantage je souligne combien, dans ma façon de voir la situation ici, en Europe, j'attribue de l'importance à la présence des Alliés dans l'OTAN, et parmi eux, la présence des Canadiens.

[*Traduction*]

Le président: Avant de passer aux questions, je donne la parole à M. Wagner.

M. Wagner: Monsieur le président, je serai très bref, mais je tiens à souligner deux points.

D'abord l'importance de l'OTAN pour l'Europe occidentale et pour l'Allemagne en particulier. Les deux porte-parole qui m'ont précédé ont insisté sur l'importance de l'OTAN pour la sécurité de l'Ouest européen et pour l'Allemagne. J'aimerais ajouter que l'OTAN et la présence ici d'effectifs des États-Unis revêtent une autre importance pour l'Europe qui compte sur l'Organisation.

La présence de forces américaines conditionne, à mon avis, le règlement provisoire des affaires européennes—je dis provisoire, parce que certains problèmes européens attendent encore leur règlement définitif. Dans l'éventualité du retrait des troupes américaines stationnées en Europe, par exemple, les troupes allemandes dans le «Bundeswehr» cesseraient de faire partie de la communauté de défense. Or, bien des choses en Europe prendraient de ce fait un autre aspect, si injustifiées que puissent être les craintes pour l'Allemagne, mais j'ai le sentiment que certains pays européens, non seulement dans l'Est mais dans l'Ouest aussi, éprouveraient un malaise au sujet de l'Allemagne. La présence de troupes des États-Unis et l'existence de l'OTAN aident à stabiliser la situation en général et la situation politique en particulier. Voilà une chose que vous devez faire savoir au Canada au cours des délibérations sur l'OTAN.

Le deuxième point que je veux faire ressortir intéresse la participation du Canada à l'OTAN. Vous connaissez sans doute les sentiments que fait naître la domination américaine. Cette réaction se manifeste au Canada, si je ne m'abuse, et peut-être en Europe aussi. Comme vous le savez, nous entretenons d'étroits liens d'amitié avec les États-Unis, mais dans certains milieux on ne tient pas comme étant des plus favorables une dominance américaine trop marquée en Europe. Pour cette raison nous disons que dans sa composition, l'OTAN devrait conserver son caractère d'alliance groupant les États-Unis et plusieurs pays d'Europe sans doute, mais aussi d'autres pays des Amériques, dont le Canada. Nous préférons cette situation.

L'OTAN subira certainement des modifications mais nous n'aimerions pas que le nombre de ses membres diminue par suite du retrait du Canada par exemple. A ce propos, il faudrait peut-être signaler l'idée mise de l'avant à Bonn par le gouvernement britannique proposant de réunir les pays de l'Europe en comité. J'ai lieu de croire que la propositions ne rallie pas les suffrages de la plupart des intéressés, car elle pourrait faire naître au Canada et dans d'autres pays, dont la Grèce et la Turquie, un sentiment de frustration. Si certains pays d'Europe devaient former un groupe à part au sein de l'OTAN, le Canada

et d'autres pays pourraient être persuadés de faire de même. Voilà la principale raison pour laquelle l'idée d'un comité européen ne nous plaît pas.

Le président: Messieurs, j'ai dit tantôt que nous recevions plusieurs parlementaires allemands. Nous accueillons aussi une personnalité du milieu universitaire et une du monde de la télévision—le media, sauf erreur. Le professeur Schuring a quelques remarques à faire.

M. Schuring: Je veux soulever deux points seulement, l'un intéresse les développements internationaux en rapport avec l'Union soviétique, l'autre les événements qui se déroulent ici en Europe. En ce qui concerne l'Union soviétique, la tendance a été vers la libéralisation et l'entente sur le plan international, comme l'a signalé M. Kiesinger.

Les raisons ne manquent pas de dire que plus les rapports semblent étranges, plus s'accroît le degré d'autonomie dans les domaines de l'économie, de la bureaucratie et des rapports journaliers, et plus se complique la situation du parti communiste même. Ce serait facile d'exagérer pourtant en disant que le parti aurait raison de conclure à une certaine inutilité. Or, il est très dangereux de diagnostiquer ainsi en matière de relations internationales.

Pour illustrer le point, rappelons que pour affirmer son influence, le parti communiste use d'agression. En jugeant de ce que l'on peut et ne peut pas faire, il faut consulter les intérêts du monde communiste. Les événements survenus en Tchécoslovaquie font ressortir très clairement un fait: malgré les hommages rendus du bout des lèvres au communisme et au socialisme, comme il arrive aux chrétiens à l'égard de l'Église, l'influence de cette institution sur la vie quotidienne et le degré d'autorité qu'elle exerce pour imposer des changements sont extrêmement limités.

Citons à ce propos les sondages d'opinion publique, faits à la fin de juin et au commencement de juillet 1968, sur l'opportunité de maintenir les relations avec l'Union soviétique ou d'établir des rapports avec les pays de l'Ouest. Les opinions exprimées favorisaient l'Ouest dans la proportion de 98 p. 100. Pareille situation était intolérable pour l'Union soviétique.

En deuxième lieu, je voudrais préciser davantage les conséquences de cet état de choses. Elles font voir qu'il faut abandonner certaines idées en politique étrangère et s'orienter vers la libéralisation et la détente.

Dans l'Ouest, nous avons été réduits à l'État-nation par suite de la panne plus ou moins complète des rouages de l'intégration supranationale, d'où certaines faiblesses de la structure de l'Allemagne. Néanmoins, la faiblesse relative de la structure sociale en Italie en premier lieu, et en France ausi, fait apparaître l'Allemagne comme étant relativement trop stable et trop forte. Avec réserves, la même constatation vaut aussi pour la Grande-Bretagne. Vue sous l'angle de notre intérêt national, notre situation est parfaitement justifiée; si l'État-nation se maintient, les autres États demeurent dans une situation d'infériorité relative en ce qui concerne leur expansion. Il est politiquement impossible à l'Allemagne de dominer ses partenaires en stabilité et en expansion, et d'améliorer sa position par rapport à ses voisins. A cet égard, il intéresse notre existence même que nous occupions un rang dans un cadre agrandi, ce qui nous permettra de maintenir le rythme de notre expansion. Ainsi, la structure de l'Italie, si faiblesse il y a, et celle de la France aussi à certains égards, voire de l'Angleterre, quoiqu'en une moindre mesure, s'en trouveront renforcie indirectement. Les faiblesses des structures ne se compensent pas pour former un actif sur le plan international. Dans ce contexte, compte tenu de l'opinion, et dans cette perspective, il est absolument nécessaire de mettre au point une formule d'intégration internationale, quels qu'en soient les éléments, pour prévenir que l'Allemagne soit acculée de nouveau à une situation intolérable pour ses voisins de l'Est et de l'Ouest.

Le président: Si les témoins n'ont rien à ajouter, M. Asselin d'abord, et ensuite M. Allmand pourront poser des questions.

M. Asselin: Dans le cas d'une dislocation partielle ou complète des forces de l'OTAN, est-ce que l'Allemagne fédérale pourrait s'armer assez rapidement pour présenter face à la Russie, une force de dissuasion valable?

M. Schucht: Je pourrais donner une réponse. Je rappelle ce que le Professeur Schultz a dit, qu'il n'y a pas seulement le problème de la défense contre l'agresseur, mais il y a aussi la question de la position de ce pays parmi les autres pays auropéens. Ce pays-ci, avec une force armée capable de se défendre contre la force armée russe, c'est impensable. Alors, l'Europe est détruite, il n'existe plus rien de

ce Marché commun et de la coopération qu'il y a entre nos peuples et de la réconciliation qu'il y a eue depuis 1945.

Du point de vue politique déjà, c'est impensable de former une force suffisamment forte pour s'opposer à la grande puissance nucléaire que détient la Russie. En plus, je crois, du point de vue hommes, du point de vue argent et technique, ce serait impossible aussi. Après tout, nous sommes ici maintenant une partie d'une nation divisée. Nous sommes peut-être 59 millions qui, dans une course aux armements avec l'Union soviétique, qui a quelque 230 millions d'habitants, je crois que de prime abord, nous avons perdu la course et nous sommes sur une position de faiblesse, et jamais, on ne pourrait rattraper l'Union soviétique.

Mais j'insisterai sur le côté politique de l'affaire et j'étais très reconnaissant au professeur. Il a introduit dans notre débat ce point de vue-là, l'OTAN, c'est aussi pour nous le cadre dans lequel nous pouvons contribuer notre part à la défense commune de l'Occident. Et toute pensée à une défense nationale est catastrophique du point de vue politique et est impossible du point de vue financier et économique.

Le vice-président: Merci, monsieur. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Je m'adresse au professeur Schucht—je ne sais pas si je prononce son nom correctement. Quoique le gouvernement allemand soit fortement en faveur de l'OTAN et veuille que tous les autres pays continuent de l'appuyer, quelle est l'attitude du public, du peuple, et plus particulièrement de la jeune génération avec laquelle vous êtes en rapport, à l'égard de toutes les troupes étrangères en garnison en territoire allemand, et du stockage d'armes atomiques chez vous? Le peuple, et spécialement la jeunesse, manifeste-t-il une certaine animosité contre l'occupation?

M. Schucht: Les troupes en garnison n'ont jamais fait le sujet de contestations; elles ne le font pas présentement. On ne les considère pas comme des troupes d'occupation.

L'importance de l'alliance dans l'esprit des gens est en fonction directe de la menace actuelle. L'occupation de la Tchécoslovaquie a avivé les appréhensions et a mis en évidence le besoin pour l'Allemagne de s'assurer une étroite collaboration, tout spécialement avec les États-Unis qui fournissent en dernière analyse les garanties militaires essentielles, et aussi avec les pays de l'Ouest en général. Dans une certaine mesure, l'opinion publique réagit toujours aux décisions que prennent les gouvernements. C'est naturel. Je ne m'inquiéterais pas trop du jeu de 20 p. 100, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse, de l'appui recueilli lors des sondages sur une question quelconque. Dans son for intérieur l'Allemagne reconnaît qu'elle ne peut résister seule. Chez les jeunes il faut distinguer entre la masse et les étudiants universitaires. L'écart entre les deux groupes va en s'élargissant. La plupart des jeunes entretiennent les sentiments que je viens de signaler. Quant aux étudiants, le communisme à teinte libérale est devenu l'équivalent fonctionnel de la chrétienté, pour parler nettement. C'est une affaire de morale. A leurs yeux, l'Est n'existe pour ainsi dire pas. Le mouvement pose à l'internationalisme, mais les adeptes affichent paradoxalement le comportement de provinciaux; ils ont souci uniquement de ce qui les touche personnellement, sans peser le pour et le contre de la société constituée. Je trouve qu'il est inopportun de s'y arrêter. Ce qui importe ici, dans le contexte actuel, c'est le manque de confiance personnelle des dirigeants de l'Allemagne, des hommes de barre (même si la situation est probablement moins grave ici qu'en d'autres pays), qui sont confrontés avec un défi moral. Pour ma part, je m'inquiéterais davantage de savoir si les chefs continueront de diriger et de défendre le pays. La contestation est affaire courante chez les étudiants universitaires.

M. Buchanan: M. Kiep et M. Schucht ont tous deux signalé la détente éventuelle de l'étreinte russe sur les peuples de l'est de l'Europe, comme nous sommes convenus de dire. Tous deux ont laissé entendre qu'elle était loin de se produire: à preuve la manière forte employée contre les Tchèques, mais je me demande si un autre sentiment ne commence pas à se manifester. La situation a changé radicalement au cours des derniers six

mois. En août dernier, par exemple, les Roumains tremblaient à la pensée qu'ils figuraient peut-être en tête de la liste des victimes de la Russie. A présent ils suivent indépendemment leur chemin, se rendent à Belgrade et ailleurs. Dans le contexte actuel, croyez-vous que les Russes sont plus désireux de relâcher leur emprise, que le sentiment de la menace chinoise qui pèse sur leur flanc oriental pourrait hâter le desserrement de la poigne sur les pays de l'Est, simplement parce qu'ils hésitent à indisposer l'Ouest par des mesures semblables à celles qu'ils ont appliquées en Tchécoslovaquie?

M. Kiep: Vous soulevez une question très difficile. Il n'est pas facile pour nous de nous rendre clairement compte de la situation qui règne en Roumanie. Il nous est impossible de connaître l'issue des pourparlers entre Tito et Ceausescu, et nous ne savons pas non plus ce que les Russes ont l'intention de faire. Il est évident toutefois, qu'un état de tension persiste chez les Russes qui, toujours préoccupés par le problème tchèque, ne veulent pas s'engager dans un nouveau conflit. Par conséquent, nous ne devons pas interpréter l'accalmie qui règne dans les relations entre les Roumains et les Soviétiques, la résistance de la Roumanie et le peu d'empressement des Russes à faire valoir leur cause comme un signe d'adoucissement. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il n'en est rien, que la doctrine de Breschnev, qui sous-tend cette attitude, a été soulignée, accentuée et qu'encore une fois on veut modifier l'histoire de l'Union Soviétique en faisant un retour en arrière et en réhabilitant la mémoire de Stanline à ce qu'elle était avant le 21e Congrès du Parti. Il ne faut pas sous-estimer la crise dans laquelle se trouve le gouvernement de l'Union Soviétique qui doit respecter ses engagements et ses déclarations, sans quoi il aurait à faire face éventuellement à des conflits intérieurs. Il leur faut donc maintenir cet état de tension. Il est fort peu probable, à mon avis, qu'il se passe quelque chose avant que le conflit tchèque n'ait été réglé au gré des Russes. Il y a aussi le problème de la Chine. On peut même supposer que plus les relations avec l'Est se durciront plus Ceausescu deviendra fort. Mais ce ne sont là que conjectures. Il reste que l'invasion de la Tchécoslovaquie, si on la considère à long terme, dans le contexte de ce qui se produira d'ici dix ou quinze ans est un indice de la faiblesse soviétique. Il suffirait, selon certains d'un autre signe de faiblesse pour que les Russes viennent à Paris, mais ce serait encore un indice de faiblesse, faiblesse qui constitue un grand danger pour nous. Je voudrais reprendre l'idée que M. Mummer a exprimée il y a quelques instants quand il a dit que le danger à l'heure actuelle serait que les dirigeants soviétiques interprètent mal la réaction possible de l'Ouest. Il faudrait donc considérer pour quelque temps les forces de dissuasion des alliances comme essentielles au maintien de la paix. Permettez-moi d'ajouter quelques mots à la question posée au professeur Schucht qui, d'ailleurs, a très bien répondu, sur la situation qui règne dans notre pays. Aux yeux des jeunes, et je ne parle pas des étudiants ni des partisans de l'extrême gauche, mais de la jeunesse en général, l'alliance a perdu beaucoup de son prestige. Elle est devenue plutôt suspecte car on l'associe avec l'idée de retrait, de problèmes concernant les armes atomiques, d'accusations de domination américaine, et quoi encore. Nous devons donc, nous, hommes politiques, faire comprendre aux jeunes qu'il est de notre devoir d'appuyer cet organisme qui est le seul moyen dont nous disposons pour maintenir la paix au cours des cinq ou dix prochaines années. Il faut aussi souligner que l'OTAN ne constitue pas une fin en soi et que nous serons les premiers, le moment venu, à vouloir changer la structure militaire de l'organisation, à nous retirer de l'alliance, à réduire nos effectifs militaires et à procéder au désarmement. Mais d'ici à ce que ces initiatives se concrétisent, il nous faut faire face à une dangereuse période de consultation. Ceux qui veulent le maintien de la paix se doivent d'appuyer cette force de dissuasion qu'est l'alliance.

Le vice-président: Merci. Monsieur Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, depuis les événements d'août dernier en Tchécoslovaquie, on reconnaît de plus en plus l'importance d'une défense unifiée au sein de l'OTAN. L'OTAN était considérée auparavant comme un instrument de négociation en vue de réduire la concentration des troupes en Europe Centrale et de réglementer les arme-

ments. Depuis le mois d'août, ces questions sont passés au second plan en Allemagne comme ailleurs, sans doute. Le gouvernement allemand—l'Allemagne—est-il prêt à participer, au sein de l'OTAN, à un nouvel effort en vue de réglementer les armements, ou à proposer des mesures visant à réduire cette dangereuse concentration d'armes en Europe Centrale.

Le vice-président: Monsieur Petersen voudrait-il répondre à cette question.

M. Petersen: Je tiens à préciser un point. Il est vrai que nous sommes tous des hommes politiques, mais la situation est spéciale cette année en Allemagne. Où nous aurons des élections. Comme vous le savez sûrement, il est toujours plus difficile de dire aux contribuables qu'il faut accorder la priorité à l'achat d'avions, de tanks et de fusils plutôt qu'à la construction d'une route ou d'un hôpital. Les Allemands préféreraient affecter ces 20 milliards de marks, soit quelque 5 milliards de dollars en monnaie américaine, à des hôpitaux, des routes, des universités, etc. plutôt qu'à l'achat de tanks, de fusils et d'avions. Comme l'a déjà souligné mon ami M. Kiep, nous serions les premiers à vouloir soulager nos contribuables de cet énorme fardeau financier qu'est notre participation à l'OTAN. Mais il y a deux choses qu'il ne faut pas oublier.

Avant le 21 août de l'an dernier, tous les pays, même le nôtre, s'illusionnaient. Personne ne pouvait concevoir qu'un jour une nation utiliserait encore une fois des chars en Europe à des fins politiques ou économiques. Lorsque nous avons dit aux Tchèques qu'en ce qui concerne les armes classiques, les armes non nucléaires, les forces des pays membres du Pacte de Varsovie étaient trois fois plus grandes que celles de l'OTAN en Europe, bien des gens en Allemagne et ailleurs nous ont fait observer que le bloc adverse voulait la paix et que de toute façon, notre alliance, le pacte militaire, était une garantie suffisante contre toute attaque.

Cette illusion s'est effondrée. Il est très difficile, sinon impossible, aujourd'hui de déceler les mobiles du Kremlin. C'est un peu comme l'astrologie. Dans le passé, à l'époque de Staline ou de Khrouchtchev, on ne traitait qu'avec un seul homme; on pouvait donc prévoir ses réactions dans telle ou telle situation. Aujourd'hui, il y a un Comité central constitué de «faucons» et de «colombes» dont la moyenne d'âge est d'environ soixante ans, dans lequel s'affrontent des groupes majoritaires qui ne cessent de changer. Ce Comité est composé de vieillards qui ont atteint le pouvoir sous le régime de Staline. Et comme l'a souligné à juste titre M. Mummer, il est beaucoup plus facile d'avoir affaire à quelqu'un qui est sûr de soi, qui a confiance en lui-même et qui sait exactement ce qu'il veut, qu'avec quelqu'un qui manque de confiance et dont on ne peut prévoir les réactions. Il nous faut donc faire face à la réalité et proportionner nos effectifs, nos armes, nos chars et nos avions à ceux des pays du Pacte de Varsovie. Il faut circonscrire le risque qu'une guerre, petite ou grande, soit déclenchée pour quiconque serait tenté d'utiliser ces moyens à des fins politiques ou croierait être en droit de les utiliser, or on ne peut y arriver que si les intentions d'une alliance sont connues de l'autre. Quiconque déclencherait des hostilités n'aurait plus à faire face à un seul régime allemand ou à une seule division italienne, mais au monde libre tout entier. Permettez-moi d'ajouter un dernier mot au sujet du rôle des forces canadiennes qui comptent 11,000 hommes ici, dans mon pays; nous leur savons gré de leur présence parmi nous. Je sais pertinemment, d'après des rapports qui me viennent du sud de l'Allemagne, où se trouve ma circonscription électorale, que les militaires canadiens sont des ambassadeurs de premier ordre dans mon pays. Outre les 11,000 hommes, les Starfighgters, les Lockheed 104, la division postée dans le Nord, il y a surtout l'autorité morale du Canada dans le monde. Personne ne peut accuser le Canada d'avoir des visées impérialistes ou colonialistes. Pour le monde entier, vous êtes l'image d'un pays qui se préoccupe surtout de la paix. Vous l'avez démontré en envoyant des troupes à Chypre et dans d'autres parties du monde. Si les Canadiens décidaient que leur contribution au maintien de la paix n'est pas si importante et retiraient leurs troupes bien des gens dans le monde, en Scandinavie, M. Mansfield et ses amis à Washington, mais surtout ici en Europe, se poseraient des questions. Si les Canadiens considèrent, diraient-il, que l'OTAN n'est pas si important au maintien de la paix, pourquoi ne cherchent-ils pas une autre solution. Messieurs, il nous faut faire face à la réalité; le maintien de la liberté et de la paix coûte cher. Il n'y a pas de solution économique. Nous autres, hommes politiques, devrons rendre compte, devant l'histoire, de ce que nous faisons du temps que nous gagnent les Forces Armées mais c'est là un tout autre sujet.

Le vice-président: M. Legault?

Le président: Monsieur Legault.

M. Legault: Je vous remercie, monsieur le président. Ma question s'adresserait au professeur Schultz; je me demande si je prononce bien son nom. Elle se rapporte un peu à ce qui vient d'être dit par M. Keep et M. Petersen et a trait à ce qui a lieu présentement à Genève. En ce moment, on discute de la question des intentions et des doutes qui existent. Ma question serait celle-ci. Est-ce que l'Allemagne fédérale serait prête à faire certaines concessions si les pourparlers indiquent une intention de diminuer les armées ou les forces armées, dans le Pacte de Varsovie et le Pacte de l'OTAN?

[*Traduction*]

M. Irwin Schucht: Je ne sais si je suis la personne toute désignée pour répondre à cette question. D'après mes amis américains, il ne faudrait pas confondre l'entente conclue avec l'Union Soviétique sur la limitation de certaines armes futuristes et la question des armes classiques. Comme nous ne sommes pas dans la course aux armes futuristes, du moin pour le moment, la question ne peut viser que les armes classiques ou plutôt l'armement pouvant servir à une guerre classique.

Pour connaître les conclusions qu'en tireront les hommes politiques, il vous faudra le leur demander. Un facteur qui entre en ligne de compte mais qu'il est difficile d'évaluer c'est le degré de harcèlement de la Yougoslavie. Quant à la Roumanie, elle est plus ou moins hors de cause. Non pas parce que c'est un pays qui fait fond sur la politique internationale mais parce qu'il est agité intérieurement par suite de réformes sociales qui ajoutent aux conflits à l'intérieur de l'Union Soviétique. Si le harcèlement de la Yougoslavie devait s'accroître radicalement, tout serait à recommencer. A mon avis, il faudrait attendre.

Une voix: Pourriez-vous nous donner des précisions?

M. Irwin Schucht: Premièrement, le conclusion d'une entente à Genève nous réjouirait. En effet, une nouvelle accélération de la course aux armements serait préjudiciable non seulement à l'Union Soviétique et aux États-Unis, mais aussi à la paix, car elle entraînerait, outre un gaspillage d'argent, un brusque déséquilibre de la puissance nucléaire. Si une puissance devait assumer temporairement la protection de son propre territoire d'une attaque nucléaire, cela bouleverserait automatiquement l'équilibre actuel des forces. C'est pourquoi nous voulons que ces pourparlers soient fructueux.

En deuxième lieu, nous considérons que les États-Unis, notre principal allié dans l'Organisation de l'Atlantique-Nord, ont besoin de toute leur puissance et de toutes leurs ressources financières pour résoudre les problèmes auxquels ils font face dans leur propre pays.

Troisièmement, nous sommes disposés n'importe quand à discuter de la limitation des armes classiques, à condition qu'ils reposent sur des principes de réciprocité et qu'ils prévoient des mécanismes d'inspection, qu'il faudra mettre au point. Autrement dit, nous ne voulons pas de concessions unilatérales de la part de l'Ouest, qui affaibliraient l'OTAN, mais nous sommes prêts à négocier en vue de limiter les armes classiques et les troupes en Europe s'il y a réciprocité. Or nous savons comment l'Union Soviétique a réagi par le passé aux concessions unilatérales, dans le cas de la Norvège par exemple. La Norvège a adhéré à l'OTAN à deux conditions: (1) qu'il n'y ait aucune arme atomique sur son territoire; (2) qu'aucune troupe étrangère n'y soit stationnée. Telles étaient les conditions que posait la Norvège lors de son adhésion à l'OTAN en 1949, et elles sont demeurées inchangées jusqu'à aujourd'hui.

Il est intéressant de constater la réaction de l'Union Soviétique à ces concessions unilatérales des Norvégiens. On aurait pensé que l'Union Soviétique, qui a une frontière commune avec la Norvège, de sorte qu'il n'y a là aucun problème de satellites, aurait réagi en réduisant ses effectifs de son côté, mais les faits démontrent que le contraire s'est produit au nord de la Norvège. En fait, c'est là un des points faibles de l'OTAN et des mesures sont prises pour remédier à la situation.

Enfin, il y a la question de la Yougoslavie. L'Union Soviétique fait face aujourd'hui à un

problème qu'on pourrait qualifier de médiéval; en effet, elle veut être pape et empereur en même temps. Or, il est très difficile de concilier ces deux fonctions. La Russie essaie encore d'assumer les deux mais elle se rendra compte un jour qu'une seule comporte déjà assez de difficultés.

M. Petersen: Puis-je ajouter quelques mots?

Le vice-président: Monsieur Petersen, vous avez la parole.

M. Petersen: En mai 1967, le Conseil de l'OTAN décidait, de façon non explicite, de réduire les forces de l'OTAN unilatéralement en espérant que l'autre partie ferait de même. Entre mai 1967 et août 1968, 80,000 hommes étaient retirés, grâce à une réduction des diverses forces alliées, l'armée britannique du Rhin, les Belges, etc. Au cours de la même période, le budget de la défense était augmenté de 18 p. 100 en Union Soviétique, de sorte que cette initiative ne remporta pas le succès escompté. Bien ententu, les décisions de l'OTAN après août 1968 ont modifié cette tendance. Il y avait beaucoup d'espoir. J'étais à cette conférence du Conseil de l'OTAN; nous espérions que les Russes suivraient notre exemple. Après tout, pensions-nous, les Russes ont certainement d'autres intérêts importants: élever leur niveau de vie, etc. Ils n'aiment, pas plus que nous, supporter ce lourd fardeau. Mais nous nous trompions. De toute évidence, nos mesures les ont encouragé à augmenter leurs effectifs. Ils se sont peut-être demandé ce qui se passait de notre côté. Or cela peut être très dangereux.

Le vice-président: Merci, monsieur Petersen. Monsieur Wagner, vous avez la parole.

M. Wolfgang Wagner: Je voudrais revenir sur la concentration des armements en Europe. La situation n'a pas été aussi dangereuse qu'on le prévoyait. Les dangers immédiats que nous avons connus remontent à 1968; ils touchaient surtout les régions grises de l'Europe, la Yougoslavie, la Finlande et peut-être l'Autriche, surtout après l'occupation de la Tchécoslovaquie. Le danger n'était pas aussi imminent dans les régions où les troupes de l'Union Soviétique et des États-Unis se trouvaient en présence. Néanmoins, nous de la République fédérale préconisons la limitation des armements. Nous sommes en faveur de la tenue de négociations à Genève et nous appuyons en outre les négociations bilatérales entre l'Union Soviétique et les États-Unis sur la limitation des armes stratégiques. Les Allemands ne s'opposeront pas à ces négociations, à conditions qu'elles respectent le principe de réciprocité. Les troupes ne doivent pas être réduites unilatéralement par l'Ouest, mais les deux blocs.

M. Cafik: Monsieur le président, j'adresse ma première question à M. Kiep.

Vous avez mentionné dans votre déclaration d'ouverture que les États-Unis avaient consenti à ne pas réduire leur participation à l'OTAN en Europe. A-t-il été question de cela au cours du récent voyage du Président des États-Unis en Europe. Quelles réductions prévoyez-vous pour l'avenir et quand croyez-vous que cela se produira?

M. Kiep: Tout d'abord, le nouveau régime aux États-Unis a déclaré à maintes reprises qu'il ne prévoit pas se retirer de l'alliance ou réduire ses effectifs pour le moment. Ils attendent le règlement de certains problèmes, celui de l'équilibre à établir par exemple, qui entrave les discussions intérieures au sujet du maintien des troupes ici. Si solution il y a, j'espère qu'elle sera à long terme. En ce qui concerne les objectifs plus lointains, les Américains aimeraient réduire considérablement leurs engagements et ils sont conscients du fait qu'ils ne pourront continuer indéfiniment au rythme actuel, équilibre ou pas. C'est pour cette raison, à mon avis, et je ne me fonde pas sur des faits, des chiffres ou des documents précis, que le Président Nixon tenait à promouvoir une nouvel esprit de coopération européenne tant sur le plan politique que militaire. De cette façon, les États-Unis trouveraient peut-être plus facile, plus tard, de réduire leurs engagements; les choses s'arrangeraient peut-être d'elles-mêmes, ce qui permettrait le retrait de troupes américaines. Mais je ne crois pas que les États-Unis songent à prendre une telle mesure, étant donné la situation politique qui règne en Europe en ce moment et l'attitude manifestée par l'Union Soviétique. On ne peut prévoir un renversement de la situation en ce moment. A mon avis, si les pourparlers avec l'Union Soviétique prenaient une nouvelle tournure, lee États-Unis modifieraient peut-être leur attitude à cet égard. Vous savez, bien sûr, que le régime actuel, qui ne détient pas la majorité dans les deux chambres à Washington, est constamment sous pression. Le sénateur Mansfield a soulevé encore une fois la question de la réduction des troupes après six mois de silence, soit depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie. Cela continuera à revenir sur le tapis; la tension demeurera, mais à moins d'un changement important de la politique soviétique, je ne crois pas que l'administration veuille réduire les forces actuellement.

Passons à la question du roulement et du système de base bivalente. Nous doutons quelque peu de leur valeur, mais permettez-moi de l'exposer ainsi. Les événements de Tchécoslovaquie nous font douter quelque peu de pouvoir maintenir la force de dissuasion nécessaire dans le cadre de cet accord; nous avons constaté que les délais d'alerte sur lesquels nous avions fondé notre planification, se sont révélés plutôt erronés et je crois, en conséquence, que la grande force rotative que vous voulez établir sera limitée de quelque façon; et je crois que les Américains envisagent les choses avec plus de réalisme qu'auparavant.

Le vice-président: Il reste à donner la parole respectivement à MM. MacLean, Nowlan, Lewis, Stewart, Anderson et Laniel.

M. MacLean: J'ai une très brève question à poser à qui voudra y répondre. Je ferai remarquer tout d'abord que je souscris entièrement à l'opinion suivant laquelle le maintien de l'OTAN est pratiquement la seule coopération que l'Ouest peut apporter, mais des pays comme le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne acquittent non seulement les frais directs de maintien des troupes ici, mais, ils enregistrent aussi par voie de conséquence un déficit de leur balance des paiements, ce qui est un facteur plutôt préjudiciable au point de vue politique. Que fait-on, ou que pourrait-on faire pour rendre moins onéreuse la contribution que le Canada, par exemple, fournit aux troupes stationnées en Allemagne en vertu du plan de l'OTAN?

M. Petersen: Ça a été un problème très épineux pendant bien des années surtout pour les États-Unis, car en 1968, ils avaient une balance négative de paiements de $4,000,000,000 et nous Allemands, la petite Allemagne, nous avions une balance positive de paiements exactement du même montant de $4,000,000,000. Nos exportations ont tant de succès, l'an passé encore, nous avions une balance positive de paiements de 16,300,000,000 marks, ce qui est encore une fois un peu plus de $4,000,000,000. Les Américains estiment qu'ils ont dépensé ici quelque $900 millions par an que la Banque allemande de réserve fédérale encaisse et dont une grande partie contribue à l'augmentation de notre balance de devises; ce qui en soi n'est pas une situation rassurante, sur le plan monétaire, vu la pression inflationnaire qui en découle naturellement.

Or, nous dépensons environ $100,000,000 par an pour l'entraînement des soldats allemands aux États-Unis; cent millions de dollars pour les écoles de pilotage, les écoles de spécialistes en fusées et autres, de sorte qu'il y a une marge de quelque 800 millions qui est à l'origine du présent débat. Nous avons essayé de résoudre nos problèmes de deux manières. D'une part, on pourrait acheter aux États-Unis l'équipement nécessaire pour moderniser notre armement et autre. Depuis l'été dernier, nous avons pris pas mal de décisions très coûteuses, notamment l'achat de 88 bombardiers Phantom, ou plutôt une version de l'avion de reconnaissance Phantom, puis l'achat de 132 hélicoptères de type moyen et la modernisation du système Pershing et autre, voilà ce que représente le montant que je viens de mentionner et ce qui s'y ajouterait. D'autre part, bien que nous ne nous soyons pas encore mis d'accord, c'est un fait que les Américains dépensent annuellement 125 millions de dollars en soldes versées aux Allemands au service de la 7e armée américaine, y compris la rémunération des travailleurs et des employés de bureau dans toutes les branches; pour la première fois, le gouvernement américain nous a proposé de prendre en charge le budget de la 7e armée en fournissant la solde qui se monte à $3,600,000 par an. Voilà le budget de la 7e armée stationnée dans ce pays, vous voyez donc l'ampleur et la portée du problème.

Or, je sais que nous avons eu avec votre gouvernement un certain nombre d'entretiens à propos de l'achat éventuel d'équipement dont nous pourrions doter nos forces armées. Nous espérions que vous collaboreriez à la mise au point d'un nouveau type d'avion remarquable à tous points de vue que nous appelons le NKF, et qui vers le second semestre de 1970 remplacera le Star Fighter que vous utilisez aussi. Et nous devons admettre en toute franchise. Nous avons été très déçus pour bien des raisons, de ce que votre gouvernement ait décidé de se retirer de ce projet. Quant à savoir s'il y aura du nouveau, je ne saurais le dire, mais toujours est-il que des représentants du gouvernement de Bonn sont venus au Canada récemment. Je n'ai pas encore de compte rendu de ces entretiens. Mais en principe, nous serions enchantés de collaborer étroitement avec votre industrie, surtout dans le domaine de la technologie avancée. Car, vous le savez, nous en sommes au même point. Il reste à décider, et vous, messieurs qui siégez au même comité que nous, vous savez que nous devons acheter de l'équipement, pour ainsi dire, facilement disponible aux États-Unis. Le prix d'achat inclura les frais d'examen et d'essai pour s'assurer que l'appareil volera ou fonctionnera, ou remplira un tout autre rôle, ou nous dépenserons beaucoup d'argent pour la recherche et la mise au point dans nos pro-

pres industries, et je voudrais que nous arrêtions des projets spécifiques que nos deux pays pourraient réaliser sur une base bilatérale. Certes, il y a un problème qu'il vous incombe, messieurs, d'étudier et dont je ne connais pas la réponse. Il vous faut examiner attentivement les conditions dans lesquelles l'industrie canadienne produit ce genre de matériel car très souvent, la majeure partie importante du capital est détenu par les États-Unis, et par conséquent par les grandes sociétés américaines. Quant à savoir si cela est réalisable, cela dépend des négociations et de questions bien spécifiques. Mais dans ce domaine du développement, la balance du pouvoir n'est pas maintenue comme aux États-Unis. Je crois que d'un commun accord, nous pourrions trouver le moyen de consolider notre balance des paiements à venir à laquelle les 11,000 soldats du pays contribuent, et aussi nous entendre, ce qui, à la longue, élèverait notre industrie au niveau des États-Unis et favoriserait les deux.

Le vice-président: Merci, monsieur Petersen. M. Bower aurait quelques remarques à formuler sur la question.

M. Bower (Ambassadeur du Canada): Je ferai une seule remarque. Il est question ici de paiements compensatoires. Quant au Canada, monsieur MacLean, il est question que le Canada signe aussi un accord compensatoire avec l'Allemagne. Nous nous y sommes toujours opposés et il a été décidé de ne pas poursuivre les négociations, pour la bonne raison que ces accords compensatoires reviennent toujours sur le tapis entre l'Allemagne et les États-Unis, entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, chaque fois que ces pays se retrouvent à la table des négociations. C'est un mal annuel qui s'envenime et nous l'avons évité. En second lieu, la balance des paiements avec l'Allemagne a été à son avantage, mais néanmoins, il convient de souligner qu'il ne faut pas relâcher notre vigilance. Nous ne voulons pas que les accords compensatoires conclus avec d'autres pays, nous lèsent de contrats qui nous reviennent de droit. Par exemple, lorsque nous entrons en concurrence pour la vente d'un certain type de matériel, il se trouve que nous n'enlevons pas de contrats dans bien des cas. Si nous sommes compétitifs, nous ne voulons pas perdre le contrat, car nous n'avons pas l'accord compensatoire qu'un autre a signé et dont il tire avantage. Or, cela s'est produit dans bien des cas. Tout ce que nous demandons, c'est que vous nous achetiez rien si nos prix sont trop élevés. Nous ne voulons pas que vous achetiez chez nous si la qualité du matériel est inférieure, mais lorsque nous affrontons la concurrence, nous ne voulons pas perdre un marché à cause d'un accord compensatoire conclu avec quelqu'un d'autre. Il nous est déjà arrivé d'être bien souvent lésés de notre juste part d'un marché et nous avons fait valoir notre point de vue. On a étudié notre position. Vous mentionniez au fait cet avion polyvalent.

Je suis prêt à parier avec n'importe qui qu'il ne prendra jamais l'air. D'ici un mois, on n'en parlera plus. Or, il est vrai qu'à l'origine, il nous a été donné et il se peut que ce soit un échec parce que nous avons laissé tomber.

M. Petersen: Monsieur l'ambassadeur, si vous n'aviez pas des émoluments supérieurs aux miens, j'aurais parié avec vous.

M. Bower: Vous ne savez pas ce que sont mes émoluments. Le fait est que ce projet d'avion polyvalent nous donnait l'occasion de collaborer, mais je parie que ce même avion NFG (NKF) ne décollera jamais.

M. Nowlan: Monsieur le président, je voudrais poser une question aux experts pour savoir s'ils diffèrent d'opinion avec le groupe des intellectuels, et s'ils s'occupent, comme il arrive parfois au Canada, soit dit en passant—de la question politique toujours à l'ordre du jour de la réunification de l'Allemagne, en se basant sur le principe qu'au Canada les partis politiques s'enferrent parfois dans des positions qui sont carrément sur l'opinion publique, je voudrais demander au groupe tel que divisé si en fait les partis politiques divergent d'opinions à ce sujet, et suppose qu'il n'en est rien, mais la nouvelle génération qui n'a jamais connu une Allemagne unifiée ne manifeste pas de mécontentement au sujet de la politique actuelle interne et externe des partis—si l'opinion publique se préoccupe vivement de la réunification, compte tenu de la capacité de production et des progrès énormes de l'Allemagne de l'Ouest, ces dernières années?

M. Schucht: Voilà une question plus grave que le problème de la balance des paiements, car la réunification est une question plutôt morale. Le problème structural pourrait s'appliquer à une mesure plus reconstructive de notre cru. Incidemment, en collaborant avec les États-Unis dans le domaine de la recherche scientifique, l'Allemange a entamé une démarche qui contribuera à régler le problème de la balance des paiements. Mais, aussi longtemps que dans les divers pays la

montée de l'inflation se maintiendra à des degrés variables, le problème structural restera une plaie, réévaluation ou pas. Et la seule solution à long terme est économico-militaire, une sorte de coopération économique plutôt étroite entre divers pays. Le grand problème structural reste la politique d'argent à bon marché que les pays latins sont déterminés à maintenir et que d'autres pays trouvent inacceptable. Malheureusement, le problème n'a pas été suffisamment approfondi, de sorte que la question restera inscrite à l'ordre du jour pendant les quelques années à venir et nous devons décider nous-mêmes, par exemple, en achetant ceci ou cela.

Passons maintenant à la seconde question à propos de la réunification. Le peu que nous sachions de l'opinion publique qui prévaut en Allemagne de l'Est indique que les gens effectuent maintenant leur propre recherche, car ils se sont accommodés du régime sans l'adopter. Ça n'est pas aussi terrible qu'on veut le dire et ça ne vaut pas la peine de risquer gros pour intervenir. J'espère que je me fais bien comprendre. Je suis contre ce régime, mais comparativement à ce qui se passe dans d'autres pays, il est assez acceptable. Voici les chiffres que le Comité central a compilés d'une façon non officielle; en tous cas, si le niveau de vie de l'Allemagne de l'Est est classé 100, la Tchécoslovaquie se situe à 90 et la Pologne à 60 environ; la comparaison est relativement rassurante, quand bien même le niveau de vie de l'Allemagne de l'Ouest serait officiellement de 140. De notre côté, certains intellectuels de tous les âges font de la reconnaissance de la République démocratique allemande une question morale. Pour eux, c'est un manque de courage moral de ne pas envoyer un document qui la reconnaisse sans difficulté comme une entité juridique. D'après ce que j'en sais, la population laisse les politiciens bien libres d'agir selon les circonstances. En ce qui concerne le gouvernement, aucune grande pression ne le force à prendre des mesures extrêmes. Les Allemands de l'Ouest ont surtout à cœur les relations familiales et les contacts personnels avec l'Allemagne de l'Est. On estime ici qu'environ un tiers de la population compte des proches ou des amis très chers de l'autre côté du mur. C'est ce tiers qui aimerait que la situation s'améliore.

Ai-je bien exposé l'aspect idéologique de cette question? Merci.

Le vice-président: Quelqu'un aurait-il des questions à poser sur le sujet?

Une voix: Certes. Nous avons été défaits.

M. Petersen: Je voudrais discuter la différence que vous établissez entre les intellectuels et les politiciens.

Sur ce point vous avez tout à fait raison. Toute une génération a grandi sans idée aucune des conditions de vie qui prévalent en Allemagne de l'Est. D'autre part, comprenez bien qu'il appert parfois que nos amis ne se rendent pas très bien compte que cette tragédie nous a, pourrait-on dire, profondément marqués. J'ai moi-même fréquenté l'école de l'autre côté. J'en souffrais peu, mais il m'est évidemment plus facile de me rendre au Canada, à Ottawa, qu'à Leipzig qui fait partie de mon pays. En Allemagne, tous les groupes d'âge et plus particulièrement les jeunes, souffrent de frustration, à force d'entendre les politiciens parler de réunification, notre grande aspiration nationale, sans pouvoir rien y faire. Et si cela dure 25 ans, les gens deviennent désabusés, ils en ont marre. Une fois l'an, le 17 juin, nous commémorons l'insurrection contre le régime communiste en Allemagne de l'Est que les tanks russes ont écrasée. Depuis des années, je prends la parole le 17 juin devant un grand rassemblement et plus ça va, plus j'ai de la difficulté à trouver mes mots. D'autre part, nous sommes devenus membres de l'Alliance atlantique, l'alliance du monde libre, et nos alliés nous ont promis sur le papier, et ils répètent cette promesse de temps à autre, de nous aider à trouver une solution au problème allemand. Mais, nous soupçonnons et nous croyons de plus en plus que l'Est aussi bien que l'Ouest se mettraient en marche, comme nous le disons en allemand, pour réformer un pays où 75 millions d'Allemands formeraient une entité nationale qui serait immédiatement—abstration faite de l'aspect militaire—le pays d'Europe le plus fort sur le plan économique, ce qui n'enthousiasme guère quiconque en Belgique, en Hollande, au Danemark, en France et partout ailleurs. Nous le comprenons. Voilà pourquoi, nous avons dit, pendant bien des années, que la seule solution de la question allemande était d'obtenir l'appui d'une union politique européenne, car le jour où la Belgique, la Hollande, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest deviendront des provinces de l'Europe politiquement unies, il n'y aura plus d'état souverain tout-puissant, car l'Allemagne de l'Est la Hongrie et la Tchécoslovaquie et autres formeront d'autres provinces. En Allemagne, je doute qu'on croie encore à une résurgence du Reich, à un état national réunissant les deux Allemagnes. A mon avis, la tragédie est à l'origine de vraies crises spirituelles, encore une fois, surtout parmi les jeunes, vient de ce que nous n'entendons plus ce cri pour une Europe unie sur la plan politique que l'on poussait avec tant d'enthousiasme après la guerre, et l'union européenne

actuelle se résume aux yeux d'aucuns à une question de prix du fromage et d'accords techniques entre divers partenaires. Des hommes comme M. Mummer qui a été l'un des pionniers d'une Europe politiquement unie se sont trouvés dans une situation—maintenant vous devez parler en votre nom, monsieur, mais—où il leur était presque impossible d'indiquer une voie concrète conduisant à une Europe unie et le nationalisme—il faut bien le dire, qui a poussé ces dernières années la politique de la France en des voies grisantes traversant la rivière qui coule près de cet hôtel. Actuellement, il nous est très difficile de continuer à faire prévaloir l'idée d'union européenne sur le plan politique. Nous avons consenti à de nombreux sacrifices pour réaliser une Europe unie politiquement, mais ce but semble encore très lointain. Bien sûr, vous pourriez faire remarquer que nous nous y sommes parfois mal pris; nous nous sommes faits soupçonner de vouloir devenir Européens pour faire oublier notre triste passé, faire oublier que nous sommes Allemands. Nous voulions devenir Européens pour nous aimer les uns les autres, mais cela n'a pas réussi tout à fait comme nous le désirions, et nous avons réalisé que pour devenir Européens nous devions être de meilleurs Allemands. Mais ces questions, la solution du problème allemand, la réunification et l'unification de l'Europe, le pouvoir de l'idéologie communiste et le pouvoir militaire actuel de l'Europe de l'Est, toutes ces questions sont corrélatives, et il est dangereux, comme on le fait parfois dans les milieux politiques de ce pays, de s'en tenir à une seule et d'accuser alors les politiciens de stupidité parce qu'ils n'ont rien pu réaliser.

M. Prud'homme: Quelle est la situation en l'Allemagne de l'Est?

M. Petersen: Les rapports que nous possédons indiquent, comme le professeur Schucht l'a souligné, que la population de l'Allemagne de l'Est s'est accommodée de ce régime. Elle est fière de ses réalisations de sa réussite comparativement à ses voisins de l'Est. Mais il n'en est pas moins vrai que ce qu'Hitler a réussi à faire de moi personnellement et de ma génération en obtenant le support enthousiaste de la jeunesse hitlérienne, Ulbricht n'a pu le réaliser avec le mouvement de la jeunesse communiste de l'Allemagne de l'Est. En fait, ses campus universitaires et son organisation de la jeunesse communiste lui causent bien des maux de tête, si j'en crois bien des témoignages.

Le président: Merci, monsieur Petersen. M. Mummer voudrait dire quelques mots à ce sujet.

M. Mummer: Messieurs, la difficulté est celle-ci: Dans les dictatures il n'y a pas d'élections libres et alors on ne sait pas ce que pensent les gens et il n'y a pas de sondages non plus, donc on ne peut pas savoir ce qu'ils pensent. Il y a des indications quand même qui nous permettent d'avoir un jugement.

A Berlin, par exemple, il y a une ligne de démarcation en forme d'un mur, n'est-ce pas, qui passe à travers les rues. Et à Berlin, il y a du côté ouest des élections libres. De l'autre côté de la rue, il y a les élections à la manière communiste, de ce côté de la rue, il y a moins de 2 p. 100 de communistes et cela même dans les anciens quartiers communistes de la République de l'Allemagne, il y a moins de 2 p. 100 dans des élections parfaitement libres avec une organisation communiste légale, avec tout l'appui qu'ils ont de l'autre côté, évidemment en argent, et par la radio et la télévision communistes moins de 2 p. 100 ils obtiennent.

De l'autre côté de la rue, on vote aussi pour le Volkskammer. Le Parlement est toujours unanime et là les communistes ont 99,998 p. 100 des voix. Eh bien, qu'est-ce que je veux dire, je veux dire que, entre démocrates, il est difficile de parler avec beaucoup de sens de l'état d'esprit dans une dictature. Pour ma part, et avec l'expérience des dictatures, nous en avons eu plusieurs maintenant dans cette nation, je dirai: donnez-nous trois mois de liberté et admettez dans ce territoire allemand les partis démocratiques que nous avons ici en concurrence avec le parti communiste, ils auront peut-être même moins de voix après ces trois mois que les communistes obtiennent ici chez nous, ils obtiennent 2 p. 100 des voix dans les différentes organisations qu'ils ont ici et qui, en fait, sont communistes.

Bon, ça, donc concernant ce point de l'opinion publique là-bas, où il y a une dictature on ne peut pas parler de l'opinion libre, parce qu'elle ne peut pas se former, ne peut pas s'organiser, et ne peut pas s'exprimer. Et une remarque concernant la réunification de l'Allemagne, eh bien, moi, je pense que ce sentiment d'appartenir à un seul peuple existe toujours et continue à exister. M. Schultz a noté que, voilà, quelque 30 p. 100, et davantage de notre population qui est ici, ont des parents de l'autre côté, et cela, c'est un fait très important. D'autre part, il ne faut quand même pas oublier que de l'autre côté, tout le monde est conscient que ce régime-là qu'on a,

ce n'est pas un régime installé par les Allemands eux-mêmes, c'est le régime installé par les divisions russes et c'est un régime maintenu par les divisions russes. Elles sont là, les vingt divisions et y sont encore plus nécessaires pour maintenir le régime que les divisi ns russes sont nécessaires en Tchécoslovaquie pour maintenir la Tchécoslovaquie dans l'orbite du Pacte de Varsovie. Et ce régime, imposé à la population pèse assez lourdement et cela tous les jours, avec ce régime de contrainte, bureaucratique et borné, pèse tous les jours sur la conscience des hommes. Et il n'est pas besoin d'avoir une éducation démocratique dans les écoles et partout dans la vie publique pour se rendre compte du fait qu'on est opprimé, qu'on n'est pas un homme libre, qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut. M. Peters en disait qu'il est plus facile d'aller à Toronto que d'aller à Leipzig. Oui, mais pour les gens de Leipzig, il est encore beaucoup plus difficile de venir, par exemple, jusqu'ici sur les bords du Rhin ou aller à l'étranger, ils sont quand même privés tout à fait de liberté. Et à Berlin, figurez-vous que des deux côtés, il n'est pas possible pour la mère d'aller rendre visite à sa fille et pour la fille d'aller rendre visite à sa mère de l'autre côté. Il n'est pas possible pour les Berlinois de l'Ouest d'aller voir des parents dans une autre ville dans les territoires de la DDR. Tout cela pèse quand même sur les hommes;—le niveau de vie monte là aussi,—il monte; on fait de plus en plus des vacances et des voyages, on peut aller à l'étranger, à l'étranger communiste, plus en Tchécoslovaquie, c'est dangereux, c'est dangereux pour la fidélité au parti communiste de passer quinze jours de vacance en Tchécoslovaquie. Et croyez-vous que tout cela puisse continuer pendant des années et des années et sans qu'il y ait toujours de nouveau cette réaction.

Entendu, le jour de la liberté viendra et moi, pour ma part, je suis convaincu que ce jour viendra, une chose n'est pas réglée qui est réglée uniquement par la force. Et quand ça viendra? Nous ne le savons pas, nous n'avons pas d'illusion. Nous savons que nous ne disposons pas des moyens pour amener ce jour de la liberté ici l'année prochaine ou même dans dix ans, ou même dans vingt ans, nous n'en savons rien. Tout ce que nous pouvons faire, c'est que, comme M. Petersen l'a très bien dit, nous préparer aussi du point de vue politique et pas seulement en vue de l'Est mais aussi en vue de l'Ouest, de rendre la réunification allemande acceptable, acceptable. Et nous nous rendons compte aujourd'hui que déjà cette République fédérale, avec sa puissance économique, devient un problème pour ses voisins. Pour nos amis à Paris, ils sont en train de devenir trop forts, et c'est gênant, gênant que nous sommes si forts. Et alors, on peut se figurer, n'est-ce pas, ce que cela donnerait 75 millions d'Allemands réunis et c'est pour cela que nous sommes en même temps pour l'Europe et aussi dans un intérêt national, que nous sommes des Européens convaincus et pas seulement de la petite Europe des Six. La petite Europe des Six est trop petite, nous sommes trop grands et trop riches pour la petite Europe. Nous sommes des partisans fervents d'une grande Europe, de l'entrée des Britanniques dans le Marché commun; nous sommes des partisans de cette Europe prolifique, politique qui sera aussi une Europe de défense, et qui aura une défense commune et où les forces armées allemandes ne seront pas des forces nationales, mais des forces européennes et que personne ne droit craindre, ni à l'Est ni à l'Ouest. C'est pour cela que nous sommes des gens sur lesquels on peut compter quand il s'agit de la construction européenne.

Bref, nous n'abandonnons pas, nous savons que nous ne pouvons pas citer de date, mais l'avenir appartiendra à la liberté.

[*Traduction*]

M. Nowlan: J'aimerais savoir si la réunification bouleverserait l'équilibre économique, l'équilibre politique actuel des partis d'opposition et si je comprends bien, peut-être même l'équilibre religieux du pays, et cela particulièrement pour la génération qui n'a jamais vécu dans une Allemagne unie. Ce déséquilibre que causerait l'unification et l'aide que les Allemands de l'Ouest devraient accorder aux Allemands de l'Est pour leur permettre de se relever n'amènent-ils pas certaines personnes ou peut-être les nouvelles générations des partis à rechercher la guérison des vieilles blessures dont vous avez parlé avec tant d'éloquence, monsieur, ainsi que la suppression des irritations et autres problèmes de transport pour aller voir des parents, plutôt que la solution du problème fondamental lui même? Autrement dit, à chercher à s'accommoder d'une réalité politique qui se substituerait peut-être à l'insoluble problème de l'union politique. Voilà ce que je voulais dire.

M. Ryan: Pourrait-on connaître l'avis de M. Muggenberg?

M. Muggenberg: Pour commencer je dois dire que je me trouve dans une situation bizarre: je suis d'accord avec nos hommes politiques du moins en partie; on a dit que le sentiment d'une appartenance commune était encore très fort dans les deux parties de l'Allemagne bien que les perspectives politiques

soient plutôt inquiétantes. Je dois dire que depuis deux ans, cela s'était aussi produit il y a quelque dix ans, ou du moins depuis trois ou quatre ans les hommes politiques allemands sont très réalistes. Je veux dire par là qu'ils ne cherchent pas à répandre l'idée que l'unification est pour demain à condition qu'on les laisse faire. Je pense qu'ils sont très honnêtes vis-à-vis du public et des électeurs.

Pour en revenir à ce que l'on disait du sentiment d'appartenance commune, je pense que cela vient du fait qu'il existe un courant d'information allant d'Ouest en Est et d'Est on Ouest, malgré le rideau de fer et le mur; cela, parce que la radio et la télévision franchissent le mur et le rideau de fer. Comme vous le savez, le gouvernement de l'Allemagne de l'Est n'autorise pas la vente des journaux occidentaux; mais il ne peut pas arrêter les ondes radiophoniques. Ainsi avec quatre émissions nationales de radio nous atteignons 100 p. 100 du public est-allemand et techniquement, nous pouvons atteindre 75 p. 100 de l'Allemagne de l'Est par la télévision allemande. Nous savons qu'au moins 40 p. 100 des Allemands de l'Est écoutent chaque soir la radio ou la télévision allemande, et j'estime qu'il est important que les deux parties de l'Allemagne sachent avec plus ou moins d'exactitude ce qui se passe de l'autre côté. Je crois que cela contribuera à maintenir ce sentiment d'appartenance et de le renforcer en dépit du fait que l'unification pourrait n'intervenir que dans dix ou vingt ans ou même plus.

Le président: M. Lewis.

M. Lewis: Monsieur le président, Messieurs, je voudrais aborder une question qui m'a préoccupé tout le long de mon voyage et particulièrement aujourd'hui. J'ai entendu certains d'entre vous dire que ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie était suffisant pour que tout le monde s'effraie des intentions soviétiques, plus qu'on ne s'effrayait avant août. En fait, l'un d'entre vous a même dit, Messieurs, que vous en étiez arrivés au point où vous ne croyiez pas que cela puisse jamais se produire; en même temps vous expliquez très nettement ce qu'est toujours une dictature communiste. Et si l'on se souvient que vous avez eu une situation semblable dans l'Allemagne de l'Est en 1953, si ma mémoire est bonne, en Hongrie en 1956 et en Pologne en 1956, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment des gens mûrs et, de toute évidence, très intelligents et bien informés, aient été aussi surpris de ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie et en fassent un argument pour établir une politique nouvelle. Il me semble que ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie est quelque chose que l'on aurait pu prévoir, que l'on peut encore prévoir et que ce n'est peut-être que le reflet de la détermination des Soviétiques dans leur sphère d'influence sans constituer en quoi que ce soit une menace supplémentaire pour l'Ouest. Je dis «une menace supplémentaire» parce que j'ai conscience des autres. J'aimerais comprendre mieux pourquoi tant de gens en Europe, c'est peut-être parce que je vis au Canada, loin d'ici, que j'ai été moins affecté, vous, vous avez une frontière commune avec la Tchécoslovaquie, pourquoi cet événement a entraîné ce genre de réaction dans vos cœurs et vos esprits. Enfin, je vous prie de m'excuser pour cette longue introduction, mais je pense que c'est une question importante; je me demande si nous ne nous servons pas tous de l'invasion de la Tchécoslovaquie comme un moyen de propagande pour renforcer notre ligne de conduite dans des domaines où nous voulons la renforcer, et si, en parlant de la Tchécoslovaquie, nous ne parlons pas en réalité de l'Allemagne de l'Est, enfin si nous ne manifestons pas la crainte d'y voir s'accroître les divisions soviétiques. Je ne peux accepter l'idée que la Tchécoslovaquie ait été un événement aussi traumatisant.

M. Kiep: Monsieur, je pense que c'est là une question très difficile qui doit se poser dans une discussion comme celle ci. Peut-être commettons-nous l'erreur de ne mentionner que la Tchécoslovaquie sans expliquer clairement ce que nous entendons par changement brusque ou situation soudaine. Voyons d'abord le problème psychologique.

Bon nombre de gens qui s'intéressaient politiquement à l'Europe et à l'Allemagne, et peut-être à d'autres régions du monde, certainement aussi à l'Europe de l'Est suivaient avec beaucoup d'espoir l'expérience tchécoslovaque. Ils espéraient que de tout cela surgirait ce que l'on pourrait appeler la coexistence; un régime communiste, un État socialiste où régnerait la liberté. Voilà pourquoi c'était passionnant et pourquoi tout le monde suivant de près cet événement qui avait commencé en janvier de l'an dernier et s'est provisoirement terminé en août 1968. Non seulement éprouvait-on un plaisir intellectuel à suivre ce processus d'où pouvait sortir un régime mixte où la liberté et le communisme pouvaient coexister, mais pour beaucoup, pour les Allemands, bien sûr, il y avait l'espoir que de tout cela pourrait surgir le modèle d'une solution au problème allemand. Une solution au problème allemand sous la forme d'un certain degré d'autodéter-

mination dans un régime communiste avec une économie socialiste, des entreprises étatisées etc—mais jouissant de liberté. Et lorsque ces espoirs ont été anéantis par l'invasion soviétique du 21 août, cela a donné lieu, évidemment, à une forte réaction. Voilà pour le côté pshychologique.

Maintenant, le côté politique. C'est ce que j'ai cherché à expliquer et à faire ressortir dans ma déclaration d'ouverture: évidemment, jusqu'au 21 août, il y avait à l'Ouest beaucoup de gens qui croyaient que le mouvement vers une plus grande liberté pour l'Europe de l'Est et l'Union Soviétique se ferait graduellement, pacifiquement, sans éruption, sans violence et que, par conséquent, notre attitude devait être de chercher à favoriser ces efforts, à les appuyer en adoptant nous-mêmes une attitude semblable: en libéralisant le commerce avec l'Europe de l'Est, en échangeant des délégations parlementaires, en favorisant les échanges sous toutes les formes. Le 21 août, et c'est là sa signification, son incidence politique, a montré que l'Union Soviétique n'était pas disposée à ce que cela se produise, qu'elle interviendrait par la force pour arrêter le processus. Et cette action s'est réalisée, légalisée et officialisée par un document qui déclare que tous les pays de la sphère d'influence socialiste ont une autonomie limitée et ne peuvent pas de leur propre volonté décider de quitter le camp ni même de changer certaines structures, par exemple, de permettre la liberté de la presse, l'existence d'une opposition, d'autoriser les libres échanges de visiteurs et ainsi de suite. J'estime que c'est cette raison, ce pacte qui ont fait du 21 août une date importante. Certes, nous parlons tous des aspects militaires, des divisions qui se trouvent là où elles n'étaient pas auparavant. Laissons aux militaires le soin de se prononcer là-dessus. Mais du point de vue politique, je crois que c'est cela l'importance de l'événement tchécoslovaque. Il démontre que le gouvernement de l'Union Soviétique est réactionnaire car il est décidé et déterminé à maintenir le statu quo à l'intérieur de l'Union Soviétique et dans le camp socialiste en utilisant les méthodes d'un État policier et la force des armes au besoin.

M. Lewis: Et cela vous étonne?

M. Walter Kiep: Oui, cela a surpris certains d'entre nous; je ne veux pas vous décrire en détail la situation politique en Allemagne avant le 21 août, mais M. Petersen a déjà mentionné que certaines gens nourrissaient des illusions, et ce n'était pas de mauvaises gens; c'étaient des gens qui croyaient réellement que c'était là le chemin de la coexistence et du progrès et que nous y étions déjà. D'autres disaient que nous n'y étions pas encore et que seule nous y conduirait la décision permanente de rester forts et unis à l'Ouest. Nous n'allons pas maintenant discuter de ce point, mais je peux vous assurer que la portée politique du 21 août c'est que le gouvernement soviétique actuel ne nous laisse aucun espoir de parvenir à une coexistence totale avec l'Europe de l'Est ou l'Union Soviétique et que, d'un point de vue politique, d'un point de vue réaliste, nous en sommes revenus au point où nous étions au début des années 50 quand la seule personne à qui nous puissions nous adresser se trouvait au Kremlin, à Moscou. Impossible de parler à l'homme de Prague, de Varsovie ou de Budapest; il ne fallait s'adresser qu'à l'homme du Kremlin. Nous sommes revenus exactement au même point. C'est là, je pense, la conséquence des événements du 21 août et de l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Les conséquences ont été très graves pour les habitants de l'Allemagne de l'Est. Je puis encore me rendre dans l'Allemagne de l'Est de temps en temps et je souhaite pouvoir continuer à le faire. J'y suis allé en septembre, peu après l'invasion de la Tchécoslovaquie. Les gens étaient très déprimés, parce que l'invasion de la Tchécoslovaquie qui s'est effectuée avec l'aide des troupes de l'Allemagne de l'Est est la chose la plus incroyable qui ait pu arriver. Ils suivaient l'expérience tchécoslovaque avec beaucoup d'angoisse et d'espoir et non sans illusions, parce qu'ils pensaient que cela leur donnerait éventuellemnt plus de liberté. Et pour répondre à votre question, monsieur, je dirai que pour les jeunes de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est le problème a pris les proportions d'un problème humain plutôt que politique ou national; ils avaient vu se produire en Tchécoslovaquie quelque chose qui pourrait les aider. Tous ces espoirs ont été détruits, et quand ils ont vu que leurs propres troupes participaient à l'invasion, ils ont subi une espèce de choc dont je ne pense pas qu'ils se soient encore remis et beaucoup, beaucoup de jeunes Allemands de l'Est, qui étaient prêts à accepter le régime d'Ulbricht ne lui ont pas encore pardonné d'avoir participé à cette attaque contre un pays voisin.

Pour résumer, je pense que la Tchécoslovaquie a permis aux gens de se dégriser et de perdre leurs illusions. J'espère qu'il en sortira une politique plus réaliste vis-à-vis de l'Est, mais, à mon avis, nous ne devrions pas oublier que l'acheminement vers une plus grande liberté continuera et nous en avons plusieurs indications, même en provenance de l'Union Soviétique. Qu'il suppose de vous rap-

peler l'événement que nous avons vu au printemps de cette année. Tout cela va continuer. L'actuel gouvernement de l'Union Soviétique est en train d'y mettre obstacle par la force. Cela rend l'avenir dangereux et plein d'aléas, mais je crois que finalement nous verrons l'autre côté changer d'avis; je crains que vous n'ayez raison en disant que cela ne se réalisera pas de sitôt.

Le président: Messieurs les experts, Messieurs les membres du Comité, il n'est pas question d'interrompre votre discussion. Votre déjeuner a été prévu de telle sorte que vous pourrez la poursuivre. Certains d'entre vous voudront peut-être répondre à M. Lewis? Or, comme il reste encore quatre personnes qui veulent poser des questions, MM. Stewart, Anderson, Laniel et Thompson dans l'ordre pour le premier tour, peut-être ferions-nous bien de lever la séance, prendre l'apéritif, puis de poursuivre au moment du déjeuner. Etes-vous d'accord? Nous allons donc passer à la salle à manger.

Paris, France le 20 mars 1969.

[*Texte*]

Le président: Nous sommes très heureux d'être ici ce matin. Maintenant, je demanderais à M. Laniel, notre collègue, d'agir comme président suppléant de la réunion de ce matin. Monsieur Laniel?

(*Applaudissements*)

Le vice-président (M. Laniel): Messieurs, tout d'abord, il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue au ministre plénipotentiaire, M. Black, qui nous adressera la parole et aussi nous fera certains commentaires au sujet de nos différentes recontres de la journée.

Je voudrais vous présenter M. Black et lui souhaiter la bienvenue. Il va s'adresser à nous et nous faire quelques remarqes au sujet des différentes rencontres que nous aurons pendant la journée. Il n'est peut-être pas très heureux que l'on m'ait confié cette tâche. Toutefois, je m'en acquitterai de mon mieux avec votre aimable collaboration. Merci monsieur Black.

Avec la permission du président, je demanderai sans tarder à M. Black de nous faire une brève allocution.

Excellence, je vous remercie de vos aimables paroles et plus particulièrement d'avoir accepté d'être parmi nous aujourd'hui. Je sais qu'au cours de ces dernières semaines vous avez eu quelques ennuis de santé et j'espère que ces quelques heures au milieu de nous vous aideront à recouvrer vos forces. Comme Son Excellence vient de le dire, monsieur Black, si vous voulez bien commencer, les membres du Comité pourront ensuite vous poser des questions sur nos rencontres d'aujourd'hui.

M. Black: Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le vice-président: Je serais très heureux que vous acceptiez de dire quelques mots aux membres du Comité.

Merci beaucoup. Monsieur Black?

[*Texte*]

M. Black (ministre plénipotentiaire): Tout d'abord, l'ambassadeur vient d'arriver. (Présentations)

Le vice-président (M. Laniel): Alors, monsieur l'ambassadeur, nous étions sur le point de commencer notre réunion, et j'allais inviter M. Black à nous adresser la parole, mais je crois qu'il serait de mise de vous demander de dire quelques mots à la délégation du Canada, et peut-être nous indiquer le pas qui sera un départ pour cette journée importante dans nos rencontres et dans nos délibérations.

M. l'ambassadeur Paul Beaulieu: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité de la Défense et des Affaires extérieures.

Inutile de vous dire que vous êtes les bienvenus dans cette ambassade. Comme vous le savez, le France joue un rôle très important, qui est quelquefois un peu énigmatique pour les Canadiens, dans le domaine de l'OTAN, du désarmement et de la sécurité. Cette prise de position est largement, je crois personnellement, puisque nous exprimons surtout des points de vue personnels, que cette orientation de la politique française est largement due à un concept ou à une philosophie européenne différente de celle que nous envisageons peut-être nous-mêmes au Canada, et que certains pays européens ne partagent pas tous.

Mais comme vous le savez, cette vision européenne est due à un chef d'État, qui a joué un grand rôle en Europe, et dont la réputation en France est très largement acceptée, comme le prouvent les dernières élections après les troubles du mois de mai, mais ce qui ne veut pas dire nécessairement que la France ne cherche pas une formule de collaboration européenne et atlantique. Elle est différente mais, comme vous le savez, les dernières visites du président des États-Unis et du chancellier de l'Allemagne ont semblé dégager quelques lignes nouvelles. Il est difficile à ce stage de se rendre compte exactement jusqu'où ces lignes pourront être déterminées et dans quel point, par exemple, le Royaume-Uni pourra être intégré à l'Europe.

Je vous donne simplement ces quelques indications pour vous montrer que, dans un sens, la politique française est plus difficile à déterminer que celle d'autres pays européens, que vous avez visités, ou que vous allez visiter. Nous avons cru que la meilleure façon de procéder, si vous êtes d'accord, messieurs les députés, était de commencer par un exposé, qui sera fait par le ministre de l'ambassade, M. Black, qui s'est occupé de ces questions depuis quelques années et qui, je pense, pourra vous orienter d'une façon plus précise.

Évidemment, après, nous serons heureux, avec mes collègues, d'essayer de répondre à vos questions dans la mesure de nos moyens, parce que nous savons que nous avons à faire face à des experts et, quelquefois, les experts dépassent les diplomates.

[*Traduction*]

M. Black: Messieurs, avant de commencer mon allocation, je pourrais peut-être vous présenter trois de mes collaborateurs qui m'aideront à répondre à vos questions par la suite: tout d'abord notre attaché, le colonel H.-P. Lagacé, puis notre conseiller politique M. W. Wood et M. J. Dupuis, notre conseiller, responsable des questions européennes et de l'OTAN.

Nous sommes particulièrement heureux que vous soyiez ici, parce que nous estimons, que lors d'un voyage comme le vôtre, qui est surtout un voyage d'information, il est indispensable, pour avoir une idée équilibrée des différentes écoles de pensée qui prévalent en matière de défense et de politique, de visiter la France qui, en un sens, représente l'opposition. Elle représente l'opposition car ses vues en matière de défense et sur bon nombre de questions actuelles de politique européenne sont différentes de celles de ses voisins immédiats. Je n'insisterai pas là-dessus, vous le savez aussi bien que moi.

Ce que je voudrais faire, ce matin, pendant cette période d'information, c'est vous exposer ce que nous considérons comme les principaux éléments de la politique étrangère et de défense du général de Gaulle. Cela vous permettra, avec les questions que vous poserez par la suite, de mieux comprendre les fonctionnaires et les ministres français que vous entendrez plus tard dans la journée; vous serez aussi plus en mesure de leur poser toutes les questions que vous voudrez.

Je ne veux pas entreprendre une critique de la politique française; vous êtes parfaitement capables de le faire vous-mêmes et, de toutes façons, je suis sûr que vous en avez entendu beaucoup parler au cours de votre voyage et que vous en entendrez encore certainement quand vous irez à Bruxelles. Mon exposé prendra environ de 12 à 14 minutes et je le ferai en français qui est la langue de travail de notre ambassade.

[*Texte*]

M. Black: Aussi loin qu'on puisse chercher dans les écrits et les paroles du général de Gaulle, dont la personnalité domine depuis dix ans la vie politique française, il apparaît qu'une certaine idée de la France a constitué l'inspiration première de sa pensée politique et le moteur principal de son action. De Gaulle place au-dessus de tout des notions d'état, de patrie et de souveraineté nationale. Pour lui, l'organisation de la vie internationale n'a de sens que si elle procède de la volonté libre de nations affranchies. Pour ce qui est de la France, il est entendu que dans la conception gaulliste sa place et son rôle doivent correspondre au prestige, à l'expérience et aux richesses humaines et culturelles qu'elle a accumulés pendant une histoire plus que millénaire. La place qu'occupe la France dans le monde est toujours pour le Président de la France un point de repère essentiel et depuis dix ans la politique a tendu vers un objectif majeur: donner à la France les moyens d'un nouveau rôle et d'une mission nouvelle dans le monde et surtout en Europe.

La politique étrangère française a tout d'abord une dimension universelle qui tient au fait que la France a des intérêts qui dépassent ses frontières et celles de l'Europe, qu'elle continue de tenir une place importante dans l'économie mondiale tant par son commerce que par l'ampleur de son aide extérieure et que compte tenu de ses possibilités, le rayonnement de la langue et de la culture françaises demeure une réalité importante. Et j'insiste sur ce point. L'autre dimension traditionnelle de la politique étrangère française est européenne ou pour mieux dire continentale; c'est cette seconde dimension qui nous intéresse davantage aujourd'hui. La conception gaulliste d'une politique étrangère nationale et affranchie devait se heurter dans l'Europe d'après-guerre à de dures réalités. Au moment de son accession au pouvoir, le général de Gaulle prenait en main un pays qui depuis dix ans avait vécu politiquement dans le système d'hégémonie créée par les forces militaires s'étaient trouvées intégrées à celles de l'OTAN. Ainsi, du point de vue gaulliste, la France était-elle entrée malgré elle dans le système d'hégémonie créée par les Accords de Yalta qui étaient venus partager l'Europe en deux zones d'influence rivale, ce sont les mots du général de Gaulle, pas les miens l'américaine et la soviétique, évidemment, sont les deux zones rivales. Pour de Gaulle, cette double hégémonie constituait une entrave inadmissible à la liberté de la France et empêche encore aujourd'hui les

nations européennes de rechercher entre elles le règlement des problèmes hérités de la guerre. La France s'est donc employée depuis dix ans, au sein du monde occidental, à se défaire dans tous les domaines du poids que l'emprise américaine fait peser sur le destin de la France et de l'Europe. En même temps, elle a voulu susciter un processus analogue en Europe de l'Est, surtout par le moyen de contacts bilatéraux. Le général de Gaulle a souvent dit que cette politique n'était pas anti-américaine: elle était française et européenne, et cherchait à éviter à tout prix qu'après s'être partagé l'Europe, les super-grands ne décident de son avenir à deux sans tenir compte des intérêts vitaux des pays européens. Les objectifs que je viens de citer inspirent toute la politique européenne de la France depuis dix ans dans le domaine politique, économique et stratégique.

La France a d'abord voulu réaliser en Europe occidentale ce qui a été appelé d'abord «L'Europe des patries» et ensuite «L'Europe européenne». Pour l'Europe occidentale, le général de Gaulle s'est vu forcé à accepter le Traité de Rome, mais il a cependant essayé de le transformer et a réussi à empêcher l'évolution vers la supranationalité que les auteurs du Traité tenaient pour essentielle. Il a voulu substituer à cette idée de supranationalité une conception personnelle. Ce plan avait pour objectif un partage des responsabilités mondiales et surtout européennes entre les États-Unis d'une part et une Europe renouvelée dans laquelle évidemment la France devait jouer un rôle clé. A la structure qu'elle a proposée alors, la France voulait donner non seulement une juridiction politique mais aussi des compétences dans le domaine de l'économie et de la défense. (Il est important de souligner que c'est un partage des responsabilités à parts égales entre l'Europe et les États-Unis que le général de Gaulle semble encore une fois avoir proposé à M. Soames, l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, au cours d'une fameuse entrevue le 4 février dernier, et au Chancelier Kiesinger la semaine dernière.) A cette idée d'une Europe occidentale devenue partenaire égale des États-Unis est venu se greffer un vieux rêve personnel dont il avait parlé dans ses mémoires de guerre, celui d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural. De l'avis du général de Gaulle, l'Union Soviétique finira tôt ou tard par découvrir sa vocation européenne et par rechercher à la fois avec les États-Unis et l'Europe occidentale un modus vivendi durable qui lui permette de faire face au plus grand danger qui la menace de l'extérieur, la Chine. Ainsi le régime gaulliste a-t-il cru à un affranchissement progressif de l'Europe de l'Est que l'URSS se verrait, pour des raisons politiques et stratégiques, forcée d'accepter. Sa politique de détente avec l'Est s'inscrit dans cette ligne de pensée et le général de Gaulle continue à dire, même après les événements de Tchécoslovaquie, que si l'évolution souhaitée par la France est provisoirement contrariée, c'est bien parce qu'elle existe et qu'au fond, elle demeure irréversible.

Dans le domaine stratégique, l'OTAN comme le Pacte de Varsovie, ont toujours représenté pour le Président de la France les instruments militaires de l'hégémonie américaine et soviétique en Europe. Avant même d'accéder au pouvoir, le Général avait condamné l'organisation militaire du Pacte Atlantique qui, selon lui, entraînait l'intégration des forces françaises dans un système entièrement dirigé par les États-Unis. Les étapes principales de la politique gaulliste vis-à-vis l'OTAN pourraient se résumer en gros comme suit:

A. D'abord, le Général devait proposer à plusieurs reprises une organisation commune à la France, à l'Angleterre et aux États-Unis qui aurait pour charge de prendre des décisions conjointes sur les problèmes internationaux et, dans le domaine militaire, d'accorder à chacun de ces trois pays une voix égale «aux décisions communes sur l'emploi des armes nucléaires».

B. Cette proposition plusieurs fois renouvelée devrait être rejetée par Washington. Ainsi, le Général conclua-t-il publiquement dès 1959, que la seule défense possible était la défense nationale. Toujours en 1959, il devait retirer les forces françaises de Méditerranée du contrôle de l'Organisation atlantique.

C. En 1962, le Général devait proposer sans succès aux partenaires de la France dans le Marché Commun le Plan Fouchet qui prévoyait une union politique européenne comportant des responsabilités non seulement dans les domaines économiques et politiques, mais aussi dans le secteur militaire. La même année, à la suite des Accords de Nassau, de Gaulle refusait de remettre en cause la force française de dissuasion nucléaire au profit d'un projet de forces multilatérales intégrées à l'Organisation atlantique, le fameux M.L.F. (Multilateral Nuclear Force). La même année, il devait retirer l'ensemble des forces navales françaises du commandement intégré de l'OTAN.

D. Au début de 1966, ce sont toutes les forces françaises qui sont retirées du commandement intégré de l'Alliance atlantique. La France demeure cependant membre de l'Alliance Atlantique mais son rôle politique y devient mineur.

Pour bien comprendre la situation de la France vis-à-vis de l'OTAN; il est important de souligner que le gouvernement français a pu prendre ses distances vis-à-vis l'Alliance atlantique sans compromettre ses intérêts supérieurs. On pourrait même dire que la France pourrait quitter définitivement l'Alliance atlantique à peu de frais si les circonstances internationales, et surtout si les rapports entre l'Est et l'Ouest s'y prêtaient. En effet, la France occupe dans la géographie européenne une place stratégique, et, même si elle quittait l'Alliance Atlantique, elle continuerait quand même à jouir non seulement de la protection de l'armement nucléaire américain mais encore de l'écran des forces conventionnelles des pays de l'OTAN qui l'entourent. De plus, la France n'a pas besoin du prétexte de l'OTAN pour maintenir des troupes en Allemagne, droit qu'elle possède au même titre que les États-Unis et la Grande-Bretagne par suite des accords d'après-guerre. En d'autres termes, l'Alliance Atlantique a besoin de la France plus que cette dernière n'a besoin de l'OTAN. Même dans le domaine politique, c'est grâce à la protection nucléaire américaine et à l'écran protecteur que constitue l'Alliance Atlantique qu'elle a pu se permettre de poursuivre une politique relativement autonome vis-à-vis de l'URSS et les pays de l'Est de l'Europe. Pour l'avenir immédiat, il est peu probable cependant que la France quitte l'Alliance Atlantique. De fait les événements de l'an dernier, y compris une crise intérieure grave suivie de difficultés monétaires ainsi que les événements de Tchécoslovaquie, ont contribué à rapprocher la France de ses alliés. De Gaulle a clairement indiqué à MM. Nixon et Kiesinger que les circonstances internationales ne justifieraient pas le retrait de la France de l'OTAN.

En matière stratégique, le général de Gaulle a voulu donner à son pays les moyens d'une défense autonome française, c'est-à-dire d'une défense nucléaire. La France gaulliste ne croit pas que les États-Unis risqueraient un engagement nucléaire définitif avec l'Union Soviétique pour défendre des intérêts européens qui ne sont pas vitaux du point de vue américain. Quand M. McNamara substitua à la doctrine des représailles massives de Foster Dulles la conception d'une riposte graduée en Europe, le général de Gaulle y vit une nouvelle démonstration que la France et l'Europe ne doivent compter que sur elles-mêmes pour leur sécurité et leur défense. Le régime gaulliste continue d'ailleurs d'appuyer la doctrine nucléaire de M. Dulles. En résumé, du point de vue français, l'existence d'une force de dissuasion nationale met la France immédiatement derrière les super-grands, au nombre des puissances qui participent de droit à la discussion des grands problèmes internationaux. En Europe, la force de dissuasion constitue pour la France un moyen politique puissant, surtout vis-à-vis de l'Allemagne. Enfin du point de vue français, l'armement nucléaire qui pourrait être utilisé unilatéralement réduit de beaucoup les chances que les États-Unis puissent préférer dans certaines circonstances, la destruction de l'Europe et de la France à un affrontement nucléaire. Je donnerai ici quelques statistiques sur cette force nationale de dissuasion: la France possède à l'heure actuelle une force de 60 bombardiers (Mirage IV) équipés de bombes atomiques de 50 kilotonnes. (Ces bombardiers peuvent être ravitaillés par 12 avions obtenus des États-Unis). L'an prochain elle possédera les premiers engins d'un escadron de missiles sol-sol de portée intermédiaire équipés d'ogives atomiques d'une puissance de 50 kilotonnes. En 1971, 27 de ces missiles seront à sa disposition. La même année, elle lancera un premier sous-marin nucléaire équipé de 16 missiles dotés d'ogives atomiques dotées d'une puissance de 500 kilotonnes chacune. D'autres sous-marins atomiques viendront s'ajouter à cette force à raison d'un à tous les deux ans.

Les chiffres ci-dessus tiennent compte des retards dans la production nucléaire rendus nécessaires par les réductions budgétaires décidées au cours des récents mois. En résumé, si le programme français se développe comme prévu, la France aura en 1971 une puissance nucléaire équivalente en mégatonnes à celle d'un «minuteman» américain. En 1975, la force nucléaire française sera l'équivalent en puissance d'un missile intercontinental soviétique.

Bien qu'elle n'ait pas encore été adoptée officiellement par le gouvernement français, la doctrine de la défense «tous azimuts» qui a fait beaucoup de bruit dans la presse internationale l'an dernier paraîtrait un corollaire logique des théories stratégiques gaullistes. Déjà en 1959, le général de Gaulle avait abordé publiquement certains aspects de cette doctrine en déclarant que la France doit avoir un contrôle absolu de ses propres moyens de défense et que cette défense devait être valable partout dans le monde. En 1967, le général Ailleret, alors chef d'État-Major des Armées devait développer cette théorie dans un article célèbre, sans doute avec l'approbation du chef de l'État. Il devait soutenir que depuis longtemps la défense nationale française avait été orientée vers un ennemi particulier, l'Angleterre d'abord, puis l'Allemagne et ensuite l'Union Soviétique. Mais l'Union Soviétique s'intéressant davantage au développement de son économie qu'à la guerre avec les pays occidentaux, c'est le général qui parle, la

France n'avait plus d'ennemi désigné; la défense nationale devait donc être orientée, à l'instar de celle des autres grandes puissances, contre tout agresseur éventuel, n'importe où au monde. Elle doit donc être une dépense «tous azimuts». Ce programme de défense «tous azimuts» n'est pas mort. Il fait présentement l'objet de discussions au Conseil de Défense. Une force «tous azimuts» ne pourrait se développer que sur une période de dix ans. Elle pourrait comprendre des missiles sol-sol de portée intercontinentale ou des sous-marins atomiques équipés de missiles à longue portée, ou les deux.

Les objectifs stratégiques du gouvernement gaulliste et surtout celui de développer une force nationale de dissuasion indépendamment des pressions extérieures expliquent l'attitude de la France sur la question du désarmement. Depuis 1962, au moment où il refusait de participer à la Commission des dix-huit, le gouvernement français a répété qu'il ne s'intéressait qu'à des conversations internationales impliquant au premier chef les puissances nucléaires et visant à la conclusion d'un accord mondial sur un désarmement total comportant l'interdiction et la destruction des bombes, des stocks et des vecteurs, et prévoyant un contrôle international complet. Quant à la position française sur les opérations du maintien de la paix, elle s'inscrit dans la ligne de pensée du général de Gaulle sur le rôle des Nations Unies. Pour lui, seules comptent les décisions des membres permanents du Conseil de Sécurité où siègent les grandes puissances. Le Conseil de Sécurité est le seul organisme des Nations Unies qui soit capable de faire respecter ses décisions sur le plan international et il devrait seul avoir le droit de décider de l'emploi de forces multinationales dans des opérations destinées à maintenir la paix dans les régions troublées du monde. Ça explique la politique française au Moyen-Orient en ce moment.

De l'exposé, forcément simpliste qui précède, on pourrait tirer quelques conclusions. Premièrement et fondamentalement, le général de Gaulle veut que s'établissent des rapports d'égalité entre les États-Unis et l'Europe, mais en Europe à sa façon. Deuxièmement, en ce qui a trait à la défense européenne, la France a pu prendre ses distances avec l'Alliance atlantique sans que ses intérêts majeurs en soient affectés. Comme nous l'avons souligné plus haut, il n'en va évidemment pas de même pour d'autres pays. Troisièmement, sur le plan politique les idées gaullistes sur les rapports entre l'est et l'Ouest semblent, au moins à ce moment, avoir trop misé sur une libéralisation du bloc soviétique, comme en témoignent les événements de Tchécoslovaquie. Pour l'avenir et quelles que soient les divergences sur les rapports est-ouest et sur la sécurité du monde occidental, la France, comme l'a dit le général de Gaulle lui-même, n'a d'autre choix que celui de demeurer «dans le camp de la liberté», c'est-à-dire dans le camp occidental. Elle ne pourrait pas, même si elle le voulait, se dégager entièrement d'une certaine solidarité qui est la condition essentielle de sa sécurité, de sa prospérité et même de son influence.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur le ministre. Je suis convaincu que ce tableau que vous venez de nous dresser aidera énormément les membres du Comité et nous allons procéder immédiatement à des questions. Nous avons jusqu'à 10 heures et demie où, au programme, est prévue une pause-café, quinze minutes avant l'arrivée du général Gallois.

[*Traduction*]

Le vice-président: J'aimerais savoir s'il y a des membres qui voudraient poser des questions?
Oui, monsieur Lewis?

[*Texte*]

M. Lewis: Est-ce qu'il serait possible d'obtenir des copies de cette allocution?

[*Traduction*]

Le vice-président: Je crois qu'il serait intéressant de les avoir aussitôt que possible.

Une voix: Si la machine à photocopier tient bon.

[*Texte*]

M. Asselin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le vice-président: Oui, monsieur Asselin.

M. Asselin: Est-ce que les questions peuvent être posées à M. Black ou à tout le monde?

Le vice-président: A tout le monde. Vous pouvez les poser, soit à M. Black ou à M. l'ambassadeur, ils pourront les diriger suivant le cas. Monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Excellence, ma question ne traite pas de la question de l'OTAN du tout, mais c'est une question beaucoup plus importante à mon point de vue, ce sont nos relations avec la France. Je sais que votre prédécesseur a eu pas mal de problèmes avec le gouvernement de la France, des petites choses, mais tout de même des choses qui nous insultent, je me demande si vous pour-

riez nous dire quelles sont nos relations à ce point de vue-là, si nos relations sont bien ou si la France va continuer aussi à manipuler la province de Québec?

M. Beaulieu: Monsieur le député, c'est une question évidemment qui est très difficile à répondre en termes définitifs. Il y a certaines indications que le gouvernement gaulliste attache une importance primordiale à ce qu'il appelle la francophonie dont fait partie la province de Québec. Un des problèmes auxquels le Canada a à faire face, est justement de convaincre les autorités françaises que le Canada également est un pays francophone.

Comme vous le savez, nous avons signé il y a quelques années un accord cadre dans lequel on prévoit des échanges d'étudiants, des échanges de professeurs. Tout récemment, il y a eu à Paris, une réunion de cette commission mixte franco-canadienne, canadienne dans le grand sens du mot, après la visite de M. Cardinal. De l'avis de tous ceux qui ont participé, il s'est dégagé un climat d'optimisme, il semble que, non seulement il semble, mais il y a eu des progrès concrets accomplis, ils ne sont peut-être pas de l'ordre que nous aimerions pour le moment, mais c'est sujet à correction par mes collègues, ils auront peut-être quelque chose à dire, on semble déceler une volonté de faciliter les choses.

Le vice-président: Vu l'importance de cette question, on peut peut-être à ce stade accorder des questions supplémentaires.

M. Marceau a une question supplémentaire.

M. Marceau: Monsieur l'ambassadeur, est-ce qu'il est exact de dire que la politique actuellement de la France vis-à-vis le Québec est la politique du général de Gaulle qui incarne, en fait, pour le moment, la France et que le jour où le général sera remplacé, il y aura certaines variantes et certaines modalités, même certains principes qui seront changés lors de la disparition espérée ou non espérée du Général.

M. Beaulieu: Je crois qu'étant assez nouvellement arrivé ici à Paris, peut-être que M. Black, qui est ici depuis plus longtemps, pourrait vous donner une précision parce qu'il a, lui, au moins le contexte du passé.

M. Black: Je crois qu'on peut dire que toute politique, toute la politique internationale de la France, c'est la politique du chef du gouvernement et, pardon, pas du chef du gouvernement, mais du chef de l'État, et ça c'était vrai depuis onze ans maintenant, c'est vrai pour les attitudes vis-à-vis le Canada comme ses attitudes vis-à-vis l'Europe, ou n'importe. Pour ce qui est de l'avenir, alors...

Le vice-président: Une question supplémentaire monsieur Asselin?

M. Asselin: M. Stewart, évidemment tout à l'heure, monsieur l'ambassadeur a employé le mot «manipulation» et je ne crois pas que la France manipule le Québec. Je comprends, par exemple, que M. Stewart a peut-être employé ce mot-là dans un autre sens, mais je voudrais savoir, monsieur l'ambassadeur, si actuellement les relations entre la France et le Québec ne se déroulent pas dans les cadres prévus dans l'entente-cadre de 1964 et cette entente était à l'effet que le Québec pouvait avoir des relations sur le plan international en ce qui concerne la culture et l'éducation.

M. Black: C'est certainement vrai que dans presque tous les domaines, les relations entre la France et le Québec ont tombé sous les accords-cadres qui englobent l'accord-cadre franco-canadien d'abord et franco-Québec après, mais c'est aussi vrai qu'après la visite Cardinal, il y avait certaines lettres qui étaient signées qui, du point de vue du gouvernement canadien, comme vous le savez, et c'est mon ministre qui l'a dit devant vous à la Chambre des communes. C'est notre point de vue en dehors de ces cas. Je parle surtout du problème des télécommunications par satellites.

Le vice-président: Monsieur Asselin.

M. Asselin: Une question supplémentaire. Est-ce qu'il ne serait pas mieux, monsieur l'ambassadeur, qu'au lieu d'avoir des conflits de personnalité, je pense aux conflits de personnalité entre le Canada, entre les chefs canadiens et les chefs d'États français, de reviser les accords entre la province de Québec et le gouvernement canadien pour faciliter les relations dans le cadre du fédéralisme?

Le vice-président: Je pense, monsieur Asselin, que votre question est un peu politique. Elle porte un jugement sur les patrons, sur nos diplomates. Alors, si vous voulez la reposer d'une autre façon, cela me ferait plaisir de l'accepter.

M. Asselin: Non, je ne la repose pas. C'est le privilège de l'ambassadeur de refuser de répondre.

[*Traduction*]

Le vice-président: Avant de passer à un autre sujet, y a-t-il des questions supplémentaires? M. Laprise.

[*Texte*]

M. Laprise: Monsieur l'ambassadeur, on a annoncé tout récemment, je pense bien que c'est hier, qu'il y aura un référendum prochain en France. Croyez-vous que le but, que dans ce référendum on posera la question concernant les Affaires extérieures, tant à l'OTAN, en ce qui concerne l'Alliance de l'OTAN, que des affaires concernant la francophonie?

M. Beaulieu: Non, le référendum se rapporte seulement à la réorganisation du Sénat et à créer un nouveau système de régionalisme par lequel les régions auraient plus de liberté ou d'autorité pour décider de certains projets qui ont trait à la région même. Comme vous le savez, l'État français est un État très centralisé et, je ne dirais pas le moindre détail, mais ce qui nous semble quelquefois, à nous, des détails, doit être référé pour décision finale au ministre responsable qui est à Paris.

Alors, le général de Gaulle, dans ce référendum, cherche à réformer le Sénat en lui donnant certaines initiatives et en lui enlevant certaines autres, et en accordant aux régions plus, je ne dirais pas d'autonomie, mais plus de liberté d'action dans les champs qui relèvent immédiatement de ces régions. Je pourrais vous donner beaucoup d'exemples, mais je crois que les journaux en sont remplis.

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: C'est une autre question. Quand nous avons préparé la réunion, M. Ignatieff a dit que, depuis plusieurs années, la France n'occupait pas sa place à la conférence des 18 nations sur le désarmement, bien qu'elle lui soit toujours réservée. Ce matin, vous avez dit que cela s'expliquait du fait que la politique générale de la France est de croire que l'on ne devrait discuter du désarmement qu'entre les Grandes Puissances. Je pense que c'est ce que vous avez dit. Cela ne me semble pas trop croyable. Est-ce, plutôt, pourriez-vous me donner les véritables raisons. Si la France s'intéresse réellement au désarmement, quel jeu joue-t-elle à garder sa place à la Conférence des 18 et à donner toutes ces explications. Voyez-vous d'autres raisons derrière cette attitude devant un problème aussi important que le désarmement?

M. Black: J'espère que ce que je vais dire ne sortira pas de cette pièce...

M. Beaulieu: J'aimerais ajouter à ce que M. Black vient de dire que, comme vous le savez, quand on a discuté du traité de restriction des armements au conseil de l'OTAN, la France a très clairement indiqué qu'elle n'était pas disposée à signer le traité à la fois parce qu'elle ne voulait pas être empêchée de procéder à ses propres études, mais aussi parce qu'il y avait une lacune; une sorte d'accord que les quatre grandes puissances étaient censées donner ou bien la puissance permanente; et c'est pourquoi elle n'est pas en désaccord avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique; ceux-ci étaient prêts à prendre cet engagement, mais pas la France.

Le vice-président: M. Brewin.

M. Brewin: Monsieur le président, je me demande si, compte tenu des relations particulières de la France avec l'OTAN et de la doctrine selon laquelle l'intérêt national doit prévaloir, les dirigeants français ont exprimé leur avis sur le problème qui se pose à ce comité et sur la contribution du Canada à l'OTAN. Nous avons entendu plusieurs avis à ce sujet dans d'autres pays et je me demandais si les Français ont dit que, selon eux, la contribution du Canada était essentielle ou bien si cela leur est indifférent. Cela pourrait nous aider à présenter nos questions plus tard.

M. Black: C'est une très bonne question. Tout d'abord je dois dire qu'ils n'ont jamais exprimé d'opinion là-dessus. Ils considèrent que cela nous regarde. Ils font également remarquer qu'ils ont le côté militaire intégré de l'alliance; ce n'est donc pas à eux d'exprimer une opinion. Et je n'ai jamais entendu d'opinion officielle. Ils ont cependant une opinion, c'est certain, et je crois que ce serait une très bonne question à poser à MM. Mesmer et De Lipovski cet après-midi. Je ne sais pas si vous obtiendrez une réponse. La réponse sera peut-être celle que je viens de vous donner: cela vous regarde. Il va sans dire qu'officiellement ils doivent s'en tenir à cela: à savoir, que non seulement cela nous regarde, mais qu'eux-mêmes n'en font plus partie et que, par conséquent, ce n'est pas à eux de... Ils ont adopté une certaine position et, à cause de raisons nationales particulières qui leur sont propres, comme je vous l'ai dit...

Le président par intérim: M. Ryan.

M. Ryan: Monsieur l'ambassadeur, quel progrès a-t-on fait dans le règlement des demandes d'indemnisation présentées à la France par les États-Unis et le Canada pour les dégâts attribuables au retrait de leurs bases dans ce pays, à la demande de la France?

M. Black: Je crois ne pas me tromper en disant qu'ils y a deux sortes de demandes d'indemnisation: les demandes multilatérales, formulées par tous et les demandes bilatérales, les unes présentées par les États-Unis, les

autres par nous-mêmes sur une base individuelle. La réclamation multilatérale a maintenant été déposée et, sauf erreur, fait actuellement l'objet de négociations à Bruxelles; c'est là que l'on pourrait peut-être vous donner de plus amples renseignements à ce sujet. Quant à la réclamation bilatérale, elle est encore à l'étude, aussi bien celle des États-Unis que la nôtre. Je crois que dans l'ensemble on était d'avis qu'il serait plus sage de régler les réclamations multilatérales avant de s'attaquer aux réclamations bilatérales. Je puis dire, toutefois, que ces questions ne sont pas encore réglées.

M. Ryan: Elles sont toujours à l'ordre du jour?

Le vice-président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Je vous remercie, monsieur le président. Est-il vrai que, bien qu'il n'y ait eu, officiellement, aucun changement depuis les événements survenus en Tchécoslovaquie l'automne dernier, la question de ranimer l'engagement militaire intégré susciterait maintenant un peu plus d'intérêt, surtout en ce qui concerne les opérations navales et peut-être même les opérations terrestres?

M. Black: Avec votre permission, je voudrais demander à l'attaché militaire, M. Lagacé, de répondre à cette question.

M. Lagacé (attaché militaire): J'ai remarqué que leur attitude s'était modifiée à cet égard. Ils travaillent en collaboration plus étroite avec nous, et je pourrai participer aux manœuvres de l'été prochain en Méditerranée. Jusqu'ici, les Français n'en parlaient peu, mais je suis maintenant convaincu que la France a décidé qu'il serait bon d'en parler un peu plus. Je crois que vous avez raison, toutefois, d'assumer qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nos relations ne deviennent amicales sur le plan militaire.

M. Buchanan: Une question supplémentaire, monsieur le président. Nous croyons savoir qu'il y a encore des troupes françaises en assez grand nombre en Allemagne. Comment se propose-t-on de les utiliser en cas de conflit? A-t-on annoncé si ces troupes devaient agir au sein de l'OTAN, isolément ou en collaboration?

Le vice-président: Avant de donner la réponse, il serait peut-être bon que vous vous rapprochiez afin que nous ne perdions rien de votre participation à cette discussion.

M. Lagacé (attaché militaire): Comme vous le savez, il y avait environ 50,000 hommes, l'an dernier, dans le Sud de l'Allemagne. Lorsque la France a décidé de se retirer définitivement du commandement militaire intégré, l'an dernier, il y a eu des échanges de vues entre le chef de l'État-major français et SACEUR. A la suite de longues discussions, il fut convenu que, dans certaines circonstances bien déterminées, les troupes françaises cantonnées en Allemagne se battraient aux côtés de celles de l'OTAN. Les Français voulaient cependant éviter de s'engager automatiquement à la moindre alerte de l'OTAN. Encore une fois, comme l'a dit M. Black à propos de l'autre question, je crois que vous feriez bien de demander de plus amples renseignements à l'OTAN. Toutefois, c'est là le nœud de la question, la France s'opposant à tout engagement automatique, la planification était devenue difficile au sein de l'OTAN. Ils ne savent jamais à quoi s'en tenir au sujet des troupes françaises.

Le vice-président: M. Nesbitt veut poser une question supplémentaire.

M. Nesbitt: Quel est le statut des troupes françaises qui se trouvent actuellement en Allemagne? S'y trouvent-elles en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement de l'Allemagne, à titre de troupes d'occupation par suite de la Seconde guerre mondiale ou, enfin, à quelque autre titre?

M. Black: A l'origine, elles s'y trouvaient en vertu de dispositions assez semblables à celles en vertu desquelles nos propres troupes s'y trouvaient. Lorsqu'elles. . Non ... Elles font partie des forces de l'OTAN, en vertu de l'accord concernant le statut des forces de l'OTAN. Évidemment, lorsque les Français se sont retirés des aspects de l'alliance comportant l'intégration des forces, ces dispositions dûrent être modifiées et,—veuillez bien me reprendre si je me trompe, mon colonel,—c'est alors que des accords bilatéraux sont intervenus entre la France et l'Allemagne relativement à la présence de ces troupes en Allemagne. Les Allemands voulaient que les troupes françaises demeurent en Allemagne comme auparavant.

M. Lewis: Autre question supplémentaire, monsieur le président. Y a-t-il des troupes françaises dans une autre zone que la zone française? Se trouve-t-il des troupes françaises en Allemagne, ailleurs que dans la zone française?

M. Black: Il s'en trouve dans la zone française et à Berlin. A Berlin, leur statut est tout à fait différent.

Le vice-président (M. Laniel): C'est à votre tour, M. Lewis. Voulez-vous poser vos questions?

M. Lewis: J'essaie de comprendre la position de la France vis-à-vis l'OTAN et, en dépit de l'excellent résumé qui nous a été donné ce matin, je n'en comprends pas encore la raison fondamentale. Ce pays, qui fait encore partie de l'OTAN, est situé en plein centre de l'Europe, il se retire de l'accord

concernant l'intégration des forces militaires, mais veut quand même conserver certains liens avec les dispositions militaires prises par l'OTAN. Se serait-il opposé à ce que les forces de l'OTAN soient dirigées par les Américains?

M. Black: C'est certainement une des raisons. L'autre, bien entendu, est le Général et sa conception des rapports qui doivent exister entre les États nationaux. Il ne croit en aucune forme de supranationalité et, bien entendu, un commandement intégré est tout à fait contraire à ses opinions. De toute évidence, ainsi que j'ai tenté de le faire ressortir, il y a aussi le fait que les intérêts primordiaux de la France ne sont pas en jeu. Cela lui procurait beaucoup plus de latitude sur le front diplomatique. Il a toujours dit que les alliances étaient éphémères et c'est ce qu'il pense de l'alliance de l'OTAN ou de celle de l'Atlantique Nord; en effet, les Français font ici une distinction qui n'est certainement pas valable en droit, mais ils la font tout de même encore de nos jours, et lorsqu'ils parlent de l'OTAN, ils entendent par là le commandement militaire intégré et lorsqu'ils parlent de l'alliance ils entendent quelque chose de tout à fait distinct. Ils affirment qu'ils ont signé les alliances à la manière du dix-neuvième siècle et que la nature de cette alliance n'a pas changé et que le concept d'un commandement intégré a été apporté par la suite par les Américains. Or, ils ont parfaitement raison sur ce point puisque ce commandement a été créé en 1951-1952 et que le Traité a été signé en 1949.

Le vice-président (M. Laniel): Monsieur Asselin?

[*Texte*]

M. Asselin: Pour une précision. Ne pensez-vous pas qu'à la suite des événements de la Tchécoslovaquie, comme on l'a dit tout à l'heure, et à la suite aussi de nouveaux développements politiques et d'alliances entre les États-Unis et la France, que la France ne décidera pas, d'ici quelque temps peut-être, à vouloir jouer un nouveau rôle au sein de l'OTAN

M. Black: Vous savez, monsieur Asselin, je serais très surpris qu'il n'y aurait aucun changement dans les idées de base du général de Gaulle vis-à-vis une organisation qu'il considère, même si ses relations bilatérales avec les États-Unis sont améliorées, elles sont améliorées pour les autres raisons, des raisons françaises et aussi la fin de la guerre, le commencement de la fin de la guerre au Vietnam et toute autre, je ne crois pas qu'il changera ses idées au sujet d'une organisation qui est intégrée, je serais très surpris.

M. Beaulieu: D'autant plus que dans le communiqué ou dans les déclarations, le général de Gaulle a été très, très discret; il a dit que la France n'avait pas l'intention de quitter l'Alliance Atlantique, mais jamais il a soulevé ou laissé ou donné la moindre indication d'une nouvelle participation dans le domaine militaire. Comme vous le savez, le général de Gaulle est un homme qui pèse beaucoup ses déclarations et je pense que si mon collègue est d'accord, c'est peut-être dans une certaine mesure une indication de sa pensée profonde.

M. Asselin: Est-ce que c'est la pensée d'un seul homme ou de tout le Cabinet?

M. Black: Je pense que c'est assez fondamental dans toute la pensée gaulliste et cela, c'est beaucoup plus répandu que le général, pour ce qui est de la question supranationale. C'est une idée personnelle, mais je crois que oui.

[*Traduction*]

Le vice-président: Messieurs, il reste encore un nom sur ma première liste, et il y en a plusieurs parmi vous qui veulent poser des questions supplémentaires. J'accorde la parole à M. Cafik qui a une question à poser, mais vous pourrez continuer durant la pause-café de dix minutes, si vous le désirez. J'ai décidé de prolonger la période des questions vu que nous avons commencé en retard et que le général Gallois doit arriver d'ici cinq minutes. J'accorde donc la parole à M. Cafik.

M. Cafik: Monsieur l'ambassadeur, il y a environ trois ou quatre semaines, un représentant du gouvernement français a déclaré ici même, à Paris, que le séparatisme était un problème qui concernait la province de Québec, et que celle-ci devait prendre sa propre décision, mais que dans l'éventualité où la province déciderait de se séparer, le gouvernement français lui accorderait tout l'appui dont elle pourrait avoir besoin pour atteindre cet objectif. Etes-vous au courant de cette déclaration et, si oui, quelles sont les mesures qui ont été prises à cet égard?

M. Black: Je crois que je suis peut-être en mesure de vous aider, monsieur l'ambassadeur. Il y a environ trois semaines, en répondant à des questions qui lui furent posées à l'occasion d'un déjeuner, M. Debré a exposé de nouveau la position qui avait été adoptée régulièrement par le gouvernement français, c'est-à-dire que les problèmes du Québec et ceux du Canada doivent être résolus par les Québécois et par les Canadiens mais que, bien entendu, la langue française établit des liens particuliers entre la France et les Canadiens. Si vous voulez bien poser votre question cet après-midi, mais peut-être pas tout à fait de la même manière, en demandant plutôt à M. de Lipkowski, qui est le numéro deux de M. Debré en plus d'être ministre et membre du Cabinet, quelle est la politique de la France à

l'égard du gouvernement fédéral et du Québec, je crois que nous serions tous aussi intéressés que vous à entendre sa réponse.

M. Beaulieu: Je suis persuadé, cependant, que la déclaration n'était pas formulée de la manière que vous avez indiquée. Je ne crois pas que la déclaration ait été faite dans les termes que vous avez rapportés. Je crois qu'il y a fait allusion, mais il parlait alors d'une aide générale au Québec, mais non pas à un Québec indépendant. C'est ainsi que j'interprète la déclaration, mais...

M. Black: Si nous pouvions...le texte est disponible. Nous l'avons quelque part à l'ambassade si vous voulez lire ce qu'il...

M. Cafik: En effet, j'aimerais certainement voir le texte exact, car tout ce que j'ai sur cette question c'est le rapport d'un journal dont l'exactitude est incertaine.

M. Black: Nous avons, en effet, le texte exact de cette déclaration qui a été faite à un déjeuner en l'honneur des journalistes, et nous essaierons certainement de le retrouver pour vous.

M. Cafik: Merci beaucoup.

[*Texte*]

M. Prud'homme: Excellence, nous allons rencontrer cet après-midi, M. Jean de Lipkowski. Nos renseignements, erronés ou non, c'est ce que j'aimerais savoir, sont à l'effet que le comte de Lipkowski, serait l'ardent supporteur d'une certaine séparation politique de la province de Québec. Est-ce que nos renseignements sont fondés? Est-ce que nos appréhensions sont justes? Ou si, encore là, comme le disait M. Cafik, c'est à la suite de lecture de journaux et de textes non complets que nous pourrions tirer une telle conclusion? Quelle devrait-être notre attitude face à monsieur le comte de Lipkowski cet après-midi? Si on suit l'évolution qu'il a eue depuis quelque temps, est-ce que nos appréhensions sont fondées? Et dans quel sens pourrions-nous, à ce moment-là, discuter avec lui?

M. Beaulieu: Je crois que la question de discussion évidemment est libre. Personnellement, mes contacts avec M. de Lipkowski, me laissent entendre qu'il suit la même grande politique du général de Gaulle et exprimée par M. Debré, à l'effet que c'est une question d'ordre intérieur canadienne à régler, que son but à lui, comme ministre responsable des rapports entre la France et le Canada et le Québec, est d'activer les échanges. Je ne crois pas que je puisse lire sa pensée davantage.

M. Marceau: Si c'était sur la question de l'OTAN monsieur Black, nous avons entendu dire au cours de notre voyage, surtout en Allemagne, que la France semblait regretter son attitude vis-à-vis l'OTAN et qu'elle avait l'intention d'effectuer un rapprochement. Est-ce que c'est le sentiment qui existe ici en France ou si c'est tout simplement une interprétation qu'on aurait donnée dans d'autres pays?

M. Black: Je crois que du point de vue du gouvernement présent en France, il y a aucune intention de changer leur politique de base que j'ai essayé d'expliquer et que le sentiment est plus lié à des relations plus proches bilatérales avec les États-Unis qu'on a eues depuis les trois ou quatre dernières années, mais que vis-à-vis l'OTAN je ne crois pas qu'il y aura changement de base. Mais cela ne change pas le fait, comme le colonel Lagacé a déjà raconté, qu'il y a un sentiment au niveau militaire; qu'il faut être un peu plus prêt qu'avant.

Le vice-président suppléant: Messieurs, nous allons maintenant suspendre la séance en attendant l'arrivée du général. Vous aurez ainsi deux ou trois minutes pour vous dégourdir les jambes.

M. Anderson: Pourriez-vous nous dire quand nous aurons l'occasion d'examiner le rapport du comité de direction ou du comité de rédaction? Pourrons-nous poser des questions aux membres de ce comité?

Le vice-président: Voulez-vous dire examiner notre projet de rapport? Vous feriez mieux de le demander à votre voisin, M. Wahn. Je ne crois pas que vous puissiez l'examiner avant notre retour au Canada. Messieurs, permettez-moi de remercier en votre nom monsieur l'ambassadeur et le ministre, M. Black, de la bienveillante collaboration qu'ils ont accordée au Comité depuis ce matin.

En votre nom, je veux remercier monsieur l'ambassadeur. Merci monsieur l'ambassadeur, merci monsieur Black, et je suis convaincu que chacun des membres du Comité compte peut-être sur vous et sur nos rencontres subséquentes de la journée, peut-être, pour nous aider et nous guider un peu dans nos discussions avec les représentants français. Alors je vous remercie et j'ajourne la réunion pour le moment.

Le président: Messieurs, à l'ordre s'il vous plaît.

M. Beaulieu: Messieurs, les parlementaires. Nous avons pensé que l'une des meilleures façons pour vous d'examiner les problèmes de la sécurité européenne en France serait de vous faire rencontrer deux personnalités fran-

çaises dont les carrières sont fort différentes, mais dont la réputation, la compétence et l'honnêteté intellectuelle sont reconnues non seulement en France mais aussi à l'étranger. Nous avons donc invité pour la discussion libre qui va suivre le général Pierre Gallois, qui est à la droite de notre président, qui vous est évidemment déjà connu de réputation.

Je dirai simplement de lui qu'après une très brillante et très fructueuse carrière militaire qui l'a mené au grade de général de l'Armée de l'Air, il est devenu directeur commercial à la Société générale aéronautique Marcel Dassault. Le général Gallois n'est pas seulement un militaire devenu homme d'affaires, il est au fond un penseur et un stratégiste qui a publié plusieurs ouvrages, dont «l'Europe au défi», «Stratégie à l'ère nucléaire» et «l'Alliance atlantique». Il est membre de la grande équipe éditoriale du journal *Le Figaro*, où il traite de questions militaires et stratégiques. Il collabore aussi à plusieurs revues et enseigne à l'Institut des Études stratégiques.

Le professeur Jacques Vernant, qui est assis à la droite du général, est l'autre personnalité française qui a bien voulu accepter de participer à notre discussion. Universitaire de renommée internationale, il est licencié en Droit et agrégé de philosophie. Il a enseigné la philosophie à Clermont-Ferrand et à Marseille. Depuis 1945, il est directeur général du Centre d'Études de politique étrangère et depuis 1956 directeur d'études et professeur de sociologie politique à l'École pratique des hautes études. Il a publié plusieurs œuvres dont «Les réfugiés dans l'après-guerre», ouvrage réalisé à la demande du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Responsable de la direction de la revue «Politique étrangère», il collabore aussi à la «Revue de Défense nationale».

Avant de céder la parole à nos deux invités de marque, à qui j'en suis sûr vous aurez beaucoup de questions à poser, je tiens à leur exprimer mes vifs remerciements d'avoir bien voulu accepter notre invitation malgré leurs nombreuses occupations.

M. Wahn: Messieurs, tous les membres de notre Comité sont très heureux de cette opportunité qui nous est offerte de discuter de divers sujets d'intérêt commun avec le général Gallois et le professeur Jacques Vernant. Vous avez déjà reçu les notes biographiques. Nous savons à l'avance que les discussions seront intéressantes et profitables. Maintenant, je demanderais à notre collègue, M. Asselin, d'agir comme président suppléant de la réunion de ce matin.

Le vice-président: Merci, monsieur le président. Nos invités, le général Gallois ainsi que le professeur Vernant, ont laissé entendre qu'ils veulent faire une très brève déclaration d'ouverture chacun, ils auraient préféré plutôt répondre à vos questions. Donc, nous allons d'abord entendre le général Gallois et puis le professeur Vernant et après cela, vous pourrez poser vos questions.

M. Gallois: Monsieur l'ambassadeur, monsieur le président, messieurs, d'abord nous devons vous remercier de cette rencontre, car nous sommes très heureux et très honorés d'être ici parmi vous. Nous savons que sur des questions aussi vitales que celles qui concernent notre sécurité, nous ne pouvons, l'un et l'autre, que bénéficier d'un échange de vues avec vous.

Toutefois, pour ma part, je tiendrais à faire remarquer que toute analogie entre les problèmes qui se posent sur le plan de la sécurité à mon pays et ceux qui se posent à votre pays peuvent être de nature, d'essence différente, compte tenu de la position géographique, économique, sociale, humaine respective des deux États. J'ajouterai cependant que nous sommes tous embarqués, si je puis dire, dans la même galère, car il y a des problèmes généraux communs à l'ensemble de l'humanité, notamment ceux qu'a créés l'avènement d'armes nouvelles. Et si bien, que nous devrions, je crois, traiter séparément à la fois du problème général et ensuite de l'impact de ce problème général sur la situation respective de nos deux pays.

Ce que nous constatons, sans encore en faire l'analyse, c'est que si jadis, lorsque de grands conflits éclataient, la totalité des États se trouvaient directement concernés, aujourd'hui, et essentiellement à cause de l'avènement des armes nouvelles, il semble qu'il y ait deux poids deux mesures et que les bénéfices de la paix, comme les horreurs de la guerre, ne soient plus également partagés. Certains États ont réussi, par leur fortune essentiellement, à se sanctualiser les uns vis-à-vis des autres au point qu'ils savent que désormais, leur territoire peut être placé à l'abri de la guerre. Cette sécurité leur permet d'ailleurs d'intervenir avec plus de vigueur dans les affaires extérieures à leur propre pays, soit pour conserver des intérêts acquis, soit pour en acquérir d'autres, et cette action extérieure est d'autant plus vigoureuse et plus fréquente que ces États savent qu'ils n'ont pas à risquer quoi que ce soit chez eux et qu'ils sont sûrs de l'impunité. Cette situation nouvelle du monde conduit à la stabilité forcée chez les uns et accroît l'instabilité chez les autres. C'est pour cela que si la moyenne des conflits, coups d'état, insurrections, crises, était, il y a quelques années, de l'ordre de quatre ou cinq par an, nous en sommes maintenant à douze

ou quinze par an. Ainsi, tandis que certains pays, devenus de plus en plus stables et qu'ils étaient placés de moins en moins en danger, le reste du monde voyait son instabilité militaire s'accroître. C'est pour nous, la situation générale.

En ce qui concerne la politique de nos pays, je la comprends comme si nous cherchions à tout prix, nous aussi, à nous sanctuariser de manière à défendre le minimum vital, qui est le territoire national, et à nous sortir de cette zone d'instabilité dans laquelle malheureusement une partie du monde est plongée. Telles nous paraissent être les données de la situation présente, j'espère que par les questions que vous poserez, nous pourrons procéder à l'analyse du problème et par conséquent, ensuite en retirer des éléments de synthèse. Je vous remercie de votre attention.

Le vice-président: Merci, général, maintenant je vais demander au professeur Vernant de faire sa déclaration d'ouverture et on procédera avec les questions.

M. Jacques Vernant: Monsieur l'ambassadeur, monsieur le président, messieurs, je joins mes remerciements à ceux que vient d'exprimer mon ami, Gallois. J'ai été très sensible à l'honneur qui m'a été fait de venir m'entretenir avec vous des problèmes qui se posent à l'Europe et au Canada dans le cadre des questions de sécurité et de toutes les questions qui sont connexes. Je voudrais limiter mon intervention à un certain nombre de points qui me paraissent essentiels.

Premier point, c'est: l'ensemble de ces points se réfère au principe de la politique française en la matière, je pense que c'est de cela que vous êtes le plus soucieux pendant votre bref séjour à Paris. Premier point, comme vous le savez, l'orientation générale de la politique française en matière de défense, comme en matière proprement politique, en matière de politique militaire comme en matière de politique politique, c'est l'idée de l'indépendance. Le gouvernement français, au moins depuis 1958, a exprimé que l'indépendance devait être assurée en tout secteur et qu'il ne pouvait pas y avoir d'indépendance politique sans une indépendance, une autonomie en matière de défense. On peut penser que s'il était apparu qu'il y avait une contradiction complète entre cette volonté d'indépendance et le souci de sécurité, le gouvernement français aurait été amené à modifier sa position. Mais l'appréciation du gouvernement français, c'est que l'indépendance en matière politique et que l'autonomie en matière de défense est parfaitement conciliable avec le souci d'assurer la sécurité, et que ceci est conciliable pour des raisons que le général Gallois vous expliquera beaucoup mieux que moi, si vous avez besoin d'explications qui tiennent aux nouvelles conditions d'ordre technique qui sont créées par l'existence de nouvelles armes, à l'équilibre qui existe entre les deux plus grandes puissances et à une évolution politique qui se dessine dans le monde depuis au moins 1969, et dont nous avons des témoignages jour après jour, en particulier dans les semaines qui viennent de s'écouler. C'est en fonction de ces principes que le gouvernement français a, comme vous le savez, décidé de mettre fin à sa participation à l'organisme intégré de l'OTAN, tout en continuant d'affirmer sa volonté de participer à l'Alliance. L'organisme intégré de l'OTAN était considéré comme une entrave à l'indépendance militaire, et par conséquent à l'indépendance politique. Le maintien de l'Alliance est au contraire considéré comme, au moins pour la période à venir, comme un impératif de sécurité, de sécurité du point de vue intérêts nationaux français et de sécurité du point de vue des intérêts globaux de l'Occident.

Mon troisième point portera sur l'appréciation qu'on peut faire du côté français, selon moi, de la nature de la menace. J'ai le sentiment que l'on considère à Paris, dans les milieux bien informés, que depuis un certain nombre d'années, cette menace est beaucoup moins d'ordre, depuis un certain nombre d'années au moins, est beaucoup moins d'ordre militaire que d'ordre politique, et que même sur le plan politique, depuis un nombre d'années peut-être un peu moins grand, la pression sur l'Europe occidentale a plutôt diminué qu'elle n'a augmenté.

Vous savez que le gouvernement français avait résumé sa politique à l'égard des pays de l'Est, puisque lorsqu'on parle de menace, il s'agit essentiellement des pays de l'Est, par trois substantifs; la détente qui est la situation dans laquelle nous sommes actuellement, l'entente qui devait être une étape ultérieure, et enfin, la coopération. L'appréciation que l'on se faisait à Paris de l'évolution en cours était que tôt ou tard, elle devait conduire les pays de l'Est européen et les pays de l'Ouest européen à trouver une formule de cœxistence et même de coopération.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos que dès 1962 et 1963, à une époque où de telles prédictions apparaissaient assez plaisantes et prêtaient à rire à certains, le président de la République française avait annoncé qu'en raison de la confrontation inéluctable entre la masse chinoise et l'Asie soviétique, l'Union soviétique en viendrait à rechercher des formules de cohabitation coopérative avec l'Europe occidentale, indépendamment des autres motifs qui pouvaient les pousser à trouver une solution dans cette voie.

Bien entendu, les événements d'août dernier, d'août 1967, en Tchécoslovaquie, ont porté un coup à cette appréciation politique et l'on s'est demandé à Paris, comme ailleurs, comment il fallait interpréter cette initiative inhabituelle de l'Union soviétique, puisque c'est la première fois depuis la fin de la guerre que l'Union soviétique intervient militairement, encore que cette intervention militaire n'ait pas dégénéré en conflit armé proprement dit, c'est la première fois que l'Union soviétique intervient militairement contre l'un de ses alliés.

L'interprétation qui prévaut ici est, en l'occurrence, qu'il s'agit plutôt d'une opération défensive et préventive de la part de l'Union soviétique, en ce qui concerne les risques de désagrégation de son empire, que d'une opération offensive qui préluderait à des actes d'expansion ultérieure. L'avenir dira si cette interprétation est légitime ou non. Il n'en reste pas moins que malgré l'affaire de Tchécoslovaquie, on a estimé à Paris que l'interprétation générale qui prévalait avant le mois d'août 1967, 1968, continuait d'être valable après, et que tout en étant méfiant, l'on recherche les voies et moyens de poursuivre une politique de contact et si possible de coopération avec l'Union soviétique, dans une optique qui est très proche, semble-t-il, de celle que professe le nouveau président des États-Unis.

Je vous remercie, monsieur le président, de ces quelques minutes.

Le vice-président: En votre nom, je dois remercier bien sincèrement le général Gallois, ainsi que le professeur Vernant de leurs présentations. J'ai plusieurs orateurs sur ma liste, les gens veulent poser des questions; alors, je vais vous demander tout de même de poser vos questions lentement, pour donner une chance aux traducteurs ainsi qu'à nos hôtes de bien saisir la question. Je donne maintenant la parole à M. Laniel.

M. Laniel: Mon général, notre présence ici vient du fait que le gouvernement canadien a décidé de réexaminer sa politique étrangère en matière de défense principalement et notre voyage est rattaché, en particulier, à la participation canadienne à l'OTAN.

Ma question s'adresse à vous en particulier parce que je voudrais couvrir le côté sécurité plutôt que le côté politique. Depuis le début de notre voyage, on nous a répété dans chacun des pays, même en Suède, un pays non allié, on nous a répété l'importance de la solidarité de l'OTAN et de son intégration de commandement pour la sécurité de l'Europe et la sécurité du monde en général. La France, elle, a opté pour une politique plus autonomiste, autant sur le plan politique que sur le plan militaire et je me demande si ceci ne met pas en danger la sécurité dans le monde parce que, automatiquement, je crois, du moins, cette décision a affaibli l'OTAN et cependant, je me pose la question comme Canadiens qui contribuons à cette alliance, je me pose la question à savoir si vous, dans votre esprit, comme militaire d'expérience, vous pouvez prévoir que dans un avenir rapproché, une alliance semblable ne sera pas aussi nécessaire et que les pays d'Europe pourront se suffire à eux-mêmes pour la sécurité ici même sur le Continent?

M. Gallois: J'ai le sentiment qu'il y a en fait, deux OTAN. Il y a eu une organisation, Traité Nord-Atlantique, qui est allée de 1950 à 1961. Et puis, il y en a une autre qui a commencé en 1961. Ces deux organisations pour nous n'ont rien de commun entre elles. Jusqu'en 1961, le gouvernement américain avait pris l'engagement, dans les textes et sur le terrain, de défendre l'Europe d'une manière inconditionnelle en utilisant, si nécessaire, toutes les armes les plus appropriées, y compris les plus terribles. Nous avions le sentiment en Europe que nous étions, nous aussi, sanctuarisés comme pourrait l'être un citoyen quelconque du territoire américain. Il n'y avait pas de différence pour la sécurité entre Ankara et Saint-Louis, entre Chicago et Hambourg, entre New York et Paris.

Il y avait une raison fondamentale au risque que prenait l'Amérique à l'égard de l'Europe, c'est que se trouvant militairement et stratégiquement hors d'atteinte, le risque était mineur. Mais à partir de 1961, les États-Unis ont pris conscience que pour la première fois dans leur histoire, ils étaient aussi vulnérables qu'un pays quelconque de la vieille Europe; ils avaient perdu l'invulnérabilité que la géographie leur avait accordée. Les expériences russes de la mer Caspienne à la mer de Chine, avaient montré que les Russes maîtrisaient la technique des missiles à longue portée et que désormais, l'Amérique était menacée chez elle sans qu'elle puisse imaginer aucune parade. La conséquence naturelle a été pour les États-Unis de modifier sa stratégie à l'égard de l'Europe et d'inaugurer une deuxième phase de l'OTAN, c'est-à-dire une deuxième organisation de Traité Nord-Atlantique. Au lieu que les Européens soient défendus inconditionnellement, M. Kennedy nous a expliqué que nous ne serions plus défendus que conditionnellement. Ce qui voulait dire que désormais, il n'y aurait pas une réaction automatique à une agression, mais que le gouvernement américain en délibérerait et déciderait ce qu'il pensait bon de faire.

Dès lors, nous avons compris qu'il y avait deux poids deux mesures et que si l'Amérique, à juste raison, conservait l'arsenal atomi-

que pour défendre son territoire, elle préférait défendre l'Europe qu'avec des armes classiques.

Or, face à un adversaire qui possède lui-même des armes nucléaires, le déploiement d'armes classiques n'a aucun sens; c'est même une absurdité militaire. Les armements classiques sont fondés sur la concentration humaine, sur la concentration matérielle, sur de lourds délais d'emploi, sur un support logistique vulnérable coûteux, sur le temps de manœuvrer, de mobiliser les hommes et les industries. La défense nucléaire condamne toute concentration humaine, toute concentration de matériel, n'a pas besoin d'un système logistique vulnérable et coûteux, ne se conçoit pas dans le cadre d'une longue guerre d'usure, ne permet ni la manœuvre, ni la mobilisation des industries. Il y a incompatibilité totale sur un même théâtre entre les deux systèmes. Et ce n'est pas une découverte française, ce sont les experts américains qui, de 1950 à 1960, se sont efforcés de nous l'expliquer. Par conséquent, à partir du moment où nous entrions militairement dans le deuxième OTAN, nous avions le sentiment que le système militaire qui nous était offert était absurde. La seule garantie qu'il nous donne, c'est la présence de troupes américaines sur le sol de l'Europe. Mais en fait, ce ne sont pas les troupes américaines qui sont notre garantie, c'est le risque de faire couler du sang américain, si bien que par boutade, on pourrait dire qu'il suffirait de remplacer les divisions américaines par la jeunesse des écoles des États-Unis; le résultat serait le même.

C'est dans ces conditions que, devant le fait que le système militaire était invalidé et qu'il avait perdu à notre vue, son crédit, entre autres raisons, nous sommes sortis de l'OTAN. Mais en ce qui concerne l'Europe de demain, à nous Français, il nous paraît inconcevable qu'elle soit indéfiniment garantie par la présence constante de troupes étrangères, si amicale fût-elle, et qui relève d'un commandement situé à 6,000 kilomètres de distance, ayant d'autres soucis dans le monde. Lorsque la guerre d'Indochine bat son plein, on nous explique qu'on peut diminuer les forces classiques parce qu'il y en a trop et dès que la guerre d'Indochine a moins d'importance et que les effectifs américains apparaissent pléthoriques, on nous explique aussi qu'il faut absolument élever le niveau des forces déployées en Europe. Tout cela n'est pas sérieux.

En plus, peu à peu, l'organisation militaire déployée en Europe est devenue également un organisme de compensation économique. Les Britanniques, pour leur part, laissent leurs troupes sur le Rhin à condition que l'Allemagne paie. De même les États-Unis déportent (sic) en Allemagne à condition que l'Allemagne paie et dépense en armements aux États-Unis chaque année plus que la France ne consacre chaque année à son propre programme atomique. Ce n'est pas le moyen de faire l'Europe de demain.

Et c'est pour des raisons, donc, militaire, économique et ensuite politique, que je crois que mon gouvernement a pris l'attitude qu'il a prise. L'intégration militaire de forces classiques face à une puissance nucléaire est une absurdité. Nous sommes persuadés aujourd'hui qu'en raison des risques inhérents à l'utilisation éventuelle des armes nouvelles, ces armes ne peuvent, en aucun cas, être les armes d'une coalition militaire. Elles ne sont valables que pour la défense des œuvres vives du pays qui les possède et jamais au profit d'intérêts extérieurs à ces pays.

A l'arsenal des forces classiques traditionnelles s'est ajouté dans le monde l'arsenal nucléaire, mais les deux systèmes ne se mélangent pas; ils s'excluent même comme l'eau et le feu. Le système nucléaire défend la vie nationale, le territoire national, la souveraineté nationale du pays qui détient cet armement; quant aux armes classiques, elles peuvent être utilisées par ces pays, à l'extérieur d'eux-mêmes, pour acquérir des intérêts marginaux, pour en défendre d'autres dans des conflits qui pourraient être perdus sans cettre en danger la vie nationale. C'est parce que l'immensité du risque nucléaire est maintenant de plus en plus apparente que nous sommes convaincus que cet armement ne peut pas être, en aucun cas, l'armement d'un système d'alliance. C'est pour cela que les mots d'intégration militaire nous paraissent aussi ridicules dans le monde d'aujourd'hui que l'utilisation d'un corps d'archers ou que l'emploi de la baliste romaine. C'est un système qui appartient au passé.

Le président: Merci.

[*Traduction*]

M. Wahn: Ma question s'adresse à l'un ou l'autre des deux témoins. Je comprends bien que vous souhaitiez une détente qui pourrait favoriser l'entente, et je comprends également les motifs que vous avez fait valoir dans votre réponse à la question de M. Laniel. Compte tenu du fait que nous devons prendre une décision analogue à celle qu'ils ont prise eux-mêmes, je voudrais leur demander s'ils peuvent nous dire précisément pourquoi la France a décidé de se retirer du commandement intégré de l'OTAN et, sans oublier que parfois au Canada nous nous sentons écrasés par l'influence amicale mais presque accablante des Américains, pourraient-ils nous dire si, à leur avis, le commandement intégré de l'OTAN est dominé par les États-Unis, et si le Canada affaiblirait sérieusement l'OTAN et

la sécurité de l'Europe en retirant ses forces du commandement intégré de l'OTAN pour restreindre ses obligations envers l'OTAN à la défense de l'Amérique du Nord?

[*Texte*]

Le président: Le professeur va répondre.

M. Vernant: Oui, je vais vous apporter quelques éléments de réponse, il y a probablement d'autres raisons techniques que Gallois vous exposerait avec plus de précision que moi.

L'une, enfin, parmi les raisons qui ont motivé la décision du gouvernement français, décision qui, je le répète, était annoncée dès 1963, dans des conférences de presse, ce qui justifie mal l'étonnement de certains gouvernements lorsque ces décisions ont été exécutées après un préavis bien entendu. Je crois que, telle que je la vois, la raison essentielle qui a motivé la décision française, est que l'on n'estimait pas nécessaire et par conséquent, qu'on n'estimait plus possible que le gouvernement français n'assume pas pleinement sa souveraineté sur ses forces nationales, sur ses forces nationales et sur le territoire national. Vous savez que la participation, le fait d'être membre de l'organisation intégrée de l'OTAN, avait certaines conséquences, non seulement du point de vue de la structure du commandement, mais certaines autres conséquences, la présence de bases américaines en France, l'utilisation de ces bases et l'utilisation de ces bases dans des conditions qui ne remplissaient pas les impératifs de souveraineté française. Par exemple, on s'est souvenu, à Paris, que lorsque le gouvernement américain a dû utiliser des forces pour des opérations au Liban, par exemple, il a utilisé des moyens de transport à partir des aéroports qu'il avait à sa disposition en France. Il s'agissait là donc d'empiètement sur ce que l'on considérait à Paris comme les exigences d'une pleine souveraineté de la politique française. Et l'on souhaitait, d'autres part, à Paris, on le souhaitait notamment à partir du moment où nous avons commencé à disposer effectivement d'un armement nucléaire, on souhaitait pouvoir conserver le droit, qui est reconnu par le Traité de l'Atlantique-Nord, de décider de la façon dont chacun des membres de l'Alliance participerait à l'effort commun. L'existence du commandement intégré qui, en fait, obéit plus aux directives du président des États-Unis qu'à toutes autres directives, et l'existence de ces empiètements territoriaux réduisaient à pratiquement zéro les réserves de souveraineté qui étaient contenues dans le traité de 1949. Le gouvernement français a donc entendu remettre en vigueur l'Alliance, dans sa lettre et dans son esprit, en se débarrassant de ce qui en était venu, pour des raisons probablement justifiées, compte tenu des dangers de la période de 1945-1965, mais qui n'apparaissaient plus justifiées au même titre. Le gouvernement français a estimé, par conséquent, qu'il était nécessaire ou préférable en ce qui le concerne, en ce qui le concerne, de se retirer de l'organisation intégrée, et par surcroît, que cela n'apportait pas de modifications considérables du point de vue de la sécurité.

Une voix: Merci, monsieur.

Le vice-président: Monsieur Harkness.

[*Traduction*]

M. Harkness: Merci. Je formulerai ma question de la manière la plus simple possible. A quelle fin doit servir la force nucléaire de la France? Est-ce avant tout une fin militaire ou surtout une fin politique, et plus précisément, estimez-vous que votre force nucléaire, une force relativement faible en regard de celles des États-Unis et de l'URSS, soit une force de dissuasion valable ou, par contre, estimez-vous qu'elle vous procure un très grand avantage sur le plan politique, un avantage que vous n'auriez pas autrement?

[*Texte*]

M. Gallois: En réalité, les armes nouvelles, contrairement à ce que croient les opinions publiques, ne sont pas des instruments de politique. En français nous disons souvent que nous pouvons tout faire avec les baïonnettes, sauf s'asseoir dessus. Eh bien, je vous dirais que pour l'atome, pour les armes atomiques c'est exactement l'inverse: la seule chose que l'on puisse faire c'est de s'asseoir dessus, parce qu'il n'est pas croyable une seconde qu'un pays quelconque les utilisera pour autre chose que pour défendre des intérêts absolument vitaux. Par conséquent, ce ne sont pas des armes à la disposition d'une politique étrangère ou d'une diplomatie. Ce sont les armes qui défendent le minimum vital, c'est-à-dire l'existence d'un État. Et c'est pour cela qu'elles ne sont pas les armes d'une alliance et que jamais, dans une alliance, le *leader* d'une alliance les utilisera au profit d'un allié.

Maintenant, en ce qui concerne la crédibilité de l'armement que nous avons, je me référerai à une déclaration de M. Kennedy qui, lorsque le Pentagone lui demandait des crédits supplémentaires, avait répondu: «Combien de milliers de fois faudra-t-il que nous soyons capables de tuer le même Russe pour que vous vous croyiez en sécurité?» L'arsenal militaire américain et russe ne correspond pour l'instant à aucune réalité militaire, il est tellement important qu'il est absurde, lui aussi. Je vous rappellerai que pour détruire l'équivalent de 1,400 Hiroshima et par conséquent, d'envoyer dans un autre monde 140 millions d'êtres humains, il suffit

théoriquement de 28 mégatonnes, alors que le stock américain est estimé à 400 mégatonnes. Personne ne m'a encore expliqué la raison entre les 28 mégatonnes indispensables et 400,000 existantes. Sinon le désir de décourager les autres États d'en faire autant en expliquant que 400,000 mégatonnes sont indispensables à toute forme de sécurité par les armes nucléaires.

Je vous rappellerai en outre, qu'en 1962 au moment de l'affrontement de Cuba, les Russes n'avaient pas 100 armes capables d'atteindre le territoire américain et que les Américains en avaient 5,000 grâce à l'OTAN, capables d'atteindre le territoire russe. Or, je constate que les buts de la guerre, ou plutôt les buts de guerre des Soviétiques, étaient de maintenir M. Fidel Castro à Cuba et que les buts de l'action américaine étaient de le chasser. Je constate que Cuba était dans les eaux territoriales américaines et à 10,000 kilomètres des eaux russes. Et comme témoin de l'histoire, je suis obligé de constater qu'en dépit de cette écrasante supériorité qualitative et quantitative des Américains, M. Fidel Castro est toujours à Cuba et que si les Américains ont réussi à faire retirer les armes russes qui se trouvaient à, qui allaient être installées à Cuba, inversement il semble qu'ils aient promis de ne pas en installer en Europe, si bien que nous avons face à nous, 700 missiles balistiques à moyenne portée russes sans aucun missile équivalent déployé sur le sol de l'Europe.

L'histoire jugera sévèrement l'opération de Cuba, qui a été présentée comme une victoire américaine et qui nous paraît une sanglante défaite. Et pourtant, le rapport des forces était de 1 à 30, ce qui montre que ce qui compte dans le monde d'aujourd'hui, c'est beaucoup plus la volonté politique que l'importance de l'inventaire militaire.

Vous venez d'avoir un exemple récent, nous pensions jusqu'à maintenant qu'avec la 6e flotte, les États-Unis étaient maîtres de la Méditerranée; nous venons de découvrir qu'en dépit de cette écrasante supériorité, ils acceptent maintenant de partager le contrôle de la Méditerranée avec les Russes, et si la 6e flotte avait eu dix, vingt ou trente navires de plus ou de moins, cela n'aurait rien changé à l'affaire.

Pour conclure, nous pensons que notre inventaire nucléaire possédera l'équivalent de 2 à 300 mégatonnes et que, étant donné la valeur militaire et politique relative de la France, personne n'osera plus la placer dans la situation désespérée dans laquelle elle s'est trouvée en 1940 en sachant que dans un geste de désespoir, elle pourrait lâcher ses 200 mégatonnes et faire sur le pays agresseur plusieurs dizaines de millions de victimes.

Cette politique n'est pas du tout, comme on le croit, une politique de grandeur, c'est une politique d'humilité. La politique de grandeur, c'était celle que nous pratiquions lorsqu'avec des forces classiques nombreuses, nous faisions la guerre en Asie et en Afrique en supportant quelque 50 millions de non Français. Aujourd'hui, dans le cadre d'une politique d'humilité, nous nous contentons de défendre ce qui est sacré pour nous, c'est-à-dire le sol national et comme nous savons que de prendre la France, ou de la subjuguer par la force, ne changera pas le cours du monde; nous pensons qu'il est plus facile de défendre par l'atome un petit pays ou un pays de taille moyenne, dont la disparition ne serait pas déterminante, que de défendre un très grand pays, dont l'élimination de la carte donnerait la victoire mondiale à l'autre. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les efforts que nous déployons.

[*Traduction*]

M. Harkness: Je suppose, général, que vous admettez que l'important ce n'est pas le nombre de mégatonnes dont dispose un pays, mais plutôt son aptitude à toucher la cible avec ces mégatonnes?

[*Texte*]

M. Gallois: Pas du tout.

Une voix: Pas du tout.

M. Gallois: Je ne le pense pas du tout, monsieur. Je n'ai qu'à voir les efforts que les Russes et que les Américains déploient pour imposer le traité de non-prolifération aux autres États. Ces autres États sont bien incapables, et pour longtemps, d'avoir des armes comme les missiles *Minute man, Titan, T-trois* ou *T-quatre* des Russes. Et pourtant, la Russie et l'Amérique font l'impossible pour prévenir la dissémination de cet armement. Ce n'est pas des *carriers*, des véhicules porteurs qu'ils ont peur, c'est de l'existence de l'explosif lui-même. Un petit pays comme Israël, avec une dizaine de Boeing-707, qui ont la même autonomie et la même vitesse que le B-52, peut représenter demain un potentiel d'agression colossal. Le *carrier*, la qualité du moyen de livraison est un artifice utilisé depuis vingt ans par les grandes puissances pour décourager les autres de s'engager dans la même voie. Mais au point de vue de la réalité militaire, ça ne résiste à aucun examen. Et la preuve, c'est lorsqu'à Cuba, M. Fidel Castro avait gardé 40 vieux «Il-28», qui sont des avions dessinés en 1945, toute l'Amérique avait peur. Personne n'aurait pu arrêter, un samedi de la Pentecôte à minuit, une vingtaine de ces avions évoluant à 30 mètres du sol, et lâchant vingt bombes nucléaires sur vingt cités américaines; il n'y a pas de force au monde qui puisse stopper, par surprise,

une pareille agression. Et les Américains, comme les Russes, le savent fort bien.

M. Anderson: Bien, vous avez exprimé très bien la théorie bien logique de la France, mais ma petite question c'est ceci: est-ce que vous considérez, mon général, cette logique et cette théorie, aussi logique, par exemple pour Israël ou un autre petit pays?

M. Gallois: Bien sûr, évidemment. Cette théorie est valable pour tous les États, ce n'est pas un monopole français. Je suis même persuadé qu'au fur et à mesure que vous descendez dans la hiérarchie des États, au point de vue puissance, elle est de plus en plus valable.

Le président: Merci. Monsieur Lewis. Vous voulez ajouter quelque chose, professeur?

M. Vernant: Non, peut-être j'ajouterai simplement un point à ce sujet pour marquer une nuance, deux minutes, juste quelques secondes, une petite nuance.

Je crois que Gallois a parfaitement raison de dire que, du point de vue de la logique, ce qu'il vient d'exposer à propos de la position française est évidemment valable pour d'autres pays. Il reste que la politique n'est pas la logique et que les décisions prises par les politiques sont des décisions politiques et pas des décisions logiques. Ceci signifie que le gouvernement français a pris une décision politique en fonction d'une situation particulière, qui était celle de la France, et qu'il n'est pas vrai, à mon avis, que cette situation particulière se retrouve au même titre lorsqu'il s'agit d'autres pays, petits ou moyens.

Le président: Merci. Monsieur Lewis?

[*Traduction*]

M. Lewis: Je crois que j'ai compris l'analyse militaire que vous avez faite, mais je ne comprends pas quelle sera notre situation dans le monde. Si je vous ai bien compris, une des objections que vous avez à demeurer au sein de l'OTAN était l'abandon du principe de la loi du talion, ce qui signifiait que les États-Unis ne seraient plus disposés à défendre certains pays de l'Europe d'une manière efficace. Quel genre de guerre envisagez-vous, quel genre de confrontation pourrait justifier les représailles massives? Pour quelle raison faites-vous fi, par implication, des armes nucléaires que l'OTAN possède actuellement en sol européen? En outre, dans l'éventualité d'une guerre nucléaire, quelle serait la conséquence d'avoir à téléphoner au président des États-Unis, ce que vous pouvez faire en une minute, aussi facilement que vous pourriez téléphoner de Marseille à Paris; vous pouvez en effet rejoindre le président des États-Unis beaucoup plus facilement de Bruxelles que de Paris. Toute cette analyse militaire que vous avez faite avec autant de brio me laisse, en ma qualité de pauvre citoyen du monde, dans l'ignorance la plus complète de ce que vous recherchez.

[*Texte*]

M. Gallois: Bien, je peux vous répondre assez facilement, bien sûr.

Nous ne pouvons pas envisager en Europe, compte tenu de la puissance russe, que les Russes attaquent, par exemple, l'Allemagne de l'Ouest avec des moyens conventionnels. Là, il y a deux hypothèses: ou bien nous ne résistons pas avec des moyens conventionnels et nous sommes perdus, ou bien, nous résistons. Et si nous résistons, nous ne pouvons pas une minute concevoir que si la Russie s'est engagée au point de nous attaquer en masse avec des forces conventionnelles, devant notre résistance conventionnelle, cette même Russie va retirer ses troupes, s'excuser, envoyer des fleurs aux chancelleries en disant qu'elle ne voulait pas cela! Cette hypothèse-là, qui est celle de M. McNamara, nous ne pouvons pas la faire en Europe. Elle est inadmissible parce qu'elle est absurde aussi.

Si les Soviétiques attaquent en force l'Europe, c'est pour atteindre leur objectif de guerre. Et si nous leur résistons conventionnellement, comme le souhaitait M. McNamara, je ne vois pas ce qui les empêchera, les Soviétiques, de prendre dans leur stock vingt petites bombinettes françaises, d'une même puissance que les bombes françaises, car avec vingt bombes atomiques notre résistance conventionnelle est terminée. Car la résistance conventionnelle est fondée sur la concentration des avions, sur la concentration des hommes, sur des «*pipelines*» de carburant, tout cela est vulnérable. Sur un ravitaillement par cinq ports: Hambourg, Brême, etc. . . . qui s'en vont en cendres avec une petite bombe. Avec vingt à trente bombes de 20 kilotonnes, *Hiroshima type*, il n'y a plus de défense conventionnelle en Europe. C'est fini. C'est pour ça que nous ne pourrons pas souffrir ce système.

Quant à l'utilisation des 7,000 armes tactiques dont vous parlez, elle n'est pas concevable avec le type de déploiement militaire qui existe en Europe. Car je ne peux pas croire une minute, non plus, que nous pourrons lancer sur les troupes russes 7,000 armes atomiques sans que les Russes répondent de la même manière. Et s'ils répondent de la même manière sur le type d'armement que nous avons, il suffit de trente secondes pour qu'il n'y ait plus de force classique en Europe.

Encore une fois, sur un même théâtre, vous ne pouvez pas avoir le déploiement conventionnel souhaité par M. McNamara et l'emploi des 7,000 armes atomiques tactiques dont vous parlez. C'est comme si vous mettiez l'eau et le feu ensemble. Ce n'est pas possible.

[*Traduction*]

M. Asselin: Je voudrais poser une très brève question supplémentaire.

Le vice-président: Je regrette, mais la liste de ceux qui veulent poser des questions est très longue.

M. Asselin: Je vous prie de m'excuser car je crois que ma question est importante, et si c'est vrai comme je le crois, expliquez-moi quelle serait l'utilité particulière de l'arsenal nucléaire de la France dans l'éventualité où les Soviets feraient la guerre dans l'Ouest de l'Europe.

M. Lewis: C'est que le même raisonnement est valable; si vous lancez vos deux ou trois cents mégatonnes, ils en lanceront encore plus eux-mêmes.

[*Texte*]

M. Gallois: Nous ne pouvons pas concevoir qu'un commandement russe concentre des troupes conventionnelles aux frontières de la France en sachant que ce commandement risque de perdre ses troupes en quelques secondes. Je parle des troupes, je ne parle pas des cités russes.

Je ne peux pas concevoir que le commandement russe soit assez stupide pour concentrer des forces classiques contre nous, en sachant que menacés dans nos œuvres vives, nous risquons dans un geste de désespoir, comme celui que nous aurions eu face aux blindés de Hitler en 1940, de lui détruire son corps de bataille en quelques minutes avec nos bombes atomiques, et nos avions volant à basse altitude.

Par conséquent, le commandement russe serait obligé de se disperser. S'il se disperse, il ne peut pas se concentrer. Par conséquent, il n'est plus la menace que représente sa supériorité numérique. Car sur une même longueur de territoire, il ne peut pas mettre soixante divisions dispersées, il en mettra dix. Et alors, il n'est pas un danger et il le sait.

Maintenant, en ce qui concerne l'attaque du territoire national français par une salve d'armes nucléaires russes, elle est possible. Comme est possible l'attaque du territoire américain ou l'attaque du territoire britannique. La seule différence, c'est que si nous avons des armes classiques seulement, nous savons que nos divisions n'effrayent personne et qu'elles n'arriveront à Moscou que comme prisonnières de guerre. Mais personne ne peut être sûr que les «Polaris» que nous avons ou même que les avions que nous avons, volant en rase-mottes, n'arriveront pas à Moscou ou dans une ville russe y faisant plus de mal que nous ne voulons, créant une situation déséquilibrée, la Russie, ayant à se venger de notre réaction en détruisant ce qu'elle veut conquérir, ce qui est absurde, et en relevant ses propres ruines alors que l'Amérique d'à côté poursuit sa course à la prospérité et que la Chine poursuit sa course à la puissance.

Pour prendre la France, la Russie serait singulièrement pénalisée et ça ne lui rapporterait pas grand chose. Et c'est pour ça que notre système nous paraît solide, car nous n'avons plus la prétention de nous défendre conventionnellement avec un déploiement conventionnel comme est celui de l'OTAN, notamment en Allemagne, car nous ne comprenons pas à quoi ça sert.

Le président: Merci. Monsieur Warren Allmand.

M. Allmand: Vous n'êtes pas maintenant dans l'OTAN militairement, mais vous êtes encore dans l'Alliance.

Je ne comprends pas la valeur de cette participation. Quelle est la raison pour votre participation dans l'Alliance.

M. Gallois: Eh bien, nous appartenons à un système d'États qui partagent les mêmes idéaux politiques, sociaux et moraux; nous sommes donc amis et alliés. Mais comme nous sommes persuadés que, face à la Russie qui possède des armes nucléaires, aucun système militaire intégré ou non, fondé sur des armes classiques n'a le moindre sens, nous souhaitons nous défendre nous-mêmes, seuls.

M. Allmand: Mais, qu'est-ce que vous recevrez de cette alliance? Qu'est-ce que vous donnerez?

M. Gallois: Eh bien, si, je me suis peut-être mal, insuffisamment expliqué, si vraiment les armes atomiques, pour tous les pays, n'ont de sens que pour la défense des œuvres vives d'un État, quand il est menacé de mort, comme la France l'a été en 1940, et je sais que c'est un cas particulier qu'il est difficile de comprendre en Amérique, nous avons été dans une situation qui explique notre comportement actuel.

Eh bien, tous les jours, tous les mois, ou tous les ans, les peuples ne sont pas placés dans une extrémité semblable. Alors, l'alliance politique est valable pour toutes les alternatives autres que cette menace vitale. S'il y a menace vitale, c'est notre *business*. Mais ces menaces vitales, heureusement, ne sont pas courantes. Tous les jours, et tous les mois, et tous les ans de l'existence nationale, nous avons à faire face à des situations qui ne mettent pas en danger la vie nationale. Eh bien, nous faisons face à cette situation dans le cas d'une alliance politique. Et nous savons très bien que si nous étions menacés de mort, personne ne viendra à notre secours parce que nous ne pouvons plus mendier dans le monde d'aujourd'hui, la sécurité. Le risque est trop grand. Jadis, le risque pour l'Amérique, c'était d'envoyer un corps expédition-

naire à 4,000 kilomètres de distance. Aujourd'hui le risque, et elle le dit elle-même, c'est de perdre 50, 100 ou 200 millions d'habitants. La mendicité en cette matière est interdite, parce qu'elle n'est pas plausible. On ne peut pas demander la sécurité quand le risque que l'on fait courir à son allié n'est pas la perte d'un corps expéditionnaire, la perte d'une armée, la perte d'une province, le paiement d'un tribut, mais c'est le génocide national. Et c'est pour cela que nous ne pouvons pas mendier dans cette situation extrême, notre sécurité, aux États-Unis, ni à personne d'autre.

Le vice-président: Je pense que le professeur voulait ajouter quelques mots?

M. Vernant: Non, deux mots simplement pour répondre en ajoutant quelque chose à ce que Gallois vient de dire et au fond, je ne sais pas si ce que je vais dire est absolument nécessaire. Pourquoi la France est-elle restée dans l'Alliance en ayant quitté l'organisation? Elle a quitté l'organisation pour les raisons que je vous ai indiquées tout à l'heure et qui sont relativement claires.

Alors, qu'est-ce que l'Alliance lui apporte de plus? Eh bien, l'Alliance, c'est une assurance. L'Alliance était essentiellement défensive et c'est une assurance qui joue un certain rôle en couvrant, comme Gallois l'a dit, un certain nombre d'hypothèses. Ça renforce le potenitel, si vous voulez, de dissuasion politico-militaire qui joue à l'égard des adversaires, au cas où ces adversaires auraient besoin d'être dissuadés. De la même manière, les armes nucléaires, notre armement nucléaire, il est une assurance. Et il est aussi, Gallois l'a dit, une assurance essentiellement défensive et pas seulement pour nous, mais pour tous ceux qui les possèdent, défensive, du point de vue des intérêts vitaux.

Par conséquent, il n'y a pas de contradiction entre la politique qui consiste pour nous à se donner un armement nucléaire et la politique qui consiste à rester dans l'Alliance. Il n'y a de contradictions, qu'apparentes, nous restons dans l'Alliance aussi longtemps que la situation européenne nous paraît requérir une assurance de ce type en face d'une menace qui n'a pas disparu.

Le président: Merci. Monsieur Laprise.

M. Laprise: Mon général, je voudrais savoir, à la suite des déclarations que vous avez faites, déclarations qui sont tout de même assez claires, je voudrais savoir si dans le cas qu'il y aurait une attaque des Russes, disons en Allemagne, si la France participerait à la défense de l'Europe? Et, de quelle façon?

M. Gallois: Avec quelques forces classiques, probablement, si cela avait un sens. Avec des forces nucléaires? Non, pas plus que l'Amérique, pas plus que l'Angleterre.

M. Vernant: Je pourrais peut-être ajouter un point sur votre question. Je crois que vous posez votre question d'une manière un peu théorique et trop générale. Car il est évident que tout dépend de la manière dont se produirait l'hypothèse que vous envisagez et de l'interprétation qui devrait en être donnée. On peut imaginer bien des circonstances qui entraînent une intervention militaire soviétique contre la République fédérale. Et tout dépend de la façon dont les choses se produiraient. On peut penser, je ne sais pas si Gallois me contredirait, que s'il apparaissait que l'on est en présence d'une pénétration massive des forces soviétiques en Allemagne dans l'intention de commencer un véritable conflit, une conquête de l'Europe occidentale, le gouvernement français n'attendrait peut-être pas que les troupes russes soient, arrivent exactement à la frontière pour disposer, pour faire usage des armes qu'il possède. Enfin, je crois que vous comprenez ce genre d'hypothèse-là, il faut voir un petit peu dans quel contexte ça se produirait.

Le vice-président: Une question supplémentaire, monsieur Laprise, qui s'y rapporte?

M. Laprise: Je comprends que la France a pris une décision de se retirer de l'OTAN, ses forces de l'OTAN, et c'était son droit. De quelle façon la France verrait-elle d'autres nations du Pacte de l'OTAN se retirer, comment elle verrait, par exemple, le Canada ou disons l'Allemagne, par exemple? De quelle façon la France verrait-elle ça?

M. Vernant: Oui, c'est une question très intéressante pour nous et pour vous.

Je crois que la question, ici encore, doit être envisagée en distinguant bien ce qui est l'aspect logique et ce qui est l'aspect politique. Si le Canada prend une décision de ce genre, il s'agit du Canada, si la République fédérale prenait une décision de ce genre, il s'agit de l'Allemagne, le Canada et l'Allemagne, ce n'est pas la même chose. La France et l'Allemagne, ce n'est pas la même chose et l'argumentation qui consistait à nous dire au moment où nous avons pris cette décision: «Si vous la prenez, d'autres vont la prendre» est une argumentation qui était peut-être utile à l'époque, mais qui n'est pas justifiée car nous étions en mesure de la prendre juridiquement et politiquement et sans susciter d'inquiétude, il est évident que ça ne serait pas la même chose s'il s'agissait de l'Allemagne, car on pourrait se demander ce qu'il y a derrière.

En ce qui concerne le Canada, je crois que personne ne se demanderait ce qu'il y a der-

rière et que le gouvernement français n'y verrait pas d'objection étant donné ce qu'est le Canada, ce que nous savons qu'est le Canada, et le sens que nous donnerions sans difficulté à une décision de ce genre.

Le président: Merci pour l'instant.

[*Traduction*]

M. Gibson: Je pourrais comprendre votre raisonnement, monsieur, si les pays du Pacte de Varsovie ne disposaient pas de forces supérieures en nombre aux nôtres dans la proportion de 3 contre 1, tout au moins en ce qui concerne les forces munies d'armes classiques. Or, puisque nous devons faire face à cette grande supériorité des forces ordinaires, et si aucun des deux camps ne doit se servir des armes nucléaires, pourquoi ne préconisez-vous pas l'équilibre des forces classiques suivi du désengagement des deux blocs plutôt que d'un seul?

[*Texte*]

M. Gallois: Eh bien, j'ai un peu répondu à cette question.

C'est bien parce que les pays du Pacte de Varsovie sont conventionnellement trois fois plus puissants que nous, qu'une défense classique contre eux n'a pas de sens.

Et je ne peux pas croire que les forces du Pacte de Varsovie, ayant une supériorité de trois contre un, contre nous, s'ébranleraient vers l'Ouest et que devant la miraculeuse résistance des forces classiques de l'OTAN, inférieures dans leur rapport de un à trois, ces forces s'excuseraient et rentreraient dans leurs casernes. Elles prendraient probablement, pour l'emporter, l'initiative d'utiliser les premières, les armes atomiques qu'elles ont aussi.

Et comme nous serions d'autant plus vulnérables que pour avoir résisté contre elles nous étions hautement concentrés, nos propres forces seraient liquidées en quelques secondes, en quelques minutes. Et la victoire serait immédiatement acquise aux forces du Pacte de Varsovie. Ce n'est pas ce que nous cherchons, c'est le contraire.

Par conséquent, tout ce système de défense conventionnelle nous paraît destiné de tout fondement. Et d'ailleurs, il l'était totalement dans l'esprit de tous les généraux américains, à commencer par Gruenther et Norstad, jusqu'en 1961, lorsque l'Amérique s'est sentie vulnérable chez elle, Norstad est parti, Gruenther est parti, et on nous a expliqué pendant dix ans exactement le contraire.

Mais ce n'est pas parce que les fusées russes peuvent maintenant aller de Kiev à San Francisco que la situation stratégique en Europe, que la vulnérabilité des forces conventionnelles, est changée. Ça n'a aucun rapport. C'est simplement parce que l'Amérique ne peut plus prendre les risques qu'elle pouvait prendre avant 1961. Alors elle a changé sa stratégie et nous raconte à grand effort de propagande, que la nouvelle est aussi bonne que l'ancienne. Or pendant dix ans, elle nous a expliqué que la défense conventionnelle de l'Europe était une absurdité. Elle avait raison.

[*Traduction*]

M. Gibson: Est-ce que vous n'êtes pas en train de nous inonder de propagande afin de nous inciter à abandonner nos forces classiques et à prendre un grand risque?

M. Asselin: Est-ce une question supplémentaire, monsieur Gibson? Je le regrette beaucoup mais j'ai de nombreux noms sur ma liste. A-t-on répondu à votre question? Que vouliez-vous savoir? Voulez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

M. Gibson: J'ai demandé au témoin s'il n'était pas en train de nous inonder de propagande pour affaiblir l'ensemble de la structure de l'Alliance, en fondant tout son raisonnement sur l'hypothèse que toute attaque classique sera repoussée avec les armes nucléaires?

[*Texte*]

M. Gallois: C'était la politique que soutenaient, avec raison, à notre avis, les généraux américains jusqu'en 1961. Mais personne n'a pu m'expliquer pourquoi cette politique, qui était valide en 1961, est devenue mauvaise ensuite. Je n'ai jamais entendu d'explication autre que la vulnérabilité du territoire américain. Mais, moi, ça m'est égal. Je suis désolé je suis Français, ce qui m'intéresse c'est la vulnérabilité de mon territoire.

Le président: Monsieur Prud'homme?

M. Prud'homme: Mon général, vos dernières paroles me laissent absolument... oui, je pourrais dire bouleversé.

J'aimerais d'abord savoir quel rôle vous pensez que le Canada joue? Nous croyons, nous, que c'est au nom de la collectivité que nous sommes ici. Nous ne sommes pas ici: le Canada, l'Allemagne, ça vous regarde. Le Canada, la Belgique, ça vous regarde. Le Canada, la France.

Moi, je crois à la participation du Canada dans l'OTAN. Nous, un pays qui est situé à des milliers de kilomètres d'ici, je crois que c'est un rôle utile. Autrement, nous pourrions dire: «Bien oui, nous le Canada, en tant que Canadiens, je me retire parce que le général m'a démontré: moi, c'est en tant que Français que je parle». Mais moi, c'est en tant qu'Occidental que je vous pose ma question. C'est au nom de la collectivité.

Tout ce qui affecte l'Europe a toujours fini par nous affecter en Amérique. Il y a eu deux guerres mondiales auxquelles probablement

bien peu de gens voulaient participer, mais malgré eux, malgré les événements, malgré les désirs, malgré l'isolationisme, nous avons été appelés, malgré nous, à venir dans ces deux guerres.

Alors, ma question, c'est ceci: si évidemment vous prenez ça comme un pays face à un autre, évidemment que je suggérerais que nous nous retirions de l'OTAN. Mais c'est parce que je crois que nous jouons un rôle utile. Et je crois que la France joue un rôle utile. Voyez-vous, quand vous nous avez dit tantôt. . Le général a ouvert tellement de sujets que ça nous prendrait la journée. Lorsque vous nous dites que quatorze cents Hiroshima, ça prendrait 20 mégatonnes ou 28, mais les quatorze cents Hiroshima ne sont pas tous situés à la même place? Pour moi, cela a énormément d'importance.

Le président: Voulez-vous élaborer sur ce que vous venez de dire?

M. Gallois: J'ai compris ce que vous voulez dire, je suis très touché...

Le président: C'est très important, c'est une question très importante.

M. Prud'homme: Le général semble avoir compris ma question.

M. Gallois: Je suis très touché par la position que vous prenez, qui me paraît être une position sentimentale à laquelle, comme Français, je suis aussi sensible que vous.

Seulement, je dois vous dire que mon pays a quand même été depuis ma génération, une sorte de paillasson sur lequel les autres se sont essuyé les pieds pendant cinquante ans, et nous estimons que cela suffit. Vous n'avez pas connu cela chez vous, heureusement, mais mettez-vous à notre place. C'est le premier point.

Le second point, ce n'est pas nous qui avons inventé une technologie nouvelle qui modifie des données stratégiques traditionnelles. Cela s'est fait en dehors de chez nous. Ce que nous essayons de comprendre c'est ce que cela signifie pour notre sécurité et je sais très bien que ces armes nouvelles sont assez bouleversantes et qu'on n'en comprend pas le sens, c'est normal. Les armures ont été condamnées au XIVe siècle. Mais au XVIIe, on continuait de les porter. La lance a été condamnée par le mousquet au XVIIe siècle. Mais en 1938, il y avait dans le règlement de manœuvre de l'Armée britannique trente-trois pages consacrées au maniement de la lance et il y avait à Vérone, en Italie, un régiment de cavalerie de lanciers.

En 1939, M. Mussolini a décidé de remplacer les lances en bois par des lances en fer. Le colonel, commandant le régiment, s'est suicidé; c'est normal. La technologie ne s'assimile pas brutalement, il faut des années. Or, l'armement nucléaire est assez révolutionnaire pour que ses conséquences ne soient pas saisies. Or, il faut pour que nous nous entendions bien, comprendre quelles sont ces conséquences. Je vais vous les résumer rapidement.

La première, c'est que le pouvoir des populations ne compte plus, c'est parce que Napoléon dirigeait le pays le plus peuplé d'Europe, qu'il a conquis cette Europe. C'est parce que l'Amérique avait 150 millions d'habitants qu'elle a été capable de mobiliser 12 millions de soldats en 1941. C'est parce que la Russie avait 190 millions d'habitants qu'elle a pu en perdre 22 et récupérer. Lorsque monsieur Paul Nitzie, le ministre de la Marine américaine, met à la mer son douzième sous-marin en 1961, il écrit au Congrès la lettre suivante.

> Sur ces douze sous-marins, huit sont constamment en service. Avec ces huit sous-marins, nous sommes capables d'infliger 30 à 40 millions de tués à tout adversaire potentiel de l'Amérique.

Or, ces huit sous-marins sont montés chacun par deux cents hommes, c'est-à-dire au total par moins de 2,000 combattants servis à terre par 50,000 spécialistes. Monsieur Paul Nitzie d'un trait de plume, raye l'importance de la démographie.

Le deuxième facteur, c'était l'industrie lourde; l'Amérique avait besoin de Pittsburgh et de Cleveland pour forger les armes par milliers, par dizaines de milliers, par millions pour les donner à ses soldats. La Russie avait besoin de Magnitogorsk pour armer ses soldats. Aujourd'hui, pour faire dix sous-marins, il n'est pas nécessaire d'avoir une industrie lourde, il faut une petite industrie de spécialistes. Et voilà condamnés les grands ensembles sidérurgiques de Cleveland, de Pittsburgh, de Magnitogorsk, de la Ruhr, de Schneider-Creusot en France.

Troisième constatation, la dimension du territoire. Quand Hitler est allé à Stalingrad, il a vu ce que représentaient les milliers de verstes qu'il devait faire faire à ses soldats. Quand Napoléon est allé à Moscou, il s'est rendu compte de ce que représentait la distance.

Aujourd'hui s'il y avait un conflit entre la Russie et l'Amérique et si un missile était

lancé de Californie sur Irkoutsk ou sur Odessa, la différence de parcours serait de deux à trois minutes. Cela ne compte plus. Enfin, pour la Russie, le général Hiver, le général *Winter* jouait un rôle. Hitler et Napoléon s'en sont aperçus. Les armes d'aujourd'hui n'ont aucun rapport avec les conditions atmosphériques, elles sont indifférentes.

Ainsi les grands États, parce qu'ils sont des grands États, ont inventé les premiers, un armement qui leur retire les bénéfices que la géographie, que l'économie, que l'industrie, que la population leur avaient donnés. Ils ont ouvert une boîte de Pandore d'où s'échappe un flot technique qui leur retire des avantages qu'ils étaient seuls à posséder. Car l'Amérique et la Russie avaient seules de grands territoires, une grande industrie lourde, une forte population et qu'elles étaient convenablement placées sur la carte.

Eh bien, ils ont inventé eux-mêmes un armement qui leur retire ces privilèges, et vous ne pouvez plus jamais considérer les situations stratégiques comme vous le faisiez avant cette invention, à cause de ces bouleversements. Après l'invention de l'arme à feu, le château fort a disparu. Après l'invention de l'atome, des bouleversements de même nature existent et il faut les exploiter.

M. Prud'homme: Merci, professeur.

M. Vernant: Puis-je ajouter quelques mots très brefs pour répondre à votre anxiété, cher monsieur Prud'homme. Je voudrais ajouter quelques mots pour répondre à l'anxiété qui transparaissait dans votre question. Je crois que Gallois a fort bien résumé les conséquences militaires de l'armement nucléaire qui constitue une révolution, dont souvent nous ne sommes pas conscients. Cet armement a des conséquences, il n'en reste pas moins que votre question subsiste, alors qu'est-ce qui reste de solidarité? Et si je comprends bien, vous vous demandiez: est-ce que ces conséquences, ces révolutions techniques telles qu'elles sont interprétées par Gallois, signifient simplement que l'Occident, ça se dissout, que chacun ne songe plus qu'à soi-même?

Je ne crois pas, parce qu'il y a d'autres phénomènes qui se produisent en même temps, la France reste un pays occidental, nous restons solidaire de l'Occident, comme nous sommes solidaires du Canada. C'est autre chose. Les hypothèses militaires que Gallois envisageait, elles sont, si vous voulez, l'exception et ces armes-là, il a essayé de l'expliquer, ne sont valables que pour des circonstances exceptionnelles.

Pour le reste, le champ de la coopération, le domaine de la solidarité reste considérable, il est stable et rien n'empêche qu'il ne soit même développé. Autrement dit, il ne faudrait pas croire que, du fait, que nous prenons conscience d'une réalité révolutionnaire dans le domaine militaire avec les conséquences qu'elle comporte éventuellement sur le plan des alliances, nous revenons purement et simplement dans une espèce de jungle internationale ou chacun ne pense plus qu'à soi.

Le président suppléant: Merci, professeur. Évidemment, il y aurait énormément de questions encore à poser, il y a des gens qui sont sur la liste, M. Marceau semble avoir une question supplémentaire. Je pourrais permettre deux supplémentaires. Monsieur Marceau?

M. Marceau: Voici, d'abord vous avez exposé tellement d'idées, monsieur le général, je serais porté de vous appeler comme M. Lewis, général de Gaulle, comme il vous a mentionné tout à l'heure, parce que vous semblez incarner la politique de la France. Mais je ne peux pas concevoir une chose en particulier: Vous dites 200 mégatonnes dans un geste de désespoir, nous pouvons lancer cela. Avez-vous pensé qu'avant de le lancer, les autres peuvent le lancer et vous ne serez plus là pour le lancer? Ce qui voudrait dire, à mon sens, la seule solution c'est l'équilibre des forces et l'équilibre des forces, la France, par sa décision de se retirer, déséquilibre des forces et c'est là qu'elle . Avez-vous pensé que votre décision pouvait entraîner une guerre mondiale? Ou si vous avez simplement pensé: la souveraineté de la France?

M. Gallois: Eh bien, je répondrais ainsi. D'abord, je constate que tous les États, à commencer par les plus grands, c'est-à-dire l'Amérique et la Russie, utilisent pour se défendre le principe de la défense indirecte. Ils ne se défendent plus à partir de leurs frontières, mais ils placent dans l'atmosphère leurs bombardiers, sous les mers, leurs sous-marins et probablement dans le cosmos leurs satellites. C'est-à-dire que ces États ont compris que la dimension de leurs territoires était déjà trop petite. Ils utilisent l'espace international pour se protéger, en y mettant en un mouvement permanent leurs armes. Mais j'ai, moi, et vous, le même droit qu'eux de le faire. Nous sommes tous égaux devant l'utilisation des espaces internationaux. Si bien, que si j'y place mon armement, il bénéficie des mêmes avantages que celui des Américains ou des Russes, des Britanniques ou des Chinois, demain. C'est que de détruire simultanément et préventivement impossible parce que sa localisation simultanée n'est pas faisable.

Alors si les Russes, comme vous dites, détruisaient mon pays, ils provoqueraient simplement une réaction de désespoir sur le leur, et je ne connais pas de leader russe qui serait assez fou pour détruire la France, le territoire français en laissant intacts une demi-douzaine de sous-marins, par exemple, ou quelques satellites qui lui tomberont sur la tête quelques heures plus tard, c'est pas pensable. C'est le même système que celui que font, qu'utilisent les Américains, les Russes eux-mêmes, les Allemands, les Chinois demain, les Anglais. Par conséquent de ce côté-là, je ne peux pas vous suivre un instant.

Deuxièmement, encore une fois, cet armement n'a de sens que si nous étions placés dans la situation de désespoir dans laquelle nous avons été en juin 1940 et au cours de laquelle personne n'est venu à notre secours, car c'est quand même nous qui avons subi quatre ans d'occupation. Nous avons subi quatre ans d'occupation et il n'y avait pas moyen de faire autrement, nous étions en train de payer nos fautes. Eh bien, il a fallu attendre quatre ans.

Par conséquent, des situations comme celle de juin 1940 se reproduisent, heureusement, très rarement dans la vie des peuples. C'est pour cela que je vous ai dit qu'avec un armement nucléaire, nous ne pouvons rien faire, sauf s'asseoir dessus et attendre. Mais pour tout le reste de la vie internationale, pour tous les autres liens et interventions qui se passent dans le monde et qui ne mettent pas notre existence sociale en péril, eh bien, nous sommes, je crois, fraternellement alliés avec les États-Unis, avec la Grande-Bretagne et d'autres États etc., c'est bien évident.

Il faut bien saisir que l'avènement de l'atome ne change pas pour nous, le sens d'une coopération internationale, il nous donne une assurance que nous contractons si le feu est à la maison, mais le feu n'est pas toute la journée à la maison, c'est même heureusement fort rare. C'est bien dans cet esprit qu'il faut considérer l'effort français: c'est pour éviter que quelqu'un nous place dans la situation où nous avons été placés en juin 1940.

M. Marceau: On disait que les Français durant le temps de l'occupation, priaient et disaient: «Libérez-nous mais pas trop vite», laissant supposer qu'ils en profitaient un peu de cette occupation?

Le président suppléant (M. Asselin): On m'informe qu'on doit absolument terminer. Je dois remercier en votre nom, le général Gallois ainsi que le professeur Vernant. Je pense que c'est une des séances des plus mouvementées que nous avons eues depuis le début de notre voyage.

Je voudrais vous remercier général, ainsi que le professeur, de vos informations ainsi que de votre présentation. Nous espérons vous voir plus tard au cours de la journée pour continuer non pas le débat, mais le questionnaire. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Bruxelles, Belgique,
Le vendredi 21 mars 1969

Le président: Nous avons la très bonne fortune d'accueillir ce matin Son Excellence M. Campbell, représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'OTAN. M. Campbell fera un bref exposé et, ensuite, il répondra volontiers à vos questions. Nous attendions également l'amiral Murdoch, mais le mauvais temps l'empêchera de se joindre à nous ce matin. La parole est à Son Excellence M. Campbell.

Son Excellence M. Ross Campbell: Merci, monsieur le président.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Bruxelles, vous qui avez parcouru l'Europe aux prix de grandes fatigues. Je regrette que l'amiral Murdoch ne puisse être ici pour répondre à vos questions touchant le domaine militaire. Toutefois, l'établissement de la stratégie défensive de l'OTAN est une fonction dévolue aux civils, tandis que l'exécution de cette stratégie est une fonction militaire. En conséquence, je tenterai de répondre également aux questions touchant le domaine militaire.

J'aimerais vous dire un mot sur la façon d'utiliser le microphone qui se trouve devant vous. Il sera ouvert dès que le président vous aura désigné comme étant le suivant à prendre la parole ou à poser une question. Je vous recommande d'utiliser le système de traduction, qui est très utile dans cette pièce, pour amplifier le son. Placez le cadran qui se trouve devant vous à «A» pour l'anglais et à «F» pour le français. A droite, il y a un rhéostat permettant de contrôler le volume. Afin de faciliter la tâche du président, veuillez tenir votre crayon comme ceci si vous voulez la parole et, ensuite, dès que vous aurez été désigné, tenez-le aussi haut que possible pour permettre aux autres de vous repérer facilement.

Messieurs, même si votre président vous a dit que je vous ferais un exposé de la question, je crois que pendant ce voyage en Europe, vous avez dû entendre suffisamment d'exposés pour en faire une indigestion et, en

conséquence, je n'ai pas l'intention de vous en faire encore un autre, mais bien de réserver le plus de temps possible pour les questions et les réponses.

Je voudrais seulement attirer votre attention, en guise d'introduction, sur un événement, qui est survenu depuis le début de votre enquête et qui est peut-être le plus important de tous les tournants qu'ont pris les relations Est-Ouest depuis la guerre. Je veux parler du nouveau message très significatif apporté par le président Nixon au cours de son voyage éclair en Europe. Ce message est ni plus ni moins qu'une tentative suprême des États-Unis pour remplacer la confrontation actuelle par des négociations avec l'Union soviétique.

A ma connaissance, c'est la première fois depuis la fin de la guerre qu'un gouvernement des États-Unis s'est engagé à rechercher un accommodement avec l'Union soviétique. Le président Nixon est venu à Bruxelles et s'est entretenu durant une heure et demie avec les représentants permanents auprès de l'OTAN, auxquels il a tenu des propos plutôt confidentiels; je vous saurais donc gré de traiter avec un certain degré de confidence tout ce que je pourrai vous rapporter de cet entretien.

Ce qui est significatif à mon sens dans l'exposé que nous a fait le président Nixon, c'est que cette initiative hardie des États-Unis ne se fonde pas sur la conviction que les objectifs des Soviets ont changé. Les Américains ont fait le point et estiment, par exemple, que les événements survenus en Tchécoslovaquie et dans l'Est de l'Europe n'indiquent aucune modification de la politique des Soviets en Europe. Ceux-ci exercent encore d'immenses pressions sur la Tchécoslovaquie pour l'amener à se plier aux désirs de la Russie. Ils exercent également des pressions, bien que d'une manière moins évidente, sur la Roumanie et aussi sur la Yougoslavie. Ils continuent d'exercer de très fortes pressions sur la République fédérale d'Allemagne. Ils continuent de mobiliser leurs satellites de l'Europe orientale, et tout gouvernement progressif de cette partie du monde,—«progressif» doit s'entendre entre guillemets,—est réprimé sous le couvert d'une campagne anti-impérialiste, bien que ce terme ne soit pas approprié et ne l'ait jamais été, c'est-à-dire d'une campagne dirigée, entre autres pays, contre nous-mêmes. Ils ont encore recours à la subversion comme principal instrument de la politique soviétique par tout le monde et particulièrement dans le monde occidental, et ils n'ont jamais ralenti leur effort de réarmement à l'échelle mondiale.

Les États-Unis estiment donc qu'aucun des objectifs soviétiques n'a subi de modification appréciable. On peut donc légitimement se demander pourquoi ils ont choisi ce moment précis pour tenter sérieusement d'entamer des négociations avec l'Union soviétique. D'après les observations faites ici même par le président Nixon, les raisons en sont nombreuses. A mon avis, toutefois, il y en a trois qui sont prépondérantes parmi toutes celles que le président a exposées.

Je placerais en tête de liste le fait que les États-Unis soient d'avis que la Chine est probablement devenue la principale menace que devront envisager les Soviets à l'avenir. La Chine est ainsi devenue une entrave à leurs projets d'avenir en Europe et dans les autres parties du monde.

Deuxièmement, les Américains estiment que les difficultés financières et l'allocation des ressources sont en train de devenir des problèmes de grande envergure en Union soviétique et de freiner l'élan de la Russie dans la course aux armements.

Troisièmement, ce ferment libéral et nationaliste qui est apparu en Europe orientale et le libéralisme qui s'est implanté en Union soviétique même sont maintenant des phénomènes permanents de la scène politique de l'Europe orientale qui ne cesseront pas de vouloir se manifester davantage. Les satellites de la Russie réclament la technologie de l'Ouest. Ils veulent une société dans laquelle les biens de consommation seront plus à leur portée et une société plus démocratique, bien qu'ils soient dominés par des régimes communistes minoritaires.

Je crois que ces trois facteurs sont ceux qui ont poussé les Américains à croire tout au moins que même si les objectifs de l'Union soviétique n'ont pas changé, leur aptitude à les atteindre a été réduite par ces trois nouveaux faits. Cette décision des Américains comporte des implications importantes pour les membres de notre alliance. Les États-Unis sont persuadés, et je crois qu'ils ont raison, que cet ambitieuse entreprise répond aux vœux de la majorité des membres, je dirais même de tous les membres de l'alliance. Les Américains, toutefois, ne le font pas sans conditions ni unilatéralement. Ils nous offrent, à nous les autres membres de l'alliance, une consultation de tous les instants, aussi longtemps que dureront les négociations, de sorte qu'il ne s'agit pas uniquement d'une entreprise unilatérale des États-Unis, mais d'une tentative collective de tous les pays de l'Ouest pour trouver une solution aux principaux problèmes de l'Est. Les Américains se proposent, bien entendu, de continuer d'apporter la même protection à l'Europe et de maintenir leurs forces en Europe durant ces négociations, mais ils veulent que les autres pays de l'alliance s'engagent ou, tout au moins, accep-

tent de maintenir leur solidarité politique et des préparatifs de défense suffisants, durant cette période. Cela signifie que les Américains se lancent dans cette entreprise avec beaucoup de prudence et je dois dire d'une manière très pragmatique. Ils se sont engagés à entreprendre ces négociations mais, autant que je puisse en juger, ils n'ont pris aucun engagement quant à leur dénouement; d'autre part, ils ont bien précisé que leur sécurité et celle de leurs alliés n'étaient pas négociables, et que seuls étaient négociables les termes d'un règlement des questions politiques qui opposent les deux blocs; il est donc clair qu'ils n'entendent faire aucune concession au cours de ces négociations. Ils se proposent seulement d'échanger réduction des armes et concession politique contre réduction parallèle des armes et véritable concession politique de la part de l'Union soviétique.

Cette nouvelle situation, cette nouvelle ère qui semble s'ouvrir, signifie que les membres de l'alliance de l'Ouest étant les seuls partenaires que les États-Unis consulteront au cours de leurs négociations, ce n'est qu'au sein de cette alliance que le Canada pourra exercer une influence quelconque sur ces négociations.

Il me semble que nous devons décider si nous voulons, sur le plan politique, faire partie d'un processus qui, j'en suis certain, dominera la scène internationale au cours des cinq prochaines années, un processus qui, à mon avis, affectera directement notre sécurité, ou si nous voulons en être exclus et tenter de nous faire entendre de notre solitude dans le monde.

C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président. Je suis certain que ces messieurs connaissent la structure de l'OTAN et toutes ces questions de routine et je ne veux pas ennuyer le Comité avec ces détails.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Campbell. M. Nesbitt posera la première question.

M. Nesbitt: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Campbell, mais c'est une question touchant le domaine militaire. Puisqu'il a offert de nous fournir des renseignements dans ce domaine, je suis persuadé qu'il pourra répondre à ma question et c'est pourquoi je la pose.

Au Canada et aussi pendant notre voyage, certains ont dit, et c'est peut-être surtout ceux qui ne possèdent guère de connaissances dans le domaine militaire, que le Canada devrait demeurer dans l'OTAN, mais que ses forces devraient y jouer un rôle différent. On a fait diverses suggestions à ce propos. Certains croient que nous ne devrions avoir que des forces aériennes au sein de l'OTAN et aucune force terrestre, tandis que d'autres pensent le contraire; d'autres encore ont proposé, sans la décrire bien précisément, une sorte de force légère et mobile. Comme je l'ai déjà dit, on n'a pas précisé quelle serait la nature de cette force. Or, en supposant que le Canada continue de faire partie de l'OTAN, pourriez-vous nous dire si vous croyez qu'il devrait continuer d'y apporter le même genre de contribution militaire qu'actuellement, ou s'il devrait modifier cette contribution, particulièrement en faveur de ce que l'on décrit parfois comme étant une force légère et mobile?

M. Campbell: Monsieur le président, en réponse à la question de M. Nesbitt, je dois dire que ces propositions ne me sont pas inconnues et qu'elles ne sont pas dépourvues de tout intérêt. Je dois préciser d'abord toutefois, que les forces contribuées actuellement à l'OTAN par le Canada sont en partie mobiles; deux bataillons du commandement mobile au Canada sont affectés à la Huitième force mobile, et c'est de ce même commandement mobile au Canada que nous tirons toutes nos forces mobiles et, à titre d'exemple, je citerai celle que nous destinons aux Nations Unies, si jamais le besoin s'en fait sentir.

Si la proposition cnocernant les forces mobiles vise à donner à notre brigade mécanisée actuelle le rôle d'une force entièrement mobile, je crois que nous devrons tenir compte de certains facteurs. En premier lieu, l'équipement lourd de la brigade et même celui de la division aérienne pourront encore servir jusque vers 1975 ou même un peu plus tard. En modifiant notre rôle, nous devrions donc faire face aux frais de rééquipement et jeter délibérément aux rebuts un équipement encore utile.

En second lieu, dans son rôle actuel et là où elle se trouve présentement, notre brigade joue sans aucun doute un rôle utile au cœur même du secteur le plus explosif du front Est-Ouest, c'est-à-dire en Europe centrale et en Allemagne.

Troisièmement, je crois que nous devons tenir compte du fait que nous faisons partie d'une entreprise militaire collective. L'objet de cette entreprise collective est de faire échec aux forces légèrement supérieures qui nous font face de l'autre côté de cette ligne. Avant d'adopter un nouveau rôle, il faudrait nous assurer qu'il sera aussi efficace et utile, au point de vue militaire, que notre rôle actuel. Il faudrait nous assurer que le Commandant suprême allié est d'avis que c'est un rôle utile et que nos alliés croient que ce changement est dans l'intérêt commun.

Cela dit, je n'exclus pas réellement la possibilité qu'un tel changement se produise. Au sein même de l'Alliance, la conception du rôle du Commandement allié en Europe évolue

constamment. A titre d'exemple, contrairement à ce qui était l'opinion générale il y a quelques années, on estime qu'il est beaucoup moins probable qu'il se fasse une attaque directe, délibérée et massive, par voie de terre, même en Europe. Cela signifie que le rôle des forces armées du Front central consiste peut-être davantage à faire face en n'importe quel endroit à un front limité, à un conflit né d'un accident ou d'une erreur de jugement, ou encore à une mesure très hasardeuse de la part de l'Union soviétique, qu'à répondre à une attaque massive qui exigerait presque certainement qu'on fasse appel à des forces extérieures et non seulement à celles qui sont stationnées en Europe.

Si tel est le changement de perspective,—et dans l'Alliance on n'est pas encore tout à fait d'accord à ce sujet,—il serait peut-être nécessaire de prévoir le stationnement en Europe de forces plus légères et plus mobiles, mais prêtes à entrer en action n'importe où de long de cette frontière pour régler des conflits moins importants. C'est un rôle qui, le cas échéant, conviendrait particulièrement bien, je pense, au Canada et s'il devait s'exercer en direction du Nord, nous serions particulièrement bien accueillis par ceux à qui nous apporterions notre aide—principalement les Norvégiens, ou peut-être les Norvégiens—très probablement les Norvégiens, me semble-t-il.

M. Nesbitt: Puis-je vous interrompre un instant seulement? Serions-nous autorisés. dans ces conditions, à être stationnés en Norvège?

M. Campbell: Non, M. Nesbitt. Nous pourrions peut-être installer en Norvège ce que j'appellerais, faute de mieux, des états-majors, c'est-à-dire, un personnel de réserve sur pied de paix, mais les Norvégiens poursuivent une politique qui exclut toute force étrangère sur leur sol en temps de paix. Il s'agirait de mettre en place des équipements, peut-être, de prendre à l'avance des dispositions au sujet du personnel et de préparer des liaisons étroites. Il reste que pour être d'une utilité quelconque, les forces devraient quand même se trouver en Europe, avec leur base en Allemagne peut-être, au Royaume-Uni ou dans les environs. Il serait donc possible, ici et là, je suppose, de combiner la division aérienne et la brigade afin de souligner le fait de notre identité nationale, idée séduisante, s'il en est, pour les Canadiens, mais d'autre part ce serait, en quelque sorte, dénier le principe de la sécurité collective et celui du meilleur emploi des forces disponibbles, principe auquel s'est toujours ralliée notre organisation.

Tout en laissant libre cours à certaines de ces idées, nous pourrions peut-être songer à prévoir un passage graduel à ce rôle plutôt qu'à nous débarrasser de notre équipement actuel au moment où il est encore utilisable. Nous pourrions simplement nous acheminer graduellement vers ce rôle mobile laissant à l'usure le soin de réduire l'importance des unités munies d'équipement lourd que nous avons maintenant sur le front central et dans la division aérienne.

Le président: M. Buchanan a la parole.

M. Buchanan: Monsieur l'ambassadeur, je serais curieux de savoir quelle est, parmi les membres de l'OTAN, l'attitude adoptée à l'égard de la réunification de l'Allemagne. Officiellement, ils sont peut-être en faveur de celle-ci, mais officieusement, éprouve-t-on généralement de la répugnance à voir l'Allemagne réunie?

M. Campbell: Je pense que la réponse à votre question est la suivante: on répugne absolument à voir l'Allemagne réunie par aucun moyen violent mais tous nos partenaires, ici en Europe, se rendent compte qu'aussi longtemps que l'Allemagne sera divisée, divisée de force, en deux parties,—l'une communisée par la force et l'autre, de son plein gré, une démocratie—il y aura un front de guerre froide d'un bout à l'autre de l'Europe. Il est presque impossible de songer à régler les questions qui séparent l'Est et l'Ouest en l'absence d'une solution quelconque au problème allemand. On estime depuis longtemps que la réunification de l'Allemagne est un projet à long terme, qu'elle ne peut être que le résultat et non l'avant-coureur d'un changement fondamental dans les relations entre communistes et non-communistes dans ce pays—sur ce continent. Autrement dit, tant que l'Union soviétique témoignera d'une telle hostilité, surtout contre l'Allemagne, il est impossible de concevoir la réunification de l'Allemagne. Nous espérons que cela se réalisera, maintenant que l'Union soviétique a peut-être compris qu'elle poursuit en Europe une politique trop rigide en y traçant des lignes de démarcation idéologiques aussi strictes et est prête à tolérer plus d'allées et venues entre les deux côtés.

M. Buchanan: Monsieur le président, nous plaçant plus particulièrement du point de vue des membres de l'OTAN, s'inquiètent-ils de l'existence d'une Allemagne réunifiée?

M. Campbell: Non, je ne le crois pas. Bien entendu, les souvenirs de la seconde guerre mondiale sont encore vivaces dans tous les esprits, mais quiconque se livre à une analyse sérieuse de la question se rendra compte que même une Allemagne réunifiée doit nécessairement être soumise à certaines restrictions quant aux armements. Elle ne peut, sur le plan militaire, devenir un géant ou constituer

une menace. Si nos partenaires occidentaux ont des inquiétudes au sujet de l'Allemagne, c'est parce qu'elle est devenue une puissance économique et financière prédominante, et nous entrons là dans un domaine dont on ne peut vraiment discuter dans une Alliance de ce genre. Pour ma part, je pense que c'est la puissance économique de l'Allemagne que l'on craint, tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Le président: La parole est à M. Brewin.

M. Brewin: Le rapport, si je comprends bien, porte que c'est en se servant de l'Alliance de l'OTAN d'une façon constructive, dans l'intérêt de la détente, que l'on assurera la paix et la stabilité en Europe. Vous nous avez expliqué comment, d'une façon générale le président Nixon envisage la question. Comme il représente une grande puissance nucléaire, on peut présumer qu'il songe, entre autres, à résoudre les problèmes relatifs à l'équilibre stratégique dans le domaine nucléaire. Peut-être pourriez-vous entrer dans plus de détails que nous n'avons eu le loisir d'en entendre sur les projets conçus au sein de l'OTAN à cet égard. Je suppose qu'ils ont été interrompus par suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie, mais s'applique-t-on à les poursuivre et entend-on s'y employer lors de la prochaine réunion du conseil de l'OTAN? Compte-t-on indiquer clairement à l'ensemble du monde qu'il s'agit là d'une fonction véritable de l'OTAN et non tout simplement d'une fonction purement verbale?

M. Campbell: C'est une fonction très réelle, monsieur Brewin. Juste avant l'invasion de la Tchécoslovaquie, nous avions passé toute une année, au sein de l'Alliance—en fait toute l'année 1967—à étudier, précisément, la deuxième fonction de l'OTAN: encourager la détente de façon active. Bien que je ne puisse guère vous répondre à ce sujet que sur le plan des faits—car c'est ainsi qu'il faut l'envisager—voici ce qui est arrivé: jusqu'en 1962, année de la crise des fusées à Cuba, et jusqu'à l'année précédente qui fut celle de la crise de Berlin, il était clair comme le jour que l'Union soviétique poursuivait une politique très hasardeuse; elle ne cessait de nous rappeler, périodiquement, que nous aurions, de façon régulière, des crises comme celle de Berlin ou qu'elle envahirait une fois de plus le pays de ses partenaires comme elle l'avait fait en Allemagne, en 1953, et en Hongrie, en 1956. Il y a longtemps que l'histoire enregistre les actes d'agression de l'Union soviétique. Après la crise de Cuba, on crut qu'elle allait pratiquer pendant une longue période de temps une politique plus raisonnable, à telle enseigne qu'en 1967, notre Alliance en avait inféré que le côté militaire de notre organisation pouvait peut-être se borner à n'être qu'une simple présence et qu'elle allait pouvoir en fait, consacrer toutes ses énergies à susciter, de façon active, les conditions propices à une solution négociée de tous les problèmes nés de la Seconde guerre mondiale, y compris les frontières, la division de l'Allemagne et l'instauration, en Europe, d'une sorte d'ordre nouveau qui nous permettrait de nous passer de cette organisation. Le début de 1968 nous trouva activement engagés dans une politique—une politique coordonnée au sein de l'Alliance—tendant à promouvoir, à tous les niveaux, la multiplication des contacts avec les pays de l'Europe de l'Est et avec l'Union soviétique, dans un effort visant à briser les barrières et à créer, entre les deux moitiés du monde des conditions d'échange normales, et susceptibles de mener finalement à la situation que je viens de décrire.

Le point culminant de cette politique fut la proposition, élaborée par l'Alliance, de consentir à une réduction équilibrée des forces. Cette proposition qui avait fait l'objet de recherches intenses de la part de l'organisation se traduisit, à la réunion de juin 1968, par une offre de procéder, concurremment avec l'Union soviétique et avec les Européens de l'Est, à une réduction mutuelle des forces en Europe, réduction équilibrée et qui ferait l'objet de négociations. Nous savons tous ce que fut la réponse. Ce fut la Tchécoslovaquie. Loin de vouloir réduire ses forces, l'Union soviétique envahit le pays d'un de ses propres alliés. On a soutenu, je le sais, que ce n'était pas pour autant la fin de l'Alliance et nous n'en doutons pas. Il n'en reste pas moins que cela détruisit la base même sur laquelle s'étayaient nos efforts. Cela détruisit une grande partie des présomptions qui nous avaient guidés au cours des cinq années précédentes. Nous avions cru que les Soviets n'emploieraient plus jamais la force pour atteindre leur but. Nous pensions qu'ils avaient fini par se résigner à la nécessité de tolérer plus de libéralisme, de nationalisme et de facilités matérielles dans leur propre pays et dans les pays satellites. Nous pensions qu'ils s'étaient réconciliés avec l'idée de voir ainsi converger les deux systèmes, ce qui eût rendu inutiles les mesures militaires. Nous avions tort et ils nous l'ont prouvé. Ce qu'ils ont fait en Tchécoslovaquie a véritablement démontré que l'Union soviétique demeure, le cas échéant, cette puissance déprédatrice qu'elle était autrefois, qu'elle a été depuis 1939. Au cours de cette période, elle s'en est prise à 12 de ses 13 États voisins, soit en les absorbant dans son propre corps politique, soit en les réduisant à l'état de satellite, soit en les soumettant à des réclamations territoriales. Nous ignorons si elle a renoncé à ces objectifs. La suite de sa conduite ne semble pas en témoigner. Nous ne

savons trop quelles sont ses intentions à la suite de ce déploiement de puissance militaire en Tchécoslovaquie. Et il ne s'agit pas seulement de la Tchécoslovaquie. L'Union soviétique ne s'est pas contentée de s'y installer avec ses troupes—dont elle a retiré la plus grande partie—mais elle a continué à assimiler ce pays jusqu'à ce que, progressivement, il se prétende libre. Elle a continué à faire pression sur la Roumanie et sur la Yougoslavie, par exemple, et cette pression s'exerce aujourd'hui pour ainsi dire au point qu'on en est presque arrivé à une mobilisation générale. Ces pays ne cessent de s'interroger sur les intentions soviétiques. Nous devons nous armer de prudence. Nous ne pouvons tirer de ces événements aucune conclusion définitive.

M. Cafik: M. l'ambassadeur, il y a une chose qui m'intrigue au sujet de la politique de réduction équilibrée des forces. Supposons que les adhérents du Pacte de Varsovie acceptent cette politique, cela signifierait-il que vous réduiriez les armements dans la même proportion des deux côtés et dans ce cas, étant donné leur supériorité marquée en matière d'armement, cela ne laisserait-il pas l'OTAN dans une position encore pire que sa position actuelle? A quoi songez-vous exactement quand vous parlez de réduction équilibrée des forces?

M. Campbell: Je tends à contester votre observation au sujet de la supériorité marquée qu'ils auraient au sein des régions mobilisables de la frontière entre les deux.

M. Cafik: C'est ce qu'on nous a dit, monsieur l'ambassadeur.

M. Campbell: Qui vous a parlé d'une proportion de trois à un?

M. Cafik: En termes, principalement, de forces conventionnelles, si je puis ainsi m'exprimer, monsieur l'ambassadeur, cela signifiait davantage, je pense, qu'en termes de forces nucléaires.

M. Campbell: Nous poursuivons—cela est une légère digression—nous poursuivons activement, dis-je, en ce moment, une étude sur la capacité relative des forces. On a dit beaucoup de sottises au sujet de la disparité des forces des deux côtés. Ils sont plus forts mais, pour autant que nous puissions en juger actuellement, c'est un écart qu'on peut combler. Il ne s'agit même pas d'un écart particulièrement dangereux. Après tout, cet écart existait sans doute déjà depuis quelques années et les forces que nous avons maintenues alors ont été suffisantes pour décourager les tentatives de l'autre côté. Je n'admets donc pas le postulat d'après lequel il y aurait une différence énorme entre les deux. Il n'est donc pas présomptueux de songer à des réductions de forces réciproques. Celles-ci porteraient sur un secteur limité du front—la région névralgique. On songe peut-être à la Pologne, à l'Allemangne, à la Tchécoslovaquie. Je ne puis entrer dans les détails de la douzaine d'avant-projets, environ, qui ont été élaborés. On a fait une étude très fouillée de ce que pourraient être, des équivalents exacts entre les deux divers types de forces de chaque côté. Il est possible, je puis vous l'assurer, d'envisager un système permettant d'établir des normes garantissant l'équilibre et la réciprocité de toute réduction et de tout retrait. Nous devons nous assurer que l'équilibre est respecté, non seulement à l'égard de l'importance des retraits mais encore des délais qui leur sont impartis. Cela pose un problème très épineux, celui de l'inspection. A ce propos, vous avez peut-être entendu parler des manœuvres dites «Exercise First Look» qui ont eu lieu l'an dernier au Royaume-Uni. Nous préparons en ce moment—ou du moins nous allons très probablement entreprendre—des manœuvres internationales du même genre dans le but de nous rendre compte exactement des moyens susceptibles de permettre le contrôle et la vérification de ce programme de réduction. C'est là, très certainement, la seule manière sûre et prudente de procéder pour réduire des tensions sur ce continent.

M. Thompson (Red Deer): M. l'ambassadeur, vous brossez un tableau qui semble présenter des différences paradoxales. Vous parlez de la nouvelle attitude adoptée par les Américains ou, tout au moins, des nouvelles intentions qu'ils proclament, c'est-à-dire favoriser la négociation plutôt que la confrontation. D'autre part, vous dites que, de l'autre côté, il n'y a pas d'espoir de détente, que la situation est peu encourageante. Quelle nouvelle politique, quelle nouvelle attitude le changement de perspectives américain va-t-il susciter ou a-t-il déjà provoqué au sein de l'OTAN? N'oublions pas comme vous l'avez dit, qu'il ne s'agissait pas là simplement d'une démarche unilatérale, que c'était une initiative américaine, une démarche qui engage les participants de l'organisation tout entière. Comment ce changement s'effectuera-t-il?

M. Campbell: Je ne crois pas avoir déclaré qu'il n'y avait pas d'espoir. Je conviens, avec vous, que ce que j'ai décrit n'est pas la détente. Le mot détente est un terme fallacieux, bon à jeter au panier le plus tôt possible. Il signifie le relâchement d'une tension et, comme l'a dit quelqu'un, tout le monde parle de détente mais personne n'est détendu. On l'a assimilé à l'expression «co-existence pacifique», de l'autre côté, mais ce n'est rien de semblable. Lorsque nous parlons de détente, nous parlons de relations normales entre les États, relations échangées librement et sans

crainte. Lorsque l'Union soviétique parle de co-existence pacifique, cela signifie qu'elle entend continuer à conserver tout ce qu'elle détient; qu'elle prétend, dans l'Europe de l'Est, contrôler la vie de cent millions de personnes en fonction des besoins du système soviétique et avoir avec l'Ouest des relations limitées à ses seuls besoins et intérêts, dans le but principal d'acquérir la technique occidentale. Entendons-nous sur les termes, si vous le voulez bien: je crois que le mot détente nous a induits en erreur sans que j'estime, pour autant, la situation sans espoir. Elle ne l'est pas, sinon les Américains, en premier lieu, ne se seraient pas embarqués dans cette nouvelle tentative dont je viens de parler. Je pense avoir précisé, au début de ma déclaration, pourquoi j'estimais qu'il y avait des raisons d'espérer que l'Union soviétique serait peut-être prête à consentir à quelque arrangement plus acceptable avec l'Ouest. C'est parce qu'elle y est obligée, par suite de la poussée du changement dans leur propre sphère d'influence. Cette poussée, jointe au fait qu'elle est en retard dans la course destinée à assurer à ses peuples un niveau de vie conforme aux exigences du XXe siècle va l'y contraindre. Voilà ce qui va faire tomber les barrières entre l'Est et l'Ouest. Il s'agit, pour les dirigeants de l'Union soviétique, de constater qu'ils condamnent leur peuple à la stagnation, à un mode de vie périmé, s'ils ne consentent pas à établir des relations plus ouvertes avec le reste du monde.

M. Thompson: Ma question, monsieur le président, était la suivante: quelles nouvelles politiques, quels nouveaux changements prévoyez-vous au sein de l'OTAN à la suite de la nouvelle politique préconisée par les Américains?

M. Campbell: M. Thompson, je ne puis présumer de ce que décideront les ministres lors de leur réunion d'avril, mais vous verrez une reprise prudente des contacts avec les États de l'Est. Je suis sûr qu'ils donneront le feu vert, mais l'accent portera sur le mot prudence. Nous allons nous efforcer dans une certaine limite de rétablir le climat qui existait avant l'invasion de la Tchécoslovaquie, entre 1962 et 1968, époque qui fut une période pleine d'espoir. Nous allons essayer, patiemment, de restaurer ce climat dans l'espoir qu'entre-temps, l'Union soviétique aura tiré la leçon des erreurs commises en Tchécoslovaquie et que ces autres pressions qu'elle est en train de subir l'inciteront à libéraliser les échanges avec l'Ouest, dans l'espoir que ces échanges ne se borneront pas à l'acquisition de notre technologie mais tendront à supprimer les pressions et les craintes qui affligent ce continent.

Le président: Monsieur Marceau.

M. Marceau: Excellence, je voudrais d'abord vous remercier, pour ma part, pour votre déclaration inaugurale qui, je pense, nous a apporté des éléments nouveaux et très intéressants et qui sont, à mon sens, très importants.

Lors de notre passage en France, il y a quelques jours, nous avons cru déceler que la décision de la France de se retirer militairement de l'OTAN était en partie basée sur l'absence de décisions personnelles ou l'absence de participation dans les décisions de l'OTAN, laissant supposer que les Américains prenaient des décisions sans consulter les Alliés. Vous avez parlé du rôle du Canada dans la nouvelle orientation de la politique américaine. On sait que le Canada joue militairement un rôle dans l'OTAN. Je voudrais savoir si, du point de vue de participation, le Canada, à votre sens, joue véritablement un rôle, autrement dit, les États-Unis prennent-ils intérêt à notre point de vue, discutent-ils avec nous et sont-ils prêts, dans cette nouvelle politique, à consulter un pays comme le Canada et à accepter les opinions qu'il pourrait émettre?

M. Campbell: Je pense qu'il a eu... je ne suis pas d'accord avec la manière dont le général de Gaulle a apprécié la situation telle qu'elle était auparavant. C'était, selon moi, une généralisation après coup, un prétexte pour faire un geste anti-américain et pour chercher à jouer un rôle plus indépendant et plus important en Europe. Le fait est que presque toutes les grandes puissances au sein de l'OTAN peuvent se reprocher d'avoir maintes et maintes fois, dans le passé, agi dans leur propre intérêt, dans leur intérêt national, et sans recourir aux consultations qui s'imposaient. Lorsque les Français ont décidé d'envoyer des forces massives en Algérie, ils l'ont fait sans consulter notre organisation, avant 1962, pendant cette période de la guerre d'Algérie où les Anglais se sont battus à Suez, où les Français se sont battus à Suez, sans consulter personne ici. Lorsque les Américains sont allés au Vietnam, ils n'en ont rien fait non plus. Telle a été la pratique dans le passé, mais elle tend, je pense, à décliner rapidement maintenant que l'interdépendance de toutes ces grandes questions mondiales apparaît de jour en jour plus évident. Quant aux Américains—et je serai assez prudent—ils semblent certainement avoir tiré la leçon de leur expérience au Vietnam: jamais plus ils ne consentiront à intervenir dans une entreprise militaire de quelque importance, ou dans toute autre espèce d'entreprise, sans s'être assurés des alliés. On entend des slogans dans le genre du suivant: «Pas de solution romaine aux problèmes du monde». Par là, on entend précisément le rôle solitaire

qu'ont dû jouer les Américains en Extrême-Orient. La conclusion, selon moi, qu'en a tirée le président Nixon, c'est que les États-Unis doivent désormais agir de concert avec d'autres et renoncer à tenter de se poser seuls en arbitre de tous les problèmes du monde. Bien entendu, il y a également à cela un aspect financier et je crois qu'ils ont trouvé l'entreprise très coûteuse, sur le plan politique comme sur le plan financier.

Le président: Monsieur Forrestall et, ensuite, monsieur Lewis et monsieur Laniel.

M. Forrestall: Monsieur l'ambassadeur, étant donné que les problèmes financiers, et plus particulièrement celui de l'usage que l'on fait des deniers publics, sont parmi nos préoccupations les plus importantes, je me demande si l'OTAN et spécialement les pays les plus directement intéressés ici en Europe ont examiné le problème de savoir si oui ou non, ils seraient disposés à acquitter une partie de la note, notamment, monsieur l'ambassadeur, en ce qui concerne les salaires des employés civils de nos forces terrestres et de nos deux groupes de l'air par exemple.

M. Campbell: Vous voulez savoir si les Européens consentiraient à les garder ici comme mercenaires, n'est-ce pas?

M. Forrestall: Non, pas tout à fait.

M. Campbell: C'est ce que cela voudrait dire, je pense.

M. Forrestall: C'est votre façon de voir?

M. Campbell: Oui, monsieur Forrestall, mais c'est une observation un peu légère de ma part et je vous prie de m'en excuser. Je crois que l'erreur que vous faites, c'est de ne pas tenir compte du fait que nous ne sommes pas ici pour protéger les Européens. Je pense qu'il serait possible de soutenir qu'être ici uniquement pour protéger les intérêts européens est une dépense d'argent valable pour la défense du Canada, car la prospérité et la liberté de l'Europe nous intéressent directement comme l'ont prouvé les deux dernières guerres. Mais ce n'est pas avec cet argument qu'il faut justifier notre participation au dispositif des forces intégrées en Europe. C'est parce que c'est ici, en Europe, que se trouve la seule puissance capable d'atteindre le Canada et représentant un certain danger pour notre pays, à savoir l'Union soviétique. C'est seulement sur ce continent-ci, en Union soviétique, que cette force existe. C'est ici seulement qu'existent entre les deux superpuissances, une confrontation directe telle et des intérêts d'une importance telle qu'une guerre nucléaire pourrait éclater. C'est pour cette raison que le Canada a des forces ici. C'est pour empêcher que de petites guerres ne commencent par accident, par suite d'une erreur de calcul ou d'une poussée hasardeuse de l'Union soviétique sur un secteur quelconque du front, petites guerres qui pourraient dégénérer en une guerre plus importante qui mettrait en danger le territoire canadien. Nous protégeons très directement nos propres intérêts et notre propre sécurité en participant à l'effort de défense ici.

M. Lewis: Monsieur Campbell, je voudrais vous poser la question suivante: Vous avez parlé de certains contacts qui auraient eu lieu entre l'OTAN et les pays de l'Europe de l'Est en 1968. Et vous avez affirmé que, le mois prochain, lorsqu'il se rencontreront à Washington, les ministres de l'OTAN réaffirmeraient cette politique et que l'activité reprendrait. A ce propos, je voudrais vous poser deux questions. D'abord, y a-t-il eu de tels contacts? Y a-t-il eu plus que l'expression d'un vœu de la part de l'OTAN et y a-t-il de réels contacts avant août 1968? S'il y en a eu, de quelle nature étaient-ils?

Ma deuxième question est liée à la première. Bien sûr, je n'approuve pas le geste de l'Union soviétique et j'en suis aussi indigné que quiconque, mais depuis le mois d'août j'ai peine à comprendre pourquoi une action entreprise par l'Union soviétique dans sa propre sphère, quelle que soit cette sphère et quel que soit ce geste, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Albanie ou ailleurs, aurait un effet aussi néfaste sur notre désir d'en arriver à une entente ou d'établir des relations avec l'Union soviétique. Pourquoi ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie a-t-il fait tout repenser et fait renaître les craintes?

M. Campbell: Vous posez plusieurs questions en une seule, monsieur Lewis. En ce qui concerne la nature des contacts avant 1968, je n'ai pas voulu dire que les deux alliances comme telles tenaient des réunions conjointes; pas du tout. J'ai voulu dire que les états membres de notre alliance avaient pour politique de favoriser une multiplication de contacts bilatéraux à tous les niveaux. Des visites ministérielles s'échangeaient entre la Belgique, la Hollande, tous les pays de l'Ouest et les pays situés au-delà du Rideau de Fer. Cette politique était activement suivie au sein de l'alliance. C'est de cela que l'étude Harmel s'occupait.

M. Lewis: Est-ce que les visites ont cessé? Est-ce que ces contacts bilatéraux ont pris fin?

M. Campbell: Aux niveaux supérieurs, ils ont à peu près complètement cessé. Depuis l'affaire de la Tchécoslovaquie, les seules choses qui subsistent, sont des relations commerciales servant clairement les intérêts occidentaux et certains échanges culturels aux niveaux inférieurs.

M. Lewis: Voilà une affreuse expression.

M. Campbell: Laquelle? Échanges culturels aux niveaux inférieurs? Je n'ai pas voulu dire qu'on échangeait une culture inférieure. Il fallait que ces pays trouvent moyen d'exprimer leur mécontentement et leur crainte et ils l'ont fait en interrompant leurs contacts, ce que nous avons fait nous-mêmes, d'ailleurs.

Vous dites ne pas pouvoir comprendre comment cela a pu empirer les choses là-bas, mais tout d'abord je crois que vous admettrez que la politique des sphères d'influence ne peut vraiment pas être approuvée quand il s'agit d'États indépendants. Ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie était la dénégation du principe même des Nations Unies concernant l'indépendance souveraine des États. Il n'y avait pas la moindre menace extérieure dans le cas de la Tchécoslovaquie; mais le virus de la liberté s'était déclaré à l'intérieur du bloc soviétique et ce virus est de toute évidence considéré comme un tel danger pour l'Union sovié ique que celle-ci est prête à recourir à la force pour le supprimer. Si elle n'hésite pas à recourir à des tactiques semblables contre ses alliés, que ne fera-t-elle pas contre ceux dont elle a ouvertement juré de renverser le système? Les Soviétiques répètent tous les jours que leur but est de renverser le système actuel de tous les pays libres du monde. C'est comme si les États-Unis prêchaient à longueur de journée le renversement de notre système. C'est ainsi que les Européens se sentent à l'égard de l'Union soviétique, comme si les États-Unis avaient soudainement décidé de s'emparer de la Colombie-Britannique ou de s'attaquer à la République dominicaine.

Je ne veux pas parler de la République dominicaine, mais il y a une différence entre la République dominicaine et la Tchécoslovaquie.

Le président: Messieurs, j'ai encore un grand nombre de noms sur ma liste. La période allouée pour ce te discussion particulière est terminée, mais on aura l'occasion de poser d'autres ques ions plus tard. Je vais donc simplement conserver cette liste et ces noms auront la priorité à notre prochaine période de discussion. Les officiers supérieurs de l'OTAN vont se joindre à nous presque tout de suite. Cela vous convient-il?

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Tremblay (ambassadeur à Bruxelles): Monsieur le ministre, messieurs, c'est un plaisir et un honneur pour moi de vous présenter M. Wahn, le président, M. Ryan, le vice-président, ainsi que tous les membres de la Commission des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes du Canada.

Leur présence à Bruxelles a établi un heureux précédent et illustre, je crois, de façon assez frappante, combien les consultations politiques entre les dirigeants de nos deux pays se sont accrues depuis quelques années.

Vous êtes déjà familier, monsieur le ministre, et je ne veux pas évoquer ces raisons, mais vous savez que la Belgique ne compte que des amis au Canada, et que le rôle de la diplomatie belge est pour nous d'un extrême intérêt, puisque nous sommes des pays qu'il est convenu d'appeler des puissances moyennes. Je sais que les membres de la Commission feront leur profit des réflexions que vous voudrez bien leur livrer sur les problèmes de l'Alliance dans la conjoncture actuelle et surtout sur la part active que prend la Belgique à leurs solutions sous votre direction éclairée.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir si aimablement consenti à ménager aux membres de la Commission le plaisir et le bénéfice de cette rencontre avec vous et avec vos collègues. Merci.

M. Harmel (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le président, messieurs, vous me permettrez de m'adresser d'abord à un ami, M. l'ambassadeur Tremblay, en lui disant que je suis très heureux de vous voir dans ce département des Affaires étrangères, en qualité de représentant de votre pays, comme les membres de la Commission des affaires étrangères et de la défense nationale du Canada. Je ne peux pas ne pas évoquer devant vous, après M. l'ambassadeur Tremblay, les liens en effet cordiaux, et pourquoi ne pas dire amicaux, que votre ambassadeur à Bruxelles entretient et cultive journellement entre nos deux pays, mais également, les liens de très sincère confiance qui n'ont pas cessé d'exister entre les départements des Affaires étrangères de votre pays et du nôtre. Je n'ai pas besoin d'évoquer le souvenir personnel que je conserve à M. Martin, mais l'impression extrêmement vive que j'ai éprouvée en étant accueilli au mois d'octobre dernier, à Ottawa, en rencontrant M. le premier ministre Trudeau et puis en rencontrant depuis lors, à diverses reprises, M. le ministre des Affaires étrangères, M. Sharp, et je voudrais que vous acceptiez d'être, avec beaucoup de voix, mon interprète auprès d'eux, pour leur dire d'abord mon salut, mais également le très grand plaisir et l'honneur que vous nous faites en venant travailler ensemble cet après-midi, ici.

Messieurs, je ne sais pas comment ça se passe dans votre pays, mais en Belgique on en a assez des exposés dits magistraux, et on préfère le «question time». Comme vous êtes à la fin d'un séjour en Europe, que vous avez

l'esprit rempli de réflexions, mais peut-être encore de dernières questions, je veux bien essayer de me livrer à ce jeu, d'être celui qui y répondra avec les collaborateurs qui se trouvent ici et qui ont déjà commencé cet exercice avec vous aujourd'hui, et dès lors, je trouve plus avantageux, monsieur l'ambassadeur, de vous désobéir aussitôt, de ne pas faire d'exposé introductif, mais de répondre aux questions, monsieur le président Wahn, que vous-même et messieurs les membres de la délégation voudront poser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

M. Laniel: Monsieur le ministre, ce matin, notre ambassadeur à l'OTAN, M. Campbell, nous a parlé du changement dans l'approche des États-Unis par rapport à la situation en Europe où le président américain aurait dit que la politique américaine se dirigerait moins vers la confrontation et plus vers la négociation à l'avenir, et à ce moment-là, M. Campbell nous a présenté ce fait avec beaucoup d'optimisme. Et puis sachant que vous avez été un de ceux qui avaient aidé du moins à mettre de l'avant une formule de réduction dans les forces qui s'affrontent en Europe, d'une réduction parallèle des deux côtés, sachant par le fait même que vous êtes bien intéressé dans cette question, je me suis demandé jusqu'à quel point l'optimisme de M. Campbell était justifié. Est-ce que simplement le fait que le président des États-Unis ait dit: «Bien, demain, on va se lancer dans la négociation», que l'on puisse espérer que de l'autre côté on va se presser à engager le dialogue, surtout lorsque l'on sait que dans les mois qui ont précédé la crise de Tchécoslovaquie, l'OTAN avait déjà étudié la question, avait déjà, par les moyens de la diplomatie, laissé voir du côté Est, des intentions possibles de désarmement mutuel, est-ce qu'on peut espérer qu'actuellement des progrès se fassent surtout simplement parce que le président des États-Unis a fait cette déclaration, ou encore il y aurait plus que cela, est-ce qu'il y aurait déjà eu une réponse d'intention venant de l'autre côté?

M. Harmel: Monsieur le président, vous désirez que je réponde en une fois ou bien que je réponde à chaque question?

Le président: Oui, je pense que ce serait mieux.

M. Harmel: Donc, je vais répondre maintenant. Eh bien, je ne crois pas qu'en effet il faille tenir compte exclusivement des dispositions du nouveau chef de l'Administration américaine. C'est un phénomène important que d'avoir vu, entendu les déclarations du président des États-Unis, et si c'était un phénomène isolé, il aurait déjà toute son importance. Mais il fait suite à un effort continu des quinze pays de l'Alliance qui, au moment où ils ont préparé l'exercice sur l'avenir de l'Alliance, ont désiré donner à l'Alliance autant de force politique que de force défensive, autant de puissance pour la diplomatie de la coexistence que pour la défense militaire en cas d'attaque et qui, dans cette perspective et après l'avoir décrite, se sont préparés, et je le répète, les États-Unis, mais vous aussi, messieurs, et nous avec vous, et avec combien d'intérêt et de conviction, se sont préparés à faire des propositions aux pays de l'Europe qui appartiennent au monde communiste. Et pendant toute la première partie de l'année 1968, depuis janvier, au lendemain de cette réunion de l'Alliance qui avait donné son accord à cette nouvelle perspective des deux piliers, la défense et la détente, les comités intérieurs ont donc travaillé sur des modèles que vous connaissez bien, de réduction parallèle des forces conventionnelles et nucléaires régionales en Europe, et c'était un événement qu'on a certainement déjà beaucoup souligné au cours de vos conversations et que vous connaissiez bien vous-mêmes, c'était un événement que dans sa réunion de Reykjavik au mois de juin dernier, l'Alliance ait consacré tout un document à des propositions formelles de négociation avec les pays de l'Est, nommément «l'URSS et les autres pays de l'Est», disait cette recommandation du mois de juin dernier, pour obtenir une réduction parallèle des armements. Et vous savez que cela avait été suffisamment préparé pour que techniquement on ait déjà pu comparer au sein de l'Alliance un certain nombre de modèles de réduction parallèle des armements. Il y en avait de votre pays, il y en avait du nôtre, il y en avait de la République fédérale, il y en avait de la Grande-Bretagne, bref ce n'était pas les modèles qui manquaient, c'est-à-dire des modalités de réduction parallèle des armements.

Et ce que je peux ajouter, alors, que sans avoir achevé, je le présume, monsieur l'ambassadeur, ces études, le conseil permanent au niveau des ambassadeurs, ne cesse pas d'analyser le document qui vient de sortir de la réunion de Budapest du côté, cette fois-ci, de l'Est, afin de savoir s'il y a une convergence ou une ressemblance, si c'est un écho à des propositions qui ont été faites par le Pacte de l'Atlantique Nord et quelle en est la valeur. Je peux alors ajouter, pour être tout à fait précis sur votre question précise, je peux

ajouter que de notre part et fondant l'espoir que l'Alliance pourrait se diriger dans cette direction, c'est-à-dire celle d'une détente des armements, et en pensant qu'il n'y a pas d'accord de sécurité aussi longtemps que des signes évidents en matière de désarmement n'auraient pas été donnés ,même un signe si léger qu'il soit, mais un signe concret, nous avions au cours des années précédentes pris acte de ce que la Pologne, dans le plan de M. Rapacki et puis de M. Gomulka, avait elle aussi cherché dans cette direction, en en informant toujours nos partenaires de l'Alliance, et la Pologne avertissant d'ailleurs les partenaires du Pacte, ses partenaires du Pacte de Varsovie, nous avions estimé possible, non pas d'entrer dans le détail, mais de sonder quel était l'intérêt des peuples moyens du monde communiste autour d'un projet semblable, et je crois que je puis dire ici qu'à un moment déterminé, c'est-à-dire avant le 30 juin, nous sentions bien qu'il y avait assez d'intérêt dans ce monde-là, pour ce type de propositions, pour qu'elles ne restent pas sans écho. Hélas, depuis lors est intervenue la crise de Prague qui a remis bien des choses en question. Mais vous savez cependant qu'à la dernière réunion des ministres au mois de novembre, à Bruxelles, les propositions de Reykjavik sans être à nouveau décrites, ont cependant été confirmées par l'Alliance.

Et dès lors, il me semble qu'il y a là un mouvement de va-et-vient qui est très significatif des volontés de l'Alliance Atlantique, d'une réduction, d'un gel des armements, d'une réduction progressive et parallèle des armements.

Une voix: Monsieur le ministre, j'aimerais vous poser une question plutôt franche, peut-être même brutale. Si le Canada retirait toutes ses forces de l'Europe, si...

M. Harmel: Voulez-vous reposer votre question, parce que pendant que vous la posiez, je ne l'ai pas écoutée, je cherchais plutôt la traduction. Excusez-moi.

Une voix: Oui, monsieur le ministre, j'ai dit que j'avais l'intention de poser une question plutôt franche, peut-être même brutale. Si le Canada retirait toutes ses forces qui servent actuellement dans l'OTAN en Europe, quel effet cette décision produirait-elle sur les petits pays de l'OTAN, comme la Belgique, et quelle serait la réaction de ces pays? Deuxièmement, quel serait l'effet sur l'ensemble de l'alliance et, troisièmement, quelle conclusion en tireraient les pays du pacte de Varsovie?

M. Harmel: Voilà, en effet, une bien franche question, et vous me permettrez d'y répondre avec autant de franchise.

Cette question est en trois parties. Quelle serait la réaction des petits pays si un pays de votre imortance retirait toutes ses forces de l'OTAN d'Europe? C'est bien cela la première partie de la question.

Eh bien, cet effet serait déplorable dans l'appréciation de notre population et elle provoquerait un très grand trouble pour plusieurs raisons. D'abord, parce que nous croyons, et vous me permettrez d'être franc jusquà la brutalité mutuelle, ceci c'est pour vous incister à la brutalité dans vos questions, d'abord parce que nous croyons que nous sommes les uns et les autres, Canadiens, Belges, Hollandais, Italiens, peu importe, nous sommes les uns et les autres devant le même problème. De toute manière, l'essentiel de la défense de nos pays en cas d'attaque n'est pas nécessairement dans l'ordre conventionnel au point de vue du résultat final d'une guerre, il est, hélas, profilé tout autour du problème nucléaire et des armes nucléaires intercontinentales. S'il n'y avait pas d'armes nucléaires intercontinentales que possèdent en grande quantité les Russes et que possèdent, de l'autre côté, les États-Unis, il est clair que le problème se poserait en termes très différents. Mais nous sommes tous dans le même bateau, parce que si le déluge, si je puis ainsi m'exprimer, nucléaire devait être déclenché, il atteindrait inconstablement l'ensemble des pays de l'Alliance, qu'elles aient ou qu'elles n'aient pas de troupes au début du conflit en Europe.

Mais, ce que nous comprendrions mal, c'est que le système général de défense, impliquant une défense nucléaire intercontinentale existant, les postes avancés de cette défense nucléaire intercontinentale, étant en Europe et étant constitués d'une part par le *Warning System*, par le système d'alerte qui couvre les avant-postes, si je puis ainsi m'exprimer, de cette défense qui constitue l'Europe occidentale pour les États-Unis et pour le Canada. Que, participant au bénéfice de ce *Warning System*, les pays des États-Unis et du Canada ne participent pas en même temps à l'assurer sur le sol et à garantir le sol sur lequel, à partir duquel ce *Warning System* est organisé.

En effet, je le répète, il me semble que le plus grand danger pour l'ensemble de nos pays reste finalement la destruction nucléaire à laquelle aucun de nos pays n'échapperait.

C'est pour se préserver de ce danger que l'on a une défense avancée et aussi pour que les pays européens ne succombent pas dès la première minute. Mais si les pays européens venaient à succomber, le *Warning System* disparaîtrait en même temps, ou en tout cas serait considérablement réduit dans son efficacité pour les États-Unis, c'est-à-dire pour toute la côte atlantique des États-Unis et du Canada. Et dès lors on comprendrait mal que puisque nous sommes assurés mutuellement et que nous sommes dans un système d'assurance mutuelle, on comprendrait mal que ces systèmes d'assurance mutuelle ne soient pas assurés par tous ceux qui sont assurés, ne soient pas garantis par tous ceux qui sont ainsi assurés.

Deuxièmement, nous ne comprendrions pas bien parce que nous avons, quant à nous, et je ne sais pas exactement quelle est la portée totale de votre question, est-ce que c'est simplement retirer ses forces de l'OTAN ou est-ce que c'est se retirer de l'OTAN?

Une voix: C'est se retirer des forces en Europe.

M. Harmel: C'est se retirer des forces en Europe en restant dans l'OTAN. C'est bien cela. Eh bien, à cette question-là, alors, je réponds principalement ce que je viens de dire.

Les effets généraux sur l'Alliance, eh bien, je crois, que les effets généraux sur l'Alliance seraient sérieux. Ils seraient sérieux parce qu'on se demande pourquoi, si le Canada faisait cela pourquoi, les États-Unis ne feraient pas la même chose, pourquoi d'autres pays ne prendraient pas le même exemple en se disant: nous allons diminuer nos garanties, les uns et les autres, et par conséquent, il est clair que l'Alliance s'en trouverait considérablement déforcée et diminuée dans son impact.

Et que en conséquence, troisième de vos sous-questions, ce serait évidemment apprécié d'une façon fort heureuse par le Pacte de Varsovie. Le Pacte de Varsovie ne pourrait que se réjouir de voir se démanteler le système intégré de la défense et nous considérons, quant à nous que, ayant pris, petit pays, beaucoup de risques et de responsabilités, en acceptant sur notre territoire le système général de SHAPE, c'est-à-dire les États-majors généraux, ayant pris une responsabilité politique vis-à-vis notre propre peuple, en acceptant le Conseil Atlantique à Bruxelles, nous sommes un petit pays et nous nous sommes mis là, disons, dans une position assez apparente de voir de grands pays amis, se désintéresser d'une façon directe de nos efforts, de nos efforts à nous, Européens, que nous n'avons pas faits pour nous seuls. Nous les avons faits en comptant sur la solidarité des grands pays de l'Amérique du Nord. De voir si nous étions amenés un jour à voir cela, je répète que cela causerait un très grand trouble dans notre pays, une très grande joie dans le Pacte de Varsovie et des effets déplorables pour l'Alliance.

M. Asselin: Une question supplémentaire. En prenant peut-être l'argument d'une autre façon, le Canada, ainsi que tous les pays de l'Alliance, dépensent des sommes d'argent considérables pour faire partie du Pacte de l'Atlantique Nord. Et pour ma part, moi je pense, encore, que la meilleure défense du continent américain c'est encore de montrer une force de dissuasion en Europe.

Mais qu'arriverait-il si, un jour ou l'autre, la Russie décidait d'attaquer le Canada? Est-ce que les forces de l'OTAN auraient assez de mobilité pour venir nous aider?

M. Harmel: Vous connaissez aussi bien que moi le Traité Atlantique et vous savez quels sont les termes de son article 5. Ce que vous ferez pour défendre un autre pays dans l'Alliance appellera de la part des autres pays de l'Alliance la même chose à votre égard. C'est l'article 5 qui laisse une grande liberté d'action des pays de l'Alliance pour venir au secours des autres pays. Et je vous réponds toujours de la même manière que, si en effet, nous restons bien solidaires dans la défense intégrée actuellement, il y a évidemment beaucoup plus de garantie, d'une protection mutuelle totale qui si on sortait du sytème d'assurance mutuelle de la part d'un des pays, en ce qui concerne les forces intégrées pendant une période de paix.

M. Asselin: Mais, est-ce que les forces intégrées de l'Alliance ont une mobilité assez souple, assez rapide pour pouvoir assurer notre défense en cas d'attaque?

M. Harmel: Je veux tout simplement rappeler que vous avez fait avant les alliances, la démonstration de ce que, quand il n'y avait pas d'alliances il n'y avait pas de mobilité, quand il n'y avait pas d'intégration il n'y avait pas de mobilité, quand il y avait, et je me rappelle des temps que jamais les Belges n'oublient, où deux fois pendant la première grande guerre et la deuxième grande guerre, les Canadiens sont venus à notre secours. Mais nous savons combien, lorsque tout cela n'est pas préparé à l'avance, cela demande de mobilisation lente. Au contraire, dans la mesure où les forces sont intégrées, la mobilisation et la défense deviennent plus rapides.

Le président: Monsieur Brewin?

M. Brewin: Quand le Comité a siégé à Paris, la France n'a pas manqué de nous faire part de ses vues sur l'OTAN, l'Alliance atlantique et le Marché commun européen. Pour ma part, ce que j'ai entendu m'a paru placer la France dans la situation d'un pays quelque peu isolationniste, nationaliste ou obstructionniste.

A propos de ce que nous avons entendu hier au sujet du point de vue militaire et du point de vue économique de la France, je voudrais demander ce que pense la Belgique de cette attitude apparemment hostile sur le plan militaire et le plan économique et de quelle façon elle entend faire face à cette situation sûrement difficile.

M. Harmel: Je n'étais pas très sûr de la traduction, je m'en excuse auprès de la traductrice et je la remercie, mais M. de Stack vient de me donner la sythèse de votre question.

Messieurs, nous avons fait toutes les expériences dans le domaine militaire et nous avons fait toutes les expériences dans le domaine économique. Pour des pays de notre dimension et pour la majorité des pays européens, pour des pays prospères comme le nôtre et pour des pays pacifiques comme le nôtre, il n'y a pas d'action indépendante ou de subsistance de l'indépendance économique, c'est-à-dire de la stabilité économique, et de protection défensive réelle dans ce que j'appellerai l'isolationnisme ou dans la neutralité.

Et je commence par l'aspect militaire. Vous le savez puisque tant de vos pères et de vos oncles ont répandu leur sang sur notre sol, deux fois, vous le savez, nous avons eu jusqu'en 1914 la position d'une neutralité obligée. Elle ne nous a pas protégés, cette neutralité obligée était garantie. Elle était garantie par les pays qui nous entouraient. Cela ne nous a pas empêchés d'être, en 1914, les premières victimes d'une invasion et d'être le territoire sur lequel, avec principalement la France, la guerre s'est acharnée le plus.

En ce qui concerne la guerre 1939-1940, depuis 1936, nous avions rechoisi, non plus une politique de neutralité, mais une politique que nous avions appelée celle de l'indépendance, c'est-à-dire que nous ne prendrions aucun engagement avant d'avoir été les victimes d'une agression. Cette position-là, l'histoire a également montré qu'elle ne nous avait pas protégés.

Depuis lors, les circonstances de la vie défensive des États se sont tellement modifiées que, pour des pays de notre sorte, nous sommes absolument certains qu'il y a un choix, ou bien la neutralité désarmée ou bien l'intégration. Nous avons choisi l'intégration, c'est clair, et nous croyons que c'est un geste au surplus de solidarité, en effet et peut-être de *self-respect*. En effet, si nous comptions sur les autres ou sur l'existence d'une alliance que les autres assureraient pour garantir notre propre indépendance ou, ce que vous avez appelé, notre nationalisme, nous croirions que ce ne serait pas une idée, ni que ce ne serait pas convenable. Et dès lors, nous croyons qu'en participant à une grande organisation intégrée de peuples qui ont une vocation à s'entendre, parce qu'ils défendent le même idéal de vie, nous créons les conditions, non seulement de la défense, mais également des courants d'échanges de toute nature qui sont favorables à notre pays et qui, croyons-nous, sont favorables à d'autres pays.

En d'autres termes, nous croyons qu'en ce qui concerne l'aspect militaire des choses, nous ne pouvons pas nous enfermer dans une position dite de politique d'indépendance, parce que nous en avons eu l'expérience, à diverses reprises, et parce que nous croyons que dans l'état actuel des systèmes de défense, il n'y a plus de pays qui puissent réellement assurer leur défense, que en cas de guerre dans un système, ou en cas de crise dans un système largement préparé d'avance pour cette défense.

Enfin, en ce qui concerne le domaine économique, la Belgique a, depuis le lendemain de la guerre, créé d'abord avec les Pays-Bas et avec le Luxembourg un traité d'union économique, le Benelux. Et puis, nous avons constaté que cela n'était pas assez grand et nous avons voulu participer et nous avons dit que nous cherchions une intégration économique solide des pays des Six. Et nous avons dit et nous continuons à dire: ce n'est pas encore suffisant. Et nous devrions avoir un *hinterland* d'économique plus vaste que celui-là pour correspondre aux dimensions d'une économie contemporaine.

Et comme nous y avions trouvé des charges et des profits, des charges, parce que cela nous a demandé, notamment en matière agricole, le soutien en grand partie de l'agriculture française et de l'agriculture d'autres pays que le nôtre, mais nous avons payé cette facture volontiers, parce que l'homogénéité d'une grande zone économique nous paraissait être de l'avantage de tout le monde, y compris de notre avantage aussi, de sorte que c'est vrai, nous sommes donc très multilatéraux, nous sommes donc persuadés que le multilatéralisme dans le domaine militaire et dans le domaine économique a des avantages considérables dont nous avons aussi l'expérience. De sorte que nous avons l'expérience des deux et que pour nous la balance penche d'une façon aveuglante d'évidence du côté de la multilatéralité.

Une voix: Monsieur le ministre, permettez-moi de vous demander si vous espérez ou si vous prévoyez qu'il sera finalement permis au Royaume-Uni d'entrer dans le Marché commun d'Europe?

M. Harmel: Je n'interroge pas très souvent la boule de cristal et par conséquent, je ne veux pas dire quels sont mes espoirs et mes inquiétudes, mais je vais dire mes convictions. Mais je dirais, avec les représentants de la France, puisque ce sont les seuls qui s'opposent à l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne pour son entrée dans le Marché commun, que la Grande-Bretagne entrera dans le Marché commun. Ce n'est pas moi qui dis cela, ce sont les dirigeants français, mais ils disent: pas maintenant. Et nous disons, quant à nous, comme cela prendra tout de même du temps d'écluser des économies très différentes l'une de l'autre, l'économie du Marché commun avec un système qui s'est édifié au bout de douze années et qui n'est pas encore achevé, et une économie industrielle et une économie agricole très différentes en Grande-Bretagne, il faudra du temps pour le faire, mais c'est une raison de plus pour commencer les négociations.

Mais, messieurs, comme nous sommes des partenaires fidèles des traités que nous avons souscrits, nous savons bien que nous ne pouvons pas provoquer l'ouverture de négociations autrement que par un vote à l'unanimité. Nous constatons que la Commission du Marché commun et cinq États sont favorables à l'ouverture des négociations, nous constatons qu'un État n'est pas favorable et dans cette démocratie multilatérale, nous sommes respectueux de la voix du véto. Mais cela ne nous empêche pas de laisser ouvert le problème et je répète, je crois que cela se fera un jour.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Ryan?

M. Ryan: Monsieur Harmel, vous vous êtes fait le champion de la formule multilatérale en ce qui concerne la détente entre l'Est et l'Ouest, par opposition à la formule bilatérale. Je me demande ce que vous pensez du projet du président Nixon d'avoir des entretiens avec les Russes au niveau des super-puissances, entretiens qui, comme certains indices le prouvent, inquiètent au moins certains Allemands de l'Ouest, et qui intéressent certainement l'OTAN, du moins en ce qui concerne l'Europe. Je voudrais avoir une idée de votre réaction à cette proposition américaine ainsi qu'à l'autre proposition, celle de transformer la confrontation qui existe en Europe en négociations. Sous ce rapport, je voudrais savoir comment vous envisagez l'évolution de l'OTAN au cours des cinq prochaines années? Est-ce que l'OTAN elle-même négociera pour l'Ouest ou bien l'initiative viendra-t-elle toujours des États-Unis, et ce dernier pays sera-t-il toujours le négociateur?

[*Texte*]

M. Harmel: Je vous remercie beaucoup de cette question. Je crois que le président Nixon, comme tous les autres représentants des pays, croit qu'il y a un niveau de négociation qui est vraiment bilatéral avec l'URSS, c'est dans le domaine des armes ABM, c'est-à-dire des armes antimissiles, il ne peut y avoir des négociations sur ce sujet qu'entre les pays qui ont des armements intercontinentaux. Et par conséquent, comme il n'y a que deux pays qui ont réellement des armements intercontinentaux, sur ce point précis, qui est très important pour obtenir la signature et puis surtout la ratification par un certain nombre de parlements du traité de la non-prolifération des armes atomiques, il est bon que ces négociations aient lieu et qu'elles aient lieu entre des partenaires auxquels nous avons consenti une responsabilité spéciale. J'ai dit une responsabilité spéciale en matière nucléaire, puisque nous leur avons donné, principalement à eux dans le domaine intercontinental, une sorte de privilège et par conséquent, de responsabilité.

Et n'oubliez pas que nous avons dit à plusieurs États, à ces superpuissances, que le traité sur la non-prolifération ne résisterait d'ici cinq ans que si les pays qui avaient consenti aussi au traité de la non-prolifération et à ne pas avoir chez eux d'armements atomiques, voyaient qu'il y avait eu un progrès dans le désarmement atomique des très grandes puissances. Dès lors, il faut que nous soyons logiques et que nous admettions que cette négociation-là ait lieu entre ceux qui possèdent des armes atomiques intercontinentales.

Quant au reste et en ce qui concerne le problème du désarmement régional, du désarmement, notamment entre le monde communiste et le monde démocratique en Europe, puisque c'est le site dans lequel ce grand affrontement existe depuis 50 ans, il nous semble que tout le monde a été clair, et que le président Nixon, comme les peuples de l'Alliance ont dit, que c'était un problème pour l'ensemble des peuples européens. Et je voudrais attirer votre attention sur ce que le jour où il y aura une entente sur la réduction des armements, il est clair que ce ne sera pas une négociation États-Unis-URSS seulement, mais que c'est une négociation où les peuples européens et le Canada, et le Canada et les peuples européens, engagés dans l'Alliance, mais aussi huit ou neuf peuples européens non alignés, c'est-à-dire neutres ou ne partici-

pant à aucune alliance. Et vous savez, ça commence à la Finlande, ça continue par la Suède, ça descend par l'Autriche, ça continue par la Suisse, ça continue par la Yougoslavie, ça continue, c'est un non-alignement relatif par l'Albanie et ça descend en Espagne pour remonter en Irlande. Je viens de citer les pays européens qui n'appartiennent à aucun des deux groupes.

Et par conséquent, il est clair que ça n'est pas à un seul, une seule superpuissance qu'appartiendra de persuader les peuples européens de réduire leurs armements, c'est l'ensemble des pays européens avec les États-Unis, avec la Russie, avec le Canada, qui devront régler ce problème commun. Et par conséquent, je crois que le président Nixon n'envisage pas, et il me semble avoir fait déjà plusieurs déclarations dans ce sens, n'envisage pas ne pas se référer à la négociation au sein de l'OTAN. Est-ce que maintenant c'est l'OTAN qui, d'ici cinq ans va être le négociateur pour l'Ouest avec les pays du Pacte de Varsovie? Là je voudrais dire que nous n'en sommes pas encore là. Je ne suis pas sûr que c'est par le canal des secrétariats généraux des alliances que passera une négociation sur la réduction des armements en Europe ou dans l'ensemble de la zone atlantique et la zone du Pacte de Varsovie. Il est certain que les grands pays seront associés à cela, soit par la fatalité des choses. Est-ce que tous les pays seront associés dans une conférence globale? Il est probable que ça sera précédé par un tas de démarches, d'approches si je puis ainsi m'exprimer. Mais je vous répète que l'OTAN ne sera pas absente de ce grand sujet et que le Pacte de Varsovie, les pays du Pacte de Varsovie n'en seront pas absents et que bien entendu, l'aspiration des pays du genre du nôtre et que ces problèmes qui nous occupent tous, ne soient pas traités en notre absence.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le ministre, je voudrais revenir à l'aspect économique du problème pour quelques moments. Vous avez déjà répondu à ma question touchant l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, mais de quel œil la Belgique envisagerait-elle l'admission des nations qui restent—les Sept—ou même l'idée d'élargir la communauté économique pour y inclure le Canada ou les États-Unis, ou encore la possibilité d'admettre certains des pays du Pacte de Varsovie en vue de favoriser une détente économique, probablement plus facile à réaliser que la détente militaire, pour, plus tard, atteindre plus facilement l'objectif principal? Quelles sont les vues de votre gouvernement à cet égard et que pense-t-il de la possibilité d'exploiter l'aspect économique de l'OTAN en favorisant la coopération européenne ou la coopération nord-atlantique?

[*Texte*]

M. Harmel: Je voudrais sur ce sujet-là répondre ceci. Je crois que je dois faire deux réponses différentes en ce qui concerne les pays de l'Est et en ce qui concerne les pays à haut développement économique comme votre pays et comme les États-Unis, et comme certains pays européens qui appartiennent à la zone de EFTA.

Je commence par les pays de l'Est, si vous voulez bien. Je crois que je dois vous informer de ce que jusqu'il y a peu de temps, le Marché commun, en tant que tel, apparaissait dans la panoplie des armes occidentales contre le monde communiste, comme un cheval de Troie supplémentaire, je veux dire que le monde communiste était extrêmement hostile au Marché commun. Je suis obligé de constater que depuis peu de temps, la réussite du Marché commun a fait changer le point de vue de plusieurs pays de l'Europe de l'Est, et que plusieurs de ces pays prennent un intérêt très vif à la réussite, si je puis ainsi m'exprimer, du Marché commun et je citerai à la limite, si je puis m'exprimer ainsi, les demandes de la Yougoslavie d'entrer en relation d'association ou en tout cas de relation commerciale privilégiée avec le Marché commun.

Mais d'autres pays de l'Europe de l'Est témoignent du même intérêt encore un peu embarrassé parce que les choses, le changement est trop récent. En ce qui concerne les relations entre le noyau intégré économique et les pays de l'Europe de l'Est, il n'y a, pour le moment, rien d'autre que le système commercial unifié qui doit être encore élaboré par le Marché commun. Jusqu'à maintenant, nous vivons, dans les pays du Marché commun, dans des accords commerciaux individuels bilatéraux si vous le voulez, avec les pays de l'Europe de l'Est. Et ces accords commerciaux ont tous été multipliés au cours des dernières années. Je ne peux pas vous parler pour les autres États, mais nous avons en réalité des accords commerciaux de la Belgique, UEBL, Union économique belgo-luxembourgeoise et souvent avec les Pays-Bas également, des accords commerciaux de nos pays avec à peu près chacun des pays de l'Europe de l'Est.

Le volume de ces échanges économiques, et vous avez raison de dire que c'est par là que commence la détente, le volume de ces échanges économiques est en croissance. Il y a évidemment toujours le problème de la balance des paiements qui est extrêmement difficile à résoudre pour ces pays, parce qu'ils ont peu

de produits qu'ils puissent importer chez nous avec intérêt et que l'inverse est trop vrai, mais il y a donc une courbe grandissante. C'est dans l'ordre multilatéral alors qu'on a essayé d'améliorer les situations et que, depuis deux ans, à la Commission économique pour l'Europe des Nations unies à Genève, a commencé un dégel des relations entre les pays de l'Est et des pays européens de régime d'économie de marché, donc, des pays de l'économie d'État, en face des pays d'économie de marché, ont rapproché leurs points de vue et c'est depuis seulement, il y a un an et demi, qu'à la Commission de Genève, des relations plus franches, si je puis ainsi m'exprimer, ont été nouées au niveau multilatéral.

Et je crois, pour terminer, que c'est donc un très lent processus que celui d'un rapprochement d'économies si différentes dans leur système et leur principe, mais que ce rapprochement se fait progressivement, d'abord par la voie bilatérale et puis par un commencement de voies multilatérales.

En ce qui concerne les pays de l'EFTA et par conséquent et *a fortiori*, à l'égard des pays économiquement les plus développés, le vôtre et les États-Unis, vous savez que les relations entre le Marché commun et ces États sont celles d'accords qui ne sont pas toujours faciles à réaliser, mais qu'au cours des derniers temps, notamment en ce qui concerne les accords du *Kennedy Round*, un progrès avait été réalisé l'année dernière et que, en ce qui concerne la zone de l'EFTA exclusivement, la République fédérale avait proposé, et la France aussi, mais sur un ton un peu différent, avait proposé que des accords commerciaux de désarmement tarifaire privilégié, par rapport aux pays, à d'autres pays européens, soient étudiés. Et cette proposition est encore à l'étude au sein du Marché commun. Nous savons bien que le Marché commun ne peut pas être fermé sur lui-même et que, par conséquent, plus il développera son potentiel économique et plus il devra s'ouvrir à l'économie des pays très développés et aussi à l'économie des pays en voie de développement ou en développement moindre que le nôtre.

Et je ne peux pas vous dire maintenant jusqu'où ira cet, disons, cet élargissement des relations commerciales privilégiées du Marché commun avec les pays. Je viens de vous indiquer où nous en étions du côté des pays de l'Est, je viens de vous dire qu'en ce qui concerne les pays de l'Efta, une proposition avait été faite par la République fédérale d'accords commerciaux privilégiés, un désarmement tarifaire qui aurait commencé par environ 30 p. 100 et en ce qui concerne les États-Unis, nous en sommes encore dans le cadre du *Kennedy Round*.

[*Traduction*]

Une voix: Croyez-vous que la CEE ferait bon accueil à une demande d'association venant de certains des autres pays?

[*Texte*]

M. Harmel: Cela devrait être plus, puisque déjà la Norvège et le Darnemark ont demandé et l'Irlande, ont demandé non pas le statut d'associés mais le statut d'adhésion, avec la Grande-Bretagne. Donc, vous connaissez les trois systèmes possibles, soit l'adhésion, ce qui est être membre à part entière, soit de l'Association qui est un statut qui doit normalement aller vers une adhésion à terme et puis les accords commerciaux privilégies qui eux, sont spécifiques les uns par rapport aux autres.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Buchanan?

M. Buchanan: Monsieur le ministre, une des questions à l'étude est celle de savoir quels autres rôles le Canada pourrait utilement jouer au sein de l'OTAN. Je sais bien que vous ne voulez pas avoir l'air de nous dicter notre conduite, mais je me demande si votre longue expérience ne vous permettrait pas de proposer certains autres rôles plausibles que le Canada pourrait peut-être jouer dans le cadre de l'Organisation?

[*Texte*]

M. Harmel: Je ne pense pas que votre délégation demande a jouer plus qu'un rôle à part entière dans l'effort général de l'OTAN de développer, de maintenir son potentiel de défense, mais d'augmenter considérablement son potentiel de puissance diplomatique. Et dans ce cadre-là, il est clair que la présence, la sagesse et l'indépendance du Canada, et sa position privilégiée, si je puis m'exprimer comme cela, à certains égards, puisqu'elle regarde d'un peu plus loin les difficultés que nous rencontrons dans l'édification, dans l'intégration européenne, il est clair que le Canada peut jouer un rôle extrêmement important en raison un peu de sa distance, et par conséquent, de son recul.

Mais dans le problème de la détente, dans le problème d'une intensification des relations de coexistence pacifique entre États de régime différent, j'aperçois bien tous les changements psychologiques qui interviennent dans votre

pays à cet égard comme dans la plupart des autres pays, et nous avons besoin de votre soutien psychologique et de votre soutien moral pour cette action.

Le président: Monsieur Marceau?

M. Marceau: Monsieur le ministre, quatre points sur lesquels j'aimerais obtenir votre opinion. Le Canada peut se comparer d'une certaine manière à la Belgique, en tant que disons, petite puissance. Est-ce que vous croyez sincèrement que dans l'OTAN, le Canada joue un rôle véritable ou si ce n'est pas plutôt un rôle symbolique? Est-ce que notre pays, comme la Belgique, participe réellement à l'OTAN? Autrement dit, a-t-il une importance?

Deuxième question. On nous a dit en France et dans des termes assez clairs, que la force conventionnelle, c'était une chose absurde. Est-ce que vous croyez véritablement, est-ce que vous acceptez ce point de vue et est-ce que vous croyez qu'en cas d'une guerre qui se déclencherait, elle serait conventionnelle au début ou nucléaire?

Troisième question. Croyez-vous que le Canada joue, à votre avis, au sein de l'OTAN, un rôle différent de celui des États-Unis ou si cela se confond? Et enfin, que pensez-vous de la question de Berlin? Est-ce que vous croyez qu'actuellement la situation est la meilleure dans les circonstances ou si la réunification de Berlin serait une cause de problèmes additionnels ou une occasion de détente?

M. Harmel: Je vous remercie beaucoup pour les quatre questions. La Belgique est vraiment une petite puissance je ne peux pas la comparer au Canada qui est, à nos yeux, par son importance, par sa grandeur, et je le répète par le rôle de frère aîné, qu'elle a joué deux fois dans notre histoire nationale, une nation pour laquelle nous avons plus que du respect. Mais vous me demandez si les petites puissances comme la nôtre, et des plus grandes puissances comme la vôtre, peuvent jouer un rôle véritable et non symbolique dans l'OTAN. Monsieur, je ne peux répondre que pour la Belgique et pour ce que j'ai vu. J'ai le privilège d'avoir à ma gauche, monsieur l'ambassadeur de Spaak, qui, lui, a connu toute l'histoire de l'OTAN depuis presque ses origines. Moi, je ne connais que les trois dernières années, et il me contredira si je me trompe.

J'ai l'impression, peut-être naïve, mais je ne crois pas que je le sois, j'ai l'impression que des petits pays ont pu jouer, notamment au tournant du vingtième anniversaire de l'Alliance, c'est-à-dire celui qu'il fallait prendre cette année-ci et notamment dans l'exercice sur l'avenir de l'Alliance, et notamment dans le renforcement du pilier diplomatique et politique au sein de l'Alliance, et notamment dans l'orientation des efforts de l'Alliance vers la détente, j'ai l'impression que des petits pays ont pu jouer un rôle presque égal à celui de plus grands pays dans tout ce développement des trois dernières années.

Je ne sais pas, si en disant cela, nous nous exprimons avec orgueil ou si nous nous exprimons avec immodestie, mais ce que je dis pour la Belgique, je le dis pour mes collègues des Affaires étrangères du Canada que j'ai successivement vus dans la personne de M. Martin et M. Sharp, que j'ai vus agir au sein de l'OTAN. Et je veux rendre ce témoignage que je n'ai eu, à aucun moment, l'impression que nous avions des pensées différentes sur les objectifs que nous poursuivions.

J'affirme donc que pendant les trois dernières années nous n'avons pas du tout eu l'impression d'être des suiveurs, nous avons eu, au contraire, quelquefois l'impression, et M. l'ambassadeur de Spaak, en a peut-être quelquefois été la victime, de courir un peu trop en avant du peloton et en conséquence, de ne pas du tout nous sentir à la remorque. Cela étant, voilà pour la première question.

Vous dites que l'on vous a présenté, on vous a dit en France qu'une force conventionelle était une chose absurbe, car il n'y aurait plus de guerre qui serait conventionnelle et qu'elle serait nucléaire. Messieurs, c'est tout le problème de la statégie réfléchie par l'Alliance au cours des dernières années et du choix qu'il faut faire entre l'utilisation immédiate de la bombe atomique, dès que commence un affrontement entre pays ou au contraire l'idée que l'on peut avoir qu'il y aura, pour commencer, une action conventionelle et qu'elle risquera de se transformer en une action nucléaire rapidement si on ne parvient pas à arrêter les combats là où ils ont commencé. Je voudrais vous dire que nous avons été les témoins de quelques guerres ou de quelques affrontements au cours des derniers temps, nous en avons vu en Corée, nous en avons vu au Vietnam, nous en voyons maintenant au Moyen-Orient, hélas, nous voyons un grand conflit intérieur en Nigéria-Biafra et nous voyons maintenant des affrontements sur le fleuve Amour; je n'aperçois pas que jusque maintenant, dans aucune de ces hypothèses, on ait utilisé des armes nucléaires pour commencer. C'est tout ce que je veux dire, et en tout cas, le système que nous avons choisi est un système d'utilisation autant que possible

des armes conventionnelles pour permettre de ne pas procéder à la destruction du monde dès la première minute.

Troisièmement, le Canada joue-t-il au sein de l'OTAN un rôle différent de celui des États-Unis ou se confond-il avec les États-Unis? Messieurs, laissez-moi vous dire que vous avez, me semble-t-il, un rôle très différent et très apparemment différent de celui des États-Unis. Vous n'êtes jamais confondu avec les États-Unis, à l'égard de personne et peut-être que je dis là quelque chose qui ne vous fait pas plaisir ou vous fait plaisir, je vous parle de la réalité. La réalité est que vous êtes un État qui avez des problèmes de défense du continent américain du nord, à l'heure actuelle, communs, des problèmes de la défense nucléaire du continent américain vous sont des problèmes communs. Et nous reconnaissons volontiers qu'ils ont augmenté de volume au cours des dernières années, pour ne pas dire au cours des derniers mois et qu'il est clair que lorsque votre défense atlantique est assurée, il reste encore de la défense pacifique, c'est un autre problème dans lequel probablement vous avez des solidarités militaires particulières ou plutôt vous avez des solidarités militaires particulières connues et légitimes avec les États-Unis.

Mais, dans l'OTAN, c'est-à-dire pour la zone que nous connaissons, dans l'OTAN, la position du Canada me paraît ressembler à celle des plus grands pays qui ne sont pas les États-Unis. Et le rôle que je vois jouer au Conseil Atlantique par les ministres des Affaires étrangères du Canada ou par les ministres de la Défense nationale, si vous le permettez je les assimilerai à ceux que M. le ministre de la Grande-Bretagne, ou de la République fédérale ou des pays de cette dimension joue, c'est-à-dire un rôle d'autorité et qu'il est clair que lorsque le Canada n'est pas d'accord on se donnera beaucoup de peine pour trouver un point de vue qui soit commun à l'ensemble des pays.

Enfin, vous m'avez posé une question sur Berlin. Vous savez que chaque fois qu'il y a une guerre, on laisse derrière soi un germe de la guerre suivante. La fois précédente c'était Danzig, cette fois-ci, c'était Berlin, il y a toujours un couloir, il y a toujours une ville isolée, il y a toujours une situation impossible et cette fois-ci, cette situation impossible est celle que nous connaissons. Croyez-vous que le problème de Berlin sera résolu avant le problème allemand global, c'est-à-dire, il est dans l'ensemble du problème de la paix avec l'Allemagne, et dans notre philosophie de la détente, nous avons toujours dit ce que je vais résumer.

1) Il faut commencer dans la première étape par une coexistence comme vous l'avez dit, tout à l'heure, économique, technologique, culturelle, enfin bref dans ce palier extrêmement multiple des relations qui peuvent être accrues et diminuées suivant les possibilités. Il faut essayer d'aller en avant et où je vous ai dit tout à l'heure on avait bien progressé. Le deuxième test, nous paraît être celui de la détente militaire, c'est-à-dire d'un commencement de réduction réciproque et parallèle des armements. Lorsqu'on aura engrangé un certain nombre de résultats dans le domaine économico-technologico-culturel et puis, dans le domaine du désarmement on pourra aborder la troisième phase qui est le problème politique. Vouloir attacher la charrue avant les bœufs me paraît une utopie.

Le président: Monsieur Allmand?

M. Allmand: Que pensez-vous est la signification pour l'OTAN de la déclaration qui a été faite de Budapest cette semaine? Croyez-vous que c'est un nouveau signe de libéralisation dans le Pacte Varsovie ou de resserrement entre la Russie et ses partenaires?

M. Harmel: Il y a une phrase dans ce document, je n'ai pas le document sous les yeux, mais je l'ai encore relu ce matin pour le Conseil des ministres, il y a une phrase qui est très caractéristique et qui sûrement pourra servir d'argument à une interrogation de l'URSS sur la doctrine Brejner.

En effet, la doctrine selon laquelle l'indépendance des États doit être subordonnée aux biens de la communauté socialiste, me paraît contredite par une phrase de ce document qui fonde les relations entre les pays européens sur le respect de leur indépendance et de leur libre décision. Il y a donc là un élément de polémique, si je puis ainsi m'exprimer, qui peut certainement être utilisé pour essayer d'annuler ce qu'il y avait d'inacceptable dans la position de la doctrine Brejner.

2) Notre analyse n'est pas achevée, elle ne sera achevée que quand M. l'ambassadeur de Spaak nous aura dit quels ont été les résultats des consultations entre les pays alliés, et nous attendons de connaître aussi le point de vue d'Ottawa, notre première appréciation, c'est que le ton a beaucoup changé, tant à l'égard de la République fédérale, quand on le compare à la déclaration de Bucarest de 1966 à laquelle ce document-ci se réfère. Le ton a beaucoup changé et M. l'ambassadeur pour la paix, M. Forthomme qui est ici, dans son analyse, disait, en comparant les textes de 1966 et ceux de 1969, qu'il y a manifestement une volonté de ménager, et d'adoucir des accusations brutales qui étaient encore contenues dans les documents de 1966. Pour le fond 1) en ce qui concerne la République

fédérale, il n'y a pas de changement, on veut la reconnaissance des frontières Oder-Neisse, on veut que la République fédérale et la DDR soient également reconnues comme États, on veut diviser l'Allemagne, cela on le dit encore, mais on le dit poliment.

Enfin on propose une conférence de la sécurité européenne. Nous avons dit, quant à nous, qu'il y a longtemps que les conférences sur la sécurité européenne seraient certainement utiles lorsqu'on serait sûr qu'elles pourraient réussir, mais qu'il faudrait éviter comme la peste, de réunir un grand concours de peuples pour ne constater que des désaccords et aucun point d'accord. Et que dès lors, le meilleur test était que l'on prépare sur la base de ce que le Conseil Atlantique avait suggéré, notamment dans le domaine de la réduction des armements régionaux en Europe, que l'on prépare des textes qui aient une grande consistance. Et dès lors, si vous nous demandez si c'est un signe de libéralisation dans le pacte de Varsovie, je vous répondrai que là, je pense que cette déclaration est, au contraire, un admirable écran des divisions et des difficultés qu'ils ont rencontrées entre eux. Il est beaucoup plus facile de faire la démonstration de leurs bonnes ententes en s'adressant à l'Ouest, qu'en prenant des positions sur l'identité des convictions communistes ou socialistes entre les divers États. Et je crois qu'à cet égard-là ce n'est pas nécessairement la libéralisation du Pacte de Varsovie mais que c'est l'indication de ce qu'ils ont besoin à l'heure actuelle de montrer un visage uni sur un point et le visage uni sur un point, c'est celui de la détente.

Une voix: Vous avez dit, je crois, que vous verriez avec regret le Canada retirer ses forces de l'OTAN, ou les réduire sensiblement. A votre avis, si cela arrivait, est-ce que la Belgique et d'autres pays de l'Europe occidentale qui sont si proches de la Russie réduiraient aussi leurs forces? Ou n'est-il pas plus probable, à votre avis, qu'ils les grossiraient pour combler le vide? Et voici ma deuxième question, qui n'a aucun rapport avec la première. D'après votre expérience, est-ce que les décisions politiques et militaires importantes au sein de l'OTAN sont prises en fait par les États-Unis, ou sont-elles vraiment prises en commun par les membres? Je pose cette question parce que, comme vous le savez, les gens de mon pays s'inquiètent parfois du degré de subordination du Canada vis-à-vis les États-Unis.

M. Harmel: Excusez-moi encore. Eh bien, à vos deux questions, je voudrais répondre avec candeur, comment dit-on, candidement, monsieur l'ambassadeur.

Vous demandez si, à notre avis, s'il se produisait que le Canada se retire ou diminue sensiblement ses forces, est-ce que la Belgique et d'autres pays augmenteraient les leurs ou bien au contraire, se décourageraient-ils? Ma réponse candide, c'est de vous dire que nous n'avons jamais songé à cela parce que nous l'avons cru incroyable, je veux dire que nous n'avons pas du tout songé à cela parce que nous ne pensons pas que cela puisse se réaliser. (*Applaudissements*)

Cela étant dit, dans une circonstance différente, lorsqu'il y a deux ans, le chef de l'État français a dit qu'il restait dans l'Alliance et qu'il retirait ses forces du temps de paix, les quatorze autres pays, et je me permets de rappeler que le Canada est dans les quatorze, ont décidé de rester intégrés et de maintenir leur effort *à fortiori*, parce qu'il est évident que le jour où l'Alliance deviendra une passoire et que des pays successivement se mettront à compter sur les autres pour accroître leurs forces, pour assurer leur défense propre et leur défense à eux aussi en cas de crise, il est évident que la passoire sera beaucoup moins sûre que le tissu bien rempli.

Deuxième question, est-ce que, pour les décisions militaires importantes, les États-Unis les prennent en coopération avec les autres États, on s'inquiète dans tous les pays, d'une véritable dépendance.

Messieurs, c'est une des raisons pour lesquelles les États-Unis nous ont demandé à plusieurs reprises de mieux identifier les réponses des autres pays, qui n'étaient pas les États-Unis, de telle manière que l'Europe, et j'espère le Canada ayant une seule voix pour exprimer leurs besoins qui pèsent d'un poids plus lourd dans l'Alliance, que si il y a une superpuissance et puis des puissances de forces différentes mais qui parlent des langages différents. Et je crois qui tout dépend, dès lors, au contraire, de la cohésion au sein de l'Alliance des pays moyens et petits.

Pour le surplus, je vais encore me tourner vers monsieur l'ambassadeur de Staercke et lui demander s'il a vraiment l'impression d'être comme on dit dans mon pays, minorisé fréquemment. Il ne me donne pas l'impression d'être affligé, il n'a jamais donné l'impression qu'il avait des complexes d'infériorité, mais s'il avait des aveux à faire aujourd'hui devant vous, je lui donnerais volontiers la parole. S'il

pouvait se défouler une bonne fois devant vous, je crois que ça lui ferait du bien si c'était le cas.

M. l'ambassadeur: Ce n'est pas le cas, monsieur, J'ai l'impression au contraire que parfois les États-Unis sont affligés, parce que nous prenons à leur égard, parfois, des positions qui sont des positions extrêmement nettes au sein du Conseil Atlantique.

M. Harmel: Voilà, je crois, et croyez-moi, ce que je vous dit M. De Staercke et ce que vous dirait M. Campbell, qui vivent tous les jours à l'intérieur, est très important.

Nous nous sommes là deux fois par an, dans les assemblées du Conseil des ministres et nous voyons bien entendu les documents préparatoires et le reste, mais la vie journalière est illustrée par monsieur l'ambassadeur De Spaak, mais je puis vous apporter une confirmation de sentiment égal en ce qui concerne le Conseil des ministres.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je crois qu'ainsi se termine la période des questions et, avant de céder la place à Son Excellence, je désire vous remercier au nom de tous les membres de notre Comité.

[*Texte*]

M. Harmel: Je voudrais encore vous dire un mot messieurs, je n'aurai plus le privilège de vous voir pendant votre séjour. Je veux vraiment vous dire le prix que nous avons attaché, mes collaborateurs et moi, à votre visite et à la si grande franchise de vos questions à laquelle, j'espère, une grande franchise a répondu.

Je voudrais vous dire, ce que je n'ai pas dit en commençant parce que j'avais espéré que les circonstances du débat me le permettraient, je voudrais vous dire que, d'abord les remerciements que vous avez adressés au département des Affaires étrangères sont particulièrement sensibles à monsieur le secrétaire général du département, monsieur l'ambassadeur Vave qui est ici à ma droite, comme à monsieur le directeur général de la politique Baron van der Straaten qui est ici et comme à monsieur l'ambassadeur Forthomme?

Le président: Je désire remercier l'ambassadeur Tremblay d'avoir organisé cette séance. Je tiens aussi à remercier le ministère des Affaires étrangères d'avoir mis à notre disposition cette salle et ses excellentes installations. Je désire également remercier les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères de leur présence et en particulier M. Harmel, qui a donné des réponses aussi complètes et aussi utiles à nos questions. Merci.

APPENDICE «JJJ»

INDEX DES FASCICULES N°s 41, 42, 43 et 46 à 49

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

MAI — JUIN 1969

	Fasc. n°	*Date*	*Page*	*Ministre ou témoin*
Risques d'accidents	46	21 mai	1620–1	Lindsey
	46	22 "	1641, 1644–5	"
	48	10 juin	1735	Sherman
Avions stratégiques avancés (montés) AMSA			Voir «avions»	
Système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS)	41	6 mai	1387, 1390, 1401–2, 1418	Sharp
	42	8 "	1440–1, 1446	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1459, 1470–2, 1477–90	
			1495–8, 1512–5	Lindsey
	47	27 "	1650–3, 1657, 1660–6, 1674–5,	
			1677–9, 1681, 1693, 1696–9	Gellner
	48	10 juin	1718–9, 1732	Sherman
	49	19 "	1759–60, 1766–7, 1774	*
	49	26 "	49–9, 17, 18, 21	Rapport
Coût	43	13 mai	1485–7, 1490, 1497	Lindsey
	47	27 "	1674–5, 1698	Gellner
Efficacité	48	10 juin	1718–9, 1732	Sherman
Missiles aspirateurs	42	8 mai	1453–4	Sharp et Cadieux
	47	27 "	1653, 1660	Gellner
Avions				
AMSA	43	13 mai	1508	Lindsey
Bombardiers	43	13 "	1462, 1508	"
CF5, 100, 101, 104	41	6 "	1382, 1390, 1416	Sharp
	42	8 "	1439, 1448	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1466, 1487–8, 1490, 1512	Lindsey
	47	27 "	1663	Gellner
	49	26 juin	49–7	Rapport
F12, 101, 106	41	6 juin	1418	Sharp
	43	13 "	1488, 1490, 1513–4	Lindsey
	47	27 "	1654, 1661, 1663, 1697–8	Gellner
Intercepteurs	41	6 "	1385, 1390, 1416, 1418	Sharp
	42	8 "	1448–9	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1472, 1477–8, 1482–4, 1513–4	Lindsey
	47	27 "	1662–3	Gellner
	49	19 juin	1773–4	**
	49	26 "	49–7, 8, 21	Rapport

Voodoo	41	6 mai	1382, 1389–90, 1416	Sharp
	42	8 "	1448	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1468, 1512	Lindsey
	49	26 juin	49–7	Rapport
Sauvetage en mer	41	6 mai	1380	Sharp
Missiles air-surface (ASM)	41	6 mai	1389	Sharp
	42	8 "	1454	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1468, 1478, 1506, 1512–3, 1515	Lindsey
	47	27 "	1696	Gellner
	49	26 juin	49–9	Rapport
Alaska	41	6 mai	1380, 1399, 1401–2, 1413, 1416–7	Sharp
	42	8 "	1433	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1466	Lindsey
	46	22 "	1640	"
	47	27 "	1657, 1665, 1678	Gellner
	49	19 juin	1771–2, 1774	***
	49	26 "	49–6, 7, 10	Rapport
Missiles antibalistiques (ABM)				
voir aussi: Safeguard, Sentinel, Spartan, Sprint				
Arguments contre l'emploi des	46	21 mai	1622, 1632	Lindsey
	46	22 "	1637–8	"
	47	27 "	1655	Gellner
	48	10 juin	1707–12, 1715, 1725, 1730, 1736	Sherman
Position canadienne à l'égard des	42	8 mai	1441, 1448	Sharp et Cadieux
	46	21 "	1632	Lindsey
	46	22 "	1636	"
	47	27 "	1651, 1653, 1658, 1661, 1698–9	Gellner
	48	10 juin	1724–8, 1730–2	Sherman
	49	19 "	1763	****
	49	26 "	49–21	Rapport
Coût	46	21 mai	1619–20, 1629	Lindsey
	48	10 juin	1715–6, 1736	Sherman
Effet de la décision canadienne sur le gouvernement américain	48	10 "	1709–10	"
Effet sur la dissuasion et l'équilibre nucléaire	43	13 mai	1479–80	Lindsey
	46	22 "	1637	"
	47	27 "	1667–8	Gellner
	48	10 juin	1734	Sherman
Effet sur l'escalade et la prolifération	48	10 juin	1712–3, 1726–30, 1735	Sherman
Effet sur d'autres pays	48	10 juin	1727–9	"

*1759–60—Appendice HHH, Commentaires (Legault)
1766–67— " HHH, " (Thomas)
1774 — " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
**1773–4—Appendice III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
***1771–2, 1774—Appendice III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
****1763 — " HHH, Commentaires (Hilborn)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
ABM (suite)				
Efficacité et puissance	43	13 mai	1506	Lindsey
	46	21 "	1619, 1622–6, 1629	"
	46	22 "	1637–8, 1641–2	"
	47	27 "	1654–5	Gellner
	48	10 juin	1714, 1716–7	Sherman
	49	19 "	1763	"
Fonction et but	43	13 mai	1508	Lindsey
	46	21 "	1602–3, 1623–4	"
	46	22 "	1636, 1646	"
	47	27 "	1655, 1659, 1668	Gellner
	48	10 juin	1710, 1714	Sherman
Intégration dans le NORAD	41	6 mai	1388, 1403	Sharp
	42	8 "	1431, 1448	Sharp et Cadieux
	46	22 "	1646–8	Lindsey
	47	27 "	1651, 1661, 1699	Gellner
Justification	43	13 "	1493	Lindsey
	46	21 "	1626–7, 1629	"
	46	22 "	1633, 1645, 1648	"
	47	27 "	1655	Gellner
	48	10 juin	1704, 1706, 1715, 1730, 1736	Sherman
Question de moralité	46	21 mai	1625	Lindsey
	48	10 juin	1725	Sherman
Rapport avec la course aux armements et le contrôle	46	21 mai	1625	Lindsey
	46	22 "	1638	"
	47	27 "	1656	Gellner
	48	10 juin	1703–8, 1725–9, 1734–5	Sherman
Mise en disponibilité des armes			*voir:* Décision de mise en disponibilité des armes	
Risques			*voir:* Risques d'accidents	
Emplacements	46	21 mai	1599, 1603, 1632	Lindsey
	46	22 "	1634–5, 1646	"
	47	27 "	1658	Gellner
Date d'utilisabilité	46	21 mai	1633	Lindsey
Défense contre bombardiers	41	6 mai	1378, 1401, 1404	Sharp
	42	8 "	1437–8, 1445–6, 1450–3	Sharp et Cadieux
voir aussi: Systèmes de défense stratégique	43	13 "	1466, 1468, 1470, 1472, 1478	
			1480–8, 1511–5	Lindsey

Bomarcs de détection	47	27 "	1652–3, 1660, 1662–4, 1666 1674, 1676, 1679, 1694–8	"
	48	10 juin	1718–9	Sherman
	49	19 "	1759	**
	49	19 "	1774	***
	49	26 "	49–13, 18, 21	Rapport
Évolution passée et future	43	13 mai	1466, 1511	Lindsey
Coût	41	6 mai	1393, 1410	Sharp
	43	13 "	1478, 1486, 1488	Lindsey
	49	19 juin	1771	†
Efficacité	41	6 mai	1393–4, 1396–8	Sharp
	42	8 "	1444	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1480–1, 1486, 1512	Lindsey
	47	27 "	1652–3, 1660, 1674, 1694–6	Gellner
	49	19 juin	1774	***
Défense contre missiles	41	6 mai	1379	Sharp
voir aussi: Systèmes de défense stratégique	42	8 "	1447, 1451	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1460, 1477, 1479, 1491–5 1506–7, 1508–9	Lindsey
	46	21 "	1589, 1619, 1622, 1630–3	"
	46	22 "	1634–42	"
	47	27 "	1656, 1698	Gellner
	48	10 juin	1730	Sherman
	49	19 "	1759–60	††
Coût	49	19 "	1771	†
Détection	41	6 mai	1379–81, 1384–8, 1415	Sharp
	43	13 "	1494–5	Lindsey
	46	21 "	1589–96	"
	46	22 "	1633–4	"
	49	26 juin	49–10, 21	Rapport
Développements possibles	43	13 mai	1509	Lindsey
	46	21 "	1624	"
	47	27 "	1656	Gellner
Guerre antisous-marine	41	6 "	1379	Sharp
voir aussi: Système de défense stratégique	43	13 "	1492–4, 1498–9, 1506–7	Lindsey
	49	19 juin	1741	Conf. des ass. de déf
	49	19 "	1759–60	††

*1763—Appendice HHH Commentaires (Hilborn)
**1759— " HHH Commentaires (Legault)
***1774— " III Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
†1771— " III, " " " "
††1759–60— " HHH, Commentaires (Legault)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
Contrôle des armements				
voir aussi: ABM—effets sur l'escalade				
ABM—effets sur d'autres pays				
ABM—rapport avec le contrôle des armements				
NORAD—effet sur le contrôle des armements				
NPT, course aux armements, désarmement	46	21 mai	1622	Lindsey
	47	27 "	1680-2	Gellner
	48	10 juin	1703-8, 1713, 1725-30, 1734-5	Sherman
SALT	48	10 "	1708-9, 1734	"
Arctique, l'engagement du Canada dans	49	19 juin	1748-50	Conf. des Ass. de déf
Arnopoulos, M. P. J.	49	19 juin	1760-2	*
Atlas	47	27 mai	1668	Gellner
Contrôle par intercepteurs de soutien (BUIC)	41	6 mai	1417	Sharp
	47	27 "	1662, 1693, 1695-6	Gellner
	49	26 juin	49-8	Rapport
Bagotville	41	6 mai	1416	Sharp
Camera—Baker-Nunn	41	6 mai	1392, 1407, 1415,. 418	Sharp
	46	21 "	1624	Lindsey
voir aussi: Cold Lake	46	22 "	1644, 1647	**
	49	19 juin	1771	"
	49	26 "	49-10	Rapport
Système de détection hâtive des missiles balistiques	41	6 mai	1401-2, 1415, 1417-8	Sharp
	42	8 "	1453	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1494-5, 1508	Lindsey
	46	21 "	1588-9, 1593	"
	46	22 "	1643, 1647	"
	47	27 "	1698-9	Gellner
	49	19 juin	1760	***
	49	19 "	1772	**
	49	26 "	49-10	Rapport
Beaufre, le général	49	19 "	1757	***
Bethe, Hans A. le prof.	46	21 mai	1621	Lindsey
	48	10 juin	1713	Sherman
Blackout nucléaire	46	21 mai	1631-2	Lindsey
	46	22 "	1637	"
	47	27 "	1655	Gellner
	48	10 juin	1713, 1736	Sherman

BOMARCS	41	6 mai	1382–3, 1388–9, 1391, 1406–9 1413, 1416	Sharp
	42	8 "	1432, 1441, 1446, 1448	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1468, 1482, 1484, 1512	Lindsey
	46	22 "	1640–1	"
	47	27 "	1653, 1660, 1663–4, 1666, 1696	Gellner
	48	10 juin	1717, 1719, 1725, 1731	Sherman
	49	19 "	1773	†
	49	26 "	49–6, 7, 8, 16, 21	Rapport
Bombardiers			*voir* Avions	
Brennan, M.	48	10 "	1716	Sherman
Bull, M. Hedley	48	10 "	1728	"
CF 5, 100, 101, 104			voir Avions	
Canada				
ABM—effet aur la décision américaine	48	10 "	1709–11, 1717	Sherman
conséquences du SAFEGUARD	46	21 mai	1603–21, 1624	Lindsey
	46	22 "	1634–6, 1642–8	
rôle possible dans	42	8 mai	1441, 1448	Sharp et Cadieux
	46	21 "	1632	Lindsey
	46	22 "	1636	"
	47	27 "	1651, 1653, 1658, 1661, 1698–9	Gellner
	48	10 juin	1731–2	Sherman
	49	19 "	1763	††
	49	26 "	49–19, 21	
utilité de l'étude de	42	8 mai	1435	Sharp et Cadieux
	48	10 juin	1710–12, 1724	Sherman
AWACS, participation	42	8 mai	1446	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1482, 1487, 1489–90	Lindsey
	47	27 "	1651, 1660–1, 1698	Gellner
	49	19 juin	1759–60	†††
	49	26 "	49–17, 28, 21	Rapport
Arctique, le Canada entrainé dans l'			*voir* Arctique	
Coopération avec le SAC	42	8 mai	1447	Sharp et Cadieux
Coopération avec les É.-U.	42	8 "	1428, 1447	"
Buts de la politique de défense	49	19 juin	1739	Conf. des Ass. de déf.
Buts de la politique étrangère	49	19 "	1738–9	"
NORAD—arguments contre la participation au	42	8 mai	1437	Sharp et Cadieux
emploi du personnel canadien	41	6 "	1413	Sharp
	47	27 "	1657–8, 1665, 1678	Gellner
	49	26 juin	49–20	Rapport

*1760–2—Appendice HHH, Commentaires (Arnopoulos)
**1771, 1772—Appendice III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
***1757, 1760—Appendice HHH, Commentaires (Legault)
†1773—Appendice III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
††1763—Appendice HHH, Commentaires (Hilborn)
†††1759–60—Appendice HHH, Commentaires (Legault)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
Canada (suite)				
options canadiennes	47	27 mai	1653-4, 1658, 1660-1, 1667	
			1678, 1696-7	Gellner
participation canadienne au commandement	41	6 "	1399, 1413	Sharp
	42	8 "	1433	Sharp et Cadieux
	49	19 juin	1775	*
	49	26 "	49-16, 20	Rapport
contribution canadienne	41	6 mai	1384, 1407-8, 1416	Sharp
	47	27 "	1693	Gellner
	48	10 juin	1720	Sherman
	49	26 "	49-6, 7, 8	Rapport
coût de la contribution canadienne	41	6 mai	1393, 1407-10	Sharp
	42	8 "	1442, 1454	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1499	Lindsey
	47	27 "	1693	Gellner
	49	19 juin	1771-2, 1776	*
	49	26 "	49-8, 17	Rapport
effet d'un retrait du Norad	41	6 mai	1387	Sharp
	43	13 "	1495	Lindsey
	47	27 "	1661	Gellner
importance de la participation canadienne	47	27 "	1666-7	Gellner
NORAD—participation au	41	6 mai	1387, 1400, 1412, 1414-5, 1419	Sharp
	42	8 "	1429, 1438, 1442, 1448	Sharp et Cadieux
	47	27 "	1667, 1693, 1699	Gellner
	48	10 juin	1731	Sherman
	49	19 "	1764	**
	49	19 "	1768-9	***
	49	26 "	49-14, 15, 20	Rapport
signification de la géographie can.			*voir* signification de la géographie can.	
présence militaire américaine au Canada	47	27 mai	1694	Gellner
Objectifs	42	8 mai	1428	Sharp et Cadieux
Comité de défense commune Canada-É.-U.	48	10 juin	1721-3	Sherman
	49	26 "	49-21	Rapport
CANLANT	43	13 mai	1492	Lindsey
Chatham	41	6 mai	1416	Sharp
	42	8 "	1448	Sharp et Cadieux
	49	26 juin	49-7	Rapport
Chibougamau	41	6 mai	1406	Sharp
Chine	41	6 mai	1396	Sharp
	43	13 "	1508	Lindsey
	46	21 "	1603, 1625, 1633	"
	46	22 "	1640, 1646	"
	48	10 juin	1710, 1713, 1728, 1730, 1732	Sherman

CINCNORAD	41	6 mai	1412-3, 1415-7	Sharp
	43	13 "	1518-9, 1521	Lindsey
	47	27 "	1695	Gellner
	49	19 juin	1771-3	†
	49	26 "	49-6, 7	Rapport
Défense civile	41	6 mai	1402	Sharp
	43	13 "	1462, 1507	Lindsey
	46	21 "	1632-3	"
Clear (Alaska)	41	6 "	1415	Sharp
	49	26 juin	49-10	Rapport
Clifford, M. Clark	43	13 mai	1472, 1498, 1504-5, 1513	Lindsey
Cold Lake	41	6 mai	1407, 1415, 1418	Sharp
	46	21 "	1624	Lindsey
voir aussi: Camera Baker-Nunn	46	22 "	1644, 1647	"
	47	27 "	1693-4	Gellner
	49	26 juin	49-10	Rapport
Colorado Springs	41	6 mai	1377, 1379-80, 1383, 1390, 1392 1402, 1412-3	Sharp
	42	8 "	1432	Sharp et Cadieux
	47	27 "	1651, 1654, 1658-9, 1664-5	Gellner
	49	26 juin	49-8, 10	Rapport
Commentaires sur l'IBM et le NORAD			*voir* Arnopoulos, Hilborn, Legault, Schuetz, Thomas	
Comox	41	6 mai	1416	Sharp
	42	8 "	1448	Sharp et Cadieux
	49	26 juin	49-7, 16	Rapport
Conférence des associations de défense	49	19 juin	1737-55	Conf. des Ass. de déf.
Intégration de la défense aérienne du continent nord (CADIN)	41	6 mai	1406, 1416-7	Sharp
	47	27 "	1693	Gellner
Cuba	41	6 mai	1389	Sharp
	42	8 "	1446, 1452	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1472	Lindsey
	47	27 "	1651-2, 1656, 1659, 1669-70, 1695	Gellner
	48	10 juin	1711	Sherman
Limitation des dégâts	43	13 mai	1505	Lindsey
	47	27 "	1675-6	Gellner

*1771-2, 1775-6—Appendice III, Réponses supplémentaires
**1764—Appendice HHH, Commentaires (Thomas)
***1768-9—Appendice HHH, Commentaires (Schuetz)
†1771-3— " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
Décision de mise en disponibilité des armes	42	8 mai	1438	Sharp et Cadieux
voir aussi: Système deux-clés	47	27 "	1956, 1658-9, 1671-3	Gellner
Défense, associations de			*voir* Conférence	
Défense, politique			*voir* Canada	
Défense, programme des revisions	42	8 mai	1434-5	Sharp et Cadieux
Trajectoire aplatie ICBM (DICBM)	43	13 mai	1508-1510	Lindsey
	46	22 "	1644	"
	49	26 juin	49-10	Rapport
Détection	41	6 mai	1379-81, 1385-8, 1401-5, 1409 1416—8	Sharp
voir aussi: Systèmes de défense stratégique	43	13 "	1494-5, 1512-3	Lindsey
Défense contre bombardiers	46	21 "	1589-96	"
Défense contre missiles	46	22 "	1633	"
Radar, Spadats, Dew, Pinetree	47	27 "	1652, 1676-7	Gellner
	49	26 juin	49-8	Rapport
Dissuasion et équilibre nucléaire dissuasion	41	6 mai	1381-2, 1387-90, 1394-8, 1412, 1415	Sharp
	42	8 "	1430, 1433, 1437, 1443-6, 1448-53	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1460, 1464, 1479-80, 1486, 1503-5, 1514	Lindsey
	46	21 "	1589, 1624, 1626-7, 1629	"
	47	27 "	1652, 1655, 1675-7	Gellner
	48	10 juin	1715, 1717	Sherman
	49	19 "	1761	*
	49	19 "	1762-3	**
	49	19 "	1769	***
	49	26 "	49-11	Rapport
équilibre nucléaire	41	6 mai	1396-8	Sharp
	42	8 "	1430, 1443-4, 1494-50	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1460, 1464, 1479-80, 1486, 1503, 1510-11	Lindsey
	46	21 mai	1589	"
	47	27 "	1652, 1667-8, 1699	Gellner
	48	10 juin	1728-9	Sherman
	49	19 "	1762	†
	49	19 "	1769	***
	49	26 "	49-11, 12	Rapport
développements possibles	43	13 mai	1464, 1466, 1491, 1507, 1509-11	Lindsey
	46	21 "	1624	"
Désarmement			*voir* Contrôle des armements	

Alerte hâtive à distance (DEW)	41	6 mai	1392, 1401, 1406–7, 1416–7	Sharp
	42	8 "	1440, 1442, 1448, 1453–4	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1466, 1482, 1494, 1511	Lindsey
	47	27 "	1650, 1652, 1674, 1693–4, 1697	Gellner
	49	19 juin	1772	††
	49	26 "	49–8	Rapport
Contre-mesures électroniques (ECM)	42	8 mai	1447	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1488, 1495	Lindsey
	46	22 "	1640–1	"
	47	27 "	1693	Gellner
F12, 106			*voir* Avions	
			voir Avions	
Retombées	42	8 mai	1432, 1484	Sharp et Cadieux
	46	21 "	1614–6, 1624	Lindsey
	46	22 "	1642, 1644–5, 1648	"
	47	27 "	1675	Gellner
	49	19 juin	1763	†
Federal Electric Co	41	6 mai	1417	Sharp
	47	27 "	1694	Gellner
Protection des forces	41	6 mai	1391, 1394	Sharp
	42	8 "	1453	Sharp et Cadieux
	46	21 "	1629–30	Lindsey
	47	27 "	1654	Gellner
	48	10 juin	1704, 1710,1715, 1726–7	Sherman
	49	19 "	1756	†††
Système orbital de bombardement fractionnel (FOB)	41	6 mai	1378–9, 1384–5, 1404, 1415	Sharp
	42	8 "	1440, 1447	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1479, 1508, 1510	Lindsey
	46	21 "	1596, 1622, 1629	"
	46	22 "	1639, 1644	"
	49	19 juin	1758	†††
	49	26 "	49–10	Rapport
France et force de frappe française	41	6 mai	1400, 1405	Sharp
	47	27 "	1655	Gellner
Fulbright, le sénateur	48	10 juin	1716	Sherman
Fylingsdale Moor	41	6 mai	1415	Sharp
	49	26 juin	49–10	Rapport

*1761 —Appendice HHH, Commentaires (Arnopoulos)
**1762-3— " HHH, " (Hilborn)
***1769 — " HHH, " (Schuetz)...
†1762, 1763—Appendice HHH, Commentaires (Hilborn)
††1772 — " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
†††1756, 1758— " HHH, Commentaires (Legault)

20554—13½

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
Gallois, le général Pierre	41	6 mai	1405	Sharp
	48	10 juin	1729	Sherman
Galosh	48	10 juin	1714	Sherman
	49	19 "	1768	*
Genu	41	6 mai	1382	Sharp
Goose Bay	41	6 mai	1402, 1413, 1417	Sharp
	47	27 "	1662, 1670, 1694	Gellner
	49	26 juin	49–6	Rapport
Gore, le Comité	48	10 juin	1712, 1716	Sherman
Groenland	43	13 mai	1489, 1512	Lindsey
Herzfeld, le Dr Charles	48	10 juin	1712–3	Sherman
Hilborn, le prof. K.H.W	49	19 "	1762	**
Hudson Institute	48	10 "	1716	Sherman
Identification des amis et des ennemis (IFF)	41	6 mai	1405, 1409, 1417	Sharp
Intercepteurs			*voir* Avions	
Intercontinentaux, missiles balistiques (ICBM)	41	6 "	1378, 1380, 1387–9, 1391, 1394	
			1396, 1403–6, 1413, 1415	Sharp
	42	8 "	1437, 1444, 1447, 1449, 1452-4	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1462, 1464, 1466, 1468, 1477, 1479	
			1487–8, 1491, 1493–5, 1504, 1506–14	Lindsey
	46	21 "	1593–6, 1603, 1608, 1610–15	
			1620–6, 1628	"
	46	22 "	1636–48	"
	47	27 "	1664, 1667, 1673	Gellner
	48	10 juin	1715, 1719, 1726, 1731	Sherman
	49	19 "	1758, 1760	***
	49	19 "	1763	**
	49	19 "	1772	†
	49	26 "	49–9, 10, 11, 13, 21	Rapport
Johnson, le gouvernement	48	10 "	1705, 1727–8	Sherman
Kahn, M. Herman	47	27 mai	1676	Gellner
Kissinger, le prof. Henry	49	19 juin	1769	††
Kosygin	48	10 juin	1705, 1727	Sherman

Labrador	41	6 mai	1402	Sharp
	43	13 "	1512	Lindsey
Laird, le secrétaire	48	10 juin	1714	Sherman
La Macaza	41	6 mai	1383, 1416	Sharp
	49	26 juin	49–7	Rapport
Legault, le prof. A	49	19 juin	1756–60	†††
Magnusson, le général	41	6 mai	1377	Sharp
Le commandement maritime	42	8 mai	1434, 1454–5	Sharp et Cadieux
voir aussi: Conf. des ass. de Déf.	43	13 "	1499	Lindsey
McNamara, le secrétaire d'État, M. Robert	41	6 mai	1394, 1397, 1418	Sharp
	42	8 "	1445	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1477, 1505, 1508, 1514	Lindsey
	48	10 juin	1705, 1719, 1728, 1731	Sherman
	49	19 "	1756	†††
Médiane, ligne canadienne	43	13 mai	1494, 1512	Lindsey
Minuteman	41	6 mai	1381–2, 1405, 1415	Sharp
	42	8 "	1444–5	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1464	Lindsey
	46	21 "	1596–9, 1603, 1619, 1622, 1629	"
	46	22 "	1635–6, 1640, 1644	"
	47	27 "	1654–5, 1658, 1677	Gellner
	48	10 juin	1709–10, 1714–5, 1726	Sherman
	49	19 "	1758	***
	49	26 "	49–10	Rapport
Missiles, détection des points de départ par radar (MSR)	43	13 mai	1508–9	Lindsey
	46	21 "	1598–9, 1603, 1608	"
	46	22 "	1646	"
	48	10 juin	1736	Sherman
	49	26 "	49–11	Rapport
Mobilité des postes de commandement	49	19 juin	1748	Conf. des ass. de déf.
Moosonee	41	6 mai	1406	Sharp

*1768 —Appendice HHH, Commentaires (Schuetz)
**1762, 3 — " HHH, " (Hilborn)
***1758–60— " HHH, " (Legault)
†1772 — " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
††1769 — " HHH, " (Schuetz)
†††1756–60— " HHH, Commentaires (Legault)

	Fasc. n°	Date	Page	Ministre ou témoin
Grappe orbitale d'ogives indépendamment orientées (MIRV)	43	13 mai	1507, 1510–11	Lindsey
	46	21 "	1596–7, 1626–7, 1629–30, 1633	"
	46	22 "	1637, 1639	"
voir aussi: MRV	47	27 "	1677	Gellner
	48	10 juin	1715, 1734	Sherman
	49	19 "	1758	"
	49	26 "	49–10	Rapport
Système orbital à multiples bombes (MOB)	43	13 mai	1508–1510	Lindsey
	46	22 "	1639	"
	49	26 juin	49–10	Rapport
Véhicule orbital lance-missiles	43	13 mai	1507, 1510	Lindsey
voir aussi: MIRV	46	21 "	1596	"
	46	22 "	1637	"
	49	26 juin	49–9, 10	Rapport
Conseil national des églises	48	10 juin	1715	Sherman
OTAN	41	6 mai	1383, 1400	Sharp
	42	8 "	1428, 1431–2, 1434–5, 1441, 1450–2	Sharp et Cadieux
voir aussi: Conf. des Ass. de déf.	43	13 mai	1475, 1497–8, 1503	Lindsey
	46	21 "	1589	"
	47	27 "	1665–7, 1669, 1680	Gellner
	48	10 juin	1711, 1717–8, 1729	Sherman
	49	26 "	49–18	Rapport
Forces navales			*voir* Conférence des ass. de déf.	
New York Times	41	6 mai	1394	Sharp
	42	8 "	1444–5, 1455	Sharp et Cadieux
Nike/Hercules	41	6 mai	1401, 1408, 1413, 1416	Sharp
	43	13 "	1468, 1509, 1512	Lindsey
	46	21 "	1620	"
	46	22 "	1641	"
	47	27 "	1651, 1653–5, 1658–9, 1663, 1671, 1696, 1698–9	Gellner
	48	10 juin	1714	Sherman
	49	26 "	49–6, 7	Rapport
Nixon, le président	43	13 mai	1508–9	Lindsey
	46	21 "	1630	"
	48	10 "	1705, 1708–10, 1717, 1726	Sherman
Non-prolifération, Traité de			*voir* Contrôle des armements	

North Bay	41	6 mai	1381, 1383, 1390, 1392, 1399 1402, 1416–7	Sharp
	46	22 "	1641	Lindsey
	47	27 "	1664	Gellner
	48	10 juin	1701, 1705	Sherman
	48	12 "	48–7	(Visite à North Bay)
	49	26 "	49–7, 8, 16	Rapport
NORAD				
Accord	42	8 mai	1429, 1441, 1447, 1456–7	Sharp et Cadieux
Sauvetage air-mer	43	13 "	1517–22	**
			voir Sauvetage air—mer	
Origines	41	6 mai	1412	Sharp
Contribution canadienne	42	8 "	1428–9	Sharp et Cadieux
Participation canadienne	49	19 juin	1756	***
Rôle du personnel canadien	49	26 "	49–5	Rapport
			voir Canada	
			"	
			"	
Puissance et efficacité	41	6 mai	1379–81, 1387–8, 1405, 1415–7	Sharp
	47	27 "	1651, 1668, 1695	Gellner
	49	26 juin	49–6, 7, 8, 10	Rapport
CINCNORAD			*voir* CINCNORAD	
Composition du commandement	41	6 mai	1399, 1400, 1412–3	Sharp
voir aussi: Décision de mise à disponibilité des armements, Système deux-clés	42	8 "	1432–3, 1449	Sharp et Cadieux
	47	27 "	1658, 1664–5	Gellner
	49	19 juin	1771–3	†
	49	26 "	49–6	Rapport
Consultation, besoin de	49	26 "	49–18, 21, 22	Rapport
Coût	41	6 mai	1393, 1407–10	Sharp
	42	8 "	1442, 1454	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1499	Lindsey
	49	19 juin	1771–2	†
	49	26 "	49–8, 17, 21	Rapport
Coût, part canadienne			*voir* Canada	
Coût, revision	49	26 "	49–21	Rapport
Effet d'un retrait du Canada			*voir* Canada	
Effet sur le contrôle des armements	47	27 mai	1680–2	Gellner
Fonctions	41	6 "	1383, 1387, 1401, 1405, 1415	Sharp
	42	8 "	1429–30	Sharp et Cadieux
	49	26 juin	49–5	Rapport
Importance de la participation canadienne			*voir* Canada	
Intégration des civils et contrôle militaire	41	6 mai	1391	Sharp
	43	13 "	1495–6	Lindsey
	49	26 juin	49–20, 21	Rapport

*1758— Appendice HHH, Commentaires (Legault)
**1517–22— " AAA (NORAD Texte de l'accord)
***1756— " HHH, Commentaires (Legault)
†1771–4— " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
NORAD (suite)				
Accords d'organisation (y compris besoin d'intégration)	41	6 mai	1412	Sharp
voir aussi: NORAD, composition du commandement	47	27 "	1693, 1699	Gellner
NORAD, personnel	49	19 juin	1774	*
CINCNORAD				
Canada, participation au commandement				
Canada, rôle du personnel canadien				
Décision de rendre les armements disponibles				
Personnel (répartition et formation)	41	6 mai	1377–8, 1398, 1406–7, 1412–3	Sharp
	42	8 "	1442	Sharp et Cadieux
	49	26 juin	49–6	Rapport
Développements futurs possibles	41	6 mai	1381, 1418	Sharp
	42	8 "	1431	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1466, 1468, 1511	Lindsey
Revision proposée			*voir* Arnopoulos	
But et doctrine	41	6 "	1379–80, 1387–8, 1395, 1404–5, 1415	Sharp
	42	8 "	1430	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1494	Lindsey
	47	27 "	1659	Gellner
Rapports avec l'ABM			*voir* ABM—intégration dans le Norad	
Contributions comparées, OTAN et NORAD	47	27 "	1666, 7	Gellner
Signification de la géographie can.			*voir* Signification de la géog. can.	
Améliorations proposées	43	13 "	1468–72, 1499, 1500, 1512–4	Lindsey
	49	26 juin	49–9	Rapport
Système deux-clés			*voir* Système deux-clés	
Séparation des fonctions alerte et contrôle	43	13 mai	1483	Lindsey
Faiblesses	43	13 "	1468, 1472, 1512	"
	47	27 "	1650–2, 1660, 1694–6	Gellner
Équilibre nucléaire			*voir* Dissuasion et équilibre nucléaire	
Blackout nucléaire			*voir* Blackout, nucléaire	
Système orbital de bombardement			*voir* FOB, MOB	
Radar trans-horizon (OTH)	42	8 mai	1440	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1468–72, 1480–2, 1488, 1491, 1496–8, 1513, 1515	Lindsey
	46	21 "	1589–61	"
	49	19 juin	1774	*
	49	26 "	49–9, 21	Rapport
Packard, secrétaire à la Défense É.-U.	41	6 mai	1390	Sharp
	43	13 "	1509	Lindsey
	46	21 "	1630	"
Parrent, M. Allan	48	10 juin	1715	Sherman

Auxiliaires de pénétration	43	13 mai	1508–9	Lindsey
	47	27 "	1655	Gellner
	48	10 juin	1712–14, 1736	Sherman
Radar périmétrique (PAR)	43	13 mai	1508–9	Lindsey
	46	21 "	1598–9, 1603, 1608, 1620–1	"
	46	22 "	1642, 1644, 1646	"
	48	10 juin	1736	Sherman
	49	26 "	49-11	Rapport
Commission permanente canado-américaine de défense	42	8 mai	1456	**
	43	13 "	1497	Lindsey
Pinetree	41	6 "	1401, 1406–8, 1417	Sharp
	42	8 "	1440, 1442	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1466, 1482, 1496, 1515	Lindsey
	47	27 "	1652, 1674–5, 1694–7	Gellner
	49	10 juin	1772	***
	49	26 "	49–8, 9	Rapport
Polaris	41	6 mai	1381, 1415	Sharp
	43	13 "	1491	Lindsey
	46	21 "	1619, 1622, 1626–7, 1629	"
	47	27 "	1677	Gellner
	48	10 juin	1715	Sherman
	49	19 "	1758	†
	49	26 "	49-10	Rapport
Protection des populations	41	6 mai	1391	Sharp
	46	21 "	1629	Lindsey
	48	10 juin	1704, 1726–7	Sherman
Poseidon	43	13 mai	1491	Lindsey
	47	27 "	1677	Gelllner
	48	10 juin	1715	Sherman
Radar	41	6 mai	1379, 1389, 1401–2, 1417	Sharp
voir aussi: AWACS—BMEWS—IFF	42	8 "	1439–40	Sharp et Cadieux
DEW—MSR—OTH	43	13 "	1479, 1496, 1498	Lindsey
Detection—PAR	47	27 "	1679	Gellner
Pinetree—SPADATS	49	26 juin	49–8	Rapport
Rathjens, le prof	43	13 mai	1505, 1511	Lindsey
	46	21 "	1626	"
	47	27 "	1676	Gellner
	48	10 juin	1713	Sherman
	49	19 "	1769	††

*1771–4—Appendice III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
**1456— " YY (Prorogation du NORAD)
***1772— " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
†1758— " HHH, Commentaires (Legault)
††1769— " HHH, Commentaires (Schuetz)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
Forces régulières, réserves, matériel			*voir* Conf. des Ass. de déf.	
SS4, 9	41	6 mai	1405–6	Sharp
	43	13 "	1464, 1507	Lindsey
	46	21 "	1593, 1626	"
	46	22 "	1633	"
	47	27 "	1677	Gellner
	49	19 juin	1762–3	*
	49	26 "	49–9	Rapport
SACLANT	41	6 mai	1384	Sharp
	43	13 "	1492	Lindsey
SAFEGUARD	41	6 mai	1388, 1403	Sharp
voir aussi: Spartan	42	8 "	1431	Sharp et Cadieux
Sprint	43	13 "	1508–10	Lindsey
MSR	46	21 "	1587, 1598, 1619, 1625–6, 1629–32	"
PAR	46	22 "	1636–7, 1644, 1646–8	"
	47	27 "	1652–5, 1659, 1667–8, 1671, 1696, 1698–9	Gellner
	48	10 juin	1709–10, 1714–5, 1726–9, 1733–6	Sherman
	49	19 "	1757	**
	49	19 "	1771	***
	49	26 "	49–10, 11	Rapport
Coût	46	21 mai	1603	Lindsey
	48	10 juin	1715–6, 1736	Sherman
	49	19 "	1771	***
Conséquences pour le Canada	46	21 mai	16C3–15	Lindsey
	46	22 "	1643–8	"
Intégration dans le NORAD	41	6 mai	1388, 1403	Sharp
	42	8 "	1431, 1448	Sharp et Cadieux
	46	22 "	1646–8	Lindsey
	47	27 "	1651, 1661, 1699	Gellner
But	43	13 "	1508	Lindsey
	46	22 "	1636	"
	47	27 "	1655, 1659, 1668	Gellner
	48	10 juin	1710, 1714	Sherman
Mesures de sécurité			*voir* Risques d'accidents	
Saglek	47	27 mai	1694	Gellner
Dépistage de satellites			*voir* SPADATS	
Schuetz, le prof. C. F	49	19 juin	1768–70	†
Système semi-automatique de guet local (SAGE)	41	6 mai	1381, 1400, 1402, 1413, 1416–7	Sharp
	43	13 "	1512, 1514	Lindsey
	46	22 "	1647	"
	47	27 "	1657, 1662, 1693, 1695–6	Gellner
	49	26 juin	49–6, 7, 8, 9	Rapport

Sentinel	41	6 mai	1403	Sharp
	42	8 "	1435	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1508	Lindsey
	46	21 "	1599, 1602–3, 1630	"
	46	22 "	1636–7, 1644	"
	47	27 "	1698	Gellner
	48	10 juin	1705, 1710, 1726–9, 1731–2, 1734	Sherman
Sherman, le Dr Michael	43	13 mai	1475–6	Lindsey
Sidewinder	41	6 "	1382	Sharp
Signification de la géographie canadienne	41	6 "	1414	"
	42	8 "	1448	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1474, 1482–1, 1484–5, 1488–9, 1495, 1515	Lindsey
	46	21 "	1615	"
	46	22 "	1636, 1643–4, 1647	"
	47	27 "	1666	Gellner
	48	10 juin	1720, 1732	Sherman
	49	19 "	1761	††
SINORAD	49	19 "	1761	††
Sondre Strom (fjord)	47	27 mai	1670	Gellner
Centre de défense spatiale	41	6 "	1415	Sharp
Système de détection et de dépistage spatiaux	41	6 "	1401–2, 1415, 1417	"
	46	21 "	1593	Lindsey
	46	22 "	1647	"
	47	27 "	1693, 1698–9	Gellner
	49	19 "	1760	†††
	49	19 "	1772	††††
	49	26 "	49–8, 10	Rapport
Spartan	41	6 mai	1403	"
voir aussi: Safeguard	43	13 "	1508–9	Lindsey
	46	21 "	1598–9, 1603, 1606–8, 1610–11, 1615, 1620–1, 1623–4, 1632	"5
	46	22 "	1634, 1636, 1640–2, 1644–8	"
	47	27 "	1654, 1658, 1671–2, 1699	Gellner
	49	19 juin	1772–3	††††
	49	26 "	49–11	Rapport

*1762–3—Appendice HHH, Commentaires (Hilborn)
**1757— " HHH, " (Legault)
***1771— " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
†1768–70— " HHH, Commentaires (Schuetz)
††1761— " HHH, " (Arnopoulos)
†††1760— " HHH, " (Legault)
††††1772–3— " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
Sprint	41	6 mai	1403	Sharp
voir aussi: Safeguard	43	13 "	1508-9	Lindsey
	46	21 "	1598-9, 1603, 1607-8, 1610-11, 1615, 1620-1, 1624, 1632	"
	46	22 "	1634-6, 1641, 1644-7	"
	47	27 "	1654, 1658, 1671-2, 1699	Gellner
	49	19 juin	1772-3	*
	49	26 "	49-11	Rapport
Stennis, le sénateur	47	27 mai	1653	Gellner
Stephenville	47	27 "	1694	"
Commandement stratégique de l'air (SAC)	41	6 "	1381-2, 1387-8, 1412, 1415	Sharp
	42	8 "	1433, 1447, 1451	Sharp et Cadieux
	49	19 juin	1756-7	**
	49	19 "	1771	*
	49	26 "	49-7, 10, 11, 13	Rapport
Pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (SALT)			*voir* Contrôle des armements	
Systèmes stratégiques de défense	43	13 mai	1462-6, 1506, 1509	Lindsey
voir aussi: ABM—détection	49	19 juin	1756-9	**
Contre bombardiers—NORAD				
Contre missiles—Safeguard				
Contre sous-marins—Sentinel				
Avions				
Systèmes stratégiques d'attaque	43	13 mai	1462-6, 1506-7	Lindsey
voir aussi: ASM—MIRV, MRV				
DICBM—SS9				
FOB, MOB—auxiliaires de pénétration				
ICBM—blackout nucléaire				
SLBM				
Missile ballistique lancé par sous-marin (SLBM)	41	6 mai	1414-5	Sharp
voir aussi: Polaris, Poseidon	43	13 "	1462, 1464, 1466, 1491-2, 1506-7, 1509-11, 1513-4	Lindsey
	46	21 "	1593-4, 1628	"
	46	22 "	1645, 1648	"
	48	10 juin	1715	Sherman
	49	19 "	1758-60	***
	49	26 "	49-10, 11	Rapport
Piège tendu par avion armé et lent (SCAD)	49	19 "	1758	***
Valeur des rencontres au sommet	48	10 "	1718	Sherman
Sutherland, M. R. J.	48	10 "	1732	Sherman

Tempo	48	10 "	1715	Sherman
Thomas, M. D. M.	49	19 "	1763–5	†
Menaces	41	6 mai	1378, 1388–9, 1394–5, 1402, 1413–4, 1418	Sharp
	42	8 "	1430, 1438, 1451–3	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1486–8	Lindsey
	47	27 "	1664, 1673–4, 1694	Gellner
	48	10 juin	1710, 1715, 1718–9	Sherman
	49	19 "	1758–60	***
	49	19 "	1774	††
	49	26 "	49–5, 20	Rapport
bombardier	41	6 mai	1378, 1388–9, 1414	Sharp
	42	8 "	1438, 1453	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1486–8	Lindsey
	47	27 "	1694	Gellner
	49	19 juin	1774	††
	49	26 "	49–5, 20	Rapport
de Chine	46	21 mai	1625, 1633	Lindsey
missiles	41	6 "	1379, 1413–5, 1418	Sharp
	42	8 "	1453	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1487–8	Lindsey
	48	10 juin	1715, 1718–9	Sherman
	49	19 "	1759	**
	49	26 "	49–9	Rapport
développements possibles	46	21 mai	1593–8, 1626	Lindsey
espace	41	6 "	1384–5, 1415	Sharp
pour l'Amérique du Nord	41	6 "	1383–4	"
Thule	41	6 "	1415	Sharp
	47	27 "	1670	Gellner
	49	26 juin	49–10	Rapport
Time (le magazine)	46	21 mai	1620	Lindsey
	47	27 "	1672	Gellner
Titan	46	22 "	1635	Lindsey
	47	27 "	1668, 1677	Gellner
Système deux-clés	41	6 "	1410	Sharp
voir aussi: Décision de mettre les armements en disponibilité	42	8 "	1439, 1446, 1449	Sharp et Cadieux
	47	27 "	1651, 1669, 1672	Gellner
	49	19 juin	1773	†††
	49	26 "	49–7, 21	Rapport

*1771–3— Appendice III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
**1756–9— " HHH, Commentaires (Legault)
***1758–60—Appendice HHH, Commentaires (Legault)
†1763–5 — " HHH, " (Thomas)
††1774 — " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)
†††1773 — " III, Réponses supplémentaires (Sharp et Lindsey)

	Fasc. nº	Date	Page	Ministre ou témoin
États-Unis				
coût d'une amélioration de la défense	43	13 mai	1485–90, 1499, 1514	Lindsey
effet de la décision canadienne sur l'ABM			voir Canada	
présence militaire au Canada			" "	
force de frappe	41	6 mai	1394	Sharp
	42	8 "	1444–5	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1491, 1505–6	Lindsey
	46	21 "	1593	"
	47	27 "	1677	Gellner
objectifs de Safeguard et programme de défense amélioré	43	13 mai	1472–3, 1508, 1514	Lindsey
	46	21 "	1604	"
	48	10 juin	1710	Sherman
politique	48	10 "	1717–8	"
URSS				
force de frappe	41	6 mai	1378–9, 1384–91, 1401, 1404	
			1406, 1409, 1413–5, 1418	Sharp
	42	8 "	1443, 1453	Sharp et Cadieux
	43	13 "	1479, 1491, 1493, 1500, 1505–6	Lindsey
	46	21 "	1593	"
	49	19 juin	1762	*
	49	19 "	1768	**
	49	26 "	49–5, 9, 10	Rapport
Politique et intentions	41	6 mai	1386	Sharp
	42	8 "	1443	Sharp et Cadieux
	48	10 juin	1727	Sherman
	49	19 "	1768–9	**
Voix des femmes	47	27 mai	1679–80	Gellner
Voodoo			voir avions	
Walsh, le col.	41	6 mai	1377	Sharp
Warnke, M.	48	10 juin	1728	Sherman
Livre blanc sur la défense	42	8 mai	1435	Sharp et Cadieux
Wohlstetter, M. Albert	48	10 juin	1703, 1725	Sherman
Yarmolinsky, le prof. Adam	41	6 mai	1396	Sharp
	42	8 "	1449	Sharp et Cadieux
York, le Dr	47	27 mai	1655–6	Gellner

*1762—Appendice HHH, Commentaires (Hilborn)
**1768— " HHH, " (Schuetz)

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1970

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

Comité permanent des Affaires extérieures
et de la Défense nationale
1ère Session, 28ème Législature 1968-69

INDEX

Préparé par le Service de la Référence
Bibliothèque du Parlement

Page

ABM
Voir
Missiles-antibalistiques

ACDI
Voir
Agence canadienne de développement international

APASE
Voir
Affaires extérieures, min. des - Association professionnelle des agents du service extérieur

ABURI, RAPPORT
Réunion, Conseil militaire suprême du Nigeria, au Ghana 122,267-268,271, 280,318,321-373

ADEKUNLE, COLONEL, COMMANDANT DIVISIONNAIRE NIGÉRIAN
Attitude 459-60,488

AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES
Afrique, tournée hon. L. Chevrier
mandat 683-684
Agents, voyages à l'étranger 1280
Aide militaire, pays non membres OTAN 1278

	Page
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES (Suite)	
Appellation du ministère	679,681
Association professionnelle des agents du service extérieur (APASE)	
Membres	1527-8
Négociations	1275-6,1533
Association universités langue française, aide	1273
Bilinguisme	676,1281-3
Bourses	1280
Budget dépenses 1969-70	
Crédit 1 - Administration, fonctionnement et entretien	(38-3),1271-82, 1523
Crédit 10 - Construction	(38-3),1273-82, 1523
Crédit 15 - Subventions	(38-3),1276,1523
Dépenses, augmentation	1272
Montants recouvrables	1272
Bureaux provinciaux à l'étranger, relations avec	695-696
Chine, négociations diplomatiques	1017,1536
Commission des expositions du gouvernement canadien	1277-8
Communications avec ambassades	1577-8
Construction d'édifices	677-678,681-682, 1280-1,1525,1528, 1537
Coopération avec	
Agence canadienne de développement international	1525
Finances, ministère des	1524-5
Monde universitaire	677,686-7
Coordination interdépartementale	1578
Description	675
Droit vote, personnel à l'étranger	693
Émigrés allemands, fonds de pension	687-688
Grèce, aide à la	678-679
Grèce-Turquie, assistance, système micro-ondes	690,1277,1278

	Page
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES (Suite)	
John F. Kennedy Center for The Performing Arts, cadeau	1277,1279-80
Liste	
Pièces déposées	(13-14)
Témoins	(13-4,13-5,13-13), Appendice Z, p. 761,791
Missions à l'étranger	
Attachés militaires	1538,1585
Bilinguisme	1281
Dépenses	1274-5,1534-5
Canberra (Australie)	1275
Dakar (Sénégal)	1275
France	1274
Ghana	1275
Inde	1274-5
Islamabad (Pakistan)	1275
Varsovie	1275
Documentation, envoi de	688-90,695,1530-1, 1535-6
Édifices nouveaux	677-8,1275
Formation militaire, requêtes	1538-40
Justification	1534-5
Nouvelles	1274
Petites, changements	1575
Résidences	1280-1
Nations Unies	
Frais, augmentation	1276-7
Mission canadienne, envoi de Hansard et journaux	688-690
Système de communications avec	690
Nigeria, Biafra, aide	680
OACI, assistance à	686
OCDE, frais	1275
Organigramme, 1968-69	719
Organisation aviation civile internationale, dépenses	686
Paris, acquisition centre culturel	1273

	Page
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES (Suite)	
Passeports	
Émission	1540,1566,1570-3
Employés surnuméraires	693-4
Formules nouvelles	1566-9
Renouvellement	1566
Spéciaux	1572
Pékin, mission diplomatique	1273-4
Personnel	
Commis et secrétaires des services extérieurs, traitements	1580
Déménagement, indemnisation	1525-7
Employés locaux dans missions	1577
Formation	1281-3,1528
Langues étrangères, entrainement	1536-8,1584
Niveau académique	1523
Recrutement	678,684-5,692,714, 715,1523-4,1584
Scientifique et professionnel, nombre	1534
Service extérieur, congés	1528,1532-4
Sous-secrétaires	1573-4
Photographies pour passeports, certificat citoyenneté	1579-80
Politique	
Formulation et coordination	715-6,1574-5
Planification	677,686-7,1574-5
Prêts canadiens à l'étranger, remboursement	1271-2
Prévisions budgétaires	
Indochine, Commissions internationales 1968-69	691-692 Appendice Y, p. 714-718
Programme	
Aide au développement	676-677
Information, expositions	1277-8
Relations culturelles	676,1272-3
Québec, rapport	1178-9
Règlements du service extérieur, allocations de mutation	1526-7

	Page
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MINISTÈRE DES (Suite)	
Relations avec	
Chine nationaliste	681,690-691
Gabon	679
Rhodésie	679
Universités	1273
Zambie	679
Relations entre Québec et France	685
Salaires, négociations	1275-6
Service d'intelligence	682-683
Subventions aux pays francophones	684
Tanzanie, aide militaire, programme quinquennal	1278,1279
Unité liaison académique	1528
Voyages agents	1280
Voir aussi	
Agence canadienne de développement international	
Commission mixte internationale	
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE, COMITÉ PERMANENT DES	
Conseiller, M. Peter Dobell, Directeur, Centre parlementaire de renseignements sur affaires extérieures et commerce extérieur	723
Documents de Travail, rémunération	1474-6
Étude, politique de défense et affaires extérieures, utilité	1711-2
Formation, sous-comités	792-794,796-797, 881-882
Index	
Fasc. 19, 20, 22 à 35, établi par bureau de M. Dobell	1683-92
Fasc. 41, 42, 43, 46 à 49	1946-66
Listes	
Appendices	(13-5--13-6,13-13--13-14),(35-6--35-7),(49-4)
Documents consignés aux archives	(49-26--49-27)

	Page
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE, COMITÉ PERMANENT DES (Suite)	
Pièces déposées	(13-14)
Témoins	
Nigeria-Biafra	(13-4--13-5,13-13)
Politique défense et affaires extérieures	(35-5),(49-3)
Mandat Comité	721
Nomination d'un conseiller	723
Politique de défense, programme proposé	721-3,760,761,790-3,797-806
Procédure	(1-6),(2-3),431,432,501-505,509,513-514,721-722,741-743,767,789-807
Programme proposé	Appendice Z, p. 760-761,789,791
Proposition, envoi délégation parlementaires canadiens	(7-5),233-239,257-258,287,300,305-306,398,415,463
Rapports	
Premier	(1-4)
Deuxième	(13-4--13-9)
Troisième	(16-4)
Quatrième	(18-4)
Cinquième	(35-5--35-15)
Sixième	1370,(41-3)
Septième	(46-3)
Huitième	(48-3)
Neuvième	(49-3--49-22)
Recommandations	(13-8,13-9)
Politique de défense et affaires extérieures	(35-15)
Sous-comité Programme et Procédure, 4e rapport	(29-5--29-6)
Sous-comités	792-7
Tâche	2,3
Témoins, choix des	799-805

	Page
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE, COMITÉ PERMANENT DES (Suite)	
Visite du Comité en Europe	
Buts	790,791,805
Pays visités	(35-6)
Visites	
Allemagne (République fédérale)	
Bonn	1879-1904
Lahr	1804-9
Ramstein	1781-1804
Angleterre, Londres, Institut des études stratégiques	1809-30
Belgique, Bruxelles	1926-45
Chypre, Nicosie	1777-1790
France, Paris	1904-26
North Bay (Ont.)	(48-7)
Suède	
Rosenberg	1869-79
Stockholm	1845-69
Suisse, Genève	1830-45
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	
Activités	1285-97,1301
Affaires et industrie, division	1314
Aide	
Administration	704,1295
Afrique, Commonwealth, pays francophones	701,1288,1292-4,1298
Alimentaire	1291,1300-1
Amérique latine	705,709,1288,1293, 1299
Augmentation à prévoir	704
Bilatérale, politique de base	1310
Bourses étudiants	1552
Caraïbes, augmentation du PNB	698,701-702,704,1288, 1291,1292,
Ceylan, aérogare Colombo	1549
Concentration, éparpillement	705-706
Contenu canadien des produits	1299-1300,1309-10

	Page
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Suite)	
Coordination avec autres pays	701,1553
Exploitation des forêts	709
Importance	1288
Inde	701,702,703,705,706, 707,709,1291,1320
Industries étrangères	703
Nations Unies, entremise	1291,1293
Nigéria	1303
Pakistan	701,702,705,707
Plan Colombo, entremise	1288,1290,1305
Planification familiale	708,712,1306-7
PNB, pourcentage	1287,1289,1301,1317-9
Productivité agricole	698,703,709
Programmes	697-713,1287-95,1300, 1319-22,1326
Progrès sur plan du PNB	704
Progrès sur plan du revenu national	704
Projets principaux	1291,1295
Viet-Nam	702,706,710,1291,1548-9
Budget dépenses 1969-70	1288-9,1293,1301,1302, 1307,1315-7
Crédit 30 - Traitements et dépenses	(39-3),1543-51
Crédit 35 - Subventions	(39-3),1288,1543-51
Crédit L35 - Aide spéciale sous forme de prêts	(39-3),1288,1543-51
"Canada plus one," projet	1314
Centre international de développement	1296,1299
Comité d'aide au développement, activités	1287,1289,1302,1304, 1305,1308,1328,1329
Conseillers et professeurs à l'étranger	1290,1295,1552
Croix-Rouge internationale, secours d'urgence distribués par la	708
Enquêtes sur les lieux	698
Études	1296,1544
Financement	699-700,704,710
Fonds, but, administration	699-700,704-705
Frais administratifs	1295

	Page
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Suite)	
Historique	1287-8
Institut international Coady, Antigonish, N.-É., coopération	1304
Manque de techniciens et spécialistes	704
Négociations douanières	703
Objectif financier, proportion du PNB	697-703,705,1288
Pays aidés	701-702,705,1289-96
Pays moins développés	
Explication expression	1286
Population, accroissement	1286-7
Personnel, formation, augmentation, salaire	698,711,1310-4
Plan quinquennal	698
Prêts	
Développement	1302-3
Montant	706,1288-9,1308-9
Remboursement, intérêt	707,1302,1303,1307-9, 1314
Sortes	707,710,1302
Programme	
Aide développement international, budget	1288
Aide organismes non gouvernementaux	1294,1313-4
Assistance spéciale sous forme de prêts	1288
Assistance technique	1290
Évaluation	1296,1301,1317,1319-21, 1543-57
Publicité	1299
Rentabilité, étude	1547-8
Secours d'urgence, fonds	1294-5,1303
Service d'information, crédits pour	711
Société d'assurance crédits à l'exportation, montants engagés	1288,1307-9
Stagiaires	
Allocations	1550
Émeutes, participation	1550-1
Nombres au Canada	1552
Programme de formation	1289-90
Retour dans leur pays	1551-2
Voir aussi	
SUCO	

	Page
ALLEMAGNE	
Niveau de vie, différence entre Est et Ouest	1899
Réunification	1111,1112,1113,1123, 1819,1821,1881-3, 1884,1885,1899-1902, 1929-30
Berlin	1943
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)	
Berlin	1822-3,1900-1
Conditions de vie	1899-1901
Pacte de Varsovie, position	1822-3
U.R.S.S.	
Forces armées	657,1901
Intérêt	1819
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE)	
Aide et fourniture d'armes	305-6,387
Armements nucléaires	1117,1887,1892
Attitude	
Antimilitariste	1112
Envers forces OTAN	1892
Balance paiements	1898-9
Berlin-Ouest, situation	1124,1883-4
Défense	1011,1012,1019
Effectifs militaires, intégration à OTAN	1886-7,1888
NPD - activités	1112-3
Objectifs nationaux	1881
Politique de défense	1889,1892,1894
1ère Division aérienne, histoire	1804-9
Protection civile	816
Puissance économique	1901
4e Force aérienne tactique alliée	
Contribution canadienne	1791,1799-1800
Opérations	1791-1801
Réarmement	908-909,1111,1883, 1885,1891-2

	Page
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE) (Suite)	
Relations avec	
Canada	1897-8
Europe de l'Est	1117-18,1819
France	1121
OTAN, importance	908-9,1011,1012,1018-9,1117,1883-92
Situation politique	1891
Troupes étrangères, opinion publique	1112,1892
ALLEMAGNE DE L'EST	
Voir	
Allemagne (République démocratique)	
ALLEMAGNE DE L'OUEST	
Voir	
Allemagne (République fédérale)	
ALLIANCE POUR LE PROGRÈS	
Échec	1075
ALLIANCES, RÉGIME DES	
Valeur	1015-1016,1018,1044,1050,1056,1066,1068
AMÉRIQUE DU NORD, DÉFENSE	
Aérienne	1412-1425,1466-8,1511-5,(49-13--49-17)
Bomarcs, missiles	998,1004,1484,1663-4,1666
Canada	
Rôle	1028-1029,1077-79,1136,1428,1447
Situation géographique, importance	1448,1474,1482,1484-5,1488-9,1495,1515,1615,1636,1643-4,1647,1666,1720,1732,1761
Commission permanente canado-américaine	1457,1497
Effets sur OTAN	1383

	Page
AMÉRIQUE DU NORD, DÉFENSE (Suite)	
États-Unis	
Coût	1499
Objectifs	1472-4,1514,1653
Évolution éventuelle	1418,1466,1472,1511-5, (49-9)
Système intégré	
Canada, apport	1693-4
Nécessité	1693
Voir aussi	
AWACS	
NORAD	
AMÉRIQUE LATINE	
Influence É.-U. et U.R.S.S.	1075-6
Révolution, dangers	1075
ANDREWS, M. ARTHUR, AMBASSADEUR DU CANADA À STOCKHOLM, SUÈDE	
Exposé, neutralité Suède	1845-6
ANGLETERRE	
Protection civile	816
ARCTIQUE	
Canada, défense	1748-50
ARMEMENTS, CONTRÔLE	
Course aux armements et désarmement	1680-2,1703-8,1713,1725-30,1734-5,1843-4
SALT, négociations	1708-9,1834
Voir aussi	
Armements nucléaires	
Missiles - Antibalistiques - Effets sur	
ARMEMENTS NUCLÉAIRES	
Accidents, possibilité	1007,1009,1620-1,1641, 1644-5,1735
Contrôle, empêchements	1833,1910
Destruction	1009

	Page
ARMEMENTS NUCLÉAIRES (Suite)	
Développements possibles	1464,1466,1491,1507, 1509-11,1624
Effets préventifs, dissuasion	864,1009,1381-2,1387-90,1394-8,1412,1415, 1430,1433,1437,1443-6, 1448-53,1460,1464,1479-80,1486,1503-5,1514, 1589,1624,1626-7,1629, 1652,1655,1675-7,1715, 1717,1761,1762-3,1769, (49-11),1832
Équilibre	863-4,1149,1396-8,1430, 1443-4,1494-50,1460,1464 1479-80,1486,1503,1510-1,1589,1652,1667-8,1699, 1762,1769,(49-11,12), 1832,1841
Influence sur recours à force militaire	863
Protection	1391,1394,1453,1629-30, 1654,1704,1710,1715,1726-7,1756
Puissances non nucléaires, rôle	863,864,902
Réduction	1839-40
"Suffisance nucléaire"	875
Traité d'interdiction des essais nucléaires	874,1838,1910
Utilisation	872-3,877,884-5,1056, 1116-7
Décision	1438,1956,1658-9,1671-3
Retombées	1432,1484,1614-6,1624, 1642,1644-5,1648,1675, 1763
ARMSTRONG, M. E.B., SOUS-MINISTRE, MINISTÈRE DÉFENSE NATIONALE	
Exposé, prévisions budgétaires	549

Page

ARNELL, DR J.C., SOUS-MINISTRE ADJOINT (FINANCES), MINISTÈRE DÉFENSE NATIONALE
Exposés
Méthodes préparation budgets 549-554
Organisation forces canadiennes 574-7
Prévisions budgétaires 1969-70 1197-8,1218-9
Subventions aux Universités canadiennes, étude science militaire 1329
Motion, dépôt documents 574
Prévisions budgétaires définition mot "fonctions" 553
Terme tâches "discrètes", explication 556

ARNOPOULOS, PROFESSEUR P.J., UNIVERSITÉ SIR GEORGE WILLIAMS, MONTRÉAL
Commentaires
"Projet de revision NORAD" 1760-1
"Les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité et la participation éventuelle du Canada" 1761-2

ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH
Présence du Nigéria-Biafra à réunion des Bahamas 58,59

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR (APASE)
Voir
Affaires extérieures, min. des - Association professionnelle des agents du service extérieur

AVIONS
AMSA (avion stratégique pilote) 1508
B-52 1802
CF5, 100, 101, 104 856,1382,1390,1416, 1439,1448,1466,1487-8,1490,1512,1663, (49-7),1791,1805,1807-8

Page

AVIONS (Suite)
F4, 12, 101, 102, 106 — 1418,1488,1490,1513-4,1654,1661,1663,1697-8,1797,1798
Intercepteurs — 1385,1390,1416,1418,1448-9,1472,1477-8,1482-4,1513-4,1662-3,1773-4,1513-4,1662-3,1773-4,(49-7,49-8,49-21)
Pilotés, rôle — 1801-2
26-A, 26-B — 1797
Voodoo — 1382,1389-90,1416,1448,1468,1512,(49-7)

Voir aussi
Bombardiers

AWACS (SYSTÈME AÉROPORTÉ D'ALERTE ET DE CONTRÔLE)
Avions
Conception — 1479,1481,1483,1660
Coût — 1485,1487,1497
Fabrication — 1653
Intercepteurs pilotés — 1418,1470,1472,1477,1478,1482-5,1513-4,1662-3,1666,(49-9)
Nombre — 1481,1485,1487,1663
Canada, participation — 1390,1446,1482,1487,1489-90,1651,1660-1,1698,1759-60,(49-17),(49-21)
Conception, utilité — 1387,1401-2,1418,1440-1,1446,1459,1470-2,1477-90,1495-8,1512-5,1650-3,1657,1660-6,1674-5,1677-9,1681,1693,1696-9,1718-9,1732,1759-60,1766-7,1774,(49-9,49-17,49-18,49-21)
Coût — 1418,1478,1485-7,1490,1497,1513-4,1660,1674-5,1698,(49-9)

	Page
AWACS (SYSTÈME AÉROPORTÉ D'ALERTE ET DE CONTRÔLE) (Suite)	
Efficacité	1718-9,1732
Programme, développement	1418,1440-1,1488-90, 1495-6,1679,1696-8
Radar Outre-horizon, relation	1440-1,1470,1480-2, 1496-8,(49-9,49-17, 49-18,49-21)
Radars au sol, remplacement	1495-6,1514
SAGE, réduction	1514
Satellites, utilisation	1479
BMEWS	
Voir Détection spatiale - BMEWS	
BUIC (CONTRÔLE INTERCEPTEURS AUXILIAIRES)	
Voir Défense aérienne - BUIC	
BANQUE MONDIALE	
Aide, études besoins pays sous-développés	701,712
BEAULIEU, M. P.A., AMBASSADEUR DU CANADA, FRANCE	
France, OTAN	1904-5
BELGIQUE	
Exposé, ministre Affaires étrangères sur NATO	1934-6
Politique défense	1938
BEZANSON, M. KEITH, ANCIEN REPRÉSENTANT DU SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER (SUCO)	
Exposé	262-269

	Page
BIAFRA	
Absence Canadiens dans territoire	29
Accueil, gouvernement canadien aux réfugiés	27
Affiliation au Commonwealth	57
Affiliation religieuse tribus	62,387,389,423
Allemagne de l'Ouest, aide de l'	305-306
Blocus	197,199,206,221, 224,253,284,307, 437,494,496
Bombardements d'installations civiles	379-381,412,471, 476,486-487,510
Canada	
Envois de secours	20,23-29,33,44, 123-130,142,200, 244,289
Radio, télévision sur place	217
Relation avec	199,212,214
Chine, aide de la	103,106,296
Civils	
Morts causées par famine	14-15,24,31,41, 70-71,78,85,116, 187,196-197,271, 280,384,401,462
Morts causées par guerre	46,70,109,116,129, 284,403,462
Enfants	
Envois à l'extérieur	85,415-416
Priorité en vivres, destruction de génération	204
Envois de secours	
Besoins pour l'avenir	45,142,151-152, 227,285,384,405, 413
Conseil mondial des Églises	422,429-430
Distribution	19,22,30-32,34,36-44,64-66,107,197, 204,222,225,296, 300,437

	Page
BIAFRA (Suite)	
Organismes volontaires	221-224,388,422, 442
Organismes volontaires travaillant sans autorisation de Lagos	118,202,224
Refus de transports via Nigéria	64,107,108,113,147
Par voie aérienne	30-46,61,62,79, 82,83,104-108,110, 113,116,118,119, 151,190,200,214, 216,247,376,386, 401-402,436
Par voie maritime	30-46,151,190,216, 306,384,405,408, 436,516
Par voie terrestre	64,107-108,113,151, 162,215-216,223-224,227,246,384,401,404, 510
États-Unis, aide des	46,199
Exposé	
Lewis, M. Stephen	375-381
Brewin, M. A., M.P. (Greenwood)	76-78,116,119
MacDonald, M. D., M.P. (Egmont)	75,76,78-80,116,119
Smith, M. A., Secrétaire de l'Association du Commonwealth	53-57
Famine	251-252,377
Force internationale maintien de paix	457
Fourniture d'armes au	59-61,64,84,103,104, 106,114-115,291-292, 305,425
Fournitures médicales	418,427-428
France, intérêt, envois d'armes	59,63,64,106,157, 165,209,227,254,284, 288,385,403
Génocide	
Crainte de	39,56,60,68,72,78, 111-112,144,147,174, 181,187,196,240,285, 302,380,393,409,477

	Page
BIAFRA (Suite)	
Rapport, membres du Parlement canadien	10,15,80,93,94, 111,174,177
Rapport, observateurs officiels	10,11,15,29,50, 94,99,108,109, 126,145,173,176, 181-183,231,528
Gouvernement et agences de bien-être distribution de secours	197
Guerillas, commandos	71,88-89,95,117, 174,198,214,285, 379,392,421-422, 454,484
Grande-Bretagne, ressentiment envers	106-110,197,252, 378,389
Histoire	267-268,378,399, 419,433-434,436-437
Inflation, problèmes d'	112,113
Invitation aux observateurs officiels	18,200
Légitimité des revendications	111
Moral élevé	197,284
Négociations, termes de	95-97,111
Observateurs	11,16,18,69,72,145, 147,304,455,456, 497-498
Participation aux réunions, Association des parlementaires du Commonwealth	58-59
Pays recommaissant État du Biafra	67,83,105,160,218, 286,296
Plan délibéré pour affamer	201
Propagande, campagne de	202,206,240-241
Quantité minimum, maximum vivres nécessaire	82-83,142
Ravitaillement pour armée	391
Reconnaissance du gouvernement par autres nations	280,291

	Page
BIAFRA (Suite)	
Reconnaissance officielle par	
Côte d'Ivoire	83
Tanzanie	67
Zambie	67
Reconstruction	60,128
Réfugiés	
Au Canada	27,28,85,279
Camps	197
Résistance du peuple	78,84,117,285, 302,380
Ressources pétrolières	60,62-63,84,273, 397-400
Territoire	
Conquis	60,198,212
Revendiqué lors déclaration d'indépendance	17,60
Transport vivres, nombre avions et envols nécessaire	83,110,130
Tribus	395,409
Viabilité économique	272-273
Visite parlementaires canadiens	214
BLACK, M. E.P., MINISTRE, AMBASSADE DU CANADA, FRANCE	
Exposé, politique étrangère et de défense, France	1905-8
BOMARCS	
Voir	
Missiles	
BOMBARDEMENT, SYSTÈME ORBITAL	
Voir	
MISSILES-FOB, MOB	
BOMBARDIERS	
B-52, remplacement	1508
Caractéristiques	1462,1802
Défense contre	
Coût	1055
Efficacité	1054-5,1077
Nécessité	1149-50

Page

BRECHER, PROFESSEUR MICHAEL, DÉPARTEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENCES POLITIQUES, UNIVERSITÉ McGILL, MONTRÉAL
Curriculum vitae 990-1
Exposé sur neutralité, politique défense et étrangère 947-52
"Le Neutralisme: son analyse", article 983-9

BREWIN, M. ANDREW, DÉPUTÉ
Compte rendu voyage 76-78

BROWN, M. J.C.G., HAUT COMMISSAIRE CANADIEN, CHYPRE
Exposé, historique troubles Chypre 1777-9

BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE
Changement de nom 698

CINCNORAD
Voir
NORAD - Commandant en chef

CADIEUX, HON. LÉO, MINISTRE, DÉFENSE NATIONALE
Exposés
"Besoins essentiels du Canada en matière de sécurité" 1148-52
Compte rendu, conférence OTAN 647-9
NORAD 1429-31

CADIEUX, M. MARCEL, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT, MINISTÈRE AFFAIRES EXTÉRIEURES
Exposé, explications budget dépenses du ministère 675-7

CAISSE DE SECOURS NIGÉRIA-BIAFRA DU CANADA
Action de l'organisation 19

CAMEROUN
Croix-Rouge, Corridor terrestre vers Biafra 386,387

	Page
CAMPBELL, M. ROSS, REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA, CONSEIL DE L'OTAN	
Exposé, OTAN	1926-8
CANADA	
Accords bilatéraux avec pays étrangers en matière de défense, liste	1023-5
Aide étrangère, orientation nouvelle	1060-1
Alliances	730,763,771,784, 958,960,971,993-6,1003,1006,1007, 1010,1015,1017, 1021,1051,1056, 1057,1066,1073, 1095,1099,1151, (35-11)
Défense	
Comité défense avec É.-U.	1721-3,(49-21)
Commandement, participation	1399,1413,1433, 1438,1775,(49-16, 20)
Contribution	1384,1407-8,1416, 1693,1720,(49-6,7, 8)
Coût	1393,1407-10,1442, 1454,1499,1693, 1771-2,1776,(49-8,17)
Options	1653-4,1658,1660-1, 1667,1678,1696-7
Par États-Unis	1074,(35-10)
Recherche	774-5
Régions arctiques	738,739,907,943,952, 1008-9,1053,1098, 1174,1748-50
SAC (commandement aérien stratégique), coopération avec	1447
Territoriale	954-5,960-1,1057, 1148-9
Économie, intégration avec É.-U.	1051-2,1064-5
Effort agences bénévoles	226
Fonctions politico-militaires (M. Gellner)	728

	Page
CANADA (Suite)	
Frontières stratégiques	902-3,1832
Influence diplomatique, politique	908,909,923-5,962-3, 966-8,970-3,975,994, 998,1010,1030,1046, 1051,1071,1086,1088, 1097,1154-6,(35-11)
Influence sur politique américaine	1003-4,1057-8,1097-8,1167,1709-10,1717
Missiles anti-balistiques	1056,1097-8,1643-8
Neutralité	756,774,878-80,911, 935-6,943,953,954-5, 969,977,1016,1034-5, 1052,(35-9--35-10)
Non-engagement	972-3,977-9,993-4, 997,998-1000,1008, 1017-21,1036,1052, 1068,1071,(35-9--35-10)
Objectifs	781-2,785,952,954, 1105,1832
Politiques	735-6,752,1158,(35-7), 1832
Production de défense	920
Protection civile	745-746,747,750,752-753,785,810,825,827, 836,1044-45,1074, 1402,1462,1507,1632-3
Abris anti-souffle, disponibilité	825,836,1239-41,1243, 1245
Budget	819,825,827
Étude sur attaque plausible, nombre possible de victimes	1269-70
Programme d'évacuation	836
Radar, zone boréale, supériorité du	775
Radiocommunications, zone boréale, supériorité	775
Recrutement de la jeunesse	785

	Page
CANADA (Suite)	
Relations avec	
Amérique latine	981,1157
Antilles	981
Chine	824,826,871,880,918, 955,996,1017,1070, 1131,1157
Commonwealth	1155-6
Égypte	1140-1
États-Unis	725-6,730,750,755-7, 763,889,898-9,918, 922,967-9,971,974-5, 978,1017,1027-8,1031, 1033-4,1045,1047-8, 1064-5,1068,1167, 1171-2,1189,1192,(35-10)
Europe (dans avenir)	1189
Extrême Ouest	1157
France	1166-7,1180,1188
Pays communistes (dans avenir)	1189
Pays francophones	1156-7
U.R.S.S.	1069,1073,1077,1174
Relations extérieures, Québec, rôle	1178
Rôle international	863,865,866,868,873-4,890-1,892-3,911, 952-3,955,956-8,959, 962-3,966,972,980, 1053,1141,1164-6,1184-95
Maintien paix	1131-8,1141-2,1145-7, (35-10--35-11),1842
Rôle stratégique	902-903
Sécurité	
Conditions	1151-2
Moyens préventifs	1109
Sonar, supériorité du	775

Page

CANADA (Suite)
Souveraineté et sécurité 939,942,944,955,1034, 1035,1039-41,1045-1047,1048,1125
Utilisation territoire par États-Unis 933-4,944,1387
Valcartier, établissement de recherche, supériorité 775
Voir aussi
OTAN - Canada
Politique de défense
Politique étrangère

CANADA, GOUVERNEMENT DU
Aspects fondamentaux de situation influençant décisions envers Nigéria 121-122,134
Nigéria-Biafra, envoi délégation parlementaires canadiens 233-239,257-258, 287,300,305-306, 398,415,463
Position envers question humanitaire 153-154,162
Relations extérieures avec Biafra, dépense 5 millions ½ 183

CARDE
Français, langue de travail 614,634

CARITAS INTERNATIONALES
Action, envoi de secours 18-19,30-31,77,116, 218-228,388,430
Collaboration entre organismes diverses religions 222-223,388

CENTRE CANADIEN DE RECHERCHES ET DE PERFECTIONNEMENT DES ARMES
Voir
CARDE

CENTRE DE RECHERCHES CHIMIQUES, BIOLOGIQUES ET RADIOLOGIQUES POUR LA DÉFENSE
Voir
DCBRE

Page

CENTRE DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (ATLANTIQUE)
Voir
DREA

CENTRE DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (PACIFIQUE)
Voir
DREP

CENTRE DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (SUFFIELD)
Voir
DRES

CENTRE DE RECHERCHES SUR LES TÉLÉ-COMMUNICATIONS DE LA DÉFENSE
Voir
DRTE

CHINE COMMUNISTE
Aide au Biafra 103,106,296
Attaques nucléaires par 823-4,826,1396,1625, 1633,1710,1713
Désarmement 1839-40
Politique étrangère 1070,1173
Protection contre 1603,1640,1646,1710, 1713,1728,1732
Reconnaissance 782-94,996-7,1017,1536

CHYPRE
Conflit, cause 1784-7
Enosis 1784,1787
Haut Commissariat canadien, rôle 1779
Histoire 1784-6,1789,1790
Imposition 1790
Justice, administration 1790
Langues officielles 1790

	Page
CHYPRE (Suite)	
"Lignes vertes"	1784,1788
Services publiques	1789
Situation actuelle	1781
Troubles, historique	1777-9
Turquie, rôle	1789
Voir aussi	
FNUC	
UNCIVPOL	
CLARKSON, PROFESSEUR STEPHEN, DÉPARTEMENT ÉCONOMIE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE TORONTO	
Curriculum vitae	1195
Exposé, politique étrangère	1163-7
Mémoire "Rôle du Canada relativement aux perspectives mondiales à long terme: une proposition visant de nouvelles initiatives"	1184-95
COLORADO SPRING (NORAD)	
Commandant, responsabilités	1658-9
Installations	1379-80,1390,1392, 1412-3,1651,(39-10)
Système administratif	1664-5
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE	
Voir	
Affaires extérieures et de la Défense nationale, Comité permanent des	
COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD	
Voir	
NORAD	
COMMANDEMENT SUPRÊME ALLIÉ DE L'ATLANTIQUE	
Voir	
SACLANT	

Page

COMMANDEMENT SUPRÊME ALLIÉ EN EUROPE
Voir
SACEUR

COMMISSION CANADO-AMÉRICAINE DE DÉFENSE
COMMUNE
Recueil des Traités, 1958, no. 22 1721-3
Réunions (49-18)

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
Activités 1559-61,1564
Budget dépenses 1969-70, crédit 40 - Traitements et dépenses 1553-65
Centre d'études sur eaux intérieures, coopération 1563
Conseillers 1556
États-Unis, personnel 1556
Études principales 1559,1565
Fonctions 1554,1557
Juridiction 1556-7,1559,1564
Personnel 1555,1556,1559
Pollution, études
Air 1559,1560
Eau
Grands Lacs et St-Laurent 1555-9,1564
Rivière Rouge 1564-5
Rivière Ste-Croix (N.-B.) 1554-5
Similkameen (C.-B.), rivière 1561-3
Traité du Columbia, rôle 1560

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
Europe de l'Est, commerce 1940-1
Grande-Bretagne, adhésion 1938-9

COMMUNISME
Europe de l'Ouest 1121-2

CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE
Composition 1737
Mémoire 1737-43

Page

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET DE DÉVELOPPEMENT
Voir
UNCTAD

CONFÉRENCE SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX, OTTAWA
Résultats 1145

CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE
Besoins spécialistes disciplines étrangères 630-631
Budget 1367
Canada, retrait d'OTAN et NORAD, répercussions sur travail du 621
Centres de recherches, fonctions, effectifs 613-615,624-625,635,637
Comités consultatifs, travail des 620
Composition et membres 613,639
Contrats confiés aux universités et industries 631-632
Coopération avec alliés 615,621-622,623,627-628,637
Dépenses
Comparaison avec autres pays 619
Pourcentage du PNB et budget défense 619
DRTE, transfert partiel au ministère Communications 628-629
Équipe revue du programme, responsabilités 617-618
Fonctions, programmes 613-618,623-624,639
Guerre biologico-chimique, défense contre 619,622,625-626
Guerre nucléaire, défense contre 625
Hydroglisseur, essais pratiques 623,628
Organigramme 642
Personnel, recrutement 613,634-635
Prévisions budgétaires, cinq domaines 616
QUEST, navire 618-619
Radar anti-mortiers, échec 622-623

	Page
CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (Suite)	
Recherche	
Basses températures	629-630
Liaison avec autres établissements de	627-628
Opérationnelle	615-616
Subventions à industrie	617,620-621,641
Subventions aux universités	616-617,620-621, 641
Revenu, redevances et brevets	619,621
CONSEIL MONDIAL DES ÉGLISES	
Envois de secours	18-19,30-31,43,107, 388,422,429-430
CÔTE D'IVOIRE	
Reconnaissance officielle de l'État du Biafra	83,105,160
CROIX-ROUGE	
Voir	
Croix-Rouge internationale et Croix-Rouge canadienne	
CROIX-ROUGE CANADIENNE	
Achat, location et transferts d'avions	40,41,124,132,137, 138,140
Contributions de secours	123
Don $60,000 du gouvernement canadien	25,36,41
Wrinch, Major-Général, témoignage	30-48
CROIX-ROUGE INTERNATIONALE	
Demandes	
D'avions au gouvernement canadien	25,149,153
De fonds et vivres	25
Don de vivres du gouvernement canadien	33,36
États-Unis, aide des	46
Grande-Bretagne, aide de la	46

	Page
CROIX-ROUGE INTERNATIONALE (Suite)	
Mémoire sur besoins à longs et courts termes	47
Meurtre de membres à Okigwi	9,210
Nigéria-Biafra	
Besoins pour l'avenir	47
Coopération Secrétariat du Commonwealth	58
Distribution de secours	23,30,36,43,104-105,123,133,151,161,190,388,412-413,429-430,451-452,465,467
Exposé	30-32
Nombre travailleurs	44
Rapport d'atrocités	506
ONU, opportunité nommer agence officielle de l'	158
Parachutage ravitaillement	37,79,95
Rapports	17,23,38
Recommandation du Comité à Chambre pour intensification assistance gouvernement canadien	(13-8)
Service secours, précisions sur	19-23
Transfert avion canadien Hercules à CICR	36,137
Usage d'hélicoptères	37,41
CUBA	
Crise, 1962	1057,1058,1074,1652,1653,1656,1659,1668-70,1695,1919
DAHLBERG, M. B., CHEF, SECRÉTARIAT PLANIFICATION, MINISTÈRE SUÉDOIS DÉFENSE	
Exposé, budget de défense, Suède	1855-8
DANEMARK	
Fournitures de secours	105

	Page
DARE, MAJOR-GÉNÉRAL MICHAEL R., CHEF ADJOINT OPÉRATIONS ET RÉSERVES, QUARTIER GÉNÉRAL FORCES ARMÉES DU CANADA	
Curriculum vitae	861
Exposé sur rôles actuels, missions et tâches des forces armées canadiennes	839-50
DCBRE et CRES	
Amalgamation de	614,624-625
DÉFENSE AÉRIENNE	
Amélioration, propositions	(49-9)
BUIC (Contrôle intercepteurs auxiliaires)	1417,1662,1693,1695-6,(49-8)
CADIN	1406,1416-7,1693
SAGE, système	1381,1400,1402,1413, 1416-7,1512,1514,1647, 1657,1662,1693,1695-6, (49-6,7,8,9)
Voir aussi	
Avions	
Bombardiers - Défense contre	
Détection spatiale	
Missiles - Safeguard, Sentinel	
"(LA) DÉFENSE ANTIMISSILE DANS L'OPTIQUE CANADIENNE"	
Sherman, Michael E., exposé	1723-33
"(LA) DÉFENSE DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN ET SES IMPLICATIONS STRATÉGIQUES"	
Legault, Professeur Albert, commentaires	1756-60
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA	
Activités	
De soutien	552
Opérationnelles	551,553
Aide au pouvoir civil	568,1206-8
Air Cadet League of Canada, subvention	1210-1,1227,1228,1238

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Alliances défensives de soutien	560
Ampleur numérique effectif	555
Association scouts du Canada, aide	1212,1213
Budget	
Planification longue échéance	554
Principal revisé des dépenses de 1968-1969	587-611
Pourcentage immobilisations	583
Revisé, réduction en 1968-69	579-580
Budget dépenses 1969-70	
Aperçu	1218-9
Crédit 1 - Administration	(36-5),1198-1208,1370
Crédit 5 - Subventions selon détail affectations	(36-5),1208,1210-6, 1225-9,1264
Crédit 7 - Administration et fonctionnement	(37-3),1229-48,1264
Crédit 10 - Construction ou acquisition	(37-3),1229-48,1264
Crédit 12 - Contributions aux provinces et municipalités, protection civile	(37-3),1229-48,1264
Crédit 15 - Construction et acquisition importantes	(37-4),1200,1248-63, 1264-8,1329-67
Crédit 20 - Subvention de transition	(37-4),1249,1263,1264, 1329-67
Crédits 25, 30, 35 - Recherches pour défense	1367
Crédit 45 - Aide mutuelle	1367-8
Crédit 48 - Pensions et autres prestations	1368
Crédit 50 - Pensions civiles	1358
Crédit 55 - "Défence construction (1951) Limited"	1368-70
Dépenses recouvrables	1201,1206-7,1362-3
Liste partielle articles équipement	1220-1
Utilisation	1213

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Classification des métiers	581
Comité, décisions du	(14-5--14-6),545-549
Commandement maritime	
Dépenses	1353-4,1355
Stratégie	1355
Construction édifices	1200-1
Contrats, approbation préalable du programme	1198-9
Corps de cadets de l'armée	1338-9
Corps des Commissionnaires, coût et services	1349
Défence Construction (1951) Limited	
Budget	589,1368
Rôle	571-3
Défense du Canada	561-562
Dépotoirs munitions	585,1201-6
Effectifs	
Autorisés	556-559
Réduction des	556-559,568,1198
Réels	557-559,567,578
Engagements	
À respecter	565
Internationaux	560
Équipement	
Avions	1222,1329
Argus	1205
CF5	1204,1366-7,1369,1370-5
Chipmunk	1330,1336
Orion	1202,1204
Tracker	1334,1335,1346
Utilisation	1330
Canons	
Achetés d'Italie	1333,1334,1346,1347
100 mm à auto-propulsion	1342-3
105 mm, description et utilisation	1343,1346
155 mm, répartition	1344,1345,1347
Forces en Allemagne	1343,1347
Howitzer	1334

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Contre-torpilleurs porte-hélicoptères, construction et coût	1339-40
Dépenses	1355-6
Électronique, remplacement	1333,1334-5
Fresnel, lentille	1334,1346,1347
Hydroptères	1344-5,1362,1367
Liste partielle articles	
1968-69	608-11
1969-70	1220-3
Munitions, coût	1345-6
Navire recherches navales	1342
Navires, conversion	1340-1,1355
Pièces de rechange	1333-4,1341,1346,1347
Sous-marins	1341-2
Vaisseaux de soutien	1340
Véhicules blindés transport troupes	1342,1346
Fonctions, types d'activités	553
Forces armées	
Escadrilles de réserve	1331
Forces de réserve, coût	1331
Personnel	
Allemagne	1253-4
Caporaux, sous-officiers	1249,1258-60,1348
Immigrants non naturalisés	1267-8
Majors	1266
Médecins, dentistes, aumôniers	1261-2,1266
Missions militaires	1257,1362-3
Moral, promotions	1265,1267
Nombre, hiérarchie	1249-67,1357-9
Quartier général	1251,1252-3,1254,1259
Réserve, force de	566,1254-5
Retraite officiers	1253,1256,1257,1266, 1267,1356-7
Services médicaux	1364-5
Pilotes	
Entraînement	1329-30,1335-6
Formation	1335-8

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Restructuration	1264,1265
Salaire	1249,1260-1,1329,133
Forces maritimes	
Coût	1354-5
Répartition	1344-5
Livre blanc	
Examen défense canadienne	651-652,669
1964	550,560,666
Livre bleu des dépenses	553,691
Location	
Contrats	1349-50
Frais	
Canada	1350-1
Europe	1351-3
MALLARD, projet	1361
Matériel militaire, vente	1227-8
Mémoire	
(1er) Changements de l'organisation, dépenses pour construction	573
(2e) "Le processus à suivre pour prendre les décisions et les mettre à exécution"	550
Munitions et bombes	583-585
Navy League of Canada, subvention	1227,1338
Obligations internationales, rôles relatifs aux	560-561
Organisation structures forces armées par activités	551,552
OTAN	
Défense, participation	1344-5,1353-4
Dépenses	1344-5,1353-5,1367
Engagements envers	557,560
Parachutistes	575,581
Personnel opérationnel, définition	559-560
Plafond budgétaire	553

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Politique, élaboration de	550-551,561,562
Ponts aériens	569
Prévisions budgétaires, 900 éléments des programmes	563
Programme	
Biens d'équipement	576,577
Construction de navires	576
Commandement maritime	575
Défense intégrée	552,562
DEVIL ordinateurs	586
Forces de l'Air	575-577
Formation officiers Forces régulières	1215
Mesures civiles d'urgence	1229-30
Quinquennal	564,1197,1202,1205, 1218,1345,1356
Réorganisation Forces	574,581,1264,1265
Protection civile, budget	1229
Réserve, force de	566,1254-5
Réserves et milice, rôle	562,577-578
Recrutement	578
Révision du programme, document annuel	552,553,562-563,570
Services professionnels et spéciaux, explications	1348-9
Subventions universités canadiennes	1211-2,1214-6,1225-7, 1329
Transport aérien	569
DÉFENSE PASSIVE	
Rôle	732,733
DENKTASH, M. RAUF R., PRÉSIDENT, CHAMBRE COMMUNALE TURQUE	
Exposé, situation à Chypre	1783-7
DÉSARMEMENT	
Canada, rôle	873-4,903-5,1078,1149, 1171,1832,1833-4,1837-8
Conférence, La Haye	729
Conséquences pour Canada	1844

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Restructuration	1264,1265
Salaire	1249,1260-1,1329,1330
Forces maritimes	
Coût	1354-5
Répartition	1344-5
Livre blanc	
Examen défense canadienne	651-652,669
1964	550,560,666
Livre bleu des dépenses	553,691
Location	
Contrats	1349-50
Frais	
Canada	1350-1
Europe	1351-3
MALLARD, projet	1361
Matériel militaire, vente	1227-8
Mémoire	
(1er) Changements de l'organisation, dépenses pour construction	573
(2e) "Le processus à suivre pour prendre les décisions et les mettre à exécution"	550
Munitions et bombes	583-585
Navy League of Canada, subvention	1227,1338
Obligations internationales, rôles relatifs aux	560-561
Organisation structures forces armées par activités	551,552
OTAN	
Défense, participation	1344-5,1353-4
Dépenses	1344-5,1353-5,1367
Engagements envers	557,560
Parachutistes	575,581
Personnel opérationnel, définition	559-560
Plafond budgétaire	553

	Page
DÉFENSE NATIONALE, MINISTÈRE DE LA (Suite)	
Politique, élaboration de	550-551,561,562
Ponts aériens	569
Prévisions budgétaires, 900 éléments des programmes	563
Programme	
Biens d'équipement	576,577
Construction de navires	576
Commandement maritime	575
Défense intégrée	552,562
DEVIL ordinateurs	586
Forces de l'Air	575-577
Formation officiers Forces régulières	1215
Mesures civiles d'urgence	1229-30
Quinquennal	564,1197,1202,1205, 1218,1345,1356
Réorganisation Forces	574,581,1264,1265
Protection civile, budget	1229
Réserve, force de	566,1254-5
Réserves et milice, rôle	562,577-578
Recrutement	578
Révision du programme, document annuel	552,553,562-563,570
Services professionnels et spéciaux, explications	1348-9
Subventions universités canadiennes	1211-2,1214-6,1225-7, 1329
Transport aérien	569
DÉFENSE PASSIVE	
Rôle	732,733
DENKTASH, M. RAUF R., PRÉSIDENT, CHAMBRE COMMUNALE TURQUE	
Exposé, situation à Chypre	1783-7
DÉSARMEMENT	
Canada, rôle	873-4,903-5,1078,1149, 1171,1832,1833-4,1837-8
Conférence, La Haye	729
Conséquences pour Canada	1844

	Page
DÉSARMEMENT (Suite)	
France	1908,1910
Interdiction essais nucléaires	1834
Négotiations, participants	1939-40
Origine, idée	729,737
Réduction équilibrée forces	1840,1843,1853,1894, 1896,1930,1931
Situation évolution	873-4,878,973,1003, 1009,1053,1831-2
Traités	1149,1833-4
Vérifications	1833-4,1835,1843-4
Voir aussi	
Armements, contrôle	
Armements nucléaires	
DÉTECTION SPATIALE	
BMEWS (Système détection lointaine missiles balistiques)	1415,1647,1651,(49-10)
Blackout nucléaire	1632,1637,1655,1713, 1736
Camera Baker-Nunn	1407,1415,1418,1644, 1647,1771,(49-10)
Fonctionnement	1392,1624-5
Contre-mesures électroniques	1447-8,1495
DEW (Détection hâtive missiles)	1401-2,1406-7,1415, 1417-8,1440,1442,1453-4,1494-5,1508,1588-9, 1593,1643,1647,1650,1652 1674,1693-4,1698-9, 1760,1772,(49-8,10)
IFF (Identification amis et ennemis)	1405,1409,1417
Installations radars, efficacité	974,1379,1389,1401-2, 1417,1439-40,1479, 1496,1498,1679,1713, (49-8-9)
MSR (Radar sur emplacement missiles)	1508-9,1598-9,1603, 1608,1646,1736,(49-11)
OTH (Radar outre-horizon)	1440,1468-72,1480-2, 1488,1491,1496-8,1513, 1515,1589-61,1774,(49-9,21)

	Page
DÉTECTION SPATIALE (Suite)	
PAR (Radar périmétrique)	1508-9,1598-9,1603, 1608,1620-1,1642,1644, 1646,1736,(49-11)
Pinetree	1401,1406-8,1417,1440, 1442,1466,1482,1496, 1515,1652,1674-5,1694-7,1772,(49-8,9)
Réseau, financement	754,1418
Voir aussi	
AWACS	
Missiles - Balistiques intercontinentaux	
DREA	
Institut d'océanographie Bedford, collaboration	618
DREA et DREP	
Différences	635
DRES	
Explosions chimiques	630
DURDIN, M. W.S., DIRECTEUR DES PASSEPORTS, MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES	
Surcroît travail, périodes de pointe	693-694
EAYRS, M. JAMES, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE TORONTO	
Curriculum vitae	925
Exposé, politique défense	887-9,912-25
"Rôles futurs des forces armées au Canada"	912-25
"(THE) EFFECTS OF NUCLEAR WEAPONS"	
Radiations, effets	820
"EFFICACITÉ DE LA DÉFENSE CIVILE"	
Mémoire par MM. R.D. Gastil et R.A. Krupka	830-6

Page

ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE AU NIGÉRIA
Fournitures de secours, origine 407

ÉQUIPEMENT MILITAIRE
Vieillissement, modernisation, besoins 726-727,728,729, 732,763,779-780, 783-784,852-854
Voir aussi
Avions
Défense nationale, min. de la - Équipement
Forces armées - Équipement

ÉTATS-UNIS
Apport à Croix-Rouge 46
Armée, utilisation pour travaux internes 778
Bases d'interception, Canada 876-7,907,922
Budget pour protection civile 819,830
Canada engagements envers les 726,732,876
Consultation
Autres pays 1091,1167-8,1717-8, 1932-3
Canada 1057-8,1068-9
Coordination entre urbanistes et dirigeants protection civile 827-829
Défense aérienne, amélioration
Coût 1485-90,1499,1514-5
Objectifs 1514
Systèmes 1463,1465,1467
Défense continentale 725-6,728,745,764, 771,866,922,932-5, 939,943-4,952,955, 959,960,1174
Exigences de sécurité 726
Force de frappe 826,1394,1444-5,149[illegible] 1505-6,1593,1677
Intervention au Québec 1070
Nigéria visite d'un haut fonctionnaire au 254
Opération Camelot 278

	Page
ÉTATS-UNIS (Suite)	
Participation à expérience DRES	630
Programme	
Abris anti-retombé	831,834
Abris anti-souffle	810-1,823,831-3
"Community Shelton Plan"	827
Évacuation	811-2,822,835
"National Fallout Shelter and Stocking Program"	811
Protection civile	810-29,831,1241
Planification pour l'avenir	827
Recherche post-attaque, écologie	820
Relations avec Union Soviétique	1173,1927-8
Voir aussi	
NORAD - États-Unis	
OTAN - États-Unis	
ÉTHIOPIE	
Propositions de l'Empereur, pont aérien	136-137,160
EUROPE	
Défense	1092
Importance stratégique	1151
Méridionale, instabilité	1817
Situation, évolution	1040,1051,1056-7, 1084,1086,1088-9, 1096,1108-11,1892-3, 1915
FNUC (Forces des Nations Unies à Chypre)	
Forces, réorganisation	1781-3
Membres, nombre	1781
Résultats obtenus	1780-1
Rôle	1778-9,1787,1789
FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS À L'ENFANCE DES NATIONS UNIES	
Envois de secours	46,128,138,151,404, 435,466

	Page
FORCES ARMÉES	
Abolition	768,774
Achat matériel aux É.-U.	1031-3
Apport, importance	1029,1166
Avions CF-5	
Nombre	856
Utilisation par NORAD	1382
Commandement défense aérienne	845,856,922,1741,1742
Forces	847
Rôle, missions	845-7
Commandement Force mobile	743-4,747,749,783,840-2
Forces disponibles	842
CF-5, valeur	1134
Transport	1135
Rôle, missions	840-2
Commandement maritime	575,842-4,858,937-8,1134,1143-4,1741,1744-5,1750
Forces, Atlantique et Pacifique	844
Organisation et entretien, coût	906,937,945
Rôle, mission	842-4,858,921,959,1134,1143-4,1150
Spécialisation	746
Commandement 1ère division aérienne, rôle	847
Commandement transport aérien	844-5,851-4,1137
Moyens de transport	844
Recherche et sauvetage	845,859
Rôle, missions	844-5,1137
Commandos, régiment, rôle	1132
Dépenses	727,729,732-3,735,763-4,783-4,911,1008,1038,1041,1044,1139,(35-13)
Rendement	932,937,938
Répartition	729,752,763,783-4,1747
Effectifs	763,774,784,852,855
Emplois, travaux internes	769-70,774,775-9

	Page
FORCES ARMÉES (Suite)	
Engagements envers	
NORAD	846
ONU	842,844
OTAN	727-8,731,732,734, 736,747,749,751, 752,764,770-1,777, 840,841-3,847
Entretien, quotidien par tête	733-4,763
Équipement, vieillissement, modernisation, besoins	726-7,728,729,732, 763,779-80,783-4, 852-4,1067,1136-7, 1166,1740
Europe	
Importance, nécessité	764,867,1103,1105, 1109,1111,1114-5, 1122
Organisation	747,840-1,843-4, 847,867,928-31,933-5,941,944,1085,1099, 1102-5,1115,(35-14)
Réduction	1012-3
Force de réserve, rôle	850
Intervention dans conflits, dangers	865-6
Marine	1740-1
Équipement	937,945
Mobilité stratégique	1133
ONU, système	753-4,848
Programme	
Aide aux autorités civiles	847-8
Aide en matière instruction militaire	848-9
Opération surveillance, tâches spéciales	849,867,890,919,1131-2,(35-10--35-11)
Rapatriement troupes d'Europe	749
Réputation	768
Survie nationale, alerte, signalisation	848
Travaux pays en voie développement	769-70,774,777-9, 782,858-9
Qualités essentielles	866,884-5

	Page
FORCE ARMÉES (Suite)	
Réserve	850
Rôle	724,744-9,839-51, 887-8,891,911,912-25,930,942-3,958-9,1139,1142
Cérémonies	915-6
Diplomatique	916,922-4
Maintien paix	768-70,774-86,841, 843,844,849,891, 914,919,954,956, 1071,1130-42,1145-6,1155,1166,1178-9, (35-10,35-11)
Modernisation et développement	915,919
Rôles, missions et tâches actuelles, (Général Michael Dare)	839-51
Sauvetage en mer	1380
Sous-marins, défense contre	921,937-8
Structures	552
Troupes Europe, rôle	(35-14)
Unification	889,895,1863
FORCE MOBILE	
Voir	
Commandement Force mobile	
FORCES NAVALES	
CANLANT, zone	1492
FOULKES, PROFESSEUR CHARLES, SCHOOL OF INTERNATIONAL AFFAIRS, UNIVERSITÉ CARLETON, OTTAWA	
"(Le) Canada et la sécurité collective"	940-6
Curriculum vitae	946
Exposé, politique défense	927-8

	Page
FRANCE	
Communisme	1121-2
Demandes indemnisation présentées à	1910-1
Désarmement	1908,1910
Engagement militaire intégré, participation	1911
Force de frappe	1405-6,1655,1906, 1907,1919
Statistiques sur armements nucléaires	1907
Utilisation	1922
Fourniture d'armes	59,60,64,84,103, 157,165,209,227, 254,270-271,290, 295,297-298,303, 385,403
Guerre nucléaire	1092-3,1655,1907
Importance pour l'OTAN	751,1121,1181
Maintien paix, opérations	1908
OTAN	
Attitude envers l'	664
Coopération avec	726,730,751
Politique	
Défense	1905,1906-8,1914-26
OTAN	726,730,751,879, 900-1,963,1086-8, 1092,1121,1166-7, 1180-1,1400,1812, 1904,1906-13,1916-8
Extérieure	1905-8
Interprétation envahissement Tchécoslovaquie	1916
Protection civile	816
Référendum, réorganisation Sénat	1910
Relations avec	
Allemagne (République fédérale)	1121
Canada	1908-9,1913
OTAN	726,730,751,963,1400, 1904,1905-7,1910, 1911-2,1913,1915, 1922
Québec	1909,1912-3

	Page
FRANCE (Suite)	
Troupes en Allemagne, collaboration avec OTAN	1911
GABON	
Acheminement	
D'armes	104,106-107,157, 227-228,295,297, 379,387,410
De secours	116
Reconnaissance officielle État du Biafra	83,105,160,218
GALLOIS, GÉNÉRAL PIERRE, FRANCE	
Exposé, politique défense	1914-5
Notes biographiques	1914
GASTIL, DR R.A., HUDSON INSTITUTE	
Curriculum vitae	836-7
"Efficacité de la défense civile"	830-6
Exposé, protection civile	810-2
GAULLE, GÉNÉRAL CHARLES DE	
Politique étrangère et de défense	1905-8
GELLNER, M. JOHN, ÉDITEUR, "CANADIAN COMMENTATOR", TORONTO	
Canada	
Défense passive	764
Objectifs nationaux	763-764
Déclaration	724-725
Exposé, critique du système actuel de défense	1650-1,1693-9
Notes biographiques	764-765
Objectifs nationaux d'un État	724,762
Suisse, objectif national	724,735,737
GÉNOCIDE	
Définition	11,93,126,175, 177,277,281,446, 461,491,497,507-508

	Page
GÉNOCIDE (Suite)	
ONU	
Convention de l'	309-316
Débat à l'	127
Opinion	
Anderson, M. David, M.P.	175
Brewin, M. Andrew, M.P.	93,180
Doheny, Père Kevin	179-180
Johnson, Dr E.	201,213-214,216-217
Maione, M. R.	223
McNeill, M. William	80
Milroy, Maj.-Gén. W.A.	477,487
Paul VI	180
Sharp, hon. M.	126,150,155,184
Shepherd, Dr C.	409,425,428-429, 440-441
Smith, M. Arnold	68,71,150
Wrinch, Maj.-Gén.	34-35
Rapport observateurs officiels	
Appendice "B"	50,109,126,528
Appendice "J"	231,528
GOLDEN, M. DAVID, PRÉSIDENT, ASSOCIATION DES INDUSTRIES AÉRONAUTIQUES DU CANADA	
Curriculum vitae	1048
Exposé, politique défense	1027
"(La) politique canadienne de défense et les États-Unis"	1047-8
GOOSE BAY (LABRADOR)	
Installations	1413,1662,1670,1694, (49-6)
GOWON, GÉNÉRAL, COMMANDANT CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL	
Âge, curriculum vitae	63,509

	Page
GRANATSTEIN, M. J.L., PROFESSEUR ADJOINT D'HISTOIRE, UNIVERSITÉ YORK, DOWNSVIEW (ONT.)	
Curriculum vitae	1147
Exposé, politique défense	1130-1
"(Le) maintien de la paix: quel est le rôle en réserve pour le Canada?"	1145-7
GRANDE-BRETAGNE	
Apport à Croix-Rouge	46,69,418
Armée, utilisation pour travaux internes	778
Fourniture d'armes	59,60,103,110,134, 195-196,209,227, 254,270-271,287, 289,295-296,298, 302-303,306,381, 385,403,406,421, 425-426,434,494
Nigéria-Biafra, assistance	46,69,418
Protection civile	816
GROSSMAN, M. ALAN, CHEF DU BUREAU D'OTTAWA DE TIME MAGAZINE	
Ibos, conditions existence au Nigéria	239-242
GROUPE D'ASSISTANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT, PARIS	
Statistiques	704
GROUPE D'ASSOCIATIONS POUR DÉFENSE	
But	1737
Mémoire	1738-43
GUERRE	
Foyers futurs	929-30,980,1126-7 1137,1168
GUERRE BACTÉRIOLOGIQUE	
Défense contre	826-7,1835,1865-6
Protocole de Genève 1925	1835

	Page
GUERRE NUCLÉAIRE	
Dégats, limitation	1505-6,1675-6
Niveau des attaques, mégatonnes	818,822-3,824
Probabilité	964,1042,1801
Protection civile, information population	821
Radiations, effets	1059
Retombées, décomposition	815
Systèmes, groupement en réseaux	825
Voir aussi	
Armements nucléaires	
AWACS	
Bombardiers	
Défense aérienne	
Détection spatiale	
Missiles	
Protection civile	
HARMAN, M. G.R., DIRECTEUR DE LA SECTION I D'AFRIQUE, MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES	
Équipe d'observateurs au Nigéria, origine, organisation, mandat	7,9,10,12-14,15, 16,17,22
Exposé	7-9
HARMEL, M. PIERRE, MINISTRE AFFAIRES ÉTRANGÈRES, BELGIQUE	
Témoignage	1934-45
HARMEL, RAPPORT	
Thème, buts	643,665
HILBORN, M. KENNETH H.W., PROFESSEUR ASSOCIÉ, HISTOIRE, UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO, LONDON	
Commentaires, système défense ABM	1762-3
HOLZAPPLE, GÉNÉRAL J.R., COMMANDANT 4e FORCE AÉRIENNE TACTIQUE ALLIÉE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE	
Exposé, 4e F.A.T.A.C.	1794-5

	Page
HONGRIE	
Politique	1816
HOWARD, BRIGADIER-GÉNÉRAL W.A., PRÉSIDENT, GROUPE D'ASSOCIATIONS POUR DÉFENSE	
Exposé, mémoire	1737-43
HUDSON INSTITUTE, NEW-YORK	
Financement	1716
Programmes protection civile	822,825
ICBM	
Voir Missiles - Balistiques intercontinentaux	
IBOS	
Bombardements Lagos, Nigéria nord	243
Chefs, peuple	49,50,59-62,72, 80,81,87-89,90, 96,97,101,117-118,122,141,184, 197-198,217,249-250,256,272-273, 297,380,451,482, 490,506
Évacuation des	96-97
Extermination des	39,50,80,109,117, 139,143,184,213, 240,242,384,448
Nigéria, massacres de 1966 et autres	239-242,247,256, 266-267,280,284, 302,317,378-379, 383,414,426-427, 458-459,464,472
Supériorité intellectuelle	240-241,249-250, 380,383,399

	Page
IGNATIEFF, M. GEORGE, AMBASSADEUR DU CANADA À ONU, GENÈVE	
Exposé, situation du désarmement et maintien paix par ONU	1831-8
INSTITUT DES ÉTUDES STRATÉGIQUES, LONDRES, ANGLETERRE	
Exposés	1810-30
ISLANDE	
OTAN, affiliation	1115
ISRAEL	
Défense, budget	913
ITALIE	
Communisme	1121,1122
Fourniture d'armes	323
JAPON	
Force d'autodéfense	913-4
JOHNSON, DR E., SECRÉTAIRE DES MISSIONS D'OUTRE-MER DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE DU CANADA	
Exposé, situation Biafra	193-200
KAMPALA	
Rencontres, pourparlers de paix	122,283,295,298, 393
KIDD, M. G.P., AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	
Classification, pays développés et sous-développés	709-710
Programme canadien, accroissement, efficacité de l'aide	697-699

Page

KIEP, M. WALTER, MEMBRE PARTI CHRÉTIEN DÉMOCRATE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
Exposé, avenir de l'OTAN 1888-9
Notes biographiques 1880

KRUPKA, M. R.A., HUDSON INSTITUTE
Curriculum vitae 837
"Efficacité de la défense civile" 830-6
Exposé, défense civile 812-4

KUCHUK, M. FAZIL, VICE-PRÉSIDENT, RÉPUBLIQUE DE CHYPRE
Remarques UNFICYP 1783

LANE, MAJOR-GÉNÉRAL R.J., COMMANDANT 1re DIVISION AÉRIENNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE
Exposé, sécurité de l'OTAN 1804-9

LAOS
Neutralité 948

LEGAULT, PROFESSEUR ALBERT, CHAIRE DES ÉTUDES STRATÉGIQUES, UNIVERSITÉ QUEEN'S
Curriculum vitae 1106
"(La) défense du continent Nord-américain et ses implications stratégiques" 1756-60
Exposé, OTAN 1082-4
"(L') OTAN: une organisation vitale et nécessaire" 1101-5

LESLIE, BRIGADIER GÉNÉRAL E.M.D., CHEF D'ÉTAT-MAJOR ET COMMANDANT CONTINGENT CANADIEN, CHYPRE
Exposé, rôle militaire FNUC 1779-83

	Page
LEWIS, M. STEPHEN, DÉPUTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ONTARIENNE	
Exposé, situation Biafra	375-381
LINDSEY, M. GEORGE R., CHEF, CENTRE DE RECHERCHES (ANALYSE) POUR DÉFENSE, CONSEIL RECHERCHES POUR DÉFENSE, MINISTÈRE DÉFENSE NATIONALE	
Curriculum vitae	1516
Exposés, système d'engins stratégiques	1460-74,1587-1615
Mémoire, "système d'engins stratégiques, la stabilité et la participation éventuelle du Canada"	
Parties I et II	1503-1515
Partie III	1643-8
LIVRE BLANC	
Révision, politique extérieure gouvernementale	669-670,686-687
LJUNG, MAJOR GÉNÉRAL P., CHEF, SERVICE DU MATÉRIEL MILITAIRE, SUÈDE	
Exposé, équipement militaire	1858-60
MAB	
Voir Missiles - antibalistiques	
MacDONALD, M. DAVID, DÉPUTÉ	
Exposé	75-76
MacINTOSH, M. MALCOLM, EXPERT MILITAIRE SUR FORCES ARMÉES SOVIÉTIQUES, ANGLETERRE	
Exposé, Pacte de Varsovie	1810-1

Page

McNAMARA, M. ROBERT, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, É.-U.
Déclaration
Installation Bomarcs au Canada 1719
Puissance répresaille des É.-U. 1394,1397,1445, 1505
Défense aérienne, possibilités 1418-9,1477
Utilisation avions F-12 et F-106X 1514

McNAUGHT, PROFESSEUR KENNETH, DÉPARTEMENT D'HISTOIRE, UNIVERSITÉ DE TORONTO
Curriculum vitae 1021-2
Exposé, politique défense 993-6
"Option canadienne: le non-engagement" 1017-21

McNEILL, M. WILLIAM, COORDONNATEUR POUR LE NIGÉRIA DU SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER
Témoignage 80-101

"(LE) MAINTIEN DE LA PAIX: QUEL EST LE RÔLE EN RÉSERVE POUR LE CANADA?"
Granatstein, Professeur J.L. 1145-6

MAIONE, M. ROMÉO, DIRECTEUR, THE CANADIAN CATHOLIC ORGANIZATION FOR DEVELOPMENT AND PEACE
Exposé, situation alimentaire Biafra 219-221

MARCHÉ COMMUN
Voir
Communauté économique européenne

MEXIQUE
Forces armées 894,899-900,902, 914-5
Non-engagement 1036
Relations économiques avec É.-U. 1064

	Page
MILROY, MAJOR-GÉNÉRAL W.A., OBSERVATEUR EN CHEF DE L'ÉQUIPE CANADIENNE D'OBSERVATEURS AU NIGÉRIA	
Exposé, compte rendu travail accompli	445-450
Observateur canadien, équipe internationale observateurs	9,10,14,16,114
MISSILES	
Air-surface (ASM)	1389,1454,1468,1478, 1506,1512-3,1515, 1696,(49-9)
Antibalistiques	
Alarme, délais	813
Bases, location	1004
Canada, participation	1043,1097-8,1136,1140, 1188,1441,1448,1632, 1636,1651,1653,1658, 1661,1698-9,1724-8, 1730-2,1763,(49-21)
Commentaires par Professeur K.H.W. Hilborn, université Western Ontario sur système proposé par É.-U.	1762-3
Congrès américain, opposition	1063
Contrôle par Américains	728,1057,1068-9
Coût	1619-20,1629,1715-6, 1736
Dangers pour Canada	1125-6
Effets sur	
Autres pays	1727-9
Dissuasion et équilibre nucléaire	1479-80,1622,1637,1667-8,1734
Escalade et prolifération	1712-3,1726-30,1735
Efficacité et puissance	831,1506,1619,1622-6, 1629,1637-8,1641-2, 1654-5,1714,1716-7, 1763
Emplacements	974,1599,1603,1632,1634-5,1646,1658
Emploi, arguments contre	1622,1632,1637-8,1655, 1707-12,1715,1725,1730, 1736

	Page
MISSILES (Suite)	
Fonction, but	1508,1602-3,1623-4, 1636,1646,1655,1659, 1668,1710-1714
Intégration dans NORAD	1388,1403,1431,1448, 1646-8,1651,1661, 1699
Justification	871-2,1493,1626-7, 1629,1633,1645,1648, 1655,1704,1706,1715, 1730,1736
Rapport avec course aux armements et contrôle	1625,1638,1656,1703-8,1725-9,1734-5
Safeguard	1388,1403,1431,1508-10,1587,1598,1619, 1625-6,1629-32,1636-7,1644,1646-8,1652-5, 1659,1667-8,1671, 1696,1698-9,1709-10, 1714-5,1726-9,1733-6, 1757,(49-10,11)
But	1508,1636,1655,1659, 1668,1710,1714
Canada, conséquences	1603-15,1634-6,1643-8
Coût	1603,1715-6,1736,1771
Intégration dans NORAD	1388,1403,1431,1448, 1646-8,1651,1661,1699
Sentinel, système	871,872,873,1403,1435 1508,1599,1602-3,1630 1636-7,1644,1698,1705 1710,1726-9,1731-2, 1734,1843-4
Utilisabilité, date	1633
Atmosphériques	
Défense contre	1653,1660
Fonctionnement	1453-4

Page

MISSILES (Suite)
Balistiques intercontinentaux 1378,1380,1387-9, 1391,1394,1396, 1403-6,1413,1415, 1437,1444,1447, 1449,1452-4,1462, 1464,1466,1468, 1477,1479,1487-8, 1491,1493-5,1504, 1506-14,1593-6, 1603,1608,1610-15, 1620-6,1628,1636-48,1664,1667,1673, 1715,1719,1726,1731, 1758,1760,1763,1772, (49-9,10,11,13,21)
Détection 754,775,1077,1379-81,1384-8,1415,1416-8,1494-5,1512-3, 1589-96,1633-4,(49-10,49-21)
BMEWS, bases 1415,(49-10)
Trajectoire 1125,1508-10,1644, (49-10)

Voir aussi
Détection spatiale
Bomarcs 856,1382-3,1388-9, 1391,1406-9,1413,1416-7,1432,1441,1446,1448, 1482,1484,1512,1640-1, 1653,1660,1663-4,1666, 1696,1717,1719,1725, 1731,1773,(49-6,7,8,16, 21)
Défense contre 1379,1447,1451,1460, 1477,1479,1491-5,1506-7,1508-9,1589,1619,1622 1630-3,1634-42,1656, 1698,1730,1759-60
Coût 1771
Développements possibles 1509,1624,1656

	Page
MISSILES (Suite)	
FOBS (Système bombardement orbital fractionnaire)	1378-9,1384-5,1404, 1415,1440,1447,1479, 1508,1510,1596,1622, 1629,1639,1644,1758, (49-10)
Minuteman	1381-2,1405,1415,1444-5,1464,1596-9,1603, 1619,1622,1629,1635-6,1640,1644,1654-5, 1658,1677,1709-10, 1714-5,1726,1758,(49-10)
MIRV (Véhicule de rentrée à têtes multiples autoguidés)	1507-8,1510-11,1596-7,1626-7,1629-30,1633, 1637,1639,1677,1715, 1734,1758,(49-10)
MOB (Système orbital à multiples bombes)	1508,1510,1639,(49-10)
MRV (Véhicules de rentrées à têtes multiples)	1507,1510,1596,1637, (49-9,10)
Nike/Hercules	1401,1408,1413,1417, 1468,1509,1512,1620, 1641,1651,1653-5,1658-9,1663,1671,1696,1698-9,1714,(49-6,7)
Pénétration, auxiliaires de	1508-9,1655,1712-4,1736
Polaris	1381,1415,1491,1619, 1622,1626-7,1629,1677, 1715,1758,(49-10)
Poseidon	1491,1677,1715
SCAD (système pénétration à têtes multiples)	1758
SLBM (missiles balistiques lancés par sous-marins)	1414-5,1462,1464,1466, 1491-2,1506-7,1509-11, 1513-4,1593-4,1628, 1645,1648,1715,1758-60, (49-10,11)

	Page
MISSILES (Suite)	
Spartan	1403,1508-9,1598-9, 1603,1606-8,1610-11, 1615,1620-1,1623-4, 1632,1634,1636,1640-2,1644-8,1654,1658, 1671-2,1699,1772-3, (49-11)
Sprint	1403,1508-9,1598-9, 1603,1607-8,1610-1, 1615,1620-1,1624,1632, 1634-6,1641,1644-7, 1654,1658,1671-2,1699, 1772-3,(49-11)
SS-9	1406,1464,1507,1593, 1627,1633,1677,1763, (49-9)
MITRE, CORPORATION	
Activités	771,775
MUMMER, M. KARL, MEMBRE, PARTI SOCIAL DÉMOCRATE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE	
Notes biographiques	1880
OTAN, importance	1889-90
NADGE	
Rôle	1115
NEUTRALISME	
Analyse	983-9
Inde	985-8
Rôle	988-9
Signification	948,983,984
"(LE) NEUTRALISME: SON ANALYSE"	
Brecher, Michel	983-9

	Page
NEUTRALITÉ	
Application	947-51,964
Autriche	948,950-1,1052,1071
Belgique	948,951,957,964
Brésil	950
Ghana	948-9,950-1
Historique	983-4
Inde	911,948-9,950-1, 984-8
Irlande	1052,1071
Laos	948
Mexique	894,950,1036
Pays afro-asiatiques non-alignés	948
République Arabe Unie	948-51
Signification	738,947,983
Suède	726,774,878,880, 911,948,950-1,954-5,958,967,1016,1052, 1071,(35-9)
Suisse	724,726,735,737-8,762, 774,878,911,948,950-1,964,1016
Yougoslavie	950
NIGÉRIA	
Aburi, Rapport, réunion Conseil suprême militaire	280,321-378
Amnistie aux Biafrais	158-159,514,526
Armée fédérale	
Amalgame de tribus	464
Entraînement, discipline	99,100,229,484
Nombre, genre d'unités militaires	496,519,523
Tactiques militaires	485,489,495-496,519
Assentiment G.M.F. de laisser passer avions secours	133,134-135,136,153
Assistance réunion Parlementaires du Commonwealth	58-59
Bezanson, K., Histoire du Nigéria	262-269,274-275
Biafrais en territoire fédéral	454

	Page
NIGÉRIA (Suite)	
Canada	
Radio, télévision sur place	217,462
Relations avec	121,124,133,135-136,145,154,199,212,287
Censures presse	246-247
Civils	
Fournitures vivres, réhabilitation, traitement	464-465,467,475,477,479-484,488
Morts causées par guerre	46,211,216,411
Morts dues à famine	31,70,271,462
Code de conduite, armée fédérale	13,49,71,97,99-100,138,169,175,178,180,207,210,214,229,231,239-240,247-249,284,429,446,460,473,484,488,492,505-506,511,515-516,520-521,531-532
Conduite des civils	49-50,231,240,531,532
Destruction biens	50,230-231,240,267,280,484-485
Diffusion ou censure nouvelles	246-247
Division géographique	17,69,198,391
Enfants, malades et morts	462-463
Envois secours du Canada par avions, bateaux	19-20,22,24-27,30-33,35,36,44,123-130,190,268
État l'Est central, organisation	516

	Page
NIGÉRIA (Suite)	
Fournitures	
Armes	59-61,84,106, 133,209,229,244 254,270,278,287, 289-291,295,298, 302,434,494,495, 518
Médicaments	35,49-50,466,483
Gouvernement fédéral, statut	66,87-88
Gouvernement militaire fédéral, déclaration de principe, approvisionnements secours	132-133
Grande-Bretagne, fourniture armes	59,60,103,110, 134,195-196,209, 227,254,270-271, 287-289,295-296, 298,302-303,306, 381,385,403,406, 421,425-426,434, 494
Haut-Commissaire canadien, rapport, entretiens avec	22,137,307,523
Histoire	262-269,377-378, 382,421,426-427, 434
Ibos	
Bombardements Lagos et Nigéria nord par	243
Emplois, statut dans société, gouvernement	240-241,245,249-250
Massacres des	239-242,247,256, 266-267,280,284, 302,317,378-379, 383,414,426-427, 458-459,464,472
Ibos et Haoussas, différence	81
Italie, fourniture d'armes	323
Marché parallèle à distribution secours	21,35
Nombre Canadiens au Nigéria	27

	Page
NIGÉRIA (Suite)	
Offre d'amnistie	158-159
Onitska, rapport atrocités	508
Opérations militaires	
Assistance de non-Nigérians	478,488,495,522
Explications	17
Pilotes égyptiens	293,480,495
Présence journalistes aidant contrôle de l'armée	246,248-249
Prisonniers de guerre	230-231,478,485, 507,514,515,522-523,531
Réfugiés, camps	447,451-453,455, 465,468,477,479-480,483-484,490, 507-508,531
Région Port-Harcourt-Calabar, disette aliments	207
Réquisition avions de Croix-Rouge pour fins militaires	201
Ressources pétrolières	397
Situation au	(13-7)
Union soviétique, fournitures armes	59,103-104,134, 209,227,270-271, 295,296,425-426, 434,494-495
NIGÉRIA, ÉQUIPE D'OBSERVATEURS OFFICIELS AU	
Activités, rapports	125,445-447,453, 457,465-466,468, 478,485-486,490-493,496-498,499, 506,508,510,516, 518,526,528
Augmentation, nombre	73,143,160-161, 486,497-498,510, (13-8)
Droit liberté de mouvement	15,125-126
Invitation au Canada	12,126,143,147
Mandat, attributions	143,445,459,488, 496-499,507,519-521,523-524,526, 530,(13-8)

	Page
NIGÉRIA, ÉQUIPE D'OBSERVATEURS OFFICIELS AU (Suite)	
Observateur canadien, Major-Général W. Milroy	9,10,14,114
Pays, organismes invités	13,16,29,72, 125,530
Présence journalistes	447-448,450,479, 517
Rapports	
Premier, intérimaire	8,9,11,12,16,18, 20,94,99,108-109,145,172,176, 178,210,256,445-447,453,464-466, 468,491,528
Second, intérimaire	8,9,11,16,94,99, 108-109,145,173, 176,181-183,207, 210,256,445-447, 453,457,465-466, 468,478,490-491, 498,508,516
Troisième	465-466,468,491-492,518
Du 5 octobre 1968 (Appendice J)	229-231,445-447, 453,507
"NIGERIAN POGROM"	
"Crisis", vol. 3, série publiée ministère Information Nigéria oriental	247-248
NIGÉRIA-BIAFRA	
Conflit	
Envergure, répercussions	195
Étude par organisme militaire	195,212-213
Nature, origine	62-63,68-71,87, 88,100,101,122
Prise de conscience certains pays	73
Envois de secours, distribution	22,30-32,34,36-44,286,296,466, 510

	Page
NIGÉRIA-BIAFRA (Suite)	
Hercules, usage avions canadiens pour transports secours	20,25-26,35,39-41,46,47,49,103,104,105-106,110,119,125,130,133,138,141,142,152,191,199,216,286,294,299,382,405-406,412,420,435,465,474
Négociations, cessez-le-feu	72-73,128,142-143,395,417,441
Observateurs du Vatican	93
Radio-Canada, présence de	217,379,462,502,517
Rapports divers observateurs, objectivité	172-174,177,181-182
Réadaptation, reconstruction	49-50,60,128,230
Relations avec Canada	121,134,135-136,138-139,145,154,395,976
Visite, délégation parlementaires canadiens	233-239,257,258,287,300,306,398,414-415,463-464
NIKE/HERCULES	
Voir Missiles - Nike-Hercules	
NIXON, M. RICHARD, PRÉSIDENT, É.-U.	
Safeguard	
Objectifs	1508,1726
Révision annuelle	1509
NON-ALIGNEMENT	
Signification	947-948,971-972,983

	Page
NORAD	
Accords	1412,1429,1441,1447, 1456-7
Alaska	1657,(49-6),1772
Améliorations proposées	1468-72,1499,1500, 1512-4,(49-9)
Bomarc, efficacité	659
But et doctrine	1379-80,1387-8,1395, 1404-5,1415,1430, 1494,1659
Canada	
Avantages	1419,1731,(49-20)
Contribution, rôle	660,736,752,754,770-1,772,936,1040-2, 1047-8,1051,1097-8, 1139-40,1171,1387, 1400,1414-5,1428-9, 1434-5,1448,1667, 1693,1699,1764,1768-9,1776,(49-17--49-16)
Engagements envers	660,728,736,752-3, 754-5,770-1,846,875, 1412,1429
Retrait	727-9,754-8,770-2, 904,910,957,958,973, 974,993,1020,1051-3, 1057,1061,1066,1140, 1146,1151,1171-2, 1387,1437,1495,1661
Commandant en chef, rôle, responsabilité	1399,1400,1412-3,1415-7,1432,1518-9,1521, 1658-9,1695,(49-6,7) 1771-4
Commandement, composition	1399,1400,1412-3,1432-3,1449,1658,1664-5, 1771-3,(49-6)
Commission Canado-Américaine de Défense commune	1721-3,(49-18,49-22)

	Page
NORAD (Suite)	
Consultation gouvernements É.-U. et Canada	(49-18,21,22)
Contrôle armements, effet sur	1680-2
Contrôle politique	1656,1695
Coût	1393,1407-10,1442, 1454,1499,1771-2, (49-8,17,21)
Développements futurs possibles	1381,1418,1431, 1466,1468,1511
États-Unis	
Défense aérienne, objectifs	1472-4
Démantèlement système actuel	1652
Frais assumés	1693,1694
Justification	728,755,772,969, 973-4,1052-3
Participation	727,728,754,1068-9,1433
Faiblesses	1468,1472,1512, 1650-2,1660,1694-6
Fonctions	728,874,1035-6, 1383,1387,1401, 1405,1415,1429-30, (49-5)
Histoire	(35-8),1412,1466-8,(49-5)
Lignes de défense	
DEW (Distant early warning)	1401,1407,1416-7, 1466,1650,1652,1693, 1694,(49-8)
Mid-Canada	1466
Pinetree	1401,1407,1417,1466, 1652,1695,(49-8)
Missiles antibalistiques, système	(49-19)
Missiles	
Bomarcs	856,1382-3,1388-9, 1391,1406-9,1413,1416-7,1432,1441,1446,1448, 1468,1482,1484,1512, 1640-1,1653,1660,1663-

	Page
NORAD (Suite)	
	4,1666,1696,1717, 1725,1731,(49-6,7,8, 16,21),1773
Nike/Hercules	1401,1416,1468,1647, (49-7),1774
North Bay, rôle, installation	1381,1383,1390,1392, 1399,1402,1416-7, 1641,1664,1701,1705, (48-7),(49-7)
Organisation, intégration	1412,1693,1699,1775
OTAN, relations avec	1434
Personnel	
Canadien	1413,1657-8,1665, 1678,(49-5,20)
Répartition et formation	1377-8,1398,1406-7, 1412-3,1442,(49-6)
Radars, utilisation civile	1391,1495-6,(49-20, 21)
Rôle	728,753,875,876, 1035-6,1044,1378-82, 1385,1387,1401-5, 1412-9,1430,1694, 1698-9,1760
SACLANT, relations avec	1384
Sauvetage air-mer	1517-22
Système deux-clés	1411,1439,1446,1449, 1651,1669,1672,(49-7, 21),1773
Systèmes d'alerte	1400-3,1415-7,1422
U.R.S.S.	
Bombardiers, menace	(49-5--49-6)
Satellites, Amérique du Nord	1403-4
Utilité, puissance, efficacité	1052-53,1054,1056, 1140,1150,1379-81, 1387-8,1405,1415-7, 1651,1668,1695,(49-6, 7,8,10)

Page

NORAD (Suite)
Voir aussi
Détection spatiale
Missiles
SAC

"NORAD"
Thomas, Professeur D.M., réflexions sur document de travail 1764-7

"NORAD - PROJET DE REVISION"
Arnopoulos, Professeur P.J., commentaires sur document de travail 1760-1

NORD CHURCH AID
Fournitures secours 118

NORTH AMERICAN AIR DEFENCE COMMAND
Voir
NORAD

NORTH BAY
Voir
NORAD - North Bay

NORVÈGE
Fournitures de secours 105

OCDE
Liste, pays ayant besoin aide 708,709

OMU
Voir
Organisation des mesures d'urgence

ONU
Voir
Organisation des Nations Unies

Page

OTH
Voir
Détection spatiale - OTH

OUA
Voir
Organisation de l'unité africaine

OJUKWU, COLONEL, COMMANDANT, FORCES ARMÉES DU BIAFRA
Entrevues 296-297,389,391,502

OKIGWI
Meurtre quatre auxiliaires de secours 9,167,211,441,453, 471

OLHEDE, M. K.S., SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA DÉFENSE, SUÈDE
Exposé, politique de sécurité de la Suède 1852-5

"OPTION CANADIENNE: LE NON-ENGAGEMENT"
Mémoire par professeur Kenneth McNaught 1017-21

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
Voir
OCDE

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
Voir
OACI

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE
Clause de constitution, non intervention 28,301
Initiateurs, réunions de OUA 59,79,83,122-123, 170,295,298
Nigéria-Biafra, conflit 54,58,59,79,83,101, 122,130,160,195, 208,209,212,227,286
Observateurs invités par Nigéria 13,229,446

	Page
ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (Suite)	
Opposition à intervention ONU	170,227,384
Résolution maintenir autonomie fédérale au Nigéria	68
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS	
Canada, participation	1052,1060
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE	
Activités	1230-1,1234-5,1244-5
Arnprior, Collège canadien mesures d'urgence	1237,1238
Dépenses, réduction	1229-30,1232-3,1237, 1244
Exercices	1234-5
Personnel	1230
Programme	
Équipement et construction	1230-4
Hôpitaux mobiles	1231-2,1244
Matériel lutte contre incendies	1235-6
Québec, province, programme	1238
Sommes affectées aux provinces, contrôle	1242,1245-6
Voir aussi	
Protection civile	
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
Arikpo, M., Commissaire, Affaires étrangères du Nigéria, déclarations, entretiens	124,244,285
Canada, engagements envers les	726,736,743,842,844
Convention sur Prévention et Répression Crime de Génocide	309-316
Déclaration, D. Rusk, situation au Nigéria	127
Demandes, cessez-le-feu	72,79,142-143,253, 381,385,402,406,414
Force mobile	954,1155
Intervention des	72,79,89,94,97,100, 103,118,126,130-131, 135,163-165,203,209, 218,253,258,297,395, 441

Page

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
(Suite)
Maintien de paix, capacité 731,735,736-7,743-4, 844,1131,1133,1143, (35-7),1835-6

Nigéria
Déclarations, pays suivants: Afrique du Sud, Australie, Canada, El Salvador, États-Unis, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Guinée, Guyane, Haïti, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Rwanda, Suède 163-166
Nigéria, discussion générale 163-166,384-385,536-549

Nigéria-Biafra, conflit, initiative canadienne 89,90,94,97,101,116, 118,126,130-132,134-136,153,199,216,244, 253,278,297,381,385, 390,402,414,533,534

Observateurs au Nigéria, rapports distincts 8-9,23,109,125,173, 176,181,184,446,453

Opérations de paix 729,731,735-7,743-5, 757,764,867-8,1131-5, 1138,1142,1145,1835-6,1866

Reconnaissance organismes facilitant travail humanitaire 158,199,200
Rôle 132

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD
Voir
OTAN

"ORGANIZED (THE) MASSACRE OF EASTERN NIGERIANS"
Voir
"Nigerian Pogrom"

	Page
OTAN	
Agression directe ou indirecte, mesures à prendre	649-651
Allemagne	724,908-9,1005-6, 1011,1019,1031, 1042,1086,1088-9, 1093-7,1102,1110-3,1117-8,1123-4, 1170,1176-7,1179, 1187,1885
Réunification	670,672
Appui du Canada, inquiétude de l'	646
Belgique, rôle	1942
Canada	
Avantages	910,1151,1804,1933
Contribution à l'	747,749-50,752,840-3,847,867,869,878, 879,910,1012-13, 1029,1030,1036,1044, 1051,1140,(35-9), 1667,1717,1799,1803, 1809
Division aérienne	
Composition	1805-6
Réalisations	1806-8
Rôle	928-9,930,941,1012-3,1122,1742,1747-8, 1805
Engagements envers l'	652,653,655-656,665, 668,669,727-8,731,732, 734,736,747,749,751, 752,764,770-1,777,840, 841-3,847,874,933,1805
Force mobile	930-1,944,1099,1131, 1748,1928
Forces fournies	764,852,854,867,1012-3,1029-30,1036,1044, 1067,1102-5,1109,1111, 1114-5,1122,1132-4,1137, 1141,1146,(35-9--35-14), 1254-5,1928

	Page
OTAN (Suite)	
Participation militaire à l'	645-646,647-649, 653,660
Coût	726,735,751,764, 931,954,1067,(35-13),1344,1345, 1353-5,1933
Histoire	928,934,936,938, 940,1058,1428-9, 1840
Retrait du	655-656,665,668,669, 726,956,1003,1005, 1065-7,1102-5,1109, 1114-6,1122,1161-2, 1175,1190,(35-14--35-15),1936-7,1944
Arguments contre	730,740,744,751,764, 771,773,869-72,875-9,885,895,1005,1030, 1036,1041,1043,1046, 1084-5,1089,1092-4, 1096,1101-5,1108-11, 1113,1150-1,1155, 1169,(35-11--35-15), 1803,1840,1886,1888, 1890-1,1928,1933,1936-7
Arguments pour	771,877,889-90,903, 956-8,962-3,966,971, 979-80,993,995,1001-2,1007,1013-20,1051, 1056-8,1065-66,1068, 1071-2
Effet "Domino"	896,899,922,953,1046, 1109,1114-5,1181,1190, (35-13--35-14),1883, 1922,1937
Graduel	1534-5

	Page
OTAN (Suite)	
Rôle du	655-656,663,665,668, 878,930-1,934,938, 941,944,953-4,957, 973,1005-6,1031,1085, 1086-7,1089,1131,1133, 1142,1168-70,1177, 1886,1894,1941-2,1943
Nucléaire	865,1097,1800
Réévaluation	734,747,889-90,928-34, 941,944-6,1029-30, 1036,1098,1131,1133, 1137,1139,1141-42,1146, 1166-70,1175-80,1182, 1183,1185,1189,1190-2, 1928-9,1941-3
Chine, continentale, menace	659
Collaboration Est-Ouest	1109-10
Commandement intégré	1432,1665
Création, contexte	1158-9,(35-8),1428-9, 1804-5,1841
Défense aérienne, réseau	1798
Dissolution	1013,1014-5,1820-1, 1829-30
États-Unis	
Attitude	1057-8
Retrait Canada	869,1031
Retrait France	730,1087,1092
Influence	1057-8,1916-8,1923,1927-30,1935,1939-40,1944-5
Réduction troupes	1896
Rôle	1183,(35-13)
Europe, sécurité du Canada	661-663

	Page
OTAN (Suite)	
Forces	
Classiques	992-4,1795,1796-7, 1809,1834-5,1917, 1923,1942-3
Comparaison entre F-4 et Mig 17, Mig 18	1798
Diminution	1895,1896,1936-7
Intégration	1906,1911,1917
Missiles Hawk, Nike	1796,1797,1798
Réduction	1122,1834-5
Suffisance	893,929,1800-1
France, position	664
Garantie de sécurité du Canada	661-663
Importance	1084-5,1092-5,1101-5,1108-10,1113-6, 1151,1168,(35-12), 1841,1888-95,1930-2,1938,1945
Maintien paix	731,736,739,892, 1059-60,1084,1095, 1159
Norvège, absence troupes	1929
Objectifs	665
Opérations militaires	
Classiques	1792,1795,1808
Commandement, structure	1793,1805
Contrôle	1793-4
Nucléaires	1116,1791,1808
1ère Division aérienne	1804-9
4e F.A.T.A.C.	1791-1804
Pacte de Varsovie, équilibre	731,739-40,870,895, 905,930,1002-5,1018, 1019,1084,1090,1092, 1125,1143,1170,(35-12),1887,1894-6,1930-3,1937
Rapport Harmel	643,665,905,1103, 1105,1176
Relations avec pays de l'Est	1933

Page

OTAN (Suite)
Rôle 885,890,892,922,953, 957,995,1001-8,1011, 1019,1031,1056,1059, 1072,1084-6,1098-9, 1112,1115-6,1120, 1155,1158-62,1170, (35-12),1885
Détente 1930,1931-2
Réévaluation 890,905,953,1098, 1104-5,1119,1120, 1166-70,1932,1935-6
Valeur préventive 1109,1739,1840-1
Stratégie 1791-4,1796,1805,1809
Tchécoslovaquie, conséquences invasion 644-646,650-654,657-658,661,666,667,668, 671,672
Traité de non-prolifération 646,651,652
Troupes
Mobilité 929,933,934-5,1937
Polyvalence 1791
Voir aussi
U.R.S.S. - OTAN

OTAN, CONFÉRENCE (BRUXELLES)
Canada, condamnation, intervention soviétique en Tchécoslovaquie 646
Objectifs, délégation canadienne 646
Réalisations 651

"(L') OTAN DANS LA PERSPECTIVE CANADIENNE"
Discours par hon. Mitchell Sharp, Secrétaire d'État, Affaires extérieures 1158-62

"(L') OTAN: UNE ORGANISATION VITALE ET NÉCESSAIRE"
Mémoire par Professeur Albert Legault 1101-5

	Page
PACTE DE VARSOVIE	
Évolution	1810-6
Maintien paix	731,739-40
Nature	1005,1811
Objectif	1810
Union soviétique, rôle	1812-3
PATTERSON, M. C.R., DIRECTEUR GÉNÉRAL, ORGANISATION MESURES D'URGENCE DU CANADA, MINISTÈRE DÉFENSE NATIONALE	
Dépenses organisme, diminution	1229-30
Notes biographiques	1247-8
PAYS-BAS	
Fournitures, secours	105,164
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	
Canada, aide	732,911,980-1,998, 1000,1051,1060-3, 1094,1114,1156, 1166,1172-3,(35-10)
Afrique	1075,1172
Amérique latine	1075,1172-3
Antilles	1075,1172
Asie	1075
États-Unis, aide, diminution	1064
Guerre, dangers	980,1051,1060,1126
PELHOM, MADAME MARGERY	
Biafra, capitulation	514
PETERBOROUGH, ONTARIO	
Conflit Nigéria-Biafra, pétition	431
PINETREE	
Voir	
Détection spatiale - Pinetree	

	Page
PLAN COLOMBO	
Aide, suite du	701,709
POLARIS	
Voir	
Missiles	
POLITIQUE AMÉRICAINE	
Influence sur Canada	969-970,974-975, 995,1010,1064,1073
POLITIQUE DE DÉFENSE	
Buts	1739-40
Établissement, difficulté	932
Évolution	762,944,1045,1047-8,1068,(35-10)
Latitude pour changer la	725-6,727
Livre blanc de la défense (1964)	920-1,1739
Options	726,730,1017-21
"Politique canadienne de défense et les États-Unis" par M. David Golden	1047-8
Spécialisation	738,745-50,925,945-6
Voir aussi	
Amérique du Nord	
Forces armées	
Missiles	
Neutralité	
Sous-marins	
POLITIQUE D'IMMIGRATION	
Déserteurs américains	996,1002-3,1020-1,1026
POLITIQUE ÉTRANGÈRE	
Aide par intermédiaire Organisation Nations Unies pour développement industriel	1051
Aide sélective	1051-2,1166,1172-3,1194
Autonomie	1045,1047-8,1052
Dépenses	1165-6
Guerre nucléaire	1017
Intérêt national	1165,1188

	Page
POLITIQUE ÉTRANGÈRE (Suite)	
Journaux, intérêt	1056
Objectifs	952-3,956,962-3, 967,1738-9,1835
Réorientation	981,1156-7,1179, 1194
Tiers-monde	959,60,981,1051, 1060-3,1094-5, 1099,1114,1126
Vietnam	995,999,1001,1010, 1019
Voir aussi	
Canada	
POLOGNE	
Représentant, équipe internationale observateurs	125,229
PORTUGAL	
Fournitures armes	84,104
Sao Tomé, attitude autorités portugaises	103,185-186
Sao Tomé, Fernando Po, envois secours	104,108,114,116, 119,123,199,224-225,376,388,405-406,429
POSEIDON	
Voir	
Missiles	
PREMIER MINISTRE	
Pacifisme sans défense	738,752
"PRINCIPES (LES) DE LA GESTION APPLIQUÉS À LA DÉFENSE DU CANADA ET L'ÉTABLISSEMENT DE BUDGETS PAR PROGRAMME	
Exposé	(14-6)

	Page
"PROCESSUS (LE) À SUIVRE POUR PRENDRE LES DÉCISIONS ET LES METTRE À EXÉCUTION"	
Mémoire, préparation du budget	550-551
PROTECTION CIVILE	
Abris, explosions et retombées	810-1,825,827-9, 832-5
Attaques nucléaires	
Alertes, délais	813
Force	813-4
Rétablissement après attaque	812,824
Coût	810-2,823,827,830, 833-5
"Efficacité de la défense civile," exposé	830-6
Énergie et communications	824-5
Évacuation	811-2,835
Forces armées, rôle	914,943,1139
Hudson Institute	822
Inutilité	911
Mesures, double utilisation	825
Plan abris communautaires	827-9
Retombées nucléaires, période décomposition	815,820
Voir aussi	
Allemagne de l'Ouest	
Canada	
États-Unis	
Organisation des mesures d'urgence	
Russie	
Suède	
Suisse	
PUISSANCES MOYENNES	
Rôle	1153-7
PUISSANCES NON NUCLÉAIRES	
Rôle	863-4,866,884-5

Page

PUISSANCES NUCLÉAIRES
Équilibre 786,863-4,883-4

"QUELQUES CONSÉQUENCES DE LA SITUATION MILITAIRE ACTUELLE DES SOVIETS, EN RAPPORT AVEC LA DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD"
Schuetz, Professeur C.F., commentaires 1768-70

RADARS
Voir
Détection spatiale

RAPPORT HARMEL
Objet et valeur 643,665,905,1092, 1105,1176,1933

RECHERCHE
Avance expériences militaires sur civiles 775

RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE PAYS EN GUERRE
Maintien de 53-54

"REVUE ANNUELLE DE L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL"
Vietnam, centre pour réfugiés 706

RIDDELL, M. GORDON, DIRECTEUR, DIVISION DE L'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT, MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
Explication sur secours, Nigéria-Biafra 190-192

"(LE) RÔLE DES PUISSANCES MOYENNES DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION"
Sharp, hon. Mitchell, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, allocution 1153-7

Page

"RÔLE DU CANADA RELATIVEMENT AUX PERSPECTIVES MONDIALES À LONG TERME: UNE PROPOSITION VISANT DE NOUVELLES INITIATIVES"
Clarkson, Professeur Stephen 1184-95

"RÔLES FUTURS DES FORCES ARMÉES DU CANADA"
Eayrs, Professeur James 912-25

ROUMANIE
Relations avec U.R.S.S. 1893
Rôle et position dans Pacte de Varsovie 1810,1811,1812

ROYAUME-UNI
Participation à expérience DRES 630

SAC (COMMANDEMENT AÉRIEN STRATÉGIQUE)
Avions, survol territoire canadien 1387-8,1447
Forces disponibles 1381-2,1412,1451, 1771,(49-10,12,13)

SACEUR
Canada, participation à opérations de 847,851,854,1102, 1103

SACLANT
CALANT, zone 1492
Canada, navires assignés à 648,658,660,667,843, 1103,1104,1384,1492
Relation avec NORAD 1384

SACO
Activités 710,711-712,1294,1304, 1314

SAFEGUARD
Voir
Missiles - Antibalistiques

Page

SAGE, (SYSTÈME SEMI-AUTOMATIQUE AU SOL)
Voir
Défense aérienne - SAGE

SAVAGE, LT-COL., AVIATION AMÉRICAINE, 4e FORCE AÉRIENNE TACTIQUE ALLIÉE(RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE)
Exposé, opérations militaires 1791-5

SCHUETZ, PROF. C.F., COLLÈGE ST. PATRICK, UNIVERSITÉ CARLETON, OTTAWA
Commentaires sur document de travail, NORAD 1768-70

SECRÉTARIAT DU COMMONWEALTH
Coopération, Croix-Rouge internationale 58
Nigéria-Biafra, assistance au 53-57,66,72,122, 160,291

SENTINEL
Voir
Missiles - Antibalistiques

SERVICE ADMINISTRATIF CANADIEN D'OUTRE-MER
Voir
SACO

SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER
Voir
SUCO

SHARP, HON. MITCHELL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
Exposés
Compte rendu, conférence OTAN 643-7
Nigéria-Biafra 121-8
NORAD 1427-9
"(L') OTAN dans la perspective canadienne" 1158-62
"(Le) rôle des puissances moyennes dans un monde en évolution" 1153-7

Page

SHARP, LT-GÉN. F.R., COMMANDANT ADJOINT, NORAD
Curriculum vitae 1426
Exposé, NORAD 1412-9

SHEPHERD, DR CLYNE, MÉDECIN MISSIONNAIRE DE L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE, EDINBURGH, ÉCOSSE
Exposé, situation Nigéria-Biafra 401-402

SHERMAN, M. MICHAEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, HUDSON INSTITUTE
"(La) défense antimissile dans l'optique canadienne" 1723-36
Exposé, missiles antimissiles 1702-5
Notes biographiques 1733

SIERRA-LEONE
Déclaration à ONU, situation au Nigéria 127

SLBM (MISSILE BALISTIQUE LANCÉ PAR SOUS-MARIN)
Voir
Missiles

SMITH, M. ARNOLD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION DU COMMONWEALTH
Exposé, situation Biafra 53-57

SOLANDT, DR O.M., PRÉSIDENT, CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA
Curriculum vitae Appendice BB, p. 787-788
Exposé 768-770

SOMMER, M. THÉO, RÉDACTEUR ADJOINT, TITULAIRE RUBRIQUE AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU "DIE ZEIT", HAMBOURG, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
Curriculum vitae 1128
Exposé, défense et détente en Europe 1107-11

	Page
SOUS-MARINS	
Destruction, systèmes ASM	1492-4,1506-7
Efficacité	1506-7
Importance	906,1493-4,1741, 1759-60
Repérage, difficultés	921,937,945,1493-4,1498-9,1759-60
SPADATS, RÉGIME	
Installation	728
SPARTAN	
Voir	
Missiles - Spartan	
SPRINT	
Voir	
Missiles - Sprint	
SPURGEON, M. DAVE	
Article	768,769,770,777
SS-9	
Voir	
Missiles	
STRONG, M. M.F., PRÉSIDENT, AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	
Exposé, activités agence	1285-97
SUCO	
Buts, résultats	778,781
SUÈDE	
Armements nucléaires, absence	1861
Attitude envers	
Canada	1848
OTAN	1851
URSS	1850-1

	Page
SUÈDE (Suite)	
Déclaration, ministre Affaires étrangères sur situation au Nigéria	127
Défense aérienne	1861,1864-5
Dépenses militaires	937,1847,1849,1851, 1855-8
Salaires	1861
Force de frappe	894,1847,1854
Forces armées	
Effectifs	1861-2
Organisation	1863
Fournitures secours	105,118,149,296
Guerre bactériologique, défense contre	1865-6
Maintien paix	1845,1854
Matériel militaire	
Approvisionnement	
Organisation	1858-9
Planification	1858-9
Principes	1859-60
Source	1862
Description	1867-8
Neutralité	774,948,951-2,1846, 1847,1849-50,1853-4
Politique de sécurité	1852-5,1864
Protection civile	812,816,820-1,822,825, 836,894,1845-6,1869-79
Abris	1869-70,1871,1873-4, 1876,1877,1879
Coût	1858,1872,1874,1875
Évacuation	1870,1872-3,1875,1879
Hôpitaux	1878
Incendies, lutte contre	1876
Personnels, formation	1878,1879
Populations rurales	1874
Sauvetage	1870-1
Service militaire	1861,1862-3

	Page
SUISSE	
Dépenses militaires	937
Neutralité	724,735,737,774, 948,951
Protection civile	724,735,737,774, 812,816,820-1,836
SUNDELIN, M. L., DIRECTEUR GÉNÉRAL, DÉPARTEMENT PROTECTION CIVILE, SUÈDE	
Exposé, protection civile	1869-72
SYSTÈME AÉROPORTÉ D'ALERTE ET DE CONTRÔLE	
Voir AWACS	
"(LES) SYSTÈMES D'ENGINS STRATÉGIQUES, LA STABILITÉ ET LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU CANADA"	
Arnopoulos, Professeur P.J., commentaires	1761-2
Exposé, min. Défense nationale	1502-16,1643-8
TANZANIE	
Déclaration, gouvernement de	270
Reconnaissance officielle, État du Biafra	67,105,160,218, 269,270-271,317-320,387
TAYLOR, M. CHARLES, CORRESPONDANT DU GLOBE AND MAIL, À LONDRES	
Exposé, situation Biafra	283-287
TCHÉCOSLOVAQUIE	
Invasion	
OTAN, attitude	644-6,649-51,653, 657-8,663,666,671, 672,1930-3
U.R.S.S.	644-6,649-51,653, 657,658,663,666, 671,672,929,995,999, 1001,1002,1008,1018, 1038,1086,1108,1117-9,1183,1810,1811, 1812,1813-4,1826, 1889,1893,1902,1903, 1930-3

Page

TELLI, M., SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ORAGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE
Comparution devant Comité, impossibilité 501-502

THOMAS, PROF. D.M., UNIVERSITÉ DE CALGARY
Commentaires sur NORAD 1764-7

TRANSPORTS, MINISTÈRE DES
Garde côtière, responsabilité des 578

TRUDEAU, TRES HON. PIERRE E., PREMIER MINISTRE DU CANADA
Déclaration sur transport aérien secours 62,74

"TUERIE SUPERFÉTATOIRE"
Signification 826

UFFEN, M. R.J., PRÉSIDENT, CONSEIL RECHERCHES POUR DÉFENSE
Exposé 613-618
Objets volants non identifiés 628

UNCIVPOL
Membres, nombre 1781
Tâche 1782

UNCTAD
Objectif financier, proportion du PNB 697,703

UNICEF
Voir
Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies

UNION SOVIÉTIQUE
Apport à Croix-Rouge 46
Assistance à Nigéria 103,106,195

	Page
UNION SOVIÉTIQUE (Suite)	
Fourniture d'armes, Nigéria	59,103-104,134, 209,227,270-271, 288,295-296,403, 425-426,434,494-495
U.R.S.S.	
Armes nucléaires, utilisation	1118
Attaque du Canada, dangers	1069,1073,1077, 1174
Bombardiers, production	1802
Défense	
Budget	1817
Politique	1768-9,1821
Force de frappe	1378-9,1384-91, 1401,1404,1406,1409, 1413-5,1418,1443, 1453,1479,1491,1493, 1500,1505-6,1593, 1762,1768,(49-5,9, 10)
Gouvernement, membres, valeur	1826
Libéralisation, possibilités	1814-6,1893,1903, 1944
Menace pour Canada	857
Politique	
Allemagne de l'Est	1822-4
Étrangère	1070-2,1088-90,1119, 1173-4,1821-2,1828
Europe de l'Ouest	1818-21,1829-30,1927, 1930-1
Expansionniste	1013-4,1072-3,1089-90, 1091-2,1113,1118,1386, 1443,1821,1825
Idéologie, rôle	1821-2,1829
Position envers OTAN	1084,1170,1818-20, 1896
Protection civile	815-6,821

Page

U.R.S.S. (Suite)
Relations avec partis communistes
Europe de l'Ouest 1817,1818
Voir aussi
Tchécoslovaquie - Invasion

VALCARTIER
Recherche en armements, supériorité 775

VATICAN
Reconnaissance du 727,791-793,794-795

VERNANT, PROFESSEUR JACQUES, PARIS, FRANCE
Exposé, politique défense 1915-6
Notes biographiques 1914

VIETNAM, GUERRE DU
Bénéfices pour entreprises canadiennes 1019-20

WARNOCK, PROFESSEUR JOHN W., DÉPARTEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENCES POLITIQUES, UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN, SASKATOON
Biographie 1079
Exposé, politique de défense 1050-2,1077-9
"Rôle du Canada dans la défense de l'Amérique du Nord" 1077-9

WINDSOR, M. PHILIP, LONDON SCHOOL OF ECONOMICS, LONDRES
Exposé, Pacte de Varsovie 1811-3

WRINCH, MAJOR-GÉNÉRAL, A.E., COMMISSAIRE NATIONAL, SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
Exposé, situation Biafra 30-32

	Page
YARMOLINSKY, PROFESSEUR ADAM, FACULTÉ DE DROIT, HARVARD, CAMBRIDGE, MASS.	
Curriculum vitae	885-6
Exposé, mémoire	863-4,883-5
YOUGOSLAVIE	
Situation militaire, troupes russes	657,658
ZAMBIE	
Reconnaissance officielle de l'État du Biafra	67,85,105,160, 218,387
APPENDICES	
A - Budget revisé dépenses 1968-69	voir p. 48
B - Nigéria, Premier rapport équipe d'observateurs	49-50
C - Nigéria, Deuxième rapport groupe d'observateurs	51-2
D - Nigéria - Utilisation par Croix-Rouge avions canadiens	74
E - Communiqué de presse: MM. A. Brewin et D. MacDonald, M.P., 6 oct. 1968	116
F - Mentions question nigériane durant session de l'ONU	163-6
G - Nations Unies. Compte-rendu incident d'Okigwi, Nigéria	167
H - Nations Unies. Premier rapport provisoire, Représentant du Secrétaire général au Nigéria	168-9
I - Déclaration, Organisation Unité africaine	170
J - Nigéria, Rapport, équipe observateurs sur visite à Third Nigerian Marine Commando Division	229-31
K - Convention sur Prévention et Répression du Crime de Génocide	309-16
L - Déclaration, Ministre d'État Affaires étrangères sur reconnaissance Biafra par Tanzanie	317-20

Page

APPENDICES (Suite)

M - Rapport, réunion d'Aburi 321-73
N - Lettre du Secrétaire, Min. Affaires extérieures au Haut-Commissaire canadien à Lagos 530
O - Nigéria, Troisième rapport équipe d'observateurs 531-2
P - Mémoire relatif à certains points de droit international 533-5
Q - Télégramme, Délégation canadienne à New York, à Affaires extérieures 536-43
R - Nigéria, Rapport spécial par groupe d'observateurs 543-4
S - Défense nationale. Budget principal revisé dépenses 1968-69 587-611
T - Défense nationale. Budget dépenses 1968-69 608-11
U - Acte de Défense nationale Conseil de recherches pour la défense 639-40
V - Sommaire estimés revisés concernant recherche pour défense 1968-69 641
W - Organisation Conseil recherches pour défense 642
X - OTAN, Communiqué de presse 672-4
Y - Mémoire présenté par sous-secrétaire d'État Affaires extérieures en vue prévisions budgétaires 1968-69 714-8
Z - Programme proposé au Comité 760-1
AA - Déclaration liminaire, M. John Gellner 762-4
BB - Notes biographiques sur M. Omond McKillop Solandt 787-8
CC - Efficacité défense civile (R.D. Gastil et R.A. Krupka) 830-6
DD - Curriculum vitae Major-Général Michael R. Dare, DSO, CD 861
EE - Mémoire d'Adam Yarmolinsky au Comité permanent des Affaires extérieures et Défense nationale 883-6
FF - "Rôles futurs des forces armées du Canada" par Professeur James Eayrs, Université de Toronto 912-25

Page

APPENDICES (Suite)

GG - "Le Canada et la sécurité collective", Professeur Charles Foulkes 940-6

HH - "Le neutralisme: son analyse" par Professeur Michael Brecher, Département sciences politiques, Université McGill 983-9

II - "Option canadienne: le non-engagement" par Professeur Kenneth McNaught, Département d'histoire, Université Toronto 1017-21

JJ - Liste accords bilatéraux entre le Canada et l'étranger en matière de défense (6 fév. 1969) 1023-5

KK - Lettre, M. J.C. Morrison, Chef Direction services intérieurs pour sous-ministre adjoint (Immigration) à M. Professeur Kenneth McNaught, Département Histoire, Université Toronto 1026

LL - "Politique canadienne de défense et les États-Unis" par M. David Golden, Président, Association industries aéronautiques du Canada 1047-8

MM - "Rôle du Canada dans défense Amérique du Nord" par Professeur John W. Warnock, Département économique et sciences politiques, Université de la Saskatchewan, Saskatoon 1077-9

NN - "L'OTAN: Une organisation vitale et nécessaire" par Professeur Albert Legault, chaire des études stratégiques, Université Queen's 1101-5

OO - Curriculum vitae de M. Theo Sommer 1128

PP - "Le maintien de la paix: Quel est le rôle en réserve pour le Canada? par Prof. J.L. Granatstein, Prof. adjoint d'Histoire, Univ. York, Downsview, Ont. 1145-7

Page

APPENDICES (Suite)

QQ - Allocution hon. Léo Cadieux, Ministre Défense nationale au club Rotary d'Ottawa, 27 janv. 1969, "Les besoins essentiels du Canada en matière de sécurité" 1148-52

RR - Allocution hon. Mitchell Sharp à Université Carleton, le 20 fév. 1969. "Le rôle des puissances moyennes dans un monde en évolution" 1153-7

SS - "L'OTAN dans la perspective canadienne", Discours prononcé 1er mars 1969 par hon. Mitchell Sharp 1158-62

TT - Mémoire présenté par Professeur Stephen Clarkson "Rôle du Canada relativement aux perspectives mondiales à long terme: une proposition visant de nouvelles initiatives" 1184-95

UU - Déclaration relative aux prévisions budgétaires du min. Défense nationale pour 1969/70 (14 avril 1969) 1218-9

VV - Étude sur attaque plausible, nombre possible de victimes 1269-70

WW - Programme aide canadienne au développement; répartition ressources pays membres du CAD entre pays moins favorisés et organismes multilatéraux de 1962 à 1967 1326-9

XX - Curriculum vitae, Lieutenant Général F.R. Sharp 1426

YY - Notes d'accord entre Canada et États-Unis relatif à NORAD (30 mars 1968) 1456-7

ZZ - Texte intitulé "Les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité et la participation éventuelle du Canada" (Parties I et II), rédigé par M. George R. Lindsey 1501-15

Page

APPENDICES (Suite)

AAA - Accord entre Gouvernement du Canada et Gouvernement États-Unis concernant Organisation et fonctionnement Commandement défense aérienne Amérique du Nord (NORAD), 12 mai 1958 1517-22

BBB - Réponses à questions posées au min. Affaires extérieures 1584-5

CCC - Texte intitulé "Les systèmes d'engins stratégiques, la stabilité, et la participation éventuelle du Canada" (Partie III), rédigé par M. George R. Lindsey 1643-8

DDD - Index fasc. 19, 20, 22 à 35 1683-92

EEE - Texte rédigé par M. John Gellner sur défense aérienne et spatiale de l'Amérique du Nord 1693-9

FFF - Échange Notes entre Canada et États-Unis signées à Ottawa 29 août et 2 septembre 1958, mises en vigueur 2 septembre 1958 1720-3

GGG - "La défense antimissile dans l'optique canadienne" par Michael E. Sherman, ainsi que sa biographie et son analyse opinions favorables et défavorables aux systèmes ABM 1723-36

HHH - Commentaires concernant documents de travail du Comité reçus du Prof. Albert Legault, Université Queen's; du Prof. P.J. Arnopoulos, Université Sir George Williams; du Prof. K.H.W. Hilborn, Université Western Ontario; du Prof. D.M. Thomas, Université de Calgary; du Prof. C.F. Shuetz, Collège St. Patrick, Université Carleton 1756-70

III - Réponses complémentaires aux questions posées par Comité rédigées par lieutenant-général F.R. Sharp et par George R. Lindsey 1771-5

JJJ - Index fasc. 41-43, 46-49 1946-66

Page

CARTES
NORAD
Organisation 1420-1
Radars à grande portée, emplacements 1423
Radars intermédiaires, emplacements 1424
Systèmes d'alerte 1422
Système dépistage et poursuite dans espace (SPADATS) 1425

SIGLES (FORCES ARMÉES)

AMB - Missile anti-balistique
AMS - Avion stratégique piloté
- Advanced Manned Strategic Aircraft
ASM - Missiles air-surface
- Air-to-surface Missiles
ASW - Chasse anti-sous-marine
- Anti-submarine war
ATAF - Force aérienne tactique alliée
- Allied Tactical Airforce
AWACS - Système aéroporté d'alerte et de contrôle
- Airborne warning and Control System
BLU - Bombe incendiaire
BMEWS - Système de détection lointaine des missiles balistiques
- Ballistic Missile Early Warning System
BUIC - Contrôle d'intercepteurs auxiliaire
- Back-up interception control
CADAN - Continental Air Defense Agreement North
CADIN - Intégration défense aérienne continent nord
- Canadian Air Defense Integration North
CBU - Bombes à grappe
DEW - Détection hâtive missiles
- Distant early Warning
FATAC - Force aétienne tactique alliée (Allemagne)

Page

SIGLES (FORCES ARMÉES)

FNUC - Force Nations Unies à Chypre

FOBS - Système de bombardement orbital fractionnaire
- Fractional Orbital Bombardment System

ICBM - Missiles balistiques intercontinentaux

IFF - Identification Friend or Foe

MIRV - Véhicules de rentrée à tête multiple autoguidés
- Multiple Independently Targeted Re-entry Vehicle

MOBS - Multiple Orbital Bombardment System

MRV - Véhicules de rentrée à têtes multiples
- Multiple Re-entry Vehicles

MSR - Missile site radar
- Radar sur emplacement missiles

NFSS - National Fallout Shelter and Stocking Program

OCD - Office of Civil Defense

OTH-B - Radar outre-horizon
- Over-The-Horizon Backscatter radar

OTHF - Over-The-Horizon Forwardscatter Radar

PAR - Radar périmétrique
- Perimeter Acquisition Radars

SAAC - Système aéroporté d'alerte et de contrôle

SAC - Commandement aérien stratégique

SACEUR- Commandement suprême des forces alliées en Europe

SAGE - Infrastructure semi-automatique au sol
- Semi-Automatic Ground Environment

SALT - Strategic Arms Limitation Talks

SCAD - Subsonic Cruise Armed Decoy

Page

SIGLES (FORCES ARMÉES) (Suite)

SLBM - Missiles balistiques lancés par sous-marins
- Sea launched ballistic Missile

SPADATS - Système de détection et de poursuite spatiales
- Space Detection and Tracking System

TABLEAUX

1	- BMEWS	1588
2	- Rétrodiffusion au-délà de l'horizon (OTH-B)	1590
3	- Prodiffusion au-délà de l'horizon	1591
4	- Repérage des ICBM par satellite	1592
5	- Missiles, nombre en 1969	1594
6	- Missiles, trajectoires	1595
7	- Attaque dirigée contre le "Minuteman"	1597
8	- "Minuteman", défense	1598
9	- Déploiement système Safeguard	1600
10	- Expansion possible système Safeguard	1601
11	- Comparaison entre Sentinel et Safeguard	1602
12	- Objectif déclaré par É.-U. relativement à défense engins	1604
13	- Projection polaire	1605
14	- Vue en perspective zone interception engins SPARTAN	1606
15	- Zone totale protégée	1607
16	- Safeguard, première étape, 1974	1609
17	- Attaque villes américaines par ICBM	1610
18	- Attaque villes canadiennes par ICBM	1612
19	- Attaque contre Canada	1613
20	- Dangers détonations nucléaires	1614
21	- Dangers des retombées	1616
22, 23	- Conclusions relatives au Canada quant au réseau Safeguard	1617-8

Page

TÉMOINS

- Adamson, Brigadier général D.R., Directeur général opérations-air, min. Défense nationale 1370-5
- Andrews, M. Arthur, Ambassadeur Canada à Stockholm, Suède 1845-52
- Armstrong, M. E.B., Sous-ministre, min. Défense nationale 549,556-60,564-73,577-86
- Arnell, M. J.C., Sous-ministre adjoint (Finances), min. Défense nationale 549-79,583-5,1197-1219,1225-9,1234, 1238,1242-4,1248-67,1329-76,1481, 1485-99
- Arnott, Colonel J., Attaché-Militaire, Ambassade du Canada, Suède 1849
- Ball, M. F.W., Chef d'état-major 1799-1800
- Beaulieu, M. P.A., Ambassadeur du Canada en France 1904-5,1909-14
- Bennett, M. T.H., Directeur général, finances et administration, min. Affaires extérieures 1272-9
- Bergelin, M., Chef division Recherches, Département Protection civile, Suède 1877
- Bertram, M. Christoph, Sous-directeur adjoint, Institut Études stratégiques, Londres 1813-6,1819-29
- Bezanson, M. Keith, Ancien représentant, Service universitaire canadien outre-mer 262-81
- Black, M. E.P., Ministre, Ambassade du Canada en France 1904-13
- Bower, M. R.P., Ambassadeur du Canada en Allemagne (République fédérale) 1879-88,1898
- Brecher, Professeur Michael, Département économique et sciences politiques, Université McGill, Montréal 947-91

Page

TÉMOINS (Suite)

- Brewin, M. Andrew, Député 75-98,103-15,172-88
- Brown, M. J.C.G., Haut commissaire canadien, Chypre 1777-9
- Buchan, M. Alastair, Directeur, Institut Études stratégiques, Londres 1810-30
- Cadieux, hon. Léo, Ministre, Défense nationale 647-69,1429-54
- Cadieux, M. Marcel, Sous-secrétaire d'État, min. Affaires extérieures 675-95,1271-83, 1523-40,1566-80
- Campbell, M. Ross, Représentant permanent du Canada, Conseil de l'OTAN 1926-34
- Chambers, M. F.J., Directeur planification, Agence canadienne de développement international 703-9
- Charbonneau, Brigadier-général J.P., Vice-président, Groupe associations pour défense 1744-7,1751-2
- Clarkson, Professeur Stephen, Département économie politique, Université de Toronto 1163-93
- Dahlberg, M. B., Chef, secrétariat planification, ministère suédois Défense 1855-8,1861-2
- Dare, Major-général Michael R., Chef adjoint opérations et réserves, Quartier général forces armées du Canada 839-60
- Davis, Brigadier général S.M., Directeur général (gestion des systèmes), min. Défense nationale 1334,1339-47
- Denktash, M. Rauf R., Président, Chambre communale turque 1783-90
- Dobell, M. Peter, Centre parlementaire de renseignements sur Affaires extérieures et Commerce extérieur 582
- Durdin, M. W.S., Directeur (Bureau des passeports), min. Affaires extérieures 1541,1567-73,1579-80

Page

TÉMOINS (Suite)

- Eayrs, Professeur James, Université de Toronto 887-925
- Emonds, M. Robert, Conseiller, Ambassadeur Canada en Suède 1849-50
- Foulkes, Professeur Charles, School of International Affairs, Université Carleton, Ottawa 927-46
- Gallois, Général Pierre, France 1914-26
- Gastil, Dr R.A., Hudson Institute, Croton-on-Hudson, N.Y. 810-37
- Gellner, M. John, Rédacteur, "Canadian Commentator", Toronto 724-59,762-65, 1650-82
- Golden, M. David, Président, Association des industries aéronautiques du Canada 1027-48
- Goodchild, Commodore J.W.F., Ex-président, Groupe d'assoc. pour défense , Canada 1743-5,1749-52
- Granatstein, M. J.L., Professeur adjoint d'histoire, Université York, Downsview (Ont.) 1130-47
- Grant, M. J.G., Surintendant production documents parlementaires (services information), min. Défense nationale 1363-5
- Grossman, M. Alan, Chef, Bureau d'Ottawa, Time Magazine 239-59
- Harman, M. G.R., Directeur (Section Afrique I, Direction affaires Afrique et Moyen-Orient), min. Affaires extérieures 7-29
- Harmel, M. Pierre, Ministre Affaires étrangères, Belgique 1934-45
- Holzapple, Général J.R., Commandant 4e Force aérienne tactique alliée, Allemagne (République fédérale) 1791,1794-1804
- Howard, Brigadier-général W.A., Président, Groupe d'associations pour défense 1737-55

Page

- Hunt, Brigadier Kenneth, Sous-directeur, Institut Études stratégiques, Londres 1813-9,1823-8
- Ignatieff, M. George, Ambassadeur du Canada à l'ONU, Genève 1831-44
- Johnson, Dr E., Secrétaire, missions d'outre-mer, Église presbytérienne du Canada 193-218
- Kidd, M. G.P., Vice-président (Direction générale opérations), Agence canadienne de développement international 697-713,1312, 1550-2
- Kiep, M. Walter, Membre Parti chrétien démocrate, Allemagne (République fédérale) 1888-9,1893,1896, 1902
- Kirby, Colonel C.L., Directeur opérations (chef adjoint opérations et réserves), min. Défense nationale 1343-7,1360-1
- Krupka, M. Robert A., Hudson Institute, Croton-on-Hudson, N.Y. 812-37
- Kuchuk, M. Fazil, Vice-président, République de Chypre 1783
- Lagacé, Colonel H.-P., Attaché militaire, Ambassade du Canada, France 1911
- Lane, Major-général R.J., Commandant 1re Div. aérienne, Allemagne (Rép. fédérale) 1804-9
- Legault, Professeur Albert, Chaire des Études stratégiques, Université Queens 1082-1106,1756-60
- Leslie, Brigadier général E.M.D., Chef d'état-major et commandant contingent canadien, Chypre 1779-83
- Lewis, M. Stephen, Député, Assemblée législative ontarienne 375-400
- L'Heureux, M. L.J., Vice-président, Conseil de recherches pour Défense, min. Défense nationale 620-4,628-36
- Lindblǿm, Mme Inga, Première secrétaire, Département Protection civile, Suède 1869-72

Page

TÉMOINS (Suite)

- Lindquist, Commodore, Forces armées suédoises 1867-8
- Lindsey, M. George R., Chef, Centre de recherches (analyse) pour défense, Conseil recherches pour défense, min. Défense nationale 1460-1516,1587-1648
- Ljung, Major général P., Chef, service du matériel militaire, Suède 1858-66
- McCaig, Brigadier général A., Directeur général budget et finances, min. Défense nationale 1199-1200
- MacCallum, M. J.L., Adjoint du président et conseiller juridique, Commission mixte internationale 1553-65
- MacDonald, M. David, Député 75-98,104-15,172-80
- MacIntosh, M. Malcolm, Expert militaire sur forces armées soviétiques, Angleterre 1810-1,1815,1829
- McLellan, M. D.R., Directeur (finances), Agence canadienne de développement international 699-700,707-711,1550
- McNaught, Professeur Kenneth, Département d'histoire, Université de Toronto 993-1026
- McNeill, M. William, Coordonnateur pour Nigéria, Service universitaire canadien outre-mer 80-101
- Magnusson, Brigadier général N.L., Directeur adjoint, Centre opérations de combat, NORAD, Colorado-Springs 1380-2
- Maione, M. Roméo, Directeur, The Canadian Organization for Development and Peace 219-28
- Miller, M. J.D., Directeur général coordination et exécution travaux, Agence canadienne de développement international 1548-9

Page

TÉMOINS (Suite)

- Milroy, Major-général W.A., Observateur en Chef, équipe canadienne d'observateurs au Nigéria 445-500,504-29
- Mugenberg, M. Gunther, Journaliste, Premier correspondant, Télévision, Allemagne (République fédérale) 1901-2
- Mummer, M. Karl, Membre, Parti Social Démocrate, Allemagne (République fédérale) 1889-90,1900-1
- Oeliden, Major général, Département matériel aérien, Suède 1868
- Olhede, M. K.S., Sous-secrétaire d'Etat à la Défense, Suède 1852-5,1861-9
- Osterstrom, M., Directeur Information, Département Protection civile, Suède 1873
- Patterson, M. C.R., Directeur général Organisation mesures d'urgence du Canada, min. Défense nationale 1229-48
- Pennie, M. A.M., Vice-président, Conseil recherches pour défense, min. Défense nationale 626
- Petersen, M. Peter, Membre Parti chrétien démocrate, Allemagne (Rép. fédérale) 1880,1884-6,1894-1901
- Riddel, M. Gordon, Directeur, Division Afrique et Moyen-Orient, min. Affaires extérieures 160,190-2,1280
- Savage, Lieutenant-colonel, Aviation américaine 4e Force aérienne tactique alliée, République fédérale allemande 1791-4
- Schaffert, Major, Aviation allemande, Allemagne (République fédérale) 1791
- Schucht, Professeur Irwin, Allemagne (République fédérale) 1891-2,1895-9
- Schuring, Professeur, Allemagne (République fédérale) 1891
- Sharp, hon. Mitchel, Secrétaire d'État, Affaires extérieures 121-61,643-71,1427-35,1439-52

Page

TÉMOINS (Suite)

- Sharp, Lieutenant général F.R., Commandant adjoint, NORAD 1377-1426,1453-5
- Shepherd, Dr Clyne, Médecin missionnaire de l'Église presbytérienne, Edingburgh, Écosse 401,442
- Sherman, M. Michael, Personnel professionnel, Hudson Institute 1702-1720,1723-36
- Smith, M. Arnold, Secrétaire général du Commonwealth 53-74
- Solandt, Dr O.M., Président, Conseil des sciences du Canada 768-788
- Sommer, M. Theo, Rédacteur adjoint, Die Zeit, Hambourg, Allemagne (République fédérale) 1107-28
- Strong, M. M.F., Président, Agence canadienne de développement international 1285-1323,1543-53
- Sundelin, M. L., Directeur général, Département Protection civile, Suède 1869-79
- Taylor, M. Charles, Correspondant du Globe and Mail à Londres 283-307
- Tremblay, M. Paul, Ambassadeur du Canada en Belgique 1934
- Truemner, Brigadier général G.R., Directeur général, Plans et Besoins en personnel, min. Défense nationale 1267-8,1336,1358-9
- Uffen, M. R.J., Président, Conseil de recherches pour défense, min. Défense nationale 613-38
- Vernant, Professeur Jacques, Paris, France 1915-25
- Wagner, M. Wolfgang, Directeur Institut recherche de la Société allemande des Affaires étrangères 1880,1884,1890-1,1896
- Walsh, Colonel Henry M., Directeur plans territoriaux, Quartier général, Forces canadiennes 1406,1410
- Warnock, Professeur John W., Département économique et sciences politiques, Université de la Saskatchewan, Saskatoon 1049-78

Page

TÉMOINS (Suite)

- Wilson, M. David, Directeur relations de Travail et rémunération (direction générale du personnel), min. Affaires extérieures 1526-33
- Windsor, M. Philip, London School of Economics, Londres 1811,1822-4
- Wrinch, Major général A.E., (C.B.E., C.D., P. ENG.), Commissaire national, Société canadienne Croix-Rouge 30-48
- Yarmolinsky, Professeur Adam, Faculté de droit, Harvard, (Cambridge, Massachusetts) 863-85